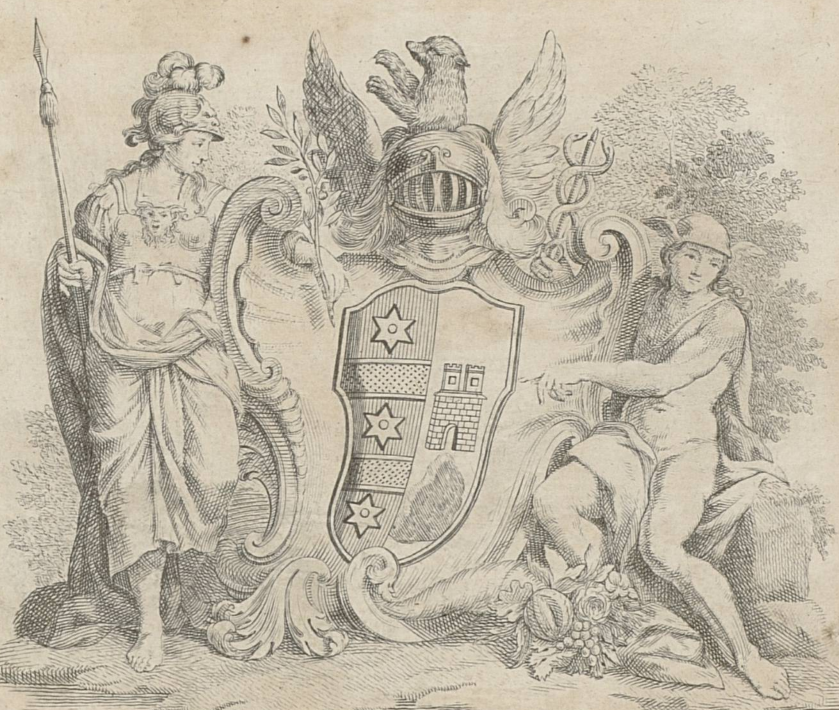


Ex Libris Bibliothecæ de Grandcour.

ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME HUITIEME.

H = ITZ

AXD 31 : 8 (1771)

314537

5002708

AVERTISSEMENT.

LOrsque nous commençâmes à nous occuper de cette Entreprise, la plus vaste peut-être qu'on ait jamais conçue en Littérature, nous ne nous attendions qu'aux difficultés qui naîtroient de l'étendue & de la variété de son objet; mais ce fut une illusion passagere, & nous ne tardâmes pas à voir la multitude des obstacles physiques que nous avions pressentis, s'accroître d'une infinité d'obstacles moraux auxquels nous n'étions nullement préparés. Le monde a beau vieillir, il ne change pas; il se peut que l'individu se perfectionne, mais la masse de l'espece ne devient ni meilleure ni pire; la somme des passions malfaisantes reste la même, & les ennemis de toute chose bonne & utile sont sans nombre aujourd'hui comme autrefois.

De toutes les persécutions qu'ont eu à souffrir dans tous les tems & chez tous les peuples, ceux qui se sont livrés à la séduisante & dangereuse émulation d'inscrire leurs noms dans la liste des bienfaiteurs du genre humain, il n'en est presqu'aucune qu'on n'ait exercée contre nous. Ce que l'Histoire nous a transmis des noirceurs de l'envie, du mensonge, de l'ignorance, & du fanatisme, nous l'avons éprouvé. Dans l'espace de vingt années consécutives, à peine pouvons-nous compter quelques instans de repos. Après des journées consumées dans un travail ingrat & continu, que de nuits passées dans l'attente des maux que la méchanceté cherchoit à nous attirer! Combien de fois ne nous sommes-nous pas levés incertains, si cédant aux cris de la calomnie, nous ne nous arracherions pas à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, pour aller sous un ciel étranger chercher la tranquillité qui nous étoit nécessaire, & la protection qu'on nous y offroit! Mais notre patrie nous étoit chere, & nous avons toujours attendu que la prévention fît place à la justice. Tel est d'ailleurs le caractere de l'homme qui s'est proposé le bien, & qui s'en rend à lui-même le témoignage, que son courage s'irrite des obstacles qu'on lui oppose, tandis que son innocence lui dérobe ou lui fait mépriser les périls qui le menacent. L'homme de bien est susceptible d'un enthousiasme que le méchant ne connoit pas.

Le sentiment honnête & généreux qui nous a soutenus, nous l'avons aussi rencontré dans les autres. Tous nos Collegues se sont empressés à nous seconder; & c'est lorsque nos ennemis se felicitoient de nous avoir accablés, que nous avons vu des hommes de lettres & des gens du monde qui s'étoient jusqu'alors contentés de nous encourager & de nous plaindre, venir à notre secours & s'associer à nos travaux. Que ne nous est-il

permis de désigner à la reconnoissance publique tous ces habiles & courageux auxiliaires! mais puisqu'il n'en est qu'un seul que nous ayons la liberté de nommer, tâchons du-moins de le remercier dignement. C'est M. le Chevalier de Jaucourt.

Si nous avons poussé le cri de joie du matelot, lorsqu'il apperçoit la terre, après une nuit obscure qui l'a tenu égaré entre le ciel & les eaux, c'est à M. le Chevalier de Jaucourt que nous le devons. Que n'a-t-il pas fait pour nous, sur-tout dans ces derniers tems? Avec quelle constance ne s'est-il pas refusé à des sollicitations tendres & puissantes qui cherchoient à nous l'enlever? Jamais le sacrifice du repos, de l'intérêt & de la santé ne s'est fait plus entier & plus absolu. Les recherches les plus pénibles & les plus ingrates ne l'ont point rebuté. Il s'en est occupé sans relâche, satisfait de lui-même, s'il pouvoit en épargner aux autres le dégoût. Mais c'est à chaque feuille de cet Ouvrage à suppléer ce qui manque à notre éloge; il n'en est aucune qui n'atteste & la variété de ses connoissances & l'étendue de ses secours.

Le Public a jugé les sept premiers volumes; nous ne demandons pour ceux-ci que la même indulgence. Si l'on ne veut pas regarder ce Dictionnaire comme un grand & bel ouvrage, on sera d'accord avec nous, pourvû qu'on ne nous envie pas jusqu'à l'avantage d'en avoir préparé les matériaux. Du point d'où nous sommes partis jusqu'au point ou nous sommes arrivés, l'intervalle étoit immense; & pour atteindre le but que nous avons eu la hardiesse ou la témérité de nous proposer, peut-être ne nous a t-il manqué que de trouver la chose où nous la laissons, & d'avoir eu à commencer où nous avons fini. Graces à nos travaux, ceux qui viendront après nous, pourront aller plus loin. Sans prononcer sur ce qu'ils auront encore à faire, nous leur transmettrons du-moins le plus beau recueil d'instrumens & de machines qui ait existé, avec les Planches relatives aux arts méchaniques *, la description la plus complette qu'on en ait encore donnée, & sur toutes les sciences une infinité de morceaux précieux. O nos Compatriotes & nos Contemporains, avec quelque sévérité que vous jugiez cet Ouvrage, rappellez-vous qu'il a été entrepris, continué, achevé par un petit nombre d'hommes isolés, traversés dans leurs vues, montrés sous les aspects les plus odieux, calomniés & outragés de la maniere la plus atroce, n'ayant d'autre encouragement que l'amour du bien, d'autre appui que quelques suffrages, d'autres secours que ceux qu'ils ont trouvés dans la confiance de trois ou quatre commerçans.

Notre principal objet étoit de rassembler les découvertes des siecles précédens; sans avoir négligé cette premiere vue, nous n'exagérerons point

en

(*) Nous prévenons ici qu'on a supplée des détails importans à la plûpart de ces arts, par des explications très-étendues & très-instructives qu'on trouvera au Recueil des Planches, à la tête de celles qui les concernent; & que quant à d'autres arts, que la célérité de l'édition n'a pas permis de placer selon leur ordre alphabétique, on en a renvoyé la description entiere soit à la fin du dix-septieme Volume de Discours, soit au Recueil même des Planches; en sorte que les Volumes de Discours, & les Volumes des Planches s'éclairent, se corrigent, & se complettent réciproquement.

en appréciant à plusieurs volumes *in-folio* ce que nous avons porté de richesses nouvelles au dépôt des connoissances anciennes. Qu'une révolution dont le germe se forme peut-être dans quelque canton ignoré de la terre, ou se couve secretement au centre même des contrées policées, éclate avec le tems, renverse les villes, disperse de nouveau les peuples, & ramene l'ignorance & les ténebres; s'il se conserve un seul exemplaire entier de cet Ouvrage, tout ne sera pas perdu.

On ne pourra du-moins nous contester, je pense, que notre travail ne soit au niveau de notre siecle, & c'est quelque chose. L'homme le plus éclairé y trouvera des idées qui lui sont inconnues, & des faits qu'il ignore. Puisse l'instruction générale s'avancer d'un pas si rapide que dans vingt ans d'ici il y ait à peine en mille de nos pages une seule ligne qui ne soit populaire! C'est aux Maîtres du monde à hâter cette heureuse révolution. Ce sont eux qui étendent ou resserrent la sphere des lumieres. Heureux le tems où ils auront tous compris que leur sécurité consiste à commander à des hommes instruits! Les grands attentats n'ont jamais été commis que par des fanatiques aveuglés. Oserions-nous murmurer de nos peines & regretter nos années de travaux, si nous pouvions nous flatter d'avoir affoibli cet esprit de vertige si contraire au repos des sociétés, & d'avoir amené nos semblables à s'aimer, à se tolérer & à reconnoître enfin la supériorité de la Morale universelle sur toutes les morales particulieres qui inspirent la haine & le trouble, & qui rompent ou relâchent le lien général & commun?

Tel a été par-tout notre but. Le grand & rare honneur que nos ennemis auront recueilli des obstacles qu'ils nous ont suscités! L'entreprise qu'ils ont traversée avec tant d'acharnement, s'est achevée. S'il y a quelque chose, de bien, ce n'est pas eux qu'on en louera, & peut-être les accusera-t-on de ses défauts. Quoi qu'il en soit, nous les invitons à feuilleter ces derniers volumes. Qu'ils épuisent sur eux toute la sévérité de leur critique, & qu'ils versent sur nous toute l'amertume de leur fiel, nous sommes prêts à pardonner cent injures pour une bonne observation. S'ils reconnoissent qu'ils nous ont vu constamment prosternés devant les deux choses qui font le bonheur des sociétés & les seules qui soient vraiment dignes d'hommages, la Vertu & la Vérité, ils nous trouveront indifférens à toutes leurs imputations.

Quant à nos Collegues, nous les supplions de considérer que les matériaux de ces derniers volumes ont été rassemblés à la hâte & disposés dans le trouble: que l'impression s'en est faite avec une rapidité sans exemple: qu'il étoit impossible à un homme, quel qu'il fût, de conserver en une aussi longue révision, toute la tête qu'exigeoit une infinité de matieres diverses, & la plupart très-abstraites: & que s'il est arrivé que des fautes, même grossieres, aient défiguré leurs articles, ils ne peuvent en

être ni offensés ni surpris. Mais pour que la considération dont ils jouissent, & qui doit leur être précieuse, ne se trouve compromise en aucune maniere, nous consentons que tous les défauts de cette édition nous soient imputés sans réserve. Après une déclaration aussi illimitée & aussi précise, si quelques-uns oublioient la nécessité où nous avons été de travailler loin de leurs yeux & de leurs conseils, ce ne pourroit être que l'effet d'un mécontentement que nous ne nous sommes jamais proposé de leur donner, & auquel il nous étoit impossible de nous soustraire. Eh qu'avions-nous de mieux à faire que d'appeller à notre secours tous ceux dont l'amitié & les lumieres nous avoient si bien servis? N'avons-nous pas été cent fois avertis de notre insuffisance? Avons-nous refusé de la reconnoître? Est-il un seul de nos Collegues à qui dans des tems plus heureux nous n'avons donné toutes les marques possibles de déférence? Nous accusera-t-on d'avoir ignoré combien leur concours étoit essentiel à la perfection de l'Ouvrage? Si l'on nous en accuse, c'est une derniere peine qui nous étoit réservée, & à laquelle il faut encore se résigner.

Si l'on ajoute aux années de notre vie qui s'étoient écoulées lorsque nous avons projetté cet Ouvrage, celles que nous avons données à son exécution, on concevra facilement que nous avons plus vécu qu'il ne nous reste à vivre. Mais nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout-à-fait inutilement. (1)

---

(1) Que les hommes souvent sont injustes, & qu'il est bien tolérable de se plaindre de la malignité des envieux, qui pour se faire un nom déchirent la réputation des auteurs les plus respectables avec d'autant plus d'acharnement qu'ils la voyent mieux établie: qui critiquent leur ouvrages sans peut-être en comprendre une ligne ou leurs donnent un sens forçé: qui même ne prennent peut-être pas la peine de les lire! Il faut cependant convenir aussi qu'il part quelquefois de la plume des plus habiles écrivains quelque trait peu mesuré, défectueux essentiellement ou au moins équivoque, qui ne mérite qu'une sage critique, mais qui donne aux ennemis des auteurs à qui quelques sentimens de cette nature sont échappés, des armes dont ils se servent pour les décrier par la satire la plus envenimée. Mais s'il y a dans l'Encyclopédie quelques passages qui présentent de l'équivoque, ou même qui puissent donner lieu à une sinistre interprétation, il est facile, si l'on veut, de les éclaircir ou de les corriger, par la comparaison des différens articles du même ouvrage qui peuvent y avoir rapport. En outre si quelque expression est échappée aux auteurs qui mérite une juste censure, & qui manque d'un tel correctif, comme ils ont protesté en bien des endroits & spécialement dans cette préface, que leur plus grand empressement est que la vertu, & la vérité triomphent, ils se sont mis à l'abri de toutes les mauvaises conséquences que les esprits mal intentionnés pourroient tirer de leurs articles, & du blâme dont leurs ennemis voudroient les charger sans aucun ménagement. Nous nous sommes appliqués dans cette seconde édition à séconder leurs vûes pour conserver à cet immense & utile recueil le crédit que son plan lui a acquis, & qu'il mérite absolument par la vaste étendüe des rares & précieuses connoissances qu'il renferme.

Pour parvenir à ce but nous y avons joint des notes sur les articles qui nous ont paru en avoir besoin, pour mettre la vérité dans un plus grand jour, suivant le désir des Encyclopédistes mêmes, afin qu'un chacun puisse sans danger profiter de la lecture de cet ouvrage inestimable. Que l'on rende donc justice à la droiture de nos intentions, & que personne n'ignore que nous ne cherchons qu'à contribuer à la gloire dudit ouvrage, & que si nous avons du respect pour ses illustres auteurs, nous avons aussi une profonde soumission & vénération pour la vérité des Dogmes sacrés de la Sainte Eglise, qui seront toujours nôtre unique point de vûe, pour les défendre où besoin sera, & pour encourager de toutes nos forces le lecteur à s'y soumettre avec la foi la plus pure, & l'obéissance la plus scrupuleuse. (D)



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

H

H, substantif féminin, (*Gramm.*) c'est la huitieme lettre de notre alphabet. *Voyez* ALPHABET.

Il n'est pas unanimement avoüé par tous les Grammariens que ce caractere soit une lettre, & ceux qui en font une lettre ne sont pas même d'accord entre eux; les uns prétendant que c'est une consonne, & les autres, qu'elle n'est qu'un signe d'aspiration. Il est certain que le plus essentiel est de convenir de la valeur de ce caractere; mais il ne sçauroit être indifférent à la Grammaire de ne sçavoir à quelle classe on doit le rapporter. Essayons donc d'approfondir cette question, & cherchons-en la solution dans les idées générales.

Les lettres sont les signes des élémens de la voix, savoir des sons & des articulations. *Voy.* LETTRES. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matiere, *voyez* SON; & les voyelles sont les lettres destinées à la représentation des sons. *Voyez* VOYELLES. L'articulation est une modification des sons produite par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe de la parole; & les consonnes sont les lettres destinées à la représentation des articulations. Ceci mérite d'être développé.

Dans une thèse soutenue aux écoles de Médecine le 13. Janvier 1757 (*an ut cæteris animantibus, ita & homini, sua vox peculiaris?*), M. Savary prétend que l'interception momentanée du son est ce qui constitue l'essence des consonnes, c'est-à-dire en distinguant le signe de la chose signifiée, l'essence des articulations: sans cette interception, la voix ne seroit qu'une cacophonie, dont les variations mêmes seroient sans agrément.

J'avoue que l'interception du son caracterise en quelque sorte toutes les articulations unanimement reconnues, parce qu'elles sont toutes produites par des mouvemens qui embarrassent en effet l'émission de la voix. Si les parties mobiles de l'organe restoient dans l'état où ce mouvement les met d'abord, ou l'on n'entendroit rien, ou l'on n'entendroit qu'un sifflement causé par l'échappement contraint de l'air hors de la bouche: pour s'en assûrer, on n'a qu'à réunir les levres comme pour articuler un *p*, ou approcher la levre inférieure des dents supérieures, comme pour prononcer un *v*, & tâcher de produire le son *a*, sans changer cette position. Dans le premier cas, on n'entendra rien jusqu'à ce que les levres se séparent; & dans le second cas, on n'aura qu'un sifflement informe.

Voilà donc deux choses à distinguer dans l'articulation; le mouvement instantané de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée du son: laquelle des deux est représentée par les consonnes? ce n'est assûrément ni l'une ni l'autre. Le mouvement en soi n'est point du ressort de l'audition; & l'interception du son, qui est un véritable silence, n'en est pas davantage. Cependant l'oreille distingue très-sensiblement les choses représentées par les consonnes; autrement quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité*, *qualité*, qui se réduisent également aux trois sons *a-i-é*, quand on en supprime les consonnes?

La vérité est que le mouvement des parties mobiles de l'organe est la cause physique de ce qui fait l'essence de l'articulation; l'interception du son est l'effet immédiat de cette cause physique à l'égard de certaines parties mobiles: mais cet effet n'est encore qu'un moyen pour amener l'articulation même.

L'air est un fluide qui dans la production de la voix s'échappe par le canal de la bouche; il lui arrive alors, comme à tous les fluides en pareille circonstance, que sous l'impression de la même force, ses efforts pour s'échapper, & sa vîtesse en s'échappant, croissent en raison des obstacles qu'on lui oppose; & il est très-naturel que l'oreille distingue les différens degrés de la vîtesse & de l'action d'un fluide qui agit sur elle immédiatement. Ces accroissemens d'action instantanés comme la cause qui les produit, c'est ce qu'on appelle *explosion*. Ainsi les articulations sont les différens degrés d'explosion que reçoivent les sons par le mouvement

ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe.

Cela poſé, il eſt raiſonnable de partager les articulations & les conſonnes qui les repréſentent en autant de claſſes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'exploſion aux ſons par leur mouvement: de-là trois claſſes générales de conſonnes, les labiales, les linguales, & les gutturales, qui repréſentent les articulations produites par le mouvement ou des levres, ou de la langue, ou de la trachée-artere.

L'aſpiration n'eſt autre choſe qu'une articulation gutturale, & la lettre *h*, qui en eſt le ſigne, eſt une conſonne gutturale. Ce n'eſt point par les cauſes phyſiques qu'il faut juger de la nature de l'articulation; c'eſt par elle-même: l'oreille en diſcerne toutes les variations, ſans autre ſecours que ſa propre ſenſibilité; au lieu qu'il faut les lumieres de la Phyſique & de l'Anatomie pour en connoître les cauſes. Que l'aſpiration n'occaſionne aucune interception du ſon, c'eſt une vérité inconteſtable; mais elle n'en produit pas moins l'exploſion, en quoi conſiſte l'eſſence de l'articulation; la différence n'eſt que dans la cauſe. Les autres articulations, ſous l'impreſſion de la même force expulſive, procurent aux ſons des exploſions proportionnées aux obſtacles qui embarraſſent l'émiſſion de la voix: l'articulation gutturale leur donne une exploſion proportionnée à l'augmentation même de la force expulſive.

Auſſi l'exploſion gutturale produit ſur les ſons le même effet général que toutes les autres, une diſtinction qui empêche de les confondre, quoique pareils & conſécutifs: par exemple, quand on dit *la halle*; le ſecond *a* eſt diſtingué du premier auſſi ſenſiblement par l'aſpiration *h*, que par l'articulation *b*, quand on dit *la balle*, ou par l'articulation *ſ*, quand on dit *la ſalle*. Cet effet euphonique eſt nettement déſigné par le nom d'*articulation*, qui ne veut dire autre choſe que *diſtinction* des membres ou des parties de la voix.

La lettre *h*, qui eſt le ſigne de l'exploſion gutturale, eſt donc une véritable conſonne, & ſes rapports analogiques avec les autres conſonnes, ſont autant de nouvelles preuves de cette déciſion.

1°. Le nom épellatif de cette lettre, ſi je puis parler ainſi, c'eſt-à-dire le plus commode pour la facilité de l'épellation, emprunte néceſſairement le ſecours de l'*e* muet, parce que *h*, comme toute autres conſonne, ne peut ſe faire entendre qu'avec une voyelle; l'exploſion du ſon ne peut exiſter ſans le ſon. Ce caractere ſe prête donc, comme les autres conſonnes, au ſyſtème d'épellation propoſé dès 1660, par l'auteur de la Grammaire générale, mis dans tout ſon jour par M. Dumas, & introduit aujourd'hui dans pluſieurs écoles depuis l'invention du bureau typographique.

2°. Dans l'épellation on ſubſtitue à cet *e* muet la voyelle néceſſaire, comme quand il s'agit de toute autre conſonne: de même qu'avec *b* on dit, *ba*, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, &c. ainſi avec *h* on dit, *ha*, *hé*, *hi*, *ho*, *hu*, &c. comme dans *hameau*, *héros*, *hibou*, *hoqueton*, *hupé*, &c.

3°. Il eſt de l'eſſence de toute articulation de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échappé n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification. L'articulation gutturale ſe conforme ici aux autres, parce que l'augmentation de la force expulſive doit précéder l'exploſion du ſon, comme la cauſe précede l'effet. On peut reconnoître par-là la fauſſeté d'une remarque que l'on trouve dans la *Grammaire françoiſe* de M. l'abbé Regnier (*Paris*, 1706, *in* 12, *p.* 31.), & qui eſt répétée dans la *Proſodie françoiſe* de M. l'abbé d'Olivet, *page* 36. Ces deux auteurs diſent que l'*h* eſt aſpirée à la fin des trois interjections *ah*, *eh*, *oh*. A la vérité l'uſage de notre orthographe place ce caractere à la fin de ces mots; mais la prononciation renverſe l'ordre, & nous diſons, *ha*, *hé*, *ho*. Il eſt impoſſible que l'organe de la parole faſſe entendre la voyelle avant l'aſpiration.

4°. Les deux lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre; ce qui ſuppoſe qu'elles doivent être de même genre. Les Latins ont dit *fircum* pour *hircum*, *foſtem* pour *hoſtem*, en employant *f* pour *h*; & au contraire ils ont dit *heminas* pour *feminas*, en employant *h* pour *f*. Les Eſpagnols ont fait paſſer ainſi dans leur langue quantité de mots latins, en changeant *f* en *h*: par exemple, ils diſent, *hablar*, (parler), de *fabulari*; *hazer*, (faire), de *facere*; *herir*, (bleſſer), de *ferire*; *hado*, (deſtin), de *fatum*; *higo*, (figue), de *ficus*; *hogar*, (foyer), de *focus*, &c.

Les Latins ont auſſi employé *v* ou *ſ* pour *h*, en adoptant des mots grecs: *veneti* vient de ἐνετοὶ, *Veſta* de ἑστία, *veſtis* de ἐσθὴς, *ver* de ἦρ, *&c.* & de même *ſuper* vient de ὑπὲρ, *ſeptem* de ἑπτά, *&c.*

L'auteur des grammaires de Port-Royal fait entendre dans ſa *Méthode eſpagnole*, *part. I. chap. iij.* que les effets preſque ſemblables de l'aſpiration *h* & du ſifflement *f* ou *v* ou *ſ*, ſont le fondement de cette commutabilité; & il inſinue dans la *Méthode latine*, que ces permutations peuvent venir de l'ancienne figure de l'eſprit rude des Grecs, qui étoit aſſez ſemblable à *f*, parce que, ſelon le témoignage de S. Iſidore, on diviſa perpendiculairement en deux parties égales la lettre H, & l'on prit la premiere moitié Ⱶ pour ſigne de l'eſprit rude, & l'autre moitié ⊣ pour ſymbole de l'eſprit doux. Je laiſſe au lecteur à juger du poids de ces opinions, & je me réduis à conclure tout de nouveau que toutes ces analogies de la lettre *h* avec les autres conſonnes, lui en aſſûrent inconteſtablement la qualité & le nom.

Ceux qui ne veulent pas en convenir *ſoûtiennent*, dit M. du Marſais, *que ce ſigne ne marquant aucun ſon particulier analogue au ſon des autres conſonnes, il ne doit être conſidéré que comme un ſigne d'aſpiration*. *Voyez* CONSONNE. Je ne ferai point remarquer ici que le mot *ſon* y eſt employé abuſivement, ou du-moins dans un autre ſens que celui que je lui ai aſſigné dès le commencement, & je vais au contraire l'employer de la même maniere, afin de mieux aſſortir ma réponſe à l'objection; je dis donc qu'elle ne prouve rien, parce qu'elle prouveroit trop. On pourroit appliquer ce raiſonnement à telle claſſe de conſonne que l'on voudroit, parce qu'en général les conſonnes d'une claſſe ne marquent aucun ſon particulier analogue au ſon des conſonnes d'une autre claſſe: ainſi l'on pourroit dire, par exemple, que nos cinq lettres labiales *b*, *p*, *v*, *f*, *m*, ne marquant aucuns ſons particuliers analogues aux ſons des autres conſonnes, elles ne doivent être conſidérées que comme les ſignes de certains mouvemens des levres. J'ajoûte que ce raiſonnement porte ſur un principe faux, & qu'en effet la lettre *h* déſigne un objet de l'audition très-analogue à celui des autres conſonnes, je veux dire une exploſion réelle des ſons. Si l'on a cherché l'analogie des conſonnes ou des articulations dans quelque autre choſe, c'eſt une pure mépriſe.

Mais, dira-t-on, *les Grecs ne l'ont jamais regardée comme telle; c'eſt pour cela qu'ils ne l'ont point placée dans leur alphabet, & que dans l'écriture ordinaire ils ne la marquent que comme les accens au-deſſus des lettres: & ſi dans la ſuite ce caractere a paſſé dans l'alphabet latin, & de-là dans ceux des langues modernes, cela n'eſt arrivé que par l'indolence des copiſtes qui ont ſuivi le mouvement des doigts & écrit de ſuite ce ſigne avec les autres lettres du mot, plûtôt que d'interrompre ce mouvement pour marquer l'aſpiration au-deſſus de la lettre.* C'eſt encore M. du Marſais (*ibid.*) qui prête ici ſon organe à ceux qui ne veulent pas même reconnoître *h* pour une lettre; mais leurs raiſons demeurent toujours ſans force ſous la main même qui étoit la plus propre à leur en donner.

Que nous importe en effet que les Grecs ayent regardé ou non ce caractere comme une lettre, & que dans l'écriture ordinaire ils ne l'ayent pas employé comme les autres lettres? n'avons-nous pas à oppoſer à l'uſage des Grecs celui de toutes les Nations de l'Europe, qui ſe ſervent aujourd'hui de l'alphabet latin, qui y placent ce caractere, & qui l'employent dans les mots comme toutes les autres lettres? Pourquoi l'autorité des modernes le céderoit-elle ſur ce point à celle des anciens, ou pourquoi ne l'emporteroit-elle pas, du-moins par la pluralité des ſuffrages?

C'eſt, dit-on, que l'uſage moderne ne doit ſon origine qu'à la négligence de quelques copiſtes malhabiles, & que celui des Grecs paroît venir d'une inſtitution réfléchie. Cet uſage qu'on appelle *moderne* eſt pourtant celui de la langue hébraïque, dont le *hé* ה, n'eſt rien autre choſe que notre *h*; & cet uſage paroît tenir de plus près à la premiere inſtitution des lettres, & au ſeul tems où, ſelon la judicieuſe remarque de M. Duclos (*Remarq. ſur le v. chap. de la I. part. de la Grammaire générale.*), l'orthographe ait été parfaite.

Les Grecs eux-mêmes employerent au commencement le caractere *H*, qu'ils nomment aujourd'hui ἦτα, à la place de l'eſprit rude qu'ils introduiſirent plus tard; d'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivoient ΗΟΔΟΙ pour ὁδῷ, ΗΕΚΑΤΟΝ pour ἑκατὸν, & qu'avant l'inſtitution des conſonnes aſpirées, ils écrivoient ſimplement la ténue & Η enſuite, ΤΗΕΟΣ pour ΘΕΟΣ. Nous avons fidélement copié cet ancien uſage des Grecs dans l'orthographe des mots que nous avons empruntés d'eux, comme dans *rhétorique*, *théologie*; & eux-mêmes n'étoient que les imitateurs des Phéniciens à qui ils de-

voient

voient la connoissance des lettres, comme l'indique encore le nom grec ἦτα, assez analogue au nom *hé* ou *heth* des Phéniciens & des Hébreux.

Ceux donc pour qui l'autorité des Grecs est une raison déterminante, doivent trouver dans cette pratique un témoignage d'autant plus grave en faveur de l'opinion que je défens ici, que c'est le plus ancien usage, &, à tout prendre, le plus universel, puisqu'il n'y a guere que l'usage postérieur des Grecs qui y fasse exception.

Au surplus, il n'est pas tout-à-fait vrai qu'ils n'ayent employé que comme les accens le caractere qu'ils ont substitué à *h*. Ils n'ont jamais placé les accens que sur des voyelles, parce qu'il n'y a en effet que les sons qui soient susceptibles de l'espece de modulation qu'indiquent les accens, & que cette sorte de modification est très-différente de l'explosion désignée par les consonnes. Mais ce que la grammaire greque nomme *esprit* se trouve quelquefois sur les voyelles & quelquefois sur des consonnes. *Voyez* ESPRIT.

Dans le premier cas, il en est de l'esprit sur la voyelle, comme de la consonne qui la précede, & l'on voit en effet que l'esprit se transforme en une consonne, ou la consonne en un esprit, dans le passage d'une langue à une autre; le ἦρ grec devient *ver* en latin; le *fabulari* latin devient *hablar* en espagnol. On n'a pas d'exemple d'accens transformés en consonnes, ni de consonnes métamorphosées en accens.

Dans le second cas, il est encore bien plus évident que ce qu'indique l'esprit est de même nature que ce dont la consonne est le signe. L'esprit & la consonne ne sont associés que parce que chacun de ces caracteres représente une articulation, & l'union des deux signes est alors le symbole de l'union des deux causes d'explosion sur le même son. Ainsi le son ε de la premiere syllabe du mot ῥέω est articulé comme le même son *e* dans la premiere syllabe du mot latin *creo:* ce son dans les deux langues est précédé d'une double articulation; ou, si l'on veut, l'explosion de ce son y a deux causes.

Non-seulement les Grecs ont placé l'esprit rude sur des consonnes, ils ont encore introduit dans leur alphabet des caracteres représentatifs de l'union de cet esprit avec une consonne, de même qu'ils en ont admis d'autres qui représentent l'union de deux consonnes: ils donnent aux caracteres de la premiere espece le nom de *consonnes aspirées*, φ, χ, θ, & à ceux de la seconde le nom de *consonnes doubles*, ψ, ξ, ζ. Comme les premieres sont nommées *aspirées*, parce que l'aspiration leur est commune & semble modifier la premiere des deux articulations, on pouvoit donner aux dernieres la dénomination de *sifflantes*, parce que le sifflement leur est commun & y modifie aussi la premiere articulation: mais les unes & les autres sont également doubles & se décomposent effectivement de la même maniere. De même que ψ vaut πσ, que ξ vaut κσ, & que ζ vaut δσ; ainsi φ vaut ΠΗ, χ vaut ΚΗ, & θ vaut ΤΗ.

Il paroît donc qu'attribuer l'introduction de la lettre *h* dans l'alphabet à la prétendue indolence des copistes, c'est une conjecture hasardée en faveur d'une opinion à laquelle on tient par habitude, ou contre un sentiment dont on n'avoit pas approfondi les preuves, mais dont le fondement se trouve chez les Grecs mêmes à qui l'on prête assez légerement des vûes tout opposées.

Quoi qu'il en soit, la lettre *h* a dans notre orthographe différens usages qu'il est essentiel d'observer.

I. Lorsqu'elle est seule avant une voyelle dans la même syllabe, elle est aspirée ou muette.

1°. Si elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante cette explosion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulsive, & alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire avec élision *funest' hasard* en quatre syllabes, comme *funest' ardeur*, on dit *funest-e-hasard* en cinq syllabes, comme *funest e-combat*; au contraire, au lieu de dire au pluriel *funeste-s hasards* comme *funeste-s ardeurs*, on prononce sans *s* *funest' hasards*, comme *funesté combats*.

2°. Si la lettre *h* est muette, elle n'indique aucune explosion pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état naturel de simple émission de la voix; dans ce cas, *h* n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'étoit point écrite: ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plûtôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; & si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi au lieu de dire sans élision *titr-e honorable*, comme *titr-e favorable*, on dit *titr-' honorable* avec élision, comme *titr' onéreux:* au contraire, au lieu de dire au pluriel *titre' honorables*, comme *titre' favorables*, on dit, en prononçant *s*, *titre-s honorables*, comme *titre-s onéreux*.

Notre distinction de l'*h* aspirée & de l'*h* muette répond à celle de l'esprit rude & de l'esprit doux des Grecs; mais notre maniere est plus gauche que celle des Grecs, puisque leurs deux esprits avoient des signes différens, & que nos deux *h* sont indiscernables par la figure.

Il semble qu'il auroit été plus raisonnable de supprimer de notre orthographe tout caractere muet; & celle des Italiens doit par-là même arriver plûtôt que la nôtre à son point de perfection, parce qu'ils ont la liberté de supprimer les *h* muettes; *uomo*, homme; *uomini*, hommes; *avere*, avoir, &c.

Il seroit du-moins à souhaiter que l'on eût quelques regles générales pour distinguer les mots où l'on aspire *h*, de ceux où elle est muette: mais celles que quelques-uns de nos grammairiens ont imaginées sont trop incertaines, fondées sur des notions trop éloignées des connoissances vulgaires, & sujettes à trop d'exceptions: il est plus court & plus sûr de s'en rapporter à une liste exacte des mots où l'on aspire. C'est le parti qu'a pris M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent *Traité de la Prosodie françoise:* le lecteur ne sauroit mieux faire que de consulter cet ouvrage, qui d'ailleurs ne peut être trop lû par ceux qui donnent quelque soin à l'étude de la langue françoise.

II. Lorsque la lettre *h* est précédée d'une consonne dans la même syllabe, elle est ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou étymologique & auxiliaire tout à-la-fois. Elle est étymologique, si elle entre dans le mot écrit par imitation du mot radical d'où il est dérivé; elle est auxiliaire, si elle sert à changer la prononciation naturelle de la consonne précédente.

Les consonnes après lesquelles nous l'employons en françois sont *c*, *l*, *p*, *r*, *t*.

1°. Après la consonne *c*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsqu'avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *j*, & qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical: telle est la valeur de *h* dans les mots *chapeau*, *cheval*, *chameau*, *chose*, *chûte*, &c. L'orthographe allemande exprime cette articulation par *sch*, & l'orthographe angloise par *sh*.

Après *c* la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *k* aspiré, & que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k*, comme dans les mots, *Achaïe*, *Chersonèse*, *Chiromancie*, *Chaldée*, *Nabuchodonosor*, *Achab*, que l'on prononce comme s'il y avoit *Akaïe*, *Kersonèse*, *Kiromancie*, *Kaldée*, *Nabukodonosor*, *Akab*.

Plusieurs mots de cette classe étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* françois. Les fautes que le peuple commet d'abord par ignorance deviennent enfin usage à force de répétitions, & font loi, même pour les savans. On prononce donc aujourd'hui à la françoise, *archevêque*, *archiépiscopal*; *Achéron* prédominera enfin, quoique l'opéra paroisse encore tenir pour *Akéron*. Dans ces mots la lettre *h* est auxiliaire & étymologique tout à-la-fois.

Dans d'autres mots de même origine, où elle n'étoit qu'étymologique, elle en a été supprimée totalement; ce qui assûre la durée de la prononciation originelle & de l'orthographe analogique: tels sont les mots *caractere*, *colere*, *colique*, qui s'écrivoient autrefois *charactere*, *cholere*, *cholique*. Puisse l'usage amener insensiblement la suppression de tant d'autres lettres qui ne servent qu'à défigurer notre orthographe ou à l'embarrasser!

2°. Après la consonne *l* la lettre *h* est purement auxiliaire dans quelques noms propres, où elle donna à *l* la prononciation mouillée; comme dans *Milhaud* (nom de ville) où la lettre *l* se prononce comme dans *billot*.

3°. *H* est tout à-la-fois auxiliaire & étymologique dans *ph*; elle y est étymologique, puisqu'elle indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, & qu'il y a à la racine un *p* avec aspiration, c'est-à-dire un *phé* פ, ou un

ou un *phi* φ: mais cette lettre eſt en même tems auxiliaire, puiſqu'elle indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, & que *ph* eſt pour nous un autre ſymbole de l'articulation déjà déſignée par *f*. Ainſi nous prononçons, *Joſeph*, *philoſophe*, comme s'il y avoit *Joſef*, *filoſofe*.

Les Italiens employent tout ſimplement *f* au lieu de *ph*; en cela ils ſont encore plus ſages que nous, & n'en ſont pas moins bons étymologiſtes.

4°. Après les conſonnes *r* & *t*, la lettre *h* eſt purement étymologique; elle n'a aucune influence ſur la prononciation de la conſonne précédente, & elle indique ſeulement que le mot eſt tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette conſonne étoit accompagnée de l'eſprit rude, de l'aſpiration, comme dans les mots *rhapſodie*, *rhétorique*, *théologie*, *Thomas*. On a retranché cette *h* étymologique de quelques mots, & l'on a bien fait: ainſi l'on écrit, *tréſor*, *trône*, ſans *h*; & l'ortographe y a gagné un degré de ſimplification.

Qu'il me ſoit permis de terminer cet article par une conjecture ſur l'origine du nom *ache* que l'on donne à la lettre *h*, au lieu de l'appeller ſimplement *he* en aſpirant l'*e* muet, comme on devroit appeller *be*, *pe*, *de*, *me*, &c. les conſonnes *b*, *p*, *d*, *m*, &c.

On diſtingue dans l'alphabet hébreu quatre lettres gutturales, ע, ח, ה, א, *aleph*, *hé*, *kheth*, *ain*, & on les nomme *ahécha* (*Grammaire hébraique* par M. l'abbé Ladvocat, *page* 6.) Ce mot factice eſt évidemment réſulté de la ſomme des quatre gutturales dont la premiere eſt *a*, la ſeconde *he*, la troiſiéme *kh* ou *ch*, & la quatriéme *a*, ou *ha*. Or *ch*, que nous prononçons quelquefois comme dans *Chalcédoine*, nous le prononçons auſſi quelquefois comme dans *chanoine*; & en le prononçant ainſi dans le mot factice des gutturales hébraïques, on peut avoir dit de notre *h* que c'étoit une lettre gutturale, une lettre *ahécha*, par contraction une *acha*, & avec une terminaiſon françoiſe, une *ache*. Combien d'étymologies reçûes qui ne ſont pas fondées ſur autant de vraiſſemblance! (*B. E. R. M.*)

* H, (*Ecriture*.) Il y a dans l'Ecriture trois ſortes d'*h*, l'italienne, la coulée, & la ronde: l'italienne ſe forme de la partie du milieu de l'*f*, de la premiere partie de l'*x* pour ſa tête, avec la premiere & la ſeptieme partie de l'*o*; la coulée a les mêmes racines, ſi l'on en excepte ſa tête, qui ſe tire auſſi des ſixieme, ſeptieme, huitieme, & premiere parties de l'*o*: la ronde eſt un aſſemblage des huitieme, premiere & ſeconde parties de l'*o*; elle prend ſon milieu de l'*f*, & la partie inférieure de l'*j* conſonne rond; pour ſon extrémité ſupérieure, c'eſt la deuxieme partie de la courbe ſupérieure de la ſeconde partie de l'*o*. Ces trois *h* ſe forment toutes du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez nos Planches d'Ecriture*.

H A

HABACUC, (*Théologie*.) l'une des douze petits prophetes dont les prophéties ſont contenues dans le canon de l'ancien teſtament. *Voyez* PROPHETE & PROPHÉTIE.

Ce nom s'écrit en hébreu par *hheth*, & ſignifie un *lutteur*; les traducteurs grecs l'appellent *Ambakoum*.

On ne ſait point au juſte le tems auquel *Habacuc* a vécu; mais comme il prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, on en peut conclure qu'il prophétiſoit avant le regne de Sédécias ou vers celui de Manaſsès. Sa prophétie ne conſiſte qu'en trois chapitres.

S. Jérôme le confond avec un autre *Habacuc* dont il eſt fait mention dans le prophete Daniel, & à qui l'on attribue l'hiſtoire de Bel & du dragon contenue dans le livre du même prophete dont il le fait contemporain: mais c'eſt une erreur que perſonne n'a ſuivie. (*G*)

HABAR, ſ. f. (*Géogr.*) ancienne ville de Perſe aujourd'hui ruinée, ſur la route de Sultanie à Kom, dans l'Irac-Agemi; c'eſt vraiſſemblablement la même ville qui eſt nommée *Ebher* ou *Ebcher* dans les cartes de M. de Lisle & d'Oléarius. *Long.* 67. *lat.* 36. 12. (*D. J.*)

* HABASCON, ſ. m. (*Botan.*) racine qui croît en Virginie; elle eſt de la figure & de la groſſeur de nos panais. Les Indiens la mangent. On la dit apéritive. On ſent combien cette deſcription eſt vague.

HABATA, (*Géog.*) province d'Afrique au royaume de Fez, dans la partie occidentale, près du détroit de Gibraltar.

* HABASE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le douzieme mois de l'année éthiopienne; il a trente jours comme les autres mois: & l'année de cette contrée commençant au 19e d'Août, le premier jour d'*Habaſe* eſt le 18e de notre mois de Juillet.

HABDALA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie en uſage chez les Juifs pour finir le jour du ſabbat, & qui conſiſte en ce que chacun étant de retour de la priere, ce qui arrive à l'entrée de la nuit, lorſqu'on a pû découvrir quelques étoiles, on alume un flambeau ou une lampe; le chef de famille prend du vin, des épiceries odoriférantes, les benit, les flaire, pour commencer ſa ſemaine par une ſenſation agréable, & ſouhaite que tout réuſſiſſe heureuſement dans la nouvelle ſemaine où l'on vient d'entrer; enſuite il benit la clarté du feu dont on ne s'eſt pas encore ſervi, & ſonge à commencer à travailler. Le mot *habdala* ſignifie *diſtinction*, & on l'applique à cette cérémonie, pour marquer que le jour du ſabbat eſt fini, & que celui du travail commence. Les Juifs en ſe ſaluant ce ſoir-là ne ſe diſent pas *bon ſoir*, mais *Dieu vous donne une bonne ſemaine*. *Dictionnaire des Arts*. (*G*)

* HABE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) vêtement des Arabes. C'eſt ou une caſaque toute d'une venue, d'un gros camelot rayé de blanc; ou une grande veſte blanche d'une étoffe tiſſue de poil de chevre & de lin, qui leur deſcend juſqu'aux talons, & dont les manches tombent ſur leurs bras, comme celles de nos moines Bernardins & Bénédictins. La *habe* avec le capuchon eſt ſur-tout à l'uſage des Arabes de Barbarie qui demeurent dans les campagnes, où ils vivent ſous des tentes, loin des villes dont ils mépriſent le ſéjour & les habitans.

HABEAS CORPUS, (*Juriſprud. d'Angleterre.*) loi commune à tous les ſujets anglois, & qui donne à un priſonnier la facilité d'être élargi ſous caution.

Pour bien entendre cette loi, il faut ſavoir que lorſqu'un Anglois eſt arrêté, à-moins que ce ne ſoit pour crime digne de mort, il envoye une copie du *mittimus* au chancelier, ou à quelque juge de l'échiquier que ce ſoit, lequel eſt obligé, ſans déplacer, de lui accorder l'acte nommé *habeas corpus*. Sur la lecture de cet acte, le geolier ou concierge doit amener le priſonnier, & rendre compte des raiſons de ſa détention au tribunal auquel l'acte eſt renvoyé. Alors le juge prononce ſi le priſonnier eſt dans le cas de pouvoir donner caution ou non; s'il n'eſt pas dans le cas de la donner, il eſt renvoyé dans la priſon; s'il en a le droit, il eſt renvoyé ſous caution.

C'eſt un des plus beaux priviléges dont une nation libre puiſſe jouir; car en conſéquence de cet acte, les priſonniers d'état ont le droit de choiſir le tribunal où ils veulent être jugés, & d'être élargis ſous caution, ſi on n'allegue point la cauſe de leur détention, ou qu'on differe de les juger.

Cette loi néceſſaire pour prévenir les empriſonnemens arbitraires dont un roi ſe ſerviroit pour ſe rendre abſolu, pourroit avoir de fâcheuſes ſuites dans les cas extraordinaires, par exemple dans une conſpiration, où l'obſervation exacte des formalités favoriſeroit les malintentionnés, & aſsûreroit aux perſonnes ſuſpectes la facilité d'exécuter leurs mauvais deſſeins. Il ſemble donc que dans des cas de cette nature le bien public demande qu'on ſuſpende la loi pour un certain tems; & en effet depuis ſon établiſſement, elle l'a été quelquefois en Angleterre.

Elle le fut pour un an en 1722, parce qu'il y avoit des bruits d'une conſpiration formée contre le roi Georges I. & contre l'état. Les ſeigneurs qui opinerent alors dans la chambre haute pour cette ſuſpenſion, dirent que quand un acte devenoit contraire au bien public par des circonſtances rares & imprévûes, il falloit néceſſairement le mettre à l'écart pour un certain tems; que dans la République Romaine compoſée du pouvoir royal, de celui des nobles, & de celui du peuple repréſenté par le ſénat & les tribuns, les conſuls n'avoient qu'un pouvoir aſſez limité; mais qu'au premier bruit d'une conſpiration, ces magiſtrats étoient dès-lors revêtus d'une autorité ſuprême, pour veiller à la conſervation de la république. Cependant d'autres ſeigneurs attaquerent la ſuſpenſion en général, & plus encore la durée, à laquelle ils s'oppoſerent par de fortes raiſons. Ils ſoutinrent qu'un tel bill accordoit au roi d'Angleterre un pouvoir auſſi grand que l'étoit celui d'un dictateur romain; qu'il faudroit que perſonne ne fût arrêté, qu'on ne lui nommât le délateur qui l'auroit rendu ſuſpect, afin qu'il parût que la conſpiration ne ſervoit pas de couverture à d'autres ſujets de mécontentement; que l'acte *habeas corpus* n'avoit pas encore été ſuſpendu pour plus de ſix mois; qu'en le ſuſpendant pour un an, on autoriſeroit par ce funeſte exemple le ſouverain à en demander la

prorogation pour une ſeconde année ou davantage: au moyen de quoi l'on anéantiroit inſenſiblement l'acte qui aſsûroit mieux que tout autre la liberté de la nation.

„ Il eſt vrai, dit à ce ſujet l'auteur de l'*Eſprit des* „ *loix*, que ſi la puiſſance législative laiſſe à l'exécu- „ trice le droit d'empriſonner des citoyens qui pour- „ roient donner caution de leur conduite, il n'y a plus „ de liberté; mais s'ils ne ſont arrêtés que pour ré- „ pondre ſans délai à une accuſation que la loi a ren- „ du capitale, alors ils ſont réellement libres, puiſqu'ils „ ne ſont ſoumis qu'à la puiſſance de la loi. Enfin ſi „ la puiſſance législative ſe croit en danger par quelque „ conſpiration ſecrette contre l'état, ou quelque intel- „ ligence avec les ennemis du dehors, elle peut, pour „ un tems court & limité, permettre à la puiſſance exé- „ cutrice de faire arrêter les citoyens ſuſpects, qui ne „ perdront leur liberté pour un tems, que pour la con- „ ſerver pour toujours „. (*D. J.*)

HABELSCHWERDA, (*Géog.*) ville de Bohème, au comté de Glatz.

HABERWERTH, (*Géog.*) jolie ville de Bohème, ſur la Neiſs, au comté de Glatz.

HABHAZZIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par quelques auteurs à une plante d'Afrique qui produit ſous terre un fruit en petits globules, qui a le goût d'une amande, & qui eſt attaché à la racine de la plante par des petites fibres ou filets. Les Africains s'en nourriſſent, & les Eſpagnols les appellent *avellana*, parce que ce fruit reſſemble à des avelines. On dit que la plante qui la produit eſt le traſi. *Voyez Supplém. de Chambers.*

HABILE, (*Gramm.*) terme adjectif, qui, comme preſque tous les autres, a des acceptions diverſes, ſelon qu'on l'employe: il vient évidemment du latin *habilis*, & non pas, comme le prétend Pezron, du celte *abil*: mais il importe plus de ſavoir la ſignification des mots que leur ſource.

En général il ſignifie plus que *capable*, plus qu'*inſtruit*, ſoit qu'on parle d'un général, ou d'un ſavant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lû tout ce qu'on a écrit ſur la guerre, & même l'avoir vûe, ſans être *habile* à la faire: il peut être capable de commander; mais pour acquérir le nom d'*habile général*, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec ſuccès.

Un juge peut ſavoir toutes les loix, ſans être *habile* à les appliquer. Le ſavant peut n'être *habile* ni à écrire, ni à enſeigner. L'*habile* homme eſt donc celui qui fait un grand uſage de ce qu'il ſait. Le *capable* peut, & l'*habile* exécute.

Ce mot ne convient point aux arts de pur génie; on ne dit pas un *habile* poëte, un *habile* orateur; & ſi on le dit quelquefois d'un orateur, c'eſt lorſqu'il s'eſt tiré avec *habileté*, avec dextérité d'un ſujet épineux.

Par exemple, Boſſuet ayant à traiter dans l'oraiſon funebre du grand Condé l'article de ſes guerres civiles, dit qu'il y a une pénitence auſſi glorieuſe que l'innocence même. Il manie ce morceau *habilement*, & dans le reſte il parle avec grandeur.

On dit *habile* hiſtorien, c'eſt-à-dire hiſtorien qui a puiſé dans de bonnes ſources, qui a comparé les relations, qui en juge ſainement, en un mot qui s'eſt donné beaucoup de peine. S'il a encore le don de narrer avec l'éloquence convenable, il eſt plus qu'*habile*, il eſt grand hiſtorien, comme Tite-Live, de Thou.

Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à-la-fois de l'eſprit & de la main, comme la Peinture, la Sculpture. On dit un *habile* peintre, un *habile* ſculpteur, parce que ces arts ſuppoſent un long apprentiſſage; au lieu qu'on eſt poëte preſque tout d'un coup, comme Virgile, Ovide, &c. & qu'on eſt même orateur ſans avoir beaucoup étudié, ainſi que plus d'un prédicateur.

Pourquoi dit-on pourtant *habile prédicateur*? c'eſt qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence; & ce n'eſt pas un grand éloge. On ne dit pas du ſublime Boſſuet, c'eſt *un habile faiſeur d'oraiſons funebres*. Un ſimple joueur d'inſtrumens eſt *habile*; un compoſiteur doit être plus qu'*habile*, il lui faut du génie. Le metteur en œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a deſſiné *habilement*.

Dans le ſtyle comique, *habile* peut ſignifier *diligent*, *empreſſé*. Moliere fait dire à M. Loyal:

> . . . . *Que chacun ſoit* habile
> *A vuider de céans juſqu'au moindre uſtenſile.*

Un *habile* homme dans les affaires eſt inſtruit, prudent, & actif: ſi l'un de ces trois mérites lui manque, il n'eſt point *habile*.

L'*habile* courtiſan emporte un peu plus de blâme que de louange; il veut dire trop ſouvent *habile flateur*, il peut auſſi ne ſignifier qu'un homme adroit, qui n'eſt ni bas ni méchant. Le renard qui interrogé par le lion ſur l'odeur qui exhale de ſon palais, lui répond qu'il eſt enrhûmé, eſt un courtiſan *habile*. Le renard qui pour ſe venger de la calomnie du loup, conſeille au vieux lion la peau d'un loup fraîchement écorché, pour réchauffer ſa majeſté, eſt plus qu'*habile* courtiſan. C'eſt en conſéquence qu'on dit, un *habile* fripon, un *habile* ſcélérat.

Habile, en Juriſprudence, ſignifie reconnu *capable* par la loi; & alors *capable* veut dire *ayant droit*, ou *pouvant avoir droit*. On eſt *habile* à ſuccéder; les filles ſont quelquefois *habiles* à poſſéder une pairie; elles ne ſont point *habiles* à ſuccéder à la couronne.

Les particules *a*, *dans*, & *en*, s'employent avec ce mot. On dit, *habile* dans un art, *habile* à manier le ciſeau, *habile* en Mathématiques.

On ne s'étendra point ici ſur le moral, ſur le danger de vouloir être trop *habile*, ou de faire l'*habile* homme; ſur les riſques que court ce qu'on appelle une *habile femme*, quand elle veut gouverner les affaires de ſa maiſon ſans conſeil.

On craint d'enfler ce Dictionnaire d'inutiles déclamations; ceux qui préſident à ce grand & important Ouvrage doivent traiter au long les articles des Arts & des Sciences qui inſtruiſent le public; & ceux auxquels ils confient de petits articles de littérature doivent avoir le mérite d'être courts.

HABILETÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot eſt à *capacité* ce qu'*habile* eſt à *capable*; *habileté* dans une ſcience, dans un art, dans la conduite.

On exprime une qualité acquiſe, en diſant, *il a de l'habileté*; on exprime une action en diſant, *il a conduit cette affaire avec habileté*.

HABILEMENT, adv. a les mêmes acceptions; il travaille, il joue, il enſeigne *habilement*; il a ſurmonté *habilement* cette difficulté. Ce n'eſt guere la peine d'en dire davantage ſur ces petites choſes.

HABILITATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de procurer à quelqu'un l'habileté ou capacité de faire quelque choſe; par exemple le conſentement du pere de famille *habilite* le fils de famille à s'obliger; l'autoriſation du mari *habilite* la femme à contracter; les lettres de naturalité *habilitent* les étrangers à poſſéder en France des offices & bénéfices. *Voyez* RÉHABILITATION. (*A*)

HABILLAGE, ſ. m. *voyez* HABILLER, (*Cuiſine*, *Pelletier*, *Potier de terre*, &c.)

HABILLÉ, adj. *terme de Blaſon*. Il ne ſe dit que des figures d'hommes & de femmes couvertes de leurs habits. On dit auſſi *un navire d'or habillé* d'argent, pour dire, qu'il a ſes voiles & ſes agrès. *Dictionnaire de Trévoux*.

HABILLEMENT, ſ. m. *voyez* HABIT.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENT, & ARMEMENT DES TROUPES, (*Art milit.*) Ces trois dénominations expriment collectivement les divers effets uniformes qui ſervent à *habiller*, à *équiper*, & à *armer* les cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats. Nous donnerons ci-après des devis détaillés de ces effets.

Cette opération doit ſuivre immédiatement celle des enrollemens dont nous traiterons dans un article particulier; *voyez* LEVÉE DE TROUPES, & précéder celle des exercices, matiere approfondie au-moins dans les préceptes & dans la théorie. *Voyez* EXERCICE, ÉVOLUTION. Toutes trois par un concours mutuel tendent à l'amélioration de la police, de l'art, & du méchaniſme de la guerre.

Dans notre ancienne inſtitution militaire, preſque tous les corps étoient livrés à une routine arbitraire qui ſe plioit aux caprices des colonels, & perpétuoit les défectuoſités & les abus. Un miniſtre chéri de tout le militaire, animé d'un zele ardent pour la perfection du ſervice, apperçut le deſordre, & s'appliqua à y remédier. Occupé des plus grands objets, M. le comte d'Argenſon ne dédaigna pas de deſcendre aux moindres détails; on eſſaya des changemens, on multiplia les épreuves; un plan de réforme, fruit des méditations d'illuſtres guerriers, fut arrêté; & enfin la qualité, l'eſpece, la quantité, la forme & les proportions de chaque partie d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*, furent ſous ſon miniſtere, ſucceſſivement déterminées par pluſieurs ordonnances & réglemens que nous ne ferons ici que rapprocher & réſumer. Les colonels, commandans & majors des corps, ne doivent y permettre aucune altération ni changement, à peine de répondre des contraventions.

Lorſque le roi ordonne la levée d'un régiment, Sa Majeſté pourvoit, pour cette premiere fois, par un traitement particulier accordé aux capitaines, à la dépenſe de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* à neuf de chaque troupe.

Et pour aſſûrer d'une maniere ſtable & uniforme l'entretien de toutes les parties qui en dépendent, elle a réglé qu'elles ne ſeroient plus renouvellées en totalité, mais ſeulement par tiers, par quart, ou ſuivant la partie jugée néceſſaire par les inſpecteurs généraux de ſes troupes; diſpoſition nouvelle par laquelle on a judicieuſement ſacrifié l'agrément du coup d'œil à l'utilité.

Au moyen du traitement que le roi fait à ſes troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, ſoit à titre de ſolde pour les unes & les autres, ſoit à titre d'uſtenſile ou d'écus de campagne pour celles de cavalerie, les cavaliers, huſſards & dragons ſont obligés de s'entretenir en tout tems de linge, de culottes, bas & ſouliers; d'entretenir leurs chevaux de ferrage, de conſerver leurs armes nettes, & d'y faire les menues réparations, enſorte qu'elles ſoient toûjours en bon état; & les ſoldats de s'entretenir de linge, de chauſſure, & de tenir également leurs armes propres & en bon état.

Outre ce traitement, le roi fait payer tant en paix qu'en guerre, vingt deniers par jour pour chaque ſergent, & dix deniers pour chaque brigadier, cavalier, huſſard, dragon & ſoldat, pour compoſer une maſſe toûjours complette, ſans avoir égard aux hommes qui peuvent manquer dans les compagnies.

Cette maſſe eſt ſpécialement affectée aux dépenſes principales & acceſſoires du renouvellement & de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* des troupes. Le fonds en demeure entre les mains des tréſoriers militaires, qui en donnent leurs reconnoiſſances aux majors ou autres officiers chargés du détail des corps, en deux billets comptables; l'un à titre de groſſe maſſe ſur le pié de douze deniers par ſergent, & de ſix deniers par brigadier, cavalier, huſſard, dragon & ſoldat; l'autre à titre de petite maſſe pour les huit deniers reſtans par ſergent, & les quatre deniers par chacun des autres. Les fonds de la maſſe ſont remis, ſur la main-levée des inſpecteurs généraux, aux entrepreneurs des fournitures d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement* de chaque corps.

A l'égard des régimens d'infanterie étrangere qui ſont au ſervice du roi, & qui jouiſſent de traitemens différens des troupes nationales, il a été réglé une retenue de trois livres par homme ſur le pié complet par mois, à titre de maſſe, ſur la paye de paix de chaque compagnie, & de quatre livres dix ſols ſur la paye de guerre, dont l'emploi eſt affecté aux *habillement*, *équipement*, *armement*, & à la petite monture de ces régimens. La petite monture n'eſt autre choſe que le linge & la chauſſure dont nous avons dit que le ſoldat eſt obligé de s'entretenir ſur ſa ſolde. Pour prévenir les inconvéniens & le danger de ſa négligence ſur cet article qui intéreſſe eſſentiellement ſa ſanté, on a établi une retenue journaliere ſur ſa paye, dont le fonds reſte entre les mains de l'officier major de chaque corps. Il en fait manuellement la diſtribution tous les trois mois, après avoir examiné ſi toutes les parties de l'équipage militare ou privé du ſoldat ſont complettes & en bon état. Le décompte des cinq écus de campagne de la cavalerie, ſe fait avec la même attention en cinq payemens égaux, dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre de chaque campagne. La retenue eſt réglée à un ſou par jour ſur la ſolde des cavaliers, huſſards & dragons, & à ſix deniers ſur celle du ſoldat; dans la pratique elle eſt pour l'ordinaire de deux ſous pour la cavalerie, & d'un ſou pour l'infanterie. Mais il ne ſuffit pas d'enviſager ces objets ſous un point de vûe général; paſſons au détail des parties d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement*. La connexité & la dépendance réciproque de ces trois branches importantes de l'économie militaire, permettent de les aſſocier ſous un même article.

Habillement. L'*habillement* du cavalier eſt compoſé d'un juſtaucorps de drap de Lodeve ou de Berry, doublé de ſerge ou d'autre étoffe de laine; d'une veſte de peau de buffle, nommée *le buffle*; d'un ſarrau de toile pour panſer les chevaux; d'une culotte de peau à double ceinture, d'une ſeconde culotte de panne rouge, d'un chapeau de laine bordé d'un galon d'argent, & d'un manteau de drap fabriqué à deux envers.

Celui du huſſard, d'une peliſſe, d'une veſte & d'une culotte à la hongroiſe, de drap bleu céleſte, la peliſſe doublée de peau en laine de mouton blanc; d'une culotte de peau, d'un bonnet ou ſchakos de feutre blanc ou rouge, & d'un manteau de drap bleu de roi.

Celui du dragon, d'un juſtaucorps & d'une veſte de drap doublés d'étoffe de laine, d'un ſarrau de toile, d'une culotte de peau, d'une ſeconde culotte de panne, d'un chapeau bordé en argent, & d'un manteau.

Et celui du ſoldat, d'un juſtaucorps de drap doublé d'étoffe de laine, d'une veſte de tricot ou d'autre étoffe équivalente auſſi doublée, d'une culotte de même étoffe ſans doublure, d'un caleçon de toile pour tenir lieu de doublure, & d'un chapeau bordé d'or ou d'argent faux. Les chapeaux des milices de terre ſont bordés en poil de chevre blanc; ceux des ſoldats gardecôtes en laine blanche, les bords ayant ſeize à dix-ſept lignes de large.

Les juſtaucorps ſont coupés ſur des patrons de trois tailles, grande, moyenne & petite. Ceux de la moyenne doivent avoir trois piés quatre pouces ſix lignes de hauteur par-devant, & trois piés trois pouces ſix lignes par-derriere; ceux de la grande taille un pouce & demi de plus; ceux de la petite un pouce & demi de moins, & les largeurs proportionnées. Les buffles & veſtes doivent être plus courtes de huit à neuf pouces que les juſtaucorps.

Les paremens des manches ſont ronds, de ſix pouces de haut & de dix-huit pouces de tour; les pattes ſans poches, les poches placées dans les plis de l'habit. Celui du cavalier eſt garni de deux épaulettes; celui du dragon d'une ſeule placée ſur l'épaule gauche. Les quantités d'étoffes qui doivent entrer dans chaque partie d'*habillement*, ſont déterminées par les ordonnances qu'on peut conſulter.

Les brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval, & les ſergens, caporaux & anſpeſſades dans les dragons à pié & dans l'infanterie, ſont diſtingués par des galons d'or, d'argent ou de laine, diverſement attachés ſur les paremens des manches. Ces marques diſtinctives ſont néceſſaires dans les divers détails du ſervice, & ſur-tout pour l'accord & la régularité dans l'ordonnance des eſcadrons & des bataillons. Les tambours des régimens royaux ſont *habillés* à la livrée du Roi; ceux des régimens de gentilshommes à la livrée des colonels.

Les chapeaux doivent être fabriqués de laines d'agneaux, & exactement feutrés; ceux de la cavalerie du poids de treize, quatorze & quinze onces, petits, moyens & grands; ceux des dragons de douze, treize & quatorze onces; & ceux de l'infanterie de dix, onze & douze onces; tous d'environ quatre pouces de hauteur de forme, à peine de confiſcation & d'amende contre les fabriquans & entrepreneurs, en cas de contravention.

Lorſque les cavaliers, huſſards, dragons ou ſoldats d'une compagnie ne ſe trouvent pas *habillés*, *équipés* & *armés*, ſuivant le preſcrit des ordonnances, l'inſpecteur général ou le commiſſaire des guerres chargé de la police du corps, ordonnent la retenue des appointemens du capitaine, juſqu'à ce que ſa troupe ait été miſe de tout point en bon état.

Et lorſqu'après ſix ans de ſervice ils reçoivent leurs congés abſolus dans l'ordre de leur ancienneté, ils emportent de droit leur habit, linge & chapeau; mais le capitaine a l'option de leur laiſſer l'habit, ou de leur donner à chacun quinze livres comptant, en les renvoyant avec la veſte, le linge & le chapeau.

Equipement. L'*équipement* du cavalier eſt compoſé d'une cartouche à douze coups, d'une bandouliere de buffle, d'un ceinturon auſſi de buffle à deux pendans, de bottes molles, guêtres & ſouliers, d'une beſace de toile de coutil, de chemiſes, col noir & bonnet, de gants, cordon de ſabre & coquarde.

Celui du huſſard, d'une cartouche à vingt coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon & de bottes molles à la hongroiſe, d'une écharpe & d'un ſabretache rouges, d'une beſace, de chemiſes, col noir, bonnet, gants & cordon de ſabre.

Celui du dragon, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon à un pendant, de bottines, guêtres & ſouliers, d'une beſace, de chemiſes, col, bonnet, gants, cordon de ſabre & coquarde.

Et celui du fantaſſin, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon en couteau de chaſſe, d'un havreſac de coutil, de chemiſes, col, bonnet, guêtres, ſouliers & coquarde. Le grenadier a une giberne & un ceinturon à deux pendans.

Tout ce qui compoſe l'équipage du ſoldat, étant d'un uſage indiſpenſable & de néceſſité phyſique, on doit avoir grande attention à ce qu'il ſoit exactement com-

complet: mais on ne doit pas en donner moins à empêcher qu'il ne ſe charge de nippes & d'effets ſuperflus, qui dans les marches accablent par leur poids les hommes & les chevaux, en même-tems qu'ils amolliſſent le ſoldat dans le repos: „ on peut ſavoir que jamais on „ n'a prétendu rendre la diſcipline & la vigueur à une „ armée, qu'en banniſſant le luxe relatif; que les ſoldats „ & les ſubalternes ont leur luxe ainſi que les autres „.

La viſite des beſaces & havreſacs fait partie des devoirs des maréchaux des logis dans la cavalerie, & des ſergens dans l'infanterie, ſous l'autorité des officiers reſpectifs. Cet objet pour être moins relevé, n'en eſt pas moins important, & ne ſeroit pas indigne de l'attention des officiers ſupérieurs; mais loin de s'y abaiſſer, eux-mêmes ne tombent que trop ſouvent dans l'excès à cet égard, par la quantité & la vaine ſomptuoſité de leurs équipages de guerre. La nation ne peut ſe diſſimuler le beſoin qu'elle a d'exemples d'auſtérité & de ſimplicité en ce genre.

Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de pluſieurs menus effets & uſtenſiles dont la cartouche, la giberne & la demi-giberne doivent être garnies (*voyez* GIBERNE), non plus que ce qui a trait à l'*équipement* des chevaux de la cavalerie. *Voyez les inſtitutions militaires de* M. de la Porterie.

Armement. L'*armement* du cavalier eſt compoſé d'un mouſqueton, de deux piſtolets & d'un ſabre, avec un plaſtron & une calotte.

Celui du huſſard, d'un mouſqueton, de deux piſtolets & d'un ſabre.

Celui du dragon, d'un fuſil avec la bayonnette à douille, d'un piſtolet & d'un ſabre.

Et celui du fantaſſin, d'un fuſil avec la bayonnette, & d'une épée, excepté le grenadier qui porte un ſabre au lieu d'épée. *Voyez* GRENADIER.

La longueur du mouſqueton eſt de trois piés ſix pouces ſix lignes, le canon ayant deux piés quatre pouces.

Celle du fuſil, de quatre piés dix pouces, le canon ayant trois piés huit pouces depuis la lumiere juſqu'à l'extrémité.

Celle du piſtolet monté, de ſeize pouces.

Le calibre des mouſqueton, fuſils & piſtolets, eſt reglé à une balle de dix-huit à la livre.

La bayonnette à dix-huit pouces de longueur, la douille compriſe.

Le ſabre eſt la principale arme de la cavalerie, comme l'eſt pour l'infanterie le fuſil armé de ſa bayonnette.

Le ſabre de la cavalerie & des dragons eſt monté à poignée de cuivre à double branche, la lame à dos, de trente-trois pouces de longueur.

Celui des huſſards courbé, à monture de cuivre, la poignée couverte de cuir bouilli crenelé, la lame à dos, de trente-cinq pouces de longueur, & de quatorze lignes de large.

Celui du grenadier auſſi courbé, à poignée & monture de cuivre, la lame à dos, de trente-un pouces de long.

L'épée à monture de cuivre, la lame à dos, de vingt-ſix pouces de longueur.

Le ſentiment de pluſieurs bons officiers de nos jours, étoit qu'on ſupprimât l'épée du fantaſſin, comme ſuperflue au moyen de la bayonnette, & incommode dans une action. Pour bonnes conſidérations ſans doute, on a adopté le parti contraire; mais en même tems on a dépouillé cet arme de ce qui la rendoit embarraſſante. La monture eſt unie, à demi-coquille, & la lame courte & forte: c'étoit ainſi que la portoient les Romains, nos modeles & nos maîtres dans la ſcience des armes.

Chaque chambrée doit être pourvûe, paix ou guerre, d'une tente, d'une marmite, d'une gamelle & d'un baril ou bidon; & chaque compagnie de cavalerie & de dragons, en guerre, de ſacs à fourrages & de hachoirs.

Les dragons à cheval portent au lieu du ſecond piſtolet, une hache, une pelle, ou autre outil propre à remuer la terre & à ouvrir des paſſages.

Dans chaque compagnie de dragons à pié de ſoixante hommes, il y a vingt outils, dont huit groſſes haches, quatre pelles, quatre pioches, & quatre ſerpes.

Il doit y en avoir dix dans chaque compagnie d'infanterie de quarante hommes, dont trois pelles, trois pioches, deux haches & deux ſerpes.

Dans les compagnies de grenadiers, dix grenadiers portent de groſſes haches, tous les autres des haches à marteaux, avec des pelles & pioches.

Les outils ſont enfermés dans des étuis de cuir; il ſeroit à deſirer que l'on fournît auſſi des ſacs de toile pour les marmites & gamelles.

Milices. Il n'y a point de maſſe établie pour l'*habillement* & l'*armement* des milices. Le Roi y pourvoit directement en faiſant verſer de ſes magaſins & arſenaux & répartir dans les provinces, les parties néceſſaires à chaque bataillon.

L'*équipement* des ſoldats de milice eſt fourni par les paroiſſes pour leſquelles ils ſervent, & compoſé pour chacun d'une veſte & d'une culotte, d'un chapeau, d'une paire de guêtres & d'une paire de ſouliers, de deux chemiſes, ou col noir & un havreſac.

Officiers. L'*habillement* des officiers doit être en tout ſemblable à celui du ſoldat, excepté que les étoffes ſont d'une qualité ſupérieure. Leurs manteaux ou redingottes doivent être auſſi des couleurs affectées à chaque régiment. Il eſt expreſſément défendu aux officiers de porter, étant à leurs corps, d'autre habit que l'uniforme, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire reconnoître & reſpecter du ſoldat; comme auſſi d'y faire des changemens, ni d'y ajoûter aucuns ornemens ſuperflus, ſous peine d'interdiction.

L'*armement* des officiers eſt compoſé pour la cavalerie de deux piſtolets, d'une épée à monture de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de long, & d'une cuiraſſe.

Pour les huſſards, de deux piſtolets & d'un ſabre courbé, la monture de cuivre doré, la lame pareille à celle des huſſards.

Pour les dragons, d'un fuſil avec la bayonnette, de deux piſtolets, & d'une épée ſemblable à celles de la cavalerie, avec une gibbeciere garnie de ſix cartouches.

Et pour l'infanterie, d'un eſponton & d'une épée.

Les officiers & les ſergens de grenadiers ſont armés de fuſils & bayonnettes avec la gibbeciere; les ſergens des compagnies de fuſiliers, de hallebardes & d'épées.

Le hauſſecol n'eſt ni arme, ni armure: il eſt ſeulement la marque du ſervice actuel des officiers d'infanterie, ainſi que le ſont les bottes & les bottines, du ſervice actuel des officiers de cavalerie & de dragons.

On a ſouvent propoſé de faire armer tous les officiers & ſargens d'infanterie, comme le ſoldat: c'étoit bien auſſi le ſentiment de M. le maréchal de Puyſegur, qui doit être d'un grand poids dans cette matiere. Ce qui forme un puiſſant préjugé en faveur de cette méthode, c'eſt qu'encore qu'elle ſoit proſcrite par les ordonnances, la pratique ordinaire des officiers dans une action, eſt d'abandonner l'eſponton, & de ſaiſir un fuſil armé de ſa bayonnette. Voici une novelle autorité: „ „ Le fuſil avec ſa bayonnette, dit un auteur accrédité, „ étant tout-à-la-fois arme à feu & hallebarde, pour- „ quoi les ſergens & officiers n'en portent-ils pas? Pour- „ quoi ſe prive-t-on ainſi de cinq armes par compagnie, „ qui ſeroient portées par ce qu'il y a de meilleur „?

Nous avons dit que le ſoldat doit entretenir ſon armure, & y faire les menues réparations dont elle a beſoin: il faut l'obliger auſſi à la tenir dans la plus grande propreté. „ Les Romains avoient fort à cœur cet- „ te propreté dans leurs ſoldats; ils les forçoient à net- „ toyer & à fourbir ſouvent leurs cuiraſſes, leurs ca- „ ſques & leurs lances, perſuadés que l'éclat des ar- „ mes impoſoit beaucoup à l'ennemi „.

Nous ne parlerons pas ici des uniformes des officiers généraux, de ceux des états-majors des armées, des aides-de-camp, des commiſſaires des guerres, des chirurgiens militaires, & d'autres établis par divers réglemens auxquels nous renvoyons. On s'étonne qu'il n'en ait pas encore été déterminé un pour les officiers des états-majors des places de guerre, qui puiſſe en toute occaſion les faire reconnoître dans les fonctions importantes & purement militaires dont ils ſont chargés.

Il eſt defendu à tous ſujets, autres que les militaires, de porter aucun abit uniforme des troupes; à tous marchands d'en acheter & expoſer en vente, même d'en garder dans leurs magaſins, à peine de confiſcation & de deux cents livres d'amende; & à tous cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats, de vendre leurs habits, armes ou autres effets uniformes, ſous peine des galeres perpétuelles.

Les officiers même ne peuvent vendre les armes de leurs compagnies, à peine de caſſation; ni les armuriers ou autres, les acheter, à peine de confiſcation & de cinq cents livres d'amende. Les armes de réforme ſont dépoſées dans les arſenaux du Roi, & Sa Majeſté, ſur l'eſtimation qui en eſt faite, pourvoit au dédommagement des capitaines.

Ils doivent faire retirer des hôpitaux les *habillemens*, *armemens*, effets & argent des ſoldats décédés, dans l'an & jour de la date du décès; ce tems paſſé, ils demeurent au profit des entrepreneurs des hôpitaux.

Aucun

Aucun officier ne doit *habiller* ses valets de l'uniforme du soldat, à peine contre l'officier de cassation, & contres les valets, d'être punis comme passevolans.

M. le maréchal de Saxe, dont la mémoire est à jamais consacrée dans nos fastes militaires, avoit suggéré plusieurs changemens avantageux dans l'*habillement* de nos troupes; mais ses idées sur cet article, toutes lumineuses & salutaires qu'elles sont, paroissent à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs, & peut-être de nos préjugés. Nos yeux seroient blessés de l'aspect d'un bataillon chaussé de sandales semelées de bois, & de soldats en vestes, couverts de manteaux à la turque, avec des capuchons & des perruques de peau d'agneau. D'ailleurs seroit-il bien aisé de soumettre à cet accoutrement sauvage l'esprit vain du soldat françois jaloux de parure, & qui pour l'ordinaire a autant d'amour propre que de bravoure?

Nous pensons qu'on peut se fixer à ce qui est établi par rapport à l'*habillement* de nos troupes, sur-tout si les commandans des corps portent leur attention comme ils le doivent, à empêcher toute manœuvre contraire au bien du service dans cette partie, soit de la part des entrepreneurs toûjours avides, soit de celle des officiers députés des corps, qui ne sont pas tous également inaccessibles à la séduction. Cet *habillement*, dans sa bisarrerie même, est approprié aux usages & au caractere de la nation; & cette conformité est une raison de préférence, parce qu'en matiere de goût & d'opinion, la volonté générale doit être consultée.

Les proportions reglées à trois hauteurs & largeurs, fournissent à toutes les tailles des justaucorps & des vestes amples & aisés. Nous voudrions que les coulottes fussent plus hautes & plus profondes, afin de laisser plus de liberté aux mouvemens du soldat dans les exercices qui appartiennent à la gymnastique; même qu'elles fussent garnies de ceintures très-larges, capables de garantir les reins contre l'humidité, lorsque le soldat est couché. Rien ne doit être négligé de ce qui tend à perfectionner les formes pour la plus grande commodité du service, & à conserver des hommes d'une espece si précieuse, sur-tout dans ce siecle belliqueux, & dans le déclin malheureusement trop sensible de notre population. Peut-être seroit-il plus avantageux encore de fournir au soldat des culottes de peau au lieu d'étoffe.

Il doit avoir deux paires de guêtres de toile, l'une blanche pour les revûes & les parades, l'autre noire pour les marches & le service ordinaire.

On a proposé de substituer aux havresacs de toile, ceux de peaux de chien ou de chevre garnies de poil, tels qu'ils sont en usage dans les troupes étrangeres; ils ont la propriété de garantir les effets du soldat contre la pluie & l'humidité; & cet avantage est sans doute bien desirable. On souhaiteroit aussi des outres de peau de bouc au lieu de barril, pour mettre la boisson du soldat.

Les besaces des cavaliers, hussards & dragons, sont faites en forme de porte-manteau, longues de l'épaisseur d'un cheval, & d'une grandeur déterminée sur la quantité de nippes, d'effets, ustensiles & denrées qu'elles doivent renfermer.

La chaussure & la coëffure des troupes sont deux points dignes de la plus grande attention, parce que la santé du soldat, conséquemment le complet des régimens & la force des armées, en dépendent essentiellement.

Les sandales ou galoches à semelles de cuir fort garnies de clous, ne sont point une nouveauté dans nos troupes. Beaucoup de vieux soldats éclairés par une longue expérience, en font leur chaussure ordinaire dans les mauvais tems. On a imaginé depuis peu pour nos troupes employées en Canada, des souliers ferrés à doubles semelles fortes garnis de clous rivés entre deux cuirs, qui résistent long-tems aux plus rudes épreuves, & préservent le pié de toute humidité; il seroit à desirer que l'usage en fût rendu général pendant l'hiver & dans les marches difficiles; mais la vanité françoise révoltée ne manquera pas de proscrire encore cette salutaire invention.

Le maréchal de Saxe releve avec raison l'incommodité & le danger de la coëffure de nos soldats. „ Je „ voudrois, dit-il, au lieu de chapeaux, des casques à „ la romaine; ils ne pesent pas plus, ne sont point du „ tout incommodes, garantissent du coup de sabre, & „ font un très-bel ornement „. Il ajoûte plus bas: „ „ Les casques sont un si bel ornement, qu'il n'y en a „ point qui lui soit comparable „.

Le régiment de hullans que ce général commandoit en France, étoit ainsi & très-bien coëffé: en effet, le casque donne au soldat un air de guerre que le chapeau ne pourra jamais lui prêter, quelque effort que l'on fasse pour lui donner de la grace par la maniere de le retaper.

Nous avons observé que les habits sont coupés sur des patrons de trois hauteurs & largeurs. Lorsque le tems & les lieux le permettent, la coupe se fait sur la taille des cavaliers, dragons & soldats; ce qui est toûjours plus expédient. Si l'on n'en a pas l'aisance, la distribution partielle des justaucorps, vestes & culottes se fait d'un tiers de la grande taille, & de deux tiers de la moyenne pour la cavalerie, les dragons & les compagnies de grenadiers où les hommes sont ordinairement de haute stature & bien traversés; & pour l'infanterie, de moitié de la moyenne taille, d'un quart de la grande, & d'un quart de la petite.

Le Roi, comme nous l'avons dit, fournit de ses magasins & arsenaux, l'*habillement* & l'*armement* aux bataillons de milice; c'est l'usage, voici l'abus. L'officier qui n'attache pas plus de gloire qu'il n'a d'intérêt à la conservation de ces effets, n'y donne qu'une médiocre attention. Les armes dépérissent, l'habit s'use, & le soldat mal armé reste mal propre & mal vêtu. Un inspecteur arrive, on exagere encore à ses yeux les besoins de la troupe; il ordonne des radoubs aux armes, des réparations à l'*habillement*, & la dépense toûjours enflée tombe à la charge du Roi, qui bien-tôt après, est obligé de faire remplacer le tout à neuf.

Les visites des commissaires des guerres ne sont que des palliatifs contre le mal. Le spécifique seroit de charger les capitaines de milice, de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement* & de l'*armement* de leurs compagnies, en leur accordant un traitement particulier affecté à cet objet, ou on fonds de masse sur le pié de celui des troupes reglées, pour les tems d'assemblée des bataillons de milice: le bien du service exige, l'humanité même sollicite ce cangement; & nous l'espérons du zele des ministres, malgré le jeu intéressé des ressorts secrets qui s'y opposent.

Il suffit d'avoir expliqué les réglemens généraux sur l'*habillement*, l'*équipement* & l'*armement* des troupes. Les bornes que nous nous prescrivons dans cet article ne nous permettent pas de parler des cas d'exception résultans soit de l'institution primitive, soit de la nature du service de quelques corps. Le détail des différences d'uniformes des régimens n'entre pas non plus dans notre plan; on les distingue soit par la diversité des couleurs de l'*habillement* ou de quelques-unes de ses parties; soit par sa forme des pattes de poches, par le nombre, la couleur, le mélange ou l'arrangement des boutons; soit enfin par la couleur des galons de paremens & des bords de chapeaux.

En général, la cavalerie est *habillée* de drap bleu, rouge, ou gris piqué de bleu, avec paremens & revers jusqu'à la taille en demi-écarlate.

Les dragons de drap bleu, rouge-garence ou en vermillon.

L'infanterie de drap gris-blanc, bleu, ou rouge.

Toutes les milices, soit de terre, soit garde-côtés, en drap gris-blanc.

Il seroit sans doute bien utile que chaque arme fût distinguée par sa couleur exclusive; la cavalerie par le bleu, les dragons par le rouge, & l'infanterie par le gris-blanc, sans mélange de couleurs de l'un des corps à l'autre. L'attachement de quelques régimens aux anciens usages, ou à quelques antiques prérogatives, ne doit pas balancer les avantages sensibles qui résulteroient d'un tel réglement, ni empêcher l'établissement invariable de l'uniformité respective, si essentiellement nécessaire dans toutes les parties du genre militaire. (*Article de M.* DORIVAL *le cadet*.)

* HABILLER, v. act. & pas. (*Gramm.*) on dit *habiller* quelqu'un, *habiller* un régiment, & *s'habiller*. Le velours *habille* bien. Ce peintre fait *habiller* élégamment sa figure. *Habiller* un auteur étranger à la françoise. *Habiller* a dans les Arts des acceptions fort différentes. *Habiller* un animal en Cuisine, c'est le dépouiller de sa peau, si c'est un quadrupede; le plumer, évuider, piquer, si c'est un oiseau; le laver, le vuider, le préparer à être cuit, si c'est un un poisson. Chez les Cardeurs, *habiller une carde*, c'est la monter ou la faire: pour cet effet, on a un instrument appellé le *panteur*, sur lequel est accroché la peau à des pointes renversées & placées de distance en distance. *Voyez l'article* PANTEUR. Les deux bouts de la peau sont tirés chacun par une corde qui va s'entortiller à la branche du maître-brin du panteur. Cette peau ainsi disposée est percée de trous. C'est dans cette derniere opé-

ration

ration que consiste tout l'art du faiseur de cardes. *Voyez l'article* CARDE. On ne se sert ni de regle ni de compas; l'œil seul dirige la main qui pique d'une vîtesse incroyable laissant entre les trous des intervalles toujours égaux, & faisant les rangées de trous exactement droites & paralleles. L'instrument à percer s'appelle la *fourchette*; il fait deux trous à-la-fois: ensuite on fiche les pointes; on les *habille* tantôt en passant la pierre sur les pointes & la tirant de gauche à droite & de droite à gauche, afin de les renverser toutes également & du même côté, tantôt en poussant la pierre droit devant soi, & la retirant dans la même direction, pour abattre le tranchant des pointes, tantôt en les redressant avec l'instrument appellé le *dresseur*, les refendant, &c. ces manœuvres se réiterent jusqu'à ce que la carde soit distribuée en allées bien compassées, les pointes également renversées, & le tranchant parfaitement usé. Pour en venir à l'*habillage*, tout étant préparé, c'est-à-dire la matiere des pointes coupée & pliée au premier doublet, mise en petits paquets ou tas contigus sur le plateau, & pliée au second doublet arrêté sur le milieu du plateau par un support de bois élevé d'environ un pouce; le plateau est fixé sur un bloc; l'habilleur est devant un autre bloc couvert d'un patron de la longueur du feuillet qui sert de contrepoids, quand on passe la pierre. On finit par monter le feuillet sur un bois ou fust à manche & à rebord du même côté. C'est la derniere main de la carde.

HABILLER, *en Jardinage*, c'est avant que de planter les jeunes arbres, les couper de huit ou neuf piés de haut, & visiter leurs racines pour les raccourcir modérément; il faut ôter toutes celles qui sont brisées, & couper les autres en pié de biche par-dessous, eû égard à la situation où doit être planté l'arbre. N'*habillez* pas si court, ou n'étronçonnez point, & n'ôtez point le chevelu à-moins qu'il ne soit rompu. C'est une erreur de croire qu'il soit inutile; il sert beaucoup à la reprise des jeunes plants.

On laissera aux arbres sauvages une tige de six à sept pieds hors de terre. Les arbres fruitiers de haute tige seront rafraîchis dans leur tête, à laquelle on laissera trois ou quatre branches chacun de la longueur de dix à douze pouces; ce qui forme sa rondeur dès la premiere année.

Les buissons ou nains seront coupés à sept à huit pouces au-dessus de la greffe qu'il faut laisser découverte, c'est-à-dire sans y mettre de terre, mais qu'on enduira de cire ou de mastic.

On prétend qu'il ne faut laisser qu'un seul étage de racines à un arbre, & choisir toujours les plus jeunes & les plus rougeâtres; les autres étant inutiles. *Voyez* RACINES.

Les arbres levés en motte sont exemts d'être ravalés; ils conservent leur tête & une partie de leur ramage. *Voyez* LEVER.

HABILLER UNE PEAU, *terme de Marchand Pelletier*, c'est la préparer à être employée aux différens ouvrages de Pelleterie. *Voyez* PELLETIER.

HABILLER UN CUIR, *terme de Tannerie*, c'est lui donner la premiere préparation pour le mettre au tan. *Voyez* TANNER.

Celui qui *habille* les peaux s'appelle l'*habilleur*. Ce terme est fort en usage chez les Pelletiers; en général il signifie dans les atteliers la personne qui prépare les différentes matieres, denrées ou marchandises où le terme *habiller* peut avoir lieu.

HABILLER, *en terme de Potier*, c'est l'action d'ajoûter une oreille, un manche, un pié, au corps d'une piece; ce qui se fait en déchiquetant la piece de plusieurs coups, pour y insérer l'une des parties que nous venons de nommer.

On *habille* encore du chanvre, en le passant par le seran. *Voyez l'article* CHANVRE.

* HABILLOT, s. m. (*Commerce de bois.*) espece de morceau de bois qui sert sur les trains à accoupler les coupons; il fait le même effet que le garot. *Voyez l'article* TRAIN.

HABIT, s. m. (*Modes.*) j'entends ici par *habit* tout ce qui sert à couvrir le corps.

Il n'est pas possible de donner au lecteur la connoissance de tant d'*habits* différens dont les hommes ont fait usage, pour couvrir leur nudité & pour se mettre à l'abri de la rigueur des hivers: notre curiosité seroit même peu satisfaite, si nous pouvions pénétrer dans les tems reculés des premiers siecles; nous y verrions sans doute les hommes tout nuds, ou couverts les uns de feuillages, d'écorce d'arbres, & les autres de la peau de quelques bêtes féroces.

Je voudrois seulement connoître la forme des *habits* des Grecs, lorsqu'ils étoient les peuples les plus polis de la terre; mais à-peine savons-nous les noms de quelques-uns. Nous sommes beaucoup mieux instruits des *habits* des Romains; & comme toute ce qui concerne ce peuple nous intéresse, nous en ferons un article séparé. Ceux des hommes qui ont été consacrés par la religion méritent aussi par ce motif quelques-uns de nos regards, outre qu'ils ont moins changé de mode: c'est pourquoi nous en dirons un mot. Ainsi *voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE, & HABIT RELIGIEUX.

Pour ce qui concerne les vêtemens de ce grand nombre de peuples qui changerent la face du monde, en chassant les Romains des pays dont ils s'étoient rendus maîtres, nous n'en avons aucune idée, & nous ne devons pas le regretter.

Quant à ce qui nous regarde en particulier, l'inconstance naturelle à notre nation a produit tant de variété dans la forme de ses *habits*, qu'il seroit impossible d'en suivre le fil. Nous remarquerons seulement en général, que l'*habit* long étoit autrefois celui des nobles, & qu'ils ne portoient l'*habit* court qu'à l'armée & à la campagne: l'ornement principal de l'un & de l'autre consistoit à être bordé de martre zibeline, d'hermine, ou de vair. On s'avisa sous Charles V. d'armoirier les *habits*, je veux dire de les chamarrer depuis le haut jusqu'en bas de toutes les pieces de son écu; cette mascarade dura cent ans. Louis XI. bannit l'*habit* long; Louis XII. le reprit; on le quitta sous François I. Un des goûts de ce prince fut de taillader son pourpoint, & tous les gentilshommes suivirent son exemple. Henri II. portoit un jupon pour haut-de-chausses, & un petit manteau qui n'alloit qu'à la ceinture. Les fils s'habillerent comme le pere. Enfin depuis Henri IV. nos *habits* ont si souvent changé de face, qu'il seroit ridicule d'entrer dans ce détail ennuyeux. Mais on ne pensera pas de même des réflexions qu'a fait sur cette matiere l'illustre écrivain de l'*Histoire naturelle de l'homme*, & je me flate qu'on sera bien aise de les retrouver ici.

„ La variété dans la maniere de se vêtir, dit M. de „ Buffon, est aussi grande que la diversité des nations; „ & ce qu'il y a de singulier, c'est que de toutes les „ especes de vêtemens nous avons choisi l'une des plus „ incommodes, & que notre maniere, quoique généralement imitée par tous les peuples de l'Europe, est „ en même tems de toutes les manieres de se vêtir, „ celle qui demande le plus de tems, & celle qui paroît être le moins assortie à la nature.

„ Quoique les modes semblent n'avoir d'autre origine que le caprice & la fantaisie, les caprices adoptés „ & les fantaisies générales méritent d'être examinées. „ Les hommes ont toujours fait & feront toujours cas „ de ce qui peut fixer les yeux des autres hommes, & „ leur donner en même tems des idées avantageuses de „ richesses, de puissance, de grandeur, &c.

„ La valeur de ces pierres brillantes qui ont toûjours „ été regardées comme des ornemens précieux, n'est „ fondée que sur leur rareté & sur leur éclat éblouïssant; il en est de même de ces métaux éclatans, dont „ le poids nous paroît si léger, lorsqu'il est reparti sur „ tous les plis de nos vêtemens pour en faire la parure. „ Ces pierres, ces métaux sont moins des ornemens „ pour nous, que des signes pour les autres, auxquels „ ils doivent nous remarquer & reconnoître nos richesses. Nous tâchons de leur en donner une plus grande „ idée, en aggrandissant la surface de ces métaux; nous „ voulons fixer leurs yeux, ou plûtôt les éblouïr. Combien peu y en a-t-il en effet qui soient capables de „ séparer la personne de son vêtement, & de juger sans „ mélange l'homme & le métal!

„ Tout ce qui est rare & brillant sera donc toûjours „ de mode, tant que les hommes tireront plus d'avantage de l'opulence que de la vertu, tant que les moyens de paroître considerables seront differens de ce „ qui mérite d'être seul considéré. L'éclat extérieur „ dépend beaucoup de la maniere de se vêtir. Cette „ maniere prend des formes différentes, selon les différens points de vûe sous lesquels nous voulons être „ regardés. L'homme glorieux ne néglige rien de ce „ qui peut étayer son orgueil ou flater sa vanité; on le „ reconnoît à la richesse ou à la recherche de ses ajustemens.

„ Un autre point de vûe que les hommes ont assez „ généralement, est de rendre leur corps plus grand, „ plus étendu, peu contens du petit espace dans lequel „ est circonscrit notre être, nous voulons tenir plus de „ place en ce monde, que la nature ne peut nous en „ donner; nous cherchons à aggrandir notre figure par „ des

„ des chaussures élevées, par des vêtemens renflés; „ quelque amples qu'ils puissent être, la vanité qu'ils „ couvrent n'est-elle pas encore plus grande „ ?

Mais laissons l'homme vain faire parade de son mérite emprunté, & considérons l'industrie de l'étoffe qu'il porte, dont il est redevable au génie du fabriquant.

C'est un beau coup-d'œil, si j'ose parler ainsi, que la contemplation de tout ce que l'art a déployé successivement de beautés & de magnificence, à l'aide de moyens simples dont le hasard a presque toûjours présenté l'usage. La laine, le lin, la soie, le coton, ou le mélange de ces choses les unes avec les autres, ont constitué la matiere & le fond de toutes les étoffes & toiles fines; le travail & les couleurs en font le prix & la différence. Ainsi d'un côté, la dépoüille des animaux, les productions de la terre, l'ouvrage des vers; & de l'autre des coquillages, des insectes, la graine des arbres, le suc des plantes, & quelques drogues, servent à la composition de tous les vêtemens.

Les Phrygiens trouverent l'art de broder avec l'aiguille; leur ouvrage étoit relevé en bosse, *eminebat ac asperior reddebatur:* les Babyloniens au contraire ne formoient qu'un tissu qui n'étoit chargé que de la différence des couleurs, *tegmen unitè pictum de coloribus variis;* & après cela ils employoient l'aiguille sur ce tissu: ces deux peuples rendoient également les figures. De nouveaux ouvriers s'éleverent à Alexandrie, qui, avec la seule navette & des fils de couleurs différentes, étendirent plus loin l'industrie. Voilà ce que nous savons des anciens.

Je ne parlerai pas de la perfection où l'on a porté dans nos tems modernes la variété, le goût, la richesse, la solidité, la durée, en un mot les fabriques admirables des principales étoffes qui servent aux vêtemens, à la parure, & aux ameublemens. C'est assez de dire que les anciens n'ont rien connu de pareil. On donne dans cet Ouvrage les principales manœuvres des Arts & Métiers par lesquels on exécute tant de beaux ou d'utiles ouvrages; le discours en décrit les opérations à chaque article; la gravûre les représente à l'œil: l'un & l'autre réunis en dévoilent le secret à la postérité; & c'est ce qui n'avoit point encore été fait jusqu'à ce jour. (*D. J.*)

HABITS *des Romains*, (*Hist. anc.*) *habits* particuliers à ce peuple célebre.

Il importe beaucoup de les connoître, tant pour l'intelligence des auteurs sacrés & prophanes, que pour celle des loix & des monumens antiques; on le prouveroit par plusieurs recherches d'érudition. *Lisez* sur ce point Octav. Ferrarius, *de re vestiariâ Romanorum*, *libri VII.* Patav. 1670, *in* 4°.

Les *habits* des Romains, dans les anciens tems, n'étoient formés que de diverses peaux de bêtes, auxquelles ils firent succéder de grosses étoffes de laine, qu'on perfectionna & qu'on rendit plus fines dans la suite; mais le genre de vie des premiers Romains étoit si grossier, qu'il approchoit de celui des sauvages. Pendant plusieurs siecles, ils eurent si peu d'attention à l'extérieur de leur personne pour la propreté & la parure, qu'ils laissoient croître leurs cheveux & leur barbe, sans en prendre aucun soin.

Les *habits* annexés aux charges éminentes de la république, se ressentoient de ce goût si peu recherché, & ne différoient des autres que par quelques ornemens de pourpre; ils pensoient que les dignités par elles-mêmes & par la maniere de les remplir, devoient suffire pour imprimer tout le respect qui leur étoit dû, sans emprunter l'éclat d'une magnificence qui ne frappe que les yeux du vulgaire, & qui d'ailleurs ne convenoit point à l'esprit républicain dont ils étoient épris.

Quand les étoffes de laine furent introduites, ils se firent des tuniques amples avec des manches larges & si courtes, qu'à peine elles descendoient jusqu'au coude: cette mode même dura long-tems; car il paroît que ce ne fut que vers le siecle de Constantin qu'ils prolongerent les manches presque jusqu'au poignet. C'étoit sur cette ample tunique qu'on mettoit une ceinture, & par-dessus une robe sans manches, comme une espece de manteau large ouvert par-devant, qu'on appelloit *toge:* on en faisoit passer un des bouts par-dessus l'épaule gauche, afin d'avoir le bras droit plus libre; & lorsqu'on vouloit agir avec cet habillement, on le retroussoit en le tournant autour du corps.

Sous la république, la maniere ordinaire, en allant par les rues, étoit de le laisser descendre presque sur les talons; Auguste amena la mode de le relever plus haut; ensorte que par-devant on le laissoit tomber un peu au-dessous du genou, & par-derriere jusqu'à mi-jambe.

Lorsque les Romains devinrent plus riches, on fit la toge d'une étoffe de laine fine & blanche pour l'ordinaire: c'étoit dans son origine un *habit* d'honneur défendu au petit peuple, qui n'alloit par la ville qu'avec la simple tunique; il étoit pareillement défendu à ceux qu'on envoyoit en exil: cependant on quittoit ordinairement la toge en campagne, où l'on se servoit d'un *habit* plus court & moins embarrassant. A l'égard de la ville, la bienséance vouloit qu'on n'y parût qu'avec cet habillement: ensuite quand il devint commun à presque tout le monde, il n'y eut plus que la finesse de l'étoffe & la plus grande ampleur de cette robe qui distinguât les personnes riches. La toge fut commune aux deux sexes, jusqu'à ce que, vers le déclin de la république, quelques femmes de qualité prirent l'usage de la robe nommée *stole:* alors la toge ne fut plus que l'apanage des hommes, des femmes du menu peuple, & des libertines. *Voyez* STOLE.

La robe qu'on appelloit *prétexte* avoit beaucoup de ressemblance avec la toge; c'étoit celle qu'on faisoit porter aux enfans de qualité: dès qu'ils avoient atteint l'âge de douze ans, ils quittoient l'*habit* d'enfance, qui étoit une veste à mouches, qu'on appelloit *alicata chlamis*, pour porter la prétexte, à cause qu'elle étoit bordée de pourpre: les magistrats, les prêtres & les augures s'en servoient dans de certaines cérémonies.

Les sénateurs avoient sous cette robe une tunique qu'on nommoit *laticlave*, & qu'on a long-tems pris à la lettre pour un habillement garni de larges têtes de cloux de pourpre, mais qu'on a reconnu depuis ne signifier qu'une étoffe à larges bandes ou raies de pourpre, de même que celle qu'on nommoit *angusti-clave*, qui étoit propre aux chevaliers pour les distinguer des sénateurs, & qui n'étoit pareillement qu'une étoffe à bandes de pourpre plus étroites. *Voyez* LATICLAVE.

Les enfans des sénateurs & des magistrats curules ne portoient la tunique laticlave qu'après avoir pris la robe virile; jusqu'à ce tems-là, ils n'avoient point d'autres marques de distinction, outre la robe prétexte, que ce qu'on appelloit *bulla*, qui étoit un petit cœur qui leur pendoit sur la poitrine: ils avoient encore le droit de porter la robe qu'on nommoit *trabea*; cette robe étoit assez semblable à la toge, seulement un peu plus courte, & rayée de blanc, d'or & de pourpre: on assûre qu'elle avoit été affectée aux rois de Rome.

Ce qu'on appelloit *lacerne* étoit un manteau pour le mauvais tems, & qui se mettoit par-dessus la toge. Dans les commencemens, on ne s'en servoit qu'à la guerre; la lacerne s'attachoit par-devant avec une boucle; on y joignoit un capuchon, *cucullus*, qu'on ôtoit quand on vouloit: de-là le passage d'Horace, *odoratum caput obscurante lacernâ*. Sat. vij. *l. II. v.* 55. On avoit des lacernes pour l'hiver, qui étoient d'une grosse étoffe; & pour l'été d'une étoffe plus fine, mais toujours de laine. Il est vrai que jusqu'au tems de Cicéron, ces sortes de manteaux ne furent presque qu'à l'usage du peuple; mais comme on les trouva commodes, tout le monde s'en servit d'abord pour la campagne, ensuite pour la ville. Les dames quand elles sortoient le soir, les personnes de qualité, & les empereurs mêmes mettoient ce manteau par-dessus la toge, lorsqu'ils alloient sur la place & au cirque. Ceux du peuple étoient d'une couleur brune ou blanche; ceux des sénateurs, de pourpre; & ceux des empereurs, d'écarlate. On observoit cependant quand on paroissoit devant l'empereur, de quitter ce manteau par respect. *Voyez* LACERNE.

La *synthèse* étoit une autre espece de manteau fort large, que les Romains mettoient pour manger, comme un habillement plus commode pour être à table couchés sur les lits. Martial nous apprend que de son tems il y avoit des particuliers qui par un air de luxe en changeoient souvent pendant le repas. La couleur en étoit ordinairement blanche & jamais noire, pas même dans les repas qu'on donnoit aux funérailles.

La *pullata vestis* désigne un *habit* qui se portoit pour le deüil, & dont usoit ordinairement le petit peuple; la couleur en étoit noire, minime, ou brune, & la forme assez semblable à celle de la lacerne; car elle avoit de même un capuchon.

L'*habit* militaire étoit une tunique juste sur le corps, qui descendoit jusqu'à la moitié des cuisses, & par-dessus laquelle s'endossoit la cuirasse. C'étoit avec cet *habit* que les Romains dans leurs exercices, ou en montant à cheval, mettoient certaines petites chausses nommées *campestres*, qui leur tenoient lieu de culottes, car ordinairement ils ne les portoient point avec les *habits* longs.

Le

Le *paludamentum* nous présente le manteau de guerre des officiers; il ressembloit à celui que les Grecs nommoient *clamyde*, se mettoit aussi par-dessus la cuirasse, & s'attachoit avec une boucle sur l'épaule droite, ensorte que ce côté étoit tout découvert; afin que le mouvement du bras fût libre, comme on le voit dans les statues antiques.

Au lieu de *paludamentum*, les soldats portoient à l'armée sur leur cuirasse une espece de casaque ou saye, qu'ils appelloient *sagum*.

Outre ces différens habillemens, il y en avoit de particuliers attachés à certaines dignités ou à de certaines cérémonies, comme la robe triomphale, *toga triumphalis*. *Voyez* ROBE TRIOMPHALE.

Nous ne parcourrons pas leurs autres *habits*, parce que nous n'en connoissons que les noms; mais on comprend sans peine que les guerres, le luxe & le commerce avec les nations étrangeres, introduisirent dans l'empire plusieurs vêtemens dont il n'est pas possible de marquer les caracteres & les différentes modes.

Sous les uns ou les autres des *habits* que nous venons de décrire en peu de mots, les Romains hommes & femmes portoient ordinairement deux tuniques; la plus fine qu'on mettoit sur la peau, tenoit lieu de chemise; celle des hommes étoit très-juste, sans manches, & ne descendoit qu'à mi-jambe; celle des femmes étoit plus longue, plus ample, & avoit des manches qui venoient jusqu'au coude: c'étoit s'écarter de la modestie, & prendre un air trop libre, que de ne pas donner à cette chemise la longueur ordinaire; elle prenoit juste au coû des femmes, & ne laissoit voir que leur visage, dans les premiers tems de la fondation de Rome.

L'autre tunique qui étoit fort large, se mettoit immédiatement sous la robe; mais lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or & des pierreries, on commença impunément à ouvrir les tuniques & à montrer la gorge. La vanité gagna du terrein, & les tuniques s'échancrerent; souvent même les manches, au rapport d'Elien, ne furent plus cousues; & du haut de l'épaule jusqu'au poignet, on les attachoit avec des agrafes d'or & d'argent; de telle sorte cependant qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment sur la partie supérieure du bras droit.

Les femmes mettoient une ceinture, *zona* sur la grande tunique, soit qu'elles s'en servissent pour la relever, soit qu'en se serrant davantage elles trouvassent moyen de tenir en respect le nombre & l'arrangement de ses plis. Il y avoit de la grace & de la noblesse de relever en marchant, à la hauteur de la main, le lais de la tunique qui tomboit au côté droit, & tout le bas de la jambe droite se trouvoit alors découvert. Quelques dames faisoient peu d'usage de leur ceinture, & laissoient traîner leur tunique; mais on le regardoit comme un air de négligence trop marqué: de-là ces expressions latines, *altè cincti*, ou *discincti*, pour peindre le caractere d'un homme courageux, ou efféminé.

Le nombre des tuniques s'augmenta insensiblement; Auguste en avoit jusqu'à quatre, sans compter une espece de camisole qu'il mettoit sur la peau avec un pourpoint, le reste du corps extrèmement garni, & une bonne robe fourrée par-dessus le tout. Ce même prince n'étoit pas moins sensible au chaud; il couchoit pendant l'été presque nud, les portes de sa chambre ouvertes, le plus souvent au milieu d'un péristyle, au bruit d'une fontaine dont il respiroit la fraîcheur, pendant qu'un officier de sa chambre, un éventail à la main, agitoit l'air autour de son lit. Voilà l'homme à qui d'heureux hasards ouvrirent le chemin de l'empire du monde! Mais ce n'est pas ici le lieu de réfléchir sur les jeux de la fortune; il ne s'agit que de parler des vêtemens romains.

Les femmes suivirent en cela l'exemple des hommes; leurs tuniques se multiplierent: la mode vint d'en porter trois; le goût en forma la différence.

La premiere étoit une simple chemise; la seconde une espece de rochet; & la troisieme, c'est-à-dire celle qui se trouvoit la supérieure, ayant reçû davantage de plis, & s'étant augmentée de volume, forma, à l'aide des ornemens dont elle se trouva susceptible, la stole que j'ai nommée plus haut, en remarquant qu'elle fit tomber la toge, ou du-moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes & aux courtisannes.

Le luxe fit bientôt ajoûter par-dessus la stole un manteau ou mante à longue queue traînante, qu'on appelloit *symarre:* on l'attachoit avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule droite, afin de laisser plus de liberté au bras que les dames tenoient découvert comme les hommes. Cette symarre portant en plein sur l'autre épaule, formoit en descendant un grand nombre de plis qui donnoient beaucoup de grace à cet habillement. Aussi les actrices s'en servoient sur le théatre. *Voyez* SYMARRE.

La couleur blanche étoit la couleur générale des *habits* des Romains, comme aussi la plus honorable, indépendamment des dignités qui étoient marquées par la pourpre. Les citoyens dans les réjouïssances publiques paroissoient ordinairement vêtus de blanc: Plutarque nous instruit qu'ils en usoient de même dans les réjouïssances particulieres, & sur-tout dans celles du jour de leur naissance, qu'ils célébroient tous les ans.

On distinguoit les personnes de quelque rang ou qualité par la finesse, la propreté & la blancheur éclatante de l'*habit*. Aussi dit-on dans les auteurs, qu'on envoyoit souvent les robes au foulon pour les détacher & les blanchir; le menu peuple hors d'état de faire cette dépense, portoit généralement des *habits* bruns.

Il faut pourtant remarquer que sur la fin de la république, la distinction dans les *habits* ne s'observoit déjà plus à Rome; les affranchis étoient confondus avec les autres citoyens; l'esclave s'habilloit comme son maître; & si l'on excepte le seul *habit* du sénateur, l'usage de tous les autres se prenoit indifféremment: le moindre tribun des légions portoit le laticlave.

Mais, au milieu de cette confusion, les *habits* de tout le monde étoient encore tissus de laine pure; son emploi dans les étoffes a été le plus ancien & le plus durable de tous les usages. Pline, en nous disant que de son tems le luxe se joüoit de la nature même, & qu'il a vû des toisons de béliers vivans teintes en pourpre & en écarlate, ne connoissoit encore que la laine pour matiere de toutes sortes d'étoffes, qui ne recevoit de différence que de la diversité des couleurs & de l'apprêt. De-là ce fréquent usage des bains, que la propreté rendoit si nécessaire.

Ce ne fut que sous le regne des Césars, que l'on commença à porter des tuniques de lin; Vopiscus prétend que la mode en vint d'Egypte; & l'empereur Alexandre Sévere trouvoit avec raison qu'on en avoit corrompu la bonté, depuis qu'on s'étoit avisé de mêler dans le tissu des raies ou des bandes de pourpre. Si le lin est doux sur la peau, disoit-il, pourquoi ces ornemens étrangers qui ne servent qu'à rendre la tunique plus rude?

L'usage de la soie dans les *habits* d'hommes s'étant introduit sous Tibere, il fit rendre un decret par le sénat conçu en ces termes remarquables: *Decretum, ne vestis serica viros fœdaret.* Ce fut Jules-César qui inspira ce nouveau goût de recherches, en faisant couvrir dans quelques spectacles qu'il donna tout le théatre de voiles de soie. Caligula parut le premier en public en robe de soie. Il est vrai que sous Néron les femmes commencerent à en porter; mais il y a lieu de croire que leurs étoffes étoient mêlées de lin & de soie, & que jusqu'à Eliogabale le luxe n'a point fourni d'exemple d'une robe toute de soie, *Eliogabalus primus Romanorum*, holoserica *veste usus fertur*.

Aurélien n'avoit pas une seule robe holosérique dans toute sa garderobe; aussi refusa-t-il à l'impératrice sa femme le manteau de soie qu'elle lui demandoit, en lui donnant pour raison de son refus, qu'il n'avoit garde d'acheter des fils au poids de l'or. La livre de soie valoit une livre d'or.

Nous ne devons pas nous étonner de cette valeur de la soie dans ces tems-là, si nous nous rappellons que Henri II. fut le premier en France qui porta une paire de bas de soie aux noces de sa sœur, & que la femme de Lopez de Padilla crut faire un présent magnifique à Philippe II. en lui envoyant de Tolede en Flandres une paire de bas semblables. Cependant, malgré le prix de ce genre de luxe, les *habits* de soie devinrent si communs à Rome, que l'empereur Tacite qui se glorifioit d'être parent de l'historien de ce nom, & qui fut le successeur d'Aurélien même, se contenta de ne défendre qu'aux hommes la robe holosérique, dont Eliogabale s'étoit le premier vêtu soixante ans auparavant.

Terminons cet article par considérer la gradation du luxe des Romains dans leur parure.

Sous la république, il n'y avoit que les courtisannes qui se montrassent dans la ville en *habits* de couleur. Sous les empereurs, les dames assortirent les couleurs de leurs *habits* à leur teint, ou au goût de mode qui régnoit alors. „ La même couleur, dit Ovide, ne „ va pas à tout le monde: choisissez celle qui vous „ pare davantage; le noir sied bien aux blanches, & le „ blanc aux brunes. Vous aimiez le blanc, filles de „ Ce-

„ Cephée, & vous en étiez vêtues, quand l'île de Seriphe fut pressée de vos pas . . . „

Le même poëte ne réduit point à la seule couleur pourpre tout l'honneur de la teinture. Il nous parle d'un bleu qui ressemble au ciel, quand il n'est point couvert de nuages; d'une autre couleur semblable à celle du bélier qui porta Phryxus & sa sœur Hellé, & les déroba aux supercheries d'Ino. Il y a, selon lui, un beau verd-de-mer dont il croit que les Nymphes sont habillées: il parle de la couleur qui teint les *habits* de l'Aurore, de celle qui imite les myrthes de Paphos, & d'une infinité d'autres, dont il compare le nombre à celui des fleurs du printems.

Sous la république, les femmes portoient des *habits* pour les couvrir; sous les empereurs, c'étoit dans un autre dessein. „ Voyez-vous, dit Séneque, ces *habits* „ transparens, si toutefois l'on peut les appeller *habits*? „ Qu'y découvrez-vous qui puisse défendre le corps ou „ la pudeur? Celle qui les met osera-t-elle jurer qu'elle ne soit pas nue? On fait venir de pareilles étoffes „ d'un pays où le Commerce n'a jamais été ouvert, „ pour avoir droit de montrer en public ce que les „ femmes dans le particulier n'osent montrer à leurs „ amans qu'avec quelque reserve: *ut matronæ, ne adulteris quidem plus suis, in cubiculo quam in publico, ostendant* „ *Voyez* Gase de Cos.

Sous la république, les dames ne sortoient point sans avoir la tête couverte d'un voile; sous les empereurs, cet usage disparut; on se tourna du côté de la galanterie. Cette célebre romaine qui possédoit tous les avantages de son sexe, hors la chasteté; Poppée, dis-je, portoit en public un voile artistement rangé, qui lui couvroit à-demi le visage, ou parce qu'il lui séyoit mieux de la sorte, dit Tacite, ou pour donner plus d'envie de voir le reste.

Sous la république, les dames sortoient toujours décemment habillées & accompagnées de leurs femmes; sous les empereurs, elles leur substituerent des eunuques, & ne garderent plus de décence dans leurs ajustemens.

Sous la république, les femmes & les hommes avoient des *habits* qui les distinguoient; sous Tibere, les deux sexes avoient déjà revêtu les *habits* l'un de l'autre. Les femmes commencerent au sortir de leur lit & de leur bain à prendre un habillement qu'elles avoient en commun avec les hommes; la galanterie ne laissoit point sans dessein & sans goût une robe faite pour se montrer négligemment à ses amis particuliers & aux personnes les plus cheres.

Sous la république, les dames n'avoient des pierreries que pour ressource dans les malheurs, & elles ne les portoient sur elles que dans les fêtes sacrées; sous les empereurs, elles les prodiguoient sur leurs *habits*. Dans ces tems-là, les femmes les plus modestes n'osoient non plus aller sans diamans, dit Pline, qu'un consul sans les marques de sa dignité. J'ai vû, ajoûte le même auteur, Lollia Paulina se charger tellement de pierreries, même après sa répudiation, pour faire de simples visites, qu'elle n'avoit aucune partie de son corps, depuis la racine des cheveux jusque sur sa chaussure, qui ne fût éblouissante. L'état qu'elle affectoit d'en étaler ellemême, se montoit à un million d'or, sans qu'on pût dire que ce fussent des présens du prince ou les pierreries de l'empire; ce n'étoit que celles de sa maison, & l'un des effets de la succession de Marcus Lollius son oncle.

Ainsi la toge, le voile, le capuchon de grosse laine se changerent en chemises de fin lin, en robes transparentes, en *habits* de soie d'un prix immense, & en pierreries sans nombre. C'est-là l'histoire de Rome à cet égard, & c'est celle de tous les peuples corrompus; car ils sont tous les mêmes dans l'origine de leur luxe, & dans ses progrès. (*D. J.*)

Habit ecclésiastique, *habitus religionis*, (*Hist. ecclésiastiq.*) On ne peut pas douter que dans les premiers siecles de l'Eglise, les clercs n'ayent porté les mêmes *habits* dont les laïcs étoient vêtus; ils avoient trop de raison de se cacher, pour se déclarer par un *habit* qui les fît connoître. Il n'est donc pas aisé de découvrir l'époque de la prohibition que l'on fit aux ecclésiastiques de s'habiller comme les laïcs; mais selon les apparences, cette époque ne remonte pas avant le cinquieme siecle. On trouve seulement dans le canon XX. du concile d'Agde, tenu en 506, que les peres de ce concile défendirent aux clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état, c'est-à-dire qu'ils commençoient dès-lors à s'écarter des regles de la modestie & de la bienséance.

Le mal empira, & la licence devint si grande dans le même siecle, que le concile de Narbonne tenu en 589, fut obligé de leur défendre de porter des *habits* rouges; mais comme de simples défenses n'arrêtoient pas le luxe & la vanité des ecclésiastiques, les conciles suivans introduisirent une peine contre les infracteurs. On ordonna en Occident que ceux qui contrevien-droient à la défense, seroient mis en prison au pain & à l'eau pendant trente jours. Un concile tenu à Constantinople ordonna la suspension pendant une semaine contre ceux des ecclésiastiques qui imiteroient les laïcs dans leurs vêtemens. Enfin la punition devint encore plus sévere dans la suite; car nous apprenons de Socrate, qu'Eustate évêque de Sebaste en Arménie fut réellement déposé, parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un prêtre. Le concile de Trente, *sess. xjv. chap. vj.* se conformant aux anciens conciles, s'est expliqué suffisamment sur ce sujet, sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus grands détails.

Les conciles particuliers & les synodes qui ont été tenus depuis celui de Trente, ont confirmé l'obligation imposée aux ecclésiastiques de porter l'*habit* clérical; mais aucun concile n'a jamais rien déterminé sur la couleur & sur la forme de cet *habit*. M. de Sainte-Beuve consulté, si un clerc pouvoit porter le deüil de la maniere dont les laïcs le portent, répond qu'il n'y avoit aucun canon qui le défendît aux ecclésiastiques.

Socrate raconte dans son histoire de l'Eglise, *liv. VI. c. xxij.* que quelqu'un ayant demandé à Sisinnius pourquoi il portoit des *habits* blancs, quoiqu'il fût évêque, celui-ci lui répondit qu'il seroit bien-aise d'apprendre en quel endroit il étoit écrit, que les prêtres doivent être vêtus de noir, puisque l'on voit au contraire dans l'Ecriture que Salomon recommande aux prêtres d'avoir des *habits* blancs. C'est en effet celui que S. Clément d'Alexandrie & S. Jérôme leur conseillent par préférence.

Le cardinal Baronius prétend que le brun & le violet ont été les premieres couleurs dont les ecclésiastiques se sont servis pour se distinguer des laïcs. Je n'entrerai point dans cette recherche; c'est assez de dire qu'à présent le noir est la seule couleur que l'on souffre aux ecclésiastiques; & quant à la forme de leur *habit*, il suffit qu'il soit long & descende sur les souliers.

Quelques-uns se contentent d'une demi-soutane; mais c'est une tolérance de l'évêque qui pourroit défendre ce retranchement de l'*habit ecclésiastique*, que les canons appellent *vestis talaris*. Enfin, quoiqu'un docteur de Sorbonne ait tâché de prouver par un traité imprimé à Amsterdam en 1704, sous le titre *de re vestiariâ hominis sacri*, que l'*habit ecclésiastique* consiste plûtôt dans la simplicité que dans la longueur & dans la largeur, il faut convenir que l'*habit* long a plus de majesté que celui qui ne l'est pas, & qu'en même tems l'abbé Boileau a raison dans le principe qu'il établit. (*D. J.*)

Habits sacrés, (*Hist. ecclésiastiq.*) nom qu'on a donné parmi les Chrétiens aux *habits* ou ornemens que portent les ecclésiastiques pendant le service divin, & sur-tout durant la célébration de la Liturgie.

Dès les premiers tems de l'Eglise, dit M. Fleury, l'évêque étoit revêtu d'une robe éclatante, aussi-bien que les prêtres & les autres ministres; car dès-lors on avoit des *habits* particuliers pour l'office. Ce n'est pas, ajoûte le même auteur, que ces *habits* fussent d'une figure extraordinaire. La chasuble étoit l'*habit* vulgaire du tems de saint Augustin. La dalmatique étoit en usage dès le tems de l'empereur Valérien. L'étole étoit un manteau commun même aux femmes. Enfin le manipule, en latin *mappula*, n'étoit qu'une serviette que les ministres de l'autel portoient sur le bras pour servir à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un *habit* particulier aux clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au peuple romain des largesses de ces sortes de tuniques. Vopisc. *in Aurelian.*

Mais depuis que les clercs se furent accoûtumés à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches. Ainsi il est à croire que du tems qu'ils portoient toujours la chasuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. *Mœurs des Chrét. tit. xlj.*

Saint Jérôme n'a pas voulu signifier autre chose, lorsqu'il a dit: *Religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in usu vitâque communi*. Car toute l'antiquité atteste que ces *habits* étoient les mêmes pour la forme; mais elle a bien changé depuis, & celle qu'on leur

leur a donnée est plus pour l'ornement que pour l'utilité. On les ornoit souvent d'or, de broderie & de pierres précieuses, pour frapper le peuple par un appareil majestueux.

Plusieurs auteurs ont donné des explications mystiques de la forme & de la couleur des *habits sacrés*. Saint Grégoire de Nazianze nous représente le clergé vêtu de blanc, imitant les anges par son éclat. Saint Chrysostôme compare l'étole de linge fin que les diacres portoient sur l'épaule gauche, & dont ils se servoient pendant les saints mysteres, aux aîles des anges. Saint Germain patriarche de Constantinople est celui qui s'est le plus étendu sur ces explications. L'étole représente, selon lui, l'humanité de Jesus-Christ teinte de son propre sang. La tunique blanche marque l'éclat & l'innocence de la vie des Ecclésiastiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jesus-Christ fut chargé. La chasuble représente la robe de pourpre dont il fut revêtu dans sa passion. Le pallium qui est fait de laine, & que le prélat porte sur son cou, signifie la brebis égarée que le pasteur doit conduire au bercail, & ainsi des autres. Thomassin, *discipl. ecclésiast. part. I. liv. I. chap. xxxiij. part. II. liv. II. chap. xxxiij. & par. III. liv. I. chap. xxiij.*

On peut compter parmi les *habits sacrés* le rochet, le surplis, l'aumusse, la mitre, le pallium, *&c.* qu'on trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs titres respectifs.

Bingham dans *ses antiquités*, s'échauffe beaucop & d'une maniere assez peu digne d'un savant de son mérite, pour prononcer que dans la primitive Eglise les évêques & les prêtres n'avoient pas d'autres *habits*, pour célébrer l'office divin, que leurs *habits* ordinaires. Nous convenons volontiers que pour la forme ils n'étoient pas différens des longues robes, des manteaux, des tuniques: c'étoient les *habits* que portoit tout le monde; & parce que les Goths, les Vandales, & les autres nations barbares qui se répandirent dans l'empire romain, y apporterent des habillemens tout différens, falloit-il pour cela que le clergé adoptât leurs modes, & qu'il en changeât ainsi que de vainqueurs & de maîtres? Cet auteur convient lui-même que dès le quatrieme siecle les clercs avoient déja des *habits* particulierement destinés aux fonctions de leur ministere. Il y avoit donc déja à cet égard des regles & des usages établis; & quand il n'y en auroit pas eu, a-t-on jamais contesté à quelque religion que ce fût le droit de régler l'extérieur & la décence de ses ministres dans les cérémonies publiques? Mais quel inconvénient y auroit-il, que dans des siecles plus reculés les évêques & les prêtres eussent eu dans les églises des *habits* pareils à ceux qu'ils portoient en public, mais seulement plus riches & plus ornés? Après tout, cet Ouvrage n'est pas un livre de controverse; & au lieu d'ennuyer ici le lecteur par une dispute frivole, il vaut mieux l'amuser par les recherches curieuses que l'auteur anglois a faites sur la forme des anciens *habits* que portoient les ecclésiastiques. Il en nomme plusieurs: savoir, le *birrum* ou la tunique commune, le *pallium* ou manteau, le *colobium*, espece de chemisette, la dalmatique, la casaque gauloise, l'*hemiphorium*, espece de tunique courte, & la robe ou chemise de lin, *linea*.

Le *birrum* ou tunique commune étoit l'*habit* des séculiers, & les ecclésiastiques le portoient également. Saint Augustin semble dire qu'un évêque ou un prêtre ne doit point porter un vêtement de cette sorte qui soit précieux, qu'il doit le vendre pour soulager les pauvres; mais ne fait-on pas que pour cette cause il est permis de vendre même les vases sacrés, & que plusieurs saints évêques en ont usé ainsi? S'ensuit-il de-là qu'on n'en devroit point avoir du-tout?

Le *pallium* ou manteau étoit une ample piece d'étoffe que les anciens portoient par-dessus la robe, & qu'ils retroussoient sous le bras gauche; les clercs, les ascetes même le portoient aussi-bien que les gens du monde. Le manteau long de nos ecclésiastiques d'aujourd'hui est d'une forme différente & d'un usage moins universel; mais il faut être étrangement prévenu pour le trouver indécent.

Le *colobium* étoit une tunique courte avec des manches aussi courtes & serrées; c'étoit l'*habit* de dessous des anciens romains, & les clercs en faisoient le même usage. La dalmatique étoit une tunique plus ample, traînant jusqu'aux talons avec des manches forte larges. Bingham lui-même prouve qu'elle étoit connue du tems de Cicéron; mais quand l'usage n'en auroit pas été extrèmement commun alors, il pouvoit l'être du tems de S. Cyprien, dans la passion duquel on lit, *cùm se dalmaticâ expoliasset*; leçon que condamne vivement Bingham, après le docteur Fell, comme une altération impardonnable. Nous avons raccourci la dalmatique, & d'un *habit* commun nous en avons fait un ornement majestueux.

La casaque gauloise, *caracalla*, étoit un *habit* propre aux laïcs; mais il ne paroît par aucun monument que les ecclésiastiques l'ayent adopté.

L'*hemiphorium* étoit, selon le pere Petau, une courte tunique de dessous ou un demi-manteau que les clercs portoient sans doute comme les laïcs, mais qu'il ne faut pas confondre avec l'*omophorium*, ornement particulier aux évêques, & dont parle S. Germain de Constantinople.

Enfin *linea*, la chemise de lin n'est aux yeux de Bingham qu'une chemise ordinaire, sur-tout dans la relation du martyre de S. Cyprien; nous ne nous opiniâtrerons pas à soûtenir avec Baronius que c'étoit un rochet épiscopal. Mais n'a-t-on pas une foule de monumens qui prouvent que dès-lors dans le ministere des autels l'évêque & les prêtres étoient vêtus de longues robes blanches? & ces robes ne pouvoient-elles pas être de lin si commun chez les anciens? *Voyez* au mot AUBE ce que nous avons dit sur cette matiere; *voyez aussi* Bingham, *orig. ecclés. tome II. liv. VI. c. jv.* §. 18. 19. & 20. (G)

HABIT RELIGIEUX, (*Hist. ecclésiastiq.*) vêtement uniforme que portent les religieux & religieuses, & qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profession.

Les fondateurs des ordres monastiques ayant d'abord habité les deserts, n'ont donné à leurs religieux que le vêtement qu'ils portoient eux mêmes; & l'on conçoit bien qu'ils n'ont pas voulu les mieux traiter. Saint Athanase parlant des *habits* de saint Antoine, dit qu'ils consistoient dans un cilice de peau de brebis & dans un simple manteau. S. Jérôme écrit que saint Hilarion n'avoit qu'un cilice, une saye de paysan, & un manteau de peau; mais comme cet *habit* là étoit alors en Orient & en Occident l'*habit* commun des bergers & des montagnards, il n'avoit garde d'en prendre un qui fût moins grossier.

Les religieux ou les communautés qui se sont établis pour vivre dans les villes, ont reçu l'*habit* que portoient les instituteurs de leurs ordres; & sans cela peut-être on n'eût jamais parlé d'eux.

Ainsi S. Dominique eut soin de donner à ses disciples l'*habit* qu'il avoit porté lui-même. Les Jésuites, les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, *&c.* n'ont pas manqué de prendre l'*habit* de leurs fondateurs. S'ils paroissent d'abord extraordinaires, c'est que les ordres religieux n'ont pu changer comme les laïcs, ni suivre les modes que le tems a fait naître; mais ils n'y ont rien perdu: on les distingue tous par leurs *habits*, ce qui est un très-grand avantage pour les ordres accrédités; & chaque ordre se flate tôt ou tard de la préférence. (*D. J.*)

HABIT DE BORD, (*Marine.*) se dit du vétement que les Matelots portent à la mer. (*Q*)

* HABITABLE, adj. masc. & fém. (*Gram.*) qui peut être habité: il se dit de la portion du globe terrestre occupée par des hommes; *sur toute la terre habitable, il n'y a rien de plus grand:* d'un climat; *l'extrème chaleur de la zone torride, & le froid severe de la zone glaciale, n'empêchent point qu'elles ne soient habitables:* d'une maison; *les réparations qu'on y a faites l'ont rendue habitable.*

HABITACLE, s. m. (*Marine.*) c'est une espece d'armoire ou retranchement placé vers le mât d'artimon, devant le poste du timonnier, où l'on place les compas ou boussoles, les horloges, & la lumiere qui sert à éclairer le timonnier. *Voyez sa situation, Planche IV. Marine, fig.* 1. *l'habitacle cotté* 136. Les planches de cette armoire sont assemblées par des chevilles de bois, sans qu'il y ait aucune ferrure, de-peur que le fer ne dérange la direction de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. Les vaisseaux du premier rang ont deux *habitacles*, l'un pour le pilote, & l'autre pour le timonnier. La largeur ordinaire qu'on donne à l'*habitacle* est de la sixieme partie de la largeur du vaisseau: à l'égard de sa hauteur, on la fait d'une sixieme partie moindre que sa largeur. (*Z*)

HABITANT, s. m. (*Gram.*) qui est domicilié dans un endroit, soit qu'il soit venu s'y établir d'ailleurs, soit qu'il y ait demeuré de tout tems. Dans le premier cas on diroit en latin *accola*, & dans l'autre *incola*. En françois on dit *habitant* de quiconque demeure dans un endroit habituellement, & qui n'y est pas seulement en passant. *Voyez* HABITATION.

HABITANT, (*Commerce.*) celui qui possede dans une colonie un certain espace de terre que le roi par

ſes lettres patentes ou les directeurs d'une compagnie par leurs conceſſions abandonnent en propre pour la planter & cultiver à ſon profit, moyennant certaine redevance convenue. On les appelle auſſi en France *colons & conceſſionnaires*. Les Anglois les nomment *Planteurs*. *Voyez* COLON, CONCESSIONNAIRE, PLANTEUR. *Dictionn. de Commerce*. (*G*)

* HABITATION, ſ. f. (*Gramm.*) lieu qu'on habite quand on veut. J'ai hérité d'une *habitation* aux champs; c'eſt-là que je me dérobe au tumulte, & que je ſuis avec moi. On a une maiſon dans un endroit qu'on n'habite pas; un ſéjour dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle; un domicile dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de ſa demeure; une demeure par-tout où l'on ſe propoſe d'être long-tems. Après le ſéjour aſſez court & aſſez troublé que nous faiſons ſur la terre, un tombeau eſt notre derniere demeure.

HABITATION, (*Commerce.*) c'eſt un établiſſement que des particuliers entreprennent dans des terres nouvellement découvertes, après en avoir obtenu des lettres du roi ou des intéreſſés à la colonie, qui contiennent la quantité de terres qu'on leur accorde pour défricher, & la redevance ou droit de cens qu'ils en doivent payer tous les ans au Roi ou à la compagnie.

C'eſt dans ces ſortes d'*habitations* que ſuivant la qualité du ſol, après avoir eſſarté les terres on cultive des cannes à ſucre, du coton, du tabac, de l'indigo, & autres ſemblables marchandiſes qui y croiſſent aiſément, & ſont d'un très-bon débit en Europe. La culture de la terre & les autres ouvrages qui en dépendent, comme la conduite des moulins à ſucre, la préparation du tabac & de l'indigo, *&c.* ſont confiés à des engagés qu'on appelle *des trente-ſix mois*, parce que leur engagement doit durer trois ans, ou à des negres eſclaves pour toute leur vie. *Voyez* NEGRES *&* TRENTE-SIX MOIS. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

HABITATION, ſignifie auſſi quelquefois un établiſſement paſſager, que des habitans des colonies déjà bien établies, comme de celle de Québec, vont faire chez les nations amies des François pour le commerce des Pelleteries. Quand le ſéjour n'eſt pas long chez ces ſauvages, on donne ſimplement au voyage le nom de *courſe*; mais on l'appelle *habitation*, quand on y demeure pluſieurs années de ſuite. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

* HABITER, v. act. *voyez* HABITATION. Il ſe dit auſſi quelquefois du commerce de l'homme & de la femme. S'ils ſont époux, on dit ſimplement, qu'ils ont *habité*; s'ils ne le ſont pas, on joint à l'habitation l'épithete de *charnelle*.

HABITUDE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt un penchant acquis par l'exercice des mêmes ſentimens, ou par la répétition fréquente des mêmes actions. L'*habitude* inſtruit la nature, elle la change; elle donne de l'énergie aux ſens, de la facilité & de la force aux mouvemens du corps & aux facultés de l'eſprit; elle émouſſe le tranchant de la douleur. Par elle, l'abſynthe le plus amer ne paroît plus qu'inſipide. Elle ravit une partie de leurs charmes aux objets que l'imagination avoit embellis: elle donne leur juſte prix aux biens dont nos deſirs avoient exagéré le mérite; elle ne dégoûte que parce qu'elle détrompe. L'*habitude* rend la joüiſſance inſipide, & rend la privation cruelle.

Quand nos cœurs ſont attachés à des êtres dignes de notre eſtime, quand nous nous ſommes livrés à des occupations qui nous ſauvent de l'ennui & nous honorent, l'*habitude* fortifie en nous le beſoin des mêmes objets, des mêmes travaux; ils deviennent un mode eſſentiel de notre ame, une partie de notre être. Alors nous ne les ſéparons plus de notre chimere de bonheur. Il eſt ſur-tout un plaiſir que n'uſent ni le tems ni l'*habitude*, parce que la réflexion l'augmente; celui de faire le bien.

On diſtingue les *habitudes* en *habitudes* du corps & *habitudes* de l'ame, quoiqu'elles paroiſſent avoir toutes leur origine dans la diſpoſition naturelle ou contractée des organes du corps; les unes dans la diſpoſition des organes extérieurs, comme les yeux, la tête, les bras, les jambes; les autres dans la diſpoſition des organes intérieurs, comme le cœur, l'eſtomac, les inteſtins, les fibres du cerveau. C'eſt à celles-ci qu'il eſt ſur-tout difficile de remédier; c'eſt un mouvement qui s'excite involontairement; c'eſt une idée qui ſe réveille, qui nous agite, nous tourmente & nous entraîne avec impétuoſité vers des objets dont la raiſon, l'âge, la ſanté, les bienſéances, & une infinité d'autres conſidérations nous interdiſent l'uſage. C'eſt ainſi que nous recherchons dans la vieilleſſe avec des mains deſſéchées, tremblantes & goutteuſes & des doigts recourbés, des objets qui demandent la chaleur & la vivacité des ſens de la jeuneſſe. Le goût reſte, la choſe nous échappe, & la triſteſſe nous ſaiſit.

Si l'on conſidere juſqu'où les enfans reſſemblent quelquefois à leurs parens, on ne doutera guere qu'il n'y ait des penchans héréditaires. Ces penchans nous portent-ils à des choſes honnêtes & loüables, on eſt heureuſement né; à des choſes deshonnêtes & honteuſes, on eſt malheureuſement né.

Les *habitudes* prennent le nom de vertus ou de vices ſelon la nature des actions. Faites contracter à vos enfans l'*habitude* du bien. Accoutumez de petites machines à dire la vérité, à étendre la main pour ſoulager le malheureux, & bien-tôt elles feront par goût, avec facilité & plaiſir, ce qu'elles auront fait en automates. Leurs cœurs innocens & tendres ne peuvent s'émouvoir de trop bonne heure aux accens de la loüange.

La force des *habitudes* eſt ſi grande, & leur influence s'étend ſi loin, que ſi nous pouvions avoir une hiſtoire aſſez fidelle de toute notre vie, & une connoiſſance aſſez exacte de notre organiſation, nous y découvririons l'origine d'une infinité de bons & de faux goûts, d'inclinations raiſonnables & de folies qui durent ſouvent autant que notre vie. Qui eſt-ce qui connoît bien toute la force d'une idée, d'une terreur jettée de bonne heure dans une ame toute nouvelle?

On prend l'*habitude* de reſpirer un certain air, & de vivre de certains alimens; on ſe fait à une ſorte de boiſſon, à des mouvemens, des remedes, des venins, *&c.*

Un changement ſubit de ce qui nous devenu familier à des choſes nouvelles eſt toûjours pénible, & quelquefois dangereux, même en paſſant de ce qui eſt regardé comme contraire à la ſanté, à ce que l'expérience nous a fait regarder comme ſalutaire.

Une ſœur de l'Hôtel Dieu alloit chaque année voir ſa famille à Saint-Germain-en-Laye; elle y tomboit toûjours malade, & elle ne guériſſoit qu'en revenant reſpirer l'air de cet hôpital.

En ſeroit-il ainſi des *habitudes* morales? & un homme parviendroit-il à contracter une telle *habitude* du vice, qu'il ne pourroit plus être que malheureux par l'exercice de la vertu?

Si les organes ont pris l'*habitude* de s'émouvoir à la préſence de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raiſon. Pourquoi Hobbes ne pouvoit-il paſſer dans les ténebres ſans trembler & ſans voir des revenans? C'eſt que ſes organes prenoient alors involontairement les oſcillations de la crainte, auxquelles les contes de ſa nourice les avoient accoutumés.

Le mot *habitude* a pluſieurs acceptions différentes; il ſe prend en Medecine pour l'état général de la machine; l'*habitude du corps eſt mauvaiſe*. *Voyez* HABITUDE, (*Medecine.*) Il eſt ſynonyme à *connoiſſances*; & l'on dit, *il ne faut pas s'abſenter long-tems de la Cour, pour perdre les habitudes qu'on y avoit*. Il ſe dit auſſi d'une ſorte de timidité naturelle qui donne de l'averſion pour les objets nouveaux; *c'eſt un homme d'habitude*; *je ſuis femme d'habitude*; *je n'aime point les nouveaux viſages*; il y en a peu de celles-là. On l'employe quelquefois pour déſigner une paſſion qui dure depuis long-tems, & que l'uſage fait ſinon reſpecter, du-moins excuſer; *c'eſt une habitude de vingt ans*. *Habitude* a dans les Philoſophes quelquefois le même ſens que *rapport*; mais alors ils parlent latin en françois.

HABITUDE, ἕξις, *habitudo*, *habitus*, (*Medecine.*) ce terme eſt employé dans les ouvrages qui traitent de l'économie animale, & particulierement dans ceux de Medecine, pour ſignifier la diſpoſition du corps de l'animal ou de l'homme vivant, relativement à ſes qualités extérieures, c'eſt-à-dire à celles de ſa ſurface, qui tombent ſous les ſens & qui ſont ſuſceptibles de différences par rapport aux différens individus, tant dans l'état de ſanté, que dans celui de maladie.

Ainſi ceux qui ont la peau douce, ſouple, ſans poil, ou au-moins très-peu velue, aſſez épaiſſe, avec une ſorte de fermeté, à raiſon de ſa tenſion, ont l'*habitude* qui accompagne l'embonpoint: ceux au contraire qui ont la peau rude, mince, fort velue, peu flexible, avec ſéchereſſe & diſpoſition aux rides, ont l'*habitude* qui ſe trouve ordinairement jointe à la maigreur de tempérament.

L'*habitude* qui réunit le plus de bonnes qualités, c'eſt-à-dire de celles qui accompagnent l'état de ſanté (*voyez* SANTÉ), eſt appellée des Grecs εὐεξία, *evexia*; & celle qui n'eſt compoſée que de maivaiſes qualités eſt nommée καχεξία, *cachexia*.

L'*ha-*

L'*habitude*, comme le tempérament en général, dépend de la disposition physique des parties consistantes principalement, qui entrent dans la composition des organes, & de celle des humeurs qui s'y distribuent: en quoi l'*habitude* differe de la constitution ou complexion, qui dépend de la disposition des parties méchaniques, de la conformation, de la faculté propres à chacun des organes & des qualités des humeurs qu'il reçoit. L'*habitude* differe du tempérament en ce qu'il renferme les qualités communes à toutes les parties du corps, tant externes qu'internes, au lieu qu'elle ne regarde que l'extérieur du corps. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

* HABITUÉ, adj. pris subst. c'est un ecclésiastique qui s'est attaché volontairement au service d'une paroisse.

* HABITUEL, adj. (*Gramm.*) qui est tourné en habitude. Ainsi on dit *une maladie habituelle*, *la grace habituelle*. La grace *habituelle* se reçoit par le baptême & s'accroît par les autres sacremens. Il faut avoir la grace actuelle pour bien faire, & l'*habituelle* pour être sauvé.

HABOUTS, s. m. plur. (*Jurisprud.*) terme usité dans quelques coûtumes, pour exprimer les tenans & aboutissans d'un héritage. (*A*)

HABSAL, (*Géog.*) ville de Livonie dans le comté d'Esthonie, près de la mer Baltique.

HABSBOURG, s. m. (*Géog.*) ancien château de Suisse au canton de Berne, dans le bailliage de Lentzbourg. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à Rodolphe, comte d'Hasbourg, seigneur Suisse, fondateur d'une maison long-tems la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que Charlemagne. Rodolphe d'Habsbourg, avant que d'être élu empereur en 1273, „ avoit été champion de l'abbé de Saint-Gall „ contre l'évêque de Basle, dans une petite guerre pour „ quelques tonneaux de vin. Sa fortune étoit alors si „ peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque „ tems grand-maître-d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohê- „ me, qui depuis pressé de lui rendre hommage, ré- „ pondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé „ ses gages „. Voltaire, *hist. génér. tome II*. (*D. J.*)

HACACHAN, (*Géogr.*) royaume d'Asie dans la peninsule de l'Inde, dépendant du Grand-Mogol.

HACHA, (*Géogr.*) province du continent de l'Amérique méridionale, arrosée par une riviere de même nom, de la domination espagnole; elle est riche en or, en pierres précieuses & en fontaines salantes.

* HACHE, s. f. (*Tailland.*) terme qui désigne tout gros outil de fer aciéré qui sert à couper, dont le nom change suivant l'emploi & la forme ou la partie tranchante dans cet outil. Ainsi dans le marteau à tailler la pierre, la partie tranchante qui n'est ni bretée ni dentée, se nomme *la hache*; l'autre partie, *la breture*, & le haut, *marteau*.

Il y a un grand nombre de *haches*; celle du Tourneur ressemble à une doloire, *voyez* DOLOIRE; mais elle est plus petite; sa planche & sa doüille sont soudées ensemble par leurs extrémités, comme aux cognées à doüille ou en épaule des Charrons.

La *hache* du tireur de bois, ou l'instrument dont ils se servent pour couper les liens des perches qui forment les trains de bois, *voyez* TRAINS, a son tranchant à deux biseaux large de quatre à cinq pouces, parallelement à l'outil & au manche. Au côté opposé relativement à l'outil est un picot d'environ six pouces, qui sert à tirer les buches de l'eau. Cet outil est aciéré comme les autres.

La *hache* du bucheron n'a point de picot; elle est plus grosse que celle du tireur de bois; elle s'appelle *cognée*. *Voyez* COGNETTE.

Celle du marinier est une espece de marteau qui au lieu de la panne a un tranchant parallele au manche, large de trois à quatre pouces.

Il y a d'autres instrumens qui portent le même nom. *Voyez les articles suivans*, *nos Planches & leurs explications*.

* HACHE À MAIN, (*Formier & autres ouvriers en bois grossiers.*) instrument tranchant large de fer & court de manche, dont on se sert pour diviser les pieces de bois qui sont trop grosses. *Voyez la Planche du Formier*.

HACHE D'ARMES, (*Art milit. & hist.*) espece de *hache* dont on se servoit autrefois dans les combats pour rompre les armes défensives des hommes d'armes. Elle ne sert plus guere aujourd'hui que dans la Marine, c'est-à-dire dans les combats sur mer. Le manche de la *hache d'armes* est souvent tout de fer: elle étoit taillée d'un côté en forme de *hache* ou cognée, & de l'autre en marteau ou en pointe. (*Q*)

* HACHE, (*Myth.*) symbole de Jupiter Labradeus chez les Cariens. Au lieu de tenir la foudre ou le sceptre, il étoit armé de la *hache*.

* HACHE, (*ordre de*) (*Hist. mod.*) Raymond Berenger devenu comte de Barcelonne, l'institua en mémoire de la victoire qu'il remporta sur ses ennemis, & de la belle défense que les femmes de Tortose armées de *haches* firent au siége de cette ville.

HACHE, (*Arpentage.*) Nicod a dit que *hache* en fait d'arpentage, „ est une certaine forme de champs, „ & conséquemment tenans ou aboutissans de flanc ou „ front courbe, & faisant tournailler, & non de droite „ ou pleine ligne „; ainsi l'on dit *piece de terre* assise en tel lieu, appartenante à Louis Grivon, contenant dix arpens en *hache*, tenant d'une part à Jean Floquart, & d'autre part à Pierre Amy. (*D. J.*)

HACHE, (COUP-DE) *Manege*, *Maréchallerie*, *voyez* ENCOLURE.

HACHE, EN HACHE, *ou* HACHÉ, (*Imprimerie.*) On se sert de cette expression, lorsque dans un ouvrage il y a des gloses, qui trop abondantes pour contenir à la marge où elles commencent, sont continuées en retournant sous le texte, dont pour cet effet on retranche à la page à proportion que la glose en a besoin. On dit encore d'une addition, qu'elle est *hachée*, quand après avoir rempli toute la colonne qui lui est destinée elle passe sous la matiere, & forme des lignes qui deviennent de la largeur de la matiere & de l'addition. Cela arrive toutes les fois que le discours de l'addition est trop abondant, & que pour éviter la confusion, on évite d'en rejetter une partie à la page suivante. Plusieurs des anciens ouvrages de droit sont imprimés en cette maniere; telle est la bible hebraïque de Bomberg, & le talmud du même.

* HACHÉE, s. f. (*Hist. Mod.*) punition qu'on imposoit autrefois aux gens de guerre & même aux seigneurs; elle consistoit à porter une selle ou un chien pendant un espace de chemin désigné; elle deshonoroit. On indiquoit une procession solemnelle, toutes les fois qu'un coupable la subissoit. Les mots du latin de ces tems, *harmiscari*, *harmiscare*, signifient la *hachée*, être punie de la *hachée*.

HACHÉES, (*Chasse.*) les pluviers cherchent les *hachées* ou les vers cachés sous les feuilles dont ils se nourrissent.

HACHEMENS, s. m. pl. *en termes de Blason*, se dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemans en lient leurs lambrequins, qui doivent être de mêmes émaux. On dit aussi *hanchemens*, & on y met un *h* par corruption: car *achemens* étoient autrefois synonymes à *ornemens*; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui enveloppent le casque & l'écu, & qui sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. *Voyez* CASQUE, FEU, & LAMBREQUINS.

HACHENBOURG, (*Géogr.*) ville, château, & bailliage d'Allemagne, au comté de Sayn, près de Coblentz, sur le Rhin.

* HACHER, v. act. (*Gramm.*) couper en morceaux; ce mot vient de l'instrument tranchant *hache*; il se prend au simple & au figuré: on dit de la *viande hachée*, & un *style haché*. Il a plusieurs acceptions dans les Arts. *Voyez les articles suivans*.

HACHER, *en Grav. & en Dess.* est l'art de disposer des lignes à l'aide du burin ou du crayon, pour donner l'effet aux différens objets que l'on veut ombrer, soit en Gravure, soit en Dessein. Pour *hacher*, on se sert de lignes droites, courbes, ou ondées; quelquefois on les employe seules, quelquefois aussi on les employe ensemble en les croisant en forme de losange, plus ou moins obliquement. Le sens dans lequel il convient de disposer ces lignes ou traits pour former les ombres, n'est pas tout-à-fait arbitraire, comme bien des graveurs & dessinateurs le pensent; il faut que leur direction participe de la nature ou de la perspective de l'objet que l'on veut ombrer. Si l'objet est rond, le sens des hachures doit être circulaire; s'il est uni, les hachures doivent être unies; s'il est inégal, les hachures doivent participer de ces inégalités. Enfin pour parvenir à donner l'effet convenable, soit à une gravure, soit à un dessein, le grand art est de les varier, de maniere cependant qu'elles indiquent toûjours l'inflexion ou la forme générale des différens objets qu'elles couvrent. S'il y a plusieurs hachures les unes sur les autres, ainsi qu'il arrive le plus souvent, qui se croisent en maniere de losan-

ſange; il faut toûjours affecter que celle qui peut exprimer la forme générale ou particuliere de différens objets ombrés, ſoit la dominante; enſorte que toutes les autres lignes ne ſervent que pour la glacer, l'unir, & en augmenter l'effet.

* HACHER, (*Joüaillier*, *Bijoutier*, *Fourbiſſeur*, *Argenteur*, *Damaſquineur*, *Emailleur*.) c'eſt taillader une piece pour donner ſur elle plus de priſe à la matiere qu'on y veut attacher, ſoit émail, ſoit or, ſoit argent. Pour cet effet, on ſe ſert d'un inſtrument appellé *couteau à hacher*.

* HACHER, (*Lapidaire*.) c'eſt la manœuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue, ſoit avec la lame d'un couteau, ſoit à la lime, ſoit autrement. La poudre du diamant s'engage dans ces traits, & forme une eſpece de lime qui prend dans le mouvement rapide de la roue, ſur la pierre qu'on y applique, chargée d'un poids, l'uſe & lui donne du poli; ſur-tout lorſqu'en appuyant la main ſur la tenaille qui tient la pierre appliquée, on la preſſe contre la roue, en la faiſant vaciller en ſens contraires à celui de la roue: il arrive par ce vacillement leger, que les traits de la roue coupent les premiers traits qu'elle a faits ſur la pierre, & les empêche de paroître. Sans ce petit tour de main, vous uſerez, mais vous ne polirez pas.

HACHER, *en Maçonnerie*, ou *dans la Coupe des Pierres*; c'eſt avec la hache du marteau à deux têtes, unir le parement d'une pierre pour la ruſtiquer & la layer enſuite.

Lorſqu'une pierre ou un moilon a été *haché*, on peut le couvrir de plâtre; & ce recouvrement s'appelle *enduit* ou *crépi*. *Voy.* HACHETTE, CRE'PI, & ENDUIT.

HACHER, (*Tapiſſier*, & *autre Manufacturier en laine*.) c'eſt réduire en poudre la tonture des draps ou des autres étoffes en laine; ou même pratiquer la même choſe ſur de la laine neuve.

* HACHETTE, ſ. f. (*Ars méchaniq.*) inſtrument à l'uſage d'un grand nombre d'ouvriers; c'eſt ainſi que le diminutif le déſigne *une petite hache*. Les Charpentiers en ont une à marteau, dont ils ſe ſervent pour ajuſter des pieces de bois. Les Tonneliers, les Charpentiers, les Couvreurs, les Maçons ont auſſi leur *hachette*. Les Maçons ſe ſervent d'un des bouts pour équarrier, & de l'autre pour placer le moilon ou la pierre. A la *hachette* du Maçon, au lieu de panne, il y a un tranchant large de deux pouces & demi: cet outil s'aciere comme le marteau. *Voyez* ACIE'RER. *Voyez les Planches & leurs explications.*

HACHI, ſ. m. (*Cuiſine*.) mets préparé de viandes ou poiſſons hachés menu & aſſaiſonnés.

HACHOIR, *ou* HACHE-PAILLE, ſ. m. (*Man.* & *Maréchall.*) inſtrument appellé par quelques auteurs *coupe-paille*, & dont les Eſpagnols, ainſi que les Allemans, font un fréquent uſage; il n'eſt pas généralement employé parmi nous: quelques écuyers ſeulement & quelques amateurs des chevaux en ſont pourvûs & s'en ſervent très-utilement. Il eſt compoſé de trois planches formant entr'elles une ſorte de gouttiere ſans inclinaiſon, qui diminue de largeur & de hauteur, en approchant de l'extrémité où ſe réunit toute la méchanique de la machine; ſa longueur eſt d'environ trois pieds & demi; ſa plus grande largeur intérieure d'un pied; la plus petite, de ſept ou huit pouces. La paroi du fond a neuf lignes d'épaiſſeur; les parois latérales faites chacune de deux pieces dans leur longueur, en ont autant dans quelques parties, & n'en ont que ſix dans d'autres; leur plus grande hauteur eſt d'environ dix pouces & la plus petite de huit; leur extrémité la plus étroite eſt entr'ouverte par une mortaiſe qui la traverſe de part en part paralellement à ſa rive perpendiculaire, & à trois pouces de cette rive. Cette mortaiſe qui a environ ſix pouces de hauteur ſur huit ou neuf lignes de largeur, eſt armée d'une platine de fer qui en garnit tout le contour, & qui eſt arrêtée par des cloux. Ces deux mêmes parois ſont maintenues dans leur poſition perpendiculaire ſur celle du fond, par une piece de fer figurée comme l'embraſure d'une porte quarrée & cintrée par le haut; le cintre excédant leur hauteur d'environ trois pouces; & cette piece, dans ce qui forme les montans & la traverſe inférieure, eſt arraſée avec l'intérieur de la paroi du fond & des parois latérales auxquelles elle eſt réunie par deux cloux à vis qui les traverſent dans leurs angles. On doit obſerver que dans celle des deux parties des parois qui eſt la plus grande, la plus longue & la plus mince, les fils du bois ſont couchés; dans l'autre, qui eſt à-peu-près quarrée, les fils du bois ſont debout: celle-ci, d'un tiers environ plus épaiſſe, eſt fortifiée par trois petites bandes de fer; deux d'entre elles ſont attachées à une de leurs extrémités, par la même vis qui attache & qui tient les montans de l'embraſure de fer, & ſuivant parallelement au fond & à la rive ſupérieure toute la largeur de la portion à-peu-près quarrée, elles vont de l'autre part ſe terminer ſur celle qui a le plus de longueur; la troiſieme bande garnit l'épaiſſeur de ces portions; & ſur cette même épaiſſeur ſont fixés deux goujons, l'un à l'extrémité poſtérieure, & l'autre à un tiers de longueur à compter de cette même extrémité, leſquels ſervent à maintenir chacune un liteau ou une traverſe qui repoſent ſur la rive ſupérieure de chaque paroi: quant aux bandes, elles ſont clouées d'eſpace en eſpace, & elles affermiſſent tous les aſſemblages. Ces aſſemblages ſont deux tenons avec languette entre-deux, pour la partie de la paroi latérale qui porte la mortaiſe, & de ſimples languettes: pour ce qui concerne l'autre partie, qui eſt unie non-ſeulement à la premiere, mais au fond & à une emboîture qui termine l'extrémité la plus large des parois des côtés. Cette emboîture eſt légerement cintrée en-dehors; elle eſt aſſemblée par tenon avec le paroi du fond. Une petite bande de fer clouée ſur l'épaiſſeur & ſupérieurement, en rend impoſſible la ſéparation d'avec les parois latérales, qui dans une partie de leur longueur, ſe reſſentent du trait-d'arc ou du cintre leger dont j'ai parlé.

Cette gouttiere ainſi comparée eſt élevée d'environ un pied & demi à chaque extrémité ſur deux piés aſſemblées à-peu-près comme ceux des treteaux ordinaires; ceux de l'extrémité antérieure ſont aſſez larges pour être refendus dans une portion de leur longueur, par une mortaiſe d'environ neuf lignes, parallele à leurs rives antérieures, & qui en eſt diſtante d'environ autant de lignes. L'un de ces piés n'eſt entr'ouvert que pour recevoir l'extrémité d'une lame de bois, dont l'autre extrémité doit joüer & mouvoir de haut en bas dans la mortaiſe du pié qui répond au premier. Celle-ci peut parcourir ainſi un arc d'environ quarante-cinq degrés; cette même lame eſt jumelée, & ſa jumelle joue extérieurement: elles ſont l'une & l'autre aſſemblées, d'une part par un boulon à vis & écrous à oreilles qui les traverſent, ainſi que le pié, & qui devient le centre de leurs mouvemens; & de l'autre, c'eſt-à-dire à leur extrémité mobile, par un autre boulon ſemblable qui les traverſe encore & qui paſſe en même tems dans l'œil du grand couteau à-peu-près pareil à ceux dont ſe ſervent les Boulangers pour couper le pain. Le manche de ce couteau dont la lame a environ deux piés de longueur, n'offre rien de différent, ſi ce n'eſt qu'il eſt un peu plus incliné en contre-bas. Je remarque au ſurplus que les jumelles excedent la machine d'environ ſept ou huit pouces, à compter du boulon qui tient le couteau; que les boulons ſont diſtans de l'un à l'autre d'environ un pied huit pouces, & que le centre du mouvement des jumelles eſt éloigné d'environ un pié deux pouces de la paroi inférieure de la gouttiere.

Derriere les deux piés antérieurs eſt placée une pédale; elle eſt aſſemblée mobilement par l'une de ſes extrémités, dans la partie inférieure du pié oppoſé au côté, ſur lequel ſe préſente le manche du couteau; ſon autre extrémité déborde de ſix pouces environ l'aplomb de la machine. De cette pédale & dans le lieu qui répond à l'aplomb du milieu, s'éleve une chaînette terminée par une lame percée de pluſieurs trous, laquelle traverſe un palonnier qui y eſt fixé par le moyen d'une goupille que l'on peut mettre, ſelon le beſoin, dans les uns ou dans les autres de ces mêmes trous, tandis que de chaque extrémité du palonnier part une tringle qui s'y aſſemble à crochet, & qui percée par ſon bout ſupérieur, reçoit un boulon à écrou, qui paſſe dans les mortaiſes des parois latérales, & qui traverſe en même tems une piece de bois qui remplit exactement la largeur de la gouttiere: en cet endroit cette piece de bois a environ huit pouces de longueur; elle eſt traverſée dans ſon épaiſſeur, qui eſt d'environ un pouce & demi, non dans ſa moitié, car ſa partie antérieure ſe trouve un pouce & demi de moins que ſa partie poſtérieure. Sa portion inférieure doit préſenter antérieurement un plan parallele à la paroi du fond de la gouttiere, & poſtérieurement un plan recourbé en contre-haut, tel à-peu-près que celui qu'offre à nos yeux la proue d'un bateau. Enfin ſur l'épaiſſeur des parois latérales, à environ trois pouces de l'extrémité antérieure, ſont fermement & inébranlablement attachés par anneaux deux chaînes de fer d'environ un pié de longueur, leſquelles ſont reçûes par leur autre extrémité, dans deux autres anneaux fixement arrêtés à la traverſe d'un rateau de fer; les dents

de ce rateau, au nombre de cinq, ont environ six pouces de longueur: sa traverse est moins longue d'environ un pouce & demi que la gouttiere n'est large; elle porte un manche d'environ neuf à dix pouces de longueur dans la direction des dents.

Les noms que nous avons donnés à cet instrument en indiquent l'usage.

Placez dans la gouttiere une certaine quantité de paille de froment que vous y coucherez dans sa longueur, & qui ne débordera antérieurement que d'environ deux lignes; engagez-en une extrémité du côté qui doit déborder sous la piece de bois qui est mobile au moyen du boulon qui la perce & qui passe dans les mortaises des parois latérales; appuyez fortement le pié gauche sur la pédale qui répond à chaque côté à ce boulon, à l'effet d'abaisser cette même piece, & de comprimer vivement la paille engagée; saisissez en même tems le manche du couteau avec votre main droite; tirez-le à vous, & pressez médiocrement en contre-bas; il en résultera un mouvement composé dans la lame: les jumelles qui la portent seront en effet d'une part sollicitées à s'élever & à la laisser courir suivant sa longueur, tandis que l'impression & l'appui de la main lui donneront la facilité & la puissance de couper la paille offerte à son tranchant; puissance néanmoins qu'elle ne peut avoir, qu'autant qu'elle rasera exactement dans son chemin la rive extérieure de l'embrasure de fer, qui n'est polie avec soin que pour que cette même lame ne soit point offensée à chaque coup de main de l'ouvrier; chacun de ces coups étant donnés, ce même ouvrier dont la main gauche sera saisie du manche du rateau, & qui aura eu l'attention d'en tenir les dents légerement en arriere, renversera ce manche en cessant toute compression sur la pédale, & portera dès-lors la paille en-avant, proportionnément à la saillie qu'elle doit avoir en-dehors pour être coupée; il appuyera ensuite de nouveau sur la pédale, & usera du couteau, comme il l'a fait auparavant. C'est ainsi que l'on prépare à l'animal une nourriture très-saine, pourvû que la paille ne soit point noire, grossiere, & telle qu'elle croît dans certaines provinces & dans certains cantons de ce royaume. On la mêle avec l'avoine; on en donne le double ainsi mêlée. Il est même quelques pays où elle sert d'unique ou de principal aliment au cheval, & dans lesquels les *hachoirs* ou *hache-paille* sont armés de plusieurs couteaux par le moyen desquels on hache une plus grande quantité de paille ensemble. Nous n'avons point sous nos yeux cet instrument; & la mémoire ne nous fournissant à cet égard rien de précis, nous n'en hasarderons pas ici la description.

HACHURE, s. f. *en Grav. & Dessein*, se dit des lignes ou traits dont on se sert pour exprimer les ombres, soit dans les gravures, soit dans les desseins, à l'aide du burin ou du crayon: il y a des *hachures* simples & de doubles; les simples sont formées par une seule ligne, soit droite, soit courbe; les doubles sont formées par plusieurs lignes, soit droites, soit courbes, qui se croisent en maniere de losange: pour leur opération, *V.* HACHER, *en Grav. & en Dessein.*

HACHURES EMPATÉES, *en Gravure*; on se sert de ce terme pour exprimer le dégât que l'eau-forte a fait en enlevant le vernis & confondant les *hachures* ensemble. *Voyez* GRAVURE A' L'EAU FORTE.

Les *hachures* sont de grand usage dans le Blason, pour faire distinguer les différens émaux des écussons, sans qu'ils soient enluminés. *Voyez* EMAIL & COULEUR. Presque toutes les figures ombrées de ce livre sont gravées en *hachures*. *Voyez les Planches de Blason, & leur explication.*

HACUB, (*Hist. nat. Bot.*) nom que les Indiens donnent à une plante qui ressemble au chardon, mais qui est plus grande & plus élevée que lui. Au printems elle pousse de grands rejettons comme ceux de l'asperge, que les Indiens font boüillir pour les manger. Lorsqu'on les laisse croître sans les couper, ils portent des boutons armés de pointes, au bout desquels sont des fleurs rouges. La racine de cette plante est grosse & longue; elle purge légerement, & excite le vomissement, lorsqu'on l'a fait infuser dans de l'eau chaude.

HACZAG, *Sarmisia vallis*, (*Géog.*) petit pays de Transylvanie, sur les confins de la Walaquie, avec titre de comté; c'est dans ce district que sont les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*, desquelles il est vraissemblable que s'est formée à quelque distance la ville dont le pays port le nom. (*D. J.*)

HADAMAR, *Hademarium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wéteravie, résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, avec un château près de la riviere de Lohne, à neuf lieües N. O. de Mayence, six E. de Coblents. *Long.* 25. 41. *latit.* 50. 21. (*D. J.*)

HADELLAND, *Hadella*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, au nord du pays de Brême, assez près de l'Elbe. Je crois que l'Empereur en joüit aujourd'hui. (*D. J.*)

HADDINGLAWN, (*Géog.*) ville d'Ecosse, dans la province de Lothian, sur la Tyne, à six milles d'Edimbourg.

HADDINGTON, *ou plûtôt* HADDINGTOWN, en latin *Hadina*, (*Géog.*) ville au bourg de l'Ecosse méridionale, capitale d'un bailliage ou sherifsdom de même nom dans la Lothiane, à cinq lieües E. d'Edimbourg. *Long.* 15. 6. *lat.* 56. 10.

C'est la patrie de Jean Major, fameux théologien scholastique, mort en Ecosse en 1548, âgé de 42 ans. Il avoit étudié & enseigné à Paris; mais tous ses ouvrages sont tombés dans l'oubli, jusqu'à son *histoire latine de la Grande-Bretagne*. (*D. J.*)

HADELAND, (*Géog.*) petite ville de Norwege, dans la province d'Aggerhus, à trois lieües de Christiania.

HADELER-TAND, (*Géogr.*) petit pays d'Allemagne situé à l'embouchure de l'Elbe, & appartenant au roi d'Angleterre, comme électeur de Brunswick-Lunebourg.

HADEMAR, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Westerwald, qui a donné son nom à une branche de la maison de Nassau, éteinte en 1711.

HADE'QUIS, (*Géog.*) petite ville d'Afrique située dans une plaine, au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, a trois lieües de Técule. Les Portugais la prirent d'assaut en 1514, & en emmenerent pour esclaves les plus belles femmes. *Long.* 8. 30. *lat.* 30. 44. (*D. J.*)

HADERSLE'BEN, *Haderslebia*, (*Géog.*) ville du Dannemarck au duché de Sleswig, capitale d'une préfecture considérable de même nom, avec une bonne citadelle; elle est proche la mer Baltique, à cinq milles d'Allemagne S. E. de Ripen, 11. N. de Sleswig. Les géographes du pays lui donnent 55^d. 15'. 30". *de latit.* sur 42^d. 53'. 30". *de long.* M. de Lisle la fait plus septentrionale d'un degré au-moins; mais la longitude est excessive de plus de 12 degrés, à la prendre de l'île de Fer; & quand même on la prendroit aux îles Açores, le méridien du quarantieme degré passeroit à l'orient de toute la presqu'île de Sleswig & de Jutland, sans y toucher. (*D. J.*)

* HADE'S, (*Mythol.*) c'est de ce nom que les Grecs appellent Pluton.

HADHRAMOUT, (*Géog.*) ville & contrée d'Asie dans l'Arabie heureuse: M. d'Herbelot, qui parle fort au long de cette contrée dans sa *bibliotheque orientale*, dit que les anciens l'ont connue sous le nom d'*Hadramithena*. Il y a dans ce pays une montagne nommée *Schibum*, d'où l'on tire les plus belles onyces & agathes de tout l'orient. La ville d'*Hadhramont* est à quarante-six lieües O. de Caréfen. *Long.* 67. 8. *lat.* 14. 40. (*D. J.*)

HADRAS, (*Hist. mod.*) nomme donné par les Arabes errans & vagabonds à ceux de leur nation qui habitent les villes, qui contractent des mariages avec les autres, & qu'ils haïssent mortellement.

HADRIANALES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) jeux accompagnés de tous les assortimens de la déification; Antonin les établit à Pouzolles avec un temple en l'honneur d'Hadrien, dont après la mort il obtint du sénat l'apothéose.

Il y avoit dans ce temple un flamine du nom d'*Hadrien*, avec un college de prêtres destinés au service du nouveau dieu; mais Hadrien n'avoit pas attendu jusqu'à ce tems-là à goûter les honneurs divins; il s'étoit emparé lui-même pendant sa vie de la couronne céleste; il se consacra un autel dans Athènes, au temple de Jupiter Olympien; & à mesure qu'il passoit par les villes d'Asie, il multiplioit les temples qu'il se bâtissoit, les appelloit *Hadrianées*; & selon toute apparence, il ne se proposoit pas de les consacrer à Jesus-Christ. Lampridius est le seul qui nous ait fait ce conte fabuleux. (*D. J.*)

HADRIANE'E *Hadrianeum*, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'Hadrien desira qu'on nommât les temples qu'il faisoit bâtir lui-même en plusieurs villes, à sa propre gloire; & ce nom leur resta comme un monument de sa vanité. *V.* HADRIANALES. (*D. J.*)

* HADRIANISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ce furent des hérétiques des premiers siecles de l'Eglise;

ſe; Théodoret qui en a fait mention les met au nombre des diſciples de Simon le magicien. Apparemment que leur chef s'appelloit *Hadrien*, & que c'eſt de ce nom qu'ils furent appellés *Hadrianiſtes*; comme aujourd'hui on dit de Janſénius, *Janſéniſtes*; de Molina, *Moliniſtes*.

HÆMALOPIE, *Voyez* HEMALOPIE.

HÆMALOPS, (*Medecine.*) *Voyez* HEMALOPS.

HÆMANTUS, (*Botan.*) Voyez *HEMANTUS*.

HÆMAPHOBE, (*Med.*) *Voyez* HEMAPHOBE.

HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hiſt. nat. Lith.*) *Voyez* HEMATITE.

HÆMATOCELE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMATOCELE.

HÆMATOSE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMATOSE.

HÆMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) *Voyez* HEMIMONTUS.

HÆMIS, (*Mythol.*) *Voyez* HEMIS.

HÆMON, (*Géogr. anc.*) *Voyez* HEMON.

HÆMONIE, (*Géog. anc.*) *Voyez* HEMONIE.

HÆMOPHTYSIE, (*Medec.*) *Voyez* HEMOPHTYSIE.

HÆMOROSCOPIE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMOROSCOPIE.

HÆMORRHAGIE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMORRHAGIE

HÆMORRHOIDES, (*Medecine.*) *Voyez* HEMORRHOIDES.

HÆMORRHOIS, *Voyez* HEMORRHOIS.

HÆMORTASIE, *Voyez* HEMORTASIE.

HÆRMIX, (*Botan.*) *Voyez* HERMIX.

HAESBROUK, (*Géog.*) petite ville de Flandre, à deux lieües d'Aire. *Long.* 20. 4. *latit.* 50. 40. (*D. J.*)

HAFIZI, *ou* HAFIZAN, *ou* HAFIZLER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont en Turquie ceux qui apprennent tout l'alcoran par cœur; le peuple les regarde comme des perſonnes ſacrées à qui Dieu a confié ſa loi, & qu'il en a fait dépoſitaires. Il ne faut qu'une mémoire heureuſe pour parvenir à ce titre ſublime. Ce nom eſt dérivé de l'arabe *hafizi*, qui ſignifie en général *celui qui garde quelque choſe*. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAGADA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'oraiſon que les Juifs récitent le ſoir de la veille de leur pâque, au retour de la priere; ils ſe mettent à une table, ſur laquelle il doit y avoir quelque morceau d'agneau tout préparé, avec des azymes, des herbes ameres, comme de la chicorée, des laitues, *&c.* & tenant des taſſes de vin, ils prononcent cette *hagada*, qui n'eſt qu'un narré des miſeres que leurs peres endurerent en Egypte, & des merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer. *Dict. des Arts*. (*G*)

HAGARD, adj. (*Gramm.*) épithete relative au regard. On dit de celui qui a dans la vüe quelque choſe d'incertain, de farouche & de trouble, qu'il a les yeux *hagards*.

HAGARD, (*Fauconnerie.*) eſt le contraire de *ſor*. Le faucon *hagard* eſt celui qui n'a pas été pris au nid, & qui eſt difficile à apprivoiſer.

HAGELAND, (*Géog.*) petit pays des Pays-bas autrichiens, qui ſe trouve entre Louvain & le pays de Liége.

HAGENOW, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Schwerin, au duché de Meklenbourg.

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne en Allemagne, dans le bas Palatinat, aux garçons qui ont laiſſé paſſer l'âge de vingt-cinq ans ſans ſe marier; après leur mort, leurs biens ſont confiſqués au profit du prince, s'ils ne laiſſent ni peres ni meres, ni freres ni ſœurs. Il y a auſſi en quelques endroits un droit que les vieux garçons ſont obligés de payer au ſouverain, lorſqu'ils ſe marient. Ce droit ſe nomme en allemand *hagenſtolzenrecht*. *Voyez* Hubner, *dictionn. géograph.*

HAGI *ou* HAJI, (*Hiſt. mod.*) Les Mahométans nomment *haj* le pelerinage qu'ils font à la Meque, Médine & Jéruſalem; celui qui s'eſt acquitté de ce pelerinage ſe nomme *haji* ou *hagi*. Chaque muſulman eſt obligé à remplir ce devoir une fois en ſa vie; il doit, ſuivant la loi, choiſir le tems où ſes moyens lui permettent d'employer la moitié de ſon bien à la dépenſe du pelerinage; l'autre moitié doit reſter en arriere, afin de la pouvoir retrouver à ſon retour. Ceux qui ont fait pluſieurs fois ce pelerinage ſont très-eſtimés par leurs concitoyens. Le voyage ſe fait par caravanes très-nombreuſes; & comme on paſſe par des deſerts arides, le ſultan envoye des ordres au bacha de Damas de faire accompagner les caravanes de porteurs d'eau, & d'une eſcorte qui doit être forte au-moins de 14000 hommes, pour garantir les pelerins des brigandages des Arabes du deſert. *Voyez hiſt. othomane du* prince Cantimir.

HAGIAZ *ou* HIGIAZ, (*Géogr.*) province d'Aſie dans l'Arabie, bornée O. par la mer Rouge, N. par l'Arabie Petrée, E. par la Théama. Sa capitale eſt *Hagiaz*, autrement dite *Hagr*. (*D. J.*)

HAGIBESTAGE, (*Géogr.*) c'étoit autrefois une grande ville; c'eſt à-préſent un village de la Natolie, fameux par les pelerinages des Turcs & par l'hébergement magnifique, ou plûtôt le palais deſtiné pour les voyageurs. Tous les allans & venans y ſont parfaitement bien reçus, logés & traités. Paul Lucas en fait la deſcription dans ſon *ſecond voyage de Grece*. (*D. J.*)

HAGIOGRAPHES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on a donné à une partie de l'Ecriture ſainte, que les Juifs appellent *chetuvim*. *Voyez* BIBLE, *&c.* Ce mot eſt compoſé d'ἅγιος, *ſaint*, & de γράφω, *j'écris*. Ce nom eſt fort ancien. Saint Jérôme fait ſouvent mention de ces livres, & ſaint Epiphane les appelle ſimplement γραφεῖα.

Les Juifs diviſent les ſaintes Ecritures en trois claſſes: la loi qui comprend les cinq livres de Moyſe; les prophetes qu'ils appellent *neviim*, & les *chetuvim* que les Grecs appellent *hagiographa*, & qui contiennent les livres des pſeaumes, des proverbes, de Job, de Daniel, d'Eſdras, des chroniques, du cantique des cantiques, de Ruth, des lamentations, de l'Eccléſiaſte & d'Eſther.

Les Juifs donnent auſſi quelquefois à ces livres le nom d'*écrits* par excellence, comme ayant été compoſés d'après l'inſpiration immédiate du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi qu'en parlent Kimchi dans *ſa préface ſur les pſeaumes*; Maimonides, *in more Nevoch & Elias* Levite, dans ſon *thisbi*. Cependant ils diſtinguent les *hagiographes* des prophetes, parce que les premiers n'ont point reçu la matiere de leurs livres par la voie qu'ils appellent *prophetia*, laquelle conſiſte en ſonges, viſions, ſouffles, paroles entendues, extaſes, *&c.* mais purement & ſimplement par l'inſpiration & la direction du Saint-Eſprit. *Voyez* INSPIRATION.

On appelle encore *hagiographe* en général, tout auteur qui a travaillé ſur la vie & les actions des ſaints. Ainſi en ce ſens les Bollandiſtes ſont les plus ſavans & les plus volumineux *hagiographes* que nous ayons. (*G*)

HAGIOSIDERE, ſ. m. (*Théolog.*) Les Grecs qui ſont ſous la domination des Turcs, ne pouvant point avoir de cloches, ſe ſervent d'un fer au bruit duquel les fideles s'aſſemblent à l'égliſe; & ce fer s'appelle *hagioſideron*, mot compoſé d'ἅγιος, *ſaint* & de σίδηρος, *fer*.

Magios donne la deſcription d'un *hagioſidere* qu'il a vû, & il dit que c'eſt une lame large de quatre doigts & longue de ſeize, attachée par le milieu à une corde qui la tient ſuſpendue à la porte de l'égliſe; on frappe deſſus avec un marteau

Lorſqu'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le prêtre porte un *hagioſidere* ſur lequel il frappe trois fois de tems-en-tems, comme on ſonne ici une clochette pour avertir les paſſans d'adorer. *Dictionn. de Trév.* (*G*)

HAGR *ou* HAGIAR *ou* HAGIAZ, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuſe en Aſie dans la province d'Agias, à 35 lieües N. de Médine. Cette ville paroît être celle que Ptolomée & Strabon appellent *Petra deſerti*; elle fournit ſon nom à l'Arabie Petrée; les ſultans de Syrie & d'Egypte l'ont poſſédée long-tems. *Voyez* PETRA. Naſſireddin lui donne 83^{d}. 30$'$. *de long.* & 25^{d}. 15$'$. *de latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

HAGUENAU, *Hagonoja*, (*Géogr.*) petite ville de France en Alſace, capitale d'un bailliage ou préfecture de même nom, autrefois impériale. Les François la prirent en 1673, & les Impériaux en 1702; les François la reprirent en 1703, & les Impériaux en 1705, après que le prince Louis de Bade eut forcé les lignes des François, qui néanmoins s'en rendirent encore maîtres en 1706. Elle eſt ſur la Motter qui la diviſe en deux parties, à 5 lieües N. de Strasbourg, 6 O. de Bade, 10 S. O. de Landau, 102 E. de Paris. *Long.* 25^{d}. 27$'$. 55$''$. *latit* 48^{d}. 48$'$. 45$''$.

Haguenau a donné le jour à Capiton (Wolphang Fabrice), qui ſe fit recevoir docteur en Medecine, en Droit & en Théologie; mais il ſe diſtingua ſeulement dans cette derniere ſcience: il devint un des plus habiles théologiens de ſon tems dans le parti d'Œcolampade, dont il épouſa la veuve. Il mourut de la peſte en 1542, âgé de 63. ans. (*D. J.*)

HAHELAND, (*Géogr.*) diſtrict dans la Pruſſe polonoiſe, où eſt ſituée la ville d'Elbingen.

HAI, f. m. il se dit *en jargon de Riviere*, d'un endroit dangereux où l'eau tournoye, comme il arrive ordinairement à la culée d'une pile de pont, du côté d'aval.

* HAIÇONS, f. m. pl. (*terme de Pêche*) c'est ainsi qu'on appelle dans l'amirauté de Bayonne une sorte de petits bateaux peu différens de ceux qu'on y appelle des *tillolles*.

HAICTITES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de la religion des Turcs. Ceux qui y sont attachés croyent comme les Chrétiens que Jesus-Christ a pris un corps réel, & qu'il s'est incarné dans le tems, quoiqu'il fût éternel. Ils ont même inseré dans leur profession de foi, que *le Christ viendra juger le monde au dernier jour*, parce qu'il est écrit dans l'alcoran: *ô Mahomet, tu verras ton Seigneur qui viendra dans les nues*. Or ce mot de *Seigneur*, ils l'appliquent au Messie, & ils avouent que ce Messie est Jesus-Christ, qui, disent-ils, reviendra au monde avec le même corps dont il étoit revêtu sur la terre, pour y régner quarante ans, & détruire l'empire de l'ante-christ, après quoi la fin du monde arrivera. Cette derniere opinion, selon Pocok, n'est pas particuliere à la secte de *Haictites*, mais généralement répandue parmi tous les Turcs. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAIDENSCHAFFT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Carinthie, sur la riviere de Kobel.

HAIDINGSFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtsbourg.

HAIE, *ou* HAYE, f. f. (*Agriculture.*) c'est une longueur de plants servant de clôture à un jardin ou à un champ, laquelle est plantée d'épines blanches, de charmes, d'ormes, de ronces & de broussailles.

On dit une *haie vive*, une *haie morte*, une *haie d'appui*; la *haie* d'appui a pris ce nom de sa hauteur; la *haie* vive, de sa nature qui est de plantes ayant racines & vivaces; la *haie* morte, des échalats, fagots, ou branches seches dont elle est faite.

HAIE, *ou* plûtôt HAYE, (*Droit franç. coutumier.*) les *haies* sont quelquefois un sujet de disputes, que les Lois ont de la peine à prévenir, ou à régler. Suivant le Droit coutumier de France, ceux qui plantent une *haie*, doivent laisser un espace entre la *haie* & le fonds voisin: si elle est vive, la distance doit être d'un pié & demi: si elle est de bois mort, on peut l'établir sur l'extrémité du fonds, sans laisser aucun vuide; parceque semblable clôture ne sauroit préjudicier au fonds voisin. Ce n'est donc qu'à l'égard de la *haie vive*, qu'il survient des contestations de propriété; par exemple, lorsque deux voisins reclament chacun la *haie*, & que le juge ignore à qui elle doit appartenir; en ce cas, le sentiment de Coquille, dans ses *quest. chap. cxlviij.* est que s'il y a un fossé du côté de la *haie*, elle doit appartenir au propriétaire du fonds qui est au-delà du fossé & de la *haie*: dans le doute, ajoûte-t-il, on doit juger de la propriété de la *haie* par la qualité & par la nature des héritages qui sont aux deux côtés; car si l'e est entre une terre que l'on seme & une vigne, la présomption sera qu'elle appartient au propriétaire de la vigne, à qui la clôture est plus nécessaire qu'à la terre. Il en est de même d'une *haie* plantée entre une terre & un pré, le pré étant exposé à la pâture du bétail, s'il n'est pas clos. Loisel, dans ses *Institutions coutumieres, liv. II. tit. iij. art.* 8. a décidé de même que Coquille. Aubert, *addit.* à Richelet. (*D. J.*)

HAIE, c'est dans l'*Art militaire* une disposition de soldats sur une ligne droite ou sur un seul rang; ensorte que mettre des soldats en *haie*, c'est les mettre sur un seul rang. *Voyez* EVOLUTIONS. (*Q*)

HAIE (LA) (*Géog.*) lieu charmant des Provinces Unies dans la province d'Hollande, autrefois résidence des comtes de Hollande, d'où lui vient son nom flamand de *St Gravenhagen*, que l'on exprime en latin par *Haga Comitum*.

C'est aujourd'hui le centre du gouvernement de la république, la demeure des membres des Etats-généraux, des ambassadeurs & ministres étrangers. Quoique la *Haie* n'ait point encore de rang marqué parmi les villes de la Hollande, elle a par son étendue par le nombre & la beauté de ses palais, par la dignité de ses habitans, par les prérogatives de ses magistrats, & par la magnificence de ses promenades, de quoi tenir rang entre les plus belles villes de l'Europe.

C'est d'une petite maison de chasse dans un bois où les comtes de Hollande venoient quelquefois, que s'est formé ce beau lieu; mais l'éclat où nous le voyons aujourd'hui, n'existoit pas encore au treizieme siecle; il arriva seulement qu'alors Guillaume II. comte de Hollande, élu & couronné empereur en 1248, transporta de tems en tems son séjour à la *Haie*, où il commença le palais qui est aujourd'hui la *cour*. En 1291 la *Haie* devint le chef-lieu d'un bailliage; avec le tems il prit le nom de *village*, & même en 1557, il ne passoit point encore pour être une ville. *Voyez* Altingius & Boxhornius sur tous les autres détails.

La *Haie*, est située à une petite lieüe de la mer, à environ autant de Delft, au N. O. à trois lieües S. O. de Leyde, quatre N. O. de Rotterdam, & douze S. O. d'Amsterdam. *Long.* 21. 45. *lat.* 52. 4. 10.

Puisque la Hollande est si féconde en gens de lettres du premier ordre, il ne faut pas s'étonner que la *Haie* participe à cette gloire; mais entre un grand nombre de savans dont elle est la patrie, je me contenterai de citer ici Golius, Huyghens, Meursius, Ruysch, Sallengre, & Second.

Golius (Jacques) fut un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues orientales; nous lui devons deux excellens dictionnaires, l'un arabe & l'autre persan; l'histoire des Sarrasins par Elmacin, & les élémens astronomiques d'Alfergan avec des commentaires: il voyagea tant en Asie qu'en Afrique, & mourut à Leyde en 1667 à l'âge de 71 ans.

Huyghens (Chrétien), en latin *Hugenius*, se montra l'un des plus grands mathématiciens & des meilleurs astronomes du dix-septieme siecle. Il apperçut le premier un anneau & un troisieme satellite dans Saturne; il trouva le secret de donner de la justesse aux horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la cycloïde; il perfectionna les télescopes, & fit un grand nombre de découvertes utiles. Il mourut dans sa patrie en 1695 à 66. ans: on peut voir son éloge dans *le journal* de M. de Beauval, *Août* 1695; mais il faut le lire dans *l'hist. de l'Acad. des Sciences*, dont il étoit associé étranger. Ses ouvrages ont été recüeillis, & forment trois volumes *in*-4°.

Meursius (Jean) l'un des plus érudits & des plus laborieux écrivains du siecle passé, mérita bien son emploi de professeur en histoire & en langue greque à Leyden. Il a tellement développé l'état de l'ancienne Grece par ses diverses ouvrages, insérés ensuite dans le trésor de Grævius, qu'il n'a rien laissé à glaner après lui; *voyez-en* la liste étonnante dans Morery, ou dans le P. Niceron, *tome XII. page* 181. Il mourut de la pierre à Sora en 1639, à 60 ans; son fils Jean (car on se nommoit comme son pere) qui marchoit sur les traces, mourut à la fleur de son âge, ayant déja publié quelques écrits très-estimés.

Ruysch (Fréderic) paroît encore un homme plus rare en son genre. Les gens de l'art savent avant moi, qu'il n'y a personne au monde à qui la fine Anatomie soit plus redevable, qu'au talent supérieur de ses injections. Ses ouvrages si curieux sont entre les mains de tous ceux qui cultivent la Medecine & l'Anatomie. Il mourut à Amsterdam en 1731, comblé de gloire pour ses admirables découvertes, âgé presque de 93 ans. Le docteur Schreiber a donné sa vie, en medecin vraiment éclairé; M. de Fontenelle a fait son éloge dans *l'hist. de l'académie des Sciences*, dont il étoit membre.

M. de Sallengre (*Albert-Henri*) n'avoit que 30 ans, quand la petite vérole trancha ses jours en 1723; cependant il avoit déja publié des ouvrages pleins d'érudition. On connoît son grand recüeil latin d'antiquités romaines, en 3 vol. *in-fol.* & ses mémoires de littérature en 2 vol. *in*-12.

Second, (*Jean*) SECUNDUS, a donné des poésies latines où regnent la fécondité & l'agrément; ses élégies & ses pieces funebres sont touchantes; ses sylves sont bucoliques; ses poésies intitulées *Basia*, réunissent la délicatesse & la galanterie trop licentieuse. Ils les auroit condamné lui-même dans un âge mûr, mais il n'y parvint pas; il mourut tout jeune à 25 ans, en 1536.

Je ne sais si je dois nommer à la suite des savans qu'a produit la *Haie*, ce monarque célebre du dernier siecle, qu'on appelloit *le stathouder des Anglois*, & *le roi des Hollandois*. Il fut, dit M. de Voltaire, simple & modeste dans ses mœurs, méprisa toutes les superstitions humaines, ne persécuta personne pour la Religion, eut les ressources d'un général & la valeur d'un soldat, devint l'ame & le chef de la moitié de l'Europe, gouverna souverainement la Hollande sans la subjuguer, acquit un royaume contre les droits de la nature, & s'y maintint sans être aimé. Il termina sa carriere en 1702, à l'âge de 52 ans. (*D. J.*)

HAIE (LA) *Haga*, *Géog.* petite ville de France en Touraine sur la Creuse, aux frontieres du Poitou, à deux lieues de Guierche, quatre de Châtelleraut, dix de Tours

de Tours, 54 S. O. de Paris; *long.* 18. 20. *latit.* 47. 2.

Cette petite ville peut se glorifier d'avoir donné le jour à Descartes, un des plus beaux génies du siecle passé, & le plus grand mathématicien de son tems; il résolvoit des problèmes au milieu des siéges; car il embrassa dans sa jeunesse le parti des armes, & servit avec beaucoup d'honneur en Allemagne & en Hongrie; mais l'envie de philosopher tranquillement en liberté, lui fit chercher le repos dont il avoit besoin dans la solitude de la Hollande & qu'il auroit dû y trouver sans mélange. Ce fut au village d'Egmont sur mer, *Egmont-opzee*, qu'il ouvrit la carriere d'étudier la nature, & qu'il s'y égara; cependant ses *Méditations* & son discours sur la *méthode*, sont toûjours estimés, tandis que sa physique n'a plus de sectateurs, parce qu'elle n'est pas fondée sur l'expérience. Il passa presque toute sa vie hors du royaume; & ce ne fut qu'après bien des sollicitations, qu'il vint à Paris en 1647. Le cardinal Mazarin lui obtint du roi une pension de trois mille livres, dont il paya le brevet sans en rien toucher; ce qui lui fit dire en riant, que jamais parchemin ne lui avoit tant coûté. La reine Christine le prioit avec instance depuis plusieurs années de se rendre auprès d'elle, il obéit; mais il mourut à Stockolm peu de tems après, en 1650, âgé seulement de 54 ans. Lisez dans le *discours préliminaire de l'Encyclopédie, pages* 28 *&* 29 le jugement qu'on y porte du mérite de cet homme rare. Baillet a écrit sa vie, & M. Perrault ne pouvoit pas oublier son éloge dans les hommes illustres du xvij. siecle. (*D. J.*)

HAIGERLOCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Soüabe, dans la principauté de Hohenzollern.

HAILBRON, *ou* HEILBRON, (*Géogr.*) selon Zeiler, *Alisum*, ville libre, impériale, fortifiée, & frontiere d'Allemagne dans la Soüabe; son nom qui signifie *sources salutaires*, lui vient des eaux médicinales qu'elle possede dans son territoire. Il est vraissemblable que l'an 1240, sous Fréderic II, elle acquit le nom de *ville*, fut entourée de murailles, & déclarée ville impériale; elle suit la confession d'Augsbourg. Les Suédois la prirent en 1631, les Impériaux en 1634, & les François en 1688. Elle est dans une situation avantageuse sur le Necker, à 10 lieues N. E. de Stutgard, 12 S. E. d'Heidelberg, 12, E. de Philisbourg, 28 N. E. de Strasbourg. *Long.* 26. 58. *lat.* 49. 10.

Faber, (*Jean*) théologien de l'ordre de S. Dominique, naquit à Hailbron sur la fin du seizieme siecle; il prêcha & écrivit quantité d'ouvrages contre les Luthériens & les Calvinistes. On en a fait une édition en trois gros volumes qu'on ne lit plus aujourd'hui; un de ses livres est intitulé *le marteau des Hérétiques, malleus Hæreticorum*. Dans un autre de ses ouvrages, il s'attache à prouver que la foi peut être sans la charité; mais c'est ce dont personne ne doute. Il mourut en 1541. (*D. J.*)

HAILLON, s. m. *l'h s'aspire & les ll se mouillent*, terme proscrit du style noble, & qui dans ses différentes acceptions, exprime des choses basses. Au simple on entend par ce mot, un vêtement usé, déchiré; un vieux morceau d'étoffe; un lambeau de drap ou de toile souillé, mal-propre. Au figuré, il signifie un enfant couvert de guenilles, sale, dégoûtant; il est aussi en certaines provinces, le cri de la populace dans le tems des vendanges.

Un gouvernement sage & éclairé sait mettre à profit les choses qui paroissent les moins propres à l'utilité générale.

Ces *haillons*, ces vieux lambeaux de toile tant méprisés, relégués dans les greniers ou jettés dans les rues, connus vulgairement sous les noms de *drapeaux, chiffons, peilles, drilles, pates*, fournissent une occupation utile à plusieurs milliers de sujets; ils sont l'aliment de plusieurs manufactures considérables, la matiere premiere de tous nos papiers, & forment, par l'industrie des ouvriers, une branche de Commerce. *Voyez l'article* PAPETERIE.

Depuis long-tems l'exportation de ces matieres étoit prohibée; l'objet en a paru assez intéressant pour déterminer dans ces derniers tems le ministere à en défendre même les amas à quatre lieues près des côtes maritimes & des frontieres du royaume, à peine de confiscation & d'amende. L'arrêt du conseil qui porte ces dernieres défenses, est du 18. Mars 1755. *Article de M.* DURIVAL *le cadet.*

HAIMBOURG, *ou* HAMBOURG, *Hamburgum Austriæ*. (*Géog.*) Quelques auteurs prétendent qu'elle est le *Comagenum*, que les anciens mettoient en Pannonie. C'est une ancienne petite ville d'Allemagne dans la basse-Autriche, prise par Mathias Corvin, roi de Hongrie, en 1482. Elle est située sur le Danube, à six milles S. O. de Presbourg, & à huit E. de Vienne. *Long.* 35. 10. *latit.* 48. 20. (*D. J.*)

* HAIN, *ou* AIN, s. m. (*Pêche.*) c'est la même chose que *hameçon*. C'est une espece de crochet de fer plus ou moins grand, dont l'extrémité qui soûtient l'appât est formée en dard, de maniere que s'il arrive au poisson goulu d'avaler l'*hain* avec l'appât qu'on lui présente, les efforts qu'il fait ensuite pour le rejetter & le coup de poignet que donne le pêcheur, ne servent qu'à l'engager dans les chairs. L'autre extrémité de l'*hain* est plate, & s'attache à une ficelle ou fil qui pend de la longue perche qu'on appelle *la ligne*. *Voyez l'article* PÊCHE, *& les Planches de Pêcherie*.

Il y a le gros *hain*, il est garni d'un bouchon de paille que l'on enfonce dans le sable; le gros *hain* à cablieres; l'*hain* à coiserons; l'*hain* à rougets, merlans, *&c.* l'*hain* à limandes, carrelets, & autres poissons plats; l'*hain* à soles; l'*hain* à corde & plomb du libouret à maquereaux; l'*hain* à pelle roulante, *&c.*

Tous ces instrumens se ressemblent, à la force près, qui est proportionnée à la grandeur de l'appât & du poisson.

Les pêcheurs à la ligne veillent à ce que leurs lignes soient propres, & leurs *hains* non rouillés: pour cet effet, ils font leurs lignes de crin & couvrent leurs *hains* d'étamage.

Les pêcheurs de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne, montent les *hains* qu'ils exposent aux oiseaux & aux poissons sur des piquets, après les avoir amorcés de pain ou de chevrettes. Leurs piquets sont dispersés sur des plages qui ne sont pas d'une grande profondeur; cette pêche est semblable à celle des lignes montées.

HAIN, *ou* HAYN, (*Géog.*) *Hayna*, petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au cercle de Misnie. Les Hussites la saccagerent en 1429; elle est sur le Rhéder, à trois milles N. O. de Dresde, deux N. E. de Messen. *Long.* 31. 18. *latit.* 51. 20.

C'est la patrie de Jean de Hagen, surnommé *Abindagine*, savant Chartreux pour son siecle, & qui mourut en 1475.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Silésie, au duché de Lignitz. *Long.* 33. 45. *latit.* 51. 10. (*D. J.*)

HAINAN, (*Géog.*) île considérable d'Asie, au N. du golfe de la Cochinchine, au S. de la province de Quanton, dont elle est séparée par un bras de mer d'environ huit lieues; elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie; on pêche des baleines & des perles sur ses côtes que les Chinois possedent; mais l'intérieur du pays est habité par une nation indépendante. On trouve dans cette île des plantes maritimes & des madrépores de toute espece, quelques arbres qui donnent le sang-de-dragon, & d'autres qui distillent une espece de larme résineuse, laquelle étant jettée dans une cassolette, répand une odeur non moins agréable que celle de l'encens. On y voit aussi de fort jolis oiseaux, des merles d'un bleu foncé, des corbeaux à cravate blanche, de petites fauvettes d'un rouge admirable, & d'autres dont le plumage est d'un jaune doré plein d'éclat. Kiuncheu est la capitale de l'île. *Longit.* 125. 30. 128. *latit.* 18. 20. (*D. J.*)

HAINAUT (LE), *Géogr.* province des Pays-Bas catholiques, entre la Flandre, la Picardie, le Cambrésis, le comté de Namur, & le Brabant; on le divise en *Hainaut* autrichien, dont la capitale est Mons; & en *Hainaut* françois, dont la capitale est Valenciennes.

Dans les annales de S. Bertin, vers l'an 870, de même que dans les capitulaires de Charles le Chauve, le *Hainaut* est appellé *Hainoum*; & ce n'est que depuis environ quatre cens ans que l'on a changé *Hainoum* en *Hannonia*. Il a été nommé *Hainaut*, de la petite riviere de *Haine* qui le coupe par le milieu.

Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum*, marquée par Ptolomée comme la principale ville de ces peuples si célebres dans l'Histoire. Plusieurs grands chemins romains s'y rencontroient; on en voit encore des restes, aussi-bien que de plusieurs monumens de l'antiquité.

Le *Hainaut* fut possédé par les rois d'Austrasie; le comte Reinier, sous Charles le Simple roi de France, en fut le premier comte héréditaire. Les ducs de Bourgogne devinrent comtes du *Hainaut* en 1436. Cette province entra dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, dont les descendans ont joüi du *Hainaut*, jusqu'aux regnes de

Philippe IV. & de Charles II. rois d'Espagne, qui céderent une partie du pays à la France, par les traités des Pyrénées & de Nimegue; & la portion appartenante à l'Espagne a été donnée à l'empereur par les traités de Bade & de Radstad, confirmés par le traité de Vienne.

Le *Hainaut* peut avoir vingt lieües de long sur dixhuit de large: Lessoboeus en a donné l'ancienne description. (*D. J.*)

* HAINE, s. f. (*Morale.*) sentiment de tristesse & de peine qu'un objet absent ou présent excite au fond de notre cœur. La *haine* des choses inanimées est fondée sur le mal que nous éprouvons, & elle dure quoique la chose soit détruite par l'usage même. La *haine* qui se porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur, est un déplaisir qui naît en nous plus ou moins fortement, qui nous agite & nous tourmente avec plus ou moins de violence, & dont la durée est plus ou moins longue, selon le tort que nous croyons en avoir reçû: en ce sens, la *haine* de l'homme injuste est quelquefois un grand éloge. Un homme mortel ne doit point nourrir de *haines* immortelles. Le sentiment des bienfaits pénetre mon cœur, l'empreint, & le teint, s'il m'est permis de parler ainsi, d'une couleur qui ne s'efface jamais; celui des injures le trouve fermé, c'est de l'eau qui glisse sur un marbre sans s'y attacher. Hommes malheureusement nés, en qui les *haines* sont vivantes, que je vous plains, même dans votre sommeil! vous portez en vous une furie qui ne dort jamais. Si toutes les passions étoient aussi cruelles que la *haine*, le méchant seroit assez puni dans ce monde. Si on consulte les faits, on trouvera l'homme plus violent encore & plus terrible dans ses *haines*, que dans aucune de ses passions. La *haine* n'est pas plus ingénieuse à nuire que l'amitié ne l'est à servir: on l'a dit; & c'est peut-être une prudence de la nature. O amour, ô *haine*, elle a voulu que vous fussiez redoutables, parce que son but le plus grand & le plus universel est la production des êtres & leur conservation. Si on examine les passions de l'homme, on trouvera leur énergie proportionnée à l'intérêt de la nature.

HAINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Soüabe, dans la principauté de Furstemberg.

HAIR, v. act. avoir en haine. *Voyez l'art.* HAINE.

* HAIRE, s. f. petit vêtement tissu de crin, à l'usage des personnes pénitentes qui le portent sur leur chair, & qui en sont affectées d'une maniere perpétuellement incommode, sinon douloureuse. Heureux ceux qui peuvent conserver la tranquillité de l'ame, la sérénité, l'affabilité, la douceur, la patience, & toutes les vertus qui nous rendent agréables dans la société, & cela sous une sensation toûjours importune! Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur déplacée, qu'à gagner par dix ans de *haire*, de discipline, & de cilice.

* HAIRE, (*Brasserie.*) l'espece d'étoffe connue sous ce nom est à l'usage des Brasseurs. *Voyez l'art.* BRASSERIE. On s'en sert aussi dans les forges. *Voyez l'article* FORGES. On appelle *drap de laine en haire*, celui qui n'a reçû aucun apprêt, & qui est tel encore qu'au sortir du métier: si on le tond pour la premiere fois, ce qu'on appelle en *premiere voie*, en *premiere façon*, en *premiere coupe*, en *premiere eau*: on dit dans les manufactures de Sedan, *tondre en hairement*.

HAIRETITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de Mahométans, dont le nom vient de *hairet*, en turc *étonnement*, *incertitude*, parce que, à l'exemple des Pyrrhoniens, ils doutent de tout, & n'affirment jamais rien dans la dispute. Ils disent que le mensonge peut être si bien paré par l'esprit humain, qu'il est impossible de le distinguer de la vérité; comme aussi qu'on peut obscurcir la vérité par tant de sophismes, qu'elle en devient méconnoissable. Sur ce principe, ils concluent que toutes les questions sont probables & nullement démonstratives; & sur tout ce qu'on leur propose, ils se contentent de répondre, *cela nous est inconnu*, *mais Dieu le sait*. Cette maniere de penser, qui sembleroit devoir les exclure des dignités de la religion, qui demande ordinairement des hommes décidés, ne les empêche pourtant pas de parvenir à celle de muphti; & alors comme ils sont obligés de répondre aux consultations, ils mettent au bas leur fefta ou sentence, qui contient à la vérité une décision bien articulée; mais ils ont soin d'y ajoûter cette formule: *Dieu sait bien ce qui est meilleur*.

Quoiqu'exacts observateurs des pratiques de la religion & des loix civiles, les *Hairetites* n'affichent point une morale févere; ils boivent du vin en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux ils usent de liqueurs dans lesquelles il entre de l'opium; & l'on prétend que cette drogue contribue beaucoup à les entretenir dans un état d'engourdissement qui s'accorde très-bien avec leur pyrrhonisme absolu, qu'on peut regarder comme une yvresse d'esprit. Ricaut, *de l'empire ottom.* (*G*)

HAITERBACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wirtemberg, dans la forêt Noire, sur la riviere de Haitez.

HAKIMBACHI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Perse au premier medecin du roi, de qui dépendent tous les autres medecins du royaume; il est chargé de les examiner, & de juger s'ils ont la capacité requise pour exercer la Medecine dans toute l'étendue de la monarchie.

HAKZAK, (*Géogr.*) petit pays aux confins de la Transylvanie, avec une ville de même nom.

HALABAS, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, capitale d'une province de même nom; elle est sur le Gange, sujette au Mogol, à cinquante lieües S. E. d'Agra. Thevenot en parle au long dans son *voyage des Indes chap. xxxviij.* & prétend que c'est la *Chrysobacra* de Pline. Le grand mogol Akébar s'en rendit maître, après avoir subjugué le royaume de Bengale, & y fit bâtir une forte citadelle. *Long.* 100. 35. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

* HALAGE, s. m. *terme de Marine & de Riviere*; il désigne l'action de remonter & tirer un vaisseau ou un bateau; c'est aussi le chemin destiné à la même opération. Ce chemin pratiqué sur le bord des rivieres devroit toûjours être tenu libre, conformément aux ordonnances. Cependant il arrive souvent que le *halage* est interrompu & coupé de larges fossés, sans aucuns ponts praticables. Des riverains ont même planté des arbres; d'autres ont élevé des barrieres, ou bâti des murailles jusque sur les bords des rivieres; & le *halage* devient si difficile, qu'à quatre piés d'eau des équipages de bâtimens ont été obligés de haler leur navire au cou. Ceux qui ont des fossés dont l'eau se décharge dans les rivieres, loin de pratiquer des passages commodes, se contentent de jetter un petit soliveau large de quatre à cinq pouces, que la marée n'a pas plûtôt couvert de vase, que les gens sont exposés au danger de tomber dans les fossés. Si cet accident arrive à un homme de pié, il entraîne nécessairement les autres, toutes les bricoles des haleurs étant frappées sur un même cordage. Le risque s'accroît encore, si on hale de nuit; si une riviere est très-vaseuse, le passage en est plus glissant.

Cet embarras du *halage* sur les rivieres commerçantes fait un tort considérable aux navigateurs, jette leurs équipages dans un travail excessif, empêche de profiter des marées favorables, & fait échoüer ou amortir les bâtimens; ensorte que dans les tems de foire, les négocians qui attendent leurs marchandises, sont consommés en frais de transport & de décharge.

Tout ce qui concerne les chemins qui servent au *halage* des bâtimens venans de la mer, est sous la jurisdiction de l'amirauté.

HALAGE se dit aussi du droit que le roi ou les seigneurs particuliers levent sur les marchandises exposées aux foires ou marchés: c'est encore le privilége particulier à quelques communautés d'arts & métiers de la ville de Paris, d'étaler & vendre dans les halles qui leur sont indiquées par leurs statuts. *Voyez* HALLAGE.

Enfin c'est sur la riviere de Loire le prix dont un maître convient avec les compagnons de rivieres, qu'on appelle *gobeurs*, pour remonter son bateau.

HALBERSTADT, *Halberstadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de basse-Saxe, capitale d'un évêché sécularisé, & réduit en principauté par le traité de Westphalie, dont joüit la maison de Brandebourg. La ville est agréablement située sur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieües S. E. de Brunswick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberstadt* est enfermée dans le duché de Brunswig, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. *Long.* 33. 8. *lat.* 52. 6.

Halberstadt est la patrie d'Arnisæus (Henningus), philosophe & medecin estimé au commencement du dix-septieme siecle. On fait en général beaucoup de cas de ses ouvrages de politique; il établit dans la plûpart un dogme directement opposé à celui d'Althusius, savoir que l'authorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDE, (*Géog.*) ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus, sur la côte de l'Océan & du golfe

se d'Iddesfiord, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Fréderictstadt. *Long.* 28. 15. *latit.* 59. 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmstadt.

HALDENSTEIN, (*Géog.*) petite baronnie de Suisse, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean Jacques de Châtillon, ambassadeur de France; il appartient aujourd'hui, ainsi que la baronnie, à MM. de Shavenstein, les plus riches seigneurs des Grisons, qui y ont introduit le calvinisme. (*D. J.*)

* HALE, s. m. (*Physiq.*) qualité de l'atmosphere, dont l'effet est de sécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y sont exposés. Le *hale* est l'effet de trois causes combinées, le vent, la chaleur, & la sécheresse.

* HALE A' BORD, (*Marine.*) corde qui approche une chaloupe du vaisseau, quand elle est amarrée à l'arriere.

HALE, (*Géog. anc.*) ville de Thessalie sur le fleuve Amphryse, & près du mont Othrys, entre Pharsale & Thebes de Phtiotide. Cette ville est écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharsaliens, & emmena les habitans esclaves; elle s'appelloit constamment ἄλος, & les habitans ἀλεῖς. (*D. J.*)

HALEBARDE, s. f. (*Art milit. & Hist.*) arme offensive composée d'un long fust ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croissant, & au bout une grande lame forte & aigüe.

La *halebarde* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies d'halebardiers: les sergens d'infanterie sont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoise*, parce que les Danois s'en servoient & la portoient sur l'épaule gauche; des Danois elle a passé aux Ecossois, des Ecossois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (*Q*)

HALEBAS, s. m. (*Marine.*) c'est une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne descend pas avec assez de facilité; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (*Z*)

HALEBRAN, *voyez* HALLEBRAN.

* HALECRET, s. m. ancienne arme défensive qui consistoit en un corselet de fer battu composé de deux pieces, dont l'un couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus leger que la cuirasse. La cavalerie françoise, qu'on appelloit sous Louis XI. *les hommes d'armes*, portoient le *halecret*.

HALE'ENS (JEUX), *Antiquit. greq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve: nous n'avons point de connoissance de la nature de ces jeux (*D. J.*)

* HALEINE, s. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant simples que figurées.

HALEINE (*Manége & Maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'est-à-dire des chevaux dont les côtes sont serrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux poussifs, soit à raison de la viscosité des humeurs qui remplissent en eux les tuyaux bronchiques, soit à raison du dessechement de ces canaux aériens & des vésicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toûjours laborieuse. *Voy.* POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artere, Les naseaux, *&c.* pechent par trop d'étroitesse, sont communément gros d'*haleine Voyez* GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la surabondance du sang dans les poûmons, l'irritation des nerfs de ce viscere & des nerfs moteurs des muscles du thorax, la tension de tous les organes qui concourent à la respiration, la violence des mouvemens du cœur sont-elles portées à un tel point que l'animal par ses inspirations & ses expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obstacles qui s'opposent en lui à l'introduction de l'air, il est incontestablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter insensiblement & chaque jour son exercice, c'est lui procurer les moyens de fournir sans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de sa part, ou de résister à de longues & vives courses, en habituant par degrés toutes ses parties aux mouvemens auxquels elles sont naturellement disposées, & en sollicitant les vaisseaux, tant aériens que sanguins de ses poûmons, à des dilatations dont ils sont susceptibles, & qui deviennent toûjours plus aisées & moins pénibles: c'est ainsi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, si l'on ralentit ou si l'on suspend son action; on le tient en *haleine*, si on l'exerce constamment. Les raisons du recouvrement de la liberté de sa respiration, dans le premier cas, & de la facilité de son *haleine*, dans le second, se présentent d'abord à quiconque réfléchit sur les causes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif sans lequel l'animal ne sauroit subsister.

HALEN, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, sur la Géete, à cinq lieües de Louvain. *Long.* 22. 42. *lat.* 50. 58. (*D. J.*)

HALENTE, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle se perd dans la mer de Toscane. *Haletes* est son ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'est la même riviere que le *Hilet* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (*D. J.*)

HALER, v. act. (*Marine.*) c'est tirer un cable, un cordage, une manœuvre, & faire force dessus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* sur une manœuvre, les matelots donnent tous en même tems la secousse, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette secousse, le contre-maître ou quelque autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* sur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un*, *deux*, *trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la secousse à la bouline. Quand on manœuvre les coüets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troisieme cri on *hale* sur la manœuvre.

Haler se dit aussi pour tirer quelque chose vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de situation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'est le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui sert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorsqu'elle est amarrée à l'arriere du vaisseau.

Haler à la cordelle, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une riviere. (*Z*)

HALER *le chanvre*, (*Corderie.*) c'est le dessécher, pour le disposer à être broyé. *Voy. l'art.* CHANVRE.

HALEUR, s. m. (*Marine.*) c'est le batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses épaules. (*Z*)

HALF-PENNY, s. m. (*Commerce.*) c'est une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un sou du pays, c'est-à-dire environ un sou argent de France.

HALI, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert à Queda ville considérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient seize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar, pesant quatre cens cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HALIARTE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie; Strabon, *liv. IX.* dit qu'elle ne subsistoit plus de son tems; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Persée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphisside*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non-seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (*D. J.*)

HALICARNASSE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particulierement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siége. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & joüit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisé, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa

les

les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toûjours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même tems un des plus célebres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous lassons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* (*D. J.*)

HARIBRAN, jeune canard. *Voyez l'article* CANARD & HALLEBRANS.

* HALIES, s. f. pl. (*Antiquit.*) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de ἅλιος, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour ἥλιος, *soleil*.

HALIME, s. m. (*Jardinage.*) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleüe, garnis de feüilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (*Z*)

HALINATRUM, ou *HALINATRON*, (*Hist. nat. Minéral.*) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure réguliere ou crystallisée; il effleurit aussi en quelques endroits à la surface de la terre. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I. p.* 325.

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agricola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpetre. (—)

HALITZ, *Halicia*, (*Géog.*) petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Niester, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. *Long.* 43. 35. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

HALLAGE, s. m. (*Jurispr.*) est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. *Voyez* le *Recueil de celles de la troisieme race, tome II. pp.* 398. & 581. il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. *Voyez* le *Gloss.* de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paye pour toute sorte de place que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. *Voyez* TONLIEU. (*A*)

HALLALI, s. m. (*Chasse.*) cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hallandia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemark, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (*D. J.*)

HALLE, s. f. (*Commerce.*) place publique destinée dans les villes & bourgs un peu considérables, à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particulierement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, légumes, &c.

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandise. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où se font ces assemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne signifiant que cette portion particuliere de la place qui est couverte d'un appenti, & quelquefois enfermée de murs pour la sûreté des marchandises, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

Halle se disoit aussi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où se tiennent plusieurs des principales foires de France.

C'est ainsi entre autres que la foire Saint-Germain qui se tient à Paris, & la franche de Caën, si célebre en basse Normandie, sont appellées dans les titres de leur établissement; & c'est pareillement de deux de ces sortes de bâtimens destinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'est à Philippes Auguste que cette capitale doit l'établissement de ses *halles* dans le lieu où elles sont présentement. Ce prince y transféra les foires qui se tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent ensuite converties en marchés par la suppression des foires; & en 1550 Henri II. ordonna qu'elles seroient rebâties. Il n'est point arrivé depuis de changement considérable aux *halles* de Paris; & elles se trouvent présentement à-peu-près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du seizieme siecle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, sont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui est borné à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconseil, à l'occident par les rues Comtesse d'Artois & de la Tonnellerie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chausseterie.

Les *halles* sont ou couvertes ou découvertes: les *halles* couvertes sont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la saline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraiche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-dessous.

Les *halles* découvertes sont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & samedis; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours; la *halle* au beurre qui se tient tous les jeudis après diner; la *halle* à la chandelle, où les Chandeliers privilégiés apportent celle qu'ils fabriquent; elle ne tient que tous les samedis; la *halle* aux chanvres, filasses, & cordes à puits, où cette marchandise se débite tous les jours; la *halle* aux pots de grais & à la boisseterie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle* à la chair de porc-frais & salé, qui se tient les mercredis & samedis.

Au milieu de la grande *halle* est établi le poids-le-roi, pour toutes les diverses sortes de marchandises qui se vendent dans ces différentes *halles*, & dont les pesées sont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit aussi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, espece de tour où l'on expose plusieurs sortes de malfaiteurs, & entre autres les banqueroutiers frauduleux. *Voyez* PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* comprises dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poisson d'eau-douce le long de la rue de la Cossonnerie; la vente de cette marchandise commence à trois heures du matin, & finit à sept. La *halle* du pilori où se trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les Jardiniers & les marchandes Bouquetieres, les Herbieres & les Herboristes, exposent leurs denrées.

Des sept *halles* couvertes de Paris, les deux plus considérables sont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps est un grand bâtiment destiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la Mercerie qui sont apportés à Paris, pour y être visités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la Draperie & de la Mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles se tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en-bas, sont destinés pour la Draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas reservées pour la Toilerie.

La *halle* au vin est établie hors de la ville, assez proche de la porte Saint-Bernard. Elle consiste en de grands cel-

celliers & en plusieurs caves qui servent d'étape aux vins venans à Paris par la riviere. Au-dessus des celliers sont de vastes greniers où l'on peut conserver une grande quantité de grains pour servir en cas de nécessité publique. Il s'observe dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandises, une police très-réguliere conforme à divers reglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionnaire de Commerce* de M. Savary, aussi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, sous le mot HALLE. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*.

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuse université fondée en 1694. Son nom lui vient des salines que les Hermandures y trouverent, & qui subsistent toûjours; elle appartient par le traité de Westphalie à l'électeur de Brandebourg; elle est dans une grande plaine agréable sur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipsick, 8 S. O. de Wittemberg, 11 S. E. de Magdebourg. *Long.* 30. 8. *latit.* 51. 36.

C'est la patrie de Balthasar Brunner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la Medecine & la Chimie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier est un des célebres botanistes du dix-septieme siecle. Il fut reçû professeur dans cette science à Leyde, après avoir exercé la Medecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de plusieurs autres savans nés à *Halle*, ou qui en ont été professeurs; j'y renvoye les curieux en Biographie. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des salines sur la riviere de Koher, entre des rochers & des montagnes. Elle est située aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du Duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieües, E. d'Heilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit sa fondation aux sources sallées. *Long.* 27. 30. *latit.* 49. 6. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) petite ville démantelée des Pays-Bas Autrichiens dans le Hainaut, & sur les confins du Brabant. Ce lieu prend son nom de l'église de Notre-Dame, qui en est la tutélaire, & qu'on appelle vulgairement *Notre-Dame-de-Halle*, ou *de-Hau*. Juste Lipse qui a écrit l'histoire des présens que l'ancienne dévotion a valu à cette église, pendit pour son offrande une plume d'argent devant l'autel. *Halle* fut pillée par les François en 1691; elle est sur la Zinne, à dix lieües N. E. de Mons, trois S. O. de Bruxelles. *Long.* 21. 50. *lat* 50. 44. (*D. J.*)

HALLEBRANS, (*Venerie.*) sont les petits des canards sauvages: pour prendre des *hallebrans* quand on a quelque étang dans les islots duquel les cannes sauvages ont coûtume de couver, on va battre les grandes herbes de ces islots pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage; on la suit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang; on fait ainsi marcher les cannetons devant soi pour les acculer, & on les prend: ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

* HALLE-CRUES, *ou* ERES, s. f. (*Manuf.*) sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoye aux isles Canaries.

HALLEIN, (*Géog.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle est sur la Saltza, entre des montagnes, dans lesquelles il y a des mines de sel fort curieuses, qui font la richesse de la ville & du pays; Zeyler dans sa Topographie de la Baviere, les a décrites avec soin. Cette ville est à quatre de nos lieües S. de Saltzbourg. *Long.* 30. 50. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

HALLENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, au pays de Lunebourg; elle va se jetter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine & le Deister.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forchheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calemberg, à trois lieües de Hannovre.

HALLIER, s. m. (*Commerce.*) marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il se dit aussi du garde d'une halle, ou de celui qui a soin de la fermer, & d'y garder les marchandises qu'on y laisse. Par les réglemens les marchands forains de toiles sont tenus de les venir décharger à la halle & de les laisser en garde au *hallier*, jusqu'à ce qu'elles soient vendues sans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* (G)

HALLIER, (*Chasse.*) sorte de filet qu'on tend en maniere de haie dans un champ. *Hallier* se dit aussi d'un buisson, d'un arbrisseau; on dit, ce lievre s'est sauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par ses manufactures de laine; elle est à 50 lieües N. O. de Londres. *Log.* 15. 50. *lat.* 53. 38.

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549; il se fit un nom par son habileté dans les Mathématiques, & la langue greque qu'il eut l'honneur d'einseigner à la reine Elisabeth. Il a publié un traité sur Euclide en 1620, une belle édition de S. Chrysostome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois sur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages estimés: mais l'université d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de Géométrie, & l'autre d'Astronomie, qu'il y a fondées de son propre bien en 1619. Il mourut comblé d'estime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (*D. J.*)

HALLINGDAL, (*Géog.*) district de Norwége, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géogr.*) petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holstein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTADT, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale; elle est fortifiée, & a un port sur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hist. nat.*) les anciens entendoient par-là une espece de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en distinguoit deux especes; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium*; le premier venoit de Médie, & le second de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorsqu'on le trouvoit à la surface de la terre sous une forme concrete, ce sel se nommoit aussi *halmyrax*.

HALO, s. m. (*Physiq.*) météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverses couleurs, autour du soleil, de la lune, & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot est formé du grec ἅλως ou ἅλων, *area*, aire, surface.

Les Physiciens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumiere qui passent par les vésicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle se trouve dans notre atmosphere. Ces rayons arrivent à l'œil du spectateur, après avoir souffert sans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur sortie; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.

On confirme cette explication en ajoûtant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le soleil, on la voit, dans le moment qu'elle se brise & se disperse en gouttes, former une espece d'*halo* ou d'arc-en-ciel représentant les mêmes couleurs que le véritable; avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces sortes de couronnes sont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit plusieurs qui sont concentriques: Snellius dit qu'il en a vû six autour du soleil. Le diametre de celles qu'on a observées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés; celles de la lune vont depuis deux degrés jusqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diametre de ces couronnes varie pendant le tems qu'on observe le phénomene.

On peut produire artificiellement de semblables couronnes, en mettant, lorsqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut: c'est pour cela que l'on apperçoit souvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de représenter ce phénomene, c'est de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à-travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derriere la cloche: car aussi-tôt que l'air se sera raréfié jusqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même chose, en faisant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé; car dès que cet air se trouvera avoir la même densité, on verra paroître

cet anneau avec diverses couleurs. De même, lorsqu'on met deux verres objectifs de grands télescopes l'un sur l'autre, la lumiere qui tombe dessus passe à-travers en quelques endroits, & se réfléchit des endroits voisins; ce qui fait paroître divers anneaux colorés: c'est ce qu'on remarque encore, lorsqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de savon; car on voit dessus & à-travers ces bulles de semblables anneaux colorés. Musschenbr. *Essai de Physique*.

Voici les principales raisons par lesquelles M. Musschenbroeck prouve que la cause des *halos* est dans notre atmosphere. S'il y a une atmosphere autour des astres précédens, il paroît impossible qu'elle soit de l'étendue qu'on observe dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçûes que de peu de personnes à-la-fois, & rarement à une plus grande distance que deux ou trois lieües; elles disparoissent aussi-tôt que le vent vient à souffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorsqu'il ne fait qu'un petit vent frais; mais dès qu'il augmente, elles se dissipent. Personne ne les a jamais observées dans un tems tout-à-fait serein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à disparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* sont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs se suivoient du centre vers la circonférence, de la maniere suivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleüe en-dedans, blanche au milieu, & rouge en-dehors; la couleur interne du second anneau étoit purpre, ensuite bleüe, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle; la couleur interne du troisieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a observé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Musschenbroeck a vû plusieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres observateurs ont encore indiqué diverses variétés.

Ce phénomene n'arrive pas tous les jours; la raison principale est qu'il faut que les particules soient assez raréfiées pour donner passage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne transmettent pas la lumiere. Cependant les *halos* sont plus fréquens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on envisage rarement le soleil pendant le jour. Mais les observateurs attentifs assûrent que ce phénomene est fréquent. Depuis le premier de Janvier jusqu'au premier de Juin 1735, M. Musschenbroeck a vû à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du soleil; & un autre physicien a observé le même phénomene plus de soixante fois en un an.

M. Fritsch vit le 11. Avril 1729. autour du soleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il se trouvoit éloigné du soleil de deux diametres de cet astre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallele à l'horison qui passoit par le soleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le soleil, & qui étoient placés au-dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; souvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un tems fort serein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce sujet, peuvent recourir au traité posthume de M. Huyghens, *de coronis*; à l'*Optique* de Newton, *liv. II. ch. jv.* & à l'*Essai de Physique* de Musschenbroeck, d'où cet article est tiré par extrait. (*O*)

* HALOA, s. f. (*Histoire anc.*) fêtes qui se célébroient dans Athenes, au mois Posideonis, à l'honneur de Cerès Haloade: c'étoit le tems où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, s. m. (*Corderie.*) est une caverne de six ou sept piés de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque chose d'équivalent; on expose autant qu'on peut le *haloir* au soleil du midi & à l'abri de la bise.

A quatre piés au-dessus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traversent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'est-à-dire faire sécher, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller à la broye.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive a soin d'entretenir perpétuellement sous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de tems en tems, pour qu'il se desseche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à-mesure qu'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broye. *Voyez les Planches de Corderie*.

HALONESE (LA), *Géog. anc.* petite île de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Thermééen; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine, & de Démosthène: elle est accompagnée de deux autres petites îles, dont l'une est nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Halonèse* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagisi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites îles du même nom, mais différentes de la nôtre. (*D. J.*)

HALOSACHNE, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une espece de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistence: il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne differe aucunement du sel marin ordinaire. *Voyez* SEL MARIN. Les anciens ont aussi nommé ce sel, *paraetonium* & *spuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse, que l'on trouvoit nageante à la surface des eaux de quelques fontaines & rivieres. On dit qu'elle est ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse, & d'une odeur fétide: il ajoûte qu'elle étoit soluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines. *Voyez* Hill, *Hist. nat. des fossiles*. Quelques auteurs ont crû que le *halos anthos* étoit la même chose que le *sperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

* HALOT, s. m. (*Chasse.*) trou dans les garennes, où le gibier se retire, & où les lapins font leurs petits: c'est de-là que vient le mot *halotiere*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* soient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, s. f. (*Chim.*) on donne ce nom à une branche de la Chimie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la composition des différens sels; on la nomme aussi *Halurgie*: ce mot vient du grec ἅλς, *sel*. *Voyez* SEL, NITRE, VITRIOL, &c.

HALPO, *ou* HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Espagne, dans la province de Tabasco, & sur la riviere de ce nom, à 3 lieües au-dessus d'Estapo; elle est passablement riche & habitée par des Indiens. *Longit.* 273. 40. *latit.* 17. 48. (*D. J.*)

* HALQUE, s. m. (*Botaniq.*) grand arbre épineux qui a la feüille du genievre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie est rayé de blanc, comme l'olivier sauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *sangu*: on en fait des instrumens de Musique & des ouvrages de Menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'employe contre les maladies vénériennes. Marmol, *liv. VII. ch. j.*

HALSTER, s. m. (*Commerce.*) mesure dont on se sert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halsters* font le mudde, & vingt-sept muddes le last. A Gand, le last de blé est de cinquante-six *halsters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halsters* font le mudde, ou six sacs; chaque sac est de deux *halsters*. *Dict. de Commerce*. (*G*)

HALTE, s. f. *en terme de Guerre*, signifie une *pause* que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleine; comme si on faisoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dresse les piques, &c.

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on est obligé de faire plusieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour se reposer. *Chambers*.

Lorsqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour se remettre plus exactement en bataille, c'est-à-dire pour redresser ses rangs & ses files. On lui fait faire aussi *halte* pour se reposer dans les longues marches.

Lorsque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. (*Q*)

HALTEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la Lippe. *Long.* 24. 52. *latit.* 51. 42. (*D. J.*)

HALTERES, s. f. pl. (*Gymn. médic.*) les *halteres* chez les Grecs étoient des masses pesantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens se servoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux sortes d'*halteres*; les unes étoient des masses de plomb que les sauteurs prenoient dans leurs mains pour s'assûrer le corps & être plus fermes en sautant; les autres étoient une espece de palet que l'on s'exerçoit à jetter.

Les *halteres*, selon Galien, se posoient à terre, à environ trois piés & demi de distance les unes des autres; la personne qui vouloit s'exercer se plaçoit entre deux de ces masses, prenoit de la main droite celle qui étoit à sa gauche, & de la gauche celle qui étoit à sa droite, & les remettoit plusieurs fois de suite à leur place, sans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord posés. On employoit cet exercice pour la cure de plusieurs maladies. Mercurial en parle dans son *Art gymnastique*; j'y renvoye le lecteur. (*D. J.*)

HALVA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, sur les bords du Cébu, à trois lieües de Fez. *Long.* 13. 40. *latit.* 33. 30. (*D. J.*)

HALUNTIUM, ou *ALUNTIUM*, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Cicéron nous dit qu'elle étoit située sur une hauteur, dont l'accès étoit difficile; Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Lisle croit qu'elle étoit à-peu-près au même lieu où est aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel estime que ses ruines sont à cinq cens pas du bourg de Philadelphe, & que le Chydas est à-présent nommé *Rosmarino*. (*D. J.*)

HALY, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'Arabie heureuse, sur les confins de l'Yémen, du côté de Hégias. *Long.* 60. *latit.* 19. 40. (*D. J.*)

HALYS, (*Géog. anc.*) grande riviere de l'Asie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I. ch. lxxij.* cependant il y a long-tems qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII. p.* 646. Ses sources, dit-il, sont dans la grande Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, & tire ensuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçû son nom des terres salées au-travers desquelles il passe; car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve, ajoûte qu'il est grossi dans son cours par la riviere de Chechenur, après qu'il arrose Osmangioux & Castamone, qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la premiere qui ait été prédite par des Grecs, selon Pline, *liv. II. chap. xij.* son nom moderne est *Aytozu*. (*D. J.*)

HAM, *ou* HAMM, en latin *Hammona*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, sujette au roi de Prusse, à trois milles de Soëst, à six lieües S. E. de Munster, dix-huit N. E. de Cologne. *Longit.* 25. 28. *latit.* 51. 42. (*D. J.*)

HAM, en latin *Hammus*, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, à quatre lieües de Noyon, sur la Somme; les Espagnols la prirent après la bataille de Saint-Laurent, en 1557. Elle retourna à la France en 1559, par le traité de Câteau-Cambrésis. *Voyez* Piganiol de la force & l'abbé de Longuerue. Elle est à vingt-neuf lieües N. E. de Paris. *Long.* 20. 44. 16. *latit.* 49. 44. 58 (*D. J.*)

* HAMA, s. m. (*Hist. anc.*) instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet, comme les seaux chez nos commissaires: mais on ne sait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux; le dernier est le plus vraissemblable.

HAMAC, s. m. lit suspendu, dont les Caraïbes, ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale, font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à-peu-près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes, qui different soit par la matiere dont ils sont faits, soit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaisse comme du drap, d'un tissu très-égal & fort serré, ayant la figure d'un quarré long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur: il faut observer que cette largeur se trouve toûjours disposée suivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excedent la lisiere d'environ sept à huit pouces, & sont disposés par écheveaux formant des especes de boucles, dans lesquelles sont passées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, servant à faciliter l'extension & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes sont réunies ensemble par l'une de leurs extrémités, & forment une grosse boucle à chaque bout du *hamac*: c'est dans ces boucles qu'on passe les rabans ou grosses cordes qui servent à suspendre la machine au haut de la case ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarassans, se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les Européens habitans l'Amérique, préferent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils y sont plus au frais, ne craignant point la vermine, & n'ont besoin ni de matelats ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* se recroisant l'un sur l'autre.

Dans les isles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entieres, & reçoit ses visites sans autre émotion que celle que peut occasionner un léger balancement qu'une jeune négresse entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de distinction, allant par la ville, se font ordinairement porter dans des *hamacs* suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux negres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un seul bambou, on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Bresil ajoûtent au-dessus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des *hamacs* de grosse toile, communément nommés *branles*, qui different des précédens en ce qu'ils sont moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plusieurs trous, au-travers desquels passent les filets de façon qu'ils sont un peu écartés les uns des autres, & par conséquent le *hamac* reste toûjours suffisamment ouvert pour y recevoir une espece de matelas.

HAMACHATES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une agathe dans laquelle se trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de sang: quelques auteurs ont aussi donné ce nom au jaspe rouge. (—)

HAMADE. *Voyez* SAMEIDE.

HAMADRIADE, s. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le destin dépendoit de certains arbres avec lesquels elles naissoient & mouroient; ce qui les distingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, composé de ἅμα, *ensemble*, & δρῦς, un *chêne*.

Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant absolument inséparables; puisque, selon Homere, elles alloient par échappées sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; &, selon Séneque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignerent quelquefois une extrême reconnoissance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévérement

punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Erysichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne respectable, qui, dit-il, surpassoit autant tous les autres arbres que ceux-ci surpassent l'herbe & les roseaux. A peine Erysichton lui eut-il porté un premier coup de hache, qu'on l'entendit pousser des gémissemens, & qu'on en vit couler du sang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva fortement sa voix: „ Je „ suis, dit-elle, une nymphe chérie de Céres; tu m'ar- „ raches la vie, mais j'aurai au moins en mourant la con- „ solation de t'apprendre que je serai bien-tôt vengée „:

> *Editus e medio sonus est cum robore talis:*
> *Nympha sub hoc ego sum, Cereri gratissima, ligno,*
> *Quæ tibi factorum pœnas instare tuorum*
> *Vaticinor moriens, nostri solatia lethi.*

Métam. lib. viij. v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être censées immortelles, puisqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je sai bien qu'Hésiode donne à leur vie une durée prodigieuse dans un fragment cité par Plutarque, selon lequel, en prenant la supputation la plus modérée des Mythologistes, la carriere des *hamadryades* s'étendoit jusqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux là même à qui Pline, *lib. XVI. c. xliv* donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile au payens d'imaginer l'existence de ces sortes de nymphes; car ils concevoient des sentimens de vénération & de religion pour les arbres, qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroissoit un signe de longue durée. Il étoit simple de passer de-là jusqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on se persuada que sans le secours des consécrations, qui faisoient descendre dans les statues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Erysichton coupa étoit vénéré pour sa grandeur & pour sa vieillesse. On l'ornoit comme un lieu sacré; on y appendoit les témoignages du bon succès de sa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé; Ovide nous apprend tout cela;

> *Stabat in his ingens annoso robore quercus*
> *Una, nemus: vitæ mediam memoresque tabellæ*
> *Certaque cingebant, voti argumenta potentis.*

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60d 45' de longit. & 34d 45' de latit. Elle fut renversée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'est la même que l'Apamée de Strabon sur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faisoit nourrir 500 éléphans dans son territoire fertile. C'est ici que se donna sous Aurélien la fameuse bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on sait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée prisonniere à Rome avec son fils. Ce qui reste aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards, des curieux, au rapport de M. de la Roque, dans son *Voyage de Syrie*. Un Pacha a le gouvernement de tout le canton. (*D. J.*)

HAMAMET. (*Géogr.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur le golfe de même nom, à dix-sept lieües de Tunis par terre. C'est une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple Mahométan, & les habitans en sont fort pauvres, *Longit.* 28. 50. *Latit.* 36. 35. (*D. J.*)

* HAMANS, s. m. (*Manufact.*) toiles de coton, fines, blanches & serrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures sont de Bengale. La piece porte sur une aune & un sixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline, & Strabon. Il y avoit près de cette ville une saline, où durant un certain tems de l'année le sel se formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établissement des Teucriens (*Teucri*), peuple amené de Crete par Callinus, poëte élégiaque. (*D. J.*)

HAMAXOBIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui n'avoient point de maisons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot est formé du grec ἅμαξα, *chariot*, & βίος, *vie*.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit aussi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoient les parties méridionales de la Moscovie, & qui se servoient d'une espece de tentes de cuir dressées sur des chariots, au lieu de maison, pour être toûjours en état de changer de demeure, & de se mettre en voyage.

HAMBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, sur le Fils, à deux lieües d'Amberg.

* HAMBELIENS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) une des quatre sectes anciennes du mahométisme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris son nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la persécution ne se charge de le prolonger. Il ne reste à la secte *hambeliene* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, si par quelque travers d'esprit un muphti déterminoit le grand-seigneur à proscrire l'*hambélianisme* sous peine de la vie.

HAMBOURG, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de basse-Saxe, dans le duché de Holstein, dont elle est indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne: vous trouverez toute son histoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un sénat composé de quatre bourguemestres & de vingt conseillers, dont dix sont gens lettrés, & dix négotians, de trois syndics, & un secrétaire. La ville & le chapitre sont de la confession d'Augsbourg; la magistrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & spirituelles; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puissances voisines la garantit de l'esclavage.

Elle a autrefois tenu la premiere place entre les villes hanséatiques; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & sa banque y a le plus haut crédit. Sa situation sur l'Elbe, qui y fait remonter de grands vaisseaux, lui est très-avantageuse pour le trafic. Elle est à 14 lieües N. O. de Lunebourg, 15. S. O. de Lubeck, 24 S. de Slesvig, 22. N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* suivant Cassini, 27. 35. 30. *lat.* 52. 42.

Voici plusieurs savans qu'*Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Fréderic*) habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint professeur en Belles-Lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des observations en trois livres, & un excellent traité des Sesterces; mais son fils Jacques Gronovius a effacé, ou, si l'on aime mieux, a encore augmenté sa gloire.

Holstenius (*Luc*), garde de la bibliotheque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité ecclésiastique & prophane; il en a donné des preuves par des dissertations exactes & judicieuses; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il est mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), historien célebre pour son siecle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir composé de bons ouvrages latins sur l'histoire, imprimés plusieurs fois depuis sa mort; savoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norvege; 2°. une histoire de Saxe en treize livres; 3°. une histoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'histoire ecclésiastique de Saxe, de Westphalie, & de Jutland. Il est vrai que la réputation de Krantz a été fort mal-traitée par quelques censeurs, & qu'on ne peut pas trop le justifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*) passe sans aucune accusation de ce genre, pour un des savans historiographes d'Allemagne, comme le prouvent ses ouvrages; j'entends les suivans; 1°. les *origines Hamburgenses*, en 2 vol. imprimés à Hambourg *in-4°*. en 1652 & 1661; 2°. ses *lucubrationes Gellianæ*, Paris 1647, *in-4°*. 3°. *animadversiones ad codini origines Constantinopolitanas*, Paris, 1665, *in-fol.* elles sont pleines d'érudition; 4°. le catalogue latin de la bibliotheque impériale en 8. vol. *in-fol.* Ce catalogue est par-tout accompagné d'un commentaire historique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52. ans.

Placcius (*Vincent*) mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liste dans Morery & dans le P. Niceron, *tome I.* Le

principal de ses ouvrages latins est son recüeil des anonymes & des pseudonymes. *Hamb.* 1674. *in-4°. premiere édition*, & qui a ensuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, *in-fol.*

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer son oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liste, les seuls qu'on achete encore, sont ses *dissertationes anatomicæ*, *Norimbergæ*, 1656 *in-4°*. Il mourut à Jéne en 1673, agé de 74 ans, & laissa plusieurs écrits sur la Médecine qui ont vû le jour.

Wower (*Jean*) est auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Basle, 1603, *in-4°*. Il a aussi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, agé de 38 ans; il faut le distinguer de Jean Wower, son parent, ami de Lipse, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*hist. nat. botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feüilles sont vertes toute l'année, les fleurs jaunes sans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velüe, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feüilles avec avidité; le bois n'est bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curiosor. dec. II. amt. X. observ. xxxvj. page* 78

HAMEAU, (*Géog.*) assemblage de quelques maisons sans église ni jurisdiction locale; le *hameau* dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont se sont servi les auteurs de la basse latinité, & qui est un diminutif de *ham*. Ce mot de *ham*, qui signifie *maison*, *habitation*, se trouve en forme de terminaison dans un grand nombre de noms propres géographiques, sur-tout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, &c. & quoique plusieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur premiere origine n'ait été un *hameau*; de même en Allemagne, cette syllabe est changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Germersheim, Hildesheim, &c. & quelquefois en *hain*. Ce nom *ham* est reconnoissable non-seulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans plusieurs noms, comme *Estreham* vient d'*Oistréham* pour *Westerham*, qui veut dire *demeure occidentale*; nom qui marque la situation de ce lieu, qui est au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la syllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme; ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa*; tel lieu qui n'étoit qu'un simple *hameau*, est devenu bourg ou ville, sans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux*, & les puissances maritimes par des barques de pêcheurs. (*D. J.*)

HAMEÇON, s. m. (*Pêche.*) *voyez* HAIN.

* HAMEÇON, (*Tour.*) c'est l'instrument plus connu sous le nom d'*grilser*.

* HAMEDES, s. f. (*Manuf.*) toile de coton blanche, claire & fine, de seize aunes de long, sur trois quarts à cinq sixiemes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMÉE, s. f. (*Art. milit.*) c'est le manche du griffon ou de l'écouvillon. *Voyez* HAMPE.

HAMEIDE, s. f. *terme de Blason*, fasce de trois pieces alaisées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Hameides*, selon le pere Menétrier, sont trois chantiers ou longues pieces de bois en forme de fasces alaisées qui se mettent sous les tonneaux qu'on nomme *hames* aux pays-bas; ce qui a fait le mot d'*hameides*; une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par allusion à son nom, en ayant introduit l'usage dans le Blason. Il ajoûte qu'*hameide* est encore une barriere dans ce pays-là, où les maisons de bois traversées se nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cause des maisons de village bâties de cette sorte, & des barrieres dont les chemins sont fermés en Suisse & en Allemagne sur les avenues de ces hameaux. D'autres croyent qu'*hameide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pieces en forme de fasce, qui en laisse voir une autre par ses ouvertures, qui est d'une couleur différente & mise au-dessous. On dit aussi *hamade* & *hamaide*. *Dictionn. de Trévoux*.

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, sur la Saale, à dix lieües S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y suit la Religion catholique. *Long.* 27. 36. *lat.* 50. 10.

Hamelbourg est la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Basle, où il se fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de ses éditions. Nous en parlerons *au mot* IMPRIMEUR. (*D. J.*)

HAMELN, (*Géogr.*) ville forte d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Calemberg, à l'extrémité du duché de Brunswick, dont elle est une clef. Elle est agréablement située au confluent de la riviere de Hamel avec le Weser, à neuf lieües S. O. d'Hanover, seize N. E. de Paderborn, dix-sept S. O. de Brunswick. En 1542 elle embrassa la confession d'Ausbourg; c'est à un mille de cette ville que sont les eaux de Pyrmond. *Long.* 27. 10. *latit.* 52. 13. (*D. J.*)

HAMER, *Hammaria*, (*Géog.*) petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiscopale sous la métropole de Drontheim, mais son évêché a été uni à celui d'Anslo; elle est à 24 lieües N. E. d'Anslo. *Long.* 28. 40. *latit.* 60. 30. (*D. J.*)

HAMILTON, (*Géog.*) ville de l'Ecosse méridionale, l'une des plus considérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle est à trois lieües S. O. de Glascow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Longit.* 13. 45. *latit.* 55. 12. (*D. J.*)

HAMIZ-METAGARA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ses jardins où l'on nourrit des vers à soie. *Long.* 13. 48. *lat.* 33. 36. (*D. J.*)

HAMLÉ, s. m. (*hist. d'Ethiopie.*) nom de l'onzieme mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année étiopienne est la même que l'égyptienne, composée de douze mois, qui font 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoûtent après les douze mois dans les années communes, & dans les bissextiles, on en ajoûte six; le mois *hamlé* commence le 14 de Juin. (*D. J.*)

HAMM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, dans le comté de la Marck, sur la Lippe.

HAMMA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne; elle a sa source dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyeres de Soltow; elle arrose une lisiere de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être grossie de divers ruisseaux, elle se décharge dans le Weser. (*D. J.*)

HAMMA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie dépendante de la principauté de Fulde, sur la Sala.

HAMMITE, (*Hist. nat.*) pierre, *voyez* AMMITE *ou* AMMONITE.

HAMMON, (*Belles-Lettres.*) surnom donné à Jupiter, qui sous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce au *livre quatrieme de son histoire*, nous apprend de la figure sous laquelle Jupiter y étoit représenté. „ Le dieu qu'on adore dans ce temple, dit-il, „ est fait d'émeraudes & d'autres pierres précieuses; & „ depuis la tête jusqu'au nombril, il ressemble à un bélier. Quand on veut le consulter, il est porté par „ quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, „ d'où pendent des coupes d'argent; il est suivi d'un „ grand nombre de femmes & de filles qui chantent „ des hymnes en langue du pays; & le dieu porté par „ ses prêtres les conduit en leur marquant par quelques „ mouvemens où il veut aller „. Strabon dit qu'il rendoit ainsi ses réponses par des signes, c'est-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faisoient faire à sa statue; mais ces prêtres expliquoient aussi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorsqu'Alexandre alla lui-même le consulter. „ Car ce prince s'étant avancé dans le temple, dit son historien, le plus ancien „ des sacrificateurs l'appella son fils, en l'assûrant que „ Jupiter son pere lui donnoit ce nom, & qu'il lui promettoit l'empire du monde „. C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il pensa gâter tout le mystere par une étourderie; car oubliant tout-à-coup sa divine origine, il s'avisa de demander à l'oracle, si les meurtriers de son pere avoient été punis; le prêtre se tira habilement de cet embarras. Ces sacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largesses d'Alexandre pour ajuster leurs réponses à ses desirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occasion où ils étoient venus se plaindre à Sparte contre Lysandre, qui à force de présens avoit voulu tirer d'eux des réponses favorables au dessein qu'il méditoit de changer l'ordre de la succession royale; & sans

sans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *Voyez* ORACLES.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec ἄμμος, *sable*, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit situé dans les sables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, bélier; & d'autres veulent qu'*Hammon* signifie le *soleil*, & que les rayons de cet astre soient figurés par les cornes avec lesquelles on représentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'est-à-dire un visage humain avec deux cornes de bélier au-dessous des oreilles.

Corne d'Hammon, terme d'histoire naturelle. Voyez CORNE. (*G*)

HAMONT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Liége, à douze lieües N. O. de Mastricht. *Longit.* 23. 16. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

HAMPE, s. f. *dans l'Artillerie*, est un long bâton qui sert à emmancher quelque chose, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, *&c.* Ce bâton est ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biscaye*; il a environ un pouce & demi de diametre: sa longueur dépend des usages auxquels il est destiné. (*Q*)

HAMPE, (*Peinture.*) *hampe de pinceau*, c'est le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau*.

L'on peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes sortes de bois: ceux dont on se sert le plus ordinairement sont l'yvoire, le fusin, l'ébene, *&c.*

HAMPE, (*Chasse.*) c'est la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni curia*, (*Géog.*) maison royale embellie par Guillaume III. & bâtie par le cardinal Wolsey, sous le regne de Henri VIII. le paysage, le parterre, l'avenue, & les parcs sont d'une beauté admirable. Ce palais est dans le Milddlesex, sur la Tamise, à quatre lieües S. E. de Londres. On y voit les célebres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requisition de François I. pour sa manufacture des Gobelins. *Long.* 17. 15. *lat.* 51. 26. (*D. J.*)

HAN, s. m. (*Comm.*) espece de caravanserai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

En conséquence des capitulations entre la France & la porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils sont logés séparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanserai ne consiste guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vaste bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui sont tous rassemblés dans une espece de grange. *Voyez* CARAVANSERAI.

Les *hans* de Constantinople sont de grands bâtimens qui ressemblent assez aux cloîtres de nos monasteres; ils sont bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu assez ordinaires dans cette grande ville, dont la plûpart des maisons ne sont que de bois. En-dedans est une espece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un bassin. Autour de cette cour sont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes construites de même. Au-dessus des arcades régnent des galeries ou corridors où aboutissent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez-de-chaussée servent de magasins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en-haut, où ils sont néanmoins obligés de se fournir de meubles & d'ustensiles de cuisine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clés la moitié ou le quart d'une piastre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aspre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magasins pour les marchandises. Tous les soirs ces *hans* sont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HANAP, s. m. (*Commerce.*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances, pour signifier une *tasse*. Il se dit en général de toutes sortes de vases. Les huissiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page* 124. *de l'ancienne ordonnance.*

HANAU, *Hanovia*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wétéravie, capitale d'un comté de même nom, appartenant à son propre prince, avec un château; on la devise en vieille & en nouvelle. Il y a eu autrefois dans cette ville une imprimerie célebre. Le comté de *Hanau* est borné par le comté d'Isembourg & par l'abbaye de Fulde au nord, par le comté de Reinech à l'est, par l'archevêché de Mayence au sud, & par la Wétéravie à l'oüest. La capitale est dans une vaste plaine, sur la riviere de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darmstadt. *Long.* 26. 35. *latit.* 49. 58. (*D. J.*)

* HANBALITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre sectes reconnues pour orthodoxes dans le Musulmanisme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'égire & 785 de la naissance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naissance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour sur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun systême de religion: voilà Dieu déplacé. Le reste des Musulmans se récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne sera pas surpris que cette hérésie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette secte soit la même que celle des Hambeliens, malgré la ressemblance des noms. *Voyez* HAMBELIENS.

HANCHE, s. f. (*Anatomie.*) partie du corps qui est entre les dernieres côtes & les cuisses.

Les *hanches* consistent en trois os joints ensemble, qui, à-mesure que l'homme avance en âge, deviennent secs, durs, & osseux; de sorte que dans les adultes ces trois os semblent n'en faire qu'un seul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, sont unis ensemble antérieurement, par une espece de symphise cartilagineuse, & postérieurement aux deux côtés de l'os sacrum; de façon qu'ils représentent un bassin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'est qu'une seule piece dans l'age parfait, quoique dans les jeunes sujets il soit composé de trois, l'ilium, l'ischion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, *&c.*

Les parties formées par ces trois pieces sont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ischion & le pubis, la grande échancrure ischiatique formée par l'os ilium & l'ischion, une éminence ou protubérance oblique au-dessus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure sur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os ischion. *Voyez* COTYLOÏDE. (*L*)

HANCHES, (*Manége & Marechall.*) parties de l'arriere-main du cheval, dont, soit eu égard au traitement, soit eu égard au maniment de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* résultent proprement des os des iles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le sommet des flancs jusqu'au grasset; car dès-lors on a pris deux parties pour une seule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuisse qui est incontestablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins grossiere, puisque l'on a donné le nom de *cuisse* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compose. *Voyez* EFFORTS.

L'extrémité supérieure de l'arriere main ainsi faussement envisagée, on a pensé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de distance des reins à l'origine de la queüe, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette distance avec l'étendue des parties qui précedent cette même extrémité, puisse en reconnoître aisément les défauts, quelques auteurs se sont persuadés de pouvoir en juger par la position du jarret; dans le cas où la distance est trop considérable, ils ont prétendu que la saillie en doit être trop en-arriere; & dans celui où elle est trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une semblable regle, & y déférer, lorsque l'on fait attention que le port & la situation de cette portion de l'extrémité postérieure varie conséquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt se campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans sa marche peut être plus ou moins assis, plus ou moins ensemble? Il est néanmoins vrai que de la forme peu mesurée du fémur, du tibia, & même du cavon, dépend la position plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne sauroient y donner lieu. S'il s'agissoit de fixer les proportions que doit avoir l'espace qu'on leur a très-mal-à-propos assigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vû de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe jusqu'au grasset, l'autre depuis la sommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon jusqu'à la pointe de la fesse, doivent être égales en lon-

en longueur à deux lignes qui feroient tirées du graffet au-dessous de la partie saillante & latérale externe du jarret, & de cette partie saillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* sont réellement un composé de plusieurs os unis par symphise, c'est en ignorer & en méconnoître totalement la disposition mécanique, que de leur attribuer la faculté d'être mûe. Le jeu, les ressorts de l'arriere-main dérivent essentiellement de la fléxibilité & de la mobilité des vertebres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité constante & dont on est pleinement convaincu par la seule inspection du mouvement progressif de l'animal, puisqu'au moment où ses piés de derriere avancent sous lui & répondent à la ligne de direction de son centre de gravité, la flexion & la courbure de ses reins sont très-apparentes, il est facile de concevoir que dans la circonstance de la distance trop longue des parties qui limitent antérieurement & postérieurement l'extrémité supérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertebres & des articulations des colonnes, outre-passeront nécessairement dans leurs portées la piste de ceux de devant, & constitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'instabilité, & conséquemment de foiblesse. Cette considération a sans doute engagé Soleysel à regarder des chevaux ainsi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrein s'oppose en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'asseoir assûrant celle de la percussion, le devant est chassé & relevé avec véhémence: mais aussi dans la descente, il faut convenir qu'ils souffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainsi que l'a soûtenu cet auteur, mais parce qu'ils sont à chaque instant prêts à s'acculer.

Du défaut opposé naît l'impossibilité de baisser le derriere, dont la roideur se montre constamment; la courbure des vertebres n'opérant en quelque sorte qu'un mouvement obscur, & la situation perpendiculaire des colonnes dans leur appui haussant & relevant toûjours la croupe.

Le cheval est réputé avoir les *hanches* hautes, lorsque les iléons paroissent à l'extérieur; il est appellé *cornu*, lorsque la graisse & son embonpoint ne peuvent en dérober l'extrème saillie: il est dit *éhanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez* E'HANCHÉ, E'POINTÉ. Si le cheval se berce en marchant, ce qui provient de la foiblesse de ses reins, nous disons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derriere est à-peine susceptible de mouvemens; l'action progressive est d'une lenteur extrème, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* sont traînantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Espagne, dépendent de la juste proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ses reins, ainsi que de celles des agens qui meuvent le derriere.

Assouplir, *asûrer*, *affermir*, *baisser*, *faire plier*, *travailler*, *assujettir les hanches*, &c. ces expressions usitées dans les manéges, prises dans le véritable sens & dans leur signification propre, ne doivent donc présenter à l'esprit que l'idée que lui offriroit l'emploi de ces mêmes verbes régissant & précédant ces mots *le derriere*, *l'arriere-main*, *ou la croupe*.

Cette extrémité dans l'animal chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le transport de la masse en-avant, & soûtenir celui de cette même masse en-arriere, a nécessairement besoin d'être sollicitée insensiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui sont permises: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aisance, est totalement incapable de la distribution proportionnée de ses forces, du rejet mesuré, du contre-balancement exact du poids de son corps sur les parties postérieures, & d'une union qui seule peut le rendre agréable à la main, alléger son devant, asûrer sa marche, & maintenir le derriere dans une situation où toutes percussions s'effectuent, pour ainsi dire, sans travail & sans peine. *Voyez* UNION.

Observer les *hanches*, faire observer les *hanches*, *voyez* FUIR LES TALONS, E'LARGIR.

HANCHE, (*Marine.*) c'est la partie du vaisseau qui paroît en-dehors depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse; ou bien c'est la partie du bordage qui approche de l'arcasse, au-dessous des banseilles ou galeries qui sont sous les flancs. *Voyez Pl. I. Marine*, un vaisseau vû par le côté. (*Z*)

HANCHOAN, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie du Brésil, qui par son plumage, sa grandeur & sa figure, ressemble beaucoup au busard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou se joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Brésil regardent la ratissure des ongles & du bec de cet oiseau comme un des plus excellens contre-poisons, & ils prétendent que ses plumes, sa chair, & ses os guérissent beaucoup de maladies. *Voyez* Redi, *Observ. sur diverses choses naturelles*.

HANGARD, HANGARS, s. m. (*Gramm.*) ce sont de longs appentis avec des toîts inclinés, que l'on établit dans les arcenaux & atteliers de construction, sous lesquels on met à couvert & on range les bois de construction, les affûts de canon, &c.

Les *hangards* servent encore de remise pour les équipages; à certains artistes, d'atteliers amovibles; & à une infinité d'autres usages.

* HANIFITT, s. m. & f. (*Hist. mod.*) nom d'une secte mahométane; les Turcs s'en servent pour désigner l'orthodoxie.

* HANLU, s. m. (*Hist. mod.*) nom du dix-septieme mois des Chinois; il répond à notre mois de Novembre. Le mot *hanlu* signifie *froide rosée*: c'en est la saison.

HANNEBANE, (*Mat. med.*) *Voy.* JUSQUIAME.

HANNETON, s. m. (*Hist. nat. Insectol.*) insecte de la classe des scarabés, *scarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'est un des grands scarabés; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des aîles de couleur brune roussâtre; la poitrine est velüe; chacune des enveloppes des aîles a quatre stries; l'anus est pointu & recourbé en bas; le ventre a une couleur brune avec des taches blanches sur les côtés; la levre supérieure est obtuse. *Linæi fauna suecica*.

M. Ræsel, dans son *Amusement physique sur les insectes*, distingue deux sortes de *hannetons* par la couleur d'une plaque qu'ils ont sur le cou, & qui est rouge sur les unes & noire sur les autres, & par la pointe de la partie posterieure de leur corps, qui est mince & courte dans les *hannetons* à plaque rouge, & plus longue & plus grosse dans les autres. On reconnoît aisément le sexe de ces insectes; ils ont une houpe feüilletée à l'extrémité des antennes, qui est plus longue dans les mâles que dans les femelles, ils déplient tous cette houpe, lorsqu'ils prennent leur essor. Les antennes sont repliées sur les yeux qui sont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues; ils ont sur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les distinguent des autres especes de *hannetons*. Les deux jambes de devant sont les plus courtes; la partie moyenne est large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes: cette partie leur sert à creuser dans la terre, quelque dure qu'elle puisse être. Les six jambes sont terminées par deux crochets qui soûtiennent cet insecte contre les surfaces verticales.

L'accouplement des *hannetons* dure long-tems; dès que la femelle est fécondée, elle creuse un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié; elle y dépose des œufs oblongs, de couleur jaune claire, qui sont placés les uns à côté des autres: après la ponte, la femelle sort de son trou & se nourrit pendant quelque tems de feüilles d'arbres. M. Ræsel présume qu'il n'y a qu'une ponte; il enferma dans de grands vases couverts de crepe & à moitié remplis de gason, un grand nombre de *hannetons* qui venoient de s'accoupler; après quinze jours il trouva plusieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vases; il mit les autres dans une cave sans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vases fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs; on mit du gason frais dans le vase, & on le tint exposé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroissement pendant l'automne; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de Mai; ils étoient alors si forts, qu'il falloit leur donner souvent du gason frais, & bientôt on fut obligé de les mettre sur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitüe, pour ne les pas laisser manquer de nourriture: malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la seconde & la 3e année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorsqu'ils s'étendent; ordinairement ils sont un peu recoquillés; ils ont une couleur blanche jaunâtre; le dessous du corps est uni, & le dessus est rond & voûté. Chacun de ces vers a douze segmens, sans compter la tête; le dernier, qui est le plus grand, a une couleur grise violette, qui vient de celle des excrémens qu'il

qu'il renferme, & que l'on voit à-travers de chaque côté du corps. Par-dessus tous les segmens s'étend une espece de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui sont autant de trous par lesquels le ver respire; il a six jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, sous les trois premiers segmens. La tête est grande, applatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luisante; elle a endevant une pince brune, obtuse & dentelée à ses extrémités, & une levre entre les deux pieces de la pince; il n'arrive guere que ce ver sorte de la terre, lorsqu'on l'en tire en la fouillant; il y rentre aussi-tôt, soit pour fuir les oiseaux dont il deviendroit la proie, soit pour éviter les rayons du soleil.

Ce ver change de peau au-moins une fois l'an; lorsqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il se dépouille; on a donné à cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle est ronde & dure, & on a appellé *scarabés pillulaires* plusieurs especes de scarabés dont les vers forment de pareilles loges; celui-ci, après avoir quitté sa peau, sort de sa loge pour chercher sa nourriture près de la surface de la terre; mais dès qu'il gele, il descend plus bas pour se mettre à l'abri du froid.

Ce n'est qu'à la fin de la quatrieme année que ce ver se métamorphose; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brasse de profondeur, & il se fait une loge qu'il rend lisse & unie; ensuite il se raccourcit & se gonfle: avant la fin de l'automne, il quitte sa derniere peau de ver, pour prendre la forme de chrysalide; elle commence par être de couleur jaunâtre, ensuite elle est jaune & devient rouge: on y reconnoît le *hanneton* qui en doit sortir.

A la fin de Janvier ou au commencement de Février, cette chrysalide devient un *hanneton* qui est d'abord de couleur blanche ou jaunâtre; il ne prend toute sa consistence & sa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours: mais il reste encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de Mai, plûtôt ou plûtard, selon la température de l'air; alors on voit les *hannetons* sortir de terre, principalement les soirs, ou au-moins on apperçoit leurs trous dans les sentiers qui sont durcis par la sécheresse.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons*; ainsi lorsque le mois de Mai ne leur est pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reste que peu; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs; & par conséquent il n'y a rien encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après, lorsque le produit de ces œufs sort de terre. Au contraire, le mois de Mai étant chaud, les *hannetons* sont en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuse postérité, qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræsel assûre que les deux sortes de *hannetons* dont il a fait mention dominent successivement l'une sur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les observations dont nous venons de donner le précis, l'ont mis en état de prédire quelle sorte de *hanneton* dominera, & si ces insectes seront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amusement physique sur les insectes, par* Auguste Jean Ræsel, peintre en miniature, *in-4°. à Nuremberg*. (*I*)

HANNETON, subst. f. (*Boutonniers-Frangiers.*) *soucis d'hanneton*, espece de frange à houpette, qui imite les cornes houppées de l'insecte de ce nom. Ce sont les frangiers qui fabriquent les soucis d'*hanneton*.

HANNUYE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-bas Autrichiens, dans le Brabant, sur la Chête, à quatre lieües de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Longit.* 22. 45. *Latit.* 50. 40. (*D. J.*)

HANOE, (*Géog.*) île de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieües de Carlscron.

HANOVER, LE PAYS DE (*Géogr.*) Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawenbourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, &c. Georges-Louis de Brunswig unit en sa personne tous ces états, & devint ensuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'histoire ne parle de semblables événemens passagers que comme elle parle des ravages causés par le débordement d'un fleuve qui sort de son lit. (*D. J.*)

HANOVER, *ou* HANOVRE, *Hanovera*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de basse Saxe, capitale de l'électorat de Brunswig, appellé aussi l'*électorat d'Hanover*; elle est dans une plaine sablonneuse, sur la Leyne, à six lieües S. E. de Neustat, dix S. O. de Zell, six N. O. de Brunswig. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilége des villes, car jusqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27. 40. *Lat.* 52. 25. (*D. J.*)

* HANSCRIT, s. m. (*Hist. mod.*) langue savante chez les Indiens, où elle n'est entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indostan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On est dans l'opinion que ce fut en *hanscrit* que Brama reçut de Dieu ses préceptes; & c'est là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue sainte. *Dict. de Trév.*

HANSE, s. f. (*Commerce.*) société de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanse*, dans la langue allemande, signifie *ligue*, *société*. Cette association se fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoyeroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette derniere ville jusqu'à l'Océan, les pirates voisins de faire des courses sur l'Elbe. 2°. Que Lubek payeroit la moitié des frais de cette entreprise. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, seroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs priviléges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voisines, savoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une prospérité si prompte, demanderent à être admises dans l'alliance, & l'obtinrent. Bien-tôt, par les mêmes raisons, cette association de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, savoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Russie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où se portoient les marchandises des contrées voisines pour passer plus commodément par-tout où les intéressés en auroient besoin.

Les princes, qui n'y considéroient d'abord qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entrassent, & en effet il ne s'agissoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanse*; & si on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres associées, il se trouve aussi grand nombre d'occasions, où la *hanse* n'a rien fait pour les villes de l'association qui étoient opprimées.

Les souverains de divers pays desirant d'attirer chez eux par les sollicitations de leurs sujets, le commerce de la *hanse*, lui accorderent plusieurs priviléges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des Osterlins, c'est ainsi qu'on nommoit les négocians des villes hanséatiques, du mot *ost*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *ostsée*, qui signifie la *mer Baltique*. Ces lettres sont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant sa mort, & de Charles VIII. en 1489.

Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubec, Cologne, Brunswig & Dantzig. Bruges ne fut pas la seule dans les Pays-bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, se voyent sur d'anciennes listes comme villes hanséatiques, aussi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, &c.

Cependant plusieurs choses concoururent, à affoiblir cette société. La boussole ouvrit le spectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté, Charles-quint, ennemi de toute société qui ne servoit pas directement à ses vûes ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses états. Des souverains d'Allemagne, moins sages encore, au lieu de conserver les priviléges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne songerent qu'à subjuguer ces villes, sous prétexte de leur orgüeil & de leurs mutineries. Enfin, quel-

quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirerent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse: ainsi la *hanse* qui avoit vû jusqu'à quatre-vingt villes sur la liste, commença à décheoir au commencement du xvj. siecle, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanse* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain proposa-t-on des formules de son renouvellement en 1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce sujet en 1604; son regne étoit passé, & peu de villes souscrivirent aux plans proposés. Louis XIV. faisoit des traités avec la *hanse*, lorsqu'il n'y avoit plus de villes hanséatiques dans son royaume, & que les villes d'Allemagne, qui seules conservoient une ombre de l'ancienne *hanse*, voyoient resserrée leur association de trafic dans la partie septentrionale de l'empire; encore depuis ce tems-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wismar en basse Saxe; ces deux villes, qui étoient hanséatiques, sont devenues de simples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toûjours servi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanséatique ne subsiste plus qu'à Lubek, à Hambourg & à Brème: ce sont les seules trois villes qui conservent encore ce titre, avec une espece de liaison & des usages dont nous ne donnerons point ici l'exposé, mais qu'on trouvera dans l'*Histoire de l'Empire* par M. Heiss. (*D. J.*)

* HANSE, (*Commerce.*) se dit de quelques impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péages; les bateaux payent un droit de *hanse* la premiere fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanse* est aussi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paye au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les Epingliers appellent ainsi les branches de l'épingle empointée, lorsqu'elle n'a plus besoin pour être ferrée que d'être entêtée. *Voyez* ENTÊTÉS, EMPOINTÉS, EPINGLE.

HANSEATIQUE (*Géog.*) ville. *Voy.* HANSE.

HANSGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magistrat qui juge des différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE *ou* AUSSIERE, s. f. (*Marine.*) C'est un gros cordage qui sert à touer un vaisseau où à le remorquer; il sert aussi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à-bord d'un autre. La *hansiere* sert à la plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage est composé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de plusieurs grosseurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence jusqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire est de 120 brasses. Ils sont d'un grand usage dans la Marine. Si l'on veut un plus grand détail sur cette sorte de cordage & sa fabrique, on peut voir le *chap. viij. de l'art. de la Corderie*, par M. Duhamel, *Paris* 1757. & l'*article* CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, (*Géog.*) ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre sur la Manche. Elle a 34 lieües de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250. paroisses, & 20 villes à marché. C'est un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer, & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit soin d'aggrandir. L'isle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portsmouth en fait la gloire. Winchester en est la capitale.

Hantshire peut se vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je passe sous silence, le célebre Jean Greaves, en latin *Grævius*, savant universel, & en particulier consommé dans la connoissance des Langues orientales, & de la Géographie des Arabes. Cette science lui doit la traduction de l'Astronomie du Persan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, *in-4°.* & les tables de la longitude & de la latitude des Etoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laissé en M. S. une version des cartes géographiques d'Abulfeda, & la description des montagnes de la terre du même auteur; outre plusieurs morceaux sur les géographes Arabes, sur leurs poids, leurs mesures, & les mumies.

Aussi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Constantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il mesura sur les lieux les pyramides, dont il a donné la description en anglois en 1646, *in-8°.* Il fit dans ses voyages, qui durerent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également considérable & importante de manuscrits grecs, arabes & persans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A son retour, il publia les livres qu'il avoit projettés dans ses voyages & dans ses études; savoir, sa Pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du Pied romain & du Denier, imprimé à Londres en 1647. in-8°. *De Signis Arabum & Persarum astronomicis*, Londini 1649. in-4°. *Elementa Linguæ persicæ*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en persan & en latin, Lond. 1650. in-4°. *Lemmata Archimedis desiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, selon la méthode des Egyptiens, sous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calescentibus*, apud *Karirenses excludendi*. Ce petit écrit est dans les *Transact. Philos.* 1677. Lettre sur la latitude de Constantinople & de Rhodes, en anglois, *in-8°.* On l'a insérée dans les mêmes *Trans.* Décemb. 1685.

Cet homme, unique en son genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laissé un si grand nombre de prêts pour l'impression, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié sa vie. (*D. J.*)

* HAOAXO, (*Géog.*) riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume d'Adel, baigne sa capitale, & se décharge dans le détroit de Babelmandel. C'est une des plus considérables de l'Ethiopie. Elle se déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, s. f. (*Hist. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du sabbat, d'un endroit des prophetes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *barasese* & l'autre *haphtan*; elles finissent l'office. Cet usage est ancien, & subsiste encore aujourd'hui. Ce fut la défense ridicule qu'Antiochus fit aux Juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les Juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, s. f. (*Arts & Métiers.*) c'est un nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont l'usage est de fixer, assujettir, en embrassant & serrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aissieu d'un carrosse, dont il prévient l'usure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue est mise au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, si ce sont des pierres, comme il se pratique aux ponts, aux murs des maisons. A la Monnoie, chez les Luthiers & ailleurs, ce sont des especes de tenailles ou pinces. Celles de la Monnoie servent dans l'attelier où l'on fond, à tirer les creusets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *machoire*, est recourbée pour la commodité du service.

* HAPPE, (*Salines.*) ce sont des anneaux de fer dont les poëles sont garnies en dessus. Ces anneaux servent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diametre, où passent des crocs de fer de deux pieds & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapsalia*, (*Géogr.*) petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiscopale. Elle appartient à l'empire russien, & est sur la mer Baltique, à 16 lieües S. O. de Revel. *Long.* 41. 10. *Latit.* 59. 10. (*D. J.*)

* HAQUEME, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un juge chez les Maures de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel sans appel; il siége les jeudis. Il est assisté à son tribunal d'un lieutenant, appellé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, savant, lettré. C'est ainsi qu'autrefois nos magistrats & nos juges étoient appellés *clercs*.

HAQUET, s. m. (*Commerce.*) espece de charrette sans ridelle, qui fait la bascule quand on veut, sur le devant de laquelle est un moulinet, qui sert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandises pour les charger plus commodément.

Il y a deux sortes de *haquets*; l'un à timon, qui est tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'est par des hommes. On se sert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terrein est uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, &c. des balles, ballots & cais-

& caisses de toutes sortes de marchandises. *Voyez les Planc. de Charron, & leur explication.*

* HAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est, chez les Indiens, le nom de la seconde personne divine à sa dixieme & derniere incarnation; elle s'est incarnée plusieurs fois, & chaque incarnation a son nom; elle n'en est pas encore à la derniere. Quand une idée superstitieuse a commencé chez les hommes, on ne sait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avénement, tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits. *Har* est le nom de cette incarnation finale, à laquelle la seconde personne de la trinité indienne paroîtra sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval aîlé. *Voyez le Dict. de Trév. & les Cérémon. religieuses.*

HARACH, (*Hist. mod.*) nom de la capitation imposée sur les Juifs & les Chrétiens en Egypte; le produit en appartenoit autrefois aux Janissaires: mais depuis plus de cent ans, cet impôt se perçoit par un officier exprès q'on envoye de Constantinople sur les lieux, & qu'on appelle pour cette raison *harrach aga*. Les Chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts, par une espece de traité fait avec Sélim; présentement ils doivent payer de capitation, depuis l'âge de seize ans, les uns cinq dollars & demi, & les autres onze, suivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie, ou deux shellings six sols d'Angleterre. (*D. J.*)

HARAI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un tribut reglé que doivent payer au grand Seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans; cet impôt est fondé sur l'alcoran, qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize drachmes d'argent pur, si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion. Mais les sultans & les visirs, sans avoir égard au texte de l'alcoran, ont souvent haussé cette capitation; elle est affermée, & celui qui est préposé à la recette de ce tribut se nomme *haraj-bachi*.

Pour s'assûrer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le *haraj*, on lui mesure le tour du cou avec un fil, qu'on lui porte ensuite sur le visage; si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête, c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis, & elle est exempte du tribut pour cette année; sans quoi elle est obligée de payer. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane.*

HARAM, s. m. (*Hist. mod.*) à la cour du roi de Perse, c'est la maison où sont renfermées ses femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme *serail* le palais ou les appartemens qu'occupent les sultanes.

* HARAME, s. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagascar donnent à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARANGUE, s. f. (*Belles-Lettres.*) discours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un historien ou un poëte, met dans la bouche de ses personnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga*, qui signifie la même chose; Ferrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les Rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coûtume à Lyon.

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram. Juven.

Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens, pour un discours diffus ou trop pompeux, & qui n'est qu'une pure déclamation; & en ce sens un harangueur est un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les criminels en Angleterre haranguent sur l'échafaut avant que de mourir: bien des gens trouvent l'un aussi déplacé que l'autre.

L'usage des *harangues* dans les historiens a de tout tems eu des partisans & des censeurs; selon ceux-ci elles sont peu vraissemblables, elles rompent le fil de la narration: comment a-t-on pû en avoir des copies fideles? c'est une imagination des historiens, qui sans égard à la différence des tems, ont prété à tous leurs personnages le même langage & le même style; comme si Romulus, par exemple, avoit pû & dû parler aussi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & sur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, sans lui dérober une partie considérable des faits: „ Car, dit à ce sujet M. „ l'abbé de Vertot, il faut qu'un historien remonte, „ autant qu'il se peut, jusqu'aux causes les plus cachées „ des évenemens; qu'il découvre les desseins des ennemis; qu'il rapporte les délibérations, & qu'il fasse „ voir les différentes actions des hommes, leurs vûes „ les plus secrettes & leurs intérêts les plus cachés. Or „ c'est à quoi servent les *harangues*, sur-tout dans l'histoire d'un état républicain. On sait que dans la république romaine, par exemple, les résolutions publiques „ dépendoient de la pluralité des voix, & qu'elles étoient communément précédées des discours de ceux „ qui avoient droit de suffrage, & que ceux-ci apportoient presque toûjours dans l'assemblée des *harangues* „ préparées „. De même les généraux rendoient compte au sénat assemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les historiens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en soit, l'usage des *harangues* militaires sur-tout paroît attesté par toute l'antiquité: „ mais pour „ juger sainement, dit M. Rollin, de cette coûtume „ de haranguer les troupes généralement employée chez „ les anciens, il faut se transporter dans les siecles où ils „ vivoient, & faire une attention particuliere à leurs „ mœurs & à leurs usages „.

„ Les armées, continue-t-il, chez les Grecs & chez „ les Romains étoient composées des mêmes citoyens „ à qui dans la ville & en tems de paix on avoit coûtume de communiquer toutes les affaires; le général „ ne faisoit dans le camp ou sur le champ de bataille, „ que ce qu'il auroit été obligé de faire dans la tribune „ aux *harangues*; il honoroit ses troupes, attiroit leur „ confiance, intéressoit le soldat, réveilloit ou augmentoit son courage, le rassûroit dans les entreprises périlleuses, le consoloit ou ranimoit sa valeur après un „ échec, le flattoit même en lui faisant confidence de „ ses desseins, de ses craintes, de ses espérances. On a „ des exemples des effets merveilleux que produisoit „ cette éloquence militaire „. Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toûjours fort nombreuses, toute l'armée étoit instruite du discours du général, à peu-près comme dans la place publique à Rome & à Athenes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres; les soldats sans armes debout & pressés occupoient peu de place; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte, pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrein, le général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations, le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient, & faisoit annoncer aux autres ses vûes & ses desseins par des truchemens; ou le général assembloit les officiers, & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reste, cette coûtume de haranguer les troupes a duré long-temps chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les médailles. *Voyez* ALLOCUTIONS. On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV. fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry: „ Vous êtes François; voilà l'ennemi; je suis „ votre roi: ralliez-vous à mon pannache blanc, vous „ le verrez toûjours au chemin de l'honneur & de la „ gloire „.

Mais il est bon d'observer que dans les *harangues* directes que les historiens ont supposées prononcées en de pareilles occasions, la plûpart semblent plûtôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence, que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement. (*G*)

HARANNES, (*Hist. mod.*) espece de milice hongroise dont une partie sert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, s. m. (*Maréchall.*) Nous avons deux sortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi est un nombre de jumens poulinieres & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux sont rassemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleraux, contrée où les pâturages sont abondans, succulens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majesté, pour être employé à multiplier l'espece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons dispersés dans les provinces & distribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au Roi; ils ne sont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la saison convenable à la copulation. Il est enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la santé & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la constitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on employe pour leur entretien; ce seroit répéter ce que semblent avoir épuisé beaucoup d'auteurs; tels sont MM. de Neucastle, de Garsault, de Soleysel, &c. Ainsi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. sur les especes de chevaux qu'il faut de nécessité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. sur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour suppléer à nos besoins; 3°. sur la facilité que l'on auroit à se passer d'eux, si on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin sur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne espece, soit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on employe à cet usage, soit par leur accouplement disparate, soit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle est directement opposée à l'objet de leur destination.

Les especes de chevaux dont la France a besoin peuvent se réduire à trois classes; savoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de somme.

La premiere classe renferme les chevaux de selle en général, les chevaux de manége, les chevaux d'élite pour la chasse & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un usage plus général; de sorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raisonné à faire pour les distribuer & les employer à leur usage; & c'est quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais service que l'on tire des chevaux.

On tire de la seconde classe les chevaux de labour si utiles à l'Agriculture; ceux qu'on employe à voiturer les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on se sert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart: les plus distingués de cette classe qui sont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propres pour le carrosse, sont destinés à trainer ces voitures.

La troisieme classe est composée en partie des chevaux de selle les plus grossiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carrosse.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité suffisante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en sommes pas moins dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des secours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le sein de notre patrie: l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chasse, qui pour la plûpart ne valent rien; la Hollande nous fournit presque tous les chevaux de carrosse; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légeres; la Suisse attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Espagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plûpart de nos grands seigneurs á l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoisonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous passer des secours de ces contrées éloignées.

En supposant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu dispendieuses, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuses; être fort circonspect sur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalousie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des secours plus que suffisans pour élever & nourrir des poulains qui seroient l'élite des chevaux de la premiere classe: & avant d'être admis, les étalons seront scrupuleusement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en seroit inutile; ces vices sont connus de tous les bons écuyers.

Le second examen se feroit sur les vices de caractere, pour voir par exemple si l'animal n'est pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereusement.

Le troisieme examen regarderoit les vices de constitution, de tempérament, ou de force: pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un; & lorsqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés jusqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'est point boiteux. On observeroit s'il ne se dégoûte point, ou s'il n'est pas incommodé de ses travaux. L'épreuve seroit continuée de deux jours l'un, l'espace de cinq à six mois, plus ou moins, & sur toutes sortes de terreins. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il est possible, des vices de conformation, de caractere, & de tempérament, alors on lui destineroit des jumens qui auroient subi les mêmes épreuves; ces jumens seroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en général les bonnes jumens de nos contrées soient très-propres à donner à toutes especes d'étalons une belle progéniture. Elles seroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis jusqu'à quatorze ou quinze: l'étalon seroit employé à la propagation depuis six ou sept ans jusqu'à quinze ou seize. L'on donneroit à chaque étalon douze jumens à servir tous les ans pendant le temps de la monte, qui est ordinairement depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juin. On sent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoissance du cheval aussi parfaite qu'il est possible de l'acquérir; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ses qualités bonnes ou mauvaises: enfin du zele pour le bien de la chose, sans quoi tout le reste n'est rien.

Ainsi le Morvant, le Limousin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume assez de chevaux de selle de l'espece la plus précieuse, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carrosse & les chevaux de selle communs. Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemark, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de structure & de conformation propres à aller au carrosse. On choisiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils subiroient les uns & les autres le même examen que nous avons prescrit pour les étalons & jumens de la premiere classe; avec cette différence, qu'ils seroient exercés & éprouvés au chariot ou au carrosse par un sage & bon cocher. Cet exercice seroit continué pendant cinq ou six mois, en l'augmentant par degré jusqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on seroit assûré de leur bonté à tous égards, ce ne seroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les employeroit à la propagation dans la saison usitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au-dessous seroient employés à produire les chevaux de selle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carrosse; on leur destineroit aussi des jumens de la même taille, & les épreuves seroient les mêmes.

Pour se procurer assez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes legeres, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alsace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des transilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens seroient de la même taille de quatre piés six à sept pouces ou environ, subiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'assûrer de leur bonté.

Avec

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ses environs produiroient suffisamment de chevaux pour monter les postes, sans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choisir dans ces provinces & dans la Suisse des étalons & des jumens bien assortis, après avoir bien examiné si les uns & les autres sont propres à l'usage auquel ils sont destinés.

Il est à présumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions assez de bons chevaux de toutes les especes pour remplir les trois classes qui nous sont nécessaires, & que nous pourrions par-là nous passer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons soit par le coït trop fréquent, & continué jusqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; soit par un travail journalier & quelquefois forcé, qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; soit en les laissant languir trop long-tems dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdissent, ou s'épuisent à force de se tourmenter; soit enfin en les faisant saigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bon sens & à la raison. Le coït est un épuisement que l'animal éprouve pendant le tems de la monte; la partie la plus pure & la plus spiritueuse des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment soûtenu pendant les trois mois du printems, a besoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens restaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ses forces; au contraire on lui donne du son, nourriture peu succulente; ensuite on le saigne pour achever de l'épuiser. Nous sommes d'accord là-dessus avec M. de Bourgelat. Il résulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuisé pour quelque cause que ce puisse être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaise constitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'espece à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus grossieres encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu sur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien senties, ne les a pas assez combattues. L'on a la pernicieuse habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel est le résultat de cette économie. Le partage de la nourriture que la jument pleine est obligée de donner à son poulain nouveau-né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup sur son tempérament, ainsi que sur celui des deux nourrissons; desorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus substantiel de sa nourriture, il ne lui en reste pas suffisamment pour elle: ensorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une structure mince, peu propres à résister au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à son propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendus fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne se défait qu'à vil prix. Aux maux qui résultent de cette épargne mal entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris ensuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour son nourrisson, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de sa mere, cabriolant & bondissant à son aise: cette mere qui craint de le perdre, court après lui; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte: le nouveau-né revient avec précipitation sur sa mere, en lui détachant des coups de pié sur le ventre, souvent même des coups de tête en voulant prendre ses mamelles. Cette mere est-elle couchée, elle a l'attention de ne pas nuire à son nourrisson; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la blesser, en se couchant & s'agitant sur elle. Est-il couché auprès de sa mere, elle a la complaisance de se mettre dans une situation desavantageuse à son état, de peur d'incommoder son poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court dans le ventre de sa mere, c'est peu de trouver épuisées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y suce un lait corrompu: car le plus pur & le plus spiritueux du sang de la mere est employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainsi étant obligée de donner à tetter dans cet état, son lait ne peut être que grossier & dépravé, en comparaison de celui qu'elle fourniroit si elle n'étoit point pleine. Son lait peche non-seulement par la quantité, mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuses & onctueuses; il ne reste à ce suc que les parties caséeuses & séreuses; ce lait est très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la suite forment différens genres de maladies dont on ignore souvent la cause, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'est un reste de gourme ou fausse gourme.

Le poulain ôté d'auprès de sa mere avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'étalon, soit vices de conformation, de constitution, ou vices de caractere, ne peut rendre qu'un très-mauvais service; quelquefois même il se trouve absolument hors d'état de servir. Tels sont aujourd'hui la plûpart des chevaux qui sortent de nos *haras*.

Il importe donc de se procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépérissement de l'espece.

L'accouplement disparate, c'est-à-dire d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, font souvent des poulains qui ne sont propres ni à la selle ni au carrosse.

L'on pourroit nous objecter 1°. que notre systême seroit trop dispendieux & trop difficile à mettre en pratique: 2°. qu'il ne faut pas un si long tems ni un si long exercice pour s'assûrer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on destine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépense qu'exigeroit notre systême seroit bientôt remplie par les sommes immenses que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainsi menés des poulains propres non-seulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites: 2°. qu'un cheval est comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux services que nous en exigeons; ainsi tel cheval nous paroît bon pendant plusieurs mois, qui se trouve mauvais dans la suite; au contraire il en est d'autres qui nous paroissent ne rien valoir, & qui se bonifient par l'usage.

Un homme, quelque connoisseur qu'il se dise, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup-d'œil qu'il leur donne à peine en passant? Il est d'expérience que nos célebres Ecuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puissent leur convenir pour l'emploi auquel ils sont destinés: on devroit encore être bien plus circonspect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras*; puisque c'est de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en résultent.

Nota. M. de Puismarets, Gentilhomme du Limousin, a observé, & a appris de divers Gentilshommes versés comme lui depuis très-long-tems de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument poussive engendre des poulains qui deviennent poussifs ou lunatiques, si l'on peut nommer ainsi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Artic. de M.* GENSON.

HARAS; c'est par rapport à l'*Architecture*, un grand lieu à la campagne composé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art. milit.*) C'est, selon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage: voici en quoi elle consiste.

„ On se mêle déguisé, à cheval, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut fuir. On „ commence à tirer quelques coups: ceux qui doivent „ serrer la queue y répondent à l'autre extrémité de la „ pâture ou du fourrage; puis on se met à courir vers „ l'endroit où l'on veut amener les chevaux, en criant „ & en tirant. Tous les chevaux, se mettent à fuir de „ ce côté-là, couplés ou non couplés, arrachant les „ piquets, jettant à bas leurs cavaliers & les trousses; „ & fussent-ils cent mille, on les amene ainsi plusieurs „ lieues en courant. On entre dans un endroit entouré „ de haies ou de fossés, où l'on s'arrête sans faire de „ bruit; puis les chevaux se laissent prendre tranquillement. C'est un tour qui desole l'ennemi: je l'ai vû „ joüer une fois; mais comme toutes les bonnes choses „ s'oublient, je pense que l'on n'y songe plus à-présent. *Réveries ou Mémoires sur la guerre, par* M. le maréchal de Saxe.

HARBERT, *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Diarbek, proche d'Amid, sous la domination du turc, avec un archevêque arménien & un archevêque syrien. *Long.* 54. 21. *Lat.* 40. 55. (*D. J.*)

HARBOROUG, (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leicester.

HARBOU CHIENS, (*cri de Chasse.*) Le piqueur doit se servir de ce terme pour faire chasser les chiens courans pour le loup.

HARBOURGH, *Harburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre avec un fort château pour sa défense. Elle est sur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 15 N. O. de Lunebourg. *Long.* 27. 16. *lat.* 53. 34. (*D. J.*)

HARCOURT, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, au diocèse de Bayeux, appellé auparavant *Thury*, & érigé en duché par Louis XIV. en 1700. Son nom latin est *Harcontis*, selon M. de Valois. Il y a un autre bourg de ce nom en Normandie, au diocèse d'Evreux, avec titre de comté; ce dernier est à 10 lieues de Rouen. (*D. J.*)

HARD, subst. m. (*Gantier.*) nom que les Gantiers & les Peaussiers donnent à une grosse cheville de fer tournée en cercle, sur laquelle ils passent leurs peaux pour les amolir.

Harder une peau, c'est la passer sur le *hard*.

* HARDE, sub. fém. (*Venerie.*) Il se dit des bêtes fauves ou noires, lorsqu'elles sont en troupe; une *harde* de cerf. Le cerf se met en *harde* au mois de Novembre. Le froid rassemble des animaux que la disette de la nourriture sembleroit devoir disperser. Au lieu de *harde*, on dit aussi *herde*. Le même mot a lieu en Fauconnerie, où on l'applique aux oiseaux qui vont par bande.

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE, (*Venerie.*) c'est mettre chacun dans sa force, pour aller de meute aux relais.

Harder, c'est encore tenir cinq ou six chiens courans couplés avec une longue laisse de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dresser.

HARDERIE, subst. m. (*Peinture sur le verre*) espece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du soufre stratifié dans un creuset couvert, qu'il faut renverser après l'avoir tenu au feu pendant cinq à six heures. Ainsi l'*harderie* n'est autre chose qu'une chaux de mars obtenue par le soufre: on l'appelle aussi *ferret d'Espagne*. On s'en sert dans la Verrerie, dans la Peinture en émail, *&c.*

HARDERWIK, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, avec une université. Elle est sur le Zuiderzée, à 8 lieues N. O. d'Arnheim, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amsterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'est tout au plus tard. L'université a été érigée le 12 Avril 1648. *Long.* 23. 12. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

HARDESSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la principauté de Calemberg, dépendante du duché de Hanovre.

* HARDI, adj. (*Gram.*) épithete qui marque une confiance de l'ame, qui nous présente comme faciles des entreprises qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardiesse consiste dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la chose & les ressources de celui qui la tente. D'où il s'ensuit que tel homme ne se montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureusement & de la tentative & de l'homme que par l'évenement; & souvent l'on blâme où il faudroit loüer, & on loüe où il faudroit blâmer. Combien d'entreprises dont le bon ou le mauvais succès n'a dépendu que d'une circonstance qu'il étoit impossible de prévoir! *Voyez l'article* HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes tant au simple qu'au figuré: on dit un discours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment est *hardi*, lorsque la délicatesse & la solidité de sa construction ne nous paroît pas proportionnée à sa hauteur & à son étendue: un dessinateur, un peintre, un artiste est *hardi*, lorsqu'il n'a pas redouté les difficultés de son art, & qu'il paroît les avoir surmontées sans effort.

HARDI, s. m. (*Monnoie.*) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois derniers ducs d'Aquitaine, & prédécesseurs de Charles de France, qui y étoient représentés tenant une épée nue. Ce nom qui se communiqua depuis aux petites especes de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous servons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en soit, le liard de Louis XI. n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conséquent faisoit la quatrieme partie d'un sou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en-deçà de la Loire lui conserverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez* LIARD. (*D. J.*)

HARDIESSE, s. f. (*Morale.*) Locke la définit une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres, sans craindre ou se décontenancer. La confiance qui consiste dans la partie du discours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient παῤῥησία.

Le mot de *hardiesse*, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse, par laquelle l'homme méprise les dangers & entreprend des choses extraordinaires. Si nous envisageons simplement la *hardiesse* comme une passion irascible, elle n'est en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni loüange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, sans considérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons souvent pour vertu ce qui n'en est qu'une fausse image, & les fruits de la bile passeront dans notre esprit pour les fruits d'une *hardiesse* admirable.

En effet, je trouve cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la légitime. L'*hardiesse* militaire n'a souvent d'autre appui que l'exemple & la coûtume; celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin; celle des enfans sur l'ignorance; celle des amans & de tous ceux qui se laissent aller à des passions tumultueuses, sur le desordre qu'elles causent dans leur ame: enfin la *hardiesse* que les Philosophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector quand il n'osa rentrer avec les autres Troïens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conseil qu'il lui avoit donné.

Il est rare de voir dans le monde une *hardiesse* assez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq sortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuse des qualités qu'elles représentent. De plus elles ne produisent rien qu'un peu d'opium ne fasse exécuter à un turc, un verre d'eau-de-vie à un moscovite, une razade d'arrak à un anglois, une bouteille de Champagne à un françois.

Mais quand la *hardiesse* est le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, & poursuit ensuite avec une fermeté héroïque l'entreprise des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'est alors que devenant l'effet d'un courage raisonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-dessus d'elle.

Cette sorte de *hardiesse*, dit Montagne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorsqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevroit la république, il quitte son armée, passe en Afrique sur un petit vaisseau, vient se commettre à la puissance d'un roi barbare, à une foi inconnue, sous la seule sûreté de la grandeur de son courage, de son bonheur, de sa haute espérance, surtout du service qu'il rendoit à sa patrie. Cette noble & généreuse *hardiesse* ne peut se trouver naïve & bien entiere, que dans ceux qui sont animés par des vûes semblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne sauroit donner aucun effroi. (*D. J.*)

HARDILLIERS, subst. m. pl. (*Tapissier.*) *terme de Haute-Lissier*. Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soûtenir cette partie du métier des Haute-Lissiers, qu'on appelle *la perche de lisse*, c'est-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les lisses qui font la croisure de leur tapisserie. *Voyez* HAUTELISSE. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

HARDOIS, subst. m. pl. *terme de Venerie*. C'est ainsi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de sa tête, lorsqu'il veut séparer cette peau velue qui la couvre: on les trouve écorchés.

HARENG, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *harengus rond. gem. ald.* poisson de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur; la tête & tout le corps sont

applatis

applatis sur les côtés. Ce poisson a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre; le ventre a une couleur blanche-argentée; il est très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue sur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du dessous est plus saillante en-avant que celle du dessus, & a des petites dents; il s'en trouve aussi de pareilles sur la langue & sur le palais: le *hareng* meurt dès qu'il est hors de l'eau. Rai, *synop. piscium*, *pag.* 103.

M. Anderson prétend que les *harengs* des golphes de l'Islande sont gras & meilleurs que par-tout ailleurs; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur; & que c'est peut-être ceux que les Pêcheurs appellent *rois des harengs*, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On sait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poissons, parce que l'on en a trouvé dans leur estomac. Ils font chaque année de longues migrations en troupes innombrables; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderson présume qu'ils restent sous les glaces où ils ne sont pas exposés à la voracité des gros poissons qui ne peuvent pas y respirer.

Les *harengs* sortent du nord au commencement de l'année, & se divisent en deux colonnes, dont l'une se porte vers l'occident, & arrive au mois de Mars à l'île d'Islande. La quantité des *harengs* qui forment cette colonne est prodigieuse; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en sont remplis; il y a aussi un grand nombre de gros poissons & d'oiseaux qui les attendent & qui les suivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite; on voit des *harengs* s'élever jusqu'à la surface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les poursuit; ils sont si près les uns des autres, qu'il suffit de puiser avec une pelle creuse pour en prendre beaucoup à-la-fois. M. Anderson soupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne sait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Islande.

„ La colonne qui au sortir du nord va du côté de „ l'orient & descend la mer du nord, étant continuellement poursuivie par les marsouins, les cabeliaux, *&c.* „ se divise à une certaine hauteur, & son aîle orientale „ continue sa course vers le cap du nord, en descendant de-là le long de toute la côte de la Norvege; „ ensorte cependant qu'une division de cette derniere colonne cotoye la Norvege en droiture, jusqu'à ce qu'elle tombe par le détroit du Sond dans la mer Baltique, pendant que l'autre division étant arrivée à la „ pointe du nord du Jutland, se divise encore en deux „ colonnes, dont l'une défilant le long de la côte orientale de Jutland, se réunit promptement par les Belts „ avec celle de la mer Baltique, pendant que l'autre „ descendant à l'occident de ce même païs, & cotoyant ensuite le Slevifwick, le Holstein, l'évêché de „ Brême & la Frise, où cependant on n'en fait point „ de commerce, se jette par le Texel & le Vlie dans „ le Suderfée, & l'ayant parcouru s'en retourne dans „ la mer du Nord pour achever sa grande route. La „ seconde grande division qui se détourne vers l'occident, & qui est aujourd'hui la plus forte, s'en va „ toûjours accompagnée des marsouins, des requins, „ des cabeliaux, *&c.* droit aux îles de Hittland & aux „ Orcades, où les pêcheurs de Hollande ne manquent „ pas de les attendre au tems nommé, & de-là vers „ l'Ecosse où elle se divise de nouveau en deux colonnes, dont l'une après être descendue le long de „ la côte orientale de l'Ecosse, fait le tour de l'Angleterre, en détachant néanmoins en chemin des troupes considérables aux portes des Frisons, des Hollandois, des Zéelandois, des Brabançons, des Flamands & des François. L'autre colonne tombe en „ partage aux Ecossois du côté de l'occident, & aux „ Irlandois, dont l'île est alors environnée de tous côtés de *harengs*, quoique ces deux nations n'en fassent „ d'autre usage que de les manger frais, & de profiter „ par leur moyen autant qu'il peuvent des gros poissons „ qui leur donnent la chasse. Toutes ces divisions mentionnées dans la deuxieme grande colonne s'étant à-la-fin réunies dans la Manche, le reste de *harengs* „ échappés aux filets des Pêcheurs & à la gourmandise „ des poissons & des oiseaux de proie, forme encore „ une colonne prodigieuse, se jette dans l'Océan atlantique, & comme on prétend communément, s'y „ perd, ou pour mieux dire, ne se montre plus sur „ les côtes, en fuyant, selon toute apparence, les climats chauds, & en regagnant promptement le nord „ qui est son domicile chéri & son lieu natal „. Voyez *l'hist. natur. de l'Islande & du Groenland*, *par* M. Anderson.

Lorsque les *harengs* arrivent dans toutes ces mers, ils sont si remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poisson en amene dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs sur les côtes; car long-tems avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de *hareng* qui vient vers les côtes d'Angleterre à-peu-près au commencement de Juin, en comprend un nombre si prodigieux, qu'il surpasse tous les nombres connus; ce banc occupe pour le moins autant d'espace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. „ Quoique les „ Pêcheurs prennent une très-grande quantité de *harengs*, on a calculé que la proportion du nombre des „ *harengs* pris par tous les Pêcheurs dans leur route, „ est au nombre de toute la troupe lorsqu'elle arrive du „ Nord, comme un est à un million; & il y a lieu de „ croire que les gros poissons tels que les marsouins, „ les chiens de mer, *&c.* en prennent plus que tous les „ Pêcheurs ensemble „. Lorsque les *harengs* commencent à jetter leur frai, on cesse de les pêcher; on ne les poursuit plus, & on les perd même de vûe, puisqu'ils se plongent dans les abysmes de la mer, sans que l'on ait pû découvrir ce qu'ils deviennent. *Voyez l'Atlas de mer & de Commerce, imprimé à Londres en anglois, en* 1728.

Il me paroît que les *harengs* quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puissent éclorre: comme ils font leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand espace dans la mer, & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns se portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainsi plusieurs colonnes; elles se divisent encore à mesure qu'ils se trouvent de nouveaux obstacles qui les empêchent d'aller tous ensemble. Enfin, lorsque les petits sont éclos & en état de suivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils sont venus. (*I*)

Hareng *pêche du*, (*pêche marine.*) La *pêche du hareng*, dit M. de Voltaire, & l'art de le saler, ne paroissent pas un objet bien important dans l'histoire du monde; c'est-là cependant, ajoûte-t-il, le fondement de la grandeur d'Amsterdam en particulier; & pour dire quelque chose de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois méprisé & stérile, une puissance riche & respectable.

Ce sont sans doute les Hollandois, les Ecossois, les Danois, les Norvégiens, qui ont les premiers été en possession de l'art de *pêcher* le *hareng*, puisqu'on trouve ce poisson principalement dans les mers du Nord, que son passage est régulier, en troupe immense, par éclairs; & qu'enfin le tems dans lequel on ne le pêche point, est appellé des gens de mer, *morte-saison*.

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faisoit alors dans le détroit du Sund, entre les îles de Schoonen & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces siecles reculés, j'avois cherché du-moins plus près de nous, quelque monument historique qui parlât de cette pêche, & je desespérois du succès, lorsqu'enfin j'ai trouvé pour la consolation de mes peines, dans le *XVI. tome de l'Académie des Inscript. page* 225, un passage fort curieux sur cet article. Il est tiré *du songe du vieux pélerin*, ouvrage, comme on fait, de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, sous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron estimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même tems il y joint quelquefois ce qu'il avoit vû lui-même dans les siens. Là il raconte entre autres choses, qu'allant en Prusse par mer, il fut témoin de la *pêche des harengs*, dont il poursuit ainsi la description, *chapitre xjx.*

„ Entre le royaume de Norvege & de Danemark, „ il y a un bras de la grande mer qui départ l'île & „ royaume de Norvegue de la terre-ferme, & du royaume de Danemarck, lequel bras de mer par-tout étoit „ étroit dure quinze lieues, & n'a ledit bras de largeur „ qu'une lieue ou deux; & comme Dieu l'a ordonné, „ son ancelle nature ouvrant deux mois de l'an & non „ plus, c'est-à-savoir en Septembre & Octobre, le *hareng* fait son passage de l'une mer en l'autre parmi „ l'étroit, en si grant quantité, que c'est une grant merveille, & tant y en passe en ces deux mois, que en „ plusieurs lieux en ce bras de quinze lieues de long, „ on les pourroit tailler à l'épée; or vient l'autre merveille, car de ancienne coûtume chacun an, les nefs „ & basteaux de toute l'Allemagne & de la Prusse, s'assemblent à grant ost audit destroit de mer dessusdit, „ ès-deux mois dessusdits, pour prendre le *hérent*; & „ est commune renommée là, qu'ils sont quarante mil-

„ le

„ le baſteaux qui ne font autre choſe, ès-deux mois que „ peſcher le *hérent*; & en chacun baſteau du-moins y „ a ſix perſonnes, & en pluſieurs ſept, huit, ou dix; „ & en outre les quarante mille baſteaux, y a cinq cens „ groſſes & moyennes nefs, qui ne font autre choſe que „ recueillir & ſaller en caſques de *hareng*, les *harengs* „ que les quarante mille baſteaux prendent, & ont en „ coûtume que les hommes de tous ces navires, ès-deux „ mois ſe logent ſur la rive de mer, en loges & ca- „ bars, qu'ils font de bois & de rainſſeaux, au long de „ quinze lieues, par-devers le royaume de Norvegue.

„ Ils empliſſent les groſſes nefs de *hérens* quaques; „ & au chief des deux mois, huit jours ou environ après, „ en y trouveroit plus une barque, ne *héreng* en tout „ l'étroit; ſi a *jéhan* (apparemment *grant*) bataille de „ gent pour prendre ce petit poiſſon: car qui bien les „ veut nombrer, en y trouvera plus de trois cents mil- „ le hommes, qui ne font autre choſe en deux mois, „ que prendre le *hérent*. Et parce que je, pelerin vieil „ & uſé, jadis allant en Pruſſe par mer en une groſſe „ nave, paſſai du long du bras de mer ſuſdit, par beau „ tems, & en la ſaiſon ſuſdit, que le *hérent* ſe prent, „ & vits leſdites barques ou baſteaux, & nefs groſſes: „ ai mangé du *hérent* en allant, que les Peſcheurs nous „ donnerent, leſquels & autres gens du pays me certi- „ fierent merveille, pour deux cauſes; l'une pour re- „ connoître la grace que Dieu a fait à la Chrétienté; „ c'eſt-à-ſavoir de l'abondance du *héren*, par lequel tou- „ te Allemaigne, France, Angleterre, & pluſieurs au- „ tres pays ſont repus en Careſme „.

Voilà donc une époque sûre de grande pêche reglée du *hareng* que l'on faiſoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bien-tôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ſes breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barrils ou de l'encaquer, de le ſaler, & de le ſorer, non-ſeulement plus ſavamment qu'on ne le faiſoit en Allemagne lors du paſſage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere induſtrieuſe de les encaquer & de les ſaler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoiſe. Sa mémoire s'eſt à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant ſous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les pays-bas, ſe rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie ſa ſœur, pour honorer de leur préſence le tombeau de l'illuſtre encaqueur de *harengs*.

Maniere d'apprêter & ſaler le hareng. Auſſi-tôt que le *hareng* eſt hors de la mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laiſſe les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la ſauſſe, ou le met dans une cuve pleine d'une forte ſaumure d'eau-douce & de ſel marin, où il demeure douze à quinze heures. Au ſortir de la ſauſſe, on le varaude; ſuffiſamment varaudé, on le caque bien couvert au fond & deſſus d'une couche de ſel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng-blanc*; on laiſſe celui qui doit être ſors, le double de tems dans la ſauſſe; au ſortir de la ſauſſe, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aine*; on le pend dans des eſpeces de cheminées faites exprès, qu'on nomme *rouſſables*; on fait deſſous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reſte dans le rouſſable juſqu'à ce qu'il ſoit ſuffiſamment ſors & fumé, ce qui ſe fait ordinairement en vingt-quatre heures: on en peut ſorer juſqu'à dix milliers à-la-fois.

La pêche de ce poiſſon ſe fait aujourd'hui ordinairement en deux ſaiſons; l'une au printems le long des côtes d'Ecoſſe, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamiſe. Il ſe pêche auſſi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amſterdam, mais il y en a peu; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois ſoûtinrent contre l'Angleterre ſous Charles II, la pêche du Nord ayant ceſſé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'eſpace d'un mois, juſqu'à huit cents laſts, qui font environ quatre-vingt fois cent milliers. Ce poiſſon ſi fécond meurt auſſi-tôt qu'il eſt hors de l'eau, deſorte qu'il eſt rare d'en voir de vivans.

On employe pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibots*.

Les buches dont les Hollandois ſe ſervent à ce ſujet, ſont communément du port de quarante-huit à ſoixante tonneaux; leur équipage conſiſte pour chaque buche en quatre petits canons peſans enſemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boëtes, ſix fuſils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'eſt pas permis de faire ſortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du hareng*, qu'elle ne ſoit eſcortée d'un convoi, ou du-moins qu'il n'y en ait un nombre ſuffiſant pour compoſer enſemble dix-huit ou vint pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conſerve, c'eſt-à-dire de flotte & de compagnie, ſans pourtant qu'elles puiſſent prendre ſous leur eſcorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui ſe font pour la conſerve, ont autant de force, que ſi elles avoient été faites par écrit. Il faut encore obſerver, que chaque bâtiment de la conſerve, doit avoir des munitions ſuffiſantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au-moins ſeize coups.

Lorſque le tems ſe trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hiſſe ſon artimon; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas ſe mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles ſe tiennent à la voile.

Il y a pluſieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverſes nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand penſionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faiſoit en Ruſſie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* ſur les côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2 659, 000 livres ſterling, (61 157 000 livres tournois). Ce ſeul article leur occupoit dès ce tems-là, trois mille vaiſſeaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, ſans compter neuf mille autres vaiſſeaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes ſur terre & ſur mer, employés au commerce de poiſſon, & aux autres commerces que ſa pêche occaſionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoiſe a fait une très-belle figure: même aujourd'hui, que ſa puiſſance a reçû de ſi grands échecs, cette branche de ſon commerce eſt de toutes celle qui a le moins ſouffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748, portoit mille vaiſſeaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre; le total de leur pêche eſtimé à quatre-vingt-cinq mille laſts, le laſt à vingt livres ſterling, font un million ſept cent mille livres ſterling; enſorte qu'en déduiſant pour la miſe hors & conſtruction de mille buches, les frais de la pêche & haſards, quatre-vingt-cinq milles livres ſterling; elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres ſterling; à quoi, ſi l'on ajoûte pour le profit de la pêche de la morue, qui ſe fait entre deux, cent-cinquante mille livres ſterling, on aura un million de livres ſterling de gain.

Le tems n'a point encore décidé quel ſera l'iſſue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande; mais l'on peut dire que s'ils y réuſſiſſoient jamais, ils ſe feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoiſe, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. (*D. J.*)

HARENG, (*Diete*.) Les *harengs* frais ſe mangent grillés, avec une ſauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainſi nommés par corruption, ſont des *harengs* ſalés; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces ſortes de harengs *peekle haring*; ils en font grand cas & en ſont très-friands, ſur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été ſalés en mer ſe payent chez eux juſqu'à deux ou trois florins la piece, lorſqu'ils arrivent par les premiers vaiſſeaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompenſe aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela eſt, dit-on, fondé ſur l'opinion où l'on eſt que toutes les fievres diſparoiſſent auſſi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* ſalé ou *hareng-pec* ſe mange tout crud avec de l'huile & un ſoupçon de vinaigre; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés: il eſt d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement ſalé, que quand il a long-tems ſéjourné dans le ſel ou dans la ſaûmure.

Le *hareng* fumé, appellé *craquelin* par le peuple en France, est du *hareng* qui a été fumé & salé légerement; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorsqu'il a été fumé récemment; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) petits poissons semblables à de petites aloses; on leur donne aussi les noms de *caillettes* & de *lasches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *histoire des poissons*. (*I*)

* HARENGAISON, s. f. (*Comm. & Pêche.*) saison de la pêche des harengs, ou le tems de leur éclair.

* HARENGUIERE, s. f. (*Pêche.*) rets à petites mailles, usité dans le ressort de l'amirauté de Carentan & d'Isigni; on peut rapporter cette sorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *harenguieres*, ont depuis onze jusqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets se tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 Mars 1727, c'est-à-dire bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires: si leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebbe les enleveroit.

Il est assez ordinaire de placer les *harenguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il est possible; quelques-uns pratiquent au bout une espece de circuit qui retient le poisson plus long-tems; ils garnissent ce même côté d'un rets tramaillé; la hauteur du rets entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne se pratique que depuis la S. Michel jusqu'à la Ste Catherine, c'est-à-dire l'espace de deux mois; celle du petit maquereau ou sansonnet au même rets, commence communément au 15 Avril & finit au 15 Juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Harflevium*, &c. (*Géog.*) ancienne ville de France en Normandie, au pays de Caux; ses fortifications ont été rasées & son port s'est comblé. Les Anglois la prirent d'assaut en 1415. *Voyez la descript. historique & géographique de la haute Normandie*, où vous trouverez des détails sur cette ville. Elle est près de la mer, sur la Lezarde, à une lieue de Montivilliers, deux du Havre six S. O. de Fécamp, quarante-quatre N. O. de Rouen, seize N. O. de Paris. *Long.* 21. 51. 27. *latit.* 49. 30. 23. (*D. J.*)

HARI, HARRI, s. m. (*Vénerie.*) c'est le cri dont use le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, s. m. *phaseolus*, (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur papilionacée; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une silique longue; cette silique renferme des semences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles sur un pédicule. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte 25 especes de phaséoles mangeables, & Bradley plus de 50. mais leurs variétés augmentent tous les jours; cependant nous ne décrirons ici que la commune, le *phaseolus vulgaris* des Botanistes, que Rai nomme *smilax hortensis*.

Sa racine est grêle, fibreuse; elle pousse une tige longue, ronde, rameuse, qui grimpe sur des échalats comme le liseron, & s'attache aux corps voisins qu'elle rencontre, jusqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles sortent par intervalles trois à trois, à la maniere des treffles, assez larges, pointues par le bout, charnues, presque semblables à celles du lierre, lisses, & soûtenues par de longues queues vertes.

Des aisselles des feuilles naissent des fleurs légumineuses blanches, ou pourpurines; quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gousses longues d'un demi-pié, qui finissent en pointes étroites, applaties, à deux cosses d'abord charnues, vertes, ensuite jaunâtres & membraneuses en se séchant. Leur figure est celle d'une nacelle d'où cette plante tire son nom latin. Les semences qu'elle contient sont assez grosses, semblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grises, violettes, noirâtres, quelquefois veinées & semées de différentes lignes ou taches de toutes sortes de couleurs agréables à la vûe.

On seme cette plante au printems dans les champs & dans les jardins; elle est annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne; on la mange en gousse quand elle est encore verte & tendre; on mange aussi sa semence dépouillée des cosses: nous les appellons alors *feverolles*. On peut conserver les *haricots* avec leurs gousses pendant toute l'année, en les confisant au vinaigre avec une saûmure de sel.

L'*haricot* d'Egypte *phaseolus egyptiacus nigro semine*, est un arbre sarmenteux qui pousse ses branches & ses feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Prosper Alpin vous en donnera la figure & la description; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phaseolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & solides. (*D. J.*)

HARICOT, (*Diete & Mat. med.*) Personne n'ignore l'usage de ce légume dans la cuisine, & que sa semence fournit un aliment utile & commode; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout tems à ceux qui ont l'estomac bon, & qui sont jeunes & robustes, ou qui font beaucoup d'exercice; mais les personnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie sédentaire doivent s'en abstenir, parce qu'elle est venteuse, qu'elle charge l'estomac, & se digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens*.

Ceci n'est vrai que des semences d'*haricot* mûres & seches; car les *haricots* verds mangés avec leur gousse, lorsqu'ils sont tendres & dans leur primeur, fournissent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui se digere presque aussi facilement que la plûpart des herbes que nous préparons pour l'usage de nos tables.

Les *haricots* passent pour apéritifs, résolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplasmes émolliens & résolutifs, & elle vaut tout autant pour cet usage que les quatre farines appellées *resolutives*. *Voyez* FARINES RÉSOLUTIVES.

On a attribué à la lescive de la cendre des tiges & des gousses d'*haricot* une vertu particuliere pour faire sortir les eaux des hydropiques: mais comme nous l'observons dans plusieurs articles, à-propos de pareilles prétentions, la plûpart des sels lixiviels n'ont presque que des propriétés communes. *Voyez* SEL LIXIVIEL. (*b*)

HARLE, s. m. *merganser*, Aldr. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique qui pese quatre livres; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat; la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante; la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée; la face inférieure du corps est grise, à l'exception des aîles qui sont blanchâtres en-dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson. Rai, *synop. avium*, *part. CXXXIV.*

HARLEBECK, (*Géog.*) petite place de la Flandre autrichienne, sur la Lys, à une lieue de Courtrai, sept S. O. de Gand. *Long.* 21. 1. *latit.* 50. 52. (*D. J.*)

HARLECH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Mérionesthire, dans la province de Galles, à 168. milles de Londres. *Long.* 13. 20. *lat.* 52. 55. (*D. J.*)

HARLEM, *ou* HAARLEM, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande; l'ancien nom est *Haralhem*. On ne sait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée; mais du tems de Thierry VI, en 1155, elle étoit déjà peuplée & assez fortifiée: en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I. qui partoit pour la Terre-sainte.

Harlem est dans le territoire des Marsatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris son nom; elle a été la capitale de ce pays, qui est partagé entre plusieurs villes; & sa partie occidentale est toûjours de la jurisdiction de *Harlem*. Autrefois la ville étoit seulement au bord méridional de la Spare, riviere qui se jette dans l'Ye à Sparemdam: mais en 1400, on agrandit la ville, & on l'étendit au-delà de cette riviere, qui la traverse à-présent. En 1310, les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem furent reçûs à *Harlem*: aussi possede-t-elle dans ses archives bien des choses curieuses sur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à souhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoissance.

Cette ville a été incendiée plusieurs fois dans la suite des tems; savoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois se soûmirent au prince d'Orange, ou plûtôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défense admirable, de se rendre aux Espagnols

gnols à discrétion: ceux-ci firent pendre les magistrats, les pasteurs, & plus de quinze cents citoyens; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau-monde. La plume tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercerent: on en conserve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV. avoit érigé *Harlem* en évêché; mais elle n'a eu que deux évêques; elle se glorifie de l'invention de l'Imprimerie: c'est ce qu'on examinera *au mot* IMPRIMERIE.

Harlem est située à trois lieues O. d'Amsterdam, six N. E. de Leyde, & sept S. E. d'Alckmar. *Long.* 22. 5. *lat.* 52. 23. 58.

Entre les gens de lettres dont *Harlem* est la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les Sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artistes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calvinistes du dix-septieme siecle; il fut consécutivement professeur en Théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & historiques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort considéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera son article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu service à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs sur l'Art militaire; il publia le premier les *Fables d'*Hygin: mais l'histoire de Hollande lui a des obligations plus particulieres par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illustrata*, & l'autre, *Bataviæ comitumque omnium historia*. Il mourut en 1653 âgé de soixante-trois ans, selon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut professeur à Leyde en Théologie & en antiquités ecclésiastiques; il a mis au jour divers petits traités sur des sujets curieux & choisis, comme *de Dodone*; *de Kæræis*, *de corpore Mosis*, *de origine rituum Mosaïcorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlem-maer*, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celles d'Amsterdam & de Leyden: elle se forme du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluse; ce qui fait que ses eaux participent à la salure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui est je crois la plus belle du monde, cause une interruption nécessaire aux barques, par lesquelles on va de *Harlem* à Amsterdam, ou d'Amsterdam à *Harlem*. Comme le terrein est très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a souvent parlé de la dessécher, & l'entreprise n'en est point d'une difficulté insurmontable; les Juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein: mais des intérêts opposés & des raisons plus fortes encore tirées du risque que courroit Amsterdam d'être à son tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il est vrai cependant qu'il y a plus de trois siecles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit plusieurs bons villages. (*D. J.*)

HARLINGEN, *Harlinga*, (*Géog.*) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuwarde, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche; elle est gouvernée par un sénat de huit bourguemestres, & a un port qui la rend commerçante. Sa position est à une lieue O. de Francker, quatre S. O. de Leuwarden, six N. de Straveren. *Long.* 23. *lat.* 53. 12. (*D. J.*)

HARMATAN, s. m. (*Hist. nat.*) vent qui regne particulierement sur la côte de Guinée; il se fait sentir régulierement tous les ans depuis la fin du mois de Décembre jusques vers le commencement de Février, & continue pendant deux ou trois jours; il est si froid & si perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maisons & des bordages des navires. Quand ce vent est passé, ces ouvertures se rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent sortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maisons bien fermées; ils enferment aussi leurs bestiaux, qui sans cela courroient risque de périr en quatre ou cinq heures de tems par la malignité de cet air suffocant. Ce vent souffle entre l'est & le nord-est; il n'est accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & est toûjours également frais. *Voyez* l'*histoire génér. des voyages*, *tome XI.*

* HARMONIE, s. f. (*Gramm.*) il se dit de l'ordre général qui regne entre les diverses parties d'un tout, ordre en conséquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il est possible, soit à l'effet du tout, soit au but que l'artiste s'est proposé. D'où il suit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ses parties, le rapport de ses parties entre elles, l'effet du tout, & le but que l'artiste s'est proposé: plus on connoît de ces choses, plus on est convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y est sensible; moins on en connoît, moins on est en état de sentir & de prononcer sur l'*harmonie*. Si la premiere montre qui se fit fût tombée entre les mains d'un paysan, il l'auroit considérée, il auroit apperçû quelque arrangement entre ses parties; il en auroit conclu qu'elle avoit son usage; mais cet usage lui étant inconnu, il ne seroit point allé au-delà, ou il auroit eu tort. Faisons passer la même machine entre les mains d'un homme plus instruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être destinée à mesurer le tems; son admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, si l'observateur méchanicien eût été en état de se rendre raison de la disposition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainsi des autres à qui l'on présentera le même instrument à examiner. Plus une machine sera compliquée, moins nous serons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénomènes qui nous paroissent contraires à son *harmonie*, moins le tout & sa destination nous sont connus, plus nous devons être reservés à prononcer sur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçassions bien ce qui seroit mal, ou mal ce qui seroit bien, ou mal ou bien ce qui ne seroit ni l'un ni l'autre. On a transporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la société des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais sur-tout aux arts qui ont pour objet l'usage des sons ou des couleurs (*voyez* HARMONIE, *Musique*, HARMONIE, *Peinture*); au style (*voy.* HARMONIE, *Belles-Lettres*). On dit aussi, l'*harmonie* générale des choses, l'*harmonie* de l'univers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, *&c.*

HARMONIE, (*Musique.*) est, selon le sens que lui ont donné les anciens, la partie qui a pour objet la succession agréable des sons, entant qu'ils sont graves ou aigus, par opposition aux autres parties de la Musique appellées *rythmica* & *metrica*, cadence, tems, mesure. Le mot d'*harmonie* vient, selon quelques-uns, du nom d'une musicienne du roi de Phénicie, laquelle vint en Grece avec Cadmus & y apporta les premieres connoissances de l'art qui porte son nom.

Les Grecs ne nous ont laissé aucune explication satisfaisante de toutes les parties de leur musique, celle de l'*harmonie* qui est la moins défectueuse, n'a été faite encore qu'en termes généraux & théoriques.

M. Burette & M. Malcolm ont fait des recherches savantes & ingénieuses sur les principes de l'*harmonie* des Grecs. Ces deux auteurs, à l'imitation des anciens, ont distribué en sept parties toute leur doctrine sur la Musique; savoir, les sons, les intervalles, les systèmes, les genres, les tons ou modes, les nuances ou changemens, & la mélopée ou modulation. *Voyez* tous ces articles à leurs mots.

Harmonie, selon les modernes, est proprement l'effet de plusieurs tons entendus à-la-fois, quand il en résulte un tout agréable; de sorte qu'en ce sens *harmonie* & *accord* signifient la même chose. Mais ce mot s'entend plus communément d'une succession réguliere de plusieurs accords. Nous avons parlé du choix des sons qui doivent entrer dans un accord pour le rendre harmonieux. *Voyez* ACCORD, CONSONNANCE. Il ne nous reste donc qu'à expliquer ici en quoi consiste la succession harmonique.

Le principe physique qui nous apprend à former des accords parfaits, ne nous montre pas de même à en établir la succession, une succession réguliere & pourtant nécessaire. Un dictionnaire de mots élégans n'est pas une harangue, ni un recueil d'accords harmonieux une piece de musique. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique, comme dans le langage; mais où prendra-t-on tout cela, si ce n'est dans les idées mêmes que le sujet doit fournir?

Toutes les idées que peut produire l'accord parfait se réduisent à celle des sons qui le composent & des intervalles qu'ils forment entre eux: ce n'est donc que par l'analo-

l'analogie des intervalles & par le rapport des sons qu'on peut établir la liaison dont il s'agit; & c'est-là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie*, de la modulation, & même de la mélodie.

Pour ne parler ici que de la phrase harmonique, nous développerons les trois regles suivantes sur lesquelles est fondée sa construction, & qui ne sont que des conséquences prochaines du principe que nous venons d'exposer.

1°. La basse fondamentale ne doit marcher que par intervalles consonnans, car l'accord parfait n'en produit que de tels: l'analogie est manifeste.

Ces intervalles doivent être relatifs au mode: ainsi après avoir fait l'accord parfait mineur, on sent bien que la basse ne doit pas monter sur la tierce majeure.

Toûjours par la même analogie, on doit préferer les intervalles qui sont les premiers engendrés, c'est-à-dire ceux dont les rapports sont les plus simples. Ainsi la quinte étant la plus parfaite des consonnances, la progression par quintes est aussi la plus parfaite des progressions.

On doit observer que la marche diatonique prescrite aux parties supérieures n'est qu'une suite de cette regle.

2°. Tant que dure la phrase, on y doit observer la liaison harmonique, c'est-à-dire qu'il faut tellement diriger la succession de l'*harmonie*, qu'au moins un son de chaque accord soit prolongé dans l'accord suivant. Plus il y a de sons communs aux deux accords, plus la liaison est parfaite.

C'est-là une des principales regles de la composition, & l'on ne peut la négliger sans faire une mauvaise *harmonie:* elle a pourtant quelques exceptions dont nous avons parlé *au mot* CADENCE.

3°. Une suite d'accords parfaits, même bien liés, ne suffit pas encore pour constituer une phrase harmonique; car si la liaison suffit pour faire admettre sans répugnance un accord à la suite d'un autre, elle ne l'annonce point, elle ne le fait point desirer, & n'oblige point l'oreille pleinement satisfaite à chacun des accords, de prolonger son attention sur celui qui le suit. Il faut nécessairement quelque chose qui unisse tous ces accords, & qui annonce chacun d'eux comme partie d'un plus grand tout que l'oreille puisse saisir, & qu'elle desire d'entendre en son entier. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique, comme dans le langage; c'est l'effet de la dissonnance; c'est par elle que l'oreille entend le discours harmonique, & qu'elle distingue ses phrases, ses repos, son commencement & sa fin.

Chaque phrase harmonique est terminée par un repos qu'on appelle *cadence*, & ce repos est plus ou moins parfait selon le sens qu'on lui donne. Toute l'*harmonie* n'est précisément qu'une suite de cadences, mais dont, au moyen de la dissonnance, on élude le repos autant qu'on le veut, avertissant ainsi l'oreille de prolonger son attention jusqu'à la fin de la phrase.

La dissonnance est donc un son étranger qui s'ajoûte à ceux d'un accord pour lier cet accord à d'autres. Cette dissonnance doit donc par préférence former la liaison, c'est-à-dire qu'elle doit toûjours être prise dans le prolongement de quelqu'un des sons de l'accord précédent, ce qui la rend aussi moins dure à l'oreille: cela s'appelle *préparer la dissonnance*.

Dès que cette dissonnance a été entendue, la basse fondamentale a un progrès déterminé selon lequel la dissonnance a aussi le sien pour aller se résoudre sur quelqu'une des consonnances de l'accord suivant: cela s'appelle *sauver la dissonnance*. *Voyez* DISSONNANCE, CONSONNANCE, PRÉPARER, SAUVER.

La dissonnance est encore nécessaire pour introduire la variété dans l'*harmonie*; & cette variété est un point auquel l'harmoniste ne peut trop s'appliquer; mais c'est dans l'ordonnance générale qu'il la faut chercher, & non pas, comme font les petits génies, dans le détail de chaque note ou de chaque accord: autrement à peine évitera-t-on dans ses productions le sort d'un grand nombre de nos musiques modernes, qui toutes noires de triples croches, toutes hérissées de dissonnances, ne peuvent, même par la bisarrerie de leurs chants ni par la dureté de leur *harmonie*, éloigner la monotonie & l'ennui.

Telles sont les loix générales de l'*harmonie*; car nous n'embrassons point ici celles de la modulation, que nous donnerons en leur lieu. Il y a outre cela plusieurs regles particulieres qui regardent proprement la composition, & dont nous parlerons ailleurs. *Voyez* COMPOSITION, MODULATION, ACCORDS.

Harmonie se prend quelquefois pour la force & la beauté du son; ainsi l'on dit qu'une voix est harmonieuse, qu'un instrument a de l'*harmonie*, &c.

Enfin en sens figuré on donne le nom d'*harmonie* au juste rapport des parties & à leur concours pour la perfection du tout; telle est l'*harmonie* de l'état, la bonne *harmonie*, c'est-à-dire la concorde qui regne entre des cours, entre des ministres, *&c.* (*S*)

HARMONIE. On voit par un passage de Nicomaque, que les anciens approprioient quelquefois ce nom à la consonnance de l'octave. *V.* OCTAVE. (*S*)

HARMONIE FIGURÉE. *Figurer* en général, c'est faire plusieurs notes pour une. Or on ne peut figurer l'*harmonie* que de deux manieres, par degrés conjoints, ou par degrés disjoints. Lorsqu'on figure par degrés conjoints, on employe nécessairement d'autres notes que celles qui forment l'accord, des notes qui sont comptées pour rien dans l'*harmonie*; ces notes s'appellent *par supposition* (*V.* SUPPOSITION), parce qu'elles supposent l'accord qui suit; elles ne doivent jamais se montrer au commencement d'un tems, principalement du tems fort, si ce n'est dans quelques cas rares où l'on fait la premiere note du tems breve, pour appuyer sur la seconde: mais quand on figure par degrés disjoints, on ne peut absolument employer que les notes qui forment l'accord, soit consonnant, soit dissonnant. (*S*)

HARMONIE, Ce terme, *en Peinture*, a plusieurs acceptions; on s'en sert presque indifféremment pour exprimer les effets de lumiere & de couleur; & quelquefois il signifie ce qu'on appelle *le tout ensemble d'un tableau*.

L'*harmonie* de couleur n'existe point sans celle de lumiere, & celle de lumiere est indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de grisaille, d'un dessein, d'une estampe, le dessus considéré par rapport aux effets de lumiere, & non comme proportion & précision du contour: il regne dans ce tableau, ce dessein, cette estampe, une belle *harmonie*. Il sembleroit suivre de-là qu'*harmonie* conviendroit par préférence à la lumiere. Cependant lorsqu'on n'entend parler que de ses effets, on se sert plus volontiers de ces expressions: *belle distribution*, *belle œconomie*, *belle intelligence de lumiere*, *beaux*, *grands effets de lumiere*. Pour réussir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumiere principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées, non par leur espace, mais par leur vivacité; & que les unes & les autres soient réunies par masse, & non éparses çà & là, par petites parties, formant comme une espece d'échiquier irrégulier; c'est ce qu'on appelle *papilloter*, *des lumieres qui papillotent*.

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet*, *un grand effet de couleur*; mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord*, *une belle harmonie de couleur*, *la couleur en est harmonieuse*. Il est peut être impossible de donner des préceptes pour réussir en cette partie; l'on dit bien qu'il ne faut faire voisiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoissent point de couleurs qui ne le soient.

L'effet ou *harmonie* de lumiere & de couleur peuvent subsister dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y sont représentés: il pourvoit même n'y en point avoir; c'est-à-dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un cahos de nuages, de vapeurs, enfin une sorte de jeu de lumiere & de couleur. Si l'on refusoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui accorder celui d'*effet*, d'*air*, d'*instrument oculaire*, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'est que l'*harmonie* en peinture, produite seulement par les effets de lumiere & de couleur.

Quoiqu'il soit impossible de suivre avec la derniere exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets; cependant j'ai vû de jeunes peintres y en répandre, les suivre jusqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'*harmonie* de lumiere & de couleur que lorsqu'ils ne se servoient pas de ce moyen.

Lorsqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout ensemble d'un tableau; l'on ne dit point de toutes les parties concourantes à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle *harmonie*. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple: cette figure, ce vase, sont bien placés-là; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, sont communiquer ce groupe avec cet autre, y forment l'*harmonie*; ce ciel lumineux derriere cette draperie fait un bel effet, une belle *harmonie*; cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumieres, elles font une belle *harmonie*; il résulte de cet effet une *harmonie* charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau à caracté-

ractériser le sujet, & rendre l'*harmonie* complette; tout y est si convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une dissonance.

HARMONIE. (*Accord de sons.*) L'*harmonie* a lieu, soit dans la prose, soit dans la poésie. Elle est à la vérité plus marquée dans les vers que dans la prose; mais elle n'en existe pas moins dans celle-ci, & n'y est pas moins nécessaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & ensuite de l'*harmonie poétique*.

L'*harmonie* de la prose étoit appellée par les Grecs *rythmes*, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. *Voyez* NOMBRE & RYTHMES.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette espece de concert, cette *harmonie*, il n'a fallu que consulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que sonder & interroger pour ainsi dire les oreilles, que Ciceron appelle avec raison un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que soit une pensée en elle-même, si les mots qui l'expriment sont mal arrangés, la délicatesse de l'oreille en est choquée; une composition dure & rude la blesse, au lieu qu'elle est agréablement flatée de celle qui est douce & coulante. Si le nombre est mal soûtenu, & que la chûte en soit trop prompte, elle sent qu'il y manque quelque chose, & n'est point satisfaite. Si au contraire il y a quelque chose de trainant & de superflu, elle le rejette, & ne peut le souffrir. En un mot, il n'y a qu'un discours plein & nombreux qui puisse la contenter.

Par la différente structure que l'orateur donne à ses phrases, le discours tantôt marche avec une gravité majestueuse, ou coule avec une prompte & légere rapidité, tantôt charme & enleve l'auditeur par une douce *harmonie*, ou le pénetre d'horreur & de saisissement par une cadence dure & âpre; mais comme la qualité & la mesure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve, pour ainsi dire, tout taillés, son habileté consiste à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, sans laisser aucun vuide ni causer aucune rudesse, rendent le discours doux, coulant, agréable; & il n'est point de mots, quelque durs qu'ils paroissent par eux-mêmes, qui placés à propos par une main habile, ne puissent contribuer à l'*harmonie* du discours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulieres y trouvent leur place. Isocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Ciceron rendit le même service à la langue de son pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tissu des périodes dont un discours est composé, & que ce soit de cette union & de ce concert de toutes les parties que résulte l'*harmonie*, cependant on convient que c'est sur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & se fait sentir. Le commencement des périodes ne demande pas un soin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aisément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux discours d'appareil & de cérémonie, tels que sont ceux du genre démonstratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences mesurées & nombreuses observées, pour ainsi dire, avec scrupule, sait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaisir doux & innocent. Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit de matieres graves & sérieuses, où l'on ne cherche qu'à instruire & qu'à toucher; la cadence pour lors doit avoir quelque chose de grave & de sérieux. Il faut que cette amorce du plaisir qu'on prépare aux auditeurs soit comme cachée & enveloppée sous la solidité des choses & sous la beauté des expressions, dont ils soient tellement occupés qu'ils paroissent ne pas faire d'attention à l'*harmonie*.

Ces principes que nous tirons de M. Rollin, qui les a lui-même puisés dans Ciceron & Quintilien, sont applicables à toutes les langues. On a long-tems cru que la nôtre n'étoit pas susceptible d'*harmonie*, ou du moins on l'avoit totalement négligée jusqu'au dernier siecle. Balzac fut le premier qui prescrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'*harmonie* de ce nouveau style enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui sont venus depuis les ont connus & évités.

L'*harmonie* de la prose contient, 1°. les sons qui sont doux ou rudes, graves ou aigus; 2°. la durée des sons brefs ou longs; 3°. les repos qui varient selon que le sens l'exige; 4°. les chûtes des phrases qui sont plus ou moins douces ou rudes, serrées ou négligées, séches ou arrondies. Dans la prose nombreuse, chaque phrase fait une sorte de vers qui a sa marche. L'esprit & l'oreille s'ajustent & s'alignent, dès que la phrase commence pour faire quadrer ensemble la pensée & l'expression, & les mener de concert l'une avec l'autre jusqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'est une autre phrase. Mais comme la pensée sera différente, soit par la qualité de son objet, soit par le plus ou le moins d'étendue, ce sera un vers d'une autre espece & aussi d'une autre étendue, & qui sera autrement terminé; tellement que la prose nombreuse, quoique liée par une sorte d'*harmonie*, reste cependant toûjours libre au milieu de ses chaînes. Il n'en est pas de même dans les vers, tout y est prescrit par les lois fixes, & dont rien n'affranchit: la mesure est dressée, il faut la remplir avec précision, ni plus ni moins la pensée finie ou non; la regle est formelle & de rigueur. *Cours de Belles-lettr. tome I.*

Mais parce que ce qui constituoit l'*harmonie* dans la poésie greque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'*harmonie*, dans les vers grecs & latins, c'est la regle des syllabes, soit pour la quantité qui les rend breves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, soit pour le nombre & la quantité en même tems. 2°. Les inversions & les transpositions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence simple, ordinaire, qui se soûtient par-tout. 4°. Certaines cadences particulieres plus marquées, plus frapantes, & qui se rencontrant de tems à autre, sauvent l'uniformité des cadences uniformes. *Voyez* CADENCE.

Il n'en est pas de même de notre langue: par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'est pas à cette distinction que les inventeurs de notre poésie se sont attachés pour en fonder l'*harmonie*, mais simplement au nombre des mesures & à l'assonance des finales de deux en deux vers. Ils ont aussi admis quelques inversions, mais légeres & rares; ensorte qu'on ne peut bien décider si nous sommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'*harmonie* de nos vers ne dépend pas des mêmes causes que celle de leur poésie.

L'*harmonie* des vers répond exactement à la mélodie du chant. L'une & l'autre sont une succession naturelle & sensible des sons. Or comme dans la seconde un air filé sur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cause une dissonnance physique qui choque la délicatesse des organes; de même dans la premiere, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expressions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produisent ou la monotonie ou des dissonnances. Les sentimens sont partagés sur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroissent à d'autres très-harmonieux. Le mélange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent aussi beaucoup à l'*harmonie*, pourvû que d'espace en espace on change de rimes, car souvent rien n'est plus ennuyeux que les rimes trop souvent redoublées *Voyez* RIME. (*G*)

HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangélistes. *Voyez* ÉVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier essai de ces sortes d'ouvrages est attribué à Tatien, qui l'intitula *Diatessaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le second siecle. Leur exemple a été suivi par d'autres écrivains; savoir, par Ammonius d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Jansenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Wisthon, le P. Lamy de l'Oratoire, &c. (*G*)

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Métaphysique.*) On appelle *harmonie préétablie*, l'hypothese destinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'est M. Leibnits qui l'a mise dans tout son jour; car bien des philosophes ont pensé avant lui que le corps n'agit pas sur l'ame, ni l'ame sur le corps. On peut lire là-dessus tout le ij. chap. de la XI. partie du VI. livre *de la Recherche de la Vérité*. Spinosa dit dans son *Ethique*, part. III. prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet*. Ce pas une fois fait, & la communication coupée, si je puis ainsi dire, entre les

les deux substances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'*harmonie préétablie*. Il y a sur-tout un passage dans Genlinus (*Ethic. tract.* 1. *sect.* 11. *n°.* 7.), qui dérobe à Leibnits presque toute la gloire de l'invention; si tant est que ce soit une gloire d'avoir inventé un systême en bute à autant de difficultés que l'est celui-là. Voici en peu de mots en quoi consiste ce systême: L'ame n'influe point sur le corps, ni le corps sur l'ame. Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinseque & essentielle de représenter l'univers, suivant la position de son corps. C'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toûjours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même. Chacune agit pour soi & de soi. Mais Dieu ayant prévû ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une *harmonie* exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Enéide, & sa main écrivoit l'Enéide sans que cette main obéit en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout tems que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnits regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lorsque cela est nécessaire. Supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toûjours tourné & situé comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté. Ce que M. Leibnits suppose de la machine du corps humain est plus admirable encore. Appliquons à la personne de César son systême. Il faudra dire que le corps de César exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusqu'à sa mort il suivit un progrès continuel de changemens, qui répondoient dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la regle selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit plû à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon?

Ce qui augmente la difficulté est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toûjours actifs, toûjours picotant les nerfs. J'accorderai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'est ce qui paroît impossible.

Comparons maintenant l'ame de César, avec un atome d'Epicure; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoique ce soit, & sans être traversé par aucune chose; & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçû une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps; rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mû dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toûjours la même. C'est la suite d'un axiome approuvé par M. Leibnits; *Nous concluons*, dit-il, *non-seulement qu'un corps qui est en repos, sera toûjours en repos, mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche*. Voyez *Mémoire inseré dans l'histoire des ouvrages des Savans, Juillet* 1694. On se moqua d'Epicure lorsqu'il inventa le mouvement de déclinaison: il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour; il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelqu'envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence à joüer dans ce moment-là: la premiere de ces raisons n'a point lieu dans l'espace vuide; la seconde est impossible, puisqu'un atome n'a point la vertu de penser; la troisieme est aussi impossible dans un corpuscule absolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur; la faculté de se donner des pensées est, selon M. Leibnits, une propriété de sa nature: elle l'a reçûe de Dieu, quant à la possession & quant à l'exécution. Si la premiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir; on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir; car lorsque la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si je suppose que dans certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout aussi-tôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs; & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne sauroit se représenter comme possibles les changemens bisarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces sauts tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée d'un homme. Par quel ressort une ame seroit-elle déterminée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout-d'un-coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance? Si vous parcourez la vie de César, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection.

M. Leibnits proposa son systême pour la premiere fois dans le Journal des Savans de Paris, 1695. M. Bayle proposa ses doutes sur cette hypothèse dans l'article *Borarius* de son dictionnaire. La replique de M. Leibnits parut dans le mois de Juillet de l'histoire des ouvrages des Savans, ann. 1698. Ce systême fut attaqué successivement par le pere Lamy, dans son traité de la connoissance de soi-même, par le pere Turnemine; Newton, Clark, Sthal, parurent sur les rangs en différens tems.

Le principal défenseur de cette hypothèse fut M. Wolf dans sa Métaphysique allemande & latine; c'est cette hypothèse qui servit à ses ennemis de principal chef d'accusation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire passer pour athée & spinosiste, M. Lang zélé théologien s'avisa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Fréderic feu roi de Prusse, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déserteurs étoient mis à couvert du châtiment; les corps des soldats n'étant que des machines sur lesquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils désertoient nécessairement. Ce raisonnement malin frappa de telle sorte l'esprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ses états dans l'espace de trois jours.

HARMONIE, (*Ostéologie.*) articulation immobile des os par une connexion serrée; selon la doctrine des anciens, c'est cette union serrée des os, au moyen de laquelle

laquelle les inégalités sont cachées, de maniere qu'ils semblent n'être unis que par une seule ligne. Telle est l'articulation qui se rencontre aux os de la face; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la suture, lorsqu'on examine avec un peu d'attention les pieces détachées. (*D. J.*)

HARMONIE, *en terme d'Architecture*, signifie un rapport agréable qui se trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURYTHMIE.

HARMONIQUE, adjectif, (*Musique.*) est ce qui appartient à l'harmonie. *Proportion harmonique*, est celle dont le premier terme est au troisieme, comme la différence du premier au second, est à la différence du second au troisieme. *Voyez* PROPORTION.

Harmonique, pris substantivement & au féminin, se dit des sons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait: mais il se dit sur-tout des sons concomitans qui naturellement accompagnent toûjours un son quelconque, & le rendent appréciable. *Voy.* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faisons profession, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'est point le premier auteur de la découverte des sons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la société royale des Sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à sa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'existence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons si M. Tartini a eu connoissance de ce mémoire; mais quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de son mémoire.

„ Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue sur „ l'instrument appellé *ton*, que quelques-uns appellent „ *diapazon*; & les ayant embouchés tous deux pour les „ faire résonner ensemble, je fus surpris d'entendre in„ dépendamment de leurs deux sons particuliers, un troi„ sieme son grave & fort sensible; je haussai d'abord le „ ton du petit tuyau, & il en résulta un son moins gra„ ve: ce son, lorsqu'il est trop bas, paroît maigre & un „ peu bourdonnant; mais il devient plus net & plus „ moëlleux, à mesure qu'il est plus élevé.

„ Par plusieurs expériences réitérées long-tems après „ l'observation de ce son grave, faite il y a environ „ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la com„ pagnie le 29 Avril 1751; je trouvai qu'il étoit toû„ jours l'*harmonique* commun & renversé des deux „ sons qui le produisoient; ensorte qu'il avoit pour le „ nombre de ses vibrations le plus grand commun di„ viseur des termes de leur rapport. J'observai qu'il „ disparoissoit, lorsque ces deux sons formoient un in„ tervalle *harmonique*; ce qui ne peut arriver autrement, „ puisque l'*harmonique* commun se trouvant alors à l'u„ nisson du son le plus grave de l'accord, il n'en de„ voit résulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un „ peu plus d'intensité.

„ L'intensité ou sensibilité des sons *harmoniques* gra„ ves varie extrèmement, ainsi que je m'en suis assû„ ré par un grand nombre d'expériences; on ne les en„ tend point sur le clavessin; le violon & le violon„ celle les donnent assez foibles; ils se font beaucoup „ mieux sentir dans un duo de voix de dessus; les in„ strumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anche de „ l'orgue, les rendent bien distinctement à la plus hau„ te octave du clavier, & presque point aux octaves „ moyennes & basses; ils réussissent encore mieux, si „ l'on prend les sons de l'accord dans un plus grand de„ gré d'aigu. C'est ce que j'ai observé avec deux pe„ tits flageolets, qui sonnoient à la quintuple octave de „ l'*ut* moyen du clavessin & même au-delà; les sons „ *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, „ qu'ils couvroient presque entierement les deux sons de „ l'accord.

„ Toutes ces différences viennent sans doute de l'in„ tensité particuliere des sons de chaque instrument, & „ de chaque degré d'élévation, soit du son *harmoni*„ *que* grave, soit des sons de l'accord: le clavessin a „ un son foible, & qui se perd à une petite distance; „ aussi est il en défaut pour notre expérience. Au contrai„ re les instrumens à vent, dans leurs sons aigus, se „ font entendre de fort loin; faut-il donc être surpris „ qu'ils y soient si propres? Si leurs sons moyens ou „ graves ne le sont pas, c'est que leurs *harmoniques* „ graves tombent dans un trop grand degré de grave, „ ou que d'eux mêmes ils n'ont pas beaucoup d'inten„ sité. Pourquoi enfin les sons de l'accord très-aigus „ sont-ils absorbés par l'*harmonique* grave lui-même? „ Ne seroit-ce pas que leur perception est confuse, à „ raison de leur trop grande élévation, tandis que l'*har*„ *monique* grave se trouve dans un état moyen qui n'a „ pas cet inconvénient.

„ La découverte des sons *harmoniques* graves, nous „ conduit à des conséquences très-essentielles sur l'har„ monie, où ils doivent produire plusieurs effets. Je „ vais les exposer aussi brievement qu'il me sera pos„ sible, pour ne pas abuser plus long-tems de l'atten„ tion de cette assemblée.

„ Il suit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous „ est à présent connue, 1°. que dans tout accord à plu„ sieurs sons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, „ qu'on peut combiner deux à deux les sons de l'ac„ cord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave „ n'est point à une octave quelconque du plus bas des „ deux sons, mais à une douzieme, dix-septieme, dix„ neuvieme, *&c.* il résulte par l'addition de cet *har*„ *monique*, un nouvel accord. C'est ainsi que l'accord „ parfait mineur donne dans le grave un son portant „ l'accord de tierce & septieme majeures, accompagné „ de la quinte, & que l'accord de tierce & septieme mi„ neures, aussi accompagné de la quinte, donne dans le „ grave un son portant l'accord de septieme & neuvie„ me, tandis que d'un autre côté l'accord parfait ma„ jeur, quand même on le rendroit dissonnant en y ajoû„ tant la septieme majeure, ne donne jamais par son „ *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

„ 2°. Si l'accord est formé de consonnances qui ne „ soient point *harmoniques*, ou de dissonnances même „ les plus dures; elles se résolvent en leur fondement, „ & font entendre dans l'*harmonique* grave, un son qui „ fait toûjours avec ceux de l'accord un intervalle *har*„ *monique*, dont l'agrément est, comme l'on sait, su„ périeur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goû„ ter. La seconde & la septieme majeures donnent, „ par exemple, ce son à la triple octave du-moins aigu; „ nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les „ airs de tambourin, où le dessus d'un flageolet fort éle„ vé, forme souvent avec la basse un accord doux & „ agréable, quoique composé de ces deux dissonnances, „ qui seroient presque insupportables, si elles étoient rap„ prochées, c'est-à-dire, réduites dans la même octa„ ve que la basse.

„ 3°. Deux ou plusieurs sons qui, chacun en parti„ culier n'ébranloient dans l'air que les particules *har*„ *moniques* à l'aigu, & qui ne causoient tout-au-plus „ qu'un leger frémissement aux particules *harmoniques* „ au grave, deviennent capables par leur réunion dans „ les accords, de mettre ces derniers dans un mouve„ ment assez grand pour produire un son sensible, com„ me il conste par la présence du son *harmonique* grave.

„ 4°. Si les sons d'un accord quelconque sont éloi„ gnés entre eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il „ n'en naisse aucune nouvelle harmonie; cependant les „ vibrations du plus grave en sont beaucoup renforcées, „ & leur résonnance totale n'en acquiert qu'une plus „ grande intensité. Il y a long-tems qu'on s'est apperçû „ que les sons les plus graves du jeu appellé *bourdon* „ dans l'orgue, & qui sont foibles, reçoivent une aug„ mentation notable, lorsqu'ils font accord avec les sons „ aigus du même jeu ou d'un autre„.

Il paroît qu'en général, suivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave est plus bas que suivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que selon M. Romieu, la seconde majeure, ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du son le moins aigu; selon M. Tartini, ce n'est qu'à la double octave; & ainsi du reste. A cette différence près, qui n'est pas fort essentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs sont d'accord.

M. Romieu ajoûte dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fausse quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du son le plus aigu des deux; question que M. Tartini n'avoit pas résolue, & que nous avions proposée *au mot* FONDAMENTAL. Il prétend aussi que la distance où l'on doit être des instrumens n'est point limitée, comme M. Tartini le prétend, sur-tout si on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il est faux, selon M. Romieu, que les *harmoniques* graves soient toûjours la basse fondamentale des deux dessus, ainsi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la basse des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo est du quatrieme acte de Roland: *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux basses different en plusieurs endroits, & les *harmoniques* introduisent souvent dans la basse, selon M. Romieu, un fonde-

fondement inusité & contraire à toutes les regles, quoique ce duo par sa simplicité & son chant diatonique soit le plus propre à faire paroître la basse fondamentale. Et ce seroit bien autre chose, ajoûte M. Romieu, si on choisissoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La question n'est pas absolument de savoir si la basse des *harmoniques* graves donne une basse fondamentale contraire ou non aux regles reçûes; mais de savoir si cette basse des *harmoniques* graves produit une basse plus ou moins agréable que la basse fondamentale faite suivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & suivre la basse des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le second cas il resteroit à expliquer comment une basse donnée immédiatement par la nature, ne seroit pas la plus agréable de toutes les basses possibles. (*O*)

HARMOSTES *ou* HARMOSTERES, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un magistrat de Lacédémone; il y avoit plusieurs *harmostes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HARMOSYNIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ἁρμόσυνοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raison que nous allons exposer.

Lycurgue avoit eû grand soin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de supporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit imposé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les distinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à visage découvert.

Quelque facile à observer que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la garderent que fort imparfaitement après la mort du législateur; ensorte qu'il fallut alors commettre des magistrats pour l'observation de son ordonnance, & l'on les appella *harmosynoi*. On voit ces officiers déjà nommés dans des inscriptions, soixante ou quatre-vingt ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les harmosteres. *Voyez* HARMOSTERE. (*D. J.*)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, sur les frontieres de la Norwege, près des monts Darnfield.

HARNLAND, *ou* HARRIEN, (*Géog.*) petite province de Livonie, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, s. m. (*Art milit.*) armure complette, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un casque, d'une cuirasse, &c. *Voyez* ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, &c.

HARNOIS, (*Bourrelier.*) terme générique qui comprend les selles, brides, croupieres, traits, & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou coussinet, du surdos & de ses bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côtés des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupiere, de la dossiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles, & les *fig. Pl. du Bourrelier*.

La plûpart des différentes pieces qui composent les *harnois* des chevaux de carrosse sont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne servent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des cloux ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-dessous.

HARNOIS, (*Gasier, Rubannier*, &c.) s'entend de l'assemblage des hautes lisses suspendues à leur place: ainsi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, *ou* CLAMEUR DE HARO, (*Jurispr.*) *Voyez au mot* CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, au bord de l'Ebre, chef-lieu d'un comté érigé par le roi Juan II. en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, tige des connétables de Castille; elle doit sa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long.* 15. 12. *latit.* 42. 35. (*D. J.*)

HAROUALY, s. m. (*Vénerie.*) le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, s. f. (*Littér.*) nom d'une chanson amoureuse célebre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalice*. Aristoxène nous apprend que méprisée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet évenement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalice*. Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'évenement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appellée *calycé*, dont Stésichore étoit auteur; cette Calycé rebutée par son amant se précipita dans la mer. (*D. J.*)

HARPASTON, s. m. (*Gymnast.*) sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'ἁρπάζω, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns aux autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatiguant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y joüer, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: ensuite les joüeurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoit le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrein & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés causoient une espece de combat fort échauffé entre les joüeurs, qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se poussoient les uns les autres, & quelquefois se culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX. ch. vij. sect.* 104. que nous en devons la description. (*D. J.*)

HARPE, s. f. (*Hist. anc. & Lutherie.*) instrument de Musique. Son origine est fort ancienne; David en joüoit pour chanter les loüanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete-roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pû danser devant l'arche en joüant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténebres des tems, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à la postérité sont perdus, que parce que la plûpart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de Musique, dans des tems d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de Musique.

Cet instrument (*Pl. de Luth.*) est composé de trois parties principales; 1°. d'une caisse *A*, faite de bois leger & sonore; 2°. d'un montant *B*, solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande *C* à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité, à la table ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets *d*, qui peuvent avancer & reculer, pour faire les dièses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton: mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne: ainsi aux endroits où il y a des dièses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imper-

imperfection, en ajoûtant des pédales à cet instrument; & on dit alors qu'il est organisé. Nous allons exposer l'art avec lequel ces pédales sont faites; ensuite nous expliquerons leur méchanisme: afin de ne pas embrouiller la figure, nous ne tracerons qu'une des pédales; le lecteur suppléera facilement les autres; il lui suffit de savoir qu'il doit y en avoir autant que de notes dans l'octave, c'est-à-dire sept. *E F* est un levier dont l'appui *G* est dans une chappe qui tient au fond *M N* de la caisse sonore. Ce levier communique à un autre *F I*, dont l'appui *H* est aussi dans une chappe qui tient au même fond. A l'extrémité *I* est attaché un fil-d'archal *I O*, d'environ une ligne de diametre, qui tient au bout *O* du bras *O P* du levier coudé *O P Q*. Au point *Q* tient par une petite charniere simple, une mince lame de fer qui s'attache de même au levier composé *R S T*, dont la partie *S T*, qui est à-peu-près perpendiculaire à la mince lame *Q R*, est la queue d'un des crochets dièses: une pareille lame tient de même au point *R*, & communique à un levier semblable au précédent; ainsi de suite. Le point *V* du dernier levier composé se joint toûjours par une lame de fer à un ressort X roulé en spirale; & c'est-là l'assemblage de toutes les pieces qui composent une pédale dans cet instrument. Venons maintenant à son jeu, je dis *à son jeu*, parce qu'on ne sauroit expliquer le méchanisme de l'une, qu'en même tems on n'explique celui des autres.

Si l'on met le pié sur le bras *E G* du levier *E H*, que je suppose être la pédale d'*ut*, le point *I* descendra, de même que l'extrémité *O*; alors les points *R T Z*, &c. des leviers composés décriront des arcs en s'approchant de la tête de la *harpe*; & les queues *S T* des crochets sortiront par rapport à la face *A* de la bande, ou rentreront par rapport à la face *W*: alors les crochets *D* sont montés à vis sur leurs queues, de maniere qu'ils toucheront toutes les cordes *ut*, lesquelles au lieu de vibrer depuis la table jusqu'aux obstacles 2, ne vibreront que depuis la table jusqu'aux obstacles 3, c'est-à-dire qu'elles seront raccourcies de la partie 3, 2, qui est égale à un seizieme de toute la corde: mais la tension restant la même, si une corde se raccourcit, elle doit rendre un nouveau son qui soit au premier réciproquement comme les longueurs des cordes. Or par la supposition, la corde est raccourcie d'un seizieme; donc le premier son est au second comme 15 est à 16, c'est-à-dire que le dernier est plus haut que l'autre d'un semi-ton majeur; mais le premier par l'hypothèse est l'*ut* naturel; donc le second est l'*ut* dièse: & c'est ce qu'il falloit expliquer.

En cessant d'appuyer le pié sur la pédale, le ressort spiral, que la pression du pié avoit forcé à se bander, remettra, en se rétablissant, les choses comme elles étoient auparavant. Mais s'il y a des dièses tout le long de la piece, par exemple, si la note *ut* est par-tout dièse, quand on aura baissé la pédale, pour n'être pas obligé d'avoir toûjours le pié posé dessus, on la poussera à côté. Pour favoriser ce mouvement, le levier *E F* est brisé en *K*; de maniere que sa partie *E K* peut se mouvoir horisontalement autour du point *K*, mais seulement d'un côté: étant poussée, comme nous venons de dire, la pédale ne pourra remonter, à-cause qu'elle rencontrera la cheville *L*, placée exprès pour cela en cet endroit: par ce moyen, tous les *ut* seront dièses; & le pié qui sera libre pourra faire les dièses accidentels qui pourroient se rencontrer dans la piece.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité, par la poussiere, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond 4, 5, à la *harpe*, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légere de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant *B*, de même que le devant de la bande *C*, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pieces contient dans son intérieur.

Il nous reste encore à dire pourquoi la bande *C* est courbée en-dedans, & pourquoi la caisse sonore est plus grosse vers le bas. 1°. Ceux qui joüent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande *C* est droite, que quoique les cordes les plus minces soient beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres: d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de résistance, les raccourcir davantage; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là; il étoit nécessaire de faire la caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites: afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espece de proportion avec la force de ces sons. La meilleure *harpe* sans doute seroit celle où la force du son seroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération; autrement elles rendroient des sons confus, comme feroit le clavecin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai pour finir, que les Irlandois sont entre tous les peuples ceux qui passent pour joüer le mieux de cet instrument. *Cet article a été donné par M. le comte de* HOGHENSKI, *qui veut bien nous permettre de lui rendre ici, en le nommant, un témoignage public de reconnoissance: c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joüeur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance.* (*B*)

HARPE, (*Mythologie.*) c'est un symbole d'Apollon; de sorte que sur les médailles, une ou deux *harpes* marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des Muses. Quand la *harpe* est entre les mains d'un centaure, elle désigne Chiron, maître d'Achille; quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (*D. J.*)

HARPE, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cause de sa ressemblance avec une *harpe*: il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* HARPE, (*Art milit.*) espece de pont-levis ainsi appellé de sa ressemblance avec la *harpe*, instrument de Musique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la *harpe*, des cordes qui l'abaissoient sur le mur, par le moyen de poulies; & aussi-tôt des soldats sortoient de la tour pour se jetter sur le rempart par ce passage. *Dictionn. de Trév.*

HARPES, (*Maçonnerie.*) pierres qu'on laisse alternativement en saillie à l'épaisseur d'un mur, pour faire liaison avec un autre qui peut être construit dans la suite. On appelle aussi *harpes* les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutisses, jambes sous poutre, &c. pour faire liaison avec le reste de la maçonnerie d'un mur. (*P*)

HARPE', s. m. (*Littérature.*) ce mot se trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une espece de grand coutelas dont Mercure & Persée se servirent, disent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduse. Mercure en fut surnommé *harpédophore*.

Vertit in hunc harpen *spectata cæde Medusæ*.

Ovid. Metam. lib. V. v. 69.

Perseos aversi Cyllenida dirigit harpen.

Luc. lib. IX. v. 676.

C'étoit aussi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'escrimoient dans les jeux publics. (*D J.*)

HARPÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il est bien *harpé*.

HARPEAU, (*Marine.*) *voyez* GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPEGEMENT, s. m. (*Musique.*) ce mot vient de l'italien, & signifie une maniere particuliere de toucher successivement les différens tons dont un accord est composé, au lieu de les frapper à-la-fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou septieme, &c. d'où l'on redescend ensuite par les mêmes intervalles: cela fait l'*harpegement* complet d'un accord.

L'*harpegement* est soumis au doigter de l'instrument, sur les instrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavecin, la harpe, le luth, &c. on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & descend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, &c. mais sur les instrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, &c. le doigter oblige souvent, pour rendre un accord complet, de chercher une

une tierce ou une quinte dans l'octave au-deſſus ou au-deſſous.

On ne peut *harpeger* long-tems ſur des inſtrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppoſe: mais on ſe ſert de cette maniere fréquemment ſur le clavecin, la harpe, le luth, & ſur d'autres inſtrumens qu'on pince.

On fait uſage de l'*harpegement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaiſie, où un muſicien s'abandonne aux idées que ſon génie lui inſpire ſur le champ: c'eſt-là où il peut montrer une ſcience profonde dans l'art des modulations, des liaiſons, des paſſages d'un ton à un autre, *&c.* L'*harpegement* devient alors néceſſaire ſur les inſtrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenſeroient l'oreille à la longue. L'*harpegement* en ôte la ſéchereſſe & la dureté.

On n'*harpege* preſque jamais dans les accompagnemens: le goût & la ſageſſe proſcrivent tout ce qui pourroit diſtraire du chant & de ſon expreſſion; & le ſecret de ne point couvrir la voix conſiſte moins dans l'art de joüer doux, que dans celui de ſupprimer cette note de l'accord, qui en ſe faiſant entendre, nuiroit aux accens & à l'effet du chant. Auſſi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis & le plus communément la quinte ne joue plus que la baſſe dès que la voix commence à chanter. Cette ſageſſe qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppoſe à plus forte raiſon à l'*harpegement*.

Pour accompagner le récitatif, le compoſiteur n'écrit que la note de la baſſe; mais celui qui accompagne du clavecin frappe l'accord en plein & à ſec auſſi ſouvent que cette note change; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par *harpegement*, pour aider & ſoûtenir le chanteur dans le ton. Alors le compoſiteur doit chiffrer ſa baſſe, du-moins dans les endroits difficiles. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVECIN, *&c.*

HARPIES, ſ. f. (*Mytholog.*) monſtres fameux dans la fable, & que les Poëtes repréſentent avec un viſage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des aîles aux côtés des piés, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno; mais Héſiode en compte trois, Iris, Ocypeté & Aëllo. On diſoit qu'elles cauſoient la famine par-tout où elles paſſoient, enlevant les viandes juſque ſur les tables, infectant tout par leur mauvaiſe odeur: c'eſt ainſi qu'elles perſécuterent Phinée, roi de Thrace, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calaïs, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des aîles comme leur pere, donnerent la chaſſe à ces monſtres juſqu'aux îles Strophades, où les *harpies* firent enſuite leur demeure; c'eſt-là, ſelon Virgile, qu'elles vinrent fondre ſur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un ſens hiſtorique, conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corſaires dont les incurſions troubloient le commerce & la navigation des états voiſins, & y cauſoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre choſe que des ſauterelles qui ravageoient des contrées entieres; que le mot grec Ἅρπυια eſt dérivé de l'hébreu *arbeh*, *locuſta*, ſauterelle; que Celeno, nom de la principale des *harpies*, ſignifie en ſyriaque *ſauterelle*; & qu'Acholoë, nom d'une autre d'où Héſiode a fait *Aëllo*, vient d'*achal*, manger, parce que les ſauterelles dévorent toute la verdure; qu'elles furent chaſſées par les fils de Borée, c'eſt-à-dire par les vents ſeptentrionaux qui balayent en effet ces nuées de ſauterelles; & enfin que ces inſectes cauſent la famine, la peſte, & inquietent par-là les ſouverains mêmes juſque dans leurs palais; caracteres qui conviennent aux *harpies* qui déſoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*hiſtoire du ciel*, ſans s'éloigner abſolument de cette derniere opinion, y prête une nouvelle face. „ Les trois lunes d'Avril, de „ Mai, & de Juin, dit-il, ſur-tout les deux dernieres, „ étant ſujettes à des vents orageux qui renverſoient „ quelquefois les plants d'oliviers, & à amener du fond „ de l'Afrique & des bords de la mer Rouge des ſau„ terelles & des hannetons qui ravageoient & ſaliſſoient „ tout, les anciens Egyptiens donnerent aux trois Iſis „ qui annonçoient ces trois lunes, un viſage féminin „ avec un corps & des ſerres d'oiſeaux carnaciers; les „ oiſeaux étant la clé ordinaire de la ſignification des „ vents, & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces „ vents ſignifioit les *ſauterelles*, ou les inſectes rongeurs „ que ces vents faiſoient éclore „. Il n'a fallu aux Poëtes que de l'imagination, pour transformer des ſauterelles en moſtres; mais il faut bien de la ſagacité pour réduire des monſtres en ſauterelles. (*G*)

HARPOCRATE, ſ. m. (*Mythologie.*) fils d'Iſis & d'Oſiris, ſuivant la plûpart des Mythologiſtes.

C'eſt une divinité égyptienne dont le ſymbole particulier qui la diſtingue de tous les autres dieux d'Egypte, eſt qu'il tient le ſecond doigt ſur la bouche, pour marquer qu'il eſt le dieu du ſilence.

On voyoit des ſtatues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reſte encore des empreintes par des gravures & des médailles ſur leſquelles il eſt repréſenté diverſement, ſelon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particulierement conſacrés.

Sa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plûpart des temples; ce qui vouloit dire, au ſentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer le dieux par le ſilence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoiſſance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec reſpect.

On repréſentoit le plus ordinairement *Harpocrate* ſous la figure d'un jeune homme nud, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la trouſſe ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le Soleil, & peut-être n'eſt-il pas autre choſe, cette corne d'abondance marquoit que c'eſt le ſoleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ſes rayons, qui ſont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus eſt dédiée à cet aſtre lumineux, parce qu'elle paſſoit pour s'ouvrir à ſon lever & ſe fermer à ſon coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, comme un ſymbole de la fécondité. Mais que ſignifie la choüette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*, & tantôt placée derriere le dieu? Cet oiſeau étant le type de la nuit, c'eſt, dit M. Cuper, le ſoleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques ſtatues repréſentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant juſque ſur les talons, ayant ſur ſa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre ont la forme d'une langue, & ſon fruit celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont voulu ſignifier par cet emblème le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur. Cette ſtatue mériteroit donc une place diſtinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le repréſentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les ſtatues antiques, le doigt ſur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier ſur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent ſur le revers l'empreinte du ſoleil ou de la lune; & d'autres ont pluſieurs caracteres fantaſtiques des Baſilidiens, qui mêlant les myſteres de la religion chrétienne avec les ſuperſtitions du Paganiſme, regardoient ces ſortes de médailles comme des eſpeces de taliſmans: *Voyez* à ce ſujet *les recherches* de M. Spon.

Mais on fit ſur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt ſur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidelement le ſecret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblème plus convenable de ce devoir eſſentiel de la ſociété.

Varron parle ſuccintement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoûte-t il, de violer le ſilence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes ſcrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ſes recherches ſur cette divinité payenne, & n'a rien laiſſé à glaner après lui, en mettant au jour ſon ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoye les curieux, qui y trouveront une ſavante *mythologie* de cette divinité d'Egypte. La premiere édition eſt d'Amſterdam en 1676, *in*-8°. & la ſeconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687. *in*-8°. (*D. J.*)

HARPOCRATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'hérétiques dont Celſe fait mention; on croit que c'étoit les mêmes que les Carpocratiens. *Voyez* CARPOCRATIENS. (*G*)

* HARPON, ſ. m. (*Tailland.*) c'eſt une barre de fer plat ou quarré coudée par un bout, de longueur convenable pour embraſſer la piece qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de pluſieurs trous pour être attaché ſur les plateformes ou pieces de bois qu'il doit retenir,

tenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il est entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en differe, en ce qu'il est environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue est coudée en sens contraire, ce qui forme le scellement.

L'usage du *harpon* alors est de retenir les cloisons & pans de bois dans les encoignures; on emploie les *harpons* à plâtre où l'on ne peut se servir des autres.

Les anciens les faisoient de cuivre, & ils avoient raison de préférer ce métal au fer qui se décompose facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à-travers les pierres, les marbres mêmes, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons* avec le plomb fondu.

HARPON, (*Marine.*) c'est un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de six à sept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en sert pour la pêche de la baleine, & de quelques autres gros poissons. Au bout du *harpon* il y a un anneau auquel la corde est attachée; & lorsqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il est entré dans la baleine, elle se plonge avec vîtesse; on file la corde, & l'on la suit par ce moyen. (*Z*)

HARPONS, (*Marine.*) ce sont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (*Z*)

HARPONNER, c'est darder le *harpon*. Voyez *l'article* BALEINE.

HARPONNEUR, s. m. (*Marine.*) c'est un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jetter le harpon lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'est pas propre à darder le harpon; il faut être dressé à cette manœuvre. (*Z*)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Livonie, au N. O. sur le golfe de Finlande, & en partie sur la mer Baltique; Revel en est la seule ville. (*D. J.*)

HART, s. m. (*Jurispr.*) se prend en cette matiere pour la peine de la potence. *Voyez* PENDRE & POTENCE. (*A*)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, sur la riviere de Laufnitz, dans la basse Stirie.

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Boheme.

HARTENFELDT, (*Géog.*) petit district d'Allemagne dans la Souabe.

HARTEFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long.* 304. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

HARTZ *ou* FORET HERCINIENNE, (*Géogr.*) chaîne de montagnes & forêt très-considérable située dans le duché de Brunswick, entre le Weser & la Saal, & qui s'étend depuis la riviere de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinstein & de Hohenstein. Le *Hartz* est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7e qui appartient au duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bructere est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la Métallurgie soient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque par-tout des mines à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinienne* connue des Romains, & fameuse par son étendue immense. (—)

HARTZBOURG, (*grotte de*) *Hist. nat.* grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses soûterreins. On prétend que jusqu'à-présent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte est située près de Goslar, dans le *Hartz*, à peu de distance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selke, entre Schwarsburg & Falkenstein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long.* 30. 6. *latit.* 51. 4. (*D. J.*)

HARUDES, (LES) s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviste dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes son armée, qui fut néanmoins battue au rapport de César, *de bell. gall. liv. I. c. xxxj.* Depuis lors, il n'est plus parlé des *Harudes*, ni dans César, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun historien de Rome. C'est folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échapperent de la défaite d'Arioviste, se perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils porterent ensuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, s. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient des ministres de la religion chargés spécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainsi ce mot *haruspices*, parce qu'il est dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains signifioit *les entrailles des victimes*, & du verbe *aspicere*, voir, considérer; ou comme d'autres le pensent, d'*hara*, *hostia*, une victime. Quoique quelques-uns soûtiennent que l'on doit orthographier *aruspices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inspicere*, avoir l'inspection des autels; mais on sait que cette inspection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres payens & qu'au contraire leur marque distinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en sacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *spicio*, je regarde ou considere; mais que ce terme paroissant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faisant celui d'*aruspex*, qui est moins rude qu'*auspex*. On trouve dans Festus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on considere les entrailles, tandis qu'elles sont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier observe que *harviga* est dérivé du grec ἀρὴν, *bélier*, parce que c'étoit proprement un bélier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la suite ce nom devint commun à toutes sortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des *haruspices*. C'étoit de leur pays que les Romans appelloient ceux dont ils se servoient. Ils envoyoient même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être instruits dans les connoissances des *haruspices*; & de peur que cette science ne vînt à s'avilir par la qualité des personnes qui l'exerçoient, on choisissoit ces jeunes gens parmi les meilleures familles de Rome. Il paroît en effet que sous les rois & dans les premiers tems de la république, cet art fut fort respecté; mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruspices*. Cicéron, dans *le livre II. de la nature des dieux*, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruspice* pouvoit en regarder un autre sans rire; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit! Il y avoit à Rome un collége d'*haruspices* particulierement chargés du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extispices*. *Voyez* EXTISPICES. (*G*)

HARUSPICINE, s. f. (*Divin.*) l'art ou la science des haruspices, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruspice*. *Voyez ci-devant* HARUSPICE.

L'*haruspicine* avoit sans doute ses regles; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelqu'absurdes qu'ils fussent: mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux; soit que les livres qu'ils en avoient écrit ayent péri par l'injure des tems, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les ayent cités, considération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les haruspices considéroient premierement la victime, lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejettoient, si elle avoit quelque tache ou souillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroissoit point quelque flétrissure, ou autre symptome défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & com-

& comment s'achevoit le ſacrifice; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entrepriſes.

Nous ajoûterons ce que dit ſur cette matiere M. Pluche, *hiſt. du ciel, tome I. page* 443. „ La bienſéance, „ dit-il, avoit dès les premiers tems introduit l'uſage de „ ne préſenter au Seigneur dans l'aſſemblée des peuples „ que des victimes graſſes & bien choiſies; on en examinoit avec ſoin les défauts, pour préférer les plus „ parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit „ fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques importantes, & expreſſément commandées par les dieux. „ . . . Quand on ſe fut mis en tête qu'il ne falloit rien „ attendre d'eux, ſi la victime n'étoit pas parfaite, le „ choix & les précautions furent portées en ce point „ juſqu'à l'extravagance. Il falloit à telle divinité des „ victimes blanches; il en falloit de noires à une autre: „ une troiſieme affectionnoit les bêtes rouſſes:

Nigram hyemi pecudem, zephiris felicibus albam.

„ Chaque victime paſſoit par un examen rigoureux; „ & telle qui devant être blanche ſe ſeroit trouvée avoir „ quelques poils noirs, étoit privée de l'honneur d'être „ égorgée à l'autel. La difficulté de trouver des bêtes „ ou exactement blanches ou exactement noires, ne „ laiſſoit pas de faire naître quelque embarras en bien „ des rencontres, ſur-tout quand c'étoit de grandes victimes. Mais on s'en tiroit par un expédient qui étoit „ de noircir les poils blancs dans les noires, & de frotter de craie tout ce qui ſe trouvoit rembruni dans les „ geniſſes blanches, *bos cretatus*.

„ Après avoir immolé les victimes les mieux choiſies, on ne ſe croyoit cependant pas encore ſuffiſamment acquitté. On en viſitoit les entrailles en les tirant pour faire cuire les chairs: & s'il s'y trouvoit „ encore quelques parties ou vicieuſes ou flétries, ou „ malades, on croyoit n'avoir rien fait. Mais quand „ tout étoit ſain, & que les dedans comme les dehors „ étoient ſans défaut, on croyoit les dieux contens & „ tous les devoirs remplis, parce qu'il ne manquoit „ rien au cérémonial. Avec ces aſſûrances d'avoir mis „ les dieux dans ſes intérêts, on alloit au combat, on „ faiſoit tout avec une entiere confiance de réuſſir.

„ Cette intégrité & cet accord parfait des dedans & „ des dehors des victimes étant le moyen sûr de connoître ſi les dieux étoient ſatisfaits, on en fit comme „ des augures, la grande affaire des miniſtres de la religion: les rubricaires idiots mirent toute la perfection „ dans la connoiſſance des regles qui fixoient le choix „ & l'examen univerſel des victimes. Leur grand principe fut que l'état parfait ou défectueux de l'extérieur „ & des entrailles, étoit la marque d'un conſentement „ de la part des dieux, ou d'une oppoſition formelle. „ En conſéquence, tout devint matiere à obſervation; „ tout leur parut ſignificatif & important dans les victimes prêtes à être immolées. Tous les mouvemens „ d'un bœuf qu'on conduiſoit à l'autel, devinrent autant de prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, „ en ligne droite & ſans faire de réſiſtance, c'étoit le „ pronoſtic d'une réuſſite aiſée & ſans traverſe. Son indocilité, ſes détours, ſa maniere de tomber ou de ſe „ débattre, donnoient lieu à autant d'interprétations favorables ou fâcheuſes. Ils faiſoient valoir le tout tant „ bien que mal, par des reſſemblances frivoles & par „ de pures pointilleries „.

On ne peut ſans doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur, ce qu'on pourroit appeller l'hiſtoire des principes de l'*haruſpicine*; mais de nous développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruſpices mettoient entre tel & tel ſigne & tel ou tel événement, c'eſt ce que nous euſſions ſouhaité faire; mais ni les Anciens ni les Modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (*G*)

HARWICH, *Harwicum*, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre au comté d'Eſſex, avec un port à l'embouchure de la Sture, ſur les frontieres de Suffolck; c'eſt d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande; elle eſt à cinq lieues N. E. de Colcheſter, vingt N. E. de Londres. *Long.* 18. 38. *lat.* 51. 55.

Les curieux feront bien de lire ſur cette ville & ſur celle de Douvres, le livre ſuivant: *the Antiquities and hiſtory of Harvich and Dovercourt, by Samuel* Dale. *London*, 1730, *in*-4°. (*D. J.*)

HASBAIN *ou* HASBAYE *ou* HASPENGAW, en latin *Haſpinga*, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liége, comprend Liége, Borch-Worme, Tongres, Viſet, *&c.* Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit juſqu'à la ville de Louvain; il eſt nommé *Pagus Haſpanienſis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haſpanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris ſon nom, ſuivant M. de Valois, *Notit. Galliæ*, *pag.* 242, de la riviere nommée *Haſpen*, ou *Heſpen*, qui l'arroſe. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'eſt-à-dire *Haſpaniæ pagus*; c'eſt ainſi qu'ils écrivoient *Eſpaigne*, *Bretaigne*, *Allemaigne*, (*D. J.*)

HASBAT *ou* HABAT, (*Géog.*) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; la riviere d'Erguile la borne au midi, & l'océan au ſeptentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au-moins 35 du midi au nord. Elle eſt arroſée de pluſieurs grandes rivieres, & renferme pluſieurs montagnes dans ſon enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en eſt comme la capitale. M. de Liſle nomme cette province l'*Algarve*. (*D. J.*)

* HASE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, ſ. f. (*hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçû ce prince dans leurs bras; elles ſont diſtinguées des autres qui n'ont point eû le même honneur; on leur donne un appartement ſéparé dans le ſérail, avec un train d'eunuques & de domeſtiques. Quand elles ont eû le bonheur de plaire au ſultan, pour preuve de ſon amour, il leur met une couronne ſur la tête, & leur donne le titre d'*haſeki*; & alors elles peuvent aller le trouver auſſi ſouvent qu'il leur plaît, privilége dont ne joüiſſent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cens bourſes de penſion. *Voy. hiſt. othomane du prince Cantimir.*

HASELFELD, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Saxe, au comté de Blanckenbourg; elle appartient à la maiſon de Brunſwick. On dérive ſon nom des coudriers, qu'on nomme en allemand *Haſel*; du-moins elle a une feuille de coudrier dans ſes armes. (*D. J.*)

HASELUNEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, ſur la riviere de Haſe, dépendante de l'évêché de Munſter.

HASENHOLM, (*Géog.*) île de Finlande, formée par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I. commença à bâtir en 1703 la ville de Petersbourg.

HASENPOT, (*Géog.*) ville de Courlande.

HASLI *le pays de*, ou plûtôt le VAL-HASEL, *ou* le HASLETHAL, (*Géog.*) petit pays montagneux de Suiſſe, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de priviléges, choiſiſſent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de ſon adminiſtration. (*D. J.*)

HASSELT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Liége, dans le comté de Loſs, ſur le Démer, à cinq lieues de Maſtricht. *Long.* 22. 54. *lat.* 50. 55. (*D. J.*)

HASSELTE, *Haſſeletum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans l'Overiſſel, ſur le Wecht, à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyk. *Long.* 23. 40. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

HASSFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, ſur le Mayn, dans l'évêché de Wirtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal ſe jette dans le golfe de Bothnio.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a auſſi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, ſ. m. (*Art militaire.*) les *haſtaires* étoient des ſoldats de légions qui furent ſubſtitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoiſie romaine à toute l'Italie. Les *haſtaires* formoient une infanterie formidable, compoſée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'eſt de-là qu'ils furent nommés *haſtaires*.

Ils étoient ſi peſamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un caſque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuiraſſe, ſoit de cuivre, ſoit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poiſſon, & ſi artiſtement travaillée, qu'elle obéiſſoit à tous les mouvemens du corps; les cuiſſes étoient couvertes de même, & les bras juſqu'au coude; le devant de jambes étoit pareillement défendu par une eſpece de botine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne possédoient que quinze cens livres de biens, portoient d'abord sur l'estomac un plastron d'airain, de douze doigts de grandeur en quarré, qui leur tenoit lieu de cuirasse; mais dans la suite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, sur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une description bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit composé de deux ais d'un bois de peuplier fort leger; que ces deux ais étoient collés ensemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une grosse toile collée de même avec un cuir de veau par-dessus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en bosse, pour soûtenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offensives étoient l'épée espagnole; ce sont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'estoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *hasta*, d'où ils avoient été nommés *hastati*, ou *hastaires*; car ce mot de *hasta* ne peut être expliqué, que par celui de cette sorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette espece de dard qu'on lançoit étoit quarré aussi-bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'est la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous représente comme plus leger & plus foible; mais tous les deux se lançoient également avec la main. (*D. J.*)

* HASTE, s. f. (*hist. anc.*) pique. Les Juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe garnies à son extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la premiere; on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés; les généraux d'armées, les officiers de distinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haste* longue; c'est leur *enchos*; & la *haste* courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *haste* longue, & les Locriens à la *haste* courte. Les piques longues & courtes étoient consacrées aux dieux, & l'on juroit sur elles; on les enfermoit dans un étui en tems de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Hétruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit jurisdiction; il y en avoit dans le lieu d'assemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hastæ subjicere*. Le nombre des différentes *hastes* romaines est grand; la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur sa hampe, s'appelloit *amentata*. Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *censoria*; la *haste* des séances des centumvirs, *centumviralis*; la *haste* symbolique de l'union conjugale, *cælibaris*; la *haste* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise, *cruenta*; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des decemvirs, *decemviralis*; celle que le héraut lançoit sur le territoire ennemi, en signe de déclaration de guerre, *fecialis*; elle étoit rouge: la *haste* sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc, *fiscalis*; celle sous laquelle dans les tems de disette on distribuoit aux peuples des denrées à un prix moderé, *frumentaria*, ou *salutis*; celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne, *prætorialis*; la *haste* pure, *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; la *haste* questorienne, *quæstoria*, se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe; la *haste* sacrée, *sacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités; si elle s'agitoit, c'étoit un mauvais présage. Toutes ces *hastes* ont passé de l'histoire dans l'art numismatique, sur-tout l'*hasta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puissance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompensée.

HASTER, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont on se sert en quelques endroits des Pays-Bas Autrichiens, particulierement à Gand & dans tout son district.

Le *haster* de Gand contient trente septiers de Paris, moins un cinquante-sixieme. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Sussex, l'un des cinq anciens ports dont les députés au Parlement sont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu est bien mémorable par deux sanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La premiere, est la fameuse bataille d'*Hastings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 Octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du sort de l'Angleterre entre ses mains; Harold roi d'Angleterre, & deux de ses freres, y furent tués. La seconde bataille se donna l'an 1263, entre Henri III. & les barons du royaume, en faveur desquels la victoire se déclara. *Hastings* est à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long.* 18. 12. *lat.* 50. 44. (*D. J.*)

* HATE, s. f. (*Grammaire.*) *voyez* HATER.

HATE, (*Commerce.*) mesure d'espace; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot est d'usage, est de trente pas. Ce mot vient de *hasta*, ou du bâton qui servoit à les mesurer.

HATELETTES, s. f. pl. (*art Culinaire.*) nouveau mets du génie de nos cuisiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de hâte, *hasta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On sert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de roti; on fait des *hatelettes* de ris de veau, de foies-gras, de langues de mouton, &c. On met des lapreaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette maniere? Les moyens de déguiser les viandes, d'allicier le goût, & de surcharger l'estomac, sont & seront toûjours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la Nouvelle Espagne un droit que l'on acquiert sur les Indiens, par lequel ils sont chassés de leurs possessions qui sont confisquées, ils sont obligés de servir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* HATER, verbe actif & passif. (*Gramm.*) Ce terme est relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous*; *se hâter*; *hâter* un secours, une affaire, son être, sa mort.

* HATEREAU, s. m. (*Cuisine.*) mets qui se prépare avec des tranches de foie, saupoudrées de poivre & de persil, grillées, salées & servies pour être mangées de broc en bouche.

* HATEUR, s. m. (*Hist. mod.*) officier chez le roi, qui veilloit dans les cuisines à l'apprêt & au service des viandes roties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Essex: cette derniere s'appelle aussi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield.*

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF *ou* PRÉCOCE, adj. se dit également des fruits qui viennent avant leur saison ordinaire, & des arbres qui poussent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie, dans la Mésopotamie, située au milieu d'un désert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils eussent renversé une partie de la muraille. Dion Cassius rapporte cette expédition infructueuse de Trajan, *lib. LXVIII. p.* 785. (*D. J.*)

HATRATSCH, (*Hist. mod.*) espece d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Bosnie à ceux qui ont manqué de se trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand-seigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, sur l'Issel, à deux lieues de Zwol, entre Déventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long.* 23. 35. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le comté de la Marck, sur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long.* 24. 42. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville & forteresse de la haute-Hongrie, sur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au compté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle est à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long.* 37. 22. *lat.* 47. 52. (*D. J.*)

HATZFELD, (*Géog.*) gros bourg & château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du haut-Rhin. *Long.* 26. 58. *lat.* 50. 43. (*D. J.*)

HAV, il bat l'eau, (*Venerie.*) cri du chasseur lorsque le cerf est dans l'eau.

HAVAGE *ou* HAVÉE, s. m. (*Jurisprud.*) qui dans la basse latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, signifie le droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits que l'on expose en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croyent que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il se disoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres personnes, comme à Paris & à Pontoise où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-justice; celui de Paris le faisoit percevoir par ses préposés; & à cause de l'aversion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laissoit prendre ce droit qu'avec une cuillere de fer-blanc qui servoit de mesure. On en use encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur joüit de ce même droit. Mais à Paris il a été supprimé depuis quelque tems à cause des rixes que la perception de ce droit causoit; la plûpart des vendeurs de denrées ne voulant pas souffrir que le bourreau ou son préposé les marquât sur le bras avec de la craie, comme il avoit coûtume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoyent payé son droit.

A Pontoise où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Descript. géogr. & hist. de la haute-Norm. tom. II. p.* 205.

Voyez aussi ce qui a été dit ci-devant à ce sujet *au mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE-JUSTICE.

Le *havage* n'est pourtant pas de sa nature un droit royal; car en plusieurs lieux il appartient à de simples seigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple sur l'*article* 109. *de la coûtume de Normandie*, où il rapporte un arrêt du 24 Novembre 1555, qui maintint un seigneur au droit de *havage* par lui prétendu sur les personnes apportans fruits & étalans *vendage* en la foire tenue sur sa terre, encore qu'il ne fît apparoir d'aucune concession, & qu'il se fondât seulement sur une possession immémoriale.

Voyez le Glossaire de Ducange au mot *havagium*; *le Glossaire* de la Thaumassiere, qui est à la suite des coutumes de Beauvaisis; *le dictionnaire de Trévoux* au mot *havage*. (*A*)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique septentrionale. Elle est située sur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & si vaste, qu'il peut contenir mille vaisseaux. Ce port, ou plûtôt cette baie, s'enfonce une lieue au sud, & forme comme différens bras à l'ouest & à l'est. Le mouillage en est bon, & on y est en sûreté contre les vents les plus violens; la ville est très-commerçante, & a trois forts pour sa défense. On y compte six maisons de différens ordres, trois monasteres de religieuses, environ trois cens familles espagnoles, & grand nombre d'esclaves; cette ville est comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Espagne, & lui appartient. *Long.* suivant Cassini, 296. 15. *lat.* 23. 11. 52. (*D. J.*)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à six milles de Portsmouth.

HAUBANS, s. m. (*Marine.*) gros cordages à trois torons, qui servent à soûtenir les mâts à bas bord & à stribord. Ils sont attachés au-haut des mâts & à l'endroit des barres de hune, & roidis en-bas contre le bord du vaisseau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traversent depuis le haut jusqu'en-bas, & forment des échelons par le moyen desquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton, les uns tenant au corps du vaisseau, & les autres amarrés aux hunes, savoir au grand hunier quatre par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

Voyez la position des *haubans*, *Pl. I. de Marine, fig.* 2. vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* cotés 39 sont ceux du grand mât, du mât de misene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. *Voyez au mot* CORDAGE. (*Z*)

Haubans de beaupré, (*Marine.*) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap de mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soûtenir la vergue. (*Z*)

Haubans de chaloupe; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau: ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mât de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (*Z*)

HAUBAN, (*Architecture.*) *voyez l'article suivant*.

HAUBANER, verbe actif; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruau, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, s. m. (*Commerce.*) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilége d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand-chambrier. C'étoit des especes de fripiers, ou plûtôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de Lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçûs à la maîtrise par la même voie que les autres, joüissoient de la plûpart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines Lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

HAUBER, s. m. (*Hist. des Armures Franç.*) cotte de maille à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. „ Tous leudes & nobles de ce tems-là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & servans à cheval; „ la force des François nobles gissoit en gendarmes & „ chevaliers vêtus de loriques, appellées *haubers*, possible parce qu'ils étoient blancs, & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont étoient faites lesdites loriques „.

Cette cotte de maille de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le tems de l'ancienne chevalerie; M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus leger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers; il est dumoins certain, que pour armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de-là, qu'il y avoit des *haubers* de différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres; c'est ce que Sancho Pansa représentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, s. m. *subbuteo*, (*Hist. nat.*) *Voyez* HOBEREAU.

HAUBERGEON, s. m. (*Art milit. & Hist.*) ancienne arme défensive qui comme le hauber étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

Haubergeon est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défense de col*, & il ajoûte qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*)

HAUBITZ, *voyez* OBUS.

* HAUDRIETTES, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secrétaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains & les Pontifes; le grand-aumonier est leur supérieur né; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été aggrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'Assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir, avec

avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, s. f. (*Commerce.*) droit que l'exécuteur de la haute-Justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Génevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq sols de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits, mais sous un autre nom. *Voyez* HAVAGE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Meckelbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de tems-en-tems, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivieres, & avoir finalement baigné les murs de Hawelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à 9 lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long.* 30. 18. *lat.* 53. 4. (*D. J.*)

* HAVENEAU, s. m. (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce ret l'établissent autrement à la mer que dans la gironde; le chaloupe est sans voile; son côté en-travers; affourchée sur deux ancres; le ret à stribord sur le mât; le reste de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traversiers sont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons & placent sur l'arriere leur filet, comme aux félardieres de la Garonne: trois sont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poisson en est déterminé à se porter vers le *haveneau*; ce ret a ses mailles de quinze ligne en quarré; cette pêche peut donner beaucoup sans nuire; la marée tenant toûjours les mailles du ret ouvertes & tendues, le petit poisson peut s'en échapper sans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur est maître de rejetter à la mer ce qu'il ne veut pas garder. *Voyez* ce ret dans nos *Planches de Pêche*.

La félardiere, sorte de bateau, en usage sur la Garonne, & qui peut tenir la mer, sert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes, les santes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau tems jusqu'à la Rochelle; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lisse; au milieu six piés & demi de large; l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un second mât à levant; jamais deux voiles, ni bannettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne est le même instrument que celui dont se servent à pié les pêcheurs bas-normans, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui se fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de Juillet, Août, & Septembre; passé ce tems, les Pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mulets, gustes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appellée *barioste*, d'environ dix piés de haut, sur laquelle sont placées les deux barres de l'*haveneau*; ces barres faites de petits sapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, se croisent & sont arrêtées par une cheville de fer; une traverse de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverse de corde à laquelle la pêche ou le sac du *haveneau* est amarré. Il est aussi frappé sur les deux côtés des perches jusqu'auprès de l'étambor, lieu où correspond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges sont à l'avant, d'où elles vont en diminuant jusqu'au fond qui est contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur passe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un seul homme dans une félardiere peut faire la pêche pour cet effet, il jette son ancre ou petit grappin: le cablot amarré à stribord a vingt à vingt-cinq brasses de long; & à dix brasses près de la félardiere, est frappée sur le cablot une traversiere de dix brasses, amarrée à bas-bord; l'étambor est exposé à la marée; & comme les barres du filet sont disposées sur la barcote de maniere que le *haveneau* est suspendu en équilibre, le pêcheur le plonge sans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le sac les chevrettes & le frais.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, sur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche se continue de jussan, on revire de bord; on releve en pesant sur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramasse dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le transporte dans un panier ou banastre.

Les Pêcheurs se placent toûjours plusieurs les uns à côté des autres, sur une même ligne, afin de s'entre-secourir au besoin, & sur-tout pour se tenir éveillés. Le moindre choc imprévû fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'est guere éloignée de sa voisine que de deux brasses.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne se soûtiennent pas si facilement à la marée, que celles qui pêchent les mulets, parce que les lacs de *haveneaux* à chevrettes étant plus serrés font culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits sont de sept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent successivement jusqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du sac. *Voyez nos Planches de Pêche.*

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes; ceux à mulets sont plus grands; ils servent à la pêche des mulets, surmulets & autres poissons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets se fait toute l'année tant de jour que de nuit; les Pêcheurs s'assemblent en assez grand nombre pour barrer la riviere; le sac de l'*haveneau* a quatre brasses de largeur, & autant de profondeur. Les Pêcheurs s'établissent, comme nous l'avons décrit ci-dessus; mais ils risquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur ret, quoique plus grand étant moins pesant, & la largeur des mailles opposant à l'eau moins de surface & de résistance.

Lorsque la pêche des chevrettes finit, celle des mulets & surmulets commence; elle ne se fait que de marée montante ou descendante; les tems de gros vents y sont favorables; le ret ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toûjours la main sur les barres du *haveneau*; s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poisson rebrousseroit chemin. Il n'en est pas ainsi des esquires ou chevrettes; quand elles sont dans le sac, elles y restent.

* HAVENET, s. m. (*Pêche.*) ce ret est usité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poisson plat au *havenet*; il est formé de deux perches croisées de bois leger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il se traîne; il n'est chargé ni de plomb ni d'autre corps pesant; le pêcheur le releve d'autant plus facilement; les perches sont tenues ouvertes par une petite traverse qui s'emboîte à mortaise d'un bout, & qui est fourchue de l'autre. Elle est placée environ à trois piés, sur la longueur des perches du côté du pêcheur qui pousse cet instrument devant lui. Le reste du sac est amarré sur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poisson.

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire: elle envoye deux députés au Parlement, & est à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12. 40. *lat.* 51. 56. (*D. J.*)

HAVERIENNES (GLANDES), *Anatomie*. Havers medecin anglois, & membre de la société royale de Londres, a publié des nouvelles observations sur les os & sur leurs parties. Entre autres choses, il traite en particulier des glandes mucilagineuses; il a découvert qu'elles sont de deux especes; les unes petites & dispersées par pelotons sur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & se réunissant par paquets; on les nomme *glandes haveriennes. Voyez* MUCILAGINEUX. Son ouvrage est intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, *in*-8°. le même traduit sous le titre de *Novæ quædam observationes de ossibus, versio nova*, &c. Amstelodami, 1731. (*L*)

* HAVET, s. m. (*Métallurgie.*) espece de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laton. Il y a aussi un instru-

instrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoise. *Voyez l'article* ARDOISE.

HAVRE, s. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appellé par les Grecs λιμὴν, & ὅρμος; il ne répond pas au *statio navium* des Latins, comme l'a pensé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *statio navium* signifie au contraire, une rade, un abri, un moüillage, où les vaisseaux sont seulement à couvert de certains vents. L'usage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa est un *havre de barre*, quoique ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* est celui où l'on n'est pas obligé d'attendre pour entrer ou pour sortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de basse mer.

Le *havre d'entrée* signifie la même chose; c'est un *havre* où il y a toûjours assez d'eau pour y entrer ou pour en sortir, même en basse marée.

Le *havre brute* ou *crique* est celui que la nature seule a formé, & auquel l'industrie des hommes n'a encore rien ajoûté pour le rendre plus sûr & plus commode; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-sac* un *havre* de cette espece.

Quelquefois le *havre* est resserré à son entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées*. *Voyez* JETTÉE. Quelquefois, sur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. *Voyez* MOLE. (*D. J.*)

HAVRE-DE-GRACE (*le*), *Géog.* ville maritime de France dans la haute-Normandie, au pays de Caux, avec un excellent port, une citadelle, & un arsenal pour la marine. Elle doit son origine à François I. qui la fit bâtir & fortifier; les Anglois la bombarderent en 1694. Elle est à l'embouchure de la Seine, dans un endroit marécageux, à 12 lieues de Caën, 18 N. O. de Roüen, 8 S. O. de Fécamp, 2 d'Harfleur, 45 N. O. de Paris. *Long.* 17. 40. 10. *lat.* 49. 29. 9.

M. & Mademoiselle de Scudery sont de cette ville; M. de Scudery (Georges) y naquit en 1603. Favori du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille; son nom est aujourd'hui plus connu que ses ouvrages, sur lesquels on sait les vers satyriques de Despréaux. Il mourut à l'âge de 64 ans.

Scudery (Magdelaine) sa sœur, est née en 1607; elle publia quelques vers agréables, & les énormes romans de Clélie, d'Artamène, de Cyrus, & autres, outre dix volumes d'entretiens. Elle remporta en 1671 le premier prix d'éloquence fondé par l'académie françoise; elle a joüi d'une pension du cardinal Mazarin, d'une autre du chancelier Boucherat sur le sceau, & d'une troisieme de deux mille livres que Louis XIV. lui donna en 1683.

On nous a conservé son aventure dans un voyage qu'elle fit en Provence; elle causoit avec son frere dans l'hôtellerie de son roman de Cyrus, & lui demandoit ce qu'il pensoit qu'on devoit faire du prince Mazart, un des héros du roman, dont le dénoüement l'embarrassoit. Ils convinrent de le faire assassiner; des gens qui étoient dans la chambre voisine ayant entendu la conversation, crurent que c'étoit la mort de quelque prince appellé Mazart, dont on complotoit la perte; ils en avertirent la Justice du lieu; M. & Mademoiselle de Scudery furent mis en prison, & eurent besoin de quelque tems pour prouver leur innocence: cette Dame mourut en 1701. (*D. J.*)

HAUS, (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson cétacé dont on fait en Allemagne & en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. *Voyez l'art.* HUSO.

HAUSSE, s. f. (*Commerce.*) c'est le prix qu'on met au-dessus d'un autre dans les ventes publiques pour se faire adjuger la chose qui est criée par l'huissier-priseur. C'est ce qu'on appelle autrement *enchere*. *Voyez* ENCHERE. (*G*)

* HAUSSE, *en terme de Chauderonnier*, se dit d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de brasseur, & se rabat sur les premieres calendes dont elle est composée. *Voyez les Planches du Chauderonnier.*

HAUSSE, *en Imprimerie*, *soit lettres*, *soit taille-douce*. Les Imprimeurs appellent ainsi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils colent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoissent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment. *Voyez* CARTON.

HAUSSES, (*Fonderie en caractere.*) sont deux petites pieces qui s'ajoûtent au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Elles se posent entre le jet & les longues pieces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne seroient sans cela. Les caracteres sont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur; mais il arrive que des Imprimeurs, sans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caracteres plus hauts ou plus bas; & c'est par le moyen de ces *hausses* plus ou moins épaisses, qu'on fait servir un même moule à fondre ces caracteres plus ou moins hauts. *Voyez* MOULE, JET, LONGUES PIECES, *Planches*, & *figures de Fonderie en Caracteres*.

HAUSSE, (*Lutherie.*) c'est un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, &c.

* HAUSSES, *chez les Rubaniers*, se dit de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux; ces *hausses* portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorsqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* HAUSSES, (*terme de manufacture en soie.*) il y en a de deux sortes; la *hausse de carette*, & la *hausse de cassin*. *Voyez* CARETTE & CASSIN. La premiere se dit de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toûjours à fleur de la chaîne. La seconde se dit des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs. *Voyez* LISSES, SEMPLES & SOIE.

HAUSSÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire. *Voyez* CHEVRON, FASCE, &c.

Rostaing en Forès, d'azur à une roue d'or & une fasce *haussée* de même.

HAUSSECOL, s. m. (*Art milit.*) c'est un diminutif ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorsqu'ils étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Le *haussecol* n'est plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui est arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embrasser la partie extérieure du cou. Le *haussecol* est doré pour les officiers de l'infanterie françoise, & il est argenté pour les officiers Suisses.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *haussecol*. La raison en est vraissemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reste des officiers de l'infanterie; c'est pourquoi lorsque le *haussecol* a été conservé comme un reste des anciennes armes défensives, les majors & les aides-majors ne se sont point trouvés dans le cas de porter le reste ou le symbole de ces armes, qui n'étoient point à leur usage.

On appelle ordinairement *officiers à haussecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, sous-lieutenans & enseignes, lorsqu'il y en a. On les distingue par-là des bas officiers ou des sergens, caporaux, &c. qui ne sont pas brevetés du roi. (*Q*)

HAUSSEPIED, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

HAUSSEPIED, (*Chasse.*) est aussi une espece de piége ou de lac coulant, dont voici la description. On prépare deux pieux de bois à crochets longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre; deux bâtons gros comme le pouce qui soient droits & bien unis, & de longueur convenable pour servir de traverses aux deux pieux à crochet, un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au haut d'un baliveau qui fait agir le ressort, & qui sert de détente; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à six piés, suivant que le juge à-propos celui qui tend, pour servir de marchette; on les éguisera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur, on prend les loups avec ce piége. *Voyez la nouvelle maison rustique, tome II. quatrieme partie, livre II. chap. ix. page 709.*

HAUSSEMENT *ou* ÉLEVATION, s. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *haussement*, la partie du terrein où le niveau s'éleve en sortant d'une gorge ou d'un fonds. Ce *haussement*, se marque

que dans une table particuliere d'un côté avec les baissemens du terrein de l'autre. *Voyez* NIVELLER. (*K*)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'est *en terme de Commerce*, augmenter le prix d'une chose, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hausse. *Voyez* HAUSSE.

HAUSSER *un vaisseau*, (*Marine*.) en terme de mer, signifie approcher un vaisseau que l'on voit de loin; ensorte que l'on puisse mieux reconnoître sa fabrique, & quel il est. (*R*)

HAUSSER, *en terme d'Orfevre en grosserie*; c'est élargir une piece d'orféverie, en lui donnant de la profondeur. *Hausser* un plat, une assiette, &c. c'est étendre la matiere du centre à sa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égale épaisseur que le fond. *Voyez* BOUGES & MARLIES.

HAUSSIERE, (*Marine*.) *voyez* HANSIERE.

HAUT, adj. (*Grammaire*.) terme relatif qui se dit d'un corps considéré selon sa troisieme dimension ou son élévation au-dessus de l'horison ou rez-de-chaussée. *Voyez* HAUTEUR.

Le pic de Ténériffe passe pour la plus *haute* montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit sept cents soixante & dix toises trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût consumée en 1086, avoit cinq cens vingt piés de *haut*, sans y comprendre un globe de cuivre sur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de *haut*. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cens douze piés de *haut*. *Voyez* HAUTEUR.

HAUT, signifie aussi élévé en pouvoir & en dignité. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

Dieu est souvent qualifié dans l'Ecriture, *le Très-haut*.

On dit sur la terre *haut* & puissant seigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes* Puissances. *Voyez* ETATS.

On dit en Angleterre la chambre *haute* du Parlement. *Voyez* PARLEMENT.

HAUT, *en Musique*, signifie la même chose qu'*aigu*; & ce terme est opposé à *bas* ou *grave*. C'est ainsi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel instrument est monté trop *haut*. *Voyez* AIGU, SON.

Haut; se dit encore des parties de la Musique qui se subdivisent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë: *haute-contre*, *haute-taille*. Voyez *ces mots*.

HAUT, *en termes de Blason*, se dit de l'épée droite.

HAUT, (*Marine*.) mettre les mâts de hune *hauts*; c'est les relever & mettre en place.

HAUT, (*Commerce*.) se dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il est plus fort qu'on n'a coûtume de le payer. *Voyez* CHANGE. (*G*)

HAUT est encore en usage dans le Commerce, pour signifier, soit la valeur extraordinaire des especes, soit la cherté excessive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été si *hautes* qu'en 1720. Le blé a été fort *haut* en 1741. (*G*)

HAUT; on dit *en Fauconnerie*, voler *haut* & gras.

HAUT A HAUT, (*Vénerie*.) cri qui appelle les chiens & les fait venir à soi ou son camarade, & lui fait revoir de son cerf pendant un défaut.

HAUT & HAUTE, (*Géog.*) ce mot en Géographie s'emploie par opposition à celui de *bas*, pour rendre le *superior* des Latins opposé de même à *inferior*, afin de diviser un pays plus commodément; il se dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont *haut* est toûjours le plus près de sa source. C'est ainsi que la *haute*-Saxe, se distingue de la basse-Saxe, selon le cours de l'Elbe; souvent aussi il s'entend du voisinage des montagnes, comme la *haute*-Hongrie, parce qu'elle est entre le mont Crapack & le Danube; le *haut*-Languedoc, parce qu'il est plus du côté des Pyrénées; la *haute*-Egypte a quantité de montagnes, & la basse-Egypte n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* sert donc à la division de plusieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela il est joint inséparablement à plusieurs autres noms, & devient ainsi le nom propre de plusieurs lieux. (*D. J.*)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) est le superlatif de *haut* & d'*altier*; ce mot ne se dit que de l'espece humaine. On peut dire en vers:

Un coursier plein de feu levant sa tête altiere.

J'aime mieux ces forêts altieres
Que ces jardins plantés par l'art.

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'est à tort, ces vers à jamais célebres:

Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

On a prétendu que l'auteur a supposé mal-à-propos les ames dans ces sépulcres: mais on pouvoit se souvenir qu'il y avoit deux sortes d'ames chez les poëtes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légere, le simulacre du corps. Cette derniere restoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne eût toûjours celle des Poëtes, parce que c'est celle de l'imagination. On a crû cette petite observation nécessaire.

Hautain est toûjours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un prince peut & doit rejetter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haut* est l'ame grande; la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux; ce sont des nuances qui se suivent; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pû, par les mêmes raisons qu'on peut voir *au mot* HABILE; le lecteur sent combien il seroit aisé & ennuyeux de déclamer sur ces matieres.

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire*.) c'est le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, *ou* TAILLE HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie*.) est une opération par laquelle on tire la pierre hors de la vessie, au moyen d'une incision faite à son fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-dessus de la symphise des os pubis.

On est redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa son établissement à Orange, après avoir exercé la Chirurgie avec distinction en Suisse, où il étoit pensionné des villes de Berne & de Lausanne. L'impossibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts; les grandes douleurs du malade, les vives instances des parens, & un sentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir sçû tirer la pierre; tous ces motifs le déterminerent à faire une incision au-dessus de l'os pubis, sur la pierre même qu'il soûlevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'assujettissoit par une compression à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette observation a été publiée dans la *Chirurgie* de l'auteur, *Lyon* 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmée sans reserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait est le triomphe de l'amour de l'humanité sur l'amour-propre, & la preuve d'un esprit mûr qui sçait juger des choses avec discernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de son opération & du succès qu'elle a eu, l'opinion avantageuse qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une semblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage personnel, se blâme de l'avoir entreprise par un principe de vanité; ce qui, suivant ses propres expressions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puisque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobstant qu'il en fût bien malade. D'après ces considérations, comment sur un seul fait, l'auteur, judicieux comme il l'est, se seroit-il crû autorisé à établir une méthode particuliere de taille au-dessus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans son espece, ne pouvoit être regardé que comme une chose extraordinaire; & cela est d'autant plus vrai, qu'aucun des

des partisans de la taille du *haut-appareil* n'a observé les mêmes circonstances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement sous le nom de *taille au haut-appareil*. Les Lithotomistes m'entendront, lorsque je dirai qu'il a simplement fait la *taille hypogastrique* au petit appareil.

Rousset, medecin françois, publia en 1591, son *Traité sur l'opération césarienne*; il s'y déclare partisan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vû pratiquer. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet est de prouver qu'elle doit avoir des avantages sur les méthodes de Celse & de Marianes qui se pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promettent des succès pour la *taille hypogastrique*; il en conclud que l'opération césarienne est pratiquable, à plus forte raison, puisque suivant son idée elle ne peut pas être sujette aux mêmes inconvéniens que l'incision de la vessie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Rousset aucun des détails que des auteurs postérieurs disent donner d'après lui sur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'est à M. Douglass, chirurgien écossois, membre de la société royale de Londres, & lithotomiste de l'hôpital de Westminster, qu'on doit le renouvellement ou plûtôt la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple sur ce point de Chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglass en 1719. M. Cheselden a depuis pratiqué la taille au *haut-appareil*, ainsi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de Chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand succès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de soixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* est essentiellement fondée sur deux principes également vrais; 1°. qu'on peut ouvrir la vessie sans ouvrir le péritoine; 2°. que les blessures de la vessie ne sont pas nécessairement mortelles. *Voyez* le *Traité* de M. Morand sur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade restera couché dans son lit; on injecte la vessie avec de l'eau tiede (*voyez* INJECTION), pour lui faire faire une éminence au-dessus de l'os pubis. Aussi-tôt on fait immédiatement au-dessus du pénil une incision longitudinale qui commence à un travers de doigt au-dessus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere incision n'intéresse que la peau & la graisse, & découvre la ligne blanche.

Une seconde incision qui commencera supérieurement un peu au-dessous de la partie la plus éminente de la vessie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie anterieure & supérieure de la vessie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un bistouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la symphise des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le bistouri dans la vessie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du bistouri, entrer dans la vessie, & recourber ce doigt sous l'angle supérieur de la plaie de la vessie, pour la soûtenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le bistouri on allonge autant qu'il est nécessaire l'incision vers le cou, sous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le bistouri; & continuant de soûtenir la partie supérieure de la vessie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils suffisent pour tirer la pierre, ou il la saisira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partisans de cette opération répondent assez avantageusement à la plûpart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il est très-difficile d'injecter la vessie au point nécessaire, pour lui faire faire éminence au-dessus des os pubis, sans exciter des douleurs insoûtenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui servent à l'expulsion de l'urine, font sortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la vessie, rendra cette injection absolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'est pas placée aussi favorablement que dans les autres méthodes, pour procurer, quand la vessie est malade, l'écoulement de la suppuration; 4°. qu'il est extrémement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écrase; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui resteront dans le fond de la vessie, où ils seront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru sans réponse solide. M. Douglass trouve l'objection plausible; il se contente de dire qu'elle est détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette assertion.

Quels que soient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut se rencontrer des circonstances avantageuses pour cette opération; 1°. si la vessie est naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore assez souffert pour jetter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent presque toûjours les grosses pierres; l'injection est pratiquable, & la vessie faisant tumeur au-dessus du pubis, peut être ouverte sans peine & sans danger, parce qu'il n'y a point de vaisseaux à craindre en faisant l'incision, & parce que l'expansion du péritoine qui recouvre la vessie est soulevée du coté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la vessie à une dilatation suffisante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extension forcée, en injectant pour l'opération, après l'incision des tégumens & de la ligne blanche, suivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier, le 10 Décembre 1727, on s'apperçut, après l'incision des parties contenantes, que la vessie ne contenoit pas assez de fluide; la sonde portée dans la vessie servit de guide par son extrémité; on ouvrit ce viscere, & l'opération réussit, la plaie ayant été cicatrisée au bout de trente jours. Dans une seconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 Septembre 1728, sur un sujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'incision, avec tout le fruit qu'on en attendoit; on tira une pierre murale de la grosseur d'un petit œuf de poule; la plaie fut cicatrisée le dix-huitieme jour, & la cure ne fut traversée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorsque la vessie est dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à sa substance, & que la pierre a assez de consistence pour ne pas se mettre en morceaux; le *haut-appareil* est une excellente méthode qu'il ne faut pas rejetter de la pratique par les raisons suivantes. 1°. L'urethre & le cou de la vessie restent dans leur entier & ne souffrent en aucune maniere; 2°. Les prostates ne sont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce soit; ce qui peut être la source des fistules qui suivent quelquefois les opérations faites au périnée; 3°. la plaie de la vessie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie simple, sur-tout si l'on fait ensorte qu'elle ne soit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine; ce qui est très-facile en tenant une algalie dans la vessie par l'uretre: alors il ne restera que la plaie des tégumens qui sera bientôt guérie (*Y*)

HAUT-BERG, *voyez* HAUBERT.

HAUT-BERGEON, *voyez* AUBERGEON.

HAUT-BORD, *voyez* VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), instrument à vent (*Lutherie*). Nous distinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux sortes de *hautbois* anciens; les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou*; les autres simplement *hautbois*; ils étoient à anches. On voit au-dessus les huit premiers trous disposés comme on les bouche, pour avoir l'étendue des sons. Les trous neuf & dix servent seulement à donner de l'air aux sons, & à accourcir le dessus, dont la patte va en s'élargissant depuis le neuvieme trou qui est double, jusqu'au dixieme qui l'est aussi, & de-là jusqu'à l'extrémité de l'instrument. C'est en bouchant ces derniers trous qu'on fait descendre l'instrument; la taille de ces *hautbois* est d'une quinte plus basse que le dessus, sonnée à vuide; mais elle n'a que sept trous qui se bouchent. De ces sept trous le septieme est caché sous la boîte; cette boîte est criblée; ces petites ouvertures donnent issue au vent, ornent l'instrument, & cachent le ressort d'une clef qui sert à boucher le trou correspondant à cette boîte; la boîte est arrêtée par deux petites branches; le corps de la taille est applati dans toute cette capacité; l'anche de la taille ne differe point de l'anche du dessus; elle se ente sur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les Luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'instrument; le huitieme trou ne sert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous sont faits en biais, ensorte qu'ils répondent au-dedans de cet instrument en un autre endroit qu'au dehors; ou pour parler plus juste, le trou & l'endroit auquel il répond, ne sont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'in-

de l'inſtrument; ils biaiſent vers l'anche, c'eſt-à-dire en montant. Il arrive ainſi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles; la diſtance des trous n'eſt pas la même; le quatrieme eſt auſſi éloigné du troiſieme, que le troiſieme du premier, ou que le quatrieme du ſixieme, & le ſeptieme eſt preſque auſſi éloigné du ſixieme, que le quatrieme du ſecond; cependant la différence des ſons rendus eſt la même. Le deſſus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, juſqu'à ſon extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, juſqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps juſqu'au premier trou, qui eſt éloigné du ſecond de treize lignes; les autres gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitieme qui ſoit éloigné du cinquieme de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui eſt à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & ſept lignes; du huitieme trou juſqu'à la pirouette, il y a un pié & trois quarts. Le premier trou eſt éloigné du ſecond, le ſecond du troiſieme, le quatrieme du cinquieme, & le cinquieme du ſixieme, d'un pouce & un tiers; la diſtance du troiſieme au quatrieme eſt double de celle-ci; celle du ſixieme au ſeptieme, & du ſeptieme au huitieme, eſt de trois pouces & deux tiers. Quant à la baſſe, elle eſt ſi longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel eſt adapté une anche. Cette baſſe a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps juſqu'au bout de l'inſtrument; onze trous, dont les huit, neuf, dix & onze, ſont cachés ſous leurs boîtes; enſorte qu'il y a dans cette capacité trois clefs, ſans compter la poche qui a auſſi ſa clef, qui bouche l'onzieme trou. Quant à l'étendue de ces parties, le deſſus, par exemple, fait la quinzieme. Après avoir tiré de l'inſtrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il eſt inutile de s'étendre ſur les *hautbois* de Poitou; ce ſont les mêmes inſtrumens que nous venons de décrire, ſi on veut négliger quelque legere différence de facture. *Voyez dans nos Planches de Lutherie*, le deſſus, la taille, & la baſſe de *hautbois*.

Hautbois, *inſtrument de muſique à vent & à anche*, repréſenté *Planche de Lutherie*, parmi les inſtrumens à vent, eſt compoſé de quatre parties; la premiere & la plus étroite *A B*, reçoit l'anche. Cette partie s'aſſemble avec la ſuivante par le moyen de la noix *B*, & eſt percée de trois trous 1, 2, 3; la ſeconde *B C*, qui entre dans la noix de la troiſieme, eſt percée de cinq trous 4, 5, 6, 7, 8, & garnie de deux clés; la troiſieme *C D*, plus groſſe que les autres, ſe termine par un pavillon ou entonnoir ſemblable à celui de la trompette ou du cors. Cette piece eſt percée de deux trous 9, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; leur diſtance à l'extrémité *A*, détermine le ton de l'inſtrument.

Le *hautbois* eſt percé dans toute ſa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte *D*. Des deux clés qui ferment le ſeptieme & huitieme trou, il n'y a que la petite qui ſoit tenue appliquée ſur le ſeptieme trou par ſon reſſort, comme la clé de la flûte traverſiere; l'autre clé qui eſt la grande, eſt toûjours ouverte, & elle ne ferme comme celles du baſſon, que lorſque l'on appuie le doigt ſur ſa baſcule. *Voyez* Clés des Instrumens de Musique. A l'extrémité *A*, on ajuſte une anche *G H*, qui eſt compoſée de deux lames de roſeau ou cannes applaties par le côté *G*, & arrondies par le côté *H*, ſur une cheville de fer, ſur laquelle on en fait la ligature *h h*, plus haut; vers la partie *G*, on met un autre lien *g*, qui fixe les deux lames en cet endroit, & ne les laiſſe vibrer que depuis *g* juſqu'en *G*. Cette longueur *g G*, détermine le ton de l'anche. *Voyez* Anches des Orgues. On fait entrer les ligatures de l'anche dans le trou du *hautbois* par le côté *A*, enſorte que le plat de l'anche ſoit tourné du même côté que les trous 1, 2, 3, &c. ſur leſquels on poſe les doigts. Le *hautbois* en cet état eſt comme il doit être pour en joüer.

Pour joüer de cet inſtrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, ſeulement plus élevé; par conſéquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut; c'eſt-à-dire vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte *D*; on poſera enſuite les doigts ſur les trous en cette ſorte; ſavoir le doigt indicateur de la main gauche ſur le premier trou, le doigt *medius* ſur le ſecond, & l'annulaire ou quatrieme de la même main, ſur le troiſieme trou; enſuite on poſera le doigt indicateur de la main droite ſur le quatrieme trou, le doigt du milieu ſur le cinquieme, & le doigt annulaire de cette main ſur le ſixieme; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite ſert à toucher les clés quand il eſt néceſſaire.

On placera enſuite l'anche entre les levres juſtement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaiſſeur de deux ou trois lignes; enſorte qu'il y ait environ une ligne & demie de diſtance depuis les levres juſqu'à la ligature *g* de l'anche; on la placera de maniere que l'on puiſſe la ſerrer plus ou moins ſelon le beſoin, & on obſervera de ne la point toucher avec les dents.

Tous les tons naturels ſe font, comme il eſt démontré dans la tablature de la flûte traverſiere, à l'exception de l'*ut* en-haut & en-bas qui ſe font différemment. Celui d'en-bas (*note onzieme*) ſe fait en bouchant le deuxieme trou, & laiſſant tous les autres débouchés. La cadence ſe fait comme ſur la flûte traverſiere, excepté que l'on doit trembler ſur le troiſieme trou. Celui d'en-haut (*note* 23) ſe fait en débouchant tous les trous, ou bien en débouchant ſeulement les trois premiers, & en bouchant les 4, 5 & 6; il y a de plus un *ut* tout-en-bas, lequel n'eſt point démontré dans la tablature, par lequel paſſe l'étendue de la flûte traverſiere; il ſe fait en bouchant tous les trous, & appuyant le doigt ſur la baſcule de la grande clé, ce qui fait appliquer la ſoûpape ſur le huitieme trou qui ſe trouve par ce moyen fermé, on le tremble ſur cette même clé. On doit obſerver que l'on ne monte guere plus haut que le *ré* (*note* 25), enſorte que le *hautbois* a deux octaves & un ton d'étendue, & qu'il ſonne l'uniſſon des deux octaves de taille & de deſſus des clavecins.

Tous les dièſes & bémols ſe font auſſi conformément à la tablature de la flûte traverſiere, excepté ceux qui ſuivent le ſol *b* en-bas (*note* 53) qui ſe forme en débouchant le cinquieme trou tout-à-fait, & la moitié du quatrieme, & en bouchant tous les autres, excepté celui de la grande clé; il ſe tremble ſur le troiſieme trou: le *fa* ※ (*note cinqieme*) ſe fait quelquefois de même, & ſe tremble ſur la moitié du quatrieme trou; mais plus ordinairement on le fait ſur le *hautbois* comme ſur la flûte traverſiere. Le *ſol* bémol en-haut (*note quarante-unieme*) ſe forme en débouchant tous les trous, excepté le quatrieme, & celui de la grande clé; il ſe tremble auſſi ſur le troiſieme trou: le *fa* ※ (*note dix-ſeptieme*) ſe fait de la même maniere, & ſe tremble ſur le cinquieme trou; il ſe fait auſſi comme ſur la flûte traverſiere.

Le *ſol* ※ ou *la* bémol ſe forme de haut & en-bas, en débouchant la moitié du troiſieme trou, en bouchant le premier & le ſecond tout-à-fait, & en débouchant auſſi tous les autres; le *ſol* ※ ſe tremble ſur la moitié du troiſieme trou, & le bémol ſur le deuxieme trou plein.

Le *la* ※ ou *ſi* bémol ſe fait en-haut & en-bas, en bouchant le premier & le troiſieme trou, & en laiſſant tous les autres débouchés, l'*ut* ※ ou *ré* bémol (*notes douzieme & quarante-ſixieme*) ſe forme en débouchant le premier trou, & en bouchant tous les autres, même celui de la grande clé; l'*ut* ※ ſe tremble ſur la clé avec le petit doigt; le *ré* bémol ſe tremble ſur le ſixieme trou, tous les trous bouchés, ou comme ſur la flûte traverſiere. Ce demi-ton ſe fait au *ſi* à l'octave en-haut, en forçant le vent & ſerrant l'anche avec les levres.

On doit obſerver en joüant de cet inſtrument, de fortifier le vent à meſure que l'on monte, & de ſerrer en même tems les levres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, &c. ils ſe font comme ſur la flûte traverſiere. *Voyez l'article* Flûte Traversiere.

Quant à l'explication de la formation du ſon dans le *hautbois*, & autres inſtrumens à hanche, *voyez l'article* Trompette, *jeu d'orgue*.

HAUT-GOUT, (*Cuiſine.*) c'eſt cette pointe que le cuiſinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, &c. Une choſe qui mérite d'être remarquée, c'eſt que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'eſt ainſi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, &c. toutes choſes dont une bouche françoiſe ne s'accommoderoit point-du-tout.

HAUT-JUSTICIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt le ſeigneur qui a droit de haute-juſtice; il eſt le véritable ſeigneur

seigneur du lieu, & le seul qui puisse régulierement s'en dire seigneur purement & simplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut se dire que seigneur de tel fief. Le *haut-justicier* joüit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chasser en personne dans toute l'étendue de sa justice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute-justice, telle que les deshérences, bâtardises, confiscation. *Voyez ci-après* JUSTICE. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) *Voyez* PALATINAT.

HAUT-PENDU, (*Marine.*) les matelots appellent ainsi un petit nuage, qui occasionne un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN, (*le cercle du*) *Géog. voyez* RHIN.

HAUTE-CONTRE, (*Musique.*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la Musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. *Voyez* PARTIES.

Dans les opera italiens, cette partie qu'ils appellent *contr-alto*, est souvent chantée par des femmes; au lieu que les dessus les plus aigus sont plus communément chantés par des hommes destinés dès leur enfance à cet usage. (*g*)

HAUTE-CONTRE *de violon*, (*Musique.*) c'est la même chose que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

HAUTE-CONTRE *de flûte à bec*, (*Musique.*) instrument à vent, dont la forme & la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec appellée *taille de rite*, à l'article *flûte à bec*. Cet instrument qui a une quatorzieme d'étendue sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson de l'octave des dessus & des par-dessus du clavecin. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens*.

* HAUTESSE, s. f. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand-seigneur. Nos rois l'ont reçû; mais il n'a guere été d'usage que sous la seconde race.

HAUTE-FUTAYE, *voyez* FORÊT & FUTAYE.

HAUTE-JUSTICE, (*Jurisprudence.*) *voyez ci-après* JUSTICE.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE, *voyez l'article* TAPISSERIE.

* HAUTE-LISSIER, s. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapisserie appellée *de haute-lisse*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MARÉE, *ou* HAUTE-MER, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, & le tems où elle monte le plus haut. La pleine mer ou *la haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des solstices & des équinoxes, elle monte encore davantage. (*Q*)

HAUTE-PAYE, (*Art militaire.*) solde plus forte que l'ordinaire. *Voyez* PAYE.

HAUTES-PUISSANCES, (*Hist. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'addressant à eux, *Hauts & Puissans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puissances*.

HAUTE-RIVE, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, sur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouse. *Long.* 19. 10. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

HAUTE-SOMME, s. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projettée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les Marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (*Z*)

HAUTE-TAILLE, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la Musique qu'on appelle simplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse-taille ou le concordant, & la *haute-taille*. *Voyez* PARTIES. (*S*)

HAUTES-VOILES, (*Marine.*) ce sont les huniers & les perroquets.

HAUTEUR, s. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre, ou au-dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande *hauteur*, que les nuées sont à une grande *hauteur*.

HAUTEUR, se dit aussi de la dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de *hauteur*.

HAUTEUR, *en Astronomie*, est la même chose *qu'élévation*. Ainsi on dit la *hauteur* du pole, la *hauteur* de l'équateur. *Voyez* ÉLÉVATION.

Prendre hauteur, terme dont se servent les Marins, & qui signifie mesurer la *hauteur* du Soleil sur l'horison; c'est principalement à midi que l'on prend *hauteur* en mer. Les Marins se servent pour cela de différens instrumens; l'arbalestrille, le quartier anglois, l'octant, &c. *Voyez* ARBALESTRILLE, QUARTIER ANGLOIS, OCTANT. *Voyez* aussi le *Traité de Navigation de M.* Bouguer. (*E*)

Hauteur d'une figure, *en Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. *Voyez* FIGURE, BASE, & SOMMET.

Ainsi *KL* (*Planche I. Géom. fig.* 19.) étant prise pour la base d'un triangle rectangle *KLM*, la perpendiculaire *KM* sera la *hauteur* de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des *hauteurs* égales, sont égaux en surface, & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même *hauteur*. *Voyez* TRIANGLE, PARALLÉLOGRAMME, &c.

Hauteur, *en Optique*, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallélement à l'horison, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrémités *ST*, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig.* 13.) on tire deux paralleles *TV*, & *SQ*, l'angle *TVS*, intercepté entre un rayon qui passe par le sommet *S*, & qui en termine l'ombre en *V*, est appellé par quelques auteurs la *hauteur du lumineux*.

Il y a trois moyens de mesurer les *hauteurs*; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'apprêt; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisieme par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les *hauteurs*, sont le quart de cercle, le graphometre, &c. *Voyez-en* les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, QUART DE CERCLE, GRAPHOMETRE, &c.

Prendre des *hauteurs* accessibles. Pour mesurer géométriquement une *hauteur* accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. Géom. fig.* 88.) plantez un piquet *DE* perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la *hauteur* de l'œil; étendez-vous ensuite par terre, les piés contre le piquet; si les points *EB*, se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil *C*; la longueur *CA* est égale à la *hauteur AB*; si quelqu'autre point plus bas, comme *F*, se trouve dans la même ligne que le point *E*, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point *E*, rencontre quelque point au-dessus de la *hauteur* cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne *CE* rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil *C* au pié de l'objet *A*, on a la véritable *hauteur* cherchée, puisque $CA = AB$.

Ou bien opérez de la maniere suivante. A la distance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet *DE* (*fig.* 89.) & à la distance de ce piquet au point *C*, plantez-en un autre plus court, de maniere que l'œil étant en *F*, les points *EB*, puissent être dans la même ligne droite avec *F*; mesurez la distance entre les deux piquets *GF*, & la distance entre le plus court piquet & l'objet *HF*, de même que la différence des *hauteurs* des piquets *GE*; aux lignes *GF*, *GE*, *HF*, cherchez une quatrieme proportionnelle *BH*, ajoûtez-y la *hauteur* du plus court piquet *FC*, la somme est la *hauteur* cherchée *AB*.

Mesurer une *hauteur* accessible trigonométriquement. Supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. Trigon. fig.* 23.) choisissez une station en *E*, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre instrument gradué & disposé d'une maniere convenable, déterminez la quantité de l'angle de *hauteur ADC*. *Voyez* ANGLE.

Mesurer la plus petite distance du point de station à l'objet, savoir *DC*, qui est par conséquent perpendiculaire à *AC*. *Voyez* DISTANCE.

Maintenant *C* étant un angle droit, il est aisé de trouver la ligne *AC*, puisque dans le triangle *ACD*, nous avons les deux angles *CD*, & un côté *CD* opposé à l'un de ces angles; pour trouver le côté opposé à l'autre

tre angle, l'on fera cette proportion: le finus de l'angle A est au côté donné DC, opposé à cet angle, comme le finus de l'autre angle D est au côté cherché CA. *Voyez* TRIANGLE.

A ce côté ainsi déterminé, ajoûtez BC, la somme est la *hauteur* perpendiculaire demandée.

L'opération se fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME.

Si l'on commet quelqu'erreur, en prenant la quantité de l'angle A, (*fig.* 24.) la véritable *hauteur* BD sera à la fausse BC, comme la tangente de l'angle véritable DAB, est à la tangente de l'angle erroné CAB.

Ainsi les erreurs de cette nature seront plus considérables dans une grande *hauteur* que dans une moindre. Il suit aussi que l'erreur est plus grande, quand l'angle est plus petit que lorsqu'il est plus grand. Pour éviter ces inconvéniens, il faut choisir une station à une distance moyenne, de maniere que l'angle de *hauteur* DEB, soit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour mesurer une *hauteur* accessible avec le secours de l'optique, & par l'ombre du corps. *Voyez* OMBRE.

Mesurer une *hauteur* accessible par le quarré géométrique. Supposons que l'on demande de trouver la *hauteur* AB, (*Pl géom. fig.* 90.) choisissant une station à volonté en D, & mesurant sa distance à l'objet DB, faites tourner le quarré çà & là, jusqu'à ce que vous appercevriez par les pinules le haut de la tour A; alors si le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée est au côté du quarré, comme la distance de la station DB, est à la partie de la *hauteur* AE. Si le fil coupe l'ombre verse, dites: le côté du quarré est à la partie de l'ombre verse coupée, comme la distance de la station DB, est à la partie de la *hauteur* AE.

Ainsi ayant trouvé AE, dans l'un & l'autre cas, par la regle de trois, si l'on y ajoûte la partie de la *hauteur* BE, cette somme est la *hauteur* que l'on demande.

Mesurer géométriquement une *hauteur* inaccessible. Supposons qu'AB, (*fig.* 89.) soit une *hauteur* inaccessible, telle qu'on ne puisse pas appliquer une mesure jusqu'à son pié; trouvez la distance CA, ou FH, ainsi qu'on l'a enseigné à l'*article* DISTANCE, & procédez dans tout le reste, comme l'on a fait par rapport aux distances accessibles.

Mesurer trigonométriquement une *hauteur* inaccessible. Choisissez deux stations G, E, (*Pl. trigon. fig.* 25.) qui soient dans la même ligne droite que la *hauteur* AB, cherchée; & à une distance DF, l'une de l'autre, telle que l'angle FAD ne soit point trop petit, ni l'autre station G trop près de l'objet AB, prenez avec un instrument convenable la quantité des angles ADC, AFC, & CFB. *Voyez* ANGLE; mesurez aussi l'intervalle FD.

Alors dans le triangle AFD, on a l'angle D donné par l'observation, & l'angle AFD, en soustrayant l'angle observé AFC, de la somme de deux angles droits; & par conséquent le troisieme angle DAF, en soustrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits: on a aussi le côté FD, d'où l'on détermine le côté AF, par la regle exposée ci-dessus, lorsqu'il étoit question du problème des *hauteurs* accessibles. De plus, dans le triangle ACF, ayant un angle droit C, un angle F observé, & un côté AF, on trouvera par la même regle le côté AC, & l'autre côté CF. Enfin, dans le triangle FCB, ayant un angle droit C, l'angle observé CFB, & un côté CF; la même regle fera découvrir l'autre côté CB.

C'est pourquoi ajoûtant AC, & CB, la somme est la *hauteur* cherchée AB.

Trouver une *hauteur* inaccessible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Choisissez deux stations en DH, (*Pl. géom. fig.* 90.) & trouvez la distance DH ou CG, observez quelle partie de l'ombre droite ou verse est coupée par le fil.

Si les ombres droites sont coupées dans les deux stations, dites: la différence des ombres droites dans les deux stations est au côté du quarré, comme la distance des stations GC est à la *hauteur* EA. Si le fil coupe l'ombre verse aux deux stations, dites: la différence des ombres verses marquées aux deux stations est à la plus petite ombre verse, comme la distance des stations CG est à l'intervalle GE; cela étant connu, on trouve aussi la *hauteur* EB, par le moyen de l'ombre verse en G, comme dans le problème pour les *hauteurs* accessibles. Enfin, si le fil dans la premiere station G, coupe les ombres droites, & que dans la derniere, il coupe les ombres verses, dites: comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre verse soustraite du quarré du côté du quarré géométrique, est au produit du côté de ce quarré par l'ombre verse; ainsi la distance des stations GC, est à la *hauteur* cherchée AE.

Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vû, trouver sa *hauteur*. Supposons la distance DB, (*Pl. géograp. fig.* 9.) réduisez-la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle C: de la sécante de cet angle ôtez le sinus total BC, le reste sera AB en parties, dont BC, en contient 10000000. dites ensuite: 10000000. est à la valeur d'AB, en mêmes parties, comme le demi-diametre de la terre BC 19695539. est à la valeur de la *hauteur* AB, en piés de Paris.

Supposons, par exemple, que l'on demande la *hauteur* d'une tour AB, dont le sommet est visible à la distance de cinq milles; alors DCB, sera de 20'. Si l'on soustrait le sinus total 10000000. de la secante 10000168. de cet angle, le reste AB est 168. que l'on trouvera de 331. piés de Paris.

La *hauteur* de l'œil dans la perspective, est une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La *hauteur* d'une étoile ou d'un autre point, est proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horison. *Voyez* VERTICAL. De-là vient:

Hauteur méridienne; le méridien étant au cercle vertical, une *hauteur* méridienne, c'est-à-dire la *hauteur* d'un point dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horison. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour observer la *hauteur* méridienne du Soleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomene, par le moyen du quart de cercle. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour observer une *hauteur* méridienne avec un gnomon. *Voyez* GNOMON.

Vous pourrez aussi trouver la *hauteur* du Soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable, en élevant perpendiculairement au point C, par exemple un stile ou un fil d'archal (*Pl. astron. fig.* 62.) & en décrivant du centre C l'arc AF, quatrieme partie d'une circonférence, faites CE égale à la *hauteur* du style, & par E tirez ED, parallele à CA, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; si vous mettez ensuite une regle de C en D, elle coupera le quart de cercle en B; & BA est l'arc de la *hauteur* du Soleil.

HAUTEUR *des eaux*, (*Hydraul.*) *voyez* ÉLÉVATION. (*K*)

HAUTEUR, (*Gramm. Morale.*) Si *hautain* est toûjours pris en mal, *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée est celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puissant roi de Syrie, & lui dit: vous ne sortirez pas de ce cercle sans satisfaire à la république, ou sans attirer sa vengeance. Un particulier qui en useroit ainsi seroit un impudent: Popilius qui représentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans son procédé, & pouvoit être un homme modeste.

Il y a des *hauteurs* généreuses; & le lecteur dira que ce sont les plus estimables. Le duc d'Orléans régent du royaume, pressé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Stanislas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toûjours été l'asyle des rois.

La *hauteur* avec laquelle Louis XIV. traita quelquefois ses ennemis, est d'un autre genre, & moins sublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du ministre d'Etat Pompone; il avoit une *hauteur*, une fermeté *d'ame, que rien ne faisoit ployer*. Louis XIV. dans un mémoire de sa main, (qu'on trouve dans le siecle de Louis XIV.) dit de ce même ministre, qu'*il n'avoit ni fermeté ni dignité*. On a souvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le style relevé; *les hauteurs de l'esprit humain*; & on dit dans le style simple, il a eu des *hauteurs*, il s'est fait des ennemis par ses *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage sur ce petit article

HAUTEUR, *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment est arrivé à *hauteur*, lorsque les dernieres assises sont posées pour recevoir la charpente. On dit aussi *hauteur d'appui*, pour signifier trois piés de *haut*: & *hauteur de marche*, six pouces, parce que l'usage a déterminé ces *hauteurs*.

HAUTEUR, se dit dans l'*Art militaire*, du nombre de rangs sur lesquels une troupe est formée, ou ce qui

qui est la même chose, du nombre d'hommes dont les files sont composées. *Voyez* FILE.

Ainsi, dire qu'une troupe est formée à deux ou trois de *hauteur*, *&c.* c'est dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, *&c.* dans chaque file. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

Hauteur, se dit aussi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorsque l'armée est en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'est-à-dire que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. *Voyez* MARCHE. (*Q*)

HAUTEURS, *en termes de guerre*, signifient les éminences qui se trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coûtume de prendre poste. Dans ce sens, on dit que l'ennemi s'est emparé des *hauteurs*, qu'il paroît sur les *hauteurs*, *&c. Chambers*.

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot qui signifie *élévation*, a plusieurs usages dans la Géographie.

On dit qu'un château est sur la *hauteur*, sur une *hauteur*, lorsqu'il est élevé sur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui est au pié, ou sur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port pour dire *vis-à-vis*.

On dit en *termes de Géographie astronomique*, la *hauteur* ou *l'élévation* du pole, pour désigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pole & la latitude soient des espaces du ciel dans des parties différentes, ces espaces sont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoissance, parce que la *hauteur* du pole est l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu est l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à mesure que le pole dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horison, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puisqu'il y a toûjours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainsi l'observatoire de Paris où la *hauteur* du pole est de 48^d. 50'. 10". a son zénith à pareille distance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *mesurer* la distance d'un astre à l'horison.

La *hauteur* de l'équateur est l'arc du méridien compris entre l'horison & l'équateur; elle est toûjours égale au complément de la *hauteur* du pole, c'est-à-dire à ce qui manque à la *hauteur* du pole, pour être de 90 degrés; la raison en est facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la distance est invariablement de 90 degrés; si le pole s'éleve, l'équateur s'abaisse: si le pole s'abaisse, l'équateur s'éleve à son tour. Plus le pole est élevé, plus sa distance au zénith est diminuée, & de même l'horison s'est abaissé, & sa distance à l'horison est plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur se peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du Soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien divisé, ou avec quelqu'autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison, que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. *Voyez* ÉQUATEUR. (*D. J.*)

HAUTEUR des caracteres d'Imprimerie, (*Fonderie en Caracteres.*) on entend par la *hauteur* dite *en papier*, la distance du corps sur lequel ils sont fondus, depuis le pié qui sert d'appui à la lettre, jusqu'à l'autre extrémité où est l'œil. Cette *hauteur* est fixée sagement par les édits du roi & reglemens de la Librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confusion que des différentes *hauteurs* causeroient dans l'Imprimerie; cette *hauteur* n'est pas de même par-tout; on distingue la *hauteur* d'Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandres, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. *Voyez* ŒIL.

HAUTEUR, (*mettre à*) *en terme de Rafineur*; c'est l'action de verser la cuite dans les formes à-peu-près à la même *hauteur*; savoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On *met à hauteur*, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain est tombé, soit également partagé dans toutes.

HAUTS, *d'un vaisseau*, adj. pl. pris subst. (*Marine.*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaisseau, telles que sont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui sont sur le pont d'en-haut. On entend aussi par les *hauts d'un vaisseau*, tout ce qui est hors de l'eau; & par les bas, on entend tout ce qui est dessous ou dans l'eau. (*R*)

HAUTS, *ou* GRANDS BRINS, s. m. pl. (*Commerce.*) toiles de halle assorties; elles se fabriquent en Bretagne, particulierement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, s. m. (*Manuf.*) ce sont des ras de Gênes, étoffes ou toute laine ou laine & soie. *Voyez l'article* RAS.

HAUTS-FONDS, s. m. plur. (*Marine.*) c'est un endroit de la mer ou auprès d'une côte, sur lequel il y a peu d'eau, & où les navires seroient en danger d'échouer s'ils donnoient dessus: quelques-uns disent *des bas-fonds*. (*Z*)

HAUTS-JOURS, (*Jurisprud.*) c'est ainsi qu'en quelques endroits l'on appelle les grans-jours. *Voyez ci-après au mot* JOURS, GRANDS-JOURS. (*A*)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. sacrée*; en hébreu *bamot*, & en latin *excelsa*. Il en est souvent parlé dans l'Ecriture, sur-tout dans les livres des Rois; les prophetes reprochoient toûjours aux Israélites, d'aller adorer sur les *hauts-lieux*; cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux lois du Seigneur, pourvû qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrît ni encens ni victime aux idoles, mais vraissemblablement sur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes consacrées à la débauche; c'est ce qui allumoit le zele des prophetes pour supprimer & détruire les *hauts-lieux*. (*D. J.*)

HAUTURIER, s. m. (*Marine.*) pilote *hauturier*. On donne ce nom aux pilotes qui sont pour les voyages de long cours, qui ont une connoissance des astres, & qui font usage des instrumens pour prendre hauteur, pour les distinguer des pilotes costiers, dont les connoissances sont bornées à certaines côtes, le long desquelles ils conduisent les vaisseaux. (*R*)

HAWAMAAL, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du Nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le scythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* signifie en leur langue *discours sublime*; ce poëme contient cent vingt strophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle simplicité: en voici quelques-unes.

Plus un homme boit, plus il perd de raison; l'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enyvrent & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Quand j'étois jeune j'errois seul dans le monde; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon: un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems: quand un homme allume du feu, la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais; rarement voit-on des pierres sépulchrales élevées sur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louer la beauté du jour quand il est fini; une femme quand vous l'aurez connue; une épée quand vous l'aurez essayée; une fille quand elle sera mariée; la glace quand vous l'aurez traversée; la bierre quand vous l'aurez bûe.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Les richesses passent comme un clin-d'œil; elles sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-même: je connois une seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les monumens de la Mythologie & de la Poésie des Celtes, par M. Mallet; *voyez l'article* SCANDINAVES (*philosophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perse, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on transporte en d'autres pays. Cette ville est la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'historien de Timur-Bec. Sa *longitude*, suivant Tavernier, est à 75^d. 40'. *latitude* 33^d. 15'. mais la *lat.* de Tavernier n'est pas exacte; Nassir-Eddin, & Vulg-Beig suivis par M. de Lisle, la mettent de 31^d. (*D. J.*)

HAWASCH, (*Géogr.*) riviere d'Abyssinie, dont la source est dans le royaume de Wed; elle passe avec le Maeschi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyssinie qui en manque absolu-

absolument; & se trouvant enfin peu de chose, se perd dans les sables, comme si elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*)

HAXBERGEN, (*Géog.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyssel, dans le district de Twento.

HAY, s. m. (*Hist. nat.*) animal des Indes qui ressemble à un singe, mais dont la tête est difforme. Il a une marche si lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il est si paresseux, qu'il est quelquefois quinze jours sans manger. C'est si sobre qu'il falloit dire: si la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYN ou GROSSEN-HAYN, (*Géogr.*) ville de Saxe, dans le marquisat de Misnie.

HAYNA, (*Géog.*) ville de Silésie, dans la principauté de Liegnitz.

HAYNICHEN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le cercle des montagnes en Misnie, à deux lieues de Freyberg sur la Striegnitz.

* HAYON, s. m. (*Chandelier.*) espece de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées sur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, subst. masc. (*Métaphisique.*) terme qui se dit des évenemens, pour marquer qu'ils arrivent sans une cause nécessaire ou prévûe. *Voyez* CAUSE.

Nous sommes portés à attribuer au *hazard* les choses qui ne sont point produites nécessairement comme effets naturels d'une cause particuliere: mais c'est notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la sorte au *hazard* des effets qui ont aussi-bien que les autres, des causes nécessaires & déterminées.

Quand nous disons qu'une chose arrive par *hazard*, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, & non pas comme quelques personnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puisse être la cause de quelque chose. M. Bentley prend occasion de cette observation de faire sentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant représenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jetta de dépit son éponge sur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pû venir à bout lorsqu'il en avoit le dessein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il est évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'est que le peintre n'avoit point prévû cet effet, ou qu'il n'avoit point jetté l'éponge dans ce dessein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit nécessaire pour produire l'effet, de façon qu'en faisant attention à la direction dans laquelle il jetta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainsi qu'à la forme de l'éponge, à sa gravité spécifique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la distance de la main au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit absolument impossible, sans changer les lois de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, si toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On personnifie souvent le *hazard*, & on le prend pour une espece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agissant arbitrairement, & produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent point à nous; dans ce sens, ce mot est équivalent au grec τυχη, ou *fortune* des anciens. *Voyez* FORTUNE.

Hazard, marque aussi la maniere de décider des choses dont la conduite ou la direction ne peuvent se réduire à des regles ou mesures déterminées, ou dans lesquelles on ne peut point trouver de raison de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, &c. Sur les lois du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux. *Voyez* JEUX.

M. Placette observe que l'ancien sort ou *hazard* avoit été institué par Dieu même, & que dans l'ancien Testament nous trouvons plusieurs lois formelles ou commandemens exprès qui le prescrivent en certaines occasions; c'est ce qui fait dire dans l'Ecriture que le sort ou *hazard* tomba sur S. Matthias, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat.

De-là sont venus encore les *sortes sanctorum*, ou la maniere dont les anciens chrétiens se servoient pour conjecturer sur les évenemens; savoir d'ouvrir un des livres de l'Ecriture-sainte, & de regarder le premier verset sur lequel ils jetteroient les yeux: les *sortes homericæ*, *virgilianæ*, *prenestinæ*, &c. dont se servoient les Payens, avoient le même objet, & étoient parfaitement semblables à celles-ci. *Voyez* SORT.

S. Augustin semble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, se fondant sur cette supposition que Dieu préside au *hazard*, & sur le *verset* 33. *chapitre xvj. des Proverbes*.

Plusieurs théologiens modernes soûtiennent que le *hazard* est dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire dont Dieu se sert pour déclarer sa volonté. *Voyez* PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, &c.

HAZARDS, (ANALYSE DES) est la science du calcul des probabilités. *Voyez les articles* JEU, PARI, PROBABILITÉ, &c.

HAZARD, *en fait de Commerce*; on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour signifier qu'on a fait un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandise de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

HE

HE'A, s. m. (*Géog.*) province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevres, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils sont robustes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour: quoique Mahométans, ils ne savent ce que c'est que Mahomet & sa secte; mais ils font & disent tout ce qu'ils voyent faire & entendent dire à leurs alfaquis; ils n'ont ni medecins, ni chirurgiens, ni apoticaires, & n'en sont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre; consultez-le. Tednest est la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & est bornée par l'océan au couchant & au septentrion. (*D. J.*)

HE'AN, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Tonquin; c'est le siége d'un mandarin de guerre qui en est le gouverneur. (*D. J.*)

HE'ATOTOTL, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiseau du vent, *avis venti*; il est remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte sur sa tête; sa gorge est d'un cendré brun; son ventre est blanc, & ses piés sont jaunes; sa queue mi-partie noire & blanche, est ronde quand elle est déployée; son dos & ses aîles sont noires. (*D. J.*)

HEAUME, s. m. *voyez* CASQUE.

HEAUME, (*Marine.*) dans les petits bâtimens on appelle ainsi la barre du gouvernail. (*R*)

* HEAUMERIE, s. f. (*Art méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié; ce mot vient de *heaume* ou *casque*; d'où l'on a fait encore *heaumiers* ou *faiseurs de heaume*; ce sont nos Armuriers qui leur ont succédé.

* HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) *de la semaine*; ainsi des nouvelles *hebdomadaires*, des gazettes *hebdomadaires*, ce sont des nouvelles, des gazettes qui se distribuent toutes les semaines. Tous ces papiers sont la pâture des ignorans, la ressource de ceux qui veulent parler & juger sans lire, & le fleau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon esprit; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

* HEBDOMADIER, s. m. (*Hist. ecclés.*) celui qui est de semaine dans une église, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier*; il a en plusieurs endroits des priviléges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulieres.

On appelle aussi *hebdomadier* dans quelques monasteres celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succede à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, &c.

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuses, l'*hebdomadiere*.

HEBDOME'ES, s. f. plur. (*Antiq.*) fête qui selon Suidas & Proclus, se célébroit à Delphes le septieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement selon Plutarque & d'autres auteurs, le se-

le septieme jour du mois βύσιον, qui étoit le premier mois du printems. Les habitans de Delphes disoient βύσιον pour πύσιον, parce que dans leur dialecte, le β prenoit souvent la place du π; πύσιος est formé du prétérit parfait de πυθάνεσθαι, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le septieme jour de ce mois; c'est pour cela que ce dieu est surnommé par quelques écrivains *Hebdomagènes*, c'est-à-dire, *né le septieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer sa fête, & qu'il se livroit dans la personne de sa prêtresse, à tous ceux qui le consultoient.

Ce jour célebre des *hebdomées*, étoit appellé πολύφθοος, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits φθοῖς; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le consulter, Πολύφθοος signifie la même chose que πολύπευθὴς, ou πολυπάντευτος.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même tems les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle: car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié; sans cela Apollon étoit sourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez* DELPHES (*oracle de*). (*D. J.*)

* HEBE', s. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homere; Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, sans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hebé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce legume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hebé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymede à *Hebé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissé tomber d'une maniere peu décente dans un repas solennel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échanson des dieux; on dit de Jupiter seulement: selon eux, *Hebé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses; elle fut la déesse de la jeunesse; Hercule admis entre les dieux l'obtint pour sa femme. *Hebé* rajeunit Islaüs, fils d'Iphycle, à la priere de son mari, dont il étoit le cocher.

HEBERGE, s. f. *ou* HEBERGEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *maison*, *manoir*, *logement*.

Dans la Coûtume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*heberge* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen, ou l'adossement d'un bâtiment contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *heberge*, c'est-à-dire suivant l'étendue qu'il en occupe. *Voyez la Coûtume de Paris, article* 194 *&* 197.

Le droit d'*hebergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, *tome I. page* 200. (*A*)

* HEBERGER, MUIRE, (*Saline.*) c'est charger d'eau la poële; elle est environ deux heures à se remplir. *Voyez* SALINES.

* HEBICHER, s. m. (*Art.*) c'est un crible fait de brins de roseaux ou de latanier entrelacés, d'usage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en sert aussi aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barrils.

* HEBON, s. m. (*Mythol.*) surnom de Bacchus; c'est comme si l'on eût dit *le jeune dieu*. Le dieu de la jeunesse fut aussi le dieu de l'yvresse. Les Napolitains l'honorerent sous ce double aspect.

HÉBRAIQUE (LANGUE); c'est la langue dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'est sans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle est la premiere du monde. Comme langue savante, & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siecles le sujet & la matiere d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas toûjours été discutées de sens froid, sur-tout pas les rabbins, & qui pour la plûpart, ne sont pas encore éclaircies, peut-être à cause du tems qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été assez cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son origine, ses révolutions, son génie, ses propriétés, sa grammaire, sa prononciation, enfin les caracteres de son écriture, & la ponctuation qui lui sert de voyelles, sont l'objet des principaux problèmes qui la concernent; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noyent avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous présenterons donc ici ces différens objets; & sans nous flatter du succès, nous parlerons en historiens & en littérateurs; 1°. de l'écriture de la langue *hébraique*; 2°. de sa ponctuation; 3°. de l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux; 4°. de ses révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens; & 5°. de son génie, de son caractere, de sa grammaire, & de ses propriétés.

I. L'alphabet hébreu est composé de vingt-deux lettres, toutes réputées consonnes, sans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons *voyelles*, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun son fixe ni aucune valeur sans la ponctuation, qui seule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxieme article. On trouvera les noms & les figures des caracteres hébreux, ainsi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de Caracteres*; on y a joint les caracteres samaritains qui leur disputent l'antériorité. Ces deux caracteres ont été la matiere de grandes discussions entre les Samaritains & les Juifs; le Pentateuque qui s'est transmis jusqu'à nous par ces deux écritures ayant porté chacun de ces peuples à regarder son caractere comme le caractere primitif, & à considérer en même tems son texte comme le texte original.

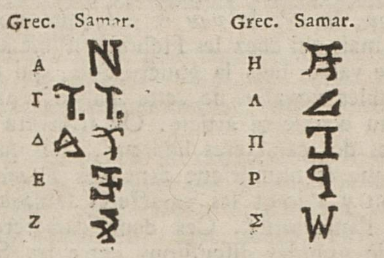
Ils se sont fort échauflés de part & d'autre à ce sujet, ainsi que leurs partisans, & ils ont plûtôt donné des fables ou des systèmes, que des preuves; parce que telle est la fatalité des choses qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir presque jamais être traitées à l'amiable & de sens froid. Les uns ont consideré le caractere hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapporté de Babylone au retour de leur captivité; & les autres ont regardé le caractere samaritain comme le caractere barbare des colonies assyriennes qui repeuplerent le royaume des dix tribus dispersées sept cens ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raisonnables ont cherché à les mettre d'accord en leur disant que leurs peres avoient eu de tout tems deux caracteres, l'un profane, & l'autre sacré; que le samaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme *hébreu*, avoit été le caractere sacré ou sacerdotal. Ce sentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui semblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu; mais il s'est trouvé des Juifs qui l'ont rejetté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puisse constater le double usage de ces deux caracteres chez les anciens Israélites. Enfin les savans qui sont entrés dans cette discussion, après avoir long-tems flotté d'opinions en opinions, semblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractere hébreu comme ayant été inventé par Esdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité; & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere samaritain.

Cette grande question auroit été plûtôt décidée, si dans les premiers tems où l'on en a fait un problème, les intéressés eussent pris la voie de l'observation & non de la dispute. Il falloit d'abord comparer les deux caracteres l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils different, en quoi ils se ressemblent, & quel est celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit ensuite rapprocher des deux alphabets les lettres greques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette contrée differe peu de la Palestine, il étoit assez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en sont sortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entre eux & les caracteres hébreux & samaritains des rapports communs qui pussent donner quelque lumiere sur l'antiquité des deux derniers; c'est ce que nous allons faire ici.

Le simple coup-d'œil fait appercevoir une différence sensible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, distinct, régulier, & presque toûjours quarré, est commode & courant dans l'Ecriture, le samaritain plus bisarre,

bisarre, & beaucoup plus composé, présente des figures qui ressemblent à des hieroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres symboliques qui sont encore en usage aux confins de l'Asie. Il est difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons ensuite remarquer que plusieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *resch*, & *schin*, ne sont que des abbréviations des caracteres samaritains qui leur correspondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déja conclure que le caractere samaritain est le plus ancien; sa rusticité fait son titre de noblesse.

La comparaison des lettres greques avec les samaritaines ne leur est pas moins avantageuse. Si l'on en rapproche les majuscules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epsilon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *sigma*, on les reconnoîtra aisément dans les lettres correspondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*, *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *resch* & *schin*,



avec cette différence cependant que dans le grec elles sont pour la plûpart tournées en sens contraire, suivant l'usage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette derniere observation il résulte que le caractere que nous nommons *samaritain* étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers tems historiques, & même auparavant, puisque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs se cache pour nous dans la nuit des tems mythologiques.

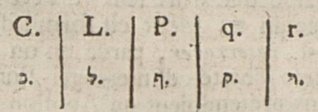
Nos observations ne seront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuscules

[Grec.	Hébr,	Grec.	Hébr.
α	א	ι	י
Γ	ג	λ	ל
δ	ד	ϛ σ	ם
ζ	ז	τ	ק
η h	ח	ρ	ר
θ	ט		

Le *v* vient de l'*ajin* ; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoîtra de même qu'elles en ont pour la plûpart été tirées, comme les majuscules l'ont été du samaritain, & l'on remarquera qu'elles sont aussi réprésentées en sens contraire. Par cette double analogie des lettres greques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que tout ce qui a été tant de fois débité sur la nouveauté du caractere hébreu; sur Esdras, qu'on en a fait l'inventeur; & sur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne sont que des fables qui démontrent le peu de connoissance qu'ont eu les Juifs de leur histoire littéraire, puisqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *samaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particulierement aux anciens habitans de la Phénicie ou Palestine, & que le samaritain cependant doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu, puisqu'il a visiblement servi à sa construction, & qu'il a produit les majuscules greques; étant vraissemblable que les premieres écritures ont consisté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorsque cet art est devenu plus commun & d'un usage plus fréquent.

Au tableau de comparaison que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'est pas non plus inutile de joindre le coup-d'œil des lettres latines; quoiqu'elles soient censées apportées en Italie par les Grecs, elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C*, *L*, *P*, *q* & *r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autre que le *caph*, le *lamed*, le *phé* final, le *qoph*, & le *resch* de l'alphabet hébreu, vûs & dessinés en sens contraire:



ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer les tems où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous est encore plus impossible de désigner la source d'où les Phéniciens & les Israélites les avoient eux-mêmes tirés; ce n'a pû être sans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies se sont répandues de bonne heure dans la Palestine. Mais en vain desirerions-nous savoir quelque chose de plus précis sur l'origine de ces caracteres & sur leur inventeur; les tems où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs symboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour transmettre l'Histoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde: nous n'oserions même assûrer que ces caracteres hébreux & samaritains ayent été les premiers caracteres des sons. La lettre quarrée des Hébreux est trop simple pour avoir été la premiere inventée; & celle des Samaritains n'est peut-être point assez composée; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne semblent être prises dans la nature; & c'est l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il est plus que vraissemblable que les premieres lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déjà fait un si grand usage dans l'âge des symboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penser de plus raisonnable sur nos deux alphabets, c'est qu'étant dépourvûs de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour amener l'écriture à sa perfection. Quant au primitif inventeur, laissons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moïse, tantôt dans Esdras; laissons aux Mythologistes le soin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* signifie des *lettres*; & ne rougissons point d'avouer notre ignorance sur une anecdote aussi ténébreuse qu'intéressante pour l'histoire du genre humain. Passons aux questions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle est privée.

II. Quoique les Hébreux ayent dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'est-à-dire *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons *voyelles*, elles ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun son fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui se posent dessus ou dessous, & devant ou après elles: par exemple, *ȧ* vaut *o*, *ạ* vaut *i*, *a̤* vaut *e*, *u̇* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & plusieurs autres petits signes conventionnels se posent sous les vraies consonnes, valent seuls autant que nos cinq voyelles, & tiennent presque toûjours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui sont peu souvent employés dans les livres sacrés. Pour écrire *lacac*, lecher, on écrit *l c c*; pour *paredes*, jardin, *p r d s*; pour *marar*, être amer, *m r r*; pour *pharaq*, briser, *p h r q*; pour *garah*, batailler, *g r h*, &c. Tel est l'artifice par lequel les Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles; & il faut avouer que leurs signes sont plus riches & plus féconds que nos cinq caracteres, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des sons que nous sommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas assez. Il est arrivé cependant, & il est arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des signes aussi déliés, quelquefois trop vagues, & plus souvent encore sous-entendus. Les voyelles ont extrèmement varié dans les sons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omises, elles ont été ajoûtées & déplacées à l'égard des consonnes qui forment la racine des mots: c'est ce qui fait que la plûpart des expressions occidentales qui sont en grand nombre sorties de l'Orient, sont & ont été presque toûjours mé-

méconnoissables. Nous ne disons plus *paredes*, *marar*, *pharac*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric*, ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles sont une des clés des étymologies, ainsi que la connoissance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoûtées à chaque mot oriental, suivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des signes que l'on nomme dans l'hébreu *points-voyelles*, il y a encore une multitude d'accens proprement dits, qui servent à donner de l'emphase & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à distinguer les parties du discours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'est donc privée d'aucun des moyens nécessaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des signes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expressions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille; mais cette écriture a-t-elle toûjours eu cet avantage? c'est ce que l'on a mis en problème. Vers le milieu du seizieme siecle, Elie Lévite, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéressante & singuliere question; on n'avoit point avant lui soupçonné que les points-voyelles que l'on trouvoit dans plusieurs exemplaires des livres saints, pussent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & composé le texte; & l'on n'avoit pas même songé à séparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour son tems, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçûes; il osa recuser l'antiquité des point-voyelles, & en attribuer l'invention & le premier usage aux Massoretes, docteurs de Tibériade, qui fleurissoient au cinquieme siecle de notre ere. Sa nation se révolta contre lui, elle le regarda comme un blasphémateur, & les savans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-septieme siecle, Louis Capelle, professeur à Saumur, prit sa défense, & soûtint la nouvelle opinion avec vigueur; plusieurs se rangerent de son parti: mais en adoptant le système de la nouveauté de la ponctuation, ils se diviserent tous sur les inventeurs & sur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Massoretes, d'autres à deux illustres rabbins du onzieme siecle, & la multitude crut au-moins devoir remonter jusqu'à Esdras & à la grande synagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puissant adversaire, qui fut secondé d'un grand nombre de savans de l'une & de l'autre religion; mais quoique le nouveau système parût à plusieurs intéresser l'intégrité des livres sacrés, il ne fut cependant point proscrit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le sentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle question autant qu'il est possible de le faire, il est à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous exposeront l'état des choses; & nous faisant connoître quelles sont les causes de l'incertitude où l'on est tombé à ce sujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la question.

Le Pentateuque samaritain, qui de tous les textes porte le plus le sceau de l'antiquité n'a point de ponctuation; les paraphrastes chaldéens qui ont commencé à écrire un siecle ou deux avant J. C. ne s'en sont point servis non plus. Les livres sacrés que les Juifs lisent encore dans leurs synagogues, & ceux dont se servent les Cabalistes, ne sont point ponctués: enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne sont d'aucun usage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ses partisans, & ils n'ont point manqué de s'autoriser aussi du silence général de l'antiquité juive & chrétienne sur l'existence de la ponctuation. Contre des moyens si forts & si positifs on a opposé l'impossibilité morale qu'il y auroit eu à transmettre pendant des milliers d'années un corps d'histoire raisonnée & suivie avec le seul secours des consonnes; & la traduction de la Bible que nous possédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expressive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens nécessaires & des signes indispensables pour en perpétuer le sens & l'intelligence. On a dit que le secours des voyelles nécessaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus nécessaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plûpart des mots ayant souvent plus d'une valeur, l'absence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phrase en raison de la combinaison des sens dont un groupe de consonnes est susceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette derniere considération est réellement effrayante pour qui sait la fécondité de la combinaison de 4 ou 5 signes avec 4 ou 5 autres; aussi les défenseurs de l'antiquité des points voyelles n'ont-ils pas craint d'avancer que sans eux le texte sacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*instar nasi cerei, in diversas formas mutabilis fuisset*. Leusden, *phil. heb. disc.* 14.), qu'un monceau de sable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu sa figure & sa forme primitive. Envain leurs adversaires appelloient à leur secours une tradition orale pour en conserver le sens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur disoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais servi qu'à transmettre des fables. En vain osoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inspirés du Saint-Esprit pour trouver & fixer le véritable sens du texte sacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impossibilité de la chose, parce que la traduction des livres saints ne doit pas être une merveille supérieure à celle de leur composition primitive. A ces raisons générales on en a joint de particulieres & en grand nombre: on a fait remarquer que les paraphrastes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, se sont servis très-fréquemment de ces consonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu usitées dans les textes sacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais, qui sont si essentielles dans les ouvrages des paraphrastes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le son & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font aussi de ces caracteres le même usage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du silence de l'antiquité, on a présenté les ouvrages même des Massoretes qui ont fait des notes critiques & grammaticales sur les livres sacrés, & en particulier sur les endroits dont ils ont crû la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabalistes, connus pour être encore plus anciens que la Massore; c'est ce qui est exposé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. punct. cap.* 5. *part. I.* & dans le *Philog. heb.* de Leusden. Quant au silence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles seroit une chose aussi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais si son origine sort de la nuit des tems les plus reculés, comme il est très-vraissemblable, leur silence alors ne doit pas nous surprendre; ces auteurs auront vû les points voyelles; ils s'en seront servis comme les Massoretes, mais sans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des choses d'usage, & que c'est même-là la raison qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant plusieurs indices que les anciennes versions de la Bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites sur des textes ponctués; leurs variations entre elles & entre toutes les autres versions qui ont été faites depuis, ne sont souvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils se sont servis; d'ailleurs, comme ces variations ne sont point considérables, qu'elles n'influent que sur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'ensemble total du corps historique, est toûjours le même dans toutes les versions connues; cette uniformité est une des plus fortes preuves qu'on puisse donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un secours commun & un même guide pour déchiffrer les consonnes *hébraïques*. S'il se pouvoit trouver des Juifs qui n'eussent point appris leur langue dans la Bible, & qui ne connussent point la ponctuation, il fraudroit pour avoir une idée des difficultés que présente l'interprétation de celles qui ne le sont pas, exiger d'eux qu'ils en donnassent une nouvelle traduction, on verroit alors quelle est l'impossibilité de la chose, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens si l'on vouloit en ajoûter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ses accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caracteres. Quoique les Grecs ayent eu l'art d'ajoûter aux alphabets

bets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur son, leurs voyelles sont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il sembleroit qu'ils n'ont pas osé se défaire entierement de la ponctuation primitive. Ces accens sont dans leur écriture aussi essentiels, que les points le sont chez les Hébreux; & sans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le sens seroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique sans doute un des degrés de la progression de cet art; mais quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique usage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le seizieme siecle a donc vû naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cause que la publicité des textes originaux rendus communs par l'Imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les Bibles *hébraiques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant, plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raisonnerent; le monde vit alors le spectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le silence des siecles fut nécessairement rompu par des opinions & des systèmes, dont la contrariété seule devroit suffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainsi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La discussion des points voyelles seroit ici terminée toute en leur faveur, si les adversaires de son antiquité n'avoient encore à nous opposer deux puissantes autorités. Le Pentateuque samaritain n'a point de ponctuation, & les Bibles *hébraiques* que lisent les rabbins dans leurs synagogues pour instruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'est une regle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais servir à cet usage. Nous répondrons à ces objections 1°. que le Pentateuque samaritain n'a jamais été assez connu ni assez multiplié, pour que l'on puisse savoir ou non, si tous les exemplaires qui en ont existé ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il suit de ce que ceux que nous avons en sont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant aussi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui lisent des Bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans les Bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui servent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne sait que ces rabbins toûjours livrés à l'illusion, ne se servent de Bibles sans voyelles pour instruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils disent, les sources du Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les Bibles de cette espece, qui ne puisse avoir une infinité de valeur par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimeres, & qui veut en entretenir les autres?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes font aussi si peu de cas de la ponctuation; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances; ils veulent en toute liberté supposer les voyelles, analyser les lettres, décomposer les mots, & renverser les syllabes; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrames & de logogryphes. *Voyez* CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la Bible dans tous les tems, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, se plongent dans leurs synagogues, semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur source & leur principe dans les déreglemens de l'imagination; les Bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystere, puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi, si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les suites qu'elles ont eû, nous conduit au véritable point de vûe sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles; ce que nous allons dire fera la plus essentielle partie de leur histoire; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les tems avec les tems, ni les auteurs sacrés avec les sages d'Egypte, ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hebreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils ayent précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien articuler. L'écriture est le tableau du langage; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pû l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle, & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé en discutant cette même question, que les consonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme: ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux, & d'ailleurs inutile; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere aussi simple qu'essentielle de tous les sons, de tous les mots, & de toutes les langues; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité, que l'invention des signes des consonnes ait pû être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles, ou des points voyelles, qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystere a été celui des savans des premiers âges; c'étoit lui qui avoit déja en partie présidé à l'invention des hieroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siecles dans des ténebres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & universelle, dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel systême; il suffit de savoir qu'il a existé, & d'en voir les tristes suites, pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caracteres des sons, & qui en a fait deux classes séparées, quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette prétieuse & inestimable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier; les signes des consonnes on été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en reserve comme une clef & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toûjours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages, & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entiere; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point, par un abus trop conséquent de leur funeste politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié; mais quand elles auroient eû toutes ce rare bonheur, en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives, & des révolutions qui renversent tout, & principalement les Arts? Les nations ont donc été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils sont péri & leur mystere avec eux. Après ces évenemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive, devenus mystérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses desolations de leur patrie; mais quant à la plûpart des autres nations, il n'est que trop vraissemblable qu'il a été pour elles un tems fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes; & la privation des exemplaires ponctués presque tous péris avec ceux qui les avoient si mysterieusement gardés,

dés, donna nécessairement lieu à une science nouvelle, qui fit respecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples: ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens sages avoit quelque chose de merveilleux, ainsi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée; on n'y chercha que des choses sublimes, & ce qui n'y avoit jamais été sans doute, comme la medecine universelle, le grand œuvre, les secrets, la magie, & toutes ces sciences occultes que tant d'esprits faux & de têtes creuses ont si long-tems cherchées dans certains chapitres de la Bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimensions de bâtiment. Il en fut aussi de même quant à l'histoire générale des peuples & aux histoires particulieres des grands hommes. Les nations qui dans des tems plus anciens avoient déjà abusé des symboles primitifs & des premiers hiéroglyphes, pour en former des êtres immaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuserent de même de l'écriture sans consonnes, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut censé lui appartenir, & renfermer une anecdote essentielle sur le personnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en simples consonnes qui ne puissent offrir plusieurs valeurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de son histoire. Cet abus est une des sources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Isis, *&c.* font allusions chacun à cinq ou six racines orientales qui ont toutes la singuliere propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes; ce que nous disons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là sont provenues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes qui n'ont jamais pû s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affectionné à la racine qu'il a saisie; de-là l'incertitude où ils nous ont laissé, parce qu'ils ont tous eu raison en particulier, & qu'il a paru néanmoins impossible de les concilier ensemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile; & puisque les Vossius, les Bocharts, les Huets, les Leclercs, avoient tous eu des suffrages en particulier; au lieu de se critiquer les uns les autres, ils devoient se donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales sources de la Mythologie, & à nous dévoiler par-là un des secrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un secret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de composer & d'écrire dans les tems où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens historiques obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leur roman des noms même de leurs personnages. Ce secret, à la vérité, ne couvre qu'une absurdité; mais il importe au monde de la connoître; & pour nous former à cet égard une juste idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décomposer, il ne faut que contempler un cabaliste méditant sur une Bible non ponctuée: s'il trouve un mot qui le frappe, il l'envisage sous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatise, & par le secours des voyelles arbitraires il en épuise tous les sens possibles, avec lesquels il construit quelque fable ou quelque mystérieuse absurdité; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé se trouve dans le mot dont il s'est échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait souvent par lui-même aucun rapport à ses illusions. Nos logogryphes modernes sont sans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puérile fait encore l'amusement des petits esprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabulistes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les seuls écrivains & les seuls historiens de presque toutes les nations. Ils abuserent de même des écritures mystérieuses que les malheurs des tems avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces siecles de mensonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les tems où les voyelles vulgaires ayant été heureusement inventées, l'abus des mots devint nécessairement plus difficile & plus rare; on se dégoûta insensiblement de la fable; les livres se transmirent sans altération; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'Histoire, & elle n'a cessé de recueillir le fruit de sa précieuse invention, par l'empire de la science qu'elle a toûjours possédé depuis cette époque. Quant aux nations de l'Asie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece comme la Grece avoit adopté leurs consonnes; elles ont presque toûjours conservé un invincible penchant pour le mystere & pour la fable; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabalistiques, qui en ont imposé par de graves puérilités & par d'importantes bagatelles; & quoiqu'il y ait eu des tems où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont servi de modele pour composer d'excellentes choses en différens genres, ils ont affecté toûjours dans leur diction des métathèses ou anagrammes ridicules, des allusions & des jeux de mots; & la plûpart de leurs livres nous présentent le mélange le plus bizarre de ces pensées hautes & sublimes qui ne leur manquent pas, avec un style affecté & puérile,

Cette histoire des points voyelles nous offre sans doute la plus forte preuve que l'on puisse donner de leur indispensable nécessité. Nous avons vû dans quelles erreurs sont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jettons actuellement nos yeux sur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du mensonge & du délire, étoit pour le peuple juif & sous la main de l'Esprit-saint, l'écriture de la sagesse & de la vérité.

On ne peut douter que Moyse élevé dans les arts & les sciences de l'Egypte, ne se soit particulierement servi de l'ecriture * ponctuée pour faire connoître ses lois & qu'il n'en ait remis à l'ordre sacerdotal qu'il institua, des exemplaires soigneusement écrits en consonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le sens & l'intelligence d'une loi dont il avoit si fort & si souvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus sevère. Ce sage législateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres sans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déjà issues de son tems: il n'a donc pû manquer à une précaution que l'écriture de son siecle exigeoit nécessairement, & de laquelle dépendoit le succès de la législation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit aussi des exemplaires parmi le peuple, puisqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation assidue; mais il est difficile à cet égard de penser que les copies en ayent été fort fréquentes, attendu que sans le secours de l'impression on n'a pû, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fournissoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raison des hommes; nous ne devons sans doute voir dans ce précept que l'ordre de fréquenter assidument les instructions publiques & journalieres où les prêtres faisoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra sans doute que chaque israélite étoit obligé dans sa jeunesse de la transcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exemts de ce devoir. Mais si cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moyse, il y a toute apparence qu'il en a été de l'observance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés presqu'aussitôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on sait que leur infidélité sur tout les points de leur loi a été presque aussi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le desert, ils y négligent la circoncision pendant quarante ans, & toute la génération de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent sans cesse de Moloch à Baal, & de Baal à Astaroth. Qui pourroit le croire? les descendans même de Moyse se font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénésie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moyse pour les veaux de Béthel; & si Juda rentre quelquefois en lui-même, ses idolatries l'enveloppent aussi dans la ruine d'Israël. Pendant dix siecles enfin ce peuple idolâtre & stupide fut presque semblable en tout aux nations incirconcises; excepté qu'il avoit le bonheur de posséder un livre précieux qu'il négligea toûjours, & une loi sainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille sous Josias

* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'une dialecte assez semblable aux langues de Phénicie & de Palestine, on conjecture que l'écriture a dû être aussi la même. Ceci est d'autant plus vraissemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainsi qu'écrivoient les Egyptiens; selon Hérodote.

fias de trouver un livre de Moyse & que sous Esdras il fallut renouveller la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célébrée depuis Josué. La conduite des Juifs dans tous les tems qui ont précédé le retour de Babylone, est donc un monument constant de la rareté où ont dû être les ouvrages de son premier législateur. Délaissés dans l'arche & dans le sanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participerent que trop souvent eux-mêmes aux desordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des ministres idolâtres: peut-être qu'en n'en laissant paroître que des exemplaires sans voyelles pour se rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuerent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en servoient-ils dèslors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore, & ne les firent-ils servir de même qu'à des études absurdes & puériles, indignes de la majesté & de la gravité de leurs livres. Ce soupçon ne se justifie que trop, quand on se rappelle toutes les antiques fables dont la Cabale s'autorise sous les noms de Salomon & des prophetes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raison pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus savant des rois: c'est que les esprits faux & superstitieux abusoient sans doute dèslors de ses hautes & sublimes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophetes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolatrie d'Israël qui ait occasionné la rareté des livres de Moyse, ou que leur rareté ait occasionné cette idolatrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pû occasionner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple: l'écriture sans consonnes est un énigme pour lui; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire: Se peut il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévérement recommandé l'observation, ait pû permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité: mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence: que ne lui demandons-nous aussi pourquoi elle s'est plû à ne parler aux Juifs qu'en parabole; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choisi particulierement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossiere? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison; celui qui a permis l'égarement de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarement du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moyse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimeres & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pû parvenir jusqu'à nous qu'à-travers une multitude de hazards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siecles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolatrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs peres avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord; ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui porterent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moyse & des prophetes: elle les étudia profondément: elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de savans: il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes; & ce goût général pour les lettres & la science fut une cause seconde, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion: tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siecles après ce retour furent le bel âge de la nation juive: alors la loi triompha comme si Moyse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillerent avec autant d'ardeur à la recherche de ses livres qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel tems & en quel lieu ces livres si long-tems négligés se retrouverent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçûs d'Esdras dans ces premiers tems; il leur tint presque lieu d'un second Moyse, * & c'est à lui ainsi qu'à la grande synagogue qu'ils attribuent la collection & la révision des livres sacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ses collegues secondé des lumieres surnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue: quelques-uns ont même poussé le merveilleux au point d'assûrer qu'il les avoit écrits de mémoire sous la dictée du Saint-Esprit. Mais le Pentateuque entre les mains des Samaritains ennemis des Juifs dément une fable aussi absurde: nous devons donc être certains que la restauration des livres de Moyse & le renouvellement de la loi n'ont été faits que sur de très-antiques exemplaires & sur des textes ponctués, sans lesquels il eût été de toute impossibilité à un peuple qui avoit négligé ses livres, son écriture & sa langue, d'en retrouver le sens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais ralenti. Détruits par les Romains & dispersés par le monde, ils en ont toûjours eu un soin religieux, ils ont étudiés sans cesse, & n'ont jamais souffert qu'on fît le plus léger changement non-seulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caracteres & la ponctuation; y toucher, seroit commettre un sacrilége; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce respect idolâtre & superstitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne soient saintes, qui ne renferment quelque mystere particulier; chacune d'elles a même sa legende & son histoire. Mais il est superflu d'entrer dans cet étonnant détail: tout réel qu'il est, il paroîtroit incroyable, aussi-bien que les peines infinies qu'ils se sont données pour faire le dénombrement de tous les caracteres de la Bible, pour savoir le nombre général de tous ensemble, le nombre particulier de chacun, & leur position respective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre; vastes & minutieuses entreprises, que des Juifs seuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette servitude judaïque, nos savans commencent à prendre le goût des Bibles sans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un siecle éclairé, où il n'est plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penserions à l'aspect des nouvelles éditions des Bibles non ponctuées, que la Mythologie voudroit renaître.

Il n'est pas nécessaire sans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle se figure de droite à gauche; c'est une singularité que peu de gens igno-

* Il est vraissemblable que le nom d'*Esdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il est écrit dans le texte, se devroit dire *Ezra*; & dérivé d'*azar*, *il a secouru*, on l'interprete *secours*, parce qu'Esdras a été d'un grand secours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont aussi cherché dans *zehar*, *il a institué*, *il a enseigné*, & qui sous ce point de vûe ont regardé Esdras comme l'instituteur de la plûpart de leurs usages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Esdra*, parce que le *z* tourne en *sd* comme en *ds*, l'a fait encore chercher dans *sadar*, *il a arrangé*, *il a mis en ordre*. D'où ils ont aussi tiré cette conséquence, qu'Esdras avoit été l'ordonnateur, le réviseur, & l'éditeur des livres sacrés. Tel est le grand art des Juifs dans la composition de leurs histoires traditionnelles: c'est donc avec bien de la raison que les Chrétiens ont rejetté ce qu'ils débitent sur Esdras, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

ignorent. Nous n'oserions déterminer si cette méthode a été aussi naturelle dans son tems, que la nôtre l'est aujourd'hui pour nous. Les nations se sont fait sur cela différens usages. Diodore, *liv. III.* parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas: l'ancienne écriture de Fohi nous est représentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, selon Hérodote, écrivoient, ainsi que les Phéniciens, de droite à gauche; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture βουστροφηδον, parce qu'à l'imitation du labour des sillons, elle alloit successivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le mystere, ou quelqu'usage antérieur aux premieres écritures, ont produit ces variétés; peut-être n'y a-t-il d'autre cause que la commodité de chaque peuple relativement aux instrumens & autres moyens dont on s'est d'abord servi pour graver, dessiner ou écrire: mais de simples conjectures ne méritent pas d'alonger notre article.

III. L'histoire de la *langue hébraïque* n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. Elle est, selon eux, la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde; c'est de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmise de race en race & d'âge en âge, au-travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Israël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, & qui retournant un jour à sa source, sera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des saints & des prophetes. Mais laissons-là ces pieuses réveries, dont la religion ni la raison de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès qui a toûjours été si fatal aux Juifs, qui ont idolâtré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choses. Si le respect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *sainte* à la *langue hebraïque*, nous savons que ce n'est qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, syriaque, & greque, toutes les fois que le Saint-Esprit s'en est servi: nous savons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inspirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine; elle est de tous les âges & de tous les lieux, & son efficacité l'emporte sur les langues de la terre les plus éloquentes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici bas; comme toutes les autres, elle a eu son commencement, son regne & sa fin, & comme elles encore, elle a eu son génie particulier, ses beautés & ses defauts. Sortie de la nuit des tems, nous ignorons son origine historique; & nous n'oserions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle est antérieure aux anciens des astres du monde. S'il étoit permis cependant d'hazarder quelques conjectures raisonnables, fondées sur l'antiquité même de cette langue & sur sa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé; qu'il a pû se faire que ceux même qui ont échappé aux destructions, ayent eu pour un tems une langue plus riche & plus formée, qui auroit été sans doute une de celles de l'ancien monde; mais que la postérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites sociétés qui ont dû nécessairement être long-tems misérables & toutes occupées de leurs besoins & de leur subsistance, il a dû arriver que leur langage primitif se sera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, concise & sauvage pendant plusieurs siecles, qui sera ensuite devenue la mere des langues qui ont été propres & particulieres aux premiers peuples & à leur colonie. Il en est des langues comme des nations: elles sont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puissance des sociétés qui les parlent; elles sont arides & pauvres chez les Sauvages; & elles se sont agrandies & embellies partout où la population, le commerce, les sciences & les passions ont agrandi l'esprit humain. Elles ont aussi été sujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été exposées les puissances de la terre; elles se sont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & se sont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire sur les premieres langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin-d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuses & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, si les inventions se perdirent, & s'il a fallu des siecles pour les retrouver & les renouveller, à plus forte raison les langues qui en avoient été la source, le canal & le monument, se perdirent-elles de même, & furent-elles ensevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous restent sur les temps antérieurs à ces révolutions, & la multitude de fables par lesquelles on a cherché à y suppléer, seroit en cas de besoin une preuve de nos conjectures: mais ne sont-elles que des conjectures?

Il est donc très-peu vraissemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puisse remonter au-delà du renouvellement du monde: tout au plus est-elle une des premieres qui ait été formée & fixée lorsque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pû s'occuper à d'autres objets qu'à leurs besoins. Nous disons *tout au plus*, parce que malgré la simplicité de la *langue hébraïque*, elle est quelquefois trop riche en synonymes, dont grand nombre de verbes & plusieurs substantifs ont une singuliere quantité; ce qui suppose une aisance d'esprit & une abondance dont le génie des premieres familles n'a pû être susceptible pendant long-tems, & ce qui décele des richesses acquises ailleurs après l'agrandissement des sociétés.

Pour nous prouver toute l'anteriorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut se trouver que chez eux: toute fondée que soit cette remarque, quoiqu'il y ait plusieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puisse s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre chose sinon que ce sont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont transmis le sens primitif de ces noms propres en les traduisant en leur langue: s'ils eussent été grecs, ils eussent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils eussent été latins; parce qu'il a été aussi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le sens des noms traditionnels en leur langue, Ils y étoient forcés, parce que ces noms faisoient souvent une partie de l'histoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduisant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des sciences exigeoit nécessairement le renouvellement des noms. La Mythologie qui n'a que trop connu cet ancien usage de traduire les noms pour expliquer l'histoire, nous montre souvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de sources étrangeres, & en personnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphysiques: ses méprises en ce genre sont, comme on sait, une des sources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la justice qui est dûe aux écrivains divinement inspirés: c'est par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appellé *terre* ou *terrestre*, & la premiere femme *la vie*. La raison concourt même à nous dire que l'homme est *terre* & que la femme donne *la vie*; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels sont les premiers mots par lesquels ont été désignés *la terre* & *la vie*.

Il est de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pû porter dans son origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham est sorti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ses enfans ont si long-tems voyagé en simples particuliers. Si la langue de la Bible est celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée: si elle ne l'est point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangere. Entre ces deux alternatives il est un milieu sans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naissance, n'ayant pû parler autrement que chaldéen, il est plus que vraissemblable que sa postérité a dû conserver son langage pendant quelques générations, & qu'ensuite leur commerce & leurs liaisons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en est résulté une nouvelle dialecte propre & particuliere aux Israélites: d'où nous devons présumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la Bible, ne doit pas remonter plus d'un siecle avant les écrits de Moyse: le chaldéen d'Abrham en a été le principe; il est ensuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la basse Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de

son côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainsi que la langue arabe, comme on le voit particulierement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a subi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'Ecriture qu'Abraham ne se sert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du chaldéen de ce patriarche. Eliéser & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puisqu'ils converserent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déja familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'une autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingt ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi la dialecte *hébraïque* avoit déjà pû se former. Ce seul exemple peut nous faire juger de la différence que le tems continua de mettre dans le langage de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joseph en Egypte se servît d'interprete pour parler à ses freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entre elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'est écoulé depuis ce patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyse, que l'italien, le françois & l'espagnol ne different entre eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siecles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'Ecriture prendre le non de *langue* à la rigueur; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrémement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'Ecriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlé. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Demosthène étoit étranger dans Athènes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement toutes ces anciennes dialectes, quoiqu'issues d'une même source. Au reste, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham; il étoit sorti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les tems a étendu sur elles sa puissance & son empire, tantôt par les armes & toûjours par les sciences. L'Euphrate a successivement été le siége des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vû en Europe & en différens tems le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui est la suite de l'empire des nations, en est en même tems le monument le plus constant & le plus durable.

Celle de toutes ces dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vestiges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moyse, que l'Ecriture pour cette raison sans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont crû aussi devoir traiter de l'autre; & c'est à leur exemple, que pour ne point laisser incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ses révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons suivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moyse.

La langue des Israélites se trouvant fixée par les ouvrages de Moyse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont succédé d'âge en âge jusqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix siecles que renferme cet espace de tems comme la mesure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui dans les soixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement à la dialecte chaldéenne qui se parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli aussi prompt nous paroît cependant si extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait jusqu'ici reçû sans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont transmis pour nous rendre raison de la révolution qui s'est faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il soit fort certain qu'au tems d'Esdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en Chaldéen, d'un autre côté il est si peu vraissemblable que tout un peuple ait oublié sa langue en soixante-dix ans, qu'une tradition aussi suspecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire soupçonner qu'ils l'avoient déjà oubliée & négligée long-tems avant cette époque. Si notre sentiment est nouveau, il n'en est peut-être pas moins raisonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques observations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en resta beaucoup en Judée & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint plusieurs qui vécurent encore assez de tems pour voir le second temple qui fut long à construire, & pour pleurer sur les ruines du premier. Nous ajoûterons que cette captivité à laquelle on donne soixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier siége de Jérusalem en 606 avant Jesus-Christ, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troisieme & dernier siége. Or dans un intervalle aussi court, une nation entiere n'a pû oublier sa langue, ni s'habituer à une langue étrangere, à-moins qu'elle n'y fût déjà disposée par un usage plus ancien & par un oubli antérieur de sa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, est une durée excessive, sur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres sont susceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce Chaldéen même auquel on dit que les Juifs se sont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus sonores, & par des expressions empruntées non-seulement des Perses, des Medes, & autres nations voisines, mais aussi des nations les plus éloignées, témoin le סומפוניה *sumphoneiah*, du *iij. chap.* de Daniel, ℣. 5. 10. 15. mot grec qui dès le tems de Cyrus avoit déjà pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plûtôt familiarisés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'est plus le chaldéen d'Esdras; & celui des Paraphrastes, qui ont continué ses commentaires, en differe infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû essuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui passe pour avoir été leur second, a été exposé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq siecles d'intégrité & de durée à la langue de Moyse.

Il est vrai que la Bible à la main on essayera de nous prouver par les ouvrages des prophetes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moyse n'a point cessé d'être vulgaire jusqu'à cet évenement. Mais par le même raisonnement ne tentera-t-on pas aussi de nous prouver que le latin a toûjours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été successivement écrits en cette langue, depuis une longue suite de siecles? Il faudroit être sans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveuglé, pour hasarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des savans, sans être celle du peuple; & ce n'est que lorsqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractere essentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue succession d'ouvrages tous écrits dans la dialecte de Moyse, c'est qu'après lui elle a été la dialecte particuliere des prophetes, & que de vulgaire qu'elle avoit été dans les premiers tems, elle n'a plus été qu'une langue savante, & peut-être même qu'une langue sacrée qui

qui ne s'eſt plus altérée, parce qu'elle s'eſt conſervée dans le ſanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'Ecriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux uſages des nations étrangeres qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraique* eſt tellement le même dans tous les écrits des prophetes, quoique compoſés en des âges fort diſtans les uns des autres, que ſi le caractere particulier de chaque écrivain ne ſe faiſoit connoître dans chaque livre, on penſeroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un ſeul tems & d'une ſeule plume; *ut fere quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore eſſe conſcriptos*. (Voyez *la note entiere**.) La conſtruction, l'appareil des mots, la ſyntaxe, le caractere de la langue enfin ſont ſi ſemblables & ſi monotones par-tout, qu'un eſprit inquiet & ſoupçonneux en pourroit tirer des conſéquences auſſi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre obſervation leur eſt au contraire favorable. L'immutabilité de leur ſtyle & de leur diction, dont celle de Moyſe a toûjours été le modele, s'eſt communiquée aux faits & à la mémoire des faits; & c'étoit le ſeul moyen de les tranſmettre juſqu'à nous, malgré l'inconſtance & les égaremens d'une nation capricieuſe & volage. Tous les ſages de l'antiquité qui ont, auſſibien que le ſacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de ſe ſervir de même, dans leurs annales, d'une langue particuliere & ſacrée: c'étoit un uſage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à juſtifier nos réflexions. Il n'eſt point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moyſe avoit dû ſe corrompre parmi ſon peuple; nous avons vû ci-devant combien il avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa loi. La même conduite lui fit auſſi négliger ſon langage; l'oubli de l'un étoit une ſuite néceſſaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix ſiecles preſque continus de leurs deſordres & de leur idolatrie, nous pouvons ſans doute nous repréſenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroaſtre qu'ils conſervent encore ſans les pouvoir lire & ſans les entendre; ils n'y connoiſſent que du blanc & du noir: & telle a dû être pendant l'idolatrie d'Iſraël la poſition du commun des Juifs vis-à-vis des livres de leur légiſlateur. Si leur conduite préſente nous fait connoître à quel point ils les conſiderent & les reſpectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands riſques de ſe perdre & de devenir inintelligibles; & il n'en eſt point cependant ſur qui la Providence ait plus veillé: c'eſt ſans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le ſaint roi Joſias, qui s'en ſervit pour retirer pendant un tems le peuple de ſes deſordres: mais ſi un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'euſſent eu chez les Hébreux même le ſort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le hazard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'eſt-à-dire la ſuperſtition établie?

Ce fut vraiſſemblablement par le ſeul canal des ſavans, des prêtres, & particulierement des voyans ou prophetes qui ſe ſuccéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moyſe ſe ſont conſervés; ceux-ci ſeuls en ont fait leur étude, ils y puiſoient la loi & la ſcience; & ſelon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égaroient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du légiſlateur devint pour eux un langage ſacré, qui ſeul eut le privilege d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & ſur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interpretés au peuple, ou lûs en langue vulgaire, étoient enſuite dépoſés au ſanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverſes prophéties devoient un jour intéreſſer.

On nous demandera dans quel tems la langue de Moyſe a ceſſé d'être en uſage parmi les Hébreux; c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer; ce n'eſt pas en un ſeul tems, mais en pluſieurs, qu'une langue s'altere & ſe corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie ſous les juges, & dans ces cinq ou ſix ſiecles où la nation juive n'eut rien de fixe dans ſon gouvernement & dans ſa religion, & qu'elle ſuivoit en tout ſes délires & ſes caprices. Nous fixons notre conjecture à ces tems, parce que ſous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms ſonores, emphatiques, & preſque tous compoſés; ils n'ont plus ce caractere antique, & cette ſimplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque ſoit délicate, on en doit ſentir la juſteſſe, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toûjours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue ſacrée ou hiſtorique n'a pû les changer en traduiſant les faits. Nous pouvons donc de leur diſſimilitude chez les Hébreux en tirer cette concluſion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverſes nations dont ils ont toûjours été ou les alliés ou les eſclaves. C'eſt de même par le caractere de la plûpart de leurs noms propres, dans les derniers ſiecles qui ont précédé Jeſus-Chriſt, que l'on juge auſſi que les Hébreux ſe ſont enſuite familiariſés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'hiſtorien Joſephe, ſont ſouvent tirés de cette langue. Il eſt vrai que ces deux ouvrages ſont écrits en grec; mais quand ils le ſeroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pû changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous ſerviroient de même à juger des liaiſons qu'avoient contracté les Hébreux avec les conquérans de l'Aſie.

Mais quelle a été la langue d'Iſraël après celle de ſon légiſlateur, & avant le Chaldéen d'Eſdras & de Daniel? c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer; ce ne pourroit être au reſte qu'une dialecte particuliere de celle de Moyſe corrompue par des dialectes étrangeres. Les dix tribus en avoient une qui en différoit déjà, comme on le voit par le Pentateuque ſamaritain, qui n'eſt plus le pur hébreu de la Bible; & nous ſçavons par Eſdras, que les Juifs preſque confondus avec les peuples voiſins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, *&c.* Cela ſeul peut nous ſuffire avec ce que nous avons dit ci-deſſus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions de la *langue hébraique* vulgaire pendant dix ſiecles, & juſqu'au tems où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiariſés & habitués au chaldéen: dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du tems qu'ils avoient perdu l'uſage de la langue de leurs ancêtres; car par les efforts qu'ils firent du tems d'Eſdras pour rétablir leur culte & leurs uſages, il eſt à croire qu'ils euſſent auſſi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été ſuſpendu que par le court eſpace de leur captivité. S'ils ont donc ſur ce changement des traditions contraires à nos obſervations, mettons-les au nombre de tant d'autres anecdotes ſans date & ſans époque, qu'ils ont inventé, & dont ils veulent bien ſe ſatisfaire.

La langue de Babylone devenue celle de Judée, fut auſſi ſujette à de ſemblables révolutions; les Juifs la parlerent juſqu'à leur derniere deſtruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération, en génération, par un biſarre mêlange de ſyrien, d'arabe & de grec. Diſperſés enſuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez leſquels ils ſe ſont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au-delà du Rhin. La langue de Moyſe eſt leur langue ſavante; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'inſtruire de leur loi: beaucoup de Juifs même ne la ſçavent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les paſſages qui leur ſervent de prieres journalieres, parce que, ſelon leurs préjugés,

* *Plurimum etiam ad perfectionem* linguæ hebrææ *facit ejuſdem conſtantia in omnibus libris veteris Teſtamenti. Miratus ſæpiſſime fui quod tanta ſit* linguæ hebrææ *convenientia in omnibus libris veteris Teſtamenti, cum ſciamus libros illos a diverſis viris qui ſæpe proprium ſtylum expreſſerunt, diverſis temporibus, & diverſis in locis eſſe conſcriptos. Scribatur liber a diverſis viris in eadem civitate habitantibus, videbimus fere majorem differentiam in illo libro, vel reſpectu ſtyli, vel copulationis litterarum, vel reſpectu aliarum circumſtantiarum, quam in totis Bibliis. Verum ſi liber ſit ſcriptus, verbi cauſa, a Teutonio & Friſio, vel ſi intercedat inter ſcriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris Teſtamenti reſpectu ſcriptionis interceſſit, eheu! quanta eſſet differentia linguæ! Qui unam ſcripturam intelligit, vix alteram intelligeret: imo erit tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis & loci ita diſcrepantes, regulis Grammaticæ & Syntaxeos comprehendere poſſit. Verum in veteri Teſtamento tanta eſt conſtantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & conſtructione vocum, ut fere quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore, iiſdem in locis, a diverſis tamen authoribus eſſe conſcriptos.* Leuſden. *Philologus hebræus diſſertatio* 17.

jugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation ; chaque nation de juif a la sienne: enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi-bien que les autres peuples. Telles sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pû être transmise par la tradition, & dont les savans d'après la captivité n'ont pû donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'usage & depuis plusieurs siecles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moyse*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son tems la langue de Phénicie; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes, que c'est essentiellement de ce mélange que s'est formé la langue de Moyse, que l'Ecriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, ayent été les mêmes peuples que l'Ecriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la Bible, des *marchands*, & que nous sçavons par l'Histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'Ecriture nous les fait encore reconnoître d'une maniere aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entre autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajoûter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine: mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet *.

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens remonte au-delà des tems historiques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne soit resté d'eux ni monumens ni annales, on sçait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui ayent porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. Nous ne le sçavons, il est vrai, que par les obscures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la Bible, avec laquelle on peut suivre ces anciens peuples comme à la piste chez toutes les nations afriquaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve incontestable sans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, la dialecte de Moyse.

Ces peuples qui furent en partie exterminés & dispersés par Josué, avoient dès les premiers tems commercé avec l'Europe grossiere & presque sauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliserent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu-à-peu le goût des arts, en les amusant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la société, de la religion, & de la science.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne sont autres, comme nous avons vû, que ces mêmes lettres qu'adopta aussi la postérité d'Abraham, ces peuples porterent leur langage en diverses contrées occidentales; & du mélange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penser qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, &c. Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, sembloit au tems de S. Augustin n'être encore qu'une dialecte de la langue de Moyse: aussi Bochart, sans autre interprete que la Bible, a-t-il traduit fort heureusement un fragment carthaginois que Plaute nous a conservé.

La langue greque nous offre aussi, mais non dans la même mesure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la Bible, & qui chez les Grecs paroissent visiblement avoir été ajoûtées à un fond primitif de langue nationale.

Il en est de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particuliere à ce sujet, parce qu'on est prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance singuliere de mots phéniciens qui se sont latinisés.

Nous ne parlerons point de l'Etrusque & de quelques anciennes langues qui ne nous sont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de semblables vestiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec lesquelles le phénicien s'est allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en est encore aujourd'hui qu'une dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déjà présenté un volume, & dont la suite est attendue avec impatience.

Nous pourrions aussi nommer à la suite de ces langues mortes plusieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non-seulement des mots phéniciens grécisés & latinisés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais aussi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eu, & que nos peres n'ont pû acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le bassin de la Méditerranée & le passage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'est ainsi que l'Amérique à son tour offrira à ses peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mélanges de leurs langues sauvages avec celles de nos colonies européennes.

Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que les étymologies françoises uniquement tirées de la Bible. On ose dire que la récolte en seroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéressant qui auroit jamais été fait sur les langues, par le soin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient successivement passé dans l'usage de plusieurs peuples, & de montrer leur déguisement quand ils ont été séparément adoptés de diverses nations. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe, où il est peu de nation qui ne soit dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec succès: peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien seroit presque la base de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté & que depuis ces tems les nations européennes se sont si fort mélangées, ainsi que leurs langues propres ou acquises, que les différences qui se trouvent entre elles aujourd'hui, ne sont qu'apparentes & non réelles.

Au reste, l'entreprise de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point se conduire par les mêmes principes dont nous nous servons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en passant dans nos langues se sont si peu corrompues, que l'on peut presque toûjours les chercher & les trouver par des voies régulieres. Il n'en est pas de même du phénicien; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abusé, parce que les langues orientales leur ont toûjours été fort étrangeres, & que l'écriture en étoit singuliere & difficile à lire. On peut se rappeller ce que nous avons dit du travail des cabalistes & des anciens mythologistes, qui ont anagrammatisé les lettres, altéré les syllabes pour y chercher des sens mystérieux; les anciens européens ont fait la même chose, non dans le même dessein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renversée porte naturellement à ces méprises ceux qui n'y sont point fami-

* Les Phéniciens se disoient issûs de *Cna*; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *enfans de Cna*, comme on disoit les *enfans d'Heber*, pour désigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la Bible, nous dirions, *Benei-Ceni*, ou *Benei-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *b* en *ph*, comme il leur arrivoit souvent, & contractant les lettres à cause de l'absence des voyelles, ont fait d'un seul mot *Phenicini*, d'où *Phœnix*, *Pœnus*, *Punicus*, & *Phenicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'est autre que la racine contractée de *Canaan*, & signifie *marchand*: aussi étoit-il regardé comme un surnom de Mercure, dieu du Commerce.

familiarisés. Ils ont souvent lû de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renversé les mots & presque toûjours les syllabes. C'est ainsi que de *cathenoth*, vêtemens, l'inverse *thounecath* a donné *tunica*; que *luag*, avaler, a donné *gula*, gueule; *hemer*, vin, *merum*, *Taraph*, prendre, s'est changé en *raphta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le *maître*, & de *gebereth*, la maîtresse, nos peres ont fait *berger* & *bergerete*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui signifient la même chose dans le phénicien; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus*; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit aussi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expressions semblables, toutes analysées & décomposées, un dictionnaire raisonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'usages anciens & modernes, fondés sur cette ancienne langue, & dont nous ne connoissons plus le sel & la valeur, quoiqu'ils se soient transmis jusqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple salutation; si ces anciens plus superstitieux que nous jettoient trois cris sur la tombe des morts, en leur disant un triple adieu; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune; s'ils faisoient des sacrifices expiatoires sur trois autels, à la fin des grands périodes; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres usages de ce genre, c'est que l'expression de la *paix* & du *salut* qu'on invoquoit ou que l'on se souhaitoit dans ces circonstances, étoit presque le même mot que celui qui désignoit le nombre *trois* dans les langues phéniciennes & carthaginoises; le nœud de ces usages énygmatiques se trouve dans ces deux mots *schalom* & *schalos*. Par une allusion du même genre, nous disons aussi, *tout ce qui reluit n'est pas or: or* signifie *reluire*; & ce proverbe avoit beaucoup plus de sel chez les orientaux, qui se plaisoient infiniment dans ces sortes de jeux de mots.

Si notre jeunesse nomme *sabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raison dans la Bible, où *sabav* signifie *tourner*. Si nos Vanniers appellent *osier* le bois flexible qu'ils emploient, c'est qu'*oseri* signifie *liant*, & *ce qui sert à lier*. Si les nourrices en disant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main; & après les marchés faits si le peuple prononce le même mot, fait la même action & va au cabaret, c'est que *chopen* signifie *la paume de la main*, & que chez les Phéniciens on disoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la mesure de vin qui se boit parmi le peuple après un accord ne vient que de l'action qui l'a précédée. Telles seroient les connoissances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la Grammaire & tantôt à l'Histoire. Ces exemples pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques savans à la tirer de son obscurité; elle est la premiere des langues savantes, & d'ailleurs elle n'est autre que celle de la Bible, dont il n'est point de page qui n'offre quelques phénomenes de cette espece. C'est ce qui nous a engagé à proposer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraïque* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous feroit connoître la singuliere propriété qu'elle a de pouvoir se déguiser en cent façons, par des inversions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Asie, de l'absence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reste à parler plus particulierement du génie de la *langue hébraïque* & de son caractere. C'est une langue pauvre de mots & riche de sens; sa richesse a été la suite de sa pauvreté, parce qu'il a fallu nécessairement charger une même expression de diverses valeurs, pour suppléer à la disette des mots & des signes. Elle est-à-la-fois très-simple & très-composée; très-simple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-composée, parce que les figures, les métaphores, les comparaisons, les allusions y sont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expression où l'on n'ait besoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au sens naturel ou au sens figuré. Cette langue est expressive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en est de cette énergie comme de l'expression d'un étranger qui parle une langue qui ne lui est pas encore assez familiere pour qu'elle se prête à toutes ses idées; ce qui l'oblige, pour se faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans sa bouche une force qui n'est pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même sauvage, qui ne soit vive, touchante, & plus souvent sublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les situations. Cette derniere à la vérité a l'avantage de la netteté, de la justesse, & de la précision; mais elle est ordinairement privée de ce nerf surnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoise, par exemple, qui fuit les figures & les allusions, qui ne souffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le simple, n'est que le langage de l'homme réduit à la raison. La *langue hébraïque* au contraire est la vraie langue de la Poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte: quelle ardeur dans ses cantiques! quelles sublimes images dans les visions d'Isaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! on y trouve des beautés & des modeles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique; & nous ne craignons point d'assûrer que la Bible, en un grand nombre d'endroits supérieure aux Homere & aux Virgile, peut inspirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui se livrent à la Poésie. On y trouve moins à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaison d'idées où se plaît le flegme de l'occident: mais en faut-il pour sentir? Il est fort singulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compose les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'est dû qu'à la pauvreté des langues primitives; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais surpassé ce qu'elle a produit dans les tems les plus arides. De-là sont venues toutes ces figures de Rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute sa fécondité. Mais il en est souvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs transportées d'un climat dans un autre; nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles sont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un besoin réel, & qu'elles ne sont plus pour nous dans le vrai; nous en sentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'est le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué aussi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la Bible qui en ont été susceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les pensées triomphent toûjours de la stérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage se refusoit. Mais il n'en est pas de même du simple récitatif & du style des annales. Les faits, la clarté, & la précision nécessaire ont gêné l'imagination sans l'échauffer; aussi la diction est-elle toûjours seche, aride, concise, & cependant pleine de répétitions monotones; le seul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, sont des consonnances recherchées, des paronomasies, des métathèses, & des allusions dans les mots qui présentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens selon notre façon de penser, & de leur style par le notre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire allusion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville sonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'Ecriture s'en sert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus est in Gerarâ* présente par un double aspect *peregrinatus est in peregrinatione*.

Nabal refuse-t-il à David la subsistance, on voit à la suite que chez Nabal étoit la folie, que l'Ecriture exprime alors par *nebalah*.

Ces sortes d'allusions si fréquentes dans la Bible tiennent à ce goût que l'on y remarque aussi de donner toûjours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies presente de même un jeu de mots qui sonnoit sans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne sont point toûjours régulierement tirées; & il a paru aux Savans qu'elles étoient plus souvent des approximations & des allusions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la Bible plusieurs allusions différentes à l'occasion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déja connu. Le nom de Moyse, en hébreu *Moschéh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne signifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais, *retirant*, ou *celui qui retire*. Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le sauvant du Nil, c'est qu'elle ne sçavoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'est servie d'une dialecte différente,

férente, ou qu'elle n'a cherché qu'une allusion générale au verbe *maschah*, retirer. Mais il est une autre allusion à laquelle le nom de *Moschéh* convient davantage; c'est dans ces endroits si fréquens, où il est dit, *Moïse qui vous a* ou *qui nous a retirés d'Egypte*. Ici l'allusion est vraiment grammaticale & réguliere, puisqu'elle peut présenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte*. C'est un genre de pléonasme historique fort commun dans l'Ecriture, & duquel il faut bien distinguer les pléonasmes de Rhétorique, qui y sont encore plus communs; sans quoi on courroit le risque de personnifier des verbes & autres expressions du discours, ainsi qu'il est arrivé dans la Mythologie des peuples qui ont abusé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'allusions recherchées dans une langue où les consonnances étoient d'ailleurs si naturelles, à cause du fréquent retour des mêmes expressions, a de quoi nous étonner sans doute; mais il est vraissemblable que la stérilité des mots qui obligeoit de les ramener souvent, est ce qui a donné lieu par la suite à les rechercher avec empressement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la nécessité a été regardé comme un agrément; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en passer. Au reste, de tous les agrémens de la diction, c'est à celui-là particulierement que tous les anciens peuples se sont plû, parce qu'il est presque naturel aux premiers efforts de l'esprit humain; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive, ils n'ont point crû devoir user du peu qu'ils avoient avec cette sobriété & cette délicatesse moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui est à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvellé sont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui se forment, ou qui ne se sont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Cicéron ces jeux sur les noms & sur les mots si fréquens dans Plaute; & chez nous les progrès de l'esprit & du génie ont supprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre premiere littérature. Nous remarquerons seulement que nous avons conservé la rime qui n'est qu'une de ces anciennes consonnances si familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont sans doute héritée. Quoique son origine se perde pour nous dans des siecles ténébreux, nous pouvons soupçonner que cette rime ne peut être qu'un présent oriental, puisque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut signifier dans celles de l'orient l'*élévation* de la voix, ou un son *élevé*.

Nous ne sommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de se servir de celle qui étoit en usage de leur tems & dans leur nation. Ils n'ont fait que se conformer au génie & au caractere de la langue reçûe & à la tournure de l'esprit national dont Dieu a bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce style familier en allusion; & ceux d'entre eux qui ont voulu écrire en langues européanes, n'ont pas manqué de se dévoiler par là; tels sont entre autres ceux qui ont composé les sibylles vraies ou fausses dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce passage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs:

Ἔσαι καὶ Σάμος ἄμμος, ἔσαι Δῆλος ἄδηλος, καὶ Ῥώμη ῥύμη;

Et erit Samos arena, erit Delos ignota, & Roma vicus.

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le style des livres saints; il faut toûjours avoir égard aux tems & aux peuples: la seule différence que nous devions mettre entre les auteurs sacrés & les autres orientaux, c'est que comme pour le fond des choses ils ont été inspirés, ils n'ont jamais sacrifié la vérité aux allusions & aux autres agrémens de la diction; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont souvent usé du caractere & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs sacrés qui se sont ordinairement conformés à ce genre de style, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la sage discrétion d'éviter très-souvent certaines allusions qui devoient naturellement se présenter à leurs yeux, & leur offrir des expressions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entre autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les saintes Ecritures, on peut citer le troisieme chapitre de la Genèse, qui contient l'histoire de la triste chûte de nos premiers peres; ce récit est de la plus belle simplicité dans le texte comme dans les traductions, & sans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque possede l'hébreu apperçoit aisément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter séverement toutes les expressions analogues au nom d'Eve, & au sujet historique de ce chapitre, quoiqu'elles se présentent d'elles-mêmes & qu'elles soient comme autant de coups de pinceau singulierement propres au tableau de la source de toutes nos miseres. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs sacrés, & leur sagesse à éviter le monotone, & à chasser des mots qui auroient paru mystérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le mystère.

חוה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, existence & souffrance; חיוה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un serpent; חוה, *havah*, montrer, indiquer; אב, *ev*, arbrisseau & son fruit; חוה, *havah*, le bien & le mal, la misere & la richesse; אך, *ev*, אבה, *eveh*, & אוה, *avah*, desir, passion ardente, concupiscence, amour; עוה, *avah*, commettre le mal, se pervertir; עויה, malice, vice, iniquité; חבא, *hava*, se cacher; חביון, *hevion*, cachette; עון, le crime & sa peine, le peché & la douleur; אביון, *eveion*, misere & misérable, pauvre & pauvreté; איבה, *evah*, haine, inimitié. Telles sont en partie les expressions que la sagesse des auteurs sacrés a évitées; ce qu'ils n'ont pû faire sans doute sans quelque attention, pour n'employer que des synonymes indifférens, dont le sens égal en valeur a rendu l'historique, en épargnant aux oreilles & à l'esprit le monotone & le singulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'eussent jamais été capables d'une semblable discrétion; & cherchant Eve & son histoire dans les mots même où la finale varie selon la licence qu'ils se donnent, ils auroit vû encore, *aval*, trompeur, séducteur; *avel*, séduction; *aven*, mensonge; *avac*, s'enorgueillir; *havar*, rougir; *hevis*, pudeur, honte, confusion; *aval*, pleurer, gémir; *hevel*, douleur, accouchement douloureux; *avedah*, servante; *avad*, travailler, labourer; *avad*, périr, mourir; *avaq*, poussiere; *haval*, rentrer au néant, *&c.*

Que ce soit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces consonnances, ainsi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui se trouve très-souvent entre des mots qui désignent des choses très contraires, il est certain qu'ils avoient peu d'autre moyen d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots composés qui ont si fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur son. Les substantifs n'ont que le plurier & le singulier, & sont d'ailleurs indéclinables; ils sont masculins & feminins, & jamais neutres. Pour distinguer les cas, on se sert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'usage varie & dont l'application est fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus nécessaires, & n'ont que le passé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je suis aimant*: de-là vient peut-être qu'ils usent souvent du futur en sa place. Pour exprimer les autres temps, on est obligé de se servir de divers autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractérisent aussi les personnes. Le prétérit, dont la troisieme personne est toûjours la racine ou le thème du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, sert encore d'imparfait, de plusque-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel passé: ainsi *pacad*, il a visité, marque aussi *il visitoit*, *il avoit visité*, *il eût visité*, *il auroit visité*; d'où il suit nécessairement un monotone dans le style, & quelquefois de l'incertitude pour le sens. Enfin presque toûjours privé d'adjectif, sans copulatif & sans degré de comparaison, ce n'est que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toûjours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plusieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de sainteté* pour *terre sainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'est ainsi que l'emphase & l'hyperbole sont aussi sorties d'une véritable inanition. Au milieu de cette disette, l'hébreu a cependant la singularité

d'avoir

d'avoir sept conjugaisons pour chaque verbe; trois sont actives, trois passives, & une réciproque *aimer*, *aimer beaucoup* ou *point-du-tout*, *faire aimer*, sont les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point-du-tout*, *être fait aimé*, sont les trois passives; & la septieme, c'est *s'aimer soi-même* ou *se croire aimé*. On doit remarquer que la seconde conjugaison est propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richesse de conjugaisons n'empêche point que la même ne soit quelquefois indifféremment employée en actif ou passif: c'étoit sans doute une licence permise; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les siennes, puisqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la Bible, où il ne soit pas besoin de mettre quelques exceptions pour suivre le sens des auteurs sacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une construction où les mots suivent l'ordre des idées; elle n'a point connu ces phrases renversées des Grecs & des Latins, qui ont souvent préféré l'harmonie des sons à la clarté d'un style simple & direct. Elle doit cet avantage à la cause même de ses autres défauts; c'est-à-dire à sa pauvreté, à la variété des sens de chaque mot, & au peu d'étendue de sa grammaire. Par-là elle a en effet évité une source féconde de contre-sens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui eussent été inévitables si l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de construction. Cette nécessité de se faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre sur toute la Bible cette uniformité de génie & de caractere de style dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrieres, les auteurs sacrés ont écrit sur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un esprit plus ou moins sublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrème diversité entre leurs auteurs contemporains; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix siecles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu son harmonie dans la prononciation; chaque langue s'en est fait une: mais nous ne nous hazarderons point d'en juger; les siecles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'est une chose qui dépend trop de l'opinion pour en porter son jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain sur la prononciation de la *langue hébraïque*, c'est que l'écriture en est ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les sons. Ceux des Juifs qui en font usage, chantent leur langue plûtôt qu'ils ne la parlent, & ils la psalmodient dans leur synagogue d'une façon qui ne prévient point pour son harmonie: mais il en est sans doute de leur musique comme de leurs contorsions; ce sont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puisqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils se sont établis. Nous ne présumons pas cependant que cette langue ait été desagréable au parler; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres sifflantes & les consonnes doubles, qui sont fréquentes & qui sonnent fortement en hébreu. On juge aussi par la ponctuation, que le chaldéen se plaisoit davantage dans les sons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caracteres de la dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poésie que les rabbins se sont fait, où ils ont admis toutes les différentes * mesures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins presqu'aucun usage du dactile, dont le caractere est la légereté.

Ce que nous venons de dire sur la poésie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poésie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue aussi poëtique n'ait été pourvûe de cet art qui se trouve même chez les Sauvages. On soupçonne avec beaucoup de raison que les cantiques de Moyse & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable versification: quelques-uns ont crû y trouver une cadence réglée & même la rime; mais là-dessus nous avons moins des découvertes que des illusions. Cette poésie & ses regles ne nous sont point connues; l'on ignore tout-à-fait si elle se régloit par la quantité ou par le nombre des syllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poëtes. C'est pour y suppléer qu'ils se sont fait

* Iambe, spondée, bacchique, crétois, molosse.

un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois versifié en langue sainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajoûter la rime, fille de ces allusions si fréquentes dans leur prose. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils ayent pû s'en passer: ils la nomment *charuz*, c'est-à-dire *collier de perles*; & il résulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poésie ressemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous est arrivé plusieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des sens dont sont susceptibles la plûpart des mots de la *langue hébraïque*, soit par eux-mêmes, soit par l'incertitude où l'on est quelquefois de leur racine; nous croyons devoir ajoûter ici quelques remarques à ce sujet, pour que qui-que-ce-soit ne s'induise en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en simple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aspect de ces difficultés ou que la Bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphosée en toute autre chose. Nous représenterons d'abord qu'il n'en est pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une version de la Bible sans lui permettre d'autres secours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu; car en supposant que cet homme n'a jamais vû ni lû la Bible, il est très-certain qu'il n'en viendroit jamais à bout, possédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit posséder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs hébreux de nation: versés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres saints, disciples & successeurs d'une suite non interrompue de prêtres & de savans, possesseurs enfin de la tradition & des connoissances de leurs peres, ils ont eu des secours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous consultons & que nous comparons lorsque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue; secours littéraire dont tout traducteur de la Bible seroit aujourd'hui privé, parce que c'est le seul livre de son langage, & que ce langage n'existe plus nulle part. Aussi n'est-il plus question depuis bien des siecles de traduire la Bible, & les différentes éditions que nous en avons ne sont-elles que des révisions d'après les plus anciennes versions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter personne, puisqu'il n'est plus question de traduire les saintes-Ecritures, & que nous devons avoir une pleine & entiere confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiseroient en vain, si sans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le sens avec le seul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais est-il bien sûr que de tous les sens possibles que l'on pourroit donner aux expressions, les auteurs des premieres versions & leurs prédécesseurs dans la science & dans la tradition ayent pû conserver le seul & véritable sens du texte au-travers ces siecles nombreux d'idolatrie & d'ignorance où le peuple hébreu a passé comme tant d'autres peuples de la terre? Nous pouvons assûrer en général que la Bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main; parce que si ceux qui nous l'ont fait passer n'eussent pas eu une véritable & une profonde connoissance de cette langue, nous n'y verrions point cette ensemble & cette connexité entre tous les évenemens; nous n'aurions que des faits décousus sans liaison & sans rapport, que des sentences isolées sans suite & sans harmonie entre elles; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puisqu'on ne pourroit donner un nom aux phantômes imparfaits & sans nombre que des demi-connoissances & l'imagination y pourroient voir.

Il est vrai qu'il y a quelques expressions dans la Bible, qui ont été un sujet de dispute & de critique, mais ces expressions ne font pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne sont pas à l'abri des épines littéraires; c'est le sort des langues mortes: voilà pourquoi il est arrivé & il arrive encore que les versions de la Bible se châtient, & s'épurent par une sage critique qui étudie le sens, pese les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de sagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans

K quel-

quelques-uns des fiecles précédens. Mais, nous le répétons, ces expreffions ne font pas le livre; & quoiqu'on puiffe nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en eft pas moins une Bible fidele, authentique & canonique; parce que la foi ne dépend pas fans doute des progrès de la Grammaire, & que les réviseurs modernes n'ont pû s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toûjours eues devant les yeux pour être leurs guides & la bafe de leur travail. La Bible, telle que nous l'avons, eft donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être; elle n'a jamais été autre qu'elle eft préfentement, & ne fera jamais rien de plus. Emanée de l'Efprit-faint, il faut qu'elle foit immuable comme lui, pour être à jamais & comme par le paffé, le premier monument de la religion, & le livre facré de l'inftruction des nations.

Si une multitude de cabaliftes, de têtes creufes & fuperftitieufes ont cependant été dans cette opinion, que le texte facré nous cache des fciences profondes, des vérités fublimes, ou une morale myftique enveloppée fous une apparence hiftorique, & qu'il y faut chercher toute autre chofe que ce que le fimple vulgaire y voit: ce n'eft qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les fources dans le génie de ces langues primitives; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions infenfées prouve en effet qu'on ne fauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des fens que préfente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit, ont dû produire, comme nous avons dit, ces fciences abfurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la Fable & à la Mythologie, en réalifant & perfonnifiant les fens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En fe familiarifant par-là avec l'illufion & l'erreur, l'on s'eft infenfiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abufant de leur valeur, & en les déguifant par des metathefes & des anagrammes. Le premier pas a conduit au fecond, & l'hiftoire a de même été regardée comme une énigme fcientifique & comme le voile de la fageffe & de la morale. Telle a été fans doute l'origine de tous les fonges myftiques & cabaliftiques des chimeres, qui depuis une multitude de fiecles ont eu un regne prefque continu. Il eft à la vérité prefque éteint, mais on connoît encore des efprits foibles qui en refpectent la mémoire.

Nous n'avons point ici eu en vûe de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles fens dans les livres faints. Les évangéliftes & les faints docteurs de la primitive églife, qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toûjours été un abus. Mais ce qui étoit fans doute le don particulier des ces premiers âges du Chriftianifme, & ce qui étoit l'effet d'une lumiere furnaturelle dans les apôtres & leurs fucceffeurs, n'appartient pas à tous les hommes: pour trouver le double fens d'un livre infpiré, il faut être infpiré foi-même; & dans un fiecle auffi religieux qu'éclairé, on doit porter affez de refpect à l'infpiration pour ne point l'affecter lorfqu'on n'en a point une miffion particuliere. A quoi d'ailleurs pourroit fervir de chercher de nouveaux fens dans les livres de la Bible? Depuis tant de milliers d'années qu'ils font répandus par tout le monde, ils font connus fans doute, ou ne le feront jamais: il eft donc tems de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puifque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre; puifque les cabaliftes & les myftiques s'y font épuifés par leur illufion, & s'en font à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens refpectables de l'antiquité en littérateurs, en philofophes même, & en hiftoriens de l'efprit humain.

C'eft, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les favans. Ces livres & cette langue, quoique confacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux réveries & aux faux myfteres des petits génies: c'eft à la folide Philofophie à les revendiquer à fon tour, pour en faire l'objet de fes veilles, pour étudier dans la *langue hébraïque* la plus ancienne des langues favantes, & pour en tirer en faveur de la raifon & du progrès de l'efprit humain, des connoiffances qui correfpondent dignement à celles qu'y ont puifées dans tous les tems la Morale & la Religion.

* HE'BRAISME, fubft. m. (*Gram.*) maniere de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce font les caracteres de l'antiquité & de l'indigence. *Voyez les articles* HÉBRAÏQUE LANGUE, & IDIOTISME.

* HE'BRAIZANT, particip. pris fub. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particuliere de la langue hébraïque, c'eft un *hébraizant*. Mais comme les Hébreux étoient fcrupuleufement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient préfcrites, & à toutes les minuties de la loi; on dit auffi d'un obfervateur trop fcrupuleux des préceptes de l'Evangile, d'un homme qui fuit en aveugle fes maximes, fans reconnoître aucune circoftance où il foit permis à fa raifon de les interpreter, c'eft un *hébraizant*.

HEBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend fon nom des tournans qu'il a dans fon cours, fuivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens ayent tant parlé, & dont ils ayent dit fi peu de chofe. Pline, *liv. XXXIII. chap. iij.* le nomme entre les rivieres qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toûjours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X. v. 85.*) nous en affûre:

Nec fi frigoribus mediis, Hebrumque *bibamus*.

Et Horace enchériffant fur fon ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

. . . . Hebrufque *nivali compede vinctus*.
Ep. III. v. 3.

M. Delifle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mœriza*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a fa fource au pié du mont Dervent, traverfe la Romanie, paffe à Phillippopoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & fe décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégariffe, vis-à-vis Sammandraki. (*D. J.*)

HE'BREU, fubft. m. (*Hift. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui defcendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez* HÉBRAÏQUE LANGUE & JUIFS.

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier*.

HE'BRON, *ou* CHE'BRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleftine, dont il eft beaucoup parlé dans l'ancien Teftament. Elle étoit fitué fur une hauteur, à 22 milles de Jérufalem vers le midi, & à 20 milles de Berfabée vers le nord. Elle fut affignée aux Prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de réfuge. David y établit le fiége de fon royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* eft aujourd'hui decoré d'une grande mofquée, où les Mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans fon voyage de la Terre-fainte, avoue (*liv. IV. ch. xviij.*) qu'il n'a jamais pû voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne font fondés que fur les relations d'un de fes amis. (*D. J.*)

* HEBRUUN, fubft. m. (*Navig.*) C'eft en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont befoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelle un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, *ou* HECAERGE, adj. pris fubft. (*Gram. & Mythol.*) épithete qu'Homere donne fouvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois: mais elle convient furtout à Apollon qui étoit auffi dieu de la lumiere. Elle fignifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe des bois, fœur d'Opis.

* HECALE, furnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécaléfies*, *voyez* HÉCALESIES, & on le défignoit par *Jupiter Hécale*.

HECALESIES, fubft. fém. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré fous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieufe de quelques écoles. (*D. J.*)

HE'CATE, fubft. f. (*Mythol.*) divinité du Paganifme. Rien n'eft plus incertain que fa naiffance; Mufée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plûpart prétendent qu'elle étoit fille de Perfée & d'Aftérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs, avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* eft la même que Proferpine, que Diane, & que la Lune; c'eft-à-dire qu'elle avoit trois noms, celui de la *Lune* dans le ciel, de *Diane*

ne sur la terre, & de *Proserpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle est appellée *la triple Hécate*, ou la déesse à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la représentoit tantôt par trois figures adossées les unes aux autres; tantôt par un seul corps qui porte trois têtes & quatre bras, disposés de maniere que de quelque côté qu'on se tourne, chaque tête a ses deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un foüet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrieme on lui met un serpent, parce qu'elle présidoit à la santé, dont le serpent est le symbole.

On la peignoit à trois faces, suivant quelques mythologistes, à cause des trois faces que la Lune fait voir dans son cours; & selon d'autres, parce qu'elle domine sur la naissance, sur la santé, & sur la mort: entant qu'elle regne sur la naissance, c'est Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la santé, c'est Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Hésiode parle d'*Hécate* comme d'une déesse terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainsi dire, le destin de la terre entre ses mains, qu'elle distribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préside au conseil des rois, aux accouchemens & aux songes.

Elle étoit aussi la déesse des magiciennes & des enchanteresses; c'est pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée: du-moins dans Eurypide, cette derniere, avant de commencer ses opérations magiques, invoque *Hécate* sa mere. Elle passoit encore, comme je l'ai dit, pour la déesse des spectres & des songes: Ulysse voulant se délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut soin de lui consacrer un temple en Sicile.

Enfin, selon le scholiaste de Théocrite, *Hécate* étoit la déesse des expiations; & sous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des statues dans les carrefours, où elle étoit appellée *Trivia*. Aussi Lycophron l'appelle κυνοσφαγής, & Ovide semblablement *canum mactatrix*: Etienne de Bysance & Suidas parlent de l'antre où on lui faisoit ces sortes de sacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en plusieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne Géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec ἑκατὸν, *cent*, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à-la-fois, ou plûtôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les ames de ceux qui avoient été privés de la sépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, consultez *Meursius* sur Lycophron, *Servius* sur Virgile, *Barthius* sur Stace, & *Vossius* sur l'idolatrie. (*D. J.*)

HE'CATE'SIES, subst. f. pl. *Hecatesia*, (*Antiq.*) fêtes & sacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faisoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déesse: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conséquence de cette idée, ils célébroient régulierement sa fête avec un grand concours de peuple, & lui dressoient devant leurs maisons des statues appellées ἑκατα. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censée présider, & ce repas se nommoit *le repas d'Hécate*, Ἑκάτης δεῖπνον.

Mais ces repas publics étoient sur-tout destinés pour les pauvres; & même dans les sacrifices à Hécate, il y avoit toûjours un certain nombre de pains & d'autres provisions, que leur distribuoient les sacrificateurs; c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur subsistance, au rapport du scholiaste d'Aristophane. On dressoit les tables, autant qu'il étoit possible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient consacrées à la déesse, surnommée par cette raison *Trivia*; les sacrifices qu'on lui offroit portoient aussi le même nom.

Dans la plûpart de tous les autres sacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *issues*, étoit reservée pour la nourriture des personnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des usages admirables dans leur police: tandis qu'ils sévissoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, sans le secours des hôpitaux qu'ils ne connoissoient pas; & leurs sacrifices servoient tout-ensemble à la religion & au soûtien de ceux qui se trouvoient dans le besoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, sub. m. sing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens: il étoit composé de trente jours, & commençoit à la premiere nouvelle lune après le solstice d'été; ce qui répond selon les uns au mois de Septembre, & selon d'autres, à la fin de notre mois de Juin ou au commencement de Juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*; & les Macédoniens *Loüs*.

L'auteur du grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens se nommoit anciennement *Chronius* à cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des tems le mois *Cronicon* fut appellé *Hécatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hécaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil demeure davantage sur l'horison, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocration, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hécatombæon* à cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athénes pendant son cours.

Au reste comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres des mois des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voy.* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HECATOMBE, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot: mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toûjours *hécatombe* un sacrifice de cent bêtes de même espece, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, *& cætera hujusmodi animalia centena feriebantur*.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même tems sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand évenement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponèse faisoient ensemble un *hécatombe*, c'est-à-dire qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hécatombe*: „ c'étoit, „ dit Athénée, une véritable *hécatombe*, & non pas de „ celles qui en portent faussement le nom „; ce qui prouve qu'on appelloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes*; par exemple, Balbin, à la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna sur le champ une *hécatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de ἑκατὸν, *cent*, & de βοῦς, *bœuf*; d'autres dérivent ce terme de ἑκατὸν, *cent*, & de ποῦς, *pié*; & selon ceux-ci, l'*hecatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe*: d'autres enfin le dérivent simplement du mot ἑκατομβὴ, qui veut dire *un sacrifice somptueux*. (*D. J.*)

HE'CATOMBE'ES, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appellée de-là *hécatombéon*. Les Athéniens surnommoient Apollon *hécatombée*: les habitans de la Carie & de l'île de Crete appelloient aussi Jupiter de la même maniere, au rapport d'Hesychius. (*D. J.*)

HE'CATONCHIRES, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains: c'est ainsi qu'on désigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

HE'CATONPE'DON, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long; l'étymologie de ἑκατὸν, *cent*, & πούς, *pié*, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

* HECATONPHONEUME, s. m. (*Mytholog.*) sacrifice où l'on immole cent victimes. Il s'en faisoit un pareil dans Athènes, en l'honneur de Mars.

HECATONPHONIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de ἑκατὸν, *cent*, & φονεύω, *je tue*. Ils offroient après cet exploit un sacrifice du même nom. Pausanias, *l. IV.* rapporte d'Aristodème ou Aristomède de Corinthe, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais Plu-

Plutarque révoque en doute cette triple *hécatomphonie*. (*D. J.*)

HÉCATOMPYLE *ou* HECATOMPYLOS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes sous les Arsacides, qui y faisoient leur résidence. Ptolomée, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97^d de longit. & à 37^d 20' de latit. Ce n'est donc pas Ispahan située à 32^d 20' de latit. ce n'est pas non plus Yesd. Diodore de Sicile, *l. IV. cap. xxviij.* parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été aussi nommée *Hécatompyle* à cause de ses cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, s. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes: c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théatre de Pompée à Rome. (*D. J.*)

* HECHE, s. f. (*Art méchan.*) espece de barriere ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECLA, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette île, dans le district appellé *Rangerval-Syssel*. Si l'on en croit M. Anderson dans sa description d'Islande, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant plusieurs siecles sans discontinuer, & présente toûjours un coup-d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent: mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan; elles sont dues à M. Horrebon, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infideles. M. Horrebon nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La derniere éruption commença le 13 Février 1693, & dura jusqu'au mois d'Août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xjv. siecle, il n'y en eut point-du-tout dans le xv. & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jetter des flammes, après quoi il n'en jetta qu'une seule fois dans le xvj. siecle, & deux fois dans le xvij. il conclud de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu soûterrein eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebon qui écrivoit en 1752, ajoûte qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout-auprès. M. Anderson avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebon dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudians de Copenhague, qui voyageoient dans la vûe d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-tems marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toûjours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jetter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernieres éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toûjours demeuré tranquille. *Voyez* Horrebon, *descript. de l'Islande*, §. 8. & *Voyez* VOLCAN. (—)

* HECTÉ, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixieme partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subst. & adj. (*Médecine.*) épithete que l'on donne à une espece de fievre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec ἑκτικὸς, & celui-ci de ἕξις, *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme, une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *hétique*, & l'*h* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HÉDÉMUORA, *Hedemora*, (*Géog.*) ville de Suede dans le Westerdal, sur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Gestricie, de l'Uplande & de la Westmanie. Elle est à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Upsal. *Long.* 33. 50. *latit.* 6. 14. (*D. J.*)

HEDERACÉ, adj. (*Anat.*) On donne cette épithete au plexus pampiniforme, composé de la veine & de l'artere spermatique qui s'unissent aux testicules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) *voyez* PAMPINIFORME.

HÉDÉTAINS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne Tarragonoise. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani*, & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragosse & à une partie du royame de Valence. (*D. J.*)

HÉDICROON, *& plus communément* HÉDYCROI, (*Pharmacie.*) trochisques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloès, de schœnante, roseau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalsamum, vrai baume de Judée, canelle, costus arabique, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, saffran, spicanard, cassia-lignea, de chacun six gros; amome en grappe, douze gros; mastic, un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec suffisante quantité de vin d'Espagne, pour en faire des trochisques selon l'art.

Ces trochisques n'ont d'autre usage en Pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plûpart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYPNOIS, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soûtenus d'un calice qui devient dans la suite un fruit ressemblant à un melon. Ce fruit renferme deux sortes de semences; les unes ont une tête en forme de brosse, & sont placées dans le milieu de la fleur; les autres sont terminées par une sorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & sont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capsules. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

La plus commune espece, nommée simplement *hedypnois annua* par les Botanistes, a les feuilles assez semblables à celles de la chicorée sauvage, sinueuses & rudes: sa tige soûtient en son sommet une tête presque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils sont tombés, cette tête devient un fruit fermé à-peu-près comme un petit melon, qui en mûrissant s'ouvre & laisse paroître deux sortes de graines; celles qui sont vers le milieu ont un chapiteau ou une brosse de poils ordinairement fort rude; mais les graines qui sont à la circonférence, se terminent en haut par un petit rebord membraneux, & sont enchâssées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & passe pour apéritive; si on la transplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute son acreté. (*D. J.*)

HEDISARUM, *ou* SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) est une plante qui s'éleve à trois pieds de haut, dont les feuilles ressemblent à celles de la reglisse; ses fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroissent en été, elles naissent en épis sur des pédicules qui sortent des aisselles des feuilles, & elles sont soûtenues chacune par un calice dentelé: des gousses assez grosses renferment des semences, & naissent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante sur les montagnes, & elle se cultive aisément dans les jardins. (*K*)

HÉEL, & par les François HEILA, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans la Cassubie, à l'embouchure de la Vistule dans la mer Baltique, sujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Long.* 37. *latit.* 54. 53. (*D. J.*)

HEÉMER, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides dont on se sert en Allemagne. Le *héemer* est de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre seiltens; il faut vingt-quatre *héemers* pour le driclink, & trente-deux pour

pour le féoder. *Voyez achteling*, *feilten*, *driclink*, & *féoder*. *Dictionn. de Commerce*. (G)

HEERDLING, s. m. (*Métallurgie.*) c'est ainsi que l'on nomme en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matiere composée d'un peu de fer, d'arsenic & d'étain, qui se dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain, pendant la fusion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange que se formoit le zinc. M. Lehmann pense que le *héerdling* est une combinaison de fer, d'arsenic, & d'une grande quantité de phlogistique. *Voyez* le *traité de la formation des métaux*. (—)

* HEGEMONÉ, s. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens; l'autre étoit Auxo: c'étoit aussi un des surnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit représentée portant des flambeaux; elle étoit honorée sous cette forme & sous ce titre en Arcadie, où elle avoit un temple. *Voyez* HÉGÉMONIES, *article suivant*.

HEGEMONIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui signifie *conductrice*: elle portoit des flambeaux, dit Pausanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, *ou* HEIGER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Nassau, sur la Dill.

HEGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptolomée: quelle est cette ville? nous n'en sçavons rien. Quelques-uns cependant assûrent que c'est Lignitz en Silésie; mais cette décision est insoûtenable, par les raisons suivantes. 1°. Les deux positions ne s'accordent point; la *longit.* d'*Hégetmatia*, selon Ptolomée, est 39. 40. 11. *latit.* 50. la *longit.* de Lignitz est 33. 50. *lat.* 51. 55. De plus, du tems de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de villes: il est vrai qu'il se sert du nom de *ville* pour designer ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, s. f. (*Chronol.*) fameuse époque des Arabes & des Musulmans. Le mot *hégire*, ou plûtôt *hégiratan* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magistrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donnée de ce célebre fondateur d'une fausse religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troisieme empereur des Sarrasins, & que les Arabes commencerent à compter leurs années depuis le jour de l'évasion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 Juillet de l'an de J. C. 622, sous le regne de l'empereur Héraclius: jusqu'à l'établissement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la derniere guerre considérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la chose le mérite, il faut remarquer 1°. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans est purement des mois lunaires, qui sont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils: de sorte que l'année commune est de trois cens cinquante-quatre jours: 2°. qu'ils ont une période de trente ans, composée de dix-neuf années & d'onze surabondantes, c'est-à-dire qui sont de trois cents cinquante-cinq jours. Ces années surabondantes sont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29; les autres, sçavoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, &c. sont ordinaires: 3°. il faut observer que cette année lunaire des Mahométans est plus courte d'onze jours que notre année solaire & grégorienne, qui est de trois cents soixante-cinq jours; ainsi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cents cinquante-deux jours, & par conséquent environ un an grégorien: donc trente-trois années arabes font trente-deux années grégoriennes, ou environ; & par une méthode qui suffit pour l'Histoire, afin de désigner à-peu-près les tems, on peut faire une trente-troisieme année intercalaire, & recommencer ainsi de trente-trois en trente-trois ans: 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matiere & éviter les erreurs, il faut remarquer que la premiere année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 Juillet 622 de notre ere; la seconde au 4 Juillet 623; la troisieme au 23 Juin 624; & ainsi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en plusieurs manieres les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'est-à-dire trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

Premiere maniere. Il faut prendre le nombre donné d'années de l'*hégire*, & le reduire en une somme de jours, réduire ensuite ces jours en années grégoriennes de trois cents soixante-cinq jours; c'est-à-dire voir combien 365 est dans le nombre de jours trouvé; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centieme, à quoi l'on n'ajoûte rien; au contraire, à chaque centaine d'années il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajoûter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit sera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Autre maniere. Il faut ajoûter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné; c'est-à-dire multiplier ce nombre par 11, ajoûter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette somme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la somme d'années trouvées d'abord; le restant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Troisieme maniere. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoûtez-y 621, puis retranchez de la somme autant de fois 1 que 33 est compris dans le nombre de l'*hégire* donné: la raison de cette soustraction est que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que sur trente-trois il s'en faut une année à-peu-près, c'est-à-dire que trente trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire* par la même raison, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajoûter au restant autant de fois 33 que 33 est contenu de fois dans ce restant.

Donnons des exemples. Vous voulez sçavoir quelle est l'année 960 de l'*hégire*; ajoûtez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 est vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960; négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il restera 1552, qui est l'année de l'ere chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous sçavoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Musulmans en 1758? retranchez 621 de 1758, il restera 1137. Or 33 est 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoûtez seulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année présente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ere chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra servir à ce dessein. Il suffit pour l'entendre, de sçavoir qu'après avoir ajoûté 621 à l'année de l'*hégire*, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

33 . . . 1	363 . . . 11	693 . . . 21	1023 . . . 31
66 . . . 2	396 . . . 12	726 . . . 22	1056 . . . 32
99 . . . 3	429 . . . 13	759 . . . 23	1089 . . . 33
132 . . . 4	462 . . . 14	792 . . . 24	1122 . . . 34
165 . . . 5	495 . . . 15	825 . . . 25	1155 . . . 35
198 . . . 6	528 . . . 16	858 . . . 26	
231 . . . 7	561 . . . 17	891 . . . 27	
264 . . . 8	594 . . . 18	924 . . . 28	
297 . . . 9	627 . . . 19	957 . . . 29	
330 . . . 10	660 . . . 20	990 . . . 30	

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C. il faut premierement ajoûter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précede, qui est 726, l'on soustrait le nombre qui lui répond, sçavoir 22, de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ere chrétienne.

757
621
——
1378
22
——
1356

Ainsi l'an 757 de l'*hégire* de Mahomet est l'an 1356 depuis la naissance de J. C.

Cette soustraction se fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celles des Chrétiens, il faut retrancher 1 an sur 33, 2 sur 66, 3 sur 99, 4 sur 132, &c.

Mais ceux qui voudront des calculs d'une sçavante chronologie, faits dans la derniere exactitude, doivent con-

conſulter les tables dreſſées par le P. Riccioli, dans ſa *chronolog. reform. Voyez* auſſi, ſur la matiere que nous traitons, Scaliger, *de emendat. tempor.* Petau, *de doctrinâ tempor. cap. l.* & *lib. VII. cap. xij.* ou ſon *ration. tempor. part. II. lib. IV. cap. xv.* (*D. J.*)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, ſitué entre le Danube, le Rhin, & le lac de Conſtance, dans la Souabe.

* HEGUMENES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) archimandrites, abbés ſupérieurs de monaſteres chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'égliſe greque*, la formule d'inſtitution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles ſont toutes deux en Franconie, ſur les bords du Mayn.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarſen, au duché de Holſtein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du Bas-Palatinat, avec une univerſité fondée au quatorzieme ſiecle; on ne ſçait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie: on ſçait ſeulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'aggrandit en 1392. L'électeur Robert Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'aviſa de donner au pape. Le château des électeurs eſt auprès de la ville. Les François la ſaccagerent en 1688, malgré ſa vaſte tonne qui contient deux cents quatre foudres, & toutes les eſpérances qu'on avoit fondées ſur ſa proſpérité. Il ſemble que cette ville ait été bâtie ſous une malheureuſe conſtellation, car elle fut ruinée dans un même ſiecle pour avoir été fidele à l'empereur, & pour lui avoir été contraire, toûjours à plaindre de quelque maniere que les affaires ayent tourné.

Heidelberg eſt au pied d'une montagne, ſur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 27. 36. 15. *lat.* 49. 36.

Je connois trois ſavans natifs de *Heidelberg*, dont les noms ſont illuſtres dans la république des Lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jacques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint profeſſeur en Théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Amſterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toûjours attaché dans ſes commentaires & dans ſes ſentimens, au ſimple texte de l'Ecriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuſte dans Samuel Deſmarets ſon collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus ſavans hommes du dix-ſeptieme ſiecle dans la connoiſſance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, ſoit *in-fol.* ſoit *in-4°.* Le P. Nicéron vous en donnera la liſte; le plus conſidérable eſt ſa deſcription du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Theſ. reg. elect. Brandeburgicus ſelectus, Colon. March.* 1696. 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans ſa jeuneſſe une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'eſt fait un nom très-célebre par ſes ouvrages pleins d'érudition. Il paſſa ſa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windſord, chez Iſaac Voſſius ſon neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle paſſion pour les objets de ſon goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Friſe quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conſervée, il s'y rendit, & y reſta deux ans. Il travailloit alors à un grand gloſſaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues ſeptentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en ſon genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les ſoins du ſavant Anglois Edouard Lye. On doit encore à Junius la paraphraſe gothique des quatre évangeliſtes, corrigée ſur les manuſcrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité *de pictura veterum*, n'a pas beſoin de mes éloges; je dirai ſeulement que la bonne édition eſt de Roterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuſcrits à l'univerſité d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être ſon biographe. (*D. J.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, ſur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maiſon de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm, N. E. *Long.* 31. 54. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE *ou* HEIDUC, ſ. m. (*terme de relation*), nom d'un fantaſſin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *Huſſarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des ſeigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortege des grands du pays, la mode eſt venue, ſurtout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelques *heiduques* à leur ſervice, & marchant autour d'un caroſſe. Ils ſont vêtus, chauſſés, & armés du ſabre à la hongroiſe, avec une ſorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne ſont, & une mouſtache pour relever leur mine guerriere.

Quelques ſoldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, ſe ſont rendus redoutables aux voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'eſt qu'un même nom diverſement écrit, & qui change de ſignification ſelon les occaſions où l'on s'en ſert. Un *heiduque* dans une armée d'hongrois, eſt un fantaſſin; dans l'équipage & à la ſuite d'un ſeigneur, c'eſt un domeſtique & une eſpece de valet-de-pied. Dans les bois c'eſt un voleur de grand chemin, qui détrouſſe les paſſans. (*D. J.*)

HEILA. *Voy.* HEEL.

HEILDESHEIM, (*Geogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat, ſur la riviere de Seltza.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie ſur une riviere de même nom.

HEILIGE-LAND, *ou* L'ISLE-SAINTE, INSULA SANCTA, (*Geog.*) iſle de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holſtein depuis 1713, & le roi de Dannemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long.* 25. 54. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géogr.*) ville de la Pruſſe brandebourgeoiſe, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Geogr.*) port & petite ville d'Allemagne ſur la mer Baltique en baſſe Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'iſle de Fémeren. *Long.* 28. 50. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe, dans la province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg *Longit.* 38. 22. *latit.* 54. 47. (*D. J.*)

HEILIGENSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichsfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle eſt au confluent de la riviere de Geſled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Eiſenach. *Long.* 27. 42. *lat.* 51. 30. (*D. J.*)

HEILSPERG, (*Géogr.*) *Heilſperga*, ville ruinée de la Pruſſe Polonoiſe ſur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie fait ſa réſidence. *Long.* 39. 11. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

HEIMDALL, ſ. m. (*Mythologie.*) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il eſt fils de neuf vierges qui ſont ſœurs; on l'appelloit auſſi le *dieu aux dents d'or*; il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé *le fort céleſte*; il étoit le gardien des dieux, & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares diſoient qu'il dort moins qu'un oiſeau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui: il entend l'herbe croître ſur la terre, & la laine ſur les brebis. Il a une trompette qui ſe fait entendre par tous les mondes. Il paroît que ſous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la Vigilance. *Voy.* l'*Edda des Iſlandois, ou la Mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HEIMSEN, (*Géogr.*) petite ville de Suabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHS STADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brunſwick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville de même nom, en Suiſſe, chez les Griſons, près du Rhin, entre Razun & Furſtenau.

HEKIM EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-ſeigneur & de ſon ſérail. Lorſqu'une ſultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au-travers d'un voile dont le lit eſt entouré; s'il eſt beſoin de lui tâter le pouls, c'eſt au-travers d'un linge fin qu'on jette ſur le bras de la ſultane. *Voy.* Cantemir, *hiſt. Othomane.*

HELA,

HELA, ſ. f. *Hiſt. anc. & Mythologie.*) C'eſt ainſi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déeſſe de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un ſejour appellé *niſlheim* ou l'*enfer*. Son palais étoit l'angoiſſe; ſa table, la famine; ſes ſerviteurs, l'attente & la lenteur; le ſeuil de ſa porte, le danger; ſon lit, la maigreur & la maladie: elle étoit livide, & ſes regards inſpiroient l'effroi.

Il paroît que c'eſt du mot *hela* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils ſe ſervent pour déſigner l'*enfer*. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire de Dannemarck, par M.* Mallet.

HELAS, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples ſont à plaindre, lorſqu'ils ſont mal gouvernés! *Hélas*, que les ſoldats ſont à plaindre, quand ils ſont commandés par un mauvais général! *Voyez l'article* INTERJECTION.

HELAVERDE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, ſelon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa *long.* eſt à 91. 30. *lat.* 35. 15. (*D. J.*)

HELCESAITE. *Voyez* ELCESAÏTE.

HELDER, (*Géogr.*) petite île dépendante de la Hollande ſeptentrionale, dans le Zuyderſée, entre celle de Wieringen & la pointe occidentale de la Friſe.

HELENE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlevement par Pâris a cauſé la guerre & la ruine de Troie, eſt connue de tout le monde. Tous les hiſtoriens & les poëtes en ont parlé: les charmes & la beauté de cette infidele ont paſſé en proverbe; Homere lui-même raconte „ que les vieillards, conſeillers de Priam, n'eurent „ pas plutôt apperçu cette belle créature, qu'ils ſe dirent „ les uns aux autres: Faut il s'étonner que les Grecs „ & les Troiens ſouffrent tant de maux pour une beauté „ ſi parfaite? elle reſſemble véritablement aux déeſſes „ immortelles „. Eurypide aſſure que Ménélas, au ſortir de Troie, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorſqu'il vit venir cette femme enchantereſſe, de ſorte qu'il reçut ſes embraſſemens.

Le même poëte, dans cette tragédie, nous repréſente *Hélene* vertueuſe; les Lacédémoniens intéréſſés à accréditer cette opinion, lui conſacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déeſſe, dit Pauſanias: Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raiſon de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Hélene*, ne ſavent pas comment elle mourut; ce fut dans l'île de Rhodes, & voici de quelle maniere. Polixo, dont le mari avoit péri au ſiége de Troie, regardant *Hélene* comme la cauſe de ſon veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain, pour l'étrangler, & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien executé; mais les Rhodiens, touchés de cette injuſtice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le *temple d'Hélene Dendritis*, & c'eſt à Pauſanias que nous devons encore cette particularité.

Iſocrate a fait le panégyrique d'*Hélene*, dans lequel il aſſure qu'elle acquit non ſeulement l'immortalité, mais une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres, Caſtor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Iſocrate, & non d'après Eurypide, que Théodoret devoit attaquer les payens pour avoir érigé des temples à *Hélene*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traverſé ſa vie, qu'ils les imputoient au deſtin & à la fortune; qu'ils ſavoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux hiſtoriens, qu'*Hélene* avoit été retenue à Memphis chez le roi Protée; enfin que les Troiens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princeſſe, ni leur perſuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduiſant ainſi ces événemens, afin que Troie fût ſaccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entiere attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

HELENE, (*Géog. anc.*) île de Grece dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, ſelon Pauſanias, *l. III. ch. xxij*, qui l'appelle *Cranaé*: la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle eſt à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute: „ Comme nous y étions arrivés, un de nos voyageurs ſe „ reſſouvint que ce fut dans cette île de *Cranaé*, ou de „ *Spatara*, que la belle Hélene accorda ſes faveurs à „ Pâris; & il nous dit que ſur le rivage de la terre-„ ferme qui eſt à l'oppoſite, cet heureux amant avoit „ fait bâtir, après cette conquête, un temple à Venus, „ pour lui marquer les tranſports de ſa joie & de ſa „ reconnoiſſance. Il donna le nom de *Migonitis* à cette „ Vénus, & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot „ qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y étoit paſſé: „ Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, „ dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin „ de ſon malheur & de l'infidélité de ſa femme. Il ne „ le ruina point, il fit mettre ſeulement aux deux côtés „ de Vénus les images de deux autres divinités, celle „ de Thétis & celle de la déeſſe Praxidice, comme „ qui diroit la déeſſe des châtimens, pour montrer qu'il „ ne laiſſeroit pas l'affront impuni „. Tout ce détail de M. la Guilletiere eſt d'autant meilleur qu'il eſt tiré de Pauſanias.

Il y a eu pluſieurs autres lieux nommés *Hélene*. 1°. Une île de la mer Egée; 2°. une île de la Grece entre les Sporades; 3°. une ville de Bithynie; 4°. une ville de la Paleſtine; 5°. une fontaine de l'île de Chio; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui eſt la Canche. (*D. J.*)

HÉLENE (SAINTE), *Géog.* île de la mer Atlantique, qui a ſix lieues de circuit; elle eſt haute, montueuſe, & entourée de rochers eſcarpés. Les montagnes qui ſe découvrent à 25 lieues en mer, ſont couvertes la plûpart de verdure & de grands arbres, comme l'ébénier, tandis que les vallées ſont fertiles en toutes ſortes de fruits, & d'excellens légumes; les arbres fruitiers y ont en même tems des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs; les forêts ſont remplies d'orangers, de limoniers, de citronniers, *&c.* Il y a du gibier & des oiſeaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui eſt ſauvage. La mer y eſt fort poiſſonneuſe; la ſeule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y ſont monſtrueuſement groſſes.

Cette île fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de ſainte Hélene. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparerent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Eſpérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en ſaiſit; & depuis, les Anglois l'ont poſſédée, & l'ont miſe en état de ſe bien défendre. *Long.* ſelon Halley, 11. 32. 30. *lat. mérid.* 16.

Il y a une autre île de ce nom dans l'Amérique ſeptentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

HELENIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc. Botan.*) chez les botaniſtes modernes, la plante qu'ils appellent en Latin *helenium* ou *enula campana*, eſt notre aunée en François. *Voyez* AUNÉE.

Mais il eſt bien étrange que Théophraſte & Dioſcoride, tous deux Grecs, ayent nommé *helénium* des plantes entiérement différentes. Théophraſte met ſon *helenium* au rang des herbes dont on faiſoit des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du ſerpolet. Dioſcoride, au contraire, donne à ſon *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles ſemblables à celles de notre bouillon-blanc; de ſorte que par-là ſa deſcription convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui ſont molles, velues en deſſous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrémité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes eſt amere, & Horace appelle la ſienne *aigre*: il dit,

> ——— *Quum crapulâ plenus*
> *Atque* acidas *mavult* inulas.

La raiſon de cette différence viendroit de ce que ce poëte parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédiens, de la maniere apparemment que Columelle l'enſeigne, *lib. XII. cap. xlvj.* Il faudroit donc alors traduire le paſſage d'Horace: „ Puni de ſa gloutonnerie par le mal qu'elle lui cauſe, il „ cherche à ſe ragouter par de l'aunée préparée „.

Pour ce qui regarde Pline, il a rejetté dans ſa deſcription de l'*helenium* celle de Diſcoride, a emprunté la ſienne de Théophraſte, & autres auteurs grecs, & en même tems il a adopté les vertus & les qualités que Dioſcoride donne à la plante qu'il décrit ſous le nom d'*helenium*; ainſi faiſant erreurs ſur erreurs, il a encore donné lieu à pluſieurs autres de les renouveller d'après lui. Il importe de ſe reſſouvenir dans l'occaſion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (*D. J.*)

HELENOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville épiscopale d'Asie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naissance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'est plus rien aujourd'hui. (*D. J.*)

HELEPOLE, s. m. (*Art milit. & Hist.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place assiégée.

Ce mot vient du grec ἑλέπολις, qui est composé des mot ἑλεῖν, *prendre*, & πόλις, *ville*.

L'*hélépole* étoit une tour de bois composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les breches, pour y faire passer les soldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a plusieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la description du fameux *hélépole* de Démétrius le Poliorcete au siége de Rhodes. Voici celle de Diodore.

„ Démetrius ayant préparé quantité de matériaux de „ toute espece, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui „ avoient paru avant lui. La base en étoit quarrée. „ Chaque face avoit 50 coudées. Sa construction étoit „ un assemblage de poutres équarries, liées avec du „ fer; les poutres distantes les unes des autres, d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu pour donner de l'aisance à ceux qui devoient „ pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en „ mouvement par le moyen de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient „ de deux coudées d'épaisseur, & armées de fortes bandes de fer.

.... „ Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, & hauts à peu-près de cent coudées, „ tellement panchés les uns vers les autres, que la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit que neuf „. (On croit que par ces lits il faut entendre les solives qui soûtenoient le plancher de chaque étage, c'est le sentiment de M. de Folard.) „ Trois côtés de la machine „ étoient couverts de lames de fer, afin que les feux „ lancés de la ville ne pussent l'endommager. Chaque „ étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur „ & d'une figure proportionnée à la grosseur des traits de „ la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé „ un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, „ & contre lequel les coups lancés par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages „ avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à „ porter aux soldats les munitions nécessaires, & l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras & la confusion, trois mille quatre cens hommes poussoient „ cette machine, les uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force „ & pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite, facilitoit beaucoup le mouvement „.

Vegece donne aussi une sorte de description de ces especes de tours, qu'on va joindre à celle de Demetrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

„ Les tours, dit Vegece, sont de grands bâtimens „ assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de „ laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des „ ennemis; leur largeur se proportionne sur la hauteur: „ quelquefois elles ont trente piés en quarré, quelquefois quarante ou cinquante, mais leur hauteur excede „ les murs & les tours de pierre les plus élevés. Elles „ sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu „ fait mouvoir ces prodigieuses masses. La place est „ dans un danger évident, quand la tour est une fois „ jointe aux murailles: ses étages se communiquent „ en-dedans par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en breche. Le milieu „ contient un pont fait de deux membrures, & garni „ d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en-dehors, se place tout d'un coup entre la tour & le haut „ du mur, & fait un passage aux soldats pour se jetter „ dans la place. Le haut de la tour est encore bordé „ de combattans armés de longs épieux, de fleches, de „ traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès „ qu'on en est venu-là, la place est bien-tôt prise. Quelle ressource reste-t-il à des gens qui se confioient sur „ la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voyent „ tout-à-coup une plus haute sur leur tête „. Vegece, *traduction de* Segrais. *Voyez* (*Pl. XII. de fortification*) une tour avec son pont & son belier. (*Q*)

HELER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, &c. (*Z*)

HELEUTERIENS, s. m pl. (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César; *de bello Gall. lib. VII. cap. lxxv.* Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy; *Ruteni*, le Rouergue; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Vélay. (*D. J.*)

HÉLIADES, s. f. pl. (*Mythol.*) filles du Soleil & de Clymene, selon les poëtes. Elles furent, ajoutent-ils, si sensiblement affligées de la mort de leur frere Phaëton; que les dieux touchés de pitié, les métamorphoserent en peupliers, sur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaétuse & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée sur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une espece de gomme qui ressemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HÉLIANTHEME, s. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; le calice a plusieurs feuilles, il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit presque sphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des semences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a plusieurs especes, & Miller en compte une quinzaine qui sont cultivées dans les jardins d'Angleterre seulement; mais il nous suffira de décrire ici la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine est blanche, ligneuse; ses tiges sont nombreuses, grêles, cylindriques, couchées sur terre & velues; ses feuilles sont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyssope, terminées en pointe mousse, opposées deux à deux, vertes endessus, blanches en-dessous, portées sur de courtes queues.

Ses fleurs sont au sommet des tiges, disposées comme en longs épics, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes, en rose, à cinq pétales. qui renferment plusieurs étamines jaunes, & qui sortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le pistil se change en un fruit triangulaire, assez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rousses. Le pédicule de chaque fleur porte à sa base une petite feuille longuette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle passe pour vulnéraire & astringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ses feuilles sont d'usage, ses feuilles sont remplies d'un suc gluant, qui rougit légerement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*héliantheme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*héliantheme* à tubercules, *helianthemum tuberosum*, *esculentum*, qui est un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Astronomie.* Le lever d'un astre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorsque cet astre ou cette planete sort des rayons ou de la lumiere du soleil qui l'offusquoit auparavant par sa trop grande proximité de cet astre.

Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, & qui devient invisible par la supériorité de la lumiere de cet astre.

Un astre se leve *héliaquement*, lorsqu'après avoir été en conjonction avec le soleil & avoir disparu, il commence à s'en éloigner assez pour redevenir visible le matin avant le lever du soleil. On dit qu'un astre se couche *héliaquement*, lorsqu'il approche du soleil au point de devenir invisible; de sorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne sont qu'une apparition & une disparition passageres, causées par le moins ou le plus de proximité d'un astre au soleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'est-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes: il faut une distance d'environ 20 deg. & pour les étoiles

les

les il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse. *Voyez* LUNE, PLANETE, & E'TOILE. *Voyez aussi* ACHRONIQUE, COSMIQUE. *Harris & Chambers*. (*O*)

HE'LIAQUES, subst. m. pl. (*Antiq.*) fête & sacrifices qu'on faisoit dans l'antiquité, en l'honneur du soleil, que les Grecs nommoient ἥλιος. Son culte passa des Perses en Cappadoce, en Grece, & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choses à en dire, que nous renvoyons aux *articles* MITHRAS & MITHRIAQUES. (*D. J.*)

HE'LIASTE, sub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athènes.

Le tribunal des *Héliastes* n'étoit pas seulement le plus nombreux d'Athènes, il étoit encore le plus important, puisqu'il s'agissoit principalement dans ses décisions, ou d'interpréter les loix obscures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliastes* étoient ainsi nommés, selon quelques-uns, du mot ἁλίζω, *j'assemble* en grand nombre, & selon d'autres, de ἥλιος, *le soleil*, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert, qu'on nommoit ἡλιαία.

Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des *héliastes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cens juges. *Voyez* THESMOTHETES. Selon Harpocration, le premier de ces deux nombres se tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cens se tiroit de trois, selon M. Blanchard, un des membres de l'Académie des Inscriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les thesmothetes, pour remplir le nombre de quinze cens, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les assemblées des *héliastes* n'étoient pas fréquentes, puisqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux reglés.

Les thesmothetes faisoient payer à chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de présence; ce qui revient à deux sesterces romaines, ou une demi-drachme; c'est de-là qu'Aristophane les appelle en plaisantant, *les confreres du Triobole*. Le fond de cette dépense se tiroit du trésor public, & cette solde s'appelloit μισθὸς ἡλιαστικός. Mais aussi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard; & s'ils se présentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil, & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air, les juges avoient du feu; le roi indiquoit l'assemblée, & y assistoit; les thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit, & prenoit sa place, à mesure qu'il étoit appellé. Ensuite si les exégetes, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées, ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qui devoit se traiter dans l'assemblée.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *héliastes*, est le serment que prétoient ces juges entre les mains des thesmothetes. Démosthene nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate: en voici la forme, & quelques articles principaux.

„ Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

„ Je jugerai selon les loix & les décisions du peuple „ d'Athènes & du sénat des cinq cens.

„ Je ne donnerai point mon suffrage pour l'établissement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

„ Je ne consentirai point à ce qui pourra être dit „ ou opiné, qui puisse donner atteinte à la liberté du „ peuple d'Athènes.

„ Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont „ été condamnés à mort.

„ Je ne forcerai point à se retirer ceux à qui les loix „ & les suffrages du peuple & du tribunal, ont permis „ de rester.

„ Je ne me présenterai point, & je ne souffrirai point „ qu'aucun autre, en lui donnant mon suffrage, entre „ dans aucune fonction de magistrature, s'il n'a au „ préalable rendu ses comptes de la fonction qu'il a „ exercée.

„ Je ne recevrai point de présent dans la vûe de l'exercice de ma fonction *d'héliaste*, ni directement, ni „ indirectement, ni par surprise, ni par aucune autre „ voie.

„ Je porterai une égale attention à l'accusateur & à „ l'accusé; & je donnerai mon suffrage sur ce qui aura „ été mis en contestation.

„ J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérès; „ & si je viole quelqu'un de mes engagemens, je les „ prie d'en faire tomber la punition sur moi & sur ma „ famille; je les conjure aussi de m'accorder toutes sortes de prospérités, si je suis fidele à mes promesses „.

Il faut lire dans Démosthene la suite de ce serment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à sa cause. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pausanias, nous eussent expliqué pourquoi dans ce serment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs suffrages nous est connue: il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, se rétrécissoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos églises.

L'urne de bois nommée κύριος, étoit celle où les juges jettoient les suffrages de la condamnation de l'accusé; celle de cuivre nommée ἀμόρος, recevoit les suffrages portés pour l'absolution.

C'est devant le tribunal *des héliastes*, que fut traduite la célebre & généreuse Phrynée, dont les richesses étoient si grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, si on vouloit lui faire l'honneur d'employer son nom dans une inscription qui en rappellât la mémoire. Ses discours, ses manieres, les caresses qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la sauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en séduisant les personnes de tout âge.

Ce fut encore dans une assemblée des *héliastes*, que Pisistrate vint se présenter couvert des blessures qu'il s'étoit faites, aussi-bien qu'aux mulets qui traînoient son char. Il employa cette rûse pour attendrir les juges contre ses prétendus ennemis, qui jaloux, disoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il soutenoit ses intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amusoit à la chasse. Il réussit dans son dessein, & obtint des *héliastes* une garde, dont il se servit pour s'emparer de la souveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette concession, que Solon qui étoit présent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (*D. J.*)

HE'LICE, f. f. *en Astronomie*. C'est une constellation appellée plus ordinairement *la grande ourse*. *Voyez* OURSE. (*O*)

HÉLICE, est la même chose que *spirale*; mais ce dernier mot est plus usité. *Voyez* SPIRALE. (*O*)

HÉLICE, (*Géog. ancien.*) nom commun à plusieurs lieux. 1°. *Hélice* étoit une ancienne ville de Thrace sur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponnese dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Thessalie. 4°. Ce mot désigne dans Festus Auvienus, *Orat. Marit. v.* 588, un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus*. Cet étang est l'étang de Thau. (*D. J.*)

HÉLICES *ou* VRILLES, sub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainsi les petites volutes ou caulicoles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui sont tortillées ensemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccino* à Rome. (*P*)

HELICHRYSUM, sub. mas. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le disque de la fleur contient plusieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, supporté par un placenta nud: le tout est renfermé dans un calice écailleux, luisant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 especes d'*hélichrysum*, entre lesquelles celle que nous nommons IMMORTELLE, passe pour avoir des vertus en médecine. *Voyez* IMMORTELLE.

Plusieurs especes d'*hélichrysum* se trouvent dans les jardins de plaisance. Celle que les Botanistes appellent *hélichrysum, flore suave rubente*, y fait un grand ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ses fleurs. L'*hélichrysum* oriental est une espece précieuse, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant; on en orne les chappelles en Portugal & en Espagne. L'*hélichrysum* d'Afrique, *hélichrysum* arbo-

arboreum, *africanum*, *ſalviæ folio*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réuſſit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve juſqu'à douze & quinze pieds de hauteur. Tous les autres *hélichryſum* d'Afrique forment de jolis arbriſſeaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enſeigne la méthode.

Le nom *hélichryſum* ſignifie *or de ſoleil*, parce que le calice de cette plante eſt d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (*D. J.*)

HELICITES, ſub. maſc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vij. ſiecle: ils menoient une vie ſolitaire, & enſeignoient que le ſervice divin conſiſtoit en de ſaints cantiques, & de ſaintes danſes avec les religieuſes, à l'exemple de Moyſe & de Marie, ſur la perte de Pharaon. *Exod.* 15. Alexand. Roſſ. *Traité des religions*. (*G*)

HELICOIDE, adj. *terme de Géometrie*. Parabole *hélicoide*, ou ſpirale parabolique, eſt une ligne courbe, qui n'eſt autre choſe que la parabole commune apollonienne, dont l'axe eſt plié & roulé ſur la circonférence d'un cercle. *Voyez* PARABOLE. La parabole *hélicoide* eſt donc la ligne courbe qui paſſe par les extrémités des ordonnées à la parabole, leſquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en queſtion.

Suppoſez, par exemple, que l'axe de la parabole commune ſoit roulé ſur la circonférence du cercle BDM. (*Planc. coniq. fig.* 11.) pour lors la ligne courbe $BFGNA$, qui paſſe par les extrémités des ordonnées CF, & DG devenues convergentes vers le centre du cercle A, conſtitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoide* ou *ſpirale*.

Si l'arc BC pris pour abſciſſe eſt appellé x, & que la partie CF du rayon, priſe pour ordonnée, ſoit appellée y, & qu'on faſſe le parametre de la parabole $= l$, la nature de cette courbe ſe trouvera exprimée par cette équation $lx = yy$. *Voyez* COURBE & EQUATION. *Chambers*. (*O*)

* HELICON, ſ. m. (*Géog.*) montagne de Béotie, voiſine du Parnaſſe & du Cythéron; elle étoit conſacrée à Apollon & aux Muſes. La fontaine Hypocrène en arroſoit le pied; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura*, ou *Zagaya*. Elle eſt ſituée dans la Livadie; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle inſpire, en ſont bien éloignés.

* HELICONIADES *ou* HELICONIDES, ſub. f. pl. (*Mytholog.*) ſurnom que les Poëtes donnent aux Muſes. Il eſt emprunté du mont Hélicum qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* HELICON.

HELICOSOPHIE, ſub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appellé ainſi l'art de tracer des hélices ou des ſpirales. *Voyez dans l'hiſtoire de l'Académie des Sciences de* 1741, la deſcription de différens compas propres à cet objet. (*O*)

* HELINGUE, ſub. fém. (*Corderie.*) bout de corde attachée d'une de ſes extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* CORDERIE.

HELIOCENTRIQUE, adj. (*Aſtron*) épithete que les Aſtronomes donnent au lieu d'une planete vûe du ſoleil, c'eſt-à-dire au lieu où paroîtroit la planete, ſi notre œil étoit dans le centre du ſoleil; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* eſt le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete ſi nous étions placés au centre du ſoleil. *Voyez* LIEU.

Ce mot eſt compoſé de ἥλιος, *ſoleil*; & de κέντρον, *centre*.

C'eſt pourquoi le lieu *héliocentrique* n'eſt autre choſe que la longitude d'une planete vûe par un œil placé dans le ſoleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete eſt l'angle que la ligne menée par le centre du ſoleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle KLM (*Pl. Aſtron. fig.* 62. n°. 2.) repréſente l'orbite de la terre autour du ſoleil, & qu'un cercle $ANBn$, repréſentant l'orbite de la planete, ſoit placé de maniere qu'il ſoit incliné ſur le plan de l'autre; quand la planete ſe trouve en N, ou en n, leſquels points ſont appellés *les nœuds*, la planete paroîtra dans l'écliptique & par conſéquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers P, alors étant vûe du ſoleil R, elle paroîtra décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaiſon de la ligne RP ſur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & ſa meſure ſera l'angle PRq, la ligne Pq étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toûjours en augmentant juſqu'à ce que la planete arrive au point A, qu'on appelle *limite*, & qui eſt à 90 degrés des nœuds. *Voyez* LIMITE. Et depuis ce point A, elle ira en diminuant juſqu'à ce que la planete arrive au point N. Enſuite elle augmentera juſqu'à ce que la planete arrive au point B oppoſé au point A. Enfin, elle diminuera de nouveau juſqu'à ce que la planete arrive au point n, &c. *Chambers*. (*O*)

HELIOCOMETE, ſub. fém. (*Aſtron. & Phyſ.*) comme qui diroit comete du ſoleil; phénomene qui a été remarqué quelquefois au coucher du ſoleil. Sturmius & d'autres qui l'ont vû, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le ſoleil reſſemble alors à une comete. C'eſt une longue queue ou colonne de lumiere attachée & comme traînée par cet aſtre dans le tems qu'il ſe couche, à-peu-près de la même maniere qu'une comete traîne ſa queue. *Voyez* COMETE.

Dans l'*héliocomete* obſervée à Grypſwald le 15 Mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le ſoleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du ſoleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large: ſa largeur avoit plus de cinq diametres du ſoleil, & elle ſuivoit la même route que le ſoleil: ſa couleur étoit jaune près du ſoleil, & s'obſcurciſſoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que ſur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute ſa force l'eſpace d'une heure, & diminua enſuite ſucceſſivement & par degrés. *Harris & Chambers*.

Ce phénomene paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BORÉALE. (*O*)

HELIOGNOSTIQUES, ſub. m. pl. (*Théolog.*) ſecte juive, ainſi appellée du nom grec ἥλιος, qui ſignifie *ſoleil*, & γινώσκω, *je connois*; parce que ceux qui la compoſoient, reconnoiſſoient le ſoleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient priſe des Perſes. Il falloit que cette ſuperſtition fût bien ancienne parmi les Juifs, puiſque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (*G*)

HELIOMETRE, ſub. maſ. *ou* ASTROMETRE, (*Aſtron.*) inſtrument inventé en 1747 par le ſavant M. Bouguer, de l'Académie royale des Sciences, pour meſurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent les diametres des aſtres, particulierement ceux du ſoleil & de la lune. *Voyez* MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'Aſtronomie, ſait de quelle importance il eſt pour ſa perfection de connoître d'une maniere préciſe les diametres des aſtres; cependant juſqu'à préſent on n'avoit trouvé aucun moyen de les meſurer avec juſteſſe; juſques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'Académie en 1748, qu'on eſt ſi éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il ſe pourroit faire que ces deux planetes différaſſent plus de la forme ſphérique, que n'en differe la terre; ſans cependant qu'on s'en fût encore apperçu. L'inſtrument de M Bouguer ſupplée à ce qui manquoit en cette partie à l'Aſtronomie. On pourra par ſon moyen obſerver les diametres du ſoleil & de la lune, avec infiniment plus de juſteſſe, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet uſage. De ſorte que les Aſtronomes aidés de cet inſtrument, ſeront en état à l'avenir de meſurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces aſtres, & par conſéquent de déterminer préciſément leur rapport. Il eſt compoſé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un ſeul oculaire; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce ſoit ſon extrémité ſupérieure qui ſoit la plus groſſe à cauſe de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de ſon oculaire & de ſon micrometre. Telle eſt la conſtruction du nouvel inſtrument, conſtruction fort ſimple, & qui dans l'uſage répondra parfaitement à cette ſimplicité.

Lorſqu'on dirigera l'*héliometre* vers le ſoleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes; il ſe formera à ſon foyer deux images à cauſe des deux verres. Chacune de ces images ſeroit entiere ſi la lunette étoit aſſez groſſe par en-bas; mais il n'y aura réellement que deux eſpeces de ſegmens ou comme deux croiſſans adoſſés; ce ne ſeront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui ſeront voiſines, & qui peut-être même ſe toucheront, repréſenteront les deux bords oppoſés de l'aſtre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverſer les apparences. Ainſi au lieu de ne voir qu'un des bords du diſque, comme cela arrive, lorſqu'on ſe ſert d'une lunette de quarante ou cinquante piés,

te piés, parce que le reste de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura présente sous les yeux, & si l'on veut précisément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diametre, malgré l'extrême intervalle qui les sépare, ou la grande augmentation apparente du disque. Les deux images au lieu de se toucher, pourront se trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire passer un peu l'une sur l'autre: il n'y aura toûjours qu'à mesurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords; & lorsque dans un autre tems, le diametre de l'astre plus ou moins éloigné de la terre, se trouvera plus grand ou plus petit, lorsque les deux images en augmentant ou en diminuant, se seront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles se seront un peu écartées, il n'aura qu'à en mesurer de nouveau la distance, & on aura de cette sorte l'augmentation ou la diminution qu'aura souffert le diametre, & par conséquent ses différences. M. Bouguer est le maître par la construction de son instrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de séparer ou de faire prendre un peu l'un sur l'autre les deux disques ou les croissans adossés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet, ce sera une chose facile pour quiconque entend ces matieres-là; la partie qui leur devient commune dans le second cas ne peut pas manquer de se bien distinguer, puisque l'intensité de sa lumiere est deux fois plus forte que celle du reste. On peut en se servant de cet instrument mesurer tous les diametres avec la même facilité, puisqu'en tournant l'*héliometre*, on voit toûjours du même coup d'œil les deux bords opposés du disque à côté l'un de l'autre. Il n'est pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'observation d'un fait très-singulier, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendît. Il a pendant le mois d'Octobre 1747, trouvé constamment sur le midi le diametre vertical du soleil un peu plus grand que l'horisontal, quoique le premier de ces diametres fût diminué un peu, comme il l'est toûjours par les réfractions astronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le soleil lui eût toûjours paru allongé dans le sens de son axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore assez constaté; & l'observant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomene qui n'est pas moins digne de remarque, & qui vraissemblablement seroit resté inconnu sans le secours de son instrument. Il s'est assûré que les deux bords de l'astre, le supérieur & l'inférieur, ne sont pas également si bien terminés, que le reste du disque; d'où il résulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le sens vertical; ce qui vient de la décomposition que souffre la lumiere en traversant obliquement notre atmosphere, ou la masse d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'est pas question ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction astronomique*; il est question de la décomposition de la lumiere, en tant qu'elle est formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, &c. Les rayons bleus & violets qui partent du haut du disque, en même tems que les rayons des autres couleurs, sont sujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils se courbent un peu davantage; ils nous paroissent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illusion ordinaire des réfractions. C'est tout le contraire si on jette la vûe sur le bord inférieur; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui souffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons se courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en dessous la partie inférieure du disque qu'ils étendent pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est ainsi que M. Bouguer explique l'extension du diametre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ses observations. On ne donnera pas de description particuliere de cet instrument; il est si simple qu'on s'en formera une idée fort juste, en jettant seulement les yeux sur la figure. (*T*)

HELIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Célésyrie, selon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple consacré au soleil, dont les restes sont un monument précieux d'antiquités; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Célésyrie, ne soit *Balbec* de nos jours, comme Macendrell l'établit dans son voyage d'Alep à Jerusalem. *Voyez* l'ouvrage intitulé, *Description des ruines d'Héliopolis*, avec leur représentation en taille-douce. *A la Haye*, 1757, *in-folio*.

2°. *Héliopolis*, ou la ville du soleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable sur ce point, puisqu'il avoit passé une partie de sa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadelphe, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'histoire des XXXI. dynasties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célebre qui est souvent cité par les auteurs anciens. Le tems nous l'a ravi, il ne nous en reste que quelques fragmens tirés des extraits secs de Jules l'Africain; on les trouvera dans la chronique d'Eusebe, & dans Georges Syncelle. (*D. J.*)

HELIOSCOPE, s. m. *terme d'Optique*. C'est une lunette à longue vûe qui sert particulierement à observer le soleil, & qui est faite de telle sorte, que l'œil n'en reçoit aucuns dommages. Ce mot est grec, composé d'ἥλιος, *soleil*, & σκέπτομαι, *video*, *specto*, *je regarde*, *je considere*.

L'*hélioscope* n'est autre chose qu'une lunette, dans laquelle on a placé un verre enfumé pour empêcher la grand lumiere du soleil de blesser l'organe. C'est du moins à quoi les meilleurs *hélioscopes* se réduisent. (*O*)

HELIOTROPE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) Les Botanistes comptent au-moins dix especes d'*héliotrope*; décrivons ici celle que Tournefort appelle *héliotropium majus Dioscoridis*, qui est la plus commune.

Sa racine est simple, menue, ligneuse, dure; sa tige est haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle fongueuse, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en-dehors. Ses feuilles sont placées à l'origine des rameaux, & sur ces mêmes rameaux: elles sont cotonneuses, ovalaires, semblables à celles du basilic, mais plus blanches & plus rudes, du reste de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naissent au sommet des rameaux, sur de petites tiges, lesquelles sont recourbées comme la queue des scorpions; elles sont rangées symmétriquement, petites, blanches, d'une seule piece en entonnoir; leur centre est ridé en maniere d'étoile, & elles sont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice est couvert de duvet; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui se changent en autant de graines, anguleuses d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante est cultivée, parce qu'elle est toute d'usage. Elle contient un sel tartareux, de saveur salée, accompagné de sel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la distillation. Elle est résolutive, apéritive, & détersive: elle passe pour réprimer les petites excroissances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les Botanistes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, est connu des François sous le nom de *tournesol*. *Voyez* Tournesol. (*D. J.*)

Heliotrope, (*hist. nat. Lithologie.*) pierre précieuse, demi-transparente, dont la couleur est verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaspe oriental*; mais la transparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaspe qui est une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* differe du jaspe, en ce que la couleur de la premiere est d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaspe est d'un verd plus décidé. Peut-être l'*héliotrope* est-elle la même chose que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* se trouvoit, suivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique, & dans l'isle de Chypre; il y en a aussi en Allemagne & en Bohème. Boece de Boot dit qu'il y en a de si grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir les tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuses à cette pierre; ceux qui seront curieux de les savoir, les trouveront dans Pline. *hist. nat. livre XXXVII. chap. xx.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, se prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. *Voyez* Oreille.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de sa cavité, s'appelle *anthelix*. *Voy.* Anthelix.

HELLANODIQUES, s. m. pl. (*hist. anc*) officiers qui présidoient aux jeux sacrés d'Olympie, institués lors du rétablissement de ces jeux par Iphitus. Leur fon-

fonction étoit de préſider aux jeux, donner des avertiſſemens aux athletes avant que de les y admettre; de leur faire enſuite prêter ſerment qu'ils obſerveroient les loix uſitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & ſurtout de diſtribuer les prix. On en appelloit ſouvent de leurs déciſions au ſénat d'Olympie, & ſous les empereurs à l'agnoſthete ou ſur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéatre avant le lever du ſoleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les ſtatues qu'on érigeoit aux athletes ne ſurpaſſaſſent la grandeur naturelle, de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (*G*)

HELLAS, (*Géog. anc.*) Ce nom a pluſieurs ſignifications différentes, qu'il ne faut pas confondre; tantôt il ſignifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Theſſalie, tantôt une grande partie de la Grece, diſtinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponneſe, *&c.* Mais pour éviter les détails, je remarquerai ſeulement deux choſes: 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui ſignifient *la Grece propre* & *les Grecs*, ne ſe bornerent point là, & qu'ils furent employés pour déſigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Etolie, qui fit une ligue à part, à laquelle ſe joignirent les Acarnaniens. (*D. J.*)

HELLEDA *ou* HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui ſe jette dans la mer Baltique dans la province de Blekingie.

HELLEBORE, (*mat. med.*) *voyez* ELLEBORE.

HELLENES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Grecs ſe donnerent en leur propre langue; le ſingulier de ce nom eſt *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclud du ſilence d'Homere, qu'au tems de la guerre de Troie, les Grecs n'avoient point de nom général qui déſignât la nation grecque priſe collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce ſens, n'avoit point encore cette acception. Il ſe prenoit ſeulement pour les habitans du pays d'Hellas, ſoit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs, ou que ce fût un canton de Grece dans la Theſſalie, il n'importe; c'étoit un pays particulier de la Grece: en effet, Homere diſtingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainſi le fameux paſſage de Denys d'Halycarnaſſe, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne conſiſte qu'en ces trois mots, ἀργολικὰ παλαίτερα ἑλληνίκων, ſignifie tout ſimplement, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis*, les Argiens ſont plus anciens que les *Hellenes*. (*D. J.*)

HELLENISME, ſ. m. (*Gram.*) C'eſt un idiotiſme grec, c'eſt-à-dire, une façon de parler excluſivement propre à la langue grecque, & éloignée des lois générales du langage. *Voyez* IDIOTISME. C'eſt le ſeul *article* qui, dans l'Encyclopédie, doive traiter de ces façons de parler; on peut en voir la raiſon au *mot* GALLICISME. Je remarquerai ſeulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'*helléniſme* y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. Voici ſur cela quelques obſervations.

1°. Cette maniere d'enviſager l'*helléniſme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déja été relevée à l'occaſion du mot *galliciſme*; ſavoir que les *helléniſmes* ne ſont qu'en latin. Mais ils ſont premierement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être en effet un écart de langage excluſivement propre à cette langue. C'eſt ſous ce point de vûe que les *helléniſmes* ſont enviſagés & traités dans le livre intitulé, *Franciſci Vigeri Rothomagenſis de præcipuis græcæ dictionis idiotiſmis libellus*. L'ordre des parties d'oraiſon eſt celui que l'auteur a ſuivi; & il eſt entré ſur les idiotiſmes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajoûté pluſieurs idiotiſmes, & des notes très-ſavantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'eſt pas ſeulement l'*helléniſme* qui peut paſſer dans une autre langue, & y devenir une figure de conſtruction; tout idiotiſme particulier peut avoir le même ſort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de ſortes de figures de conſtruction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marſais paroît avoir ſenti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de conſtruction aux *articles* CONSTRUCTION *&* FIGURE: il n'y cite l'*helléniſme*, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme auſſi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait expoſé nettement le principe.

3°. Ce principe eſt, que ces locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le ſont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la conſtruction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, ſi l'on veut en ſaiſir le ſens.

Voici, par exemple, dans Virgile (*Æn. iv.*) un *helléniſme*, qui n'eſt qu'une phraſe elliptique:

> *Omnia Mercurio ſimilis, vocemque, coloremque,*
> *Et crines flavos, & membra decora juventæ.*

L'analyſe de cette phraſe en ſera-t-elle plus lumineuſe, quand on aura doctement décidé que c'eſt un *helléniſme*? Faiſons cette analyſe comme les Grecs mêmes l'auroient faite. Ils y auroient ſous-entendu la prépoſition κατὰ, ou la prépoſition περὶ; les Latins y ſous-entendoient les prépoſitions équivalentes *ſecundum* ou *per*: *ſimilis Mercurio* ſecundum *omnia*, & ſecundum *vocem*, & ſecundum *colorem*, & ſecundum *crines flavos*, & ſecundum *membra decora juventæ*. L'ellipſe ſeule rend ici raiſon de la conſtruction; & il n'eſt utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle eſt expliquée.

Mais les Grammatiſtes, accoûtumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une eſpece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de ſagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils ſe réuniſſent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la Philoſophie qui puiſſe appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere ſe répand ſur tout le ſyſtème grammatical, & diſſipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent ſouvent leur exiſtence qu'à la foibleſſe de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLENISTES, ſub. m. plur. (*Hiſt. anc.*) nom qui paroît donné dans l'Ecriture-ſainte, aux Juifs d'origine ou proſélites établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Helléniſtes*, fort obſcur par lui-même, ſe trouve ſeulement dans le nouveau Teſtament; les plus grands critiques du dernier ſiecle ont cherché avec ſoin quels gens il faut entendre par les *Helléniſtes*, dont il eſt fait mention dans les chapitres vj, ỷ. 1, ix, ỷ. 29, & xj, ỷ. 20, des actes des apôtres.

Scaliger penſe que ces *Helléniſtes* n'étoient autre choſe que les Juifs d'Alexandrie. Heinſius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raiſon, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïſmes & de ſyriaciſmes, comme eſt le grec des Septante, qui ont traduit la Bible; & ces ſortes de Juifs liſoient cette traduction dans leurs ſynagogues. Suivant Saumaiſe, les *Helléniſtes* ſont des Grecs proſélytes du Judaïſme; M. Simon penſe à-peu-près de même, en diſtinguant deux ſortes de Juifs, les Hébreux, c'eſt-à-dire, les habitans de la Paleſtine & de la Chaldée, & les *Helléniſtes*, c'eſt-à-dire les Juifs qui parloient grec.

Voſſius me ſemble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Helléniſtes*; ſelon lui, les Juifs étoient ceux qui ſouffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce ſont, ajoûte-t-il, les zélés dont parle Joſephe. Les *Helléniſtes* au contraire, ſe prétoient volontiers au joug & aux uſages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont eſt perſuadé que les *Helléniſtes* des chap. vj. & ix. des actes des apôtres, ſont les *Helléniſtes* Syriens de M. Simon & de Voſſius, leſquels ſoûmis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coûtumes: c'étoient-là ces chrétiens proſélytes, qui ſe plaignoient des Hébreux, c'eſt-à-dire, des Juifs de la Paleſtine. „ Alors (dit le texte ſacré, act. vj. verſ. 1.) le nombre des diſciples ſe multipliant, il „ s'éleva un murmure des *Juifs* Grecs, contre les *Juifs* „ Hébreux, de ce que leurs veuves ſe voyoient mé- „ priſés dans la diſpenſation de ce qui ſe donnoit cha- „ que jour „; ἐγένετο γογγυσμὸς τῶν ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς ἑβραίους, &c. Mais en même tems, ſelon M. Fourmont, les

Hellénistes du chap. xj. vers. 20. des actes, ne sont ni des Juifs Hébreux, ni des Juifs Grecs; loin de-là, ce sont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la vision de S. Pierre permettoit d'annoncer l'Evangile.

En effet, presque tous les critiques supposent dans leurs explications, que les *Hellénistes* des chap. vj. & ix. des actes, étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chap. xj; cependant ils me paroissent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en suivre l'esprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'est que le même mot *Hellénistes*, Ἑλληνίσταί, est donné aux uns comme aux autres; & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre passage ni du texte sacré, ni des auteurs profanes, où se trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne sommes pas de ce nombre. (*D. J.*)

* HELLENISTIQUE, (*Langue.*) *Hist. eccléſ.* On croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs Grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du nouveau Testament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de synagogue*. Ainsi il y avoit autrefois un grec de synagogue, comme de nos jours il y a en Espagne un espagnol de synagogue. L'*hellénistique* étoit un composé d'hébraïsme & de syriacisme; Saumaise n'est pas de ce sentiment, mais on ne sait trop sur quoi fondé: il ne dispute le plus souvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés sur cette matiere.

HELLENODICES, sub. m. (*Antiq.*) présidents, juge, & directeurs des jeux agonistiques.

Les *héllénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magistrats distingués, qui présidoient aux jeux de la Grece, & qui furent institués lors du rétablissement des jeux olympiques par Iphytus, 408. ans après la prise de Troie, & 23. ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un seul *hellénodice*, ensuite deux, bien-tôt après on en créa trois; enfin on en augmenta le nombre jusqu'à neuf, savoir trois pour les courses des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la distribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur assemblée, qu'on appelloit *hellénodicée*; c'étoit originairement un certain espace de terrain de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de présider aux jeux sacrés, d'y maintenir l'ordre, la discipline, d'adjuger & de distribuer les prix: pour prévenir toute injustice, autant qu'il étoit possible, ils prêtoient serment de ne se point laisser gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raison, pour laquelle ils admettoient, ou refusoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de résider dix mois dans l'hellénodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'instruire à fond des statuts agonistiques, & de veiller à ce que ceux qui se proposoient pour les combats, fissent exactement leurs exercices préparatoires, & fussent instruits dans toutes les loix de l'agonistique, par les nomophylaces, c'est-à-dire les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient sur un regiſtre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice; ensuite, après leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revûe dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, &c. Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athletes prêtoient entre les mains des *hellénodices* le serment solemnel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combats.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solemnité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrémités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espece de gradin élevé, les palmes, les couronnes, & les prix destinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables: „ Fiez-vous à moi, Ale-„ xandre; de la maniere dont vous avez gagné la vi-„ ctoire à la course, vous en remporterez bien d'autres „ à la guerre „. Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusques à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athletes victorieux, sur-tout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature; & c'est à quoi les *hellénodices* prenoient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen sévere des athletes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'il se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussi-tôt jetter par terre, Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La jurisdition des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toûjours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athletes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévû, qui obligeoit les athletes d'en appeller au sénat d'Olympie, lequel alors décidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pithiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je sais du-moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, s. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, s. m. (*Gram*) vieux terme françois du xiij. & du xiv. siecle; nous ne l'expliquons ici, que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des chevaliers armés qui apparoissoient de nuit, & qui combattoient ensemble dans les airs; c'est un des moindres traits de la superstition & de la barbarie de ces tems ténébreux. Raoul de Presles, dans *sa traduction* du livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, parle „ de *hellequins*, de dame „ Abonde, des espéris nomées *Fées*, qui apperent ès „ étables & ès arbres, & aussi de diables épicaltes „. Dame Abonde étoit, selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaltes sont manifestement les incubes, que les Grecs appelloient *épialtes*, ἐπιάλτοι. *Voyez* INCUBE. (*D. J.*)

HELLER, s. m. (*Commerce.*) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France: il y a des pieces de trois *hellers* en Silésie & en Saxe; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. *Voyez* KREUTZER.

HELLESPONT, s. m. (*Géog.*) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, les *bouches de Constantinople*, le *détroit de Gallipoli*, ou le *détroit des Dardanelles*. *Voyez* DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellespont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Colchide, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans

cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derriere soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporade, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit est situé au 35^{d} 42' de *latitude*, & environ au 55 de *long*. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, Province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage à main droite, on trouve le promontoire Sigée, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizzari*; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV. on entre dans l'*Hellespont* dont ils sont les portes; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les Poëtes, auxquels celui de *Hellespontus*, ne convenoit pas toûjours; Virgile, *Æneid. liv. I. v.* 385. l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *liv. VI. v.* 55. & Valerius Flaccus, *liv. II. v.* 586. l'appellent l'un, *Phryxæum pontum*, l'autre, *Phryxea æquora*, la mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus, lorsqu'elle donna son nom a cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vint la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Ausone, *in Mosell. v.* 287. & 288. employe trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellespont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer.

Quis modo Sestiacum pelagus, Nepheleidosque Helles
Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Nephélé & d'Athamas; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abydos*: Abydos étoit au midi de Sestos, & le poëte fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (*D. J.*)

HELLOPES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple qui faisoit partie des Perthæbes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *siége*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de sorte qu'il est vraissemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siége. (*D. J.*)

HELLOTIES, sub. f. pl. (*Antiq.*) il y a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célebrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES; l'autre étoit célebrée par les Corinthiens, qui y joignirent des jeux solemnels & des courses célebres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée, *Deipnosophist. lib. XV.* & Potter *Archæol. græc. lib. II. cap. xx. tom. I. p.* 393. (*D. J.*)

HELMINTOLITES, sub. fém. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels des petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

* HELMINTIQUES *ou* VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, au quartier du Peelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long.* 23. 12. *lat.* 51. 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswig en 1576. Les Professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28. 45. *lat.* 52. 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1719; Valentin Henri Vogler medecin, qui a donné l'histoire physiologique de la Passion de J. C. mort en 1677 âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & medecin, connu par un grand nombre d'ouvrages: un des plus curieux, est celui *de Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739. *in*-4°. Il mourut en 1681. à 75. ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Copenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30. 30. *lat.* 56. 42. (*D. J.*)

HELORUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'île, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 698. On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus*, *præpingue solum stagnantis* Helori: le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Atellari*. (*D. J.*)

HELOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnese; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification; & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du tems de Pline. On ne voyoit même du tems de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en Laconie. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves: comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus méprisés, avec le tems le nom de *hélotes*, *hellotes*, ou *ilotes*, devint un nom général de tous les esclaves publics; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotes étoient traités par leurs maîtres; je dis *hélotes* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans *sa traduction de Thucydide*. *Voyez* donc HELOTES. (*D. J.*)

HELOTES, s. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotes*, en grec εἵλωτες, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotes* ou *ilotes*, devint avec le tems un nom général, qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres: les vrais *hélotes* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministeres honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les priviléges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir; puisque Lysandre, Callicrate, & Cysippe, qui étoient *helotes* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotes* étoient fort malheureux; esclaves à-la-fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle; ils étoient soûmis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice; Plutarque ne l'a point dissimulé. Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au desespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirerent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volerent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirerent auprès des Messéniens, les attirerent

rent dans leur parti, & déclarerent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soûtinrent jusqu'à la derniere extrémité le siége d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens: enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *hélotes* qui resterent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle est en peu de mots l'histoire des *hélotes*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Politic. lib. II.* Pausanias, *in Laconic.* Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI. & XIV.* Isocrate, *in Panathen*; Elien, *lib. VIII. cap. xxxxiij.* Plutarque, dans *la vie de Lycurgue*; Strabon, *liv. VIII.* & parmi les modernes, Cragius, *de Repub. Lacedemon.* Meursius, *Miscellan. Laconic.* Potter, *Archæol. Græc. lib. I. cap. x.* (*D. J.*)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund; elle est à 15 lieues S. d'Helmstadt, 9 N. O. de Lunden. *Long.* 30. 35. *lat.* 56. 2.

C'est tout près de cette ville, que naquit le célebre Ticho-Brahé, le 19 Décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'Astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis; car l'espece de conciliation des systèmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des Astronomes; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instrumens, à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis que ses parens lui destinoient. Il mourut à Prague, le 24 Octobre 1601. dans la 55e année de son âge, pour avoir par respect retenu trop longtems son urine à la table d'un grand seigneur. Il a publié ses observations sous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (*D. J.*)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port assez commode, sur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. *Long.* 43. 20. *lat.* 60. 22. (*D. J.*)

HELSINGIE, s. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Iempterland & par la Medelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Gestricie, à l'E. par le golphe de Bothnie. Elle est traversée dans sa longueur par la riviere de Liusna; Soderham en est le lieu principal. (*D. J.*)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François disent *Elseneur*, ville de Dannemark sur l'Orésund, dans l'isle de Sélande, à 6 lieues au N. de Copenhague, vis-à-vis Helsinbourg. Tous les vaisseaux qui passent par ce détroit, sont obligés de payer un droit de passage au roi de Dannemark. *Long.* 30. 30. *lat.* 55. 58.

Jacques-Isaac Pontanus, historiographe du roi de Dannemarck, & de la province de Gueldres, naquit à *Helsingohr*, vers le milieu du xvj. siecle, & mourut à Harderwich en 1640. Il s'est fait beaucoup d'honneur par ses ouvrages historiques & géographiques; & c'est bien ici le lieu de les indiquer. 1°. *Rerum Danicarum histor. lib. X. unà cum ejusdem regni urbiumque descriptione*; 2°. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica descriptio*; 3°. *Historiæ Gueldricæ lib. XIV.*; 4°. *Hist. urbis & rerum Amstelodamensium*; 5°. *Disceptat. corographicæ de Rheni divortiis, & accolis populis.* 6°. *Itinerarium Galliæ Narbonensis.* (*D. J.*)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles: elle envoye deux députés au Parlement, & est à 2 lieues de Falmouth, O. à 75. S. O. de Londres. *Long.* 12. 27. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

HELVETIENS (LES), *Géog.* peuple particulier qui faisoit partie de la Gaule; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & sous son ancien nom, & sous son nom moderne, pour lequel *voyez* SUISSE.

Nous trouvons dans César les limites anciennes de l'*Helvétie*; il la borne d'un côté par le Rhin qui la séparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la séparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la séparoient de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiens, nation gauloise*; Jules-César met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique; mais Auguste pour rendre les provinces à-peu-près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Pline & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement justifiés, pour avoir mis les *Helvétiens* dans la Belgique; ils devoient suivre la nouvelle disposition d'Auguste.

Toute l'*Helvétie* étoit divisée en quatre cantons qui, quoique compris sous le nom général d'*Helvétiens*, avoient cependant chacun un nom distingué, & un territoire séparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus*, *Pagus Ambronicus*, *Pagus Tigurinus*, & *Pagus Tugenus*.

Les Urbigenes étoient les plus voisins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la splendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-seulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut son élévation aux Romains qui, entre autres faveurs, y établirent une colonie.

On comptoit alors plusieurs autres villes dans ce canton, savoir *Colonia Equestris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Noyon; *Lausanna*, à présent *Lausanne*, outre *Minodum*, présentement Milden, & par les François Mouldon; & *Obrodunum*, ou *Castrum Ebrodunense*, qui est Yverdun.

Les Ambrons n'avoient, selon Cluvier, que deux villes, *Salodurum*, & *Vindonissa*; on ne peut douter que Soleure ne soit la même ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa*, dont Tacite lui-même fait mention, les Géographes se persuadent que l'on trouve aujourd'hui des vestiges de cette ville dans le village de Windisch au canton de Berne; & si les noms ont assez de rapport, la position ne convient pas mal, aussi-bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itinéraire.

Le Pagus Tigurinus tiroit son nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui Zurick; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui fasse mention de la ville; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlerent, lorsqu'ils formerent le dessein que César empêcha, de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon est le seul des anciens auteurs qui fasse mention du *Pagus Tugenus*; il est toutefois vraissemblable, qu'il tiroit son nom de la ville de *Tugum*, à présent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainsi, parce que le nom me paroît le même que celui de Zug; car dans plusieurs noms de villes, qui chez les Romains commençoient par la lettre *T*, les Germains changeoient cette lettre en Z. De *Taberna*, ils firent Zabern; de *Tolbiacum*, Zulpich; & ainsi de *Tugum*, ils ont fait Zug, suivant toute apparence.

Nous avons dit ci-dessus, qu'Auguste rangea les *Helvétiens* sous la Belgique, & ils étoient encore censés de cette partie des Gaules, du tems de Pline & de Ptolomée. Après Constantin, ils se trouverent avec les Rauraques & les Séquaniens dans la province nommée *maxima Sequanorum*; peu-à-peu leur nom d'*Helvétiens* se perdit, & fit place à celui des Séquaniens; mais les Allemans, nation différente des Germains, quoique demeurant dans la Germanie, se jetterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie; les Burgundiens ou Bourguignons envahirent l'autre, de maniere que l'*Helvétie* se trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie Allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'Allemagne & de Suabe; l'autre obéissoit à des comtes. Cette forme de gouvernement subsista très-long-tems, jusqu'à ce qu'enfin, après 13 cens ans de sujétion, ce pays recouvra son ancienne liberté, & s'associa divers états voisins, qui n'étoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui sont du corps Helvétique de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suisse*. C'est sous ce mot, que nous parlerons de la Suisse moderne, heureux pays, où les solides richesses qui consistent dans la culture des terres, sont recueillies par des mains libres & victorieuses. (*D. J.*)

HELVETIQUE, adj. (*Hist. mod.*) ce qui a rapport aux Suisses, ou habitans des treize cantons Suisses, qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *Helvétique* comprend la république de la Suisse, consistant en treize cantons qui font autant de républiques particulieres. *Voyez* CANTON.

Suivant les loix & coûtumes du corps *Helvétique*, tous les différends qui surviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangere. Il semble pourtant que les cantons catholiques ayent dérogé à cette coûtume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puisqu'il y est stipulé entre autres choses, „ Que si le corps „ *Helvétique* ou quelque canton est troublé intérieure„ ment..... Sa Majesté ou les rois ses successeurs em„ ployeront d'abord les bons offices pour pacifier ces „ troubles, & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet „ desiré, Sa Majesté employera à ses propres dépens „ les

„ les forces que Dieu lui a mises en main pour obliger „ l'aggresseur de rentrer dans les regles prescrites par les „ alliances que les cantons & les alliés ont entre eux „. Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *Helvétique*; mais qui prouve que les Suisses même ont cru l'intervention des puissances étrangeres nécessaire en cas de division parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *Helvétique* est principalement démocratique; mais il ne l'est pas purement, & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des assemblées générales où se rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs assemblées à Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les protestans s'assemblent à Arrau.

Les assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-Juin, dans l'hôtel de ville de Bade; le canton de Zurich les convoque, & ses députés y proposent les matieres de délibération. Cette république qui faisoit autrefois partie de l'empire, & étoit soumise à la maison d'Autriche, fut reconnue par cette même maison pour un état indépendant & libre par le traité de Westphalie. *Voyez* SUISSE. (*G*)

HELVIDIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés a cause d'Helvidius leur chef, & disciple d'Auxentius l'arien, qui enseignoit que Marie, mere de Jesus, ne continua point d'etre vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joseph.

Les *Helvidiens* sont appellées par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrieme siecle, & S. Jérôme écrivit contre lui. (*G*)

HELVIENS (LES) *Géogr.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoise; ils répondent au Vivarais de nos jours; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Abis, autrefois capitale du Vivarais, est appellée par les Latins *Alba Helviorum*. (*D. J.*)

HEM, s. m. (*Chimie.*) les fourneaux dans lesquels le *lapis calaminaris* ou la calamine est cuite, ont un foyer dressé d'un côté d'un fourneau, & séparé du fourneau même par une division ouverte par en haut, par où la flamme passe, chauffant ainsi & cuisant la calamine. Cette separation est appellée le *hem*.

On se sert aussi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LÉTON.

HÉMACURIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponnese en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on foüettoit de jeunes gens jusqu'à ce qu'ils l'eussent teint de leur sang; c'est ce que signifie le mot grec αἱμακουρία, dérivé de αἷμα, *sang*, & de κοῦρος, *jeune homme*. (*D. J.*)

HÉMALOPIE, s. f. *terme de Chirurgie*, épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil, par les saignées & l'application des remedes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, en imaginant, au lieu des ciseaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, se sert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée transparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des instrumens, en se servant d'un petit bistouri pour faire la section de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de blesser l'iris, & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parce que l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang que le renouvellement de l'humeur aqueuse délaye. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue, ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir les desordres que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour avec du lait tiede, dans lequel on auroit fait infuser du safran. Quelques praticiens préferent le lait de femme: On traiteroit d'ailleurs le malade suivant les regles que prescrivent son tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la blessure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général, & PLAIE DE L'OEIL en particulier. (*Y*)

HEMANTUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en six parties; le calice devient dans la suite une capsule presque globuleuse, qui est divisée en trois loges, & qui renferme des semences oblongues. Ajoûtez à ces caracteres, que les fleurs de cette plante forment des têtes composées de six feuilles. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HÉMASTATIQUE, s. f. (*Medecine.*) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HÉMATITE, *ou* HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une pierre, ou plûtôt une vraie mine de fer dont la figure varie; son tissu est tantôt strié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il est composé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font ressembler à du bois; tantôt elle est sphérique ou hémi-sphérique; tantôt elle est en mamelons, & formée par un assemblage de globules qui la font ressembler à une grappe de raisin; tantôt elle est garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît composée de lames ou de feuillets, qui laissent quelquefois des intervalles vuides entre eux, & la font ressembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie aussi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorsqu'on l'écrase, elle est toûjours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'est point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne est aigre, & il est difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient jusqu'à quatre-vingt livres de ce métal. *V.* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (—)

HEMATITE, *ou* SANGUINE, (PIERRE), *Mat. médic.* on l'employe comme styptique dans les hémorrhagies. Juncker desapprouve son usage intérieur, comme peu éprouvé & souvent nuisible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la sublimation avec le sel ammoniac, ne paroissent pas assez merveilleuses au même auteur, pour qu'on puisse le faire passer pour l'*azoph* de Paracelse, c'est-à-dire pour un remede singulier contre la cachexie, la passion hypocondriaque, la phthisie, la fievre tierce, la dyssenterie, &c. Ses fleurs sont styptiques à petite dose, & nuisent souvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'est pas exempte du même reproche; elle est styptique & nauséeuse, selon l'observation de Langius: c'est toûjours Juncker qui parle.

Il est moins dangereux, *tutiùs*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans sa main, pour arrêter l'hémorrhagie du nez: mais cet effet attribué si éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré son nom dans toutes les langues, ne s'observe que très-rarement; & encore faut-il qu'on ait tenté ce secours sur des sujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyrisée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de safran; elles se préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre *hématite* entre dans les pilules astringentes, & l'emplâtre styptique. (*b*)

* HÉMATITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans son *liv. VII. des Stromates*: leur nom vient de αἷμα, *sang*. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, selon Phylastrius, à la fête de pâques employoient le sang d'un enfant dans leurs sacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie se contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appellés *Hématites*. Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous donnât une histoire des hérésies; elle supposeroit des connoissances très-étendues, expliqueroit beaucoup de faits obscurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inspirer aux hommes l'esprit de la paix.

HÉMATOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature au scrotum, formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie vient d'une chute ou d'un coup violent qui, en meurtrissant la partie, auront occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son temperament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau-de-vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur, & sou-

& soutenues d'un bandage nommé *suspensoir*, feront le pansement dans les premiers jours. Si la contusion menaçoit de gangrene, & que les secours qu'on vient de décrire n'ayent pu prévenir cette terminaison, il faudroit scarifier la tumeur pour débarrasser la partie du sang épanché qui suffoque le principe vital, on appliqueroit des remedes antiputrides, tels qu'une onction avec l'onguent de styrax, & pardessus un cataplasme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de scordium, de rue, de sauge, d'absynthe, de camomille, *&c.* dont on compose les cataplasmes antigangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, a rapporté dans un mémoire inséré dans le troisieme tome de l'académie royale de chirurgie, l'observation d'un medecin de ses amis à qui il survint une gangrene au scrotum. Il le laissa scarifier, saupoudra les incisions avec la poudre de quinquina, & se fit envelopper les bourses avec des compresses trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes se desécherent; il resta un ulcere louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles observations sur la vertu antiputride du quinquina dans l'usage extérieur. Il a mis dans une infusion de quinquina faite tout simplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'est tellement rétablie dans son premier état, qu'il l'a conservée sans corruption pendant une année entiere dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'usage intérieur du quinquina *au mot* GANGRENE.

La lymphe qui forme l'hydrocele est quelquefois si acrimonieuse qu'elle ulcere des vaisseaux sanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive aussi que le sang épanché, à l'occasion d'une plaie dans le scrotum, dégénere en hydrocele, lorsque le sang a été discuté par l'action des topiques: on voit néanmoins à l'ouverture de ces sortes de tumeurs, qu'il en sort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de sang.

Les auteurs ne se servent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingrassias* dans ses commentaires sur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en est servi dans les mémoires de l'académie de Chirurgie: il exprime une maladie particuliere, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (*Y*)

HÉMATOSE, s. f. *hæmatosis*, *terme de Medecine*, action naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang: on l'appelle autrement *sanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec αἷμα, *sang*. Les principales des actions vitales sont la chylose & l'*hématose*. *Voyez* CHILOSE, SANG, *&c. Dict. de Trévoux*.

HÉMAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HÉME, (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

HÉMÉRALOPIE, s. f. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux. C'est une affection de la rétine devenue si sensible aux impressions de la lumiere, que cette membrane en est blessée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état est naturel en quelques oiseaux, tels que le hibou: il est contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en sont affectés *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour est quelquefois l'effet des maladies des paupieres, les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumiere leur causeroit. La vraie *héméralopie* est une maladie de la rétine, qui consiste dans la sensibilité augmentée de cette membrane. C'est ordinairement l'effet d'une disposition inflammatoire. Les signes qui manifestent cette maladie, se tirent de la déclaration du malade & de l'inspection de la prunelle. Elle se resserre extraordinairement à la présence de la lumiere, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* est presque toujours un symptome ou un accident de quelques maladies. On l'a vue survenir, après de violentes douleurs de tête, après des excès épileptiques, à la suite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaisseaux de la pie mere. La structure de la rétine, la connoissance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raison de ces phénomenes.

Quand la maladie est causée par une disposition inflammatoire, de quelle cause qu'elle vienne, elle se termine quand les maladies principales cessent: elle dure long-tems, quand ces maladies se rendent habituelles. Le symptome pourroit subsister après la guérison partie de la maladie principale; les délayans, les purgatifs, & un cautere ou séton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit se proposer pour détourner la fluxion de la rétine. *Voyez* CAUTERE, SÉTON. (*Y*)

HEMEROBAPTISTES, s. m. (*Hist. anc.*) secte parmi les anciens Juifs, ainsi nommés, parce qu'ils se lavoient & se baignoient tous les jours & dans toutes les saisons de l'année. *Voyez* BAPTÊME.

S. Epiphane, en faisant mention de cette hérésie, comme étant la quatrieme qui s'étoit élevée parmi les Juifs, observe que les *Hémérobaptistes* pensoient sur les autres points de religion à peu-près comme les Scribes & les Pharisiens, si ce n'est qu'ils nioient encore la résurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une secte qui subsiste jusqu'à présent. Les disciples de S. Jean-Baptiste, dit-il, qui dans les premiers siecles de l'Eglise s'appelloient *Hémérobaptistes*, formerent une secte, ou plûtôt une religion séparée, sous le nom de *Mendai Jabia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptiste*, parce que leur baptême est fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux sectes. *Voyez* SABÉENS. *Voy. le diction. de Trévoux*.

HEMEROCALLE, s. f. *ou* FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) est une espece de lis orangé, & par conséquent une plante bulbeuse, qui pousse de longues feuilles; d'où il s'éleve une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obscur luisant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulippe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis sauvage*. Cette fleur paroît en été, & se plante en Octobre; elle se gouverne comme le lis, mais elle est de peu de durée. (*K*)

HEMERODROMES, sub. m. pl. (*Hist. an.*) c'étoient chez les anciens des sentinelles ou des gardes qui veilloient à la sûreté des villes. *V.* GARDE. Ils sortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour observer s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la surprendre. C'est ce que nous appellons *batteurs d'estrade*.

Les *hémérodromes* étoient aussi chez les anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour suivant, & ainsi de même jusqu'au terme. *Voy.* COURIER.

Les anciens Grecs se servoient de ces sortes de couriers, qu'ils avoient pris de Perses, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguste fit la même chose, ou du moins il établit des couriers, lesquels, s'ils ne se relevoient pas tous les jours, se relevoient d'espace en espace, & ces espaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HEMEROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne: Strabon la nomme *célebre*; & comme il ajoute qu'il y a sur le promontoire un temple consacré à Diane d'Ephese, cette remarque fait voir que c'est le même lieu qui fut ensuite nommé, à cause de ce temple, *Dianium*; aujourd'hui *Deniæ*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Massiliens. (*D. J.*)

HEMI, (*Mathém.*) ce mot entre dans la composition de quelques termes des sciences & des arts. Il signifie *demi*, & est un abregé du mot grec ἥμισυς, *hemisis*, qui signifie la même chose. Les Grecs retranchent la derniere syllabe du mot ἥμισυς dans la composition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la composition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers*, *& diction. de Trévoux*. (*E*)

HÉMI, *en Musique*. *Voyez* (SEMI.)

HEMICRANIE, s. f. *Maladie*, c'est une sorte d'affection dolorifique, qui a son siége dans différentes parties externes de la tête. *Voy.* MIGRAINE.

HÉMICYCLE *de Bérose*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en-haut qui regardoit le septentrion. Il y avoit un stile sortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, représentant le centre de la terre. Son ombre tomboit sur la concavité de l'*hémicycle*, & représentant l'espace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non seulement les déclinaisons du soleil, c'est-à-dire les jours des mois, mais aussi les heures de chaque jour. *Voyez* Perrault *sur Vitruve*, *liv. IX. ch. ix*. *Hémicycle* vient des deux mots grecs ἥμισυς, *demi*, & κύκλος, *cercle*.

Cette

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'Astronomie; Bérose, le fameux historien de Babylone, vivoit du tems d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le surnom de *Théos*; il lui dédia son histoire, laquelle contenoit les observations astronomiques de 480 ans. Il enseigna cette science à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là se rendit à Athènes, où on éleva à sa gloire dans le gymnase une statue avec une langue d'or; mais il lui falloit élever une statue tenant de la main un *hémicycle*. (*D. J.*)

HÉMICYCLE, (*Architect.*) se dit particulierement en architecture des arcs de voutes en plein ceintre, & qui forment un demi-cercle parfait; alors on divise l'*hémicycle* en tant de voussoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent; mais il faut qu'ils soient en nombre impair, afin que les joints ne se trouvent point dans le milieu, mais au contraire observer que ce soit une seule pierre que l'on nomme *clé*, qui serve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les voussoirs. *Voyez* CLÉ. On appelloit aussi *hémicycle* une partie de l'orchestre du théâtre des anciens. (*P*)

HEMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) contrée de la Thrace, ainsi nommée du mont Hæmus: on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus; & dans un siecle postérieur, on en fit une province nommée *Hæmimontus*. La province du mont Hæmus étoit entre la seconde Mœsie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au sud, l'Europe propre à l'est, la seconde Mœsie & la Scythie au nord. Selon les notices ecclésiastiques, elle avoit cinq ou six diocèses episcopaux, dont le métropolitain prenoit la qualité d'*exarque*. (*D. J.*)

HEMINE, s. f. (*Littérat.*) vaisseau servant de mesure chez les Romains, & qui contenoit, suivant l'opinon la plus vraissemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile; cependant, selon Fernel & Garaut chef de notre cour des Monnoies, l'*hémine* romaine revient au demi-septier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Festus prétend que l'*hémine* est ainsi nommée du grec ἥμισυ, *moitié*, parce qu'elle est la moitié du sextier romain, ce qui est confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III. cap. jv.*

Apulée déclare aussi que la cotyle des Grecs & l'*hémine* romaine étoient synonymes, & que toutes deux se prenoient pour le demi-sextier, de sorte qu'ils appelloient quelquefois l'*hémine*, la cotyle d'Italie. Au reste, les Grecs avoient coutume de mettre dans les temples les originaux de toutes les mesures liquides & solides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en usoient de même, & nos législateurs modernes ont adopté ce sage réglement: l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mesures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une dissertation curieuse sur l'*hémine*, on peut la consulter; mais rien n'a répandu tant de lumieres sur ce sujet, que les ouvrages de divers savans qui en ont disputé dans le dernier siecle; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publiés à l'occasion de l'*hémine* de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoît, si c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou si c'étoit une mesure particuliere à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuisé dans leurs contestations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laissé à desirer, ni à glaner après eux. (*D. J.*)

HÉMINE, (*Commerce.*) que l'on écrit aussi EMINE *ou* ESMINE, grande mesure de grains en usage en plusieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'est pas néanmoins une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot; mais, pour ainsi dire, une espece de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures. A Auxonne, l'*hémine* est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à deux septiers neuf boisseaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à trois septiers de Paris. A S. Jean de Laune, l'*hémine* est de 17 boisseaux du pays, qui rendent à Paris deux septiers 10 boisseaux. A Marseille, l'*hémine* de blé est estimée peser 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc: elle se divise en huit sivadieres. En Barbarie, l'*hémine* est semblable à neuf boisseaux de Paris. L'*hémine* est aussi en usage en Languedoc, particulierement à Agde, à Béziers & à Narbonne: l'*hémine* d'Agde est de deux septiers, & pese 120 livres; celle de Béziers, hors la rase, donne deux pour cent de plus, & pese 122 livres; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le septier, pese 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* se divise en deux quartes. Deux *hémines* font le septier, & six *hémines* font un mude & demi d'Amsterdam. A Castres, l'*hémine* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boisseaux; il faut deux *hémines* pour faire le septier. A Châlons & à Dijon, l'*hémine* est égale: celle de froment pese 45 liv. poids de marc; celle de méteil 43, celle de seigle 41, & celle d'avoine 25 l. Auxone; on a déja dit quelque chose de son *hémine*; on ajoutera que celle de froment pese 27 livres, celle de méteil 26, celle de seigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémine* de froment pese 60 liv. celle de méteil 59, & celle de seigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjutin, l'*hémine* de froment pese 45 liv. celle de méteil 44, & celle de seigle 43. A Montbelliard, Héricour & Blamont, l'*hémine* de froment pese 40 liv. celle de méteil 39, & celle de seigle 38. Toutes ces réductions sont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (*G*)

HÉMIOLE, subst. f. ancien *terme de Mathématique* consacré en quelque maniere à la Musique. Il signifie le rapport de deux choses, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *rapport sesquialtere*.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appellée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme sesquialtere en naissoit aussi. *Voyez* RYTHME.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiolie* à cette espece de triple dont chaque tems est une note noire; si elle est sans queue, la mesure s'appelle *hemiolia maggiore*, parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque tems. Si chaque tems ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat du double plus vîte, & s'appelle *hemiolia minore*. (*S*)

HÉMIOLIEN, adj. *en Musique*, ou *sesquialtere*; c'est le nom que donne Aristoxene à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions. Le tétracorde en est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troisieme, par conséquent, cinq tiers. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HÉMIOPE, s. f. (*Musique.*) nom d'un instrument qui étoit en usage chez les anciens. Ce mot vient de ἥμισυς, *demi*, & ὀπὴ, *trou*. L'*hémiope* étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. *Voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*S*)

HÉMIPLÉGIE, s. f. (*Médecine.*) espece de maladie qui consiste dans la privation du sentiment ou du mouvement; souvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps de la tête aux piés. *Voyez* PARALYSIE.

HÉMISPHERE, s. m. *terme de Géométrie*, est la moitié d'un globe ou d'une sphere terminée par un plan qui passe par son centre. *Voyez* SPHERE. Ce mot est composé de ἥμισυς, *demi*, σφαῖρα, *sphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une sphere est égal à la distance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la sphere sur le milieu de cette distance soit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'*hémisphere*. Si la distance des deux yeux est plus grande ou plus petite que le diametre de la sphere, on verra plus ou moins un *hémisphere*. *Voyez* VISION.

Le centre de gravité d'un *hémisphere* est éloigné de son sommet des cinq huitiemes du rayon. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Hémisphere, en terme de Géographie, se dit de la moitié du globe terrestre. *Voyez* GLOBE.

L'équateur divise la sphere en deux parties égales, dont l'une est appellée *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*. *Voyez* EQUATEUR.

L'*hémisphere* septentrional est celui qui a le pole du nord à son sommet. Tel est celui qui est représenté par DPA (*Pl. astronom. fig.* 52.) terminé par l'équateur DA, & qui a le pole arctique P à son zénith. *Voyez* POLE & ARCTIQUE.

L'*hémisphere* méridional est cette autre moitié ADQ terminée par l'équateur DA, qui a le pole antarctique Q à son zénith. *Voyez* ANTARCTIQUE.

L'horison divise encore la sphere en deux hémispheres, l'un supérieur, & l'autre inférieur. *Voyez* HORISON.

L'*hémisphere* supérieur est celui de la sphere du monde HZR, qui est terminé par l'horison HR, & qui a le zénith Z à son sommet. *Voyez* ZÉNITH.

L'*hémi-*

L'*hémiſphere* inférieur eſt l'autre moitié *HNR* terminée par l'horiſon *HR*, qui a le nadir *N* à ſon ſommet. *Voyez* NADIR.

Hémiſphere eſt encore un plan ou projection de la moitié du globe terreſtre ou céleſte ſur une ſurface plane. *Voyez* CARTE & PROJECTION. Cette projection eſt appellée plus proprement *planiſphere Voyez* PLANISPHERE. *Chambers*. (*E*)

HEMI-SPHÉROIDE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt proprement la moitié d'un ſphéroïde, c'eſt-à-dire d'un ſolide qui approche de la figure d'une demi-ſphere. *Voyez* SPHÉROIDE. (*E*)

HÉMISTICHE, ſub. m. (*Littérature*.) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. La néceſſité de couper toûjours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers thecniques qu'on propoſe (quelque foibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entraîner avec elle.

> *Obſervez* l'hémiſtiche, & *redoutez l'ennui*
> *Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.*
> *Que votre phraſe heureuſe, & clairement rendue*
> *Soit tantôt terminée, & tantôt ſuſpendue;*
> *C'eſt le ſecret de l'Art. Imitez ces accens*
> *Dont l'aiſé Géliotte avoit charmé nos ſens:*
> *Toûjours harmonieux, & libre ſans licence,*
> *Il n'appeſantit point ſes ſons & ſa cadence.*
> *Sallé, dont Terpſicore avoit conduit les pas,*
> *Fit ſentir la meſure, & ne la marqua pas.*

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à conſulter ſeulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toûjours partagés en deux parties égales, chacune de ſix ſillabes, cependant la cadence y eſt toûjours variée, la phraſe y eſt contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne completter le ſens qu'au bout de ſix ou de huit; & c'eſt ce mélange qui produit une harmonie dont on eſt frappé, & dont peu de lecteurs voyent la cauſe.

Pluſieurs dictionnaires diſent que l'*hémiſtiche* eſt la même choſe que la céſure, mais il y a une grande différence: l'*hémiſtiche* eſt toûjours à la moitié du vers; la céſure qui rompt le vers eſt par tout où elle coupe la phraſe.

> *Tien. Le voilà. Marchons. Il eſt à nous. Vien. Frappe.*

Preſque chaque mot eſt une céſure dans ce vers.

> *Hélas, quel eſt le prix des vertus? La ſouffrance.*

Dans les vers de cinq piés ou de dix ſillabes, il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de dictionnaires; il n'y a que des céſures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

> *Ainſi partagés,* | *boiteux & malfaits,*
> *Ces vers languiſſans* | *ne plairoient jamais.*

On en voulut faire autrefois de cette eſpece dans le tems qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentametres latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſtiche*; mais on ne ſongeoit pas que les vers pentametres étoient variés par les ſpondées & par les dactiles; que leurs *hémiſtiches* pouvoient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſyllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne peuvent jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſyllabes égales, & ces deux meſures étant trop rapprochées, il en réſultoit néceſſairement cette uniformité ennuyeuſe qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produiſoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémiſtiches* égaux pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons: ce fut pour la Muſique que Sapho inventa chez les Grecs une meſure à-peu-près ſemblable, qu'Horace les imita quelquefois lorſque le chant étoit joint à la Poéſie, ſelon ſa premiere inſtitution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui approche de la ſaphique.

> *L'amour eſt un dieu* | *que la terre adore,*
> *Il fait nos tourmens,* | *il ſait les guérir.*
> *Dans un doux repos* | *heureux qui l'ignore!*
> *Plus heureux cent fois* | *qui peut le ſervir.*

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſyllabes ordinaires ſont d'une autre meſure; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toûjours à la fin du ſecond pié, de ſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſyllabes; mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place, tant la variété eſt néceſſaire.

> *Languiſſant, foible, & courbé ſous les maux,*
> *J'ai conſumé mes jours dans les travaux:*
> *Quel fut le prix de tant de ſoins? L'envie.*
> *Son ſoufle impur empoiſonna ma vie.*

Au premier vers la céſure eſt après le mot *foible*; au ſecond après *jours*; au troiſieme elle eſt encore plus loin après *ſoins*; au quatrieme elle eſt après *impur*.

Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'*hémiſtiche*, & rarement de céſure.

> *Loin de nous ce diſcours vulgaire,*
> *Que la nature dégenere,*
> *Que tout paſſe & que tout finit.*
> *La nature eſt inépuiſable.*
> *Et le travail infatigable*
> *Eſt un dieu qui la rajeunit.*

Au premier vers s'il y avoit une céſure, elle ſeroit à la troiſieme ſyllabe, *loin de nous*; au ſecond vers à la quatrieme ſyllabe, *nature*. Il n'eſt qu'un cas où ces vers conſacrés à l'ode ont des céſures, c'eſt quand le vers contient deux ſens complets comme dans celui-ci.

> *Je vis en paix, je ſuis la cour.*

Il eſt ſenſible que *je vis en paix*, forme une céſure; mais cette meſure répétée ſeroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés conſiſte dans le choix heureux des mots & des rimes croiſées: foible mérite ſans les penſées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avoient point d'*hémiſtiche* dans leurs vers hexametres; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poéſies. (1)

> *Le donne, i cavalier, l'armi, gli amori,*
> *Le corteſie, l'audaci impreſe io canto*
> *Che furo al tempo che paſſaro i mori*
> *D'africa il mar, e in francia nocquer tanto,* &c.

Ces vers ſont compoſés d'onze ſyllabes & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémiſtiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La Poéſie angloiſe eſt dans le même cas; les grands vers anglois ſont de dix ſyllabes; ils n'ont point d'*hémiſtiche*, mais ils ont des céſures marquées.

(1) Les Italiens outre le vers endeçaſillabe qui n'admet en aucune maniere l'Hemiſtiche, ont cependant diverſes ſortes de vers, & notamment le martellien, qui correſpond, ſinon dans la forme, aumoins dans l'effet au vers alexandrin françois; cependant nos vers ordinaires & communs ont le ſon de leurs vers feminins, & nos coupés, celui de leurs vers maſculins, comme le dit Marcelli lui même, en parlant du vers tragique, liv. II, pag. 44. On voit clairement dans les vers Martelliens qui plaiſent tant aujourd'hui & qui ſont ſi goutés, une pauſe au milieu du vers: ce qui fait voir que le goût de notre langue eſt auſſi ſuſceptible de l'hemiſtiche. Quant à nos vers decaſillabes, octonaires & ſenaires dont on ne ſe ſert que pour les petites chanſons, ils ont auſſi quelque fois leur pauſe au milieu du vers, ou l'hemiſtiche: quoique on ne les employe pas dans les ouvrages de poéſie un peu longs; on ne laiſſe pas d'en voir répandus çà & là dans les meilleurs autheurs. On peut alors regarder le decaſillabe comme un vers compoſé de deux quinaires; l'octonaire pour l'être de deux quadriſillabes & les ſenaires comme l'étant de deux triſillabes: c'eſt ainſi qu'il faut conſiderer le martellien, c'eſt à-dire un vers qui reunit enſemble deux vers ſeptenaires. (*D*.)

At tropington | not far from cambridge, stood
A croff a pleasing stream | a bridge of wood,
Near it a mill | in low and plashy ground,
Where corn for all the neighbouring parts | was grown'd.

Les césures différentes de ces vers sont désignées par les tirets |.

Au reste, il est peut-être inutile de dire que ces vers sont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui est utile pour les amateurs, c'est de savoir que non seulement les Anglois & les Italiens sont affranchis de la gêne de l'*hémistiche*, mais encore qu'ils se permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoûtent celle d'allonger & d'accourcir les mots selon le besoin, d'en changer la terminaison, de leur ôter des lettres; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poëmes, ils ont secoué le joug de la rime: de sorte qu'il est plus aisé de faire cent vers italiens & anglois passables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemans ont un *hémistiche*, les espagnols n'en ont point: tel est le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui consiste dans la construction des phrases, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inversions, dans les verbes auxiliares, dans le plus ou moins d'articles, dans le mêlange plus ou moins heureux des voyelles & des consonnes: ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui se trouvent dans la poésie de toutes les nations; l'*hémistiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'est bien peu de chose qu'un *hémistiche:* ce mot sembloit à peine mériter un article; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu; rien n'est à mépriser dans les Arts; les moindres regles sont quelquefois d'un très-grand détail. Cette observation sert à justifier l'immensité de ce Dictionnaire, & doit inspirer de la reconnoissance pour les peines prodigieuses de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejetter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hasardée, mais qui exige que tout soit approfondi. *Article de M.* DE *VOLTAIRE*.

HE'MITRITE'E, (*Maladie.*) c'est une épithete que les Grecs ont donnée à une sorte de fievre, qui étant de sa nature continue, exacerbante, c'est-à-dire avec redoublement, tient cependant du caractere de la fievre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ses redoublemens: c'est l'ἡμιτριταῖος πυρετὸς, *febris hemitritæa seu semi-tertiana*, de Galien, de Sennert.

La fievre *hémitritée*, ou l'*hémitritée*, ce mot étant souvent employé substantivement, ou ce qui est la même chose, *la demi-tierce*, est donc cette espece de fievre dans laquelle, outre les redoublemens de la fievre continue quotidienne, dont les retours sont reglés, il survient encore de deux en deux jours un redoublement plus considérable qui se fait sentir à la même heure, & correspond aux accès de l'espece de fievre intermittente, appellée *tierce:* en sorte que chaque troisieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'est-à-dire, celui de la fievre quotidienne & celui de la fievre tierce, intermittente, qui est comme antée sur la continue; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui est de celle-ci; ainsi la fievre ne cesse point, ne diminue point jusqu'à l'apyrexie, jusqu'à l'intermittence complette; mais dans la diminution de tous les symptomes, dans la rémission surviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue & de plus de deux jours en deux jours, des paroxysmes tiercenaires, qui sont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroissent dans la véritable fievre intermittente tierce.

On doit cependant observer qu'il y a trois sortes de fievres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémitritée*; savoir, 1° la fievre tierce intermittente, dont les accès deviennent si longs, que celui qui doit suivre, commence avant que le précédent soit bien fini; en sorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémitritée* de Celse, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extension de ses paroxysmes, fievre continue-remittente. 2°. L'*hémitritée* de Galien, qui est une complication de la fievre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fievre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractérisée ci-devant. 3°. Enfin, l'*hémitritée*, qui est formée de l'union de la fievre continue sans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'est l'*hémitritée* de Galien, qui est la plus connue des auteurs, & dont il est le plus fait mention dans les observations de pratique: c'est aussi de celle-là que l'on trouve la description la plus circonstanciée; Lommius l'a fait ainsi, *medic. Observ. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fievre commencent par le froid, & finissent par la sueur: mais dans les accès tiercenaires, le froid est plus fort avec tremblement, suivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande soif, & à la fin d'une sueur plus abondante; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid est moins considérable, sans tremblement, la chaleur qui suit est plus douce & sans soif, le poulx est moins élévé, & ce n'est qu'une moiteur qui survient à la fin des paroxysmes: mais dans les uns & dans les autres, le malade n'est jamais sans fievre.

Une telle complication de fievre continue & de fievre intermittente a de quoi paroître singuliere; mais quoiqu'elle soit très-rare, elle a été observée par un grand nombre d'auteurs dignes de foi. Le célebre Wanswieten dit (*Comment. Boerrhaav.* §. 738.) avoir vû un homme sujet à la fievre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleurésie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fievre intermittente, malgré la fievre continue inflammatoire & les remedes qui furent employés pour la combattre.

La fievre *hémitritée* est trop compliquée pour n'être pas dangereuse: aussi a-t-on observé qu'elle est très-souvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la suite des symptomes violens qui affectent principalement l'estomac & les parties nerveuses; ce qui dépend des humeurs bilieuses qui dominent dans la masse du sang, d'où suivent aussi les affections soporeuses, spasmodiques, les insomnies, avec délire & syncope; en un mot, tout ce qui peut caractériser une fievre de mauvaise nature.

Mais le prognostic est en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxysmes tiercenaires sont plus ou mois violens. On doit en conséquence, tirer les indications du caractere le plus dominant de la fievre quotidienne ou de la fievre tierce continue, & satisfaire à ce qui est indiqué, en suivant ce qui est prescrit dans la cure de ces différentes sortes de fievre. *Voyez* FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

* HE'MON, *ou* THERMODON, s. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traversoit la ville de Chéronée, & se joignoit au Céphyse.

* HE'MONIE, s. f. (*Géog. anc.*) la partie septentrionale de la Trace; elle s'étendoit entre le mont Hémo ou Costignazzo, la Mariza, jusqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HE'MOPHOBE, s. m. (*Médecine*) αἱμοφόβος, *hemophobus*, Galien, *lib. IX. de meth. med. c. v.* fait usage de ce terme pour désigner un medecin qui est timide à prescrire des saignées. *Lexic.* Castel. *Voyez* SAIGNÉE.

HE'MOPTYSIE, s. m. (*Maladie*) αἱμόπτυσις, *hæmoptysis*. Ce terme est employé pour désigner l'espece d'expectoration lésée quant à la matiere dans laquelle on rend du sang, ou des crachats sanglans. *Voyez* EXPECTORATION.

Il n'y a point de viscere qui soit sujet à de plus fréquentes & à de plus considérables maladies, que les poûmons: la raison s'en présente aisément; si l'on fait attention à la foiblesse de son organisation, à l'effort qu'il est exposé à soutenir continuellement de la part du sang qu'il reçoit dans son grand systême artériel, si l'on considere combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il est, sans interruption, pour l'entretien de la respiration, combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'*hémoptysie*, tant par elle-même & la conséquence de ses symptomes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phtysie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire l'expectoration de sang, on doit toûjours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'*hémoptysie* consiste dans une ejection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des poûmons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de dou-

douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'*hémoptysie* proprement dite est sans fievre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'*hémoptysie*, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui pechent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du poûmon, qui produisent des tubercules, des abscès, des ulceres.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatations forcées, anévrysmales, variqueuses dans les vaisseaux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu, par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la ructure des vaisseaux dont l'embarras ne peut être surmonté d'une maniere moins violente: tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélerent les effets des différentes dispositions à l'*hémoptysie*, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétropulsion de différentes éruptions cutanées; telles que la gale, les dépots érésypélateux, dont la matiere se porte par métastase dans la substance des poûmons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secousses dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du souffle, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; en sorte que la toux peut produire l'*hémoptysie*, comme elle en est ordinairement un symptome. *Voyez* TOUX.

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des poûmons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aëriens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matiere étrangere à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est deja viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les membranes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la respiration, occasionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulsive, qui constituent la toux, & operent l'expectoration violente qui suit, du sang ou des mucosités sanglantes chargées de bulles d'air, qui y sont mêlées, par l'agitation, le foüettement, pour ainsi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chassées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux. *Voyez* ECUME.

Il faut cependant observer que le crachement de sang peut aussi arriver, sans qu'il se fasse aucun déchirement, aucune sorte de solution de continuité dans les vaisseaux pulmonaires; que l'*hémoptysie* peut avoir lieu, par la seule dilatation des orifices des vaisseaux lymphatiques, ou des vaisseaux sécrétoires & excrétoires des poûmons; en tant que la dilatation des vaisseaux sanguins, d'où partent ces autres vaisseaux, force ceux-ci peu-à-peu à recevoir des globules sanguins qui y sont portés, comme il a été dit, *par erreur de lieu*. (*Voyez* ERREUR DE LIEU); & en parcourant le trajet, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutissent dans les voies aëriennes: telle est la maniere la plus ordinaire dont se fait le crachement de sang, à la suite des suppressions des menstrues, des hémorrhoïdes; d'où s'ensuit que l'*hémoptysie* ne produit pas toûjours la phtysie, qui consiste dans une suppuration de quelques parties des poûmons, qui n'a jamais lieu sans solution de continuité dans les solides affectés.

Le concours des symptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme constituant l'*hémoptysie*, en forment le signe caractéristique, sur-tout si on y joint quelques-unes des causes prédisponentes qui ont été mentionnées: au surplus, on observe constamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'*hémoptysie* est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un sentiment de pesanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une sorte de constriction spasmodique dans le bas-ventre; par des flatuosités dans les premieres voies; par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & resserrement dans les vaisseaux sanguins qui se trouvent à la surface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute son habitude.

Il s'ensuit de tous ces symptomes, qu'il se passe quelque chose d'actif dans ces circonstances, que l'on ne peut attribuer qu'à une sorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes se tendent pour ainsi dire, contre les poûmons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulsion du sang respectivement vers ce viscere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; sans doute parce que l'équilibre systaltique est rompu à l'égard de ses vaisseaux, dans quelqu'une de ses parties. *Voyez* EQUILIBRE (*écon. anim.*) HÉMORRHAGIE.

On peut inférer aisément de tout ce qui a été dit du crachement de sang, que ce ne peut être qu'une lésion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, selon la nature de sa cause. S'il est produit par la rupture de quelques vaisseaux considérables, il peut se répandre une si grande quantité de sang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la respiration cessant en conséquence, le malade meurt suffoqué. *Voyez* SUFFOCATION. Si ce sont seulement de petits vaisseaux pulmonaires qui sont déchirés, & qui donnent du sang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en résultent, ne viennent à suppuration, & qu'il ne s'ensuive une véritable phtysie, qui mene tôt ou tard à une mort prématurée. L'*hémoptysie*, qui est causée par une simple dilatation de vaisseaux de différens genres, qui établit l'*erreur de lieu*, sans solution de continuité, est la moins dangereuse: elle est le plus souvent sans suite après que la cause procathartique a été emportée.

Quoiqu'il semble n'y avoir dans cette maladie qu'une seule indication à remplir, qui est d'employer les moyens propres à faire fermer les vaisseaux qui fournissent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes de s'y prendre pour produire cet effet, & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cause du mal: si elle dépend de la pléthore, & sur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire se trouve supprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du sang, de la maniere différente dont l'effet est plus ou moins prompt, selon le besoin, comme au remede le plus approprié; ainsi fait-on usage dans ce cas de la saignée, sur-tout des sangsues, des ventouses, avec scarification, & on doit insister sur ces différens moyens tant que l'indication subsiste; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez* PLÉTHORE. On doit s'appliquer à détruire les causes de la suppression, & à rétablir dans son état naturel l'évacuation nécessaire.

Si l'*hémoptisie* est produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fausse; il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du sang; mais employer en même tems tous ceux qui sont convenables pour faire cesser l'effervescence des humeurs, c'est-à-dire leur trop grande agitation. *Voyez* RAFFRAICHISSANT (*Remede*.)

Mais si la maladie est causée par rupture, ou par érosion de vaisseaux, & qu'elle soit entretenue par l'acrimonie des humeurs, envain employera-t-on tous les moyens possibles pour fermer ces vaisseaux, si l'on ne corrige le vice dominant; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matieres adoucissantes, gélatineuses; huileuses, qui peuvent produire un effet approchant. Le long usage de ces différens secours manque rarement de répondre à l'attente; cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisponentes, les remedes convenables pou resserrer, cicatriser les vaisseaux ouverts; tels sont les absorbans, & surtout les astringens appropriés, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indica-

dication à cet égard: on doit auſſi recourir quelquefois aux narcotiques, aux antiſpaſmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorſqu'on a lieu de penſer qu'il exiſte une tenſion dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à ſe porter vers la partie affectée, comme étant reſpectivement la plus foible dans le ſyſtème des ſolides. *Voyez*, HÉMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTISPASMODIQUE.

HÉMORRHAGIE, ſ. f. (*Pathologie*) *hæmorrhagia*. Ce terme emprunté des Grecs, eſt employé dans ſa ſignification propre, pour exprimer une effuſion de ſang hors de ſes vaiſſeaux & de la partie qu'ils compoſent, qui ſe fait d'une maniere ſenſible & aſſez conſidérable.

Le mot αἱμοῤῥαγία paroît être dérivé, ἀπὸ τȣ αἵματος καὶ ῥαγῆναι: il a le même ſens, ſelon Galien, dans *ſes OEuvres ſur Hippocrate*, que ἀθρόως ὁρμᾶν, *ſortir, jaillir abondamment & avec aſſez de force*; car lorſque le ſang ſort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'eſt ce qu'Hippocrate appelle ἐῤῥύσιν, ou σταλαγμὸν: néanmoins Galien avertit que lorſque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* ſans adjectif, pour déterminer de quelle partie le ſang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines: mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour ſignifier toute ſorte de flux-de-ſang qui ſe fait immédiatement hors du corps, de la maniere qui vient d'être expoſée dans la définition. C'eſt ſous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article: au ſurplus, on peut conſulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera diſcuté tout ce qui a rapport aux différentes ſignifications de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne ſoit ſujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne ſe trouve des vaiſſeaux ſanguins ſuſceptibles d'être ouverts par quelque cauſe que ce ſoit, tant externe qu'interne; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer, peuvent donner lieu à des écoulemens de ſang, dans quelque partie molle que ſoient produits ces effets, par l'écartement des fibres entre elles qui compoſent les parois des vaiſſeaux, par la ſolution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt que, ſelon l'obſervation des médecins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de ſeules cauſes internes, le ſang s'écouler par les paupieres, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mammelons, &c. on a même vu de véritables *hémorrhagies* ſe faire par les pores de différentes parties des tégumens, ſans aucune cauſe, ſans aucune marque ſenſible de ſolution de continuité; cependant ces ſortes d'*hémorrhagies* ſont très-rares: celles qui ſe préſentent communément par l'effet de cauſes internes, ſont celles qui ſe font par la voie des narines, par le crachement, par l'expectoration, par le vomiſſement, par les déjections, par l'iſſue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des ſueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des cauſes méchaniques externes, doivent être regardées comme des ſymptomes des différentes ſortes de bleſſures, de plaies (*voyez* PLAIE), ou comme des effets quelquefois utiles, très-ſouvent néceſſaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de Chirurgie, tels que la ſaignée, les ſcarifications, les amputations, &c. *Voyez* OPÉRATION (*Chirurgie*), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, &c.

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cauſe interne; ces *hémorrhagies* ſont de différente nature, ſelon les cauſes qui les produiſent; les effuſions de ſang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une ſuite de mauvais effets de la cauſe morbifique, ſont appellées *ſymptomatiques*. Celles qui ſont une ſuite des efforts ſalutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire ceſſer les effets de la cauſe morbifique qui ſe forme actuellement, ou qui eſt déja formée, ſont regardées comme critiques. *Voyez* CRISE.

Les *hémorrhagies*, de quelque eſpece qu'elles ſoient, dépendent de cauſes générales ou particulieres, ou des unes & des autres enſemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cauſe prochaine eſt l'impulſion du ſang vers les vaiſſeaux d'où ſe fait l'écoulement; impulſion qui doit être aſſez forte pour ſurpaſſer la force de cohéſion des parties intégrantes qui compoſent ces vaiſſeaux; cette force, qui tant qu'elle ſubſiſte, conſerve l'intégrité de leurs parois. La cauſe prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progreſſif du ſang, & à la foibleſſe reſpective des vaiſſeaux forcés par leſquels ſe fait l'*hémorrhagie*, qui ne peuvent réſiſter à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foibleſſe abſolue des vaiſſeaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de ſolidité, par quelque cauſe que ce ſoit, & ne ſont pas en état de réſiſter aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne ſont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il ſuit également de chacune de ces cauſes, que le vaiſſeau forcé ſe dilate outre meſure, ou qu'il ſe déchire dans le point où il ne peut réſiſter, ſoit par le défaut d'équilibre entre les ſolides particuliers qui le compoſent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui eſt forcée à céder, (*voyez* ÉQUILIBRE, *écon. anim.*) ſoit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les ſolides en général, qui ſe réuniſſent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'eſt pas proportionnée; ce qui rend entiérement paſſive la partie qui cede reſpectivement à toutes celles dont l'action eſt augmentée à ſon excluſion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du ſang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens ſpaſmodiques appropriés. *Voyez* NATURE, SPASME.

L'engorgement des vaiſſeaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obſtruction, en augmentant les réſiſtances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progreſſif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaiſſeaux, ou des collatéraux; d'où s'enſuit, lorſque la diſpoſition s'y trouve, qu'ils ſont forcés à ſe rompre, ou à ſouffrir une ſorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui eſt ce qu'on appelle *anaſtomoſe*, & qui s'opere au point de laiſſer paſſer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaiſſeaux différens, qui ſe laiſſant auſſi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils ſont moins propres à réſiſter aux efforts d'un fluide qui leur eſt étranger par la trop grande conſiſtence, & par ſon mouvement diſproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir, & enfin de ſe répandre hors de leurs cavité, par le premier orifice qui ſe préſente.

Ce dernier cas eſt ordinairement celui des *hémorrhagies* ſymptomatiques: le précédent convient à celles qui ſont critiques; dans celui-là tout eſt, pour ainſi dire, méchanique; dans celui-ci, les effets ſont comme prédéterminés.

Il ſuit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes cauſes de l'*hémorrhagie* peuvent ſe réduire à deux ſortes de changemens qui ſe font dans la partie où elle a lieu, reſpectivement à l'état naturel; ſavoir 1°. à la diſpoſition particuliere des vaiſſeaux d'où ſe fait l'effuſion de ſang, diſpoſition par laquelle la force retentrice de ces vaiſſeaux eſt conſidérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée; 2°. à la diſpoſition générale, par laquelle la force retentrice reſtant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties, au point de ſurmonter la réſiſtance de cette partie, de la faire ceſſer, & de forcer les vaiſſeaux à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre.

On ne conçoit pas aiſément que le ſimple écartement des fibres, qui compoſent les vaiſſeaux des parties qui ſouffrent une *hémorrhagie*, puiſſe ſuffire pour la procurer, par l'eſpece de diſpoſition qu'on appelle *diapédeze*. *Voyez* VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner paſſage au ſang, qu'en tant que les interſtices s'ouvrent de la même maniere que pourroit faire l'orifice des vaiſſeaux collatéraux non ſanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de ſang, par erreur de lieu. *Voyez* ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, ſans ſolution de continuité, ne paroît guere poſſible; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît ſuffiſante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédeze, ſur-tout dans le cas de la diſſolution du ſang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaiſſeaux étrangers.

L'éroſion des vaiſſeaux, qu'on appelle *diabroſe*, (*voyez* VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédeze, parce que la qualité diſſolvante, l'acrimonie dominante dans la maſſe des humeurs

humeurs en général, (*voyez* SANG) à laquelle on attribue cet effet de dissolution des solides, cette érosion des vaisseaux, ne peuvent jamais fournir la raison d'un phénomene, qui est supposé absolument topique, qui doit, par conséquent, dépendre de causes particulieres; d'ailleurs, en supposant qu'un vice dominant dans les humeurs puisse, ce qui est très-douteux, exister au point de produire une solution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'ensuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice subsisteroit; ce qui est contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus considérables, les plus opiniâtres, sont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques; ensorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaisseaux, qu'ils restent sans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du sang dont ils sont engorgés, ou à l'effort avec lequel y est poussé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour son écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à mesure que la quantité de l'humeur surabondante, ou la force de l'impulsion se fait moindre, & laisse reprendre leur ressort aux solides auparavant distendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel; & celui-ci se rétablissant de plus en plus, jusqu'à ce que l'issue du sang qui s'écoule toûjours moins abondant & moins rouge, soit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravaser, & le force à reprendre son cours ordinaire.

Tel est le systême de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce soit; c'est ce qui se passe tant dans l'écoulement des menstrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoïdal*, dans le pissement de sang, dans toute autre sorte d'*hémorrhagie*, soit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raison de l'intensité & de la durée, qui sont proportionnées à la force du sujet, de son tempérament, à la grandeur des vaisseaux ouverts, à la quantité de l'humeur surabondante à évacuer, ou à l'impulsion, à l'action spasmodique qui détermine le cours du sang, particuliérement vers la partie qui a été forcée, & qui oppose conséquemment moins de résistance, à cause de l'ouverture qui s'y est formée pour l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle soit, ne semble dépendre que de la foiblesse de la partie où elle se fait, ou des efforts, soit méchaniques par les loix de l'équilibre vasculaire, ou spasmodiques, par une action déterminée de la puissance motrice, qui sont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où suit l'effusion de sang, on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un symptome morbifique, un vice, une lésion dans l'économie animale; & que dans le second, elle est toûjours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de sang absolue ou respective, dans une partie ou dans tout le corps; par conséquent à remédier à la pléthore générale ou particuliere; (*voyez* PLÉTHORE) comme il est clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui succedent à la suppression des regles, puisqu'on a souvent observé que les pertes de sang subsidiares se rendent périodiques, comme celles dont elles sont le supplément.

Ainsi Sthaal, Venter, & la plûpart des observateurs en pratique, rapportent avoir souvent vû des hémoptysies, des crachemens, des vomissemens, des pissemens de sang qui avoient des retours aussi réglés que sont ceux de l'évacuation menstruelle dans l'état naturel: ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque chose d'*actif* dans ces sortes d'*hémorrhagies* utiles, qui est une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour suppléer, par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit se faire naturellement, ou qui étoit devenue nécessaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance suivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut: il en est donc de toute *hémorrhagie* spontanée comme des menstrues utérines qui sont toûjours produites pour l'avantage de l'individu; mais il peut y avoir des variations très-nuisibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu considérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonstances nuisibles à l'économie animale. *Voy.* MENSTRUES, HÉMORRHOIDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à se convaincre, que si les *hémorrhagies* sont souvent des effets grandement nuisibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide, qui devroit être retenu, conservé dans ses vaisseaux, ou qu'elles causent par excès du déréglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles sont aussi très-souvent un des plus surs moyens que la nature emploie pour préserver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occasionner; & qu'ainsi les *hémorrhagies* ne doivent pas toûjours être regardées comme des maladies, puisqu'elles sont au contraire très-souvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets salutaires, en tant qu'elles tiennent lieu, dans ces cas, d'un remede évacuatoire, qui même ne peut souvent être suppléé par une évacuation artificielle équivalente, si elle n'est pas faite dans la partie, & peut-être même des vaisseaux particuliers, vers lesquels sont dirigés les efforts de la nature, pour y déposer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué sans aucun autre dérangement de fonction qui puisse caractériser une maladie.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas moins de danger à supprimer une *hémorrhagie* critique, simple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire cesser mal-à-propos l'*hémorhagie* naturelle aux femmes: la disposition de l'économie animale peut rendre celle-là aussi utile, aussi nécessaire que celle-ci.

L'effort salutaire de la nature se démontre clairement par les signes qui précedent dans la plûpart des *hémorragies* spontanées, & qui denotent une veritable dérivation des humeurs vers la partie où doit se faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainsi, avant le saignement de nez, la tête devient pesante, le visage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures sont froides; ce qui ne peut être que l'effet de la révulsion spasmodique de toutes ces parties-ci vers les parties supérieures. Dès que le sang a coulé suffisamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs se rétablit dans tout le corps à mesure que les efforts toniques cessent d'être déterminés par le besoin, & que les lois de l'équilibre reprennent le dessus. Les symptomes qui précedent le plus souvent le flux menstruel, le flux hémorrhoïdal, le vomissement de sang, l'hémoptisie & les autres *hémorrhagies* spontanées ou critiques, sont respectivement de la même nature. *Voyez* les articles où il est traité de ces différentes évacuations.

Mais si le sang qui est forcé à sortir de ses vaisseaux, ne trouve point d'issue pour être versé immédiatement hors du corps; s'il se répand dans quelque cavité où il se ramasse, où il devient un corps étranger, soit que la cause efficiente de l'*hémorrhagie* soit symptomatique ou critique, il en résulte des desordres dans l'économie animale, qui son proportionnés à l'importance des fonctions qui sont lésées en conséquence: ainsi l'épanchement du sang, dans l'intérieur du crâne, produit une compression du cerveau, qui intercepte le cours des esprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle est plus considérable; d'où s'ensuivent des causes très-fréquentes de paralysies plus ou moins étendues, selon que les nerfs sont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre; d'où résultent très-souvent des apoplexies, des morts subites, lorsque la compression est assez étendue & assez considérable pour porter sur les nerfs qui se distribuent aux organes des fonctions vitales: ainsi l'effusion du sang qui se fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaisseau dans la poitrine, cause des compressions sur les poûmons, sur les arteres principales ou sur le cœur même, d'où s'ensuivent des suffocations, des syncopes mortelles. L'épanchement de sang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets si dangereux; & ce n'est qu'à raison de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'ensuivre des lésions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces sortes d'*hémorrhagies* ne nuisent point d'une maniere aussi prompte & aussi violente que celles qui se font dans des cavités, où le sang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui servent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, si l'on peut s'assûrer par des signes extérieurs (qui manquent le plus souvent), de l'effusion du sang dans les différentes cavités, & que l'effet n'en soit pas assez promptement nuisible pour prévenir & rendre inutiles tous les secours qu'on peut employer; on peut tenter de donner issue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan; la poitrine & le ventre, en faisant la paracentese de la maniere convenable, respectivement à chacune de ces parties. *Voyez* TRÉPAN, PARACENTESE. Mais le plus souvent la mort ne laisse pas le tems à des soins qui ne peuvent être don-

donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer dans l'endroit même où s'est fait l'amas; comme, par exemple, lorsqu'il ne se trouve pas à la surface du cerveau, ou à portée de cette surface & de maniere à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorsque le sang est renfermé dans les cavités de la base du crâne ou des ventricules du cerveau, il en est de même, lorsque le sang épanché dans la poitrine se trouve renfermé dans le péricarde, *&c.*

Cependant ce fluide, hors de ses vaisseaux, est un corps étranger qui dégénere bien-tôt, & ne peut qu'être très-nuisible à l'économie animale, tant qu'il est renfermé entre les visceres, sans issue en quantité considérable: il n'y a d'autre moyen d'en faire cesser les mauvais effets, qu'en le faisant sortir hors du corps, ce qui est très-difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend tojours ces sortes d'*hémorrhagies* très-dangereuses, & le plus souvent mortelles; qu'elles soient, ainsi qu'il a été dit, symptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans lesquelles le sang se répand hors du corps, peuvent être aussi très-nuisibles, si elles causent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cause qu'elles soient produites, soit qu'elles se fassent par la dilatation forcée des vaisseaux, soit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques: le cerveau recevant moins de sang qu'à l'ordinaire, il s'y sépare à proportion moins de fluide nerveux; d'où s'ensuit le défaut d'esprits nécessaires pour soutenir les forces, pour opérer les mouvemens nécessaires à l'exercice de toutes les fonctions: d'où résultent la débilité & toutes ses suites, particulierement l'imperfection des digestions, de la sanguification, qui en fournissant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matiere propre à former des globules rouges; cette matiere elle-même étant mal travaillée, & ce qui en resulte faisant une très-petite quantité de ces globules, & respectivement trop de parties séreuses, disposent ainsi le fluide des vaisseaux sanguins, à manquer de la consistence qui lui est nécessaire, & à être plus susceptible de passer dans les vaisseaux collatéraux d'un genre différent, à les remplir d'humeurs aqueuses plus tenues qu'elles ne devroient se trouver dans ces vaisseaux d'où elles s'échappent plus aisément, & fournissent matiere à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la transpiration, particulierement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts; ensorte que ces vapeurs s'y ramassent, s'y condensent ensuite, & y forment la matiere de différentes sortes d'hydropisies, telles qu'on les observe souvent à la suite des pertes de sang produites par les grandes blessures, ou par toute autre cause externe ou interne d'effusion de sang; *voyez* HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaisseaux sanguins, doit aussi causer la paleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, *&c. Voyez* SANG, PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Physiol. & Pathol.*) FROID (*Econom. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des suites fâcheuses sans être excessives, si elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat, en tant que dans les cas même où elles servent à soulager la nature, elles établissent un vice dans la partie qui peut être très-nuisible: c'est ainsi que l'hémoptysie souvent, en suppléant à une autre *hémorrhagie* supprimée qui étoit nécessaire ou au moins utile, laisse néanmoins une disposition à ce qu'il se forme des ulceres dans les poûmons, qui sont le plus souvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mene à une mort inévitable.

En général, on peut distinguer une *hémorrhagie* salutaire d'avec celle qui ne l'est point, en faisant attention aux forces: l'une les releve dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la surabondance d'humeurs; tous les symptomes, dont le malade se sentoit fatigué, accablé, se dissipent à mesure que le sang coule, que la pléthore diminue & cesse d'avoir lieu: l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'ensuivent tous les effets de l'épuisement des forces qui indiquent bien-tôt le besoin d'en faire cesser la cause, en arrêtant, s'il est possible, l'écoulement du sang; ce dont le malade ne tarde pas à se bien trouver: au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoïdales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelque autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne peuvent pas ensuite se fermer, donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espece dans la circulation; d'où s'ensuivent différentes lésions considerables dans l'économie animale, telles entre autres que les attaques d'apopléxie à la suite de la suppression des hémorrhoïdes; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des menstrues supprimées, *&c.*

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, surtout par rapport aux remedes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espece de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard; ils operent assez facilement & assez promptement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée: les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le systême des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs: ils ne peuvent pas agir par choix, en réservant leur efficacité pour la seule partie lésée; cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne sauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune sorte d'organe: l'impression qu'ils font est donc générale; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides également dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entiérement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans tout le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens donnés intérieurement, doivent être employés à si grande dose, à proportion de la force du tempérament du malade, & si promptement, qu'ils operent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le ton des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette adstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne feroit elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle ne fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plus tôt possible?

Les plus sûrs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promptement sur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet desiré; c'est-à-dire le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible: cet effet est encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la possede le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas-ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'ame, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu-près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colere, par un grande révolution de joie ou de chagrin,

chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles sont saisies tout-à-coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid, en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais surtout les extrémités inférieures, dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conséquent nuisibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires, en tant qu'ils produisent des suppressions d'*hémorrhagies* pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les *hemorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'éréthisme n'a aucune part à les causer; car lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux, tout ce qui peut augmenter le ton des solides, ne peut qu'ajouter à la cause du mal; ainsi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant les moyens propres à calmer cet éréthisme: c'est pourquoi les narcotiques, les antispasmodiques sont souvent si efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* symptomatiques, compliquées avec des symptomes dolorifiques, telles que celles qui surviennent dans les maladies convulsives.

On ne peut donc être trop circonspect dans l'usage des cordiaux employés contre les défaillances qui sont causées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cause occasionnelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la surabondance des humeurs, & sur-tout de leur partie rouge; il n'est point aussi de moyen plus approprié pour la faire cesser, cette cause, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire; ce qui satisfait également au besoin de diminuer le volume du sang, soit qu'on puisse le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en composent la masse; soit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de sensible dans la masse des humeurs animales. *Voy.* PLÉTHORE.

L'évacuation artificielle du sang ainsi effectuée, fait une diversion, par rapport aux parties vers lesquelles l'excédent du sang auroit pu être porté, pour s'y faire une issue, par une suite de leur disposition vicieuse, qui y auroit rendu très-nuisible le dépôt d'humeurs qui s'y seroit formé, la rupture des vaisseaux qui s'y seroit faite. Ainsi les saignées, les scarifications, l'application des sangsues, sont dans ces cas les remedes les plus convenables, & le plus souvent les seuls nécessaires, les seuls que l'on puisse employer, comme ils sont indiqués d'une maniere pressante; les saignées sur-tout, pour arrêter, pour suppléer les *hémorrhagies* symptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne sont un remede, à l'égard des symptomatiques, que lorsqu'elles sont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale; car lorsqu'elle est particuliere, il est rare, comme on l'observe par rapport aux regles, que les saignées ou d'autres moyens semblables empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cause interne; à moins que l'évacuation artificielle ne puisse être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* nécessaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'est formée. *Voyez* PLÉTHORE, SAIGNÉE.

Quant aux remedes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils supposent que les vaisseaux ouverts sont exposés aux secours de la main; tels sont les applications des différens médicamens absorbans, coagulans, styptiques, sous forme tant solide que fluide ou liquide. *Voyez* ABSORBANT, COAGULANT, STYPTIQUE, SAIGNEMENT DE NEZ, PLAYE.

Si la grandeur du vaisseau ouvert, & la quantité du sang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques; au cas que le vaisseau puisse être saisi, on tente d'en faire la ligature immédiate; sinon on peut quelque fois produire le même effet en liant, s'il est possible, la partie où se fait l'*hémorrhagie*; on comprime ainsi le vaisseau ouvert, ou on empêche le sang de s'y porter.

Et si enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être proposés, ne peuvent être employés avec succès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire usage d'un secours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui est de porter le feu dans la partie où se fait la perte de sang, si la chose est praticable: ce qui se fait par le moyen des fers rougis au feu, des cauteres actuels, qui sont souvent d'une grande ressource en pareil cas. *Voyez* CAUTERE, PLAYE.

Ce n'est pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie*; pour en rendre la cure complette, il faut encore s'occuper ensuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorsqu'elle est véritablement nuisible, ou à en modérer l'excès, si elle peut être salutaire: il faut s'appliquer à corriger le vice tant des solides que des fluides, qui y a donné lieu; fortifier la partie foible, lui donner du ressort, si c'est à son atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie*; prescrire un régime & des médicamens incrassans, si la trop grande fluidité, l'acrimonie dissolvante des humeurs, établit une disposition à l'*hémorrhagie*.

Mais si l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce soit, l'astriction de la partie où se faisoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération soit nécessaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette astriction ne fasse pas une trop grande résistance à la dilatation des vaisseaux, qui doit avoir lieu lorsqu'une nouvelle évacuation deviendra nécessaire; car il arrive souvent que le resserrement occasionné par les astringens ou par tout autre stimulant tonique, devient tellement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il est besoin ensuite de le faire cesser.

C'est ainsi que la suppression des regles, causée par les applications froides, est si difficile à guérir, parce que l'équilibre une fois rompu dans les solides d'une partie, soit par excès, soit par défaut de ressort, ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail sur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant salutaires ou critiques, péchent par excès ou par défaut, *voyez* les articles où il est traité des *hémorrhagies* particulieres, tels que les MENSTRUES, les HÉMORRHOIDES, les SAIGNEMENS DE NEZ, la DYSSENTERIE, le FLUX HÉPATIQUE, *&c.* & pour les auteurs qui ont écrit sur ces différens sujets, tant en général qu'en particulier consultez entre autres, *les OEuvres* de Sthaal, de Neuter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE, (*Chirurgie.*) Les moyens que la Chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent se réduire aux absorbans, aux astringens simples, aux styptiques, aux caustiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compression.

Les absorbans & les simples astringens ne peuvent être utiles que pour de legeres *hémorrhagies*; leur insuffisance dans l'ouverture des grands vaisseaux a fait mettre en usage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux styptiques ou escharotiques. Les anciens chirurgiens se servoient même des cauteres, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, selon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainsi, afin de froncer les vaisseaux par la crispation que cause la brûlure.

Les Chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginerent la ligature des vaisseaux. Le célebre Ambroise Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xvj. siecle. Cette maniere d'arrêter le sang lui attira bien des contradictions; mais quoique desapprouvée par quelques-uns de ses contemporains, il eut la satisfaction de la voir pratiquer avec un grand succès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus sûre & moins douloureuse, & la guérison en fut plus prompte. On s'est servi presque universellement de la ligature jusqu'à ce jour, pour arrêter le sang, non-seulement dans l'amputation des membres, *voyez* AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anevrysme, *voyez* ANEVRYSME, & dans les plaies accompagnées de grandes *hémorrhagies*.

M. Petit fait observer dans une dissertation sur la maniere d'arrêter le sang dans les *hémorrhagies*, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1731, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement suivis de succès sans la compression; il a toûjours fallu, même dans l'application des caustiques, appliquer des compresses qui fussent assujetties & soutenues par plusieurs tours de bande suffisamment serrés pour résister à l'impulsion du sang de l'artere, & s'opposer à la chute trop prompte de l'escharre que font les styptiques, le feu, ou à la séparation prématurée de la ligature ou de l'escharre. Sans cette précaution, on auroit presque toûjours à craindre l'*hémorrhagie*, qui n'arrive que trop souvent à la chûte de la ligature ou de l'escharre,

re, malgré les soins qu'on prend pour l'éviter par une compression convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compression a dû, selon toutes les apparences, être conforme à la premiere idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le sang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, soit par rapport à la maniere de comprimer les vaisseaux, soit par rapport à l'usage exclusif qu'il lui donne, en rejettant la ligature autant qu'il est possible. Il fait observer que le bout du doigt légerement appuyé sur l'orifice d'un vaisseau, est un moyen suffisant pour en arrêter le sang, & qu'il ne faudroit point autre chose si l'on pouvoit toûjours tenir le doigt dans cette attitude, & si le moignon d'un malade agité pouvoit garder assez long-tems la même situation; mais la chose étant impossible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait sûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la description & la figure dans *les Mém. de l'acad. royale des Sciences*, *année* 1731. Les mémoires de l'année suivante contiennent des observations du même auteur, confirmatives des raisons & des faits rapportés dans la premiere dissertation; les personnes de l'art ne liront point ces ouvrages sans en tirer des instructions aussi solides que nécessaires. Nous décrirons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des Sciences, où rappellant ce que M. Petit a dit sur les *hémorrhagies* dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur sur la formation du caillot qui contribue à arrêter le sang; mais il ajoute que la crispation & l'affaissement du tuyau y ont aussi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le sang tendent toûjours à procurer au vaisseau l'état d'applatissement ou de froncement, & que ces agens sont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaisseau.

Le caillot si nécessaire pour la cessation de l'*hémorrhagie* examiné dans sa formation, ne fait que suivre, selon M. Morand, l'impression qu'il a reçûe de l'artere qui est son moule; & jamais l'*hémorrhagie* ne s'arrêteroit si on supposoit l'artere après sa section, conservée dans le même état où elle étoit au moment de sa section, & sans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les observations les plus favorables qui semblent tout donner au caillot, & en oppose d'autres par lesquelles il prouve que l'applatissement seul du vaisseau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le sang de l'artere intercostale au mot LIGATURE; & de l'*hémorrhagie* qui suit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut observer généralement que pour les *hémorrhagies* ordinaires, l'application de la charpie brute, soutenue de quelques compresses assujetties par quelques tours de bande, suffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le sang. Passons à la description de la machine de M. Petit.

Cette machine représentée *Planche XIX. fig.* 1. & 2. a deux parties: l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui est coupée; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le sang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations; on ne représente ici que la construction qui convient pour l'amputation de la cuisse.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération; elle y est même très-essentielle. Elle est composée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embrassé le corps au dessous des hanches, vient se rendre dans l'aine précisément au-dessous de l'arcade des muscles du bas-ventre, dans l'endroit où passe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuisse au-dessous du pli de la fesse, & vient se rendre dans l'aine où se trouvent l'une sur l'autre des plaques de tôle garnies de chamois *C*, *D*; celle de dessous est plate du côté qu'elle touche à la plaque de dessus; mais du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle est garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de cette pelote est appuyé précisément sur le passage de l'artere crurale à sa sortie du ventre. La plaque de dessus est attachée aux deux circulaires qui lui servent de point fixe; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de descendre; & celui qui entoure la cuisse, l'empêche de remonter, afin qu'elle réponde toûjours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner sans fin sur la plaque de dessous, passe dans un écrou taraudé sur la plaque de dessus; de sorte que lorsqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre; & on les rapproche lorsqu'on tourne à gauche. Mais afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches 1, 2, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de dessous, & passent chacune par un trou percé dans la plaque de dessus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'est par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toûjours parallelement. Lorsque le bandage est bien posé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le sang n'y peut plus passer.

Jusques-là cette machine ne fait que remplir l'usage du tourniquet; elle ne sert qu'à retenir le sang pendant l'opération: mais pour arrêter le sang des vaisseaux que l'on vient de couper, il faut un second bandage composé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de dessus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui sont solidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie sur le vaisseau, non directement sur son embouchure, mais sur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le pressant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre: on met plusieurs tampons les uns sur les autres; ensuite on pose sur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on assujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes se rendre à la plaque de dessus *H*. Alors si on tourne la vis, les deux plaques s'écarteront; & comme la supérieure ne peut remonter, parce qu'elle est assujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfonce & appuie sur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le sang ne pourra en sortir.

Cette compression étant faite, on desserre la pelote qui agit sur le tronc de l'artere, jusqu'à ce qu'on sente le battement au-dessous du point où il étoit comprimé.

A chaque pansement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage supérieur pour empêcher le cours du sang dans la branche ouverte; & lorsqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a suffisamment comprimé l'embouchure du vaisseau, on desserre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'est ainsi que les fontainiers, lorsqu'ils veulent souder un tuyau de plomb qui est percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet audessus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppose point à la réparation du conduit.

Des esprits trop disposés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont crû trouver le germe de celle-ci dans l'arsenal de Scultet, où effectivement on voit une machine proposée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage, à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonstances dans lesquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuisse fort haut à une personne de grande distinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les styptiques, les escharrotiques, & la compression ordinaire avoient été sans effet; le malade périssoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fît de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un instant pour reconnoître l'état des choses, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compression sur l'artere dans l'aine, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il passa la nuit à faire construire le bandage qui remplit les même vûes, & il fut appliqué le lendemain matin avec le succès que M. Petit avoit prévû. Les plus célebres chirurgiens témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la présence & l'activité de l'esprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure est sans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la Chirurgie françoise.

Malgré tous les avantages de la compression méthodique imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorsqu'en 1750, M. Brossard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris proposer un topique infaillible pour arrêter le sang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anevrysme faux consécutif, à la suite d'un coup d'épée au bras. Le topique soutenu par une compression convenable, arrêta fort bien l'*hémorrhagie*, & le malade guérit sans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux sur-tout qui

qui savoient que quelques années auparavant, on s'étoit dispensé de faire la ligature dans un cas semblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la seule compression qui avoit été faite sous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations, & quoiqu'il fût possible d'affoiblir le mérite de ce remede par les heureuses expériences qu'on avoit de la simple compression, on crut devoir acheter le secret du sieur Brossard. C'est une excroissance fongueuse nommée *agaric*, & dont on fait l'amadoue. Quoique cet agaric croisse sur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le bouleau, le noyer, M. Brossard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur. On n'en prend que la substance fongueuse qui prete sous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aisément dépecés avec les doigts. On doit conserver l'agaric ainsi préparé dans des bocaux de verre, pour que les insectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir soin de s'en servir à sec sur l'orifice du vaisseau, & de le soutenir par une compression suffisante. L'agaric se colle par le moyen du sang à la circonférence du vaisseau, & est véritablement un excellent moyen pour arrêter l'*hémorrhagie*, qui dispensera dans beaucoup de cas, de l'usage de la ligature. *Voyez* Ligature.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit servi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée aussi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de son tems les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore servi. Van-Horne blâme la ligature des vaisseaux comme un moyen douloureux & cruel. „ Nous réussissions bien mieux, dit-il, en „ nous servant d'une espece de champignon commun „ dans notre pays (en Hollande) qu'on appelle *vesse-de* „ *loup*, & vulgairement *bovist* „. Ce remede est extrèmement recommandé par plusieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, *&c.* Verduin qui loue la ligature comme la méthode la plus suivie par les meilleurs praticiens, ajoûte qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le sang avec un bouton de vitriol, ou avec plusieurs morceaux de vesse-de loup, & un autre grand morceau par-dessus; que ce fongus est un fort bon astringent, & que cette pratique est en usage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, medecin du roi à Castres, au milieu du dernier siecle, parle d'un moyen qu'il dit être un secret admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de sa connoissance faisoit des petites chevilles d'alun, qu'il noircissoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point son remede. Il mettoit ces especes de tentes dans l'orifice des vaisseaux, & appliquoit par-dessus un appareil convenable. Borel assûre que ce moyen a été constamment suivi du plus grand succès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en servir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'est pas un moyen nouveau, mais simplement renouvellé. Christophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute espece d'*hémorrhagie*, que la poudre *d'uva quercina*; c'est, dit cet auteur, une espece de champignon qui se trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par son savoir en Chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoîtra, dit Lanfranc, que le sang vient d'une artere, parce qu'il sortira par bonds, suivant la dilatation & la contriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie sur l'orifice du vaisseau, & tenez l'y pendant une grande heure: il se formera un caillot, & vous appliquerez ensuite avec plus de succès le médicament convenable, qui sera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une masse en consistance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoûtera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur astringent que ce remede; il est bien préférable aux caustiques qui laissent le danger du renouvellement de l'*hémorrhagie* à la chûte de l'escharre; mais celuici consolide le vaisseau après avoir arrêté le sang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il est adhérent au vaisseau: il faut au contraire en remettre qui soit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de soi-même. Si quelque obstacle s'opposoit à l'application ou à l'effet de ce remede, il faudroit avoir recours à la ligature du vaisseau. Tel est le précis de la doctrine de Lanfranc sur les *hémorrhagies*; il me semble que les modernes n'ont rien dit de mieux; le médicament qu'il propose vulnéraire & astringent, est supérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un tems assez long sur l'orifice du vaisseau, est excellente, & il est certain qu'avec cette attention il y a effectivement peu d'*hémorrhagies* qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens; dans les observations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chûte du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs, ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus, où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'*hémorrhagie* qui suit l'extraction d'une dent, en remplissant l'alvéole de charpie brute, en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidele dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts, dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une *hémorrhagie* menaçante qui n'avoit cedé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, trèshabile dentiste, a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée, pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'*hémorrhagie*, après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression, que n'a-t-on pas à craindre, lorsque l'*hémorrhagie* vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvûe de point d'appui, & qui est dans un mouvement continuel? M. Belloy a observé une *hémorrhagie* après l'opération de la paracenthese. En retirant la cannule du trois-quart, le sang jaillit par la plaie, comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bien-tôt imbibé de sang, & aucune compression ne put parvenir à l'arrêter; il fallut introduire dans la plaie un petit fausset de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette *hémorrhagie* soit rare, il est bon d'être informé de sa possibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance, pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade, à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire (*Y*)

HE'MORRHOIDAL (flux) *Medecine.* d'αἷμα, *sang*, & de ῥέειν, *fluer*, *couler*. Ce terme, pris à la lettre, signifie en général *un écoulement*, *une perte de sang*, & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie: mais l'usage en a fixé le sens, pour exprimer en particulier la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'intestin rectum, devenue variqueuses (ce qu'Hippocrate designe par les mots de κονδυλώδης αἱματῖτις) ou susceptibles par quelque cause que ce soit, d'être gorgées de sang, au point qu'elles s'ouvrent souvent, & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang, une hémorrhagie.

Les Anatomistes ont aussi appellé *hémorrhoïdaux*, les vaisseaux tant artériels que veineux, qui se distribuent au fondement, & qui portent le sang dans cette partie, où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres, comme deux veines *hémorrhoïdales*: l'artere *hémorrhoïdale* interne est un rameau de la mesentérique inférieure, qui rampe le long de l'intestin droit, & se termine au fondement: l'artere *hémorrhoïdale* externe vient de l'hipogastrique. Les veines *hémorrhoïdales*, qui sont ordinairement le siége des symptômes des hémorrhoïdes, sont distinguées en deux rameaux, dont l'un est aussi dit *interne* ou *supérieur*, appartient à la branche mesentérique de la veine-porte, & communique avec la branche splénique; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyent que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoïdaux*; erreur qui a été reconnue par la

la découverte de la circulation du sang, & par la connoissance de son véritable cours acquise en conséquence: d'où il résulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viscere sur les vaisseaux de l'anus. L'autre rameau des veines *hémorrhoïdales*, dites *externes* ou *inférieures*, se joint à la veine hypogastrique, qui s'insere à la veine cave; en sorte que l'origine des vaisseaux qui se distribuent à l'intestin rectum, répond à ses différentes connexions, savoir au mesocolon & à l'os sacrum.

De cette distribution de vaisseaux il s'ensuit, qu'une partie de ceux de l'intestin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine, communiquent entre eux par ce moyen; (*voyez* MATRICE.) ce qui peut servir à rendre raison, pourquoi le *flux hémorrhoïdal* est souvent un supplément au flux menstruel, (*voyez* MENSTRUES.) & pourquoi les douleurs *hémorrhoïdales* s'étendent souvent aux parties génitales.

Il y a différentes sortes d'hémorrhoïdes: on distingue principalement celles qui restent fermées, d'avec celles qui sont ouvertes. Celles-là sont aussi appellées aveugles, *cæcæ*, parce que la tumeur *hémorrhoïdale* qui forme comme un œil, n'est point ouverte; & *furentes*, comme furieuses, lorsque dans ce cas elles sont accompagnées de beaucoup de douleur. On distingue encore les hémorrhoïdes en internes & en externes, selon qu'elles ont leur siége au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles sont aussi dites *critiques*, lorsqu'elles sont l'effet des efforts salutaires de la nature, ce qu'on appelle vulgairement & assez à propos *un bénéfice de nature*, quand elles sont spontanées: on les nomme *symptomatiques*, lorsqu'elles naissent d'une maniere pernicieuse, & qu'elles sont la suite de quelque vice dans les visceres du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes sont plus sujets que les femmes aux hémorrhoïdes, sur-tout considérées comme *critiques*; parce que le besoin de ce flux de sang est suppléé dans celles-ci par les menstrues: c'est aussi comme critiques principalement, que l'on observe que les hémorrhoïdes sont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il est encore à remarquer qu'elles surviennent plus communément aux adultes, entre la jeunesse & la vieillesse, que dans le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme constant, d'après les plus grands observateurs, que les congestions se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particuliere dans l'économie animale; en sorte que les enfans & les jeunes gens sont spécialement sujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, jusqu'à trente-cinq ans environ, on devient sujet au crachement de sang, à l'hémoptysie, & dans la vieillesse au pissement de sang: les hémorrhoïdes semblent donc regarder plus particulierement le moyen âge: pour la raison de ces différens effets, qui n'est pas facile à déterminer, *voyez* NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPHTYSIE, &c. On se bornera à faire ici une application particuliere de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il est peu de personnes qui observent le régime convenable pour la conservation de la santé dans un état aussi parfait, qu'elle seroit susceptible d'y être, & que dans tous les tems de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire surabonder les humeurs dont l'excédent est porté le plus souvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il se trouve moins de résistance; (*Voyez* NATURE, FACULTÉ, EQUILIBRE, *Physiol.*) il est ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore est la formation des hémorrhoïdes, qui doivent alors être regardées comme salutaires, surtout si elle est suivie de flux-de-sang, parce qu'elles sont l'effet des efforts critiques de la nature, par les spasmes qu'elle opere, qui resserrent, qui étranglent les veines vraissemblablement par le même méchanisme, que dans l'erection de la verge. (*Voyez* EFFORT, *Physiol.* ERECTION.) En sorte que le sang y est arrêté, s'y accumule, sans qu'il cesse d'y en être porté de nouveau; que la circulation s'y fait à-peu-près comme dans les corps caverneux dilatés; que le sang dans les vaisseaux *hémorrhoïdaux*, forcés, relâchés, n'y est pas absolument croupissant; & que l'excédent est rapporté par les veines dans la masse, (comme celui de la verge, à mesure que l'érection cesse) lorsque l'équilibre se rétablit par quelque cause que ce soit, interne ou externe, entre les vaisseaux *hémorrhoïdaux* & les autres vaisseaux du corps, à moins que ceux-là ne se dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux-de-sang.

Ce flux *hémorrhoïdal*, par le renouvellement de la pléthore, devient souvent aussi régulier dans ses retours, que le flux menstruel; ce que l'on a observé souvent dans un grand nombre d'hommes (*voyez* Horstius, *lib. V. observ.* 45.) ce qui arrive même aussi quelquefois dans les femmes, après la suppression naturelle des regles, selon Ethmuller, *de hemorrhoid.* & pendant la grossesse, selon Schenkius, *dans ses œuvres*, *lib. III.* & Amatus Lusitanus, *cent. V. cur.* 3. mais il est plus ordinaire que le flux *hémorrhoïdal* & les symptomes qui le précedent, soient irréguliers dans leur apparition: ce qui fait encore distinguer les hémorrhoïdes en *périodiques* & en *erratiques*.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que la cause immédiate des hémorrhoïdes est une sorte de pléthore particuliere dans les vaisseaux de l'intestin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques résistent moins, & que la surabondance du sang peut y être déposée comme dans les vaisseaux relâchés, par l'effet d'une ventouse: en effet, la position des veines hémorrhoïdales, qui sont d'un tissu foible dans la cavité du bassin, où elles ne sont point soutenues, où elles sont exposées à être relachées ultérieurement par l'humidité onctueuse de la graisse, dans laquelle elles sont ordinairement comme ensevelies; exposées à la compression, au frottement des matieres fécales, lorsqu'elles sont sous forme solide, dure; & à l'action rongeante de ces mêmes matieres, lorsqu'elles sont fluides & acrimonieuses; sujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du sang, qu'y peut causer la situation fréquente d'être assis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du sang, qui est le plus souvent dans le cas de remonter contre son propre poids, à cause de la direction parallele de ces veines le long de l'intestin rectum; toutes ces circonstances concourent à établir la disposition particuliere, à ce que ces veines deviennent aisément variqueuses, & soient plus susceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice; ce qui sert principalement à rendre raison pourquoi les hommes sont plus sujets aux hémorrhoïdes que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent souvent que le *flux hémorrhoïdal* est le supplement le plus naturel du flux menstruel.

Il faut noter que le sang n'est pas toûjours la seule matiere du *flux hémorrhoïdal*; il y a plusieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentcielles, corrompues, qui se fait par les vaisseaux, *hémorrhoïdaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III. de catharris*, rapporte plusieurs observations à ce sujet.

La déjection sans tranchées, sans douleurs qui la précedent, sans ténesme, distinguent le *flux hémorrhoïdal* du flux dissentérique; & d'ailleurs dans celui-ci le sang est mêlé avec les matieres fécales, & ressemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le sang est ordinairement separé des matieres, qui sont ordinairement sous forme solide; d'ailleurs, il est d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il est rendu en caillots, lorsqu'il sort de l'intérieur du boyau où il a sejourné après son épanchement. Ces dernieres circonstances suffisent pour distinguer aussi le *flux hémorrhoïdal* du flux hépatique. L'hémorrhagie scorbutique, par la voie des selles, se fait sans dépendre des déjections, les précede souvent ou les suit sans conséquence (*Voyez* SCORBUT); au lieu que les hémorrhoïdes ne produisent un flux-de-sang considérable que par l'effet des déjections, sans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de sang qu'elles produisent paroît n'être jamais dépendant de la volonté; cependant il n'est pas sans exemple que la nature ait pu se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost.* 2. *obs.* 47. fait mention d'un viellard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un *flux hémorrhoïdal* salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoïdale* pouvoit contribuer, il se la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire; ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoïdal* ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination méchanique, quoique la chose se fasse d'une maniere moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs *hémorrhoïdales* ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux-de-sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoïdes fermées, *cæcæ*;

cæ; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuses, avec ardeur, tension, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une sorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les arteres, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, sur-tout dans les hémorrhoïdes internes, & lorsque la déjection des matieres fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considerable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec desordre dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussitôt que la déjection est finie.

Les hémorrhoïdes fermées s'enflent quelquefois si considérablement, qu'on en a vû, selon Lindanus, *in colleg. super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les hémorrhoïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premieres sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistence sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoïdaux*.

Les mauvais effets que causent les hémorrhoïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux-de-sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fievre souvent très-aiguë, l'insomnie & tous les effets de la douleur; si les hémorrhoïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espece de résolution de l'humeur qui forme l'embarras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptômes de bien plus grande conséquence, tels que des abscès & les suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrene, au sphacele, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils font en peu de tems les progrès les plus rapides. *Voyez* INFLAMMATION, ABSCÈS.

La trop grande perte de sang cause l'abbattement des forces, dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jetter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, *&c. Voyez* HÉMORRHAGIE.

Les hémorrhoïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en sont le siége, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considerable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; & s'il s'y forme des abscès en même tems, ils dégénerent en ulceres fistuleux, carcinomateux (*Voyez* FISTULE A L'ANUS); ou il s'ensuit des solutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut supprimer que très-difficilement; ainsi qu'il arrive souvent à l'égard de celles qui sont causées indépendamment du vice de la partie, par une suite des obstructions du foie & des autres visceres du bas-ventre, avec lesquels il y a du rapport: ces obstructions forment un si grand embarras pour le retour du sang dans les vaisseaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aisément dans les veines *hémorrhoïdales*, attendu le plus de disposition qui s'y trouve, les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & se porte obstinément où il trouve moins de résistance, conséquemment vers les ouvertures de ces veines; d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obstructions, sont si sujets aux hémorrhoïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a observé que la plûpart des personnes qui sont habituellement affectées des hémorrhoïdes, ont la couleur de la peau, sur-tout du visage, d'un jaune tirant sur le verd; ce qui n'a lieu vraisemblablement, que lorsque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoïdes: ce qui est assez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuisibles à la santé, c'est l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercussifs, ou tout autre, qui peut les faire *rentrer*, comme on dit, & les faire disparoître presque subitement, surtout lorsqu'elles sont véritablement critiques; d'où s'ensuit que, lorsque la répercussion empêche le sang *hémorrhoïdal* de se faire place dans ses veines, en les dilatant de plus en plus, ou en se faisant une issue par leur rupture, il se porte d'autant plus dans les vaisseaux voisins, qui sont susceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des distentions douloureuses, qui font des coliques violentes, souvent même convulsives, dans la région hypogastrique, accompagnées de ventosités, effet du spasme qui se fait dans différentes portions des intestins où il se trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien se garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuses proprement dites, & de les traiter en conséquence; parce que les remedes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premiers, qui ne demandent que des adoucissans, des émolliens différemment employés, selon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il seroit avantageux de rappeller le sang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins antispasmodiques conviennent aussi très-bien dans ce cas, pour faire cesser le trop grand érétisme dans le genre nerveux.

Et comme, lorsque les hémorrhoïdes ont de la peine à se former, elles sont souvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire sur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique, ces symptômes doivent être attribués à la même cause que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuse; ils demandent les mêmes secours, que l'on ne doit cependant pas se presser d'employer jusqu'à ce que l'on se soit assuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoïdes ne peuvent pas avoir leur effet, sans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne sont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne se forme que des boutons d'hémorrhoïdes dans les cas où le flux-de-sang est nécessaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloétiques particuliérement, & les suppositoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoïdes, par le relâchement, l'atonie, qui succedent aux irritations, aux spasmes qui sont l'effet de ces médicamens, peuvent aussi être employés utilement pour rendre les hémorrhoïdes fluentes lorsqu'il peut être salutaire de faire couler du sang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les personnes d'un tempérament sanguin, à l'égard desquelles la disposition aux hémorrhoïdes est si naturelle, qu'il en est plusieurs en qui elle est ou devient héréditaire. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

En effet, Hippocrate, Galien, Celse, Hildanus, Forestus, Alpinus, & presque tous les plus grands observateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoïdal* comme très-avantageux dans bien des circonstances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie, les vapeurs, les vertiges, la manie même, & la folie habituelle, la jaunisse, la gravelle, la goutte, le scorbut; il y a une infinité de faits qui établissent incontestablement la propriété des hémorrhoïdes, pour contribuer à la guérison de ces différentes maladies, & de plusieurs autres qui y ont rapport: elles ont aussi souvent fait cesser le pissement de sang, l'hémopthysie, le saignement de nez, la disposition à l'aploplexie, & ont contribué à procurer la guérison des attaques de cette derniere maladie; ce qui a engagé par analogie, à y employer l'application des sangsues avec beaucoup de succès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoïdal* dans tous ces cas, c'est qu'on a vû la plûpart de ces maladies avoir lieu par une suite de la suppression de ce flux-de-sang, & cesser par son rétablissement survenu naturellement, ou procuré à cet effet. *Voyez* les observations des auteurs qui viennent d'être cités: elles sont en grand nombre sur ce sujet. Hippocrate entr'autres, *vi. aph.* 12. juge qu'il est si dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoïdes fluentes; que si entre plusieurs boutons, on n'en laisse pas un d'ouvert, on exposera le sujet à tomber dans l'hydropisie ou dans l'atrophie.

Ainsi on ne sauroit apporter trop d'attention à bien distinguer les hémorrhoïdes critiques, d'avec les symptomatiques, pour en tirer un prognostic juste, & ne pas s'exposer à des erreurs de la plus grande conséquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui souvent

vent ne demandent point à être traités, mais à être laiſſés à eux-mêmes & aux ſoins de la nature, lorſque les effets qui s'enſuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques; ce qui eſt marqué principalement lorſque la perte de ſang ſe fait ſans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions eſſentielles à la ſanté, n'éprouve aucun changement eſſentiellement déſavantageux: ſi le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoïdal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieuſe par ſes effets & par ſes ſuites, qui demande les ſecours de l'art, de la maniere indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

S'il ſurvient un *flux hémorrhoïdal* exceſſif, dans les maladies cauſées par les obſtructions, par le skirrhe au foie, c'eſt un ſigne qui annonce le plus grand danger, & qui eſt très-ſouvent mortel.

Il ſuit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoïdes, qu'il ne faut pas employer des remedes à leur égard, ſans être bien aſſuré de la nature du mal réel ou apparent: ſi elles ſont caractériſées de maniere à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne ſe faſſent ſentir que par des tumeurs au fondement ou au-dedans de l'anus, qui y donnent le ſentiment d'une matiere au paſſage, dont on ne peut pas faire la déjection; ſi elles ſont ſans douleur, ſans aucune incommodité conſidérable, le meilleur parti eſt de n'y rien faire: *Expecta*; (c'eſt le conſeil de Sthaal, qui n'a point le ridicule qu'on a voulu trouver. *Voyez* EXPECTATION). Il ne faut pas même ſe preſſer de les rendre fluentes lorſqu'elles ne le ſont pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux-de-ſang révulſif: ſi elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, ſans excès & ſans autre incommodité, il faut les laiſſer couler & ne pas plus penſer à les ſupprimer, qu'on le fait à l'égard des menſtrues, qui ont leur cours ordinaire; on doit ſeulement obſerver le régime convenable, pour que le flux-de-ſang ne devienne pas immodéré; ainſi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le ſang extraordinairement, ſoit à l'égard des alimens & de la boiſſon, ſoit pour l'uſage des autres choſes qu'on appelle non naturelles. *Voyez* HYGIENNE. On peut utilement faire uſage dans ce cas de ptiſanes tempérantes, nitreuſes, pour faciliter l'évacuation de la ſurabondance du ſang, qui donne lieu aux hémorrhoïdes critiques; lorſqu'elles fluent moins qu'il n'eſt néceſſaire, on a recours aux eaux minérales de toute eſpece, dont on fait choix ſelon les tempéramens, aux ptiſanes diaphorétiques, ſudorifiques, apéritives, inciſantes, pour diſpoſer la maſſe du ſang à fournir la matiere du *flux hémorrhoïdal* de la maniere convenable: on peut auſſi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiede, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaiſſeaux par leſquels ſe fait le flux-de-ſang.

Si l'on ne peut pas réuſſir par ces différens moyens, à rendre ce flux auſſi conſidérable qu'il eſt néceſſaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'expoſer à rendre les hémorrhoïdes douloureuſes, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuſes, comme il a été dit; ainſi, dans le cas où le flux n'eſt pas ſuffiſant, & que l'on a à craindre une métaſtaſe, c'eſt-à-dire un tranſport du ſang *hémorrhoïdal* dans quelque autre partie où il pourroit produire de funeſtes effets, on doit avoir recours à l'application des ſangſues autour du fondement; & ſi elle ne ſuffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces inſectes de qualité convenable (*Voyez* SANGSUE), ou pour en faire uſage à tems, à propos, on peut y ſuppléer par l'application des ventouſes à l'anus, aux cuiſſes, aux lombes, & par des ſcarifications à ces différentes parties; mais la ſaignée au pied ſuffit ſouvent, & aſſez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorrhoïdal* eſt exceſſif, c'eſt la ſaignée au bras qui convient, comme un moyen de révulſion qui eſt à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & ſi cela ne ſuffit pas pour modérer le flux-de-ſang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire uſage des applications aſtringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs ſtyptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric ſtyptique, ſi l'on peut atteindre au vaiſſeau ouvert, & même en tenter la ligature, ſi l'on peut ſaiſir le bouton *hémorrhoïdal*; & enfin, ſi l'on ne peut pas uſer de ces différens moyens, ou qu'on ne le faſſe pas avec ſuccès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le cautere actuel, comme l'aſtringent le plus ſûr; mais on doit éviter le plus qu'il eſt poſſible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guériſſent difficilement, & dégénerent ſouvent en ulceres de mauvaiſe qualité, qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainſi des fiſtules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont ſouvent des ſuites funeſtes. *Voyez* FISTULE.

Dans les cas où les hémorrhoïdes ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles ſont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des ſaignées convenables, des émolliens réſolutifs, anodins, des antiphlogiſtiques nitreux, tant intérieurement qu'extérieurement, c'eſt-à-dire ſous forme de ptiſane, d'apoſeme, de bouillon, de julep, de clyſtere, de cataplaſme, de fomentation, de vaporation, différemment employés ſelon les différentes indications. L'application des ſangſues peut auſſi être miſe en uſage avec ſuccès; mais ſeulement lorſque la douleur eſt bien diminuée, pour en prévenir le retour, en dégorgeant les vaiſeaux, s'ils ne ſont pas diſpoſés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainſi lorſque cette diſpoſition manque habituellement, & qu'il ne ſe forme pas de *flux hémorrhoïdal* ſpontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorrhoïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorſqu'elles ſont ſujettes à devenir douloureuſes, on doit s'appliquer à en empêcher la cauſe, en évitant qu'il ne ſe forme de pléthore, ou au moins à détourner lorſqu'elle eſt formée, les efforts que la nature eſt portée à faire pour la diſſiper par la voie des vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, ou pour y dépoſer l'excédent de la maſſe du ſang. *Voyez* PLÉTHORE.

On propoſe dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remedes comme *ſpécifiques*, pour la guériſon ou pour le ſoulagement des hémorrhoïdes douloureuſes; mais de ce qu'on varie ſi fort ſur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, ſinon à un ſeul, pour avoir égard aux différentes circonſtances; il s'enſuit qu'elle n'eſt reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raiſonnement, puiſſe faire regarder comme un vrai ſpécifique. *Voyez* REMEDE, SPÉCIFIQUE.

Au reſte, pour le détail des remedes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorrhoïdes, il faut conſulter les auteurs célebres qui ont recueilli ce qui a été propoſé de mieux par les anciens, & qui y ont ajoûté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels ſont entr'autres, Piſon, Sennert, Riviere, Ethmuller, Baglivi, Hoffman, & le *Tréſor de Pratique* de Burnet, qui réunit un grand nombre de curations faites par différens médecins de réputation: pour les obſervations, Foreſtus, Baillou, le *Sepulchretum anatomicum* de Bonnet, *&c.* pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex profeſſo* d'une maniere particuliere, avec des obſervations intéreſſantes; Neuter, la *diſſertation* de Santorinus ſur ce ſujet, Hoffman déja cité, *&c.* & pour la partie chirurgicale, les *inſtitutions* d'Heiſter, *&c.*

HÉMORRHOIDES, ſub. fém. pl. *terme de Chirurgie*. Ces gonflemens variqueux viennent de la ſtagnation du ſang, par ſa lenteur à retourner par la veine hémorrhoïdale dans les branches méſéraïques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoïdales ſont plus ſujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muſcle qui par ſon action procure ou facilite le retour du ſang; au contraire le ſéjour des excrémens dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muſcles du bas-ventre pour l'expulſion des matieres ſtercorales contribuent à la production des *hémorrhoïdes*, parce qu'ils pouſſent le ſang vers l'anus, & le font ſéjourner dans les veines hémorrhoïdales qui ſont forcées de s'étendre & de produire ainſi cette fâcheuſe maladie.

Les différences des *hémorrhoïdes* ſont aſſez ſenſibles; les auteurs les ont nommées *uvales*, *verrucales*, *véticales*, par rapport aux différentes figures qu'elles repréſentent. De quelque figure & de quelque groſſeur qu'elles ſoient, on les diſtingue des autres excroiſſances qui ſont ſituées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau ſeule y eſt affectée ſans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorrhoïdes*.

Les *hémorrhoïdes* ſont ſujettes à s'enflammer, elles ſuppurent quelquefois & cauſent des fiſtules. *Voyez* FISTULES A L'ANUS. Dans des ſujets mal conſtitués, les *hémorrhoïdes* dégenerent quelquefois en ulceres chancreux. *Voyez* CANCER.

La guériſon des *hémorrhoïdes* a été regardée comme impoſſible par pluſieurs auteurs; elle eſt au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guériſon radicale; pour la cure des *hémorrhoïdes* fluentes, *voyez* FLUX HÉMORRHOIDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux s'obtient par les ſaignées, par un régime humectant & rafraîchiſſant. On applique extérieurement des pommades ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linaire, de l'huile d'œufs agité dans un mortier de plomb, &c. Il n'a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorſque les douleurs ſont violentes, on peut appliquer ſur la partie un cataplaſme anodin, ou des compreſſes trempées dans une décoction de plantes émollientes: le demi bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, eſt fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçûe ſur une chaiſe de commodité. Après les anodins on paſſe quelquefois, dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des ſtupéfians ou narcotiques.

Les purgatifs augmentent la douleur que cauſent les *hémorrhoïdes*; il faut être circonſpect ſur leur adminiſtration; la décoction de caſſe ou ſa pulpe, ſont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'uſage des remedes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on ſe détermine à vuider ces tumeurs ou par l'application d'une ſangſue, *voyez* SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade ſe ſent ſoulagé immédiatement après que les *hémorrhoïdes* ont été deſemplies, parce qu'alors la tenſion ceſſe; mais il reſte aſſez ſouvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il eſt ſouvent très-dangereux de ſupprimer.

La cure radicale conſiſte à emporter totalement les ſacs hémorrhoïdaux; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remedes généraux comme pour l'opération de la fiſtule à l'*anus*. Lorſque le malade a pris ſa réſolution, & que l'heure de l'opération eſt fixée, pour y procéder on fait mettre le malade couché ſur le bord de ſon lit, le ventre en-deſſous & les piés par terre: deux aides écartent les feſſes tournées du côté du jour. Le chirurgien ſaiſit alors chaque poche variqueuſe avec des pincettes qu'il tient de la main gauche; il l'emporte intierement avec des ciſeaux, & obſerve d'en laiſſer une des plus petites pour conſerver une iſſue libre au ſang, & procurer par-là le flux hémorrhoïdal. L'appareil conſiſte à mettre de la charpie brute ſoutenue par des compreſſes & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fiſtule à l'anus. *Voyez* FISTULE A' L'ANUS. On eſt ſouvent obligé d'en venir à cette opération, lorſque les *hémorrhoïdes* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir; car elles tombent alors bien-tôt en gangrene, ainſi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait ſortir, & qui ſe gonfle, s'enflamme & ſe gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'anus cauſe au-deſſus.

Les panſemens doivent être fort ſimples; on applique des plumaceaux couverts de digeſtifs; on emploie enſuite des lotions déterſives, & enſuite des deſſicatives. Il eſt bon que pendant le traitement & même après la guériſon, le malade ſe tienne à un régime ſage, & prenne des lavemens, de crainte que des excrémens durs ne nuiſent par leur paſſage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en Chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chûte de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoïdes* extérieures, & dont l'uſage affermit les *hémorrhoïdes* internes, & les empêche de ſe préſenter lorſque les malades vont à la ſelle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la deſcription qui ſera inſerée dans la ſuite des volumes de l'académie royale de Chirurgie, eſt d'une conſtruction trop ingénieuſe, & d'une utilité trop marquée, pour me diſpenſer d'en dire quelque choſe: il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ſes avantages dans l'uſage qu'ils en ont fait faire à pluſieurs malades, dont les incommodités n'avoient juſqu'alors trouvé aucun ſoulagement.

Le corps de ce bandage eſt un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légéreté, & percé pour donner iſſue libre aux vents & aux humidités ſtercorales qui en accompagnent quelquefois la ſortie. M. Suret donne à cette piece une configuration différente, ſuivant la figure des ſacs hémorrhoïdaux, l'embonpoint différent des ſujets, le volume des muſcles feſſiers, &c. Ces boutons ſont olivaires, en timbre, d'autres creuſés en gondole: c'eſt ce bouton qui ſoutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoïdes*. Il eſt attaché au centre d'un ſous-cuiſſe, ſur une plaque de tôle percée à jour pour l'uſage dont nous avons parlé. Il joue en tous ſens par le moyen d'un reſſort qui eſt dans l'intérieur de la baſe, de façon que la compreſſion eſt toûjours égale dans quelque ſituation que le malade puiſſe ſe mettre, ce bouton étant mobile en tous ſens. On peut même s'aſſeoir perpendiculairement deſſus, ſans que la circonférence de l'anus ſur laquelle il appuie, en ſoit plus fortement comprimée.

Ce bandage eſt en outre compoſé d'une ceinture de cuir couverte de chamois; elle fait le tour du corps ſur les os des îles, & ſe boucle en devant. Au milieu de cette ceinture eſt couſue une plaque de cuir matelaſſée, qui a à-peu-près la figure de l'os ſacrum, ſur lequel elle appuie: à la face externe de cette plaque, & ſous le chamois qui lui ſert d'enveloppe, il y a un reſſort auquel eſt attachée l'extrémité poſtérieure du ſous-cuiſſe, qui eſt de cuir garni de chamois, & qui ſe diviſe en-devant en deux branches pour paſſer à droite & à gauche ſur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le reſſort auquel eſt attachée l'extrémité poſtérieure du ſous-cuiſſe, fait l'office de ſtore, de ſorte que la courroie s'allonge & s'accourcit ſuivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-eſſentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie ſur la circonférence de l'anus, demeurât invariablement dans la même ſituation, ſoit que le malade ſoit debout ou aſſis, ſoit qu'il ſe baiſſe endevant ou en-arriere, ſans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour paſſer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'eſt un avantage eſſentiel que perſonne n'avoit trouvé juſqu'alors, & qui avoit rendu inutiles toutes les eſpeces de bandages & machines qu'on a ſi ſouvent eſſayés contre les indiſpoſitions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoïdes* des femmes groſſes doivent être traitées avec beaucoup de circonſpection; l'on a obſervé des effets funeſtes de la guériſon ſubite des *hémorrhoïdes*, par l'application inconſidérée des remedes répercuſſifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme groſſe s'inquiete, parce que des *hémorrhoïdes* qui n'ont jamais flué donnent un peu de ſang. Cette évacuation peut lui être ſalutaire; une ſaignée calme aſſez ordinairement la douleur qui ſurvient à l'approche du flux hémorrhoïdal. Si les *hémorrhoïdes* aveugles ſont enflammées, dures, & fort douloureuſes, on fait concourir avec la ſaignée l'inſeſſion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomente la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes ſujettes aux *hémorrhoïdes* ſont ordinairement conſtipées; elles doivent avoir ſoin de ſe tenir le ventre libre par des lavemens, par des boiſſons laxatives, par un uſage habituel des eaux minérales, telles que celles de Paſſy. Ces eaux réuſſiſſent à la longue, parce qu'elles délayent la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre quel le régime de vie ſoit délayant, humectant, & tempérant; mais les Accoucheurs en général ſe plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conſeils ſalutaires de ceux qui les dirigent; elles ſuivent plus volontiers leur penchant au plaiſir; elles contentent leurs appétits dépravés, ſouvent même avec affectation, pour la ſatisfaction d'agir contre les défenſes préciſes des gens de l'art. (*Y*)

* HE'MORRHOIS, ſub. fém. (*Hiſt. nat.*) ſerpent dont la morſure fait mourir par l'effuſion totale du ſang qu'on ne peut arrêter. Il eſt jaunâtre comme le ſable, mais marqueté de taches noires & blanches; d'autres diſent rouges comme le feu. Il a beaucoup de reſſemblance avec le céraſte. Il eſt de la longueur d'un pié; il va en diminuant de la tête à la queve, menu par-tout; il a deux éminences au front, l'œil blanc, la tête boſſuée; il ſe replie en marchant, & ſe ſoutient ſur le ventre; ſes écailles font du bruit; la femelle eſt plus dangereuſe que le mâle; ſa piquûre fait perdre le ſang par les gencives & les ongles.

HE'MORROSCOPIE, ſ. f. (*Medicine.*) αἱμοῤῥοσκοπία, *hemoroſcopia*, c'eſt-à-dire *ſanguinis effuſi inſpectio*, l'inſpection du ſang tiré de ſes vaiſſeaux, par laquelle on ſe propoſe d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de ſanté. *Voyez* SANG.

HE'MOSTASIE, ſub fém. (*Medicine.*) αἱμοστασία, *hemoſtaſia*, c'eſt un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans ſon ouvrage intitulé, *Theſaurus medico practicus*, pour exprimer le retardement, l'herence du cours du ſang, l'état de ce fluide, lorſque

la

la circulation en est rallentie, & disposée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Castell.*

HEMVÉ, sub. masc. (*Medecine.*) c'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphrase *la maladie du pays*. Ce violent desir de retourner chez soi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'est autre chose qu'un instinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'est pas aussi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous soupirons, & que nous envisageons secretement comme le remede à notre mal-aise & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'esprit, que parce qu'il est réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on est habitué, produisent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

> *Nonne vides etiam cœli novitate & aquarum,*
> *Tentari procul à patria, quicumque domoque*
> *Adveniunt, ideò quia longè discrepat aër.*

Cet air très-sain pour les naturels du pays, est un poison lent pour certains étrangers; il est vrai que la différence de cet air ne tombe point sous nos sens, & qu'elle n'est pas à la portée d'aucun de nos instrumens, mais nous en sommes assûrés par ses effets.

Cependant ils sont encore si différens des violentes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui passent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemvé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impression de ces sortes de climats n'épargne presque aucun étranger, & produit dans la santé des plus robustes, des révolutions singulieres, qui forment pour ainsi dire leur tempérament sur un nouveau modele, lorsqu'ils ont le bonheur de ne pas succomber à de si grandes secousses. (*D. J.*)

HEMUI, sub. masc. (*Hist. nat.*) pierre dont on ne sait rien, sinon que les Indiens la nomment ainsi; qu'elle est pierre précieuse & d'un jaune blanchâtre.

HEMUS, (*Mytholog.*) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épousa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

> *Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,*
> *Nomine summorum sibi, qui tribuere deorum.*

Le livre *des poissons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de sa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égaler aux dieux, les avoit obligés de se retirer. (*D. J.*)

HÉMUS, (*Géog. anc.*) haute & vaste montagne de Trace; elle s'étend depuis le mont Rhodope jusqu'à la mer Noire; Pline lui donne six mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli estime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reste de sa hauteur jusqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de son sommet on peut voir en même tems la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas sur le nom que porte à-présent cette montagne; les uns disent que c'est le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumowitz* des Esclavons: le sentiment le plus général est que c'est le *mont Costegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Aussi M. de Lisle nomme *Costegnas* la chaîne qui sépare la Macédoine de la Romagne; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Clissura, l'une des parties de l'*Hæmus*, selon Edouard Brown, qui a voyagé sur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui sont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il pense que sous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. (*D. J.*)

HENARÈS (L',) sub. m. (*Géog.*) riviere d'Espagne; elle a sa source dans la vieille Castille, au-dessus de Liguenza, qu'elle arrose, coule dans la nouvelle Castille, & se jette dans le Xarama, à 4 lieues au-dessus de Tolede. (*D. J.*)

HEND & SEND, (*Géog.*) c'est ce que nous appellons d'un mot général *les Indes Orientales*, qui sont désignées par les Orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* est l'orient de celui de *Send*, & a à son couchant le golphe de Perse, au midi l'océan indien, à l'orient de vastes deserts qui le séparent de la Chine, & au septentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* est seulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particulierement vers ses embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (*D. J.*)

HENDÉCAGONE, sub. masc. *terme de Géométrie*. Ce mot est grec & composé d'ἕνδεκα *onze*, & γωνία *angle*, figure composée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*hendécagone* régulier, c'est-à-dire dont tous les angles & les côtés sont égaux, est la 11e partie de 360^d, & ne peut se déterminer par la regle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant une équation du 11e degré. *Voyez* POLYGONE. (*E*)

HENDÉCASYLLABE, s. m. (*Littérature.*) *terme de Poésie greque & latine*, vers de onze syllabes. *Voyez* VERS.

Ce mot est grec & composé d'ἕνδεκα *onze*, & de συλλαμβάνω, *je comprens*. Les vers saphiques & les vers phaleuques sont *hendécasyllabes*.

> Saph. *Jam satis terris nivis atque diræ.*
> Phal. *Passer mortuus est meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécasyllabe* à cette derniere espece, la premiere étant plus particulierement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécasyllabes* sont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle sur la mort d'un moineau.

> *Lugete ô Veneres, cupidinesque,*
> *Et quantum est hominum venustiorum;*
> *Passer mortuus est meæ puellæ,*
> *Passer deliciæ meæ puellæ,*
> *Quem plus illa oculis suis amabat;*
> *Nam mellitus erat, suamque norat*
> *Ipsam tam benè quàm puella, matrem;*
> *Nec sese à gremio illius movebat;*
> *Sed circumsiliens modò huc, modò illuc,*
> *Ad totam dominam usque pipilabat.*
> *Qui nunc it per iter tenebricosum,*
> *Illùc unde negant redire quemquam.*
> *At vobis malè sit malæ tenebræ*
> *Orci, quæ omnia bella devoratis;*
> *Tam bellum mihi passerem abstulistis.*
> *O factum male! O miselle passer!*
> *Tuâ nunc operâ meæ puellæ*
> *Flendo turgiduli rubent ocelli.*

Il est vraissemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécasyllabe*, qui a seul cette simplicité prosaïque, qui va si bien avec le sentiment. (*D. J.*)

* HÉNÉCHEN, sub. masc. (*Bot.*) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la sienne comme le chardon. Les Sauvages tirent du sel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le sel tiré de l'*hénéchen* est plus fin. La manœuvre est precisément celle que nous pratiquons sur le chanvre; on fait rouir la plante, on la seche au soleil, & on la broie.

HÉNETES (LES), s. m. pl. (*Géog. anc.*) Les *Hénetes* en Asie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'existoit plus du tems de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golphe de Venise, sont les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conserve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent sur les côtes de Livonie & de Prusse, sont les mêmes que les Vendes ou Vénedes, nation Sarmate qui s'établit entre l'Elbe & la Vistule. (*D. J.*)

HÉNIOCHUS, (*Astronom.*) est une des constellations boréales, autrement & plus communément nommée *le cocher*. *Voyez* COCHER. (*O*)

HÉNIOQUES, s. m. pl. (*Géog.*) *Heniochi*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla, vous en diront davantage. (*D. J.*)

HENLEY, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford sur la Tamise, remarquable par son com-

commerce de grains germés, pour faire de la bierre. Elle est à 4 lieues d'Oxford & de Windsor, 12. O. des Londres. *Long.* 16. 45. *lat.* 51. 32. (*D. J.*)

HENNEBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le land-graviat de Hesse, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & sept ou huit du midi au septentrion. Il échut en 1583 à la maison de Saxe, & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y possede quelques fiefs. *Voyez les détails dans* Imhoff, *notit. imper. lib. IV. cap. ij.* ou dans Heiss, *hist. de l'empire, lib. VI. ch. xxiij.* (*D. J.*)

HENNEBON, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, à six lieues d'Auray, sur la riviere de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, *long.* $14^{d}. 22'. 23''$. *lat.* $47^{d}. 48'$.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naissance à un fameux religieux de l'ordre de Citeaux, Paul Pezron, homme plein de savoir, & même de vues fort étendues sur les anciens monumens de l'histoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiste n'a fait avant lui. On trouvera l'exposition de son systême dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des tems rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, *in*-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité sur l'*Origine des Nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage systématique a été imprimé à Paris en 1703. *in*-4°. L'Auteur est mort en 1706 à 67 ans. (*D. J.*) (1)

HENNEMARCK, (*Géog.*) petit pays du royaume de Norvege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, s. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi*.

HENNIN, s. m. (*Hist. des Modes.*) nom d'une coëffure colossale des dames françoises du XV. siecle.

Ce nom bizarre a passé jusqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit si singulier, qu'il n'a échappé à aucun historien de ce tems-là, ni à Juvenal des Ursins, ni à Monstrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons seulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoissance.

Tout le monde (dit cet Ecrivain dans ses *Annales de Bourgogne, liv. III. année* 1428., *pag.* 700.) „ étoit lors „ fort déréglé, & débordé en accoutremens, & surtout les accoutremens de tête des dames étoient fort „ étranges; car elles portoient de hauts atours sur leurs „ têtes, & de la longueur d'une aulne ou environ, aigus comme clochers, desquels dépendoient par derriere de longs crêpes à riches franges, comme étendarts „.

Un Carme de la province de Bretagne, appellé Thomas Conecte, célebre par son austérité de vie, par ses prédictions & son exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute sa force contre ces coëffures monstrueuses. „ Ce prêcheur avoit „ cette façon de coëffure en telle horreur, que la plûpart de ses sermons s'adressoient à ces atours des dames, avec les plus véhémentes invectives qu'il pouvoit songer, sans épargner toutes espece d'injures dont „ il pouvoit se souvenir, dont il se débaquoit à toute „ bride contre les dames usant de tels atours, lesquels „ il nommoit les *hennins*.

„ Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Paradin) „ les *hennins* ne s'osoient plus trouver, pour la haine „ qu'il leur avoit vouée; chose qui profita pour quelque tems, & jusqu'à ce que ce prêcheur fût parti; „ mais après son partement, les dames releverent leurs „ cornes, & firent comme les limaçons, lesquels quand „ ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout „ bellement leurs cornes; ensuite le bruit passé, soudain „ ils les relevent plus grandes que devant: ainsi firent „ les dames, car les *hennins* ne furent jamais plus grands, „ plus pompeux & superbes, qu'après le partement de „ frere Thomas; voilà ce que l'on gaigne de s'opiniâtrer contre l'opinâtrerie d'aucunes cervelles.

D'Argentré (*Hist. de Bretagne, liv. X. chap. xlij.*) rapporte pareillement „ qu'après le partement du moine „ Conecte, les femmes reprinrent soudainement les cornes avec arrérages, c'est-à-dire bien de la récompense du passé, *&c.*

Je laisse les autres historiens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour passer aux réflexions qui naissent du sujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne sont, soit en imaginant des talons fort hauts, soit en se servant de cheveux empruntés, soit en réunissant ces deux choses ensemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raison, ont cherché de tout tems à agrandir leur petite taille, par des chaussures très-élevées, & par des coëffures colossales. Dans le siecle de Juvenal, les dames romaines bâtissoient sur leurs têtes plusieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide; en sorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromaques, pendant qu'elles paroissoient des naines par derriere.

> *Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum*
> *Ædificat caput. Andromachem à fronte videbis,*
> *Post minor est.*
>
> Juvenal, *Sat. VI.* v. 500.

Ajoutez-y ce bon mot de Synésius (*Epit.* 111.) qui dit en parlant d'une nouvelle mariée; *Quippe in diem sequentem tæniis ornabitur, atque turrita quemadmodum Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome, celle des *hennins* du XV. siecle, qui a été finalement renouvellée par une coëffure semblable, qui parut sous le nom de *fontange* sur la fin du XVIJ. siecle.

Cette derniere étoit un édifice à plusieurs étages fait de fil de fer, sur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mousseline, séparés par plusieurs rubans ornés de boucles de cheveux; le tout étoit distingué par des noms si fous, qu'on auroit besoin d'un glossaire pour entendre ce que c'étoit que la duchesse, le solitaire, le chou, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixieme ciel, la souris: *&c.* qui étoient tout autant de differentes pieces de l'échaffaudage. Il falloit, si l'on peut parler ainsi, employer l'adresse d'un habile serrurier, pour dresser la base de ce comique édifice, & cette palissade de fer sur laquelle les coëffeuses attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaissa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On sait à ce sujet les jolis vers de madame de Lassay (ou plûtôt de l'abbé de Chaulieu sous son nom), à madame la duchesse qui demandoit des nouvelles.

> *Paris cede à la mode, & change ses parures;*
> *Ce peuple imitatetur, ce singe de la cour,*
> *A commencé depuis un jour,*
> *D'humilier enfin l'orgueil de ses coëffures:*
> *Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,*
> *Et pour se rallonger consultant les destins,*

Apprend

(1) Il y a eu divers auteurs, qui destitués du bon sens, ont soûmis indifféremment à l'incertitude l'origine, nonseulement des nations considerées chacune en particulier, sans même en excepter la juive, mais encore du genre humain même; ils ont prétendu qu'au commencement du monde, Dieu n'avoit pas créé un homme seul, mais plusieurs. Telle fut la folie d'Isac Pereyro dans son livre ou systeme théologique sur les Préadamites: opinion qui fut méprisée & tournée en ridicule au dernier point, nonseulement par les catholiques, mais encore par les hérétiques, & dont l'auteur même a reconnu la fausseté, l'ayant abjurée comme opposée à plusieurs dogmes de la foi catholique, en matiere de révélation, & au sentiment universel & perpetuel de l'église, qui à toûjours crû qu'Adam a été le premier de tous les hommes, & qui est le seul qui ait tiré immediatement de Dieu son origine. Tel est le sentiment de l'église catholique, comme on le voit dans le concile général de l'Afrique tenu l'an 418. & dans celui de Trente, canon. 1. sess. V.

On ne peut s'empecher de regarder comme une vraie fable, ainsi que l'avoue saint Augustin dans son traité de *civitate Dei* liv. 12. ch. 10. & liv. 18. ch. 39. & 40. l'antiquité incroyable au delà l'âge d'Adam, de laquelle se vantent les Egyptiens, les Chaldéens & les Chinois selon le rapport de Pline, liv. 35. ch. 13. de Platon sur Timée, de Diodore le sicilien, & enfin de Lactance liv. 8. ch. 12. On ne peut cépendant se dispenser de reconnoître de l'incertitude, & du doûte, sur l'origine des nations relativement à l'état présent, vû l'impossibilité de découvrir quels étoient leurs premiers auteurs, & ne pouvant en faire une histoire suivie que pendant un petit espace de temps; il faut croire que l'Auteur cité, l'a entendu ainsi, d'autant plus qu'il ne comprend pas dans son ouvrage les généalogies consignées dans les divines écritures, auxquelles les auteurs célebres de l'ouvrage encyclopédique protestent en plusieur endroits de se soûmettre avec le plus profond respect, & avec la plus parfaite véneration. (W)

Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins,
La taille que l'on perd en abaissant sa tête.
Voilà le changement extrême.
Qui met en mouvement nos femmes de Paris;
Pour la coëffure des maris,
Elle est toujours ici la même. (*D. J.*)

* HENNIR, v. neut (*Gram.*) c'est le cri du cheval. Nous avons aussi le substantif. *hennissement*. Il y a peu d'animaux dont la voix soit plus bornée; ainsi il faut une grande habitude pour discerner les inflexions qui caractérisent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les passions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété; car il est vraissemblable que l'animal qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal instruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, sain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, soit en le touchant de la main en différens endroits du corps, soit en le faisant mouvoir; mais la réponse de l'animal est toujours si obscure, qu'on ne peut disconvenir que l'art de le dresser & de le guerir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *Voyez* HENNIR.

HE'NOTIQUE, s. m. (*Hist. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v. siecle à un édit de l'empereur Zénon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'est Acace, patriarche de Constantinople, qui avec le secours des amis de Pierre Magus, persuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon consiste à ne pas recevoir le concile de Chalcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* est une lettre adressée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient séparés de l'Eglise. Il fut condamné par le pape Felix III. & détesté des Catholiques. *Voyez le Dict. de Trevoux*. (*G.*)

HENRI D'OR, s. m. (*Monnoie de France*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit sous Henri II. Ce nom d'homme appliqué à une monnoie, ne doit pas surprendre; car il n'y a rien de si fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit soixante-sept au marc; chaque piece pesoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conséquent quatre grains plus que les écus d'or: cette monnoie valoit dans son commencement cinquante sols; on fit aussi des demi-*henris*, qui valoient vingt-cinq sols, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces especes furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers représentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers, & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient sur leur revers, une femme armée représentant la France, assise sur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui est une imitation d'une médaille de Trayan, & ce fut la flaterie d'un particulier que l'imagina; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant son regne, étoit bien éloigné de la consacrer; cependant le hasard fit que jamais les monnoies n'avoient été si belles, si bien faites & si bien monnoyées qu'elles le furent sous ce prince, a cause du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maison pour y employer cette nouvelle machine: cette maison qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour sa police & pour ses officiers. (*D. J.*)

* HENRIADE, s. f. (*Littérat.*) C'est notre poëme épique françois. Le sujet en est la conquête de la France par Henri IV. son propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philosophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odissée, & tous les poëmes épiques fondus ensemble; & il s'en manque beaucoup qu'il soit destitué des charmes de la fiction & de la Poésie. Il en est des poëmes épiques ainsi que de tous les ouvrages de génie composés dans un même genre; ils ont chacun un caractere qui leur est propre & qui les immortalise. Dans l'un c'est l'harmonie, la simplicité, la vérité & les détails; dans un autre c'est l'invention & l'ordre; dans un troisieme c'est la sublimité. C'est une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre se montreroient dans un degré éminent. *Voyez* EPIQUE, *Poëme*.

HENRICIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le xij. siecle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Henri Hermite de Toulouse, disciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Pétrobrusiens, savoir en ce qu'ils rejettoient le culte extérieur & les cérémonies de l'Eglise; la célébration de la messe, l'usage des temples & des autels, les prieres pour les morts, la récitation de l'office divin, & qu'ils croyoient que le sacrement de Baptême ne devoit être conferé qu'aux adultes. Ils furent réfutés par saint Bernard, & également proscrits par la puissance ecclésiastique & par la séculiere. *Voyez* ALBIGEOIS. Dupin, *Bibliot. des Aut. ecclesf. du xij. siecle*. (*G*)

HENTETE, (*Géog.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit; c'est la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'espace de seize lieues; elle est peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui se pique d'être des plus nobles d'Afrique, qui va tout nud. Le faîte de ce mont est couvert de neige la plus grande partie de l'année; de sorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cause du grand froid. (*D. J.*)

HEPAR ANTIMONII, *ou* FOIE D'ANTIMOINE, (*Chymie & Métallurgie*). On prend parties égales d'alkali fixe bien séché & d'antimoine crud; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu-à-peu dans un creuset rougi & placé entre les charbons; on pousse le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fusion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien chauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar sulphuris*, qui a mis en dissolution la partie réguline de l'antimoine; ce mélange est d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez* HEPAR SULPHURIS. Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air; elle est soluble dans l'eau, & en versant dessus de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartarisée*. Si on fait dissoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau, & qu'on filtre la dissolution toute chaude, en se refroidissant elle se troublera, & il se précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine*; si on filtre la liqueur & qu'on y verse du vinaigre distillé, il se fait un précipité que l'on appelle *soufre doré d'antimoine*.

On appelle aussi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérisés; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien sec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer: il se fait une détonation violente. Ce qui reste au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* differe du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne se résout point en liqueur à l'humidité de l'air. *Voyez* ANTIMOINE.

Hepar ou *Foie d'arsenic*, c'est l'arsenic combiné avec du soufre. *Voyez l'article* ORPIMENT.

HEPAR SULPHURIS, *ou* FOIE DE SOUFRE, (*Chymie & Métallurgie*). C'est ainsi qu'on nomme une dissolution ou une combinaison du soufre avec un sel alkali fixe; elle se fait en mêlant exactement ensemble une partie de soufre avec deux parties d'un sel alkali fixe bien purifié; on porte peu-à-peu ce mélange dans un creuset rougi, c'est-à-dire par cuillerées, en observant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente soit entrée parfaitement en fusion; on remuera de tems en tems avec un tuyau de pipe; on couvrira le creuset pour que tout le mélange entre parfaitement en fusion, alors on vuidera le creuset, & l'on aura une matiere d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de soufre*, à cause de sa couleur. Cette matiere est d'une odeur très-fétide, & d'un goût desagréable, elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y résout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar sulphuris* se dissout très-aisément dans l'eau; en versant dans cette dissolution un acide quelconque, il en part une odeur semblable à celle des œufs pourris; la liqueur se trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'est

ce qu'on appelle *lait de ſoufre*; il ſe fait alors un précipité qui n'eſt autre choſe que du vrai ſoufre. Les vapeurs qui ſe dégagent dans cette opération, noirciſſent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, eſt le diſſolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend ſolubles dans l'eau. Le célebre Sthaal dit que c'eſt de l'*hepar ſulphuris*, dont Moyſe s'eſt ſervi pour détruire le veau d'or des Iſraëlites, qu'il jetta enſuite dans des eaux qui devinrent ameres, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour diſſoudre l'or de cette maniere, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre enſuite de douze à ſeize parties d'*hepar ſulphuris*, & lorſque le tout eſt entré parfaitement en fuſion, on vuidera le creuſet, & l'on fera diſſoudre la matiere dans de l'eau. La diſſolution deviendra d'un jaune vif; & en y verſant du vinaigre, il ſe précipitera une poudre qui eſt de l'or uni avec du ſoufre; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le ſoufre, & l'on retrouvera ſon or pur. (1)

On voit par-là que quoique le ſoufre ſeul ne ſoit point en état de mettre l'or en diſſolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorſqu'il eſt retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* diſſout avec encore plus de facilité les métaux imparfaits. *V.* la *Chimie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut eſſayer ſi une ſubſtance minérale contient du ſoufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un ſel alkali fixe; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la préſence du ſoufre.

Pluſieurs eaux minérales qui ſentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar ſulphuris*; telles ſont ſur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, *&c.* cela paroît venir d'une combinaiſon qui s'eſt faite dans le ſein de la terre, du ſoufre avec un ſel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. *Voyez* SOUFRE. (—)

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* eſt un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cyſtique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CISTIQUE, *&* CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* eſt un lacis de pluſieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercoſtal. *Voyez* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *baſilique*, *voyez* BASILIQUE. Conduit hepato-cyſtique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE *artere*, (*Angeiologie*.) branche de la cœliaque. Dès ſa ſortie de la cœliaque, dont elle eſt une ramification à droite, elle ſe porte à la partie ſupérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jettant deux rameaux particuliers, un petit appellé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gaſtrique droite*, ou *grande gaſtrique*.

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gaſtrique droite, s'avance derriere le conduit *hépatique* vers la véſicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appellés *arteres cyſtiques*, & un autre nommé *artere biliaire*, qui ſe plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la ſciſſure du foie, & s'aſſocie à la veine-porte; elle s'inſinue avec cette veine dans la gaîne membraneuſe, appellée *capſule de Gliſſon*, & l'accompagne par-tout dans le foie par autant de ramifications, que M. Winſlow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant ſon entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viſcere qui eſt de la derniere délicateſſe, & à la capſule même; *voyez* cette diſtribution merveilleuſe dans Ruyſch, *Tréſ. x. p.* 72. *tab. iij. fig.* 5. & dans Gliſſon, *cap. xxxiij. fig.* 1. Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne ſervent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulſion, ſecrétion, expulſion des humeurs *hépatiques*.

Je ſais bien que Gliſſon croit que la ſeule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas beſoin d'autres arteres que de celles qui fourniſſent la nourriture aux membranes & à la capſule de ce viſcere; mais Drake penſe au contraire que les *arteres hépatiques* ſervent preſque à le nourrir tout entier. Comme elles ſont beaucoup plus groſſes dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme à raiſon de ſa ſituation droite, le ſang arteriel du foie a beſoin d'un coulant plus conſidérable & d'une impétuoſité plus directe, pour pouſſer le ſang veineux, que dans les animaux, dont le corps eſt poſé horiſontalement. C'eſt à cauſe de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils ſoient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils ayent le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non-ſeulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la maniere d'un tendron de vigne, afin de briſer l'impétuoſité du ſang, laquelle n'eſt pas ſi néceſſaire dans la ſituation horiſontale du corps, que dans la ſituation droite.

Cowper a embraſſé le ſentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit preſque auſſi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout auſſi groſſes que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conſéquence tirée par Cowper de ſes préparations particulieres, pour établir un fait qui ſoit généralement conſtant, n'eſt pas valable en bonne logique. (*D. J.*)

HÉPATIQUE, adj. ἡπατικὸς, *hepaticus*, c'eſt un *terme de Medecine*, qui eſt ſouvent employé par les anciens pour déſigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend: ainſi ils ont appellé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la compoſition du foie, ou qui appartiennent à ce viſcere: ils diſtinguoient encore par ce nom le flux-de-ſang attribué au foie, (*voyez* FL X HÉPATIQUE) & les remedes ou médicamens appropriés au foie. *Voyez* HÉPATIQUE, *Mat. médicale*.

On trouve auſſi quelquefois le mot *hépatique* employé comme ſubſtantif, pour déſigner ceux qui ſont atteints de maladies dans leſquelles le foie eſt principalement affecté: ainſi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleuréſie, de même on a déſigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui ſont atteints d'une inflammation au foie. *Voyez* HÉPATITE.

On a enſuite changé dans les ouvrages de medecine des derniers ſiecles, la ſignification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux ſeuls cas où le foie eſt affecté de debilité; enſorte que, ſans qu'il y ait inflammation, ni abſcès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viſcere ſoit habituellement affoibli d'une maniere ſenſible, ſur-tout par rapport à l'ouvrage de la ſanguification que l'on attribuoit principalement au foie. *Voyez* Caſtell. *Lexic. medic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'eſt guere plus en uſage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie; il eſt preſque borné à celui qu'en font les Anatomiſtes. *Voyez* FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE (*flux*) c'eſt une ſorte de maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections eſt liquide, rougeâtre, ſanguinolente, ſemblable à de la raclure de boyaux, ſans qu'elles ſoient accompagnées ni précedées de douleurs, de tranchées, ni de téneſme; ce qui diſtingue cette affection du flux dyſſentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre eſt peu connu par les obſervations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vû de pareil, dont la ſource ſoit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pû en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers ſiecles qui ont précedé la découverte de la circulation du ſang, & entr'autres Waranden, qui a fait un traité conſidérable ſur l'*hépatitide*, (*de hepatitide*) terme, ſelon lui, ſynonyme avec celui de *flux hépatique*, c'eſt-à-dire de l'eſpece de diarrhée ſanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour déſigner l'eſpece de cours-de-ventre dont il s'agit, c'eſt l'idée dans laquelle on a été long-tems que la ſanguification ſe fait dans le foie: d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du *flux hépatique*, n'étoit autre choſe que du ſang aqueux mal travaillé, à cauſe de la foibleſſe de ce viſcere que la nature rejette dans les inteſtins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que penſent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du

(1) Ce qu'on doit croire avec certitude ſur la deſtruction du veau d'or, faite par Moyſe, eſt que cette ſtatue fut réellement réduite en poudre fine, & qu'on donna à boire aux enfans d'Iſraël de l'eau dans laquelle on avoit jetté cette poudre. Pluſieurs auteurs catholiques conviennent que Moyſe s'étoit ſervi de quelque ſecret inconnu pour reduire en poudre l'or dont la figure de ce veau avoit été formé: (W)

du foie, mais des veines meséraïques, qui par quelque cause que ce soit, répandent du sang dans les boyaux, où il se mêle avec le chyle, les excrémens qu'il détrempe, & donne à ces matieres la teinture & la consistence de raclure de boyaux, à raison du séjour qu'il y fait & de l'épaississement qu'il y contracte. C'est ainsi qu'étoit produite la diarrhée sanglante dont fait mention *Zacutus Lusitanus*, *lib. II. medic. princip. hist.* 84, qui a souvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre considérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'est pas dissipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cause approchante; de sorte cependant que l'écoulement des matieres sanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, *in valetudiner. p. m.* 217, & dans celles de Borelli, *cent. j observ.* 99, des observations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reste quelquefois après la dyssenterie un flux de ventre encore sanglant, mais sans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foiblesse des vaisseaux meséraïques par une suite de l'excoriation de la membrane interne des intestins, & non point à aucun vice du foie. Ainsi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils ayent avec le flux *hépatique* des anciens, ce viscere n'y étant cependant pour rien, les modernes se croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, se croyent autorisés conséquemment à les rejetter dans tous autres cas. C'est pourquoi le sentiment de Barbatte, *Prax. med. lib. IV. cap. vj.* a été assez généralement adopté, entant qu'il pense que le flux prétendu *hépatique* n'est autre chose qu'un écoulement de sang qui se fait par les veines hémorrhoïdales supérieures, se mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, sans qu'il y ait dyssenterie.

Cependant on ne peut pas dissimuler bien des observations qui tendent à prouver la possibilité de l'existence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puisqu'il en résulte qu'après plusieurs diarrhées semblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inspection anatomique le foie constamment affecté: ainsi on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. seu Anatom. pro etic. lib. III. sect. xj.* plusieurs observations à ce sujet; entre autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un soldat anglois, où la substance de ce viscere fut trouvée tellement consumée, qu'il ne restoit que la membrane qui forme son enveloppe, non sans altération, puisqu'elle étoit fort épaisse & enduite intérieurement d'une boue sanieuse, semblable à la matiere du flux de ventre qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III. observ.* 9. à l'égard d'un consul parisien qui avoit eu un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pû en être délivré par aucun remede. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I. consil.* 33. le foie entierement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, *de pestis phœnom. cap. xix.* dit avoir vû pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espece, à la suite d'une dyssenterie avec fievre, dont il étoit mort le septieme jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques:* on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (*Voyez* HÉMORRHAGIE.) pourquoi le foie seroit-il excepté? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les intestins? Pourquoi ne peut-il pas se former une pléthore particuliere dans le foie comme dans les poûmons, les reins, *&c.* d'où résulte une hémorrhagie? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, en sorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matiere des crachats dans la péripneumonie? *Voyez* FOIE (*maladies du.*)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui ayent tous les caracteres du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique:* mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans tenesme: on ne peut inférer l'un plûtôt que l'autre, que de ce qui a précedé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation, s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dyssenterie en ce qu'il est sans douleur de ventre, sans tenesme, & du flux hémorrhoïdal, par la qualité de la matiere évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lesé. *Voyez* DYSSENTERIE, HÉMORRHOIDE.

Mais, quelle que puisse être la source de l'espece de flux de ventre qui est appellé *hépatique*, on doit toûjours établir le prognostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique: dans le premier cas, l'intensité des symptomes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptomes qui ont précedé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais sur-tout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sangsues au fondement pour dégorger les veines hémorrhoïdales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte; au reste, *voyez* PLÉTHORE.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. *Voyez* HÉPATITE.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, desobstrué ce viscere; ce qui rend la curation aussi longue que difficile. *Voyez* FOIE (*maladies du*), OBSTRUCTION.

En général, il est peu de cas où l'on puisse entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des astringens; parce qu'en supprimant l'évacuation il y a grand risque qu'il ne s'ensuive des dépôts funestes de la matiere retenue: on ne peut donc recourir à ces remedes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie considérable. *Voyez* HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOIDE. Ce qui ne peut guere arriver à l'égard d'un viscere dans lequel le cours du sang se fait avec tant de lenteur, à cause de son éloignement de l'instrument principal de la circulation & par la foiblesse de l'organisation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en constituer la cause prédisponante; ce qui forme alors une indication de faire usage des astringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des visceres. *Voyez* DÉBILITÉ, FIBRE (*maladies de la*), FOIE (*maladies du*), HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, subst. fém. (*Botan.*) voici ses caracteres: sa racine est fibreuse, vivace; les pédicules de ses feuilles partent de la racine; ses tiges sont nues, simples, & portent des fleurs; son calice est à une piece; il est permanent & découpé communément en trois lobes, ses fleurs sont en rose, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines; son fruit est globuleux; chacune de ses cellules est pourvue d'un tuyau recourbé; du reste l'*hépatique* ressemble à la petite chélidoine.

Entre les especes de ce genre de plante, il suffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, cæruleo flore*. Ind. Att. 30.

Ses fleurs sortent de terre de bonne heure au printems avant les feuilles; elles croissent sur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces; ses feuilles sont enfermées dans un calice verd à trois pieces; elles sont composées de six folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il sort du milieu d'elles plusieurs étamines blanches & bleues; la tête verte s'aggrandit & dégénere ensuite en plusieurs petites semences nues; les feuilles paroissent lorsque les fleurs sont passées; la racine est petite, fibreuse, & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ses feuilles sont divisées en lobes comme le foie.

Les fleuristes cultivent plusieurs especes d'*hépatique*, à cause de la beauté de leurs fleurs printanieres, simples, doubles

doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges; sur quoi Miller mérite d'être consulté. (*D. J.*)

HÉPATIQUE *commune* ou *de fontaine*, (*Mat. méd.*) la plante ainsi nommée de sa prétendue vertu contre les maladies du foie, est un de ces remedes purement altérans, dont les propriétés sont fort peu constatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaississement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, *&c.* vices qu'il est très-permis de regarder comme imaginaires dans la plûpart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle passe encore pour tonique, vulnéraire, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, si on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la pthysie; elle entre dans le syrop de chicorée composé. (*b*)

HÉPATIQUE *des Fleuristes*, ou BELLE HÉPATIQUE (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a supposée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnéraire, rafraichissante, fortifiante & astringente, soit dans l'usage intérieur, soit dans l'usage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, est un excellent cosmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, selon que le rapporte Simon Pauli, pour se blanchir la peau du visage après qu'elles se sont exposées à l'ardeur du soleil. Geoffroy, *Mat. méd.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la vésicule du fiel. *Voyez* FOIE.

HÉPATITE, sub. fém. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre, dont la couleur ressembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer assez pauvre: quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une espece de marne. Quelques naturalistes de la Suisse entendent par *hépatite*, une espece de terre argilleuse, qui a la consistence d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, (*Medecine.*) ἡπατῖτις, *hepatitis*, c'est un terme reçû parmi les Medecins, pour designer l'inflammation du foie, & même en général, selon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viscere.

Les anciens étoient dans l'usage d'ajouter la terminaison *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie; ainsi ils se servoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour signifier les lesions de fonctions du cerveau, de la plévre, des reins, des articulations, & particulierement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le sang au foie sont peu considérables, en comparaison du volume de ce viscere, & que le sang qui est porté dans sa substance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du sang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une maniere très éloignée à l'action impulsive du cœur & des arteres; il suit de-là que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viscere doit être bien plus susceptible des vices qui établissent les maladies chroniques, tels que les obstructions qui doivent par conséquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce sont ces considérations qui ont déterminés de célebres medecins à penser que si l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raison*, on doit tout au-moins convenir que c'est une espece de maladie aiguë qui se présente très-rarement dans la pratique de la Medecine. Tel est le sentiment d'Hoffman, entre autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une dissertation à cet effet, *de hepatis inflammatione verâ rarissimâ, spuriâ frequentissimâ, Opusc. Pathol. practic. de cod. II. dissert. viij.*

Cependant, comme il ne laisse pas d'y avoir des observations anatomiques, par lesquelles il conste qu'il s'est fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la substance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métastases, mais à l'effet des symptomes qui avoient donné lieu avant l'inspection anatomique, de juger que ce viscere étoit affecté immédiatement d'inflammation; il n'est pas possible de se refuser absolument à le regarder comme susceptible de cette sorte d'affection.

Ainsi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la distinguent principalement en tant qu'elle peut avoir son siege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnoît la premiere espece, sont le hocquet, la toux seche, la respiration gênée, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade ressent sous le *scrobicule* du cœur, du côté droit, & la constipation, la fievre, la soif, & les anxiétés qui la suivent. La plûpart de ces symptomes doivent être attribués au rapport qui se trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'estomac; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit; si on ne distinguoit celle-là en ce que les douleurs & la disposition au vomissement sont constamment augmentées par le contact & le poids des alimens à mesure qu'ils sont reçûs dans l'estomac; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fievre & la soif sont une suite de la douleur ou des digestions & des sécrétions viciées, conséquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont disposé à l'inflammation. La constipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire se communiquant aux conduits de la bile dans les intestins, le cours de ce fluide qui y forme un clystere naturel, en est gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal intestinal; d'où suit souvent le reflux de la bile dans la masse du sang; ce qui devient une cause d'ictere, de dégoût; ce qui rend les urines jaunes, *&c.* *Voyez* JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie se distingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fausses côtes du côté droit, avec un sentiment de constriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la respiration sans hocquet, & de fievre continue; en sorte que ces différens symptomes donnent à cette sorte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plevre, qui en differe cependant; parce que dans celle-là l'embarras dans la respiration & la fievre sont moins considérables, & que la douleur se fait sentir au-dessous du diaphragme: d'ailleurs la pleurésie se dissipe plus aisément, & se termine ordinairement le plus tard au septieme jour; au lieu que l'*hépatite* est le plus souvent très-lente dans ses progrès, & sur-tout dans le cas où elle prend une mauvaise tournure & qu'elle dégenere en abscès.

Dans l'une & l'autre espece d'*hépatite*, les malades ne peuvent se tenir couchés sur les côtés, à cause des compressions douloureuses qui en résultent pour la partie affectée, ou par la raison des tiraillemens, des suffocations, qu'occasionne la pesanteur extraordinaire du foie suspendu au diaphragme; ce qui est bien différent des symptomes qui empêchent aussi les pleurétiques de se tenir couchés sur les côtes. *Voyez* PLEURÉSIE.

On distingue aussi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui font la colique proprement dite, par les symptomes qui intéressent la respiration dans celle-là, & qui ne se trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muscles du bas-ventre à la région épigastrique, qui peut aussi en imposer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulsation & la tumeur qui se font sentir dans cette région, dont l'on ne peut pas s'appercevoir dans l'*hépatite*, à cause des parties intermédiaires; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au-dessous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y soit bien considérable; mais dans ce cas on la sent toûjours profonde; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des muscles, qui se présente toûjours plus au dehors avec une pulsation plus sensible.

Les causes de l'inflammation au foie sont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie; mais on distingue particulierement les contusions, les chûtes sur l'hyppochondre droit, qui portent leur effet sur ce viscere; une grande abondance de graisse qui enveloppe les autres visceres du bas-ventre, lorsqu'elle se met en fonte par une suite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce suc huileux devenu rance, acrimonieux, le sang de la veine-porte; l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la masse des humeurs, & déterminées vers les vaisseaux du foie, les emplastiques irritans, les ventouses appliquées à la région hypochondriaque droite.

La disposition des vaisseaux qui se distribuent à ce viscere & les observations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave: dans celle-là les symptomes sont plus violens, la fievre plus ardente que dans celle-ci. L'*hépa-*

L'*hépatite* en général eſt toûjours un mal très-dangereux, & qui fait le plus ſouvent périr les malades: plus la fievre qui l'accompagne eſt ardente, plus l'inflammation eſt conſidérable, & tient de la nature de l'éréſypele; cependant on obſerve dans tous les cas que cette ſorte d'inflammation ſe termine difficilement par la réſolution: ce qui ne put même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a ſon ſiége dans les *arteres hépatiques*; mais lorſqu'il a ſon ſiége dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils ſe dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fourniſſent la matiere d'un flux hépatique. *Voyez* HÉPATIQUE (*flux.*) Mais il a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene; ce qui fait périr au troiſieme ou au quatrieme jour de la maladie: mais elle dégénere plus communément en ſkirrhe ou en abſcès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des ſelles; ce qui eſt le moins défavorable; ou elle ſe répand dans la capacité du bas-ventre; ce qui fait une ſorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux ſur les viſceres qu'il affecte; ou la matiere de l'abſcès eſt portée dans la maſſe des humeurs, & s'en ſépare enſuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'*hépatite* conduit à la fievre hectique, à la conſomption ou à l'hydropiſie; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, ſont regardés comme des ſignes très-favorables dans les commencemens de l'*hépatite:* mais le fréquent hocquet dans cette maladie eſt toûjours un très-mauvais ſigne, ſelon l'obſervation d'Hyppocrate, *Aphor. xvij. ſect.* 7. & celle de Foreſtus, *lib. XIX. obſ.* 8.

Le traitement de cette inflammation eſt le même en général que celui de la pleuréſie ou de toute autre maladie inflammatoire. *Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, &c. Il faut toûjours tendre à favoriſer la réſolution par les antiphlogiſtiques ſavonneux, nitreux; ſur-tout les applications, les fomentations émollientes, reſolutives ſur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour ſatisfaire à cette indication, particulierement dans le cas où l'*hépatite* a ſon ſiége dans la partie du foie qui répond aux hypochondres. Si on ne peut pas empêcher la ſuppuration de ſe faire, & que la matiere prenne ſon cours par la voie des ſelles, on doit faire uſage de ptiſannes, de clyſteres émolliens, mucilagineux, déterſifs, pour corriger la qualité acrimonieuſe de cette matiere, & empêcher les impreſſions nuiſibles qu'elle peut produire dans le canal inteſtinal. Si cette matiere eſt portée par la voie des urines, les diurétiques adouciſſans conviennent; & ſi elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez* EMPYEME.

Si l'abſcès ſe forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties exterieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture ſelon les regles de l'art. *Voy.* ABSCÉS.

Si l'inflammation du foie ſe termine par l'induration, il faut ſe hâter d'y apporter remede avant que le mal ſoit devenu incurable, en ſuivant les indications preſcrites, pour détruire ſes obſtructions & le ſkirrhe des viſceres, lorſqu'ils commencent à ſe former. *Voy.* OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE (*Phyſiol. & Pathol.*) VISCERE.

HE'PATOMPHALE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'ombilic par la préſence d'une portion du petit lobe du foie: je l'ai vû à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonſcrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La baſe de la tumeur avoit moitié moins de volume que ſa maſſe. L'enfant ne parut ſouffrir aucun dérangement dans la moindre de ſes fonctions par la préſence de cette tumeur. Lorſqu'au bout de quelques jours le cordon ombilical qui partoit de deſſous cette tumeur fut ſéparé, la ſage-femme eſſaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ſes cris la douleur que cette opération lui cauſoit: on coupa la ligature. L'enfant me fut préſenté quelques jours après; la tumeur me parut ſarcomateuſe, indolente, & ne produiſant aucun accident; je conſeillai fort qu'on n'y fît ni remedes, ni operation. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur; il l'entama par l'inſtrument tranchant: mais le ſang pur qui ſortit en aſſez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une ſcarification, dont il eut aſſez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, ſans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties préſentées à l'académie royale de Chirurgie. On a vû que par un vice de conformation en cet enfant, le foie par une portion de ſon petit lobe, faiſoit la tumeur de l'ombilic; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. (*Y*)

HE'PATOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les payens, par l'inſpection du foie des victimes dans les ſacrifices: ce mot eſt compoſé de ἥπατος, génitif de ἧπαρ, *foie*, & de σκοπέω, *je conſidere*.

Le cas de victimes trouvées quelquefois ſans cœur ou ſans foie, qu'on avoit ſans doute l'art de faire diſparoître, donna lieu à une queſtion curieuſe de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination: ils demandoient quelle étoit la cauſe de ſi étranges phénomènes. La réponſe des aruſpices étoit que les dieux mêmes faiſoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du ſacrifice, pour le faire correſpondre aux conjonctures des tems & en donner des lumieres éclatantes au ſacrificateur. Mais les Philoſophes ſe moquoient de cette ſolution comme contraire aux principes de la bonne phyſique, penſant qu'il étoit abſurde d'imaginer que la Divinité pût annihiler, réduire à rien une choſe auparavant exiſtente, ou former quelque choſe de rien. (*D. J.*) (1)

* HE'PATUS, ſ. m. (*Icthiologie.*) gros poiſſon de mer dont la figure & la couleur ſemblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le muſeau court, les dents en ſcie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en-dedans de deux petites pierres. Il eſt ſtupide. Sa chair ni tendre ni dure peut ſe manger. On attribue une vertu aſtringente aux pierres qui ſe trouvent dans ſa tête, elles reſſerrent le ventre & pouſſent par les urines.

HE'PHESTIE'E, ſ. f. (*Antiquit.*) fête ſolennelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la deſcription des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Archæol. Græc. lib. II. c. xx. tom. I. p.* 399. *Voyez auſſi* LAMPADOPHORIES. (*D. J.*)

HE'PHŒSTITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen deſquels on pouvoit mettre le feu à des matieres ſeches & combuſtibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'eſt de cette propriété que lui eſt venu ſon nom qui ſignifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu*; ils ignoroient qu'elle eſt commune à toutes les pierres aſſez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il ſe trouve près de Hildesheim en Weſtphalie une eſpece de jaſpe d'un rouge brun, dont on fait le même uſage & dont on ſe ſert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis*. Henckel dit que l'on a auſſi donné le nom de *lapis hephæſtius* à la pyrite qui donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*héphæſtite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la deſcription que Geſner & Agricola en ont donnée. *Voyez* Henkel, *Pyrithologie*. (—)

HE'PHTHE-

(1) Si l'homme prétend par le ſecours de la ſimple lumiere de la nature, examiner la poſſibilité des choſes, il ne parviendra jamais à conçevoir comment la création de quelque être, peut ſe faire de rien, ni que ce même être exiſtant & viſible, puiſſe être lui même aneanti, ſans qu'il en reſte le moindre veſtige: c'eſt pour cela que des philoſophes gentils privés de la vérité de la révélation, établirent pour principe général & conſtant, qu'aucune choſe ne pouvoit être produite de rien, ni qu'une choſe exiſtente, pût être anéantie en entier. D'autres philoſophes ont ſoûtenu que le monde eſt éternel, qu'il n'a point eu de commencement, comme diſent Proclus & Simplicius. Quelques uns ont accordé & attribué cette éternité (qui n'eſt dûe qu'à Dieu ſeul) à une matiere informe, ou à des atomes, dont le monde, diſent-ils, s'eſt formé dans la ſuite. Cependant Philopon dans ſa réponſe au neuvieme argument de Proclus prouve avec force & relativement à la maniere d'argumenter uſitée dans ce tems-là, la creation tirée du neant. Nier, diſoit-il, l'exiſtence d'un Dieu & lui conteſter la faculté de créer quelque choſe de rien, c'eſt une ſeule & même choſe, parce que ſi Dieu doit pouvoir opérer avec une efficacité infiniment ſupérieure à la nature, qui peut elle même produire avec de la matiere exiſtente, une infinité d'êtres, Dieu peut à plus forte raiſon produire des êtres ſans une matiere prééxiſtente. Les phyſiciens éclairés par la révélation divine croient fermement, ſans neanmoins le comprendre, non-ſeulement la poſſibilité de la creation produite de rien, mais encore que Dieu a réellement fait cette création, ſoit en produiſant le monde de rien, ſoit en créant journellement les eſprits humains de rien, par ſa toute-puiſſance. (W)

HE'PHTHE'MIMERE, adj. (*Litt.*) terme de poéſie greque & latine, qui ſe dit d'une eſpece de vers compoſé de trois piés & une ſyllabe; c'eſt-à-dire de ſept demi-piés. *Voyez* VERS, PIÉ.

Tels ſont la plûpart des vers d'Anacréon:

Θέλω | λέγειν | Ἀτρεί | δας
Θέλω | δὲ καδ | μον ἄ | δειν, &c.

& celui d'Ariſtophane, dans ſon Plutus:

Ἕπεσθε μητρὶ χοῖροι.

On les appelle auſſi *trimetres catalectiques*.

Céſure *héphtémimere* eſt une céſure que l'on met au troiſieme pié, c'eſt-à-dire au ſeptieme demi-pié. *Voyez* CÉSURE. C'eſt une regle que cette ſyllabe, quoique breve, ſoit longue à cauſe de la céſure, ou pour qu'elle ſoit *héphthémimere*, comme en ce vers de Virgile.

Et furiis agitatus amor & conſcia virtus.

Cette céſure ne doit point être au cinquieme pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple.

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Ce n'eſt point une céſure *héphthémimere*, mais *hennéhamimere*, c'eſt-à-dire *de neuf demi-piés*. *Dictionn. de Trév.* (*G*)

HEPPENHEIM, (*Géog.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmſtadt. *Long.* 26. 11. *lat.* 49. 39. (*D. J.*)

HEPRES, (*Géogr.*) riviere du comté de Hainaut, qui prend ſa ſource près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HE'PTACOMETES, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit auſſi *Moſſiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois; & du nombre de leurs ſept villages ſe forma le nom d'*Héptacometes*. Ils étoient, ſuivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydiſsès, ſurpaſſoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils ſe nourriſſoient d'animaux ſauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils maſſacrerent trois cohortes de Pompée, qui paſſoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une ſorte de miel tiré de ruches de leurs arbres, & les ayant ainſi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils ſe font des marques ſur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, ſe choiſiſſent leurs rois par voie de ſuffrage, & les puniſſent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque choſe mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

HE'PTACORDE, ſ. m. (*Muſique anc.*) lyre ou cythare à ſept cordes. Ce fut long-tems la plus en uſage & la plus célebre de toutes: néanmoins quoiqu'on y trouvât les ſept voix de la Muſique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, ſelon Pline, en y ajoûtant une huitieme corde, c'eſt-à-dire en laiſſant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainſi, dans le ſyſtème de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les ſons ſe trouverent dans la ſituation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de nobleſſe & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend ſourds, & du trop aigu qui les rend glapiſſans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble muſique n'eut pas le bonheur de ſe ſoûtenir, on vint à multiplier les ſons à l'aigu; car dans l'hendécacorde ou la onzieme, & dans le dodécacorde ou la douzieme, on rendit le ſyſtème harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'eſt Mélanippide que Plutarque accuſe d'avoir énervé la Muſique par ſon invention des douze cordes. Mais le caractere de la poéſie dithyrambique chanté ſur les ſons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleuſement avec cette nouvelle muſique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriſer l'ancienne. (*D. J.*)

HEPTAGONE, ſ. m. *terme de Géométrie*, figure compoſée de ſept angles & de ſept côtés. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἑπτά, *ſept*, γωνία, *angle*.

Quand tous ſes côtés ſont égaux, on l'appelle *héptagone régulier*. *Voyez* RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* ſont des nombres polygones, où la différence des termes de la progreſſion arithmétique correſpondante eſt cinq. *Voyez* POLYGONE.

Entre pluſieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une aſſez remarquable, c'eſt que ſi on le multiplie par 40, & qu'on ajoûte 9 au produit, la ſomme ſera un nombre quarré. (*E*)

HEPTAMÉRIDE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt en Muſique le nom de l'un des intervalles du ſyſteme de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année* 1701.

Cet auteur diviſe d'abord l'octave en quarantetrois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en ſept *heptamérides*: de ſorte que l'octave entiere comprend trois cens une *héptamerides*, qu'il ſubdiviſe encore. *Voyez* DÉCAMÉRIDE.

Ce mot eſt formé de ἑπτά, *ſept*, & de μέρος, *partie*. (*S*)

HEPTANGULAIRE, adj. (*Géométrie.*) Une figure *heptangulaire* eſt celle qui eſt compoſée de ſept angles. (*E*)

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Héptanomia*, (*Géogr.*) contrée d'Egypte, ſelon Denis le Periégete. Euſtathe ſon commentateur nous app rend 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome*; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Dioſpolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes ſix ſituées ſur la rive gauche du Nil, & Babylone placée ſur la rive droite. D'autres comptoient autrement les ſept villes de l'*Heptapole*: mais ſans nous y arrêter, il ſuffit de dire que c'eſt dans l'étendue de l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Egypte, comme les obéliſques, les pyramides, le labyrinthe, le lac de Mœris, &c. (*D. J.*)

HEPTARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) gouvernement des ſept royaumes des Anglo-Saxons; conſidérés comme ne faiſant qu'un ſeul corps & un ſeul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à-peu-près ſemblable à celui ſous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'eſt-à-dire que ſe conſiderant comme freres & compatriotes, & ayant un égal intérêt à ſe maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit néceſſaire de ſe ſecourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vûe qu'ils jugerent à-propos de ſe nommer un général, un chef, ou, ſi l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne ſommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en éliſoit un autre du conſentement unanime des ſept royaumes: mais il y avoit quelquefois d'aſſez longs interregnes cauſés par les guerres ou par les diviſions entre les ſouverains, qui ne pouvoient s'aſſembler ou s'accorder ſur un choix.

Outre ce monarque, qui lioit enſemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une aſſemblée générale compoſée des principaux membres des ſept royaumes ou de leurs députés. Cette aſſemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appelloit le *Wittenagémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que ſur les choſes auxquelles toute la nation prenoit intérêt. *Voyez* WITTENAGÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à-peu-près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les ſept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit ſouverain, & néanmoins ils délibéroient en commun ſur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'aſſemblée générale devoit être exactement obſervé, puiſque chaque roi & chaque royaume y avoit donné ſon conſentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les cauſes de ſa diſſolution, il ne ſeroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les ſept royaumes, dans le manque de princes du ſang royal, dans l'ambition des ſouverains, & dans le concours de certaines circonſtances qui ne ſe rencontrerent qu'au tems d'Echert en 828. (*D. J.*)

HEPTATEUQUE, ſ. m. (*Théologie.*) c'eſt ainſi que fut appellée la premiere partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïſe, les deux ſuivans de Joſué & des juges. Car ſelon le témoignage d'Yves de Chartres, *épiſt.* 38. on avoit accoûtumé de les joindre enſemble, & on les citoit ſous ce nom qui vient du grec, ἑπτάτευχος, c'eſt-à-dire un *ouvrage des ſept livres*. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum*; mais c'eſt une faute d'écrivain. Macri *hierolexicon*. (*G*)

* HE'RACLE'E, ſ. m. (*Chronologie.*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bithynie; c'étoit le cinquieme de l'année; & leur année commençant en Octobre, il répondoit à notre Février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un si grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainsi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient Ἡρακλῆς, étoit étendu au point que la plûpart des lieux qui lui étoient particulierement consacrés, portoient son nom: de-là vient qu'il s'en trouve tant qui sont appellées *Héraclée*, *Héracléopolis*, *Héracleum*, *Héracleotes*, & autres dont les noms sont formés de celui d'*Hercule*. Mais je me contenterai de parler dans l'article suivant de la plus fameuse *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la presqu'île Achérusiade, d'où Hercule descendit aux-enfers & en tira par force le Cerbere, ce chien terrible dont le cou, disent les Poëtes, étoit entouré de couleuvres, & qui faisoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (*D. J.*)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie en Bithynie sur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Milésiens la fonderent, & les Mégariens y envoyerent ensuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pausanias, Xénophon, Eustathe, Arrien, Denys le Périégete, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Pline & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut seulement juger par les ruines, & sur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore sur le bord de la mer au commencement de ce siecle.

La médaille de *Julia Domna* que possede le Roi de France, & dont le revers représente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin & de la gauche un trident, marque bien la puissance que cette ville avoit sur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à son ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au secours de Ptolomée, après la mort de Lysimachus, un des successeurs d'Alexandre. Ce fut par ce secours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaisseau nommé *le Lion*, d'une beauté surprenante & d'une grandeur si prodigieuse, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'histoire est remplie d'autres traits qui prouvent la puissance des Héracliens sur mer, & par conséquent la bonté de leur port, qui n'existe plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a supposé qu'Hercule descendit aux enfers pour enlever le Cerbere, & que l'on montroit encore du tems de Xénophon, dans la péninsule d'Achérusie, n'est plus trouvable, quoi-qu'elle eût deux stades, c'est-à-dire deux cens cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abîmée depuis ce tems-là; car il est certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere représentée sur plusieurs médailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du-moins été en grande vénération: Pausanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une statue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracliens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance: & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de diadumène, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies; elle se soutint avec éclat jusqu'au tems que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate; ensuite, à la persuasion d'Archélaüs, les Héracliens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui se trouverent dans leur ville.

Lucullé ayant batu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entierement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un sénateur lui dit: „ Nous t'avions ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire „. Le sénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la possession de leurs biens; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-tems sa cour à Jules César, pour obtenir la premiere liberté de ses citoyens; mais il ne put réussir. Auguste après la bataille d'Actium, la mit du département de la province de Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, sous lequel elle florissoit encore.

Héraclée vint ensuite à passer dans l'empire des Grecs; & lors de la décadence de cet empire, on lui donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, suivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lascaris l'enleva à David Commene empereur de Trébizonde. Les Génois se saisirent de Pendérachi dans leurs conquêtes d'orient, & la garderent jusqu'à ce que Mahomet II. les en chassa. Depuis elle est restée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un seul cadi y exerce la justice. Un waivode y exige la taille & la capitation des Grecs. Les Turcs y payent seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles masures, sans s'embarrasser de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, si l'on aime mieux, *Eregri*, est située près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22. N. O. de Gallipoli, & 26. S. E. de Trajanopoli. *Long.* 45. 23. *latit.* 40. 57. (*D. J.*)

HE'RACLE'ES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grece, comme sur le mont Œta, à Athènes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de Ἥρα, *Junon*, & de κλέος, *gloire*. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol, Græc. liv. II. ch. xx. t. I.* (*D. J.*)

HE'RACLE'ONITES, s. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appellés ainsi de leur chef Héracléon. *Voyez* GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæres.* 36. s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles, mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Ecriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulieres. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe: mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction, il ajoûtoit à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde*.

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restraignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soûtenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoient que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement ils avançoient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture d'une maniere sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origène, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracleon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. *Voyez* PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, *&c.* Voyez *le Dictionn. de Trév.* (*G*)

HE'RACLIDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ce sont les descendans d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnèse, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns, avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes possessions: d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois: d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante-uns ans avant la prise de Troie, les *Héraclides* chassés de la Grece par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugierent à Athènes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Péloponnèse avec ses troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui désoloit le pays:

pays: alors Atrée fils de Pélops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèse, la troisieme année après sa retraite, fut tué en combat singulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirerent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troie, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnèse sous la banniere de Cléodæus fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux précédentes; Cléodæus fut repoussé par Oreste, établi sur le trône de son pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & soixante ans après la prise de Troie, les descendans d'Hercule formerent sans se décourager une quatrieme tentative sur le Péloponnèse, ayant à leur tête Aristomachus fils de Cléodæus; mais ils échouverent encore, & leur chef périt au passage de l'isthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingts ans après la prise de Troie, les *Héraclides*, sous la conduite des trois fils d'Aristomachus, firent une cinquieme entreprise, dans laquelle ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils l'avoient jusqu'alors prouvé contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de plusieurs années qu'ils parvinrent à déposséder de divers royaumes les descendans de Pélops; ils s'emparerent premierement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Ensuite ils se rendirent maîtres d'Argos, & de Mycènes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit sur les royaumes de Mycènes & d'Argos étoit incontestable. Amphytrion, pere d'Hercule & petit-fils de Persée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion son oncle & pere de sa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sthénélus, maître des états de son neveu fugitif, les transmit à son fils Eurysthée: celui-ci n'eut point d'enfans & institua pour héritier son oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'est de cette maniere que la couronne étoit passée aux Pélopides, qui donnerent leur nom au Péloponnèse, appellé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le succès des *Héraclides*, changea presque toute la face de la Grece. Jusques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèse se divisoient proprement en Achéens & en Ioniens; les premiers possédoient les terres que les *Héraclides* assignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés; les derniers habitoient la partie du Péloponnèse nommé depuis l'*Achaie*; ceux des Achéens qui descendoient d'Æolus, & que l'on chassa de Lacédémone, se retirerent d'abord en Thrace, & allerent ensuite s'établir dans le canton de l'Asie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le tems Ephése, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* est le commencement de l'histoire de Grece, dont elle fait une des principales époques; & ce qui précede leur rétablissement doit être regardé comme les tems fabuleux que les Poëtes ont embelli. (*D. J.*)

HERACLION, *ou* PIERRE D'HÉRACLÉE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. *Voy.* LYDIUS LAPIS.

* HÉRACLITISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, (*Hist. de la Philos.*) *Héraclite* naquit à Ephèse; il connut le bonheur, puisqu'il aima la vie retirée; dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singuliere; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plûpart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité; & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'ont fait, & flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secrettement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ses mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Zénophane & suivit les leçons d'Hippase qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. *Voyez* PYTAGORICIENNE (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célebres de son tems, il s'éloigna de la société, & il alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçûes.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la premiere magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y rassembloient. Quelques Ephésiens l'ayant apperçu, trouverent mauvais qu'un personnage aussi grave s'occupât d'une maniere si peu conforme à son caractere, & le lui témoignerent. O Ephésiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuser avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus? Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami; & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la Philosophie. Darius desira de l'avoir à sa cour: mais l'ame élevée du philosophe rejetta avec dédain les promesses du monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydropisie; sa mauvaise santé le ramena dans Ephèse où il travailla lui-même à sa guérison. Persuadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier: ce remede ne lui réussit pas; il mourut le second jour de cette espece de bain, âgé de soixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espece de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on sçait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite?

Il avoit écrit de la matiere, de l'univers, de la république & de la Théologie; il ne nous a passé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire; & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrans. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, σκοτεινος, & il s'en soucioit peu.

Il déposa ses ouvrages dans le temple de Diane. Comme ses opinions sur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la persécution des prêtres, il avoit eu dirai-je la prudence ou la foiblesse de se couvrir d'un nuage d'expressions obscures & figurées. Il n'est pas étonnant qu'il ait été négligé des Grammairiens & oublié des Philosophes mêmes pendant un assez long intervalle de tems: ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philosophe.

Héraclite florissoit dans la soixante-neuvieme olympiade. Voici les principes fondamentaux de sa philosophie, autant qu'il nous est possible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont transmis.

Logique d'Héraclite. Les sens sont des juges trompeurs: ce n'est point à leur décision qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raison.

Quand je parle de la raison, j'entens cette raison universelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne; elle est en nous, nous sommes en elle, & nous la respirons.

C'est la respiration qui nous lie pendant le sommeil avec la raison universelle, commune & divine que nous recevons dans la veille par l'entremise des sens qui lui sont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle suit ces portes ou canaux, & nous en sommes pénétrés.

C'est par la cessation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiscence & l'oubli.

Il disoit: ce qui naît d'un homme seul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puisqu'il ne peut être l'objet de la raison universelle, commune & divine, le seul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais sans y attacher l'idée de spiritualité.

Le mépris assez général qu'il faisoit des hommes prouve assez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raisonnable, commun, universel & divin.

Physique d'Héraclite. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'est un enchaînement de visions assez singulieres.

Il ne se fait rien de rien, disoit-il.

Le feu est le principe de tout: c'est ce qui se remarque d'abord dans les êtres.

L'ame est une particule ignée.

Chaque particule ignée est simple, éternelle, inaltérable & indivisible.

Le mouvement est essentiel à la collection des êtres, mais non à chacune de ses parties: il y en a d'oisives ou mortes.

Les choses éternelles se meuvent éternellement. Les choses passageres & périssables ne se meuvent qu'un tems.

On ne voit point, on ne touche point, on ne sent point les particules du feu; elles nous échappent par la petitesse de leur masse & la rapidité de leur action. Elles sont incorporelles.

Il est un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout se résout en feu.

Il y a deux mondes; l'un éternel & incréé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & incréé fut le feu élémentaire qui est, a été, & sera toujours, *mensura generalis accendens & extinguens*, la mesure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument jusqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périssable & passager n'est qu'une combinaison momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel, élémentaire, créateur & toujours vivant, c'est Dieu.

Le mouvement & l'action lui sont essentiels; il ne se repose jamais.

Le mouvement essentiel d'où naît la nécessité & l'enchaînement des événemens, c'est le Destin.

C'est une substance intelligente; elle pénetre tous les êtres, elle est en eux, ils sont en elle, c'est l'ame du monde.

Cette ame est la cause génératrice des choses.

Les choses sont dans une vicissitude perpétuelle; elles sont nées de la contrariété des mouvemens, & c'est par cette contrariété qu'elles passent.

Un feu le plus subtil & le plus liquescent a fait l'air en se condensant; un air plus dense a produit l'eau, une eau plus resserrée a formé de la terre. L'air est un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord séparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aspect universel des choses.

L'union & la séparation sont les deux voies de génération & de destruction.

Ce qui se résout, se résout en vapeurs.

Les unes sont légeres & subtiles; les autrs pesantes & grossieres. Les premieres ont produit les corps lumineux; les secondes les corps opaques.

L'ame du monde est une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux est une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inspiration ou par les sens.

Imaginez des vaisseaux concaves d'un côté, & convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs pesantes & grossieres; tapissez la concavité de vapeurs légeres & subtiles, & vous aurez les astres, leurs faces obscures & lumineuses, avec leurs éclipses.

Le soleil, la lune & les autres astres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la Logique & de la Physique des anciens, & de leur morale! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuisé la connoissance de l'homme & de ses devoirs.

Morale d'Héraclite. L'homme veut être heureux. Le plaisir est son but.

Ses actions sont bonnes, toutes les fois qu'en agissant, il peut se considérer lui-même comme l'instrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de savoir beaucoup.

Il en sait assez s'il se connoît & s'il se possede.

Que lui fera-t-on, s'il méprise la mort & la vie? Quelle différence si grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou passer; s'il est convaincu que sous quelque état qu'il existe, il suit la loi de la nature?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & son corps le sépulcre de son ame.

Il n'a rien ni à craindre ni à souhaiter au-delà du trépas.

Celui qui sentira avec quelle absolue nécessité la santé succede à la maladie, la maladie à la santé, le plaisir à la peine, la peine au plaisir, la satiété au besoin, le besoin à la satiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainsi de tous les états contraires, se consolera facilement du mal, & se réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philosophe sache beaucoup. Il suffit à l'homme sage de savoir se commander.

Sur-tout être vrai dans ses discours & dans ses actions.

Ce qu'on nomme le génie dans un homme est un démon.

Nés avec du génie ou nés sans génie, nous avons sous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il est une loi universelle, commune & divine, dont toutes les autres sont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout est nécessaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne sais quoi de grand & de général, qui n'a pû sortir que d'ames fortes & vigoureuses, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propose par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'universalité de ses loix.

Héraclite eut quelques disciples. Platon, jeune alors, étudia sa philosophie sous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris sur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'Hippocrate & Zenon éleverent aussi leurs systèmes aux dépens du sien.

Mais jusqu'où Hippocrate s'est-il approprié les idées d'*Héraclite*? c'est ce qu'il sera difficile de connoître, tant que les vrais ouvrages de ce pere de la Medecine demeureront confondus avec ceux qui lui sont faussement attribués.

Les traités où l'on voit Hippocrate abandonner l'expérience & l'observation, pour se livrer à des hypothèses, sont suspects. Cet homme étonnant ne méprisoit pas la raison; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ses sens, & la connoissance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au medecin de se mêler de Philosophie, mais il ne pouvoit souffrir que le philosophe se mêlât de Medecine. Il n'avoit garde de décider de la vie de son semblable d'après une idée systématique. Hippocrate ne fut à proprement parler, d'aucune secte. *Celui*, dit-il, *qui ose parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeller tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le sec & l'humide, le froid & le chaud, nous resserre dans des bornes trop étroites, & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux causes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs*. Cependant la Philosophie rationnelle ne lui étoit pas étrangere; & si l'on consent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il sera facile d'appercevoir l'analogie & la disparité de ses principes, & des principes d'*Héraclite*.

Physique d'Hippocrate. A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choses d'enhaut? On ne peut tirer de leur influence sur l'homme & sur les animaux, qu'une raison bien générale & bien vague de la santé & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & sent tout ce qui est & sera.

Au moment où la séparation des choses confuses se fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes,

tes, & servît d'enveloppe au tout. Une autre resta sédentaire, & forma la terre, qui fut froide, seche & variable. Un troisieme se répandit dans l'espace intermédiaire, & constitua l'atmosphere. Le reste lécha la surface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaisons.

De-là Hippocrate, ou celui qui a parlé en son nom, passe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumiere s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altere.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui existent s'accroissent, demeurent & passent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en est retranché. Chaque chose est coordonnée au tout; & le tout l'est à chaque chose.

Il est une nécessité universelle, commune & divine, qui s'étend indistinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la vicissitude générale, chaque être subit sa destinée; & la génération & la destruction sont un même fait vû sous deux aspects différens.

Une chose s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui se résout, il y en a qui passent dans l'homme. Ce sont des amas ou de feu seul, ou d'eau seule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle se retire du dehors au dedans, ou elle se porte du dedans au dehors, ou elle reste & circule avec les humeurs. Delà le sommeil, la veille, l'accroissement, la diminution, la santé, la maladie, la mort, la vie, la folie, la sagesse, l'intelligence, la stupidité, l'action, le repos.

Le chaud préside à tout. Jamais il ne se repose.

L'ordre de la nature est des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font est nécessaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des sectateurs de l'Atheïsme? nous aimons mieux imiter la modération de Moshem, & laisser cette question indécise, que d'ajouter ce nom célebre à tant d'autres.

HERALDIQUE (Art.) C'est la science du blason, *Voyez* Blason. Il n'y a pas une seule brochure sur l'art de faire des chemises, des bas, des souliers, du pain; l'Encyclopédie est le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie est inondée de livres sur la science vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliotheques de particulieres, que je ne me rappelle la conversation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là se trouvant ensemble, & raisonnant sur les moyens de fournir à leur subsistance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enseigneroit la *politique*. *Le noble poursuivit:*

> *Moi je sai le blason, j'en veux tenir école,*
> *Comme si devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit*
> *La sotte vanité de ce jargon frivole.* (*D. J.*)

Cependant comme le tems n'est pas encore venu parmi nous, où l'*art héraldique* sera réduit à sa juste valeur, *voyez volume II. de nos Planches & de leurs explications*, les principes généraux du Blason, avec des figures relatives à chacun des termes qui lui sont propres.

HERAK, (*Géog.*) ville d'Asie, dans l'Arabie deserte, près de la Palestine.

HERAT, (*Géog.*) ou plutôt HERAH, qui est connue par les anciens sous le nom d'*Aria*, ville considérable de Perse dans le Khorassan, où plusieurs sultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur séjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville en a donné la description à la fin de son histoire. *Long.* 94. 20. *lat.* 34. 30. selon Nassir-Eddin & Ullugbeig, Géographes persans. Mais selon Tavernier, la *long.* est à 85. 30. & la *latit.* à 36. 56. (*D. J.*)

HERATELEE, s. m. (*Myth.*) sacrifice qu'on faisoit chez les Grecs & les Romains le jour du mariage, à Junon qui préside aux nôces, *Junoni pronubæ*. Dans le sacrifice on offroit à la déesse, des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jettoit le fiel au pied de l'autel, pour marquer que les époux desiroient de vivre toujours bien unis.

Hératélée se dérive selon les uns de Ἥρα Junon, & de τελεία, parfaite, épithete qu'on a donnée à cette déesse; & selon d'autres de Ἥρα Junon, & de τέλος, qui se disoit dans les premiers tems de la langue greque, pour γάμος, *noces*; de sorte que selon cette derniere étymologie, *hératélée* signifie *sacrifice* à Junon qui préside aux nôces. (*D. J.*)

HERAUT, s. m. (*Hist. an.*) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plûpart des autres peuples policés ont eu de tels officiers sous des noms différens, & qui jouissoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs personnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées sacrées par le droit des gens; car alors les nations civilisées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch.* 20. *v.* 10. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville sans lui avoir premiérement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des personnes qui eussent un caractere de représentation. Les Grecs les nommoient par cette raison, εἰρηνοφύλακας, *conservateurs de la paix*; & c'étoit un crime de lése-majesté, que de les insulter dans leur ministere. L'enlévement du *héraut* de Philippe, fut une des raisons qu'il allégua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle souvent dans l'Iliade & l'Odyssée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand respect les *hérauts* que le despote, l'injuste Agamemnon envoya dans sa tente, pour lui enlever Briséis qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompense de ses travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à mesure qu'ils approchoient du moment de la commission dangereuse qu'on leur avoit donnée. Achille s'en apperçut & leur dit: „ Venez sans crainte, envoyés des dieux; ce n'est „ pas vous qui m'offensez, mais l'homme injuste à qui „ vous obeïssez „ Ce trait & beaucoup d'autres prouvent assez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat sibi nata*. Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un collége également illustre & considérable. *Voyez* Fécial.

Héraut, (*Gymnast.*) officier qui servoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les statuts, le nom des combattans des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces sortes de *hérauts* étoient consacrés à Mercure, & faisoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la solemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables, & l'on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entre eux une espece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroît par des passages de Lucien & de Démosthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit servir de trompete, & se faisoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robustes. Tout étoit considéré chez les Grecs; tous les avantages du corps comme ceux de l'esprit, avoient part aux honneurs & aux récompenses. (*D. J.*)

Héraut, (*Hist. mod.*) un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & privileges.

Du Cange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui signifie *gendarme*, sergent d'armes, ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidele à son seigneur; ce sont là les deux étymologies les plus vraissemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonie, en roi d'armes, *hérauts*, & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. *Voyez* Roi d'armes. Les autres étoient simplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux surnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom des provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leur cotte d'armes de velours violet cramoisi, chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lis d'or; de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil traînante, & tenoient à la main un baton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs-de-lis d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont écrit fort au long, les fonctions, droits & privileges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dresser des armoiries, des généalogies, des preuves de noblesse, de corriger les abus & usurpations des couronnes, casques, timbres, & supports; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pléniere, où ils appelloient le grand-maître, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice, *&c.*

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs personnes alors étoient sacrées, comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendard, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, sommoient les places de se rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans; nous voyons par les anciens livres de Romancerie, & par l'histoire des rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils messagers, dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres sur la préséance. Pour établir contre eux leur dignité, ils produisirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des privileges, & à composer leur corps de gens nobles; mais, dit Fauchet, „ „ ce corps s'est abatardi par aucuns qui y sont entrés, „ indignes de telle charge, & par le peu de compte que „ les rois & princes en ont fait, principalement depuis „ la mort d'Henri II. quant à l'occasion des troubles, „ les cérémonies anciennes furent méprisées, faute d'en „ entendre les origines „. Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII. vint en 1621 dans les provinces méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité suivante, qui est aujourd'hui entiérement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect, un *héraut d'armes* se présentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: „ A toi Isaac ou Jacob tel, le roi „ ton souverain seigneur & le mien, t'ordonne de lui „ ouvrir, & de le recevoir comme tu le dois, lui & „ son armée; à faute de quoi, je te déclare criminel „ de lése-majesté au premier chef, & roturier toi, & ta „ postérité; tes biens seront confisqués, tes maisons rasées, & celles de tes assistans. „

Le même Louis XIII. en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III. gouverneur des pays-bas. C'est-là la derniere déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce tems on s'est contenté de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompetes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grand détails, il peut consulter Du Cange au mot *Heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spelman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2. vol. *in-fol. la Science héraldique* de Vulson de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théâtre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, *in-12*. (*D. J.*)

HÉRAUT D'ARMES, (*Hist. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume; ils tiennent registre des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les distingue en trois classes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le *Garter*, fut institué par Henri V. pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au-dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui regle les funérailles solemnelles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice à déposer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, sont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la jurisdiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trente, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse, savoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à peu près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *héralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de Richemond, de Lancaster, de Chester, de Windsor, de Sommerset & d'York. Leur office est d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *poursuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & port-cullice; en françois, portecoulisse, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre *poursuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes*, *& templi honoris æditui*. Ils assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la sale des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des *poursuivants*, *gentlemen* de naissance, & les six *hérauts* sont faits écuyers, *squiers* lors de leur création. Ils ont tous des gages du Roi; mais le *Garter* a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HERBACÉ, adj. (*Gram.*) qui est de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, s. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes sortes de plantes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait sa bonne ou mauvaise qualité, ce sont les *herbages* dont les bestiaux se nourrissent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, s. m. (*Jurisprud.*) c'est un cri public, par lequel un souverain fait armer ses vassaux; ou l'amende payée par les vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les prestations, charges & corvées exigées par un seigneur sur ses sujets.

HERBE, subst. f. (*Botan.*) selon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges poussent tous les ans après que les semences sont mûres.

Il y

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périssent avec les tiges; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le segle & autres. On nomme *bisannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde ou même la troisieme année après qu'elles ont levé, & qui périssent ensuite; telles sont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, s'appellent des *herbes vivaces*; telles sont le *fenouil*, la *menthe* & autres: nous en trouvons plusieurs parmi celles qui sont toujours vertes, comme la *cabaret*, le *violier*, &c. & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le *pas-d'asne*, le *pied de-veau*, la *fougere*, &c.

HERBE AUX ANES, *ou* AGRA (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose, & soutenus par un calice. Le pistil sort de la partie supérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences attachées à un *placenta*, & le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamænerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose; il sort du milieu de la fleur un pistil qui s'ouvre dans plusieurs especes de ce genre en quatre pieces; le calice est de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit divisé en quatre loges qui s'ouvrent aussi en quatre pieces par la pointe; ce fruit renferme des semences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuillets; ils forment les cloisons du fruit. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliés en gouttiere, & soutenues par un calice écailleux presque demi-sphérique. L'embryon devient dans la suite une semence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun sur embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'est pas luisant: chaque embryon devient une semence garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*Herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare* est d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* est fibreuse & chevelue; ses tiges sont grêles, hautes de six à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs sommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées sans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de plusieurs fleurs ramassées ensemble & sans pédicule; elles sont composées de fleurons si petits, qu'à peine peut-on les voir, divisés en cinq parties, appuyés sur un embryon & renfermés dans un calice écailleux qui n'est ni doré, ni luisant: cet embryon se change en une semence garnie d'une aigrette. (*D. J.*)

HERBE CACHÉE, *voyez* CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (*Botan.*) *cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est relevée, arrondie & découpée en deux pieces; la levre inférieure est découpée en trois pieces, celle du milieu est creusée en forme de cuiller, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte sept especes de *cataire*, dont la principale est nommée par les Botanistes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria*.

Sa racine est blanche, ligneuse, divisée en plusieurs branches; elle pousse une tige qui s'éleve à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuse, rougeâtre en bas près de la terre, du reste blanchâtre, & produisant des rameaux opposés deux à deux; ses feuilles sont semblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuses, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches, ordinairement pressées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, disposées en maniere d'épics; chacune de ces fleurs est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les semences sont renfermées; elles sont ovales, au nombre de quatre, qui succedent à la fleur quand elle est tombée.

Cette plante croit dans les jardins le long des sentiers, parmi les haies, sur le bord des levées & des fossés, dans les endroits humides; elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, sur-tout quand elle est un peu fannée: elle est aromatique, âcre, amere, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un sel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuse domine de même que dans le sel volatil huileux artificiel. (*D. J.*)

HERBE AUX CHATS, (*Mat. med.*) on emploie fort rarement cette plante dans les prescriptions magistrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hystériques, auxquelles elle est très-analogue: elle entre dans les compositions suivantes de la Pharmacopée de Paris, savoir l'eau générale, l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le syrop d'armoise, & la poudre d'acier. (*B*)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *christophoriana*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf remplie de semences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave en nomme quatre especes étrangeres; il doit nous suffire de parler de la *christophoriane* commune, appellée par Tournefort, *christophoriana nostra, racemosa* & *ramosa*.

Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuses; ses feuilles sont assez grandes, divisées en plusieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre: ses fleurs naissent aux sommités, formées en grapes ou épics, composées chacune de cinq pétales blancs, disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il lui succede une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raisin en meurissant. Elle renferme deux rangées de semences plates, posées les unes sur les autres. La racine de cette *christophoriane* est assez grosse, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, jaune ou de couleur de buis en-dedans.

Il faut prendre garde d'user de cette plante intérieurement; car elle est un poison semblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle se plaît sur leur sommet, au rapport de Simler; c'est pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, disoit joliment de lui: „ Je ressemble ici à la *christophoriane*, „ qui se tient d'autant plus petite, qu'elle se trouve dans „ un lieu plus élevé „. (*D. J.*)

HERBE A COTON (*Mat. med.*) l'*herbe à coton* est rarement d'usage, ou plutôt elle est absolument inusitée; elle est appellée dans les livres *vulnéraire* & *astringente*. (*B*)

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en croix; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque rond, divisé en deux loges par une cloison qui porte deux coques ou panneaux; il se trouve dans chaque loge des semences presque rondes. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A L'EPERVIER, *hieraceum*, (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demifleurons portés sur un embryon & soutenus par un calice: les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrette & ramassés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges sont fortes & branchues, ce qui fait distinguer l'*herbe à l'épervier* du scorsonere, de la dent-du-lion, &c. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, *ptarmica*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés sur des embryons, & soutenus par un calice écailleux; les embryons deviennent dans la suite de petites semences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles sont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du

du mille-feuille. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom de la propriété sternutatoire qu'elle possede. Nous n'en faisons presque point d'usage, parce que nous avons des sternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, (*Bot.*) *Voyez* SCROPHULAIRE (*petite.*)

HERBE AU LAIT, *glaux*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois ouverte, quelquefois fermée, & toujours découpée; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit ou une coque ordinairement sphérique; elle s'ouvre par la pointe, & elle renferme de petites semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX MITES, *blattaria* (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit est plus arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE (*I*)

L'espece la plus commune nommée par Tournefort, & autres Botanistes, *blattaria lutea*, *folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ses feuilles sont plus petites, plus étroites, plus vertes, dentelées, & découpées sur leurs bords, les tiges sont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les supérieures. Ses fleurs sont d'une seule piece, jaunes, taillées en rosette, dont les cinq quartiers sont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à sommets jaunes; le pistil qui enfile la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des semences menues & anguleuses; lorsque cette plante est répandue par terre, elle attire les mites, dit Pline, c'est pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria*; mais je ne sais si la blattaire de Pline est la nôtre. (*D. J.*)

HERBE MUSQUÉE, *moschatellina*. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la suite, suivant l'observation de Ray, un fruit mou ou une baie, pleine de suc & de semence applatie. Tournerfort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de quatre capsules concaves; elles forment chacune une sorte de nombril, & elles portent une semence presque plate, & attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE PARIS, (*Bot.*) Les racines de cette plante, que presque tous les Botanistes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raisin de renard*, rampent sur la surface de la terre; elles sont foibles, de couleur brune, poussent çà & là des branches ou des tiges longues, & à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou six feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur composée de quatre feuilles vertes, au-dessous desquelles il y en a autant qui sont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la grosseur d'un grain de raisin, insipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printemps, & sa baie est mûre en Juillet; on regardoit autrefois cette plante comme venéneuse, ensuite on est tombé dans un excès opposé; on l'a vanté comme un contrepoison; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. (*D. J.*)

HERBE A PAUVRE HOMME, (*Mat. med.*) *Voyez* GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (*Mat. med.*) *Voy.* GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs petales disposés en rose; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi & sec; il est ordinairement cannelé, & il renferme une semence. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, *psyllium*. (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce quelles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf sont soutenus par de simples pedicules. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, (*Mat. med.*) la semence de cette plante est la seule partie qui soit d'usage en Médecine. On en tire, soit par la digestion avec l'eau commune tiede, soit par l'eau de rose, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, &c. un mucilage dont plusieurs auteurs ont vanté l'utilité particuliere dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer, à qui Mesué attribue avec aussi peu de fondement, une acreté maligne, cachée, qui doit rendre suspect son usage intérieur; mais auquel nous ne connoissons véritablement que les qualités communes des mucilages. *Voyez* MUCILAGES. Au reste cette plante est plus connue dans les boutiques sous le nom de *psyllium* que sous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon dont le filet s'emboite dans un trou qui est au bas de chaque demi-fleuron; ils sont soutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaînes, qui sont pour l'ordinaire disposées en étoiles, & qui renferment une semence le plus souvent longue & pointue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (*Bot.*) Sa racine est menue, de la couleur du buis. Ses tiges sont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuses, rougeâtres, sur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quelques poils. Ses feuilles sortent en partie de la racine, & en partie des nœuds; elles sont cotonneuses, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu-près comme celles de la matricaire, en trois segmens principaux; ses fleurs sont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales disposés en rose, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à son milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur assez forte, mais cependant agréable; ses feuilles ont une saveur styptique, salée & acidule. Elles rougissent le papier bleu, & sentent le bitume, ou le pétrol. Il paroît de là, que la plante contient un sel essentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fœtide & de sel ammoniacal. (*D. J.*)

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, (*Mat. med.*) Cette plante est regardée comme un bon vulnéraire, astringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'usage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrête toutes sortes d'hémorrhagies.

On l'employe encore extérieurement en cataplasme & en lotion, pour déterger les ulceres, & dans la vue de résoudre les tumeurs œdémateuses. Fabrice de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, sur les cancers des mamelles; mais toutes ces propriétés sont peu constatées.

On emploie presque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* sanguin, & le pié de pigeon, qui sont trois especes du même genre; l'*herbe à robert* est cependant la plus usitée des trois; au reste elles ne le sont beaucoup ni les unes ni les autres. (*b*)

HERBE DU SIÉGE, (*Bot.*) plante du genre appellé *scrophulaire*. *Voyez* SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIÉGE, (*Mat. med.*) *Voyez* SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, (*Mat. med.*) *Voyez* BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines; l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ont des épines molles; l'*herbe aux varices* a donc des épines sur feuilles, mais non pas sur le calice; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Herbe, (*Nomenclat. Botan.*) On a tellement altéré ou changé les noms que les Botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

	Voyez
Herbe aux ânes.	Onagra.
Herbe des aulx.	Alliaire.
Herbe à cent maux.	Nummulaire.
Herbe aux charpentiers.	Millefeuilles.
Herbe citronnée.	Mélisse.
Herbe aux cueillers.	Cochléaria.
Herbe enchanteresse.	Circée.
Herbe à épervier.	Hieracium.
Herbe à éternuer.	Ptarmique.
Herbe aux fleches.	Touloula.
Herbe flottante.	Sargazo.
Herbe Gérard.	Angélique.
Herbe de la goutte.	Ros solis.
Herbe aux gueux.	Clématite.
Herbe aux hémorrhoïdes.	Chélidoine.
Herbe de la houalt.	Apocyne.
Herbe jaune.	Gaude.
Herbe de la lacque.	Phytolacca.
Herbe aux mamelles.	Lampsane.
Herbe à lait.	Polygala.
Herbe maure.	Réséda.
Herbe aux moucherons.	Conise.
Herbe musc.	Ketmia.
Herbe musquée.	Moschatelline.
Herbe au nombril.	Omphalodes.
Herbe d'or.	Hélianthéme.
Herbe à la paralysie.	Primevere.
Herbe du Paraguay.	Cassine.
Herbe à pauvre homme.	Gratiole.
Herbe aux perles.	Grémil.
Herbe aux poumons.	Pulmonaire.
Herbe aux pous.	Staphysaigre.
Herbe aux puces.	Psyllium.
Herbe à la reine.	Nicotiane.
Herbe aux rhagades.	Rhagadiolus.
Herbe de S. Benoit.	Bénoite.
Herbe de S. Etienne.	Circée.
Herbe de S. Jacques.	Jacobée.
Herbe de S. Jean.	Armoise.
Herbe de S. Julien.	Sarriete.
Herbe de S. Laurent.	Bugle.
Herbe de S. Pirre.	Primevere.
Herbe sans couture.	Ophioglosse.
Herbe de Scythie.	Réglisse.
Herbe du siége.	Scrophulaire aquatique.
Herbe aux sorciers.	Pomme épineuse, *ou* Stramonium.
Herbe aux teigneux.	Pétasite.
Herbe à sept tiges.	Statice.
Herbe de la Trinité.	Hépatique.
Herbe de Vulcain.	Renoncule.
Herbe vénéneuse.	Cigüe.
Herbe aux verrues.	Héliotrope.
Herbe aux vers.	Tanaisie.
Herbe aux viperes.	Vipérine.
Herbe vive.	Sensitive, *&c.*

Il seroit à souhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'*herbe* à, aux, de, des, du, Saint, Sainte, & plusieurs autres semblables, à la place des noms botaniques: car il est arrivé de-là, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trévoux, *&c.* on trouve ici quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou descriptions qui ne sont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures sources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (*D. J.*)

Herbes mauvaises, (*Agricult.*) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaises herbes*, toutes celles qui croissent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne se proposent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, prennent souvent le dessus sur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaises herbes* nuisent principalement aux blés, nous les considérerons ici sous cette face, comme a fait M. du Hamel dans son *Traité de la culture des terres*.

Entre les *mauvaises herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a ensemencés en blé, on compte 1°. une sorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noircit le pain; 2°. la queue de renard, dont la semence rend le pain amer; 3°. le ponceau ou pavot sauvage, dont la graine est très-fine, & qui étouffe le froment; 4°. le vesceron, qui couvre le blé quand il est versé, & le fait pourrir; 5°. le chiendent & le pas-d'ane, qui se multiplient par leurs semences, par leurs racines qui s'étendent en traînasse, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaise odeur; 7°. l'yvraie, qui le rend de qualité nuisible; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-bœuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaises herbes* ne se multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre; mais cela n'est pas possible dans les terres ensemencées à l'ordinaire, puisqu'elles croissent avec le bon grain, & que la plûpart meurissent plutôt que le froment: les graines de ces *mauvaises herbes* se sement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuisibles qu'elles fournissent, se multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire en laissant les terres en friche, car leurs semences se conservent en terre plusieurs années, sans s'altérer. M. du Hamel a observé que si l'on seme en sain-foin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la seconde année du sain-foin, l'on n'appercevra presque pas un pié de cette plante; mais lorsqu'au bout de neuf ans on défrichera le sain-foin, l'on verra souvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conservées en terre pendant ce tems-là. Il y en a qui s'y conservent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même jusqu'où le terme de leur conservation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, plusieurs cultivateurs labourent soigneusement les terres qu'on laisse en jachere, c'est-à-dire en friche, & il est vrai que comme quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruisent beaucoup; mais il y a plusieurs sortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont resté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le soin possible, les champs où elles se trouvent, on ne réussiroit point à les faire lever plûtôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaises herbes*, ces plantes si nuisibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de dessaisonner leurs terres, c'est-à-dire de mettre l'avoine dans l'année où on auroit dû les ensemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes, qui paroissant seulement tous les trois ans, ne se montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une recolte, & il lui reste encore beaucoup de *mauvaises herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire sarcler ses blés, c'est-à-dire d'arracher avec un sarcloir les méchantes herbes qui paroissent; mais cette opération se réduit presque seulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets; les plantes les plus menues qui sont aussi préjudiciables, telles que le vesceron, la folle avoine, l'yvraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaises herbes*, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes bisannuelles qui sont dans ce champ, poussent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus considérable.

Le meilleur moyen connu jusqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaises herbes* des camps, est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull, & c'est encore là un des beaux avantages de cette méthode. (*D. J.*)

HERBÉ, adj. *terme de commerce de cheveux*. On appelle *cheveux herbés* des cheveux chatains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant longtems, après les avoir lescivés plusieurs fois dans de l'eau limoneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquierent est si beau, que les perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoissent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'apprêter ainsi les cheveux.

Herber les cheveux, c'est les exposer sur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. *Voyez l'article précédent.*

HERBEILLER, v. neut. (*Vennerie.*) Il se dit du sanglier, au lieu de *paître*.

HERBELINE, s. f. (*Econ. rustiq.*) Il se dit pour *germeline*, diminutif, d'hermine, brebis maigre & petite, comparée par cette raison au petit animal connu sous le nom d'*hermine*. voyez HERMINE.

HERBEMONT, (*Géogr.*) petite ville des pays-bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmdy. *Long.* 23. 6. *lat.* 49. 38. (*D. J.*)

HERBER, v. act. (*Maréchallerie*) c'est appliquer sous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie rustique.*) abondant en herbe; les bords de cette riviere sont *herbeux*; les bestiaux aiment les lieux *herbeux*.

* HERBIER, s. m. (*Botan.*) collection de plantes rangées selon quelque méthode de Botanique, séchées & conservées dans des cartons, séparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il se dit aussi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'est parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suisse, & M. de Jussieu à Paris, tous les deux grands botanistes, vont herboriser & sont suivis par une foule de jeunes étudians; ces courses utiles sont appellées *des herborisations*. On dit aussi de celui qui parcourt une contrée dans le dessein de recueillir les plantes qu'elle produit, *qu'il herborise*. Feu M. de Jussieu avoit *hérborisé* en Espagne & en Portugal; M. de Tournefort avoit *hérborisé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, sub. masc. (*Gram. & Bot.*) celui qui a fait une étude particuliere des plantes, & qui les connoît. La Fontaine dans ses fables l'a employé en ce sens; mais il ne se dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Wétéravie, dans la principauté de Nassau-Dillenbourg, avec une université fondée en 1584 par le comte Jean le Vieux. Cette ville est à 3 lieues S. O. de Dillenbourg, 4 N. O. de Solms. *Long.* 26. 10. *lat.* 50. 36.

Les deux Pasor pere & fils, naquirent à *Herborn*; le pere (Georges) est connu par son *Lexicon græcum novi Testamenti* qui est toûjours d'un usage merveilleux, & par son analyse des mots difficiles d'Hésiode, *Collegium Hesiodeum*; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord professeur à Heidelberg; mais Tilly ayant saccagé cette ville en 1622, il passa à Paris, pour s'y perfectionner sous Gabriel Sionite, professeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique en son genre, qui avoit cessé d'enseigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume; Passor ayant profité de ses leçons particulieres, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de professeur en Théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans, sans avoir rien fait imprimer. (*D. J.*)

HERBU, adj. (*Gramm. & Bot.*) qui est garni d'herbe. Il se dit des lieux & des plantes; un lieu *herbu*, une partie *herbue*.

HERCÉUS (JUPITER,) *Mithol.* le *Jupiter Hercéus*, étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une description pathétique d'un autel de cette espece, que Priam avoit érigé dans son palais en l'honneur de ce dieu.

> *Ædibus in mediis, nudoque sub ætheris axe,*
> *Ingens ara fuit, juxtàque veterrima laurus*
> *Incumbens aræ, atque umbrâ complexa Penates.*

Cet autel étoit exposé à l'air, dans une enceinte fermée par une espece de balustrade; cette enceinte s'appelloit en grec Ἕρκος; de-là le nom de *Jupiter Hercéus*.

Ensuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint massacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

> *Altaria ad ipsa trementem*
> *Traxit, & in multo lapsantem sanguine nati:*
> *Implicuitque comam lævâ, dextrâque coruscum*
> *Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit ensem.*

Mais Polygnote dans son tableau de la prise de Troie, nous représente avec plus de vraissemblance Priam tué comme par hasard, sur la porte de sa maison. Si nous en croyons le poëte Leschée, dit Pausanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de *Jupiter Hercéus*; mais il en fut seulement arraché par force, & ce malheureux roi se traîna jusqu'au seuil de son palais, où il rencontra Néoptoleme, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que sa vieillesse & ses infortunes lui avoient laissé. (*D. J.*)

HERCK, (*Géog.*) ville du pays de Liége, pres des frontieres du Brabant, sur une riviere de même nom.

HERCULANUM, (*Géog. anc.*) autrement *HERCULANEUM*, *HERCULANIUM*, & *HERCULEUM*, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à vis de Vésuve. Pline, *liv. III. c. v.* la met entre Naples & Pompeï. Paterculus, *liv. II. c. vj.*, ainsi que Florus, *liv. I. c. xvj*, disent qu'elle fut conquise par les Romains durant les guerres des alliés; & Columelle, *liv. X*, ne parle que de ses salines, qu'il nomme *salines d'Hércule*.

> *Quæ dulcis Pompeia palus, vicina salinis*
> *Herculeis.*

Mais l'affreuse éruption du Vésuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, est une époque bien célebre dans l'histoire: on la date la premiere année de l'empire de Titus, & la 79e de l'ere chrétienne.

La description de cet évenement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On sait que son oncle le naturaliste y perdit la vie; il se trouvoit pour lors au cap de Misene en qualité de commandant de la flotte des Ramains. Spectateur d'un phénomene inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques secours à tant de victimes de ces efforts insensés de la nature, la cendre, les flammes, & les pierres calcinées remplissoient l'air, obscurcissoient le soleil, détruisoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poissons, & les oiseaux. La pluie de cendres & l'épouvante, s'étendirent non-seulement jusqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeï, périrent avec leurs habitans, ainsi qu'avec l'historien naturaliste de l'univers; sur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de son oncle a été causée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éterniser sa mémoire.

Ce desastre avoit été précédée d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de J. C. sous le consulat de Régulus & de Virginius, & même alors, selon plusieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculaneum* fut abîmée.

Quoi qu'il en soit, cette ville voisine de la mer, située à quatre milles environ de Naples, fut ensevelie dans les entrailles de la terre, vers l'espace qui est entre la maison royale de Portici, & le village de Rétine; son port n'étoit pas loin du mont Vésuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve sous la même montagne, le hameau nommé *Torre del greco*, la tour du Grec, où l'on croit aussi qu'est enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculaneum* est inconnue; l'on conjecture seulement du récit de Denis d'Halycarnasse, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troie, & par conséquent 1342 avant J. C. Il suivroit de là qu'*Herculanum* auroit subsisté plus de 1400 ans; mais sans nous arrêter à discuter le terme de sa durée, ou les circonstances de sa ruine, essayons plûtôt de retracer l'histoire heureuse de sa découverte, & pour ainsi dire, de sa résurrection.

Il y a près de dix ans que l'on parle toûjours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les sciences & les arts, y sont intéressés, une ville celebre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumiere, a sans doute de quoi reveiller la plus grande indifférence; tâchons même de contenter la curiosité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici sur le bord de la mer, & desirant de l'orner de marbres anciens, un paysan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creusant son puits. Le prince acheta le terrain du paysan, & y fit travailler. Ses fouilles lui procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, sept statues de sculpture grecque. Les travailleurs poursuivant leur besogne, trouverent plusieurs colonnes d'albâtre fleuri,

ri, & de nouvelles statues, dont M. d'Elbeuf fit présent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de statues, succéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui servirent à faire une foule de petites tables; ces richesses enflées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit suspendre & cesser les excavations.

Le souvenir de ce genre de découvertes, se conservoit précieusement dans le tems où le roi des deux Siciles choisit l'agréable situation de Portici, pour s'y ménager un séjour délicieux. Alors ce monarque ne songea qu'à poursuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le succès surpassa de bien loin son attente. La terre ayant été creusée par ses ordres jusqu'à quatre-vingt piés de profondeur, l'on découvrit le sol d'une ville abîmée sous Portici & Rétine, villages distans de six milles de Naples, entre le mont Vésuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été poussées plus avant, on a tiré de ce terrain tant d'antiquités de toute espece, que dans l'espace de six ou sept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un musée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il soit, ne sauroit dans le cours de plusieurs siecles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats: un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités; mais le roi de Naples faisant creuser dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embellissemens, de théatres, de temples, de peintures, de statues colossales & équestres, de bronzes, & de marbres enfouis dans le sein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre sont un temple où étoit une statue de Jupiter, & un théatre bien conservé; comme c'est ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théatre ayant été mesuré autant que le travail, & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que sa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés jusqu'à la scene; sa largeur étoit en-dehors de 160 piés, & en-dedans de 150; le lieu de la scene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théatre est celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant chacun desquels part du même centre: ce demi-cercle se termine ensuite par les deux extrémités en un quarré divisé en trois parties.

Trois loges élevées l'une sur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient successivement soûtenus par les gradins, servoient de portiques, pour entrer au théatre, & pour s'y placer à son aise. Le corridor d'en-haut répondoit aux gradins de cette partie, lesquels étoient couverts, & par conséquent destinés pour les dames.

Si l'on considere la structure de ce théatre, celle de ses voûtes, l'intérieur de ses corridors construits de brique, interrompus par des corniches de marbre, ses vomitoires, ses escaliers distingués, par lesquels les sénateurs passoient pour aller d'un rang à l'autre; si l'on observe en même tems les fragmens de colonnes, les statues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute espece, afriquains, grecs, égyptiens, les agathes fleuries qui tapissoient la scene & l'orchestre, on pensera sans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être surpris d'entendre parler dans une ville peu distante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'est oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence sur les provinces voisines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient comme les Romains, que du pain & des spectacles, *panem* & *circenses*. Leur ville anciennement habitée par les Osques, *Osci*, auteurs des comédies obscenes, & occupée depuis par les Etrusques, inventeurs des représentations histrioniques, devoit se distinguer plus qu'une autre, par la splendeur de son théatre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Aussi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Vésuve, d'une ruine prochaine, préfererent le plaisir du spectacle à leur propre salut, & se laisserent accueillir par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embrasement du Vésuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bientôt il s'accrut tellement, que tout sembloit prêt à être renversé. On vit sortir du volcan un nuage d'une grandeur immense, blanc, noir, ou tacheté, selon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vûe, il n'est pas possible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* ayent poussé l'amour des spectacles, jusqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre.

De plus, on n'a rencontré aucuns vestiges d'os dans la découverte de ce théatre; le seul sujet de curiosité en ce genre, est un squelette d'homme presque tout entier, que l'on a trouvé sur l'escalier d'une maison, tenant à la main une bourse pleine de petite monnoie. En vain l'on tenta de transporter cet ancien squelette; à peine l'eut-on touché légerement, qu'il se convertit en poussiere.

Après avoir décrit le théatre, c'est le lieu d'observer qu'on trouva dans son enceinte quantité de statues qui, selon les apparences, servoient à son embellissement. Il y avoit deux de ces statues de bronze, représentant Auguste & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, semblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque distance deux autres statues de femme, & bien-tôt après, cinq autres statues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut observer que toutes ces statues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reste du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les statues de toute espece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les suivantes; celle de Néron, sous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une statue de marbre, représentant Vespasien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere greque; enfin, deux statues de la premiere beauté assises sur la chaise curule.

On découvrit aussi douze autres statues de suite, six représentant des hommes, & six des femmes: ce sont peut-être celles des dieux *Consentes*, qui, selon l'opinion de Panvinio, se plaçoient dans le lieu des spectacles.

Parmi les bustes de marbre déterrés dans le même endroit, on distingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérès, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au col, qui lui descend sur la poitrine; marque distinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'est pas cependant ici en forme de cœur, selon la coutume usitée chez les Romains, elle est de figure ovale.

La découverte du théatre d'*Herculanum* & de ses superbes ornemens, fut suivie de celle des temples, ainsi qu'on l'espéroit; car tous les savans conviennent que les Romains avoient coûtume d'en bâtir au voisinage de leurs théatres. Comme les sacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux représentations de la scene, on devoit rencontrer quelques temples voisins du théatre dans l'ancien pays des Osques, où les jeux de ce nom, & les pieces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il est arrivé qu'à quelque distance du théatre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur sur 60 de large; l'autre a seulement 60 piés de long, sur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une espece de chapelle, nommée par les latins *ædicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre lesquelles étoient alternativement des peintures à fresque, & de grandes tables de marbre, enchâssées d'espace en espace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on lisoit les noms des magistrats qui ont présidé à la dédicace de chaque temple, ainsi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troisieme édifice, que plusieurs savans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, ou bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terreplein de cet édifice forme un parallelogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il est environné de colonnes qui soûtiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, sont au nombre de 42; les statues de bronze & de marbre, placées entre les pilastres, ont été presque toutes trouvées fondues, détruites, brisées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ses murs peints à fresque; une partie

tie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & transportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les statues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé jusqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de statues d'idoles, & autres de divers personnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes est la statue équestre érigée à la mémoire de Nonnius Balbus, avec une inscription en son honneur; dom Carlos a placé cette statue dans le vestibule de son palais. Elle est entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'escalier du même palais, on voit la statue de Vitellius toute entiere, & de grandeur naturelle; ajoûtons que dans la classe des petites statues de bronze, il y en a plusieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en est assez sur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans une espace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* sont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié; elles sont pavées de pierres semblables à celles dont la ville de Naples est aussi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carriere, c'est-à-dire d'un amas de laves du Vésuve.

L'intérieur de quelques maisons d'*Herculane* étoit peint à fresque de charmans tableaux, représentans des sujets tirés de la fable ou de l'histoire. Le roi des deux Siciles en a fait transporter tant qu'il a pu dans son palais. Ces peintures sont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiseaux posés sur des cordelettes, suspendus par le bec ou par les piés, de poissons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures transportées chez le roi des deux Siciles forment près sept cens tableaux de toute grandeur. Il est vrai que la plûpart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur sur une largeur proportionneé. Ils représentent de petits amours, des bêtes sauvages, des poissons, des oiseaux, *&c.*

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être ici décrits, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la premiere de ces niches étoit peint un Thésée, semblable à un athlete, tenant la massue levée & appuyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses pieds avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme: la tête du monstre paroît tout entiere; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien racourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros: l'un lui embrasse le genou; le second lui baise la main droite; le troisieme lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse: une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septieme figure, qui peut dénoter une victoire, & on apperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades: derriere elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux: en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derriere cet homme est une autre femme couronnée d'épics, qui semble parler à la premiere; à ses piés, est une biche qui alaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit une aigle à aîles déployées; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plûpart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle; Virginie accompagnée de son pere & d'Icilius son époux, en présence d'Appius Décemvir siégeant sur son tribunal; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des paysages, des représentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculane*, quoique précieux d'ailleurs, péchent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le tems les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux; quelques uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraissemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteur & peintre illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, *dit Varron*, que l'on voulut réparer & crépir de nouveau les murs de cet édifice, on coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derriere avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ses peintures; coupant ensuite le tout, & le serrant avec beaucoup de précaution dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & les pouvoir conserver pendant des siecles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur: ni celles du tombeau des Nasons, lavées & presque effacées par le tems, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées, ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce genre, & même des especes de chef-d'œuvres parfaitement conservés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient passé des ténebres au grand jour, qu'on porta la curiosité dans l'intérieur d'une maison qu'on venoit de découvrir à souhait. On y entra; & dans une chambre de plain-pié, on y trouva quelques caraffes de crystal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire sur des tablettes de cire, & une lame d'airain, sur laquelle on lisoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maison dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuisine) plusieurs vases de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noisettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maison étoit un temple de Neptune, avec la statue du Dieu. Dans un endroit de ce temple sont représentées des galeres avec leurs combattans, & ces galeres n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vases de terre cuite, posés dans le gravois, & ensevelis tout-à-fait sous terre, à l'exception des gouleaux enchâssés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vases pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barrils mesure de Toscane; je dis *à ce qu'on conjecture*, car malheureusement tout fut brisé au grand regret des Antiquaires. Au sortir de cette cave, on découvrit une statue de bronze, représentant le fils de Jupiter & d'Alcmene; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or ciselé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de mosaïque du temple d'Hercule, l'on trouva sous ce pavé des piédestaux de marbre, plusieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui servoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une suite uniforme de petites galeries pavées en mosaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des restes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit statues colossales assises qui ont été restaurées, & qui servent d'embellissement au théâtre de la maison royale de Portici.

L'œil fut ensuite récréé par le spectacle de quantité de vases, trépiés, & statues d'idoles de plusieurs pieces qui sembloient sortir de ces fouilles, comme d'une source. Dans quelques-uns de ces vases, l'on a trouvé des provisions de toute espece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons; ainsi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, serré dans sa tourtiere & clos dans le four.

On

On n'a gardé cependant de toutes les curioſités de ce genre qu'un ſeul pain, ſemblable de figure à deux pains poſés l'un ſur l'autre, dont celui de deſſous eſt plus plat, & celui de deſſus plus rond. Autour de ce pain on lit: *Seligo C. Granii E. Cicere*. Il a environ huit pouces de diametre ſur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit:

> *Et tener, & niveus*, molli ſeligine *factus*
> *Servatur domino*.

Mais que ce ſoit un pain mollet ou non, il eſt entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des cryſtaux comme une choſe très-ſinguliere. Rien n'eſt en effet plus rare, que de poſſéder du pain de ſeize ſiecles, conſervant encore ſa forme & ſon étiquete.

A ces découvertes ſuccéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chaſſe de cerfs & de ſangliers; une victoire; un vaſe de fleurs avec un chevreuil de chaque côté; deux muſes, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un maſque qui couvre ſon viſage; trois têtes de Méduſe; deux têtes d'animaux imaginaires; un oiſeau qui voltige autour d'un cerf; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales; un autre aſſis ſur un tigre; Ariane abandonnée ſur le rivage de la mer, & Théſée qui s'enfuit ſur ſon vaiſſeau; Jupiter ſous diverſes formes; Hercule qui extermine les oiſeaux du lac Stymphale; ſix ou ſept tableaux repréſentant chacun une bacchante, qui ſe prépare à danſer, & qui eſt vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du ſein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans repréſentés en perſpective & dans toutes les regles de ce genre ſi difficile.

Laiſſons aux Antiquaires le ſoin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à ſa majeſté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes qui ſont rares; la légende de celles-ci du principal côté eſt: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P.M. Fr. P.* Les revers ſont différens. Dans quelques uns, on voit Mars avec la lance & l'enſeigne romaine. Dans d'autres, la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui ſont preſque toutes conſacrées à Vénus. Les anciens poëtes nous peignent cette ville & ſes environs, comme un des ſiéges de l'empire de cette déeſſe. Pour juger à quel point on y portoit ſon culte, il ne faut que jetter un coup d'œil ſur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuite ſont modeſtes en général, les lampes de cuivre ſont autant de monumens par leur différentes figures, de la dépravation de l'eſprit & des mœurs des habitans qui les poſſédoient.

Il ſeroit long de décrire les uſtenſiles des ſacrifices; & ce n'en eſt pas ici le lieu. Peut-être auſſi ſera-t-il impoſſible de connoître préciſément la deſtination de chacun. Il ſuffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes eſpeces, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les ſacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau luſtrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arroſoit les victimes, *&c.*

Outre ces uſtenſiles ſacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les tables entieres, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec ſon pied de la même matiere, repréſentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans ſon appartement. Les ornemens de ce trépié ſont d'un goût délicat, & la cuvette eſt ſoutenue par trois ſphynx aîlés d'une très-belle ciſelure.

Les autres curioſités conſiſtent en caſques, armes de différentes eſpeces, cuillers, bouteilles, vaſes, chandeliers, pateres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une caſſette qui contenoit les inſtrumens propres aux occupations des femmes, comme ciſeaux, aiguilles, dés à coudre, *&c.*

Ma joie ſeroit grande, ſi je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuſcrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville ſouterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles ſi fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous ſerions trop heureux ſi les excavations fuſſent tombées ſur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, ſur une maiſon écartée, conſacrée aux muſes, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours, comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluſte, un Tite-Live, un Tacite, la ſeconde partie des faſtes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorſqu'il ſervoit dans ce pays; ou bien enfin, puiſque ce peuple aimoit tant le théâtre, un Eſchyle, un Eurypide, un Ariſtophane, un Ménandre; certes on pouvoit ſe flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas ſeulement une contrée délicieuſe par la fécondité de ſes champs, la beauté de ſes fruits, l'aménité de ſes bords, la ſalubrité de ſon air, mais encore par le ſéjour que les muſes faiſoient dans ſon voiſinage. La plupart des beaux-eſprits de Rome ſembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainſi dire, ceinte & munie de domiciles des ſciences, & d'atteliers des beaux-arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharſale, & tant d'autres Romains, auſſi célebres par leur ſavoir que par leur habileté dans la conduite de l'état, avoient des maiſons de plaiſance aux environs de cette ville; & quels ſecours ſes habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur eſprit & former des bibliotheques à leur exemple!

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui ſentît la barbarie, mais au contraire des édifices ſacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théâtre, des temples, des portiques, tant de peintures, de ſtatues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes; tous ces monumens, dis-je, ſont une preuve inconteſtable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choſes.

Conſolons-nous donc de la perte des manuſcrits engloutis quelque part dans les abyſmes de cette ville, puiſqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 juſqu'à 1755 ont produit d'autres raretés ſi nombreuſes, que ſa majeſté Sicilienne a jugé néceſſaire de deſtiner dans ſon palais une vaſte ſalle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour les pouvoir placer, & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce Prince a fait plus, il a nommé, en 1755, une ſociété de très-habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'hiſtoire, la repréſentation en taille-douce, & l'explication. On ne ſauroit employer de trop bons artiſtes pour le deſſein & la gravure; car, quant à l'explication, c'eſt aux ſavans de l'Europe entiere à y concourir. Il faut eſpérer que l'ouvrage complet ſortira de la preſſe avec le ſoin qu'il mérite.

Nous en avons déja vu le premier tome avec avidité: il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut ſe laſſer de regarder. Telle eſt la VIII. repréſentant Achille, qui apprend du centaure Chiron, à jouer de la lyre: la tête du centaure eſt excellente, & le jeune héros ſemble vivant & animé. La planche IX. du ſatyre Marſyas, aſſis ſur une roche, eſt ſans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits: elles ne ſont point peintes ici en prêtereſſes échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légere, & ſe préſentant pour danſer dans des attitudes ſi voluptueuſes, que Vénus elle même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de ſoin d'encenſer ſes autels.

Les peintures d'un attelier pour la vendange avec les preſſoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la boutique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne: on voit déja les poiſſons qui ſautent ſur l'eau, ou qui ſont pris. Tout eſt gracieux dans ces petites peintures, & Tenieres n'a rien fait de plus amuſant. Il y a auſſi d'admirables planches de marine, & de morceaux d'architecture.

Il eſt vrai qu'on rencontre pluſieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impoſſible de deviner le ſujet. La planche VI. par exemple, toute belle qu'elle eſt, prépare bien des tortures aux ſavans. La planche XI. n'eſt pas plus intelligible. Eſt-ce Oreſte reconnu par ſa ſœur? Et la planche XII. en eſt-elle une continuation? Quoi qu'il en ſoit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choſes curieuſes de ce premier volu-

volume, & ne servent qu'à faire desirer la suite avec plus d'impatience. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

HERCULE, s. m. *en Astronomie*, est une des constellations de l'hémisphere septentrional. *Voyez* CONSTELLATION.

Hercule a dans le catalogue de Ptolomée 29 étoiles; dans celui de Tycho 28, & dans le catalogue Britannique 95.

HERCULE, (*Mytholog. & Littérat.*) héros très-célebre, déifié dans le paganisme.

Je ne m'embarrasse point des divers *Hercules*, dont parlent Diodore de Sicile, Ciceron, Varron, & autres écrivains de l'antiquité; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene femme d'Amphitrion roi de Thebes. C'est-là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains, & auquel se rapportent presque tous les anciens monumens. Je vais parcourir son histoire peu connue, les femmes & les enfans savent assez sa vie fabuleuse: elle se trouve dans tous les Dictionnaires, & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naissance d'*Hercule* cent ans avant la prise de Troie par les Grecs; c'est-à-dire, vers l'ans 1382 avant l'ére chrétienne. Il commença ses premieres armes dès l'âge de dix-huit ans, & terrassa dans ses courses le lion du mont Cythéron. Peu de tems après, il épousa Mégare fille de Créon, eut trois enfans de cette princesse, & les tua au bout de quelques années dans un accès de fureur qui le prit plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon, il alla consulter l'oracle de Delphes sur sa destinée. L'oracle lui prescrivit de passer à Mycènes où regnoit Eurysthée, & lui déclara, qu'en accomplissant les volontés de ce prince, il acquerroit l'immortalité; *Hercule* obéit au commandement du dieu, & ce fut par les ordres d'Eurysthée qu'il acheva les douze travaux si célebres dans les tems héroïques. Les dix premiers l'occuperent un peu plus de huit ans, ensorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux, *Hercule* qui étoit venu se présenter à Eurysthée à l'âge de vingt-trois ans, quatre ans après son mariage avec Mégare, en avoit trente-trois lorsqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença par répudier Mégare, & demanda en mariage Iolé, fille d'Eurytus roi d'Oëchalie; mais comme le sort des enfans de Mégare faisoit redouter l'alliance d'*Hercule*, il fut refusé. Cet outrage l'ayant jetté dans un nouvel accès de fureur, il tua Iphitus frere de sa maîtresse: ensuite revenant à lui, il sentit si vivement son crime, qu'il ne songea qu'à se délivrer de ses remords par le secours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il consulta de nouveau, lui répondit que le seul moyen d'expier ce meurtre étoit de se faire vendre pour esclave dans un pays étranger. *Hercule*, avant que d'exécuter le decret de l'oracle, crut devoir se purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire; toutefois il ne trouva personne qui voulût lui rendre ce service, excepté le seul Thésée qui s'y prêta par générosité, & le purifia aux Jeux de l'Isthme.

Après cette purification, il se fit vendre en qualité d'esclave par un de ses amis, & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes, espece de brigands qui ravageoient la contrée, étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie & lui ayant inspiré de la curiosité, elle fut bientôt instruite de la naissance de son esclave; alors l'amour s'emparant de son cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

Hercule ayant achevé le tems de sa servitude, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse; il prit Troie, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & emmena prisonniere l'illustre Hésione sœur de ce jeune Prince.

A son retour dans le Péloponnese, il résolut de punir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importans l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pelops son bisayeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlete; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien a faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Hélene, de Castor & de Pollux.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrieme de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Peloponnèse. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi des Thesprotes, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte, & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Thésée des prisons d'Ephyre, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les même Poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venu le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite, que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménius, roi des Pélasges Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Oëchalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur sœur Iolé. Il joignit à ses troupes Arcadiennes, celles des Doriens,

---

(1) Si les restes de Palmire, de Persepole & de Babylone, & tout ce qui peut appartenir à l'antiquité, méritent avec raison l'admiration des sçavans & sont dignes d'être l'objet de leurs études, avec quel plus grand plaisir, n'aura-t-on pas l'avantage de trouver reunies sous un seul coup d'œil toutes sortes de raretés dans une ville entierement ruinée comme celle d'Herculane, dont on voit aujourd'hui les rares & précieuses antiquités rassemblées dans un vaste & magnifique cabinet connu sous le nom de museum; c'est une immense collection, la plus étendue qu'on puisse desirer en ce genre; elle comprend une infinité de tableaux, de statues, de bustes, de têtes, de vases, de lampes & d'autres raretés qui sont le propre de l'antiquité.

Outre le Tome de figures dont on parle dans cet article, il y a un grand catalogue raisonné composé & mis au jour par ordre du Roi, par les lumieres & les soins de Monseigneur Antoine Bayardi; c'est un *in folio* de la forme d'un athlas, c'est le premier de ce noble & bel ouvrage: & outre ce catalogue il y a trois autres tomes de figures, on ne peut leur refuser le même éloge qu'on accorde à celui-là; car on ne les peut voir sans admiration & sans un plaisir indicible, puisqu'indipendemment de la rare beauté d'une antiquité si respectable, ils peuvent servir de model d'étude aux jeunes amateurs des beaux arts; ils y auront l'avantage d'imiter les anciens & de rendre la nature dans le vrai. (*P*)

Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de sorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Oëchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iolé tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le tems n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eut-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis des convulsions violentes, qui terminerent sa carriere dans la 49e année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J. C. Après sa mort, on le porta sur le bucher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On sait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le boucher fut allumé, la foudre, disent les Poëtes, tomba dessus, & reduisit le tout en cendre, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel, & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasybule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la destruction de Troie. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Pline s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce tems-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suetone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

Hercule est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trousse. On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plans dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été réveré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirès d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf Muses, que Fulvius Nobilior avoit transportées de Greee en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlete des plus vigoureux & des plus redoutables, un destructeur de monstres, un exterminateur de brigans, de rois & de fils de roi; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lû dans le *dixieme tome des Mémoires de Littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point gueri de ce préjugé. (*D. J.*)

HERCULE *colonnes d'*, (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes d'Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés audelà de Gades. Quelques-uns prennent Calpé & Abyla pour les *colonnes d'Hercule*; d'autres croyent que ce sont de petites isles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin, veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule*: ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le tems, le nom demeure au lieu même où ils étojent. Voilà le precis des réflexions de Strabon sur ce sujet; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en Géographie. (*D. J.*)

HERCULE'EN, adj. (*Méd.*) c'est une épithete que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de Médecine, pour designer la qualité de quelques maladies & de quelques remedes, relativement à leur force, c'est-à-dire à la violence des symptomes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéene*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand desordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. *Voyez* EPILEPSIE. Aëtius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lachrymales: Schroder, *lib. III. cap. xvij.* & Willis, *Pharmac. Rat. part.* I. *f.* 2. *c.* 2. vantent beaucoup un remede chimique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius*: on peut consulter les œuvres des auteurs cités. *Voyez* Castell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud*, (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se deshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siecles de Rome; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux, envain Auguste tenta par ses loix *Julia* & *Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux censeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la depopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV. n'en a eu dans ce royaume. (*D. J.*)

HERCYNIE, FORET D', (*Géog. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plûpart des rivieres qui coulent vers le nord; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considérable étoit la grande Bretagne; voilà du-moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oüi dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *hartzen* pour les exprimer, se figurerent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandue dans tout le pays; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot Ἑρκύνιον.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les siecles ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune maniere; la forêt noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimere qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire, avec quelques modernes, que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (*D. J.*)

HE'REDIE, s. f. (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*hérédie* contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire 480 piés romains de long, & 240 piés de large. *Voyez* JUGERE. (*D. J.*

HE'RE-

HÉRÉDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (*A*)

HÉRÉDITAIRE, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies: on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telle sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au tems ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que donne Boerrhaave, de ces sortes de maladies, dans le *Commentaire de ses Institutions. Pathol.* §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir *héréditaires*: selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. *Voyez* HÉMORRHOIDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies *héréditaires*; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*): d'où, comme en résulte vraissemblablement une ressemblance de figure, de caractere, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. *Voyez* GÉNÉRATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille. Voilà ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'instruction dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen *de febribus*: on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus *de morbis hereditariis*, & celle de Sthaal *de hereditariâ dispositione ad varios affectus*.

HÉRÉDITÉ, (*Jurisprud.*) signifie *succession*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

Hérédité des offices est le droit que le pourvû a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayans cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum*; depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulieres, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantieme partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce tems divers edits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices. *Voyez* Loyseau, *des Offices*, *liv. II. ch. x.* & les *recueils d'Edits* concernant l'annuel. (*A*)

Hérédité des rentes est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayans cause, certaines rentes qui ne sont ni viageres ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain tems; le roi a créé depuis quelque tems de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres. (*A*)

HÉRÉENS MONTS, (*Géog. anc.*) montagnes de Sicile nommées Ἡραιαόρη, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. *Lib. IV. ch. xvj. pag.* 283.

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démone; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artesino*.

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel; ce sont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies, ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entierement différentes; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célebre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergere. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracusa illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la *Loza*.

Enfin les auteurs qui placent les *monts Héréens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poëte bucolique. (*D. J.*)

HÉRÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grece; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc. l. II. c. xx. t. 1. p.* 397. Je ne dirai qu'un mot de la maniere dont on les célébroit à Argos.

Là après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Au-dessus du theatre il y avoit un quartier fort d'assiete, où l'on clouoit un bouclier de maniere qu'il étoit très-difficile à arracher; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain; de-là vient que le lieu s'appelloit *Aspis*, c'est-à-dire le *bouclier*. Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII. des Olympioniques de Pindare, où Diagoras de l'île de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix: „ Le bouclier d'airain l'a connu „, dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérées*, du nom grec Ἥρη, *Junon*. (*D. J.*)

HEREFORD, (*Géog.*) considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbery; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Glocester, six S. O. de Worcester, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wenchester. *Long.* 14. 55. *lat.* 52. 6. (*D. J.*)

HEREFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 660000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, saumon & cidre: sa laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appellée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-Hill*, ainsi nommée, parce qu'en 1574 au mois de Février, un tremblement de terre détacha 26 arpens de terrain qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province: ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages: le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies; elle parut à Londres en 1664 *in-fol.* Le second est son histoire de la philosophie, écrite en Anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Oléarius, a publié à Leipsick en 1711, *in* 4°. une bonne traduction Latine

de

de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (*D. J.*)

* HERE-MARTEA, s. f. (*Myth.*) divinité que les anciens honoroient, par des actions de graces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HE'RE'MITIQUE, adj. (*Gram.*) qui est de l'hérémite. La vie *hérémitique*.

HE'RE'NAQUE, s. m. (*Hist. eccl.*) En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de remasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisieme étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HE'RENTHALS, (*Géog.*) c'est-à-dire la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant en 1212 sur la Nettre. *Long.* 22. 26. *lat.* 51. 9. (*D. J.*)

HE'RE'SIARQUE, s. m. (*Théolog.*) premier auteur d'une hérésie, ou le chef d'une secte hérétique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Les principaux *hérésiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manés, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychés, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, *&c.*

Arius & Socin sont appellés *hérésiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. *Voyez* ARIENS *&* SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *hérésiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. *Voyez* SIMONIEN.

* HE'RE'SIDES, s. f. (*Myth.*) prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HE'RE'SIE, s. f. (*Critiq. sacrée.*) Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne & mauvaise; c'est le sens du mot Grec αἵρεσις, *electio*, *secta*, du verbe αἱρέω, *je choisis*.

On disoit *hérésie* péripatéticienne, *hérésie* stoïcienne, & l'*hérésie* chrétienne étoit la secte de Jesus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le Judaisme, il s'étoit attaché à l'*hérésie* pharisienne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans sa défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plûtôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *hérésies*, c'est-à dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*hérésies*. Ce n'est que dans la suite des tems qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémisse au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*hérésie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur peuvent regarder comme opiniâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit saint Chrysostome, que d'abandonner les opinions ausquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette reflexion, que le dégré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au dégré de leurs lumieres, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sçauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *hérésies*. On desireroit au contraire que les Chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restraindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*hérésie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précede, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment regle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculquer respectueusement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jetter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. (*D. J.*) (1)

Hérésie se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matieres qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*hérésie*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La premiere consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincere de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caracteres contraires.

HÉRÉSIE, (*Jurisprud.*) Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de saint Paul.

L'*héré-*

(1) Le serment que prêtent les Princes Catholiques de poursuivre & de détruire l'hérésie dans l'étendue de leur domination, n'est point contraire à celui qu'ils font aussi de contribuer à la félicité de leurs sujets, & de maintenir la tranquillité dans leurs états: ce serment est encore moins opposé aux commandements de Dieu, parcequ'un souverain ne peut procurer la félicité de ses sujets ni maintenir la tranquillité dans son état, sans punir par la sévérité de la justice publique les malfaiteurs, les faussaires, les sacrileges, les seducteurs du peuple, & les perturbateurs de la republique. Il n'est pas doûteux que les hérétiques, toutes les fois qu'ils cherchent dogmatisant, à seduire les peuples & à les détourner de la vraie croyance, sont encore plus coupables & font plus de tort au public que les malfaiteurs, dont on vient de parler; c'est le sentiment qu'en avoient les gentils même, guidés par la seule lumiere de la nature: en effet si l'on en croit Hérodote, les Scithes tuerent Annacharse, & firent mourir Scile après l'avoir déthróné pour avoir introduits dans le pays des usages étrangers.

Platon, Cicéron, Seneque & Saint Justin attestent que Diagoras & Socrate furent punis par les Atheniens pour cause de religion. Procope dit aussi que les Perses condamnerent à mort Seose homme illustre, parce qu'ils le reconnurent d'un sentiment contraire à leurs rites. Ce qui est à remarquer, est que Dieu lui même a ordonné des chatimens rigoureux contre ceux qui en matiere de religion procuroient de seduire le peuple: ne lit-on pas dans le Deuteronome ch. 13. que Dieu avoit commandé qu'en pareil cas on ne perdonnât, ni à enfans, ni à freres, ni à femmes, ni à amis, mais qu'on les fît tous mourir, dès qu'on s'apperceveroit qu'ils tenteroient à seduire le peuple, & à le détourner du culte de Dieu d'Israël? Dieu ne s'en tint pas là, il voulut qu'aussi-tôt qu'on sçauroit que les habitans de quelque ville, auroient apostasié, on n'épargnât ni le fer, ni le feu jusques à entiere reduction en cendres. C'est ainsi que le fameux Judas Machabée, comme il le rapporte dans le premier livre de son histoire ch. 3. parcourut toutes les villes de la judée & y tua & détruisit autant d'habitans impies qu'il y en trova sous ses pas, appaisant ainsi la colere de Dieu justement irrité contre son peuple.

Les legislateurs catholiques, tant seculiers qu'ecclesiastiques éclairés par ces exemples, firent plusieurs loix contre les hérétiques. Les premiers ordonnerent, prononcerent & décernerent confiscation de biens, exils & même la mort contre ceux qui tenteroient à pervertir les autres en matiere de religion, & de foi; les seconds arrêterent dans le sixieme concile de Tolede, de l'agrément & consentement du prince souverain & des grands du Royaume, que quiquonque auroit droit de monter sur le thrône pour y regner, prometteroit par serment de ne jamais permettre qu'il y eût d'autre religion dominante dans le Royaume que la catholique: cette loi fut rendue générale & inscrite en consequence dans le corps du droit canon sous les deux chapitres *excommunicamus* 13 & *ad abolendam* titre *de hæreticis*.

On ne defend pas cependant de traiter avec les hérétiques dans la société civile, soit pour raison de commerce, soit pour d'autres justes motifs; & c'est en ce sens que le prince peut & doit quelquefois faire usage de la tolerance, & de la suspension des peines établies contre les hérétiques, pourvû cependant que les hérétiques ne s'en prévalent pas pour enseigner ou pour insinuer leurs faux dogmes, & c'est ainsi qu'on doit entendre ce que dit l'auteur dans ce même article lorsqu'il desire la tolérance. Au-surplus la déplorable secte des Annabatistes à Munster dans le dernier siecle, & la malheureuse condition dans laquelle se trouverent les provinces du septentrion prouvent assez les funestes évenemens pour le public, que peuvent occasionner la tolérance du prince vis-à-vis les hérétiques dans ses états, & la suspension des peines qu'ils méritent, lorsqu'ils ne gardent pas le silence en matiere de religion. (W).

L'*héréſie* étant un crime contre la religion, la connoiſſance en appartient au juge d'Egliſe, pour déclarer quelles ſont les opinions contraires à celles de l'Egliſe, & punir de peines canoniques ceux qui ſoutiennent leurs erreurs avec obſtination. Les évêques peuvent abſoudre du crime d'*héréſie*.

Mais ce crime eſt auſſi conſidéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un ſcandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'eſt pourquoi la connoiſſance en appartient auſſi aux juges royaux, même contre les eccleſiaſtiques qui en ſont prévenus. Voyez *l'ordonnance du* 30 *Août* 1742.

Les hérétiques ſont incapables de poſſéder des bénéfices: l'*héréſie* où tombe le beneficier fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipſo facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficier *hérétique*.

Les ſeigneurs & patrons déclarés *hérétiques* ſont exclus des droits honorifiques dans les égliſes, & incapables de joüir du droit de patronage.

On n'admet plus auſſi les *hérétiques* à aucun office, où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*héreſie*, voyez *les textes de droit cités* par Brillon au mot HÉRÉSIE; *les lois eccléſiaſtiques* de Héricourt, *part. I, chap. xxiv. Voyez* auſſi ce qui eſt répandu dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

HE'RETICITE', ſ. f. (*Gram. & Théolog.*) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un autheur, l'*héréticité* d'une propoſition, ou ce qui la rend hérétique.

HE'RE'TIQUE, adj. ſ. m. (*Morale*) Un *hérétique*, dans le ſens propre du mot, eſt un homme qui fait choix d'une opinion, d'une ſecte, bonne ou mauvaiſe. Dans le ſens ordinaire, ce terme déſigne toute perſonne qui croit ou ſoutient opiniâtrement un ſentiment erroné ſur un ou pluſieurs dogmes de la religion chretienne. *Voyez* HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas deſſein de démontrer ici combien eſt déteſtable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques*; ceux qui adopteroient cette maxime odieuſe, s'il s'en trouve encore dans le monde, ſeroient incapables de toute lumiere & de toute inſtruction.

Nous ne nous arrêterons pas non-plus à prouver l'injuſtice de la haine que certaines gens portent aux *hérétiques*; nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penſer par celle des gens éclairés & reſpectables dans l'Egliſe, & nous ne leur citerons pour directeurs que Salvien & ſaint Auguſtin. Voici comme s'exprime ſur les ſectateurs d'une des premieres héréſies, je veux dire ſur les Ariens mêmes, le digne & célebre prêtre de Marſeille, qu'on ſurnomma le *maître des évêques*, & qui déploroit avec tant de douleur les déréglemens de ſon tems, qu'on l'appella le *Jérémie du v. ſiecle*.

„ Les Ariens (dit-il) ſont *hérétiques*, mais ils ne le „ ſavent pas; ils ſont *hérétiques* chez nous, mais ils ne „ le ſont pas chez eux; car ils ſe croient ſi bien ca„ tholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'*héréti*„ *ques*. Nous ſommes perſuadés qu'ils ont une penſée „ injurieuſe à la génération divine, en ce qu'ils diſent „ que le fils eſt moindre que le pere. Ils croient eux, „ que nous avons une opinion injurieuſe pour le pe„ re, parce que nous faiſons le pere & le fils égaux: „ la vérité eſt de notre côté, mais ils croient l'avoir „ en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui „ lui eſt dû, mais ils prétendent auſſi le lui rendre dans „ leur maniere de penſer. Ils ne s'acquittent pas de leur „ devoir, mais dans le point même où ils manquent, „ ils font conſiſter le plus grand devoir de la religion. „ Ils ſont impies, mais dans cela même ils croient ſui„ vre la véritable piété. Ils ſe trompent donc; mais „ par un principe d'amour envers Dieu, & quoiqu'ils „ n'ayent pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont „ embraſſée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a „ que le ſouverain juge de l'univers qui ſache comment „ ils ſeront punis de leurs erreurs au jour du jugement. „ Cependant il les ſupporte patiemment, parce qu'il voit „ que s'ils ſont dans l'erreur, ils errent par un mouve„ ment de piété „. Salvianus *de Gubernat. Dei, lib. V. pag.* 150 & 151 de l'édit. de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Ecoutons maintenant ſaint Auguſtin ſur les *hérétiques* Manichéens, ſon diſcours n'eſt pas moins beau. „ Nous „ n'avons garde (leur dit-il) de vous traiter avec ri„ gueur; nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſa„ vent pas quelle peine il faut pour trouver la verité, „ & combien il eſt difficile de ſe garantir des erreurs. „ Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas „ combien il eſt rare & pénible de s'élever au-deſſus des „ fantômes d'une imagination groſſiere par le calme „ d'une pieuſe intelligence. Nous laiſſons cette conduite „ à ceux qui ne ſavent pas quelle difficulté il y a à gué„ rir l'œil de l'homme intérieur, pour le mettre en état „ de voir ſon ſoleil..... Nous laiſſons cette conduite „ à ceux qui ne ſavent pas quels ſoupirs & quels gé„ miſſemens il faut pour acquérir quelque petite con„ noiſſance de la nature divine..... Pour moi, je dois „ vous ſupporter comme on m'a ſupporté autrefois, & „ uſer envers vous de la même tolérance dont on uſoit „ envers moi lorſque j'étois dans l'égarement....

Le latin eſt d'une grande pureté. *Illi in vos ſæviant, qui neſciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur* errores..... *Illi in vos ſæviant qui neſciunt..... Illi in vos ſæviant*..... C'eſt dans l'épître *contra Epiſt. Manichæi, cap. II. & III, pag.* 78 & 79, *tom. VI, édit. Baſil.* 1528. Si ſaint Auguſtin s'eſt quelquefois écarté de ſa morale, ce n'eſt pas ce que j'examine, il ſuffit que j'expoſe ſes ſentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui ſeroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *hérétiques*, à l'école du philoſophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du tems de Socrate. Platon diſoit „ que la ſeule peine dûe à un homme qui erre, eſt d'ê„ tre inſtruit „.

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit ſupporter les errans en matiere de religion, c'eſt que leur erreur peut avoir pour principe une loüable inclination de s'éclairer, qui mal-heureuſement ne ſe trouve pas ſoutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'eſprit néceſſaire.

Il eſt donc honteux de décrier juſqu'au ſtyle & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruſe odieuſe, de peur que de l'eſtime de leurs perſonnes, on ne paſſât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à ſéparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, ſous l'apparence de la plus grande modeſtie: eh d'où ſçavoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montroit ſi peu?

La défenſe de la vérité ne tire aucune gloire de tous ces ſortes de moyens. Elle n'eſt pas plus heureuſe en mettant en uſage les noms injurieux d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*, qu'on ſe rend réciproquement; outre que ſouvent l'homme du monde, qui eſt le plus dans l'erreur, en charge avec zèle celui qui penſe le plus juſte, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la queſtion s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai ſeulement, au cas qu'on défende cette lecture, ſi on renfermera dans la défenſe les libres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laiſſer lire les ouvrages des *hérétiques*. Si les orthodoxes manquent à cette juſtice & à ce devoir en fait de critique, ils ſe deshonorent par leur peu de ſincérité, & ils trahiſſent la bonne cauſe par leur défiance. (*D. J.*) (1)

HÉ-

(1) L'Apôtre S. Paul dans ſa prime lettre aux Corinthiens lorſqu'il dit: *Hi ſunt operarii ſubdoli, transfigurantes ſe ipſos in Apoſtolos Chriſti &c.* chap. 11. prouve aſſez clairement combien les auteurs heterodoxes ſont ruſés, ſubtils & dangereux, parce que, dit-il, ſous le manteau de la vérité & ſous le voile d'une fauſſe piété, ils répandent des erreurs qu'ils s'efforcent d'inſinuer dans les eſprits & dans le cœur des perſonnes ſimples, répandant inſenſiblement le venin mortel de leur héréſie ſous pretexte d'enſeigner la vraie doctrine de J. C. & ſous ce zele apparent, ils rampent avec humilité, ils plaiſent, & ſont écoutés avec plaiſir, ils gagnent les cœurs & s'en rendent maîtres, & donnent enfin la mort à l'ame ſans qu'on s'en apperçoive: *humiliter irrepunt*, dit Leon le grand, *blande capiunt, molliter ligant, latenter occidunt*. C'eſt donc avec raiſon que l'Egliſe & les Paſteurs qui, doivent veiller ſur leur troupeau & empecher que les loups raviſſans, qui ſe preſentent toûjours couverts de la peau de brebis ne ravagent & ne detruiſent le troupeau du divin Paſteur, defendent la lecture de ces livres pernicieux: mais qu'on ne peut dire que l'on doit apprehender le même deſordre en permettant au contraire la lecture de ces mêmes livres dangereux après que des auteurs catholiques l'auront correcťs & refutés, pourvû que la correction & refutation ſe trouve dans le mêmes livres placée à propos, quoique les argumens des hérétiques ils y ſoient rapportés avec fidélité

Hérétiques négatifs, (*Théol.*) dans le langage de l'inquisition, sont ceux qui étant convaincus d'hérésie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent sur la négative, font profession ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'hérésie dont on les accuse. *Voyez* Inquisition. (*G*)

HERFORDEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Westphalie, avec une fameuse Abbayé de la confession d'Ausbourg, dont l'abbesse est princesse de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville est sur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, sept S. O. de Minden. *Long.* 26. 22. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

HERIDELLE, s. f. *Voyez l'article* Ardoise.

HE'RIGOTE', adj. (*Vénerie.*) On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* est celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier soit retroussé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HERIL, adj. (*Gramm. & Jurispr.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puissance hérile*, pour désigner l'autorité qu'un maître a sur ses serviteurs.

* HE'RISSER, v. act. & pass. (*Gramm.*) Il se dit au simple du poil des animaux, lorsque quelque mouvement le fait relever, ou qu'il a cette disposition naturelle. Un récit, un spectacle d'horreur fait *hérisser* les cheveux sur le front de l'homme. La fureur *hérisse* le poil sur le dos & sur les flancs d'un sanglier poursuivi & blessé. La criniere du lion se *hérisse*. Au figuré on dit, une troupe *hérissée* de piques, un discours *hérissé* d'antithèses. Le chemin de la vie est *hérissé* d'épines. Ce livre est *hérissé* de grec & de latin. *Hérisser un mur*, c'est le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

Hérisser *la coupelle*. (*Docimastiq.*) On dit que la *coupelle* est *hérissée* quand le plomb contient de l'étain qui reste dessus en chaux & ne s'y imbibe point.

HE'RISSON, s. m. *echinus terrestris*, (*Hist. nat.*) animal quadrupede, le seul dans notre climat qui soit couvert de piquans; il est aussi le seul qui se pelotonne au point de cacher tous ses membres. Lorsqu'il est debout sur ses jambes, il ne présente encore qu'une masse informe & hérissée de piquans; à peine voit-on ses piés, son museau & sa queue; il a les yeux petits & saillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'est que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ses piquans ont un pouce de long sur un tiers de ligne de diametre; ils sont de couleur blanchâtre sur la pointe & sur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au dessous de la pointe sur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face supérieure depuis le sommet de la tête jusqu'auprès de l'origine de la queue. Le museau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le dessous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux sortes de poils; les uns sont de la même consistence que les soies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces soies un poil plus court & plus abondant frisé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, lisse & peu fourni, qui semble être de la même nature que les soies.

Les *hérissons* se pelotonnent pour dormir ou pour se chacher dès qu'il sont épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cause de leurs piquets, il faut qu'ils soient face à face debout ou couchés. C'est au printems qu'ils se cherchent, & ils produisent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils sont blancs en naissant, & l'on voit seulement sur leur peau la naissance de piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les scarabées, les grillons, les vers & quelques racines; ils sont aussi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, sous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des roches, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il est jour, mais ils courent ou plûtôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.

Les Naturalistes ont distingué deux especes de *hérisson*, par des caracteres tirés de la figure du museau. Plusieurs auteurs prétendent que les uns ont le grouin d'un cochon, & les autres le museau d'un chien; les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une seule. Le museau a en effet quelque rapport au grouin de cochon & au museau du chien: c'est sans doute ce qui a donné lieu à la distinction des deux prétendues especes de *hérisson*. On trouve cet animal partout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hist. nat. gén. & part. à l'article du* hérisson, *tome VIII. pag.* 28. *& suiv. Voyez* Quadrupede.

Hérisson *de mer*, (*Hist. nat. Icthiol.*) genre de poisson de figure différente, selon les diverses especes. Ses caracteres sont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui sert de bouche, l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures sont placées différemment en diverses especes.

Les Naturalistes doutent s'il faut mettre ces sortes de poissons dans la classe des crustacées ou des testacées. Pline nomme leur peau raboteuse indifféremment des noms de *croute* & de *coquille:* la plûpart des modernes les rangent parmi les crustacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plûpart des poissons à coquille n'en ont point; mais nous ignorons encore si toutes ces sortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en soit, l'*hérisson de mer*, comme l'*hérisson de terre*, tire son nom des épines dont il est couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *carduus marinus*, *erimaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *chataigne de mer*, & avec assez de raison. En effet, il ne ressemble pas seulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il est armé, il leur ressemble encore par sa figure convexe. Le nom d'*oursin* qu'on lui donne sur les côtes de Provence, est moins juste; car on n'apperçoit aucune ressemblance entre le poil des oursins & les pointes des *hérissons*.

Plusieurs de ces especes sont décrites ou représentées dans Jonston, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Gesner, *aquatil.* 350. Lister, *hist. anim. angl.* 169. & 222. *tab.* 7. n°. 23. Morton, *north.* 231. *tab.* 10, *fig.* 3. Plot, *hist. oxon.* 107. *tab.* 5. *n°.* 5. Langius, *hist. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod*, 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile; il s'est attaché le premier à nous donner une idée exacte du squelette de l'animal, qui est un fort bel ouvrage, & à développer la méchanique singuliere de son mouvement progressif: c'est le sujet d'un mémoire curieux de cet illustre naturaliste, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences*, *année* 1712. & dont voici le précis.

L'*hérisson de mer* est couvert d'une peau dure, raboteuse, hérissée tout-autour d'épines fortes & piquantes, qui lui servent de jambes. Sur nos côtes il est gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ses piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine sa tête peut-elle être distinguée de son corps. La partie par où il se nourrit, c'est-à-dire sa bouche, est dessous, & celle par où les anciens disent qu'il vuide ses excrémens, est vis-à-vis en-dessus. Il a cinq dents creuses & une petite langue. Son ventre est divisé en cinq parties, qui semblent plusieurs ventres séparés.

On le trouve sur les bords de la mer, où il se retire, quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête; ce qui a fait dire, qu'il étoit un prognostic d'un orage prochain. Les matelots mangent sa chair & ses œufs,

délité & dans le seul & même aspect que l'auteur hétérodoxe a voulu bien leur donner: car en démontrant cet auteur ortodoxe la fausseté & l'insuffisance de ces mêmes arguments, non-seulement, en les lisant se fortifient les motifs de notre croyance qui ont du rapport aux dogmes catholiques, mais d'ailleurs les fidéles acquierent des nouvelles connoissances & s'instruisent pour se garantir des erreurs des fausses doctrines, dont ils sont continuellement en danger d'être infectés par le débit frequent des libelles qu'on met clandestinement au jour, & qui se trouvent entre les mains du public avant que l'Eglise en ait pû défendre la lecture, d'autant plus que la distribution s'en fait à & par des personnes, ou trop foibles dans la foi, ou qui sont de mauvaises mœurs, ou enfin simples & ignorantes qui, ayant lû eux mêmes ces maximes pernicieuses veulent faire pompe d'un esprit prétendu fort & dépouillé de préjugés, ou d'une érudition étrangere & inconnue au peuple qui, quoique ignorant n'en est pas moins amateur de la nouveauté, & qui saisit avec d'autant plus d'avidité la lecture de ces livres nouveaux qu'il y trouve de quoi s'amuser. Il est donc d'un grand avantage pour la religion catholique que l'Eglise permette la lecture de ces livres lorsqu'ils seroient corrigés & refutés avec solidité, & il est de même avantageux qu'on les lise ainsi corrigés pour s'instruire & se prémunir d'armes pour combattre les ennemis de notre foi, (W)

œufs, c'est tout l'usage qu'on en retire; car quant à ses propriétés médicinales, rapportées par Dales d'après Dioscoride, personne n'y ajoute la moindre foi.

Son squelette est un corps osseux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de sphere creuse, ou de celle d'un moule de bouton qui seroit creux. Il a de même une ouverture sur la partie la plus élevée de sa convexité, par laquelle Aristote assure que l'animal jette ses excrémens. Sur la surface opposée à cette ouverture, ou sur la surface qui représente la surface plane du moule, & qui ici est un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'est cette derniere ouverture qui est la bouche de l'*hérisson*.

La surface intérieure de ce squelette est raboteuse, ou marquée de diverses éminences, de diverses petites inégalités, mais disposées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles sphériques isoceles, qui ont leur sommet à l'ouverture supérieure, & leur base à l'inférieure; il y en a cinq grands, & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles sont égaux entr'eux, & séparés les uns des autres par une petite bande qui est aussi triangulaire, au lieu que les triangles sont hérissés de diverses éminences; chaque petite bande est percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traversent l'épaisseur du squelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyse, ressemble à une mammelle qui a son mammellon; c'est sur chacune de ses petites apophyses que sont posées les bases des épines des *hérissons*. Le nombre de ces apophyses, ou ce qui revient au même, celui des épines est prodigieux; M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent; mais comme il y en a d'extrémement petites, il n'est guere possible de les compter d'une maniere sûre; le nombre des petits trous qui sont sur les bandes qui séparent les triangles, est aussi très-considérable; M. de Réaumur en a compté environ treize cens, nombre qu'il est bon de savoir, pour connoître combien l'*hérisson* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes ressemblent aux cornes des limaçons.

Chacune de ces cornes tire son origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naissance à une corne; elles ne sont presque sensibles que lorsque l'animal est dans l'eau, encore ne sont elles sensibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir seulement quelques-unes de celles qui sont du côté vers lequel il avance; si au contraire il est en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre: il applique leur extrémité contre ce corps, il les y colle si fortement, que, si on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement sans casser une partie de celles qui l'attachoient; enfin elles cessent presque entierement d'être visibles, lorsqu'on le tire de l'eau; il les affaisse & les replie sur elles-mêmes, de sorte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne sauroient être connoissables qu'à ceux qui les ont observés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes sont cachés entre les bases des épines, au lieu qu'ils surpassent leurs pointes lorsque l'*hérisson* les allonge.

L'appareil, avec lequel est formé un si petit animal, est quelque chose de bien merveilleux. Voilà treize cens cornes qu'il a seulement pour se tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut se servir pour marcher: celles dont il fait l'usage le plus ordinairement, sont aux environs de sa bouche; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui sont les plus proches & celles qui sont les plus éloignées de celui vers lequel il s'est déterminé d'aller, lui servent en même tems; il se retire avec ses premieres & se pousse avec les secondes; il n'est pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

L'*hérisson* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de sa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu; & au contraire il approche de sa bouche, ou du dessous de sa base, la pointe des épines les plus éloignées; d'où il est clair que lorsqu'il fait effort ensuite pour ramener à soi les premieres, ou les tirer vers le dessous de sa base, & qu'il fait en même tems un autre effort pour relever les dernieres, ou les éloigner du dessous de sa base, il tire & pousse son corps en avant par ces deux efforts.

Tel est le mouvement progressif de l'*hérisson*, lorsqu'il marche la bouche en bas: mais on voit en même tems que quand il marche la bouche en haut, tout doit se passer d'une semblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non-seulement étant disposé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres positions, dans lesquelles la ligne qui passe par le centre des ouvertures où sont la bouche & son anus, est ou parallele, ou inclinée à l'horison sous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces situations, c'est-à-dire si la possibilité en est démontrée, combien alors faut-il de muscles pour faire mouvoir en tous sens & séparément deux mille cent épines, & treize cens jambes ou cornes? Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progressif des *hérissons*, ce sont les épines dont ils se servent pour marcher. M. de Réaumur s'en est convaincu dans des circonstances où il n'étoit pas possible de s'y méprendre: non-seulement il les a vû se mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vases où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conséquent très-facile de les observer; mais ayant mis même ces animaux sur sa main, il leur a vû exécuter le mouvement progressif avec leurs seules épines. (*D. J.*)

HÉRISSON, (*Art. milit.*) dans la guerre des siéges est une grosse poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler sur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les *hérissons* sont soutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que si le canon en rompt une, ils soient retenus par les autres. On les fait rouler sur les breches par le moyen de rouleaux. Ils causent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant sur lui lorsqu'il monte à l'assaut.

L'*hérisson foudroyant* est une espece de barril foudroyant, hérissé de pointes par le dehors: on le fait mouvoir sur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverse & qui sert d'aissieu aux roues. *Voyez* BARRIL FOUDROYANT. (*Q*)

HÉRISSON, (*méchan.*) c'est une roue dont les rayons aigus sont plantés directement sur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. *Voyez* LANTERNE. Il y a des *hérissons* dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres. *Voyez dans nos Planches la machine à friser les étoffes.*

HÉRISSON FOUDROYANT. Les *artificiers* appellent ainsi une machine hérissée de pointes par le dehors, & chargée de composition par le dedans; il sert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNÉ, adj. *en terme de Blason*, ne se dit que d'un chat ramassé & accroupi.

HÉRITAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie ordinairement une terre, maison, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils se transmettent par succession.

Héritage se prend quelquefois pour succession.

Dans certaines coûtumes, *héritage* signifie un propre ancien. (*A*)

HÉRITIER, s. m. (*Jurisprud.*) est en général celui qui succede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne succedent qu'à certains biens, tels que les *héritiers* particuliers, les *héritiers* des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les subdivisions de cet article.

Il y a aussi certains droits qui sont tellement personnels, qu'ils ne passent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en se portant *héritier* est irrévocable, de maniere que quand il se dépouilleroit ensuite des biens, il demeure sujet aux charges de la succession; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, est regardé comme un *héritier* qui vend ses droits successifs.

L'engagement de l'*héritier* est universel, & s'étend à tous les droits actifs & passifs du défunt.

Il est aussi indivisible c'est-à-dire que chaque *héritier* ne peut accepter la succession pour partie, & y renoncer pour le surplus.

L'*héritier* est reputé tel du moment de la mort de celui auquel il succede.

Il y a des *héritiers* appellés par la loi, & d'autres par testament; quand il y en a plusieurs appellés concurremment sans fixer leurs parts, ils succedent par égales portions.

Toute personne peut être *héritier* en vertu de la loi ou du testament qui l'appelle, pourvû qu'elle n'ait point en elle de cause d'incapacité.

Les enfans morts nés ne sont point capables de succéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, sont habiles à recueillir les successions ouvertes dans l'intervalle de leur naissance à leur décès.

Les

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab intestat*, mais ils peuvent être institués *héritiers* par testament.

Les aubains sont incapables de toute succession.

Il en est de même des religieux profès, & des personnes qui sont condamnées à quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'*héritier* est réputé indigne de succéder; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence; s'il attente à son honneur; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'*héritier*, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur; si l'*héritier* a contesté l'état du défunt; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insçu; s'il a empêché de faire un testament; enfin s'il a prêté son nom pour un fidei-commis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au tems de la mort du défunt, l'*héritier* n'est pas exclus; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab intestat*.

Lorsque le fisc succede par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement *héritier*.

Les droits attachés à la qualité d'*héritier* sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'*héritier*: il peut accepter la succession purement & simplement ou par bénéfice d'inventaire; dans ce dernier cas, on l'appelle *héritier bénéficiaire*.

L'*héritier* peut faire réduire les legs & les fideicommis, lorsqu'ils sont excessifs. *Voyez* QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il est libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble; il la transmet aussi à son *héritier*, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux *héritiers* du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie selon les coûtumes. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les *héritiers* ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient *héritier* par l'adition d'hérédité, & cette adition se fait ou en prenant qualité d'*héritier*, ou s'immisçant dans les biens.

Les engagemens de l'*héritier* sont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidei-commis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'*héritier* n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'*héritier*, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'*héritier* pur & simple est tenu des dettes indéfiniment; l'*héritier* bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs *héritiers*, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. (*A*)

HÉRITIER AB INTESTAT *ou* LÉGITIME, est celui qui est appellé par la loi à recueillir une succession; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué d'autre *héritier*. *Voyez* HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIERS DES ACQUETS est le plus proche parent qui est appellé à la succession des meubles & acquêts. *Voyez* HÉRITIER DES PROPRES. (*A*)

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celui qui n'accepte la succession qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'*héritier bénéficiaire*.

Le *bénéfice d'inventaire* commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut ensuite étendu à tous *héritiers* testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *scimus*, au code *de jure deliberandi*. Pour en jouir il faut que l'*héritier* fasse bon & fidele inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les fasse enthériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *bénéfice d'inventaire*.

Quelques édits bursaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter *héritier bénéficiaire*. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire insinuer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter *héritier bénéficiaire*; & l'on fait payer pour cette insinuation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* est le privilege qu'a l'*héritier*, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privileges & hypotheques: mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être héritier; car la qualité d'*héritier* même *bénéficiaire* prise par un majeur, est un caractere indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'*héritier bénéficiaire* pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'*héritier*, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'*héritier bénéficiaire* demeure toujours héritier; il lui suffit, sans renoncer, de présenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il absorbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'*héritier bénéficiaire*.

Quoique l'*héritier bénéficiaire* ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coûtumiers, l'héritier pur & simple exclut l'*héritier bénéficiaire* en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire*, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné: dans la plûpart des autres parlemens, il les doit toujours en son nom: au parlement de Grenoble on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. *Voyez* Le Brun, *des successions*, *liv.* 3. *ch.* 4. (*A*)

COHÉRITIER, *voyez à la lettre* C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, est celui qui n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale: tels sont les freres & sœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, cousins & cousines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (*A*)

HÉRITIER CONTRACTUEL, est celui qui succede en vertu d'un contracte, c'est-à-dire d'une institution d'héritier

ritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voyez* Succession contractuelle. (*A*)

Héritier conventionnel, est la même chose qu'*Héritier contractuel*. (*A*)

Héritier direct signifie quelquefois celui qui succede en ligne directe, comme sont les enfans & petits-enfans, & les ascendans; & en ce sens, les *héritiers directes* sont opposés aux *héritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'*héritier fideicommissaire*, auquel l'*héritier* grevé est chargé de remettre l'hérédité. (*A*)

Héritier de droit, est celui qui est appellé par la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires, qui sont appellés par la volonté de l'homme. (*A*)

Héritier élu, est celui qui est choisi par l'*héritier* grevé, lorsqu'il avoit le pouvoir de choisir entre plusieurs personnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (*A*)

Héritier étranger, *extraneus*. On appelloit ainsi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers* nécessaires, comme les esclaves du défunt, ni *héritiers* siens & nécessaires, *sui & necessarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en sa puissance au tems de la mort; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la succession ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers* nécessaires & ceux que l'on appelloit *sui & necessarii*, étoient obligés de demeurer *héritiers*. *Voyez le* §. *cæteri* 3. aux *Instit. de hæred. qualit.* & ci-après Héritier nécessaire, Héritier sien, Héritier volontaire. (*A*)

Héritier fideicommissaire, est celui auquel un *héritier* grevé de fideicommis est tenu de remettre l'hoirie dans le tems & sous les conditions portées au testament. *Voyez* Fideicommis, & Héritier fiduciaire & Substitution. (*A*)

Héritier fiduciaire, est en général celui qui est chargé de remettre l'hoirie à une autre personne; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui sont institués uniquement pour avoir l'administration des biens de l'hoirie jusqu'à la remise d'icelle, & à la charge de la remettre en entier sans pouvoir faire aucune détraction de quarte; il est assez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'instituent l'un l'autre *héritier* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entre eux que l'*héritier* voudra choisir au tems du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelque autre tems fixé par le testament. On peut aussi instituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'*héritier fiduciaire* est tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie ou fideicommissaire, ou à ceux qui le représentent. *Voyez* Fideicommis, & *les décisions de droit de* Fromental *au mot* Fideicommis. (*A*)

Héritier Grevé, est un *héritier* institué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grevé de substitution envers quelqu'un. *Voyez* Fideicommis & Substitution. (*A*)

Héritier institué, est celui qui est appellé par testament ou par une institution contractuelle. *Voyez* Institution d'héritiers & Institution contractuelle. (*A*)

Héritier ab intestat, *voyez ci-devant la premier subdivision de cet article.*

Héritiers irréguliers, sont certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires, & non comme *héritiers* naturels, tels que le roi & les seigneurs, lorsqu'ils succedent par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation: tels sont aussi les mari & femme, qui succedent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

Héritier légitime, est celui qui est appellée par la loi; cette qualité est opposée à celle d'*héritier* institué ou testamentaire. (*A*)

Héritier maternel, est le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenus au défaut de ce côté, suivant la régle *paterna paternis, materna maternis*. *Voyez le tr. des propres* de Renusson, *ch. ij. sect.* 9. (*A*)

Héritier des meubles et acquets, est le plus proche parent du défunt qui succede à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ses acquêts; c'est-à-dire à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'*héritier des meubles & acquêts* peut aussi être *héritier* des propres de sa ligne, quand il est en même tems la plus proche par cette ligne. (*A*)

Héritier mobiliaire, est celui qui recueille la succession des meubles; dans quelques coûtumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (*A*)

Héritier naturel, est celui qui est appellé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (*A*)

Héritiers nécessaires étoient chez les Romains les esclaves institués par leurs maîtres, qui en les nommant *héritiers*, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit *nécessaires*, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'*héritiers necessaires*; tout *héritier* présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. *Voyez* §. 1. aux *Institut. quibus ex causis manumittere non licet*, & au tit. *de hæredum qualitate*, & *le code* de *necessariis sens instit.* *Voyez ci-après* Héritiers siens. (*A*)

Héritier nommé *ou* élu se dit ordinairement de l'*héritier fideicommissaire*, qui est nommé par l'*héritier fiduciaire* lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre plusieurs personnes celle qu'il jugeroit à propos. (*A*)

Héritier particulier, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est *héritier* que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est institué *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'*héritier particulier* est opposé à l'*héritier* universel.

Héritier paternel, est celui, qui est le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'*héritier* maternel prend les biens maternels. *Voyez ci-devant* Héritier maternel. (*A*)

Héritier portionnaire, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'*héritier* particulier. (*A*)

Héritier posthume, est celui qui est né depuis le décès du defunt *de cujus bonis*; mais qui étoit déja conçu au moment de l'ouverture de la succession. *Voyez* Posthume. (*A*)

Héritier présomptif, est celui qui est en degré auquel on peut succeder, & que l'on présume qui sera *héritier*: on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'*héritier*, ou renoncé. (*A*)

Héritier principal est celui d'entre plusieurs *héritiers* qui est le plus avantagé, soit par le bénéfice de la loi & de la coûtume, soit par les dispositions des pere, mere, ou autres, de la succession desquel il s'agit.

La coûtume de Poitou, *art.* 215. & 289, appelle le fils aîné *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les pere & mere mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coûtumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coûtumes on ne peut disposer des biens que l'*héritier* marié comme *héritier principal* doit avoir en cette qualité; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coûtume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux; ce n'est qu'une institution d'*héritier* dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & universel; on peut pourtant rappeller les autres *héritiers* au droit naturel & commun des successions. *Voyez le traité des conventions de succéder*, par Boucheul. (*A*)

Héritier des propres, est celui qui est appellé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux; il y a l'*héritier* des propres paternels, & l'*héritier* des propres maternels. *Voyez* Propres & Succession. (*A*)

Héritier pur et simple, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'*héritier* sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* Héritier bénéficiaire. (*A*)

He'ritier du sang *ou* He'ritier l'egitime, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. (*A*)

HE'RITIERS SIENS ET NE'CESSAIRES, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en sa puissance au tems de son décès. On les appelloit *sui*, *siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant; on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers*; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués *héritiers*, lesquels étoient aussi *héritiers necessaires*, mais non pas *héritiers siens*: ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires: parmi nous il n'y en a plus d'autres. *Voyez* le §. 1. & 2. *aux instit. de hæred. qualit.* la loi *in suis ff. de liberis & postumis hæred. instit.* & *ci-devant* HE'RITIER NE'CESSAIRE. (*A*)

HE'RITIER SIMPLE dans certaines coûtumes, se dit pour *héritier* pur & simple. *Voyez Artois*, *Berry*, *Nivernois* & *Sedan*. (*A*)

HE'RITIER SUBSTITUE', est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. *Voyez* FIDEI-COMMIS, HÉRITIER INSTITUÉ & SUBSTITUTION. (*A*)

HE'RITIER TESTAMENTAIRE, est celui qui est institué par testament; on l'appelle ainsi pour le distinguer des *héritiers* légitimes qui sont appellés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui sont institués par un contrat entre-vifs. *Voyez* HE'RITIER, SUCCESSION, TESTAMENT. (*A*)

HÉRITIER VOLONTAIRE, est celui qui est libre d'accepter la succession ou d'y renoncer; il y avoit chez les Romains des *héritiers* nécessaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appelloit aussi *héritiers étrangers*; parmi nous tous *héritiers* sont *volontaires*. *Voyez ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. (*A*)

HÉRITIER UNIVERSEL, est celui qui succede à tous les biens & droits du défunt, soit en vertu de la loi ou de la disposition de l'homme; il est opposé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. (*A*)

HERMANE, sub. fém. (*Hist. nat. bot*) *hermannia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & disposés en rond; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pieces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE, (*I*)

Les Botanistes hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs especes de ce genre de plante; ils en mettent des rejettons dans une couche de terre légere, qu'ils arrosent & abrient pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils ayent pris racine; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils exposent en plein air, avec les myrthes & le géranium, jusqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de Mai & de Septembre, pour empêcher leurs racines de se matter.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printems une grande quantité de très-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être semée dans une couche un peu chaude; & quand la jeune plante a poussé, on la transplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches semblables pour avancer son enracinement; enfin, on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on est sûr de ses succès. (*D. J.*)

HERMANSTAD, (*Géog.*) *Cibinium*, grande ville de Hongrie, capitale de la Transylvanie, & la résidence du prince de Transylvanie; elle est sur la riviere de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weissembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long.* 43. *lat.* 46. 25. (*D. J.*)

HERMANUBIS, sub. masc. (*Antiquit.*) c'est-à-dire Mercure & Anubis joints ensemble; divinité égyptienne, dont la statue représentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, sont les symboles d'Anubis, consideré comme grand chasseur en fauconnerie ou en vénerie. Ovide l'appelle en sa qualité de véneur, *latrator Anubis*; le caducée désigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* est vêtu en habit de sénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le sistre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux especes de représentations sur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ses *recherches curieuses d'antiquités*. Plutarque parle aussi de cette divinité bisarre, & quelques mythologistes en expliquent les moralités à leur fantaisie. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, sub. & adj. (*Anat.*) personne qui a les deux sexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont composé du nom d'un dieu & d'une déesse, afin d'exprimer en un seul mot, suivant leur coûtume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru présider à la naissance de ce sujet extraordinaire. Mais soit que les Grecs ayent puisé cette prévention dans les principes de l'Astrologie, ou qu'ils l'ayent tirée de la Philosophie hermétique, ils ont ingénieusement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien ensuite donner au fils d'un dieu & d'une déesse une place honorable; & c'est à quoi la fable a continué de prêter ses illusions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuse du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre sensible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un seul assemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laisserent le type imprimé des deux sexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux sexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de plusieurs peuples, s'il est vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les personnes qui portoient en elles le sexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un seul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monstres, qu'on précipitoit dans la mer à Athènes, & à Rome dans le Tibre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites*? On pouvoit agiter cette question dans les tems d'ignorance; on ne devroit plus la proposer dans des siecles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais jusqu'à faire des métamorphoses, des confusions de substances, & des assemblages parfaits des deux sexes. Celui qu'elle a donné à la naissance, & même peut-être à la conception, ne se change point dans un autre; il n'y a personne en qui les deux sexes soient parfaits, c'est-à-dire qui puisse engendrer en soi comme femme, & hors de soi comme homme, *tanquam mas generare ex alio, & tanquam fæmina generare in se ipso*, disoit un canoniste. La nature ne confond jamais pour toûjours ni ses véritables marques, ni ses véritables sceaux; elle montre à la fin le caractere qui distingue le sexe; & si de tems à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela se trouve également vrai pour l'un & l'autre sexe: que la nature puisse cacher quelquefois la femme sous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce extérieure, cette apparence, n'en impose point aux gens éclairés, & ne constitue point dans cette femme le sexe masculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont passé pour femme, c'est certainement par des caracteres équivoques, mais la surabondance de vie, source de la force & de la santé, ne pouvant plus être contenue au-de-dans, dans l'âge qui est la saison des plaisirs, cherche dans cet âge heureux à se manifester au-dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'est ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du tems de Constantin, au rapport d'un pere de l'Eglise. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore apperçûes; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir sauté un fossé, parut homme à la même heure, & ne se trouva plus du sexe sous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menstruel, ne sont que de véritables filles, dont Columbus dit avoir examiné les parties naturelles internes, sans y avoir trouvé rien d'essentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, si sensible, qui est situé à la partie antérieure de la vulve, a presque toûjours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps assez long pour en abuser. Le même Columbus, dont nous venons de parler, a vû une Bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de sa pudeur, pour pouvoir, disoit-elle, recevoir les embrassemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce siecle, étoit une femme

me qui se trouva dans le même cas de la Bohémienne de Columbus; & ce cas est moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Asie, que parmi nous.

La fameuse Marguerite Malaure eût passé pour une *hermaphrodite* indubitable, sans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retroussé, & ayant tout le reste de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite*; elle disoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux sexes, & qu'elle étoit en état de se servir des unes & des autres. Elle se produisoit dans les assemblées publiques & particulieres de medecins & de chirurgiens, & elle se laissoit examiner pour une légere gratification, à ceux qui en avoient la curiosité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit sans dout plusieurs, qui manquant de lumieres suffisantes pour bien juger de son état, se laisserent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inspiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des medecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui assurerent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle se disoit être, & justifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en Médecine & en Chirurgie, sans avoir un grand fonds de connoissances solides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard se trouvant presque le seul homme de l'art qui fût incrédule, se rendit aux pressantes sollicitations que lui firent ses confreres de jetter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur présence. Il ne l'eût pas plûtôt vû, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une descente de matrice; en conséquence, il réduisit cette descente, & la guérit parfaitement. Ainsi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodisme* dans ce sujet, se trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de sa maladie, présenta au roi sa requête très-bien écrite, pour obtenir la permission de reprendre l'habit de femme, malgré la sentence des capitouls de Toulouse, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodisme* n'est qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, sont des fables puériles, puisées dans le sein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à se défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges sur les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bisarre, que ceux qui n'ont pû en développer le véritable génie, sont en quelque façon excusables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cause de la singularité de son sexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, située à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, audessus duquel le prépuce renversé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'urethre; il n'y avoit par conséquent aucune perforation à l'extrémité du gland; elle n'étoit formée que des deux corps caverneux & des tégumens ordinaires; & ces corps caverneux avoient aussi leurs muscles érecteurs & accélerateurs.

Son scrotum étoit fendu en maniere de vulve; & aubas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pû prendre pour un vagin; l'urine sortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au-dessous un repli de la peau, qui pouvoit passer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des vestiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du scrotum ainsi fendu, l'on sentoit bien distinctement un testicule. Les parties génitales intérieures étoient disposées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ses dépendances, il résulte que c'étoit un sujet mâle dont la situation de l'urethre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut six semaines après sa naissance; & c'est dommage que nous n'ayons pas la description de ses parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année suivante un second enfant d'une femme qu'il accoucha à terme, qui avoit à-peu-près les mêmes défauts à ses parties génitales, que le précédent. Son urethre étoit fendue depuis l'extrémité du gland, jusqu'à la racine de la verge; ce qui séparoit le scrotum en deux bourses, où chacun des testicules étoit contenu. Le prépuce renversé au-dessus du gland, formoit un bourrelet tout semblable au sujet dont on vient de parler; & l'urethre sortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où est situé l'urethre des femmes. Il s'ensuit de-là, que ce sujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choisi ces deux faits de Saviard seulement, parce qu'on peut compter sur son témoignage.

Feu M. Petit, medecin de Namur, à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau, sur l'œil, & sur les nerfs, en a donné une très-curieuse dans *l'Hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1720, sur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat, qui ayant été blessé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la seule curiosité du caractere de sa blessure, fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une espece de matrice ou de vagin, & la sorte d'appareil de parties de la génération qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au col de la vessie, & par son embouchure perçoit l'urethre entre le col & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou si l'on veut, testicules masculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaisseaux déférens.

Enfin, on a vû, on a peint, on a gravé une *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu ses regles, n'avoit aucune apparence de gorge naissante, ni les hanches aussi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de son âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptisée du sexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans son *traité des Monstres, ch. vij. pag.* 1015, rapporte l'histoire de trois sujets qui avoient été baptisés & élevés pour filles, & dont les parties de l'homme se développerent à l'âge de puberté.

Quoiqu'il en soit, la verge de Marie-Anne Drouart, c'étoit son nom, recouverte de son prépuce, garnie d'un peu de poil à la racine, avoit son gland & deux corps caverneux; mais le canal de l'urethre y manquoit pour le passage de l'urine, le prépuce laissoit une ouverture, qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture se terminoit en-bas par un repli assez semblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui se trouve dans les jeunes vierges. Au-dessus de ce bouton étoit le trou du canal de l'urethre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromission du petit doigt; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de testicules, soit dans les aînes, soit dans ce qui tient lieu de scrotum; en un mot, ce sujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puissance d'aucun sexe.

Voilà les seuls faits autentiques de ma connoissance sur la maniere la plus étonnante, dont la nature se joue dans la conformation des parties de la génération. Je sai que plusieurs écrivains ont publié des traités exprès sur les *hermaphrodites*. Tel est Aldrovandus, dans son livre *de Monstris, Bononiæ*, 1642, *fol.* Caspar Bauhin, *de Hermaphroditis*; Oppenheim, 1614, *in*-8°. Jacobus Mollerus, *de Cornutis & Hermaphroditis*, *Berolini*, 1708, *in*-4°. Duval, *traité de l'Accouchement des femmes*, & des *Hermaphrodites*, Rouen, 1612, *in*-8°.

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainsi que les questions Medico-legales de Zacchias, Spondanus, *ad annum* 1478, num. 22. Bonaciolus, *de conformatione fœtus*; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Loffhagen, & autres semblables, dont je ne conseille la lecture à personne. Je recommanderai seulement le discours de Riolan sur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais, ce qui vaut encore mieux, c'est l'ouvrage publié dernierement à Londres par M. Parsons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois; il est intitulé *Parsons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre savamment & brievement, que l'existence des *hermaphrodites* n'est qu'une erreur populaire. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; elle l'apperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour: mais le cœur de cet ingrat resta glacé; & dans le désespoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir

faire passer jusqu'à lui une partie du feu qui la consumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du-moins leurs deux corps ne fussent jamais séparés; sa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphose, ils ne devinrent plus qu'une même personne. Ovide peint ce changement en ces mots,

Nec fœmina dici,
Nec puer ut possent, neutrumque, & utrumque videntur.

Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même sort.

L'explication de cette fable n'est pas facile; on sait seulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnasse, une fontaine célebre, où s'humaniserent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiser de l'eau aussi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci les rendit non-seulement plus polis, mais leur inspira le goût du luxe de cette nation voluptueuse; & c'est peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de sexe. Au bout du compte, qu'importe la raison? la fable est très-jolie. (*D. J.*)

HERMAPOLLON, s. m. (*Antiq.*) statue ou figure composée de Mercure & d'Apollon, représentant un jeune homme avec les symboles de l'une & de l'autre divinité, le pétase & le caducée, avec l'arc & la lyre. (*D. J.*)

HERMATHENE, s. f. (*Antiq.*) figure emblématique, représentant sur une même base, Mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec est *Athènes*, suivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des statues mises sur des piés quarrés représentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq sous l'aigrette, les aîlerons sur le casque; un sein d'homme, & la bourse, désignent Mercure; le casque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques représentations d'*hermathenes*, dans ses *recherches d'antiquités*. On y voit pag. 98, la forme d'un pié-d'estal, sur lequel est la figure de Pallas armée d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit assez ordinaire de faire des fêtes, & des sacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une présidoit à l'éloquence, & l'autre à la science, & que l'éloquence sans érudition, n'est qu'un son infructueux, comme le savoir sans l'art de le mettre au jour, est un trésor souvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes*; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner sa maison de Tusculum; *quidquid ejusdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere.... quod ad me de* hermathenâ *scribis, singulare insigne hujus gymnasii, per mihi gratum est*, lui manda-t-il ensuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valde delectat*, lui écrivit-il pour l'en remercier.

Tristan dans son *Comm. hist. tom.* 1. a fait graver une médaille fort singuliere des Triumvirs, où sont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle est un autel entouré de serpens, qui s'élévent au-dessus, & derriere une aigle romaine ou légionaire; mais Tristan ne s'est pas montré bien habile, en prenant le buste pour le dieu Terme, & en supposant conséquemment, qu'il se trouvoit ici trois divinités représentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, &c. sont des piés-d'estaux quarrés ou cubiques, portant l'embleme de Mercure, avec la tête d'une autre divinité seulement, & l'on en possede encore plusieurs pour preuve; cependant je penserois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes ensemble sur le même pilastre, & regardant de différens côtés, comme nous le voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indistinctement, du nom de *janus*. (*D. J.*)

* HERMÉE, s. m. (*Chronolog.*) le second mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre mois d'Octobre. C'étoit aussi le second de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de Novembre.

HERMÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponnese, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'isle de Crete, les maîtres servoient leurs esclaves à table; cet usage s'observoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les saturnales des Romains. Potter, *Archæl. græc. l. II. c. xx. t.* 1. *p.* 896. vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, suivant les différens lieux. (*D. J.*)

* HERMÉDONE, *ou plûtôt* HARMÉDONE, s. f. (*Astronom.*) c'est dans les anciens une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

* HERMÉMITHRA, s. m. (*Myth.*) symbole d'une divinité, composée d'un Mercure & d'un Mithra. *Voyez* MERCURE. *Voyez* MITHRA.

HERMÉROS, s. m. (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon, comme le nom l'indique; Ἑρμῆς, *Mercure*, & Ἔρως, l'*Amour*. M. Spon a donné la figure d'un *herméros* dans ses *Rech. curieuses d'antiq. p.* 98 *fig.* 14. C'est un jeune garçon dépeint comme on nous représente l'amour; il tient une bourse de la main droite, & un caducée de la main gauche, qui sont les deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages de sculpteurs, fait mention des *hermérotes* de Tauriscus. Ce mot d'*herméros* a été souvent donné en surnom par les Grecs & par les Romains; il y en a plusieurs exemples dans les *inscriptions* de Gruter. *Dict. de Trévoux*. (*D. J.*)

HERMES, adj. m. & f. *ou* TERRES HERMES, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi certaines terres vacantes & incultes, que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au seigneur haut justicier, par droit de deshérence. *Voyez* DESHERENCE. (*A*)

HERMÈS, s. m. (*Antiq.*) nom de certaines statues antiques de Mercure, faites de marbre, quelquefois de bronze, sans bras & sans piés, *Hermès* est au propre le nom grec de Mercure, & ce nom passa à ces statues.

Les Athéniens, & depuis à leur exemple, les autres peuples de la Grece, représenterent ce dieu par une figure cubique, c'est-à-dire quarrée de tous les côtés, sans piés, sans bras, & seulement avec la tête. Servius rend raison de cet usage par une fable; des bergers, selon lui, ayant un jour rencontré Mercure endormi sur une montagne, lui couperent les piés & les mains, pour se venger de quelque tort qu'il leur avoit fait; ce conte signifie peut-être, qu'ayant trouvé quelque statue de ce dieu, ils la mutilerent de cette maniere, & en placerent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les statues de Mercure quarrées, sans piés & sans bras, & de les placer aux vestibules des temples & des maisons; car, dit-il, comme on tenoit à Athènes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité, on faisoit ses statues quarrées & cubiques pour indiquer que la vérité est toujours semblable à elle-même, de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athènes; c'est qu'ils avoient été inventés dans cette ville, & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès*, les Hipparchiens; Hipparchus, fils de Pisistrate, tyran d'Athènes, avoit érigé ceux-ci non-seulement dans la ville, mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique, & avoit fait graver sur chacun, différentes sentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le messager des dieux, présidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le surnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui signifie un *carrefour*, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inscriptions copiées dans Gruter.

Lorsqu'au lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harpocrate, ou d'Anubis, alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités, dont on réunissoit les noms, & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *herméros*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, *hermanubis*. *Voyez* tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour lesquels Athènes étoit passionée; le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entre autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiade Athénien*, & on lisoit au-dessous ces deux vers:

Πανκ. Μιλθιαδη Ταλαφια Εργα Ισασιν
Περσαι, και Μαραθων, και Αρετης Τεμενος.

Cet

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome, on y grava le distique suivant, qui en est la traduction.

Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,
Civibus ingratis, & patriâ interiis.

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres, que ceux des dieux mêmes; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement quarrés, avec des inscriptions honorables, qui étoient aussi gravées en lettres quarrées. De-là vient, qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme quarré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui étoit à Athènes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le presse de lui tenir parole, par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit: *Lettre 7. liv. I.* „ Vos „ *hermès* de marbre du mont Pentélicus, avec leurs têtes de bronze, me réjouissent déja d'avance; c'est „ pourquoi vous m'obligerez beaucoup de me les envoyer avec les statues & les autres curiosités qui seront „ de votre goût, & qui mériteront votre approbation; „ tout autant que vous en trouverez, & tout aussitôt „ que votre loisir vous le permettra, sur-tout les statues „ qui pourront convenir à mon académie & à mon portique de Tusculum, car je suis amoureux de toutes „ ces choses. Me blamera qui voudra, je me repose „ sur vos soins pour satisfaire mon goût „. *Lisez* aussi les *Lettres 5. 6. & 10.*

On voit encore à Rome, des *hermès* ou statues quarrées apportées de la Grece, qui soutiennent les têtes de plusieurs poëtes, philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homere, d'Aristote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canisius, ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célebres de l'antiquité. M Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grece, du philosophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des aîles à la tête; ceux qui ont de la barbe, sont des manieres de Priape; les femmes stériles d'entre le peuple, les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommerent *termes*, & qu'ils placerent sur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadriviis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement quarrés, ornés sur le bas & le corps du pilastre, d'inscriptions qui instruisoient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens & protecteurs des chemins, c'est-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossiérement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportion; c'est ce qui a fait dire à Virgile.

Illi falce deus colitur, non arte politus.

De-là vient qu'on comparoit à ces statues informes, les gens lourds & stupides; témoin ce vers de Juvenal,

Nil nisi cecropides, truncoque simillimus hermæ.

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très vilaine; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pié de ces pilastres, pour les consacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres sont appellées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs*.

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non-seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit: *ejus statuæ quadratæ* hermæ *dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ*. Cela est si vrai que Surita, dans ses *commentaires sur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription:

Deo Mercur. viaco. M. Attilius silonis f. Quirin. silo. Ex voto.

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette maniere, les anciens pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. De-là vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des Romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devroit les nommer *hermès* plûtôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *termini*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (*D. J.*)

HERMÉTIQUE, (Philosophie) c'est le nom le plus honorable de l'Alchimie, ou de l'art de transmuer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magister, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, *&c. Voyez* Pierre philosophale.

C'est proprement la science, le système de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens, des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes; ils sont les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélés sur la Philosophie du siecle. Ils apprécient avec un mépris froid & sententieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grace supérieure, *&c.* Ils se sont fait un jargon mystique, une maniere enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de tems-en-tems.

Nous traiterons à l'article *pierre philosophale* de la pratique de l'Alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre: & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art; nous nous occuperons dans celui ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés; en un mot de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *Philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscurs. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'Alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, sçavoir les trois supplémens de sa physique soûterraine, prouve mon assertion d'une maniere bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plûpart

part des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célebres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considere sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification* (*Voyez* MERCURIFICATION), n'est parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La premiere est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est sa mine de sable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dûes aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre, qui doit changer son sujet entiérement, absolument, radicalement. *Voyez* PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE.

Au reste, ces ouvrages de Becher sont, malgré sa magnifique, sa sublime théorie, tout aussi obscurs que ceux des cent très-célebres alchimistes qu'il cite: car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'Alchimie, *summa Alchimiæ*, que sa fin, son moyen & son principe, sont le mercure; il avertit qu'on doit bien se donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire, qu'il ne s'agit du-tout point de celui-là; que son mercure, le mercure des Sages & des Philosophes, *mercurius sophicus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, est le mercure de l'or: *quod* (*aurum*) *totâ suâ substantiâ mercurius est communi mercurio, quoad substantiam in omnibus similis, sed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempè fixus, coctus, calidus, siccus, digestus, purus, undè qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet*. Il est presque inutile d'ajoûter, & par conséquent un être imaginaire, du-moins tout aussi *arcane* que ce qui est le plus gratuitement promis, ou le plus soigneusement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Je pense avec l'auteur du discours historique sur la Chimie, imprimé à la tête du cours de Chimie, selon les principes de Newton & de Stahl, qu'on ne sçauroit donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchimistes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je suis l'idée transcrit un long passage de Riplée, chanoine de Brilingthon. Ce passage est très-bien choisi: le voici.

„ J'ai promis de donner divers procédés; mais il „ faut que j'explique les termes obscurs. Les Philosophes se servent de divers noms; par-là ils cachent „ leur science à ceux qui en sont indignes. Notre „ pierre est une matiere unique. Il y a une substance qui porte le nom d'un des sept jours; elle paroît „ vile, mais on en retire une humeur vaporeuse, qu'on „ nomme *le sang de lion vert*; de ce sang on forme „ l'eau appellée *blanc d'œuf, eau-de-vie, la rosée de Mai*: cette eau donne une terre appellée *soufre vif*, „ *chaux du corps du soleil, coque d'œuf, céruse, arsenic*. „ L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & „ l'autre se pourrissent ensemble: on en peut séparer les „ quatre élémens par la distillation & l'extraction. Mais „ pour former le grand elixir, il suffit de séparer l'eau „ de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en „ la faisant circuler, de la rejoindre ensuite à la terre. „ Quand vous lirez dans quelque philosophe, *prenez une telle matiere*, souvenez-vous qu'il ne vous marque que la pierre ou ses parties. L'arsenic, par exemple est le feu de la pierre, le soufre l'air, l'huile le „ feu; l'ammoniac noir dissout la terre, le mercure „ l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure „ sublimé, l'eau exaltée avec sa chaux qui se doit congeler en sel. Ce sel se nomme *salpêtre*, ou *soufre de Bacon*. Quand vous lirez, *prenez du mercure*, „ *de l'arsenic, du saturne, le lion vert*; ne prenez pas „ l'argent vif, l'arsenic du vulgaire, le vermillon, le „ cuivre & le vitriol. Je dis la même chose de l'or & „ de l'argent; bannissez les sels, les eaux corrosives qui „ ne sont pas métalliques. Le dessein des Philosophes, „ c'est d'imiter la nature; ils ont voulu former en peu „ de tems ce qu'elle donne en plusieurs années. Pour „ faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & „ une terre blanche; ils les joignent jusqu'à ce qu'elles „ soient fixes & fusibles. L'or n'est qu'une terre rouge unie à un mercure rouge: l'argent est une terre „ blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, jusqu'à ce qu'ils „ soûtiennent toutes sortes d'épreuves. Il faut qu'un „ peu de cette composition puisse teindre une grande „ quantité de quelque métal que ce soit. Les Philosophes ne se sont pas servi d'or & d'argent pour cette „ teinture; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépense. La plûpart de ceux qui „ cherchent la pierre, travaillent sur l'or, l'argent, ou „ le mercure vulgaire; ils se trompent. L'or & l'argent des Philosophes sont renfermés dans un même „ corps que la nature n'a pas amené à sa perfection. „ C'est dans cette terre blanche ou rouge que les Philosophes disent que la pierre est le lion verd, l'*assa fœtida*, la fumée blanche; ils se sont servi de ces „ noms pour faire illusion aux ignorans. Par le lion „ verd on entend la semence de l'or. L'*assa fœtida* signifie l'odeur que donne la matiere impure dans la „ premiere distillation. Le nom de *fumée blanche* vient „ des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Plusieurs s'imaginent que la matiere de la pierre est dans les excrémens; ils se fondent sur les Philosophes qui disent qu'elle se présente sous une forme desagréable, qu'elle est en tout lieu, qu'elle prend „ naissance entre deux montagnes, qu'on la foule aux „ piés, qu'elle vient de mâle, de femelle; mais ils se „ trompent. Les Philosophes nous avertissent eux-mêmes que ce n'est pas dans les matieres fécales qu'il „ faut chercher la pierre.

„ Il se présente ici une difficulté, suivant ce que „ nous venons de dire. Ce n'est pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre; cependant les Philosophes nous disent ailleurs que la pierre n'est pas „ dans des matieres d'un genre différent; ils entendent „ par-là seulement, qu'elle vient du premier principe, „ c'est-à-dire de la chaleur naturelle ou végétable. Si „ l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée „ *ventre de cheval, feu humide, fumier*, c'est en vain „ qu'on travaillera „.

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchimistes, dont l'ouvrage ait été imprimé, Morien, romain, hermite de Jérusalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *castissimè*, c'est-à-dire sans doute, *sincerement*; & qu'il étoit compté parmi les auteurs *purissimos*, c'est-à-dire apparemment les moins défigurés par les copistes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'est son dernier chapitre qui contient l'exposition des matériaux, *specierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les Philosophes qui l'ont précédé ont caché ces especes sous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magistere *indignement*, fussent induits absolument en erreur. Il explique ensuite chaque nom mystérieux par des noms connus; & il ajoûte: „ Quoique le vrai nom des especes soit révélé, laissez les „ fous chercher toutes les autres choses nécessaires à „ sçavoir pour la confection de ce magistere, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à „ l'effectuer que quand le soleil & la lune seront réduits „ en un même corps; ce qui ne peut arriver sans le „ précepte divin „.

De sorte que, de l'aveu même des *philosophes hermétiques*, ou les noms des matieres sont cachés, ou bien interpretés d'une maniere illusoire ou inutile. Leurs procédés ne sont jamais mieux voilés que lorsqu'ils paroissent exposés le plus nuement; car lorsque toutes les matieres, toutes les opérations & tous les produits sont des choses connues, il est unanimement avoué que ces choses connues sont des emblémes de choses cachées. Les *philosophes hermétiques* écrivent donc très-obscurement à dessein, par état, par esprit de corps; ils en font profession.

Il faut distinguer ces auteurs en deux classes; les écrivains d'Alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie Chimie, n'ont discouru que de la pratique essentielle de l'Alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les autres sont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la transmutation métallique, ont enchâssé cependant dans le jargon alchimique des découvertes sur l'art de traiter les corps par le feu & les menstrues, c'est-à-dire la Chimie générale, y ont décrit des opérations & des instrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, usuelles, ou de théories philo-

philosophiques lumineuses. Ceux qui sont les plus distingués dans cette derniere classe tiennent aussi le premier rang parmi les premiers chimistes depuis Geber jusqu'à Becher. *Voyez* la partie historique de l'*article* CHIMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 353 au milieu de la premiere colonne, jusqu'au commencement de la page 356) sur les antiquités alchimiques & sur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'observations que je viens de rapporter sur les écrits alchimiques, que sans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obscurité de la doctrine, que ce seroit, dis-je, une manie bien bisarre que celle de s'occuper à pénétrer le sens des énigmes *hermétiques*; qu'il est très-probable même que ces énigmes n'ont pas un sens. J'ai sacrifié un tems assez considérable à parcourir les plus célebres des ouvrages *hermétiques* purs anciens & modernes, imprimés & manuscrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire, savoir l'historique de l'*article* CHIMIE, celui-ci, & l'*article* PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis assûrer avec vérité que l'extrait de toutes les connoissances qu'on y peut puiser pour l'acquisition du grand *arcane*, le véritable esprit de tous ces livres peut se réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur sicut debet, procedit inde sicut debet*: „ celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réussit par-là comme il faut „; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de mystère ne seroit pas rebutant en soi, qu'il se trouveroit des esprits pour qui ces ténebres même seroient un appât très-séduisant, au-moins qu'il y auroit eu des siecles & des nations dont la philosophie auroit été reservée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'est ni de notre siecle ni de notre nation; notre philosophie est communicative & amie de l'évidence. Les mystères *hermétiques* ne sauroient s'accommoder avec sa méthode, ni tenter ses sectateurs.

Je sais bien qu'il y aura beaucoup de grands chimistes qui accuseront ce jugement de paresse ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel est le goût de notre siecle, que nous sommes parvenus enfin, tout à-travers de l'enthousiasme des Sciences, à apprécier assez sainement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiser dans des ouvrages seulement prolixes, diffus dans une surabondance de paroles, d'observations, de théories, d'expériences, s'il est permis à un chimiste d'employer dans un article de chimie une image chimique, à plus forte raison si ces ouvrages sont obscurs. Nous osons donc être dégoûtés des ouvrages même des alchimistes de la seconde classe, des Lulles, des Paracelses, &c. en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premieres sources, toutes troubles & ameres qu'elles sont.

Les Alchimistes ne se sont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus, par l'obscurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés sous des hyéroglyphes ou des emblèmes tout aussi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dressé des suites d'emblèmes. La plus complette qui soit parvenue jusqu'à nous est connue sous le nom de *liber mutus*; elle est gravée à la fin de la *Bibliotheque chimique* de Manget, & *à la fin de nos Planches de Chimie*. (*b*)

HERMÉTIQUEMENT, (*scellé*.) *Chimie*. C'est fermer un vaisseau de verre, en faisant fondre & couler en une seule masse continue les parois de son orifice. (*b*)

HERMHARPOCRATE, s. m. (*Antiq.*) statue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette statue a des piés & des mains, puisqu'elle a des aîles aux talons, ce qui designe Mercure; & puisqu'elle met le doigt sur la bouche, symbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous représentent Harpocrate, assis sur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher sur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ses *Recherches curieuses*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le silence est quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du silence. (*D. J.*)

HERMHÉRACLE, s. m. (*Antiq.*) statue ou pilastre composé de Mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héracle*. C'est une divinité représentée en maniere d'un Hercule sur un herme, tenant d'une main la massue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine jusqu'à la ceinture, & le reste terminé en colonne quarrée.

On mettoit communément les *Hermèracles* dans les gymnases & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'est-à-dire l'adresse & la force, doivent présider aux exercices de la jeunesse; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme consiste dans une correspondance de la beauté de l'esprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grèce étoient embellies de tableaux, de statues, & en particulier d'*hermèracles*. Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les statues & les *hermèracles* qu'il lui a promis. „ C'est comme vous savez, lui dit-il, pour orner cette salle des „ exercices que vous connoissez si bien „. Les curieux trouveront le type d'un *hermèracle* dans les *Rech. cur. d'Antiq.* de M. Spon, *p.* 98. *fig.* 13. (*D. J.*)

HERMIA, s. m. (*Botan.*) petit fruit des Indes semblable au poivre pour la figure & pour la forme; il est aussi attaché à un court pédicule, son écorce est rayée, sa couleur citrine ou rougeâtre, & son goût aromatique. Il fortifie l'estomac, dissipe les flatuosités, & s'emploie dans le relachement de la luette.

HERMIEN, s. m. (*Théolog.*) nom de secte. Hérétiques qui s'éleverent dans le second siecle, & qui furent ainsi appellés de leur chef Hermias.

On les appelle aussi *Séleuciens*. *Voyez* ce mot.

Ils enseignoient que Dieu est corporel, & que Jesus-Christ ne monta point au ciel avec son corps, mais qu'il le laissa dans le soleil. *Voyez* ASCENSION, *Diction. de Trévoux*. (*G*)

HERMINE, s. f. *hermellanus*, (*Hist. nat. Zool.*) animal quadrupede, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* est entierement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui est noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reste noir; le bord des oreilles & les quatre piés qui sont blancs. Dans cette saison, on lui donne le nom de *roselet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le roselet sont deux animaux différens: on sait cependant que les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du roselet des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le tems de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le tems, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légere teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, sur-tout en Russie, en Norvege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gen. & part. à l'article* de l'Herming *tom. VII. pag.* 240. *& suivantes*. *Voyez* QUADRUPEDE.

HERMINE, (*Pelleterie*.) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la tavellent ou parsement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des especes de pandeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de*, (*Hist.*) nom d'un ordre de chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette devise: *Malo mori quam fœdari:* J'aime mieux mourir que d'être souillée. Pontanus en fait mention au *liv. I. de la guerre de Naples*.

HERMINE, (*Hist.*) Ordre de chevalerie, dit de *Bretagne*, parce qu'il fut institué ou renouvellé par Jean V. surnommé le vaillant, duc de Bretagne, vers l'an 1365. Les chevaliers portoient le collier d'or chargé d'*hermine* avec cette devise *à ma vie*.

HERMINE, *terme de blason*, la premiere des deux fourrures qui y sont en usage, la seconde le vair. *Voyez* VAIR.

C'est un champ d'argent semé de petites pointes de sable en forme de triangles.

HERMINÉ, adj. (*Blason*) Une croix herminée est une croix composée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos Planches de blason. *Voyez* CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombiere dans *son blason* appelle ces sortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*.

HERMINETTE, s. f. (*Tailland.*) espece de hache à un ciseau, qui sert à applanir le bois. Les Charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'est aussi un outil du charron.

Il y a deux sortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil, & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche est dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil jusqu'au tranchant en biseau, elle va toujours en s'élargissant jusqu'à cinq ou six pouces; son épaisseur est celle des coignées à épaule ou à touches. Elle se cintre un peu depuis l'œil jusqu'au tranchant; mais la courbure est plus considérable à environ six pouces du tranchant. La longueur du manche varie selon l'usage & la force de l'*herminette*. A celles des Charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de Déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon est ainsi appellée d'une espece de gouge, un peu cintrée sur sa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme sert à réparer les gorges ou moulures de menuiserie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la distance convenable des extrémités; on forge la tête, si l'*herminette* est à marteau; si elle est à piochon, on ne réserve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour souder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille distance de l'œil; les deux parties gardées à pareille distance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui sera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on soude, corroie & forme la planche.

Nous observerons ici qu'aux tranchans à deux biseaux, l'acier est entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biseau, l'acier est soudé sur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les soude aux collets de l'œil, & on les place en les soudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les repare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie aciérée est en dehors, & le biseau en dedans; ainsi la face non aciérée regarde la manche. *Voyez* nos *Planch. de Tailland. de Menuiser. & de Charpent.*

HERMINITE, (*Blason.*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devroit naturellement signifier *petite hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se servent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir; mais les François lui donnent un nom plus juste en l'appellant, *or semé d'hermines de sable*.

HERMIONÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville du Péloponnese au royaume d'Argos, bâtie à quatre stades du promontoire, sur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans son voyage de Grece en 1730, sur la simple description qu'en fait Pausanias, *liv. II. ch. xxxjv.*

Une peninsule qui s'étend dans la mer, en s'élargissant & s'arrondissant ensuite, forme deux ports; la ville est située au-dessus; des canaux, dont on voit le reste, y apportoient l'eau de plus haut; deux villages des environs s'appellent encore *Halica* & *Ilé*. La vue du Didymos, de l'île Tiparénus, & la proximité du cap Scyllæum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caracteres de ressemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les églises & dans les maisons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inscriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut apperçu des restes de murs de la structure extraordinaire desquels Pausanias n'a pas dédaigné de nous instruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cerès, surnommée *Chtonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils dussent rien payer à Caron, pour passer dans sa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voisinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville passoit pour la plus précieuse qu'il y eût au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Soze, trouva dans *Hermissée*, dit Plutarque, entr'autres richesses cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amassé pendant près de deux siecles, & cette pourpre conservoit encore toute sa fleur & son éclat. On comprendra de quelle immense richesse étoit ce magasin de pourpre, quand on se rappellera qu'elle se vendoit jusqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la supposant seulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (*D. J.*)

HERMIONS, s. m. (*Géog. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; savoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chérusques; il occupoient, selon Cluvier, les pays où sont maintenant la Silésie, la Moravie, la Boheme, les parties septentrionales de l'Autriche & de la Baviere, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Hesse & la Thuringe; mais Cluvier s'est ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germains* ne sont que différentes prononciations de noms du même peuple. (*D. J.*)

HERMITAGE, s. m. (*Gram.*) lieu solitaire où demeure un hermite ou anachorete qui est retiré, pour mener une vie religieuse.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un desert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'histoire ecclésiastique n'est que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la singularité ou de l'abnegation de soi-même entraînoient dans de telles solitudes; l'odeur de leur sainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des disciples dont ils formoient un monastere, qui souvent étoit cause que la forêt se défrichoit, & qu'il se bâtissoit aux environs un bourg ou une ville. Il se trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célébre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

Ἐρημὸς signifie *une solitude*, *un desert*; de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour désigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe Ἀναχώρειν, qui veut dire *s'éloigner*, on a fait le mot *anachorete*: à présent les *hermitages* sont devenus rares, excepté en Espagne, où le seul évêque de Jaën a soixante-dix-huit *hermitages* dans son diocese.

Les *hermitages* consistent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit sa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon sur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne son nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (*D. J.*)

HERMITE, s. m. (*Hist. ecclés.*) Homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la priere & à la contemplation, & vivre éloigné des soins & des affaires du monde. *Voyez* ANACHORETE.

Un *Hermite* n'est point censé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez* MOINE, VOEU.

Saint Paul, surnommé l'*Hermite*, passe communément pour le premier qui ait embrassé ce genre de vie; quoique saint Jérôme dise au commencement de la vie de ce saint, que l'on ignore quel est celui qui a été le premier *Hermite*. Quelques-uns remontent à saint Jean-Baptiste, d'autres à Elie.

Les uns assûrent que saint Antoine est l'instituteur de la vie hérémitique; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état, & que des disciples de ce saint disoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embrassée. On croit que ce fut la persécu-

fécution de Déce & de Valerien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *Hermites*, comme saint Antoine, vécussent dans le desert, ils ne laissoient pas d'avoir plusieurs religieux avec eux. *Voyez* SOLITAIRE.

On les nommoit aussi *Cénobites*, parce qu'ils ne possedoient rien en propre: *Claustraux*, parce qu'ils étoient renfermés dans une étroite clôture, & séparés du reste du monde: *Asectes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété: *Clercs*, parce qu'ils étoient considérés comme l'héritage du Seigneur; & *Philosophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie sagesse qui est la science du salut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncerent dans les deserts, & prirent, comme eux, la résolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maisons. On les nomma *Moniales*, à cause de leur vie solitaire; & *Sanctimoniales*, à cause de la sainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrèmement austere.

Hermites de saint Augustin, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Augustins*. *Voyez* AUGUSTIN.

On croit communément que saint Augustin, évêque d'Hyppone & docteur de l'Eglise, a été l'instituteur de cet ordre; mais ce sentiment n'a aucune solidité. Il est vrai qu'il jetta les fondemens d'un ordre monastique vers l'an 388, qu'il se retira dans sa maison de campagne près de Tagaste avec quelques-uns de ses compagnons, pour y mener une vie religieuse; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours subsisté, & que les *hermites de saint Augustin* en descendent sans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que sous Alexandre IV. dans le milieu du xiij. siecle, & fut formé par la réunion de plusieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de régle ou qui n'avoient point celle de saint Augustin. Ces congrégations ont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toscane, celle des Sachets ou freres du Sac, celle de Vallersusa, de saint Blaise, de saint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de sainte Marie de Murcette, de saint Jacques de Molinio, & de Loupsavo près de Lucques.

Ce n'est point Innocent IV. qui fit cette union, comme la plûpart des historiens de cet ordre le prétendent; il avoit seulement uni ensemble quelques *hermites* en Toscane, auxquels il avoit donné la regle de saint Augustin, qui faisoient une congrégation séparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV. qui fit cette union, comme il paroît par sa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Augustins.

Ce pontife travailla à cette union dès la premiere année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1254. Les supérieurs de toutes les congrégations nommées ci-dessus, ne purent s'assembler qu'en 1256. L'union se fit dans ce chapitre général. Lanfranc Syctala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut divisé en quatre provinces; savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie.

Dans la suite, on a encore uni d'autres ordres à celui de saint Augustin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après tous ces réunions, cet ordre s'est divisé en plusieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnerent lieu. Telles sont celle des *hermites* déchaussés de saint Augustin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloristes dans la Calabre.

Il y a aussi plusieurs congrégations de religieuses, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. *Voyez* TIERS-ORDRE.

Hermites de Brittini, est une congrégation formée sous Gregoire IX. qui lui donna la regle de saint Augustin.

Ces religieux établirent leur premiere demeure dans un lieu solitaire appellé *Brittini*, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appella *Brittiniens*. Ils menoient une vie très-austere, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient souvent.

Hermite de Camaldoli. *Voyez* CAMALDULE.

Hermite de saint Jérôme. *Voyez* JÉRONIMITE.

Hermite de saint Jean-Baptiste de la pénitence; ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII. ils vécurent sous l'obéissance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solemnels. Leur maniere de vivre étoit très-austere; ils marchoient nuds piés sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine.

Ils abitoient une espece de laure plutôt qu'un couvent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. *Voyez* LAURE.

Hermites de saint Paul, premier *hermite*, est un ordre qui se forma dans le xiij. siecle de l'union de deux corps d'*hermites*; savoir, de ceux de saint Jacques de Patache, & de ceux de Pisilie près de Zante.

Après cette réunion, ils choisirent pour patron & pour protecteur de leur ordre saint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois soixante & dix monasteres en Hongrie seulement, mais ce nombre diminua beaucoup à l'occasion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. *Voyez le Dict. de Trév.* (*G*)

HERMODACTE, s. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante a fleur liliacée, monopétale, ressemblante à la fleur de la flambe; mais la racine est tuberculeuse, & presque disposée en forme de doigts. Tournefort, *inst. rei herb. coroll. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les Botanistes appellent *colchicum, radice siccatâ, albâ*, est une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos. Elle est d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle se réduit facilement en une substance farineuse, d'un goût visqueux, douceâtre, avec une légere acrimonie.

Quand cette racine est dépouillée de ses enveloppes, on la distingue seulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort à souvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des fruits semblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ses tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Eginete est le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (*D. J.*)

HERMODACTES, *ou* HERMODATTES, (*Mat. med.*) on estime les *hermodactes* blanches, grosses, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la sérosité, par le vomissement & par les selles: & que lorsqu'elles sont séchées & rôties, elles servent de nourriture aux Egyptiens, & surtout aux femmes, ce qui les engraisse à ce que l'on croit.

Lorsqu'elles sont séchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative est très-foible, plusieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux; & dans le tems même de la fluxion, selon Æginette, il faut les donner en substance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. med.*

On ne fait point d'usage des *hermodattes* dans les prescriptions magistrales; elles entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques purgatives, telles que la benédicte laxative, l'électuaire cariocoxtin, l'électuaire dicarthami, les pillules fœtides, &c (*b*)

HERMODE, s. m. (*Myth.*) divinité révérée par les anciens peuples du Nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, surnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il descendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* son frere, qui avoit été tué. *Voyez l'Edda, ou la Mythologie celtique.*

HERMOGENIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques ainsi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du second siecle. *Voyez* HÉRÉSIE.

Hermogene établissoit la matiere pour premier principe, & disoit que l'idée étoit la mere des élémens. *Voyez* IDÉE. Il ajoutoit que le corps de Jesus-Christ devoit retourner dans le soleil, d'où il avoit été tiré; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* se partagerent en diverses branches sous leurs chefs respectifs, savoir d'Hermiotites, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériaires, &c. *Voyez* HERMIENS, SÉLEUCIENS.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* sont des rejettons des Manichéens. *Voyez* MANICHÉENS. Cependant il paroît que c'étoit une secte fort différente.

te. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef son livre intitulé *contre Hermogenes*. (G)

* HERMOPAN, s. m. (*Antiq.*) symbole de divinité, composé d'un Mercure & d'un Pan.

HERMOPAN, s. m. (*Mythol.*) figure composée d'un Hermès & d'un pan. *Voyez* HERMÈS & PAN.

HERMOSELLO, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, au confluent des rivieres de Duro & de Tormes.

HERMOSIRIS, s. m. (*Antiq.*) statue de Mercure & d'Osiris, représentant les attributs de ces deux divinités; un caducée à la main désigne Mercure; une tête d'épervier, avec une aigle, est un symbole d'Osiris. *Voyez* MERCURE & OSIRIS. (*D. J.*)

* HERMULES, s. m. (*Myth.*) c'étoit deux petites statues des Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plûtôt où ils étoient retenus jusqu'à ce que le signal de la course fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barriere par une chaîne qu'on faisoit tomber à terre. Il y avoit aussi des *hermules* dans les stades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range sous les Sueves, & les étend jusqu'au Danube; il parle, *lib. XIII. cap. lvij.* des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des salines qui étoient à la bienséance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voisins l'un de l'autre. Cluvier ose marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-savantes, ne sont pas certaines; selon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, située entre la Saala & l'Elbe, presque toute la Misnie, excepté la Lisiere qui est au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie sur la gauche du Meyn, partie du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraissemblablement les *Hermundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. (*D. J.*)

HERMUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit: „ la riviere d'*Hermus*, qui nous parut „ beaucoup plus grande que le Granique, quand nous „ fumes près de Prusse, est d'un ornement très-agréa„ble à tout le pays „. Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est; elle passe à demi-lieue de Magnésie sous un pont soûtenu par des piles de pierre; & après avoir traversé la plaine du nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le couchant, va se jetter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos Géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette riviere forme à son embouchure de grands bans de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baye de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vûe du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribué à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thesée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme, dont il vouloit perpétuer la mémoire. On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom de cette riviere qui s'y perd, & s'appelloit *Hermeus sinus*, le golfe d'*Hermus*. (*D. J.*)

HERNANDIE, s. f. *hernandia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hermandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétal, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener. Voyez* PLANTE.

HERNATH, (*Géog.*) riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norvege, dans le gouvernement de Drontheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbreo en 1645. (*D. J.*)

HERNIAIRE. adj. m. & f. (*terme de Chirurgie*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre dont le déplacement est appellé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

HERNIAIRE, s. m. (*Chirurg.*) est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de Chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, & un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie cesse d'être du ressort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduise le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en Chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens-herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumieres qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort supérieurs à ceux qui n'auroient que des connoissances légeres, superficielles & isolées sur la partie des hernies. (*Y*)

HERNIE, s. f. (*terme de Chirurg.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* se tire des parties contenantes par où elles se font, & de la nature des parties contenues qui sont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par lesquels les parties s'échappent, lorsque la tumeur se manifeste à l'ombilic, soit que les parties ayent passé par cette ouverture, soit qu'elles se soient fait une issue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroissent dans le pli de l'aine, parce que les parties ont passé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonoceles*, *hernies inguinales*, ou *incomplettes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aine descendent aux hommes jusque dans le scrotum, & aux femmes jusque dans les grandes levres, l'*hernie* s'appelle *complette* & *oschéocele*. On donne le nom d'*hernies crurales* à celles qui paroissent au pli de la cuisse le long des vaisseaux cruraux, par le passage des parties sous le ligament de Fallope. Ces *hernies* sont plus communes aux femmes qu'aux hommes; *voyez-en* la raison au mot BUBONOCELE.

Les tumeurs herniaires qui se manifestent au-dessous du pubis, proche les attaches des muscles triceps supérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont passé par cette ouverture. M. de Garengeot donne des observations sur cette *hernie* & sur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mem. de l'Academie royale de Chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui sont situées à la région antérieure, ou à la région postérieure de l'abdomen depuis les fausses côtes jusqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic jusqu'aux os des isles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les descentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'estomac* celles où ce viscere passe par un écartement contre nature de la ligne blanche au dessous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie*, une observation très-importante sur cette maladie, par M. de Garengeot.

Les exomphales formées par l'épiploon seul, se nomment *épiplomphales*; celles qui sont formées par l'intestin se nomment *entéromphales*; celles qui sont formées

par

par l'inteſtin & l'épiploon, ſe nomment *entéro-épiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'inteſtin ſeul, s'appellent *entéroceles*; celles qui ſont formées par l'épiploon, s'appellent *épiploceles*; enfin celles qui ſont formées par la veſſie, ſe nomment; *hernies de veſſie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéreſſans ſur les *hernies* de veſſie. Il les a réunis en une diſſertation fort intéreſſante qu'on trouve dans le ſecond tome des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*.

On diſtingue les *hernies* en celles qui ſe font par rupture, & en celles qui ſe font par l'extenſion & l'alongement du péritoine. Dans ce ſecond cas, qui eſt ſans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le ſeul poſſible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuſe, *ſac herniaire*. Les *hernies* de veſſie n'ont point ce ſac, parce que la veſſie eſt hors du péritoine.

On diſtingue encore les *hernies* en *ſimples*, en *compoſées* & en *compliquées*. La *hernie* ſimple eſt formée d'une ſeule partie, elle rentre aiſément & totalement; la *hernie* compoſée ne differe de la ſimple, que parce qu'elle eſt formée de pluſieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui eſt accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voiſines.

L'adhérence des parties ſorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du ſac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, ſont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abſcès, le varicocele, le pneumatocele, le ſarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales; l'hydromphale, le pneumatomphale, le ſarcomphale, le varicomphale aux *hernies* ombilicales, ſont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les cauſes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoibliſſement des parties qui compoſent le bas-ventre, & de tout ce qui eſt capable de retrécir ſa capacite.

La ſtructure des parties contenantes, & le mouvement méchanique des muſcles, peuvent être regardés comme des diſpoſitions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoibliſſement des parties, ſont occaſionnés par l'uſage habituel d'alimens gras & huileux, par une féroſité abondante, par l'hydropiſie, par la groſſeſſe, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes preſſions faites ſur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les ſecouſſes conſidérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des inſtrumens à vent, les reſpirations violentes & forcées, en retréciſſant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y ſont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, ſoit tout-à-coup, ſoit petit-à-petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre, où elles trouvent moins de réſiſtance.

On doit ajouter à ces cauſes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes: car le péritoine diviſé ne ſe réunit que par récollement, & par conſequent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reſte plus foible.

Les ſignes des *hernies* ſont diagnoſtics & prognoſtics. Les diagnoſtics font connoître quelle eſt l'eſpece de *hernie*. Les yeux ſuffiſent pour en connoître la ſituation: il n'y a de difficulté qu'à juger ſi elles ſont ſimples, ou compoſées, ou compliquées.

L'*hernie* ſimple forme une tumeur molle, ſans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui diſparoît lorſque le malade eſt couché de maniere que les muſcles de l'abdomen ſont dans le relâchement, ou lorſqu'on la comprime légérement, après avoir mis le malade dans une ſituation convenable. Si l'on applique le doigt ſur l'ouverture qui donne paſſage aux parties, on ſent leurs impulſions quand le malade touſſe. Toutes ces circonſtances déſignent en général une *hernie* ſimple.

La tumeur formée par l'inteſtin eſt ronde, molle, égale, & rentre aſſez promptement en faiſant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'eſt pas ſi ronde, ni ſi égale, ni ſi molle, & ne rentre que peu-à-peu ſans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la veſſie déplacée, diſparoît toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légérement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires compoſées, c'eſt-à-dire, formées de deux ou trois ſortes de parties en même tems, doivent préſenter les ſignes des différentes eſpeces d'*hernie* ſimple.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées d'adhérence ſeulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorſqu'elles ſont compliquées d'étranglement, les parties ſorties ne rentrent point ordinairement: l'inflammation y ſurvient par l'augmentation de leur volume, qui ne ſe trouve plus en proportion avec le diametre des parties qui donnent le paſſage, & qui par-là ſont cenſées retrécies, quoiqu'elles ne le ſoient que relativement. Ce retréciſſement occaſionne la compreſſion des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. Delà viennent ſucceſſivement la tenſion, l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre; le hoquet, le vomiſſement d'abord de ce qui eſt contenu dans l'eſtomac, & puis de matieres chyleuſes & d'excrémens; la fievre, les agitations convulſives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort ſi l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentrent point *ordinairement*: la reſtriction de cette propoſition eſt fondée ſur pluſieurs obſervations d'*hernies*, dont on a fait la réduction ſans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par ſon inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'inteſtin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens ſubſiſtent. Il faut faire touſſer le malade, ou l'agiter de façon que l'*hernie* puiſſe reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réuſſir à faire redeſcendre les parties, on doit faire une inciſion ſur l'anneau, le dilater, ouvrir le ſac herniaire, & débrider l'étranglement de l'inteſtin. On la fait avec ſuccès; c'eſt une opération hardie, mais elle n'eſt point téméraire. On trouvera des obſervations de ces cas dans la ſuite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie*. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, ſur l'étranglement intérieur de l'inteſtin par une bride de l'épiploon.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées de la pourriture des parties ſorties, tous les ſymptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une eſpece de calme, & l'impreſſion du doigt faite ſur la tumeur y reſte comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* ſont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux ſignes de ces maladies joints à ceux de l'*hernie* ſimple ou compoſée.

Les ſignes prognoſtics des *hernies* ſe tirent de leur volume, de l'âge du malade, du tems que l'*hernie* a été à ſe former, des cauſes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de ſa ſimplicité, de ſa compoſition & de ſa complication.

La cure des *hernies* conſiſte dans la réduction des parties, & à empêcher qu'elles ne ſortent de nouveau. Il eſt aſſez facile de réduire les *hernies* ſimples & compoſées. *Voyez* RÉDUCTION.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment ſuivant la différence des complications. Lorſque l'*hernie* eſt compliquée de l'adhérence des parties, en certains points; ſi ce qu'on n'a pu faire rentrer à cauſe de l'adhérence n'eſt point conſidérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir ſeulement les parties adhérentes, & dont les rebords puiſſent empêcher les autres parties de s'échapper; *voyez* BRAYER. Mais quand ce qui reſte au-dehors eſt fort conſidérable, on ſe contente de mettre un bandage ſuſpenſoire qui ſoutient les parties. *Voyez* SUSPENSOIRE.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les ſuivent; les ſaignées, les cataplaſmes & les lavemens anodyns & émolliens, les potions huileuſes & la bonne ſituation diſſipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais ſi ces remedes ſont inutiles; ſi les accidens ſubſiſtent toujours, on fait une opération qui conſiſte à pincer la peau qui recouvre la tumeur; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite; il prend un biſtouri droit avec lequel il inciſe ce pli de peau. Il continue l'inciſion juſqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du biſtouri dans la cannelure d'une ſonde qu'il a gliſſée auparavant ſous la peau dans les cellules graiſſeuſes. La peau ainſi inciſée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le ſac herniaire (*Voyez fig. 6. Pl. VI.*); ce qui ſe fait aiſément avec le biſtouri, dont on porte le tranchant horiſontalement, de crainte de bleſſer les parties contenues dans le ſac. Pour faire cette ſection, on pince le ſac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le ſouleve avec une hérigne: quand le ſac eſt ouvert à ſa partie inférieure, on paſſe la branche boutonnée ou mouſ-

ſe

se d'une paire de ciseaux droits ou courbes, on coupe le sac jusqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert (*Voyez fig.* 4. *Pl. V.*). Il n'est pas difficile de les réduire. On le fait souvent sans débrider l'anneau; si l'on y est obligé, on passe le long des parties une sonde cannelée jusques dans le ventre, on la porte ensuite à droite & à gauche par de petits mouvemens pour être assuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans sa cannelure un bistouri courbe tranchant sur la convexité; c'est le meilleur instrument pour dilater l'anneau, *voyez* BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne se servent point de la sonde, mais d'un bistouri boutonné qu'on fait glisser le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité est engagée à l'entrée de l'anneau. C'est un des moyens les plus assurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du bistouri. La présence de l'épiploon demande des attentions particulieres, dont nous parlerons *au mot* LIGATURE.

Après la réduction des parties on met sur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine; on remplit la plaie de charpie, on la soutient avec des compresses, on fait une embrocation avec l'huile rosat sur toutes les parties environnantes, & principalement sur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces sortes de choses est grand, tous les auteurs de Chirurgie satisfont sur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorsque l'*hernie* reste trop longtems étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroisse l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en assez grand nombre, de personnes qui en ont été guéries très-heureusement. La pratique des anciens étoit très-bornée sur ce point; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard jusqu'au commencement de ce siecle: on attendoit tout des ressources de la nature; & il est vrai qu'il y a des circonstances si favorables, qu'on pourroit lui abandonner entierement le soin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance seroit très-dangereuse. La gangrene de l'intestin exige quelquefois les procedés les plus délicats: la vie du malade peut dépendre du discernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui se sont multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuse, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il est très-important de distinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'est lorsque l'intestin n'est pincé que dans une petite surface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne sortent point des regles connues. Les symptomes d'un tel étranglement n'étant pas à beaucoup près si graves ni si violens que dans l'*hernie*, où tout le diametre de l'intestin est compris, il n'est pas étonnant que les personnes peu délicates, ou celles qu'une fausse honte retient, ne se déterminent pas à demander du secours dans le tems où il seroit possible de prévenir la gangrene. Les malades ne souffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il survient des nausées & des vomissemens; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces symptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des secours nécessaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'intestin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent successivement le sac herniare & les tégumens qui le recouvrent: on voit enfin les matieres stercorales se faire jour à-travers la peau, qui est gangrenée dans une étendue circonscrite plus ou moins grande, suivant que les matieres qui sont sorties du canal intestinal se sont insinuées plus ou moins dans les cellules graisseuses; ainsi l'on ne doit point juger du desordre intérieur par l'étendue de la pourriture au-dehors. Quoique ce soient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les secours de l'art se réduisent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture sans toucher aux parties saines circonvoisines: on procure ensuite, par l'usage des médicamens convenables, la suppuration qui doit détacher le reste des parties putréfiées; on s'applique enfin à déterger l'ulcere, & il n'est pas difficile d'en obtenir la parfaite consolidation.

La liberté du cours des matieres stercorales par la continuité du canal intestinal, pendant que l'intestin est étranglé, est un signe manifeste qu'il ne l'est que dans une portion de son diametre: on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la selle. Il est bon d'observer que ces déjections pourroient être supprimées sans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'intestin est étranglé; de même, le vomissement des matieres stercorales qui a toujours passé pour un autre signe caractéristique de l'étranglement de tout le diametre de l'intestin, ne doit pas passer pour absolument décisif, puisqu'on l'a observé dans des *hernies* où l'intestin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce seroit mettre obstacle aux heureuses dispositions de la nature; & l'on s'abuseroit fort, en croyant remplir un précepte de Chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorsque l'intestin gangréné a contracté des adhérences, comme cela est presque toujours, & même nécessairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'est recommandée en général dans l'opération de l'*hernie* que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans l'*hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevasse de l'intestin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en est l'effet, ont fait cesser tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'est plus indiquée, & elle peut devenir nuisible; l'incision peut détruire imprudemment un point d'adhérence essentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité du ventre: il peut au moins en résulter une moindre résistance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conséquent une plus grande difficulté au rétablissement de leur passage par la voie naturelle; ce qui est peu favorable à la guérison radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favorise plus que l'usage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorsqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal intestinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorsqu'il est trop tardif, sur la plaie dont la consolidation est commencée, ou a déja fait quelques progrès. On peut voir à ce sujet les observations sur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troisieme tome des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*.

Le second cas est celui où l'intestin est pincé dans tout son diametre. La disposition de l'intestin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'intestin étoit libre & sans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas supposé, il faudroit se comporter comme on le feroit si l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'intestin gangréné, formant une anse libre dans le sac herniaire. Ce point de pratique sera discuté dans un instant. Mais si des adhérences de l'intestin mettent le chirurgien dans l'impossibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puisse faire espérer une réunion exempte de tout risque; si la nature, aidée des secours de l'art, ne paroît pas disposée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra nécessairement, si l'on veut mettre la vie du malade en sûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'intestin qui répond à l'estomac. Plusieurs faits judicieusement observés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troisieme cas, l'intestin forme une anse libre dans l'anneau: s'il est attaqué de gangrene, sans apparence qu'il puisse se revivifier par la chaleur naturelle après sa réduction dans le ventre, il seroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité de l'abdomen, il faut donc couper la portion gangrénée de l'intestin. Voici quelle étoit la pratique autorisée dans un cas pareil: on lioit la portion intestinal qui répond à l'anus; & en assujettissant dans la plaie avec le plus grand soin le bout de l'intestin qui répond à l'estomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau, que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'est-à-dire une issue permanente pour la décharge continuelle des excrémens. Des observations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'intestin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétablissement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureusement les guérisons qui se sont faites ainsi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guérison par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétrécissement du canal à l'endroit de la cicatrice, sont morts par la crevasse de l'intestin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, ensorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus sûre, & l'on peut dire qu'elle est certaine;

ne; & que par l'autre procédé, la mort est presque nécessairement déterminée par les circonstances desavantageuses qui accompagnent une cure brillante & trompeuse.

L'art peut cependant venir utilement au secours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir sur le champ les deux bouts de l'intestin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & sans qu'il reste exposé au danger de se retrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le resserrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'industrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunsvich. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal intestinal, avec une portion du mesentere, gangrénée dans une *hernie:* il engagea la portion supérieure de l'intestin dans l'inférieure; & il les maintint ainsi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excrémens cesserent dès-lors de passer par la playe, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La personne guérit en très-peu de tems: cette méthode excellente paroît susceptible de quelque perfection: elle ne convient que dans le cas où l'intestin est libre & sans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en assûrer le succès, & quoique l'auteur ne les ait point prises & qu'il ait parfaitement réussi, il paroît raisonnable & nécessaire de les propoler.

Il est important que ce soit la portion supérieure de l'intestin qui soit insinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réussite de l'opération; or il n'est pas toujours facile de distinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle est précisément la portion de l'intestin qui répond à l'estomac, & qu'elle est celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'est point un motif pour rejetter une opération dont la premiere tentative a été si heureuse, & qui nous promet d'autres succès. Il est à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'intestin dans la playe, & de ne proceder à leur réunion qu'après avoir laissé passer quelques heures. Pendant ce tems, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'intestin avec du vin chaud, afin de conserver sa chaleur & l'élasticité naturelle. Ce délai paroît absolument nécessaire, non-seulement pour connoître sans risque de se méprendre quelle est précisement la partie supérieure de l'intestin, mais encore par la sûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal intestinal, depuis l'estomac jusqu'à l'ouverture de l'intestin. Il est bien plus avantageux que ce dégorgement se fasse par la playe, que d'exposer la partie réunie par l'insertion des deux bouts de l'intestin à donner passage à ces matieres, & à leur laisser parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Ramdhor ne parle pas de la ligature des arteres méséraïques, dont les ramifications se distribuoient à la portion de l'intestin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaisseaux de la partie saine, dans laquelle on fait la section qui doit retrancher le boyau pourri, il est de la prudence de faire un double nœud sur la portion du mésentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'intestin doivent être retenues & fixées dans la situation convenable.

Il nous reste à parler d'un quatrieme cas d'*hérnie* avec gangrene, où l'intestin forme une anse qui est adhérente tombée en pourriture, & qui est à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impossible l'insinuation de la partie supérieure de l'intestin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne présenter d'autre ressource que l'établissement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine: des observations essentielles ont montré les ressources de la nature & de l'art dans un cas aussi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de l'*hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'intestin gangréné, l'épiploon, le sac herniaire dans une disposition grangréneuse, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences intestines, qu'il n'auroit été ni possible, ni prudent de le détruire. On se contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aise, & faire cesser l'étranglement. On soutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux: le onzieme jour, la portion d'intestin se sépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres stercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'intestin, & plus encore par le rectum, cesserent tout-à-coup de passer par cette derniere voie, & prirent absolument leur route par la playe. Il falloit la panser cinq ou six fois en vingt-quatre heures. La playe se détergea; & au bout de quatre mois, ses parois furent rapprochées au point de ne laisser qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un si long espace de tems, les matieres fécales continueroient de sortir par ce nouvel anus: il n'espéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorsque les choses changerent subitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime assez severe, mangea indiscrétement des alimens qui lui donnerent la colique & la fievre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de casse & deux onces de manne, fut le témoin d'un évenement aussi singulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne sortoient plus que par les voies naturelles, en sorte que la playe fut parfaitement cicatrisée en douze ou quinze jour: cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne santé; elle a soixante & quinze ans.

Le succès inesperé que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la disposition favorable des adhérences que les parties saines de l'intestin avoient contractées entre elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette disposition étoit même annoncée par une circonstance particuliere, c'est que les matieres fécales n'ont passé entierement par la playe qu'après la séparation de la portion d'intestin gangréné; & elle n'est faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce tems, la plus grande partie des matieres avoit pris sa route vers le rectum. Il est facile de concevoir comment un cas aussi grave que l'est communément la gangrene d'une assez grande portion d'intestin étranglée dans une *hernie*, peut devenir aussi simple que l'intestin n'avoit été que pincé dans une petite portion de son diametre. Si les deux portions saines de l'intestin contractent dans leur adossement au-dessus de l'anneau une adhérence mutuelle; il est clair qu'après la séparation de l'anse pendante au-dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne sera ouvert que dans la partie antérieure: & si les bords de cette ouverture sont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en se resserrant, en fera nécessairement la réunion parfaite. Ces cas se présentent quelquefois pour le bonheur des malades. (*Y*)

HERNIOLE, s. f. (*Botan.*) L'espece principale, nommée par les Botanistes *herniaria, hernia glabra*, est une plante basse, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand sur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du serpolet; les sommets de ses tiges sont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles succedent de petits vaisseaux séminaux pleins de graines très-menues; sa racine s'enfonce profondement en terre, & pousse beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux sablonneux, & fleurit en été; elle est toute d'usage, & passe pour dessicative & resserrante, elle rougit un peu le papier bleu, est âcre & tant soit peu salée; son sel est uni à beaucoup de soufre & de terre. (*D. J.*)

HERNIOLE, (*Mat. méd.*) *Voyez* TURQUETTE.

HERNIQUES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'est connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le soumirent de bonne heure: encore l'histoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véruli: les habitans de ces dernieres villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny se trouverent assez forts avec le reste du pays, pour oser faire tête aux Romains. Festus pense que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marses appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Hernæ*; en effet Virgile, *Æneid. l. 7. v.* 684, dit:

Hernica *saxa colunt, quos dives Anagnia pascit*. (*D. J.*)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long.* 35. 15. *lat.* 61. 45. (*D. J.*)

HERODIENS, (*Hist. ecclés.*) nom d'une secte de Juifs au tems de Jesus-Christ.

Comme il n'en est parlé que dans saint Matthieu, *ch. xxij. v.* 16. & dans saint Marc. *ch. iij. v.* 6. & *ch. xij. v.* 13. nous allons rechercher quelle étoit cette secte que les évangelistes appellent *Hérodiens*; car les commentateurs de l'Ecriture sont fort partagés sur ce sujet.

Tertulien, saint Jérôme, saint Epiphane, saint Chrysostôme, Théophilacte, & plusieurs autres peres de l'église, considérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangelistes à ceux d'entre les Juifs, qui reconnoissoient Hérode le grand pour le messie;

messie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des Juifs qui regardassent ce prince comme le messie, & toute la nation se réunissoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Casaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Augustaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguste, d'Hadrien, des Antonin, établis après leur mort, cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoissance en eût échappé à l'historien Josephe. Celle d'Auguste, qu'on nomma *sodales Augustales*, est la premiere dont l'histoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangeres, & ne servit pas sûrement de modele à une confrairie semblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-tems. Je me hâte donc de passer à des opinions mieux fondées.

Ce qui est dit des *Hérodiens* dans l'Evangile, semble assez marquer, que c'étoit une secte parmi les Juifs, laquelle différoit des autres sectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils sont nommés avec les Pharisiens, & en même-tems ils en sont distingués; il est dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'est-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du christianisme, & propre à en gâter la *pâte*; la même chose est aussi dite des pharisiens. Jesus-Christ avertit ses disciples de se garder des uns & des autres. Puisque notre Sauveur appella le système des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode soit l'auteur des opinions dangereuses qui caractérisent ses partisans; les *Hérodiens* étoient donc des sectateurs d'Hérode, &, selon les apparences, c'étoient pour la plûpart des gens de sa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui desiroient la conservation du commandement dans sa famille.

Aussi la version syriaque, par-tout où il se trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domestiques d'Hérode*, & cette remarque est très-importante. La version syriaque a été faite de bonne heure pour l'usage de l'église d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au tems où cette secte avoit pris naissance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que personne son origine.

Mais quels dogmes avoit cette secte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi son chef différoit du reste de la nation; car sans doute ce fera-là pareillement la différence de ses sectateurs d'avec les autres Juifs.

Il y a deux articles sur lesquels Hérode & les Juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il assujettit la nation à l'empire des Romains; le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduisit sans scrupule dans ses états plusieurs de leurs usages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au *chap. xvij. du Deutéronome*, *v.* 15. „ Tu établiras sur toi un d'entre tes „ freres pour roi, & non pas un étranger. „ La nation juive en général & sur-tout les Pharisiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de se soumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ses sectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une soumission forcée, soutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les Pharisiens & les *Hérodiens* tendirent le piége à Jesus-Christ, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à César; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres par la sage réponse qu'il leur fit.

Cependant cette réponse étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* sur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jesus-Christ recommandoit à ses disciples de se donner de garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; savoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut sans scrupule faire les actes d'idolatrie qu'elle prescrit, & se livrer au torrent; il est certain qu'Hérode suivoit cette maxime; &, selon les apparences, pour justifier sa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la secte des *Hérodiens*. Josephe nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguste, fit bien des choses défendues par la loi & par la religion des Juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganisme, & qu'il s'excusa vis-à-vis de sa nation par la nécessité des tems; excuse qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ses sectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui professoient à la vérité le judaïsme, mais qui étoient également très-disposés à se prêter à d'autres cultes dans le besoin. Les Saducéens qui ne connoissoient que le bien-être de la vie présente, adopterent aussi l'hérodianisme, & c'est pour cela que l'Ecriture les confond ensemble; car les mêmes personnes qui sont appellés *Hérodiens* dans saint Matthieu *ch. xvj.* sont nommés *Saducéens* dans saint Marc *ch. viij. v.* 15.

Au reste, la secte des *Hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui est plus vraissemblable, elle perdit son nom avec le partage des états d'Hérode. (*D. J.*)

HÉROINE, s. f. (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelque action héroïque. *Voyez* HÉROS.

HÉROIQUE, adj. (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Voyez* HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, style *héroïque*, vers *héroïque*, poésie, *héroïque*, tems *héroïque*, &c.

Les tems *héroïques* sont ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appellé les *enfans des dieux*. *Voyez* AGE.

Les tems *héroïques* sont les mêmes que les fabuleux. *Voyez* FABULEUX.

Poëme *héroïque* est celui dans lequel on décrit quelque action ou entreprise extraordinaire. *Voyez* POEME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Tasse, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poëmes *héroïques*. *Voyez* ILIADE, ENÉIDE, HENRIADE.

Le poëme *héroïque* est dans ce sens le même que le poëme épique. *Voyez* EPIQUE.

Poésie *héroïque*. *Voyez* POÉSIE EPIQUE.

Les vers *héroïques* sont ceux dont les poëmes *héroïques* sont composés. *Voyez* VERS.

Les vers héxametres grecs & latins sont aussi appellés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. *Voyez* HÉXAMETRE.

Horace a dit de cette espece de vers:

> *Res gestæ regumque ducumque, & tristia bella,*
> *Quo scribi possent numero monstravit Homerus.*
>
> Art poët.

On Appelloit autrefois les vers alexandrins de douze syllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit qu'ils étoient seuls propres pour la poésie *heroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix syllabes. *Voyez* ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes *héroïques* écrits en vers de dix syllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, sont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Gresset qui soit en vers de dix syllabes, mais on ne le regarde pas comme un poëme *héroïque*: c'est un badinage ingénieux & délicat, auquel la mesure de vers, que le poëte a choisie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoissent notre poésie, savent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aisance & de naïveté, & que M. Gresset ne pouvoit prendre une versification plus assortie à son sujet. (*G*)

HEROÏQUE, adj. (*Méd.*) ce terme est employé pour désigner l'espece de traitement ou celle des remedes, dont les effets produisent des changemens considérables & prompts dans l'économie animale; soit en excitant d'une maniere violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine; soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outremesurée dans les solides; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires; dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une maniere pressant & décisive par des moyens propres à changer la disposition viciée des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répetées dans un court espace de tems, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les stimulans, les cordiaux, les aperitifs, les fondans les plus actifs; les acres, les épispastiques, les astringens de toute espece, employés tant intérieurement qu'extérieurement; les scarifications, les caustiques, les narcotiques

les plus efficaces & à grande dose; les engourdissans, les ligatures des nerfs, des gros vaisseaux, des membres, &c. les exercices violens, actifs & passifs, &c.

Tels sont les différens remedes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, qui suppose toujours des maux proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer: ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractere de la lésion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent supporter, sans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui est plus ou moins disposé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il est plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la sensibilité plus ou moins grandes du malade. *Voyez* MEDECIN.

Mais il est certain que dans tous les cas, où la nature a besoin d'être puissamment secourue pour surmonter les obstacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire cesser des mouvemens excessifs, qui sont occasionnés & produits méchaniquement ou physiquement par des causes qui lui sont étrangeres, & qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, &c. l'art de guérir seroit en défaut, & manqueroit aux occasions où il peut être le plus évidemment utile, en suppléant à l'impuissance de la nature, qui peut si souvent se passer de secours, pour la guérison d'un grand nombre de maladies, *voyez* EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne savoit pas faire usage des remedes *héroïques*, avec lesquels la Medecine paroît opérer & opere souvent réellement des prodiges; en détruisant les différentes causes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, sur-tout de ces dernieres qui deviendroient mortelles ou resteroient incurables, si on ne les combattoit pas d'une maniere vigoureuse & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire cesser de grands désordres. *Voyez* MEDECINE.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelse dut sa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier a faire usage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoissoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. *Voyez* MÉDICAMENT, REMEDE.

HÉROISME, s. m. (*Morale.*) la grandeur d'ame est comprise dans l'*héroïsme*; on n'est point un héros avec un cœur bas & rampant: mais l'*héroïsme* differe de la simple grandeur d'ame, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts; qui coûtent à la nature; les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'est pas toûjours ce qu'on appelle *héroïsme*. Le héros, dans le sens auquel ce terme est déterminé par l'usage, est un homme *ferme* contre les difficultés, *intrépide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le tems de son enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'assassins. Dans un siecle plus éclairé, ils ne sont pas en si grand nombre; les connoisseurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre; on en dépouille Alexandre; on le refuse au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, si content d'avoir conquis ses états, il n'en eût pas été le défenseur & le pere.

La plûpart des héros, dit la Rochefoucaut, sont comme de certains tableaux; pour les estimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple est toûjours peuple; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, souvent tel lui paroît un héros, qui réduit à sa juste valeur, est la honte & le fleau du genre humain.

HERON GRIS, sub. masc. *ardea cinerea major*, (*Hist. nat.*) oiseau aquatique qui a le col & les jambes fort longs, & qui se nourrit de poisson. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois piés cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du sommet de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de roussâtre, le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres; il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aîle; les dernieres étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzieme & de la douzieme plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée; toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu; les pattes & les piés avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PETIT HERON GRIS, *nycticorax*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est beaucoup plus petit que le précédent; il a le cou à proportion moins long. Le sommet de la tête & le dos sont noirs; le jabot & le ventre ont une couleur brune; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux jusqu'au bec, & une sorte de crête composée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput; les aîles & la queue ont une couleur cendrée; le bec est noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HERON BLANC, *ardea alba major*, (*Hist. nat.*) oiseau qui differe du *heron* gris, en ce qu'il est en entier d'une belle couleur blanche, qu'il est plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

PETIT HERON BLANC, JARSETTE, *ardea alba minor, seu garzetta*, Gesn. Ald. oiseau qui differe du précédent en ce qu'il est beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HERONIERE, sub. fém. (*Econ. rustiq.*) c'est dans un parc un lieu séparé auprès de quelque étang ou vivier où l'on éleve des hérons.

HEROPHILE, PRESSOIR D' (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du tems de Ptolomée Soter, roi d'Egypte. Il passe pour avoir disséqué vivans les criminels qui étoient condamnés à mort; entre autres découvertes, il est le premier qui nous ait démontré l'usage & la structure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épiniere; & ce qui prouve qu'il a eu connoissance des autres parties qui composent le cerveau, c'est qu'il a donné le nom de *pressoir*, *torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mere; c'est lui qui a nommé *duodenum* le premier des intestins grêles; il a aussi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétine* & *d'arachnoïde*, &c.

HÉROS, s. m. (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques; qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïsme supposoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Thesée, Jason, & quelques autres. Dans la signification qu'on donne a ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires; vertus qui souvent aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le grand homme est bien autre chose; il joint aux talens & au génie la plûpart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux & de nobles motifs; il n'écoute que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de César, donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurele ou d'Alfred, nous présente un grand homme. Titus réunissoit les qualités du *héros*, & celles du grand-homme; cependant, pourquoi Titus est-il plus loué par ses bienfaits, que par ses victoires? C'est que les qualités du cœur l'emportent toûjours sur les présens de la fortune & de la nature; c'est que la gloire qu'on acquiert par les armes est, si j'ose m'exprimer ainsi, une gloire attachée au hasard; au lieu que celle qui est fondée sur la vertu, est une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du succès, celui de grand-homme n'en dépend pas toûjours. Son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité, comme dans les malheurs: le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guer-

guerriers, mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de grand-homme; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme réunis aux talens, sont les vertus d'un grand-homme; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*; mais le parfait *héros*, est celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un desir sincere de la félicité publique. (*D. J.*)

HÉROS, (*Mythol. & Littérat.*) autrement dit *demi-dieu*. On appelloit ainsi généralement les hommes illustres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, soit qu'ils reconnussent quelques dieux parmi leurs ancêtres, soit qu'ils descendissent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Thesée, & tant d'autres; ou d'une déesse & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchise.

On donne plusieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une seule qui soit recevable: la plus commune, qui tire ce mot Ἔρως, *amour*, n'est pas juste; car Ἥρως, *héros*, est écrit par un *h*.

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit dûe aux dogmes de la philosophie platonique, qui enseignoit que les ames des grands hommes s'élevoient jusque aux astres, séjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes, avec lesquels ils habitoient; mais les Stoïciens leur assignoient pour demeure, la vaste étendue qui se trouve entre le ciel & la terre; ce qui fait dire à Lucain:

> *Quodque patet terras inter, cœlique meatus*
> *Semi-dei manes habitant.*
>
> Pharsal, *lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux; celui des dieux consistoit dans des sacrifices & des libations, qui sont des hommages dûs à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une espece de pompe funebre, dans laquelle on célebroit le souvenir de leurs exploits, après quoi on leur faisoit des festins. C'est ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. „ On sacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant d'une nature immortelle, & „ on fait à Hercule fils d'Alcmene, comme à un *héros*, des funérailles plûtôt qu'un sacrifice „. Mais il est bon de savoir qu'on éleva peu-à-peu les *héros* au rang des dieux; c'est par exemple, ce qu'on pratiqua pour Hercule, puisqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des sacrifices parfaits, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirma par son témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux suprèmes; car en parlant d'une fête solemnelle, que l'on célebroit à Rome, & dans laquelle on porta les statues des dieux anciens & modernes, il ajoûte que la pompe étoit fermée par les statues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux mêmes prérogatives que les dieux mêmes: tels étoient Hercule, Esculape, Castor & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des *héros* même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, joüissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne, & autres monumens sur les tombes des *héros*, établirent un culte pour les manes des mêmes *héros*, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alcmene, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromede, Helène, Latone, & quelques autres, joüirent de cette distinction.

Les tombeaux des *héros* & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des tems marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande; & ces mêmes tombeaux joüissoient du droit d'asile; c'est-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἡρῷον μνῆμα. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit soin d'élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache*.

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des *héros*; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vétir ordinaire aux premiers *héros*, dans le tems qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρῷα, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des *héros* qui leur étoient chers, & aux temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maîtresses de Démétrius, joint les ἡρῷα, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On sait aussi que le mot ἥρως, a une signification fort étendue dans la langue greque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur, ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond au *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρώϊνα répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεῖον. 3°. Le nom de *héros* est souvent donné par les peres à leurs enfans décedés en bas-âge, comme cela paroît par diverses inscriptions recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom designe simplement un homme consideré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non-seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poëte employe le mot ἥρως, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée, liv.* Σ *vers* 422. (*D. J.*)

HERPES, sub. fem. *terme de Médecine*, ardeur, ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. *Voyez* ERESIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἕρπω, *paulatim gradior*, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe miliaire*, est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. *Voyez* FEU VOLAGE.

Herpes miliaire, suivant Wisemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. *Voyez* GALE.

L'*herpe simple*, n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessechent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a une troisieme espece d'*herpe*, à qui l'on donne le nom de *dartre*. *Voyez* DARTRE.

L'*herpe corrosive*, est celle dont les boutons sont rudes, causent des demangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPES *de plat-bord*, (*Marine.*) c'est la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés d'un navire. On y met un ornement de sculpture, & cet ornement se nomme aussi *herpe*: il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à stribord, & deux à bas-bord. On peut voir dans *la Planche IV. n°.* 195. ce qu'on nomme *herpe*, & *n°.* 170, ce qu'on nomme *plat-bord*.

Herpes d'éperon, ce sont des pieces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des goutereaux.

Herpes marines; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, &c. Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plûtôt que *herpes marines*. (*Z*)

HERRNGRUND, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newsoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines, y ont formé une ville soûterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches; car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à le séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une seule

feule masse ensemble. Les travailleurs de ces mines n'y font pas incommodés des eaux, mais de la poussiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuisibles à la vie. (*D. J.*)

HERNHUTISME, (*Hist. ecclésiast.*) espece de fanatisme introduit depuis quelque tems en Moravie, en Wétéravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* sont aussi connus sous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès à M. le comte Nicolas Louis de Zinzendorf, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quiétisme. Dès qu'il fut sorti de cette université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite société d'ames fideles, au milieu desquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à sa maniere. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & fixa sa résidence à Bertholsdorf dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Bertholsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette sorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite: la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inspiré à quelques personnes de l'inclination pour la religion protestante. Il engagea deux ou trois de ses prosélites à se retirer avec leurs familles à Bertholsdorf; ils y furent accueillis avec empressement & y bâtirent une maison dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une assemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Christian David étoit si persuadé de l'aggrandissement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déjà les quartiers & les rues: l'évenement n'a pas démenti ses présages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorf, s'empresserent d'augmenter cet établissement & d'y bâtir; & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village considérable qui eut une maison d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728 il y avoit déjà trente-quatre maisons fort logeables; en 1732 le nombre des habitans montoit à six cens. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens là d'appeller leur habitation qui en est tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la suite *Hernhut*, ce qui peut signifier *la garde* ou *la protection du seigneur*. C'est delà que toute la secte a pris son nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entre eux une sorte de discipline qui les lie étroitement les uns aux autres, les partage en différentes classes, les met dans une entiere dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverses menues regles; on diroit d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverses classes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entre eux, sont exercés entre les femmes par des personnes de leur sexe. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations & prendre connoissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes assemblées de chaque classe en particulier & de toute la société ensemble.

Les conducteurs tiennent entre eux des conférences pour s'instruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la société est fort assidue aux exercices de religion qui se font à Bertolsdorf & ailleurs. Les membres de chaque classe se sont soudivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés. On administre à chacune de ces subdivisions des secours convenables. On a sur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particuliere. Outre les personnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité sur tous les autres enfans. Le zèle de M. de Zinzendorf l'a quelquefois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des assemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des discours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inspection générale sur toutes les classes. Il y a des avertisseurs en titre d'office, dont les uns sont publics & les autres secrets. Il y a plusieurs autres charges & emplois dont le détail seroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhuters* consiste dans le chant: c'est sur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'instruisent de la religion. M. de Zinzendorf rapporte une chose bien singuliere, c'est que les chantres de la société doivent avoir reçû de Dieu un don particulier & presque inimitable (il pouvoit bien dire tout-à-fait), sçavoir, que lorsqu'ils sont obligés d'entonner à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toûjour une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; & ce qui est très-remarquable, c'est que sans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là sont avertis par un sentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement se glisse dans leur société, ils raniment leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du sort est fort accréditée parmi eux; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement. Les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour ne se marier qu'à un homme, à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La société des *Hernhuts* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorf, sous sa protection, par ses soins, ses bienfaits, & suivant ses vûes, il étoit naturel qu'il conservât sur elle une très grande autorité; aussi en a-t-il toûjours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troisieme synode général du *Hernhutisme*, tenu à Gotha en 1740, il se démit de l'épiscopat, auquel il avoit été appellé en 1737, mais il conserva la charge de président; il se démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de ministre plénipotentiaire, & d'économe général de la société, avec le droit de se nommer un successeur.

Il a envoyé de ses compagnons d'œuvres presque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les missionnaires du *Hernhutisme* avoient déjà passé la ligne. La société possede, à ce que je crois, Béthléem en Pensylvanie: elle a aussi un établissement parmi les Hottentos; mais elle n'a fait nulle part d'aussi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit singulierement, sur-tout à Isselstein & à Zéist.

M. de Zinzendorf vint en Hollande en 1736, & le nombre de ses sectateurs s'y est accru peu-à-peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confession d'Ausbourg à ses freres Moraves, témoignant en même tems de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutisme*.

C'est le Sauveur qui fait tout dans sa secte, & qui regle l'envoi des missionnaires; mais comme ils sont en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entreprises & des acquisitions coûteuses, ils ont établi une caisse, qu'on nomme *la caisse du Sauveur*, qui est devenue très-considérable par les donations des prosélites du *Hernhutisme*, & de ses fauteurs. M. de Zinzendorf a la principale direction de cette caisse, & Madame la comtesse son épouse partage ses travaux.

M. de Zinzendorf rapporte lui-même, que pendant vingt-six ans cette dame a si bien administré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à sa maison, ni à sa société, quoiqu'il ait fallu fournir à des entreprises de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de son épouse, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage, il remercie Jesus de l'avoir formée exprès pour lui; elle est la seule dans le monde qui lui convînt. Enfin, son heureux état conjugal le conduit à une pensée des plus singulieres & des plus consolantes sur les mariages d'ici-bas; c'est que si chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a, est precisément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorf, le *Hernhutisme* entretenoit en 1749, jusqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ses missionnaires avoient déjà fait

fait plus de 200 voyages de mer, & vingtquatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel; on prêchoit dans sa secte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la société avoit déjà 98 établissemens, entre lesquels se trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce detail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été assez bien instruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* est entierement celle de l'Evangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutisme* a ce caractere distinctif du fanatisme, de rejetter la raison & le raisonnement; il ne demande que la foi qui est produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul. La régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on est régénéré, on devient un être libre; cependant c'est le Sauveur du monde qui agit toûjours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ses actions.

C'est aussi en Jesus-Christ que la Trinité est concentrée; il est principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jesus est l'époux de toutes les sœurs, & leurs maris sont, à proprement parler, ses procureurs; semblables à ces ambassadeurs d'autrefois, qui épousant une princesse au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée; un mari n'est que le chambellan de sa femme; sa charge n'est que pour un tems, & par *interim*. D'un autre côté, les sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jesus par le ministere de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs sauveurs dans ce monde; car quand il se fait un mariage, la raison de ce mariage est qu'il y avoit une sœur qui devoit être amenée au véritable époux, par le ministere d'un tel procureur.

Voilà une peinture historique fort abregée, mais fidele, du fanatisme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort estimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous sommes bien gardés de leur imputer des sentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conséquences qu'ils rejetteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, est un précis laconique que nous avons fait du livre d'Isaac le Long, écrit en Hollandois, sous le titre de *Merveilles de Dieu envers son Eglise*, Amst. 1735, *in*-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia son livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorf, auquel il le dedia, & après en avoir obtenu la permission: c'est ce seigneur qui nous l'apprend à la *page* 230 d'un de ses propres ouvrages, qui porte pour titre, *Réflexions naturelles*.

Le *Hernhutisme* a étonné la Hollande par ses progrès rapides, & ne l'a point allarmée; il joüit dans les Provinces-Unies de cette tolérance universelle qu'on y accorde à toutes les sectes, & qui paroît être le principe plus sage & le plus judicieux du gouvernement politique. (*D. J.*) (1)

HERSAGE, s. m. (*Agriculture*.) l'action de herser. *Voyez les articles* HERSE *&* HERSER.

HERSBRUCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE,

---

(1) Cette tolérance pour une Secte ou Religion quelque ce soit aussi souvent prêchée, & vivement appuiée, par les nouveaux Philosophes ultramontains, iusqu'à la dire comme ici, avec un ton trop decisif mais naturel à ces Messieurs qui se croient les maîtres de l'humanité, le principe *le plus sage, & le plus judicieux du gouvernement politique* merite bien d'être serieusement examinée. Cet examen une fois fait pourra être rappellé, & consulté dans le besoin, & il servira ainsi de correctif, & de confutation à tout ce qui est dit en faveur de la même tolérance en plusieurs endroits de ce Dictionnaire.

L'article *Intolérance* y est traité avec tout l'esprit de parti, & on l'a orné de tant d'erudition, qu'il faut remettre cet examen à la note du même Article, j'y renvois donc le lecteur. Je profitte de cette occasion pour avertir que le portrait, qu'on trace des *Hernhutes* dans cet Article, n'a rien de favorable, ni d'avantageux pour les partisans de la tolérance: en effet si nous voulons nous en rapporter à tout ce qu'on y a dit, c'est une Societé de personnes particulierement addonnées à la devotion, aux pratiques de la Religion, à la perfection des mœurs, au bon ordre, & à l'exacte harmonie de la societé: leur morale y est indiquée comme étant la même de l'Evangile, & leur dogmatique comme celle de toutes les Religions, parmi lesquelles l'*Hernhutisme* se trouve établi: Cela étant quelle sera la Comunion Chretienne qui ne se croira pas en devoir de les tolerer en consequence même des propres principes, & sans pouvoir se faire un merite de cette tolérance? On verra les *Hernhutes* nourir dans le sein de chacune l'esprit de Religion, qui lui est propre, & loin de fomenter le schisme, ils serviront au-contraire d'exemple d'une devotion fervente & constante, & d'une pureté de mœurs veritablement singuliere. *L'inclination naturelle*, qu'on dit dans cet Article, *que les Hernhutes* ont pour quelque Religion que ce soit, & la declaration du Compte de Zinzendorf, qu'il *n'est pas nécessaire* de changer de *Religion pour entrer dans l'Hernhutisme* sont, si je ne me trompe de garants authentiques de ce que j'avance; de sorte qu'on en pourroit deduire, qu'un Hernhute au milieu de quelque Religion, ou Secte, que ce soit, même du Catholicisme seroit un homme d'une perfection singuliere, un moine par exemple, selon l'expression même de l'Encyclopédiste; puisque d'après les idées qu'on nous donne des *Hernhutes* dans cet Article, le mot *Hernhute* par rapport à toutes Religions est un nom géneral, dont on pourroit se servir pour indiquer & designer toute personne, qui dans quelque Religion que ce fut, tendroit à la perfection par les pratiques de la Morale les plus perfectes selon l'esprit de la même. Si cela est je ne vois pas comment on puisse vouloir faire un merite aux Provinces Unies de la Tolérance, qu'elles ont pour les *Hernhutes*. J'ai cru devoir faire ces reflexions pour commencer à ôter les armes des mains des partisans de la tolérance, & leur faire abandonner les arguments *a posteriori*, Il y a encore d'autres observations à faire sur les Hernhutes: elles serviront à faire connoître de plus en plus, que c'est très-mal-à-propos qu'on termine cet Article en concluant; que la *tolérance paroît être le principe le plus sage, & le plus judicieux du Gouvernement politique*.

Comme se pourrat-il jamais caracteriser *de sage & judicieuse* la tolérance qu'on accorde à des personnes qui au lieu de tolérer les autres, les persecutent au contraire toutes les fois que leur vûe d'intêret personel, & d'avancement leurs semblent l'exiger? des personnes qui font profession *de ne jamais dire nettement ce qu'ils pensent*, des Personnes qui ont pour maxime, *de s'exprimer de maniere à pouvoir se retracter au cas que le public ne fut pas* bien disposé *à leur avantage, & de le faire avec taut d'obscurité qu'il soit impossible de concevoir parfaitement*, & de concilier *leurs expressions à fin* qu'on les puisse *prendre par leurs paroles*; des personnes, enfin *qui par ces motifs, & à force de tropes, & d'equivoques se menagent de resources pour se tirer d'affaire s'ils se trouvoient dans quelque embarras, & pour se conserver la possession de nier hardiment* ce qui est *à leur prejudice*.

Tel est le portrait des Hernhutes, qu'on trouve tracé dans plusieurs auteurs, & principalement dans un ouvrage qui a pour titre: *Clef de Hernhutes ou leur systême devoilé par* Ant. Aug. Rhode à Berlin, & à Posdam 1755. L'auteur étoit Diacre de l'Eglise Lutherienne de Gros-Hennersdorf dans la haute Lusace lorsque les Hernhutes acheterent ce village: il en a été si cruellement persecuté qu'en decrivant l'histoire de cette persecution, il a cru devoir protester, qu'il consentiroit à perdre la vie, si ce qu'il avançoit, n'étoit pas entierement vrai: le but de cet Auteur est comme il dit *de faire connoitre les Hernhutes, & de devoiler tellement leurs misteres, qu'il n'y ait personne qu'en faisant usage de bon sens ne puisse s'en former une idée distincte, & en porter en consequence un jugement assuré. Pour cet effet*, continue le même auteur, *que j'expliquerai tout le systême, & toute la doctrine des Hernhutes, & je donnerai la clef de tous leurs tours; il y en a même un grand nombre qui sont inintelligibles, surtout lorsqu'ils se trouvent plusieurs combinés dans une même phrase*.

Je sais très-bien qu'on tolere dans le monde des milliers de personnes qui professent les mêmes maximes, & qui n'ont pas un meilleur caractere que celui des Hernhutes, mais il est bien different pour le bon ordre de la societé, & du gouvernement politique, que ces personnes soient isolées, & détachées les unes des autres, plutôt qu'elles se trouvent unies dans une même societé, qui par son état est ambitieuse, & remuante, qui n'a qu'une ame, & un même esprit; en ce cas le gouvernement politique s'il est sage & prudent, s'il a à cœur de maintenir la paix publique, & de soutenir les droits, & les privileges des particuliers qui lui sont soumis; si enfin il est ennemi declaré des turbolences intestines, loin de tolerer une secte si pernicieuse, qui ne respire, & ne s'occupe qu'à procurer le desordre, & qui est fondée sur des principes entierement opposés à la verité, à la justice & à l'honneur, il doit au contraire la dêtruire, & la supprimer, sans en laisser subsister le moindre vestige. Ce n'est pas sous ce point de vûe que l'auteur de cet article nous presente le caractere des Hernhutes, il ne les connoît sans doute que par la lecture de leurs ouvrages, où ils ont l'art de se cacher sous le voile de la vertu la plus austere, & de ne se laisser decouvrir que par les fausses apparences, mais le plus avantageuses pour eux. Les propres paroles de l'auteur, semblent le prouver, puisqu'il dit expressement: *nous n'avons parlé d'eux, que d'après d'eux*. Je laisse au public à décider si cette déclaration de l'auteur est suffisante pour qu'on puisse s'assurer que les Hernhutes sont des personnes si estimables par leur conduite, & par leurs mœurs, & pour se procurer la satisfaction d'avertir, qu'on *s'est donné bien de garde de leur imputer des sentimens, qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des consequences qu'ils rejetteroient*. Il est vrai qu'on ne doit ni croire, ni penser le mal, sans y être contraint par de fortes raisous; mais il n'est pas moins vrai que pour se affecter de penser le bien, on ne doive jamais fermer les yeux & les oreilles à l'évidence, ou du moins à la probabilité du contraire de ce qu'on voudroit tourner en bien avec des motifs souvent trop legers, souvent peu sinceres parce que souvent trop interessés. Je crois donc pouvoir conclure avec raison que si les *Hernhutes* sont tels que l'auteur de cet Article les depeint, c'est mal-à-propos qu'on fait un merite aux Provinces Unies de la tolérance qu'elles ont pour eux, & qu'on a tort de porter dans ce lieu l'exageration en faveur de la tolérance jusqu'à dire qu'elle soit *le principe le plus sage d'un Governement politique*; parce qu'en ce cas ne pouvant prendre pour l'indifferentisme *l'inclination* que les Hernhutes ont *pour toutes Comunions Chretiennes*, & la non necessité *de changer de Religion pour embrasser l'Hernhutisme*, de peur de ne *leurs imputer les sentimens qu'ils n'adoptent pas*, ou de ne *tirer de leurs opinions des consequences qu'ils rejetteroient*, en ce cas, je dis, les *Hernhutes* ont droit non à la tolérance, mais bien à l'admiration des societés, ou Communions, au milieu desquelles ils vivent.

Mais au contraire si les *Hernhutes* sont tels que je les ai répresentés d'après ceux-la même, qui pretendent les connoître à fond, je ne crois pas qu'on soit en droit de dire que la tolérance, qu'on leur accorde, soit fondée sur la sagesse & sur la justice, quand

bien

HERSE, (*Hist. ecclés.*) ce sont dans les églises des especes de chandeliers, sur lesquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, s. f. (*Architecture.*) espece de barriere en forme de palissade à l'entrée d'un faubourg; elle differe néanmoins de la barriere en ce que ses pieux sont pointus, pour empêcher de passer par-dessus.

HERSE, s. f. *en termes de Fortifications*, est une espece de porte faite de plusieurs pieces de bois armées par en bas de pointes de fer, & disposées en forme de treillis, laquelle se met au-dessus d'une porte de ville. Elle y est suspendue par une corde attachée à un moulinet qui est au-dessus de la porte, lequel étant lâché, la *herse* s'abaisse & tombe de bout par deux coulisses qui sont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herse* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les surprises & l'effet du pétard, il vaut mieux se servir des orgues, parce qu'on ne les peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herse*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous des chevalets.

On appelle autrement la *herse sarrasine* ou *cataracte* & *orgues*, quand elle est faite de pieux droits sans traverses. *Voyez* SARRASINE, ORGUES, *&c.*

On se sert au défaut de chevaux de frise, pour défendre une breche ou un passage, de *herses* ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. *Chambers.* (*Q*)

HERSE *de gouvernail*, (*Marine.*) c'est la corde qui joint le gouvernail à l'étambord. (*Z*)

HERSE, *terme d'opéra*, ce sont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en sens différens, ensorte qu'unis ils forment un demiquarré. On met sur la partie horisontale des especes de lampions de fer blanc faits en forme de biscuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppose au public; ensorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herses*; on les multiplie sur ce théatre autant qu'on croit en avoir besoin; on les sert à la main, & ce service fait partie de manœuvre. *Voyez* LUMIERE. (*B*)

HERSE, *terme de Mégissier*, qui signifie un grand chassis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, qui sert à étendre les peaux destinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les Parcheminiers se servent aussi de la *herse* pour bander le sommier ou la peau du veau sur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en cosse. *Voyez* PARCHEMIN, & *Pl. du Parcheminier.*

* HERSE, (*Agriculture.*) instrument nécessaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'est une espece d'assemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double base, garni en dessous, sur ses côtés & ses bases, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les construire de bois lourd, les façonner solidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache, quand il en est besoin, une ou deux pierres à la *herse* pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briser toutes sortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herse* à laquelle il est attaché par le petit côté. Il y a des *herses* à roue & d'autres sans roue. Les premieres sont plus commodes. Les roues sont placées sur le devant. On veut que la *herse* ait six pieds de long, que les dents en soient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles ayent environ quatre pouces de saillie hors des travers. Une *herse* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui suffit à son effet. Les *herses* sans dents ne sont qu'un tissu d'osier, ou des especes de fortes claies avec lesquelles on applanit les terres semées en lin, lorsqu'elles sont sabloneuses & légeres. *Voyez la herse à labour, Planch. d'Agriculture.* Voyez *l'article* HERSER.

* HERSE, (*Pêche.*) engin qui ne differe guere des *herses* à labour. On s'en sert sur-tout de basse marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des saisons chaudes. On leur attele un cheval ou un bœuf, & on les promene sur le fond d'où elles entraînent toutes les especes de poissons plats qui s'y sont ensablés, comme soles, petits turbots, barbues, plyes, limandes, carelets, *&c.* Un homme conduit la *herse*; deux autres placés sur les côtés, attendent les poissons qui se défailent, & les prennent à la main. De ces *herses* les unes sont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit d'une porte dont la *herse* ou coulisse est abattue.

HERSER, v. act. (*Agriculture.*) c'est faire passer la herse à plusieurs reprises, sur une terre semée, ou seulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herse qu'à recouvrir la semence lorsqu'on ne l'enterre pas par un leger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'usage. Cette opération divise les grosses mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement son objet qu'autant qu'il est suivi du *herser*. Il faut donc *herser* la terre autant de fois qu'on la laboure. Dans toutes les terres moyennes cette pratique est très-utile; & elle est nécessaire dans les terres fortes & argilleuses. On n'en peut excepter que les sables.

Ce n'est pas immédiatement après le labour que le *herser* est avantageux. On doit laisser passer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un tems très-sec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le tems soit actuellement sec. Si le labour a été fait dans un tems humide, il faut que la terre soit ressuyée, un peu hâlée; mais sans être durcie. Outre qu'en passant à plusieurs reprises & en tout sens, la herse atténue les mottes, elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entierement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On se sert presque toujours de herses qui ont des dents de bois, & elles suffisent aux usages ordinaires. Mais lorsqu'une terre, immédiatement après avoir été semée, est battue par une pluie forte, on est contraint quelquefois d'avoir recours à des herses dont les dents soient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui est levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & scellée, & il n'y a de ressource que dans cette espece de labour superficiel, qui est un bienfait de la herse. Mais dans ce cas-là, il faut choisir un tems couvert & légérement humide, pour ne pas exposer au hâle les racines du grain que l'on veut conserver. *Voyez* JONCHERE, LABOUR, SEMER, *&c.*

HERSILLIERES, s. f. (*Marine.*) ce sont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui sont sur l'avant & sur l'arriere pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, s. m. *terme de Fortification.* Les *hersillons* sont de planches longues de dix à douze piés, qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on se sert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot est un diminutif de *herse*, le *hersillon* faisant l'office d'une petite herse. *Chambers.* (*Q*)

HERSTAL, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Padersborn, sur le Weser. *Long.* 26. 30. *lat.* 43. 50. (*D. J.*)

HERSTBERG, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne en Westphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, sur la riviere de Naho.

HERTE, *ou* HERTHE, s. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite est le seul qui nous en instruise, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé, cependant ce qu'il en

---

bien même, soit par quelque combinaison provenante du pur hazard, ou par une suite naturelle de la dexterité avec la quelle ils se menagent leur accroissement, il ne séroit encore arrivé aucun desordre, ou trouble dans les societés qui les tolérent.

Ces reflexions ne sont pas seulement relatives aux Hernhutes; on doit aussi les étendre à tous les cas sémblables. *Voy. la note à l'Artic. Intolérance.* Ceux qui voudroient avoir un détail plus précis & plus circonstantié de tout ce qui regarde les Hernhutes, pourront consulter outre les ouvrages cités & dans l'Article, & dans cette Note les suivantes: c'est à dire: *Les Reflexions Théologiques par M. Baumgartem* *L'Etat présent du Hernhutisme* par Benner. *Lerna Zinzendorfiana* par le même. Carpzow *Examen de la Religion des Freres Bohémes & Moraves. Reponse à ceux qui demandent s'ils doivent se faire Hernhutes* par Tresenius. *Recueil de Relations avérées concernant les Hernhutes*, par le même. Hoffmann de *Indifferentismo Hernhutiano.* Eiusdem *Dissertatio de falsa pedilavii Christi imitatione contra neopedoniptos. Reflexions Théologiques sur la secte des Hernhutes* par M. Walch. *Refutation de deux lettres du Comte de Zinzendorf* par Winkler. *Entreprises du Comte de Zinzendorf au sujet de la Religion* par le même. *De la Doctrine, & de la Discipline du Comte de Zinzendorf* par le même. *Le Comte de Zinzendorf convaincu de Socinianisme* par le même. *Examen de la Doctrine du Comte de Zinzendorf sur la Trinité* par un Anonyme *Méchanceté de la secte de Zinzendorf* mise au jour par Volk &c. &c. &c. (*Z*)

en rapporte est trop singulier, pour le passer sous silence. Il dit dans son livre *des mœurs des Germains. chap. xl.* qu'il y avoit dans l'Océan (c'est apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainsi), une isle (on soupçonne que c'est l'isle de Rugen) où se trouvoit une forêt appellée *Castum*, au milieu de laquelle étoit un char consacré à la déesse *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au seul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il savoit le tems que la déesse qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il sentoit la présence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le suivoit avec grande vénération; tout le tems que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & partout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de solennités; toute guerre cessoit, toutes les armes se renfermoient, on ne respiroit que la paix & le repos, jusques à ce que le prêtre eût reconduit dans son temple la déesse rassasiée de la conversation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu secret, & les étoffes qui le couvroient, & la déesse elle-même; on se servoit pour cela d'esclaves, qui étoient aussi-tôt après jettés & engloutis dans un lac voisin.

Vossius conjecture que cette déesse *Hertus* doit être Cybèle; mais il est plus vraissemblable que c'est la Terre; le nom y répond dumoins parfaitement; les Allemans emploient encore le mot *herth*, pour signifier la *terre*, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même sens; comme la plûpart des peuples se sont imaginés n'avoir point d'autre origne que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & plusieurs raisons concourent à se le persuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que plusieurs savans croyent avoir été un temple de la déesse *Herte*; on nomme ces pierres *stone-henges*, c'est-à-dire *pierres suspendues*, parce qu'elles sont mises les unes sur les autres, de maniere qu'elles paroissent être en l'air, telles qu'on suppose qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette supposition n'est au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'usage de cette espece de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On dispute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles sont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, composées de sable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuses. Ce dernier sentiment paroît le moins vraissemblable: quoi qu'il en soit, les curieux qui n'ont pas vû les *stone-henges* de Salisbury, peuvent consulter sur leur nature & leur ancienne destination apparente, les *Antiq. britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le dessein dans cet auteur. Je pense que les Transactions philosophiques en parlent aussi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *supplément* de Chambers. (*D. J.*)

HERTFELDT, (*Géog.*) petite contrée d'Allemagne dans la Suabe, entre Awlen, Bopfingen, Koenigsbrun, Giengen, & la seigneurie de Graveneck; ce ne sont que montagnes & forêts. (*D. J.*)

HERTFORD, *ou* HARTFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hertfordshire, avec titre de comté; elle est ancienne, & a été autrefois plus considérable qu'à présent. La cause de sa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire passer à Warc. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

HERTFORDSHIRE, *ou* HARTFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, diocèses de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroisses, 18 bourgs à marché, & 16569 maisons. C'est une belle & agréable province, voisine de Middlesex; l'air y est bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en sont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment son plus grand commerce; Hertford en est la capitale. (*D. J.*)

HERTZBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, sur les confins de la Lusace, à 10 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dresde. *Long.* 31. 12. *lat.* 51. 41. (*D. J.*)

HERTZHORN, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holstein, près de Gluckstadt.

HERTZOG-AURACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne sur la riviere d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERTZOGENRIED, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HERULES, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple mêlé avec les autres barbares, qui renverserent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans son *histoire des Goths, liv. II. ch. xjv.* le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs est singulier.

„ Ils adoroient, dit-il, plusieurs dieux auxquels ils sa„ crifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis „ d'être malades, ni de vieillir: lorsque quelqu'un d'eux „ se trouvoit attaqué de maladie sérieuse, ou de vieil„ lesse décrépite, il devoit prier ses parens de songer à „ l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dres„ soient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient, & „ lui envoyoient un *Hérule*, qui n'étoit pas de sa famille, „ avec un poignard pour terminer ses jours. D'abord, „ après sa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au „ moment qu'il étoit consommé, ils ramassoient les os „ du défunt, & les couvroient de terre. La femme du „ mort étoit obligée, pour donner des preuves de sa vertu „ & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler sur son „ tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconcilia„ ble des parens de son mari„.

On sait assez que les *Hérules* passerent dans la Thessalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmenterent par la suite leur puissance, vainquirent leurs voisins, & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie sur les terres de l'Empire, où ils se firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & se confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur premiere demeure étoit vraisemblablement au voisinage du Warneau, dans le Mecklebourg, à peu-près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du tems de Tacite, ils étoient compris sous le nom général de *Vandales*, c'est pourquoi cet historien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurerent quelques tems au-delà du Danube, où abordoient les nations septentrionales. Une partie passa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & se perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y subsisterent long-tems idolâtres, embrasserent tard le Christianisme; & plus encore par force que par connoissance, puisqu'à la moindre occasion ils le quittoient, & massacroient les prêtres. Leur nom se perdit peu-à-peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le savant Bangert dans ses *Notes sur la chronique des Slaves*, *Warnavi*, *Varini*, *Heruli*, *Werli*, *Wendi*, sont aujourd'hui ceux de Rostoc, du Butzow & de Gustrow, trois villes situées sur le Warnaw. (*D. J.*)

HERZEGOVINE, s. f. (*Géogr.*) contrée de la Turquie Européenne dans la Bosnie, près de la Dalmatie; Castel-novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reste aux Turcs. Cette province faisoit autrefois partie de la Servie. (*D. J.*)

HESDIN, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas françois, au comté d'Artois; Louis XIII. la prit en 1639, & elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées en 1659. Elle doit sa fondation à Philibert, général de l'armée impériale dans les Pays-bas, qui détruisit le vieil *Hesdin* en 1653, pour rebâtir le nouvel *Hesdin* à une lieue au-dessous. Elle est sur la Canche, à 9 lieues S. O. de S. Omer, 10 N. E. d'Arras, 40 N. O. de Paris. *Long.* 19. 48. *lat.* 52. 22. (*D. J.*)

* HESHUSIENS, s. m. pl. (*Hist. eccles.*) hérétiques qui donnerent dans l'Arianisme, & d'autres erreurs que Tilman Heshusius, ministre protestant d'Allemagne, publia dans le seizieme siecle.

* HESITANS, part. pl. pris subst. (*Hist. eccles.*) on appella de ce nom ceux des Euthychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejetteroient le concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins*; les appellans, qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Hésitans*.

* HESITATION, s. f. (*Moral.*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Si dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous sommes incertains, nous hésitons. Ainsi l'incertitude est

eſt une ſuite de déterminations momentanées & contraires. L'ame oſcille entre des ſentimens oppoſés, & l'action demeure ſuſpendue. De tout ce qui ſe paſſe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, ſinon la mémoire préſente d'une choſe, du moins celle d'une ſenſation, tandis que nous ſommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *héſitations*. Il ſemble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres, & conſéquemment des ſenſations qui durent, tandis que d'autres, ou diſparates ou contraires, naiſſent ou s'exécutent. Sans cette coexiſtence, il eſt bien difficile d'expliquer la plûpart des opérations de l'entendement. *Héſiter* ſe dit auſſi quelquefois de la mémoire ſeule. Si la mémoire infidele ne nous ſert pas facilement, nous *héſitons* en récitant.

HESN-MEDI, (*Géog.*) ville de Perſe. *Long.* ſelon Tavernier, 74. 45. *lat.* 32. 5. (*D. J.*)

HESPER, (*Aſtron.*) *voyez* HESPERIES.

HESPERIDES, ſubſt. f. pl. (*Hiſt. & Myth.*) filles d'Heſperus ſelon les uns, & d'Atlas ſelon les autres. Rapportons ici ce que l'Hiſtoire nous a tranſmis de ces fameuſes nymphes, & ce que les poëtes en ont publié; c'eſt tout ce que je veux extraire ſuccinctement d'un grand mémoire que j'ai lû ſur ce ſujet, dans le *recueil de l'académie des Inſcriptions*.

Selon Paléphate, Heſperus étoit un riche Miléſien qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Heſpérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis, qu'on appelloit *brebis d'or*, à cauſe de leur beauté; ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cauſe du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon:* mais Hercule paſſant par le pays qu'habitoient les filles d'Heſperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit ſimple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Heſpérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, ſoit à cauſe de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette ſeconde opinion n'a pas moins de partiſans que la premiere; & il ſemble même que dans la ſuite des tems elle ſoit devenue, ſur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, enſorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti ſur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec μῆλα, dont les anciens auteurs ſe ſont ſervis, peut ſignifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails ſur l'hiſtoire même des *Heſpérides*. Si nous l'en croyons, Heſperus & Atlas étoient deux freres, qui poſſédoient de grandes richeſſes dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Heſperus eut une fille appellée *Heſpérie*, qui donna ſon nom à toute la contrée; elle épouſa ſon oncle Atlas, & de ce mariage ſortirent ſept filles, qu'on appella tantôt *Heſpérides*, du nom de leur mere, & de leur ayeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faiſoient valoir ſoigneuſement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient auſſi belles que ſages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Buſiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles ſur leur réputation; & jugeant bien que ſur la ſienne il ne réuſſiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le tems où elles ſe réjouiſſoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui revenoit de quelques-unes de ſes expéditions, les rencontra ſur le rivage, où ils étoient deſcendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur avanture, tua les corſaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ſes filles, fit préſent à leur libérateur de ces troupeaux, ou de ces fruits, qui faiſoient leurs richeſſes. Hercule, fort content de la réception d'Atlas, qui l'avoit même initié par ſurcroît de reconnoiſſance dans les myſteres de l'Aſtronomie, revint dans la Grece, & y porta les préſens dont ſon hôte l'avoit comblé.

Pline embraſſe l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Heſpérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixe, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, ſerpente autour de cette ville, & c'eſt ce bras de mer qui a donné aux poëtes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on ſuit les autres hiſtoriens, de la narration deſquels je ne me propoſe point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'inconteſtable touchant les *Heſpérides* ſe réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient ſœurs; qu'elles poſſédoient une ſorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs ſoins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux, qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poëtes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont ſû lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Heſpérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, ſont de précieux métal; Ovide nous en aſſure,

> *Arboreæ frondes, auro radiante nitentes*
> *Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.*
>
> Métam. lib. IV.

Toutes ces richeſſes ſont gardées par un horrible dragon, qui a cent têtes, & qui pouſſe en l'air cent différentes ſortes de ſifflemens; auſſi les pommes ſur leſquelles il tient ſans ceſſe les yeux ouverts, charment la vûe par leur beauté, & font ſur les cœurs des impreſſions dont il eſt impoſſible de ſe défendre. Lorſque Jupiter épouſa Junon, cette déeſſe lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer ſa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Diſcorde mit la diviſion entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette ſeule pomme, elle jetta le trouble dans tout l'olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit ſenſible à ſes vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poëtes font de ces jardins un ſéjour raviſſant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchantereſſes; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins; elles aiment à prendre toutes ſortes de figures, & à étonner les yeux des ſpectateurs par des métamorphoſes également ſoudaines & merveilleuſes. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Heſpéra devient un peuplier, Erythéis eſt un ormeau, Eglée ſe change en ſaule.

Il ne reſtoit plus aux poëtes, pour rendre les *Heſpérides* reſpectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué: ils leur ont donné un temple; ils y ont joint une prêtreſſe, redoutable par l'empire ſouverain qu'elle exerce ſur toute la nature. C'eſt cette prêtreſſe qui garde elle-même les rameaux ſacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavots. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à ſon gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chaſſer de leur ame avec la même facilité; elle arrête le cours des fleuves; elles force les aſtres à retourner en arriere; elle contraint les morts à ſortir de leurs tombes; on entend la terre mugir ſous ſes pieds, & à ſon ordre on voit les ormeaux deſcendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaiſe proſe la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers:

> *Heſperidum templi cuſtos, epulaſque draconi*
> *Quæ dabat, & ſacros ſervabat in arbore ramos;*
> *Spargens humida mella, ſoporiferumque papaver;*
> *Hæc ſe carminibus promittit ſolvere mentes,*
> *Quas velit, aſt aliis duras immittere curas:*
> *Siſtere aquam fluviis, & ſidera vertere retrò,*
> *Nocturnos terram, & deſcendere montibus ornos.*

C'eſt ainſi que les poëtes peuvent tout embellir; & que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les ſujets les plus ſtériles des ſources inépuiſables de merveilles.

Peu nous doit importer, ſi l'on remarque dans leurs embelliſſemens une infinité de différences. Ce ſont des choſes inſéparables des fictions de l'eſprit humain, & ce ſeroit une entrepriſe ridicule de vouloir les concilier. C'eſt aſſez que les poëtes conviennent enſemble que les *Heſpérides* ſont ſœurs; que leurs richeſſes conſiſtoient en pommes d'or; que ces pommes étoient gardées par un dragon; qu'Hercule pourtant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils ſont diviſées ſur preſque tous les autres faits; ils ne s'accordent, ni ſur la naiſſance de ces nymphes, ni ſur leur nombre, ni ſur la généalogie du dragon, ni ſur le lieu où les jardins des *Heſpérides* étoient ſitués, ni finalement ſur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir

avoir de leurs fruits. Tout cela est très-vrai, mais ces variétés d'idées ne nuisent à personne; les fictions ingénieuses seront celles auxquelles nous donnerons notre attache, sans nous embarrasser des autres.

Hésiode, par exemple, veut que les *Hespérides* soient nées de la Nuit; peut-être donne-t-il une mere si laide à des filles si belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faisoit commencer l'empire de la Nuit. Lorsque Chérécrate au contraire les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette derniere fiction nous déplaît, parce que c'est une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Hespérides*, les poëtes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plûpart ont suivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuse & Hespéréthuse. Quelques-uns en ajoûtent une quatrieme, qui est Hespéra; d'autres, une cinquieme, qui est Erythéis; d'autres, une sixieme, qui est Vesta; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puisque Diodore de Sicile, historien, fait monter le nombre de ces nymphes jusqu'à sept.

Leur généalogie du dragon nous est fort indifférente en elle-même, soit qu'on le suppose fils de la Terre avec Pysandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monstre expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Ce n'est pas une description de mort ordinaire qu'on lit dans Apollonius, c'est un tableau qu'on croit voir: „ Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, „ est étendu au pied de l'arbre; l'extrémité de sa queue „ remue encore, le reste de son corps est sans mouve- „ ment & sans vie; les mouches s'assemblent par trou- „ pes sur le noir cadavre, sucent & le sang qui coule „ des plaies & le fiel amer de l'hydre de Lerne, dont „ les fleches sont teintes. Les *Hespérides* désolées à ce „ triste spectacle, se couvrent le visage de leurs mains, „ & poussent des cris lamentables „....

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mysteres qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données: encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croyent appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens; l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poëtes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'Ecriture-sainte, qu'ils ne connoissoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des mysteres, ni nous donner aucunes instructions. C'est faire trop d'honneur à ces agréables artisans de mensonges que de leur prêter des intentions de cette espece; ils se sont uniquement proposés de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carriere à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plûpart, le secret de réussir. (*D. J.*)

HESPÉRIDES, *îles des*, (*Géog. anc.*) îles de la mer Atlantique; Pline, *l. VI. c. xxxj.* n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les îles *Hespérides* au cap nommé *Hesperu-ceras*; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique; le cap qu'il nomme *Hesperu-ceras* doit être le Cap-verd; les *Hespérides* étoient, *dit-il*, à une journée en-deçà de *Hesperu-ceras*; seroient-ce deux des îles du Sénégal? Mais enfin quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des tems où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (*D. J.*)

HESPERIE, s. f. (*Géog.*) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent la même nom à l'Espagne.

HESPERUS, s. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorsqu'elle paroît le soir avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme *étoile du berger*, *voy.* VENUS. Lorsque *Vénus* paroît le matin avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planete de *Vénus* qui a pour titre: *Hesperi & phosphori nova phænomena*. (*O*)

HESPERUS, (*Mytholog.*) l'étoile du soir; les poëtes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue!

> *Bright* hesperus *that leads the starry train,*
> *Whose office is to bring twilight upon the earth;*
> *Short arbiter'twixt day ant night.....*

Hesper, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, *l. III.* ajoute que comme *Hesperus* montoit souvent le soir sur le mont Atlas, pour comtempler les astres, & qu'il ne parut plus; on débita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appella le matin *lucifer*, & le soir *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, *l'étoile du berger* des habitans de nos campagnes. (*D. J.*)

HESSE LA, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Wéser. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne; & deux autres qui sont des branches de *Hesse-Rhinfelds* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste; ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, lesquels faisoient partie des Hermions, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un *comté provincial*. Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui seront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ouvrage suivant: Wolfart (Petri) *Historia naturalis Hessiæ*, *Cassellis*, 1719 *in-fol.* avec figures. On y peut joindre Liebknecht (Joh. Georg.) *Hessia subterranea*, *Giessæ*, 1730. *in-4°.* Ceux qui voudront s'instruire de l'origine de l'illustre maison qui possede de pays, en trouveront les détails dans l'*Hist. de l'empire*, par Heiss. (*D. J.*)

HESTIÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) sacrifices solemnels qu'on faisoit dans plusieurs lieux de la Grece, & surtout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déesse du feu, ou le feu même; car le nom ἑστία, que les Grecs donnoient à cette divinité, signifie *feu*, *foyer* des maisons, d'où les Latins ont fait celui de *vesta*. *Voyez* VESTA. (*D. J.*)

HÉSYCHASTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) Ἡσυχασταὶ, les *Hésychastes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oisiveté; ils se persuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Thessalonique, que la lumiere vue par les apôtres sur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit increée; sans cette erreur de spéculation qu'ils soutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laisser tomber sans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Hésychastes* dans l'histoire, que comme de gens simplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec ἡσυχάζειν, *vivre dans le repos*, *dans la tranquillité*, mot dérivé d'ἡσυχὸς, *tranquille*, *oisif*. (*D. J.*) (1)

HETE-

(1) *Il ne valoit pas mieux laisser tomber sans y faire attention l'erreur des Hesycastes*, qu'on appelle ici *erreur de spéculation*, parce qu'elle avoit trop de connexion, & trop de rapport avec ce qu'il y a de plus essentiel, & de plus auguste dans la Religion: ils avoient une maniere très-extraordinaire de faire leurs prieres, & leurs méditations, du moins quant à la position du corps; cette position étoit si forcée, & si violente, que leur tête devoit être tournée en bas jusqu'au milieu du ventre; ils s'immaginoient alors voire une lumiere extraordinaire, & ils disoient en recevoir interieurement une consolation extraordinaire. Interrogés & interpellés dé declarer la nature & la qualité de cette lumiere ils repondoient qu'elle étoit la gloire incréée de la Divinité, & qu'ils la voyoient eux mémes avec les yeux du corps, de la même maniere que les Apôtres l'avoient vûe sur le Mont Thabor; les Catholiques leur objectoient, que l'essence de Dieu ne peut se voir des yeux corporels, mais ils repliquoient, qu'il y a une espece de lumiere, laquelle est divine & incréée, & que les Saints appellent Divinité: *est quidem lumen illud divinum & increatum, & Deitas a Sanctis nominatur:* que cette lumiere n'est pas la substance de Dieu, mais son opération, sa grace, & sa gloire, que c'est une splendeur, qui provient de la Di-

vine

HE'TERIARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit simplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit subordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés: ils avoient aussi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, *de Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Diction. de Trévoux*. (*G*)

HE'TEROCLITE, adj. (*Gram.*) les Grammairiens appellent ainsi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque chose des regles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne suivent pas exactement les loix de leur conjugaison. *Voyez* ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes est donc celle de l'irrégularité; ce sont deux dénominations spécifiques attribuées à différentes especes de mots, & également comprises sous la dénomination générique d'*irrégulier*. C'est donc sous ce mot qu'il convient d'examiner les causes des irrégularités qui se sont introduites dans les langues. *Voyez* IRRÉGULIER.

Pour ce qui concerne les *anomaux* & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'est aux grammaires particulieres qui en traitent à les faire connoître: les *méthodes* de P. R. ont assez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'espagnol.

Le mot *hétéroclite* est composé de deux mots grecs, ἑτέρως, *autrement*, & κλίνω, *décliner*; de-là l'interprétation qu'en fait Priscien, *lib. XVII. de constr.* ἑτερόκλιτα, dit-il, *id est diversiclinia*, des mots qui se déclinent autrement que les paradigmes, avec lesquels ils ont de l'analogie. (*B. E. R. M.*)

HE'TERODOXE, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui est contraire aux sentimens recus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec ἑτερόδοξος, composé d'ἕτερος, *autre*, & δόξα, *croyance*, *opinion*.

On dit opinion *hétérodoxe*, docteur *hétérodoxe*; ce mot est opposé à *orthodoxe*. *Voyez* ORTHODOXE, *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HE'TERODROME, adj. m. & f. *levier hétérodrome*, *terme de méchanique*; c'est un levier dont le point d'appui est entre le poids & la puissance. *Voyez* LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre*; tel est celui qui est représenté *Pl. méchan. fig.* 1.

Ce mot devient des mots grecs ἕτερος *autre*, *différent*, & δρέμω *je cours*, parce que dans ce levier la puissance & le poids se meuvent en sens différens.

Lorsque le poids est entre la puissance & le point d'appui, ou la puissance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome*; tels sont ceux qui sont représentés *fig.* 2. & 3. *Voyez* HOMODROME, *Chambers*. (*O*)

HE'TEROGENE, adj. *en Grammaire*, on appelle ainsi les noms qui sont d'un genre au *singulier*, & d'un autre au *pluriel*. R R. ἕτερος *autre*, & γένος, *genre*. *Voyez* GENRE, *n°. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet *article* que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il désigne soient exclusivement propres à la langue latine. On trouve plusieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque; ὁ ἐρετμὸς, *remus*; τὰ ἐρετμά, *remi*; ὁ κύκλος, *circulus*; οἱ κυκλοὶ & τὰ κυκλά, *circuli*, &c. *Voyez* le *ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de* P. R.

Notre langue elle-même n'est pas sans exemple de cette espece: *délice* au singulier est du genre masculin; *quel délice*, *c'est un grand délice:* le même nom est du genre féminin au pluriel, *des délices infinies*.

La langue italienne a aussi plusieurs noms *hétérogenes* qui, masculins & terminés en *o* au singulier, sont féminins & terminés en *a* au pluriel: *il braccio*, le bras; *le braccia*, les bras; *l'osso*, l'os; *le ossa*, les os; *il riso*, le ris; *le risa*, les ris; *l'uovo*, l'œuf; *le uova*, les œufs, &c. *Voyez* le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraison*, *ch. ij. des noms en* o, & la *Méthode italienne de* P. R. *part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut se trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la distinction des genres; la seule stabilité de l'usage suffit pour y en introduire. (*E. R. M.*)

HÉTEROGENE, adj. m. & f. (*Physiq.*) se dit d'une chose de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une chose dont les parties sont de nature différente; il est opposé à *homogene*. *Voyez* HOMOGENE.

Ce mot grec est composé d'ἕτερος, *alter*, différent, & γένος, *genus*, espece.

Hétérogene se dit sur-tout en termes de *méchanique*, des corps dont la densité n'est pas égale par-tout. *Voyez* DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes*, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez* DENSITÉ.

Lumiere *hétérogene* est celle qui est composée de rayons qui different en couleur, & par conséquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, &c.

Nombres *hétérogenes* sont des nombres composés de nombres entiers & de fractions, comme $3 + \frac{1}{4}$, &c. *Voyez* NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* sont celles qui sont si différentes entre elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels sont par exemple le point & la ligne, la surface & le solide en *Géométrie*. *Voyez* GEOMETRIE.

Quantités sourdes *hétérogenes*, sont celles qui ont différens signes radicaux, dont les exposans n'ont point de diviseur commun, comme $\sqrt[2]{aa}$, & $\sqrt[3]{bb}$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers*. (*O*)

HETEROGENE, (*Méd.*) c'est une épithete qui est souvent employé dans la théorie médicinale, pour designer en général une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangere à l'économie animale, & susceptible par conséquent de causer de grands desordres, à proportion qu'elle est plus ou moins dominante; en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre-nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistence, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Ainsi, par exemple, le levain de la fievre, de la petite vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogene* dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de Medecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogene*, dans le *Traité des fievres continues* de M. Quesnay, sur lequel on fait un grand usage.

HE'TEROSCIENS, s. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétérosciens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le Tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétérosciens* de notre côté, c'est à dire en-deçà du Tropique du Cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Hétérosciens* de l'autre côté, c'est à-dire au-delà du Tropique du Capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétérosciens*. (*D. J.*)

HETE-

vine substance, & dont Dieu éclaire ses Saints: *sed non est substantia Dei sed operatio, & gratia, & gloria, & splendor a Divina substantia in Sanctos missus*. Cette distinction *secundum rem* entre les operations & la substance Divine importoit une multiplicité de Divinités, & plusieurs autres pernicieuses consequences contraires à l'esprit, & à la pureté de la Religion. Pour cela les Hesycastes furent condamnés dans plusieurs Conciles, dont aucun pourtant ne fût pas general. Il n'y a rien de plus clair, & de plus decisif que l'argument que les Catholiques faisoient contre eux, il est sans replique. Tout ce qu'on a vû des ieux du corps est necessairement crée, les Apôtres ont vû la lumiere de Thabor de leurs propres ieux, donc cette lumiere est crée: *quid quod oculis corporeis visum est, creatum est, lumen Thaboricum oculis corporeis visum est a Discipulis, ergo creatum est*.

La condamnation donc des Hesycastes est une preuve conclnante de l'attention sans égale, qu'on a touyours eûe pour maintenir dans l'Eglise Catholique la pureté de la Foi, & pour en prendre la desense: Voy. *le sçavant Noël Alexander* Siec. 14. artic. 14. (*Z*)

HETEROUSIENS, *Heterouſii*, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) eſt le nom d'une ſecte d'Ariens, diſciples d'Aétius, & appellés de ſon nom *Aétiens*. *Voyez* AÉTIENS.

Ce nom eſt grec, composé de ἕτερος, *autre*, & οὐσία, *ſubſtance*.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils diſoient, non pas que le Fils de Dieu étoit d'une ſubſtance ſemblable à celle du Pere, comme quelques Ariens qu'on nommoit pour cela *Homoiouſiens*, *Homoiouſii*, mais qu'il étoit d'une autre ſubſtance que lui. *Voyez* ARIENS & HOMOIOUSIENS *Dict. de Trévoux* (*G*)

HETICH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de rave ou de navet d'Amérique, ou racine qui a environ un pié & demi de longueur, & qui eſt groſſe comme les deux poings; elle eſt fort bonne à manger, & on la regarde comme légerement laxative.

HETMANN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'eſt le chef des coſaques, il eſt vaſſal de l'empire ruſſien.

HETRE, *fagus*, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naiſſent ſur le même arbre ſéparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties & qui renferment ordinairement deux ſemences à trois côtes. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

HETRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) le *hêtre* eſt un grand arbre, qui ſe trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il groſſit, s'éleve, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête ſe garnit de beaucoup de branches: cet arbre ſe fait diſtinguer par ſon écorce qui eſt liſſe, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante ſont placées alternativement ſur les branches. Le *hêtre* donne au printems des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroiſſent en même tems que les feuilles. Le fruit qui vient ſéparement eſt renfermé dans une eſpece de brou qui eſt hériſſé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui ſont oblongues & triangulaires; on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou, qui lui ſert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'Octobre, & laiſſe tomber le fruit; c'eſt l'annonce de ſa maturité.

Cet arbre, par ſa ſtature & ſon utilité, ſe met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres foreſtiers; il eſt vrai qu'à pluſieurs égards il eſt inférieur au chêne, au châtaignier & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le *hêtre* conſidéré par le volume de ſon bois, par la célérité de ſon accroiſſement, & par la médiocrité du terrein où il proſpere, peut entrer en parallele avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre eſt très-propre à former un bois, lorſque la forme du ſol & la qualité du terrein ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* ſe plaît dans les lieux froids ſur le penchant & au ſommet des montagnes; il ſe contente d'un terrein peu ſubſtantiel; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le ſable & le grai, lorſqu'il y a un peu d'humidité; il réuſſit ſur-tout dans les terres graſſes & argilleuſes, lorſque le ſable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas ſi profondement que celles du chêne, mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il ſe reſuſe aux terres fortes ou marécageuſes, & à celles qui ſont trop ſuperficielles.

On éleve le *hêtre* en ſemant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le curant du mois d'Octobre: comme il ſeroit difficile & couteux de la faire ramaſſer grain à grain, on raſſemble & on enleve avec les deux mains tout ce qui ſe trouve ſous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des ſacs; enſuite on vanne le tout, & quand la faine eſt bien nettoyée, on la paſſe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défectuoſité fait ſurnager. On peut ſemer la faine depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui de Février; plutôt on s'y prend, mieux elle leve: il eſt vrai qu'en ſe hâtant, il y a des riſques à courir: les rats, les ſouris, les mulots, & tous les inſectes qui vivent ſous la terre en ſont très-avides: en ſorte que dans les années où ces animaux ſurabondent, ils détruiſent preſque tout le ſemis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conſerver la faine pendant l'hiver dans du ſable qu'il faut toujours tenir ſéchement pour l'empêcher de germer: cet avancement ſeroit ſujet à inconvénient; la faine en levant jette au bout des feuilles ſeminales l'enveloppe de ſon amande; ſi quand on ſeme, la germination étoit faite, les germes qui ſont ſi foibles alors, reſteroient couchés ſous terre faute de point d'appui pour ſe relever & pouſſer dehors leur enveloppe. On ne peut ſemer la faine que dans un terrein léger & aſſez cultivé pour qu'il puiſſe favoriſer la ſortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on veut ſemer un grand canton, ſi le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un ſeul labourage à la charrue; enſuite on ſemera la faine, même avec le ſable ſi elle y a été mêlée; puis, en y faiſant paſſer la herſe, elle ſe trouvera ſuffiſamment enterrée. Si le ſemis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois; les gelées de printems ne lui cauſent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premieres années; ils ſeront foibles, branchus, raffauts; il faudra les couper après la quatrieme année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* eſt celui dont la tranſplantation eſt moins de reſſource; ſoit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'aviſe ſouvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'eſt un bien mauvais parti à prendre: il n'y aura guere moins de deſavantage à ſe ſervir de jeunes plants venus en pepiniere. On fait ordinairement ces plantations dans un terrein inculte, après n'avoir fait creuſer que de fort petits trous; la tranſplantation ſe fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépenſe ſera immenſe; encore le ſuccès ſera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on veut riſquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur ſont les plus propres à tranſporter: ceux qui ſont plus petits n'ont pas aſſez de racines. Il faut bien ſe garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chicotter les branches.

Quoique le *hêtre* ſoit un grand & bel arbre, d'une forme réguliere & d'un aſpect agréable, on n'en fait nul uſage pour l'ornement des jardins; c'eſt un arbre commun, un arbre ignoble, on le mépriſe. Cependant il y a des terreins qui ſe refuſent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes paliſſades: c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de ſuccès. Ces paliſſades briſent les vents & réſiſtent à leur impétuoſité mieux qu'aucun autre arbre; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui eſt nuiſible à tout ce qui croît deſſous: ſes feuilles données en verd au bétail lui font une bonne nourriture; quand elles ſont ſeches on en peut faire des paillaſſes, & lorſqu'elles ſont à demi pourries, elles ſont propres à engraiſſer les terres.

Le bois du *hêtre* eſt d'une grande utilité; mais on ne le fait ſervir qu'à de petits uſages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choſes. Nos charpentiers ne s'en ſervent pas; il eſt trop caſſant, trop ſujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, ſont obligés de faire uſage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, ſur la culture des arbres foreſtiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. „ Le bois du *hêtre*, dit cet „ auteur, eſt propre à faire des membrures & des planches dont on peut former des parquets, planchers de „ greniers, & faire des boiſeries; l'aubier de ce bois eſt „ celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les „ vers font le plus grand dommage: il faut abſolument „ l'enlever avant d'employer ce bois, qui ſans cela, ſe „ tourmenteroit pendant pluſieurs années. Mais ſi on „ veut rendre les planches & les membrures de bonne „ qualité, il faut les jetter dans l'eau immédiatement „ après leur ſciage, & les y laiſſer pendant quatre ou „ cinq mois. Plus les planches ſont minces, moins le „ ver les attaque. Si l'on vouloit employer le *hêtre* „ dans les bâtimens, il faudroit ſoutenir à trois piés „ au-deſſus de terre des groſſes pieces de ce bois, faire „ du feu par-deſſous avec des copeaux & du fagotage „ juſqu'à ce que les pieces aient pris une couleur noire „ & une croûte; il faut plonger enſuite les extrémités „ des pieces dans de la poix fondue, & les employer „ dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre „ en hiver, comme cela ſe pratique ordinairement, il „ faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la ſeve. Par expériences faites, les arbres cou-

„ pés en été, ont duré fort long-tems, & ceux coupés „ en hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé „ ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de tems en tems, ensuite les façonner, puis les jetter dans l'eau „. Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layetiers, les Gainiers, les Sabotiers, &c. font grand usage de ce bois; on lui donne de la consistence & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-tems en lieu sec; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la séchéresse & de l'humidité: c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages: elle a le goût de noisette; mais l'astriction qui y domine la rend peu agréable à manger; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la patisserie; enfin on en fait du pain dans les tems de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espece de *hêtre* qui a deux variétés; l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espece commune.

HETRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, s. f. *Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie, qui répond en grande partie à la Toscane des modernes; elle étoit séparée de la Ligurie par la riviere de Magra, & s'étendoit de là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom; les Cimbriens en furent chassés par les Pelasges; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhène; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appellés dans la langue des Grecs, *Thusci*; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne*; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, Τυῤῥηνία.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples; Tite-Live parle de ces douze peuples, *l. IV. c. xxiij.* c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce tems-là, l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. *Voyez* LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entiérement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin; 2°. la Garfagnana; 3°. l'état de la république de Lucques; 4°. tout le grand duché de Toscane; 5°. le Pérusin; 6°. l'Orviétan; 7°. le patrimoine de S. Pierre 8°. le duché de Castro & Ronciglione 9°. lo stato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples guerriers, auxquels une nation amollie par l'aisance & le repos, n'étoit pas en état de résister long-tems.

On conçoit de ce detail, que ce seroit se tromper grossierement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Toscane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois, soit une partie considérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétrusques qui instruisirent les premiers Romains, soit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, soit plutôt parce que de tout tems, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts, que celui de Thèbes & de Lacédémone.

Il ne nous reste pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques inscriptions épargnées par les injures du tems, & qui sont inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces inscriptions dans ses tables Eugubines, on n'en est pas plus avancé; les savans hommes de Toscane, particulierement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénuement reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raison d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétrusques avoient une langue & des caracteres particuliers, dont ils ne donnoient la connoissance à aucun étranger, pour se maintenir par ce moyen plus aisément dans l'honorable & utile profession où ils étoient, de consacrer chez leurs voisins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & presque toutes les autres cérémonies de ce genre. (*D. J.*)

HETTGAU, (*Géog.*) district de la basse Alsace dans le voisinage de Seltz.

HETTSTŒDT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne située dans le comté de Mansfeld.

HEU, s. m. (*Marine.*) c'est un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois se servent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du sommet duquel sort une piece de bois qui s'avance en saillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre: ce même mât porte une vergue de foule, & est tenu par un gros étai qui porte aussi une voile nommée *voile d'étai*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* sont de soixante piés de longueur sur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étambord est de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (*Z*)

HEUKELUM, (*Géog.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande sur la Linge, au-dessous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22. 6. *lat.* 51. 55. (*D. J.*)

HEULOTS, s. m. terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Saint-Vallery en Somme. *Voyez* GOBLETS.

HEURE, s. f. (*Astr. & Hist.*) c'est la vingt-quatrieme & quelquefois la douzieme partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du Grec ὥρα, qui signifie la même chose, & dont l'étymologie n'est pas trop connue, les savans étant fort partagés sur ce sujet.

L'*heure* chez nous est une mesure ou quantité de tems égale à la vingt-quatrieme partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le soleil au-tour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puisque trois cens soixante degrés répondent à vingt-quatre. On divise l'*heure* en soixante minutes, la minute en soixante secondes, &c. *Voyez* MINUTE.

La division du jour en *heure* est très-ancienne, comme le prouve le P. Kirker dans son *OEdip. Ægypt. tom. II.* les *heures* qui sont la vingt-quatrieme partie du jour, s'appellent *heures simples*; les *heures* qui en sont la douzieme partie, s'appellent *heures composées*.

Les plus anciens peuples faisoient leurs *heures* égales à la douzieme partie du jour. Hérodote *lib. II.* observe que les Grecs avoient appris des Egyptiens entre autres choses, à diviser le jour en douze parties.

Les Astronomes de Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. Ils appellent l'*heure chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier est appellé *zeth*, souris; le second *chio*, taureau; le troisieme *zem*, léopard; le quatrieme *mau*, lievre; le cinquieme *chiu*, crocodile; le sixieme *six*, serpent; le septieme *vou*, cheval; le huitieme *vi*, brebis; le neuvieme *schim*, singe; le dixieme *you*, poule; l'onzieme *sou*, chien; le douzieme *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la premiere guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du soleil.

Ils divisoient les douze *heures* du jour en quatre: prime ou la premiere, qui commençoit à six *heures* du matin; tierce ou la troisieme, à neuf; sexte ou la sixieme, à douze ou midi; & none ou la neuvieme, à trois *heures* après midi. Ils divisoient aussi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverses sortes d'*heures* chez les Chronologistes, les Astronomes, les faiseurs de cadrans solaires. On divise quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales sont celles qui sont la vingt-quatrieme partie du jour naturel; c'est-à-dire le tems que la terre emploie à parcourir dans son mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les mesure sur l'équateur; & *astronomiques*, parce que les Astronomes s'en servent. Elles changent de nom suivant la maniere dont les différentes nations les comptent. Les *heures* astronomiques sont des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la suite continue des vingt-quatre heures. Ainsi quand un astronome dit qu'il a fait telle observation tel jour à dix-neuf *heures*, cela signifie tel jour à sept *heures* du soir.

Heures babyloniennes sont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du soleil.

Heures européennes sont des *heures* égales que l'on compte depuis minuit jusqu'à midi, & depuis midi jusqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou antiques, sont la douzieme partie du jour & de la nuit. Comme ce n'est qu'au tems des équinoxes que le jour artificiel est égal à la nuit, ce n'est aussi que dans ce tems que les *heures* du jour & de la nuit sont égales entre elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres tems de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les Juifs s'en sont servis, & que ces derniers s'en servent encore, aussi-bien que les Turcs. On les appelle aussi *heures planétaires*, à cause que les Astrologues prétendent que chaque *heure* est dominée par une nouvelle planette; & que le jour reçoit son nom de celle qui domine à la premiere *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, &c. Par exemple, le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche, la premiere *heure* que l'on compte au lever du soleil, est attribuée au soleil lui-même, & en prend le nom; la suivante prend celui de Venus, la suivante de Mercure, ensuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour suivant la premiere *heure* au lever du soleil tombe sur l'*heure* de la lune; la premiere du jour d'après tombe sur l'*heure* de Mars, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la semaine.

Les *heures* italiques sont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du soleil.

Heures inégales, c'est la douzieme partie du jour, & aussi la douzieme partie de la nuit. L'obliquité de la sphere les rend plus ou moins inégales en différens tems; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au tems des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il est très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail soit nécessaire sur ce sujet. *Voyez* la *Chronologie* de Wolf, *chap. j.* d'où cet article est extrait en partie. *Harris & Chambers*. (*G*)

On connoît l'*heure* sur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut se servir en mer pour le même objet, du second de ces instrumens, le premier étant sujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaisseau. Mais faute de montres, on peut trouver aisément l'*heure* par un calcul fort simple. Connoissant la latitude du lieu où l'on est (*Voyez* LATITUDE.), & la déclinaison du soleil (*Voyez* DÉCLINAISON), on observe la hauteur du soleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie sphérique, on conclut aisément l'*heure* qu'il est. *Voyez le traité de Navigation* de M. Bouguer, *p.* 262 *& suiv.* où vous trouverez un plus grand détail sur ce sujet. (*O*)

HEURES, (*Théologie.*) signifie certaines prieres que l'on fait dans l'église dans des tems réglés, comme matines, laudes, vêpres, &c. *Voyez* MATINES.

Les petites *heures* sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, suivant les regles & canons prescrits par l'Eglise, en l'honneur des mysteres qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *cursus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces *heures*, qu'il a intitulée *de Cursu Gallicano*.

La premiere constitution qui se trouve touchant l'obligation des *heures*, est le vingt quatrieme article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basle au commencement du ix. siecle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prieres des quarante *heures* sont des prieres publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a soin pendant ces trois jours que le saint Sacrement soit exposé quarante *heures*, c'est-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (*Mythol.*) en grec ὧραι, *filles* de Jupiter & de Thémis, selon Hesiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des *heures* reglées, entretient les lois, la justice, & la concorde.

Homere nomme les *heures* les portieres du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: „ Le soin des portes „ du ciel est commis aux *heures*; elles veillent depuis le „ commencement des tems à la garde du palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur sert de barriere „.

Le poëte etend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons semblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre se condensent en nuées, & nous cachent la vûe du soleil & des astres.

La Mythologie greque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printems, l'été, & l'hiver, ensuite quand on leur ajoûta l'autonne & le solstice d'hiver, ou sa partie la plus froide, la Mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo* & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les Poëtes multiplierent le nombre des *heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommerent *les douze sœurs*, nées gardiennes des barrieres du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Les mêmes poëtes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les *heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athènes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphiction. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rotir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur moderée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes représentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis soûtenant des cadrans ou des horloges.

Le mot ὧραι, designoit anciennement chez les Grecs les saisons; ensuite, après l'invention des cadrans solaires, le même terme se prit aussi pour signifier la mesure du tems que nous nommons *heure*. *Voyez* HEURE. (*D. J.*)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (*Grammaire, Morale.*) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* est l'origine. De-là ces anciennes expressions, *à la bonne heure*, *à la mal'heure*; car nos peres qui n'avoient pour toute philosophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funestes.

On pourroit, en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une chose passagere, telle qu' elle est en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, est une idée abstraite, composée de quelques idées de plaisir; car qui n'a qu'un moment de plaisir n'est point un homme *heureux*; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaisir est plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus passager que *la felicité*. Quand on dit *je suis heureux* dans ce moment, on abuse du mot, & cela ne veut dire que *j'ai du plaisir*: quand on a des plaisirs un peu répétés, on peut dans cette espace de tems se dire *heuraux*; quand ce bonheur dure un peu plus, c'est un état de félicité; on est quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la prospérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand festin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeller personne heureux avant sa mort*, semble rouler sur de bien faux principes; on diroit par cette maxime qu'on ne devroit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le seroit constamment depuis sa naissance jusqu'à sa derniere heure. Cette série continuelle de momens agréables est impossible par la constitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont

dont nous dépendons davantage. Prétendre être toûjours *heureux*, est la pierre philosophale de l'ame; c'est beaucoup pour nous de n'être pas long-tems dans un état triste; mais celui qu'on supposeroit avoir toûjours joui d'une vie *heureuse*, & qui périroit misérablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* jusqu'à la mort; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il se peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou superstitieux & absurdes, ou iniques, ou tout cela ensemble, l'ayent empoisonné juridiquement à l'âge de soixante & dix ans, sur le soupçon qu'il croyoit un seul Dieu.

Cette maxime philosophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc absolument fausse en tout sens; & si elle signifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuse*, elle ne signifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, est encore plus faux; quiconque a lû, quiconque a vécu, doit savoir combien le vulgaire se trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuse* qu'une autre, si l'homme en général est plus *heureux* que la femme; il faudroit avoir été homme & femme comme Tiresias & Iphis, pour décider cette question; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un esprit également propre à chacune; & il faudroit avoir passé par tous les états possibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore si de deux hommes l'un est plus *heureux* que l'autre; il est bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd son bien, son honneur, sa femme & ses enfans, & qui est condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, est moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune sultan vigoureux, ou que le savetier de la Fontaine.

Mais on veut savoir quel est le plus *heureux* de deux hommes également sains, également riches, & d'une condition égale, il est clair que c'est leur humeur qui en décide. Le plus moderé, le moins inquiet, & en même tems le plus sensible, est le plus *heureux*; mais *malheureusement* le plus sensible est toûjours le moins moderé: ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette disposition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés sans que nous y ayons la moindre part: c'est au lecteur à faire là-dessus ses réflexions; il y a bien des articles sur lesquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire: en fait d'arts, il faut l'instruire, en fait de morale, il faut le laisser penser.

Il y a des chiens qu'on caresse, qu'on peigne, qu'on nourrit de biscuits, à qui on donne de jolies chiennes; il y en a d'autres qui sont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chasse & qu'on bat, & qu'ensuite un jeune chirurgien disseque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux*?

On dit *pensée heureuse, trait heureux, repartie heureuse, physionomie heureuse, climat heureux*; ces pensées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inspirations soudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'esprit*, nous sont donnés comme la lumiere entre dans nos yeux, sans effort, sans que nous la cherchions; ils ne sont pas plus en notre pouvoir que la physionomie *heureuse*; c'est-à-dire douce, noble, si indépendante de nous, & si souvent trompeuse.

Le climat *heureux*, est celui que la nature favorise: ainsi sont les imaginations *heureuses*, ainsi est l'*heureux* génie, c'est-à-dire, le grand talent; & qui peut se donner le génie? Qui peut, quand il a reçû quelques rayons de cette flamme, le conserver toûjours brillant? Puisque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui pensent, qui écrivent avec génie, qui réussissent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure*; le grand nombre est de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie*, & jamais *malheureux génie*; la raison en est palpable, c'est que celui qui ne réussit pas, manque de génie absolument.

Le génie est seulement plus ou moins *heureux*; celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épisode de Didon, que dans la fable de Lavinie; dans la description de la prise de Troie, que dans la guerre de Turnus; Homere est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuse* ou *malheureuse*; mais c'est au moral, c'est en considérant les maux qu'une invention produit: la *malheureuse* invention de la poudre; l'*heureuse* invention de la boussole, de l'astrolabe, du compas de proportion, &c.

Le cardinal Mazarin demandoit un général *houroux*, *heureux*; il entendoit ou devoit entendre un *général habile*; car lorsqu'on a eu des succès réitérés, *habileté* & *bonheur* sont d'ordinaire synonymes.

Quand on dit *heureux* scélérat, on n'entend par ce mot que ses succès, *felix Sylla*, *heureux Sylla*; un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureusement* pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs semblables.

Il se pourroit qu'un scélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui est permis de manquer de foi aux Chrétiens, de faire serrer d'un cordon de soie le cou de ses visirs quand ils sont riches, de jetter dans le canal de la mer noire ses freres étranglés ou massacrés, & de ravager cent lieues de pays pour sa gloire; il se pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que son mufti, & fût très-*heureux*. C'est sur quoi le lecteur peut encore penser beaucoup; tout ce qu'on peut dire ici, c'est qu'il est à desirer que ce sultan soit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux sur le moyen d'être *heureux*, est le livre de Séneque, *de vita beata*; mais ce livre n'a rendu *heureux* ni son auteur, ni ses lecteurs. *Voyez* d'ailleurs, si vous voulez, *les articles* BIEN, & BIENHEUREUX *de ce Dictionnaire*.

Il y avoit autrefois des planettes *heureuses*, d'autres *malheureuses*; *heureusement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce Dictionnaire utile, *heureusement* on n'y a pas réussi.

Des ames de boue, des fanatiques absurdes, préviennent tous les jours les puissans, les ignorans, contre les Philosophes; si *malheureusement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont les seuls Philosophes nous ont tirés. *Cet article est de M.* DE VOLTAIRE. (1)

* HEURT,

(1) L'étimologie que l'auteur de cet article applique au mot *Heureux*, y est trop relative & elle est trop françoise pour qu'on puisse s'en aider pour déterminer l'idée, qu'il conviendroit donner à un mot, qui semble exiger qu'on le rende synonime à plusieurs qui sont bien éloignés de la même étimologie; lorsque les anciens qui admettoient des *heures favorables & funestes* disoient *bonheur* entendoient-ils tellement une heure fortunée, qu'ils en excluassent l'idée d'une succession, d'une durée, d'une permanence telle que tous plus ou moins la lui attribuent? *Le bonheur est une chose passagere*. Les anciens eux-mêmes l'auront regardée comme telle. Cependant elle n'est pas aussi passagere que le plaisir, qui n'est qu'un sentiment agréable, mais aussi court & passager, qu'il ne peut jamais être un état comme le *bonheur*. On pourroit cependant dire que le mot *Heureux* d'après l'étimologie qu'on en a donnée, & même dans le sens des anciens signifie un flux, un écoulement d'une heure fortunée, & qu'on donne le nom d'heureux à celui dont la vie est une duration composée d'heures fortunées. Il se pourroit aussi que le mot *heureux* signifiât quelque fois la cause du bonheur, ou la cause de laquelle naît le systeme ou l'état de vie, ou de quelqu'autre chose que ce soit que l'on dit heureux? Cette signification pourroit bien rectifier l'expression usitée: *je suis heureux dans ce moment*: elle est même appuyée par l'auteur plus bas dans ce même article. J'espere que ces reflexions porteront de la clarté sur ce qui reste à dire.

Rien de plus vrai que cet ancien proverbe; *on ne doit appeller personne heureux qu'après la mort*, & que cette maxime des latins *nemo ante obitum felix*. L'experience constante sur laquelle l'un & l'autre s'appuyent, en est une preuve décisive aussi bien que les raisons mêmes dont se sert l'auteur de cet article, pour tacher d'insinuer que l'un, & l'autre roulent sur de faux principes. Oui Monsieur, le véritable sens qu'on doit donner au mot *heureux*, qui fait la principale partie du proverbe, est précisement d'entendre par cette parole, une continuité non interrompue de bien, & de moments agréables. Il est impossible d'en jouir en cette vie; la conséquence est donc naturelle. Précisement parce que il y a parmi le peuple le proverbe *heureux comme un Roi*, & parce que tous ceux qui prennent toute chose superficiellement sans rien approfondir, & sans réflêchir, quoique plusieurs d'entr'eux ayent *lu & vecu*, croyent qu'il n'y a de vie heureuse que celle qu'on passe dans les delices & dans les plaisirs apparents, telle qu'on suppose être celle des Rois, d'autres qui sont persuadés avec raison que les choses de ce monde ne sont que vanité, ont fixé au désabusement des premiers cette maxime, *on ne doit appeller personne heureux qu'après la mort*, ou cette autre, *nemo ante obitum felix* qui lui est équivalente,

Il n'est pas besoin de rapporter la premiere de ces deux maximes à la mort, pour pouvoir la vérifier; je suis très-surpris qu'il soit venu en pensée à M. de Voltaire, de supposer qu'elle puisse signifier, *qu'un homme heureux peut mourir d'une mort malheureuse*, ce qu'il aura sans doute avancé pour avoir le plaisir de conclure qu'en ce cas elle n'auroit qu'un *sens trivial*.

Il ni a peut-être rien de plus trivial que la question de savoir si, généralement parlant, *l'homme est plus heureux que la femme*; on pouvoit s'épargner la peine de la proposer, pour n'avoir pas celle de la décider.

D'autre

* HEURT, sub. masc. (*Gramm.*) il se dit du choc de corps qui se rencontrent & se frappent rudement.

HEURT, *terme de Riviere*, c'est l'endroit le plus élevé, ou le sommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux; *nota*, les regards des robinets d'incendie se placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurté*, des especes de tableaux qu'on devroit nommer *esquisse*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digeré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux; cela n'est que *heurté*; il faut que les petits tableaux soient finis, & non *heurtés*.

HEURTES, sub. masc. *terme de Blason*, ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoristes ont ainsi appellés pour les distinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les Armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations se contentent d'appeller ceux-ci simplement *tourteaux d'azur*; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajoûter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HEURTOIR, s. m. (*Serrurerie.*) piece de menu ouvrage de serrurerie de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, servant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les Arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper sur une autre. *Voyez les articles suivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) est une piece de bois longue, grosse, & presque quarrée qui se place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluse. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'Artillerie*, est une piece de bois de neuf piés de longueur sur neuf à dix pouces en quarré, qui se place au pié de l'épaulement d'une batterie au devant des plate-formes. *Voyez* PLATEFORME & BATTERIE.

C'est aussi un morceau de fer battu fait comme une très-grosse cheville qui s'enfonce dans l'épaisseur du flasque de bois d'un affut à canon, & qui soutient la surbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *sous-contreheurtoirs* qui sont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caractere d'Imprimerie*, est une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Cette partie est le point d'appui à la matrice qui est postée au-dit moule, & sert à la faire monter ou descendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet représenté dans la matrice. *Voyez* MOULE.

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, sur la Meuse, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22. 38. *lat.* 51. 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heusden*; le premier est ce rigide calviniste, professeur en Théologie à Utrecht, qui soutint contre Desmarets, une guerre des plus longues, & des plus furieuses. Il s'agissoit d'une conciliation que les magistrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les Protestans & les Catholiques de leur ville, pour assister ensemble amiablement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux Réformés. Desmarets fit l'apologie des magistrats, & Voët fulmina contre l'apologiste; les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes; ils ne se réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle hébraïque avoit épuisé l'esprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations mystiques de l'Ecriture. Au milieu de tant de disputes, Gysbert Voët prolongea sa carriere jusqu'à 87 ans; il enterra Desmarets, Coccejus, & Descartes, dont il avoit aussi attaqué la philosophie; il ne mourut que le premier Novembre 1676.

Paul Voët n'épousa point les querelles de son pere; il étudia le Droit, & publia dans cette science de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de son fils Jean Voët, un des hommes des plus savans de l'Eu-

---

L'autre question, *si de deux hommes l'un est plus heureux que l'autre* paroit un peu plus conforme à la raison, mais l'auteur s'explique avec trop-peu de precision, & de clarté. Pour commencer donc à éclaircir cette matiere il me paroit necessaire de determiner une mesure commune afin de savoir à quoi s'en tenir pour fixer les termes du rapport qui peuvent être entre le bonheur d'un homme, & celui d'un autre. Il est incontestable que généralement parlant, & sans qu'il soit besoin de descendre au particulier, la denomination d'*heureux* doit dans nôtre cas se rapporter à l'ame, de sorte que pour un homme *heureux*, on doit entendre celui, dont l'ame est dans l'état de jouissance non passagére, mais permanente, comme on l'a dit ci-dessus; ainsi pour faire le juste parallele d'un homme *heureux* avec un autre homme heureux, il faut comparer l'état de jouissance d'un ame, à l'état de jouissance d'un autre ame: ou les termes de cette comparaison nous sont tous deux inconnus, ou vrai nous n'en connoissons qu'un seul. Cela mis en fait, qui pourra, je le demande, évaluer ou déterminer une raison un rapport, dont les termes ne nous sont pas tous deux connus? Il n'y à cépendant rien de plus ordinaire que d'entendre dire: cet *homme-la est plus ou moins heureux, que cet autre*, ou bien, *celui-ci est plus ou moins heureux que moi*. Pour rectifier ces expressions, & pour déterminer la maniere de s'en servir à propos, on tache d'acquerir la connoissance de termes du raport si absolument necessaire pour la solution de la question proposée. On a coutume d'argumenter *à priori* c'est-à-dire de la cause à l'effet, mais la reussité de ce sortes d'arguments n'est pas ordinairement heureuse, comme chacun sait; elle l'est encore moins dans nôtre cas. Voyons cependant cet argument; le voici, toutes les idées de l'ame, & les états, où elle se trouve en consequence, proviennent des sens, & des impressions qui y ont été faites, d'où il suit que si on parviendra à decouvrir quelles sont les impressions, qui ont été faites sur les sens d'un tel, ou tel homme, on connoîtra aussi tot l'état de son ame: mais on parvient à decouvrir celles-la, Donc. &c. Telle est la maniere ordinaire d'argumenter pour avoir la connoissance des termes du dit rapport; chacun sait cependant que la dependance que nos idées ont de nos sens n'est pas autrement absolue, ni immediate, car une grande partie de nos idées, particulierement de celles d'où viennent ces états de nôtre ame, qui sont en quelque maniere permanens & de durée, dependent entierement des serieuses reflexions & meditations sur celles de nos idées que nos sens ont successivement & immediatement présentées. Il n'y aura aucun de ceux qui commencent à etudier la philosophie qui ne sachet tout cela parfaitement; nôtre auteur est si éloigné de l'age destiné à cette étude, qu'on ne doit pas être etonné s'il en à oublié quelqu'un des prémiers élemens.

Quelles que fortes que puissent être les impressions faites sur les *arrangemens* des sens quels qu'ils soient, elles sont toujours soumises à la reflexion, & à la meditation, de sorte qu'elles en peuvent être subjuguées & effacées pour ainsi dire, ou du moins moderées & rectifiées. La conscience, oui la conscience, qui est la voix de l'ame, voix immortelle celeste, instinct divin, guide assuré d'un être ignorant, & borné, mais intelligent & libre, elle seule est une preuve de ce que je dis, sans qu'il soit besoin de rapporter à mon propos les preceptes de la Morale philosophique, & principalement ceux, qui apprennent à s'accoutumer à supporter également la bonne & la mauvaise fortune, dont les Stoiciens abusoient d'une maniere si ridicule, jusqu'à retenir leurs cris au milieu des souffrances & a soutenoir que la douleur n'étoit point un mal, & sans faire usage de plusieurs autres arguments qu'on tireroit aisemént de la pretendue superiorité dont se vantent les esprits forts, & les Philosophes soi-disants sans prejugés. Je ne dirai rien non plus des martirs, & des forces provenantes da la grace trionfatrice des passions humaines, car si je ne me trompe, on doit dans certains cas parler plus en Philosophe qu'en Theologien, & argumenter *ad hominem* plûtôt qu'autrement

Voilà les reflexions, que tout lecteur sage doit faire sur ce qu'on dit dans cet article à l'occasion de la question de savoir *si de deux hommes* l'un est *plus heureux que l'autre*.

En fait de Morale il faut le laisser penser. Un philosophe peut-il avancer une proposition générale de la sorte, sans être effraié des consequences dangereuses qui en peuvent naitre? On doit donc en fait de Morale laisser que chacun pense comme bon lui semble? Mais l'operer n'est-il pas une consequence de penser? Il faudra donc aussi laisser qu'en fait de Morale chacun opere comme lui plaira? Je m'immagine que l'auteur ne pourra disconvenir que la consequence d'une telle liberté tend infailliblement à destruire en très-peu de temps toutes les loix le plus sages, & qu'elle sera en même temps la ruine, & la destruction rapide. imminente & indispensable de quelque société que ce soit. *Voyez la note à l'Articl. Intolerance*

Je crois qu'il suffira d'avoir indiqué quelques unes des consequences dangereuses qui naîtroient de semblables propositions, pour demontrer qu'elles sont sorties de la plume de l'auteur par pur hasard, sans réflexion, dans la seule vûe de contribuer à l'harmonie du stile, & pour flater ses propres oreilles, & celles de quelques lecteurs également peu accoutumés à reflechir, & qui ne lisent que pour s'egajer, & non pas pour s'instruire. Il y a même tout lieu de croire que ces consequences sont bien éloignées de la pensée de l'auteur.

Quand on dit heureux scelerat, on ne doit pas entendre, un homme dont l'ame soit dans un état de jouissance en grace des crimes, ou des forfaits qu'il commet, mais plutôt un Malfaiteur qui par ses subtilités, par hasard, ou pour mieux dire par permission de la providence, dont les decrets sont impenetrables, parviendroit à se substraire aux chatimens, & aux funestes consequences, qui devroient, ou pourroient enfin suivre immédiatement ses mauvaises actions. Il n'y a que trop d'exemples de scelerats qui pourroient en ce sens être appellés *heureux*. Le choix que l'auteur en a fait est trop conforme à son caractere, & à sa façon de penser pour que des lecteurs sages & moderés, ceux même qui voudroient le moins defendre Alexandre VI. ne doivent pas s'en facher en y appercevant clairement, je ne sais, quelle rage outrée de battre un certain ordre de personnes; ce qui ne convient nullement à quiconque prétend d'être philosophe. Un vrai Philosophe, qui doit être sage, & moderé se séroit contenté de gemir sur quelques scandales particuliers, qui ont malheureusement éclaté dans quel-

l'Europe dans le Droit Civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (*D. J.*)

HEUSE, sub. fém. (*Marine.*) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* PISTON. (*Z*)

HEUSSE *ou* HURASSE, (*terme de grosses Forges.*) *Voyez l'article* FORGES.

HEWECZE, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, sub. masc. est *en Musique*, un instrument à six cordes, ou un système composé de six sons. Ce mot vient de ἕξ, *six*, & de χορδος, *corde* (*s*)

HEXAEDRE, sub. masc. *terme de Géometrie*, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi *cube*. *Voyez* CUBE & RÉGULIER. Ce mot est grec & formé de ἕξ, *six*, & ἕδρα *sedes*, siége, *base*; chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. *Voyez* BASE.

Le quarré du côté d'un *hexaëdre* est le tiers du quarré du diametre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'*exaédre* est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable. *Chambers*. (*E*)

HEXAGONE, s. m. *terme de Géométrie*, figure composée de six angles & de six côtés. *Voy.* FIGURE & POLYGONE. Ce mot est grec, & formé d'ἑξ, *sex*, six, & γωνία, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. *Voyez* RÉGULIER.

Il est démontré que le côté d'un *hexagone* est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. *Voy.* CERCLE & RAYON.

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée *A B* (*Pl. Géom. fig.* 84.) il ne faut que former un triangle équilatéral *ACB*, le sommet *c* sera le centre du cercle circonscriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de Fortification, est une place fortifiée de six bastions. *Voyez* BASTION. *Chambers*. (*E*)

HEXAM, (*Géogr.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII. à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. *Long.* 15. 27. *lat.* 55. 2. (*D. J.*)

HEXAMERON, s. m. (*Théolog.*) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genese, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moyse y décrit. Ce mot est grec, ἑξαμερον, composé de ἑξ, *six*, & αμερα, en dialecte dorique αμερα, *jour*. S. Basile & S. Ambroise ont écrit des *hexamerons*. Voyez *Dictionnaire de Trévoux*.

HEXAMETRE, (*Littérat.*) il se dit d'un vers grec ou latin composé de six piés; *voyez* PIÉ & VERS. Ce mot est grec, ἑξαμετρον, composé d'ἑξ, *six* & μετρον, *pié* ou *mesure*.

Les quatre premiers piés d'un vers *hexametre* peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultieme dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

> Εις υδορ μ'ἐῤῥιψας, εχει θεος οχδιπον ομμα,

& celui-ci de Virgile,

> *Discite justitiam moniti & non temnere divos.*

Les *hexametres* se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux: & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. *Voyez* HÉROIQUE.

Les poëmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, sont composés de vers *hexametres*; les élégies & les épitres de vers *hexametres* & pentametres. *Voyez* PENTAMETRE.

Quelques poëtes anglois & françois ont voulu faire des vers *hexametres* en ces deux langues, mais ils n'ont pû réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici:

Phœbus

---

quelqu'un, qui dévoit retracer la sainteté du Pontife éternel, dont il étoit le successeur, & le Vicaire; loin de chercher à tout propos, & même contre la vérité de l'histoire à épaissir, & à multiplier ces taches, forcé de les reconnoître quelquesfois, il auroit fait d'après le sage Bossuet, cet importante & judicieuse réflexion: qu'il n'en est pas des chefs de l'Eglise, comme des Chefs de tant de Sectes qui s'en sont écartés. Les erreurs, & les déréglemens de ceux-ci ont infecté tous leurs disciples; mais ni l'exemple pervers; ni la mauvaise doctrine de quelques Pasteurs, n'a influé sur la croyance de la véritable Eglise; parce qu'il est un premier pasteur, qui du haut des Cieux veille sur les brebis, qui habitent encore sur la terre; & parce qu'il y a cette pierre ferme & fondamentale sur laquelle porte l'édifice de sa Religion: *super hanc Petram adificabo Ecclesiam meam. . . . Petra autem erat Christus*. Voila qu'à l'éclat de cette lumiere, le scandale, & les invectives déplacées de M. de Voltaire disparoissent.

Il se pourroit qu'un scelerat. . . . un Gran Turc, par exemple, *étranglant, massacrant, ravageant, &c. n'eût pas plus de remords, que son Mufti, & fût très heureux*. Quelles réflexions, de grace, veut-on qu'un lecteur sage & judicieux fasse sur ce ridicule *il se pourroit?* il n'y a personne qui ne sache, qui ne voye, & qui ne sente plus ou moins encore en soi-même pour son malheur, que l'habitude, l'impunité dans le crime, l'étourdissement & l'aveuglement de la raison, & mille autres choses, qui y concourent, étouffent les remords de la conscience, ces remords *vengeurs*, qui sont si bien dépeints, par Voltaire lui même dans son Poëme sur la Religion, où il les dit encore *defenseurs de la Morale, dont la rédoutable voix se fait entendre par tout*. Je ne crois pas devoir ici faire parade des doctrines, qui ne sont pas même ignorées de ceux, qui commencent l'étude de la Théologie, & de quelles on apprend, comme chacun le sait, que l'éloignement, & la cessation des remords de la conscience, l'endurcissement du cœur, & l'aveuglement de l'esprit sont une des suites les plus funestes du crime, & un des chatimens les plus rédoutables de la Justice Divine. Je ne veux qu'opposer Voltaire à Voltaire pour faire voir combien il se contredit sur le même point, ce qui est pourtant un défaut qui lui a toûjours été familier; écoutons-le donc sur les remords de la conscience dans les vers suivans tirés du Poeme ci-dessus cité.

> *Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain*
> *Sur le front des Mortels il mit son sceau divin.*
> *Je ne puis ignorer ce qu'ordonna mon Maitre;*
> *Il me donna sa Loi, lorsqu'il me donna l'être.*
> . . . .
> *La morale uniforme en tout tems, en tout lieu,*
> *A' des siécles sans fin parle au nom de ce Dieu.*
> . . . .
> *Le bon sens la reçoit, & les remors vengeurs,*
> *Nés de la conscience, en sont les défenseurs;*
> *Leur rédoutable voix par tout se fait entendre.*
> *D'un bout de Mond à l'autre elle parle, elle crie:*
> *Adore un Dieu, sois juste, & cheris ta Patrie.*
> . . . .
> *Est-ce nous qui créons ces profonds sentimens?*
> *Avons nous fait nôtre ame, avons nous fait nos sens?*
> . . . .
> *Ainsi l'Etre éternel, qui nous daigne animer,*
> *Jetta dans tous les cœurs une même semence*
> *Le Ciel fit la vertu, l'homme en fit l'apparence.*
> *Il peut la revêtir d'imposture & d'erreur,*
> *Il ne peut la changer; son juge est dans son cœur.*

Qu'est ce donc, que devroient faire les scelerats pour parvenir à connoître l'état terrible, & detestable de leur ame? ils devroient consulter leur conscience, l'immortelle, & celeste voix de la grace, qui parle au cœur de tous, & avvalore les foibles & chancellantes lumieres de la raison. Je n'en veux d'autre preuve que celle du sentiment interieur d'un chacun; mais je dois avertir que l'union que l'on fait ici de la cessation des remords, avec un état de felicité, est un galimathias, une absurdité manifeste. Je conviens qu'un scelerat ne sent pas toûjours l'horreur de son état, mais je ne croirois jamais qu'on puisse trouver une personne assez imbecille pour demeurer d'accord qu'un scelerat puisse être très-heureux.

Voila tout ce que peut penser sur ce point un lecteur sage & raisonnable; il pourra aisément suppléer à tout ce que je crois devoir omettre pour éviter la prolixité.

Il est très-faux qu'on *n'ait rien écrit de mieux sur le moyen d'être heureux, que ce que Seneque en a dit dans son livre de Vita beata*. C'est l'ouvrage d'un homme, qui n'a consulté que les foibles & chancellantes lumieres de la raison humaine. La vraie source de la felitité est plus éloignée & plus sublime. Confondez-vous donc idolatres de la raison, fanatiques défenseurs de la religion naturelle, & connoissez-en l'insuffisence. Il n'y a que la Révélation, & les divins preceptes consignés dans l'Evangile seul, qui puissent subministrer aux hommes le vrai, & l'unique moyen d'être heureux; le seul Evangile a fait des heureux. J'en appelle aux témoignages de ces consciences timorées, pures, & intactes, j'en appelle à qui *a lû & veu*. Voulez-vous superbes & fades admirateurs de vos propres talens trouver des hommes heureux, ne les cherchez pas parmi vous autres prétendus beaux esprits, & diseurs de bons mots, jettez les yeux sur ces personnes simples, & irreprochables dans leur vie & dans leurs mœurs, vraies honnêtes gens, & gens de bien, mais que vous tournez en ridicule, *quos habetis in derisum*, & dont vous regardez la vie comme une vraie folie & leur mort sans honneur, *quorum vitam æstimatis insaniam & finem sine honore:* c'est dans cette seule classe de personnes que l'on peut trouver des heureux.

On a voulu priver &c. Tous les Encyclopédistes auront pensé naturellement de la sorte. Voltaire seul pouvoit parler avec tant d'hardiesse, & dire cela si mal à-propos. *Des ames de boüe des fanatiques absurdes. . . .* n'est-ce pas la le langage de la passion? Ce ne seroit donc pas à un Philosophe d'en user. (*Z*)

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

Mais ce genre de poésie ne plut à personne. Les langues modernes ne sont point propres à faire des vers, dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues & breves. *Voyez* QUANTITÉ, VERS *&c. Dict. de Trévoux*. (*G*)

HEXAMILLON, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une muraille célebre que l'empereur Emanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponnese à couvert des incursions des Barbares. Elle a pris son nom de ἑξ, *six*, & μιλιον qui en grec vulgaire signifie *mille*, à cause qu'elle avoit six milles de longueur.

Amurat II. ayant levé le siége de Constantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employerent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Est, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infideles furent repoussés après avoir fait plusieurs tentatives, & obligés de se retirer de son voisinage. Mais Bertold ayant été tué peu de tems après au siége de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défense de la muraille, qui avoit couté des sommes immenses aux Vénitiens, ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entierement. (*G*)

HEXAPLES, s. f. (*Hist. eccles.*) bible disposée en six colonnes, qui contient le texte & les différentes versions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene; *voyez* BIBLE. Ce mot est formé d'ἑξ, *six*, & ἁπλοω, *j'explique, je débrouille*.

Eusebe (*hist. ecclés. lib. VI. cap. xvj.*) rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome sous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'Hébreu, & commença à ramasser les différentes versions des livres, sacrés, & à en composer des tétraples & des *hexaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que sous Alexandre, après qu'il se fut retiré de la Palestine en 231. *Voyez* TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples* d'Origene, il faut savoir qu'outre la traduction des livres sacrés appellée la *version des Septante*, & faite sous Ptolomée Philadelphe, plus de 200 ans avant J. C. l'Ecriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces versions, ou la seconde en comptant celle des septante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troisieme étoit celle de Symmaque, qui parut à ce que l'on croit sous Marc Aurele. La quatrieme étoit celle que Théodotien donna sous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la septieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La sixieme fut découverte à Nicopolis sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une septieme, qui ne comprenoit que les pseaumes.

Origene, qui avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & en Palestine, remarquant qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages de l'Ecriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu; pour défendre plus aisément ces passages, & mieux confondre les Juifs, en leur faisant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes versions ce que signifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces versions en un seul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Dans les pseaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la septieme version. Origene appella cet ouvrage *hexaple*, ἑξαπλα, c'est-à-dire, *sextuple*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premieres versions greques.

S. Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appellé cet ouvrage *octaple*, à cause de ses huit colonnes. *Voyez* OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a long-tems; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Chrysostome sur les pseaumes, Philoponus dans son *hexameron*. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, entr'autres Drusius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit si considérable que peu de personnes étoient en état de se procurer un ouvrage si cher dans un tems où l'on ne connoissoit encore que les manuscrits, Origene lui-même l'abrégea, & pour cet effet il publia la version des Septante, à laquelle il ajoûta des supplémens pris de celle de Théodotion dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces supplémens étoient désignés par une astérisque ou étoile. Il ajoûta de plus une marque particuliere en forme d'obélisque ou de broche aux endroits où les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu; & ces notes ou signes qui étoient alors en usage chez les grammairiens, faisoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'Hébreu, & par-là les Chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'Ecriture; mais dans la suite les copistes négligerent les astérisques & les obélisques, ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans sa pureté. *Voyez* SEPTANTE & VERSION. Simon, *hist. critiq. du vieux testam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hist. ecclés. tom. II. liv. VI. n°. 11. p. 138. & suiv.* (*G*)

HEXASTYLE, s. m. *terme d'Architecture*, qui a six colonnes de front. Ce mot est composé de ἑξ *six*, & στυλος *colonne*.

Le temple de l'honneur & de la vertu bâti à Rome par l'architecte Matius, étoit *hexastyle*. *Voyez* TEMPLE. *Dict. de Trévoux*.

HEXECANTHOLIT, s. f. (*Hist. nat.*) Pline dit que c'est une pierre fort petite, de plusieurs couleurs différentes, qui se trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEYER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Nassau-Dillembourg.

H H

HHATIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Mahométans donnent à un des officiers de leurs mosquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* se place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en observant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui est parmi les musulmans le jour où ils donnent plus de tems à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban*. (*G*)

H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine dans la province de Xansi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville est la montagne de Castang, abondante en sources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de sorte que ces fontaines bouillantes en font un pays assez semblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hyaoi* est de 6d 11′ plus occidentale que Pekin, à 38d 6′ de latitude. (*D. J.*)

HIATUS, s. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'espece de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs sons qui ne sont distingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marsais paroît avoir regardé comme exactement synonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement*; mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutive de plusieurs sons non articulés, ils désignent des idées accessoires différentes qui caractérisent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particuliérement l'état de la bouche pendant l'émission de ces sons consécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déjà dit, la cacophonie qui en résulte: en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* est desagréable pour celui qui écoute: la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre est du ressort de la Grammaire. C'est donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marsais a écrit sur le *bâillement*. *Voyez* BAILLEMENT. Qu'il me soit permis d'y ajoûter quelques réflexions.

„ Quoique

„ Quoique l'élision se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins, dit M. Harduin, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras (*Remarques diverses sur la prononciation, page* 106. *à la note*.): & quoique les François qui n'élident ordinairement que l'*e* féminin, se soient fait pour les autres voyelles une regle équivalente à l'élision latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale; je ne sai s'il n'est pas entré un peu de prévention dans l'établissement de ces regles, qui donne lieu à une contradiction assez bisarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot: il devroit paroître aussi rude de prononcer *meo* sans élision, que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les poëtes latins aient rejetté autant qu'ils le pouvoient les mots où se rencontroient ces *hiatus*; leurs vers en sont remplis, & les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos poëtes usent librement de ces sortes de mots, quand la mesure ou le sens du vers paroît les y obliger; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne font aucun scrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom dans lequel il se trouve un *hiatus*; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arsinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il semble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poëtes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont séparé en deux syllabes quantité de voyelles qui font diphtongue dans la conversation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont allongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *passion*, *diadème*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans; on n'y fait aucune attention; & on ne s'apperçoit pas non plus que souvent l'élision de l'*e* féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année entiere*, *plaie effroyable*, *joie extrème*, *vûe agréable*, *vûe égarée*, *bleue & blanche*, *boue épaisse* „.

Ces observations de M. Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée & d'une grande sagacité; mais elles me paroissent susceptibles de quelques remarques.

1°. Il est certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poûmons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite & sans interruption une plus grande quantité d'air: au lieu que quand des articulations interrompent la succession des sons, elles procurent nécessairement aux poûmons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe: car la plûpart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en est la matiere. *Voyez* H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puisqu'elle en suspend le cours, & qu'elle doit même occasionner vers les poûmons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission.

D'autre part, c'est un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte desagréablement celui qui écoute: tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque personne enrouée ou begue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidelle. C'est donc essentiellement & indépendamment de toute prévention que l'*hiatus* est vicieux; & il l'est également dans sa cause & dans ses effets.

2°. Si les Latins pratiquoient rigoureusement l'élision d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agissent pas de même à l'égard de deux voyelles consécutives au milieu d'un mot; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature: car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

Ne semble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conséquemment l'*hiatus* moins desagreable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poûmons n'ont pas fait encore une si grande dépense d'air? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de soûtenir la voix, l'oreille doit s'offenser plûtôt de l'entendre se soûtenir quand le mot est fini, que quand il dure encore; parce qu'il y a analogie entre soûtenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre soûtenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez peu offensante aux Grecs, puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers est peut-être plus grand que celui des voyelles élidées: c'est une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toûjours muette quant à l'élision qu'elle n'empêchoit jamais; au lieu que l'esprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aspirée; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'élision, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade:

Ἄξω ἑλών· ὁ δέκεν κεχολώσεται ὅνκεν ἵκωμαι.

Cette premiere observation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajoûterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur de l'*hiatus*: c'est que quand les Grecs n'élidoient pas, les finales, quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves; ce qui servoit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus*: & les poëtes latins ont quelquefois imité les Grecs en ce point:

Credimus? An quï amant ipsi sibi somnia fingunt? Virgile.

Implerunt montes; flerunt Rhodopeïæ rupes. idem.

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui n'est pas encore justifié par ces observations? que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une mollesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées au poëte par inadvertance ou par nécessité; mais que comme licences ce sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proscrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidassent pas au milieu du mot, l'usage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus*; & s'ils ne supprimoient pas tout-à-fait la premiere des deux voyelles, ils en supprimoient du-moins une partie en la faisant breve. C'est-là la véritable cause de cette regle de quantité énoncée par Despautere en un vers latin:

Vocalis brevis antè aliam manet usque Latinis.

& par la *Méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois:

Il faut abréger la voyelle,
Quand une autre suit après elle.

Ce principe n'est pas propre à la langue latine: inspiré par la nature, & amené nécessairement par le méchanisme de l'organe, il est universel & il influe sur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient assujettis comme les Latins; & quoique nous n'ayons pas des regles de quantité aussi fixes & aussi marquées que ces deux peuples, c'est cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle suivie d'une autre voyelle dans le même mot: *lier*, *nüer*, *prïeur*, *crïant*.

On trouve néanmoins dans le *Traité de la Prosodie françoise* par M. l'abbé d'Olivet (*page* 73. *sur la terminaison* ÉE), une regle de quantité contradictoire à celle-ci: c'est „ que tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue comme *aimée*, *je lie*, *joïe*, *je loüe*, *je nüe*, &c. „ La langue italienne a une pratique assez semblable; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, se divise en deux syllabes dont la pénultieme est longue & la derniere breve. Peut-être n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques usages particuliers & par des exemples: les mots grecs ἀέναος, ἄονες, &c. les mots latins *dïëi*, *fïunt*, &c. en sont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde: dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont pensé à diminuer le vice de l'*hiatus*; la premiere des deux voyelles est longue à la vérité, mais la seconde est breve; ce qui produit à-peu-près le même effet que quand la premiere est breve & la seconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette regle, c'est le moins qu'il est possible; & c'est pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles consécutives la premiere soit fortifiée, si la seconde

conde est muette ou très-breve, ou que la premiere soit foible, si la seconde est le point où se trouve le soûtien de la voix.

4° C'est encore au même méchanisme & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues; elles ne sont point dans la nature primitive de la parole; il n'y a de naturel que les sons simples. Mais dans plusieurs occasions, le hasard ou les lois de la formation ayant introduit deux sons consécutifs sans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux sons, & communément le premier, pour éviter le desagrément d'un *hiatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement trop soûtenu. Lorsque le son prépositif s'est trouvé propre à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix: c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue, dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux tems des sons élémentaires dont il est résulté: & que quand les besoins de la versification ont porté les poëtes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (*Voyez* Diérese), ils ont toûjours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*Voy.* Synecphonèse & Synérèse), cette syllabe factice a toûjours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, sur-tout entre deux mots qui se suivent; loin cependant d'y déplaire toûjours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonnances de plaire dans la Musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie*, *act. I. sc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matiere:

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute? M. l'abbé d'Olivet (*Prosod. franç. page* 47.) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement: mais je serois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le Tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poëte ait eu explicitement cette intention: mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aye pas expliqué toutes les inconséquences apparentes de la loi qui condamne l'*hiatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin: peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparoître les prétendues contradictions du système de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature: souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres lois plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui remplissent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramene sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds! (*B. R. E. M.*)

* HIBERLINE, s. f. (*Manufact. en soie.*) étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. *Voyez* Chaine, Trame & Fleuret. On s'en sert dans les manufactures de tapisseries. *Voyez* Tapisserie.

HIBERNIE, Pierre d', s. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *tegula hibernica*, une espece d'ardoise grossiere qui se trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerset. On en fait usage avec succès dans différentes especes de fievres, & cette pierre est fort astringente étant mêlée avec une quantité assez considérable d'alun. Voyez *hill's natural history of fossils*.

HIBLA, (*Géogr. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, selon Etienne le géographe, qui les distingue par les surnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit située assez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où est la *Motta di santa Anastasia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit aussi *Heræa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Ragusa*; ses ruines doivent se trouver entre la *Vittoria* & *Chiaramonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, sur la côte orientale; on la nommoit le plus souvent *Mégare*. De-là vient que le golfe, au midi duquel elle est située, prenoit le nom de *Megarensis sinus*: ses ruines sont entre les deux ruisseaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume san Cosmano*. C'est dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, selon Servius, sur ce vers de Virgile, *eclog.* I. *v.* 55.

Hiblæis apibus florem depasta salicti.

(*D. J.*)

HIBOU ou CHAT-HUANT, *alecco minor*, s. m. (*Hist. natur. Ornitholog.*) Aldrov. oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, pesoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiseau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & disposées de façon qu'elles formoient une sorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines jusqu'au menton; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ses plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le dessous des aîles étoient blancs & parsemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes qui étoient roussâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites seulement trois; les aîles étant pliées, s'étendoient jusqu'au bout de la queue, & même au-delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit composée de douze plumes de même couleur que les aîles, elles avoient quatre taches brunes transversales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des aîles étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet jusqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit se diriger en arriere comme le postérieur. Les œufs de cet oiseau sont blancs. Willughbi, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Hibou cornu, *otus sive noctua*, *asio*, oiseau de proie; Willughbi a donné la description d'une femelle de cette espece d'oiseau qui pesoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle du *hibou* (*voyez* Hibou); les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rousses; les plumes du cercle intérieur étoient rousses au-dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rousse; les plumes de la poitrine étoient noires, & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des aîles étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les aîles. Il y avoit sur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rousse, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la face supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des aîles avoient à peu-près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit aplati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Ajoûtons d'après M. Petit le medicin (*mémoires de l'acad. des Sc. an.* 1736.) des particularités assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux yeux; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaisseur, & est entierement osseuse, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Severinus a fait la même remarque: cet oiseau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur; car la description & la figure qu'il donne des yeux du *hibou* ne valent rien.

Le plus grand mouvement est dans la paupiere supérieure; on la voit ordinairement se mouvoir toute seule & lentement; elle s'abaisse jusqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de distance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui sort obliquement de dessous la paupiere supérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil; c'est la troisieme paupiere qui s'abaisse ordinairement avec la paupiere supérieure.

L'on a toûjours crû que la paupiere supérieure des oiseaux ne se baissoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure qui s'élevoit sur l'œil. Cela est vrai dans le coq-d'Inde, le coq domestique, la poule, l'oie, le canard, le moineau & le merle; mais le pigeon, la tourterelle, le serin, & toutes les especes de *hibou*, ont la paupiere supérieure mobile; elle se baisse, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute seule pour s'unir à la supérieure néanmoins lorsqu'il est mort, c'est la paupiere inférieure qui couvre entierement l'œil, & la paupiere supérieure ne s'est aucunement baissée.

Il faut observer ici que dans les oiseaux morts on trouve toûjours la paupiere inférieure relevée, non seulement dans ceux dont la paupiere supérieure ne se baisse point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, &c. mais encore dans ceux qui baissent & relevent la paupiere supérieure, comme les *hibous*, les pigeons, &c.

En regardant la face du *hibou*, on la trouve applatie, les yeux paroissent placés dans la même direction que ceux de l'homme; mais après avoir plumé la tête, ils paroissoient être dans une position plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiseaux, qui ne peuvent voir les objets avec précision, que d'un œil, soit du droit, soit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou*, on remarque d'abord que son œil a beaucoup de saillie, mais cette saillie est encore bien plus grande après-avoir enlevé les paupieres.

Les muscles de l'œil du *hibou* sont épais, courts, n'occupent que la base de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point jusqu'à la partie antérieure de la sclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, si prompt dans la poule & dans plusieurs autres oiseaux, est extrèmement lent dans toutes les especes de *hibou*. Le globe de leur œil n'est pas sphérique comme dans la plûpart des animaux; Sévérinus le fait ressembler a un bonnet antique, & son idée est juste; on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme est haute, & les bords abaissés.

L'*hibou* voit la nuit, parce que sa prunelle est susceptible d'une extrème dilatation, par laquelle son œil rassemble une grande quantité de cette foible lumiere, & cette grande quantité supplée à sa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoissoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou*; il lisoit aisément des lettres dans l'obscurité.

On sait que le bec de cet oiseau est crochu & ordinairement noir; mais si on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes sortes d'oiseaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ses narines est situé à la partie supérieure du bec, & est rond. La cavité du crane est grande, & contient un grand cerveau; le trou par où sort la moëlle allongée n'est pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard; il est à la partie inférieure postérieure de la base du crane, comme dans l'homme.

On sait assez que le *hibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *nicticortis*, & peut-être *lilith* en hébreu; du moins S. Jérome paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par celui de *lamie*. Isaie, *chap. xxxiv.* ℣. 14, dit suivant la Vulgate: „ que le pays d'Edom ou des Iduméens, „ sera réduit en solitude, que la *lamie* y couchera, & „ y trouvera son repos „; mais n'est il pas vraissemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que *lilith* en hébreu, signifie la *nuit*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandres à ces sortes de génies imaginaires. (*D. J.*)

* HIBRIDES, adj. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, &c.

Hibride signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raison? ont-ils tort? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi-bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

HIDALGO, s. m. (*Hist. d'Espagne.*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croyent que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *hydalgo*, de *hijo d'algo*, *fils de quelque chose*, & même il s'écrit souvent *hijo d'algo*; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de toute qualité les François disent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en soit, les *hidalgo* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne payent aucuns impôts généraux; c'est pourquoi le nom de *hidalgos de vengar quinientes sueldos*, c'est-à-dire *nobles vengés des cinq cens sols*, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi don Bermudo, se déchargerent du tribut de cinq cens sols qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles. (1)

Au reste, les *fidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangeres auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (*D. J.*)

* HIDE, ou HYDE, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *hides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent mesurées par *hides*, sous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *hideux*, sous lequel il ne la reconnoissoit pas; ce masque est plus ridicule encore que *hideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *hideux*.

HIDROTIQUE, adj. (*Med.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fievre singuliérement accompagnée de grandes sueurs.

Le

(1) Du tems que les Romains étoient maîtres de l'Espagne, leurs colonies italiques, ou romaines étoient exemptes de toute sorte d'impôts: dans la suite tous ceux qui jouirent des mêmes immunités furent appellés *Italiques*. Pourquoi ce mot *Hidalgo*, selon Moreri, ne peut-il deriver par corruption d'*Italique*; d'autant plus que pour désigner un gentilhomme de République, un fils d'un Senateur, un citoyen distingué se servent en Espagne du nom *Hidalgo: Casta, però un Hidalgo Veneziano?* Voy. l'Orlando Furioso traduit en Espagnol pag. 302. Col. 2. & son Commentaire *au mot Hidalgo*. (D)

Le mot *hidrotique* est aussi employé pour synonyme de *sudorifique* (remede); ainsi on ne doit pas le confondre avec celui *hydrotique*, qui signifie la même chose qu'*hydragogue*.

Hidrotique vient du grec ἱδρὼς, *sudor*: au lieu qu'hydrotique vient d'ὕδωρ, *aqua*. Cette observation est nécessaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, s. f. (*Hydr.*) est un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laisser ensuite tomber sur le pilotis. C'est aussi l'instrument que les paveurs appellent *demoiselle*. Voyez *l'article* DEMOISELLE. (*K*)

HIEBLE, s. m. (*Botan.*) c'est l'espece de sureau que les Botanistes nomment *ebulus*, *sambucus humilis*, *sambucus herbacea*. Elle est plus petite que le sureau commun, auquel elle ressemble d'ailleurs à tant d'égards, & par sa figure, & par ses vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une description parfaite, qu'il faut transcrire ici.

L'*hiéble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés; sa racine est longue, de la grosseur du doigt; elle n'est point ligneuse, mais charnue, blanche, éparse de côté & d'autre, d'une saveur amere, un peu acre, & qui cause des nausées; ses tiges sont herbacées, cannelées, anguleuses, noueuses, moëlleuses comme celles du sureau, & elles périssent en hiver; ses feuilles sont placées avec symmétrie, & sont composées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées sur une côte épaisse, terminée par une feuille impaire; chaque petite feuille est plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du sureau.

Ses fleurs sont disposées en parasol, petites, nombreuses odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant souvent une teinte de pourpre, d'une seule piece en rosette, partagée en cinq segmens. Leur fonds est percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de sommets roussâtres.

Quand les fleurs sont tombées, les calices se changent en des fruits, ou des bayes noires dans leur maturité anguleuses, gondronnées d'abord, & presque triangulaires; mais ensuite plus rondes, & pleines d'un suc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées; l'écorce de sa racine, ses feuilles & ses bayes sont d'usage. *Voyez* HIÉBLE, (*Mat.*) (*méd.*) (*D. J.*)

HIÉBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hiéble* sont ameres; les bayes le sont encore davantage, & un peu styptiques; leur suc ne change pas la couleur du papier bleu; les feuilles, & sur-tout les bayes, contiennent un sel essentiel ammoniacal, aucun sel concret, mais beaucoup d'huile, soit subtile, soit épaisse.

On attribue à l'*hiéble* une vertu des plus efficaces pour purger par les selles; ses racines, & sur-tout leur écorce, produisent cet effet violemment; quelques-uns préferent l'écorce moyenne dans ce dessein; les bayes & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes poussent, & les feuilles sont aussi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux personnes robustes, & dont les forces sont entieres, car ce remede irrite fortement, bouleverse l'estomac, & trouble tous les visceres.

Le suc d'*hiéble* est très-cathartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raisins secs, un peu de cannelle & de sucre. L'infusion de l'écorce de la racine d'*hieble* est encore très-violente; mais la décoction l'est moins, parce que la vertu purgative de cette plante se perd en bouillant; on prescrit le suc à la dose d'une once; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau, ou du vin, s'ordonne depuis demi-once jusqu'à deux onces. On infuse quelquefois une demi-once de la graine d'*hiéble* pulvérisée dans du vin blanc, on la passe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produisent une huile qui nage sur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplasmes, sont atténuantes & résolutives; l'écorce de la racine est discussive & émoliente; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compositions galéniques; mais c'est en pure perte, car les bons medecins ne les emploient point aujourd'hui. (*D. J.*)

HIELPELROED, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode; on en tire par la distillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de rose. Elle croît au pié des montagnes, sur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, s. m. (*Charpent.*) c'est le cri que rendent des pieces de bois assemblées sous l'effort de quelque poids ou puissance. Il est rare que les machines nouvelles ne hient pas les premieres fois qu'on s'en sert. *Hiement* se dit aussi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. *Voyez* HIE.

HIER, adj. de tems, (*Gramm.*) c'est la veille du jour où l'on est. Les Poëtes le font tantôt d'une syllabe, tantôt de deux; de deux syllabes il me semble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il désigne un tems prochain; c'est une histoire d'*hier*; c'est une fortune d'*hier*; c'est une femme d'*hier*.

HIER, v. neut. (*Gramm Charp. & Maçon.*) c'est se servir de la hie. *Voyez* HIE & HIEMENT.

HIERACITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens Naturalistes à une pierre prétieuse, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un épervier.

* HIERACITES, s. m. pl. (*Théologie.*) hérésie ancienne qui s'éleva peu de tems après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef: c'étoit un homme versé dans les langues anciennes & la connoissance des livres sacrés. Il nioit la résurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la secte des Melchisédéciens; du reste il vivoit austérement; il s'abstenoit de la viande & du vin. Il eut pour sectateurs un grand nombre de moines d'Egypte; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit; mais ses ouvrages, non plus que ceux de la plûpart des autres sectiques, ne nous ont pas été transmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuscrits. Cette aversion pour le mariage, pour la propriété, pour la richesse, pour la société qu'on remarque dans presque toutes les premieres sectes du Christianisme, tenoit beaucoup à la persuasion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez presque tous les peuples, & qu'on autorisoit alors de quelques passages de l'Ecriture mal interprétés. Delà cette morale insociable, qu'on pourroit appeller celle du monde agonisant. Qu'on imagine ce que nous penserions de la plûpart des objets, des devoirs & des liaisons qui nous attachent les uns aux autres, si nous croyons que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIERACIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériser de cette maniere; ses tiges sont branchues, foibles, & d'une forme élégante; ses feuilles sont rangées alternativement; sa fleur est à demi-fleurons contenus dans un calice commun; ce calice est épais, ferme, étendu; ses graines sont lisses, anguleuses, ou cannelées. Boerhaave en compte quarante especes, & Tournefort soixante-douze. (*D. J.*)

HIERACOBOSQUES, s. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de ἱέραξ génitif ἱέρακος *épervier*, & βόσκω *je nourris*. C'est ainsi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte, qui étoient chargés de nourrir les éperviers consacrés dans leurs temples au dieu Osiris. On sait combien ces oiseaux étoient en vénération chez les Egyptiens; si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, soit volontairement, soit par méprise, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

HIERAPICRA *de Galien*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloës succotrin, six onces & deux gros; de la canelle, du *xilobalsamum*, ou en son lieu, de sommités de lentisque, de l'asarum, du spicanard, du safran & du mastic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie: faites-en un électuaire selon l'art.

Galien qui est l'auteur de cette composition, avoit une si haute idée de ses vertus, qu'il lui a donné le nom de *sacrée amere*: c'est ce que signifient les deux mots grecs, ἱερὰ πικρά.

Cet électuaire est un puissant purgatif hydragogue, à la dose d'un gros jusqu'à deux, & même jusqu'à demi-once pour les sujets vigoureux; elle est excellente lorsqu'on la donne à plus petite dose, contre les obstructions, & particuliérement contre celles du foie; elle est propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoïdal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloës, qui est un remede éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette composition n'y sont employés qu'à titre

titre de correctif. *Voyez* CORRECTIF. *Voyez auſſi* COMPOSITION PHARM.

L'*hiéra picra* ne s'ordonne jamais que ſous forme ſolide, à cauſe de ſa grande amertume. (*b*)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hiérapolis* en Syrie, où on honoroit Derecto & Atergatis. Pline & Strabon en font mention. Lucien dit que la déeſſe Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hiérapolis* dans l'île de Crebe, appellée *ville épiſcopale* dans les notices eccléſiaſtiques. 3° Une *Hiérapolis* dans la Parthie, où mourut S. Matthieu, ſelon Dorothée. 4°. Une *Hiérapolis* ville épiſcopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ſes eaux, par ſon marbre & par le nombre de ſes temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag.* 629, & les *Voyages* de Spon. Leanclavius croit que cette ville eſt le *ſeideſceber* des Turcs.

Epictete, célebre philoſophe ſtoïcien, y prit naiſſance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les Philoſophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien eſclave d'Epaphrodite ſe retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laiſſa pour tous biens qu'une lampe de terre à ſon uſage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien ſon diſciple, nous a conſervé quatre de ſes diſcours, & ſon *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monaſtere: ſa maxime *ſuſtine* & *abſtine*, eſt admirable par ſon énergie & ſon étendue; on devroit la graver ſur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

* HIÉRARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) il ſe dit de la ſubordination qui eſt entre les divers chœurs d'anges qui ſervent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en diſtingue neuf, qu'il diviſe en trois *hiérarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'ἱερὸς *ſacré*, & de ἀρχὴ *principauté*.

Il déſigne auſſi les différens *ordres* de fideles, qui compoſent la ſociété chrétienne, depuis le pape qui en eſt le chef juſqu'au ſimple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les tems la même idée du mot *hiérarchie* eccléſiaſtique, ni que cette *hiérarchie* ait été compoſée de la même maniere. Le nombre des ordres a varié ſelon les beſoins de l'Egliſe, & ſuivi les viciſſitudes de la diſcipline.

On a permis aux théologiens de diſputer ſur ce point tant qu'il leur a plû, & il eſt incroyable en combien des ſentimens ils ſe ſont partagés.

Quelques uns ont prétendu qu'il y avoit bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être ſous la *hiérarchie*. Etre dans la *hiérarchie*, ſelon eux, c'eſt par la conſécration publique & hiérarchique de l'Egliſe être conſtitué pour exercer ou recevoir des actes ſacrés; or tous ces actes ne ſont pas joints à l'autorité & à la ſupériorité. Etre ſous la *hiérarchie*, c'eſt recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque choſe de louche qu'on en auroit écarté, ſi l'on avoit comparé la ſociété eccléſiaſtique à la ſociété civile.

Dans la ſociété civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au-deſſus des autres, & l'adminiſtration générale & particuliere des choſes eſt diſtribuée par portion à différens hommes ou claſſes d'hommes, depuis le ſouverain qui commande à tous juſqu'au ſimple ſujet qui obéit.

Dans la ſociété eccléſiaſtique, l'adminiſtration des choſes relatives à cet état eſt partagée de la même maniere. Ceux qui commandent & qui enſeignent ſont dans l'*hiérarchie*: ceux qui écoutent & qui obéiſſent ſont ſous l'*hiérarchie*.

Ceux qui ſont ſous l'*hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la ſociété civile, ſont tous égaux. Le monarque eſt dans l'égliſe un ſimple fidele, comme le dernier de ſes ſujets.

Ceux qui ſont dans l'*hiérarchie* & qui la compoſent, ſont au contraire tous inégaux, ſelon l'ancienneté, l'inſtitution, l'importance & la puiſſance attachée au degré qu'ils occupent. Ainſi l'Egliſe, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les ſoudiacres ſemblent en ce ſens former cette échelle qui peut donner lieu à deux queſtions, l'une de droit & l'autre de fait. *Voyez* EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, *&c.*

Je ne penſe pas qu'on puiſſe diſputer ſur la queſtion de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont auſſi leurs noms dans l'Egliſe, ſoit que leurs fonctions ſubſiſtent encore ou ne ſubſiſtent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, compoſent certainement le gouvernement eccléſiaſtique.

Quant à la queſtion de droit, c'eſt autre choſe. Il ſemble qu'il y a le droit qui vient de l'inſtitution premiere faite par Jeſus-Chriſt, & le droit qui vient de l'inſtitution poſtérieure faite ſoit par l'Egliſe même, ſoit par le chef de l'Egliſe, ou quelque autre puiſſance que ce ſoit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques eccléſiaſtiques des ordres qui ſeront de droit divin, & des ordres qui ne ſeront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne ſeront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, pluſieurs ne ſont plus: ils ont paſſé. Parmi ceux qui ſont, il y en a qui peuvent paſſer, parce qu'ils ſont moins *diſpoſitionis dominicæ veritate, quam auctoritate*.

Le P. Cellot Jéſuite avance que l'*hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres ne ſont point hiérarques; mais Bellarmin, Gerſon, Petrus Aurelius, ſaint Jérome, & d'autres peres de l'égliſe ont eu ſur ce point des ſentimens très-différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'aſſiſter dans un concile & d'y donner leur voix, ſont néceſſairement dans la *hiérarchie*, ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement eccléſiaſtique, ſoit qu'ils ſoient de droit divin ou non?

Ne faudroit-il pas avoir égard auſſi aux ordres qui conférés impriment un caractere ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de paſſer dans un autre état?

Quoi qu'il en ſoit, ſans prétendre décider les queſtions qui appartiennent à une *hiérarchie* auſſi ſainte & auſſi reſpectable que celle de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, nous allons expoſer ſimplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jeſus-Chriſt a inſtitué l'apoſtolat. Des auteurs prétendent que l'Egliſe a enſuite diſtribué l'apoſtolat en pluſieurs degrés qu'ils regardent en conſéquence comme d'inſtitution divine; ont-ils raiſon? ont-ils tort? *Voyez* APÔTRES.

D'autres ne ſont d'accord ni ſur ce que Jeſus-Chriſt a inſtitué, ni ſur ce que ſes ſucceſſeurs ont inſtitué d'après lui. Ils veulent que la cérémonie qui place le ſimple fidele dans l'ordre hiérarchique ſoit un ſacrement, & comptent autant de ſacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui ſoutiennent que la conſécration des évêques n'eſt point un ſacrement; parce que, diſent-ils, l'évêque a reçû dans la prêtriſe toute la puiſſance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs ſpirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence! *Voyez* EVÊQUES. (1)

Frappés de cette différence, & conſidérant ſur-tout que l'épiſcopat confere le pouvoir d'adminiſtrer le ſacrement de l'ordre & d'élever à la prêtriſe; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confeſſer & d'abſoudre ſans permiſſion en cas de néceſſité; la plûpart ſoutiennent que l'épiſcopat eſt d'un autre ordre que la prêtriſe, *voy.* PRÊTRE, & que le ſacre épiſcopal eſt un ſacrement. *Voyez* EVÊQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonſure ni à la papauté, quoique la tonſure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état eccléſiaſtique, & qu'elle méritât bien autant d'être un ſacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confere au tonſuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un ſuiſſe, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puiſſe le remplacer ſans

(1) Quelques hérétiques, & entre autres Aërius, Wiclef & Saumaiſe, ont nié que l'ordre de l'Epiſcopat fût diſtingué & ſeparé de celui de la prêtriſe, dont il en eſt parlé dans les ouvrages de S. Epiphane, de S. Auguſtin & du celebre Petau; mais les catholiques s'en rapportent ſur cela à la définition du Concile de Trente, ſeſſion 23. can. 7. où il eſt dit qu'un Evêque eſt ſuperieur au ſimple prêtre, & qu'il a une certaine autorité qui lui eſt propre, laquelle n'eſt pas de la competence du ſimple prêtre. Tel a toujours été le ſentiment de l'Egliſe, & tel eſt auſſi, celui du celebre auteur de cet article. (*W*)

sans ordre ni sacrement. *Voyez* TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins besoin d'une grace solemnelle que la fonction de présenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile? Jesus-Christ s'est-il plus expliqué en faveur du soudiaconat que du pontificat? A-t-il dit à quelqu'un de ses disciples: *Chantez dans le temple, essuyez les calices*, comme il a dit à Pierre: *Paissez mes ouailles*? *Voyez* DIACRE & SOUDIACRE.

Mais si l'Eglise a pu partager l'apostolat en plusieurs degrés, & étendre ou restreindre le sacrement de l'ordination; ne l'a-t elle pas encore de changer cette division, & de se faire une autre *hiérarchie*? Qu'est-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer? (1)

Mais son usage a-t-il été invariable? Qu'est-ce que les cardinaux d'aujourd'hui? Que sont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, selon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui, laissant le séjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtrise & l'épiscopat. *Voyez* CHORÉVÊQUE.

Cet ordre a été supprimé de la *hiérarchie* par le pape Damase; mais pesez bien la raison que ce pape en apporte. „ Il faut, dit-il, extirper tout ce qu'on ne sait „ pas avoir été institué par Jesus-Christ, tout ce que la „ raison n'engage pas à maintenir; & l'on ne voit que „ deux ordres établis par Jesus-Christ, l'un des douze „ apôtres, & l'autre des soixante & dix disciples „. *Non amplius quam duos ordines inter discipulos Domini esse cognovimus; id est, duodecim apostolorum & septuaginta discipulorum: unde iste tertius processerit funditus ignoramus, & quod ratione caret extirpari necesse est.* Sect. 6. c. 8. Chorespis,

Mais si l'on suivoit ce principe du pape Damase, quel renversement n'introduiroit-il pas dans la *hiérarchie* ecclésiastique? On n'y laisseroit rien de ce qui n'est pas de l'institution de Jesus-Christ, ou de la nécessité d'un bon gouvernement; or Jesus-Christ a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ses disciples?

Dire que lorsqu'on ne sait précisément quand une chose a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la premiere origine; c'est un raisonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux. (2)

On objectera peut-être à la division du pape Damase de la *hiérarchie* en deux ordres, que les apôtres ont institué des diacres; mais il est évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faisoient distribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, tandis que les diaconesses de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'assemblée; quel rapport ces fonctions ont elles avec la *hiérarchie*?

Dans l'examen de ce sujet, il ne faut pas confondre le gouvernement spirituel, l'établissement, la propagation & la consécration du christianisme avec le service temporel. Ce n'est pas à ceux qui songent à accroître les revenus de l'église, à les gérer, & à les partager, que Jesus-Christ a dit: *Ecce ego mitto vos sicut misit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui soient les vrais membres de Jesus-Christ. Il en est l'instituteur. Il n'y a rien à changer à leur *hiérarchie*. Il n'y a point d'autorité dans l'Eglise qui ait ce droit; ni Pierre, ni Paul, ni Apollon ne l'ont pas, *nec addes nec minues*.

Ce qui part de cette source, doit durer sans altération jusqu'à la fin des siecles. Les autres sont d'institution ecclésiastique créés pour l'administration temporelle & le service de la société des chrétiens, selon la convenance des lieux, des tems & des affaires. On les appellera, selon eux, *ministres de l'Eglise*.

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas jusqu'à Jesus-Christ immédiatement; l'autorité qui les a créés peut les abolir: elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne préposerent des diacres & des administrateurs qu'à l'occasion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux spirituelles. Le service d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre: *non æquum est nos derelinquere verbum Dei & ministrare mensis*. (3)

Quoi qu'il en soit de toutes ces idées, je les soumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus versés dans la connoissance de l'histoire de l'Eglise & de son *hiérarchie*. (4)

HIERE

---

(1) Deux sortes de Hiérarchies ont été introduites dans l'Eglise, l'une est d'institution divine & se reduit à trois ordres, savoir le diaconat, la prêtrise & l'Episcopat, & telle est la definition qu'en donne le Concile de Trente, sess. 23. can. 6. Cette premiere sorte de Hiérarchie est invariable il n'y a aucune puissance sur la terre quelle qu'elle soit qui la puisse changer. L'autre Hiérarchie est d'institution ecclésiastique: elle renferme divers degrés de dignités & d'offices, l'Eglise la peut étendre ou restraindre selon que les circonstances des tems ou le bon gouvernement pourroient l'exiger. Il faut cependant en excepter l'Apostolat, à qui l'Eglise conserve l'indivisibilité en ce qui regarde l'ordination divine, & l'on confere seulement différens ordres moyennant diverses consécrations ou rites sacrés qui tous ont distinctement l'un de l'autre leur institution de Dieu (*W*)

(2) La seule ignorance du commencement où l'on a établi ou commencé à ajouter foi à quelque chose, n'est pas certainement un motif suffisant pour décider qu'une telle chose ait eû son origine dès la naissance de l'Eglise: mais si cependant toute l'Eglise avoit pratiquée ou crûe une telle chose, sans qu'on la trouvât écrite dans les lettres Apostoliques, & sans être établie par quelque Synode tenûe posterieurement au tems des Apôtres, on auroit alors tout lieu de croire qu'elle vient des Apôtres par tradition. Tel est l'argument dont se sert S. Augustin, liv. 2. *de Baptismo* ch. 7. en parlant de l'usage de ne pas réiterer le baptême à ceux qui l'avoient reçû des mains des hérétiques, & que le Pape S. Etienne opposoit à l'Eveque S. Cyprien: *quam consuetudinem credo ex Apostolica traditione venientem, sicut multa, quæ non inveniuntur in literis eorum neque in Conciliis posteriorum, & tamen quia per universam custodiuntur Ecclesiam, nonnisi ab ipsis tradita & commendata creduntur.* (*W*)

(3) On doit ici remarquer que à l'Article *Diaconat* on dit que l'Office du Diacre doit être encore de servir à l'Autel, baptiser, & prêcher, & que les *Diaconesses* avoient dans l'Eglise une fonction fort approchante de celles des Diacres, & qui rendoient aux femmes les services que les Diacres ne pouvoient leur rendre avec bienséance, par exemple dans le Baptême qui se conferoit par immersion aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

Ces Diaconesses ont cessé dès que l'Eglise a changé la forme du Baptême, & il n'y a aujourd'hui que les religieuses Chartreuses, dont il n'y a que cinq maisons dans toute la chrétienté, qui nous en conservent quelque vestige, comme l'on peut voir dans la derniere Carte Topographique Chartusienne 1. *Domus Monialium Prati mollis.* 2. *Melani in Provincia Chartusiæ*, C'est-à-dire dans le Douphiné. 3. *Domus Monialium Saletarum in Provincia Burgundiæ.* 4. *Domus Monialium Gosnai in Provincia Picardiæ.* 5. *Domus Monialium Bragis in Provincia Teuthoniæ.*

Dès que ces Religeuses ont atteint l'âge de 26 ans l'Evêque accompagné des ses Ministres leur confere l'Ordre, ce qu'on appelle Consecration, il leur donne le manipule, & l'étole: cette cérémonie est infinement coûteuse pour la maison qui fait toute la depence. Mais on n'admet à cette dignité que celles des Religieuses qui s'en sont rendues dignes par leur pitié, & leur bonnes qualités, & exactitude à remplir tous les devoirs: la moindre faute, les exclut de cette consecration, qui ne se fait, que après leur profession. Ces religieuses portent pourtant ces ornemens sacrés ce jour-là seulement, & on les leur met après leur mort, & elles sont enterrées avec cet ornemens-là. (*X*)

(4) Il n'y a aucun auteur catholique qui, depuis la tenûe du Concile de Trente, puisse revoquer en doute que le Diaconat appartient à la Hiérarchie ecclésiastique d'institution divine; puisque ce Concile dans la session 23. can. 6. déclare anathémes ceux qui diroient le contraire: *si quis dixerit in Ecclesia catholica non esse hierarchiam divina ordinatione institutam, quæ constat ex Episcopis, Presbyteris, & Ministris, anathema sit:* L'argument que les controversistes catholiques font en conséquence de ce canon paroît sans replique. Ceux, disent-ils, dont est composée la hiérarchie établie de Dieu, ne peuvent être d'institution humaine, mais ils doivent être d'institution divine; il y a aussi des diacres dans la hiérarchie ecclésiastique, comme on le voit dans le concile de Trente; mais comment pouroit-on soûtenir que les Diacres soyent d'ordination humaine, lorsqu'il est dit dans les Actes des Apôtres chap. 8. & 21. que dans le premiers tems de leur institution, on leur confioit des fonctions toutes saintes, & toutes divines, c'est-à-dire, la prédication de l'Evangile & l'administration du Sacrement du Baptême: leur ordination se faisoit par l'imposition des mains, & par la priere; enfin dès les premiers tems jusques à nos jours l'Eglise a toûjours reconnu comme sacré & divin ce qui regarde le ministere des Diacres: le martyr S. Ignace qui vivoit du tems des Apôtres cela confirme dans sa lettre aux Talliens, en y appellant les diacres les ministres des misteres de Jesus-Christ διακόνους ὄντας μυστηρίων χριστοῦ Ἰησοῦ. Ce S. Martyr pour caracteriser plus expressement le principal office des diacres, & démentir en même tems quiconque auroit la hardiesse de qualifier de ministere profane, celui des Diacres, ajoûte dans sa même lettre: οὐ γαρ βρωτῶν ἢ ποτῶν εἰσι διάκονοι ἀλλ᾽ ἐκκλησίας Θεοῦ ὑπηρέται: puisqu'ils sont les ministres non des viandes & des boillons, mais de l'Eglise de Dieu. Lorsqu'il est dit dans le chap. 6. des Actes des Apôtres, qu'on nomme les diacres pour servir aux tables, on parle de l'occasion présente de leur ordination, mais non pas du principal ministere, auquel on les destinoit par leur ordination. On pourroit ajoûter par forme d'osservation que les Apôtres administrerent le Baptême du vivant de J. C. par commission expresse de leur divin Maître, & comme ses ministres, ainsi qu'on peut voir aux ch. 3. & 4. de l'Evangile de S. Jean; & il est très-sûr qu'ils n'administrerent d'autre Baptême que celui-là même institué par Jesus-Christ, comme le remarque S. Augustin dans son cinquieme traité sur le même Evangile, puisqu'on ne voit pas qu'aucun de ceux qui avoient été baptisés par les Apôtres du vivant de J. C. l'ait été de nouveau après sa mort, tandis qu'au contraire le chapitre 19. des Actes des Apôtres porte précisement que tous ceux qui avoient été baptisés par S. Jean Baptiste le furent de nouveaux après la mort du Sauveur. Si donc le principal office des diacres, est de baptiser & d'annoncer l'Evangile ne pourroit-on pas dire que J. C. a institué l'ordre du diaconat lorsqu'avant de mourir commanda aux Apôtres de baptiser, de la maniere que dans la derniere céne, il les ordonna prêtres en leur commandant d'offrir le sacrifice non-sanglant en mémoire de lui même? & dans cette supposition le diaconat reconnoîtroit son institution immediate de J. C. (*W*)

HIERE DE COLOQUINTE, (*Pharmacie.*) *Voyez* COLOQUINTE.

HIERES, (*Géog.*) en latin *Olbia Areæ*, ville de France en Provence, au diocese de Toulon: son terroir & les environs sont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits; mais son port qui lui seroit aujourd'hui d'une grande ressource, s'est comblé depuis longtems, & la mer s'est retirée plus de deux mille pas; cette ville est à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. *Long.* 23^{d}. 48'. 11''. *lat.* 43^{d}. 7'. 23''.

Massillon, dit M. de Voltaire, „ né dans la ville „ d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de „ Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le „ monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, „ & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'acadé„ micien & l'homme d'esprit, de plus philosophe mo„ déré & tolérant, mourut en 1742„. Ses sermons & ses autres ouvrages qui consistent en *Discours*, *Panégyriques*, *Oraisons funébres*, *Conférences ecclésiastiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes *in*-12. (*D. J.*)

HIERES *les îles d'*, (*Géog.*) *insulæ Arearum*, îles de France sur la côte de Provence; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'île du Titan; les Marseillois les ont habitées les premiers, ils les nommerent *Stoechades*. (*D. J.*)

HIÉROCERYCE, s. m. (*Littér.*) chef des héraults sacrés dans les mysteres de Cerès; sa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les personnes excluses de la fête par les loix; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un silence respectueux; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* représentoit Mercure, ayant des aîles sur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce dieu.

Ce sacerdoce étoit perpétuel, mais il n'imposoit point la loi du célibat: on peut même fortement présumer le contraire par l'exemple du Dadouque; ainsi selon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* seul, à cause de l'excellence de son ministere.

Au reste, la dignité d'*hieroceryce* appartenoit à une même famille; c'étoit à celle des Céryces descendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conséquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la composoient donnassent Mercure pour pere à Céryx; mais c'étoit sans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIÉROCORACES, s. m. pl. (*Antiq.*) certains ministres de Mithras, c'est-à-dire du soleil, que les Perses adoroient sous ce nom. Le mot *hiérocoraces* signifie *corbeaux sacrés*, parce que les prêtres du soleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre maniere, à ces oiseaux dont les Grecs en conséquence leur donnerent le nom (*D. J.*)

HIÉROGLYPHE, s. m. (*Arts antiq.*) écriture en peinture; c'est la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuse, propre aux siecles d'ignorance, étoit de même espece que celle des Mexiquains qui se sont servi de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caracteres*.

Plusieurs anciens & presque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds secrets de leur science. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de son grand *théatre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a cessé de courir après l'ombre d'un songe. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes*, ayent été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *mystérieuses*, qu'au contraire c'est la pure nécessité qui leur a donné naissance pour l'utilité publique; M. Warburthon l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philosophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations pour conserver les pensées par des figures, & leur donner un être qui les transmît à la postérité. Un concours universel ne peut jamais être regardé comme une suite, soit de l'imitation, soit du hazard ou de quelque évenement imprévu. Il doit être sans doute considéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions grossieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous suivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes*; & les Egyptiens n'ont pas eû vraissemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employerent leurs *hiéroglyhes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs usages, leur histoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'est ce qui paroît par les obélisques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ses *Annales*, *liv. II. ch. lx.* au sujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'est ce que prouve encore la fameuse inscription du temple de Minerve à Saïs, dont il est tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson, un cheval-marin, servoient à exprimer cette sentence morale: „ Vous tous qui entrez dans le monde & qui en „ sortez, sachez que les dieux haïssent l'impudence „. Ce *hiéroglyphe* étoit dans le vestibule d'un temple public; tout le monde le lisoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reste quelques monumens de ces premiers essais grossiers des caracteres égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour signifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour désigner du *feu*.

Ainsi les besoins secondés de l'industrie imaginerent l'art de s'exprimer: ils prirent en main le crayon ou le ciseau, & traçant sur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des significations particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La représentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée; celle d'un serpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps un instrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expressions, d'images, ou, si l'on veut, autant de mots qui, mis à la suite l'un de l'autre, formerent un discours suivi.

Bien-tôt les Egyptiens prodiguerent par-tout les *hiéroglyphes:* leurs colonnes, leurs obélisques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs sépultures, en furent surchargés. S'ils érigeoient une statue à un homme illustre, des symboles tels que nous les avons indiqués ou qui leur étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caracteres peints sur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Egyptiens.

Ils employerent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout, ou en substituant une chose qui avoit des qualités semblables, à la place d'une autre. La premiere espece forma l'*hiéroglyphe curiologique*, & la seconde, *hiéroglyphe tropique:* la lune, par exemple, étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe* est *curiologique*, & le second *tropique*; ces sortes de *hiéroglyphes* étoient d'usage pour divulguer; presque tout le monde en connoissoit la signification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés similaires, produisit des *hiéroglyphes symboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainsi l'on représenta l'Egypte par un crocodile, & par un encensoir allumé avec un cœur dessus. La simplicité de la premiere représentation donne un *hiéroglyphe symbolique* assez clair; le rafinement de la derniere offre un *hiéroglyphe symbolique* vraiment énigmatique.

Mais aussi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'avisa de composer les *hiéroglyphes* d'un mystérieux assemblage de choses différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Aussi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'usage des *hiéroglyphes* se perdit dans la société, au point que le public en oublia la signification. Cependant les prêtres en cultiverent précieusement la connoissance, parce que toute la science des Egyptiens se trouvoit confiée à cette sorte d'écriture. Les savans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer; & les prêtres virent avec plaisir, qu'insensiblement ils resteroient seuls dépositaires d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naissance à la nécessité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, se changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultiverent avec soin, & fini-

finerent par la rendre sacrée. *Voyez les articles* ECRITURE, & ECRITURE *des Egyptiens*.

Mais je n'ai pas tout dit; les *hiéroglyphes* furent la source du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette source jetta ce peuple dans une espece d'idolatrie. L'histoire de leurs grandes divinités celle de leurs rois, & de leurs législateurs, se trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres représentations; le symbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures que l'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prieres, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut sur-tout arriver, depuis que les prêtres égyptiens eurent attribué aux caracteres *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçû. Ne doutons pas que les prêtres n'ayent eux-mêmes favorisé cette idolatrie.

Enfin, quand les caracteres *hiéroglyphiques* furent devenus sacrés, les gens superstitieux les firent graver sur des pierres précieuses, & les porterent en façon d'amulete & de charmes. Cet abus n'est guere plus ancien que le culte du dieu Séraphis, établi sous les Ptolomés; certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé plusieurs superstitions payennes avec le Christianisme, sont les premiers qui firent principalement connoître ces sortes de pierres, qu'on appelle *abraxas*; il s'en trouve dans les cabinets des curieux, & on y voit toutes sortes de caracteres *hiéroglyphiques*.

Aux abraxas ont succedé les talismans, espece de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour lesquels on a aujourd'hui la plus grande estime dans tous les pays soumis à l'empire du grand-seigneur, parce qu'on y a joint comme aux *abraxas*, les rêveries de l'Astrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiérogliphes* depuis leur origine jusqu'à leur dernier emploi; c'est un sujet bien intéressant pour un philosophe. Du substantif *hiéroglyphe*, on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (*D. J.*)

HIEROGRAMMATÉE, sub. masc. (*Hist. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui présidoient à l'explication des mysteres de la religion & aux cérémonies.

Les *hiérogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient aussi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient aussi devins; au-moins il rapporte qu'un *hierogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un israëlite plein de sagesse, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toûjours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conseils; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres sacrés, où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils en étoient les premieres personnes après le roi, & portoient même aussi-bien que lui une espece de sceptre en forme de soc de charrue; ils tomberent dans le mépris sous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HIÉROLOGIE, sub. fém. (*Gram.*) discours sur les choses sacrées; il signifie aussi *bénédiction*. L'*hierologie* chez les Grecs & chez les Juifs, est proprement la bénédiction nuptiale.

HIÉROMANTIE, s. f. (*Antiq.*) ἱερομαντεία, nom général de toutes les sortes de divinations qu'on tiroit des diverses choses qu'on présentoit aux dieux, & sur-tout des victimes qu'on offroit en sacrifice. D'abord on commença de tirer des présages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, ensuite de leurs entrailles, & autres parties internes; enfin, de la flamme du bucher dans lequel on les consumoit. On vint jusqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, &c. J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. greq.* de Potter, *lib. II. cap. xiv. tom. I. p.* 314. (*D. J.*)

HIEROMÉNIE, s. m. (*Antiq.*) ἱερομηνία, nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Bœdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HIÉROMNÉMON, s. m. (*Antiq.*) ἱερομνήμων, c'est-à-dire, président des sacrifices, ou gardien des archives sacrées.

Les *hieromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles, pour y prendre séance dans l'assemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers sacrés. Ils étoient particulierement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux seuls qui payoient la dépense, & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la Grece en général. Aussi la premiere attention de l'*hieromnémon* à son arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pylagores, un sacrifice solemnel à Cérès, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des amphictyons se tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur tems le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyonide n'envoyoit qu'un *hieromnémon* & un pylagore à l'assemblée; mais cette regle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fussent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*hieromnémon* qu'on devoit députer au conseil des amphictyons, s'élisoit par le sort, & le tems de sa députation expiré, il étoit obligé de même que les pylagores de venir rendre un compte exact à leurs concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* PYLAGORE.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hieromnémons*, à l'assemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parce qu'ils présidoient aux sacrifices du dieu tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hieromnémon* étoit inscrit à la tête des decrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hieromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens consulats. Les Byzantins comptoient aussi leurs années par les magistrats qui portoient chez eux le nom d'*hiromnémons*; enfin, un grand privilege des *hieromnémons*, c'est que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'assemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient ἐκκλησία ἀμφικτυόνων; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui se délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens *nés* de ces actes importans. (*D. J.*)

HIEROMNÉNON, s. m. (*Littér.*) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *erolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laissé aucune description, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous sommes tout consolés de cette ignorance. (*D. J.*)

HIÉROPHANTE, s. m. (*Antiq.*) ἱεροφάντης, *sacrorum antistes*, souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athènes un prêtre d'un ordre très-distingué; car il étoit préposé pour enseigner les choses sacrées & les mysteres de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'est de-là qu'il prenoit son nom. On lui donnoit aussi le titre de prophete; il faisoit les sacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les statues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuses. Il avoit sous lui plusieurs officiers qui l'aidoient dans son ministere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'est-à-dire, *explicateurs des choses sacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès se choisit elle-même pour la célébration de ses mysteres, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athénée, fut le chef d'une des plus célebres familles d'Athènes, qui seule eut la gloire de donner sans discontinuation un *hiérophante* aux Eleusiniens, tant que le temple de Cérès subsista parmi eux. La durée de ce sacerdoce a été de douze cens ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans la seule famille des Eumolpides, c'est que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hierophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat, comme nous l'appre-

prenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquieme satyre de ce poëte, & finalement de S. Jérome.

Ce mot *hiérophante*, est composé de ἱερὸς, *sacré*, & de φαίνω, *je montre, je mets en lumiere*. (*D. J.*)

HIÉROPHANTIE, sub. fém. (*Antiq.*) on appelloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'hiérophante; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toûjours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (*D. J.*)

HIEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) espece de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. *Voyez* SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de ἱερὸς, *sacré*, & σκοπέω, *je considere*. *Diction. de Trévoux*.

HIESMES ou EXMES, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté de grande étendue, appellée l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg est sur une montagne stérile, à 4 lieues de Séez, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismi*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hiêmes*, qu'il écrit *Hiesmes*; mais les Osismiens étoient à l'extrémité de la basse-Bretagne. *Long.* 17. 78, *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

HIGHAM-FERRERS, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. *Long.* 16. 55. *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

HIGHLANDERS, sub. masc. (*Géog.*) ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mêlange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur postérité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coûtumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (*D. J.*)

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D') cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain intitulé, *Disquisitio anatomica, Hug* 1650 *fol.* c'est-à-dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épididime & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux secrétoires; & on donne aussi le nom *d'antre d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre d'Amérique, qui croît sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraîchissant.

HILARIES, s. f. pl. (*Antiq.*) *hilaria, orum*; fête qui se célébroit à Rome tous les ans avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitieme avant les calendes d'Avril, c'est-à-dire le 25 Mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies funebres. On promenoit Cybele par toute la ville, & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la Terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printems pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient ἀνάβασις, *renouvellement*, par opposition à la veille, κατάβασις, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour là un jour de sang, *dies sanguinis*; c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'ἱλαρία, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom. lib. IV. c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not.* sur Lampridius, *Hist. Aug. script. n.* 167. Saumaise sur Vopiscus & Tristan, *tom. I. & tom. II.* (*D. J.*)

HILARODIE, s. f. (*Littérat.*) espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la comédie & de la tragédie; aussi l'appelloit-on autrement *hilaro-tragédie*.

On sait que la tragédie exigeoit non seulement, que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toûjours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Euripide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poëte lui répondit: „ que les dieux puissent toûjours vous préserver „ d'un pareil honneur! „

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eut plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossiere de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhintoniques ressembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies*; on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athénée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'Amphitrion de Plaute a les caracteres qu'on assigne à l'*hilarodie*.

Il semble que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies*; mais nous ne sommes pas assez instruits des caracteres distinctifs de toutes ces sortes de drames anciens, pour en marquer les rapports & les différences. (*D. J.*)

HILARO-TRAGEDIE, s. f. (*Littérat.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. *Voyez* DRAME.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & l'hilarodie sont la même chose; d'autres ont cru que l'*hilarotragédie* étoit à peu-près ce que nous appellons *tragicomédie*, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse, & fait passer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de tragique & de comique, de choses sérieuses & d'autres ridicules. *Voyez* TRAGÉDIE & HILARODIE.

Suidas dit que Rhinthon, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pieces, ce qui leur fit donner le nom de *Rhintoniæ fabulæ*. *Dict. de Trévoux*.

HILDESHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Saxe, avec un évêché suffragant de Magdebourg. Elle est libre & impériale, quoique dépendante en quelque chose de l'évêque. Le magistrat d'*Hildesheim* admit la confession d'Ausbourg en 1543, & les deux religions ont subsisté dans la ville depuis ce tems-là. On a conservé la cathédrale à l'évêque, qui est le seul évêque catholique de toute la Saxe. *Hildesheim* jouit, entre autres beaux privileges, de celui de se gouverner par ses propres loix; cependant les citoyens font serment de fidélité à l'évêque, comme leur seigneur, & à condition qu'il les maintiendra dans leurs-franchises & privileges. Le premier évêque d'*Hildesheim*, nommé Gonther, mourut en 835. *Voyez* Heiss, *histoire de l'Empire, liv. VI.* Elle est sur l'Innerite, à 8 de nos lieues S. E. d'Hannover, 9 S. O. de Brunswig, & 9 O. de Wolfenbutel. *Long.* 31. 50. *lat.* 52. 28.

Pour ce qui regarde la célebre colonne d'Irminsal, transportée dans le chœur de l'église d'*Hildesheim*, où elle a servi à soûtenir un chandelier à plusieurs branches, nous parlerons de cet ancien monument du paganisme au mot IRMINSAL.

Les curieux de l'histoire naturelle des fossiles de divers pays, peuvent consulter la description latine de ceux d'*Hildesheim*, donnée par Frédéric Lachmandar, *Hildesh.* 1669, *in*-4°.

Vous trouverez dans les Dict. histor. les articles de deux Jurisconsultes nés dans cette ville, & connus par quelques ouvrages de Droit; j'entends Hanius (Henri), mort en 1668 à l'âge de 63 ans, & Oldecop (Juste), mort en 1677 âgé de 70 ans. (*D. J.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

HILLE' (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Irac-Arabique; elle eſt entre Bagdat & Coufa, à 79. 45. de *long.* & à 31. 50. de *lat.* Quelques voyageurs nomment une ſeconde *Hillé* dans le même pays ſur le Tigre, entre Vaſet & Baſſora. On parle d'une troiſieme *Hillé* en Perſe, dans le Conreſtan, & d'une quatrieme dans la Turquie Aſiatique, auprès du Moſul, ou Mouſſel. (*D. J.*)

HILLEVIONS, ſ. m pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scandinavie. Pline, *liv. IV. chap. xiij.* en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cens villages. C'étoit la premiere & peut-être la ſeule de la Scandinavie, que les Romains connuſſent de ſon tems. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où ſont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & ſoutiennent les écoutilles & les caillebotis, en forme de chaſſis. *Voyez Planche V. n°.* 77. les *hiloires* du premier pont. *N°.* 124. les *hiloires* du ſecond pont.

Dans un vaiſſeau du premier rang, ou de quatre-vingt pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaiſſeur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaiſſeur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du ſecond pont au milieu ont ſept pouces & demi d'épaiſſeur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, ſix pouces & demi d'épaiſſeur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troiſieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (*Z*)

HILPERHAUSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, ſur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maiſon de Saxe-Gotha. *Long.* 28. 15. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

HILPOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

HIMANTOPUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau aquatique; il ne mange point de poiſſon; il a le deſſous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre; les côtés de la tête ſont de même couleur audeſſous des yeux; au-deſſus il y a une couleur noirâtre, qui eſt auſſi ſur le dos & ſur les aîles; le bec eſt noir, il eſt long & mince, cependant l'oiſeau s'en ſert très-adroitement pour faire ſa proie des chenilles & d'autres inſectes. La queue eſt d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires ſur le deſſus du cou; ſes aîles ſont très-longues; la longueur de ſes cuiſſes & de ſes jambes eſt exceſſive; elle ſont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins aſſurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant ſont courts en comparaiſon de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de ſang, celui du milieu eſt un peu plus long que les autres; ſes ongles ſont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit. Voyez* OISEAU.

HIME'E, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le nom que les Grecs donnoient à la chanſon des puiſeurs d'eau; ce mot vient de ἱμᾶν, *puiſer*. Ariſtophane en parle comme d'une chanſon qui n'étoit que dans la bouche des perſonnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui fait dire, *d'où avez-vous pris cette chanſon de tireur d'eau*? La chanſon des meuniers porte le même nom de *himée* dans Athénée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimulie*, de μύλη, *meule*, ou *moulin*. On ſait que pluſieurs profeſſions dans la Grece avoient une eſpece de chanſon qui leur étoit particuliérement conſacrée. *Voyez* CHANSON. (*D. J.*)

HIMERA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, ſur la rive ſeptentrionale de l'iſle à gauche, c'eſt-à-dire au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-floriſſante; mais les Carthaginois, ſous la conduite d'Annibal, la ſaccagerent après un ſiege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII. chap. lxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'eſt ſur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Ciceron nous apprend même comment cette ville ſe forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himera*, *campo di ſan Nicolò*; la riviere d'*Himéra* ſe nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stéſychore étoit d'*Himéra*; il fut ainſi nommé pour avoir adapté la maniere de la danſe aux inſtrumens, ou au chœur ſur le théatre; il fleuriſſoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'eſt-à-dire 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-ſixieme olympiade, ſous Cyrus, roi de Perſe. Quintilien dit que Stéſychore avec ſa lyre, ſoutint le poids & la nobleſſe du poëme épique. Denys d'Halycarnaſſe lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; ſon ſtyle étoit plein & majeſtueux, *Steſychori graves camœnæ*, ſuivant l'expreſſion d'Horace. Pline ajoûte, que comme Stéſychore étoit encore enfant, un roſſignol vint chanter ſur ſa bouche. On ne pouvoit le loüer plus délicatement; mais le tems nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte, il ne nous en reſte que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle ſtatue; non-ſeulement à cauſe de ſes talens dans la poéſie lyrique, mais plus encore pour avoir préſervé ſon pays de l'eſclavage. Cette ville ſe trouvant en guerre avec ſes voiſins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ſes troupes, avec une autorité preſque ſans bornes. Stéſychore tâcha de détourner ſes compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit ſa liberté: les Himéréens comprirent le ſens de l'apologue, remercierent & congédierent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuſe, qu'Horace, Phedre & la Fontaine ont ſi heureuſement miſe en vers; Stéſichore en fut l'inventeur.

J'oubliois preſque de dire, qu'*Himéra* paſſoit pour avoir vû naître la comédie; ce fut dans ſon ſein, ſi nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce ſpectacle amuſant parut pour la premiere fois. Cette ville eſt peu de choſe aujourd'hui; Volateran aſſure pourtant, que de ſon tems on y voyoit encore un théatre ruiné; les reſtes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; pluſieurs autres monumens antiques, & quantité d'inſcriptions que l'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une ſur la côte ſeptentrionale, & l'autre dans la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs ſources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs ſources ne ſont pas à une lieue de diſtance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume ſalſo*; l'*Himéra* qui coule vers le Nord ſe nomme *Fiume grande*. (*D. J.*)

HIMMELBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans la principauté de Minden, ſur une petite riviere qui ſe jette dans le Weſer.

HIMMELSTEIN, (*Géog.*) petite ville de Bohème dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

* HIMPOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) juge criminel à la Chine, ſon tribunal eſt un des tribunaux ſouverains. L'*himpou* réſide à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, ſ. m, (*Hiſt. anc*) meſure creuſe des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boiſſeau ou le demi-*ſcab*, ou la ſixieme partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-ſeptier, un poſſon, cinq pouces cubes & un peu plus. *Voyez* Bath. *Dictionn. de la Bible*.

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-ſeptier, un poſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$ de pouces cubes, meſure de Paris, ſelon le même auteur. (*G*)

HINDOO, (*Géog.*) ville des Indes, ſur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par ſon excellent indigo. *Long.* 100. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

HINGISCH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom perſan de la plante d'où découle l'*aſſa fœtida*. Le célebre Kempfer la caractériſe *hengiſch* umbellifere, approchant de la livêche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, ſemblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la deſcription complette de l'*hingiſch* au mot ASSA FOETIDA. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puiſque c'eſt lui le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il ſe détourna dans ſes voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une hiſtoire véritable. (*D. J.*)

HINH-PU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal ſupérieur qui réſide auprès de l'empereur. Il eſt chargé de la révifion de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier reſſort. Il a ſous lui quatorze tribunaux ſubalternes, qui réſident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort ſans que ſa ſentence ait été ſignée par l'empereur

pereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (*Marine.*) *Voyez* ELINGUET.

HING-WANG, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné dans les Indes orientales à une espece de *réalgar*, ou d'*arsenic rouge*, dont on fait usage dans la Peinture & la Médecine. On dit qu'il se trouve dans le voisinage des mines de cuivre; on le calcine à plusieurs reprises pour l'usage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la Peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (*Marine.*) *Voyez* HISSER.

HIO, (*Géog.*) ville de Suede dans la Westrogotie, sur le lac Vater, à cinq lieues suédoises de Falkoping. *Long.* 31. 35. *lat.* 57. 53. (*D. J.*)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Dannemarck dans le Jutland.

HIPHIALTES *ou* EPIALTES, s. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que les poëtes grecs nommerent certaines divinités rustiques qu'ils supposerent être des especes de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épialtes* est formé de ἐπιαύω, *je dors entre*; les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes*. *Voy.* INCUBES.

Je me ressouviens ici que Raoul de Presles, qui florissoit en 1360, dans son commentaire sur la *cité de Dieu* de saint Augustin, y parle *ch. xxiij. liv. XV.* des *espéris qui apperent ès estables*, & *des dyables* épicaltes, que l'on nomme, ajoute-t-il, l'*appésart*; on reconnoît sous le mot *épicalte*, les *épicaltes* des Grecs; quant au mot *appésart*, il répond clairement au terme italien *il pesarnolo*, qui signifie le *cauchemar*, ou pour parler en medecin, l'*incube*; cette espece d'oppression accompagnée de pesanteur & de resserrement qu'on éprouve quelquefois pendant le sommeil, comme si quelqu'un étoit sauté sur nous & nous empêchoit de respirer. *Voyez* CAUCHEMAR. (*D. J.*)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, sur la côte méridionale; elle traverse le lac nommé par les anciens *camarina palus*, & par les modernes *lago di camarana*; cette riviere est donc présentement le *fiume di camarana*. (*D. J.*)

HIPPARQUE, s. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cens chevaux en tems de paix, étoit divisée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque*, comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun tems, & les *hipparques* avoient soin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de ἵππος, *cheval*, & ἄρχω, *je commande*. Nous appellons ἄρχος, dit Aristote, les hommes que leur ministere met en droit de prononcer des jugemens, &, ce qui les caracterise plus particulierement, de donner, d'expédier des ordres; c'est pourquoi les premiers magistrats d'Athènes se nommoient *Archontes*. (*D. J.*)

* HIPPIATRIQUE, s. f. (*Gramm.*) c'est la medecine des chevaux; ce mot est composé de ἵππος, *cheval*, & de ἰατρος, *medecin*. Cet art est très-étendu, & il est d'autant plus difficile que l'animal ne s'explique pas sur ses sensations, & que quand la maladie ne se déclare pas par des symptomes évidens, alors le maréchal est abandonné à sa seule sagacité. La médecine du cheval, & en genéral celle des animaux, suppose dans celui qui l'exerce les mêmes qualités & les mêmes études que celle de l'homme. Un bon traité d'*hippiatrique* n'est donc pas l'ouvrage d'un esprit ordinaire; pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir ce que M. Bourgelat en a publié dans cet ouvrage & dans son *Hippiatrique*.

HIPPOCAMPE, s. m. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal est fabuleux. Pline fait mention sous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'est un insecte d'environ six pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, s. m. (*Myth.*) monstre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval; on donna ce surnom aux peuples de Tessalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, ensorte que leurs voisins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faisoient qu'un même composé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monstres qui tenoient en même tems de la nature de l'homme & de celle du cheval, mais comme de pareils monstres n'ont jamais existé, il est vraissemblable que lorsqu'on parloit d'un Thessalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier*; ces cavaliers dans la suite, pour montrer leur force & leur adresse, s'exercerent à se battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renversoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non-seulement cet exercice étoit ordinaire aux Thessaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules Cesar en donna le premier spectacle aux Romains; il y a donc bien de l'apparence, qu'on ajouta en parlant de ces Thessaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures*; & que de ces trois mots ἵππιος, κεντῶν, ταυρὸς, on composa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier perce taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monstres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainsi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poëtes saisirent cette idée, on sait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux sujets dont ils parloient; & rien certainement ne ressembloit mieux au monstre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faisoient passer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguisés pour des satyres, & les vaisseaux à voile pour des dragons aîlés, ne devoient pas faire difficulté dans le tems que l'usage de monter à cheval étoit nouveau, de travestir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot est composé de ἱππὸς, *cheval*, κεντέω, *je pique*, & ταῦρος, *taureau*, c'est-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux*; voilà tout le merveilleux simplifié. (*D. J.*)

HIPPOCRATIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célebroient en l'honneur de Neptune équestre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait présent du cheval aux hommes; c'est pour cela qu'ils lui donnent si souvent le nom de ἵππειος, ἵππιος, ἱππικός, ἱπποκούριος, ἱπποδρόμιος, &c. Aussi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exemts de tout travail; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, superbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot est grec; composé de ἵππος, *cheval*, & κρατὸς *force*. Au reste, c'est ici la même fête que les Romains célebroient sous le nom de *consualia*. *Voyez* CONSUALES (*D. J.*)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine*) on se sert de cette épithete pour désigner la doctrine médicinale qui se trouve dans les ouvrages admirables d'Hippocrate. Ainsi on appelle *médecine hippocratique* la science & l'art de conserver & de rétablir la santé, selon les principes & les regles établis par ce grand homme. *Voyez* HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, s. m. (*Médecine.*) c'est la philosophie d'Hippocrate appliquée à la science des Médecins, qui en fait le principal objet: c'est la doctrine *hippocratique* considérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en est susceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abréger le cours; de conserver, de rétablir la disposition naturelle de tout animal à ne cesser de vivre que par une cause qui ne soit point prématurée, c'est-à-dire sans maladie, *morte senili*. *Voyez* VIE, MORT MEDECINE.

C'est parce que cette philosophie a été portée tout-à-coup par son divin auteur, à un point de perfection auquel la Médecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'essentiel, n'a ensuite presque rien acquis de plus, que l'on a constamment, depuis plus de vingt siecles, regardé Hippocrate comme l'instituteur & presque absolument comme l'inventeur de cet art salutaire; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les principes enseignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduisant des faits qu'une application insatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien observer & à bien juger, soit en les comparant avec ceux qui lui avoient été transmis des plus célebres médecins qui l'avoient précédé, soit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramassés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit consacrée au service de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laissés de ses lumieres & de son zèle.

Ce célebre philosophe médecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'île de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx. selon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponnèse; selon d'autres auteurs, tels qu'Eusebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il descendoit d'Esculape par Héraclide son pere, & d'Her-

d'Hercule du côté de Praxithée sa mere: il étoit par conséquent de la race des Asclépiades, nom que l'on donnoit aux descendans du dieu d'Epidaure, desquels il paroît qu'Hippocrate se glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Esculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, est le même dont Celse & Galien disent qu'il fut le premier qui retira la Medecine des mains du vulgaire & la rendit clinique; c'est-à-dire qu'il établit la coûtume de visiter les malades dans leurs lits: ce qui ne se pratiquoit point auparavant. On consultoit les Medecins au coin des rues, où ils se tenoient toute la journée à cet effet. La connoissance de la Medecine s'étant, pour ainsi dire, établie dans la famille des Asclépiades, & s'étant conservée pendant plusieurs siecles dans ses différentes branches, elle y passoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne se borna pas à la tradition & aux observations qu'il avoit reçues de ses ancêtres: il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la Medecine, Hérodicus qui est un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la Medecine gymnastique. *Voyez* GYMNASTIQUE. Il fut aussi disciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & selon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du passage de Celse, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque chose de ce dernier, il y a apparence que ce fut plûtôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorsqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philosophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit aussi penser qu'Hippocrate avoit suivi Héraclite, dont il adopta entre autres choses le principe sur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere d'où tout vient, & par lequel tout s'est fait.

Les premiers Medecins s'étant bornés pendant plusieurs siecles, dans la pratique de leur art, à observer avec grande attention les différens phénomènes de la santé & de la maladie, & à les comparer entre eux, pour en tirer leur indication, sans se mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même tems à chercher le régime le plus salutaire & les remedes les plus efficaces, sans entreprendre de rendre raison des effets qui s'ensuivoient; ils pensoient que des observations exactes & des secours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raisonnemens.

La famille des Asclépiades, qui, comme on vient de le dire, possédoit, pour ainsi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer jusqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la Philosophie dans la Medecine, environ quatre-vingts ans avant Hippocrate, les Medecins prirent goût pour le fanatisme & la superstition: pour se dispenser du soin pénible qu'exige l'observation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; superstition qui devint fort commune parmi les Pythagoriciens, qui ne laissoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les causes des maladies & autres choses de ce genre. Mais il est vrai que ces philosophes pour la plûpart, se bornerent à la simple théorie de la Medecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célebre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer: quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimeres de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie Medecine: mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son tems: son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès: ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la Medecine de la Philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle; c'est-à-dire qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toûjours celle-ci pour principe; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le pere de la Medecine raisonnée, le chef des medecins dogmatiques; ce dont conviennent aussi la plûpart des modernes, avec Boerrhaave, sans avoir égard au sentiment de M. de Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre respectable maître, dans la *note 2 sur le §. xiij. du commentaire sur les institutions du célebre medecin de Leyde*, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit, *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*); il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juste titre qu'Esculape, qui en a même été le dieu, seulement pour avoir jetté fort imparfaitement les fondemens d'une science qu'Hippocrate a presque édifiée en entier.

En effet il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomenes bien étudiés, bien observés, & les lois bien connues, puissent servir à diriger le medecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est-à-dire la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation; il lui attribuoit des facultés comme ses servantes: c'est par ces facultés selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer ou le changer; & de l'autre, à rejetter ce qui est superflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile; c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai médecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute: sans aucun précepte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout; c'est elle qui constitue la medecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art; c'est elle que le medecin doit consulter dans l'administration des remedes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyens de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au moins inutiles. *Voyez* ECONOMIE ANIMALE, NATURE (*Econom. animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Physiol.*), MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Persuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ses traités sur les maladies en général, *lib. de morbis*, & sur les affections, *lib. de affectionibus*: & il parvint non-seulement à connoître, d'après ce seul examen & sans être instruit d'ailleurs, les symptomes des maladies passées, présentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres pussent les connoître comme lui: c'est ce qu'on voit sur-tout dans ses aphorismes, *sect. vij. aphorismorum*, & dans ses recueils de prognostics, de prédictions & d'observations sur les crises, *lib. prognostic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit sur cela tant d'habileté, que depuis lui personne ne l'a égalé & que l'on n'a fait que le copier dans la maniere de décrire, d'exposer les signes diagnostics & prognostics des maladies.

Les medecins ignorans & paresseux ont voulu faire regarder toutes ces observations, sur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoissances de pure curiosité, qui ne présentent que des phénomenes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la Medecine, & par conséquent auxquels il est inutile de s'arrêter, n'ayant, disent-ils, jamais rien vu de semblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occasion de traiter: mais ont ils su bien voir, bien suivre ces maladies? se sont-ils donné les soins, l'attention nécessaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'est que les medecins éclairés, prudens, appliqués, laborieux, ont toûjours regardé ce qu'Hippocrate a donné sur les prognostics, comme les remarques les plus judicieuses & les plus utiles qui ayent jamais pu être faites à l'avantage de la medecine; & ils les ont trouvé vraies dans des exemples sans nombre en différens climats, tant la nature est constante & uniforme

forme dans ses opérations, & Hippocrate exact dans ses observations.

Ce grand génie ne s'en est pas tenu à exceller à cet égard; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la Medecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'administration des alimens & leur abstinence dans les maladies. *Trib. lib. VI. de diætâ, libr. de alimento, de hermidorum usu, de salubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ces ouvrages sur ce sujet, que le régime est de si grande conséquence, soit en santé, soit en maladie, que, sans ce moyen, on ne peut pas se conserver ni se rétablir; ensorte qu'il en fit son remede principal dans sa pratique, & même souvent ce fut le seul qu'il employa, sur-tout lorsque le malade est d'un bon tempérament & que ses forces le soutiennent: c'est pourquoi il fut aussi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la disposition du malade. Dans ce qu'il nous a laissé sur cet article, particulierement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le medecin consommé.

L'Anatomie commençoit à être cultivée de son tems pour la spéculation; il s'y adonna comme à une connoissance qu'il jugeoit utile & même nécessaire dans l'exercice de la Medecine: c'est ce qu'il enseigne dans plusieurs traités qui sont relatifs à cette partie. *Lib. VI. de corde, de ossium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans plusieurs endroits de quelques autres de ses œuvres *de alimento, de insomniis, de flatibus*, selon l'interprétation qu'en ont donnée plusieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt qu'il avoit entrevu la découverte fameuse de la circulation du sang, qui n'a été manifestée qu'un grand nombre de siecles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célebres chirurgiens modernes: on peut juger des connoissances qu'il a eues & de ce qu'il a pratiqué à cet égard, par ceux de ses ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fistulis, de vulneribus capitis, de Chirurgiæ officinâ.*) D'ailleurs il donne des marques *passim* dans presque tous les écrits, lorsque l'occasion s'en présente, de l'excellence de son savoir & de sa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on ajouta beaucoup de son tems à celle qui étoit en usage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Asclépiades. Le nombre des medicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas: cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ses écrits, ne fit jamais usage que de peu de remedes & des plus simples: la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de sterilibus*, où chacun sait que les indications changent beaucoup, sont souvent multipliées & très-difficiles à suivre. Nous ne voyons point que ce grand homme fasse mention d'aucun secret spécifique qui lui fût particulier: tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifestes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la Physique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire sur le corps humain les choses dites *non-naturelles*, par l'usage & l'abus qu'on en fait, *voyez* HYGIENNE. C'est par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoissances sur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs causes, & qu'il employoit ou conseilloit en conséquence le traitement & le préservatif convenables avec un succès étonnant, d'après ses recherches, ses observations sur l'influence des différentes saisons de l'année, des différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des situations absolues & respectives des lieux d'habitation, de la différente nature des eaux, des alimens, *&c. Lib. VI. de aëre, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainsi c'est d'après ses connoissances acquises en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'espece & à désigner les personnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres: c'est en conséquence qu'il avoit annoncé la peste qui se fit sentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occasion de laquelle il rendit les plus grands services à sa patrie, & en reçût en reconnoissance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait usage des Mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre sans ce secours: il en a recommandé l'étude à son fils Thessalus (*Epistola Hippocratis ad Thessalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui constitue l'équilibre entre les solides & les fluides dans la santé, & du dérangement duquel résultent la plûpart des maladies: on trouve cette façon de penser de notre auteur établie dans différens endroits de ses ouvrages. *Lib. VI. de flatib. de dietâ, de naturâ hominis*, &c. Il semble avoir eu bonne opinion de l'Astronomie, & l'avoir regardée comme une science qui convenoit à un medecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui étoit pas étrangere: il paroît l'avoir adoptée de la philosophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoissance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la Medecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art: il suffiroit de citer en preuve le serment qu'il exigeoit de ses disciples; mais on trouve bien d'autres choses, à cet égard, dans ses différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epistolæ*, qui sont très-bons & très-utiles à lire pour les sages conseils qu'ils contiennent; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de science dans tous ses ouvrages comme dans sa conduite. Une maladie contagieuse infesta la Perse; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il desireroit, afin de l'attirer dans ses états pour remedier aux ravages qu'y causoit cette peste; mais le medecin aussi desintéressé que bon patriote, fit réponse qu'il se garderoit bien d'aller donner du secours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 ans avant Jesus-Christ. Thessale & Dracon ses fils, Polybe son gendre, & Dexippe son principal disciple, lui succéderent dans l'exercice de la Medecine, & la pratiquerent avec réputation: mais comme dans le monde tout est sujet à révolution, & que les meilleures institutions sont ordinairement les moins durables, le nombre des medecins qui conserverent & qui soutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt considérablement: celle des philosophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aisé de suivre leurs spéculations, que de se conformer à la pratique de ce grand maître: ce qui a presque toujours subsisté jusqu'à nous, & a été la véritable cause que l'art de guérir, proprement dit, n'a presque rien acquis après lui.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'eu égard à l'état où Hippocrate trouva la Medecine, & à celui où il nous l'a laissée il ait été regardé comme le prince des medecins: mais il est surprenant qu'un plan aussi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé, & pour ainsi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès: & si jamais la Medecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle est susceptible, ce ne sera qu'en suivant la méthode de son vrai législateur, qui consiste dans un sage raisonnement toujours fondé sur une observation exacte & judicieuse. *Voyez* MEDECIN, MEDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur; la premiere, qui concerne l'estime que l'on a toujours eue pour eux; la seconde, son langage & son style; & la troisieme, la distinction que l'on doit faire de ses écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés sous son nom, sans être sortis de sa main.

Hippocrate a toujours passé pour être, en fait de Medecine, ce qu'Homere est parmi les Poëtes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magister dixit*: cependant si quelqu'un avoit pû lui contester le premier rang, c'étoit sans doute Galien, ce célebre medecin, dont le savoir étoit prodigieux, *voyez* GALENISME. Celse faisoit tant de cas des écrits d'*Hippocrate*, qu'il n'a souvent fait que le traduire mot à mot: ses aphorismes, son livre des prognostics, & tout ce que l'on trouve dans ses ouvrages de l'histoire des maladies, ont toujours passé à juste titre pour des chef-d'œuvres: mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la considération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'est qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur sur lesquels on ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de medecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le sujet de la plûpart des volumes si nombreux qu'il nous a laissés: mais parmi les modernes en foule qui s'en sont aussi occu-

occupés, on doit ſur-tout diſtinguer le célebre Foëſius, que les medecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne ſauroient trop conſulter pour ſe bien pénétrer de l'eſprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laiſſe pas cependant que de trouver des choſes très-utiles & très-ſavantes dans les commentaires de Mercurial, de Proſper Martian, auſſi-bien que dans les explications particulieres qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi leſquels ce dernier mérite d'être ſingulierement diſtingué pour ſes interprétations ſur les prénotions de Coos.

A l'égard du ſtyle d'*Hippocrate*, c'eſt parce qu'il eſt fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits; ce que l'on doit auſſi attribuer aux changemens aſſez conſidérables ſurvenus dans la langue grecque, pendant l'eſpace de tems qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ſes gloſſateurs qui nous ſont parvenus; à quoi on doit ajouter les variations inévitables, ſuite de l'incorrection des copies multipliées. On peut conſulter ſur les mots obſcurs les Dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la ſuite de pluſieurs des commentaires ſur Hippocrate, tels que ceux de Foëſius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques ont dit touchant la diſtinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les ſuppoſés: on remarquera ſeulement qu'il y en avoit pluſieurs de ſuſpects dès le tems d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déja attribués en ce tems-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à ſon gendre, ou à ſon petit-fils, ou à ſes diſciples, & même à quelques philoſophes ſes prédéceſſeurs ou ſes contemporains. Pour s'éclaircir à fond ſur ce ſujet, on peut conſulter avec ſatisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les ſources où il faut puiſer pour apprendre à connoître l'*Hippocratiſme*, & ce qui y a rapport: les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle ſoit ſuſceptible d'être bien ſaiſie, ne doit point être expoſée imparfaitement; d'ailleurs la meilleure maniere d'étudier Hippocrate eſt de l'étudier lui-même dans ſes œuvres, dont l'édition la plus eſtimée eſt celle de Foëſius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant hiſtorique que dogmatique, qui paſſe pour être très-bien fait, dans l'hiſtoire de la Medecine de le Clerc. L'auteur du diſcours ſur l'état de la Medecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'Anglois, en a auſſi donné une idée aſſez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien ſurprenant à ceux qui ſavent combien eſt fondé tout ce qui vient d'être dit ſur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne ſe trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui ayent ſenti la néceſſité, pour l'avancement de l'art, & qui ſe ſoient fait un devoir de marcher ſur les traces du ſeul vrai maître que la nature avoue pour ſon interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave ſont preſque les ſeuls, & ſur-tout le premier (qui a été nommé par cette raiſon l'*Hippocrate anglois*), qui ayent paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratiſme* dans la théorie & la pratique de la Medecine, & qui ayent agi en conſéquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raiſon n'ont jamais diſcontinué dans aucun tems, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur l'obſervation la plus exacte des faits conſtamment vérifiés pendant une longue ſuite de ſiecles.

HIPPOCRENE, ſ. f. (*Géogr. anc.*) c'eſt-à-dire, *la fontaine du cheval Pégaſe*, & dans Perſe *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *liv. IV. chap. vij.* nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit: Œdipodie, Pſamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuſe, *Hippocrene*, Aganippe & Gargaphie.

L'*Hippocrene*, ſi vantée par les poëtes de tout pays, & dont il ſuffit d'avoir bû pour faire d'excellens vers, étoit ſur le penchant de l'Hélicon; cependant Pauſanias, qui a décrit avec un détail extrème juſqu'aux moindres ſtatues que les anciens avoient érigés ſur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine ſur la gauche quand on alloit dans le bois ſolitaire, particulierement conſacré aux Muſes. (*D. J.*)

HIPPODROME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) lieu deſtiné chez les Grecs aux courſes de chevaux; le mot l'indique, ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *place publique* où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniſer le mot δρόμος, en *dromus:* celui qui chez eux avoit le ſoin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette deſcription citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit compoſé de deux parties: la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terraſſe faite de main d'hommes, & la ſeconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courſes de chevaux avoient rarement lieu dans les tems héroïques, & qu'on n'en faiſoit qu'à l'occaſion de quelque événement remarquable, on choiſiſſoit, pour les faire, des places d'autant plus ſpacieuſes que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toûjours également les cultiver: ce ne fut plus la même choſe dans les tems poſterieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célébroit, furent conſacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros; & par cette raiſon, on ne leur donna que l'étendue néceſſaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'appareil des courſes que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre ſtades (chaque ſtade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on deſtina aux courſes des chars & des chevaux, & que cette deſtination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre ſtades eſt celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laiſſe guere de doute ſur la longueur des autres *hippodromes*, parce que ſi le ſtade ſimple, comme on en convient, fut par-tout la meſure de la courſe à pié, il dut auſſi, quatre fois répété, ſervir dans toute la Grece de meſure pour les courſes à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un ſtade de large à l'*hippodrome* d'Olympie; & dès qu'une fois nous reconnoiſſons que la longueur de toutes les places deſtinées aux courſes des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes auſſi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carriere. A l'un des côtés de la place étoient les ſiéges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice; de ſorte que c'étoit toûjours en s'arrêtant devant ces ſiéges qu'on terminoit la courſe, & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appelloit en grec νύσσα, de νύσσω, *pungo*, parce que les chevaux y étoient ſouvent bleſſés, νυγμά, parce que c'étoit la fin de la carriere, & le terme de la courſe. Homere a peint cette borne ſi deſirée par les athletes dans le vingt-troiſieme livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, & *longos circumflectere curſus*; peut-être, parce qu'on décrivoit pluſieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toûjours de plus en plus, en ſorte qu'au dernier tour on la raſoit de ſi près qu'il ſembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en ſoit, il s'agiſſoit, pour ne ſe pas briſer, d'uſer de beaucoup de dextérité dans cette occaſion; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carriere, c'étoit ſurtout alors que les trompettes faiſoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, ſe nommoit ἱππάφεσις, elle étoit à Olympie, en particulier, une des choſes des plus dignes de la Grece. Cléetus, grand ſtatuaire & grand architecte, en avoit donné le deſſein.

Cette place avoit quatre cens piés de long; large à ſon entrée, elle ſe rétréciſſoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle ſe terminoit en éperon de navire; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la repréſentation dans une planche qu'il a jointe à ſon élégante traduction de Pauſanias. On y voyoit dans toute ſa longueur, à droite & à gauche, des remiſes, ſous leſquelles ſe rangeoient les chars & les chevaux chacun dans celle que le ſort lui avoit aſſignée; ils y demeuroient quelque tems renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre: un dauphin s'abattoit de deſſus la porte qui conduiſoit à l'*hippodrome*; les cordes qui fermoient les remiſes, s'abattoient auſſi, & les chars en ſortant de chaque côté, alloient en deux files occuper leurs places dans la

la carriere, où ils se rangeoient tous sur une même ligne, & avoient tous à peu-près le même espace à parcourir.

Il s'agit à présent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit; ou, si l'on veut, dans un σιγμα antique renversé, qui la resserroit tellement, que soit à côté, soit derriere, il n'y pouvoit passer qu'un seul char de front.

L'exactitude d'Homere ne lui a pas permis de supprimer deux remarques assez légeres; l'une, que le terrain de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit sur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne; mais une troisieme observation plus importante que nous lui devons, & qui résulte aussi de la description de Sophocle, c'est qu'à la suite du terre-plain de l'*hippodrome* regnoit une tranchée d'une pente douce qui le terminoit dans sa largeur; cette tranchée étoit absolument nécessaire dans le cas où l'un des chars viendroit à se briser contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la course.

Ceux qui se trouvoient à la suite du char brisé, descendoient alors dans le fossé; & en le parcourant, du moins en partie, ils faisoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût possible. Ceux qui n'étant pas assez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courses vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plûtôt qu'ils pouvoient; mais ils étoient exposés à se laisser enlever, par ceux qui les suivoient, l'avantage qu'ils avoient eu sur eux dans la plaine; c'est pour cela qu'on tâchoit de modérer ses chevaux, & d'employer toute son adresse pour enfiler juste la borne.

Les hellanodices, qui distribuoient le prix au vainqueur, étoient assis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où se terminoit la course. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une simple barricade, le long de laquelle se rangeoit la foule des spectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le stade d'Olympie qu'on disoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit aussi à la sortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle superstition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raison *taraxippus*: mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cause naturelle; il eût été difficile que de fiers coursiers ne s'agitassent pas en passant de dessous des remises & d'une cour étroite dans un lieu spacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner sur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obélisques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans son usage autant que dans sa disposition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courses de chars en un jour, & cette différence pouvoit seule en amener plusieurs autres. Ce que nous disons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Constantinople, & même à celui d'Athènes, tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y observer les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reste, on ne peut qu'être frappé des dangers de la course des chars dans l'*hippodrome*, sur-tout quand il s'agissoit de faire six fois le tour de la borne; de plus, avant que d'y arriver, la course en char étoit une suite de dangers continuels: non-seulement Oreste périt à cette borne fatale; mais au milieu de cette même course, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen; les deux chars sont froissés, & leurs conducteurs ne pouvant soutenir un si rude choc, sont précipités sur la place.

Cependant, ceux qui s'exposoient à ces dangers, les envisageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls; & Nestor ne craint pour un fils qu'il aime que la seule honte, au cas qu'il ait le malheur de briser son char, & de blesser ses chevaux. (*D. J.*)

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Constantin; il servoit pour les courses de chevaux, & pour les principaux spectacles. Ce cirque, dont la place subsiste toujours, a plus de 400 pas de longueur sur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* sous les empereurs grecs; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont presque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux signifie un *cheval*, & *méidan* une *place*.

Les jeunes Turcs, qui se piquent d'adresse, s'assembloient autrefois à l'atméidan un jour de la semaine, au sortir de la mosquée, bien propres & bien montés, se partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des especes de courses, où, comme les anciens désalteurs, ils passoient par dessous le ventre de leurs chevaux, & se remettoient sur la selle avec une adresse étonnante; mais ce qui parut plus singulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renversés sur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derriere de leur même cheval.

L'obélisque de granique ou de pierre thébaïque, dont les historiens ont parlé, étoit encore élevé dans l'atméidan au commencement de ce siecle; c'est, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une seule piece, haute d'environ 50 piés, terminé en pointe, chargée d'hiéroglyphes; les inscriptions greques & latines qui sont à sa base marquent que Théodose la fit élever. Après qu'elle eut resté long-tems à terre, les machines même que l'on y employa pour la mettre sur pié sont représentés dans un bas relief, & l'on voit dans un autre la représentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorsqu'on y faisoit les courses chez les anciens.

A quelques pas de-là sont les restes d'un autre obélisque (*colossus structilis*) à quatre faces, bâti de différentes pieces de marbre; la pointe en est tombée, & le reste menaçoit déja ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obélisque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obélisques, on apperçoit une colonne de bronze de 15 piés de haut, formée par trois serpens tournés en spirale, & dont les contours diminuent insensiblement jusques vers le col des serpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires pensent que ce pourroit être le serpent de bronze à trois têtes qui fut consacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zozime & Sozomene assûrent que Constantin fit transporter dans l'*hippodrome de Constantinople* le trépié du temple de Delphes; & d'un autre côté, Eusebe rapporte que ce trépié, transporté par l'ordre de l'empereur, étoit soutenu par un serpent roulé en spirale. On aime aussi peut être trop à croire que la célebre colonne de bronze dont on n'osoit approcher qu'en tremblant, qui soutenoit le trépié sacré, & qu'on avoit placé si respectueusement près de l'autel, dans le premier temple du monde, se trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manege de mahométans. (*D. J.*)

HIPPOLITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) quelques auteurs se servent de ce nom pour désigner le bézoar ou la pierre qui se forme dans la vésicule du fiel, dans l'estomac & dans les intestins de quelques chevaux, & qui se trouvent quelquefois dans le crottin. *Voyez* Valentini *historia simplicium reformata*, *pag.* 303. M. Lémery dit qu'il s'est trouvé dans la vessie d'une cavale une pierre de cette espece de la grosseur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort pesante, inégale, & raboteuse à sa surface, & couverte d'une croûte lisse & luisante d'un brun rouge. Après avoir été séchée au soleil, elle pesoit 24 onces. *Voyez* Lemery, *diction. des drogues*. Dans le *journal des savans* de 1666, il est parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Espagne, qui pesoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces sortes de pierres sont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil; on les regarde comme sudorifiques, propres à tuer tous les vers, & à résister au venin. *Voyez* BÉZOARD. (—)

HIPPOLYTE STE. *ou* ST. PLIT, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, sur les confins de l'Alsace, au pié du mont de Voge. La France qui l'avoit eue par le traité de Westphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle est à deux lieues de Schelestadt. *Long.* 25. 6. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

HIPPOLYTION, s. m. (*Hist.*) c'est le temple que Phedre éleva sur une montagne près de Troène, en

en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuſe.

Cette princeſſe, ſous prétexte d'aller offrir ſes vœux dans ſon temple à la déeſſe, avoit l'occaſion en s'y rendant, de voir le fils de Théſée, qui faiſoit journellement ſes exercices dans la plaine voiſine. Dans la ſuite des ſiecles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la ſpéculatrice*. (*D. J.*)

HIPPOMANE'S, ſub. maſc. (*Hiſt. nat & Littér.*) ἱππομανὴς, de ἱππὸς, *cheval*, & μαινομαὶ, *être furieux*.

Ce mot ſignifie principalement deux choſes dans les écrits des anciens: 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voyez* Ariſtote, *Hiſt. anim. lib. VI. cap. xxij.* & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroiſſance de chair que les poulains nouveaux-nés ont quelquefois ſur le front, ſelon le même Pline, *liv. VIII. chap. xlij.*

Les anciens prétendent que ces deux ſortes d'*hippomanés*, ont une vertu ſinguliere dans les philtres & autres compoſitions deſtinées à des maléfices; que la cavale n'a pas plûtôt mis bas ſon poulain, qu'elle lui mange cette excroiſſance charnue, ſans quoi elle ne le voudroit pas nourrir; qu'enfin ſi elle donne le tems à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la ſeule odeur la fait devenir furieuſe.

Virgile a ſu tirer parti de ces contes, en parlant des ſortileges, auxquels la malheureuſe Didon eut recours dans ſon deſeſpoir.

> *Quæritur, & naſcentis equi de fronte revulſus*
> *Et matri præreptus amor.*
> Æneid. lib. IV. v. 515.

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ſes Géorgiques; mais c'eſt toûjours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choſes.

> *Hinc demùm* Hippomanes, *vero quod nomine dicunt*
> *Paſtores; lentum diſtillat ab inguine virus,*
> Hippomanes *quod ſæpè malæ legere novercæ,*
> *Miſcueruntque herbas, & non innoxia verba.*

Il paroît par Juvenal, *ſatyre VI.* que cette opinion étoit aſſez accréditée; car ce poëte attribue la plûpart des deſordres de Caligula, à une potion que ſa femme Cæſonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanès*.

Cependant Ovide ſe moque de toutes ces niaiſeries dans les vers ſuivans,

> *Fallitur Æmonias quiſquis deſcendit ad artes,*
> *Datque quod à teneri fronte revulſit equi;*
> *Non faciunt ut vivat amor medeides herbæ,*
> *Mixtaque cum magicis verſa venena ſonis.*
> *Sit procul omne nefas; ut amaberis, amabilis eſto!*

Enfin, le mot *hippomanès* deſigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens; ici nos Botaniſtes recherchant quelle étoit cette plante, ſe ſont épuiſés en conjectures. Les uns ont penſé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le ſuc de tithymale, & d'autres avec Anguillard, le *ſtramonium, fructu ſpinoſo rotundo, ſemine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuſe*.

Saumaiſe, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite; il ſoutient que ce poëte n'a point dit φυτον, mais χυτον, & par χυῖτον, il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, comme ſi elle eût été vivante; & cette vertu, diſoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanès* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très bien refuté Saumaiſe, dans ſa diſſertation ſur cette matiere, que tout le monde connoît.

Les ſages modernes ont entierement abandonné les anciens ſur le prétendu *hippomanès*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroiſſance ſur le front des poulains. La deſcription publiée par Raygerus en 1678, dans *les actes des curieux d'Allemagne*, *ann.* 8, d'une ſubſtance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que ſa mere avoit enſuite nourri, ne peut paſſer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, ſuivant M. Daubenton, l'*hippomanès*, eſt une matiere ſemblable à de la gelée blanche qui ſe trouve conſtamment placée dans la cavité qui eſt entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine; il peut arriver aſſez ſouvent, que cette matiere vienne au-dehors avec la tête du poulain, étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matiere qui eſt flottante ſans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & paſſer au-dehors auſſi-tôt que les membranes ſont déchirées; la formation de l'*hippomenés*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il eſt aiſé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractere du ſédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoires de ce phyſicien, qui ſe trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences*, *année* 1751. (*D. J.*)

* HIPPONE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ſes hommes illuſtres; Apulée, *au livre troiſieme de ſon âne d'or*; Tertullien, dans ſon *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'eſt de cette déeſſe que Juvenal a dit, *juvat ſolam Hippo, & facies olida ad præſepia pictas*. On dit qu'un certain Fulvius ſe prit de paſſion pour une jument, & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone*, *Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours ſinguliers. Ariſtote raconte *au livre ſecond de ſes paradoxes*, un fait tout ſemblable: un jeune éphéſien ayant eu commerce avec une âneſſe, il en naquit une fille qui ſe fit remarquer par ſes charmes, & qu'on nomma de la circonſtance extraordinaire de ſa naiſſance, *Onoſeilia*. Il n'eſt pas beſoin de prévenir le lecteur ſur l'abſurdité de ces contes; on y voit ſeulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en eſt preſque pas un ſeul dont la naiſſance ſoit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir ſur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle eſt ſurnommée *Diarrhytus*, à cauſe des eaux dont elle eſt arroſée, pour la diſtinguer d'une autre *Hippone*, auſſi en Afrique dans la Numidie, ſurnommée la royale, *Hippo regius*. La premiere étoit une colonie floriſſante du tems de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée ſortoit comme une riviere, & où elle rentroit ſelon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiſcopale de l'Afrique, cette ville étoit le ſiége d'un évêque, c'eſt préſentement *Biſerte*. Hippone ſurnommée *la Royale*, étoit épiſcopale auſſi-bien que la précédent; elle tire un grand luſtre dans l'égliſe Romaine, d'avoir eû pour évêque S. Auguſtin; c'eſt aujourd'hui la petite ville de *Bone* en Afrique. (*D. J.*)

HIPPOPHAE'S, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau qui croît en Grece & dans la Morée, à peu de diſtance de la mer; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles d'un olivier; mais elles ſont plus longues, plus étroites, & plus tendres. Ses racines ſont longues, épaiſſes, & remplies d'un ſuc laiteux extraordinairement amer; les Foulons en font uſage dans leur métier.

HIPPOPODE, ſ. m. (*Géog.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples ſitués ſur le bord de la mer de Scythie, que l'on diſoit avoir des piés ſemblables à ceux des chevaux.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἵππος, *cheval*, & πους, *pié*. Denis le Géographe, *v.* 310. Mela, *l. III. c. vj.* Pline, *l. IV. c. xiij.* S. Auguſtin, *de Civit. lib. XVI. cap. viij.* parlent des *Hippopodes*; mais la vérité eſt qu'on leur donna cette épithete à cauſe de leur vîteſſe. *Dictionnaire de Trévoux*.

HIPPOPOTAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui ſe trouve en Afrique ſur les bords du Niger, ſur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Aſie.

Le mérite de l'invention de la ſaignée attribué à l'*hippopotame*, dit M. de Juſſieu, dans une diſſertation ſur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomiſſoit du feu, avoit tellement excité la curioſité des anciens, que quelques édiles, qui dans le tems de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en préſenterent en ſpectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics; & long-tems après lui, les autres ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir pluſieurs dans les jeux ſéculaires qu'il célébra.

Les ſiecles qui depuis ſe ſont écoulés juſqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux inſtruits de ſa figure & de ſon caractere, nous ne pouvons preſque rien ajouter à ce que

Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessein d'après un de ceux qu'il avoit vûs à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vû en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne sont point d'accord sur la configuration de toutes les parties de l'*hippopotame*.

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans *les mémoires de l'acad. des Scienc. année* 1724, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux, envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de l'*hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caracteres sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupede amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié; les naseaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la derniere dureté.

Il a dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces; son cou est court; ses nazeaux jettent des moustaches à la maniere de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou; ce sont-là les seules poils du corps de cet animal; sa mâchoire supérieure est mobile comme celle du crocodile; il a dans la mâchoire inférieure deux especes de défenses à la maniere du sanglier.

Ses jambes sont grosses & basses comme celles de l'ours; son sabot est semblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il est seulement divisé en deux, & a quatre doigts; cette structure de la sole de l'*hippopotame*, montre qu'il n'est pas fait pour nager, & que son allure est de se promener sur terre & dans les rivieres; sa queue ressemble à celle de l'ours; elle est très-grosse à son origine, & va en s'amincissant en pointe vers l'extrémité; elle n'a guere que six à huit pouces de long, & elle est trop épaisse, pour qu'il puisse la fouetter de côté & d'autre; son cuir est fort dur, fort épais, sans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance sur eux, autant de corde que l'animal blessé en entraîne en fuyant, jusqu'à ce que s'affoiblissant par la perte du sang qui coule de sa blessure, il vienne expirer sur le rivage; sa chair est de difficile digestion.

Le poids de 45 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Jussieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelete de la tête d'un cheval, à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiqués les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en-devant, qui est de huit à neuf pouces, sur six de hauteur; mais cette mâchoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont presque obliquement insérées dans des alvéoles très-profonds.

De ces six dents, les deux du milieu qui tiennent lieu d'incisives, sont horisontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre puoces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diametre; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au-dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenses, sont courbées en demi-cercle, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de saillie, sur huit de racine, qui est très-oblique; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de saillie, & six de racine. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, tiennent la place des racines, & font par leur jonction du côté qui est applati, l'office de véritables cisoires; celles qui les suivent séparées de ces dernieres par un espace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, sont les molaires au nombre de huit; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres; & c'est en ce cas, ce qui a pû donner lieu à quelques auteurs, d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de deux piés, ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal, qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans la gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, supposé qu'il s'en nourrisse, qu'après l'avoir bien mâché; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié, il est du genre de ceux qui ont des doigts; sa forme est très-massive, car dans l'état desseché de celui qu'a vû M. de Jussieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, sur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, sont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe presque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité, la pesanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de Sculpture & du Tour. Peut-être doit-on mettre la maniere de travailler ces dents, dans le nombre des choses pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pausanias dans ses Archaïques, d'une statue d'or de Dindymene, vénérée par les Proconésiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elles se travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matiere en étoit plus précieuse, non-seulement comme étant moins commune, mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire; elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, sans avoir aucune connoissance de leur origine; l'expérience nous apprend combien les dents artificielles, qui sont faites avec les canines de cet animal, sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit, non-seulement par leur solidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame*; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter leur sang, détourner la crampe, guérir les hémorrhoïdes, & mille autres fadaises de cette espece qu'on lit dans Bartholin, Hocchstetter, les Ephémerides des curieux de la nature, ainsi que dans les livres de voyages; tout cela, dis-je, est si pitoyable, qu'on en seroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le génie fabuleux de la plûpart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol, dans Wormius, dans Thevenot, que des contrariétés sur la description qu'ils nous donnent du cheval de riviere; on ne peut les croire ni les uns, ni les autres. Vossius, dans son traité latin de l'*idolatrie*, a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame*, & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bo-

Bochard dans ſon *Hiérozoïcon*, & après lui Ludolf dans ſon *hiſtoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* eſt le béhémoth de Job, *ch. xl. v.* 10. mais ils ont fait là-deſſus des recherches & une dépenſe d'érudition bien inutiles: on ignorera toujours ce que c'eſt que le *béhémoth* de Job, & ceux qui croient que ce mot déſigne plutôt l'*éléphant* qu'aucun autre animal ſemblent les mieux fondés en raiſon. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* ſignifie ſeulement en général toutes ſortes de *bêtes* d'une grandeur énorme; enfin les deſcriptions que j'ai lu de cet animal dans l'hiſtoire générale des voyages, ſe contrediſent, & ſont preſque toutes également fauſſes.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques; il eſt clairement formé de ἵππος, *cheval*, & ποταμὸς, *fleuve*; ainſi *hippopotame* ſignifie *cheval aquatique*; il ſeroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple dans Aldrovande, *de quad. digit.* 181. Geſner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonſton *de quad.* 76. Ray, *ſynops animal* 123. Monti, *Exot.* 5. Pellon, *de aquat.* 25. *&c.*

Il faudroit du moins conſerver à cet animal le ſeul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec une eſpece d'inſecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin*. (*D. J.*)

HIPPOS, ſ. m. (*Med.*) c'eſt le nom ſous lequel Maître-Jan déſigne une maladie des *yeux*, qui conſiſte dans un mouvement continuel de ces organes, qui ne peuvent pas ſe fixer & ſont d'une inſtabilité qui ne ceſſe point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des eſprits animaux ſe fait *inordinément* dans les muſcles des yeux, mais ſans violence; ce qui diſtingue le cas de celui des convulſions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient ſouvent de naiſſance; & alors elle eſt incurable, parce qu'elle eſt l'effet d'une conformation vicieuſe des organes qui ſervent à mouvoir les yeux: ou elle eſt un accident des fiévres ardentes; dans ce cas, elle eſt un fort mauvais ſigne, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. *Voyez* CONVULSION, YEUX. *Voyez* le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPURIS, ſ. m. (*Med.*) ἵππουρις, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'eſt un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir déſigner une ſorte de fluxion longue & opiniâtre, qui ſe forme dans les aînes ou ſur les parties génitales de ceux qui vont trop ſouvent & trop long-tems à cheval; il ſemble auſſi que cet auteur veuille indiquer une foibleſſe ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cauſe dans ces mêmes parties; c'eſt le ſens que donne au mot *hippuris*, Foëſius, dans ſon ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le conſulter ſur ce ſujet. *Voyez* AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom que les Naturaliſtes donnent à une eſpece de corail cannellé ou ſillonné à ſa ſurface, & qui reſſemble à la preſle qui s'appelle *hippluris* en latin; il eſt compoſé de pluſieurs cylindres, qui s'emboîtent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuſte dans la partie concave ou creuſe de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il eſt rare de trouver des *hippurites* entiers dans le ſein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations ſéparées. Wallerius en compte neuf eſpeces différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corallini*. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome II. p.* 38. *& ſſ.* Les *hippurites* ſont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans leſquelles on a cru trouver de la reſſemblance avec une ſelle de cheval. (—)

HIRARA, ſ. m. (*Zoolog.*) animal du Bréſil, qui reſſemble, dit-on, beaucoup à l'hyene: il eſt tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il ſe nourrit de miel; s'il rencontre un gueſpier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ſes petits, & il ne mange que quand ils ſont raſſaſiés.

HIRCANIE, ſ. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perſes, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caſpienne au nord. Zadracarta & Adraſpe en étoient les capitales: c'eſt aujourd'hui le Tabariſtan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour ſa fertilité.

HIRCUS, ſ. m. *terme d'Aſtronomie*, eſt une étoile de la premiere grandeur, la même que la chevre. *Voyez* CHEVRE.

HIRCUS, *terme d'Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui eſt proche des tempes & ſur laquelle il vient du poil. Ce mot eſt latin, & ſignifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux.*

* HIRONDE, (QUEUE D') *Art méchan.* c'eſt une ſorte d'aſſemblage qui prend ſon nom de ſa forme, aſſez ſemblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortifications formés de deux angles ſaillans aux deux extrémités, & d'un angle rentrant dans ſon centre avec flancs non paralleles, mais ſe rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

* HIRME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) la premiere partie des tropains, ſur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le ſuivent, & auxquels elle ſert d'antienne. *Voyez* TROPAINS.

HIRONDELLE, ſub. fém. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *hirundo domeſtica*, Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui peſoit à peine une once; elle avoit près de ſept pouces de longueur depuis le bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en-dehors & noirâtre en-dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a ſur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge eſt de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du deſſous de l'aîle ſont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légeres teintes de rouge; la queue eſt fourchue & compoſée de douze plumes qui ſont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont noirâtres, mais les petites ont une belle couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne ſait pas encore bien certainement où ces oiſeaux paſſent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels quel l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraiſſemblance à ce qu'ils ſe retiraſſent & ſe tinſſent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau ſous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia:* c'eſt la plus petite des *hirondelles*; elle differe du martinet (*voyez* MARTINET.) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous ſur les rivages.

HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiſeau a moins de rapport avec les *hirondelles*, qu'avec des oiſeaux d'autre genre. Il eſt, ſelon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre eſt blanchâtre; la tête, les aîles & le dos ſont roux; les aîles & la queue ſont très-longues comme dans les *hirondelles* noirâtres en-deſſus & brunes en deſſous; la queue eſt fourchue; le bec eſt fort & noir; l'ouverture de la bouche eſt grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil preſque juſqu'à la poitrine comme un collier; les piés ſont très-noirs. Willughbi, *Ornith. voyez* OISEAU.

HIRONDELLE DE MER, *voyez* POISSON VOLANT.

HIRONDELLE, (*Mat. med.*) les jeunes *hirondelles* ſont fort célébrees dans la paſſion hyſtérique, les convulſions & les accouchemens difficiles; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau diſtillée compoſée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* paſſe pour ſpécifique appliqué extérieurement dans l'eſquinancie; cette vertu eſt encore précaire; la fiente d'*hirondelle* n'eſt pas plus diſcuſſive, ni plus *obcæcante* que celle d'un autre oiſeau. (*b*)

HIRONDELLE (*pierre d'*) *Hiſt. naturelle*, *Lithol.* l'on nomme ainſi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raiſon pour des coquilles. Elles ont à-peu-près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écreviſſes*; il y en a, ſuivant Wallerius, qui ſont convexes d'un côté, & applaties de l'autre; d'autres ont un côté concave; d'autres ſont ovales; d'autres enfin ſont quarrées, mais toutes ſont ex-

trèmement lisses; la couleur en est ou blanche, ou jaune, ou grise, ou bleuâtre; on les trouve dans le sable, & non dans l'estomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont crû. Quelques naturalistes croient que les *pierres d'hirondelle* sont une espece de pierre lenticulaire: d'autres avec plus de raison croient que ce sont des petites coquilles connues sous le nom d'*opercules*. M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme *busonites*, ou *crapaudines*, & que ce ne sont que des petits fragmens du palais d'un poisson appellé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à des petites pierres de différente nature, mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de sortir.

On nomme aussi *pierres d'hirondelles*, des petites pierres de la grosseur d'une lentille qui se trouvent, dit on, dans l'estomac de quelques jeunes *hirondelles*; les anciens les nommoient *lapides chelidonii*; & parmi plusieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alkaline ou calcaire, elle se charge des sérosités âcres qui peuvent être dans les yeux; que par-là elle s'agite & s'amollit, en sorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que plusieurs autres petites pierres agissent de la même maniere dans l'œil, telles que celles qui se trouvent en Dauphiné sur la montagne de Sassenage près de Grenoble; il prétend que les plus petits yeux d'écrevisses peuvent aussi produire le même effet. *Voyez* Lémery, *Dictionnaire des drogues*. (—)

HIRPES, s. m. pl. (*Littérat.*) familles particulieres d'Italie, qui habitoient le territoire des Falisques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un decret perpétuel du sénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fournissoient des prêtres, qui dans un sacrifice qu'on faisoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchoient nuds piés en présence de tout le peuple sur des charbons ardens, sans souffrir aucun mal; c'est pour cette raison qu'Arons, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainsi dans l'Enéide, *liv. XI. v.* 785.

Summe deûm, sancti custos Soractis Apollo
Quem primi colimus, cui pineus arbor acervo
Pascitur, & medium freti pietate per ignem
Cultores, multa premimus vestigia prima.

Virgile est admirable; il savoit aussi-bien que Servius son commentateur, aussi-bien que Pline & Varron, que ces prêtres ne marchoient impunément sur des brasiers, qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation; mais le prince des poëtes latins respectoit la religion & les préjugés de son pays, & ne s'en servoit que pour l'embellissement de son ouvrage.

Strabon assure que le sacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie, *voyez* FÉRONIE. Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue de ce poëte.

J'ajoûte ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où se donnoit le même spectacle; & c'est toûjours Strabon qui me l'apprend. Diane, surnommée *Pérasia*, avoit un temple à Castabala dans la Cappadoce, où les prêtresses de ce temple marchoient piés nuds sur la braise sans se brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII. p.* 370, *sacrificas mulieres illæsis pedibus, per prunas ambulare*. Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occasion pour tromper les spectateurs; c'est assez de dire que nos bateleurs font des choses bien plus surprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtresses de Castabala, & cependant ce ne sont que de simples tours d'escamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS, (LES) *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où sont présentement le *Cadoyna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Acellino*, *Fregento*, *Nasco*, *Sancta-Agata de Goti*. (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Javez, au confluent des rivieres de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voitgland, & une troisieme en Bohème, dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, située entre la Hesse, la Thuringe, & la principauté de Fulde: la capitale porte le même nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été secularisée par le traité de Westphalie, en faveur de la maison de Hesse-Cassel qui la possede actuellement. *Long.* 27. 28. *lat.* 51. 48.

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Lusace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, sur la riviere de Rednick.

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinat, sur le Neckre, au-dessus de Heidelberg.

HISSE, (*Marine.*) commandement que fait l'officier pour élever ou hausser quelque chose.

Hisse, hisse, commandement redoublé, pour dire *hisser* promptement. (*Z*)

HISSER, verbe act. (*Marine.*) c'est élever ou hausser un mât, une voile, ou toute autre chose.

Hisser en douceur, c'est *hisser* lentement ou doucement. (*Q*)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Eubée, sous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit située sur un rocher, & fut ensuite nommée *Oreum*, c'est-à-dire, *ville de montagne*; les *Istiéens*, dit Strabon, ont été appellés *Oritæ*, & leur ville au lieu du nom d'*Istiée*, a pris le nom d'*Oréos*. *Voyez* OREUM. (*D. J.*)

HISTIADROMIE, sub. fém. (*Marine.*) c'est l'art de naviger ou de construire un vaisseau sur mer. *Voyez* NAVIGATION. (*R*)

HISTOIRE, s. f. c'est le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*histoire* des opinions, qui n'est guère que le recueil des erreurs humaines; l'*histoire* des Arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoissance de l'invention & du progrès des Arts, la description de leur méchanisme; l'*Histoire naturelle*, improprement dite *histoire*, & qui est une partie essentielle de la Physique.

L'*histoire* des événemens se divise en sacrée & profane. L'*histoire* sacrée est une suite des opérations divines & miraculeuses, par lesquelles il a plû à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere respectable.

Les premiers fondemens de toute *Histoire* sont les récits des peres aux enfans, transmis ensuite d'une génération à une autre; ils ne sont que probables dans leur origine, & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le tems, la fable se grossit, & la vérité se perd: de-là vient que toutes les origines des peuples sont absurdes. Ainsi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de siecles; ils l'avoient été ensuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cens quarante ans: & le soleil, dans cet espace de tems, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyptienne. On sait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *histoire* des Grecs. Les Romains, tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*histoire* de leurs premiers siecles. Ce peuple si récent, en comparaison des nations asiatiques, a été cinq cens années sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été sa nourrice; qu'il ait marché avec vingt-mille hommes de son village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins, qu'ensuite il soit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un rasoir; & qu'une vestale ait tiré à terre un vaisseau avec sa ceinture, &c.

Les premieres annales de toutes nos nations modernes ne sont pas moins fabuleuses: les choses prodigieuses & improbables doivent être rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine; elles entrent dans l'*histoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque chose de l'*histoire* ancienne, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de voir s'il reste quelques monumens incontestables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier est le recueil des observations astronomiques faites pendant dix-neuf cens ans de suite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageste de Ptolomée. Cette suite d'observations, qui remonte à deux mille deux cens trent-quatre ans avant notre ere vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens existoient en corps de peuple plusieurs siecles auparavant: car les Arts ne sont que l'ouvrage du tems; & la paresse naturelle aux hommes les laisse des milliers d'années sans autres connoissances & sans autres talens que ceux de se nourrir, de se défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du tems de César, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlascala.

Le second monument est l'éclipse centrale du soleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquantecinq ans, avant notre ere vulgaire, & reconnue véritable par tous nos Astronomes. Il faut dire la même chose des Chinois que des peuples de Babylone; ils composoient déja sans doute un vaste empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les Arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toujours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues *histoires universelles:* & quand un espagnol & un françois faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller son pays *la premiere monarchie du monde*.

Le troisieme monument, fort inférieur aux deux autres, subsiste dans les marbres d'Arondel: la chronique d'Athènes y est gravée deux cens soixante-trois ans avant notre ere; mais elle ne remonte que jusqu'à Cécrops, treize cens dix-neuf ans au-delà du tems où elle fut gravée. Voilà dans l'*histoire* de toute l'antiquité, les seules connoissance incontestables que nous ayons.

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point d'*histoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & universelle ignorance de cet art qui transmet les faits par l'écriture, en sont cause: il y a encore plusieurs peuples qui n'en ont aucun usage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de savoir écrire jusqu'aux treizieme & quatorzieme siecles: presque tous les actes n'étoient attestés que par témoins. Ce ne fut en France que sous Charles VII. en 1454 qu'on rédigea par écrit les coûtumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Espagnols, & delà vient que leur *histoire* est si seche & si incertaine, jusqu'au tems de Ferdinand & d'Isabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui savoient écrire pouvoient en imposer.

Il y a des nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'usage des caracteres. Nous savons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Asie au commencement du treizieme siecle; mais ce n'est ni par lui, ni par les Tartares que nous le savons. Leur *histoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au scythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Persans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Asie, si long-tems avant le regne de Cyrus.

Il est presque sûr qu'alors sur cent nations il y en avoit à peine deux qui usassent de caracteres.

Il reste des monumens d'une autre espece, qui servent à constater seulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précedent toutes les époques connues & tous les livres; ce sont les prodiges d'Architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont résisté au tems. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cens ans, & qui les avoit vûs, n'avoit pû apprendre des prêtres égyptiens dans quel tems on les avoit élevés.

Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut considérer que ces efforts de l'ostentation des rois n'ont pû être commencés que long-tems après l'établissement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord relever le terrein, fonder les villes sur des pilotis dans ce terrein de vase, & les rendre inaccessibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti nécessaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples se fussent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des roches qui forment deux chaînes à droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples rassemblés eussent les instrumens du labourage, ceux de l'Architecture, une grande connoissance de l'Arpentage, avec des lois & une police: tout cela demande nécessairement un espace de tems prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entreprises les plus nécessaires & les plus petites, combien il est difficile de faire de grandes choses, & qu'il faut non-seulement une opiniâtreté infatigable, mais plusieurs génération animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce soit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Ramessès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuses masses, nous n'en serons pas instruits de l'*histoire* de l'ancienne Egypte: la langue de ce peuple est perdue. Nous ne savons donc autre chose sinon qu'avant les plus anciens historiens, il y avoit de quoi faire une *histoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui est en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans: nous n'avons avant ce tems que quelques probabilités: deux seuls livres profanes ont conservé ces probabilités; la chronique chinoise, & l'*histoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques chinoises ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de son *histoire*, par la nouveauté de cette entreprise & par le charme de sa diction, & sur-tout par les fables. Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux: mais tout ce qu'il a vû est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle splendeur régnoit dans l'Asie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vû à Delphes les présens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel espace de tems a dû s'écouler avant que des rois de Lydie eussent pû amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un temple étranger!

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milésiennes. C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès; c'est cette femme, qui par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr. C'est un oracle de Delphes qui devine que dans le même tems qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répete tous les contes de cette espece, admire la science de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule; & à ce sujet, il propose à la police d'empêcher les jeunes gens de se baigner dans la riviere. Le tems est si cher, & l'*histoire* si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*histoire* de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro, qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne fait pas seulement quel roi régnoit alors à Babilone; les uns disent Baltazar, les autres Anabot. Herodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagettes. Xénophon dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne sait autre chose dans ces ténebres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-longtems de vastes empires, & des tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misere publique; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infames plaisirs au sortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes; que la superstition gouvernoit les hommes; qu'un songe étoit regardé comme un avis du ciel & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, &c.

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire* se rapproche de son tems, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enve-

enveloppés de contes puériles. Herodote devient le modele des hiſtoriens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller ſubjuguer la Grece, & enſuite l'Europe. Il le mene, ſuivi de près de deux millions de ſoldats, depuis Suze juſqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui: aucun n'eſt oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, juſqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité ſeptentrionale de la mer Caſpienne, pays alors habité par des peuples puiſſans, & aujourd'hui par des Tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'au Gange, ſont ſous ſes étendards. On voit avec étonnement que ce prince poſſédoit autant de terrein qu'en eut l'empire romain; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand mogol en-deçà du Gange; toute la Perſe, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, ſi vous en exceptez la Romanie; mais en récompenſe il poſſédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ſes états quel eſt le tort des déclamateurs en vers & en proſe, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir ſubjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévaſté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere; il fut le premier hiſtorien comme Homere le premier poëte épique; & tous deux ſaiſirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'eſt un ſpectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Aſie & de l'Afrique, qui fait paſſer ſon armée immenſe ſur un pont de bateau d'Aſie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaie ſupérieure, & qui entre dans Athènes abandonnée & deſerte. On ne s'attend point que les Athéniens ſans ville, ſans territoire, refugiés ſur leurs vaiſſeaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuſe flote du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieuſement les débris de ſon armée, & qu'enſuite ils lui défendront par un traité, de naviger ſur leurs mers. Cette ſupériorité d'un petit peuple généreux & libre, ſur toute l'Aſie eſclave, eſt peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend auſſi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples aſiatiques. Quand on lit l'*hiſtoire* moderne, la victoire de Lépante fait ſouvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colonne, à Thémiſtocle & à Euribiades. Voilà peut être le ſeul fruit qu'on peut tirer de la connoiſſance de ces tems reculés.

Thucydide, ſucceſſeur d'Hérodote, ſe borne à nous détailler l'*hiſtoire* de la guerre du Péloponnèſe, pays qui n'eſt pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle: & comme ſi la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux reſſorts à l'eſprit humain, c'eſt dans ce tems que tous les arts floriſſoient en Grece. C'eſt ainſi qu'ils commencent à ſa perfectionner enſuite à Rome dans d'autres guerres civiles du tems de Céſar, & qu'ils renaiſſent encore dans notre xv. & xvj. ſiecle de l'ere vulgaire, parmi les troubles de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponnèſe, décrite par Thucydide, vient le tems célebre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Ariſtote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'Univers. De ſon tems, & de celui de ſes ſucceſſeurs, floriſſoit Carthage; & la république romaine commençoit à fixer ſur elle les regards des nations. Tout le reſte eſt enſeveli dans la Barbarie: les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord ſont inconnus.

L'*hiſtoire* de l'empire romain eſt ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos légiſlateurs. Leurs loix ſont encore en vigueur dans la plûpart de nos provinces: leur langue ſe parle encore, & longtems après leur chûte, elle a été la ſeule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Eſpagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre de choſes, & c'eſt ce qu'on appelle l'*hiſtoire du moyen âge*; *hiſtoire* barbare de peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe eſt ainſi bouleverſée, on voit paroître au vij. ſiecle les Arabes, juſques-là renfermés dans leurs deſerts. Ils étendent leur puiſſance & leur domination dans la haute Aſie, dans l'Afrique, & envahiſſent l'Eſpagne; les Turcs leur ſuccedent, & établiſſent le ſiége de leur empire à Conſtantinople, au milieu du xv. ſiecle.

C'eſt ſur la fin de ce ſiecle qu'un nouveau monde eſt découvert; & bientôt après la politique de l'Europe & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la reſtauration des ſciences, font qu'enfin on a des *hiſtoires* aſſez fideles, au lieu des chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ſes hiſtoriens. L'ancienne indigence ſe tourne en ſuperflu: il n'eſt point de ville qui ne veuille avoir ſon *hiſtoire* particuliere. On eſt accablé ſous le poids des minuties. Un homme qui veut s'inſtruire eſt obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverſe; il ſaiſit dans la multitude des révolutions, l'eſprit des tems & les mœurs des peuples. Il faut ſur-tout s'attacher à l'*hiſtoire* de ſa patrie, l'étudier, la poſſéder, réſerver pour elle les détails, & jetter une vue plus générale ſur les autres nations. Leur *hiſtoire* n'eſt intéreſſante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choſes qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chûte de l'empire romain, ne ſont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des avantures barbares, ſous des noms barbares, excepté le tems de Charlemagne. L'Angleterre reſte preſque iſolée juſqu'au regne d'Edouard III. le Nord eſt ſauvage juſqu'au xvj. ſiecle; l'Allemagne eſt longtems une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes deſolent 600 ans l'Italie, & il eſt difficile d'appercevoir la vérité à-travers les paſſions des écrivains peu inſtruits, qui ont donné les chroniques informes de ces tems malheureux. La monarchie d'Eſpagne n'a qu'un événement ſous les rois Viſigoths; & cet événement eſt celui de ſa deſtruction. Tout eſt confuſion juſqu'au regne d'Iſabelle & de Ferdinand. La France juſqu'à Louis XI. eſt en proie à des malheurs obſcurs ſous un gouvernement ſans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers tems de la France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome; il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un ſi vaſte empire ſont d'autant plus intéreſſans qu'ils ſont plus foibles, & qu'on aime à voir la petite ſource d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le ſecours des archives, & on n'en a preſque point. Quelques anciens couvens ont conſervé des chartres, des diplomes, qui contiennent des donations, dont l'autorité eſt quelquefois conteſtée; ce n'eſt pas là un recueil où l'on puiſſe s'éclairer ſur l'*hiſtoire* politique, & ſur le droit public de l'Europe. L'Angleterre eſt, de tous les pays, celui qui a ſans contredit, les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Ces actes recueillis par Rimer, ſous les auſpices de la reine Anne, commencent avec le xij. ſiecle, & ſont continués ſans interruption juſqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumiere ſur l'*hiſtoire* de France. Ils font voir par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en ſouveraineté abſolue, quand le roi de France Charles V. la confiſqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles ſommes conſidérables, & quelle eſpece de tribut paya Louis XI. au roi Edouard IV. qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Eliſabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter ſur ſon thrône, *&c.*

De l'utilité de l'Hiſtoire. Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays: c'eſt ce qui excite les nations mordernes à enchérir les unes ſur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'Agriculture. Les grandes fautes paſſées ſervent beaucoup en tout genre. On ne ſauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs cauſés par des querelles abſurdes. Il eſt certain qu'à force de renouveller la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'eſt pour avoir lû les détails des batailles de Creci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, *&c.* que le célebre maréchal de Saxe ſe déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poſte*.

Les exemples font un grand effet ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV. n'entreprenoit ſa grande guerre, qui devoit changer le ſyſtème de l'Europe, qu'après s'être aſſez aſſuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir ſoutenir pluſieurs années ſans aucun ſecours de finances.

Il ver-

Il verra que la reine Elisabeth, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant Philippe II. & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée sous Louis XIV. après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontieres qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chûte de l'empire romain blâme-t-il Justinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*histoire* moderne, & l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, est d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv. siecle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain, qui ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

De la certitude de l'Histoire. Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique, n'est qu'une extrème probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude historique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais le seul, de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas crû, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entrerent dans ce vaste empire plusieurs siecles après, commencerent à rendre la chose probable. Elle est aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la disposition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, sans que personne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois historiens seulement avoient écrit l'avanture du roi Charles XII. qui s'obstinant à rester dans les états du sultan son bienfaiteur, malgré lui, se battit avec ses domestiques contre une armée de janissaires & de Tartares, j'aurois suspendu mon jugement; mais ayant parlé à plusieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, si elle n'est ni sage, ni ordinaire, elle n'est contraire ni aux loix de la nature, ni au caractere du héros.

L'*histoire* de l'homme au masque de fer auroit passé dans mon esprit pour un roman, si je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut soin de cet homme dans sa derniere maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant aussi attesté le fait, & tous ceux qui devoient en être instruits me l'ayant confirmé, & les enfans des ministres d'état, dépositaires de ce secret, qui vivent encore, en étant instruits comme moi, j'ai donné à cette *histoire* un grand degré de probabilité, degré pourtant au-dessous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'avanture de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au masque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne soit attesté par des hommes animés de l'esprit divin. Voilà pourquoi à l'article CERTITUDE de ce Dictionnaire, c'est un grand paradoxe de dire qu'on devroit croire aussi-bien tout Paris qui affirmeroit avoir vû résusciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris sur une chose improbable, ne sauroit être égal au témoignage de tout Paris sur une chose probable. Ce sont là les premieres notions de la saine Métaphysique. Ce Dictionnaire est consacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il se trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

Incertitude de l'Histoire. On a distingué les tems en fabuleux & historiques. Mais les tems historiques auroient dû être distingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'est pas question, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté son *histoire*. Mais dans les faits les plus reçus que de raisons de douter? Qu'on fasse attention que la république romaine a été cinq cens ans sans historiens, & que Tite-Live lui-même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent presque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere*; qu'on songe que dans les trois cens premieres années, l'art d'écrire étoit très-rare, *raræ per eadem tempora litteræ*. Il sera permis alors de douter de tous les évènemens qui ne sont pas dans l'ordre ordinaire des choses humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes. L'*histoire* de Lucrece sera-t-elle bien vraissemblable? croira-t-on aisément sur la foi de Tite-Live, que le roi Porsenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'assassiner? Ne sera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cens années, qui dit que Porsenna subjugua les Romains. L'avanture de Regulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, merite-t-elle qu'on la croie? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, si elle avoit été vraie? il n'en dit pas un mot. N'est-ce pas une grande présomption que ce conte ne fut inventé que long-tems après pour rendre les Carthaginois odieux? Ouvrez le dictionnaire de Moréri à l'article *Régulus*, il vous assure que le supplice de ce Romain est rapporté dans Tite-Live. Cependant la Décade où Tite-Live auroit pû en parler est perdue; on n'a que le supplément de Freinsemius, & il se trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un allemand du xvij. siecle, croyant citer un romain du tems d'Auguste. On feroit des volumes immenses de tous les faits célebres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, sont-elles des preuves historiques? On est naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un évenement, en atteste la certitude. Cependant, si ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célebrent quelques faits peu vraissemblables, prouvent-ils autre chose, sinon qu'on a voulu consacrer une opinion populaire?

La colonne rostrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la statue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un rasoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige? Les statues de Cérès & de Triptolème, dans Athènes, étoient-elles des témoignages incontestables que Cérès eût enseigné l'Agriculture aux Athéniens? Le fameux Laocoon, qui subsiste aujourd'hui si entier, atteste-t-il bien la vérité de l'*histoire* du cheval de Troie?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne constatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté sur un dauphin, se célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit son aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de sa maîtresse.

La fameuse fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Remus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de Mai? Le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ses hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna sa douleur aux trois dieux. On n'ose exprimer ce qu'ils firent sur la peau du boeuf qu'Hirée leur avoit servi à manger; ils couvrirent ensuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Presque toutes les fêtes romaines, syriennes, greques, égyptiennes, étoient fondées sur de pareils contes, ainsi que les temples & les statues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité consacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises, qualifiées de victoires, & sur des entreprises manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende. N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Espagne, frappé une médaille qui attestoit la prise de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le siége?

Les médailles ne sont des témoignages irréprochables que lorsque l'événement est attesté par des auteurs contemporains; alors ces preuves se soutenant l'une par l'autre, constatent la vérité.

Doit-on dans l'histoire insérer des harangues, & faire des portraits? Si, dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une maniere singuliere & forte qui caractérise son génie & celui de son siecle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot; de telles harangues sont peut-être la partie de l'*histoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? Il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait; c'est une fiction imitée d'Homere. Mais ce qui est fiction dans un poëme, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plusieurs

sieurs anciens ont eu cette méthode; cela ne prouve autre chose, sinon que plusieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien souvent plus d'envie de briller que d'instruire: des contemporains sont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec lesquels ils ont négocié, des généraux sous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il est à craindre que le pinceau ne soit guidé par la passion! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon sont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de sagesse, que ceux qu'on lit avec plaisir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les évenemens comme des caracteres avec lesquels on peut lire sûrement dans le fond des cœurs; c'est une entreprise bien délicate, c'est dans plusieurs une puérilité.

De la maxime de Ciceron concernant l'histoire; *que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité*. La premiere partie de ce précepte est incontestable; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'*histoire* d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler? Devez-vous dire à la postérité ce que vous seriez coupable de dire en secret à un seul homme? le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand?

Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une foiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous révéler cette foiblesse? En ce cas, l'*histoire* seroit une satyre.

Il faut avouer que la plûpart des écrivains d'anecdotes sont plus indiscrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs insolens, qui se faisant un mérite de médire, impriment & vendent des scandales, comme Lecaulte vendoit des poisons.

De l'histoire satyrique. Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas assez relevé la gloire de quelques villes greques; & d'avoir omis plusieurs faits connus dignes de mémoire, combien sont plus répréhensibles aujourd'hui ceux qui, sans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses; sans la plus légere apparence de preuve. La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *histoire*, qu'à la bataille de Fontenoy *les François tirerent sur les Anglois avec des balles empoisonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boëte pleine de ces prétendus poisons trouvés dans les corps des Anglois blessés*. Le même auteur ajoûte que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler sous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, sont remplis de pareilles absurdités insolentes. On y trouve qu'au siége de Lille les alliés jettoient des billets dans la ville conçus en ces termes: *François, consolez-vous, la Maintenon ne sera pas votre reine*.

Presque chaque page est remplie d'impostures & de termes offensans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, sans alléguer la plus légere vraissemblance qui puisse donner la moindre couleur à ces mensonges. Ce n'est point écrire l'*histoire*, c'est écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, sous le nom d'*histoire*, une foule de libelles, dont le style est aussi grossier que les injures, & les faits aussi faux qu'ils sont mal écrits. C'est, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais si les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut user ici de la liberté de les détromper.

De la méthode, de la maniere d'écrire l'histoire, & du style. On en a tant dit sur cette matiere, qu'il faut ici en dire très-peu. On sait assez que la méthode & le style de Tite-Live, sa gravité, son éloquence sage, conviennent à la majesté de la république romaine; que Tacite est plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnasse pour développer les antiquités.

Mais en se modélant en général sur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que le leur à soutenir. On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en est de l'*histoire* comme des Mathématiques & de la Physique. La carriere s'est prodigieusement accrue. Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'*histoire*.

On exige que l'*histoire* d'un pays étranger ne soit point jettée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*histoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais si vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Asie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perse & de l'Inde; on attend de vous des instructions sur les mœurs, les lois, les usages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *histoires* de l'établissement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ses religions, ses antiquités, les Brames, les disciples de Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à presque toutes les *histoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre chose à nous dire, sinon qu'un Barbare a succédé à un autre Barbare sur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public?

La méthode convenable à l'*histoire* de votre pays n'est pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point sur une ville comme sur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*histoire* d'Espagne ou d'Angleterre.

Ces regles sont assez connues. Mais l'art de bien écrire l'*Histoire* sera toujours très-rare. On sait assez qu'il faut un style grave, pur, varié, agréable. Il en est des lois pour écrire l'*Histoire* comme de celles de tous les arts de l'esprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artistes. *Cet article est de M. de* VOLTAIRE.

HISTOIRE NATURELLE. L'objet de l'*Histoire naturelle* est aussi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent sur la terre, qui s'élevent dans l'air, ou qui restent dans le sein des eaux, tous les êtres qui couvrent la surface de la terre, & tous ceux qui sont cachés dans ses entrailles. L'*Histoire naturelle*, dans toute son étendue, embrasseroit l'univers entier, puisque les astres, l'air & les météores sont compris dans la nature comme le globe terrestre; aussi l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, Pline, a donné une *histoire naturelle* sous le titre de l'histoire du monde, *historia mundi*. Mais plus on a acquis de connoissances, plus on a été porté, & même nécessité, à les diviser en différens genres de Science. Cette division n'est pas toujours exacte, parce que les Sciences ne sont pas si distinctes qu'elles n'ayent des rapports les unes avec les autres; qu'elles ne s'allient & ne se confondent en plusieurs points, soit dans les généralités, soit dans les détails.

L'Astronomie, qui paroît fort éloignée de l'*Histoire naturelle*, suivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux sciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, si le télescope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un aussi grand effet que le microscope; cet instrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choses aussi peu à la portée de notre vue par leur petitesse infinie, que celles qui sont à des distances immenses. Enfin, si l'on parvenoit jamais à voir les objets qui composent les planettes assez distinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, &c. on auroit bien-tôt les rudimens de leur *histoire naturelle*; elle seroit sans doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoissances de l'une ne seroient pas infructueuses pour celles de l'autre. Il suffit d'avoir indiqué les rapports que l'*Histoire naturelle* peut avoir avec l'Astronomie, ce seroit s'occuper d'une chimere que d'insister sur ce sujet: ne sortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres sciences qui tiennent de plus près que l'Astronomie à l'*Histoire naturelle*, & il n'est pas si aisé de reconnoître les limites qui les en séparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux constituent les trois principales parties de l'*Histoire naturelle*; ces parties font l'objet de plusieurs sciences qui dérivent de l'*Histoire naturelle*, comme les branches d'un arbre sortent du tronc. Observons cet arbre scientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ses branches.

La description des productions de la nature fait la base de son *histoire*; c'est le seul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une

idée

idée juste de leur conformation. Il y a deux sortes de descriptions; les unes sont incomplettes, & les autres sont complettes. Dans les premieres, on n'a pour but que de caractériser chaque chose au point de la faire distinguer des autres: cette description n'est qu'une dénomination, le plus souvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caracteres distinctifs de chaque objet. Les productions de la nature sont trop nombreuses & trop variées; la plûpart ne different entr'elles que par des nuances si peu sensibles, que l'on ne doit pas espérer de les peindre dans une phrase, ce portrait est le plus souvent infidele. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les systèmes de nomenclature qui ont été faits en *Histoire naturelle*; ils sont tous fautifs. Cependant si l'on parcourt la liste des auteurs de ces systèmes, on ne doutera pas qu'ils n'en eussent fait d'exacts, s'il eût été possible de parvenir à ce point de perfection dans les descriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embrassent que quelques parties de chaque objet. Les descriptions complettes expriment tous les objets en entier; & non seulement elles les font reconnoître sans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui se trouvent entre leurs parties constituantes.

Dans cette vue, les descriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures; elles expriment, autant qu'il est possible, les proportions de la figure & du poids, les dimensions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juste de la conformation des principales parties de chaque chose. Par de telles descriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la ressemblance & de la différence qui se trouvent dans leur conformation; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des résultats généraux, qui sont les faits les plus précieux pour l'*Histoire naturelle*.

Le naturaliste ne considere une chose que pour la comparer aux autres; il observe par préférence dans chaque chose les caracteres qui la distinguent des autres, & il fait tous ses efforts pour voir la marche de la nature dans ses productions. L'anatomiste au contraire contemple chaque chose en elle-même; il développe chacune de ses parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout son art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les ressorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Jusqu'à présent l'Anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme, c'est sans doute le principal; mais le corps humain ne renferme pas tous les modeles du méchanisme de l'économie animale. Il y a dans les animaux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoîtra mieux l'homme en particulier & la méchanique de la nature en général. Ce grand objet est celui de l'Anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'*Histoire naturelle* que l'Anatomie simple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des observations de détail, tandis que l'autre donne des résultats & des faits géneraux qui font le corps de l'*histoire naturelle* des animaux.

La Medecine est une branche de l'*Histoire naturelle*, qui tire aussi de l'Anatomie une partie de sa substance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en Medecine, que l'on ne soit parvenu à faire un corps d'*Histoire naturelle*, parce que l'on ne connoîtra jamais l'économie animale de l'homme, si l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on feroit dans la Medecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait jusqu'à présent, en établissant sur les animaux une Medecine comparée, & une Chirurgie comparée comme une Anatomie comparée.

La Botanique est une des principales branches & des plus étendues de l'*Histoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des Botanistes, on voit cette branche amaigrie par un rameau excessif qui lui enleve presque toute sa substance. La nomenclature des plantes, qui n'est qu'une petite partie de leur *Histoire naturelle*, semble avoir été le principal objet des Botanistes; ils ne se sont appliqués pour la plûpart, qu'à faire des dénominations. *Voyez* BOTANIQUE. La signification des noms, & l'explication des termes, sont les préliminaires de toutes les sciences, & ces préliminaires sont peut-être plus nécessaires en Botanique, qu'en toute autre science, parce que le nombre des plantes est si grand, que sans cette précaution, il y auroit nécessairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms.

Il seroit donc nécessaire d'avoir en Botanique un vocabulaire qui contînt les noms & les descriptions complettes de toutes les plantes connues, & qui servît d'interprete pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il seroit plus utile que tous les systèmes qui ont jamais été faits pour la distribution méthodique des plantes. Par le moyen des descriptions complettes que contiendroit ce vocabulaire, l'on seroit assuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit sous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pû faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des descriptions incomplettes qui ne suffisent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être aussi ce vocabulaire une fois établi, feroit renoncer les Botanistes à la prétention chimérique de suivre dans leurs systèmes l'ordre inintelligible de la nature, qui ne peut être conçû que par le Créateur.

En réduisant la nomenclature des plantes à ses justes limites, relativement au reste de la Botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette science n'est pas de nommer les plantes, mais de connoître leurs propriétés, de savoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui sont nuisibles, d'observer leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà jusqu'où s'étendent la Botanique & l'*Histoire naturelle* des plantes. Ainsi la Botanique contient une grande partie de la matiere médicale qui est renfermée en entier dans l'*Histoire naturelle générale*, puisque cette science comprend non-seulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus medicinales. Ces propriétés sont si précieuses, que les Naturalistes doivent réunir toutes leurs connoissances à celles des Medecins pour les découvrir. Jusqu'à présent, le hazard y a eu plus de part que les lumieres de l'esprit humain; mais en faisant des tentatives sur les animaux, en les soumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte seroit bien moins difficile, si l'on avoit seulement les élémens d'une medecine comparée établie sur les animaux considérés en état de santé & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux Arts, si les Botanistes avoient employé à les éprouver le tems qu'ils ont passé à les nommer! Les choses dont les propriétés sont connues, ne peuvent manquer de noms; les gens de la campagne savent les noms de toutes les plantes qui leur servent ou qui leur nuisent, & ils les connoissent mieux que les Botanistes; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent de leur culture.

Les premieres idées que l'on a eues de l'*Histoire naturelle* ont sans doute été celles de l'Agriculture & de l'éducation des animaux; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient servir d'alimens. Après s'être pourvû du nécessaire, on s'est appliqué à des recherches qui ont fait naître les sciences; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des siecles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il est surprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'Agriculture ait eu peu d'avancement. *Voyez* BOTANIQUE. On laboure & on seme à peu-près de la même façon depuis plusieurs siecles; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de semer plus fructueusement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choses les plus nécessaires aux hommes! Ces objets sont les plus dignes des Naturalistes, des savans de tout genre, & des bons citoyens; aussi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conserver les grains, à purifier ou à préserver les semences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliser des arbres étrangers, *&c.*

L'agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des Botanistes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoissances générales qu'ils ont sur les plantes, avec plus de succès, que les gens qui n'ont que des connoissances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, sont dignes des soins des Botanistes, parce qu'il est possible de varier ces productions, & d'augmenter par la culture, le fonds de nos richesses en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques

égards;

égards; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de Botanique diront: la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage; la poire cressane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimere.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la Botanique, comme les autres parties de l'Agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les Fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées, & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumieres pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, *&c.* de telles connoissances seroient d'autant plus sures, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-assidus; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénérer; ainsi l'on est à portée de reconnoître pour ainsi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoissance de cette économie est le but le plus élevé de la Botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'est une sorte d'anatomie plus simple que celle des animaux, mais qui demande des recherches aussi fines & des opérations aussi délicates. De grands observateurs y ont fait des progrès rapides; l'invention du microscope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'exposition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui different entre elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumieres sur le méchanisme de la végétation. On a deja fait de grandes découvertes sur le développement des germes, sur l'accroissement des plantes, sur la succion des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la seve, la reproduction des végétaux, *&c.* mais il y a encore beaucoup de connoissances à desirer dans toutes les parties de la Botanique. Il faut qu'elles concourrent toutes à l'avancement de la science de l'économie végétale; quoiqu'elle soit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux sciences seront avancées, plus on y trouvera de rapport; on sait déja que les os sont formés par le périoste comme le bois par l'écorce; on peut comparer la seve des plantes au sang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de sang; les plantes prennent leur nourriture par la succion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les suceoirs qui leur servent de bouche; il se fait dans les plantes des digestions, des sécrétions, des évacuations, *&c.* elles ont des sexes très-distincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui sont les germes des plantes; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapports les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La structure de ceux-ci est plus simple, leur substance est moins composée, ainsi il est plus facile de les décrire & de les distinguer les uns des autres pour former le plan de leur *Histoire naturelle*. Le corps de cette *Histoire* consiste dans l'explication de la formation des minéraux, & il est inséparable de la théorie de la terre, puisque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe est composé. L'*Histoire naturelle* des minéraux comprend encore l'énumération de leurs usages & de leurs propriétés; mais leur définition exacte ne peut se faire que par le moyen de la Chimie.

Cette science commence au point où l'*Histoire naturelle* se termine. Le naturaliste recherche toutes les productions de la nature dans son propre sein; il leve avec précaution le voile qui les couvre; il les observe d'un œil attentif sans oser y porter une main téméraire; s'il est obligé de les toucher, il est toujours dans la crainte de les déformer; s'il est forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le divise qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complette de la structure intérieure aussi-bien que de la forme extérieure. Le chimiste au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art; il décompose toutes les productions naturelles; il les dissout, il les brise; il les soumet à l'action du feu pour déplacer jusqu'aux plus petites molécules dont elles sont composées, pour découvrir leurs élémens & leurs premiers principes.

Heureux le siecle où les sciences sont portées à un assez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*Histoire naturelle* soit devenue l'objet d'autres sciences qui concourrent toutes au bonheur des hommes; il y a lieu de croire que l'*Histoire naturelle* a été le principe de toutes ces sciences, & qu'elle a été commencée avant elles; mais son origine est cachée dans la nuit des tems.

Dans le siecle présent la science de l'*Histoire naturelle* est plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été; non-seulement la plûpart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement, mais il y a de plus un goût pour cette science qui est répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*Histoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns observent les productions de la nature & méditent sur leurs observations: leur objet est de perfectionner la science & de connoître la vérité; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent: leur objet est d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*Histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les observations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour, non-seulement dans les villes capitales, mais aussi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*Histoire naturelle* prouve manifestement le goût du public pour cette science; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépense considerable, car le prix des curiosités naturelles est actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du tems & de l'argent suppose le desir de s'instruire en *Histoire naturelle*, ou au moins de montrer pour cette science un goût qui se soutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le siecle dernier & au commencement de notre siecle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à présent; aujourd'hui on forme des cabinets d'*Histoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de Physique expérimentale. Si ce goût se soutient, peut-être bien des gens aimeront-ils mieux avoir des cabinets d'*Histoire naturelle* que de grandes bibliotheques. Mais tout a ses vicissitudes, & l'empire de la mode s'étend jusques sur les sciences. Le goût pour les sciences abstraites a succédé au goût pour la science des antiquités; ensuite la Physique expérimentale a été plus cultivée que les sciences abstraites; à présent l'*Histoire naturelle* occupe plus le public que la Physique expérimentale & que toute autre science. Mais le regne de l'*Histoire naturelle* aura-t-il aussi son terme?

Cette science durera nécessairement autant que les sciences physiques, puisqu'elle en est la base & qu'elle donne la connoissance de leurs matériaux. Son objet est aussi curieux qu'important; l'étude de la nature est aussi attrayante que ses productions sont merveilleuses. L'*Histoire naturelle* est inépuisable; elle est également propre à exercer les génies les plus élevés, & à servir de délassement & d'amusement aux gens qui sont occupés d'autres choses par devoir, & à ceux qui tachent d'éviter l'ennui d'une vie oisive; l'*Histoire naturelle* les occupe par des recherches amusantes, faciles, intéressantes & variées, & par des lectures aussi agréables qu'instructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'esprit; nous sommes environnés des productions de la nature, & nous en sommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette science en tout tems, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*Histoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur, plus on s'y appliquera, plus son étude sera séduisante; & cette science fera de grands progrès dans notre siecle, puisque le goût du public y est porté, & que l'exemple & l'émulation se joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*Histoire naturelle* pour assurer son avancement.

Dans

Dans les sciences abstraites, par exemple en Métaphysique, un seul homme doué d'un génie supérieur peut avancer à grands pas sans aucun secours étranger, parce qu'il peut tirer de son propre fond les faits & les résultats, les principes & les conséquences qui établissent la science; mais dans les sciences physiques, & sur-tout en *Histoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des observations longues & difficiles; le nombre des faits nécessaires pour cette science surpasse le nombre immense des productions de la nature. Un homme seul est donc incapable d'un si grand travail; plusieurs hommes durant un siecle, ou tous les contemporains d'une nation entiere n'y suffiroient pas. Ce n'est que par le concours de plusieurs nations dans une suite de siecles, qu'il est possible de rassembler les matériaux de l'*Histoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'observateurs les entassent à l'aide des tems, il paroît quelques grands génies qui en ordonnent la disposition; mais ils ne se succedent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes sont trop rares! heureux le siecle qui en produit un dans son cours! encore le succès de ses méditations dépend-il de la valeur des faits acquis par les observateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ses travaux peut être effacé par les observations qui se font dans la suite. Le chef-d'œuvre de l'esprit humain est de combiner les faits connus, d'en tirer des conséquences justes, & d'imaginer un système conforme aux faits. Ce système paroît être le système de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoissances que nous avons de la nature; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaisons, annulle les conséquences, détruit le système précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau système, dont la solidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en sont la base. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de système vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits; les principaux suffisent pour garantir la vérité d'un système, & pour assurer sa durée.

Nous avons en *Histoire naturelle* d'assez bons ouvrages de descriptions, d'observations & de systèmes, pour fournir à une étude profonde de cette science; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il est fort avantageux de suivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inspection des productions de la nature. On ne connoîtra jamais une nation par la lecture de la meilleure histoire que l'on en puisse faire, aussi-bien que si l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût observé par soi-même son génie & ses mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de son gouvernement. Il en est de même pour l'*Histoire naturelle*; les descriptions les plus exactes, les observations les plus fines, les systèmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée aussi juste des productions de la nature que la présence des objets réels; mais on ne peut pas tout voir, tout observer, tout méditer. Les Philosophes y suppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des systèmes fondés sur les observations particulieres, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces systèmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y représenter le tableau de la nature, il faut avoir vû la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la premiere fois avec les yeux du naturaliste, s'étonne du nombre immense de ses productions, & se perd dans leur variété. Qui oseroit entreprendre de visiter toute la surface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays? qui pourroit s'engager à descendre dans les profondeurs de toutes les carrieres & de toutes les mines, à monter sur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers? De tels obstacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*Histoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'applanir la surface de la terre en faveur des Naturalistes; on a rassemblé des individus de chaque espece d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*Histoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainsi dire un abregé de la nature entiere. Ses productions s'y présentent en foule aux yeux de l'observateur; il peut approcher sans peine & sans crainte les animaux les plus sauvages & les plus féroces; les oiseaux restent immobiles; les dépouilles des fleuves & des mers sont étalées de toutes parts; on apperçoit jusqu'aux plus petits insectes; on découvre la conformation intérieure des animaux en considérant les squelettes & d'autres parties internes de leur corps; on voit en même tems les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les semences des plantes; on a tiré les mineraux du sein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque est animé du desir de s'instruire, doit à cet aspect se trouver heureux de vivre dans un siecle si favorable aux sciences, & il se sentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*Histoire de la nature*.

On peut prendre les premieres notions de cette science dans les cabinets d'*Histoire naturelle*; mais on n'y acquerra jamais des connoissances complettes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agissante. Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne sont plus qu'une foible représentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes desséchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits? Les minéraux se soutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux; mais il n'y a qu'une si petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immense des pierres, des terres, des matieres métalliques, &c. ni de leur position, ni de leur mélange. Le naturaliste ne peut donc voir dans les cabinets d'*Histoire naturelle* qu'une esquisse de la nature; mais elle suffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ses recherches. Après les avoir considérés dans les cabinets, il est à propos de lire dans un ouvrage choisi leur description & leur *histoire* avant que d'aller observer chaque objet dans le sein de la nature; cette étude préliminaire facilite l'observation, & fait appercevoir bien des choses qui échapperoient à une premiere vue. Lorsque l'on a observé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur est propre, il faut reprendre les livres, & lire une seconde fois les articles qui ont rapport aux choses que l'on vient de voir; à cette seconde lecture, on est plus en état d'entendre le vrai sens des endroits qui paroissoient obscurs ou équivoques. Ensuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumieres sur les mêmes choses; on peut les y voir présentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne sont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'est ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus souvent qu'il sera possible, pour voir la même chose en différens tems, sous differens aspects, & avec des vues différentes relativement à la chose que l'on a pour objet, & à celles qui y sont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*Histoire naturelle* sont établis sur les rapports que les choses ont entre elles, sur les différences & sur les ressemblances qui se trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliste doit les comparer les unes aux autres, en observant leurs propriétés & leur conformation; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la substance & la forme essentielle & caractéristique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à son objet qu'en faisant des combinaisons longues & difficiles, qui seront toujours fautives s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaisons sont l'objet des méditations des Naturalistes, & déterminent la méthode particuliere que chaque auteur se prescrit dans la composition de ses livres, & l'ordre que l'on suit pour l'arrangement d'un cabinet d'*Histoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, sont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne se retirent qu'à grande peine, lorsqu'ils s'y sont une fois engagés. Cet écueil a un puissant attrait; on veut tracer dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ses productions; en les distribuant dans un cabinet, on prétend suivre cet ordre, & se conformer au système naturel; on se croit arrivé au plus haut point de perfection; & en effet on y seroit parvenu, si ce système étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne sais si l'esprit humain est capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait jusqu'à présent qu'une très-petite partie des observations qui doivent la précéder; on s'est contenté de combiner les caracteres tirés des différences & des ressemblances qui se trouvent entre des productions de la nature considérées dans une seule de leurs parties constituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conséquence des divisions & des distributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit observer chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ses parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la suite de combinaisons nécessaires pour avoir des résultats généraux qui embrasseroient & qui manifesteroient l'ordre de la nature. *Voyez* MÉTHODE.

Toute

Toute division méthodique, qui n'est fondée que sur des résultats particuliers, est donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaisons plus étendues & par des résultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*Histoire naturelle*, soit à la lecture des livres, soit à la vue des cabinets, ils ne nous présentent qu'un tableau mal composé, puisque les objets de la nature y sont mal distribués. Cependant c'est déja un grand avantage de voir ces objets rassemblés; & leur distribution, quoique mauvaise au fond, tient à des combinaisons & à des résultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces divisions méthodiques soulagent la mémoire, & semblent débrouiller le cahos que forment les objets de la nature, lorsqu'on les regarde confusément; mais il ne faut jamais oublier que ces systèmes ne sont fondés que sur les conventions arbitraires des hommes; qu'ils ne sont pas d'accord avec les lois invariables de la nature. Si on les suivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas; ils ne sont que des guides infideles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis assez de lumieres pour se conduire soi-même.

Histoire des Maladies, (*Medecine*,) c'est la partie la plus importante de la doctrine de la Medecine, qui consiste dans la description de tous les symptomes évidens, essentiels; qui ont précédé, qui accompagnent & qui suivent chaque espece de maladie, observés exactement dans l'individu qui en est affecté.

Cette description doit aussi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec son âge, son sexe, son tempérament, celui de ses parens, la saison de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit; celle des alimens, des eaux, dont il use habituellement, de la situation particuliere du lieu qu'il habite, & des maladies qui y régnent.

Ce n'est que sur une semblable exposition bien exacte que peut être fondée la science expérimentale du medecin. Ce n'est que par la connoissance de toutes ces circonstances qu'il parvient à bien distinguer une maladie d'avec une autre; à se mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies; à former des raisonnemens pour parvenir à bien connoître leurs causes; à tirer de ces différentes connoissances, les indices qui servent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'évenement qui terminera la maladie; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour son traitement, afin d'en procurer aussi promptement, aussi sûrement, & avec aussi peu de desagrément qu'il est possible, la guérison desirée, si le cas en est susceptible; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, si on peut en espérer quelque avantage, & qu'elle soit plus convenable que de s'abstenir absolument de tous remedes de conséquence, ainsi qu'il est souvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on est bien fondé à la regarder comme telle, & se borner à conserver la vie, lorsqu'on ne peut pas rétablir la santé, & à procurer du soulagement, en attendant que la mort fournisse le moyen (que l'on doit saisir autant qu'il est possible, pour rendre complette l'*histoire des maladies* qui en sont susceptibles) de comparer par l'inspection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la disposition des organes cachés, d'où on puisse tirer de nouvelles connoissances qui établissent des signes diagnostics, prognostics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoissoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en suivant ce plan d'après Hippocrate, & les seuls vrais maîtres de l'art qui ont marché sur ses traces, que les Medecins peuvent se flater de travailler d'une maniere véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à se procurer des succès distingués & mérités dans l'exercice de leur profession, & de se rendre recommandables à la postérité, en l'enrichissant du recueil de leurs observations. *Voyez* Maladie, Cure, Medecine, Observation.

* HISTORIOGRAPHE, s. m. (*Gramm. & Hist. mod.*) celui qui écrit l'Histoire. Ce mot a été fait pour désigner cette classe particuliere d'auteurs; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par son talent, son intégrité & son jugement, le choix du gouvernement pour transmettre à la postérité les grands évenemens du regne présent. Boileau & Racine furent nommés *historiographes* sous Louis XIV. M. de Voltaire leur a succédé à cette importante fonction sous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appellé à la cour d'un prince étranger, a laissé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, secrétaire de l'académie Françoise. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'histoire du siecle de Louis XV. Je ne doute point que M. Duclos ne laisse à la postérité des mémoires dignes des choses extraordinaires qui se sont passées de son tems.

* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'Histoire. Il s'oppose à *fabuleux*. On dit *les tems historiques*, *les tems fabuleux*. On dit encore *un ouvrage historique*; la peinture *historique* est celle qui représente un fait réel, une action prise de l'Histoire, ou même plus généralement une action qui se passe entre des hommes; que cette action soit réelle, ou qu'elle soit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *historique* distingue une classe de peintre & un genre de peinture.

HISTRION, s. m. (*Hist. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *histrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour les jeux scéniques; Tite-Live nous l'apprend, *dec. I. liv. VII.*

Les Romains ne connoissoient que les jeux du cirque, quand on institua ceux du théatre, où des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danserent avec assez de gravité, à la mode de leurs pays & au son de la flûte sur un simple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *histrions*, parce qu'en langue toscane un farceur s'appelloit *hister*, & ce nom resta toujours depuis aux comédiens.

Ces *histrions*, après avoir pendant quelque tems joint à leurs danses toscanes la récitation de vers assez grossiers, & faits sur le champ, comme pourroient être les vers Fescennins, se formerent en troupes, & réciterent des pieces appellées *satyres*, qui avoient une musique réguliere, au son des flûtes, & qui étoient accompagnées de danses & de mouvemens convenables. Ces farces informes durerent encore 220 ans, jusqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la premiere piece réglée, c'est-à-dire, qui eut un sujet suivi; & ce spectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce sont donc les *histrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théatre de Rome; elles sortirent des chœurs de danseurs étrusques. (*D. J.*)

HITH *ou* HYETH, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent; c'est un des huit ports qui ont de grands privileges, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originairement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu sous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry; mais aujourd'hui ce port est comme abandonné, parce que les sables l'ont presque rempli. *Long.* 18. 48. *lat.* 51. 6. (*D. J.*)

HIVER, s. m. (*Physiq. & Astron.*) l'une des quatre saisons de l'année. *Voyez* Saison.

L'*hiver* commence le jour que le soleil est le plus éloigné du zénith, & finit lorsque la distance du soleil au zénith est moyenne entre la plus grande & la plus petite. Quel que soit le froid que nous ressentions dans cette saison, il est cependant prouvé par l'Astronomie que le soleil est plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* Chaleur, Froid, la cause de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, l'*hiver*, ainsi que les autres saisons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un seul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémisphere boréal arrive lorsque le soleil est dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémisphere, lorsque le soleil est dans le tropique du cancer; ensorte que tous les habitans d'un même hémisphere ont l'*hiver* en même tems, & que les habitans d'un hémisphere ont l'*hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du solstice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 Décembre, est le plus court jour de l'année. Depuis ce jour jusqu'au commencement du printems, les jours vont en croissant, & cependant sont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractérise particulierement l'*hiver*. (*O*)

Hiver, (*Iconograph.*) cette saison, ainsi que les autres, se voit caractérisée sur les anciens monumens. C'est ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des aîles, que chaque saison est personnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, l'*Hiver* est représenté sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte avec un pan de sa robe; le génie, qui est à côté d'elle, est bien

bien habillé, & tient pour tout symbole un liévre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'*hiver* est désigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chaussé, portant sur sa tête une couronne de rameaux sans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiseaux aquatiques, comme des oies, des canards, &c. *Voyez* SAISONS. (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont crû faire des merveilles de s'éloigner de la simplicité de l'antique, représentent l'*hiver* sous la figure d'un vieillard qui se chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, sous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & assise auprès d'un grand feu. (*D. J.*)

HIVERNER, v. neut. c'est passer l'hiver. Il se dit d'une troupe; il se dit aussi d'un vaisseau: *ce vaisseau a hiverné dans tel port*.

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, au duché de Hannover.

HIZREVITES *ou* HEREVITES, sub. masc. pl. (*Hist. mod.*) sortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hiszr* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chimiste qui possédoit le grand œuvre. Il pratiquoit aussi des abstinences & autres austérités que ses sectateurs ne se piquent pas d'imiter. Ils ont un monastere à Constantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

H O

HO, interject. (*Gram.*) c'est une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle est quelquefois aussi d'improbation, d'avertissement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici* quelqu'un?

HOAKO, s. m. (*Botan.*) c'est une herbe qui croît à la Chine sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeste de rendre stériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des descriptions.

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géog.*) une des plus grandes rivieres du monde; elle a sa source à 23 deg. de lat. sur les confins du Tongut & de la Chine dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui séparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle cotoye les frontieres de la province de Xiensi & du Tongut jusqu'à 37 degrés de latitude, arrose le Tibet, passe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, se dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne: ses eaux sont troubles, & tirent sur le jaune-brun; elles prennent cette mauvaise qualité du salpêtre, dont les montagnes que cette riviere baigne au-dehors de la grande muraille sont remplies; c'est à cause de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangso* ou *Hoamho*; elle fait dans son cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop souvent de tristes expériences. *Voyez* sur le cours de ce fleuve *la grande carte de la grande Tartarie* de M. Witsen. (*D. J.*)

HOANG, (*Géog.*) le plus grand fleuve de la Chine; il a sa source dans un lac situé environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witsen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange jusqu'à la Chine; d'où se portant vers le nord, il sépare le Tongut de la province de Xiensi, traverse cette province, passe la fameuse muraille de la Chine, va dans le desert de Zamo en Tartarie, se recourbe vers le midi, repasse la muraille, sépare le Xansi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nanghking, & se décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nanghking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & se termine au fond du golfe de Cang.

* HOANGEIO, s. m. (*Ornith.*) petit oiseau qui se trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit; on nous apprend seulement que les habitans le trempent dans leur vin de ris; & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, s. m. (*Ornith.*) oiseau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes; en hiver, il se retire dans la mer où l'on le prend aux filets: sa chair passe pour fort délicate: sur le peu que l'on nous a transmis de sa description, il paroît que le *hoangeioyu* est amphibie, moitié poisson, moitié oiseau.

HOATCHE', s. m. (*Hist. nat. Commerce.*) c'est le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrèmement fine, douce, & comme savonneuse au toucher, qu'ils emploient seule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui est plus estimée que celle qui se fait avec le *kaolin* & le *petuntsé*, qui sont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'est autre chose qu'une terre bolaire & argilleuse très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du savon; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caracteres de la terre cimolée des anciens. *Voyez* CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui, préparées convenablement, serviroient avec succès aux mêmes usages. *Voyez l'article* PORCELAINE.

Les medecins chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires. (—)

HOBAL, s. m. (*Myth.*) idole des anciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui présidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruisit son culte, dans la Mecque lorsqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HOBBES, (*Hist. de la Philos. anc. & moderne.*) Nous diviserons cet article en deux parties; dans la premiere, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la seconde, nous exposerons les principes fondamentaux de sa philosophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 Avril 1588; son pere étoit un ecclésiastique obscur de ce lieu. La flotte que Philippe II. roi d'Espagne avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une consternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foiblesse de sa santé, il surmonta avec une facilité surprenante les difficultés des langues savantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoissent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'université d'Oxford, où il fit ce que nous appellons *la philosophie*; delà il passa dans la maison de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de tems après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de son fils aîné.

La douceur de son caractere & les progrès de son éleve le rendirent cher à toute la famille, qui le choisit pour accompagner le jeune comte dans ses voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célebres, & étudiant les lois, les usages, les coûtumes, les mœurs, le génie, la constitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il se livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la Philosophie. Il avoit pris en aversion & les choses qu'on enseignoit dans les écoles, & la maniere de les enseigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particuliere des hommes. La logique & la métaphysique des Péripatéticiens ne lui paroissoit qu'un tissu de niaiseries difficiles; leur morale, qu'un sujet de disputes vuides de sens; & leur physique, que des réveries sur la nature & ses phénomenes.

Avide d'une pâture plus solide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philosophes, leurs poëtes, leurs orateurs & leurs historiens: ce fut alors qu'on le présenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la société des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie; & notre philosophe effrayé des maux qui accompagnent toûjours les grandes revolutions, jetta les fondemens de son systême politique; il croyoit de bonne-foi que la voix d'un philosophe pouvoit se faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il se repaissoit de cette idée aussi séduisante que vaine; & il écrivoit, lorsqu'il perdit, dans la personne de son éleve, son protecteur & son ami: il avoit alors quarante ans, tems où l'on pense à l'avenir. Il étoit sans fortune; un moment avoit renversé toutes ses espérances. Gervaise Clifton le sollicitoit de suivre son fils dans ses voyages, & il y consentit: il se chargea ensuite de l'éduca-

l'éducation d'un fils de la comteſſe de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'eſt au milieu de ces diſtractions qu'il s'inſtruiſit dans les Mathématiques, qu'il regardoit comme les ſeules ſciences capables d'affermir le jugement; il penſoit déjà que tout s'exécute par des lois méchaniques, & que c'étoit dans les propriétés ſeules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raiſon des phénomenes des corps brutes & des êtres organiſés.

A l'étude des Mathématiques il fit ſuccéder celle de l'Hiſtoire naturelle & de la Phyſique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il ſe lia avec Gaſſendi qui travailloit à rappeller de l'oubli la philoſophie d'Epicure. Un ſyſtème où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne pouvoit manquer de plaire à Hobbes; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomenes de la nature aux ſenſations & aux idées. Gaſſendi diſoit d'Hobbes qu'il ne connoiſſoit guère d'ame plus intrépide, d'eſprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choſes: & l'hiſtorien d'Hobbes a dit du pere Merſenne, que ſon état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir le philoſophe de Malmesbury, ni de rendre juſtice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors qu'Hobbes publia ſon livre du *Citoyen*; l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conſeils de ſes amis, l'attacherent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce ſujet intéreſſant l'occupoit lorſqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoiſſance à Piſe avec le célebre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La perſécution acheva de reſſerrer dans la ſuite les liens qui les uniſſoient.

Les troubles qui devoient bien-tôt arroſer de ſang l'Angleterre, étoient ſur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonſtances qu'il publia ſon *Léviathan*; cet ouvrage fit grand bruit, c'eſt-à-dire qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenſeurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y diſoit: „ Point de ſûreté ſans la paix; point de paix ſans un pouvoir abſolu; point de pouvoir abſolu ſans les armes; point d'armes ſans impôts; & la crainte des armes n'établira point la paix, ſi une crainte plus terrible que celle de la mort excite les eſprits. Or telle eſt la crainte de la damnation éternelle. Un peuple ſage commencera donc par convenir des choſes néceſſaires au ſalut „. *Sine pace impoſſibilem eſſe incolumitatem; ſine imperio pacem; ſine armis imperium; ſine opibus in unam manum collatis, nihil valent arma; neque metu armorum quicquam ad pacem proficere illos, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum. Nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam neceſſariæ credantur, pacem inter cives eſſe non poſſe.*

Tandis que des hommes de ſang faiſoient retentir les temples de la doctrine meurtriere des rois, diſtribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger, & prêchoient la rebellion & la rupture du pacte civile, un philoſophe leur diſoit: „ Mes amis, mes concitoyens, écoutez-moi: ce n'eſt point votre admiration, ni vos éloges que je recherche; c'eſt de votre bien, c'eſt de vous-même que je m'occupe. Je voudrois vous éclairer ſur des vérités qui vous épargneroient des crimes: je voudrois que vous conçuſſiez que tout a ſes inconvéniens, & que ceux de votre gouvernement ſont bien moindres que les maux que vous vous préparez. Je ſouffre avec impatience que des hommes ambitieux vous abuſent & cherchent à cimenter leur élévation de votre ſang. Vous avez une ville & des lois; eſt-ce d'après les ſuggeſtions de quelques particuliers ou d'après votre bonheur commun que vous devez eſtimer la juſtice de vos démarches? Mes amis, mes concitoyens, arrêtez, conſidérez les choſes, & vous verrez que ceux qui prétendent ſe ſouſtraire à l'autorité civile, écarter d'eux la portion du fardeau public, & cependant jouir de la ville, en être défendus, protégés & vivre tranquilles à l'ombre de ſes remparts, ne ſont point vos concitoyens, mais vos ennemis; & vous ne croirez point ſtupidement ce qu'ils ont l'impudence & la témérité de vous annoncer publiquement ou en ſecret, comme la volonté du ciel & la parole de Dieu „. *Feci non eo conſilio ut laudarer, ſed veſtri cauſâ, qui cum doctrinam quam affero, cognitam & perſpectam haberetis, ſperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari, quoniam res humanæ ſine incommodo eſſe non poſſunt, æquo animo ferre, quam reipublicæ ſtatum conturbare malletis. Ut juſtitiam earum rerum, quas facere cogitatis, non ſermone vel conſilio privatorum, ſed legibus civitatis metientes, non ampliùs ſanguine veſtro ad ſuam potentiam ambitioſos homines abuti pateremini. Ut ſtatu præſenti, licet non optimo, vos ipſos frui, quam bello excitato, vobis interfectis, vel ætate conſumptis, alios homines alio ſæculo ſtatum habere reformatiorem ſatius duceretis. Præterea qui magiſtratui civili ſubditos ſeſe eſſe nolunt, onerumque publicorum immunes eſſe volunt, in civitate tamen eſſe, atque ab eâ protegi & vi & injuriis poſtulant, ne illos cives, ſed hoſtes exploratoreſque putaretis; neque omnia quæ illi pro verbo Dei vobis vel palam, vel ſecretò proponunt, temerè reciperetis.*

Il ajoûte les choſes les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à ſon roi, & le roi à ſon peuple, & qui oſent avancer qu'un ſouverain ſoumis aux lois comme un ſimple ſujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le *citoyen* & le *léviathan* tomberent entre les mains de Deſcartes, qui y reconnut du premier coup-d'œil le zele d'un citoyen fortement attaché à ſon roi & à ſa patrie, & la haine de la ſédition & des ſéditieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philoſophe, que les diſpoſitions pacifiques? Qui eſt celui d'entre nous qui ignore que point de philoſophie ſans repos, point de repos ſans paix, point de paix ſans ſoumiſſion au-dedans, & ſans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit diviſé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toutes parts. Hobbes, défenſeur de la majeſté ſouveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les lois foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il penſa que la nature humaine étoit mauvaiſe, & de-là toute ſa fable ou ſon hiſtoire de l'état de nature. Les circonſtances firent ſa philoſophie: il prit quelques accidens momentanés pour les regles invariables de la nature, & il devint l'aggreſſeur de l'humanité & l'apologiſte de la tyrannie.

Cependant au mois de Novembre 1611, il y eut une aſſemblée générale de la nation: on en eſpéroit tout pour le roi: on ſe trompa; les eſprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne ſe crut plus en ſûreté.

Il ſe retire en France, il y retrouve ſes amis, il en eſt accueilli; il s'occupe de phyſique, de mathématique, de philoſophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du miniſtere, & ſa grande ame échauffoit toutes les autres.

Merſenne qui étoit comme un centre commun où aboutiſſoient tous les fils qui lioient les philoſophes entr'eux, met le philoſophe anglois en correſpondance avec Deſcartes. Deux eſprits auſſi impérieux n'étoient pas faits pour être long-tems d'accord. Deſcartes venoit de propoſer ſes lois du mouvement. Hobbes les attaqua. Deſcartes avoit envoyé à Merſenne ſes méditations ſur l'eſprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, & les autres points les plus importans de la Métaphyſique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penſer. Deſcartes avoit dit: „ Je penſe, donc je ſuis „. Hobbes diſoit: „ Je penſe, donc la matiere peut penſer „. *Ex hoc primo axiomate quod Carteſius ſtatuerat, ego cogito, ergo ſum, concludebat rem cogitantem eſſe corporeum quid.* Il objectoit encore à ſon adverſaire que quelque fût le ſujet de la penſée, il ne ſe préſentoit jamais à l'entendement que ſous une forme corporelle.

Malgré la hardieſſe de ſa philoſophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorſqu'il fut queſtion de donner au prince de Galles un maître de Mathématique, ce fut lui qu'on choiſit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philoſophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus enſemble chez l'évêque de Neucaſtle, de la liberté, de la néceſſité, du deſtin & de ſon effet ſur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une diſſertation manuſcrite ſur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que ſa réponſe ne fût point publiée, de peur que les eſprits peu familiariſés avec ſes principes n'en fuſſent effarouchés. Bramhall répliqua. Hobbes ne demeura pas en reſte avec ſon antagoniſte. Cependant les pieces de cette diſpute parurent, & produiſirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y liſoit que c'étoit au ſouverain à preſcrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choſes divines; que Dieu ne devoit être appellé juſte, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun être plus puiſſant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de ſa

deſo-

desobéissance; que son droit de régner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésistibilité de sa puissance; qu'ôté cette condition, ensorte qu'un seul ou tous réunis pussent le contraindre, ce droit se réduisoit à rien; qu'il n'étoit pas plus la cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les Théologiens en concluoient que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, & à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fievre dangereuse; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'Eglise Catholique & de son autorité. „ Mon pere, lui répondit „ Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment pour penser „ à cela, & je ne suis guere en état d'en disputer; vous „ avez des choses plus agréables à me dire. Y a-t-il „ long-tems que vous n'avez vû Gassendi? „ *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas ameniora, Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rit de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célebre professeur en Astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisbury, publia contre lui une espece de satyre, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrage de littérature & de philosophie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophe eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célebres, Harvée & Seldene. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du deshonnête, *&c.*

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trone, la face des choses changée, & Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les Mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeller, le caressa, & lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des lois de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la Géométrie défigurée par des paralogismes; la plûpart des problèmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à perfectionner les Mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célebre bibliotheque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine, s'en repaissoit; elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appellé *Scargil*, eut l'imprudence d'en insérer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des lois civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculiere; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau reclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des Mathématiques, de la Poésie & de la Physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre vingt dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron physiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le desapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscrétion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'Octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particuliere qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la Physique ou des phénomenes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ces différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens. (1) *Prin-*

(1) Tant que vous ne serés qu'historiens, vous ne serés point responsables des opinions que vous n'aurez rapportées que pour mettre le lecteur au fait de ce qu'a pensé quelque Auteur, qui s'est acquis un nom dans la Republique des Lettres. A quoi bon vous déchaîner donc ici contre les obstacles en général qui se sont opposés aux progrès de cet ouvrage? o Philosophes, *s'il est vrai qu'il n'y a rien de plus naturel en vous que des dispositions pacifiques*, maintenant que ces obstacles sont surmontés soyez maîtres de vous mêmes, n'aigrissez point vos adversaires, occupez vous de vôtre objet, & ne vous abandonnez point à des transports hors de saison; vous rallumez un feu prêt à s'éteindre. Philosophes, Philosophes, vous êtes hommes comme les autres. Convenez qu'il n'est point de votre ressort de changer la face de l'Univers; elle restera malgré vos efforts telle qu'elle est, c'est-à dire disposée & réglée par les décrets de la Providence. Si *la superstition, l'ignorance, la calomnie* ont donné à quelques uns des armes *pour attaquer cet ouvrage*, les Tribunaux respectables qui l'ont condamné n'ont eu pour motif & pour guides que la Religion, la justice & la vérité, qu'ils y ont trouvées quelquefois offensées, & outragées. C'est aussi par de tels motifs que nous vous reprenons, où nous croyons que nôtre devoir l'exige, nous convenons cependant que les passages qui nous paroissent susceptibles de correction dans vôtre ouvrage, ne s'y trouvent pas exclusivement, mais qu'ils sont répandus plus au long & par sistême dans une multitude de livres ultramontains qui n'ont d'autre but, & dans de minces brochures qui inondent le public, & qu'un chacun peut se procurer à peu de frais. Vôtre Dictionnaire n'est pas aussi dangereux, car le mal que l'on y trouve, est confondu, & se perd pour ainsi dire dans l'immensité des choses bonnes & utiles qu'il contient. Son volume même le met hors de la portée du vulgaire. Enfin, autant qu'il dépend de nos lumiéres, nous ne cherchons qu'à remedier principalement à ce qui pourroit porter atteinte à la Religion, lorsque nous croyons entrevoir ce danger dans l'Encyclopédie. Nous sommes au dessus de la superstition, à l'abri du soupçon de calomnie; voudriez vous nous taxer d'ignorance? Souvenez vous, o Philosophes, que vous êtes hommes comme nous, sujets à l'erreur. (Z)

Principes élémentaires & généraux. Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & *comparables*, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantomes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantome d'une chose existente, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le tems est un fantome du mouvement consideré sous le point de vûe qui nous y fait discerner priorité & postériorité, ou succession.

Un espace est partie d'un espace, un tems est partie d'un tems, lorsque le premier est contenu dans le second, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviser un espace ou un tems, c'est y discerner une partie, puis une autre, puis une troisieme, & ainsi de suite.

Un espace, un tems sont un, lorsqu'on les distingue entre d'autres tems & d'autres espaces.

Le nombre est l'addition d'une unité à une unité, à une troisieme, & ainsi de suite.

Composer un espace ou un tems, c'est après un espace ou un tems, en considérer un second, un troisieme, un quatrieme, & regarder tous ces tems ou espaces comme un seul.

Le tout est ce qu'on a engendré par la composition; les parties, ce qu'on retrouve par la division.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme composé de parties dans lesquelles il puisse se résoudre.

Deux espaces sont contigus, s'il n'y a point d'espace entre eux.

Dans un tout composé de trois parties, la partie moyenne est celle qui en a deux contiguës; & les deux extrèmes sont contiguës à la moyenne.

Un tems, un espace est fini en puissance, quand on peut assigner un nombre de tems ou d'espaces finis qui le mesurent exactement ou avec excès.

Un espace, un tems est infini en puissance, quand on ne peut assigner un nombre d'espaces ou de tems finis qui le mesurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui se divise, se divise en parties divisibles, & ces parties en d'autres parties divisibles; donc il n'y a point de divisible qui soit le plus petit divisible.

J'appelle *corps*, ce qui existe indépendamment de ma pensée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'espace.

L'accident est une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre nécessairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou sa grandeur indépendante de notre pensée, c'est la même chose.

L'espace co-incident avec la grandeur d'un corps est le lieu du corps; le lieu forme toûjours un solide; son étendue differe de l'étendue du corps; il est terminé par une surface co-incidente avec la surface du corps.

L'espace occupé par un corps est un espace plein; celui qu'un corps n'occupe point est un espace vuide.

Les corps entre lesquels il n'y a point d'espace sont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune sont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement est le passage continu d'un lieu dans un autre.

Se reposer, c'est rester un tems quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'est avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps sont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, est une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux est égal, lorsque la vîtesse considerée dans toute l'étendue de l'un est égale à la vîtesse considerée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement considerée sous cet aspect, s'appelle aussi *force*.

Ce qui est en repos est conçu devoir y rester toûjours, sans la supposition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il passe sous divers états successifs auxquels nous donnons différens noms: ce sont les accidens du corps qui commencent & finissent; c'est improprement qu'on dit qu'ils se *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à son sujet, est ce qu'on appelle l'*essence*.

La matiere premiere, ou le corps consideré en général n'est qu'un mot.

Un corps agit sur un autre, lorsqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, sans lequel l'effet ne peut être produit, *causa sine qua non*, est nécessaire par hypothèse.

De l'aggrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la nécessité d'un effet, & réciproquement on conclut du défaut d'un seul accident, soit dans l'agent soit dans le patient, l'impossibilité de l'effet.

L'aggrégat de tous les accidens nécessaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cause complette*, *causa simpliciter*.

La cause simple ou complette s'appelle après la production de l'effet, *cause efficiente* dans l'agent, *cause matérielle* dans le patient; où l'effet est nul, la cause est nulle.

La cause complette a toûjours son effet; au moment où elle est entiere, l'effet est produit & est nécessaire.

La génération des effets est continue.

Si les agens & les patiens sont les mêmes & disposés de la même maniere, les effets seront les mêmes en différens tems.

Le mouvement n'a de cause que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement est mouvement.

Les accidens considerés relativement à d'autres qui les ont précédés, & sans aucune dépendance d'effet & de cause, s'appellent *contingens*.

La cause est à l'effet, comme la puissance à l'acte, ou plûtôt c'est la même chose.

Au moment où la puissance est entiere & pleine, l'acte est produit.

La puissance active & la puissance passive ne sont que les parties de la puissance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puissance pleine & entiere, est impossible.

L'acte qui n'est pas impossible est nécessaire; de ce qu'il est possible qu'il soit produit, il le sera; autrement il seroit impossible.

Ainsi tout acte futur l'est nécessairement.

Ce qui arrive, arrive par des causes nécessaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec lesquels les premiers n'ont ni liaison ni dépendance.

La puissance active consiste dans le mouvement.

La cause formelle ou l'essence, la cause finale ou le terme dépendent des causes efficientes.

Connoître l'essence, c'est connoître la chose; l'un suit de l'autre.

Deux corps different, si l'on peut dire de l'un quelque chose qu'on ne puisse dire de l'autre au moment où on les compare.

Tous les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre consiste dans leur égalité ou inégalité, similitude ou différence.

Le rapport n'est point un nouvel accident; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaison qu'on en fait.

Les causes des accidens de deux correlatifs, sont les causes de la correlation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaison.

Le rapport est une évaluation de la quantité par comparaison, & la comparaison est arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *nisus* est un mouvement par un espace & par un tems moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'est la vîtesse même considérée au moment du transport.

La résistance est l'opposition de deux efforts ou *nisus* au moment du contact.

La force est l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée du tout nous sont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide absolu dans l'univers.

La chûte des graves n'est point en eux la suite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre sur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités sur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philosophie; ou l'on descend de la génération aux effets possibles, ou l'on remonte des effets aux générations possibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de

de la portion qui sent ou l'animal, & de celle-ci à celle qui réfléchit & pense ou l'homme.

De l'animal. La sensation dans celui qui sent est le mouvement de quelques-unes de ses parties.

La cause immédiate de la sensation est dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la sensation est donc l'application de l'organe à l'objet extérieur; il y a entre l'un & l'autre une réaction, d'où naît l'empreinte ou le fantome.

Le sujet de la sensation est l'être qui sent; son objet l'être qui se fait sentir; le fantome est l'effet.

On n'éprouve point deux sensations à-la-fois.

L'imagination est une sensation languissante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantomes dans l'être qui sent, constate l'activité de son ame; il est commun à l'homme & à la bête.

Le songe est un fantome de celui qui dort.

La crainte, la conscience du crime, la nuit, les lieux sacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantomes qu'on a nommés *spectres*; c'est en réalisant nos spectres hors de nous par des noms vuides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporéité. *Et metus & scelus & conscientia & nox & loca consecrata, adjuta apparitionum historiis phantasmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ spectrorum & substantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des sensations d'un autre genre; c'est le plaisir & la peine: ils consistent dans le mouvement continu qui se transmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le desir & l'aversion sont les causes du premier effort animal; les esprits se portent dans les nerfs ou s'en retirent; les muscles se gonflent ou se relâchent; les membres s'étendent ou se replient, & l'animal se meut ou s'arrête.

Si le desir est suivi d'un enchaînement de fantomes, l'animal pense, délibere, veut.

Si la cause du desir est pleine & entiere, l'animal veut nécessairement: vouloir, ce n'est pas être libre; c'est tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Causa appetitus existente integrâ, necessariò sequitur voluntas; adeoque voluntati libertas à necessitate non convenit; concedi tamen potest libertas faciendi ea quæ volumus.*

De l'homme. Le discours est un tissu artificiel de voix instituées par les hommes pour se communiquer la suite de leurs concepts.

Les signes que la nécessité de la nature nous suggere ou nous arrache, ne forment point une langue.

La science & la démonstration naissent de la connoissance des causes.

La démonstration n'a lieu qu'aux occasions où les causes sont en notre pouvoir. Dans le reste, tout ce que nous démontrons, c'est que la chose est possible.

Les causes du desir & de l'aversion, du plaisir & de la peine, sont les objets mêmes des sens. Donc s'il est libre d'agir, il ne l'est pas de haïr ou de desirer.

On a donné aux choses le nom de *bonnes*, lorsqu'on les desire; de *mauvaises*, lorsqu'on les craint.

Le bien est apparent ou réel. La conservation d'un être est pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa destruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame sont des mouvemens alternatifs de desir & d'aversion qui naissent des circonstances & qui balotent notre ame incertaine.

Le sang se porte avec vîtesse aux organes de l'action, en revient avec promptitude; l'animal est prêt à se mouvoir; l'instant suivant il est retenu; & cependant il se réveille en lui une suite de fantomes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des passions ailleurs que dans l'organisation, le sang, les fibres, les esprits, les humeurs, *&c.*

Le caractere naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la prospérité, de l'adversité, des réflexions, des discours, de l'exemple, des circonstances. Changez ces choses, & le caractere changera.

Les mœurs sont formées lorsque l'habitude a passé dans le caractere, & que nous nous soumettons sans peine & sans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs sont bonnes, on les appelle *vertus*; *vice*, si elles sont mauvaises.

Mais tout n'est pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui sont vertueuses au jugement des uns, sont vicieuses au jugement des autres.

Les loix de la société sont donc la seule mesure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'est vraîment bon ou vraîment méchant que dans sa ville. *Nisi in vita civili virtutum & vitiorum communis mensura non invenitur. Quæ mensura ob eam causam alia esse non potest præter unius cujusque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend sincérement à Dieu, est ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les choses qui sont au-dessus de notre raison, n'est sans un miracle qu'une opinion fondée sur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato sine miraculo fides haberi in religionis actu non potest.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion reste abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle se soutienne par les loix civiles.

Ainsi la religion est une affaire de législation, & non de philosophie. C'est une convention publique qu'il faut remplir, & non disputer. *Quod si religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, cessantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philosophia non est, sed in omni civitate lex non disputanda sed implenda.*

Point de culte public sans cérémonies; car qu'est-ce qu'un culte public, sinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque prescrite selon les tems & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus signum honoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus constitutis à civitate. Non à natura operis tantum, sed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'est à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'administration ainsi que dans toute autre. Les signes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne sont pas moins subordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la chose.

Voilà les propositions sur lesquelles le philosophe de Malmesbury se proposoit d'élever le systême qu'il nous présente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *Leviathan*, & que nous allons analyser.

Du léviathan d'Hobbes. Point de notions dans l'ame qui n'aient préexisté dans la sensation.

Le sens est l'origine de tout. L'objet qui agit sur le sens, l'affecte & le presse, est la cause de la sensation.

La réaction de l'objet sur le sens & du sens sur l'objet, est la cause des fantômes.

Loin de nous, ces simulacres imaginaires qui s'émanent des objets, passent en nous & s'y fixent.

Si un corps se meut, il continuera de se mouvoir éternellement, si un mouvement différent ou contraire ne s'y oppose. Cette loi s'observe dans la matiere brute & dans l'homme.

L'imagination est une sensation qui s'appaise & s'évanouit par l'absence de son objet & par la présence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité sous deux noms différens. Imagination, s'il reste dans l'être sentant image ou fantôme. Mémoire, si le fantômes s'évanouissant, il ne reste qu'un mot.

L'expérience est la mémoire de beaucoup de choses.

Il y a l'imagination simple & l'imagination composée qui different entre elles, comme le mot & le discours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus bizarres que l'imagination composent dans le sommeil, ont préexisté dans la sensation. Ce sont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui se succédant & se combinant d'une infinité de manieres diverses, engendrent la variété des songes.

Il est difficile de distinguer les fantômes du rêve, des fantômes du sommeil, & les uns & les autres de la présence de l'objet, lorsqu'on passe du sommeil à la veille sans s'en appercevoir, ou lorsque dans la veille l'agitation des parties du corps est très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vû le spectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des spectres, & vous bannirez de la société la superstition, la fraude & la plûpart de ces fourberies dont on se sert pour leurrer les esprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'est-ce que l'entendement? la sorte d'imagination factice qui naît de l'institution des signes. Elle est commune à l'homme & à la brute.

Le discours mental, ou l'activité de l'ame, ou son entretien avec elle-même, n'est qu'un enchaînement involon-

volontaire de concepts ou de fantômes qui ſe ſuccedent.

L'eſprit ne paſſe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même ſucceſſion n'ait préexiſté dans la nature ou dans la ſenſation.

Il y a deux ſortes de diſcours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche*, *inveſtigation*. C'eſt une eſpece de quête où l'eſprit ſuit à la piſte les traces d'une cauſe ou d'un effet préſent ou paſſé. Je l'appelle *reminiſcence*.

Le diſcours ou raiſonnement ſur un évenement futur forme la prévoyance.

Un évenement qui a ſuivi en indique un qui a précédé, & dont il eſt le ſigne.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui ſoit inné, & dont il puiſſe uſer ſans habitude. L'homme naît, il a des ſens. Il acquiert le reſte.

Tout ce que nous concevons eſt fini. Le mot infini eſt donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Auſſi cela n'eſt-il pas néceſſaire, il ſuffit de le reconnoître & d'adorer.

On ne conçoit que ce qui eſt dans le lieu, diviſible & limité. On ne conçoit pas qu'une choſe puiſſe être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même inſtant, & que deux ou pluſieurs choſes puiſſent être en même tems dans un même lieu.

Le diſcours oratoire eſt la traduction de la penſée. Il eſt compoſé de mots. Les mots ſont propres ou communs.

La vérité ou la fauſſeté n'eſt point des choſes, mais du diſcours. Où il n'y a point de diſcours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puiſſe y avoir erreur.

La vérité conſiſte dans une juſte application des mots. De-là, néceſſité de les définir.

Si une choſe eſt déſignée par un nom, elle eſt du nombre de celles qui peuvent entrer dans la penſée ou dans le raiſonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raiſonnement s'appelle *ſyllogiſme*, & c'eſt l'expreſſion de la liaiſon d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de ſens, qui ne ſont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée eſt & reſtera toujours vague, inconſiſtente & louche; par exemple, ſubſtance incorporelle. *Dantur nomina inſignificantia, hujus generis eſt ſubſtantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme eſt un effet du diſcours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation ſoit univerſelle & fauſſe.

Celui qui raiſonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reſte par la ſouſtraction. S'il ſe ſert de mots, ſon raiſonnement n'eſt que l'expreſſion de la liaiſon du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reſte*. Ce que le géometre exécute ſur les nombres & les lignes, le logicien le fait ſur les mots.

Nous raiſonnons auſſi juſte qu'il eſt poſſible, ſi nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'uſage.

L'uſage de la raiſon conſiſte dans l'inveſtigation des liaiſons éloignées des mots entre eux.

Si l'on raiſonne ſans ſe ſervir de mots, on ſuppoſe quelque phénomene qui a vraiſemblablement précédé, ou qui doit vraiſemblablement ſuivre. Si la ſuppoſition eſt fauſſe, il y a erreur.

Si on ſe ſert de termes univerſaux, & qu'on arrive à une concluſion univerſelle & fauſſe, il y avoit abſurdité dans les termes. Ils étoient vuides de ſens.

Il n'en eſt pas de la raiſon, comme du ſens & de la mémoire. Elle ne naît point avec nous. Elle s'acquiert par l'induſtrie & ſe forme par l'exercice & l'expérience. Il faut ſavoir impoſer des mots aux choſes; paſſer des mots impoſés à la propoſition, de la propoſition au ſyllogiſme, & parvenir à la connoiſſance du rapport des mots entre eux.

Beaucoup d'expérience eſt prudence; beaucoup de ſcience, ſageſſe.

Celui qui ſait eſt en état d'enſeigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux ſortes de mouvemens qui lui ſont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cauſe de ſon *impetus* s'appelle *deſir*. Le mouvement contraire, *averſion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on deſire; on hait ce qu'on fuit. On mépriſe ce qu'on ne deſire ni ne fuit.

Quel que ſoit le deſir ou ſon objet, il eſt bon; quelle que ſoit l'averſion ou ſon objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous eſt annoncé par des ſignes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous ſommes menacés par des ſignes apparens, s'appelle *laid*. Les eſpeces de la bonté varient. La bonté conſidérée dans les ſignes qui la promettent, eſt *beauté*; dans la choſe, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaiſir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naiſſance de ce mouvement eſt celle du plaiſir ou de la peine. Ils commencent au même inſtant. Tout deſir eſt accompagné de quelque plaiſir; toute averſion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la ſenſation d'un objet préſent, & elle eſt ſenſuelle; ou de l'attente d'une choſe, de la prévoyance des fins, de l'importance des ſuites, & elle eſt intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le deſir, l'amour, l'averſion, la haine, la joie, la douleur, prénnent différens noms, ſelon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonſtances.

Ce ſont ces circonſtances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion eſt la crainte des puiſſances inviſibles. Ces puiſſances ſont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne ſont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *ſuperſtition*. Si les puiſſances ſont réelles, la religion eſt vraie. Si elles ſont chimériques, la religion eſt fauſſe. *Hinc oriuntur paſſionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum inviſibilium, quæ ſi publice acceptæ, religio; ſecus, ſuperſtitio*, &c.

C'eſt de l'aggrégat de diverſes paſſions élevées dans l'ame, & s'y ſuccédant continuement juſqu'à ce que l'effet ſoit produit, que naît la délibération.

Le dernier deſir qui nous porte, ou la derniere averſion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'eſt-ce que la félicité? un ſuccès conſtant dans les choſes qu'on deſire.

La penſée qu'une choſe eſt ou n'eſt pas, ſe fera ou ne ſe fera pas, & qui ne laiſſe après elle que la préſomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier deſir eſt la volonté; dans les queſtions du paſſé & de l'avenir, le dernier jugement eſt l'opinion.

La ſucceſſion complette des opinions alternatives, diverſes, ou contraires, fait le doute.

La conſcience eſt la connoiſſance intérieure & ſecrette d'une penſée ou d'une action.

Si le raiſonnement eſt fondé ſur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous ſoient point ſuſpectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi eſt relative à la perſonne; la croyance au fait.

La qualité en tout eſt quelque choſe qui frappe par ſon degré, ou ſa grandeur; mais toute grandeur eſt relative. La vertu même n'eſt que par comparaiſon. Les vertus ou qualités intellectuelles ſont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on deſire en ſoi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquiſes.

La facilité de remarquer dans les choſes des reſſemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon eſprit*; dans les penſées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, ſans l'art de la parole, ſe réduit à peu de choſe.

La diverſité des eſprits naît de la diverſité des paſſions, & la diverſité des paſſions naît de la diverſité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonſtances, des éducations.

La folie eſt l'extrême degré de la paſſion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos hiſtoria ſacra vocavit judaico ſtylo dæmoniacos.*

La puiſſance d'un homme eſt l'aggrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle eſt ou naturelle, ou inſtrumentale.

De toutes les puiſſances humaines, la plus grande eſt celle qui raſſemble dans une ſeule perſonne, par le conſentement, la puiſſance diviſée d'un plus grand nombre d'autres, ſoit que cette perſonne ſoit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'eſt la même choſe. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, ſelon le beſoin qu'il en a.

Marquer l'eſtime ou le beſoin, c'eſt honorer. On honore par la louange, les ſignes, l'amitié, la foi, la confiance, le ſecours qu'on implore, le conſeil qu'on recherche, la préſéance qu'on cede, le reſpect, qu'on

porte,

porte, l'imitation qu'on se propose, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'espece humaine consistent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à assurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui est impossible.

Le bonheur est le passage perpétuel d'un desir satisfait à un autre desir satisfait. Les actions n'y conduisent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puissance, des honneurs, des richesses; aux autres du loisir, des connoissances, des éloges, même après la mort. De-là, la diversité des mœurs.

Le desir de connoître les causes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cause, de celle-ci à une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il arrive à la pensée d'une cause éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui se sera occupé de la contemplation des choses naturelles, en rapportera nécessairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reste obscure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des causes; de l'anxiété, la crainte des puissances invisibles; & de la crainte de ces puissances, la religion.

Crainte des puissances invisibles, ignorance des causes secondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour prognostics; semences de religions.

Deux sortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces semences; hommes à imagination ardente devenus chefs de sectes; hommes à révélation à qui les puissances invisibles se sont manifestées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'esprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offense d'un autre: car on ne doit à personne autant qu'à soi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir son concurrent, moyen le meilleur de se conserver.

De-là le droit de commander acquis à chacun par la nécessité de se conserver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puissance coactive. De-là une infinité de malheurs au milieu desquels nulle sécurité que par une prééminence d'esprit & de corps; nul lieu à l'industrie, nulle récompense attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de société; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'ensuit encore que tout est abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à personne; aucune possession réelle, nulle injustice.

Les passions qui inclinent l'homme à la paix, sont la crainte, sur-tout celle d'une mort violente; le desir des choses nécessaires à une vie tranquille & douce, & l'espoir de se les procurer par quelque industrie.

Le droit naturel n'est autre chose que la liberté à chacun d'user de son pouvoir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable à sa propre conservation.

La liberté est l'absence des obstacles extérieurs.

La loi naturelle est une regle générale dictée par la raison en conséquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoît contraire à son propre intérêt.

Dans l'état de nature, tous ayant droit à tout, sans en excepter la vie de son semblable, tant que les hommes conserveront ce droit, nulle sûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raison, de chercher la paix, s'il y a quelque espoir de se la procurer; ou dans l'impossibilité d'avoir la paix, d'emprunter des secours de toute part.

Une seconde loi de raison, c'est après avoir pourvû à sa défense & à sa conservation, de se départir de son droit à tout, & de ne retenir de sa liberté que la portion qu'on peut laisser aux autres, sans inconvénient pour soi.

Se départir de son droit à une chose, c'est renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'user de leur droit sur cette chose.

On se départ d'un droit, ou par une renonciation simple qui jette, pour ainsi dire, ce droit au milieu de tous sans l'attribuer à personne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des signes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere son droit à un autre, sans recevoir en échange quelque autre bien ou quelque autre droit.

La concession réciproque de droits est ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la chose, abandonne aussi l'usage de la chose, autant qu'il est en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte est valide.

Un premier pacte en rend un postérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la prestation du pacte, la bassesse qu'il y a à tromper, & la crainte des suites fâcheuses de l'infraction. Or cette crainte est religieuse ou civile, des puissances invisibles ou des puissances humaines. Si la crainte civile est nulle, la religieuse est la seule qui donne de la force au pacte, de-là le serment.

La justice commutative est celle de contractans; la justice distributive est celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troisieme loi de la raison, c'est de garder le pacte. Voilà le fondement de la justice. La justice & la sainteté du pacte commencent, quand il y a société & force coactive.

Une quatrieme regle de la raison, c'est que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaiteur de se repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractere comme nous le nôtre.

Une sixieme, les sûretés prises pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures passées à ceux qui se repentent.

Une septieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit résulter du châtiment.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, soit d'action, soit de discours, du regard ou du geste.

Une neuvieme, que les hommes soient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendra le droit qu'il ne veut pas laisser aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'usage commun ce qui ne souffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre, choisi de part & d'autre, sera juste.

Une treizieme, que dans le cas où la chose ne peut se partager, on en tirera au sort le droit entier, ou la premiere possession.

Une quatorziéme, qu'il y a deux especes de sort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choses qui ne sont pas divisibles de leur nature.

Une quinzieme, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la sûreté d'aller & de venir.

Une seizieme, d'acquiescer à la décision de l'arbitre.

Une dix-septieme, que personne ne soit arbitre dans sa cause.

Une dix-huitieme, de juger d'après les témoins dans les questions de fait.

Une dix-neuvieme, qu'une cause sera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtieme, que les lois de nature qui obligent toûjours au fore intérieur, n'obligent pas toûjours au fore extérieur. C'est la différence du vice & du crime.

La Morale est la science des lois naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes.

On appelle celui qui agit en son nom ou au nom d'un autre, une *personne*; & la personne est propre, si elle agit en son nom; représentative, si c'est au nom d'un autre.

Il ne nous reste plus, après ce que nous venons de dire de la philosophie d'Hobbes, qu'à en déduire les conséquences, & nous aurons une ébauche de sa politique.

C'est l'intérêt de leur conservation & les avantages d'une vie plus douce, qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les assembler en société.

Les loix & les pactes ne suffisent pas pour faire cesser l'état naturel de guerre; il faut une puissance coactive qui les soumette.

L'association du petit nombre ne peut procurer la sécurité, il faut celle de la multitude.

La diversité des jugemens & des volontés ne laisse ni paix ni sécurité à espérer dans une société où la multitude gouverne.

Il

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné pour un tems, il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation, la multitude n'est plus qu'une personne qu'on apelle la *ville*, la *société*, ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entre eux, & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action, & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution, ou par acquisition.

Par institution, lorsque d'un consentement unanime, des hommes cedent à un seul, ou à un certain nombre d'entre eux, le droit de les gouverner, & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possede, même pour cause de mauvaise administration

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine, il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture, & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien, & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choisir des ministres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie, à l'aristocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes, lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force; ensorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition, les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puisse résulter d'une résignation complette; car rien ici bas n'est sans inconvénient.

La crainte, la liberté & la nécessité qu'on appelle *de nature & de causes*, peuvent subsister ensemble. Celui-là est libre qui peut tirer de sa force & de ses autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les lois de la société circonscrivent la liberté; mais elles n'ôtent point au souverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce sur un innocent, il peche envers les dieux; il commet l'iniquité, mais non l'injustice: *ubi in innocentem exercetur, agit quidem inique, & in deum peccat imperans, non vero injustè agit.*

On conserve dans la société le droit à tout ce qu'on ne peut résigner ni transférer, & à tout ce qui n'est point exprimé dans les lois sur la souveraineté. Le silence des lois est en faveur des sujets. *Manet libertas circa res de quibus leges silent pro summo potestatis imperio.*

Les sujets ne sont obligés envers le souverain que tant qu'il lui reste le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui summam habet potestatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi.*

Voilà la maxime qui fit soupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de son roi qui en étoit réduit alors à de telles extrêmités, que ses sujets n'en pouvoient plus espérer de secours.

Qu'est-ce qu'une société? un aggrégat d'intérêts opposés; un systême où par l'autorité conférée à un seul ces intérêts contraires sont tempérés. Le systême est régulier ou irrégulier, ou absolu ou subordonné, &c.

Un ministre de l'autorité souveraine est celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puissance qui gouverne, & qui la représente.

La loi civile est une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen; elle n'oblige point le souverain: *Hic imperans non tenetur.*

Le long usage donne force de loi. Le silence du souverain marque que telle a été sa volonté.

Les lois civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raison instruit des lois naturelles. Les lois civiles ne sont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philosophes d'interpréter les lois de la nature. C'est l'affaire du souverain. Ce n'est pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi; *Non veritas sed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle est un jugement du souverain qui marque sa volonté sur un cas particulier.

C'est ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la passion, qui cause la transgression de la loi & le crime.

Le châtiment est un mal infligé au transgresseur publiquement, afin que la crainte de son supplice contienne les autres dans l'obéissance.

Il faut regarder la loi publique comme la conscience du citoyen: *Lex publica civi pro conscientia subeunda.*

Le but de l'autorité souveraine, ou le salut des peuples, est la mesure de l'étendue des devoirs du souverain: *Imperantis officia dimetienda ex fine, qui est salus populi.* (1)

Tel est le systême politique d'Hobbes. Il a divisé son ouvrage en deux parties. Dans l'une, il traite de la société civile, & il y établit les principes que nous venons

(1) Oui, tel est le *dangereux, l'abominable* sistême de Hobbes. Interrogez vôtre conscience, lecteur sage, & homme de bien; dites mois si vous n'avez senti aucun mouvement d'indignation, au seul exposé historique d'une telle doctrine? la refutation du systême de Hobbes n'est & ne peut être la matiére d'une simple note. Heureusement l'abregé, le precis qu'on en a tracé ici est si sterile, & si peu attrayant par lui même, que cette refutation seroit hors de place, quand même l'étendüe de ces notes en seroit susceptible. Je ferai donc plutôt quelques réflexions, qui me semblent venir se placer naturellement ici, sur quelques couleurs employées par l'auteur de cet article, dans le portrait qu'il fait du caractère de Hobbes.

Il dit que Hobbes *avoit un esprit juste*. Sans considérer tout ce que présente la substance de son systême, dont le fond s'accorde si peu avec *la justesse d'esprit* que lui reconnoit l'Encyclopédiste, écoutons l'Encyclopédiste lui même, qui quelques lignes plus bas l'accuse d'erreur. *Ses erreurs mêmes, &c. il avoit*, dit il, *le défaut des systèmatiques*, c'est à dire qu'il généralisoit les faits particuliers, & les plioit adroitement à ses hypothèses. Enfin il ajoute *qu'il fut outré*. Il avoit donc *l'esprit juste?* je ne conçois rien de plus contradictoire.

Ses erreurs même ont plus contribué aux progrès de l'esprit humain, qu'une foule d'ouvrages tissus de vérités communes. Faut-il en croire l'Encyclopédiste sur sa parole? S'il est question du progrès de l'esprit humain dans l'erreur, la proposition s'entend: mais s'il croit parler du progrès dans la découverte de la vérité, rien n'est plus bisarre que le moyen qu'il dit y avoir conduit. Quand même l'on accorderoit une liaison indirecte entre l'erreur & la vérité, il faudroit l'admettre plus puissante & absolument directe entre l'erreur & l'erreur, & l'on tirera difficilement du fait, ou *a posteriori* la conséquence que l'erreur ait plus servi au progrès de l'esprit humain, que la vérité. Malheur à l'esprit humain, si ses progrès étoient liés à une cause si monstrueuse, & si funeste! Rousseau auroit eu bien raison de décrier les Arts & les Sciences.

La Philosophie de M. Rousseau de Genève, est presque l'inverse de celle de Hobbes. C'est le sort, o Philosophes, de vos systèmes, & principalement de vos systèmes moraux & métaphysiques. Plus vous êtes grands, plus vôtre esprit est vaste, pénétrant & profond, plus vous êtes en contradiction entre vous. L'expérience ne le prouve que trop; telle est la condition de l'esprit humain, qui se fiant trop sur lui même, prépare sa chute par son orgueil. Que deviendroit l'espéce humaine, si dans les points essentiels, qui la peuvent conduire au bonheur, elle n'avoit d'autres guides à suivre, d'autres oracles à écouter que vos fanatiques réveries: l'homme seroit dans un délire continuel; rien ne prouve mieux la nécessité du secours de la révélation; rien ne fait mieux connoître à l'homme sage combien il doit se défier de ses raisonnemens, que l'exemple de ces grands Philosophes, qui s'érigent en maîtres du genre humain. Observez-les, écoutez-les, vous les verrez pleins de confiance, concentrés en eux mêmes, & vous les entendrez soutenir des propositions contradictoires, & même totalement opposées, avec les plus grands efforts d'esprit, & avec la plus vive éloquence; indices certains de la foiblesse de la cause qu'ils ont pris à tâche de défendre.

Entre le systême de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut être le vrai: peut-être aussi ce systême moyen est-il de l'espéce des deux extremes, il est trop peu développé ici pour qu'on puisse en juger.

La plûpart de ceux qui ne peuvent entendre son nom sans frémir, n'ont pas lu & ne sont pas en état de lire une page de ses ouvrages. Croyez vous donc leur sort fort à plaindre? ne point s'hazarder à appercevoir l'erreur & le devoiler caché dans l'appareil séduisant des sophismes les plus subtils, c'est une prudence, ou pour mieux dire un rempart nécessaire pour ceux qui étant dans le sein de la vérité, pourroient par une conséquence de la fragilité humaine, être séduits par les attraits de l'erreur; mais comment, m'objectera quelque Philosophe, peut-on s'assurer qu'un ouvrage contient un faux systême, sans l'avoir lu, sans l'avoir examiné? Comment? Lorsqu'une autorité légitime l'a caractérisé, cela suffit à tout homme de bien. Je le vois, o Philosophes, vous ne voulez permettre que personne vous fasse distinguer la vérité de l'erreur, le bon du mauvais. De cette liberté de jugement dans toute

matie-

venons d'expoſer. Dans l'autre, il examine la ſociété chrétienne, & il applique à la puiſſance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puiſſance temporelle.

Caractere d'Hobbes. Hobbes avoit reçu de la nature cette hardieſſe de penſer, & ces dons avec leſquels on en impoſe aux autres hommes. Il eut un eſprit juſte & vaſte, pénétrant & profond. Ses ſentimens lui ſont propres, & ſa philoſophie eſt peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il ſût, il ne fit pas aſſez de cas des conoiſſances acquiſes. Ce fut la ſuite de ſon penchant à la méditation. Elle le conduiſoit ordinairement à la découverte des grands reſſorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus ſervi au progrès de l'eſprit humain, qu'une foule d'ouvrages tiſſus de vérités communes. Il avoit le défaut des ſyſtématiques; c'eſt de généraliſer les faits particuliers, & de les plier adroitement à ſes hypothèſes; la lecture de ſes ouvrages demande un homme mûr & circonſpect. Perſonne ne marche plus fermement, & n'eſt plus conſéquent. Gardez-vous de lui paſſer ſes premiers principes, ſi vous ne voulez pas le ſuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philoſophie de M. Rouſſeau de Genève, eſt preſque l'inverſe de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de ſa nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philoſophe de Genève, l'état de nature eſt un état de paix; ſelon le philoſophe de Malmesbury, c'eſt un état de guerre. Ce ſont les lois & la formation de la ſociété qui ont rendu l'homme meilleur, ſi l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, ſi l'on en croit M. Rouſſeau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les ſavans. Autres tems, autres circonſtances, autre philoſophie. M. Rouſſeau eſt éloquent & pathétique; Hobbes ſec, auſtere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ſes citoyens armés les uns contre les autres, & ſa patrie inondée de ſang par les fureurs du fanatiſme presbytérien, & il avoit pris en averſion le dieu, le miniſtre & les autels. Celui-là voyoit des hommes verſés dans toutes les connoiſſances, ſe déchirer, ſe haïr, ſe livrer à leurs paſſions, ambitionner la conſidération, la richeſſe, les dignités, & ſe conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquiſes, & il mépriſa la ſcience & les ſavans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le ſyſtème de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être eſt le vrai: c'eſt que, quoique l'état de l'eſpece humaine ſoit dans une viciſſitude perpétuelle, ſa bonté & ſa méchanceté ſont les mêmes; ſon bonheur & ſon malheur circonſcrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels ſe compenſent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans ſon jugement, philoſopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, ſujet attaché à ſon roi, citoyen zélé, homme ſimple, droit, ouvert & bienfaiſant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé ſans meſure; la plûpart de ceux qui ne peuvent entendre ſon nom ſans frémir, n'ont pas lu & ne ſont pas en état de lire une page de ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit du bien ou du mal qu'on en penſe, il a laiſſé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philoſophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philoſophe à un faiſeur d'expériences, diſoit-il, le cuiſinier, le parfumeur, le diſtillateur ſont donc des philoſophes. Il mépriſa Bayle, & il en fut mépriſé. Il acheva de renverſer l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans ſa philoſophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particuliere de conſidérer les choſes, il étoit impoſſible qu'il s'en tînt aux mots reçûs. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que ſon dieu differe peu de celui de Spinoſa. Sa définition du méchant me paroît ſublime. Le méchant de Hobbes eſt un enfant robuſte: *malus eſt puer robuſtus*. En effet, la méchanceté eſt d'autant plus grande que la raiſon eſt foible, & que les paſſions ſont fortes. Suppoſez qu'un enfant eût à ſix ſemaines l'imbécillité de jugement de ſon âge, & les paſſions & la force d'un homme de quarante ans, il eſt certain qu'il frappera ſon pere, qu'il violera ſa mere, qu'il étranglera ſa nourrice, & qu'il n'y aura nulle ſécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition d'Hobbes eſt fauſſe, ou l'homme devient bon à meſure qu'il s'inſtruit. On a mis à la tête de ſa vie l'épigraphe ſuivante; elle eſt tirée d'Ange Politien.

> *Qui nos damnant, hiſtriones ſunt maximi,*
> *Nam Curios ſimulant & bacchanalia vivunt.*
> *Hi ſunt præcipuè quidam clamoſi, leves,*
> *Cucullati, lignipedes, cincti funibus,*
> *Superciliosi, incurvi-cervicum pecus,*
> *Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,*
> *Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias*
> *Cenſuram ſibi quamdam & tyrannidem occupant,*
> *Pavidamque plebem territant minaciis.*

Outre les ouvrages philoſophiques d'Hobbes, il y en a d'autres dont il n'eſt pas de notre objet de parler.

HOBEREAU *ou* HAUBEREAU, *ſubbuteo*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui peſoit neuf onzes; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi d'envergure. Le bec reſſemble à celui de la creſſelle; il a une couleur bleuâtre, excepté à ſa baſe qui eſt blanchâtre; la membrane qui la recouvre en partie, eſt jaune; les paupieres ſont auſſi de couleur jaune: il y a au-deſſus des yeux une ligne rouſſâtre; les plumes du deſſus de la tête ont les côtés noirs, & le bord extérieur de couleur de maron; le cou eſt rouſſâtre; le dos & le deſſus des aîles ont une couleur brune noirâtre; le noir domine ſur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des aîles, & le brun eſt le plus apparent ſur les petites plumes des aîles & ſur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche juſqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput auſſi juſqu'à la gorge. Le bas-ventre eſt roux, & l'eſpace qui ſe trouve entre le bas-ventre & la gorge eſt couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches ſur les bords. Les cuiſſes ſont rouſſes, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aîle a vingt-quatre grandes plumes, dont la ſeconde eſt la plus longue: elles ont toutes des taches tranſverſales blanches & noires ſur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du deſſous des aîles ſont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes; les deux du milieu ſont les plus longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles ſont noirâtres. Les alouettes ſont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS *ou* HOBILERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant ſur les côtés, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt, en cas de quelque invaſion, afin d'en donner avis.

C'étoit auſſi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui ſervoient dans la cavalerie légere. (*G*)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, avec un port dans la partie ſeptentrionale du Jutlande.

HOBUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de prunier des Indes occidentales, qui eſt fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'eſt point fort charnue, & reſſemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûriſſant, & renferme un noyau très-dur; le goût en eſt agréable, mais un peu aigre, & ce fruit eſt plein de filets. Quelques gens regardent ces prunes comme une eſpece de mirobolans. Les Indiens font une eau aromatique avec les ſommités des rameaux de l'arbre, & avec leur écorce; elle eſt, dit-on, propre à ranimer lorſqu'on eſt fatigué: le fruit a la propriété de fortifier l'eſtomac, & cependant de lâcher le ventre. Lorſqu'on rompt la racine, il en ſort une eau qui eſt très-bonne à boire.

HOC, ſ. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion:* il ſe joue différemment; mais comme le premier eſt plus en uſage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

matiere à la quelle vous aſpirés naiſſent les honteuſes contradictions qui regnent entre vous; voilà la ſource de vos monſtrueuſes opinions, de vos déplorables égaremens.

L'Epigraphe tirée d'Ange Politien, ne peut être citée plus mal à propos. On y voit ſeulement l'audace effrénée du ſoi diſant Philoſophe. Sans parler de tant de grands hommes qui ont condamné Hobbes, Rouſſeau dont il eſt fait à ce ſujet mention dans cet article en termes ſi forts, mérite-t-il d'être depeint avec les couleurs d'Ange Politien? *il* tient le prémier rang parmi vous Philoſophes, quoiqu'il ſoit infiniment au deſſous du dernier des vrais Croyants. (*Z*)

Le *hoc* mazarin se joue à deux ou trois personnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le second, douze. Le jeu est composé de toutes les petites.

Le roi leve la dame, & ainsi des autres, suivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu est une espece d'ambigu, puisqu'il est mêlé du piquet, du berlan, & de la séquence. On l'appelle ainsi, parce qu'il y a six cartes qui font *hoc*.

Les privileges des cartes qui font *hoc*, est qu'elles sont assûrées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en servir pour telles cartes que bon lui semble.

Les *hocs* sont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jetton à celui qui la jette.

Après avoir reglé le tems que l'on veut jouer, mis trois jettons au jeu l'un pour le point, le second pour la séquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui fera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à sa gauche, distribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuser le point, ou à dire, *je passe*, s'il voit qu'il est petit, ou à renvier s'il est haut; s'il passe & que les autres renvient, en disant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut renvier sur celui qui renvie que vingt jettons au-dessus, & ainsi de ceux qui suivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, sans que les deux soient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuse la séquence, ou bien l'on dit *passe pour y revenir*, si on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur séquence, & pour-lors le premier qui a passé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu est simple, celui qui gagne de la séquence, tire un jetton de chaque joueur pour chaque séquence simple qu'il a en main.

La premiere qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui seroient encore dans sa main. Si on passoit du point de la séquence & du tricon, & que par conséquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup suivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique son jeu soit simple, & tire outre cela un jetton de chaque joueur.

Lorsqu'on a séquence ou tierce, quoique le jeu soit simple, on en paye deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une séquence simple avec une séquence de quatre cartes, c'est-à-dire une quatrieme de quelque carte que ce puisse être jusqu'au valet. Si le jeu est double, on en paye chacun quatre; on donne trois jettons pour la quatrieme de roi, quoique le jeu soit simple, & six quand il est double.

Lorsque le jeu est simple, celui qui gagne le tricon tire deux jettons de chaque joueur; & quatre, lorsqu'il est double. On en paye quatre pour trois rois lorsque le jeu est simple, & autant pour quatre dames, quatre valets, &c. & l'on double lorsque le jeu est double; quatre rois au jeu simple en valent huit, & seize à jeu double.

Il est permis de renvier au tricon, à la séquence & au point. Ceci peut suffire à l'égard des retributions dûes au point, séquence & tricon, & des avantages des cartes qui font *hoc*. Passons maintenant à la maniere de jouer les cartes.

Ainsi supposé que le premier ait dans sa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne soient point de la même couleur, & que les autres n'ayent pas de quoi mettre au-dessus de la carte où il s'arrête, la derniere carte qu'il a jettée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur; & il recommence ensuite par ses plus basses, parce qu'il y a plus d'espérances de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *sans deux*; & celui qui le suit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainsi des autres, jusqu'à ce qu'il manque de la carte suivante qu'il dira, par exemple, *sept sans huit*, & lorsque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la derniere carte qu'il a jettée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur. Il en est de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorsque le joueur suivant, celui, par exemple, quatre sans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui est plus avantageuse à son jeu, & il gagne un jetton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jetté.

Il faut autant qu'on le peut se défaire de ses cartes à ce jeu, puisqu'on paye deux jettons pour chaque carte qui reste en main, depuis dix jusqu'à douze, & un pour chaque carte au-dessous de dix.

Si cependant il n'en restoit qu'une, on payeroit six jettons pour cette seule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'est-à-dire, n'a point de figures dans son jeu, gagne pour cela dix jettons de chaque joueur; mais si deux des joueurs avoient cartes blanches, le troisieme ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jettant un quatre par exemple, diroit *quatre sans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdroit cinq jettons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuse moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA *ou* HOCCA, s. m. (*Jeux*.) comme l'écrit M. de la Mare, jeu de hazard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau divisé par raies, en 30 numeros qui sont gravés dans des quarrés; sur l'un ou plusieurs de ces numeros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hazarder; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numeros, que ceux qui sont gravés sur les quarrés du tableau; on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible; ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même tems) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numero; si celui qui est pareil sur le quarré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme, de sorte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numero, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numeros, est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numeros de profit, parce qu'il a trente numeros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hazard favorise.

Ce jeu si prodigieusement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, causa tant de pertes & de desordres à Rome dans le dernier siecle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chasser tous les banquiers de ses états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du Roi la permission de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conséquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le Parlement sévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-séveres. M. de la Mare en parle dans son *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout-d'un-coup à bout d'extirper cette fripponnerie dans les maisons des particuliers; enfin elle a cedé sa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Brisgaw; Emertingen en est le lieu le plus considérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25. 32. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

* HOCHE *ou* COCHE, s. f. (*Art. méchan.*) dans l'art de bâtir, ce sont des entailles qu'on fait sur de petits montans de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repairer & à constater leur épaisseur.

On fait des *coches* ou *hoches* sur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit.

C'est par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalete, qu'on la bande: on marque dans les atteliers la besogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* est un copeau en coin qu'on separe de la partie anguleuse d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaisseurs. *Voyez* COCHE.

HOCHEPIÉ, s. m. (*Fauconnerie*.) c'est l'oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, s. m. (*Cuisine*.) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédiens.

HOCHEQUEUE, s. m. *voyez* BERGERONETTE.

HOCHER, v. act. (*Gram.*) secouer légerement; on s'en sert dans la mesure des corps solides; on *hoche* la mesure, afin que la chose mesurée s'entasse, & que la mesure en contienne davantage. Ce mot se dit surtout pour le charbon. On dit aussi, *hocher* le mords, *hocher* de la tête.

HOCHET, ſ. m. (*Gram.*) jouet d'enfans encore à la mamelle; ce jouet eſt un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de cryſtal, à un des bouts duquel il y a pluſieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuſer ſes propres enfans, & c'eſt pour cela qu'Ariſtote l'appelle Ἀρχύτου πλατάγη, le *hochet* d'Archytas: il a paſſé juſqu'à nous, & eſt même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choſes d'ici bas, qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

HOCHFELDEN, (*Géog.*) petite ville de la baſſe Alſace, dans le grand baillage d'Haguenau.

HOCHHEIM, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mayn qui ſe jette dans le Rhin. Cet endroit eſt fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, (*Géog.*) île de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Allemagne en Baviere ſur le Danube, remarquable par la ſanglante bataille que le prince Eugene & le duc de Marlboroug y gagnerent ſur les François le 18 Août 1704. *Hochſtet* eſt ſur le Danube à 3 milles S. O. de Donavert, 1. N. E. de Dillingen, 5. N. E. d'Ulm. *Long.* 32. 21 *lat.* 48. 36. (*D. J.*)

HOCKERLAND, (*Géograp.*) petite contrée, & l'un des trois cercles de la Pruſſe ducale; elle eſt environnée par la Pruſſe polonoiſe & par la haute Pologne; Marienwerder en eſt la capitale. (*D. J.*)

HODEGOS, ſ. m. (*Théolog.*) mot grec, qui ſignifie *guide*. C'eſt le titre d'un ouvrage qu'Anaſtaſe le ſinaïte compoſa vers la fin du cinquieme ſiecle; il y expoſoit une méthode de controverſe contre les hérétiques, particulierement contre les Acéphales. *Voyez* Fleury, *Hiſt. eccl.*

M. Toland a publié une diſſertation ſous le même titre, dont le ſujet eſt la *colonne de feu* qui ſervoit de guide aux Iſraélites dans le deſert pendant la nuit. (*G*)

HODER, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révéré par les Celtes ou les Goths; ils diſoient qu'il étoit aveugle, mais extrèmement fort; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais beſoin de prononcer ſon nom, mais ils conſerveront un long ſouvenir des exploits qu'ont fait ſes mains. *Voyez l'Edda* ou la *Mythologie celtique*.

HODMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, dans le college de Chriſt à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Weſtminſter. *Voyez* ECOLE. (*G*)

* HODOPES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats qui veilloient dans Athènes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutlande.

HOECHST, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence ſur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long.* 26. 10. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

HOED, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence, dont on ſe ſert pour les grains en pluſieurs villes des Provinces-Unies. C'eſt une des diminutions du laſt à Roterdam: le *hoed* fait 4 ſchepels de Harlem, & les 14. ſacs de Harlem, le *hoed* de Delf; 10 muddes $\frac{1}{2}$ d'Utrecht font un *hoed* de Roterdam; à Alkemart, le *hoed* eſt auſſi de quatre ſchepels, mais ceux-ci ſont plus grands de $\frac{5}{8}$ que ceux de Roterdam.

A Dordrecht, 8 ſacs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le laſt d'Amſterdam. A Tergow, 32 ſchepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater, de Henſden, de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Roterdam; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeelen ou huitiemes, & un laſt & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delf. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes $\frac{1}{2}$ plus que celui de Roterdam. Le *hoed* d'Yſelſtin contient 3 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Tiehl eſt d'un huitieme moins fort que celui de Roterdam. Le *hoed* de Roterdam contient 10 viertels de Roermonde, & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Roterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{24}{35}$ de Delf. *Dict. de Commerce.*

HOEFT, *ou plûtôt* HET-HOOFT (*Géog.*) forteresse de la Pruſſe polonoiſe ſur la Viſtule. *Long.* 37. 10. *lat.* 54. 28. (*D. J.*)

HOEICHEU, (*Géog.*) ville commerçante de la Chine, 14[e] métropole de la province de Kianguan; c'eſt dans cette ville que ſe fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long.* 137. *lat.* 34. 10.

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, ſuivant notre maniere d'écrire, Canton, dont elle eſt la 4[e] métropole, à 2[d]. 46'. plus orientale que Pékin, à 23[d]. 9'. de *latitude*. (*D. J.*)

HOEKEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *kabelianws*; cette derniere tira ſon nom du poiſſon qu'on appelle en flamand kabeljanw, *merlus*, & qui mange les autres; ils vouloient déſigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les *hoëkens*, ou *hoëkiens* à leur tour s'appellerent ainſi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poiſſon dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam ſe cabilliavios*, (*ſic belgicè vocant aſellum piſcem*) *apellabant*, quod ut *ille piſces alios vorat*, *ſic ipſi adverſarios domarent*; *alii ſe* hoeckios *dicebant* (hoek *hollandis hamum ſignificat*) *quaſi ſeſe jactarent* cabilliaviis *futuros*, *quod eſt hamus piſcis*. Bolland. Januar. *tom. I. p.* 352.

Ces deux partis oppoſés (dont les noms, pour le dire en paſſant, ſont eſtropiés dans tous nos auteurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorſque Marguerite, comteſſe de Hollande, vint à ſe brouiller avec ſon fils Guillaume V. à l'occaſion de la régence. Les *kabelianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *koëks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands ſeigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis, ſe firent la guerre avec une animoſité furieuſe, qui ſubſiſta plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'hiſtoire dit que les *kabeljanws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *hoëks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure eſt communément accompagnée de généroſité; la cruauté & la lâcheté ſe donnent toujours la main. (*D. J.*)

HOEXTER, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie ſur le Weſer.

HOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collége ſur la Lecta. *Long.* 29. 45. *lat.* 50. 23. (*D. J.*)

* HOFMANISTES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques qui ont prétendu que le Chriſt s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'Ecriture qui nous apprend qu'il eſt né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la ſeule à laquelle ils étoient attachés. Ils refuſoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduiſoient ainſi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la meſure de leurs caracteres inhumains & durs.

HOGHLANDE (*l'*ISLE *de*) *Géog.* petite île du golfe de Finlande, par les 60[d]. de *latit.* & vers le 45. 30. de *long.* On n'y voit que des ſapins, des rochers, des brouſſailles, & quelques liévres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (*D. J.*)

HOGHSHEAD, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en Angleterre: c'eſt proprement le muid: il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cens pintes, ou, comme diſent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raiſon de ſeize onces chaque livre. *Diction. de Commerce.* (*G*)

HOG'R *ou* HADGRE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, à 28 lieues S. E. de Yamamah. *Long.* 66. 30. *latit.* 23. 40. (*D. J.*)

HOGUE (LA) *Géog. voyez* HOUGUE (*la*).

HOHENBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans la Forêt-noire en Suabe, ſur la riviere de Neckar. Il y en a un autre, près des frontieres de Bohème, ſur la riviere d'Eger.

HOHEN-ELB, (*Géog.*) ville de Bohème, près de la ſource de l'Elbe & des frontieres de la Siléſie.

HOHEN-FRIEDBERG, (*Géog.*) ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOE, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le Margraviat d'Anſbach, le comté d'Œtingen, le territoire de Hall, le comté de Lowenſtein, le duché de Wurtemberg, & l'ordre Teutonique. (*D. J.*)

HOHENSTEIN, (*Géog.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. (*D. J.*)

HOHENZOLLERN, (*Géog.*) comté de l'empire d'Allemagne, situé en Suabe entre le Danube & le Necker, près du duché de Wirtemberg. Il est possedé par des souverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg sur le Wisend.

HOILDE SAINTE, *vulg.* SAINTE-HOUD, (*Hist. eccl.*) abbaye de filles, ordre de Citeaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, diocese de Toul, fondée au xiij. siecle. Elle est deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, s. m. (*Marine.*) quelques-uns prennent aussi *hoirin* pour *bouée*. *Voyez* ORIN. (Z)

HOIRIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) succession, hérédité. C'est une *hoirie*, ou succession jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'est avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ses cohéritiers.

HOIRS, s. m. (*Jurisprud.*) du latin *oriri*; sont ceux qui sont issus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'est pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de sa chair*.

Hoir de quenouille, dans la coûtume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaisois, signifie la fille qui est *héritiere*. (*A*)

HOITLALOTL, s. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Amérique à un oiseau decrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il est fort long, & court avec une rapidité singuliere. Son bec est aussi très-long, il est noir par-dessus & gris en-dessous; sa queue est verte, & est éclatante comme celle du paon; son corps est d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des aîlerons est noir moucheté de blanc; il ne s'éleve point fort haut en volant, mais il court d'une vîtesse incroyable. *Voyez* Ray, *Ornithologie*.

HOK-CHU, s. m. (*Diete.*) espece de liqueur fermentée, semblable à de la biere forte, que les Chinois font avec le froment: elle est d'un brun foncé & d'un goût assez agréable. Les mêmes peuples font encore usage d'une autre liqueur appellée *chamchu*; on dit qu'elle s'obtient par la distillation du ris fermenté, ce qui annonce une liqueur spiritueuse, qui est peut-être la même que celle qu'on connoît dans l'Indostan & en Europe sous le nom de *rack* ou d'*arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une espece de vin, & disent qu'il est d'un jaune clair ou légerement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, savent tirer une liqueur spiritueuse de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, *ou* HOCK-LUESDAY, s. m. (*Hist. mod.*) le second mardi après la semaine de Pâques, jour où l'on célebroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulsion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, *interjection*. Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle suspend une action. Après l'Agésilas, *hélas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, (*Géog.*) ville & port de Danemarck, dans l'île de Séeland.

HOLDERNESS, (*Géog.*) petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorckshire, avec titre de comté; il a la figure d'un triangle irrégulier; sa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Hamber & la mer du nord, s'appelle *Spunhead*, (*D. J.*)

HOLECA, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Queca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, (*Géog.*) c'est-à-dire le *chemin creux*, lieu de Suisse dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kusnacht; c'est dans cet endroit mémorable pour la nation suisse, que Guillaume Tell tua d'un coup de fléche le gouverneur, que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par sa tyrannie, donna lieu à la naissance de la republique; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inscription:

Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,
Assertor patriæ, vindex, ultorque tyrannum.

(*D. J.*)

* HOLER, s. m. (*Commerce.*) petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'est une espece de denier; elle est si mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait ressembler à une tête du clou.

HOLESCHAU, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing; on la nommoit anciennement *Wesela*; elle appartient au roi de Prusse. (*D. J.*)

HOLLANDE (COMTÉ DE), *Géogr.* la plus considérable des sept Provinces-Unies.

Le nom de *Hol-land* veut dire *pays creux*; soit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, soit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre semble creusée intérieurement*, les deux sens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne se trouve point usité avant le milieu de l'onzieme siecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'est ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande*: du tems des Romains, elle faisoit partie de la Gaule Belgique; ses peuples étoient les *Caninéfates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'île des Bataves.

Cette île s'étendoit jusqu'auprès de Gortrnydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainsi le canal qui passe à Leyden, & qui avoit son embouchure à Catwyck) s'appelloit *la Frise*, & étoit possédé par les Marsatiens (peuple dont le Kennemerland conserve en partie le pays & le nom), & par les Frisons qui occupoient portion du Rhinland, l'Amstelland, le Golyland, le Waterland, & tout ce qui est présentement de la Westfrise. Tout ce pays, aussi-bien que la véritable Frise d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht, s'appelloit encore *Frise* dans l'onzieme siecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les Frisons qui demeurerent indépendans, & reçurent la foi chrétienne sous le regne de Charlemagne. Les Danois, connus alors sous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, se rendirent maîtres de la Frise jusqu'à l'an 900: mais du tems de Charles le Simple, les Frisons secouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Frise* à Thierry.

Voilà le seigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à Vlaërding ou Flarding, bourdage au-dessous de Roterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquisat de Flarding ou Fladerting, qui est l'ancien nom de la véritable *Hollande*. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirting*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe pere de Charles V. qui laissa ce comté à Philippe II. roi d'espagne: on sait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à la Haie: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou Westfrise, & en *Hollande* méridionale, ou Zuyde-*Hollande*; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye: ce petit golfe, qui est une extinction du Zuyderſée, sépare la *Hollande* méridionale de la Westfrise. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la Westfrise, ou la Nord-*Hollande*: & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états d'Hollande & de Westfrise*. L'as-

L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est composée des députés des conseils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états: ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la Noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, Roterdam, Gorcum, Schiedam, Schoomhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick, & Purmerend.

La noblesse a la premiere voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est fixée à la Haie par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit: mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de Mars, de Juillet, de Septembre & de Novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers-députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le collége des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de Westfrise n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le Zuyder-sée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du Zuyder-sée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrein seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on sait toûjours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent sans interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manieres, & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande*, seroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques*: presque tous ont leur église, leurs magistrats, leurs foires annuelles, leurs maisons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France. D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands, parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puissances voisines: mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable, le commerce libre, & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si sage essuie, comme les autres, des révolutions qui le minent insensiblement, & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siecle.

La *Hollande* désigne quelquefois les *Provinces-Unies*: mais comme il ne convient pas dans cet Ouvrage de confondre une partie avec le tout, *voyez* PROVINCES-UNIES. (*D. J.*)

HOLLANDE (*la nouvelle*), *Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes, au sud de l'île de Timor, en-deçà & au-delà du tropique du capricorne: 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côté d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom, elle appartient à la Grande-Bretagne, qui a étendu sa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoyent laissées: 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Heigatz; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui est au sud de l'île de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands, droits & menus; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais; leurs paupieres sont toûjours à demi fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne sauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque chose au-dessus d'eux.

Ils ont le nez gros, les levres grosses, & la bouche grande; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux; ils n'ont point de barbe; leur visage est long, d'un aspect très-desagréable, sans un seul trait qui puisse plaire; leurs cheveux ne sont pas longs & lisses, comme ceux de presque tous les Indiens, mais ils sont courts, noirs, & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons, ils couchent à l'air sans aucune couverture, & n'ont pour lit que la terre; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des reservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y passa en 1700, fait, dans son *voyage aux terres australes*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III. de l'hist. natur. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. (*D. J.*)

HOLLANDER, v. act. (*Papetier.*) il se dit des plumes à écrire; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

* HOLLANDILLE, s. f. (*Commerce.*) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

* HOLLANS, s. m. pl. (*Commerce.*) batiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de résine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahuil* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le tems brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & appaise le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géogr.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'île d'Aland, avec un port.

HOLM, (*Géogr.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemarc, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, s. m. (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entierement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se dévouoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entieres dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jetter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coûtume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jetta leur foie dans le feu; ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien couverts des peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par

par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce tems-là la chair des victimes fut toûjours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des tems & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauste* a pris de-là son nom ὅλος, *tout*, & καίω, *je brûle*. (G)

HOLOGRAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entierement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite; cette qualification s'applique principalement aux testamens qui sont entierement écrits & signés de la main du testateur. *Voyez* TESTAMENT OLOGRAPHE. (*A*)

HO, LOLO, LOLO, s. m. (*Vénerie.*) cri du valet de limier, le matin quand il va au bois: c'est ainsi qu'il excite son chien à tirer devant & se rabattre des bêtes qui passeront; il traîne beaucoup la derniere syllabe.

* HOLOMETRE, s. m. (*Géomét.*) instrument de Mathématiques dont on se sert pour prendre toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel: il est composé de trois regles mobiles; leurs ouvertures & leurs positions donnent les trois angles à la fois.

* HOLOSTEON, s. m. (*Ichthiol.*) poisson du Nil; il est long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur; sa gueule est petite, & ses mâchoires garnies de dents semblables à celles des rats; il a les yeux blancs: on se sert dans les Arts de sa peau qui se garde. On prétend qu'il descend de la mer. *Holosteon* signifie *tout os*.

* HOLOSTEUM, s. m. (*Botan.*) espece de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuses, dures, velues, cotonneuses, blanchâtres, rampantes & styptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & semences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, grosse, noirâtre & ligneuse. Cet *holosteum* se trouve en Languedoc; on lui attribue les qualités détersive, vulnéraire, astringente, & consolidante. Sa dureté l'a fait appeller *holosteum*.

HOLOSTEUS, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à la substance ou pierre que l'on appelle plus communément *ostéocolle*. Voyez *cet article*.

HOLOTHURIE, s. f. *holothurium*, (*Hist. nat. Zool.*) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui sont nuds & qui ont des membres. *Voyez* ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux especes d'*holothuries* dont il donne les figures. La premiere espece a une écorce dure, elle est oblongue; l'une des extrémités est molle & terminée par une écorce percée de plusieurs trous. La seconde espece a le corps parsemé d'aiguillons, il est terminé à l'un des bouts par une sorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & se ferme, & qui est la bouche de l'animal; l'autre bout du corps est menu & allongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui est une jambe, ou plûtôt une nageoire, car l'animal s'en sert pour se mouvoir. L'un des prolongemens est plus étroit que l'autre, découpé tout-autour & terminé en pointe. Rondelet, *hist. des insectes & zoophytes*. Linnæus, *hist. nat.* (*I*)

HOLOVACZ, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre résineux du Mexique, dont il y a deux especes; ses feuilles sont très grandes; son tronc est uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe visqueuse & grasse; il produit des fleurs blanches. Il se forme sur son tronc des especes de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La résine qu'il donne par incision est d'abord laiteuse; par degrés elle devient brune & enfin noire. On lui attribue plusieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la vessie, & de remédier à la stérilité des femmes. On assûre que ses feuilles séchées sont un poison mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La résine de cet arbre est nommée *holli* par les Mexicains, & *ule* par les Espagnols.

HOLSTEIN, (*Géog.*) *Holsatia*, pays d'Allemagne, avec titre de duché, entre la mer du Nord & la mer Baltique; il est possédé principalement par le roi de Danemarck, & par le duc de *Holstein*. Il n'y a que deux régences, la régence royale à Gluck-stad, & la régence ducale à Gottorp; le *Holstein* est partagé en quatre cantons, le *Holstein* propre, la Wagrie, le Stormar, & le Dithmarse. C'est Frédéric III. qui l'an 1474 érigea le comté de *Holstein* en duché. On peut voir sur le *Holstein*, sur ses comtes & ducs, Imhoff, *notit. imper. lib. IV. c. ix.* & Heiss, *hist. de l'empire*, *liv. VI. chap. xiv.*

Le *Holstein* a l'honneur d'avoir produit dans le xvij. siecle entre autres savans, le célebre Nicolas Mercator, qui fut en Géométrie le précurseur de Newton; il est vrai cependant que Mercator passa sa vie en Angleterre, où il publia sa Cosmographie, & d'autres ouvrages très estimés. (*D. J.*)

HOLY-HEAD, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans l'île d'Anglesey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (*Géog.*) *Lindisfarnia*, petite île d'Angleterre, sur la côte de Northumberland; l'air n'en est pas sain, ni le terroir fertile; sa plus grande ressource est la chasse & la pêche; mais le havre est assez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette île un monastere avec une église, qui avoit titre d'évêché, & qui fut ensuite transféré à Darham. Elle étoit aussi la retraite d'un grand nombre de solitaires; & c'est apparemment pour ces raisons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Island*, qui signifie l'*Isle-Sainte*. *Long.* 15. 56. *lat.* 55. 40. (*D. J.*)

HOLTZAPFEL, (*Géog.*) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Nassau-Ziegen.

HOMAGUES s. m. (LES) *Géog.* peuple de l'Amérique méridionale, sur la riviere des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los Pacamorès. La province qu'habite ce peuple, passe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui sont le long de la riviere des Amazones; sa longueur est de 200 lieues, & les habitations assez fréquentes. M. de Lisle nomme ce pays *île des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310d. de *long.* & les 3d. 20'. de *latit.* méridionale. *Voyez* quelques autres détails à OMAGUAS. (*D. J.*)

HOMAINA, (*Géog.*) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Caschau.

HOMARA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcazarquivir, à cinq lieues de chacune. *Long.* 12. *lat.* 35. 10. (*D. J.*)

HOMARD, sub. masc. (*Hist. nat.*) *gamarus*, animal crustacé, appellé en Languedoc *langrout*, ou *écrevisse de mer*, Il ressemble à l'écrevisse d'eau douce par la forme du corps, mais il est beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obscure quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches; lorsqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large, & dentelée sur les bords, & deux antennes de chaque côté au-devant de l'œil; l'une est plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouste; elle a des articulations à son origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une serre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiseau. La partie supérieure des serres est mobile & presse contre l'inférieure qui est immobile; elles ont toutes les deux au-dedans des tubercules en forme de dents; l'une des deux serres est toûjours plus grosse que l'autre, comme dans les écrevisses; les deux premieres jambes de chaque côté sont fourchues à l'extrémité; la queue est composée de cinq tables, & terminée par des nageoires; les yeux sont petits.

Outre cette espece de *homard*, il y en a une plus petite appellée *petit homard*, ou *petite écrevisse de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à-l'entour; ses piés ne sont pas fourchus, & elle est de couleur rouge, & a des bandes transversales bleues. Rondelet, *hist. des poissons*, *liv. XVIII. Voyez* CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, sur une petite riviere qui se jette dans la Blise, à deux lieues de Deux-Ponts. *Long.* 26. 6. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

HOMBRE, s. m. (*Jeu.*) il est inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot; il suffit de dire que les Espagnols en sont les auteurs, & qu'il se sent par la tranquilité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur est la même qu'au quadrille; les matadors sont les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jettons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille; on donne ensuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jettons devant soi, leur en ajoûtant encore deux

autres à chaque fois que tous les joueurs paſſent; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, eſt exclus du jeu pour ce coup. La triomphe eſt celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il faſſe avant d'avoir vû ſa rentrée. On tire une carte au haſard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le ſans-prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre auſſi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit; on ne doit jouer le ſans-prendre que lorſqu'on a aſſez beau jeu pour faire cinq mains, ce qui eſt le nombre requis pour gagner, à-moins que les deux autres joueurs n'en fiſſent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le ſans-prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre juſqu'à huit; & le ſecond, qui eſt celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'eſt-à-dire, laiſſer moins de cinq cartes à l'autre, à-moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes ſe jouent du reſte à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'eſt point obligé de mettre de triomphe ſi l'on veut. La bête ſe fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faiſant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, ſans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorſqu'on a laiſſé plier les cartes ſans reprendre la ſienne, à-moins que toutes les cartes ne ſoient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre ſa carte ſi elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête eſt tirée, ce ſont toûjours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jettons devant ſoi, que quand les bêtes ſont gagnées par codille, autrement on n'en met point; ſi après qu'on aura paſſé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui font quinze à trois chacun. Or quinze jettons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainſi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jettons que chaque joueur a devant ſoi.

La vole eſt quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui ſont ſur le jeu, & le double de ce qui y eſt quand il n'y en a qu'une. La vole eſt entrepriſe, quand ayant déjà cinq levées premieres on lâche la ſixieme carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vû les cartes de ſon écart. Quand la vole entrepriſe n'eſt pas faite, les deux autres partagent entre eux tout ce qui eſt au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le ſans-prendre s'en fait payer comme de ſes matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il ſe trouve un as noir retourné, on refait; s'il y a pluſieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorſqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant ſan prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, ſans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de ſe jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçûes peut jouer comme nous l'avons déjà dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui ſe trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui paſſeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvû qu'en écartant il prît ce qui lui manque, ou ſe défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui én mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu eſt faux, ſoit que ce ſoit pour avoir plus de cartes, pluſieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup eſt nul ſi l'on s'en apperçoit en le jouant, mais il eſt bon ſi l'on ne s'en apperçoit qu'après.

Le coup eſt joué lorſqu'il ne reſte plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait aſſez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer ſa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & ſi les deux nomment enſemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui eſt à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer ſa couleur, ou s'eſt mépris en la nommant, peut refaire ſon écart, ſi la rentrée n'eſt pas confondue avec ſon jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vû ſa rentrée, ſa couleur eſt bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou ſans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere eſt la triomphe ſans pouvoir en revenir; celui qui a paſſé n'eſt plus reçû à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni ſe diſpenſer de jouer, ni jouer ſans prendre, à-moins qu'il ne ſoit forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer ſans prendre, nomme ſa couleur ſans avoir écarté & ſans avoir demandé ſi l'on joue, eſt obligé de jouer ſans prendre: celui qui joue ſans prendre à jeu sûr en l'étalant ſur table, n'eſt point obligé de nommer ſa couleur, ſi ce n'eſt qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres vouluſſent écarter. Celui qui tourne une carte du talon penſant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, ſans en empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même ſi quelqu'un en remettant le talon ſur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reſte des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui; mais celui des deux autres qui les regarderoit ſi le dernier ne les avoit vûes, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vûes, & qu'elles ne ſoient pas confondues avec ſon jeu, & il ne fait pas la bête; & s'il les a vûes ou qu'elles ſoient confondues avec ſon jeu, il fait la bête, & on lui tire au haſard celles qu'il a de trop dans ſon jeu. S'il n'en prenoit pas aſſez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il eſt encore ſur la table, ſinon au haſard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, ſi l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'eſt pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'eſt pas obligé de forcer, quoiqu'il le puiſſe. L'on ne doit point jouer avant ſon rang, mais on ne fait pas la bête pour cela: celui toutefois qui n'étant pas à jouer jetteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vû une carte qu'un des joueurs a tiré de ſon jeu, n'eſt pas en droit de la demander, à-moins qu'étant vûe, elle puiſſe préjudicier à ſon jeu; auquel cas, celui qui a montré ſa carte eſt obligé de la jouer, s'il le peut ſans renoncer, ſinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il eſt libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui eſt paſſé; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui eſt paſſé, que lorſqu'on eſt à jouer, devant laiſſer compter ſon jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui ſont devant un joueur, tourne & voit ſon jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui ſont les cartes retournées; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers. Dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit; & s'il étoit confondu de maniere à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, ſi l'on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé; mais ſi les cartes ſont pliées il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé pluſieurs fois; il faut pour que la renonce ſoit faite que la levée ſoit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi eſt la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoi qu'effectivement ce ne ſoit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre ſa carte. Celui qui ſans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la ſeroit pas, feroit la bête. Il n'eſt pas permis à l'*hombre* de la demander remiſe, ni de s'en aller quand ſa couleur n'eſt pas favorable; il ne lui eſt pas libre non plus de donner codille à qui bon lui ſemble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune maniere demander gano; celui des deux tiers qui eſt sûr de ſes quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer; celui qui a demandé gano ayant ſa quatrieme main sûre, & a gagné codille par ce moyen, eſt en droit de tirer le codille, mais cela ne ſe fait point parmi les beaux joueurs. Pluſieurs bêtes faites ſur un même coup vont enſemble, à-moins qu'on ne ſoit convenu autrement; celui qui en fait deux à-la-fois, peut les faire aller enſemble; mais celui qui en fait une ſur une autre, ne le peut que du conſentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diverſement, on paye ſuivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jettons au jeu, quoi-

quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure; le matador supérieur force l'inférieur lorsqu'il est jetté par le premier qui joue; le supérieur ne force pas l'inférieur s'il est joué sur une triomphe inférieure jouée la premiere; les matadors ne se payent que dans la main de l'*hombre*. Si celui qui joue sans prendre avec des matadors demande l'un sans l'autre, il ne lui est dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le sans-prendre qu'il n'auroit pas, ou le sans-prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle; le jeu, la consolation & la bête peuvent se demander plusieurs coups après. On ne peut pas revenir des méprises en comptant les bêtes, passé le coup où elles ont été tirées; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole est entreprise, ceux qui la défendent peuvent se communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué sans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paye à chacun le droit de la vole, & il n'est payé ni du sans-prendre ni des matadors, pas même de la consolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à-moins qu'il ne perde le jeu; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le sans-prendre, les matadors, & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorsqu'on admet les hazards au jeu de l'*hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorsqu'il perd.

L'*hombre* se joue aussi à deux; il n'est pas amusant. Il se joue comme à trois, à peu de différence près: il faut ôter une couleur rouge, de sorte que le jeu n'est que de trente cartes; on n'en donne que huit à chacun trois, trois, & deux, en sorte qu'il en reste quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées; la partie est remise si chacun en fait quatre; si celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée; car s'il étoit permis de la nommer, avec spadille seul, on feroit quelquefois la vole avec plusieurs cartes de la même couleur, & à soi à jouer.

HOMÉLIE, s. f. (*Théolog.*) signifioit originairement *conférence* ou *assemblée*; mais il s'est dit ensuite des exhortations & des sermons qu'on faisoit au peuple. *Voyez* PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, signifie un *discours familier*, comme le mot latin *sermo*; & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'Eglise, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins sont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres savans hommes, parce qu'aux premiers siecles il n'y avoit que les évêques qui eussent la permission de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquieme siecle.

S. Jean Chrysostome fut le premier prêtre qui prêcha; Origene & S. Augustin ont aussi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilege particulier.

Photius distingue l'*homélie* du sermon, en ce que l'*homélie* se faisoit familierement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence; au lieu que les sermons se faisoient en chaire à la maniere des orateurs. *Voyez* ORAISON, HARANGUE, &c.

Il nous est resté plusieurs belles *homélies* des peres, particulierement de S. Chrysostome & de S. Grégoire, &c. *Dictionn. de Trévoux*. (*G*)

HOMEL, (*Géog.*) petite ville de Lithuanie, sur la riviere de Sosz, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, s. f. (*Métaphysiq.*) Des deux mots grecs ὁμοιος, *semblable*, & μερος, *partie*. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déja de même nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime:

Nunc Anaxagoræ scrutemur homæomeriam
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas:
Sed tamen ipsam rem facile est exprimere verbis.
Principium rerum, quam dicit homæomeriam,
Ossa videlicet ex pauxillis atque minutis
Ossibus; sic ex de pauxillis atque minutis
Visceribus, viscus gigni, sanguemque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum, & de terris terram concrescere, parvis
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione putatque.

Lucret. *de rer. nat.* lib. IV. v. 30.

Suivant cette hypothese; un os est donc un composé de petits os; les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles; le sang n'est que le concours de petites goutteletes de sang; une masse d'or est un amas de parcelles d'or; la terre un amas de petites terres; le feu un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même, selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toûjours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures que de nouveaux assemblages, ou des desunions passageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa premiere méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau. Celle-ci est simple, au lieu que le sang est un composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plûtôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plûtôt qu'une méprise, est de penser que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déja faites, ensorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, je veux dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philosophie trouve sa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle est l'origine d'un brin d'herbe: il vous répond en philosophe, qu'il faut remonter à l'*homéomérie*, selon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choses* dit-il, *étoient ensemble pêle-mêle* (c'est ce qu'on peut appeller *panspermie*, ou *mélange de toutes les semences*); *& l'esprit venant ensuite, en a composé le monde*. (Diogen. Laert. *lib. II n.* 6.) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main est le drap que je porte; au lieu de dire, *c'est une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par Van-Robès*; seroit-ce répondre juste que de dire: *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a cousus pour me faire un habit*? Mais il y a ici quelque chose de plus ridicule encore. Notre philosophe raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres si petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amassées dans une boëte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hist. du ciel, Tom. II. p.* 114.

HOMER *ou* CHOMER, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cens quatre-vingt-dix huit pintes, chopine & demi-septier, un poisson & un peu plus. *Voyez* BATH. *Diction. de la Bible*.

HOMÉRISTES, sub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faisoient métier de chanter dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez* CHANTEUR. (*B*)

HOMÉRITES (LES), *Géogr. anc.* ancien peuple de l'Arabie heureuse, qui faisoit partie des Sabéens, avec lesquels bien des auteurs les ont confondus. Le

pays des *Homérites* répond à peu-près à ce que nous appellons le *pays d'Aden*. (*D. J.*)

HOMICIDE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie en général une action qui cause la mort d'autrui.

On entend aussi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne considere pas comme un crime; ainsi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne sont pas qualifiés d'*homicides*; & lorsque l'on execute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainsi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les lois divines & humaines, l'*homicide* volontaire est un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *chap.* IV. *de la Genese*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la personne de son frere, sa condamnation fut prononcée par la voix du Seigneur, qui lui dit que le sang de son frere crioit contre lui, qu'il seroit maudit sur la terre; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit; qu'il seroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que son iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée; qu'il se cacheroit de devant la face du Seigneur, & seroit errant sur la terre; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoissoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de misericorde, & peut-être aussi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas; que quiconque le tueroit, seroit puni sept fois; & il mit un signe en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn se retira donc de la présence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il est parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce sujet à ses femmes, que le crime de Caïn seroit vengé sept fois, mais que le sien seroit puni soixante-dix-sept fois. S. Chrysostome dit que c'est parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chapitre* IX. où Dieu donne diverses instructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le sang de l'homme, son sang sera aussi répandu; car Dieu, est-il dit, a fait l'homme à son image.

Le quatrieme article du Décalogue défend de tuer indistinctement.

Le lois civiles que contient l'Exode, *chap. xxj.* portent entre autres choses, que qui frappera un homme, le voulant tuer, il mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ses mains, Dieu dit à Moyse qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier se retirera; que si par des embûches quelqu'un tue son prochain, Moyse l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure; que si un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne soit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il se leve ensuite, & marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera réputé innoncent, à la charge néanmoins de payer au battu ses vacations pour le tems qu'il a perdu, & le salarie des medecins; que celui qui aura frappé son serviteur ou sa servante, & qu'ils soient morts entre ses mains, il sera puni; que si le serviteur ou la servante battus survivent de quelques jours, il ne sera point puni; que si dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter sans qu'elle en meure, le coupable sera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres regleront; mais que si la mort s'ensuit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Ces mêmes lois vouloient que le maître d'un bœuf fût responsable de son délit; que si l'animal avoit causé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déja été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que si la peine lui en étoit imposée, il donneroit pour racheter sa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis personnellement.

Le livre des nombres, *chap.* 35. contient aussi plusieurs réglemens pour la peine de l'*homicide*; savoir, que les Israëlites désigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain, pour servir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide*; que quand le meurtrier seroit refugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer jusqu'à ce qu'il eût été jugé en présence du peuple; que celui qui auroit tué avec le fer seroit coupable d'*homicide*, & mourroit; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort se seroit ensuivie, seroit puni de même; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* aussi-tôt qu'il pourroit le saisir; que si de dessein prémédité quelqu'un faisoit tomber quelque chose sur un autre qui lui causât la mort, il seroit coupable d'*homicide*, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier aussi-tôt qu'il le trouveroit; que si, par un cas fortuit & sans aucune haine, quelqu'un causoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en présence du peuple, & après que la question auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier seroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort, & seroit ramené en vertu du jugement dans la ville où il s'étoit refugié, & y demeureroit jusqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de venger la mort de l'*homicidé*, pouvoit sans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit rester dans la ville jusqu'à la mort du grand-prêtre; mais, après la mort de celui-ci, l'*homicide* pouvoit retourner dans son pays. Ce réglement devoit être observé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins; mais on ne pouvoit pas condamner sur la déposition d'un seul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'*homicide*, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jesus-Christ, dans S. Matthieu, *chap. v.* dit que celui qui tuera, sera coupable de mort, *reus erit judicio*; & dans S. Jean, *chap.* 18. lorsque Pilate dit aux Juifs de juger Jesus-Christ selon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne: ainsi l'on observoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui pussent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les lois que l'Ecriture-sainte nous offre sur cette matiere, il est dit dans l'Apocalypse, *chap.* 22. que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice. Mais ce qui est de singulier, est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le juge prononçât sa sentence; & si le coupable prenoit la fuite, on se contentoit de confisquer ses biens, & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athénes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés; savoir, l'aréopage pour les assassinats prémédités, le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits, & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires, mais que l'on soûtenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite sur cette matiere chez les Romains, est de Numa Pompilius; elle fut insérée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*), étoit puni de mort comme un *homicide*; mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les assassinats volontaires, fut transportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, seroient jugées par les décemvirs; que si celui qui étoit condamné, appelloit de leur sentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée, le coupable seroit pendu à un arbre, après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de la Jurisprudence Romaine* sur la seizieme loi du code papyrien, qui fut formée de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la suite sous le nom de *loi Sempronia, de homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de *loi Cornelia de sicariis*. Quelque tems après la loi des douze tables,

tables, les meurtriers furent appellés *sicarii*, du mot *sica* qui signifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit sous sa robe. Cette espece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit saisis, à moins que cet instrument ne fût nécessaire au métier de celui qui le portoit, par exemple si c'étoit un cuisinier qui eût sur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, si le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit seulement; si c'étoit une personne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin, si c'étoit un esclave, on le crucifioit, ou bien on l'exposoit aux bêtes sauvages.

Dans la suite, il parut injuste que le commun du peuple fût puni plus rigoureusement que les personnes élevées en dignité; c'est pourquoi il fut résolu que la peine de mort seroit générale pour toutes les personnes qui se rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que sa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles dispositions que l'on y ajoûta en divers tems, furent confondues avec la loi *Cornelia, de sicariis*.

On tenoit pour sujets aux rigueurs de la loi *Cornelia, de sicariis*, non seulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais aussi celui qui, à dessein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poison, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou si un magistrat avoit reçû de l'argent pour une affaire capitale.

Les senatusconsultes mirent aussi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, soit par esprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fussent des Juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des sacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit seulement de la loi *Cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & singulierement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes lois des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à dessein de voler. Il est dit que les auteurs seront punis par les juges du mandement du roi, & que personne ne sera condamné à mort que suivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cause légere ou sans cause, étoit envoyé en exil pour autant de tems qu'il plaisoit au roi. Il est dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de se racheter, en payant aux parens du defunt une composition appellée *vuirgildus*, qui étoit proprement l'estimation du dommage causé par la mort du defunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confisqués.

Pour connoître si l'accusé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appellées *purgation vulgaire*, dont l'usage continua encore pendant plusieurs siecles.

Suivant les établissemens de S. Louis, quand un homme, en se battant, en tuoit un autre qui l'avoit blessé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais si un des parens de l'*homicidé* assûroit que le défunt l'avoit chargé de venger sa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, plusieurs dispositions assez singulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, suivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, si un bourgeois en tuoit un autre par hasard ou par inimitié, la maison devoit être abattue; si on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faisoient son procès; s'il s'échapoit, & qu'au bout d'un an il implorât la miséricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miséricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & si ses ennemis l'attaquoient, ils se rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il est dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accusés d'*homicide*, lorsqu'il se présentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris sur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur jurisdiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année suivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il est dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Peronne, suivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguste, & confirmée par Charles V. en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Peronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne se réfugiât dans une église; sa maison étoit détruite, & ses biens confisqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même chose s'observoit aussi à cet égard dans plusieurs autres lieux. Quand l'accusé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit se purger par serment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui est de l'année 1370, porte que si un bourgeois ou habitant de Tournay blesse ou tue un étranger qui l'a attaque, il ne sera point puni & que ses biens ne seront point confisqués; parce que les biens d'un étranger qui, en se défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne seroient pas confisqués; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en se défendant, auront blessé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'usage présent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime est plus ou moins grave, selon les circonstances: l'assassinat prémédité est de tous les *homicides* le plus criant, aussi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en sont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II. du mois de Juillet 1557 prononce en ce cas la peine de mort sur la roue, sans que cette peine puisse être commuée; ce qui est confirmé par l'ordonnance de Blois, *art. cxcjv.* qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'*article* suivant concernant ceux qui se louent pour tuer, battre & outrager, veut que la seule machination & attentat soit puni de mort, encore que l'effet n'eût pas suivi.

Ces lettres de remission s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui sont commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. xvj. art. ij. & jv.*

L'*homicide* volontaire de soi-même étoit autrefois autorisé chez quelques nations, quoique d'ailleurs assez policées; c'étoit la coûtume dans l'isle de Céa, que les vieillards caducs se donnassent la mort. Et à Marseille, du tems de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoisonné que l'on donnoit à ceux qui ayant exposé au sénat les raisons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permission. Le sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un desir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécutions & de la mauvaise fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur; mais ces principes contraires à la saine raison & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs: aussi parmi nous l'*homicide* de soi-même est puni; on fait le procès au cadavre de celui qui s'est donné la mort. Cette procédure étoit absolument inconnue aux Romains; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire subir une peine à quelqu'un qui n'existoit plus, & à un cadavre qui n'a point de sentiment: mais parmi nous, ces exécutions se font pour l'exemple, & pour inspirer aux vivans de l'horreur de ces sortes d'*homicides*. *Voyez* ASSASSINAT, COMBAT *en* CHAMP-CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. (*A*)

HOMILÉTIQUES, (*Droit natur.*) On distingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie; Aristote dit que ces sortes de vertus ont lieu, ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῇν. *Ethic.* Nicomach. *lib. IV. cap. xii.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines dispositions à pratiquer une sorte de justice qui fait du bien à autrui, par un usage de signes arbitraires, convenable à ce que demande le bien commun.

Les signes arbitraires que nous entendons ici, sont non-seulement la parole qui est le principal, mais encore les gestes du corps, la contenance & tous les mou-

mouvemens du viſage, qui ſont des indices de quelque diſpoſition de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* ſont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonſtrations une juſte meſure; pour ce qui eſt de la parole en particulier, l'uſage & les bornes convenables en ſont reglées par le ſage ſilence, *taciturnitas*, lorſque le bien commun le demande; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matiere de promeſſes, & par l'urbanité. On conçoit déja quels ſont les vices ou défauts oppoſés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus ſous leurs article reſpectifs. (*D. J.*)

HOMINICOLES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) nom que les Apollinariſtes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *Voyez* APOLLINARISTES.

Comme les Catholiques ſoutenoient que Jeſus-Chriſt étoit Homme-Dieu, les Apollinariſtes les accuſoient d'adorer un homme, & les appelloient *Hominicoles*. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HOMMAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſpr.*) *ſeu fides*, & dans la baſſe latinité *hommagium* ou *hominium*, eſt une reconnoiſſance faite par le vaſſal en préſence de ſon ſeigneur qu'il eſt ſon homme, c'eſt-à-dire ſon ſujet, ſon vaſſal.

Hommage vient de *homme*; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'eſt ſe reconnoître homme du ſeigneur; on voit auſſi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient ſynonymes.

On diſtinguoit anciennement la foi & le ſerment de fidélité de l'*hommage*; la foi étoit dûe par les roturiers, *voyez* au mot FOI. Le ſerment de fidélité ſe prêtoit debout après l'*hommage*, il ſe faiſoit entre les mains du bailli ou ſénéchal du ſeigneur, quand le vaſſal ne pouvoit pas venir devers ſon ſeigneur; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au ſeigneur même par ſes vaſſaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le tems que les fiefs commencerent à ſe former; c'eſt ainſi qu'en 734. Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à ſon fils Hérald la jouiſſance du domaine qu'avoit eu ſon pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ſes enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Eſpagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragoſſe, reçut dans ſon paſſage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les pyrenées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut obſerver que dans ces tems reculés la plûpart des *hommages* n'étoient ſouvent que des ligues & alliances entre des ſouverains ou autres ſeigneurs, avec un autre ſouverain ou ſeigneur plus puiſſant qu'eux; c'eſt ainſi que le comte de Hainault, quoique ſouverain dans la plûpart de ſes terres, fit *hommage* à Philippe-Auguſte en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent; c'eſt pourquoi ils ſe perdoient avec le tems comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vaſſal fût nue tête, à genoux, les mains jointes entre celles de ſon ſeigneur, ſans ceinture, épée ni éperons; ce qui s'obſerve encore préſentement; & les termes de l'*hommage* étoient: *Je deviens votre homme, & vous promets féauté doreſnavant comme à mon ſeigneur envers tous hommes (qui puiſſent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte*, &c. cela fait, le vaſſal baiſoit ſon ſeigneur en la joue, & le ſeigneur le baiſoit enſuite en la bouche: ce baiſer, appellé *oſculum fidei*, ne ſe donnoit point aux roturiers qui faiſoient la foi, mais ſeulement aux nobles. En Eſpagne, le vaſſal baiſe la main de ſon ſeigneur.

Quand c'étoit une femme qui faiſoit l'*hommage* à ſon ſeigneur, elle ne lui diſoit pas, *je deviens votre femme*, cela eût été contre la bienſéance; mais elle lui diſoit, *je vous fais l'*hommage *pour tel fief*.

Anciennement quand le roi faiſoit quelque acquiſition dans la mouvance d'un ſeigneur particulier, ſes officiers faiſoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainſi pratiqué, lorſqu'Arpin eut vendu ſa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I. lequel en fit rendre *hommage* en ſon nom au comte de Santerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte: mais cet uſage fut ſagement aboli en 1302. par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* ſeroit converti en indemnité.

Les regles que l'on obſerve pour la forme de l'*hommage* ſont expliquées *au mot* FOI.

Nous ajoûterons ſeulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prevôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conſeiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce ſavant eccléſiaſtique & magiſtrat obſerve en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit ſe rendre d'eccléſiaſtiques à eccléſiaſtiques; il ajoûte néanmoins qu'il entend par-là qu'un eccléſiaſtique ne pouvoit donner ſans ſimonie des biens d'Egliſe à un autre eccléſiaſtique à charge d'*hommage*, ou de ſervitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui ſe rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre leſquels les ſaints papes ſe ſont recriés.

Perſonne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'eſt point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice eccléſiaſtique, & à plus forte raiſon pour ceſſion de dixmes.

Saint Anſelme, archevêque de Cantorbery en 1093, avoit toûjours devant les yeux les défenſes faites par Gregoire VII. plus de dix ans auparavant, de rendre des vils *hommages* à aucuns mortels, *voyez* M. de Marca, *de concord. l. VIII. c. xxj. n°.* 4. Le ſaint archevêque a été auſſi en grande relation avec Urbain, qui occupa le ſaint ſiége deux ans après Grégoire VII. & qui, comme lui, s'eſt beaucoup recrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des eccléſiaſtiques pour les biens qu'ils poſſedoient: les ouvrages de ſaint Anſelme ne ſont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces ſortes d'hommages; *Hoc autem ſcitote*, s'écrioit-il, *quia voluntas mea eſt ut adjuvante Deo nullius mortalis homo fiam, nec per ſacramentum alicui fidem promittam*. Il prend Dieu à témoin de ſa diſpoſition, & il conſeille de ſouffrir toutes ſortes de tourmens plutôt que de rendre hommage; *nullæ minæ, nulla promiſſio, nulla aſtutia à religione veſtrâ extorqueat aut homagium, aut juſjurandum, aut fidei allegationem*. Anſelm. *l. III. c. xxxvj. lx. lxv. lxxvij. lxxxviij. xc. xcij.*

Le pape Urbain II. dit le P. Thomaſſin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le ſerment de fidélité & l'*hommage* dans le concile de Clermont de l'an 1095, *ne epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laïco in manibus ligiam fidelitatem faciat. Part. IV. l. II. ch. liij. p.* 220. Lambert, évêque d'Arras, aſſiſta à ce concile, & en publia les canons dans un ſynode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il ſe tint un concile auquel préſiderent les légats de Paſchal II. & dans lequel tous les *hommages* furent prohibés ſans diſtinction, les barons & autres ſeigneurs anglois furent aſſujettis à l'*hommage*; mais les évêques & les abbés *fide & ſacramento profeſſi ſunt*; ils ſe bornerent, comme il ſe pratique en France, au ſeul ſerment de fidélité.

Quelque tems auparavant, le même pape fut dans la néceſſité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'uſage qui s'étoit introduit d'exiger des *hommages* de ceux qui étoient dans un rang inférieur: *illud quoque apud quoſdam clericorum fieri audivimus, ut videlicet majores præbendarii à minoribus hominia ſuſcipiant*. „ A toutes ces poſſeſſions, dit le P. Thomaſſin *tome III. p.* 215. ce n'étoit qu'une proteſtation de bouche ou par écrit d'un devoir, que tout le monde reconnoiſſoit être indiſpenſable de garder les canons d'obéir à ſes ſupérieurs eccléſiaſtiques „. De-là même P. Thomaſſin conclud que ce pape n'avoit donc garde „ d'exiger des archevêques l'*hommage* d'un vaſſal à ſon ſeigneur, ou un ſerment qui reſſentît l'*hommage*. „

En 1137, Louis le Gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques & abbés de l'Aquitaine, qui devoit appartenir à Louis le jeune ſon fils, du chef de ſa femme Eléonore, fille du duc de cette Province; il accorde, dis-je, l'élection canonique ſans charge d'*hommage* à ſon égard: *canonicam omnino concedimus libertatem abſque hominii, juramenti, ſeu fidei per manum datæ obligatione*.

En 1165, Adrien IV. reprochoit à l'empereur Fréderic, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promiſſâ & juratâ, quomodo eam obſerves cum ab iis qui dii ſunt, & filii excelſi omnes, epiſcopis videlicet* homagium *requires*.

Enfin cet empereur eſt convenu que les évêques d'Italie *ſolum ſacramentum fidelitatis ſine* hominio *facere debere domino imperatori*. Otton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ſes lettres, que de ſon tems les évêques d'Italie ne prétoient que le ſerment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II. roi d'Angleterre avoit fait le reglement ſuivant: *Electus* homagium *& fidelitatem qui*

ſicut

ſicut ligio domino ſalvo ordine ſuo faciat priuſquam conſecretur. Saint Thomas de Cantorbery ne voulut faire que le ſerment de fidélité, *fidelitatem & juraverat*; ce que ce ſaint croyoit devoir être ſuffiſant. Cette premiere fermeté à ſoutenir les immunités eccléſiaſtiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrieme concile général de Latran de 1215, appellé *le grand*, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel préſida Innocent III. défend de nouveau aux eccléſiaſtiques la foi & *hommage*: les mêmes défenſes furent confirmées en 1250, tant la vanité ſe trouvoit flattée de ces ſortes d'aſſujettiſſemens, *ne aliqua ſæcularis perſona contra ſtatuta hujuſmodi quidquam attentare, aut à vobis vel ſucceſſoribus veſtris*, homagii *vel fidelitatis exigere ſeu oblatum audeat recipere ſacramentum*.

Les abbés n'ayant point d'eccléſiaſtiques qui leur fuſſent aſſujettis, & voulant d'un autre côté imiter les ſouverains, exigerent des curés des ſermens de fidélité, lorſqu'ils les inſtituoient dans les paroiſſes eu égard aux dixmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt ſacramentum & nec exactores ſinimus impunitos cum ſimoniacam contineant pravitatem*. Voyez *le Concile de Chiceſter de l'an* 1289.

Il eſt donc évident que l'*hommage* dans un eccléſiaſtique, & ſur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou ſpirituel, eſt regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum eſt & à romanâ eccleſiâ alienum ut pro ſpiritualibus facere quis* homagium *compellatur. Cap. fin. de reg. jur.* C'eſt une des regles du droit canon.

Que l'on jette les yeux ſur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon: *Pro habendis ſpiritualibus* homagium *facere ſimoniacum eſt*.

C'eſt ſur tous ces principes que ſe ſont appuyés les canoniſtes & les juriſconſultes, pour blâmer les *hommages* pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale*.

En conſéquence des *hommages* que rendoient autrefois les évêques aux ſouverains pour les duchés, comtés & ſeigneuries conſidérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduiſoient & faiſoient à leur égard les fonctions d'aumôniers; & lorſque quelqu'un d'entre eux ſe ſont oubliés juſqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier *hommage* qui ait été fait en France par un eccléſiaſtique envers le ſouverain, eſt celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi ſous le nom de Louis XI.

„ Depuis ce tems-là, dit le P. Thomaſſin en *ſa diſcip. eccléſ. part. IV. liv. II. ch. liij. p.* 224, il ne „ paroît plus d'*hommages* rendus, mais de ſimples ſer- „ mens de fidélité, dit le P. Thomaſſin; ces ſermens „ de fidélité ont même quelque choſe plus honnête & „ plus honorable pour la probité de ces derniers ſiecles „ envers les princes ſouverains. Quelques uns ont cru „ que l'*hommage* s'étoit confondu avec le ſerment; mais „ un arrêt du conſeil privé en 1652 en faveur de l'é- „ vêque d'Autun, nous donne d'autres lumieres. Cet „ évêque ayant prêté ſon ſerment de fidélité au roi, „ eut peine de le faire enregiſtrer dans la chambre des „ comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'*hom-* „ *mage* & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il „ tenoit; il préſenta requête au roi conjointement avec „ les agens du clergé, & elle contenoit que *par les let-* „ *tres-patentes de Charles IX. Henri III. Henri IV.* „ *& Louis XIII. enregiſtrées au parlement & en la* „ *chambre des comptes, les eccléſiaſtiques de ce royaume* „ *auroient été déclarés exempts de faire la foi &* hom- „ mage, *& donner, par aveu & dénombrement, leurs* „ *fiefs, terres & domaines, attendu les amortiſſemens* „ *faits d'iceux en* 1522 *&* 1547, *par les rois Fran-* „ *çois I. & Henri II.*... le roi prononça en faveur de „ l'évêque „.

Pour ce qui regarde les *hommages* envers les ſeigneurs inférieures, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la maniere de les rendre, & qui conſiſtoit en ce que le vaſſal ſe mettoit à genoux, tenoit ſes mains jointes dans celles du ſeigneur, & enſuite l'embraſſoit: *ponere manus ſuas intra manus domini in ſignum ſummæ ſubjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad oſculum pacis in ſignum ſpecialis confidentiæ & amoris .... quæ forma & ſolemnitas non ſervatur nec congruit in præſtatione* homagii *inferioribus dominis*. C'eſt Dumoulin qui s'explique de la ſorte dans ſon *traité des fiefs*; il ajoute au même endroit: *Minus eſſet indecens & irreprehenſibile niſi in fidelitate ligiâ quæ debetur ſoli principi*.

Il n'eſt point ſurprenant que depuis le milieu du xjv. ſiecle il ne reſte aucun veſtige de ces ſortes d'*hommages* qui, eu égard à l'aſſujettiſſement perſonnel qu'ils emportent avec eux, ſont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au chriſtianiſme, ſi l'on excepte le ſouverain, dont nous naiſſons les ſujets avant d'être enfans de l'Égliſe. Enfin, continue le même Dumoulin, les aſſujettiſſemens perſonnels ſont une ſorte d'eſclavage & des reſtes de cette ancienne ſervitude qui dégrade la nature humaine, *ſunt ergo ſervi reſpectu conditionis adſcriptitiæ*.

Telles ſont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part ſur cette matiere.

Nous obſervons néanmoins que dans la regle nous ne voyons rien qui puiſſe affranchir les eccléſiaſtiques de faire la foi & *hommage*.

Les religieux & les religieuſes même n'en ſont pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de ſtatu regularium, in* 6º. permet à l'abbeſſe ou prieur de ſortir de ſon couvent pour faire la foi ou *hommage*, mais on ſait que le ſexte n'eſt pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes ſéculiers & réguliers, la maniere de faire la foi & *hommage* eſt reglée par les *articles cx. cxj & cxij.* de la *coûtume* d'Anjou, & par les *articles cxxj. cxxij. & cxxiij.* de celle du Maine; & voici la diſtinction que font ces coûtumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & *hommage* pour le corps ou chapitre; & en cas de legitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre perſonne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux *&c.* la foi & *hommage* doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il eſt certain que le clergé a obtenu divers arrêts de ſurſéance pour la foi & *hommage* des fiefs qu'il poſſede mouvans nuement du roi; il y en a pluſieurs indiqués dans Brillon au mot *foi, nº.* 8. & rapporté dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des ſeigneurs particuliers. On peut voir Auroux Deſpommiers, prêtre, docteur en théologie, & conſeiller clerc en la ſénéchauſſée de Bourbonnois & ſiége préſidial de Moulins, dans ſon *Commentaire ſur la coûtume de Bourbonnois, art. ccclxxx.* où il dit que la forme de la foi & *hommage* de la part des gens d'égliſe n'eſt point différente, nonobſtant la dignité de leur caractere, qui ſembleroit les exempter de cet abaiſſement envers un laïc; parce qu'en ce qui concerne les choſes temporelles, ils ſont ſujets au droit commun. (*A*)

HOMMAGE DE BOUCHE & DE MAINS, eſt la même choſe que l'*hommage* ſimple, auquel il n'eſt point dû de ſerment de fidélité; il eſt ainſi nommé dans l'ancienne coutûme d'Amiens, *art.* 24. *Voyez* HOMMAGE SIMPLE. (*A*)

HOMMAGE DE DÉVOTION étoit une déclaration & reconnoiſſance que quelques ſeigneurs ſouverains, ou qui ne relevoient de perſonne pour leurs fiefs & ſeigneurie, faiſoient de les tenir d'une telle égliſe.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques ſeigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs ſeigneurs dominans; c'étoit une eſpece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle ſe ſoumettoit le ſeigneur de prendre les armes pour la défenſe de l'égliſe où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conſéquence, ni autoriſer les égliſes à prétendre une ſupériorité temporelle ſur les ſeigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les ſeigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une égliſe, & tantôt à une autre, ſelon que leur dévotion ſe tournoit pour l'une ou l'autre de ces égliſes. C'eſt ainſi que les ſires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'égliſe de Liſlebarbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'égliſe de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à pluſieurs autres, juſqu'à ce qu'enfin leurs ſucceſſeurs refuſerent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces ſortes d'*hommages* ne fuſſent dûs qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de ſon égliſe, les eccléſiaſtiques prirent inſenſiblement pour eux cette reconnoiſſance, & voulurent la faire paſſer pour une marque de ſupériorité temporelle qu'ils avoient ſur ceux qui rendoient *hommage* à leur égliſe.

La coûtume de Poitou, *art.* 108, dit que quiconque a hommage pour raison d'aucune chose, est fondé sur celle d'avoir jurisdiction, si ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui est donné en franche aumône à l'église; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, jurisdiction, ni autre devoir.

Barrand, sur le *tit. des fiefs* de cette coûtume, *ch. x. n.* 2. dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'église, ne doit pas être proprement appellé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni jurisdiction, & ne doit devoir à personne.

Boucheul, sur l'*art.* 108. que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* est de deux sortes, ou dû à l'église ou par l'église; que celui qui est dû à l'église n'est pas en signe d'obéissance, mais par une espece de dévotion. Brodeau, sur l'*art.* 63 *de la coûtume de Paris*, *n.* 23. rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne consistent qu'en la simple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres semblables, sans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'église est pour les choses qui lui ont été données en aumône, c'est-à-dire libres, franches, & déchargées de toutes sortes de devoirs & redevances, *ad obsequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de soi fief ni jurisdiction.

Voyez Galland, *traité contre le franc-aleu*, *ch. vij. pag.* 95 & 96. Caseneuve, *traité contre le franc-aleu*, *liv. II. ch. ij. n.* 5. *p.* 171. derniere édition, & FIEF DE DÉVOTION. (*A*)

HOMMAGE LIGE OU PLEIN est celui où le vassal promet de servir son seigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il est dû pour un *fief lige*, ainsi appellé *à ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux sortes, l'un par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le souverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II. feud. tit.* 5. *lib. IV. tit.* 31. 90. & 99. & comme il paroît par *l'art.* 50 des établissemens de France; le second, par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal étoit déja homme lige. Il y a plusieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves *des histoires des maisons illustres*. *Voyez* aussi Chantereau, *des fiefs*, *pag.* 15 & 17.

Les guerres privées que se faisoient autrefois les seigneurs, furent la principale occasion de ces *hommages liges*.

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij. siecle; nous avions même incliné pour cette opinion en parlant cidevant des fiefs liges; mais depuis l'impression de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conseiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déja parlé sur le mot *hommage* en général, m'a fait observer que les fiefs liges étoient connus en France long-tems avant le xij. siecle, qu'en 1095 se tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel assisterent Urbain II. & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un synode connu sous le nom de *code lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones è claromontano concilio attulerat*; & que l'*article* 17. de ce code est conçu en ces termes, *nec episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat*; d'où il est aisé de s'appercevoir que l'on abusoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque tems dans toute la France & l'Italie, non seulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom de *liges*. S. Antonin & le Jésuite Maurus paroissent avoir été instruits de cette décision, lorsqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obsequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expressions, que l'Abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage lige* à Louis VIII. mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie observe aussi, que lorsque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, soit au roi, soit aux laïcs, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût se rendre d'ecclésiastique à ecclésiastique; ce qui ne se pourroit faire sans abus, puisque le roi est le seigneur dominant de tous les vassaux de son royaume, & qu'il n'est point possible d'imaginer un devoir de vassalité qui ne puisse & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient aussi l'*hommage lige* des ecclésiastiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vassaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, *pag.* 276.

Enfin M. de la Feuillie a encore observé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj. & xij. siecles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Fréderic I. *episcopi Italiæ solum sacramentum fidelitatis sine hominio facere debent domino imperatori*. De-là vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi; mais prêtent seulement le serment de fidélité: & l'auteur des nouvelles notes sur la derniere édition de Ferret, s'est trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelqu'une des formules du serment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'Eglise Gallicane.

On peut ajoûter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII. son fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, soit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés suffragans & aux abbayes de cette province, seroient faites librement suivant les canons, & que ceux qui seroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'investiture.

Pour ce qui est du tems où l'*hommage lige* commença à être en usage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagé à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déja usité en France dès le ix. siecle. On voit en effet, dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 845. rapporté par dom Bouquet dans son *hist. de Languedoc*, *tom. VIII. p.* 470, que le comte Vandrille y est qualifié *homme lige*, *homo ligius*; il possédoit des bénéfices civils & des aleux; on ne fait pas mention de fiefs, l'usage n'en étoit pas encore établi; ainsi l'*hommage lige* a commencé long-tems avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations usitées sous les deux premieres races, & dont l'effet étoit que le possesseur d'un aleu se mettoit sous la protection de quelque seigneur puissant, & se rendoit son homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un seigneur de Beaujeu, qu'en signe de fief lige, le vassal toucha de sa main dans celle du procureur général du seigneur.

Les femmes faisoient aussi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont & Dombes, une femme se reconnut femme lige, quoique son mari fût homme de noble homme Philippe le Messe.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'est proprement dû qu'au roi; quand il est rendu au roi & autres grands seigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en personne, de quelque condition que soit le vassal. (*A*)

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE est lorsque le vassal s'oblige de rendre quelque service de son propre corps à son seigneur, comme autrefois lorsqu'il s'obligeoit de lui servir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. *Voyez l'ancienne coûtume de Normandie latine & françoise*, *ch. xxix.* Bouteillier dans *sa somme rurale*, *pag.* 479. (*A*)

HOMMAGE DE PAIX, suivant l'ancienne coûtume de Normandie, *ch. xxix.* c'est quand quelqu'un poursuit un autre pour un crime, & que la paix est rétablie entre eux de maniere que celui qui étoit poursuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la *paix*. *Voyez* Bouteillier *dans sa somme*, *p.* 419, & la glose sur *le ch. xxix. de l'ancienne coûtume de Normandie*. (*A*)

HOMMAGE PLANE *ou* PLEIN est la même chose qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coûtumes de la Rochelle, *art.* 4. Ponthieu, 77. Amiens, *art.* 7. 25. 186. & 189. *Voy.* Brusselle, *usage des fiefs*. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGE SIMPLE est celui où il n'y a pas de prestation de foi, mais seulement l'*hommage* qui se rend au seigneur nue tête, les mains jointes avec le baiser. On l'appelle *simple* par opposition à la foi & à l'*hommage* que le vassal doit faire les mains jointes sur les évangiles avec les sermens requis. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGER, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui doit hommage au seigneur; ce terme est usité dans quelques coûtumes & provinces de droit écrit, pour signifier un vassal. *Voyez* Cambolas, *liv. IV. chap. xliv.* Dolive, *liv. I. ch. xxix.* (*A*)

* HOM-

* HOMME, ſ. m. c'eſt un être ſentant, réfléchiſſant, penſant, qui ſe promene librement ſur la ſurface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux ſur leſquels il domine, qui vit en ſociété, qui a inventé des ſciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui eſt propre, qui s'eſt donné des maîtres, qui s'eſt fait des lois, *&c.* (1)

On peut le conſiderer ſous différens aſpects, dont les principaux formeront les articles ſuivans.

Il eſt compoſé de deux ſubſtances, l'une qu'on appelle *ame* (*Voyez l'article* AME), l'autre connue ſous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*Anatomiſtes* à ceux qui ſe ſont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article* HOMME, (*Anatomie.*)

On a ſuivi l'*homme* depuis le moment de ſa formation ou de ſa vie, juſqu'à l'inſtant de ſa mort. C'eſt ce qui forme l'hiſtoire naturelle de l'*homme*. *Voyez l'article* HOMME, (*Hiſtoire naturelle.*)

On l'a conſidéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuiſible, bien ou mal faiſant. *Voyez l'article* HOMME *moral*.

De cet état ſolitaire ou individuel, on a paſſé à ſon état de ſociété, & l'on a propoſé quelques principes généraux, d'après leſquels la puiſſance ſouveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages poſſibles; & l'on a donné à cet article le titre d'*homme politique*.

On auroit pû multiplier à l'infini les différens coups d'œil ſous leſquels l'*homme* ſe conſidéreroit. Il ſe lie par ſa curioſité, par ſes travaux & par ſes beſoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puiſſe

(1) *L'Homme eſt un animal raiſonnable*. Voilà l'ancienne définition de l'Homme. Pourquoi l'abandonner pour lui en ſubſtituer une nouvelle? eſt-ce parce que cette définition ſi juſte, ſi ſimple, & ſi généralement reçûe n'offre que des notions abſtraites? mais les notions abſtraites nous ſont ſi néceſſaires, & ſont d'un ſecours ſi avantageux, pour franchir les limites étroites de nôtre entendement, qu'il ne peut nous convenir de les rejetter. Si elles peuvent être dangéreuſes, ce n'eſt que par l'abus qu'en font ceux qui les réaliſent, ſoit qu'ils en abuſent volontairement, ſoit qu'ils oublient ou qu'ils négligent d'en combiner le juſte rapport avec les faits phyſiques dont elles émanent. Dites donc, l'*Homme eſt un animal raiſonnable*. Cherchez enſuite l'origine de la notion abſtraite du ſujet *animal*, cherchez auſſi celle de l'attribut *raiſonnable*, & vous en déduirez la meilleure définition que l'on puiſſe donner de l'Homme. Mais, direz vous, nous ſommes dans l'âge viril de la Philoſophie, dans le ſiécle, où elle brille des plus vives lumiéres, & vous ſemble-t-il qu'il ſoit de notre gloire de ſuivre une définition adoptée par la Philoſophie au berceau, par les Philoſophes des ſiécles paſſés ſur leſquels nous avons tant de ſuperiorité? Si la définition donnée dans cet ouvrage n'avoit pour fondément qu'un ſentiment ſi rempli de préſomption & de vanité mal entendue, qui jette les auteurs modernes dans l'inconvénient de ſe rendre inintelligibles par des expreſſions recherchées, comme ſi ils rougiſſoient d'employer le langage de leurs peres, je n'y trouverois rien qui m'allarmât; mais n'eſt-il pas à craindre qu'elle puiſſe être dictée par des ſentimens contraires aux maximes les plus reſpectables de la Religion?

Je ne prétends cependant point attribuer à l'auteur des opinions que peut-être il n'a point, ni le rendre reſponſable des conſéquences d'une propoſition qui ne ſeroit qu'avancée trop légérement, ou trop peu dévelopée; je ne veux que garantir le lecteur d'un piége, qui quoique tendu ſans deſſein, n'en eſt pas moins dangéreux. Les principaux attributs de l'Homme, ceux qui le caractériſent le mieux, & qui le diſtinguent eſſentiellement de tous les êtres qui ont avec lui quelque reſſemblance, comme ſont les brutes, ſemblent avoir été trop négligés dans cette définition. En effet on n'y fait point mention de la *Raiſon*.

On dit que l'homme eſt un être *ſentant*, *réflechiſſant*, *penſant*, mais on ne dit point que c'eſt un animal doué de raiſon, raiſonnable. Il n'y a cependant point d'homme qui ne reconnoiſſe en ſoi la faculté de raiſonner comme la principale, comme celle qui régle les autres qui lui ſont ſubordonnées. Peut-être diſputons nous ſur des mots. Si l'auteur lorſqu'il dit que l'homme penſe & réflechit, entend dire par là qu'il raiſonne, nous ſerons d'accord. Mais pourquoi ne le dit il point? nous avons de la faculté de penſer & de réflechir, une autre idée que de celle de raiſonner. La penſée s'entend en général des opérations telles quelles de l'imagination, de la mémoire. La réflexion eſt la ſéparation, & la combinaiſon de nos penſées, la faculté de les abandonner, de les reprendre en tout ou en partie, enfin la direction libre de nôtre attention à un objet plûtot qu'à un autre, aux parties & non au tout: mais ce n'eſt pas encore la faculté de raiſonner; ce n'en ſont que les antécedents dont la raiſon nous développe les conſéquences. La raiſon eſt donc un jugement de nos penſées, de nos réflexions. C'eſt un acte de notre entendement par lequel il déduit l'inconnu de ce qui lui eſt connu, & en un mot la raiſon *eſt facultas veritatum univerſalium ſeriem, nexumque intuendi ſeu percipiendi*. C'eſt ainſi que la définiſſent les meilleurs Métaphyticiens, & par là elle eſt la différence la plus ſpécifique entre l'homme & tout autre animal. C'eſt donc la plus belle faculté de nôtre ame, & la plus belle définition de l'Homme eſt donc celle qu'en ont donnée en peu de mots les anciens Philoſophes: l'*Homme eſt un animal raiſonnable*.

Allons en avant: *l'Homme ſe proméne librement ſur la ſurface de la terre*. Cette faculté caractériſe-t-elle donc l'Homme tellement, & lui eſt elle ſi particulierement réſervée, qu'elle le diſtingue des autres animaux? & comment un Philoſophe a-t-il cru définir l'homme par un attribut qui ne convient pas à l'homme ſeul? la faculté de ſe promener librement ſur la terre ſera donc un attribut de l'homme par excellence, le *nec plus ultra* de ſa liberté? je ne vois rien en cela qui le diſtingue des quadrupedes; il me ſemble même par cette faculté de pire condition que les volatiles qui franchiſſent des obſtacles qui l'arrêtent. Voila donc un effort ſublime de la Philoſophie de nos jours pour exprimer la liberté de l'homme, ce don le plus precieux & le plus noble de tous ceux qu'il a reçus du créateur.

L'on ajoute que l'*Homme paroît être à la tête des autres animaux ſur leſquels il domine*. Mais puiſque l'on dit affirmativement *qu'il domine ſur les autres animaux* pourquoi ne pas affirmer *qu'il eſt* au lieu de dire *qu'il paroît être* à leur tête? voudriez vous faire de l'homme un ſimple animal comme les autres, qui n'ait de plus qu'eux que quelques degrés de perfections, communes cependant avec *les autres animaux* de ſorte qu'il n'y ait de différence, que celle à-peu-près que l'on trouve d'homme à homme. Il ne faut que la force ou l'adreſſe pour dominer ſur les animaux: mais ces facultés leur ſont communes avec l'homme. Il ne ſera donc à leur tête que par des attributs qui ne ſont point réſervés à lui ſeul? encore cette ſuperiorité n'eſt pas abſolue.

Seroit-il poſſible, Philoſophe moderne, que voulant annoncer une découverte ſi étrange & ſi revoltante, & que manquant de courage pour la produire ouvertement, de peur d'irriter les eſprits éclairés, vous ayez mieux aimé pour ſéduire les eſprits foibles & les conduire inſenſiblement dans vos erreurs, la déguiſer ſous le voile d'un ſimple doute philoſophique, méthode ordinaire de vos artificieuſes tentatives ſur l'eſprit humain? Seriez vous un de ceux qui ont la manie de renoncer à la raiſon, pour ſe mettre au rang des bêtes? Si c'eſt-là vôtre but, ce que j'ai peine à croire, réſervez cette définition de l'homme pour vous ſeul. Aveuglez vous vous même ſi vous le voulez ſur vôtre liberté, ſur la raiſon qui en détermine l'uſage: éblouiſſez vous en vous depouillant de cette raiſon & de cette liberté, pour vous perſuader que vous ne devrez point rendre compte du mauvais uſage que vous en faites, car c'eſt là où tend tout votre ſyſtème; mais ne cherchez pas à vous faire des compagnons de vos erreurs. Mais dans le fonds penſez vous ainſi? Non; écoutez moi, ame abjecte, s'il eſt poſſible que tu exiſtes. C'eſt ta triſte Philoſophie qui te rend ſemblable aux bêtes. Tu veux envain t'avilir à ce point pour te ſouſtraire à tes devoirs. Ton entendement, ta raiſon ta conſcience, tout dépoſe en toi même, contre tes propres doutes, & l'abus même que tu fais de ces facultés, t'en prouve malgré toi l'exiſtence. Tu veux en vain tirer le rideau ſur l'éclat de la vérité, ſa lumiere eſt ſi pure & ſi brillante, qu'elle te frappe à travers du voile ſous lequel tu tâches de te la dérober. Cherche des ſectateurs, des admirateurs de tes ſçavantes illuſions parmi les fanatiques, dans les eſprits accoutumés à l'abſurdité, à la manie, à l'abrutiſſement, au déſeſpoir. N'eſperes point les trouver parmi ceux qui aiment la vérité, qui la recherchent de bonne foi, qui, ſçavent la diſtinguer au milieu des ténebres de l'impoſture philoſophique, au milieu des rêveries des eſprits forts: mais il eſt une claſſe moyenne que tu dois ménager & reſpecter; c'eſt celle des hommes foibles d'eſprit, mais droits de cœur, que tu peux ſéduire, & conduire au précipice, où tu te jettes par déſeſpoir, & contre tes propres lumieres, en déguiſant l'amertume du poiſon que tu leur préſentes, ſous la douceur d'une écorce qui peut flatter leur gout.

Vivre en ſociété, inventer des arts, & des ſciences. Voilà des effets, mais où en ſont les cauſes dans la définition de l'homme, du fond des quelles ils partent? chercher & analyſer ces cauſes, ce ſeroit bien mieux définir la nature de l'homme, que d'en rapporter ſeulement les effets. Il en eſt de même des autres particularités ou effets qui terminent cette biſarre définition; *ſe donner des maitres, ſe faire des loix &c.* l'auteur eſt entrainé, malgré lui peut-être, au grand point de dire que ce ſont des effets dont la cauſe eſt la raiſon: mais il tient ferme, & perſiſte à n'en point parler. A-t-il pretendu l'exclure poſitivement, ou n'eſt elle que mal adroitement oubliée?

Je reviens à une partie de la définition où l'on dit que *l'Homme eſt un être qui a une bonté & une méchanceté qui lui eſt propre*. Elle ne m'a pas moins frappé que tout le reſte, mais j'ai jugé à propos de faire à part les réflexions qu'elle mérite.

Que veut on faire entendre par cette *bonté* & cette *méchanceté* qui eſt *propre* à l'homme? Veut on inſinuer qu'il eſt *par ſa nature* un être bon & méchant tout à la fois? quelle contradiction! le veut-on faire bon ou méchant abſolument par la nature de l'ame que le créateur donne à chaque individu? quelle impiété! Homme, ne cherches point hors de toi la ſource du mal & de la méchanceté. Elle eſt dans ta volonté, il n'exiſte d'autre mal moral que celui que tu fais, & qui vient de toi même. Tu es un agent tout à fait libre, tout ce que tu fais de mal ne peut être imputé à l'être ſupréme. Il ne veut point le mal que tu fais en abuſant de cette liberté, qu'il ne t'a donnée qu'afin que tu faſſes le bien par choix, & non le mal. Il t'a mis en état de faire ce choix, par les facultés dont il a doué ton ame, c'eſt à toi à en faire un bon uſage. L'abus que tu en fais eſt ce qui te rend méchant & malheureux. Le mal moral qui abonde dans le monde, la méchanceté, eſt donc l'ouvrage de ta volonté. C'eſt ainſi que l'on doit entendre l'Encyclopédiſte lorſqu'il dit que l'homme eſt un être qui a *une bonté & une méchanceté qui lui eſt propre* c'eſt-à-dire *qui dépend de ſa volonté*. C'eſt là ſans doute l'idée que s'en eſt formée l'auteur, car il ſemble qu'il n'a pu s'exprimer ainſi rélativement aux autres êtres connus dans ce monde viſible, parmi leſquels il n'y en a aucun qui ait une bonté ou une méchanceté, qui lui étant commune avec l'homme, c'eſt-à-dire morale, ait mérité cette diſtinction: *qui eſt propre à l'homme*. Nous concluons donc que l'Encyclopédiſte a du dire, & nous croyons même qu'il l'a penſé; *l'Homme eſt un être bon ou méchant, ſuivant l'uſage qu'il fait de la liberté qu'il a de faire le bien ou le mal*.

Après tout ce que j'ai remarqué ſur cet article, je me crois en devoir de renvoyer le lecteur aux articles *Raiſon*, & *Raiſonnement*, où l'on fait de la faculté de raiſonner le partage diſtinctif de l'Homme. C'eſt ce qui donnera tout l'eclairciſſement, & la juſtification des auteurs de l'Encyclopédie. (*Z*)

puisse lui rapporter; & c'est ce dont on peut s'assurer en parcourant les différens articles de cet Ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à son usage.

* HOMME, (*Hist. nat.*) L'*homme* ressemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorsqu'on se propose de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on est forcé de le mettre dans la classe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête. (1)

Nous ne commencerons son histoire qu'après le moment de sa naissance; pour ce qui l'a précédé, *voyez les articles* FOETUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, *&c.*

L'*homme* communique sa pensée par la parole, & ce signe est commun à toute l'espece. Si les animaux ne parlent point, ce n'est pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impossibilité de lier des idées. *Voyez* LANGUE.

L'*homme* naissant passe d'un élément dans un autre. Au sortir de l'eau qui l'environnoit, il se trouve exposé à l'air; il respire. Il vivoit avant cette action; il meurt si elle cesse. La plûpart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance. L'*homme* les ouvre aussitôt qu'il est né; mais ils sont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déja jusqu'à une ligne & demie ou deux de diametre, s'étrecit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le sentiment, il est fort obtus. Sa cornée est ridée; sa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres sens. Ce sont des especes d'instrumens dont il faut apprendre à se servir. *Voyez* SENS. Le toucher n'est pas parfait dans l'enfance. *V.* TOUCHER. L'*homme* ne rit qu'au bout de quarante jours: c'est aussi le tems auquel il commence à pleurer. *Voyez* RIS *&* PLEURS. On ne voit auparavant aucun signe de passion sur son visage. *Voyez* PASSION. Les autres parties de son corps sont foibles & délicates. Il ne peut se tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt-un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus pese ordinairement douze livres, & quelquefois jusqu'à quatorze. Il a la tête plus grosse à proportion que le reste du corps; & cette disproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne disparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau est fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il survient une jaunisse, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *Voyez* FOETUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux-nés le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut sentir avec la main le battement des sinus ou des arteres du cerveau. *Voyez* FONTANELLE. Il se forme au-dessus de cette ouverture une espece de croûte ou de galle quelquefois fort épaisse.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse blanchâtre. *Voyez* AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiede; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépose dans la neige.

Quelque tems après sa naissance, l'enfant urine & rend le meconium. *Voy.* MECONIUM. Le meconium est noir. Le deuxieme ou troisieme jour, les excrémens changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaise. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mere, que sa captivité commence. On l'emmaillote, usage barbare des seuls peuples policés. Un *homme* robuste prendroit la fievre, si on le tenoit ainsi garotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez* MAILLOT.

L'enfant nouveau-né dort beaucoup, mais la douleur & le besoin interrompent souvent son sommeil.

Les peuples de l'Amérique septentrionale le couchent sur la poussiere du bois vermoulu, sorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache sur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excrémens.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les sauvages du Canada leur continuent cette nourriture jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois jusqu'à six ou sept. Parmi nous, la nourrice joint à son lait un peu de bouillie, aliment indigeste & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle substituât le pis d'un animal, ou qu'elle machat pour son nourisson, jusqu'à ce qu'il eut des dents.

Les dents qu'on appelle *incisives*, sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire. Elles ne paroissent qu'à sept mois, ou même sur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement est prématuré, & qui naissent avec des dents assez fortes pour blesser le sein de leurs meres. *Voyez l'article* DENTS.

Les dents incisives ne percent pas sans douleur. Les canines, au nombre de quatre, sortent dans le neuvieme ou dixieme mois: il en paroît seize autres sur la fin de la premiere année, ou au commencement de la seconde. On les appelle *molaires* ou *machelieres*. Les canines sont contiguës aux incisives, & les machelieres aux canines.

Les dents incisives, les canines, & les quatre premieres mâchelieres, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquieme à la huitieme année; elles sont remplacées par d'autres dont la sortie est quelquefois differée jusqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires; elles manquent à plusieurs personnes, & le développement en est fort tardif; il ne se fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné; on les appelle *dents de sagesse*; elles paroissent successivement.

L'*homme* apporte communément des cheveux en naissant; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus; les roux d'un jaune ardent, & les bruns d'un jaune foible. *Voyez* CHEVEUX.

L'enfant est sujet aux vers & à la vermine; c'est un effet de sa premiere nourriture; il est moins sensible au froid que dans le reste de sa vie; il a le poulx plus fréquent; en général le battement du cœur & des arteres est d'autant plus vîte, que l'animal est plus petit; il est si rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *Voyez* CHALEUR ANIMALE.

Jusqu'à trois ans, la vie de l'enfant est fort chancelante; elle s'assûre dans les deux ou trois années suivantes. A six ou sept ans, l'*homme* est plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que sur un certain nombre d'enfans nés en même tems, il en meurt plus d'un quart dans la premiere année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premieres années; observation affligeante, mais vraie. Soyons donc contens de notre sort; nous avons été traités de la nature favorablement; félicitons-nous même du climat que nous habitons; il faut sept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans; un nouveau-né a l'espérance de vivre jusqu'à sept ans, & l'enfant de sept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le sein de sa mere croissoit de plus en plus jusqu'au moment de sa naissance; l'enfant au contrarie croît toûjours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, tems auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de tems à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois six à sept pouces, à six mois huit à neuf, à sept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature semble faire un effort pour achever de développer son ouvrage.

L'*homme* commence à bégayer à douze ou quinze mois; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, est celle qu'il articule aussi le plus aisément. L'*m* & le *p* qui n'éxigent que

(1) *Meilleur & plus méchant qu'aucun.* De qui est-il question, des animaux? mais s'ils manquent de bonté & de méchanceté morale, même des principes & des facultés par lesquelles on est moralement bon ou méchant, comment pourra-t-on leur comparer l'homme en ce qu'il est bon ou méchant, pour pouvoir le dire meilleur ou plus méchant qu'eux?

Le vrai, l'unique titre par lequel l'homme mérite de tenir le prémier rang parmi les animaux, c'est l'excellence de sa nature, les perfections de son ame, qui ne conviennent pas à l'ame des bêtes; car quoique celle-ci soit aussi d'une substance spirituelle (*Voyez l'article* Ame des Bêtes) elle est d'une toute autre nature ou essence. C'est donc l'excellence de cette ame qui distingue l'homme des animaux; c'est la raison dont elle est douée; c'est la capacité de mérite & de démérite par l'usage de sa liberté; c'est sa fin derniére surnaturelle, éternelle, où elle recuillera les récompenses ou les peines qu'elle aura méritées par l'usage bon ou mauvais qu'elle aura fait de cette liberté. (*Z*)

que l'action des levres pour modifier la voyelle *a*, sont entre les consonnes les premieres produites; il n'est donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, designent dans toutes les langues sauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere*: cette observation, jointe à plusieurs autres & à une sagacité peu commune, a fait penser à M. le président de Brosse, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue premiere ou nécessaire de l'*homme*.

L'enfant ne prononce guere distinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adolescence & précede la jeunesse. Jusqu'alors l'*homme* avoit tout ce qu'il lui falloit pour être; il va se trouver pourvû de ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le tems de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. *Voyez ces mots*.

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux; elle se faisoit huit jours après la naissance; elle se fait en Turquie à sept ou huit ans; on attend même jusqu'à onze ou douze; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plûpart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circoncit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des nymphes l'exige. *Voyez* NYMPHES (*Anat.*) Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce tems; les garçons & les filles sont circoncis huit ou quinze jours après leur naissance. (1)

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce enavant; on le perce & on le traverse d'un gros fil qu'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient formées; alors on substitue au fil un anneau; cela s'appelle *infibuler*: on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un testicule dans le scrotum, & quelquefois point du tout; ils sont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muscles; mais avec le tems, ils surmontent les obstacles qui les arrêtent & descendent à leur place. *Voyez* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les testicules cachés; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération subsiste.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un testicule; ils ne sont pas impuissans pour cela; d'autres en ont trois: quand un testicule est seul, il est plus gros qu'à l'ordinaire.

La castration est fort ancienne; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains Dans l'Asie & une partie de l'Afrique, une infinité d'*hommes* mutilés sont occupés à garder les femmes; on en sacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au-delà des Alpes. Les Hottentots se défont d'un testicule pour en être plus légers à la course; ailleurs on éteint sa postérité par cette voie, lorsqu'on redoute pour elle la misere qu'on éprouve soi-même.

La castration s'exécute par l'amputation des deux testicules; la jalousie va quelquefois jusqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la generation. Autrefois on détruisoit les testicules par le froissement avec la main, ou par la compression d'un instrument.

L'amputation des testicules dans l'enfance n'est pas dangereuse; celle de toutes les parties extérieures de la génération est le plus souvent mortelle, si on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit jusqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les testicules, ont des signes d'irritation dans ce qui leur reste, & même plus fréquens que les *hommes* entiers; cependant le corps de la verge prend peu d'accroissement, & demeure presque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de sept ans, est à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de sept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au tems de la puberté ou plus tard, sont à-peu-près comme les autres *hommes*. *Voyez* EUNUQUE.

Il y a des rapports singuliers & secrets entre les organes de la génération & la gorge; les eunuques n'ont point de barbe; leur voix n'est jamais d'un ton grave; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correspondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle source d'observation utiles & surprenantes, que ces correspondances! *Voyez* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté; les femmes qui ont la voix forte, sont soupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une espece d'engourdissement aux aînes; il se fait sentir en marchant, en se pliant. Il est souvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une sensation particuliere aux parties qui caractérisent le sexe. Il s'y forme des petits boutons; c'est le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez* POIL. Ce signe est commun aux deux sexes: mais il y en a de particuliers à chacun; l'éruption des menstrues, l'accroissement du sein pour les femmes (*Voyez* MENSTRUE & MAMELLES); la barbe & l'émission de la liqueur séminale pour les *hommes*. *Voyez* BARBE & SPERME. Mais ces phénomenes ne sont pas aussi constans les uns que les autres; la barbe, par exemple, ne paroît pas précisément au tems de la puberté; il y a même des nations où les *hommes* n'ont presque point de barbe; au contrarie il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne soit marquée par l'accroissement des mamelles.

Dans toute l'espece humaine, les femmes arrivent plûtôt à la puberté que les *hommes*; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & semble dépendre du climat & des alimens; le pauvre & le paysan sont de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles sont la plûpart pubertes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le sont qu'à quatorze, & les garçons qu'à seize; dans les climats chauds de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, la puberté des filles se manifeste à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, est à-peu-près le même chez toutes les nations; & il y a sur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y sont sujettes que de cinq ou six semaines en six semaines; d'autres tous les quinze jours: l'intervalle commun est d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces; elle va depuis une ou deux onces, jusqu'à une livre & plus; & sa durée depuis trois jours jusqu'à huit.

C'est à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre son accroissement en hauteur: les jeunes *hommes* grandissent tout-à-coup de plusieurs pouces; mais l'accroissement le plus prompt & le plus sensible se remarque aux parties de la génération; il se fait dans le mâle par une augmentation de volume; dans les femelles il est accompagné d'un rétrécissement occasionné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. *Voyez l'article* HYMEN.

Les parties sexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le tems de puberté, à l'état où elles doivent rester. Celles de la femme croissent aussi; les nymphes sur-tout qui étoient auparavant insensibles, deviennent plus apparentes. Par cette cause & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin se trouve rétréci; cette derniere modification varie beaucoup aussi. Il y a quelquefois quatre protuberances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, souvent une espece d'anneau circulaire ou semi-lunaire. *Voyez* CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effusion de sang, à-moins d'une

(1) *La pluspart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération*. Cette phrase confondant ainsi les Hébreux & les autres peuples qui se circoncisent, paroit donner à la circoncision un caractere indéterminé, & même en fonder l'usage sur toute autre principe, que celui de la Religion, pour faire oublier que cette opération chez les Hébreux étoit une cérémonie ordonnée par l'ancienne loi, dans laquelle elle avoit le caractere d'un sacrement. Ce titre lui est accordé par des Théologiens très respectables; d'après le sentiment même de S. Augustin, les Philosophes veulent tout rapporter à des causes naturelles, & l'on pourroit croire ici qu'ils tâchent d'attribuer à des vûes de propreté, ou à un défaut physique l'origine de la circoncision, pour insinuer qu'elle n'a pas été de précepte divin. Que le lecteur ne se fie point au ton décisif & imposant avec lequel l'auteur de cet article traite cette matiére qui n'est pas de son ressort. Il a cité l'article *Circoncision*, qu'il n'a probablement point lû, car il y auroit trouvé à s'éclairer, pour éviter de donner pour générale une proposition appliquable tout au plus à quelque cas particulier. Nous renvoyons le lecteur à l'article *Circoncision*, mais nous le prévenons d'avance que la même proposition est plus développée à l'article *Prépuce* où l'on avance franchement *que c'est sans doute par ce motif* (de propreté) *que le divin Législateur a fait une loi de la Circoncision*. C'est attaquer les livres saints, où Dieu dit expressément dans la Genèse: *que cela soit une marque d'alliance entre vous & Moi*. (Z)

d'une extrème disproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop brusques. Mais il arrive aussi qu'il n'y a point de sang répandu, même après cet âge, ou que l'effusion reparoît même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a suspension dans le commerce & continuité d'accroissement dans les parties sexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne se renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-sept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité se renouvelle ne sont pas en aussi grand nombre que celles à qui la nature a refusé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Asie, s'assûrent de la chasteté de leurs filles par une opération qui consiste en une suture qui rapproche les parties que la nature a séparées, & ne laisse d'espace que celui qui est nécessaire à l'issue des écoulemens naturels. Les chairs s'unissent, adherent, & il faut les séparer par une incision, lorsque le tems du mariage est arrivé. Ils emploient aussi dans la même vûe l'infibulation qui se fait avec un fil d'amiante; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter; les femmes un cadenat dont le mari a la clé.

Quel contraste dans les goûts & les mœurs de l'*homme*! D'autres peuples méprisent la virginité, & regardent comme un travail servile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres; ici un *homme* se croit deshonoré, si la fille qu'il épouse n'a pas été déflorée; là, il se fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté est celui du mariage; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puisque le nombre des femelles est à-peu-près égal à celui des mâles. (1)

L'objet du mariage est d'avoir des enfans; mais il n'est pas toûjours possible: la stérilité vient plus souvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. *Voyez* IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les signes de la puberté; des femmes sont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel à leur sexe. D'autres, sans être jamais sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'engendrer. On dit même qu'au Brésil des nations entieres se perpétuent, sans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique; la cessation des regles qui arrive ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir; il y en a qui ont conçu à soixante, à soixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la premiere éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes aussi marqués; il commence entre douze & dix-huit ans; il cesse entre soixante & soixante & dix; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur semblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice se ferme, & qu'elle s'annonce par un frissonnement qui se répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles* CONCEPTION.

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir; l'un de son mari, l'autre d'un negre qui la servoit, prouve que la conception de deux enfans ne se fait pas toûjours dans le même tems.

Le corps finit de s'accroître dans les premieres années qui suivent l'âge de puberté: l'*homme* grandit jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; la femme à vingt est parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le singe qui ayent des cils aux deux paupieres; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la supérieure; les sourcils deviennent quelquefois si longs dans la vieillesse qu'on est obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée est celle qui devient chauve la premiere, ensuite celle qui est au-dessus des tempes; il est rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reste, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge; les femmes conservent toûjours leurs cheveux; ils blanchissent dans les deux sexes; les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux sont plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuisses, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les parties de l'*homme* ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce Dictionnaire*.

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la passion. *Voyez* HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, *&c.*

Ce sont celles du visage qui donnent ce que nous appellons *la physionomie*.

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien distinguer l'état de nature, de l'état de société. Dans l'état de nature, l'*homme* qui exécuteroit avec le plus d'aisance toutes les fonctions animales, seroit sans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aisément toutes les fonctions animales; mais il n'en est pas ainsi dans l'état de société. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des dispositions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toûjours aux dépens des proportions les plus régulieres & les plus belles. Il n'y a pas jusqu'au danseur, qui forcé de soûtenir tout le poids de son corps sur la pointe de son pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du statuaire, qui ne se proposeroit que de représenter un *homme* bien fait, & non un danseur. *Voyez* PROPORTION.

La grace qui n'est que le rapport de certaines parties du corps, soit en repos, soit en mouvement, considerées relativement aux circonstances d'une action, ne s'obtient souvent aussi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions est encore un effet nécessaire. *Voyez* GRACE.

D'où il s'ensuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle se feroit complu à former de la maniere la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, selon l'état de la société dans lequel il le transporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaissera les cuisses sur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainsi des autres conditions.

Par un travers aussi inexplicable que singulier, les *hommes* se défigurent en cent manieres bisarres; les uns s'applatissent le front, d'autres s'allongent la tête; ici on s'écrase le nez, là on se perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la subjuguer, & qu'elle fait passer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de se remplir les narines de poussiere est si générale parmi nous, que je ne doute guere que si elle subsiste encore pendant quelques siecles, nos descendans ne naissent tous avec de gros nés difformes & évasés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'espece humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous exposent?

La tête de l'*homme* est à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le singe a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupedes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le singe & lui qui ayent des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organisation de ces parties est la même dans l'un & l'autre sexe; celles de l'*homme* peuvent aussi former du lait, & il y en a des exemples.

Le

(1) L'état de l'homme après la puberté est celui du mariage. L'auteur de cet article passe ici en revûe les différens états de l'homme physique. On pourroit croire qu'il a omis le célibat; mais ce n'étoit pas ici sa placé, étant un état de l'homme moral, où il auroit dû en parler? c'est à l'article *Homme moral* où se trouvera cette omission. L'observation paroîtra peut-être superflue, mais dans un ouvrage de cette nature, une telle omission est un défaut. (Z)

Le nombril qui est apparent dans l'*homme*, est presque obliteré dans les animaux ; le singe est le seul qui ait des bras & des mains comme nous; les fesses qui sont les parties les plus inférieures du tronc n'appartiennent qu'à l'espece humaine.

L'*homme* est le seul qui se soûtienne dans une situation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe aussi de celui de quelque animal que ce soit; le pié du singe est presque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux; c'est par des observations continuées pendant long-tems sur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on est convenu des proportions qu'il falloit garder dans la Peinture, la Sculpture, & le Dessein. *Voyez l'article* PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties supérieures de l'*homme* sont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; en sorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaisseur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme sont aussi plus grosses; c'est à ce caractere qu'on distingue son squelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie assez considérablement; la grande taille pour les *hommes*, est depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, jusqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, jusqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille est au-dessous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des especes d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, jusqu'à quatre piés & demi; tels sont les Lapons.

L'*homme* relativement à son volume est plus fort qu'aucun animal; il peut devancer le cheval par sa vîtesse; il le fatigue par la continuité de la marche; les chaters d'Ispahan font trente-six lieues en quatorze ou quinze heures.

La femme n'est pas à beaucoup près aussi vigoureuse que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altere, tout périt. Lorsque le corps a acquis son étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaisseur; voilà le premier point de son dépérissement; elle commence au moment où la graisse se forme, à trentecinq ou quarante ans. *Voyez* GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages osseux, les os plus solides, & les fibres plus dures; la peau se seche, les rides se forment, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premieres nuances de cet état se font appercevoir avant quarante ans; elles augmentent par degrés assez lents jusqu'à soixante, par degrés plus rapides jusqu'à soixante & dix. Alors commence la vieillesse qui va toûjours en augmentant; la caducité suit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans, la vieillesse & la vie.

Les femmes en général vieillissent plus que les *hommes*; passé un certain âge leur durée s'assûre; il en est de même des *hommes* nés foibles; la durée totale de la vie peut se mesurer par le tems de l'accroissement. L'*homme* qui est trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ou cent ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze ans.

Il est parlé dans les Transactions philosophiques, de deux *hommes*, dont l'un a vécu cent soixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit par-tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort est aussi naturelle que la vie; il ne faut pas la craindre, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas redouter les suites.

Mais il importe en une infinité de circonstances de savoir la probabilité qu'on a de vivre un certain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age.	Durée de la vie.		Age.	Durée de la vie.	
Années.	Années.	Mois.	Années.	Années.	Mois.
0	8	0	43	20	4
1	33	0	44	19	9
2	38	0	45	19	3
3	40	0	46	18	9
4	41	0	47	18	2
5	41	6	48	17	8
6	42	6	49	17	2
7	42	3	50	16	7
8	41	6	51	16	0
9	40	10	52	15	0
10	40	2	53	15	0
11	39	6	54	14	0
12	38	9	55	14	0
13	31	1	56	13	5
14	37	5	57	12	10
15	36	9	58	12	3
16	36	0	59	11	8
17	35	4	60	11	1
18	34	8	61	10	6
19	34	0	62	10	0
20	33	5	63	9	6
21	32	11	64	9	0
22	32	4	65	8	6
23	31	10	66	8	0
24	31	3	67	7	6
25	30	9	68	7	0
26	30	2	69	6	7
27	29	7	70	6	2
28	29	0	71	5	8
29	28	6	72	5	4
30	28	0	73	5	0
31	27	6	74	4	9
32	26	11	75	4	6
33	26	3	76	4	3
34	25	7	77	4	1
35	25	0	78	3	11
36	24	5	79	3	9
37	23	10	80	3	7
38	23	3	81	3	5
39	22	8	82	3	3
40	22	1	83	3	2
41	21	6	84	3	1
42	20	11	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut espérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainsi des autres tems de la vie.

Mais on observera 1°. que l'âge de sept ans est celui où l'on peut espérer une plus longue vie; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de sa vie; & à vingt-huit ou vingt-neuf, qu'on a vécu la moitié; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé jusqu'à cinquante ans, qui jouissez de l'aisance, à qui il reste encore de la santé & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous reposer! jusqu'à quand direz-vous, *demain*, *demain*?

Après avoir exposé ce qui concerne l'*homme* en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ses différens organes, aux différens articles de ce Dictionnaire. *Voyez* donc, pour la tête, *à l'article* TÊTE; pour les piés, les mains, les dents, *à ces articles*; pour la vûe, *aux articles* ŒIL & VUE; pour l'ouie, *aux articles* OUIE & OREILLE; pour l'odorat, *aux articles* ODORAT & NÉS, &c. pour les sens en général, *aux articles* SENS, SENSATIONS, & TOUCHER; & sur-tout *à l'article* ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'espece humaine, *voyez* les articles de Géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, &c. & l'*article* HUMAINE ESPECE.

Il y a des *hommes* blancs, des noirs, des olivâtres, des *hommes* de couleur de cuivre. *Voyez les articles* NEGRES, MULATRES, &c.

Les *hommes* ont une physionomie propre aux lieux qu'ils habitent. *Voyez l'article* PHYSIONOMIE; & pour l'histoire naturelle de l'*homme*, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *histoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précede.

HOMME (*Exposition anatomique du corps de l'*); ce corps, ainsi que celui de tous les autres animaux, est une machine très-compliquée, & dans la composition de laquelle entre une infinité d'instrumens différens par

par leur ſtructure & par l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Certaines parties blanches, dures, inſenſibles, connues ſous le nom d'*os*, ſoûtiennent tout l'édifice. *Voyez* OS. Dans les endroits où ces parties ſe meuvent en gliſſant les unes ſur les autres, elles ſont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élaſtiques, d'un tiſſu extrèmement ſerré qu'on nomme *cartilages*, & dont on diſtingue pluſieurs eſpeces: il y a auſſi des lieux où les os ſont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles ſont couvertes. *Voyez* CARTILAGE. Les différentes pieces oſſeuſes qui ont du jeu & quelque mouvement, ſont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les Anatomiſtes appellent *ligamens*, & qui ſont des parties blanches, ſouples, extenſibles, très-élaſtiques & douées d'un ſentiment très-obtus & preſque nul. *Voyez* LIGAMENT. Parmi ces ligamens, il y en a qui ſont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuſe nommée *ſynovie*; on les nomme *capſules articulaires*, ou *ligamens capſulaires*. *Voyez* CAPSULES ARTICULAIRES. L'humeur que ces ligamens retiennent eſt douce & gluante, & faite pour lubréfier les parties & les empêcher de ſe deſſécher & de s'uſer par les frottemens répétés, *voyez* SYNOVIE; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graiſſe, & que la nature a très-artiſtement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compreſſions violentes. *Voyez* GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choſes ne ſe voient que dans les endroits où les os s'uniſſent de maniere à permettre quelque mouvement; & cette ſorte de jonction s'appelle *diarthroſe*, dont il y a pluſieurs eſpeces. *Voyez* ENARTHROSE, ARTHRODIE, & GINGLIME. En général, toute union ou jonction de deux pieces oſſeuſes ſe nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des Anatomiſtes, ſe fait avec mouvement ou ſans mouvement: cette derniere eſpece eſt la *ſinarthroſe*, & comprend ſous elle pluſieurs diviſions. *Voyez* SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthroſe, ont beſoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaiſon s'appelle *ſymphiſe*, & ſe fait tantôt avec des ligamens, c'eſt la *ſinévroſe*; d'autres fois avec les chairs ou les muſcles, c'eſt la *ſiſarcoſe*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'eſt la *ſynchondroſe*. *Voyez* SINEVROSE, SISARCOSE & SINCHONDROSE. Tous les os du corps de l'*homme*, excepté les couronnes des dents, ſont couverts d'une membrane aſſez forte, dont l'épaiſſeur varie ſuivant les lieux, & qui ſoûtient une prodigieuſe quantité de vaiſſeaux très-fins & de toute eſpece; on l'appelle le *périoſte*, tant qu'elle eſt appliquée ſur les os; lorſque de-là elle paſſe ſur les ligamens, on la nomme *péridesme*; & quand enfin elle s'étend ſur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. *Voyez* PÉRIOSTE. Cette membrane ſe gliſſe & s'inſinue juſques dans les cavités intérieures des os, elle les tapiſſe exactement; c'eſt le périoſte interne qui enveloppe la moelle, & fournit les cloiſons ſans nombre qui forment les cellules dans leſquelles cette humeur onctueuſe eſt renfermée. *Voyez* MOELLE. Les os ſont formés de deux ſubſtances, l'une dure & d'un tiſſu très-ſerré, compoſée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'eſt la ſubſtance ou matiere compacte; l'autre eſt cellulaire, & quand elle réſulte de l'aſſemblage de pluſieurs lames, on l'appelle *ſubſtance ſpongieuſe*, mais quand elle réſulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, *c'eſt la ſubſtance réticulaire*. *Voyez* SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, ſont mis en mouvement par certaines puiſſances que les Anatomiſtes appellent *muſcles*. Ce ſont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de ſe raccourcir, & qui par ce raccourciſſement tirent les parties auxquelles ils ſont annexés: un tiſſu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & ſoûtient les diviſions preſque infinies des nerfs, des arteres & des autres vaiſſeaux qui pénétrent la ſubſtance du muſcle; un autre tiſſu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graiſſe, unit entre eux les différens muſcles, ou les attache à d'autres parties: on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muſcle ſe raccourcit; & fibre *muſculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action: il faut que ce pouvoir dépende en partie de la maniere dont les fibres ſont unies entre elles; car dans le milieu du muſcle, où les fibres ſont molles & rouges, on les voit ſe contracter, & l'on n'obſerve rien de ſemblable dans les extrémités, qui ſont blanches & d'un tiſſu bien plus ferme & bien plus ſerré: cependant ce ſont les mêmes fibres qui ſans interruption, vont d'un bout à l'autre du muſcle, mais qui, ramaſſées vers les extrémités, ſont ſi étroitement ſerrées entre elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement, il faut, pour qu'une fibre muſculaire ſe raccourciſſe, qu'elle ſe gonfle & ſe renfle; ce renflement devient impoſſible quand les fibres ſont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles; quand en ſe rapprochant ainſi, elles forment par leur aſſemblage des cordes blanches, ſouples & fléxibles, c'eſt ce qu'on nomme des *tendons*, *voyez* TENDONS; lorſqu'elles s'épanouiſſent en maniere de membranes, elles ſont ce qu'on appelle des *aponévroſes*, *voyez* APONÉVROSE: c'eſt par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroſes que les muſcles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir; ainſi dans chaque muſcle il y a toûjours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muſcle*) & deux extrémités tendineuſes plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue*: ces noms étoient tirés de la comparaiſon qu'ils faiſoient d'un muſcle avec un rat écorché: au reſte, les noms qu'on a donnés aux différens muſcles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré*; ou de leur ſituation, comme *feſſier*, *dorſal*, *pectoral*; ou de leur action, comme *fléchiſſeur*, *extenſeur*, *abaiſſeur*, ou de quelque autre circonſtance. *Voyez* MUSCLE.

C'eſt aux nerfs & aux vaiſſeaux ſanguins que les muſcles doivent la faculté, dont ils jouiſſent, de ſe contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs ſont des cordons blanchâtres, compoſés de filets extrèmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moelle allongée, ou de la moelle épiniere: ils communiquent différemment entre eux; cependant les deux manieres de communication établies les plus ordinaires ſont ou par forme d'entrelacement & de réſeau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui ſpécialement a lieu à l'intérieur pour les viſceres de la poitrine & du ventre, *voyez* PLEXUS; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une conſiſtence aſſez marquée, & de différentes figures qu'on appelle *ganglions*, leſquelles ſe rencontrent dans différentes parties, mais ſurtout le long de la colonne épiniere, *voyez* GANGLIONS. Quoique les yeux ne puiſſent ſaiſir de cavité dans les nerfs, on ne ſauroit cependant ſe diſpenſer d'y en admettre; bien des expériences ſemblent prouver qu'un fluide très-ſubtil paſſe ſans ceſſe, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moelle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes deſquels il avoit commencé à couler; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *eſprit animal*, *voyez* ESPRIT ANIMAL *ou* ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet eſprit ne nous eſt pas encore bien connue: il n'eſt guere raiſonnable d'en nier l'exiſtence; peut-être y en a-t-il de pluſieurs eſpeces. Quand un nerf s'inſinue dans une partie, il s'y diviſe de façon qu'en le ſuivant avec ſoin, il ſemble que toute la partie elle-même ne ſoit faite que par ſa diviſion: ce qui a donné lieu de penſer que dans ſon principe & ſon origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouiſſement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en ſoit de toutes ces choſes, toûjours eſt-il certain que c'eſt aux nerfs que les parties de notre corps doivent le ſentiment & le mouvement; une choſe ſinguliere, ſans doute, c'eſt que le principe du ſentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moelle épiniere, ces parties ſoient cependant inſenſibles. On nomme *Névrologie* la partie d'Anatomie qui traite des nerfs & de leurs diſtributions: cette partie eſt une des moins développées, & cependant c'eſt une des plus importantes & des plus intéreſſantes. *Voyez* NERF & NÉVROLOGIE.

Les vaiſſeaux ſanguins ſont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élaſtiques, dont les uns, ſous le nom d'*arteres*, portent le ſang du cœur aux autres parties; les autres ſe nomment *veines*, & leur office eſt de reprendre le ſang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur: le mouvement par lequel le ſang eſt ainſi porté & rapporté, s'appelle *circulation*. *Voyez* CIRCULATION DU SANG. Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaiſſes que les veines; elles ont un mouvement ſenſible de pulſation

ſation

ſation, c'eſt le *pouls*, *voyez* POULS, & le ſang marche bien plus vîte dans ces tuyaux que dans les veines: toutes les arteres ne ſont que des ramifications de deux troncs principaux, connus ſous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *voyez* ARTERE. Les membranes des veines ſont foibles & minces, elles ont peu d'action: mais pour ſuppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui ſont diſpoſés de maniere qu'ils cedent ſans peine à l'impulſion du ſang qui retourne au cœur, mais ils ſe levent pour l'empêcher de revenir ſur ſes pas: les arteres n'ont point de valvules; on n'en découvre point non plus dans les groſſes veines placées dans le ventre ou dans la poitrine: toutes les veines vont ſe rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui eſt le principal & le plus gros de tous, ſe nomme *veine cave*, & va ſe rendre à l'oreillette droite du cœur: trois autres partent du poulmon, & viennent décharger le ſang dans l'oreillette gauche du cœur, le cinquieme amaſſe le ſang de tous les viſceres qui ſervent à la digeſtion des alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns ſont pleins d'une liqueur claire, tranſparente, ſans goût & ſans odeur; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaiſſeaux lymphatiques*. *Voyez* LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni ſang, ni lymphe, ſont deſtinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches*: ils naiſſent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne juſques dans la poitrine; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez* TRACHÉE-ARTERE & BRONCHE: l'air amené par ces tuyaux gonfle les poûmons & ſoûleve la poitrine; quand il en ſort, la poitrine ſe reſſerre & les poûmons s'affaiſſent: ce double mouvement qui ſe fait alternativement pendant tout le cours de la vie, conſtitue cette importante fonction, connue de tout le monde ſous le nom de *reſpiration*: quand l'air rentre, c'eſt l'*inſpiration*; quand il ſort, c'eſt l'*expiration*. *Voyez* RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui eſt renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, ſe nomme *viſcere*, *voyez* VISCERE. On voit encore certaines parties arrondies, aſſez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plûpart ſéparent du ſang une humeur particuliere, on les appelle en général du nom de *glandes*; quand elles ſont iſolées & détachées les unes des autres, elles ſe nomment *glandes conglobées*, elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles ſont ramaſſées pluſieurs enſemble & renfermées ſous une même enveloppe. *Voyez* GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainſi que d'autres parties, ſéparent de la maſſe commune des humeurs une liqueur particuliere, porte en général le nom de *ſécrétion*, *voyez* SÉCRÉTION; & les canaux par leſquels cette humeur eſt reçue pour être conduite en un lieu différent, ſe nomment *vaiſſeaux excréteurs*: quand ils ſont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en eſt dont la fonction differe des autres, & qui ſont deſtinés à pomper quelque humeur, à s'en charger, pour la ramener à la maſſe, ſoit médiatement, ſoit immédiatement; ils ont reçû le nom de *pores abſorbans*, & il paroît que la ſurface de tous nos viſceres en eſt auſſi criblée que celle de la peau. *Voyez* PORES ABSORBANS. Cette derniere partie couvre tout notre corps, ainſi que tout le monde le ſait: on l'appelle à cauſe de cela le *tégument univerſel*; elle eſt compoſée de pluſieurs lames, dont la plus ſuperficielle & la plus mince ſe nomme *épiderme*: celle-ci eſt inſenſible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle ſe replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le goſier, l'œſophage, &c. *Voyez* EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réſeau plus ou moins fin dans les différentes parties; il ſemble être une appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. *Voyez* CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomiſtes penſent que ce qui fait la liaiſon de l'épiderme & de la peau eſt une certaine ſubſtance à-peu-près muqueuſe, qu'ils ont appellée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le ſiege de la couleur blanche de la peau des Européens, &c. & celui de la couleur noire de la peau des Négres. *Voyez* CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, eſt immédiatement ſous ce corps; elle eſt faite par l'aſſemblage & l'entrelacement le plus ſingulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuſes: à travers cet entrelacement pénetrent mille & mille filets nerveux, qui viennent à ſa ſuperficie s'épanouir en papilles applaties, ou ſe gonfler de maniere à former les papilles pyramidales: ces papilles ſont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos ſens, du *toucher*, *voyez* TOUCHER. C'eſt dans la peau que s'opere l'excrétion la moins ſenſible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui ſe font dans notre machine; elle eſt connue ſous le nom d'*inſenſible tranſpiration*: l'humeur qu'elle fournit eſt chaſſée par les pores de la peau. *Voyez* INSENSIBLE TRANSPIRATION. La peau ne ſe réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, &c. elle eſt vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait par-tout la même ſenſibilité, la même conſiſtence, la même élaſticité: toutes ces choſes varient ſuivant les lieux. *Voyez* PEAU. Ajoûtez à tout cela que cette partie ſoûtient les poils & les ongles. Ces premiers ſont des filets très-déliés, de diverſes couleurs, de différentes longueurs, toûjours inſenſibles dans l'état naturel, leſquels naiſſent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroiſſent deſtinés à couvrir & défendre du froid, &c. la ſurface du corps. *Voyez* POILS. Les ongles paroiſſent faits d'une ſubſtance aſſez ſemblable à celle des poils: chacun ſait qu'ils garniſſent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande ſenſibilité; l'extrémité ſe coupe ſans qu'on en ſente rien. *Voyez* ONGLE. Dans la plûpart des quadrupedes, on trouve ſous la peau une lame muſculaire, qui s'appelle le *pannicule charnu*: cette partie manque dans l'*homme*, *voyez* PANNICULE CHARNU. Il n'y a ſous la peau du corps humain qu'un tiſſu formé par un grand nombre de cellules irrégulieres, leſquelles renferment une humeur huileuſe condenſée, douce & jaunâtre, connue ſous le nom de *graiſſe*, *voyez* GRAISSE: ces cellules ſont autant de petits réſervoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler, & qu'elle ſaura bien reprendre en cas de beſoin, par exemple, dans le tems des maladies, ſoit pour nourrir le corps, ſoit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus réguliere, des contours plus gracieux & une ſoupleſſe très-marquée: la ſageſſe de la nature ſait tirer pluſieurs avantages d'une même choſe; elle les épuiſe; le tiſſu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de ſervir de lien à toutes les parties du corps; c'eſt lui qui les ſoûtient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant ſe mouvoir les unes ſur les autres ſans la moindre difficulté. *Voyez* TISSU CELLULAIRE *ou* GRAISSEUX.

Le corps de l'*homme* ſe diviſe en pluſieurs parties principales, qui ſont la tête, le tronc & les extrémités: ces dernieres ſont, les unes ſupérieures, ce ſont les bras; les autres inférieures, qui ſont formées des cuiſſes & des jambes. Chacune de ces parties ſe diviſe encore en pluſieurs autres régions.

On diſtingue dans la tête deux régions principales: l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue*; l'autre en eſt dépouillée pour la plus grande partie, c'eſt la face. *Voyez* TÊTE.

La tête eſt unie à la poitrine par le moyen du *cou*. *Voyez* COU. Le tronc ſe diviſe en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax*; le derriere s'appelle le *dos*. C'eſt du haut & des côtés de cette région, que ſortent les extrémités ſupérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arriere; la premiere ſe partage en trois régions: la premiere eſt au milieu, elle eſt marquée par le nombril, & de là elle a pris le nom de *région ombilicale*; celle qui eſt au-deſſus, & qui va juſqu'au bas de la poitrine, ſe nomme *région épigaſtrique*; la troiſieme qui s'étend au-deſſous, & gagne juſqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre ſexe, a reçu le nom de *région hypogaſtrique*. Chacune de ces régions ſe diviſe encore en trois autres; ſavoir, celle du milieu & les deux latérales: le milieu de la région épigaſtrique ſe nomme *épigaſtre*; les côtés ſont les *hypochondres*. *Voyez* EPIGASTRE & HYPOCHONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes*; le milieu a conſervé le nom de *région ombilicale*.

La derniere des régions antérieures du ventre ſe partage en haute & baſſe; le milieu de la premiere eſt l'*hypogaſtre*; les parties latérales ſont les *iles* ou les *flancs*: la partie baſſe répond au petit baſſin, ſon milieu eſt le *pénil*, ſes côtés ſont les *aines*. La

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement, qu'on appelle aussi *région lombaire postérieure*, ou plus communément *le creux* ou *le pli des reins*; ce qui est au-dessous se releve & fait saillie; c'est la région des fesses, entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarasse de ses excrémens; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (*Voyez* ANUS); l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe, porte le nom de *périné*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, se nomme *raphé*. Les extrémités supérieures sont chacune composées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties: nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux: commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie, sont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reste du corps, on les nomme *cheveux*. *Voyez* CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le *vertex*; le derriere s'appelle l'*occiput*; le devant porte le nom de *sinciput*; & les côtés celui de *tempes*. Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. *Voyez* GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au-dessous, a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite, & logée dans des cellules étroites; ce tissu étant enlevé, on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils, qu'ils relevent en faisant rider la peau du front. Ce sont les *muscles frontaux*. *Voyez* MUSCLES FRONTAUX. En marchant du sinciput vers l'occiput, le milieu de droite à gauche est occupé par une aponevrose, à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux; M. Winslow l'a nommée *calotte aponevrotique du crâne*. *Voyez* CALOTTE APONEVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponevrose, partent en arriere des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit, & qui à cause de cela, a reçû le nom d'*os occipital*; ce sont les muscles occipitaux, dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. *Voyez* MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles, on en apperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derriere de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arriere; on les nomme les *muscles postérieurs de l'oreille*. En remontant vers les tempes, il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponevrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y insere à quelque distance au dessus du conduit; c'est le muscle supérieur de l'oreille externe; il sert à l'élever un peu. *Voyez* RELEVEUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artere temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette derniere s'anastomose avec l'artere occipital: le mot d'*anastomose* est employé par les Anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un. *Voyez* ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler, & les muscles qui y sont annexés, on découvre sur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme le *péricrâne*: elle ne differe point du périoste des autres parties; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans, & qui se nomme *la dure mere*. *Voyez* PÉRICRANE. Sur les côtés, dans les régions temporales, se trouve une aponévrose, que l'on a mal-à-propos prise pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région, & qui est attaché aux os du crâne par son extrémité supérieure, & à l'apophise coronoïde de la mâchoire inférieure, par son extrémité inférieure; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *Voyez* MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muscle se découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse, d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont differens noms; entre ces derniers, il y en a un qui mene à un canal appellé *conduit auditif externe*. *Voyez* OREILLE EXTERNE.

Derriere l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif; sur le devant sont les auriculaires antérieurs, qui sont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vû.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; sur les côtés & en haut, les deux os pariétaux; en bas & toujours sur les côtés, les grandes aîles de l'os sphénoïde, & les os des tempes, en arriere l'os occipital: ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la suture *lambdoïde*; les pariétaux le sont entre eux par la suture sagittale, & avec les os temporaux & les grandes aîles du sphénoïde, par la suture écailleuse; enfin par-devant, ils s'unissent avec l'os frontal par la suture appellée *coronale*; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne. *Voyez* OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, *&c.*

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la suture coronale, dans l'endroit où la sagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *Voyez* FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le scie tout-au-tour; & quand on a séparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, sont d'abord une membrane forte, épaisse, composée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'est la premiere des enveloppes du cerveau; on l'appelle la *dure mere*. *Voyez* DURE MERE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau, se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscere, & forme une cloison nommée *la faulx*: sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur*: au bord opposé de la faulx, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur*: le long du premier de ces sinus, sur-tout en arriere, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mere est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieur s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la premiere lame se nomme la *pie-mere*, la seconde a reçû le nom d'*aracnoïde*. *Voyez* PIE-MERE, *&c.*

Le cerveau vient ensuite; c'est un viscere très-gros, mol, insensible, arrosé d'un prodigieux nombre de vaisseaux, composé de deux substances, l'une extérieure & grise, où l'on pense que l'esprit vital est situé; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'assemblage des vaisseaux excréteurs de la premiere, & qui donne naissance aux nerfs, soit immédiatement, soit médiatement: ce viscere est partagé en deux portions principales nommées *hémispheres*; chaque hémisphere l'est en trois lobes; l'un antérieur, l'autre moyen, & le troisieme postérieur: à la surface extérieure sont différens enfoncemens connus sous le nom d'*anfractuosités*: la substance grise qu'on appelle aussi *corticale*, s'insinue dans toutes les anfractuosités: une lame blanche assez épaisse, fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémispheres; c'est le corps calleux, où quelques-uns ont assez ridiculement placé le siége de l'ame: sur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, sont creusées deux grandes cavités connues sous le nom de *ventricules supérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui sont fort irréguliers, & qui s'enfoncent en le contournant comme les cornes d'un bélier; sous les lobes moyens du cerveau, une cloison transparente se voit entre les deux ventricules; elle les sépare, elle est formée de deux lames fort distinctes; c'est le *septum lucidum*: la premiere chose qui frappe dans les ventricules supérieurs, c'est une masse de vaisseaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargissant en arriere, se prolonge jusqu'au fond des ventricules; elle a pris le nom de *plexus choroïde*: les vaisseaux qui la forment se réunissent en une grosse veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le sang dans un sinus, que nous observerons dans l'instant: otez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & sur le côté dans chaque ventricule, une bosse oblongue, qui se termine en-arriere par une sorte de queue; elle est grise à l'extérieur, mais le

le dedans est mêlé de la substance blanche & de la grise; c'est le *corps cannelé*. Sous le *septum lucidum* est une lame blanche qui s'élargit en s'avançant en-arriere, & s'y partage en deux branches minces; on la nomme la *voûte à trois piliers:* enlevez cette voûte, rejettez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y divise en deux cordons blancs, dans l'écartement desquels vous pourrez distinguer un troisieme cordon transversal nommé la *commissure antérieure* du cerveau: vis-à-vis est une ouverture qui va au troisieme ventricule; plus loin sont deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques*; ces éminences laissent entre leurs extrémités postérieures une autre ouverture qui va aussi au troisieme ventricule; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulva:* attenant l'anus est la commissure postérieure du cerveau; c'est un cordon transversal qui s'avance assez peu de chaque côté: dans le lieu où la cavité des ventricules supérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit prolongement pointu en-arriere; c'est le *processus anciroïde:* on apperçoit dans le reste un bourrelet qui suit les contours de la cavité; les Anatomistes l'ont nommé la *corne d'ammon*; quand on écarte les couches des nerfs optiques, il se présente une cavité oblongue d'assez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire; c'est le troisieme ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée sur la glande pituitaire; on la nomme à cause de cela, *tige pituitaire:* on apperçoit à la face postérieure du troisieme ventricule, l'ouverture de l'*aquéduc de Silvius*; c'est un conduit qui du troisieme ventricule mene au quatrieme: sur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont assez ridiculement appellées *natés* & *testès*. Après avoir considéré tous les objets que nous venons d'indiquer, si l'on renverse la masse du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord sous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs olfactoires*, qui vont gagner la lame cribleuse de l'os ethmoïde; ensuite on voit les nerfs optiques, dont on observe la réunion sur le devant de la selle du turc, & le passage par les trous optiques de l'os sphénoïde: les arteres carotides sont à côté de ces nerfs, & les touchent; on les voit se partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & se réfléchit sur le corps calleux; l'autre s'engage dans la grande scissure de Silvius, & va se rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe postérieur: derriere la réunion des deux nerfs optiques, est l'extrèmité de la tige pituitaire, & dans le voisinage sont deux éminences appellées *mamillaires:* viennent ensuite deux grosses masses blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, se rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appellé *pont de varole*, ou *protubérance annulaire*; ces deux masses sont les *crura cerebri:* dans ce trajet se voient les *nerfs de la troisieme paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, lesquels vont se rendre à l'orbite par la fente sphénoïdale: un peu plus en arriere & sur les côtés, se présentent aussi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire supérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enleve la masse du cerveau, après avoir coupé vers les cuisses, ou *crura cerebri*, voici les choses qui se présentent à la vue: en devant est le plancher osseux qui soutenoit les lobes antérieurs du cerveau; il est fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os sphénoïde, nommées *aîles d'Ingrassias*; le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reste, & c'est dans cet enfoncement qu'est logée la *lame cribreuse de l'os ethmoïde*; sur le milieu de cette lame en devant, est l'éminence *crista galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faulx du cerveau: sur le devant de cette éminence, est le *trou borgne*, duquel part le sinus longitudinal supérieur de la dure mere, au-dessus duquel s'éleve l'*épine frontale:* sur le bord de la lame cribreuse est le nerf accessoire de l'*olfactif*, qui sort de l'orbite par un des trous orbitaires internes: au bord postérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, sont les deux *apophyses clinoïdes antérieures*, & tout auprès les deux *trous optiques:* au-dessous de ce bord sont deux grandes fosses séparées par une éminence mitoyenne; la paroi de ces fosses est formée par les os temporaux & le sphénoïde: sur l'éminence moyenne, est creusée la *selle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & son *accessoire*, avec quelques petits sinus; cette cavité est terminée en arriere par les apophyses *clinoïdes postérieures:* sur les côtés de la selle du turc, sont les deux sinus orbitaires, au-dessus desquels se glisse le nerf *pathétique*, ou nerf de la quatrieme paire, qui va se rendre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, & se perd dans le muscle extérieur de l'œil: dans la cavité des sinus orbitaires sont renfermés les nerfs de la troisieme paire, ceux de la cinquieme & sixieme, l'artere carotide interne & les filets qui font la communication du *nerf grand sympathique*, avec la sixieme paire & la premiere branche de la cinquieme: dans le fond des fosses moyennes de la base du crâne, sont plusieurs petits sinus, & l'on voit au-dessous des aîles d'ingrassias, les *fentes sphénoïdales:* plus bas & plus en arriere, les trous ronds antérieurs qui laissent passer la seconde branche du nerf de la cinquieme paire: plus loin, en marchant toûjours en-arriere, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os sphénoïde; ce dernier laisse passer l'artere qui se distribue à la dure-mere: le rocher dans lequel est renfermé l'organe de l'oüie, sépare les fosses moyennes du crâne d'avec les postérieures: on voit à sa face antérieure un petit trou, & sur son sommet un sinus nommé le *sinus supérieur du rocher:* les arteres carotides pénetrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & se couchent en s'avançant en devant sur les côtés de la selle du turc pour gagner les apophyses clinoïdes antérieures: au niveau du rocher se découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans son milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faulx, & échancré en-devant pour laisser passer la moëlle allongée; il est fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mere; c'est la *tente du cervelet*; il soutient les lobes postérieurs du cerveau: le *pressoir d'Hérophile* marche dans son milieu de devant en-arriere; c'est à ce sinus que la grande veine de Galien & le sinus longitudinal inférieur viennent se rendre; cette tente est attachée dans son contour, aux branches transversales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle supérieur du rocher; c'est dans la premiere partie de cette adhésion que se trouvent les *sinus latéraux*, dans lesquels vont se dégorger le sinus longitudinal supérieur, & le pressoir d'Hérophile; ces sinus vont en s'enfonçant, aboutir au *golphe des jugulaires*. *Voyez* CERVEAU *&* *tous les noms écrits en lettres italiques*.

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'est une viscere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonstances, a beaucoup de ressemblance avec lui: une petite faulx que l'on voit en-arriere, le partage en deux hémispheres; la substance grise est à l'extérieur, la blanche se ramifie en-dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie*; en soulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'est la *grande valvule de Vieussens*, qui couvre le quatrieme ventricule, & du voisinage de laquelle on voit aussi naître les nerfs de la quatrieme paire; cette valvule rompue, la cavité qui se présente est le quatrieme ventricule, ou le *calamus scriptorius*, dont les côtés sont formés par les *pédoncules du cervelet*; par le même renversement qui découvre ces parties, on met aussi sous les yeux dans son entier, l'*appendice vermiforme*; si vous coupez les deux pédoncules, & que vous emportiez le cervelet, les *fosses postérieures* de la base du crâne se font voir; vous appercevez aussi les sinus occipitaux, & sur la face postérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'insinue la double portion *du nerf acoustique* & les *arteres auditives:* plus bas vous voyez les *trous déchirés postérieurs*, par lesquels sortent les *sinus latéraux*, la *huitieme paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf* accessoire de Willis: sur le milieu est un gros cylindre médullaire; c'est la *moëlle allongée* qui descend vers le grand trou occipital, passe par cette ouverture, & descend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere*. Renversez-la en arriere, l'éminence transversale que vous voyez en haut, est le *pont de Varole:* vous distinguez au bas les *éminences olivaires* & les *piramidales:* les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, sont ceux de la *sixieme paire:* plus bas sur les côtés, sont ceux de la septieme paire, ou les *nerfs auditifs:* un peu au-dessous, plusieurs filets se ramassent pour former la *paire vague*; d'autres naissant après vont aux troux condiloïdiens antérieurs, & sont les nerfs de la neuvieme paire, ou *nerfs hypoglosses*; les nerfs *sous-occipitaux* paroissent ensuite: coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les arteres *vertébrales* se réunir pour former la *basilaire*, de laquelle vous voyez naître les spinales, les auditives, *&c.* ensuite la basilaire montant vers les apophyses clinoïdes postérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes posté-

postérieurs du cerveau: au bas des apophyses que nous venons de nommer, sont les *sinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux assez déliés, qui sous le nom de *sinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des sinus latéraux; enfin on voit ici la *tubérosité occipitale interne*, *l'éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyse basilaire* du même os, qui va jusqu'au sphénoïde pour s'unir & se confondre avec lui chez les adultes. *Voyez* CERVELET *& tous les mots écrits en lettres italiques*.

La tête renferme encore les principaux organes des sens: celui de l'ouïe est placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déja remarqué le conduit auditif extérieur, il est terminé par une cloison membraneuse un peu enfoncée dans son milieu, on la nomme *membrane du tympan*: la cavité qu'elle ferme est le *tambour*, qui est assez peu régulier, & par-tout tapissé d'un périoste très-fin: ce qu'on distingue au premier coup-d'œil, ce sont trois petits osselets, dont l'un est placé en-devant, & ne rassemble pas mal à une massue, on l'appelle le *marteau*; deux muscles viennent s'y insérer: l'un est renfermé dans un conduit osseux, qui suit la direction de la trompe d'Eustache; le second passe par la *fêlure articulaire*. Derriere le marteau sur la même ligne est un autre osselet appellé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules mastoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appellé l'*étrier*: ce dernier a un muscle fort petit, & qui est renfermé dans le conduit osseux de la *pyramide*: entre la tête de l'étrier & la branche de l'enclume qui s'y joint, il y a un petit osselet, qu'on nomme *orbiculaire*: on distingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arriere s'avance en descendant endevant, pour sortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & se joindre au nerf lingual qui vient de la cinquieme paire; ce nerf porte le nom de *corde du tambour*: plusieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan; celui qui est en-haut & en-arriere, conduit aux *cellules mastoïdiennes*, qui sont des cavités assez irrégulieres, creusées dans la base du rocher au-dessus des apophyses mastoïdes: la seconde ouverture est en-bas & en-devant, elle mene à un conduit, qui va toûjours en s'élargissant se terminer vers le fond des narines: c'est la *trompe d'Eustache*: la troisieme ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle est remplie par la base de l'étrier, & conduit au vestibule: la derniere est la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan se trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope*; c'est un conduit osseux qui part du fonds du méat auditif interne, &, après plusieurs contours, vient aboutir au trou stilo-mastoïdien; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui est vis-à-vis la fenêtre ovale, ressemble à un petit dôme, où viennent se rendre les *canaux demi-circulaires*, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule*: ces canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, le supérieur, l'inférieur, & le postérieur. Au bas de ces canaux est un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en spirale & toûjours en se retrécissant, fait environ deux tours & demi, & ressemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voy.* OREILLE INTERNE, *& tous les mots écrits en lettres italiques*.

Les autres organes des sens qui ont leur siége à la tête, sont placés dans la face: le premier & le plus important est l'œil qui est logé dans l'orbite, & couvert des paupieres; le front s'éleve au-dessus; & dessous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la premiere branche, ou branche orbitaire supérieure de la cinquieme paire. La racine du nez est au milieu des fibres musculaires qui viennent des frontaux, la couvrent: on a compté ces fibres au nombre des muscles du nez: les *sourcils* se présentent ici, & suivent dans leur contour le bord supérieur de l'orbite; sous leur grosse extrémité ou tête est le muscle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyse orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des sourcils qu'il abaisse. Sous la peau qui couvre & forme les paupieres est un muscle large, mince, dont les fibres disposées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupieres, il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muscle orbiculaire des paupieres*: chacune de ces parties est bordée d'une rangée de poils appellés *cils*, qui sont soutenus par certains petits cartilages applatis (*les torses*), & dans le voisinage desquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires*: les endroits où ces cartilages se rencontrent, se nomment les *angles de l'œil*; l'un *grand* ou *interne*, c'est celui du côté du nez; l'autre *petit* ou *externe*, c'est l'opposé. Au grand angle est la *caroncule lacrymale*; c'est une petite glande grenue & rouge: près d'elle est le *repli semi-lunaire* de la conjonctive: dans le même lieu, le bord de chaque paupiere porte une petite éminence au sommet de laquelle est un petit trou, c'est le *point lacrymal*, qui mene à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil; on le nomme *conduit lacrymal*: celui de la paupiere supérieure venant à rencontrer le canal de l'inferieure s'unit à lui, & de cette réunion résulte le *canal commun* qui est très-court & qui s'ouvre dans un sac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *sac lacrymal*; il est membraneux, d'une forme oblongue, & finit en-bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal nasal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le sac: la paupiere supérieure a un muscle qui l'éleve, & qu'on nomme *le releveur de la paupiere supérieure*; il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupiere: on trouve vers le petit angle en haut dans un enfoncement creusé à la face interne de l'apophyse orbitaire externe, la glande qui fait la secrétion de l'humeur des larmes, on la nomme la *glande lacrymale*: de sa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & versent l'humeur sur l'œil, ce sont les *vaisseaux hygrophthalmiques*: la tunique qui revêt les paupieres en-dedans, se nomme *conjonctive*, elle se réfléchit sur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre jusqu'au bord de la cornée transparente.

Si l'on enleve la paroi supérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoste de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mere, ensuite on distingue le nerf *orbitaire supérieur*, c'est la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muscle releveur de la paupiere, sous lequel est le *muscle superbe* ou releveur de l'œil; au côté extérieur est placé *l'oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y distribuer tout entier: du côté du nez paroît d'abord le muscle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trochéateur*: il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il passe son tendon par une petite poulie cartilagineuse placée vers le grand angle de l'œil, & de-là se réfléchit en arriere & en-dehors pour s'insérer au globe de l'œil entre le superbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique est placé le muscle *abducteur* ou *bibiteur*: on trouve aussi dans cet endroit le nerf *accessoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire supérieure qui va au sac lacrymal, *&c.*

Le globe de l'œil paroît en écartant les muscles supérieurs, il n'est pas tout-à-fait au milieu de l'orbite; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de son fond & gagner la pointe de l'orbite, est le *nerf optique*; les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique*; vous les voyez naître pour la plûpart d'une petite tumeur, c'est le *ganglion lenticulaire*, auquel se rendent des nerfs qui viennent de la troisieme paire & de la cinquieme: la premiere tunique du globe est épaisse, forte & grise, c'est la *sclérotique*; elle se change en-devant en une lame transparente, nommée *cornée*, à travers laquelle passent les rayons visuels: derriere cette cornée est un espace qui contient une humeur fort claire, & qui se régénere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuse*, ses sources nous sont inconnues; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil; sous la sclérotique se trouve une membrane composée de deux lames, qui est d'une couleur brune, & à la surface de laquelle sont les filets nerveux du plexus optique qui ont traversé la sclérotique & qui s'avancent en devant: cette seconde tunique porte le nom de *choroïde*; quand elle est venue près du bord de la cornée, elle adhere fortement à la face interne de la sclérotique: cette adhérence est marquée par un bourrelet assez mal-à-propos appellé *ligament ciliaire*: les filets nerveux que nous venons d'observer s'y terminent: de-là la choroïde se réfléchit & forme une cloison qui sépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la postérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le crystallin; cette cloison est percée dans son milieu, le trou est rond & il peut se resserrer & s'élargir, c'est la *pupille*; la face antérieure de cette même partie est teinte de plusieurs couleurs, on la nomme *iris*; la face postérieure est brune, elle s'appelle *uvée* par quelques Anatomistes: c'est-là qu'on voit les fibres musculai-

ſculaires qui reſſerrent & dilatent la pupille; plus loin ſont pluſieurs lignes diſpoſées en rayons, nommées *proceſſus ciliaires*; ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloiſon adhere à la ſclérotique: la *rétine* eſt ſous la choroïde, c'eſt une membrane molle & pulpeuſe qui s'étend en s'amincissant juſqu'à la cloiſon on la regarde comme l'organe immédiat de la vûe: dans le creux que toutes ces tuniques forment, eſt renfermé une maſſe claire, brillante & ſemblable à du verre fondu, c'eſt le corps vitré; une membrane très-fine, connue ſous le nom de membrane *hialoïde*, l'enveloppe: elle eſt compoſée de deux lames; l'intérieure ſe replie en-dedans & forme un prodigieux nombre de cellules: le *cryſtallin* eſt placé en-devant entre ces deux lames, qui font ſa *capſule* ou ſon *chaton*; cette partie eſt un corps tranſparent, d'une certaine conſiſtance ſitué immédiatement derriere la pupille, ſa forme approche aſſez de celle d'une lentille un peu applatie en-devant. Sous le globe de l'œil ſont placés deux muſcles, l'*humble* ou l'*abaiſſeur*, & le *petit oblique*: ſi l'on enleve le globe & ſes muſcles, on voit en-bas & en-dehors une longue fente, c'eſt la fente *orbitaire inférieure*; elle livre paſſage au *nerf maxillaire ſupérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite eſt pyramidale, & que pluſieurs os entrent dans ſa compoſition; ſavoir le *frontal* & le *ſphénoïde* en-deſſus, le *maxillaire* & le *palatin* en-bas, ſur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aîle du *ſphénoïde*, en-dedans l'os *éthmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en-dehors les deux fentes orbitaires, l'une ſupérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitraires internes, le commencement du conduit naſal, en-bas le conduit orbitaire inférieur qui laiſſe paſſer le nerf *maxillaire ſupérieur*. *Voyez* Œil, &c.

L'organe de l'odorat eſt fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur: le premier, dont la ſituation eſt aſſez connue, offre à ſa racine, ſous la peau & les lames muſculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyſes longues de l'os maxillaire ſupérieur; au bas de ces os eſt un cartilage, qui ſe prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloiſon des narines, c'eſt le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel ſe préſentent deux autres cartilages recourbés, qui ſont les aîles & le bas de la cloiſon du nez extérieur; vers le bout des aîles on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voiſinage, on apperçoit le muſcle inciſif, qui vient de la racine du nez & du bord voiſin de l'orbite pour ſe terminer à la peau de la levre ſupérieure qu'il releve, en dilatant la narine: au-deſſous de l'aîle de la narine eſt le *muſcle myrthiforme:* ſi l'on pénétre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapiſſé par la *membrane pituitaire*; elle eſt l'organe de l'odorat: au milieu de cette cavité eſt une cloiſon moitié oſſeuſe, moitié cartilagineuſe. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fourniſſoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame deſcendante de l'os ethmoïde & le vomer ſont la portion oſſeuſe qui eſt en arriere: on apperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os ethmoïde*, dans lequel on diſtingue les deux cornets ſupérieurs du nez; entre ces cellules ſe découvrent deux rigoles qui conduiſent à deux trous arrondis, creuſés dans le bord du frontal, & qui ſont les orifices des *ſinus frontaux* ou *ſourcilliers:* ſur chacun des côtés, il ſe préſente un petit os fait & diſpoſé en maniere d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez:* au-deſſus ſe voit l'ouverture du *ſinus maxillaire*, c'eſt une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom: plus bas que la conque eſt l'extrémité du *conduit naſal:* en-arriere, & toûjours ſur le côté, eſt une grande ouverture, c'eſt le pavillon de la trompe d'Euſtache; cette trompe eſt un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie oſſeux, qui montant en ſe retréciſſant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan: la paroi intérieure de la foſſe naſale eſt en partie oſſeuſe & en partie membraneuſe: la portion oſſeuſe eſt faite par les os maxillaires & les os *palatins*; la portion membraneuſe eſt en-arriere, elle va en pente vers le goſier; c'eſt ce qu'on appelle le *voile du palais:* les côtés de la foſſe naſale ſont formés par les os maxillaires & les os du palais: le haut eſt fait par les os du nez, l'os ethmoïde, & en arriere par le ſphénoïde; dans la portion naſale de ce dernier os on voit les ouverture des *ſinus ſphénoïdaux*, qui ſont placés ſous la ſelle du turc, & occupent tout le corps de l'os: au-deſſous de ces trous ſont les narines poſtérieures ou *arrieres narines*, par leſquelles le nez communique avec le goſier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets paſſent & deſcendent dans le nez par les petits trous de la lame cribreuſe de l'os ethmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites arteres, s'inſinuent par les trous *ſphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire ſupérieur: au bas de la cloiſon du nez dans les os ſecs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en-devant au trou palatin antérieur.

Les joues ſont ſur le côté du nez; on y voit ſous la peau, qui eſt très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muſcles *zygomatiques grand* & *petit*, qui tous les deux vont à la commiſſure des levres qu'ils tirent en-dehors; la *glande parotide* qui s'avance juſqu'à l'oreille, c'eſt la plus groſſe des ſalivaires: ſon conduit excréteur part en-devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon:* le muſcle *maſſeter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, ſe voit ſous la parotide dont il eſt en partie caché, & ſous ce muſcle eſt la branche de la mâchoire inférieure: l'os de la *pommette* eſt dans le même lieu, & l'on voit ſon apophyſe externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyſe de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, ſous laquelle paſſe le tendon du crotophyte, & au bord de laquelle s'attache le maſſeter par en-haut. Sous l'os de la pommette eſt un enfoncement (c'eſt la *foſſe malaire*) dans lequel on voit le *muſcle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel ſort l'extrémité du nerf maxillaire ſupérieur, qui s'uniſſant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun ſait où la bouche eſt placée; les Anatomiſtes diſtinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres: ſous la peau de chacune des levres, on voit les arteres *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe:* elles ſerpentent ſur le *muſcle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaiſſeur des levres; l'angle qu'elles forment en ſe rencontrant, ſe nomme la *commiſſure*, à laquelle viennent ſe rendre les muſcles *zygomatiques*, *canin*, *buccinnateur*, quelques fibres du *peaucier*, le muſcle *triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton:* la peau qui couvre ces trois derniers laiſſe paſſer les poils de la barbe, ainſi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles ſeulement: en renverſant les levres, on apperçoit la membrane fine qui les couvre, & ſous laquelle eſt un tiſſu légérement ſpongieux, qui ſoûtient les *glandes labiales* & les papilles nerveuſes: cette membrane, avec ſon tiſſu, ſe réfléchiſſant ſur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapiſſe auſſi le reſte de la bouche, & loge d'autres glandes ſemblables aux labiales, & qu'on nomme *buccales:* ſi l'on enleve les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nud; on diſtingue dans ſon milieu ce qu'on nomme la *ſymphiſe*; à quelque diſtance on voit les *trous mentoniers* par leſquels ſortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, leſquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire: l'*artere maxillaire externe* ſe préſente auſſi ſur le bord de la mâchoire: les dents ſe montrent toutes, & l'on peut diſtinguer les *inciſives* qui ſont en-devant au nombre de quatre à chaque mâchoire; les *canines* qui viennent après, & qui ſont au nombre de deux, & les *molaires* placées le plus en arriere; on en compte dix, cinq de chaque côté: en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue*; ſa baſe eſt en-arriere: obſervez le trou qui y eſt creuſé, c'eſt le *trou borgne*; depuis ce trou juſqu'à la pointe vous diſtinguez une ligne légérement creuſée, c'eſt la *ligne médiane:* à la face ſupérieure de cette partie ſont les papilles nerveuſes: les *pyramidales* vers ſa pointe, les *boutonnées* au milieu, & vers ſa baſe celles qui ſont à *tête de champignon:* plus loin que ces derniers ſont placées les *glandes* linguales: ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires:* ſi vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'eſt le *frein de la langue:* à côté ſont les arteres & les veines de la langue, on les nomme *ranines:* deux petites élévations ſe font auſſi appercevoir, elles ſont percées: leur trou eſt l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & ſublinguales: ces dernieres ſont placées dans l'endroit que nous examinons: la voûte du palais répond à la face ſupérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais:* au milieu de l'arcade que ce voile forme par ſon bord inférieur eſt la luette: au-deſſus d'elle juſqu'à l'épine palatine eſt le muſcle *azygos*; ſur les côtés ſont deux replis qui viennent tomber ſur les bords

de la base de la langue, ils forment le contur de l'*isthme du gosier*, & renferment les muscles *glosso-staphilins*: deux autres replis partent également du voisinage de la luette, & vont se perdre en-arriere dans le fond du gosier. Les *glandes amygdales* sont situées entre ces replis: les muscles *petro-staphilins*, les *pterigo-staphilins supérieurs* & les *inférieurs* vont se rendre au voile du palais, & servent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'espace qui est derriere le voile du palais est l'arriere-bouche ou le *pharinx*, qui va en s'allongeant en maniere d'entonnoir, aboutir à l'œsophage: cette partie est toute musculeuse, & se resserre par la contraction des muscles *pétro* & *céphalo-pharingiens*, *ptérigo-pharingiens*, *hypéro-pharingiens*, *bucco-pharingiens*, *maxillo-pharingiens*, *glosso-pharingiens*, *hio-pharingiens*, *syndesmo-pharingiens*, *thiro-pharingiens* & *crico-pharingiens*: dans la partie antérieure & basse de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'est la bouche du *larynx*; plus bas est une fente connue sous le nom de *glotte*: au-dessus est un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le tems de la déglutition: sur les côtés de la glotte sont les ventricules du larynx, & sur ces cavités sont placées les *cartilages aritenoïdes* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & considérons le bas du menton & le col. La premiere partie qui se présente en-devant sous les tégumens est le muscle *peaucier*; quand on l'a enlevé, on apperçoit sous la mâchoire le muscle *digastrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-mastoïdienne*: sous la portion antérieure du *digastrique* est le muscle *milo-hyoïdien*: qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par son bord supérieur, & qu'on le renverse sur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre sont les muscles *génio-hyoïdiens*, après lesquels viennent les *génio-glosses*, sur le côté desquels sont placées les *glandes sublinguales*, & à quelque distance vers l'angle de la mâchoire les glandes *maxillaires*: on a crû voir dans cet endroit deux muscles que l'on avoit nommés *milo-glosses*: mais ils n'existent point; l'os *hyoïde* est en-devant au-dessous de ces parties; les fibres musculaires qui s'élevent de son bord supérieur, & qui montent à la base de la langue, constituent le muscle *hyoglosse*: on voit au-dessous de ce même os les muscles *sterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens*: les uns & les autres sont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au sternum, les derniers à l'omoplate: ces muscles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde va se terminer à l'aîle du cartilage thyroïde, c'est le *hyo-thyroïdien*; l'autre est plus long, & va du même cartilage se rendre au sternum & s'y insérer, c'est le *sterno-thyroïdien*. Il s'éleve aussi du sternum & de la partie voisine de la clavicule, un muscle très-fort, qui monte jusqu'à l'apophyse mastoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainsi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire supérieure de l'occiput, c'est le *sterno-mastoïdien*: la *trachéeartere* se présente en-devant au milieu du cou; c'est un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poûmon: sa partie antérieure est faite de petites bandes cartilagineuses semi-circulaires liées entre elles par des membranes, le derriere est tout membraneux: on apperçoit en-dedans & en-arriere les *glandes trachéales* & les *bandes musculaires de Morgagni*: dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il est en partie couvert par le *thymus*; c'est une glande dont l'usage n'est pas encore bien connu, & qui descend dans le fœtus jusqu'au péricarde: au commencement de la trachée-artere, on voit une espece de tête qu'on appelle *larynx*, c'est elle qui fait l'éminence appellée *pomme d'Adam*: une glande étroite dans son milieu, & renflée sur les côtés, embrasse le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde*: le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx ressemble à un bouclier, il a pris, à cause de cela, le nom de *thyroïde* ou de *scutiforme*; il a deux apophyses en-haut & en-arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, sont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde: deux autres apophyses moins longues, mais plus larges, s'articulent en-arriere & en-bas avec le *cartilage cricoïde*: ce second cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé est en arriere; le muscle *crico-thyroïdien* est en-devant entre les bords correspondans du thyroïde & du cricoïde. Au-dessus de ce dernier, en-arriere, sont les cartilages *aritenoïdes*: on voit aussi plusieurs muscles de chaque côté; les premiers vont de la surface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des aritenoïdes, ce sont les *crico-aritenoïdiens postérieurs*: les seconds vont en se croisant du bord supérieur du cricoïde au milieu de la face creuse & postérieure de l'aritenoïde; du côté opposé, ils ont le nom de *crico-aritenoïdiens croisés*: les troisiemes sont placés sur le bord du cricoïde en-devant, & vont gagner l'aritenoïde, ce sont les *crico-aritenoïdiens latéraux*: il y a encore ici deux muscles nommés *thyro-aritenoïdiens*: entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénetre le nerf *laringé supérieur*; on voit en-bas le nerf *laringé inférieur* & l'*artere laringée*, dont plusieurs rameaux serpentent sur la glande thyroïde; au-dessus de l'os hyoïde on distingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-glosses*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens suspenseurs* du même os se montrent aussi, & vont gagner l'apophyse *stiloïde*, de laquelle trois muscles semblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troisieme à l'os hyoïde: le premier s'appelle *stilo-glosse*, le second *stilo-pharyngien*, le troisieme *stilo-hyoïdien*: c'est à-peu-près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que se rendent les veines qui rapportent le sang des parties indiquées; elles vont s'ouvrir dans la grosse *veine jugulaire interne*; mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font: cette grosse veine jugulaire interne descend le long de la partie latérale du cou pour se rendre à la poitrine: à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui se divise en deux vers le bas du larynx: le rameau postérieur, sous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il se distribue au cerveau: la seconde branche, sous le nom d'*artere carotide externe*, se distribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *supérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*, *massétérines*, *maxillaire interne*, de laquelle naissent les arteres *temporales*, *orbitaires*, épineuse, *nasale postérieure*; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes sont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*intercostal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inférieur*: dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales antérieures* & *inférieures*, & les veines *gutturales*; derriere la trachée-artere est le conduit musculaire qui mene à l'estomac, & qui porte le nom d'*œsophage*: il est appuyé sur la colonne vertébrale, sur laquelle sont placés, dans la partie la plus élevée, les muscles *droits antérieurs* de la tête, l'un appellé *long*, le second *court*, & le troisieme *latéral*: plus bas, & sur le côté, est le muscle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face postérieure du cou. Le muscle *trapèse* est la premiere partie qui se présente sous les tégumens, lequel s'étend jusqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en-devant jusqu'à la moitié de la clavicule: sous le trapèse est en-arriere le muscle *splenius* qui couvre immédiatement une masse musculaire assez compliquée, nommée *muscle complexus*: ce dernier étant emporté, on découvre les deux muscles *droits postérieurs* de la tête, l'un appellé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muscles placés obliquement; le premier s'appelle le *grand oblique*, le second se nomme *petit oblique*: au-dessous de la seconde des vertebres du cou est une masse charnue qui occupe tout l'espace compris en-arriere entre les apophyses transverses & les apophyses épineuses des vertebres du cou; cette masse est la partie cervicale d'un muscle très-composé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui est un des plus forts extenseurs de l'épine: l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale postérieure*, se trouvent aussi dans cet endroit: enfin sur le côté, sont placés les muscles *releveurs de l'omoplate*, les muscles *scalenes*, & le *mastoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions supérieures du *sacro-lombaire* & du *très-long* du dos; les *nerfs cervicaux* sortent sur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine: l'*artere vertébrale* monte par ceux des apophyses transverses des vertebres du cou: on trouve aussi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*accessoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertebres cervicales restent à nud; il y en a sept, la premiere s'appelle *atlas*, la seconde se nomme *axis*: les quatre suivantes n'ont point de noms particuliers: la septieme s'appelle *prominente*: dans l'union de la premiere & de la seconde est l'apophyse odontoïde, & de cette apophyse naissent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux*, le *ligament transversal* & l'*infundibuliforme* sont aussi placés dans ce lieu, *&c.* Voyez *tous les noms écrits en lettres italiques*.

La peau qui couvre la poitrine en-devant est plus fine que par-tout ailleurs: elle soûtient dans les deux sexes les

les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, ſe reſſemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appellé du nom de *papille:* il eſt bien plus gros chez les femmes; un cercle plus ou moins large l'entoure; c'eſt l'*aréole*. Dans les femmes le corps de la mamelle eſt fait par une maſſe de glandes réunies & entourées de graiſſe; la forme & le volume varient, mais l'uſage & la deſtination ſont les mêmes: le lait filtré dans les mamelles des nourrices, paſſe dans certains reſervoirs nommés *vaiſſeaux galactophores*, deſquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénetrent le mamellon & s'ouvrent à ſa ſurface. Sous les mamelles ſe rencontrent les muſcles *grands pectoraux:* ils tirent le bras en-bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine; le reſte eſt couvert en-devant & ſur le côté, premierement par la partie ſupérieure des muſcles *droits du ventre*, & *l'aponévroſe* ſous laquelle ils ſont ſitués, & ſecondement, par la portion ſupérieure des muſcles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine eſt un os que la peau & quelques expanſions aponévrotiques couvrent uniquement; on lui donne le nom de *ſternum*; il eſt fait de trois pieces, dont la derniere & la plus baſſe porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde*; les cartilages des vraies côtes ſe joignent aux côtés de cet os, & par ſon extrémité ſupérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, leſquels s'étendent juſqu'à l'épaule dont ils font une partie. Entre cet os & la premiere des vraies côtes, il y a de chaque côté un muſcle nommé *ſouclavier*; il abaiſſe la clavicule & la tire un peu en-devant: on trouve ſous la clavicule & derriere ce muſcle la *veine* & *l'artere ſous-clavieres*. Cette derniere produit les arteres *mammaires internes*, de l'anaſtomoſe deſquelles avec l'artere épigaſtrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guere la peine. La ſous-claviere fournit encore les arteres *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premieres intercoſtales. Les veines qui accompagnent ces arteres & qui portent les mêmes noms pour la plûpart, vont ſe terminer à la veine ſous-claviere, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muſcle grand pectoral on apperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'inſérer à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate: un peu plus bas eſt le muſcle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la baſe de l'omoplate dans toute ſa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, ſe trouve à la partie ſupérieure & poſtérieure de la poitrine; il forme une partie de l'épaule. Le muſcle trapèſe s'inſere à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout ſaillant eſt ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord poſtérieur de l'omoplate part un muſcle qui va s'inſérer à l'épine, c'eſt le *romboïde*, au-deſſus duquel eſt l'inſertion du releveur de l'omoplate. La côte qui eſt au-deſſus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte ſurépineuſe*, renferme un muſcle, qui va s'inſérer à l'os du bras; on l'appelle *muſcle ſurépineux:* au-deſſous de la même épine eſt placé le muſcle *ſous-épineux*. Sur le bord antérieur de l'omoplate ſe trouve le muſcle *petit rond*; & de ſon angle intérieur naît le muſcle *grand rond:* une partie de cet angle eſt couvert par le bord ſupérieur du muſcle *grand dorſal:* c'eſt le plus large de tous les muſcles de notre machine; il deſcend de l'os du bras juſqu'au *ſacrum*. Sous l'omoplate eſt le muſcle *ſous-ſcapulaire:* on trouve dans l'aiſſelle les glandes nommées *axillaires*; elles ſont lymphatiques comme les glandes du cou: l'*artere* & *veine axillaires* ſe rencontrent auſſi dans la même région: l'artere produit la *mammaire externe* & les *ſcapulaires*. Enfin, on peut conſidérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naiſſent principalement les nerfs ſuivans; ſavoir; les *ſcapulaires* tant *ſupérieurs qu'inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *muſculo cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral*. Si l'on écarte toutes les parties déſignées, on voit paroître en-arriere les muſcles *dentelés poſtérieurs*, dont l'un ſe nomme *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il eſt aiſé de le penſer, à cauſe de leur ſituation. Sous ces muſcles ſont les principaux extenſeurs de l'épine, qui ſont connus ſous les noms de *ſacrolombaires*, *très-longs du dos*, *épineux* & *obliques épineux*. Les *releveurs des côtes* paroiſſent enſuite, c'eſt-à-dire, quand on a enlevé le ſacrolombaire & le très-long du dos, les côtes ſont maintenant découvertes; on peut diſtinguer les vraies d'avec les fauſſes, & leur articulation avec le ſternum & les *vertébres thorachiques*, ou *dorſales*. Les eſpaces que les côtes laiſſent entre elles ſont remplis par les *muſcles intercoſtaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action qui conſiſte à élever les côtes. Dans une certaine raînure creuſée au bord inférieur de chaque côte, ſont logées les *veines* & les *arteres intercoſtales*, leſquelles ſont acompagnées des nerfs coſtaux. Si l'on ouvre la poitrine, on rencontrera ſur le ſternum & les parties voiſines des dernieres vraies côtes, les bandes muſculaires appellées *muſcles ſterno-coſtaux*. On voit auſſi certaines portions charnues, qui ſuivant la direction des intercoſtaux internes, paſſent quelquefois par-deſſus une ou deux côtes ſans s'y attacher, pour s'inſérer à la côte qui eſt au-deſſus. Ce ſont les *ſous-coſtaux de Verrebien:* la plevre eſt la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle ſe réfléchit vers le milieu pour former le *médiaſtin*; c'eſt une cloiſon qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloiſon, eſt placé un grand ſac conique, compoſé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viſceres, *le cœur*. Sa baſe eſt attachée fort étroitement à la face ſupérieure du *diaphragme:* on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce ſac. Le *cœur* eſt un muſcle creux, placé preſqu'au milieu de la poitrine; de maniere que ſa pointe eſt à gauche, & ſa baſe directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* ſort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens, & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend ſa naiſſance en-arriere du ventricule gauche ou ventricule poſtérieur. A la baſe du cœur au-deſſus de chaque ventricule, eſt un ſac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, *l'autre gauche* & plus petite. C'eſt dans la premiere que la *veine-cave* vient dégorger le ſang qu'elle ramaſſe de toutes les parties du corps: on voit à ſon entrée par bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Euſtache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle ſon *appendice:* une cloiſon ſépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans ſon milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reſte que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent ſe rendre à l'oreillette gauche. On voit à la ſurface du cœur les *arteres coronaires:* les deux ventricules ſont à l'intérieur ſéparés par une cloiſon forte & épaiſſe: toute la ſurface interne de ces cavités préſente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins groſſes, nommées *colomnes du cœur:* leurs racines s'entrelacent d'une maniere admirable; & de leurs extrémités oppoſées partent pluſieurs filets tendineux, qui ſe réuniſſant & s'épanoüiſſant, forment une *valvule feſtonée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux feſtons de cette ſoûpape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuſpidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux groſſes arteres dans les ventricules, ſe rencontrent trois ſoupapes ou valvules appellées *ſémi-lunaires*, à cauſe de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, ſe trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'éleve en ſortant du cœur, puis ſe contourne de droite à gauche, & deſcend derriere le cœur, en s'appliquant ſur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure eſt ce qu'on appelle la *croſſe de l'aorte*: un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure juſqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'eſt le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui ſe partageant en deux, fait les *arteres carotides* & *ſouclavieres droites:* à gauche naiſſent ſéparément les deux arteres du même nom; en deſcendant vers le diaphragme, l'aorte produit de chaque côté un peu en-arriere les arteres intercoſtales: & en-devant l'artere bronchiale, & les arteres æſophagiennes. Dans le voiſinage eſt l'*æſophage*, qui continue ſa route vers l'eſtomac, à côté duquel ſont les *glandes æſophagiennes*; la veine *azygos* ſe trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere eſt placé le *conduit thorachique:* derriere la plevre ſur les extrémités des côtes ſont rangés les *ganglions des nerfs grands ſympathiques*. On voit auſſi ſur le côté de l'épine pluſieurs nerfs provenans de ces ganglions ſe réunir, pour traverſer le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions ſémi-lunaires: le poûmon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties ſuſdites laiſſent. C'eſt un très-gros viſcere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chaſſe, & doit être regardé comme le principal organe de la ſanguification. La trachée-artere, après avoir

fait

fait quelque chemin dans la poitrine, ſe partage en deux branches qu'on apppelle *bronches*, & ſur les diviſions deſquelles ſont pluſieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales :* la poitrine étant vuidée, on voit les douze *vertebres du dos*, *leurs ligamens*, &c. Ces vertebres, comme les cervicales, font en-arriere un conduit pour le paſſage de la *moëlle épiniere :* on découvre auſſi la cloiſon muſculaire, qui ſépare le ventre de la poitrine; c'eſt le diaphragme. Sa partie moyenne eſt aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux*; on voit trois ouvertures dans ce muſcle; l'une laiſſe paſſer la veine-cave, elle eſt ronde & creuſée dans la portion aponévrotique: la ſeconde eſt dans le bas de la portion charnue; elle eſt oblongue, & livre paſſage à l'œſophage: la troiſieme eſt placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'eſt par cette derniere que deſcend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, ſont deux appendices placées ſur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muſcle du diaphragme*.

Sous cette cloiſon eſt la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen: chacun ſait que le nombril eſt au milieu de ſa ſurface antérieure. Sous les tégumens ſont placés en-devant les muſcles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *tranſverſes*, & les *droits* à la partie inférieure deſquels on trouve ſouvent deux petits muſcles nommés *piramidaux :* la ligne blanche ſépare les muſcles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muſcles droits ſont ſituées les arteres *mammaires internes* & les *épigaſtriques* dont les rameaux s'anaſtomoſent enſemble. L'aponévroſe du muſcle grand oblique laiſſe vers le pubis un écartement appellé l'*anneau des muſcles du bas-ventre*, par lequel ſort dans les hommes le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muſcle petit oblique, il ſe détache un petit muſcle qui va juſqu'au teſticule; il porte le nom de *crémaſter :* l'intérieur du bas-ventre eſt tapiſſé par le *péritoine*. C'eſt une membrane aſſez ſemblable à la plevre, & qui ſe refléchit dans pluſieurs endroits pour former des ſacs dans leſquels pluſieurs viſceres ſont renfermés. L'*eſtomac* eſt placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigaſtre. L'orifice qui communique avec l'œſophage, & qui eſt à la partie ſupérieure du ſac ſe nomme *cardia*: celui qui eſt au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens paſſent dans les inteſtins, s'appelle le *pylore :* on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire ſtomachique. Dans le même endroit ſont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'eſtomac pend une membrane graiſſeuſe nommée *omentum*; & dans le lieu où elle adhere à l'eſtomac, il ſe trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche; c'eſt *la grande-gaſtrique*; l'autre vient dans un ſens contraire, c'eſt *la petite gaſtrique*. Ces deux tuyaux s'anaſtomoſent en ſe rencontrant; la rate eſt placée derriere la groſſe extrémité de l'eſtomac à gauche: on voit l'*artere ſplénique* qui va s'y rendre, & la *groſſe veine ſplénique* qui en revient; les *vaiſſeaux courts* ſont dans cet endroit: au-deſſus de la petite courbure de l'eſtomac eſt placé le *petit épiploon* de M. Winſlow. La région hypocondriaque droite eſt occupée par le *foie :* ſon *grand lobe* eſt perpendiculaire, & deſcend juſqu'au bord des fauſſes côtes. Le *petit lobe* va horiſontalement, & s'avance dans la région de l'épigaſtre, en couvrant la petite extrémité de l'eſtomac. La *grande ſciſſure* ſépare ces deux lobes, au bout de laquelle en-arriere eſt le lobule de Spigel. C'eſt dans cette grande ſciſſure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril juſqu'au foie eſt ſoûtenue par une petite duplicature du péritoine nommée *la faulx du péritoine*. Cette veine s'ouvre dans le ſinus de la veine-porte: de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va ſe rendre à la veine-cave en paſſant près du lobule de Spigel; on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande ſciſſure, on trouve, outre le ſinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La véſicule du fiel eſt placée à la face interne du grand lobe; elle fournit le conduit cyſtique, qui ſe réuniſſant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gaſtrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cyſtiques*. Les *veines hépatiques* vont en-haut & en-arriere ſe rendre à la veine-cave; elles ſont au nombre de trois principales. Le foie eſt attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens; le *moyen* ou *ſuſpenſeur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche :* outre cela ſa ſurface adhere immédiatement à celle du diaphragme; & cette adhérence eſt ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'eſtomac & le foie ſe trouve l'inteſtin *duodenum*, dans la cavité duquel eſt l'orifice du conduit cholidoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* eſt derriere l'eſtomac, & un peu plus bas que lui: c'eſt dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *méſentérique ſupérieure*. On y trouve auſſi les *ganglions ſémi-lunaires*, auxquels ſe rendent les nerfs de la paire vague, & qui produiſent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre; ſavoir le *plexus tranſverſal*, le *plexus ſplénique*, le *plexus hépatique poſtérieur*, les *plexus reinaux*, le *plexus ſolaire*, & le *plexus meſentérique ſupérieur*, auxquels cas on peut ajoûter le *plexus arriere méſentérique*. Quand on a levé l'*épiploon*, on decouvre les inteſtins *jejunum* & *ileum*; ils ſont arrêtés par le *méſentere*, dans le tiſſu cellulaire duquel on trouve les glandes méſentériques & les rameaux de l'artere méſentérique ſupérieure, accompagnés des veines méſaraïques. Les *vaiſſeaux lactés* ſont à côté, & vont ſe rendre à un certain ſac membraneux, qui porte le nom de *reſervoir de Pecquet*, duquel s'éleve le *canal thorachique*; les *gros inteſtins* ſont derriere ceux que nous venons de nommer; le *cæcum* eſt le premier; il porte l'*appendice vermiforme*; le ſecond eſt le colon; la *valvule* de Bauhin eſt placée à l'entrée du *cæcum* dans le colon. A la ſurface externe de ce dernier ſont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligamens du colon*, ou *bandes ligamenteuſes*. On découvre auſſi les cellules de cet inteſtin; le *méſocolon* retient la principale partie de ce gros inteſtin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui paſſe ſous l'eſtomac, & à laquelle s'attache la ſeconde lame de l'*épiploon*. Ce qu'on appelle l'S du colon eſt fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches: en ſe continuant & ſe prolongeant dans le petit baſſin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A ſon extrémité ſont placés les *muſcles releveurs de l'anus*, & les deux *ſphincters*, *l'interne* & le *cutané*. La groſſe veine hémorrhoïdale avec l'artere inteſtinale inférieure, ſont placées ſur le *rectum*. On peut voir dans le méſocolon l'artere colique ſupérieure, & dans la ſeconde courbure de ſon *S* l'artere méſentérique inferieure. Si l'on enleve maintenant tous les viſceres mentionnés & le péritoine, on apperçoit derriere cette toile membraneuſe les deux reins, & au-deſſus les capſules atrabilaires: l'aorte envoie deux arteres aux reins; on les nomme *rénales*; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie poſtérieure un conduit de décharge nommé *uretere*, dont le principe eſt fait en forme de veſſie & ſe nomme le *baſſinet du rein*. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce baſſinet, aboutiſſent à certains épanouiſſemens membraneux, qui embraſſent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices :* ces papilles ſont les extrémités de la *ſubſtance rayonnée du rein*, laquelle eſt enveloppée de la *ſubſtance corticale*. Entre les deux reins & ſur le devant de l'épine, eſt l'artere aorte qui fournit en-arriere les *arteres lombaires*, & en-devant à quelque diſtance des émulgentes les arteres ſpermatiques. La veine-cave eſt ſur la droite à quelque diſtance; dans le fonds de la région lombaire ſont les vertebres de même nom, & ſur leurs côtés les principes, ou parties ſupérieures des muſcles grands & petits *pſoas*, les *muſcles quarrés des lombes*, & les parties inférieures *des extenſeurs de l'épine*, *le muſcle dentelé poſtérieur* & *inférieur*, & *partie du muſcle très-large du dos*.

Le baſſin qui eſt à la partie baſſe du ventre eſt fait par le *ſacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on diſtingue en trois portions, qui ſont *l'os des îles*, *l'os iſchium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, ſe nomme *la ſymphiſe du pubis*. A l'extérieur du baſſin ſont placés en-arriere les *muſcles grands*, *moyens*, & *petits feſſiers*, les muſcles *coxigiens*, *les pyramidaux*, *l'acceſſoire de l'obturateur interne*, *le quarré de la cuiſſe*. Les ligamens *illo ſacro-ſciatiques*, & les *ſacro-ſciatiques*, ſont auſſi dans cette même région; on y trouve auſſi les *arteres feſſieres*, les *grandes honteuſes*, les *ſciatiques*, & les veines qui portent les mêmes noms: on y voit enfin le gros nerf *ſciatique*, qui produit les *nerfs feſſiers* &c.

A la partie antérieure du petit baſſin ſont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre ſexe: dans les mâles ces parties ſont la *verge* & les *bourſes*. La premiere a une ſorte de tête appellée le *gland*, qui

eſt

eſt couvert par le *prépuce*; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge juſqu'à la veſſie, & qu'on nomme l'*urethre:* à la baſe du gland eſt un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voiſinage duquel ſont certaines glandes nommées *glandes odorantes de thiſon*. Le corps de la verge eſt fait par les deux *corps caverneux* & l'*urethre*, qui eſt entouré d'un tiſſu ſpongieux: un ligament ſe préſente vers ſa racine; on le nomme le *ligament élaſtique de la verge*. C'eſt auſſi vers cette racine que viennent ſe terminer les *muſcles iſchio-caverneux*, & les muſcles *bulbo-caverneux:* ſur le dos de la verge ſont placés beaucoup de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourſes ſe nomme le *ſcrotum*, au-deſſous de laquelle eſt un tiſſu appellé le *dartos*; la *tunique vaginale du teſticule* vient enſuite, puis le *teſticule* lui-même, dont la membrane extérieure ſe nomme *albuginée*. Le teſticule porte une appendice, qui rampe ſur ſon bord ſupérieur, c'eſt l'*épididime* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques*; il eſt accompagné de l'*artere ſpermatique des nerfs honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme:* le *crémaſter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il ſe porte derriere la *veſſie urinaire*, & communique avec les *véſicules ſéminales*, leſquelles donnent naiſſance à un petit tuyau excréteur qui va ſe terminer dans le canal de l'urethre, & y porte la ſemence. Le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la *glande proſtate :* on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum:* le tiſſu ſpongiex commence à quelque diſtance de là à couvrir le canal de l'urethre; ce commencement qui eſt renflé s'appelle le *bulbe de l'urethre:* au-deſſus eſt la partie membraneuſe de ce conduit, & l'on trouve-là les glandes *petites proſtrates*, le *muſcle tranſverſal*, & les *petits muſcles proſtatiques*. On voit auſſi à l'extérieur du conduit les *lacunes*, & vers ſon extrémité qui traverſe le gland, on obſerve la *foſſe naviculaire:* par ſon autre extrémité, ce conduit mene à la *veſſie urinaire*, laquelle eſt placée derriere le pubis, & donne de ſon ſommet naiſſance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va juſqu'au nombril, & à côté duquel ſont placées les arteres ombilicales; dans le bas de la veſſie ſont les orifices des uretres.

La face interne de l'os des îles eſt couverte par le *muſcle iliaque :* les *arteres & veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, ſont vers le bord du baſſin; l'artere *ſacrée* eſt au milieu vers le haut du *ſacrum*. On voit ſur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs ſacrés* ſortent par les trous antérieurs du ſacrum: le *muſcle obturateur* interne couvre en dedans le grand *trou ovale* de l'os innominé. Le *ligament obturateur* le ſoutient, & au-deſſus ſe remarque une ouverture qui laiſſe paſſer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice :* en dehors ſe trouve le muſcle obturateur externe ſur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme juſqu'au bas du petit baſſin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf* grand lympatique; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes ſont internes & externes*:* au-deſſus de ces dernieres s'éleve le *mont de venus:* la *grande fente* eſt plus bas; ſes bords ſe homment les *grandes levres :* les angles qu'elles font en ſe rencontrant ſont les *commiſſures*; dans l'inférieure eſt la *fourchette* . En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec ſon *prépuce:* le corps de cette partie eſt caché ſous la peau; il reſſemble à la verge de l'*homme:* il eſt fait de deux *corps caverneux*, dont les racines ſont attachées aux branches du pubis : il eſt ſoutenu par un ligament élaſtique & deux muſcles de chaque côté s'y rendent, qui ſont les *bulbes caverneux* & les *conſtricteurs de la vulve*, ſous leſquels eſt placé le *plexus rétiforme*. Il ne manque au clitoris pour reſſembler parfaitement à la verge de l'*homme*, que d'avoir comme elle un urethre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines ſont en haut à quelque diſtance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommées *nymphes* ; plus loin eſt l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirthiformes* dans les perſonnes mariées. La premiere des parties intérieures eſt le vagin; il eſt placé ſur l'inteſtin *rectum:* on voit à ſon extrémité ſupérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tineæ*, au-deſſus duquel eſt le *col* de ce *même organe*, qui vient enſuite lui-même, & qui eſt retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds:* il y a une petite ouverture de chaque côté à ſon angle ſupérieur; elle mene à la *trompe de Fallope*; c'eſt un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargiſſant, & ſe termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque diſtance duquel eſt le *teſticule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun ſait que la matrice eſt le lieu où l'enfant ſéjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde: il y eſt renfermé dans une double membrane; la premiere porte le nom de *chorion*, & la ſeconde celui d'*amnios:* il y a de plus une groſſe maſſe applatie ſemblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice; c'eſt le *placenta* auquel le *cordon ombilical* vient ſe rendre; ce cordon eſt fait des deux *arteres ombilicales* & de la veine du même nom, liées enſemble par un tiſſu aſſez fort.

Après avoir paſſé en revûe les parties du tronc, jettons un coup d'œil ſur celles des extrémités; commençons par les ſupérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'eſt le muſcle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras ſous les tégumens, ſont placés les muſcles *biceps* & le *brachial:* du tendon du biceps naît cette aponévroſe, qui couvre toute la partie interne & ſupérieure de l'avant-bras: à la partie interne & ſupérieure du bras, eſt une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muſcle *coracobrachial*, au bas duquel eſt le *ligament intermuſculaire interne :* ſous la peau qui couvre ces parties, ſe trouve l'artere brachiale, qui donne en haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en bas la petite collatérale, ou l'interne; les *veines brachiales ſatellites* accompagnent l'artere auſſibien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital:* celui qu'on nomme *muſcolo-cutané*, traverſe le muſcle coracobrachial, paſſe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras: il y en a encore un au-deſſus; c'eſt l'*huméral* qui ſe perd dans le deltoïde. La partie poſtérieure du bras eſt occupée par le muſcle *triceps brachial:* on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe deſcendante: l'os du bras s'appelle *humeurs*. L'avant-bras eſt formé de deux os, ſavoir du *cubitus* & du *radius*: le ligament qui tient l'eſpace que ces os laiſſent entre eux, ſe nomme *ligament inter-oſſeux brachial*; celui qui entoure la tête de l'os du rayon eſt le *coronaire radial*; enfin le ligament *humero-radial* eſt au côté externe de l'article, & l'*humero-cubital* eſt au côté interne. La premiere choſe qui paroît ſous la peau de l'avant-bras, eſt l'aponevroſe qui vient en partie du biceps, ſous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui ſe diviſe en cubitale & radiale, & la diviſion du nerf médian: ſur l'aponevroſe ſont les veines *baſilique*, *médiane*; la *céphalique* eſt ſur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* ſont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une maſſe charnue, compoſée des muſcles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne:* ſous cette premiere couche muſculaire, il en eſt une autre faite par les muſcles *ſublime* & *profond*, avec le *fléchiſſeur propre du pouce:* au bas de l'avant-bras en devant eſt placé le *muſcle pronateur quarré*. L'artere *cubitale* & le nerf du même nom ſont dans la même région.

L'avant-bras préſente une autre maſſe du côté du rayon; celle-ci eſt formée par les muſcles *long ſupinateur*, les *radiaux externes*, & le *court ſupinateur:* la veine *céphalique* eſt ici ſous la peau, & plus profondément ſe trouve l'artere radiale qui fournit une petite artere, laquelle remonte vers l'articulation, & qui ſe nomme l'*artere collatérale aſcendante radiale*. La cubitale en fournit une ſemblable de ſon côté, c'eſt l'*artere collatérale aſcendante cubitale*. A la partie poſtérieure de l'avant-bras, ſont placés les muſcles *cubital externe*, l'*extenſeur commun des doigts*, *l'extenſeur propre du petit doigt:* & plus haut que ces muſcles vers l'*olécrane*, on voit le muſcle *anconeus:* ſous les muſcles que je viens d'indiquer, ſont placés les *extenſeurs propres du pouce*, & celui de l'index, qu'on nomme *indicateur:* l'artere *intéroſſeuſe externe*, ſe perd dans ces muſcles; l'*interne*, conjointement avec le *nerf intéroſſeux*, rampe à la ſurface antérieure du ligament intéroſſeux.

La main eſt la troiſieme partie de l'avant-bras, le dedans ſe nomme la *paulme de la main:* la partie oppoſée s'appelle le *dos*. Sous la peau de cette derniere région ſont pluſieurs veines, entre leſquelles les anciens diſtinguoient celle qui répond au petit doigt; ils l'appelloient la *ſalvatelle*: la peau & les veines étant enlevées,

vées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenſeurs commun* & *propre*, leſquels ſont tous bridés par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons ſe continuent ſur les doigts, au mouvement deſquels ils ſervent. Les intervalles que laiſſent les os du métacarpe entre eux, ſont occupés par les muſcles *intéroſſeux externes*; celui qui eſt entre l'os, qui ſoutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, ſe nomme l'*adducteur* de l'index. Sous la peau du dedans de la main eſt placée l'aponevroſe palmaire, à laquelle tient le muſcle *palmaire cutané*: vers le haut du poignet ſe trouve le *ligament annulaire interne*, ſous lequel paſſent les tendons des muſcles fléchiſſeurs; l'aponevroſe levée, ces tendons paroiſſent à découvert, ils s'avancent juſqu'au bout des doigts, & ſont arrêtés en chemin par pluſieurs traverſes ligamenteuſes. Il y a ici quatre petits muſcles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muſcle *fléchiſſeur profond*. Les *intéroſſeux internes* ſont ici placés entre les os du métacarpe: on appelle *antithénar* celui qui eſt entre le pouce & l'index: ſur le premier os du pouce eſt placé le muſcle appellé *thénar*. Il y a deux muſcles du côté du petit doigt; l'un ſe nomme *hypothenar*, l'autre eſt le *métacarpien*: les arteres radiales & cubitales ſe rencontrent & s'anaſtomoſent dans la paume de la main: on y voit auſſi les diviſions des nerfs palmaires qui viennent du *médian* & du *cubital*. Le poignet eſt fait de huit petits os, qui ſont le *trapèſe*, le *piramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *ſcaphoide*, le *lunaire*, le *cuneiforme* & le *piſiforme*; ſur ces os ſont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un ſoutient le pouce: chaque doigt eſt fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appellés *os ſéſamoides*.

L'extrémité inférieure eſt compoſée de la cuiſſe, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuiſſe ſous les tégumens, ſe trouve le muſcle *quadriceps*; une partie du grand *couturier*, les *vaiſſeaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muſcle *obturateur externe* qui eſt appliqué ſur le baſſin, auſſi-bien que le *pectineus*: à la partie interne ſont les *vaiſſeaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuiſſe: le *faſcia lata* & le *muſcle épineux* ſont placés extérieurement, & l'on trouve en arriere le *muſcle biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaiſſeaux qui changent de nom en paſſant ſous le jarret, & prennent celui de *poplités*. L'os de la cuiſſe ſe nomme *femur*. Dans ſon articulation avec l'os innominé ſe trouve un ligament applati, & dans ſon union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croiſés. La jambe eſt faite de deux os, le *tibia* & le *péroné*; entre ces deux os eſt un *ligament intéroſſeux*, à la face antérieure duquel ſont placés les muſcles *jambiers antérieurs*, le *long extenſeur commun des orteils*, & l'*extenſeur propre du pouce*: l'artere *tibiale antérieure* ſe trouve entre ces muſcles: ſur le côté ſont les deux muſcles *péroniers externes* & *les nerfs péroniers*; en arriere ſont les muſcles *gaſtrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *ſolaire*, le *jambier poſtérieur*, le *long fléchiſſeur commun des orteils*, le *fléchiſſeur propre du pouce*, l'*artere tibiale poſtérieure*, la *péroniere*, la *ſurale*, l'*intéroſſeuſe*, & les veines ſatellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux*: vers les malléoles ſous la peau, ſont les veines ſaphènes, l'une *interne* & l'autre *externe*: vers la jointure du pié eſt en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié eſt fait du *tarſe*, du *métatarſe* & des *orteils*: le tarſe eſt fait par l'aſſemblage de ſept os, qui ſont le *calcaneum*, l'*aſtragal*, le *ſcaphoide*, le *cuboide*, & les trois *cunéiformes*: le métatarſe eſt fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié ſont les tendons extenſeurs & le muſcle *pédieux*: ſous celle de la plante du pié eſt placée l'*aponévroſe plantaire*; les tendons des fléchiſſeurs couverts par le *muſcle ſublime*, les *lombricaux*, & le *muſcle acceſſoire du profond*; les *nerfs* & *les vaiſſeaux plantaires*, les *muſcles fléchiſſeurs courts du gros orteil*, le *muſcle abducteur tranſverſal du même*, les *muſcles intéroſſeux internes*; les *externes* paroiſſent en dehors, & la maſſe muſculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui ſe diviſe en muſcle *métatarſin* & muſcle *abducteur* du petit orteil. *Cet article eſt de M.* PETIT, *doct. en Medec. profeſſ. en Anat. de l'acad. des Scienc.*

HOMME, (*Mat. med.*) le corps humain fournit pluſieurs remedes à la Médecine, ſoit tandis qu'il joüit de la vie, ſoit après qu'il a ceſſé de vivre.

Le corps vivant donne la ſalive, le ſang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graiſſe, les poils, les ongles & le crâne. *Voyez ces articles particuliers.* (*b*)

HOMME, ſ. m. (*Morale.*) ce mot n'a de ſignification préciſe, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous ſommes; mais ce que nous ſommes ne peut pas être compris dans une définition: pour en montrer ſeulement une partie, il faut encore des diviſions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organiſation qui nous range dans la claſſe des animaux. *Voyez* HOMME, (*Anatomie*). L'*homme* que nous conſidérons eſt cet être qui penſe, qui veut & qui agit. (1) Nous chercherons donc ſeulement quels ſont les reſſorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'eſt qu'on ne voit point dans l'eſpece un caractere diſtinctif auquel on puiſſe reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs. Depuis l'eſclave qui flate indignement ſon maitre, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers de ſes ſemblables,

(1) Si l'on a oublié la raiſon dans la définition générale de l'homme, il étoit indiſpenſable de parler ici de la faculté de raiſonner. Il n'en eſt cependant point queſtion. Cette obmiſſion fortifie le ſoupçon que j'avois formé dès ma premiere note, que l'auteur croit avoir exprimé *la raiſon*, quand il dit *penſée*. Si cela eſt il y aura moins de mal dans la définition, mais elle ſera toujours vicieuſe, peu claire, & non abſolument convénable à l'objet défini, comme toute bonne définition le doit être. Qu'on voye l'article *penſée*: l'on y lira dans les premiéres lignes, *penſée, opération, perception, ſenſation, conſcience, idée, notion, ſemblent être tous des termes ſynonimes, du moins à des eſprits ſuperficiels & pareſſeux, qui les employent indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots abſolument ſynonimes, & qu'ils ne le ſont tous au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale, qui leur eſt commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate*. L'auteur de l'article *penſée* en marquant comment chacun de ces mots diverſifie une idée principale par une idée acceſſoire, dit que l'*opération* eſt *la penſée en tant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider*. Or comme *éclairer & guider l'ame* eſt le propre de la *raiſon*, j'imagine qu'en diſant *opération* l'auteur veut dire *raiſon*. Je laiſſe à MM. les Encyclopédiſtes à concilier & lier enſemble les différens articles qui conviennent à une même matiere, comme ſont dans le cas préſent les articles, *Homme*, *Penſeé*, *Raiſon* & autres qui devroient ſe concilier, par une liaiſon ſi équivoque, mais quelle conſéquence tirerai-je de ce que j'ai rapporté de l'article *penſée*, en ſuppoſant que dans les divers articles *Homme* quand on a dit *penſée*, on entend *raiſon*? L'article *penſée* nous apprend que pluſieurs autres actes de l'homme ſe peuvent dire *penſées* dans le ſens déjà expoſé, même les *ſenſations*; en ce cas on pourroit définir tout animal *un être qui penſe*. Donc la définition de l'homme donnée par les Encyclopédiſtes eſt obſcure & indéfinie, & ne convient pas *omni & ſoli*. Elle n'eſt pas même convertible: car j'accorderai que tout être qui raiſonne, a la faculté de penſer, mais je ne puis accorder que tout être qui penſe ait celle de raiſonner, & qu'ainſi *penſée & raiſon* ſoient ſynonimes, puis que ſuivant les principes mêmes de l'auteur de l'article *penſée* il n'y a point de mots abſolument ſynonimes. Donc tout au moins la définition que donne de l'Homme l'Auteur de cet article ſera vicieuſe s'il a voulu par *penſée* exprimer *raiſon*.

Prenez donc mieux le ſens du mot *raiſon*, accordez-la à l'homme comme elle lui convient, & en termes clairs & abſolus; & vous trouverez dans l'eſpéce ce caractére diſtinctif qu'apparemment vous n'y voulez point trouver, ce caractére qui eſt propre à l'homme ſeul & qui le diſtingue de tous les individus. Comment vous peut-il être venu en tête de prétendre que ce caractére conſiſte, comme il ſemble que vous le déſirez, dans une identité de reſſorts mouvans, & de motifs déterminans les individus de l'eſpéce humaine? Cette identité eſt incompatible avec la liberté de l'homme, autre caractére diſtinctif de l'eſpéce, qui en ennobiit plus qu'aucun autre la condition.

Il y a, dites vous, *tant de différence entre leurs actions qu'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs*. abbandonnez vous de grace à cette tentation; ne vous contraignez pas, où il n'en eſt pas beſoin. Ne ſuppoſez pas ſeulement, mais affirmez que les motifs des actions des hommes ſont auſſi différens que ces actions. Je crois que par motifs vous entendez les motifs déterminans, c'eſt-à-dire comme l'entend tout le monde, ces jugemens qu'on appelle *ultima & practica*. Ces jugemens quoique différens conviennent cependant tous dans une même fin, qui eſt l'attribut du ſujet, en l'appétant comme bon, ou bien en le prénant en averſion comme mauvais. Cette convénance vient du *déſir du bien être* ſentiment inné & commun à tout être *vivant & ſentant*. Seriez vous aſſez ſujet aux tentations pour être tenté de ſuppoſer encore de la pluralité & de la diverſité de motifs, de la nature de *ce deſir du bien être*? Il n'y a rien de plus facile que de le concevoir ſeul, ſource unique & féconde, & commune en même tems des *variétés* ſans nombre que l'on voit dans les actions qu'il produit, *depuis l'eſclave qui flâte indignement ſon maitre, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers d'hommes pour ne voir perſonne au deſſus de lui*. (Z)

blables, pour ne voir personne au-dessus de lui, on voit des variétés sans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractere plus marqués. Il est vrai que nous ne connoissons que les apparences grossieres de leur instinct. L'habitude de voir, qui seule apprend à distinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En observant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. *Voyez* INSTINCT. Mais toutes leurs actions rassemblées laissent encore entre elles & l'*homme* une distance infinie. (1) Que l'empire qu'il a sur elles soit usurpé si l'on veut, il n'en est pas moins une preuve de la supériorité de ses moyens, & par conséquent de sa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avantage lorsqu'on regarde les travaux immenses de l'*homme*, qu'on examine le détail de ses arts, & le progrès de ses sciences; qu'on le voit franchir les mers, mesurer les cieux, & disputer au tonnerre son bruit & ses effets. Mais comment ne pas frémir de la bassesse ou de l'atrocité des actions par lesquelles s'avilit souvent ce roi de la nature? Effrayés de ce mélange monstrueux, quelques moralistes ont eu recours pour expliquer l'*homme*, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand besoin d'être expliqué. L'orgueil, la superstition & la crainte ont produit des systèmes, & ont embarrassé la connoissance de l'*homme* de mille préjugés que l'observation doit détruire. La religion est chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au-delà des tems. La Philosophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens, du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie passagere. (2)

Nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations. C'est la faculté de sentir qui nous rend présens à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous sont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être considérés séparément, quoique nous les éprouvions toujours ensemble. Le premier effet est le principe de nos idées & de nos connoissances; le second est celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les Philosophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naissent en nous la perception, l'attention, la réminiscence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. *Voyez* SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du desir. C'est l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de sentir appartient sans doute à l'ame: mais elle n'a d'exercice que par l'entremise des organes matériels dont l'assemblage forme notre corps. De-là naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tissu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus sensibles, & en conséquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impression dont la force est inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne sont que le résultat d'une comparaison entre les différentes impressions que nous recevons. Ils sont donc aussi peu semblables d'un *homme* à un autre que ces impressions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une sorte d'aptitude particuliere qui le distingue des autres par les inclinations, comme il l'est à l'extérieur par les traits de son visage. De-là on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui est souvent injuste, & que les conseils qu'on lui donne sont plus souvent encore inutiles. Ma raison est étrangere à celle d'un *homme* qui ne sent pas comme moi; & si je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. (3) Mais toutes nos sensations particulieres, tous les jugemens qui en résultent, aboutissent à une disposition commune à tous les êtres sensibles, le desir du bien-être. Ce desir sans cesse agissant, est déterminé par nos besoins vers certains objets. S'il rencontre des obstacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le desir irrité est ce qu'on appelle *passion*; c'est-à-dire un état de souffrance, dans lequel l'ame toute entiere se porte vers un objet comme vers le point de son bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* est capable, il faut le voir lorsqu'il est passionné. Si vous regardez un loup rassasié, vous ne soupçonnerez pas sa voracité. Les mouvemens de la passion sont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puisse s'y méprendre. Or en suivant un *homme* agité par quelque passion, je le vois fixé sur un objet dont il poursuit la jouissance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en sépare. Le péril disparoît à ses yeux, & il semble s'oublier soi-même. Le besoin qui le tourmente ne lui laisse voir que ce qui peut le soulager. Cette disposition frappante dans un état extrème, agit constamment, quoique d'une maniere moins sensible dans tout autre état. L'*homme* sans voir un caractere particulier qui le distingue, est donc toujours ce que ses besoins le font être. S'il n'est pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une passion & des obstacles pour l'exciter à faire couler le sang. Le méchant, dit Hobbes, n'est qu'un enfant robuste. En effet, supposez l'*homme* sans expérience comme est un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la poursuite de ce qu'il desire? c'est l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la satisfaction de nos besoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans son esprit une idée de proportion entre le plaisir qu'il cherche, & le dommage qu'il souffriroit s'il aliénoit les autres. De-là naissent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts sont superficiels. Les passions nous ramenent à l'enfance, en nous présentant vivement un objet unique, avec ce degré d'intérêt qui éclipse tout. Ce n'est point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la société. *V.* SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puissent être les motifs qui forment & ressserrent nos liens réciproques, il est certain que le seul ressort qui puisse nous mettre en mouvement, le desir du bien-être, tend sans cesse à nous isoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jettez un coup d'œil sur l'univers, vous verrez les nations séparées entre elles, les sociétés particulieres former des cercles plus étroits, les familles encore plus resserrées, & nos vœux toujours circonscrits par nos intérêts, finir par n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Paschal ne haïssoit dans les autres, que parce qu'un grand philosophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'est donc pas haïssable, puisqu'il est universel & nécessaire. C'est une disposition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoissance doit nous rendre fort indulgens sur ce que nous regardons comme torts à notre égard: on ne

(1) *Que l'empire qu'il exerce sur elles soit usurpé si l'on veut, il n'en est pas moins une preuve de la supériorité de ses moyens, & par conséquent de sa nature.* Que pensera un esprit foible en lisant ce passage? que la domination de l'homme sur les animaux est une usurpation, ou qu'au moins des esprits supérieurs ont douté qu'elle fût légitime. On a disputé sans doute si l'homme avoit de droit cette domination sur les animaux. Mais pourquoi rappeller ici une question si déraisonnable? elle prouvera ce que j'ai dit plus haut, que si tout être qui raisonne, pense; il ne s'ensuit pas que tout être qui pense, raisonne. Il ne faut cependant que peu de mots pour établir sans réplique la domination de l'homme sur les animaux. Lisez la Genèse: *dominamini universis animantibus, quæ moventur super terram.* (Z)

(2) La route du bonheur qui nous est préparée au-delà des temps est dans cette vie passagére, pendant laquelle relativement à ce terme, nous sommes des voyageurs. C'est donc pendant cette même vie passagére que la Religion nous doit conduire dans la route du bonheur éternel. Or je demande: les moyens naturels que la Philosophie doit trouver pour nous rendre meilleurs & plus heureux en cette vie, sont-ils dans la même route, ou hors d'elle? hors de la route qui conduit au Souverain bonheur, je ne sçais imaginer aucune bonté, aucune félicité même imparfaite. Cela est aisé à démontrer. C'est une route à l'extrémité de laquelle se trouve le *Summum bonum* la souveraine félicité. Dans son cours, les dégrés qui conduisent à l'extrème, les moyens d'y parvenir, sont selon le rapport qu'ils ont avec cet extrème, tout ce qui peut rendre meilleurs & plus heureux ceux qui y voyagent, c'est-à-dire les hommes. La Religion donc qui seule peut conduire les hommes dans la route du bonheur qu'elle leur prépare au de-là des temps, est aussi la seule qui puisse les rendre meilleurs & plus heureux pendant cette vie passagére. Détrompez vous donc, superbes Philosophes; la Philosophie, abstraction faite de la Religion, n'est qu'une chimere. Elle n'a de réalité qu'autant qu'elle tire ses lumiéres de la Religion, qu'autant qu'elle lui est inviolablement soumise; mais dans ce cas elle est la Religion même, en tant qu'elle enseigne aux hommes la morale, car la vraie Philosophie est la morale de la vraie Religion. Les égaremens, les contradictions, les absurdités de la prétendue Philosophie naturelle, en sont une preuve sans exceptions. (Z)

(3) Rien de plus ridicule, rien de plus contraire même à la raison humaine. Si cela est, à quoi bon l'auteur de cet article veut il instruire les hommes? avec de tels principes, il seroit inutile de composer des livres, des dictionnaires enfin, pour leur instruction, & de se fier tant aux lumiéres de la raison. Tout cet article depose contre l'auteur. Voyez la premiére note; voyez aussi l'article *Heureux*. (Z)

ne peut raisonnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur est utile. Il ne faut pas se plaindre que le degré d'utilité en soit toujours la mesure, puisqu'il est impossible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, est une image fidelle de l'union des *hommes* entre eux. Si les caresses durent encore lorsqu'il est rassasié, c'est que l'expérience de ses besoins passés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes*; les bienfaits ne peuvent exciter un sentiment durable & desintéressé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les éleve à leurs propres yeux. La reconnoissance est un tribut qu'un orgueil estimable se paye à lui-même, & cet orgueil n'est pas donné à tout le monde. Dans la société, telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des besoins apparens, ou de nécessité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impose à nous-mêmes. On n'envisage pas, comme effets du besoin, les plaisirs enchanteurs de l'amitié, ni les soins desintéressés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne pensons ainsi, que faute de connoître tout ce qui est besoin pour nous. Cet *homme*, dont la conversation vive fait passer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de sentimens, m'est aussi nécessaire que la nourriture l'est à celui qui a faim. Il est en possession de me délivrer de l'ennui, qui est une sensation aussi importune que la faim même. Plus nos attachemens sont vifs, plus nous sommes aisément trompés sur leur véritable motif. L'activité des passions excite & rassemble une foule d'idées, dont l'union produit les chimeres comme la fievre forge des rêves à un malade; cette erreur, sur le but de nos passions, ne nous séduit jamais d'une maniere plus marquée, que dans l'amour. Lorsque le printems de notre âge a développé en nous ce besoin qui rapproche les sexes, l'espérance jointe à quelques rapports, souvent mal-examinés, fixe sur un objet particulier nos vœux, d'abord errans; bientôt cet objet toujours présent à nos desirs, anéantit pour nous tous les autres: l'imagination active va chercher des fleurs de toute espece pour embellir notre idole. Adorateur de son propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans sa maîtresse le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'assemblage complet des merveilles de la nature; son attention concentrée ne s'échappe sur d'autres objets, que pour les subordonner à celui-là. Si son ame vient à s'épuiser par des mouvemens aussi rapides, une langueur tendre l'appesantit encore sur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le sommeil, qu'avec le sentiment de l'existence; les songes la lui représentent, & plus intéressante que la lumiere, c'est elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors si l'art ou la pudeur d'une femme, sans desespérer ses vœux, vient à les irriter par le respect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laisse à peine lever des yeux tremblans sur cet objet majestueux: ses desirs sont éclipsés par l'admiration; il croit ne respirer que pour ce qu'il adore; sa vie seroit mille fois prodiguée, si l'on desiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'osoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux: le charme cesse avec le besoin de jouir, les guirlandes se fannent, & les fleurs desséchées lui laissent voir une femme souvent aussi flétrie qu'elles: il en est ainsi de tous nos sacrifices. Les idées factices que nous devons à la société, nous présentent le bien-être sous tant de formes différentes, que nos motifs originels se dérobent. Ce sont ces idées, qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos passions, & produisent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des besoins aisés à satisfaire: (1) il semble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes*; & la paresse qui leur est naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réservé aux dieux, est l'objet éloigné que se proposent tous les *hommes*, & chacun envisage la facilité d'être heureux sans peine, comme le privilege de ceux qui se distinguent; de-là naît dans chaque *homme* un desir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce besoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la paresse devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* sont agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit cesser la crainte de manquer du nécessaire; mais l'idée de distinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette passion sécondaire détruit celle qui lui a donné la naissance. Dès qu'un *homme* s'est comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ses véritables besoins ne sont plus l'objet de son attention, ni de ses démarches. Le repos, en perspective, qui faisoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amasse au de-là de ses besoins, tout *homme* passionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'est que l'effet d'une paresse plus profonde, est devenue assez rare pour être admirée, & dès lors elle a pû être encore un objet de jalousie, puisqu'elle étoit un moyen de considération. La plûpart des *hommes* modérés ont même été de tout tems soupçonnés de masquer des desseins, parce qu'on ne voit dans les autres que la disposition qu'on éprouve, & que les desirs de chaque *homme* ne sont ordinairement arrêtés que par le sentiment de son impuissance. Si on ne peut pas attirer sur soi les regards d'une république entiere, on se contente d'être remarqué de ses voisins, & on est heureux par l'attention concentrée de son petit cercle. Des prétentions particularisées naissent ces différentes choses, qui divisent les connoissances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs: le foible, ne pouvant s'élever, est envieux, & tâche d'abaisser ceux qui s'élevent; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'est la société. Ce desir, par lequel chacun tend sans cesse à s'élever, paroît contredire une pente à l'esclavage, qu'on peut remarquer dans la plûpart des *hommes*, & qui en est une suite. Autrefois la crainte, & une sorte de saisissement d'admiration, ont dû soumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des passions fortes portoient à des actions rares & hardies; mais depuis que la reconnoissance a des degrés, c'est l'ambition qui mene à l'esclavage. On rampe aux piés du trône où l'on est encore au dessus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes* qui ont des prétentions communes, sont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hostilités ne sont pas continuelles entre eux, c'est un repos semblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entre elles les apparences de la paix. Cette disposition inquiete, qui agite intérieurement les *hommes*, est encore aidée par une autre, dont l'effet, assez semblable à celui de la fermentation sur les corps, est d'aigrir nos affections, soit naturelles, soit acquises. Nous ne sommes présens à nous-mêmes que par des sensations immédiates, ou des idées, & le bonheur, que nous poursuivons nécessairement, n'est point sans un vif sentiment de l'existence: malheureusement la continuité affoiblit toutes nos sensations. Ce que nous avons regardé long-tems, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuse & mal terminée. Le besoin d'exister vivement est augmenté sans cesse par cet affoiblissement de nos sensations, qui ne nous laisse que le souvenir importun d'un état précédent. Nous sommes donc forcés pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les sensations du même genre. De-là vient une inconstance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progression de desirs, qui toujours anéantis par la jouissance, s'élancent jusques dans l'infini. Cette disposition malheureuse altere en nous les impressions les plus sacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui nécessaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque,

(1) *La nature ne nous a donné que des besoins aisés à satisfaire* &c. L'auteur de cet article semble adopter, à la fin du second paragraphe, la définition du mechant donnée par Hobbes, dans laquelle on dit que *le mechant n'est qu'un enfant robuste*. L'Encyclopédiste en l'approuvant ajoute: *en effet supposez l'homme sans expérience comme est un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la poursuite de ce qu'il desire? C'est l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la satisfaction de nos besoins*. Je laisse au lecteur à accorder, s'il le peut, ensemble cette derniere assertion del'Encyclopédiste avec ce qu'il dit ici des besoins que la nature nous donne. Il me suffit de remarquer d'après les sentimens du même Encyclopédiste qu'un enfant doit manquer *des idées factices que nous devons à la société qui nous présente le bien-être sous tant des formes différentes que nos motifs originels se derobent, & qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos passions, & produisent nos vertus, nos progrès, & nos crimes*. L'idée donc du mechant a bien peu de rapport avec l'idée de l'enfant, & moins encore avec celle d'un enfant robuste; car tout-au-plus la robustesse dans un enfant, qui n'est pas encore gâté par *les idées factices* de la société, & qui sent toûjours la force des motifs originels, fera que les besoins que la nature lui donne, lui seront plus aisés à satisfaire. (Z)

cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des bleſſures, parurent bientôt inſipides aux dames Romaines. On vit ce ſexe, fait pour la pitié, pourſuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la ſuite qu'ils expiraſſent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce ſpectacle affreux devint néceſſaire pour achever l'émotion & completer le plaiſir. Par-là notre attention ſe porte ſur les choſes nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là ſont déterminés même nos goûts purement phyſiques. Les liqueurs fortes nous plaiſent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au ſang produit des idées vives, & ſemble doubler l'exiſtence: on pourroit en conclure que le plaiſir ne conſiſte que dans le ſentiment de l'exiſtence, porté à un certain dégré. En effet, en ſuivant ceux du chatouillement, depuis cette ſenſation vague, qui eſt une importunité juſqu'à ce dernier terme, au de-là duquel eſt la douleur: en deſcendant du chagrin le plus profond, juſqu'à cette douleur tendre & intéreſſante, qui en eſt une teinte affoiblie, on ſeroit tenté de croire que la douleur & le plaiſir ne different que par des nuances. *Voyez* PLAISIR. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que nous devons au beſoin d'être émus une curioſité, qui devient la paſſion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux, qui nous entraîne à tous les ſpectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promene dans la région des chimeres. Ce qui eſt renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raiſon*, ne peut donc pas être long-tems pour nous le point fixe du bonheur. Les choſes difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous ſéduire preſque ſûrement. *Voyez* FANATISME. La vigilance religieuſe, & l'occupation de la priere ne ſuffiſent pas à l'imagination mélancholique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il ſe charge; des charbons ardens qu'il mette ſur ſa tête, des cloux qu'il s'enfonce dans ſes chairs; il eſt averti de ſon exiſtence d'une maniere plus intime & plus forte, que celui qui remplit ſimplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entierement défigurées. L'*homme* délicat & ſenſible devient foible & puſillanime: la dureté ſuccede au courage; le contemplatif devient quiétiſte, & le zélé eſt bientôt un homme atroce. Il en eſt ainſi des autres caracteres, & même de celui qui ſe montre de la maniere la plus conſtante dans quelques individus, la gaieté. Il eſt rare qu'elle dure plus long-tems que la jeuneſſe, parce qu'elle eſt abſorbée par les paſſions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par ſon exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractere ſubſiſte plus long-tems, parce qu'ils ne ſont capables que d'intérêts ſuperficiels, il s'altere par dégrés, & perd beaucoup de ſon honnêteté premiere. Les *hommes* légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, reſſemblent aſſez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuiſé toutes les ſituations plaiſantes, finiſſent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne preſque tous les individus, peut s'obſerver en grand dans la maſſe des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'hiſtoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens ſe dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques: la monarchie eſt changée par le tems en pouvoir arbitraire. *Voyez* GOUVERNEMENT.

Lorſque dans un état la ſécurité commence à polir les mœurs, & que les idées ſe tournent du côté des plaiſirs, la vertu regne au milieu d'eux: une urbanité modeſte couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage ſe produit ſans pudeur & des goûts honteux inſultent la nature. Dans les arts, vous verrez l'architecture quitter une ſimplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera ſon coloris; la même altération ſe fera ſentir dans les ouvrages d'eſprit. Le beſoin de nouveauté mettra la fineſſe à la place de l'élégance; l'obſcurité prendra celle de la force, ou ſophiſtiquera fort; une métaphyſique puérile analyſera les ſentimens; tout ſera perdu, ſi quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la phyſique expérimentale cultivée & le tableau de la nature préſenté par des *hommes* d'une trempe forte & rare pourront donner à l'eſprit humain un ſpectacle qui étendra ſes vûes, & fera naître un nouvel ordre de choſes.

Nous voyons que l'*homme* pareſſeux par nature, mais agité par l'impatience de ſes deſirs eſt le jouet continuel d'un eſprit qui ne ſe renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croiſent, rebuté par les obſtacles, ou dégoûté par la jouiſſance, il ſemble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur ſoit ſon état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naiſſance aux lois qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les lois, il reſte toûjours à la méchanceté un empire qui n'en eſt pas moins vaſte pour être ténébreux. Dans une ſociété nombreuſe, une foule d'intérêts honnêtes & obſcurs que la ſcélérateſſe peut troubler, lui donne ſans danger un exercice continuel. La ſociété humaine ſeroit donc une confédération de méchans que l'intérêt ſeul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la ſuppreſſion de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en obſervant l'*homme* de près, il n'eſt pas poſſible de méconnoître en lui un ſentiment doux qui l'intéreſſe au ſort de ſes ſemblables toutes les fois qu'il eſt tranquille ſur le ſien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monſtres atrabilaires qu'une organiſation vicieuſe & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuſe aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion néceſſaire. La plûpart des *hommes*, lorſque des paſſions particulieres ne les enleveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une ſenſibilité précieuſe qui eſt la ſource de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur conſtant. *Voyez* HUMANITÉ. Ce ſentiment tempere dans l'*homme* l'activité de l'amour-propre; & peu ſemblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne ſauroit donc l'inſpirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur préſenter des ſituations attendriſſantes qui puſſent le développer. Des leçons de bienſéance ſeroient peut-être plus de leur goût, & leur ſerviroient ſûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne ſont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeuneſſe, elles s'emparent du terrein que les paſſions abandonnent, & leur douceur remplace l'yvreſſe de celles-ci. Elles élevent & rempliſſent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la ſenſation complete qu'elles procurent! Nous diſons qu'on pourroit développer dans les enfans le ſentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit auſſi leur inſpirer tous les préjugés favorables, ſoit au bien des *hommes* en général, ſoit à l'avantage de la ſociété particuliere dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faiſoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les *hommes* toutes les vertus relatives aux ſituations dans leſquelles ils ſont placés. L'amour propre étant une fois dirigé vers un objet, une premiere action généreuſe eſt un engagement pour la ſeconde, & des ſacrifices qu'on a faits naît l'eſtime de ſoi-même qui ſoûtient & aſſûre le caractere qu'on s'eſt donné. On devient pour ſoi le juge le plus ſévere. Cet orgueil eſtimable maîtriſe l'ame, & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette eſtime de ſoi-même eſt le principe le plus ſûr de toute action forte & généreuſe; on ne doit point en attendre d'eſclaves avilis par la crainte. L'aſſerviſſement ne peut conduire qu'à la baſſeſſe & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'eſt l'exemple, l'exemple ſeul, qui modifie les *hommes*, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'eſſence des choſes, parce qu'elles ſentent elles-mêmes, les autres ſont entraînés par l'imitation. C'eſt elle qui fait proſterner l'enfant aux piés des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magiſtrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émûs par les paſſions des autres, ſemblent annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports ſecrets qui les uniſſent. La ſociété ſe trouve compoſée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque ſociété particuliere un air de reſſemblance qui perce à-travers la différence des caracteres. La continuité des exemples domeſtiques fait ſans doute une impreſſion forte ſur les enfans; mais elle n'eſt rien en comparaiſon de celle qu'ils reçoivent de la maſſe générale des mœurs de leur tems. *Voyez* MOEURS. Chaque ſiecle a donc des traits marqués qui le diſtinguent d'une autre. On dit, *le ſiecle de la chevalerie*: on pourroit dire, *le ſiecle des beaux-arts*, *celui de la philoſophie*; & plût à Dieu qu'il en vînt un qu'on pût appeller, *le ſiecle de la bienfaiſance & de l'humanité*! Puiſque ce ſont l'exemple & l'opinion qui déſignent les

les différens points vers lesquels doit se tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'ensuit que les *hommes* se font, & qu'il est à-peu-près possible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver sur-tout dans une monarchie: le trône est un piédestal sur lequel l'imitation va chercher son modele. Dans les républiques, l'égalité ne souffre point qu'un *homme* s'éleve assez pour être sans cesse en spectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une satyre inutile des vices de son tems. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de sa situation actuelle. S'il est tranquille au-dehors, & qu'au-dedans le bon ordre & l'aisance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaisir, & la mollesse marchant à leur suite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaissement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divisions intestines menacent la sûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'esprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces passions tumultueuses produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les situations, pour en produire d'aussi subites dans les sentimens publics. Le caractere des nations est ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajoûteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puissante du plaisir, si l'on prenoit soin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce sexe aimable privé des secours qui feroient également son bonheur & sa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & sensibles des passions plus vives que ne sont celles des *hommes*. Mais si l'amour propre & le goût du plaisir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent aussi d'une maniere plus forte le sentiment de la pitié qui en est la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & si l'on joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il semble que la jalousie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fausseté nécessaire. L'esclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractere, ne leur laisse qu'un orgueil sourd qui n'emploie que de petits moyens: dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puisoient dans les principes qui forment leur enfance, l'estime des qualités nobles & généreuses; si la parure ne les embellissoit qu'en faveur du courage ou des talens supérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres passions à faire éclorre le mérite en tout genre; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui est leur ouvrage, sont punies de leurs soins par leurs succès! *Article de M.* LE ROI. (1)

* HOMME, (*Politique*.) il n'y a de véritables richesses que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien sans la terre, & la terre ne vaut rien sans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre; plus une société est nombreuse, plus elle est puissante pendant la paix, plus elle est redoutable dans les tems de la guerre. Un souverain s'occupera donc sérieusement de la multiplication de ses sujets. Plus il aura de sujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de soldats.

Ses états sont dans une situation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie sans regret. (2)

Mais ce n'est pas assez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir industrieux & robustes.

On aura des *hommes* robustes, s'ils ont de bonnes mœurs, & si l'aisance leur est facile à acquérir & à conserver.

On aura des *hommes* industrieux, s'ils sont libres.

L'administration est la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer, si faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau aussi redoutable que la disette.

Voyez les articles GOUVERNEMENT, LOIS, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, *&c.*

Ce sont les enfans qui font des *hommes*. Il faut donc veiller à la conservation des enfans par une attention spéciale sur les peres, sur les meres & sur les nourrices.

Cinq mille enfans exposés tous les ans à Paris peuvent devenir une pepiniere de soldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & des domestiques. Il y a des circonstances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec assez de profit; il n'y en a aucune

---

(1) Vous avez dit à la premiére ligne du second paragraphe de cet article, que *nous ne sommes assurés de notre existance que par des sensations*, sans même mettre en question, s'il peut y avoir en nous un sentiment propre de cette existence, & si le sentiment du *Moi* est quelque chose hors des sensations, & s'il peut en être indépendant. Le ton d'un Philosophe doit toujours être affirmatif & dogmatique; mais vous commencez à hésiter sur vôtre décision, en réduisant tout ce que nous faisons, à une je ne sçais quelle nécessité d'en être avertis. Doutez au moins *qu'une puérile métaphisique* ne vous trompe. Si vous aviez mis un peu plus de liaison entre vos idées dans cet article, vous auriez senti sans doute que vos principes ne suffisent pas pour expliquer les actions, qui parmi celles des hommes, méritent plus d'explication. L'homme est un être qui agit, & qui détermine librement ses actions; donc il raisonne. Votre conscience ne vous en laissera aucun doute. Cela posé, ce principe presque totalement méchanique des opérations, ce besoin d'être averti de sa propre existence n'aura lieu que dans votre imagination séduite par l'avidité de vous distinguer. Vous l'étendez trop libéralement à toute l'espéce humaine, & c'est selon vous la cause qui nous rend heureux. Nous sommes par notre nature portés à désirer le bien, & à fuir le mal: notre bonheur consiste à jouir du premier, & à être exempts du second: nous avons en nous le principe capable de distinguer l'un de l'autre: nous avons donc ce qui peut nous rendre heureux. Malheureusement le péché a corrompu & altéré ce principe, & cette altération est la source de nos erreurs dans l'application que nous en faisons aux moyens de nous procurer le bonheur. Si vous vouliez faire l'histoire de nos égaremens en cette matiére, si vous les vouliez réduire à un systême, à de mêmes principes, vous n'y réussiriez point, & vous entreprendriez ce que l'on peut absolument nommer *improbum laborem*. Concluons que de ces mêmes égaremens, de cette impossibilité qui est en nous d'atteindre *par nous mêmes* à ce que notre nature appete par sa constitution, nait la nécessité d'être conduits par une lumiere plus claire que les nôtres, par un guide plus sur que notre raison. Devrons nous, o Philosophe, nous en rapporter à vous? vous êtes un homme, vous ne pouvez donc nous fournire cette lumiére pure, ce guide assuré. L'expérience ne le démontre que trop; où donc les trouverons nous? dans la révélation. Elle nous a été donnée par notre misericordieux créateur, qui a prévu combien elle nous seroit nécessaire. Quiconque la suit est heureux, non en vertu des principes que vous établissez, mais par le secours de la lumiére & de la grace qui vient de Dieu. Quiconque se trouve hors de la route tracée par ce guide assuré, *un Bonze* par exemple ou tel autre qui se fie à ses propres lumiéres, ne peut être heureux, & s'égare de tant de maniéres, qu'elles ne peuvent être réunies & resserrées dans aucun systême, se perd dans tant de faux sentiers, qu'il ne peut retrouver la véritable route. Observez *le cours de toutes les affections humaines*. Vous les verrez tendre à leur naturel & vrai but, c'est-à dire à la vérité & à la félicité en suivant les lumiéres de la Révélation; vous les verrez au contraire s'égarer & se perdre en ne les suivant pas. Elle seule peut *rompre, & redresser la marche naturelle des penchans humains vers l'égarement*, mais la perte de la vraie route est inévitable, si l'on ne suit que les prétendus *génies heureux*. La Révélation suffit donc à un vrai Philosophe, à un vrai chrétien, pour diriger heureusement sa course.

Si je vous disois, M. l'Encyclopédiste, que tout votre article *Homme* est rempli d'une *puérile métaphysique*, vous ne manqueriez pas, je crois, de me traiter d'*imbécille*; mais n'ai je pas le *droit* en revanche, & suivant vos principes de vous traiter *de fou*. Vous n'avez fait qu'une fois usage du mot *raison* pour établir ce ridicule *droit* réciproque; mais puisque selon vous nous avons réciproquement le privilége exclusif de raisonner à notre guise, & de nous croire plus sage l'un que l'autre, qui nous mettra d'accord? il faut un juge. Vous en appellerez à vous même, & moi j'en appelle à la Révélation.

Je ne finirois point si je voulois relever tout ce qui est défectueux dans cet article, & qui avilit l'homme au point de n'avoir aucunes vertus morales absolües, & de les rendre toutes relatives à son intéret personnel; mais j'en ai dit assez pour que tout lecteur sentant, pensant & sur tout, *raisonnant suivant les principes de la vraie Philosophie*, c'est-à-dire de la Religion & de la *Révélation* puisse faire de mes notes une application judicieuse & plus étendüe à tous les passages qui en ont besoin. (*Z*)

(2) L'auteur parle tant en politique qu'il pourroit sembler à quelqu'un qu'il oublie la religion. Cela n'est pourtant pas, car il sait très-bien lui-même qu'il n'y a point de bonne politique contraire à l'esprit de perfection, & aux conseils de la vraie religion. Il a donc en vüe seulement la multitude, & les façons de penser, qui regnent dans la masse des hommes, & qui par malheur ne sont pas conformes à la religion Il y a bien moins d'hommes qui choisissent le célibat comme un état de perfection, que de ceux qui *craignent de faire des enfans* par des motifs detestables tout-à-fait contraires au bon ordre & au maintien de la société; il y en a encore bien moins *qui quittent la vie sans regret* attendue la vanité des choses mondaines, & pour un motif conforme à celui de S. Paul, *cupio dissolvi & esse cum Christo*, qu'il n'y en a de ceux qui par un brutal assoupissement, par fanatisme, ou par d'autres fins mal entendus ou la quittent, ou semblent la quitter sans regret. (*Z*)

ne où la domesticité ne les emploie avec perte. Il faudroit asseoir sur les domestiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui sont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, sont les moins bien nourris, il faut qu'ils se dégoutent de leur état, ou qu'ils y périssent. Dire que l'aisance les en feroit sortir, c'est être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne se presse d'entrer dans une condition que par l'espoir d'une vie douce. C'est la jouissance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'est bon que quand le profit va au-delà des frais du salaire. La richesse d'une nation est le produit de la somme de ses travaux audelà des frais du salaire.

Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage seroit très-inégal, & qui diviseroit le peuple en deux classes, dont l'une regorgeroit de richesse & l'autre expireroit dans la misere.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture sans perte.

A ces principes clairs & simples, nous en pourrions ajoûter un grand nombre d'autres, que le souverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté nécessaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hist. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur noblesse, c'est-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illustration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à se pousser par leurs vertus; c'est cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorsqu'il lui fut préferé pour la premiere magistrature: „ Je ne prétens pas, dit Cicéron en plein sénat, m'étendre sur les louanges de mes ancêtres, par cette „ seule raison qu'ils ont vécu sans rechercher les ap„ plaudissemens de la renommée populaire, & sans de„ sirer l'éclat des honneurs que vous conférez „.

Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit sans doute bien illustre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ses funérailles le buste de cire de ses ayeux: celui-là seul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ses descendans. Ceux qui avoient les images de leurs ayeux, pour me servir des termes d'Asconius, étoient appellés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appellés ignobles, *ignobiles*; ainsi la noblesse, le droit d'images, *jus imaginum*, se trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'est pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il l'étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. (*D. J.*)

HOMME LIBRE, (*Hist. des Francs.*) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe; les terres qu'ils possédoient étoient des terres allodiales; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les leudes vassaux, ou arriere-vassaux, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires*; de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivieres; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des lois des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontram & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de tems, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, *voyez l'Esprit des lois, liv. XXXI. ch. xxiij.* (*D. J.*)

HOMME D'ETAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli que du seul bien de sa patrie, de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vûe de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve; de soumettre toûjours ses propres affaires aux affaires publiques; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons: c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidelement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les lois, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toûjours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vûes, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public: le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. (*D. J.*)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leur chef étoit Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des Carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le Pere; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le tems de l'ancienne loi avoit été celui du Pere; que le tems de la nouvelle loi étoit celui du Fils; & qu'il y en auroit bientôt un troisieme, qui seroit celui du saint-Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme se retracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mezerai, *Hist. de France*. (*G*)

HOMME D'ARMES. (*Art. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques*. Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes; sçavoir trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainsi appellé d'une espece de couteau ou bayonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cens hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le tems, une place de gendarme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui composoient la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 Juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie; François I. huit, selon une autre ordonnance, du 28 Juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à rem-

remplir les places des *hommes d'armes*. *Voyez* COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit aussi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. *Voyez* GENDARME.

HOMME, (*Jurisp.*) en matiere féodale, signifie tantôt *vassal*, & tantôt *sujet*, ou *censitaire*, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (*A*)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit aussi *leudes*, *leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes*. *Voyez le style de Liege*, *chap. xix. art.* II. (*A*)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la charte de commune, & participoient aux privileges accordés par le seigneur. (*A*)

HOMME CONFISQUANT, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Peronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur *homme* vivant, mourant & *confisquant*; ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un *homme confisquant*.

L'obligation de fournir un *homme confisquant* au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier; mais suivant la derniere jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'*homme confisquant*, mais seulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut-justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confisquations dont il est privé. *Voyez les Mémoires de* M. Auzanet, *tit. de l'indemnité dûe par les gens de main-morte*. *Voyez aussi* HOMME VIVANT ET MOURANT. (*A*)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, sont des gens dont la personne est serve, à la différence des main-mortables, qui ne sont serfs qu'à raison des héritages qu'ils possedent, & qui sont d'ailleurs des personnes libres. Il est parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, *art.* 1, 103, 140 *& suiv.* Châlons, *art.* 18, & en la coutume locale de Resberg, ressort de Meaux, & au *chap. xxxjx.* de l'ancien style de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au *liv. II.* de l'usage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces servitudes de corps, *Voyez* Beaumanoir, *chap. xlv. pag.* 254. (*A*)

HOMMES COTTIERS. On appelle ainsi en Picardie, Artois, & dans les Pays-bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils sont obligés de rendre la justice en personne, ou par procureur, avec leur seigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans plusieurs autres coutumes des Pays-bas. *Voyez* l'auteur des notes sur Artois, *art.* 1, *n.* 23 *& suiv.* (*A*)

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, sont les vassaux qui rendent la justice avec leur seigneur dominant; ce sont ses pairs. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art.* 23. (*A*)

HOMME FÉODAL *ou* FEUDAL, dans quelques coutumes, est le seigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. *Voyez* Ponthieu, *art.* 72 & 87 Boulenois, *art.* 15 & 39. Hainault, *chap. j, iv* & *v:* mais en *l'art.* 74 & 81 de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* est le vassal. (*A*)

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques seigneuries, un sujet obligé d'exécuter les ordres de son seigneur, & de le suivre armé à la guerre. La maison qu'il occupoit s'appelloit *maison de fer*. Il y a encore un *homme de fer*, joüissant de certaines exemtions, dans le comté de Neuviller-sur-Moselle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-bas, sont les vassaux qui doivent rendre la justice avec le seigneur dominant. (*A*)

HOMME DE FOI, c'est le vassal. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 151, 174, 176 & 177. Bretagne, 283; 294, & 662. (*A*)

HOMME DE FOI LIGE, est le vassal qui doit la foi & hommage lige. *Voyez* FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE FOI SIMPLE, est celui qui ne doit que l'hommage simple, & non l'hommage lige. *Voyez* HOMMAGE SIMPLE. (*A*)

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vassaux, qui rendoient la justice avec leur seigneur dominant. Il en est souvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *quest.* 169 de Jean le Coq; les vassaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur seigneur, sont appellés *hommes jugeans*. (*A*)

Hommes jugeans ou *jugeurs*, sont aussi les conseillers ou assesseurs, que les baillifs & prevôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces sortes d'assesseurs. *Voyez* HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. (*A*)

HOMME LIGE, *homo ligius*, est le vassal qui doit à son seigneur la foi & hommage lige. *Voyez* Ponthieu, *art.* 66, & *aux mots* FOI & HOMMAGE LIGE, & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE MAIN-MORTE, *ou* MAINMORTABLE, est la même chose, comme on voit dans la coutume de Vitri, *article* 78, *Voyez* MAINMORTE. (*A*)

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainsi un vassal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il est dit au *chap. lxvj.* de la vielle chronique de Flandres. (*A*)

HOMME DE PAIX, étoit un vassal qui devoit procurer la paix à son seigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puissant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de son hommage, la paix faite par son seigneur, comme il est dit *en la somme rurale:* mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. *Voyez ci-dessus* HOMMAGE DE PAIX. (*A*)

HOMME DE PLÉJURE, étoit un vassal qui étoit obligé de se donner en gage, ou ôtage pour son seigneur, quand le cas le requéroit, comme quand plusieurs barons, qui étoient vassaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir prison & ôtage pour le roi Jean, & faire *pléjure* de sa rançon. *Voyez les assises de Jerusalem*, *chap. ccvj.* Bouthelier, *som. lxxxvij. rur. l. m.* I. *chap. vii. pag.* 429. (*A*)

HOMME DE POTE, *quasi potestatis*; c'est un sujet qui est dans une espece de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMMES PROFITABLES, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art.* 91. (*A*)

HOMME DU ROI, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. (*A*)

HOMME DE SERVICE, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit.* 5, *lib. II. feudor.* Boutillier, *som. rur.* (*A*)

HOMME DE SERVITUDE, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appellés dans la coutume de Troyes, *art.* I. & 6. & dans celle de Chaumont, *art.* 9. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMME DE VIGNE est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. L'*homme de vigne* contient ordinairement 800. seps ou un demi quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnois & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes*. (*A*)

HOMME VIVANT ET MOURANT, est un homme que les gens d'église & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils

qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que, par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire*.

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant* & *mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffise pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant* & *mourant* pour les francaleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez* HOMME CONFISQUANT.

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant* & *mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant* & *mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant* & *mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & feroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant* & *mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant* & *mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvû qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant* & *mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plûtôt, il suffit que l'*homme vivant* & *mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant* & *mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant* & *mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant* & *mourant*; il n'en est dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'est aussi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant* & *mourant* est imprescriptible, par quelque tems que les gens d'église & de main-morte ayent joui de leur fief. *Voy. le tit. des fiefs* de Billecoq, *liv. V. chap. xij. sect. 6.* (*A*)

HOMMÉE, s. f. (*Jurispr.*) est dans quelques endroits une mesure usitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu-près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple, à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit pieds quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, mesure de Paris. *Voyez* HOMME DE VIGNE. (*A*)

HOMOCENTRIQUE. adj. *terme d'Astronomie*, il signifie la même chose que *concentrique*; mais ce dernier mot est plus en usage. *Voyez* CONCENTRIQUE.

Ce mot est grec, composé d'ὁμος, semblable, & κεντρον, centre. On expliquoit autrefois les mouvemens des astres dans le système de Ptolomée, par le moyen de plusieurs cercles *homocentriques* & excentriques : tous ces cercles sont aujourd'hui bannis de l'Astronomie. *Voyez* EXCENTRIQUE. (*E*)

HOMOCTOPTOTON, s. m. (*Human.*) figure de rhétorique, par laquelle plusieurs noms ont le même cas; par exemple, *mœrentes*, *flentes*, *gementes*, & *miserantes*. C'est la figure de mots que les latins appellent *similiter cadens*. (*G*)

HOMODROME, adj. *terme de Méchanique*. Levier *homodrome*, est un levier dans lequel le poids & la puissance sont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec ὁμος *semblable*, & δρεμω je *cours*, parce que quand la puissance & le poids sont du même côté du point d'appui, ils se meuvent dans le même sens, comme on le voit *Planc. méchan. fig.* 2, où tandis que le poids *A* parcourt *Aa*, la puissance *B* parcourt *Bb* dans le même sens.

Il y a deux sortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig.* 2.) le poids est entre la puissance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxieme espece*. Dans l'autre, la puissance est entre le poids & l'appui (*fig.* 3.) on l'appelle *levier de la troisieme espece*.

HOMOGENE, adj. (*Phys.*) se dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils sont composés de parties similaires, ou de semblable nature. Il est opposé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez* HÉTÉROGENE.

Ce mot est composé du grec ὁμος *semblable*, & de γένος genre.

On appelle *fluide homogene*, celui qui est composé de parties, qui sont toutes sensiblement de la même densité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'est pas un *fluide homogene*, parce que ses parties, ou ses différentes couches ne sont pas de la même densité. *Voyez* ATMOSPHERE, AIR & DENSITÉ.

Lumiere homogene, est celle dont les rayons sont tous d'une même couleur, & par conséquent d'un même dégré de réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

Quantités homogenes en *Algebre*, sont celles qui ont le même nombre de dimensions, comme a^3, bbc, bcd, &c. On dit que la *loi des homogenes* est conservée dans une équation algébrique, lorsque tous les termes y sont de la même dimension.

Quantités sourdes homogenes, sont celles qui ont le même signe radical, $\sqrt[3]{27}$ & $\sqrt[3]{3}$. *Voyez* SOURDES.

Homogene de comparaison, en *Algebre*, est la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle aussi *nombre absolu*. Ainsi, dans l'équation $x^3 - 3x + 4 = 0$, 4 est l'*homogene de comparaison*. On ne se sert plus gueres de cette expression, & on désigne l'*homogene de comparaison* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez* ÉQUATION. (*O*)

HOMOGENE, adj. (*Méd.*) ὁμογενὴς, *homogeneus*. Ce terme est souvent employé dans les ouvrages de Medecine, pour désigner les substances dont les parties sont égales entre elles, par leurs qualités intrinseques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gorré, que le nom d'*homogene* est quelquefois donné à une sorte de fievre continue, dont les symptomes ne changent point, sont toujours les mêmes, soit par leur caractere, soit par leur durée: dans ce sens, *homogene* est synonyme d'*homotone*. *Voyez* FIEVRE HOMOTONE.

HOMOGÉNÉITÉ, s. f. (*Gramm.* & *Métaphysiq.*) qualité qui donne à une chose le nom d'*homogene*. *Voyez* HOMOGENE. L'*homogénéité* de la matiere est une question peut-être impossible à résoudre.

HOMOGRAMME, s. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au sort la même lettre, & qui par cette raison devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enrégistrés, il s'agissoit de les apparier, & le sort en décidoit. Pour cet effet on jettoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'est-à-dire qu'on jettoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien secouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes; ceux qui se trouvoient avoir la même lettre, combattoient ensemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D. J.*)

HOMOHYOIDIEN, *voyez* COSTO-HYOIDIEN.

HOMOIOTELEUTON, s. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui composent une période, se terminent de la même maniere: comme, *ut vivis invidiosè, delinquis invidiosè, loqueris odiosè*. Elles n'avoit lieu que dans la prose chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poésie; au moins quelques critiques pensent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoioteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre chose qu'une consonnance de phrase.

Le mot est formé du grec ὁμος, *pareil*, & du verbe τελεω, *définio*, je termine: terminaison pareille. (*G*)

HOMOLOGATION, s. f. (*Jurisprud.*) est un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte passé par les parties; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atermoyement, une délibération faite dans une assemblée de créanciers.

On

On *homologue* aussi les sentences arbitrales; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des Avocats & Procureurs. (*A*)

HOMOLOGUE, adj. *terme de Géométrie*, qui se dit des côtés des figures semblables qui sont opposés à des angles égaux. *Voyez* SEMBLABLE.

Ce mot est grec, composé d'ὅμος, *semblable*, & λόγος, *ratio*, raison; c'est-à-dire *quantité semblable*.

Les triangles équiangles ou semblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles semblables sont entre eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. *Voyez* RECTANGLES. (*E*)

HOMOLOGUER, *voyez* HOMOLOGATION.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) ὁμονομος *de même nom*; *racines*, ὁμός, *semblable*; & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *æquivocus*, que j'employerois volontiers à distinguer deux especes différentes d'*homonymes*, qu'il est à propos de ne pas confondre, si l'on veut prendre de ce terme une idée juste & précise.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, & dont par conséquent le sens actuel dépend toûjours des circonstances où il est employé. Tel est en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois signifie *l'animal domestique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne de montagnes située en Asie. Tel est aussi en françois le mot *coin*, qui signifie une sorte de fruit, *malum cydonium*; un angle, *angulus*; un instrument à fendre le bois, *cuneus*; la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus*.

J'ai dit *diverses significations propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, & une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point *homonyme*, quoiqu'il ait diverses significations dans le sens propre & dans le sens figuré: dans le sens propre, il signifie le *son qui sort de la bouche*; dans le figuré, il signifie quelquefois un *sentiment intérieur*, une *sorte d'inspiration*, comme quand on dit la *voix de la conscience*, & d'autres fois, un *suffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'*il vaudroit mieux peser les voix que de les compter*.

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entre eux que des différences très-légeres, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne different entre eux que par la prononciation; la syllabe *vo* est longue dans le premier, & breve dans le second; *vôler*, *vòler*. Les mots *ceint*, *cinctus*; *sain*, *sanus*; *saint*, *sanctus*; *sein*, *sinus*; & *seing*, *chirographum*, ne different entre eux que par l'ortographe. Enfin les mots *tâche*, *pensum* & *tache*, *macula*, different entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux especes d'*homonymes* est donc la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel: leurs caracteres spécifiques se tirent de cette ressemblance même. Si elle est totale & identique, les mots *homonymes* sont alors indiscernables quant à leur matériel; c'est un même & unique mot, *una vox*; & c'est pour cela que je les distingue des autres par la dénomination d'*univoques*. Si la ressemblance n'est que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a son mot propre, mais ces mots ont entre eux une relation de parité, *æquæ voces*; & de-là la dénomination d'*équivoques*, pour distinguer cette seconde espece.

Dans le premier cas, un mot est *homonyme* absolument, & indépendamment de toute comparaison avec d'autres mots, parce que c'est identiquement le même matériel qui désigne des sens différens: dans le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, ont pourtant entre eux des différences, légeres à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la premiere espece, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé; parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une proposition fausse, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espece exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630; & que cependant il n'y en a d'usités que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caracteres chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On sait que l'écriture chinoise est hyéroglyphique, que les caracteres y représentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes. *Voyez* ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoûtée: toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, *&c.* selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I. ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caracteres, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vûes de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'apperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grace à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les Rhéteurs ont unis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amentes*. *Voyez* PARONOMASE. „ On doit éviter les jeux qui sont vuides de sens, „ dit M. de Marsais, (*des tropes, part. III. artic. 7.*) „ mais quand le sens subsiste indépendamment des jeux „ de mots, ils ne perdent rien de leur mérite „.

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du tems, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage (*de ratione discendi & docendi*), que les rébus expriment leur objet, *non sine aliquo sale*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse: cette méprise, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussitôt en ces termes: *hoc genus facilè in pueriles ineptias excidit*.

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espece il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espece & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si*, est conjonction quand on dit, *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien*; il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé*. *En* est quelquefois préposition, *parler en maître*; d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. *Tout* est nom dans cette phrase, le *tout est plus grand que sa partie*; il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur*; il est adverbe dans cette troisieme, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger; & l'on ne doit en

en fixer les especes que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumieres. *Voyez* Mot. (*B. E. R. M.*)

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, s. m. pl. (*Theol.*) sont les noms que les Ariens donnoient autrefois aux Catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. *Voyez* Heterousiens, Trinité, &c.

Hemeric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un rescrit à tous les évêques *homousiens*. *Voyez* Personne &c. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HOMOOUSIOS, adj. *terme de Théologie*, qui est de même substance ou essence qu'un autre. *Voyez* Substance, Personne, Hypostase.

La divinité de J. C. ayant été niée par les Ebionites & les Cérinthiens dans le premier siecle, par les Théodotiens dans le second, par les Artemoniens au commencement du troisieme, & par les Samosateniens ou Pauliens vers la fin du même siecle, on assembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samosate, chef de cette derniere secte, & l'évêque d'Antioche furent déposés. Ce même concile publia aussi un decret dans lequel J. C. est appellé *fils de Dieu*, & ὁμοούσιος, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. *Voyez* Consubstantiel.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & consacra la même expression comme très-propre à énoncer la consubstantialité du verbe, & il n'y eut rien que les Ariens n'employassent pour faire condamner ce terme, ou du-moins le faire omettre ou rayer dans les professions de foi. *Voyez* Arianisme & Ariens. (*G*)

* HOMOPATORIES, s. f. (*Hist. anc.*) assemblées qui se tenoient chez les anciens; elles étoient composées des peres dont les enfans devoient passer dans les curies. *Dict. de Trévoux*.

HOMOPHAGE, subst. adj. (*Gramm.*) qui mange de la chair crue. Ce mot est composé de ὠμος, *crud*, & de φάγω, *je mange*. Presque tous les peuples sauvages sont *homophages*. C'est un avantage qu'ils ont sur nous, s'il est vrai, comme le prétendent les Medecins, que les viandes crues se digerent plus aisément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, s. f. (*Musiq.*) concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson; & si plusieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela se nommoit selon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de ὁμὸς, *ensemble*, & φωνὴ, *voix*. *Voyez* Symphonie. (*D. J.*)

HOMORIEN Jupiter, (*Littérat.*) *Homorien* est un des surnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hist. liv. II.* après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui séparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faisoient tous les ans des sacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y assembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différend à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reste Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, Ζεὺς ὁμορίο καὶ ὅριος, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des Latins. *Voyez* Jupiter Terminal, Jupiter Lapis. (*D. J.*)

HOMOTONE, adj. (*Med.*) ὁμότονος, *homotonus*, ce terme signifie la même chose qu'égal. *Voyez* Egal, (*Med.*)

HOMUNCIONATES, s. m. pl. (*Théolog.*) nom que les anciens donnerent dans le iv. siecle aux Orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux substances & deux natures en J. C. *Dict. de Trévoux*.

HOMUNCIONISTE, s. m. (*Théolog.*) est le nom que l'on donne aux sectateurs de Photin, que l'on appelle aussi *Photiniens*. *Voyez* Photiniens.

On appelle ainsi les Photiniens, parce qu'ils soutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trévoux* (*G*)

HOMUNCIONITES, s. m. pl. (*Théolog.*) les *Homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée sur le corps de l'homme, & non pas dans son ame, dans la création du premier homme, lorsque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram*. Genes. *c. j. v.* 26. (*G*)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Asie dans l'empire de la Chine, dont elle est la cinquieme province, au S. du fleuve jaune; elle est très-belle & très fertile; les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifung est la premiere, & Honan la seconde. *Long.* de Caifung à compter de Pekin, 2. 54. *lat.* 35. 50. *Long.* de Honan, 7. 5. *lat.* 35. 38. (*D. J.*)

HONDREOUS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'isle de Ceylan aux nobles, qui ainsi que par-tout ailleurs, se distinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui descend jusqu'à la moitié de leurs jambes, de laisser tomber leurs cheveux sur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Le plus qualifiés d'entre les *hondreous* sont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent; on le nomme *mundiana*. Il n'est point permis aux nobles de contracter des alliances avec des personnes d'une tribu inférieure à la leur; & le supplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaisent, est de les faire prostituer à des gens de la lie du peuple, qui sont regardés comme abominables, & que l'on exclud du droit d'habiter dans les villes.

HONDT le, (*Géog.*) bras de mer, qui s'est introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Escaut; ce n'étoit qu'un canal dans son origine en 980, mais une terrible inondation qui survint en 1377, & qui submergea plusieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (*D. J.*)

HONDURAS, (*Géog.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle est dans l'audience de Guatimala; elle a environ 150 lieues de long, sur 80 de large; Christophe Colomb en fit la découverte dans son quatrieme voyage en 1502; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en est la capitale. (*D. J.*)

HONFLEUR, (*Géog.*) ville de France en haute Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute justice & amirauté; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu* & *Hunneflotum*; ce nom, suivant M. de Valois, *notit. Gall. p.* 241. vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans le Pays-Bas, & qui signifie un petit *golfe* de mer, un lieu situé sur un *golfe*. De *Hamfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cause de la conformité avec le mot *fleur* qui est connu, on a ajoûté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déja connue dès l'an 1200; elle est sur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6. N. O. de Lizieux, 16. S. O. de Rouen, 42. N. O. de Paris. *Long.* 17d. 43'. 17''. *lat.* 49d. 25'. 21''. (*D. J.*)

HONGNETTE, s. f. (*Sculpture.*) espece de ciseau pointu & quarré, servant principalement aux Sculpteurs en marbre. *Voyez les Pl. de Sculpt.*

HONGRE, s. m. (*Maréchallerie.*) c'est le cheval qu'on a privé des parties nécessaires à la génération, par une opération qui consiste à lui ôter les testicules, & qui s'appelle *hongrer*. *Voyez* les *articles* Cheval & Chatrer.

HONGRELINE, s. f. (*Gram. & mod.*) sorte d'ajustement des femmes, fait en chemisette à grandes basques. On prétend qu'il a été ainsi appellé, parce que l'usage en est venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. hist.*) vaste pays en Asie & en Europe.

La *Hongrie* asiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne partie des Huns ou Hongrois, qui passerent en Europe vers la décadence de l'empire; M. de Lisle la met à l'orient de la Bulgarie en Asie; & comme la Bulgarie est entre le Wolga & la montagne de Caf, qui est une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* est entre cette montagne & l'Irtisch, c'est-à-dire entre les 85. & les 100. deg. de *longitude*, & entre le 50. & le 55. deg. de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie*; ainsi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Walaques étoient voisins en Asie, comme ils le sont en Europe.

La *Hongrie* en Europe est un grand pays d'Europe sur le Danube: soit que les Hongrois soient descendans des Huns, soit qu'ils n'ayent rien de commun avec eux que de leur avoir succédé, non contens des terres qu'ils possédoient à l'orient du Danube, ils le passerent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La

La monarchie hongroise comprenoit au commencement du xjv. siecle la *Hongrie* propre, la Transylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie & la Servie; mais les progrès qu'elle fit en accroissement dans ces tems-là, ressembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & sort de son lit pour y rentrer bientôt après. Les succès des armes ottomanes ont prodigieusement diminué cette monarchie, & des provinces entieres s'en sont détachées, quoique, par le traité de paix de Passarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valaquie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Bosnie & de la Croatie.

Le royaume d'*Hongrie* en Europe est de nos jours d'environ 200 lieues de long sur 100 de large; il est borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Transylvanie & l'Esclavonie.

La *Hongrie* se divise en haute & basse; la haute contient 24 comtés, la basse 14, & l'Esclavonie 7. Les principales rivieres sont le Danube, la Save, la Drave, la Teisse, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwise; elles sont fort poissonneuses, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne passent pas pour être saines; les plus hautes montagnes sont les monts Krapack, vers la Pologne & la Transylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui est nécessaire ou agréable à la vie, les pâturages y sont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y est admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y est la religion dominante; mais les protestans en grand nombre y sont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Grate ou Strigonie, dont l'archevêque est primat du royaume, & Colocza. On y compte seize évêchés, dont six sont suffragans de Strigonie.

La langue hongroise est un dialecte de l'esclavonne, & par conséquent elle a quelque rapport avec les langues de Boheme, de Pologne & de Russie. La langue latine est aussi familiere aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande nécessaire à ce peuple; c'est même une chose remarquable, que presque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un Hongrois, l'autre Allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui se mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. *Long.* 35—47. *latit.* 45—49.

Plusieurs écrivains ont publié l'histoire intéressante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie*; nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux, que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* se gouvernoit autrefois comme la Pologne se gouverne encore; elle élisoit ses rois dans ses dietes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toûjours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes priviléges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de disposer de leurs serfs. La populace étoit esclave, & l'est encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie composée de nobles & de leurs suivans; l'infanterie étoit un amas de paysans sans ordre, qui combattoient dans le tems qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On sait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le christianisme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Silvestre II. ou son successeur, il m'importe guère, le gratifia du titre de roi, & même de roi apostolique. C'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les nations se gouvernent. Le chef d'une nation guerriere n'avoit osé prendre le titre de roi sans la permission du pape.

Dans le même tems, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta sur le trône en 1038. Les papes de leur côté soûtenoient qu'ils devoient donner cette couronne parce qu'ils avoient les premiers appellé du nom de roi, *le chef de la nation hongroise*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'investiture de la *Hongrie* à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ses fiefs ordinaires, mais, en 1308, le pape Boniface VIII. donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, soûtenu de son parti & de son épée. La *Hongrie* sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunit à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la suite des tems.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puissance de son royaume; il s'acquit une vraie gloire, car il fut juste & fit de sages lois. Ce prince cultivoit la Géométrie & l'Astronomie; il protégeoit les autres arts: c'est à cet esprit philosophique si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves superstitieuses du fer ardent & de l'eau bouillante; superstitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus grossiers. Un roi qui connoissoit la saine raison, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ses autres qualités; ses sujets le chérirent, les étrangers l'admirerent; les Polonois, sur la fin de sa vie, l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureusement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il est presque ignoré en Europe, il n'avoit pas regné sur des hommes qui sussent transmettre sa gloire aux nations.

Il étoit si aimé, qu'après sa mort les Hongrois élurent en 1382 sa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche. Sigismond épousa Marie, fut à-la-fois empereur, roi de Boheme & d'*Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en prison par ses sujets révoltés; en Boheme, il fut presque toujours en guerre contre les Hussites; & dans l'empire, son autorité fut sans cesse contre-balancée par les priviléges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, devint le premier prince de la maison d'Autriche, qui regna sur la *Hongrie*; mais, quoique son regne ait été fort court, il fut la source des divisions intestines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplerent la *Hongrie* & en firent une des malheureuses contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles qui suivit les regnes des Ladislas & des Corvins, affoiblit encore prodigieusement ce royaume, il ne se trouva plus en état de résister aux Turcs; l'armée hongroise fut entierement détruite par celle de Soliman, à la célebre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II. dit le jeune, beau-frere de Charles V. y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume desolé, dont il emmena plus de deux cens mille captifs.

„ En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé „ dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les vrais „ trésors des blés & des vins; en vain elle y forma „ des hommes robustes, bien faits, spirituels! on ne „ voyoit presque plus qu'un vaste désert, des villes „ ruinées, des campagnes dont on labouroit une partie „ les armes à la main, des villages creusés sous terre, „ où les habitans s'ensevelissoient avec leurs grains & „ leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés, „ dont les possesseurs disputoient la souveraineté aux „ Turcs & aux Allemands „.

Les empereurs de la maison d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie*; mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la protestante, & entre plusieurs partis, fut à-la-fois occupé par les armées turques & allemandes. C'est ce qu'on vit sous tous les empereurs de cette maison: on vit en particulier sous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Transylvanie être le théâtre sanglant des révolutions, des guerres & des dévastations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut que les droits de sa couronne: il s'en fallut peu que le sang des seigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coutât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à sa maison le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le sang de ses parens & de ses amis, souleva une partie de la *Hongrie*, & se donna à Mahomet IV. Le siége étoit déja devant Vienne en 1683, lorsque Jean Sobieski roi de Pologne, Charles V. duc de Lorraine, & les princes de

de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repousser les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joseph son fils fut couronné roi de *Hongrie* en 1687, héréditairement pour lui & la maison d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la personne de Charles VI.

Ce qui restoit de ses dépouilles après sa mort, fut prêt d'être enlevé à son illustre fille, & partagé entre plusieurs puissances; mais ce qui devoit l'accabler, servit à son élévation. La maison d'Autriche renaquit de ses cendres: la *Hongrie*, qui n'avoit été pour ses peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de résistances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ses défenseurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ses ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, sans le rendre plus respectable; elle goûta le plaisir & la gloire de faire nommer empereur son époux, & de recommencer une nouvelle maison impériale. (*D. J.*)

HONGRIE, *mal d'*, (*Medecine.*) maladie ainsi nommée, parce qu'elle commença à se faire sentir dans l'armée des impériaux en *Hongrie* en 1566, d'où elle se répandit ensuite dans toute l'Europe. On dit que c'est une fiévre maligne, accompagnée de defaillances dans l'estomac, d'une douleur & dureté dans la région épigastrique, d'une soif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue séche, d'un mal de tête constant qui finit par un délire. Cette maladie est très-contagieuse. M. Pringle croit que c'est une maladie formée par la combinaison d'une fiévre bilieuse & d'une fiévre d'hôpital. *Voyez Supplément du Dictionn.* de Chambers, *Appendix*.

HONGRIE, (*Art méchan.*) on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les Hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. *Voyez* CUIR DE HONGRIE.

HONGRIEUR, s. m. ouvrier qui prépare ou qui vend des cuirs préparés à la façon d'Hongrie.

Les *Hongrieurs* ne forment point une communauté. Ce sont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris sur la fin du dernier siecle la fabrique des cuirs à la façon d'Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1702 & en 1705, par lesquelles il est ordonné en autres choses:

1°. Que les offices héréditaires des jurés *Hongrieurs*, créés par édit au mois de Janvier 1705, seront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il est accordé à ladite compagnie le privilége exclusif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon d'Hongrie.

3°. Défenses sont faites à toutes personnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui seront marqués à la marque des intéressés à cette compagnie.

5°. Enfin il est défendu à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, sous les peines, amende & confiscation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs d'Hongrie, sous le *mot* CUIRS. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*.

HONNETE, adj. (*Morale.*) on donne ce nom aux actions, aux sentimens, aux discours qui prouvent le respect de l'ordre général, & aux hommes qui ne se permettent rien de contraire aux loix de la vertu & du véritable honneur.

L'*honnête* homme est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par sentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui imposent pas.

L'*honnête* est un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus sociales; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables; & s'il n'est pas le caractere des grands hommes qu'on admire, il est le caractere des hommes qu'on estime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le respect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inspire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'esprit de justice, la bienséance, la délicatesse, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moralistes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout tems donner à l'*honnête* sur l'utile, parce que l'*honnête* est toujours utile, & que l'utile qui n'est pas *honnête*, n'est utile qu'un moment. *Voyez* INTÉRÊT, ORDRE, REMORDS.

Quelques moralistes modernes se livrant avec plus de chaleur que de précision & de sens, à l'éloge des passions extrêmes, & relevant avec emphase les grandes choses qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'estime & même avec mépris des caracteres modérés & *honnêtes*.

Nous savions sans doute que sans les passions fortes & vives, sans un fanatisme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les passions; mais le feu est un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moralistes les plus indépendans de l'opinion se dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent; la plûpart ne peuvent sortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des passions étoient nécessaires; s'ils sortent de ces deux républiques, c'est pour se renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre situation, à nos mœurs; du fond de leur cabinet paisible, des philosophes voudroient enflammer l'univers, & inspirer un enthousiasme funeste au genre humain; ils sont comme des dames romaines, qui de l'amphithéâtre exhortoient les gladiateurs à combattre jusqu'à l'extrémité. Les disciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatisme & des passions, ont sans doute fait de grandes choses, mais l'Europe & l'Asie souffrent encore aujourd'hui de l'esprit & des préjugés qui leur furent inspirés par ces deux imposteurs. Les sociétés ne sont-elles donc établies que pour envahir? ne faut-il jouir jamais? Mango-Capac & Confucius ont été aussi des législateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains; ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs disciples une mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, & selon les circonstances, une passion active. Dans l'espace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naissance du monde il n'y en eut sur le reste de la terre.

Jettez les yeux sur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis; voyez leur étendue, leurs forces, leur situation respective, leur police, leurs lois, & jugez s'il faut exalter les passions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre; les passions éclairent sur leur objet, aveuglent sur le reste; elles vont à leur but, mais c'est en renversant les obstacles: quel théatre d'horreur, de crimes, de carnage seroit l'univers; quelles secousses dans toutes les sociétés, quels chocs, quelle opposition entre les citoyens, si les passions fortes & vives devenoient communes à tous les individus!

Si ces moralistes avoient examiné l'espece de passions qu'il falloit exciter dans certains états, selon leur étendue, leur force, le tems, les circonstances, ils auroient vu que géneralement les législateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantisse le ressort des passions, les peuples de ces contrées sont de malheureuses victimes du despotisme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le brisent, & que des circonstances, qu'amene tôt ou tard la nature, les fassent sortir de la léthargie de l'esclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puisse supporter), on entretient les passions dont l'état a besoin: le talent, le mérite, les plus nécessaires à la patrie, ont des distinctions; & ces distinctions donnent des avantages physiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les passions utiles au dégré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'industrie; là, on excite la cupidité; ici l'esprit militaire, ici les arts; ici l'amour des lois. L'éloquence, la connoissance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie sont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompense.

Il faut que dans toutes les sociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, fasse le commerce. Le desir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, suffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le besoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même dégré de force & d'activité, les passions de la partie qui doit commander. Elles renver-

verseroient toute hiérarchie, toute concorde; & si elles n'étoient pas dangereuses dans le grand nombre des citoyens, elles y seroient au moins inutiles; elles font le génie, mais doit-il être dans tous les hommes? Si vous métamorphosez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos sillons? Que feroit le marguillier de saint Roch de l'ame de Caton? & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de Cesar?

Il n'y a presque point de moraliste & de politique, qui ne généralise trop ses idées; ils veulent toujours voir un principe de tout. Plusieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne sortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les passions sont actives & turbulentes, qui ne les maîtrise pas, veut rendre méprisables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne se souviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athènes, celui des richesses dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normans, *&c.* les fléaux des nations.

Les passions modérées dans le grand nombre des citoyens, se prêtent aux lois, & ne troublent point la paix. Elles sont pourtant génées par l'ordre général; l'instinct de la nature est souvent contrarié par les conventions, & l'intérêt personnel presse & repousse l'intérêt personnel. Les ames *honnêtes*, & qui respectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a souvent à se dire, je renonce à un plaisir extrême, mais qui feroit une peine sensible à mon ami. La calomnie me poursuit, & je ne me justifierai pas en révélant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille, mais je me justifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le sçaura pas. Je sais m'arracher à des plaisirs innocens, quand ils peuvent être soupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interpretée feroit peut-être perdre à quelques hommes le respect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis, je leur sacrifierai souvent mes goûts, & jamais la justice. Voilà les sentimens, les discours, les procédés de l'ame *honnête*, & ils suffisent, à ce qu'il me semble, pour qu'on ne soit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*honnête*. On dit d'une femme qui n'a point d'amans, & qui peut être ne pourroit en avoir, qu'elle est *honnête femme*, quoiqu'elle se permette mille petits crimes obscurs qui empoisonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli; l'estime que méritent ces petites vertus est si peu de chose, en comparaison de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il semble que ces abus d'un mot qui exprime une si respectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui sçait distinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole; heureux qui porte au fond de son cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les transports de cette aimable & douce passion, s'écrie quelquefois avec le Guarini: *O santissima honestade, tu sola sei d'un alma ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philosophe, l'homme de lettres, l'homme qui se rappelle avec plaisir ces paroles de l'*honnête* & sage Fontenelle. *Je suis né françois, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu!* (1)

HONNETETÉ, s. f. (*Morale*) pureté de mœurs, & de maintien, & de paroles. Cicéron la définissoit une sage conduite, où les actions, les manieres & les discours, répondent à ce que l'on est & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en est un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui est bien. De simples omissions aux usages reçus des bienséances attachées seulement au tems, aux lieux, & aux personnes, ne sont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle est sur-tout fondée sur les sentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on sçait que leur principal mérite est de laisser entrevoir le nud, sans déguiser les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractère du sujet qu'elles veulent imiter. Ainsi l'*honnêteté* consiste 1°. à ne rien faire qui ne porte avec soi un caractere de bonté, de droiture & de sincérité; c'est là le point principal; 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la maniere & avec les réserves prescrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* considérée dans le droit naturel, *voyez* HONNÊTE. (*D. J.*)

HONNEUR, s. m. (*Morale.*) Il est l'estime de nous mêmes, & le sentiment du droit que nous avons à l'estime des autres, parce que nous ne nous sommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous sentons la force de les suivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui pense, & c'est pour le conserver qu'il remplit avec soin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le sentiment de l'estime de soi-même est le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux est souvent accablé du poids de ses imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expression d'une estime, qui le réconcilie avec lui même.

De là deux sortes d'*honneur*; celui qui est en nous fondé sur ce que nous sommes; celui qui est dans les autres, fondé sur ce qu'ils pensent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par *peuple* j'entends tous les états, je n'en sépare que l'homme qui examine l'étendue de ses devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'imposer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'*honneur* est l'estime qu'il a pour lui-même, & son droit à celle du public, en conséquence de son exactitude à observer certaines lois établies par les préjugés & par la coutume.

De ces lois, les unes sont conformes à la raison & à la nature; d'autres leur sont opposées, & les plus justes ne sont souvent respectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la masse des lumieres n'est jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçûes & conservées sans examen, étrangeres à sa raison; elles chargent sa mémoire, dirigent ses mœurs, gênent, repriment, secondent, corrompent & perfectionnent l'instinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuse des vengeances, & presque par-tout, malgré la religion, la raison & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'esprit & de force, la paresse & la gravité sont en *honneur*.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaise application de la honte attachée à ce qu'on appelle *se démentir* force quiconque a été injuste un moment, à être injuste toute sa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, ou la volonté arbitraire du prince, ou des ministres, distribue, sans consulter l'ordre & la justice, les châtimens & les récompenses, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reste sans élévation; l'homme dans cet état n'estime, ni lui, ni son semblable; il craint plus le supplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des esclaves, qui consentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injustes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'existent pas, ou n'existent que comme des abus passagers,

(1) Le *Guarini* étoit un Poete; & chacun sçait comme on doit prendre les expréssions des inspirés par Apollon. Ce qu'ajoute l'auteur, les paroles qu'il cite de Fontenelle pourroient sembler faire bien peu d'honneur aux Philosophes, aux hommes de lettres, & en général aux François. Cependant il ne suffit pas pour être honnête, *de ne donner le plus petit ridicule à la plus petite vertu*: il faut les honorer toutes positivement, grandes & petites, il faut les pratiquer. Voulez vous o philosophe, o homme des lettres, o François, &c. Voulez vous accomplir ce grand indispensable devoir? Soyez véritable Chrétien; ne présuméz pas de vos forces, connoissez votre insuffisance à faire le bien, à pratiquer la vertu, apprenez d'après la conscience, d'après l'expérience, que vous pouvez prendre sur les actions de vous même, & que vous pouvez tirer de l'Histoire du genre humain, apprenez je dis, que pour être vertueux & heureux, il vous est nécessaire la force, la grace, la lumiere de l'Etre infini en intelligence, en puissance, en bonté, qui vous fortifie, vous guide, vous éclaire; demandez-la en ésprit de vérité & d'humilité, & vous sçaurez alors *distinguer le véritable honnête*, vous porterez alors *au fond de votre cœur l'amour de l'honnête, & dans les transports de cette aimable, & douce passion vous vous écrierez* quam suavis est Dominus omnibus invocantibus eum. (Z)

gers, & ce n'est jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut considérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'*honneur* étoit le ressort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Est-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'*honneur* & de la vertu!

Il ne définit point l'*honneur*, & on ne peut en le lisant, attacher à ce mot une idée précise.

Il définit la vertu, l'amour des lois & de la patrie. Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'est-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs possessions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des secours & des consolations. Quand les hommes sont contens du gouvernement sous lequel ils vivent, quelque soit son genre, ils aiment les lois, ils aiment les princes, les magistrats qui les protegent & les défendent. La maniere dont les lois sont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, sont ce qu'on appelle *l'ordre politique*. Je crois que le président de Montesquieu se seroit exprimé avec plus de précision, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre est dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la symétrie dans cet arbre, dont les feuilles se répandent en cercle sur la tige, dans les différens émaux distribués symétriquement sur l'insecte, la fleur & le coquillage, dans l'assemblage des différentes parties qui composent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la symétrie dans un poëme, dans une piece de musique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'esprit la facilité de rassembler dans un moment & sans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de passer alternativement d'une partie à l'autre sans s'égarer, de revenir sur ses pas quand il le veut, de porter son attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaisir secret de rassembler & de conserver dans l'esprit beaucoup de connoissances & d'idées, nous donne encore le plaisir de les admirer; il nous étonne, & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec surprise naître d'un petit nombre de causes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer jusqu'au fanatisme cet ordre utile, simple, grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protege, & décide de notre destinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contents de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perses, on n'approchoit point des autels des dieux, sans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui seul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immense, dont le monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit son champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'est le ressort principal, que dans quelques situations, dans quelques circonstances: l'*honneur* est par-tout un mobile plus constamment actif. Les couronnes civiques & murales les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me dise point que je confonds ici l'*honneur* & la gloire, je sçais les distinguer, mais je crois que par-tout où on aime la gloire, il y a de l'*honneur*. Il soutient avec la vertu les faisceaux du consul & le sceptre des rois; l'*honneur* ou la vertu dans la république, dans la monarchie, sont le principal ressort, selon la nature des lois, la puissance, l'étendue, les dangers, la prospérité de l'état.

Dans les grands empires, on est plus conduit par l'*honneur*, par le desir & l'espérance de l'estime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne sont presque que ceux de la nature; les citoyens sont unis entr'eux par le sang, & par de bons offices mutuels; l'état n'est qu'une famille, à laquelle se rapportent tous les sentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y sont impossibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténebres; les mœurs y sont pures, & les vertus sociales y sont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naissante & les petites républiques de la Grece, où a regné l'enthousiasme de la patrie, étoient souvent en danger; la moindre guerre menaçoit leur constitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faisoient naturellement de grands efforts; ils avoient à espérer du succès de la guerre, la conservation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porsenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, soit république, soit monarchie, les guerres sont rarement dangereuses pour la constitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a souvent à craindre que la perte de quelques places frontieres; le citoyen n'a rien à espérer du succès de la nation; il est rarement dans des circonstances où il puisse sentir & manifester l'enthousiasme de la patrie. Il faut que ces grands états soient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotisme se reveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle ressource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y causa ni plus de douleurs, ni plus d'allarmes, que de nos jours en ressentit la France pendant la maladie de son roi. Si la perte de la fameuse bataille d'Hochted a fait faire des chansons aux François mécontens du ministre; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ses magistrats.

Mais, pourquoi cet *honneur* mobile presque toujours principal dans tous les gouvernemens, est-il quelquefois si bizarre? pourquoi le place-t-on dans des usages ou puériles, ou funestes? pourquoi impose-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raison épurée & la vertu? & pourquoi dans certains tems est-il particulierement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres tems, à des actions & à des qualités d'un genre opposé?

Il faut se rappeller le grand principe de l'utilité de *David Hume:* c'est l'utilité qui décide toujours de notre estime. L'homme qui peut nous être utile est l'homme que nous honorons; & chez tous les peuples, l'homme sans *honneur* est celui qui par son caractere est censé ne pouvoir servir la société.

Mais certaines qualités, certains talens, sont en divers tems plus ou moins utiles; honorés d'abord, ils le sont moins dans la suite. Pour trouver les causes de cette différence, il faut prendre la société dans sa naissance, voir l'*honneur* à son origine, suivre la société dans ses progrès, & l'*honneur* dans ses changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé, est né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ses semblables, & contre les tigres, il s'associe aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps est le principal mérite; la débilité est d'autant plus méprisée, qu'avant l'invention de ces armes, avec lesquels un homme foible peut combattre sans desavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence fût-elle injuste, n'ôte point l'*honneur*. La plus douce des occupations est le combat; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchise, la bonne-foi, qualités qui supposent le courage, sont après lui les plus honorées; & après la foiblesse, rien n'avilit plus que le mensonge. Si la communauté des femmes n'est pas établie, la fidélité conjugale sera leur *honneur*, parce qu'elles doivent, sans secours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maison, élever les enfans; parce que les états étant encore égaux, la convenance des personnes décide des mariages; que le choix & les engagemens sont libres, & ne laissent pas d'excuse à qui peut les rompre. Ce peuple grossier est nécessairement superstitieux, & la superstition déterminera l'espece de son *honneur*, dans la persuasion que les dieux donnent la victoire à la bonne cause. Les différens se decideront par le combat, & le citoyen, par *honneur*, versera le sang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le respect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur sexe. On ne croit point qu'une femme puisse manquer de fidélité à un homme estimable, & l'*honneur* de l'époux dépend de la chasteté de son épouse.

Cepen-

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent sans cesse de nouveaux besoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La société entiere en jouit, l'inventeur est honoré, & l'esprit commence à être un mérite respecté. A mesure que la société s'étend & se polit, il naît une multitude de rapports d'un seul à plusieurs; les rivalités sont plus fréquentes, les passions s'entreheurtent; il faut des lois sans nombre; elles sont séveres, elles sont puissantes, & les hommes forcés à se combattre toujours, le sont à changer d'armes. L'artifice & la dissimulation sont en usage; on a moins d'horreur de la fausseté, & la prudence est honorée. Mille qualités de l'ame se découvrent, elles prennent des noms, elles ont un usage: elles placent les hommes dans des classes plus distinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces classes de citoyens ont de l'*honneur* des idées différentes.

La supériorité des lumieres obtient la principale estime; la force de l'ame est plus respectée que celle du corps. Le législateur attentif excite les talens les plus nécessaires; c'est alors qu'il distribue ce qu'on appelle les *honneurs*. Ils sont la marque distinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen est un homme de mérite & d'*honneur*. Il y a des *honneurs* pour toutes les classes. Le cordon de S. Michel est donné au négociant habile & à l'artisan industrieux; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre?

Dans cette société, ainsi perfectionnée, plusieurs hommes, après avoir satisfait aux fonctions de leur état, jouissent d'un repos qui seroit empoisonné par l'ennui sans le secours des arts agréables; ces arts, dans cette société non-corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la sensibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, dissipent l'ennui, fécondent l'esprit; & leurs productions devenues un des besoins principaux des premieres classes des citoyens, sont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette société étendue, des mœurs pures paroissent moins utiles à la masse de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduisent aux *honneurs*, ils ont l'estime générale, & souvent on s'informe à peine si ceux qui les possedent ont de la vertu: bien-tôt on ne rougit plus que d'être sot ou pauvre.

La société se corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'industrie, & même la cupidité; parce que l'état avoit besoin des citoyens opulens; mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richesses sont trop honorées, les emplois, les richesses sont héréditaires, & l'on *honore* la naissance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux ministres, conduit aux emplois, aux *honneurs*, aux richesses; on honore l'art de plaire.

Bien-tôt il s'éleve des fortunes immenses & rapides; il y a des *honneurs* sans travail, des dignités, des emplois sans fonctions. Les arts de luxe se multiplient, la fantaisie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'use dans des hommes desœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du singulier, les arts se dégradent, le frivole se répand, l'agréable est honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les *honneurs*, la gloire même, sont séparés du véritable *honneur*; il ne subsiste plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer; & le courage d'être pauvres: l'*honneur* de préjugé est éteint; & cet *honneur* qui soûtenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les secondes & dernieres classes que le véritable *honneur* dans la premiere.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aisément ses abus & ses mœurs sans changer de nature, le législateur voit le mal, tient le remede, & en fait usage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que sans elle le génie même ne puisse être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puisse être; car rien n'est aussi utile à un état que le véritable *honneur*.

Que le vice seul soit flétri, qu'aucune classe de citoyens ne soit avilie, afin que dans chaque classe tout homme puisse bien penser de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'*honneur* & de la vertu à l'amour & à l'observation de toutes les lois; que le guerrier qui manque à la discipline soit deshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ses lois; il faut qu'elles soient respectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il soit aimé; dans un pays où l'*honneur* doit regner, il faut aimer le législateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'*honneur* donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de son devoir; qu'il ne soit jamais un esclave attaché à son état, mais qu'il soit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince soit persuadé que les vertus qui fondent les sociétés, petites & pauvres, soûtiennent les sociétés étendues & puissantes; & les Mandevill & leurs infâmes échos ne persuaderont jamais aux hommes que le courage, la fidélité à ses engagemens, le respect pour la vérité & pour la justice ne sont point nécessaires dans de grands états.

Qu'il soit persuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne sauveront pas de la honte des mauvaises mœurs: l'*honneur* est actif, mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les *honneurs* est le moment où il se repose.

Les peuples ne se corrompent guere sans s'être éclairés; mais alors il est aisé de les ramener à l'ordre & à l'*honneur*: rien de si difficile à gouverner mal, rien de si facile à gouverner bien, qu'un peuple qui pense.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthousiasme de chaque état, mais il peut conserver le sentiment vif de l'*honneur*.

Que l'industrie soit excitée par l'amour des richesses & quelques *honneurs*; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne soient excités que par les *honneurs* ou par la gloire.

Un prince qui renverse les abus dans une partie de l'administration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guere d'abus qui ne soient l'effet des vices, & n'en produisent.

Enfin, lorsque le gouvernement aura ranimé l'*honneur*, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des tems de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la mollesse; l'*honneur* sera bien-tôt dans chaque citoyen, la conscience de son amour pour ses devoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il se rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ses devoirs, & qu'il suit les principes. (1)

Honneur, (*Mytholog.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenser ses autels, & d'entrer dans son sanctuaire; il leur appartenoit de multiplier ses temples & ses statues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ses concitoyens, Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir; celui qu'on avoit nommé l'*épée de Rome*, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimede, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse; un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit passer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'*Honneur*; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'*Honneur* la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son *honneur* & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

Honneur

(1) L'auteur de cet article parle seulement en Philosophe, c'est-à-dire suivant les lumieres de sa raison; on ne doit pourtant pas s'étonner si on le trouve tout fier, affirmatif, dogmatique. C'est-là la coutume de Messieurs les philosophes. Il étoit donc tout-à-fait naturel, qu'il assignât en partage aux Philosophes l'indépendance des lois, les otant eux seuls de la lie du peuple, & faisant dépendre de leur seul examen *la nature, & l'étendue de leurs véritables devoirs*. Cependant l'existence d'une loi supérieure à tout entendement humain, la nécessité même de cette loi est aussi prouvée, qu'on ne pourra jamais la démonter avec des raisonnemens,

Honneur se prend encore en divers sens; ainsi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un:* alors c'est une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect qu'on a pour la personne ou pour la dignité.

On dit *le point d'honneur*. *Voyez* POINT D'HONNEUR.

Les *conseillers d'honneur* sont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir séance. Il y a des ecclésiastiques, des gens d'épée, qui entrent au conseil d'état comme *conseillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princesses.

Dames d'honneur, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maison, dans leur suite. *Enfans d'honneur*, les gentilhommes qui sont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* sont certains privileges affectés à quelques dignités, aux charges, particulierement à celles de duc & pair, de chancelier, &c. comme d'entrer au louvre en carrosse, d'avoir le tabouret chez la reine, &c.

Les *honneurs de la maison*, *d'un repas*, sont certaines cérémonies qu'on observe en recevant des visites, en faisant des fêtes, & qu'on rend par soi-même, ou par quelque personne à qui on en commet le soin, comme d'aller recevoir les personnes ou les reconduire avec soin, de les bien placer, de leur servir les meilleurs morceaux, &c. & de faire toutes ces choses d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* sont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commissaire des pauvres, marguiller de sa paroisse, juge-consul, quartenier, conseiller de ville, & enfin échevin: il a passé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'église* sont les droits qui appartiennent aux patrons de l'église & aux seigneurs hauts-justiciers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau-bénite, la premiere part du pain-beni, &c.

Les *honneurs* est un nom qu'on donne aux principales pieces qui servent aux grandes cérémonies, aux sacres des rois & des prélats, aux baptêmes, &c. comme le créneau, les cierges, le pain, le vin, &c. C'étoient tels seigneurs, telles dames, qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obseques, on présentoit autrefois les *honneurs*, c'est-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, &c.

Les *honneurs funebres* sont les pompes & cérémonies qui se font aux enterremens des grands, comme tentures, herses, oraisons funebres, &c.

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce sont les peintures; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de Blason, une place dans l'écu qui est au milieu de l'espace enfermé entre le chef & la fasce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle aussi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *Voyez* POINT & ECU.

HONNEUR, *terme de commerce de lettre de change*. Faire *honneur* à une lettre de change, c'est l'accepter, & la payer en considération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toûjours tirer sur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere; c'est quand une lettre de change ayant été protestée, un autre que celui sur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endosseur. *Voyez* ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Diction. de commerce*. (*G*)

HONNITS-ANCAZON, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui produit une fleur blanche, qui, avec sa queuë qui est blanche aussi, a plus de six pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jassemin.

HONOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves. *Long*. 24. 40. *latit*. 49. 48. (*D. J.*)

* HONORABLE, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honorer. Ainsi l'on dit ce titre est *honorable*. Il a reçû une blessure *honorable*. Un homme *honorable* est celui qui sait faire les honneurs de sa maison à ceux qui s'y présentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins; ainsi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient synonymes. On appelloit *honorables personnes* celles qui avoient passé par les magistratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commissaires du châtelet, &c. Dans ce dernier sens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui désignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le Blason des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables*; ce sont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juste étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la fasce, le sautoir, le giron & l'écusson; d'autres y ajoûtent la barre, la bordure & le trescheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

HONORABLE, (*Jurisprud.*) amende *honorable*. *Voyez* AMENDE.

* HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gramm. synonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des services rendus. C'est la maniere dont la rétribution est accordée; c'est la nature des services rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne se disent qu'au pluriel, & *honoraire* se dit au pluriel & au singulier. *Gages* n'est d'usage qu'à l'égard des domestiques, ou de ceux qui se louent pour des occupations serviles. *Appointemens* est relatif à tout ce qui est en place, depuis la commission la plus petite jusqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enseignent quelques sciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'espérance d'en recevoir un conseil salutaire, ou quelque autre avantage qu'on obtient ou de leur fonction, ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appointemens* attachés au poste sont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* se reglent entre le maître & le disciple. La visite & l'ordonnance du medecin, le conseil & la consultation de l'avocat, la messe & les prieres des prêtres, sont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gage* marque toûjours quelque chose de bas. *Appointement* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gage*, & l'on offense celui dont on marchande le service ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire*. La paye est du soldat; le salaire de l'ouvrier.

HONORAIRE, adj. de tout genre, qui s'emploie aussi substantivement. (*Littérature*.) Il y dans les académies qui se sont formées depuis l'établissement de l'académie françoise, une classe d'académiciens *honoraires*. Elle est la

---

mens, & moins encor avec des décisions tout affirmatives, & orgueilleuses qu'elles soient. Que deviendroit la société si la nature, & l'étendue des véritables devoirs des soi-disant philosophes dépendoit de leurs examens dans un siecle principalement où ce levain d'orgueil fermente plus qu'à jamais, où tout homme s'érige en philosophe? L'histoire de la Philosophie nous présente les Philosophes toujours se contredisant, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres; & ce point, commun à tous, paroit le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphant quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se défendant, ils n'ont des raisons que pour détruire, ils ne s'accordent que pour disputer. L'insuffisance de l'Esprit humain est la premiere cause de cette prodigieuse diversité des sentimens, l'orgueil en est la seconde. Ils croyent avoir de l'intelligence, & ils n'ont que de l'imagination; cependant ils veulent tout pénetrer, tout connoître, la seule chose, qu'ils ne savent point, est d'ignorer qu'ils ne peuvent savoir. Quand les Philosophes seroient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux y prendroit-il d'intérêt? Chacun sait bien que son systême n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul, qui venant à connoître le vrai, & le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé, à la vérité, découverte par un autre. Où est le Philosophe, qui pour sa gloire ne tromperoit pas volontiers le genre humain? Où est celui, qui dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que celui de se distinguer? Pourvu qu'il s'éleve au dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrens, que demande-t-il de plus? L'essentiel est de penser autrement que les autres. Chez les croyans il est Athée, chez les Athées il seroit croyant. Ces sont les sentimens qu'a de vous, o Philosophes, celui qui vous a étudié, & qui a analisé vos bizarres systêmes. Pour se convaincre, que ces sentimens sont tous conformes à la pure vérité, il ne faut que s'en appeller à l'Histoire de la Philosophie, à celle principalement de notre siecle. Comment donc se fier à vous, touchant la nature & l'étendue des devoirs examinée, & découverte par vous? Comment s'assurer que la nature, l'origine de la *vertu*, de l'*Honneur* soit telle, que vous nous la proposez? Cependant vous nous avez debité en abregé une admirable Histoire de l'homme, dont chaque Chrétien, & plus d'un Philosophe en rira sans doute plutôt que de la prendre en serieux, (Z)

est la premiere pour le rang, sans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toûjours plusieurs qui seroient dignes d'être académiciens ordinaires, si, par un usage que l'habitude seule empêche de trouver ridicule, leur naissance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'est pourquoi l'on voit des savans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & supérieurs par le rang & la naissance à quelques uns des *honoraires*, ont la délicatesse de vouloir être distingués de ceux-ci, & la modestie de ne se pas compter parmi les autres; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette classe absorbera insensiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que personne les véritables intérêts de sa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire président perpétuel de l'académie des Sciences: *eh, monseigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoise; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans son dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une classe d'*honoraires*. Il falloit qu'il ne fussent pas trop faits pour ce titre, puisqu'ils en avoient tant de besoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puisqu'il ne leur suffisoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, si l'on en faisoit, eurent assez d'amour propre pour s'y opposer. Ils s'adresserent directement au Roi, qui approuva leurs raisons, & rejetta ce projet. Si l'on continue l'histoire de l'académie, ce fait n'y sera vraissemblablement pas oublié. La personne qui par sa naissance & par ses sentimens s'intéressoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, si j'en avois occasion; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans son palais une société littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les assemblées chacun prît un nom académique, & lui-même en adopta un, pour faire disparoître tous les titres étangers. Charles IX. qui forma aussi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie soit suivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le surnom de protecteur & premier auditeur d'icelle*. Cet article est de M. Duclos, secrétaire de l'académie françoise.

Honoraire, (*Jurisprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux significations différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'est-à-dire, qui ne remplissent pas toutes les fonctions, comme des conseillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* Conseillers & Tuteurs.

Il y a aussi des *honoraires*, c'est-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conserver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils se démettent de leur office: on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans; cependant quelquefois, en considération des services & du mérite personnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre tems.

Les *honoraires* conservent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la seconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (*A*)

* HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de soûmission, de respect, de vénération, & d'estime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens, & des cérémonies civiles. Un des préceptes du Décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* son pere & sa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fenelon.

Honorer, *en termes de Commerce de lettres de change*, se dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par considération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les *honorer*, c'est-à-dire de les accepter. *Dictionn. de Commerce*. (*G*)

HONORIADE, s. f. (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure; elle fit long-tems partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, successeur du vieux Théodose; mais dans la suite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province; il en est parlé beaucoup dans les novelles & dans les conciles. (*D. J.*)

HONORIAQUE, s. m. *Honoriaci*, (*Hist. anc.*) nom d'une espece de milice ancienne qui introduisit les Vandales, les Alains, les Sueves, &c. en Espagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup de valeur & de vigilance, les passages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Constantius mit en garnison dans ces passages les *Honoriaques*, qui non-contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, se joignirent à eux. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HONORIFIQUES (droits) *Jurisprud.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot Droits honorifiques; nous ajoûterons seulement ici par forme de supplément & d'explication sur ce qui est dit, qu'en Bretagne le patron jouit seul des *droits honorifiques*, & que le seigneur haut-justicier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le sentiment de M. Guyot, qui dans ses observations sur les *droits honorifiques*, a fait une dissertation à ce sujet, fondée sur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai sens de cette loi, suivant l'usage constant du Parlement de Bretagne, ainsi que me l'a observé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non-seulement les moindres honneurs de l'Eglise, mais aussi *les droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y est formellement contraire, sauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du Roi, du 24 Septembre de la même année, qui conserve les possessions passées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

A l'égard des grands honneurs de l'Eglise, qui sont les seuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui sont seigneurs de l'Eglise; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le seigneur est réputé le fondateur, parce qu'il est réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'église; ainsi en prouvant que l'église est bâtie dans son fief, il satisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produisant le titre de sa féodalité sur l'église, il produit un titre suffisant pour établir présomptivement sa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne soit pas seigneur de l'église, il a les premiers honneurs, & le seigneur de l'église les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on pense que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toûjours été ainsi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'est une maxime constante en Bretagne; c'est même une opinion assez commune dans cette province, à ce que m'assûre M. du Parc Poulain, mais qui souffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorsqu'il n'y a pas de fondateur, le seigneur du fief de l'église a tous les honneurs, quoiqu'il ne soit pas haut-justicier; M du Parc dit qu'il a eu plusieurs fois occasion d'attaquer cette derniere proposition dans des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de* 1539 pour la Bretagne, & *la déclaration du* 24 *Septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Espagne Tarragonoise, entre l'Hebre & Carthagène, selon Tite-Live, *liv. XXII*. Ortélius soupçonne que c'est présentement *Villa-Joyosa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Middlesex.

HONTE, s. f. (*Morale*.) c'est dans une ame honnête la conscience d'une faute qui l'avilit; c'est dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'est dans un homme foible la crainte de la censure même injuste. Le premier se releve par l'exercice de la vertu; le second répare selon les circonstances, & le troisieme rampe de peur de tomber. *Voyez* Ignominie.

HONTEUSES, *en Anatomie*, se dit des parties de la génération, & de celles qui leur sont relatives. *Voyez* Génération.

Honteuses, *arteres*, (*Angéiolog.*) les Anatomistes en distinguent trois; la *honteuse* interne, la *honteuse* commune ou moyenne, & la *honteuse* externe.

La *honteuse interne*, branche de l'hypogastrique, est ordinairement renfermée dans le petit bassin, & se distribue à la vessie, aux vésicules séminales, aux prostates, & à quelques parties voisines. Elle est beaucoup plus considérable dans les femmes, à cause de la matrice & du vagin qu'elle arrose. Elle forme même plu-

plusieurs contours sur le corps de la matrice, afin qu'elle puisse s'étendre avec ce viscere dans l'état de grossesse. Cette artere est quelquefois double dans l'un & dans l'autre sexe, mais plus souvent dans les femmes. Il se trouve aussi plusieurs sujets, où cette artere vient du rameau postérieur dans la *honteuse commune*, dont nous allons parler.

La *honteuse commune*, ou *moyenne*, procede ordinairement du tronc de l'artere sciatique, quelquefois de l'artere hypogastrique, sur-tout dans la femme, & est toûjours située derriere la tubérosité de l'ischium; elle sort du petit bassin par la grande échancrure des os des îles, marche derriere l'apophyse épineuse de l'ischium, & le ligament qui le joint à l'os sacrum. Elle rentre ensuite dans la cavité du bassin, & fait un contour derriere l'ischium. Cette artere jette ordinairement derriere la tubérosité de cet os, une branche qui se porte à l'anus, & se répand principalement sur son sphincter; on la nomme alors *hémorrhoïdale externe*, qui vient aussi quelquefois de la *honteuse interne*.

La *honteuse commune*, continue son chemin tout le long de la branche antérieure de l'ischium, derriere le principe du corps caverneux & son muscle. Parvenue vers l'arcade cartilagineuse de l'os pubis, elle perce le ligament suspensoire pour se terminer sur le dos de la verge; elle donne dans ce trajet des rameaux au dartos, au bulbe de l'urethre, aux corps caverneux, & aux autres parties de la verge. Quelquefois aussi l'artere qui marche sur le dos du penis, vient de l'obturatrice; car les jeux de la nature sont ici fort communs. La *honteuse commune* suit dans le sexe la même route, & se perd à-peu-près de la même maniere sur le corps du clitoris; ses principaux rameaux se distribuent au corps & aux jambes du clitoris, au plexus rétiforme, aux muscles constricteurs, & à quelques parties de la vulve.

La *honteuse externe* n'est guere moins considérable que les deux autres *honteuses* dont nous venons de parler. Elle naît de la crurale, environ deux pouces audessous du ligament inguinal, & se porte transversalement vers les parties de la génération, dont elle arrose les tégumens, en communiquant avec la *honteuse commune*. (*D. J.*)

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle est à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long.* 22. 16. *latit.* 51. 25.

Cette ville est la patrie du Dominicain Jacques Hoogstraten, inquisiteur général en Allemagne, au commencement du xvj. siecle; son nom s'est conservé dans l'Histoire, pour la violence avec laquelle il exerça sa charge, & par ses injustes procédures contre le savant Reuchlin, un des premiers qui se soit appliqué à l'étude de la langue hébraique. Hoogstraten surprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des Juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la suspension de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas osé le refuser à Hoogstraten, demanda l'avis des universités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina sincerement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont plusieurs étoient utiles, mais seulement ceux qui attaquoient directement la Religion Chrétienne; il soûtint son opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire:* Hoogstraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de Théologie de Paris déclara le 2 Août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jetté au feu, & l'auteur suspect d'hérésie, contraint à se rétracter. (*D. J.*)

HOORN, *ou* HORN, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans la Westfrise, avec un assez bon port. Quoiqu'Amsterdam lui ait enlevé une partie de son commerce, elle ne laisse pas de faire encore un grand trafic: c'est dans ses pâturages que l'on engraisse les bœufs qui viennent du Dannemarck & du Holstein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle est sur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amsterdam. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 38. 45.

Junius (*Hadrien*) né à *Hoorn* le premier Juillet 1511, a été un des plus savans hommes de son tems; il perdit sa bibliotheque & tous ses manuscrits dans le pillage de Harlem par les Espagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta sa mort, qui arriva le 16 Juillet 1575. Ses principaux ouvrages sont un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitis Sophistarum*; une Description de la Hollande, sous le titre de *Batavia*, & des Miscellanes intitulés, *Animadversorum, lib. VI.* Gruter les a insérés dans son trésor critique. (*D. J.*)

HOOZEN, sub. m. (*Phys.*) est le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on observe en mer. *Voyez* TROMBE. (*O*)

* HOPITAL, s. m. (*Gramm. Morale & Politiq.*) ce mot ne signifioit autrefois qu'*hôtellerie:* les *hôpitaux* étoient des maisons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les secours de l'hospitalité. Il n'y a plus de ces maisons; ce sont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute espece se réfugient, & où ils sont bien ou mal pourvus des choses nécessaires aux besoins urgens de la vie.

Dans les premiers tems de l'Eglise, l'évêque étoit chargé du soin immédiat des pauvres de son diocèse. Lorsque les ecclésiastiques eurent des rentes assûrées, on en assigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maisons de piété que nous appellons *hôpitaux*. *Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maisons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, sous l'inspection de l'évêque. *Voyez* EVÊQUE, DIACRE.

Elles furent ensuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la discipline, les clercs qui en possédoient l'administration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'administration des *hôpitaux* à des laïcs, qui prêteroient serment & rendroient compte à l'ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce decret. *Voyez* ECONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail historique des différens *hôpitaux*; nous y substituerons quelques vûes générales sur la maniere de rendre ces établissemens dignes de leur fin.

Il seroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la misere, qu'à multiplier des asiles aux misérables.

Un moyen sûr d'augmenter les revenus présens des *hôpitaux*, ce seroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré suffira pour subvenir aux besoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuste préparera à l'homme prudent une ressource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naissent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces paresseux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des secours plus faciles & plus considérables que ceux qu'ils se procureroient par le travail, remplissent nos rues, nos temples, nos grands chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes est inconnue.

Rendre la condition des mendians de profession & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maisons, c'est oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à soûtenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une société d'asiles que pour les vrais pauvres, il est conforme à la Religion, à la raison, à l'humanité, & à la saine politique, qu'ils y soient le mieux qu'il est possible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* soient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement soit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns sont sains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les habitations des pauvres sains soient dans les villes; il y a, ce me semble, plusieurs raisons qui demandent que celles des pauvres malades soient éloignées de la demeure des hommes sains.

Un *hôpital* de malades est un édifice où l'architecture doit subordonner son art aux vûes du medecin: confondre les malades dans un même lieu, c'est les détruire les uns par les autres.

Il faut sans doute des *hôpitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fussent tous liés par une correspondance générale?

Si les aumônes avoient un reservoir général, d'où elles se distribuassent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux salutaires par-tout où l'incendie seroit le plus violent.

Une disette subite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province; pourquoi ne transfereroit-on pas le superflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre?

Qu'on écoute ceux qui se récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce sont la plûpart des hommes hor-

horribles qui boivent le sang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le desordre général.

Le souverain est le pere de tous ses sujets; pourquoi ne seroit-il pas le caissier général de ses pauvres sujets?

C'est à lui à ramener à l'utilité générale, les vûes étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fond des pauvres est si sacré, que ce seroit blasphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les besoins extrèmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus absurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis, qu'un autre s'enrichit? Que seroit-ce s'ils étoient tous pillés?

Il y a tant de bureaux formés, & même assez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité seroit si grande, seroit-il impossible? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce seroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils sont cependant bien connus de ceux qui les administrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des listes périodiques de la dépense & de la recette, on connoîtroit le rapport des secours & des besoins; & ce seroit avoir trop mauvaise opinion des hommes, que de croire que ce fût sans effet: la commisération nous est naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'administration de nos *hôpitaux*; on peut consulter là-dessus les différens mémoires que M. de Chamousset a publiés sous le titre de *vûes d'un citoyen*; & l'on y verra que des malades qui entrent à l'hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux*: d'où vient cette difference effrayante? *Voyez les articles* HÔTEL-DIEU & CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'est un *hôpital* établi par le Roi pour recevoir les officiers & les soldats malades ou blessés qui doivent y trouver tous les secours nécessaires, & qui les y trouveroient effectivement, si les reglemens faits à ce sujet, étoient exactement observés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France; ils sont sous la direction du ministre de la guerre, qui nomme aux places de medecins & de chirurgiens que le Roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourniture des subsistances; des commissaires ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fournissent aux troupes ce qu'ils sont obligés de fournir, & que les alimens soient bons; il y a aussi des inspecteurs de ces *hôpitaux*, &c.

Lorsque les armées sont en campagne, il y a un *hôpital* à la suite de l'armée. Celui qui la suit dans tous ses mouvemens est appellé par cette raison, *hôpital ambulant*. (*Q*)

HÔPITAL, (*Marine*.) c'est un vaisseau destiné pour mettre les malades, à la suite d'une armée navale ou escadre composée de dix vaisseaux, afin de les retirer des vaisseaux, où leur nombre pourroit embarrasser le service, & les soigner plus particulierement. L'ordonnance de la Marine de 1689 dit que le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital* sera sous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commissaire préposé à la suite de l'escadre.

Le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrès nécessaires à la navigation. Il faut que les ponts en soient hauts & les sabords bien ouverts, que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre-deux ponts soit libre, afin que l'on y puisse placer plus commodément les lits destinés pour les malades. (*Z*)

HOPLITE, sub. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos pyrites, quelques cornes d'ammon pyritisées à la surface, &c.

HOPLITES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats sacrés couroient armés. *Voyez* JEU. Ce mot est grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure*.

Un des beaux ouvrages du fameux Parrhasius étoit un tableau qui représentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & sembloit suer à grosses gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & sembloit tout essoufflé. Pline, *lib. XXXV. cap. x.* & Paschal, *de coronis, liv. VI. chap. xiv. Dict. de Trévoux.*

HOPLITODROMES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) on appelloit ainsi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au-moins le casque, le bouclier, & les bottines. Pausanias, *lib. II. des éliaques, cap. x.* dit que de son tems on voyoit encore à Olympie la statue d'un *hoplitodrome*. Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres; elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux piés. Théagenes leur donne aussi la cuirasse, mais légere. La course des *hoplitodromes* avoit toûjours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la soixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui se distingua par la vitesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retrancherent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III.* (*G*)

HOPLOMAQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) étoient des especes de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du-moins du casque & de la cuirasse.

Ce mot est composé de deux autres mots grecs, ὅπλον, *armes*; & μάχομαι, *je combats*. *Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HOQUET, s. m. (*Médec.*) λυγμὸς, *singultus*; c'est une sorte de lésion de fonction, qui est de la nature des affections convulsives; elle consiste donc dans une contraction subite & plus ou moins répétée des membranes musculaires de l'œsophage qui se raccourcit par cet effet & soûleve l'estomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même tems en convulsion, opere une prompte & courte inspiration, avec une sorte de vibration sonore des cordes vocales, se porte par conséquent en en-bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'estomac qu'il couvre, que celui-ci est plus tiré en en-haut par le raccourcissement de l'œsophage: en sorte qu'il se fait là des mouvemens opposés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; entant que l'orifice supérieur de l'estomac auquel il se termine, & le haut de la gorge, deviennent comme les deux points fixes de l'œsophage tiraillé douloureusement dans toute son étendue, qui éprouve d'une maniere simultanée un raccourcissement dans toutes ses membranes, par sa contraction convulsive, & une violente tension en sens contraire de toutes ces mêmes membranes, par la dépression de l'estomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'est donc autre chose qu'un mouvement convulsif de l'œsophage & du diaphragme, qui se fait en même tems dans ces deux organes, avec une prompte inspiration courte & sonore.

La cause efficiente du *hoquet* est moins connue que ses effets, qui sont très-sensibles & très-manifestes, selon l'exposition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce soit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire cesser une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice supérieur de l'estomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres musculaires, dont les secousses peuvent détacher ou expulser la matiere irritante. *Voyez* EFFORT.

Le *hoquet* est à l'estomac ou au diaphragme ce qu'est l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poûmons, le ténesme pour le boyau rectum, &c. *Voyez* ETERNUMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être symptomatique ou critique, selon que la cause irritante est de nature à pouvoir être emportée ou non: mais il dépend toûjours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés; & il doit être attribué essentiellement à celle du diaphragme, qu'il soit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'estomac par la trop grande quantité d'alimens, qui distend douloureusement les parois de ce viscere, sur-tout à son orifice supérieur, lorsque le reste de ses tuniques ont assez de force pour résister à la distension qu'ils éprouvent. L'irritation de l'estomac peut aussi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y sont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente; des poisons qui dépouillent les tuniques nerveuses du glu naturel, de la mucosité dont elles sont enduites, & les exposent à des impressions trop fortes; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cause irritante peut aussi être appliquée aux parties nerveuses du diaphragme, par une suite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muscle, ou par un dépôt, une métastase d'humeurs acres dans sa substance, c'est-à-dire dans le tissu cellulaire qui pénetre dans l'interstice de ses fibres, ou entre les membranes dont il est comme tapissé, ou par extension de l'inflammation du foie, de l'estomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'observations concernant les différentes causes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laissent pas douter que le diaphragme ne soit l'organe qui est principalement mis en jeu dans cette lésion de fonctions; tant lorsqu'il est affecté immédiatement, que lorsqu'il ne l'est que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'est que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est l'effet d'un mouvement musculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'est pas moins vrai que l'estomac est le plus souvent le siége de l'irritation qui se communique aisément au diaphragme, sur-tout lorsque c'est l'orifice supérieur, c'est-à-dire le cardia, qui est principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même distribution, qui est celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent assez fréquemment le *hoquet* à cause de l'irritabilité du genre nerveux, qui est plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la disposition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur estomac. Les remedes délayans, adoucissans, les absorbans, de legers purgatifs, peuvent suffire pour emporter la cause du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de soupçonner la mauvaise qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'observations sur les différentes causes du *hoquet* & sur des causes singulieres rares de cet accident, il faut consulter les œuvres de Marcel Donat, *hist. mirab. lib. II.* celles de Skenkius, *observ. lib. III.* Bartholin, *observ. cent.* 2. fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas discontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aiguës est toûjours un signe fâcheux; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort. Il est toûjours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, sur-tout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre pour les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations excessives de toute espece; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toûjours un très-mauvais symptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée selon la nature de sa cause connue; lorsqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'estomac, occasionnée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuses, le lavage, comme l'eau seule froide ou chaude, qui favorise le passage des alimens dans les intestins, qui aide l'estomac à se vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émoussant leur activité, suffit pour faire cesser le *hoquet*, qui est très-souvent d'un caractere si benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un symptome morbifique; ensorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature se suffit à elle-même, par les secousses convulsives en quoi il consiste, pour faire cesser ce qui produit l'irritation. L'éternument spontané ou excité à dessein, délivre souvent du *hoquet*, par la même raison.

Mais si sa cause est plus rébelle & qu'il fatigue beaucoup, lorsqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui sont dans l'estomac, on est souvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire cesser par ce moyen l'impression irritante, dans les cas où le lavage, les boissons adoucissantes comme le petit-lait, les huiles douces prises pures, ou que l'on rend miscibles avec beaucoup d'eau. *Voyez* HUILE. Les émulsions & tisannes émulsionnées, antispasmodiques, ou tous autres secours de cette nature, qui sont très-bien indiqués, ont été employés sans le succès desiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection spasmodique de l'estomac ou de quelqu'autre partie voisine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même soit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulsions hypnotiques, les narcotiques, sont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, sont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres acres, corrosives, des poisons qui ont dépouillé de sa mucosité, de son enduit naturel la surface interne des tuniques de l'estomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, astringens, comme la thériaque, le diascordium, le kinna, la diete analeptique, sont indiqués lorsque le *hoquet* survient après une évacuation trop considérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, *&c.*

Mais s'il doit être attribué à quelque disposition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voisines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'est-à-dire par les saignées, & en général par le traitement anti-phlogistique avec les nitreux. Le *hoquet* est alors du nombre des symptomes que produit l'inflammation de l'estomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, *&c.* INFLAMMATION.

Enfin, si le *hoquet* dépend d'une cause mécanique qui irrite l'estomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne cesse pas que l'on n'ait corrigé la cause par les moyens indiqués selon les regles de l'art, on travaille en conséquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouses, des crochets, *&c.* (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la saignée & les autres moyens appropriés déjà mentionnés. On corrige le vice des côtes par la réduction de la luxation ou de la fracture. *Voyez* CÔTÉ, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.

HOQUETONS, s. m. (*Gram. Hist. mod.*) cavaliers qui servoient sous le grand-prevôt. Il se dit aussi de la casaque dont ils étoient vêtus.

HORAIRE, adj. (*Astronomie.*) se dit de ce qui a rapport aux heures. *Voyez* HEURE.

Mouvement horaire diurne de la terre est l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'espace d'une heure.

Il est à-peu-près de 15 degrés; car la terre fait sa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24e partie de 360 est 15. Cependant, comme tous les jours ne sont pas exactement égaux, & que le tems de la révolution de la terre autour de son axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au suivant, à cause du mouvement annuel de la terre dans son orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre soit toûjours de 15 degrés. *Voyez* EQUATION DU TEMS. (*O*)

Cercles horaires, sont douze grands cercles qui divisent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles passent par les poles du monde, & sont par conséquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'est le nombre de degrés que la terre fait par heure dans son mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment: car si le demi-cercle *horaire* supérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du soir, & ainsi des autres. Le soleil passe ainsi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures sont composées de sorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit jusqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi jusqu'à minuit qui donnent les heures du soir. Ces cercles sont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les astronomes, les François & presque toutes les nations de l'Europe; savoir les astronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horison les premiers au lever du soleil, les autres à son coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les distinguer des premiers, appellés *cercles horaires astronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horison sans le couper, & dont l'un est le plus grand de tous ceux qui paroissent toûjours, l'autre le plus grand de ceux qui sont toûjours cachés. On imaginera ensuite que ces cercles sont divisés en 24 parties égales, commençant du méridien qui est le point où le parallele touche l'horison, & qu'on fasse passer par chaque point de cette division & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre desquels est l'horison, dont la partie orientale est pour la 24e heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24e heure ita-

italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *usage des globes*.

Les *lignes horaires* sont les lignes qui marquent les heures sur un cadran. Ces lignes sont les communes sections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre lesquelles la principale est la ligne méridienne, qui est la commune section du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, &c. (O)

HORCUS LAPIS, (*Hist. nat.*) c'est, suivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écrase aisément, & qui est, suivant eux, propre à souder l'argent & les métaux; on l'appelloit aussi *Catemia*.

HORDE, s. f. *terme de Géographie*, qui se dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation assûrée; mais qui courent l'Asie & l'Afrique, & demeurent sur des chariots & sous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont consommé toutes les denrées que le pays produit. Ainsi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ses odes:

> *Scythæ, quorum plaustra vagas*
> *Rite trahunt domos.*

Horde est un mot tartare, qui signifie *multitude*.

C'est proprement le nom que les Tartares qui habitent au-delà du Wolga, dans les royaumes d'Astracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* est un composé de cinquante ou soixante tentes rangées en rond, & qui laissent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien est ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers*. (G)

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, s. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Festus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 Avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cause des trente curies de Rome, & chaque curie fournissoit la sienne. On sacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y présida d'abord, ensuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des vestales.

Une grande famine arrivée sous le regne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce prince étant allé consulter l'oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas; il obéit, & la terre reprit sa fertilité.

Hordicidies, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'est dit pour *forda*; & ces fêtes s'appellent aussi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géog.*) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Asie dans l'Arabie pétrée, si près du mont Sinaï, qu'*Horeb* & Sinaï ne semblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'Ecriture les prend souvent l'un pour l'autre. Sinaï est à l'E. & *Horeb* à l'O. de sorte qu'au lever du soleil, il est couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont est fameux dans le vieux Testament; au pied de l'*Horeb* est le monastere de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où réside un évêque grec, & des religieux qui suivent la regle de saint Basile; il y a deux ou trois belles sources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) sacrifices solemnels, consistant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printems, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces sacrifices, selon Meursius, étoient offerts aux déesses appellées ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les saisons, & avoient en conséquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* aussi Potter, *Archæol. Græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 439. (*D. J.*)

HORI, (*Géog.*) ville de Bohème, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom, dans la Laponie russienne.

HORIGUELA, (*Géog.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géog.*) riviere de Pologne, dans la province de Volhinie, qui a sa source dans la province de Lusuc, & qui se jette dans la riviere de Pzripice.

HORISON, s. m. (*Astron. & Géog.*) grand cercle de la sphere qui la divise en deux parties ou hémispheres, dont l'un est supérieur & visible, & l'autre inférieur & invisible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot est purement grec, & signifie à la lettre *finissant* ou *bornant* la vûe, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; aussi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horison*, vrai ou astronomique, que l'on nomme aussi *horison* rationnel, ou même absolument *horison*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il divise la sphere en deux parties égales ou hémispheres.

Tel est le cercle représenté par *HR*, (*Pl. astron. fig.* 52.) dont les poles sont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il suit que les divers points de l'*horison* sont éloignés de 90 deg. du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horison* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horison* visuel est un petit cercle de la sphere, comme *HR*, qui sépare la partie visible de la sphere de l'invisible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il est parallele à l'*horison* rationnel. Il est aussi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horison* visuel se divise en oriental & en occidental.

L'*horison* oriental est cette partie de l'*horison*, où les corps célestes paroissent se lever. *Voyez* LEVER.

L'*horison* occidental est la partie de l'*horison*, où les astres paroissent se coucher. *Voyez* COUCHER.

Il est visible que l'*horison* oriental & occidental changent selon la distance de l'astre au zénith, & selon sa distance de l'équateur. Car les points de l'*horison* oriental & de l'occidental sont ceux où l'*horison* est coupé par le cercle parallele à l'équateur que l'astre décrit; ainsi on voit que ces points doivent changer, selon que ce cercle est plus ou moins éloigné de l'équateur, & situé plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

Horison, en *terme de Géographie*, est un cercle qui rase la surface de la terre, & qui sépare la partie visible de la terre & des cieux, de celle qui est invisible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce soit de la sphere, c'est l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horison* sensible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horison sensible*, pour le distinguer de l'*horison* rationnel, qui passe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja observé; car nous devons rapporter tous les phénomenes célestes à une surface sphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il est vrai que ces deux *horisons* étant continués jusqu'aux étoiles fixes se confondent ensemble, & qu'ainsi la terre comparée à la sphere des étoiles fixes n'étant qu'un point, il doit s'en suivre que des cercles qui ne seront distans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faisant qu'un seul & même cercle; mais il n'en est pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre: c'est pourquoi la distinction des deux *horisons* est nécessaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horison sensible* un cercle qui détermine la portion de la surface de la terre, que nous pouvons découvrir de nos yeux; on l'appelle aussi *horison physique*.

On dit, dans ce sens, un *horison* borné, un *horison* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horison*, ou jusqu'à quel point la vûe d'un homme peut s'étendre, en supposant la terre un globe sans inégalites & tel que la vûe ne puisse être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que savoir les regles ordinaires de la Trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Supposons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograph. fig.* 8.) soit un grand cercle du globe terrestre, *C* son centre, *HC* son rayon, & *E* la hauteur de l'œil; il est évident que la partie visible de la surface de la terre est terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainsi, puisque *HE* est une tangente, il s'ensuit que l'angle *H* sera droit: on connoît donc *HC* qui est le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toises ou en piés, *CE* est la même longueur *HC*, à laquelle on ajoûte la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit opposé.

Ces trois parties connues, il est aisé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & ensuite le côté *HE*. Com-

Comme le côté CE eſt au ſinus de l'angle droit H, de même le côté HC eſt au ſinus de l'angle E, dont la valeur étant retranchée de 90 deg. donnera celle de l'angle C. On dira enſuite: comme le ſinus de l'angle E eſt à ſon côté oppoſé HC, ou bien comme le ſinus de l'angle H eſt à ſon côté oppoſé CE, de même le ſinus de l'angle C eſt au ſinus EH, qui eſt l'*horiſon* viſible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORISON, *en Peinture*, eſt la ligne qui termine ſur le ciel, tous les lointains aquatiques ou terreſtres, de façon qu'elle les diſtingue du ciel, où ils ſemblent néanmoins toucher.

HORISONTAL, adj. (*Aſtron.*) qui eſt de niveau ou parallele à l'*horiſon*, qui n'eſt point incliné ſur l'*horiſon*. *Voyez* HORISON.

On dit plan *horiſontal*, ligne *horiſontale*, diſtance *horiſontale*, &c.

Cadran horiſontal eſt celui qui eſt décrit ſur un plan parallele à l'*horiſon*, & dont le ſtyle eſt élevé ſuivant l'élévation du pole du lieu où il eſt conſtruit.

Ces ſortes de cadrans ſont les plus ſimples & les plus aiſés à décrire. *Voyez* CADRAN.

Ligne horiſontale en perſpective, eſt une ligne droite tirée du point de vûe parallelement à l'*horiſon*, ou l'interſection du plan du tableau & du plan *horiſontal*.

Parallaxe horiſontale. *Voyez* PARALLAXE.

Plan horiſontal, eſt celui qui eſt parallele à l'horiſon du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement eſt de voir ſi deux points ſont un plan *horiſontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan horiſontal en Perſpective, eſt un plan parallele à l'horiſon qui paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

Projection horiſontale. *Voyez* CARTE & PROJECTION.

Refraction horiſontale. *Voyez* RÉFRACTION. *Chambers*. (*E*)

HORKI, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, ſur le Dnieper.

* HORLOGE, ſ. m. (*Art méchan.*) machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties ſe peuvent meſurer, indique les parties du tems qui ſont écoulées. Ainſi tout l'art de l'Horlogerie n'eſt autre choſe que l'application du tems à l'eſpace.

Les hommes ont ſenti de bonne heure l'utilité de cet art; *voyez* dans *les articles ſuivans*, les progrès qu'il a faits depuis les premiers tems juſqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, (*Littérat.*) l'*horloge à eau*, autrement nommée *clepſydre*, étoit chez les anciens un vaſe qui ſervoit à meſurer le tems par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la conſtruction de ces vaſes, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vîteſſe du fluide qui ſort par le trou des clepſydres; nous ne conſidérons ici ce ſujet que du côté de la littérature.

Elle diſtingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctéſibius; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ſes mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, ſuivant la deſcription d'Athénée, n'étoit autre choſe qu'un vaſe avec une eſpece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit verſée. C'eſt-là cette clepſydre fameuſe, à laquelle les orateurs & les hiſtoriens font ſi ſouvent alluſion par tant d'expreſſions allégoriques, que Harpocration compoſa un livre exprès, pour en donner l'intelligence.

On meſuroit, nous dit-il, par ces ſortes d'*horloges à eau* le tems des combats des plus habiles orateurs; de-là vient cette phraſe, qu'un fréquent uſage fit paſſer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'eſt-à-dire, *pendant le temps qui m'eſt deſtiné*, ἐν τῷ ἐμῷ ὕδατι διεξάγω; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le tems ſe limitoit par l'écoulement de la clepſydre, s'appelloit τὸν κλεψύδριον μετέχειν.

En effet, comme on avoit coûtume de verſer trois parts d'eau égales dans le vaſe, une pour l'accuſateur, l'autre pour l'accuſé, & la troiſieme pour le juge; cette coûtume fit naître les expreſſions uſitées qu'on trouve dans Eſchine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere*, *ſeconde*, *troiſieme eau*. Auſſi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes deſtinée à ce ſeul uſage, & gardée par un lion d'airain, ſur lequel s'aſſeyoit celui qui avoit l'emploi de diſtribuer l'eau dans le vaſe pour le jugement des procès. Il y avoit en même tems un inſpecteur choiſi par le ſort, pour prendre garde que l'eau fût également diſtribuée, ainſi que Pollux le rapporte.

Platon conſidérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoyeries des avocats par cette diſtribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient eſclaves, au lieu que les philoſophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs diſcours ſans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par pluſieurs entraves, & ſur-tout par l'écoulement de l'eau d'une miſerable clepſydre qui les forçoit à ſe taire, κατεπείγει γὰρ ὕδωρ ῥέον.

Cependant l'uſage du barreau d'Athènes paſſa dans celui de Rome ſans aucune altération. On trouve dans pluſieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret*, *aquam perdere*. Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de ſon ſiecle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs peres n'en uſoient pas ainſi, ajoûte ironiquement: Pour „ nous, qui nous expliquons plus nettement, qui con- „ cevons plus vîte, qui jugeons plus équitablement, „ nous expédions les affaires en moins d'heures, *pau-* „ *cioribus clepſydris*, qu'ils ne mettoient de jours à „ les entendre „.

On ſait en effet qu'on obligeoit l'orateur de ſuivre la loi, & qu'on ne lui laiſſoit pas le tems de prononcer un diſcours, qui étoit le fruit de pluſieurs veilles: *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le tems qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepſydras clepſydris addere*.

On obſervoit ſeulement de ſuſpendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faiſoient pas le corps du diſcours, comme la dépoſition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret; c'étoit-là *aquam ſuſtinere*.

Ce ſoin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un miniſtere inférieur, & les perſonnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere aſſez mépriſable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des préſens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement: alors dès qu'elle étoit écoulée, un ſergent en avertiſſoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter: s'il en uſoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire: *Il ne t'eſt pas permis de puiſer dans mon eau*; de là ces expreſſions proverbiales *parler en ſon eau*, *avoir la meſure d'eau*, pour ſignifier *être borné* & *aſſujetti* à un tems fixe.

Mais, malgré la ſévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent inſenſiblement beaucoup d'injuſtices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défenſe de Rabirius, & les accuſateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'*horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens ſans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes ſortes de ruſes pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, ſoit en employant des eaux plus ou moins épaiſſes, ſoit en détachant, ou en ajoûtant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'uſage à l'armée, pour diviſer les veilles aux ſentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques: pluſieurs peuples s'en ſervoient auſſi, pour marquer les heures du jour & de la nuit; témoin ce que dit Céſar dans ſa deſcription de l'Angleterre, qu'il avoit obſervé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (*D. J.*)

HORLOGE à *rouages*, à *reſſorts*, à *contrepoids*, à *ſonnerie*, (*Hiſt. de l'Horlog.*) ce ſont là tout autant de machines automates inventées pour meſurer le tems. De ſonger à le fixer, ſeroit un deſſein extravagant; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de ſa fuite, compter les parties par leſquelles il nous échappe, c'eſt un fruit de la ſagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conſerve encore la beauté de l'invention, jointe à ſon utilité reconnue; cette decouverte eſt celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article hiſtorique des *horloges* à eau; pour ce qui regarde les *horloges* à ſable, *voyez* SABLE. De cette maniere il nous reſte ſeulement à parler de celles à rouages, à reſſorts, à contrepoids, & à ſonnerie; comme elles ſuccéderent aux premieres, leur hiſtoire nous intéreſſe de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inſéré dans le recueil de l'académie des Inſcriptions.

Après que Ctéſibius, qui fleuriſſoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges* à eau, on trouva le ſecret d'en faire à rouage ſur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur; Trimalcion en avoit une dans ſa ſalle à manger. Cette invention néanmoins ne ſe perfectionna point;

point; car pendant plus de sept siecles, il n'est parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoissons de nom que celles de Boëce & de Cassiodore. On sait que Cassiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique; l'histoire rapporte que s'étant retiré sur ses vieux jours dans un monastere de la Calabre, il s'y amusoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa si bien tous les arts dans l'oubli, que lorsque deux cens ans après, le pape Paul I. envoya vers l'an 760, une *horloge à rouage* à Pepin le Bref, cette machine passa pour une chose unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raschild, si connu par son amour pour les sciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres présens, celui d'une *horloge*, dont nos historiens parlent avec admiration, & qui étoit vraissemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du-moins une *horloge* sonnante, car il n'y en avoit point de telle du tems de Charlemagne, & dans toutes les villes de son empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xjv. siecle. De-là vient l'ancienne coûtume qui se conserve en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaissance de toutes les sciences & de tous les arts, imiterent aussi les premiers les *horloges à roues* du pape Paul & du calife des Abassides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'est donc pas vrai, pour le dire en passant, que Gerbert qui mourut sur le siege pontifical en 1003, soit l'inventeur des *horloges à roues*, comme quelques-uns l'ont avancé; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran solaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepsydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv. siecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, Bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans son pays; mais bien-tôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de son tems; il nous sera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en transcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le sieur de Mézieres, dans son songe du vieux pélerin. D'ailleurs, c'est un morceau assez curieux pour l'histoire de l'ancienne horlogerie; le voici mot pour mot.

„ Il est à savoir que en Italie, y a aujourd'hui ung „ homme en Philosophie, en Medecine & en Astronomie, en son degré singulier & solempnel, par commune renommée sur tous les autres excellent ès dessus trois sciences, de la cité de Pade. Son sournom „ est perdu, & est appellé *maistre Jehan des Orloges*, „ lequel demeure à présent avec le comte de Vertus, „ duquel pour science treble (*triple*) il a chacun an de „ gaiges & de bienfaits, deux mille flourins, ou environ. Cetuy maistre Jehan des *Orloges*, a fait dans son „ tems grands œuvres & solempnelles, ès trois sciences „ dessus touchiées, qui par les grands clercs d'Italie, „ d'Allemaigne & de Hongrie, sont autorisées, & en „ grant réputation, entre lesquels œuvres, il a fait un „ grant instrument par aucuns appellé *espere* (*sphere*) ou „ *orloge* du mouvement du ciel, auquel instrument, sont „ tous les mouvemens des signes & des planetes, avec „ leurs cercles & épitticules (apparemment épicycles), „ & différences par multiplication des roes sans nombre, avec toutes leurs parties, & a chacune planete „ en ladite espere, particuliérement son mouvement.

„ Par telle nuit on peut voir clairement en quel signe „ & degré les planetes sont, & étoiles solempnelles du „ ciel. Et est faite si soubtilement cette espere, que nonobstant la multitude des roes, qui ne se pourroient „ nombrer bonnement, sans défaire l'instrument; tout le „ mouvement d'icelle est gouverné par un tout seul contrepoids, qui est si grant merveille, que les solempnels „ Astronomiens de loingtaines régions viennent visiter „ à grant révérence ledit maistre Jehan, & l'œuvre de „ ses mains; & dient tous les grant clercs d'Astronomie, de Philosophie & de Medecine, qu'il n'est mémoire d'homme, par escript ne autrement, que en ce „ monde, ait fait si soubtil, ne si solempnel instrument „ du mouvement du ciel, comme l'*orloge* desusdit; l'entendement soubtil dudit maistre Jehan, il, de ses propres mains, forgea ladite *orloge*, toute de laiton & de „ cuivre, sans aide de nulle autre personne, & ne fit autre chose en seize ans tout entiers, si comme de ce „ a été informé l'écrivain de cestuy livre, qui a eu grant „ amistié audit maistre Jehan.

Ce récit simplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du soleil suivant les douze signes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuse, qui fut placée sur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à son auteur & à tous ses descendans, le surnom de *Horologius*, qui dans la suite prit la place du nom même. Cette famille subsiste encore avec honneur en deux branches, l'une aggrégée au corps des Patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à sonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1363, & emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. C'est l'ouvrage le plus beau, dit Froissart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer; entre les pieces singulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brochettes, qui devoient apparemment servir à faire sonner les heures, ou du-moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuse que les autres pays, à se procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui est la premiere grosse *horloge* que la capitale du royaume ait possédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V. fit venir d'Allemagne; il assigna six sols parisis à cet ouvrier, & lui donna son logement dans la tour, sur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers se sont toûjours signalés par une adresse industrieuse, se distingua singuliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de sa façon. Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vû où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fussent l'une & l'autre, y étoient séparément divisées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante-cinq ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, séparément sur deux especes d'éventails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre se rapprochent, l'une & l'autre alternativement selon la durée des heures qui suit celle des jours & des nuits; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onsembray mort en 1754.

On juge bien que l'Horlogerie ne tomba pas en Italie: l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie presque toute semblable, & fort promptement, sous la protection de Jean Galéas Visconti.

Dans le tems de Louis XI. c'est-à-dire sur le déclin du xv. siecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatifs à sonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit son *horloge*, & la mit dans sa manche, où elle sonna: Louis XI. dit du Versdier, non-seulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreusement l'*horloge*. Carovagius sur la fin du même siecle, fit un réveil pour André Alciat, lequel réveil sonnoit l'heure marquée, & du même coup battoit le fusil, & allumoit une bougie.

Vers le milieu du xvj. siecle, la méchanique des grosses *horloges* s'étendit, & se perfectionna par-tout. Henri II. fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, soûtient encore aujourd'hui sa premiere réputation, & passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe, comme celle de Lyon passe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut construite par Nicolas Lippius de Basle, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourrisson, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede, laquelle, selon la description qu'en donne le docteur Heylin, n'est point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverses villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers siecles, d'une structure très-curieuse.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuses. Pancirolle assure que de son tems, c'est-à-dire sur la fin du xv. siecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la grosseur d'une amande, que l'on pouvoit porter au col. Un nommé Myrméci-

de se

de se distingua dans ce genre de travail; ces derniers siecles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adresse & l'industrie de l'ouvrier, ne sont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les composent, augmente à proportion de l'augmentation des surfaces qui suit leur petitesse. (*D. J.*)

* Horloge, (*Machin.*) quoique ce terme s'entende en général de toute machine, qui par l'engrainement de ses roues sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du tems; il se dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des églises, des châteaux, dans les salles & sur les escaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou *de chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du tems aient toujours été en se perfectionnant depuis le tems de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du siecle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de substituer la pendule au balancier, on les vit dans peu de tems parvenir à un degré de justesse qu'on n'auroit osé espérer sans cette heureuse découverte. *Voyez l'article* Horlogerie.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une assez grande durée pour pouvoir mesurer le tems, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le déterminer ensuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice, 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il suit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un ressort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'est cette partie d'une *horloge* que l'artiste appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui servent à sonner ou à répéter les heures, les noms de *sonnerie*, *répétition*, &c. *Voyez les articles* Sonnerie, Mouvement, Répétition, &c.

Description des grosses horloges, ou horloges de clochers. Depuis le tems de leur invention, la construction générale a été toujours la même jusqu'aux environs de 1732, que M. Leroi pere inventa les *horloges* horisontales, qui sont incontestablement préférables aux autres.

Nous avons représenté dans nos planches une grosse *horloge* horizontale vue par-dessus. La cage, qui est une espece de rectangle, est composée des barres *AB*, *BC*, *CD*, *DA*, qui sont retenues ensemble par des clavettes. Ces barres sont posées sur le champ, afin qu'elles aient plus de forces. *FE* est une autre barre posée dans le même sens, & qui sert à porter les pivots de la sonnerie & du mouvement. Le rectangle *EFCD* contient le mouvement, *R* est la grande roue; *G* le rouleau sur lequel s'enveloppe la corde qui porte le poids. Ce rouleau porte un cliquet *q*, qui s'engage dans les croisées de la grande roue de façon que le rouleau peut bien tourner de *G* en *X* sous la grande roue; mais de *G* en *P* il ne le peut pas. *H* est la seconde roue; *I* la roue de rencontre, & *KF* la verge des palettes à laquelle le pendule est attaché; mais qu'on ne peut voir ici à cause que l'on voit l'*horloge* en dessus. Ainsi supposant que le poids *P* entraîne le rouleau, il fera tourner la grande roue qui fera tourner la seconde roue, ainsi de suite jusqu'à la roue de rencontre qui les tourneroit avec toute la vîtesse qui lui est imprimée par le poids, si cette vitesse n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre est obligée de faire vibrer en agissant sur les palettes *KK*. On voit par là, qu'ici le poids *P* produit le mouvement, & que l'action du pendule sur la roue de rencontre au moyen des palettes *KK* le modifient. Les nombres des roues & des pignons sont 80 à la grande roue; 10 au pignon de la seconde roue, qui est de 72; 8 au pignon de la roue de rencontre, qui a 25 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il est facile de voir qu'en conséquence de ces nombres la pendule battera les secondes. *Voyez* là-dessus *les articles* Nombre, Vibration, Echappement, Pendule, &c.

Dans cette *horloge*, il y a, comme on voit, trois roues au mouvement; mais comme le nombre des roues est toûjours desavantageux, à cause que, multipliant les frottemens de l'*horloge*, elles en augmentent les inégalités; il s'en suit que lorsqu'on le peut, il est toûjours avantageux de diminuer leur nombre, & qu'il feroit mieux dans ce cas-ci de n'avoir que deux roues: par-là on gagneroit deux avantages; car, on diminueroit non-seulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a toûjours plus de puissance régulatrice. C'est ainsi que dans l'*horloge* exécutée sous les yeux de mon pere pour le séminaire des missions étrangeres, on n'a mis que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration est de deux secondes.

Le remontoir est formé par la lanterne *N*, qui engrene les dents de la roue *O* adaptée sur le rouleau; ainsi au moyen de la manivelle 20, on remonte le poids.

La sonnerie est contenue dans le rectangle *ADEF*; 4, *Z* & *Y* sont la grande roue, le rouleau & la lanterne du remontoir, qui sont construits de même que dans le mouvement, excepté cependant que la grande roue a des chevilles au nombre de 9, qui servent à lever la bascule du marteau; 12 est la seconde roue, 21 est le pignon du volant, & 18, 19 le volant; 6, 5, 9 est la bascule du marteau, dont la partie 9, comme on peut le voir dans *la tige*, s'avance sur les chevilles; *r* 9 *a* est la premiere détente mobile dans les points *c* & *b*: cette détente a une partie *a*, qui doit s'avancer dessous la partie 3, 21 du volant. *SUT* ☿ est la seconde détente, dont la partie ☿ ou le compteur entre dans les entailles du chaperon. La cheville *u* sur la tige du pignon du volant forme l'arrêt de la sonnerie; lorsque la premiere détente *r* 9 *a* est levée par la roue de cadran, elle éleve au moyen de la partie *S* la détente *ST*, & la dégage de la cheville *u*; mais, dans le même moment, le volant est arrêté par la partie 21, 3, qui rencontre la partie *a* de la premiere détente, de sorte que la sonnerie ne peut partir que lorsque cette détente n'étant plus soûtenue par la cheville de la roue de cadran, elle tombe & dégage le pignon du volant. Les nombres sont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engrene. Quant à la seconde roue & au pignon du volant, leur nombre est indéterminé. *Voyez* là-dessus *l'article* Sonnerie. La roue de compte a 90; le pignon, dans lequel elle engrene, fixé sur l'extrémité de l'arbre de la grande roue *a* 9; de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau, nombre de coups qu'une *horloge* doit sonner dans 12 heures, lorsqu'elle sonne les demies. *Voyez l'article* Sonnerie.

Les grosses *horloges* anciennes ne different point essentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la sonnerie, au volant & aux détentes, &c. mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y sont placées. Cette cage est composée d'onze pieces; savoir, de cinq montans, de quatre piliers, & de deux rectangles, l'un supérieur, l'autre inférieur, semblables à-peu-près à celui de l'*horloge* que nous venons de décrire; chaque rectangle est ajusté & retenu avec les piliers de la même façon que les barres *BC*, *AD*, avec les barres *CD*, *AB*, ils ont chacun au milieu une traverse comme *E F*, qui sert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans sont placés au milieu des petits côtés des rectangles, de sorte que ces trois montans sont sur la même ligne, & vis-à-vis les uns des autres: ils servent à soûtenir les roues de la sonnerie & du mouvement. Le quatrieme montant est placé sur l'un des deux côtés des rectangles; son usage est de soûtenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant est opposé à celui qui porte la roue de compte, & sert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui la doit faire tourner. Il suit de cette disposition des montans dans les grosses *horloges* ordinaires, que les roues du mouvement & de la sonnerie ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale, ou à-peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids sur l'axe de la grande roue, est beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être; inconvénient qui ne subsiste point dans l'*horloge* de M. le Roy, & qui est d'autant plus considérable que la grande roue est obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la sonnerie. Pour bien comprendre la raison de ceci, imaginez qu'il y ait une puissance en *P*, qui tende à faire tourner la grande roue, & que la rue *H* dans le pignon de laquelle elle engrene, au lieu de se mouvoir, soit arrêtée fixément; il est clair que l'on peut supposer que le fuseau *e* sur lequel la dent porte, est le point d'appui de la grande roue, & qu'étant entraînée en en-bas par la puissance *P*, son pivot en conséquence de cette action appuie sur la parois de son trou avec une certaine force: or, pour estimer cette force, on peut regarder la distance entre le point *e* & l'axe de la grande roue comme un levier de la troisieme espece, dont le point d'appui comme *e* est à un bout, le poids ou la résistance à l'autre, & la puissance comme *P* au milieu; mais on sait que dans un levier de cette espece la puissance est toûjours plus grande que le poids: donc la pression du pivot sur son trou occasionnée par la puissance, est moindre que cette puissance, & cela dans le rapport de la distance *de* d'entre le rouleau

lean & le point d'appui à celle qui est entre l'axe de la grande roue & ce même point.

Mais si l'on suppose pour un moment que la même puissance, au lieu d'être en P, soit en X, & qu'elle tende à faire tourner la roue de G en X, le levier deviendra par ce changement de la seconde espece, la puissance étant à une extrémité, le point d'appui à l'autre, & le poids ou la résistance entre les deux; mais dans un levier de cette espece, la puissance est toûjours plus grande que le poids; donc la pression du pivot sur son trou, occasionnée par la puissance, sera plus grande que cette puissance même, & cela dans le rapport du diametre du rouleau, plus la distance $d\,e$ à cette même distance; donc lorsque la puissance, qui fait tourner la roue, est entre son pivot & le pignon, la pression est toûjours moindre que cette puissance; & que lorsqu'elle est de l'autre côté, & que le pivot est entre elle & le point d'appuy, cette pression est au contraire toûjours plus grande, mais les frottemens sont dans le même rapport que les pressions; donc, *&c.*

Ainsi on voit qu'il faut toûjours, autant qu'on le peut, que le poids ou la puissance qui fait tourner la grande roue, soit entre son pivot & le pignon, dans laquelle elle engrene.

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine.*) noms que l'on donne sur mer à un petit vaisseau composé de deux especes de bouteilles de verres jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plûtôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est de-là que les matelots appellent une derniere heure une *horloge*, divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit *horloges*, ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple & si connue, qu'elle ne mérite pas une description particuliere; cependant on peut en voir la construction dans le *Traité de la construction des instrumens de Mathématique*, de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau.

Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit, *l'horloge dort*, lorsque la sable s'arrête, c'est à quoi le timonier doit prendre garde; & *l'horloge moud*, lorsque le sable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne aux artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE les connoissances qu'il faut avoir pour posséder cette science, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la Géométrie, du calcul, des méchaniques, la Physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'Astronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *Horlogers* de Paris forment un corps ou communauté, dont le nombre n'est point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les statuts ou lois de la communauté des *Horlogers* portent en substance.

1°. Qu'il ne sera permis à aucun Orfevre, ni autre de quelqu'état & métier qu'il soit, de se mêler de travailler & négocier directement ou indirectement aucunes marchandises d'horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'est reçu maître *horloger* à Paris, sous peine de confiscation des marchandises & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne sera reçu de la maîtrise d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'*horloger*, par examen & par essai qui se fera en la boutique de l'un des gardes-visiteurs dudit art; ensemble que les chef-d'œuvres qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger* qu'il ne soit de bonne vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le tems porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprentif, que le premier n'ait fait les sept premieres années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au-dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boëtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelques villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité seulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & jouir du privilége d'icelui métier, pourvû que icelles ayent en leur maison hommes, sœurs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des privileges d'icelui.

Election des gardes-visiteurs, statuts de 1544. 1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *Horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appellés aux élections des gardes-visiteurs *Horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appellés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur reception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres ainsi qu'il est accoûtumé.

Convocation d'assemblées & reddition de comptes.

Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'il n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge sont tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté reçus ou non-reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *Horlogers*, sera tenu d'avoir un registre-journal, qui sera cotté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera au jour & à mesure qu'elles seront faites.

Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres. 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visitation à tel jour & heure que bon leur semblera, appeller avec eux un sergent du Châtelet, sur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, soit en général ou en particulier; & faisant icelle visitation, prendre, saisir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui se trouveront mal-façonnés & de mauvaises étoffes, pour être par eux plus amplement vûs & visités, & être représentés en justice.

2°. Les gardes-visiteurs feront par chacun an chez chaque maître & veuve de maître, autant de visites qu'ils jugeront nécessaires; pour les maintenir dans la discipline qu'ils sont obligés d'observer, à condition que les maîtres n'en payeront que quatre

La communauté des *horlogers* de Paris est de la jurisdiction du lieutenant de police, ainsi que les autres corps de cette ville; ce qui concerne le titre des matieres d'or & d'argent dont on fait les boëtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'Horlogerie, ſont dépendantes de la communauté.

Extraits par F. B. *du livre des ſtatus* des Horlogers *de Paris*.

HORLOGERIE, (*ordre encyclopédique*, *Méchanique*, *Phyſique*, *ſcience du mouvement*, &c.) *L'Horlogerie* eſt l'art de faire des machines qui meſurent le tems. L'art de meſurer le tems a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les ſiecles les plus reculés, puiſque cette connoiſſance eſt néceſſaire pour diſpoſer des momens de la vie: cependant il ne paroît pas que les anciens ayent eu aucune connoiſſance de l'*Horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer les *cadrans ſolaires*, de faire des *clepſydres* ou *ſabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il eſt vraiſſemblable que les premiers moyens que l'on a mis en uſage pour meſurer le tems, ont été les révolutions journalieres du ſoleil: ainſi le tems qui s'écoule depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, fit une meſure qui fut appellée un *jour*, & le tems compris depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever fit la *nuit*; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle meſure étoit défectueuſe, puiſque ces ſortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver: il paroît que l'on ſe ſervit enſuite du tems qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du ſoleil au-deſſus de l'horiſon (lequel on nomme *midi*), juſqu'à ſon retour au même point; mais comme les beſoins des hommes augmenterent à meſure qu'ils devinrent plus inſtruits, cela les obligea à avoir des diviſions du tems qui fuſſent plus petites. Ils diviſerent donc le tems qui s'écoule entre deux midis, c'eſt-à-dire une révolution du ſoleil en vingt-quatre parties ou heures, de-là l'origine des cadrans ſolaires dont les heures ſont marquées par des lignes; voilà en gros l'origine de la meſure du tems par le mouvement du ſoleil: or on voit que cette maniere étoit ſujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit ſavoir l'heure pendant la nuit, ni lorſque le ſoleil étoit caché par des nuages; c'eſt ce qui donna lieu à l'invention des clepſydres ou horloges d'eau, *&c.*

Cette derniere maniere de meſurer le tems, toute imparfaite qu'elle eſt, a ſervi juſqu'à la fin du dixieme ſiecle, qui eſt l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement eſt communiqué par des roues dentées, la vîteſſe réglée par un balancier, l'impulſion donnée aux roues par un poids, & le tems indiqué ſur un cadran diviſé en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue; cette aiguille fait un tour en douze heures, c'eſt-à-dire deux tours depuis le midi d'un jour au midi ſuivant. Lorſque l'on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premiers furent placés aux clochers des égliſes; des ouvriers adroits & intelligens enchérirent ſur ces découvertes, en ajoûtant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office eſt de faire frapper un marteau ſur une cloche les heures indiquées ſur le cadran; de ſorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit ſavoir les heures pendant la nuit ſans le ſecours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monaſteres; car il falloit qu'avant cette invention les religieux obſervaſſent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du ſervice, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux; auſſi attribuoit-on l'invention des horloges à roues au moine Gerbert, qui fut enſuite archevêque de Reims environ en 991, & enfin pape ſous le nom de Silveſtre II. on s'eſt ſervi juſques en 1651 de cette invention. *Voyez* l'*Hiſtoire de France* du préſident Hénault, *tome I. p.* 126.

Quand on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit des plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'eſt à ce tems que remonte l'origine du reſſort ſpiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on ſe ſert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement expoſée à des mouvemens, inclinaiſons, *&c.* qui empêcheroient l'action du poids, on fit auſſi des montres à ſonnerie. C'eſt proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*Horlogerie*; la juſteſſe, à laquelle on parvint pour meſurer le tems en ſe ſervant des horloges & des montres, étoit infiniment au-deſſus de la juſteſſe des ſabliers & horloges d'eau; auſſi faut-il avouer que c'eſt une des belles découvertes de ces tems-là: mais elle n'étoit rien en comparaiſon de la perfection que l'*Horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, crea de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en regler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un reſſort ſpiral, qui produiſit ſur le balancier le même effet que la peſanteur ſur le pendule.

La juſteſſe de ces machines devint ſi grande par ces deux additions, qu'elle ſurpaſſe autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étoient au-deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'apperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fût l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle eſt telle que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toûjours dans le même tems: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde entre leſquelles le fil paſſoit; enſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit des plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand tems, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéleré; & tellement que ſoit que le pendule décrivît des plus grands ou des plus petits arcs, le tems des oſcillations étoit toûjours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu a cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faſſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les tems des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *piroüette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cone; & tourne toûjours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, enſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cones inégaux, cela ne change point les tems des révolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le tems des révolutions eſt toûjours le même; ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des révolutions du pendule eſt fondé ſur une théorie qui m'a toûjours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le tems, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit: ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé, *de horlogio oſcillatorio*. Je rapporterai ſes propres paroles.

„ Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on n'a-
„ voit ſoit par écrit, ſoit par tradition, aucune connoiſ-
„ ſance de l'application du *pendule* aux horloges, encore
„ moins de la cycloïde dont je ne ſache pas que per-
„ ſonne me conteſte l'addition.

„ Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que
„ j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere; donc la date
„ de l'impreſſion differe de ſept années celle des écrits
„ où cette invention eſt attribuée à d'autres; quant à
„ ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Gali-
„ lée, les uns diſent qu'il paroît que ce grand homme
„ avoit tourné ces recherches de ce côté; mais ils font
„ plus, ce me ſemble, pour moi que pour lui, en avouant
„ tacitement qu'il a eu dans ſes recherches moins de
„ ſuccès que moi. D'autres vont plus loin, & préten-
„ dent que Galilée ou ſon fils a effectivement appliqué
„ le pendule aux horloges; mais quelle vraiſſemblance

„ y a-t-il

„ y a-t-il qu'une découverte aussi utile, non-seulement „ n'eût point été publiée dans le tems même où elle „ a été faite, mais qu'on eût attendu pour la revendi- „ quer huit ans après la publication de mon ouvrage? „ dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raison „ particuliere pour garder le silence pendant quelque „ tems? Dans ce cas, il n'est point de découvertes qu'on „ ne puisse contester à son auteur „....

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle est dans la théorie, n'a pas eu le succès que M. Huyghens s'en étoit promis; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer; mais la principale cause dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût suspendu par un fil flexible; or ce fil étoit susceptible des effets de l'humidité & de la sécheresse; & d'ailleurs il ne pouvoit supposer qu'une lentille legere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande résistance de l'air, ses surfaces étant d'autant plus grandes, que les corps sont plus petits. Or cette lentille devenoit sujette par ces raisons à causer des variations à l'horloge, & d'autant plus que la force motrice, soit le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand, ce qui produisoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit sur les oscillations du pendule libre, c'est-à-dire, qui fait ses oscillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut servir que pendant quelques heures à mesurer le tems; & lorsqu'il est appliqué à l'horloge, ses oscillations sont troublées par la pression de l'échappement qui en entretient le mouvement; ensorte que, selon la nature de l'échappement, c'est-à-dire, que selon l'échappement est à repos ou à recul, les oscillations se font plus vite ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Aussi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules, c'est de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas sensiblement des petites portions de cycloïde; ensorte qu'en faisant décrire au pendule de petits arcs, les oscillations en seroient isochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinssent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit usage des petits arcs; ce qui donna la facilité de faire en même tems usage des lentilles pesantes. Le sieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même tems des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles pesantes. Ce principe a été suivi depuis ce tems par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait usage; il fit même des lentilles pesant environ 50 à 60 livres; c'est le même systême qu'a suivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la construction & l'exécution des pendules astronomiques, parce qu'elles étoient lorsque Huyghens les imagina. Les premiers horloges à pendule qui furent faites sur ces principes alloient 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui pese deux livres, & dont la descente est de cinq piés.

Au reste cette perfection que l'*Horlogerie* a acquise n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi *pendules*, & le balancier gouverné par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusques à Huyghens l'*Horlogerie* pouvoit être considérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la Géométrie & de la Méchanique pour ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, & dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la Géometrie, le calcul, la Méchanique & la Physique ont de plus sublime.

La grande précision avec laquelle le pendule divise le tems, facilita & donna lieu à de bonnes observations; ce qui fit appliquer des nouvelles divisions aux machines qui mesurent le tems. On divisa donc la 24e partie du jour, c'est-à-dire l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties que l'on nomme *secondes*, & la seconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainsi de suite. Ainsi la révolution journaliere du soleil d'abord divisée en 24 parties, l'est maintenant en 86400 secondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & secondes; pour cet effet on disposa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure: celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes, on disposa la machine de maniere qu'une de ses roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, & les 60 à une minute; on ajoûta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser & à marquer exactement les parties du tems, les artistes Horlogers imaginerent à l'envi différens méchanismes, comme les pendules à réveils, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la semaine, les années, les quantiemes & phases de la lune, le lever & le coucher du soleil, les années bissextiles, *&c.* Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui sont très-ingénieuses & utiles: la premiere est la *répétition*, cette machine soit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on sait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La seconde est l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les Astronomes ont découvert après bien des observations, que les révolutions journalieres du soleil ne se font pas tous les jours dans le même tems, c'est-à-dire, le tems compris depuis le midi d'un jour au suivant, n'est pas toûjours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, & plus court en d'autres. Or le tems mesuré par les pendules étant uniforme par sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement les écarts du soleil. On a donc imaginé un méchanisme qui est tel que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille des minutes suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'*Horlogerie* ait produites jusques ici sont, les *spheres mouvantes* & les *planispheres*.

On appelle *sphere mouvante*, une machine tellement disposée, qu'elle indique & imite à chaque moment la situation des planetes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses: en un mot, elle représente en petit le systême de notre monde. Ainsi, selon le dernier systême reçû par les Astronomes, on place le soleil au centre de cette machine, qui représente la sphere du monde. Autour du soleil, tourne mercure; ensuite sur un plus grand cercle on voit *vénus*, puis la terre avec sa lune; après elle mars, ensuite jupiter avec ses quatre satellites, & enfin saturne avec ses cinq satellites ou petites lunes; chaque planete est portée par un cercle concentrique au soleil; ces différens cercles sont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, lesquelles sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete employe & imite parfaitement dans la machine le tems de la révolution que les Astronomes ont déterminé; ainsi mercure tourne autour du soleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 secondes. La lune fait sa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes; mars en un an 321 jours 18 heures, jupiter en onze ans 316 jours, & saturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La sphere mouvante n'est pas d'invention moderne, puisque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit composé & fait une qui imitoit les mouvemens des astres. On a fait dans ces derniers tems plusieurs spheres mouvantes, mais la plus parfaite dont on ait connoissance, est celle qui est placée à Versailles, laquelle a été calculée par M. Passement, & exécutée par d'Authiau.

On a aussi composé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la sphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planispheres*, les révolutions des planetes sont marquées sur un même plan par des ouvertures faites au cadran sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvemens célestes.

On a ainsi enrichi l'*Horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il seroit trop long de rapporter ici; on peut consulter les ouvrages d'*Horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute; on trouvera sur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieusement imaginées pour parvenir à exécuter aisément toutes les parties

ties qui composent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes sortes de pieces: cet ouvrage est proprement un recueil de machines d'*Horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*Horlogerie* embrasse; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoissances pour posséder cette science.

L'*Horlogerie* étant la science du mouvement, cet art exige que ceux qui le professent connoissent les lois du mouvement des corps; qu'ils soient bons géometres, méchaniciens, physiciens; qu'ils possedent le calcul, & soient nés non seulement avec le génie propre à saisir l'esprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entens donc pas ici par l'*Horlogerie*, ainsi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vû faire, & sans savoir sur quoi cela est fondé; ce sont les fonctions du manœuvre: mais disposer une machine d'après les principes, d'après les lois du mouvement, en employant les moyens les plus simples & les plus solides; c'est l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiste horloger qui puisse devenir célebre; il faut premierement sonder sa disposition naturelle, & lui apprendre ensuite la méchanique, *&c.* Nous allons entrer dans le détail de ce qu'il nous paroît devoir lui servir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on mesure le tems; comment les roues agissent les unes sur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premieres notions, on lui fera sentir la nécessité de savoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiste pour mettre en exécution les principes & les regles que ces sciences prescrivent; d'après cela on le fera étudier en même tems les machines & les sciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoissances la main d'œuvre que comme l'accessoire.

Quand il sera question des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; comment on peut parvenir à les construire tels, qu'ils donnent la plus grande justesse, de quoi cela est dépendant; de la nécessité de connoître comment les fluides résistent aux corps en mouvement; de l'obstacle qu'ils opposent à la justesse; comment on peut rendre cette justesse la plus grande possible; de l'étude sur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette résistence la moindre possible; du frottement qui résulte du mouvement des corps qui se meuvent les uns sur les autres; quels effets il en résulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité possible; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenser; de l'obstacle qui en résulte pour la justesse des machines qui mesurent le tems; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occasionnent, de l'utilité de la Physique pour ces différentes choses, *&c.* Après l'avoir ainsi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faisant seul sentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la nécessité d'avoir quelque notion d'Astronomie; c'est ainsi que les machines même serviront à lui faire aimer cet art, que les sciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'absolue nécessité, & celle de joindre à ces connoissances la main d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ses machines d'après les regles que prescrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui sont plus faciles à cause de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'executer toutes sortes d'effets & compositions.

La grande variété que l'on se permet, accoutume aussi l'esprit à voir les machines en grand: d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines précisions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainsi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & possédant l'exécution, il passera aisément à la pratique des montres, & d'autant mieux que le même esprit qui sert à composer & exécuter les pendules est également applicable aux montres qui ne sont en petit que ce que les pendules sont en grand.

Au reste, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne se forme que par l'usage; mais cela se fait d'autant plus vîte, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'est pour cette raison que je conseille de commencer par l'étude de la science avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même tems.

Il est essentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec précision, mais cela ne suffit pas encore. On ne possede pas l'*Horlogerie* pour en avoir les connoissances générales; ces regles que l'on apprend sont applicables dans une machine actuellement existente, ou dans d'autres qui seroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en usage, & composer de nouvelles machines, c'est à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne possedent que des regles, & qui ne sont pas doués de cet heureux génie que la nature seule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorsqu'on joint à ce don de la nature celui des Sciences, on ne peut que composer de très-bonnes choses.

On voit d'après ce tableau, que pour bien posséder l'*Horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette science, l'art d'exécuter, & le talent de composer, trois choses qui ne sont pas faciles à réunir dans la même personne; & d'autant moins, que jusques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*Horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'est que la derniere; cela est si vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée fera de très-grands écarts si elle ne l'est pas sur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien si les principes sont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais persuadé qu'elle ne doit être qu'en sous-ordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine: je souhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à sa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me soupçonne de dépriser ce que je ne possede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules, & en des parties très-difficiles: en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus insister sur cela, que la plûpart des personnes qui se mêlent de l'*Horlogerie* sont fort éloignées de penser qu'il faille savoir autre chose que tourner & limer. Ce n'est pas uniquement leur faute; leur préjugé naît de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commissions & à ébaucher quelques pieces d'*Horlogerie*. S'il parvient au bout de ce tems à faire un mouvement, il est supposé fort habile. Il ignore cependant fort souvent l'usage de l'ouvrage qu'il a fait. Il se présente avec son savoir à la maîtrise; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui est prescrit, est reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & se dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, si un homme, ainsi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui professent l'Horlogerie. Mais il est à propos de distinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiste qui possede les principes de l'art: ce sont deux personnes absolument différentes. Le premier pratique en général l'*Horlogerie* sans avoir les premieres notions, & se dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le second embrasse au contraire cette science dans toute son étendue: on pourroit l'appeller l'*architecte-méchanique*; un tel artiste ne s'occupe pas d'une seule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut construire. Il détermine la position de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimensions; en un mot, il construit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui sont capables d'en exécuter chaque partie. C'est sous ce point de vûe que l'on doit considérer l'*Horlogerie*, & que l'on peut espérer d'avoir des bonnes machines, ainsi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre est très-grand; chaque partie est exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même chose.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre se divise en trois branches, lesquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'*Horlogerie*. La

La premiere, les ouvriers qui font les groſſes horloges des clochers, *&c.* on les appelle *horlogers-groſſiers*.

La ſeconde eſt celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers-penduliers*.

La troiſieme eſt celle des ouvriers qui font les montres; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les groſſes *horloges* ſont des eſpeces de ſerruriers-machiniſtes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans leſquels doivent être placées les roues. Ils forgent auſſi leurs roues, qui ſont de fer & leurs pignons d'acier; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir diviſées au nombre des parties convenables: ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour diſpoſer cés ſortes d'ouvrages; car il faut de l'intelligence pour diſtribuer avantageuſement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, ſans cependant les rendre plus peſantes qu'il n'eſt beſoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les conſtructions de ces machines varient ſelon les lieux où elles ſont placées; les conduites des aiguilles ne ſont pas faciles; la grandeur totale de la machine & des roues, *&c.* eſt relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour ſonner les heures; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour compoſer avantageuſement ces ſortes de machines, il eſt néceſſaire de poſſéder la théorie de l'Horlogerie; ces mêmes ouvriers font auſſi les *horloges* de château, d'eſcalier, *&c.*

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, eſt ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel conſiſte dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle *faiſeurs de mouvement en blanc*, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite conſiſte dans la dureté des roues & pignons; les dents des roues doivent être également groſſes, diſtantes entr'elles, avoir les formes & courbures requiſes, *&c.*

2°. Le finiſſeur eſt celui qui termine les dents des roues, c'eſt-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans leſquels ils doivent tourner; il fait les engrénages, l'échappement, fait faire les effets à la ſonnerie, *&c.* ou à la répétition. Il ajuſte les aiguilles, enfin les finit; ajuſte les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reſte au méchaniſte, c'eſt-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, ſi, par exemple, les engrénages ſont bien faits, ainſi que les pivots des roues, ſi l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, ſi la peſanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit ſont relatifs à la force motrice, *&c.* les effets de la ſonnerie ou répétition.

3°. La fendeuſe eſt une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiſeur des reſſorts fait les reſſorts des pendules; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiſeur de reſſorts, c'eſt qu'il faſſe le reſſort fort long & de bon acier, que la lame diminue inſenſiblement de force depuis le bout extérieur juſqu'au centre; qu'il ſoit trempé aſſez dur pour ne pas perdre ſon élaſticité, mais pas aſſez pour caſſer. Il faut que l'action du reſſort, en ſe débandant, ſoit la plus égale poſſible, que les lames ne ſe frottent pas en ſe développant.

5°. Il y a les faiſeurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules: ces ouvriers font auſſi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à ſecondes, *&c.*

8°. Le poliſſeur eſt un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule; le finiſſeur termine & polit celles d'acier.

9°. Les émailleurs ou faiſeurs de cadrans de pendules.

10°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

11°. Les ciſeleurs font les battes à cartels pour les pendules.

12°. Les ébéniſtes font les boîtes de marqueterie & autres: les horlogers doivent diriger les ébéniſtes & ciſeleurs pour le deſſein des boîtes; & comme ils ne ſont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il eſt à propos qu'ils conſultent des architectes ou de bons deſſinateurs.

13°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, *&c.*

14°. Les metteurs en couleurs: ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, *&c.* cette couleur imite la dorure.

15°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

16°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les poliſſent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines compoſées, ſont exécutées par différens ouvriers en blanc, finiſſeurs, *&c.* & ſont conduites & compoſées par l'horloger.

Des ouvriers qui travaillent aux montres. 1°. Le faiſeur de mouvemens en blanc: il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, leſquels exigent à peu-près les mêmes precautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres ſimples.

2°. Le faiſeur de rouage; c'eſt une ſorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers ſont ceux qui font cette partie de la répétition qui eſt ſous le cadran, dont le méchaniſme eſt tel, que lorſque l'on pouſſe le bouton ou pouſſoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqué par les aiguilles.

4°. Le finiſſeur eſt l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiſeur de mouvemens. Il y a deux ſortes de finiſſeurs, celui qui finit le mouvement des montres ſimples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finiſſent les pivots des roues, les engrénages. Quand les montres ſont à roues de rencontre, les finiſſeurs font auſſi l'échappement. Le finiſſeur égaliſe la fuſée avec ſon reſſort; il ajuſte le mouvement dans la boîte, remonte la montre dorée, & la fait marcher. Reſte à l'horloger à la revoir, à examiner les engrénages, les groſſeurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajuſtemens du ſpiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fuſée, *&c.* Il retouchera lui-même les parties qui ne ſont pas ſelon les regles, & donnera ainſi l'ame à la machine; mais il faut premierement qu'elle ait été conſtruite ſur des bons principes.

5°. Les faiſeurs d'échappemens des montres à cylindre; ceux-ci ne font que les échappemens, c'eſt-à-dire, la roue de cylindre, le cylindre même ſur lequel ils fixent le balancier, ils ajuſtent la couliſſe & le ſpiral. Comme aucun des échappemens connu ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'eſt à ces méchaniſtes, qui font faire des échappemens, à preſcrire la diſpoſition & les dimenſions de l'échappement, c'eſt-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la diſpoſition de la machine & à la force du reſſort, puiſque, comme nous le verrons, c'eſt ſur ce rapport que roule toute la juſteſſe des montres.

6°. Le faiſeur des reſſorts des montres, il ne fait que les petits reſſorts.

7°. La faiſeuſe de chaînes de montres; on tire cet ingénieux aſſemblage de Genève ou de Londres.

8°. Les faiſeuſes de ſpiraux; on tire auſſi les ſpiraux de Genève.

Un ſpiral exige beaucoup de ſoin pour être bon, & ſa bonté eſt eſſentielle dans une montre. Il faut qu'il ſoit du meilleur acier poſſible; qu'il ſoit bien trempé, afin qu'il reſtitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit, ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiſeur de cadrans.

10°. Les faiſeurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, roſettes, *&c.*

12°. Les doreuſes, ſont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties de montres. Il faut qu'elles uſent de beaucoup de précautions pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amoliſſent pas.

13°. Les poliſſeuſes ſont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, *&c.* qui ne ſe dorent pas.

14°. Les ouvriers qui poliſſent les pieces d'acier, comme les marteaux, *&c.*

15°. Les fendeuſes de roues.

16°. Ceux qui taillent les fuſées & les roues d'échappement; la juſteſſe d'une roue d'échappement dépend ſur-tout de la juſteſſe de la machine qui ſert à la tailler, elle dépend auſſi des ſoins de celui qui la fend.

Il eſt

Il est donc essentiel d'y apporter des attentions, puisque cela contribue aussi à la justesse de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiseurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciseleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20°. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîte: les horlogers peuvent très-bien, sans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres; il faut pour cela qu'ils fassent choix d'habiles artistes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, soit pour homme, ou pour femme; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & instrumens dont se servent les horlogers; cela seroit long à décrire, & n'est d'ailleurs qu'accessoire, à la main-d'œuvre.

On voit par cette division de l'exécution des pieces d'*Horlogerie*, qu'un habile artiste horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de son art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à mesure qu'ils se font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puisqu'elle est exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même chose; ainsi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'est de construire ses montres & pendules sur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à mesure qu'on l'exécute; de corriger les défauts, lorsque cela l'exige: enfin, lorsque le tout est exécuté, il doit rassembler les parties, & établir entre elles l'harmonie, qui fera l'ame de la machine. Il faut donc qu'un tel artiste soit en état d'exécuter lui-même au besoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne sait pas exécuter. Il est aisé de voir qu'une machine d'abord bien construite par l'artiste, & ensuite exécutée par différens ouvriers, est préférable à celle qui ne seroit faite que par un seul, puisqu'il n'est pas possible de s'instruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même tems avec la perfection dont est capable l'ouvrier qui borne toutes ses facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*Horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art est parvenu à son plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*Horlogerie* avec des soins & une délicatesse surprenante; ce qui prouve sans doute l'adresse de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la science, puisque les principes n'en sont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la justesse de la marche des montres & pendules, qui est le propre de l'*Horlogerie*. Il seroit donc à souhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes; & qu'on ne fît pas consister le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'est que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la composition, ce qui est le fruit du génie.

L'*Horlogerie* ne se borne pas uniquement aux machines qui mesurent le tems; cet art étant la science du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de son ressort. Ainsi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & instrumens, comme, par exemple, les instrumens propres à l'Astronomie & à la Navigation, les instrumens des Mathématiques, les machines propres à faire des expériences de Physique, &c.

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la société royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des instrumens d'Astronomie, & les connoissances qu'il possedoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la science de l'*Horlogerie* les érige toutes. Il est vrai qu'il faut pour cela des génies supérieurs; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artistes.

Nous distinguerons trois sortes de personnes, qui travaillent ou se mêlent de travailler à l'*Horlogerie*: les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application & sans chercher à sortir de leur ignorance; ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, le hazard ayant décidé du choix de leur état.

Les seconds sont ceux qui par une envie de s'élever, fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse. Enfin le petit nombre renferme ces artistes intelligens qui, nés avec des dispositions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une disposition particuliere donnée par la nature; cette disposition seule tient lieu de tout; lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties: si on veut faire usage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique; & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser: enfin rien n'échappe à ses observations, & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint aux dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'ici à lui?

Il est sans doute rare de trouver des génies heureux, qui réunissent toutes ces parties nécessaires; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motif pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art: il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'*Horlogerie* & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers, ou qui ne sont que des ouvriers ou des charlatans: enfin confier l'administration du corps de l'*Horlogerie* aux plus intelligens: faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de méchanique pour composer des pieces d'*Horlogerie*, il est à propos de les vérifier par des expériences; car, quoique ces principes soient invariables, comme ils sont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différens & assez difficiles à analyser: nous observerons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres sont faites par des gens sans intelligence qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénible que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un méchanisme composé sans regle, sans principe, & sans vûe; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences, est composée des artistes instruits des principes des machines, des lois du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, & qui doués d'un génie qui sait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la maniere la plus avantageuse, ensorte que s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analysés. J'avoue qu'une telle maniere de voir est très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à fort peu de personnes de faire des expériences utiles, & qui ayent un but marqué.

L'*Horlogerie* livrée à elle-même sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée par sa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes, qui aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les eût encouragés par des récompenses. Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglois que l'on fit venir en France du tems de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roy*, éleve de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully *, il profita de ses lumieres; cela joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui; celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le

* C'est à Sully que nous devons la *regle artificielle du tems*, fort bon livre.

le *traité d'Horlogerie* de M. Thiout; on ne doit pas oublier feu Jean-Baptiste Dutertre, fort habile horloger; Gaudron, Pierre le Roy, *&c.* Thiout l'aîné, dont le *traité d'Horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artistes grand nombre de recherches, & sur-tout la perfection de la main-d'œuvre; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la mesure du tems, ils n'en ont aucunement traité; il n'est pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'absurdités; le seul ouvrage où il y ait des principes est le *Mémoire* de M. Rivaz, en réponse à un assez mauvais écrit anonyme contre ses découvertes; nous devons à ce *Mémoire* & à ces disputes l'esprit d'émulation qui a animé nos artistes modernes; il seroit à souhaiter que M. de Rivaz eût suivi lui-même l'*Horlogerie*, ses connoissances en méchanique auroient beaucoup servi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artistes qui ont enrichi l'*Horlogerie*, méritent tous nos éloges; puisque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant sacrifié pour cela leur fortune: car il est bon d'observer qu'il n'est pas de l'*Horlogerie* comme des autres arts, tels que la Peinture, l'Architecture ou la Sculpture; dans ceux-ci l'artiste qui excelle est non-seulement encouragé & récompensé; mais, comme beaucoup de personnes sont en état de juger de ses productions, la réputation & la fortune suivent ordinairement le mérite. Un excellent artiste horloger peut au contraire passer sa vie dans l'obscurité, tandis que des impudens, plagiaires, des charlatans & autres miserables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dûs au mérite: car le nom qu'on se fait dans le monde, porte moins sur le mérite réel de l'ouvrage que sur la maniere dont il est annoncé, il est aisé d'en imposer au public qui croit le charlatan sur sa parole, vû l'impossibilité où il est de juger par lui-même.

C'est à l'esprit d'émulation, dont nous venons de parler, que la société des arts, formée sous la protection de M. le Comte de Clermont, dut son origine. On ne peut que regretter qu'un établissement qui auroit pu être fort utile au public, ait été de si courte durée; on a cependant vû sortir de cette société de très-bons sujets qui illustrent aujourd'hui l'académie des Sciences (*a*), & différens *Mémoires* (*b*) fort bien faits sur l'*Horlogerie*. De concert avec plusieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette espece d'académie, & proposé à feu Mrs Julien le Roy, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort desiré qu'il réussît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être si un tel en étoit; cette petitesse me fit concevoir la cause de la chûte de la société des arts, & desespérer de la rétablir, à moins que le ministere ne favorisât cet établissement par des récompenses qui serviroient à dissiper ces basses jalousies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une société ou académie d'*Horlogerie*.

Quoique l'*Horlogerie* soit maintenant portée au très-grand point de perfection, sa position est cependant critique; car si d'un côté elle est parvenue à un degré de perfection fort au-dessus de l'*Horlogerie* angloise par le seul amour de quelques artistes, de l'autre elle est prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut observer pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers sans droit, ni talens, des domestiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choses ôtent insensiblement la confiance que l'on avoit aux artistes célebres, lesquels enfin découragés & entraînés par le torrent, seront obligés de faire comme les autres, cesser d'être artistes pour devenir marchands. L'*Horlogerie* dans son origine en France paroissoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la suite une branche de commerce aussi considérable qu'elle l'est devenue de nos jours; de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle est absolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection: nous possedons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boëtes de pendules & de montres, dont la décoration est fort au-dessus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus envisager l'*Horlogerie* comme un art seulement utile pour nous-mêmes: il faut de plus le considérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'est de l'établissement d'une telle société que l'art de l'*Horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1°. une telle académie serviroit à porter l'*Horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artistes, ce qui est certain, puisque les arts ne se perfectionnent que par le concours de plusieurs personnes qui traitent le même objet.

2°. Les registres de cette société serviroient comme d'archives, où les artistes iroient déposer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus interessés à ce qu'il ne se commît aucune injustice, empêcheroient les vols qui se font tous les jours impunément: sur les mémoires que l'on rassembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'Horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'est faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec succès tant de constructions proscrites, & c'est ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes sortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art se perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir sur ses pas en tournant comme sur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vû.

3° L'émulation que donneroit cette société, serviroit à former des artistes qui partant du point où leurs prédecesseurs auroient laissé l'art, le porteroient encore plus loin; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou se résoudre à être confondu avec le nombre très-considérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en résulteroit un avantage pour chaque membre; car alors le public étant instruit de ceux à qui il doit donner sa confiance, cesseroit d'aller acheter les ouvrages d'*Horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, assûré de ne trouver chez l'artiste que d'excellentes machines; enfin de ces différens avantages, il en résulteroit que la perfection où notre *horlogerie* est portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voisins.

Nota. J'ai fait un *Discours préliminaire* à mon *Essai sur l'Horlogerie*, de cet article que j'avois composé d'abord pour ce Dictionnaire.

HORMEZION, s. f. (*Hist. nat.*) pierre précieuse, dont parle Pline, & qui, selon lui, étoit d'un rouge tirant sur le jaune, & jettoit beaucoup de feu; elle étoit blanche à ses extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) l'*hormin* sauvage, *horminum sylvestre*, *lavandulæ folio*, est la principale espece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuse ne meurt pas tous les ans, ainsi que celle de la sclarée, à qui cette plante ressemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus basses croissent sur d'assez longs pédicules; elles sont rudes, un peu inégales, découpées en plusieurs endroits, & dentelées par les bords: ses tiges sont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, opposées deux à deux aux jointures, sans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs sont rares, verticillées, plus petites que celles de la sclarée, & d'un bleu foncé; leur petit casque s'éleve un peu au-dessus du calice; les ombelles sont à quelque distance les uns des autres, ils ont chacun au-dessus deux feuilles très-petites: le calice de ces fleurs est assez large, & divisé en deux parties; l'inférieure est ouverte dans le milieu, & la supérieure divisée en deux cavités par une cloison. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur assez forte, & qui n'est point desagréable; les lieux pierreux lui sont propres; elle fleurit en Juin & Juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la sclarée, mais dans un degré inférieur; on ne la cultive gueres dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hist. nat.*) pierre précieuse, décrite par Pline & par d'autres anciens naturalistes; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMUS, (*Art orchestriq.*) une des danses principales des Lacédémoniens, dans laquelle des jeunes garçons & des jeunes filles, disposés alternativement & se tenant tous par la main, dansoient en rond,

Les

(*a*) MM. Clairaut & Desparcieux ont été Membres de la société des Arts.

(*b*) De MM. Gaudron & Leroy.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danſes circulaires avoient été inſtituées à l'imitation du mouvement des aſtres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danſes étoient diviſés en ſtrophes & antiſtrophes: dans les ſtrophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche; & dans l'antiſtrophe, on prenoit une détermination oppoſée, c'eſt-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'eſt ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormès* ou danſes en rond ſe trouvent chez toutes les nations, & juſques dans les ballets danſans des modernes: elles exiſtoient déjà du tems d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la deſcription du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui danſoient enſemble, en ſe tenant par la main; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes ſur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes luſtrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, ſoûtenues par des baudriers d'argent; tantôt ils ſe partageoient en pluſieurs files qui ſe mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié ſavant & léger, toutes les filles ſe formoient en rond pour danſer; ces danſeurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaiſir à ce ſpectacle; & au milieu du cercle, il y avoit deux ſauteurs qui faiſoient des ſauts merveilleux...... (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-eſt de Vienne. *Long.* 35. 20. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liége, capitale d'un comté de même nom, qui a ſept lieues de longueur ſur cinq de largeur, à une lieue de la Meuſe & de Ruremonde, à ſix de Maſtricht. *Long.* 23. 30. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORN (*cap de*), *Géog.* il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les Géographes placent communément ce cap, à 57d. 30'. *de longit.* mais il paroît démontré, après d'exactes obſervations, que ſa véritable ſituation eſt à 56d. 28'. *de long.* (*D. J.*)

HORNBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, ſur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille ſud-eſt de Deux-Ponts. *Long.* 26 11. *latit.* 49. 13. (*D. J.*)

HORBERG, (*Géogr.*) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une eſpece de forteresse ſur une montagne; elle eſt ſur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-oueſt de Rotweil, ſix nord-eſt de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 48 10. (*D. J.*)

HORNEDEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Eſſex.

HORNSTEIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) eſpece de pierre ainſi nommée par les mineurs d'Allemagne. *Voyez* CORNE (*pierre de*).

HORODISCZE, (*Géogr.*) petite ville d'Ukraine, au nord de Pultawa, ſur la riviere de Priſol.

HOROGRAPHIE, ſ. f. (*Aſtronomie.*) c'eſt l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photoſciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *ſcribo*, j'écris. *Chambers.* (*O*)

HOROLOGE, (*Lithur.*) eſt le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BREVIAIRE, HOROLOGION. *Dict. de Trév.*

HOROLOGIOGRAPHIE, ſ. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Madeleine, feuillant, a donné un traité ſur la conſtruction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage eſt aſſez complet pour ce qui regarde la pratique & la deſcription de toutes ſortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne ſont point accompagnées de leurs démonſtrations. *Voyez* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a auſſi donné quelquefois le nom d'*Horologiographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *Voyez* HORLOGERIE. (*O*)

HOROLOGION, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom d'un des livres eccléſiaſtiques des Grecs, qui leur ſert comme de breviaire, où ſont marqués tous leurs offices; ſçavoir, celui qu'ils appellent *méſonyctikon*, ou *de minuit*; celui qu'ils diſent dès le grand matin, prime, tierce, ſexte, none, vêpres, &c. Les Grecs ont un grand nombre de livres qui ſont conſacrés aux uſages de l'égliſe: de ſorte qu'ils ſont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorſqu'ils chantent leur office. C'eſt ce qui donna occaſion à Antoine Arcudius, ſous le pape Clément VIII. de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût ſervir comme de breviaire, & qui fût compris dans un ſeul volume; mais les Grecs l'ont rejetté, bien qu'il leur fût plus commode; de ſorte que ce recueil eſt demeuré inutile, ſi ce n'eſt à l'égard de quelques moines grecs qui ne ſont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des ſav.* (*G*)

HOROMETRIE, ſ. f. l'art de meſurer ou de diviſer les heures, & de tenir compte du tems.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *meſure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMS, &c. (*O*)

HOROPTERE, ſ. m. *terme d'Optique*; c'eſt la ligne droite qui eſt tirée par le point où les deux axes optiques concourent enſemble, & qui eſt parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle eſt la ligne *A B* (*Planc. d'Optique*, *fig.* 67.), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E*, parallelement à *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a crû, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la viſion diſtincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* eſt un plan qui paſſe par l'*horoptere*, & qui eſt perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers.*

Les auteurs d'Optique ſe ſont ſervis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cauſe qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet eſt hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, ſelon ces auteurs, c'eſt à l'*horoptere* qu'on rapporte toûjours tous les objets qu'on voit; de ſorte que les objets paroiſſent ſimples lorſqu'ils ſont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorſqu'ils n'y ſont pas. Nous ne prétendons point décider de la juſteſſe de cette explication; il nous paroît ſeulement qu'elle ſe réduit à ceci, qu'un objet eſt vû ſimple, quand il eſt dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne ſe trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'uſage de l'*horoptere*, eſt le P. Aquilon, *Franciſcus Aquilonius*, Jéſuite, dans un gros traité d'Optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. (*O*)

HOROSCOPE, ſ. m. (*Divinat.*) c'eſt le degré de l'aſcendant, ou l'aſtre qui monte ſur l'horiſon en certain moment qu'on veut obſerver pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le ſuccès qu'aura une entrepriſe, la qualité du tems, &c. *Voyez* ASCENDANT.

Ce mot eſt purement grec, & compoſé d'ὥρα, *heure*, & du verbe σκέπτομαι, *ſpecto*, *conſidero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *aſcendant*. *Voyez* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoſcope*. On étoit autrefois ſi infatué d'*horoſcopes*, qu'Albert le Grand, Cardan, & quelques autres, eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jeſus-Chriſt.

On appelle auſſi *horoſcope*, une figure ou theme céleſte, qui contient les douze maiſons, c'eſt-à-dire les douze ſignes du zodiaque, dans leſquels on marque la diſpoſition du ciel & des aſtres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoſcope*, *faire l'horoſcope*, &c. On appelle auſſi cela plus proprement *dreſſer une nativité*, quand il s'agit de prédiction ſur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoſcope* des villes, des états, des grandes entrepriſes.

L'*horoſcope lunaire* eſt le point d'où ſort la lune, quand le ſoleil eſt au point aſcendant de l'orient. C'eſt ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en Aſtrologie. *Voyez* PARTIE.

Horoſcope eſt auſſi un inſtrument de Mathématique fait en forme de planiſphere, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

HORREA, (*Hiſt. anc.*) c'étoient des magaſins publics établis dans les cités & manſions, & pourvûs d'amas de blés & de chairs ſalées, pour les diſtribuer aux ſoldats en route ſur les chemins militaires de l'empire. C'eſt de-là, que vient le titre de Droit au code, *de conditis in publicis horreis*; leſquels *condita* ou proviſions de vivres, devoient être délivrées aux troupes ſaines, entieres, & non-corrompues. Les

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'Eglise avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champetres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea*; c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea*.

On sait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de *Horreum*; comme il y a eu pareillement en France divers seigneurs qui placerent leurs granges à quelques distances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y ajoûterent des maisons pour serrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'est formé dans diverses provinces plusieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, de *la Grange*, *des Granges*, &c. (*D. J.*)

* HORREUR, sub. fém. (*Gram.*) ce mot designe l'aversion, quand elle est extrème: *les hypocrites s'empressent plus à témoigner* l'horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont*. L'épouvante portée à son dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la pensée de la mort bien familiere, pour en voir l'image sous ses yeux & la soutenir sans* horreur. Nous appliquons encore la même expression à une sorte de sensation particuliere, mêlée de frémissement, de respect, & de joie, que nous éprouvons à la présence de certains objets, ou dans certains lieux; & nous disons alors *le sombre d'une forêt épaisse, le silence & l'obscurité qui y regnent, nous inspirent une* horreur *douce & secrette*. Nous transportons cette *horreur* aux choses mêmes, *dans* l'horreur *de la nuit*; *la sainte* horreur *des temples*. L'*horreur* prise en ce sens, vient moins des objets sensibles, que des idées accessoires qui sont réveillées sourdement en nous. Entre ces idées, sont l'éloignement des hommes, la présence de quelques puissances célestes, *&c*.

HORREUR DU VUIDE, (*Phys.*) mot vuide de sens, principe imaginaire dont on se servoit dans l'ancienne philosophie, pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes semblables. On disoit: *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide*. Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés ou en vint jusqu'à ce point d'absurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que jusqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-tems sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau jusqu'à 32 piés, & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication; & bien-tôt après, M. Pascal démontra dans son traité de *l'équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas besoin ici d'un plus long article. *Voyez* AIR, TUBE DE TORRICELLI, & *le traité cité de* M. Pascal. (*O*)

HORREUR, *horror*, (*Med.*) se dit d'une sorte d'affection de l'ame, qui consiste dans une sorte aversion que l'on conçoit pour quelque sorte d'aliment, de médicament; à l'égard desquels on se sent un dégoût, une répugnance insurmontable, qui portent non-seulement à ne pas en user, mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut; tant on est affecté desagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie, l'aversion pour la boisson de l'eau, & souvent de toute sorte de liquide, est poussée jusqu'à l'*horreur*.

Il est un symptome de fievre qu'on appelle *horreur*. *Voyez* FIEVRE HORRIFIQUE.

HORRIBLE, adj. (*Gramm.*) qui inspire de l'horreur. *Voyez* HORREUR.

HORRIPILATION, s. f. *horripilatio*, (*Med.*) c'est une sorte de frissonnement, qui n'est autre chose, qu'un mouvement convulsif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau se ride & se tend alternativement, comme par secousses très-promptes; ce qui resserre le bulbe des poils & le fait saillir sur la surface du corps: en sorte qu'ils paroissent se dresser, s'hérisser, pour ainsi dire, en conséquence de l'*horripilation*; ce qui est le plus souvent un symptome de fievre, accompagnée d'un sentiment de froid.

Ainsi l'*horripilation* est un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci se fait sentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* FRISSON, FIEVRE, FIEVRE HORRIFIQUE, FROID, *Econom. anim.*) TREMBLEMENT, SPASME.

HORS, (*Gramm.*) préposition françoise, qui correspond à l'*ex* des Latins. Elle marque le transport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles suivans*.

On dit il est *hors* de Paris; il est *dehors*; il est *hors* de lui-même.

HORS DE COUR, (*Jurisprud.*) *voyez* au mot COUR, *à l'article* HORS DE COUR.

HORS, *mettre hors* (*Grosses forges.*) dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il se dit de la discontinuation du travail d'un fourneau de fusion; la *mise hors* s'entend toûjours en mauvaise part; quand un maître de forge a consommé tous les matériaux qu'il destinoit au fondage, ce qui est prévu & volontaire; alors on dit qu'*il a fermé la palle*, qu'*il a arrêté son fourneau*; quand par quelqu'accident on est forcé de cesser la fusion, alors l'on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la cessation du travail, par la raison qu'il s'est entassé dans l'ouvrage & sur la thuyere une quantité, une masse de matiere mal digérée, qu'il n'est pas possible de fondre, soit à cause de son volume, soit à cause de sa nature; dans certain cas, ce n'est autre chose, qu'une fonte rapprochée par la séparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé: l'ouvrage commençant à s'embarrasser d'une partie un peu considérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede est d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, sont les seuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit assûrer, qu'excepté le cas de force majeure, avec les précautions & le travail bien suivi, on ne *mettra* jamais *hors*.

J'a vû des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors*: faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de poussiere de charbon, le métal n'avoit pû se tenir en bain. La *mise hors* est donc occasionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *mise hors*, pour se mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois jusqu'à la seconde marâtre, suivant la grosseur de la masse, pour pouvoir la tirer ou la *mettre hors*, refaire un nouvel ouvrage, *&c.* donc il est clair qu'un pareil accident est très-préjudiciable. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

* HORS D'OEUVRE, s. m. (*Gramm. & Littérat.*) il se dit de tout morceau qui ne tient pas essentiellement au sujet qu'on traite. Il est presque synonyme à *digression*.

On a transporté ce mot dans la cuisine; les *hors d'œuvre* sont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui remplissent les intervalles qu'ils laissent entre eux sur une table. Il y a des *hors d'œuvres* à chaque service; & c'est le service qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Bohème, près de l'Elbe, dans le cercle de Konigratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre dans le Sussex, aux confins de Surrey, à 9 lieues de Londres: elle envoie deux députés au Parlement. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORTA, (*Mythol.*) déesse des Romains, qui présidoit sur la jeunesse, & l'excitoit au bien par ses fortes exhortations. Cette déesse est Hersilie; c'est à elle que Rome fit l'honneur de la déification après sa mort, en lui donnant le surnom de *Horta*. Romulus l'avoit choisie pendant qu'elle vécut pour sa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains eussent enlevés; & son choix fut consacré par la nation. Elle mit Hersilie dans le ciel avec son époux, & lui rendit des honneurs divins. Son temple ne se fermoit jamais, pour marquer que la jeunesse, cet âge si flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit besoin d'être portée sans cesse à la pratique de la vertu. (*D. J.*)

HORTAGILIER, s. m. (*Hist. mod.*) terme de relation, tapissier du grand-seigneur. *Voy.* TAPISSERIES.

Il n'y a point de ville mieux reglée que le camp du grand-seigneur; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé; car il y est bien mieux logé qu'à Constantinople, ni qu'en aucune autre ville de son empire.

Il a toûjours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il est dans l'une; l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cens tapissiers, appellés *hortagiliers*, qui vont toûjours une journée devant, afin de choisir un lieu propre pour la dresser. Ils tendent premierement celle du sultan, & puis celles des officiers & des soldats de la Porte, selon leur rang. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HORTOLAGE, sub. m. (*Jardinage.*) la partie d'un jardin potager, qui est coupée par des couches & carreaux de plantes basses & de légumes tels qu'il s'en voit dans le grand potager du Roi à Versailles.

HORVA A' MOI THEAU, (*Venerie.*) cri du piqueur, lorsqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer en quelque taillis ou fort.

HOSANNA, s. m. (*Théologie.*) est le nom que les Juifs donnent à une priere qu'ils récitent le septieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLE. Ce mot signifie *sauvez-nous*, *conservez-nous*.

R. Elias dit que les Juifs donnent aussi le nom d'*hosanna*, aux branches de saule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de saules dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hosanna*. Ce qu'Antonius Nebrissensis, dans son commentaire des mots hébreux de l'Ecriture, applique aux Juifs qui reçurent Jesus Christ comme le Messie en chantant *hosanna*. Grotius dans son commentaire sur le *chap. xxj. de S. Matthieu*, ℣. 9. observe que les fêtes des Juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne signifioient pas seulement leur sortie d'Egypte, dont ils célébroient la mémoire, mais aussi l'attente du Messie, & que même encore les Juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, disent qu'ils souhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Messie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant J. C. témoignoit sa joie, le reconnoissant pour le *Messie*. Simon, *Supplément aux cérémonies des Juifs*.

Il y a plusieurs de ces *hosannas*: les Juifs les nomment *hoschannoth*, c'est-à-dire les *hosannas*. Les uns se récitent le premier jour, les autres le second, &c. & s'appellent l'*hosanna* du premier jour, l'*hosanna* du second, &c.

Hosanna rabba, ou grand *hosanna*, est le nom que les Juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le secours de Dieu, la rémission de leurs péchés, & sa bénédiction sur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils se servent fréquemment des *hoscannoth*, ou prieres dont nous avons parlé.

Les Juifs donnent encore le nom d'*hosanna rabba* en particulier, au septieme jour des tabernacles, parce que c'est ce jour-là qu'ils demandent plus particulierement le secours de Dieu. (*G*)

HOSCHE, sub. fém. *ou* HOCHE, OUCHE, *ou* OULCHE, (*Jurisprud.*) tiré du mot *osca*, terme de la basse latinité, qui est employé dans quelques coûtumes pour signifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui est près d'une maison, entourée de fossés ou de haies, & qui sert aux commodités de cette maison, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coûtume de Nevers, *ch. v. art.* 1. & le *Gloss.* de Ducange, au mot *olche* & *osca*. (*A*)

HOSI, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troisieme métropole de cette province. Elle est, dit Martinius dans son Atlas Chinois, de 14d 29' plus occidentale que Pékin, à 24d 10' de *latitude* (*D. J.*)

HOSIES, s. m. pl. (*Antiq.*) c'est ainsi qu'on appelloit les cinq sacrificateurs en titre d'office, préposés dans le temple de Delphes pour les sacrifices, qu'on venoit offrir avant que de consulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, & apportoient toute leur attention pour qu'elles fussent pures, saines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémît dans toutes les parties du corps, lorsqu'elle recevoit les effusions d'eau & de vin, car ce n'étoit pas assez qu'elle secouât la tête, comme dans les sacrifices ordinaires; si quelqu'une de ses parties ne se fût pas ressentie de cette palpitation, les sacrificateurs *hosies* n'eussent point installé la Pythie sur le trépié.

Leur nom ὅσιοι, signifie des gens d'une sainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit ὁσιωτήρ. Ces ministres étoient perpétuels, & la sacrificature passoit à leurs enfans; on les croyoit descendus de Deucalion. Ils avoient sous eux un grand nombre de sacrificateurs subalternes; & c'est Eurypide qui nous en a instruit le plus particulierement; la lecture des poëtes grecs est une source de connoissances. (*D. J.*)

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, (*Géog.*) petite ville de Silésie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la partie d'un monastere destinée à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'est un logement détaché du couvent, que les religieux bâtissent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont besoin d'y séjourner quelque tems. On entend encore par *hospice*, un lieu ou entrepôt que le monastere a dans quelque endroit qui en est éloigné, pour y retirer en passant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (*A*)

HOSPITA, (*Mythologie.*) surnom de Vénus: on lui rendoit un culte sous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, s. m. (*Myth.*) surnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hospes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hospitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raison ξένιος, vengeur des injures faites à des hôtes; *Jupiter hospitibus nam te dare jura fatentur*; mais Jupiter n'étoit pas le seul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hospitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en passant, à Jupiter *hospitalier*, que les Samaritains consacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Bossuet, mais c'étoit à Jupiter Olympien, sous l'invocation duquel il ne subsista pas même long tems, si l'on adopte pour vrai, le récit que fait Josephe. *Antiq. liv. XIII. ch. vj.* de la dispute qui s'éleva en Egypte sous Ptolomée Philométor entre les Juifs & les Samaritains, au sujet de leur temple; les Samaritains soutenant que le temple de Garizim étoit le seul vrai temple du Seigneur, & les Juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jérusalem. (*D. J.*)

HOSPITALIERS, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) religieux que le pape Innocent III. a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils sont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche sur leur robe & sur leur manteau. Il y a à Paris des religieuses de l'ordre de S. Augustin, que l'on appelle *hospitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le scapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuses font vœu d'hospitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorsqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, semblable à leur habit. Il y en a d'autres qui sont aussi de l'ordre de S. Augustin, & qui font les mêmes vœux, on les appelle *hospitalieres* de la miséricorde de Jesus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorsqu'elles sont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-dessus leur rochet. C'est l'archevêque de Paris qui est leur supérieur. *Diction.* de Moreri.

HOSPITALIERES *sœurs*, s. f. pl. (*Hist. de Malthe.*) c'est le nom primitif des religieuses de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jérusalem au milieu de l'onzieme siecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hospitaliers* de S. Jean de Jérusalem, pour avoir soin des chrétiens d'Europe qui alloient visiter les saints lieux. Elles renoncerent au siecle quelque tems après comme les freres *hospitaliers*, & se consacrerent au service des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui consistoit dans une simple robe noire, sur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent aussi les trois vœux solemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du saint sépulchre, & que le patriarche de Jérusalem reçut. Après la prise de cette ville par Saladin, les *sœurs hospitalieres* se retirerent en Europe, & y formerent depuis des établissemens considérables. Leur naissance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes: usage qui a varié en différentes provinces & en différens siecles. *Vertot*. (*D. J.*)

HOSPI-

HOSPITALITE', f. f. (*Hist. sacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) l'*hospitalité* est la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inspiré par Dieu même. Il faut, disoient-ils, faire du bien aux personnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les sentimens humains, qui ne doivent point se borner aux liaisons du sang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je definis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, sur-tout si on les reçoit dans sa maison: la juste mesure de cette espece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, savoir aux secours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même société civile.

De tous tems les hommes ont eu dessein de voyager, de former des établissemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir, & il s'en trouvoit d'assez charitables pour leur donner un domicile, les soulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverses choses dont ils avoient besoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'histoire sacrée, a été du nombre de ces gens compâtissans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaisir de les recevoir & de leur procurer tous les secours possibles. Nous lisons dans la Genese que ce digne patriarche rencontra, en sortant de sa tente, trois voyageurs, devant lesquels il se prosterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs force. Il ordonna en même tems à Sara de pétrir trois mesures de farine, & de faire cuire des pains sous la cendre: il fit rôtir lui-même un veau qu'il servit à ses hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne dissimulerai point que l'exercice de l'*hospitalité* se trouva resserré chez les Israélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorsqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voisins; cependant, sans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'esprit de cette charité ne s'éteignit pas entierement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, sur-tout pendant les tristes tems des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la distribution qu'il faisoit de trois en trois ans aux prosélytes & aux étrangers de sa part dans les dixmes. Job s'écrie au milieu de ses souffrances: „ Je „ n'ai point laissé les étrangers dans la rue, & ma por- „ te leur a toujours été ouverte „.

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient souvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injustice des hommes, reprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hospitalité* comme étant les plus sacrés & les plus inviolables: les voyages fréquens des sages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Helène du tems de la guerre de Troie, montrent assez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethyopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard au rapport d'Héliodore: & c'est sans doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les regaloit avec magnificence pendant plusieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hospitalité* sur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu sur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ses hôtes, il n'est pas étonnant que les Grecs regardassent l'*hospitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Aussi cette vertu étoit-elle poussée si loin dans la Grece qu'on fonda dans plusieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'est un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fussent exclus de cet honneur.

Les rois de Perse retirerent de grands avantages de la réception favorable qu'ils firent à divers peuples, & surtout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la persécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere sauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hospitalité* y fut connue dès les premiers tems. L'asyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en sont des preuves suffisantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refusé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le soleil couché.

Mais les Romains qui succederent surpasserent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu; ils établirent à l'imitation des Grecs des lieux exprès pour domicilier les étrangers; ils nommerent ces lieux *hospitalia* ou *hospitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hospites*. Pendant la solemnité des Lectisternes à Rome on étoit obligé d'exercer l'*hospitalité* envers toutes sortes de gens connus ou inconnus; les maisons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de se servir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, est appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maisons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toûjours ouverts aux étrangers; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hospitalité* avec Persée, roi de Macédoine; & Jules-César, sans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. „ Rien n'est plus „ beau, disoit Cicéron, que de voir les maisons des „ personnes illustres ouvertes à d'illustres hôtes, & la „ république est intéressée à maintenir cette sorte de „ liberalité; rien même, ajoûte-t-il, n'est plus utile pour „ ceux qui veulent acquérir, par des voies légitimes, „ un grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup „ au-dehors „.

Il est aisé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces sentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit destiné; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux spectacles; aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir sa lassitude.

Il n'étoit pas possible après cela que les Romains n'admissent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hospitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Venus, déesse de la tendresse & de l'amitié. Minerve, Hercule, Castor & Pollux jouirent aussi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raison la premiere place; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hospitalité*, & le surnommerent Jupiter hospitalier, *Jupiter hospitalis*. Cicéron, écrivant à son frere Quintius, appelle toûjours Jupiter de ce beau nom; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

Jupiter, hospitibus nam te dare jura loquuntur,
Hunc lætum, Tiriisque diem, Trojâque profectis
Esse velis, nostrosque hujus meminisse minores.

Notre poësie n'a point de telles ressources, ni de si belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & presque toutes les nations du monde, observerent aussi régulierement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoûte-t-il, va lui montrer une autre maison, où on l'exerce encore, & il y est reçu avec la même humanité. Les lois des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compatissant, qui traitoit les esclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien acueillir les voyageurs? Ils allerent jusqu'à établir, & des hospices, & des magistrats particuliers, pour leur fournir les choses nécessaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leurs pays.

Je viens de prouver suffisamment, qu'autrefois l'*hospitalité* étoit exercée par presque tous les peuples du monde; mais le lecteur sera bien aise d'être instruit de quelques pratiques les plus universelles de cette vertu, & de l'étendue de ses droits: il faut tâcher de contenter sa curiosité.

 Lor-

Lorsqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere, & d'ami, plutôt selon son âge, que par rapport à sa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans sa maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin, & du sel. Cette cérémonie étoit une espece de sacrifice, que l'on offroit à Jupiter-Hospitalier.

Les Orientaux, avant le festin, lavoient les piés à leurs hôtes; cette pratique étoit encore en usage parmi les Juifs, & Notre-Seigneur reproche au pharisien qui le recevoit à sa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere distinction, parmi les anciens, prenoient ce soin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus roi de Sicile, conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de Nausicaa, de Polycaste, & d'Helene. Le bain étoit suivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes: les Perses, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finissoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hospitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ses hôtes, & du sujet de leur voyage, ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'usage, & de la décence, de ne point laisser partir ses hôtes, sans leur faire des présens, qu'on appelloit *xenia*; ceux qui les recevoient les gardoient soigneusement, comme des gages d'une alliance consacrée par la religion.

Pour laisser à la postérité une marque de l'*hospitalité*, qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres, & des villes même, formoient ensemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié; c'est ce qui est appellé par les anciens, *tessera hospitalitatis*, tessere d'hospitalité. *Voyez* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *tesseres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits; & lorsque les villes accordoient l'*hospitalité* à quelqu'un, elles en faisoient expédier un decret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hospitalité* étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte, comme le crime le plus irrémissible; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruisoit point celui de l'*hospitalité*, parce qu'il étoit censé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque, le tessere de l'*hospitalité*, & de dénoncer à un ami infidele, qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoissons plus ce beau lien de l'*hospitalité*, & l'on doit convenir que les tems ont produit de si grands changemens parmi les peuples & surtout parmi nous, que nous sommes beaucoup moins obligés aux lois saintes & respectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il semble même, que pour être tenu par la loi naturelle, aux services de l'*hospitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande soit hors de sa patrie, pour quelque raison valable, ou du moins innocente; 2°. qu'il y ait lieu de le présumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun dessein de nous porter préjudice; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainsi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indispensable, lorsque des maisons publiques, commodes, & à différens prix, n'existoient point encore parmi nous.

L'*hospitalité* s'est donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe est devenue voyageante & commerçante. (1) La circulation des especes par les lettres de change, la sûreté des chemins, la facilité de se transporter en tous lieux sans danger, la commodité des vaisseaux, des postes, & autres voitures; les hôtelleries établies dans toutes les villes, & sur toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont suppléé aux secours généreux de l'*hospitalité* des anciens.

L'esprit de commerce, en unissant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaisance des particuliers; il a fait beaucoup de bien & de mal; il a produit des commodités sans nombre, des connoissances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens secrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouissance de tous les agrémens du pays où ils se rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépense. On les voit avec plaisir, & sans attachement, comme ces fleuves qui fertilisent plus ou moins les terres par lesquelles ils passent. (*D. J.*)

HOSPODAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme le souverains de la Valachie & de la Moldavie; c'est le grand seigneur qui les établit, & ils sont obligés de lui payer tribut. Le seul moyen de parvenir à cette dignité, c'est de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte; c'est ordinairement sur le plus offrant que le choix tombe, sans qu'on ait égard ni à la naissance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été possedée dans ce siecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit succedé au célebre Maurocordato.

HOST, s. m. (*Jurisprud.*) que l'on écrivoit aussi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hostis*, signifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelque autre seigneur; on entendoit aussi quelquefois par le terme d'*host* le service militaire qui étoit dû au seigneur par ses vassaux & sujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raison de ce service.

Le terme d'*hostis* se trouve en ce sens dans la loi salique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Visigoths, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers siécles de la troisieme race, & dans les auteurs de ce tems.

Les vassaux & les tenanciers qui étoient tenus de se trouver à l'*host*, étoient obligés, au premier mandement du seigneur, de se rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ses expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *service d'host* ou *ost*; on ajoûtoit quelquefois & *de chevauchée*, & l'on confondoit souvent le service d'*host* & celui de chevauchée, parce qu'il se rencontroit ordinairement que celui qui devoit le service d'*host*, devoit aussi le service de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coûtume d'Anjou, qui dit que *host* est pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée est pour défendre le seigneur, c'est-à-dire, que le service d'*host* se faisoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le service de chevauchée se faisoit pour les guerres du seigneur même hors les limites de son territoire.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû seulement par les simples tenanciers & sujets, il étoit dû principalement par les nobles feudataires & vassaux, aucuns d'eux n'en étoient exemts.

Les évêques même, les abbés, & autres ecclésiastiques, n'en étoient pas exemts; ils en étoient tenus de même que les laïcs, à cause du temporel de leurs églises.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faisoient ce service en personne; quelques-uns même commanderent les armées, & les historiens de ce tems font mention de plusieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun ecclésiastique ne seroit contraint d'aller à l'*host*; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui seroient choisis par les autres pour donner la bénédiction, dire la messe, reconcilier & administrer les malades.

Les évêques se plaignirent de ce capitulaire, craignant que la cessation du service militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Aussi la défense qui leur avoit été faite ne fut pas long-tems observée; & l'on voit que sous les rois suivans, tous les ecclésiastiques rendoient en personne le service d'*host* & de chevauchée. En

(1) L'hospitalité n'est pas tout-à-fait perdue dans l'Europe, & beaucoup moins en Italie. Il y a par tout, & principalement à Rome des Hôpitaux où l'on reçoit d'une maniere la plus agréable & polie les pauvres voyageurs qui vont visiter les lieux saints. Mais de quoi n'abusent-ils pas les hommes? Plusieurs fainéans roulent le monde sous un faux titre de devotion tout exprès pour jouir des gratuits effets d'une sainte Hospitalité! (Z)

En 1209, le roi confisqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*host* ou armée, prétendans qu'ils ne devoient le service que quand le roi y étoit en personne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguste, assommoit les ennemis avec une massue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le sang, comme cela lui étoit défendu, attendu sa qualité d'évêque.

Dans la suite du treizieme siecle, on obligea les ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du service militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304 Philippe le Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de se rendre en personne à son armée avec leurs gens, & les ecclésiastiques ne furent entierement déchargés du service militaire que par Charles VII. en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Espagne & Italie, le service personnel des ecclésiastiques a duré encore plus long-tems.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes sortes de personnes indistinctement, mais seulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour se dispenser.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres postes.

Il y avoit néanmoins certains possesseurs qui en étoient dispensés, tels entre autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On dispensoit aussi du service d'*host* les femmes, les sexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les medecins, les jurisconsultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs nôces, enfin tous ceux qui obtenoient dispense du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le service d'*host*, ou de le faire pleinement, étoient souvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'host*, c'est-à-dire, un secours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choses nécessaires pour la guerre.

Le service d'*host* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale jusqu'à soixante ans; cela dépendoit au surplus des coûtumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*host* étoient exemts de toutes choses sur leur route; & tant que duroit leur service, ils avoient le privilege de ne pouvoir être poursuivis en justice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195: les lettres d'état paroissent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*host* sans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*host* du roi sans permission, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 sols.

L'obligation de servir à l'*host* n'étoit pas par-tout semblable, cela dépendoit des privileges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des personnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de sortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que jusqu'à une distance telle qu'ils pussent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient servir pendant trois jours, d'autres davantage. Le service dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les sujets du seigneur n'étoient tenus de servir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du seigneur, mais ils n'étoient pas obligés de donner du secours à ses alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le service d'*host* étoit dû indistinctement au seigneur, soit dans le territoire, ou au-dehors.

De droit commun, les vassaux devoient faire à leurs dépens le service d'*host* & de chevauchée: quelquefois on leur devoit des gages, & le seigneur étoit tenu de les indemniser du dommage qu'ils avoient souffert dans l'expédition où ils avoient servi.

Présentement le service militaire ne peut être dû par les vassaux & sujets qu'à leur souverain, c'est ce que l'on appelle en France le *service du ban & arriere-ban*. Le ban est la convocation des vassaux immédiats; l'arriere-ban est la convocation des arriere-vassaux.

Voyez les établissemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coûtumes de Normandie, de Saint-Omer de Loris, d'Aigues-mortes, le statut delphinal, les fors de Béarn, les priviléges de Montbrison, *&c.* & *aux mots* BAN & ARRIERE-BAN. (*A*)

HOST-BANNI, *héribannus*, c'étoit le ban que le seigneur faisoit publier à ce que ses vassaux eussent à se rendre à l'*host*, *anc. coût. de Normandie, ch. xliv.* (*A*)

HOSTAU, (*Géog.*) petite ville de Bohème dans le cercle de Pilsen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au seigneur pour le fouage & tenement, c'est-à-dire, pour la permission d'habiter dans sa terre; les *pains d'hostelage* dont parle la coûtume de Dunois, *art.* 7. sont une rétribution dûe pour cet objet.

On entend aussi par *droit d'hostelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maisons & boutiques où ils mettent les marchandises qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

Dépens d'hostelage sont les frais & salaires dûs aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coûtume de Paris, *art.* 175. (*A*)

HOSTIE, s. f. (*Antiq.*) ce mot vient de *hostis*, ennemi, à cause que, dans les premiers siecles de barbarie, on en sacrifioit avant la bataille, pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hostie, *hostia*, & victime, *victima* Isidore dit que la victime servoit pour les grands sacrifices, & l'*hostie* pour les moindres; que la victime ne se prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hostie* se tiroit des troupeaux à laine: c'est à quoi Horace semble faire allusion dans l'*ode* 17. *du liv. II.* où il exhorte Mécene à s'acquitter de ses vœux pour le recouvrement de sa santé, & à sacrifier des victimes, tandis que de son côté il veut immoler un agneau:

> *. . . . . . Reddere victimas*
> *Ædemque votivam memento,*
> *Nos humilem feriemus agnam.*

Isidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hostie*, l'animal que le général d'armée sacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des sacrifices qu'il offroit après la victoire: *hostia ab hostire*, frapper; *victima, à victis hostibus*.

Aulu-Gelle ajoûte cette distinction entre l'*hostie* & la victime, que l'*hostie* pouvoit être sacrifiée indifféremment par toutes sortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puristes mettoient entre ces deux mots, plusieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indistinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux sortes d'*hosties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raison étoient appellées des hosties animales, *hostiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hosties*. Æneide, *liv. IV. v.* 63. & 64. & *liv. V. v.* 483. & 484.

Ces deux sortes d'*hosties* recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de tems, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient hosties pures, *hostiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les hosties biennales, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres; ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes*.

On entendoit par hosties précidanées, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solennelles; mais Aulu-gelle, Festus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hosties* indomtées, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug; Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ*.

Les *hosties* d'élite, *hostiæ lectæ, eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

Les

Les *hosties* succidanées ou successives, *hostiæ succidaneæ*, signifioient celles qu'on immoloit consécutivement après d'autres pour réitération du sacrifice, lorsque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle; Paul Emile fit un pareil sacrifice étant sur le point de livrer bataille à Persée, roi de Macédoine.

On appelloit *hosties cancares* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'est-à-dire, qu'on en présentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hosties* ambarvales, *hostiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on sacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une procession qu'on faisoit pour la conservation des biens de la terre.

Elles se distinguoient des *hosties amburbiales*, qui caractérisoient celles qu'on menoit autour de limites de la ville de Rome.

Les *hosties* d'holocauste, *hostiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes consumées par le feu, sans qu'il en restât rien pour les sacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hosties* des particuliers, dites expiatoires, *hostiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour se purifier d'un crime, ou de quelque mauvaise action. Ce moyen commode de tranquilliser sa conscience, s'est glissé sous toutes sortes de faces dans la plûpart des religions du monde.

Les *hosties* ambiégnes, *hostiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on sacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hostiæ mediales*; & celles dont les aruspices examinoient les entrailles pour en tirer des présages, se nommoient *hostiæ harugæ*.

Ce n'est-là qu'une liste des principaux noms d'*hosties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & sans cette considération, je l'aurois entierement supprimée, car on se prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'esprit que des puérilités ou des extravagances. (*D. J.*)

HOSTIE, (*Théologie.*) se dit de la personne du Verbe incarné, qui a été immolé comme une *hostie* en sacrifice à son pere sur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

Hostie se dit aussi, dans l'Eglise, du corps de N. S. Jesus-Christ renfermé sous les especes du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hostie* dans le sacrifice de la messe. *Voyez* MESSE.

C'est le pape Grégoire IX. qui ordonna qu'on sonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hostie*. *Voyez* ADORATION.

Le saint-ciboire est le vaisseau où l'on garde les *hosties*; c'est une espece de grand calice couvert. *Voyez* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trév.* (*G*)

HOSTILIA, (*Géogr. anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illustré pour avoir donné le jour à Cornelius Nepos, qui florissoit sous Jules-César. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; & composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains: on pourroit en rendre la lecture très-intéressante par un commentaire historique & critique, auquel on n'a point encore songé. *Hostilia* se nomme à présent *Ostiglia*. (*D. J.*)

HOSTILINA, s. f. (*Mythologie.*) déesse adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moisson abondante.

* HOSTILITÉ, s. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hostis*, *ennemi*. Une *hostilité* est une action d'ennemi.

Les *hostilités* ont un tems pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les especes. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuser.

Les *hostilités* commencent légitimement lorsqu'un peuple manifeste des desseins violens, ou lorsqu'il refuse les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il est prudent de prévenir son ennemi: & il y auroit bien de la maladresse à l'attendre sur son pays, quand on peut se porter dans le sien.

Les *hostilités* peuvent durer sans injustice autant que le danger. Il ne suffit pas d'avoir obtenu la satisfaction qu'on demandoit. Il est encore permis de se précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a son but, & toutes les *hostilités* qui ne tendent point à ce but sont illicites. Empoisonner les eaux ou les armes, brûler sans nécessité, tuer celui qui est desarmé ou qui peut l'être, dévaster les campagnes, massacrer de sang froid les ôtages ou les prisonniers, passer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce sont des actions atroces qui deshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même se porter à ces excès, lorsqu'ils seroient devenus les seuls moyens de réduire son ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cause de vos haines?

Parmi les *hostilités* il y en a que les nations policées se sont interdites d'un consentement général; mais les loix de la guerre sont un mélange si bizarre de barbarie & d'humanité, que le soldat qui pille, brûle, viole, n'est puni ni par les siens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en est pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on est emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il est permis de tuer un général ennemi. C'est une action que les anciens se sont permise, & que l'Histoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le seul point qui soit généralement décidé, c'est que l'exécration seroit la juste récompense de la mort d'un général ennemi, si elle étoit la suite de la corruption d'un de ses soldats.

On a proscrit toutes les *hostilités* qui avoient quelqu'apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, s. f. (*Droit coûtumier.*) c'est, dit Ragneau, un droit annuel de géline, que le vassal paye à son seigneur à cause du ténement. Il en est fait mention dans la coûtume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui signifie quelquefois l'*homme de corps du seigneur*: mais le plus souvent il exprime tous les *tenanciers d'un seigneur*, habitans, levans & couchans dans sa censive. La censive où ils demeurent est appellée dans les anciens titres *hostizia*; ainsi la redevance que l'on paye par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hostize* en françois. (*D. J.*)

HOTE, s. m. (*Grammaire.*) terme relatif & réciproque, qui se dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui sont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il est bien satisfait de ses *hôtes*, en parlant de ses locataires, ou soulocataires.

Il faut donc savoir que la coûtume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hospitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hospes*, les anciens latins disoient *hostis*. C'est Cicéron lui-même qui nous apprend cela. Depuis *hostis* a signifié *ennemi*; tant l'idée de l'hospitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trévoux*.

HOTEL, s. m. (*Grammaire.*) les habitations des particuliers prennent différens noms, selon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maison* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* est toujours un grand bâtiment annoncé par le faste de son extérieur, l'étendue qu'il embrasse, le nombre & la diversité de ses logemens, & la richesse de sa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *Planches d'Architecture*.

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Jurisprud.*) est le lieu public où se tient le conseil des officiers & bourgeois d'une ville pour délibérer sur les affaires communes.

L'établissement des premiers *hôtels de ville* remonte au tems de l'établissement des communes, & conséquemment vers le commencement du xij. siecle. *Voyez* COMMUNES. (*A*)

HÔTEL *d'un ambassadeur*, (*Droit des gens.*) c'est ainsi qu'on nomme toute maison que prend un ambassadeur ou ministre, dans le lieu où il va résider pour y exercer sa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambassadeurs* comme des azyles pour eux & pur leurs domestiques. En effet, un ambassadeur & ses gens ne peuvent pas dépendre du souverain chez lequel il est envoyé, ni de ses tribunaux; aucun obstacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Montesquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes; on pourroit lui supposer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes; sa maison est donc sacrée, & l'on ne peut l'accuser que devant son maître, qui est son juge ou son complice.

Mais on demande si leurs *hôtels* sont aussi des azyles pour les scélérats qui s'y réfugieroit. Quelques-uns distinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à se retirer chez un ambassadeur; mais une distinction arbitrarie, & sur laquelle on peut contester, n'est pas propre à décider la question proposée. On écrivit en France plusieurs brochures dans le dernier siecle, en faveur de l'azyle sans exception; mais c'est qu'alors il s'agissoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambassade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, si la contestation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des ministres etrangers.

Grotius croit qu'il dépend du souverain auprès duquel l'ambassadeur réside, d'accorder ou de refuser le privilége, parce que le droit des gens ne demande rien de semblable.

Il est du moins certain que l'extension des prérogatives des ambassadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuisible, en entretenant l'abus des azyles, qui est toujours un grand mal. Mais pour abreger, *voyez* sur cette matiere, Thomasius, *de jure asyli legatorum ædibus competente*, & Bynkershoëk *du juge compétent des ambassadeurs, ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce sujet sur des principes fixes. (*D. J.*)

HÔTEL DES INVALIDES, *voyez* INVALIDES.

HÔTEL DE LA MONNOYE, *voyez* MONNOYE.

HÔTEL-DIEU, (*Hist. mod.*) c'est le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que las administrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le siecle passé.

Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espece, & où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq & six dans un même lit; les vivans à côté des moribonds & des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités; & le spectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçû. Voilà l'*hôtel-Dieu*.

Aussi de ces misérables les uns sortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que souvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie; & le reste périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuste soutient.

L'*hôtel-Dieu* est fort ancien. Il est situé dans la maison même d'Ercembalus, préfet ou gouverneur de Paris sous Clotaire III. en 665. Il s'est successivement accru & enrichi. On a proposé en différens tems des projets de réforme qui n'ont jamais pû s'exécuter, & il est resté comme un goufre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont se perdre.

HOTELLERIE, s. f. (*Grammaire.*) bâtiment composé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux nécessaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les personnes qui font quelque séjour dans une ville.

HÔTELLERIE *de Turquie*, (*Hist. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les passans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations sur les grands chemins & dans les villes d'Asie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve sur les grands chemins, dit M. Tournefort, sont de vastes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, sur six de large; le reste de la place est destiné pour les mulets & pour les chameaux; la banquette sert de lit, de table & de cuisine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à sept ou huit piés les unes des autres, où chaçun fait boüillir sa marmite. Quand la soupe est prête, on met la nape, & l'on se place autour de la banquette les piés croisés comme les tailleurs. Le lit est bien-tôt dressé après le souper, il n'y a qu'à étendre son tapis à côté de la cheminée, & ranger ses hardes tout-au-tour; la selle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot supplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va se pourvoir au village prochain, si l'on manque de quelque chose. On ne paye rien pour le gîte: ces retraites publiques ont conservé en quelque maniere le droit d'hospitalité, si recommandable chez les ancies. *Voyez* HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* de villes sont plus propres & mieux bâties; elles ressemblent à des monasteres, car il y en a beaucoup avec de petites mosquées; la fontaine est ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les nécessités sont aux environs; les chambres sont disposées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout payement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à son aise, il suffit d'y avoir une chambre servant de cuisine; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poisson, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, caffé, chandelle, jusqu'à du bois. Il faut s'adresser à des Juifs ou à des Chrétiens pour du vin, & pour peu de choses ils vous en fournissent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* si bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le ris. Voilà les fruits de la charité qui fait un point essentiel de la religion mahométane; & cet esprit de charité est si généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons Musulmans qui se logent dans des especes de hutes sur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire reposer & rafraichir les passans qui sont fatigués. Nous louons ces sortes de sentimens d'humanité, mais nous ne les ayons pas beaucoup dans le cœur; nous sommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

HOTTE, s. f. *Gramm. & arts méchan.*) panier d'osier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe sur les épaules avec des bretelles où les bras sont passés, & qui sert à porter différentes choses. Le côté qui touche aux épaules est plat; l'autre est arrondi. Cet instrument sert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs. Il y en a de serrées qu'on appelle *batais*; il y en a d'ardoisées, de gauderonnées, de poissées, selon les différens usages auxquels elles sont destinées.

C'est un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il est composé d'un fond de bois, oval sur le derriere de la hotte, & droit sur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* simplement; & l'autre au milieu du derriere pour soutenir l'ouvrage, & qui se nomme *maque plate*. *Voyez* MAQUES & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des faisses & un collet. *Voyez ces mots à leur article*.

HOTTE, *de cheminée*, (*Architecture.*) c'est le haut ou le manteau d'une cheminée de cuisine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS LES, (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne-Espérance; ils sont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, La Loubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans sa description du cap.

Les *Hottentots* ne sont pas des Négres, dit avec raison l'auteur de l'Histoire naturelle de l'homme; ce sont des Caffres, qui ne seroient que basanés, s'ils ne se noircissoient pas la peau avec de la graisse & du suif, qu'ils mêlent pour se barbouillir. Ils sont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils se donnent pour le devenir; leurs cheveux collés ensemble par leur affreuse malpropreté, ressemblent à la toison d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples sont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté, ils sont d'une taille médiocre & fort légers à la course; leur langage est étrange, ils gloussent comme des coqs d'Inde; les femmes sont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plûpart une espece d'excroissance, ou de peau dure & large qui leur croît au-dessus de l'os pubis, & qui descend jusqu'au milieu des cuisses en forme de tablier. Tachard & Kolde disent que les femmes naturelles du Cap sont sujettes à cette monstreuse difformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont assez de curiosité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, sont tous, à ce qu'assurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naissent tels, mais parce qu'on leur ôte un testicule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, si les meres ne se faisoient un devoir de le leur applatir peu de tems après leur naissance, parce qu'elles regardent un nez proéminent comme une difformité. Ils ont une levre fort grosse, sur-

fur-tout la fupérieure, les dents très-blanches, les fourcils épais, la tête groffe, le corps maigre, les membres menus; ils ne vivent guéres paffé quarante ans; la faleté dans laquelle ils fe plaifent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, font au nombre des caufes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces fauvages qui s'emploient volontiers au fervice le plus bas & le plus fale de la maifon.

Ils vont prefque nuds, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, fur dix à douze de largeur; ce font des pieux fichés qui fe rejoignent par le haut; les côtés & le faîte font des branches groffierement entrelacées avec les pieux; le bout eft couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, eft une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & fortir; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, fi ce n'eft qu'on veuille caractérifer ainfi leurs danfes nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples fauvages, parce que c'eft un mot qu'ils fe répetent fans ceffe les uns aux autres lorfqu'ils danfent. (*D. J.*)

HOTTONIA, f. f. (*Botaniq. moderne*) plante aquatique, ainfi nommée à l'honneur de M. Hotton, profeffeur en Botanique à Leyde. Voici fes caracteres d'après Boerhaave.

La fleur eft en rofe, compofée d'un feul pétale divifé en cinq fegmens. Les divifions pénetrent jufqu'au fond de la fleur; il part de fon centre un piftil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel font contenues plufieurs femences fphériques. Linnœus ajoûte que les étamines font cinq filamens droits, courts, coniques, placés fur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les foffés & dans les eaux profondes & croupiffantes. Ses feuilles paroiffent fur la furface de l'eau en Avril & en Mai; fes fleurs en épi croiffent fur des tiges affez longues & unies; elles font couleur de rofe, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement fur la furface des eaux. (*D. J.*)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénerie.*) cri dont le valet de limier doit ufer quand il laiffe courre un loup & un fanglier.

HOU (*le cap de la*) *Géog.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance affez peu vers la mer. Il eft par les 5d 10' de *lat. feptentrionale*, à environ moitié de la diftance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (*D. J.*)

HOUACHE, OUAICHE, f. m. (*Marine.*) c'eft la trace que fait un vaiffeau fur les eaux en fillant.

HOUAL, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46. lieues de l'eft à l'oueft, mais il eft beaucoup plus étendu au fud de la riviere. Il eft gouverné par un Prince qui fe fait appeller *brak*, c'eft-à-dire *roi*: auffi M. de Lisle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Houal*. (*D. J.*)

* HOUAME, *ou* HOUAINE, f. m. (*Hift. mod.*) fecte Mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils fe font fait une loi particuliere; ils n'entrent point dans les mofquées; ils font leurs prieres & leurs cérémonies fous leurs pavillons, & finiffent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'efpece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme; en conféquence l'objet leur eft indifférent. Ils fe précipitent fur le premier qui fe préfente. Il ne s'agit pas de fe procurer un plaifir recherché, ou de fatisfaire une paffion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux: belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *houame* ferme les yeux & accomplit fa loi. Il y a quelques *houames* à Alexandrie, où ce culte n'eft pas toléré; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géog.*) petite isle de France fur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belle-Isle. Elle a quatre lieues de tour. *Long.* 14, 36. *lat.* 47, 20. (*D. J.*)

HOUBLON, *lupulus*, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur, compofée de plufieurs étamines, foutenues fur un calice. Cette fleur eft ftérile, comme l'a obfervé Cefalpin. Les embryons naiffent fur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, compofés de plufieurs feuilles qui font attachées à un poinçon, & qui couvrent des femences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *Inft. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Les racines du houblon font menues & entrelacées les unes dans les autres; il en fort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleufes, velues, creufes, purpurines, fans vrilles, lefquelles embraffent étroitement les perches & les plantes fur lefquelles elles grimpent. Ses feuilles fortent des nœuds deux à deux, oppofées, portées fur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres; quelquefois elles imitent les feuilles de mûrier, & font entieres, terminées par une pointe; le plus fouvent elles font découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'efpece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naiffent dans le *houblon mâle*, de l'aiffelle des feuilles; elles font en grappes, comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, fans pétales, compofées de plufieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles; elles font ftériles.

L'efpece femelle porte des fruits qui font comme des pommes de pin, compofées de plufieurs écailles membraneufes, peu ferrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées fur un pivot commun, à l'aiffelle defquels naiffent de petites graines, applaties, rouffes, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneufe. Cette plante eft très-commune dans les haies & les prés des pays, foit froids, foit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on feme & on cultive avec grand foin, & avec beaucoup de dépenfe, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, fur lefquelles les tiges de *houblon* montent, & les furpaffent même. Il fe plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé: toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture; fes épics chargés de fleurs, fes écailles & fa graine font plus grandes que dans fon état fauvage. Ses épis, qui font les pommes de pin, & que l'on appelle fouvent, mais improprement, *fleurs*, fe recueillent au mois d'Août & de Septembre. On les feche dans un four préparé pour cela; on les renferme enfuite dans des facs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pouffes de *houblon* qui paroiffent au commencement du printems.

Les feuilles font ameres; leur fuc ne change point la couleur du papier bleu; les fruits, ou les pommes de pin fraîches, ont une odeur agréable, & contiennent une graiffe ou réfine aromatique, un peu vifqueufe, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un fel ammoniacal un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, foit fubtile, foit épaiffe, aromatique & un peu amere: c'eft par cette raifon qu'on n'en peut point tirer de fel effentiel cryftallin; car le fel ammoniacal, fur-tout s'il eft joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cryftaux; & étant féché, il devient comme un fable terreux.

Il réfulte de cet expofé, que le *houblon* renferme un fel alumineux tartareux, amer. *Voyez* article fuivant, fes propriétés médicinales. (*D. J.*)

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, fe fervent avec fuccès des tiges du *houblon* pour en préparer de la filaffe, dont ils font une toile groffiere; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jetter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, enfuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend fur des toits de chaume pour y refter expofées pendant l'hiver aux injures de l'air; fouvent elles y demeurent longtems couvertes de neige; quelquefois on les laiffe tremper dans l'eau de la mer, & enfuite on les expofe alternativement à l'air libre, en les mettant fur la terre, enfuite de quoi on les laiffe tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou farmens de *houblon*, les expofent pendant la nuit à la rofée. Enfin, on les fait fécher à l'air, on les bat; on les fait de nouveau fécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorfque la macération a été bien faite, on obtient de la filaffe auffi fine que celle du lin ou du chanvre: mais jufqu'à préfent on n'a pû la blanchir parfaitement; mais elle n'en a que plus de folidité, vû que le blanchiffage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainfi faite, & l'employer à des ufages communs. Voyez *les mémoires de l'Académie de Suede*, *année* 1750. (—)

Houblon, (*Diete & Mat. méd.*) on fait cuire les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au printems dans de l'eau comme les asperges, & on les mange avec de l'huile, du sel & du vinaigre. On les apprête aussi de plusieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre; sont utiles pour les obstructions des visceres, & sur-tout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'usage du *houblon* pour l'assaisonnement de la biere. *Voyez* Biere & Brasserie.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaises qualités que le *houblon* donnoit à la biere, est absolument gratuit. On manque d'observations pour décider la question agitée principalement en Angleterre; savoir, si la biere *houblonée* chassoit & fondoit la pierre des reins, ou si elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait assuré, c'est que les bieres rouges forcées de *houblon*, sont plus enyvrantes, & qu'elles jettent dans un assoupissement dangereux; mais il n'est pas clair que ces effets soient dûs au *houblon*.

On ne se sert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament: on pourroit l'employer cependant aussi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obstructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magistraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le syrop de chicorée composé, & son suc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (*B*)

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, (*Pêche.*) La *houche*, usitée dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, est une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à sept branches: on s'en sert au feu, contre *l'ordonnance de 1669*. Il faut un tems calme & une nuit obscure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe; l'un se met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de sapin secs & résineux: la lueur de ce brandon attire le poisson à la surface, & le pêcheur le frappe de sa *houche*. Cette pêche se fait en toute saison. On y prend des poissons qui pesent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, (*Géog.*) petite ville de l'isle de France dans la Beauce, au diocèse de Chartres, sur la Vègre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris, *long.* 19d 15' 38", *lat.* 38d 47' 21".

Guy Patin, homme de beaucoup d'esprit, & d'un esprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèse de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais: toutefois, puisque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artisan de sa fortune; car de correcteur d'Imprimerie, il devint habile & sage Médecin clinique. Il n'eut pas tort de se déclarer ennemi de l'antimoine, que de son tems on ne savoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuse encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles sont naturelles, parce que d'ailleurs, selon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des satyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laissa un fils, Charles Patin, qui se distingua par son savoir dans la Medecine, dans la Littérature, & sur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ses jours à Padoue en 1684, laissant deux filles, célebres par leurs écrits, & une femme qui a été aussi auteur. Bayle a donné dans son dictionnaire un article curieux & fort étendu de Guy Patin & de son fils. (*D. J.*)

HOUE, s. f. (*Tailland. & Agricult.*) instrument dont on se sert pour labourer les vignes & les terres lorsqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* se forge comme la bêche; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réserve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *soude* la *houe* au collet, & le reste s'acheve comme à tous les outils de cette espece. Le coupant de la *houe* est perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la superficie de la terre, & la bêche plus ou moins profondément: la terre reste sur la *houe*; ce qui lui donne la facilité de la verser, retourner, jetter, étendre comme il lui plaît. Ainsi l'on voit que cette manœuvre se rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *Voyez l'article* Charrue. Il y a un instrument appellé *houette*; c'est un diminutif de la *houe*. *Voyez* Houette, & *nos Planc. d'Agric.*

HOUERE, (*Marine.*) *Voyez* Hourque.

* HOUETTE, s. f. (*Tailland. & Agricult.*) instrument dont on se sert au lieu de la houe. *Voyez* Houe. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne sont pas perpendiculaires au reste, mais paralleles.

HOUGUE (*la*) *Géog.* Mrs Huet & Baudrand disent *la Hogue*, mais l'usage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue*; son nom latin est *Ogas*, selon Vital, *Ogigiæ* selon Cénalis, *caput Ogæ* selon Baudrand, & *Oga* selon la plûpart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un fort nommé l'*isle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte Angloise en 1692.

La rade de la *Hougue* est excellente; c'est un lieu très-propre à y faire une place importante, soit pour le commerce, soit pour les vaisseaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'industrie de M. Colbert à en trouver les fond; on prétend cependant que la dépense de ce port n'excédoroit pas celle de vingt vaisseaux de ligne; son entretien seroit moins coûteux, & la force de cette position équivaudroit à celle de vingt vaisseaux, lorsque les François en auroient soixante & dix en mer. (*D. J.*)

HOUILLE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Flandre, en Hainault & dans le pays de Liége, au charbon de terre. *Voyez* Charbon-fossile.

On connoissoit depuis long-tems les cendres de charbon de terre qui se tiroient de Mons: l'usage en a presque cessé, depuis qu'en 1731 il s'est formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre grasse qui fait le chauffage des Hollandois sous le nom de *tourbes*; ce sont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer*: on en a fait depuis un commerce très-considérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambresis, & dans la partie de la haute Picardie, qui est de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'usage n'en devînt plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes d'Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu aussi beaucoup de succès, quoiqu'elles ne paroissent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des hasards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce sont des mines de terre de *houille*, qui se sont trouvées à 20, 30, 40 piés de profondeur; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-tems & inutilement du charbon de terre; en 1756, près de Laon, sur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Cessieres, qui se touchent & ne sont séparés que par un ruisseau; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries; enfin, au détroit d'Anois & de Rumigny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant pensé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des sels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent sur leurs terres ensemencées & dans leurs prairies. Le succès en fut si heureux, qu'il fut bientôt imité; ce qui engagea plusieurs personnes à demander la permission & le privilege de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permission du Roi, suivant l'Arrêt du Conseil de 1744.

Ces permissions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il résulte de cet examen, que l'on s'est servi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies; que les cendres de tourbes, nommées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres semées en grains de fourrages; que l'on s'est servi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits désignés ci-dessus, paroissent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuse, qui est le plus sûr engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais salin & bitumineux est préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'est que de dilater les terres tenaces en se dilatant elle-même dans les tems humides. L'usage de la marne,

ne, qui est fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* sont sulphureuses & bitumineuses; en les décomposant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre: la partie bitumineuse est l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, si on la laisse en tas pendant quelques jours en sortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de soufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des fossés, où elle fermente & s'allume sans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle sort de la mine, sans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorsqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie sans avoir été brûlée, il faut l'écraser en poudre grossiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaisseur d'un pouce; car étant ainsi crue, & ayant encore l'acide sulphureux ou vitriolique, qui ne se consume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, si on en répandoit de l'épaisseur de cinq à six pouces; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées est que les pluies du printems développant peu à peu l'acide sulphureux, il trouve pour base la terre même qu'on veut amender; il forme avec le bitume un nouveau composé, qui est l'engrais qu'on desire.

La seconde façon de s'en servir, est de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le soufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de dessécher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus sûres pour répandre ces cendres également, est de faire marcher parallelement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu serrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver si les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en sont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon; placez-le, sans le rompre, sur la braise de l'atre de la cheminée; si c'est de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou sans flamme, répandant une odeur de soufre suffoquante: s'il s'éleve de la flamme, la terre sera trop sulphureuse, & il ne faudra jamais s'en servir que brûlée & réduite en cendres: retirez ce morceau à demi embrasé, & mettez-le sur un plat de terre à l'air, l'odeur suffoquante disparoîtra, & l'on sentira une odeur douce de bitume terrestre: cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laissant une masse très-friable de couleurs variées, dont la dominante est le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en seroit consumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. „ J'ai mis, „ dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, au mois „ de Juin dernier, sur trois petites caisses d'orangers, „ dont les feuilles étoient tombées, & qui étoient prêts „ à périr; j'ai arrosé tous les jours d'un verre d'eau; „ au quinze Septembre les trois petits orangers avoient „ depuis 22 jusqu'à 35 feuilles, & de nouvelles branches „.

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, soit des terres *houilles* non brûlées, soit de celles qui sont réduites en cendres; cela dépend des différens genres de productions & des différentes especes de terres sur lesquelles on les emploie: l'expérience seule instruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle espece d'engrais, que par l'exposé du résultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la Province sur les différentes productions de la terre.

Pour les blés. Differentes personnes ont éprouvé plusieurs procédés.

1°. On met la semence & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'ensemencer la terre; par cette méthode tous les grains germent, les épis se trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brousure, le grain plus pesant, la terre purgée de mauvaises herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de semence.

2°. On jette la semence & les cendres ensemble sans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres sont préparées, & on seme ensuite. Ces deux façons s'appellent *enfouir les cendres avec la semence*; elles produisent les mêmes effets que la premiere: cependant ces deux dernieres méthodes ne sont pas aussi généralement usitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont semé au mois d'Avril des cendres de *houille* sur des blés où l'eau avoit séjourné pendant l'hiver, & où il ne paroissoit point, pour ainsi dire, de plants; ce blé est devenu parfaitement beau.

Dravieres. On avoit semé dans un verger au mois d'Octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 Avril suivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy; on en fit saupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on use de cendres de mer. Vers les premiers jours de Juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie saupoudrée, qui dès-lors se trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été: à la récolte, la même partie saupoudrée de *houille* se trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Plusieurs laboureurs, à qui on fit voir le succès de son épreuve, en userent de même sur les lentilles, dravieres & bisailles qu'ils avoient semées en Mars; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces bisailles, que pour les dravieres d'hiver & de Mars.

Prairies. Le 15 Février de la même année on fit jetter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, sur une portion de pré où la mazée avoit séjourné, & où le jonc dominoit; la bonne herbe prit si fort le dessus sur les joncs, & devint si épaisse, qu'ils furent presque tous étouffés; il n'en reparoissoit pas même la sixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même chose sur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

Trefles, luzernes & sainfoins. L'usage des cendres de *houille* est d'un effet surprenant pour toutes ces productions, si nécessaires sur-tout dans les pays qui manquent de prairies: ce sont ces fourrages qui forment si facilement ces prairies artificielles, aussi propres que les naturelles pour l'engrais des bestiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être semé lors des pluies du mois d'Avril dans les champs déja ensemencés en blé, & sur ceux semés en avoine & en orge, lorsque les grains sont assez levés pour que toute la terre paroisse verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui resteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait plusieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printems. Ces cendres, & les racines, encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorsqu'on les remet en blé, des sels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conséquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été mises en prairies. La qualité des terres doit régler les connoisseurs sur la quantité de cendres qu'on doit y jetter; on observe seulement qu'on doit les jetter au commencement de Février ou de Mars, selon que les saisons sont plus ou moins avancées, en saisissant, s'il est possible, un moment de pluie.

Avoines. Des laboureurs des environs de Noyon, enfouissent les avoines & les cendres avec beaucoup de succès.

Pois gris, lentillon, vesce & bisailles. On met les semences & les cendres, par égale mesure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les semences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut aussi semer les cendres sur ces productions lorsqu'elle ont germé & poussé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit si les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou sainfoins.

Vignes. Un particulier avoit à Cessieres une portion de vignes, qui, plantées sur un terrein refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de Février 1758, il fit mettre sur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaisseur de terre *houille*, telle qu'elle sortoit de la mine, c'est-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammé & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit absolument mauvaise avant son épreuve, se trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raisins en étoient aussi gros

gros que dans les meilleures vignes du terroir; le vin en fut fait séparément; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve; on l'a conservé jusqu'au mois d'Octobre 1760: ce vin s'est trouvé très-bon. On a encore observé que dans cette année d'épreuve, il n'a point poussé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* sont également bonnes pour les basses vignes; on y en répand 300 livres sur 80 verges de terrein.

Legumes. On a éprouvé que lorsque les légumes sont mangés de chenilles, si on les poudre de *houille* dès le grand matin à la rosée, & qu'on répete la même chose le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troisieme jour.

Plusieurs autres personnes sement des terres & cendres de *houille* sur toutes especes de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

Couches. L'utilité dont il feroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fît perir les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

Procédé de l'expérience. L'auteur de l'expérience fit faire dans son jardin deux couches différentes à la même exposition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainsi composée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval; on répandit sur toute son étendue la quantité d'une piece d'eau; on entassa ce premier lit le mieux qu'il fut possible; l'on mit ensuite sur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Cessieres telle qu'elle sort de la mine; on mit dessus pour troisieme lit quatre pouces de fumier un peu plus consommé que le premier; on y jetta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis sur le premier lit, après l'avoir bien foulé; on mit ensuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien consommé; enfin, par-dessus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La seconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On sema en même tems sur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour; le douzieme tout l'étoit & également verd: dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la suite de la production de la couche de *houille* a toûjours eu trois semaines d'avance sur celle où il n'y en avoit point; mais on a remarqué qu'il y falloit des arrosemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots*; il ne se trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, est si nécessaire à constater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui employeront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce soit, à vérifier avec l'attention la plus sûre, s'il se trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres insectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui se servent de ces cendres depuis quelques années, pourroient se ressouvenir si les souris qui ont desolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorsqu'après les productions ils éfondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de séparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant servir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau sur lequel on seme ne devant jamais être mêlé de *houille*: ces lits de *houille* ainsi séparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliser.

Arbres fruitiers & arbustes. M. Gouges, procureur du Roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de Juin 1758, des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis; ensorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fussent attaqués par les mêmes insectes. Il fit arroser ces arbres sur toutes les feuilles dès le grand matin, & les fit saupoudrer de *houille* calcinée & pulvérisée; il fit bêcher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades; il les fit aussi bêcher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Ces différens arbres furent suffisamment arrosés; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une seve si abondante, qu'à la fin de Juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop poussé. Depuis, les mêmes arbres ont toûjours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de ses lauriers, grenadiers & autres arbustes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-dessus l'expérience faite par M. Hellot sur ses orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoissance, on a crû devoir citer plus particulierement celles de M. Gouges, non-seulement parce que c'est lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ses expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Faucoucourt & Cessieres. La maison de campagne qu'il a à Cessieres lui ayant donné occasion d'examiner les travaux qui se faisoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient sorties de ces excavations & restées sur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes; il sentit une chaleur qui augmentoit insensiblement; il reconnut la fermentation qui se faisoit dans ces masses de terre; il apperçut dans différens endroit plusieurs petits soupiraux, d'où il vit sortir une fumée presque imperceptible; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu semblable à celui de la forge d'un maréchal; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & plusieurs lui parurent couverts de soufre; l'odeur en étoit très-forte; il l'avoit déja sentie aux approches de cet endroit: il y retourna six semaines après, le dix de Novembre, avec plusieurs personnes; il fut fort surpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits soupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs aussi vives qu'au printems; il reconnut les bancs de terre *houille*: & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au-moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il se détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter: ce qui a été tellement connu, que l'on est venu avec empressement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'Octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cens voitures à quatre & à six chevaux. Le prix n'en est pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'est-à-dire, par des puits & des galeries souterraines, d'où après que les terres ont été tirées, on les transporte dans des brûleries, qui sont de simples fossés, où elles se consument d'elles-mêmes & se réduisent en cendres, on vend trois livres le sac de trois cens vingt livres pesant. A Ham où on en a fait un magasin, il se vend trois livres douze sols; à Rocourt, près de Saint-Quentin, il se débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magasins à Pont-Sainte-Maxence, sur le pié de trois livres neuf sols le sac, & à Beaumont-sur-Oise, trois livres douze sols.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze sols le septier, ce qui revient à-peu-près à trois livres le sac de trois cens vingt livres. On en forme un magasin à Rocourt, près de Saint-Quentin; & l'on compte en faire établir de ces trois différentes especes à Soissons & dans plusieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire usage par l'esprit de routine si contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop long-tems en verd*. Ce reproche prouve que les *houilles* fournissent beaucoup de seve; ceux qui veulent retirer des fourrages secs n'ont qu'à semer les *houilles* un peu plutôt, c'est-à-dire, au plus tard en Février: ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent semer plus tard: rien de meilleur pour les chevaux que le sainfoin en verd; il suffit pour les nourrir sans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écrasées, les pierres brûlent là où elles restent*. Rien de si aisé que de les piler chez soi avec une batte; les pierres ne sont pas dures; on y gagne bien la façon; elles foisonnent beaucoup plus, se répandent mieux, & ne tracent pas tant sur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaise qualité aux fourrages*. C'est un préjugé; on s'en sert tous les jours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût: un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis plusieurs années sans avoir éprouvé aucun accident.

Il est vrai qu'il faut avoir plusieurs attentions:

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hyvernages, lentillons, vesces & bisailles de ce que l'on en met pour les trefles, lusernes & sainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi seulement de l'hivernage, vesce, bisaille & lentillon; parce que ces fourrages sont échauffans par eux-mêmes, qu'ils peuvent l'être encore plus lorsqu'ils ont été saupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude suivie & très-attentive de l'usage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en servir relativement aux différentes especes de terres & de productions; on a engagé plusieurs personnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres: & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en sont déja servis, ou qui en employeront dorénavant, de suivre leurs procédés avec les attentions nécessaires pour s'assûrer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

HOVIUS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) *Anatomie*. Il a donné un ouvrage sur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil; il paroît qu'il a fait dans cette partie un assez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par lesquels les humeurs entrent dans l'œil; & on nomme aussi *réseaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ*, 1716. 8°.

HOULES, s. f. (*Marine*.) ce sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres. (*Z*)

* HOULETTE, s. f. (*Economie rustique*.) bâton à l'usage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il est composé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette: la feuillette est un morceau de fer en cuilliere tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. Voyez DÉPLANTOIR.

HOULETTE, (*à la Monnoie*) est une espece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, assez long pour aider le fondeur à porter la cuilliere pleine de métal en fusion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui sont de bois, cependant armés de deux machoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine*.) se dit de la mer lorsqu'elle est agitée & couverte de vagues. (*Z*)

* HOULVICHE, s. f. (*Pêche*.) ce filet & la bretelure servent également à la pêche des chiens de mer & des roussettes; mais c'est à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poissons; du reste, la manœuvre de l'un & de l'autre est la même. Ainsi l'*houlviche* est une grande bretelure de l'espece des folles ou filets sédentaires qui s'établissent sur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent sur les fonds de roches que l'espece de poisson qu'on pêche à l'*houlviche* fréquente volontiers; ils sont pierrés par le bas & flottés par le haut; on les place au large depuis la fin d'Août jusqu'en Décembre, tems où les chiens de mer & les roussettes paroissent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces sept lignes en quarré: il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la roussette, qu'on appelle *caniers*: c'est à peu de chose près le même rêt que l'*houlviche* ou la bretelure.

HOULME (LE) *Géog*. petit pays de France, dans la basse Normandie, entre Domfront & Falaise. Il n'est remarquable que par son cidre, & par ses mines de fer. (*D. J.*)

* HOUPPE, s. f. (*Art méchanique*.) c'est un assemblage de bouts de soie ou de laine, flottans & arrangés sphériquement sur une pelote à laquelle ils sont attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos ecclésiastiques s'appelle une *houppe*. L'instrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci sont blanches; & au lieu de fils de soie, la petite pelote est couverte de poils d'hédredon, ou du duvet le plus leger des autres oiseaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions: le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tour ou de l'aiguillette, en est la *houppe*. Ce sont des *houppes* qui pendent aux têtieres des chevaux de carosse. Le flocon de plumes que quelques oiseaux portent sur la tête est une *houppe*, & l'oiseau est huppé; le tiroir de dessus le chaperon, ou le chapelet, la cornette est en fauconnerie une *houppe*. Il y a des plantes à *houppe*, *voyez* HOUPPE (*Bot*.) il se dit aussi en Anatomie; *voyez* HOUPPE, (*Anatomie*). Dans les manufactures, surtout d'Amiens, la *houppe*, c'est la même chose que la laine peignée & préparée par le houpier ou peigneur. Dans le Blason, c'est la touffe de soie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Les rangs des *houppes* croissent en descendant: les cardinaux en ont cinq rangs; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au second.

HOUPPE *nerveuse*, (*Anatomie*.) petit mammelon qui tire son origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau. Ces petits mammelons sont visibles dans les parties qui ont le plus de sentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la surface de la peau inégale & un peu raboteuse, si l'intervalle qu'ils laissent, n'étoit occupé par le corps réticulaire, qui est une espece de crible, dont les trous sont remplis par les *houppes nerveuses*: elles passent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque sillon de la peau, où elles sont rangées en lignes paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occasion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveuses*, l'ame qui est présente par-tout, a des sensations plus ou moins vives, & si la partie devient calleuse, l'ame n'aura plus de sentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS-RÉTICULAIRE. (*D. J.*)

HOUPPÉE, (*Jardinage*.) on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles sont faites en forme de houppes, & qu'elles se terminent en une espece de couronne. Les roses de Gueldre sont, par exemple, des *fleurs houppées*: les scorsonnaires, ou salsifix d'Espagne, les pissenlis sont des *graines houppées*. (*K*)

HOUPPÉE, sub. f. (*Marine*.) c'est l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme est peu d'usage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui signifie prendre le tems que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaisseau quand la mer est agitée. (*Q*)

HOUPPER, v. act. (*Art. méchan*.) c'est faire la houppe & la placer.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie*.) c'est appeller son compagnon, lorsqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui sort de sa guete & entre en celle de son compagnon.

HOUPPIER, s. m. (*Manuf. en laine*.) c'est ainsi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. rustique*.) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur: c'est aussi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, s. m. (*Hist. mod. & Comm.*) on nomme ainsi à la Chine un mandarin établi commissaire pour la perception des droits d'entrée & de sortie: c'est une espece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y sont aussi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de sortie qu'on paye pour les marchandises dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce*.

HOURAGAN, (*Marine*.) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE, *ou* OURCE, s. f. (*Marine*.) cordage qui tient à bas bord & à stribord de la vergue d'artimon, & qui ne sert jamais que du côté du vent, elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & de-là va passer à une poulie amarrée derriere le haubant, laquelle étrape a une casse à chaque extrémité; ce cordage se met de côté, & sert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche* pre-

premiere n°. 110, le cordage appellé *hource*, & sa situation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie*,) c'est maçonner de moilons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, grossiérement entre les poteaux d'une cloison; c'est aussi faire l'aire d'un plancher sur des lattes. *Hourdi* se dit de l'ouvrage, & c'est ce que Vitruve entend par *ruderatio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, s. f. pl. (*Hist. mod*) les Mahométans appellent ainsi les femmes destinées aux plaisirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne sont point celles avec lesquelles ils auront vécu dans ce monde; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté singuliere, dont les charmes seront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embrassemens, & que la jouissance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils rassemblent dans leurs sérails, le paradis leur est fermé; aussi n'entrent-elles point dans les mosquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu, & le bonheur qu'on trouve dans leurs caresses les plus voluptueuses n'est qu'une ombre légere de celle qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, s. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flutes, & qui est mâté & appareillé comme un heu, si ce n'est qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une civadiere. Il est excellent pour l'envoyer & aller à la bouline; on s'en sert beaucoup sur les canaux d'Hollande, où l'on les voit naviger quoique le vent soit contraire, à force de faire de petites bordées; car pendant une horloge ils feront jusqu'à vingt bordées différentes sur des canaux qui le plus souvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou soixante tonneaux, & jusqu'à deux & trois cens tonneaux. On donne l'invention de cette sorte de bâtiment à Erasme. *Voyez*, *Planche XIII. Marine*, *fig.* 1, une *hourque* sans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, sont cinquante piés de quille, seize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vû faire le voyage des Indes orientales montés seulement de cinq ou six matelots. (*Z*)

HOURVARI, (*Vénerie.*) cri du chasseur qui rappelle ses chiens lorsqu'ils sont hors des voies.

HOUSBUL-HOOKUM, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expédition signée par le visir ou premier ministre.

HOUSEAU, s. masc. *terme d'Epinglier*, ce sont de grosses épingles d'une longueur proportionnée à leur grosseur, propres à attacher plusieurs doubles d'étoffe ensemble.

HOUSSAGE, s. m. (*Charpente.*) fermeture d'un moulin à vent. Elle se fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *Voyez* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpetr.*) on appelle *salpetre de houssage*, celui qu'on balaie de dessus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiss.*) il se dit de l'action de nettoyer les tapisseries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, s. f. pl. *termes de Bourreliers*, ce sont des peaux de mouton garnies de leur laine, qui ont été préparées par les Mégissiers, & dont les Bourreliers se servent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent aussi *bisquains*.

On appelle aussi *housses* les couvertures de la selle des chevaux. Elles l'ornent & la garantissent. Les *housses* en botte ne s'étendent que sur la croupe du cheval; les *housses* en soulier s'étendent sur les flancs, & descendent jusqu'à l'étrier.

HOUSSES, (*Tapiss.*) ce sont les couvertures des chaises, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuse que les *housses* d'une étoffe plus grossiere conservent.

On dit aussi qu'un lit est en *housse*, lorsqu'il a des pentes qui descendent jusqu'en bas, ou qui sont soutenues sur des bâtons ou barres, & lorsqu'il n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princesses & les duchesses ont à l'imperiale de leur carosse en dehors, s'appelle une *housse*.

* HOUSSET, s. m. (*Serrurerie.*) espece de serrure encloisonnée qu'on emploie aux coffres. Elle se pose en-dedans. Elle se ferme en laissant tomber le couvercle auquel l'aubronnier est attaché. *Voyez* AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la serrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clé. *Voyez l'article* SERRURE.

HOUSSILLES, s. f. pl. (*Blason.*) brodequins ou bas de chausses. Il n'est d'usage que dans l'art héraldique. *Voyez* HOUSEAUX.

HOUSSINE, s. f. (*Maneg.*) petite branche longue & menue de houx, qui sert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire sortir la poussiere.

HOUSSOIR, s. m. (*Tapiss.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues soies de sanglier, de porc, ou de plumes d'ailes de poules, de cannes, de coqs, &c. dont on se sert pour housser les planchers, les murailles, les tapisseries, &c.

HOUSTALAR, s. m. (*Hist. mod.*) chef d'un jardin du grand-seigneur. Tous les vendredis les *houstalars* viennent rendre compte aux bostangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-seigneur. L'argent qui provient de cette vente est employé à la dépense de bouche.

HOUTEMANT, s. m. c'est dans les mines le nom que l'on donne aux sergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, s. m (*Marine.*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, s. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur est ordinairement monopétale, découpée en rosette; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit mou, ou une baie remplie d'osselets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HOUX, *aquifolium*, (*Hist. nat. Bot. & Jardinag.*) arbrisseau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il se trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laisse le tems de s'élever; mais ordinairement il reste en sous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de vitesse & le couvrent. Son écorce est verte sur les jeunes branches, & de couleur de cendre sur le vieux bois; ses feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, sont d'un verd brun des plus brillans, mais elles sont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occasionne des recourbures, soit en dessus, soit en dessous de la feuille; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans sont plates & unies. Le *houx* donne au mois de Mai des fleurs blanches d'une assez jolie apparence: les fruits qui leur succedent, sont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de Septembre, restent sur l'arbrisseau pendant presque tout l'hiver.

Le *houx* vient sur les pentes des montagnes, dans les gorges serrées & exposées au Nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & exposés au froid: il se plaît, sur-tout dans un terrein frais, léger & stérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voisinage des petites sources qui suintent à-travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il se refuse aux terres fortes, & le fumier lui est pernicieux.

Cet arbrisseau peut se multiplier de trois façons: en semant les graines, en couchant les branches, & par la greffe: le premier moyen est fort long, le second est fort incertain, & le dernier ne sert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui sont panachées. Le parti le plus court & le plus sûr, c'est de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les transplanter avec les précautions dont il sera parlé ci-après. Mais si on veut faire des semis de *houx*, soit pour former des haies ou en faire une pepiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'est-à-dire aux mois de Novembre ou Décembre, avant qu'elle ne soit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiseaux: & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au second printems, quand même on la semeroit tout de suite, il y a un autre parti à prendre, qui est de mettre cette graine dans du sable, & de la tenir pendant un an dans un lieu sec: cela dispense d'occuper inutilement un terrein qui se trouve en meilleure culture, lorsque les graines levent peu de tems après qu'elles ont été semées. On les semera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre jusqu'au mois

mois de Mars de l'année ſuivante, cela ſera à peu-près égal. Nulle autre ſoin que de choiſir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propoſe deux moyens, l'un eſt de mettre en tas les baies du *houx* auſſi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laiſſer ſuer, fermenter & ſe deſſécher ainſi, ſans y toucher juſqu'au printems. Alors il ſe trouvera que les graines ſeront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé: ſi on les ſeme dans ce tems, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célebre Newton, eſt de méler un boiſſeau de ſon avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laiſſer cette préparation pendant dix jours ſans la remuer, mais d'avoir ſoin de l'arroſer de tems en tems avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à ſécher. La chaleur du ſon fera fermenter les graines, & les diſpoſera à la végétation, en ſorte qu'on pourra les ſemer au bout d'un mois ou ſix ſemaines. On peut ſemer cette graine à plein champ, ou en rayon; cette derniere pratique eſt plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année; à trois ans ils auront quatre pouces, & ſeront propres à être tranſplantés en pepiniere: à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines: c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être greffés ou tranſplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pouſſe vigoureuſement, & on eſt bien dédommagé de l'attente, par l'épaiſſeur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à ſeize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'ils s'eſt trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de ſoixante piés de haut; ce qu'il y a de sûr, on en a vû en France qui avoient trois piés de tour ſur trente d'élévation.

La tranſplantation ſera ici le point eſſentiel: comme il faut beaucoup de tems pour élever le *houx* de ſemence, il eſt d'uſage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois ſont défectueux, parce qu'ils manquent de racines: les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles; enfin le *houx*, qui aime l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le tranſplanter avec ſuccès; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs ſont les moins convenables: il faut choiſir les jeunes plants uniques & ſéparés, qui ſoient au plus de la groſſeur d'un petit doigt; il faut les tranſplanter d'abord dans une terre fraiche & légere, contre un mur expoſé au Nord; cette opération doit ſe faire au commencement d'Avril, par un tems ſombre & humide, il faudra rabattre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y reſter, enſuite les arroſer abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorſque les plants commenceront à pouſſer. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les tranſplanter à demeure. On peut auſſi réuſſir à la tranſplantation des *houx* qui ſont dans leur force; mais le ſeul moyen d'en venir à bout, c'eſt de les enlever avec la motte de terre; & comme il arrive rarement que cette opération puiſſe ſe faire aiſément dans les ſaiſons qui ſont propres à la tranſplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbriſſeaux au fort de l'hiver, dans le tems des grandes gelées: par ce moyen on conſerve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de ſe flater d'un bon ſuccès. Cependant ſi l'on s'apperçoit au mois de Mars ſuivant que ces plants, loin de pouſſer, ont les feuilles fannées, & qu'ils ſe deſſechent, il faudra les couper juſqu'au pié, & la plûpart repouſſeront vigoureuſement. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choiſiſſant dans le bois un an avant la tranſplantation, les *houx* quel on veut ſe procurer; on fait fouiller la terre tout-au-tour, en ne conſervant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver: ce travail force les arbriſſeaux à faire de nouvelles racines, & à ſe garnir de chevelu; & dans le tems des gelées il eſt plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les tranſplanter en grand: c'eſt de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laiſſant ſortir de la terre que quelques branches vigoureuſes qu'il faudra tailler à ſix pouces au-deſſus de terre; ordinairement ils réuſſiſſent par cette méthode. Lorſque l'on veut tranſporter des *houx* au loin, il eſt preſque indiſpenſable de les mettre dans des manequins avec leurs mottes. Quoique cet arbriſſeau ſoit très-robuſte, & qu'il réſiſte aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur; le ſoleil ſur-tout eſt ſon plus grand ennemi.

Le bois du *houx* eſt blanc, dur, ſolide & peſant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à meſure que l'arbre groſſit. Les Ebéniſtes en font quelque uſage. Ses branches ſont ſouples & pliantes; elles conſervent cette faculté long-tems après avoir été coupées: on pourroit l'employer à de gros ouvrages, ſi cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oïſeaux ſe fait avec l'écorce du *houx*. *Voyez* GLU.

Le *houx* eſt un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre ſous le ciſeau des figures ſurmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre: on a enfin reconnu que la taille en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'eſt borné à le mettre dans des boſquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aſpect. On en fait des paliſſades naturelles qui ſe garniſſent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur: on peut ſur-tout en former des haies vives, qui ſont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui reſtent pendant tout l'hiver ſur cet arbriſſeau. Ces haies ſont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défenſe. Le *houx* ne trace point, il ſe garnit de lui-même, & nul inſecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curioſité a commencé en Angleterre, où le terrein s'eſt trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriſer: le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles ſont bigarées de pluſieurs couleurs, les a portés à raſſembler tous les *houx* dont les feuilles ſe ſont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liſerées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de couleur pourpre. Il eſt vrai qu'une feuille auſſi brillante que celle du *houx*, lorſqu'elle eſt mélée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant ſur le *houx* commun; c'eſt une bigarure que le hazard a produite, & que la greffe rend conſtante, ou plûtôt une dégradation, une ſorte de maladie qui a été occaſionnée par l'inſuffiſance ou la mauvaiſe qualité du terrein. Les *houx* panachés ſont plus délicats que l'eſpece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de ſoleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément; auſſi croiſſent ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, aſſure qu'on peut faire panacher le *houx* par art, en ſemant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en tranſplantant enſuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abſtiendra de cultiver, afin qu'il reſte toujours ferme & ſerré. On peut greffer le *hous* en fente, en écuſſon ou en approche: la greffe en écuſſon eſt la plus en uſage, elle ſe fait au mois de Mai: il faut lever un peu de bois avec l'écuſſon. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut ſe greffer ſur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien conſtaté ſur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt que le *houx* peut ſervir de ſujet à greffer le roſier: la roſe blanche double greffée ſur le *houx*, donne des roſes qui ſont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve aſſez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbriſſeau, dont la plûpart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune eſt que l'âge amene ce changement. Il eſt vrai que cette circonſtance ne ſe trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont ſix & huit piés de hauteur; mais auſſi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles ſont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont ſur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'expoſition ou à la qualité de la terre, puiſque l'on trouve des *houx* à feuilles non épineuſes dans toutes ſortes d'expoſitions & de terreins. Il y a plûtôt lieu de préſumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui eſt ordinaire à une eſpece de *houx* particuliere.

On connoît peu d'eſpeces de cet arbriſſeau; voici à quoi elles ſe réduiſent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit est rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce sont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hérisson*. Sa feuille est hérissée de piquans, tant à la bordure qu'en dessus; lorsqu'on seme sa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux especes il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de pourpre; on leur a donné le nom des personnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles se sont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbrisseau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ses feuilles sont plates & unies, elles sont d'un verd clair & luisant, & elles ont très-peu d'épines, qui sont si courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbrisseau est rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeunesse n'a pas encore permis d'essayer si on peut les greffer sur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahon*: c'est un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à seize piés dans la Caroline; il croît plus promptement que le *houx* d'Europe; ses feuilles sont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles sont dentelées sans être armées de pointes; ses fruits viennent en grosses grapes, ils sont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci est tiré de Catesby, auteur anglois, & c'est tout ce qu'on en sait. Cet arbre n'est point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

HOUX, (*Mat. med.*) la décoction de la racine & de l'écorce est émolliente & résolutive. On s'en sert utilement, selon Mathiol, pour faire des fomentations sur les articulations qui se sont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, est merveilleusement utile pour la colique & les tranchées des intestins. J. Rai en rapporte une observation d'une dame, qui ayant tenté en vain plusieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enseigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la medecine.

Les baies sont utiles pour la colique; car, selon Dodonée, elles purgent les humeurs épaisses & pituiteuses, lorsqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffroy, *Mat. med.*

HOUS FRELON, *ruscus*, (*Botanique.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de grelot: le calice est fendu en plusieurs parties; le pistil sort du fond de la fleur & devient dans la suite un fruit ordinairement rond & mou; ce fruit renferme une ou deux semences, qui le plus souvent sont dures. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE (*I*)

Les racines du *houx frelon*, ou *petit houx*, sont blanches, épaisses, pleines de nœuds, entrelacées, & fort fibreuses; ses tiges ont environ un pié de haut; elles sont pliantes & difficiles à rompre, striées & couvertes de feuilles roides, fermes & nerveuses, de la grosseur & de la figure à peu-près de celles du petit myrthe, terminées en pointe, & fortement attachées aux tiges, ses fleurs naissent sur le milieu des feuilles; elles sont petites, purpurines, & découpées en six segmens. Il leur succede des baies semblables à celles de l'asperge, qui contiennent deux semences.

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; sa racine, dont ont fait seulement usage en Medecine, est une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioscoride a dit du *ruscus*, qu'il poussoit de sa racine au printems des rejettons tendres, que l'on mange comme les asperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

HOUX, *petit*, (*Mat. méd.*) C'est principalement la racine de cette plante qu'on emploie en Médecine; elle est une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la dose d'une demi-once ou d'une once, dans les ptisanes, les apozèmes, & les bouillons qu'on prescrit contre la jaunisse, les pâles-couleurs, les suppressions des regles, les obstructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropisie.

Riviere, *cent. III. observ.* 52, rapporte qu'un certain mendiant souffroit depuis trois mois une hydropisie très-considérable, & que comme sa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux Medecins, il usa, sur l'avis d'une paysanne, qui apparemment lui donna ce bon conseil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une simple infusion de séné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuser ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, selon le conseil de Boerhaave, quoique ce soit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la dose d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque tems, contre la néphrétique & l'hydropisie. Ce vin passe aussi pour utile contre les humeurs scrophuleuses, mais sa vertu est moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* sont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede est peu connu, & encore moins usité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le syrop des cinq racines apéritives, & les semences dans la benedicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot assez nouvellement introduit dans les troupes, qui signifie *combattre avec les hussards*, ou *à leur maniere*, c'est-à-dire, *escarmoucher avec eux & selon leur méthode*. Ce qui se fait en tombant tout d'un coup sur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faisant essuyer le feu du mousqueton, & se retirant après au plus vîte, & sans ordre; c'est une espece d'escarmouche irréguliere *Voyez* ESCARMOUCHE. (*Q*)

HOXTER, (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Westphalie, sur le Weser, aux confins du Duché de Brunswich, à 1 lieue N. O. de Corwey, 10 N. E de Paderbon. *Long.* 27. *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

HOUZUN, *ou* CROTTUN, s. f. (*Vénerie.*) Ces mots se disent de la fange que le sanglier laisse sur les branches en s'y frottant, lorsqu'il est sorti de la souille, & entré dans le bois. Ces signes servent à connoître sa hauteur.

HOY, l'*île de*, (*Géog.*) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & se divise en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, est un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis sauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfystone*; elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaisseur. Elle est creuse, & en la creusant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour servir de porte. Dans la cavité se trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire sortir la fumée; c'étoit vraisemblablement la cellule d'un hermite. L'île de *Hoy* a plusieurs lacs remplis de poisson, & principalement de truites. (*D. J.*)

HOYAU, s. m. (*Jardinage*) est une espece de petite pioche dont se servent les vignerons & les terrassiers, différent du pic qui est pointu par le bout; il est un peu large, & sert à donner à la terre & aux vignes les labours nécessaires. *Voyez nos Pl. d'Agricul.*

H R

HRADISCH, (*Géog.*) ville de Bohème en Moravie, sur la Morave, à six milles S. E. d'Olmutz, & à pareille distance de Brinn. *Long.* 35. 28. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

HRADISTIE, (*Géog.*) petite ville de Bohème, dans le cercle de Bruntzlau, sur l'Iser.

HRADSCHIN, (*Géog.*) partie de la ville de Prague en Bohème, dans laquelle est renfermé le Château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (*Géog.*) petite ville de Bulgarie, au nord-ouest de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

H U

HU, s. m. (*Hist. mod.*) nom du troisieme mois des Tartares du Catai. Il signifie aussi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, s. m. (*Jurisp.*) est une espece de corvée dûe à quelques seigneurs par leurs habitans, qui sont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorsque le seigneur veut y chasser. *Voyez* ce qui en est dit dans *le gloss.* de M. de Lauriere au mot *huage*. (*A*)

HUART,

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu: les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse; ils ont deux paupieres, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a sur toute la partie supérieure du corps. Il y a des plumes blanches sur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald bunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille: les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue: les aîles & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur bleuâtre; le doigt extérieur peut se diriger en arriere; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux pieds, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs: il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitolog. Voyez* OISEAU.

HEAU, s. m. (*Faucons.*) ce sont les deux aîles d'une buse, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de Fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, s. m. (*Ornit.*) nom d'un oiseau très-commun près de Damas, & dont il est beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec des courtes ailes, à proportion de sa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aisément, augmente le plaisir des chasseurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiseau, & par cette simple description, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chasse avec des chiens-courans dans toutes les plaines sablonneuses de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT, SAINT (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au Comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé est sous la protection de la France. Ce bourg est aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10. S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60. N. E. de Paris. *Long.* 23. *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, sur une montagne, à une demie-lieue de Tremecen. *Long.* 17. 15. *lat.* 34. 32. (*D. J.*)

HUCHE, s. f. (*Marine.*) On appelle ainsi un vaisseau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Œconom. domest. & Forges*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les grosses forges on donne le même nom à un réservoir particulier d'eau, d'où elle tombe sur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, s. m (*Véner.*) petit corps qui sert au chasseur pour parler à ses chiens. Il est encore d'usage dans le Blason: on dit, Horn porte d'or à trois *huchets* de gueule, *&c.*

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la chine, troisieme métropole de la province de Chékiang. Elle est remarquable par cinq temples consacrés aux hommes illustres. *Long.* 137. 50. *lat.* 30. 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, s. m. (*Bot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre; sa feuille est à trois pointes; la fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches; son fruit comme la noisette, de même forme en grosseur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action: on l'appelle aussi *hucispacols*. *Dictionnaire de Trévoux*.

HUDSON BAIE d' (*Géog.*) La *baie d'Hudson* est un grand golfe de la mer du nord, au septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Estotiland, la nouvelle-France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henry*), fameux pilote Anglois, la découvrit en 1740 plus exactement que Frédéric Anschild, Danois, qui avoit connu le premier cette baie; *Hudson* cherchoit comme lui, un passage pour aller de la mer du nord à celle du sud.

Cette baie s'étend du nord au sud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole jusqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, est fort inégale; elle a près de 200 lieues dans sa partie septentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'est plus affreux que les environs de la *baie d'Hudson*; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture; que des rocs escarpés qui s'élevent jusqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées stériles, où le soleil ne pénétre jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y est libre que depuis le mois de Juillet, jusqu'à la fin de Septembre, encore y rencontre-t-on alors assez souvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour se débarasser de ces glaces qui les assiegent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'est le *lucri sacra fames*; c'est que nulle part, la traite des pelleteries ne se fait avec plus de profit. Ce sont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cause de la misere des sauvages qui les fournissent, sur-tout de ceux qui fréquentent le pont Nelson, *Voyez* HUDSON, *baie d'* (*Commerce.*) Ces sauvages ne sont pas seulement misérables, mais petits & mal-faits. Ils habitent l'été sous des tentes faites de peaux d'original ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique; l'hiver, ils vivent sous terre comme les Lapons, les Samoiédes, se couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & se nourrissent de chair ou de poisson crud, car leur pays n'est que glace, & ne produit autre chose.

En effet, nous ne connoissons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Hudson*, sous la latitude de 57d. 20', & dont il a fait le triste récit à la société royale de Londres.

Quoique les maisons de cette habitation soient faites de pierre, que les murs ayent deux piés d'épaisseur, que les fenêtres soient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours: quoique l'on fasse dans ces chambres de très grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès; que l'on ferme bien les cheminées, lorsque le bois est consommé, & qu'il n'y reste plus que de la braise ardeute, afin de mieux conserver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits se couvrent de glace de l'épaisseur de trois pouces, que l'on est obligé d'ôter tous les jours. L'on ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & suspendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y fasse continuellement un grand feu.

Ceux qui se hasardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non seulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du col, de piés & de mains, se trouvent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage, ne s'enleve, & qu'ils n'ayent quelquefois les doigts des piés gelés.

L'on peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivieres qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jeniseskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. (*D. J.*)

HUDSON (*Compagnie de la baie* D') *Commerce*. Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siecle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens ayent des colonies.

Les belles pelleteries que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada sa nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande riviere

qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Assinipoals.

En 1670, une charte de Charles II. en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconsidérément pour toûjours en propriété toutes les terres voisines & au-delà de la baie de Hudson, qui ne sont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres sterlings (341500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établissement, a si-bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ses dividendes & son capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel simulé sur ses actionnaires, ensorte que chacun d'eux, sans rien débourser, vit avec joie ses fonds tripler, & pour dire quelque chose de plus, les actions de cette compagnie ont valu jusqu'à 500 livres sterlings. Il est vrai que les guerres presque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande-Bretagne jusqu'à la paix d'Utrech, ont souvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette société.

Les François & les Anglois se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie sur le lac supérieur, les autres pour se maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de Hudson.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la succession d'Espagne, & qui y avoient construit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle se trouvoit.

La *compagnie d'Hudson*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 jusqu'en 1720, augmenta jusqu'à 103500 liv. sterlings (2280500 liv. tournois) ses fonds, qu'elle estima (morts & vifs) 94500 livres sterlings (2273500 liv. tournois.)

En effet, quoique le seul négoce de ce pays-là se borne aux pelleteries, il faut que les profits soient bien grands, puisque les deux nations rivales s'en disputent de nouveau la possession, sans se rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui subsiste sept mois de l'année, pendant lesquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze pieds de haut; la mer s'y glace à la même épaisseur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'excessive rigueur des gelées: ajoûtez que le pays ne fournit absolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces tristes & malheureuses contrées.

Au reste, l'auteur François qui a pris, dans un petit ouvrage sur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudson* est un exemple sensible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie exclusive peut jouir long-tems du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter, au mépris de son devoir & de l'intérêt de la nation dont elle est membre. (*D. J.*)

HUDWICHWALD, (*Géog.*) ville maritime de Suede, capitale de l'Helsingie, sur la côté orientale du golfe de Bothnie, entre les îles d'Agan & de Holsoon. *Long.* 36. 10. *latit.* 60. 40. (*D. J.*)

HUÉ, *Sinoa*, (*Géog.*) ville d'Asie, capitale, & la seule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait sa résidence; elle est dans une plaine, partagée de l'est à l'ouest par un grand fleue. *Long.* 132. 40. *latit.* 17. 40. (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géog.*) fleuve d'Afrique. Il tire sa source du Grand-Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & se jette dans la mer près du port de Tebure; c'est le *Rubricatus* de Ptolomée. (*D. J.*)

* HUÉE, s. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte se fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaise actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui sort d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. (*Gram.*) c'est desaprouver par une houée. Ce mot est de Vénerie. On *hue* le loup, ou on le poursuit à grands cris. Il est aussi de pêche. On *hue* le poisson; le poisson est *hué* ou poussé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en Fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, suffragant de Saragose, & une université. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Osca*. Elle est dans un terrain fertile & excellent en vin, sur l'Issiela, à 9 lieues N. O. de Balbastro, 14 N. E. de Saragosse. *Long.* 17. 22. *latit.* 42. 2. (*D. J.*)

HUESCAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pied du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Long.* 15. 50. *latit.* 37. 32 (*D. J.*)

HUESNE, (*Géogr.*) petite île de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'observatoire immortel de Tycho-Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, *voyez* WEEN & URANIBOURG. *Long.* 30. 40. (*D. J.*)

* HUEI PACHTLI, s. m. (*Hist. mod.*) douzieme mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre Octobre, leur année commençant au 26 Février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois seulement *pachtli*.

HUGRA, (*Géog.*) riviere de Russie qui se jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, subst. & adj. (*Hist. mod.*) nom que les Catholiques ont donné par sobriquet aux Protestans Calvinistes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai sens qu'il avoit dans son origine, & ni Pasquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont sçu le deviner. Le voici.

L'évêque de Genève qui, suivant la remarque de M. de Voltaire, disputoit le droit de souveraineté sur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du seizieme siecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis assez long-tems deux partis dans Genève, celui des Protestans, & celui des Catholiques Romains. Les Protestans s'appelloient entre eux *Egnots*, du mot *eid-gnossen*, alliés par serment; les *Egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction opposée, & chasserent le reste. De-là vint que les Protestans de France eurent le nom d'*Egnots*, & par corruption de *Huguenots*, dont la plûpart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuses origines. Telle est l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faisoit peur aux enfans en Touraine: telle est encore l'opinion de Castelnau Mauvissiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a supposé valoir une maille du tems de Hugues-Capet, par où l'on a voulu signifier que les Protestans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais alloi. Ces insinuations ont fait couler des torrens de sang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, s. f. (*Cuisine.*) gros vaisseau, bas & large, de terre cuite & vernissée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUIA, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre qui ressemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou grise.

HUILE, s. f. (*Chimie*, *Pharmacie*, *Mat. medic. Diete.*) Le systême des connoissances chimiques bien résumé, porte à croire qu'il existe une *huile* générale universelle, un principe huileux primitif, très-analogue au soufre commun, du même ordre de composition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitriolique & du phlogistique.

Le principe huileux, considéré sous ce point de vûe, ne différera du soufre commun que comme la plûpart des substances végétales & animales different des substances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'est-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré supérieur de subtilité, une mixtion plus délicate dûe aux élaborations propres à l'œconomie végétale ou animale, & peut-être à la surabondance du principe aqueux qui est particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçûe aussi comme étant au soufre ce qu'une *huile* rectifiée est à la même *huile brute*. Ce rapport seroit démontré sans doute, si on réussissoit à porter, par des rectifications, le soufre commun à l'état de ténuité spécifique de l'*huile*, à décomposer l'*huile*, & à démontrer ses principes aussi clairement qu'on a démontré ceux du soufre, & enfin à composer de l'*huile* artificielle, com-

comme on sait produire du soufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que ces trois problèmes pratiques doivent se ranger parmi les recherches chimiques les plus sublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts supérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonstration complette, si je retrouve le loisir nécessaire pour continuer, sur l'analyse végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire de feu M. le Duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entreprise, c'est que la nature ne présente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'est pas parvenu jusqu'à présent à dépouiller les moins composées de tout principe hétérogene, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la simplicité absolue, c'est l'éther des chimistes modernes, ou l'*huile* retirée de l'esprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* Ether.

Les diverses *huiles* que nous connoissons, sont composées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de plusieurs autres principes. Ce sont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en constituent les genres & les especes. Cette idée de la composition & des différences essentielles qui distinguent les *huiles* entre elles, est, ce me semble, plus exacte & plus lumineuse que celle qu'on s'en feroit communément, en considérant chaque espece d'*huile* comme un composé ou un mixte essentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres especes que la phlogistique; car il n'est pas égal de dire qu'une telle *huile* est formée par l'union d'un principe huileux universel, & de plus ou moins d'acide; ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans sa mixtion ou dans sa composition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide est un des principes constitutifs de l'*huile*, de ce que „ si on „ triture long-tems certaines *huiles* avec un sel alkali, „ & qu'on dissolve ensuite cet alkali dans l'eau, il don- „ ne des crystaux d'un véritable sel neutre „; au lieu que d'après la premiere maniere d'envisager notre objet, cette apparition d'un sel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à *huile*, combiné au principe huileux dans celle qui présente ce phénomene, de même qu'une substance *comme gommeuse* est combinée au principe huileux dans les *huiles* par expression, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le savon. Et certes, les compositions aussi intimes que celles d'un corps très-simple, tel qu'est l'*huile*, ne se détruisent pas par des moyens aussi vulgaires que la trituration avec un sel alkali; c'est bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la composition primitive de l'*huile*.

On range les diverses *huiles* sous le petit nombre des classes générales suivantes: on a les *huiles* essentielles, les huiles grasses, & les *huiles* empyreumatiques. La seule qualité vraiment générale ou essentielle qui convient à toute *huile* sans exception, c'est l'inflammabilité & la miscibilité à une autre *huile* quelconque.

Huiles essentielles. Toutes les parties des végétaux qui sont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* subtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou vésicules, sensibles même aux yeux nuds dans quelques sujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de millepertuis, *&c.* Cette *huile* est libre, exempte de toute union chimique dans ces petits réservoirs; il ne faut opérer aucune divulsion chimique pour l'en retirer; les opérations par lesquelles on l'obtient, sont tout aussi méchaniques, ou, si l'on veut, tout aussi physiques que l'action de vuider une bouteille; elles ne font point partie de l'analyse végétale. *Voy.* Distillation & Végétale analyse. Les baumes liquides fournissent aussi une pareille *huile*; quelques insectes, comme la fourmi, en contiennent aussi.

Cette *huile* est appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle est pénétrée, paroît étrange à sa composition: on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* essentielle, pur, seul, au moins étendu seulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & sans qu'un atome d'*huile* soit entraîné avec lui, en un mot, sous la forme d'eau essentielle, *voyez l'art.* Eaux distillées. Il paroît aussi que c'est à ce principe que les *huiles* essentielles doivent leur volatilité; car dès qu'elles en ont été dépouillées, dès qu'un végétal a donné son eau essentielle, l'*huile* restée dans ses réservoirs a perdu sa volatilité, un végétal épuisé de sa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même tems son *huile* essentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorsqu'elle est chargée du principe aromatique.

La méthode la plus usitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* essentielles, est précisément celle qui est décrite à l'*art.* Eaux distillées, sous le nom de *second appareil* ou *second procédé*; savoir, la distillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau distillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui suivent la premiere, quand on fait plusieurs distillations de suite. Cette opération exécutée sur les plantes aromatiques, donne constamment ces deux produits, l'eau distillée, & l'*huile* essentielle. La seule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'est celle par laquelle on la sépare de l'eau: la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laisse rassembler ces gouttes par le repos, ce qui se fait en fort peu de tems. Si l'*huile* est plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve jusqu'au plus haut de son cou; alors on verse prestement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue sous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt; on attend que l'*huile* se soit ramassée au-dessus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laisse échapper l'eau, par un petit filet, jusqu'à la derniere goutte; on referme l'ouverture dès que l'*huile* est parvenue sur le doigt, & on la laisse tomber ensuite dans le vaisseau où on veut la serrer. Si l'*huile* est plus pesante que l'eau, on sépare par inclination la plus grande partie de l'eau, & on verse l'*huile*, avec ce qui reste d'eau, dans l'entonnoir, *&c.* Il y a un récipient particulier, destiné à faciliter la séparation des *huiles* essentielles plus légeres que l'eau: c'est un matras, qui porte en-dehors une espece de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaisseau, & dont la courbure s'éleve jusqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les Planches de Chimie.* Il est clair que lorsque la liqueur reçue dans un pareil vaisseau, s'est élevée dans le cou jusqu'au-dessus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaisseau doit se répandre par le tuyau, & que c'est la couche inférieure de cette liqueur qui doit se vuider la premiere; ainsi, la liqueur provenue de la distillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au-dessus de ce niveau, la partie aqueuse de cette liqueur, qui est la dominante, & qui gagne le fond du vaisseau, est vuidée à mesure que le produit de la distillation y est reçu; & l'*huile*, qui surnage, se ramasse dans la partie supérieure du vaisseau, en gagne peu-à-peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir presque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on se proposoit d'exécuter de suite est fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être restée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il est évident qu'un pareil instrument ne peut être employé à la séparation des *huiles* plus pesantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la séparation de celles-là, en composer un sur le même principe, en renversant la disposition du tuyau, la faisant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alambic, ou du serpentin, jusqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la distillation des *huiles* essentielles, ne paroît servir qu'à ramollir les parois des vésicules qui la contiennent, à les disposer ainsi à être facilement rompues par l'*huile* rarefiée, tendant à l'état d'expansion vaporeuse ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever aussi inaltérées qu'il est possible; peut-être aussi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favorise leur volatilité, soit en soutenant leur expansion, leur état de vapeur, par sa chaleur, soit en les entraînant dans son propre tourbillon. Il seroit démontré que l'eau ne concourt point à la distillation des *huiles* essentielles à ce dernier titre, si une *huile* essentielle, déja délivrée de ses petites prisons, s'élevoit presqu'entierement dans un appareil où elle seroit renfermée seule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce degré est supérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article* Feu.

Les *huiles* essentielles de citron, de cédre, & de tous les fruits de cette classe, qu'on nous apporte de Toscane & de la côte de Gênes, sous le nom d'*essences*, sont retirées sans le secours du feu. Les écorces de ces fruits con-

contiennent beaucoup d'*huile*, & elle est ramassée, en masses assez considérables, dans des vessies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces vessies. Il n'est personne qui n'ait pressé entre ses doigts un zeste d'orange ou de citron; la liqueur qu'on en exprime est de l'*huile* essentielle. Les Toscans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués sur de la glace, ou bien roulent ces fruits sur l'embouchure hérissée de pointes d'un entonnoir, placé sur un vaisseau, où toutes les gouttes sorties des petites blessures infiniment multipliées, vont se ramasser. On retire encore des *huiles* essentielles de quelques substances aromatiques, des cloux de girofle, par exemple, en les distillant *per descensum*; mais cette méthode est imparfaite. *Voyez* GIROFLE & DESCENSUM.

Propriétés chimiques des huiles essentielles. Elles sont solubles par l'esprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles sont plus dures. Elles s'épaississent en vieillissant, & prennent la consistence de baume, & même de résine. *Voyez* BAUME & RÉSINE. On les préserve, autant qu'il est possible, de cet accident, en les gardant dans des vaisseaux exactement fermés, & mieux encore sous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être ressuscitées, du moins en partie, c'est-à-dire rétablies en état d'*huile* fluide, par la distillation avec l'eau; elles ont perdu cependant, en s'épaississant, une partie de leur odeur, qui ne se rappelle point par la distillation, ou à la place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* essentielles, retirées des divers végétaux, varient considérablement entr'elles, soit par la consistance, soit par la disposition plus ou moins grande à s'épaissir, soit par la gravité spécifique, soit par la couleur, &c. Une différence très-générale, est celle qui distingue les *huiles* qui sont naturellement concretes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui se gelent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, &c. de celles qui sont très-fluides, & constamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, &c. ces caracteres particuliers, quand ils sont remarquables, sont exposés aux *articles particuliers*. Une distinction générale, assez singuliere encore, c'est celle qui divise les *huiles* essentielles en plus légeres que l'eau, & en plus pesantes que ce liquide. Celles qui sont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, sont toutes, sans exception, plus légeres que l'eau; & celles qui sont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, soit occidentales, soit orientales: en un mot, de tous les climats très-chauds, sont plus pesantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a sur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne sont pas encore bien déterminées.

Toute l'*huile* qu'on retire des baumes, des résines & des bitumes, par la violence du feu, est très-analogue aux *huiles* essentielles. *Voyez* RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'observation générale qui attribue de l'*huile* essentielle à toutes ces substances, sont les fleurs de jasmin, de tubéreuse, de muguet, de jacinthe, de narcisse, & de lys, qui ont toutes entr'elles une analogie sensible. L'essence de jasmin, qu'on trouve communément chez les Parfumeurs, est une *huile* par expression, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jasmin, par une manœuvre fort simple. *Voyez* JASMIN.

Usages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles essentielles. Les *huiles* essentielles, récentes, subtiles, très-aromatiques, ont un goût amer, acre, vif, brûlant, qui annonce les vertus suivantes, qu'elles possedent en effet: elles sont, dans l'usage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, sudorifiques, stomachiques, aphrodisiaques; utiles pour corriger la mauvaise odeur de la bouche, *gravem spiritum*. On doit les donner toujours sous la forme d'*eleosaccharum* (*Voyez* ELEOSACCHARUM), soit pour les rendre miscibles aux humeurs digestives aqueuses, soit pour châtrer leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'estomac & les intestins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux sujets d'une constitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur usage externe est plus général; ces *huiles*, sur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, sous le nom d'*esprit*, sont éminemment résolutives, antiseptiques, brûlantes, *cathæretica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour résoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour dissiper les douleurs des membres. La dissolution de ces *huiles* dans l'esprit de vin, le baume spiritueux de Fioravanti, par exemple, qui n'est autre chose qu'une pareille dissolution, remplit les mêmes vûes d'une maniere encore plus assurée. Les *huiles* essentielles, vives, sont employées, presque à titre de spécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'est sur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'*huile* très-subtile, ou esprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* essentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, suspend puissamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* essentielle, unie chimiquement au soufre, forme avec lui un composé, connu sous le nom de *baume de soufre*. Ce composé est un remede, qui doit principalement ses qualités médicamenteuses au soufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* essentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une espece de savon, appellé par les gens de l'art *savon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les esprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* essentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* essentielles fournissent aux Apoticaires une des matieres avec lesquelles ils aromatisent plusieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, syrops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toûjours les employer, sous la forme d'éleosaccharum, dans les liqueurs aqueuses destinées à l'usage intérieur.

C'est encore à des *huiles* essentielles que plusieurs liqueurs spiritueuses, destinées à l'usage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la faveur connue de l'esprit de vin, un goût vif, brûlant, passager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de Bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* essentielle: la même saveur est dûe à la même cause dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec l'*huile* essentielle de l'écorce des citrons même qu'on emploie, dont on forme sur-le-champ un éleosaccharum. *Voyez* ELEOSACCARUM.

Huiles grasses. Celles-ci sont encore libres, nues, isolées, ramassées à part dans des petits réservoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graisses animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces substances, mais elles ne sont pas, dans le langage de l'art, comprises sous la même dénomination. Les *huiles* grasses sont répandues dans toute la substance des sujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* essentielles ne sont placées qu'à la surface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette substance.

Les semences appellées *émulsives* (*Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES), c'est-à-dire celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuse, ou une émulsion (*Voyez* EMULSION), contiennent de l'*huile* grasse. La semence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, tels que celle de noix, d'amande, de pignon, de noisette, de pêche, d'olive, &c. celle de tous les fruits à pepin, c'est-à-dire tous les pepins; les semences appellées froides, les semences de lin, de toutes les especes de chou, de rave, de navet, de pavot, &c. contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup aussi; c'est une substance jusqu'à présent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit aussi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* grasse de tous ces sujets en les écrasant, les pilant, les réduisant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une presse, ou d'un fort pressoir, pour l'opération en grand. Cette manœuvre est variée, sur les divers sujets, par quelques circonstances de manuel. *Voyez les articles particuliers* LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espece, dont nous avons seulement parlé jusqu'à présent, le nom d'*huiles par expression*, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur dénomination spécifique & la plus ordinaire,

Il y a une autre espece d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voyez* ces

ces articles particuliers. Le beurre de cacao eſt la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle eſt la plus employée en Medecine. Les *huiles* par expreſſion n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante; on n'en retire point des ſemences émulſives par la décoction.

Propriétés chimiques des huiles graſſes. Elles ſont inſolubles par l'eſprit-de-vin; elles contractent une eſpece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait ſoupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), ſi on les bat long-temps enſemble. Elles rancilſent facilement, ſi on les expoſe à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* RANCIR. Elles ſont toutes plus légeres que l'eau; elles ſont fixes, c'eſt-à-dire qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, ſans être conſidérablement altérées, ſans paſſer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere ſpécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuſe ou mucilagineuſe, avec laquelle eſt combiné le principe huileux.

Vertus médicinales, & uſages diététiques des huiles graſſes. Ce n'eſt preſque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en Medecine pour l'uſage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au-deſſus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu ſujette à rancir. Le beurre de cacao n'eſt pas employé pour des qualités aſſez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expreſſion; & d'ailleurs, ce remede eſt plus magnifique qu'utile, du moins que néceſſaire.

Les *huiles* par expreſſion, repréſentées dans l'uſage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, ſont le ſouverain adouciſſant, relâchant, lubréfiant, émollient, béchique, ſédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la ſuprême reſſource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de Medecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine*, *tempérante*, *calmante*, qui voit partout des ſpaſmes, des éréthyſmes, des incendies, &c. Cette drogue remplit quelquefois très-utilement, il eſt vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiſer les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus ſouvent encore, c'eſt un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expreſſion, priſes à très-haute doſe ſans meſure, fourniſſent une des reſſources les plus aſſurées pour défendre l'eſtomac & les inteſtins contre l'action des poiſons corroſifs.

L'*huile* d'olive eſt la ſeule *huile* par expreſſion, que nous mêlons à nos alimens à titre d'aiſſaiſonnement. *Voyez* OLIVE.

L'uſage extérieur des *huiles* graſſes pures eſt fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* compoſées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la compoſition de pluſieurs onguens, linimens, &c.

Les *huiles* par expreſſion, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des ſavons employés en Medecine & dans divers arts. *Voyez* SAVON.

Huiles empyreumatiques. Le principe huileux eſt un des matériaux univerſels de la compoſition de tout végétal ou animal, de tout corps organiſé, du tiſſu des *Sthaliens*. L'*huile* eſt auſſi un des principes généraux de l'ancienne analyſe, de celle qui s'exécute par la violence du feu ſur tous ces corps; un des principes de Paracelſe, ou plûtôt de Baſile Valentin, ou d'Iſaac le Hollandois, (*Voyez dans l'hiſtorique du mot* CHIMIE, les morceaux qui regardent ces auteurs); le ſoufre de ces Chimiſtes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs ſectateurs qui n'ont pas déſigné par ce mot le phlogiſtique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en eſt extraite, dégagée par la violence du feu, eſt une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des réſines & des bitumes. On l'appelle auſſi *fœtide*, parce que le corps à la décompoſition duquel elle eſt dûe, a fourni en même-tems un principe ſalin, le plus ſouvent alkali-volatil, d'une odeur forte & deſagréable, dont cette *huile* eſt empreinte, & auquel elle doit vraiſemblablement ſa mauvaiſe odeur. Les *huiles* empyreumatiques ſont communément auſſi noires & épaiſſes: elles doivent ces deux qualités, ſur-tout la premiere, à une quantité conſidérable de matiere charbonneuſe qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* VÉGÉTALE, ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non ſeulement les tiſſus, c'eſt-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* graſſes, les graiſſes, tous les ſucs animaux, & toutes les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau, excepté les ſels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, &c. tous ces ſujets, dis-je, donnent dans la diſtillation analytique de l'*huile* empyreumatique, & une *huile* empyreumatique chargée d'alkali-volatil, excepté celle qui provient de la diſtillation du lait & du corps muqueux. *Voyez* LAIT & MUQUEUX.

La théorie du dégagement de l'*huile* empyreumatique, celle de ſa compoſition chimique, & celle des produits & des phénomenes de ſon analyſe, appartiennent au traité général de l'analyſe des corps, dont elle eſt un principe ſi eſſentiel. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES & VÉGÉTALES ANALYSE, ſur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques ſont conſidérablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même abſolument leur odeur étrangere & deſagréable, par des rectifications répetées, qu'on exécute communément à feu nud & ſans intermede: les premieres diſtillations demandent en effet un degré de feu aſſez fort, mais les *huiles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répetées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état, elles ont toutes les propriétés chimiques des *huiles* eſſentielles. La rectification des *huiles* empyreumatiques eſt conſidérablement hâtée par l'addition de la chaux-vive ou de l'alkali-fixe; mais ces intermedes, ſur-tout le premier, en détruiſent une partie très-conſidérable. *Voyez* CHAUX (*Chymie.*)

Uſages médicinaux des huiles *empyreumatiques*; huiles *animale de Dippelius*; huile *de cade*; huile *de tartre*; huile *des philoſophes*; huile *de papier*. Ce ſont-à-peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins le plus employées en Medecine; la premiere, deſtinée à l'uſage intérieur, eſt une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante diſtillations ſucceſſives, & vantée comme un ſpécifique éprouvé contre l'épilepſie. Si cette vertu eſt confirmée par des obſervations déciſives, ces obſervations ne ſont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'aſſez rarement, à titre de très-puiſſant réſolutif. L'*huile* de cade eſt retirée de l'oxycedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER, (*Chimie & Mat. méd.*) L'*huile* des philoſophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

Rapport (HABITUS) *des* huiles *en général avec quelques autres ſubſtances*.

L'*huile* eſt immiſcible à l'eau, aux ſels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'eſprit de fourmi; aux ſucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne ſoit dans un état éminemment concret, comme le ſucre), à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* eſt miſcible au ſoufre, aux baumes, aux réſines, aux graiſſes, aux bitumes, au phoſphore de Kunckel; elle s'unit au ſucre & au jaune d'œuf, & devient miſcible aux liqueurs aqueuſes par l'intermede de ces ſubſtances; elle diſſout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & ſur-tout celles de plomb; elle ſe combine avec les ſels alkalis ſous la forme de ſavon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agiſſent puiſſamment ſur elle, principalement le vitriolique & le nitreux; car l'acide du ſel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, ſe combine avec l'*huile* la plus pure, c'eſt-à-dire l'*huile* eſſentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature réſineuſe, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente efferveſcence, accompagnée d'épaiſſes fumées & de chaleur conſidérable, & ſe combine avec un corps noirâtre, réſineux, caſſant. L'efferveſcence eſt plus prompte & plus violente, ſi on a expoſé le mélange à l'action du feu. *Voyez* RÉSINE ARTIFICIELLE *à l'article* RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'*huile* dans les mêmes circonſtances des effets ſemblables. Le phénomene le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des *huiles*, c'eſt l'inflammation ſpontanée, ou excitée ſans le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce phénomene ſingulier mérite d'être conſidéré avec quelque détail.

Inflam-

Inflammation des huiles. Les expériences successives de Glauber, de Becher, de Borrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hoffman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* sans exception, aussi bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorsqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, composé de parties égales d'esprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la dose de l'acide composé, & la proportion de l'acide nitreux dans l'acide composé à mesure que l'*huile*, mise en expérience, est plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'assigner est pourtant assez généralement efficace; car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide composé est l'*instrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des substances éminemment huileuses, telles que les baumes liquides; mais il n'est nécessaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces substances. Becher a dit (*Physica subterranea*, *sect. V*, *cap. iij*, *n°.* 106.) que l'*huile* de vitriol & l'esprit de vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'instant qu'ils étoient mêlés; & même que si on éteignoit ce feu en bouchant le vaisseau qui contenoit le mélange, il se rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg assure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il est possible, l'*huile* de térébenthine, épaisse comme du syrop, & de couleur rousse, qui passe la derniere dans la distillation. *Mém. de l'Acad. royale des Scien.* 1701. Borrichius rapporte, *Acta medica & philosophica Hafnienasium ann.* 1761. que l'esprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'esprit-de-vin par l'*huile* de vitriol est aujourd'hui généralement contestée; & beaucoup de chimistes doutent de celle de l'*huile* épaisse de térébenthine par l'acide du vitriol seul.

Tous les chimistes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait sans succès, lorsqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les Mémoires de l'académie des Sciences*, des expériences, par lesquelles non-seulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Borrichius, mais même fixe le succès de cette expérience par un manuel fondé sur des observations très-ingénieuses, & sur la meilleure théorie chimique. Ce manuel consiste à appliquer à un charbon rare, spongieux, sec, embrasé, qui s'éleve au sein du mélange pendant la plus vive effervescence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application se fait quelquefois par hasard, & presque toûjours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation se fait d'elle-même; c'est pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cause ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réussi assez constamment sur les *huiles* de cette derniere classe.

Nous avons déja parlé plusieurs fois d'une différence observée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables sont les *huiles* essentielles pesantes, denses, des substances végétales aromatiques des Indes; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent ensuite; les *huiles* essentielles très-subtiles, telles que l'*huile* de térébenthine, de cédra, de lavande, sont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles absolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, sont les *huiles* par expression; & les éminemment difficiles dans cette classe, sont les plus douces ou les plus mucilagineuses, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de féve & de navette.

Ce sont ces dernieres *huiles* seulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux seul, lors même qu'il l'a porté jusqu'à un degré de concentration auquel il est vraissemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales de bon acide vitriolique; car il est connu en Chimie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux; le premier doit donc l'enlever au dernier, lorsqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme, d'où il est aisé de conclure qu'il regarde comme impossible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique seul. Pour moi je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'ensemble des faits chimiques fondamentaux, rien qui puisse justifier le doute qu'on pourroit concevoir sur le fait, & encore moins qui puisse porter à le regarder comme impossible.

Pour donner une idée complette de toute la manœuvre nécessaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle sur la plus difficile de toutes les *huiles*, sur l'*huile* d'olive. „ Je prends de l'*huile* d'olive, de l'acide ni„ treux le plus concentré, nouvellement fait, & de „ l'acide vitriolique concentré, de chacun une demi„ once. Je mêle d'abord ensemble l'acide nitreux & „ l'acide vitriolique, & je les verse sur l'*huile*, qui est „ contenue dans une capsule ou segment de balon: ces „ matieres sont un instant sans agir; mais le mouve„ ment s'excite bientôt, & elles entrent dans une vio„ lente effervescence; alors ayant à la main une fiole, „ où il y a une demi-once du même acide nitreux con„ centré, j'en verse environ un tiers sur les matieres: „ ce nouvel acide accélere considérablement l'efferve„ scence: les vapeurs qui s'élevent sont beaucoup plus „ considérables & plus blanches. Un instant après je „ verse dessus l'autre tiers de l'acide nitreux; pour lors „ le mouvement s'accélere, & l'effervescence acquiert „ une rapidité étonnante; les vapeurs redoublent & sont „ très-blanches; & je verse le reste de l'acide nitreux sur „ le charbon embrasé: il paroît tout-d'un-coup scintil„ lant, & l'*huile* s'enflamme. Les espaces de tems pour „ verser ainsi les portions d'acide nitreux, doivent être „ momentanés, cependant sans précipitation „.

Les doses absolues employées dans cette expérience sont suffisantes; mais en général, l'inflammation réussit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités absolues plus considérables; mais sur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réussit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

Huiles pharmaceutiques, *ou par infusion & décoction*. On fait infuser ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de substances végétales & quelques substances animales, comme les petits chiens, les lésards, les crapaux, les vers de terre, le castor, *&c.* On passe ensuite ces *huiles* ou même on les garde sur le marc. Ces compositions sont destinées à l'usage extérieur, & elles sont, pour la plûpart, des préparations monstrueuses, parce que l'*huile* n'a aucune action sur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverses *huiles* sont rapportées aux articles particuliers. *Voyez*, *par exemple* CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, *&c.* (*b*)

Huile d'antimoine, *d'arsenic*, *de Jupiter*, *de Mars*, *de Mercure*, *de Saturne*, *de Vénus*. Ce sont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaisses, denses, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la consistence de l'*huile* commune, & qui sont des dissolutions des substances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers des ces substances métalliques.

Huile de chaux. C'est le nom ordinaire du sel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorsqu'il est sous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* CHAUX (*Chimie.*)

Huile de tartre, *huile de tartre par défaillance*. On appelle communément ainsi le sel de tartre ou alkali-fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voy.* TARTRE.

Huile de vitriol. C'est le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* VITRIOL. (*b*)

Falsification des huiles essentielles. Les *huiles* essentielles peuvent être falsifiées par le mélange d'une *huile* par expression, par celui d'un esprit de vin, ou par celui d'autres *huiles* essentielles.

Les *huiles* essentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, sortent rarement de leurs boutiques sans quelque falsification. L'*huile* de cannelle, celle de girofle, de macis & de muscade, sont ordinairement mêlées d'*huile* d'amandes ou d'*huile* de ben. Cette fraude se découvre aisément: on n'a qu'à tenter de dissoudre dans l'esprit-de-vin une *huile* ainsi falsifiée; car, comme l'esprit-de-vin est le menstrue des *huiles* essentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expression, il enlevera toute l'*huile* essentielle, & laissera au fond du vaisseau dans lequel on fera l'expérience, l'*huile* par expression très-pure, très-reconnoissable, & souvent en une quantité très-considérable.

Des

Des fripons plus adroits mêlent l'*huile* de cannelle ou de girofle avec une quantité très-considérable d'esprit-de-vin: ce mélange peut être porté jusqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui sont propres à ces *huiles* essentielles. Il n'est pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noye d'une grande quantité d'eau une *huile* essentielle fourrée d'esprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuse; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent sur l'eau, & s'en séparent sans la blanchir lorsqu'elles ne renferment point d'esprit-de-vin.

La troisieme espece de falsification, qui consiste à mêler une *huile* essentielle de vil prix à une autre *huile* essentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui est toûjours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thim, la menthe, l'origan, la sauge, le romarin, la lavande, *&c.* sont très-propres à être ainsi falsifiées. Mais cette fraude se découvre bientôt, & par l'action seule du tems; car l'odeur spécifique & agréable des *huiles* de ces plantes se dissipe lorsqu'on les a gardées un certain tems, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & se fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abregé pour produire dans ces *huiles* mélangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus subtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, *&c.* se dissipe la premiere, & il ne reste bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajoûter à cette épreuve deux signes assez démonstratifs de cette derniere falsification: le premier se déduit de ce que les *huiles* falsifiées par l'*huile* de térébenthine sont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* pures; & le second, de ce que les étiquettes appliquées assez ordinairement sur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, sont effacées en tout ou en partie par les exhalaisons de l'*huile* de thérébenthine; propriété qui est particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains Artistes distillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* essentielle, avec des substances très-chargées d'*huile* par expression, la rue, par exemple, avec les semences de pavot; & que dans cette opération, une assez bonne quantité d'*huile* par expression, qui est naturellement fixe, est enlevée dans la distillation par le secours de l'*huile* essentielle. Mais cette prétention a besoin d'être confirmée par des expériences; & si elle se trouve fondée, il restera à savoir encore si l'*huile* par expression enlevée dans cette distillation, a changé de nature, & quel est son nouvel état. *Voyez* Frid. Hoffmann, *Observat. physico-chimic. Lib. I. obs. ij.*

Huile des Métaux, (*Chimie*) c'est ainsi que quelques chimistes ont appellé le phlogistique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaison des métaux. *Voyez l'article* Phlogistique.

Huile d'Onction, (*Hist. sacr.*) c'est celle que Moyse avoit composée pour l'onction & la consécration du roi, du souverain sacrificateur, & de tous les vaisseaux sacrés, dont on se servoit dans la premiere maison de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap.* 30, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confi par artifice de parfumeur.

Moyse ordonna aux israëlites de garder précieusement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit déposée dans le lieu très-saint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les successeurs de sa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit l'*huile d'onction* pour mettre fin à toute dispute, personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre: ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jéhoahaz; mais chaque souverain sacrificateur étoit oint à sa consécration, ou lorsqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en sa place.

Les vaisseaux & les ustensiles qu'on oignoit avec l'*huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, l'autel des holocaustes, le lavoir & les vases qui en dépendoient.

Comme Moyse consacra toutes ces choses par l'*huile d'onction* à l'érection du tabernacle, aussi lorsque quelqu'une venoit à être détruite, à s'user, ou à se perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* subsista, être rétablie & réparée, en faisant & consacrant d'autres ustensiles à la place, qui acquéroient la même sainteté que les premiers, au moyen de l'existence de l'*huile d'onction*; mais malheureusement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le second temple, ce triste accident causa un défaut de sainteté dans toutes les autres choses qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétablissement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de proposition, un chandelier d'or, un autel des holocaustes, un lavoir avec les vases qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne servit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choses dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes usages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons aussi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le second temple fut encore privé de cinq choses qui constituoient la gloire principale du premier; savoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffre de bois de cédre, de trois piés neuf pouces de long, sur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faisoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au second temple le *Schekinna*, c'est-à-dire, la présence divine se manifestant dans une nuée qui reposoit sur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque chose que nous ignorons, & que Moyse mit dans le pectoral du souverain sacrificateur. *Exode* 28, 30, *Lévitiq.* 8, 8. On sait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchassées douze pierres précieuses gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au second temple le feu sacré qui fut éteint lors de la destruction du premier temple; ensorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le second temple. 5°. L'esprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiserent encore.

Il ne faut donc pas être surpris que toutes ces choses, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le second temple, les vieillards, lorsqu'on en posoit les fondemens, versassent des larmes au souvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorsque, pour me servir des termes des prophetes, *le desir des nations, le seigneur qu'elles cherchoient entra dans son temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de sa présence; & à cet égard, *la gloire de la seconde maison* l'a emporté de beaucoup sur *celle de la premiere* (*D. J.*)

Huile de Cade, (*Hist. des Drog.*) huile fétide, rousse ou noire, empyreumatique, qui se tire du tronc & des rameaux de l'oxycédre & du genevrier en arbre que l'on brûle dans quelques fours destinés à cet usage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, est puissamment résolutive; on s'en sert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en servent aussi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, semblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en distillant son bois par la cornue. (*D. J.*)

Huile de Médie, (*Pharmac. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginerent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de sa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, si l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend feu immédiatement sans possibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le

Le poiſon de Pharos, *venenum pharicum* de Nicandre, paſſoit pour être la même choſe que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de ſorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne ſoient la même choſe.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline aſſure poſitivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui eſt très-apparent, parce que les huiles minérales ſont les ſubſtances les plus inflammables que nous connoiſſions. Babylone eſt fameuſe chez pluſieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il eſt certain que le naphte s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux eſpeces, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraiſemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou *de Médée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'ayent extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur eſt familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choſes étrangeres à leurs pays, en quoi nous les avons aſſez bien imités. (*D. J.*)

Huile grasse, (*Peinture.*) eſt celle que les Peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Cette liqueur eſt compoſée d'*huile* de noix ou de lin, & de litarge qu'on fait bouillir; puis on laiſſe repoſer la litarge au fond du vaſe, & ce qui ſurnage eſt l'*huile graſſe*. *Voyez* Litarge.

L'*huile* eſt auſſi employée dans les différens ouvrages d'Horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'uſure; car ſes particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent conſidérablement le frottement, en rempliſſant les intervalles qui ſe trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils ſoient; & elles empêchent ces parties d'engrener auſſi avant les unes dans les autres. Il eſt d'une grande conſéquence, dans les montres ſurtout, que l'*huile* que l'on emploie ſoit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article Tigeron, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conſerver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle eſt néceſſaire. (*T*)

Huile, (*Relieure.*) les Relieurs-doreurs ſe ſervent d'*huile* pour mettre ſur le dos des livres qui ſont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui paſſent au moulin la navette, le chénevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expreſſion. Ils broient d'abord ces graines ſous une roue centrale qu'un cheval mene. En ſe broyant elles paſſent à-travers un plancher percé de trou, où on les ramaſſe autour de la roue. Delà on les porte à un preſſoir où on en exprime l'huile; la graine broyée eſt enfermée dans une groſſe toile, à travers laquelle l'huile ſort par l'action du preſſoir.

Huilier, (*Verrer. & Orfev.*) petit vaiſſeau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on ſert ſur les tables. Ce vaiſſeau eſt ou une ſimple burette de verre ou de cryſtal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les ſoutient. Le luxe a donné aux *huilliers* toute la richeſſe des formes.

HUILIERES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont de petites cruches dont on ſe ſert dans un vaiſſeau pour tenir l'huile.

HUINE L', *ou* L'HUISNE, (*Géog.*) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend ſa ſource au Perche, & ſe jette dans la Sarte, au-deſſous du Mans; elle eſt diverſement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna*, *Hiogina*, *Eucania*, *Idonea*. (*D. J.*)

HUIS, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie *port*. Les huiſſiers ont pris de là leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions eſt de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point publiques, & auxquelles on ne laiſſe entrer que les parties intéreſſées & leurs avocats & procureurs, afin d'éviter l'éclat que la cauſe pourroit faire.

On appelle auſſi *audiences à huis clos* les audiences qui ſe donnent à la grand'chambre ſur les bas ſiéges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement ſur la grande ſalle, n'eſt point ouverte alors comme elle l'eſt pendant les grandes audiences. (*A*)

HUISSIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un miniſtre de la juſtice, qui fait tous les exploits néceſſaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commiſſion émanées du juge.

Les *huiſſiers* ont été ainſi nommées, parce que ce ſont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction eſt de tenir la porte cloſe, lorſque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre ſans permiſſion du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être ſecrettes; de faire entrer ceux qui ſont mandés au tribunal, & d'en faire ſortir ceux qui y cauſent du trouble.

Ceux qui faiſoient la fonction d'*huiſſiers* & de ſergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores*, *cohartales*, *executores*, *ſtatores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *ſervientes*, d'où l'on a fait en françois *ſergent*. On les appelloit auſſi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occaſion ſignifioit *ſémonceur public*.

Dans la ſuite on diſtingua entre les ſergens ceux qui étoient de ſervice dans le tribunal.

Ceux qui faiſoient le ſervice au parlement, ſont appellés, dans un regiſtre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 Janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On ſait que le terme de *varlet* ou *valet* ne ſignifioit pas alors une fonction vile & abjecte, tel que celle d'un domeſtique, puiſque les plus grands vaſſaux ſe qualifioient valets ou varlets de leur ſeigneur dominant; les places d'*huiſſier* au parlement s'achetoient déjà à cauſe des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huiſſier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple pour les *huiſſiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388 adreſſé *primo parlementi noſtri hoſtiario ſeu ſervienti noſtro*.

La plûpart des ſergens ayant ambitionné le titre d'*huiſſier*, quoiqu'ils ne fiſſent point de ſervice auprès du juge, on a appellé *huiſſiers audienciers* ceux qui ſont de ſervice à l'audience, pour les diſtinguer des autres *huiſſiers* ou ſergens.

Il étoit défendu aux *huiſſiers* même du parlement de ſe qualifier de *maitres*. Ce titre étoit alors réſervé aux magiſtrats; mais depuis que ceux-ci ſe ſont fait appeller *monſieur*, les *huiſſiers* ſe ſont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorſqu'il eſt en corps ou par députés, & auſſi devant les premiers officiers lorſqu'ils entrent au ſiége ou qu'ils en ſortent, afin de leur faire porter honneur & reſpect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur paſſage; c'eſt pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'eſt un des *huiſſiers* qui appelle les cauſes à l'audience ſur les placets, ou ſur un rôle ou mémoire. Ils ſont couverts en faiſant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs cauſes.

Les autres *huiſſiers* du même ſiége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres ſont chargés particulierement de faire faire ſilence & de faire ſortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'empriſonner ceux qui cauſent du trouble dans l'audience.

Ces *huiſſiers* ſont toutes ſignifications, ſaiſies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur reſſort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres ſeulement dans le reſſort du tribunal auquel ils ſont attachés.

Lorſqu'on fait rébellion contre eux, ils doivent en dreſſer leur procès verbal; c'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre *huiſſier* dans ſes fonctions, parce que l'injure eſt cenſée faite à la juſtice même dont il eſt le miniſtre.

François I. ayant appris qu'un de ſes *huiſſiers* avoit été maltraité, il ſe mit un bras en écharpe, voulant marquer par là qu'il regardoit ce traitement fait à cet *huiſſier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la juſtice étoit bleſſée en la perſonne d'un de ſes membres.

Jourdain de Lille, fameux par ſes brigandages ſous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huiſſier*, qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II. comte de Beaujeu, fut decreté de priſe-de-corps & empriſonné à la conciergerie, pour avoir fait jetter par la fenêtre un *huiſſier* qui lui vint ſignifier un decret; il fut même obligé, pour obtenir ſa liberté, de céder ſes états à Louis II. duc de Bourbon.

Le

Le prince de Galle en 1367 ayant empêché un *huissier* qui venoit pour l'ajourner, de faire son ministere, il fut déclaré contumax & rébelle par le parlement, & les terres que son pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

La Rocheflavin rapporte aussi que le duc de Lorraine, comme sujet & hommager du roi, à cause du duché de Bar ressortissant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huissier* de lui faire une signification dans ses états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les *huissiers* assignoient verbalement les parties, & ensuite en faisoient leur rapport au juge en ces termes: *à vous monseigneur le bailly.... mon très-douté ou redouté seigneur*, *monseigneur plaise vous savoir que le... j'ai entime un tel à comparoître*, *&c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huissier* ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huissiers* & sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art.* 21, porte que les *huissiers* ou sergens exploitans en leur ressort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître; ils portoient aussi sur eux, pour le même objet, des écussons aux armes de France, mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter sur eux des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main-forte afin que la force demeure à justice.

Les exploits des *huissiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministere; il y a néanmoins certains exploits où les *huissiers* sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *Voyez* AJOURNEMENT *&* EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'est-à-dire que les *huissiers* & sergens ne sont pas garans de la validité des exploits; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (*A*)

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la personne du roi, & qui portoient le jour la masse devant lui. *Voyez* SERGENT D'ARMES. (*A*)

HUISSIER AUDIENCIER est celui qui est établi sous ce titre pour servir particulierement à l'audience. (*A*)

HUISSIER DE LA CHAINE; on donne ce surnom aux *Huissiers* du conseil & à ceux de la grande chancelerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *Voyez au mot* CONSEIL du roi ce qui est dit des *Huissiers*. (*A*)

HUISSIERS A CHEVAL sont ceux qui ont été établis au Châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers* à cause qu'ils vont à cheval. (*A*)

HUISSIER FIEFFÉ est celui qui tient son office en fief. Vers le commencement de la troisieme race, on donna en fief la plûpart des offices, jusqu'aux sergenteries: il y en a encore plusieurs offices d'*huissiers* qui ont conservé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne soient plus tenus en fief; tels sont les quatre sergens ou *huissiers fieffés* du Châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des *huissiers* priseurs. (*A*)

PREMIER HUISSIER n'est pas le doyen des *huissiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de son office, le titre & les fonctions de *premier huissier* ont été attribués; c'est lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les transmet aux autres *huissiers* pour les faire exécuter: les *premiers huissiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens priviléges, qui sont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez* PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, *&c.* (*A*)

HUISSIER PRISEUR est celui qui est commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II. par l'édit de Février 1556, créa des offices de *priseurs-vendeurs des biens*, *meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie par édit du mois de Mars 1576 à celle des *huissiers* & ses gens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce tems, tous les *huissiers* s'ingérerent de faire les prisées; l'édit de Février 1697 desunit ces fonctions de celles de sergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux seulement: on fit la même chose pour les autres siéges royaux par l'édit du mois d'Octobre 1696, sur quoi il faut voir la déclaration du 12 Mars 1697, & les arrêtes du conseil des 4 Août 1699, 5 Août 1704, 19 Janv. & 15 Mai 1745. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Histoire de France.*) ce corps composé de seize officiers est un des plus anciens de la maison du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de masses, & couchoient dans les appartemens qui servoient d'avenues à la chambre du roi.

A présent ils servent l'épée au côté sous les ordres de Mrs les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la personne du roi lorsqu'il est dans son intérieur. C'est entre leurs mains qu'ils prêtent le serment de fidélité; c'est d'eux qu'ils reçoivent leurs certificats de service.

Aussi-tôt que la *chambre* est appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laissent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de sa majesté ont l'entrée de la *chambre*. Ils distinguent ensuite les plus qualifiés des seigneurs qui se sont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduisent au petit lever. Au moment où le roi a pris sa chemise, que l'on appelle *le grand lever*, ainsi que dans le cours de la journée, ils laissent entrer dans la *chambre* toutes les personnes dont ils peuvent répondre.

Le soir, quand le roi doit tenir conseil ou travailler dans sa *chambre*, l'*huissier* en avertit les ministres de la part de sa majesté, & tient les portes fermées jusqu'à ce que le conseil ou travail soit levé.

Au moment où le roi prend ses pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huissier* fait passer les courtisans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de justice, baptêmes & mariages, ainsi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, deux *huissiers* portent chacun une masse immédiatement devant sa majesté, de même qu'au sacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de satin blanc avec pourpoint, haut-de-chausse, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux sermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que sa majesté fait dans les villes de son royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur est dû un marc d'or ou sa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorsqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de sa présence, les *huissiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe sa majesté, & y placent les personnes connues conjointement avec les intendans des menus-plaisirs sous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de servir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur, ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les personnes qu'ils introduisent; & soit aux promenades, soit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes jusqu'à sept ans, & aux princesses de France jusqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huissiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur est accordé depuis près de 200 ans, ainsi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de sa majesté, ont fait que cette charge a été exercée sous Louis XIV. par des colonels & capitaines de vaisseaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouissent les *huissiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privileges.

HUISSIER-VISITEUR, (*Commerce & Marine.*) on appelle aussi dans les sieges des jurisdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois seulement commis par les juges de marine pour faire la visite des vaisseaux marchands, soit en entrant dans les ports, soit en sortant. Outre cette visite, dont ils doivent tenir des procès-verbaux exacts aussi bien que de l'arrivée ou du départ des vaisseaux, leurs fonctions sont de s'opposer au transport des marchandises de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile sans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, s. m. (*Arithm.*) est le huitieme terme de la suite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le second de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui est particuliere, & qui semble avoir jusqu'ici échappé aux observateurs: la voici avec sa démonstration.

8. Etant

8 étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 eſt la racine.

$$\overline{8.\ 1} + 1 = 9.$$
$$\overline{8.\ 3} + 1 = 25.$$
$$\overline{8.\ 6} + 1 = 49.$$
$$\overline{8.\ 10} + 1 = 81.\ \&c.$$

Il ſuit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par 8.

Soit un quarré impair quelconque repreſenté par $\overline{aa + 2a + 1}$ (a étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 eſt diviſeur exact ou facteur de $\overline{aa + 2a}$; 2°. que ſon co-facteur eſt un nombre triangulaire.

Les valeurs de a ſont tous les termes de la ſuite des pairs 2, 4, 6, 8, &c. laquelle n'eſt elle-même que 2 multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, &c. La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le ſera donc par le même moyen pour tous les autres qui n'en ſont que des multiples. Or

le quarré de 2 eſt $4 = \frac{8}{2}$
D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de ſon quarré, & eſt auſſi $\frac{8}{2}$
} on a donc $\overline{aa + 2a} = 2.\frac{8}{2} = 8.\ 1.$

Quant à la *ſeconde partie de la propriété*, la ſuite des aa relative aux différentes valeurs de a, eſt le premier aa ou $\frac{8}{2}$ multiplié ſucceſſivement par les quarrés des nombres naturels, ... 1. 4. 9. &c.
celle des $2a$ n'eſt pareillement que le premier $2a$ (auſſi $\frac{8}{2}$) multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, . . . 1. 2. 3. &c.
En ajoûtant enſemble terme à terme ces deux ſuites correſpondantes, il réſulte que le co-facteur de 8 eſt toûjours *la ſomme* d'un quarré & de ſa racine, *diviſée* par le dénominateur 2 (qu'on peut tranſporter du premier facteur au ſecond). Mais la moitié de la ſomme d'un quarré & de ſa racine, ou ſi l'on veut $\left(\frac{nn + n}{2}\right)$ eſt l'expreſſion caractériſtique d'un nombre triangulaire, Donc, &c. Il ſuit que ſi n repréſente le quantieme d'un terme dans la ſuite des impairs, le quarré du terme même eſt $8.\overline{\frac{nn - n}{2}} + 1$..... On emploie ici $\frac{nn - n}{2}$ au lieu de $\frac{nn + n}{2}$; parce qu'à cauſe de l'excluſion du premier quarré impair (1), au quantieme n du terme dans la ſuite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non n, mais $\overline{n - 1}$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expreſſion juſte du quarré, lors même que la racine eſt 1. Car alors le quantieme ſe confondant avec le terme même, $nn - n$ eſt $1 - 1 = 0$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, enſorte qu'il ne reſte que le ſecond (+1).

On pourroit au reſte faire entrer 8 dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si n déſigne le quantieme de la racine dans la ſuite des pairs, le quarré pair ſera généralement $\overline{8.\frac{nn}{2}}$. La démonſtration en eſt ſi aiſée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme nn eſt alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ eſt, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction tantôt un entier. Il ſuit que les quarrés pairs ne ſont diviſibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'eſt *ſans ſubir aucun changement*: au lieu que les impairs le ſont *tous*, mais ſous la condition de *perdre une unité*; compenſation qui partage aſſez également entre les deux eſpeces la propriété. *Article de M.* RALLIER DES OURMES.

HUITAIN, ſ. m. (*Lit.*) piece compoſée de huit vers. Il y en a de deux ſortes; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu enſemble: cette premiere eſpece de *huitain* eſt diviſée en deux quatrains. La ſeconde eſpece ſe fait de deux tercets qui ſont un *ſixain*, dont les deux premiers vers riment enſemble; le troiſieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le ſixieme; puis on ajoûte deux vers ſur une même rime. La premiere ſorte eſt la plus ſimple: la ſeconde eſt la plus variée.

HUITAINE, ſ. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours: c'eſt une affaire remiſe à la *huitaine*. Les délais des forcluſions d'écrire & produire ſont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cauſe ſoit au rôle pendant une *huitaine* franche; une adjudication, ſauf *huitaine*.

HUITAINE, ſ. m. (*Commerce.*) droit d'aides qui ſe leve en France ſur les vins vendus à pot & par aſſiete. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, ſ. m. (*Commerce.*) commis des aides, qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, ſ. f. *voyez* COQUILLE.

HUITRE, (*coquille d'*) *Science microſc.* Il n'eſt pas rare de voir ſur la coquille des *huitres*, dans l'obſcurité, une matiere luiſante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du ſoufre, laquelle s'attache aux doigts lorſq'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un tems conſidérable, quoique ſans aucune chaleur. M. Auxant a obſervé avec un microſcope cette matiere luiſante; il a trouvé qu'elle étoit compoſée de trois ſortes de petits animaux; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée; la ſeconde eſpece d'animalcule étoit rouge comme le ver-luiſant ordinaire, avec des plis ſur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête; la troiſieme eſpece étoit marquetée, une tête de ſole avec pluſieurs houppes de poils blanchâtres; à côté des derniers inſectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur griſe, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & ſix ou huit pieds blanchâtres; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez le Tranſ. Philoſ.* n°. 12. (*D. J.*)

* HUITRE. *Pêche des huitres ou Bourgneuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre eſt particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques braſſes de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils ſe ſont établis ainſi, ils mettent leur drague à la mer, ſoit à l'avant, ſoit à l'arriere du bateau. Les dragues ſont fort petites. Elles ont un ſac où les *huitres* ſont reçues. Ils halent enſuite à force de bras ſur le petit funin frappé ſur l'organeau de la drague, enſorte que le cablot ſe roidiſſant, leur donne lieu de tirer avec plus de force ſur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres; ils l'éloignent enſuite, & halent la drague, ſoit avant, ſoit arriere, car ils n'ont pas l'eſprit de pêcher, ſoit à la rame, ſoit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

Pêche des huitres au rateau, comme elle ſe fait dans le fond de la baie de Vanne. Les pêcheurs ſe mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau ſans ſac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules ſur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huitres* avec ce rateau.

Pêche des huitres à la drague, comme elle ſe fait dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'eſt armée que d'un ſeul couteau. On pêche depuis la fin de Septembre juſqu'à la fin d'Avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en Mai, Juin, Juillet & Août, afin que les parcs ou foſſes d'*huitres* que l'on fait vuider de bord & d'autre ſoient garnis.

Il ſe ramaſſe auſſi beaucoup d'*huitres* à la baſſe eau de chaque marée, ſur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les ſauniers qui ſont autour de cette baie font des foſſes vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces; ces foſſes, qu'ils appellent *étangs*, ſont contigus, & même font partie des parcs des ſalines. Les pêcheurs y jettent leurs *huitres* pêle-mêle ſans aucune précaution; elles y ſont couvertes de vaſe noire pendant le ſéjour qu'elles y font, s'engraiſſent & ſe verdiſſent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau ſallée qui monte toutes les marées dans la baie n'entre point dans ces foſſes que le pêcheur ne le juge à-propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huitres vertes*. Le tranſport ne s'en fait que depuis le commencement d'Octobre juſqu'à la fin de Mars, mais elles ne ſont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans.

Voyez toutes ces pêches d'*huitres* dans nos Planches, où l'on a aussi représenté les étangs ou parcs aux *huitres vertes*. *Voyez aussi l'article* SALINES.

HUITRE, (*Diete & Mat. méd.*) Les *huitres* excitent le sommeil; elles donnent de l'appétit; elles provoquent les ardeurs de Vénus; elles poussent par les urines & lachent un peu le ventre; elles nourrissent peu. Leur usage est estimé par quelques-uns salutaire aux scorbutiques & à ceux qui sont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croyent si convenables à ces sortes de maladies. L'opinion commune est que l'*huitre* se digere difficilement, & qu'elle cause des obstructions quand on en fait un usage fréquent; cependant l'experience n'est pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger soir & matin, & en assez grande quantité, sans en être incommodés. On remarque même qu'elles passent assez vîte, & plusieurs gens assurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'estomac. Lémery, *traité des alimens*.

On peut ajoûter à ces éloges l'observation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'usage des *huitres*. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huitres* à peine machées: ce qui ne sert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réussit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huitres* sont un de ces alimens pour qui plusieurs personnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût est naturel chez quelques-unes, mais il est dû chez quelques autres à une espece d'empreinte laissée dans leur estomac par une indigestion d'*huitres*; ainsi sur ce point, comme sur la plûpart des sujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine disposition inconnue des organes de la digestion & de l'habitude.

Les écailles d'*huitres* fournissent à la Pharmacie un alkali terreux, absolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écrevisse, aux coquilles d'œuf, & à celles d'escargot, &c. *Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'esprit de nitre & l'esprit de sel dissolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles d'*huitres*, que des autres alkalis de la même nature, sçavoir des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur dissolution semble dépendre en partie de ce que la substance de la coquille d'*huitre* est remplie d'un sel salin, qui paroît manifestement sur la langue; ce sel tient déja la coquille à demi-dissoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aisément les pointes des acides pour en achever la dissolution; au lieu que la substance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entre-mêlée d'un sel salin, au contraire étant un corps sec & très-dur, leur dissolution est plus difficile.

Peut-être que la facilité de la dissolution des coquilles d'*huitres* est une des raisons de ses bons effets dans les estomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de sel salin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un simple sel marin, mais un sel qui a reçu un grand changement par l'animal; ce qui est confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le salin) de cette eau qui se trouve dans les interstices des feuilles qui composent la coquille lorsqu'on la casse avant qu'elle soit fort seche.

On prépare les coquilles d'*huitres* différemment; mais comme la préparation les peut altérer & gâter, particulierement lorsqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1700, la maniere dont il se servoit pour les préparer.

„ Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de l'*huitre* qui est creuse, en jettant l'autre moitié qui est „ plate; lavez-les bien des ordures extérieures, & faites-les sécher pendant quelques jours au soleil; étant „ seches, pilez-les dans un mortier de marbre, elles se „ mettront en bouillie; exposez-les de nouveau au soleil pour les sécher; puis achevez de les piler, & passez la poudre par un tamis fin „.

Les coquilles d'*huitres* entrent dans le remede de mademoiselle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-tems la préférence aux *huitres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia*; ensuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente; & finalement ils ne purent plus souffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous sommes devenus aussi délicats que les Romains; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huitres* vertes. *Voyez à l'article* PÊCHE DES HUITRES, comment on les verdit.

Mais le secret que les Romains avoient de conserver les *huitres* ne nous est pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit sous Trajan, & lui fit parvenir des *huitres* très-fraîches au pays des Parthes. C'est ce même Apicius, selon quelques critiques, qui composa le fameux traité *de re culinaria*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'isle de Maguelone près de Montpellier, & le fit imprimer à Basle en 1541 in-4°. (*D. J.*)

HUITZIL-XOCHITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique, dont le tronc est droit & uni; son écorce est verdâtre & son bois fort blanc; ses feuilles sont aigues & dentelées; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

* HUITZITZIL, s. m. (*Ornitholog.*) petit oiseau du Mexique; il n'est pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées; on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort; mais les pluies revenant, & la terre s'embellissant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUIUS ou *HUJUSCE DIEI*, (*Mytholog.*) sur-nom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (*Géog.*) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorkshire, avec un bon port & un arsenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouart Ier en est le fondateur; elle est à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* suivant Street, 19. 40. 49. *lat.* 53, 50. (*D. J.*)

HULOT, ULOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'ouverture où l'on met le mulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche* 4, *Marine*, *n°.* 180.

HULOTS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont les ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (*Hist. nat. Ormith.*) *Strix cinerea & forte ulula Aldrovandi* Oiseau de proie, qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willeghbi a donné la description d'une *hulote* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulote* sont très-grands, le bord des paupieres est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plume. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun; le corps est panaché de cendre & de brun; il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des aîles des taches transversales noirâtres & roussâtres. Les piés sont couverts de plume; la plante est jaune; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST, (*Géog.*) petite, mais forte ville des Pays-Bas Hollandois, au Comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frédéric-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Espagnols en 1615: depuis ce tems elle est restée aux Hollandois. Elle est à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Longit.* 21. 35. *latit.* 51 16.

C'est la patrie de Cornelius Jansénius, professeur en Théologie à Louvain, & qui à son retour du Concile de Trente, fut récompensé par le pape de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié plusieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le fameux Corneille Jansénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635, mort de la peste en 1638, & qui, depuis son décès, est devenu, sans s'en douter, chef d'une secte que la seule persécution peut étendre dans l'église & dans l'état. (*D. J.*) (1)

HU-

(1) *Voyez* l'article *Jansennius*. Mais cependant qu'est ce que cette *persécution?* l'Eglise & les sages gouvernemens, qui adherent aux saintes & pures intentions & ordonnances de l'Eglise, ne *persécutent* pas, mais châtient seulement des sujets rebelles & contentieux. Cette expression de l'Encyclopédiste sent toute l'obstination & le superbe entêtement d'un Jansenişte. Elle ne manquera pas de revolter tout lecteur même desintéressé & impartial. (*Z*)

HUMAIN, adj. (*Gram.*) qui appartient à la nature de l'homme. *Voyez* NATUREL.

Le corps *humain* est l'objet de la Médecine. *Voyez* CORPS & MÉDECINE.

Epicure & ses sectateurs nient que les dieux se mêlent des choses *humaines*. *Voyez* EPICURIENS.

On distingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. (*Hist. nat.*) L'homme considéré comme un animal, offre trois sortes de variétés; l'une est celle de la couleur; la seconde est celle de la grandeur & de la forme; la troisieme est celle du naturel des différens peuples.

En passant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moscovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoïedes, les Tartares septentrionaux, & peut-être les Ostiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les Sauvages au nord des Esquimaux. On croiroit que c'est une race d'hommes dégénérée, d'une petite stature & d'une figure bisarre. Ils ont tous le visage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant sur le noir, les paupieres retirées vers les temples, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du visage étroit, les levres épaisses, la voix grêle, la tête grosse, les cheveux noirs & lissés, la peau basanée & couleur d'olive foncée. Ils sont petits, trapus & maigres: la plûpart n'ont que quatre piés de hauteur, les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes sont aussi laides que les hommes; leurs mamelles sont très-considérables; elles en ont le bout noir comme du charbon: des voyageurs disent qu'elles n'ont de poil que sur la tête, & qu'elles ne sont pas sujetes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids sont grossiers, superstitieux & stupides. Les Lapons Danois consultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils courent en patins sur la neige avec tant de vîtesse, qu'ils atteignent sans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'usage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en servent très-adroitement. Ils chassent; ils vivent de poisson sec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poisson, broyée & mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont presqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent sous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui est de plusieurs mois. Les femmes sont habillées de peau de renne en hiver, & de peaux d'oiseaux en été. Dans cette derniere saison, ils se défendent de la piqueure des moucherons par une épaisse fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils sont rarement malades. Leurs vieillards sont robustes; seulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoiblissent la vûe, & il y en a beaucoup qui sont aveugles.

Les Tartares occupent un espace immense. Ils ont le haut du visage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du visage étroit, le menton long & avancé, la machoire supérieure enfoncée, les dents longues & séparées, les sourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaisses, la face plate, le teint basané & olivâtre, les cheveux noirs, la stature médiocre, le corps fort & robuste, la barbe rare & par bouquets, les cuisses grosses, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* sont d'un aspect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laissent croître assez pour en faire une tresse de chaque côté du visage. Les femmes sont aussi laides que les hommes. Ils n'ont ni mœurs ni religion.

Le sang Tartare s'est mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Russes orientaux; & ce mélange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Russes ou Moscovites beaucoup de visages Tartares, des corps quarrés, des cuisses grosses & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, sont gros & gras, ont le visage large & rond, les yeux petits, les sourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écrasé, la barbe éparse & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales sont bruns & d'un teint plus basané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire sont blancs: au reste, ces caracteres varient; mais en général ces peuples sont mols, pacifiques, indolens, superstitieux, soumis, esclaves & cérémonieux.

Les Japonois sont assez ressemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconstans & vains, capables de supporter la faim, la soif, le froid, le chaud & la fatigue; ils sont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois sont dans l'usage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, ensorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, stérile & montueux d'Yeço, voisins des Chinois & des Japonois, sont grossiers, brutaux, sans mœurs & sans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs & hérissés, les cheveux noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le visage velus, & sont paresseux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée est plus montueuse & plus méridionale que la Chine, sont plus basanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays est meilleur, & qui vivent sous un climat moins chaud, sont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, *&c.* sont assez ressemblans aux Chinois; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles est commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les allongent par art.

Ces peuples ne different guerres des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le visage plat & la couleur olivâtre; mais en descendant vers le midi, les traits commencent à changer & à se diversifier.

Les habitans de la presqu'isle de Malaca & de l'isle de Sumatra sont noirs, petits, vifs, bien proportionnés, braves & fiers.

Ceux de Java, voisins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont seulement la couleur rouge, mêlée de noir des malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci sont blonds & blanc, ont les yeux foibles, ne peuvent supporter le grand jour, & ne voyent bien que la nuit.

On prétend que dans l'isle de Mindoro & dans l'isle Formose il y a des hommes à queue; ce fait est suspect; mais un autre fait qui ne l'est pas, c'est qu'il n'est permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent grosses plûtôt, les prêtresses les foulent aux piés & les font avorter.

Aux isles Mariannes ou des Larrons, les hommes sont très-grands, très-robustes & très-grossiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poisson, & cependant ils parviennent à l'extrême vieillesse.

Au midi des isles Mariannes, & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous sont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crêpus, le visage maigre & laid. Parmi ces Papous si noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la presqu'isle de l'Inde ressemblent aux Européens pour la taille & les traits; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols sont olivâtres.

Les Bengalois sont plus jaunes que les Mogols. Ils sont beaux & bien faits. Leurs femmes passent pour les plus lascives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel sont plus noirs que les Bengalois & moins civilisés. Ceux de la côte de Malabar sont encore plus noirs.

Les coûtumes de ces différens peuples de l'Inde sont bisarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un insecte. Les Naires de Calicut sont au contraire tous chasseurs; ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monstrueuses.

Les habitans de Ceylan ressemblent assez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres sont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Persans, voisins des Mogols, en sont peu différens. Il y a dans la Perse beaucoup de belles femmes, mais elles y sont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perse, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent misérablement. Ils n'ont des peuples policés que la superstition. Les Egyptiens sont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude du Nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol jusqu'en Barbarie, & même depuis le Gan-

le Gange jusqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne sont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y sont bruns & basanés, assez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent sous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces septentrionales du Mogol & de la Perse, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Circassiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe sont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Espagne, & de la Circassie en France, il ne laisse pas d'y avoir une singuliere ressemblance entre ces peuples si éloignés les uns des autres, mais situés à peu-près à une égale distance de l'équateur.

Les Cachemiriens sont beaux; le sang est encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circassie sont renommées pour leurs charmes, & c'est à juste titre. Les Mingreliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples sont blancs.

Les habitans de la Judée ressemblent aux autres Turcs; ils sont seulement plus bruns que ceux de Constantinople. Il en est de même des Grecs; ceux de la partie septentrionale sont fort blancs; ceux des îles ou provinces méridionales sont bruns. En général, les femmes greques sont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corse, de Sardaigne, & les Espagnols, situés à peu-près sous un même parallele, sont assez semblables pour le teint; mais plus basanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Moldaves, les Circassiens, & les autres habitans du Nord de l'Europe jusqu'en Laponie, où l'on trouve une autre espece d'hommes.

Les Espagnols sont maigres & assez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents assez bien rangées, mais le teint jaune & basané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande, & dans les provinces septentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve presque point en Dannemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths sont de haute taille; ils ont les cheveux lisses, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps musculeux & charnu, les cheveux, blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune-foncé.

Les Suédoises sont fécondes, & les hommes y vivent long-tems.

L'homme est plus chaste dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On est moins amoureux en Suéde qu'en Espagne ou en Portugal, & cependant les Suédoises font plus d'enfans. On a appellé le Nord *officina gentium*.

Les Danois sont grands & robustes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoises sont blanches, assez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces septentrionales de la Moscovie, sont vigoureux & robustes. Ils ont pour la plûpart des cheveux blonds, & ressemblent assez aux Finois.

Il suit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, sans en dépendre entierement. Il y a différentes causes qui doivent influer sur la couleur, & même sur la forme des traits; telles sont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui sont au-delà du tropique, depuis la mer Rouge jusqu'à l'Océan, sont des especes de Maures, mais si basanés qu'ils paroissent presque tous noirs; ils sont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie sont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyssins. Les Ethiopiens sont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du visage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres grosses & épaisses, le nez épaté, & le visage fort noir.

Il y a sur les frontieres des deserts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophages* ou *mangeurs de sauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des insectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'insectes, ils en sont mangés.

En examinant les différens peuples qui composent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des îles Canaries ne sont pas des negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces îles, sont des Maures assez basanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc sont encore des Maures. Ces Maures s'étendent jusqu'à la riviere du Sénégal, qui les sépare d'avec les negres. Les negres sont au midi, & absolument noirs.

Les Maures sont petits, maigres & de mauvaise mine, avec de l'esprit & de la finesse. Les Negres sont grands, gros, bien faits, mais niais & sans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui semblent faire la nuance entre les Maures & les Negres. Les Foules ne sont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils sont bien plus bruns que les Maures.

Les îles du cap Verd sont toutes peuplées de Mulatres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve sont sur le bord méridional du Sénégal; on les nomme *Jalofes*. Ils sont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille assez avantageuse, & moins durs de visage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luisante. A cela près, leurs femmes sont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal est moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine frisée. C'est par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez est épaté, si les levres sont grosses par artifice en quelques contrées, il est certain que dans d'autres ces traits sont donnés par la nature.

Les Négresses sont fort fécondes. Les Negres de Gorée & du cap Verd sont aussi bien faits & très-noirs. Ceux de Sierra-leona ne sont pas tout-à-fait si noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique sains, vivent peu. C'est une suite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'île de Saint-Thomas sont des Negres semblables à ceux du continent voisin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada sont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo sont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits où ils ont passé en reste infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment. Ils sont sensibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'esclaves, mais à celles de bêtes de somme; & nous sommes raisonnables! & nous sommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre jusqu'au cap des Voltes. On sait seulement que les hommes y sont moins noirs, & qu'ils ressemblent aux Hottentots dont ils sont les voisins.

Les Hottentots ne sont pas des Negres, mais des Cafres, qui se noircissent avec des graisses & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & frisés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme une espece qui tend à se rapprocher des blancs, ainsi que dans la race des blancs, les Maures comme une espece qui tend à se rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots sont petites. Elles ont une excroissance de chair ou de peau dure & large, qui commence au-dessus de l'os pubis, & qui leur tombe jusqu'au milieu des cuisses comme un tablier. L'usage est de ne laisser aux hommes qu'un testicule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres grosses. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal sont moins malpropres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux frisés & le nez plat.

Ceux de Sofola & du Monomotapa sont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagascar & de Mozambique, quoique noirs, ne sont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, sont différens des Cafres, qui sont des noirs d'une autre espece; mais ce qui acheve de résulter de ces observations, c'est que la couleur est principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des usages.

L'origine des noirs a fait de tous les tems une grande question. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples basanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nous

Nous allons considérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons considéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des especes de Lapons semblables à ceux d'Europe & aux Samoïedes d'Asie. Ceux du détroit de Davis sont petits, olivâtres, à jambes courtes & grosses, & voisins comme en Europe, d'une espece grande, bien faite, & blanche, avec un visage fort régulier.

Les sauvages de la baie d'Hudson & du nord de la terre de Labrador, ne paroissent pas de la même race. Ils sont laids, petits, mal faits, & ont le visage presque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les sauvages de terre neuve ressemblent assez à ceux du détroit de Davis.

Les sauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, jusqu'aux Assiniboils, sont grands, forts, robustes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le teint basané, peu de barbe, & presque point de poil en aucune partie du corps; rien de plus ressemblant qu'eux aux Tartares orientaux: aussi sont-ils sous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Mississipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique septentrionale, sont plus basanés que ceux du Canada, sans cependant être bruns. Les Apalachites, voisins de la Floride, sont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des îles Lucaies sont moins basanés que ceux de Saint-Domingue & de l'île de Cube.

Les Caraibes ont la taille belle, sont beaux, forts, dispos & sains. Quelques uns ont le front & le nez applatis; mais c'est par un caprice d'altérer la figure *humaine*, assez général chez tous les sauvages. Leurs dents sont belles, leurs cheveux longs & lisses, leurs dents bien rangées, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils se laissent mourir plutôt que de servir. Leurs femmes sont petites, ont les yeux noirs, le visage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui sont tristes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique sont bien faits, dispos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux sourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'isthme de l'Amérique sont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le teint basané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les sourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croissant dont les pointes tournent en bas; la vûe si foible, qu'ils ne sortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naissent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penser que les Chacrelas & les Bédas viennent aussi de peres & de meres basanés, sur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que cette variété n'a lieu que du noir au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naisse des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, sont tous sous la même latitude. Autre singularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs alterent, & font passer par le jaune & le brun, & conduisent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & souvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, sans aucune tache, sont sourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou sont de couleur de cuivre, comme ceux de l'isthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils sont blancs. Ceux de la terre ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, sont basanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui sont presque aussi noirs que les Negres.

Les sauvages du Brésil sont à peu-près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robustes & plus dispos. Ils ont peu de maladies, vivent long-tems, ont la tête grosse, les épaules larges, les cheveux longs, & sont basanés.

Les habitans du Paraguai ont la taille assez belle & assez élevée, le visage un peu long & la couleur olivâtre. Ils sont sujets à une espece de lepre qui leur couvre tout le corps, sans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili sont d'un basané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme les Mulatres qui viennent d'un blanc & d'une Négresse, ou d'une blanche & d'un Negre; du reste ce sont des hommes vigoureux.

C'est à l'extrémité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race gigantesque appellée les *Paragons*; on leur donne jusqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au-dessus ou au-dessous.

De ce qui précede il suit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une seule & même race d'hommes, plus ou moins basanés. Les Américains sortent d'une même souche. Les Européens sortent d'une même souche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémisphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'est pas composé d'especes essentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des usages, des climats; celle des bruns aux noirs a la même cause. *Voy. l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une seule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue sur la surface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention; variétés qui disparoîtroient à la longue, si l'on pouvoit supposer que les peuples se déplaçassent tout-à-coup, & que les uns se trouvassent ou nécessairement ou volontairement assujettis aux mêmes causes qui ont agi sur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Histoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubanton.*

HUMANISTE, s. m. (*Littérat.*) jeune homme qui suit le cours des études qu'on appelle *humanités*. Voy. *ce mot.*

HUMANITE', s. f. (*Morale.*) c'est un sentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & sensible. Ce noble & sublime enthousiasme se tourmente des peines des autres & du besoin de les soulager; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'esclavage, la superstition, le vice, & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos semblables, ou nous empêche de les sentir; mais il nous rend séveres pour les crimes. Il arrache des mains du scélérat l'arme qui seroit funeste à l'homme de bien; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux; il se plaît à s'épancher par la bienfaisance sur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vû cette vertu, source de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jesus-Christ* se dit, en *Théologie*, de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le salut du genre humain.

Nestorius ne pouvoit souffrir qu'on attribuât à la Divinité les infirmités, & les bassesses de l'*humanité*, ni à celle-ci les attributs de la Divinité: ce qui l'engagea à soûtenir qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jesus Christ* consistoit à avoir pris un corps & une ame semblables aux nôtres, avec les infirmités qui sont les apanages & les suites de notre nature, excepté le péché, la concupiscence, *&c* (*G*)

HUMANITÉS, s. f. pl. (*Littérat.*) signifient les lettres humaines, c'est-à-dire l'étude de la Grammaire, du Grec & du Latin, de la Poésie, de la Rhétorique & des anciens Poëtes, Orateurs, Historiens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enseigner dans les colleges, depuis la sixieme jusqu'à la Philosophie exclusivement. On dit d'un jeune homme qui s'est distingué dans toutes ces classes, qu'il a fort bien fait ses *humanités*. L'on tient que Calvin fit ses *humanités* au college de la Marche à Paris.

On appelle particulierement *humanités*, la classe de seconde, *secunda Rhetorices*; & Professeurs d'*humanités*, *humanitatis Professores*, ceux qui remplissent cette chaire. Les autres classes, telles que la troisieme, la quatrieme, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la Grammaire. On croit qu'on a nommé les Belles-Lettres *humanités*, parce que leur but est de répandre des graces dans l'esprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniser ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer qui est aussi appellé *bernadet*, *renard*, & *porc*, parce qu'il se vautre dans la fange: il est du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête jusqu'à l'anus, en comparaison des autres chiens de mer; son corps a trois faces, une en-dessous & deux en-dessus. Il y a sur le dos

dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande est placée près de la tête; ce poisson a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau est rude & hérissée de petits aiguillons, qui sont plus forts sur la tête & sur le dos, que sur les autres parties du corps. La tête est petite & applatie; les yeux sont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au-devant. La bouche est grande; les dents sont larges & pointues, disposées en trois rangs dans la mâchoire supérieure, & en un seul dans l'inférieure. Rondelet, *Hist. des poissons, liv. XIII. Voyez* POISSON.

HUMBER L', (*Géog.*) les François qui changent mal-à-propos l'ortographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre*, grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puisqu'elle n'a point de source proprement dite, c'est un golfe, où se rassemblent dans un même lit, l'Ouse, la Trente, le Dun, le Darwent, &c. L'*Humber* est fort large, & porte toutes ses eaux entre Spurnhead & Grimsby; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'ouest à l'est, sans autre port remarquable que celui de Hull, qui est à son embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeste, soumis, sans fierté, sans orgueil. J'ai lû sur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu; hypocrisie, vérité dont il ne seroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaison de son infinie puissance & du néant des créatures. On s'humilie à ses propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on possede, & de la multitude des défauts dont elles sont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur supériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* se prend pour bas. On dit les superbes palais des rois ne se soutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'est à force de surcharger le malheureux de travail, & de diminuer sa nourriture, que les grands se font une splendeur passagere.

HUMBLE *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muscles droits de l'œil, appellé aussi *abaisseur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT REMEDE, (*Médec.*) les *remedes humectans* sont ceux qui ont l'eau pour base, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viscosité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps; telles sont les herbes émollientes, les substances farineuses, légumineuses ou savonneuses, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en Medecine, c'est remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en a, & le disposer en même tems, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant; l'eau qu'on boit, & qui ne séjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, si elle est chaude, sans l'*humecter*; mais si l'on fait bouillir dans l'eau des choses farineuses, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les solides résistent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* est plus grande qu'à l'égard des solides; car le sang humain par l'action forte des vaisseaux sur les fluides, acquiert assez vîte un épaississement inflammatoire, & ne se mêle plus alors si facilement avec l'eau qui est introduite dans le corps.

L'on observe dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule aussi-tôt par les urines & par les sueurs, sans que les urines soient moins rouges & que les symptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le sang dans les vaisseaux, s'en sépare promptement par tous les canaux excrétoires & sécrétoires: dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même tems qu'on composera des boissons *humectantes*, par le secours des savons les plus doux, pour que ce mélange se fasse plus aisément avec le sang, & soit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & acescentes, le suc des fruits d'été, le miel, le sucre, sont autant de savonneux qui conviennent ici, parce qu'ils divisent le sang trop porté à la concrétion; ils conviennent encore, si le sang sans disposition inflammatoire, se trouve ténace & visqueux.

Enfin les Grecs faisoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir; ils usoient aussi beaucoup dans ce dessein, de décoctions d'écrevisses de riviere: du tems d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du marasme, causé par le desséchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boissons, infusions & décoctions *humectantes*, lorsqu'elles rebutent par leur fadeur. (*D. J.*)

HUMECTATION, s. f. HUMECTER, v. act. (*Art. méch.*) c'est arroser de quelque liqueur une chose seche. La pluie *humecte* la terre; le peintre *humecte* son pinceau, &c.

HUMER, v. act. (*Physiol.*) façon de boire en inspirant ensemble de l'eau & de l'air, de sorte que l'air prend la route de la trachée artere, pendant que l'eau reste dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper; on éloigne les levres des mâchoires; on leve le bout de la langue du côté du palais; on releve les valvules du gosier, pour que l'air puisse passer; & enfin, en dilatant la poitrine, on inspire, afin que l'air extérieur presse la liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complette de la maniere dont se fait l'action d'*humer*. (*D. J.*)

HUMERAL, adj. *en Anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humérus, se distribue principalement au muscle deltoïde *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, &c.

HUMERUS, *terme d'Anatomie*, c'est le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate jusqu'au coude. *Voyez nos Planches d'Anatomie*. *Voyez aussi* BRAS, OMOPLATE, &c.

L'*humerus* est un gros os long, rond & creux dans toute sa longueur, d'une substance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A son extrémité superiure est une grosse tête ronde, couverte d'un cartillage fort lisse, articulée avec la cavité clinoïde de l'omoplate par exarthrose. Elle est un peu inclinée en-dedans; on remarque au-dessous un petit col, & à sa partie antérieure deux tubérosités; une grande externe sur laquelle on voit trois facettes en empreintes musculaires, une petite interne, entre ces deux tubérosités une sinuosité pour le passage de la longue tête du biceps, & immédiatement au-dessous de ces tubérosités, des lignes saillantes qui bordent la sinuosité; celle de la grosse tubérosité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & antérieure de cet os; celle de la petite tubérosité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête est beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie restante est fortement embrassée par un ligament dont un des bords est attaché à la levre de la cavité cartilagineuse de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os, ce qui les unit fortement ensemble, sans empêcher pour cela que son mouvement ne soit le plus libre de toutes les articulations du corps; ce qui le rend sujet aux dislocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* sont deux apophyses couvertes chacune d'un cartillage. L'extérieur & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *Voyez* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyse est une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muscles qui font mouvoir le poignet & les doitgs; la plus saillante est nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre aussi dans cet os trois sinus, l'un sur la surface antérieure de la grande apophyse, qui reçoit l'apophyse coronoïde du *cubitus*; l'autre sur la partie postérieure qui reçoit l'olécrane, & le troisieme, qui est de figure sémi-lunaire, & situé entre les deux apophyses, correspond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la sinuosité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, s. f. (*Econ. anim. Méd.*) le corps humain est composé de deux sortes de parties, dont les unes sont celles qui contiennent, & les autres celles qui sont contenues: les unes sont essentiellement solides, ou absolument, ou respectivement; les autres sont pour la plûpart fluides, ou susceptibles de fluidité. *Voyez à l'article* FIBRE, la digression sur les solides & sur les fluides en général, considerés dans le sens des Physiologistes. Les solides sont sous la forme de canaux, de conduits, de vases ou réservoirs, & constituent ce qu'on entend par *vaisseaux* dans la structure des animaux. Les fluides sont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement usité & assez reçu parmi les Medecins, qui répond à ce que les Grecs entendoient par leur τα ἐνιχόμενα.

Ainsi

Ainsi tous les fluides, de quelque espece qu'ils soient, ont des qualités propres au corps animal, c'est-à-dire qu'étant le produit des alimens & de la boisson, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un composé d'une nature qui non-seulement n'existe nulle part hors le corps humain, mais encore est particuliere à chaque individu; en sorte que le sang, la bile de Pierre, ne sont pas absolument composés de parties combinées de la même maniere que le sang, la bile de Paul: d'où il suit que chaque homme a son idiosyncrasie, sa constitution particuliere, soit que ces fluides, sous forme de colonne continue, coulent dans les vaisseaux, & se distribuent sans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, soit qu'ils soient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de maniere à pouvoir passer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réservoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque tems dans leur cavité, jusqu'à ce qu'ils prennent un autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de maniere qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, ensorte qu'elles ont très-peu de force de cohésion entre elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenantes, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistence, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plûpart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles sont rassemblées: d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Econ. anim.*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogene dans leur composition: soit que l'on cherche à la connoître par le raisonnement méchanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire par les causes communes de leur liquidité. *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des fluides par accident: ainsi on conçoit, & on peut même l'observer, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites spheres ou globules de différent genre; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur composition, & que plus elles ont de consistence, plus les globules s'éloignent de la figure sphérique, & plus il s'y trouve de parties fibreuses mucilagineuses, mêlées avec ces globules, lesquelles sont susceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'observe par rapport à ceux-ci.

Ensorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres, en raison du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les composent; ainsi elle est différente à proportion qu'elles sont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes; puisqu'on y observe en effet des parties bien différentes entre elles, aériennes, aqueuses, huileuses, mucilagineuses, salines, terreuses, qui différemment combinées, constituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diversité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente grosseur & de différente gravité specifique, figurées de maniere à être plus ou moins susceptibles de cohésion, par conséquent de différente consistence.

Comme il résulte donc qu'il y a un grand nombre d'especes de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaisons de leurs différentes parties, les Medecins tant anciens que modernes, les ont distinguées en plusieurs classes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de considérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les usages auxquels la nature les a destinées, soit par rapport à l'état de santé, soit par rapport à celui de maladie.

La distinction entre les *humeurs* étoit déja connue dès le tems d'Hippocrate: après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, savoir le solide, l'humide & les esprits, c'est-à-dire ce qui contient, ce qui est contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui est contenu, il a en vue quatre sortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui se trouvent dans le corps, qui sont le sang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancholique, ou la bile noire; il attribuoit ensuite à ces quatre sortes d'*humeurs* quatre qualités principales; il prétendoit que le sang est chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & seche, & la mélancholie froide & seche: il pensoit ensuite que la combinaison de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le salé, l'âcre, l'insipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverses qualités, selon qu'elles sont abondantes ou qu'elles sont fortes; ces différentes qualités selon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font de mal à qui que ce soit, tant que les *humeurs* sont mêlées également, & que par ce mélange elles se temperent l'une l'autre; mais s'il arrive que les *humeurs* se séparent, qu'elles prédominent entre elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent sensibles & incommodes en même tems.

C'est de là que s'est formé le systême des tempéramens & des intempéries qui correspondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, systême qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *Voyez* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penser des anciens sur la nature des *humeurs*, suffit pour faire juger que la distinction qu'ils en faisoient en conséquence, ne pouvant être que systématique, il n'est point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On se bornera donc à exposer celle qui présente les idées les plus précises que l'on puisse se faire sur ce sujet, qui d'ailleurs étant susceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoissance qu'on acquiert par là, sert très-peu à celle qu'il est nécessaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La division des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, est donc celle qui est tirée de la différence de leur destination; ainsi on peut d'abord les considérer, en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece; les unes sont formées & continuellement renouvellées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort, comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour servir à la préparation du suc nourricier, & celles qui le forment; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrémentitielles*: les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu; telle est la lymphe, lorsqu'elle a acquis son dernier dégré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrémentitielles sont séparées du sang, pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu, & sont ensuite reportées dans la masse des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale: telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrémentitielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang, ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont ensuite perdues par leur disposition naturelle ou acquise, à dégénérer, à devenir nuisibles, si elles étoient plus long-tems retenues dans le corps animal; ensorte qu'il est nécessaire à la conservation de l'état sain, qu'elles en soient totalement séparées par une excrétion convenable; telles sont l'urine, la matiere de la transpiration.

Les *humeurs* de la seconde classe sont recrémentitielles de leur nature, quoiqu'elles soient destinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées; mais elles n'en sont pas expulsées ou tirées à titre d'excrément, & seulement pour servir à des fonctions utiles & nécessaires dans d'autres individus; ainsi la semence virile sert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui sont une suite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il est plus intéressant de connoître chacune en particulier, relativement à leur composition, leurs qualités & leur destination spéciale, surtout à l'égard du sang, qui est comme l'assemblage des matériaux dont sont formées toutes les autres *humeurs*: ainsi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROSITÉ, MUCOSITÉ, BILE, *&c.*

Il reste à dire quelque chose en général des vices des *humeurs*; elles deviennent morbifiques lorsqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistence, sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les Pathologistes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles pechent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acescence ou par alkalescence. *Voyez* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI. Ou en tant qu'elles n'ont pas une consistence convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles pechent à cet égard par excès ou par défaut; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution. *Voyez* SANG *& ses vices*, EPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* est connue assez communément sous le nom de *cacochymie*. *Voyez* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail sur les vices dominans dans la masse des *humeurs*, consultez les *œuvres medicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Quesnay.

HUMEURS ANIMALES, (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.)

* HUMEUR, (*Morale.*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroissent plus l'effet du tempérament, que de la raison & de la situation.

On dit des hommes qu'ils agissent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naissent pas de la nature des choses: on donne le nom d'*humeur*, à un chagrin momentané, dont la cause morale est inconnue. Quand les nerfs & le physique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a sa source dans un amour-propre, delicat, trop humilié du mauvais succès d'une prétention déçue ou du sentiment d'une faute commise. L'*humeur* est quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le soulager ou pour le consoler, se livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on estime, s'avouer à soi-même la faute qu'on a faite; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvé jusqu'à présent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne-humeur* est une espece d'épanouissement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'esprit.

Cette heureuse disposition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque chose de plus calme que la joie; c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus constante; celui qui la possede, est le même intérieurement, soit qu'il se trouve tout seul ou en compagnie; il goûte, il savoure les biens que le hazard lui présente, & ne s'abat point sous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous considérons cet homme avec les autres, *sa bonne-humeur* passe dans l'ame de ceux qui l'approchent, sa présence inspire un plaisir secret à tous ceux qui en jouissent, sans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la cause. Ils se portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de si bénignes influences.

Quand j'envisage physiquement la *bonne-humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la santé, chez les vieillards, qui ont peu d'infirmités; j'en ai vû plusieurs qui conservoient toujours ce caractere de *bonne-humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle saison; j'ai vû même, assez souvent, régner la *bonne-humeur* dans des personnes dont la santé étoit fort délicate, parce que ces personnes jouissoient du calme de l'esprit, & de la sérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choses qui puissent détruire la *bonne-humeur*, le sentiment du crime, & les douleurs violentes; mais encore si l'ame d'une personne douée naturellement de *bonne-humeur*, éprouve de l'angoisse dans les maux corporels, cette angoisse finit avec le mal, & la *bonne-humeur* reprend bientôt ses droits.

Je voudrois, s'il étoit possible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réfléxions sinistres qui les rongent, & à peser sur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a plusieurs, prises de la morale & de la raison, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne-humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature; jamais la Providence n'a eu dessein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la tristesse, les craintes, les agitations, & les soucis pleins d'amertumes. L'univers est un théatre dont nous devons tirer des ressources de plaisirs & d'amusemens, tandis que le philosophe y trouve encore mille objets dignes de son admiration. (*D. J.*) (1)

HUMEUR, *terme de Mégissier*: faire prendre de l'*humeur* aux peaux, est un terme qui signifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut passer en mégie, les mettre dans une cuve seche, & les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux*. *Voyez* MÉGIE.

HUMIDE, adj. (*Phys*) *Voyez* HUMIDITÉ. Les anciens philosophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cause et le principe de l'humidité des autres corps, qui sont plus ou moins *humides*, selon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU *&* ELÉMENT. *Chambers*.

HUMIDE, (*Médecine.*) l'une des quatre qualités premieres par lesquelles les Galénistes distinguoient les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine*.

HUMIDE, VOIE, (*Chimie.*) *procéder à la dissolution d'un sujet chimique par la voie humide*; c'est ainsi qu'on s'exprime pour désigner une dissolution, à laquelle on emploie un menstrue salin dissous dans de l'eau, lorsque la même dissolution se peut exécuter, & est usitée dans l'art, par l'application du même menstrue, sous forme seche ou concrete; ce dernier moyen est connu sous le nom de *voie seche*: (*Voyez* SECHE, *voie*) c'est ainsi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de soufre, par la *voie humide*, ou par la voie seche, selon qu'on y emploie l'alkali fixe dissous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c. Voyez* SOUFRE. KERMÈS MINÉRAL, *&* MENSTRUE. (*b*)

HUMIDE RADICAL, (*Med.*) c'est un terme fort employé, par les anciens, pour désigner la matiere balsamique, onctueuse, qui, selon eux, donne la fléxibilité, la souplesse à toutes les parties solides des corps animés, & sert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y subsiste avec elle, & à empêcher le desséchement des fibres, par l'effet de cet agent physique, qui tend à dissiper, à consumer entierement cette matiere & ce qui la contient, lorsqu'il vient à trop dominer, comme dans les fiévres ardentes, dans l'éthisie, & qu'elle ne lui suffit pas pour son entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

HUMI-

(1) La Providence permet que le cœur de l'homme sente *la tristesse, les craintes, les agitations, les amertumes* par des fins dont la recherche n'est pas dans la sphere de l'entendement humain. Ce qu'il y a de certain est que la même Providence nous met en état de tirer parti de ces mêmes dispositions de notre cœur, c'est-à-dire d'acquerir du mérite pour notre salut. La grace de Dieu nous est toujours nécessaire; il faut la demander quand nous nous sentons si mal affectés; elle seule peut nous aider dans la recherche, & dans l'évaluation des causes d'où viennent ces chagrins; lorsque la cause du mal est découverte la guerison est sure, si l'on suit la direction du Médecin éternel. *Les resources de plaisirs & d'amusemens que nous pouvons tirer du théatre de l'Univers* ne nous aideront jamais, si elles ne seront conformes à la bonne morale & à la raison eclairée & mue par la grace du tout-puissant. Songez je vous prie ces ames saintes qui s'humiliant sous le poid des afflictions adorent la providence, & demandent conformement à leur salut, ou la force de les suffrir, ou les moyens de s'en délivrer; & comparez-les avec ces étourdis qui vont toujours en cherche des plaisirs, & des amusemens sans jamais en trouver; ce parallele vous faira voir clairement ce que je crois pouvoir m'épargner de vous dire. (*Z*)

HUMIDITÉ, s. f. qualité de ce qui est humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Aristote définit l'*humidité* une qualité passive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ses bornes, encore qu'il le soit aisément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ; cependant on peut dire dans un sens, & on le verra par la suite de cet article, que *fluide* & *humide* ne sont pas synonimes. Le mercure, par exemple, est certainement fluide, & cependant n'est pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les Péripatéticiens définissent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impression qu'on veut.

Les modernes considerent l'*humidité* comme une espece particuliere de fluidité, & la définissent en disant que c'est la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps solide, s'y attache, & communique sa qualité aux autres corps.

L'*humidité* prise en ce sens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre sens, en tant qu'elle appartient au corps solide auquel le fluide s'attache: c'est dans ce sens qu'on dit qu'une place couverte de brouillard est humide, qu'une piéce de bois est humide.

Il est certain que l'*humidité* n'est qu'une espece de mode relatif, car plus les parties constituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, sont disposées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide est humide: au contraire, ce fluide est d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces sortes de corps plus d'opposition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'est point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes; mais il doit passer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la surface desquels il s'attache; & de même l'eau, toute humide qu'elle est, par rapport à un grand nombre de corps, n'est pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, sur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cignes, & des autres oiseaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture seule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le bismuth, ne s'attachent point au verre lorsqu'ils sont seuls, au lieu qu'ils le font, lorsqu'ils sont mêlés, au point de ne former qu'une seule masse, comme cela paroît par l'usage que l'on fait de cette composition pour étamer les glaces. *Voyez* ETAME.

L'air est un fluide très sujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuses dont il se charge sans cesse, & se décharge ensuite; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygrometre ou hygroscope. *Voyez* HYGROMETRE. *Chambers*.

HUMIDITÉ, (*Med.*) c'est une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes especes de tempéramens & d'intempéries, selon qu'elle est combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut. *Voyez* QUALITÉ, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.

HUMIDIER, v. act. *en termes de Batteur d'or*, c'est l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légere de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. (*Gram.*) qui blesse la fierté & rabaisse l'homme au dessous de la dignité qui convient à sa nature, à son état, à sa fonction, à ses prétentions, à son sexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, s. f. (*Théologie morale.*) se dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaisse, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil; & en ce sens, *humiliation* est opposé à *mortification*, la premiere domptant l'esprit, & la seconde affoiblissant la chair.

Humiliation se dit aussi des exercices de pénitence, par lesquels on s'abaisse devant Dieu, pour fléchir sa justice, & expier les fautes par lesquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS L'ORDRE DES, (*Hist. monastiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la prison, où les avoit tenu l'empereur Conrard, ou, selon d'autres, Fréderic I. l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même siecle, principalement dans le Milanois; les *Humiliés* acquirent de si grandes richesses, qu'ils avoient 90 monasteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le scandale & dans un extrème relâchement, lorsqu'ils donnerent occasion au pape Pie V. de supprimer leur ordre; ce fut même un des principaux évènemens de son pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conspirerent contre sa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais, pendant qu'il faisoit la priere. Ce saint homme, qui ne fut que légerement blessé, demanda lui-même au pape la grace des coupables; mais Pie V. justement indigné, punit leur attentat par le dernier supplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maisons aux Dominicains & aux Cordeliers. *Voyez* les historiens du xvj. siecle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L.* (*D. J.*)

HUMILITÉ s. f. (*Morale.*) c'est une sorte de timidité naturelle ou acquise, qui nous détermine souvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle sur la foiblesse humaine, sur les fautes qu'on a commises, sur celles qu'on peut commettre, sur la médiocrité des talens qu'on a, sur la supériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, &c. Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil est l'opposé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoue franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

HUMORAL, adj. (*Gram.* & *Med.*) qui est produit par les humeurs vicieuses; ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

HUMORISTES, s. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuse académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *Humoristes* a été fondée par Paul Marcius, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *Part. I. p.* 32.

La devise de l'académie des *Humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce avec cet hémistiche de Lucrece, *lib. VI. redit agmine dulci*. Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obseques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *Humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vita Peiresc*, *lib. VI. p.* 399. *Dict. de Trévoux*.

HUMORISTES, (*Med.*) c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les medecins de la secte galénique, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plûpart des maladies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPÉRIE, MEDECINE, MEDECIN.

HUMOROSI, s. m. pl. (*Littérat.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Il ne faut point confondre les *Humorosi* de Cortone avec les *Humoristes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trévoux*.

HUMOUR, s. m. (*Morale.*) les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pû attendre des ouvrages

ges les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre, *Proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même Auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanach, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit, sérieuse & raisonnée, des Anglois.

HUMUS, (*Hist. nat.*) les Naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTABLE & TERREAU.

HUNA, (*Géog.*) riviere d'Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* est de 112. liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, ensorte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf livres; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE POIDS. *Dict. de Commerce.*

HUNDRED, (*Géog.*) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en *shires* ou comtés, les shires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en *parishes* ou paroisses. Ce mot *hundred* est traduit en latin par *centuria*, c'est-à-dire un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être caution les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. (*D. J.*)

HUNDSFELD, (*Géog.*) c'est-à-dire la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. *Long.* 34. 50. *lat.* 51. 8. (*D. J.*)

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. (*D. J.*)

HUNDWYL, (*Géog.*) petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la riviere de Sintra.

HUNE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de plate forme ronde, posée en saillie autour du mât, dans le ton, soûtenue par des barrots, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de besoin. *Voyez Planche VI. figure* 19. le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, *voyez Planche I. Marine n°.* 59. la grande *hune*, 94. *hune* de misene, 16. *hune* de beaupré, 41. *hune* d'artimon.

C'est aux *hunes* que sont amarés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire sentinelle, surtout dans les tems de brume & dans les parages, où l'on craint des brisans ou des corsaires.

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles se proportionnent sur la *hune* du grande mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la *hune* de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles défigureroient le vaisseau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contre elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de bassingues, *voyez ce mot*. Lorsqu'il s'agit d'un combat, on y place aussi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (Z)

Hunes de perroquet, ce sont des especes de *hunes* faites avec des barres seulement placées au-dessous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle aussi *croisées*. (Z)

HUNFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près des frontieres d'Hongrie, sur la riviere d'Ohlau.

HUNIERS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des voiles qui se mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier sens, *voyez* MATS; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* sont d'un grand usage; on dit *avoir les huniers à mi-mât*, *avoir les huniers dehors*: la premiere expression signifie que la *vergue* qui soûtient la voile n'est *hissée* que la moitié du mât; & la seconde, que les *huniers* sont au vent; on dit encore, *mettre le vent sur les huniers*, c'est placer les voiles appellées *huniers*, de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers*, c'est les hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune. Enfin *amener les huniers sur le ton*, c'est baisser les voiles nommées *huniers*, jusqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton*. (Z)

* HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, subs. m. (*Pêche.*) filet qui n'a rien de particulier; les pêcheurs s'en servent dans les rivieres autour des îles & îlots. *Voyez* nos *Planches de Pêche*.

HUNINGUE, *Hunninga*, (*Géog.*) petite, mais forte ville de la haute Alsace dans le Suntgow. Les fortifications sont du maréchal de Vauban; elle est sur le Rhin, aux frontieres de la Suisse, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Brisach. *Longit.* 25. 15. *latit.* 47. 42. (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Trève.

HUNS, (*Hist.*) peuple nombreux de la Scythie, ou de Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei environ 1200 ans avant la naissance de Jesus-Christ, mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ére chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne, & posséderent tout le vaste pays que nous appellons *Tartarie*. Ils se subdiviserent en un grand nombre de nations différentes, qui, sous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376, sous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conserverent le nom de *Huns Hunni*, qui vient du nom Chinois *Hioung-Non*, traverserent le palus Méotide, porterent l'allarme chez toutes les nations voisines du Tanaïs, vainquirent les Ostrogoths, & s'emparerent des pays situés au nord du Danube; de-là ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins, & répandirent souvent la desolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident; ils s'avancerent jusques sur le Rhin & dans les Gaules, se rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Besançon, de Toul, de Langres, de Metz; s'approcherent jusqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric roi des Visigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns*, & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne; on dit qu'en cette occasion, il périt trois cens mille hommes. Attila, après cette défaite, se retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns*; &, après avoir reparé ses pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie; Rome ne fut sauvée que par la trève que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna sur le Danube

bien résolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occasion; mais ses desseins furent renversés par sa mort, arrivée en 454, & causée par la grande quantité de vin qu'il avoit bû. Ainsi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui se nommoit lui-même *la terreur des hommes*, & *le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la division se mit parmi ses sujets, ses enfans ne purent point contenir les peuples que leur pere s'étoit soumis, & peu-à-peu le nom des *Huns* disparut presque entierement de l'histoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux; ils se faisoient des incisions au visage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal faits: ils menoient une vie très-dure, ne se nourrissant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la selle & le dos du cheval: ils n'habitoient ni maisons ni villes; leurs femmes & leurs enfans vivoient sous des tentes posées sur des chariots qu'ils transportoient à volonté d'un lieu dans un autre, sans avoir de demeure fixe: ils supportoient la faim, la soif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés sur le dos de leurs chevaux: il combattoient sans ordre, & en poussant de grands cris; à la faveur de la légereté de leurs chevaux, on les voyoit fondre sur l'ennemi & disparoître à l'instant, pour revenir ensuite avec plus de fureur: ils étoient fourbes, cruels, sans religion & sans humanité, avides de rapines, haïssant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez* l'*Histoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tome II.*

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source en Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, & qui se jette dans le Weser dans le comté d'Oldenbourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, sur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON *ou* HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, sur l'Ouse, à 50 milles de Londres; elle envoie deux députés au Parlement. *Longit.* 17. 15. *latit.* 52. 15.

C'est à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599. Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, „ crurent la grande Bretagne ensevelie sous ses ruines, „ lorsqu'elle devint tout-à-coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, & qui, dans son gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur „.

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de son tems, fit fleurir le commerce de sa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtisé de tous les souverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell son successeur, & conserva son autorité jusqu'au dernier soupir. Le conseil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Gregoire Léti ont écrit sa vie, mais il lui falloit d'autres historiens; Waller a fait son éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de transcrire ici par cette seule raison. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloise n'est pas connue. Il s'agit seulement, pour entendre ce beau morceau, de savoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la grande Bretagne.

We must resign! Heav'n his great soul does claim,
In storm as loud as his immortal fame:
His dying groans, his last breath, shakes our isle.
And trees uncut for his fun'ral pile:
About his palace their broad roots are tost
Into the air. So Romulus was lost!
New Rome in such a tempest miss'd her king,
And from obeying fell to worshipping:
On Oeta's top thus Hercules lay dead,
With ruin'd oaks and pine, about him spread.
Nature herself took notice of his death,
And sighing, swell'd the sea with such a breath,
That to remotest shores her billows roll'd,
The approching fate of their great ruler told.

Voici l'imitation de M. de Voltaire:

Il n'est plus, c'en est fait, soumettons-nous au sort,
Le ciel a signalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant sur nos têtes,
A déclaré sa mort.
Par ses derniers soupirs, il ébranle cette île,
Cette île, que son bras fit trembler tant de fois,
Quand, dans le cours de ses exploits,
Il brisoit la tête des rois,
Et soumettoit un peuple à son joug seul docile.
Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus
Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,
Que le roi de ces lieux & ton maître n'est plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans sa vie, à sa mort adoré,
Son palais fut un temple. (*D. J.*)

HUNTINGTONSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au diocese de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maisons; c'est un pays agréable, fertile, arrosé par plusieurs rivieres. (*D. J.*)

HUPÉ, LUPEGE, s. f. *upupa*, (*Hist. nat. Orinithol.*) oiseau qui pese trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec est noir, pointu, & un peu courbé. Il y a sur la tête une belle crête, longue de deux pouces, composée de vingt-quatre ou vingt-six plumes, placées sur deux files, qui s'étendent depuis le bec jusqu'à l'occiput; l'oiseau éleve & abaisse ces plumes à son gré; elles sont noires à l'extrémité, elles ont du blanc au-dessous du noir, & le reste est de couleur de marron teint de jaune; le cou est roussâtre; la poitrine est blanche, & a des taches noires: les vieux oiseaux de cette espece n'ont de ces taches que sur les côtés; la queue est composée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croissant blanc, placé de façon que ces deux extrémités sont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aîle dix-huit plumes, qui ont des taches blanches sur un fond noir; le croupion est blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des aîles. Willugh. *Ornith.*

HUPO L'HUILE DE, (*Hist. nat. medec.*) huile tirée par expression dont on se sert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne sait d'où cette huile se tire. *Acta physico-medica nat. curios.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un conseil ou tribunal chargé de l'administration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des mandarins & viceroïs; il tient aussi les regîtres publics, contenant le dénombrement des familles, où le cadastre qui se fait tous les ans des sujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun est obligé de payer.

HUGUANG, (*Géog.*) septieme province de la Chine, si fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en est la premiere métropole. (*D. J.*)

HUQUE, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) espece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & descend jusqu'aux piés, à l'usage des sœurs noires quand elles sortent.

HURA, s. m. (*Botan. exotiq.*) arbrisseau d'Amérique, dont on ne connoît que l'espece qui est à feuilles d'abutylon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom est impropre.

Voici ses caracteres; sa fleur en entonnoir est composée d'un seul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui est légerement découpé en douze parties; le pistil est placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & divisé en douze cellules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, espagnoles, angloises & françoises, cultivent cet arbrisseau dans leurs jardins par curiosité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou seize piés, & se divise vers sa cime en plusieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords; ses feuilles, ainsi que les jeunes branches, sont d'un verd foncé & pleines d'un suc laiteux qu'elles répandent, lorsqu'on vient à les couper ou à les broyer; si on laisse meurir parfaitement le fruit sur cet arbrisseau, la chaleur du soleil le fait crever avec une explosion violente; ses semences sont dispersées dans cette explosion à une grande distance; lorsqu'elles sont vertes, elles purgent par haut & par bas, & passent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit des poudriers, ou petits vaisseaux à mettre la poudre que l'on répand sur l'écriture pour la sécher; c'est pourquoi

quoi les Anglois nomment cette plante *sand-box-tree*; mais ces sortes de noms vulgaires usités dans toutes les langues, ne font que jetter de la confusion en Botanique. (*D. J.*)

HURE, s. f. (*Vénerie.*) on dit *hure de sanglier*, en parlant de sa tête.

Hure, *en terme de Vergettier*, est une brosse garnie de tous côtés, percée dans son centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX le, *pagus Huripensis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'île de France, dont les lieux principaux sont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiseau. Il est inutile de disputer sur ses limites & sur celles du Gâtinois, pourvû qu'on soit assûré qu'elle est du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

HURLEMENT, s. m. (*Gram.*) cri du loup. *Voyez* Hurler.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il se dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a transporté à l'homme & aux autres animaux, lorsque, dans la colere, la douleur ou quelqu'autre passion, ils poussent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens*.

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perse, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs sont excessives. *Long.* selon Tavernier, 85^d. 15'. *latit.* 32. 30. (*D. J.*)

HURONS lac des, (*Géog.*) le *lac des Hurons* communique au sud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du sud au nord depuis le 43^d. jusques au 45. 30'. de *latit.* septentrionale & de l'est à l'ouest, entre les 293 & 299^d. de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une si grande étendue n'est, dit-on, peuplée sur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut se faire à de si prodigieux deserts. (*D. J.*)

HURONS les, (*Géog.*) peuple sauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au S. le lac des *Hurons* à l'O, & le lac Ontario à l'E. Le pays est étendu, fertile & desert, l'air y est sain, & les forêts remplies de cédres; le nom de *Huron* est de la façon des François, leur vrai nom est *Tendat*.

La langue de ces sauvages est gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoissance que d'un très petit nombre de choses. Comme chaque nation du Canada, ainsi chaque tribu & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparemment parce que tous ces barbares sont persuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* selon les uns, du *chevreuil* selon les autres. Cette nation misérable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire, qui n'est jamais le fils du prédécesseur, mais celui de sa plus proche parente; car c'est par les meres qu'on regle la succession. Les femmes ont la principale autorité; tout se fait en leur nom, & les chefs ne sont, pour ainsi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire est trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'est-à-dire qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) espece d'initiation ou de cérémonie superstition que les sauvages de la Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 15 ans; & sans laquelle ils ne sont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie consiste à choisir les jeunes gens qui se sont le plus distingués à la chasse par leur adresse & leur agilité; on les confine pendant un certain tems dans les forêts, où ils n'ont communication avec personne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage se nomme *ouisoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout desquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils sont obligés de paroître avoir totalement oublié le passé & d'affecter d'être sourds, muets & insensibles, sous peine d'être *huscanoués* de nouveau. Plusieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarrasser la jeunesse des impressions de l'enfance, & de la rendre propre aux choses qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, s. m. (*Hist. nat.*) grand poisson qui se trouve dans le Danube en Hongrie, il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & pese jusqu'à 3 ou 4 quintaux; il ressemble à l'éturgeon. Il est très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacœus*. *Voyez* Brukmann, *epistol. itni. cent. I. epist.* 99.

Suivant M. Zimmermann, le *huso* est un poisson de mer cétacé, il n'a ni écaille, ni os; ses yeux sont petits, & sa gueule fort large. On prétend que sa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit aussi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poisson ressemble beaucoup au cachalot. C'est avec sa tête, sa queue, sa peau & sa vessie qu'on fait en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on passe ensuite la liqueur par une chausse, on la fait évaporer jusqu'à ce qu'elle ait la consistence de la bouillie, on la verse alors sur des planches unies & frottées avec de la graisse; & quand la matiere est refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait sécher. Ce poisson s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chimie*. (—)

HUSSARDS les, s. m. (*Art milit.*) sont une espece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppose à la cavalerie ottomane. Ils sont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *hussards* sont un grand sabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'est pour sabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur sabre, longue & menue qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail jusqu'à la croupe, au défaut de la selle, & en piquant panché sur la tête du cheval. Ils s'en servent pour embrocher les ennemis. Je me sers de ce terme, parce que cette épée est une espece de broche. Quand ils en usent, ils l'appuient sur le genou; ils ont encore des pistolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havresac. Ils ne se servent pas si communément en France de cette broche, mais c'est une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *penseretesche* ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre, est d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils sont fort adroits à manier leurs chevaux qui sont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vite que la grosse cavalerie. Ils s'élevent au-dessus de leurs selles, & sont dangereux, sur-tout contre les fuyards. Ils se rallient très-aisément, & passent un defilé avec beaucoup de vîtesse. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vîtes, c'est qu'on n'ayant que des bridons, ils en ont la respiration plus libre, & pâturent à la moindre alte sans débrider. Quand ils font alte après quelque course vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délasser. Leurs selles sont d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce sont des tresses de grosse ficelle; elles sont posées sur de bonnes couvertures en plusieurs doubles, qui leur servent pour se coucher & couvrir leurs chevaux: le dessus des selles sont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs pistolets aussi-bien que leurs housses. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval jusqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe sur les cuisses.

Leurs trompettes sont fort petites, & n'ont guere plus de son que les cors des postillons; leurs étendarts sont en pointe. Et dans les armées de France, ils sont d'ordinaire parsemés de fleurs-de-lis: leurs housses sont de même: & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent sur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendarts. Leur maniere de camper n'est pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarrassent peu du fourrage, parce qu'ils ne restent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux sont fort petits, & souvent en course. Leur discipline est exacte, la subordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade sur le dos & sur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On se sert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'est une troupe fort légere pour les courses; mais ils ne peuvent tenir contre des escadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *hussards* est tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une espece de pour-point ou de veste qui ne va qu'à la ceinture; les manches en sont fort étroites, & retroussées avec un bouton: ils ont une gran-

grande culote en pantalon, c'est-à-dire qu'elle tient au bas des chausses: ils ont des bottines jusqu'aux genoux sans genouillieres, & qui tiennent aux souliers qui sont arrondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemises des soldats sont fort courtes, & ils en changent rarement; c'est pourquoi plusieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne sont guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets sont longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie a la tête rasée, & ne laisse qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers sont plus proprement habillés, chacun selon son goût & sa dignité; ils sont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui se plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent sur la poitrine quand ils sont à cheval, pour marquer la noblesse. Les officiers des *hussards* sont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu-près comme dans le reste de la cavalerie. *Histoire de la milice françoise*, par le P. Daniel. (*Q*)

HUSSITE, s. m. (*Hist. ecclés. mod.*) on nomma *Hussites* les sectateurs de Jean Hus, & de Hiéronime, disciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Constance en 1415.

Tout le monde sait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une Eglise catholique, qui renferme dans son sein les prédestinés; qu'un reprouvé n'est pas de cette Eglise; que les seigneurs temporels doivent obliger les prêtres à observer la loi; qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire de Jesus-Christ, &c.

La flamme étouffa la voix de ceux qui soûtinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les suites; il sortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronime, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs disciples. Quand Sigismond voulut succéder en Bohème à Wenceslas son frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bucher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Hussites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille: c'étoient des animaux sauvages, que la sévérité du concile avoit déchaînés; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur sang la cruauté des peres de Constance; (1) Jean, surnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigismond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restoit, marchoit encore à la tête de ses troupes, donnoit ses conseils aux généraux, & assistoit aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau; on lui obéit: ce reste de lui-même fut encore fatal à Sigismond, qui put à peine en seize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croisades: ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de desolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*Histoire générale*. *t. II. p.* 97-105. (*D. J.*)

HUSUM, (*Géog.*) ville de Danemarck dans la partie méridionale du Sleswig, au baillage de *Husum*, dont elle est le chef-lieu. Elle n'est pas ancienne, & n'a gueres commencé que vers l'an 1450, mais elle fleurissoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs possibles, incendies, pillages, inondations; elle est située à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleswig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long.* 42. 33. *lat.* 54. 22. (*D. J.*)

HUTITES, s. m. plur. (*Théolog.*) hérétiques qui font une secte d'anti-luthériens. Ils étoient sectateurs de Jean Hutus, & se croyoient réellement les enfans d'Israël venus pour esterminer les Cananéens. Ils disoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & bûvant. Du Preau, *hist.* Florimont de Raymond, *de la naiss. de Chous. liv. II. c. xvj. num.* 3. Gautier, *Chron. sect.* 16. *c. lxxj.* (*G*)

HUTTE, s. f. (*Gram.*) selon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes se construisoient avec des branches d'arbre & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques miserables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

HUTTE, s. f. (*Art. milit.*) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour se mettre à l'abri de la pluie & du mauvais tems. Les soldats qui campent, se font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *Voyez* BARAQUE. *Chambers*.

Avant l'usage des tentes ou canonnieres, les soldats faisoient des *huttes* dans les camps pour se mettre à couvert du mauvais tems. *Voyez* CANONNIERES.

HUTTELHOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de basse Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (*Marine.*) c'est dans un gros tems amarer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent, & que le vaisseau se tourmente moins. Pour *hutter*, on abaisse le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord; mais lorsqu'on l'abaisse jusqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'est appiquer plûtôt que *hutter*. (*Q*)

HUTWEIL, (*Géog.*) petite ville de Suisse, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Méxique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il est de la grandeur de l'oranger; ses feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles sont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ses branches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une semence brune. Dans toute saison, mais surtout à la suite des pluies, cet arbre donne par incision une espece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faisant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits morceaux; ce beaume surnage à l'eau, mais il n'est pas si bon que celui qu'on tire par incision; on tire encore une espece d'huile de la semence de cet arbre.

HUVACAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les tresors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & sous les débris de leurs temples; ces pauvres gens les cachoient comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs trésors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux, gris, tout couvert de poil, semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cet espece de chien de mer nageoit autour de baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui signifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafniensia*, *ann.* 1671 & 72. *obs.* 49.

HUY, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans l'évêché de Liége. Elle fut prise & reprise plusieurs fois dans les guerres de Louis XIV. Elle est avantageusement située sur la Meuse, à 5 lieues S. O. de Liége, 6 N. E. de Namur. *Long.* 22, 57. *lat.* 50, 31.

Mélart (Laurent) natif de cette ville, dont il a été bourguemestre, nous en a donné l'histoire à laquelle les curieux pourront recourir. (*D. J.*)

H Y

HYAC, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus*. (*Bot.*) Voyez JACINTE (*Botanique.*)

HYACINTHE, s. m. (*Hist. natur. Lithologie.*) pierre précieuse transparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif; elle n'est point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres prétieuses; un feu violent la fait entrer en fusion.

Boëce

(1) Pourquoi dire que *la sévérité du Concile.... la cruauté des Peres de Constance* avoit déchaîné les hussites comme des animaux sauvages, plutôt qu'attribuer cela à leur aveugle obstination, à leur esprit de rebellion, & à mille autres causes, qui firent toujours commettre aux hommes les plus grands & les plus terribles forfaits? Et ce que vous voudriez qu'on ne châtiât pas les sujets rebelles, les blasphemateurs de la parole de Dieu, les pertubateurs de la société, les corrupteurs des ames innocentes de crainte, que de leurs cendres ne fortissent des hommes encore plus mauvais qu'eux? Quel est le gouvernement, quelle la secte, la communauté, l'homme enfin qui se regle de la sorte? *Voyez* la note à l'art. *Conscience* à l'art. *Christianisme* dans le supplement des notes au troisieme tome pa. xxvj. *Voyez* aussi la note à l'article *Intolerance*. (*Z*)

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui est la plus chere & la plus estimée, est d'un jaune tirant sur le rouge, & est presque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune, telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de saffran; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisieme espece d'*hyacinthe* est plus claire encore, & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatriéme espece est d'un jaune plus clair encore, & sa couleur ressemble à celle de l'ambre gris ou du miel; c'est la moins estimée.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topases & les chrysolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appellée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jettant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix de muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en crystaux à six côtés terminés par une pyramide exagone comme le crystal de roche, mais elles sont plus dures que lui; ou bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont crystallisées. Voyez *Hill's naturel hystory of fossils*.

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Bohème & de la Silésie.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, soit avec la topase, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons* qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge matte & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai crystal de roche opaque & coloré; elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides exagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraste, *traité des pierres avec les notes* de M. Hill, *pag. 65. de la traduction françoise*. M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs ayent prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's naturel history of fossils*. Voyez Lyncurius Lapis.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

Hyacinthe, (*Pierre*) c'est un des cinq fragmens précieux. *Voyez* Fragmens Précieux.

Hyacinthe (*confection d'*) *Voyez* à l'art. Confection.

HYACINTHIES, s. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on sait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclés en Laconie, étoit tellement aimé d'Apollon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le suivre, le séjour de Delphes, & qu'il fut la cause innocente de sa mort. Pausanias dit qu'on voyoit sur sa tombe la figure du dieu à qui s'adressoient les sacrifices; mais les jeux furent institués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes étoient employés à pleurer sa mort; on mangeoit sans couronne sur sa tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triste repas; mais le troisieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux festins, aux cavalcades & autres réjouissances. On offroit ce jour-là des sacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter sa famille & ses domestiques. *Voyez* Meursius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de festis Græcorum*. (*D. J.*)

HYADES, s. f. pl. (*terme d'Astronomie.*) ce sont sept étoiles fameuses chez les Poëtes, qui, selon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'est pour cette raison qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὕειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale est l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. *Voyez* Aldebaran & Taureau.

Les Poëtes ont feint que les *hyades* sont filles d'Atlas & de Pleione, & que leur frere Hyas ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent sa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compassion, les transporterent au ciel & les placerent sur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres représentent les *hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter transporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers*. (*G*)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la constellation des *hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile: *Acherum, pluviasque hyadas geminosque triones*. Les philosophes reconnoissent unanimement aujourd'hui que les étoiles sont trop éloignées de nous pour causer aucuns changemens ni aucune altération dans notre athmosphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALE', s. f. (*Myth.*) une des nymphes de la suite de Diane; c'étoit elle qui remplissoit les urnes qu'on répandoit sur la déesse, lorsqu'Actéon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloides*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, se dit de l'humeur vitrée. *Voyez* Vitrée.

Hyaloide, s. f. (*Hist. nat.*) nom d'une pierre précieuse fort brillante & transparente comme du crystal; il en est parlé dans les anciens naturalistes; on s'en servoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Plusieurs auteurs ont donné leurs conjectures sur cette pierre. M. Hill pense que c'est la même que Pline nomme *astrios*, qui étoit de la nature du crystal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette espece d'Amérique; elles se trouvent sur-tout sur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient si belles, qu'on les auroit presque prises pour de vrais diamans. Ce sont des cailloux blancs & transparens qui semblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité des pierres* de Théophraste, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Arragon, sur la riviere de saint Martin.

HYBOUCOUHU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui ressemble aux dattes, mais qu'on ne mange point: on en tire une huile que l'on conserve dans des cocos que l'on a vuidés; on en fait usage dans le pays pour une maladie appellée *tom*, occasionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'insinuent entre cuir & chair, & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno*; on prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

HYBRISTIQUES, s. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célébroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & sauvé la ville assiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repousser; c'est de l'affront qu'ils essuyerent, que la fête prit son nom: ὕβρις en grec signifie *injure*, *affront*, *ignominie*; elle fut grande pour des Spartiates, si tant est qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occasion. (*D. J.*)

HYCCARA, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale: ses ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini*. Plu-

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt. onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où nâquit la fameuse courtisanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade: elle avoit donc sept ans lors de la destruction de sa patrie; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres prisonniers, & transportée à Corinthe; au bout de quelques années, sa beauté lui valut des hommages de toutes parts; de grands seigneurs, des orateurs illustres & des philosophes sauvages en devinrent éperdument amoureux; l'on compte au nombre de ses adorateurs, Démosthème, Diogène le cynique, qu'elle souffrit, tout pauvre & malpropre qu'il étoit, & le philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à son tour passionnée d'Eubatés, vainqueur aux jeux olympiques; elle lui fit même promettre qu'il l'épouseroit, mais il trouva moyen d'éluder sa parole; enfin Laïs s'étant rendue en Thessalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit éprise, les Thessaliennes conçurent tant de jalousie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, & l'assommerent dans le temple de Vénus à coups de chaises qu'elles trouverent sous leurs mains; mais on lui bâtit un tombau magnifique sur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommé que le temple de Vénus profané; tous ces faits peignent les mœurs d'un tems & d'un pays célebre. (*D. J.*)

HYDASPE, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaspes*; grand fleuve des Indes, sur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des sapins & des cèdres qu'il fit couper sur les monts Emodes. Horace, *l. I. ode* 22, appelle ce fleuve *fabulosus*, c'est-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire sa source du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet; porte ses eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Moultan & Bucor. N'est-ce point aujourd'hui le Ravi? L'*Hydaspe* dont parle Virgile, *Géorg. l. IV. v.* 211, & qu'il met en Médie, *Medus hydaspes*, n'est point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre; c'étoit un fleuve d'Asie, peu éloigné de la ville de Suzé; Strabon l'appelle *Choaspe*, & son eau passoit pour être délicieuse à boire. (*D. J.*)

HYDATIDE, s. f. (*Méd.*) ὑδατὶς, *aqula*: c'est, selon Galien (*lib. XIV, meth. med.*), une sorte de tumeur qui se forme d'une matiere aqueuse & graisseuse, sous la peau d'une paupiere, sur-tout de la supérieure, où elle cause ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie se traite comme l'œdeme de la paupiere; *voyez* ŒDEME (*paupiere*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jean.

Mais, en général, les Medecins entendent par *hydatides* toutes sortes de tumeurs vésiculaires, qui se forment ordinairement, en assez grand nombre, tout-à-la-fois, dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques (*voyez* LYMPHATIQUES, *vaisseaux*.) qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs se présentent rarement à la surface du corps; cependant Skenkius, dans ses observations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées sur le dos, grosses comme des œufs: on trouve aussi, dans les observations de M. Deidier, qu'il en avoit vû sur le bras, qui formoient comme une grape de perles.

Ce sont, sur-tout, les visceres que les observations nous démontrent être le plus susceptibles d'*hydatides*: Rhuysch rapporte (*Observations Anatomiques*, 17. 83.) avoir vû toute la masse du foie changée en un monceau d'*hydatides*: Pison a aussi observé (*Tractat. de collect. serof.*) des *hydatides* dans les poumons: on en a vû dans la rate, le mésentere, qui avoient été la source de l'hydropisie ascite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires sur-tout, sont aussi très-souvent affectés de cette sorte de tumeur. *Voyez* HYDROPISIE, MATRICE, OVAIRE.

Ainsi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques, qui se dilatent extraordinairement, sous forme de vésicules, à cause de l'étranglement que font les valvules dans ces vaisseaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur siége dans quelqu'un des visceres; il n'y a point de signe marqué, constant, qui puisse en faire connoître l'existence; d'ailleurs, ils sont plûtôt un symptome de maladie qu'une maladie en soi. S'il en paroît sur la surface du corps (ce qui est fort rare, parce que les vaisseaux lymphatiques ne sont pas libres) dans le tissu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les résolutifs spiritueux, pour les dissiper, si l'on ne juge pas à propos de donner issue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus souvent, lorsque les tumeurs sont considérables.

HYDATOIDE, s. f. (*Anat.*) est le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *Voyez* HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot est composé de ὕδωρ, ὕδατος, *eau*, & εἶδος, *forme ressemblance*.

HYDATOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) c'est l'art de predire les choses futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

Ce mot est composé d'ὕδατος génitif d'ὕδωρ, & σκοπεω, *j'examine, je considere*.

Il y a une *dydatoscopie* naturelle & permise; elle consiste à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* TEMS & OURAGANS, *Dict. de Trévoux*.

HYDRAGOGUE, adj. p. sub. (*Médecine.*) médicament qui purge & chasse les eaux; ce mot est composé de ὕδωρ, *eau*, & de ἄγειν, *chasser*.

HYDRARGYROSE, s. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la salivation. L'excrétion de la salive a été long-tems regardée comme l'évacuation critique la plus salutaire pour la guérison de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que plusieurs personnes ne salivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laissé de guérir, on a pensé que la salivation n'étoit pas absolument nécessaire à la guérison de la vérole; & en effet, les évacuations par les selles, par les urines, par les sueurs, peuvent servir à la dépuration du sang, aussi utilement que la salivation. L'incommodité de cette excrétion a fait desirer qu'on pût administrer les frictions mercurielles, & éviter la salivation, c'est ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doses qu'à l'ordinaire, à des tems plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de tems en tems pour déterminer la mercure vers les intestins, ou de baigner les malades dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces sortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans, de toute espece, se sont donnés dans tous les tems pour avoir des remedes particuliers, qui guérissoient *infailliblement* la maladie vénérienne, sans garder la chambre, & par conséquent sans salivation. Les effets n'ont pas répondu aux promesses de ces empyriques; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers tems, réussit à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire saliver, en le prenant revivifié du cinabre, en le faisant bouillir dans du vinaigre distillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il est certain que cette préparation a paru efficace sur quelques personnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'esquine, & de permettre aux malades de sortir; mais comme bien des personnes ne sont pas naturellement disposées à la salivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réussi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été absolument sans effet sur d'autres, qui ont salivé abondamment, après s'être frotté de l'onguent mercuriel camphré, *Voyez* VÉROLE. (*Y*)

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. (*Méchan.*) est un terme composé, dont quelques auteurs se servent pour designer certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du ressort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la description de différentes machines de cette espece.

Les machines qui servent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydraulico-pneumatiques*; car ces machines agissent par le moyen du ressort de l'air, qui est augmenté par la chaleur; telle la machine hydraulique de Londres, qui est conduite sur ce principe. On a donné une idée de ces sortes de machines à l'*article* FEU. (*O*)

HYDRAULIQUE, s. f. (*Ordre encycl. Entend. Rais. Philosophie ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathém. mixtes, Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique.*) partie de la méchanique qui con-

ſidere le mouvement des fluides, & qui enſeigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jailliſſantes, que pour d'autres uſages.

Ce mot eſt dérivé du grec ὑδραυλος, *eau ſonnante*, formé d'ὕδωρ, *aqua*, eau, & αὐλος, *tibia*, flûte; la raiſon de cette étymologie eſt que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre choſe que la ſcience qui enſeignoit à conſtruire de jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des ſoufflets, on ſe ſervoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire ſonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non ſeulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les Mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la ſcience générale des mouvemens des fluides, & ont réſervé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'eſt-à-dire l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens beſoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, le lois du mouvement des fluides en général.

L'hydroſtatique conſidere l'équilibre des fluides qui ſont en repos: en détruiſant l'équilibre, il en réſulte un mouvement, & c'eſt-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* ſuppoſe donc la connoiſſance de l'hydroſtatique, ce qui fait que pluſieurs des auteurs ne les ſéparent point, & donnent indifféremment à ces deux ſciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydroſtatique*. *Voyez* HIDROSTATIQUE. Mais il eſt beaucoup mieux de diſtinguer ces deux ſciences par les noms différens d'*hydroſtatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui ſervent à cet uſage, comme les ſiphons, les pompes, les ſeringues, les fontaines, les jets-d'eau, *&c.* ſont décrits chacun en leur place. *Voyez* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, *&c.* *Voyez* auſſi la ſuite de cet article, où l'on traite des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* ſont; Mariotte, dans ſont *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides:* Guglielmini, dans ſa *Menſura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *voyez* FLUIDE: M. Newton, dans ſes *Phil. Nat. Prin. Mathemat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences:* M. Daniel Bernoully, dans ſon traité inutilité *Hydrodynamica*, imprimé à Straſbourg en 1738: M. Jean Bernoully, dans ſon *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ſes œuvres, en 4. *vol. in-4°. à Lauſanne*, 1743. J'ai auſſi donné un ouvrage ſur ce ſujet, qui a pour titre *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. *Voyez* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie eſt le premier qui ait traité des machines *hydrauliques:* ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, ſont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, ſur-tout des *hydrauliques:* Gaſp. Schottus, dans ſa *Mechanica hydraulico-pneumatica:* de Chales, dans ſon *Mundus mathematicus:* M. Belidor, dans ſon *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Hiſtoire de l'académie des Sciences, pour les années* 1737, 1750, 1753. (*O*)

MACHINES, HYDRAULIQUES. Les machines en général ſervent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles ſont également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorſqu'on ſe ſert des trois élémens de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'aſſurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui eſt preſque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tariſſent la plûpart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines qui aient été conſtruites juſqu'à préſent; elles pourront ſervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire; on eſt ſûr de la réuſſite des machines exécutées, qu'on peut conſulter ſur le lieu; au lieu que le ſuccès des autres ſeroit très-incertain.

Ces machines ſont celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphimbourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réſervoir de l'égoût, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, ſur les machines ſuivantes, l'*Architecture hydraulique*, *tome II. page* 196; & l'*Encyclopédie*, pour la pompe à feu, à l'*article* FEU. (1)

Suivant

(1) C'eſt ici la ſeconde fois qu'il eſt queſtion de machine à feu dans cet ouvrage, mais l'on n'y a fait connoître que celle dont l'invention eſt par quelques-uns attribuée à Saveri & par d'autres à Neucomen. L'on n'y a point parlé d'une machine à feu d'un autre genre, invéntée par le Docteur Papin, & qui paroit être demeurée dans l'oubli. Cependant Belidor dans ſon Architecture Hydraulique, Muſchenbroek dans ſon Eſſai de Phyſique en ont traité. Deſaguliers en parle auſſi comme d'une machine qu'il a conſtruite; mais celui qui en fait mention plus au long eſt Belidor. La brièveté requiſe dans ces notes ne nous permet pas d'entrer dans un long détail, cependant nous devons en peu de mots expliquer la différence de la machine de Saveri à celle de Papin.

Les principes ſont les mêmes, c'eſt-à-dire que la vapeur contenue dans la partie ſupérieure d'une chaudiere bouillante, ayant la liberté de s'introduire dans un cilindre, en chaſſe l'air avec violence; & une injection d'eau froide condenſant la vapeur, le vuide ſuccede, & produit l'opération de l'une & de l'autre machine.

Dans celle de Saveri le vuide ſe fait dans un cilindre dans lequel pend un piſton ſuſpendu à un balancier. Le piſton étant ſoulevé par la vapeur, l'autre extrémité du balancier s'abaiſſe, & donne lieu à la deſcente des piſtons de pluſieurs pompes ordinaires. Le vuide étant fait par la condenſation, le poids de l'atmoſphere preſſant ſur le piſton du cilindre, le fait deſcendre, & tire à ſoi le bras du balancier auquel il eſt ſuſpendu, avec une force proportionnée à la réſiſtance des piſtons attachés à l'extrémité de l'autre bras, qui en ſe relevant les fait remonter avec lui. Ce jeu alternatif produit l'effet que feroient des forces vivantes appliquées à l'autre bras du balancier. *Voyez l'article* FEU.

Dans la machine de Papin le vuide ſe fait également dans un cilindre où le poids de l'atmoſphere fait monter l'eau directement, immédiatement après la condenſation; & pour vuider le cilindre de l'eau dont il eſt rempli, le retour de la vapeur la force à ſortir par repulſion, comme dans une pompe refoulante. *Voyez* Muſchenbroek.

La Machine de Saveri a un méchaniſme qui lui procure les moyens d'introduire la vapeur dans le cilindre & d'en intercepter la communication, d'entretenir par elle même des cuvettes deſtinées à fournir l'eau d'injection pour condenſer la vapeur, & pour maintenir la chaudiere au même niveau à meſure que l'eau ſe conſomme par l'ébullition, & par l'évaporation. *Voy. l'article* FEU.

La machine de Papin qui n'avoit jamais été exécutée en grand, manquoit de ce méchaniſme. L'introduction, & l'interception de la vapeur, l'injection d'eau froide, & l'interception du jet ſe faiſoient à la main par un homme aſſujetti à ouvrir & fermer des robinets; la chaudiere n'étoit point entretenue, & après un certain nombre d'opérations dont la vigueur décroiſſoit, à meſure que l'eau bouillante diminuoit, il falloit la remplir; le produit n'étoit point uniforme, & l'on perdoit du tems à remettre la machine en état de recommencer. *Voyez* Belidor, Muſchenbroek, Deſaguliers.

Papin prétendoit diſputer le pas à Saveri, mais Belidor a jugé la machine de Saveri de beaucoup ſupérieure à celle de Papin dépourvûe de tous les ſecours que ſon émule ſe procuroit par elle même. Il faut ſans doute attribuer à des défauts ſi eſſentiels l'oubli où cette machine eſt tombée. Cependant Belidor en parle avec eſtime, aſſûrant qu'il la mettroit de pair avec celle de Saveri, ſi comme celle-ci elle étoit perfectionnée par un méchaniſme qui ſuppléât à tous ſes beſoins. Celle de Saveri, dit-il, *ne me paroit propre qu'à mouvoir les piſtons des pompes ordinaires, celle de Papin eſt plus propre à fournir l'eau pour mettre en mouvement des moulins, foulons &c.* Ce degré de perfection vient d'être donné à la machine de Papin par M. de CAMBRAY-DIGNY Directeur de l'Epargne de S. A. R. le GRAND DUC DE TOSCANE. C'eſt un amateur qui a ſçu être en même temps l'inventeur & l'exécuteur d'une correction ſi utile. Il a conſtruit cette machine en grand pour fournir l'eau aux ſalines de Caſtiglione dans les Maremmes de Sienne en une quantité de beaucoup ſupérieure au produit des machines connues.

Le produit de deux cilindres, qui ſe rempliſſent & ſe vuident alternativement chacun ſix fois par minute eſt de 270000 pieds cubes en vingt-quatre heures, ce qui revient à 190000 barils environ meſure de Florence. Par un méchaniſme beaucoup plus ſimple que celui de la machine de Saveri, celle de M. DIGNY ſe procure tous ſes mouvemens & tous ſes beſoins. Une ſeule roue horiſontale de 7. pieds $\frac{1}{2}$ de diametre au centre d'impreſſion des aubes fait jouer alternativement deux leviers pour l'introduction, & pour l'interception de la vapeur, & deux verges ou axes tournant ſur eux mêmes, pour l'injection, & l'interception de l'eau froide pour la condenſation. Ces mêmes pieces donnent le mouvement aux parties d'un troiſieme cilindre fort petit, qui fournit l'eau aux cuvettes d'injection; une manivelle miſe en mouvement par une petite roue placée au ſommet de l'axe de la grande roue, fournit l'eau pour l'entretien de la chaudiere, par une très petite pompe qui porte de l'eau douce; circonſtance relative à la deſtination de la machine qui éleve l'eau de la mer, laquelle n'eſt point propre à cet entretien: dans tout autre cas où il s'agiroit d'élever l'eau d'un étang, d'une riviere &c. cette pompe qui cauſe la moitié des réſiſtances de la machine pourroit être ſupprimée.

M. DIGNY a ſenti l'inconvenient de faire refouler l'eau pour vuider des pompes ou cilindres d'un ſi grand volume, car ils ont 4. pieds $\frac{1}{2}$ de hauteur ſur 25. pouces de diametre. Il les fait évacuer par le flanc ſans aucun méchaniſme, mais par le jeu ſeul de la nature. Il y a pratiqué une ouverture, couverte d'une ſoupape,

Suivant le privilége accordé aux Léxicographes, nous rapporterons ces machines, & souvent les descriptions des auteurs qui en ont parlé.

Architecture Hydraulique, *tome II. page* 196. La machine de Marly est ici représentée dans son plan, & dans le profil d'une de ses roues, qui sont au nombre de 14. „ Cette roue, qui sert à porter l'eau depuis „ la riviere de Seine jusqu'à l'aqueduc, a un coursier „ fermé par une vanne comme à l'ordinaire: son mou„ vement produit deux effets; le premier est de faire „ agir plusieurs pompes aspirantes & refoulantes, qui „ font monter l'eau, par cinq tuyaux, à 150 piés de „ hauteur, dans le premier puisard, éloigné de la rivie„ re de 100 toises; le second est de mettre en mouve„ vement les balanciers qui font agir des pompes re„ foulantes placées dans les deux puisards; celles qui ré„ pondent au premier puisard, reprennent l'eau qui a „ été élevée à mi-côte, & la font monter par sept „ tuyaux dans le second puisard, élevé au-dessus du „ premier de 175 piés, éloigné de 324 toises de la „ riviere: de-là, elle est reprise de nouveau par les pom„ pes qui sont dans le second puisard, qui la refoulent, „ par six tuyaux de 8 pouces de diametre, sur la plate„ forme de la tour, élevée au-dessus du puisard supé„ rieur de 177 piés, & de 502 piés au-dessus de la ri„ viere, dont elle est éloignée de 614 toises; de-là l'eau „ coule naturellement sur un aqueduc, de 330 toises „ de long, percé de 36 arcades, en suivant la pente „ qu'on lui a donnée jusqu'auprès de la grille du châ„ teau de Marly, d'où elle descend dans les grands „ réservoirs, qui la distribuent aux jardins & bosquets „.

Planche I. des Mach. hydrauliques, *fig*. 1. On a formé sur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus solide qu'il a été possible, par des pilots & palplanches, garnis de mâçonnerie, ainsi qu'on le pratique en pareil cas, & c'est ce qu'on remarque dans la 1re. 6e. & 7e. *figures*. A 14 piés audessus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui sert à soutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue est accompagné de deux manivelles *C* & *D*; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F*. (*Planche II. fig. 6.*) sur son essieu. A ce varlet est une autre bielle pendante *G*, qui est accrochée au balancier *H*, aux extrémités duquel sont deux poteaux pendans *II*, portans chacun 4 pistons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK*. *fig*. 1. *Pl. I.*

Fig. 6. *Pl. II.* Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les pistons qui répondent à la gauche du balancier aspirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle passe dans le premier puisard; & lorsque la manivelle tire à soi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un sens opposé au précédent, les pistons de la gauche refoulent & ceux de la droite aspirent, & continuent toûjours de faire la même chose alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui sont aux pistons ne laissent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe aspirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir toûjours de l'eau dans un bassin *N*; élevé à-peu-près à la hauteur du bord des corps de pompes; ainsi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme piston.

La manivelle *D*. (*Pl. II. fig.* 7.) donne le mouvement aux pompes du premier & du second puisard; & pour juger comme cela se fait, il faut considérer la troisieme *figure*, relativement à la seconde, du sens qui leur convient; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à soi, & pousse en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horisontalement placés au-dessous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur est communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui poussent ou qui tirent à elles le varlet supérieur ou inférieur, selon la situation de la manivelle.

Pl. I. fig. 1. L'on voit sur le plan comme le varlet *X* peut se mouvoir sur son axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faisant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2 *fig. Pl. I.* de même le varlet *R* (*fig.* 7. *Pl. II.*), qu'on ne peut voir sur le plan, mais qui est tout semblable à l'inférieur, répond aussi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5; ainsi ces deux chaînes sont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*. pour faire agir les pompes des puisards, *fig.* 2. *Pl. I.* pour les entretenir, on les a soutenus avec les balanciers 6, posés de 18 piés en 18 piés; ces balanciers sont traversés par un boulon, qui appuie sur le cours de lice 7, posé sur les chevalets 8.

La *figure* 2. *Pl. I.* est un profil qui peut être commun au premier & au second puisard, mais qui doit plûtôt appartenir au second qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traversent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y sont.

Fig. 2. *Pl. I.* Lorsque la chaîne 4 & 5 tire à soi, de la droite à la gauche, le varlet 9, ce varlet enleve le chassis 11 suspendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portans les pistons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne cesse d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 est tirée, alors le poids du chassis 11, celui des cadres & des pistons, fait baisser l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enleve le chassis 17, & les pistons que soutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce second équipage, qui sont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, sont soutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embrassent, comme on le peut voir au plan du puisard, *fig.* 5. *Pl. I.*

Fig. 3. *Pl. I.* On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du second puisard; chaque corps de pompe 19, y est porté par des liens de fer 20; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne soit enlevé par le piston dans le tems qu'il refoule: on voit aussi que la tige 22, qui porte le piston, est attachée à deux entretoises du chassis 23, que ce cadre & le piston haussent & baissent ensemble; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui servent à soulager la manœuvre lorsqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chassis.

Fig. 4. *Pl. I.* Cette figure est l'intérieur d'une des pompes de la riviere; c'est un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une seule piece, dont l'un des bouts *GH* est uni par une bride avec un tuyau d'aspiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*, l'autre bout *LMK*, qui est fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau sur la montagne, au premier puisard, en ouvrant son clapet *R*. Dans le milieu est une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piston *Q*, parfaitement cylindrique & mas-

pape, que la pression extérieure de l'atmosphere ferme dans l'instant du vuide, & que le poids de l'eau, lorsque le cilindre est rempli, ouvre de lui même.

Il nous reste à dire quel est l'agent qui met la roue en mouvement: c'est l'eau même, que rendent les deux cilindres, qui se déchargeant alternativement dans un réservoir, l'entretiennent toujours plein. Ce réservoir sur une chûte & par un orifice proportionnés à la quantité d'eau qu'il peut dépenser, se décharge sur les aubes de la roue, qu'il fait agir d'un mouvement très uniforme; toutes les résistances de cette grande machine se réduisent au centre d'impression des aubes à 35. livres.

Nous aurions désiré de pouvoir entrer dans le détail de ce méchanisme, mais les bornes que nous nous sommes prescrites dans les notes, nous obligent de le remettre au premier supplément qui sera fait à ce dictionaire. Ceux qui voudront plus particulierement connoître cette machine, qui peut être mise au nombre des nouvelles inventions, peuvent se satisfaire, en lisant la description que l'auteur en a donnée, dediée au GRAND DUC, & imprimée à Parme chez Philippe Carmignani 1766. enrichie de planches très-bien dessinées & gravées, de quelques détails interessans sur d'autres machines, & d'une dissertation tres-curieuse sur le rapport des sels de Toscane, avec six especes de sels étrangers les plus connus en Italie. Sous un stile modeste on trouvera une connoissance fort étendue de la Physique, de l'Hydraulique, & du calcul, & une intelligence dans l'exécution de la machine & dans sa description, qui ne laissent rien à désirer pour la théorie, & pour la pratique.

En donnant ce juste éloge à l'auteur, nous esperons faire naître parmi les amateurs une émulation qui deviendra utile à la société, les sciences mathematiques étant la source des commodités, qu'elle recherche avec tant d'empressement. (*P.*)

ſif, traverſé par la tige *TV* ſuſpendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet, *R*, & ſucceſſivement ſe rend dans le lieu deſtiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & ſecond puiſard, élevent l'eau dans leurs baches, ſans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'eſt-à-dire qu'au rez-de-chauſſée des bâtimens des puiſards il y a un baſſin, qui en occupe preſque toute la capacité, diviſée par des cloiſons pour former des baches, dans chacune deſquelles il y a ſix corps de pompes renverſées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge néceſſaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à ſec, & y faire deſcendre des ouvriers, ſans interrompre l'action des autres pompes.

Deſcription de la pompe de Nymphinbourg. „ C'eſt „ encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira „ les développemens d'une fort belle machine exécutée „ à Nymphinbourg, par M. le comte de Wahl, dire- „ cteur des bâtimens de l'électeur de Baviere; ſon objet „ eſt d'élever l'eau à 60 piés dans un réſervoir, pour „ la faire jaillir dans le jardin électoral.

„ L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & 2 „ de vîteſſe par ſeconde, fait tourner une roue de 24 „ piés de diametre, dont l'arbre eſt accompagné de deux „ manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq. fig.* 1. 2. 4. „ *Pl. I.* & *fig.* 5. 6. *Pl. II.*) qui aboutiſſent à des „ tirans de fer *B*, répondans à des bras de levier *D*, „ qui font mouvoir deux treuils *C*, à chacun deſquels „ ſont attachés ſix balanciers *E*, que l'on diſtingue par- „ ticulierement dans la *fig.* 2. & 4. *Pl. I.* portans les „ tiges *F* des piſtons de douze corps de pompes *G*, „ partagés en quatre équipages,

Fig. 1. 3. 4. *Pl. I.* & *fig.* 5. *Pl. II.* „ Chacun de „ ces équipages eſt renfermé dans une bache *IK*, au „ fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, ar- „ rêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés de „ trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe rendre „ dans les baches par des tuyaux de conduite *R* (*fig.* „ 6. *Pl. II.*), puiſſe s'introduire dans les corps de „ pompes „.

Fig. 3. 4. *Pl. I.* & *fig.* 5. & 6. *Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches, *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrémités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig.* 3. *Pl. I.* qui repréſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en ſeroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris. Cette machine repréſentée par les *Planches XXXVI*, *XXXVII*, *XXXVIII* & *XXXIX de la Charpente*, eſt compoſée de deux parties entierement ſemblables, qui ſont placées chacune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *Planche XXXVI.* eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue; & celle à gauche, le plan pris au-deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *EE*, &c. & les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *FF*, &c.

Explication du plan au-deſſous du plancher. La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *GG GG*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le plancher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes *KK* dont les inférieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *LL*, *Pl. XXXVII*, qui accompagnent les longs pieux *GG*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Ææ*, *Ææ*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 pieds, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a rempli de pierres; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Ææ* eſt relié avec la palée *GG* par pluſieurs liens ou moiſes *FF*, *FF*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *ÆÆ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaſſis qui porte la roue eſt compoſé de huit poutres *CC*, *CC*, *CC*, *CC*, dont quatre ſont paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embraſſent par leurs extrémités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *CC CC* dans l'élévation); ces pieces reçoivent les extrémités de celles qui ſont paralleles au courant, ſur le milieu deſquelles poſent les tourillons *lb* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chaſſis quatre petits quarrés *dddd*, dans leſquels paſſent les aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes ſoient entierement plongées dans l'eau.

La roue eſt compoſée de huit aubes *YYY*, de 3 piés de large, ſur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *XX* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuſeaux, fixée ſur un arbre vertical *l*, *Pl. XXXVII.* Ce même rouet conduit auſſi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *ſ*, qui conduit les baſcules qui font agir trois corps de pompes, ainſi qu'il ſera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chaſſis, ſur lequel eſt porté la roue, & du côté d'amont, ſont fixés trois rouleaux ſervant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courſier pour modérer la vîteſſe du courant, en faiſant que les aubes ſoient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs ſurfaces.

Explication du plan au premier étage qui repond à la ſeconde roue. *dddd*, extrémités ſupérieures des quatre aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis ſur lequel la roue eſt portée; *ff*, manivelles ou croiſées des crics avec leſquels on éleve le chaſſis & la roue; *gg* les priſons qui embraſſent les aiguilles; *hh*, les clefs qui traverſent les aiguilles, & repoſent ſur les priſons ou ſur les ſemelles des crics, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après. *dd*, extrêmités ſupérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui ſervent à l'élever. *l*, extrêmité ſupérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverſe le moyen du rouet horiſontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuſeaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *pqp*, fait agir trois corps de pompes, ſemblables à ceux cottés *r* dans l'autre moitié du plan; ce ſont là toutes les pieces eſſentielles de l'équipage que l'on appelle *du grande mouvement*.

L'équipage que l'on nomme *du petit mouvement* eſt compoſé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des baſcules *TXV*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes ſemblables à ceux cottés *y* dans l'autre moitié du plan; ainſi ces corps de pompes, pour les quatre mouvemens, ſont au nombre de 12, ſix pour chaque roue.

Explication de la Pl. XXXVII qui repréſente l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vûes du côté d'amont. La machine cottée *AA* eſt vûe au-deſſus de la grille ou briſe-glace *ZZ*; on a ſupprimé la clôture antérieure du premier étage pour laiſſer voir l'intérieur. On a auſſi ſupprimé les baſcules du petit mouvement pour miex laiſſer voir le roüet *m* du grand mouvement. *LLLL*, pieux qui accompagnent les palées *GG*. *HIK*, moiſes qui aſſemblent & relient tous les pieux *G*. *N*, chapeau de la palée ſur lequel repoſent les corbeaux *O* ou *NR*, ſoutenus par des liens ſur leſquels poſent les poutres *RR* qui forment le plancher. *ff* &c. crics qui ſervent à élever les aiguilles *dd*, par leſquels le chaſſis eſt ſuſpendu. *gg*, les priſons. *aa*, les priſons de l'aiguille de la vanne *d*. *cc cc*, deux des quatre montans qui ſervent de guides aux chaſſis. *YYY*, les aubes de la roue. *XXX*, les courbes qui les aſſemblent,

blent, *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. qr*, les chaînes & chassis des pompes. *r*, la bache où l'eau du puisart *T* est conduite par les pompes aspirantes *rX*, & de-là portée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution *AD AD*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 pieds au dessus du niveau de la riviere.

La machine cottée *BB* est représentée en coupe. On suppose la grille abattue aussi-bien que la clôture antérieure de l'étage au dessus du plancher, pour laisser voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuseaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *fT*, les trois chaînes qui répondent aux bascules *TXV*, dont le point d'appui est en *X*. *Vy*, les trois chaînes & les trois chassis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aspirantes *y Z*, qui descendent au fond du puisart *T*; la même eau est renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution placée au haut du bâtiment.

Explication de la Planche XXXVIII. Cette planche est la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du coursier. On y voit distinctement comment la palée est construite, comment les pieux *GG* qui la composent sont entretenus & liés les uns aux autres par les moises horisontales *KKII*, par les moises obliques *HH*, & par le chapeau *NN* sur lequel porte le plancher *RR. ZZZ*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier sur lequel le tourillon repose. *XX*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *TT*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *fVX*, chaînes du petit mouvement. *dd*, aiguilles par lesquelles on éleve le chassis *CC* qui porte la roue. *ff*, les crics. *ge*, les prisons qui embrassent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reste à expliquer quelques-unes de ses parties qui n'ont pas pu être représentées distinctement dans les Planches précédentes, à cause de la petitesse de l'échelle, & qui sont représentées plus en grand *Pl. XXXIX*. La figure premiere est le plan plus en grand de la cuvette de distribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en est le profil. Au dessus du puisart *y* 2 2 *y* est cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, divisée en plusieurs séparations. *yr, yr*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. 2 2, tuyaux montans des deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, servant à estimer le produit de la machine. *x*, bassinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on distribue aux différens quartiers. *ssss*, tuyaux descendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig.* 3. coupe longitudinale de l'une des baches & des six corps de pompes qui y sont adaptées. *ABC*, les pompes foulantes dont les chapiteaux se réunissent à un seul tuyau *D*, qui se raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de distribution. *abc*, les trois pompes aspirantes dont les tuyaux descendans *XZ*, vont chercher l'eau au fond du puisart *T. Pl. XXXVII.* Tous les pistons, les pompes aspirantes & la pompe foulante *C*, sont à clapets, les deux autres pompes foulantes *AB* sont à coquille.

Fig. 4, coupe transversale de la même basche & des deux corps de pompes foulantes & aspirantes. On y voit comment le chassis qui porte le piston de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aspirante, est assemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il est tiré.

Fig. 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les assemble.

Fig. 6, coupe du cric qui sert à élever les aiguilles.

Fig. 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

Fig. 8, élévation des deux crics qui posent sur le plancher, & servent à élever les aiguilles du chassis & celle de la vanne. (*D*)

Le moulin à vent de Meudon. Ce moulin est situé vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon; il est monté sur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *AA*, autour duquel est la balustrade de bois *BB*, pour pouvoir tourner tout-au-tour & monter sur l'échelle tournante *LL*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il est besoin de graisser de tems-en-tems. Le haut de la machine est un bâti de charpente composé d'entretoises & de moises qui entretiennent en deux endroits *CC, DD*, l'arbre immobile *EE* du moulin, qui est un cylindre creux, composé de quatre pieces assemblées par des frettes de fer par où passe une grosse tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en-bas, & sert d'axe à la lanterne horisontale *F*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *HH*, qui sert d'axe aux quatre volans ou aîles du moulin *III*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les aîles, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché sur le rouet qui le serre ou le laisse libre par le moyen d'une bascule *OO*, qui tire ou serre le bout du frein par une chaînette de fer *MM*. On voit dans le bas une citerne *PP*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reste en bois *QQ*, qui tourne sur une matrice de cuivre servant d'œil, au-travers de laquelle passe la tige de la manivelle *R*, fortement assemblée dans la tringle de bois *QQ*: cette manivelle *R* est coudée, tirant les chevalets *SS* attachés sur des tourillons *TT*, lesquels en haussant & baissant, font lever les chassis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *VVVV*, qui trempent dans l'eau du puisart *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *XXXX*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où est un pareil corps de pompe; le tout se raccorde au gros tuyau de fer de six pouces de diametre *YY*, qui va se rendre dans un reservoir qui par d'autres tuyaux, fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou aîles du moulin sont chargées de toile pour prendre tout le vent possible, & faire en sorte en les tendant plus ou moins que l'axe où sont attachées les aîles, soit précisément dans la direction du vent, en sorte qu'elles ne soient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

La pompe du reservoir de l'égoût mûe par quatre chevaux. Le reservoir de l'égoût situé au bas du boulevart, a été fait pour jetter l'eau avec impétuosité dans les principaux égoûts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toises de long, sur 17 & demie de large, & a 7 piés 8 pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau mesure de Paris. Ce reservoir est fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aspirantes à 6 corps de pompes mûes par deux chevaux chacune, & l'eau qui vient à fleur du reservoir, y forme une nape de 66 pouces.

Cette pompe est pratiquée dans un grand bâtiment en face du reservoir, formant deux maneges couverts *AA*, avec une citerne au milieu *BB*, de forme ovale; elle est remplie de 6 tuyaux aspirans *CCCCCC*, soûtenus par des traverses & entretoises *DD*, communiquans à 6 corps de pompes *EE*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où se forme une belle nape à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aspirans *GG*, sont attachées par des mouffles trois par trois à une manivelle *HH* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horisontal *II*, terminé par une lanterne verticale *KK*, dont les fuseaux reçoivent les dents d'un rouet horisontal *LL*, attaché par des liens à un arbre perpendiculaire *MM*, tournant sur un pivot *NN* à chaque extrémité, & mû par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'est si simple que cette machine, & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul suivant la nape de 66 pouces qui tombe continuellement dans le reservoir, ce sont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui font 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

La pompe à feu. Cette machine, quoiqu'extrèmement compliquée, est admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit; je l'ai vû placée à Londres aux bords de la Tamise en 1728; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & simplifiée par le retranchement de plusieurs pieces; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui servent à la gouverner.

C'est une pompe placée dans un bâtiment où l'on a construit un fourneau, au-dessus duquel est une grande bouilloire de cuivre, sphérique par en-haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout autour,

autour, & laissant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire est pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe est de cuivre, & d'un diametre à discrétion. Il est garni de son piston. Le piston descend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'est qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en est plus léger, & la vapeur le chasse d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer, dont l'anneau est accroché à la tige du piston, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne sur un tourillon, dont les parties portent sur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau transmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en-dedans & au haut de l'alembic l'extrémité du tuyau de vapeurs.

C'est un fleau ou une coulisse de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle est fixée, qui se haussant par ce moyen & se baissant, donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans plusieurs trous faits dans son épaisseur, les axes recourbés & communiquans au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en haussant ou baissant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur descendant du réservoir au-dessus, & se coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection par un robinet qui s'ouvre & se ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la coulisse.

Il y a un petit tuyau qui sort de l'injecteur, & qui a un robinet toûjours ouvert. Il jette de l'eau prise dans le réservoir au-dessus, en couvre le piston de cinq à six pouces. C'est ainsi que l'entrée est fermée à l'air, & le cuir du piston humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux dont le plus court atteint seulement à la surface de l'eau de la builloire, & l'autre va jusqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeurs conservées dans l'alembilique ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laisse écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne issue à l'eau qui déborderoit, lorsque le piston est relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau sur la soupape du tuyau qui laisse sortir & l'air du cylindre, & celui qui est amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou soupape couverte de plomb, laisse évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au-dessous du piston, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réservoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier font aller une pompe renversée qui fournit un petit réservoir, & des pompes aspirantes posées dans un puits d'où l'eau est portée dans un grand réservoir.

C'est par une cheminée que sort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réservoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réservoir sert à tel usage que l'on veut. C'est elle qui mesure le vrai produit de la machine.

Il est inutile d'entrer ici dans un plus long détail sur le principe d'action, sur l'utilité des parties, & sur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos Planches de Machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'est pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce sont ces petites différences qui nous ont determiné à revenir ici sur cette machine.

Nouvelle Machine de M. Dupuis C'est avec grand plaisir que nous saisissons l'occasion de rendre justice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement plusieurs charges considérables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à son retour, aux méchaniques, science qu'il avoit aimé de tout tems. Son cabinet étoit rempli de toutes les productions de son génie; enfin il inventa la machine suivante, qui fut approuvée de l'académie royale des Sciences, & fut exécutée en plusieurs endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du Roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis sa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilége exclusif de cette belle machine, & pourroit céder ses droits à ceux qui voudroient en faire tout l'usage qu'elle mérite.

Cette machine dans son intérieur est composée de deux coffres de bois posés l'un au-dessus de l'autre, & se garnissent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où est attachée la plate-forme, qui est garni de cuir, avec une rainure de son épaisseur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où sont les mouvemens, est séparé en dedans par une cloison; ces deux coffres sont dans l'eau dont la superficie est comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, est inclinée dans la caisse, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caisse en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agissant sur une autre portion de cercle *D*, suivant lequel est taillé un des parois du coffre garni de cuir fort ou de bourre pour empêcher l'eau de descendre. Cette plate forme est percée de deux ouvertures garnies des clapets *EF*, qui donnent passage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *IK*, inclinée par le moyen de deux moufles ou d'un chassis à deux branches, & qui se raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va se rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmosphère, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & forcent à se lever les deux autres clapets *G* & *H* correspondans & placés sur le dessus de la caisse, au moyen de quoi l'eau passe dans une espece de hotte de cheminée, pour se communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réservoir ou lieu destiné.

Fig. 2. On peut établir cette pompe pour l'épuisement des eaux dans une mine, ainsi qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau est premierement attirée par une pompe aspirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une bache ou coffre de bois, & est reprise par une ou plusieurs pompes successivement jusqu'en haut. Le mouvement est une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y est attachée, & qui se rend pardessous dans le coffre où est la plate-forme; en haut c'est un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manege.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à plusieurs reprises, que pour soulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cent piés par une pompe foulante; le minéral est monté à bras dans des sceaux par le moyen d'un treuil.

Fig. 3. Cette machine peut être mûe par la force de l'eau, savoir par le courant d'une riviere, ou faisant tomber la chûte d'un ruisseau sur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où seroient attachées les deux tringles de fer qui correspondent aux coffres posés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut aussi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correspondante à l'axe des deux aîles, alors la tringle passe à-travers un arbre creusé, & tourne de tous sens, & vient se communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui sont posés au bas de la citerne.

Fig. 4. On voit de face le chassis de fer, qui est attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chassis se voit la patte-de-chat *BB* qui est chevillée sur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*fig.* 5.) le manege *A*, le rouet *B* portant sur son pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baisser les trois tringles *FFF* garnies de leur chassis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits, & font élever l'eau par les trois cheminées *G G G* qui se raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réservoir.

Il est bon de remarquer que quand la manivelle est simple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorsqu'elle est coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux séparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la mécanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompe ordinaires. La tringle est simple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle se termine en bas par une patte à deux branches, qui prend sur la plate-forme. *Fig.* 6.

Fig. 6. Cette machine eſt encore d'une grande utilité, quand on veut deſſécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établiſſant ſur un des bords & par des baſcules menées par deux ou quatre hommes qui ſe ſuccéderont, ſans diſcontinuité, d'heure en heure; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau paſſant par les deux cheminées, ſera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour ſe vuider dans une auge debois & ſe perdre où l'on jugera à propos, toûjours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à-travers les terres, n'y puiſſe revenir. C'eſt ainſi que les Bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de pres de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de tems.

C'eſt ſur le pié de 6000 muids en vingt quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui ſe relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

Fig. 7. Le moindre effet que peut faire cette machine eſt d'être employée à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'uſage d'un petit jardin ou d'une maiſon; on mettra au bas du puits un coffre ſéparé en deux par une cloiſon, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle ſe joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'uſage de la maiſon; les deux tringles correſpondantes aux deux plate-formes ſeront mûes par une manivelle à bras, dont le mouvement ſera vertical par le moyen d'un tourillon; en hauſſant une pendant que l'autre deſcendra ſans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine eſt de n'avoir point de piſtons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'uſer moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne paſſe pas ordinairement, étant ſimple, la ſomme de douze cent livres; de pouvoir ſervir aux mines, aux deſſéchemens des marais & foſſés; de ſe loger dans les puits & par-tout, ſans échafaudage & ſans grande préparation; d'être miſe en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même eſpace de tems le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée juſqu'à préſent. La raiſon en eſt fort ſimple: le coffre, où eſt renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long ſur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par ſa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piſton qui lui ſoit proportionné; ainſi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux maneges à quatre chevaux tirant enſemble; & les ſix corps de pompes aſpirantes, environ deux muids par minutes; celle de M. Dupuis fournit, ſans manège, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à ſeize piés de haut, ſuivant le rapport de MM. de l'académie des Sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mûe par un ſeul cheval dans un manege avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit muids au moins par minute, le reſte du produit abandonné pour les frottemens, ce qui feroit par jour 11520 muids.

Pompe à bras La pompe à bras *A* (*figure premiere*) eſt compoſée d'un tuyau de plomb *B B* de deux pouces de diametre, ayant ſon extrémité *C* coudée & portée ſur un ſocle de bois *D*; ce bout coudé doit être percé de pluſieurs trous, & tremper dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, ſervant de corps de pompe fait en entonnoir pour ſe raccorder avec le tuyau aſpirant *B B*, & pour ſervir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une ſoupape ou clapet *G*, & garni de filaſſe pour empêcher l'eau de deſcendre; le piſton *H* eſt garni de cuir par en haut avec ſon clapet *I*, & attaché à une anſe de fer *K*, ſuſpendue à une verge de fer *L*, attachée à la baſcule *M*, compoſée d'un levier & d'une poignée *N*, ſoutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où eſt un maſque dans une cuvette de pierre *Q*.

Fig. 2. La même machine *A* eſt répétée de profil; les *figures* marquées *R S fig.* 3. ſont deux outils de fer qui ſervent dans le tuyau à aſſeoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *ſecret*.

Les *figures* 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V fig.* 4 & 5. des plus ſimples dont on ſe ſerve; on la nomme *hollandoiſe*, étant très en uſage dans ces pays; on l'emploie dans les vaiſſeaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maiſon en Hollande qui n'en ait pluſieurs; c'eſt un tuyau d'aulne ou d'orme creuſé, au bas duquel, à la diſtance de ſix à ſept pouces, eſt un clapet *X* (*fig.* 5.) au deſſous duquel on perce pluſieurs trous qui trempent dans l'eau; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout eſt attaché à l'anſe *Z* d'un piſton avec ſon clapet; l'autre bout tient à la baſcule de bois *a a* attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, &c. L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit deſtiné.

Le moteur ou la puiſſance appliquée à la poignée *N. fig.* 1. ou au bout du levier, &c. fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *O N* eſt de trente pouces, & l'autre *O M* n'a que cinq pouces; ainſi on voit que la puiſſance eſt la ſixieme partie du poids, ou comme 1 eſt à 6.

La pompe pour les incendies. Cette pompe A eſt pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas; on en voit ici la coupe *A*, *figure premiere* & le plan B, *figure* 2. Ce plan eſt quarré & eſt compoſé d'un bac partagé en trois parties par deux cloiſons *C C* percées en *D* de pluſieurs trous, pour que l'eau verſée dans les réſervoirs *C C* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig.* 2. par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *E E* qui ſont à ſes côtés, dont l'eau ſe communique par les deux paſſages *F* & *G* qui s'ouvrent & ſe ferment alternativement par des clapets; l'eau venant plus fortement par les deux piſtons, ſurmonte le trou *H*, & ſe réunit vers le ſommet du récipient où l'air ſe trouve de plus en plus condenſé: l'eau eſt refoulée ſans interruption, & lancée continuellement avec une viteſſe qui eſt preſque toûjours la même.

Fig. 3. La *figure* 3 expoſe un boyau de cuir *L M* qui s'ajuſte avec une boëte de cuivre au trou *H*, & l'eau y eſt refoulée pour être dirigée avec viteſſe par un ajutage *N* dans les endroits embraſés.

Fig. 4. On voit dans la quatrieme *figure* l'élévation de la même pompe compoſée d'une caiſſe de cuivre rouge, de trois piés de large, ſur deux piés & demi de haut, ſurmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités ſont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée aſſez longue pour que cinq ou ſix perſonnes puiſſent agir de front; il y a une ouverture *O* ſaillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à ſa deſtination. (*K*)

HYDRAULIQUE, (*Chimie*,) c'eſt le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes*, *ſans feu*, & *par le moyen d'un diſſolvant général*, *commun*, *ſimple*, *doux* & *homogene*, *ſavoir l'eau pure*.

L'unique moyen de cette nouvelle chimie, pour la qualifier comme ſon inventeur, eſt l'infuſion ordinairement aidée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration*.

Il place les corps dont il ſe propoſe d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de fayence, ou de bonne terre cuite & non-verniſſée, élevés de bord, dont le ventre eſt renflé & l'ouverture aſſez étroite; il verſe ſur ces corps une quantité d'eau froide ou tiéde, déterminée d'une façon aſſez vague, mais très-conſidérable par proportion à la quantité de matiere, employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina; les matieres & le diſſolvant rempliſſent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouſſoir qui porte à ſa partie ſupérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuſte une corde appliquée d'autre part à une grande roue horiſontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée ſur ſon axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le mouſſoir par le même méchaniſme que celui de la roue du cordier. Le mouſſoir doit parvenir juſqu'à un pouce près du fond du vaiſſeau. On ferme le vaiſſeau ou avec un couvercle briſé dans lequel il y a un trou pour paſſer le mouſſoir, ou avec des veſſies mouillées pour empêcher que la mouſſe qui s'éleve pendant l'opération ne ſe répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaiſſeau. Tout étant ainſi diſpoſé, on triture, ou on fait jouer le mouſſoir pendant plus ou moins de tems ſelon le tiſſu des matieres, & ſelon qu'on ſe propoſe d'obtenir ſeulement le principe le plus ſoluble, ou au contraire d'épuiſer la matiere; car on peut par cette trituration épuiſer certaines matieres, du-moins juſqu'à les rendre inſipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis ſix juſqu'à vingt-quatre heures; il filtre

ſre ſon infuſion à-travers des toiles claires & de groſſes étoffes de laine, on la laiſſe éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver; il la fait évaporer enſuite ſur des aſſiettes de fayence à la chaleur du ſoleil, ou à celle du bain de vapeurs: il rejette comme inutile un ſédiment qui ſe précipite lorſque la liqueur eſt évaporée à peu-près à moitié; la liqueur décantée & évaporée ſur une autre aſſiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chimiſtes ſur les ſels métalliques ſont trop juſtement conteſtées, pour que celles de M. de la Garaye ſur les produits retirés de ces ſubſtances par ſa méthode, ne reſtent encore au moins au rang des problèmes chimiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des ſubſtances minérales ſalines en opere bien réellement la diſſolution parfaite; mais il ne faut pas tant de *myſtere* pour diſſoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine long-tems triturés enſemble & à grande eau, doivent ſe combiner en partie ſous la forme de tartre ſtibié, mais c'eſt un moyen très-long & très-inutile de compoſer ce remede; la longue trituration du ſoufre peut être un moyen d'obtenir des connoiſſances nouvelles ſur ce corps devenu ſi intéreſſant, par la théorie ſimple & lumineuſe que Sthal a donné de ſa mixtion. Mais certainement rien n'eſt moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que ſon ſel de ſouvre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés ſeuls pour exemple, qu'une ſubſtance gélatineuſe qui, deſſechée ſur les aſſiettes, approche de l'état de colle, ou des tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fourniſſant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'eſt qu'un préſent très-inutile de la trituration; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de ſel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux, ſont à peine connus; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du-moins dans la vûe de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raiſon cette partie des travaux de l'auteur comme dûe à l'opinion qu'il a conçue de l'*univerſalité* de ſa méthode, de ſon diſſolvant, de ſa nouvelle chimie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du ſein des arts, ou renouvellées, ou appliquées à quelque uſage nouveau, paroiſſent toûjours à des auteurs ſans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir ſuppléer à toutes les anciennes reſſources, en un mot, créer un art nouveau. Les ſels eſſentiels de la Garaye, qui ont été diſtribués dans le public & qui ſont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, ſont retirés des végétaux. Pour peu qu'on ſoit verſé dans les connoiſſances chimiques, on s'appercevra ſur le champ que ces prétendus ſels eſſentiels ne ſont précíſément & à la lettre que des extraits. C'eſt ainſi que les qualifie avec raiſon M. Geoffroy le cadet, dans un *Mémoire* qu'il a compoſé ſur ce ſujet, qui ſe trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la chimie *hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard 1745. Le réſumé du jugement de M. Geoffroy ſur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de ſon mémoire eſt celui-ci: „ Le ſel eſſentiel, préparé ſelon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'eſt point un ſel eſſentiel, mais un extrait ſec & bien fait, & on peut avoir par infuſion...... des extraits auſſi ſûrs & auſſi parfaits que par ſa machine „. En effet, l'infuſion ménagée par les gens de l'art eſt bien plus efficace, n'eſt ni ſi embarraſſante, ni ſi diſpendieuſe que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des ſubſtances dont ils ſont retirés tout auſſi peu altérées, qu'elles le ſont dans les remedes préparés par la trituration. Au reſte, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau; que c'eſt une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menſtrue les parties réſineuſes & huileuſes, les ſoufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conſéquent tous les principes medicamenteux des végétaux. (*b*)

HYDRE DE LERNE, (*Mythol.*) monſtre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Héſiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce ſerpent monſtrueux qui faiſoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & ſur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plûtôt coupé une, qu'il en renaiſſoit pluſieurs autres; Hercule, ajoûtent-ils, pour tarir la ſource de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à pluſieurs têtes, ſuivant nos Mythologues, n'étoit autre choſe qu'une multitude de ſerpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycène, & qui ſembloient multiplier à meſure qu'on les détruiſoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ſes compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roſeaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles; enſuite il deſſecha ce marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement de eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. (*D. J.*) (1)

* HYDRÉLEON, ſ. m. (*Pharm.*) huile commune & eau battues enſemble. Ce medicament pris par la bouche, excite le vomiſſement, eſt topique; il eſt anodin & ſuppuratif.

HYDRENTEROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie ou tumeur occaſionnée par la deſcente des inteſtins avec des eaux dans le ſcrotum. *Voyez* HERNIE. Ce mot eſt compoſé d'υδωρ, *eau*; εντερον, *inteſtin*; & κηλη, *tumeur*.

C'eſt une maladie compliquée: l'hernie doit être réduite & contenue par un brayer, l'hydrocele doit être traitée à part: dans un cas pareil, s'il s'agiſſoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piqûre du ſac herniaire & celle du teſticule. *Voyez* HYDROCELE. (*Y*)

HYDRIA, (*Antiq.*) vaſe percé de tous côtés, qui repréſentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le rempliſſoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le poſoient enſuite ſur une eſpece de théatre public: alors, dit Vitruve, tout le monde ſe proſternoit devant le vaſe, les mains élevées vers le ciel, & rendroit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit; mais cette cérémonie étoit néceſſaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faiſoit la richeſſe, dont le Nil fertiliſoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux, *Voyez* CANOPE. (*D. J.*)

HYDRIEPHORES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) ὑδριαφοραι, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui réſidoient à Athènes; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la proceſſion des Panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol, græc. t. I. p.* 56. & 421. Ce *mot* eſt compoſé de ὑδωρ, *eau*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

HYDRINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom, pour déſigner la *pierre de ſerpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tuméfaction de la ſur-peau du ſcrotum, cauſée par der humeurs aqueuſes. C'eſt une œdeme des bourſes qui rend la peau liſſe & luiſante; l'impreſſion du doigt reſte ſur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient ſouvent œdémateuſe par le progrès de l'infiltration, & alors elle repréſente une colone torſe.

Cette maladie eſt aſſez familiere aux enfans nouveaux-nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes aſtringens ou diſcuſſifs. Les compreſſes trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roſes de Provins: l'eau de chaux ſimple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, ſuffiſent pour réſoudre la tumeur aqueuſe ſuperficielle du ſcrotum; le cataplaſme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, eſt un remede éprouvé dans ces ſortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrobele* eſt un ſymptome & un accident de l'hydropiſie aſcite, ou une maladie eſſentielle cauſée par la difficulté du cours de ſang dans des parties aſſez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne ſuffiſent pas; il faut faire de légeres mouchetures à la ſur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées; on applique enſuite ſur la partie des compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites avec

(1) Il y a eu trois îles de ce nom, une dans la mer Méditerranée proche de Cartage ſelon Etienne de Byſance; uné autre dans la mer Adriatique, Pomponius Mela ene parle; une autre chez les Dolopes Phavorin. Hydre eſt auſſi une Ville, & un promontoire, entre Myrine & Phocée. (*D*)

avec art, pour prévenir la gangrene qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite des ſcarifications faites ſans méthode ſur des parties œdémateuſes. *Voyez* ŒDEME & MOUCHETURE. (*Y*)

HYDROCARDIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour déſigner l'épanchement d'une humeur ſéreuſe, ſanieuſe ou purulente dans le péricarde; dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* eſt l'hydropiſie du péricarde; maladie dont M. Senac a parlé ſavamment dans ſon *Traité des maladies du cœur*. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, ſeront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorbition de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux reſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poulmon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyées un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionnera une toux ſeche; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de Medecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes les flots de l'eau contenue dans le péricarde lorſqu'il ſurvient des palpitations; on entrevoit néanmoins quelque mouvemet ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étende fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige? On doit avoir recours aux remedes évacuans; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction? On a guéri des abſcès de péricarde par inciſion; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à-peu-près à un pouce du ſternum; il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans la péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du ſternum, la pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de côtes, c'eſt-à-dire qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action & de ſes maladies*, par M. Senac, *conſeiller d'état, & premier medecin du Roi*; à Paris, chez Vincent, 1749. (*Y*)

HYDROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fauſſes ou humorales; c'eſt d'où lui vient ſon nom ὑδροκήλη, composé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On diſtingue deux ſortes d'*hydroceles*; l'une qui eſt faite par infiltration de lymphe ſéreuſe dans le tiſſu cellulaire du dartos & de la peau, *voyez* HYDROBELE; & l'autre eſt faite par épanchement; celle-ci eſt une tumeur ronde & oblongue, liſſe & égale, placée dans le ſcrotum; elle eſt indolente, l'impreſſion du doigt n'y reſte pas en l'y appuyant, & l'on y ſent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du ſcrotum dans ſes progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît ſouvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* eſt une veſſie remplie d'eau, placée ſur l'un des teſticules auxquels elle eſt adhérente; la tumeur devient quelquefois ſi groſſe, que le raphé partage le ſcrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le ſiége de l'*hydrocele*; les uns ont multiplié les eſpeces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper; d'autres ont reſtraint le ſiége de l'*hydrocele* excluſivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon ſpermatique ou du teſticule On a ſouvent vû des hydatides du cordon ſpermatique. L'eau amaſſée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon peut donc diſtendre peu-à-peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On ſent d'abord autour du cordon ſpermatique, au-deſſus du teſticule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle ſe diſſipe par la preſſion, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau juſqu'au teſticule. Cette tumeur croît peu-à-peu, elle diviſe pluſieurs cellules dont elle diſtend les parois juſqu'à former un ſeul ſac trè-ample & qui augmente toûjours en épaiſſeur. On a trouvé quelquefois la dilatation du ſac qui s'étendoit fort loin entre les muſcles obliques de l'abdomen. On a obſervé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépreſſion tranſverſale; c'eſt que ces tumeurs qui ſont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroiſſent que par la rupture des cellules.

L'eſpece d'*hydrocele* qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire; puiſque cette tunique forme réellement un ſac qui contient toûjours de l'eau. Si elle s'y ramaſſe en trop grande quantité, elle diſtendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'obſervation qui prouve que l'*hydrocele* ſe ſoit formée dans la propre ſubſtance du teſticule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cauſe de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du ſang dans les circumvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occaſionne fort ſouvent l'engorgement & la rupture des vaiſſeaux lymphatiques; de-là l'épanchement qui produit l'hydropiſie du ſcrotum. L'*hydrocele* eſt quelquefois un ſymptome de l'hydropiſie aſcite, & alors c'eſt plûtôt un œdême des bourſes qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle ſe diſſipe par le ſuccès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compreſſions ſont des cauſes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes hernies, la maſſe & la compreſſion des parties occaſionnent la ſécrétion d'une humeur qui s'amaſſe dans le ſac herniaire, de telle ſorte qu'il en réſulte une vraie *hydrocele*. M. Monro aſſûre qu'au grand ſoulagement du malade, il a tiré ſix livres d'eau de la tumeur que formoit une oſchéocele ancienne & conſidérable.

Ætius nous apprend qu'Aſpaſia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, amis cette maladie au nombre de celles des femmes. Il ſe fait, dit-il „ une hernie „ aqueuſe dans les grandes levres; la partie eſt un peu „ gonflée, la tumeur eſt molle & ne réſiſte point, & „ l'on y ſent une ſorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* eſt palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* ſimple, qui n'eſt compliquée d'aucune maladie du teſticule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative conſiſte à vuider de tems

en

en tems la poche aqueuſe par une ſimple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade ſur le bord de ſon lit, ou dans un fauteuil, les cuiſſes écartées. On examine le côté du ſcrotum affecté, & l'on s'aſſure de l'endroit où eſt le teſticule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramaſſer la matiere épanchée ſous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le teſticule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaiſſeaux de la peau; & en dirigeant la pointe de cet inſtrument, de façon à ne point toucher le teſticule. Lorſqu'on a pénétré juſqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la ſoutenir, & on retire le poinçon avec la main droite, on laiſſe couler les eaux, & lorſque l'évacuation en eſt faite, on retire la cannule, en ſoutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faiſant faire un demi-tour.

Le panſement de cette opération eſt fort ſimple. On applique ſur la piquûre une petite compreſſe, comme pour une ſaignée; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourſes avec une autre compreſſe qu'on ſoutient par le bandage appellé *ſuſpenſoir*. *Voyez* SUSPENSOIR. Cette cure n'eſt que palliative, parce qu'on eſt obligé de répéter cette opération lorſque la poche s'eſt de nouveau remplie d'eau, ce qui ſe fait en plus ou moins de tems dans les différens ſujets: j'ai vû que cela alloit ordinairement à ſix ou huit mois.

La cure radicale conſiſte à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le ſac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'uſage du ſéton, ou des cauſtiques, ou de l'inſtrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne ſoit pas toujours également bon, il y a cependant des circonſtances où l'un peut avec raiſon être préféré à l'autre. Le ſéton réuſſit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon ſpermatique. L'ouverture de la tumeur ſuivant ſa longueur, ſuffit pour guérir les *hydroceles* qui ne ſont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaiſſer les cellules, le ſéton qu'on peut faire paſſer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement ſuppuratoire; on ſe ſert enſuite du baume de ſoufre, dont la vertu deſſicative acheve de reſſerrer les follicules du tiſſu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la ſimple inciſion, ni le ſéton ne peuvent être regardés comme des moyens ſuffiſans, ſi la tumeur eſt ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on eſt obligé, après l'inciſion des tégumens, de ſcarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien ſoin de ménager le cordon ſpermatique.

Lorſque l'eau eſt contenue dans une grande & unique cavité, ſoit qu'elle ait ſon ſiege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du teſticule, le procédé opératoire eſt le même: il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute ſa longueur, & de faire ſuppurer le ſac. Il y a des praticiens qui préferent les cauſtiques à l'inſtrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produiſent plus promtement la ſuppuration, & que l'inciſion attire ſouvent des inflammations fâcheuſes.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'uſage des cauſtiques ou de l'inciſion, M. Bertrandi, Chirurgien du Roi de Sardaigne, profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie en la royale univerſité de Turin, a propoſé dans *les Mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il eſt aſſocié, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le ſcrotum avec des remedes fortifians, & le ſoutient avec le ſuſpenſoir, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, ſans attendre que la tumeur ſoit portée à ſon ancien volume: puis il fait l'inciſion. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de l'hémorrhagie eſt bien moindre; les parties qui ſe ſont rapprochées, & qu'on a fortifiées, ſont plus ſuſceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promtement & avec plus de facilité une ſuppuration louable.

Lorſque l'*hydrocele* eſt formée par la maladie du teſticule, il faut procéder tout de ſuite à l'extirpation du teſticule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit ſimplement abſcédé, il ſuffiroit d'en faire l'ouverture, & par des panſemens méthodiques on pourroit parvenir à le conſerver. On peut auſſi dans l'*hydro-varicocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laiſſant aſſez de vaiſſeaux pour le retour du ſang des teſticules & des bourſes.

La deſtruction du ſac eſt un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorſqu'il a beaucoup de capacité, qu'il eſt épais & ſkirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reſte doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrthe, puis coupé. Si le ſac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laiſſer pendant quelques jours: la ſuppuration qui ſe formera dans la ſubſtance celluleuſe, entre les reſtes du ſac & les tégumens, en favoriſera la ſéparation, ſur-tout ſi l'on a eu la précaution de faire ſur les portions reſtantes du ſac, des ſcarifications qui ſe touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puiſſent être plus facilement détachées. Lorſque le ſac eſt détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la conſolidation de la playe. *Voyez* PLAYE, ULCERE, & *le mot* INCARNATION, *Chirurg.* (*Y*)

HYDROCEPHALE, *terme de Chirurgie*, tumeur aqueuſe, ou hydropiſie de la tête. Ætius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de pluſieurs eſpeces, eu égard à la ſituation des eaux. On en admet d'abord une externe ſous les tégumens; c'eſt à proprement parler l'œdeme du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être compriſe ſous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois eſpeces différentes ſuivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux ſont épanchées entre le crâne & la dure-mere; dans la ſeconde, la collection eſt entre la dure-mere & la pie-mere, & la troiſieme, qui eſt probablement la ſeule qui exiſte dans la nature, & qui ſoit prouvée par des obſervations poſitives, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans ſont ſujets à l'*hydrocéphale* dès le ſein de leur mere; & le volume exceſſif de la tête par cette cauſe, a ſouvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaiſſement des parois du crane par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la ſuite des coups ou chûtes qui occaſionnent une commotion dans le cerveau, par laquelle la ſtructure en eſt dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne ſont pas reſorbées. L'*hydrocéphale* ſe manifeſte quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulſives & vermineuſes des enfans. Cette maladie arrive auſſi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obſtructions aux glandes conglobées: en général; cette maladie eſt particuliere aux enfans. Dans les adultes, les ſutures ſerrées ne permettent pas la diſtenſion des os du crane.

Il y a des ſignes qui accompagnent cette maladie depuis ſon commencement juſqu'à ſon plus funeſte degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'aſſoupiſſement ſe manifeſte par degrés, & devient plus fort à meſure que l'épanchement augmente; les enfans ſont foibles, languiſſans, triſtes & pâles. Ils ont l'œil morne; la prunelle dilatée, les ſutures écartées, les os s'émincent deviennent mous, la tête groſſit, devient monſtrueuſe & d'un poids inſupportable; les convulſions tourmentent les malades, & ſi la tête vient à crever, le malade meurt peu de tems après.

On peut voir par cette terminaiſon quel jugement on doit porter ſur l'opération que quelques-uns propoſent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les deſordres primitifs du cerveau, dont le ſkirrhe eſt ſouvent une cauſe de l'épanchement, ou la deſtruction conſécutive des organes contenus dans le crane, ne laiſſent aucune reſſource. On pourroit par des remedes hydragogues, détourner l'humeur dans ſa formation, ſi on la pouvoit connoître à tems, l'*hydrocéphale* dans ſon principe; mais lorſqu'elle eſt confirmée & connue par les ſignes ſenſibles, le deſordre eſt porté trop loin pour oſer riſquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, ſ. m. (*Aſtron.*) conſtellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verſeau*. C'eſt un des douze ſignes du zodiaque, qui eſt compoſé de trente étoiles en tout, & le ſoleil y entre au mois de Janvier. Il tire ſon nom grec & latin, de ce qu'il eſt ordinairement pluvieux en Grece & en Italie: ſon nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

HYDROCOLITE, s. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en rose & en ombelle, composée de plusieurs petites pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient un fruit composé de deux semences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort. Instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HYDROCOTILE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui pousse plusieurs petites tiges grêles, sarmenteuses, & s'attachant à la terre. Sa feuille est ronde, creuse, portée sur une petite queue; sa fleur petite a cinq feuilles blanches, disposées en rose; le fruit qui lui succede composé de deux graines fort applaties, & semi-circulaires; sa racine fibreuse. Elle croît dans les marais, elle est un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, déterfive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ *eau*, & de κοτύλη *cavité*, parce que sa feuille creuse est propre à ramasser l'eau.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. (*Ordr. encycl. Entendement. Raison. Philosophie* ou *Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique.*) est proprement la dynamique des fluides, c'est-à-dire, la science qui enseigne les loix de leur mouvement. Ainsi, on voit que l'*Hydrodynamique* ne differe point, quant à l'objet, de la science qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-souvent *Hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *Dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enseigne à déterminer les mouvemens d'un système de corps qui agissent de quelque maniere que ce soit, les uns sur les autres. Or, tout fluide est un composé de particules faciles à se mouvoir, & qui sont liées entre elles de maniere qu'elles alterent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainsi l'hydraulique & l'hydrostatique, est la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui se soit servi de ce terme, est M. Daniel Bernoulli, qui a donné ce titre à son Traité du mouvement des fluides, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit aussi. M. Daniel Bernoulli paroît être le premier qui ait réduit les loix du mouvement des fluides à des principes surs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydraulique n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déja donné en 1727, dans *les Mémoires de l'académie de Petersbourg*, un essai de sa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il se sert principalement du principe de la conservation des forces vives, reconnu aujourd'hui par tous les Méchaniciens, & dont on fait un usage si fréquent dans la Dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens sous un autre nom. M. Jean Bernoulli a donné une Hydraulique, dans laquelle il se propose le même objet que M. Daniel Bernoulli son fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conservation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la science qu'il traite. M. Maclaurin a aussi donné dans son *Traité des fluxions* un essai sur le mouvement des fluides qui coulent dans des vases, & cet essai n'est autre chose qu'une extention de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru sur cette matiere, est celui que j'ai donné en 1744, sous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pû donner à cet ouvrage le titre d'*Hydrodynamique*, puisque c'est une suite du Traité de Dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les lois de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre possible, & de déterminer par un seul principe général, fort simple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernoulli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obscurité. Je crois aussi avoir prouvé que dans certaines occasions, M. Daniel Bernoulli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire usage. J'ajoute que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe sans le démontrer, ou plutôt que la démonstration qu'il en donne n'est point satisfaisante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les savans, la justice dûe au mérite de cet ouvrage. Je traite aussi dans ce même livre de la résistance des fluides au mouvement des corps, de la refraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des lois du mouvement des fluides qui se meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois du mouvement des fluides, nous y renvoyerons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'instruire des principales lois de l'*Hydrodynamique*. Nous ajoûterons seulement ici quelques reflexions qui n'ont point été données dans cet artic. FLUIDES, & qui lui serviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui sort d'un vase. M. Newton a observé le premier que l'eau qui sortoit d'un vase, n'en sortoit pas sous une forme cylindrique, mais sous une forme de cône tronqué, qui va en se rétrécissant depuis la sortie du vase. M. Daniel Bernoulli ajoûte à cette observation (*voyez* son *hydrodynamique*, *sect.* 4), que quand les eaux sortent, non par un simple trou, mais par un tuyau, la veine se contracte, si les parois du tuyau sont convergens, & se dilate si ces parois sont divergens. La raison en est assez facile à appercevoir, c'est que l'eau dans sa direction, au sortir du tuyau, suit pendant quelque tems la direction des parois du tuyau, le long desquels elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau se varie donc suivant les différens cas, ce qui fait qu'il est très-difficile de déterminer exactement le tems qu'un vase met à se vuider, même quand on connoîtroit exactement la vîtesse de l'eau au sortir du vase. Car il est encore nécessaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas supposer cylindrique, & dont on ne peut pas supposer par conséquent que les parties se meuvent avec une égale vîtesse, puisque la vîtesse est en raison inverse de la largeur de la veine.

A l'occasion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *second livre de ses principes*, que l'eau qui sort d'un vase cylindrique par un trou fait à la base de ce vase, en sort en formant depuis la partie supérieure du vase jusqu'au trou, une espece de cataracte ou de veine qui va en se retrécissant, & dont la largeur à chaque endroit est en raison inverse de la vitesse de l'eau, c'est-à-dire en raison inverse de la racine quarrée de la distance de cet endroit à la surface supérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte est une espece d'hyperbole du second genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées sont comme les abscisses. M. Jean Bernoulli dans son Hydraulique (*voyez le tome IV. de ses œuvres*) a très-bien prouvé l'impossibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui seroit hors de cette cataracte seroit stagnante, & par conséquent agiroit par sa pesanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune pression. *Voyez* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma seconde observation aura pour objet la pression des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette pression, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi consiste cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette pression devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la pression ne doit pas se changer en *suction*, comme le dit M. Daniel Bernoulli, c'est-à-dire que les parois du canal ne doivent pas être pressés de dehors en dedans, mais qu'ils le sont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article cxlix de mon ouvrage*. En vain m'objecteroit-on les expériences par lesquelles M. Bernoulli a prétendu confirmer sa théorie; ces expériences prouvent seulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui est évident par soi-même, que quand la pression du fluide est négative, la pression totale de l'air & du fluide sur les parties intérieures du canal, est moins grande que celle qui est exercée par l'air seul sur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abstraction de la pression de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'Hydraulique; & j'avois jugé que M. Bernoulli en faisoit abstraction lui-même en cet endroit, ainsi que dans tout le cours de son ouvrage. Si M. Bernoulli en disant p. 264 de son Hydrodynamique, *pressio in suctionem mutatur, id est, latera canalis introrsùm premuntur*, eût ajoûté ces trois mots, *ab aëre circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait sur cet article aucune objection; mais il semble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette pression changée en suction; *tunc autem*, dit-il (c'est-à-dire, dans le cas où la pression est négative) *res ità considerenda est, ac si loco columnæ aqueæ superincumbentis, & in æquilibrio positæ cum aquâ præterfluente, sit columna aquea appensa, cujus nisus descendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'eſt point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne eſt ſoûtenue, mais par la preſſion de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, ſe trouve égale à la preſſion que l'air ſupérieur exerce ſur la ſurface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernoulli ne s'eſt pas ſuffiſamment expliqué ſur ce qu'il appelle *la preſſion changée en ſuction*: mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que toute la théorie que j'ai établie eſt exactement vraie, en faiſant abſtraction, comme je l'ai ſuppoſé, de la preſſion de l'air environnant. C'eſt ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 Décembre 1746. *Je crois que vos raiſons ſont auſſi-bien fondées que celles de M. Bernoulli, & que c'eſt une circonſtance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la ſuction.... Si le tuyau étoit ſitué dans un eſpace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdit ſa continuité (lorſque la preſſion eſt négative) comme vous prétendez. Votre théorie ſera donc vraie dans le cas où le tuyau eſt placé dans un eſpace vuide d'air; & celle de M. Bernoulli l'eſt également, quand le tuyau ſe trouve en plein air.*

Au reſte, quand on conſidere le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernoulli demande encore, ce me ſemble, quelque modification. Car lorſque le fluide deſcend pour ſortir du vaſe, l'air qui environne ce vaſe de toutes parts n'eſt pas en repos, puiſque l'air deſcend dans le tuyau à meſure que le fluide s'abaiſſe; ce qui ne peut ſe faire, ſans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant; ainſi la preſſion de l'air ſur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que ſi l'air étoit en repos; pour déterminer cette preſſion, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant; & c'eſt ce qui paroît très-difficile. Ne pourrat-il donc pas y avoir des cas où la preſſion de l'air ſur la ſurface extérieure du tuyau ne ſoit pas plus grande, ou même ſoit plus petite que la preſſion ſur la ſurface intérieure; auquel cas, les parois du tuyau ne ſeroient pas preſſées de-dehors en-dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la preſſion du fluide qui coule dans le tuyau fût négative? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la preſſion des fluides qui ſont en mouvement, eſt de faire abſtraction de l'air qui environne le tuyau. C'eſt auſſi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere obſervation aura pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII. de mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne ſuppoſe abſolument aucune hypotheſe, & qu'elle eſt en même tems aſſez ſimple; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un eſſai de cette méthode, très-analogue à celle que j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la réſiſtance des fluides. M. Euler, dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences de Pruſſe, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort ſemblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'eſt pas générale. Je crois qu'il ſe trompe ſur ce point, & je me flate d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occaſion, que ma méthode eſt auſſi générale qu'on le peut deſirer, à-moins qu'on ne ſuppoſe le fluide *indéfini* & ſans limites; ce qui n'a point lieu, & ne ſauroit avoir lieu dans la nature. Il eſt vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il eſt ſi aiſé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un ſolide, que je n'attache abſolument aucun mérite à cette généraliſation; & il me ſemble que M. Euler auroit dû rendre plus de juſtice à mon travail ſur ce ſujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai compoſé ſur ce ſujet n'étant pas de nature à pouvoir être inſéré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je ſuppoſe pour fixer les idées, le vaſe plein & vertical, & je nomme x les abſciſſes verticales & z les ordonnées horiſontales; je démontre 1°. que la vîteſſe verticale doit être exprimée par θq, & l'horiſontale par θp, θ étant une fonction du ſeul tems t écoulé depuis le commencement du mouvement, & q, p, des fonctions de x & de z. Ces fonctions de x & de z doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ ſoit une différentielle complette; 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en ſoit auſſi une; 3°. que lorſque $z = y$, c'eſt-à-dire, que z devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vaſe, on ait $p\,dx - q\,dy = o$; c'eſt-à-dire que $p\,dx - q\,dy = o$ ſoit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vaſe. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toûjours poſſible que ces trois conditions euſſent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonſtration n'eſt pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne enſuite une méthode pour trouver la fonction θ du tems t, & une méthode pour déterminer la courbe que la ſurface ſupérieure du fluide forme à chaque inſtant. L'équation de cette courbe eſt auſſi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: ſi cet accord n'a pas lieu, le problème ne peut ſe réſoudre analytiquement. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puiſſe trouver rigoureuſement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vaſe. On peut donc s'en tenir, ce me ſemble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *Traité des fluides*, méthode qui donne des réſultats aſſez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas dans la rigueur mathématique.

Lorſque le fluide a une maſſe finie & un mouvement progreſſif, alors le tems t doit néceſſairement entrer dans l'expreſſion de ſa vîteſſe, & les conditions précédentes doivent néceſſairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide ſe meut ſuivant une ligne qui rentre en elle-même, ſans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puiſſe ſuppoſer que le tems t n'affecte point l'expreſſion de la vîteſſe. Dans ce cas on a toûjours $p\,dx - q\,dz =$ à une différencielle complette; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différencielle complette, qui donneroit $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$, on a $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$.

Voilà le précis des lois du mouvement des fluides, telles qu'elles ſont expoſées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches ſur le mouvement des fluides, dont il ſeroit trop long de parler ici.

A l'égard de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie eſſentielle de l'*Hydrodynamique*. Voyez *les articles* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez auſſi le *chap. j.* du troiſieme livre de mon *Traité des fluides*, & mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, Paris, 1752. (*O*)

HYDROGRAPHE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne verſée dans l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. (*O*)

HYDROGRAPHIE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entend. Raiſon. Philoſ.* ou *Scienc. Science de la nature, Mathémat. Mathématiques mixtes, Aſtronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.*) C'eſt cette partie de la Géographie qui conſidere la mer, en tant qu'elle eſt navigable. *Voyez* GÉOGRAPHIE. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *deſcribo*, je décris.

L'*Hydrographie* enſeigne à conſtruire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* comme auſſi les rochers, les bancs de ſable, les écueils, les promontoires, les havres, les diſtances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant ſur la mer que ſur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un ſens plus étendu, pour ce que nous appellons *l'art de naviguer*.

Dans ce ſens, l'*Hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en ſervir, & généralement toutes les connoiſſances mathématiques néceſſaires pour voyager ſur mer le plus promptement & le plus ſûrement qu'il eſt poſſible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les Peres Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*Hydrographie*. Le P. Dechales qui avoit déja examiné cette matiere dans ſon *cours* de Mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere ſuppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *Traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé pluſieurs fois. M. Bouguer ſon fils, de l'académie royale des Sciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*Hydrographie*. *Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'inſtruire de l'*Hydrographie*. (*O*)

HYDRO-

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, sont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines*. *Voyez* CARTE. (*O*)

HYDROLOGIE, sub. fém. (*Hist. nat.*) c'est la partie de l'istoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature, & de leurs propriétés.

L'eau est toûjours essentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui se passent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits en se combinant avec d'autres substances avec qui elles ont de l'analogie, se modifient diversement; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & présentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'est parfaitement pure; elle est plus ou moins chargée de parties terreuses, de parties salines, de parties sulfureuses & métalliques, &c. ce qui vient de la disposition qu'elle a de dissoudre presque tous les corps de la nature. Toutes ces substances influent sur sa pesanteur, sur sa saveur, sur son odeur, & même sur sa couleur; ces accidens varient en raison des proportions dans lesquelles ces matieres étrangeres se trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonstances ont déterminé quelques naturalistes modernes à distribuer les eaux suivant un ordre systématique, & à en faire plusieurs classes fondées sur les différentes substances auxquelles elles se trouvent jointes dans la nature. Plusieurs auteurs avoient déja donné des descriptions des eaux tant en général qu'en particulier; & nous ne manquons point d'ouvrages qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le celebre M. Wallerius, est le premier qui ait donné une division méthodique des eaux, dans son *Hydrologie*, dont la traduction françoise se trouve à la suite de sa *Minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile physicien divise les eaux en deux classes générales, qui sont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il soudivise les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les secondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel sont de différens genres; il y en a de fluides, telles que l'eau de pluie, de solides ou de gelées telle que la neige. Parmi les eaux terrestres sont les eaux coulantes, les eaux stagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales sont ou spiritueuses ou grossieres, ou acidules, ou thermales.

A cette distribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou supplément, dans lequel il donne une division des eaux étrangeres, c'est-à-dire, de celles qui se trouvent dans les minéraux, les plantes, & les animaux; il les divise en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes substances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *Hydrologie*; elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguste Cartheuser, sous le titre de *Rudimenta hydrologiæ systematicæ*, & est imprimée à Francfort sur l'Oder. Cet auteur divise toutes les eaux en insipides & en sapides, c'est-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres; savoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou sucs lapidifiques. Il soudivise les eaux qui ont de la saveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du sel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuses, 6°. en eaux sulfureuses. 7°. en eaux bitumineuses, 8°. en eaux savoneuses, auxquelles il joint les eaux alumineuses.

Telles sont les divisions systématiques des eaux que l'on nous a données jusqu'à présent, ainsi que toutes les méthodes: elles sont sujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire naturelle. (—)

HYDROMANTIE, s. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* DIVINATION. Ce mot est grec & composé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination*.

L'*Hydromantie* est une des quatre especes générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *Pyromancie*, *Aëromancie*, *Géomancie*.

Varron dit que l'*Hydromantie* a été inventée par les Perses, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en sont fort servis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit sur l'Optique, nous ont donné la description de plusieurs machines qui sont d'usage dans cette science.

Pour construire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vûe au spectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau sans changer la position de l'un ou de l'autre: prenez deux vaisseaux *ABF*, & *CGMK* (*Pl. hydraul. fig.* 31.), dont l'un soit plus haut que l'autre; remplissez le premier d'eau, & soutenez-le sur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partagez le vaisseau le plus bas *CM* en deux parties par une cloison *HI*, & adaptez un robinet à celle d'en-bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaisir.

Placez un objet sur la cloison que le spectateur placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *NL*.

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau descendant dans la cavité *CI*, le rayon *NL* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le spectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *NO*. Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui est marqué par la lettre, *P*, l'eau descendra dans la cavité la plus basse *HI*; la réfraction cessera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet, *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité se remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour construire un vaisseau *hydromantique* qui représente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vase cylindrique *ABCD* (*Pl. hydraul. fig.* 32.) partagé en deux par un verre *EF*, qui ne soit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique sous un angle de 45 degrés; que *IH* & *HG*, soient un peu moindres que la distance du foyer de la lentille *G*; en sorte que l'image de l'objet puisse passer à-travers dans la cavité du vaisseau supérieur; noircissez la cavité intérieure, & remplissez celle de dessus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromantie* considérée comme une branche de l'istoire naturelle; mais, pour y revenir entant qu'elle est divination, nous ajoûtons après Delrio qu'il y a plusieurs especes d'*hydromantie*, dont voici les principales.

1°. Lorsqu'à la suite des invocations, & autres cérémonies magiques, on voyoit écrits sur l'eau les noms des personnes, ou des évenemens, qu'on désiroit de connoître, ordinairement ces noms se trouvoient écrits à rebours, au moins se rencontrerent-ils de la sorte dans l'évenement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y servoit d'un vase plein d'eau, & d'un anneau suspendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vase.

3°. On jettoit successivement, mais à peu de tems l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la surface de cette eau, aussi-bien que de leur intersection, on tiroit des présages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec soin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette superstition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiser tous les ans la mer, comme si c'étoit un être animé & raisonnable; mais ce n'en est pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer si le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des superstitions, comprises sous le titre d'*hydromantie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Venise d'épouser la mer Adriatique.

5°. On tiroit aussi des présages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on y croyoit voir représentées. C'est ainsi, selon Varron, qu'on apprit à Rome quelle seroit l'issue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines passoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voyez* PÉGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une espece d'*hydromantie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque soupçon sur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jettoient dans le Rhin les enfans dont elle étoient accouchées; & s'ils surnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'est à quoi Claudien fait allusion dans ce vers,

Et quos nascentes explorat gurgite Rhenus.

Ne seroit-ce pas sur cet ancien usage, que dans le même pays on faisoit subir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accusoit d'être sorciers? *Voyez* ÉPREUVE.

7°. On remplissoit d'eau une tasse, ou un autre vase, & après avoir prononcé dessus certaines paroles, on examinoit si l'eau bouillonneroit, & se répandroit par-dessus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un bassin de verre, ou de crystal, puis on y jettoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choses dont on désiroit être instruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre sorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faisoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromantie* une superstition qui a été en usage en Italie, & que Delrio assure qu'on pratiquoit encore de son tems. Lorsqu'on soupçonnoit quelques personnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces personnes sur autant de petits cailloux, qu'on jettoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns se servoient pour cette opération d'eau-bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV. quæst. vj. sect.* 3. *pag.* 543. & 544.

HYDROMANTIQUE, s. f. (*Mathem.*) quelques auteurs ont appellé ainsi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulieres. Cette science, si elle en mérite le nom, est fondée principalement sur deux faits très-connus; l'un est, qu'un corps *R* placé au fond d'un vase plein d'eau, (*fig.* 31. *hydr.*) peut être vû par un œil *O*, placé près du bord du vase, quoique ce même œil ne pût le voir si l'eau étoit ôtée; l'autre est, que le fond *CHD* d'un vase plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'en est en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomenes sont une suite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. (*O*)

HYDROMEL SIMPLE. (*Pharmacie & mat. med.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMEL *vineux*. (*Chimie & diete.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMETRE, s. m. (*Physiq.*) est le nom qu'on donne en général aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vîtesse, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot est composé du grec ὕδωρ *eau*, & μέτρον, *mesure*. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'instrument dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on se sert pour mesurer la vîtesse, & par conséquent la force des eaux courantes, *voy. l'article* FLEUVE. *Chambers*. (*O*)

HYDROMETRIE, s. f. (*Mathem. & Phys.*) c'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la vîtesse de l'eau, & des autres fluides; ce mot est formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. L'*Hydrométrie* comprend l'Hydrostatique & l'Hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme est moderne & de peu d'usage; on s'en est servi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de professeur d'*Hydrométrie* dans l'université de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a poussé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers*. (*O*)

HYDROMITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'église grecque qui étoient chargés de faire l'eau-bénite, & d'en faire l'aspersion sur le peuple. *Voyez* EAU-BENITE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau*, & μυστης, personne consacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aspersion de l'eau. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HYDROMPHALE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui vient au nombril, & qui est causée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὕδωρ, *eau*, & ὀμφαλος, *nombril*.

On distingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle est molle, & néanmoins peu obéissante au toucher, & qu'elle ne diminue ni augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve trasparente.

On dissipe l'*hydromphale* par des remedes résolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCÈLE. On la guérit aussi, si elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il semble que la fluctuation devroit être mise au nombre des signes caractéristiques de l'*hydromphale*. *Voyez* FLUCTUATION. (*Y*)

HYDROPARASTAN *ou* HYDROPARASTES, subst. masc. plur. (*Théologie*.) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle aussi *Encratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens*. *Voyez* ENCRATITES, AQUARIENS, &c. Ce mot est formé du grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je présente*, *j'offre*.

Les *Hydroparastates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit se servir d'eau au lieu de vin dans l'Eucharistie. *Dictionn. de Trévoux*. (*G*)

HYDROPHANE, s. f. *ou* adj. f. (*Hist. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot est formé de ὕδωρ, eau, & φαίνω, je brille, parce que le caractere distinctif de ce genre de pierres, est de jetter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce sont des pierres à demi-transparentes, composées de crystal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette composition donne à toute la masse un œil louche, terne & considérablement opaque, en sorte qu'on ne peut procurer à ces sortes de pierres un poli fin; cependant si on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quelques égards pellucides, mais leur transparence cesse, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les essuie.

Nous ne connoissons que deux especes de ce genre de pierres *hydrophanes*; l'une d'un gris blanchâtre sans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*, ou *l'œil du monde*; l'autre est semblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu: les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélus*. (*D. J.*)

HYDROPHOBE, adj. (*Méd.*) ὑδροφοβος, *aquam timens*. On se sert de ce terme, pour désigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morsure de certains animaux, & particulierement d'un chien enragé, qui est connue sous le nom de *rage*, à laquelle on donne aussi le nom d'*hydrophobie*, à cause de l'horreur de l'eau, qui en fait un des symptomes essentiels. *Voyez* HYDROPHOBIE, *rage*.

HYDROPHOBIE, s. f. (*Méd.*) ὑδροφοβια. Ce terme grec est composé des mots ὕδωρ, *eau*, & φοβος, *crainte*, *aquæ timor*. Il est employé par les Médecins, pour synonyme du mot *rage*, qui est la maladie de ceux qui sont affectés d'une sorte de délire furieux, à la suite de la morsure d'un chien, ou de quelques autres animaux enragés. Comme un des principaux symptomes qui accompagnent cette maladie, est une aversion insurmontable pour l'eau; c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie*. Mais comme elle est moins connue sous ce nom là, que sous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que sous cette derniere dénomination, qui est d'ailleurs plus spéciale: ainsi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, s. m. (*Myth.*) statue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémistocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur usage particulier, & ensuite il l'avoit consacrée dans un temple d'Athènes. Il retrouva son *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des statues que Xercès avoit emportées de Grece, & Thémistocle fit des efforts inutiles pour que le satrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'est celle qui, dans Pline, *l. XXXIV. chap. viij.* porte le nom d'Œnophore par la faute des copistes; mais tout est perdu en critique, si l'on admet des conjectures de cette espece, que le sens n'exige point, & qui ne sont point appuyées par les manuscrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, s. f. plur. (*Myth.*) cérémonie funebre qui s'observoit à Athènes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès; ainsi, *hydrophorie* étant un mot composé de ὕδωρ eau, & φερω, *j'emporte*, désigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît sur les lieux où se trouvent des truffes par-dessous; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante sous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'est pas possible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font paroît tellement contraire à d'autres sentimens qu'ils soutiennent ailleurs, & même tellement opposé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de soupçonner ici quelque méprise. Ils disent que cette plante nous enseigne où sont les *truffes*; mais nous savons que par tout où on en trouve,

ve, il ne vient point de plante au-dessus. Peut-être que quelques-uns d'eux, ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocastanum*, que nous appellons en françois *terre-noix*. En ce cas, il est certain que les feuilles de celle-ci en sont une sûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne seroit qu'un second nom de terrenoix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du scrotum causée par de l'eau & de l'air. C'est une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuosité se fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le son qu'elle rend lorsqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuse, ou plûtôt la flatuosité de l'hydrocele se dissipera par l'usage des cataplasmes discussifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de sureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, *&c.* L'amas d'eau forme le fond & l'essentiel de la maladie; nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (*Y*)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'est l'épithete par laquelle on désigne un malade affecté d'*hydropisie* en général; mais elle est plus particulierement affectée par l'usage à l'*hydropisie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *ascite*. *Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, s. f. (*Méd.*) ὕδρωψ, *hydrops*. C'est une maladie des plus considérables entre les affections chroniques. Elle consiste dans une collection contre nature d'humeurs aqueuses ou séreuses, rarement d'une autre nature, qui croupissent dans leurs vaisseaux relâchés, ou qui sont extravasées dans quelques cavités; d'où s'ensuivent différentes lézions de fonctions, selon le siege du mal, & toujours, lorsqu'il est dans des parties molles, ou qui sont susceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une distention extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ses cavités, l'*hydropisie* est dite universelle; si les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropisie* est particuliere, & alors elle prend différens noms, selon les différentes parties qui en sont affectées.

Lorsque l'humeur remplit, outre mesure, tout le tissu cellulaire, qui est sous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffissure générale, on appelle cette espece d'*hydropisie*, *leucophlegmatie*, lorsque l'humeur est pituiteuse, épaisse, & tirant sur le blanc: mais lorsqu'elle est simplement aqueuse, séreuse, ce qu'on distingue par la différente disposition de la peau, dont la surface, dans ce dernier cas, est plus luisante, plus étendue; on donne à cette sorte d'affection le nom d'*anasarque*, terme formé de deux mots grecs ἀνα σαρκα, *circa carnes*, pour signifier qu'elle a son siege dans la membrane cellulaire, qui entoure, qui enveloppe les muscles, mais qui ne pénetre pas dans les interstices des fibres charnues, qui forment les muscles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, selon Boerhaave, *comment. in propr. instit. med.* § 732. cette maladie ne doit pas être appellée *anasarque*, mais ὑποσαρκα, *intra carnes*, *hyposarque*. *Voyez* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocéphale*, l'*hydropisie* de la tête, soit qu'elle ait son siége au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCÉPHALE. L'hydrophtalmie est l'*hydropisie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voyez* HYDROPHTALMIE.

Il se forme quelquefois une espece d'*hydropisie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui est une sorte de *bronchocele*: *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropisie* de poitrine n'a pas de nom particulier; *voyez* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*; *voyez* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropisie* se forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*ascite*, ασκιτης, ce qui signifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen sont tendues comme un outre, par les humeurs dont est remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE: c'est l'*hydropisie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vûe, lorsqu'on parle de l'*hydropisie* simplement, sans autre distinction: c'est aussi sous cette acception qu'il en sera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropisie* a son siége dans les cavités, plus ou moins distendues, du tissu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui sont des duplicatures du péritoine, d'où sont formés l'épiploon, le mésentere, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tissu qui revêt la surface des visceres, lesquels se remplissent outre mesure, sans cesser d'être distinctes entr'elles, d'où se forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropisie* est appellée *enkistée*, *hydrops saccatus*, dans le premier cas, & *vésiculaire* dans le dernier. *Voyez* KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui se forme dans les bourses, c'est-à-dire, dans le scrotum & avec différentes combinaisons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les testicules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *Voyez* HYDROCELE.

La matrice est aussi susceptible d'*hydropisie*, ainsi que les ovaires, le vagin. *Voyez* MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorsque les humeurs sont abondantes dans le tissu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropisie*, mais *enflure œdémateuse*, si la tumeur est fort étendue; ou *œdème* simplement, si elle est circonscrite. *Voyez* ŒDEME.

Ainsi, il n'y a *hydropisie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuses, séreuses, ou laiteuses, d'un volume assez considérable, à proportion de la partie qui en est le siége. Or, donc, comme c'est un amas de liquides qui constitue essentiellement cette maladie, la tympanite qui n'est qu'une collection d'air dans la capacité du bas-ventre, est placée mal à propos, par quelques auteurs, parmi les différentes especes d'*hydropisie*, malgré la ressemblance dans l'enflure à l'égard de l'ascite, comme de l'emphysème, à l'égard de l'anasarque. *Voyez* TYMPANITE, EMPHYSEME. Il arrive souvent complication de ces deux sortes de maladies avec l'*hydropisie*.

Il résulte de toutes les observations que l'on a faites, à l'égard des différentes especes d'*hydropisie*; que l'on ne peut les attribuer qu'à deux sortes de causes, qui sont, 1°. tout ce qui peut faire obstacle au cours de la lymphe séreuse, & l'empêcher de passer librement des arteres, qui lui sont propres dans les veines correspondantes, en sorte que les premiers de ces vaisseaux s'engorgent & se dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progressif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laisse pas de s'y en faire continuellement, effet de la cause impulsive, qui reste à peu-près la même; d'où suit la rupture de ces mêmes vaisseaux qui, à force d'être distendus outre mesure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable solution de continuité, qui donne lieu à l'effusion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne cesse d'y être portée. La foiblesse des vaisseaux & des visceres fait une cause de cette nature, attendu qu'il a été observé constamment que, la faculté qu'ont les pores absorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y sont répandues, est susceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du sang est trop grand, toutes les parties internes même se dessechent, parce que les vapeurs destinées à les humecter sont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravasées sous forme de vapeurs, faute d'être reprises, se condensent, s'accumulent sous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures; & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, se conservent plus long-tems que celles des veines, pour les reprendre, il s'ensuit le défaut d'équilibre respectif qui doit subsister dans la santé entre ces vaisseaux; défaut qui, à l'égard des solides considérés généralement, est la cause de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations spontanées, excessives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* EQUILIBRE, *Œcon. anim.* On peut aussi ranger, dans l'espece des causes dont il s'agit ici, l'épaississement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la masse, qui produisent des obstructions, des compressions, des resserremens spasmodiques qui portent sur les veines séreuses, d'où suivent des engorgemens de ces vaisseaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropisie*. Le spasme causé par l'irritation méchanique ou physique du genre nerveux, lorsqu'il subsiste un certain tems, peut également procurer des étranglemens dans les vaisseaux de toute espece, qui ont souvent les mêmes suites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes causes de l'*hydropisie*, est confirmé par l'expérience de Lower, qui produisoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de sérosité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le sang. 2°.

2°. La dissolution du sang ou le défaut de consistence de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaisseaux qui lui sont propres; il devient susceptible de s'échapper sous forme séreuse dans les vaisseaux d'un genre qui n'est pas fait pour le recevoir naturellement, lorsqu'il a la consistence qui lui est propre: il passe, dans les arteres séreuses, dans les conduits collateraux qui ne sont pas capables de résistance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tissu cellulaire où quelques-uns aboutissent, il s'y jette, les remplit, les distend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdème, des bouffissures, de la leucophlegmatie, de l'anasarque; ou s'il est dirigé vers les vaisseaux exhalans, il fournit les fluides qui suintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupissent plus long-tems qu'on ne pense communément sans se corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles sont renfermées, elles se conservent comme les eaux de l'amnios, dans lesquelles nage le fœtus pendant tout son séjour dans la matrice, qui y sont même quelquefois retenues pendant plusieurs années sans aucune corruption, dont peuvent être préservées encore plus aisément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une sorte de consistance mucilagineuse, qui les rend peu susceptibles du mouvement intestin qui produit la putréfaction. *Voyez* Dissolution, Putréfaction. C'est par les effets de la dissolution du sang, qu'il arrive souvent que des phthisiques paroissent mourir *hydropiques*; parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en sang, avec la consistance qui lui est nécessaire pour être bien constitué, il ne peut pas être retenu dans ses propres vaisseaux, & il fournit aux autres une surabondance d'humeurs avec les suites mentionnées: dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des selles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les sueurs colliquatives, ou le diabete qui s'établit en conséquence, empêche qu'il ne se fasse aucun amas d'eaux: ces malades au contraire meurent entierement desséchés. *Voyez* Colliquation, Fiévre hectique, Colliquative, Diarrhée, Diabetes.

Il n'est aucun des symptomes de l'*hydropisie*, qui ne puissent être regardés comme les effets d'une des deux sortes de causes différemment modifiées, sur lesquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui dispose principalement à produire l'*hydropisie* dans quelque cas que ce soit, c'est le défaut de régime: d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la suite d'une autre maladie; ce dernier cas est plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropisie* est la maladie primitive, elle est quelquefois l'effet d'une disposition héréditaire; mais elle est ordinairement causée par la lésion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digestions imparfaites; ou par la dégénération du sang & de la masse des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaisse, qui engorge les vaisseaux qui la reçoivent, ou une sérosité trop abondante qui les relâche, les distend & les force à se rompre; ou, par l'effet du froid, sur l'habitude du corps qui donne lieu à une suppression de la transpiration, dont la matiere reflue dans la masse des humeurs, & produit ensuite une sorte de pléthore dans le systême des vaisseaux séreux & lymphatiques; lorsqu'elle ne se fait pas une issue par quelqu'autre voie d'excrétion: la résidence dans des lieux humides, marécageux, exposés au vent du midi, qui occasionnent un relâchement dans l'habitude du corps toûjours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne cesse de s'imbiber par les pores absorbans de la peau, a souvent aussi les mêmes suites: une boisson abondante d'eau froide, sur-tout lorsqu'elle est prise, le corps étant échauffé par quelque cause que ce soit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le sommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets; si elle n'est pas évacuée d'une maniere proportionnée à sa quantité, par la voie du vomissement ou des selles, des urines ou des sueurs.

L'*hydropisie*, qui succede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes causes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître: telles sont toutes les fiévres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de soif, suivies d'une boisson proportionnée, & même sans boisson par la seule acrimonie dissolvante qu'elles occasionnent dans la masse des humeurs: les fiévres intermittentes, invétérées, sur-tout la fiévre-quarte, lorsqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'est trop hâté de la *couper* par l'usage du quinquina; les obstructions des viscères rebelles à la nature & aux remedes, comme les skirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du mésentere, des intestins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons aussi-bien que l'asthme: les trop grandes évacuations de quelque espece qu'elles soient, comme les hémorrhagies, les saignées trop répétées, trop abondantes, la diarrhée, la dyssenterie opiniâtre, invétérée; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop souvent employés, ainsi que les sudorifiques, les diurétiques, les ptyalisans qui produisent de trop grands effets: la suppression des évacuations nécessaires, comme des urines, des menstrues, des hémorrhoïdes: la mélancolie, la jaunisse, le scorbut & autres de semblable nature: à toutes ces causes prédisponentes de l'*hydropisie*, on doit ajoûter la grossesse qui, par le volume de la matrice, établit souvent une disposition à cette maladie; entant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le sang des extrémités inférieures & des viscères de la région hypogastrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropisie*, on observe en général que, dans toutes les especes de cette maladie, il y a communément enflure, ou au-moins tumeur sensible dans quelque partie de l'habitude du corps; & un sentiment de pesanteur dans l'intérieur, lorsque la collection d'humeurs se forme dans quelque capacité: on remarque que la couleur de la peau est toûjours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle est fort pâle, tirant sur le verdâtre; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & sont tourmentés par une soif continuelle, qui les porte à boire abondamment sans que la boisson les soulage à cet égard, ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonstance:

Quò plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ.

Mais chaque espece d'*hydropisie* a ses symptomes particuliers, à raison des différentes parties qui sont affectées. *Voyez* Hydrocéphale, Hydropisie de poitrine, Hydrocele, Leucophlegmatie, *&c.*

Pour ce qui est de l'ascite dont il s'agit ici plus particulierement, il s'annonce ordinairement ainsi: les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuse, plus ou moins séreuse, qui conserve pendant quelque tems l'enfoncement qui s'y fait par l'impression un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mousse qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure disparoît entiérement pendant la nuit, c'est-à-dire lorsque les malades étant couchés, le corps est dans une situation à-peu-près horisontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte sur l'action des vaisseaux ou du tissu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aisément dans le torrent de la circulation; en sorte que le matin il ne reste plus de tumeur, ou aumoins elle est considérablement diminuée, mais elle se forme de nouveau pendant le jour; paroît le soir, de plus en plus considérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuisses au point de s'étendre jusqu'à la hauteur des reins, dans les bourses, & le tissu cellulaire des tégumens de la verge qui se tuméfient toûjours davantage, tellement qu'elle est quelquefois comme ensevelie dans l'enflure: en même tems l'humeur commence à se jetter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toûjours plus abondante au point qu'elle distend bientôt les parois de l'abdomen jusques par-dessus l'estomac, & cause un sentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles sont portées par leur poids, à mesure que le malade étant couché, se releve en différens sens à droite & à gauche: & cette fluctuation est encore plus sensible, lorsque l'on frappe le ventre avec une main à l'opposite de l'autre qui le presse par côté; car alors les mains sont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens symptomes suivent ordinairement cette marche, lorsque la cause de l'*hydropisie* ascite dépend d'un vice général dans les solides & dans les fluides, mais lorsque la cause est dans quelque viscere du basventre, l'enflure se forme souvent sans être précédée de celle des extrémités inférieures, survient insensiblement & presque sans que les malades s'en apperçoivent; c'est ce qui arrive, sur-tout dans les *hydropisies* enkistées: d'autres fois l'enflure se forme en très-peu de tems, & comme subitement; c'est le cas de l'ascite proprement dit: outre cela, il y a encore à remarquer que quel-

quefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais seulement une partie plus ou moins considérable, de maniere que le ventre paroît, dans quelques cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté & de l'autre fort affaissé; ce qui arrive, lorsque l'*hydropisie* est renfermée dans un sac; mais lorsqu'elle est étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également saillant dans toute sa surface, avec un sentiment de pesanteur dans la région des aînes, lorsque le corps est droit; & souvent cette enflure augmente si fort, devient si prominente par le voulume excessif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la distension extrème de leur ventre ne les fasse crever, en forçant ses parois à se rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les supérieures diminuent de plus en plus, sur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le dessechement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets sont cachés sous l'enflure, dans les parties qui en sont affectées; quelquefois cependant les mains & le visage, le tour des yeux sur-tout deviennent bouffis, lorsque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le sommeil: les malades éprouvent quelquefois de grandes demangeaisons par tout le corps, & deviennent même sujets à la gale; ce qui doit être attribué aux parties acres les plus grossieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarrassent & sont, pour ainsi dire, laissées à sec dans les vaisseaux de la peau. *Voyez* PRURIT, GALE.

Dans l'ascite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle est ordinairement fort rouge & fort épaisse, parce que la sérosité du sang se portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles restent privées de leur véhicule; & par la même raison, il ne se fait presque point de transpiration, encore moins de sueur; le ventre est le plus souvent aussi très-paresseux, sur-tout lorsqu'il y a obstruction au foie & défaut de flux de la bile dans les intestins.

Mais un des symptomes des plus importans de l'*hydropisie*, c'est la fiévre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente sur le soir, mais de sorte que le pouls est en général toûjours petit, très-fréquent, assez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaisseaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* IRRITABILITÉ.

L'enflure de la grossesse, sur-tout lorsqu'elle est accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à distinguer cet état de celui de l'*hydropisie* ascite; mais cette difficulté ne subsiste pas longtems, si l'on fait attention à ce que la suppression des menstrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropisie*; que les mamelles qui s'enflent dans la grossesse, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme grosse ne sent point de balotement, de fluctuation dans son ventre, selon les divers mouvemens qu'elle fait, sur-tout lorsque elle est couchée, comme on les sent dans l'*hydropisie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la grossesse, lorsque celle-ci est un peu avancée, parce qu'elle a son signe caractéristique, qui est le mouvement de l'enfant par parties successives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui se fait toûjours en masse. C'est l'*hydropisie* de la matrice (dont la cavité se remplit outre mesure de sérosités, sans qu'on puisse dire pourquoi son orifice ne s'ouvre pas pour leur donner issue), qui est le cas le plus difficile à distinguer de la grossesse. *Voyez* MATRICE.

Pour ce qui est des signes qui établissent la différence entre l'*hydropisie* ascite, la tympanité, la leucophlegmatie. *Voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du prognostic de l'*hydropisie* en général, on peut dire qu'elle est toûjours difficile à guérir, & même dangereuse, à proportion qu'elle est plus considérable & plus invétérée, & lorsqu'elle succede à une maladie aiguë. Cependant si les personnes affectées de cette maladie ont été naturellement robustes; que les visceres fassent encore assez bien leurs fonctions; que les forces ne soient pas beaucoup diminuées, que l'appétit subsiste passablement; que les digestions ne soient pas laborieuses; que la respiration se fasse librement, sans toux; que la soif ne soit pas fort pressante, & que la langue soit rarement seche, sur-tout après le sommeil; que le ventre soit libre, sans que les déjections soient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, sans rester relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, selon la différence des boissons dont use le malade; qu'il ne se sente pas de lassitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer: si toutes ces conditions se rencontrent dans le même sujet, c'est de très-bon augure; s'il ne s'en présente que quelques-unes, c'est toûjours une raison d'avoir de l'espérance pour la guérison de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces dispositions avantageuses, l'état est desesperé.

Entre les especes d'*hydropisie*, l'anasarque est celle qui est le moins à craindre; l'ascite est toûjours dangereuse, sur-tout s'il est joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les causes qui y donnent lieu, sont plus importantes; ainsi il est plus difficile à guérir, lorsqu'il est une suite de l'obstruction du foie, que lorsqu'il provient seulement d'une trop grande boisson d'eau, ou de toute autre cause aussi peu considérable: il est bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne soit pas bien considérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropisie* enkistée est moins funeste que l'ascite; parce que dans celle-là il se fait encore un peu de circulation de la sérosité renfermée dans le sac, au lieu qu'elle est absolument extravasée & sans aucun cours dans l'ascite.

Le flux-de-ventre qui arrive au commencement de l'*hydropisie*, sans être causé par des indigestions, est le plus souvent très-salutaire, selon l'observation d'Hippocrate: il n'en est pas de même lorsque la maladie est fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere souvent la mort, parce que ce symptome n'est que le mauvais effet de la foiblesse des visceres: c'est aussi pourquoi l'*hydropisie*, lorsqu'elle est une suite de l'abus des purgatifs, comme des saignées, est la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fiévre, sont un très-mauvais signe dans l'*hydropisie*, d'autant plus que la quantité en est moindre; parce que c'est une preuve que la plus grande partie de la sérosité est détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'est pourquoi il est convenable, selon le conseil de Celse, de comparer chaque jour la quantité de la boisson du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'observer le volume du ventre, en mesurant son contour avec un fil, sur-tout lorsqu'on donne au malade des remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il se fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'est un fort bon signe; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a presque plus rien à espérer, ainsi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penser qu'il existe quelque vice incurable dans les visceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorsque, dans cette maladie invétérée, il suivent des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particulierement aux jambes; ainsi que quand les malades rendent du sang grumélé par la voie des selles, ou qu'ils deviennent sujets à des hémorrhagies, particulierement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques sont très-difficiles à guérir, parce que la cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des solides qui ont perdu leur ressort, & parce que la masse des humeurs est appauvrie & presque totalement privée de son baume naturel.

L'*hydropisie* elle-même se guérit cependant quelquefois sans le secours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorsque les jambes enflées se crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou blessure ou brûlure, & qu'il se fait une issue aux eaux contenues dans le tissu cellularie, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles sont épanchées, en sorte qu'elles s'écoulent souvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche se portent où il y a moins de résistance; d'où suit quelquefois une évacuation complette non-seulement des humeurs qui forment les enflures extérieures, mais encore de celles qui sont contenues dans les parties internes: de semblables vuidanges se sont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, sur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le tems ou à la suite des regles, des lochies; ainsi que Fernel (*Pathol. lib. VI.*) rapporte en avoir vû des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropisie*, il est de la prudence du medecin de bien examiner quelle

quelle est la nature de cette maladie, quelle en est la cause: parce que si le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occasionné la collection des humeurs ne puisse pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir se renouveller à mesure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la source, il doit éviter, s'il y a moyen, de se charger de la cure, pour ne pas compromettre sa réputation, en paroissant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas possible de conserver la vie; ou, s'il ne peut pas refuser ses secours, il convient qu'il prévienne par un prognostic convenable sur l'évenement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropisie*, qui paroît susceptible de guérison, les indications principales sont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramassées, & ensuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle soit faite: c'est ce dernier effet seul qui rend la curation complette, parce que l'évacuation des humeurs est de peu d'importance pour les suites, si elles peuvent se ramasser de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cause, sont moins efficaces, tant que les parties affectées sont abreuvées, & que leur ressort est affoibli par le relâchement & la corruption occasionnés par la présence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en sont plus susceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets: il est donc nécessaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins essentielle, parce qu'elle est comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainsi, dans le cas de l'*hydropisie* ascite, simple, qui n'est pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La sueur dans l'ascite est plus nuisible que profitable, parce qu'elle tend à priver le sang de la sérosité, qui lui sert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fournissent la matiere de la collection des eaux, c'est-à-dire à la circonférence du corps où la masse des humeurs en manque déja, à cause qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des selles ou des urines, sont les seules qui sont véritablement avantageuses.

On doit cependant observer que l'*hydropisie* dans son commencement doit être traitée, comme la cachexie; & Vander-Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropisie* doit éviter l'usage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoiblissent de plus en plus le ton des solides, après en avoir excité l'érétisme outre mesure: l'atoine suit toûjours le trop de tension spasmodique ou convulsive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'est pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup-sur-coup, il faut n'y revenir ensuite que rarement, & il convient de faire usage dans l'intervalle des médicamens toniques, fortifians, tirés de la classe des amers, tels sur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent servir à tenir en regle les fonctions des organes de la digestion, & rétablir dans les solides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conséquent avant de faire usage de ces remedes, s'assûrer de ceux qui conviennent, eû égard à la facilité ou à la difficulté, avec laquelle les malades sont susceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui sont ordinairement d'une médiocre activité, font souvent suffisans pour produire de grands effets dans les sujets qui sont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui sont d'une constitution foible, délicate & sensible, comme les femmes sujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il est nécessaire que les purgatifs, quels qu'ils soient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produisent que peu d'effets, sont plus nuisibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoiblissent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il est possible; pour ne pas laisser trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en sont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs sont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler aussi de plus en plus. *Voyez* ÉQUILIBRE, *Economie animale*.

Les purgatifs les plus usités dans le traitement de l'*hydropisie*, sont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particulierement le tartre, le vin stibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques, le jalap, la résine, la seconde écorce de sureau, la gomme gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre sauvage, & sur-tout, l'*elaterium*, selon Vander-Linden, Lister, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de senné, avec le syrop de nerprun, *&c.* la rhubarbe à grande dose peut être employée avec succès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans le cas qui sont assez fréquens, où les malades, à cause de la foiblesse ou de la délicatesse de leur tempérament, ne peuvent soûtenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent; il faut absolument se retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont souvent opéré, sans aucun secours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les personnes les plus robustes; & que rien ne donne plus de soulagement aux hydropiques qu'un flux abondant d'urine, quand il se fait sans trop affoiblir les malades: tous les sels sont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ses préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la soif, qui est le symptome le plus inquiétant de cette maladie: on peut employer les nitreux dans des tisanes appropriées qui soient émulsionnées, ou dans du petit-lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toûjours employés en grande quantité. C'est pourquoi la plûpart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant prises à grandes doses, ont souvent réussi à guérir des *hydropisies* considérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines, & en fortifiant en même tems lorsqu'elles sont martiales: on fait aussi usage avec succès du suc de la plante nommée *kali* ou *soude*, des sels lixiviels, des infusions de cendres végétales, sur-tout de celles de genest, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & sur-tout de crapaud, dont Wierus, dans son livre intitulé *de Larniis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par sa femme, qui, ennuyée de la dépense qu'elle faisoit pour son mari sans succès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à plusieurs reprises dans le dessein de l'empoisonner; ce qui produisit un effet tout contraire, car il recouvra la santé, ayant été délivré de son *hydropisie* par le grand flux d'urine que produisirent ces cendres: on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit observer que lorsqu'on entreprend la cure de l'*hydropisie* par le moyen des diurétiques, sur-tout des sels lixiviels avec effet, on ne doit point faire usage des purgatifs, mais seulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remedes essentiels; entant qu'ils sont destinés à empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en fasse une nouvelle collection; ce qui est mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, est un des moyens les plus propres pour fortifier; c'est pourquoi il est fort recommandé dans la cure de l'*hydropisie*, soit pur, soit rendu médicamentaire, & joignant à sa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'absynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature; le kina sur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des solides dans l'*hydropisie*, ainsi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *Voyez* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obstructions auxquelles on soit fondé d'attribuer la cause de l'*hydropisie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians; *voyez* OBSTRUCTION. Les martiaux sur-tout sont alors fort recommandés, & même les mercuriels, si l'épaississement des humeurs est leur vice dominant; mais ces derniers remedes seroient de vrais poisons, si elles péchoient par dissolution; & dans ce cas, les laitages seroient un des remedes les plus indiqués, aussi bien que les émulsions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit surtout joindre un régime sec.

Lister rapporte plusieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abstenant pendant long-tems de toute autre boisson, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foiblesse des visceres; & d'autres, qui à cause de la dissolution des humeurs, avoient passé plusieurs mois sans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiser leur soif, tenoient sur la langue une petite tranche de pain roti & trempé dans l'eau-de-vie, ce qui leur faisoit venir beaucoup de salive à la bouche. On a aussi employé avec succès, pour cet effet,

effet, l'esprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades se lavent souvent la bouche: on a aussi éprouvé du soulagement dans ce cas, de mâcher du citron sans l'avaler.

Si l'*hydropisie* doit être attribuée à quelque cause, qui resserre, qui comprime les vaisseaux, qui les force à se dilater outre mesure, ou à se rompre, ensorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire cesser cette cause, si elle en est susceptible. Ainsi, dans le cas qui est assez rare, où elle consiste dans l'éretisme le spasme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaisseaux, qui les étrangle, pour ainsi dire, les relâchans, les bains aqueux tiedes produisent de bons effets, aussi bien que les antispasmodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonspection. Si la compression des vaisseaux provient des glandes obstruées, du skirrhe des visceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obstructions, les skirrhes. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE.

Tels sont, en général, les remedes internes qui sont indiqués dans l'*hydropisie*; mais si l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produisent aucun effet pour la guérison de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des selles, ni par la voie des urines, particulierement dans l'ascite, il convient alors de recourir aux secours de la main, & d'en venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracentèse, faite selon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorsque le malade est de bon âge, qu'il n'a pas perdu ses forces, que la maladie n'est pas invétérée, & qu'il y a lieu de présumer que les visceres sont en bon état; c'est le moyen le plus sûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur séjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles sont susceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuse, la disposition, à ce que l'on puisse employer avec succès, les remedes propres à détruire la cause du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrêmité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages aussi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours presque toujours trop tard à cette opération, lorsque le mal a fait de si grands progrès, qu'il est devenu sans remede.

C'est pourquoi, il faudroit peut-être moins compter sur les secours à employer intérieurement, qui ont été proposés, & faire usage de la paracentèse dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramassées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inspection de ces mêmes eaux, soit du caractere & de la cause particuliere qui l'a fait naître, soit du prognostic convenable que l'on doit porter en conséquence, & des indications qui se présentent à remplir, pour empêcher que la collection ne se renouvelle.

Dans les *hydropisies* enkistées, dans celles du péritoine, de l'omentum, des ovaires même, la paracentèse ne convient pas moins que dans l'ascite, lorsque l'on s'est assuré du véritable siége du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais, dans tous les cas où cette opération paroît praticable, si les dispositions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne se présentent pas, bien loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélerer la mort. *Voyez* PARACENTESE.

La Chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner issue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes especes d'*hydropisies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorsqu'elles proviennent des mêmes causes. Ces moyens sont donc les scarifications, les fonticules, les sétons, les vésicatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés sur les parties charnues, dans les endroits vers lesquels les humeurs se portent par leur propre poids. Ces différens secours sont quelquefois très-efficaces, sur-tout si l'on peut entretenir les ouvertures, par lesquelles se font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la disposition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, sur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffissure, d'enflure, d'oedème. *Voyez* GANGRENE.

Avant que de finir sur le traitement de l'*hydropisie*, il reste quelque chose à dire sur les usages de la saignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plûpart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la masse des humeurs est presque toute composée de sérosité, & de très-peu de parties rouges du sang, où il regne un relâchement, une atonie presque universelle dans les solides, où l'expérience semble n'avoir rien établi qui soit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'est trouvé des auteurs à la suite d'Hyppocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la saignée dans l'*hydropisie*. En effet, le pere de la Medecine, *de diætâ in acutis*, recommande de tirer du sang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne saison, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la respiration considérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on saigne dans l'*hydropisie*, lorsque le foye, la rate & l'estomac sont enflés; & dans les cas, où cette maladie est une suppression des menstrues, ou un flux hémorrhoïdal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. sect.* 5. §. 87. rapporte une observation, dans laquelle il dit avoir vû une *hydropisie* guérie à la suite de vingt saignées, après avoir résisté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-tems, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir exposé ainsi le sentiment de ces auteurs, conclud par l'adopter, d'après sa propre expérience, pour les cas où on est assuré qu'il y a sur-abondance de sang dans un sujet bien disposé, sur-tout lorsque le mal provient d'un asthme sanguin; & encore faut-il qu'il ne soit question que de leucophlegmatie, ou d'anasarque, & point d'ascite, à l'égard duquel il seroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'ensuit que la *résorbtion* se fait à proportion, moins par les veines, ce qui est une nouvelle cause d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anasarque & la leucophlegmatie causés par la pléthore, la saignée, en desemplissant les vaisseaux, fait cesser la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur ressort, renvoient à la masse des humeurs, ce qu'ils contiennent de sur-abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement avancer pour & contre la saignée, employée dans le traitement de l'*hydropisie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours se présente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perspicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail sur la théorie & le traitement de l'*hydropisie*; mais on indiquera, pour suppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonstanciée, proportionnée à l'importance du sujet. Tels sont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les observations d'Hyppocrate, de Celse & des autres anciens, sur-tout ce qui a rapport à l'*hydropisie*, Pison, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Lister, Littre, Chomel, *Mémoires de l'acad. des Sciences de Paris*, 1727, 1708. & de ces derniers tems, Boerhaave, *dans ses aphorismes*; Hoffman, dans *ses œuvres passim*, & spécialement, *tome IV. part. IV. medic. ration. system. cap. xiv.* pour ce qui regarde les observations anatomiques, Bonet, *sepulchretum*, Rhuisch; & pour la partie chirurgicale, Heister dans *ses institutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, f. f. (*Méd.*) c'est un terme grec composé de trois mots, qui signifient *eau*, *air*, *chair*, employés pour signifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuses, & quelque carnosité ou excroissance de chair.

Il est fait mention de l'*hydro-pneumo-sarque* dans le livre des nouvelles observations sur les abscès de M. A. Severin. *Castel. med. lexic.*

HYDROPOTE, f. m. (*Méd.*) ὑδροπότης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec est particulierement employé pour désigner une personne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand usage de l'eau pour sa boisson. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPTHALMIE, f. f. *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, qui consiste dans la dilatation demesurée du globe, causée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'est à Nuck qu'on est redevable du mot *hydropthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exopthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement saillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuse est démontrée dans l'*hydropthalmie*, par la prééminence de la cornée transparente, & par l'éloignement ou la pro-

fondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, est un signe que le corps vitré contribue à l'extension déméfurée des tuniques.

Les malades ressentent presque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'insomnie & de fievre. Cette maladie est ordinairement chronique, & persiste dans son état sans aucun changement, lorsque l'œil est parvenu au dernier degré d'extension que ses membranes lui permettent. Maitre-Jan propose dans cette maladie beaucoup de remedes tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, suivant les différentes indications qui peuvent se présenter; car il croit cette maladie sujette à la résolution & à la suppuration. Dans ce dernier cas il conseille une petite ouverture, comme l'incision d'une saignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, sur le blanc de l'œil, & qui pénetre par de-là l'uvée. Bidloo propose aussi l'ouverture de l'œil, lorsque sa protubérance est douloureuse; & il rapporte le cas d'un homme qui est mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu se résoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conseillée, avec le célebre Cyprien son collegue, très-habile chirurgien d'Amsterdam. Il ajoûte à cette histoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu excessivement gros à la suite de plusieurs fluxions fort douloureuses. On avoit employé en vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplasme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuse de l'œil avec suppuration. Le malade souffrit les douleurs les plus aigues; on obtint le calme en vuidant l'œil par une incision que Bidloo fit au bord de la cornée transparente. Le globe se rétrecit & se consolida parfaitement en peu de tems, sans autre incommodité que la perte de la vûe.

Bidloo fait un précepte de sa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'incision doive s'étendre par de-là le bord inférieur de la cornée transparente, parce qu'il est possible que l'humeur vitrée ne soit pas liquefiée, & qu'elle reste en place avec le crystallin. Alors le globe de l'œil conservera, dit-il, un certain volume, la cornée transparente ne sera pas défigurée par une cicatrice desagréable, & l'œil conservera autant qu'il sera possible l'apparence d'un état naturel: si au contraire les humeurs sont entierement dissoutes, cette incision sera suffisante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point excessif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heister assure avoir pratiquée avec succès. Elle consiste à faire une ponction au bord de la cornée transparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cause l'*hydropthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par dessus l'appareil, & les remedes convenables: on réitere ces ponctions aussi souvent que la nécessité le requiert, jusqu'à ce que l'œil soit réduit d'une maniere permanente dans son état naturel. L'usage intérieur des remedes sudorifiques & purgatifs favorise, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe est extrème, Heister conseille une grande incision transversale, ou même cruciale, pour vuider entierement l'œil. Il est le copiste de Saint-Yves, lorsqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de se réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction considérable de l'œil, je me suis contenté de faire une simple incision transversale d'un angle à l'autre. Elle fut suivie d'inflammation & de vomissemens lymphatiques, qui me donnerent de la défiance sur l'utilité d'une incision aussi étendue: sans retrancher rien des tuniques, elles se sont réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis, par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande incision que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heister ne la prescrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la suite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de six ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui se portoient souvent sur les yeux, ne pûrent la déterminer à se laisser vuider l'œil; le hasard la servit utilement. Elle se donna un coup violent à l'œil, en tombant sur le bâton de l'angle d'une chaise de paille; la contusion & l'échymose furent considérables. Quelques heures après l'œil s'est ouvert; il en est sorti du sang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit; la guérison a été parfaite en 12 ou 15 jours sans aucun accident. On remarque sur la surface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muscles, une protubérance solide & plissée, formée par la cornée transparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'est crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, précisément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'incision, lorsqu'il est nécessaire de vuider l'œil. L'inspection de celui dont je parle, prouve que cette incision auroit l'inconvénient de laisser une inégalité protubérante; parce que les membranes en se resserrant sur le centre du globe, la cornée transparente, qui est une portion de petite sphere ajoûtée à une plus grande, doit nécessairement former une saillie sur la surface du globe retréci; ce qu'on évitera en incisant dans toute l'étendue de la cornée transparente exclusivement. Cette incision suffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, sans retrancher une portion des membranes. On ne peut trop simplifier les opérations de Chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & observés judicieusement sous leur véritable point de vûe. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (*Y.*)

HYDRO-SARCOCELE, s. f. *terme de Chirur.* nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le scrotum, accompagnée d'un testicule sarcomateux. La tuméfaction de la glande est ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe est l'effet de la rupture des vaisseaux lymphatiques, engorgés par l'obstruction du testicule. Que l'hydroceie soit la maladie primitive, & que le testicule sain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, se relâche & se dissolve, pour ainsi dire, sa tunique propre viendra à se déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaisseaux, c'est ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de sang qu'on trouve quelquefois dans ces sortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles présentent, est de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à résoudre l'engorgement du testicule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplasmes résolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliquées avec succès. Si les eaux se renouvellent, les remedes convenables au testicule seront sans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le testicule à découvert, ce qu'on doit espérer de l'état où il se trouve; il est bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plûpart des *hydrosarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la castration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produisoit l'*hydrosarcocele*. *Voyez* CASTRATION, & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raisons qui exigent qu'on s'abstienne de la ligature, qu'on avoit coûtume de pratiquer dans l'opération de la castration (*Y.*)

HYDROSCOPE, s. m. instrument qui étoit autrefois en usage pour mesurer le tems. Ce mot est grec, formé d'ὕδωρ, *eau*, & σκοπέω, *je considere*. *Voyez* CHRONOMETRE.

C'étoit une espece d'horloge d'eau, composé d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On mesuroit le tems par des marques faites sur le tuyau pour cet effet.

Synesius décrit fort au long l'*hydroscope* dans une de ses lettres. Il est visible que c'étoit une espece de clepsydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers*. (*O.*)

HYDROSTATIQUE, s. f. (*Ord. encycl. Entend. Rais. Philosoph. Science de la nature*, *Mathématiques*, *Mathématiques mixtes*, *Méchan. Statiq. Hydrostatiq.*) partie de la Méchanique qui considere l'équilibre des corps fluides, aussi-bien que des corps qui y sont plongés.

Ce mot est grec, & composé de ὕδωρ, *eau*, & de, ἵστημι, *je pose*. *Hydrostatique* signifie proprement la *statique* de l'eau, la science de l'équilibre des eaux; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau sont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*Hydrostatique* à la science de l'équilibre des fluides.

On confond souvent l'*Hydrostatique* avec l'*Hydraulique*, à cause de l'affinité du sujet, & plusieurs auteurs ne les traitent point séparément. En effet les lois du mouvement des fluides se réduisent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayons sur l'*Hydrostatique* est Archimede, qui en a donné les lois dans son traité *de insidentibus humido*.

Parmi les modernes, le celebre M. Paschal a donné sur ce sujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air*.

M. Mariotte, dans un traité qu'il a publié en 1686, sur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne

ne presque toutes les propositions de l'*Hydrostatique* & de l'*Hydraulique*, prouvées par la raison & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois de l'*Hydrostatique*, & il ne nous reste presque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides est 1°. que la direction des forces soit perpendiculaire à la surface du fluide: 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la surface, & aboutissant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, soit en équilibre. M. Maclaurin est le premier qui ait fait usage de ce dernier principe, & qui l'ait heureusement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe résulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'est servi avec beaucoup de sagacité pour le même usage. Sur quoi *voyez le* chap. ij. *de mon essai sur la résistence des fluides* 1752.

Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au-dessous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, *&c*, la surface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'est-à-dire perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit sur les particules de fluide. Cependant lorsque le fluide est composé de couches infiniment peu épaisses, & dont la densité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être nécessairement observée, excepté à la surface supérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en suis servi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui est à la fin de mon *essai sur la résistance des fluides*, 1752, & la troisieme partie de *mes recherches sur le système du monde*, *liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant assez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. (*O*)

HYDROTITE, s. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par quelques auteurs à une espece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau; c'est la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. Voyez *cet article*.

HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydruntum* dans Ciceron, *Hydrus* dans Lucain; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on passoit en Grece. „ En partant „ de Cassiope, dit Ciceron, *liv. XVI. Ep.* 9. *ad Tironem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit „ & le jour suivant, à gagner en nous jouant l'Italie, „ où nous abordâmes à *Hydrunte* „. Le nom moderne est *Otranto*. (*D. J.*)

HYENE, *hyena*, (*Hist. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* CIVETTE, GLOUTON.

HYENE *pierre d'*, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle se trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene*; Pline dit qu'on alloit à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres, qui mises sous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HIERACITES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte ancienne ainsi appellée de son chef Hiérac. Cet hérésiarque étoit égyptien, & outre la langue de son pays, il savoit la langue greque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit appliqué à l'étude des livres sacrés, dont il avoit une grande connoissance, car il a écrit des commentaires sur quelques-uns. Mais abusant de sa science, il tomba dans plusieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embrasserent.

Il nioit absolument la résurrection de la chair, prétendant que l'ame seule résusciteroit, & qu'ainsi la résurrection n'étoit que spirituelle. Ce sont les propres paroles de saint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pû emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hiérac & ceux de sa secte condamnoient aussi les noces, étant dans cette pensée qu'elles n'avoient été permises que dans l'ancien testament, & jusqu'à Jesus-Christ; mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de se marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils soutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'usage de raison sont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les passages de l'Ecriture dont cet hérésiarque se servoit pour appuyer sa fausse doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene sur le mystere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit aussi les mêmes sentimens que les Orthodoxes touchant le Saint-Esprit, si ce n'est qu'il avoit embrassé là-dessus les erreurs des Melchisédéciens, sur lesquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-tems, & sa vie a toujours été fort austere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses disciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après sa mort. *Dict. de Trévoux* (*G*)

HYERINGEN, (*Géog.*) petite ville du royaume de Dannemarck, dans Jutlande.

HIERONYMITES, *ou* HERMITES DE S. JEROME, *voyez* JERONYMITES *&* HERMITES. Ce mot est composé d'ἱερος *sacré*, & de ονομα *nom*. *Dict. de Trévoux*.

HYES, (*Mythologie.*) surnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit sa mere Sémélé. Ou, selon d'autres, parce que sa fête arrivoit communément dans une saison pluvieuse.

* HYETIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & iis lui avoient élevé un autel sur le mont Hymette.

HYGIE'E, s. f. (*Mythol.*) c'est ainsi que les Grecs appellerent la déesse de la santé, car il étoit tout simple qu'ils missent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puissent posséder les mortels.

Comme tous les jours il se présentoit de nouvelles occasions de rendre un culte à cette déesse, il ne faut pas être surpris du grand nombre d'autels & de statues qu'on lui éleva, & si on la voit si souvent représentée sur le revers des médailles & sur les gravures antiques. Il y avoit peu de personnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne consacrassent quelque monument en mémoire de leur convalescence, à la fille d'Esculape & de Lampétie.

On la trouve presque toujours représentée avec un serpent qui étoit son symbole, ainsi qu'il l'étoit de son pere, dieu de la Medecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conservoit la santé aux hommes. Ceux qui se disent de nos jours les petits-fils d'Esculape, n'ont pas hérité de ce beau secret; la déesse *Hygée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de son pere à Sycione, une belle statue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laissa retomber.

On voit sur les anciens monumens cette déesse en sa qualité de reine de la Medecine, portant la couronne de laurier, & tenant le sceptre de la main droite; sur son sein est un serpent à plusieurs contours, qui avance sa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle est assise, mais d'ordinaire elle est debout.

On la trouve souvent figurée sur le revers des médailles & dans les gravures antiques; le roi de France possede dans son cabinet une pierre gravée qui représente cette déesse, & les connoisseurs prisent extrêment les beautés simples & naïves de sa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII. chap. xxxvij.* qu'on lui offroit un simple gâteau de fine farine, qu'on appella de son nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la santé est la fille de la sobriété, comme elle est la mere des plaisirs du sage? Quoi qu'il en soit, on voit sur une médaille que Tristan a fait graver, *tom. I. pag.* 628, une femme qui présente respectueusement un gâteau de cette espece à la déesse.

Remarquons ici que les Grecs donnerent aussi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & l'honorerent sous ce titre; la déesse de la sagesse étoit très-digne de ce surnom.

Les Romains qui adopterent sagement (1) toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déesse de la Santé, & de lui bâtir un temple sur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le salut de l'empire. *Voyez l'article de la déesse* SALUS.

Elle écarte les maux, la langueur, les foiblesses,
Sans elle la beauté n'est plus.
Les amours, Minerve, & Morphée,
La soutiennent sur un trophée
De myrthe & de roses paré,
Tandis qu'à ses piés abattue
Rampe l'inutile statue
Du dieu Epidaure enchaîné. (*D. J.*)

(1) La pluralité des dieux est de sa nature si répugnante à la raison qu'il n'y a personne qui l'ait pû *sagément* adopter, quelque grand qui ait été l'égarément de l'esprit humain dans les ténébres de l'idolatrie & du paganisme; parce qu'il n'y a pas moins de contradiction, à nier l'existence d'un seul être nécessaire & infini, qu'à supposer qu'il puisse y en avoir plusieurs. (*W*)

HYGIENE, subst. fem. ὑγιεινὴ, (*Medecine.*) c'est un terme qui vient du grec ὑγιεινος, *sanus*, & qui sert à désigner la premiere des deux parties de la méthode medicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conservation de la santé actuellement existente; comme la seconde partie de cette méthode est la Thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la santé lorsque l'on l'a perdue: ainsi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pû se proposer pour le bien de l'humanité, par l'institution de la Medecine; sa partie pratique ne peut pas tendre à autre chose.

Mais de ces deux objets, le plus utile sans doute, est celui qui consiste à rendre l'état de santé aussi durable, que la vie humaine le comporte de sa nature, & à préserver cet état de tout ce qui peut lui causer quelque altération considérable de tout ce qui peut réduire à la triste nécessité de faire usage des secours de l'art, pour le rétablissement de la santé: car, comme dit Seneque, c'est un plus grand service de soûtenir quelqu'un qui est dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui est tombé: *pluris est labantem sustinere, quam lapsum erigere.* Ainsi le medecin auquel on peut devoir la conservation de sa santé, n'est pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guérison de quelque maladie.

Cependant comme il est très-rare que lorsqu'on se porte bien, ou que l'on croit se bien porter, l'on demande conseil sur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on est assez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la Medecine n'a pour objet que de guérir les maladies; c'est ce qui a fait que la partie de cette science, qui prescrit des regles à l'égard de la santé, paroît avoir été fort négligée, soit par les maîtres qui ont enseigné la Medecine, soit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. Ensorte que la plûpart des auteurs d'institutions médicales des derniers siecles, se sont presque bornés à donner la définition de l'*Hygiene*, sans exposition des préceptes salutaires en quoi elle consiste, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens medecins, parce qu'il leur suffisoit d'en sentir l'importance, pour être determinés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient sincérement à cœur de se rendre utiles à l'humanité; au lieu que la plûpart de ceux de ces tems-ci semblent ne se voüer à son service que pour la faire servir à leur propre utilité, puisqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à prescrire les regles qu'il faut observer pour la conservation de la santé, que l'on peut cependant entretenir bien plus aisément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guérison des maladies. *Voyez* la *dissertation* de Sthaal, *de curatione æquivoca*. Elle est le plus souvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, sur-tout lorsqu'elles sont invétérées, sont presque toujours supérieures à tous les secours de l'art.

Ainsi la partie de la science medicinale qui peut être la plus avantageuse au genre humain, est donc sans contredit l'*Hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie saine, le bien de ce monde, qu'il importe le plus de conserver, qui est le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & sans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quam mellis habent.*

Mais pour conserver ce bien si précieux, autant qu'il en est susceptible dans un sujet bien constitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cause que la vie même qui le dispose à la mort, il est nécessaire de connoître avant toutes choses en quoi consistent la vie & la santé, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cause. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MEDECINE.

Pour satisfaire à ce qu'exige la conservation de la santé, on doit se proposer trois objets à remplir, savoir 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui sont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui sont propres, qui conviennent à son âge, à son sexe, au climat qu'il habite, à la profession, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les causes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut se garantir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre sa vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant, ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six *choses*, que l'on appelle d'après les anciens, *non-naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une maniere qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire que ces choses qui existent indépendamment de la nature considérée comme puissance, qui regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou desavantageusement, selon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air, & tout ce qui se trouve dans l'atmosphere, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, &c. *Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boisson. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, &c. EAU, VIN, &c. DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le sommeil & la veille. *Voyez* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des suppressions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les passions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choses sont par conséquent de nature à influer indispensablement sur la conservation de la santé; par conséquent les regles qui doivent être prescrites sur leurs bons & leurs mauvais effets, constituent la partie de la Medecine pratique, qui est l'*Hygiene:* ainsi on trouvera une exposition sommaire de ces regles par rapport à chacune des choses non-naturelles, sous le mot *non-naturel*, ou sous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On se bornera ici à rapporter les sept lois ou préceptes proposés par le célebre Hoffman (*dissert. sept. leg. sanit. exhib. tom. V. opusc. diætetic.*) pour servir à diriger sur tout ce qui a rapport à la conservation de la santé.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce soit, parce qu'il est extrèmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroit trop être recommandée; c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit (*aphor.* 51. *sect.* 2.); cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire dans la juste proportion du mouvement qui se fait entre eux, d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & sanitatem durabilem præstant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées, parce que l'habitude est une seconde nature: cette regle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral & dans le politique; parce que les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de desordre dans l'économie animale, que ce qui étant essentiellement salutaire ne seroit pas accoutumé. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor.* 49. *sect.* 11.) que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles, ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu-à-peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio subita mala; quod paulatim & successive fit, id tutum est.*

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible, parce que c'est un des moyens des plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les passions de l'ame, dont elle est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une maniere soutenue; au lieu que la trop grande contention,

les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la faculté pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'ensuit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre: ainsi la plûpart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pour quoi l'on peut dire avec Juvenal, que rien n'est plus à desirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame. *Optandum ut sit mens sana in corpore sano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & ses autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité qui operent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, qui peuvent avoir les suites les plus funestes. *Voyez* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certè sanitas ad extremam senectutem duraret*, dit Hoffman, *si cæteris paribus, aëre, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato semper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, qui n'a pas été essentiellement nuisible, parce que la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainsi la matiere des alimens & de la boisson devant pénétrer dans les vaisseaux de notre corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations; ensorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émunctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux besoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'est ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée qui doit fournir les regles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le medecin de soi-même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des choses qui servent à la conservation de la santé. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet se trouve renfermé dans les paroles suivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingesta salubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maxime commendanda sunt; cum aliàs non negandum sit robustiora & exercitata corpora, etiam duriora, insalubritatis titulo notata, præcipuè usitata, sæpe sine læsione ferre posse.*

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit, parce qu'il faut que la dépense soit égale à la recette pour se préserver de la surabondance ou du défaut d'humeurs. *Voyez* EXERCICE (*Econom. anim.*) Il suffira de rapporter ici la maxime du pere de la Medecine, l'oracle de Coos; parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *Non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remedes, parce que rien n'est plus contraire à la santé que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas besoin de secours, ou qu'elle peut se suffire à elle-même. C'est d'après cette vérité bien sentie, que le célebre medecin Montanus, & à son imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs consultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en santé, par la recommandation de se livrer le moins possible aux Medecins & à la Medecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne sa confiance à des ignorans, qui n'ont souvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort supérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puisqu'ils sont extrêmement rares, & les autres aussi communs que dangereux; ensorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de medecin, comme des fleaux de l'humanité, de véritables pestes endémiques: ce qui fait douter, avec raison, si cette profession n'est pas plus nuisible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainsi, lorsqu'on jouit de la santé, & qu'il ne s'agit que de la conserver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir besoin de medecins, & de s'exposer à être les victimes de l'ignorance: lorsque la santé se dérange, & qu'on est menacé de maladie, la diete & l'eau, selon le célebre praticien de Paris M. Moulin, dit *Dumoulin*, sont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des suites. En général, on a raison de dire que l'on doit éviter de vivre medicinalement, si l'on ne veut pas vivre miférablement; & d'après cette maxime, Celse commence de cette maniere son traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conserver la santé: *Sanus homo, qui & bene valet & suæ spontis est, nullis obligare se legibus debet, ac neque jatralipta egere.* Et ailleurs, il ajoûte, *optima medicina est non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne sont pas toûjours à méprifer, persuadée que l'on peut très-bien se passer de Medecins, renferme, dans un seul distique, les principales regles de l'*Hygiene*, avec l'observation desquelles on peut se servir de medecin à soi-même, sur-tout si on n'est pas à portée d'en avoir de bons, ce qui est pis que d'en manquer entierement. Elle s'exprime donc ainsi.

> *Si tibi deficiant Medici, Medici tibi fiant*
> *Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.*

Pour supplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choses qui intéressent la conservation de la santé, il ne reste qu'à ajouter ici la loi générale que prescrit l'admirable Hippocrate, *epidem. lib. VI.* §. 6. sur la plûpart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, somnus, venus, omnia sunto mediocria.* De cette maniere, & par une seule épithete, il détermine, avec toute la précision possible, l'ordre même que l'on doit observer dans l'usage de ces choses par rapport au tems où il convient de le placer pour chacune en particulier; en les énonçant dans l'ordre successif qu'elles doivent avoir entre elles; c'est-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ses repas; que l'on ne doit se livrer aux plaisirs de l'amour qu'après le sommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reste encore à désigner les principaux auteurs qui ont écrit sur les regles à observer pour la conservation de la santé. On est, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*Hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été transmis sur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il semble qu'on ne peut rien ajoûter pour le fond, à ce que le pere de la Medecine nous a laissé concernant la conservation de la santé, dans son excellent traité *de aëre, aquis & locis*, dans son livre *de alimento*, dans ses dissertations *de diætâ salubri*, *de liquidorum usu*, & *passim*, dans presque tous ses ouvrages, particulierement dans ses livres *de flatibus*, *de geniturâ*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ses aphorismes.

Galien a beaucoup écrit sur l'*Hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate sur ce sujet, & particulierement des aphorismes 1, 4, 5, 17, du troisieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de sanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de consuetudine*, *de salubri diæta*, un autre *de exercitatione parvæ pilæ*. On peut consulter, sur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchsius dans son épitome, ainsi que celui de Valleriola *in locis communibus*.

Le Cicéron des Medecins, Celse, ne s'occupe, dans le premier de ses huit livres *de re medica*, que de ce qui a rapport à la conservation de la santé: on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*Hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'*Hygiene*, sous le titre *de correctione sex rerum non-naturalium*. On a aussi un ouvrage complet de

de Jules Alexandrin *ſur les choſes ſalutaires*, où il eſt ſur-tout amplement queſtion de tout ce qui a rapport aux alimens: cette *hygiene* eſt diviſée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la Gymnaſtique medicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ſes livres *de ſanitate tuendâ* & dans le dernier de ſes ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnaſticâ*. *Voyez* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'inſtitutions de Medecine ont traité de l'*Hygiene* comme une des parties principales de cette ſcience; cependant pluſieurs d'entre eux, tel qu'Ethmuller, ſe ſont très-peu étendus ſur cette matiere, par les raiſons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec aſſez de détail; ce dernier ſur-tout, qui donne de fort bonnes choſes ſur la nature & le choix des alimens.

On peut conſulter une diſſertation ſur l'*Hygiene*, donnée par M. Bon, profeſſeur de l'univerſité de Valence: mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, eſt celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum ſanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être ſurpaſſé que par le traité complet d'*Hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions du célebre Hoffman, *tom. I. lib. II.* & par les ſavantes diſſertations diététiques inſérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la ſaine théorie de la Medecine eſt le plus redevable de ſon avancement, ainſi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions & dans les prélecons qui y ſont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à ſouhaiter que le baron de Haller eût voulu ſe charger, ou au moins donner le ſupplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la phyſiologie de cet auteur. (1)

HYGROCIRSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur variqueuſe des vaiſſeaux ſpermatiques, & ſuivie d'un épanchement d'eau dans le ſcrotum. *Voyez* VARICES. Ce mot eſt compoſé du grec ὑγρὸς, *humide*, & κιρσοκήλη, *hernie variqueuſe*.

Le gonflement variqueux des veines ſpermatiques eſt preſque toûjours la cauſe des hydroceles, parce que le ſang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la ſéroſité de rompre leurs vaiſſeaux, & de ſuinter dans les bourſes. Les ſignes diagnoſtics & les indications curatives de cette maladie ſe trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. (*Y*)

HYGROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine ou inſtrument qui ſert à marquer les degrés de ſéchereſſe ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, &c. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὑγρὸς, *humidus*, humide, & μετρέω, *metior*, je meſure.

Il y a diverſes eſpeces d'*hygrometres*; car tout corps qui s'enfle ou qui ſe raccourcit au moyen de la ſéchereſſe ou de l'humidité, peut ſervir d'*hygrometre*. Tels ſont la plûpart des bois, ſur-tout ceux de frêne, de ſapin, de peuplier, &c. comme auſſi les boyaux de chat, &c. Voici ceux qui ſont les plus en uſage.

Conſtruction des hygrometres. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que AB (*Voyez Pl. pneumatiq. fig. 7.*) ſur une muraille, en la faiſant paſſer ſur une roulette ou poulie B; & attachez à ſon autre extrémité D un poids E, dans lequel vous ficherez un ſtile FG. Poſez ſur la même muraille une plaque de métal HI, diviſée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'eſt une choſe inconteſtable que l'humidité raccourcit peu-à-peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à meſure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas préſent, le poids ne peut manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de deſcendre lorſqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le ſtile FG montre les eſpaces dont le poids monte & deſcend, & que ces eſpaces ſont égaux à l'allongement ou au raccourciſſement de la corde ou boyau ABD, l'inſtrument montera ſi l'air eſt plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus ſenſible, faites paſſer une corde de boyau par deſſus pluſieurs roulettes ou poulies A, B, C, D, E, F & G (*fig.* 8.), & conduiſez-vous pour tout le reſte comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverſes parties de la corde AB, BC, CD, DE, EF & FG, ſoient paralleles à l'horiſon, comme dans la préſente *figure*, ou qu'elles ſoient perpendiculaires à l'horiſon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux ſur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même eſpace, & que ſon allongement ou ſon raccourciſſement devient par là plus ſenſible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau AB (*fig.* 9.) à un crochet de fer, & laiſſez tomber l'autre bout B ſur le centre d'un ais ou table horiſontale EF. Suſpendez près de B une balle de plomb C du poids d'une livre, & attachez-y un ſtile CG. Enfin, du centre B décrivez un cercle, & diviſez-le en pluſieurs parties égales. La conſtruction de cet *hygrometre* eſt fondée ſur ce qu'on a obſervé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & ſe détortillent de nouveau à meſure qu'ils ſe deſſechent. M. Molyneux, ſecrétaire de la ſociété de Dublin, dit qu'il s'eſt apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en ſoufflant deſſus huit ou dix fois, & en l'approchant enſuite d'une bougie. D'où il ſuit qu'à meſure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle ſe tord ou détord, & par conſéquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la ſéchereſſe.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau H (*fig.* 10.) à un crochet H, & à ſon autre bout une balle d'une livre peſant. Tracez deux cercles concentriques ſur la balle, & diviſez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un ſtile NO ſur un pied N, de façon que l'extrémité O touche preſque les diviſions de la balle.

La corde, en ſe tordant ou en ſe détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application ſucceſſive des différentes diviſions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chaſſis de bois AB & CD (*fig.* 11.); pratiquez-y des rainures dans leſquelles vous enchâſſerez des ais fort minces de bois de frêne AEF

C. &

(1) Chacun doit s'appliquer à connoître ſon tempérament, pour être ſoi même ſon medecin. Pour cela il faut ſçavoir diſtinguer, ce qui eſt propre à la conſervation de la ſanté. Perſonne n'ignore qu'une vie déréglée & contraire aux loix de la nature cauſe les plus dangereux dérangemens dans l'économie animale; d'un autre côté une vie trop méthodique, & trop aſſujettie à des régles minutieuſes & invariables, fait de l'homme un teſtacée, pour ainſi dire, ou un tronc d'arbre, & l'on n'en recueille bien ſouvent d'autre fruit, qu'une gêne continuelle, des jours ennuyeux, & une complexion languiſſante. C'eſt dans un juſte milieu que l'on peut jouir des douceurs d'une ſanté parfaite, en ne fatigant la nature ni par excès ni par défaut. Mais ſi rien n'eſt plus intéreſſant que de vivre, autant qu'il eſt poſſible, ſans incommodités, & d'entretenir le corps ſain & vigoureux; rien n'eſt auſſi plus utile que d'étudier les moyens de ſa propre conſervation, & de donner à la ſociété des régles & des préceptes, où chacun paiſſe choiſir ce qui convient mieux à la conſtitution de ſon individu. Auſſi y a-t-il eu de tout tems des hommes portés à l'étude de l'Hygiene, c'eſt-à-dire de l'art de conſerver la ſanté du corps, ſa beauté & ſes forces; & depuis Plutarque, qui a fait un excellent traité *de ſanitate tuenda* juſqu'à nous, il y a eu un très-grand nombre d'auteurs qui ont écrit ſur cette matiére. *Voyez* Boerhaave, *meth. ſtud. med. Tom. II. de diata &c.*

Pluſieurs parmi ces auteurs méritoient par les ſages inſtructions, & par les préceptes utiles ſur cette matiére, dont leurs ouvrages ſont remplis, d'être particuliérement nommés & célébrés dans cet article. J'en nommerai quelques uns, pour donner à l'Italie la gloire qui lui eſt dûe, d'avoir produit ces grands Hommes. Le premier eſt Sanctorius qui s'eſt ſignalé par ſon ouvrage intitulé *Medicina Statica*, ouvrage qui ſurpaſſe tous les autres, par ſon exactitude & par le dégré de perfection auquel l'auteur l'a conduit, & où l'on puiſe tant de lumiéres pour pénétrer dans les voyes les plus ſecrettes, & dans les opérations les plus cachées, par leſquelles les alimens que nous prenons ſont raffinés & changés imperceptiblement en notre propre ſubſtance; & pour connoître quels ſont les plus convenables à un corps délicat, & qu'els ſont les plus propres à un corps robuſte. Le ſecond eſt le ſçavant Cornaro, noble Vénitien qui dans un ouvrage petit en volume, mais ineſtimable par ce qu'il renferme, intitulé *Laude della ſobrietà*, très-connu & traduit en pluſieurs langues, enſeigne la maniére de vivre de longues années & de parvenir, comme il a fait, à l'âge de cent ans; quoiqu'il fût d'une foible complexion, & ſujet à pluſieurs infirmités. Il fait voir de quelle utilité eſt la ſobriété, la modération & l'uniformité dans les alimens. Le troiſieme eſt Joſeph Antoine Pujati Profeſſeur à Padoue, qui a publié un livre intitulé *della preſervazione de' Letterati e della Gente ſedentaria*. Cette matiére, qui eſt très importante, parce qu'elle tend directement à la conſervation d'un ordre de perſonnes recommandables par mille motifs & ſurtout par l'utilité que leurs travaux procurent à la ſocieté, avoit été traitée avant lui par un grand nombre d'auteurs, & particuliérement par Ficin, Pſempie, & Horſtie; mais il faut convenir que Pujati a ſurpaſſé ceux qui l'ont prévenu, par la ſolidité & la juſteſſe de la théorie que ſon ouvrage contient, & par les excellentes régles de pratique & les préceptes réfléchis qu'il renferme, où chacun trouvera les moyens de pouvoir ſe livrer aux plus grandes occupations, ſans qu'il en réſulte du dérangement dans ſa ſanté. (*P*)

C & *G B D H*, de façon qu'ils puissent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités *A*, *B*, *C*, *D*, des chassis avec des clous, de façon qu'il reste entre eux un espace *E G H F* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, sur l'axe de laquelle vous poserez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & divisez-le en un grand nombre de parties égales.

On sait, par expérience, que le bois de frêne se gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il se resserre de nouveau à mesure que cette humidité diminue: ainsi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *A F* & *B H* se gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à mesure que l'humidité diminuera.

Or, comme la distance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer sans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui surviendront par rapport à l'humidité ou à la sécheresse.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent insensiblement moins exacts en vieillissant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le suivant est de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *A D C* (*fig.* 12), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids, & à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aisément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire sécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre ou l'on aura fait dissoudre du sel ammoniac ou du sel de tartre, & la faire sécher ensuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus pesante, descendra, au lieu qu'elle montera s'il est sec, de sorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les transactions philosophiques, dit qu'il vaut mieux se servir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins pesante, suivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de sorte qu'étant une fois saoulée d'humidité dans le tems le plus humide, elle conserve ou perd dans la suite la pesanteur qu'elle a acquise suivant que l'air est plus ou moins humide. Cette altération est si considérable, qu'on s'est apperçû que sa pesanteur avoit augmenté depuis trois dragmes jusqu'à neuf dans l'espace de 57 jours, & avoit changé la position de l'index d'une balance de 30 degrés. Un seul grain pesant de cette liqueur, après son entier accroissement, a varié si sensiblement son équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui seroit même allé jusqu'à trois pouces, si l'index eût été d'un pied, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une simple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés jusqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit substituer à l'huile de vitriol l'huile de soufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le stile au milieu du levier auquel le poids *E* est attaché, & en joignant à ce stile un index d'un pied & demi de long qui marqueroit les divisions sur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut suspendre le bassin qui contient la liqueur au bout du fleau près du stile, & faire l'autre extrémité si longue qu'elle puisse décrire un arc d'une grandeur considérable sur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclud d'une suite d'observations hygroscopiques, dont on peut voir la description dans les Transactions philosophiques, 1°. que le bois se resserre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il est plus sujet à ces altérations dans le printems: 2°. que ce mouvement arrive sur-tout pendant le jour, n'y ayant presque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement moins dans les tems secs, le bois s'enflant le matin & se resserrant après-midi: 4°. que le bois se resserre de nuit comme de jour, lorsque le vent est au nord, au nord-est & à l'est en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les saisons de l'année; car il se meut beaucoup plus vîte au printems qu'en hiver; il se resserre plus dans l'automne qu'au printems, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas sans doute prétendu donner cette regle pour sure ni pour exacte. Elle est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les saisons. *Wolf* & *Chambers*.

Le plus simple de tous les *hygrometres* se fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une situation horisontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'exposé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui sert d'index, & qui marque, sur une échelle divisée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de sécheresse en descendant. Tel est l'*hygrometre* que l'on voit suspendu sous une des portes du vieux Louvre, mais qui est trop vieux à présent pour être bon. Assez souvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque chose de solide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverse qui se tourne à mesure que la corde se tord ou se détord; aux extrémités de cette petite traverse on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre sort d'une petite maison qui a deux portiques, lorsque le sec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait sortir, lorsque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de mystere, ne sont bons que pour amuser les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel est l'état actuel de l'atmosphere, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en est la piece principale est contenue comme dans un étui, où l'air ne se renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces instrumens n'apprend presque rien autre chose sinon que la corde est mouillée ou qu'elle est seche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en sort que peu à peu, & selon l'exposition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien souvent il arrive que l'atmosphere a déja perdu une grande partie de son humidité, avant que la corde en puisse donner aucun signe. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'est qu'il fasse connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaison au jour précédent; & l'on sait cela par tant d'autres signes, qu'il est assez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de savoir, c'est de combien l'humidité ou la sécheresse augmente ou diminue d'un tems à l'autre, & de pouvoir rendre ces instrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui ayent cette avantage.

Le bois verd, humide, lorsqu'on l'emploie, le devient moins à mesure qu'on le garde dans la chambre, & par conséquent il se retire & se retrécit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns sur les autres, se lâchent & se détordent d'elles mêmes; devenant plus humides, elles se tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La chose réussit assez bien les premiers mois, mais ce tems passé, il s'en faut bien qu'elle ait le même succès. La corde à boyau se racourcit trop lorsqu'elle n'est que peu humide, & s'allonge trop lorsqu'elle se trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'est pas assez épais pour rassembler long-tems l'humidité; il se desseche aussi trop vîte, & n'a pas assez de mouvement. Quant au coton suspendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il est bien vrai qu'il devient plus pesant au commencement, mais il reste dans la suite trop pesant, & son poids dépend aussi de celui de l'air, & de la poussiere qui se trouve dans l'air. Pour ce qui est du tuyau d'épi de blé, dont on fait aussi un *hygrometre*, il tourne très-sensiblement, tandis qu'il est verd, mais cela ne dure pas long-tems. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du sel marin & du sel ammoniac, & que l'on suspend ensuite à une balance, après l'avoir pressée, reste bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus pesante, lorsqu'elle est humide; elle rassemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de son sel qui devient volatil, de sorte que cet instrument ne reste jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un tems humide, ce cuir s'humecte & s'allonge trop; & si l'humidité augmente extrêmement, le cuir se charge de tout côté d'une quantité prodigieuse d'humidité, de sorte qu'il en découle plusieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'allonger, sans compter qu'il ne sauroit rester une demi-année

née au même état. Tous ces instrumens sont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Musſch. *Eſſai de Phyſiq.* (*O*)

HYGROMETRE, (*Méd.*) les différens instrumens propres à mesurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins considérables, sont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zéle aussi louable, que laborieux, de faire des recherches sur les influences de cet élement & de tout ce qui y a rapport, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des observations sur les maladies qui regnent dans les différentes saisons de l'année, selon la différente température; parce qu'il y a des conséquences très-importantes à tirer des changemens qui se font dans l'atmosphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des causes morbifiques, ou à faire varier les symptômes, la terminaison des maladies, qui ont d'autres principes.

C'est par cette considération qu'Hofman, dans son Hygiene (*oper. tom. I. lib. II. cap. iij.*) recommande fort le bon usage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens dégrés de chaleur & de pesanteur de l'atmosphere: parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des observations météorologiques, tant pour servir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une saison, dans un pays, que dans d'autres; que pour acquérir des connoissances, à la faveur desquelles on peut en prévoir, pour ainsi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préserver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* METEOROLOGIQUE OBSERVATION. L'*hygrometre* est la même chose que l'hygroscope.

HYGROPHOBIE, s. f. (*Méd.*) ce terme grec signifie *aversion des liquides*; en général il est employé pour désigner un des principaux symptomes de la rage que l'on sait être appellée aussi *hydrophobie*; parce que cette aversion est plus particulierement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot; *Voyez* RAGE, HYDROPHOBIE.

HYGROSCOPE, s. m. (*Phyſ.*) est un mot que l'on emploie communément dans le même sens qu'*hygrometre*. *Voyez* HYGROMETRE. Ce mot est composé de υγρος, *humidité*, & σκοπεω, *video*, *ſpecto*, je vois, je considere.

Wolfius néanmoins faisant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroſcope* & l'hygrometre. Le premier, suivant lui, ne sert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la sécheresse, au lieu que l'hygrometre sert à les mesurer. L'*hygroſcope*, selon lui, est donc un instrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne mesure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'est-à-dire, en les montrant, & en ce sens l'hygrometre & l'*hygroſcope* sont la même chose. (*O*)

HYLEG *ou* HYLECH, *terme d'Aſtrologie*, par lequel on distingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naissance d'un homme, & qui influe sur toute sa vie. *Voyez* NATIVITÉ.

HYLICA, (*Géog. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copais, auquel il communique par une coupure. Wnéler le décrit exactement dans son voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverse, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thèbes*, της Θηβαιλιμνη. (*D. J.*)

HYLLIS, (*Géog. anc.*) presqu'isle qu'on appelle aussi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, sur la mer Adriatique. Niger dit que c'est présentement *Capo Ciſta*. (*D. J.*)

HYLOBIENS, *Hylobii*, s. m. (*Hiſt. de Philoſ.*) sont des philophoses indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils se retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot est composé de υλη *matiere*, & qui signifie aussi *bois*, *forêt*, & de βιος, *vie*. *Voyez* BRACHMANES & GYMNOSOPHISTES.

HYLOPATHIANISME, s. m. (*Hiſt. de la Phylologie.*) espece d'athéisme philosophique, qui consistoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'est autre chose que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturalistes, aussi bien que ceux qui ont suivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere mue par hasard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que ceux qui étoient dans les sentimens de Démocrite, se servoient de la supposition des atomes pour rendre raison des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* se servoient des formes & des qualités; mais dans le fond c'étoit une même hypothese d'athéisme, quoique sous différentes formes; & l'on peut nommer les uns athées atomistes, les autres *Hylopathiens* pour les distinguer. Aristote fait Thalés auteur de cette opinion; mais de bons garans représentent les sentimens de Thalés d'une autre maniere, & disent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choses de la matiere fluide, & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il semble que l'on n'a rapporté si diversement le sentiment de Thalés, que parce qu'il n'avoit laissé aucuns écrits; car Anaximandre est celui qui a le premier écrit sur les matieres de philosophie. C'est plutôt à celui-ci qu'à Thalés, qu'il faut imputer l'origine de l'athéisme des *hylopathiens*. Il disoit que la matiere premiere étoit je ne sais quoi d'infini, qui recevoit toutes sortes de formes & de qualités, sans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut suivi de quantité d'athées, entr'autres d'Hyppon surnommé l'athée, jusqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéisme dans la secte ïonique, en établissant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalés il est justifié par Ciceron, Diogene Laërce, Clément d'Alexandrie. Aristote lui-même, dans son traité de l'ame, dit que Thalés a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalés comme du chef des athées *Hylopathiens*, que parce que ses disciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du sentiment de ce philosophe par ceux de ses sectateurs. C'est ce qui est souvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes, qui ont eu de meilleurs sentimens que leurs disciples. On devoit penser que les philosophes ne se gênoient pas si fort, qu'ils ne recherchassent & qu'ils ne soutinssent autre chose que les sentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient souvent du leur, soit que cela se fît par voie d'explication ou de conséquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils méloient avec les opinions de leurs prédécesseurs. On a fait encore plus de tort aux sectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une secte les sentimens de chacun des particuliers qui faisoient profession de la suivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une secte un peu nombreuse, il ne pût y avoir grande diversité de sentimens, quand même on supposeroit que tous les membres s'accordoient à l'égard des principes généraux? On en use de même, pour le dire en passant, dans des recherches de plus grande conséquence que celle des opinions des philosophes payens; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabalistes quelques propositions que l'on croit avoir intérêt de soutenir, on dit, en termes généraux, que c'est-là l'ancienne cabale & même les sentimens de toute l'église judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque chose, on soutient hardiment que c'est-là l'opinion de tout leur siecle, duquel il ne nous reste peut-être que ces seuls écrivains-là, dont on ne sait point si les ouvrages reçurent l'applaudissement de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il seroit à souhaiter qu'on parlât moins affirmativement, surtout des points particuliers & des conséquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. J'avoue que l'histoire des sentimens de l'antiquité n'en paroîtroit pas si complette, & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus souvent qu'on ne le fait communément; mais en se conduisant autrement, on s'expose au danger de prendre des conjectures fausses & incertaines pour des vérités reconnues & indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expressions suspendues, non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & universelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur esprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digression. Il est certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres, & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, seulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques superstitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalés le premier de la secte ïonique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un esprit infini, neanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il disoit que le soleil n'étoit qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre, c'est-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces astres, & par conséquent que ce fussent des divinités. On accusa de même Socrate d'athéisme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre chose contre lui, sinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athènes n'étoient pas de véritables dieux. C'est pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers siecles, parce qu'ils

qu'ils rejettoient les dieux du paganisme. Au contraire le peuple a souvent regardé de véritables athées, comme des gens persuadés de l'existence d'une divinité, seulement parce qu'ils observoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils se servoient des manieres de parler usitées. (1)

HYLOPHAGES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples d'Ethyopie, voisins des Hylogones, c'est à-dire, chasseurs nés dans les forets, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* signifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *liv. III. chap. xxiv. & xxv.* donne une description bien curieuse de tous ces divers peuples Ethyopiens. Il ajoûte, au sujet des *Hylophages*, qu'ils sont exposés à une maladie nommée *glaucoma*; „ c'est, continue-t-il, lorsque par trop de „ sécheresse l'humeur crystalline devient de la couleur „ d'un verd de mer, & cet accident leur ôte l'usage „ de la vûe „. Le plus habile medecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en sçait pas plus que l'historien qui vivoit du tems de César. (*D. J.*)

HYLOZOISME, s. m. (*hist. de la Philos.*) espece d'athéisme philosophique, qui attribue à tous les corps considérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant essentielle, sans en excepter le moindre atome, mais sans aucun sentiment & sans connoissance réfléchie; comme si la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints ensemble, formassent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philosophes attribuoient à la matiere, ils supposoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de se disposer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique sans délibération ni réflexion, & de se pousser à la plus grande perfection dont elles soient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organisation, se perfectionnoient elles-mêmes jusqu'à acquérir du sentiment & de la connoissance directe comme dans les bêtes, & de la raison ou de la connoissance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il est visible que les hommes n'auroient pas besoin d'une ame immatérielle pour être raisonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être aussi régulier qu'il l'est. La principale différence qu'il y a entre cette espece d'athéisme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'est que ces derniers supposent que toute sorte de vie est accidentelle, & sujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hylozoïstes* mettent une vie naturelle, essentielle, & qui ne s'engendre ni ne se détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoissent aucune autre substance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampsaque l'origine de ce sentiment. Il avoit été disciple de Théophraste, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la secte Péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle espece d'athéisme. Velleïus, épicurien & athée, en parle de cette maniere. *Nec audiendus Strato, qui phsicus appellatur, qui omnem vim divinam in naturâ sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi minuendive habeat, sed careat omni sensu. De nat. deorum, lib. I. cap. xiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne sçais quelle vie; ce qui faisoit croire qu'il regardoit la matiere ainsi animée comme une espece de divinité: c'est ce qui a fait dire à Seneque: *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum sine corpore fecit, alter sine animo? Apud Augustinum de civit. Dei, l. VI. c. x.* C'est là la cause pour laquelle Straton est quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en assurer encore par ce passage de Cicéron: *Strato Lampsacenus negat opera deorum se uti ad fabricandum mundum; quæcumque sint docet omnia esse effecta naturæ; nec ut ille qui asperis & lævibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicit interjecto inani; somnia censet hæc esse Democriti, non docentis sed optantis. Acad. quest. l. XI. c. xxxviij.* Il nioit donc aussi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choses; parce que Démocrite n'établissant aucun principe actif, ne rendoit aucune raison du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie inférieure & *plastique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient se donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais sans sentiment de soi même ni connoissance réfléchie. *Quidquid aut sit aut fiat, naturalibus fieri aut factum esse docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établisse la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préside sur toute la matiere pour la former. C'est ce qui est en partie affirmé par Plutarque *adversf. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots: „ Il nie que le monde lui même „ soit un animal, mais il soutient que ce qui est selon „ la nature, suit ce qui est conforme à sa nature; que „ le hasard donne le commencement à tout, & qu'en„ suite chaque effet de sa nature se produit „. Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choses, il falloit qu'il donnât quelque chose au hasard, & qu'il fît dépendre le systême du monde d'un mélange du hasard & d'une nature reglée.

Tout *Hylozoïsme* n'est pas un athéisme. Ceux qui, en soutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même tems qu'il y a une autre sorte de substance qui est immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accusés d'athéisme. On ne sauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raisonnable est immortelle, pourroit être aussi persuadé que l'ame sensitive dans les hommes comme dans les bêtes, est purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plastique*, c'est-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les semences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps sont formés. Il pourroit croire en conséquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne soit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raisonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuser d'athéisme déguisé. Mait au lieu que l'ancien sentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des substances qui ne sont pas corps, quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les séparer, il faut avouer que l'*Hylozoïsme* est naturellement uni avec la pensée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainsi l'*Hylozoïsme* ne sauroit être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. En voici deux raisons; la premiere, c'est qu'alors l'*Hylozoïsme* dérive l'origine de toutes choses d'une matiere qui a une espece de vie, & même une connoissance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & souffrir. Quoique cela semble une espece de divinité, n'y ayant dans la matiere considérée en elle-même aucune connoissance réfléchie, ce n'est autre chose qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïstes* est une mystérieuse absurdité, puisque l'on suppose que c'est une chose parfaitement sage, comme étant la cause de l'admirable disposition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conscience intérieure ni connoissance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à sa véritable notion, est une intelligence parfaite, qui sçait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui est par-là souverainement heureuse. 2°. Les *Hylozoïstes* matérialistes, en établissant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puisque chaque atome a la sienne; vies collatérales, pour ainsi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préside sur tout l'univers; au lieu

(1) Lorsque deux ou trois peres de l'Eglise ont dit quelque chose qui n'a point de rapport à la doctrine de la foi, ni aux mœurs que l'Eglise catholique a toûjours adoptées & conservées; mais qui regarde seulement une opinion de quelques docteurs privés, on ne peut pas dire, à la vérité, que leur opinion soit celle de tout leur siecle ou de toute l'Eglise: mais si dans quelque siecle que ce soit, deux ou trois docteurs seulement avoient écrit sur ce qui concerne le dogme catholique, alors leur sentiment est réputé celui de toute l'Eglise, quoique les autres écrivains du même siecle eussent gardé le silence à cet égard. On ne voit pas, par exemple, que dans le troisieme siecle, il y ait eu des peres & des docteurs qui, excepté Origene & saint Cyprien, ayent écrit sur la nécessité de conferer le baptême aux enfans: leur opinion cependant, n'en étoit pas moins pour cela celle de toute l'Eglise. Il en doit être de même des autres points de doctrine regardant les dogmes, quoique peu de peres de tel ou tel siecle, en ayent faite mention. (*W*)

lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'est supposer un être vivant & intelligent, qui est l'origine & l'architecte de tout. On voit donc que les *Hylozoïstes* matérialistes sont de véritables athées, quoique d'un côté ils semblent approcher de plus près de ceux qui reconnoissent un Dieu. C'est une nécessité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'est point Dieu, & particulierement à la matiere; car il faut indispensablement qu'ils lui attribuent l'existence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle est le premier principe de toutes choses. La divinité à qui les *Hylozoïstes* matérialistes rendent tout le culte dont ils sont capables, est une certaine déesse aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui est je ne sai quoi de parfaitement sage & d'infaillible dans ses lumieres, sans en avoir aucune connoissance. Telles sont les absurdités inévitables en tout genre d'athéisme. Si l'on ne savoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas destitués d'esprit, n'ayent pû digérer l'éternité d'un être sage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils ayent mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME. MATIERE. *Lisez* aussi le premier article du tome II *de la biblioth. choisie* de M. le Clerc.

HYMEN, s. m. (*Anatom.*) C'est sous ce nom que les anciens ont déifié une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle retrécit l'entrée.

Le mot grec ὑμὴν, signifie proprement une *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χίτων & μῆνιξ, desquels mots on fait usage suivant les parties du corps où ces membranes se trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis constamment par la nature au-devant du vagin; il l'appelle *velamen subtile quod in violatis rumpitur, cum effusione sanguinis*, le voile de la pudeur, qui se rompt dans la défloration avec effusion de sang. Picolhomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *claustrum virginitatis*. Les Italiens l'appellent en conséquence dans leur langue, *la telletta valvola, sede della virginità*. Les Latins, *flos virginitatis, zona virginea*; & les matrones françoises, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent assez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en est formée.

Aussi est-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui se trouve ou ne se trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui est visible ou invisible, a causé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jettée par la Discorde sur la table des dieux aux nôces de Thétis & de Pelée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens Anatomistes disputoient pour & contre l'existance de cette membrane, ainsi que sur sa situation & sa figure. Les modernes ont continué la même dispute, sans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédécesseurs.

Falloppe, Vésale, Riolan, Carpi, Platerus, Techmeyer, Morgagni, Diemerbrock, Drake, Heister, Ruysch, Winslow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non-seulement réelle, mais qu'on doit mettre constamment au nombre de celles de la génération des femmes. Ils assurent que cette membrane est charnue; qu'elle est fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaisse dans les filles adultes; qu'elle est située au-dessous de l'orifice de l'uretre; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin; qu'elle est percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, si petite néanmoins, qu'on pourroit à peine y faire passer un pois dans l'enfance, & une grosse feve dans l'âge de puberté.

M. Winslow entre dans les détails les plus propres à nous persuader de l'existance de l'*hymen*, comme d'une chose constante. C'est, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges, sur-tout dans la jeunesse & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois semi-lunaire, laisse une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de sa cavité. Ce repli, continue-t-il, est formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes aîles. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légereté, par tempérament & par d'autres causes. Il se rompt presque toûjours par la consommation du mariage, mais il se détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reste plus rien, ou seulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cause de quelque ressemblance avec des feuilles de myrthe. On ne trouve point, ajoûte-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles sont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garengeot, Santorini, ainsi qu'Heister dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII. & VIII. fig.* 4, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens sujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, aussi fameux qu'accrédités, Ambroise Paré, Nicolas Massa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & plusieurs autres, soutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'est point une chose constante ni naturelle au sexe, & qu'ils se sont assurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de dissections, que cette membrane n'existe jamais ordinairement. Ils avouent seulement qu'ils ont vû quelquefois une membrane qui unissoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils sont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inspection, répand la plus grande incertitude sur l'existance ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au moins de regarder les signes de virginité qu'on tire de cette membrane, non-seulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, si le partage des Anatomistes nous empêche de prononcer en faveur de l'existance constante de la membrane *hymen*, il est toûjours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'est pas extrêmement rare. Aussi Paré, Bartholin, Wierus, Mauriceau, qui n'estimoient l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoissent tous l'avoir vû quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir observé dans trois filles. Kulm, en faisant une dissection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercusio, Spigelius, Plazzonus, Blasius, Rolfincius, attestent même avoir vû plusieurs fois cette membrane au-devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'Anatomistes, qui certifient que l'orifice du vagin est quelquefois si fort retréci par une membrane qui le bouche presque totalement, qu'il n'y reste qu'un petit trou, par lequel les menstrues s'écoulent; & qu'il résulte de ce jeu de la nature un obstacle à la consommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuysen, lib. I. *de clausura uteri*, observ. 1. Benivenius, *de abditis morborum causis*, *cap. xxviij*. Cabrolius *observ. xxiij*. Fabricius ab Aquapendente, *obser. chir. de hymene imperforato*. Hildanus, *Cent. III. observ. lx*. Schenckius, *lib. IV. de partibus genitalibus*. Solingen, *observ. v*. Meeckren, *observ. chirurg. lv*. Mauriceau dans ses observations sur les maladies des femmes grosses. Cowper dans son anatomie. Ruysch, *obser. chirurg. xxxij*; Saviard, *observ. chirurg. iv*. &c.

Dans les cas de l'existance de cette membrane, qui porte obstacle, soit aux devoirs du mariage, soit au cours des regles, il faut nécessairement, avec un bistouri, faire au cercle membraneux quatre petites incisions, en forme de la lettre X, & la guérison est immanquable.

Une chose bien plus étrange, c'est qu'il est arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, sans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour les passer sous silence, & dans deux auteurs trop celebres pour que leur témoignage ne soit de grand poids.

Ambroise Paré sera mon premier garant. Un orfévre, dit-il, qui demeuroit à Paris sur le Pont-au-Change, épousa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour est d'ordinaire violent dans les premieres approches, ils s'y livrerent si fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à se plaindre, l'un de ce que sa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les caresses de son mari, elle souffroit une douleur incroyable. Ils communiquerent leurs plaintes à leurs parens, qui se conduisant avec prudence, firent appeller dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le savant

ſavant Simon Pietre, docteurs en Medecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleuſe, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel auſſi la femme étoit devenue groſſe; car ſix mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à ſon mari, qui ne manqua pas de ſe réconcilier avec elle.

Ruyſch me fournira le ſecond exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour ſecourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-tems ſouffroit beaucoup, & jettoit de grands cris ſans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'oppoſoit à la ſortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans ſon entier, fort épaiſſe, & pouſſée par la tête de l'enfant. Ruyſch y fit faire promptement une inciſion par un chirurgien. Cependant cette inciſion ne put ſuffire, parce qu'il ſe trouva derriere une ſeconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere fermoit le paſſage à l'enfant: il fallut donc l'inciſer de la même façon. L'opération, faite, l'enfant vint au monde fort heureuſement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous ſes maux; ſeulement à cauſe de la grande & longue tenſion que ſa vulve & le ſphincter de la veſſie avoient ſoufferts, il lui ſurvint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques ſemaines.

L'on trouve dans cette derniere obſervation quatre choſes ſingulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit une *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cette *hymen* ne l'avoit point empêché de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans ſon vagin, depuis la conception, une ſeconde membrane, qui fermoit le paſſage à la ſortie de ſon enfant. 4°. Que cette ſeconde membrane, contre nature, provenoit vraiſemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occaſionnée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cauſe ſemblable.

Je pourrois ajoûter quelques autres remarques de Morgagny ſur l'*hymen*, mais cet excellent auteur eſt entre les mains de tous les Anatomiſtes. Quant au gros ouvrage de Schurigius ſur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'eſt une compilation ſans choix & ſans goût. (*D. J.*)

HYMEN, ſ. m. (*Mythol.*) *ou* HYMENÉE, dieu qui préſide aux mariages: Horace le nomme ingénieuſement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen*, ô *hymenée*, qui lui étoit conſacrée. *Voyez* EPITHALAME & HYMENÉE. (*D. J.*)

HYMEN *ou* HYMENÉE, (*Iconograph.*) On repréſente ce dieu ſous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roſes, & tantôt de marjolaine: c'eſt pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus ſuave olentis amaraci*. Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit particulierement affecté aux noces; car on lit dans Pline que le voile de l'épouſée étoit jaune: les Poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des ſouliers jaunes. (*D. J.*)

HYMÉNÉE, ſ. f. (*Poéſie.*) chanſon nuptiale, ou du-moins eſpece d'acclamation conſacrée à la ſolemnité des noces, ἐν δὲ γάμοις ὑμέναιος, dit Athénée d'après Ariſtophane.

Entre les différens ſujets qu'Homere a repréſentés ſur le bouclier d'Achille, toute la ville où eſt placée la ſcene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héſiode décrivant auſſi ſur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans ſa naiſſance n'étoit autre choſe que cette chanſon, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, ô *hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'hiſtoire intéreſſante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athènes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui préſidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie; né pauvre & d'une famille obſcure, il ſe laiſſa ſurprendre aux charmes d'une athénienne de ſon âge, dont la naiſſance égaloit la fortune. La diſproportion étoit trop marquée pour lui laiſſer la moindre eſpérance; cependant à la faveur d'un déguiſement dont ſa jeuneſſe & ſa beauté écartoient le ſoupçon, il ſuivoit par-tout ſon amante. Un jour il l'accompagna juſqu'à Eleuſis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées qui alloient offrir des ſacrifices à Cérès; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les raviſſeurs après avoir pris terre dans une île deſerte, s'y endormirent. *Hyménée* ſaiſit l'occaſion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'aſſemblée du peuple ce qu'il eſt, ce qui lui eſt arrivé, & promet ſi on lui permet d'épouſer celle dont il eſt épris, qu'il la ramenera ſans peine avec toutes ſes compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux; c'eſt pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il ſeroit toûjours invoqué dans la ſolemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les Poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illuſtre généalogie; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus; mais il nous ſuffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*Hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntons les recherches, paſſa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure; témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete ſi ſouvent ce vers,

> *Hymen, ô hymenæe, hymen ades, ô hymenæe.*

& ces autres,

> *Io hymen, hymenæe io,*
> *Io hymen, ô hymenæe;*

témoin encore Ariſtophane qui, dans ſa comédie des oiſeaux, *acte v. ſcene* 4, parlant du mariage de Piſthétérus avec la déeſſe Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, Ὑμὴν, ὦ ὑμέναι, ὦ ὑμήν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, ſuivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

> *Depuis le jour célebre où la reine des dieux*
> *Superbement ornée,*
> *Par les ſœurs du deſtin fut au maître des cieux*
> *Avec pompe amenée,*
> *On n'a point encore vû d'hymen ſi glorieux*
> *Hymen, ô hyménée!*

C'eſt ainſi que l'acclamation d'*Hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & ſervit ſeulement à marquer les vœux & les applaudiſſemens des chœurs, lorſque l'épithalame eut pris une forme réguliere: enfin, cette acclamation a paſſé juſqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. (*D. J.*)

HYMETTE (LE MONT,) *Géog. anc.* en latin *Hymettus*; Hérodote dit *Hymeſſus*: montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athènes, au midi oriental, ſur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne eſt fort célebre dans les écrits des Poëtes, à cauſe de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII. epig.* 87. nous dit,

> *Paſcat & Hybla mas, paſcat* Hymettos *apes.*

Silius Italicus, *liv. XIV. v.* 200. s'exprime en ces mots,

> *Tumque nectareis vocat* AD CERTAMEN Hymettum.
> *Audax Hybla favis.*

Horace, *liv. II. ſatyr. v.* 15. ſe moque d'un homme délicat qui refuſeroit de boire du vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

> *Niſi* Hymettia *mella Falerno*
> *Ne biberis diluta.*

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto*; mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il eſt dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia juſqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curioſité de le viſiter, en parle ainſi dans *ſon voyage*, *tome II. p.* 129. Le mont *Hymette* eſt à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de ſept à huit lieues de tour. Le deſſus n'eſt ni habité ni cultivé; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui eſt fort eſtimé, parce qu'il eſt moins âcre que les autres ſortes de miel de la montagne, qu'il eſt d'une bonne conſiſtance, d'une belle couleur

leur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du ſorbet ou de l'hydromel.

Strabon aſſure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui ſe recueilloit proche des mines d'argent, qui ſont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiſton*, parce qu'il étoit fait ſans fumée; auſſi le fait-on de même à préſent ſur le mont *Hymette*, ſans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de ſoufre, comme on le pratique en quelques pays. C'eſt pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non-ſeulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli*; leurs ruches ſont couvertes de cinq ou ſix petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons; on y met un petit toît de paille par-deſſus; lorſqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles ſont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche; ils poſent en même tems une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui eſt bâtie de la même façon; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croiſſent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres induſtrieuſes. Enfin, le monaſtere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paye pour tous droits, qu'un ſequin au vayvode; le miel des autres monaſteres qui ſont ſur la même montagne, n'a pas une ſi grande réputation à Conſtantinople. (*D. J.*)

HYMETTE (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *Hiſt. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit ſur-tout remarquable par ſa fineſſe & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en ſervoient dans les édifices publiques.

HYMNE, ſub. m. (*Littérature.*) *Hymne* vient de ὑδεῖν, *louer*, *célébrer*; l'*hymne* eſt donc, ſuivant la force du mot, une louange, ſoit qu'il emploie le langage de la Poéſie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, ſoit qu'il ſe borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon, & d'Ariſtide; mais ſi l'on fait attention à ſon principal & plus noble emploi, c'eſt une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les tems une partie eſſentielle du culte religieux; ſans parler encore des Grecs ni des Romains; en orient les Chaldéens & les Perſes; les Gaulois, les Luſitaniens en occident; toutes les nations enfin, ſoit barbares, ſoit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, ſuivant l'expreſſion de Sophocle, ſe fit des dieux autant qu'il reſſentit de beſoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il deſiroit. Il les remercia lorſqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiſer, lorſqu'il ſe perſuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle eſt l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à meſure que les ſiecles qui les produiſirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverſes claſſes, qu'ils fondent ſur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pæan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectés à leurs différens *hymnes*, ſelon les divinités qui en faiſoient l'objet. C'étoit des lithierſes pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle diviſion, & autres ſemblables, ſaute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philoſophiques ou propres aux ſeuls Philoſophes; trois eſpeces d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle eſt auſſi la diviſion que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux ſur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de Littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, ſont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes; les *hymnes* d'Orphée ſont les ſeuls de ce caractere, qui ſoient venus juſqu'à notre tems, & ce ſont les plus anciens de tous. Pauſanias nous apprend que les initiés aux myſteres orphiques, avoient leurs *hymnes* compoſés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus ſaints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'eſt pour eux ſeuls qu'ils ſemblent compoſés; les initiés n'y ſont occupés que de leurs propres intérêts; ſoit qu'ils veuillent appaiſer les mauvais génies, ou ſe les rendre favorables; ſoit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'eſprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la ſalubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des ſaiſons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les prophanes. „ Accordez à vos initiés une ſanté durable, une vie heureuſe, une longue & lente vieilleſſe; détournez de vos „ initiés, les vains phantomes, les terreurs paniques, les „ maladies contagieuſes „. Μυδαις, πεμπε, ils ne connoiſſent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, ſont auſſi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les ſeuls qui nous reſtent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique*, ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des ſurnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le ſoleil y eſt nommé *reſplendiſſant*, agile dans ſa courſe, pere & modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguſte épouſe de Saturne, de principe des élemens. Voilà ce qui fait la ſainteté de ces *hymnes*, & par où ils rempliſſent l'idée que Pauſanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus preſſant, que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, κλῦτι, *je vous invoque*, *je vous appelle*, καλέω, κικλήσκω.

Je paſſe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainſi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils ſont l'ouvrage des poëtes ſes théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçû tous les dieux que les Poëtes avoient préſentés, comme il avoit adopté toutes les avantures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit conſidéré que comme un roi puiſſant, qui gouverne un peuple céleſte; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient auſſi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les *hymnes* ſont la récompenſe, le ſalaire des immortels.

Les héros participerent enſuite au même tribut de louanges que les dieux; le tems nous a conſervé beaucoup d'*hymnes*, ſoit grecs, ſoit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Heſiode appelle *race humaine* & *divine*, parce qu'on les ſuppoſoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déeſſe.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*; la politique & la flaterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produiſit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la ſociété, & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Céſars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Miléſiens, les porta à faire compoſer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'aſſure d'Auguſte, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, à ſouffrir du-moins qu'on leur en adreſsât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'hiſtoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naiſſance, leurs intrigues amoureuſes, leurs avantures, leurs amuſemens, tout juſqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des Poëtes, comme un fonds inépuiſable de louanges pour les dieux. Ainſi la naiſſance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent ſon nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux ſans doute, mais plein d'images agréables. „ La déeſſe à peine ſortie de la mer, eſt portée ſur les eaux par un zéphir; „ elle arrive en Cypre: les heures filles de Thémis & „ de Jupiter, accourent ſur le rivage pour la recevoir; „ & après l'avoir parée comme une immortelle, elles „ la conduiſent au palais des dieux, qui, frappés de ſa „ beauté, recherchent à l'envi ſon alliance „. Une autre *hymne* à la même déeſſe eſt employé tout en entier à peindre ſes amours avec Anchiſe, & les couleurs n'y ſont que trop aſſorties au ſujet.

Les *hymnes* qui s'adreſſent à Mercure, roulent communément ſur ſon adreſſe inimitable à dérober. „ Vous „ n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans l'*hymne* „ qu'il lui adreſſe, lorſque vous dérobâtes ſi finement „ les bœufs d'Apollon; il eut beau prendre un ton me-

„ naçant pour vous forcer à les rendre, il ne put s'em-
„ pêcher de rire, en se voyant sans carquois „.

Il est pourtant vrai, que les *hymnes poëtiques* ne sont pas toûjours de ce caractere. On trouve quelquefois, & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inspirer la vertu, ou le respect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaisirs & les amusemens de la déesse, il peint aussi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du juste, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naissance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui seul toute sa puissance, qu'il est le maître & le juge des rois, & qu'il distribue à son gré les couronnes & les empires.

Il est même arrivé que la plûpart des *hymnes poëtiques*, ceux de Callimaque sur-tout, passerent dans le culte public. On les chantoit dans les solemnités durant la cérémonie du sacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces solemnités, pendant que le peuple s'assembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le sacrifice, ou les libations ordinaires, &c. L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magistrat illustre dans les Lettres, M. Bouhier, rapporte au siecle des premiers Césars, semble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On sait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes*; & que ceux qui les composoient, se nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES, & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philosophiques*, ceux que les Philosophes ont composés suivant leur systême religieux; non que les Philosophes eussent un culte particulier, différent du culte populaire; ils se conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienséance, ramper avec lui aux piés des idoles; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoissoient un Dieu suprème, source & principe de tous les êtres. Plusieurs admettoient avec ce Dieu suprème, des êtres subalternes, qui faisoient mouvoir les ressorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les avantures des dieux poëtiques, les idoles, & les apothéoses, ils les mettoient au rang des fictions insoutenables.

Le Dieu suprème est donc en général l'objet des *hymnes philosophiques*; il est seulement quelquefois déguisé sous le nom de Jupiter, ou du soleil; & quelquefois caché sous le voile de l'allégorie. Sa toute-puissance, son immensité, sa providence, & ses autres attributs, en sont la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philosophique* simple, si l'*hymne* que les peres de l'Eglise défenseurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Eusebe, & autres, ont cité sous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple seroit précieux, car il surprend pour le fond des choses, & la grandeur des images. „ Tel est (dit cet *hymne*)
„ l'Etre suprême, que le ciel tout entier ne fait que sa
„ couronne; il est assis sur son trone entouré d'anges
„ infatigables; ses piés touchent la terre; de sa droite,
„ il atteint jusqu'à l'extrémité de l'Océan; à son aspect,
„ les plus hautes montagnes tremblent, & les mers fris-
„ sonnent dans leurs profonds abîmes „. Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siecles du Christianisme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Aristobule, comme on le croit, il est encore moins ancien qu'un autre *hymne* semblable que Stobée nous a conservé, & que l'on attribue à Cléanthe, second fondateur du Portique; c'est d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous soit resté en ce genre, le lecteur en va juger.

„ O pere des dieux (dit Cléanthe) vous qui réunis-
„ sez plusieurs noms, & dont la vertu est une & infi-
„ nie; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le
„ gouvernez suivant les conseils de votre sagesse; je
„ vous salue, ô roi tout-puissant; car vous daignez nous
„ permettre de vous invoquer. Vous serez, ô Jupiter,
„ la matiere de mes louanges, & votre souveraine puis-
„ sance sera le sujet ordinaire de mes cantiques. Tout
„ plie sous votre empire; tout redoute les traits dont
„ vos mains invincibles sont armées; sans vous rien
„ n'a été fait, rien ne se fait dans la nature: vous vou-
„ lez les biens & les maux selon les conseils de votre
„ loi éternelle. Grand Jupiter, qui faites entendre vo-
„ tre tonnerre dans les nues, daignez éclairer les foi-
„ bles humains, ôtez-leur cet esprit de vertige qui les
„ égare; donnez-leur une portion de cette sagesse avec
„ laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne ché-
„ riront d'autre occupation, que celle de chanter éter-
„ nellement cette loi universelle qu'ils méconnoissent „.

Tel est le caractere des *hymnes philosophiques*; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations singulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms mystiques. Les *hymnes poëtiques* ou populaires, en général, faisoient partie du culte public, & ils roulent sur les avantures fabuleuses des dieux. Enfin, les *hymnes philosophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient seulement dans les festins décrits par Athénée; & ils sont, à proprement parler, un hommage secret que les Philosophes ont rendu à la divinité.

Je laisse à des mains savantes le soin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes especes d'*hymnes* qui ont passé jusqu'à nous. Il me suffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere sur les initiations; que les *hymnes poëtiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les tems où ils furent composés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique; enfin, que les *hymnes philosophiques* sont de quelque secours pour nous instruire de la croyance religieuse des Philosophes. J'ajoûte que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des usages religieux, renferment encore des traits pour l'Histoire prophane, dont les Littérateurs, vraiment éclairés, sauront toûjours habilement profiter.

Dans notre usage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme consacré à la louange de Dieu, ou des mystères. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'est quelquefois distingué dans cette carriere, car tous ses *hymnes* ne sont pas également bons; une vûe d'intérêt en a gâté la plus grande partie, & les connoisseurs sentent bien que les inspirations de sa muse étoient souvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes sacrées de Rousseau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* du douze & treizieme siécle, ils sont le sceau de la barbarie; ce n'étoit pas sur ce ton qu'Horace chantoit les jeux séculaires. (*D. J.*)

HYMNIA, (*Mythologie.*) surnom donné à Diane, sous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit sa prêtresse, mais Aristocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à sa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit desservi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reste des humains.

HYMNODE, s. m. (*Hist. anc.*) chanteur d'hymne. C'est ainsi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les composoient. *Voyez* HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toûjours, & dans toutes les occasions, de même sexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs composés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere; dans les veillées, c'étoient les prêtres seuls; mais au lieu que dans les solemnités, on se servoit communément de la cythare, ici les prêtres unissoient leurs voix au son des flûtes. De-là vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'expliquer de la sorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam*. (*D. J.*)

HYMNOGRAPHE, s. m. (*Antiq.*) compositeur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plûpart *hymnographes*, & les plus grands poëtes composerent tous des hymnes: sans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe mysien, Stésichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choisi, comme on sait, Apollon delphien pour le sujet ordinaire de ses hymnes; qui chantoit dans le temple ceux qu'il avoit composés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faisant valoir le dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenses de toute espece aux excellens *hymnographes*; disons plus, à peine commençoit-elle à se policer, qu'elle avoit établi des prix en

en leur faveur. Pausanias, parlant de plusieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoûte qu'Orphée & son disciple Musée ne voulurent jamais consentir à paroître dans la lyce, soit qu'ils se défiassent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix & des récompenses pour les *hymnographes*; mais ils n'y songerent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des hymnes qui font encore notre admiration. La Poësie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécene; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il proposa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient passés, & ne devoient pas renaître sous un tyran, qui croyoit couvrir ses vices par un amour apparent pour les beaux Arts. (*D. J.*)

HYMNOLOGIE, s. f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

HYO-CERATO-PHARINGIEN, (*Anatomie.*) *Voyez* HYO-PHARINGIEN.

HYO-EPIGLOTIQUE, adj. pris subst. *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de l'épiglote, qui viennent de la base de l'os hyoïde, & s'inserent à la partie postérieure de la racine de l'épiglote.

HYO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muscles qui s'attachent à l'os hyoïde, & se terminent dans la langue.

HYOIDE, *en Anatomie*; c'est un os situé à la racine de la langue, dont il est comme la base ou le soutien, *voyez* LANGUE. Il est ainsi appellé, parce qu'il ressemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme*; ce qui l'a fait aussi appeller *ypsiloïde*.

Il est pour l'ordinaire composé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui est le plus court & le plus gros, est appellé la *base*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La base de l'os *hyoïde* est de la longueur environ d'un pouce par-dehors où il est convexe, sa face postérieure étant inégalement concave. Il est large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & sont plus larges à leurs bases qu'aux extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il a deux petites têtes cartilagineuses appellées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ses cornes avec la base, & au bord supérieur elles sont attachées aux apophyses styloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyses un petit muscle, outre le stylo-cerato-hyoïdien; la petite corne & l'apophyse styloïde ne forment quelquefois qu'un seul os, quand le ligament qui les unit s'ossifie. *Voyez* OSSIFICATION.

La base de ces os est comme posée sur la tête du larynx, & ses grandes cornes sont attachées par des ligamens aux apophyses supérieures du cartilage scutiforme & par ses petites cornes aux apophyses styloïdes. *Voyez* LARYNX & SCUTIFORME.

Il est mû par cinq paires de muscles; savoir, par les sterno-hyoïdiens les coraco-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les genio-hyoïdiens & les stylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muscles en leurs places.

HYO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la base de l'os hyoïde, & se portent aux parties inférieures moyennes & supérieures du pharynx, en formant une espece de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winslow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngiens*, de *petit kerato-pharyngien*, & de *basio-pharyngiens*.

HYOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROÏDIEN, *en Anatomie*, c'est ainsi qu'on appelle deux muscles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la base de l'os hyoïde, & vont s'insérer à la tubérosité oblique du cartilage tyroïde.

HYPPALAGE, s. f. ὑπαλλαγὴ, *changement*, *subversion*, RR. ὑπὸ, *sub*, & ἤλλαγην, aor. 2. pass. d'ἀλλάττω, *muto*, lequel est dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les Grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également sur l'idée générale de changement, savoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*: mais il semble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere assez précise les caracteres distinctifs, puisque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneid. III. 61.*) *dare classibus austros*, au lieu de dire *dare classes austris*: M. du Marsais (*des tropes*, *part. II. art. xviij.*) rapporte cette expression à l'*hyppallage*; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy (*Rhét. liv. I. chap. xij.*) cite la même phrase comme un exemple de l'énallage; & d'autres l'ont rapporté à l'hyperbate, *Méth. lat. de P. R.* traité *des figures de constr. ch. vj.* de l'hyperbate.

La signification des mots est incontestablement arbitraire dans son origine; & cela est vrai, sur-tout des mots techniques, tels que ceux dont il est ici question. Mais rien n'est plus contraire aux progrès des Sciences & des Arts, que l'équivoque & la confusion dans les termes destinés à en perpétuer la tradition, par conséquent rien de plus essentiel que d'en fixer le sens d'une maniere précise & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois especes générales de changemens, que les Grammairiens paroissent avoir envisagés, quand ils ont introduit les trois dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont ensuite confondues.

Le premier changement consiste à prendre un mot sous une forme, au lieu de le prendre sous une autre, ce qui est proprement un échange dans les accidens, comme sont les cas, les genres, les tems, les modes, &c. C'est à cette premiere espece de changement que M. du Marsais a donné spécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des Grammairiens. *Voyez* ENALLAGE. Mais ce terme n'est, selon lui, qu'un nom mystérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour sur les procédés d'aucune langue. J'aurai occasion, dans plusieurs articles de cet Ouvrage, de confirmer cette pensée par de nouvelles observations, & principalement *à l'article* TEMS.

La seconde espece de changement qui tombe directement sur les mots, est uniquement relative à l'ordre successif selon lequel ils sont disposés dans l'expression totale d'une pensée. C'est la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. *Voyez* HYPERBATE.

La troisieme sorte de changement, qui doit caractériser l'*hypallage*, tombe moins sur les mots que sur les idées mêmes qu'ils expriment; & il consiste à présenter sous un aspect renversé la corrélation des idées partielles qui constituent une même pensée. C'est pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *subversion*; outre que la préposition élémentaire ὑπὸ se trouve rendue ainsi avec fidélité, il me semble que le mot en est plus propre à désigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas sur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre jusques sous l'écorce des mots, & jusques aux idées dont ils sont les signes. Je vais justifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marsais, & je me servirai de ses propres termes: ce que je ferai sans scrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai simplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y insérer entre deux crochets mes propres réflexions.

„ Cicéron, dans l'oraison pour Marcellus, dit à César qu'on n'a jamais vû dans la ville son épée vuide du fourreau, *gladium vagina vacuum in urbe non vidimus*. Il ne s'agit pas du fond de la pensée, qui est de faire entendre que César n'avoit exercé aucune cruauté dans la ville de Rome„. [Sous cet aspect, elle est rendue ici par une métonymie de la cause instrumentale pour l'effet, puisque l'épée nue est mise à la place des cruautés dont elle est l'instrument]. „ Il s'agit de la combinaison des paroles qui ne paroissent pas liées entre elles comme elles le sont dans le langage ordinaire; car *vacuus* se dit plûtôt du fourreau que de l'épée.

„ Ovide commence ses métamorphoses par ces paroles:

„ *In nova fert animus mutatas dicere formas*
„ *Corpora*.

„ La construction est, *animus fert me dicere formas mutatas in nova corpora*; mon genie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps: il étoit plus naturel de dire, *à raconter les corps*, c'est-à-dire, *à parler des corps changés en de nouvelles formes*.....

„ Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV.* 385.

„ *Et cum frigida mors anima seduxerit artus*;

„ après

„ après que la froide mort aura séparé de mon ame „ les membres de mon corps; il est plus ordinaire de „ dire, *aura séparé mon ame de mon corps*; le corps „ demeure, & l'ame le quitte: ainsi Servius & les au- „ tres commentateurs trouvent une *hypallage* dans ces „ paroles de Virgile.

„ Le même poëte, parlant d'Enée & de la sibylle „ qui conduisit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid. VI.* 268.

„ *Ibant obscuri sola sub nocte per umbram*,

„ pour dire qu'ils marchoient tout seuls dans les téne- „ bres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la Rue „ disent que c'est ici une *hypallage*, pour *ibant soli sub* „ *obscura nocte*.

„ Horace a dit, *V. od. xiv.* 3.

„ *Pocula Lethæos ut si ducentia somnos*
„ *Traxerim*,

„ comme si j'avois bû les eaux qui amenent le sommeil „ du fleuve Léthé. Il étoit plus naturel de dire, *po-* „ *cula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

„ Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux presque „ éteints, *sopitos suscitat ignes* (*Æn. V.* 745.) Il n'y „ a point là d'*hypallage*; car *sopitos*, selon la constru- „ ction ordinaire, se rapporte à *ignes*. Mais quand, „ pour dire qu'Enée ralluma sur l'autel d'Hercule le „ feu presque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, „ *Æn. VII.* 542.

„ . . . . *Herculeis sopitas ignibus aras*
„ *Excitat*;

„ alors il y a une *hypallage*; car, selon la combinaison „ ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes sopitos in aris* „ *Herculeis*, id est, *Herculi sacris*.

„ Au livre XII. vers 187, pour dire, *si au contrai-* „ *re Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il s'ex- „ prime en ces termes:

„ *Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem*;

„ ce qui est une *hypallage*, selon Servius: *hypallage*, „ *pro*, *sin noster Mars annuerit nobis victoriam*, *nam* „ *Martem victoria comitatur* „.

[Cette suite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit suffisamment établir en quoi consiste l'essence de cette prétendue figure que les Rhéteurs renvoient aux Grammairiens, & que les Grammairiens renvoient aux Rhéteurs. C'est un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh, qui ne voit que l'*hypallage* si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plûtôt qu'une figure? Il est assez surprenant que M. du Marsais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé des principes dont il est la conclusion nécessaire. Ecoutons encore ce grammairien philosophe.]

„ Je ne crois pas, . . . quoi qu'en disent les commen- „ tateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* dans ces „ vers de l'ode XVII. du livre I.

„ *Velox amœnum sæpè Lucretilem*
„ *Mutat Lycæo Faunus*;

„ c'est-à-dire que Faune prend souvent en échange le „ Lucrétile pour le Lycée; il vient souvent habiter le „ Lucrétile auprès de la maison de campagne d'Hora- „ ce, & quitte pour cela le Lycée sa demeure ordi- „ naire. Tel est le sens d'Horace, *comme la suite de* „ *l'ode le donne nécessairement à entendre*. Ce sont les „ paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette façon „ de parler (*Tom. I. pag.* 579.) *une vraie* hypallage, „ *ou un renversement de construction*.

„ Mais il me paroît que c'est juger du latin par le fran- „ çois, que de trouver une *hypallage* dans ces paroles „ d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus*. On com- „ mence par attacher à *mutare* la même idée que nous „ attachons à notre verbe, *changer*, *donner ce qu'on a* „ *pour ce qu'on n'a pas*; ensuite, sans avoir égard à la „ phrase latine, on traduit, *Faune change le Lucrétile* „ *pour le Lycée*; & comme cette expression signifie en „ françois, que Faune passe du Lucrétile au Lycée, & „ non du Lycée au Lucrétile, ce qui est pourtant ce „ qu'on sait bien qu'Horace a voulu dire; on est obligé „ de recourir à l'*hypallage* pour sauver le contre-sens „ que le françois seul présente. Mais le renversement „ de construction ne doit jamais renverser le sens, com- „ me je viens de le remarquer; c'est la phrase même, „ & non la suite du discours, qui doit faire entendre „ la pensée, si ce n'est dans toute son étendue, c'est „ au moins dans ce qu'elle présente d'abord à l'esprit „ de ceux qui savent la langue.

„ Jugeons donc du latin par le latin même, & nous „ ne trouverons ici ni contre-sens, ni *hypallage*; nous „ ne verrons qu'une phrase latine fort ordinaire en prose „ & en vers.

„ On dit en latin *donare munera alicui*, donner des „ présens à quelqu'un; & l'on dit aussi *donare aliquem* „ *munere*, gratifier quelqu'un d'un présent: on dit éga- „ lement *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare mæ-* „ *nia urbi*. De même on se sert de *mutare*, soit pour „ donner, soit pour prendre une chose au lieu d'une „ autre.

„ *Muto*, disent les Etymologistes, vient de *motu*, *mu-* „ *tare* quasi *motare*. (*Mart. Lexic. verb.* muto.) L'an- „ cienne maniere d'acquérir ce qu'on n'avoit pas, se fai- „ soit par des échanges; delà *muto* signifie également „ *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* quelque chose „ au lieu d'une autre; *emo* ou *vendo*, dit Martinius, & „ il cite Columelle, qui a dit *porcus lacteus ære mu-* „ *tandus est*, il faut acheter un cochon de lait.

„ Ainsi *mutat Lucretilem* signifie *vient prendre*, *vient* „ *posseder*, *vient habiter le Lucretile*; il achete, pour „ ainsi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

„ M. Dacier, sur ce passage d'Horace, remarque „ qu'*Horace parle souvent de même*; *& je sais bien*, „ ajoute-t-il, *que quelques historiens l'ont imité*.

„ Lorsqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit „ avoir acheté Jason pour toutes les richesses de l'uni- „ vers (*Met. l. VII. v.* 39.), il se sert de *mutare*:

„ *Quemque ego cùm rebus quas totus possidet orbis*
„ *Æsonidem mutasse velim*:

„ où vous voyez que, comme Horace, Ovide emploie „ *mutare* dans le sens d'*acquérir ce qu'on n'a pas*, de „ *prendre*, d'*acheter une chose en donnant une autre*.

„ Le pere Sanadon remarque (*Tom. I. pag.* 175.) „ qu'Horace s'est souvent servi de *mutare* en ce sens: „ *mutavit lugubre sagum punico* (V. od. ix.) pour *pu-* „ *nicum sagum lugubri*: *mutet lucana calabris pascuis* „ (V. od. j.) pour *calabra pascua lucanis*: *mutat uvam* „ *strigili* (II. *sat.* vij. 110.) pour *strigilim uvâ*.

„ L'usage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le sens de „ *prendre en échange*, est trop fréquent pour être autre „ chose qu'une phrase latine; comme *donare aliquem* „ *aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque chose, & „ *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles à une „ ville tout au tour, c'est-à-dire, entourer une ville de „ murailles „.

La regle donnée par M. du Marsais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des *hypallages*. Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers,

Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem;

n'est rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage*: c'est tout simplement, *Sin victoria annuerit nobis Martem esse nostrum*, si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous est favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo); & il cite cette phrase de Plaute (Bacchid.), *ego autem venturum annuo*.

On peut aussi aisément rendre raison de la phrase de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'est ainsi qu'il faut traduire quantité de passages: *vacui curis* (Cic.), dégagés de soins; *ab isto periculo vacuus* (Id.), dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit ensuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit: notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales; *vacua vagina*, fourreau vuide; *vacuus gladius*, épée nue; *vacuus animus*, esprit libre; &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particuliere qui résulte de l'application: & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce seroit se trom-

per

per que de croire que nous ayons en françois le juste équivalent du *vacuus* latin; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occasion, c'est rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la saine logique. Cet adjectif n'est pas le seul mot qui puisse occasionner cette espece d'erreur: car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, „ il ne faut pas s'imaginer que quand on traduit „ des mots d'une langue dans l'autre, il soit toujours „ possible, quelque versé qu'on soit dans les deux langues, d'employer des équivalens exacts & rigoureux; „ on n'a souvent que des à-peu-près. Plusieurs mots „ d'une langue n'ont point de correspondans dans une „ autre; plusieurs n'en n'ont qu'en apparence, & different par des nuances plus ou moins sensibles des équivalens qu'on croit leur donner „.

Il me semble que c'est encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers: *Et cùm frigida mors animâ seduxerit artus.* C'est la partie la moins considerable qui est séparée de la principale; & Didon envisage ici son ame comme la principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Enée en tous lieux; *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.). Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame*, c'est-à-dire, *lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps*. D'ailleurs la séparation des deux êtres qui étoient unis, est respective; le premier est séparé du second, & le second du premier; & l'on peut, sans aucun renversement extraordinaire, les présenter indifféremment sous l'un ou l'autre de ces deux aspects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raison, ou suggéré par le goût qui n'est qu'une raison plus fine.

C'est se méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit: *Pocula lethæos ut si ducentia somnos arente fauce traxerim*: il est aisé de voir que le poëte compare l'état actuel où il se trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoisonnée, un breuvage qui cause un sommeil éternel & semblable au sommeil de ceux qui passent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce passage plus simplement, en prenant le mot *lethæus*, dans le sens même de son étymologie λήθη, *oblivio*; de-là la désignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faisoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis*; & par extension, *somnus lethæus*, *somnus omnium rerum oblivionem pariens*, un sommeil qui cause un oubli général. Au surplus, c'est le sens qui convient le mieux à la pensée d'Horace, puisqu'il prétend s'excuser de n'avoir pas fini certains vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli universel où le jette son amour pour Phryné.

Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram. Ce vers de Virgile est aussi sans *hypallage*. *Ibant obscuri*, c'est-à-dire, *sans pouvoir être vûs*, *cachés*, *inconnus*: Cicéron a pris dans le même sens à-peu-près le mot *obscurus*, lorsqu'il a dit (*Offic. II.*): *Qui magna sibi proponunt, obscuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus: dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX. 244.), *Vidimus obscuris primam sub vallibus urbem*, le mot *obscuris* est l'équivalent d'*absconditis* ou de *latentibus*, selon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV. *de variâ signif. serm. lit. O*): & nous-mêmes nous disons en françois *une famille obscure* pour *inconnue*. *Sola sub nocte*, pendant la nuit *seule*, c'est-à-dire, qui semble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à se croire seul; c'est une métonymie de l'effet pour la cause, semblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV. 13.) *pallida mors*, à celle de perse (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention sur le vrai sens des mots, sur le véritable tour de la construction analytique, & sur l'usage légitime des figures, l'*hypallage* va donc disparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de passages, où il sera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juste fondement d'y soupçonner quelque faute de copiste, & la corriger hardiment plutôt que de laisser subsister une expression totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais si enfin l'on est forcé de reconnoître dans quelques phrases l'existence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle est, & avouer que l'auteur s'est mal expliqué.

„ Les anciens étoient hommes, & par conséquent sujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petitesse & une sorte de fanatisme à recourir aux figures pour excuser des expressions qu'ils condamneroient „ eux-mêmes, & que leurs contemporains ont souvent „ condamnées. L'*hypallage* ne [doit] pas prêter son „ nom aux contre-sens & aux équivoques; autrement „ tout seroit confondu, & cette [prétendue] figure deviendroit un azile pour l'erreur & pour l'obscurité „. (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troisieme en ordre après le Danube; son nom moderne est *le Boc*. (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, s. f. (*Myth.*) est le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou présentation de l'enfant-Jesus dans le temple. *Voyez* PURIFICATION. Ces deux mots sont grecs, υπαντη & υπαπαντη, & veulent dire *rencontre humble*, étant composés de ὑπὸ, qui signifie *sous*, *dessous*, & αντάω ou απαντάω *je rencontre*, de αντι, *contre*. Ces dénominations sont prises de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophétesse dans le temple, dans le tems qu'on y porta le sauveur. *Dict. de Trév.* (1)

HYPATE, s. f. (*Musiq.*) est le nom qu'on donnoit dans l'ancienne musique au tétracorde le plus bas, & à la plus basse corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde* des *hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετράχορδος ὑπατῶν, celui qui étoit immédiatement au-dessus de la proslambanomene ou de la plus basse corde du mode, & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'est-à-dire, la plus basse du tétracorde des plus basses. Le tétracorde suivant s'appelloit tétracorde *meson* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meson*, c'est-à-dire, la plus basse des moyennes. *Voyez* TÉTRACORDE, SISTÈME, *&c.*

Nicomaque le Gérasenien prétend que ce mot d'*hypate*, qui signifie *suprème*, a été donné à la plus basse des cordes qui forment le diapason, par allusion au mouvement de Saturne qui est de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATOIDES, en *Musique*, sons bas. *Voyez* LEPSIS.

HYPECOON, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix composée de quatre petales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une silique plate & composée de plusieurs nœuds joints les uns avec les autres; elle renferme des semences faites le plus souvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la silique. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (I)

HYPÉE, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, isle de la mer de Marseille; c'est celle des trois Stœchades prétendues, qui est la plus proche de cette ville. Les Stœchades sont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere est l'*Hypæa* des anciens; elle n'a conservé que la premiere syllabe de son nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *colpus*, golfe, *&c. Voyez* IF *l'isle d'*. (*D. J.*)

HYPERBATE, s. m. (*Gramm.*) ce mot est grec; ὑπερβατόν dérivé d'ὑπερβαίνειν, *transgredi*: R. R. ὑπὲρ, *trans*, & βαίνω, *eo*. Quintilien a donc eu raison de traduire ce mot dans sa langue par *verbi transgressio*: & ce que l'on nomme *hyperbate* consiste en effet dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans le transport de ces mots du lieu où ils devroient être en un autre lieu.

„ La quatrieme sorte de figure [de construction], c'est „ l'*hyperbate*, dit M. du Marsais, c'est-à-dire, confusion, mélange de mots: c'est lorsque l'on s'écarte „ de l'ordre successif de la construction simple [ou analytique]: *Saxa vocant Itali, mediis, quæ in fluctibus, aras* (*Æn.* I. 113.): la construction est *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (sunt) *in fluctibus mediis*. Cette figure étoit, pour ainsi dire, naturelle au „ latin; comme il n'y avoit que les terminaisons des mots

(1) Il est très-vraisemblable que ce mot hypapant ou hypant, vû qu'il ne signifie autre chose que la fête de la Purification de la sainte Vierge ou Présentation de l'Enfant Jesus, quoique, à la vérité, les grecs ayent pû dériver cette dénomination du rencontre du vieillard Siméon & de la prophétesse Anne dans le temple, il est très-vraissemblable, dis-je, qu'on ne l'ait attribué à la mythologie que par méprise du copiste ou de l'imprimeur, au lieu de l'assigner à la Liturgie, à laquelle ce mot appartient. (*W*)

„ mots, qui, dans l'uſage ordinaire, fuſſent les ſignes „ des relations qui les mots avoient entre eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaiſons, & ils plaçoient les mots ſelon qu'ils étoient préſentés à l'imagination, ou ſelon que cet arangement leur paroiſſoit produire une cadence & une harmonie plus agréable „. *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même ſens. „ C'eſt, dit-elle, *des figures de conſtruction, ch.* vj) le mélange & la confuſion qui ſe trouve dans l'orde des mots qui devroit être commun à toutes les langues, ſelon l'idée naturelle que nous avons de la conſtruction. Mais les Romains ont tellement affecté le diſcours figuré, qu'ils ne parlent preſque jamais autrement „.

C'eſt encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des Grammairiens*. „ L'*hyperbate* ſe fait, dit-il, „ lorſque l'ordre naturel n'eſt pas gardé dans l'arrangement des mots: ce qui eſt ſi ordinaire aux Latins, qu'ils ne parlent preſque jamais autrement; comme *Catonis conſtantiam admirati ſunt omnes* Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel demanderoit qu'on dît, *omnes ſunt admirati conſtantiam Catonis*. Cela eſt ſi ordinaire, qu'il ne paſſe pas pour figure, mais pour une propriété de la langue latine. Mais il y a pluſieurs eſpeces d'*hyperbate* qui ſont de véritables figures de Grammaire „ *Part. I. chap. xiv. n.* 8.

Tous ces auteurs confondent deux choſes que j'ai lieu de croire très-différentes & très-diſtinctes l'une de l'autre, l'*inverſion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renverſement d'ordre; & à partir de ce point de vûe général, on a pu aiſément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde ſi les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils préſentoient la même eſpece de renverſement. Quintilien (*Inſt. Lib. VIII. Cap. vj. de tropis*,) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phraſe de Cicéron (*pro Cluent. n.* 1.) *Animadverti, judices, omnem accuſatoris orationem in duas diviſam eſſe partes*; & il indique auſſi-tôt le tour qui auroit été ſans figure & conforme à l'ordre requis; *nam* in duas partes diviſam eſſe *rectum erat, ſed durum & incomptum*.

Perſonne apparemment ne diſputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de diſtinguer les locutions figurées d'avec les ſimples dans ſa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le ſentiment exquis que donne l'habitude à un eſprit éclairé & juſte, ſans aucune réflexion immédiate ſur la nature même de la figure, ſon autorité ſeroit ici une raiſon, & peut-être la meilleure eſpece de raiſon ſur l'uſage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par oppoſition à celui qu'il avoit nommé auparavant ὑπέρβατον, eſt encore un renverſement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inverſion dans *in duas partes diviſam eſſe*, & le rhéteur romain nous aſſure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'eſt donc une néceſſité de conclure, que l'inverſion eſt le renverſement d'un autre ordre, ou un autre renverſement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renverſement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette concluſion, puiſqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne paſſent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui ſont de véritables figures de Grammaire*.

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'aſſigner les caracteres qui le différencient de l'inverſion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus aſſuré que de parcourir les différentes eſpeces d'*hyperbates*, qui ſont reconnues pour de véritables figures de Grammaire.

1°. La premiere eſpece eſt appellée *anaſtrophe*, c'eſt-à-dire proprement *inverſion*, du grec ἀναστροφή: racine ἀνὰ, *in* & στροφὴ, *verſio*. Mais l'inverſion dont il s'agit ici n'eſt point celle de toute la phraſe, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots corrélatifs, comme entre une prépoſition & ſon complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction ſubſéquente: ce ſont les ſeuls cas indiqués par les exemples que les Grammairiens ont coûtume de donner de l'anaſtrophe. Cette figure a donc lieu, lorſque le complément précede la prépoſition, *mecum*, *tecum*, *vobiſcum*, *quocum*, au lieu de *cum te*, *cum me*, *cum vobis*, *cum quo*; *maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria*, *Italiam contrà*, pour *contrà Italiam*; *quâ de re*, pour *de quâ re*: c'eſt la même choſe lorſque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm priùs abjunctos ſedula lavit equos*.

L'anaſtrophe eſt donc une véritable inverſion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'uſage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la prépoſition avant ſont complément, conformément à ce qui eſt indiqué par le nom même de cette partie d'oraiſon.

Ainſi la différence de l'inverſion & de l'anaſtrophe eſt, en ce que l'inverſion eſt un renverſement de l'ordre naturel ou analytique, autoriſé par l'uſage commun de la langue latine, & que l'anaſtrophe eſt un renverſement du même ordre, contraire à l'uſage commun & autoriſé ſeulement dans certains cas particuliers.

2° La ſeconde eſpece d'*hyperbate* eſt nommée *tmeſis* ou tmèſe, du grec τμῆσις, *ſectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorſque par une licence que l'uſage approuve dans quelques occaſions, l'on coupe en deux parties un mot compoſé de deux racines élémentaires, réunies par l'uſage commun, comme *ſatis mihi fecit*, pour *mihi ſatisfecit*; *reique publicæ curam depoſuit*, pour *& reipublicæ curam depoſuit*; *ſeptem ſubjecta trioni* (*Géorg. iii.* 381) au lieu de *ſubjecta ſeptemtrioni*. On trouve aſſez d'exemples de la tmèſe dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon ſiecle.

Les droits de l'inverſion n'alloient pas juſqu'à autoriſer cette inſertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot compoſé. Ce n'eſt pas même ici proprement un renverſement d'ordre; & ſi c'eſt en cela que doit conſiſter la nature générale de l'*hyperbate*, les Grammairiens n'ont pas dû regarder la tmèſe comme en étant une eſpece. La tmèſe n'eſt qu'une figure de diction, puiſqu'elle ne tombe que ſur le matériel d'un mot qui eſt coupé en deux; & le nom même de tmèſe ou coupure, avertiſſoit aſſez qu'il étoit queſtion du matériel d'un ſeul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la conſtruction de la phraſe.

3°. La troiſieme eſpece d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèſe*, du mot grec παρένθεσις, *interpoſitio*, racines παρὰ, *inter*, ἐν, *in*, & θέσις, *poſitio*, dérivé de τίθημι, *pono*. Les deux prépoſitions élémentaires ſervent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la choſe nommée. Il y a en effet parenthèſe, lorſqu'un ſens complet eſt iſolé & inſéré dans un autre dont il interrompt la ſuite; ainſi il y a parenthèſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. iv.* 23.

Titire, dum redeo (*brevis eſt via*), *paſce capellas*.

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'uſage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obſcurité ſur le ſens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'uſage fréquent que les Orateurs & les Hiſtoriens en faiſoient de ſon tems avant lui, à moins que le ſens détaché mis en parenthèſe ne fut très-court. *Etiam interjectione, quâ & Oratores & Hiſtorici frequenter utuntur, ut medio ſermone aliquem inſerant ſenſum, impediri ſolet intellectus, niſi quod interponitur breve eſt*. (*liv. VIII. cap. ij.*)

La quatrieme eſpece d'*hyperbate* s'appelle *ſynchiſe*, mot purement grec σύγχυσις, *confuſion*; συγχέω, *confundo*; racine σὺν, *cum avec*, & χέω, *fundo*, je répans. Il y a ſynchyſe quand les mots d'une phraſe ſont mêlés enſemble ſans aucun égard, ni à l'ordre de la conſtruction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots: ainſi il y a ſynchyſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII.* 57.

Aret ager: vitio moriens ſitit aëris herba;

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aëris* qui ſont corrélatifs, ſont ſéparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens ſitit*; le mot *aëris* à ſon tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *ſitit* & *herba* entre leſquels il eſt placé: l'ordre étoit, *herba moriens* (*præ*) *vitio aëris ſitit*.

5°. Enfin, il y a une cinquieme eſpece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui ſe fait, ſelon *la Méthode latine de* Port-royal, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle conſtruction. Il faut avouer que cette définition n'eſt rien moins que lumineuſe, & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'anacoluthe à la conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate*: „ c'eſt, dit-il, une figure „ de mots qui eſt une eſpece d'ellipſe .... par laquelle „ on ſous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce „ qui ne doit avoir lieu que lorſque l'ellipſe peut être

„ aisément suppléée, & qu'elle ne blesse point l'usage „. *Voyez* ANACOLUTHE. Il justifie ensuite cette définition „ par l'étymologie du mot ἀκόλουθος, *comes*, compagnon ; „ ensuite on ajoûte l'*a* privatif, & un euphonique, pour „ éviter le baillement entre les deux *a*; par conséquent „ l'adjectif *anacoluthe* signifie *qui n'est pas compagnon*, „ ou qui ne se trouve pas dans la compagnie de celui „ avec lequel l'analogie demanderoit qu'il se trouvât „. Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile. *Æn. II.* 330.

Portis alii bipatentibus adsunt,
Millia quot magnis nunquam venêre Mycenis;

où il faut suppléer *tot* avant *quot*.

Il y a pareille ellipse dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus est alicundè aliquis objectus labor, omne quod est intereà tempus, priusquam id rescitum est, lucro est.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle construction, c'est qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, sans être le sujet d'aucun verbe, ce qui seroit en effet violer une loi fondamentale de la syntaxe latine; mais ces mots sont à l'accusatif, comme complément de la préposition sous-entendue *ergà: nam ergà omnes nos... omne... tempus.... lucro est...*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la construction analytique, comme toute autre ellipse, & conséquemment ce n'est point une *hyperbate*, c'est une ellipse à laquelle il faut en conserver le nom, sans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'embarrasser, ou même à le séduire par les fausses apparences d'un savoir pédantesque. Si l'on trouve quelques phrases que l'on ne puisse par aucun moyen ramener aux procédés simples de la construction analytique, disons nettement qu'elles sont vicieuses, & ne nous obstinons pas à retenir *un terme spécieux, pour excuser dans les auteurs des choses qui semblent plûtôt s'y être glissées par inadvertence que par raison. Méth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il résulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues especes d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être comprises, la *tmèse* & l'*anacoluthe*; la premiere est, comme je l'ai déjà dit, une véritable figure de diction; la seconde n'est rien autre chose que l'ellipse même.

Il n'en reste donc que trois especes, l'*anastrophe*, la *parenthèse* & la *synchyse*. La premiere est l'inversion du rapport de deux mots autorisée dans quelques cas seulement; la seconde est une interruption dans le sens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente nécessité, & n'y être sensible que le moins que l'on peut; la troisieme bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puisqu'elle consiste dans une véritable confusion des parties, & qu'elle n'est propre qu'à jetter de l'obscurité sur le sens dont elle embrouille l'expression. Cependant si la synchyse est légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas divisam esse partes*, pour *in duas partes divisam esse*; on ne peut pas dire qu'elle soit vicieuse, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non-seulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puisse ne pas entendre; *non ut intelligere possit, sed ne omnino possit, non intelligere.* Quintil. *lib. VIII. cap. ij.*

Or ces trois especes d'*hyperbate*, telles que je les ai présentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, est une interruption légere d'un sens total causée ou par une petite inversion qui déroge à l'usage commun, c'est l'anastrophe, ou par l'insertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'est la synchyse; ou enfin par l'insertion d'un petit sens détaché, entre les parties d'un sens principal, & c'est la parenthèse. (*E. R. M.*)

HYPERBIBASME; s. m. (*Gram.*) arrangement de mots qui renverse l'ordre de la construction: Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans sa vie de Chabrias, en ces termes: *Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quàm antè domum nisi redisset*, &c. pour *antequam*. L'*hyperbibasme* où l'on s'écarte ingénieusement de l'ordre successif de la construction dans les pensées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'est le terme le plus reçu. *Voyez* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui est un des beaux articles de Grammaire de cet Ouvrage. (*D. J.*)

HYPERBOLE, s. f. en *Géométrie*, c'est une des lignes courbes formées par la section d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône *A B C* (*Pl. con. fig.* 27.) est coupé de telle sorte, que l'axe de la section *D Q* étant continué, rencontre le côté du cône *A C*, prolongé jusqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette section sera une *hyperbole*.

Quelques auteurs définissent l'*hyperbole* une section du cône par un plan parallele à son axe; mais cette définition est défectueuse. Car bien qu'il soit vrai qu'une pareille section forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il est vrai aussi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne sera point parallele à l'axe, & qui ne sont point comprises dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique*.

On peut définir l'*hyperbole* une ligne courbe, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne droite composée de la même abscisse, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe transverse*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *parametre* de l'axe, est à l'axe transverse; (ou bien en nommant *y* l'ordonnée, *x* l'abscisse à l'axe transverse, & *b* le parametre) c'est une ligne courbe dans laquelle $a\,y^2 = a\,b\,x + b\,x\,x$, c'est à dire, $b : a :: y^2 : a\,x + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionnelle entre l'axe transverse ou le parametre, est appellée l'*axe conjugué*; & si l'on coupe l'axe transverse *A B* (*Pl. conic. fig.* 27. *n.* 2.) en deux parties égales au point *C*, ce point est appellé le *centre de l'hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite *D E* menée par le sommet *A* de l'*hyperbole* parallelement à l'ordonnée, *Mm* (*figure* 20.) est tangente à la courbe au point *A*. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene par le sommet *A* d'une *hyperbole*, une ligne droite *DE*, parallele aux ordonnées *Mm*, & égale à l'axe conjugué, c'est-à-dire dont les parties *D A* & *D E* soient égales au demi axe conjugué, & qu'on tire du centre *C* par *D* & *E* les lignes *C F* & *C G*, ces lignes seront les asymptotes de l'*hyperbole*. *Voyez* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle *C I A*, c'est-à-dire, le quarré dont le côté seroit *C I* ou *I A*, est appellé la *puissance de l'hyperbole* *Voyez* PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole. Dans l'*hyperbole*, les quarrés des demi-ordonnées sont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abscisse, par une ligne droite composée de l'abscisse & de l'axe transverse; d'où il suit qu'à mesure que les abscisses *x* augmentent, les rectangles $a\,x + x^2$, & par conséquent les quarrés des demi-ordonnées y^2, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de son axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, est au quarré de l'axe transverse, comme le parametre est au même axe transverse; d'où il suit que, puisque $b : a :: P\,M^2 : A\,P \times P\,B$, le quarré de l'axe conjugué est au quarré du transverse, comme le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse par une ligne composée de l'abscisse & de l'axe transverse.

3°. *Décrire une hyperbole par un mouvement continu*: plantez aux deux points *F* & *Z* (*fig.* 28.) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point *F* un fil *F O C*, & l'autre extrémité *C* de ce fil à la regle *C Z*, en observant que le fil *C F* soit moindre que la longueur de la regle *C Z*; ensuite fixant un stile *O* au fil, faites mouvoir la regle autour de *Z*, ce stile tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette description, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer *Z*, avec un intervalle *Z m* plus grand que la ligne *A B*, laquelle on suppose être l'axe transverse de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Z\,b = A\,B$: avec l'intervalle restant *b m*, décrivez du point *F* un autre arc qui coupe le premier au point *m*, & comme $Z\,m - F\,m = A\,B$, il s'ensuit que *m* est un des points de l'*hyperbole*, & ainsi du reste.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée *P M* (*fig.* 20.) d'une *hyperbole*, jusqu'à ce qu'elle rencontre l'asymptote en *R*, la différence des quarrés de *P M* & *P R*, sera égale au quarré du demi-axe conjugué *C d*, d'où il suit qu'à mesure que la demi-ordonnée *P M* augmente, la ligne droite *M R* diminue, & l'*hyperbole* s'ap-

s'approche toujours de plus en plus de l'aſymptote, ſans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$ il eſt impoſſible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de MR & de Mr eſt égal à la différence des quarrés PR^2 & PM^2, d'où il ſuit que le même rectangle eſt égal au quarré du demi-axe conjugué Cd, & que tous les rectangles formés de la même maniere, ſont égaux.

6°. Lorſque QM eſt parallele à l'aſymptote CG, le rectangle de QM par CQ, eſt égal à la puiſſance de l'*hyperbole*; d'où il ſuit 1°. qu'en faiſant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui eſt l'équation de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. 2°. Que les aſymptotes étant données de poſition, auſſi bien que le côté de la puiſſance CI ou AI, ſi l'on prend ſur l'une des aſymptotes tel nombre d'abſciſſes qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troiſiemes proportionnelles aux abſciſſes, & au côté de la puiſſance CI. 3°. Si l'on ne prend point les abſciſſes du centre C, mais de quelqu'autre point L, & que l'on ſuppoſe $CL = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conſéquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans l'*hyperbole*, l'axe tranſverſe eſt au parametre comme la ſomme de la moitié de l'axe tranſverſe & de l'abſciſſe eſt à la ſouſnormale; & la ſomme du demi-axe tranſverſe & de l'abſciſſe, eſt à l'abſciſſe, comme la ſomme de l'axe tranſverſe entier & de l'abſciſſe à la ſous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUSTANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des *aſymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ſes points m (*figure* 29.) deux lignes droites Hm & mK, deux autres LN & NO paralleles aux précédens; on aura $Hm \times mK = LN \times ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite HK, de telle maniere qu'on voudra, entre les aſymptotes d'une *hyperbole*, les ſegmens HE & mK compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ſes aſymptotes, ſeront égaux. Il ſuit de là, ſi $Em = o$, que la ligne droite HK ſera tangente à l'*hyperbole*; par conſéquent la tangente FD, compriſe entre les aſymptotes, eſt coupée en deux au point d'attouchement V. Enfin, le rectangle des ſegmens Hm & mK paralleles à la tangente DF, eſt égal au quarré de la moitié de la tangente DV.

10°. Si par le centre C (*fig.* 30.) on tire une ligne droite quelconque CA, & par le point A une tangente EAD terminée aux aſymptotes (on appelle la ligne CA *demi-diametre tranſverſe*), & une ligne égale & parallele à EAD, menée par le centre C, eſt nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée PM, parallele au diametre conjugué, eſt au rectangle de l'abſciſſe par la ſomme du diametre tranſverſe quelconque AB, & de l'abſciſſe AP, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué AD eſt au quarré de la moitié du diametre tranſverſe CA. D'où il ſuit qu'en ſuppoſant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2ax + c^2x^2) : \frac{1}{4}aa = \frac{4c^2x}{a} + \frac{4c^2x^2}{a^2}$; & faiſant $4c^2 . a = b$; on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainſi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole* par rapport à ſon axe, a lieu de la même maniere par rapport à ſes diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque A & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* M, (*fig.* 20.) les lignes AI, MQ paralleles à l'aſymptote CG: le rectangle de MQ par CQ ſera égal au rectangle de CI par IA. Donc ſi $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes, ſera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des aſymptotes, qu'on la diviſe en parties égales, & que par chaque point de toutes ces diviſions qui forment autant d'abſciſſes qui augmentent ſans ceſſe également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre aſymptote: les abſciſſes repréſenteront une ſuite infinie de nombres naturels, & les eſpaces hyperboliques ou aſymptotiques correſpondans, la ſuite des logarithmes des mêmes nombres. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il ſuit delà que différentes *hyperboles* donneront différentes ſuites de logarithmes aux mêmes nombres naturels, & que pour déterminer une ſuite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus ſimple de toutes les *hyperboles* eſt l'équilatere c'eſt-à-dire celle dont les aſymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes ſont égaux; car l'angle droit des aſymptotes donne $CA = AD$ (*fig.* 20.). Dans cette même *hyperbole* le parametre eſt égal à l'axe, & ſon équation eſt en géral $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté ſans démonſtration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raiſons qui ont été déjà dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou du plus haut genre, ſont celles qui ſont exprimées par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a + x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOÏDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois; celles du troiſieme, quatre, &c. *Voyez* ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du ſecond genre, &c. L'*hyperbole* du premier genre eſt appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius*. *Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui ſignifie *ſurpaſſer*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée y^2 étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$, ſurpaſſe le produit du parametre b par l'abſciſſe x. *Voyez* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vû ci deſſus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à aſymptotes, que l'on nomme auſſi *hyperboles*, quoiqu'elles ſoient différentes de celles dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a+x)^n$; & ces courbes peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes, de trois manieres: 1°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 34. *ſect. coniq.* ce qui arrivera ſi m & n ſont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 35. ce qui arrrivera ſi n eſt un nombre pair & m un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig.* 36. ce qui arrivera ſi m eſt pair & n impair. On trouvera une propriété des paraboles à-peu-près ſemblable dans l'*article* PARABOLE. (*O*)

HYPERBOLE, (*Rhétor. Logiq. Poéſie.*) exagération ſoit en augmentant, ſoit en diminuant. Ce mot eſt grec, ὑπερβολὴ, *ſuperlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exſuperare*, excéder, ſurpaſſer de beaucoup.

L'*hyperbole* eſt une figure de Rhétorique, qui ſelon Seneque, mene à la vérité par quelque choſe de faux, d'outré, & affirme des choſes incroyables, pour en perſuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au-delà de la vérité pour mener l'eſprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui conſiſtent dans la ſeule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles ſont ſouvent dans une penſée qui contient une ou pluſieurs périodes; & l'*hyperbole* de la penſée ſe trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choſes qu'elle décrit, quoique cette figure ſe plaiſe plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes, eſt remarquable; il lui dit „ qu'il ne priſeroit jamais un cordonnier qui feroit les „ ſouliers plus grands que le pié „.

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvû qu'elle ne ſoit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle eſt même une beauté, ajoute-t-il, lorſque la choſe dont il faut parler eſt extraordinaire, & qu'elle a paſſé les bornes de la nature; car il eſt permis de dire plus, parce qu'il eſt difficile de dire autant; & le diſcours doit plûtôt aller au-delà, que de reſter en-deçà. Ainſi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Thermopyles, dit, „ qu'ils ſe défendirent en ce lieu juſqu'à ce que les „ Barbares les euſſent enſevelis ſous leurs traits.

L'on voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles ſont; & c'eſt ce qui leur arrive, quand je ne ſais quoi de grand dans les circonſtances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroiſſe, non que l'on ait amené les choſes pour l'*hyperbole* mais que l'*hyperbole*, eſt née de la choſe même. Les eſprits vifs, pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la juſteſſe, ſe laiſſent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux paſſions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en réſultent, ſervent d'excuſe, & pour ainſi dire, de remede à toutes les hardieſſes de l'élocution. Cependant les *hyper-*

hyperboles sont aussi permises dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'est une passion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athènes; ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité: „ il possede une terre „ en province, qui n'est pas plus grande qu'une épitre „ de Lacédémonien „.

Mais dans les choses sérieuses, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en sert; car je croirois assez que c'est une figure défectueuse en elle-même, puisque par sa nature elle va toujours au-delà de la vérité: cependant je pourrois citer quelqes exemples rares, où l'*hyperbole* sans aucune modification, frappe noblement l'esprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, „ que si cette nouvelle étoit vraie, la terre entiere auroit déja senti l'odeur „ du mort. Cette saillie hardie présente à la fois l'étendue de l'empire d'Aléxandre, comme si l'univers lui étoit soumis; & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en usage: dans ce mot si fier, si fort & si court, se trouve l'emphase, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poésie qu'en prose, quand elle est accompagnée d'un brillant coloris & d'images représentées dans un beau jour. C'est ainsi que Virgile nous peint hyperboliquement la légereté de Camille à la course.

Illa vel intactæ segetis per summa volaret
Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas,
Vel mare per medium fluctu suspensa tumente
Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.

C'est encore ainsi que Malherbe, pour peindre le tems heureux qu'il promet a Louis XIII. dans l'ode qu'il lui adresse, dit:

La terre en tous endroits produira toutes choses,
Tous métaux seront or, toutes fleurs seront roses;
Tous arbres oliviers.
L'an n'aura plus d'hiver; le jour n'aura plus d'ombre;
Et les perles sans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

Il n'est pas besoin que j'entasse un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoûte une réflexion générale sur les *hyperboles*.

Il y en a que l'usage a rendu si communes, qu'on en saisit la signification du premier coup, sans avoir besoin de penser qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela signifie qu'il fait mauvaise chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner sa vie. On dit encore qu'un homme ne sait rien, quand il ne sait pas ce qu'il lui convient de savoir pour sa profession, ou pour son métier. Mais il n'est pas rare qu'on se trompe en fait d'expressions hyperboliques, quand elles tombent sur quelque sujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas assez le génie, & qu'on ne s'est pas rendu assez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer son propre mérite; cette phrase bien prise, signifie qu'il faut être aussi éloigné de se vanter de son propre mérite, que si on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus; cela veut dire seulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci sans nécessité. Cependant, pour avoir pris ces sortes d'expressions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes absurdes & de maximes outrées. (*D. J.*)

HYPERBOLEON, *en Musique*, est le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot est le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβολαῖος, *excellent, éminent*; comme si les sons les plus aigus étoient les plus parfaits. (*S*)

HYPERBOLIFORME, adj. (*Mathém.*) on appelle ainsi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (*O*)

HYPERBOLIQUE, adj. se dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque sens que l'on prenne ce mot. (*O*)

HYPERBOLOÏDE, sub. f. (*Géom.*) est le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature est exprimée par l'équation $a y^{m+n} = b x^m (a + x)^n$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $ay^2 = bax + bxx$, de l'hyperbole ordinaire. (*O*)

HYPERBORÉENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs fruits pour être consacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pausanias rapporte qu'ils faisoient passer leurs offrandes de main en main jusqu'à Délos; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaspes, les Arimaspes aux Assédons, & les Assédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs se chargeoient de les remettre à Prasies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous restent, Hérodote, Strabon, Pausanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* sous le pole, sous le nord, sous le vent du nord, au-delà du nord, au-delà de borée, *ultra aquilonem*, & c'est de-là que vient leur nom; par ces expressions *au-delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement sous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit soufler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à plusieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philosophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne se faisoit jamais sentir, devoit être admirable; ils en firent comme nous dirions nous, un paradis terrestre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuse terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, sans que jamais ils fussent troublés ni par la discorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danses continuelles, les concerts de musique composés des divers instrumens, y faisoient les délices de tous les âges, & toute la vie se passoit dans l'allégresse & dans les festins; à peine la mort appellée au secours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaisir, des gens ennuyés d'une prison qui cessoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non nisi satietate vitæ, epulatis, &c.*

Cette idée étoit si généralement adoptée des Grecs, qu'ils disoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens*; cependant les bons auteurs, bien loin de regarder ces peuples d'un œil si favorable, nous les peignent sous un climat très-âpre, où l'éloignement du soleil, les frimats, la glace & la neige, n'inspiroient ni la gaieté, ni les plaisirs. Virgile nous représente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs se ressentoient de la froideur des vents qui les accabloient, & *pecudum fulvis velantur corpora setis.*

Mais la question importante est de désigner quel étoit en Géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens*; plus l'on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils different de sentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Méla les placent derriere les Monts-Riphées, & par-delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'opposite de la Celtique, nom qui dans son opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au septentrion qu'à l'occident; en un mot, suivant les uns, ce peuple dont ils ne désignent point la résidence particuliere, étoit en Europe, & suivant les autres, il étoit en Asie. Que tant d'écrivains s'accordent si mal sur la position des peuples *Hyperboréens*; on n'en sera pas surpris si l'on considere que Strabon avoue que de son tems, on ne connoissoit pas même les pays situés au-delà de l'Elbe, bien moins ceux qui sont plus au nord vers l'océan septentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, est cause que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au sujet des monts Riphées & des *Hyperboréens*.

De savans Géographes modernes, qui ont bien vû que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puisqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens* dans les extrémités de notre continent, dans les sombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'est ainsi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; selon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne sont autre chose que les nations septentrionales du nord, sans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* sont les montagnes septentrio-

nales

nales où Ptolomée met la source du Volga, ne connoissant rien au-delà de cette source. Les peuples *Hyperboréens* de nos jours, sont les Russes septentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin, jusqu'aux bords de l'océan, & selon lui, le nom de *Celtes* étoit synonyme avec celui d'*Hyperboréens*.

M. l'abbé Banier, qui a fait sur ce sujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des Inscriptions, ayant grand égard au système des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, pense que les peuples du nord qui habitoient au-delà de cette province, sont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* sa dissertation; *voyez* aussi le discours de l'Abbé Gédoyn sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théatre de l'Histoire ancienne, qui en a fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la Fable, Persée, les Gorgones & le reste, n'a pas manqué d'y placer aussi les *Hyperboréens*.

Caligine tectus
Orithyam *amans, caris amplectitur alis*. (*D. J.*)

HYPERCATALECTIQUE, adj. (*Littér.*) *terme de Poësie greque & latine*, qui se dit des vers où il y a une ou deux syllabes de trop, au-delà de la mesure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot est grec υπερκαταλεκτικος, composé d'ὑπερ, *sur*; & καταλεγω, *mettre au nombre*, *ajoûter*; de sorte qu'*hypercatalectique* est la même chose que *surajoûté*.

On distingue les vers grecs & latins par rapport à la mesure en quatre sortes; en vers *acatalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il ne manque rien; en *catalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il manque une syllabe; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux syllabes de plus, on les nomme aussi *hypermettres*. *Voyez* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE. *Dict. de Trévoux*. &c. (*G*)

HYPERCATHARSE, s. f. (*Med.*) υπερκάθαρσις, *super-purgatio*; ce terme est employé pour désigner l'effet immodéré, excessif, par conséquent toûjours nuisible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, (*Mythol.*) surnom donné à Junon, sous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, s. f. (*Med.*) ὑπέρκρισις, *super indicatio*, ce terme signifie une *crise* violente, excessive, qui se fait dans une maladie, lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conséquence, en sorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable, que la vie des malades est en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, s. m. (*Littér.*) censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* est formé d'υπερ, *sur*; & de κριτικος, de κριτης, *juge*; de κρινω, *judico*, je juge.

La requête des Dictionnaires de Menage à l'Académie françoise commence ainsi,

A nosseigneurs académiques,
Nosseigneurs les hypercritiques.

où le terme *hypercritiques* est pris dans le sens de critiques, souverains juges en dernier ressort des ouvrages d'esprit, & c'est ce qu'il signifie à la lettre. (*G*)

HYPERDIAZEUXIS est, en *Musique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapason entre deux tétracordes. Telle est la disjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPERDORIEN, ad. (*Musiq.*) est une des modes de l'ancienne musique appellée autrement *mixolydien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que sa fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode dorien. *Voyez* MODE.

On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (*S*)

HYPERDULIE, s. f. *terme de Théologie*, culte qu'on rend à la sainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot est grec, ὑπερδυλεια, composé de ὑπερ, *au-dessus*; & δυλεια, *culte*, *service*.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux saints, & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il est d'un ordre supérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HYPER-ÉOLIEN, (*Musique*.) le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la musique des Grecs. Ce mode, non plus que l'Hyperlydien qui le suit, n'étoit pas si ancien que les autres. Aristoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que sept, le retranchoit avec plusieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode éolien, dont il tiroit son origine. (*S*)

HYPEREPHIDROSE, s. f. (*Med.*) ὑπερέφιδρωσις, *supersudatio*; ce terme signifie une évacuation excessive par la voie des sueurs. *Voyez* SUEUR.

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, (*Musique*.) c'est le nom qu'Euclide & plusieurs anciens donnent au mode de la musique greque, appellé *hyperïonien* par d'autres auteurs. *Voyez* HYPERÏONIEN. (*S*)

HYPERICOIDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur est composée de quatre pétales disposés en rond & inégaux: les deux plus grands sont opposés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice est composé de deux feuilles; il en sort un pistil, qui devient dans la suite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gener. Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, (*Musique*.) est le nom d'un des modes de la musique des Grecs, appellé aussi par quelques-uns *hyperiastien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit sa fondamentale, une quarte au-dessus de l'ionien dont il tiroit son origine; & c'est le douzieme mode du grave à l'aigu, selon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPERLYDIEN, *en Musique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que son voisin l'hyper-éolien, n'étoit pas si ancien que les treize autres; & Aristoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il est ici question, s'appelloit *hyperlydien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du model ydien, dont il tiroit son origine. *Voy.* MODE. (*S*)

HYPERMETRE, adj. (*Littér.*) terme de poésie ancienne. *Voyez* HYPERCATALECTIQUE; c'est la même chose. Ce mot vient d'υπερ, *sur*; & μετρον, *mesure*.

HYPERMIXOLYDIEN, (*Musique*.) un des modes de la musique des anciens. *Voyez* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, (*Musiq.*) différence qui se trouve entre les dièses enharmonique & chromatique; & cette différence est exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{128}{125}$. (*D. J.*)

HYPERO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles du pharinx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, (*Musique*.) appellé aussi par Euclide *hypermixolydien*, est, en Musique, le plus aigu des treize modes d'Aristoxene, faisant le diapason avec l'hypodorien le plus grave de tous. (*S*)

HYPERSARCOSE, s. f. *terme de Chirurgie*, excroissance charnue, qui se forme dans les plaies & les ulceres.

C'est précisément une végétation qui differe d'une excroissance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels de la partie; tels sont les polypes, les condylomes, les fics, &c. *Voyez* EXCROISSANCE, & que l'*hypersarcose* est une chair ulcérée.

Il n'est pas possible de parvenir à la guérison des plaies ou des ulceres avec *hypersarcose*, sans avoir détruit cette excroissance charnue: on la consomme communément avec des escharotiques, comme les trochisques de sublimé corrosif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, &c. les carnosités de l'ulcere sont des *hypersarcoses*. *Voyez* CARNOSITÉS.

Il y a beaucoup d'observations qui ont fait voir que des excroissances fongueuses que l'amputation réiterée & l'usage des cathérétiques n'empêchoient pas de répulluler, ont cedé à l'usage des remedes fondans & des purgatifs.

gatifs. On a principalement cette expérience à l'occaſion des *hyperſarcoſes* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroiſſances fongueuſes qui ſe forment ſur l'œil, ſont à-peu-près dans le même cas. On ſait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'inſtrument tranchant, ſuivant que leur baſe eſt large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne ſoient bien décidement carcinomateuſes, employer des remedes cathéretiques pour conſumer la racine, avec la circonſpection que preſcrivent la délicateſſe & la ſenſibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo ſe plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les cauſtiques: il a vu que l'eſcarre étant tombée, l'*hyperſarcoſe* ſe reproduiſoit, & qu'il a été obligé de ſe réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis que le meilleur corroſif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de ſafran ou d'opium, & dont on touche l'excroiſſance ſelon l'art avec un pinceau. *L'hiſtoire de l'académie royale des Sciences*, *année* 1703, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un eccléſiaſtique de Lyon d'une excroiſſance à l'œil qui ſe renouvelloit toûjours, malgré des extirpations réïterées. Cette obſervation eſt intéreſſante.

L'excroiſſance étoit fongueuſe ſur la conjonctive; elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir abſolument la cornée ſans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une ſeconde que l'on emporta encore, & à laquelle ſuccéda une troiſieme. On propoſa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y réſoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité ſur ſa maladie, il lui fit uſer pendant quinze jours d'une tiſane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce tems, on baſſinoit ſimplement l'excroiſſance avec de l'eau céleſte; enſuite on lui appliqua un ſéton entre les deux épaules, pour faire diverſion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même tems à l'eau céleſte de l'alun calciné: le malade fut purgé une fois la ſemaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints enſemble tarirent en deux mois la ſource de l'humeur qui cauſoit l'excroiſſance, & elle diſparut.

Le ſuccès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter ſur le fruit de ſes opérations, qu'en ſachant aider la nature par tous les ſecours qui peuvent favoriſer ſon action. (*Y*)

HYPERTHYRON, ſ. m. *terme d'Architecture antique*, eſpece de table que l'on met en forme de friſe ſur les jambages des portes & au-deſſus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE FÊNETRE, *&c.* Ce mot vient de ὑπερ, *ſuper*; & θύρα, *janua*, porte. *Vitruve*. (*G*)

HYPETHRE, ſ. m. (*Archit. antiq.*) en grec ὑπαιθρὶον, en latin *hypethron*, eſpece de temple des anciens, découvert & expoſé à l'air; ce *mot* dérive de ὑπὸ, *ſous*; & αἴθρα, *air*; c'eſt, ſelon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainſi ſpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en-dehors deux rangs de colonnes tout-autour, & autant en-dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaſtiles; il y en avoit de pignoſtiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périſtile, ce qui étoit une choſe eſſentielle à ces ſortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coſſutius, architecte de Rome, bâtit à Athènes, étoit dans ce goût-là. Pauſanias parle auſſi d'un temple de Junon ſur le chemin de Phalere, ſemblable à celui de Jupiter, ſans toît, ni portes; il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon ſont pris ſouvent pour l'air ou le ciel, l'on penſa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuſſent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puiſque leur puiſſance embraſſoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux juſqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces ſortes de temples étoient remplis de ſtatues de divinités de la main des plus excellens artiſtes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ſtatues coloſſales du ciſeau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Auguſte en reſtitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle du Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. (*D. J.*)

* HYPHIALTES, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiſſoient en ſonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Bythinie; c'eſt celle qui ſuit le Sangar, & qui baigne la ville de Pruſe. (*D. J.*)

HYPNOLOGIQUE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπνολογική, *hypnologica*; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il eſt traité de la maniere dont doit être reglé le ſommeil, pour être conforme aux intérêts de la ſanté.

L'ouvrage de cet auteur eſt intitulé, *Manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὕπνος, *ſomnus*. *Caſtell. lexic. medic. Voyez* SOMMEIL.

HYNOTIQUE, adj. (*Med.*) tout medicament dont la vertu eſt de procurer le ſommeil.

HYPNUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) c'eſt le nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles, qui produiſent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plûpart obliques qui tombent de travers, & dont les bords ſont quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles ſont portées ſur de longs pédicules, qui naiſſent des aiſſelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure eſt entourée d'une peau écailleuſe, différente des feuilles. Ajoûtez que les branches des *hypnums* ſe répandent ſur terre, & ſont vivaces. La famille de ce genre de mouſſes eſt fort nombreuſe; on les diviſe & ſubdiviſe en pluſieurs ordres & en pluſieurs eſpeces; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius ſur les *mouſſes*, & en partie dans le *ſupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

HYPOCATHARSE, ſ. f. (*Méd.*) ὑποκάθαρσις, *hypocatharſis*, ce terme ſignifie une *purgation foible*, dont l'effet a reſté au-deſſous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé, pour procurer une évacuation de cette eſpece, ou qui n'a pas été proportionné au beſoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, ſ. m. (*Antiq.*) *hypocauſtum*, ὑποκαύστον en grec, de ὑπο *ſous* & καίω, *je brûle*; eſpece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauſte* étoit un très-grand fourneau maçonné au-deſſous de deux grandes étuves jointes enſemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on rempliſſoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combuſtibles, dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers; mais le principal uſage de l'*hypocauſte* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM. (*D. J.*)

HYPOCHONDRE, ſ. m. & f. (*Med.*) ſe dit vulgairement d'une perſonne affectée de la mélancholie hypochondriaque: les Medecins ſe ſervent du terme d'*hypochondriaque*, comme ſynonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MÉLANCHOLIE.

HYPOCHONDRES, ſ. m. pl. *terme d'Anatomie*, *hypochondria*, qui ſe dit de l'eſpace qui eſt de chaque côté de la région épigaſtrique, ou partie ſupérieure du bas-ventre. *Voyez* ABDOMEN *&* EPIGASTRE. Ce mot eſt compoſé de la prépoſition ὑπο, *ſub*, ſous; & χόνδρος, *cartilage*, c'eſt-à-dire, *cartilagini ſubjacens*, qui eſt au-deſſous du cartilage.

Les *hypochondres* compoſent la partie ſupérieure de l'épigaſtre: ils ſont ſitués de chaque côté entre le cartilage enſiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'eſtomac. On les diviſe par rapport à leur ſituation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie eſt dans l'*hypochondre* droit & la rate & une grande partie de l'eſtomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE, *&* RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *Voyez* VENTRE.

Les *hypochondres* ſont ſujets à pluſieurs maladies. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Medec.*) les parties tant externes qu'internes, placées ſous les cartilages des fauſſes côtes dans l'eſpace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au-deſſus de ſa ſection priſe à la hauteur du nombril, forment dans le ſens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la Medecine, les *hypochondres*, qui ſont auſſi deſignés par quelques auteurs latins, & entr'autres, par Lommius, (*Obſerv. medic. lib. tert.*) ſous le nom de *præcordia*.

La région hypochondriaque eſt donc par conſéquent cet eſpace, dans lequel ſe trouvent renfermés pluſieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES (*Anat.*). Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'eſt-à-dire, leur diſpoſition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des ſignes

ſuſce-

susceptibles de fournir les conséquences les plus importantes, pour servir à établir le prognostic des maladies.

C'est par cette considération, fondée sur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'assurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoissances, des indices, sur les suites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la disposion actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui suit, sur le bon état des *hypochondres*, on ne se trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils seront souples au toucher, sans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun sentiment de douleur. *Hyppochondria autem optima sunt, si dolore vacant, si mollia & æqualia sunt, dextrâ ac sinistrâ parte. in 1. progn.* parce que c'est une preuve que le diaphragme, l'estomac, & sur-tout le foie & la rate, qui sont les vrais visceres des *hypochondres*, n'ont souffert aucune altération; ce qui est toûjours de très-bon augure dans les maladies aigues, & qui doit faire beaucoup espérer pour la guérison, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text.* 281, assure qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il est sans inflammation, lorsqu'il est accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce symptome se dissipe ordinairement avec les déjections qui suivent, sur-tout si elles sont flatueuses.

La tension des *hypochondres*, sans douleur, mais avec pesateur de tête, surdité, éblouissement, annoncent selon Galien (*in lib. III. de crisib. cap. xij*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tensions douloureuses, les gonflemens des *hypochondres* sont très-souvent des effets du spasme, & ils deviennent très-dangereux, lorsqu'ils suppriment les évacuations qui doivent se faire, par la voie des selles, surtout dans les derniers tems des maladies; parce que cette suppression occasionne souvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore assurgunt, alvo suppressâ, malum quod, si & sopor accesserit, pestiferum.* Hippoc. *apud Duret, lib. I. coac.* 32.

Lorsque les *hypochondres* résistent au tact sans tension, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les visceres qui y répondent. C'est ce qu'enseigne Galien, lorsqu'il dit: *hypochondriorum mollem resistentiam significare viscer aliquod esse inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. in 3. epid. tom. II. text.* 1.

Mais lorsqu'ils sont affectés de tension douloureuse, il y a lieu de penser que le diaphragme ou les parties qui y répondent, sont enflammées, comme il arrive dans la pleurésie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à septo transverso vicinæ partes trahuntur.* Galen *in lib. III. epid. com. iij. text.* 1.

Aussi Hippocrate ne craint pas d'assurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, sur-tout lorsqu'elle est considérable, & qu'elle se forme subitement au commencement des maladies, est un signe de mort prochaine, à-moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muscles abdominaux: mais si elle se forme lentement & qu'elle dure long-tems, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abscès. *Tumor durus & dolens, si magnus est, in utroque hypochondrio aut in dextro est pessimus; talis quoque significat, ab initio, mortem brevi fore. In I. libr. progn. text.* 39. Et cet auteur ajoute, *loco citato Si febris vigesimum transcendit diem & febris detinet & tumor non desistit, in suppurationem vergi contingit.*

Pour avoir un plus grand détail sur tout ce qui a rapport aux signes prognostics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut consulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, sur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité *de præsagiendâ vitâ & morte* de Prosper Alpin; les observations séméiotiques de Lommius, &c. *Voyez* PROGNOSTIC.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. (*Med.*) c'est l'épithete par laquelle on désigne les malades affectés de la mélancholie, qui a son siége, ou qui est censée l'avoir, dans les visceres des hypochondriaques, sur-tout le foie, la rate.

HYPOCHONDRIAQUE, (*passion ou affection*); c'est ainsi qu'est ordinairement désignée par les Medecins une espece de maladie, dont la mélancholie est le genre; puisque l'attrabile en est aussi l'humeur morbifique, qui infecte toute la masse des fluides, comme dans la maladie générique, mais se fixe plus particulierement sur les organes ou visceres du bas-ventre: en sorte que lorsqu'elle est déposée sur quelqu'un des visceres des hypochondres, ou qu'elle porte ses effets indirectement sur ces parties, par le moyen du spasme, elle constitue alors l'affection *hypochondriaque*; comme lorsqu'elle établit quelque rapport de lésion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *passion hystérique*. *Voyez* MÉLANCHOLIE, VAPEURS.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, s. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* CATARACTE. Ce mot est grec, υποχυμα, & veut dire dans sa propre signification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occasionnée par l'épanchement d'une humeur crasse sur la prunelle.

HYPOCISTE, s. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis si long-tems le suc *hypociste*, est appellée par les Botanistes *hypocistis*. Elle naît sur les racines ou collets de différentes especes de cistes, & ressemble par sa forme à l'orobanche.

Sa tige est grosse de quatre ou cinq lignes dans sa partie inférieure, d'un ou deux pouces à son extrémité supérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle est charnue, pleine de suc, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort astringent, couverte de petites feuilles ou écailles, épaisses, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mousse, de différente couleur dans les différentes especes. Elle porte plusieurs fleurs à son sommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaisses, ou d'écailles semblables aux précédentes.

La fleur ressemble à un calice de la fleur du grenadier; elle est d'une seule piece, en cloche, longue de sept ou huit lignes; sa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la supérieure est divisée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le tems convenable, jettent une poussiere très fine; ainsi cette partie tient lieu de pistil, d'étamines, & de sommet.

La partie inférieure de la fleur grossit peu à-peu, jusqu'à un demi-pouce d'épaisseur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il est mou, partagé intérieurement comme par des rayons en six ou huit parties, plein d'un suc visqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de plusieurs graines très-menues & poudreuses. Ce globule cannelé qui termine le pistil, demeure toûjours attaché à ce fruit qui est sphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciste sur lequel elle naît; alors il reste sur la racine une petite fosse lisse, sans aucun vestige de fibres.

M. de Tournefort a observé dans l'île de Crete des especes d'*hypociste* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ses *élémens de Botanique*; il n'y avoit que l'*hypociste* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres especes étoient sans odeur.

Il n'est pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociste* se multiplie: cette plante ne croît jamais que sur les racines des arbustes appellés des *cistes*, qui se plaisent dans les landes les plus seches des pays chauds. Environ deux pouces au-dessus du collet de ces arbustes, il sort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciste; elle est charnue comme une asperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laissent chacune un fruit gros comme une noisette, assez rond, charnu, rempli de semences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui se desseche lorsqu'elles sont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pousse au-dessus du collet de la racine, qui est quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il semble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire passer les graines, que les crevasses de la terre; ces crevasses en été sont fort communes dans les landes des pays chauds, & se resserrent aux premieres pluies; ainsi la glue dont elles sont enveloppées, s'humectant peu-à-peu, ne les colle pas seulement contre les racines du ciste, mais elle les fait éclorre, & leur sert de premiere nourriture. C'est-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociste*. (*D. J.*)

HYPOCRAS, s. m. (*diete*) sorte de boisson, qui se prépare avec du vin, du sucre, de la canelle, du gérofle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait sur le champ avec de l'eau & des essences: il y a de l'*hypocras* de bierre, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une essence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, s. f. (*Gramm.*) espece de dissimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en est coupable, le nom d'*hypocrite*. *Voyez l'article suivant.*

HYPO-

HYPOCRITE, s. m. (*Morale.*) c'est un homme qui se montre avec un caractere qui n'est pas le sien: les distinctions flateuses & l'estime du public qu'obtient une sorte de mérite; la nécessité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foiblesse de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le blesser, mille autres causes, forcent les hommes à se montrer différens de ce qu'ils sont. Tout a ses *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaisir, la douleur, &c.

Mais le nom d'*hypocrite* est donné plus particulierement à ces hommes constamment faux & pervers, qui sans vertus & sans religion, prétendent faire respecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils sont zélés pour se dispenser d'être honnêtes; héros ou saints, pour se dispenser d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix respectée pour accuser le mérite ou de crime ou d'impiété.

Le ciel est dans leurs yeux, l'enfer est dans leurs cœurs.

HYPODIAZEUXIS, dans la *Musique* des Grecs, est, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui se trouve entre deux tétracordes séparés par un troisieme tétracorde, & par une disjonction; ainsi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes synnemenon & hyperboleon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPODORIEN, (*Musique.*) le plus grave de tous les modes de l'ancienne musique. Euclyde dit que c'est le plus aigu; mais comme il est contredit par tous les autres auteurs, & qu'il se contredit lui-même un moment après; on doit croire que c'est une faute de copiste ou d'impression.

Le mode *hypodorien* a sa fondamentale une quarte au-dessous de celle du mode Dorien dont il tire son origine. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPODROME, s. m. (*Antiq.*) lieu fameux à Constantinople; c'étoit une espece de cirque ou de carriere, où l'on faisoit des exercices & des courses de chevaux. Ce mot est grec ἱππόδρομος, composé d'ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *course*, du verbe δρέμω, *je cours*.

HYPOEOLIEN, (*Musique.*) est un des modes de l'ancienne musique, qu'Euclyde appelle aussi *hypolydyen grave*. Il tire son origine du mode éolien, dont la fondamentale est une quarte au-dessus de la sienne. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOGASTRE, s. m. *hypogastrium*, *terme d'Anatomie*, c'est la partie inférieure du bas-ventre, qui commence deux ou trois doigts au-dessous du nombril, & va jusqu'à l'os pubis. *Voyez* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot est grec, formé d'ὑπὸ, *sous*, & γαστὴρ, *ventre*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION). *Voyez* HYPOGASTRE. On donne aussi le nom d'*hypogastrique* à la branche de l'artere iliaque, qui descend dans le bassin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogastrique* produit la petite iliaque, la sciatique, la fessiere, la honteuse tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, &c. *Voyez* ILIAQUE, SCIATIQUE, &c. & *les articles suivans.*

HYPOGASTRIQUE (*artere*), *Angéiologie*, grosse artere que les iliaques jettent à environ deux pouces de leur origine.

Elle paroît dans le fœtus aussi considérable que le tronc de l'iliaque qui la produit; mais dans l'adulte, ce n'en est qu'une branche, qui se distribue, tant aux parties contenues dans le bassin, qu'à celles qui occupent les dehors de cette cavité.

La division de cette artere varie si fort, suivant la remarque de M. Lieutaud, qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets; ainsi nous n'assurerons point que l'*artere hypogastrique* se divise en quatre, cinq, six, ou sept branches, parce que nous ne pouvons pas le savoir; mais nous dirons qu'il résulte ordinairement de sa division huit arteres, qui sont l'ombilicale, la petite iliaque, la honteuse interne, l'obturatrice, la fessiere, la sciatique, la honteuse commune, & l'hémorrhoïdale externe.

On pourroit ajouter à ces vaisseaux la sacrée, qui vient souvent du tronc de l'*hypogastrique*, & quelquefois de la grande iliaque. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE (*veine*), *Angéiolog.* cette veine autrement dite *iliaque interne*, est formée des veines qui viennent des parties internes & externes du bassin. Les noms qu'on donne aux arteres des mêmes parties, conviennent également aux veines; mais il faut remarquer que ces veines sont quelquefois multipliées, & qu'on en trouve assez souvent deux ou trois pour une artere. Elles forment des plexus très-remarquables aux environs des parties de la génération; elles communiquent encore avec les vaisseaux mésentériques, cruraux, &c. On doit observer aussi qu'il n'y a point de veine qui accompagne l'artere ombilicale, qu'on sait être une production de l'artere *hypogastrique*. A ces cas différens près, la distribution des veines de toutes ces parties se rapporte assez bien à celle des arteres.

Messieurs Ruysch, Littre, & du Verney, ont observé que les extrémités des *veines hypogastriques* sont percées de trous assez sensibles. Il est clair que le sang qui doit passer des arteres dans les petits filets des extrémités des veines, y passera plus facilement en vertu de cette méchanique. M. Mery la découvrit il y a plus de 80 ans dans les veines de la rate du veau; & parce que le besoin de faire rentrer le sang dans les veines, est assez le même par tout le corps, & que la difficulté est toûjours assez grande, quoiqu'inégale en différens endroits, il a soupçonné que toutes les racines des veines pourroient bien être ainsi percées, du-moins d'une maniere insensible; mais les injections les plus délicates n'ont point confirmé cette conjecture. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE, (*Medec.*) dans les maladies où la vessie & la matrice peuvent être intéressées, les Medecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogastrique*; parce qu'ils en peuvent tirer bien des signes diagnostics & prognostics pour tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en pressant avec les doigts l'hypogastre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tension; si l'on cause un sentiment douloureux au malade, &c. *Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGÉE, s. m. *terme d'Astrologie*, est le nom que les Astrologues donnent aux maisons célestes qui sont au-dessous de l'horison, sur-tout à la partie la plus basse du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau sous terre. Les Grecs après avoir perdu l'usage de brûler les corps des morts, les enterrerent sous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogées*, & qui étoient assez semblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos églises. Chaque corps parmi les Grecs avoit sa place dans ces sortes de monumens séparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au rez-de-chaussée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la suite, les grandes richesses des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bien-tôt ils la surpasserent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux soûterrains composés de plusieurs appartemens, dans chacun desquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes sépulchrales; ils ornerent encore ces appartemens soûterrains de peintures à fresque, de mosaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richesse & d'une dépense infiniment plus considérable, que celles des plus belles sépultures élevées sur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de tems-en-tems, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot est formé d'ὑπὸ, *dessous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abusivement à toutes les parties d'un bâtiment qui sont sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-mangers, &c. mais ce n'étoit point-là le sens du mot *hypogée* dans son origine. (*D. J.*)

HYPOGÉE, *hypogæum*, *terme d'Architecture*; les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient sous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux semblables. Vitruve, *lib. VI. chap. xj.* Ce mot est grec ὑπόγειον, formé de ὑπὸ, *sous*, & γαῖα, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, se dit de quelques parties qui se remarquent sous la langue.

Les nerfs *hypoglosses* externes ou grands *hypoglosses*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moëlle allongée*, ou *paire linguale*, naissent de côté & d'autre entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs petits filets qui se collent ensemble, percent la dure-mere, & sortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *Voyez* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur passage entre la jugulaire & la carotide, jettent plusieurs filets aux glandes jugulaires,

res, &c. un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la premiere & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, s. f. (*Art numism.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la celebre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur-tout dans Diodore de Sicile. Tristan a tâché de l'expliquer, cette médaille, mais il ne paroît pas qu'il ait réussi. (*D. J.*)

HYPOIASTIEN, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez* HYPOIONIEN. (*S*)

HYPOIONIEN, (*Musique.*) le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclyde appelle aussi *hypoiastien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au-dessous du mode ionien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOLYDIEN, (*Musique.*) est, dans l'ancienne musique, un mode qui tire son origine du lydien, & dont la fondamentale est une quarte au-dessous de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde distingue deux modes *hypolydiens*; savoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui est le même que l'*hypoéolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneste, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

HYPOMIXOLYDIEN, (*Musique.*) mode qu'on prétend avoir été ajoûté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale est une quarte au-dessus de la sienne, qui est la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOMNEMATOGRAPHE, (*Antiq. ecclés.*) nom qu'on donnoit dans la primitive Eglise à celui des officiers de l'évêque qui tenoit sous ses yeux le registre de ses consécrations. On voit que ce mot est composé de ὑπὸ, *dessous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris*. (*D. J.*)

HYPOMOCHLION, s. m. *terme de Méchanique*, c'est le point qui soûtient le levier, & sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baisse, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot est grec, & vient d'ὑπὸ, *sous*, & μόχλος, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* est souvent une roulette que l'on place sous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir soûlever le levier plus aisément. *Chambers*. (*O*)

HYPOPHASE, s. f. (*Méd.*) ὑπόφασις, *subapparitio*, du verbe ὑποφαίνομαι, *subappareo*. C'est un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux, qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entre elles, en sorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui est une marque de grande foiblesse, & un très-mauvais signe dans les maladies aiguës. *Voyez* YEUX, (*Séméiotique.*)

HYPOPHASIE, s. f. *suspectio* (*Méd.*) c'est un terme grec qui sert à désigner une sorte de clignotement dans lequel les paupieres restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce resserrement des paupieres a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille est encore dilatée; ou lorsqu'on ne veut que se conduire à travers un air chargé de fumée ou de poussiere, dont on veut se garantir les yeux. *Voyez* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, plante, (*nomencl. Botan.*) c'est ains que les modernes nomment les plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles; ils disent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut désigner. Il est composé de ὑπὸ, *sous*, φύλλον, *une feuille*, & σπέρμα, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, s. f. *terme de Chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fistuleux; ce mot est grec, ὑποφορά, qui signifie la même chose. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Musique.*) un des modes de l'ancienne musique. Il tiroit son origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au-dessus de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci; c'est celui qu'on appelle plus correctement *hypoionien*. *Voyez ce mot*. (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Medec.*) c'est un terme grec employé pour désigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui est bouffie, dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate se sert de ce mot dans ce sens, *coac. text.* 39. &c. *Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, s. m. (*Méd.*) c'est une espece de *trichiase*, de chûte des cils. *Voy.* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, s. m. (*Antiq. greq.*) ὑποπροφῆται, *prophete en sous ordre*, de ὑπὸ & προφήτης; on appelloit ainsi chez les Grecs les subdélégués des devins, c'est-à-dire, de ceux qui rendoient la réponse des dieux qu'on venoit consulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de rester muets faute d'organes; il falloit, en cas d'absence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinssent leurs places, qui exerçassent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS est, *en Musique*, le nom d'une corde ajoûtée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la proslambanomenos des Grecs; c'est-à-dire, au-dessous de tout le système, & qu'il exprima par la lettre Γ. *Voyez* GAMME, SYSTÈME. (*S*)

HYPOPYON, s. m. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux, qui consiste en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot est grec, ὑπόπυον, composé de ὑπὸ, *sous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la signification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainsi tous les amas de pus qui viennent des abscès des parties intérieures de l'œil, ou du sang épanché au-dedans de l'œil & qui a suppuré; & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abscès qui se fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui se fait au-dedans de l'œil, lorsque cet abscès s'ouvre en-dedans. Ceux-ci restraignent la signification du terme.

L'*hypopyon* est causé par la rupture des vaisseaux de la cornée, occasionnée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du sang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la suppuration par le moyen de cataplasmes convenables, secondés du régime & des saignées qu'on réitere relativement aux circonstances. Les auteurs prescrivent des sachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les sommités de sauge, d'euphraise, d'hyssope & la semence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique ensuite chaudement; ces secours peuvent procurer la résolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du sang épanché sous la cornée par la rupture de quelques vaisseaux de l'uvée à l'occasion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes sont inefficaces, & que les malades souffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le succès possible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus se fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & se desseche sans aucun inconvénient. Mais une piquûre avec la lancette n'étant point dangereuse; en la faisant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à se débarasser de la matiere qui forme l'abscès.

L'appareil & la cure sont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOGIE. (*Y*)

HYPORCHEME, s. m. (*Littérature.*) on appelloit ainsi chez les Grecs une sorte de poésie, faite non seulement pour être chantée & jouée sur la flute & sur la cythare, mais encore pour être dansée au son des voix & des instrumens. C'est un chant accompagné de danse, dit Proclus: or cette danse, selon Athénée, étoit une imitation ou une représentation des choses mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien semble insinuer que ces *hyporchemes* se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la cythare; aussi étoit-ce, comme l'assûre Athénée, *lib. XIV. cap. vij.* une des trois especes de poésie lyrique sur le chant desquelles on dansoit; & cette danse *hyporchématique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouée & badine. *Voyez* CORDAX.

Cependant, s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainsi que le péan, étoit consacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là sans doute la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV. cap. vj.* qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la poésie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit regner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point Meursius dans son traité intitulé *orchestra*. Du reste, Plutarque, dans son traité de la Musique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poésie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poésie *hyporchématique*; on conjecture seulement que les vers étoient de mesure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voyez* PYRRHIQUE. *Notes de M.* Burette *sur le traité de la musique de Plutarque. Mem. de l'acad. des belles-Lettr. tome X.*

HYPOSPADIAS, s. m. *terme de Chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'uretre directement à l'extrémité du gland. Quand on est ainsi conformé, l'ouverture de l'uretre est entre l'os pubis & le frein; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour pisser en-avant, il faut relever la verge de façon que le gland soit directement en-haut. Cette mauvaise conformation est très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut se faire en ligne directe: l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle aussi du nom d'*hypospadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la section du filet, qui n'exige qu'un pansement très-simple avec un peu de charpie qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il suffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour consolider les portions du filet que l'instrument tranchant a divisées. (*Y*)

HYPOSPATISME, s. m. *terme de la Chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui consistoit à faire sur le front trois incisions jusqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaisseaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions sur les yeux. Ce mot est grec, ὑποσπαθισμὸς, formé d'ὑπὸ, *dessous*, & σπάθη, *spatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois incisions, passoient une spatule entre le péricrane & les chairs. *Diction. de Trévoux.*

Quelques auteurs proposent de couper ou détruire les gros vaisseaux du visage contre la maladie nommée *goutte-rose*, (*voyez* GOUTTE-ROSE), dans le dessein d'intercepter le cours du sang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII. cap. iij.* dit que la rougeur du visage vient quelquefois de l'abondance du sang, qui, rapporté par la grande veine du front, se répand subitement dans tout le visage. Une comtesse l'ayant consulté à cette occasion, il apperçut que lorsqu'elle lui parloit, le sang se répandoit précipitamment de cette veine sur tout le visage. Il fit raser l'endroit de la veine un peu au-dessus de la suture coronale; il cautérisa la peau, & comprima avec un bandage convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toûjours de ses rougeurs, la face se trouvant privée par la destruction de cette veine, du sang qu'elle lui rapportoit. (*Y*)

HYPOSPHAGMA, (*Medecine.*) c'est un terme grec qui signifie la même chose qu'*échymose*, en général, mais qui est employé particulierement pour désigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHIMOSE, ŒIL.

On trouve aussi quelquefois des auteurs qui se servent du terme d'*hyposphagma*, comme synonyme d'*hæmalops*. Voyez *HÆMALOPS*.

HYPOSTASE, s. f. *hypostasis*, (*Théolog.*) est un mot grec qui signifie à la lettre *substance* ou *essence*, & en Théologie, *personne*. *Voyez* PERSONNE. Ce mot est grec ὑπόστασις, & composé d'ὑπὸ, *sub*, sous, & ἵστημι, *sto*, *existo*, je suis, j'existe, d'où *subsistentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu & trois *Hypostases*, ou Personnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypostase* est très-ancien dans l'Eglise, S. Cyrille le répete souvent, aussi-bien qu'*union*, selon l'*hypostase*. Il se trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Nestorius, où il l'emploie au lieu de πρόσωπον, que nous rendons ordinairement par celui de *personne*, & qui n'étoit pas assez expressif. Les philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *Hypostases*. Ils ont étendu la Divinité jusqu'à trois *Hypostases*, & employé même quelquefois le terme de *Trinité*; de sorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la consubstantialité des trois *Hypostases*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité par rapport à la distinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il soit nécessaire de concevoir aucune infériorité respective des *hypostases*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypostase* est la même chose que *substance* ou *essence*. Ainsi c'étoit une hérésie de dire *que Jesus-Christ est d'une autre* hypostase *que le Pere*, parce que *hypostase* signifioit *essence*; mais l'usage changea. *Voyez* ARIEN *&* ARIANISME.

Dans le besoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, & ce changement fut la source de la contestation. La phrase τρεῖς ὑποστάσεις, dont se servoient les Grecs, scandalisa les Latins, qui ont accoûtumé de rendre le mot ὑπόστασις par celui de *substantia*. La stérilité de la langue latine, en matiere de Théologie, ne leur fournissoit qu'un seul mot pour deux grecs οὐσία & ὑπόστασις, & les mettoit hors d'état de distinguer l'*essence* de l'*hypostase*. Ils aimerent donc mieux se servir du terme de *trois personnes* que de celui de *trois hypostases*. On termina enfin cette dispute dans un synode qui se tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanase assista; & depuis ce tems-là, les Latins ne se sont plus fait un scrupule de dire *trois hypostases*, ni les Grecs *trois personnes*. Les Grecs prirent la coûtume de dire μία οὐσία, τρεῖς ὑποστάσεις, *une essence*, *trois subsistances*, & les Latins non dans le même sens, *una essentia*, *tres substantiæ*, mais, *una essentia* ou *substantia*, *tres personæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypostase* dans son ancienne signification, ne pouvoient supporter qu'on admît *trois hypostases*, c'étoient *trois essences divines* selon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en servoient contre les Sabelliens, déclararent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois sujets qui subsistent également, & non pas trois substances ou essences différentes. Dans ce sens, ils reconnoissoient *trois hypostases* dans une seule essence. D'autres entendoient par *essence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypostase* une nature singuliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier est une modification de la nature ou essence universelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Basile appliquée à la Divinité, emporteroit le trithéisme; parce que si les trois Personnes de la Trinité sont trois *Hypostases*, précisément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifestement trois Dieux. *Diction. de Trévoux.*

HYPOSTASE, *sedimentum*, s. m. (*Med.*) ce terme grec signifie la partie la plus grossiere de l'urine, qui se dépose ou tend à se déposer au fond du vase, où elle est contenue; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appellé quelquefois *hyposteme*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. *Voyez* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) se dit en Théologie en parlant du mystere de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du Verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les Chimistes & particulierement Paracelse entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chimiques, le *sel*, & *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *Voyez* PRINCIPE *&* ELÉMENT.

HYPOSTROPHE *ou* HYPOTROPE, (*Med.*) ce terme grec a deux significations; ou il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII.* &c. ou il est synonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies selon le même auteur, *Epid. l. II. Voyez* RÉCIDIVE, RECHÛTE.

HYPOSYNAPHE, *en Musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonance de quarte, de sorte que les sons homolo-

mologues de ces deux tétracordes ont entre eux cinq tons d'intervalle: tels ſont les deux tétracordes *hypaton* & *ſynnemenon*. *Voyez* SYSTÉME, TÉTRACORDE. (*S*)

HYPOTENUSE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la ſoûtendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce *mot* eſt grec, *ſoûtendante*, formé d'ὑπὸ, *ſous*, & τείνω, *j'étends*. La plûpart des Géometres écrivent *hypotenuſe* par une *h*: ſi cette ortographe n'eſt pas vicieuſe, ce mot ne doit pas venir de τείνω, *j'étends*, mais de τίθημι, *je poſe*. On s'en rapporte là-deſſus aux ſavans.

Dans le triangle *K M L* (*Pl. géom. fig.* 71.) le côté *M L*, oppoſé à l'angle droit *K*, eſt appelle *hypotenuſe*.

C'eſt un théorème fameux en Géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *K M L*, le quarré de l'*hypotenuſe M L* eſt égal aux quarrés des deux autres côtés *K L* & *K M*; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cauſe qu'il en eſt l'inventeur. Il fut ſi charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muſes pour les remercier de ce bienfait. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Inſtitutions de Géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'aîné, obſerve qu'il eſt aſſez difficile de concevoir la raiſon pour laquelle Pythagore s'eſt livré à des tranſports ſi marqués à l'occaſion de cette découverte: car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas ſur le champ la liaiſon qu'elle a avec toutes celles que la ſuite des tems a manifeſtées: l'uſage de cette propoſition eſt effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit preſque rien ſavoir; les Mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence: cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élemens de Géométrie ne faiſoient que de naître? Il faut donc, quoique l'hiſtoire n'en diſe rien, ſuppoſer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propoſitions fondées ſur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être miſes elles-mêmes au nombre des grandes découvertes: & avec tout cela, la reconnoiſſance de Pythagore ne laiſſera pas de nous paroître extrème; car il y a bien d'autres vérités dans la Géométrie élémentaire, plus ſublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit; telles ſont celles qui enſeignent que *les trois angles d'un triangle pris enſemble ſont égaux à deux angles droits*; que *les triangles ſemblables ont leurs côtés proportionnels*; & celles par où l'on réſout tous les problêmes de la Trigonométrie, moyennant les ſinus,

Au reſte, la propoſition de Pythagore ſe déduit très-ſimplement d'une propoſition fort connue dans les élémens; ce qui va nous fournir une nouvelle démonſtration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoiſſance.

On ſait que *ſi d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une ſecante qui aillent ſe terminer à la circonférence du cercle, la tangente eſt moyenne proportionnelle entre la ſécante entiere & la partie de cette ſécante qui eſt hors du cercle*. Soit donc le triangle rectangle *A B C* (*Pl. de Géom. fig.* 23. *n°.* 1.) Avec l'un des deux côtés *C A* qui comprennent l'angle droit, décrivons un cercle du centre *C*, & prolongeons l'*hypotenuſe B C* juſqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en *D*; ſuppoſons maintenant que l'*hypotenuſe* $BC = h$, le côté $AC = CL = CD = r$; ainſi $BD = h + r$ & $BL = h - r$ ſoit auſſi le côté $AB = t$. Il s'agit de démontrer que $hh = rr + tt$.

Démonſtration par la propoſition précédente $BD.AB :: AB.BL$ ou $h + r.t :: t.h - r$; donc, en faiſant le produit des extrèmes & celui des moyens, l'on a $hh - rr = tt$, & par conſéquent $hh = rr + tt$. *C. Q. F. D.* (*E*)

De ce que $hh = rr + tt$, il n'en faut pas conclure que $h = r + t$; car la racine quarrée de $rr + tt$ n'eſt pas $r + t$, puiſque le quarré de $r + t$ eſt $rr + 2rt + tt$. Nous faiſons cette remarque, parce que nous avons vû pluſieurs commençans qui croyoient que la propoſition du quarré de l'*hypotenuſe* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypotenuſe* eſt plus petite que la ſomme des deux côtés; ces deux propoſitions ſont au contraire parfaitement d'accord; car, puiſque $hh = rr + tt$ & que $rr + tt$ eſt moindre que $rr + 2rt + tt$, c'eſt-à-dire que $\overline{r + t}^2$, il s'en ſuit que hh eſt moindre que $\overline{r + t}^2$, & par conſéquent h moindre que $r + t$.

HYPOTHECAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHEQUE, ſ. f. (*Juriſprud*) eſt un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier pour plus grande ſûreté de ſa dette.

Ce *mot* vient du grec ὑποθήκη, qui ſignifie une choſe ſur laquelle une autre eſt impoſée, c'eſt-à-dire qui eſt ſujette à quelque obligation.

Lorſque le créancier ne ſe confie pas pleinement en la bonne-foi ou en la ſolvabilité du débiteur, il prend pour ſa ſûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre: la ſureté qui ſe trouve dans le gage eſt plus grande que celle des cautions ou fidéjuſſeurs, de-là vient cette maxime, *plus cautionis eſt in re quam in perſonâ*.

On oblige les choſes en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par ſimple convention; la premiere eſt ce que l'on appelle *gage*, ou, ſi c'eſt un immeuble, *engagement* ou *anticreſe*; la ſeconde eſt la ſimple *hypotheque*, où le débiteur oblige ſon héritage ſans néanmoins ſe déſaiſir du fond, ni de la jouiſſance en faveur de ſon créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais auſſi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que ſur l'aſſûrance des fonds du débiteur; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour ſûreté de la dette; ſavoir, l'*anticreſe* & la ſimple *hypotheque*.

Lorſqu'ils ſe contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ſes biens francs & quittes de toute autre *hypotheque*; & comme, en prenant cette voie pour ſûreté de la dette, le débiteur demeuroit en poſſeſſion de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui ſe voyoient de loin, afin que chacun put connoître que l'héritage étoit engagé.

Il eſt parlé de ces brandons dans deux endroits de Démonſtenes; il eſt dit dans l'un, qu'ayant été fait une deſcente ſur un héritage, pour ſavoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut ſommé de montrer les brandons ſuppoſé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* ſur cet héritage: l'autre paſſage eſt dans ſon oraiſon πρὸς σπουδίαν où il dit qu'un teſtateur ordonne que pour mille dragmes qui reſtoient à payer de la dot de ſa fille, ſa maiſon ſoit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'uſage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du tems de Solon; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ſes poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient poſés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans ſa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui ſéparoient les héritages, & a cru de-là que Solon avoit non-ſeulement réduit les dettes, mais auſſi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone; mais la vérité eſt que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remiſe d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de ſe libérer: c'eſt pourquoi il ſe vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient ſur les terres; ainſi chez les Grecs *brandonner un héritage*, ſignifioit la même choſe que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers tems, avoient inventé une eſpece de vente ſimulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en poſſeſſion de l'héritage de ſon débiteur, juſqu'à ce que la ſomme prêtée fut rendue.

Mais comme ſouvent les créanciers abuſoient de ces ventes ſimulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie; on introduiſit l'uſage d'en céder ouvertement la poſſeſſion.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de ſe déſaiſir, c'eſt pourquoi l'on parvint comme par degrés à ſe contenter de la ſimple *hypotheque*, dont l'uſage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne ſe ſuppléoit point, elle dépendoit de la convention; mais il n'étoit pas beſoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens préſens étoient ſeuls ſujets à l'*hypotheque*, juſqu'à ce que Juſtinien l'étendit auſſi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis ſon obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoiſſance que par le commentaire de Caïus.

L'usage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par plusieurs lois du digeste: aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maisons *superscribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes personnes, de faire de ces appositions de marques sur les héritages de leur autorité privée; cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypotheque*, mais seulement aux gages de justice & choses saisies.

L'*hypotheque* se contracte par le seul consentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une stipulation expresse, ensuite l'*hypotheque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne sais pourquoi l'on tient communément que c'est l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque*; il est vrai qu'il en est parlé dans l'*article liij*. de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, suivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij*. & *xciij*.

Elle a lieu du jour du jugement même, lorsque le jugement est contradictoire; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens sur procès par écrit, elle n'est que du jour de la signification du jugement à procureur; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv. des requêtes civiles*, *art. ij*. quand la sentence est confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la sentence.

Pour mieux assûrer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coûtumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantissement* & qui se fait en trois manieres; savoir, par saisine & désaisine, ou par vest & dévest, par main-assise & par mise en possession: dans quelques coûtumes on pratique une autre espece de nantissement pour les rentes constituées, appellé *ensaisinement*; en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques*; en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypotheque*.

Henri III. par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés & enregistrés, sans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x*. & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV. renouvella cet édit au mois de Juin 1606, mais il ne fut registré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les *articles cxxxiij. & cxxxjv. des placités*.

En 1673, le Roi établit un greffe dans chaque baillage & sénéchaussée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'opposer pour la conservation de leurs droits; les opposans devoient être préférés sur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'opposition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'Avril 1674.

En 1693, le Roi établit le contrôle des actes des Notaires. L'édit porte que les actes seront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il est dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non-contrôlés acquérir aucuns privileges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut supprimé pour les actes reçus par les Notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 Avril 1694, le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 Septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 Décembre 1723, il fut supprimé pour Paris à commencer du 7 Janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre disposition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne jurisprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produisoit point d'action particuliere: lorsque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit user de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoissoit pas encore le droit de suite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quasi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'instar de celle qu'établit le préteur Servius, en faveur du propriétaire, à l'effet de suivre & revendiquer les meubles de ses locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quasi servienne* ou *hypothécaire* s'intentoit soit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la chose *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action personnelle sans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* sans la personnelle, ou de cumuler les deux actions ensemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produisoit qu'une simple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à saisir l'héritage & à le mettre sous la main de la justice, mais seulement à ce que le créancier fût mis en possession pour en jouir par lui jusqu'au parfait payement de sa dette.

Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'*hypotheque*, aussi-bien que les immeubles.

Non seulement ils se distribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorsqu'ils sont encore en la possession du débiteur; mais ils peuvent être suivis par *hypotheque*, lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui passent avant des créanciers *hypothécaires*.

On observoit autrefois la même chose dans les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, mais présentement on y suit la disposition de l'*article clxx*. de la coûtume de Paris, qui porte que les meubles n'ont point de suite par *hypotheque*: quoique cette regle semble n'exclure que le droit de suite contre un tiers: il est néanmoins certain que, dans les pays où elle est reçue, le prix des meubles étant encore en la possession du débiteur, ne se distribue point par ordre d'*hypotheque*, mais seulement suivant l'ordre des privileges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles se distribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils sont encore dans la possession du débiteur, mais ils n'ont point de suite par *hypotheque*.

Pour ce qui est de l'*hypotheque* sur les immeubles, elle produit par-tout un droit de suite.

Lorsque le contrat a exécution parée contre l'obligé, il n'est pas besoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé, on peut saisir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois sortes d'actions *hypothécaires*; savoir, l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après discussion du principal obligé & de ses cautions; l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la discussion; & l'action personnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé personnel, ou contre ses héritiers qui sont en même tems détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action personnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que séparément, l'héritier entant que tenu personnellement avoit le bénéfice de division, c'est-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour sa part personnelle, & entant qu'il étoit convenu *hipothécairement*, il avoit le bénéfice de discussion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui sont aussi biens tenans, ne peut opposer ni division, ni discussion; il est tenu personnellement pour sa part, & *hypothécairement* pour le tout; & lorsque l'action d'*hypotheque* est ainsi jointe avec la personnelle, elle est prorogée jusqu'à quarante ans, parce que la prescription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action personnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui résultoit du Droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne se pouvoit adresser au tiers détenteur qu'après discussion, & que d'un autre côté le tiers détenteur prescrivant par dix ans entre présens, & vingt ans entre absens, le créancier pouvoit être frustré de son *hypotheque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ses biens à deux créanciers à la fois; il falloit que les causes de la premiere *hypotheque* fussent acquittées avant d'en contracter une seconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuelle subsistante, étoit réputé stellionataire; le créancier n'avoit même pas besoin d'exiger de son débiteur la déclaration que ses biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet usage s'observoit non-seulement dans

dans l'ancienne Rome, mais aussi sous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des basiliques; celui qui y contrevenoit étoit poursuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit se racheter de la peine qu'en restituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France, il est permis d'*hypothéquer* ses biens, successivement à plusieurs créanciers, & le débiteur n'est réputé stellionataire que lorsqu'il fait une fausse déclaration sur l'état de ses dettes; si on ne lui demande point cette déclaration, il n'est pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expresse ou tacite des parties; car celle-même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un consentement que la loi présume être donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*.

Mais le consentement exprès ou tacite ne suffit pas parmi nous pour constituer l'*hypotheque*; il faut aussi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre ayent caractere pour instrumenter dans le lieu, & pour les personnes qui s'obligent; c'est pourquoi les jugemens & contrats passés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* sont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothequer* les mêmes biens à d'autres personnes au préjudice de l'*hypotheque* qui est déja acquise à un premier créancier.

2°. Que si le bien *hypothéqué* sort des mains du débiteur, le créancier le peut suivre en quelques mains qu'il passe, tellement que le tiers détenteur est obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les causes, ou de laisser le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé sur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyseau en son *traité du déguerpissement*, *liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles se regle par la date des contrats: *prior tempore*, *potior jure*; il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui passent les premieres, quoique leur date ne soit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'Août 1669 attribue aux deniers royaux un privilege sur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui est mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un transport, cession ou délegation, se fait ordinairement subroger aux privileges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

Purger les hypotheques, signifie *effacer l'impression* qu'elles avoient faite sur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le decret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* sur les héritages & rentes foncieres & constituées; à l'égard des rentes sur le roi, on obtient des lettres de ratification; le sceau fait le même effet pour les offices, lorsque les nouvelles provisions sont scellées sans aucune opposition.

Voyez au Digeste les titres *de pignoribus & hypothecis*, *in quibus causis pignus vel hypotheca tacite contrahitur*. *Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari non possunt*. *Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur*. *Quibus modis pignus vel hypotheca solvitur*. *De distractione pignorum vel hypothecarum*. *Voyez* aussi au code. *liv. VIII. tit.* 14. 15. 16. 17. 18. 19. 26. 28. 29. 30. & 31. la novelle 17 *ch. xv.* & la nov. 164. *ch. j.* Regusantius *de pignoribus & hypothecis*. Basnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques*. Loyseau en *son traité du déguerpissement*. *liv. III.* (*A.*)

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE est celle qui dérive d'un contrat; chez les Romains, il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit stipulée expressément; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque*; soit que la stipulation d'*hipotheque* soit expresse ou non, elle y est toûjours sousentendue. (*A*)

HYPOTHEQUE EXPRESSE est celle qui est stipulée nommément dans l'usage: les notaires abregent cette stipulation, & se contentent de mettre le mot *obligeant* avec un &c. par où l'on sousentend *obligeant tous ses biens présens & à venir à l'exécution des présentes*. (*A*)

HYPOTHÉQUE GÉNÉRALE est celle qui comprend tous les biens présens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* spéciale, qui est limitée à certains biens comme aux biens présens, & non aux biens à venir, ou qui est restrainte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la spéciale, c'est que la même chose peut être obligée généralement à plusieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* spécialement qu'à un seul sous peine de stellionat.

L'*hypotheque* spéciale oblige le créancier de discuter le bien qui lui est ainsi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adresser aux autres; mais pour prévenir cette difficulté, on a coûtume de stipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogera point à la spéciale, ni la spéciale à la générale. *Voyez* Basnage *des hypotheques*, *chap. v.* (*A*)

HYPOTHEQUE LÉGALE est celle qui procéde de la loi sans aucune convention expresse des parties, mais qui est fondée néanmoins sur un consentement tacite que la loi présume, donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*; c'est pourquoi elle est aussi appellée en droit *hypotheque tacite*.

Telle est l'*hypotheque* que le mineur a sur les biens de son tuteur du jour que celui-ci accepte sa commission; le tuteur a pareillement *hypotheque* sur les biens de son mineur pour le reliquat qui lui est dû; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur est du jour de son institution; à Paris & ailleurs, elle n'est que du jour de la clôture de son compte.

La loi donne aussi à la femme une *hypotheque* pour sa dot, tant sur les biens de son mari que sur les biens de ceux qui l'ont promise, quoique cette *hypotheque* n'ait point été stipulée.

L'Eglise, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* sur les biens des bénéficiers & autres administrateurs du jour de leur administration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a aussi une *hypotheque* tacite, & même un privilege pour son fret & pour les avaries sur les marchandises qu'il a dans son navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ses loyers sur les meubles des locataires & sous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* semblable pour leur legs sur les biens du testateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Basnage, *chap. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE est la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Basnage, *traité des hypotheques*, *ch. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE est celle qui dérive d'une cause privilegiée, & qui donne la préférence sur les créanciers qui n'ont qu'une simple *hypotheque*.

Telle est l'*hypotheque* du baillement de fond qui est préferée à tous autres pour son payement sur le fond qu'il a vendu.

Telle est aussi l'*hypotheque* de celui qui est créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne se regle pas par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cause dont ils procedent; ce qui est fondé sur la loi 32. au digeste *de rebus auctor. jud. possid.* (*A*)

HYPOTHEQUE SIMPLE est opposée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE. (*A*)

HYPOTHEQUE SPÉCIALE est opposée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER est une espece singuliere d'*hypotheque* usitée dans la Flandre flamande, qui se donne provisionnellement pour sûreté de la dette, sans qu'il soit dû aucun droit seigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la sûreté provisionnelle passe en *hypotheque* absolue, & il en est dû un droit seigneurial, suivant le placard du 21 Janvier, 1621, qui est au *second volume des placards de Flandres*, *fol.* 443. Il est parlé de cette sûreté provisionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij.* & *ibi Vanden-Hanc in notis*. Il cite Rypæus *in not. jur. belg. de redditibus*, *n°.* 29.

On a douté si cette sûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années; mais le bureau des Finances de Lille l'a ainsi décidé le 23 Juillet 1734. *Voy.* l'*Inst. au droit belgique*, *part. II. tit. V.* §. 9. *n°.* 17. (*A*)

HYPOTHEQUE TACITE est celle qui a lieu sans convention expresse, ainsi l'*hypotheque* légale est une *hypotheque* tacite. On donne aussi ce nom à l'*hypotheque* résultante d'un acte authentique, lorsque l'*hypotheque* n'y est pas stipulée.

Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (*A*)

HYPOTHENAR, s. m. (*Anatomie.*) nom d'un muscle situé sous le thenar; il prend ses attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en-dedans de la main

main que le thenar de l'os du carpe qui soutient le pouce & se termine à l'os sesamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHESE, s. f. (*Méthaphysiq.*) c'est la supposition que l'on fait de certaines choses pour rendre raison de ce que l'on observe, quoique l'on ne soit pas en état de démontrer la vérité de ces suppositions. Lorsque la cause de certains phénomenes n'est accessible ni à l'expérience, ni à la démonstration, les Philosophes ont recours aux *hypotheses*. Les véritables causes des effets naturels & des phénomenes que nous observons, sont souvent si éloignées des principes sur lesquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on est obligé de se contenter de raisons probables pour les expliquer. Les probabilités ne sont donc pas à rejetter dans les sciences; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit presque toûjours être une tentative très imparfaite, & souvent sans succès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays, dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir essayé de toutes les autres; ainsi, il faut que quelques-uns courent risque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypotheses* doivent donc trouver place dans les sciences, puisqu'elles sont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vûes; car une *hypothese* étant une fois posée, on fait souvent des expériences pour s'assûrer si elle est bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non-seulement elle rende raison du phénomene, mais encore que toutes les conséquences qu'on en tire s'accordent avec les observations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refuser notre assentiment, & qu'elle équivaut à une démonstration. L'exemple des Astronomes peut servir merveilleusement à éclaircir cette matiere; il est évident que c'est aux *hypotheses*, successivement faites & corrigées, que nous sommes redevables des belles & sublimes connoissances, dont l'Astronomie & les sciences qui en dépendent sont à présent remplies. Par exemple, c'est par le moyen de l'*hypothese* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des tems, & celle des tems & des distances, & ce sont ces deux fameux théoremes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la supposition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les lois de la Méchanique, & d'assigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps célestes. C'est de la même maniere que nous sommes parvenus à savoir que *Saturne* est entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui est séparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point observé tel que les Astronomes le décrivent à présent; mais il en observa plusieurs phases, qui ne ressembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau, & comparant ensuite les changemens successifs de ces phases, & toutes les observations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypothese* qui pût y satisfaire, & rendre raison de ces différentes apparences; celle d'un anneau réussit si bien, que par son moyen, non-seulement on rend raison des apparences, mais on prédit encore les phases de cet anneau avec précision.

Il y a deux excès à éviter au sujet des *hypotheses*, celui de les estimer trop, & celui de les proscrire entierement. Descartes, qui avoit établi une bonne partie de sa philosophie sur des *hypotheses*, mit tout le monde savant dans le goût de ces *hypotheses*, & l'on ne fut pas long-tems sans tomber dans celui des fictions. Newton & sur-tout ses disciples, se sont jettés dans l'extrémité contraire. Dégoutés des suppositions & des erreurs, dont ils trouvoient les livres de philosophie remplis, ils se sont élevés contre les *hypotyeses*, ils ont taché de les rendre suspectes & ridicules, en les appellant le poison de la raison & la peste de la philosophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianisme sera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypothese*? Celui-là seul qui seroit en état d'assigner & de démontrer les causes de tout ce que nous voyons, seroit en droit de bannir entierement les *hypotheses* de la Philosophie.

Il faut que l'*hypothese* ne soit en contradiction avec aucun des premiers principes qui servent de fondement à nos connoissances; il faut encore se bien assûrer des faits qui sont à notre portée, & connoître toutes les circonstances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'est de vouloir faire passer une *hypothese* pour la vérité elle-même, sans en pouvoir donner des preuves incontestables. Il est très-important pour le progrès des sciences, de ne se point faire illusion à soi-même & aux autres sur les *hypotheses* que l'on a inventées. La plûpart de ceux qui depuis *Descartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheses*, pour expliquer des faits que bien souvent ils ne connoissoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire passer leurs suppositions pour des vérités, & c'est-là en partie la source de dégoût que l'on a pris pour les *hypotheses*; mais en distinguant entre leur bon & leur mauvais usage, on évite d'un côté les fictions & de l'autre on n'ôte point aux sciences une méthode très-nécessaire à l'art d'inventer, & qui est la seule qu'on puisse employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de plusieurs siecles & les travaux de plusieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypotheses* seront toûjours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Descartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypotheses* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles, & ce seroit mal entendre l'intérêt des sciences que de vouloir condamner des exemples justifiés par des succès aussi éclatans en métaphysique; une *hypothese* doit être regardée comme démontrée fausse, si, en examinant la proposition qui l'exprime, elle est conçue dans des termes vuides de sens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, si elle n'explique rien, si elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on se propose de résoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheses*. *Voy. le chap. v. des Institutions de Phys.* & sur-tout *le traité des Systèmes* de M. l'Abbé de Condillac.

HYPOTHESE, en *Mathématiques*, c'est une supposition que l'on fait, pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problême. Il y a donc deux choses principalement à considérer dans une proposition mathématique, l'*hypothese* & la conséquence; l'*hypothese* est ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conséquence énoncée dans la proposition, ensorte qu'une conséquence ne peut être vraie, en Mathématiques, à moins qu'elle ne soit tirée de l'*hypothese*, ou de ce que les Géometres appellent les *données* d'une question ou d'une proposition: quand une conséquence seroit vraie absolument, si elle ne l'est pas relativement à l'*hypothese* ou aux *données* de la proposition, elle passe & doit effectivement passer pour fausse en Mathématiques, puisqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu; on n'a donc pas pris l'état de la question, & par conséquent l'on a fait un paralogisme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui est en question.

Dans cette proposition, *si deux triangles sont équiangles, leurs côtés homologues sont proportionels*; la premiere partie, *si deux triangles sont équiangles*, est l'*hypothese*; & la seconde, *leurs côtés homologues sont proportionels*, est la *conséquence*. (*E*)

HYPOTHESE, (*Med.*) ce mot grec est synonyme d'*opinion*. *Voyez* OPINION, SYSTEME, MÉDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTYPOSE, s. f. (*Rhetor.*) l'*hypotypose*, dit Quintilien, est une figure qui peint l'image des choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, & non simplement en entendre le récit.

On se sert de cette figure lorsqu'on a des raisons pour ne pas exposer simplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'est en quoi consiste l'éloquence, qui n'a pas tout le succès qu'elle doit avoir, si elle frappe simplement les oreilles sans remuer l'imagination & sans aller jusqu'au cœur.

L'*hypotypose* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'est pas la tournure qu'on aime le moins; ainsi Virgile peint la consternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort,

Miseræ calor ossa reliquit:
Excussi manibus radii, revolutaque pensa.

Ainsi Cicéron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poësie tire tout son lustre de l'*hypotypose*; j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira, j'entends le portrait de la Mollesse personnifiée dans le Lutrin.

La

La mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend ses bras, ferme l'œil & s'endort.

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la description que je trouve sous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, est une *hypotypose* si parfaite, que je ne puis la passer sous silence. Il est question du chanoine, qui, pour frapper ses ennemis,

Saisit un viel infortiat,
Grossi des visions d'Accurse & d'Alciat;
Inutile ramas de gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la converture,
Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reste de fermoir.

Lutrin, Chant V.

Il y a d'autres *hypotyposes*, qui ressemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle est cette peinture d'un repas de débauche qu'on lisoit dans une harangue de Ciceron, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vino vacillantes, partim hesternâ potatione oscitantes; versabatur inter hos Gallius, unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda lutulenta vino, coronis languidulis, & spinis cooperta piscium.* Quintilien, qui nous a conservé ce beau passage, ajoute; *quid plus videret, qui entrasset?*

Mais une *hypotypose* sublime, c'est le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet sauva Joas du carnage: elle s'exprime ainsi.

Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,
Revient à tout moment effrayer mon esprit.
De princes égorgés la chambre étoit remplie.
Un poignard à la main l'implacable Athalie,
Au carnage animoit ses barbares soldats,
Et poursuivoit le cours de ses assassinats.
Joas laissé pour mort, frappa soudain ma vue;
Je me figure encore sa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'étoit jettée en vain,
Et foible le tenoit renversé sur son sein.
Je le pris tout sanglant; en baignant son visage,
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage,
Et soit frayeur encore, ou pour me caresser,
De ses bras innocens je me sentis presser.
Grand Dieu que mon amour ne lui soit point funeste!

Acte I. Scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le songe qu'elle a fait, n'est pas une *hypotypose* moins admirable; voici comme elle peint ce songe, ce cruel songe qui l'inquiete tant, & qui par-tout la poursuit.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,
Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avoient poit abattu sa fierté,
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille! En achevant ce mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser,
Et moi je lui tendois les mains pour l'embrasser;
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux.

Acte I. Scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotyposes*, en vers ou en prose, sont des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un seul ou de plusieurs objets, soit laconiquement, soit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la chose même; & c'est ce que signifie le mot grec *hypotypose*. *Voyez* IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, *&c.* (*D. J.*)

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie*. *Voyez* HYOIDE.

HYPSISTARIENS, s. m. pl. (*Theolog.*) secte d'hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & qui furent ainsi appellés de la profession qu'ils faisoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot est grec, ὑψιστάριος, formé d'ὕψιστος, *Hypsistos*, *Très Haut*.

La doctrine des *Hypsistariens*, étoit un assemblage du paganisme, du judaïsme & du Christianisme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les Chrétiens; mais ils révéroient avec les payens le feu & les éclairs: ils observoient le sabbath, & la distinction des choses mondes & immondes avec les Juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Massaliens. *Voyez* MASSALIENS. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HYRCANIE, s. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Asie, au midi de la mer Caspienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'Hyrcanie, *Hircanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit séparée de cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, savoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juste de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caspienne d'occident en orient, au lieu qu'elle est du nord au sud, cette erreur faisoit une étendue très-opposée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* désigne dans Xénophon un pays d'Asie au midi de la Babylonie, qui est par conséquent différente de l'*Hyrcanie* septentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé présentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le distinguer d'une grande province de Perse, nommée *Irac Agémi* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hyrcanie* voisine de la mer Caspienne; ces deux *Iracs* sont séparés par les hautes montagnes du Curdistan & du Louvestan. *Voyez* sur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. des Inscript. & Belles-Lettres, tome VI*. (*D. J.*)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Daunienne selon Ptolomée; l'on croit que *Hyrium* est l'*Uria* de Pline; mais Celsus Citadinus prétend que ce sont deux villes différentes; selon lui *Hyrium* est aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* est *Oria*; cette derniere est dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre est vers le mont Gargan. (*D. J.*)

HYSIUS, (*Mythologie.*) surnom donné à Apollon, à cause d'un temple qu'il avoit à *Hysica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponses sûres lorsqu'il en avoit bû.

HYSSOPE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *hyssopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure est divisée en trois pieces, dont celle du milieu est creusée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'aîles. Il sort du calice un pistil, attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Miller en compte cinq ou six especes; décrivons la plus commune, *hyssopus officinarum, cærulea, spicata*, C. B. P.

Sa racine est ligneuse, dure, fibrée, de la grosseur du doigts; ses tiges sont hautes d'une coudée, ligneuses, cassantes, branchues; ses feuilles naissent deux à deux & opposées; elles sont longues d'un pouce ou d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, lisses, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs sont en grand nombre au sommet des branches, disposées en maniere d'anneaux sur de longs épis, tournées presque toutes d'un même côté; elles sortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq segmens, pointus; elles sont grandes, d'une seule piece, bleues, & en gueule; la levre supérieure est redressée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu est creusée en cueilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits sommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un pistil, attaché en maniere de clou à la partie postérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle est toute d'usage, & a les qualités d'incisier, d'atténuer, & de discuter; elle est sur-tout destinée aux mala-

maladies tartareuses des poumons, & passe pour très-utile dans l'asthme humoral. Elle contient un sel ammoniacal uni avec une huile, soit subtile essentielle aromatique, soit épaisse & bitumineuse.

Nous ne connoissons point l'*hyssope* des anciens, mais ce n'étoit pas le même que le nôtre; Dioscoride, en parlant d'une plante appellée *Chrysocomé*, dit que c'est un petit arbrisseau qui a la fleur en raisin comme l'*hyssope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille semblable à celle de l'*hyssope*, disposée en ombelle: or notre *hyssope* n'a point la feuille en forme de parassol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raisin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'histoire de la passion de Notre-Seigneur, rapportée dans les évangélistes, que l'*hyssope* des anciens devoit être un petit arbrisseau qui fournissoit du bois assez long. On emplit, dit S. Jean, *chap. xix. v.* 29. une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un bâton d'*hyssope*, on la porta à la bouche de Jesus-Christ en croix; à la vérité le grec dit seulement, ayant mise autour d'un *hyssope*; mais ce qui prouve que cet *hyssope* étoit un espece de bâton, c'est que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conséquence d'un passage de Josephe, où il dit de Salomon, d'après le vieux testament, que ce prince avoit décrit chaque espece d'arbre, depuis le cedre jusqu'à l'*hyssope*. L'hyssope des anciens étoit donc un arbre, un arbrisseau, & par conséquent ce n'étoit point l'*hyssope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyssope* s'élevoit à une assez grande hauteur; mais cette supposition est gratuite, & n'est point appuyée du témoignage des Botanistes modernes qui ont herborisé dans ces pays-là. (*D. J.*)

HYSSOPE, (*Diete & Mat. med.*) l'*hyssope* est une Plante aromatique d'une odeur forte; elle a une saveur vive & un peu âcre.

On s'en sert dans quelques provinces à titre d'assaisonnement, dans quelques ragoûts & dans les salades, mais son goût & son odeur ne plaisent qu'à peu de personnes.

Elle est destinée principalement dans l'usage medicinal, à diviser les glaires épaisses retenues dans les vésicules du poumon, & à en faciliter l'expectoration; ou bien, ce qui est la même chose, on l'emploie comme un béchique incisif très-puissant. C'est à ce titre qu'elle passe pour spécifique dans l'asthme humide prise en infusion dans de l'eau ou dans du vin: on l'a employée aussi quelquefois avec succès dans l'aphonie; dans ce dernier cas on mêle ordinairement son infusion avec du lait; dans l'un & dans l'autre on peut employer le syrop simple & la conserve d'*hyssope*. L'eau distillée de cette plante passe encore pour utile dans les mêmes maladies; on peut assurer au moins que cette eau est du nombre de celles qui ne sont pas sans vertu. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

L'infusion d'*hyssope* prise habituellement le matin à jeun, est encore un bon remede pour fortifier l'estomac, & pour donner de l'appétit. Elle est analogue en ceci aux feuilles de mélisse & à celles de petite sauge, qui sont plus en usage que celles-ci.

Les feuilles & les sommités d'*hyssope* entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques. (*b*)

HYSTERAPETRA, (*Hist. nat.*) c'est la même chose que la pierre nommée *hysterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, s. f. (*Med.*) ce mot grec composé d'ὑστερα, *uterus*, & d'αλγος, *dolor*, signifie *douleur* de la matrice. *Voyez* DOULEUR, MATRICE.

HYSTÉRIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes consacrées à Vénus, dans lesquelles on lui immoloit des cochons: ὗς, gén. ὑος en grec, signifie un *cochon*. (*D. J.*)

HYSTÉRIQUE, adj. ὑστερικος, *uterinus*, (*Med.*) est une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice: ainsi on appelle *hystérique* la plûpart des maladies de cette partie; on dit colique *hystérique*, flux *hystérique*, fureur *hysterique &c.* On donne le nom d'*hysteriques* aux personnes mêmes qui sont affectées de ces maladies, & aux remedes qui sont employés spécialement pour leur traitement. *Voyez* MATRICE.

HISTÉRIQUE, (*passion ou affection.*) c'est ainsi que l'on désigne assez communément parmi les Medecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ses causes & à ses symptomes, dans laquelle la plûpart de ceux qui en ont écrit, sur-tout parmi les anciens, ont pensé que la matrice est le siege de la cause principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *passion hystérique*.

Mais comme la plus saine partie des auteurs modernes ne distingue la *passion hystérique* de la passion hypochondriaque, que parce que la cause occasionnelle de celle-là dépend souvent des lésions de fonctions particulieres au sexe féminin, quoique la cause prochaine soit la même, puisqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'est le genre nerveux qui est principalement affecté; ce qui est démontré par les symptomes aussi multipliés que variés, qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulsifs ou spasmodiques; il s'ensuit que l'on doit aussi rapporter l'espece de maladie dont il s'agit ici, à la mélancholie qui en est comme le genre: ainsi *voyez* MÉLANCHOLIE.

Et comme un des symptomes des plus ordinaires dans la *passion hystérique* comme dans l'affection hypochondriaque, est l'embarras dans la tête, si connu sous le nom de *vapeurs*, c'est celui sous lequel il en sera traité, qui fournira en son lieu matiere à un article dans lequel sera circonstancié ce qui est particulier à chaque sexe, dans ces deux especes de mélancholie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE *pierre*, (*Hist. nat. Lythol.*) c'est une pierre noire, arrondie, qui prend assez bien le poli; elle est fort pesante, & se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne; on lui attribue des vertus singulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus*.

De Laet parle d'une pierre d'Amérique qu'il possédoit; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent; il croit que c'étoit la pierre connue sous le nom de *lapis uterinus*, ou *hystericus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hystérolite*. Voyez *cet article*.

HYSTÉROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La situation de la matrice dans le milieu du bassin, & la structure de ce viscere, n'en paroissent guere favoriser le déplacement; il sembleroit même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume devroit être un obstacle à l'hernie: mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne préverroit jamais; des observations bien constatées mettent l'hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien singulier sur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à son mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque tems après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite: la femme étoit enceinte; la tumeur devenoit grosse de jour en jour. On voyoit sous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruisch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la suite d'une suppuration à l'aine. Dans le tems d'une grossesse, cette hernie pendoit jusqu'aux genoux; mais dans les douleurs de l'accouchement, la sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui sortit naturellement par les voies ordinaires.

L'hernie de la matrice exige le secours d'une compression modérée, & d'une situation propre à en favoriser l'effet. Par ces moyens, lorsque cette incommodité est commençante, on pourroit parvenir à remettre peu-à-peu la matrice à sa place; on préviendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, lesquelles dans le cas de grossesse, peuvent devenir des causes déterminantes de l'opération césarienne. L'observation de Ruisch prouve qu'une matrice formant une hernie considérable, peut rentrer dans le bassin, se contracter, permettre & favoriser un accouchement par les voies naturelles. Ce fait est bien extraordinaire. (*Y*)

HYSTÉROLITE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) en latin, *hysterolithus*, *hystera petra*, *cunnolithus*, pierre ainsi nommée, parce qu'elle représente d'une maniere distincte l'extérieur des parties de la génération du sexe féminin. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté; par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda*.

Langius

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transversaux & paralleles; cette derniere espece se trouve en Suisse. *Voyez* Langius, *historia lapidum figuratorum*, *p.* 48.

Wallerius distingue aussi deux especes d'*hystérolites*; il appelle l'une *simple*, & l'autre *ailée*; peut-être entend-il par-là la même distinction que Langius.

Wormius parle d'une *hystérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, représentées très-distinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hysterolite*, à cause que les parties naturelles des deux sexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Musæum Wormianum*, pag. 83. & 84.

Les *hystérolites* ne paroissent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont servi de noyau. Les auteurs sont partagés sur la coquille qui a pû donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle est entiérement inconnue. Baier croit que l'*hystérolite* est la même chose que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'est la même chose que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle ressemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hystérolite* est le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *ostreopectinites ventricosa*. Le *musæum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hystérolites* ne se trouvent nulle part en si grande abondance que près du château de Braubach sur le Rhin, sur les confins du landgraviat de Hesse. On en trouve aussi, suivant Gesner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitstein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moselle se jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique assez rarement dans le duché de Brunswick, près de la ville de Wolfembutel; ces dernieres ne sont point fort dures, elles n'ont que la consistence de la terre ou de l'argille séchée. Les *hystérolites* de la petite espece, dont parle Langius, se trouvent en Suisse.

Il ne faut point confondre les *hystérolites* dont il est question dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui représentent assez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de Castres*, parce qu'elles se trouvent en Languedoc dans le voisinage de cette ville: ces dernieres doivent être regardées comme une espece de madrépore, elles sont formées par plusieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hystérolite* est la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel; elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce savant académicien ajoute, que „ peut-être par rapport à une ressemblance qui n'est guere éloignée de celle de la bouche, le culte de cette pierre fut imaginé; & on ne crut point trouver de symbole plus convenable, que cette pierre ainsi figurée, pour représenter une déesse, qui selon les Poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & qui selon les Philosophes, étoit la nature même, source féconde de tout ce qui paroît dans l'Univers. „ *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *tom. VI. p.* 528. (—)

HYSTÉROLOGIE, s. f. (*Rhét.*) figure de pensée où l'ordre naturel des choses est renversé, comme l'indique l'étymologie du mot; les Grecs l'appellent autrement, ὕστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans son *XI. liv. chap. ij.* quand il dit: *quædam.... turpiter convertuntur*, ut si peperisse *narres*, *deinde*, concepisse..... *in quibus*, *si id quod posterius est dixeris*, *de priore tacere optimum est*.

Cette figure que nous appellons renversement de pensée, est rare en prose, parce qu'on s'en apperçoit aisément en relisant ses productions à tête reposée. Mais elle est fréquente chez les Poëtes, à qui la mesure des vers, la nécessité de la rime, le feu de l'enthousiasme, & peut-être encore la paresse, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire souvent une chose, avant celle qui la doit précéder; la seconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte; & ce défaut plus ou moins grand, est toûjours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette censure ces trois vers si connus & si goutés.

> *Mais au moindre revers funeste,*
> *Le masque tombe, l'homme reste,*
> *Et le héros s'évanouit.*

Le pléonasme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hystérologie*, ou renversement de pensée. Quand on a dit qu'il ne reste plus que l'homme, il est inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il est de toute nécessité que le héros ait disparu, pour qu'on ne voye plus que l'homme; de même qu'il faut avoir conçû pour enfanter. Mais si le poëte avoit pû dire, le masque tombe, le héros s'évanouit, & l'homme reste, il auroit peint la chose telle qu'elle est, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que soient les renversemens de pensées, on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin, si l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un personnage troublé par le premier mouvement d'une passion impétueuse, parce qu'alors ils serviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette passion. Il est vrai que ce qu'on propose ici n'est pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de succès, en cherchant à imiter son langage. *Voyez* HYPERBATE. (*D. J.*)

HYSTÉROMOTOCIE, *ou* HYSTÉROTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération césarienne*. *Voyez* CÉSARIENNE. C'est un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus*, matrice, & de τομὴ, *sectio*, section, incision. (*Y*)

HYSTÉROPOTME, s. m. (*Antiq.*) on nommoit ainsi chez les Grecs les personnes qui revenoient chez leurs parens, après un si long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse, qu'après leur purification, qui consistoit dans une sorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils parussent comme de nouveaux nés. (*D. J.*)

HYSTÉROTOMIE, s. f. *terme d'Anatomie*, dissection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot est formé du grec ὑστέρα, *matrice*, & τέμνω, *je coupe*, *je disseque*.

HYSTRICITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard, qui se forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninsule de Malacque; c'est le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en espagnol, *piedra de puerco*, *bézoard de Goa*, *pierre de Malaque*, &c. Cette pierre s'est vendue souvent un prix très-considérable à cause des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf, évêque de Breslau, en avoit payé une mille florins d'Hollande, ou deux mille livres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* BÉZOARD.

HYVOURAHÉ, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre du Brésil, dont l'écorce est blanche & luisante comme de l'argent, son bois est rougeâtre; quand on fend l'écorce, il en sort un suc laiteux d'un goût salin, assez semblable à celui de la réglisse. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; son fruit est d'un beau jaune, de la grosseur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la transpiration, & on s'en sert au Brésil pour guérir le mal vénérien.

I

I, f. m. c'eft la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois confonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la feule fur laquelle on ne mettoit point de ligne horifontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majufcule, au milieu même ou à la fin des mots *PISO*, *VIVVS*, *ÆDILIS*, &c. C'eft à cette pratique que, dans l'Aululaire de Plaute, Staphyle fait allufion, lorfque voulant fe pendre, il dit: *ex me unam faciam litteram longam*.

L'ufage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'inférer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; de-là *ahala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum*; peut-être même que *mihi* n'eft que l'orthographe profodique ancienne de *mi* que tout le monde connoit, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *roole* pour *rôle*, *féparéement* pour *féparément*, &c.

Un *I* long, par fa feule longueur, valoit donc deux *ii* en quantité; & c'eft pour cela que fouvent on l'a employé pour deux *ii* réels, *MANVBIS* pour *MANVBIIS*, *DIS* pour *DIIS*. De-là l'origine de plufieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *ei*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* étoit abfolument muet. *Voyez* fur cette matiere le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit auffi confonne chez les Latins; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Charifius, de Diomede, de Térencien, de Prifcien, & autres, doit diffiper tous les doutes, & ruiner entierement les objections des modernes.

1°. Les fyllabes terminées par une confonne, qui étoient brèves devant les autres voyelles, font longues devant les *i* que l'on regarde comme confonnes, comme on le voit dans *ădjŭvat*, *ăb Jŏve*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne font longs que par pofition, à caufe de la diphthongue *iu* ou *io*, qui étant forte à prononcer, foutient la premiere fyllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, eft une imagination fans fondement, & démentie par leur propre briéveté. Cette briéveté même des premieres fyllabes de *jŭvat* & de *Jŏve* prouve que ce ne font point des diphthongues, puifque les diphthongues font & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article *HIATUS*. D'ailleurs fi la longueur d'une fyllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la fuivante, pourquoi la premiere fyllabe ne feroit-elle pas longue dans *ădaūctus*, dont la feconde eft une diphtongue longue par nature, & par fa pofition devant deux confonnes? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque chofe fur la prononciation de la fyllabe précédente; les efforts de l'organe pour la production de la fyllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui font contiguës foit avant foit après.

2°. Si les *i*, que l'on regarde comme confonnes étoient voyelles; lorfqu'ils font au commencement du mot, ils cauferoient l'élifion de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point: *Audaces fortuna juvat*; *interpres divûm Jove miffus ab ipfo*.

3°. Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle fe changeoit fouvent en confonne; & c'eft par-là qu'ils déterminent la mefure de ces vers: *Arietat in portas*, *parietibufque premunt arctis*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui eft beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, felon lequel ces vers commenceroient par un pié de quatre brèves: il faudroit que ce fentiment fût appuyé fur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la fyncrèfe, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en confonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* confonne? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du fon *i*; n'en doutons pas, ils en feroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'inftitution d'un caractere propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* F ou Ⅎ à la place de l'*u* confonne, parce que cet *u* avoit fenfiblement une autre valeur dans *uinum*, par exemple, que dans *unum*: & la forme même du *digamma* indique affez clairement que l'articulation défignée par l'*u* confonne, approchoit beaucoup de celle que repréfente la confonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous mêmes, qui ne fentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'eft que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication auffi prompt, auffi fûr, & auffi efficace que notre impreffion: c'eft par-là que nous avons connu dans les derniers tems, & que nous avons en quelque maniere été contraints d'adopter les caracteres diftincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux confonnes *j* & *v*.

Il femble donc néceffaire de conclure de tout ceci, que les Romains prononçoient toûjours *i* de la même maniere, aux différences profodiques près. Mais fi cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* confonne? c'eft qu'ils avoient fur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marfais lui-même, qui prétendent difcerner un *i* confonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aieux*, *foyer*, *moyen*, *payeur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ieux*, *fo-ier*, *moiïen*, *pai-ieur*, *voi-ielle*: MM. Boindin & du Marfais appellent cette prétendue confonne un *mouillé foible*. *Voyez* CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas confonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *i* pour le repréfenter?

Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas l'oreille affez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre chofe que le fon foible & rapide d'un *i*; je ne me doute pas même de la moindre preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre chofe, & je n'en ai encore trouvé que des affertions fans preuve. Ce feroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, eft confonne, parce que le fon ne peut en être continué par une cadence muficale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'eft qu'il eft la voyelle prépofitive d'une diphthongue; qu'il dépend par conféquent d'une fituation momentanée des organes, fubitement remplacée par une autre fituation qui produit la voyelle poftpofitive; & que ces fituations doivent en effet fe fuccéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un fon, quoique compofé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* foit une confonne, parce qu'on eft forcé de paffer rapidement fur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même inftant? Non; *ui* dans *lui* eft une diphtongue compofée des deux voyelles *u* & *i*; *ie* dans *pai-ié* en eft une autre, compofée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins: un préjugé pareil fuffifoit pour décider chez eux toutes les difficultés de profodie qui naîtroient d'une affertion contraire; & les preuves que j'ai données plus haut de l'exiftence d'un *i* confonne parmi eux, démontrent plûtôt la réalité de leur opinion que celle de la chofe: mais il me fuffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont crû.

Quoi qu'il en foit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation *je*: les Latins leur annonçoient un *i* confonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je*: ils en

conclurent la néceſſité d'employer l'*i* latin, & pour le ſon *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raiſon de diſtinguer l'*i* voyelle de l'*i* conſonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage? Notre orthographe a changé; le Bureau typographique nous indique les vrais noms des nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conſéquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit aſſûrément l'ouvrage le plus propre à introduire avec ſuccès un changement ſi raiſonnable: mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, ſi l'on alloit ſi directement contre un uſage univerſel. Qu'il me ſoit permis du moins de diſtinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le ſont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en ſera-t-il plus diſpoſé à voir l'exécution entiere de ce ſyſtème alphabétique, ou dans une ſeconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

I, c'eſt la neuvieme lettre & la troiſieme voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractere eſt de repréſenter le ſon foible, délié, & peu propre au port de voix que preſque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les ſyllabes du mot latin *inimici*. Nous repréſentons ce ſon par un ſimple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au-deſſus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voiſine. Au reſte, il eſt ſi aiſé d'omettre ce point, que l'attention à le mettre eſt regardée comme le ſymbole d'une exactitude vetilleuſe; c'eſt pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choſes, on dit qu'il met les points ſur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *ï trema*, celui ſur lequel on met deux points diſpoſés horiſontalement; quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diérèſe*; & j'approuverois aſſez cette dénomination, qui ſerviroit à bien caractériſer un ſigne orthographique, lequel ſuppoſe effectivement une ſéparation, une diviſion entre deux voyelles; διαίρεσις, *diviſio*, de διαιρέω, *divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diérèſe ſur une voyelle. Le premier eſt, quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphtongue ſans cette marque de ſéparation: ainſi il faut écrire *Laïs*, *Moïſe*, avec la diérèſe, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le ſecond cas eſt, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coûtume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux points: ainſi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté*, *Guïſe* (ville) avec diérèſe, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guidé*, *guiſe*, fantaiſie.

Il y a quelques auteurs qui ſe ſervent de l'*ï tréma* dans les mots où l'uſage le plus univerſel a deſtiné l'*y* à tenir la place de deux *ii*; c'eſt un abus qui peut occaſionner une mauvaiſe prononciation; car ſi au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conſéquent peut prononcer *pa-ïer*, *envo-ïer*, *mo-ïen*, de même que l'on prononce *pa-ïen*, *a-ïeux*.

C'eſt encore un abus de la diérèſe que de la mettre ſur un *i* à la ſuite d'un *e* accentué, parce que l'accent ſuffit alors pour faire détacher les deux voyelles; ainſi il faut écrire, *athéiſme*, *réintégration*, *déifié*, & non pas *athéïſme*, *réïntégration*, *déïfié*.

Notre orthographe aſſujettit encore la lettre *i* à bien d'autres uſages, que la raiſon même veut que l'on ſuive, quoiqu'elle les deſapprouve comme inconſéquens.

1°. Dans la diphtongue oculaire *AI*, on n'entend le ſon d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* ſe prononce de même que l'*e* muet; comme dans *faiſant*, nous *faiſons*, que l'on prononce *feſant*, nous *feſons*: il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des tems qui conſervent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils ſe rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté univerſellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* ſe prononce de même que l'*e* fermé; comme dans j'*adorai*, je *commençai*, j'*adorerai*, je *commencerai*, & les autres tems ſemblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet.

Ailleurs *ai* repréſente un *ê* fort ouvert; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *ſouhaits*. Au reſte, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'établir des régles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait ſemblables, ſe prononce diverſement: on prononce je *ſais*, comme je *ſés*; & je *fais*, comme je *fés*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai* comme *a*, *douarière*.

C'eſt encore à-peu-près le ſon de l'*e* plus ou moins ouvert, que repréſente la diphthongue oculaire *ai*, lorſque ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir naſale; comme dans *faim*, *pain*, *ainſi*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *EI* eſt à-peu-près aſſujettie aux mêmes uſages que *AI*, ſi ce n'eſt qu'elle ne repréſente jamais l'*e* muet. Mais elle ſe prononce quelquefois de même que l'*é* fermé; comme dans *veiné*, *peiner*, *ſeigneur*, & tout autre mot où la ſyllabe qui ſuit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* ſe rend par un *è* peu ouvert, comme dans *veine*, *peine*, *enſeigne*, & tout autre mot où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet: il en faut ſeulement excepter *reine*, *reitre* & *ſeize*, où *ei* vaut un *ê* fort ouvert. Enfin, l'*ei* naſal ſe prononce comme *ai* en pareil cas: *plein*, *ſein*, *éteint*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore ſa valeur naturelle dans la diphtongue *oi*, qui eſt quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphtongue *oi* n'eſt qu'oculaire, elle repréſente quelquefois l'*è* moins ouvert, comme dans *foible*, il *avoit*; & quelquefois l'*ê* fort ouvert, comme dans *Anglois*, j'*avois*, ils *avoient*.

Si la diphtongue *oi* eſt auriculaire, c'eſt-à-dire, qu'elle indique deux ſons effectifs que l'oreille peut diſcerner; ce n'eſt aucun des deux qui ſont repréſentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i*: au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou*; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me ſemble approcher ſouvent de l'*a*; *devoir*, *ſournois*, *lois*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, ſi la diphtongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir naſale, l'*i* y déſigne encore un *è* ouvert; *loin*, *foin*, *témoin*, *jointure*, &c.

C'eſt donc également un uſage contraire à la deſtination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de repréſenter le ſon de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi*; & les Ecrivains modernes qui ont ſubſtitué *ai* à *oi* par-tout où cette diphtongue oculaire repréſente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, je *liſais*, il *pourrait*, *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, je *liſois*, il *pourroit*, *connoître*; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre auſſi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire: mais on ſe charge du riſque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a aſſez prémunie contre les embarras de cette équivoque; & l'on s'expoſe à une juſte cenſure, en prenant en quelque ſorte le ton légiſlatif, dans une matiere où aucun particulier ne peut jamais être légiſlateur, parce que l'autorité ſouveraine de l'uſage eſt incommunicable.

Non-ſeulement la lettre *i* eſt ſouvent employée à ſignifier autre choſe que le ſon qu'elle doit primitivement repréſenter: il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer ſimplement ce ſon primitif. Ainſi les lettres *u i* ne repréſentent que le ſon ſimple de l'*i* dans les mots *vuide*, *vuider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précede le ſon *i*. De même les lettres *i e* repréſentent ſimplement le ſon *i* dans *maniement*, je *prierois*, nous *remercierons*, il *liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précéde l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le ſuit dans le ſecond, ſont des lettres abſolument muettes.

La lettre *J*, chez quelques auteurs, étoit un ſigne numéral, & ſignifioit *cent*, ſuivant ce vers,

J, C *compar erit*, & centum *ſignificabit*.

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, I ſignifie *un*; & l'on peut en mettre juſqu'à quatre de ſuite pour exprimer juſqu'à quatre unités. Si la lettre numérale I eſt placée avant V qui vaut *cinq*, ou avant X qui vaut *dix*, cette poſi-

tion

tion indique qu'il faut retrancher *un* de *cinq* ou de *dix*; ainsi IV signifie *cinq moins un* ou *quatre*, IX signifie *dix moins un* ou *neuf*: on ne place jamais I avant une lettre de plus grande valeur, comme L *cinquante*, C *cent*, D *cinq cens*, M *mille*; ainsi on n'écrit point IL pour *quarante-neuf*, mais XLIX.

La lettre I est celle qui caractérise la monnoie de Limoges.

J, s. m. c'est la dixieme lettre & la septieme consonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduisirent les premiers dans l'impression. Conformément au systême de la *Grammaire générale de P. R.* adoptée par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre est *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la premiere personne; car la valeur propre de ce caractere est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, & qui est la foible de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. *J* est donc une consonne linguale, sifflante, & foible. *Voyez au mot* CONSONNE, le systême de M. du Marsais sur les consonnes, & à l'article H, celui que j'adopte sur le même sujet.

On peut dire que cette lettre est propre à l'alphabet françois, puisque de toutes les langues anciennes que nous connoissons, aucune ne faisoit usage de l'articulation qu'elle représente; & que parmi les langues modernes, si quelques-unes en font usage, elles la représentent d'une autre maniere. Ainsi les Italiens, pour prononcer *jardins*, *jorno*, écrivent *giardino giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *p.* 9. *édit. de Paris* 1709. Les Espagnols ont adopté notre caractere, mais il signifie chez eux autre chose que chez nous; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, se prononçant presque comme s'il y avoit *ikko*, *Khouan*. Voyez *la Méthode espagnole de P. R. p.* 5. *édit. de Paris*, 1660.

Les maîtres d'écriture ne me paroissent pas apporter assez d'attention pour différencier le J capital de l'I; que ne suivent-ils les erremens du caractere courant? L'*i* ne descend pas au-dessous du corps des autres caracteres, le *j* descend; voilà la regle pour les capitales. *Article de M.* BEAUZÉE.

* *J*, (*Ecriture.*) nous avons aussi dans l'écriture, ainsi que dans l'impression, un *j* consonne & un *i* voyelle; & dans chacun de ces caracteres, un *i* consonne ou voyelle, coulé; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* consonne, qui n'en est qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il se forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement simple des doigts mus dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droit à gauche. A la partie inférieure de cette lettre, le poignet agit de concert avec les doigts. Voyez *nos Planches d'Ecriture*.

IA JA

* JAA-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'est aussi un officier des janissaires chargé de lever les enfans de tribut. Il est accompagné dans ses fonctions d'un écrivain ou secrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, s. m. (*Bot. exotiq.*) arbrisseau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *maugelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pousse un si grand nombre de tiges, qu'on a peine à discerner la principale. Le Jaa-ja croît dans l'eau, & l'on y trouve souvent des huitres attachées. *Dict. de Trévoux*.

* JAAROBA, s. m. (*Bot. exotiq.*) espece de feve du Brésil; elle est semblable à la cuiette, seulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, à feuilles de ricin commun; ses fleurs sont blanches, à cinq pétales. Ses baies sont moins grosses qu'un grain de poivre. Elles ont à leur sommet une espece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABAYAHITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de secte parmi les Musulmans, qui suivant Ricaut, enseignent que la science de Dieu ne s'étend point à toutes choses; que le tems & l'expérience lui ont appris plusieurs choses qu'il ignoroit auparavant. Dieu, disent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoissance exacte de tous les évenemens particuliers qui doivent arriver dans le monde, il est obligé de le gouverner selon les occurrences. *Voyez* PROVIDENCE, PRÉSCIENCE, CONTINGENT. *Diction. de Trévoux*.

* JABE, s. m. (*Hist. anc.*) l'acception de ce mot est incertaine. C'est ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correspondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jesora.

JABATOPETA, *voyez* JABOTAPITA.

JABI, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'or, derriere le fort de Saint Georges de la Mine. Bosman dans sa description de la Guinée, dit que le roi de ce canton est un si petit seigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandise, de peur de n'en être jamais payé, vû sa pauvreté. Ce pays est arrosé par la riviere de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Bossumpra*, à cause qu'ils le tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une riviere divinisée par des Maures. (*D. J.*)

JABIRU, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) grand oiseau de riviere de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue; il est plus grand qu'un cigne, son col est gros comme le bras, sa tête est fort grande, son bec est droit, & a environ dix à onze pouces de long, il est un peu recourbé par le bout; ses jambes ont environ deux piés de longueur, & sont couvertes d'écailles. Il est tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'est point garni de plumes, & n'est couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient tombées, & que l'on n'a vû cet oiseau que mort. *Voyez* Margrave, *hist. Brasiliensis*.

JABIRUGUACU, s. m. (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiseau du Brésil, appellé par quelques-uns *nanduapoa*, & par les Hollandois *scheurvogel*; cet oiseau tient beaucoup au genre des grues; il a un bec large, long de sept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrémité. Il porte sur le sommet de la tête une espece de couronne osseuse, d'un gris blanc; son long col & sa tête sont revêtus de peau écailleuse, sans aucunes plumes; le reste du corps est couvert de plumes blanches; mais les grosses plumes des aîles sont noirâtres avec une teinte pourpre. Il passe pour un mangre délicieux. Ray, *Ornitholog. pag.* 202. (*D. J.*)

JABLE, s. m. *terme de Tonnelier*, c'est la partie des douves d'un tonneau qui excede les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités.

Le *jable* se prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle sont enfoncées & assujetties les douves du fond de la futaille, jusqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure se nomme aussi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge sur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on se propose de jauger, faisant attention cependant que quand le *jable* d'une piece est plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne nécessairement un excédent de jauge. *Voyez* JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force sous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'est faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, s. f. (*Tonnelier.*) c'est un instrument dont les Tonneliers se servent pour faire le jable des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil est composé de deux pieces de bois, l'une cilindrique & l'autre quarrée; au bout de celle-ci est un morceau d'acier dentelé comme une scie. Le tonnelier qui s'en sert appuie la partie cilindrique de plat sur les bords des tonneaux qu'il a assemblés, & conduisant l'outil tout au tour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*. Voyez *nos Planches de Tonnellerie*.

* JABORANDE, s. m. (*Bot. exot.*) plante haute de deux piés, qui a ses tiges ligneuses, grandes, noueuses, tortues & inégales; sa racine fort grosse, & divisée en un grand nombre de parcelles & de filamens; ses fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ses graines renfermées sous une double cosse, brunes applaties, & de la figure à peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne sait où croît le *jaborande*; sa racine passe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux*.

JABOT, s. m. (*Ornithol.*) *ingluvies*, *colum*, poche membraneuse située près du cou des oiseaux, & au bas de leur œsophage. Tous

Tous les oiseaux ont un élargissement au bas de l'œsophage, qu'on appelle le *jabot*, qui leur sert pour garder quelque tems la nourriture qu'ils ont avalée sans mâcher, avant que de la laisser entrer dans le ventricule.

Les Physiologistes donnent trois usages apparens à ce sac; le premier de disposer la nourriture à la digestion; le second de la serrer quelque tems, afin que le ventricule ne s'emplisse pas trop, dans les occasions où les oiseaux trouvent & amassent plus de nourriture que leur estomac n'en doit tenir pour la pouvoir bien digérer; le troisieme de réserver cette nourriture pour la porter à leurs petits.

Les pigeons ont ce *jabot* fort ample; ils l'enflent & l'élargissent extraordinairement, pour un autre usage que celui de réserver une grande quantité de nourriture; car l'air qu'ils attirent pour la respiration, entre aussi dans le *jabot*, & gonflant cette partie, produit la grosse gorge, qui est particuliere aux pigeons. Quelques anatomistes prétendent avoir trouvé dans la trachée artere des pigeons, le conduit par lequel l'air entre dans leur *jabot*.

L'onocrotale a un grand sac fait par l'élargissement de son œsophage, qu'on lui voit pendu en-devant, depuis le dessous du bec, jusqu'au bas du col; en cet endroit la peau n'est point garnie de plumes, mais seulement d'un duvet très-court, arrangé en long sur l'éminence de chacune des rides que ce sac fait en se pliant comme une bourse.

Le *jabot* du coroman, dont l'œsophage souffre une dilatation pareille à celle de l'œsophage de l'onocrotale, est plus caché, étant recouvert de plumes à l'ordinaire; ces sacs servent à l'un & à l'autre de ces deux especes d'oiseaux, à recevoir les poissons qu'ils avalent fort grands, & tout entiers.

Quand les hérons veulent manger des moules, ils les avalent avec leurs coquilles; & lorsqu'ils sentent qu'elles sont ouvertes, par la chaleur qui a relâché les ressorts de leurs muscles, ils les vomissent pour en manger la chair. Il y a apparence que c'est le *jabot* qui leur sert à cet usage, sa chaleur étant suffisante pour faire ouvrir les moules.

Les singes ont dans la bouche des poches aux deux côtés de la mâchoire où ils serrent tout ce qu'ils veulent garder; on dit aussi qu'il y a un poisson qui a comme le singe, ce sac dans la gueule, où ses petits viennent se jetter quand ils ont peur. (*D. J.*)

JABOTAPITA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre d'une hauteur médiocre du Brésil, & du genre des ochna de Linnæus; *voyez* OCHNA.

Margrave & Pison l'appellent, *arbor baccifera racemosa, Brasiliensis, baccâ trigonâ, proliferâ*. Il se plait sur les rivages de la mer; son écorce est inégale, de couleur grisâtre; ses branches sont molles & pliantes, ses feuilles sont alternes, vertes, oblongues, pointues; ses fleurs sont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles sont passées, il leur succede un fruit qui vient en grapes, c'est-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la grosseur d'un noyau de cerise, de figure presque triangulaire, à laquelle sont attachées trois ou quatre autres baies sans pédicule, ovoïdes, de la même grosseur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût est stiptique; on en tire de l'huile par expression. Ces baies servent encore aux mêmes usages que nos baies de myrthe, pour arrêter les cours de ventre, resserrer, & fortifier les intestins. (*D. J.*)

JABOTI, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) nom qu'on donne en Amérique à une espece de tortue qui s'y trouve; son écaille est noire, & l'on y remarque plusieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les piés sont bruns, mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synopf. quadruped.*

JABURANDIBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Brésil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la description; ils se sont contentés de dire que ses feuilles sont un spécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre espece à feuilles rondes, moins grandes que les premieres; ce dernier a des racines dont le goût est aussi fort que le gingembre, & qui appliquées sur les gencives, dissipent tous leurs maux.

* JABUTICABA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre qui croît au Brésil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pié jusqu'au sommet, ensorte qu'on apperçoit à peine l'arbre. Ce fruit est noir, rond, de la grosseur d'un petit limon, d'un suc doux comme celui du raisin mûr, & salutaire aux fiévreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, *ou* JACHT, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

JACA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'est le *joaca* de Parkinson, le tijaca-marum, *Hort. Malab. palma, fructu aculeato, ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acosta*, & le *jaqua* ou *jaaca* de nos voyageurs, *Acosta, Garcias, Tragoso, Linschoot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuse. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui soit connu dans le monde. Il sort du tronc, ainsi que des principales branches, & est souvent enseveli dans la terre avec le bas du tronc, auquel il est adhérant. Il est de figure conique, d'une palme de large sur deux de longueur, & pese ordinairement quinze à vingt livres; il est couvert d'une coque verte, épaisse, & parsemée d'une infinité de tubercules, écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en-dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe est épaisse, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans sa chair, comme dans un sac; ces amandes sont couvertes d'une peau mince, cartilagineuse, blanchâtre & transparente; sous cette pellicule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une seconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos chataignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un pistil épais; cendré, semblable à une colonne, autour duquel les plus petits fruits sont disposés circulairement; une de leurs extrémités pénetre dans le pistil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on observe entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blanchâtres, jaunâtres, qui tiennent au pistil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le pistil & l'écorce, un suc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales. Il y en a plusieurs especes, que l'on distingue par leurs fruits qui sont plus ou moins gros, succulens & savoureux. (*D. J.*)

JACAMACIRI, s. m. (*Ornith. exot.*) oiseau très-remarquable du Brésil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derriere. Il est de la grosseur de l'alouette; ses piés sont jaunes; sa tête, son dos, & ses ailes sont d'un verd gai, mélangé de jaune & de rouge; son ventre & sa poitrine sont d'un cendré sale; mais comme toutes ses couleurs sont très-éclatantes au soleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le lustre & la beauté, selon Margrave. *Hist. Bras.* (*D. J.*)

JACANA, s. m. (*Ornith. exot.*) belle espece de colombe du Brésil, qui aime les lieux humides; ses jambes d'un jaune verd, sont plus élevées que celles de nos pigeons, & ses orteils, principalement ceux de derriere, sont plus longs; sa couleur du dos, du ventre & des ailes, est nuée de verd & de noir; son col & sa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; sa tête est petite, & couverte d'une coeffe colorée comme la turquoise orientale; son bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hist. Bras.* (*D. J.*)

* JACAPE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de jonc du Brésil, qui ne porte ni semence ni fleurs. On le met au-dessus de la plaie de la morsure d'un serpent, & il soulage. Pison dit avoir fait usage avec succès de la décoction de sa racine contre le poison. Ray.

JACAPU, s. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Brésil qu'on doit ranger dans la classe des merles, puisqu'il en a la figure, la grosseur & la noirceur, à l'exception que sa poitrine est d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag.* 143. (*D. J.*)

JACAPUCAIO, s. m. (*Botan. exot.*) Pison caractérise cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Brasiliensis, cortice, fructu, ligneo, quatuor nuces continente*. C'est un grand arbre du Brésil, qui se plait dans les lieux marécageux du cœur du pays; son bois est très-compact; son écorce est grise, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ses feuilles ressemblent à celles du meurier, dentelées en leurs bords, & en quelque maniere torses & recourbées; son fruit est gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à sa partie inférieure en cône obtus, attaché & suspendu par un pédicule ligneux. Il est couvert d'une écorce jaune extrémement dure, & au bout qui regarde la terre, il est fermé en façon de boete par un couvercle

qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle se détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même tems qu'il tombe, il laisse tomber aussi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des mirobolans chébules, & contenant une amande d'un goût très-savoureux, comme celui des pistaches; on les mange roties, on en donne pour nourriture à plusieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expression. La coque des noix est employée à faire des tasses, des gobelets; le bois de l'arbre résiste à la pourriture, & on le préfere à tout autre pour des axes de moulins à sucre; son écorce extérieure desséchée & pilée, sert pour calfeutrer des vaisseaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Brésil, qui produit un fruit semblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des especes de chataignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété singuliere de faire tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès, inconvénient qu'il n'a point lorsqu'on le fait rotir.

JACARANDA, s. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Pison a décrit deux especes; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux sont marbrés, durs, & employés dans la Marqueterie.

Le blanc est sans odeur; ses feuilles sont petites, pointues, luisantes en-dessus, blanches en-dessous, opposées directement le long des branches; chaque rameau pousse divers rejettons, qui portent pendant plusieurs jours des boutons gros comme des noyaux de cerises, olivatres, & disposés en grappes; ces boutons en s'ouvrant, se divisent chacun en cinq feuilles inclinées en bas, & soyeuses au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, presque ronde, jaune, d'une odeur suave, s'épanouissant vers le côté, & poussant au milieu plusieurs étamines blanches, terminées par des sommets jaunes, en maniere de vergettes de soie. A ces fleurs succede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu singuliere; car il est inégal, bossu, tortueux, inclinant toujours en bas par son poids, rempli d'une chair verte blanchâtre, dont les habitans des lieux se servent au lieu de savon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que son bois est noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

* JACARD, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, ressemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le museau du loup. Ces animaux ne sortent guere que la nuit; ils vont en troupes; ils ont le cri plaintif; à les entendre de loin, on diroit que ce sont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes sortes de volaille. Il y a entre eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un bâton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanieres, qui contiendroient vingt personnes, où l'on trouve rassemblés jusqu'à trente *jacards*.

JACCARE *ou* JACARET, s. m. (*Zoolog. exot.*) animal du Brésil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais seulement une espece de membrane qui l'imite, & qui est mobile; ses yeux sont gros, ronds, brillans, gris & bleux, avec une prunelle d'un beau noir; les jambes antérieures sont foibles & très-déliées, les postérieures sont plus longues & plus fortes; les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en sont dénués; les piès de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, sur une moitié de sa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poissons. Ray. *synt. quadr. p.* 262. (*D. J.*)

JACARINI, s. m. (*Zool. exot.*) sorte de chardonneret du Brésil, pour la figure & la grosseur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Brésil est d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le dessous des aîles tout blanc. Margrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

JACATIBA, s. m. (*Hist. nat.*) arbre du Brésil, qui porte un fruit semblable au limon, dont le jus est très-acide. Ce jus se trouve aussi dans toute l'écorce de l'arbre qui est fort rare, & qui ne se trouve que dans la Capitainie de Saint-Vincent.

JACATET, s. m. (*Hist. mod.*) sixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle aussi *Jachathtih* & *Jacatrih*, & non *Lécatrih*. comme on lit dans Kirker.

JACATRA, (*Géog.*) ancienne ville d'Asie dans l'île de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait ensuite, sous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que possede la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* BATAVIA. (*D. J.*)

JACCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché suffragant de Sarragosse, & une forteresse; elle est sur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Huesca, 10 N. E. de Sarragosse. Ptolomée en parle, & elle a conservé son nom sans aucun changement. *Lon.* 17. 16. *lat.* 42. 22. (*D. J.*)

JACCAL, s. m. (*Zoolog.*) Dellon écrit *jacard*; espece de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *squilachi*. Il est plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit presque toujours en troupe jusqu'à des centaines ensemble; ils habitent dans des tanieres, d'où ils sortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent jusqu'à des souliers. C'est un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'est selon toute apparence le même que le *jacard*. *Voyez* Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Observ. liv.* 2. *chap.* 108. & Ray, *Synops. quad. p.* 174. (*D. J.*)

IACCHAGOGUE, s. m. (*Antiq.*) on nommoit de ce nom ceux qui portoient en procession la statue de Iacchus, c'est-à dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleusiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de mirthe. (*D. J.*)

IACCHUS, s. m. (*Littér.*) c'est le nom, sous lequel Bacchus étoit révéré à Eleusis. Des neuf jours destinés chaque année à la célébration des mysteres de Cérès, le sixieme étoit entierement consacré à *Iacchus*, c'est-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit sa statue en grande cérémonie d'Athènes à Eleusis, & tous les initiés chantoient & dansoient autour depuis le matin jusqu'au soir. Les Grecs ayant une fois admis l'existence des dieux, ils en tirerent parti pour satisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce sont eux qui pouroient dire à Cérès, à *Iaccus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaisirs*. (*D. J.*)

JACE'E, *jacea*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embrion, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embrion devient dans la suite une semence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante especes, la plus commune mérite seule d'être ici décrite; les Botanistes la nomment *jacea nigra*; *jacea vulgaris*, *jacea nigra pratensis*, *latifolia*.

Sa racine est assez épaisse, ligneuse, vivace, fibreuse d'une saveur astringente, & qui cause des nausées. Les premieres feuilles, qui sortent de la racine, ont quelque chose de commun avec celles de la chicorée, car elles sont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige est quelquefois unique, quelquefois il y en a plusieurs qui sortent d'une même racine; elle est haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannellée, ferme, roide, difficile à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées sur la tige, sont nombreuses, sans ordre, semblables à celles qui sont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur base. Des aisselles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles semblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs composées de plusieurs fleurons en tuyau, découpées profondément vers leur sommet en cinq parties; ces fleurons sont purpurins, fort serrés, appuyés sur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice est composé d'écailles noirâtres, disposées en maniere de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs sont seches, les embryons se changent en des semences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante est commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de sel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuse; ses feuilles & ses fleurs sont rarement d'usage, excepté pour déterger & résoudre les ulceres. (*D J.*)

JACHAL, *voyez* JACCAL.

JACHERE, s. f. (*Agricult.*) c'est une terre labourable, sur laquelle on ne seme rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la disposer à produire du blé.

Les

Les spéculateurs en agriculture ont beaucoup raisonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroît en faire perdre une. L'usage constant de cette méthode dans beaucoup de pays est une présomption qu'elle est appuyée sur des raisons très-fortes; & le succès d'une culture différente dans d'autres lieux est une preuve que cette année de repos n'est pas par-tout d'une indispensable nécessité.

Il paroît difficile de se passer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenser la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter sans interruption s'épuisent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend sur elles. L'année de repos est pour la plûpart une condition essentielle à la recolte dublé.

Pendant cette année la culture a deux objets; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets sont remplis par les labours, lorsqu'ils sont distribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaises, parce que la difficulté de saisir le moment favorable pour les labourer, est beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorsqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il est possible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui surviennent ameublissent & façonnent la terre, lorsqu'elle est retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit sur les recoltes.

Vers la fin d'Avril, lorsque les semailles de Mars sont finies, on donne le second labour aux *jacheres*, & les autres successivement, à mesure que l'herbe vient à croître. *Voyez* Labour. Dans les intervales de chacun de ces labours, les troupeaux paissent sur les *jacheres* qui leur sont très-utiles depuis le printems jusqu'au moment où la recolte des foins leur laisse les prés libres.

La terre exposée ainsi pendant un an, dans presque toutes ses parties, aux influences de l'air, acquiert une disposition à la fécondité qui est nécessaire pour assurer une récolte abondant de blé. Mais si l'on veut rendre & le repos & les labours aussi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours soient toujours faits par un tems sec, & suivis, quelques jours après, d'un hersage. Sans ces deux conditions la terre n'est point suffisamment ameublie, & les herbes ne sont pas assez détruites. Dans les années pluvieuses, souvent quatre labours ne suffisent pas; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaissent en établissent la nécessité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'est pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier sur les terres. Lorsque la cour en est suffisamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le second labour. Il se desseche moins alors, que lorsqu'il est répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il est mieux mêlé avec la terre par les labours qui suivent le second.

Si une terre est dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-tems engraissée, on peut sans crainte, ne pas la laisser entierement oisive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de Mars au mois de Novembre, & on herse bien ce labour. Au mois de Mars suivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y seme de bonne heure des pois ou de la vesce. Dès qu'ils sont recueillis, on laboure encore pour semer le blé dont on peut se promettre une bonne recolte. Mais il est sage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conseiller aux cultivateurs de ne traiter ainsi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres se réparent tous les six ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands succès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle est celle qui a été pratiquée par Patulot. *Voyez l'Essai sur l'amélioration des terres*.

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner à un champ le premier labour.

JACI d'Aquila, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile sur la côte orientale, entre le golphe de sainte-Theele & Ponta Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. *Long.* 33. 2. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

JACINTE, *hyacinthus*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopetale & découpée en six parties; elle a, en quelque façon, la forme d'une cloche, & par le bas celle d'un tuyau. Le pistil sort du fond de la fleur & devient dans la suite un fruit arrondi qui a trois côtes, qui est divisé en trois loges, & qui renferme des semences quelquefois arrondies, quelquefois plates. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

JACINTHE, *voyez* Hyacinthe.

JACKAASHAPUCK, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à une plante qui est connue par les Botanistes sous le nom de busserole, *vitis idæa, uva ursi, myrtillus ruber minor humi serpens*. Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre; on la faisoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles sechées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée, & comme elles sont fort astringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de salive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas besoin de faire venir cette plante d'Amérique; elle se trouve en très-grande quantité sur nos montagnes, & sur-tout sur les Pyrénées; on en trouve aussi sur les Alpes & en Suéde. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suéde, année* 1743. On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéressantes, & sur-tout celle d'être un puissant litontriptique, & de diviser la pierre très-promptement de la vessie. (—)

JACOBE'E, *jacobæa*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons sont portés chacun sur un embryon, & tous soutenus par un calice presque cylindrique, & fendu en plusieurs pieces. Les embryons deviennent dans la suite des semences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'especes, toutes inutiles en Medecine; ainsi nous ne décrirons que la plus commune, nommée par les Botanistes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine est attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cause du grand nombre de fibres blanchâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges sont souvent nombreuses; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée; quelquefois elles sont lisses, d'autres fois un peu cotonneuses, purpurines, solides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & sans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie supérieure en quelques rameaux; ses feuilles sont oblongues, divisées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont presque jusqu'à la côte; ensuite par d'autres découpures secondaires, lisses, d'un verd foncé, sur-tout en-dessus.

Ses fleurs naissent à la cime des tiges & des rameaux; elles sont disposées en forme de parasols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune; leur disque est composé de plusieurs fleurons en tuyaux, divisés en cinq segmens à leur sommet, & la couronne est de demi-fleurons pointus, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui est partagé en plusieurs pieces. Les embryons se changent après que la fleur est séchée, en des semences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles sont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & est quelquefois d'usage pour sécher, déterger, & consolider les ulceres; ses feuilles ameres, adstringentes, & très-desagréables au goût, changent légérement la teinture de tournesol. Il paroît qu'elles contiennent un sel essentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevent à quatre, cinq, ou six piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de se rompre; elle soutient le froid des plus grands hivers, & se multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, s. m. (*Hist. ecclés.*) est le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuses qui suivent la regle de S. Dominique, à cause de leur principal couvent qui est près de la porte S. Jacques à Paris; c'étoit auparavant un hôpital de pélerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. *Voyez* Dominicain.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle aussi les *freres prêcheurs*; il font un des corps des quatre mendians. *Voyez* Prêcheur & Mendiant. *Dictionnaire de Trévoux*.

JACOBITE, s. m. (*Hist. d'Angl.*) c'est ainsi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partisans de Jacques II.

ques II. qui soutenoient le dogme de l'obéissance passive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéissance sans bornes. Mais la plûpart des membres du parlement, & de l'église anglicane, penserent avec raison, que tous les Anglois étoient tenus de s'opposer au roi, dès qu'il voudroit changer la constitution du gouvernement; ceux donc qui persisterent dans le sentiment opposé, formerent avec les Catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appellé *Jacobites*, ceux qui croyent que la succession du trone d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maison d'Hanovre; ce qui est une erreur née de l'ignorance de la constitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, soit qu'ils prêtent serment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le tems des factions d'Yorck & de Lankastre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, sans être contre la constitution de son pays. Elle transportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille; & celui qui suivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lankastre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendit, que le droit ne fût de son côté. Aujourd'hui les descendans du duc d'Yorck sont exclus de leurs prétentions à la couronne par les lois, de l'aveu même de ceux qui reconnoissoient la légitimité de leur naissance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement est rébelle à la constitution sous laquelle il est né, aussi-bien qu'au prince qui est sur le trone. La loi de son pays a établi le droit de succession d'une nouvelle famille; il s'oppose à cette loi, & soutient sur sa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la constitution du royaume a cru devoir nécessairement éteindre. (*D. J.*) (1)

JACOBSTADT, (*Géog.*) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de faisans du Brésil, dont le plumage est noir & gris; ils different pour la grosseur: suivant les voyageurs, leur chair est si délicate, qu'elle surpasse pour le goût celles de tous nos oiseaux d'Europe.

JACQ *ou* JACQUE, s. m. (*Marine.*) on nomme ainsi le pavillon de Beaupré d'Angleterre; il est bleu, chargé d'un sautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. *Voyez Planche XIX. suite des pavillons, celui de Jacque.* (*Q*)

JACQUERIE (LA) s. f. *Hist. de France*, sobriquet qu'on s'avisa de donner à une révolte de paysans, qui maltraités, rançonnés, desolés par la noblesse, se soulevèrent à la fin en 1356, dans le tems que le roi Jean étoit en Angleterre. Le soulevement commença dans le Beauvoisis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *jacquerie*, parce que les gentilshommes non contens de vexer ces malheureux laboureurs, se mocquoient encore d'eux, disant qu'il falloit que *Jacque-bon-homme* fit les frais de leurs dépenses. Les paysans réduits à l'extrémité, s'armerent; la noblesse de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur desespoir. Cependant au bout de quelques semaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête; & tout le reste se dissipa. Mais s'ils eussent été victorieux? (*D. J.*)

JACQUES DE L'EPÉE (ST.) *second juge de l'Espadal*, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre militaire établi en Espagne en 1170, sous le regne de Ferdinand II. roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courses des Maures qui troubloient les pélerins de St. Jacques de Compostelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à assurer les chemins.

Ils proposerent aux chanoines de S. Eloi, qui avoient un hôpital sur la voie françoise, de s'unir à leur congrégation. L'union se fit en 1170, & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre est celle de grand-maître, qui a été réunie à la couronne d'Espagne. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs, ni Sarrasins, ni hérétiques, ni repris en aucune maniere par l'inquisition.

Les novices sont obligés de faire le service de la Marine pendant six mois sur les galeres, & de demeurer un mois dans un monastere. Autrefois ils étoient véritablement religieux, & faisoient vœu de chasteté; mais Alexandre III. leur permit de se marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance, & de chasteté conjugale, auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge, depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine. Cet ordre est le plus considérable de tous ceux qui sont en Espagne. Le roi conserve avec soin le titre de grand-maître *de S. Jacques*, comme un des plus beaux droits de sa couronne, à cause des revenus, & des riches commanderies, dont il lui donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands aimant mieux y être reçûs que dans celui de la Toison d'or, parce qu'ils esperent parvenir par-là aux commanderies, & que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Espagne, mais particulierement en Catalogne, des priviléges considérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & pour devise, *rubet ensis sanguine Arabum*. Aujourd'hui c'est une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui se rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Espagne, sont un monument de reconnoissance des secours que les François donnerent souvent aux Espagnols contre les Maures.

* JACQUES (*S.*) *hôpital S. Jacques*, *Hist. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzieme siecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII. reconnoissant le droit de patronage & d'administration laïque que les fondateurs de cette maison s'étoient réservé à eux & à leurs successeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établissement qu'on construiroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle seroit desservie par quatre chapelains; que l'un d'eux sous le nom de *trésorier*, ordonneroit de toutes les choses ecclésiastiques & autres qui concerneroient l'office divin seulement; qu'il auroit charge d'ame des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur administreroit les sacremens; que ce trésorier rendroit compte tous les ans aux administrateurs; que ceux-ci présenteroient au trésorier des personnes capables de remplir les chapellenies, & que la trésorerie venant à vaquer, un des chapelains seroit présenté par les administrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de trésorier. Une bulle de Clément VI. confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la suite; mais quatre seulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'institution étoit l'hospitalité envers les pélerins de *S. Jacques*; mais elle y a toûjours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre sexe. En 1676, on tenta de réunir cette maison à l'ordre hospitalier de S. Lazare; mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'administration & l'état de l'hôpital *S. Jacques* ont été un sujet de contestations qui ne sont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit proposé de ramener cet établissement à sa premiere institution; mais il ne paroît pas qu'on ait goûté son projet. *Voyez* parmi les différens mémoires qu'il a publiés sous le titre de *vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, (*pierre de S.*) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturalistes ont donné à une espece de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuse. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius.

JACQUES, (*S.*) *Géog. Voyez* SANT-IAGO.

JACTANCE, s. f. (*Morale.*) c'est le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle pense. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le style noble, parce qu'il est moins du bon ton de se louer soi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* est quelquefois utile au mérite médiocre, elle seroit funeste au mérite supérieur; je ne hais point trop la *jactance*, son but est de s'élever & non de rabaisser.

JACTATION, s. f. (*Medec.*) c'est un symptome de maladie; il consiste en ce que les malades étant extré-

(1) Les *Jacobites* sont encore une secte d'Orientaux appellés autrement *Monophysites*, qu'ils croient une nature en Jesus-Christ. *Voy.* l'article *Monophysites* dans cette Encyclopédie & plus diffusement l'article *Jacobites* dans Moreri. (*D*)

trèmement inquiets, ne peuvent rester au lit dans une même attitude, & en changent continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils se jettent d'une côté du lit à l'autre; ils se tournent souvent; ils s'agitent, s'étendent, se courbent; ils promenent leurs membres çà & là, & ne discontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ses parties, ayant la physionomie triste, & poussant souvent des soupirs, des gémissemens.

Cet état accompagne souvent les embarras douloureux d'estomac, les nausées fatiguantes, la disposition au vomissement prochain, les douleurs vives, comme convulsives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques d'un caractere délétere, portent des impressions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foiblesse.

La *jactation* est toûjours un mauvais signe dans les maladies, sur-tout lorsqu'elle survient à l'abattement des forces constant & considérable; lorsque le vice morbifique a son siége dans quelques parties nobles; lorsqu'elle est accompagnée de sueurs de mauvaise qualité, de froid aux extrémités; mais elle est de moindre conséquence, lorsqu'elle arrive dans les tems de crise; qu'elle ne se trouve avec aucun autre mauvais symptome, & qu'elle n'est point suivie de défaillance, de délire ou de phrénésie.

La *jactation* est à-peu-près la même chose que l'anxiété, l'inquiétude: on peut consulter sur ce qui y a rapport, les traités de Séméiotique dans la partie qui roule sur les prognostics: mais on trouve le précis très-bien circonstancié de tout ce qu'ont observé les anciens sur le sujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Prosper Alpin, *de præsagiendâ vitâ & morte ægrotantium, lib. III. cap. iv. &c.* dans celui de Duret, *in coacas prænotiones Hippocratis passim*, &c.

JACUA-ACANGA, s. m. (*Botan. exot.*) espece d'héliotrope du Brésil décrite par Pison, & que les Portugais appellent *fédagoso*; sa tige rameuse & velue croît à la hauteur de deux à trois piés; ses feuilles sont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entre elles, une sorte d'épic long d'un pié, garni de grains verds comme au plantain, excepté que ces épics sont courbés en queue de scorpion, finissant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; sa racine est longue d'un pié, presque droite, ligneuse, jettant peu ou point de filamens, brune en-dehors, blanche en-dedans, & d'un goût insipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE, *ou* E'JACULATOIRE, adiect. (*Theolog.*) par cet épithete, on désigne des prieres courtes & ferventes adressées à Dieu du fond de l'ame; les pseaumes de David en sont remplis.

JACUPE'MA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de faisan du Brésil de la grosseur de nos poules; sa large queue est d'un pié de longueur; ses jambes sont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de sa tête en maniere de crête, qui est bordée de blanc; sa gorge a un appendice assez semblable aux barbes du coq; son ventre est legerement tacheté de blanc; ses piés sont d'un beau rouge; on apprivoise aisément cet oiseau; il tire son nom de son cri qui est *jacu, jacu, jacu.* Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JACUT, s. m. (*Hist. nat.*) on croit que les Médecins arabes désignent sous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre prétieuse étoit redevable de sa couleur, & en conséquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres pensent que les arabes désignoient par ce mot général le rubis, le saphir, & l'hyacinthe; ce qui paroît certain, c'est que rien n'est plus mal fondé que les vertus médicinales que l'on attribue à ces sortes de pierres.

JACUT-AGA, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand-seigneur. C'est le premier des deux eunuques qui ont soin du trésor; ils sont l'un & l'autre au-dessus de l'esneder-bassi. Le *jacut-aga* a le tiers du deuxieme denier que l'esneder-bassi prend sur tout ce qui se tire du trésor. *Dict. de Trév. & Vigece.*

JADDESES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'isle de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obscur, qui sont chargés de desservir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troisieme ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddeses*, sur-tout lorsqu'il a fait bâtir à ses dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de crédit sur l'esprit des démons, qui passent chez eux pour avoir un pouvoir absolu sur les hommes, & à qui les *jaddeses* offrent un coq en sacrifice dans la vûe de les appaiser. Les *jaddeses* sont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. *Voyez* KOPPUS.

JADE, s. m. (*Hist. nat. Lithologie.*) c'est une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou grisâtre; elle est d'une dureté extrème, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais sa surface paroît toûjours comme humide ou grasse; elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle est brisée, son tissu intérieur est parfaitement semblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de transparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; sa couleur, quoique toûjours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un verd jaunâtre très-clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* les nom de *pierre divine*, à cause des propriétés merveilleuses que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée sur les reins étoit très-propre à en soulager les douleurs, & faisoit passer le sable & la pierre par les urines; ils la regardoient aussi comme un remede souverain contre l'épilepsie, & étoient persuadés que de la porter en amulette c'étoit un préservatif contre les morsures des bêtes venimeuses. On a un traité imprimé sous le nom de *pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de tems que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ses grandes vertus la faisoient rechercher avec empressement par les dames, & elles en payoient très-cherement les plus petits morceaux; mais il paroît que cet enthousiasme populaire est actuellement passé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit si légerement accordée.

On a donné aussi au *jade* le nom de *pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont aussi donné ce nom. *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de sabres & de coutelas, ainsi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *pierre des Amazones*, parce qu'on assure qu'il se troure sur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale; quelques naturalistes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne sont point la même chose que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui se rencontre dans l'île de Sumatra; mais M. de la Condamine assure que la pierre des Amazones ne differe en rien du *jade* oriental: elle se trouve chez les Topayos, nation indienne établie sur les bords de la riviere des Amazones, plus aisément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique sont très-artistement travaillés, & paroissent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui sont cylindriques, & percés depuis un bout jusqu'à l'autre; cela paroît d'autant plus surprenant, que la pierre est extrèmement dure, & que ces peuples ignoroient l'usage du touret & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le paitrissant quand il étoit mou, & qu'ils s'étoit ensuite durci à l'air, fable que l'expérience a suffisamment réfutée. *Voyez le voyage de la riviere des Amazones*, par M. de la Condamine, *page* 140. *& suiv. édit. in*-8°.

On trouve aussi des morceaux de *jade* creusés, & taillés en vases & en figures différentes; d'autres sont en plaques, sur lesquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des talismans, *&c.*

Quelques naturalistes regardent le *jade* comme une espece de jaspe; mais il semble en différer par sa dureté, qui est beaucoup plus considérable que celle du jaspe; outre cela, il a plus de transparence que le jaspe, il ne prend point le poli comme lui, puisque, comme nous l'avons déja remarqué, le *jade* a toujours un air gras à sa surface. (—)

JADE, (*Mat. med.*) *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADE'RA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, selon Pline & Ptolomée; elle est appellée sur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Augusta, Felix, Jadera*; & une médaille de Domitien porte, *Col. Augusta, Jadera*; c'est aujourd'hui *Zara Vecchia*. (*D. J.*)

JADIS, (*adv. de tems.*) *Jadis* est synonyme a *autrefois*, ils se disent l'un & l'autre d'un tems très-éloigné

gné dans le passé; mais *autrefois* est d'usage dans la prose & dans la poésie, au lieu que *jadis* semble réservé à la poésie: on s'en sert aussi dans le style plaisant; on dit quelquefois une femme de *jadis*; on n'aime plus comme on aimoit *jadis*.

JAEN, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale d'un canton appellé *Royaume*, dans l'Andalousie, avec un évêché suffragant de Tolede, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III. roi de Castille prit *Jaen* sur les Maures en 1243; elle est dans un terrein abondant en fruits exquis, & très-riche en soie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Bacca, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long.* 14. 45. *lat.* 37. 38. (*D. J.*)

JAFA, (*Géog.*) autrefois dite par les étrangers *Joppé*, ancienne ville d'Asie dans la Palestine, & fameuse dans l'Ecriture-sainte, à 8 lieues de Jérusalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de sa charité; elle est aujourd'hui si misérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment consiste en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-seigneur, qui y reçoit quelque tribut des pélerins du lieu. *Long.* 52. 55. *lat* 32. 20. (*D. J.*)

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une presqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent sur les Portugais le 21 Juin 1658, & depuis ce tems-là elle leur est demeurée. *Long.* 98. *lat.* 9. 30. (*D. J.*)

JAFISMKE, s. m. (*Commerce.*) c'est ainsi que les Russes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte sur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimstal, en Bohème. Les *jafismkes* passent en Russie sur le pié des écus de France.

JAGARA, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Indiens donnent à une espece de sucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce sucre est fort blanc, mais il n'a point la délicatesse de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS *ou* GIAGUES, s. m. (*Hist. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'est rendu redoutable à tous ses voisins par ses excursions & par la desolation qu'il a souvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'est-à-dire sur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de plusieurs voyageurs & missionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté si loin la cruauté & la superstition: en effet, ils nous présentent le phénomene étrange de l'inhumanité la plus atroce, autorisée & même ordonnée par la religion & par la législation. Ces peuples sont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appellés *kilombos*, à-peu-près comme les Arabes du désert ou Bédouins; ils ne cultivent point la terre; la guerre est leur unique occupation; non-seulement ils brûlent & détruisent tous les pays par où ils passent, mais encore ils attaquent leurs voisins, pour faire sur eux des prisonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le sang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu plusieurs chefs fameux dans les annales africaines, sous la conduite desquels ils ont porté au loin le ravage & la desolation: ils conservent la mémoire de quelques héroïnes qui les ont gouvernés, & sous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célebre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de sa mere, par sa valeur & par ses talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les lois les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les sentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raison; ces lois, qui s'appellent *Quixillos*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Persuadée que la superstition seule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à son secours; elle parvint à en imposer à ses soldats par un crime si abominable, que leur raison fut réduite au silence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les mysteres des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puissans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce discours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter son fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le pila tout vif, de ses propres mains, aux yeux de son armée; après l'avoir réduit en une espece de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle se fit frotter tout le corps en présence de ses soldats; ceux-ci, sans balancer, suivirent son exemple, & massacrerent leurs enfans pour les employer aux mêmes usages. Cette pratique abominable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent détestable. Pour remédier à la destruction des mâles, causée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevoit à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoissoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres lois que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuse reine, étoit, sans doute, de rendre ses guerriers plus terribles, en détruisant en eux les liens de la nature & du sang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes; cependant on remarque que cette défense ne fit qu'exciter l'appétit exécrable des *Jagas* les plus distingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes; quelques-uns de ces chefs faisoient, dit-on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on assure qu'en conséquence de leurs lois, ils mangent de la chair humaine qui se vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réserver les femmes stériles, pour être tuées aux obseques des grands; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainsi rompu tous les liens les plus sacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur législatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en présence de l'armée. A l'égard des lois relatives à la religion, elles consistoient à ordonner de porter dans des boëtes ou châsses les os de ses parens, & de leur offrir de tems en tems des victimes humaines, & de les arroser de leur sang, lorsqu'on vouloit les consulter. De plus, on sacrifioit des hécatombes entieres de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois; on enterroit tout vifs plusieurs de ses esclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on ensevelissoit avec lui deux de ses femmes, à qui on cassoit préalablement les bras. Le reste des cérémonies religieuses étoit abandonné à la discrétion des *singhillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécrable, dont eux seuls savent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embrassé le christianisme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & sur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an universal history, vol. XVI.*

JAGERNDORFF, (*Géog.*) ville & château de Silésie, sur l'Oppa, à 6 lieues O. de Tropaw, 26. S. E. de Breslaw. *Long.* 35. 22. *lat.* 50. 4.

C'est la patrie de Georges Frantzkius, savant jurisconsulte d'Allemagne; il devint par son mérite chancelier d'Ernest, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans un incendie sa bibliotheque & ses manuscrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plupart de ses ouvrages, entr'autres ses *Commentarii in pandectas iuris civilis*, & ses *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés plusieurs fois. (*D. J.*)

JAGGORI, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les habitans de Ceylan à une espece de sucre, qui se tire d'un arbre appellé *ketule*. *Voyez* ce mot.

JAGIR *ou* JAQUIR, s m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou district assigné par le gouvernement, soit pour l'entretien d'un corps de troupes, soit pour les réparations où l'entretien d'une forteresse, soit pour servir de pension à quelque officier favorisé.

IAGO DE LOS CAVALLEROS, SANT, (*Géog.*) ville de l'Amérique, une des principales de l'île espagnole, & dont les habitans sont de la derniere pauvreté; elle est sur le bord oriental de la riviere d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long.* 307. 30. *lat.* 19. 40. (*D. J.*)

IAGO *de* CUBA, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & sur la riviere de même nom; elle fut bâtie par les Espagnols en 1514, mais la Havane a pris le dessus, & tout le commerce de cette ville y a été transféré. (*D. J.*)

IAGO *del* ESTERO, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, sans murs, sans fossés, & sans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de maisons; c'est néanmoins la résidence de l'inquisiteur ordinaire de la province. Elle est située sur une riviere poissonneuse, dans un pays plat, fertile en froment, en seigle, en orge, en fruits, & en tigres carnassiers; sa distance du Potosi est à environ 70 lieues. *Long.* 315. 35. *lat. mérid.* 28. 25. (*D. J.*)

IAGO *de las* VALLES, *Sant*, (*Géog.*) petite ville presque deserte de l'Amérique septentrionale, dans l'audience de Mexico; elle est sur la riviere de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long.* 276. 40. *lat.* 23. (*D. J.*)

IAGO *de la* VÉGA, *Sant*, (*Géog.*) belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Espagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée; c'est la résidence du gouverneur de la Jamaïque: elle est à présent fort peuplée, sise à 2 lieues de la mer, dans une plaine, sur une riviere, à 5 lieues de Port-Royal. *Long.* 300. 50. *lat.* 18. (*D. J.*)

IAGO, *Sant*, (*Géog.*) considérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché suffragant de Lima, & une audience royale; c'est la résidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquisition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaste plaine, abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, sur la petite riviere de Mapécho, qui la traverse de l'E, à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen desquels on arrose les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagé entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renversa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs si vénéneuses, que tous les habitans, qui sont Espagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cens personnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît sous le 33e degré de lat. Sud, sont extrèmement modifiées par le voisinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées jusqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à *Sant-Iago*, au plus fort de l'été, une heureuse température; la terre y est d'une fertilité singuliere, & procure toutes sortes d'arbres fruitiers; le paturage est excellent, & on y engraisse une grande quantité de bétail; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & sont d'un goût délicieux. *Long.* 308. *lat. mérid.* 33. 40. (*D. J.*)

JAGOARUM, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal assez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'est qu'il aboie comme le chien; qu'il se trouve au Brésil; qu'il est comme le chien de cette contrée; qu'il est fort vorace; qu'il vit de fruit & de proie; qu'il est marqueté de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25. lieues N. O. de Nissa, 38. S. E. de Belgrade *Long.* 39^d 50'. *lat.* 44. (*D. J.* (

JAGOS, s. m. (*Géog.*) nom d'un peuple d'Afrique, dont il est parlé dans Maty & de la Croix: ce sont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du soleil, hommes agiles & robustes, & voleurs de profession. Ils sont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & passent pour anthropophages; ils habitent la basse Ethiopie, & sur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, s. m. (*Hist. nat.*) espece de sucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorsque le tari est récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaissit, & devient en consistance de miel; en le laissant bouillir plus long-tems, il acquiert la solidité du sucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant presqu'aussi blanc; c'est avec ce sucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ses confitures, au rapport de Dellon; les Malabares appellent ce sucre *jagara*, & les Portugais *jagre*. *Dict. de Trévoux*. (*D. J.*)

JAGRENATE *ou* JAGANAT, (*Géog.*) lieu des Indes, située à 45. milles de Ganjam, sur l'une des embouchures du Gange; c'est-là où le grand bramine, c'est-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait sa résidence, à cause du pagode qu'on y a bâti, & dont nous allons parler. *Long.* 103^d 45' 30". *lat.* 19. 50.

L'édifice de ce temple indien, le plus célebre d'Asie, est extrèmement élevé, & renferme une vaste enceinte. Il donne son nom à la ville qui l'environne, & à toute la province; mais la grande idole qui est sur l'autel, en fait la gloire & la richesse: cette idole, nommée *Késora*, a deux diamans à la place des yeux; un troisieme diamant, attaché à son cou, lui descend sur l'estomac; le moindre de ces diamans est d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude, sont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis; elle est couverte, depuis les épaules jusqu'aux piés, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, selon les occasions; ses mains sont faites de petites perles, appellées *perles à l'once*; sa tête & son corps sont de bois de santal.

Ce dieu, car c'en est un dans l'esprit des Indiens, quoiqu'il soit assez semblable à un singe, est continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entierement noirci; il a sa sœur à sa main droite, & son frere à sa gauche, tous deux vêtus & debout; devant lui paroît sa femme, qui est d'or massif: ces quatre idoles sont sur une espece d'autel, entouré de grilles, & personne ne peut les toucher que certains bramines destinés à cet honneur. Autour du dôme qui est fort élevé, & sous lequel cette famille est placée, ce ne sont, depuis le bas jusqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plûpart représentent des monstres hideux, faits de pierres de différentes couleurs; derriere la déesse *Késora*, est le tombeau d'un des prophetes indiens, à qui l'on rend aussi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pélerins vont faire leurs moindres offrandes; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands évenemens, se sont voués à quelque dieu, en apportent la ressemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le secours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui possede toutes ces idoles, est le plus fréquenté de l'Asie, à quoi contribue beaucoup sa situation sur le Gange, dont les eaux lavent de toutes souillures; on y aborde de toutes parts, & le revenu en est si considérable, par les taxes & les aumônes, qu'il pourroit suffire à nourrir dix milles personnes chaque jour: l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles, est un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate*, qui est prince souverain, quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville, il faut payer trois roupies, c'est pour le raja; avant même que de mettre le pié dans le temple, il faut payer une roupie pour les bramines, & c'est la taxe des plus pauvres pélerins, car les riches donnent magnifiquement. Le grand-prêtre, qui dispose seul des revenus du temple, a soin, avant que d'accorder la permission aux pélerins de se raser, de se laver dans le Gange, & de faire les autres choses nécessaires pour s'acquitter de leurs vœux, de taxer chacun selon ses moyens, dont il s'est exactement informé; le tout est appliqué à l'entretien du pagode, à celui des dieux du temple, à la nourriture des pauvres, & à celle des prêtres qui doivent vivre de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du temple, & les dévotions aux idoles, le concours de monde qui y aborde de toutes les partie de l'Inde, soit en-deçà, soit en-delà du Gange, n'en est que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pélerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cens lieues, en se prosternant sans cesse sur la route, jusqu'à la fin de leur pélerinage, qui dure quelquefois plusieurs années. D'autres traînent par mortification de longues & pesantes chaînes attachées à leur ceinture; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer, dans laquelle leur tête est enfermée: on a vû des Indiens se précipiter sous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate*, & se faire briser les os par piété.

Enfin, la superstition réunissant tous les contraires, on a vû d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu, pour être honorée du titre de son épouse, comme on en présentoit une quelquefois en Egypte au dieu Anubis; & d'un autre côté, on conduisoit au bucher de jeunes veuves, qui se jettoient gaiement dans les flammes sur les corps de leurs maris. (*D. J.*)

JAGST *ou* JAXT, (*Géog.*) riviere de Franconie, qui prend sa source dans le comté d'Œttingen, & qui se jette dans le Neckar, près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de martin-pêcheur du Brésil, nommé par les Portugais *papapèexe*; son bec est noir, long, & pointu; ses jambes sont fort courtes, & un des orteils est placé derriere son dos; sa tête, sa queue, & ses aîles, sont couleur de fer; son col est entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc; le gosier, la poitrine, & le ventre, sont d'un blanc uniforme: il est marqueté sur chaque œil d'une tache blanche; sa queue & ses aîles ont aussi des mouchetures blanches, qui paroissent à découvert quand cet oiseau vole. Margrave, *Hist. Brasil*, (*D. J.*)

JAGUACIRI, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal du Brésil de la grosseur & de la couleur du renard; il vit de crabe, d'écrévisse & de la canne de sucre; il fait quelquefois un grand dégat dans ces plantations; du reste il est innocent, il dort beaucoup, & on le prend sans peine. *Dict. de Trév.*

JAGUANA, (*Géog.*) les Espagnols la nomment Santa-Maria del Puerto, *fanum sanctæ-Mariæ ad Portum*; petite ville de l'Amérique, dans l'île Hispaniola, à soixante lieues de Saint-Domingue. Elle fut surprise par les Anglois en 1591, mais ils l'ont rendue aux Espagnols. *Long.* 306. 15. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

JAGUARA, s. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal du Brésil, que Margrave regarde comme une espece de tigre; mais il en differe en plusieurs choses, & approcheroit davantage du léopard par ses mouchetures rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça*, *l'once*, & il paroît en effet qu'on peut assez bien le mettre dans la classe des onces ou lynx proprement ainsi nommés. Sa tête, ses oreilles, ses piés, & toutes ses autres parties, quadrent à cette espece de chat; ses griffes sont crochues en demi-lune, & très-pointues; ses yeux sont bleus, & brillent dans l'obscurité; sa queue est de la longueur de celle du chat, en quoi elle differe de celle du linx ordinaire. Le *jaguara* est jaune sur tout le corps, avec de belles tachetures noires différemment disposées. C'est une bête sauvage, courageuse & aussi friande de chair humaine, que de celle des autres animaux. (*D. J.*)

JAGUARACA, s. m. *Ichthyol. exot.*) poisson du Brésil, semblable en plusieurs choses au scorpion de la méditerranée. Il est de la grosseur d'une perche d'eau douce, & présente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire sur le dos; sa queue est fourchue, ses ouies sont armées de pointes qui blessent ceux qui le prennent; tout son corps est revêtu de petites écailles d'un brillant argentin, excepté sur le ventre qui est d'un blanc mate; sa tête est rouge, couverte d'une espece de croute chevelue. On prend ce poisson parmi les roches, & il est excellent à manger. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JAGUARETE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de bête féroce du Brésil que Margrave regarde comme un tigre, & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau est jaunâtre, remplie de grandes taches noires & brunes, qui sont rondes ou d'une figure indéterminée. Il ressemble au jaguara, mais il est plus grand que lui. *Voyez* JAGUARA. Cet animal est très-cruel & avide de chair humaine. Ray, *Synops. quadruped.*

IAHOUA-KATTO *ou* AIOUA, s. m. (*Hist. nat.*) poisson des mers du Brésil, dont la face ressemble, dit-on, à la tête d'un bœuf; c'est un poisson de la famille des orbes; il a la queue fourchue.

JAICK LE, (*Géog.*) grande riviere de la Tartarie à son extrémité orientale. Elle la sépare du Turquestan, prend sa source au Caucase, dans la partie que les Tartares nomment *Aral-tag*, à 53 degrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne; elle se jette dans la mer Caspienne, à 45 lieues à l'Est de l'embouchure du Wolga; il y a une quantité prodigieuse de poisson, dont on transporte les œufs salés par toute l'Europe, sous le nom de *caviar*. *Voyez* CAVIAR. (*D. J.*)

JAICZA, (*Géog.*) ville forte de la Turquie européenne, dans la Bosnie, dont elle est la capitale, sur la Pliva, à 20 lieues N. O. de Bagnaluck, 52 S. O. de Bude, 54 N. O. de Belgrade. *Long.* 35. 10. *lat.* 45. 5. (*D. J.*)

JAILLIR, verb. & JAILLISSANT, adj. (*Hydr.*) se dit des eaux qui s'élevent en l'air, & qui y sont poussées avec violence. *Voyez* JET D'EAU. (*K*)

JAIS *ou* JAYET, s. m. *gagates*, *lapis thracius*, *succinum nigrum*. (*Hist. nat. minéral.*) On nomme ainsi une substance d'un noir luisant, opaque, seche, & qui a presque la dureté d'une pierre; elle prend un poli aussi vif qu'une agate; elle est legere au point de nager sur l'eau; elle brûle dans le feu, répand une fumée fort épaisse, accompagnée d'une odeur semblable à celle du charbon de terre. Le *jais* est une substance résineuse ou bitumineuse, qui a pris de la solidité & de la consistence dans le sein de la terre; elle est plus legere, plus pure & moins chargée des parties terrestres, que le charbon de terre; & quand on la brûle, elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une espece de charbon fossile très-pur, qu'on nomme *kennel-coal*, qu'il seroit aisé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles, attendu que le *jais* se trouve par masses détachées, ou par morceaux de différentes grandeurs dans le sein de la terre, au lieu que le charbon de terre se trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* se trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & sur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a aussi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve sont toujours accompagnés d'une terre argilleuse, noirâtre; ils ont une figure qui les fait ressembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le succin & tous les bitumes, le *jais* ne tire son origine de bois extrèmement résineux, qui ont été enfouis dans le sein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuse s'est décomposée & a été détruite dans la terre, de maniere qu'on ne trouve plus que la partie résineuse qui, en se durcissant, a conservé la forme du bois qui lui a servi comme de moule.

Tout le monde sait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boëtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces usages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfile les uns près des autres, pour faire des ajustemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'est appellé *jais* que très-improprement. (—)

JAYET, (*Chimie & Matiere médicinale.*) l'analyse chimique prouve clairement que le *jayet* est un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne différe presque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terrestres. Le *jayet* distilé sans intermede donne d'abord un phlegme blanchâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaisse. Il laisse un residu abondant très-spongieux, qui n'a pas été examiné que je sache.

Le *jayet* s'enflame aisément & sans le secours des soufflets; il brûle en repandant une fumée noire & épaisse, & il ne se fond point au feu. L'esprit-de-vin n'en tire qu'une teinture très-legere.

Quelques anciens, tels que Dioscoride & Ætius, ont celebré dans le *jayet* la vertu émolliente & résolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflamés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'usage, parmi nous, que de son huile, soit noire, soit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxysmes de passion hystérique, & l'odeur bien forte de cette huile les soulage en effet; on donne aussi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, aussi bien que l'huile de succin, contre les vapeurs hystériques, & la suppression des menstrues & des vuidanges. Il regne au sujet de ce remede une erreur populaire qui n'a pas le plus leger fondement. On pense communément que l'usage intérieur de l'huile de *jayet* cause infailliblement la stérilité, & que les lois défendent au médecin d'en donner à une femme sans l'aveu de son mari. (*b*)

JAIZI, s. m. (*Hist. mod.*) secrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi* de l'imbro-orbassi est grand écuyer sur le registre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de renard de la basse Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chasse de concert avec le lion qui partage avec lui sa proie.

JAKAN, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquetée en dedans de taches couleur de sang. Une autre espece, qui se nomme *siaga*, croît sur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempé.

JACK, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de fruit particulier à l'isle de Ceylan, & à qui les habitans donnent differens noms suivant ses differens degrés de maturité;

turité; on le nomme *polos* lorſqu'il commence à pouſſer, *coſe* lorſqu'il eſt encore verd, & *ouaracha* ou *vellas* lorſqu'il eſt parfaitement mûr. Ce fruit croît ſur un grand arbre; ſa couleur eſt verdâtre; il eſt hériſſé de pointes & d'une groſſeur prodigieuſe; il eſt rempli de graines comme la citrouille; ce fruit eſt d'une grande reſſource pour le peuple; on le mange comme on fait les choux, & il en a le goût; un ſeul *jack* ſuffit pour raſſaſſier ſept à huit perſonnes; ſes graines ou pepins ont la couleur & le goût des châtaignes; on les fait cuire à l'eau ou ſous les cendres.

JAKSHABAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle auſſi *jachchaban* ou *mois de roſées*.

JAKUSI, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent au dieu de la medecine; ils le repréſentent debout, la tête entourée de rayons; il eſt porté ſur une feuille de tarato ou de *nymphæa*.

JAKUTES *ou* YAKUTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation tartare payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle eſt diviſée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans de certains tems, ils font des ſacrifices aux dieux & aux diables; ils conſiſtent à jetter du lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent, en buvant de l'eau-de-vie juſqu'à perdre la raiſon. Ils n'ont d'autres prêtres que des *ſchamans*, eſpeces de ſorciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de ſupercheries, par leſquels il n'y a qu'une nation auſſi groſſiere qui puiſſe être ſéduite. Ils ſont tributaires de l'empire de Ruſſie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un uſage bien étrange des *Jakutes*, c'eſt que, lorſqu'une femme eſt accouchée, le pere de l'enfant s'approprie l'arriere-faix & le mange avec ſes amis qu'il invite à un régal ſi extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie ſur les bords du grand fleuve de Lena qui va ſe jetter dans la mer glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y eſt toujours gelée juſqu'à une très-grande profondeur. Les habitans dépoſent leur proviſion de poiſſon & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles ſe conſervent très-long-tems. Les environs de cette ville ſont très-ſtériles à cauſe du froid qui y regne. C'eſt dans ſon territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'élephans enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle eſt placée au 58e degré 26 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Ruſſes. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JALA, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, ſitués dans la partie orientale de l'isle de Ceylan. Cet état eſt fort dépeuplé, à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie ſur une isle formée par le Nil.

JALAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que quelques ſeigneurs ſont fondés à prendre ſur chaque piece de vin vendue en détail; c'eſt la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage*. Ce mot *jalage* vient de ce qu'on meſure le vin, dû pour ce droit, dans une jale ou vaiſſeau contenant un certain nombre de pintes de vin. La *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient ſeize pintes. *Voyez l'article* 492 *de la Coûtume d'Orleans*. (*A*)

JALAP, *jalapa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légerement; elle a deux calices; l'un l'envoloppe, l'autre la ſoutient; celui-ci devient dans la ſuite un fruit arrondi qui renferme une ſemence de même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoſo*, celle dont on emploie les racines ſous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la deſcription de cette eſpece. Elle porte au Pérou de groſſes racines noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'où ſort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuſe & fort branchue: les feuilles naiſſent oppoſées, & ſe terminent en pointe d'un verd obſcur, ſans odeur. Les fleurs ſont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un duoble calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les ſoutient. Le dernier devient un fruit ou une capſule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuſe & chagrinée, obtuſe d'un côté, & terminée de l'autre par un bord ſaillant en forme d'anneau. Cette capſule renferme une ſemence ovoïde, rouſſâtre: toute cette plante ne différe preſque du *ſolanum mexicanum magno flore C. B. P.* que l'on a coutume d'appeller en françois *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé; ou plutôt c'eſt un liſeron d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houſton.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plûpart des eſpeces de *jalap*, ſoit par le moyen des racines qui réuſſiſſent très-bien, ſoit par les graines; on ſeme d'abord les graines au commencement du printems dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les tranſplante dans une autre couche, à ſix pouces de diſtance, pour leur faire prendre racine; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles ſe ſont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On tranſporte ces pots à la fin de Mai dans des lieux à demeure, ayant ſoin de ſoutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroſer au beſoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent conſtamment des fleurs différentes ſur un même pié, depuis le mois de Juin juſqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaiſir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il eſt vrai cependant que les fleurs de *jalap* ſe ferment pendant le jour à la chaleur du ſoleil; mais le ſoir à ſon coucher, elles s'épanouiſſent de nouveau & continuent dans cet état juſqu'à ce que le lendemain le ſoleil vienne les refermer; c'eſt pourquoi, ſans doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainſi, toutes les fois que le ciel eſt couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'autonne, les fleurs de *jalap* reſtent épanouies preſque tout le jour.

Comme elles naiſſent ſucceſſivement & ſe ſuccedent promptement, leurs graines qui mûriſſent peu de tems après, tombent à terre. C'eſt-là qu'il faut les ramaſſer ſoigneuſement une ou deux fois par ſemaine, pour les reſemer enſuite. On choiſit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produiſent toujours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégénerent quelquefois en fleurs ſimples, jaunes, rouges, pourpres, blanches; mais elles retiennent conſtamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les eſpeces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoſo*, eſpece de liſeron du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un ſi grand débit. Elle tire ſon nom de Xalappa, ville de la nouvelle Eſpagne, ſituée à ſeize lieues de la Vera-Crux, d'où elle eſt venue pour la premiere fois en Europe.

On compte que preſque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ ſix mille livres de cette racine. (*D. J.*)

JALAP, (*Mat. méd.*) le *jalap* eſt une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-ſec, & coupée en tranches. L'extérieur en eſt noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parſemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choiſir le *jalap* en gros morceaux brillans ou réſineux, qu'on ne puiſſe rompre avec les mains, mais qui ſe briſent facilement ſous le marteau, qui s'enflamment dès qu'on les expoſe à la flamme, ou au charbon embraſé, & qui ſoient d'un goût vif & *nauſéeux*. Il faut toujours le demander en morceaux entiers, & non pas briſé, ou en poudre; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, eſt communément vieux, carié, ſans vertu.

Le *jalap* contient une réſine & un extrait, qu'on peut en retirer ſéparément par les menſtrues reſpectives de ces ſubſtances, c'eſt-à-dire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon Geoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de réſine, & quatre onces d'extrait. Cartleuſer a retiré d'un once de *jalap* bien choiſi, environ demi-once d'extrait, & deux ſcrupules de réſine; ce qui donne une proportion bien différente de celle de Geoffroy. Il eſt vraiſemblable que cette variété de réſultats, eſt plûtôt dûe dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la maniere de procéder, qu'à la diverſité des ſujets ſur leſquels chacun a opéré: car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins réſineux, il n'eſt pas permis de ſuppoſer qu'ils puiſſent tant varier à cet égard, étant obſervé

d'ailleurs

d'ailleurs que tout bon *jalap* poſſede un degré d'activité, à peu près conſtant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en ſubſtance, eſt de purger puiſſamment, & pourtant ſans violence. C'eſt le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus ſûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magiſtere, c'eſt-à-dire, la reſine de *jalap* ſur des chiens, & dont le réſultat a été que cette drogue cauſoit ſur l'eſtomac & les inteſtins de ces animaux les effets des poiſons corroſifs, ces expériences, dis-je, ne prouvent rien, même contre la réſine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doſes exceſſives, & que tous les remedes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuiſibles, mortels, lorſqu'on force leur doſe juſqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus de *jalap* entier ou en ſubſtance; car nous obſerverons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remedes eſt bien différente. Nous diſons donc que l'obſervation conſtante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en ſubſtance eſt un excellent, & un très-ſain, très-fidel purgatif, que les Médecins abandonnent très-mal-à-propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réſervent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues ſont indiqués. Le *jalap* entier eſt, encore un coup, un purgatif qui n'eſt point violent, & qui ajoûté à la doſe de douze, quinze & vingt grains aux médecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du ſenné & de la rhubarbe, pourgeroit efficacement & ſans violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'eſt pas aſſez démontré par l'expérience que cette derniere pratique ſoit louable.

Le *jalap* entier eſt, à la doſe de demi-gros & d'un gros donné ſeul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropiſies, les œdèmes, les queues des fievres intermittentes, certaines maladies de la peau, *&c. Voyez* HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge preſque point, & pouſſe ſeulement par les urines: ce remede n'eſt point d'uſage.

La réſine de *jalap* donnée ſeule ou nue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puiſſamment, mais ce n'eſt jamais ſans exciter de tranchées cruelles; l'irritation qu'elle cauſe s'oppoſe même aſſez ſouvent à ſon effet purgatif, & alors le malade eſt violemment tourmenté, & eſt peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice eſt commun aux réſines purgatives; *voyez* PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces ſubſtances avec le jaune d'œuf, ou avec le ſucre; *voyez* CORRECTIF. C'eſt principalement avec la réſine de *jalap* & le ſucre qu'on prépare les émulſions purgatives, qui ſont des remedes très-doux. *Voyez à l'article* EMULSION. (*b*)

JALAVA, (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit d'un arbre des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, ſans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choſes; il méritoit nos hommages ſur-tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares de principautés & de puiſſances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALE', ſ. f. (*Commerce*) meſure de liquides qui tient environ quatre pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

IALEME, ſ. m. (*Belles-lettres*) ſorte de chanſon lugubre, en uſage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement ſi languiſſantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Heſychius ιαλεμου οικτροτερος, *plus miſérable*, ou *plus froid qu'un ïalème*. Adrianus Junius rapporte auſſi, comme un proverbe, ces mots grecs, εις τοις ιαλεμοις εγγραπτεος *digne d'être mis au rang des ïalèmes*. Il ſe fonde ſur ce que dit le poëte comique Menandre; que ſi vous ôtez la hardieſſe à un amant, c'eſt un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des *ïalèmes*. Junius ajoûte qu'*ïalème* étoit le nom d'un homme plein de défauts & de deſagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la compoſition des *ïalèmes*.

JALOCZINA, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend ſa ſource ſur les frontieres de la Tranſilvanie, & qui ſe jette dans le Danube.

JALOFES, *les, ou* GELOFFES, ſ. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres compriſes entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, ſur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* ſont tous extrèmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille aſſez avantageuſe. Leur peau eſt très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & deſagréable, quand ils ſont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes auſſi-bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'eſt cette couleur vraiment noire qu'elles eſtiment le plus.

Elles ſont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particulierement pour les blancs, auxquels elles ſe livrent pour quelque préſent d'Europe, dont elles ſont fort curieuſes; d'ailleurs leurs maris ne s'oppoſent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs ſœurs, tenant à honneur de n'être pas refuſés, tandis qu'ils ſont fort jaloux des hommes de leur nation. Ces négreſſes ont preſque toujours la pipe à la bouche, ſe baignent très-ſouvent, aiment beaucoup à ſauter & à danſer au bruit d'une calebaſſe, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danſes, ſont autant de poſtures laſcives, & de geſtes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à ſe donner des vertus, comme celles de la diſcrétion, & de la ſobriété, de ſorte que pour s'accoûtumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domeſtiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas eſt arrivée. Mais une choſe plus vraie, c'eſt leur goût pour ſe peindre le corps de figures ineffaçables; la plûpart des filles, avant que de ſe marier, ſe font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez preſque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. *Voyez* FARD.

Les *Jalofes* ſont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croît ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire de l'ambre-gris, & des eſclaves. *Voyez* Dapper, *Deſcrip. de l'Afrique, p.* 228. *& ſuiv.* (*D. J.*)

JALOIS, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe ſert à Guiſe, & aux environs, pour meſurer les grains. Le *jalois* de froment peſe 80 livres poids de marc, de meteil, 76; de ſeigle, auſſi 76; d'avoine, 50 livres: un *jalois* fait cinq boiſſeaux de Paris. A Ribemont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boiſſeaux meſure de Paris, *Diction. de Commerce*. (*G*)

JALONS, ſ. m. pl. (*Arpentage.*) ce ſont des bâtons droits, longs de cinq à ſix piés, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguiſés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils ſervent à prendre de longs alignemens, & ſouvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les diſtinguer de loin dans le nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalon d'emprunt* une meſure portative, qui eſt la même que la hauteur les *jalons* qui ſupportent le niveau, & que l'on préſente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalon*, on a fait *jalonner*.

JALOUSIE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette paſſion eſt ſi fort ſemblable par ſa nature & par ſes effets, à l'envie dont elle eſt ſœur, qu'elles ſe confondent enſemble. Il me paroît pourtant que par l'envie, nous ne conſidérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le deſirons pour nous, au lieu que la *jalouſie* eſt de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on eſt *jaloux* de celle qu'on poſſede.

La *jalouſie* ne regne pas ſeulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez leſquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeſte; elle tient à la rivalité de la poſition, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *jalouſie* en amour, cette fiévre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du ſoleil, & qui n'eſt pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

* La *jalousie*, dans ce dernier sens, est la disposition ombrageuse d'une personne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne fasse part de son cœur, de ses sentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être reservé, s'allarme de ses moindres démarches, voit dans ses actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en soupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette passion cruelle & petite marque la défiance de son propre mérite, est un aveu de la supériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes sont exempts de la *jalousie*; les amans délicats craignent de l'avouer, & les époux en rougissent.

C'est sur tout la folie des vieillards, qui avouent leur insuffisance, & celle des habitans des climats chauds, qui connoissent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jalousie* écrase les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté presque dans toutes les contrées de l'orient.

JALOUSIE, (*Architecture.*) c'est une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois croisées diagonalement, qui laissent des vuides en losange; par lesquelles on peut voir sans être apperçus. Les plus belles *jalousies* se font de panneaux d'ornemens de sculpture évidés, & servent dans les églises, aux jubés, tribunes & confessionaux, aux écoutes, lanternes & ailleurs.

JALOUX, adjectif (*Grammaire.*) celui qui a le vice de la jalousie *Voyez* JALOUSIE.

JALOUX, adj. (*Marine.*) se dit d'un vaisseau qui roule & se tourmente trop, de sorte qu'il est en danger de se renverser, s'il n'est pas assez lesté, ou si l'arrimage n'est pas bien fait. Ce terme n'est guere en usage que dans la Méditerrannée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jalouse*.

Vaisseau *jaloux*, se dit aussi d'un vaisseau qui a le côté foible. (*Z*)

* JAM *ou* JEM, (*Hist. mod.*) la troisieme partie du cycle duodénaire des Cathaïens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* est aussi la troisieme partie. *Jam* ou *jem* signifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot, *Biblioth. orientale*.

JAMA, (*Géog.*) ville de l'empire russien, sur la riviere de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude* 47. *lat.* 59. 15. (*D. J.*)

* JAMACARU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) il y a en Amérique plusieurs especes de figuiers sous ce nom. Ray en compte six, toutes rafraichissantes, à l'exception de la semence qui est astringente & dessicative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en est conseillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en use. *Dictionnaire de Trévoux.*

JAMACAII, s. m. (*Ornith. exot.*) oiseau très-joli du Brésil, & de la grosseur d'une alouette. Son bec est un peu courbé en bas; sa jolie petite tête est noire, ainsi que son gosier. Le dessus du cou, la poitrine, & le ventre sont jaunes; ses aîles sont noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; sa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, est toute noire; ses jambes & ses piés sont rembrunis. Margrave *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JAMAGOROD, (*Géogr.*) place importante & forteresse de l'Ingrie, vers la Finlande, sur la riviere de Laga, à trois milles de Narva; elle a été prise en 1703 par les Russes sur les Suédois.

JAMAIQUE, s. f. *la*, (*Géog.*) grande île de l'Amérique septentrionale, découverte par Christophe Colomb, en 1494. Elle est à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint-Domingue, à 116 de Porto-bello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'est un sommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de sources fraîches, qui fournissent l'île de rivieres agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui est nécessaire à la vie. Les rivieres & la mer sont fort poissonneuses: la verdure y est perpétuelle, l'air sain, & les jours & les nuits y sont à peu-près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a plusieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oiseaux sauvages, des plantes très-curieuses, peu d'animaux mal-faisans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'histoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a longtems séjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à ses dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le second en 1725; cet ouvrage vaut une dixaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliotheques de curieux.

L'Amiral Pen, sous le regne de Cromwell, prit *la Jamaïque* sur les Espagnols en 1655; depuis ce temslà elle est restée aux Anglois, qui l'ont soigneusement cultivée, & l'ont rendue une des plus florissantes plantations du monde. On y compte aujourd'hui près de soixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres; enfin son importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang: elle est divisée en quatorze paroisses ou jurisdictions.

Cette île produit du sucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortues, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le sel, le gingembre; le piment, & autres épiceries: les drogues, comme le gayac, les racines de squine, la salsepareille, la casse, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* selon Harvis, 301d 33′ 45″. *lat.* méridionale 17. 40. *lat.* septentrionale 18. 45. (*D. J.*)

JAMA-JURI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de lis ainsi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de ressemblance avec celle qu'ils nomment *kanako-juri*, excepté que ses feuilles sont minces & plus longues, & la semence très-dure; elle croît sur les montagnes. *Voyez éphémérid. nat. curios. décur. II anno* 8. *obs.* 191.

JAMAIS, adv. de tems. (*Gramm.*) Il se dit par négation de tous les périodes de la durée, du passé, du présent, de l'avenir. Il est impossible que l'ordre de la nature soit jamais suspendu. De quelque phénomene que les tems passés ayent été témoins, & quelque phénomene qui frappe les yeux des hommes à venir, il a la raison de son existence, de sa durée, & de toutes ses circonstances dans l'enchaînement universel des causes qui comprend l'homme, ainsi que tous les autres êtres sensibles, ou non.

JAMBA, (*Géog.*) petit royaume de l'Indoustan, sur le Gange, qui le traverse du N. au S. On n'y connoît qu'une seule ville du même nom. (*D. J.*)

JAMBAGE, s. m. (*Maçonnerie.*) se dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes sortes de *jambages*, piliers quarrés, & pié-droits, sont appellés *orthostatæ* par Vitruve.

JAMBAGES *de cheminée*, sont les deux petits murs qu'on éleve de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux grosses pieces de bois d'équarrissage posées à plomb sur des semelles, & assujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* sont emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horison, & appellées les *jumelles*, entre lesquelles sont placées les poupées. *Voyez* TOUR.

JAMBAGE, *en Ecriture*, se dit en général d'une partie de lettre, & particulierement des pleins droits.

Il y a deux sortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches. *Voyez le volume des Planches*, à la table de l'Ecriture, *Pl. des principes*.

JAMBE *la*, s. f. (*Anat. Chir. Médec. Orthoped.*) en grec κνήμη en latin *crus* ou *tibia*, seconde partie de l'extrémité inférieure du corps humain, qui s'étend depuis le genou jusqu'au pié; elle est composée de deux os, dont l'un se nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyse supérieure du cubitus; quoi qu'il en soit, *voyez* ROTULE, TIBIA, PÉRONÉ.

Continuons la description générale de la *jambe*, ensuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie est exposée; la Chirurgie, la Medecine, & l'Orthopédie, s'unissent pour y porter une main secourable.

La premiere chose qui frappe nos yeux dans l'administration anatomique de la *jambe*, c'est la forte articulation du tibia avec le fémur, par plusieurs ligamens nerveux qui se croisent en sautoir. De la seule articulation du tibia avec le fémur dépendent les mouvemens de flexion, d'extension, de demi-rotation que la *jambe* fait, soit en-dedans, soit en-dehors, car le péroné immobile par lui-même, obéit toujours au tibia.

Les

Les mouvemens de flexion, d'extension, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de plusieurs muscles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui sont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaste externe; 3°. le vaste interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi nerveux; 9°. le demi membraneux; 10°. le poplité. Quelques-uns y joignent le fascia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muscles, car nous ne parlerons ici que de leurs usages en général.

On attribue communément l'extension de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vastes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi nerveux, le grêle interne, le couturier, & le poplité, comme fléchisseurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à-demi fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en-dehors, & le poplité la tournant de devant en-dedans.

Mais si l'on considere attentivement les attaches de presque tous les muscles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux simples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que la grêle antérieur, par exemple, vû son attache à l'os des îles peut fléchir la cuisse, indépendamment de son usage pour l'extension de la *jambe*. Le muscle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, sert encore sûrement à faire la rotation de la cuisse de devant en dehors, soit qu'elle soit étendue ou flechie; il fait croiser cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorsqu'ils travaillent étant assis.

La plûpart des autres muscles, comme le *fascia-lata*, sont communs à la cuisse & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une sur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne sont pas même les seuls moteurs de la *jambe* sur la cuisse, & de la cuisse sur la *jambe*; car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muscles jumeaux, dont l'on borne le service à l'extension du pié.

De plus, quelques-uns des muscles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le couturier, le grêle interne, le demi-nerveux, & le demi-membraneux, meuvent encore la cuisse sur le bassin, & le bassin sur la cuisse.

En un mot, presque tous les muscles de la *jambe* sont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre son usage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulieres.

Remarquez enfin, que tous ces muscles sont très-longs, & situés les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs usages. Il n'y a que le poplité qui soit un petit muscle; il est même comme hors de rang, étant placé au-dessus de la cuisse.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* sont exposées, car nous n'avons rien à dire de nouveau sur les arteres, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déja fait mention *à l'article* CRURAL, *Anatomie*.

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus souvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal soignés, mal emmaillottés, ou qui les ont fait marcher trop-tôt; de-là, les uns ont le tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en-dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarse; l'on appelle en latin ces derniers *vari*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés sont tournés en-dehors, & ceux-ci sont nommés *valgi*; en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, soit par maladie, soit par conformation naturelle, soit par des tiraillemens violens lors de leur naissance.

Tous ces divers états, & le degré où ils peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour lesquels il faut s'adresser aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus sûr pour prévenir ces sortes de difformités, est de veiller à ce que les enfans soient emmaillotés soigneusement, avec intelligence, & de les empêcher, sur-tout ceux qui ont de la disposition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou assis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les traîner dans un chariot, jusqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force suffisante.

2°. Supposé que l'enfant ait apporté la difformité de naissance, ou qu'elle paroisse se former, il faut se servir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppose à la guérison, on joindra les bains, les linimens, les fomentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il est des moyens très-simples, qui suffisent souvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en-dedans, on peut se servir des marche-piés de bois en usage chez les religieuses pour leurs jeunes pensionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens séparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens sont creusés de maniere, que les piés y étant engagés se trouvent nécessairement tournés en-dehors. Si c'est ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés contournés en-dedans; un peu d'art, de soins, & d'attention, operent des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toûjours entre ses bras sur le même côté; engagez-la de changer sa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorsque la courbure des *jambes* vient du rachitisme, il s'agit de guérir la cause du mal, & après cela de redresser la *jambe*, comme on s'y prend pour redresser la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* penchent plus d'un côté que de l'autre, on peut essayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des souliers plus hauts de semelles & de talons du côté que les *jambes* penchent.

7°. Il faut donner aux enfans des souliers fermes & qui ne tournent point, sur-tout en-dehors, parce qu'alors ils font sans cesse tourner la pointe du pié en-dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes sortes d'efforts. Salzmann rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été souvent porté à califourchon sur les épaules de son frere aîné; il est vraissemblable que la cause de cet accident provenoit de la violente tension que les muscles des *jambes* souffrirent, étant long-tems & souvent pendantes sans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras se retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidissement des muscles, il faut les assouplir par des bains, des douches, des linimens; si elle est produite par le dessèchement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; si c'est l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede est entierement du ressort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excede la longueur de l'autre, soit par conformation naturelle, accident qui est incurable, soit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuisse de l'enfant, lors de sa naissance; dans ce dernier cas on trouvera le bassin de travers, & penché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux succès ont justifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conseillent de s'y prendre de la maniere suivante.

Après avoir couché l'enfant sur le dos, on lui liera légerement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en plusieurs doubles, & en façon de jarretiere; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins sans violence, sur l'épaule de l'enfant, du même côté; assujettissez-l'y, de maniere qu'elle ne puisse glisser; ensuite, vous emmailloterez l'enfant avec adresse. La compression que le bandage du maillot fait sur la bande, qui est tendue depuis le genou de l'enfant jusques sur son épaule, oblige cette bande à se tendre encore davantage, détermine la partie trop inclinée du bassin à remonter & à se remettre dans sa situation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles séparés; savoir, JAMBE *amputation*, & JAMBE *fracture*, *Chirurg*. (*D. J.*)

JAMBES *antérieures* & *postérieures de la moëlle allongée*, (*Anat.*) *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, s. f. (*Hist. des Insectes.*) partie du corps des insectes qui leur sert à se soûtenir, à marcher, & à d'autres usages.

Les insectes aîlés connus ont tous des *jambes*, sans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une seule articulation; de ce nombre sont les chenilles, dont les *jambes* antérieures se terminent par un crochet pointu. L'on trouve aussi des insectes à *jambes* longues, & qui

& qui ont trois, quatre, cinq, ſix, & même juſqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même inſecte ne ſont pas toutes égales en longueur; les poſtérieures du plus grand nombre ſont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'eſt cependant pas ſi générale, qu'il n'y en ait dont les *jambes* antérieures ſurpaſſent les poſtérieures en longueur.

Les *jambes* des inſectes ſont ordinairement compoſées de trois parties; la premiere eſt une eſpece de cuiſſe, elle tient immédiatement au ventre, & eſt plus groſſe vers ſon origine, quoiqu'il y ait des inſectes dont la cuiſſe eſt moins groſſe en-haut qu'en-bas; la ſeconde eſt la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties ſont revêtues chez quelques inſectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeller *pointes articulaires*; la troiſieme partie de la *jambe* eſt le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. *Voyez* Pié.

Les inſectes ne font pas tous le même uſage de leurs *jambes*; elles leur ſervent principalement pour marcher, mais il y en a à qui elles ſervent encore de crampons pour s'attacher fortement; quelques-uns en font uſage pour ſauter, & les ſauts qu'ils font ſont ſi grands, qu'on dit qu'une puce ſaute deux cens fois plus loin que la longueur de ſon corps. Pour cet effet, ces inſectes ont non-ſeulement des *jambes*, des cuiſſes fortes & ſouples, mais encore des muſcles vigoureux, & doués d'une vertu élaſtique, par laquelle l'animal peut s'élever aſſez haut en l'air.

Les *jambes* ſervent de gouvernail aux inſectes qui nagent, & c'eſt par la direction du mouvement de ces membres, qu'ils arrivent précíſément au point où ils veulent aller; elles tiennent en équilibre le corps des inſectes qui volent, & le dirigent ſelon la volonté de l'animal; elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes, & leur ſervent de gouvernail, pour ſe tourner du côté qu'il leur plaît. D'autres, qui ont la vûe courte, s'en ſervent pour ſonder le terrein, devant ou derriere eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux, leurs antennes, & leur corps, & à en ôter la pouſſiere qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouiſſent la terre, ſe ſervent de leurs *jambes* en guiſe de bêche; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de pluſieurs inſectes, qui l'emploient à cet uſage, eſt prodigieuſe, ſi on la compare avec leur petiteſſe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſerrer dans la main quelque ſcarabée, on ſera ſurpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'eſt encore avec ce ſecours qu'ils font des creux dans la terre & des routes ſouterraines. Comme quelques animaux uſent de leurs *jambes* pour ſe défendre, l'on trouve auſſi des inſectes qui en font le même uſage; il y en a qui s'en ſervent pour ſaiſir leur proie, & la tenir ſerrée.

Enfin, la conſtruction des *jambes* des inſectes eſt ſouvent une marque pour diſtinguer les eſpeces reſſemblantes les unes des autres; c'eſt ainſi qu'on peut diſtinguer les mouches carnaſſieres des autres mouches, comme on connoît le faucon & le vautour à leurs ſerres.

Quelques naturaliſtes modernes prétendent qu'il y a des inſectes qui ont d'abord les *jambes* ſur le dos, & qui, après leur transformation, les ont enſuite ſous le ventre; c'eſt ce que M. de Réaumur ſemble dire de l'inſecte ſingulier dont il a fait la deſcription dans les *Mém. de l'acad. des ſciences*, *année* 1714; mais, outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain, ſi l'animal avoit par hazard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des inſectes, ce qui n'eſt pas ſans exemple, il ſe pourroit que, malgré les apparences du contraire, l'inſecte de M. de Réaumur eût les *jambes* à l'oppoſite de ſon dos. (*D. J.*)

Jambe de bois, *membre artificiel*, qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident, ou par une opération de chirurgie. La conſtruction de ces ſortes d'inſtrumens, doit être dirigée par le chirurgien intelligent, afin d'imiter la nature autant qu'on le peut, & ſuppléer aux fonctions dont on eſt privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuiſſe, ou dans celle de la *jambe*; les difformités naturelles ou accidentelles de la partie; les complications permanentes de certains accidens incurables, telles que des tumeurs, des cicatrices, &c. toutes ces choſes préſentent des variations, qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'uſage libre & commode d'une *jambe de bois*. Il faut choiſir un ouvrier ingénieux, qui ſache ſaiſir les vûes qu'on lui donne, & qui puiſſe les rectifier en cas de beſoin. Ambroiſe Paré a recueilli dans ſes œuvres la figure de diverſes inventions de *jambes*, de bras, & de mains artificielles, qui réparent les difformités que cauſe la perte des membres, & qui ſervent à remplir l'action qu'ils exerçoient, & il en fait honneur à un ſerrurier de Paris, homme de bon eſprit, nommé *le petit Lorrain*. La *jambe de bois* dont les pauvres ſe ſervent eſt aſſez connue; mais il y en a d'autres qu'on modele ſur la *jambe* ſaine, qu'on chauſſe comme elle, qui par des charnieres & reſſorts artiſtement placés dans le pié facilitent la progreſſion. Lorſque la perſonne veut s'aſſeoir, elle tire un petit verrou, qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* eſt gravée dans Ambroiſe Paré, & la deſcription eſt faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puiſſe la leur faire éxecuter ſans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne reſpirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très-utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour ſoûtenir le pié, & un arc-boutant qui embraſſe le moignon de la feſſe, & qui fait que l'homme en marchant eſt comme aſſis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les reſſources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'Hiſtoire de l'académie royale des ſciences nous apprend dans l'éloge du P. Sébaſtien, carme, & grand mécanicien, que ſur ſa réputation un gentilhomme ſuédois vint à Paris lui redemander, pour ainſi dire, ſes deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au-deſſus des coudes. Il s'agiſſoit, dit M. de Fontenelle, de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, diſtribués par des fils à des doigts qui ſeroient fléxibles. Pour peu qu'on faſſe attention à ce projet, on ſentira qu'il n'étoit pas raiſonnable, & qu'il n'eſt pas poſſible de faire agir la puiſſance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, ſur les reſſorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébaſtien ne s'effraya pas de l'entrepriſe, & qu'il préſenta ſes eſſais à l'académie des Sciences. Ambroiſe Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroiſſent remplir toutes les intentions qu'on peut ſe propoſer dans les cas où ils ſont néceſſaires. *Voyez* Prothese.

Jambes de hune. (*Marine*.) *Voyez* Gambes.

Jambe, (*Maréchallerie*.) partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil juſqu'au ſabot, & au train de derriere depuis le jarret juſqu'au même endroit. Lorſqu'on veut exprimer ſimplement la partie des *jambes* qui va juſqu'aux boulets, on l'appelle *le canon de la jambe*. *Voyez* Canon. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval ſont d'être larges, plates & ſeches; c'eſt-à-dire, que quand on les regarde de côté, elles montrent une ſurface large & applatie; *nerveuſes*, c'eſt-à-dire, qu'on voie diſtinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jarret va ſe rendre dans le boulet. *Voyez* Boulet. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être fines, c'eſt-à-dire étroites & menues, on les appelle auſſi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui eſt le contraire des plates, *les jambes* du montoir *& les jambes hors* du montoir. *Voyez* Montoir. *Avoir bien de la jambe & avoir peu de jambe*, ſe dit du cheval ſelon qu'il a les *jambes* larges ou fines. *N'avoir point de jambes*, ſe dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gorgées. *Voyez* Gorgé. Les *jambes* ruinées & travaillées. *Voyez* Ruiné & travaillé. Les *jambes* roides. *Voyez* Roide. La *jambe* de veau eſt celle qui au lieu de deſcendre droit du genouil au boulet, plie en devant; c'eſt le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, eſt la même choſe que boiter; chercher la cinquieme *jambe* ſe dit d'un cheval qui peſe à la main du cavalier, & qui s'appuie ſur le mors pour ſe repoſer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval ſe ſoulage ſur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Raſſembler ſes quatre *jambes*. *Voyez* Rassembler. Droit ſur ſes *jambes*. *Voyez* Droit. Faire trouver des *jambes* à ſon cheval, c'eſt le faire courir vîte & très-long-tems. Comme les *jambes* du cavalier ſont une des aides, *voyez* Aides. *Jambe* dedans, *jambe* dehors ſont des expreſſions qui ſervent à diſtinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors ſera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, ſi le cheval manie à droite, le talon droit ſera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite ſera celle de dedans. Par conſéquent la *jambe* & le talon gauches ſeront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le contraire

traire arrivera si le cheval manie à gauche. Soûtenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. *Voyez* SOUTENIR. Laisser tomber ses *jambes*. *Voyez* TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. *Voyez* APPROCHER. On dit du cheval qui devient sensible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Connoître, obéir, répondre aux *jambes*, se dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

IAMBES, *de filleu* (*terme de riviere.*) c'est la partie d'un bateau foncet, servant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, s. m. (*Littér.*) *ïambus*, terme de prosodie greque & latine, pié de vers composé d'une breve & d'une longue, comme dans θεῶ, λέγω, *Dĕī*, *mĕās*. *Syllaba longa breve subjecta vocatur iambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle aussi un pié vîte, rapide, *pes citus*.

Ce mot, selon quelques-uns, tire son origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'usa que de paroles choquantes & de sanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proserpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec ἰὸς, *venenum*, venin, ou de ἰαμβίζω, *maledico*, je médis; parce que ces vers composés d'*ïambes*, furent d'abord employés dans la satyre. *Dict. de Trévoux*.

Il semble qu'Archiloque, selon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particulierement propre à la satyre.

Archilochum proprio rabies armavit ïambo. Art Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

JAMBÉ, adj. f. (*Maréchallerie.*) bien *jambé*, ou bien de la jambe; bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN; bien en selle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, s. m. (*Bot. exot.*) nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la grosseur d'une poire, rouge-obscur en couleur, sans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro*, croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au long & au large, forment un grand ombrage & un bel aspect; son écorce est lisse, de couleur grise-cendrée; son bois est cassant; sa feuille ressemble de figure au fer d'une lance; elle est unie, d'un verd-brun par le haut, & d'un verd-clair par le bas, ses fleurs sont rouges-purpurines, odorantes, d'un goût aigrelet, & ont au milieu plusieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du sucre. (*D. J.*)

JAMBETTE, s. f. (*Charpenterie.*) est une piece de bois, qui se met au pié des chevrons & sur les enrayures. *Voyez nos Planches de Charpente*.

* JAMBETTE, (*Pelleterie.*) c'est la seconde espece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle est fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort supérieure au samoul-bacha ou celle du col. On en pourroit avoir encore une quatrieme espece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, sur-tout à Constantinople.

JAMBI, (*Géog.*) royaume des Indes sur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoît qu'une seule ville située sur une riviere qui forme un assez beau golfe. (*D. J.*)

JAMBIER, s. m. *en Anatomie*, est un nom que l'on donne à deux muscles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *postérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condile externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers son milieu; ensuite il se retrécit & forme un tendon grêle & uni qui passe sous le ligament annulaire, & va s'insérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarse qui soûtient le gros orteil. La fonction de ce muscle est de tirer le pié en-haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie*.

Le *jambier* postérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interosseux; son tendon qui est fort & uni passe sous le ligament annulaire par le sinus qui est derriere la malléole interne, & va s'insérer à la partie interne de l'os scaphoïde. *Voyez* nos *Planches anat.*

Petit jambier postérieur, *voyez* PLANTAIRE.

IAMBIQUE, adj. (*Littér.*) espece de vers composé entierement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *ïambe*. *Voyez* IAMBE.

Les vers *ïambiques* peuvent être considérés, ou selon la diversité des piés qu'ils reçoivent, ou selon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois especes qui ont des noms différens.

1°. Les purs *ïambiques* sont ceux, qui ne sont composés que d'*ïambes*, comme la quatrieme piece de Catulle, faite à la louange d'un vaisseau.

Phaselus ille, quem videtis hospites.

La seconde espece sont ceux qu'on appelle simplement *ïambes* ou *ïambiques*. Ils n'ont des ïambes qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toûjours être un *ïambe*; & aux impairs des spondées, des anapestes, & même un dactyle au premier. Tel est celui que l'on cite de la Médée de Seneque.

Servare potui, perdere an possim rogas?

La troisieme espece sont les vers ïambiques libres, qui n'ont par nécessité d'ïambe qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phedre.

Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.

Dans les comedies, on ne s'est pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le sixieme pié est toûjours indispensablement un *ïambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de syllabes, on appelle *ïambe* ou *ïambique* dimetre celui n'a que quatre piés.

Queruntur in sylvis aves.

Ceux qui en ont six s'appellent *trimetres*, ce sont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le théatre, surtout pour la tragédie; ils sont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés en usage dans nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la prose, & qu'ils sentent moins l'art & l'affectation.

Dii conjugales, tuque genialis tori
Lucina custos, &c.

Ceux qui en ont huit se nomment *tétrametres*, & l'on n'en trouve que dans les comédies.

Pecuniam in loco negligere, maximum
Interdum est lucrum.

Terent.

Quelques-uns ajoûtent un *ïambre* monometre, qui n'a que deux piés.

Virtus beat.

On les appelle *monometres*, *dimetres*, *trimetres* & *tétrametres*, c'est-à-dire, d'une, de deux, de trois, de quatre mesures, parce qu'une mesure étoit de deux piés, & que les Grecs les mesuroient deux piés à deux piés, ou par épitrices, & en joignant l'ïambe & le spondée ensemble.

Tous ceux dont on a parlé jusqu'ici sont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, sans qu'il y manque rien, ou qu'il y ait rien de trop.

Les imparfaits sont de trois sortes; les catalectiques auxquels il manque une syllabe.

Musæ jovem canebant.

Les brachycatalectiques auxquels il manque un pié entier.

Musæ jovis gnatæ.

Les hypercatalectiques qui sont ceux qui ont une syllabe ou un pié de trop.

Musæ sorores sunt Minervæ,
Musæ sorores Palladis lugent.

La plûpart des hymnes de l'Eglise sont des *ïambiques* dimetres, c'est-à-dire de quatre piés. *Dict. de Trévoux*.

JAMBLIQUE SEL DE, (*Pharmac. anc.*) sorte de sel préparé avec le sel ammoniac, le poivre, le gimgembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il est inutile de donner les noms & les doses; cette composition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, passoit chez les anciens pour un excellent minoratif stomachique. On le prenoit à-jeun, soit seul en poudre, soit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. *Voyez* Gorræus. (*D. J.*)

JAMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits ressemblent à des pom-

pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Romanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (*D. J.*)

JAMBOLONE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbuste des Indes, qui est à-peu-près comme le myrthe, mais dont la feuille ressemble à celle du fraisier & le fruit aux grosses olives; son fruit se confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, f. m. (*Hist. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par sa forme elle ressemble à un *jambon*; c'est une espece de pinne marine.

JAMBON, *en terme de Cuisinier*, c'est la cuisse ou l'épaule du porc ou du sanglier, sechée & assaisonnée pour être gardée plus long-tems, & mangée avec plus de goût. On prépare de la maniere qui suit les *jambons* de Westphalie qui sont si fort en vogue: on les sale avec du salpêtre, on les met en presse pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de genievre, & ensuite on les fait sécher à la fumée de bois de genévrier.

Les meilleurs *jambons* que nous ayons en France sont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros *jambon*.

JAMBOS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruits des Indes qui est de la grosseur d'une poire; il y en a deux especes, l'une est d'un rouge obscur sans noyau, & qui est d'un goût très-agréable; l'autre est d'un rouge-clair à un noyau aussi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *jomboli*, les Persans *tuphat*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit est très-touffu, & donne beaucoup d'ombre; il est grand comme un prunier, sa fleur est d'un rouge vif tirant sur le pourpre, l'odeur en est très-agréable, il sort de son calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine est forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit plusieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *ven-ku*, & les Portugais *jamboa*. On est dans l'usage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du sucre aussi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fievres bilieuses.

JAMBU, f. m. (*Ornithol. exot.*) espece de perdrix du Brésil, d'un jaune-brun, & d'une délicatesse de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JAMES-BOROUGH, (*Géog.*) ville d'Irlande sur la riviere de l'Hannon, dans la province de Leinster.

JAMES-ISLE, (*Géog.*) grande île des terres arctiques, ou plûtôt vaste pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une seule île. Il est borné au nord par la mer Christiane, à l'orient par le détroit de Davis, au sud-ouest par le détroit d'Hudson, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles mais ce ne sont que des conjectures, puisque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous est inconnu. (*D. J.*)

JAMES-RIVIER, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale en Virginie; elle arrose divers cantons, & se décharge finalement à l'entrée de la baie de Chesapeack. (*D. J.*)

JAMES *sainte*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au diocèse d'Avranches, à 3 lieues de Pontorson, 67 S. O. de Paris. *Long.* 16ᵈ. 28. 1″. *lat.* 48ᵈ. 29′. 22″. (*D J.*)

JAMES-TOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la Virginie, sur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle est sur une presqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au-dessus de son embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. *Long.* 300. 5. *lat.* 37. (*D. J.*)

JAMETS, *Gemmatium*, (*Géog.*) petite ville de France au Barrois, sur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. *Long.* 23. 5. *latit.* 49. 25. (*D. J.*)

JAMI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamazi*; & qu'il n'est pas permis de faire dans les petites mosquées appellées *meschids*. Un *jami* bâti par quelque sultan est appellé *jami-selatyn* ou *royal*. *Voyez* Cantemir, *Hist. Ottomane.*

* JAMIDES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom d'une des deux familles spécialement destinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

* JAMIS TOILE A, (*Commerce.*) espece de toile de coton, qui se tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, f. m. (*Hist. mod.*) ce sont des moines japonnois, qui font profession de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent dans une très-grande austérité; ils passent leur tems à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils se baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux especes; les uns se nomment *Tosanfa*, & les autres *Fonsanfa*. Les premiers sont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le sommet est d'un froid excessif, nommée *Ficoosan*; ils disent que s'ils étoient souillés lorsqu'ils y montent, le renard, c'est-à-dire, le diable les saisiroit. Quand ils sont revenus de cette entreprise périlleuse, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amassées au général de leur ordre, qui en échange leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de secrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de sorciers. Ils font un grand mystere de leurs prétendus secrets, & n'admettent personne dans leur ordre sans avoir passé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abstenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver sept fois le jour dans l'eau froide, de les faire asseoir les fesses sur les talons, de frapper dans cette posture les mains au-dessus de la tête, & de se lever sept cens quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempher, *Voyage du Japon.*

JAMMA-BUDO, (*Hist. nat. Bot.*) c'est une vigne sauvage du Japon, dont les grappes sont petites, & les grains de la grosseur des raisins de Corinthe sans pepins; elle sert à garnir les berceaux.

JAMNA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la petite île Baléare, c'est-à-dire de l'île Minorque; on croit communément que c'est *Citadella* sur la côte occidentale de l'île. (*D. J.*)

JAN, f. m. (*jeu.*) au *trictrac* se dit de la disposition du jeu, lorsqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient plusieurs faces, & disent qu'on l'a mis en usage dans le jeu du trictrac pour marquer la diversité des faces; il y a plusieurs sortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompense, *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définissent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre ensemble.

Jan de Mézéas, au trictrac, est un coup qui se fait quand au commencement d'une partie; on se saisit de son coin de repos sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorsqu'on amene un as, & six l'on en amene deux.

Jan qui ne peut, au trictrac, se fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent sur une dame découverte de l'adversaire, & que les cases ferment les passages; & il se fait encore au *jan* de retour, lorsque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

Jan de récompense. On fait un *jan* de récompense au trictrac, lorsque le nombre de points produits par les dés jettés, tombe en les comptant sur une dame découverte de son adversaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du petit *jan*, sont différens. Dans la premiere on ne gagne sur chaque dame découverte que deux points par simples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par simples, & de six par doubles. Mais si on bat par deux manieres simples, on gagne huit point, & douze par trois.

Le *jan de récompense* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il se fait encore, quand s'étant saisi de son coin de repos, on bat celui de son adversaire qui est vuide, & pour lors on gagne quatre points par simples, & six par doubles.

Jan de retour, au trictrac, est un jeu qu'on ne peut faire sans avoir rompu son grand *jan*, parce qu'il faut se servir des mêmes dames qui le composoient. Pour y parvenir, on passe les dames dans la premiere table de son adversaire, & on les conduit dans la seconde qui est celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui l'on joue; & si-tôt que les cases de cette derniere table sont remplies, le *jan de retour* est fait. On ne sauroit passer que la fleche sur laquelle on prend passage, ne soit absolument nue, autrement le passage est fermé: c'est un passage pour la battre, & même une autre qui seroit plus loin; mais on ne

ne pourroit pas passer pour cela; tant qu'on garde son *jan de retour*, & lorsqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On saura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, soit qu'il ait joué par simples ou par doubles; quand le *jan de retour* est rompu, on leve à chaque coup, selon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plutôt fait, gagne quatre points par simples, & six par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains jusqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui sont le tout ou la partie complette du trictrac.

Jan de deux tables au trictrac, est celui qui se fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées de sorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverse partie. *Jan de deux tables* est un hasard du jeu de trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par simple & six par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puisse pas placer ses dames dans l'un ni dans l'autre de ses coins, ne pouvant être pris que par deux dames à-la-fois; cependant, parce qu'on a la puissance de les y mettre on en tire le profit.

Jan de trois coups, au trictrac, se dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups six dames de suite depuis la pile jusqu'où est comprise la case de sannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut se faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut seulement marquer quatre points pour son *jan*, & faire une case dans son grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*; tels que *jan de courtes chausses*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever son *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, *&c.* On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plûpart de ces *jans*.

* JANA, s. f. (*Mytholog.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du D, que l'J consonne entraîne dans plusieurs langues. Varron appelle la lune dans ses différentes phases, *Jane croissante & décroissante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le soleil s'est appellé aussi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) animal quadrupede qui se trouve en Afrique dans la Nigritie; il est aussi haut qu'un cheval, mais il n'est point si long; ses jambes sont menues, son cou est long, sa peau est rousse ou jaunâtre avec des raies blanches; son front est armé de cornes comme les bœufs.

* JANACI, s. m. (*Hist. mod.*) jeunes hommes courageux, ainsi appellés chez les Turcs de leur vertu guerriere.

JANACONAS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la nouvelle Espagne un droit que les Indiens soumis aux Espagnols sont obligés de payer pour leur sortie, lorsqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

* JANCAM, s. m. (*Hist. mod.*) petit fourneau de terre à l'usage des Chinois qui s'en servent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géog.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninsule de l'Inde, qui est au-delà du Gange.

JANEIRO Rio, (*Géog.*) riviere de l'Amérique méridionale sur la côte du Brésil; elle donne son nom à une province ou capitainerie où est St Sébastien. Elle fut découverte par François Villegagnon protestant, en 1515; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janéiro* que j'ai qualifié de riviere, est plutôt un golfe, puisque l'eau en est salée, & que l'on y trouve des poissons de mer, des requins, des raies, des marsouins, & même jusqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, s. m. (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *aubius arbor pruno similis, spinosa*. Il vient sans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & est tout hérissé d'épines; sa fleur est blanche; son fruit ressemble à celui du sorbier, jaune quand il est mûr, d'un goût de prune sauvage, stiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remedes astringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*)

JANJA, (*Géog.*) fleuve de la Sibérie septentrionale, qui se jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géog. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans le nombre des sept, qui ont fait donner à cette capitale le nom de la ville aux sept montagnes, *urbs septicollis*.

Le *Janicule* avoit tiré sa dénomination de Janus qui y demeuroit vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne; ils possédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne subsistassent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laissé d'orner l'Eneïde de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen, ces deux villes dont les murs sont renversés; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques; celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie*.

> *Hæc duo præterea disjectis oppida muris,*
> *Relliquias, veterumque vides monimenta virorum,*
> *Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem*
> Janiculum *huic, illi fuerat Saturnia nomen.*
>
> Ænéïd. liv. VIII. v. 355.

Cette opposition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline se sert pour désigner le *Janicule*. Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir sur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, selon Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Pline, & Solin. Eusebe dans sa chronique y met aussi la sépulture du poëte Stace; Victoré place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On posoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le tems des Comices, & on y montoit la garde pour la sûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend sous elle le Vatican, & se termine à l'eglise de *Santo-Spirito in Sassia*. On l'appelle communément *Montorio*, à cause de la couleur de son sable qui est jaunâtre: c'est un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculensis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il se rompit par la suite des tems, & demeura dans un triste état de décombres, jusqu'à ce que Sixte IV. en ait construit un autre à la place: c'est de-là que lui vient son nom moderne, *ponte Sisto*. (*D. J.*)

JANIPABA, s. m. *ganipa, fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. espece de génipa du Brésil, & des îles de l'Amérique, dont il est un des plus grands arbres, ressemblant au hêtre; son écorce est grise ou blanche; son bois est moëlleux & fragile; ses rameaux sont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luisantes, & en forme de langue de bœuf; sa fleur est petite, d'une seule piece, en cloche, approchante de celle du narcisse, blanche, tachetée de jaune en-dedans, répandant une odeur de girofle; son fruit est plus gros qu'une orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée; sa chair solide, jaunâtre, visqueuse, s'amollit en mûrissant, & donne un suc aigrelet, d'un parfum assez agréable: on trouve au milieu de ce fruit, qui est partagé en deux, des semences comprimées, presque orbiculaires; on mange le fruit quand il est mûr; on en tire par expression une liqueur vineuse, qui dans le commencement est astringente & rafraîchissante, mais qui étant gardée, perd son astriction, & devient échauffante. (*D. J.*)

JANISARKI, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi à Constantinople le basar couvert, où l'on vend les drogues & les toiles. C'est un vaste bâtiment fermé par deux grandes voutes, sous l'une desquelles sont toutes les boutiques de Droguerie, & sous l'autre celles des Marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce.*

JANISSAIRE, s. m. (*Hist. turq.*) soldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & sur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'est-à-dire, *nouveaux soldats*, que nous nommons *janissaires*, se montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établissement, dont nous ignorons l'époque. Quelques historiens prétendent que c'est le sultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja instituée, la forme qu'on voit subsister encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *jen-y-céris aghasi*; nous disons en françois l'*aga des janissaires*; & c'est un des premiers officiers de l'empire.

Com-

Comme on distingue dans les armées de sa hautesse les troupes d'Europe, & les troupes d'Asie, les *janissaires* se divisent aussi en *janissaires* de Constantinople, & *janissaires* de Damas. Leur paye est depuis deux aspres jusqu'à douze; l'aspre vaut environ six liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit est de drap de Salonique, que le grand-seigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une surveste de drap bleu; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend sur les épaules.

Leurs armes sont en tems de guerre un sabre, un mousquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce sont les soldats du monde qui ont toûjours été le mieux alimentés; chaque oda de *janissaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on sera peut-être bien-aise de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant; les choses à cet égard, n'ont point changé depuis son voyage en Turquie.

Les *janissaires* vivent honnêtement dans Constantinople; cependant ils sont bien déchus de cette haute estime où étoient leurs prédécesseurs, qui ont tant contribué à l'établissement de l'empire turc. Quelques précautions qu'ayent pris autrefois les empereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles; elles ont dégénéré. Il semble même qu'on soit bien-aise depuis plus d'un siecle, de les voir moins respectées, de crainte qu'elles ne se rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janissaires*, il est pourtant sûr que dans tout ce vaste empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui soient vrais *janissaires*, ou *janissaires* de la Porte: autrefois cette milice n'étoit composée que des enfans de tribut, que l'on instruisoit dans le Mahométisme. Présentement cela ne se pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janissaires* de se marier, les Musulmans étant persuadés que les soins du ménage rendent les soldats moins propres à la profession des armes: aujourd'hui se marie qui veut avec le consentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas sans argent; mais la principale raison qui détourne les *janissaires* du mariage, c'est qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées sont d'être chef de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes casernes, distribuées en plusieurs chambres: chaque chambre a son chef qui y commande. Il reçoit ses ordres des capitaines, au-dessus desquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga seul.

Le bonnet de cérémonie des *janissaires* est fait comme la manche d'une casaque; l'un des bouts sert à couvrir leur tête, & l'autre tombe sur leurs épaules; on attache à ce bonnet sur le front, une espece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fausses pierreries. Quand les *janissaires* marchent à l'armée, le sultan leur fournit des chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes; savoir un cheval pour 10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque sultan sur le trone, on augmente leur paye pendant quelque tems d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans; & les autres, quoiqu'ils ayent des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les solacs & les peyes qui soient de la garde de l'empereur; les autres ne vont au serrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les desordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville: tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'ayent qu'une canne à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entre eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de rester, ceux qui doivent être reçûs, passent en revûe devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le regiſtre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa jurisdiction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux sermens lors de leur enrôlement; le premier, de servir fidellement le grand-seigneur; le second, de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires*, & cette grande union soutient singulierement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils sont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

De-là vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en tems de paix, une milice si redoutable. Elle déposa Bajazet II. en 1512; elle avança la mort d'Amurat III. en 1595; elle menaça Mahomet III. de le détrôner. Osman II. qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le serrail jusques au château des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette insolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faîte des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renverserent du trone son fils Mahomet IV. à cause du malheureux succès du siége de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier visir. Ils préférerent à cet habile sultan son frere Soliman III. prince sans mérite, & le déposerent à son tour quelque tems après. Enfin, en 1730, non-contens d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand visir, le rei-Effendi, & le capitan bacha; ils déposerent Achmet III. l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirerent sultan Mahomet, fils de Mustapha II. & le proclamerent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie. (*D. J.*)

JANNA (LA) *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine, sur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Thessalie des anciens; Larisse en est la capitale; ses principales rivieres sont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidéne qui est leur *Apidanus*, & l'Agrioméla, qui est leur *Sperchius*. (*D. J.*)

JANNANINS, s. m. pl. (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des esprits qu'il croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont consulter & adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoissent un dieu suprême nommé *Kanno*, leur principal culte est réservé pour ces prétendus esprits. Chaque négre a son *jannanin* tutélaire, à qui il s'adresse dans ses besoins, il va le consulter dans son tombeau, & regle sa conduite sur les réponses qu'il croit en avoir reçûes. Ils vont sur-tout les interroger sur l'arrivée des vaisseaux européens, dont les marchandises leur plaisent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les esclaves ne sont point admis: on croiroit s'attirer la colere du génie, si on permettoit la violation de cette regle.

JANOUARE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede du Brésil, monté sur des jambes hautes & seches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la course. Il est de la grandeur d'un chien, sa peau est tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui est très-agile & très-vorace, cause beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere est dans la haute Podolie; la seconde dans la province de Mazovie, sur les frontieres de la Prusse; & la troisieme est en Lithuanie, dans la province de Briescia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, située dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohème au cercle de Kaurschim, fameuse par la bataille de 1645, où le général suédois Torstenson defit les Impériaux. Elle est à six milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long.* 32. 28. *latit.* 5. 12. (*D. J.*)

JAN-RAIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond;

son

son calice devient dans la suite un fruit aîlé, qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme une semence arrondie. *Plumier.*

* JANSENISME, s. m. (*Hist. ecclés.*) dispute sur la grace, & sur différens autres points de la doctrine chrétienne, à laquelle un ouvrage de Corneille Jansénius a donné lieu.

Corneille Jansénius naquit de parens catholiques à Laerdam en Hollande. Il étudia à Utrecht, à Louvain & à Paris. Le fameux Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, son ami, le mena à Bayonne, où il passa douze ans en qualité de principal du collége. Ce fut-là qu'il ébaucha l'ouvrage qui parut après sa mort sous le titre d'*Augustinus*. De retour à Louvain, il y prit le bonnet de docteur, obtint une chaire de professeur pour l'Ecriture-sainte, & fut nommé à l'évêché d'Ypres qu'il ne posséda pas long-tems. Il mourut de peste quelques années après sa nomination.

Il avoit travaillé vingt ans à son ouvrage. Il y mit la derniere main avant sa mort, & laissa à quelques amis le soin de le publier.

Ce livre le fut en effet en 1640 à Louvain en un volume *in-folio*, divisé en trois parties, qui traitent principalement de la grace.

On trouve dans l'ouvrage de Jansénius, & dans son testament, diverses protestations de sa soûmission au S. Siége.

Le pape Urbain VIII. proscrivit en 1649 l'*Augustinus* de Corneille Jansénius, comme renouvellant les erreurs du Bayanisme. Cornet, syndic de la faculté, en tira quelques propositions, qu'il déféra à la Sorbonne, qui les condamna. Le docteur Saint-Amour & soixante & dix autres appellerent de cette décision au parlement. La faculté porta l'affaire devant le clergé. Les prélats, dit M. Godeau, voyant les esprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyerent la chose au pape Innocent X. Cinq cardinaux & treize consulteurs tinrent par l'ordre d'Innocent, dans l'espace de deux ans & quelques mois, trente-six congrégations. Le pape présida en personne aux dix dernieres. Les propositions y furent discutées. Le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, & quelques autres qui défendoient la cause de Jansénius, furent entendus; & l'on vit paroître en 1653 le jugement de Rome qui censure & qualifie les propositions suivantes.

Premiere proposition. *Aliqua Dei præcepta hominibus justis volentibus & conantibus, secundùm præsentes quas habent vires, sunt impossibilia. Deest quoque illis gratia quâ possibilia fiant.* Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, & qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont. La grace même qui les leur rendroit possibles, leur manque.

Cette proposition qui se trouve mot pour mot dans Jansénius, fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, & hérétique.

Calvin avoit prétendu que tous les commandemens sont impossibles à tous les justes, même avec la grace efficace, & cette erreur avoit été proscrite dans la sixieme session du concile de Trente.

La doctrine de l'Eglise est que *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet & facere quod possis, & petere quod non possis*; que Dieu n'ordonne rien d'impossible, mais avertit en ordonnant & de faire ce que l'on peut, & de demander ce que l'on ne peut pas.

Seconde proposition: *interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur.* Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grace intérieure.

Cette proposition n'est pas mot à mot dans l'ouvrage de Jansénius; mais la doctrine qu'elle présente fut notée d'hérésie, parce qu'elle parut opposée à ces paroles de J. C. *Jerusalem, quoties volui congregare filios tuos, sicut gallina congregat pullos suos sub alis, & noluisti.* Jérusalem, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses petits sous ses aîles, & tu ne l'as pas voulu? & à celles-ci que S. Etienne adresse aux Juifs: *durâ cervice & incircumcisis cordibus, vos semper Spiritui sancto resistitis.* Têtes dures, cœurs incirconcis, vous résistez toûjours à l'Esprit saint; & à ce passage de S. Paul, *videte ne quis vestrùm desit gratiæ Dei.* Faites qu'aucun de vous ne résiste à la grace de Dieu.

Troisieme proposition: *ad merendum vel demerendum in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione.* Dans l'état de nature tombée, l'homme pour mériter ou pour démériter n'a pas besoin d'une liberté exemte de nécessité, il lui suffit d'une liberté exemte de contrainte.

On ne lit pas cette proposition dans Jansénius, mais celle-ci: l'homme est libre, dès qu'il n'est pas contraint. La nécessité simple, c'est-à-dire la détermination invincible qui part d'un principe extérieur, ne répugne point à la liberté. Une œuvre est méritoire ou déméritoire, lorsqu'on la fait sans contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas sans nécessité. *Voyez lib. VI. de grat. Christ.* C'est la suite du penchant de la délectation victorieuse, où l'homme mérite & démérite, quoique son action exemte de contrainte ne le soit pas de nécessité.

La proposition troisieme fut déclarée hérétique; car il est de foi que le mouvement de la grace efficace même n'emporte point de nécessité.

Luther & Calvin n'avoient admis dans l'homme de liberté que pour le physique des actions. Quant au moral, ils prétendoient que l'exemtion de contrainte suffisoit; & que quoique nécessité, on pourroit mériter ou démériter; le concile de Trente avoit anathématisé ces erreurs.

Quatrieme proposition: *semi-pelagiani admittebant prævenientis gratiæ necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei; & in hoc erant hæretici quod vellent eam gratiam talem esse cui posset humana voluntas resistere vel obtemperare.* Les semi-pélagiens admettoient la nécessité d'une grace prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils pensoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit s'y soumettre ou y résister.

La premiere partie de cette proposition est un fait, & on lit dans Jansénius, *liv. VII. & VIII. de l'héres. pélag.* il n'est pas douteux que les demi-Pélagiens n'ayent admis la nécessité d'une grace actuelle & intérieure pour les premieres volontés de croire, d'espérer, *&c.*

Cette opinion de Jansénius sur le sémi pélagianisme est regardée par tous les Théologiens comme contraire à la vérité & à l'autorité de S. Augustin, & la qualité de *fausse* de la censure tombe là-dessus.

Quant à la seconde partie qui concerne le dogme, elle a été qualifiée d'*hérétique*. Ainsi il paroît qu'il faloit dire, 1°. que les sémi-Pélagiens n'ont point admis la nécessité d'une grace intérieure pour le commencement de la foi; 2°. que, quand ils l'auroient admise, ils n'auroient point erré en prétendant que cette grace étoit telle que la volonté pût y consentir ou la rejetter.

Cinquieme proposition: *semi-Pelagianum est dicere Christum pro omnibus hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse.* C'est une erreur demi-pélagienne que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu son sang pour eux.

Jansénius dit, *de grat. Christ. lib. III. cap. ij.* que les peres, bien loin de penser que Jesus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique, & que le sentiment de S. Augustin est, qu'il n'est mort que pour les prédestinés, & qu'il n'a pas plus prié son Pere pour le salut des réprouvés que pour le salut des démons.

Le symbole de Nicée a dit, *qui propter nos homines & propter nostram salutem descendit de cœlis... incarnatus est... passus est...* & la cinquieme proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire & hérétique.

Cependant M. Bossuet dit, *justif. des réflex. moral. p. 67.* qu'il ne faut pas faire un point de foi également décidé de la volonté de sauver tous les justifiés, & de celle de sauver tous les hommes.

Telles sont les cinq fameuses propositions qui donnerent lieu à la bulle d'Innocent X. à laquelle on objecta que les cinq propositions n'étoient pas dans le livre de Jansénius, & qu'elles n'avoient pas été condamnées dans le sens de cet auteur, & l'on vit naître la fameuse distinction du fait & du droit.

Diverses assemblées du clergé de France tenues en 1654, 5, 6, & 7, statuerent, 1°. que les cinq propositions étoient dans le livre de Jansénius; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le sens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X. adressa à ce sujet un bref en 1654. Alexandre VII. son successeur, dit dans sa constitution de 1656, que les cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, ont été condamnées dans le sens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, soûtint que les propositions n'étoient point dans Jansénius; qu'elles n'avoient point été condamnées dans son sens, & que toute la soûmission qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, se réduisoit au silence respectueux. Il prétendit encore que la grace manque au ju-

ste

ste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne peche pas; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne censura en 1656 ces deux propositions; & M. Arnauld ayant refusé de se soûmettre à sa décision, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats signent encore cette censure.

Cependant les disputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes assemblées tenues depuis 1655. jusqu'en 1661, dressa une formule de foi que les uns souscrivirent, & que d'autres rejetterent. Les évêques s'adresserent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la signature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII. dont voici la teneur.

Ego N. constitutioni Apostolicæ Innocent. X. datæ die tertia Maii, an. 1653, & constitutioni Alex. VII. datæ die sexta Octob. an. 1656. summorum pontificum, me subjicio, & quinque propositiones ex Cornelii Jansenii libro cui nomen est Augustinus *excerptas, & in sensu ab eodem auctore intento, prout illas prædictas propositiones sedes apostolica damnavit, sincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc sancta Evangelia.*

Louis XIV. donna en 1665 une déclaration qui fut enregistrée au parlement, & qui confirma la signature du formulaire sous des peines grieves. Le formulaire devint ainsi une loi de l'Eglise & de l'Etat.

Les défenseurs du formulaire disent que les cinq propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius, car elles ont été déférées & discutées à Rome dans ce sens.

Ce sens est clair ou obscur. S'il est clair, le pape, les évêques & tout le clergé est donc bien aveugle. S'il est obscur, les Jansénistes sont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X. est irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Eglise. Personne ne doute, dit M. Bossuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propositions ne soit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers distinguerent expressément dans leurs mandemens la question de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commissaires. Il s'éleva une contestation sur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & sous son successeur Clément IX. MM. d'Estrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Chalons, proposerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs diocèses une nouvelle signature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propositions de Jansénius sans aucune restriction, la premiere ayant été jugée insuffisante.

Les quatre évêques y consentirent. Cependant dans les procès-verbaux des synodes diocésains qu'ils tinrent pour cette nouvelle signature, on fit la distinction du fait & du droit, & l'on inséra la clause du silence respectueux sur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée? C'est une grande question entre les Jansénistes & leurs adversaires.

Il est certain que la question de fait peut être prise en divers sens. 1°. Pour le fait personnel, c'est-à-dire quelle a été l'intention personnelle de Jansénius. 2°. Pour le fait grammatical, savoir si les propositions se trouvent mot pour mot dans Jansénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propositions à Jansénius, & leur liaison avec le dogme.

On convient que la decision de l'Eglise ne peut s'étendre au fait pris soit au premier soit au second sens. Mais est-ce du fait pris dans ces deux sens, ou du fait pris au troisieme qu'il faut entendre la distinction dans laquelle persisterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui se joignirent à eux? C'est une difficulté que nous laissons à examiner à ceux qui se chargeront de l'histoire ecclésiastique de ces tems.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clément IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la souscription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Hennebel*, pour se plaindre de cette témérité; & Innocent XII. donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un desquels il dit: „ Nous attachant inviolablement aux constitutions de nos prédécesseurs Innocent X. & „ Aléxandre VII. nous déclarons que nous ne leur „ avons donné ni ne donnons aucune atteinte, qu'elles „ ont demeuré & demeurent encore dans toute leur „ force „. Il ajoûte dans l'autre: „ Nous avons appris avec étonnement que certaines gens ont osé avancer que dans notre premier bref, nous avions altéré „ & réformé la constitution d'Alexandre VII. & le „ formulaire dont il a prescrit la signature. Rien de „ plus faux, puisque par ledit bref nous avons confirmé l'un & l'autre, que nous y adhérons constamment, que telle est & a toûjours été notre intention „.

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Jansénistes, les *prétendus Jansénistes*. Ce mot de *prétendus* diversement interprété par les deux partis, achéve d'obscurcir la question de la signature pure & simple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX. les esprits avoient été assez tranquilles, lorsqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conscience. Voici ce que c'est.

On supposoit un ecclésiastique qui condamnoit les cinq propositions dans tous les sens que l'Eglise les avoit condamnées, même dans le sens de Jansénius de la maniere qu'Innocent XII. l'avoit entendu dans ses brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refusé l'absolution, parce que, quant à la question de fait, c'est-à-dire, à l'attribution des propositions au livre de Jansénius, il croyoit que le silence respectueux suffisoit; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle pensoit de ce refus d'absolution.

Il parut une décision signée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le sentiment de l'ecclésiastique n'étoit ni nouveau ni singulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Eglise, & qu'on ne devoit point pour ce sujet lui refuser l'absolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conscience occasionna plusieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient signé une rétractation. Un seul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les disputes renouvellées ne finissant point, Clément XI. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après plusieurs brefs, publia sa bulle, *Vineam Domini sabaoth*. Elle est du 15 Juillet 1705. Et il paroît que son objet est de déclarer que le silence respectueux sur le fait ne suffit pas pour rendre à l'Eglise la pleine & entiere obéissance qu'elle exige des fidelles.

La question étoit devenue si embarrassée, si subtile, qu'on dispute encore sur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au silence respectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, se rétracta dans la suite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de finesse que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la distinction du double sens des propositions de Jansénius, l'un qui est le sens vrai, naturel & propre de Jansénius, & l'autre qui est un sens putatif & imaginé. On convint que les propositions étoient hérétiques dans le sens putatif & imaginé par le souverain pontife, mais non dans leur sens vrai, propre & naturel.

Voilà où la question du *Jansénisme* & du formulaire en est venue.

Les disputes occasionnées par le livre de Quesnel & par sa condamnation, ayant commencé précisément lorsque celles que l'ouvrage de Jansénius avoit excitées, alloient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Jansénistes* aux défenseurs de Quesnel & aux adversaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez *les articles* QUENELISTES, *UNIGENITUS*, &c.

JANSENISTE, s. m. (*Mode.*) c'est un petit panier à l'usage des femmes modestes, & c'est la raison pour laquelle on l'a appellé *janséniste*. Voyez *l'article* PANIER.

JANTE, s. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charronage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carrosse, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer sur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées: 2°. que quoiqu'elles n'aient pas besoin d'une épaisseur considérable, cependant il est nécessaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais seront forts: 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* soient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne soient

soient point coupées : 4°. il ne faut laisser aux *jantes* aucun aubier, car si l'aubier est dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais fera éclater l'aubier, & ce rais sera comme inutile ; si au contraire l'aubier est dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particuliérement les bouts des bandes, seront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante* ; pour lors la roue perdant sa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par sauts & par secousses, qui contribueront beaucoup à sa destruction entiere, & à casser la bande qui porteroit à faux. *Voyez nos Planches de Charron*. (*D. J.*)

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce sont six pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes ensemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, composent les roues de l'affût du canon.

L'épaisseur des *jantes* varie suivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment est destiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont six pouces de haut, & quatre pouces d'épaisseur ; à celles de seize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaisseur ; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaisseur ; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaisseur ; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaisseur.

* JANTILLE, s. f. (*Art méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer son mouvement. Elle sert aussi à élever les eaux à l'aide des roues disposées à cet effet. De *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, s. m. (*Littérat.*) sorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit consacré ; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de sel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

JANUALE PORTE, (*Antiq.*) porte de Rome située sur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occasion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la Poésie ; *voyez-le*. (*D. J.*)

JANUALES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier de Janvier par des danses & d'autres marques de réjouissances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les consuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des sacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on se faisoit des présens & d'heureux souhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, selon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le reste de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel ; la douceur de ces fruits étant régardée comme le symbole de présages favorables pour l'année. (*G*)

JANVIER, (*Astron. & Hist. anc.*) mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au solstice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fussent sous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci se trouvoit consacré particuliérement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *janual*, ainsi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont la douceur faisoit tirer d'heureux prognostics pour le cours de l'année. *Voyez* JANUAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artistes & artisans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'est, dit Ovide, le dieu Janus qui le prescrivit en ces termes :

> *Tempora commisi nascentia rebus agendis,*
> *Totus ab auspicio, ne foret annus iners.*

Cette idée étoit bien plus raisonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour se distinguer des Romains, parce que ceux-ci se régaloient le soir en l'honneur de Janus. (1)

Les consuls désignés prenoient possession ce jour-là de leur dignité, depuis le consulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luscus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple, tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis sous le joug.

Les flamines faisoient des vœux pendant ce sacrifice pour la prospérité de l'empire & pour le salut de l'empereur, après lui avoir prêté le serment de fidélité. Ces vœux & ce serment étoient faits pareillement par tous les autres magistrats. Tacite nous dit dans ses annales, *liv. XVI.* qu'on fit un crime à Trasea d'avoir manqué de se trouver au serment & aux vœux de la magistrature, pour le salut de l'empereur. Ovide vous dira plus distinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains se souhaitoient une heureuse année, & prenoient garde de laisser échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient soin d'envoyer des présens à leurs amis, qu'on appelloit *strenæ*, des étrennes. *Voyez* ETRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & ses diverses fêtes.

Le second jour étoit estimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raison *dies ater*, jour funeste.

Le troisieme & le quatrieme étoient jours comitiaux.

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le sixieme passoit pour malheureux.

Le septieme on célébroit la venue d'Isis chez les Romains.

(1) Ceux qui font profession de vivre selon l'Evangile ne peuvent sans penser de la maniere la plus absurde, & sans heurter de front les lumieres de la droite raison, blâmer les anciens chrétiens de ce qu'ils jeûnoient le premier jour de janvier. Ces premiers chrétiens étoient persuadés que la premiere pensée & la premiere démarche d'un vrai chrétien, doit être de travailler à sauver l'ame, comme l'enseigne le divin Redempteur, lorsqu'il dit, de commencer par la recherche du royaume de Dieu & de sa justice : *Quærite primum regnum Dei & justitiam ejus :* ils savoient que leurs principales occupations & toutes leurs actions devoient tendre à la patrie céleste ; le séjour d'ici-bas n'étant que passager : *non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus :* enfin ils réflechissoient continuellement à la prophétie, dont parle S. Matthieu au ch. 9. v. 15. & la vérifioient en eux-mêmes ; il y est dit que le jour viendroit que l'époux leur seroit ôté & qu'alors ils jeûneroient : *venient autem dies, cum auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt :* Les payens vouloient rendre le premier jour de l'an de bonne augure pour eux, en travaillant chacun ce jour-là, de la profession qui leur étoit propre, & en y solemnisant les fêtes du dieu Janus par des divertissemens. Les Chrétiens au contraire plus éclairés croyoient avec raison ne pouvoir mieux attirer sur eux les bénédictions du Seigneur, dans le cours de chaque année, qu'en commençant chaque nouvelle année de leur vie mortifiée & pénitente par la pratique du jeûne & d'autres bonnes œuvres. La différence d'une conduite si opposée, provient de ce que les premiers, étoient des hommes tous charnels, & les autres étoient tous spirituels. Nous ne pouvons mieux autoriser notre juste censure, qu'en l'appuyant du témoignage des SS. Peres, tel que S. Augustin, ou l'auteur du sermon 129. in *Append.* S. Pierre Chrisologue (*sermone* 155.) S. Maxime Evêque de Turin en sa cinquieme homelie rapportée dan le Tom. 1. du *Musæum ital.* du P. Mabillon : S. Boniface Evêque de Mayence au ch. 6. de sa lettre au Pape Zacharie & autres SS. Peres, qui tous se sont récriés contre les infamies que les payens étoient en usage de pratiquer le premier du mois de janvier : ils en ont pris occasion de recommander le jeûne ce même jour. Ecutons S. Augustin, ce grand docteur de l'Eglise, en son sermon 198. l'on fait, dit-il, consister la solemnité de ce jour-là dans la joie du siecle, dans des plaisirs charnels, dans le bruit des chansons les plus vaines, dans des festins & dans des danses honteuses = *solemnitas gentium qua fit hodierno die in latitia saculi atque carnali, & in strepitu vanissimarum cantionum, in conviviis, & saltationibus turpibus* = depuis adressant la parole au peuple, il ajoûte ces paroles dignes d'un Evêque : Voudriez vous commencer l'année & célebrer les étrennes comme des payens, joüer à des jeux de hasard, & vous enyvrer ! quoi avez vous ces jours-là une autre croyance, une autre espérance & un autre amour que les autres jours ! Les payens, & ceux qui leur ressemblent donnent des étrenaes ; faites des aumones ; ils se laissent enchanter par des chansons luxurieuses ; prénez votre plaisir à la lecture des saintes écritures : ils courrent aux théatres, empressez vous d'aller aux Eglises : ils s'ényvrent & vous autres jeûnez : si vous ne pouvez pas jeûner, mangez au moins avec sobriété : *Acturus es celebrationem strenarum sicut paganus, lusurus alea, & inebriaturus te ? quomodo aliud credis, aliud speras, aliud amas ? dant illi strenas, date vos eleemosinas ; avocantur illi cantionibus luxuriarum, avocate vos sermonibus scripturarum ; currunt illi ad theatrum, vos ad Ecclesiam ; inebriantur illi, vos jejunate. Si hodie non potestis jejunare, cum sobrietate prandete.*

Le jeûne recommandé par S. Augustin & par plusieurs autres Peres de l'Eglise dans le cinquieme siecle, l'a été encore dans le septieme, par le second canon du quatrieme Concile de Tolede, qui même l'a commandé, & ensuite par l'ancien ordre romain, & par Alcuin. Le P. Thomassin dans son sçavant traité des Jeûnes de l'Eglise, & le P. Marthene en parlant de l'ancienne discipline de l'Eglise, & plusieurs autres écrivains catholiques, rapportent divers autres passages de doctrine pour prouver avec plus d'évidence, la sainteté & la nécessité du jeûne en général, & de celui qu'on observoit le premier jour de chaque année en particulier. (*A*)

Le huitieme étoit jour d'assemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainsi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déesse Carmenta, mere d'Evandre. *Voyez* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de Mars.

Le douzieme étoit jour d'assemblée, quelquefois on y faisoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, consacré à Jupiter, se marquoit dans le calendrier par ces deux lettres, N, P. *Nefastus primâ parte diei*, pour dire qu'il étoit seulement fête le matin; on sacrifioit au souverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme semblable au dixieme, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on solemnisoit pour la seconde fois les carmentales, nommées par cette raison *carmentalia secunda*.

Au seizieme arrivoit la dédicace de ce grand & superbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Drusilla décora de plusieurs statues, & d'un autel magnifique.

Depuis le seize jusqu'au premier Février, étoient des jours comitiaux, ou d'assemblée, si vous en exceptez le dix-sept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les féries sémentines pour les semailles; le vingt-sept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Castor & de Pollux à l'étang de Juturna, sœur de Turnus, le vingt-neuvieme, où se donnoient les *équiries*, *equiria*, c'est-à-dire les jeux de courses de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on sacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient γαμηλιὼν, ils solemnisoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon, fête instituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient aussi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la sortie d'Isis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit consulter Ovide dans *ses fastes*, Varron, Festus, Hospinien *de origine festorum*, Meursius, Pitiscus, Danet, & les *antiquites greq. & romaines*. Le soleil entre dans ce mois au signe du verseau. (*D. J.*)

JANVILLE, (*Géog*) petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long*. 19. 40. *lat*. 48 16. (*D. J.*)

JANUS TEMPLE DE, (*Hist. rom. Médaill. Littér.*) temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa son successeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en tems de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. De-là cette inscription que l'on voit au revers de plusieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ marique partâ*, *Janum clausit*; & cette inscription trouvée à Mérida en Espagne: *Imp. Cæsar. Divi F. Augustus*, *Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pot. X. Im. VIII*, *Orbe*, *mari & terra pacato*, *templo Jani clauso*, *&c*. De-là les surnoms de *Patuleius*, & de *Clusius*, comme qui diroit l'*ouvert*, & le *fermé*.

Il paroît par le plus grand nombre des inscriptions, que ce temple se nommoit tout court Janus; *Janum clausit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'est-à-dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout à l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, jusqu'au regne l'Auguste, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma, fut sous le regne de Numa, l'instituteur de cette cérémonie; la seconde fois, à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la triosieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguste le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Espagne, l'an 730; la cinquieme fois, sous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naissance de Jesus-Christ; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la sixieme fois, sous Néron, l'an 811; la septieme fois, sous Vespasien, l'an 824; la huitieme fois enfin, sous Gordien le jeune, à peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'est pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient observé cette cérémonie. Il est vrai qu'Ammian Marcellin dans son *hist. liv. XVI. ch. x.* semble dire positivement, que Constance II. après ses victoires vint à Rome l'an 1105 de sa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluso* Jani *templo*, *stratisque hostibus cunctis*; mais comme on assure que ce passage se lit différemment dans les manuscrits, & assez obscurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaises raisons sur l'institution de l'ouverture du temple de *Janus* en tems de guerre, & de sa clôture en tems de paix. Les uns nous disent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut sur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en tems de guerre, afin de tirer toujours du secours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'usage de l'ouvrir en tems de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la pensée d'Ovide; pourquoi, demande le poëte à Janus, ferme-t-on votre temple en tems de paix, & l'ouvre-t-on en tems de guerre? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des soldats romains quand ils sont une fois partis pour l'armée; & je le ferme en tems de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en sorte plus.

Il y avoit à Rome plusieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler; les uns portoient le nom de *Janus brifons*, ou à deux faces; les autres de *Janus quadrifrons*, ou quatre faces: ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre saisons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté désignoient les trois mois de chaque saison, ce qui faisoit les douze mois de l'an. Varron nous assure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus*; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du janicule.

La Fable & les historiens ne connoissent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le suppose communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de son nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ere chrétienne, & eut Saturne pour successeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide au premier livre de ses Fastes, lui fait raconter ingénieusement, les merveilles de son histoire, de son culte, & de sa souveraine puissance. Ce sont du moins des fictions plus amusantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment son nom de l'hébreu *jain*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raison historique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs sacrifices & leurs prieres; c'est, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui institua des rites sacrés. „ Le seul nom de *Ja-*
„ *nus*, suivant le récit de ce mythologue, indique qu'il
„ préside sur toutes les portes qui s'appellent *januæ*.
„ On le peint tenant d'une main une clé, & de l'autre
„ une baguette, pour marquer qu'il est le gardien des
„ portes, & qu'il préside aux chemins; quelques-uns
„ prétendent que *Janus* est le soleil maître des portes
„ du ciel, qu'il ouvre le jour en se levant, & qu'il le
„ ferme en se couchant. Ses statues le représentent of-
„ frant de la main droite le nombre de CCC, & de la
„ main gauche celui de LXV, parce qu'il est le dieu
„ de l'année. Dans le culte que nous lui rendons, con-
„ tinue Macrobe, nous invoquons *Janus geminus*, Ja-
„ nus *pater*, Janus *junonius*, Janus *consivius*, Janus *Qui-*
„ *rinus*, Janus *Patuleius*, & Janus *Clusivius* „ Tous ces noms s'entendent d'eux mêmes.

Comme *Janus* passa pour un roi sage, prudent & éclairé, on supposa qu'il savoit le passé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conséquence de cette idée, on le peignit avec une tête à deux visages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ses questions romaines, rapporte deux opinions différentes sur les deux têtes adossées de *Janus*; c'est, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi des Barbares, & changea de langue & de genre de vie; ou

parce qu'il persuada au peuple grossier du Latium, de s'appliquer à l'Agriculture, & de se policer. Quoi qu'il en soit, on représentoit presque toujours *Janus* avec deux visages; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaisamment d'avoir seul le privilege de se voir par-devant & par-derriere, *solus de superis qui tua terga vides*.

Sa monnoie étoit de l'espece que l'on appelloit *ratita* parce qu'elle portoit d'un côté sa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaisseau. Cette monnoie désignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il se réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détrôné par son fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. (*D. J.*)

JANUS, (*Littérat. rom.*) les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhaussées, qui traversent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & sous lesquelles on passe. Ces *janus* étoient pour la plûpart incrustés & ornés de statues; Suetone & Publius Victor le disent expressément. Il y avoit plusieurs de ces sortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La seule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des usuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* savoir une à chaque bout & une troisieme au milieu: *forum porticibus, tabernisque claudendum, & Janos tres faciendos locavere*; ce sont les paroles de cet historien, qui signifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troisieme de ces *janus* nommé *janus medius* étoit célebre; Horace en parle dans une de ses satyres, & Cicéron en plusieurs endroits de ses offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans sa *VI. Philippique*, est sous la protection d'Antoine, *Antonius jani medii patronus est*. On peut voir si l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. (*D. J.*)

JAOCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Kiangsi, dont elle est la seconde métropole. Son territoire fournit presque toute la vaisselle de porcelaine dont se servent les Chinois. Elle est plus occidentale que Pékin de 32^d. & est à 29. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

JAPACANI, subst. masc. (*Ornitholog. exot.*) oiseau du Brésil de la plus petite espece; son bec noir, est long, pointu, un peu courbé en bas; son dos & sa tête sont noirs; le cou & les aîles sont d'un verd brun; sa queue en-dessus est toute noire, & toute tachetée de blanc en-dessous; sa gorge, son ventre & ses cuisses sont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires transversales. Margrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

JAPARANDIBA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre du Brésil, *arbor pomifera Brasiliensis, flore rosaceo, fructu rotundo, segmento superiùs velut ablato*, de Margrave & Pison. Son écorce est cendrée, son bois est dur & moëlleux; ses feuilles nombreuses, oblongues, pointues, nerveuses, naissent sans ordre sur les rameaux. Ses fleurs semblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la rose, sont polypétales, & soutenues trois à trois par un même pédicule; elles ont au milieu plusieurs petites étamines, disposées en rond, avec un sommet jaune & tremblant. Il leur succede des fruits gris en de-hors, jaunes en-dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais applatis au dessus, comme si on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la grosseur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de foie luisante. (*D. J.*)

JAPARE, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javanois, Persans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, *&c.* Les femmes y sont également laides, & portées à l'amour. *Voyez* les recits des *voyages de la Compagnie hollandoise*. *Long.* 128. 40. *latit.* méridionale. 6. 45. (*D. J.*)

JAPODES, *les*, (*Géog. an.*) les *Japodes*, selon Strabon, ou JAPIDES, selon Ptolomée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en de-çà & au-de-là des Alpes, jusqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie; qu'elle possédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetium*, & *Vendum*; qu'elle étoit très-belliqueuse, quoiqu'elle vécût pauvrement de miel & d'épautre; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faisoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguste lassé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réussit. Dion Cassius, *l. XLIX. de son Histoire*, parle de cette conquête d'Auguste. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Istrie, & du Vendismarck. Il est très-vraisemblable que les *Japodes* sont les *Jaunthalers* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Aversperg, les *Monetii*, Mansperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windischgratz. (*D. J.*)

JAPON, *le*, (*Géog.*) grand pays de la partie la plus orientale de l'Asie. C'est un composé de quantité d'îles, dont les trois principales sont celles de Niphon, de Saikokf, & de Sikokf; ces trois îles sont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles; les unes petites, pleines de rochers stériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le *Japon*, ont été divisées l'an 590 de J. C. en sept principales contrées, qui sont partagées en quarante-huit provinces, & subdivisées en plusieurs moindres districts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokfs de ritz; car au *Japon*, tous les revenus sont réduits à ces deux mesures en ritz; un mans contient dix mille kokfs, & un kokfs trois mille balles ou sacs de ritz.

Le tems est fort inconstant dans cette vaste contrée, l'hiver est sujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs excessives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & sur-tout dans les mois de Juin & de Juillet, mais sans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs sont très-fréquens. La mer qui environne le *Japon*, est fort orageuse, & d'une navigation périlleuse, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils, qu'il y a au-dessus & au-dessous de l'eau.

Le terroir est en général montagneux, pierreux, & stérile; mais l'industrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrème frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à se passer des pays voisins. Toute la nation se nourrit de ritz, de légumes & de fruits, sobriété qui semble en elle une vertu plûtôt qu'une superstition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales; les tremblemens de terre n'y sont pas rares, & détruisent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues secousses.

La plus grande richesse du *Japon* consiste en toutes sortes de mineraux & de métaux, particulierement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de soufrieres, entr'autres une île entiere qui n'est que soufre. La province de Bungo produit de l'étain si fin & si blanc, qu'il vaut presque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fournissent des pierres précieuses, des jaspes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans plusieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris se recueille sur les côtes, & chacun peut l'y ramasser. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le *Japon* possede aussi des drogues estimées, qui servent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le sel armoniac; le vif-argent & le borax y sont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* est situé entre le 31 & le 42^d de *latitude* septentrionale. Les Jesuites, dans une carte corrigée sur leurs observations astronomiques, le placent entre le 157 & le 175^d 30' de *longitude*. Il s'étend au nord-est, & à l'est-nord-est; sa largeur est très-irréguliere, & étroite en comparaison de sa longueur, qui prise en droite ligne, & sans y comprendre toutes les côtes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il est comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut dégré, par des caps, des bras de mer, des anses & des baies. Il se trouve un bras de mer entre les côtes les plus septentrionales du *Japon*, & un continent voisin; c'est un fait confirmé par les découvertes récentes des Russes; Jedo est aujourd'hui la capitale de cet empire; c'étoit autrefois *Meaco*. *Voyez* JEDO & MÉACO.

Si le *Japon* exerce la curiosité des Géographes, il est encore plus digne des regards d'un philosophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, sur le tableau intéressant qu'en a fait l'historien philosophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le seul de l'Asie qui n'a jamais été vaincu, qui paroît invincible; qui n'est point, comme tant d'autres, un mélange de diffé-

différentes nations, mais qui semble aborigene; & au cas qu'il descende d'anciens Tartares, 1200 ans avant J. C. suivant l'opinion du P. Couplet, toujours est-il sûr qu'il ne tient rien des peuples voisins. Il a quelque chose de l'Angleterre, par la fierté insulaire qui leur est commune, & par le suicide qu'on croit si fréquent dans ces deux extrémités de notre hémisphere; mais son gouvernement ne ressemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, son systême n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiij. siecle, par le recit du celebre Marco Polo. Cet illustre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant servi long-tems sous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premiers notions de ces îles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ses contemporains qui admettoient les fables les plus grossieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: son manuscrit resta long-tems ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Christophe Colomb, & ne servit pas peu à le confirmer dans son espérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne se trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémisphere qu'il découvrit; il en étoit si convaincu, qu'étant abordé à Hispaniola, il se crut dans le *Zipangri* de Marco Polo.

Cependant; pendant qu'il ajoûtoit un nouveau monde à la monarchie d'Espagne, les Portugais de leur côté s'aggrandissoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur est dûe, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorsque Martin Alphonse de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois portugais, Antoine de Mota, François Zeimoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de passer à la postérité, furent jettés par une tempête sur les côtes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine; voilà l'origine de la premiere connoissance qui se répandit du *Japon en* Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cent ans assez semblable à celui du calif des Musulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-tems qu'en aucune autre nation du monde. La succession de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines (car dans ce pays-là les femmes ne sont point exclues du trône pontifical) remonte 660 ans avant notre ere vulgaire. (1)

Mais les princes séculiers s'étant rendus insensiblement indépendans & souverains dans les provinces, dont l'empereur ecclésiastique leur avoit donné l'administration, la fortune disposa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté consommée, qui d'une condition basse & servile, devint un des plus puissans monarques de l'univers; on l'appella *Taïco*.

Il ne détruisit, en montant sur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir, mais depuis lors l'empereur ecclésiastique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole révérée, avec l'apanage imposant d'une cour magnifique; *voyez* Dairo. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les Allemans ont voulu faire à Rome, Taïco l'a fait au *Japon*, & ses successeurs l'ont confirmé. (2)

Ce fut sur la fin du xvj siecle; vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. Taïco instruit de l'état de l'empire, & des vûes ambitieuses des princes & des grands, qui avoient si longtems pris les armes les uns contre les autres, trouva le secret de les abaisser & de les dompter. Ils sont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo, c'est-à-dire, de l'empereur séculier, qu'il peut les disgracier, les exiler, les dépouiller de leurs possessions, & les faire mourir quand il lui plaît, sans en rendre compte à personne. Il ne leur est pas permis de demeurer plus de six mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils passent les autres six mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne sont gouvernées par des lieutenans, & par des receveurs; tous les revenus de ces terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il semble que quelques ministres qu'on a eu en Europe ayent été instruits par le grand Taïco.

Ce prince, pour mettre ensuite son autorité à couvert de la fureur du peuple, qui sortoit des guerres civiles, fit un nouveau corps de lois, si rigoureuses, qu'elles ne semblent pas être écrites, comme celles de Dracon, avec de l'encre, mais avec du sang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, sans espoir de pardon, ni de surséance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il est vrai, dit M. de Montesquieu, que le caractere étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, bizarre, & qui brave tous les périls & tous les malheurs, semble à la premiere vûe, absoudre ce législateur de l'atrocité de ses lois; mais des gens, qui naturellement méprisent la mort, & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaisie, sont-ils corrigés ou arrêtés par la vûe des supplices, & ne peuvent-ils pas s'y familiariser?

En même tems que l'empereur, dont je parle, tachoit par des lois atroces, de pourvoir à la tranquillité de l'état, il ne changea rien aux diverses religions établies de tems immémorial, dans le pays, & laissa à tous ses sujets la liberté de penser comme ils voudroient sur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui est la plus étendue au *Japon*, admet des récompenses & des peines après la vie, & même celle de Sinto qui a tant de sectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien, quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux sectes s'accordent dans la morale. Leur principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, sont les nôtres; le mensonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, sont défendus; c'est la loi naturelle réduite en préceptes positifs. Ils y ajoûtent le précepte de la tempérance, qui défend jusqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles soient, & ils étendent la défense du meurtre jusqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ere vulgaire. Ils ne different donc de nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'est pas à leur honte. Il est vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils ressemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables grossieres avant le Christianisme.

La nature humaine a établi d'autres ressemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la superstition des sortileges que nous avons eu si long-tems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faisoient autrefois une partie de notre jurisprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il est permis de parler ainsi) a seul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoses, & de consacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont aussi depuis très-long-tems des religieux, des hermites, des instituts même,

(1) Chacun connoît de lui-même la grande injure qu'on fait au saint Siege, en comparant son gouvernement avec celui qui avoit lieu anciennement dans le Japon & avec celui des Califes. L'auteur de cet article avoue que les anciens Daïri, c'est-à-dire les empereurs du Japon, rendoient leur souveraineté héréditaire, en admettant les femmes à succeder de même que les mâles. La particularité de cette circonstance suffiroit, pour convaincre de la différence qu'il y a entre les constitutions de l'empire du Japon, pour la succession à la couronne, & l'élection du Pape & son gouvernement. L'autorité du Pape s'étend sur toute l'Eglise en général, & en qualité de prince il ne commande que dans ses états particuliers: dans le premier cas son autorité vient immédiatement de Dieu, dans le second on le considere comme un autre souverain; mais quoique cette autorité vienne aussi de Dieu, elle ne dépend pas pour cela de la révélation comme la premiere. (*A*)

(2) Il est vrai que Taïco dès qu'il fut monté sur le thrône de l'empire des Japonois, laissa jouir le vieux souverain d'une ombre de puissance, resserrée dans les limites étroîtes des choses sacrées de la fausse & extravagante réligion des Japonois, mais on ne peut pas assûrer que les Allemands ayent tenté de faire la même chose à Rome, & que les Turcs l'ayent executé à Bagdat. L'Empereur Charles-quint, en s'emparant de Rome sous le pontificat de Clément VII. n'a jamais eû intention de la retenir & de la conserver pour lui: ce fait historique est si notoire qu'il est inutil de le retracer ici. On sait aussi que Bagdat, où les anciens Califes arabes, faisoient leur residence, a passé des mains des Mogols en celles du Sophi de Perse, & qu'elle fut prise en 1638 par Amurat IV. qui, dans son nouveau reglement pour le gouvernement de cette ville conquise, voulut & ordonna que le Cadi, ou gouverneur exerceroit en même tems la charge de Mufti sous la dépendance du Sultan & du Divan de Constantinople: mais quand bien même le gouvernement de Rome auroit quelque ressemblance avec ceux du Japon & de Bagdat, la prétendue ressemblance ne pourroit jamais se considerer que rélativement à l'extérieur & à quelque simple formalité, & il sera toûjours vrai de dire, que Rome chrétienne, quant à son origine, à ses reglemens & à son gouvernement, differe autant de ce qui regarde le Japon & Bagdat, qu'il y a de disparité entre le jour & la nuit, & entre la vérité & le mensonge. (*A*)

gne, qui ne sont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne société de solitaires, qui faisoient vœu de combattre pour la religion. (1)

Le *Japon* étoit également partagé entre plusieurs sectes sous un pontife roi, comme il l'est sous un empereur séculier; mais toutes les sectes se réunissoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempsycose & ceux qui n'y croyoient pas, s'abstenoient & s'abstiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent service à l'homme; tous s'accordent à les laisser vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moyse *tue & mange*, n'est pas dans leurs principes, & vraisemblablement le Christianisme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle se réduit toute à la simple morale, elle a charmé tous les esprits de ceux qui ne sont pas attachés aux bonzes, & c'est toujours la saine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philosophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puissance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il semble qu'on abuse plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philosophes japonnois regardent l'homicide de soi-même, comme une action vertueuse, quand elle ne blesse pas la société; le naturel fier & violent de ces insulaires met souvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'est en Angleterre.

La liberté de conscience ayant toujours été accordée dans cet empire, ainsi que dans presque tout le reste de l'Orient, plusieurs religions étrangeres s'étoient paisiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainsi que

---

(1) Il paroît que l'auteur de cet article non-seulement confond les sortileges, les pélerinages & les apothéoses des peuples du Japon, avec ceux usités dans l'Eglise catholique, mais encore qu'il en déduit la ressemblance de la foiblesse de la nature humaine; ce qu'on ne peut même penser sans la plus grande impieté.

On peut dire avec vérité que les sortileges, de la maniere dont ils étoient pratiqués par les gentils, sont superstitieux, puisque Minerve, ainsi que dit Plutarque, en fut l'inventrice; d'autres en attribuent l'origine aux Perses, puisqu'Aman avoit déterminé de jetter les sorts pour faire périr & pour détruire la nation juive, qui se trouvoit alors répandue dans le vaste & immense empire d'Assuerus; & c'est de-là qu'est provenue l'origine de la fête. que les Juifs font encore tous les ans, & qu'ils appellent *Purim* qui est un mot persan, & non pas hébreu. Les grecs jettoient aussi les sorts avec superstition; ils avoient tant à Athènes qu'à Sparthe des endroits & des temples destinés à cette fonction, comme le dit Pausanias, & Cicéron dans son traité de l'art de déviner, & ils y observent que les Romains même en faisoient usage.

Le peuple juif au contraire, se servoit du sort d'une maniere toute opposée, & qu'on ne pouvoit blâmer, n'y ayant point de superstition: & c'est ainsi que quelquefois Dieu même avoit ordonné d'employer la voie du sort, comme on le peut voir dans les saintes Ecritures. En effet le partage des portions de terrein qu'on devoit donner à chaque tribu dans la Palestine, l'élection du premier Roi, la distribution des charges, que les prêtres, les levites, les musiciens & les portiers devoient à leur égard & à leur tour exercer dans le temple, la destination de celui d'entre les prêtres qui devoit par semaine y bruler l'encens & les parfums & y offrir tous les jours les sacrifices, tel que Zacharie pere de saint Jean-Baptiste, sont des exemples incontestables que les élections se faisoient alors par la voie du sort, mais sans la moindre superstition, puisque c'étoit Dieu qui le dirigeoit, comme Salomon le dit expressement en ses proverbes: *sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur.*

L'exemple des anciens juifs a été suivi & adopté par les Apôtres qui tirerent au sort pour admettre Mathias à l'apostolat: on en trouve plusieurs autres exemples dans la primitive Eglise, & entr'autres lorsque les avis se trouvoient partagés, pour l'élection des Evêques, comme il arriva dans celle de S. Martin de Tours, selon le rapport de Sulpice sévere. Mais comme dans ces sortes d'élections faites par la voie du sort, il arrivoit souvent des grands désordres qui donnoient matiere à des procès, dont le gouvernement politique des Etats prénoit connoissance, ainsi que l'observe Ducange dans son Glossaire, on fit diverses loix pour défendre, à l'avenir, de rien commettre à la décision du sort: le Pape Honorius III. a fait en conséquence une décrétale digne d'être remarquée: l'usage des élections par sort, y est nommément à jamais défendu & condamné: *sortis usum in electionibus perpetua prohibitione damnamus*. Il est bon de remarquer que les Apôtres & à leur exemple, les Chrétiens, avant de jetter les sorts avoient coûtume de recourir à Dieu par la priere, le jeûne & d'autres bonnes œuvres, afin qu'il lui plût manifester sa volonté, par cette voie simple & innocente du sort: ce qui fait voir clairement la différence essentielle qu'il y a à ce sujet entre les anciens Chrétiens & les Japonois modernes.

Passons maintenant aux sacrés pélérinages des Chrétiens, dont Bellarmin, Gretserus & plusieurs autres controversistes catholiques, ont pris la défence contre Calvin, Danæus, Hospinien & autres Protestans. Il nous suffira de démontrer que les pélérinages des Chrétiens sont saints, & qu'ils n'ont rien de superstitieux; parce qu'ils sont entrepris pour la gloire & pour l'honneur de Dieu & des Saints; & parce qu'il a plû à Dieu tant de fois, de faire voir par des miracles évidens qu'il les approuvoit & les agréoit, comme l'atteste saint Jérôme en combattant les erreurs de Vigilance, & saint Ambroise dans une de ses homélies, où sont détaillés les grands prodiges & miracles, que Dieu a operé sur les tombeaux des SS. Martyrs, Gervais & Protais, en faveur des Chrétiens, dont la dévotion & la piété les avoit porté, à faire des voyages & des pélérinages pour visiter les tombeaux de ces Martyrs. Ces voyages que les pélérins catholiques font par dévotion peuvent aussi être mis au rang & au nombre des peines satisfactoires, c'est-à-dire, des pénitences que les chrétiens doivent faire pour satisfaire à la justice divine, après la remise de la coulpe & des peines éternelles qu'ils avoient mérité; ils servent aussi à ranimer la piété de quelques fidéles simples ou peu éclairés, qui sont en possession de visiter les sanctuaires plus par curiosité que par dévotion; leur principal objet étant d'admirer les beautés & les raretés qui y sont consignées: le bon exemple faisant plus d'impression dans les cœurs que tous les discours, comme l'a si bien dit Horace dans les vers suivans.

Segnius irritant animas demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subiecta fidelibus.

Nous croyons avec toute raison que c'est par ce motif d'expiation qu'il avoit été ordonné dans le Deutéronome aux Israëlites d'aller trois fois par an visiter le tabernacle: notre divin Sauveur, s'est soûmis lui même à cette pieuse pratique, ainsi que les Apôtres; saint Paul l'un d'eux se hâtoit dans le voyage mentionnné au ch. xx. de leurs actes, pour pouvoir arriver à Jerusalem au tems marqué pour y célébrer la fête de la Pentecôte.

On alloit même visiter cette sainte ville de Jerusalem dans les premiers siecles de l'Eglise; on y a vû dès le commencement du Christianisme des pélérins de toute condition aller vénérer les sépulchres des saints Apôtres & des Martyrs, comme l'enseigne Eusebe de Césarée, & autres écrivains illustres de son tems. On ne doit donc pas regarder l'usage des pélerinages des Chrétiens commé des choses superstitieuses, ni les mettre en parallele avec les voyages, que les Japonois font aux tombeaux des leurs prétendus saints: ces voyages des Japonois, sont semblables à ceux que les Turcs font à la Mecque; on les doit condamner parce qu'ils sont entrepris pour rendre culte, & vénération à un objet blâmable en lui même, & qui est même immonde: & l'on peut appliquer à ce propos ce que repondit saint Jerôme à Vigilance: le culte des payens, dit ce saint Docteur, est condamnable parce qu'il est adressé à des idoles; mais on doit loüer & approuver celui des Chrétiens parce qu'il est décerné à Dieu & aux saints Martyrs de la foi.

Cette réponse de S. Jerôme, est très-à-propos encore pour faire connoître la différence qu'il y a entre les apothéoses des Japonois & les canonisations des saints que les souverains Pontifes ne passent, & n'en prononcent le decret dans l'Eglise catholique, qu'après un long & mûr examen des vertus de ces mêmes saints, & après la vérification des miracles authentiques opérés par leur intercession.

Le sçavant Pape Benoît XIV. dans son ouvrage immortel (*de Servorum Dei Beatificatione & Beatorum Canonizatione* ch. VII. du Livr. I.) rapporte des exemples anciens, & il allegue les raisons, qui constatent l'autorité des souverains Pontifes pour ce qui regarde la canonisation des saints.

Nous finirons cette note par une réflexion, sur quelque vraissemblance qu'il y a entre les cérémonies sacrées du Christianisme, & celles du Japon, & que plusieurs auteurs ont admises: & entre autres le P. Kirker dans sa Chine illustrée & M. l'Abbé Banyer dans son *Histoire des cérémonies, mœurs & coûtumes réligieuses de tous les peuples du monde*, au commencement du septieme volume: on y trouve aussi les relations du Japon publiées par Koempfer, par le P. Charlevoix & par d'autres Historiens & Voyageurs. Mais cette conformité extérieure & superficielle ne préjudicie en rien à la majesté & à la sainteté des cérémonies du culte & de l'adoration dûe à Dieu seul, & que l'Eglise catholique emploie dans l'exercices des mysteres de notre réligion. Il est cependant nécessaire d'avertir d'être en garde contre les reflexions de Pierre Bayle à cette occasion; il y a tout lieu de croire que l'auteur de cet article, les a copiées mot à mot. Parmi les conformités qu'on suppose être entre les cérémonies des Européens & celles des Japonois, il est parlé de la preuve du feu; mais comme cette preuve n'intéresse pas directement les choses sacrées, nous la passons sous silence. Nous ne pouvons au contraire nous dispenser de marquer notre étonnement de ce que l'auteur se contente de parler de la prétendue ressemblance respective des cérémonies sacrées des Européens & des Japonois, sans rien dire des mœurs de ces derniers, ni de leurs usages dans la société civile & qui sont si différens des nôtres; il n'aura sûrement pas consulté l'Histoire du Japon, par l'Abbé de Marsy qui les appelle nos antipodes, en matiere de morale. Suppléons-y en peu de mots.

Les Japonois portent dans l'intérieur de leurs maisons ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieux en habits, ils réservent les plus ordinaires & les plus vils, pour s'en révêtir lorsqu'ils sortent: la couleur noire est pour les grandes cérémonies, & pour les jours de réjoüissance & de joie: la blanche au contraire, est pour le deüil; ils saluent avec les piés sans jamais se servir des mains: ils ont la liberté de vendre leurs propres enfans, de les prostituer & même de les faire mourir dès qu'ils sont nés. Lorsque leur fils aîné est arrivé à un certain âge, on le met en possession de tous les biens paternels; les peres & meres ne s'en reservent qu'une modique portion, pour leur subsistance indispensable & pour celle des autres jeunes freres: on ne donne point de dot aux filles quand on les marie; leur pere peut au contraire exiger un présent à titre de recompense & d'indemnité pour la peine qu'il a eu de les élever.

On ne trouve pas dans le livre de l'Abbé de Marsy, ni dans cet article, indiqué aumoins le discours remarquable qu'un pilote espagnol eut en présence du roi de Tosa, avec le commissaire envoyé par l'empereur du Japon, qui fut le premier motif impulsif de la proscription du Christianisme dans le pays: il seroit à propos de lire ce qu'en dit le pere Charlevoix, dans son Histoire du Japon reimprimée à Paris en 1754. (*A*)

que la voie fût ouverte à l'évangile dans ces vaſtes contrées; perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeizieme ſiecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII, eſt, ce me ſemble, l'hommage le plus flateur que le ſaint-ſiege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun ſujet ne peut ſortir, a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous; à préſent leur tête y eſt à prix, & ce prix même y eſt fort conſidérable: il eſt d'environ douze mille livres.

L'indiſcrétion d'un prêtre portugais, qui refuſa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cauſe de cette révolution. La ſeconde, fut l'obſtination de quelques jéſuites, qui ſoutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce ſeigneur leur redemandoit. La troiſieme, fut la crainte d'être ſubjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes poſſeſſions, & l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voiſines du *Japon*; on ſavoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'eſt pas étonnant que les Japonnois fuſſent allarmés.

L'empereur ſéculier du *Japon* proſcrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ſes ſujets ſous peine de mort; mais comme on permettoit toujours le commerce aux Portuguais & aux Eſpagnols, leurs miſſionnaires faiſoient dans le peuple autant de proſélytes, qu'on en condamnoit au ſupplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défenſe, le gouverneur des îles Philippines fit paſſer des Cordeliers en ambaſſade à l'empereur du *Japon*. Ces ambaſſadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chaſſés, & la perſécution redoubla. Il y eut long-tems des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuſe rébellion des chrétiens, qui ſe retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent pourſuivis, attaqués, & maſſacrés au nombre de trente-ſept mille l'année ſuivante 1638, ſous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce maſſacre affreux étouffa la révolte, & abolit entierement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Eſpagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouiſſoient, ils auroient été auſſi paiſibles dans cet empire, que les douze ſectes établies à Méaco, & qui compoſoient enſemble dans cette ſeule ville, au-de-là de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroît aſſez, par les ſoins qu'ont les Hollandois de ſe le conſerver, à l'excluſion des autres peuples, que ce commerce produiſoit, ſurtout dans les commencemens, des profits immenſes. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, vernissés, comme paravents, tables, coffres, boëtes, cabarets, & autres ſemblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une eſpece ſupérieure au nôtre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entrepriſes de négoce.

Le *Japon*, auſſi peuplé que la Chine à proportion, & non moins induſtrieux, tandis que la nation y eſt plus fiere & plus brave, poſſede preſque tout ce que nous avons & preſque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu, ajoûte M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyghens appliqua la cycloïde aux pendules à ſecondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne ſont à préſent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (*D. J.*)

JAPONNER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt donner une nouvelle cuiſſon aux porcelaines de la Chine, pour les faire paſſer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoûte des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui ſont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoûtés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoiſſeurs ne ſont pas trompés.

* JAPONOIS, PHILOSOPHIE DES (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Les Japonois ont reçu des Chinois preſque tout ce qu'ils ont de connoiſſances philoſophiques, politiques & ſuperſtitieuſes, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la Compagnie de Jéſus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha; il y fut écouté; & le Chriſt ſeroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, ſi l'on n'eût point allarmé les Peuples par une conduite imprudente qui leur fit ſoupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au ſalut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en ſouffre point d'autre: on ne l'eut pas plûtôt deshonoré au Japon en lui aſſociant celui d'intérêt & de politique, que les perſécutions s'éleverent, que les échaffauds ſe dreſſerent, & que le ſang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien eſt telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui ſans fouler le Chriſt aux pieds; cérémonie ignominieuſe à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, ſe ſoumettent ſans répugnance.

Les fables que les *Japonois* & les Chinois débitent ſur l'antiquité de leur origine, ſont preſque les mêmes; & il réſulte de la comparaiſon qu'on en fait, que ces ſociétés d'hommes ſe formoient & ſe poliſſoient ſous une ere peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliſte, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang diſtingué parmi nos meilleurs livres, diviſe l'hiſtoire *japonoiſe* en fabuleuſe, incertaine & vraie. La période fabuleuſe commence long-tems avant la création du monde, ſelon la chronologie ſacrée. Ces peuples ont eu auſſi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de ſon bonheur & de ſa durée. Le tems du mariage du dieu Iſanagi Mikotto & de la déeſſe Iſanami Mikotto, fut l'âge d'or pour eux. Allez d'un pole à l'autre; interrogez les peuples, & vous y verrez par-tout l'idolatrie & la ſuperſtition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce ſont des hommes qui ſe rendent reſpectables à leurs ſemblables, en ſe donnant ou pour des dieux ou pour des deſcendans des dieux. Trouvez un peuple ſauvage; faites du bien; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous ſerez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ere, remplit la période incertaine. Ils y ſuccedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs ſujets d'un reſte de férocité naturelle, par l'inſtitution des loix & l'invention des arts, l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'inſtitution des loix qui en fait la ſécurité.

Fohi, le premier législateur des Chinois, eſt auſſi le premier législateur des *Japonois*, & ce nom n'eſt pas moins célebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le repréſente tantôt ſous la figure d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme à tête ſans corps, deux ſymboles de la ſcience & de la ſageſſe. C'eſt à lui que les *Japonois* attribuent la connoiſſance des mouvemens céleſtes, des ſignes du zodiaque, des révolutions de l'année, de ſon partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils diſent qu'il vivoit l'an 396 de la création, ce qui eſt faux, puiſque l'hiſtoire du déluge univerſel eſt vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonois* inſtruits par un même homme, n'ont pas eu vraiſſemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers eſt le Siaka des ſeconds. Il eſt de la même période; mais les Siamois, les *Japonois* & les Chinois qui le réverent également, ne s'accordent pas ſur le tems précis où il a vécu.

L'hiſtoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naiſſance de J. C. c'eſt la date du regne de Syn-mu; Syn-mu qui fut ſi cher à ſes peuples qu'ils le ſurnommerent *Nin-O*, le très-grand, le très-bon, *optimus maximus*; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi.

Ce fut ſous ce prince que vécut le philoſophe Rooſi, c'eſt-à-dire le vieillard enfant. Kooſi ou Confucius naquit 50 ans après Rooſi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les diſciples les plus illuſtres de Confucius,

fucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans, fut transmise à Kossobosati, disciple de Xékia; d'où il est évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philosophie, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que soit la diversité que le tems y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'est pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philosophe de la secte de Xékia, porta au Japon le livre kio. Ce sont proprement des pandectes de la doctrine de son maître. Cette philosophie fut connue dans le même tems à la Chine. Quelle différence entre nos philosophes & ceux-ci! Les rêveries d'un Xékia se répandent dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelquefois parmi nous avec les talens les plus sublimes, écrit les choses les plus sages, ne change pas le moindre usage, vit obscur, & meurt ignoré.

Il paroît que les premieres étincelles de lumiere qui aient éclairé la Chine & le Japon, sont parties de l'Inde & du Brachmanisme.

Kobote établit au Japon la doctrine ésotérique & exotérique de Foï. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakubasi, ou le temple du cheval blanc; ce temple subsiste encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté sur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & secrette lorsque Darma, le vingt-huitieme disciple de Xékia, passa de l'Inde au Japon.

Mokuris suivit les traces de Darma. Il se montra d'abord dans le Tinsiku, sur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, sous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & se répandit dans les contrées voisines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet évenement fait date dans la chronologie des *Japonois*. Le prince Tonda Josimits porta la connoissance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'est au dieu Amida que le temple Sinquosi fut élevé, & sa statue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impostures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette ressemblance entre la vraie religion & les fausses, pour que notre foi nous fût méritoire; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations sur lesquelles Dieu n'avoit point résolu dans ses decrets éternels d'ouvrir l'œil de sa miséricorde. (1)

Voilà donc la superstition & l'idolatrie s'échapant des sanctuaires égyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, sous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva; car il n'est pas donné aux opinions des hommes de rester les mêmes en traversant le tems & l'espace.

Nous observerons d'abord que le Japon entier ne suit pas le dogme de Xékia. Le mensonge national est tolérant chez ces peuples; il permet à une infinité de mensonges étrangers de subsister paisiblement à ses côtés.

Après que le Christianisme eût été extirpé par un massacre de trente-sept mille hommes, exécuté presqu'en un moment, la nation se partagea en trois sectes. Les uns s'attacherent au sintos ou à la vieille religion; d'autres embrasserent le budso ou la doctrine de Budda, ou de Siaka, ou de Xékia, & le reste s'en tint au sindo, ou au code des philosophes moraux.

Du Sintos, du Budso, & du Sindo. Le sintos qu'on appelle aussi *sinsin* & *kammitsi*, le culte le plus ancien du Japon, est celui des idoles. L'idolatrie est le premier pas de l'esprit humain dans l'histoire naturelle de la religion; c'est de-là qu'il s'avance au manichéisme, du manichéisme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolatrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami sont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie se rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoïstes paroissent avoir de l'immortalité de l'ame, est fort obscure; ils s'inquietent peu de l'avenir: rendez-nous heureux aujourd'hui, disent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reste. Ils reconnoissent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux subalternes qu'ils ont placés dans les étoiles: mais ils ne les honorent ni par des sacrifices ni par des fêtes. Ils sont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent présider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux évenemens importans de la vie.

Ils ont un souverain pontife qui se prétend descendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une assemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'installer parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on pense bien qu'il n'est pas assez maladroit pour oublier le prédécesseur du prince régnant, & que le prince regnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il espere un jour les honneurs divins. C'est ainsi que le despotisme & la superstition se prêtent la main.

Rien de si mystérieux & de si misérable que la physicologie de cette secte. C'est la fable du chaos défigurée. A l'origine des choses le chaos étoit; il en sortit je ne sçais quoi qui ressembloit à une épine; cette épine se mut, se transforma, & le Kunitokhodatsno micotto ou l'esprit parut. Du reste, rien dans les livres sur la nature des dieux ni sur leurs attributs, qui ait l'ombre du sens commun.

Les Sentoïstes qui ont senti la pauvreté de leur système, ont emprunté des Budsoïstes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font secte, croyent que l'ame d'Amida a passé par métempsycose dans le Tinsio-dai-sin, & a donné naissance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au-dessus du trente-troisieme ciel; que celle des méchans sont errantes jusqu'à ce qu'elles ayent expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur avenir par l'abstinence de tout ce qui peut souiller l'ame, la sanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple est rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en est ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, sont des ignorans & des ambitieux; & le peu de cérémonies religieuses auxquelles le peuple est assujetti, est conforme à son caractere mol & voluptueux.

Les Budsoïstes adorent les dieux étrangers Budso & Fotoke: leur religion est celle de *Xekia*. Le nom *Budso* est indien, & non *japonois*. Il vient de *Budda* ou *Budha*, qui est synonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'est sous la forme de cet homme que Wisthnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* désignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils soient, sans en excepter les saints & les philosophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les esprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoient en mépris les idoles; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthousiasme & l'opiniatreté aidés de l'inconstance des peuples & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la sagesse de Confucius. On dit qu'il se coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduisît au sommeil. Au reste les *Japonois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & des récompenses à venir; & une multitude de disciples de Confucius passerent dans la secte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de se rendre vénérable par la sainteté de ses mœurs. La premiere idole publique de Xekia fut élevée chez les

(1) C'est par les lumieres de la raison & par les miracles, que les chrétiens se sont éclairés; & quoiqu'on ne doive pas démontrer les Mystères de notre sainte religion, il est cependant prouvé que la croyance des mêmes mystères vient de Dieu même, source de la vérité; d'où il s'ensuit que les moyens, dont on s'est servi pour éclairer nos esprits, & pour nous faire connoître la pure & vraie doctrine de l'Evangile, sont tout-à-fait différents de ceux que le démon a employé, pour attirer les peuples du Japon au culte d'Amida; & que la différence qui se trouve entre la vérité & l'imposture, est précisement la même qu'on est forcé de reconnoître entre les miracles de notre religion & ceux des Japonois. On ne doit pas s'en tenir sur cela à la seule Histoire du P. Charlevoix; il seroit bon de consulter aussi les lettres édifiantes & curieuses. (*A*)

les *Japonois* l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ses côtés la statue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida est regardé par les disciples de Xékia comme le dieu suprème des demeures heureuses que les bons vont habiter après leur mort. C'est lui qui les rejette ou les admet. Voilà la base de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine esotérique, c'est que tout n'est rien, & que c'est de ce rien que tout dépend. Delà le distique qu'un enthousiaste xékien écrivit après trente ans de méditations, au pied d'un arbre sec qu'il avoit dessiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'est rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inscription d'un philosophe de la même secte: mon cœur n'a ni être ni non-être; il ne va point, il ne revient point, il n'est retenu nulle part. Ces folies paroissent bien étranges; cependant qu'on essaye, & l'on verra qu'en suivant la subtilité de la métaphysique aussi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne seront guere moins ridicules.

Au reste, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, méprisent toute discipline qui consiste en paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *soquxin*, *soqubut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, selon eux, qu'un principe de toutes choses, & ce principe est par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il existe de toute éternité; il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement ni décroissement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ses successeurs.

Les autres errent & erreront jusqu'à la fin du monde: alors le principe commun absorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenses à venir.

Nulle différence réelle entre la science & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation est le souverain bien, & l'état le plus voisin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie ils forment des communautés, se levent à minuit pour chanter des hymnes, & le soir ils se rassemblent autour d'un supérieur qui traite en leur présence quelque point de morale, & leur en propose à méditer.

Quelles que soient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & se cultivent. Les entendemens, disent-ils, ne sont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que si ces gens ont des choses en quoi ils valent moins que nous, ils en ont aussi en quoi nous ne les valons pas.

La troisieme secte des *Japonois* est celle des Sendosivistes ou de ceux qui se dirigent par le sicuto ou la voie philosophique. Ceux-ci sont proprement sans religion. Leur unique principe est qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu seule peut nous rendre aussi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant est assez à plaindre en ce monde, sans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon assez heureux sans qu'il lui faille encore une récompense future. Ils exigent de l'homme qu'il soit vertueux, parce qu'il est raisonnable, & qu'il soit raisonnable parce qu'il n'est ni une pierre ni une brute. Ce sont les vrais principes de la morale de Confucius & de son disciple *japonois* Moosi. Les ouvrages de Moosi jouissent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendosivistes ou philosophes *Japonois* se réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *dsin* est de la maniere de conformer ses actions à la vertu.

Le second *gi*, de rendre la justice à tous les hommes.

Le troisieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *tsi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *sin*, de la pureté de la conscience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux, point de métempsycose; il y a une ame universelle qui anime tout, dont tout émane, & qui absorbe tout; ils ont quelques notions de spiritualité; ils croient l'éternité du monde; ils célebrent la mémoire de leurs parens par des sacrifices; ils ne reconnoissent point de dieux nationnaux; ils n'ont ni temple ni cérémonies religieuses: s'ils se prêtent au culte public, c'est par esprit d'obéissance aux loix; ils usent d'ablutions & s'abstiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous; ils ne permettent pas seulement le suicide, ils y exhortent: ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius est dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Christianisme, qu'ils eussent une idole; Elle est placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur secte souffrit beaucoup de la persécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-tems qu'un prince *japonois*, appellé *Sisen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philosophie, fonda une académie dans ses domaines, y appella les hommes les plus instruits, les encouragea à l'étude par des récompenses; & la raison commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorsque de vils petits sacrificateurs qui vivoient de la superstition & de la crédulité des peuples, fachés du discrédit de leurs rêveries porterent des plaintes à l'empereur & au daïro, & menacerent la nation des plus grands desastres, si l'on ne se hâtoit d'étouffer cette race naissante d'impies. Sisen vit tout-à-coup la tyrannie ecclésiastique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ses projets, & en cédant ses livres & ses dignités à son fils. C'est Kempfer même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous instruire sur l'espece d'obstacles que les progrès de la raison doivent rencontrer par-tout. *Voyez* Bayle, Bruker, Possevin, *&c. Voyez aussi les articles* INDIENS, CHINOIS & EGYPTIENS.

JAPPER. v. n. (*Gramm.*) C'est le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, ou JUPUJUBA, s. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Bresil de la classe des pic-verds. Tout son corps est d'un noir luisant, avec une grande moucheture jaune sur le milieu de chaque aîle, & une rayure semblable près du croupion. On admire l'adresse & la délicatesse avec laquelle il forme son nid qui pend à l'extrémité des branches d'arbes. Ray, *Ornithtlog. p.* 98 (*D. J.*)

JAPYGIE, s. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne*), ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle est nommée indifféremment par les Auteurs, *Japigie*, *Messapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, *&* *Calabre*. *Voyez* Hérodote, *lib. III. chap. cxxxviij. lib. IIII. chap. lxxxxjx. lib. VIII. chap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *liv. V. chap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna son nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Messapie. M. de Lisle dans sa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, savoir la Daunienne & la Pencétienne. Antoine Galatœus, medecin, a publié un livre exprès, fort rare & fort savant, de la situation de la *Japygie*, *de situ Japygiæ*. Basil. 1558, *in*-12. (*D. J.*)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'est-là le nom de l'ouest-nord-ouest, quand il soufle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argestés* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *iapyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il soufloit toujours en pouppe jusqu'au dessous du Péloponnese; voilà pourquoi Horace, *liv. I. ode* 3, le souhaite au vaisseau qui devoit porter Virgile sur les côtes de l'Attique.

> *Ventorumque regnat pater*
> *Obstrictis alis, præter* japyga,
> *Navis, quæ tibi creditum*
> *Debes Virgilium; finibus Atticis*
> *Reddas incolumen, precor,*
> *Et serves animæ dimidium meæ.* (*D. J.*)

JAQUE LE, *ou* LA JAQUE, (*Art milit.*) étoit autrefois une espece de juste-au-corps qui venoit au moins jusqu'aux genoux, que Nicot définit ainsi: JAQUE, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient composés. Ils s'appelloient aussi *gambessons* ou *gambeson* *Voyez* GAMBESON.

JAQUEMART, s. m. (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un ressort placé au premier balancier, on le croyoit capable de relever la vis du balancier; C'est ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, s. f. (*Gram. mod.*) c'est le vétement des enfans; il consiste en un jupon attaché à un

corps

corps. On dit aussi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui descend jusqu'aux piés, sous lequel le corps est nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

JAR *ou* JIAR, s. m. (*Hist. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'Avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le second de l'année sainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixieme de ce mois les juifs font le deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ses deux fils Ophni & Phinées. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Mian, la font dans le mois de *Jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendant la pâque.

Le dix-huitieme jour les Juifs commençoient la moisson du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troisieme ils célebrent une fête en mémoire de la purification du temple, fait par Judas Macchabée, après qu'il en eut chassé les Syriens. Le vingt-neuvieme ils font mémoire de la mort du prophete Samuel. *Diction. de la Bib.* (*G*)

JARANNA, (*Géog.*) forteresse de l'empire russien dans la province de Daurie, habitée par les Tonguses, nation tartare. C'est près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, s. m. *coaypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) serpent d'Amérique assez semblable à notre vipere européenne, & non moins dangereuse par son venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, s. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une espece de serpent d'Amérique, de couleur brune marquetée d'une belle rayure rouge, ondée, & qui décourt en forme de chaîne sur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag.* 330. (*D. J.*)

JARARACA *ou* JARACUCU, s. m. (*Hist. nat.*) espece de serpent d'Amérique; il est vivipare & produit un très-grand nombre de petits; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur; ses dents sont très-grandes & longues comme celles des autres serpens venimeux; elles sont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne sort que lorsqu'il mord. Sa morsure est si dangereuse, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray. *Synopsis anim.*

JARDIN, s. m. (*Arts.*) lieu artistement planté & cultivé, soit pour nos besoins, soit pour nos plaisirs.

On a composé les *jardins*, suivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terrasses, d'allées, de bosquets, de jets-d'eau, de statues, de boulingrins, pour les promenades, la fraîcheur, & les autres appanages du luxe ou du goût. Aussi le nom de *jardin* se prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'est ce que désigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec παράδεισος, *paradis*, signifie la même chose. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'est ainsi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Touraine est nommée le *jardin de la France* par la même raison.

Il est quelquefois parlé, dans l'Ecriture-sainte, des *jardins* du roi, situés au pié des murs de Jérusalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* consacrés à Vénus, à Adonis. Isaïe, *chap. j, vers.* 29, reproche à ce peuple les scandales & les actes d'idolatrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* suspendus de Sémiramis ou de Babylone. *Voyez* JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perse se plaisoient fort à briller par la dépense de leurs *jardins*; & les satrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur district, d'une étendue prodigieuse, clos de murs, en forme de parcs, dans lesquels ils enfermoient toutes sortes de bêtes pour la chasse. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabase fit à Dascyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le tems de leur opulence, étoient, pour me servir de ses expressions, *instar villarum, quibus vivaria includi solebant*. On y prisoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Luculle, & de Mecene. Ils n'offroient pas seulement en spectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, des vergers, des potagers, des parterres, mais de superbes palais & de grands lieux de plaisance, ou maisons champêtres faites pour s'y reposer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4. *hortorum nomine, in ipsâ urbe, delicias, agros, villasque possident*. Le même goût continue de regner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reste quelques lettres à Ciceron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguste*, qui enseigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques-uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduisit aussi la méthode de tailler les arbres & les bosquets dans des formes régulieres. Il passa la fin de ses jours dans un de ces lieux de plaisance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit son tems & ses études au progrès des plantations, aussi bien qu'à rafiner sur la délicatesse d'une vie splendide & luxurieuse, qui étoit le goût général de son siecle. Enfin il écrivit, sur les *jardins* & l'agriculture, plusieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie rustique qui parurent après lui.

Les François si long-tems plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le siecle de Louis XIV. C'est sous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau, & s'y distingua; mais sa passion pour l'Agriculture l'emporta sur toute autre étude; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne songea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ses expériences, ce qu'on ne savoit pas encore en France, qu'un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a poussées depuis qu'il est replanté, & qui sont comme autant de bouches par lesquelles il reçoit l'humeur nourriciere de la terre. Il suit delà qu'au lieu de conserver les anciennes petites racines, quand on transplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles se sechent & se moisissent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueusement les arbres. Avant lui nous ne songions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme, & le dégager des branches qui l'offusquent. Il a su, il nous a enseigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre à donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne, même à le répandre également sour toutes ses branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pousse ordinairement que des rameaux & des feuilles; qu'il faut réprimer avec adresse la forte pente qu'il a à ne travailler que pour sa propre utilité; qu'il faut lui couper de certaines grosses branches, où il porte presque toute sa séve, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaissées, parce que ce sont les seules qui fournissent du fruit en abondance.

Ainsi la Quintinie apprit de la nature,
Des utiles jardins *l'agréable culture.*

Charles II. roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de son estime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une pension très considérable pour se l'attacher; mais l'espérance de s'avancer pour le moins autant dans son pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuses. Il ne se trompa pas; M. Colberg le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maisons royales; & cette nouvelle charge fut créée en sa faveur.

André le Nôtre, né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une sagacité singuliere, pour la distribution & l'embellissement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit sans cesse éclore, sous le crayon de cet homme unique en son genre, mille compositions admirables, & nous devons à lui seul toutes les merveilles qui font les délices de nos maisons royales & de plaisance.

Cependant depuis la mort de ce célebre artiste, l'art de son invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'est peut être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir enchéri sur ses grandes & belles idées, nous avons laissé tomber absolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple & les principes; nous ne savons plus faire aucune de ces choses, dans lesquelles il excelloit, des *jardins* tels que celui des Thuilleries, des terrasses comme celle de Saint-Germain en Laye, des boulingrins comme à Trianon, des portiques naturels comme à Marly, des treilla-

treillages comme à Chantilly, des promenades comme celles de Meudon, des parterres du Tibre, ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Versailles.

Qu'on blâme, si l'on veut, la situation de ce dernier château, ce n'est point la faute de le Nôtre; il ne s'agit ici que de ses *jardins*. Qu'on dise que les richesses prodiguées dans cet endroit stérile y siéent aussi mal que la frisure & les pompons à un laid visage; il sera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art, de génie & d'intelligence, pour embellir, à un point singulier de perfection, un des plus incultes lieux du royaume.

Jettons sans partialité les yeux sur notre siecle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles situations de notre choix, & dont le Nôtre auroit su tirer des merveilles? Nous y employons un goût ridicule & mesquin. Les grandes allées droites nous paroissent insipides; les palissades, froides & uniformes; nous aimons à pratiquer des allées tortueuses, des parterres chantournés, & des bosquets découpés en pompons; les plus grands lieux sont occupés par de petites parties toujours ornées sans grace, sans noblesse & sans simplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables; l'on voit par tout des vases de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, & autres pareils ouvrages de sculpture d'une exécution médiocre, qui nous prouvent assez clairement que la frivolité a étendu son empire sur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en est pas de même d'une nation voisine, chez qui les *jardins* de bon goût sont aussi communs, que les magnifiques palais y sont rares. En Angleterre, ces sortes de promenades, pratiquables en tout tems, semblent faites pour être l'azyle d'un plaisir doux & serain; le corps s'y délasse, l'esprit s'y distrait, les yeux y sont enchantés par le verd du gazon & des boulingrins; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vûe. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là, je ne dis pas les petits, mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La seule nature modestement parée, & jamais fardée, y étale ses ornemens & ses bienfaits. Profitons de ses libéralités, & contentons-nous d'employer l'industrie à varier ses spectacles. Que les eaux fassent naître les bosquets & les embellissent! Que les ombrages des bois endorment les ruisseaux dans un lit de verdure! Appellons les oiseaux dans ces endroits de délices; leurs concerts y attireront les hommes, & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de sentiment, que le marbre & le bronze, dont l'étalage ne produit qu'une admiration stupide. *Voyez* au mot JARDIN *d'Eden*, la charmante description de Milton; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. (*D. J.*)

JARDIN *d'Eden*, (*Géog. sacrée.*) nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden, c'est-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. Tandis que les savans recherchent sans succès la position de cette contrée (*voyez* EDEN & PARADIS TERRESTRE), amusons-nous de la description enchanteresse du *jardin* même, faite par Milton.

A blisfull field, circled with groves of myrrh,
And flowing odours, cassia, nard, and balm,
A wildernerss of sweets! for nature here
Wanton'd as in prime, and play'd at will
Her virgin faciens, pouring forth more sweet
Wild, above rule or art, enormous bliss!
Out of this fertile ground, God caused to grow
All trees of noblest Kind for sight, smell, taste,
And all amidst them, stood the Tree of life,
High eminent, blooming ambrosial fruit
Of vegetable gold; and next to life,
Our death, the Tree of Knowledge, grew fast by.
A happy rural seat, of various view!
Groves, whose rich trees wept odorous gums, and balm;
Others whose fruit, burnish'd with golden rind,
Hung amiable; Hesperian fable true,
If true, here only, and of delicious taste!
Betwixt them lawns, or level-downs, and flocks
Grazing the tender herb, were interpos'd;
Or palmy hillock, or the flowry lap,
Of some irrignous valley, spread her store;
Flow'rs of all hew, and without thorn, the rose:
Another side, umbrageous grots, and caves
Of cool recess, o'er which the mantling vine
Lays forth her purple grapes, and gently creeps
Luxuriant. Mean while murm'ring water fall
Down the slope hills, dispers'd, or in a lake
That to the fringed bank, wiht myrtle crown'd,
Her crystal, mirrour holds, unite their streams.
The birds their choir apply: Airs, vernal airs,
Breathing the smell of field and grove, attune
The trembling leafs, while universal Pan,
Knit with the graces, and the Hours in dance,
Led on th'eternal spring ....

Thus was this place. (*D. J.*)

JARDIN, s. m. (*Marine.*) nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaisseau, lorsqu'ils ne sont point couverts. (*Q*)

JARDIN, (*Fauconnerie.*) on dit *donner le jardin*, & jardiner le lanier, le sacre, l'autour, &c. c'est l'exposer au soleil dans un *jardin*, ou sur la barre, ou sur le roc, ou sur la pierre froide.

JARDINS *de Babylone*, (*Hist. anc.*) les *jardins de Babylone* ou de *Semiramis* ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'est-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient soûtenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, sur lesquelles posoit un assemblage immense de poutres de bois de palmier; le tout supportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté plusieurs sortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit soigneusement. Les arrosemens se faisoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépense, on auroit fait dans un terrein choisi des *jardins* infiniment supérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & l'on ne sauroit dire jusqu'à quel point les hommes en sont épris. (*D. J.*)

JARDINAGE, le *jardinage* est l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes sortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art est fort étendu, & a plusieurs branches, si l'on fait attention à toutes les différentes parties qui composent les jardins, *voyez* JARDIN. On ne peut douter que ce ne soit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faisoient leurs délices. Pline (*Hist. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait si bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri*. Les philosophes les plus distingués ont suivi leur exemple, & nous lisons dans Goetzius, *de eruditis hortorum cultoribus dissertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraste, Démocrite, Platon, Caton, Ciceron, Columelle, Palladius, Varron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Gaston frere de Louis XIII. Louis XIII. Louis XIV. Monsieur frere unique de Louis XIV. les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*, on appelle *émeraude jardineuse* celle dont le vert n'est pas d'une suite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air-brun entre-courant & entreluisant, un éclat engourdi, foible & plein de crasse. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, s. m. (*Art. Méch.*) est celui qui a l'art d'inventer, de dresser, tracer, planter, élever & cultiver toutes sortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractere de toutes les plantes, pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au *mot* JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les posseder toutes; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage: ainsi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier-fleuriste*, celui qui prend soin des orangers un *orangiste* (Daviler), des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchais*, des simples un *simpliciste* (Furetiere), des pépinieres un *pépiniériste* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point de détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il suffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils se succedent, & sont presque toûjours les mêmes. La saison de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres usées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caisses & autres ouvrages.

JARDINIERE, s. f. (*Brodeur.*) petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemise ou de quelqu'autre vêtement semblable.

JARDON *ou* JARDE, s. m. (*Maréchallerie.*) tumeur calleuse & dure qui vient aux jambes de derriere du cheval, & qui est située au-dehors du jarret, au lieu que l'éparvin vient en-dedans. *Voyez* EPARVIN.

Les *jardons* estropient le cheval lorsqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce *mot* signifie aussi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleisel.*

JARETTA LA, (*Géog.*) riviere de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce sont diverses petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va se perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGEAU, *ou* GERGEAU, (*Géog.*) ancienne ville de France dans l'Orléannois sur le bord méridional de la Loire, avec un pont qui faisoit un passage important durant les guerres civiles. Le roi Charles VII. tint ses grands jours dans cette ville en 1430, & Louis XI. y maria sa fille Jeanne de France avec Pierre de Bourbon comte de Beaujeu, le 3. de Novembre 1473. *Jargeau* n'est pas le *Gergovia* de César, mais elle est connue sous le nom de *Gergosilum* dans le 9e siecle; & dans le 10e, elle appartenoit à l'église d'Orléans; aussi l'évêque d'Orléans en est encore le seigneur temporel; elle est à 4 lieues S. E. d'Orléans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 19. 45. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

* JARGON, s. m. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions. Il se dit 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il se parle dans nos provinces. 2°. D'une langue factice, dont quelques personnes conviennent pour se parler en compagnie & n'être pas entendues. 3°. D'un certain ramage de société qui a quelquefois son agrément & sa finesse, & qui supplée à l'esprit véritable, au bon sens, au jugement, à la raison & aux connoissances dans les personnes qui ont un grand usage du monde; celui-ci consiste dans des tours de phrase particuliers, dans un usage singulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expression recherchée. On peut le pardonner aux femmes: il est indigne d'un homme. Plus un peuple est futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage si opposée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchise dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une soirée, fut une espece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli, d'obligeant, de délicat, d'ingénieux, il emporte toûjours avec lui une idée de frivolité. On distingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme simples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme composées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainsi l'on dit que l'italien, l'espagnol & le françois ne sont que des *jargons* latins. En ce sens, le latin ne sera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainsi cette distinction des langues en langues primitives & en *jargons*, est sans fondement. *Voyez l'article.* LANGUE.

JARGONS, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle aussi *jargons* des crystallisations d'un rouge-jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Espagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, s. m. (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom se lit dans les inscriptions des ruines de Palmyre. Elle avoit selon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne sur la tête, & un croissant derriere les épaules, car *jari* signifie le *mois* auquel la lune préside. *Jaribolus* n'est peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le soleil qui tourne en différentes manieres, à cause de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caracteres grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens: de ce *mot* de *baal* ou *belus* ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres semblables qu'on trouve dans les inscriptions. (*D. J.*)

* JARJUNA, s. m. (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dan l'île de Huaga & qui ressemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'un palme, mou comme la figue, savonneux & vulnéraire; on emploie sa feuille dans les luxations. *Ray.*

JARLOT, *ou* RABLURE, (*Marine.*) c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaisseau. *Voyez* RABLURE. (*Q*)

JARNAC, (*Géog.*) bourg de France dans l'Angoumois sur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angoulême, 100 S. O. de Paris. *Long.* 17d. 22'. *lat.* 45. 40.

C'est à la bataille donnée sous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de son âge, & traitreusement, par Montesquiou capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui sous le nom d'Henri III. monta depuis sur le trône; ainsi périt (non sans soupçon des ordres secrets de ce prince) le frere du roi de Navarre pere d'Henri IV. (1) Il réunissoit à sa grande naissance toutes les qualités du héros & les vertus du sage, sa vie n'offre qu'un mêlange d'événemens singuliers; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injustement à perdre la tête, il ne dut son salut qu'au décès de François II. qui arriva dans cette conjoncture: il fut ensuite fait prisonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guise son ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manieres & les procédés les plus propes à adoucir son infortune; ils mangerent le soir à la même table, & comme il ne se trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou dispersés, il coucherent ensemble, ce qui est, je pense, un fait unique dans l'histoire. Henri de Bourbon mort empoisonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de son illustre pere; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'espace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en lisent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéresse aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir triompher de l'injustice du sort, & des entreprises odieuses de leurs ennemis (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohème sur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz 25 N. E. de Prague. *Long.* 33. 55. *lat.* 50. 18. (*D. J.*)

IAROSLAW, (*Géog.*) ville de Pologne au Palatinat de Russie, avec une bonne citadelle; elle est remarquable par sa foire & par la bataille que les Suédois gagnerent sous ses murs en 1656; elle est sur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg, 50 S. E. de Cracovie. *Long.* 40. 58'. *lat.* 49. 58'. (*D. J.*)

JARRE, s. f (*Commerce.*) cruche de terre à deux anses, dont le ventre est fort gros. Ce mot vient de l'espagnol *jarre* ou *jarro*, qui signifie la même chose.

C'est aussi une espece de mesure: la *jarre* d'huile contient depuis 18 jusqu'à 26 jallons; la *jarre* de gimgembre pese environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* est une mesure de continence pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particulierement à Mételin où elle est de six orques, qui font environ quarante pintes de Paris. *Voyez* ORQUE, & PINTE. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

JARRE, terme dont les *Chapeliers* se servent pour désigner le poil long, dur & luisant, qui se trouve sur la superficie des peaux de castor, & qui n'étant pas propre à se feutrer, est tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

Arracher le jarre, c'est l'ôter de dessus les peaux avec des especes des pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *arracheuses* ou *éplucheuses*.

Les chapeliers se servent du *jarre* pour remplir des especes de pelotes couvertes de chifons de laine, avec lesquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le lustre. *Voyez* CHAPEAU, *voyez aussi* CASTOR.

Jarre se dit aussi du poil de vigogne.

JARRES *ou* GIARES, plur. (*Marine.*) ce sont de grandes cruches ou vaisseaux de terre, dans lesquels on met de l'eau douce pour la conserver meilleure que dans les futailles; on les place ordinairement dans les galeries du vaisseau. (*Q*)

JARREBOSSE, (*Marine.*) voyez CANDELETTE, qui est la même chose.

JARRET LE, s. m. (*Anat.*) c'est la jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie postérieure. La jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie antérieure se nomme le *genou*, au sujet duquel M. Mery rapporte un fait bien singulier dans le recueil de l'académie des Sciences, c'est l'historie d'une exostose au genou qui pesoit vingt livres. (*D. J.*)

(1) On ne peut nier que Louis de Bourbon & son fils Henri, n'ayent été doués des grandes & rares qualités, & qu'ils n'ayent été de grands guerriers; mais leur obstination à soûtenir les Huguenots & à les proteger, & la rébellion qu'ils fomenterent les armes à la main, ternira à-jamais leur mémoire, & fera qu'on les regarde toûjours comme cause principale de tant de sang répandu dans toute la France, du tems de François II. jusques au regne d'Henri IV. (*A*)

JARRET, (*Maréchallerie.*) dans le cheval, c'est la jointure du train de derriere, qui assemble la cuisse avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les *jarrets* grands, amples, bien vuidés & sans enflure, qu'il sache bien plier les *jarrets*. Des *jarrets* gras, charnus & petits sont défectueux. *Plier les jarrets, voyez* PLIER; on dit d'un cavalier qui serre les *jarrets* avec trop de force & sans y avoir de liant, qu'il a des *jarrets de fer*.

JARRET, (*Hydr.*) en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pû faire aller en droite ligne à cause de la situation du terrein, ou de la disposition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarette*: il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *Voyez* CONDUITE. (*K*)

JARRET, (*Coupe des pierres*) imperfection d'une direction de ligne ou de surface, qui fait une sinuosité ou un angle. Le *jarret* saillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorsque leur jonction ne se fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'est pas tangente à la courbe.

JARRET, *en terme d'Eperonnier*, est cette partie d'un mors qui descend depuis le rouleau jusqu'aux petits tourets de la premiere chaînette. *Voyez* CHAINETTE & TOURETS, & *nos Planches de l'Eperonnier*.

JARRET, (*Jardinage.*) se dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ses ramilles, & dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité, ce qui forme une espece de *jarret*.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie.*) c'est la même chose que *crochu*. *Voyez* CROCHU.

JARRETIER, (*Anat.*) *Voyez* POPLITÉ.

JARRETIERE, s. f. lien avec lequel on attache ses bas.

L'*ordre de la jarretiere*, c'est un ordre militaire institué par Edouard III. en 1350, sous le titre des suprèmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jartiere*. *Voyez* ORDRE.

Cet ordre est composé de vingt-six chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre est ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise, *honni soit qui mal y pense*. *Voyez* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une société qui a son grand & son petit sceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huissier. *Voyez* PRÉLAT, CHANCELIER, &c.

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des souchanoines, des porte-verges, & vingt-six pensionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez* CHANOINES, &c.

L'ordre de la *jarretiere* est sous la protection de saint Georges de Cappadoce, qui est le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez* GEORGES.

L'assemblée ou chapitre des chevaliers se tient au château de Windsor dans la chapelle de saint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, sous le regne de Charles I. & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait construire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie sont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuses, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & aux solennités, ils ont un surtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, composé de roses émaillées, &c. *Voyez* MANTEAU, COLLIER, &c.

Quand il ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de saint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public sans la *jarretiere*, sous peine de six sols huit deniers qu'ils sont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* est de tous les ordres séculiers le plus ancien & le plus illustre qu'il y ait au monde. Il a été institué 50 ans avant l'ordre de saint Michel de France, 83 ans avant celui de la toison d'or, 190 ans avant celui de saint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez* TOISON D'OR, CHARDON, *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecosse, ELÉPHANT, &c.

Depuis son institution, il y a eu huit empereurs & vingt-sept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes souverains étrangers qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient sur son origine: on raconte communément qu'il fut institué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comtesse de Salisbury, qu'elle avoit laissé tomber en dansant, & que le roi Edouard ramassa: mais les antiquaires d'Angleterre les plus estimés traitent ce récit d'historiette & de fable.

Cambden, Fern, &c. disent qu'il fut institué à l'occasion de la victoire que les Anglois remporterent sur les François à la bataille de Crécy: selon quelques historiens, Edouard fit déployer sa *jarretiere* comme le signal du combat, & pour conserver la mémoire d'une journée si heureuse, il institua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le symbole de l'union indissoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-dessous.

Le pere Papebroke, dans *ses analectes* sur saint Georges, au troisieme tome des actes des Saints publiés par les Bollandistes, nous a donné une dissertation sur l'ordre de la *jarretiere*. Il observe que cet ordre n'est pas moins connu sous le nom de *saint Georges* que sous celui de la *jarretiere*; & quoiqu'il n'ait été institué que par le roi Edouard III. néanmoins avant lui, Richard I. s'en étoit proposé l'institution du tems de son expédition à la terre-sainte (si l'on en croit un auteur qui a écrit sous le regne d'Henri VIII.); cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas sur quoi cet auteur fonde son opinion, & que malgré presque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette institution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froissard, à l'an 1344; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'ensuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344; par conséquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26. d'Août. Comment donc Edouard auroit-il pû instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles? ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissemens, qui suivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne seroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jarretiere* de la comtesse de Salisbury est une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Crécy pour *signal du combat*, est une nouvelle historique.

En 1551 Edouard VI. fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujord'hui l'original écrit de sa main; il y ordonna que l'ordre ne seroit plus appellé *l'ordre de saint Georges*, mais celui de la *jarretiere*; & au lieu du portrait de saint Georges suspendu ou attaché au collier, il y substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, & *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé Mendocius Valetus, a composé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *speculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *cathéchisme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral.

JARRETIERES, (*Littérature.*) en Italie comme en Grece les femmes galantes se piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches; c'étoit même un ornement des filles les plus sages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danses publiques, les *jarretieres* servoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos usages n'exigent pas ce genre de luxe; c'est pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne sont pas si magnifiques que celles des dames greques & romaines. (*D. J.*)

JARS, *voyez* OYE.

JAS d'Ancre, s. m. (*Marine.*) assemblage de deux pieces de bois de même forme & de même grosseur, jointes ensemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette en mer; ce qui est nécessaire pour que les pattes de l'ancre puissent s'enfoncer & mordre dans le fond, soit sable ou vase. *Voyez* Ancre. (Z)

Jas, s. m. (*Salines.*) c'est, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans les marais salans au premier réservoir de ces marais. Le *jas* n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre seche, & on y laisse entrer l'eau salée par la varaigne, qui est une ouverture assez semblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *Voyez* Marais salans, Salines, &c. (*D. J.*)

JASIDE, s. m. (*Hist. mod.*) les *jasides* sont des voleurs de nuit du Curdistan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, jusqu'à ce que les grandes neiges les obligent de se retirer; & en attendant ils sont à l'affut, pour piller les foibles caravanes qui se rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jasides*, parce que par tradition, ils disent qu'ils croient en *Jaside*, ou Jesus; mais ils craignent & respectent encore plus le diable.

Ces sortes de voleurs errans s'étendent depuis Monsul ou la nouvelle Ninive, jusqu'aux sources de l'Euphrate. Ils ne reconnoissent aucun maître, & les Turcs ne les punissent que de la bourse lorsqu'ils les arrêtent; ils se contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorsqu'ils sont les plus forts; on en est quitte alors pour une somme d'argent, & c'est le meilleur parti qu'on puisse prendre; il n'en coute quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont consumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, suivant toujours les caravanes à la piste, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans, & à avoir soin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils descendent des anciens Chaldéens; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la science des astres; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de detourner les mulets chargés de marchandises, qu'ils dépaysent adroitement à la faveur des ténebres. (*D. J.*)

JASMELÉE, s. f. (*Pharm. anc.*) espece d'huile que les Perses nommoient aussi *jasme*; on la préparoit par l'infusion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de sésame; on s'en servoit pour oindre le corps au sortir du bain, quand il s'agissoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à supporter; c'est tout ce qu'en dit Ælius dans son *Tétrab. I. serm.* 1. (*D. J.*)

JASMIN, s. m. *jasminum*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir, & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux semences. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Jasmin, *jasminum*, arbrisseau dont il y a plusieurs especes qui ont entre elles tant de différences, qu'il n'est guere possible de faire en général une description satisfaisante sur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbrisseaux sont des plantes sarmenteuses & grimpantes, qui veulent un appui, tandis que les autres se soutiennent sur leurs tiges. Il y a des *jasmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges: les uns sont toujours verds, d'autres quittent leurs feuilles: dans plusieurs especes les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout: ceux qui peuvent passer l'hiver en pleine terre, sont en petit nombre; la plûpart exigent l'orangerie, & il faut même la serre chaude à quelques-uns. Toutes ces dissemblances exigent un détail particulier pour chaque espece.

Le *jasmin blanc commun* pousse de longues tiges, sarmenteuses, auxquelles il faut un soutien; sa feuille d'un verd foncé est composée de plusieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroissent à la fin de Juin, & se renouvellent jusqu'aux gelées; elles sont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui se répand au loin. Cet arbrisseau ne porte point de graines dans ce climat, mais il se multiplie aisément de boutures ou de branche couchée, qu'il faut faire au printems. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines suffisantes pour être transplantés au bout d'un an; mais les branches couchées font toujours des plants plus forts & mieux conditionnés; c'est la méthode la plus simple & la plus suivie. Ce *jasmin* réussit dans tous les terreins; mais il lui faut l'exposition la plus chaude afin qu'il soit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font perir jusque contre terre, dans les hivers trop rigoureux: cet arbrisseau pousse si vigoureusement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler souvent pour le retenir dans la forme qu'on veut lui faire garder; avec l'attention néanmoins de conserver & palisser les petites branches; ce sont celles qui produisent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été suivie, il faudra y suppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de Mars ou d'Avril: si on la faisoit plutôt, les frimats venant à dessécher le bout des branches, en ôteroient l'agrément & la production. Ce *jasmin* sert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies: c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on peut l'employer le plus avantageusement, lorsqu'il est entremélé de rosiers & de chevrefeuilles. La verdure égale & constante de ses feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ses fleurs, & la qualité assez rare de n'être sujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun insecte, doivent engager à placer ce *jasmin* dans les jardins d'ornement. Cette espece de *jasmin* a deux variétés; l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc: elles sont plus délicates que l'espece commune, la blanche sur-tout; il faut les tenir en pot, & les serrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écusson, & cette greffe réussit rarement: néanmoins ce qu'il y a de singulier, c'est que le sujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbrisseau dont l'œil écussonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas poussé, & qu'il se soit desséché. Ce qui désigne dans le *jasmin* une finesse de seve très-active & très-communicative.

Le *jasmin jaune d'Italie*, c'est un petit arbrisseau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige se soutient, sa feuille est large, brillante & d'un beau verd; sa fleur est jaune, petite & sans odeur. Il est encore plus délicat que l'espece précédente. Il faut le mettre dans un terrein léger, contre un mur de bonne exposition, & le couvrir de paillassons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées: on peut aussi le greffer en écusson ou en approche sur le *jasmin* jaune commun, qui est le suivant: ce sera même un moyen de le rendre plus robuste.

Le *jasmin jaune commun* s'éleve à cinq ou six piés: il pousse du pié quantité de tiges minces qui se soutiennent fort droites, & dont l'écorce est verte & cannelée; sa feuille est petite, faite en treffle, & d'un verd brun; ses fleurs d'un jaune assez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches; elles paroissent au mois de Mai, & elles sont sans odeur. Les baies noires qui leur succedent, peuvent servir à le multiplier; mais il est plus court & plus aisé de le faire par les rejettons que cet arbrisseau produit dans la plus grande quantité. Il réussit dans tous les terreins; il est très-robuste; il fait naturellement un très-joli buisson: & comme il garde ses feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un bosquet d'arbres toujours verds.

Le *jasmin d'Espagne* est un bel arbrisseau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pousse des tiges minces & foibles, dont l'écorce est verte; ses feuilles ressemblent assez à celles du *jasmin* commun; mais elles les surpassent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en-dessus & veinées de rouge en-dessous, sont plus grandes & d'une odeur plus délicieuse; ce *jasmin* est délicat, il faut le tenir en pot & lui faire passer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette saison. Mais pour l'avoir dans toute sa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où avec quelques précautions, il résistera aux hivers ordinaires: on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limonneuse & fraiche contre un mur, à l'exposition la plus favorable & la plus chaude; ce qui se doit faire au mois de Mai, afin que l'arbrisseau puisse faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra palisser les rejettons à la muraille, & retrancher à deux piés ceux qui seront trop vigoureux, afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de Juillet, & dureront jusqu'aux gelées; alors il faudra supprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches, qui étant trop tendres, occasionneroient de la moisissure en se flétrissant, & infecte-

fecteroient l'arbre; ensuite couvrir l'arbrisseau par un tems sec avec des paillassons qu'on levera dans les tems doux, & qu'on n'ôtera entierement que vers le milieu d'Avril; alors il faudra le tailler, & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux; ce qui fera produire quantité de fleurs qui seront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci consiste à couper tous les ans au mois de Mars, toutes leurs branches à un œil au-dessus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les soutenir en vigueur; car si on les laissoit monter à leur gré, ils s'épuiseroient & dépériroient bientôt. On multiplie cet arbre par la greffe sur le *jasmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbrisseau qui est à fleur double; cette fleur est composée d'un premier rang de cinq ou six feuilles, du milieu desquelles il s'en éleve trois ou quatre, qui quand elles ne s'épanouissent pas, restent serrées dans le milieu de la fleur, où elles forment un globule: cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jasmin* d'Espagne simple, & elle se soutient plus longtems sur l'arbrisseau, où elle se desseche sans tomber; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri se r'ouvre, & donne une seconde fleur. On multiplie & on cultive ce *jasmin* comme celui à fleur simple; l'un & l'autre sont toujours verds.

Le *jasmin jaune des Indes*, ou le *jasmin jonquille:* c'est un bel arbrisseau, qui par l'éducation qu'on est forcé de lui donner, faute d'une température suffisante dans ce climat, ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuse, qui a du soutien: ses feuilles en forme de treffle, sont grandes & de la plus brillante verdure; ses fleurs qui viennent aux extrémités des branches, sont jaunes, petites, rassemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille, & de longue durée; l'arbrisseau en fournit pendant tout l'été & une partie de l'automne. On le tient en pot, & on le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jasmin* d'Espagne, quoiqu'il soit moins délicat. On peut le multiplier de graines ou de branches couchées; mais cette derniere méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre: si on marcotte ses branches au mois de Mars, elles auront au printems suivant de bonnes racines pour la transplantation. Il faut tailler ce *jasmin* au printems, supprimer les branches languissantes, & n'accourcir que celles qui s'élancent trop, attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrémité, & que cet arbrisseau étant plus ligneux que les autres *jasmins*, les nouveaux rejettons qu'il pousseroit ne seroient pas assez forts pour fleurir la même année. Il est toujours verd.

Le *jasmin des Açores* est un très-bel arbrisseau, dont la délicatesse exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver; aussi ne s'éleve-t-il qu'à trois ou quatre piés, parce qu'on est obligé de le tenir en pot. Ce *jasmin* se garnit de beaucoup de branches, ce qui permet de lui donner une forme réguliere. Sa feuille est grande, d'un verd foncé, très brillant. Ses fleurs sont petites, blanches, d'une odeur douce, très-agréable; elles viennent en grappes & en si grande quantité que l'arbrisseau en est couvert: elles durent pendant tout l'automne. Les graines qu'elles produisent dans ce climat ne levent point. On peut le multiplier de marcotte; mais l'usage est de le greffer comme le *jasmin* d'Espagne sur le *jasmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jasmin* jonquille, si ce n'est pour la taille, qu'il faut faire au printems, & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbrisseau. Nul ménagement à garder pour conserver les branches à fleurs, attendu qu'elles ne viennent que sur les nouveaux rejettons. Il est toujours verd.

Le *jasmin d'Arabie*, c'est le plus petit & le plus délicat de tous les *jasmins*; on ne peut guere le laisser en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été; il lui faut une serre chaude pour lui faire passer l'hiver. Ses feuilles sont entieres, arrondies, de médiocre grandeur, & placées par paires sur les branches; ses fleurs sont purpurines en-dessous, & d'un blanc terne en-dessus, qui devient jaunâtre dans le milieu; elles exhalent une odeur délicieuse, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jasmin* fleurit au printems & pendant tout l'automne. Dans sa jeunesse la taille lui est nécessaire pour lui faire prendre de la consistence; on doit au printems couper à moitié les jeunes rejettons jusqu'à ce que la tête de l'arbrisseau en soit suffisamment garnie, après quoi on se contente de retrancher les branches foibles, seches ou superflues. On le multiplie par la greffe sur le *jasmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jasmin* qui est à fleur double, & c'est ce qui en fait toute la différence. L'un & l'autre sont toujours verds.

Le *jasmin de Virginie*, cet arbrisseau selon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jasmins*, attendu qu'il est d'un genre tout différent que l'on nomme *bignone*. Mais comme il est plus généralement connu sous le nom de *jasmin*, il est plus convenable d'en traiter à cet article. Ce *jasmin* pousse des tiges longues & sarmenteuses qui s'attachent d'elles-mêmes aux murailles, à la faveur des griffes dont les rejettons sont garnis à chaque nœud. Ces griffes ressemblent à celles du lierre, & sont aussi tenaces; l'écorce des jeunes branches est jaunâtre; sa feuille est aussi d'un verd jaunâtre; elle est grande, composée de plusieurs folioles qui sont profondement dentelées & attachées à un filet commun; elle a quelque ressemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroissent au mois de Juillet, & elles durent jusqu'en Septembre; elles sont rassemblées en grouppes assez gros au bout des jeunes rejettons: un grouppe contient quelquefois jusqu'à vingt-cinq fleurs, qui sont chacune de la grosseur & de la longueur du petit doigt, & d'un rouge couleur de tuile: elles fleurissent par partie; les unes se détachent & tombent, tandis que les autres s'épanouissent; elles n'ont point d'odeur. Ce *jasmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que l'on fait au printems, & qui font assez de racines pour être transplantées au bout d'un an. On peut aussi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui sont attachées à chaque nœud, font présumer une grande disposition à faire des racines; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réussissent qu'en petit nombre: on les fait au mois de Mars; celles qui prosperent ne sont en état d'être transplantées qu'après deux ans. La taille de cet arbrisseau demande des attentions pour lui faire produire des fleurs: il faut retrancher au printems toutes les branches foibles ou seches; tailler celles qu'on veut conserver à trois ou quatre yeux, à peu près comme la vigne, & les palisser fort loin les unes des autres. Cet arbrisseau pousse si vigoureusement pendant tout l'été, qu'il est force d'y revenir souvent; mais il faut se garder de le tondre au ciseau, & d'accourcir indifféremment tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroissent qu'au commencement de Juillet, il faut attendre ce tems pour arranger ce *jasmin*; on retranche alors toutes les branches gourmandes qui ne donnent aucune apparence de fleurs, & on attache à la palissade toutes celles qui en promettent. Ce *jasmin* est très-robuste, il croît très-promptement, & il s'éleve à une grande hauteur. Il réussit à toutes expositions & dans tous les terreins, si ce n'est pourtant que dans les terres seches & légeres son feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbrisseau; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites; toutes deux sont d'un moindre accroissement: elles ne s'élevent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les multiplier, les cultiver, & les conduire comme la grande espece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la sixieme édition de son dictionnaire des Jardiniers, d'un *jasmin de Caroline à fleur jaune*; mais cet arbrisseau est très-rare. C'est un grimpant toujours verd, ses feuilles sont étroites & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui sont d'une odeur délicieuse. Il peut passer en pleine terre dans les hivers ordinaires: on le multiplie de branches couchées.

Dans le systeme botanique de Linnæus, le *jasmin* est un arbrisseau qui fait un genre de plante particulier, qu'il caractérise ainsi; le calice de la fleur est oblong, tubulaire, d'une seule piece, découpé à l'extrémité en cinq segmens. La fleur est composée semblablement d'un seul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans son extrémité supérieure. Les étamines sont deux courts filamens; les antheres sont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le pistil est composé d'un germe arrondi. Le stile est un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit est une baie lisse, rondelette, avec une loge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pedicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze especes de *jasmin*, auxquelles il faut nécessairement ajoûter le caffier, ou l'arbre du caffé, nommé par Commelin *jasminum arabicum, castaneæ folio, flore albo, odoratissimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéresse tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la description du *jasmin* ordinaire de nos jardins, *jasminum vulgatius, flore albo*.

C'est un arbrisseau qui pousse un grand nombre de tiges longues, vertes, grêles, foibles & pliantes, lesquelles

les s'étendent beaucoup, & ont besoin d'être soûtenues. Elles sont couvertes de feuilles oblongues, pointues, lisses, crenelées, d'un verd obscur, rangées comme par paires le long d'une côte, qui est terminée par une seule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naissent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles; elles forment un tuyau évasé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles sont portées sur un calice fort court, ce qui fait qu'elles sont sujettes à tomber après leur épanouissement. Chaque fleur est remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux semences ovoïdes & plates. Cet arbrisseau fleurit aux mois de Juin & de Juillet; & ses charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais, exhalent un parfum délicieux. (*D. J.*)

JASMIN, (*Chimie.*) les fleurs de *jasmin* sont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la distillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle est réellement miscible.

On choisit pour cette espece d'extraction une huile par expression absolument inodore, & qui ne soit point sujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne sauroit se servir pour cet usage des huiles essentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce qu'elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite *à l'article* BEN, *Hist. natur. & Botan.* Voyez *cet article.*

L'essence de *jasmin* de nos Parfumeurs n'est autre chose que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jasmin*.

Si l'on veut faire passer le parfum de cette essence dans l'esprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre ensemble dans une bouteille pendant un certain tems: l'esprit de vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatisera d'une maniere très-agréable. (*b*)

JASMIN, *en terme de Boutonnier*, c'est une chûte de différens ornemens en franges, en paquets, en sabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, *&c.* Pour plus grand enjolivement, on varie les *jasmins* en diverses manieres, ensorte qu'une partie est en franges, une autre en assemblage de différens ouvrages brillans pour faire contraste. *Voy.* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jasmins* le nom de *chûte*, sans doute parce qu'ils pendent de quelque endroit que ce soit.

JASPE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuses*. Elle est très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier; elle est opaque à cause de la grossiereté de ses parties colorantes, sans quoi le *jaspe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raison dire que le *jaspe* est une agate non-transparente, mêlée d'un plus grand nombre de parties terrestres & grossieres. Cependant il y a des morceaux de *jaspe* dans lesquels on trouve des taches ou veines transparentes; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le quartz ou le caillou fait la base du *jaspe*, ainsi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaspe*.

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaspes*; il y en a qui n'ont qu'une seule couleur, qui est ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou grise, *&c.* le *jaspe* rouge est le plus rare, & cela dans différentes nuances; d'autres sont de plusieurs couleurs différentes, tels sont ceux qu'on nomme *jaspes fleuris*, dans lequel on voit des couleurs jaunes, rouges, grises, blanches, *&c.* confusément répandues. L'imagination des Naturalistes a travaillé sur ces sortes de *jaspes*, où quelques-uns ont vû ou du moins ont crû voir les figures les plus extraordinaires, qui ne sont souvent représentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le hasard pur, & par la disposition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaspes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturalistes; c'est ainsi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaspe* jaunâtre moucheté de rouge. Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaspe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, sans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaspes* en faveur de différences qui ne sont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne sont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire: les vrais Naturalistes ne doivent s'embarrasser que de ce qui constitue l'essence d'une pierre, sans s'arrêter à des petites variétés minutieuses. Si cependant quelqu'un vouloit un détail sur les différentes dénominations données au *jaspe* à cause de ses différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *histoire naturelle des fossiles* en anglois.

Le *jaspe sanguin* est vert, & rempli de taches rouges comme du sang.

Le *jaspe floride* ou *fleuri* est de plusieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* est un vrai *jaspe* d'un bleu plus ou moins vif, parsemé de petits points brillans comme de l'or. *Voyez* LAPIS.

Le caillou d'Egypte est un vrai *jaspe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait singuliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes est aussi un vrai *jaspe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogistes allemands nomment *hornstein* ou *pierre cornée*, n'est qu'une espece de *jaspe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent aussi le porphyre au rang des *jaspes*.

Quelques Naturalistes mettent le jade au rang des *jaspes*; mais il y a des différences entre ces deux pierres. *Voyez* JADE.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaspe* avec le marbre. La différence entre eux est très-sensible: le premier donne des étincelles, lorsqu'on le frappe avec un briquet, & ne se dissout point dans les acides; au lieu que le marbre s'y dissout, & ne fait point feu lorsqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaspe* se trouve dans le sein de la terre par masses détachées de différentes grandeurs; des voyageurs parlent d'un morceau de *jaspe* de neuf piés de diametre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans son voyage de Sibérie, dit y avoir vû, dans le voisinage de la riviere d'Argun, une montagne qui est presque entierement composée d'un *jaspe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, de sorte qu'il est rare de trouver des morceaux de trois livres exemts de gersures & de défauts. Le même auteur ajoûte que quelquefois on en a tiré des masses qui pesoient un ou deux piés (le pié fait 33 livres); mais ils se fendoient à l'air au bout de quelques jours, de sorte qu'on ne pouvoit point s'en servir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.*

On trouve aussi des *jaspes* de différentes couleurs en Bohème, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales, parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en sont plus vives.

On ne peut se dispenser de rapporter ici l'expérience singuliere de Beccher sur le *jaspe*. Ce savant chimiste mit du *jaspe* dans un creuset avec un mélange convenable (*adhibitis requisitis*), pour le faire entrer en fusion, il lutta le couvercle avec le creuset; en donnant un feu violent, la matiere se fondit. Quand le creuset fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaspe* avoit formé une masse solide presque aussi dure que cette pierre étoit auparavant; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuse & demi-transparente, comme une agate blanche; mais les parois supérieurs du creuset, c'est-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaspe* n'avoit pu toucher pendant la fusion, étoient couverts d'une couleur de *jaspe* parfaite, & il ne leur manquoit que la consistence & la dureté pour ressembler parfaitement à du *jaspe* poli; mais cette couleur n'étoit que légerement attachée à la superficie. De cette maniere Beccher a séparé la partie colorante du *jaspe*, qu'il nomme son *ame*, & l'a sublimée par la violence du feu. *Voyez* Beccher, *Physica subterranea*, *édition de* 1739, *page* 77. Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à son *jaspe* pulvérisé; du-moins est-il certain qu'en versant de l'huile de vitriol sur du *jaspe* en poudre, & le mettant ensuite sous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaspe* disparoît, & il reste sous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans sa *Pyritthologie*, décrit un *jaspe* très-singulier qui se trouve près de Freyberg en Misnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaspe*, ou *de corail*: on trouve 1°. une couche de spath très-pesant,

ſant, 2°. au-deſſous eſt du cryſtal de roche; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaiſſeur; enſuite 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal, 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil; & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcedoine; enfin on voit un quarré compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſent plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *pierre de corne*. *Voyez la Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entierement opaques qui ſont du *jaſpe*. On en trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, *&c.* On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE CAMÉE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur-tout des Lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il eſt rare de la trouver grande; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique; les Italiens en ſont fort curieux; ils la nomment *jaſpi-cames*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. (—)

JASPE-ONYX, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches ou des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré par-tout. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. med.*) c'eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature*; c'eſt un médicament *ſigné*. *Voyez* SIGNATURE. (*Mat. med.*) & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement celui qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge (ce qui eſt ſa ſignature), a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les pertes de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sennert, & la tourbe des pharmacologiſtes paracelſiſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci. (*b*)

* JASPER, v. act. (*Peint. & Reliûre*) c'eſt peindre en jaſpe. Les Relieurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racine de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée: il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. *Voyez l'article* RELIURE.

JASPRIN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Peſt, ſur la riviere de Zagiwa.

JASQUE, (*Géog.*) petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25^d. 31'. d'élévation, & eſt éloigné d'Ormus de 30 lieues; il dépend du gouverneur de Gomron. *Voyez* Thévenot, *voyage du Levant*. (*D. J.*)

JASSI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui, ſuivant M. Gmelin ſe trouve abondamment dans quelques rivieres de Sibérie; il dit que c'eſt le même poiſſon que Geſner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS, *ou* JASUS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *liv. IX. chap. viij.* La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἴασος; c'eſt préſentement *Askem-Kaléſi*. *Voy.* ASKEM-KALÉSI.

Chérille poëte grec, étoit natif de *Jaſe*; il ſe rendit célebre par ſon poëme ſur la victoire, que les Athéniens remporterent contre Xerxès; & cet ouvrage leur parut ſi beau, qu'ils lui donnerent une piece d'or pour chaque vers. C'eſt ainſi qu'Octavie récompenſa Virgile, pour l'éloge de Marcellus q'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Enéïde. Nous connoiſſons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne ceſſons de l'admirer; mais le tems nous a envié la piece de Chérille qui lui fit tant d'honneur; il ne nous reſte que quelques courts fragmens des vers du poëte de Carie. (*D. J.*)

JASTIEN, adj. (*Muſique.*) eſt en Muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donnent à ce mode, que la plûpart des autres auteurs appellent *jonien*. *Voyez* MODES. (*S*)

JASWA-MOREWAIA, (*Medecine.*) c'eſt ainſi que les Ruſſiens nomment une maladie épidémique fort contagieuſe qui paroît être la peſte; elle ſe fait ſentir aſſez fréquemment en pluſieurs endroits de la Sibérie, & ſur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la riviere d'Irtiſch, & chez les Calmouques. Le mot ruſſien *moreſwie* ſignifie *peſte*, & *jaſwa* ſignifie *bubon*: cependant cette maladie differe de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde ſans diſtinction d'age ni de ſexe, les chevaux eux-mêmes n'en ſont point exempts; elle s'annonce par une tache blanche ou rouge qui ſe place ſur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a ſouvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur eſt entierement dépourvûe de ſentiment; elle eſt dure & s'éleve un peu au-deſſus du reſte de la peau; elle augmente en peu de tems, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la groſſeur du poing & a toûjours la même dureté & la même inſenſibilité. Le malade éprouve durant ce tems une grande laſſitude, & une ſoif extraordinaire; il perd entierement l'appétit, eſt toûjours aſſoupi; il lui prend des étourdiſſemens auſſi-tôt qu'il ſe tient debout; il ſent un ſerrement conſidérable de la poitrine; enfin, il a de la difficulté à reſpirer; ſon haleine devient puante; il pâlit ou jaunit; il éprouve de grandes douleurs intérieurement; il ſe retourne & change perpétuellement de ſituation, & la ſoif va toûjours en augmentant. Quand tous ces ſymptomes ſont ſuivis d'une ſueur abondante, c'eſt un ſigne que la mort approche, & les perſonnes robuſtes périſſent ordinairement le dixieme ou onzieme jour; les plus délicates ne vont pas ſi loin. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ne ſe plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure; on ne remarque aucun changement ſur la langue, aucune conſtipation, ni rétention d'urine, & la tête demeure ſaine juſqu'au dernier moment.

Auſſi-tôt qu'un tartare apperçoit une de ces taches ſur ſon corps, il va trouver un coſaque, qui n'eſt ordinairement qu'un medecin de beſtiaux; il arrache la tache avec ſes dents juſqu'au ſang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne en-deſſous en tous ſens, & continue à la détacher ainſi juſqu'à ce que le malade ſente ſon aiguille; après quoi il acheve de l'arracher avec les dents: il mâche enſuite du tabac, & le ſaupoudre d'un peu de ſel ammoniac; il applique ce mêlange ſur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il ſe contente de la bander; il renouvelle le tabac & le ſel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à la gueriſon parfaite, qui ſe fait au bout de deux, cinq, ou ſept jours, ſuivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon: il n'y a pas lieu de craindre que les autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend ſa couleur naturelle, & la plaie ſe cicatriſe. Le régime qu'on fait obſerver au malade conſiſte à le tenir dans un endroit obſcur, à l'empêcher de boire, ou ſi on le lui permet, ce n'eſt que du petit-lait aigri; les autres boiſſons lui ſont interdites; on lui défend auſſi les fruits à ſiliques, & toute nourriture ſujette à fermenter; on lui permet le pain trempé dans le petit lait, du bouillon de poulet, des raves; mais toute viande eſt regardée comme nuiſible. On a remarqué que la chair qui eſt au-deſſous de la tache qu'on a enlevée, eſt bleuâtre.

Cette maladie ſe manifeſte dans les chevaux à-peu près par les mêmes ſymptomes, excepté que la tache ou le bubon ſont beaucoup plus conſidérables; ſouvent leur ſoif eſt ſi ardente, qu'ils ſe noyent dans les rivieres à force de boire Quand on s'apperçoit à tems qu'ils ſont attaqués de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce juſqu'au vif un fer rouge. Ce bubon ſe forme ſur toutes les parties du corps

du

du cheval, mais sur-tout sur le poitrail, & sur les parties de la génération: on laisse manger très-peu l'animal durant la cure; les vaches sont moins sujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons tiré le détail qui précede, observe qu'on ne se souvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peste en Sibérie. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce savant voyageur dit avoir eu occasion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie: la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton; & comme après avoir eu recours au remede usité par les Cosaques, il négligea de faire autre chose; M. Gmelin voyant que le cas étoit pressant, eut recours aux remedes les plus violens; il commença par faire à la plaie des scarifications profondes; il arrêta le sang avec de l'eau de-vie, faute d'autre chose; il répandit sur la plaie du précipité rouge, & mit par-dessus un emplâtre émollient, pour exciter la suppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre prises quatre grains de mercure doux à trois heures de distance: de cette maniere, il le tira d'affaire & fit disparoître les symptomes qui menaçoient sa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie. tome IV. de l'édition allemande*. (—)

IATRALIPTE, s. m. (*Gymn. milit. & medic.*) un *iatralipte* dans sa premiere signification, étoit un officier particulier du gymnase, dont l'emploi se bornoit à oindre les athletes pour les exercices athlétiques; on le nommoit autrement *aliptés*, alipte.

Ensuite le mot *ïatralipte*, désigna un medecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuses, un medecin oignant, ἰατραλείπτης, mot composé de ἰατρὸς, *medecin*, & ἀλείφω, *je oins*; cette methode de traitement s'appella ἰατρολειπτική, *ïatroliptique*. Ce fut, au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & disciple d'Esculape, qui mit ce genre de medecine en usage.

On sait que dans le tems des Romains l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on se servoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de personnes. Alors ceux qui enseignoient l'art d'administrer ces onguens ou ces huiles aux gens en santé se firent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent sous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuses de jointures pour assouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépileurs & des dépileuses *alipilatii* & *tonstrices*; enfin, des personnes de l'un & de l'autre sexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens. & parfums nécessaires, *unctores* & *unctrices*; j'ai déja dit quelque chose de ces divers offices au mot GYMNASTIQUE (*medicinale.*) *Voyez-le* (*D. J.*)

IATRIQUE, s. f. (*Med.*) ἰατρικὴ, *ïatrice*, *medica*; c'est une épithete du mot grec τεχνη, *ars*, qui est sous-entendu: ensorte qu'elle est employée comme substantif, pour signifier l'art ou la science de la *Medecine*.

C'est dans le même sens, que le mot ἰατρός est synonyme de *medicus*, *medecin*: ainsi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chimicus*, *medicinæ studiosus*, c'est-à-dire, *medecin*, *premier medecin*, *medecin praticien*, *medecin chimiste*, *étudiant en Medecine*. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN.

Le terme grec ἰατρικὴ est encore employé quelquefois, pour signifier un *médicament*, comme le mot françois *medecine* a aussi deux acceptions: par l'une il signifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puisqu'on dit *prendre une medecine*, dans le même sens, que *se purger*: & même dans quelques provinces le peuple appelle toute sorte de remede une *medecine*. *Voyez* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

* JATTE, s. f. (*Art méchaniq.*) vaisseau rond, fait d'une piece de bois creusée au tour, qui sert à la cuisine, à la vendange, & à une infinité d'autres usages dans le domestique & dans les atteliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, s. f. (*Marine.*) c'est une enceinte de planches mises vers l'avant du vaisseau, qui servent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorsqu'elle est poussée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *Voyez* GATTE. (*Z*)

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, (*Artificier.*) l'artifice dont il s'agit, est semblable aux roues de feu appellées *girandoles*, si on le considere seulement par son effet; mais il en differe en plusieurs choses dans la construction.

1°. Dans sa situation qui est horisontale, au lieu que les roues à feu sont ordinairement posées verticalement, pour qu'elles soient mieux exposées à la vûe.

2°. Leur révolution ne se fait pas sur un essieu fixe, mais sur une base flotante sur l'eau.

3°. Son centre n'est pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'est qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fusées pour le faire tourner plus ou moins long-tems, ce qui en détermine aussi le diametre. Supposons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fusées de la grosseur de celle qu'on appelle de *partement*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creusera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fusées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, assujettissant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois sur lesquels on fait passer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou assez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu' autre artifice, comme on voit à la figure.

Pour supporter cet octogone ainsi équippé, & lui donner le pivot sur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; son fond extérieur doit être convexe en hémisphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait aussi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter sous le milieu un cône renversé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau, assujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou bassin sera cloué sous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ses joints & sur toute sa surface, pour le rendre impénétrable à l'eau. *Voy. nos Planches d'Artificier*.

JATTE, *terme de Passementier Boutonnier*, est une espece de sébille à pressoir trouée par le milieu, & placée à la renverse sur quatre piés de bois. C'est sur cette *jatte* que les Passementiers Boutonniers fabriquent avec des fuseaux les gros cordons de soie, de fleuret, de fil, *&c.* qui servent à faire des guides de chevaux de carrosse, à suspendre des lustres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres usages, *&c. Voyez dans nos Planches de* PASSEMENTIER BOUTONNIER un ouvrier travaillant à la *jatte*: la *jatte* en particulier, savoir la *jatte* nue, & la *jatte* chargée d'ouvrage.

JAU, *voyez* DORÉE.

JAVA, (L'ISLE DE) *Géog.* nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une est appellée la *grande Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de la Sonde, au N. les îles de Banea & de Bornéo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la sépare de la terre d'Engraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de *Java*, c'est la Ἰαβαδιού, *Jaba diu* de Ptolomée: ce mot *diu*, qui dans le lange des Indiens, veut dire un *île*, nous fait connoître que l'île de *Java* portoit déjà le même nom qu'aujourd'hui du tems de cet auteur, & c'est une chose bien remarquable. Ptolomée ajoute, que *Jaba diu*, signifie l'*île de l'Orge*, & l'on sait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il semble que les habitans de Bornéo ayent les premiers découverts cette île; du-moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle est au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne sont pas les uniques souverains de l'île; elle a ses rois & ses peuples qui sont alliés de la compagnie; cette compagnie possede la côte du Nord, où elle a bâti de très-bonnes forteresses pour sa défense; la côte méridionale est occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puissant est le *sourapati*; l'intérieur du pays est sous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait sa résidence à Cartasoura.

L'île de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tsieribom qui est considérable; son roi est indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve ensuite le pays de Tagal, où sont de vastes campagnes de riz, le petit royaume de Gressic qui a son roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Presque toute la côte méridionale est bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaste région presque inaccessible, c'est entre cette chaîne & la mer, que se trouve le pays de Kadoevang, qui est soumis à l'empereur; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie; à plus forte raison peut-elle compter sur les vassaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui sont entre la mer & les montagnes au midi de l'île; en un mot, elle a par tout la supériorité territoriale, & finalement ce qui lui assure la possession de la grande *Java*, c'est la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui est assurée par un traité conclu en 1725, & exécuté jusqu'à ce jour.

L'île de *Java* en renferme plusieurs autres; elle est traversée par diverses grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres; elle produit beaucoup de riz; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, *&c.* On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries; on y a très-abondamment des bêtes domestiques & sauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à souhait.

Les lieux inhabités sont peuplés de tigres, de rinocéros, de cerfs de bufles, de sangliers, de fouines, de chats sauvages, de civettes, de serpens; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui se promenent sur le rivage sans précaution. Quelques montagnes de l'île font des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* est la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau est en grande vénération dans le pays. Les Européens y professent comme en Hollande, la religion réformée: Valentin qui a séjourné long-tems dans cette île, en a publié en hollandois la description la plus exacte, mais trop diffuse, & compilée sans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laisse rien à desirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de sud-est, près de l'île de Sumatra, entre le 123 & le 134^{d} de *long.* & entre le sixieme ^{d} de *lat.* sud pour sa partie la plus septentrionale, & 8.^{d} 30'. pour sa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'*île de Bali*, & est située à l'E. de l'île de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au sud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8 ^{d}. 30'. de *lat.* sud; l'île de Bali est très-peuplée; ses habitans sont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, sont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y est des plus poissonneuses; le prince de Bali exerce sur ses sujets un empire absolu; son île est une rade commune pour les vaisseaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macassar, Timor, & Solor; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchissemens, à cause de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'île porte aussi le nom de *Bali*. (*D. J.*)

JAVARIS, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) animal quadrupede assez semblable au sanglier, qui se trouve dans quelques parties de l'Amérique; ses oreilles sont très-courtes, & il n'a presque point de queue; son nombril est sur le dos; il y a de ces animaux qui sont tout noirs; d'autres sont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus desagréable que celui du cochon; leur chair est assez bonne à manger; ils sont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont sur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poûmon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-tems sans se fatiguer; d'ailleurs ils sont armés de fortes dents ou défenses.

JAVART, s. m. (*Maréchallerie.*) c'est une petite tumeur qui se résoud en apostume au bourbillon, & se forme au paturon sous le boulet, & quelquefois sous la corne: le *javart* nerveux est celui qui vient sur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient sous la corne. Il faut dessoler le plus souvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. *Voyez* DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, s. m. (*Jurisprud.*) terme usité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de sable. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. jv.* (*A*)

JAVELINE, s. f. (*Art milit.*) on appelloit ainsi une espece de demi-pique dont les anciens se servoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & son fer avoit trois faces aboutissantes en pointe; on s'en servoit à pié & à cheval: cette arme est encore en usage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite banderolle sous le fer. Les Maures se servent de cette *javeline* avec une adresse surprenante; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui est à l'extrémité du talon fait que le côté du fer est toûjours plus long que vers le talon; ce qui sert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un escadron armé de la sorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du second, si celui-ci veut tenter l'avanture, chaque cavalier étant comme assûré de tuer son homme; car il porte son coup de toute la longueur de son arme, en se levant droit sur les étriers. Il se baisse & il s'étend jusques sur le cou de son cheval, & porte son coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher, & il se releve avec la même légereté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne sauroit résister contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

* JAVELLE, s. f. (*Econ. rustiq.*) c'est la quantité de blé, d'avoine, de seigle, ou d'un autre grain qui se moissonne, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille & couper d'une seule fois: on ramasse les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain est devenu noir & pesant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller*: *javeller*, c'est mettre le grain en *javelle*, pour le faire sécher; il faut laisser javeller le blé pendant trois ou quatre jours: dans les saisons pluvieuses, le blé est plus long-tems à javeller.

JAVELOT, s. m. *jaculus*, *acontias*, *serpens*, *sagittaris*, (*Hist. nat.*) ce serpent a été ainsi nommé, parce qu'étant monté sur les arbres, il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait sur les animaux & même sur les hommes qui sont aux alentours; il est si prompt qu'on l'a aussi appellé *serpent volant*: on dit qu'il se porte d'un seul saut à la distance de vingt coudées; on lui a aussi donné le nom de *cenchrias*, *aspisacontias*, &c. Il y a différentes especes d'*acontias*; Bellon en trouva un dans l'île de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt; sa couleur étoit cendrée, tirant sur le blanc de lait; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient sur toute la longueur du dos jusqu'à la queue; il étoit parsemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des serpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques îles de la Méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit savoir si le serpent que les habitans de ces pays appellent *saettone* est un *acontias*; on prétend que ces serpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande Jonston. *Voyez* SERPENT.

JAVELOT, (*Art milit.*) espece de dard, dont se servoient les anciens, & particulierement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & si amenuisée, dit Polybe, qu'au premier coup elle se faussoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art. milit.*) espece de petite pique qui s'élançoit sans le secours de l'arc, c'est-à-dire par la force seule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens se servoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, (*Gymnast. athlétiq.*) espece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agonistiques, & celui

& celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont ſe ſervoient les Pentathles, ſe nommoit ἀποτομεὺς chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit ἀκόντιον; c'étoit un des cinq qui compoſoient le pentathle, ſuivant l'opinion la plus commune; les quatre autres étoient la courſe, le ſaut, le diſque & la lutte. Dans la ſuite des tems, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* conſacré par un long uſage. *Voyez* PENTATHLE (*D. J.*)

JAVER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale d'une province conſidérable de même nom, dans la baſſe Siléſie, avec une citadelle & une grande place environnée de portiques; elle eſt à 5 lieues S. E. de Schweidnitz, 12 S. O. de Breslaw, 35, N. E. de Prague. *Long.* 34. 4'. *lat.* 50. 66. (*D. J.*)

* JAUFFNDEIGRA, ſ. m. (*Hiſt.*) nom du troiſieme mois des Iſlandois, il répond à notre Mars; c'eſt le mois de l'équinoxe du printems. *Jauffndeigra manudar* ſignifie *mois équinoctial*.

JAUGE, ſ. f. (*Gram. & Art.*) c'eſt en général un inſtrument dont on ſe ſert pour connoître la quantité de quelque qualité phyſique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la conſiſtence, &c. d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité de ſvaiſſeaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, &c. qu'un muid contient de liquide. *Voyez* ſa conſtruction & ſon uſage au *mot* JAUGE. On dit la *ligne de jauge*; c'eſt le trait marqué ſur le bâton ou la verge de *jauge*. *Voyez* le *même article*.

JAUGE facile pour les vaiſſeaux en vuidange, tels que tonneaux, feuillettes, &c. Pour commencer l'opération, il faut avoir, indépendamment du modele qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois ſur laquelle les pouces ſoient marqués. Cette verge ſert à mettre dans la piece dont on veut ſavoir combien il y a de * pots débités. Pour prendre la hauteur de pouces, non-compris l'épaiſſeur du bois à la bonde, que la piece a de diametre, en laiſſant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la piece juſques au fond; cette verge ſert en même tems à voir combien il reſte de pouces marquant mouillant dans la piece.

Cela poſé & bien compris, il faut préſentement tâcher de s'expliquer plus clairement ſur l'uſage que l'on fait du triangle de *jauge*. *Voyez* les *figures*.

Avant que d'aller plus avant, il faut ſavoir que les lignes tranſverſales du triangle ne ſont d'aucun autre uſage que pour conduire l'échelle des pouces toûjours ſur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant en forme d'equerre, qui comptent; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales; car, pour opérer, le triangle doit être couché à-plat, le plus grand côté en-haut.

Je ſuppoſe à préſent une piece marquée de la continence de 186 pots, telle meſure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diametre à la bonde non-compris l'épaiſſeur du bois à ladite bonde; reſtent à 8 pouces marquans mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots reſtans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche ſur l'échelle des pouces (qui eſt la même que cette regle de papier diviſée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui eſt la quantité de pouces, que la piece a de diametre à ſa bonde; je mets ce nombre 25 paralellement du côté vis-à-vis ſa premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui eſt le nombre premier de cette échelle des pouces, vis-à-vis la derniere ligne du triangle qui eſt le nombre 100. Lorſque je ſuis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces juſtes; ſavoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis-à-vis la derniere ligne du triangle, je vois combien de lignes ſur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 eſt les 8 pouces reſtant mouillant dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes ſur le triangle, pour-lors je multiplie la continence de ma piece qui eſt de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'eſt-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernieres figures. Les deux premieres figures ſont la quantité de pots reſtante dans la piece, & les deux dernieres retranchées ſont autant de centaines parties d'un pot en ſus des entiers.

Exemple. La piece contient 186 pots.
elle reſte à huit pouces marquant mouillant de liqueurs, leſquels 8 pouces me donnent ſur le triangle 26 lignes.

Multiplication { 1116
372

les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte 48 pots $\frac{36}{100}$ de pots. 48|36
100

Preuve. La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne reſtant qu'à 8 pouces mouillant, il y a 17 pouces vuides.

Je poſe l'échelle de pouces, comme ci-deſſus, ſur le triangle, & je cherche combien de lignes ſur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces, qui ſont les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide que j'ai faite pour le reſtant mouillant, en multipliant la continence de la piece qui eſt 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du réſultat de mes deux multiplications enſemble, la continence entiere de ma piece.

Exemple. La piece contient 186 pots.
il y a 17 pouces de manque de liqueur,
qui donnent 74 lignes ſur mon triangle, 74

Multiplication { 744
1302

Les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte de vuide 137|64
100

Et par l'opération ci-deſſus, il reſte de liqueur dans la piece, 48 $\frac{36}{100}$
Total égal à la continence marquée ſur la piece, 185 $\frac{100}{100}$
ou 186

On voit par cette opération combien il reſte de liqueur dans une piece, ſuivant la continence qui eſt marquée ſur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece eſt jaugée à ſa juſte continence: ce qui ne ſe peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorſqu'elle eſt vuide, c'eſt-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau qui entreront dans la piece pour la remplir.

Dans le commerce, un muid eſt de bonne ou mauvaiſe *jauge*, quand il eſt plus ou moins grand, relativement à ſon eſpece, à ſon uſage, aux uſages & aux lieux.

La *jauge* en *Architecture*, c'eſt dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné ſur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, ſur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métier à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de ſoie*; la ſeconde *jauge du métier*. *Voyez* l'*article* BAS AU MÉTIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* eſt une plaque de fer, fendue de diſtance en diſtance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & ſervent à déterminer les meſures & les eſpeces différentes d'aiguilles. *Voyez* nos *Planches de l'Aiguilletier-bonnetier*.

Les *Chainetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont auſſi leur *jauge*; c'eſt un compoſé de pluſieurs *s* redoublées. L'intervalle qui ſe trouve entre deux *s*, ſert à meſurer le fil dont la groſſeur eſt marquée à côté par un chiffre qui la déſigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les ſortes dont les numeros ne ſont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Ceinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur ſert à marquer ſur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere eſt un morceau de fer rond, de la longueur de ſept à huit pouces, emmanché de bois par en-haut, un peu recourbé par en-bas, & aplati de maniere à former une ſurface quarrée longue qui finit en s'arrondiſſant; cette ſurface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorſque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler ſur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La ſeconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas eſt fendu en deux & eſt mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis ſur le côté qui ſert à augmenter ou à retrécir l'in-

* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

l'intervalle des deux raies. On s'en sert comme de la *jauge* à bord. *Voyez* ces *jauges* dans nos *Planches* de *Ceinturier*.

La *jauge* du *Charpentier* est une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long sur un pouce de large, divisée par lignes & par pouces, & servant à tracer les mortoises, tenons, &c. *Voyez* nos *Planches de Charpenterie*.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle &c. ont un fil d'archal plié en *s* à plusieurs plis, plus ou moins serrés les uns contre les autres, & mesurent par leurs intervalles la grosseur des fils de laiton. *Voyez* la *Planche du Cloutier d'épingle*.

Voyez à l'*article* FAYENCE ce que c'est que la *jauge* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jauge*, soit une terre, soit un quarré, soit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont aussi une mesure portative qui leur sert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres, & qu'ils appellent *jauge*.

Le *Tonnelier* a sa *jauge*; c'est un instrument qui lui sert à réduire à une mesure connue, la capacité ou continence de divers tonneaux. C'est un bâton ou une tringle de fer, quarré, de quatrée à cinq lignes d'équarrissage, & de quatre piés deux ou trois pouces le longueur. Par un des côtés, elle est divisée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la mesure de neuf différentes sortes de vaisseaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; sur le second, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; sur le troisieme, la pipe & le bussard; sur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf especes de tonneaux a deux places sur la *jauge*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au-dessus de chaque caractere appartenant à chaque vaisseau, des points placés d'espace en espace désignent un septier ou huit pintes de liqueur, mesure de Paris, excédant la juste continence du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boëte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expose cette boëte à une source, tous les trous bouchés; elle s'emplit & se répand; alors il débouche le plus petit, puis le suivant, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la boëte laissant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la source, & demeurant par conséquent toûjours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il sera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; *voyez* ce *dernier*.

JAUGEAGE, s. m. (*Commerce*.) action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

Jaugeage se dit aussi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaisseaux à liqueurs.

Jaugeage signifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides sur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainsi l'on dit: „ Il „ a été payé tant pour les droits de *jaugeage* & cour- „ tage de ce vin „. *Dict. de Com.* (*G*)

JAUGER, v. act. (*Géom.*) c'est l'art de mesurer la capacité ou le contenu de toutes sortes de vaisseaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaisseaux peuvent contenir, &c. Ainsi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de vie, &c. Si toutes les surfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, si les surfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs aussi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces surfaces presque au hasard, n'ont rien de régulier & sont transcendantes à la Géometrie la plus transcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur supposer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il se pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes mêmes ne seront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne soient en même tems fort simples, & ne produisent des méthodes courtes & faciles, car le plus souvent ce ne seront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'usage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur sacrifie quelque chose de la justesse. Le jaugeage le plus difficile est celui des vaisseaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la surface d'un même vaisseau, & produisent sa capacité. Comme on ne *jauge* les vaisseaux que pour savoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandises, outre toutes les choses qui leur sont nécessaires pour faire voyage, parce que les souverains levent des droits sur ces marchandises, on appelle proprement *jaugeage des vaisseaux* la mesure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais seulement de la partie de cette capacité que les marchandises peuvent remplir. Ainsi le vaisseau étant construit, & pourvu seulement de tout ce qui lui est nécessaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; si de plus on le charge de toutes les marchandises qu'il peut porter commodément ou sans péril, il enfonce beaucoup davantage & jusqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la distance de cette ligne jusqu'à celle où le vaisseau seroit prêt de submerger, se prend par rapport au milieu du vaisseau qui en est la partie la plus basse, & en même tems la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaisseau aussi chargé qu'il peut l'être, est ordinairement un pié au-dessous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort sont toutes deux horisontales, & par conséquent paralleles, & il faut concevoir que par elles passent deux sections ou coupes du vaisseau, qui sont aussi deux plans horisontaux. Il est visible que c'est entre ces deux plans qu'est comprise toute la capacité du vaisseau que les marchandises occupent ou peuvent occuper; c'est elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, est d'un poids égal à celui des marchandises; & si l'on sait quel est ce volume & par conséquent son poids, car un pié cube d'eau pese 72 livres, on sait le poids des marchandises du vaisseau. La difficulté de ce jaugeage consiste en ce que chacune des deux coupes horisontales du vaisseau a une circonférence, ou un contour très-bisarre formé de différentes portions de courbes différentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainsi la Géometrie doit desespérer d'en avoir les aires. Quant à la distance des deux plans, qui est la hauteur du solide qu'ils comprennent, il est très-aisé de la prendre immédiatement. La lumiere de la Géometrie manquant, les hommes ont, pour ainsi dire, été abandonnés chacun à son sens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens tems, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de *Toulouse*, amiral de France, chef du conseil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris son sentiment, en lui envoyant en même tems les meilleures méthodes pratiquées, soit chez les etrangers, soit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque chose d'assez sûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du soin de répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*histoire de l'académie an.* 1721, *p.* 57, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* suivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conseil de la marine, & préféra celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle consiste à prendre l'aire des deux surfaces horisontales de la partie du vaisseau submergée par la charge, & à multiplier la moitié de la somme des deux aires par la hauteur de la partie submergée. Tout bien considéré (c'est la conclusion de M. de *Fontenelle*), il faut que la pure Géométrie se recuse elle-même de bonne grace sur le fait du jaugeage, & qu'elle en laisse le soin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuse. M. *Formey*.

Le jeaugeage consiste donc à réduire à quelque mesure cubique connue la capacité inconnue des vaisseaux de différentes formes, cubiques, parallelipipedes, cylindriques, sphéroïdes, coniques, &c. & à supputer, par exemple, combien ces vaisseaux peuvent contenir de quartes, de pintes, &c. d'une liqueur, comme de bierre, de vin, d'eau-de-vie.

Le jeaugeage est une partie de la Stéréométrie. *Voy.* STÉRÉOMÉTRIE.

Les principaux vaisseaux, que l'on a communément à *jauger*, sont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, &c.

Par

Par rapport aux solidités des vases cubes, parallélipipedes, prismatiques, il est facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres mesures, en multipliant l'aire de leur base par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez* PRISME, *&c.*

Quant aux vases cylindriques, on trouve la même chose, en multipliant l'aire de leur base circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-dessus. *Voyez* CYLINDRE.

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barrils, *&c* peuvent être considérés comme des segmens d'un sphéroïde, coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les soumet au théorème d'Ougthred, qui apprend à mesurer les tonneaux: le voici. Ajoûtez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la somme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaisseau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Messieurs Wallis, Caswel, *&c.* pensent qu'il seroit mieux de considérer nos tonneaux comme des portions de fuseaux paraboliques, qui sont moindres que les portions des sphéroïdes de même base & de même hauteur. Cette maniere de les considérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughtred, qui les suppose des sphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les suppose des conoïdes paraboliques; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tronqués; cette derniere méthode est la moins exacte de toutes.

La regle ordinaire, pour tous les tonneaux, est de prendre les diametres au bondon & au fond; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond; faisant ensuite une somme de ces tiers, que l'on multiplie par la longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces solides la capacité du tonneau.

Mais le jeaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou se fait principalement par le moyen d'instrumens, que l'on appelle *verge ou regle de jauge*; avec cela l'affaire est expédiée sur le champ, & l'on sçait, sans un plus long calcul, quelle est la capacité d'un vaisseau proposé; ce qui n'est pas d'une petite considération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage: c'est pourquoi nous allons ici nous étendre principalement sur les différens instrumens de jaugeage.

Construction d'une verge ou regle de jauge, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vase cylindrique quelconque, ou de tout autre vaisseau ordinaire. Prenez le diametre AB d'un vaisseau cylindrique $ABDE$ (*Pl. d'arpent. fig.* 26.) qui tient une des mesures dans lesquelles on évalue le fluide; que ce soit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits sur la ligne indéfinie A 7. depuis A jusqu'à 1 portez une ligne droite égale au diametre AB, alors B 1 sera le diametre d'un vase qui contient deux mesures, & de même hauteur que le premier.

De plus, soit $A2 = B1$, alors $B2$ sera le diametre d'un vase qui contient trois mesures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même maniere les diametres $B4$, $B5$, $B6$, $B7$, *&c...* d'autres vaisseaux plus grands.

Enfin mettez sur le côté d'une verge ou d'une regle, les différentes divisions $A1$, $A2$, $A3$ *&c.* ainsi trouvées; & sur l'autre côté mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une mesure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous aurez par ce moyen une verge, une regle, ou un bâton de jauge entierement complet.

Car, les cylindres de même hauteur sont entr'eux comme les quarrés de leurs diametres; par conséquent le quarré du diametre qui contient 2, 3 ou 4 mesures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une; & puisque dans le premier $AB = A1$, le quarré de $B1$ est double, celui de $B2$ est triple, celui de $B3$ est quadruple, *&c.* il est évident que les lignes droites $A2$, $A3$, $A4$, *&c.* sont les diametres des vaisseaux ou des vases proposés.

Ainsi, en appliquant ces divisions sur le côté d'un vase cylindrique, on verra tout-à-coup combien de mesures contiendra un vase cylindrique d'une certaine base, & de même hauteur que celui qui contient une mesure.

C'est pourquoi, en trouvant par les divisions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une est contenue dans la hauteur du vase donné, & multipliant par ce nombre le diametre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit sera le nombre de mesure que contient le vase proposé.

Par exemple, si le diametre du vase cylindrique $= 8$, & la hauteur $= 12$, sa capacité sera $= 96$ mesures. Remarquez 1°. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une mesure, plus aussi sera grand le diametre de la base; d'où il suit que ce diametre, & les diametres des cylindres qui contiennent plusieurs mesures, seront plus facilement divisibles en plus petites parties.

2°. Les diametres des vases qui contiennent une, ou plusieurs parties décimales d'une mesure, se trouveront en divisant une ou plusieurs parties décimales du vase qui contient une mesure, par la hauteur de ce vase, ce qui donnera l'aire de la base circulaire; d'où il est aisé d'en déterminer le diametre.

Et l'on trouvera de la même maniere les diametres pour les divisions des vases qui contiennent deux ou plusieurs mesures.

Usage de la verge ou du bâton de jauge. Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'est-à-dire, pour déterminer le nombre de mesures, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vase la verge ou le bâton de jauge, ainsi qu'on l'a enseigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau AC *fig.* 27. & des diametres GH, AB. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, sans une grande erreur, pour un cylindre qui a sa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & sa base égale au cercle, dont le diametre est moyen proportionnel arithmétique entre les diametres à l'endroit des fonds, & celui du milieu sous le bondon, trouvez ce diametre que vous appellerez *diametre égal*; alors multipliant ce nombre ainsi trouvé, par la longueur du tonneau AC, le produit sera le nombre des mesures contenues dans le vaisseau proposé.

Supposons, par exemple, $AB = 8$, $GH = 12$, $AC = 15$, le *diametre d'égalité* sera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 mesures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diametres des deux bouts ou des deux fonds, ne soient point égaux, mesurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leur somme pour le diametre, qui doit vous servir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaisseau, sans aucun calcul absolument, & dont on fait usage en différentes parties de l'Allemagne & dans les Pays-bas; mais comme on y suppose que tous les vaisseaux sont semblables les uns aux autres, & que leur longueur est double du *diametre égalé*, c'est-à-dire, double de la moitié de la somme des diametres AB, GH, on ne peut pas s'en servir par tout avec sûreté. Cependant Kepler la préfere à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matiere est susceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fût ordonné que l'on construisît tous les tonneaux selon cette proportion. (*E*)

On trouve dans *les Mémoires de l'académie des Sciences* 1741 un excellent mémoire de M. Camus, sur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des segmens d'un rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit son sommet sur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une construction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, est un bâton quarré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces est divisée en piés, pouces, *&c.* les autres sont marquées de divisions relatives aux différentes especes de tonneaux qu'on peut avoir à mesurer. Le bâton de jauge de M. Camus est d'une construction très-différente, & d'un usage plus sûr & plus universel. *Voyez* le volume cité *des Mém. de l'ac. de* 1741, *pag.* 385. *Voyez* aussi *l'Histoire de la même année.* (*O*)

JAUGER, (*Coupe des pierres.*) c'est appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les surfaces opposées paralleles.

JAUGER, (*Hydr.*) On connoît la quantité d'eau que fournit une source, par le moyen d'un instrument appellé *jauge*, construit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée par devant de plusieurs ouvertures circulaires, d'inégale grosseur, qui vont depuis un pouce jusqu'à deux lignes de diametre. Il y a souvent des tuyaux appellés *canons*, qui se bouchent

avec

avec des couvercles attachés à une petite chaîne, leſquels ſe tirent ou ſe bouchent ſuivant le beſoin; la jauge eſt meilleure ſans canons, & il y a moins de frottement. Elle eſt ſéparée dans le milieu par une cloiſon de la même matiere, appellée *languette de calme*, ſervant à calmer la ſurface de l'eau, que le tuyau de la ſource amene avec impétuoſité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où ſont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit ſa force, & par conſéquent ſa dépenſe. Les cloiſons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes; elles ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puiſſe remonter dans l'autre partie de la cuvette, & ſe communiquer par tout.

On fait entrer dans cette cuvette l'eau d'une ſource, & enſuite on la vuide par ces ouvertures; ſi elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, ſi elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainſi des autres. Quand elle ne remplit pas entierement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce, d'un quart, d'un demi-quart, & juſqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainſi elle doit être 7 lignes au-deſſus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, juſqu'à ce que l'eau ſoit montée une ligne au-deſſus, & on la laiſſe couler enſuite pour juger de ſon effet; alors l'eau ſe trouve un peu forcée, & le tuyau eſt entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faiſoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au deſſus de l'orifice des jauges, elle ſeroit alors trop forcée, & dépenſeroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au-deſſus de l'orifice d'un pouce, ou à 7 lignes de ſon centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépenſe pendant l'eſpace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, ce qui donne par heure deux muids $\frac{3}{4}$ & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitieme du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, ſur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout ſens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il eſt conſtant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les ſurfaces des cercles ſont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire eſt toujours plus petit que le quarré, à cauſe des quatre angles. L'uſage eſt de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui eſt trop, puiſque par la proportion du quarré au cercle, qui eſt de 14 à 11, on trouve dans la ſuperficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui eſt de 113 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui eſt 36, il ne reſte que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même meſure, ce qui eſt une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle eſt moins ſujette aux frottemens, & moins expoſée à ſe détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a pluſieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépenſe des eaux, & de les diſtribuer; les particuliers y gagneroient auſſi, & ils perdroient proportionnellement, chacun ſuivant leurs jauges dans les diminutions d'eau qui ſont inévitables. Il eſt aiſé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit trente-ſix lignes de large, ſur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui ſont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui eſt une des plus petites jauges, la baſe aura une ligne ſur la même hauteur 4, ainſi des autres.

Les Fontainiers ont un inſtrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; ſa baſe a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque ſaut, de maniere que le plus petit terme de la diviſion commence par une ligne $\frac{1}{2}$, le ſecond eſt 2, enſuite $2\frac{1}{2}$, en ſorte que tous les termes ont pour différence un $\frac{1}{2}$; ces nombres ſont chiffrés ſur 23 ſéparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs ſuperficies. Le manche qui ſoutient cette quille ſert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y paſſe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille ſur le champ, on connoît ſi la meſure eſt exacte.

Cet inſtrument n'eſt point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépenſe d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou neuf lignes de ſortie, ne donne pas préciſément le quart de dépenſe de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de ſortie, comme elle devroit faire, puiſque la ſuperficie de la premiere qui eſt 9 lignes eſt le quart exactement de la ſeconde qui eſt 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports des ſuperficies des jauges qui produiroient quelqu'avantage aux conceſſionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruiſſeau ou une petite riviere, ſe peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, conſtruit de clayonnages avec des pierres & de la glaiſe, & ajuſtez ſur le devant une planche de pluſieurs trous d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même calibre, rangés ſur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruiſſeau, qui ſera contrainte de paſſer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruiſſeau donne en un certain tems.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faiſant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le reſervoir pendant l'eſpace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (*K*)

JAUGEUR, ſ. m. officier de ville qui ſait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *Voyez* JAUGEAGE *&* JAUGER.

Chaque juré-*jaugeur* doit avoir ſa jauge juſte & de bon patron, ſuivant l'échantillon qui eſt dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit auſſi imprimer ſa marque ſur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, ſi la jauge eſt bonne, la lettre *M*, ſi elle eſt trop foible ou moindre, & la lettre *P*, ſi elle eſt plus forte avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y ſont trouvées de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir ſa marque particuliere, laquelle il doit figurer en marge du regiſtre de ſa réception, pour y avoir recours dans le beſoin, en cas de fauſſe jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la piece ſe trouve marquée, demeurant reſponſable envers l'acheteur, ſi la jauge eſt moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il eſt permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais ſont payés par le premier *jaugeur* ſi la jauge ſe trouve défectueuſe, & par celui qui s'en plaint, ſi elle ſe trouve bonne.

Nul aprentif *jaugeur* ne peut s'immiſcer de faire aucune jauge, s'il n'a ſervi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende; & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en eſt reſponſable en ſon nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les groſſes meſures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des regles certaines. Il en eſt parlé dans le recueil *des ordonnances de Saint Louis en* 1258; & ils étoient alors commis par le prévôt des marchands & échevins de Paris. Charles VI. en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à ſix *jaugeurs* & ſix apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq ſols par muid de vin, cidre, bierre, eau-de-vie, *&c.* entrant à Paris par eau ou par terre. On ajoûta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, ſous le titre d'eſſayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été ſupprimés, les jurés-*jaugeurs* ſe trouverent réduits à leur ancien nombre de ſeize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conſeil, du 12 Septembre 1719; enfin les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Diction. de commerce.* (*G*)

JAUMIERE, f. f. (*Marine.*) petite ouverture à la poupe du vaisseau proche de l'étambord, par laquelle le timon passe pour se joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaisseur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans; à l'égard de sa hauteur, elle est un peu plus grande que son ouverture intérieure. Lorsqu'on est en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaisseau; mais si on ne veut pas prendre cette précaution, on laisse entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, sans autre inconvenient.

JAUNE, adj. (*Gram. Physiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *Voyez* COULEUR & LUMIERE.

Il y a plusieurs substances *jaunes* qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque tems au soleil & à la rosée, telles sont la cire, la toile de chanvre, &c. *Voy.* BLANCHISSEMENT, POIL, &c.

Ces mêmes substances, quoiqu'entierement blanches, si on les laisse long-tems sans les mouiller redeviennent *jaunes*.

Le papier & l'ivoire présentés au feu deviennent successivement *jaunes*, rouges & noirs. La soie qui est devenue *jaune* se blanchit, par le moyen de la fumée du soufre. *Voyez* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune* en teinture est une des cinq couleurs primitives. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potasse, ensuite on lui donne la couleur avec la gaude. *Voyez* GAUDE.

La turmeric donne aussi un bon *jaune*, mais moins estimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un *jaune* tirant sur l'or; & l'on fait une quatrieme espece de *jaune* avec de la sariette, mais c'est le moindre de tous.

Le verd se fait ordinairement avec du *jaune* & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du *jaune*, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le *jaune* doré, l'aurore, la pensée, le nacarat, l'isabelle & la couleur de chamois, qui sont toutes des nuances du *jaune*.

JAUNE DE NAPLES (*Peinture.*) Le *jaune de Naples* est une pierre seche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & sable pour faire corps ensemble; elle est cependant friable. Elle se tire des environs du mont Vésuve, proche Naples, & participe beaucoup du soufre; elle a un sel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en la faisant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours; malgré cela le sel pénetre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au-dehors; il faut aussi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorsqu'on la broye sur le porphyre, ne point se servir de couteau de fer pour la ramasser, parce que le fer la fait verdir & noircir; mais on se sert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur est très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE *des Corroyeurs*, couleur que ces ouvriers donnent aux cuirs; cette couleur se fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun sur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, jusqu'à ce que le tout soit réduit aux deux tiers pour le moins. *Voyez* CORROYEUR.

JAUNE *d'œuf*. *Voyez* ŒUF.

JAUNIR, verb. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps *jaunit*; on dit aussi *jaunir* un corps.

JAUNIR, *en terme de Doreur sur bois*, se dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR, *en terme d'Epinglier*, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque tems dans de l'eau & de la gravelle; on bat ensuite le paquet sur un billot, à force de bras, pour en séparer la rouille & la gravelle; on le jette ensuite dans de l'eau fraiche, on le fesse encore quelque tems, *voyez* FESSER; on le fait sécher au feu ou au soleil, pour le tirer ensuite. *Voyez* TIRER. *Voyez la Planche de l'Epinglier*. *Voyez* aussi celle du *laiton*, & l'*article* LAITON.

JAUNIR, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'est éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les secouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *Voyez* GRAVELLE.

JAUNISSE, f. f. (*Médecine.*) est une maladie dont le symptome caractéristique est le changement de la couleur naturelle du corps en jaune; on l'appelle aussi en françois par pléonasme, *ictere jaune*, en latin *icterus flavus*, *aurugo*, *morbus regius*; en grec ἴκτερος; l'étymologie de ce mot vient d'une espece de belette, ἴκτις, ou milan, qu'on appelloit aussi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes; ainsi *ictere* est synonyme à *jaunisse*: les anciens l'employoient aussi dans ce sens-là. Hyppocr. *passim*, & Galien, *definit. medical.* n°. 276. Le nom d'*aurigo* lui vient de la ressemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'est peut-être aussi pour cette raison qu'on l'appelle *morbus regius*; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains: c'est avec plus d'esprit que de raison que Quintus Severinus dit,

> *Regius est vero signatus nomine morbus,*
> *Molliter hic quoniam celsâ curandus in aulâ.*

On distingue plusieurs especes de *jaunisse*, par rapport à la variété des symptomes, à la différence des causes, & à la maniere de l'invasion; on peut diviser d'abord l'ictere en chaud & en froid, cette division est assez importante en pratique, en primaire & secondaire, en critique & symptomatique; il y en a aussi une espece qui est périodique. La décoloration jaune qui constitue cette maladie, n'est quelquefois sensible que dans les yeux & au visage; d'autres fois on l'observe sur toute l'habitude du corps; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures sont aussi dans certains cas teintes de la même couleur; il y a même des cas où elle a infecté jusqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Observat. anatom.* 57, qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent aussi quelquefois la même couleur, la salive, la transpiration, la sueur, mais plus fréquemment les urines en sont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Persans la sueur est quelquefois tellement jaune, que nonseulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impression jaune très-sensible sur les murs & les portraits qui se trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques ictériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune; il y a quelques observations qui prouvent, si elles sont vraies, que la couleur même du sang a été changée en jaune; Théodore Wuingergus dit avoir vû quelquefois le sang des personnes ictériques imitant la couleur de l'urine des chevaux, & il assure qu'ayant fait saigner une femme attaquée de *jaunisse*, il avoit peine à distinguer son sang d'avec son urine. Quelquefois la couleur jaune du visage devient si forte, si *saturée*, qu'elle tire sur le verd, le livide & le noir; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux est quelquefois si altérée, que la vue en est affoiblie & dérangée; les objets paroissent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent souvent par la même raison, c'est-à-dire par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on observe dans la plûpart des ictériques des vomissemens, cardialgie, anxiétés, difficulté de respirer, lassitude, défaillances: les malades se plaignent d'une douleur *compressive* aux environs du cœur, & vers la région inférieure du ventricule, d'un malaise, d'un tiraillement ou déchirement obscur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit; le pouls est toûjours petit, inégal concentré, quelquefois, & sur-tout au commencement, dur & serré; l'inégalité de ce pouls consiste, suivant M. Bordeux, *en ce que deux ou trois pulsations inégales entr'elles succedent à deux ou trois pulsations parfaitement égales, & qui semblent naturelles*. Dans l'ictere chaud, la chaleur est plus forte, elle est acre, la soif est inextinguible, le pouls est dur & un peu vîte, les diarrhées sont bilieuses, de même que les rots & vomissemens, les urines sont presque rouges couleur de feu; dans l'ictere froid, la chaleur est souvent moindre que dans l'état naturel, le pouls est sans beaucoup d'irritation, sans roideur, le ventre est constipé, les excrémens sont blanchâtres, les vomissemens glaireux, le corps est languissant, engourdi, fainéant, &c.

Les causes qui produisent le plus constamment cette maladie, les symptomes qui la constituent, les observations anatomiques faites sur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, sont autant de raisons de présumer que la *jaunisse* est formée

par une pléthore de bile mêlée avec le ſang, ou par un ſang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres font preſque toûjours appercevoir des vices dans le foie; le plus ſouvent ce ſont des obſtructions dans le parenchime de ce viſcere, occaſionnées par une bile épaiſſie, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obſervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans leſquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans la véſicule du fiel; on en tira juſqu'à ſoixante & douze de la véſicule de Rumoldus van-der-Borcht, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniſſe*. *Journal des curieux*, *ann.* 1670. On a trouvé dans pluſieurs le foie extrèmement groſſi, la véſicule du fiel gorgée de bile, le canal cholidoque obſtrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'obſervation d'une *jauniſſe*, occaſionnée par la mauvaiſe conformation de ce conduit, qui étoit telle que ſon extrémité qui eſt du côté du foie étoit fort évaſée, tandis que ſon ouverture dans les inteſtins étoit capillaire. On a vû auſſi quelquefois la ratte d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une petiteſſe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus-Luſitanus fait mention d'un ictere noir, ſurvenu à une perſonne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. obſerv.* 137. Je ſupprime une foule d'autres ſemblables obſervations, qui donnent lieu de penſer que dans la *jauniſſe* la bile regorge dans le ſang, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi le ſang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en ſéparer, ſans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en ſecond lieu, ſi cette excrétion ou ſécrétion eſt empêchée par l'épaiſſiſſement de la bile, l'atonie des vaiſſeaux, leur obſtruction, &c. le premier cas eſt celui de l'ictere chaud, qui eſt principalement excité par les paſſions d'ame vive, par des travaux exceſſifs, des voyages longs ſous un ſoleil brûlant, par des boiſſons vineuſes, ſpiritueuſes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuſes, & cependant va ſe ſéparer dans les autres couloirs, ſans avoir égard aux lois de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paſſions d'ames languiſſantes, une vie ſédentaire, méditative, triſte, mélancolique, des études forcées, faites ſur-tout d'abord après le repas, ſont les cauſes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morſure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, *&c.* les exhalaiſons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poiſons, excitent auſſi quelquefois à l'ictere: ces cauſes concourent aux obſtructions du foie, aux calculs biliaires, *&c.* La ſécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le ſang ne peut ſe décharger de celle qui s'eſt formée déja dans ſes vaiſſeaux ou dans le foie, & il en paſſe très-peu dans les inteſtins, ce qui rend le ventre pareſſeux & les excrémens blanchâtres, *&c.*

Lorſque la *jauniſſe* eſt l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le ſeptieme jour, c'eſt-a-dire avant la coction, elle eſt cenſée ſymptomatique; celle qui paroît après ce tems là, & qui termine la maladie, eſt critique. Lorſque la *jauniſſe* ſuccede à l'inflammation, ou ſkirrhe du foie, à la colique hépatique, elle eſt ſecondaire ou deutéropathique; ſi elle paroît avant aucune léſion manifeſte de ce viſcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eſt périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véſicule du fiel ou dans le canal cholidoque.

Diagnoſtic. La plus légere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du viſage, des yeux, par exemple, ſuffit pour s'aſſurer de la préſence de cette maladie, & l'on peut auſſi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un diagnoſtic aſſuré des eſpeces & des cauſes.

Prognoſtic. La *jauniſſe* ne ſauroit être regardée comme une maladie dangereuſe; il eſt rare, lorſqu'elle eſt ſimple, d'y voir ſuccomber les malades; lorſqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des cauſes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, *&c.* La *jauniſſe* eſt ſouvent ſalutaire, critique; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e jour, elle eſt d'un bon augure, pourvû qu'en même tems l'hyppocondre droit ne ſoit pas dur, autrement elle ſeroit un mauvais ſigne. Hyppocr. *aphor.* 64. *lib. IV.* L'ictere ſurvenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'eſtomac, des coliques, diſſipe tous ces ſymptomes, & met fin à un état valétudinaire auque ils ſont fort ſujets. Il eſt fort avantageux auſſi à quelques hyſtériques; il eſt critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictere eſt prêt à guérir quand le malade ſent une démangeaiſon par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls conſervant ſon *inégalité particuliere* devient ſouple & mou; on a obſervé que les ſueurs, le flux hémorrhoïdal, la diſſenterie, ont terminé cette maladie ſujette à de fréquens retours. L'hydropiſie eſt une ſuite aſſez fréquente des *jauniſſes* négligées ou mal traitées, alors le foie ſe durcit, & c'eſt avec raiſon qu'Hippocrate regarde comme pernicieuſe la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor.* 52. *lib. VI.* On peut auſſi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abſcès au foie. La tenſion du ventre, la tympanite, le vomiſſement purulent, les déjections de la même nature, l'oppreſſion, les défaillances, la conſomption, *&c.* ſont dans cette maladie des ſignes mortels. Si l'ictere paroît ſans friſſon dans une maladie aiguë, avant le ſeptieme jour, il eſt un ſigne fâcheux. *Aphor.* 62. *lib. IV.* L'ictere chaud eſt accompagné d'un danger plus prompt, preſſant, mais moins certain que le froid; celui qui eſt périodique eſt très-fâcheux; celui qui ſuccede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, eſt le plus dangereux, il déſigne un dérangement ancien & conſidérable dans le foie.

Les différentes eſpeces de *jauniſſe* demandent des traitemens particuliers; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, ſeroient pernicieux dans le chaud; & par la même raiſon, ceux qui pourroient réuſſir dans le chaud ne feroient que blanchir dans l'ictere froid; les uns & les autres ſeroient tout au moins inutiles dans la *jauniſſe* critique, qui ne demande aucune eſpece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud ſont les émétiques en lavage, les refraichiſſans, antibilieux, acides, le petit-lait nitré; par exemple, une légere limonade, des apoſemes avec la patience, la laitue, l'oſeille, la racine de fraiſier, le nitre, le criſtal minéral, *&c.* Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il eſt bon même de les réitérer ſouvent; *l'ictere qui dépend d'une cacochimie bilieuſe, ne ſe diſſipe que par de fréquens purgatifs*. Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les médicamens appropriés pour lors ſont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de ſcammonée; mais il faut avoir attention d'aſſouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaiſſeaux qui ſont dans l'irritation, d'appaiſer l'orgaſme & la fougue du ſang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, *de loc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit-lait ferré, les eaux minérales acidules; telles ſont celles de Vals, de Paſſi, de Forges, *&c.*

Dans l'ictere froid, l'indication qui ſe préſente naturellement à remplir, eſt de diviſer & de déſobſtruer; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particulierement leur action ſur le foie, ceux-là ſont préférables; tels ſont l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & ſur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes ſtomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement ſalins, des légeres diſſolutions de ſel de glauber, de ſel de ſaignette, & autres ſemblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques; celle qui eſt compoſée avec l'aloës & le tartre vitriolé produit des effets admirables. J'ai éprouvé dans pareils cas l'efficacité des cloportes écraſés en vie, & mêlés avec le ſuc de cerfeuil; l'élixir de propriété de Paracelſe, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, ſont auſſi très-convenables dans ce cas-là. Les ſavonneux ſont très-propres pour emporter les réſidus d'une *jauniſſe* mal guérie; ils ſont particulierement indiqués dans les *jauniſſes* périodiques qui dépendent des calculs biliaires: on ne connoît pas juſqu'ici de diſſolvans, de fondans plus aſſurés; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils ſoient infaillibles. Lorſque l'ictere commence à ſe diſſiper, il faut recourir aux martiaux, & ſur-tout aux eaux minérales ferrugineuſes, ſalines, & principalement aux thermales, comme celles de balaruc, *&c.* Comme dans cette eſpece d'ictere le ventre eſt pareſſeux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité; ne pourroit-on pas ſuppléer le défaut de bile naturelle en faiſant avaler des pilules compoſées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont penſé? *Article de M. Menuret.*

Jaunisse, (*Maréchallerie*) c'eſt une maladie des chevaux, qui eſt fort approchante de la *jauniſſe* des hommes.

Cette

Cette maladie eſt de deux eſpeces, la jaune & la noire.

La jaune eſt, ſuivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obſtructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutiſſent: ces obſtructions ſont occaſionnées par des matieres viſqueuſes ou graveleuſes que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compreſſion des vaiſſeaux ſanguins qui l'avoiſinent, moyennant quoi la matiere qui devroit ſe changer en fiel enfile les veines, & eſt portée dans toute la maſſe du ſang, ce qui le teint en jaune; de ſorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroiſſent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie conſiſte à rendre un cheval lâche, peſant, morne, aiſément ſurmené par le plus petit travail ou le moindre exercice, *&c.*

JAUTEREAUX, (*Marine.*) voyez JOUTEREAUX.

JAXARTES, ſ. m. (*Géog.*) riviere d'Aſie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ſes ſoldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin; mais ſi cette erreur eſt excuſable dans des gens de guerre déſorientés, elle n'eſt point pardonnable à Quint-Curſe, qui, *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toûjours cette riviere le *Tanaïs.* Le nom moderne que les hiſtoriens lui donnent eſt *Sihun.* *Voyez* SIHUN.

J'ajouterai ſeulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus juſqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES. (*Hiſt. nat.*) *Voyez* JAIS.

JAZYGES, (*Géog. anc.*) peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métanaſtes, qui furent ſubjugués par les Romains, habitoient ſur les bords de la Theiſſe & du Danube; voilà tout ce que nous en ſavons aujour-d'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de *longitude* & de *latitude*, dans un chapitre exprès qu'il leur a deſtiné; c'eſt *le chapitre vij. du livre III.* de ſon ouvrage. (*D. J.*)

I B

IBA-PARANGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de prunier du Bréſil; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la groſſeur & de la figure d'une amande; il en renferme trois: il eſt bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. *Ray.*

IBAICAVAL, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne dans la Biſcaye, qui va ſe jetter dans la mer à Bilbao.

IBAR, (*Géog.*) riviere de la Servie en Hongrie, qui ſe jette dans le Danube près de Semendria.

IBEIXUMA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, décrit par Maregrave. Il porte un fruit ſphérique, de la groſſeur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr; il eſt hériſſé de tubercules bruns, & contient une ſubſtance viſqueuſe; il noircit dans ſa maturité, & ſe partage enſuite en cinq ſegmens égaux, contenant chacun des ſemences brunes, rondes & oblongues, de la groſſeur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre eſt gluante, & ſert aux mêmes uſages que le ſavon d'Eſpagne. Maregrave, *Hiſt. Braſil.* & Ray. *Hiſt. plant.* *Voyez* auſſi SAVONIER. (*D. J.*)

IBERIE, (*Géog. anc.*) ancien nom de deux pays différens, l'un en Aſie & l'autre en Europe. L'*Ibérie aſiatique* eſt une contrée de l'Aſie, entre la mer Noire & la mer Caſpienne; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide; elle eſt préſentement compriſe dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* eſt l'ancienne Eſpagne, nommée *Iberia*, ſoit pour ſa poſition occidentale à cauſe des Ibériens aſiatiques qui s'y établirent ſelon Varron, ſoit à cauſe de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la ſéparoit en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'euſſent entierement conquiſe.

L'*Iberie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & enſuite par les Phéniciens, ainſi que depuis les Eſpagnols ont découvert l'Amérique; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour-à-tour de quoi les enrichir dans les tréſors que la terre produiſoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, auſſi riches que celles du Méxique & du Pérou, que le tems a épuiſées comme il épuiſera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus deſcendans de Gomer profiterent bien mal des préſens que leur faiſoit la nature, puiſqu'ils furent ſubjugués ſucceſſivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & ſont auſſi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inſcriptions, médailles, qui ſe trouvent par-tout dans leur royaume, que le ſeroient les *Ibériens* aſiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoît encore les Eſpagnols de nos jours dans le portrait que Juſtin fait des *Iberiens* de l'Europe; *corpora hominum ad inediam ... parati; dura omnibus & adſtricta parſimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quam vitæ.* Leurs corps peuvent ſouffrir la faim; ils ſavent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (*D. J.*)

IBIBIRABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, qui porte des baies, une fleur en roſe, & un fruit de la groſſeur de la ceriſe, où l'on trouve pluſieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit eſt doux, & d'un goût un peu réſineux; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec ſa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête: on tire de ſes fleurs, cueillies avant le lever du ſoleil, & de ſes feuilles, une eau rafraîchiſſante & mondificative, dont on uſe dans les inflammations des yeux. *Ray.*

IBIBOBOCA, ſubſt. maſ. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral.* Il a communément deux pieds de long, eſt gros comme le pouce, & ſa queue ſe termine en une pointe très-mince; il eſt entierement d'un blanc luiſant ſous le ventre, ſa tête eſt couverte d'écailles d'une figure cubique dont quelques-unes ſont noires ſur les bords. Son corps eſt moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne ſe remue que fort lentement, & eſt regardé comme très-venimeux. Ray, *ſynopſ. anim.*

IBIJARA, ſubſt. maſ. (*Ophiol. exot.*) le même ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de la cabeças.* Il paſſe pour être de la claſſe des amphiſbènes, c'eſt-à-dire, des ſerpens à deux têtes, ce qui eſt une grande erreur. Comme ſa tête & ſa queue ſont d'une même forme & épaiſſeur, & que cet animal frappe également par ſes deux parties de ſon corps, on a ſuppoſé qu'elles étoient également dangereuſes, ſeconde erreur à ajouter à la premiere. L'*ibijara* eſt un ſerpent de la plus petite eſpece; car il n'a guere que la longueur d'un pied, & la groſſeur du doigt; ſa couleur eſt d'un blanc luiſant, tacheté de rayures & d'anneaux d'une jaune de cuivre ou brun; ſes yeux ſont ſi petits qu'ils ne paroiſſent que comme une tête d'épingle; il vit en terre de fourmis & autres petits inſectes. Les Portugais du Bréſil prétendent que ſa piqure eſt inguériſſable. Ray, *Syn. anim. p.* 289. (*D. J.*)

IBIJAU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) ſorte de chat-huant du Bréſil, du genre des tete-chevres, & de la groſſeur d'une hirondelle; ſa tête eſt groſſe & applatie; ſon bec eſt extrêmement fin, & laiſſe appercevoir au-deſſus ſes deux narines; ſa bouche ouverte eſt exceſſivement grande; ſa queue eſt large, & ſes jambes ſont baſſes; tout ſon corps eſt couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (*D. J.*)

IBIRACOA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) ſerpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge; ſa morſure paſſe pour être extrêmement cruelle par ſes effets. (*D. J.*)

IBIS, *ibis*, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau d'Egypte: celui qui a été décrit *dans les mémoires pour ſervir à l'Hiſt. nat. dreſſée par M. Perrault, III. partie*, reſſembloit beaucoup à la cygogne. *Voyez* CYGOGNE. *Voyez auſſi la Pl. X. fig.* 3. *Hiſt. nat.* Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le col & les piés à proportion encore plus petits; le plumage étoit d'un blanc ſale & un peu rouſſâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au-deſſous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à ſon origine; le bout n'étoit pas pointu; il avoit un demi-pouce de largeur; les deux pieces du bec étoient recourbées en-deſſous dans toute leur longueur; elles avoient à la baſe une couleur jaune claire, & ſur l'extrémité une couleur orangée; toute leur ſurface étoit polie comme de l'ivoire: lorſque le bec étoit fermé, il paroiſſoit parfaitement conique au-dehors, & il avoit au-dedans une cavité de même forme qui communiquoit au-dehors par un trou rond placé au bout du bec;

bec ; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon jusqu'aux doigts, étoient gris ; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point ; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* se nourrit de serpens, de lézards, de grenouilles, *&c. Voy.* OISEAU.

IBITIN, s. m. (*Histoire naturelle.*) serpent très-dangereux des îles Philippines ; il est d'une grosseur & d'une longueur prodigieuse ; il se tient suspendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre sa proie sur laquelle il s'élance. Il attaque de cette maniere les hommes, les cerfs, les sangliers, *&c.* qu'il dévore tout entiers, après quoi il se serre contre son arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, s. m. (*Théologie.*) les rabbins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, selon la loi mosaïque rapportée au *chap. xxv.* du Deutéronome, peut épouser sa belle-sœur, veuve de son frere, mort sans enfans. (*D. J.*)

IBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans l'évêché d'Osnabruck ; elle est à quatre lieues d'Osnabruck, 12. N. E. de Munster. *Long.* 25. 46 *lat.* 52. 20. (*D. J.*)

IBYARA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent du Brésil, dont on nous dit que la morsure produit le même effet que celle de l'hemorrhois. *Voyez* HEMORRHOIS.

I C

ICACO, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond ; il s'éleve du fond du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui est cassant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, subst. fem. (*Hist. ancienne.*) fêtes que les philosophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naissance de ce philosophe. C'est du mot εἰκάς *vingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maisons, & lui faisoient des sacrifices ou des libations.

* ICANATES, s. m. (*Hist. & Art milit.*) soldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit *domestique. Diction. de Trév.*

* ICAQUES, s. m. pl. (*Géog.*) peuples du golfe d'Honduras, ainsi appellés d'un petit prunier dont les branches sont revêtues en tout tems de petites feuilles longuetes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, suivies d'un petit fruit rond de la grosseur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourrissent, empêchent leurs voisins de dépouiller cet arbre de son fruit quand il est mûr, par des gardes composés des plus braves d'entr'eux, & armés de fleches & de massues. L'*icaque* croît aux Antilles en buisson.

ICARIENNE, MER. (*Géog. anc.*) Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les isles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites isles & de rochers dont elle est remplie, en rend la navigation dangereuse, *scopulis surdior Icari*, dit Horace. Les Poëtes ont feint qu'Icare, dont tout le monde sait l'avanture, tomba dans cette mer & lui laissa son nom. (*D. J.*)

ICCIUS PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS PORTUS*, (*Géog. anc.*) car on varie sur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit Ἴτιον, ancien port de la Gaule, sur la Manche. Les uns, comme M. de Thou, Vigenere, Marlieu, *&c.* pensent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joseph Scaliger, Sanson, & plusieurs autres, prétendent que c'est Boulogne ; ce dernier a composé un traité pour la défense de cette opinion. Enfin d'autres savans (car nous avons quantité de dissertations sur ce port) disent que c'est entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Ictius portus* : or Wissant ou Wissand est situé au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, est le plus resserré, & d'où le trajet pour passer en Angleterre est le plus court ; son nom signifie originairement *sable blanc* ; les Romains n'ayant point de double w, l'ont obmis, & avec une terminaison latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Wissand est présentement un village assis sur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais ; mais ce lieu a été de plus grande étendue ; c'étoit un bourg précédemment ; & Froissard lui donnoit de son tems le nom de *grosse ville*. Trente Historiens rapportent qu'avant que les Anglois se fussent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour passer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reste aucun vestige. M. du Cange a remarqué en se rendant sur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chaussées de Brunehaut*, aboutissent à Wissand aussi bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICELE, s. m. (*Mythol.*) fils du sommeil, selon la fable, & frere de Morphée. Il avoit la propriété de se changer en toutes sortes de formes parfaitement ressemblantes, comme son nom le désigne du verbe εἰκελῶ, *je suis semblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v.* 639. l'appelloient *Icèle*, & les hommes *Phobetor*, c'est-à-dire, celui qui épouvante. Cette fable étoit prise des illusions trompeuses que font les songes dans le sommeil, *varias imitantia formas somnia, delusæ mentis imago*. *Voyez* SONGE. (*D. J.*)

ICENIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'isle de la Grande-Bretagne ; ils habitoient les bords de l'Ouse, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conservent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth* ; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike* : mais il y avoit aussi d'autres *Icéniens dans* l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching* ; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voisin des Trinobantes, qui fut ensuite appellé *Cast-Angleæ* ; il y comprend Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les avantures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæptarchie, le pays des *Icéniens* devint les royaume des Anglois orientaux, qui à cause de sa position à l'orient fut appellé *East-Angle-Ryk*, & eut pour premier roi Uffa. (*D. J.*)

ICH-DIEN. (*Hist. mod.*) C'est le mot des armes du Prince de Galles, qui signifie en haut-Allemand *je sers*.

M. Henri Spelman croit que ce mot est saxon *ic* ð *ien*, *ic-thien* ; le saxon ꝺ *d* avec une barre au-travers ð étant le même que *th*, & signifiant *je sers* ou *je suis serviteur* ; car les ministres des rois saxons s'appelloient *thiens*.

* ICHARA-MOULI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît aux indes orientales, & à laquelle on attache plusieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune description.

ICHIEN *ou* ICHIN, s. m. (*Commerce.*) C'est l'aulne du Japon, à laquelle on mesure les étoffes de soie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* est à-peu-près de trois aulnes de Hollande. *Voyez l'article suivant*. (*G*)

ICHIN, s. m. (*Commerce.*) aulne ou mesure des longueurs dont on se sert au Japon. Cette mesure est uniforme dans toutes les îles qui composent ce vaste empire ; non-seulement chaque marchand a des *ichins* dans sa boutique auxquels il mesure & vend ses marchandises ; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus presqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier si on ne lui a point fait faux aunage. Cette espece d'aulne a environ six pieds de long divisés en six parties, & chacune de ses divisions en dix autres, en sorte que l'*ichin* entier a soixante divisions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aulnes de Hollande, & une canne de Provence. *Voyez* AULNE & CANNE, *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

* ICHNÉ, dj. fém. (*Mythologie.*) surnom de Thémis déesse de la justice, & de Nemesis vengeresse des crimes, *Ichnée* vient de ἴχνος, trace, vestige. Ces divinités furent ainsi appellées de ce qu'on les supposoit toujours attachées sur les pas des coupables.

ICHNEUMON, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede. *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON, (*Hist. nat.*) insecte ; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées ; elles ont deux fortes dents, quatre aîles, & d'assez longues antennes qu'elles agitent continuellement ; c'est pourquoi on a appellé ces insectes *vibrantes*. Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'especes d'*ichneumons*, & de grandeur très-différente ; les uns n'ont point de queue apparente ; d'autres en ont une qui est très-longue dans plusieurs especes. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente, déposent leurs œufs sur des chenilles ; les vers qui

en

en éclosent vivent de la substance de ces chenilles, & forment des coques qui sont rangées régulierement les unes à côté des autres, & attachées à des branches d'arbres, d'arbrisseaux, ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros, & qui éclosent aussi sur des chenilles, forment leurs coques sur une feuille; ces coques sont blanches & dispersées sur la feuille; de gros *ichneumons* ne déposent qu'un œuf ou deux sur chaque chenille: les vers qui en sortent suffisent pour la manger, & deviennent presqu'aussi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille, la percent par le côté, & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrein sur lequel elle se trouve posée: ces coques sont rondes, blanches, & grosses comme un grain de froment; elles semblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui sont sur des feuilles, & qui ont différentes couleurs, du noir, du blanc, du brun, disposées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui sont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces, & attachés à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche sur le milieu. „ Lorsqu'on les prend sur la main „ elles sautent à terre où elles continuent de faire plu„ sieurs sauts à des distances de tems trop éloignées les „ unes des autres pour que l'on puisse croire que ce sont „ les bonds d'une balle qui feroit ressort „. En effet les bonds que fait la coque sont causés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie postérieure une espece d'aiguillon qui pénetre dans les chairs les plus compactes, & même dans des substances beaucoup plus dures; cet aiguillon est renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou sort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'insecte; il s'en sert pour enfoncer ses œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les déposent seulement sur la chenille, mais le ver sort de l'œuf par le bout qui pose sur son corps, & y entre en naissant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres insectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid soit fermé; lorsque le ver de l'*ichneumon* est éclos, il mange les vers qui sortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'est-à-dire à longue tarriere, percent avec cette tarriere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tarriere des *ichneumons* est composée de trois filets aussi déliés que des poils. Quelquefois ils sont réunis ensemble, d'autrefois ils sont séparés les uns des autres; celui du milieu est la tige de la tarriere, les autres sont les étuis. La tarriere est ferme, solide & dentelée par le bout: „ l'espece de cannelure qui paroît la „ partager en deux est le canal par lequel l'insecte fait „ descendre ses œufs „. Il fait faire à sa tarriere des demi-tours à droite & à gauche en la pressant contre la substance qu'il veut percer. *Abregé de l'histoire des Insectes, tom. III. pag.* 142 *& suiv. Voyez* INSECTE.

ICHNOGRAPHIE. sub. f. (*Mathem.*) Ce mot signifie proprement le plan ou la trace que forme sur un terrein la base d'un corps qui y est appuyé.

Ce mot vient du grec ἴχνος, *vestigium*, trace, & de γράφω, *scribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une description de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

En perspective, c'est la vûe ou la représentation d'un objet quelconque, coupé à sa base ou à son rez-de-chaussée par un plan parallele à l'horison.

L'ICHNOGRAPHIE, *en Architecture*, est une section transverse d'un bâtiment, qui représente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaisseur des murailles, les distributions des pieces, les dimensions des portes, des fenêtres, des cheminées, les saillies des colonnes & des piédroits, en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille section.

En Fortification, le mot *ichnographie* signifie le *plan* ou la *représentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une forteresse, soit qu'on trace cette représentation sur le terrein ou sur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (*E*)

C'est aussi, dans la même science, le plan ou le dessein d'une forteresse coupée parallelement & un peu au-dessus du rez-de-chaussée. *Voyez* PLAN.

L'ICHNOGRAPHIE est la même chose que ce que nous appellons *plan géométral*, ou simplement *plan*. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horison, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN.

ICHOGLAN, f. m. (*Hist. turq.*) espece de page du grand-seigneur.

Les *ichoglans* sont de jeunes gens qu'on éleve dans le serrail, non-seulement pour servir auprès du prince, mais aussi pour remplir dans la suite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce dessein, est inestimable aux yeux des Turcs. Il n'est pas inutile de la passer en revûe, afin que le lecteur puisse comparer l'esprit & les usages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens, qui doivent un jour occuper les premieres dignités, une profession de foi musulmane, & en conséquence on les fait circoncire: on les tient dans la soumission la plus servile; ils sont châtiés séverement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent sur leur conduite; ils gémissent pendant 14 ans sous ces sortes de précepteurs, & ne sortent jamais du serrail, que leur terme ne soit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la salle du divan: la premiere qu'on appelle *la chambre inférieure*, est ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-seigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aspres de paye par jour, c'est-à-dire, la valeur d'environ sept à huit sols de notre monnoie. On leur enseigne sur-tout à garder le silence, à tenir les yeux baissés, & les mains croisées sur l'estomac. Outre les maîtres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent soin de les instruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après six ans de cette pratique, ils passent à la seconde chambre avec la même paye, & les mêmes habits qui sont assez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particulierement aux langues: ces langues sont la turque, l'arabe, & la persienne. A mesure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à se servir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manege, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en-avant, en-arriere, & sur la croupe, à droite & à gauche. Le grand-seigneur s'amuse quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompense ceux qui paroissent les plus adroits. Les *ichoglans* restent quatre ans dans cette classe, avant que d'entrer dans la troisieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de toutes autres choses, que nous n'imaginerions pas, c'est-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des instrumens, à raser, à faire les ongles, à plier des vestes & des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge du grand-seigneur, à dresser des chiens & des oiseaux; le tout afin d'être plus propres à servir auprès de sa hautesse.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entre eux qu'à certaines heures; & s'ils se visitent quelquefois, c'est toûjours sous les yeux des eunuques qui les suivent par-tout. Pendant la nuit, non-seulement leurs chambres sont éclairées; mais les yeux de ces argus, qui ne cessent de faire la ronde, découvrent tout ce qui se passe. De six lits en six lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troisieme chambre les pages du trésor, & ceux qui doivent servir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le sorbet, le caffé, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le serrail. Ceux qui ne paroissent pas assez propres à être avancés plus près de la personne du sultan, sont renvoyés avec une petite récompense. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui est aussi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de persévérance; car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien souvent passer la vocation. Ainsi la troisieme chambre est réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'est que de 40 personnes, bien éprouvées dans les trois premieres classes; leur paye est double, & va jusqu'à neuf ou dix aspres par jour. On les habille de satin, de brocard, ou de toile d'or, & ce sont proprement les gentils-hommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais; mais le sultan est leur idole; car ils sont dans l'âge propre à soupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorsqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent son sabre, son manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le sorbet, & celui qui tient l'étrier quand sa hautesse monte à cheval, ou qu'elle en descend.

C'est entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que sont distribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent

nent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités nécessaires à ceux que le sultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'esclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant si long-tems, qui ont mis leur étude à faire les ongles, à raser, à parfumer, à servir dans le bain, à laver du linge, à plier des vestes, des turbans, ou à préparer du sorbet, du caffé, & autres boissons, seroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On pense différemment à la cour du grand-seigneur; c'est ces gens-là que l'on en gratifie par choix & par préférence; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, il s'en reposent sur leurs lieutenans, qui sont d'ordinaire des fripons ou des espions que le grand-visir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir sous sa férule. (*D. J.*)

ICHOREUX, EUSE, adj. (*terme de Chirurgie.*) on appelle *ichoreuse*, l'humeur séreuse & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exangues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroses, les tendons, ne fournissent jamais une suppuration vraiment purulente; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une espece de sanie: ce mot vient du grec ἰχὼρ, *ichor*, *sanies*, sanie, ou sérosité âcre.

On tarit la source de l'humeur, *ichoreuse* dans les plaies des parties membraneuses & aponévrotiques, par l'usage de l'esprit de térébenthine. Ce medicament desseche l'extrémité des vaisseaux qui fournit l'*ichor*. Lorsque dans la piquûre d'une aponévrose ou d'un ligament, les matieres *ichoreuses* & âcres seront retenues derriere, elles y produisent des accidens qu'on ne fait cesser ordinairement qu'en faisant une incision pour donner une issue à ces matieres; l'incision est d'ailleurs indiquée pour arrêter les suites funestes de l'étranglement que l'aponévrose enflammée fait sur les parties qu'elle embrasse. *Voyez* GANGRENE.

Si le pus est *ichoreux* par le défaut de ressort des chairs relâchées & spongieuses d'un ulcere, les remedes détersifs corrigent ce vice; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou anti-putrides. *Voyez* DÉTERSIF. Les chairs mollasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle dont il ne sort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me suis servi avec succès dans ce cas de la poudre de scammonée & de rhubarbe; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du pois. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent: ces bons effets montrent la justesse de l'idée des anciens sur la qualité des remedes détersifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*. (*Y*)

ICHOROIDE, s. f. (*Medecine.*) moiteur, sueur, dite *malsaine*, & semblable à la sanie que rendent les ulceres.

ICHTYODONTES, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poissons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les grossopetres ou dents de lamies, les crapaudines, &c. (—)

ICHTYOLITES, s. f. (*Hist. nat. Lythologie.*) nom générique donné par quelques naturalistes à toutes les pierres dans lesquelles on trouve des empreintes de poissons, ou à toutes les parties de poissons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, &c. En un mot, le nom d'*ichtyolite* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poissons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poissons; on en trouve aussi en Allemagne dans le voisinage d'Abensleben, d'Eisleben, de Mansfeld, d'Osterode, ainsi que dans le duché de Deux-Ponts. *Voyez* PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, &c. (—)

ICHTHYOLOGIE, s. f. (*Hist. nat.*) la science qui traite des poissons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* est premierement de distinguer toutes les parties des poissons, par leurs noms propres; secondement, d'appliquer à chaque poisson ses noms génériques & spécifiques, c'est-à-dire ceux qui constituent son genre & ses especes; troisiemement d'exposer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliste qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poisson, pour rapporter à sa propre famille tout poisson étranger ou inconnu qui s'offre à ses yeux; de sorte qu'au moyen de ses marques caractéristiques, il puisse découvrir son espece & l'assigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Ensuite, par des observations subséquentes, il tâchera de savoir le lieu de l'habitation du poisson dont il s'agit, si c'est l'eau douce, salée, courante ou dormante; *item* sa nourriture végétable ou animale, & de quelle sorte; son tems, sa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-briévement à la description des parties du poisson; car les discours étendus à cet égard sont plûtôt une charge qu'une instruction judicieuse. La vraie méthode des genres & des especes, est la principale fin de l'Histoire naturelle.

On divise communément les poissons en trois classes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés sont ceux dont la queue est parallele à l'horison, quand le poisson est dans sa posture naturelle: les cartilagineux sont ceux dont les nageoires qui servent à nager sont soûtenues par des cartilages à la place des rayons osseux qui soûtiennent les nageoires dans les autres poissons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels sont les caracteres des deux premieres classes de poissons. Tous les poissons qui ont leurs nageoires soûtenues par des rayons osseux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horisontalement, & qui ont des os & non des cartilages, se nomment *poissons épineux*.

Les poissons cétacés sont rangés par les derniers écrivains de l'Histoire naturelle, sous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en plusieurs choses avec les animaux terrestres; & on les distingue les uns des autres par les caracteres qui servent à la distinction des quadrupedes, particulierement par les dents. La structure générale de ces poissons, c'est la même dans tous; leur seule différence consiste dans les dents & le nombre des nageoires. C'est donc des dents & des nageoires seules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poissons cétacés.

Les poissons cartilagineux different seulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la position de leurs dents, qui dans les cétacés constituent les caracteres génériques, varient si fort dans les cartilagineux, que cela s'étend jusques sur les diverses especes du même genre: ainsi les distinctions des genres des poissons cartilagineux, ne peuvent être tirés que de leurs figures & du nombre des trous de leurs ouies.

Les caracteres des deux classes des poissons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, sont assés à trouver; mais les caracteres des épineux demandent plus de soins, & ne s'offrent pas si promptement aux yeux. L'étendue de cette classe & la grande ressemblance qui se trouve entre plusieurs genres différens, ne facilitent pas l'entreprise qui consiste à les distinguer les uns des autres. Quoique ce soit une regle générale, que les caracteres génériques des poissons doivent être pris de leurs parties extérieures; cependant dans les cas où ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il est nécessaire que les caracteres primitifs du genre soient tirés des parties qui sont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poisson dont il s'agit, en même tems qu'elles sont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiste pour discerner solidement ces caracteres; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui sembloient d'abord les plus propres à les établir, sont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poisson peut paroître un des caracteres essentiels pour fonder la distinction générique; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choses ne sont ici d'aucun service. Presque toutes les especes de *cyprini*, genre fondé sur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrémité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choses les caracteres de ce genre de poisson, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuses & des queues unies. D'ailleurs il y a plusieurs genres différens de poissons, dans lesquels les nageoires & la queue sont entierement semblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins passer pour des marques collatérales de distinction; mais cette idée même n'est pas suffisante, parce que ces marques sont communes à plusieurs genres de poissons.

La

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps considéré en longueur & largeur, semblent encore des caracteres essentiels; mais ils ne le sont pas davantage pour établir les distinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, est un peu pointu, comme dans la carpe ordinaire, tandis qu'il est convexe dans presque tous les autres. Ce seul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à constituer un caractere générique.

Le ventre de la plûpart des poissons du même genre est applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de sillon entre les nageoires du ventre & l'anus: cependant dans la tenche tout le corps est applati de la tête à la queue. Ajoûtez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie singulierement dans les *cyprini* de différentes especes, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, sont plus fixes, & par conséquent d'une grande importance pour constituer les distinctions des genres entre les poissons. Cependant comme les mêmes figures sont communes à plusieurs especes également, elles servent plûtôt à distinguer les ordres, les classes & les familles des poissons, que leurs genres. Ainsi les poissons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *scorpænæ* des auteurs, se ressemblent par la figure de la tête, & néanmoins sont de genres très-différens.

Comme la position & la forme des écailles sont assez semblables dans le même genre de poisson, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale distinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à plusieurs genres de poissons, il est impossible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Disons la même chose d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices suffisans, pour former les caracteres distinctifs des genres.

Quant à la position des nageoires, tout le monde convient que les saumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cobitides*, ou loches, sont autant de divers genres de poissons; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même situation. Celles de la poitrine sont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, ensuite celles du ventre, & derriere toutes, est la nageoire de l'anus. La même observation se peut étendre à d'autres genres de poissons.

La situation des dents est semblable dans plusieurs especes d'un même genre, comme dans plusieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, savoir dans le gosier à l'orifice de l'estomac. Les saumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires au palais, à la langue, & au gosier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au gosier, & n'en ont point sur la langue; mais parmi les *coregoni* il y a une espece, savoir *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire supérieure, au palais, & au gosier. Une autre espece que les Suédois nomment *silk-joia*, n'en a que sur la langue; & une autre espece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *greyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & sur la langue. Il est donc certain, qu'aucun caractere générique ne sauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux servir à former le caractere des genres, à cause de leur variété dans les individus d'une même espece, comme dans les brochets, & les saumons.

Le nombre des nageoires n'est pas plus favorable à ce dessein, parce qu'il est égal dans plusieurs genres, & quelquefois variable dans diverses especes des mêmes genres. La longue merluche, *asellus longus*, est évidemment du même genre que les autres *aselli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires sur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une sur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-sept nageoires, & le thon vingt cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poissons, puisqu'ils conviennent ensemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui soutiennent les nageoires des poissons, particulierement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverses especes d'un même genre; il est vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour distinguer les especes, mais elle ne l'est pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui se trouvant dans tous les poissons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os se rencontrent dans presque tous les poissons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaisseur de la membrane les rende moins visibles que dans d'autres. Le nombre de ces os est d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poissons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *scombri*, de perches, de *gadi*, de *syngnathi*, c'est-à-dire, de ceux dont les mâchoires sont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du museau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverses especes de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapisse les ouies, est régulierement le même dans chaque espece; tous les *gadi* ont régulierement sept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* six, les *clariæ* sept, les *clupeæ* huit, les *esoces* quatorze, & ainsi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poissons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs especes pour le nombre de ces os; ce sont les saumons & les *coregoni*. Parmi les saumons, quelques especes en ont sept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'est une chose cependant bien digne d'observation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes especes, seulement pour les genres de poissons, chez lesquels toutes les especes se ressemblent si fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette ressemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les saumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuse, semblable à une nageoire sur le derriere du dos, les diverses especes de chaque genre se ressemblent tellement, qu'il est difficile de les distinguer en plusieurs occasions.

Par rapport aux nageoires, plusieurs genres de poissons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les saumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *osmeri*, les *cobitides*, les *spari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils sont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres sont épaisses & prominentes; les *gasterostei*, ou ceux dont le ventre est soutenu par des bandes osseuses, les *esoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un seul côté; tous, dis-je, ont sept nageoires radiées de côtes osseuses. Ce même nombre de sept nageoires est commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les especes d'un même genre ont constamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il est très-rare que les divers genres ayent ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous sept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gasterostei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont six. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caracteres & dans leur face externe, qu'on n'est point en crainte de les confondre ensemble. Concluons que le nombre des os qui soutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus essentiel de tous les caracteres pour la distinction des genres des ostéoptérygions ou poissons osseux; cependant, quoique ce caractere soit essentiel à la détermination des genres, il n'est pas toûjours suffisant.

En effet, pour rapporter solidement les poissons à leurs propres genres, il est non-seulement nécessaire, que tous ceux d'un même genre ayent le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils ayent dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils ayent une même position, & le même nombre de nageoires. 4°. La position des dents doit semblablement être la même; car généralement toutes les especes de poissons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être semblables en figure & en position. Voilà les considérations nécessaires pour fonder les genres naturels & véritables de poissons. Si toutes ces choses se rencontrent dans toutes les especes; s'il se trouve de plus une analogie dans la situation, la forme des autres parties externes & internes, particulierement de l'estomac, des appendices, des intestins, de la vessie urinaire, il ne restera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, sur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres se trouve régulierement parfait dans chaque espece du même genre; quelques-uns le seront plus, d'autres moins; mais les trois choses essentielles au genre pour la similitude, sont le même nombre d'os dans la membrane branchiostege, la même figure & forme extérieure générale, & la même position de nageoires; les autres circonstances ne sont qu'additionnelles & confirmatives.

Il ré-

Il résulte de ce détail, qui est un précis du système & des découvertes d'Artedi, quelles sont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poissons, & quelles sont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artédy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous disons seulement que ses recherches sur cette matiere, sont plus approfondies & plus solides que celles de tous les naturalistes qui l'ont précédé jusqu'à ce jour en cette partie. (*D. J.*)

ICHTHYOLOGISTE, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliste qui a donné quelque ouvrage sur les poissons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce sujet, soient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodement sous les classes particulieres que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologistes* systématiques sont Aristote, Pline, Albert-le Grand, Gaza, dans son interprétation d'Aristote, Marschall, Wotton, Bellon, Rondelet, Salvian, Gesner, Aldrovand, Joniton, Charlton, Ray, Willughby, Artédy.

Les *Ichthyologistes*, qui ont écrit seulement sur des poissons de pays ou de lieux particuliers, sont Ovide, sur les poissons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, sur ceux de la mer Adriatique; Ausone & Figulus, sur ceux de la Moselle; Mangolt, sur ceux du lac Podamique; Paul Jove, sur ceux du lac Larins; Pierre Gilles, sur ceux de la côte de Marseille; Salviani, sur ceux de la mer de Toscane; Schwencfeld, sur ceux de Silésie; Schoenveld, sur ceux d'Hambourg; Pison & Margrave, sur ceux du Brésil; Petiver, Ruysch & Valentin, sur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Ausone, Oppian, ont écrit en vers, & les autres en prose.

Les *Ichthyologistes*, qui ont tiré leurs observations des écrivains qui les ont précédé, sont Pline, Athénée, l'auteur des livres *de naturâ rerum*, Albert-le-Grand, Marschall, Gesner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Johnston, Charlton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologistes* qui n'en ont point observé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaise; d'autres enfin se sont contenté de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologistes*, qui n'ont point suivi de méthode, sont Ovide, Œlien, Athénée, Ausone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans son *Histoire des poissons romains*. Parthénius, Ruysch, &c.

Les *Ichthyologistes* méthodiques sont Aristote, inventeur de la division générale des poissons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet sont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté plusieurs choses aux idées d'Aristote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naissance à la belle méthode trouvée par Artédy.

Les *Ichthyologistes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne se point gêner, sont Marschall, Salviani, dans sa *Tabula piscatoria*, Gesner, Schenveldt, Johnston, &c.

Il est d'autres écrivains qui n'ont considéré que l'*Ichthyologie* sacrée, ou l'anatomie particuliere de quelques poissons, comme par exemple, Blasius, Severinus, Tyson; outre d'autres naturalistes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la société royale; il faut mettre au rang de ceux qui se sont attachés à éclaircir l'Ecriture-sainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommendables *Ichthyologistes* sont sans doute Aristote, Bellon, Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artédy. Il faut aussi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs descriptions de poissons particuliers, ont jetté des lumieres sur cette partie de l'histoire naturelle: tels sont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marsigly, Grew, Catesby, &c. Cependant Willughby est avec raison regardé par Artédy, comme étant à tous égards le premier des *Ichtyologistes*; mais Artédy lui même ne mérite guere de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront se faire une belle bibliotheque ichtyologique.

Ælianus, *de animalibus*, curâ Gronovii. Amst. 1731. in-4°. 2 vol. edit. *opt.*

Albertus Magnus, *de animalibus*, libri XXVI. Venet. 1519. fol. Lugd. 1651. fol. edit. *opt.*

Aldrovandi (Ulyssis) *de piscibus*. Bonon. 1613. in-fol. cum fig. edit. *opt.*

Athenæus, græco-latin. è curâ Casauboni. Lugd. 1657. in-fol. edit. *opt.*

Aristoteles, *de animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Tolosæ 1619. fol. ed. *opt.* item, *ex interpretatione* Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. *opt.*

Artedy (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Ausonii (Decii Magni) *Opera*, *curâ* Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moselle, dont il décrit les poissons, est le meilleur de ses ouvrages.

Belon, (Pierre) *Histoire naturelle des étranges poissons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diversité des poissons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Observations de choses mémorables*, &c. Paris 1554, in-4°.

Blasii (Gerardi). *Anatom. aquatilium*, *Amstel.* 1681. in-4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hierozoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. *opt.*

Bonsueti (Francisci) *de universâ aquatilium naturâ*, *carmen*. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *History of Florida*, *Carolina*, &c. Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans son dictionnaire & dans ses commentaires sur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomasticon zoicon*. *Oxon.* 1677. fol. edit. secunda *opt.*

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Historia*. Romæ 1616, in-4°. edit. *unica*.

Donati (Antonii) *Trattato de pesci marini*, *che nascono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) *de piscinis & piscibus*, Tigmi 1559. 8°. edit. prima. Norib. 1623. 8°. ed. *auctior.* Helmst. 1671, in-4°. edit. *opt.*

Figuli (Caroli) Ἰχθυολογία, *sive de piscibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Wolfgangi) *Historia animalium*, &c. Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Gesnerus (Conrad.) *de piscibus & aquatilibus*, *lib. iv.* Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) *de gallicis & latinis nominibus piscium*. Lugd. 1535, 4°. edit. *prima*.

Grew (Nehem.) *in musæo societ. regiæ*. Lond. 1681. fol. fig.

Johnstonus (Joannes,) *de piscibus & cetis*, *lib. v.* Francof. 1649. fol. fig. edit. *prima*.

Jovius (Paulus,) *de piscibus romanis*. Romæ 1524. fol. edit. prima *opt.* Basil. 1531, in-8°. edit. secunda.

Klein (Jacob. Theodor.) *de piscibus Tractatus*. Gedani 1739. in-4°.

Linocier (Geoffroy,) *Histoire des plantes*, *animaux*, *poissons*, *serpens*. Paris 1584, in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaspar.) *in operibus editis*. Basileæ 1710. in-4°.

Marschalcus (Nicolaüs,) *de aquatilium & piscium historiâ*. Rostochii *apud auctorem* 1520, in-fol.

Marsigli (Aloisius Ferdin. Comes de), *dans son histoire physique de la mer*, Amst. 1725, fol. fig. & dans son quatrieme tome de son Danube.

Massarius (Franc.) *Annotationes & castigationes in nonum Plinii librum*, *de naturâ piscium*. Basileæ 1537. in-4°. Lutetiæ apud Vascosan 1542, in-4°. edit. *opt.*

Oppiani Ἀλιευτικῶν, *sive de naturâ & venatione piscium*, lib. v. apud Juntas, 1515 in-8°. Lutetiæ 1555, in-4°. Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. *opt.*

Parthenius (Nicolaus) *de halieuticâ*. Neapoli 1693, in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinæ icones & nomina*, XX. tabulis. Lond. 1713, in-fol. Item, *in sui gazophylacii naturæ & artis*, decadibus X. Lond. 1702. in-fol.

Piso & Margravius, *in historiâ Brasiliæ*. Lugd. Batav. 1648 & 1651, in-fol.

Plinius (Cajus) *in historiâ naturali*, *curâ Harduini*. Lutetiæ 1723, in-fol.

Raii (Joannis) *synopsis methodica piscium*. Lond. 1713, in-8°.

Rondelet (Guillaume.) *de piscibus marinis*. Lugd. 1554, fol. 2. tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abregé parut à Lyon en 1558, fol. fig.

Rudbeck (Olai.) *Ichthyologia Biblica*. Upsal. 1705, in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *thesaurus imaginum piscium testaceorum*, &c. Lugd. Batav. 1711, fol. & dans son livre intitulé, *Amboinische Rariteit-Kamer*, Amst. 1705, fol.

Ruysch (Frederic.) Il n'y a de ce célebre Anatomiste, que quelques courtes descriptions de poissons étrangers dans ses ouvrages. Le Trésor latin des animaux, publié sous son nom, à Amsterdam en 1718, in-fol. fig. n'est

n'est autre chose qu'une nouvelle édition de Johnston.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium historia*. Romæ 1555, 1558, 2 tom. fol. fig. *nitid.* édition unique, rare & précieuse.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia*, Hamb. 1624, in-4°.

Schwencfeldi (Gaspari) *Theoriotrophæum Silesiæ*, Lignit. 1603, in-4°.

Seba (Alberti) *Thesaurus rerum naturalium*, Amstel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piscibus exoticis.*

Severinus (Marc. Aurel.) *De respiratione piscium*, Neapoli 1659, in-fol. Amstel. 1661, fol. edit. *opt.*

Sibbaldi (Roberti,) dans sa *scotiâ illustratâ*. Edinb. 1684, fol. fig.

Sydeta (Marcellus,) *de remediis ex piscibus*; Græce cum metricâ versione. Lutet. apud Morellum, 1591, in-8°. rare.

Valentini (Michael Bernardus.) *Amphitheatrum zootomicum*. Francof. 1720, fol. fig.

Vincentii (Bellovacensis.) *Speculum naturale*. Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piscibus.*

Willughby (Francisci.) *Historia piscium*. Oxonii 1686, fol. fig. C'est une édition donnée par Ray, qui a revû, corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium*, lib. x. Lutetiæ apud Vascosan, 1552, in-fol. (*D. J.*)

ICHTHYOMANTIE, s. f. (*Art. divinat.*) espece de divination qui se tiroit en considérant les entrailles des poissons. On faisoit sur ces animaux à peu près les mêmes observations, que l'on avoit coutume de faire sur les autres victimes. Tirésias & Polydamas y recouroient dans le tems de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxij, chap. ij.* rapporte qu'à Myre en Lycie, on jouoit de la flute à trois reprises, pour faire approcher les poissons de la fontaine d'Apollon, appellée *curius*; que ces poissons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jettoit, ce que les consultans prenoient en bonne part; & que tantôt ils la méprisoient & la repoussoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un présage funeste. *Ichthyonomantie* est un terme formé de ἰχθύς, *poisson*, & de μαντεία, *divination* (*D. J.*)

ICHTHYOPÊTRES, s. f. (*Hist. nat. foss.*) pierres qui portent empreinte de poissons. *Voy. l'article* PIERRE.

ICHTHYOPHAGES, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, mangeurs de poissons; les anciens ont ainsi nommé plusieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & savoient seulement qu'elles habitoient au bord de la mer, & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédrosie; Pausanias en décrit sur la mer Rouge; & Pline en peuple plusieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuse. C'en est assez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoissoient point. (*D J.*)

ICHTHYS, (*Hist. ecclésiastiq.*) fameuse acrostiche de la sybille Erytrée, dont parlent Eusebe & saint Augustin, dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ἰησοῦς χριστὸς Θεοῦ υἱὸς Σωτὴρ, c'est-à dire, *Jesus-Christ fils de Dieu sauveur*, dont les lettres initiales en grec font ἰχθὺς. *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPERIE, s. m. (*Hist. des Fossiles.*) le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries*, *ichthypersa*, aux palais osseux des poissons, qu'on trouve fréquemment fossiles, à une grande profondeur en terre, & ensevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. Lhuyd les a nommés *siliquastra*, à cause de leur ressemblance dans cet état à des siliques, ou gousses de lupins, & autres plantes légumineuses.

C'est cette ressemblance qui a fait croire à plusieurs naturalistes, que c'étoit des fossiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine; mais ce sont uniquement des couvertures osseuses des différentes parties de la bouche de poissons cartilagineux, & peut-être d'autres especes, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais osseux leur convenoit pour les pouvoir briser; en effet, les *ichthypéries* sont pour la plûpart entiérement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état fossile, en tas joints ensemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poisson; cependant ils paroissent communément en pieces & en fragmens.

Ils sont tous de la substance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverses especes de poissons, ou aux différentes parties de la bouche du poisson.

Le plus grand nombre ressemble de figure à une demi-gousse de lupin, à un pois, ou à une feve de marais; mais courts, larges, les autres longs & énfilés, bosselés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhomboïdes, triangulaires, en un mot de toutes sortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce jusqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns lisses & polis, d'autres striés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'est pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blanchâtres, enfin de tachetés de diverses couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que par-tout ailleurs; car il est peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fournissent plus ou moins. *Voyez* l'Histoire des fossiles, écrite par M. Hill, en anglois. (*D. J.*)

ICI, adv. de lieu, (*Gramm.*) il désigne, l'endroit où l'on est; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maison & qui demande du maître s'il est *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maison. En changeant la question, on concevra par la réponse que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville; mais je ne connois aucun cas où il puisse désigner une province, une très-grande contrée; je ne crois pas qu'un homme qui seroit aux îles, dise d'un autre qu'il est *ici*. Il répéteroit le mot *iles*, ou il changeroit sa façon de parler.

ICICARIBA, s. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre qui fournit la résine élémi d'Amérique, car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, est l'olivier d'Egypte assez semblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* est caractérisé par Ray, *arbor Brasiliensis, foliis pinnatis, flosculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hist. 2. 1546. C'est le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, kakousa *javanis*, Hort Beaum. 35. *Prunifera fago similis, ex insula Barbadensi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex surinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Mus. Zeylan 48, &c.

C'est un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, son tronc cependant n'est pas fort gros; son écorce est lisse & cendrée; ses feuilles sont composées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrémité par une seule, semblable à celle du poirier, longue de trois doigts, finissant en pointe, épaisse comme du parchemin, d'un verd gai & luisant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la base des feuilles composées, sortent plusieurs petites fleurs ramassées en grappes ou par anneaux; elles sont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur est occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits de la grosseur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la résine de cet arbre; car si l'on fait le soir une incision à l'écorce, il en découle pendant la nuit une résine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écrasé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette résine a la consistance de la manne, est d'une couleur verte un peu jaunâtre, & se manie aisément. *Voyez* son article. Si l'on presse un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* sans l'ouvrir, elle donne par la seule pression une odeur assez vive. (*D. J.*)

* ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, subst. m. pl. (*Mytholog.*) il se disoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἰκίδιος, dérivé de οἶκος, *maison*.

ICONDRE, (*Géog.*) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagascar. Il est montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30. (*D. J.*)

ICONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Cappadoce, dans le département de la Lycaonie, selon Ptolomée; Strabon, contemporain d'Auguste & de Tibere, en parle *lib. XII. p.* 586, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit sans doute peu de tems après; car nous lisons dans les actes des Apôtres, *chap. xiv. v.* 1. 18. 20. qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il est encore question de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres, *chap. xiij. v.* 51. *chap. xvj. v.* 2. & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v.* 1. Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline, *liv. V. chap. xxvij.* qui dit que

de son tems c'étoit une ville célebre; elle fut épiscopale de bonne heure. Hieroclès & les autres auteurs des Notices ecclésiastiques, la nomment *métropole*.

Icone devint la conquête des Turcs avant qu'ils eussent passé en Europe; ils en formerent le siége d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croisés d'Allemagne conduits par Conrard; l'empereur blessé, qui comptoit arriver à Jérusalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

Cogni est le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle est grande, peuplée, située dans une belle campagne, fertile en blé, en arbres fruitiers, & en toutes sortes de légumes. Elle est la capitale de toute la Caramanie, & le Beglierbeg y fait sa résidence ordinaire. Le sangiac de Cogni a sous lui dix-huit ziamets & cinq cens douze timars. Rochefort, dans *son voyage de Turquie*, en a donné une ample description. (*D. J.*)

ICONIQUE STATUE, (*Antiq. greq.*) on nommoit ainsi dans la Grece les statues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux sacrés. On mesuroit exactement ces statues sur leur taille & sur leurs membres, & l'on les appella *statues iconiques*, parce qu'elles étoient censées devoir représenter plus parfaitement qu'aucune autre, la ressemblance de ceux pour qui elles étoient faites. *Voyez* STATUE. (*D. J.*)

ICONIUM, (*Géog. anc.*) *Voyez-en l'article sous le nom françois* ICONE.

ICONOCLASTES, s. m. (*Théologie.*) briseurs d'images. Nom qu'on donna dans le vij. siecle à une secte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. *Voyez* IMAGES.

Ce mot est grec Εικονοκλαςης formé de εικων, *image*, & κλαςειν, *rumpere*, rompre, parce que les *Iconoclastes* brisoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui se sont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'est dans ce sens qu'on appelle *Iconoclastes* non-seulement les réformés, mais encore quelques-unes des églises d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'opposent au culte des images de Dieu & des saints, & qu'ils en brisent toutes les figures & représentations dans les églises. *Voyez* LATRIE, *culte*, &c.

Les anciens *Iconoclastes* soutenus d'abord par les califes sarrasins, ensuite par quelques empereurs grecs, tels que Leon l'Isaurien & Constantin Copronyme, remplirent l'orient de carnages & d'horreurs. Sous Constantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, où les *Iconoclastes* furent condamnés. Mais leur parti se releva sous Nicéphore, Leon l'Arménien, Michel le Begue & Theophile, qui les favoriserent & tolérerent, & commirent eux-mêmes contre les Catholiques des cruautés inouies, dont on peut voir le détail dans l'histoire que M. Mainbourg a donnée de cette hérésie.

Parmi les nouveaux *Iconoclastes*, on peut compter les Pétrobrusiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wiclefites, les Hussites, les Zuingliens & les Calvinistes, qui dans nos guerres de religion, se sont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclastes*. (*G*)

ICONOGRAPHIE, s. f. *iconographia*, (*Antiq.*) description des images ou statues antiques de marbre & de bronze, des bustes, des demi-bustes, des dieux pénates, des peintures à fresque, des mosaïques & des miniatures anciennes. *Voyez* ANTIQUE, STATUE, &c.

Ce mot est grec, εικονογραφια, & vient d'εικων, *image*, & γραφω, *je décris*.

ICONOLATRE, s. m. (*Théologie.*) qui adore les images, est le nom que les Iconoclastes donnent aux Catholiques qu'ils accusent faussement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εικων, *image*, & λατρευω, *j'adore*. *Voyez* IMAGE, IDOLATRIE, &c. (*G*)

ICONOLOGIE, s. f. (*Antiq.*) science qui regarde les figures & les représentations, tant des hommes que des dieux.

Elle assigne à chacun les attributs qui leur sont propres, & qui servent à les différencier. Ainsi elle représente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ses côtés; Neptune avec un trident, monté sur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné sur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau sur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coeffé d'un chapeau ailé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit consacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirse & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à son char, qui est suivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une massue; Junon portée sur des nuages avec un paon à ses côtés; Vénus sur un char tiré par des cignes, ou par des pigeons; Pallas le casque en tête, appuyée sur son bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ses côtes une chouette qui lui étoit consacrée; Diane habillée en chasseresse, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les Poëtes & les Peintres après eux se sont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une espece de corps aux attributs divins, aux saisons, aux fleuves, aux provinces, aux sciences, aux arts, aux vertus, aux vices, aux passions, aux maladies, &c. Ainsi la Force est représentée par une femme d'un air guerrier appuyée sur un cube; on voit un lion à ses piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un serpent, symbole de cette vertu; à la Justice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occasion un toupet de cheveux sur le devant de sa tête chauve par-derriere; des couronnes de roseaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une couronne fermée, un sceptre & un cheval; à l'Asie un encensoir, &c. (1)

ICONOMAQUE, adj. (*Gramm.*) qui attaque le culte des images. L'empereur Leon Isaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* est synonyme à *Iconoclaste*. *Voyez* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est un corps ou solide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entre eux.

On peut considérer l'*icosaëdre* comme composé de vingt pyramides triangulaires, dont les sommets se rencontrent au centre d'une sphere, & qui ont par conséquent leurs hauteurs & leurs bases égales; d'où il suit qu'on aura la solidité de l'*icosaëdre*, en multipliant la solidité d'une de ces pyramides par 20, qui est le nombre des bases. Harris & Chambers. (*E*)

* ICOSAPROTE, s. m. (*Hist. mod.*) dignité chez les Grecs modernes. On disoit un *icosaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous disons un *cent-suisse*.

ICREPOMONGA, s. m. (*Hist. nat.*) serpent marin des mers du Brésil, qui se tient communément immobile sous les eaux; on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille; on assure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent si fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débarasser, & le serpent en fait sa proie. Il s'avance quelquefois sur le rivage, où il s'arrange de maniere à occuper un très-petit espace; les mains des hommes qui voudroient le saisir demeurent attachées à son corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

ICTERE, (*Medecine.*) *Voyez* JAUNISSE.

ICTERIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom que les anciens ont donné à une pierre fameuse par la vertu de guérir la jaunisse qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre especes; la premiere étoit d'un jaune foncé; la seconde d'un jaune plus pâle & plus transparente; la troisieme se trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre avec des veines foncées; la quatrieme espece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une description aussi seche, il est très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre si vantée. *Voyez* Pline, *hist. nat.* (—)

ICTIAR, s. m. (*Hist. d'Asie.*) officier qui a passé par tous les grades de son corps, & qui par cette raison a acquis le droit d'être membre du divan. *Pococ. ægypt.* pag. 166. (*D. J.*)

(1) Cette science est fort necessaire aux Poëtes, aux Peintres, & aux Sculpteurs. Pour vous en instruire consultez l'Iconologie de Cesar Ripa, quoique défectueuse en quelque partie; voyez la mythologie de Noël le Comte, les Tableaux de Philostrate, Apollodore, Hygin & l'Iconologie tirée recenment de divers auteurs par J. B. Boudard, & imprimée à Parme sous les auspices de l'Infant Don Philippe, grand Protecteur de beaux-Arts. (*D*)

ID

IDA, s. m. (*Géog. anc.*) il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade, & l'autre dans l'île de Crete.

Le mont *Ida* en Troade, pris dans toute son étendue, peut être regardé comme un de ces grands réservoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivieres; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Æsepe & le Granique; d'autres dans l'Hellespont, comme les deux entre lesquelles la ville d'Abidos étoit située; j'entends le Ximois, & le Xante qui se joint avec l'Andrius: d'autres enfin vont se perdre au midi dans le Golphe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainsi Horace, *liv. III. ode* 20, a eu raison d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorsqu'il dit de Ganymede,

Raptus ab aquosâ Idâ.

Diodore de Sicile ajoute que cette montagne est la plus haute de tout l'Hellespont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui semble fait exprès pour y recevoir des divinités; c'est là où l'on prétend que Paris jugea les trois déesses, qui disputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce secret si utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux; ce qui est plus sûr, c'est que le mont *Ida* s'avance par plusieurs branches vers la mer, & de là vient qu'Homere se sert souvent de cette expression, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 5. parle de même,

Classemque sub ipsâ
Antandro & Phrygiâ molimur montibus Ida.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on sait, est dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidinzic*, ou la *petite Aidine*, pousse plusieurs branches, dont les unes aboutissent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'ouest, & quelques-unes s'avancent au sud, jusque au golphe de Gueresto, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à présent du mont *Ida* de Crete, situé au milieu de cette île. Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 104. l'appelle *mons Idæus*.

Creta Jovis magni medio jacet insula ponto,
Mons Idæus *ubi, & gentis cunabula nostræ.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-seulement par les belles villes qui l'environnoient, mais sur-tout parce que selon la tradition populaire, le souverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naissance. Aussi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Psiloriti*.

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que son illustre nom; cette montagne si célebre dans la Poésie, ne présente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pelé; on n'y voit ni paysage ni solitude agréable, ni fontaine, ni ruisseau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de soif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter jusques à la Tragacantha, si hérissée de piquans, que les Grecs l'ont appellé *épine de bouc*. Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raison de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

Au reste le nom *Ida* dérive du grec ἴδα, qui vient lui-même d'ἰδεῖν, qui signifie *voir*, parce que de dessus ces montagnes, qui sont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de dessus le mont *Ida* de la Troade, que dessus le mont *Ida* de Crete. (*D. J.*)

IDALIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Chypre consacrée à la déesse Venus, & qui ne subsistoit plus déja du tems de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida*. J'ai déja parlé de cette montagne. (*D. J.*)

IDANHA-NUEVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille Idanha. *Long.* 11. 23. *latit.* 39. 42. (*D. J.*)

IDANHA-VELHA, (*Géog.*) c'est-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut prise d'assaut par les Irlandois en 1704; elle est sur le Ponsul, à dix lieues N. E. de Castel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long.* 12. 32. *lat.* 39. 46. (*D. J.*)

IDÉAL, adj. (*Gramm.*) qui est d'idée. On demande d'un tableau si le sujet en est historique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppose à *réel*. On dit c'est un homme *idéal*, pour désigner le caractere chimérique de son esprit; c'est un personnage *idéal*, pour marquer que c'est une fiction, & non un être qui ait existé; sa philosophie est toute *idéale*, par opposition à la philosophie d'observations & d'expérience.

IDÉAL, (*Docimast.*) poids *idéal* ou *fictif*. *Voyez* POIDS FICTIF.

IDÉE, s. f. (*Philos. Log.*) nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les choses, de se les représenter. L'*idée* ou la perception est le sentiment qu'a l'ame de l'état où elle se trouve.

Cet article, un des plus importans de la Philosophie, pourroit comprendre toute cette science que nous connoissons sous le nom de *Logique*. Les *idées* sont les premiers degrés de nos connoissances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raisonnemens, la méthode que nous présente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il seroit aisé de s'étendre sur un sujet aussi vaste, mais il est plus à propos ici de se resserrer dans de justes bornes; & en indiquant seulement ce qui est essentiel, renvoyer aux traités & aux livres de Logique, aux essais sur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de Philosophie qui se sont multipliés de nos jours, & qui se trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous représentons, ou ce qui se passe en nous mêmes, ou ce qui est hors de nous, soit qu'il soit présent ou absent; nous pouvons aussi nous représenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occasion de l'impression qu'il a fait sur nos organes, se nomme *sensation*.

Celle d'un objet absent qui se représente sous une image corporelle, porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une chose qui ne tombe pas sous les sens, ou même d'un objet sensible, quand on ne se le représente pas sous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & se combinent d'une infinité de manieres; il n'est pas besoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le sens le plus étendu, comme comprenant & la sensation & l'*idée* proprement dite.

Réduisons à trois chefs ce que nous avons à dire sur les *idées*; 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles représentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles représentent ces objets.

1°. Il se présente d'abord une grande question sur la maniere dont les qualités des objets produisent en nous des *idées* ou des sensations; & c'est sur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la cause en est l'intelligence, ou la faculté de penser, ou si l'on veut encore, sa maniere d'exister; & quant à celles que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour causes les *idées* elles-mêmes, & la comparaison que l'ame en fait. Restent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des sens; sur quoi l'on demande comment les objets produisant seulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame? Pour résoudre cette question, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir seulement à ce que nous présentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce mystere inexpliquable, qui fait l'union merveilleuse de ces deux substances.

Remonter à la premiere cause, en disant que la faculté de penser a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer simplement que toutes nos *idées* viennent des sens; ce n'est pas assez, & c'est même ne rien dire sur la question: outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* soient dans nos sens, telles qu'elles sont dans notre esprit, & c'est là la question. Comment à l'occasion d'une impression de l'objet sur l'organe, la perception se forme-t-elle dans l'ame?

Admettre une influence réciproque d'une des substances sur l'autre, c'est encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ses *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impression de l'objet,

l'objet, & qu'elle ſe repréſente les objets deſquels par le ſeul moyen des *idées* elle acquiert la connoiſſance, c'eſt une choſe plus difficile encore à concevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien; c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont par cela même, qu'on n'en a ni le ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Etre ſouverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu? Ce roman métaphyſique ne ſemble-t-il pas dégrader l'intelligence ſuprème? La fauſſeté des autres ſyſtèmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſſemblable? & n'eſt-ce pas jetter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même?

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées*; ce qui ſemble déjà former un préjugé contre ce ſyſtème. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque partie étant une ſuite des autres parties; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il ſuit que, comme les choſes qui arrivent dans l'univers ſe ſuccedent ſuivant certaines lois, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres lois adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtème de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui ſe ſuccedent; mais ce n'eſt pas-là la ſeule difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtème, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui vraiſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont elle n'a pas la *conſcience* (pour me ſervir du terme introduit par M. Locke) ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle qu'elle apperçoit, en ſorte que la perception ſoit le ſentiment même, ou la conſcience qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe en elle; l'un ou l'autre ſyſtème, auxquels ſe réduiſent proprement tous ceux que nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes; nous ne connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces facultés que par leurs effets: ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps, & réciproquement celle du corps ſur l'ame; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans l'obſcurité, & ſera ſans doute toujours livré aux conjectures.

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent hors de nous & dans nous, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas; tels ſont les corps, les eſprits, l'Etre ſupréme. Ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, *&c.* Ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plûtôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *Voyez* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimères, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées*; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit; entre la plûpart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets, ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes rélations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerveroit, quand même il exiſteroit ſeul. Ou elles ſont des qualités *ſecondes*, qui ne conſiſtent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puiſſance qu'il a d'agir ſur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; ſi c'eſt ſur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *ſenſibles*; ſi c'eſt ſur d'autres, nous les appellons *puiſſances ou facultés*. Ainſi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, ſont des qualités ſenſibles, qui ne ſeroient rien s'il n'y avoit des êtres ſenſibles, chez leſquels ce corps peut exciter ces *idées* ou ſenſations; de même la puiſſance qu'il a de fondre le plomb par exemple, lorſqu'il lui eſt appliqué, eſt une qualité ſeconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été abſolument inconnues, ſi l'on n'avoit jamais fait l'eſſai de cette puiſſance du feu ſur le plomb.

Diſons que les *idées* des qualités premieres des objets repréſentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* exiſtent réellement; qu'ainſi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, eſt véritablement conforme à l'étendue qui exiſte. Je penſe qu'il en eſt de même des puiſſances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ſes qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu conſume le bois, je crois que la plûpart des hommes conçoivent le feu, comme un amas de particules en mouvement, ou comme autant de petits coins qui coupent, ſéparent les parties ſolides du bois, qui laiſſent échapper les plus ſubtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée, tandis que les plus groſſieres tombent en forme de cendre.

Mais, pour ce qui eſt des qualités ſenſibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne ſont point réelles, elles ne ſont point ſemblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire,

re,

re, sur le jugement qu'on porte des puissances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les sens, les qualités originales dans les élemens dont les corps sont composés; de ce que les *idées* des qualités sensibles, qui sont effectivement toutes spirituelles, ne nous paroissent tenir rien de la grosseur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les sensations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités sensibles, suite du mystere inexplicable qui regne, comme nous l'avons dit, sur la liaison de l'ame & du corps. Mais, pour cela, le fait n'en est pas moins vrai; & si nous en cherchons les raisons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous est fidellement représentée par la sensation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cause; si ce n'est que nous voyons distinctement l'impression que l'aiguille produit chez moi, en s'insinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même chose à l'égard du feu; mais cette différence, fondée uniquement sur la portée de nos sens, n'a rien d'essentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités sensibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou sensations; c'est que la même qualité nous est représentée par des sensations très-différentes, de douleur ou de plaisir suivant les tems & les circonstances. L'expérience montre d'ailleurs en plusieurs cas, que ces qualités que les sens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps sont des qualités réelles, qui existent réellement dans les corps, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets; mais que les qualités sensibles n'y sont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille; qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui sont les sources & les principes des qualités secondes, ou sensibles, lesquelles n'ont rien de semblable avec celles-ci qui en dérivent, & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voyent ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne soient frappées d'aucun son, que votre nez ne sente aucune odeur; dès-lors toutes ces couleurs, ces sons, & ces odeurs s'évanouiront & cesseront d'exister. Elles rentreront dans les causes qui les ont produites, & ne seront plus ce qu'elles sont réellement, une figure, un mouvement, une situation de partie: aussi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette distinction bien établie pourroit nous mener à la question de l'essence & des qualités essentielles des êtres, à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs; à ce que nous connoissons des substances, & à ce qui nous en restera toujours inconnu, aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe; mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces sujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette distinction sur la maniere de connoître les qualités premieres & les qualités sensibles d'un objet, & passons aux êtres qui n'ont qu'une existence idéale. Pour les faire connoître, nous choisissons, comme ayant un rapport distinct à nos perceptions, ceux que notre esprit considere d'une maniere générale, & dont il se forme ce que l'on appelle *idées universelles*.

Si je me représente un être réel, & que je pense en même tems à toutes les qualités qui lui sont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, est une *idée* singuliere; mais, si écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espece, je forme par-là une *idée* universelle, générale.

Nos premieres *idées* sont visiblement singulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'observe ensuite d'autres êtres qui ressemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette ressemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par lesquelles mon pere, ma nourrice, sont distingués de ces êtres; ainsi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge ensuite par ce que j'entends dire, que cette *idée* se trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle est désignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance. *Voyez* ABSTRACTION.

Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manieres de penser, & que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulieres, on se forme des *idées* générales; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par dégré, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, sont en même tems espece & genre; espece, relativement au dégré supérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La ressemblance entre plusieurs personnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger sous une même classe, désignée sous le nom d'*animaux*. Les animaux ont plusieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme sous le nom d'*êtres vivans*; l'on peut aisément ajoûter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle presente l'être vivant, pour le genre, ayant sous lui deux especes, les animaux & les plantes, qui, relativement à des dégrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette exposition des *idées* universelles, qui ne sont telles, que parce qu'elles ont moins de parties, moins d'idées particulieres, il semble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre esprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* sont abstraites, & plus on a de peine à les saisir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans son esprit par un nom particulier, & dans sa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'est que ces *idées* abstraites ne tombent ni sous les sens, ni sous l'imagination, qui sont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire usage. Que pour produire ces *idées* universelles ou abstraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, observer & retenir celles qui sont communes, écarter celles qui sont propres à chaque individu; ce qui ne se fait pas sans un travail d'esprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, si l'on n'appelle les sens & l'imagination au secours de l'esprit, en fixant ces *idées* par des noms; mais, ainsi déterminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'usage des langues nous apprennent que presque tous les mots, qui sont des signes de nos idées, sont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que presque toutes les *idées* des hommes sont des *idées* générales, & qu'il est beaucoup plus aisé & plus commode de penser ainsi d'une maniere universelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoissons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms singuliers? Nos connoissances, il est vrai, sont fondées sur les existences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choses, rangées pour cela sous certaines especes, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire sur les *idées* universelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'existence n'est qu'idéale: passons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

3°. A cet égard on distingue les *idées*, en *idées claires* ou *obscures*, appliquant par analogie à la vûe de l'esprit, les mêmes termes dont on se sert pour le sens de la vûe. C'est ainsi que nous disons qu'une *idée* est *claire*, quand elle est telle, qu'elle suffit pour nous faire connoître ce qu'elle représente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, est *obscure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorsque, sans hésiter, nous la discernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées* obscures des diverses nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, le couleur de cerise pour le couleur de rose. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui sait distinguer sûrement une action vertueuse d'une qui ne l'est pas; mais c'est en avoir une *idée* obscure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obſcurité des *idées* peuvent avoir divers degrés, ſuivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les diſcerner de toute autre. L'*idée* d'une même choſe peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obſcure pour ceux-ci, très-obſcure à ceux-là; de même elles peuvent être obſcures dans un tems, & devenir très-claires dans un autre. Ainſi une *idée* claire peut être ſubdiviſée en *idée diſtincte* & *confuſe*. *Diſtincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons obſervé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font recconnoître, rendre compte des différences qui diſtinguent cette *idée* d'autres à peuprês ſemblables; mais on doit appeller une *idée confuſe*, lorſqu'étant claire, c'eſt-à-dire diſtinguée de toute autre, on n'eſt pas en état d'entrer dans le détail de ſes parties.

Il en eſt encore ici comme du ſens de la vûe. Tout objet vû clairement ne l'eſt pas toujours diſtinctement. Quel objet ſe préſente avec plus de clarté que le ſoleil, & qui pourroit le voir diſtinctement à moins que d'affoiblir ſon éclat? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge eſt une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais ſi l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoît la couleur rouge, il ne ſaura que répondre. Cette *idée* claire eſt donc confuſe pour lui, & je crois qu'on peut dire la même choſe de toutes les perceptions ſimples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de la beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juſte & sûr, n'héſiteront pas à le diſtinguer ſur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne ſauront pas rendre raiſon de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* diſtincte de la beauté. Et voilà une différence ſenſible entre une *idée* ſimplement claire, & une *idée* diſtincte; c'eſt que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une choſe, ne ſauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adreſſez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuſe de la beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoûtera quelques ſynonymes; c'eſt un poëme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette* c'eſt-à-dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tout tems & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout tems un fou d'un homme ſage?

Outre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*. On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée*; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions a une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également poſſibles, celle qui ſuit la loi; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlateur ſuprème qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent, comme conformes à la volonté de Dieu; & cette *idée* de la vertu eſt non-ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plûpart de ceux qui l'emploient, ne penſent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre; aller au-de-là ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclairer ſoi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vûes, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons: au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

De-là on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſidument ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude, & l'on ſe fera par-là une habitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes; qui donne beaucoup â l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effaçant autant & par les mêmes degrés, par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame, en ſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent: des *idées* légérement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuite confuſes puis, obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en n'avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain ordre les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales, de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre; de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible. Tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes, ſoit parce que l'objet eſt trop compoſé, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les demêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties; que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la millieme partie de ce qu'il y auroit à connoître, pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la vérité des *idées* plus diſtinctes ſur

des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très-obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plûpart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. *Voyez* MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques?

Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun, & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſtacle, deviendroient un aide, un ſecours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* diſtinctes, dont ils doivent être les ſignes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la Grammaire que nous renvoyons.

Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choſes à dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, ſ. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particulierement ſur le mont Ida; par la même raiſon ſes miniſtres les dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I M. M. Ideæ magnæ matri*. On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halycarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe. (*D. J.*)

IDÉEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter, ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p.* 473. le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. I.* Euſtathe ſur Homere, *Iliad.* 2. *p.* 353. & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fuſible. La chronique de Paros (*Epoch.* 11. *Marm. oxon. p.* 163.) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, ſous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis & Damnæé*; *voyez les mémoires de l'acad. des Inſcr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. (*Gram.*) de deux ou pluſieurs choſes différentes n'en faire qu'une; on dit auſſi s'*identifier*.

IDENTIQUE, adj. *Voyez* ſon ſubſtantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres ſont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, ſous le même ou ſous différentes formes; par exemple, $a = a$, ou $aa - xx = (a + x) + (a - x)$, ſont des équations *identiques*. Dans ces équations, ſi on paſſe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils ſe détruiſent mutuellement, & que tout ſe réduit à $o = o$, ce qui n'apprend rien. Ces ſortes d'équations ne ſervent à rien pour la ſolution des problêmes, & il faut prendre garde dans la ſolution de certains problèmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*, car on croiroit être parvenu à la ſolution, & l'on ſe tromperoit: c'eſt ce qui arrive quelquefois; par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir réſolu le problème, parce qu'on eſt parvenu à une équation qui en apparence differe de la propoſée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes. (*O*)

IDENTITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) l'*identité* d'une choſe eſt ce qui fait dire qu'elle eſt la même & non une autre; il paroît ainſi qu'*identité* & unité ne different point, ſinon par certain regard de tems & de lieu. Une choſe conſidérée en divers lieux, ou en divers tems, ſe retrouvant ce qu'elle étoit, eſt alors dite la même choſe. Si vous la conſidériez ſans nulle différence de tems ni de lieu, vous la diriez ſimplement *une choſe*; car par rapport au même tems & au même lieu, on dit voilà *une choſe*, & non voilà la *même choſe*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une ſubſtance intelligente, toûjours préciſément la même, à raiſon de ſon unité ou indiviſibilité, quelques modifications qu'il y ſurvienne, telles que ſes penſées ou ſes ſentimens. Une même ame n'en eſt pas moins préciſément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de penſées ou de ſentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'eſt plus dite préciſément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ſes modifications, telles que ſa figure & ſon mouvement.

Obſervons que l'uſage admet une *identité* de reſſemblance, qui ſe confond ſouvent avec la vraie *identité*; par exemple, en verſant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'eſt le *même* vin; & en faiſant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits ſont de *même* drap. Cette *identité* n'eſt que dans la *reſſemblance*, & non dans la *ſubſtance*, puiſque la ſubſtance de l'un peut ſe trouver détruite, ſans que la ſubſtance de l'autre ſe trouve altérée en rien. Par la *reſſemblance* deux choſes ſont dites auſſi la *même*, quand l'une ſuccede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, en ſorte que ce ſont deux ſubſtances toutes différentes; ainſi la ſubſtance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'eſt toûjours la même riviere, bien que la ſubſtance de l'eau qui forme cette riviere change & s'écoule à chaque inſtant; ainſi le vaiſſeau de Theſée étoit dit toûjours le même vaiſſeau de Theſée, bien qu'à force d'être radoubé il ne reſtât plus un ſeul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord; ainſi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la ſubſtance qui compoſoit le même corps quand cet homme n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes materielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre L*. Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtème de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications, du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais il ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours*. Quand on ſe plaint que de nouveaux amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de

la même humeur, du même âge, *&c.* ce sont là des changemens par où nous passons; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux sont des individus différens des anciens.

M. Loke me paroît définir juste l'*identité* d'une plante, en disant que l'organisation qui lui a fait commencer d'être plante subsiste: il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui sert de fondement à la concordance. *Voyez* CONCORDANCE.

Un simple coup d'œil jetté sur les différentes especes de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles. La premiere classe comprend toutes les especes de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plûpart des langues, reçoivent à leurs terminaisons des changemens qui désignent des idées accessoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur signification. La seconde classe renferme les especes de mots indéclinables, c'est-à-dire les adverbes, les prépositions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le discours une forme immuable, parce qu'ils expriment constamment une seule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere classe, les unes sont communes à toutes les especes qui y sont comprises, & les autres sont propres à quelqu'une de ces especes. Les inflexions communes sont les nombres, les cas, les genres & les personnes; les tems & les modes sont des inflexions propres au verbe.

C'est entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots correlatifs, & ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui reglent cette premiere détermination, conformément aux usages de chaque langue: les autres mots correlatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur correlatif, qui leur sert comme d'original: celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés. C'est ordinairement un nom ou un pronom qui est le correlatif dominant; les adjectifs & les verbes sont subordonnés: c'est à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, est comme une livrée qui atteste leur dépendance.

Cette dépendance est fondée sur un rapport, qui est, selon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par opposition, ne font qu'un, n'expriment ensemble qu'une seule & même chose indivisible; *la loi naturelle*, *la loi politique*, *la loi évangélique*, sont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* est un objet aussi unique que *la loi* en général. C'est la même chose du verbe avec son sujet; *le soleil luit*, est une expression qui ne présente à l'esprit qu'une seule idée indivisible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-distinctement une idée attributive, fort différente du sujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées si disparates?

C'est que les noms & les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés, *voyez* NOM *&* PRONOM, & que les adjectifs & les verbes présentent à l'esprit des sujets quelconques sous une idée précise, applicable à tout sujet déterminé qui en est susceptible; *voyez* VERBE. Or il en est, dans le discours, de cette idée vague de sujet quelconque, comme de la signification générale & indéfinie des symboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généralisation des idées n'a été instituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'est à la charge de ramener la précision dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'est la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui désigne l'application du sens vague de l'un au sens précis de l'autre, & l'*identification* du sujet vague présenté par la premiere espece, avec le sujet déterminé énoncé par la seconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puisque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me soit permis d'insister un peu sur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui sert de fondement à la concordance. J'ose avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la suppose entre le sujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans son supplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag.* 62. Il rapporte d'abord un passage de M. du Marsais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il assure que la concordance n'est fondée que sur l'*identité physique* de l'adjectif avec le substantif; puis il discute ainsi l'opinion du grammairien philosophe.

„ S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenance „ sans marquer l'*identité physique*, il s'ensuit que la concordance n'est pas fondée uniquement sur cette *identité*, comme le prétend M. du Marsais. Or dans ces „ expressions *meus liber*, *Evandrius ensis*, *meus* marque l'appartenance du livre à moi, *Evandrius* marque l'appartenance de l'épée à Evandre; ces deux „ mots *meus liber*, & ces deux autres *Evandrius ensis*, „ présentent à l'esprit deux objets divers, dont l'un n'est „ pas l'autre; & bien loin de désigner l'*identité physique*, ils indiquent au contraire une vraie diversité physique. *Meus liber* équivaut à *liber mei*, βίβλος μου, le livre de moi; *Evandrius ensis* équivaut à *ensis Evandri*, l'épée d'Evandre; par conséquent le sentiment „ qui fonde la concordance sur l'*identité physique* n'est „ pas exact, & M. du Marsais n'a point tant à se glorifier d'en être l'auteur; encore s'il eût dit que la „ concordance est fondée sur l'*identité* physique ou métaphysique, il auroit rendu ce sentiment probable: ce „ n'est pas moi qui suis une même chose avec mon livre, *c'est la qualité d'être à moi*, *c'est la propriété de m'appartenir qui est une même chose avec mon livre*; „ de même ce n'est pas Evandre qui est une même chose avec son épée, mais c'est la qualité d'être à Evandre. On peut soutenir qu'*il y a rapport d'*identité *métaphysique entre la qualité d'appartenir & la chose appartenante*; mais on ne prouvera jamais, ce me semble, qu'il puisse s'y trouver un rapport d'*identité physique*, puisque l'appartenance n'est qu'une qualité métaphysique „.

La doctrine de M. Fromant sur l'*identité* n'est point équivoque, mais elle confond positivement la nature des choses. L'*identité* ne suppose pas deux choses différentes, il n'y auroit plus d'*identité*; elle suppose seulement deux aspects d'un même objet: or une substance & un mode sont des choses si différentes, que nous en avons nécessairement des idées toutes différentes, & conséquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, sous quelque dénomination que ce soit, entre une substance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance est donc l'*identité* du sujet, présenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere précise & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me servir du même exemple, *meus liber*, ne présentent pas à l'esprit deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété: la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le sujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, est l'être particulier déterminé par le nom *liber*: *meus*, par lui-même, exprime un sujet quelconque ainsi qualifié; mais dans le cas présent, il est appliqué au sujet particulier *liber*; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre sujet, en vertu même de son indétermination. La concordance indique donc l'application du sens vague d'une espece au sens précis de l'autre; & l'*identité*, si j'ose le dire, *très-physique* du sujet énoncé par les deux especes de mots, sous des aspects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, *l'identité physique de l'adjectif avec le substantif*, comme a fait M. du Marsais, parce que l'adjectif & le substantif sont des mots absolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot: l'*identité* n'appartient pas aux différens signes d'un même objet, mais à l'objet désigné par différens signes. Il me semble pourtant que l'on pourroit regarder l'expression de M. du Marsais comme un abrégé de celle que la justesse métaphysique paroît exiger; mais quand cela ne seroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la premiere exposition d'un principe véritablement utile & lumineux? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marsais n'ait à se glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe? M. Fromant lui-même ne doit guere se glorifier d'en avoir fait une censure si peu mesurée & si peu juste; je dis, *si peu juste*, car il est évi-

dent

dent que c'est pour avoir mal compris le vrai sens du principe de l'*identité*, qu'il est tombé dans l'inconséquence qui a été remarquée en un autre lieu. *Voyez* GENRE. *Art. de M.* BEAUZÉE.

IDES, LES, s. f. plur. (*Calendrier romain.*) *idus*, *uum*, ce terme étoit d'usage chez les Romains pour compter & distinguer certains jours du mois; on se sert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du breviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient six jours devant les nones, & les autres en avoient seulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainsi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le sixieme dans les huit autres, on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant jusqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, selon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore savoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & se ressouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le sixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier se datera *tertio idus*, le troisieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; si c'est dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'est que le sept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cause que celui des *ides* n'est que le quinze.

Pour trouver aisément le jour qui marque les dates des *ides* dont se sert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-dessus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date jusqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, selon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, si la lettre est datée *quinto idus Januarii*, c'est-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui est le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il restera neuf; ainsi le cinquieme avant les *ides*, est le neuf de Janvier. Si la lettre est datée *quinto idus Julii*, qui est un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez seize; ôtez-en cinq, il reste onze; ainsi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'est le onzieme dudit mois.

On observera la même méthode quand on voudra employer cette sorte de date, par exemple, si j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf jusqu'à seize il y a sept jours; ainsi je date *septimo idus Julii*, le septime jour avant les *ides* de Juillet. *Voyez* Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones*.

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que plusieurs dérivent de l'ancien toscan *iduare*, qui signifioit *diviser*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties presqu'égales. D'autres tirent ce mot d'*idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être aussi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoi qu'il en soit, la raison pour laquelle chaque mois a huit *ides*, c'est que le sacrifice se faisoit toûjours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour obmettre peu de chose en littérature sur ce sujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient consacrées à Mercure; les *ides* de Mars passerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partisans de la tyrannie, depuis que César eut été tué ce jour-là; le tems d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient consacrées à Diane, & les esclaves les chommoient aussi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magistrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent transportées finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, s. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'espece, le caractere, la disposition, le tempérament propre d'une chose, d'une substance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, s. f. (*Gram.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* est synonyme à *dialecte*; ainsi nous avons l'*idiome* gascon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Savez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai.

* IDIOMELE, s. m. (*Théolog.*) certains versets qui ne sont point tirés de l'Ecriture-sainte, & qu'on chante sur un ton particulier dans l'office divin suivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de ἴδιον, *propre*, *particulier*, & de μέλος, *chant*.

IDIOPATHIE, s. f. (*Méd.*) ἰδιοπάθεια, *proprius affectus*: c'est un terme de Pathologie, employé pour distinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie, parce que la cause physique de cette affection a son siége là où se manifeste la lésion des fonctions.

Ainsi l'apoplexie est *idiopathique* lorsqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de sang qui se forme dans les ventricules du cerveau.

La pleurésie est une maladie *idiopathique*, lorsqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même chose que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un sens opposé à ceux de *sympathie* & de *deutéropathie*. *Voyez* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Patholog.*) ἰδιοπαθικος, mot dérivé du grec; il est formé de ἴδιος, qui signifie *proprè* & παθος, *passion*, *affection*, *maladie*; c'est comme si on disoit *maladie propre*; son sens est parfaitement conforme à son étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cause est propre à la partie où l'on observe le principal symptome. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénésie *idiopathique* lorsque la cause, le dérangement qui excite la phrénésie, est dans le cerveau; ces maladies sont par-là opposées à celles qu'on nomme *sympathiques*, qui sont entraînées par une espece de sympathie, de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainsi un délire phrénétique occasionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, est censé sympathique; l'affection se communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *essentiel*, & qu'il n'est point opposé à *symptomatique*, la même maladie pouvant être en même-tems symptomatique & *idiopathique*. *Article de M.* MENURET.

IDIOSYNCRASE, s. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot composé de ἴδιος, *propre*, σὺν, *avec*, & κράσις, *mélange*.

Comme il paroît que chaque homme a sa santé propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les solides que dans les fluides, quoiqu'ils soient sains chacun; on a nommé cette constitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps aussi sains, *idiosyncrase*, & les vices qui en dépendent passoient quelquefois pour incurables, parce qu'on pensoit qu'ils existoient dès les premiers instans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toûjours à une disposition innée, ces maladies des vaisseaux & des visceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la mollesse & le repos, a le corps foible & languissant; une paysanne en venant au monde, semblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès sa plus tendre jeunesse, devient forte & vigoureuse; la débilité de la premiere, & les maladies qui en résultent, sont donc prises mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne sauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idiosyncrase* existe, il faut y avoir un grand égard dans l'usage des remedes, sans quoi l'on risque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'observation, confirmée par l'expérience de tous les tems & de tous les lieux. (*D. J.*)

* IDIOT, adj (*Gramm.*) il se dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui servent aux opérations de l'entendement est si grand, qu'il est incapable de combiner aucune idée, en sorte que sa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille consiste, ce me semble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui signifie *homme particulier*, qui s'est renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'est-à-dire celui que nous appellerions ajourd'hui un *sage*. Il y a eu un célebre mystique qui prit par modestie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne pensoit.

IDIOTISME, subst. masc. (*Gramm.*) c'est une façon de parler éloignée des usages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une lan-

langue particuliere. R. ἴδιος, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'eſt un terme général dont on peut faire uſage à l'égard de toutes les langues; un *idiotiſme* grec, latin, françois. *&c.* C'eſt le ſeul terme que l'on puiſſe employer dans bien des occaſions; nous ne pouvons dire qu'*idiotiſme* eſpagnol, portugais, turc, *&c.* Mais à l'égard de pluſieurs langues, nous avons des mots ſpécifiques ſubordonnés à celui d'*idiotiſme*, & nous diſons *anglicíſme*, *arabiſme*, *celticiſme*, *gallicíſme*, *germaniſme*, *hébraïſme*, *helléniſme*, *latiniſme*, *&c.*

Quand je dis qu'un *idiotiſme* eſt une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particuliere, c'eſt pour faire comprendre que c'eſt plûtôt un effet marqué du génie caractériſtique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richeſſes d'une langue peuvent paſſer aiſément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, ſelon les différens degrés de liaiſon qu'il y a, ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'eſpagnol & le françois ſont entés ſur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotiſmes* particuliers, parce que ce ſont des langues différentes; mais il eſt difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotiſmes* de la langue qui ſera leur ſource commune, & il ne ſeroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celticiſmes*. Il ne ſeroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotiſmes* de l'une des trois dans l'autre, à cauſe des liaiſons, de voiſinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui ſubſiſtent depuis long-tems entre les peuples qui les parlent; comme on n'eſt pas ſurpris de rencontrer des *arabiſmes* dans l'eſpagnol, quand on ſait l'hiſtoire de la longue domination des Arabes en Eſpagne. Perſonne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité ſont pleins d'*helléniſmes*: & ſi tous les littérateurs conviennent qu'il eſt plus facile de traduire du grec que du latin en françois, c'eſt que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue greque que de celui de la langue latine, & que notre langage eſt preſque un *helléniſme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroiſſent avoir entre elles le moins d'affinité, c'eſt qu'en françois même nous hébraïſons. C'eſt un *hébraïſme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au ſens que l'on nomme communément *ſuperlatif*. *Voyez* AMEN *&* SUPERLATIF. Et le ſuperlatif le plus énergique ſe marquoit en hébreu par la triple répétition du mot: de là le triple *kirie eleiſon* que nous chantons dans nos égliſes, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *ſanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des eſprits céleſtes. Or il eſt vraiſſemblable que notre *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le ſymbole de cette triple répétition, très-ſaint, *ter ſanctus*, ou *ſanctus*, *ſanctus*, *ſanctus*: & notre uſage de lier *très* au mot poſitif par un tiret, eſt fondé ſans doute ſur l'intention de faire ſentir que cette addition eſt purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du-moins qu'il faut y attacher le ſens qu'il auroit s'il étoit répété trois fois; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le ſens ſuperlatif dont il s'agit, ne ſont jamais liés de même au mot poſitif auquel, on les joint pour le lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïſmes* d'une autre eſpece: *un homme de Dieu*, *du vin de Dieu*, *une moiſſon de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme*, *du vin très-bon*, *une moiſſon très-abondante*; ou, en rendant par-tout le même ſens par le même tour, *un homme parfait*, *du vin parfait*, *une moiſſon parfaite*: les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui eſt le modele & la ſource de toute perfection. C'eſt cette eſpece d'*hébraïſme* qui ſe trouve au *Pſ.* 35. *v.* 7. *juſtitia tua ſicut montes Dei*, pour *ſicut montes altiſſimi*; & *au Pſ.* 64. *v.* 10. *flumen Dei*, pour *flumen maximum*.

Malgré les *helléniſmes* reconnus dans le latin, on a cru aſſez légérement que les *idiotiſmes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conſéquence on a pris & donné des idées fauſſes ou louches; & bien des gens croient encore qu'on ne déſigne par ce nom général, ou par quelqu'un des noms ſpécifiques qui y ſont analogues, que des locutions vicieuſes imitées maladroitement de quelque autre langue. *Voyez* GALLICISME. C'eſt une erreur que je crois ſuffiſamment détruite par les obſervations que je viens de mettre ſous les yeux du lecteur: je paſſe à une autre qui eſt encore plus univerſelle, & qui n'eſt pas moins contraire à la véritable notion des *idiotiſmes*.

On donne communément à entendre que ce ſont des manieres de parler contraires aux lois de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotiſmes* qui ſont dans ce cas; & comme ils ſont par-là même les plus frappans & les plus aiſés à diſtinguer, on a cru aiſément que cette oppoſition aux lois immuables de la Grammaire, faiſoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre eſpece d'*idiotiſmes* qui ſont des façons de parler éloignées ſeulement des uſages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotiſmes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont ſuivies, & qu'il n'y a de violé que les inſtitutions arbitraires & uſuelles: les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotiſmes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont violées. Ces deux eſpeces ſont compriſes dans la définition que j'ai donnée d'abord; & je vais bien-tôt les rendre ſenſibles par des exemples; mais en y appliquant les principes qu'il convient de ſuivre pour en pénétrer le ſens, & pour y découvrir, s'il eſt poſſible, les caracteres du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotiſmes réguliers* n'ont beſoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés enſuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands diſent, *dieſe gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois, *ces ſavans hommes*; & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manieres avec le nom *männer*, comme l'adiectif latin *docti* avec le nom *viri*, ou l'adiectif françois *ſavans* avec le nom *hommes*; ainſi les Allemans obſervent en cela, & les lois générales & les uſages communs. Mais ils diſent, *dieſe männer ſind gelehrt*; & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri ſunt doctè*, & en françois, *ces hommes ſont ſavamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes ſont ſavans*: *gelehrt* eſt donc un adverbe, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des uſages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi conſiſte le *germaniſme* lorſqu'ils s'agit d'exprimer un attribut; mais quelle peut être la cauſe de cet *idiotiſme*? le verbe exprime l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut. *Voyez* VERBE. L'attribut n'eſt qu'une maniere particuliere d'être; & c'eſt aux adverbes à exprimer ſimplement les manieres d'être, & conſéquemment les attributs: voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raiſonnement avec l'uſage preſque univerſel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le ſujet du verbe? Je réponds qu'il n'y a peut-être entre la maniere commune & la maniere allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit ſaiſi deux momens différens d'une même action: le *germaniſme* ſaiſit l'inſtant qui précede immédiatement l'acte de juger, où l'eſprit conſidere encore l'attribut d'une maniere vague & ſans application au ſujet: la phraſe commune préſente le ſujet tel qu'il paroît à l'eſprit après le jugement, & lorſqu'il n'y a plus d'abſtraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance; & c'eſt ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaiſon dont la concordance puiſſe en déſigner l'application à quelque ſujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caracteres de l'application: ce qui eſt rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le ſujet. Mais peut-être faut-il ſous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri ſunt docti*, c'eſt la même choſe que *hi viri ſunt viri docti*; & que *ego ſum miſer*, c'eſt la même choſe que *ego ſum homo miſer*: en effet la concordance de l'adjectif avec le nom, & l'identité du ſujet exprimé par les deux eſpeces, ne s'entendent clairement & d'une maniere ſatisfaiſante, que dans le cas de l'appoſition; & l'appoſition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipſe. Je tirerois de tout ceci une concluſion ſurprenante: la phraſe allemande eſt donc un *idiotiſme* régulier, & la phraſe commune un *idiotiſme* irrégulier.

Voici un *latiniſme régulier* dont le développement peut encore amener des vues utiles: *neminem reperire eſt id qui velit*. Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarraſſant: *qui velit id* (qui veuille cela) eſt une propoſition incidente déterminative de l'antécédent *neminem*; *neminem* (ne perſonne) eſt le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire*; *neminem qui velit id* (ne trouver perſonne qui veuille cela); c'eſt une conſtruction exacte & réguliere. Mais que faire du mot *eſt*? il eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier; quel en eſt le ſujet? comment pourra-t-on lier

à ce mot l'infinitif *reperire* avec ses dépendances? Consultons d'autres phrases plus claires dont la solution puisse nous diriger.

On trouve dans Horace (III. *Od.* 2.) *dulce & decorum est pro patriâ mori*; & encore (IV. *Od.* 12.) *dulce est desipere in loco*. Or la construction est facile: *mori pro patria est dulce & decorum*; *desipère in loco est dulce*: les infinitifs *mori* & *desipere* y sont traités comme des noms, & l'on peut les considérer comme tels: j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perse, *Sat.* I. *scire tuum nihil est*; l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *scire*, désigne bien que *scire* est considéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre premiere phrase: le verbe *reperire* est ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *est*; ou en termes plus justes, c'en est le sujet grammatical, qui seroit au nominatif, s'il étoit déclinable: *reperire neminem qui velit id*, en est donc le sujet logique. Ainsi il faut construire, *reperire neminem qui velit id*, *est*; ce qui signifie littéralement, *ne trouver personne qui le veuille*, *est* ou *existe*; ou en transposant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille*, *n'est pas* ou *n'existe pas*; ou enfin, en ramenant la même pensée à notre maniere de l'énoncer, *on ne trouve personne qui le veuille*.

C'est la même syntaxe & la même construction partout où l'on trouve un infinitif employé comme sujet du verbe *sum*, lorsque ce verbe a le sens adjectif, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas simplement verbe substantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'existence réelle comme attribut, & conséquemment qu'il est équivalent à *existo*. Ce n'est que dans ce cas qu'il y a *latinisme*; car il n'y a rien de si commun dans la plûpart des langues, que de voir l'infinitif sujet du verbe substantif, quand on exprime ensuite un attribut déterminé: ainsi dit-on en latin *turpe est mentiri*, & en françois, *mentir est une chose honteuse*. Mais nous ne pouvons pas dire *voir est* pour *on voit*, *voir étoit* pour *on voyoit*, *voir sera*, pour *on verra*, comme les Latins disent *videre est*, *videre erat*, *videre erit*. L'infinitif considéré comme nom, sert aussi à expliquer une autre espece de *latinisme* qu'il me semble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'explication duquel les rudimens ont substitué les difficultés ridicules & insolubles du redoutable *que* retranché. *Voyez* INFINITIF.

II. Pour ce qui regarde les *idiotismes irréguliers*, il faut, pour en pénétrer le sens, discerner avec soin l'espece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il est possible, jusqu'à la cause qui a occasionné ou pû occasionner cet écart: c'est même le seul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puisque ce génie ne consiste que dans la réunion des vues qu'il s'est proposées, & des moyens qu'il a autorisés.

Pour discerner exactement l'espece d'écart qui détermine un *idiotisme irrégulier*, il faut se rappeller ce que l'on a dit au *mot* GRAMMAIRE, que toutes les regles fondamentales de cette science se réduisent à deux chefs principaux, qui sont la Lexicologie & la Syntaxe. La Lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoissance des mots considérés en soi & hors de l'élocution: ainsi dans chaque langue, le vocabulaire est comme l'inventaire des sujets de son domaine; & son principal office est de bien fixer le sens propre de chacun des mots autorisés dans cet idiome. La Syntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'ensemble de l'élocution; & ses décisions se rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui sont la concordance, le régime & la construction.

Si l'usage particulier d'une langue autorise l'altération du sens propre de quelques mots, & la substitution d'un sens étranger, c'est alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez *ce mot*.

Si l'usage autorise une locution contraire aux lois générales de la Syntaxe, c'est alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de construction*, mais que j'aimerois mieux que l'on désignât par la dénomination plus générale de *figure de Syntaxe*, en réservant le nom de *figure de construction* aux seules locutions qui s'écartent des regles de la construction proprement dite. *Voyez* FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux especes d'écart que l'on peut observer dans les *idiotismes irréguliers*.

1°. Lorsqu'un trope est tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre sens, c'est un *idiotisme* de la langue originale qui l'a adopté; & cet *idiotisme* est *irrégulier*, parce que le sens propre des mots y est abandonné; ce qui est contraire à la premiere institution des mots. Ainsi le superstitieux euphémisme, qui dans la langue latine a donné le sens de *sacrifier* au verbe *mactare*, quoique ce mot signifie dans son étymologie *augmenter davantage* (magis auctare); cet euphémisme, dis-je, est tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans une autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *sacrifice*. *Voyez* EUPHEMISME.

C'est pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotismes* déja remarqués au *mot* GALLICISME, dans lesquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains, (*voy.* TEMS); comme quand on dit, *je viens de lire*, *je venois de lire*, pour *j'ai* ou *j'avois lû depuis peu de tems*; *je vais lire*, *j'allois lire*, pour *je dois*, ou *je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur signification originelle, & ne marquent plus le transport d'un lieu en un autre; ils ne servent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la postériorité; & nos phrases rendues littéralement dans quelque autre langue, ou n'y signifieroient rien, ou y signifieroient autre chose que parmi nous. C'est une catachrese introduite par la nécessité (*voyez* CATACHRESE), & fondée néanmoins sur quelque analogie entre le sens propre & le sens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, suppose une existence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit; voilà précisément la raison du choix de ce verbe, pour servir à l'expression des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la postériorité d'existence dans le lieu où l'on va; & dans le tems qu'on y va, on est dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la justification de la préférence donnée à ce verbe, pour désigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, est également vrai des figures de Syntaxe: telle figure est un *idiotisme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la version littérale qui en seroit faite, y auroit un autre sens. Ainsi l'usage où nous sommes, dans la langue françoise, d'employer l'adjectif possessif masculin, *mon*, *ton*, *son*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, est un *idiotisme irrégulier* de notre langue, un *gallicisme*; parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y seroit qu'un solécisme. Nous disons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima*; *ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio*: c'est que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occasionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous sont interdits par la constitution de notre langue, & dont il étoit plus raisonnable de faire usage, que de violer une loi aussi essentielle que celle de la concordance que nous transgressons: ils pouvoient dire *animæ mea*, *opinio tua*; & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinion ta*. Notre langue sacrifie donc ici un principe raisonnable aux agrémens de l'euphonie (*voyez* EUPHONIE), conformément à la remarque sensée de Cicéron, *Orat. n.* 47: *impetratum est a consuetudine ut peccare*, *suavitatis causâ*, *liceret*.

Voici une ellipse qui est devenue une locution propre à notre langue, un *gallicisme*, parce que l'usage en a prévalu au point qu'il n'est plus permis de suivre en pareil cas la Syntaxe pleine: *il ne laisse pas d'agir*, *notre langue ne laisse pas de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'est-à-dire *il ne laisse pas* le soin *d'agir*, *notre langue ne laisse pas* la faculté *de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas* la foiblesse *d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces phrases le mérite de la brièveté à une locution pleine, qui sans avoir plus de clarté, auroit le désagrément inséparable des longueurs superflues.

S'il est facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotismes*, il n'en est pas de même de vues particulieres qui peuvent y influer: la variété de ces causes est trop grande, l'influence en est trop délicate, la complication en est quelquefois trop embarrassante pour pouvoir établir à ce sujet quelque chose de bien certain. Mais il n'en est pas moins constant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverses langues, qu'elles en sont des émanations, & qu'elles peuvent en

en devenir des indices. „ Il en est des peuples en„ tiers comme d'un homme particulier, dit du Tremblay, *traité des langues, chap.* 22; leur langage est „ la vive expression de leurs mœurs, de leur génie & „ de leurs inclinations; & il ne faudroit que bien exa„ miner ce langage pour pénétrer toutes les pensées de „ leur ame & tous les mouvemens de leur cœur. Cha„ que langue doit donc nécessairement tenir des perfe„ ctions & des défauts du peuple qui la parle. Elles au„ ront chacune en particulier, disoit-il un peu plus haut, „ quelque perfection qui ne se trouvera pas dans les au„ tres, parce qu'elles tiennent toutes des mœurs & du „ génie des peuples qui les parlent: elles auront chacu„ ne des termes & des façons de parler qui leur seront „ propres, & qui seront comme le caractere de ce gé„ nie „. On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe; *amen, amen; sanctus, sanctus, sanctus*: la vivacité françoise n'a pû s'en accommoder, & *très-saint* est bien plus à son gré que *saint, saint, saint*.

Mais si l'on veut démêler dans les *idiotismes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la premiere chose essentielle qu'il y ait à faire, c'est de s'assurer d'une bonne interprétation littérale. Elle suppose deux choses; la traduction rigoureuse de chaque mot par sa signification propre, & la réduction de toute la phrase à la plénitude de la construction analytique, qui seule peut remplir les vuides de l'ellipse, corriger les rédondances du pléonasme, redresser les écarts de l'inversion, & faire rentrer tout dans le systême invariable de la Grammaire générale.

„ Je sais bien, dit M. du Marsais, *Meth. pour ap„ prendre la langue latine, pag.* 14, que cette traduction „ littérale fait d'abord de la peine à ceux qui n'en con„ noissent point le motif; ils ne voyent pas que le but „ que l'on se propose dans cette maniere de traduire, „ n'est que de montrer comment on parloit latin; ce „ qui ne peut se faire qu'en expliquant chaque mot la„ tin par le mot françois qui lui répond.

„ Dans les premieres années de notre enfance, nous „ lions certaines idées à certaines impressions; l'habitu„ de confirme cette liaison. Les esprits animaux pren„ nent une route déterminée pour chaque idée particu„ liere; de sorte que lorsqu'on veut dans la suite exciter „ la même idée d'une maniere différente, on cause dans „ le cerveau un mouvement contraire à celui auquel il „ est accoutumé, & ce mouvement excite ou de la sur„ prise ou de la risée, & quelquefois même de la dou„ leur: c'est pourquoi chaque peuple différent trouve „ extraordinaire l'habillement ou le langage d'un autre „ peuple. On rit à Florence de la maniere dont un Fran„ çois prononce le latin ou l'italien, & l'on se moque „ à Paris de la prononciation du Florentin. De même „ la plûpart de ceux qui entendent traduire *pater ejus*, „ *le pere de lui*, au lieu de *son pere*, sont d'abord por„ tés à se moquer de la traduction.

„ Cependant comme la maniere la plus courte pour „ faire entendre la façon de s'habiller des étrangers c'est „ de faire voir leurs habits tels qu'ils sont, & non pas „ d'habiller un étranger à la françoise; de même la „ meilleure méthode pour apprendre les langues étran„ geres, c'est de s'instruire du tour original, ce qu'on „ ne peut faire que par la traduction littérale.

„ Au reste il n'y a pas lieu de craindre que cette fa„ çon d'expliquer apprenne à mal parler françois.

„ 1°. Plus on a l'esprit juste & net, mieux on écrit „ & mieux on parle: or il n'y a rien qui soit plus pro„ pre à donner aux jeunes gens de la netteté & de la „ justesse d'esprit, que de les exercer à la traduction lit„ térale, parce qu'elle oblige à la précision, à la pro„ priété des termes, & à une certaine exactitude qui „ empêche l'esprit de s'égarer à des idées étrangeres.

„ 2°. La traduction littérale fait sentir la différence „ des deux langues. Plus le tour latin est éloigné du „ tour françois, moins on doit craindre qu'on l'imite „ dans le discours. Elle fait connoître le génie de la „ langue latine, ensuite l'usage, mieux que le maître, „ apprend le tour de la langue françoise. *Article de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE; *idole* vient du grec ειδος, *figure*, ειδολος, *représentation d'une figure*, λατρευιν, *servir, révérer, adorer*. Ce mot *adorer* est latin, & a beaucoup d'acceptions différentes; il signifie *porter la main à la bouche* en parlant avec respect; *se courber, se mettre à genoux, saluer*, & enfin communément *rendre un culte suprême*.

Il est utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous les Payens étoient *idolâtres*, & que les Indiens sont encore des peuples *idolâtres*: premierement, on n'appella personne payen avant Théodose le jeune; ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ pagani*, qui conserverent leur ancienne religion: secondement, l'Indonstan est mahométan, & les Mahométans sont les implacables ennemis des images & de l'*idolatrie*: troisiémement, on ne doit point appeller *idolâtres* beaucoup de peuples de l'Inde qui sont de l'ancienne religion des Perses, ni certaines côtes qui n'ont point d'*idoles*.

S'il y a jamais eu un gouvernement idolâtre. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple sur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre*. Ce mot est une injure que les Gentils, les Politéistes sembloient mériter; mais il est bien certain que si on avoit demandé au sénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perse, *êtes-vous idolâtres*? ils auroient à peine entendu cette question. Nul n'auroit répondu, nous adorons des images, des *idoles*. On ne trouve ce mot *idolâtre, idolatrie*, ni dans Homere, ni dans Hésiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les servît en dieux, qu'on les crût des dieux. (1) Quand

(1) Que les anciens grecs & les anciens romains n'ayent été véritablement des idolâtres, ce n'est point une nouvelle opinion. Porphire, Jamblique, Julien l'apostat, rapporté & refuté par Petau, & tous les philosophes payens des bas siecles, notamment les platoniciens, l'avoyent déjà soûtenue. Et comme ils ne pouvoient répondre aux objections des Chrétiens, qui démontroient jusques à l'évidence combien l'idolâtrie est opposée à la raison, ils commencerent à s'en défendre disant que leurs idoles étoient le symbole de la divinité, qu'ils enseignoient être unique dans l'univers. Ce sentiment a trouvé plusieurs défenseurs dans nos tems, particulierement s'il est question de ce qu'on appelle les anciens sages. Il me suffira de n'en citer qu'un seul, qui est le sçavant Warburthon; cet auteur en parlant de la divine mission de Moyse, opina que le grand secret qu'on ne reveloit qu'à ceux qu'on initioit dans les mystères d'Isis, étoit le dogme de l'unité d'un Dieu, adoré sous diverses formes & figures: c'est de-là qu'il trouve la doctrine & les maximes de tels mystères dans le sixieme livre de l'Enéide de Virgile. A la vérité Apulée, philosophe platonicien, dans son livre de l'âne d'or, explique distinctement ces mêmes mystères comparés avec cette idolâtrie crasse qui est cachée sous ceux de Cybele.

Parmi les preuves qu'entre autres, on donne de cette opinion, qui est aumoins ingénieuse si elle n'est pas solide, on rapporte les propres paroles d'Isis qui, dans son apparition à Apulée, dit qu'el„ le même est l'origine de la nature & des toutes choses; qu'elle „ est la souveraine des élemens, la génération initiale des siécles, „ la premiere & la plus distinguée de tous les dieux, & celle dont „ tout le monde entier adore le nom sous diverses formes & dé„ nominations, & avec des cérémonies différentes „.

Le lecteur doit pourtant reflêchir qu'Apulée, qui étoit un ennemi juré du nom chrétien, s'étoit mis en tête de proposer un systême du paganisme, qui ne pût autrement être susceptible des justes censures de ses adversaires. C'est ainsi qu'il proposa une souveraine divinité qu'on pouvoit facilement concilier avec le systême émanatif, qui est expliqué dans le Parmenide de Platon, & qui n'étoit pas impossible de réduire à celui du Panthéisme, suivi & adopté par plusieurs anciens philosophes, parmi lesquels l'impie Collins a eu la malignité de faire entrer le saint écrivain du Pentatéuque. Mais qu'au surplus le dogme de l'unité de Dieu, étoit renfermé dans les mystères d'Isis: *hic labor, hoc opus*. Apulée nous assure (*Apolog.*) qu'il portoit avec lui ses idoles lorsqu'il voyageoit, & il y introduit la déesse Isis qui recommande le culte d'Osiris, qui étoit une autre fausse divinité d'Egypte. Clément d'Alexandrie, qui étoit très-versé dans les mystères éleusiens, dont il en a transcrit un cantique fameux dans ses stromates, ne fait aucune mention de cette doctrine du monothéisme; on y trouve plutôt la preuve du contraire, ainsi que dans le sixieme livre de l'Enéide; il y est dit que Thésée fut condamné aux peines éternelles pour avoir méprisé les dieux.

D'autres écrivains ont été d'avis que les idoles n'étoient pas des vraies divinités, qu'elles en étoient seulement la représentation. On croit cependant devoir avertir le lecteur qu'encore qu'on pût admettre cette opinion, l'auteur de cet article ne s'en tromperoit pas moins, s'il pensoit qu'il n'y avoit point d'idolâtrie dans le culte qu'on rendoit à de telles images, & qu'on pouvoit le mettre en parallele & le confondre avec le culte sacré que les catholiques rendent aux images de Dieu & de ses saints; puisqu'il est certain que les gentils étoient persuadés que de la même maniere que les *habitans dans les maisons, & que l'épée dans le foureau*, les fausses divinités étoient dans les statues, sur-tout lorsqu'elles avoient été consacrées: J'ai crû devoir rapporter les mêmes expressions, dont l'incredule *Burnet* s'est servi dans son traité pernicieux (*de statu mortuorum*) afin qu'on ne croye pas que je veuille combattre cet auteur, sans en avoir des raisons tres-légitimes: telle que l'est par exemple celle de la cérémonie de l'évocation des dieux tutelaires des villes, pratiquée par les romains lorsqu'ils faisoient le siége de ces mêmes villes. Ils croyoient fermement, les romains, qu'en vertu de cette évocation, les statues des dieux tutelaires démeuroient privées de la présence des divinités qui y habitoient, & que les dieux courouccés sortoient aussi-tôt de ces mêmes statues, où ils étoient, & qu'ainsi la ville assiegée étant privée de leur pré-

Quand les capitaines romains & carthaginois faisoient un traité, ils attestoient toutes les divinités; c'est en leur présence, disoient-ils, que nous jurons la paix: or les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement étoit très long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme présens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas assurément le simulacre qui constituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les statues de leurs fausses divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainsi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fausse divinité représentée par ce bois & par ce marbre. La différence entre eux & nous n'est pas qu'ils eussent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faisions point: la différence est que leurs images figuroient des êtres fantastiques dans une religion fausse, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le consul Pline adresse ses prieres aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse; ces images n'étoient pas immortelles. Ni

présence & de leur protection devenoit plus facile à prendre, mais que ces dieux retournoient dans les statues après la fin du siége & lorsqu'on les avoit apaisés: c'est ce qui fait dire à Silius Italicus: nous avons apaisé la colere des habitans du ciel, leurs divinités retournent: *placavimus iras cœlicolum, redeunt divi*. Lampride parlant de cette évocation a dit: on a vu dans la place les vestiges des dieux qui sortoient: *vestigia deorum in foro visa sunt exeuntium*; enfin Xiphilin ajoûte qu'on a aussi trouvé dans le capitole une grande quantité de vestiges des dieux qui s'en alloient: *inventa quoque sunt in capitolio multa & magna vestigia deorum excedentium*.

Arnobius (liv. V.) dit „ que les gentils faisoient encore cette „ autre réponse; qu'on ne regardoit pas comme des dieux les ma„ tieres d'or, d'argent &c. dont on formoit leurs statues; mais „ qu'on adoroit dans ces statues faites de la main des ouvriers, les „ divinités qui, en conséquence de la dédicace qu'on leur en fai„ soit, s'y insinuoient, & y habitoient immédiatement après la dé„ dicace „. Et Lactance en refutant les erreurs des religions profanes, parlant d'une de ces idoles, observe d'après les gentils, que dans le tems qu'on fond & qu'on jette en moule la statue & la réprésentation de quelque fausse divinité, & lorsque le ciseleur en perfectionne l'ouvrage, elle n'a aucun caractere de divinité, qu'enfin lorsqu'on la sonde, lorsqu'on la couche par terre, & qu'on la remet sur pied, elle n'est pas encore un dieu, mais dès qu'elle est ornée, consacrée & vénérée, elle est alors un dieu: *dum funditur, fabricatur, sculpitur, nondum deus est: plumbatur, consternitur, erigitur, nec adhuc deus est; ornatur, consecratur, oratur, postremo deus est*; il n'y avoit plus alors de difficulté à regarder la statue comme le dieu même, parce que les gentils croyoient que la dédicace ou consécration qu'on en faisoit, obligeoit la divinité à y habiter. Origene & les autres Peres enseignent la même chose lorsqu'ils inserent dans leurs ouvrages la réponse de Celse, & celle des autres apologistes payens. Si le lecteur daigne réfléchir que les premiers Chrétiens pensoient que les démons étoient les vrais habitans des statues des faux dieux, & s'il se rappelle toutes les histoires qu'on en rapporte, il ne pourra s'empecher de reconnoître combien l'opinion que j'ai éclaircie devient plus lumineuse.

Pour connoître si les payens étoient non-seulement politheïstes, mais encore idolâtres, il faut examiner ce que c'est qu'une idole. S. Paul la définit une chose qui ne peut avoir aucune existence dans le monde: *nihil est idolum in mundo*. Les Peres donnent le nom d'idoles à ces fausses représentations materielles, dont le tout-puissant, dans l'ancienne loi défendit la construction. Si donc les gentils adoroient les figures des faux dieux, parce qu'ils prétendoient que ces prétendues divinités y habitoient de la maniere que l'ame est dans le corps humain, & que ces statues s'imbiboient, pour ainsi dire, de la divinité qu'ils y adoroient, on ne peut les disculper de la tâche d'une idolâtrie crasse; ils ont été donc de vrais idolâtres, puisqu'ils rendoient un culte divin aux statues des leurs divinités, & puisqu'ils leur offroient de l'encens & des victimes. La plus grande partie de ces divinités n'avoit jamais été du nombre des hommes: mais elles étoient le fruit de l'imagination échoffée & de la folle fantaisie des prêtres, ou l'effet de la politique impie des Monarques & des conquérans; ce qui est encore un nouveaux titre pour autoriser à donner aux gentils le nom d'idolâtres selon l'idée que S. Paul nous en fournit.

J'ai parlé jusqu'ici de deux opinions sur le culte que les gentils rendoient aux statues de leurs dieux, je viens maintenant à la troisieme qui défend l'idolâtrie des gentils mêmes dans le sens le plus naturel, & dans laquelle on soûtient qu'on adoroit les idoles comme étant des dieux, & que les figures de marbre, de bronze, de bois &c. qui étoient exposées au culte public, étoient regardées comme des vraies divinités: j'en produirai quelques preuves que j'ai tirées principalement de la sainte Ecriture. On lit au ch. 32. de l'Exode, que les Juifs pressent Aaron, afin qu'il leur fît fabriquer des dieux; & qu'on n'eut pas plutôt exposé le veau d'or à l'adoration publique qu'on ne l'appella pas une image, ou un symbole de la divinité, mais qu'on le regarda comme un vrai dieu, Dieu *Jehova*. Dans le ch. 18. des Juges il est parlé des plaintes faites par Micha de ce qu'on lui avoit volé les dieux qu'il avoit fait faire pour lui même. Dans le ch. 5. du premier livre des Rois on voit la description de Dagon, dieu des philistins, comme d'une vraie idole, mais dont il ne resta plus que le tronc lorsque l'arche du Seigneur fut placée devant ce prétendu dieu, & qu'alors ce peuple regarda l'arche même comme un autre dieu, mais un dieu sublime & plus puissant que leur dieu Dagon. David (ps. 113. & 114.) fait connoître clairement que les idoles d'or & d'argent ne sont pas des dieux, mais qu'elles sont l'ouvrage des mains des hommes, & qu'elles n'ont aucune sensibilité, ni aucun mouvement. Ces statues & ces idoles, dit ce roi prophete, ont des yeux & cependant, elles ne voyent pas, elles ont des oreilles, & elles n'entendent pas, elles ont des mains & elles ne peuvent rien toucher, elles ont enfin des piés, & elles ne marchent pas. Mais sans parler des plusieurs autres autorités de ce genre, je retracerai sous les yeux du lecteur l'accusation intentée contre S. Paul, mentionnée au chap. 19. des Actes. Elle étoit fondée sur ce que cet Apôtre enseignoit que ce qu'on fabrique des mains, ne peut jamais être une divinité & des dieux: *non sunt dii qui manibus fiunt*. On peut ajoûter à tant de témoignages de l'Ecriture une foule, pour ainsi-dire, de passages des Peres de l'Eglise lorsqu'ils combattent l'idolâtrie, & lorsqu'ils démontrent que Dieu est incorporel. Ces passages sont recueillis dans le 1. & dans le 2. livre des dogmes théologiques du P. Petau. Pour appuyer ma seconde opinion je ne citerai qu'Arnobius seul, dont j'ai déjà parlé; parce que dans son premier livre contre les gentils, il avoüe qu'il a été aveuglé jusqu'*à adorer des dieux qu'on avoit formé sur des enclumes, & avec des marteaux*, & qu'il avoit cru *que du bois, des pierres & des os, étoient de vrais dieux*. Enfin les anciens écrivains mêmes, les poëtes grecs & romains, croyoient fermement que les statues des dieux, étoient véritablement des dieux. Les habitans de Tyr ne lierent-ils pas avec des chaînes d'or les statues d'Hercule afin que ce dieu ne prît pas la fuite, & ne les abandonnâ pas lorsqu'Alexandre fit le siége de leur ville? Après le siége de Tarente, on demanda à Fabius si l'on devoit mettre parmi le butin les statues des dieux pour les emporter avec les autres dépouilles; ce général répondit qu'il falloit laisser aux Tarentins leurs dieux courroucés.

Il n'y a aucun doute que les grecs & les romains, n'ayent parlé avec les statues de leurs dieux comme si elles avoient été de vraies divinités. Je retracerai ici à ce sujet le vers de Perse, dont, que je sache, personne avant moi ne s'est servi dans le cas en question: *O Jane a tergo quem nulla ciconia pinxit*. Janus sçavoit garder ses épaules parce qu'il étoit bifront: cette prérogative comment pouvoit-elle appertenir à ce dieu sinon que relativement à ses statues? croyoit-il donc, le poëte, que la statue fût le dieu Janus même; & telle étoit aussi la croyance des gentils lorsqu'ils, dans la primitive Eglise, présentoient aux Martyrs des idoles afin qu'ils les adorassent. Les réponses données par ces généreux athletes du nom chrétien, confirment encore la vérité de cette croyance générale.

Je ne disconviens pas cependant que la deuxieme & la troisieme opinion, ne puissent se concilier ensemble en séparant le vulgaire idolâtre, d'avec les payens instruits & éclairés. Le premier aura crû que les divinités & les statues n'étoient qu'une seule & même chose: les autres auront considéré les statues comme autant d'habitations propres & personnelles à chaque dieu. Arnobius qui, après avoir été philosophe payen, devint un défenseur zélé de l'Evangile, expose, selon moi, dans son VI. livre, ces deux opinions tout ensemble & les refute; il commence par instruire la populace idolâtre, il leur apprend que ces statues qui leur inspirent tant de crainte, & tant de respect ne sont autres que des os, des pierres, du cuivre, de l'or, de l'argent, de la terre cuite, du bois, de la poix mêlée avec du plâtre: *simulacra illa, quæ vos terrent, ossa, lapides, æra sunt, argentum, aurum, testæ, lignum sumptum ex arbore, aut commixtum gypso*; &, s'adressant ensuite à ceux qui étoient un peu plus éclairés & qui s'imaginoient que les dieux animoient ces statues, il tache de les convaincre & de les détromper en leur demandant pourquoi tiennent-ils les statues de leurs divinités enfermées sous de si grosses clefs, & avec des barreaux, des verrouils, & des cadenats d'une grandeur si enorme, dès qu'ils sont persuadés que leurs divinités sont vivantes & animées dans ces mêmes figures: *si apertum vobis est in signorum visceribus deos vivere, cur eos sub validissimis clavibus, ingentibusque sub claustris, sub repagulis, pessulis habetis inclusos?*

Je me flate d'avoir exposé la véritable idée qu'on doit avoir de l'idolâtrie des gentils: examinons maintenant en peu de mots les raisons qu'on apporte dans cet article pour prouver le contraire. Elles sont fondées sur ce que le mot idolâtrie ne se trouve ni dans Homere, ni dans Hesiode, ni même dans Herodote: la réponce s'annonce d'elle même & elle est toute naturelle; c'est parce que ce gens-là ne croyoient pas que les images de leurs dieux fussent de simples idoles, mais parce qu'ils étoient persuadés qu'elles étoient de vraies divinités. Les capitaines romains & carthaginois prénoient toûjours les dieux pour témoins de leurs traités, parce qu'ils se persuadoient que les dieux voyoient les actions humaines, ou directement par eux mêmes, comme il est dit dans Homere & dans Virgile, ou par le moyen de leurs dieux subalternes, tel par exemple que Mercure est réprésenté dans Ovide, & telle qu'est l'étoile Arturus dont parle Plaute dans le prologue du *Rudens*. Je pourrois encore répondre que les étendarts des legions romaines qu'on exposoit en la présence des généraux de Rome payenne, n'étoient tant respectés & n'étoient regardés comme des choses sacrées que parce qu'on y voyoiet réprésentées des idoles: je parle d'après le témoignage de Pline l'ancien: je dirai plus; Suëtone & Hérodien attestent que les peuples barbares adoroient ces étendarts, comme ils racontent de l'avoir fait le roi Artaban. Mais à quoi bon d'aller plus avant sur de pareilles recherches dès que l'on sait que les payens étoient persuadés que leurs principaux dieux possedoient souverainément la science de toutes les affaires terrestres; & que c'est pour cela qu'ils leur adroissoient des prieres & qu'ils les invoquoient, comme fait Enée dans Virgile, & Ovide lui même dans le commencement de ses méthamorphoses: les orateurs, & notamment Cicéron, & Pline le jeune, dans le panégirique de Trajan, en firent de même. Selon les principes & selon les lois du paganisme, les dieux habitoient tout-à-la-fois & dans l'olimpe & dans leurs statues. Boulanger, Vossius, Wan-Dale, & tant d'autres auteurs en fournissent des preuves, pour ainsi dire, à chaque page, & nous paroissons surpris de ce que l'auteur de cet article n'en soit pas informé; disons même & avouons qu'il feint de l'ignorer, puisqu'il avance que *ni les derniers tems du Paganisme, ni les plus reculés n'offrent pas un seul fait qui puisse faire conclure qu'on adorât réellement une idole*. Le lecteur est maintenant en état de décider si cette proposition est vraie ou fausse. (*A*)

Ni les derniers tems du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons ſanctifié ces coutumes, & nous ne ſommes point *idolâtres*.

Les femmes en tems de ſéchereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient piés nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſceaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat*. Nous avons conſacré cet uſage illégitime chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châſſes des ſaints pour obtenir les bontés de l'Etre ſuprème par leur interceſſion?

Si un turc, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuſer d'abord de mettre notre confiance dans les ſimulacres que nous promenons ainſi en proceſſion; mais il ſuffiroit d'un mot pour le détromper. (1)

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*; que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toûjours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons-nous pas eu depuis pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certaines autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie*?

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculapes, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonnoit point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au-deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis-je, pouvoit bien à la vûe de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappée d'une horreur religieuſe, & adorer ſans le ſavoir la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans nos temples à nos payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les inſtruire que c'eſt aux bienheureux, aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apothéoſes; les Grecs diviniſoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Nos apothéoſes ſont d'une genre bien plus ſublime; nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes ſimplement vertueux qui ſeroient la plûpart ignorés ſur la terre, s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apothéoſes des anciens ſont faites par la flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Cicéron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du polítéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*. (2)

Horace fait parler une ſtatue de Priape: il lui fait dire: *j'étois autrefois un tronc de figuier; un charpentier ne ſachant s'il feroit de moi un dieu ou un banc, ſe détermina enfin à me faire dieu*, &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier, en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette avanture, en diſant, *ils ne ſeront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues; on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pû ſervir également aux fonctions les plus viles. Un tronc, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit donc conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire: vous voyez dans Martial.

> *Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,*
> *Non facit ille deos.*

Dans Ovide. *Colitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
Forma Dei montes habitare ac numina gaudet.

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des oracles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin; mais certainement l'opinion regnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère, & dans les chœurs des tragédies greques, que des prieres à Apollon,

---

(1) Les femmes de Rome payenne avoient recours aux fauſſes divinités dans le tems des grandes ſéchereſſes: elles en portoient les ſtatues en proceſſion comme font les catholiques. *Un ſeul mot* dit-on, *ſuffiroit pour détromper un Turc & un chinois lettré & pour leur faire voir clairement la différence qu'il y a à cet égard entre les Romains payens & les chrétiens catholiques*. Mais où eſt-il ce *mot?* pourquoi le taire avec une maligne prétérition? ne ſait on pas qu'il n'eſt pas permis à un catholique de propoſer de telles difficultés ſans donner en même tems les réponſes qui y conviennent, ni d'avancer des propoſitions qui renferment du venin ſans en préſenter l'antidote? Je dirai donc quel eſt que ce mot que l'extenſeur de cet article a omis. Les gentils & leurs femmes recouroient à leurs divinités infames en leur rendant un vrai culte de latrie; les catholiques au contraire s'adreſſent au vrai Dieu, ils l'invoquent de tout leur cœur & ils en implorent l'aſſiſtance & les graces par la médiation de ſes ſaints; s'ils en vénerent les images & les reliques, c'eſt avec un culte relatif qui ſe rapporte directement au Prototype, c'eſt-à-dire à Dieu qui renferme en lui même la ſainteté & l'excellence qui méritent le culte & la vénération. (*A*)

(2) Lorſqu'on reflechit ſur ce que nous venons d'obſerver, on reconnoit aiſément que les argumens qu'on oppoſe pour démontrer que les gentils n'étoient pas idolâtres, ſont ennuyeux, & ne concluent rien. Les apothéoſes des empereurs romains, ont été toûjours regardées comme les effets ridicules d'une flatérie, qu'on ne peut aſſez blâmer, par ceux même qui en pratiquoient les cérémonies. Combien de fois ne s'eſt-on pas ſervi des apothéoſes pour cacher aux yeux du public la tâche infame du regicide? perſonne n'ignore la réponſe que fit Caracalla touchant l'apothéoſe de Geta qu'il avoit tué de ſa propre main entre les bras mêmes de ſa propre mere, Mammée. J'ai déjà fait remarquer à l'article *Japon*, la différence qui ſe trouve entre les apothéoſes des payens & celles des Chrétiens: au reſte, ſi l'on ne rendoit pas aux médailles d'Auguſte le même culte dont on honoroit ſes ſtatues, c'eſt parce que ces dernieres étoient conſacrées, & parce qu'en conſéquence & relativement au ſyſtème lithurgique de Rome ancienne, elles avoient une vertu & un caractere de divinité ſemblables aux fauſſes divinités dont elles prénoient le nom: c'eſt ainſi qu'Horace appelle dieu, la ſtatue de Priape: *maluit eſſe deum; jam deus ego*. (*A*)

lon, qui rend ses oracles sur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adressée à une statue.

Ceux qui professoient la magie, qui la croyoient une science, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le secret de faire descendre les dieux dans les statues, non pas les grands dieux, mais les dieux secondaires, les génies. C'est ce que Mercure Trismégiste appelloit *faire des dieux*; & c'est ce que S. Augustin réfute dans sa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les simulacres eussent rien en eux de divin, puisqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me semble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût assez habile pour donner une ame à une statue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux; Jupiter & non pas son image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la statue de Neptune qui soulevoit les mers, ni celle d'Apollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéistes, & n'étoient point des *idolâtres*.

Si les Perses, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, & de quelle antiquité est l'origine des simulacres appellés idoles; histoire abrégée de leur culte. C'est un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au soleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-tems ni simulacres, ni temples; si elles se tromperent, c'est en rendant aux astres ce qu'elles devoient au créateur des astres: encore les dogmes de Zoroastre, ou Zardust, recueillis dans le Sadder, enseignent-ils un être suprême vengeur & rémunérateur; & cela est bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune *idole*; il a toûjours conservé le culte simple du maître du ciel *Kingtien*, en tolérant les pagodes du peuple. Gengis-Kan chez les Tartares n'étoit point *idolâtre*, & n'avoit aucun simulacre; les Musulmans qui remplissent la Grece, l'Asie mineure, la Syrie, la Perse, l'Inde, & l'Afrique, appellent les Chrétiens *idolâtres*, *giaour*, parce qu'ils croyent que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briserent toutes les statues qu'ils trouverent à Constantinople dans sainte Sophie, dans l'église des saints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en mosquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toûjours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des saints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces saints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'*idolâtrie* la plus complette; cependant il n'en est rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un seul Dieu, & ne réverent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ses saints. Les Iconoclastes, & les Protestans ont fait le même reproche d'*idolâtrie* à l'Eglise; & on leur a fait la même réponse. (1)

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées précises, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & sans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & sur-tout les Polithéïstes. On a écrit des volumes immenses; on a débité des sentimens différens sur l'origine de ce culte rendu à Dieu, ou à plusieurs dieux, sous des figures sensibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne sait pas qui inventa les habits & les chaussures, & on veut savoir qui le premier inventa les *idoles*! Qu'importe un passage de *Sanconiaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le cahos, l'esprit, c'est-à-dire le souffle, amoureux de ses principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp, & sa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos? que Cronos leur descendant avoit deux yeux par derriere, comme par-devant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à son fils Taut; voilà un des respectables monumens de l'antiquité.

Orphée, antérieur à Sanconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans sa théogonie, que Damascius nous a conservée; il représente le principe du monde sous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un visage au milieu qu'il appelle *visage-dieu*, & des aîles dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées bisarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images sensibles & hyéroglyphes sont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philosophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polithéïsme, le bon sens vous dira que dès qu'il a eu des hommes, c'est-à-dire des animaux foibles, capables de raison, sujet à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont senti leur foiblesse & leur dépendance: ils ont reconnu aisément qu'il est quelque chose de plus puissant qu'eux. Ils ont senti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui souvent les détruit: une dans le feu qui consume, & dans l'eau qui submerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui président à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révérer la force invisible qui faisoit luire aux yeux le soleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut se former une idée de ces puissances supérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere sensible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même, étoit toute remplie de ces images sous lesquelles Dieu est représenté. Il daigne parler dans un buisson le langage humain; il paroît sur une montagne. Les esprits célestes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le sanctuaire est rempli de chérubins, qui sont des corps d'hommes avec des aîles & des têtes d'animaux; c'est ce qui a donné lieu à l'erreur grossiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré sa défense de peindre & de sculpter aucune figure, a donc daigné se proportionner à la foiblesse humaine, qui demandoit qu'on parlât aux sens par des images.

Isaïe dans le *chap. VI.* voit le Seigneur assis sur un trône, & le bas de sa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend sa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de saphir, & Dieu lui paroît comme un homme assis sur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les statues, les *idoles*, pour représenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perses, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles*; mais bien-tôt Isis & Osiris furent figurés: bien-tôt Bel à Babylone fut un gros colosse; Brama fut un monstre bisarre dans la presqu'île de l'Inde. Les Grecs sur-tout multiplierent les noms des dieux, les statues & les temples; mais en attribuant toûjours la suprème puissance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs: ces peuples placerent toûjours tous les dieux dans le ciel sans savoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres supérieurs habitassent dans les nuées qui ne sont que de l'eau. On en avoit placé d'abord sept dans les sept planettes, parmi lesquelles on comptoit le soleil; mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, six mâles & six femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Vesta prit sa place.

Ensuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Esculape; les dieux infernaux, Pluton, Proserpine; ceux de la mer, comme Thétis, Amphitrite, les Néréïdes, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profession, pour chaque action de la vie, pour les enfans,

(1) Les Perses, les Sabéens & les Egyptiens furent de vrais idolâtres, parce que le culte qu'ils rendoient au soleil, aux étoiles, aux élémens & aux animaux étoit une vraie idolâtrie, d'autant plus que lorsque S. Paul dit, *scimus idolum nihil esse in mundo*, on ne doit pas entendre ces paroles relativement à l'existence du sujet, mais relativement à la vertu & à l'excellence de ce même sujet: c'est ainsi que l'ont entendu S. Chrisostome & les autres peres mentionnés par Suicer (Thesaur. Ecclesiast. εἴδωλον) Quoique donc le soleil, les étoiles, les élémens & les animaux, ne soient pas des êtres imaginés & chimeriques, cela n'empeche pas que le culte que les nations anciennes leur rendoient ne soit une vraie idolâtrie, puisqu'on rendoit à des choses créées le même culte & les mêmes honneurs qui ne sont dûs qu'au Créateur, & puisqu'on les croyoit douées de la même vertu supreme & de l'excellence qui ne se trouve qu'en Dieu seul. Il est pourtant faux que les Chinois n'ayent jamais eu aucunes idoles; le lecteur pourra s'en convaincre par la lecture du pere Kirker, du P. Bartoli, de l'Abbé Bannyer & de tous les auteurs qui ont écrit depuis peu sur les cérémonies chinoises, & sur le culte de Confucius, & sur celui qu'on rend aux parens après leur décès. (*A*)

fans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On divinisa enfin les empereurs: ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déesse Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déesse des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples; les petits dieux Pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit son cabinet; c'étoient les amusemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autorisés par aucun culte public. On laissoit agir à son gré la superstition de chaque particulier: on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si personne ne sait quand les hommes commencerent à se faire des *idoles*, on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute; Tharé pere d'Abraham en faisoit à Ur en Chaldée: Rachel déroba & emporta les *idoles* de son beau-pere Laban; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion précise avoient les anciennes nations de tous ces simulacres? Quelle vertu, quelle puissance leur attribuoit-on? Croira-t-on que les dieux descendoient du ciel pour venir se cacher dans ces statues? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'esprit divin? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout? C'est encore sur quoi on a très-inutilement écrit; il est clair que chaque homme en jugeoit selon le degré de sa raison, ou de sa crédulité, ou de son fanatisme. Il est évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs statues, pour s'attirer plus d'offrandes; on sait que les Philosophes détestoient ces superstitions; que les guerriers s'en mocquoient; que les magistrats les toléroient, & que le peuple toûjours absurde ne savoit ce qu'il faisoit: c'est en peu de mots l'histoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'est pas fait connoître.

On peut se faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que plusieurs villes rendirent à un chien, à un singe, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblèmes: ensuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toûjours du bœuf & des oignons; mais il est difficile de savoir ce que pensoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons sacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient assez souvent: on faisoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la statue avoit prononcées lorsqu'on en fit la translation du palais du roi Attale:

Ipsa peti volui, ne sit mora, mitte volentem,
Dignus Roma locus quo deus omnis eat.

„ J'ai voulu qu'on m'enlevât; emmenez-moi vîte; „ Rome est digne que tout dieu s'y établisse „.

La statue de la fortune avoit parlé; les Scipions, les Cicérons, les Césars à la vérité n'en croyoient rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient aussi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des statues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres*? Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal de l'erreur même: car chaque nation reconnoissant plusieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ses voisins eussent aussi les leurs. Si vous exceptez Cambise, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'histoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion exclusive; & les prêtres ne songerent qu'à multiplier les offrandes & les sacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits; bien-tôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeoient eux-mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduisirent l'usage horrible de sacrifier des victimes humaines, & sur-tout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perses, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations; mais à Héliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on sacrifioit les étrangers: heureusement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette superstition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois vestales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince, les Gaulois, les Germains, faisoient communément de ces affreux sacrifices.

On ne peut guere lire l'histoire, sans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il est vrai que chez les Juifs Jephté sacrifia sa fille, & que Saül fut prêt d'immoler son fils. Il est vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathème, ne pouvoient être rachetés, ainsi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périssent: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut: & ce n'est pas aux hommes à se mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à usurper les droits de l'Etre suprème. (1)

Pour consoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux sacriléges, il est important de savoir que chez presque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie sacrée, & l'erreur populaire; le culte secret, & les cérémonies publiques; la religion des sages, & celle du vulgaire. On n'enseignoit qu'un seul Dieu aux initiés dans les mysteres; il n'y a qu'à jetter les yeux sur l'hymne attribué à Orphée, qu'on chantoit dans les mysteres de Cérès Eleusine, si célebres en Europe & en Asie.

„ Contemple la nature divine, illumine ton esprit, „ gouverne ton cœur, marche dans la voie de la justi-„ ce; que le Dieu du ciel & de la terre soit toûjours „ présent à tes yeux. Il est unique, il existe seul par lui-„ même; tous les êtres tiennent de lui leur existence; il „ les soûtient tous; il n'a jamais été vu des yeux mor-„ tels, & il voit toutes choses „.

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, dans sa lettre à saint Augustin „. Quel „ homme est assez grossier, assez stupide, pour douter „ qu'il soit un Dieu suprème, éternel, infini, qui n'a „ rien engendré de semblable à lui-même, & qui est le „ pere commun de toutes choses „? Il y a mille témoignages que les sages abhorroient non-seulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéïsme. Epi-

(1) On ne trouve dans toute l'Ecriture sainte que deux seuls exemples de victimes humaines: le premier est celui d'Isac; Dieu l'ayant ainsi ordonné pour cimenter la foi d'Abraham, mais non pas pour l'obliger à répandre le sang de son fils: le second est celui de Jephté: il est bon de lire à ce sujet la sçavante dissertation de D. Calmet. La circonstance critique du danger imminent où se trouvoit Jonathas d'être fait mourir par Saül n'a aucun rapport avec cet argument, ainsi que les interpretes du texte sacré nous l'enseignent: mais tels exemples ne peuvent jamais autoriser les rites cruels & impies des sacrifices humains, qui étoient en usage chez les idolâtres, & dont il est parlé dans le Déuteronome, & dans le livre des Nombres: on ne peut les lire sans être saisi d'horreur: ils ont commis toutes les abominations que le Seigneur Dieu déteste, jusqu'à offrir leurs propres enfans, tant garçons que filles, en sacrifice à leurs dieux, & à en jetter ensuite les corps au feu pour les consumer: *omnes abominationes quas aversatur Dominus fecerunt diis suis offerentes filios & filias, & comburentes igni*. La vérité est également blessée en ce qu'on dit que le sacrifice des animaux succeda aux oblations des fruits de la terre, puisque les premiers hommes pratiquoient aussi les sacrifices sanglans des animaux, & dans le tems même qu'Abel offroit les premices des fruits de la terre, Caïn immoloit à Dieu les premiers agneaux de son troupeau. Ce ne fut donc pas l'avarice, & la gourmandise des prêtres qui donna lieu à sacrifier tant d'animaux & à répandre leur sang sur les autels.

Que les premiers hommes offrirent simplement des fruits de la terre, Porphire est celui qui l'a écrit s'appuyant de l'autorité de Théophraste, avec qui il soûtient le culte d'un seul Dieu chez les premiers habitateurs de la terre. Mais pour bien comprendre les motifs de la fiction dont se sert Porphire, il suffit d'observer que son but étoit de se former un système de religion qu'il pût opposer au Christianisme & le combattre par ce moyen. Sans parler des hommes qui ont vécû avant le déluge, les auteurs critiques sacrés observent que les descendans de Noë introduisirent l'idolâtrie dans le monde, & qu'ils adorerent la milice du ciel; quelques auteurs prétendent que cette milice comprénoit le soleil & les étoiles; & d'autres disent qu'elle étoit composée de génies & d'esprits celestes. Vossius, le Clerc, D. Calmet, Wan-Dale & d'autres sçavans écrivains, en parlent d'une maniere très-diffuse, & ils expliquent comment les hommes sont parvenus par gradation au culte des faux dieux; ils leur attribuoient des figures humaines, soit parce que ces dieux avoient été des hommes qui étoient redevables de leur qualité de divinité au seul caprice, soit parce qu'ils étoient seulement l'effet de la production d'une imagination echoffée & trop souvent idéale. On peut lire ce que l'auteur du livre de la sagesse a écrit sur ce qui a donné lieu à l'idolâtrie. On ne parviendra jamais à la détruire ou du moins à la disculper par la simple fiction de culte public & de culte secret; ce que j'ai dit à cet égard démontre l'insuffisance des conséquences qu'on voudroit tirer de cette distinction.

Epictete, ce modele de résignation & de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu; voici une de ses maximes. „ Dieu m'a créé, Dieu est au-dedans de moi; je „ le porte par-tout; pourrois-je le souiller par des pen- „ sées obscènes, par des actions injustes, par d'infâmes „ desirs? Mon devoir est de remercier Dieu de tout, „ de le louer de tout, & de ne cesser de le benir qu'en „ cessant de vivre „. Toutes les idées d'Epictete roulent sur ce principe.

Marc-Aurele, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Epictete dans l'esclavage, parle souvent à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre suprème & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini? *Notre ame*, dit-il, *est une émanation de la divinité*; *mes enfans*, *mon corps*, *mes esprits viennent de Dieu*.

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & universelle; les Epicuriens la nioient; les pontifes ne parloient que d'un seul Dieu dans les mysteres; où étoient donc les *idolâtres*?

Au reste, c'est une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du tems de Théodose le jeune, il ne resta plus d'*idolâtres* que dans les pays reculés de l'Asie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septieme siecle: le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du tems de Charlemagne; la Pologne & tout le Septentrion resterent long-tems après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie*: la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au de-là du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques lapons, quelques samoïedes, quelques tartares, qui ayent persévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M. de Voltaire*. *Voyez* Oracles, Religion, Superstition, Sacrifices, Temples.

IDOLOTHYTES, s. m. (*Théolog.*) c'est le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on présentoit ensuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux assistans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au sujet de la manducation de ces *idolothytes*, & dans le concile de Jérusalem il leur fut ordonné de s'en abstenir, cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & présentées ensuite aux repas des chrétiens, les plus scrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fût plus un acte de religion. S. Paul consulté sur cette question, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, sans s'informer si cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvû que cela ne causât point de scandale aux foibles. Cependant l'usage de ne point manger des *idolothytes* a subsisté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypse ceux de Pergame sont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faisoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive église il est défendu aux chrétiens, par plusieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j.* 15. *I. Corinth. j.* 8. *Apocalyps.* 2.

IDON-MOULLY, s. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom malabare d'une espece de prunier des Indes orientales, que les Botanistes appellent *prunus indica, fructu umbilicato, pyriformi, spinosa, racemosa*, ce qui suffit pour le distinguer des autres pruniers; ajoutez qu'il s'éleve jusqu'à la hauteur de soixante & dix piés; il est décrit dans l'*Hort. malab. part. IV. tab.* 18. *p.* 41. (*D. J.*)

IDRA, (*Géog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, sur la riviere d'Elsinam: presque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

IDRIA, (*Géog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par sa mine de vif-argent, appartient à la maison d'Autriche; elle est de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieste. *Long.* 31. 35. *lat.* 46. 16.

La riche mine de vif-argent que cette ville possede dans son propre sein, est une chose bien curieuse. L'entrée de cette mine n'est point sur une montagne, mais dans la ville même; elle n'a pas plus de 120 ou 130 brasses de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du simple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches mines du monde en ce genre; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'est-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorsqu'on en tiroit un morceau qui pesoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lû.

Etant descendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 brasses de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu seize mille barres de fer, qu'on avoit achetées dans la Carinthie; on employoit aussi quelquefois au même usage 800 barres de fer tout-à-la-fois, pour purifier le vif-argent dans seize fournaises; on en mettoit 50 dans chaque fournaise, 25 de chaque côté, 12 dessus & 13 au-dessous; le produit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 sacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit jusqu'à Chremnits, en Hongrie, pour s'en servir dans cette mine d'or; chaque sac pesoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille sacs de vif-argent purifié en réserve; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a presque épuisé la mine & le bois nécessaire pour le travail. (*D. J.*)

IDSTEIN, (*Géog.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, résidence d'une branche de la maison de Nassau, à qui elle appartient; elle est à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long.* 25. 53. *lat.* 50. 9. (*D. J.*)

IDULIE, s. f. (*Belles-lettres.*) c'est ainsi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut-être elle a pris son nom. (*D. J.*)

IDUMÉE, s. f. (*Géog. anc.*) pays d'Asie, aux confins de la Palestine & de l'Arabie; l'*Idumée* tire son nom d'*Edom* ou *Esaü*, qui y fixa sa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr, à l'orient & au midi de la mer Morte; ensuite ses descendans, comme nous le verrons tout-à-l'heure, se répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui est au midi de la Palestine, & finalement dans la Judée méridionale, lorsque ce pays devint comme desert durant la captivité de Babylone; ainsi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut distinguer les tems. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient resserrés à l'orient & au sud de la mer Morte, au pays de Seïr; mais dans la suite l'*Idumée* s'étendit beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Bosra*, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Pétra* ou *Jectaël*.

L'*Idumée* dont Strabon, Josephe, Pline, Ptolomée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie Pétrée* de Pétra sa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les descendans d'Edom ou d'Esaü, fut de-là nommé le *pays d'Edom*.

Dans la suite des tems une sédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie se sépara du reste, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui se trouvoit alors comme deserte, par l'absence de ses habitans captifs à Babylone; ceux-ci conserverent le nom d'*Iduméens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne suivirent pas les autres, se joignirent aux Ismaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Ismael, & le pays qu'ils posséderent *Nabathée*; c'est sous ce nom qu'il en est souvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois; Nabuchodonosor, cinq ans après la prise de Jérusalem, subjugua toutes les puissances voisines de la Judée, & en particulier les Iduméens; Judas Macchabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre: enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circoncision; dès-lors ils demeurerent assujettis aux derniers rois de la Judée, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains. (*D. J.*)

IDYLLE, *terme de Poësie*, petit poëme champêtre qui contient des descriptions ou narrations de quelques aventures agréables. *Voyez* Eclogue. Ce mot vient du grec εἰδύλλιον, diminutif d'εἶδος, *figure*, *représentation*, parce que le propre de cette poésie est de représenter naturellement les choses.

Théocrite est le premier auteur qui ait fait des *idylles*; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'usage. *Voy.* Pastoral.

Les *idylles* de Théocrite, sous une simplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables; elles paroissent puisées dans le sein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'est

C'eſt une poéſie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient plus dans les *idylles* à la ſimplicité originale de Théocrite: notre ſiecle ne ſouffriroit pas une fiction amoureuſe qui reſſembleroit aux galanteries groſſieres de nos payſans. Boileau remarque que les *idylles* les plus ſimples ſont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des ſujets ſur leſquels roule ordinairement l'*idylle*.

> *Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête*
> *De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête;*
> *Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,*
> *Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens.*
> *Telle aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle,*
> *Doit éclater ſans pompe une élégante* idylle;
> *Son tour ſimple & naïf n'a rien de faſtueux,*
> *Et n'aime point l'orgueil d'un vers préſomptueux.*
>
> Art poëtique, chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle eſt fort légere; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action, de mouvement dans l'églogue, & que dans l'*idylle* on ſe contente d'y trouver des images, des récits, ou des ſentimens ſeulement. *Cours de belles-lettres, tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'eſt pourtant pas abſolument générale. Dans l'églogue, dit-il, ce ſont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaiſirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les paſſions & les ſoins dont la nôtre eſt traverſée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'eſt nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos paſſions ou de nos uſages, avec la ſimplicité de leurs mœurs & de leurs ſentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere ſur une allégorie ſoutenue, tirée de l'inſtinct des animaux ou de la nature des choſes inanimées; tel eſt le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres: d'où il eſt aiſé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'églogue, puiſque ſous ce rapport elle ſuppoſe un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus: ſon eſprit peut donc être plus orné, plus vif, moins ſimple & moins uni que ne ſeroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. I.*

J E

JE *ou* GE, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert en quelques endroits des Indes. *Voy.* GÉ.

Jé, meſure des liqueurs dont on ſe ſert en quelques lieux d'Allemagne, particulierement à Ausbourg. Le *jé* eſt de deux muids, ou de douze beſons, le beſon de douze maſſes; huit *jé* font le féoder. *Voyez* BESON, MASSE, FÉODER. *Dict. de commerce.*

JEAN-LE-BLANC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau de *S.* Martin, *pigargus*, oiſeau du genre des aigles. Willughbi a donné la deſcription d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui peſoit huit livres & demie; il avoit ſix piés quatre pouces d'envergure, & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit ſa baſe avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les pies avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche le commencement du cou avoit une couleur rouſſâtre, le croupion étoit noirâtre; au reſte, le corps avoit une couleur obſcure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aîle vingt-ſept grandes plumes noirâtres, elles ſont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit compoſée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiſeau differe de celui qu'Aldrovande a décrit ſous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit. Voyez* OISEAU.

JEAN DE GAND, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiſeau qui ſe trouve dans le nord, ſur les côtes de Spitzberg; il a la groſſeur & la forme d'une cygogne, ſes plumes ſont blanches & noires comme les ſiennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poiſſons, ſur leſquels il s'élance avec une dextérité ſinguliere: cet oiſeau habite les mers du nord, où ſe font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean.*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Teſtament, qui contient l'hiſtoire de la vie & des miracles de Jeſus-Chriſt, écrite par l'apôtre S. *Jean*, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrème vieilleſſe, lorſque vers l'an du ſalut 97 les évêques & les fideles d'Aſie lui ayant demandé avec empreſſement qu'il leur écrivît l'hiſtoire de ce qu'il avoit vû & oui de notre Sauveur, il ſe rendit à leurs deſirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui ſert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La ſublimité des connoiſſances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. *Jean* le ſurnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypſe dont nous avons parlé ſous ſon titre, cet apôtre a compoſé trois épitres que l'Egliſe reconnoît pour canoniques. On lui a ſuppoſé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ſes prétendus voyages; des actes dont ſe ſervoient les Encratites, les Manichéens & les Priſcillianiſtes; un livre de la mort & de l'aſſomption de la Vierge; un ſymbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocéſarée par la ſainte Vierge & par ſaint *Jean*. Ce ſymbole fut cité dans le cinquieme concile écuménique; mais les actes & l'hiſtoire dont nous venons de parler, ont été de tout tems généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible.*

JEAN, S. (*Hiſt. eccleſ.*) il y a un grand nombre de communautés eccléſiaſtiques & religieuſes inſtituées ſous le nom de S. *Jean*. Les unes ſubſiſtent encore; d'autres ſe ſont éteintes. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention des chanoines hoſpitaliers de S. *Jean*-Baptiſte de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva, ils portoient une croix noire ſur leurs robes & ſur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit auſſi des ſœurs hoſpitalieres du même nom. Il eſt parlé des hoſpitaliers & des hoſpitalieres de S. *Jean*-Baptiſte de Dottingam; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte de la pénitence, établis en Navarre ſous l'obéiſſance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, ſous le titre de S. *Jean* l'évangéliſte; l'ordre de S. *Jean* de Jéruſalem, de S. *Jean* de Latran, *&c.*

JEAN, (*mal de S.*) c'eſt une eſpece de maladie convulſive, qui tient de la nature de l'épilepſie, dans laquelle on tombe de ſon haut, après s'être fort agité, comme en danſant, en ſautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, ſelon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appellée *la danſe de S. Wit. Voyez* EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Vaſgau, aux confins de la Lorraine, ſur la Sarré, dans le Comté de Sarbruck; elle eſt à 5 lieues O. de Deux-Ponts. *Long.* 25. 47. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derriere la cap Rouge à 45 deg. 40 min. de lat. ſeptentr. Cette riviere eſt fort dangereuſe, ſi on ne reconnoît bien les baſſes, les rochers, & les pointes qui ſont des deux côtés; elle eſt renommée pour la pêche des ſaumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louiſiane; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & ſe jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGÉLY, S. (*Géog.*) *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle eſt ſur la Boutonne, à 6 lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 17. 5. *lat.* 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naiſſance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il eſt auteur d'une hiſtoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 juſqu'à 1664; il la compoſa dans un eſprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des penſions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette hiſtoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caracteres, car les phraſes de Tacite en fourniſſent preſque toutes les couleurs, & ſemblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraissemblablement de poison à S. *Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) son cousin, n'en reçut la nouvelle qu'en versant un torrent de larmes, *purpureos & ego spargam flores*; il les mérite par ses malheurs & par ses vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de son pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de sa religion; ayant échappé comme on sait avec le roi de Navarre au massacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que son autorité ne s'étendoit pas sur les consciences, & en même tems il quitta la cour. Il est grand pere du célebre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom), si fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, *&c.* (*D. J.*) (1)

JEAN DE LÔNE, S. (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef lieu du bailliage de même nom, & la sixieme qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Espagne, & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le siege en 1635. Louis XIII. par reconnoissance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres subsides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle est située; c'est sur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

JEAN DE LUZ, S. (*Géog.*) *Lucius Vicus*; le nom basque est *Loitzun*, petite ville de France en Gascogne, la deuxieme du pays de Labour, & la derniere du côté de l'Espagne, avec un port. Elle est sur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Lisle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E de Fontarabie, 4 S. O de Bayonne, 174. S. O. de Paris. *Long.* 15. 59. 28. *lat.* 43. 23. 15. (*D. J.*)

JEAN DE MAURIENNE, S. (*Géog.*) petite ville de Savoie, sans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché suffragant de l'archevêché de Vienne; elle est sur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 1. *lat.* 45. 18. (*D. J.*)

JEAN-PIED-DE-PORT, S. (*Géog.*) ville de France en Gascogne, à une lieue des frontieres d'Espagne, autrefois capitale de la basse Navarre, avec une citadelle sur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenœus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il est au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les passages ou défilés par où l'on peut traverser les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* est à l'entrée de ces *ports* ou passages, on la nomme S. *Jean pied-de port*; elle est sur la Nive, à l'entrée d'un des passages des Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris *Long.* 16. 22. *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

JEAN D'ULUA, S. (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale sur la mer du nord, dans la nouvelle Espagne, à l'entrée du port de la Véra-Crux; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20. *lat.* 19. (*D. J.*)

JEANNE, L'ILE DE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche l'extrémité de l'île de Madagascar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; sa fertilité engage les vaisseaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties septentrionales des Indes, à aller s'y raffraîchir; elle abonde en ritz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plûpart viennent sans culture. On y voit aussi beaucoup de miel & de cannes de sucre; tous les fruits y sont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans est la mahométane, mêlée des superstitions; il y a dans cette île de belles mosquées. Les femmes y sont en quelque maniere esclaves, car elles cultivent seules la terre, servent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid.* 12. 30. (*D. J.*)

JEBLE. *Voyez* YEBLE.

JEBUSES, s. f. pl. (*Hist. mod. superstition.*) espece de prêtresses de l'île de Formosa ou de Tay-Van, qui est située vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtresses, qui font le métier de sorcieres & de devineresses, en imposent au peuple par des tours de forces au-dessus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le sacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; ensuite, à force de contorsions, de postures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une espece de frénésie, à la suite de laquelle elles prétendent avoir eu des visions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le tems qu'il fera, de chasser les esprits malins, *&c.* Une autre fonction des *jébuses* ou prêtresses de Formosa, est de fouler aux piés les femmes qui sont devenues grosses avant l'âge de trente-sept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'est, dit-on, point permis par les lois du pays de devenir mere avant cet âge.

JEÇO, (*Géog.*) grande île d'Asie, au nord de la partie septentrionale de Niphon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle est remplie de bois; les habitans ne vivent presque que de chasse & de poisson. Quelques cartes mettent ce pays d'Asie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'est une erreur de plus de 50 degrés. Kœmpfer assure que cette île est à 42 degrés de lat. sept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Osin. (*D. J.*)

JECTIGATION, s. f. (*Méd.*) *jectigatio*, ce terme a plus d'une signification; il est pris pour une espece de tremblement, de mouvement convulsif, de palpitation que l'on ressent dans tout le corps ou dans le cœur seulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; ensorte que, selon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* est une espece d'épilepsie. *Voyez* EPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre sens; selon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*), on doit le regarder comme barbare, & signifie la même chose qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui sont un symptome de maladie. *Voyez* JACTATION.

JEDBINSK, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

IEDO, (*Géog.*) ville d'Asie, capitale du Japon, dans l'île de Niphon, avec un superbe palais fortifié, où l'empereur fait sa résidence.

Iédo est une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle est comptée comme la premiere, la plus considérable & la plus vaste de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans sa longueur; le nombre de ses habitans est prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverse, & se jette dans la mer par cinq embouchures. On a construit sur cette riviere un pont de 42 brasses de longueur. Les maisons des particuliers sont petites, basses, & bâties de bois, ce qui occasionne souvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples superbes consacrés aux dieux de toutes les sectes & religions établies au Japon. Le château destiné pour l'empereur & sa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, est fortifié de toutes parts; la structure des appartemens qui le composent, & qui sont immenses pour la grandeur, est d'une beauté exquise selon l'architecture du pays, qui n'est pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni dessein, ni proportion; les plafonds, les solives, & les piliers, sont de cedre, de camphre, de bois de jeseri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la description complette d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157. *lat.* 35. 32. (*D. J.*)

JEDOGAWA-TSUTSUSI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un cytise fort célebre au Japon; ses rameaux sont hérissés de pointes; sa feuille est couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en distingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEJUNUM, s. f. (*Anat.*) le second des intestins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toûjours moins plein que les autres. *Voyez* INTESTINS.

(1) Henri de Bourbon étoit certainement doüé d'excellentes & rares qualités d'esprit & de corps, mais ce fut lui qui, avec son pere, fomenta la rebellion que les calvinistes ou les huguenots autrement dits, susciterent en France contre le Roi même: ce prince s'oublia jusques à abandonner la religion sainte de ses ancêtres, & il jetta conjointement avec son pere la semence de cette discorde qui pendant tant d'années dechira le sein de la France. (*A*)

JEGUR, (*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on donne en Tartarie à une espece de graine dont la tige ressemble assez à une canne de sucre, & s'éleve aussi haut qu'elle; la graine est semblable à du ris, & forme comme une espece de grappe au sommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croît abondamment sur les bords de la riviere d'Amon, qui est l'Oxus des anciens.

* JEHOVA ou JEHOVAH, s. m. (*Gramm. & Hist.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, sa force, sa signification, ses voyelles & sa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être*: *Jehovah* est celui qui est.

JELLE, s. m. (*Navigation*) c'est le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui sont fort en usage en Norvege & en Russie.

JEMMA ou GEMENE, (*Géog.*) riviere de l'Indoustan, qui passe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui se jette dans le Gange à environ 23 *dégrés de latitude septentrionale*.

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans sa partie septentrionale, entre la Laponie l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helsingie, & la Dalécarlie. Elle est pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (*D. J.*)

JEMSEE, (*Géog.*) ville du Royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Tavasthus, près d'un lac fort-poissonneux.

JENCKAU, (*Géog.*) ville de Bohème, dans le cercle de Czaslau, sur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de perroquet du Brésil, qui est de la grosseur du merle, & a comme cet oiseau le bec & les jambes noires. Son dos, ses ailes & sa queue sont d'un verd bleuâtre; le bout des aîles est noirâtre; sa tête, le cou & la poitrine sont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hist. brasil.* (*D. J.*)

JENE, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maison de Saxe-Eisenac, avec une université qui fait tout son lustre. Elle est sur la Sala, à 2 lieues sud-est de Weimar, 4 sud-ouest de Naunbourg, 7 sud-est d'Erford. Schuttens (*Joh. Henr.*) a donné une description de ses fossiles & de ses minéraux, sous le titre de *Orychtographia Jenensis*. Lipsiæ, 1720, *in*-8°. *Long.* selon Cassini, 28, 55, 30, *lat.* 54, 25.

Entre les médecins qu'a produits *Jène*, car la médecine y est cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gouthier Christophe), qui a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *In physiologiam introductio*, Helmstad 1681, *in*-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684. *in*-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695, *in*-40. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amstel, 1709, *in*-8°. (*D. J.*)

JENEEN, (*Géog.*) vieille ville d'Asie, dans la Palestine, avec un ancien château & deux mosquées. C'est le lieu de la résidence d'un émir qui leve un caphar sur tous ceux qui vont de Jérusalem à Nazareth. On seroit tenté de croire que c'est la Naïn de l'Ecriture, si Maundred ne les distinguoit dans son voyage d'Alep à Jerusalem. (*D. J.*)

JENJAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, sur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord ouest de Déhly, *long.* 49. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

JENIPAN ou JENIPAPAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de calbasse des Indes, de la grosseur d'un œuf de canard; l'écorce n'en est point dure, la chair qui est à l'intérieur est blanche, mêlée de petits grains applatis; le goût en est un peu âpre, sans cependant être desagréable; l'arbre qui porte ce fruit ressemble au frêne; son écorce, comme celle du fruit, est d'un gris clair. *Dict. de Habner*.

JENISESKOI, autrement JENISCEA, ou JENISEISK, (*Géog*) ville assez peuplée de l'empire russien dans la Tartarie, en Sibérie, sur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Ostiaques & des Tunguses. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguses payens qui habitent le long de la riviere, y payent au souverain de Russie un tribut de toutes sortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jenisceà*, se déborde comme le Nil, l'espace de 70 milles, & fertilise les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cause de neuf poroges ou chutes d'eau qui étant à quelque distance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'isle de Gansko à son embouchure, & après un très-long cours, il se jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jéniseskoi*, suivant le P. Gaubil, 100. 42. 45. *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croît que des especes de groseilles sauvages, rouges & noires, mais ce n'est pas tout: il faut ajouter que le plus grand froid observé jusqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Sibérie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baissa pendant quelques heures à 70 dégrés au dessous de la congélation.

On sait que le dégré de froid de 1709 à Paris exprimé par 15 dégrés $\frac{1}{2}$ au-dessous de la congélation, a passé long-tems pour le plus considérable dont on ait eu connoissance dans nos climats. On sait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puisque lorsqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertissoit en neige la vapeur qu'on exhaloit; le thermometre qui mesuroit ce froid descendit au trenteseptieme dégré de celui de M. de Réaumur; mais 37 dégrés comparés à 70 dégrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre, relativement à celui de *Jéniseskoi* en 1735.

Cependant si l'on juge du froid par ses effets, on en trouvera peut-être d'aussi cruels rapportés dans plusieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer septentrionale, furent obligés de passer l'hyver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne se garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Chérès y étoit si parfaitement gelé en masses, qu'ils se le distribuoient par morceaux. *Voy. encore l'article* HUDSON, *baie de*. (*Géog.*) (*D. J.*)

JENKOPING. *Janocopia*, (*Géog.*) ville ouverte de Suede, dans la province de Smaland, sur le lac Water, avec une citadelle, à 22 lieues nord-ouest de Calmar, 18 sud-est de Falkoping. *Long.* 31. 55. *lat.* 57. 22. (*D. J.*)

JENIZZAR, (*Géog.*) ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Comenolitari, bâtie sur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle est à 5 lieues sud-ouest de Salonique, 7 nord'est de Caravéria. *Long.* 40. 12. *lat.* 40 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui est l'ancienne *Pheræ* de Thessalie. (*D. J.*)

JENO, (*Géograph.*) ville & château de la haute-Hongrie, vers la frontiere de la Transylvanie, sur la riviere de Keres, entre Gyalay & Temesvar.

JENUPAR, (*Géog.*) royaume & ville d'Asie, dans la péninsule de l'Inde, en-deçà du Gange, sous la domination du Grand-Mogol.

JEN-Y-CERIS-EFFENDI, s. m. (*Hist. Turq.*) officiers des janissaires, dont la charge répond à celle de prevôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent survenir parmi les janissaires; s'il s'agit de délits considérables, & de choses très-graves, il en fait son rapport à l'aga qui décide en dernier ressort. *Voyez* JANISSAIRE. (*D. J.*)

JEQUITINGUACU, (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît au Bresil, & qui ressemble à nos grosses fraises; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luisant comme du jais, & dont l'écorce est très-amere. On écrase ce noyau qui est de la grosseur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du savon.

JERA, (*Géograph.*) riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfembuttel, qui prend sa source dans la principauté d'Halberstadt.

JEREMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théolog.* livre canonique de l'ancien Testament, ainsi appellé de *Jérémie* son auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anatoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jérusalem.

Jérémie étoit de race sacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiser, sur la fin du regne de Josias, & continua ses prophéties jusqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* est terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc usque verba Jeremiæ*, ÿ. 64. Le 52 est de Baruch ou d'Esdras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons encore ses lamentations, où il dépeint & déplore d'une maniere pathétique la désolation & la ruine de Jérusalem par les Chaldéens. Cet ouvrage est écrit en vers, dont les premieres lettres sont disposés suivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate,

te, qui ne se rencontre ni dans l'hébreu, ni dans la paraphrase chaldaïque, ni dans le syriaque, & qui paroît avoir été ajoutée pour servir d'argument à ce livre.

Le style de *Jérémie* est moins sublime & moins véhément que celui d'Isaïe; mais il est plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *appenderunt mercedem meam triginta argenteos.*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont se servoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérome dans son commentaire sur S. Matthieu, *chap. XXVII.* Dupin, *dissert. prélim. sur la bib. chap. iij. liv. I. §. xviij. pag.* 358 & *suiv.* (*G*)

* JÉRÉPÉ-MONGA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent marin qui se trouve au Brésil; il se tient sous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il sort quelquefois & se repose sur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; si l'on cherche à dégager la main prise avec l'autre, celle-ci se prend également : alors l'animal se déploie, se jette dans les eaux, & y entraîne sa proie.

JÉRICHO, (*Géog. anc.*) appellée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Asie dans la Palestine, bâtie par les Jébuséens à deux lieues du Jourdain, & à sept de Jerusalem; c'est la premiere ville du pays de Chanan, que Josué prit & saccagea; on en rebâtit une nouvelle dans son voisinage. Vespasien la détruisit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée sous les empereurs chrétiens, & décorée d'un siége épiscopal; mais finalement les guerres des Sarrasins dans la terre-sainte, ont détruit le siége & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes si gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La rose de *Jericho* louée dans l'Ecriture, est une plante qui nous est inconnue; elle ne présente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui est une espece de *thlaspi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jericho* dont il avoit déjà fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Josephe saisit cette occasion du campement de Pompée, pour observer que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de son baume. Pline rapporte d'après Théophraste, que cet arbrisseau balsamifere ne se trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec πλέθρον), & l'autre de moins encore; mais ce n'est ni *Jericho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Egypte qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau, c'est l'Arabie heureuse. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y prospéroit. En tout cas les choses ont bien changé: il n'y a plus de jardins à *Jericho*, ni de baume en Judée; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuse, & pour dire quelque chose de plus, le mot hébreu *zari*, que nous avons rendu par *baume*, est un mot générique qui signifie seulement toute gomme résineuse; ainsi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une espece de térébenthine dont on se servoit pour les blessures & quelques autres maux.

Josephe prétend encore que les environs de *Jéricho* ressembloient au paradis terrestre tandis que selon Suidas ils étoient pleins de serpens & de viperes; cependant *Jéricho* est très-fameuse dans l'Ecriture-sainte; Moyse l'appella *la ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de justes louanges; c'est à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un superbe palais dans lequel il finit ses jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un regne célebre par d'illustres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de se procurer consécutivement la faveur de Sextus César, de Cassius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain; il en reçut l'investiture en marchant au capitole entre les deux triumvirs; il prit Jérusalem, se soutint auprès d'Antoine malgré Cléopatre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta sans cesse sa puissance par les bontés d'Octave, & introduisit dans son royaume des coutumes étrangeres; il réédifia Samarie, construisit par-tout des forteresses, procura de ses propres fonds de grands secours aux Juifs pendant la famine & la peste qui les desoloit, fonda plusieurs villes, & dissipa les brigands de la Tragonite; enfin il fut nommé Procurateur de Syrie, éleva un superbe temple en l'honneur d'Auguste, rebâtit celui de Jérusalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne splendeur, & obtint d'Agrippa toutes sortes de graces en faveur de ses sujets.

Tel a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans son domestique; on sçait quels troubles sa sœur Salomé excita dans sa famille, & quelles en furent les tristes suites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans sa 80e année, le grand-prêtre Aristobule son beau-frere, Joseph son propre oncle, Alexandra mere de Mariamne son épouse, cette belle & vertueuse Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reste de sa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui sacrifica trois fils à sa colere, Alexandre, Aristobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier dans les plus cruels tourmens, dont Josephe vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui restoient encore, Archélaus, Hérode & Philippe, partagerent ses états. (*D. J.*)

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & baillage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, sur les frontieres de Brandebourg.

JERKEEN, (*Géogr.*) ville d'Asie, capitale de la petite Tartarie, sur les bords de la riviere d'Ilac; elle est assez grande. C'est l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie septentrionale de l'Asie, de la Chine, de la grande Tartarie, & de la Sibérie.

IERONYMITES, s. m. (*Théol.*) est le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux, autrement appellés *hermites de saint Jérôme*. *Voyez* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de Saint Jérôme d'Espagne*, doivent leur naissance au tiers-ordre de saint François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, sous le nom de *saint Jérôme*, qu'ils avoient choisi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les constitutions du couvent de sainte Marie du Sépulchre, avec la regle de saint Augustin; & pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, sans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronymites* sont en possession du couvent de saint Laurent de l'Escurial, où les rois d'Espagne ont leur sépulture; de ceux de saint Isidore de Seville, & de saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du XV siecle. Sixte IV. les mit sous la jurisdiction des *Jéronymites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de saint Jérôme. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

Les hermites de saint Jérôme de l'Observance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocese de Séville, & leur donna une regle composée des sentimens de Saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V. qui dispensa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Gambacorti fonda la troisieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, que Pie V. leur ordonna d'en faire des solemnels; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronymites*, dite *des hermites de S. Jérôme de Fiesoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII. sous la regle & les constitutions de Saint Jérôme; mais Eugene IV. leur donna en 1441 la regle de saint Augustin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit; mais en 1460, Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient, ce qui occasionna une division parmi eux. Clément IX. supprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

JEROPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui porte les choses sacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit surtout *jérophores*, ceux qui, dans les cérémonies, portoient les statues des dieux.

IEROPHILAX, s. m. (*Hist.*) garde des choses sacrées, titre qui désigne assez la fonction de celui qui le

le portoit dans l'Eglise grecque: il revient à notre sacristain.

IEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) inspection des choses sacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* ARUSPICES & ARUSPICINES.

JEROSLAW, (*Géogr.*) M. de l'Isle écrit *Yeroslawle*, ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, sur le Wolga. *Long.* 58. 30. *Lat.* 57. 24. (*D. J.*)

JERSEY, (*Géog.*) île de la mer Britannique, sujette aux Anglois, quoique sur les côtes de France, à 10 lieues des côtes de Bretagne, & à cinq de celles de Normandie. Elle jouit d'un air sain & d'un terroir fertile; elle est très peuplée, défendue par deux châteaux, & dépend du comté de Hant. On croit qu'elle a fait autrefois partie du Cotentin, & qu'elle en a été séparée par la mer qui a inondé le terrein, qui la joignoit à la terre ferme. *Voyez* Hadrien de Valois, *Notit. Gal. p.* 219. Son circuit est de 21 milles; S. Elle en est le chef-lieu. *Long.* 15d. 15'. 25". *Lat.* 49d. 14' 20".

Saint Magloire natif du pays de Galles, établit pendant sa vie un couvent dans cette île, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au fauxbourg S. Jacques, dans un monastere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'est aujourd'hui le séminaire de Saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poëte, reçut le jour à *Jersey*, vers le milieu du xij siecle. Il est l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers françois; ce livre fort rare, est important pour ceux qui recherchent la signification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. (*D. J.*)

JERTH, s. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une espece de mousse qui y croit ainsi que dans d'autres pays froids. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait des rennes d'heure en heure, pour les faire transpirer. Les principales maladies de ce pays sont les pleurésies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce seul remede. Au défaut de cette racine de *jerth*, on se sert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Description de la Laponie*.

JERVENLAND, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Estonie, sujet à la Russie; le chateau de Wittentein, & le bourg d'Oberbalen, en sont les lieux principaux. (*D. J.*)

IERUSALEM, (*Géog.*) ancienne & fameuse ville d'Asie, capitale du petit royaume d'Israël, après que David l'eut conquis sur les Jébuséens. Depuis ce tems-là *Jérusalem* éprouva bien des événemens; & son histoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des vicissitudes de cette ville, cent fois prise, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Sesac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amasias roi d'Israël, enleverent consécutivement les trésors du temple; mais Nabuchodonosor ayant pris la ville même pour la quatrieme fois, la réduisit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jérusalem* fut reconstruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, effiégea & ruina *Jérusalem*. Ensuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les sacrifices; elle jouit d'une assez grande paix jusqu'aux démêlés d'Hircan & d'Aristobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jérusalem* 63 ans avant J. C. & démolit ses murailles, dont Jules César permit le rétablissement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province sous l'obeissance du gouverneur de Syrie, que les Juifs se révolterent, & passerent au fil de l'épée la garnison romaine; Alors l'empereur Titus vint en personne dans le pays, assiégea *Jérusalem*, l'emporta, la brûla, & la réduisit en solitude, l'an 70 de l'ere chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire.

> *Jérusalem conquise, & ses murs abattus,*
> *N'ont point éternisé le grand nom de Titus;*
> *Il fut aimé, voilà sa grandeur véritable.*

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jérusalem* fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut emmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soûmirent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de J. C. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils respecterent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de subsistance, que le pélérinage des Chrétiens & des Musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulchre. Tous payoient un léger tribut à l'émir turc qui résidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curiosité des pélerins.

Dans ces conjonctures, on vit se répandre en Europe cette opinion religieuse ou fanatique, que les lieux de la naissance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infideles, le seul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces misérables. L'Europe se trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur proposoit d'expier en suivant leur passion dominante: ils prirent la croix & les armes. *Voyez* CROISADES.

Les églises & les cloîtres acheterent à vil prix plusieurs terres des seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Asie; Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit sa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. Les moindres seigneurs châtelains partirent à leurs frais, les pauvres gentils-hommes servirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople: moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent aussi, comptant ne trouver sur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourrissant.

La premiere expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jérusalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut massacré. Après ce carnage, les croisés dégouttans de sang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le sépulcre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jérusalem*; mais, comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & se contentât du port de Joppé.

En peu de tems, de nouveaux états divisés & subdivisés entre les mains des chrétiens, passerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. Cependant la situation des croisés étoit si mal affermie, que Baudoin premier roi de *Jérusalem*, après la mort de Godefroy son frere, fut pris presque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoiblissant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Lusignan couronné roi de *Jérusalem*, marcha contre Saladin, il devint son captif, & fut traité comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jérusalem*, fit laver avec de l'eau rose la mosquée qui avoit été changée en église, & fit graver sur la porte: „ le roi Saladin serviteur de Dieu, mit cette „ inscription après que le tout-puissant eut pris *Jérusa-* „ *lem* par ses mains. „ Il fonda des écoles musulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'église du saint sépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe se troubla; les rois suspendirent leurs querelles pour marcher au secours de l'Asie, & cependant leur armée saccagea Constantinople, au lieu d'aller reprendre *Jérusalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas, démolit en 1218, le reste des murailles de ce triste lieu.

En 1244, son territoire n'appartenoit déja plus à personne. Les Chorasmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de musulmans, de chrétiens & de Juifs. De nouveaux turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reste des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim empereur des Turcs, ayant vaincu le soudan d'Egypte en 1517, se rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conséquent de *Jérusalem*, qui est demeurée jusqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, sous la domination du grand-seigneur.

Elkods

Elkods est son nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle est à 45 lieues S. O. de Damas, 18 de la mer Méditerranée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* suivant de la Hire 58 deg. 29 min. 30 sec. suivant Street, 55 deg. 11 min. 30 sec. Suivant Cassini, 52 deg. 51 min. 30 sec. *Lat.* suivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 sec. Suivant Street 32. 10. Suivant Cassini 31. 50. (*D. J.*)

JERUSALEM, *temple de* (*Hist. sac. & proph.*) autrement nommé *temple de Salomon*, parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes solemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa description est trop épineuse pour nous y engager, & les savans qui ont consumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder ensemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loisir de consulter, de confronter Villalpand dans *ses commentaires sur Ezéchiel*; Louis Cappel dans *son abrégé de l'histoire judaïque*; Constantin l'empereur, dans *son ouvrage sur le traité du thalmud*, intitulé *Middotth*; Jean Lightfoot, dans *le recueil de ses œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illustres d'entre les modernes, qui ont épuisé cette matiere sans beaucoup de succès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre; mais l'embarras de sa description consiste principalement dans ses décorations, ses ornemens, ses portes, ses portiques, ses galeries & ses cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées justes, que les détails de l'Ecriture-sainte, de Josephe, & du thalmud sont également confus. (1)

Personne n'ignore les tristes catastrophes que ce temple éprouva dans le cours des siecles. Après avoir subsisté 424 ans, il fut ravagé & détruit par Nabuchodonosor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ses soins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace sous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, souillé, & prophané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin sacrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cent talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer sa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richesses y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un siecle, que le pillage qu'en fit Crassus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la somme de dix mille talens, c'est-à-dire, plus de deux millions sterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoye; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la splendeur fut de courte durée. Tout le monde sait qu'il subit le sort de *Jérusalem*, lorsque Titus assiégea cette ville, l'emporta, la brûla, & la réduisit en cendre, l'an 70 de l'ere vulgaire. (*D. J.*)

JESI, (*Géog.*) ancienne ville de l'état de l'église; dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du saint siege: elle est sur une montagne proche la riviere de *Jési*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30, 55. *lat.* 43. 30. Il y a aussi une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Niphon, au voisinage de Méaco. *Long.* 157. 40. *lat.* (*D. J.*)

JESSELMERE, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. *Long.* 90. 15. *lat.* 26. 40. (*D. J.*)

JESSERO, (*Géog.*) nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirkniz, qui disparoît sous terre pour se remontrer de nouveau à quelque distance de-là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoît encore de l'autre côté des montagnes.

JESNITZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Dessau, sur la riviere de Muldau.

JESILBASCH, s. m. (*Hist.*) terme de relation; il signifie *tête-verte*, & c'est le nom que les Persans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. *Voyez* TURBAN. *Diction. de Trévoux.*

JESUAT, (*Géog.*) contrée de l'Indoustan, dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Néebal, à l'E. par le royaume d'Assem, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

JESUATES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques*, ou *jésuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jésuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de *Jesus* à la bouche. Il y ajouterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siecles les *jésuates* n'ont été que freres lais; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plûpart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelque endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la république demanda leur suppression à Clement IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape accorda en 1668. *Voyez le Dict. de Trévoux.*

JESUITE, s. m. (*Hist. ecclés.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu sous le nom *de compagnie* ou *société de Jésus*.

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne sera qu'un extrait succinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers tems.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-neuf premieres années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la mere de Dieu, au mont Ferrat en Catalogne, d'où il se retira dans la solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des *exercices spirituels*, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. *Abregé hist. de la C. D. J.*

Décoré du titre de chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zele, ignorance & succès. *Même ouvrage*.

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vûes.

Après divers plans formés & rejettés, Ignace & ses collegues se vouerent de concert à la fonction de catéchiser les enfans, d'éclairer de leurs lumieres les infideles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Evangile aux Japonois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *jésuite* Acosta ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des ames & la propagation de la foi; le pape Paul III.

---

(1) On ne peut pas dire que l'auguste fabrique du temple de Jerusalem ait été *une petite masse de bâtiment*; parceque, quand bien même on voudroit parler du troisieme fabriqué par Herode, lequel, si non dans l'étendue dumoins dans la magnificence, étoit inférieur à celui de Zorobabel & bien plus à celui de Salomon, la surface de ce même temple étoit de 600. coudées en quarré, qui selon le calcul de D. Calmet revient à 1025. piés du roi. Cet auteur dans son dictionnaire de la bible en a fait la description d'après ce qui en est dit dans la sainte Ecriture & d'après les sçavantes plumes qui l'ont interpretée. Je conviens que ceux qui en ont écrit ne sont pas autrement d'accord sur quelque partie de peu de conséquence, mais je nie la confusion & l'obscurité, qu'on voudroit faire présumer selon ce qu'on avance en cet article: où l'on y confond la sainte Ecriture inspirée par Dieu même, avec l'autorité humaine de Flav. Josephe, & avec les traditions incertaines & souvent fabuleuses du Thalmud. Mais quand même nous voudrions nous en tenir à ce que dit Flav. Josephe de l'attaque du Temple & des ordres inutiles que Tite donna pour le préserver de la fureur des flammes, cela ne suffira pas pour donner une juste idée, je ne dis pas d'une petite masse de bâtiment, mais d'un édifice majesteux & véritablement digne de la grandeur & de la magnificence royale? (*A*)

Paul III. conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espece de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome; & l'an 1540 les obstacles furent levés; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoît XIV. qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots; ce pontife, que nous regretterons long-tems encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siége; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jésuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on sait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoît, & qu'ils auroient du cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilege de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen singulier de s'en créer tous les jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vivæ vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien, il est aisé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Lainèz & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, *des coadjuteurs spirituels*, *des écoliers approuvés*, *des freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, *des novices*, *des affiliés* ou *adjoints*, ou *Jésuites de robe-courte*. Ils disent que cette derniere classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, & qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solemnels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangeres.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*.

Les écoliers approuvés sont ceux qu'on a conservés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui se sont liés en particulier par trois vœux non solemnels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & portant empêchement dirimant.

C'est le tems & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs spirituels.

Ces grades, sur-tout celui de profès, supposent deux ans de noviciat, sept ans d'études, qu'il n'est pas toûjours nécessaire d'avoir faites dans la société; sept ans de régence, une troisieme année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui où notre Seigneur Jésus-Christ fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ses écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut sortir, & il peut être chassé par le général.

Le général seul, même à l'exclusion du pape, peut admettre ou rejetter un sujet.

L'administration de l'ordre est divisée en assistances, les assistances en provinces, & les provinces en maisons.

Il y a cinq assistans; chacun porte le nom de son département, & s'appelle l'*assistant* ou d'Italie, ou d'Espagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un assistant est de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille sur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maison, celui de *recteur*.

Chaque province contient quatre sortes de maisons; des maisons professes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enseigne, des résidences où vont séjourner un petit nombre d'apostolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité ecclésiastique; ils ne peuvent accepter la crosse, la mitre, ou le rochet, que du consentement du général.

Qu'est-ce qu'un *jésuite*? est-ce un prêtre séculier? est-ce un prêtre régulier? est-ce un laïc? est-ce un religieux? est-ce un homme de communauté? est-ce un moine? c'est quelque chose de tout cela, mais ce n'est point cela.

Lorsque ces hommes se sont présentés dans les contrées où ils sollicitoient des établissemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les tems fait mystere de leurs constitutions, & jamais ils n'en ont donné entiere & libre communication aux magistrats.

Leur régime est monarchique; toute l'autorité réside dans la volonté d'un seul.

Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les *Jésuites* en sont les fauteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéissance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité & la domination universelle, afin que maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tous.

Nous ne finirions point si nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des constitutions nouvelles, ou d'en renouveller d'anciennes, & sous telle date qu'il lui plaît; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improuver, de consulter ou d'ordonner seul, d'assembler ou de dissoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'absoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légere ou d'un crime, d'annuller ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de supprimer un ouvrage, de distribuer des indulgences ou des anathèmes, d'associer ou de retrancher; en un mot, il possede toute la plénitude de puissance qu'on peut imaginer dans un chef sur ses sujets; il en est la lumiere, l'ame, la volonté, le guide, & la conscience.

Si ce chef despote & machiavéliste étoit par hasard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il se trouvat un seul fanatique, où est le prince, où est le particulier qui fût en sûreté, sur son trône ou dans son foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces sont tenus d'écrire au général une fois chaque mois; les recteurs, supérieurs des maisons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il est enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu sur les maisons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la conduite des sujets; l'autre, de leur esprit, de leurs talens de leurs caracteres, de leurs mœurs: en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conséquence, le général reçoit chaque année environ deux cens états circonstanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choses temporelles, que pour les choses spirituelles.

Si ce général étoit par hasard un homme vendu à quelque puissance étrangere; s'il étoit malheureusement disposé par caractere, ou entraîné par interêt à se mêler de choses politiques, quel mal ne pourroit il pas faire?

Centre où vont aboutir tous les secrets de l'état & des familles, & même des familles royales; aussi instruit qu'impénétrable; dictant des volontés absolues, & n'obéissant à personne; prévenu d'opinions les plus dangereuses sur l'aggrandissement & la conservation de sa compagnie, & les prérogatives de la puissance spirituelle; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut se défier, quel est l'homme sous le ciel à qui ce général ne pût susciter des embarras fâcheux, si encouragé par le silence & l'impunité il osoit oublier une fois la sainteté de son état?

Dans les cas importans, on écrit en chiffres au général.

Mais un article bisarre du régime de la compagnie de Jésus, c'est que les hommes qui la composent sont tous rendus par serment espions & délateurs les uns de autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuse & puissante. En un moment elle exista en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuse, redoutable & turbulente; par-tout s'affranchissant des loix, portant son caractere d'indépendance & le conservant, marchant comme si elle se sentoit destinée à commander à l'univers.

Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, il ne s'est presque écoulé aucune année sans qu'elle se soit signalée par quelque action d'éclat. Voici l'*abregé chronologique de son histoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 Août 1762, qui supprime cet ordre, comme une secte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, *&c*.... commandés par un chef étranger & machiavéliste par institut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, est chassé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Ausbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria est supplicié au Monomotapa, comme espion du Portugal & de sa société.

En 1578, ce qu'il y a de *Jésuites* dans Anvers en est banni, pour s'être refusés à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre Elisabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conspirations sont tramées contre sa vie, par des *Jésuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ses pernicieuses rêveries sur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere est armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *jésuite* Varade.

En 1594, les *Jésuites* sont chassés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, saisi d'écrits apologétiques de l'assassinat d'Henry IV. est conduit à la greve.

En 1597, les congrégations *de auxiliis* se tiennent, à l'occasion de la nouveauté de leur doctrine sur la grace, & Clément VIII. leur dit: *brouillons, c'est vous qui troublez toute l'Eglise*.

En 1598, ils corrompent un scélérat, lui administrent son Dieu d'une main, lui présentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle descendant du ciel sur sa tête, l'envoyent assassiner Maurice de Nassau, & se font chasser des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chasse du college de Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bucher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, sont abandonnés au supplice.

En 1606, rebelles aux decrets du sénat de Venise, on est obligé de les chasser de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaillac assassine Henry IV. Les *Jésuites* restent sous le soupçon d'avoir dirigé sa main; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur dessein fût de porter la terreur dans le sein des monarques, la même année Mariana publie avec son institution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jésuites* sont chassés de Boheme, comme perturbateurs du repos public, gens soulevant les sujets contre leurs magistrats, infectant les esprits de la doctrine pernicieuse de l'infaillibilité & de la puissance universelle du pape, & semant par toutes sortes de voies le feu de la discorde entre les membres de l'état. (1)

En 1619, ils sont bannis de Moravie, pour les mêmes causes.

En 1631, leurs cabales soulevent le Japon, & la terre est trempée dans toute l'étendue de l'empire de sang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querele absurde du jansénisme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la misere plusieurs familles. Celle de nos jours n'est pas la premiere, comme on voit.

En 1709, leur basse jalousie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, disperse leurs os, & renverse les murs sacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui si lourdement sur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, au nombre desquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de l'état, sous le plus doux des ministeres.

La même année le *jésuite* Jouvency, dans une histoire de la société, ose installer parmi les martyrs les assassins de nos rois; & nos magistrats attentifs font brûler son ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de sûreté pour sa personne, & de moyen de tranquilliser ses états, que dans le bannissement des *Jésuites*.

En 1728, Berruyer travestit en roman l'histoire de Moïse, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le scandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il est incertain que l'évangile soit Ecriture sainte.

C'est dans ce même tems qu'Hardouin commence à infecter son ordre d'un scepticisme aussi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & sacrilege Girard.

En 1743, l'impudique Benzi suscite en Italie la secte des Mamillaires.

En 1745, Pichon prostitue les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, & abandonne le pain des saints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jésuites* du Paraguay conduisent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes souverains.

En 1757, un attentat parricide est commis contre Louis XV. notre monarque, & c'est par un homme qui a vécu dans les foyers de la société de Jésus, que ces peres ont protégé, qu'ils ont placé en plusieurs maisons; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs classiques, où la doctrine du meurtre des rois est enseignée. C'est comme ils firent en 1610, immédiatement après l'assassinat de Henry IV. mêmes circonstances, même conduite.

En 1758, le roi du Portugal est assassiné, à la suite d'un complot formé & conduit par les *Jésuites* Malagrida, Mathos & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux assassins est chassée de la domination portugaise.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ses correspondans. On réclame en France la justice des tribunaux contre le *jésuite* banqueroutier, & la société est déclarée solidaire du pere la valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une jurisdiction à une autre. On y prend connoissance de ses constitutions; on en reconnoît l'abus, & les suites de cet évenement amenent son extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jésuitisme. Il n'y en a aucune entre lesquelles on n'en pût intercaller d'autres semblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas présumer d'ignorés?

Mais ce qui precede suffit pour montrer que dans un intervalle de deux cens ans, il n'y a sortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a sortes de doctrines perverses qu'elles n'ait enseignées. *L'Elucidarium* de Posa en contient lui seul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus distingués fanatiques. C'est-là qu'on lit entr'autre chose de la mere de Dieu, qu'elle est *Dei-pater* & *Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été sujette à aucune excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *secundum generalem naturæ tenorem ex parte maris & ex parte fœminæ*, à la production du corps de Jésus-Christ, & mille autres folies.

La doctrine du probabilisme est d'invention jésuitique.

La doctrine du péché philosophique est d'invention jésuitique.

Lisez l'ouvrage intitulé les *Assertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémissez des horreurs que les théologiens de cette société ont débitées depuis son origine, sur la simonie, le blasphème, le sacrilege, la magie, l'irreligion, l'astrologie, l'impudicité, la fornication, la pédérastie, le parjure, la fausseté, le mensonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compensation occulte, l'homicide, le suicide, la prostitution, & le régicide; ramas d'opinions, qui, comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans son second compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus sacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuse, à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant l'infraction de ses lois; à étouffer tout sentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la désolation dans les empires, par l'enseignement du régicide; à renverser les fondemens de la révélation, & à substituer au christianisme des superstitions de toute espece.

Lisez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 Août 1762, la liste infamante des condamnations qu'ils ont subies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liste plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera sans doute ici pour se demander comment cette société s'est affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour se perdre; illustrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des souverains en les assassinant, la protection du clergé

(1) *Voyez* la note à l'article *Infaillibilité*.

clergé en le dégradant, une ſi grande autorité dans l'Egliſe en la rempliſſant de troubles, & en pervertiſſant ſa morale & ſes dogmes.

C'eſt ce qu'on a vû en même tems dans le même corps, la raiſon aſſiſe à côté du fanatiſme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigoriſme à côté du relâchement, la ſcience à côté de l'ignorance, l'eſprit de retraite à côté de l'eſprit de cabale & d'intrigue, tous les contraſtes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pû trouver un aſile parmi ces hommes.

Ils ont eu des poëtes, des hiſtoriens, des orateurs, des philoſophes, des géometres, & des érudits.

Je ne ſais ſi ce ſont les talens & la ſainteté de quelques particuliers qui ont conduit la ſociété au haut degré de conſidération dont elle jouiſſoit il n'y a qu'un moment; mais j'aſſurerai ſans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les ſeuls qu'elle eût de s'y conſerver; & c'eſt ce que ces hommes ont ignoré.

Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangeres à leur état, & indignes de leur profeſſion, il a fallu qu'ils tombaſſent dans le mépris qui a ſuivi, & qui ſuivra dans tous les tems, & dans toutes les maiſons religieuſes, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puiſſance qui pouvoient empêcher une petite ſociété comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au reſpect qu'on doit & qu'on rend toûjours à la ſcience & à la vertu, à vous ſoutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace aſſemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un eſpace libre & vuide que la conſidération forme & réſerve autour de lui. Vous avez perdu ces notions ſi communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troiſieme de vos généraux, s'eſt accomplie ſur vous. Il vous diſoit, ce ſaint & bon-homme: „ Il viendra un tems „ où vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil „ & à votre ambition, où vous ne vous occuperez plus „ qu'à accumuler des richeſſes & à vous faire du crédit, où vous négligerez la pratique des vertus; alors „ il n'y aura puiſſance ſur la terre qui puiſſe vous ramener à votre premiere perfection, & s'il eſt poſſible de „ vous détruire, on vous détruira „.

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée ſur la même baſe qui ſoutient l'exiſtence & la fortune des grands, paſſaſſent comme eux; la proſpérité des *Jéſuites* n'a été qu'un ſonge un peu plus long.

Mais en quel tems le coloſſe s'eſt-il évanoui? au moment même où il paroiſſoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jéſuites* rempliſſoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeuneſſe, qui fait l'eſperance des premieres familles de l'état, rempliſſoit leurs écoles; il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de ſa femme & de ſes enfans; moins protégés que protecteurs de notre clergé, ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne ſe croyoient-ils pas? J'ai vû ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout évenement a ſes cauſes. Quelles ont été celles de la chûte inopinée & rapide de cette ſociété? en voici quelques-unes, telles qu'elles ſe préſentent à mon eſprit.

L'eſprit philoſophique a décrié le célibat, & les *Jéſuites* ſe ſont reſſentis, ainſi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jéſuites* ſe ſont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & triſtes ennemis. Qu'en eſt-il arrivé? c'eſt qu'au lieu de couvrir leur coté foible, on l'a expoſé, & qu'on a marqué du doigt aux ſombres enthouſiaſtes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'eſt plus trouvé parmi eux d'homme qui ſe diſtinguât par quelque grand talent; plus de poëtes, plus de philoſophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a mépriſé le corps.

Une anarchie interne les diviſoit depuis quelques années; & ſi par haſard ils avoient un bon ſujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'eſt laſſé d'eux.

Leur journaliſte de Trévoux, bon-homme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec ſon livret bleu mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre ſa ſociété notre de Voltaire, qui a fait pleuvoir ſur elle & ſur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ſes confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans, tantôt comme des ignorans, donnant l'exemple & le ton à tous nos plaiſans ſubalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément ſe moquer d'un *jéſuite*, & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire ſans conſéquence.

Les *Jéſuites* étoient mal depuis très-long-tems avec les dépoſitaires des lois, & ils ne ſongeoient pas que les magiſtrats, auſſi durables qu'eux, ſeroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes néceſſaires & des moines turbulens, & que ſi l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu ſur eux, dans cet inſtant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient ſi pauvres de talens & de reſſources, que dans tout l'ordre il ne s'eſt pas trouvé un homme qui sût dire un mot qui fît ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pû s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études ſe relevoient dans l'univerſité, elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorſqu'on étoit à demi convaincu que pour le meilleur emploi du tems, la bonne culture de l'eſprit, & la conſervation des mœurs & de la ſanté, il n'y avoit guere de comparaiſon à faire entre l'inſtitution publique & l'éducation domeſtique.

Ces hommes ſe ſont mêlés de trop d'affaires diverſes; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement perſuadé que ſon bonnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a inſulté lorſqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorſqu'ils publierent leurs conſtitutions; ils le furent bien davantage, lorſqu'oubliant combien leur exiſtence étoit précaire, ils mirent des magiſtrats qui les haïſſoient à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce ſyſtème de fanatiſme, d'indépendance & de machiavéliſme, avec les lois de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des ſouverains, & leur donner à penſer? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année?

Enfin, le moment fatal étoit venu; le fanatiſme l'a connu, & en a profité.

Qu'eſt ce qui auroit pû ſauver l'ordre, contre tant de circonſtances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice? un ſeul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût exiſté parmi les *Jéſuites*; mais il falloit en connoître le prix, laiſſer aux mondains le ſoin d'accumuler des richeſſes, & ſonger à reſſuſciter Cheminais de ſa cendre.

Ce n'eſt ni par haine, ni par reſſentiment contre les *Jéſuites*, que j'ai écrit ces choſes; mon but a été de juſtifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magiſtrats qui en ont fait juſtice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de ſe rétablir dans ce royaume, s'ils y réuſſiſſent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent eſpérer de s'y maintenir. (1)

JESUI-

---

(1) Après tout ce qu'on a dit des Jéſuites dans cet article, on va ajouter quelque choſe de ce que leurs partiſans, produiſent en leur faveur.

Premierement ils font remarquer que l'Inſtitut de la Société a été approuvé par bien dix-huit Papes, qui ont gouverné l'Egliſe depuis ſon établiſſement: que le Concile de Trente en a fait honorable mention, & pluſieurs Saints & illuſtres perſonnages lui ont rendu des glorieux témoignages.

A tant d'ouvrages qu'on a publié contre cette Societé, ils oppoſent *l'Hiſtoire latine de la Compagnie de Jeſus en ſept volumes in-folio*: les fautes commiſes par quelques Jéſuites n'y ſont pas deguiſées: & ils prétendent que tout ſoit appuié ſur des pieces authentiques & ſur des relations des contemporains non ſuſpects. Ils propoſent ſur-tout de conſulter le livre intitulé *Alphonſi Huylembraucq Soc. Jeſu vindicationes adverſus &c.* imprimé à Bruxelles en 1715 & *les vindicationes du même*, imprimées à Gand en 1713. Ils ſoutiennent qu'on trouveroit la refutation de tout ce qui ayoit été debité juſqu'alors contre la Societé. Ils ajoutent *la reponſe à l'idée générale de vices principaux de l'Inſtitut des Jéſuites en* 1761. Cet ouvrage eſt un de premiers, que ces Peres ayent fait paroître pour

leur

JE'SUITESSES, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) ordre de religieuſes, qui avoient des maiſons en Italie & en Flandres. Elles ſuivoient la regle des *Jéſuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le ſaint ſiege, elles avoient pluſieurs maiſons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans leſquelles il y avoit une ſupérieure, entre les mains de qui les religieuſes faiſoient leurs vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; mais elles ne gardoient point de clôture, & ſe mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloiſes, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, leſquelles inſtruites & exercitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres Jéſuites, établirent cet ordre; leur deſſein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt ſupérieure générale de plus de deux cent religieuſes. Le pape Urbain VIII. ſupprima cet ordre par une bulle du 13 Janvier 1630, adreſſée à ſon nonce de la baſſe Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII.* Vilſon, *rapporté par* Heidegger. *Hiſt. papatus*, §. 35.

JESUPOLIS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la petite Ruſſie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui reſſemble au *philirrea*. Ses feuilles ſont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies ſont de la groſſeur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, (*Hiſt. & Philoſoph.*) (1) fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *Philoſophie par excellence*, ſi l'on veut s'en tenir à la choſe ſans diſputer ſur les mots, a beaucoup influé ſur la Morale & ſur la Métaphyſique des anciens pour l'épurer, & la Métaphyſique & la Morale des anciens ſur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'eſt ſous ce point de vue que nous nous propoſons de la conſidérer. *Voyez* ce que nous en avons déja dit à *l'article* CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomniateurs obſcurs, qui nous accuſent de traiter la doctrine de *Jeſus-Chriſt* comme un ſyſtème, nous ajouterons avec ſaint Clément d'Alexandrie, Φιλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ σοφίας ἐρῶντες τῶν πάντων δημιουργοῦ καὶ διδασκάλου, τουτέστι τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ; *Philoſophi apud nos dicuntur qui amant ſapientiam, quæ eſt omnium opifex & magiſtra, hoc eſt filii Dei cognitionem.*

A parler rigoureuſement, *Jeſus-Chriſt* ne fut point un philoſophe; ce fut un Dieu. Il ne vint point propoſer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles; il ne vint point faire des ſyllogiſmes, mais des miracles, les apôtres ne furent point des philoſophes, mais des inſpirés. Paul ceſſa d'être un philoſophe lorſqu'il devint un prédicateur. *Fuerat Paulus Athenis*, dit Tertulien, *& iſtam ſapientiam humanam, adfectatricem & interpolatricem veritatis de congreſſibus noverat, ipſam quoque in ſuas hæreſes multipartitam varietate ſectarum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jeroſolymis? quid academiæ & eccleſiæ? quid hæreticis & chriſtianis? nobis curioſitate non opus eſt, poſt* Jeſum Chriſtum, *nec inquiſitione poſt evangelium. Cum credimus, nihil deſideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non eſſe quod ultra credere debemus.* Paul avoit été à Athènes; ſes diſputes avec ſes Philoſophes lui avoient appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de ſectes oppoſées qui les diviſoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes & Jéruſalem? entre des ſectaires & des chrétiens? il ne nous reſte plus de curioſité, après avoir ouï la parole de *Jeſus-Chriſt*, recherché apres avoir lû l'Evangile. Lorſque nous croyons nous ne deſirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la diſtinction d'Athènes & de Jéruſalem, de l'académie & de l'Egliſe, bien déterminée. Ici l'on raiſonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on ſait tout ce qu'il importe de ſavoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en eſt une infaillible. Le philoſophe dit *amicus Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magis amica veritas.* J'aime Platon, j'aime Ariſtote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus du droit à cet axiome, car ſon Dieu eſt pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la ſimplicité du Chriſtianiſme ne tarda pas à ſe reſſentir de la diverſité des opinions philoſophiques qui partageoient ſes premiers ſectateurs. Les Egyptiens conſerverent le goût de l'allégorie; les Pytagoriciens, les Platoniciens, les Stoïciens, renoncerent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de préſenter la vérité. Ils attaquerent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philoſophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'héréſies; la plûpart ſous un faux air de philoſophie. On en a un exemple frappant, entre autres dans celle des Valentiniens. *Voyez l'article* VALENTINIENS. De là cette haine des Peres contre la Philoſophie, avec laquelle leurs ſucceſſeurs ne ſe ſont jamais bien reconciliés. Tout ſyſtème leur fut également odieux, ſi l'on en excepte le Platoniſme. Un auteur du ſeizieme ſiecle nous a expoſé cette diſtinction, avec ſon motif & ſes inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation ſera longue; mais elle eſt pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & pluſquam par erat, benigne à noſtris ſuſceptus, cum ethnicus eſſet, & hoſtium famoſiſſimus anteſignanus, & vanis tum Græcorum, tum exterarum gentium ſuperſtitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famoſâ illâ ad Ægyptum navigatione. Ingenii ſui, alioqui præclariſſimi vires adeo roboravit, & patria eloquentia uſque adeo diſciplinas adauxit, ut ſive de Deo, & de ipſius una quadam neſcio quâ trinitate, bonitate, providentia, ſive de mundi creatione, de cœleſtibus mentibus, de dæmonibus, ſive de anima, ſive tandem de moribus ſermonem habuerit, ſolus è Græcorum numero ad ſublimem ſapientiæ græcæ metam perveniſſe videretur. Hinc noſtri prima mali labes. Hinc hæretici ſpargere voces ambiguas in vulgus auſi ſunt; hinc ſuperſtitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Eccleſiam Dei, agmine facto, cœpit irruere. Hinc Eccleſiæ parietibus, tectis, columnis ac poſtibus ſanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque ſcelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone ſapientia, tantaque leporis eloquentiæ dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipſe actus, triumpharet. Nam, ut à primis noſtrorum patrum proceribus exordiar, ſi Clementem Alexandrinum inſpicimus, quanti ille Platonem fecerit, pluſquam ſexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere ſuorum librorum limine ſalutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejuſdem ſententiam iverit, magno quidem ſui & chriſtianæ reipublicæ detrimento experimur. Si Juſtinum, gaviſus ipſe olim eſt, ſe in Platonis doctrinam incidiſſe.*

---

leur défenſe: on la croit d'un Jéſuite de Toulouſe. Puis ils alleguent *le Mémoire concernant l'inſtitut, la doctrine & l'établiſſement des Jéſuites en France* imprimé à Rennes en 1762. avec approbation, & *les obſervations ſur l'Inſtitut de la Societé des Jéſuites*. Perſonne, ils diſent, n'ignore les noms des auteurs de ces derniers ouvrages, noms bien connus, & qui font voir que les Jéſuites ont chez eux des perſonnes qui ſont en état de les défendre.

En renvoyant auſſi à *l'Apologie de l'Inſtitut des Jéſuites* en deux volumes imprimé en 1763, ouvrage attribué à un jeune Jéſuite Italien; ils ſe contentent depuis d'indiquer parmi pluſieurs autres de leurs ouvrages le plus conſidérable de tous, c'eſt *la réponſe au livre des aſſertions* en quatre volumes in 4°. C'eſt là où l'on trouvera, le procès des Jéſuites inſtruit plus amplement que nulle part.

Enfin ils remettent le public au ſuffrage du Souverain Pontife qui a approuvé de nouveau leur inſtitut par ſa Bulle *Apoſtolicum* donnée au commencement de l'année 1765 & leur a fait beaucoup d'éloges.

En effet on ne peut nier que cette Societé de Jeſus n'ait eu & n'ait encore aujourd'hui bien des hommes beaucoup recommendables par leur pitié & par leur doctrine en tout genre.

Il vient de paroître au public une lettre anonyme ſans date, adreſſée à l'Auteur de cet article en réponce de tout ce, qu'il a dit ſur le compte des Jéſuites. Le public en donnera ſon jugement. Comme nous ſommes tout a fait inpartiales, & leurs malheurs & leurs avantages ſont etrangers pour nous nous laiſſons après tout a qui de droit le ſoin de juger & de prononcer. (*D*)

(1) On auroit deſiré qu'on eût traité cet article avec un peu plus de clarté pour ce qui regarde la Théologie; L'Auteur aprés avoir dit que la religion chrétienne eſt *la philoſophie par excellence*, qui a pour objet la véritable ſageſſe, pour ſe mettre à couvert de tout reproche, il renvoye au mot *Chriſtianiſme*, article traité en Théologien: il pouvoit auſſi ſe donner la peine de nous remettre aux mots *Euchariſtie, Hoſtie, Meſſie, Verbe, Viatique, &c.* où l'on deſigne les attributs de la divinité de Jeſus-Chriſt, & l'étendue de tous les bienfaits moraux que notre Sauveur Dieu & homme nous a faits, qui il nous fait & peut toujours nous faire. (*W*)

cidisse. Si Eusebium, nostra ille ad Platonem cuncta fere ad satietatem usque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculsus est, utcum Græcos affectus curare tentasset, medicamenta non sine Platone præparante, illis adhibere sit ausus. Si vero tandem Augustinum, dissimulem ne pro millibus unum, quod referre piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem sacrosancta appellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualesque viros victus ille græcus ad sui benevolentiam de se triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipsemet Plato in multorum animis sese veluti hostis dexterrimus insinuaverit; quem tamen vel egregie corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum servari præstitisset. Joan. Bapt. Crisp.

Je ne vois pas pourquoi le Platonisme a été reproché aux premiers disciples de *Jesus-Christ*, & pourquoi l'on s'est donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun système de Philosophie qui ne contînt quelques vérités? & les Chrétiens devoient-ils les rejetter parce qu'elles avoient été connues avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas l'avis de saint Justin, qui dit des Philosophes, *quæcumque apud omnes recte dicta sunt, nostra Christianorum sunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Christianisme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphysicien, à force de subtiliser ses idées, ait ou non rencontré je ne sais quelle opinion qui lui soit analogue? Qu'en conclure, sinon que ce mystere loin d'être impossible, comme l'impie le prétend, n'est pas tout-à-fait inaccessible à la raison.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la dispute, nos premiers docteurs se sont quelquefois embarrassés dans des paralogismes, ont mal choisi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raison & des sciences naturelles.

4°. Qu'en suivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la société, en deviendroit la destruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonstances des tems & aux passions des hommes, & non à la religion qui est divine, & qui montre par-tout ce caractere.

Après ces observations sur la doctrine des Peres en général, nous allons parcourir leurs sentimens particuliers, selon l'ordre dans lequel l'histoire de l'Eglise nous les présente. (1)

Saint Justin fut un des premiers Philosophes qui embrasserent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du second siecle, & signa de son sang la foi qu'il avoit défendue par ses écrits. Il avoit d'abord été stoïcien, ensuite péripatéticien, pytagorien, platonicien, lorsque la constance avec laquelle les Chrétiens alloient au martyre, lui fit soupçonner l'imposture des accusations dont on les noircissoit. Telle fut l'origine de sa conversion. Sa nouvelle façon de penser ne le rendit point intolérant; au contraire, il ne balança pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de sauver tous ceux qui avant & après *Jesus-Christ*, avoient sçû faire un bon usage de leurs raisons. *Quicumque*, dit-il, *secundum rationem & verbum vixere, Christiani sunt, quamvis athæi, id est, nullius numinis cultores habiti sunt, quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his similes, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Misael & Elias, & alii complures*; & celui qui nie la conséquence que nous venons de tirer de ce passage, & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, est, selon Brucker d'aussi mauvaise foi que s'il disputoit en plein midi contre la lumiere du jour.

Justin pensoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plûpart des peres de son tems, que les Anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'ensuit que quelques éloges qu'on puisse donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuisent plus à la religion qu'ils ne la servent, par l'importance qu'ils semblent attacher aux choses, lorsqu'on les voit occupés à obscurcir des questions fort claires. Saint Justin étoit homme, & s'il s'est trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir?

Tatien syrien d'origine, gentil de religion, sophiste de profession, fut disciple de saint Justin. Il partagea avec son maître la haine & les persécutions du cynique Crescence. Entraîné par la chaleur de son imagination, Tatien se fit un christianisme mêlé de philosophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux souilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du Christianisme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de sens. Celui ci fut l'auteur de l'hérésie des Encratites. *Voyez cet article*. Cet exemple ne sera pas le seul d'hommes transfuges de la Philosophie que l'Eglise reçut d'abord dans son giron, & qu'elle fut ensuite obligée d'en rejetter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ses opinions, on voit qu'il étoit dans le système des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & résuscite avec le corps, que ce n'étoit point une substance simple, mais composée de parties; que ce n'étoit point par la raison, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit distingué, mais par l'image & la ressemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que si le corps n'est pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne differe de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le secret de se faire auteurs de nos maladies, en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'est par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu; tendance qu'il doit travailler sans cesse à recouvrer, *&c.*

Théophile d'Antioche eut ocasion de parcourir les livres des Chrétiens chez son savant ami Antiloque, & se convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarrassa pas entierement de son platonisme. Il appelle le Verbe λογοι, & ce mot joue dans ses opinions le même rôle que dans Platon. Du moins le savant Petau s'y est il trompé.

Athenagoras fut en même tems chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot λογος, qui a causé tant de querelles; lorsqu'il dit: *à principio Deus, qui est mens æterna, ipse in se ipso* λόγος*, habet, cum ab æterno rationalis sit*; & ailleurs, *Plato excelso animo mentem æternam & sola ratione comprehendendum Deum est contemplatus, de suprema potestate optime disseruit*. Le Verbe ou λογος, est en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raisonné de toute éternité. Platon homme d'un esprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit aussi au commerce des Anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à présent autour du globe, & traversent autant qu'il est en eux, les

(1) Les peines & les soins que le pere *Baltus*, le pere *Mairan*, de *Bullus* & autres écrivains, se sont donnés pour démontrer le faux de l'accusation du Platonisme intentée contre les premiers Peres de l'Eglise, ne sont ni inutiles ni dans le cas d'être censurés; car n'est-il pas vrai que Laurent Mosheim avoit avancé dans une dissertation que les Platoniciens avoient corrompue la pureté des dogmes enseignés par J. C. à ses premiers disciples? & Jean le Clerc n'eut-il pas la hardiesse & l'effronterie de prétendre trouver le système platonicien dans le commencement de l'Evangile de S. Jean? Il y avoit donc besoin que des écrivains catholiques prissent la défence de l'orthodoxie des Peres antiniceniens, fissent connoître que les Peres de Nicée n'avoient jamais été Trithéistes & démontrassent le contraire de ce qui avoit été avancé par le Clerc, Cudworth, par Curcel & par les autres auteurs qui avoient attaqué les premiers Peres, dont la philosophie & l'érudition n'avoient porté aucune atteinte à la religion chrétienne qu'ils professoient.

Je n'entends pas pour cela excuser les Peres des erreurs, dans lesquelles ils sont tombés à l'occasion des leurs disputes en qualité de philosophes; je dirai même que ils se sont beaucoup fatigués pour s'instruir à fond de ce qui regardoit la philosophie payenne, non-seulement pour se mettre en état d'effacer la tache d'ignorance qu'on leur reprochoit, mais encore afin de pouvoir répondre avec solidité aux difficultés que les sages du siecle, & principalement, les Platoniciens avoient élévées: plusieurs d'entr' eux en étoient déja instruits lorsqu'ils passerent du paganisme à la vérité de l'Evangile.

Le nom de Gnostiques fut donné dès les premiers siecles de l'Eglise à ceux qui avoient tenté d'allier les vérités de la religion chrétienne avec les maximes de la sagesse payenne. Richard Simon, Luc Holstenius, Colberge, Vitringhe, Beausobre, & quoique avec de vûes différentes, Rudolph Cudworth & Laurent Mosheim, travaillerent beaucoup pour approfondir leurs différens systèmes.

On ne doit pas confondre ces Gnostiques dont parlent Clement d'Alexandrie, S. Denys l'aréopagite & autres Peres cités par Suicer (v. γνωστικός) avec une secte d'hérétiques qui s'arrogeoient ce nom par ostentation & par ambition, afin d'avoir la reputation de passer pour posseder la vraie sagesse. La différence qu'il y a entre les premiers & le seconds consiste en ce que ceux-là s'efforcoient de concilier la doctrine de la philosophie humaine avec la vérité des choses revelées dont ils ne doutoient pas, au lieu que les seconds confondoient les oracles du Christianisme avec les fausses opinions des philosophes payens, & ils formerent des systèmes vains & capricieux, tels furent ceux de Valentin & d'autres philosophes, selon qu'a été ici remarqué fort-à-propos par l'auteur de cet Article. Au reste si les premiers ont erré à l'égard de quelque article, il faut répondre qu'ils étoient hommes, & qu'ils étoient conséquemment sujets à se tromper, sur-tout dans des discussions de matieres philosophiques, où, aumoins directement, la révélation n'a aucune part. (*A*)

les desseins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolatrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le sommeil dans nos esprits, des songes & des images qui les souillent, *&c.*

Après Athénagore, on rencontre dans les fastes de l'Eglise, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à exposer avec soin les sentimens des Philosophes payens, & l'autre à en purger le Christianisme. Il seroit seulement à souhaiter qu'Irenée eût été aussi instruit qu'Hermias fut zèlé; il eût travaillé avec plus de succès.

Nous voici arrivés au tems de Tertulien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui seroit peut-être à la tête de tous les docteurs du Christianisme, s'il eût pû concevoir la distinction des deux substances, & ne pas se faire un Dieu & une ame corporels. Ses expressions ne sont point équivoques. *Quis negabit*, dit-il, *Deum corpus esse; & si spiritus sit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le second siecle. Il avoit été l'éleve de Pantaenus, philosophe stoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de sa philosophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au Christianisme, on sera tenté de la croire un peu pytagorique; & si l'on en juge par la diversité de ses opinions, fort éclectique. L'éclectisme ou cette philosophie qui consistoit à rechercher dans tous les systèmes ce qu'on y reconnoissoit de vérités, pour s'en composer un particulier, commençoit à se renouveller dans l'Eglise. *Voyez l'article* ECLECTIQUE.

L'histoire d'Origene, dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit seul un volume considérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en exposant les principaux axiomes de sa Philosophie.

Selon Origene, Dieu dont la puissance est limitée par les choses qui sont, n'a créé de matiere qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu est un corps seulement plus subtil. Toute la matiere tend à un état plus parfait. La substance de l'homme, des Anges, de Dieu & des personnes divines est la même. Il y a trois hypostases en Dieu, & par ce mot il n'entend point des personnes. Le fils differe du pere, & il y a entre eux quelque inégalité. Il est le ministre de son pere dans la création. Il en est la premiere émanation. Les Anges, les esprits, les ames occupent dans l'univers un rang particulier, selon leur degré de bonté. Les Anges sont corporels; les corps des mauvais anges sont plus grossiers. Chaque homme à un ange tutélaire, auquel il est confié au moment de sa naissance ou de son baptême. Les Anges sont occupés à conduire la matiere, chacun selon son mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps sont des prisons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commises antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des esprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus subtil qui les enveloppe. Elles passent successivement dans différens corps. L'état d'ame est moyen entre celui d'esprit & de corps. Les ames les moins coupables sont allées animer les astres. Les astres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en vicissitude, la damnation n'est point éternelle; les ames peuvent se relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions basses où les ames des pécheurs subissent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en sortent libres de souillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés du bonheur de l'homme, perdre ses erreurs, connoître la vérité, être ange, s'assimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit successivement sur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité se remplit dans un espace de siecles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur sera général & parfait. A ce monde il en succédera un autre; à celui-ci un troisieme, & ainsi de suite, jusqu'à celui où Dieu sera tout en tout, & ce monde sera le dernier. La base de ce système, c'est que Dieu produit sans cesse, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront jusqu'à la consommation des siecles où il n'y aura plus que lui.

Les tems de l'Eglise qui suivent, virent naître Anatolius, qui résuscita le Parépatétisme; Arnobe, qui mélant l'Optimisme avec le Christianisme, disoit que nous prenant pour la mesure de tout, nous faisons à la nature qui est bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les sectes philosophiques, qu'il ne put souffrir que ni Socrate ni Platon eussent dit d'eux-mêmes quelque chose de bien, & qui affectant des connoissances de toutes sortes d'especes tomba dans un grand nombre de puérilités qui défigurent ses ouvrages d'ailleurs très-précieux; Eusebe, qui nous auroit laissé un ouvrage incomparable dans sa préparation évangélique, s'il eût été mieux instruit des principes de la Philosophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes absurdes des argumentateurs de son tems pour les vrais sentimens de ceux dont ils se disoient les disciples; Didyme d'Alexandrie; qui sçut très bien séparer d'Aristote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philosophe & chrétien, croire avec jugement, & raisonner avec sobriété; Chalcidius, dont le Christianisme est demeuré fort suspect jusqu'à ce jour; Augustin, qui fut d'abord manichéen; Synesius, dont les incertitudes sont peintes dans une lettre qu'il écrivit à son frere d'une maniere naïve qui charme. La voici: *ego cum me ipsum considero, omnino inferiorem sentio quam ut episcopali fastigio respondeam*. Plus je m'examine moi-même, plus je me sens au-dessous du poids & de la dignité épiscopale; *ac sane apud te de animi mei motibus disputabo, neque enim apud alium, quam amicissimum tuum unaque mecum educatum caput, commodius istud facere possum*. Je ne balancerai point à vous dévoiler mes sentimens; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je suis le plus cher? *Te enim æquum est & earumdem curarum esse participem, & cum nocte vigilare, tum interdiu cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare possim*. Il faut qu'il partage tous mes soins; s'il est possible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refusera pas. *Audi igitur qui sit mearum rerum status, quarum pleraquæ, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ*. Vous connoissez déja une partie de ma situation, écoutez-moi, mon frere, & sachez le reste. *Cum exiguum onus suscepissem, commode mihi hactenus sustinuisse videor, philosophiam*. Jusqu'à présent je me suis contenté du rôle de philosophe; il étoit facile, & je crois m'en être assez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; & parce qu'on m'a vû soutenir sans peine un fardeau leger, on a cru que j'en pourrois porter un plus pesant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis existimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoscere nequeant*. Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laissons point séduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poste plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu'après avoir pour ainsi dire, méprisé l'un, l'on me reconnoisse indigne de l'autre. *Vereor autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittam, ab utroque excidam, postquam alterum quidem contempsero, alterius vero non fuerim dignitatem assecutus*. Dieu, la loi, & la main sacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en séparer, ni de vivre secrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipse & lex & sacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & testor neque me ab ea prorsus sejungi velle, neque adulteri instar cum ea clanculum consuescere*. Je partage mon tems en deux portions. J'étudie ou j'enseigne. En étudiant, je suis ce qu'il me plaît. En enseignant, c'est autre chose. *Duobus hisce tempus identidem distinguo ludis, atque studiis. At cum in studiis occupor, tum mihi uni deditus sum; in ludendo vero, maxime omnibus expositus*. Il est difficile, il est impossible de chasser de son esprit des opinions qui y sont entrées par la voie de la raison, & que la force de la démonstration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en plusieurs points, la Philosophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos decrets. *Difficile est, vel fieri potius nullo pacto potest ut quæ dogmata scientiarum ratione ad demonstrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Nosti autem Philosophiam cum plerisque ex pervulgatis usu decretis pugnare*. Jamais, mon frere, je ne me persuaderai que l'origine de l'ame soit postérieure au corps; je ne prendrai jamais sur moi de dire que ce monde & ses autres parties puissent passer en même tems. J'ai une façon de penser qui n'est point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine usée & rebattue de la résurrection, je ne sais quoi de ténébreux & de sacré, que je ne saurois digérer. Une ame imbue de la Philosophie, un esprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expose pas sans répugnance à la nécessité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi persuasero animum origine esse posterio-*

ſteriorem corpore; mundum cæteraſque ejus partes una interire nunquam dixero; tritam illam ac decantatam reſurrectionem ſacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque abſum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certe quidem Philoſophia imbutus ac veritatis inſpector mentiendi neceſſitati non nihil remittit. Il en eſt de la vérité comme de la lumiere. Il faut que la lumiere ſoit proportionnée à la force de l'organe, ſi l'on ne veut pas qu'il en ſoit bleſſé. Les ténebres conviennent aux ophtalmiques, & le menſonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'eſprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'eſt pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam reſpondent. Et oculus ipſe non ſine damno ſuo immodica luce perfruitur. Ac uti ophtalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodeſſe arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perſpicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez; je ne refuſe pas d'être évêque, s'il m'eſt permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractere & ma franchiſe, philoſophant dans mon cabinet, répetant des fables en public, n'enſeignant rien de nouveau, ne deſabuſant ſur rien, & laiſſant les hommes dans leurs préjugés à peu près comme ils me viendront; mais le croyez-vous? *Hæc ſi mihi epiſcopalis noſtri muneris juſſa conceſſerint, ſubire hanc dignitatem poſſint, ita ut domi quidem philoſopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitùs docens, ſic nihil etiam dedocens atque in præſumptâ animi opinione ſiſtens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque ſoit populaire dans ſes opinions, je me décélerai ſur le champ. On me conférera l'épiſcopat ſi l'on veut; mais je ne veux pas mentir. J'en atteſte Dieu & les hommes. Dieu & la vérité ſe touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ſes yeux. Non, mon frere, non, je ne puis diſſimuler mes ſentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de ma penſée. Mon cœur eſt ſur le bord de mes levres. C'eſt en penſant comme je fais, c'eſt en ne diſant rien que je ne penſe, que j'eſpere de plaire à Dieu. *Si dixerint epiſcopum opinionibus popularem eſſe, ego me illico omnibus manifeſtum præbebo. Si ad epiſcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, horum homines teſtes facio. Affinis eſt Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque mihi ab animo lingua diſſidebit. Ita ſentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror. Voyez* les *ouvrages* de Synéſius *dans la Collect. des Peres de l'Egliſe.*

Cette proteſtation ne l'empêcha point d'être conſacré évêque de Ptolomaïs. Il eſt incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philoſophe infecté de Platoniſme, & s'en faiſant honneur. On eut égard, dit Photius, à la ſainteté de ſes mœurs, & l'on eſpéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour ſur la réſurrection & ſur les autres dogmes que ce philoſophe rejettoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boëtce, Æneas Gazæus, Zacharie le Scholaſtique, Philopon & Nemeſius, ferment cette ere de la Philoſophie chrétienne que nous allons ſuivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en expoſant les révolutions depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Cette philoſophie des émanations, cette chaîne d'eſprits qui deſcendoit & qui s'élevoit, toutes ces viſions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oiſiveté pieuſe de ces contemplateurs inutiles qui rempliſſoient les forêts, les monaſteres & les ſolitudes; auſſi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétiſme au contraire, dont la dialectique ſubtile fourniſſoit des armes aux hérétiques, s'accréditoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Ariſtote avec Platon; mais celui-ci perdit de jour en jour; Ariſtote gagna, & la philoſophie alexandrine étoit preſque oubliée, lorſque Jean Damaſcene parut. Il profeſſa dans le monde le Péripatétiſme qu'il ne quitta point dans ſon monaſtere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les ſcholaſtiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damaſcene fit-il bien d'aſſocier Ariſtote à *Jeſus-Chriſt*, & l'Egliſe lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ſes dogmes à la mode ſcholaſtique? c'eſt ce que je laiſſe diſcuter à de plus habiles.

Les ténebres de la barbarie ſe répandirent en Grece au commencement du huitieme ſiecle. Dans le neuvieme la Philoſophie y avoit ſubi le ſort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la ſuite de l'ignorance des empereurs, & des incurſions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme; ſous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & ſtipendia des maîtres. Les connoiſſances s'étendirent un peu ſous Conſtantin Porphyrogenete. Pſellus l'ancien & Léon Byzantin ſon diſciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de ſuccès. L'honneur de relever les Lettres & la Philoſophie étoit réſervé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois dépoſé, mit toute l'Egliſe d'orient en combuſtion. Cet homme nous a conſervé dans ſa bibliotheque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'exiſtent plus. Il fit auſſi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a ſurnommé le ſage, & qui a paſſé pour un des hommes les plus inſtruits de ſon tems. On trouve ſous le regne de Léon, dans la liſte des reſtaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Epheſius, de Magentinus, d'Euſtratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent ſuivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Pſellus le jeune, & de quelques autres travaillans ſucceſſivement à reſſuſciter les Lettres, la Poéſie & la Philoſophie ariſtotélique & péripatéticienne juſqu'à la priſe de Conſtantinople, tems où les connoiſſances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons examiner l'état de la Philoſophie depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Nous avons vû les Sciences, les Lettres & la Philoſophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainſi dire à Boëtce. La haine que Juſtinien portoit aux Philoſophes; la pente des eſprits à l'eſclavage, les miſeres publiques, les incurſions des Barbares, la diviſion de l'Empire romain, l'oubli de la langue greque, même par les propres habitans de la Grece, mais ſur-tout la haine que la ſuperſtition s'efforçoit à ſuſciter contre la Philoſophie, la naiſſance des Aſtrologues, des Genethliaques & de la foule des fourbes de cette eſpece, qui ne pouvoient eſpérer d'en impoſer qu'à la faveur de l'ignorance, conſommerent l'ouvrage; les livres moraux de Grégoire devinrent le ſeul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes; & quand n'y en a-t-il plus? mais les obſtacles étoient trop difficiles à ſurmonter. On compte parmi ceux qui chercherent à ſecouer le joug de la barbarie, Capella, Caſſiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Auguſtin; au commencement du ſeptieme ſiecle, Iſidore d'Hiſpale, les moines de l'ordre de S. Benoît, ſur la fin de ce ſiecle Aldhelme, au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les tems antérieurs, ni les tems poſtérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, ſi la Providence eût placé à côté de lui des perſonnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la ſcience abattue, & la releva. On vit renaître par ſes encouragemens les connoiſſances profanes & ſacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la Philoſophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant; mais la ſuperſtition renverſoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma ſubſiſterent, & c'eſt de-là qu'eſt ſortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui eſt-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne? Qui eſt-ce qui conſacrera à l'immortalité le nom d'Alfred, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme ſiecle, & qui ſe fit diſtinguer dans le neuvieme; Strabon, Scot, Enginhard, Anlegiſus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wenfride, Lupus-Servatus, Herric, Angilbert, Egobart, Clément, Wandalbert, Reginon, Grimbeld, Ruthard, & d'autres qui repouſſerent la barbarie, mais qui ne la diſſiperent point. On ſait quelle fut encore l'ignorance du dixieme ſiecle. C'étoit envain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des aſyles & des ſecours à la Science, l'ignorance duroit. Ah, ſi ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'hiſtoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la ſtupidité; & combien il eſt difficile de reproduire la lumiere, lorſqu'une fois elle s'eſt éteinte! Il ne faut qu'un homme & moins d'un ſiecle pour hébêter une nation; il faut une multitude d'hommes & le travail de pluſieurs ſiecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produiſirent en Angleterre Bridferth, Dunſtan, Alfred de Malmesburi; celles de France, Remy, Conſtantin Abbon; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Iſrael,

Ratgerius, &c... mais aucun ne se distingua plus que notre Gerbert, souverain pontife sous le nom de *Sylvestre second*, & notre Odon; cependant le onzieme siecle ne fut pas fort instruit. Si Guido Arétin composa la gamme, un moine s'avisa de composer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux siecles suivans. Les princes occupés d'affaires politiques, cesserent de favoriser les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces tems que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anselmes ses disciples, qui eurent pour contemporains ou pour successeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre d'Amien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres, tels que Roscelin.

La plûpart de ces hommes, nés avec un esprit très-subtil, perdirent leur tems à des questions de dialectique & de théologie scholastique; & la seule obligation qu'on leur ait, c'est d'avoir disposé les hommes à quelque chose de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétisme occuper toutes les têtes au commencement du douzieme siecle. Que font Constantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Frisingue, &c. ils traduisent Aristote, ils disputent, ils s'anathématisent, ils se détestent, & ils arrêtent plûtôt la Philosophie qu'ils ne l'avancent. *Voy.* dans Gerson & dans Thomasius l'histoire & les dogmes d'Alméric. Celui ci eut pour disciple David de Dinant. David prétendit avec son maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature; que les idées créent & sont créées; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, &c. Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proscrivit la doctrine d'Aristote; mais tel est le caractere de l'esprit humain, qu'il se porte avec fureur aux choses qu'on lui défend. La proscription de l'Aristotélisme fut la date de ses progrès, & les choses en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Aristotélisme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philosophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme siecles entiers. Elle prit alors le nom de *scholastique*. *Voyez* SCHOLASTIQUE *philosophie*. C'est à ce moment qu'il faut rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jettés dans le cours du douzieme siecle. Du droit canonique, de la théologie scholastique & de la philosophie, mêlés ensemble, il naquit une espece de monstre qui subsiste encore, & qui n'expirera pas si-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. *Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie*, institué à Avignon par le pape Jean XXII. en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Christ en Portugal. *Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de Chevalerie* connu à Rome sous le nom de *Jesus & Marie* du tems du pape Paul V. qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les lois de cet ordre, que l'on a encore, il est ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les solemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleste, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape proposoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre sans faire preuve de leur noblesse, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cens écus de rente pour le moins, dont ils jouissoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equestr.*

* JET, s. m. (*Gramm.*) il se dit, 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un instrument; le *jet* de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras: 2°. de l'espace qu'il mesure à deux *jets* de pierre: 3°. de la poussée d'une branche: 4°. des essains d'abeilles: 5°. des eaux jaillissantes: 6°. du calcul par les jettons: 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en plusieurs autres arts, *voyez les articles suivans*.

JET *des bombes*, (*Artillerie*.) est le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une distance donnée, &c. Voyez *les articles* BALISTIQUE & PROJECTILE, où sont expliquées les lois du mouvement des bombes, ou plûtôt en général de tout corps pesant lancé avec une vîtesse & une direction donnée. *Voyez aussi* JET, *Art milit.* (*O*)

JET *d'eau* (*Hydraulique*.) est une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un seul ajutage qui en détermine la grosseur. Les *jets* croisés en forme de berceaux, sont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Consultez *ces articles* à leur lettre. (*K*)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter aussi haut qu'est l'eau dans son réservoir. En effet, l'eau qui sort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de son réservoir, si la résistance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. *Voyez l'article* FLUIDE. Mais cette résistance & ces frottemens font que l'eau perd nécessairement une partie de son mouvement, & par conséquent ne remonte pas aussi haut. Ce même auteur a aussi fait voir que lorsqu'un grand *jet* se distribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la somme de toutes les dépenses de ses branches; & que si le réservoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage six lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* se trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ses œuvres. *Chambers*. (*O*)

JET se dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, &c. étoient des *armes de jet*. Dans l'usage présent, les canons, les mortiers, les fusils, &c. sont les *armes de jet* qui ont été substituées aux anciennes.

Jet se dit particulierement de la bombe jettée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la science de les tirer avec méthode pour les faire tomber sur des lieux déterminés. Cette science fait la principale partie de la *balistique*, qui traite du mouvement des corps pesans jettés ou lancés en l'air suivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horison. *Voyez* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vû *au mot* BOMBE quelle est à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait usage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient observé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horison, portoit la bombe à des distances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorsqu'il surpassoit cette valeur, les distances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit sous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoissance que la théorie a depuis confirmée, lorsqu'il s'agissoit de jetter des bombes, on commençoit à s'assûrer, par quelques épreuves, de la portée sous l'angle de 45 degrés; & lorsqu'on vouloit jetter les bombes à une distance moins grande, on faisoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle se prenoit au hasard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à peu-près la direction ou l'inclinaison qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes sur les lieux proposés.

Telle étoit à peu-près la science des premiers bombardiers; elle leur servoit presque autant que si elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & solidement le mortier dans la position qu'on veut lui donner, sont des causes qui dérangent presque toûjours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit sur l'Artillerie, comme Tartaglia de Bresce, Diego Ufano, &c... croyoient que la bombe, ainsi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; savoir, le *violent* ou le droit le, *mixte* ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, selon ces auteurs, tant que l'impulsion de la poudre l'emportoit considérablement sur la pesanteur de la bombe: aussi tôt que cette impulsion venoit à être balancée par la pesanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe; elle redevenoit natu-

naturelle ou perpendiculaire, lorsque la pesanteur l'emportoit sur la force de l'impulsion de la poudre.

C'est à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premiers idées exactes sur ce sujet. Il considéra la bombe comme se mouvant dans un milieu non résistant; & en supposant que la pesanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bien tôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe est une parabole. *Voyez* PARABOLE.

Si l'on suppose qu'un corps soit poussé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horisontale, elle sera celle de *projection* de ce corps, c'est-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à se mouvoir; son mouvement le long de cette ligne sera appellé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en supposant qu'il soit sans pesanteur, & que le milieu dans lequel il se meut ne résiste point), il parcourt des espaces égaux dans des tems égaux; mais si l'on considere que la pesanteur qui agit toujours sur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorsqu'il se meut librement, on verra bien-tôt que son mouvement sera composé de celui de projection, & de celui que lui imprime sa tendance au centre de la terre; qu'ainsi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de pesanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps se mouvroit dans une ligne droite qui seroit la diagonale d'un parallélograme dont les deux côtés seroient entr'eux comme le mouvement de projection est à celui de la pesanteur.

Mais comme la pesanteur fait parcourir au corps des espaces inégaux dans des tems égaux, la ligne qui résulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviser celle de projection en plusieurs parties égales; ces parties étant parcourues dans des tems égaux, peuvent exprimer le tems de la durée du mouvement du corps: & comme les espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile sont comme les quarrés des tems, ces espaces sont donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainsi $A\,6$ (*Planc. VIII. fig. 2. de l'Art. milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en B sur le plan horisontal AB, on divisera cette ligne en plusieurs parties égales, par exemple en 6, abaissant des perpendiculaires de tous les points de division de $A\,6$ sur AB, l'espace $6\,B$ parcouru par la pesanteur, sera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le tems exprimé par $A\,1$, comme 36 est à 1. C'est pourquoi on prendra $D\,I$ de la 36e partie de $6\,B$; par la même raison $2\,E$ sera les $\frac{4}{36}$ de $6\,B$, $3\,F$ les $\frac{9}{36}$, $4\,G$ les $\frac{16}{36}$, & $5\,H$ les $\frac{25}{36}$, faisant ensuite passer une courbe par les points D, E, F, G, H, B, elle sera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de son mouvement.

Si par le point A on mene Ab égale & parallele à $6\,B$, & que par les points D, E, F, G, H, B, on tire des paralleles à $A6$, les parties de la ligne Ab, Ad, Ae, &c. seront égales aux espaces que la pesanteur aura fait parcourir à la bombe; elles seront les abscisses de la courbe $ADEFGHB$, & les ordonnées Dd, Ee, Ff. seront égales aux divisions correspondantes de $A6$. D'où il suit que les quarrés des ordonnées de cette courbe sont entr'eux comme les abscisses. Mais cette propriété appartient à la parabole: donc la courbe décrite par la bombe est une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile se meut est résistant, la courbe qu'il décrit n'est plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit savoir quelle est la loi suivant laquelle l'air résiste au mouvement. En supposant que cette résistance soit proportionnelle aux quarrés des vitesses, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile est une espece d'hyperbole dont le sommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe; la perpendiculaire abaissée de ce point sur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande est celle du côté du mortier. Comme plusieurs expériences ont fait voir que la résistance de l'air n'opere pas assez sensiblement sur le mouvement des bombes, pour causer des erreurs sensibles dans les calculs où l'on en fait abstraction; nous supposerons, comme on le fait ordinairement, qu'elles se meuvent dans un milieu non résistant.

Les lignes de projection des bombes jettées parallelement ou obliquement à l'horison, sont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent; car comme la pesanteur agit toûjours sur les corps qui se meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection; par conséquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On sait que les bombes se tirent avec des especes de canons courts appellés *mortiers*. *Voyez* MORTIER. La poudre dont le mortier est chargé est la force qu'on emploie pour chasser la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impressions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en supposant que la force dont la poudre est capable, est acquise par la chute de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur sera grande, & plus la force ou la vitesse acquise pendant la durée de la chute, le sera aussi. C'est pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puisse se considérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En supposant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet* des bombes; mais comme on peut aussi les déduire du mouvement des corps pesans, nous allons en donner un précis, en ne supposant que la connoissance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la vitesse avec laquelle la bombe est poussée suivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous supposerons qu'elle a acquis cette vitesse en tombant d'une hauteur déterminée BA (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art. milit. n°. 2.*)

Il est démontré que si un corps pesant qui a acquis une vitesse en tombant d'une hauteur déterminée BA, est poussé de bas en haut avec cette vitesse, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement rétardé, dans le même tems que celui de la durée de sa chûte le long de cette hauteur. *Voyez* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on suppose qu'il se meuve d'un mouvement uniforme pendant le même tems, avec la vitesse acquise en tombant de B en A, il parcourra un espace double de AB, c'est-à-dire AC: dans le tems qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de B en A, & à remonter de A en B d'un mouvement rétardé, il parcourra d'un mouvement uniforme AE quadruple de AB.

Si le corps pesant est poussé suivant une ligne de direction quelconque AF, (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.*) avec la vitesse acquise par sa pesanteur en tombant librement de B en A, pour avoir la distance où ce corps ira tomber, soit sur un plan horisontal AX, ou incliné au-dessus de l'horison AY, ou au-dessous AZ; il faut sur AE, quadruple de AB, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en F ou f; si l'on abaisse de ce point la verticale FfG, le point G où elle rencontrera les plans AX, AY & AZ, sera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde EF. On aura les deux triangles semblables EAF, FAG; car les angles EAF, AFG sont égaux étant alternes: de plus, l'angle FEA qui a pour mesure la moitié de l'arc FfA, est égal à FAG qui étant formé de la tangente AG & de la corde FA, a pour mesure la moitié du même arc FfA: donc les deux triangles AEF & FAG sont semblables. C'est pourquoi l'on a $EA . AF :: AF . FG$. Mais dans la proportion continue *le premier terme est au dernier comme le quarré du premier est au quarré du second*. Donc $EA . FG :: \overline{EA}^2 . \overline{AF}^2$. Et $\sqrt{EA} . \sqrt{FG} :: EA . AF$. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les vitesses que le mobile acquiert en tombant librement de E en A, & de F en G; car les vitesses peuvent être exprimées par les racines quarrées des espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile. Il suit de-là que les espaces EA & AF étant entr'eux comme les vitesses précédentes, sont parcourus uniformément dans le même tems. Ainsi ils peuvent exprimer ces vitesses, mais les espaces parcourus par la pesanteur sont entr'eux comme les quarrés des vitesses. Donc, puisque EA & FG sont entr'eux comme les quarrés de EA & de AF, ces lignes sont celles que la pesanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le tems qu'il décriroit EA & AF uniformément, c'est-à-dire dans un tems double de celui qu'il employeroit à tomber de B en A, d'un mouvement accéléré, ou ce qui est la même chose, dans celui qu'il employeroit à monter de A en B, & à descendre de B en A.

Il est évident que cette démonstration s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n°. 2.*) à la ligne de projection Af des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de A aux différens points de l'arc $AfFE$; que si le plan est horisontal comme AX (*fig.* 1.), l'arc $AfFE$ est une demi-circonférence dont AE est le diametre; mais que si le plan est élevé sur l'horison comme AY (*fig.* 2.) l'arc précédent est plus petit que la demi-circonférence, & qu'il est plus grand quand le plan est abaissé sous l'horison, comme AZ (*fig.* 3.)

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point A sur AY & AZ, la perpendiculaire indéfinie AN (*fig.* 2 & 3.); puis du point C milieu de AE, élever sur cette ligne une autre perpendiculaire CL, qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de AN, la coupera dans le point O qui sera le centre de l'arc. C'est pourquoi, si de ce point pris pour centre, & de l'intervalle OA ou OE on décrit l'arc $AfFN$ terminé en N (*fig.* 3.) par sa rencontre avec AN (*fig.* 3.) & prolongée jusqu'en E (*fig.* 4) on aura l'arc demandé.

La distance AG à laquelle la bombe va tomber du mortier, se nomme *la ligne de but*, ou l'*amplitude* de la parabole; AE quadruple de AB, *la force du jet*; & FG ou fG, *la ligne de chûte*.

Comme il n'est point d'usage de tirer les bombes parallelement à l'horison, nous n'entrerons point dans le détail des circonstances particulieres de ce *jet*; nous donnerons seulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vitesse nécessaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas est égale à celle du but, pendant que la pesanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on suppose que du point B (*fig.* 11), élevé sur l'horisontal AX de la quantité BA, on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en G sur AX, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vitesse que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection BF d'un mouvement uniforme, pendant que la pesanteur lui fera décrire BA ou FG d'un mouvement accéléré, il faut mener BF parallele à AX, terminée en F par sa rencontre avec GF perpendiculaire à AX. On coupera BF en deux également en D, & l'on tirera AD, sur laquelle on élevera la perpendiculaire DE, qui sera terminée en E par sa rencontre avec le prolongement de AB; l'on aura EB pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de B en A acquiert une vitesse capable de lui faire décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du tems de la durée de sa chûte d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire BD moitié de BF, dans le même tems; comme AB & BD sont ainsi parcourus uniformément dans le même tems, ces deux lignes sont entr'elles comme les vitesses qui les leur font parcourir. Mais à cause du triangle rectangle ADE, l'on a $AB. BD::BD. BE$; ce qui donne $\sqrt{AB}. \sqrt{BE}::AB. BD$. Or la vitesse par la chûte le long de AB est égale à la racine quarrée de AB; donc la racine quarrée de EB exprime la vitesse par BD: donc EB est la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vitesse capable de pousser la bombe par le mouvement de projection de B en D, dans le tems de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de BA. Or dans un tems double cette même vitesse doit lui faire parcourir BF double de BD; donc elle lui fera parcourir cet espace dans le tems que la pesanteur fera parcourir à la bombe la ligne BA; donc, &c.

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte sont en proportion continue, c'est-à-dire que (*Planc VIII. n°. 2. fig.* 1, 2 & 3.) $AE. AF:: AF. FG$; ce qui est évident, puisque les triangles semblables EAF, FAG donnent cette même proportion.

Il suit de-là que lorsqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaison du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle FGA on connoît AG par la supposition, ainsi que l'angle FAG. De plus l'angle AGF qui est droit *fig.* 1, & qui est égal à GAP, plus GPA, *fig.* 2, & au droit APG moins PAG *fig.* 3. C'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de GF & de AF. Ces deux lignes étant connues, on trouvera AE, en cherchant une troisieme proportionnelle à GF & AF.

On voit par-là que si l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on observe l'angle d'inclinaison du mortier, & la distance où la bombe sera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agissant sur elle dans la direction du mortier, soit capable de produire le même effet que l'impulsion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points fF (*fig.* 4.) on tire fd & FD perpendiculaire à AE, ces lignes seront égales à l'amplitude AG. Or comme tous les points de la demi-circonférence $AFfE$ terminent les différentes lignes de projection selon lesquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber sur AX avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet* AE, il s'ensuit que si de tous ces points on mene des perpendiculaires à AE, ou si l'on tire une infinité d'ordonnées à AE, elles exprimeront chacune la distance où la bombe ira tomber, tirée sous l'angle d'inclinaison formé par l'horisontale AX, & par les lignes de projection menées de A aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence $AffE$.

Il résulte de cette considération (*Planc. VIII. n°.* 2. *fig.* 1 & 4.), 1°. que le rayon CL étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande distance AM où la bombe peut être chassée par la charge du mortier, comme l'on a cette amplitude lorsque la ligne de projection est AL qui donne l'angle LAM de 45 degrés, puisque sa mesure est la moitié de l'arc $AffL$ de 90 degrés, il s'ensuit que pour avoir la plus grande distance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection soit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également distantes du rayon CL perpendiculaire sur AE sont égales, les inclinaisons Af, AF également au-dessus & au-dessous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainsi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même distance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées df, df, sont les sinus des arcs Af, Af, & que les angles fAG, fAG ont pour mesure la moitié de ces arcs, les portées AG, AG égales aux ordonnées df, df sont entr'elles comme les sinus des arcs Af, Af, ou ce qui est la même chose, *comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier*.

Ainsi, lorsque l'angle d'inclinaison du mortier est de 15 degrés, l'arc Af est à 30; mais comme le sinus de cet arc est la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée sous l'angle de* 15. *degrés, est la moitié de celle qu'on a sous l'angle de* 45 *degrés*.

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve sur l'horisontal AX (*fig.* 1. *Planc. VIII. n°.* 2.), il faut du point I milieu de AG, élever sur cette ligne la perpendiculaire IR, prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection AF. On suppose qu'elle le fait en R. Si l'on coupe ensuite IR en deux également en K, ce point sera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conséquent IK sera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, considérez que IR coupant AG en deux également, coupe de même AF en R, & que comme IR est la moitié de la ligne de chûte FG, IK moitié de IR est le quart de FG. Or le tems que la bombe emploie à parcourir AF par son mouvement de projection, est double de celui de AR; mais les espaces que la pesanteur lui fait parcourir, sont entr'eux comme les quarrés des tems; donc la ligne de chûte FG est quadruple de RK ou IK; donc IK exprime la plus grande élévation de la bombe sur l'horisontale AX.

Les principes précédens suffisent pour la résolution des différens problèmes qui concernent le *jet* des bombes, lorsque le plan où elles doivent tomber est de niveau avec la batterie. On peut aussi les appliquer aux plans élevés au-dessus de l'horison, ou inclinés au-dessous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne sont point entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes suivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, soit que le plan sur lequel elle doit tomber soit élevé sur l'horison, ou incliné au-dessous.

Soient pour cet effet les *figures* 2 & 3. *Planc. VIII. n°.* 2. Nous supposerons dans la premiere que le plan AY sur lequel la bombe doit tomber, est élevé sur l'horisontale AX de 20 degrés, & dans la seconde, que AZ est au-dessous, de la même quantité.

Cela posé, l'arc dont AE est la corde, sera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence car l'angle

NAE

NAE eſt égal à GAX formé par le plan incliné AY, & l'horiſontale AX: or EAN a pour meſure la moitié de l'arc NE; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la ſuppoſition le double NE doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il reſtera 140 degrés pour l'arc ALE, dont AE eſt la corde.

La perpendiculaire CL qui coupe la corde EA en deux également, coupe de la même maniere l'arc ALE; c'eſt pourquoi dans cet exemple l'angle LAG de la plus grande portée a pour meſure le quart de 140 degrés, c'eſt-à-dire 35 degrés.

Il eſt évident que les angles également au-deſſus & au-deſſous de cet angle donneront les mêmes portées, ainſi que ceux qui different également de 45 degrés, lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt horiſontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan AZ, *fig.* 3, eſt au-deſſous de l'horiſontale AX de 20 degrés, l'arc $ALNE$ en aura 180 plus 40, c'eſt à-dire 220; le quart de ce nombre qui eſt 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe ſur AZ.

Il eſt aiſé de tirer de-là une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe ſur un plan élevé ſur l'horiſon ou incliné au-deſſous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reſte: dans le ſecond, il faut ajoûter à 180 degrés le double de l'inclinaiſon du plan, & prendre également le quart de la ſomme qui en réſulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajouter dans le ſecond à 45 degrés la moitié de l'inclinaiſon du plan ſous l'horiſon.

PROBLÈMES. I. *Ayant tiré une bombe ſous un angle de projection pris à volonté & connoiſſant la diſtance où elle aura été tombée ſur un plan horiſontal, trouver la force du* jet.

Soit (*fig.* 4. *Pl. VIII. n°.* 2.) l'angle de projection FAY, & G le point où la bombe aura tombé ſur le plan horiſontal AY.

Comme on ſuppoſe que AG eſt connue, on trouvera par la Trigonométrie FG & AF, cherchant enſuite une troiſieme proportionnelle à FG & AF, on aura la force du *jet* AF.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon d'une quantité connue GAX, (*fig.* 5.) on connoîtra dans le triangle FAG, l'angle AGF, qui eſt égal à GAP, plus APG, l'angle de projection FAG, & le côté AG; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance des deux autres côtée AF & FG.

Si le plan eſt incliné au-deſſous de l'horiſon, (*fig.* 6.) on connoîtra l'angle d'inclinaiſon XAZ, & par conſéquent AGP, qui en eſt le complément; l'angle PAF formé par l'horiſontale AX, & la ligne de projection AF eſt auſſi connue. Donc GAF qui eſt égal à GAP, plus PAF, le ſera également; or comme le côté AG eſt ſuppoſé connu, on connoît dans le triangle GAF un côté & les angles; c'eſt pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoiſſance des des deux autres côtés GF & AF.

Les lignes de chûte & de projection, (*fig.* 5. & 6.) étant connues, on leur cherchera une troiſieme proportionnelle, qui ſera la force du *jet* EA.

II. *La force du* jet *étant connue, trouver la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque, fig.* 1. 2. & 3. *Pl. VIII. n.* 2°.

Il eſt évident par tout ce que l'on a expoſé précédemment, que la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet* AE, eſt déterminée par la partie AM du plan, compriſe entre le point A, où l'on ſuppoſe le mortier & la parallele LM, à la force du *jet* AE, menée de l'extrémité L de la ligne CL qui coupe l'arc ALE en deux également. C'eſt pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de AM dans les *fig.* 1. 2. & 3. pour la réſolution du problème propoſé.

Lorſque le plan eſt horiſontal (*figu.* 1.), on a déja vu que la plus grande diſtance où la bombe peut tomber eſt égale à la moitié de la force du *jet* AE, & qu'elle ſe trouve en tirant le mortier ſous l'angle LAM de 45 degrés.

Si le plan AY (*fig.* 2.) eſt incliné au-deſſus de l'horiſon AX, d'une quantité connue YAX, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée LAM, comme on l'a enſeigné ci-devant, & chercher enſuite la valeur de la ligne de projection. AL.

Pour cet effet, conſidérez que l'angle NAY eſt droit; qu'ôtant de cet angle les angles connus NAE & LAY, il reſtera l'angle EAL: or dans le triangle rectangle ACL, connoiſſant AC égal à la moitié de la force du *jet* AE, & un angle CAL, on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de AL.

Préſentement dans le triangle AML, on connoîtra le côté AL, l'angle LAM, & AML égal à MAX, plus l'angle droit ARM; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de la plus grande diſtance AM, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet* AE.

Si le plan eſt incliné ſous l'horiſon comme AZ (*fig.* 3.), & qu'on connoiſſe l'angle d'inclinaiſon XAZ formé par l'horiſontale AX & le plan AZ, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection LAM, de la plus grande portée de la bombe; on ôtera enſuite de l'angle droit NAZ, l'angle de projection LAZ, il reſtera l'angle NAL, auquel ajoutant NAC égal à celui de l'inclinaiſon du plan XAZ, on aura EAL, ou CAL. Alors dans le triangle ACL, connoiſſant, outre cet angle, le côté CA, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoiſſance de AL.

La ligne de projection AL étant ainſi connue, de même que les angles de la baſe du triangle LAM, ſavoir LAM & AML (ce dernier eſt égal à APG, moins PAG), il ſera aiſé de venir par la Trigonométrie à la connoiſſance de AM, ou de la plus grande portée de la bombe.

III. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la diſtance où elle ira, tirée ſous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toûjours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui eſt la même choſe, *la force du* jet *étant toûjours la même*.

Lorſque le plan eſt horiſontal, les différentes portées ſont entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon de mortier; c'eſt pourquoi l'on trouvera la diſtance demandée par cette analogie.

Comme le ſinus total eſt un ſinus de l'angle double de l'inclinaiſon du mortier; ainſi la plus grande diſtance eſt à la diſtance demandée.

Si le plan donné AY (*fig.* 5.) eſt incliné ſur l'horiſon AX, du centre O de l'arc ALN, on tirera le rayon OF: comme l'arc ALF eſt double de celui de l'inclinaiſon du mortier, l'angle AOF ſera connu; le rayon AO le ſera auſſi, car connoiſſant dans le triangle rectangle OCA, le côté AC égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle OAC, qui eſt égal à celui de l'inclinaiſon du plan YAX, on viendra aiſément à la connoiſſance de OA. Ainſi dans le triangle AOF, on connoîtra les angles & les côtés OA & OF, qui feront venir à la connoiſſance de la ligne de projection AF. Dans le triangle AFG, on connoîtra le côté AF; de plus l'angle d'inclinaiſon donné FAG, & l'angle AGF égal à APG, plus PAG; par conſéquent on trouvera par la Trigonométrie la diſtance demandée AG.

Si le plan AZ eſt incliné ſous l'horiſon (*fig.* 6.) il eſt évident qu'on viendra de la même maniere à la connoiſſance de la ligne de projection AF, & enſuite à celle de la diſtance demandée AG.

IV. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver l'angle de projection ou l'inclinaiſon du mortier pour la faire tomber à une diſtance donnée.*

Si le plan eſt horiſontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande diſtance eſt à la diſtance donnée; ainſi le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de celui de projection.

Ce ſinus étant connu, on cherchera dans les *tables de ſinus* l'angle auquel il appartiendra; ſa moitié ſera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon comme AY & AZ (*fig.* 5. & 6.), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit: voici néanmoins une méthode aſſez facile pour y parvenir.

Nous ſuppoſerons d'abord (*fig.* 5.) que le plan AY eſt élevé ſur l'horiſon AX d'une quantité connue YAX; que EA eſt la force du *jet*, & l'arc ALE décrit du point O, milieu du diametre AN, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous ſuppoſerons auſſi que AG eſt la diſtance donnée. C'eſt pourquoi ſi l'on imagine que par G, on a mené GF parallele à AE, qui coupe l'arc ALE en f, &

F; tirant

F; tirant du point A, les lignes de projection $A f$, & $A F$, elles donneront l'angle demandé $f A G$, ou $F A G$.

Pour venir à la connoissance de cet angle par le calcul, il faut observer que dans le triangle $A G F$, on connoît le côté donné $A G$; de plus l'angle $A G F$ égal à $G A P$ plus $G P A$; qu'ainsi si l'on parvient à la connoissance de $G F$, ou de $A F$, on pourra connoître par la Trigonométrie, l'angle de projection $F A G$.

Pour cet effet, soit tiré du centre O de l'arc $A L F$ sur $A E$, la perpendiculaire $O C$, qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de cet arc en L, le coupera en deux également, ainsi que $A E$ en C, & $F f$ en T.

On aura le triangle rectangle $A C O$, dans lequel le côté $A C$ qui est égal à la moitié de la force du *jet* $A E$ sera connu, ainsi que l'angle $O A C$, égal à celui de l'élévation du plan $Y A X$, ou $G A P$; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de $O C$ & de $O A$, égale à $O L$.

Présentement si l'on prolonge $F G$ jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horisontale $A X$ dans le point P, il sera aisé, dans le triangle rectangle $A P G$, semblable au triangle $A C O$, de venir à la connoissance de $A P$ & de $P G$.

Comme $C T$ est égale à $A P$, à cause des paralleles $A E$ & $F P$, $O T$ qui est égal à $O C$ plus $C T$ sera connue; si l'on ôte $O T$ de $O L$, il restera $T L$.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoissance de $F T$ ou $T f$, en multipliant $O L$ plus $O T$ par $T L$, & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer FG *ou* fG, il faut considérer que CA moins PG est égale à TG; ajoûtant TF à cette ligne, on a FG, & ôtant Tf de cette même ligne AC, il restera fG.

GF ou Gf étant connue, on connoît dans le triangle AFG ou AfG deux côtés, & l'angle AGF compris par ces côtés; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des angles FAG, AfG.

Lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est incliné sous l'horison AX, comme AZ *fig. 6.* il est clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection FAG, pour faire tomber la bombe à la distance donnée AG.

Remarques. 1°. Il est évident que, si la distance AP, prise du point A, où l'on suppose la batterie, *fig. 5 & 6.* jusqu'à la rencontre de la ligne de chûte FG avec l'horisontale AX, est plus grande que CL, le problème est impossible; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc ALE dans aucun point. Et 2°. que si AP se trouve égale à CL, l'angle cherché sera celui de la plus grande portée de la bombe.

2°. On peut, par la résolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horisontal, ou incliné à l'horison, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont données. *M. Bélidor* a rempli cet objet dans le *Bombardier françois* pour les plans horisontaux; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe, au-dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élévation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Description & usage de l'instrument universel pour jetter les bombes. Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec regle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abreger. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans *l'Art de jetter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison *l'instrument universel*.

C'est un cercle X, *fig. 7.* assez grand pour être divisé en degrés; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle AF tangente à sa circonference, attachée fixement à l'extrémité de son diametre AB, & de pareille longueur; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle AF, un filet RP, de maniere qu'on puisse le faire couler le long de AF; ce filet est tendu par un plomb P, qui tient à son extrémité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet instrument, *l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jetter une bombe à une distance donnée sur un plan horisontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du *jet* AE, *fig.* 8. étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection FAG, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du *jet* AE, & le diametre AB de l'instrument universel X, égal à la regle AF, divisée en 200 parties égales; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée AG, que nous supposerons ici de 250 toises.

Ainsi nommant x le quatrieme terme de cette regle, l'on aura $923 . 200 :: 250 . x$; faisant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de x, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet RP de l'instrument universel X, *fig.* 7 & 8. depuis A jusqu'à la 54e division R de la regle AF; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de maniere que la regle AF soit parallele à l'horison. Alors le filet RP coupera l'instrument dans deux points d & D, qui donneront les arcs Ad, AD, dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel X, placé immédiatement sous l'horisontale AG, *fig.* 8, de maniere que le diametre AB soit dans le prolongement de la force du *jet* AE. On verra alors que les parties Ad, $Ad\,D$ du demi-cercle de X sont proportionnelles à AF & AfF de la demi-circonférence $AfFE$, ou que les triangles ARD, AGF sont semblables, ainsi que ARd, AGf; d'où il suit que les arcs Ad & AdD sont de même nombre de degrés que Af & AfF; mais fAG & FAG sont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point G. Donc, &c.

Remarque. Si le filet RP, au lieu de couper le demi-cercle de l'instrument ne faisoit que le toucher, l'angle de projection cherché seroit de 45 degrés, & la portée donnée seroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème seroit impossible, c'est-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne seroit pas suffisante pour chasser la bombe à la distance donnée.

Si l'angle d'inclinaison du mortier, ou de la ligne de projection est donné, & qu'on veuille savoir à quelle distance la charge du mortier portera la bombe sur un plan horisontal, supposant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent.

On fera couler le filet RP le long de la regle AF, *fig.* 7 & 8. qu'on tiendra dans une situation parallele à l'horison, jusqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'instrument dans un point d, qui donne l'arc Ad double de l'inclinaison donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de AF, depuis A jusqu'en R, que nous supposons être le point auquel le filet RP étant parvenu, donne l'arc Ad double de l'inclinaison du mortier. Supposant que le nombre des parties de cette regle, depuis A jusqu'en R, soit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront toutes les parties de la regle AE, & celle de la force du *jet* AE. Le troisieme sera AR, supposé de 54 parties; ainsi l'on aura $200 . 923 :: 54 . x$: faisant cette regle, on trouvera 250 toises pour la distance AG où la bombe ira tomber.

Si le plan sur lequel la bombe doit tomber, est plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'instrument universel, l'angle d'inclinaison convenable pour la faire tomber à une distance donnée.

Soit le plan AY, *fig.* 9. élevé sur l'horison A, & d'une quantité connue YAM, le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, soit aussi AG; la distance donnée, & la force AF décrite de 923 toises, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaison du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horisontale AM, on trouvera ensuite le nombre des parties de la regle AF de l'instrument universel, correspondant aux toises de AE, par cette regle de trois. La

La force du *jet* AE, ... 923 toises
est à la somme des parties de la regle AF . . . . 200.
comme . . . . NM.
est à . . . . AR.

La partie AR de la regle AF étant connue, on placera le filet RP en R, & l'on fera ensorte qu'il y soit attaché fixement. Cela fait, on mettra l'instrument universel verticalement en A, *fig.* 10. on le disposera de maniere que le prolongement de la regle AF, donne sur le lieu donné G, où la bombe doit tomber. Alors le filet RP qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'instrument dans deux points d & D, qui détermineront les arcs Ad, AD, dont la moitié sera la valeur des deux inclinaisons du mortier pour jetter la bombe en G.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, si le lieu où la bombe doit tomber, est au-dessus de l'horison.

Remarque. Il est évident que si le filet RP ne faisoit que toucher le demi-cercle $AdDB$, la distance AG seroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème seroit impossible.

Pour démontrer cette opération, il faut, comme on l'a fait dans la précédente, supposer le demi-cercle $AFfEN$, *fig.* 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet* AE, & imaginer que le diametre AB de l'instrument universel, est placé dans le prolongement du diametre NA de ce demi-cercle; alors la regle AF sera dans le prolongement de AG, & l'on verra que le filet RP coupe le demi cercle de l'instrument, de la même maniere que la ligne de chûte FG coupe $AfFEN$; ainsi les angles FAG, RAD sont égaux, de même que fAG, RAD, &c.

Il est aisé d'observer que, comme le point A du diametre AB de l'instrument universel est élevé sur l'horison, la direction AG n'est pas exactement la même, que si ce point étoit immédiatement sur la ligne BM; mais comme cette élévation est très-petite, par rapport à la distance AG, la différence qui en résulte, ne peut être d'aucune considération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'est par cette raison qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *Voyez* MORTIER. *Article de M. Le Blond*.

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine*.) c'est l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. Un vaisseau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voiles, & de la toile pour en faire en cas de besoin.

JET DE FEU, (*Artificier*.) on appelle ainsi certaines fusées fixes, dont les étincelles sont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jaillissantes, éclairées le jour par le soleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La composition des *jets* n'est autre chose qu'un mélange de poulverin, & de limaille de fer. Lorsqu'elle est fine, pour les petits *jets*, on en met le quart du poids de la poudre, & lorsqu'elle est grosse, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette dose de force, lorsqu'on se propose d'imiter des cascades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 jusqu'à 20 pouces de long, & depuis six lignes jusqu'à 15 de diametre.

JET (*Brasserie*.) c'est une espece de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre sur le derriere, à-travers lesquelles on passe un bâton de six à sept piés de long, dont le bout est emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout est un contrepoids de plomb. Cet instrument sert à jetter l'eau, ou les métiers dans les bacs. *Voyez l'article* BRASSERIE & *ses Planches*. *Voyez aussi* l'article JETTER.

JETS (*Fonderie*.) Les Fondeurs appellent ainsi des tuyaux de cire que l'on pose sur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la suite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainsi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laissent dans le moule reposé des canaux qui servent à trois différens usages; les uns sont les égoûts par lesquels s'écoulent toutes les cires; les autres sont les *jets* qui conduisent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laissent une issue libre à l'air renfermé dans l'espace qu'occupoient les cires, lequel, sans cette précaution, seroit comprimée par le métal à mesure qu'il descendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour se faire une sortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils soient plus légers, & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être posés, & diminuent de grosseur depuis le haut jusqu'au bas. *Voyez à l'article* BRONZE, *la Fonderie des statues équestres*; *& dans nos Planches de Fonderie, les figures*.

JET (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*.) ce sont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment ensemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis son entrée jusqu'à l'autre bout opposé. Ce *jet* est la premiere chose qui se présente en fondant, & sert pour ainsi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reste du moule, jusqu'à la matrice. *Voyez* MOULE, *Voyez aussi nos Planches*.

JET JETTER, (*Jardinage*.); on dit qu'un arbre fait de beaux *jets*, qu'il *jette* bien, quand on voit sortir des branches fortes & vigoureuses de sa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jetté* de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage*.) c'est la pousse même de l'année qui forme un *jet*.

JET D'EAU, (*Menuiserie*.) c'est une traverse des bas des dormans aux chassis à verre, qui rejette l'eau lorsqu'il pleut. *Voyez les figures de nos Planches*.

JET DE MOULE. (*à la Monnoye*.) c'est l'action de verser le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or se jette dans les moules avec le creuset, en le prenant avec des hapes creuses construites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on se sert de cuillieres, en puisant dans le creuset le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, *ou* RET TRAVERSANT, (*Pêche*.) ces mots sont en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville, & la sorte de *rets* qu'ils désignent se tend en-travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; sa chûte, deux brasses & demie à trois brasses, & sa longueur, 30 à 35 brasses. Son pié est garni de plaques de plomb qui le font caler, & sa tête est soutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs sur la Somme se servent du *jet* autrement que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent sur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De-là ils le filent jusqu'au bord; à l'extrémité opposée, au bout de la piece où est frappée l'ancre, ils mettent une grosse pierre ou cabliere à une brasse au plus du rivage; & comme il ne reste alors pas assez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute sa hauteur, il se replie & forme une espece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & sur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & sur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoissent ainsi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche exposée au courant.

Lorsque le *jet* est ainsi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cent brasses au-dessus du filet, vont & viennent, refoulant la marée vers le filet, chantant, faisant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, sifflant, & frappant sur le bord du bateau. D'autres cependant se mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poisson s'éleve du fond où il est enfoui, suit le courant, & va se jetter dans la follée du filet qu'on releve de tems en tems du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une seule piece. Le poisson pris, on replace le filet, & l'on continue la pêche jusqu'à ce que la marée montante la fasse cesser.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en seroit pas moins bonne, sans le fracas qu'ils font; il est d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau est nécessaire pour faire sortir le poisson.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu du coleret, sur-tout lorsqu'on le traîne. Sédentaire, il est fixé à des pieux, traversant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poisson renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ses mailles qui sont de deux pouces. Il est, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, *chez le Plombier*, c'est un petit entonnoir de cuivre, qui est à un des bouts du moule à fondre les tuyaux sans soudure, & par lequel on verse le métal fondu dans le moule. *Voyez* PLOMBIER. *Voyez nos Planches de Plomberie*.

JET,

Jet, (*Jurisprudence.*) sur mer se dit lorsque pour soulager le navire, on est obligé de jetter une partie de sa charge.

On entend aussi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéressés au navire doit supporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *l. III. tit.* 8. si par tempête, ou par chasse d'ennemis ou de pyrates, le maître du navire se croit obligé de *jetter* en mer une partie de son chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de son équipage; & si les avis sont partagés, celui du maître & de l'équipage doit être suivi.

Les ustensiles du vaisseau, & autres choses les moins nécessaires, les plus pesantes & de moindre prix, doivent être *jettées* les premieres, & ensuite les marchandises du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir registre des choses *jettées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, sinon devant le juge ordinaire, la cause pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'est en pays étranger qu'il aborde, il doit faire sa déclaration devant le consul de la nation françoise. Après l'estimation des marchandises sauvées, & de celles qui ont été *jettées*, la répartition de la perte se fait sur les unes & sur les autres, & sur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jetté* est payé par contribution sur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le payement des effets qui étoient sur le tillac, s'ils sont *jettés* ou endommagés par le *jet*, sauf au propriétaire son recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils sont sauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raison du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne sauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandises qui peuvent être sauvées du naufrage, ne sont point tenues du payement ni du dédommagement de celles qui ont été *jettées* ou endommagées.

Mais si le navire ayant été sauvé par le *jet*, & continuant sa route vient à se perdre, les effets sauvés du naufrage, contribuent au *jet* sur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils se trouvent, déduction faite des frais du sauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore plusieurs autres regles pour la contribution qui se fait à cause du *jet*. (*A*)

Jet, *terme de Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiseau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réserve*.

JETIJEUCU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Bresil, dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur est celle d'une rave ordinaire. C'est un purgatif: écrasée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fievre. Les Portugais la font aussi confire avec du sucre; on dit qu'elle a le defaut de donner une grande altération.

JETSCH, (*Géog.*) ville de Tartarie sur les bords du Dnieper, où réside le chef des Cosaques de Zaporow.

JETTÉ, s. m. (*Danse.*) c'est un pas qui ne fait que partie d'un autre. *Voyez* Coupé du mouvement & Tombé. Un *jetté* seul ne peut remplir une mesure; il en faut faire deux de suite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il se lie aisément avec d'autres. Comme ce n'est que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légereté.

Est-il question de le faire en avant? je suppose que l'on ait le pié gauche devant, & le corps posé dessus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie sur la jambe gauche, la droite s'en approche en se relevant; ce qui se fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureusement, vous rejette sur la droite; & lorsque vous vous relevez en tombant sur la pointe du pié droit, vous finissez le pas en posant le talon. On en peut faire plusieurs de suite d'un pié comme de l'autre, en observant la même regle.

Jettés en chassé, *terme de Danse*; il se dit des pas formés de la maniere qui suit.

Le corps étant posé sur le pié gauche, on plie dessus; on passe par-devant la jambe droite qui est en l'air en l'étendant; & lorsque l'on se releve, elle se croise en se jettant dessus à la troisieme position; ainsi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de se lever derriere, le genou droit se plie aussitôt; en se relevant on se *jette* sur le gauche, qui tombe derriere à la troisieme position; on chasse le droit en le faisant lever; on plie sur le pié gauche, & l'on se rejette sur le droit, comme on a fait au premier pas; ce trois mouvemens doivent se succéder l'un à l'autre sans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie sur une jambe, son mouvement fait relever l'autre, & en se relevant le corps retombe dessus le pié droit en devant; & en se rejettant dessus le gauche, le corps tombe sur ce pié. On voit par là l'équilibre qu'il faut observer dans ce pas, & la perfection qui en résulte.

Jetté, s. f. (*Architect. maritim.*) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jetter une grande quantité de quartiers de pierres, pour servir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le resserrer à son entrée.

Les *jettées* sont utiles à plusieurs usages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le sable, ou la vase qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2°. à haller les vaisseaux, qui en entrant ne peuvent se servir de leurs voiles, à cause des vents contraires. 3°. à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaisseaux qui sont dans le port; 4°. souvent aussi à resserrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau suffisante pour tenir les vaisseaux à flot. La tête des *jettées* est souvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaisseaux qui entrent dans le port. (*D. J.*)

Jettées, *en terme de Fortification*, sont des especes de digues, ou larges chaussées qui avancent dans la mer, à l'extrémité desquelles on construit des forts qui défendent l'entrée du port. *Voyez l'article* Citadelle.

JETTER, verbe, dont *jet* est le substantif. *Voyez l'article* Jet.

Jetter, (*Marine.*) ce terme s'emploie dans différentes significations par les marins.

Jetter dehors le fond du hunier, c'est pousser dehors la voile du mât de hune.

Jetter du blé ou autres grains à la bande, c'est *jetter* ou pousser vers un seul côté du vaisseau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cal; ce que l'on ne fait que lorsqu'on y est contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

Jetter l'ancre, c'est laisser tomber l'ancre lorsqu'on est dans une rade pour y arrêter le vaisseau.

Jetter le plomb ou la sonde, c'est laisser tomber la sonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaissau sur des roches ou à la côte, c'est aller donner exprès contre un rocher ou sur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorsqu'on espere par ce moyen sauver l'équipage ou les marchandises, dont on voit la perte certaine sans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance est privé pour toujours des fonctions de son état, & même suivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de dessein prémédité, *jetté* un navire sur un banc ou à la côte, il est puni de mort, & on attache son cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

Jetter les secondes, *en termes de Brasserie*; c'est après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une seconde fois sur la drège.

Jetter en soie, *en terme de Boutonnier*; c'est l'action de couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins. Cette bobine est montée sur un rochet (*voyez* Rochet), sur lequel elle est fixe, quoiqu'en levant la bobine sur la partie moins grosse du rochet, l'ouvrier la fasse tourner à mesure qu'il emploie sa soie; pendant ce jettage, la bobine est fixe pour que l'ouvrier puisse serrer sa soie autour du bouton; on *jette* ainsi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'asseoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez* Cerceaux. On dit aussi *jetter en cerceau*, ce qui n'est autre chose que de les poser, de les arrêter avec de la soie ou de l'or, *&c.*

Jetter, *en terme de Cirier*, c'est verser la cire sur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'est la seconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voyez* Imprimer & Cerceau, & *nos Planches*.

Jetter les Figures de plomb, (*Fonderie.*) pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on se contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que

que l'on met de telle épaisseur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un mastic fait avec du tuileau bien pulvérisé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorsque l'ame est achevée, on desassemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaisseurs de terre, & ensuite on remet le moule tout assemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais ensorte pourtant qu'il en soit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas jusqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui se trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela sert à cuire l'ame, & à secher le plâtre que les épaisseurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'est éteint de lui-même, on a un souflet avec lequel on fait sortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; ensuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'espace qu'occupoit la terre sans qu'il soit nécessaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, si ce n'est pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, (*Plombier.*) c'est se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par-dessus pour jetter le plomb en lames très-fines. *Voyez* PLOMBERIE.

Cette maniere de *jetter* le plomb est défendue aux plombiers par leurs statuts; cependant il y a de certains ouvrages pour lesquels ces sortes de tables de plomb *jetté* sur toile sont nécessaires. *Voyez l'article* PLOMBIER, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb sur toile*.

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement sur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet instrument de musique. La pratique en est semblable à celle qu'on met en usage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-dessus & l'article* ORGUE.

JETTER EN SABLE, se dit en *termes de Fonderie*, de ce qui est *jetté* dans de petits moules faits de sable ou de poudre d'ardoise, de piés de mouton, d'os de seche, de cendres & autres choses semblables; & on appelle *pistole sablée*, celle qu'on a moulée & *jettée en sable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau. *Voy. les fig. du Fondeur en sable*.

JETTER, on dit *en Peinture & en Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en disposer les plis de façon qu'ils annoncent sans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies sont bien *jettées*; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, est d'autant plus expressif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on se sert dans le monde; mais il faut que suivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis se trouvent comme par hazard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIECE, *terme de Potier d'étain:* c'est *jetter* une anse en moule sur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une autre; cela se fait par le moyen d'un moule en cuivre composé de plusieurs morceaux qui s'ajustent les uns aux autres; les moules sont percés aux endroits où l'anse doit s'attacher à la piece. *Voyez* la forme d'un moule d'anse & ses différens morceaux *aux figures du métier*.

Pour *jetter sur la piece*, on remplit les pots de sable ou de son, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, ensuite on met à la bouche du pot en dedans, le linge dans lequel il y a du sable mouillé qu'on nomme *drapeau à sable*, puis on prend le moule d'anse dont les pieces sont jointes ensemble, & tenues par une ou deux serres de fer; on pose le moule sur la piece qu'on tient devant soi sur les genoux; ensuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillere qui est sur le fourneau avec une autre cuillere plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui se soude de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même jusqu'à ce que tout soit *jetté*.

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules séparés dont on rapporte les anses ou autres choses qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler* (*voyez* MOULER LES ANSES), ou on les joint par le moyen de la soudre légere. *Voyez* SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les *Vergettiers*, c'est rouler en prenant sous le pié le chiendent pour le dépouiller de son écorce, & le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

JETTER, *terme de Fauconnerie:* on dit *jetter* un oiseau du poing, ou le donner du poing après la proie qui suit. *Jetter sa tête*, c'est mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, s. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui servoit chez les anciens à faire des calculs sans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choses de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire instructif dont je vais profiter, sur l'origine & l'usage des *jettons*. Ils sont peut-être aussi anciens que l'Arithmétique même, pourvû qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guise de monnoie, qui sont aujourd'hui si communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, suffisoient au calcul journalier de gens qui méprisoient, ou qui ne connoissoient pas l'or & l'argent. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui la plûpart des nations sauvages; & la maniere de se servir de ces coquillages ou de ces petites pierres, est au fond trop simple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des sciences, employoient cette sorte de calcul pour soulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils se servoient aussi de petites pierres d'une même couleur, comme faisoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en servir dans les calculs, ψηφοφόρια. Ils avoient encore l'usage de ἄβαξι, en latin *abacus*. *Voyez* ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent longtems, c'est que le mot *lapillus* est quelquefois synonyme à celui de *calculus*.

Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'est pourquoi Juvenal dit *sat. xj. v.* 131.

> *Adeò nulla uncia nobis*
> *Est eboris nec Tessellæ, nec calculus ex hâc*
> *Materiâ.*

Il est vrai qu'il ne reste aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de *jettons*; mais cent expressions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire; de-là ces mots *ponere calculos*, pour désigner une suite de raisons; *hic calculus accedat*, pour signifier une nouvelle preuve ajoutée à plusieurs autres; *calculum detrahere* lorsqu'il s'agissoit de la suppression de quelques articles; *voluptatum calculos subducere*, calculer, considérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faisoient allusion à l'addition ou à la soustraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fussent. Capitolin parlant de la jeunesse de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertulien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii*; les Jurisconsultes les nommoient *calculones*, lorsqu'ils étoient ou esclaves, ou nouvellement affranchis; & lorsqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable, & le titre de sa charge étoit *a calculis*, *a rationibus*.

On se servoit de ces sortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, soit pour les scrutins, soit pour spécifier les jours heureux ou malheureux. De là viennent ces phrases, *signare*, *notare aliquid albo nigrove lapillo*, *seu calculo*, *calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une personne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des suffrages, dans les assemblées du peuple & du sénat. Ces mêmes *jettons* servoient aussi dans les calculs, puisque l'expression *omnium calculis*, pour désigner l'unanimité des *suffrages*, est tirée du premier emploi de ces sortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & froté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Cassia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le scrutin, est exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées sur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere signifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les causes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'absolution, *absolvo*; à la lettre *C*. pour la comdamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre espece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoient ceux dont on se servoit dans les jeux publics, & par lesquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 jusqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici*.

Si nous passons maintenant aux véritables *jettons*, ainsi nommés proprement dans notre langue, lesquels sont d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, c'est je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. siecle. On n'oseroit en fixer l'époque au regne de Charles VII. quoique ce soit le nom de ce prince avec les armes de France qui se voit sur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent sur une de leurs faces, sont ceux de *gettoirs*, *jettouers*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *giétons*, & depuis plus d'un siecle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus juste, ce nom, varié seulement par les changemens arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit son étymologie à l'action de compter, ou de jetter, *à jactu*, comme le pense Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette derniere espece, que Saumise a latinisé en les nommant *jacti*, ou *jaclones*, n'offroient dans leurs inscriptions que le sujet pour lequel ils avoient été faits, savoir pour les comptes, pour les finances. On lit sur quelques-uns de ceux qui ont été frappés sous le regne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; sous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; sous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. jussu Lud. XII*; & sous quelques rois suivans, *qui bien jettera*, *son compte trouvera*.

L'usage des *jettons* pour calculer étoit si fort établi, que nos rois en faisoient fabriquer des bourses pour être distribuées aux officiers de leur maison qui étoient chargés des états des comptes, & aux personnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainsi dans les légendes; *pour l'écurie de la royne*, sous Anne de Bretagne; *pour l'extraordinaire de la guerre*, sous François I; *pro pluteo domini Delphini*, sous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'usage desquelles ces *jettons* étoient destinés: *pour les gens des comptes de Bretagne*, *gettoirs aux gens de finances*; *pro camera computorum Bressiæ*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les destinoit. Ainsi nous en avons sur lesquels se trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII; de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances sous Charles VIII; de Jean Testu, conseiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur sous Henri II.

Les villes, les compagnies & les seigneurs en firent aussi fabriquer à leur nom, & à l'usage de leurs officiers. Les *jettons* se multiplierent par ce moyen, & leur usage devint si nécessaire pour faire toutes sortes de comptes, qu'il n'y a guere plus d'un siecle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la science qu'elle avoit dans cette sorte de calcul.

Les états voisins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jettons* de métal; il en parut peu de tems après en Lorraine, dans les pays bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoises, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, *&c.*

Dans le dernier siecle, où s'est appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'usage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des devises de toutes especes. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes; on en donne dans ce royaume aux cours supérieures & à différentes personnes qualifiées par leur naissance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il est le protecteur.

Voilà l'histoire complette des *jettons*, depuis que de petites pierres employées aux calculs, ils se sont métamorphosés en pieces d'or ou d'argent, de même forme que la monnoie courante; mais de quelque nature qu'ils soient, ils peuvent également servir aux mêmes usages; sur quoi Charron dit avec esprit, que les rois font de leurs sujets comme des *jettons*, & les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (*D. J.*)

JETTON, est un petit instrument de cuivre ou de fer mince, à l'usage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre instrument aussi de fer ou de cuivre, appellé *justification*. L'un & l'autre servent à s'assurer si les lettres sont bien en ligne, c'est-à-dire de niveau les unes avec les autres, en posant le *jetton* horisontalement sur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ses côtés bien dressé & bien droit en forme de regle, se pose aussi perpendiculairement sur plusieurs lettres qui sont dans la justification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'est une marque qu'elles sont égales en hauteur, & bien par conséquent. Le contraire se fait sentir lorsque ce *jetton* pose sur les unes & non sur les autres; on s'assure également de la justesse du corps avec le même instrument. *Voyez* JUSTIFICATION, *Planche & figures*.

JETTONS, REJETTONS, (*Jard.*) *Voyez* TAILLES.

* JETTONNIERS, s. m. pl. (*Hist. littér.*) ceux qui assistent régulierement à l'académie françoise, & entre lesquels les jettons destinés aux absens se partagent. Les *jettonniers* sont les travailleurs de cette société littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui se jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, s. m. (*Droit naturel & Morale.*) espece de convention fort en usage, dans laquelle l'habileté, le hasard pur, ou le hasard mêlé d'habileté, selon la diversité des *jeux*, decide de la perte ou du gain, stipulés par cette convention, entre deux ou plusieurs personnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui passent pour être de pur esprit, d'adresse, ou d'habileté, le hasard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toujours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il survient quelquefois des cas imprévûs, & qu'enfin l'esprit ou le corps ne se trouvent pas toujours également bien disposés, & ne font pas toujours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en soit, l'amour du *jeu* est le fruit de l'amour du plaisir, qui se varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuser, à se délasser, à se récréer, par toutes sortes de *jeux*, suivant leur génie & leurs tempéramens. Long-tems avant les Lydiens, avant le siege de Troye & durant ce siege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp passerent dans les villes, à l'ombre du loisir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les seuls qui bannirent entiérement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magistrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promptement, en leur disant que ce seroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens passionnés d'un plaisir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oisiveté, du luxe & des richesses. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les lois romaines ne permirent de jouer que jusqu'à une certaine somme; mais ces lois n'eurent point d'exécution, puisque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de mettre tout son bien au hasard du *jeu* est marqué précisément dans sa premiere satyre, *vers* 88.

> . . . . *Alea quando*
> *Hos animos? Neque enim loculis comitantibus itur*
> *Ad casum tabulæ, posita sed luditur arca.*

„ La phrénésie des *jeux* de hasard a-t-elle jamais été „ plus grande? Car ne vous figurez pas qu'on se con„ tente de risquer, dans ces académies de *jeux*, ce qu'on „ a par occasion d'argent sur soi; on y fait porter ex-

prés.

„ près des caſſettes pleines d'or, pour les jouer en un „ coup de dé „.

Ce qui paroît plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de haſard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jactu*, pour me ſervir de ſon expreſſion, leur perſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, ſans en ignorer les mauvaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habileté des tenans que du haſard des cartes & des dés; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entierement du caprice des dés & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procéde de l'avarice ou de l'eſpoir d'augmenter promptement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habilité du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & ne tiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entierement du haſard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin, qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. „ Le *jeu* nous plait „ en général, dit-il, parce qu'il attache notre avarice, „ c'eſt-à-dire, l'eſperance d'avoir plus. Il flatte notre „ vanité, par l'idée de la préférance que la fortune nous „ donne, & de l'attention que les autres ont ſur notre „ bonheur. Il ſatisfait notre curioſité, en nous procu- „ rant un ſpectacle. Enfin, il nous donne les différens „ plaiſirs de la ſurpriſe. Les *jeux* de haſard nous inté- „ reſſent particulierement, parce qu'il nous préſentent „ ſans ceſſe des événemens nouveaux, prompts & inat- „ tendus. Les *jeux* de ſociété nous plaiſent encore par- „ ce qu'ils ſont une ſuite d'événemens imprévûs qui „ ont pour cauſe l'adreſſe jointe au haſard „.

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fît rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voyent point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de haſard ayent rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du haſard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal; & dès que le danger de perdre, & l'eſperance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet; ſans parler du tems précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoit à ce ſujet les vers ſi délicats & ſi pleins de vérité de M^de^ Deshoulieres.

Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon:
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

C'eſt envain qu'on fait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes; on ſe flate qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont favoriſé depuis l'origine du monde.

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les lois des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes* (pour me ſervir du terme d'Ariſténete) & celles de tous les *jeux* de haſard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in*-12. où cette matiere, enviſagée ſelon les principes de Morale & de Droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumieres que de jugement: j'y renvoie les lecteurs curieux. (*D. J.*)

Le jeu occupe & flate l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui; il n'y a que peu d'hommes qui ayent une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que ſa converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du deſœuvrement: on ne joue pas aſſez.

Jeu de la nature. (*Anat. Phyſiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de pluſieurs de ſes parties ſolides, différentes de celle qui eſt appellée *naturelle*, parce qu'elle ſe préſente ordinairement.

Si l'on ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les ſingularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes ſtructures mieux connues, & par conſéquent les hypothéſes plus rares. Peut-être encore qu'avec le tems, on pourroit, par toutes les conformations particulieres, tirer des éclairciſſemens ſur la conformation générale.

Je n'examinerai point ſi toutes ces conſéquences ſont également juſtes; c'eſt aſſez de remarquer qu'on peut raſſembler un nombre très-conſidérable d'obſervations qui conſtatent les *jeux de la nature* à pluſieurs égards, & qui ſont en même tems fort ſinguliers. J'avois moi-même formé ſur ce ſujet un grand recueil, que je regrette, & qui a péri dans un naufrage. Je deſire que quelqu'un plus heureux travaille un plan de cette eſpece, en réuniſſant avec choix les faits épars ſur cette matiere, & ſur-tout en accompagnant ſon ouvrage de réflexions phyſiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données ſur les *jeux* du crâne. Ce travail ainſi digéré, répandroit, je penſe, des lumieres intéreſſantes ſur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendroit quantité de faits curieux; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conſervé le ſouvenir.

Premier exemple. Jeux *variés* de la nature *dans un même ſujet*. Non ſeulement l'on a découvert par l'Anatomie des *jeux de la nature* dans diverſes perſonnes, ſur quelques parties du corps humain en particulier; mais il ſe rencontre quelquefois dans un même ſujet pluſieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vû de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il diſſéquoit en 1740.

Savoir, 1°. ſix vertebres lombaires dans un ſujet qui avoit vingt-ſix côtes, dont la premiere ſoûtenoit les petites côtes ſurnuméraires, & la derniere étoit continuée à la premiere de l'os ſacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre ſujet la veine iliaque droite revenant à ſon origine, après avoir fait quelque chemin au-deſſous du tronc de la veine-cave, & formant une eſpece d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vû quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artere pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes ſujets, portoient ſur des ramifications de vaiſſeaux, ſur des vertebres doubles, ſur des os, &c. nous n'en parlerons pas.

Second exemple de ſemblables jeux. M. Poupart, faiſant la diſſection d'une fille âgée de ſept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artere, ni veine émulgente, ni rein, ni uretere, ni artere, ni veines ſpermatiques; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fût flétrie ou détruite par quelque indiſpoſition. Le rein & l'uretere du côté droit étoient ſeulement plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hiſt. de l'acad. ann.* 1700, *p.* 35.

Troiſieme exemple. Jeux de la nature *tant intérieurement qu'extérieurement*. Voici un troiſieme exemple de *jeux de la nature*, tant en-dedans qu'en-dehors, dans une petite fille qui vêcut peu de jours, & qui fut diſſéquée ſoigneuſement par Saviard & Duverney.

Les

Les mains de cette fille étoient extérieurement semblables aux mitaines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au-dehors; elles avoient en dedans plusieurs replis à l'ordinaire; il n'y avoit point de doigts à leurs extrémités, mais elles étoient terminées par un gros bourlet; les piés étoient comme les mains sans orteils, & terminés de la même maniere.

L'on remarquoit à l'extrémité de chaque os du métacarpe & du métatarse un petit allongement qui sembloit être disposé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaisseaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une seule artere, au lieu de deux, qui sont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogastrique; & cette artere étoit formée du tronc de l'artere, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

Les capsules rénales étoient trois fois plus grosses qu'elles ne le sont naturellement, & leurs vaisseaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein ni vaisseaux émulgens, ni ureteres; mais en poursuivant la dissection jusqu'à une tumeur qui s'élevoit sur l'os sacrum, à l'endroit où il commence sa courbure pour former le bassin de l'hypogastre, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient distans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & cependant liés ensemble par le moyen d'un petit uretere, qui sortant du rein droit, alloit se décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretere sortant du canal gauche; ce canal commun se portoit dans une poche commune.

Le souffle introduit dans cette poche donna lieu d'observer deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artere spermatiques, lesquelles se distribuoient de leur côté à un petit testicule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaisseaux déférens, & leur vagin fort court; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretere, qui déchargeoit la sérosité séparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il est probable, par la description de ces organes, que si cet enfant eût vécu jusqu'à l'âge des adultes, il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la semence avec les excrémens, tant stercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matieres stercorales seroient sorties involontairement. Saviard, *observ.* 94.

Quatrieme exemple de jeux de la nature *dans la transposition des visceres d'un enfant*. J'ai lû les observations de deux ou trois exemples bien singuliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des Sciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout sujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, est dans le cabinet du Roi, n°. 350. M. Daubenton en a donné la description & la figure dans l'*histoire de ce cabinet*, *tab. iij. p.* 204. *Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainsi que les visceres qui y étoient renfermés, paroissent à découvert; on voit clairement leur transposition. Voici comme ils sont situés.

La pointe du cœur est tournée à droite, & la base est inclinée à gauche. Les troncs des gros vaisseaux sont transposés d'un côté à l'autre; ainsi la courbure de l'aorte est dirigée du côté droit, l'œsophage est placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere se trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie est à l'endroit où devroit être la rate, qui est placée du côté droit; l'orifice supérieur de l'estomac est à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal intestinal étoit en sens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas est placé sous la rate, & son conduit est dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal cholidoque. Il n'y avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capsules atrabilaires étoient à leur place.

Les vaisseaux étoient transposés comme les visceres, & le canal thorachique s'ouvroit dans la soûclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriver dans la scissure du foie.

L'enfant est mort cinq jours après sa naissance; mais faut-il en attribuer la cause au dérangement de ses parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées? C'est ce dont il est permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un soldat qui a vécu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine & dans le bas-ventre. On n'a connu cette singularité de déplacement de parties que par l'ouverture de son cadavre.

Cinquieme exemple de pareils jeux *dans un vieillard.* Le soldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de son cadavre en présence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva la veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de se détourner ensuite du côté droit pour entrer dans la scissure du foie, se trouvoit effectivement placée, ainsi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entierement l'hypochondre gauche, & la scissure regardoit le derriere du cartilage xiphoïde. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigastrique, & déclinoit vers l'hypocondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œsophage y entroit par le côté droit, & passoit au-devant de l'uretere; puis descendant & se glissant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traversé, se glissoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'estomac, suivant la même route, étoit situé du côté droit, entre le foie & la rate; le pylore & l'intestin duodenum se trouvoient au-dessous du foie; & ce boyau passant par-dessous la veine & l'artere mésentérique supérieure, puis faisant sa courbure, se glissoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les intestins grêles avoient aussi changé de situation; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau passoit à l'ordinaire, mais de gauche à droite, sous l'extrémité du foie, du ventricule & de la rate, & descendoit ensuite dans la région iliaque droite, pour produire le rectum.

La même transposition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales; car le rein droit se trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine spermatique droite sortir de l'émulgente, & la veine spermatique gauche sortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres sortoient du rein droit, l'un du bassinet à l'ordinaire, & l'autre de sa partie inférieure.

Les capsules atrabilaires avoient aussi passé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capsule gauche recevant la sienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce changement; sa base étoit situé au milieu de la poitrine, mais sa pointe inclinoit du côté droit contre son ordinaire, qui est de se porter du côté gauche. De cette façon, le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine, & la veine-cave qui en sortoit du même côté, produisoit deux troncs à l'ordinaire; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres, & l'artere du poumon sortoit de ce même ventricule, se glissant du côté droit, & là se partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte sortant du ventricule gauche, & se trouvant placé au côté droit de la poitrine, se courboit du même côté contre la coûtume; après quoi, perçant le diaphragme au côté droit, & descendant jusqu'à l'os sacrum, il occupoit toûjours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poûmon sortant du même ventricule, se courboit aussi un peu du côté droit.

Enfin, la veine azygos se trouvoit au côté droit du corps des vertebres, ensorte que la distribution des vaisseaux souffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux visceres. *Voyez l'observat.* 112 *de* Saviard, *ou l'hist. de l'acad. royale des Sciences de* 1686 *à* 1699. *tom. II. p.* 44.

6° *Autres exemples confirmatifs*. Ce fait tout étrange, tout surprenant qu'il paroisse, n'est cependant pas unique; on avoit déjà vû à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme, au lieu de M. le duc de Beaufort, & dont le corps, après avoir été roué, fut disséqué par M. Bertrand, chirurgien qui en a publié l'histoire avec des remar-

marques, dans un traité particulier. Cette même histoire est détaillée plus au long dans les *observ. médic.* de M. Cattier, docteur en Médecine. Bonet l'a inséré dans son *sepulchretum*, liv. IV. sect. 1. obs. 7. 5. 3. Il en est aussi fait mention dans les mémoires de Joly, qui à cette occasion rapporte qu'on avoit observé la même chose dans un chanoine de Nantes.

Un savant plein d'érudition, ce doit être M. Falconet, m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald, imprimé à Paris en 1661, où il est dit qu'on trouva une pareille transposition de visceres en 1657, dans le cadavre du sieur Audran, commissaire des gardes françoises.

On peut joindre à tout ceci l'observation d'Hoffman, imprimée à Leipsick en 1671, *in-4°*. sous le titre de *Cardianastrophe, seu cordis universi, memorabilis observatio*, &c.

Septieme exemple de jeux de la nature *sur la situation de visceres dans la poitrine*. Les *Transactions philosophiques* de l'année 1702, n°. 275, & les *acta eruditorum*, même année 1702, p. 524. font le détail du cas suivant, qui est fort extraordinaire.

Charles Holt, en disséquant un enfant de deux mois, en présence de trois témoins experts en Anatomie, ne découvrit ni d'intestins hormis le rectum, ni de mésentere dans la cavité du bas ventre; mais ayant détaché le sternum, il les trouva dans la cavité de la poitrine, couchés sur le cœur & les poumons. Pour comble de surprise, l'omentum & le médiastin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos: le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme, & étoit caché dessous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit absolument naturel, & avoit servi au passage des intestins dans la poitrine, car tout étoit entier sans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des intestins avec aucune autre partie du corps; cependant l'enfant avoit vêcu, prenoit tous les jours des alimens, & alloit à la selle.

Ce petit nombre de faits singuliers, tirés de bonnes sources, ne suffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du tems de Pline, nous pouvons répéter avec lui, *ignotum est quo modo & per quos vivimus*.

Huitieme exemple de jeux de la nature *sur le manque des parties de la génération*. Ces parties, qui depuis tant de siecles renouvellent continuellement la face de l'univers par un méchanisme inexplicable, sont non-seulement exposées à des vices bisarres d'origine & de conformation; mais quelquefois même elles manquent absolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainsi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre sexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainsi le docteur Barton témoigne avoir vû dans le comté d'Yorck un enfant qui ressembloit entierement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun vestige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'espace qui est entre le nombril & l'os pubis, se trouvoit une substance spongieuse, nue, sans prominence, tendre, fort sensible, percée de pores innombrables, desquels pores l'urine sortoit sans cesse. L'enfant a vêcu cinq ans, & est mort de la petite vérole. *Mém. d'Edinb. ann.* 1740. *tom. V. p.* 428.

Exemples de jeux de la nature *qui peuvent être utiles dans la pratique*. Il est possible quelquefois de trouver dans les *jeux de la nature* des variations, dont la connoissance peut avoir quelque utilité, c'est-à-dire peut servir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crane, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde, que dans aucune autre; parce que, faute de connoître ces *jeux*, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture considérable.

Observation générale. Enfin, personne n'ignore les *jeux de la nature* qui s'étendent sur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-seulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimensions proportionnelles dans deux personnes différentes; mais dans la même personne une partie n'est point exactement semblable à la partie correspondante. Par exemple, souvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimensions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés sont faciles à comprendre; elles tirent leur origine de celle de l'accroissement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaisseaux qui se distribuent à ces parties, des muscles qui les couvrent, &c. C'est à l'art du dessein qu'on doit les idées de la proportion; le sentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon, on a mieux connu la nature par la représentation que par la nature même. (*D. J.*)

JEUX DE LA NATURE, *lusus naturæ*. (*Hist. nat. Lithologiæ*.) Les Naturalistes nomment ainsi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui ressemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, &c. sans qu'on puisse indiquer la cause qui a pû leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainsi conformées ne different point dans leur essence des pierres ordinaires; ce sont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux, ou du grès, &c. toute la différence, s'il y en a, vient de la curiosité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'histoire naturelle, & qui attachent souvent de la valeur à ces pierres, en raison de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius a raison de dire que dans ces sortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des ressemblances grossieres, que l'imagination des propriétaires supplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plûtôt les nommer *lusus lithophilorum* que *lusus naturæ*.

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence sur lesquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herborisées, les agates & les jaspes, & les marbres sur lesquels on remarque différens objets, dont la ressemblance n'est formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces sortes de pierres.

Bruckmann, grand compilateur d'histoire naturelle, rapporte une dissertation, intitulé *de Papatu à natura detestato*; l'auteur de cette ridicule dissertation est un nommé Gleichmann. Il y est question d'une pierre, sur laquelle on voyoit, ou du-moins on croyoit voir, une religieuse ayant une mitre sur sa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ses bras. Il dit que la papesse Jeanne se présenta aussitôt à son imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papisme. *Voyez* Bruckmann, *Epistolæ itinerariæ, centuria I. epistol. lvj.* On conserve deux agates dans le cabinet d'Upsal, sur l'une desquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & sur l'autre le passage de la mer Rouge par les enfans d'Israël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie, tome I.*

Il y a des gens qui connoissant le goût de quelques collecteurs d'histoire naturelle pour le merveilleux, savent le mettre à profit, & leur font payer cherement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le secret d'y former par art, ou du-moins dans lesquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des ressemblances qu'elle n'avoit fait que tracer grossierement, avec de la dissolution d'or, avec celle d'argent, &c. On peut tracer des desseins assez durables sur les agates; il est aussi fort aisé d'en former sur le marbre, &c. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. page* 172 *de la traduction françoise, & tome II. page* 128.

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des causes connues, telles que sont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre, celles dans lesquelles on voit des empreintes de végétaux & de poissons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, &c. ce n'est point le hasard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* FOSSILES.

Il ne faut point non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toûjours sous une forme constante & déterminée, tels que les crystallisations, les marcassites, &c. & encore moins ceux qui sont des produits de l'art des hommes. *Voyez* FIGURÉES PIERRES. (—)

JEU DE MOTS, (*Gramm.*) espece d'équivoque, dont la finesse fait le prix, & dont l'usage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'esprit fondée sur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le son, mais qui different à l'égard du sens. *Voyez* POINTE.

Les *jeux de mots*, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises & les symboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorsqu'ils sont déli-

délicats, dans la conversation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Destouches,

Auteur solide, ingénieux,
Qui du théatre êtes le maître,
Vous qui fites le Glorieux,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces sortes de *jeux de mots* ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagere; car si cette idée paroissoit le fruit d'une réflexion sérieuse, si on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raison comme une petitesse frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le sublime, dans les ouvrages graves & sérieux, dans les oraisons funebres, & dans les discours oratoires. C'est par exemple un *jeu de mots* bien misérable que ces paroles de Jules Mascaron, évêque de Tulles, & puis d'Agen, dans l'oraison funebre d'Henriette d'Angleterre. „ Le grand, l'invincibile, le magnanime Louis, à „ qui l'antiquité eut donné mille *cœurs*, elle qui les multiplioit dans les héros, selon le nombre de leurs grandes qualités, se trouve sans *cœur* à ce spectacle „.

Il est certain que ce mauvais goût a paru & s'est éclipsé à plusieurs reprises dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaisanterie, & du ridicule, succédera à l'amour du bon, du solide & du vrai. Si cette réflexion est juste, craignons, le retour prochain de ce mauvais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas si-tôt le retour des *jeux de mots* grossiers; nous sommes encore assez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux spectacles des farceurs, ou aux artisans qui sont les plaisans de leur voisinage. (*D. J.*)

JEU, *lusus* (*Bell. lett.*) *Voyez* JOUER & JEUX.

JEU DE THÉATRE, (*en poësie.*) *Voyez* DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, &c.

JEUX (SALLE DE). *Voyez* THÉATRE, AMPHITHÉATRE, &c.

JEUX, s. m. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) sortes de spectacles publics qu'ont eû la plûpart des peuples pour se délasser, ou pour honorer leurs dieux; mais puisque parmi tant de nations nous ne connoissons gueres que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion consacra chez eux ces sortes de spectacles; on n'en connoissoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à plusieurs ensemble; il y avoit un arrêt du sénat romain qui le portoit expressément. On commençoit toûjours à les solemniser par des sacrifices, & autres cérémonies religieuses: en un mot, leur institution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs se divisoient en deux especes différentes; les uns étoient compris sous le nom de *gymniques*, & les autres sous le nom de *scéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la course à pié, à cheval, en char, la lutte, le saut, le javelot, le disque, le pugilat, en un mot le pentathle; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faisoit ces *jeux*, se nommoit *Gymnase*, *Palestre*, *Stade*, &c. selon la qualité des *jeux*. *Voyez* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, &c.

A l'égard des *jeux scéniques* on les représentoit sur un théatre, ou sur la scene, qui est prise pour le théatre entier. *Voyez* SCENE.

Les *jeux* de Musique & de Poësie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs représentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agissoit que des ouvrages d'esprit, du chant, de la musique, les juges étoient assis lorsqu'ils distribuoient les prix; & dans les combats violens & dangereux, les juges prononçoient debout: nous ignorons la raison de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les lois, les statuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choses présupposées connues, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de *jeux*, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Isthmiens, ne sortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité subsisteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* solemnels qu'on vient de nommer; dans ces *jeux* qu'on faisoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une si prodigieuse multitude de spectateurs & de combattans; dans ces *jeux*, dis-je, à qui seuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompense qu'une simple couronne d'herbe; elle étoit d'olivier sauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache sec aux *jeux* Isthmiques. La Grece voulut apprendre à ses enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Aussi lisons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perse, Tigrane entendant parler de ce qui constituoit le prix des *jeux* si fameux de la Grece, il se tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement: „ Ciel, avec quels hommes nous avez-vous mis aux „ mains! insensibles à l'intérêt, ils ne combattent que „ pour la gloire „. *Voyez* donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* passagers, qu'on célébroit dans la Grece; tels sont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniversaire de son pere Anchise. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés, des *jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuirasses, des boucliers, des casques, des épées, des vases, des coupes d'or, des esclaves. On n'y distribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réservées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne sont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les distingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris sous le nom de *jeux circenses* & de *jeux scéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres sur la scéne. A l'égard des *jeux* consacrés aux dieux, on les divisoit en *jeux sacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils se faisoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertissans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *Voyez* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois réglerent les *jeux Romains* pendant le tems de la royauté; mais après qu'ils eurent été chassés de Rome, dès que la république eut pris une forme réguliere, les consuls & les préteurs présiderent aux *jeux Circenses, Apollinaires & Séculaires*. Les édiles plébéiens eurent la direction des *jeux Plébéiens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, sous le titre de *jeux Mégalésiens*. *Voyez* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de spectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit spécialement *jeux Romains*, & que l'on divisoit en grands, *magni*, & très-grands, *maximi*.

Le sénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adresse & l'habileté de Camille, la joie fut si vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoissance de la tranquillité, dont ils espéroient jouir, le sénat ordonna que l'on fit de grands *jeux* à l'honneur des dieux, & qu'on les solemnisât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eû lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-seulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient dans les enfers; & les *jeux* institués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois sortes, connus sous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *Voy.* TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TÉRENTINS.

Les *jeux scéniques* comprenoient toutes les représentations qui se faisoient sur la scene. Elles consistoient en tragédies, comédies, satyres, qu'on représentoit sur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertissemens plus agréables, on les préludoit par des danseurs de corde, des voltigeurs, & autres spectacles pareils; ensuite on introduisit sur la scene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les tems où la corruption chassa les mœurs & la vertu. *Voyez* SCÉNIQUES, *jeux*, SCHOENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux scéniques* n'avoient point de tems marqués, non plus que ceux que les consuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner sa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons; là se donnoient des combats d'hommes ou d'animaux,

nimaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au soleil. *Voyez* AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, *&c.*

Les *jeux séculaires* en particulier; ne se célébroient que de cent ans en cent ans. *Voyez* SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux actiaques*, *Augustaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguste; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés sur les mêmes modeles. *Voyez Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plûpart des villes qui en demanderent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *son voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toûjours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Murœna, à qui porteroit le plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphithéatre de tuiles de cuivre surdorées, *&c.* Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arène entiere de lames d'argent; de sorte, dit Pline, „ qu'on vit pour „ la premiere fois les bêtes marcher & combattre sur „ ce métal „. Cet excès de dépense de César, étoit proportionné à son excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspiroit à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vûe générale; mais comme ils sont une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs: voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NÉMÉENS, NÉRONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLÉNIENS, PANATHENÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS, SCÉNIQUES, SÉCULAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS; TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (*D. J.*) (1)

JEUX AUGUSTAUX, *Augustales ludi*, (*Antiq. Rom.*) les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'Octo-

---

(1) Pour bien connoître les jeux publiques de Rome ancienne, & pour mieux entendre les auteurs classiques qui en parlent, il est necessaire d'ajouter à la liste qu'on donne dans cet article les jeux suivans; sçavoir les *Agonales*, les *Astiques* ou *Attiques*, les *Capitolins*, les *Castellates*, les *Castrenses*, les *Decennales*, les *Equestres*, les *Foliatiques*, les *Gladiatoirs*, les *Honoraires*, les *instauratifs*, les *Juvenales*, les *Latins*, les *Lustrales*, les *Miscelliens*, les *Musicales*, les *Natalices*, les *Novendiales*, les *Piscatoires*, les *Pontificales*, les *Questoriens*, les *Quinquennales*, les *Saturnales*, les *Sigillaires*, les *Théatrales*, & les *Triomphales*.

Les jeux *Agonales* se célébroient à Rome à la porte agonale pour appaiser les dieux, lorsque le débordement du Tibre inondoit la plaine du Cirque maxime.

Les *Astiques* ou *Attiques* se représentoient aussi à Rome sur le théatre, mais avec le rit grec. Suetone en fait mention dans la vie de C. Caligula: quelques-uns les ont confondus mal-à-propos, selon la sçavante remarque de Pitisquus, avec les *Actiaques*.

Les *Capitolins* furent institués après la délivrance du Capitole dont les Gauloës Senons s'étoient emparés. Tite-Live en parle au livre 5. de son histoire.

Les *Castellates* étoint des jeux d'enfans qu'on représentoit en public, comme on peut voir dans la vie de Gallien écrite par Capitolin, au ch. 6.

Les *Castrenses* étoient les jeux que faisoient les soldats lorsqu'ils se reposoient dans les camps de l'armée: Suetone qui en fait la relation, dit à cette occasion que Tibere pour ne rien laisser soupçonner de sa maladie, non-seulement y assista, mais qu'il lança même des fleches sur un sanglier.

Octavien Auguste fit célebrer les *Decennales* lorsqu'il se démit du commandement, pour le pouvoir reprendre sans envie, & comme sollicité par le peuple.

Les *Decennales* de Gallien se firent avec tant de luxe, qu'ils fixerent l'admiration de Rome entiere: & pour mieux en conserver la mémoire on en fit frapper des médailles, & on en fit mention dans les inscriptions.

Il y avoit cinq sortes de jeux *équestres*: la premiere se nommoit *prodome*, c'etoit une course de chevaux montés par des hommes, qui les devoient regler jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au but déterminé. Voyez Ciceron en son 2. livre des lois & Ammien Marcellin liv. 14. ch. 2. La seconde, étoit la course des Chariots, dont parle Horace dans sa premiere Ode à Mecene, où, pour mieux en faire sentir la velocité, il dit que les roues de ces chariots étoient brulantes. La troisieme, s'appelloit course *decoursorienne*: elle se faisoit autour du bucher des morts & sur-tout des Césars, dont on faisoit l'apothéose. La quatrieme se nommoit *sévirale*: Jule Capitolin, en fait mention en parlant de la nomination au consulat d'Antonin le philosophe par Antonin le pieux. La cinquieme compréuoit les jeux *équestres neptunales*: on les célebroit deux fois l'an, sçavoir le 21. juin & le 16. de juillet; Ovide en parle dans ses Fastes.

Les jeux *foliaques* ou *foliatiques*, tirent leur origine des couronnes composées de feuilles & de fleurs, qui étoient le prix destiné pour les vaingueurs de la course, & que les spectateurs jettoient sur eux.

Les jeux *gladiatoriens* étoient les plus usités chez les romains, ils les admettoient dans la plus grande partie de leurs fêtes, & même dans leurs festins particuliers. Un des principaux spectacles des fêtes saturnales qu'on célebroit le 14. janvier étoit celui des gladiateurs.

Les jeux *honoraires*, n'étoient point des jeux differens des autres, on appelloit de ce nom, tous les jeux généralement quelconques qu'on représentoit à l'honneur des personnes qui avoient rendu service à la république & de celles sur-tout qui faisoient la dépense des jeux. On donna aussi ce nom aux jeux qu'Auguste faisoit faire dans Rome pendant 30. jours de suite.

Les *Instauratifs*, étoient les jeux qui avoient été interrompus, ou qui n'avoient pas bien reussi, & que les pontifes ordonnoient qu'on recommençât, sur les instances qu'en faisoient les épulons de Jupiter; Cicéron fait allusion à ces jeux dans son livre *de Divinatione*.

Néron établit les jeux *juvenales*, lorsqu'il se fit faire la barbe pour la premiere fois. Ces jeux ne furent pas toujours publics, comme ceux que furent exécutés par la jeunesse en acomplissement du vœu que le consul Salinator en avoit fait, dans la guerre qu'il avoit eve avec les gaulois.

Les jeux *Latins* se célebroient sur le mont alban dans les jours des fêtes latines que Tarquin le superbe avoit établis pour trois jours; on y ajouta un quatrieme après la reconciliation du menu peuple avec la noblesse, comme il se peut voir dans la vie de Camille par Plutarque.

Les jeux *Lustrales* se faisoient avec pompe & solemnité le 26. Mars en honneur du dieu de ce nom, on y nettoyoit & on y repolissoit les trompettes, les aigles des enseignes & les autres instrumens de guerre: cette fonction a fait aussi donner à ces jeux le nom de *Rubigalia*, c'est-à-dire de la rouille.

Quelques-uns croyent que les jeux *Miscellains*, tirent leur origine de Miscellus fondateur de *Crotone*, & qu'ils n'étoient autres que les jeux athlétiques; d'autres prétendent que l'origine de ces jeux provient de ce qu'ils étoient un mêlange de jeux de diverses sortes reunis ensemble sans aucun ordre, pour divertir le peuple: & tel est le sentiment du fameux Pitiscus. Juvenal en parle aussi dan sa XI. Satyre & Suetone ajoute que Caligula avoit établi ces jeux à Lyon.

Les jeux *musicales* consistoient en un agréable défi que les chanteurs & les joueurs d'instrument faisoient entre eux à qui reussiroit mieux: on en trouve divers exemples dans les vies de Néron, & de Domitien.

On couronnoit par des jeux solemnels qu'on appelloit natalices le jour de l'anniversarie de la naissance des personnages illustres, tels que furent Alexandre le grand, Jules César, Tite, Nerva & Adrien qui pour divertir le peuple fit donner pendant six jours le spectacle des gladiateurs, & qui refusa les jeux *circenses* que le sénat lui avoit décerné.

Les jeux *novendiales* furent établis pour honorer la mémoire des défunts le nouvieme jour après leur mort: le peuple y assistoit avec des habits noirs & portoit sur la tête des couronnes de branches de peuplier.

On représentoit encore ces mêmes jeux en l'honneur des dieux à l'occasion de quelque phénomene qui paroissoit indiquer quelque évenement funeste, pour appaiser la colere des dieux, & pour détourner le fleaux dont les romains se croyoient ménacés: ces derniers jeux avoient été établis par Tullus à cet effet. On lit dans Festus que le Préteur de la ville ordonnoit les jeux *piscatoriens* dans le cours du mois de juin, & qu'ils se faisoient au de-là du Tibre.

On appelloit *Pontificales* les jeux qui se donnoient au public par ordre des nouveaux Pontifes, comme le rapporte Suetone en parlant d'Auguste. Il étoit de même des jeux *questoriens*; Tacite parle entre autres questeurs de *Dolabella* qui donna au public des fêtes & des jeux superbes à l'occasion de sa dignité de questeur lorsqu'il en prit possession L'étimologie des jeux *quinquennales* s'annonce d'elle même: ils étoient tres-anciens dans Rome, Auguste les reforma en les enrichissant de nouvelles magnificences, comme il avoit fait à l'égard des jeux *actiaques*.

On prétend que les jeux *saturnales* ont précedé la fondation de Rome: le jour marqué pour les représenter étoit le 19. de Decembre; les esclaves y étoient admis.

Les jeux *sigillares*, étoient presque comme les saturnales. Les romains étoient dans l'usage de se faire reciproquent des présents dans les uns & dans les autres, comme il est plus amplement expliqué dans la vie d'Adrien. Ausurplus ces présents consistoient ordinairement en petites statues d'or ou d'argent, & quelquefois de terre cuite: la rue où l'on vendoit ces sortes de statues à Rome s'appelloit *Sigillaria*. Les jeux *Théatrales* differoient des scéniques en ce que dans ceux-là, les spectateurs jouissoient du plaisir de la danse, & de l'harmonie de la musique vocale & instrumentale sans y entendre le recit d'aucunes fables, ainsi que Pitisquus l'observe.

Enfin les jeux *Triomphales* se donnoient après quelque victoire remarquable: on réiteroit aussi ces mêmes jeux un jour dans l'année, par exemple, le 19. d'août on renouvelloit les jeux du triomphe de Trajan, & le jour précedent, on célébroit ceux d'Antonin le pieux. (*A*)

d'Octobre, c'est-à-dire le 12 de ce mois; & le sénat par un decret solemnel, émané sous le consulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fussent encore représentés le même jour au bout de huit ans. (*D. J.*)

JEUX CARNIENS, (*Antiq. greq.*) fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la xxxvj olympiade, & telle en fut l'occasion suivant Pausanias, *liv. III. ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devin fameux, inspiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiserent les manes du devin par des expiations, qui furent prescrites sous le nom de *fêtes Carniennes*; d'autres, continue Pausanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornoüilliers (κρανίας), dans un bois consacré à Apollon, irriterent ce dieu contre eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en son honneur, & lui donnerent le surnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faisoit le sujet de leur disgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque chose de militaire: on dressoit neuf loges, en maniere de tentes que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες; sous chacun de ces ombrages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des jeux, & l'on y proposoit un prix aux joueurs de cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, & Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conséquent introduit dans la musique le genre chromatique: les Lacédémoniens suspendirent sa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du tems de Pausanias. *Mém. des Inscript. tom. XIV.* (*D. J.*)

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, (*Antiq. rom.*) *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grans dieux de la Grece: voici quelle fut l'occasion de ces *jeux*.

A. Posthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu solemnel, au cas que la victoire les rétablît, de faire représenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Castor & de Pollux*. Le succès de cette guerre ayant été favorable, le sénat, pour remplir le vœu de Posthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voués.

Ces *jeux* étoient précédés du spectacle des gladiateurs, & les magistrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & suivis d'une nombreuse cavalcade, portoient les statues ou les images des dieux en procession, depuis le capitole jusques dans la place du grand cirque. *Voyez* les autres détails dans Hospinien, *de festis Græcorum*, & dans *le Dict.* de Pitiscus. (*D. J.*)

JEUX CURULES, (*Antiq. Rom.*) *les jeux curules* ou *équestres* consistoient en des courses de chars ou à cheval, qui se faisoient dans le cirque dédié à Neptune ou au soleil. (*D. J.*)

JEUX ÉLEUTHÉRIENS, *voyez* JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME, (*Hist. Rom.*) tous les enfans ont des *jeux* qui ne sont pas indifférens pour faire connoître l'esprit des nations. Les *jeux* de nos enfans sont ceux de la toupie, de cligne-musette, de colin-maillard, *&c.* Les enfans de Rome représentoient dans leurs *jeux* des tournois sacrés, des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous lisons dans Suétone que Neron dit à ses gens de jetter dans la mer son beau-fils Rufinus Crispinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ferebatur ducatus & imperia ludere*.

Un de leurs principaux *jeux* étoit de représenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere*. Il y avoit des juges, des accusateurs, des défendeurs, & des licteurs pour mettre en prison celui qui feroit condamné. Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre, où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à sa défense Caton, qui étoit du *jeu*; alors Caton se fit jour à-travers ses camarades, délivra son client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le suivirent.

Ce Caton, depuis si grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de son âge. Quand Sylla donna le tournoi sacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes; mais tous les enfans se mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête; alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne. (*D J.*)

JEUX DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. greq.*) on appelloit ainsi les *jeux* qui se célébroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la lxxv. olympiade, l'an de Rome 275.

Aristide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une assemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un sacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même tems il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébreroit les *jeux de la liberté*, où l'on couroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix proposés pour cette course.

On célébroit encore du tems de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'anniversaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éleuthérien, c'est-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent aussi *eleutheria*, jeux ou fêtes éleuthériennes. *Voyez* ELEUTHERE. (*D. J*)

JEU DE FIEF, (*Jurisprud.*) est une aliénation des parties du corps matériel du fief, sans division de la foi dûe pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en est dit *au mot* FIEF. (*A*)

JEUX DE HASARD. *Voyez l'article* JOUER.

JEU, (*Marine.*) on dit le *jeu du gouvernail*; c'est son mouvement.

JEU DE VOILES. *Voyez* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti* quand de deux ou plusieurs personnes qui ont part à un vaisseau, il y en a une qui veut rompre la société, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleures, ou bien que l'on fasse estimer les parts.

JEU, (*terme d'Horlogerie.*) si l'on suppose une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra se mouvoir dans ce trou de-çà & delà; c'est l'espace qu'elle parcourt, en se mouvant ainsi, que les Horlogers appellent le *jeu*. Ainsi ils disent qu'un pivot a du *jeu* dans son trou, lorsqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorsqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'est encore de même qu'ils disent qu'une roue a trop de *jeu* dans sa cage, lorsque la distance entre ses deux parties n'est pas assez grande, & qu'elle differe trop de celle qui est entre les deux platines. Il faut que les roues ayent un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puissent se mouvoir avec liberté; sans cela elles sont gênées, défaut essentiel, dont il résulte beaucoup de frottemens & par conséquent beaucoup d'usure. *Voyez* ROUE, TIGE, PORTÉE, *&c.*

JEU, en fait d'*escrime*; on entend par *jeu*, la position des épées de deux escrimeurs qui font assaut.

L'assaut comprend deux *jeux*, qui sont le *sensible* & *l'insensible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même assaut, en passant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'est pourquoi je les traiterai séparement. *Voyez* JEU *sensible & insensible*.

JEU INSENSIBLE, est un assaut qui se fait sans le sentiment de l'épée. *Voyez* ASSAUT, & SENTIMENT D'ÉPÉE.

Cet assaut s'exécute toujours sous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi se mette en garde, d'abord qu'il ne souffre pas que les épées se touchent, vous tenez la garde haute.

On suppose dans ce *jeu* que les escrimeurs étant en garde, leurs épées ne se touchent point, mais qu'elles se rencontrent dans les parades, & dans les attaques.

De ce qu'on doit pratiquer dans l'assaut du jeu insensible. Article I. Dans ce *jeu*, 1°. comme on ne sent pas l'épée de l'ennemi, on se met toujours hors de mesure pour éviter d'être surpris. 2°. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde basse, la pointe de l'épée vis-à-vis l'estomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné, & qu'il ne puisse faire aucune attaque sans détourner cette pointe. 3°. On regarde sa main droite, afin de s'appercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la sienne.

Article II. Les attaques qui se font dans ce *jeu*, sont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on

qu'on eſt hors de meſure; d'où il ſuit que l'ennemi ne peut pas vous prendre ſur ce tems. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & q'il aille à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, on les entreprend ainſi.

Exemple. Lorſque vous faites le premier tems de la feinte, ou feinte droite, *voyez* FEINTE, ſi l'ennemi va à votre épée, vous profitez de ſon mouvement pour entrer en meſure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier dégagement eſt volontaire, & les autres forcés (*Voyez* DEUXIEME DÉGAGEMENT FORCÉ), & qu'au dernier vous détachez l'eſtocade.

Article III. L'ennemi qui vous attaque, eſt obligé, par votre poſition, de détourner votre épée. *Voyez* ENGAGEMENT. S'il la force, *voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ. Et s'il la veut frapper, dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

Article IV. On regarde le pié gauche de l'ennemi, & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en meſure, on l'attaque ſur ce mouvement par une eſtocade. Ce procédé l'oblige de parer, & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Article V. Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte, s'il ne va pas à l'épée, *Voyez* ALLER A L'ÉPÉE, vous entrez en meſure ſans dégager, en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'eſtocade ſur le tems que vous entrez en meſure, incontinent que vous y êtes arrivé, & de la poſition où vous êtes, vous détachez l'eſtocade droite; car il eſt à préſumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorſque vous entrez en meſure, alors y étant arrivé, vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

Article VI. Dans ce *jeu*, on entreprend ni botte de paſſe, ni de volte, ni deſarmement, excepté le deſarmement en faiſant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant, quand il porte une eſtocade de ſeconde.

Article VII. Toutes les fois que l'ennemi vous parera une eſtocade, & que vous lui en parerez une, il faut ſuivre ce qui eſt dit aux articles 1, 2, 3 du *jeu ſenſible*. *Voyez* JEU SENSIBLE.

Article VIII. Si en attaquant l'ennemi il ſe défend par la parade du cercle, vous ferez ſous les armes ce qui ſe pratique ſur les armes au 10 article du *jeu ſenſible*. *Voyez* 10 *article du jeu ſenſible*.

JEU SENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait par le ſentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'E'PE'E, & ASSAUT.

Cet aſſaut s'exécute ſur les armes, ou ſous les armes, ſi les eſcrimeurs tiennent une garde baſſe ou ordinaire, & ſous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez* GARDE ORDINAIRE *ou* GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute, il faut abſolument la tenir de même; mais s'il en tient une baſſe, vous pouvez tenir la même, ou bien la garder haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que l'ennemi laiſſe ſentir ſon épée.

Avertiſſement. Pour entendre ce que je dirai ſur ce *jeu*, j'avertis 1°. qu'il ſera toujours ſuppoſé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2°. Tout ce qui ſe fait dans la garde haute, ſe peut faire dans la garde ordinaire, à moins que je ne faſſe des remarques particulieres. 3°. Quand je ferai tirer de pié ferme, il ſera ſuppoſé qu'on eſt en meſure, & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4°. Quand je parlerai d'eſtocade droite, il ſera entendu qu'elle ſe portera ſans dégager. 5°. Quand j'indiquerai un mouvement quelconque, de tirer quarte, ou parer quarte, ou tierce, &c. ils ſe feront comme il eſt expliqué en ſon lieu.

De ce qui doit ſe pratiquer dans l'aſſaut du jeu *ſenſible ſur les armes*, ou *ſous les armes*. *Article I*. On fait d'abord attention ſi l'on eſt en meſure ou hors de meſure. *Voyez* MESURE. Si l'on eſt en meſure, on regarde le pié droit de l'ennemi, par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer, & l'on ſent ſon épée, parce que ce ſentiment nous en aſſure la poſition, & nous avertit s'il dégage, ou s'il porte l'eſtocade droite, ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'E'PE'E. Suppoſons maintenant que les épées ſoient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi, eſt d'oppoſer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes, & détermine l'ennemi ou à dégager, ou à porter l'eſtocade en dégageant, ou à demeurer en place. 1°. S'il dégage, détachez incontinent l'eſtocade de tierce-droite. 2°. S'il porte l'eſtocade en dégageant, ſon pié droit vous avertit de parer, & vous tâchez de riposter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3°. s'il demeure en place, vous détachez l'eſtocade de quarte-droite, ou vous faites un coulement d'épée. *Voyez* COULEMENT D'E'PE'E DE PIE' FERME.

Article II. Si dans l'inſtant qu'on pare l'eſtocade, on ne ſaiſit pas le tems de la riposte, *voyez* RIPOSTE; on donne le tems à l'ennemi de ſe remettre en garde, pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir pouſſé une botte, il faut abſolument que l'ennemi ſe remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'eſtocade; donc, ſi on l'attaque ſur ce tems, on le mettra dans la néceſſité de parer, & on le prendra dans le défaut de ſa parade. *Voyez* DEFAUT.

Exemple. Pendant que l'ennemi feint de ſe remettre ſans quitter ſon épée, & en la ſentant toujours également, on lui porte une eſtocade droite, qu'on n'allonge qu'à demi, c'eſt-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera, s'il pare, vous dégagez finement, & vous lui détachez l'eſtocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-eſtocade droite, vous l'acheveriez, car il ne ſeroit plus à tems de la parer.

Article III. Si l'ennemi pare l'eſtocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais auſſi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui eſt de ſe remettre avec vous, c'eſt-à-dire, de quitter l'oppoſition, parce qu'il croit que vous vous remettrez en garde.

Exemple. Après que l'ennemi a paré votre eſtocade, vous feignez de vous remettre en garde, & ſi vous vous appercevez, par le ſentiment de l'épée, qu'il ceſſe d'oppoſer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce defaut, en lui repouſſant la même eſtocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi réſiſtoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le côté oppoſé à découvert, il eſt certain qu'il ſe portera néceſſairement à parer de ce côté-là; c'eſt pourquoi en finiſſant de vous remettre, vous feindrez une eſtocade en dégageant, *voyez* FEINTE; & dans l'inſtant qu'il ſe portera à la parade, vous dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'eſt-à-dire qu'il recevra le coup d'un côté, tandis, qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la meſure: ſi l'ennemi profite du tems que vous vous remettez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

Article IV. Vous pourrez auſſi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'E'PÉE; & s'il pare votre eſtocade, obſervez, en vous remettant, ce qui eſt contenu en l'*article III*. Si l'ennemi vous porte une botte, obſervez ce qui eſt contenu à l'*article I*. & *II*. & ſi l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'eſtocade, c'eſt ſigne qu'il a rompu la meſure, c'eſt pourquoi portez-lui une eſtocade de paſſe. *Voyez* ESTOCADE DE PASSE. Si l'ennemi pare l'eſtocade de paſſe, vous remettrez promtement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir ſur vous; mais remarquez qu'il n'eſt pas alors en meſure: (car vous êtes auſſi éloigné de lui, qu'avant de porter l'eſtocade de paſſe;) c'eſt pourquoi il ne faut pas s'amuſer à parer, mais remarquer ſon pié gauche, & auſſi-tôt qu'il le remue, détacher l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & ſi vous ſentez qu'il la force, vous détacherez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Article V. Si l'on eſt hors de meſure, il faut obſerver le pié gauche de l'ennemi, & ſentir ſon épée. *Voyez* SENTIMENT D'E'PÉE.

Les attaques qu'on doit faire hors de meſure, ſont des coulemens d'épées; & toutes les fois que l'ennemi pare votre eſtocade, & que vous parez la ſienne, il faut ſuivre les maximes des *articles I. II. III*.

Article VI. Quelque mouvement que l'ennemi puiſſe faire hors de meſure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le tems pour l'attaquer. Obſervez continuellement ſon pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenſer qu'en l'avançant; mais auſſi-tôt qu'il l'avance, détachez-lui l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & s'il la force, portez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DE'GAGEMENT FORCE'.

Il faut

Il faut aussi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la finesse de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'estocade, afin de vous la riposter; *voyez* RIPOSTE: il n'y a que la pratique qui puisse vous faire connoître cette ruse. Cette remarque se rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, *précepte* 21, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

Article VII. Tout ce qui est enseigné aux *articles* 1, 2, 3, 4, 5, 6, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte basse, & en seconde; il n'y a qu'à déterminer une de ses positions, & suivre ce qui y est enseigné.

Article VIII. Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il est clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de son dessein, dont vous tâcherez de profiter.

Exemple. Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, *&c.* vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'estocade, afin de lui riposter, ou de le desarmer; *voyez* RIPOSTE & DÉSARMEMENT; ou pour volter, *voyez* ESTOCADE DE VOLTE. *Nota* que le desarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte basse, ni en seconde; & l'estocade de volte ne se pratique que dans le *jeu sensible.*

Article IX. Quelque variées que puissent être les attaques d'un escrimeur, elles se rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

Article X. Si l'ennemi se défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE, DU CONTRE-DÉGAGEMENT, vous le poursuivrez dans le défaut de cette parade.

Exemple. Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1°. tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la sienne; 2°. dégager finement cette pointe autour de sa lame, en suivant son même mouvement; 3°. pendant ce dégagement vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée, jusqu'à ce qu'elle soit si près de son corps qu'il ne puisse plus parer, & alors vous enfoncerez l'estocade.

Nota que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde son mouvement, (maxime que doivent observer tous ceux qui font cette mauvaise parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera necessairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez aussi-tôt l'estocade du même côté que les épées se seront touchées; c'est-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une estocade de quarte; & si c'est hors les armes, vous lui porterez une estocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pousser l'estocade du même côté où les épées se touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DÉFAUT & ASSAUT) quand il a porté son bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté opposé, & il lui est naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par son mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'estocade au même instant, & du même côté que les épées se touchent; c'est pourquoi j'ai eu raison de vous faire détacher cette estocade, puisqu'en la portant avec opposition, ainsi que je l'ai enseigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garentissez en même tems de celle de l'ennemi.

JEUX, (*Orgue.*) noms que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui sont rangés sur le même registre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des sons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des sons qui different encore d'une autre maniere, de même que plusieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obscur, qui dans cette comparaison répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les distinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui est le *c sol ut*, le plus grave des basses. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiste, lorsque le clavier n'est point à ravalement. Ainsi on dit que le prestant sonne le quatre-pié, parce que son plus grand tuyau (*le c sol ut*) a quatre piés de long. La doublette sonne le deux-pié, parce que son plus grand tuyau, le même *c sol ut* au clavier, n'a que deux piés; de même des autres *jeux*, comme on peut voir dans la table du rapport des *jeux*, *dans nos Planches d'orgue*, & à leurs *articles particuliers.*

Cette table du rapport des *jeux* représente par les espaces ou colonnes verticales les octaves réelles, c'est-à-dire celles qui sont au-dessus & au dessous du son fixe marqué un pié. Nous prenons pour son fixe le son que rend un tuyau d'un pié; ce son est moyen entre les extrèmes de l'orgue, & est l'octave du son fixe de M. Sauveur; le pié harmonique est au pié de roi comme 17 à 18; ainsi il n'a que 11 pouces 4 lignes. On a marqué par les longueurs qui rendent les sons, & par les signes + ou —, les octaves de ces sons, savoir les octaves aiguës ou au-dessus du son fixe par +1, +2, +3, +4, les octaves graves, ou au-dessous du même son fixe par —1, —2, —3, —4, & par les longueurs un pié, qui est le ton; $\frac{1}{2}$ pié, qui est l'octave au-dessus; $\frac{1}{4}$ pié, la double octave, & $\frac{1}{8}$ pié, qui est la triple octave aiguë.

On trouve les octaves graves en doublant successivement la longueur du tuyau de ton; pour la premiere 2 piés, pour la seconde 4 piés, pour la troisieme 8 piés, pour la quatrieme 16 piés, & pour la cinquieme 32 piés; dans laquelle les tuyaux ne descendent au plus que jusqu'à la quinte. *Voyez la table du rapport des* jeux qui sont ceux qui suivent.

Montre de 16 *piés toute d'étain, dont le plus grand tuyau le c sol ut des basses, a* 16 *piés de long.* Voyez MONTRE DE 16 PIÉS, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 16 *piés.* Les basses, c'est-à-dire deux octaves, & quelquefois trois sont en bois, & les dessus ont seulement une octave en plomb bouchés aussi-bien que les basses & à oreilles pour les accorder. *Voyez l'article* BOURDON DE SEIZE PIÉS, & *la fig. Planche d'orgue.*

Bombarde d'étain ou de bois, est un *jeu* d'anche. *Voy.* TROMPETTE. Elle sonne le 16 piés. *Voy* BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 4 *piés bouché sonnant* le 8 piés; les basses de ce *jeu* sont de bois, les tailles de plomb bouchées à rase & à oreilles; & les dessus à cheminées & à oreilles. *Voyez* BOURDON DE QUATRE PIÉS BOUCHÉ, & *la fig. Planche d'orgue.*

Huit piés ouverts, ou *huit piés en résonance*, sonne l'unisson de quatre piés bouché: ce *jeu* est d'étain & ouvert par le haut. *Voyez* HUIT PIÉ OUVERT, & *la figure Planche d'orgue.*

Prestant. Le prestant sonne le quatre piés: ce *jeu* est d'étain; c'est le premier *jeu* de l'orgue, sur lequel on fait la partition, & sur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilége à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui composent l'orgue. *Voy.* PRESTANT & *la figure Planche d'orgue.*

Flûte sonne l'unisson du prestant, mais est de plus grosse taille; les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez* FLUTE, JEU D'ORGUE, & *la figure Planche d'orgue.*

Gros nazard, sonne la quinte au-dessus du huit piés, & la quarte au-dessous du prestant; ce *jeu* est fait en pointe ou en fuseau par le haut, comme la *figure* le fait voir; & quelquefois il est comme les autres, les basses bouchées à rase, les tailles à cheminées & les dessus ouverts. *Voyez* GROS NAZARD, & *la figure Planche d'orgue.*

Double tierce, sonne la tierce au-dessus du prestant ou 4 pié: ce *jeu* est de plomb & fait en pointe par le haut; on l'accorde par les oreilles. *Voyez* DOUBLE TIERCE, & *la fig. Pl. d'orgue.*

Nazard. Ce *jeu* qui est de plomb & fait en pointe, sonne la quinte au-dessus du prestant ou 4 pié, & la tierce mineure au-dessus de la double tierce, l'octave audessus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorsqu'il est fait en pointe par les oreilles; quelquefois sur-tout dans les petits cabinets d'orgue les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez la fig. Pl. d'orgue*, & *l'article* NAZARD.

Quarte de nazard, sonne l'octave au-dessus du prestant, & par conséquent le deux piés, le *jeu* qui est de plomb a les basses à cheminées & les dessus ouverts. *Voyez la figure.* Il y a des orgues où ce *jeu* a les dessus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article* 4. *de nazard.*

Doublette. La doublette sonne l'octave au-dessus du prestant, & l'unisson de la quarte de nazard; elle doit porter 2 piés de long: ce *jeu* est d'étain. *Voyez* DOUBLETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Tierce. La tierce est de plomb, & forme la tierce au-dessus de la doublette ou 2 piés, & l'octave au-dessus de la double-tierce. *Voyez* TIERCE, *jeu d'orgue*, & *la figure Pl. d'orgue.*

Lari-

Larigot. Le larigot sonne l'octave au-dessus du nazard, & la quinte au-dessus de la doublette ou du 2 piés: ce *jeu* est de plomb, & tout ouvert. *Voyez* LARIGOT, & *la figure Pl. d'orgue*.

Grand cornet, composé de cinq tuyaux sur chaque touche, est composé d'un dessus de bourdon *A*, c'est-à-dire, des deux octaves supérieures; ce qui comprend les tailles & les dessus proprement dits, d'un dessus de flûte *B*, d'un dessus de nazard *C*, d'un dessus de quarte de nazard *D*, & d'un dessus de tierce *E*. *Voy.* GRAND-CORNET, & *la figure Pl. d'orgue*: ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet de récit, est composé de même que le grand cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RÉCIT, & *la figure*; ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet d'écho, composé de même que le grand cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* est renfermé dans le pié de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainsi un écho. *Voy.* CORNET D'ÉCHO, & *la figure Pl. d'orgue*.

Flûte allemande, la flûte allemande sonne l'unisson des dessus du huit piés, c'est-à-dire le deux piés; ce *jeu* qui est de plomb & de grosse taille, n'a que les deux octaves des tailles & des dessus comme les cornets d'écho de récit, grand cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLUTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

Fourniture, partie du plein *jeu*, est composée de 4, 5, 6, ou 7 tuyaux sur chaque touche; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE, & *la figure Pl. d'orgue*.

Cimballe, partie du plein *jeu*; elle a aussi plusieurs tuyaux sur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE, & *la figure Planche d'orgue*.

Trompette, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du huit piés; ce *jeu* est d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE, & *la figure Pl. d'orgue*.

Voix humaine de l'orgue, sonne l'unisson du huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* est d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, est à moitié fermé par une lamme de même matiere, que l'on soude sur l'ouverture du tuyau: ce *jeu* est un *jeu* d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE, & *la figure Pl. d'orgue*.

Cromorne, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du 8 piés; les corps de ce *jeu* sont cylindryques, c'est-à-dire, ne sont pas plus larges en-haut qu'en-bas. *Voyez* CROMORNE, & *la figure Pl. d'orgue*.

Clairon, *jeu* d'anches de l'orgue, sonne l'octave au-dessus de la trompette & l'unisson du prestant, & par conséquent le 4 pié; ce *jeu* est d'étain, & est plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON, & *la figure Pl. d'orgue*.

Voix angélique, sonne l'unisson du prestant ou le 4 pié, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle est semblable: ce *jeu* est d'étain, & est à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE, & *la figure Pl. d'orgue*.

Trompette de récit, sonne l'unisson de la trompette, & par conséquent le 8 pié: ce *jeu* qui est d'étain n'a que les deux octaves des dessus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RÉCIT, & *la figure* qu'il faut imaginer plus petite.

Tous ces *jeux* de l'orgue sont accordés entre eux, comme il est dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* suivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'est avec le pié qu'on abbaisse les touches du clavier de pédale qui les fait parler; ces *jeux* sont,

La pédale de 4 ou de 4 piés, sonne l'unisson du prestant. Lorsqu'il y a ravalement, le ravalement descend à l'unisson du 8 piés; les basses de ce *jeu* se font en bois, & les dessus en plomb tous ouverts. *Voyez l'article* PÉDALE *de* 4, & *la figure Planche d'orgue*.

Pédale de clairon, *jeu* d'anche; ce *jeu* qui est d'étain, sonne l'unisson de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez* PÉDALE DE CLAIRON.

Pédale de 8, autrement nommée *pédale de flûte*, sonne l'unisson du 8 pié; les basses de ce *jeu* sont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon; les dessus sont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8 *ou* DE FLUTE.

Pédale de trompette, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du 8 piés, & par conséquent l'unisson de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle est de plus grosse taille: ce *jeu* est d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

Pédale de bombarde, *jeu* d'anche, ne se met que dans des orgues bien complets; elle sonne l'unisson de la bombarde, & par conséquent du 16 piés. Ce *jeu* est d'étain ou de bois; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALE DE BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue*.

Tous ces *jeux* sont rangés sur les sommiers ou pieces gravées, en telle sorte que l'organiste laisse aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le registre qui passe sous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant la soûpape qui ferme la gravûre sur laquelle le tuyau répond. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE, & *l'article* ORGUE.

On laisse partir ordinairement plusieurs *jeux* à-la-fois, ce qui forme des *jeux* composés; le principal des *jeux* composés s'appelle *plein jeu*, qui est la montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés ouvert, le prestant, la doublette, la fourniture, la cimballe & la tierce.

Les autres *jeux* composés sont à la discrétion des Organistes qui les composent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre presque infini de combinaisons qu'on en peut faire celles qui leur plaisent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaisons possibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, *&c.* quelqu'unes doivent être exclues: telles, par exemple, que celles dont les sons correspondans à une même touche, forment une dissonance comme les tierces & la quarte de nazard. *Voyez* la *table générale du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

JEU, *terme de Fauconnerie*. On dit donner le *jeu* aux autours, c'est leur laisser plumer la proie.

JEU, *terme de tripot*; c'est une division d'une partie de paume: les parties sont ordinairement de huit *jeux*; chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze; le premier se nomme *quinze*; le second *trente*; le troisieme *quarante-cinq*; & le quatrieme *jeu*. Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils sont *quinzains*; quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils sont *trentains*; quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux*; & pour lors il faut encore deux coups gagnés de suite pour avoir le *jeu*: le premier se nomme *avantage*, & le second *jeu*.

Lorsque les deux joueurs ont chacun sept *jeux*, ils sont ce qu'on appelle *à deux de jeu*; alors la partie est remise en deux *jeux* gagnés de suite, dont le premier se nomme *avantage de jeu*.

Cette acception du mot *jeu*, est commune à presque tous les *jeux* qui se jouent par parties. La partie est composée de plusieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux* a gagné la partie.

JEU, (*l'île d'*,) *Géog.* petite île de l'Océan, sur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'*Arbauge*; c'est à tort que quelques-uns appellent cette île l'*île de l'Oie*, d'autres *l'île des Oeufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu*; il faut dire *l'île-Dieu*, suivant M. de Valois, dans sa *not. Gall.* p. 390. (*D. J.*)

JEUDI, s. m. (*Hist. & Chron.*) est le cinquieme jour de la semaine chrétienne, & le sixieme de la semaine judaïque. Ce jour étoit consacré par les payens à la planete de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui est venu son nom. *Voyez* JOUR & SEMAINE. (*G*)

JEVER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne son nom. Le *Jéverland* ne s'étend en long & en large que trois milles, & contient 18 paroisses, plusieurs châteaux, monasteres, & églises; il appartient à la maison d'Anhalt-Zerbet. (*D. J.*)

JEUMERANTE, *outil de Charron*; c'est une petite planche de bois plat, formant la six ou huitieme partie d'un cercle qui sert aux Charrons de patron pour faire les gentes de roues. *Voy. nos Planches du Charron*.

JEUNE, *voyez l'article* JEUNESSE.

JEUNE, (*Jardinage.*) comme on compte l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un vieil arbre.

JEUNE, (*Vénerie.*) les *jeunes* cerfs sont ceux qui sont à leur deuxieme, troisieme, & quatrieme tête; ils peuvent pousser jusqu'à huit, dix, & douze andouillers, suivant les pays.

JEÛNE, s. m. (*Littérat.*) abstinence religieuse, accompagnée de deuil & de macération.

L'usage du *jeûne* est de la plus grande antiquité; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis ter-

terreſtre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de vie; mais c'eſt-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une ſeule choſe. Sans faire remonter ſi haut l'établiſſement de cette pratique, & ſans parler de ſa ſolemnité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Egyptiens, les Phéniciens, les Aſſyriens, avoient auſſi leurs *jeûnes* ſacrés; en Egypte, par exemple, on jeûnoit ſolemnellement en l'honneur d'Iſis, au rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coûtumes; chez les Athéniens il y avoit pluſieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleuſine, & des Theſmophories, dont l'obſervation étoit accompagnée de *jeûnes*, particuliérement pour les femmes, qui paſſoient un jour entier dans un équipage lugubre, ſans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triſte des Theſmophories: ceux qui vouloient ſe faire initier dans les myſteres de Cybèle, étoient obligés de ſe diſpoſer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès, & les autres divinités du paganiſme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtreſſes, qui rendoient leurs oracles; comme auſſi de ceux qui ſe préſentoient pour les conſulter; & lorſqu'il s'agiſſoit de ſe purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indiſpenſable.

Les Romains, plus ſuperſtitieux que les Grecs, pouſſerent encore plus loin l'uſage des *jeûnes*; Numa Pompilius lui-même obſervoit des *jeûnes* périodiques, avant les ſacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous liſons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant conſulté par ordre du ſénat, les livres de la ſybille, à l'occaſion de pluſieurs prodiges arrivés coup-ſur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les ſuites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'obſerver de cinq en cinq ans: il paroît auſſi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous paſſons aux nations aſiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P.* le Comte, que les Chinois ont de tems immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préſerver des années de ſtérilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres deſaſtres. Tout le monde ſait que les Mahométans ſuivent religieuſement le même uſage; qu'ils ont leur ramadan, & des dervis qui pouſſent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit ſur une pratique ſi généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'eſt établie d'elle-même, & que les peuples s'y ſont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maiſon étoit en deuil, tout le monde s'empreſſoit à lui rendre les derniers devoirs; on le pleuroit; on lavoit ſon corps; on l'embaumoit; on lui faiſoit des obſeques conformes à ſon rang: dans ces occaſions, on ne penſoit guere à manger, on *jeûnoit* ſans s'en appercevoir.

De même dans les deſolations publiques, quand un état étoit affligé d'une ſéchereſſe extraordinaire, de plaies exceſſives, de guerres cruelles, de maladies contagieuſes, en un mot de ces fléaux où la force & l'induſtrie ne peuvent rien; on s'abandonne aux larmes; on met les deſolations qu'on éprouve ſur la colere des dieux qu'on a forgés; on s'humilie devant eux; on leur offre les mortifications de l'abſtinence; les malheurs ceſſent; ils ne durent pas toûjours; on ſe perſuade alors qu'il en faut attribuer la cauſe aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures ſemblables.

Ainſi les hommes affligés de calamités particulieres ou publiques, ſe ſont livrés à la triſteſſe, & ont négligé de prendre de la nourriture; enſuite ils ont enviſagé cette abſtinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit deſolée, ils pouvoient émouvoir la miſéricorde de leurs dieux ou de leurs idoles: cette idée ſaiſiſſant tous les peuples, leur a inſpiré le deuil, les vœux, les prieres, les ſacrifices, les mortifications, & l'abſtinence. Enfin, Jeſus-Chriſt étant venu ſur la terre, a ſanctifié le *jeûne*, & toutes les ſectes chrétiennes l'ont adopté; mais avec un diſcernement bien différent; les unes en regardant ſuperſtitieuſement cette obſervation comme une œuvre de ſalut; les autres, en ne portant leurs vûes que ſur la ſolide piété, qui ſe doit toute entiere à de plus grands objets. (*D. J.*) (1)

JEUNES *des Juifs*. (*Hiſt. ſacrée & prophane.*) Ce peuple de col roide, toujours attaché à la lettre de la loi, ſans être capable d'en ſaiſir l'eſprit, a cru de tout tems pouvoir racheter ſes péchés par des rites extérieurs, des macérations, des *jeûnes*. Il en obſerva de lui-même étant en Egypte. De-là vint que Moïſe entrant dans le génie de cette nation, lui preſcrivit un *jeûne* ſolemnel pour la purifier dans le deſert.

Diverſes conjonctures engagerent les ſouverains ſacrificateurs à multiplier ces ſortes de cérémonies. L'hiſtoire ſacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité obſervoient depuis la deſtruction de la ville & du temple, en mémoire des calamités qu'ils avoient ſouffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois, parce que ce jour-là Nabuchodonoſor avoit mis la premiere fois le ſiége devant Jéruſalem. *II.* Rois, *xxv.* 1. Jérémie, *liv. I.* 4. Zacharie, *VIII.* 19.

Le ſecond *jeûne* arrivoit le 9 du quatrieme mois, à cauſe que ce jour-là la ville avoit été priſe. *II.* Rois, *xxv.* 3. Jérémie, *XXIX.* 2. Zacharie, *VIII.* 19.

Le troiſieme *jeûne* ſe céléoroit le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. Jérémie, *LII.* 12. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19

Le quatrieme *jeûne* ſe ſolemniſoit le 3 du ſeptieme mois, parce que dans ce jour Guédalia avoit été tué, & qu'à l'occaſion de cet accident le reſte du peuple avoit été diſperſé & chaſſé du pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Jérémie, *XLI.* 1. Zacharie, *VII.* 5. & *VIII.* 19.

Les Juifs obſervent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes*, quoiqu'ils ne ſoient pas fixés exactement aux mêmes jours dans leur préſent calendrier, que dans le premier.

Leur préſent calendrier, pour le dire en paſſant, a été fait par R. Hillel, vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la ſolaire par le moyen des intercalations; la maniere en eſt inconnue: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle avoit toûjours ſon commencement à l'équinoxe du printems, ſaiſon à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'uſage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte, le fixoit néceſſairement.

Outre ces grands *jeûnes* univerſels, il y avoit des *jeûnes* de ſurérogation deux fois par ſemaine, dont ceux qui ſe piquoient de régularité, ſe faiſoient une loi particuliere; & l'on voit qu'ils étoient en uſage du tems de J. C.

(1) Le jéûne qu'on conſidere dans cet article comme un effet de la triſteſſe humaine, eſt d'inſtitution divine: il eſt dit dans le Levitique, ch. 16, que Dieu avoit ordonné aux Juifs de jéûner le 10. jour du ſeptieme mois; ce ne ſont donc pas les *hommes qui ont enviſagé cette abſtinence volontaire comme un acte de religion*, mais c'eſt Dieu qui a preſcrit quelques jéûnes particuliers independemment de ceux que les hommes pouvoient pratiquer volontairement; tels furent les jéûnes de Moyſe, d'Elie & de Judith, dont il eſt fait mention dans le texte ſacré. On ajoute que les hommes *ont crû qu'en macerant leur corps, ils pouvoient émouvoir la miſericorde de leurs dieux*. Je ne veux pas approfondir ſur quelle opinion, ou par quel motif, les gentils ſe ſont determinés à jeûner, mais je ſoûtiens que Dieu a ordonné le jeûne pour purger l'ame des fautes qu'elle avoit commiſes, & afin qu'elle pût ſatisfaire à la juſtice divine par cet acte pénal. C'eſt pour cela que dans le paſſage du Levitique qu'on vient de citer, on trouve immédiatement après le commandement fait au peuple de jeûner, celui de ſe purifier dans un jour indiqué & d'y expier toutes les fautes, & il eſt dit nommement, vous ſerez purifiés devant le Seigneur: *in hac die erit expiatio veſtri, atque mundatio ab omnibus peccatis veſtris; coram Domino mundabimini*.

On écrit auſſi que J. C. étant venu ſur la terre a ſantifié le jeûne, ce qui eſt très-vrai, puiſqu'il a jeûné quarante jours & quarante nuits; c'eſt par ce jeûne qu'il s'eſt préparé à ſa prédication divine: on ne doit pas dire qu'il y ait de la ſuperſtition à conſiderer le jeûne comme une œuvre de ſalut, puiſque J. C. lui même l'a regardé comme tel, on voit dans S. Matthieu c. 6. que J. C. recommande de jeûner ſans oſtentation, & que le jeûne ne fût connu que du Pere céleſte, qui voit ce qui ſe paſſe dans le ſecret & qui en donnera la recompenſe: . . . . *Pater tuus qui videt in abſondito, reddet tibi*. Il n'y a aucun doute que la recompenſe dont parle J. C doit être donnée dans le ciel & qu'elle ſera éternelle: telle eſt la doctrine que les Peres & les interpretes ont enſeignée, & c'eſt ce qui reſulte de ce qui eſt conſigné dans la ſainte Ecriture. Le jeûne eſt donc une œuvre de ſalut, qui ne ſera pas moins méritoire pour l'augmentation de la grace & de la gloire, qu'elle ſera ſatisfactoire pour la diminution de la peine temporelle que la divine juſtice exige après la remiſſion de la peine éternelle.

Les Théologiens catholiques ſoutiennent unanimement cette doctrine: il eſt vrai cependant que le jeûne, n'eſt pas la ſeule œuvre du ſalut éternel, puiſqu'il ne peut produire de fruits qu'autant qu'il eſt précedé de l'union de celui qui jeûne, avec Dieu par le moyen de la grace ſantifiante; le jeûne avec l'affection au peché à cet égard eſt inutil. (*A*)

J. C. puisque le Pharisien de l'évangile se glorifioit de les garder religieusement, *jejuno bis in sabbato*, dit-il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes, c'est-à-dire des derniers jours de leurs mois lunaires, & des *jeûnes* de l'anniversaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vû des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année, en mémoire de la version des septante, pour expier cette lache condescendance de leurs docteurs pour un prince étranger; & cette prévarication insigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoit été faite que pour eux seuls.

Je n'entrerai point dans le détail des observances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation; ce sont des choses connues de tout le monde; on sait que leurs abstinences devoient durer 27 ou 28 heures, qu'elles commençoient avant le coucher du soleil, & ne finissoient que le lendemain quand les étoiles paroissoient; qu'ils prenoient ces jours-là des surtous blancs faits exprès, en signe de pénitence; qu'ils se couvroient d'un sac; qu'ils se couchoient sur la cendre; qu'ils en mettoient sur leur tête, & dans les grandes occasions sur l'arche de l'alliance; que plusieurs passoient toute la nuit & le jour suivant dans le temple, en prieres, en lectures tristes, les piés nuds & la discipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulierement leurs abstinences, ils se contentoient de manger le soir du pain trempé dans l'eau, & du sel pour tout assaisonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui souhaiteront s'instruire particulierement de toutes ces choses, peuvent consulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Basnage, & plusieurs autres savans qui ont traité à fond des cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles. (*D. J.*)

JEÛNE, (*Médecine.*) la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, est souvent d'un aussi grand effet pour préserver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur usage est utile & nécessaire pour conserver la santé: ainsi les personnes d'un tempérament foible, délicat, se trouvent très-bien non-seulement de diminuer de tems en tems la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entierement de manger, en retranchant par intervalles quelque repas; ce qui est sur-tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelque tems sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printems, semble ne devoit être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médecinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs. (1)

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute sorte de personnes; il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins de dissipation: aussi Hippocrate assure-t-il (*aphor. xiij. sect.* I.) que les vieilles gens se passent plus facilement de manger que les autres, par opposition aux enfans qui ne se passent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainsi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens tems de la vie. *Voyez* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEUNER (FAIRE) *un arbre*. Cette opération est encore fort récente dans le *jardinage*. On suppose un arbre dont un côté pousse vigoureusement pendant que l'autre est très-maigre. On fait soustraction des sucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre jusqu'aux racines, & en lui substituant de la terre maigre ou un sable de ravine; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais nécessaires. On s'apperçoit quelque tems après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où se trouve l'arbre; si c'est un arbre en espalier, on dépalisse les branches maigres pour les laisser pousser en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuses pour en arrêter la seve, souvent même on les tord un peu. (*K*)

JEUNESSE, *juventus*, s. f. (*Littérat.*) c'est cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adolescence, s'étend jusqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'autonne, ὀπώραν, regardant la *jeunesse* comme la saison de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité sont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Isthmioniques,

> Ὅστις ἐὼν καλὸς εἶχεν ἀφροδίτας
> Εὐθρόνου μνάστειραν ἡδίσταν ὀπώραν.

„ De tous les beaux garçons chez qui l'autonne (c'est-„ à-dire le printems de la vie) reveille la passion de „ l'amour „.

Les Latins suivirent les mêmes idées, ou les emprunterent des Grecs; de-là vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raisin que l'*autonne* va peindre de ses plus vives couleurs.

> *Jam tibi lividos*
> *Distinguet* autumnus *racemos*
> *Purpureo varius colore.*
>
> Ode v, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*autonne*, par rapport à l'âge; & nous ne nous en servons qu'au sujet des personnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeunesse* le printems des beaux jours, & en d'autres termes,

> *Cette agréable saison*
> *Où le cœur à son empire*
> *Assujettit la raison.*

Le Guarini la nomme *verde étade*; elle porte partout avec elle les heureuses saillies de l'imagination, les attraits séduisans, & les graces enchanteresses.

Cet âge a ses défauts comme les autres, qui n'ont pas échapé au crayon des grands peintres.

> *Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices,*
> *Est prompt à recevoir l'impression des vices,*
> *Est vain dans ses discours, volage en ses desirs,*
> *Rétif à la censure, & fou dans les plaisirs.*

J'ajoûte que la *jeunesse* sans expérience se livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit besoin d'imiter. Trop présomptueuse elle se promet tout d'elle-même quoique fragile, croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre; elle se confie légerement & sans précaution. Entreprenante & vive elle pousse ses projets au delà de sa portée, & plus loin que ses forces ne le permettent. Elle vole à son but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ses chimeres, tente au hasard, marche en aveugle, prend des partis extrêmes & s'y précipite; semblable à ces courtiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeunesse*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'est toûjours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie; n'allons donc pas

(1) Les jeûne que les Chrétiens pratiquent au commencement du printems, est non-seulement une loi de tempérance qui est avantageuse pour la santé du corps, mais il est aussi une loi pénale qui est encore plus utile pour le salut de l'ame. C'est dans cette derniere vûe que l'Eglise a établi le jeûne du Carême, auquel on fait allusion dans cet article: les priéres qu'elle met alors dans la bouche des fideles, en forme la preuve. Quelques Peres de l'Eglise, comme S. Jerôme (*liv. 2. contra Jovin.*) prétend que l'origine du jeûne du carême vient de celui de J. C. dont on a parlé dans la note précedente: d'autres qui sont en plus grand nombre, sont d'avis que le jeûne du Carême est d'institution apostolique, quoiqu'on n'en trouve pas des preuves claires dans les actes des Apôtres: il y est seulement parlé plusieurs fois du jeûne des Apôtres, entre lesquels S. Paul recommande tant de fois le jeûne, dans ses deux lettres aux Corinthiens; mais la tradition constante de l'Eglise, est celle qui nous enseigne à reconnoître les Apôtres comme les instituteurs du jeûne du carême. Le sçavant Thomassin dans le ch. 6. & suivans de la 1. partie de son traité du jeûne, dont on admire l'érudition, a réuni toutes les autorités des anciens Peres & des Conciles pour démontrer que l'origine du jeûne du Carême provient des Apôtres: on trouve aussi dans le même auteur toutes les preuves nécessaires pour se convaincre que les Chrétiens ont toujours regardé le Carême comme un reméde contre la concupiscence & qui sert à mortifier le corps & à fortifier l'esprit. Si l'auteur de cet article après avoir parlé du jeûne des juifs, avoit passé à celui des chrétiens, & à ces abstinences rigoureuses des anciens fideles & specialement des orientaux, il auroit eu un beau champ pour être diffus avec avantage sur un argument, où il n'y a pas moins d'érudition que d'édification. (*A*)

pas ridiculement estimer le mérite des saisons par leur hiver, ni mettre la plus triste partie de notre être au niveau de la plus florissante. Si l'âge avancé veut des égards & des respects, la *jeunesse*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à sa suite, sont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la vieillesse, comme sage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeunesse*, comme vicieuse, folle, & débauchée, ne sont pas de justes appréciateurs de la valeur des choses; car les imperfections de la vieillesse sont assurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeunesse*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides sur l'esprit que sur le front. Il se voit peu d'ames, disoit Montagne, qui en vieillissant ne sentent l'aigre & le moisi; & quand Montagne parloit ainsi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui sont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeunesse*; & si ses écarts menent trop loin, ceux de la vieillesse froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le sang qui fermente dans la *jeunesse*, la rend sensible aux impressions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidissement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux seuls le repli de l'humanité.

La *jeunesse* est légere par bouillonnement; la vieillesse constante par paresse. D'un côté la pétulance qui s'abuse dans ses projets; de l'autre une méfiance générale, & des soupçons continuels; défauts qui se peignent dans les yeux, dans les discours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme est amoureux de la nouveauté, parce qu'il est curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard est entêté de ses préjugés, parce qu'ils sont les siens, & qu'il n'a plus le tems de s'instruire, ni la force de se passionner.

En un mot on ne peut donner raisonnablement la préférence au couchant des jours sur leur midi. Mais souvenons-nous que ce midi, ce bel âge si justement vanté, n'est qu'une fleur presqu'aussi-tôt flétrie qu'elle est éclose. Les graces riantes, les doux plaisirs qui l'accompagnent, la force, la santé, la joie s'évanouissent comme un songe agréable; il n'en reste que des images fugitives: & si par malheur on a consumé dans une honteuse volupté cette brillante *jeunesse*, il ne lui succede qu'un triste & cruel souvenir de ses plaisirs passés. On paye cher le soir les folies du matin. (*D. J.*) (1)

JEUNESSE, *Prince de la* (*Antiq. Rom.*) *Voyez* PRINCE.

JEUNESSE, *juventus*. (*OEcon. anim.*) Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les tems de la vie, la différence la plus marquée de ces changemens est ce qui détermine celle des âges: ainsi comme on appelle enfance & adolescence ou puberté, les deux premieres parties de son cours, qui renferment l'espace de tems qui s'écoule entre la naissance & le terme de l'accroissement, on donne le nom de *jeunesse* au tems de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimensions qui lui conviennent, acheve de se perfectionner en acquérant toute la force & la solidité nécessaire à sa conservation: par conséquent la durée de la *jeunesse* s'étend depuis environ 21 ans jusqu'à 35 que commence la virilité.

Il suit donc de-là qu'en adoptant la distribution des tems de la vie, par septenaires d'années, comme l'ont fait la plûpart des auteurs qui ont traité de la division des âges, la *jeunesse* se trouve comprise dans le quatrieme & le cinquieme septenaires, après lesquels vient l'age viril ou de consistence. *Voyez* AGE, VIE, ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE, (*Maladies de la.*) Les changemens qui se font dans le corps humain, d'où résulte la différence des âges, établissent aussi des dispositions à différentes sortes de maladies: ainsi comme on a observé que les mouvemens des humeurs sont plus déterminés vers les parties supérieures, pendant la premiere moitié de la vie; ce qui donne lieu, pendant le cours de l'enfance & de l'adolescence, au flux de sang, par le nez, qui sont souvent habituels, (*voyez* HÉMORRHAGIE), & à plusieurs autres sortes d'affections de la tête, dont il a été fait mention en traitant des maladies de l'enfance. *Voyez* ENFANCE & ENFANT, (*maladies des*).

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premieres la consistence, la solidité qui conviennent à leurs fonctions; elles deviennent susceptibles de résister davantage aux efforts des fluides qui portent ensuite leurs effets sur celles qui étant les plus voisines de proche en proche, n'ont pas encore à proportion autant de ressort, de force systaltique: conséquemment les visceres de la poitrine deviennent plus sujets à être affectés, comme l'a très-judicieusement remarqué Hippocrate (*aphor.* 29. *sect.* 3.) & à éprouver des engorgemens; d'où suivent des embarras inflammatoires, des dilatations forcées de vaisseaux, des solutions de continuité dans leurs parois; d'où se forment des angines, des pleurésies tant vraies que fausses, des fluxions de poitrine, des péripneumonies ou hémoptisies qui deviennent habituelles, & tous les effets qui peuvent s'ensuivre, tels que des toux d'abord peu fatigantes, ensuite seches & opiniâtres; des tubercules, des ulceres dans la substance des poumons, la phtysie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies, leur nature & leur traitement, *voyez* les articles de ce Dictionnaire qui leur sont propres, ainsi que ceux de NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, FLUXION. Consultez aussi la dissertation de Hoffman, *de ætatis mutatione*, *morborum caussâ & remedio*, où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la Médecine, concernant les maladies propres à chaque âge, & la disposition à ce que certaines maladies puissent être guéries par les suites mêmes des changemens qui le caractérisent. Sthaal ainsi que son disciple Neuter, ont aussi traité très-utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en résultent dans l'œconomie animale.

JEVRASCHKA, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) nom que les Russes donnent à un animal quadrupede qui est assez commun aux environs de la ville de Jakusk en Sibérie. Cet animal est une espece de marmotte, mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent sous terre, & leur demeure a une entrée & une sortie; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres sont toujours en mouvement, & vont chercher des grains ou des plantes pour se nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevraschka*: sa tête est assez ronde; son museau est très-court; on n'apperçoit point ses oreilles; il a tout au plus un pié de long; sa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur, est garnie de poils fort longs; elle est noirâtre, mêlée de jaune en-dessus, & rougeâtre en-dessous; son corps est renflé comme celui d'une souris; les poils en sont gris mêlés de jaune; le ventre est rougeâtre, & les pattes sont jaunâtres; les pattes de derriere sont plus longues que celles de devant; ces dernieres ont quatre ergots un peu crochus, & les premieres en ont cinq; ils mordent très-fort, & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal; ils se tiennent sur leurs pattes de derriere, & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes; ils engendrent ordinairement en Avril, & ont de cinq à huit petits en Mai. C'est suivant M. Gmelin une marmotte en petit. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JÉZIDE ou JÉZIDÉEN, s. m. (*Théolog.*) nom qui signifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voy.* HÉRÉTIQUE. Dans ce sens *jézidéen* est opposé à *musulman*. *Voyez* MUSULMAN. Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Hasan & Hussein, neveux de Mahomet par leur mere, & qui persécuta la postérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & de-là vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jésides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du persan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils disent qu'il y a deux sortes de *Jésides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemises fendu; il n'a

(1) Il est à présumer que l'auteur de cet article n'a pas consulté le livre de Ciceron, *de senectute*, puisqu'il exalte tant la jeunesse aux dépens de la viellesse. La solidité des reflexions & la maturité des conseils sont ordinairement le fruit d'une longue expérience. Virgile donnoit de grandes louanges à la prudence consommée d'Ulisse qui avoit parcouru plusieurs villes & qui avoit examiné les mœurs diverses d'un grand nombre d'habitans: *qui mores hominum multorum vidit & urbes*. Personne n'ignore que Roboam perdit par le pernicieux conseil de quelques jeunes gens ses compagnons, le commandement qu'il avoit sur les dix tribus qui se séparerent de lui: si ce prince avoit suivi l'avis des viellards que Salomon son pere lui avoit laissé pour lui donner des conseils, il n'auroit pas pleuré inutilement sa disgrace: on ne voit que trop d'exemples semblables dans l'histoire. (*A*)

il n'a qu'une ouverture ronde pour passer la tête, & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumiere descendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik, ou chef de leurs sectes. Les *Jésides* noirs sont *faquirs* ou religieux. *Voyez* FAQUIR.

Les Turcs & les *Jésides* se haïssent fort les uns les autres; & la plus grande injure que l'on puisse dire à un homme en Turquie, c'est de l'appeller *jéside*. Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils sont persuadés que *Jézide* leur chef est Jesus-Christ, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Musulmans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circoncision que quand ils y sont forcés par les Turcs. Leur ignorance est extrème; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'Evangile & aux livres sacrées des Juifs, sans les lire ni sans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni mosquées ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte se réduit à chanter des cantiques spirituels à l'honneur de Jesus-Christ, de la Vierge, de Moïse & de Mahomet. Quand ils prient ils se tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il se pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la justice de Dieu dans l'autre monde. De-là vient qu'ils se font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne se vange: aussi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudissent.

Les *Jézides* noirs sont réputés saints, & il n'est pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne sont pourtant la plûpart que des bergers. Il ne leur est pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laissent ce soin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes, changent souvent de demeure, & habitent sous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roseaux & d'épines liés ensemble. Ils disposent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire est de deux cent écus, quelles qu'elles soient. Le divorce leur est permis, pourvû que ce soit pour se faire faquir. C'est un crime parmi eux de raser ou de couper sa barbe, quelque peu que ce soit. Ils ont certaines coutumes qui semblent montrer qu'ils descendent de quelque secte de Chrétiens; par exemple, dans leurs festins l'un d'eux présente une tasse pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du sang de J. C. celui-ci baise la main de celui qui lui présente la tasse, & la boit. *Diction. de Trévoux*.

I F

IF, s. m. *taxus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur composée de sommets, qui, pour la plûpart, ont la forme d'un champignon; cette fleur est stérile, l'embryon devient dans la suite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de suc; elle renferme une semence. Il y a de ces fruits qui ressemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embrasse la semence. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toûjours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'usage que l'on en fait, & la contrainte où on l'assujettit, il ne paroît nulle part que sous la forme d'un arbrisseau. Si cependant on le laisse croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'éleve, grossit, & devient un moyen arbre. Son écorce est mince, rougeâtre, & sans gersures à tout âge; ses feuilles sont petites, étroites, assez ressemblantes à celles du sapin, mais d'un verd obscur & triste. L'arbre donne au printems, aux extrémités de ses jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écailleux qui servent à féconder ses fruits; ce sont des baies molles, visqueuses, & d'un rouge vif, dont chacune contient une semence.

Cet arbre est très-robuste; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers sur le sommet des montagnes les plus froides, dans les gorges serrées & exposées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux secs & pierreux, dans les terres légeres & stériles. Il peut venir sous les autres arbres, & il est si traitable, qu'on le voit réussir dans tous les terreins où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puisse le faire échouer.

L'*if* se multiplie aisément des semences, de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen est le plus lent, mais le meilleur qu'on puisse employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes seroient préférables par leur célérité, si elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, soit parce qu'ils sont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* est mûre au mois de Septembre, elle reste ordinairement sur les arbres jusqu'en Décembre; mais comme les oiseaux en sont fort avides, on court risque de n'en plus trouver en différant plus long-tems de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'Octobre. On peut la semer sur-le-champ, ou attendre le printems, ou bien l'automne suivante, ou même différer jusqu'à l'autre printems. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printems suivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au second printems, & il en sera de même des graines que l'on aura semées dans les trois autres tems; ensorte qu'il faut que cette graine soit surannée pour être assuré de la voir lever au bout de six semaines. Comme il n'y a presque rien à gagner en la semant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du sable, en un lieu sec; on épargnera l'occupation du terrein, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra ou laisser suer les graines, ou les mettre en fermentation: *voyez* ce qui a été dit à ce sujet *à l'article* HOUX.

Il faut semer la graine d'*if* dans un terrein frais & léger, contre un mur exposé au nord. Bien des gens la sement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce; la seconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troisieme année, ils auront communément un pié; c'est alors qu'ils seront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre sont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de transplanter les jeunes plants, tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les disposer à pouvoir être enlevés avec la motte lorsqu'on voudra les placer à demeure: pendant le séjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaissir, & on les prépare ainsi à prendre les figures auxquelles on les destine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printems; on se sert pour cela des branches qui se trouvent au pié des vieux arbres, & pour en assurer le succès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'Avril, par un tems humide, dans un terrein frais & bien meuble, contre un mur, à l'exposition du nord. Les plus jeunes branches sont les meilleures pour cet œuvre; le plus grand nombre de ces boutures poussera la premiere année, & annoncera du succès; mais la plûpart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra se dessécher & périr par le hâle du printems suivant, si on n'a grand soin de les couvrir & de les arroser: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troisieme année, qui sera le tems de les transplanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conseillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le tems qu'ils sont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les transplanter à demeure, & c'est surtout aux choix de la saison qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hiver & le grand été n'y sont nullement propres; tous autres tems sont convenables, à l'exception toutesfois des commencemens du printems, & particulierement de ce tems sec, vif & brûlant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle est le fléau des arbres toûjours verds; c'est l'intempérie la plus à craindre pour les plants de ces arbres, qui sont jeunes ou languissans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la transplantation de l'*if* sont ceux d'Avril & de Septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un tems doux, nébuleux & humide; garantir les plants du soleil en les couvrant de paille, & les arroser souvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de transplanter sont trop forts, il sera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions possibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on sera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec

a motte de terre, & mis en manequin pour en assurer le succès. L'*if* est un arbre agreste, sauvage, robuste; dès qu'il est repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* est rougeâtre, veineux & fléxible, très-dur, très-fort, & presque incorruptible; sa solidité le rend propre à différens ouvrages de Menuiserie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ebénistes.

On ne plante presque jamais cet arbre, pour le laisser croître naturellement, on ne l'emploie au contraire que pour l'assujettir à différentes formes, qui demandent des soins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il est toûjours verd, & puis c'est tout; mais sa verdure est si obscure, si triste, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impose. Autrefois les *ifs* envahissoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuses & surchargées qu'on leur laissoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût soit dominant pour les arbrisseaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles symétriques; on le place aussi entre les arbres des allées, autour des bosquets d'arbres toûjours verds, dans les salles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur usage que l'on puisse faire de cet arbre, c'est d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de séparation, & sur-tout de hautes palissades; il est très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il est susceptible. Ces haies & ces palissades sont d'une force impénétrable, par l'épaisseur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* est peut-être de tous les arbres celui qui souffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conserve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre sous les ciseaux du jardinier des figures rondes, coniques, spirales, en pyramide, en vase, *&c.* le mois de Juillet est le tems le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plûpart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuisibles; le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, son ombre même tout en est venimeux, à ce qu'ils assurent; il peut causer la mort à l'homme; à plusieurs animaux quadrupedes, & aux oiseaux: ils citent même quantité de faits à ce sujet. Mais il paroît que cette malignité si excessive doit être surtout attribuée à une autre espece d'*if*, qui ne se trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luisantes que celles de l'espece que nous cultivons. M. Evelyn, dans son *Traité des forêts*, rapporte avoir vû à Pise en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur si forte & si active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, sans ressentir un grand mal de tête. Il est très-certain que le fruit de notre *if* ne cause aucun mal; on a vû souvent des enfans & des animaux en manger sans aucun inconvénient; bien des gens se sont trouvés dans le cas de se reposer, & même de dormir sous son ombre, sans en avoir ressenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent comprendre en même tems le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de soupçonner qu'il est très-dangereux d'en manger: il y a sur cela un exemple assez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit sur un âne des plantes au jardin du Roi à Paris, au mois de Septembre 1751, il attacha son âne dans une arriere cour du château, où il y avoit une palissade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à transporter dans les serres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit pressé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à sa portée & lorsque le conducteur revint pour prendre son âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir subitement, malgré les secours d'un maréchal qui fut appellé sur le champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit survenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eut mangé quelque chose de venimeux. Jean Bauhin dans son *histoire des Plantes* cite un pareil fait d'un âne mort subitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles sont plus larges & plus luisantes; l'autre, dont les feuilles sont rayées de jaune: celle-ci a si peu d'agrément qu'on ne s'est point encore avisé de la tirer d'Angleterre, où la curiosité pour les plantes panachées trouve plus de partisans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette forte d'*if* panaché n'a presque nulle beauté; que pendant l'été, qui est le tems où cet arbre pousse vigoureusement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle présente plûtot une défectuosité qu'un agrément; qu'il est vrai qu'elle est plus apparente en hiver, mais qu'il faut beaucoup de soin pour empêcher l'arbre de reprendre son état naturel.

IF, (*Médecine*.) Dioscoride, Galien, Pline, presque tous les anciens naturalistes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poisons; non-seulement ses fruits, l'infusion ou la décoction de ses feuilles & de son bois, ont, selon ces auteurs, une qualité assoupissante & véritablement venimeuse, mais encore il est dangereux de dormir à son ombre, & de s'occuper pendant un certain tems continu à le tailler. Les naturalistes modernes s'accordent au contraire assez à absoudre cet arbre de ces qualités pernicieuses. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonspects que les modernes sur les assertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raisonnable de pancher vers le sentiment des derniers. (*b*)

IF, *l'île d'*, *Hypæa*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui sont devant le port de Marseille. Le fort qui la défend passe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) *ou* UFARAN selon Dapper, & OFIN selon d'autres, canton d'Afrique sur la côte de l'Océan, au sud-ouest du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans sont tous Mahométans, & n'admettent point de supplices par leurs lois; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus sévere se borne au bannissement, & cette peine suffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

I G

* IGBUCAMI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, dont le fruit est semblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dyssenterie. L'*Igbucami* est commun dans le gouvernement de S. Vincent.

* IGCIGA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil qui produit un mastic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaissit & sert d'encens. On fait une emplâtre de cette liqueur, qu'on applique sur les parties affectées d'humeurs froides.

Il a un autre arbre de la même classe, qu'on appelle *igraigeica* ou *mastic dur*; sa résine est transparente comme le verre. Les sauvages s'en servent pour blanchir leurs vaisseaux de terre. *Dict. de Trévoux.*

IGHUCAMICI, (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Brésil, dont le fruit ressemble assez au coing, mais qui est rempli de pepins. On dit que c'est un remede puissant contre le flux de sang & les diarrhées.

IGLAW, (*Géog.*) ville d'Allemagne, en Moravie, sur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krem, 30 S. E. de Prague. Elle a été plusieurs fois prise & reprise, pendant les guerres civiles de Boheme. *Long.* 33. 40. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

IGLESIAS, (*Géog.*) ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché suffragant de Cagliari. Elle est située à l'ouest, & au fond du golphe, auquel elle a donné son nom. *Long.* 26. 28. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

IGLO, (*Géog.*) en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, (*Géog. anc.*) *ou* SIGMANUS, selon les divers éditions de Ptolomée, *liv. II. c. vij.* riviere de la gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir son embouchure dans la mer. On conjecture que c'est l'Eyre; mais ce seroit plûtôt le Boucaut de Mémisan, où se portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune. (*D. J.*)

IGNAMA-CONA, (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, dont la chair est fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, son poids ordinaire est de plusieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'*igname* d'Afrique & d'Amérique, & qui se trouve aussi dans les Indes orientales: celui-ci conserve toûjours le goût d'une châtaigne.

* IGNAME, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante d'Amérique; c'est une espece de patate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture; ses tiges sont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en sont plus grandes & plus fortes qu'à la patate, d'un verd plus brun & plus luisant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux sur des pédicules quarrés, & laissent entr'elles une grande distance. Les fleurs sont jaunâtres, & ramassées en épi; les racines grosses, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obscure & très-fibreuse & d'une chair blanche, succulente, farineuse, & même vineuse; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'*igname* croît aussi en Afrique, en Guinée, &c. On a fait d'*igniame* & d'*igname* deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il soit évident que ce sont deux noms de la même plante, qui peut-être en a encore un troisieme. Cette imperfection de la nomenclature en histoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confusion & de difficulté dans l'étude de la science.

IGNARE, f. m. (*Gram.*) qui n'a point de lettres *Voyez* IGNORANCE. Les élus ont été qualifiés en quelques édits de gens *ignares* & non lettrés. *Voyez le Dict. de Trév.* Il vient du latin *ignarus*.

IGNÉE, adj. maf. & fém. (*Phyl.*) qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu, *matiere ignée*. *Voyez* FEU & CHALEUR.

* IGNICOLE, f. m. (*Gram.*) adorateur du feu. *Voyez l'article* GUEBRE.

IGNITION, f. f. (*Chimie.*) état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'est-à-dire capable de porter l'incendie dans plusieurs matieres combustibles.

On emploie quelquefois aussi le mot d'*ignition*, pour désigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime assez bien le degré extrème d'*ignition*, car la plûpart des corps qui sont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puisse leur communiquer sont véritablement éblouissans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conséquent paroissent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeler en françois *rougissement*.

L'usage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception est assez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en feu, ensorte qu'il est une *ignition* avec flamme, & une *ignition* sans flamme; mais c'est toûjours la derniere espece que cette expression désigne, & la premiere est toûjours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou *communément* dite peut résider ou dans un corps combustible, ou dans un corps incombustible; dans le premier cas elle s'appelle aussi *embrasement*, & elle ne subsiste dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle existe, elle y consume un des principes de ce corps, sa matiere combustible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-tems par le dégagement & l'*ignition* successive de cette substance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & selon la théorie de ce phénomene, que j'ai proposée à l'*art. Calcination*, (*Voyez* CALCINATION.) la matiere d'une flamme sensible ou insensible. L'*ignition* des corps combustibles n'a pas besoin par conséquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieur aussi fort que celui qui la constitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombustibles peut subsister au contraire très-long-tems, même à l'air libre, sans altération du corps qu'elle échauffe, & demande nécessairement pour être excitée & entretenue dans ces corps l'application *antécédente* & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps *mis en ignition*, que l'usage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes sont si réellement distincts, & cependant si généralement confondus par les plus grands Physiciens, par Newton lui-même, (*voyez* son idée sur l'*ignition* ou *sur le feu*, rapportée & réfutée, *art.* CHIMIE, *p.* 348, *col. ij.*) qu'il me paroît nécessaire de les désigner par deux noms différens; de consacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombustibles, & de n'employer que celui d'*embrasement* pour les combustibles.

La consommation ou *consomption* de l'aliment du feu, ou du principe combustible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorsque ces matieres sont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmosphere. *Voyez* CALCINATION & CHARBON. L'espece de soufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogistique, paroît seul excepté de cette loi. *Voyez* NITRE. Les matieres combustibles mises en *ignition* dans les vaisseaux fermés, sont donc exactement alors dans le cas des corps incombustibles. Toutes ces notions qui sont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogistique, seront ultérieurement développées à l'*art*. PHLOGISTIQUE. Il faut encore consulter les *articles déja cités*, CHIMIE, CHARBON & CALCINATION, & *les articles* CHAUX MÉTALLIQUE, CENDRES, CHIMIE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE. (*b*)

* IGNOBLE, adj. (*Gram.*) il se dit de l'air, des manieres, des sentimens, du discours & du style. L'air est *ignoble*, lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous nous méprenons sur son état, & nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent aux membres, ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les passions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'estime, a de la confiance en luimême, ne se fait aucun reproche secret, & n'en craint point des autres, sent ses avantages naturels ou acquis, est résigné aux évenemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre; il annoncera communément ce caractere par ses traits, sa démarche, ses regards & son maintien, & il nous laissera dans l'esprit une image qui nous servira de modele. Si la noblesse de l'air se trouve jointe à la beauté, à la jeunesse & à la modestie, qui est-ce qui lui résistera?

Les manieres sont *ignobles*, lorsqu'elles décelent un intérêt sordide; les sentimens, lorsqu'on y remarque la vérité, la justice & la vertu blessées par la préférence qu'on accorde sur elles à tout autre objet; le ton dans la conversation, & le style dans les écrits, lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils & populaires; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puissent annoblir.

* IGNOMINIE, f. f. (*Gram.* & *Morale.*) dégradation du caractere public d'un homme; on y est conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action est une tache qui ne s'efface jamais; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui est tombé dans l'*ignominie* est condamné à marcher sur la terre la tête baissée; il n'a de ressource que dans l'impudence ou la mort. Lorsque l'équité des siecles absout un homme de l'*ignominie*, elle retombe sur le peuple qui l'a flétri. Un législateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuses* qu'aux actions, dont la méchanceté sera avouée dans tous les tems & chez toutes les nations.

IGNORANCE, f. f. (*Métaphysique*) l'*ignorance* consiste proprement dans la privation de l'idée d'une chose, ou de ce qui sert à former un jugement sur cette chose. Il y en a qui la définissent *privation ou négation de science*; mais comme le terme de science, dans son sens précis & philosophique, emporte une connoissance certaine & démontrée, ce seroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la restreindre au défaut des connoissances certaines. On n'ignore point une infinité de choses qu'on ne sauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, est donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point absolument d'idée, ou les choses sur lesquelles nous n'avons pas ce qui est nécessaire pour former un jugement, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vû d'huître, par exemple, est dans l'*ignorance* du sujet même qui porte ce nom; mais celui à la vûe duquel une huître se présente en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oseroit affirmer que ce soit un mets mangeable, beaucoup moins que ce soit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la supposition que personne ne l'ait instruit là-dessus, ne lui fournissent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer, à la vérité, que l'huître est bonne à manger, mais c'est un soupçon, un jugement hasardé; rien ne l'assure encore de la possibilité de la chose.

Les causes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui est entre les idées que nous avons; 3°. de ce que nous ne réfléchissons pas assez sur nos idées: car si nous considérons en premier

lieu

lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choses mêmes, puisque nous n'avons pas une idée claire & distincte de la substance même qui est le fondement de tout le reste, nous reconnoîtrons aisément combien peu nous pouvons avoir de notions certaines; & sans parler des corps qui échappent à notre connoissance, à cause de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous sont inconnus à cause de leur petitesse. Or, comme ces parties subtiles qui nous sont insensibles, sont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle se sert, & desquels dépendent les secondes qualités & la plûpart des opérations naturelles, nous sommes obligés, par le défaut de leur notion, de rester dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur sujet, nous étant impossible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuscules aucune idée précise & distincte.

S'il nous étoit possible de connoître par nos sens ces parties déliées & subtiles, qui sont les parties actives de la matiere, nous distinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raison pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne serions point embarassés d'expliquer pourquoi l'argent se dissout dans l'eau-forte, & non point dans l'eau régale; au contraire de l'or, qui se dissout dans l'eau régale, & non pas dans l'eau-forte. Si nos sens pouvoient être assez aigus pour appercevoir les parties actives de la matiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte sur celles de l'argent, & cette méchanique nous seroit aussi facile à découvrir, qu'il l'est à l'horloger de savoir comment, & par quel ressort, se fait le mouvement d'une pendule; mais le défaut de nos sens ne nous laisse que des conjectures, fondées sur des idées qui sont peut-être fausses, & nous ne pouvons être assurés d'aucune chose sur leur sujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réussissent pas toûjours, & dont chacun explique les opérations secrettes à sa fantaisie.

La difficulté que nous avons de trouver la connéxion de nos idées, est la seconde cause de notre *ignorance*. Il nous est impossible de déduire en aucune maniere les idées des qualités sensibles que nous avons des corps; il nous est encore impossible de concevoir que la pensée puisse produire le mouvement dans un corps, & que le corps puisse à son tour produire la pensée dans l'esprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'esprit agit sur la matiere, & la matiere sur l'esprit; la foiblesse de notre entendement ne sauroit trouver la connéxion de ces idées, & le seul secours que nous ayons, est de recourir à un agent tout-puissant & tout sage, qui opere par des moyens que notre foiblesse ne peut pénétrer.

Enfin notre paresse, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, sont aussi des causes de notre *ignorance*. Nous avons souvent des idées completes, desquelles nous pouvons aisément découvrir la connéxion; mais faute de suivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puissent nous apprendre quelle espece de convenance ou de disconvenance elles ont entr'elles, nous restons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* est blâmable, & non pas celle qui commence où finissent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous sommes, & non pas tels qu'il semble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoissances que nous n'avons pû nous procurer, & qui sans doute ne nous sont pas fort nécessaires, puisque nous en sommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre siecle, m'affliger sérieusement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux aîles.

IGNORANCE, (*Morale.*) L'*ignorance*, en Morale, est distinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'est qu'une privation d'idées ou de connoissance; mais l'erreur est la non-conformité ou l'opposition de nos idées avec la nature & l'état des choses. Ainsi l'erreur étant le renversement de la vérité, elle lui est beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui est comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, simplement pour connoître ce qu'elles sont en elles-mêmes; notre principal but est de les envisager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement distinctes l'une de l'autre, se trouvent pour l'ordinaire mêlées ensemble & comme confondues, ensorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* est souvent la cause de l'erreur; mais jointes ou non, elles suivent les mêmes regles, & produisent le même effet par l'influence qu'elles ont sur nos actions ou nos omissions. Peut-être même que dans l'exacte précision, il n'y a proprement que l'erreur qui puisse être le principe de quelque action, & non la simple *ignorance*, qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées ne sauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur sont de plusieurs sortes, & il est nécessaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur considérée par rapport à son objet est ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à son origine, l'*ignorance* est ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur est *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur sur l'action ou sur l'affaire dont il s'agit, elle est *essentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur est de *droit* ou de *fait*, suivant que l'on se trompe, ou sur la disposition d'une loi, ou sur un *fait* qui n'est pas bien connu. Ce seroit, par exemple, une erreur de *droit*, si un prince jugeoit que de cela seul qu'un état voisin augmente insensiblement en force & en puissance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une personne libre, étoit une erreur de *fait*.

L'*ignorance* dans laquelle on se trouve par sa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on se seroit garanti, si l'on eût pris tous les soins dont on étoit capable, est une *ignorance volontaire*, ou bien c'est une erreur *vincible*. Ainsi le polithéïsme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire usage de leur raison pour comprendre qu'il n'y avoit nulle nécessité de supposer plusieurs dieux. Mais l'*ignorance* est *involontaire*, & l'erreur est *invincible*, si elles sont telles que l'on n'ait pû ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les soins moralement possibles. C'est ainsi que l'*ignorance* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils eussent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire* & *invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *essentielle*, celle qui a pour objet quelque circonstance nécessaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe sur l'action faite en conséquence, ensorte que sans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur essentielle que celle des Troyens, qui à la prise de leur ville, lançoient des traits sur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la greque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* est celle qui n'a par elle-même nulle liaison nécessaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conséquent ne sauroit être considérée comme la vraie cause de l'action.

A l'égard des choses faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle est involontaire dans son origine & dans sa cause. Si un prince traverse ses états, travesti & *incognito*, ses sujets ne sont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui sont dûs. Mais on imputeroit avec raison une sentence injuste à un juge qui par sa négligence à s'instruire du *fait* ou du *droit*, auroit manqué des connoissances nécessaires pour juger avec équité. Au reste, la possibilité de s'instruire, & les soins que l'on doit prendre pour cela, ne s'estiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie; on considere ce qui se peut ou ne se peut pas moralement, & avec de justes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matiere de lois & de devoirs, passe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omissions qui en sont les suites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans lesquels la nature de la chose qui se trouve par elle-même d'une discussion difficile, jointe au caractere & à l'état de la personne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur insurmontable, & par conséquent digne d'excuse. C'est à la prudence du législateur à peser ces circonstances, & à modifier l'imputation sur ce pié-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la riviere de Noa.

IGUANA, s. m. (*Zoolog.*) sorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur est dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie grise; dans quelques autres elle est d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du col à la queue regne une chaîne d'écailles vertes, applaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du sieur Seba donne la description & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*) * IGUA-

* IGUARUCU, f. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) animal du Brésil; c'est un amphybie. Il vit sous l'eau comme les poissons; il marche sur la terre comme les quadrupedes; il grimpe aux arbres comme quelques serpens. Il se retire dans les broussailles. Il a la forme du crocodile; il est de la grosseur du bœuf; sa peau est noire; il n'a point d'écailles dures comme le crocodile; son corps est uni, mais tacheté. Son dos est hérissé d'arrêtes en forme de peigne, depuis la tête jusqu'à la queue. L'ouverture de sa gueule est grande; ses dents d'une force médiocre, & plûtôt menues que grosses. Ses ongles, semblables aux serres des oiseaux, mais foibles & innocens; il pond des œufs en grande quantité, & on les mange. Il souffre long tems la soif & la faim. Sa chair est un mets délicat; les Espagnols s'y sont faits, & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

I H

IHNA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend sa source à Reetz; & après avoir traversé la Poméranie, se jette dans la mer Baltique.

IHOR, (*Géog.*) ville d'un petit royaume de même nom en Asie, dans le continent de Malaca. Les habitans sont mahométans, & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques, qu'ils appellent *procs*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à cause de leur figure. Le roi de Siam se fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cens livres de notre monnoie actuelle, *Long.* 121. 30. *lat.* 1. 58. (*D. J.*)

J I

JIMBLET, f. m. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) est une petite partie du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie; c'est un bout de fil de fer de six à huit lignes de longueur, qui se met au bois de la partie supérieure du moule, à l'endroit où se met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout sur le bois du moule, & passe entre le bois & ce *jimblet*, qui sert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *Voyez* ATTACHE *& les Planches de Fondeur en caracteres.*

JIN *ou* GIN, (*Hist. mod.*) nom par lequel les Mahométans désignent une espece de malins esprits. Il y en a, selon eux, de mâles & de femelles; ce sont les incubes & les succubes. On les regarde comme étant d'une substance plus grossiere que *Schaitan* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. hist. ott.*

JITO, f. m. (*Botan. exot.*) arbre du Brésil, dont les baies rouges dans leur maturité, & constamment atachées à leur pédicule pendant toute l'année, sont disposées en forme de grappes de raisin, & ressemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur; mais elles sont ligneuses en-dedans, & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réside dans l'écorce jaune & âcre de sa racine, qui purge avec violence, même à la dose d'un scrupule. *Voyez* Pison. (*D. J.*)

JIYA, f. m. (*Zoolog.*) espece de loutre amphybie d'Amérique, autrement nommé *carigueibein*, & qui est de la grosseur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat, le nez plus pointu, les yeux noirs, les oreilles arrondies, placées très-bas, & aux côtés du museau, une sorte de moustache de quelques poils roides; ses piés sont composés de cinq orteils, dont il y en a un plus petit que les autres; son poil est court, doux, tout noir, excepté sur la tête où il est brun, & tacheté de jaune sous la gorge. Cet animal vit de carnasserie, & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. Ray, *syn. quadrup. p.* 189. (*D. J.*)

I K

IKAZINA, (*Géogr.*) ville du grand-duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna. Elle est bâtie en bois.

IKEGUO, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Ethiopiens & les Abyssins nomment les généraux de leurs ordres monastiques, dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* est élu par les abbés & superieurs des différens monasteres, qui comme chez nos moines sont eux-mêmes élus à la pluralité des voix.

* IKENDI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le second mois des Tartares orientaux, & de ceux qui font partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle aussi *aicundi*. Voyez *le dictionn. de Trévoux.*

* IKENDIN, f. m. (*Hist. mod.*) le midi des Turcs.

I L

ILA, (*Géogr.*) île d'Ecosse entre les Hébrides, d'environ sept lieues de long sur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poisson, & en pierre à chaux. C'est ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois sa cour, & l'on voit encore les ruines de son palais. (*D. J.*)

ILAMBA, (*Géog.*) vaste province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle est divisée en plusieurs seigneuries fort peuplées, dont chacune a son *sova*, qui commande au village de son ressort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le passage à l'ennemi, mais nous n'en savons aucun autre détail. (*D. J.*)

ILANTZ, (*Géog.*) ville des Grisons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue grise; elle a à son tour les assemblées des trois ligues du pays. Elle est sur le Rhin, à 7 lieues S. O. de Coire. *Long.* 26. 45. *lat.* 46. 38. (*D. J.*)

* ILAPINASTE, f. m. (*Myth.*) surnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de Εἰλαπίναι, *célébrer par des festins*. Ainsi Jupiter *Ilapinaste*, c'est la même chose que Jupiter honoré par des festins.

ILCHESTER, (*Géog.*) ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommersetshire. Elle envoie deux députés au Parlement, & est sur l'Ill, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit se vanter d'avoir donné naissance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizieme siecle. Il fut surnommé le *docteur admirable*, & il l'est par ses découvertes dans l'Astronomie, dans l'Optique, dans les Méchaniques & dans la Chimie. Depuis Archimede, la nature ne forma point de génie plus pénétrant; il eut la premiere idée de la réformation du calendrier Julien, & à peu-près sur le plan qu'on a suivi sous Grégoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obscure, les télescopes & les miroirs ardens. S'il n'introduisit pas la Chimie en Europe, il est du moins un des premiers qui l'y ayent cultivé. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la maniere précise dont il parle des effets de sa composition. Voici ses propres termes, il sont bien curieux: *Modica materia adaptata (scilicet ad quantitatem unius pollicis) sonum facit horribilem, & coruscationem ostendit violentam, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus destruatur.* Il mourut à Oxford en 1392, âgé de 78 ans (*D. J.*)

ILCUSSIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Pologne, du Palatinat de Cracovie, dans la petite Pologne, fameuse par ses mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE (SAINT). *Géog.* magnifique maison royale d'Espagne dans la nouvelle Castille, au territoire de Ségovie. C'est le Versailles d'Espagne, & qui a commencé de même par être une maison de chasse. Philippe V. l'a bâti en 1720, & l'a depuis ce tems-là beaucoup embelli. (*D. J.*)

ILEO-COLIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une branche de l'artere mésentérique supérieure, qui se distribue à l'intestin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, (*Géog*) riviere d'Allemagne qui prend sa source dans les montagnes du Tyrol, & qui va se jetter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, (*Géogr. anc.*) *Ilercaones*, *Ilercaones*, *Ilercaonensium regio*, ancien peuple de l'Espagne taragonoise, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne jusqu'à celle de Valence. (*D. J.*)

ILERGETES, f. m. pl. (*Geogr. anc.*) *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Espagne taragonoise sur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au sud, & par les Vascons à l'ouest & au nord ouest. (*D. J.*)

ILES, f. f. *en Anatomie*, l'os des *iles*, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainsi nommé par les anciens, parce qu'ils soutient les flancs. *V.* FLANC.

C'est la plus grande des trois pieces dont les os innominés sont composés dans les jeunes sujets.

Il est situé à la partie supérieure du bassin: on le divise en crête, en base, en bord antérieur, en bord postérieur,

ſtérieur, en deux faces; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête eſt la partie ſupérieure arrondie en forme d'arcade, dont la portion poſtérieure, qui eſt la plus épaiſſe, eſt appellée *tubéroſité*; on diſtingue dans ſon épaiſſeur deux levres & deux interſtices.

Le bord antérieur a deux interſtices, appellées l'une *épine antérieure ſupérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences ſont ſéparées par une échancrure; on en remarque de même deux au bord poſtérieur, mais elles ſont plus près l'une de l'autre.

La baſe ou partie inférieure eſt la plus épaiſſe de toutes; elle forme antérieurement la portion ſupérieure de la cavité cotyloïde, & poſtérieurement preſque toute la grande échancrure ſciatique.

La face latérale externe eſt convexe antérieurement & concave poſtérieurement.

La face latérale interne eſt inégalement concave; elle a en-arriere pluſieurs inégalités, parmi leſquelles il y a une grande facette cartilagineuſe de la figure d'une *S* qui ſert à la ſymphiſe cartilagineuſe de cet os avec l'os ſacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géog.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, ſur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long.* 8. 28. *lat.* 30. 40. (*D. J.*)

ILHEOS, (*Géog.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Bréſil. Elle appartient aux Portugais, & eſt dans un pays fertile. *Long.* 340. 10. *lat. mérid.* 15. 25. (*D. J.*)

ILIADE, ſ. m. (*Littérat.*) nom d'un poëme épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homere a compoſés. *Voyez* EPIQUE.

Ce mot vient du grec ιλιας, d'ιλιον, *ilium*, nom de cette fameuſe ville que les Grecs tinrent aſſiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinerent à la fin, à cauſe de l'enlévement d'Helene, & qui fait l'occaſion de l'ouvrage dont le véritable ſujet eſt la colere d'Achille.

Le deſſein d'Homere dans l'*iliade* a été de faire concevoir aux Grecs diviſés en pluſieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conſerver entre eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que cauſa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & ſa meſintelligence avec Agamemnon; & les avantages qu'ils retirerent de leur union. *Voyez* FABLE, ACTION.

L'*iliade* eſt diviſée en vingt-quatre livres, que l'on déſigne par les lettres de l'alphabet. Pline parle d'une *iliade* écrite ſur une membrane ſi petite & ſi déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de l'*iliade*, *voyez* le P. le Boſſu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques ſoutiennent que l'*iliade* eſt le premier & le meilleur poëme qui ait paru au monde. Ariſtote en a preſque entiérement tiré les regles de ſa poétique; & il n'a eu autre choſe à faire que d'établir des regles ſur la pratique d'Homere. Quelques auteurs diſent qu'Homere a non-ſeulement inventé la Poéſie, mais encore les Arts & les Sciences, & qu'il donne dans ſon poëme des marques viſibles qu'il les poſſédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* POÉSIE.

M. Barus de Cambridge va mettre un ouvrage ſous preſſe, dans lequel il prouve que Salomon eſt l'auteur de l'*iliade*.

L'*iliade*, dit M. de Voltaire dans ſon eſſai ſur la poéſie épique, eſt pleine de dieux & de combats. Ces ſujets plaiſent naturellement aux hommes; ils aiment ce qui leur paroît terrible. Ils ſont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de ſorciers qui les effraient. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les ſiennes.

De ces deux ſujets qui rempliſſent l'*iliade*, naiſſent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ſes dieux & la groſſiéreté de ſes héros. C'eſt reprocher à un peintre d'avoir donné à ſes figures les habillemens de leur tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'eſt pas un grand mérite de trouver de l'abſurdité dans la théologie payenne, mais il faudroit être bien dépourvû de goût, pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déeſſe de la Beauté, ſi la ceinture de Venus ſont de ſon invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainſi orné cette religion que nous lui reprochons? & ſi ces fables étoient déja reçûes avant lui, peut-on mépriſer un ſiecle qui avoit trouvé des allégories ſi juſtes & ſi charmantes?

Quant à ce qu'on appelle groſſiereté des héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer & ſouffler le feu, & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en ſont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede, a fait ſix mois ſa cuiſine à Demir-Tocca, ſans rien perdre de ſon héroïſme; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que ſi on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ſes héros, c'eſt qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Les anciens ſe faiſoient une gloire d'être robuſtes, leurs plaiſirs étoient des exercices violens. Ils ne paſſoient point leurs jours à ſe faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languiſſamment d'une maiſon à l'autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à repréſenter un Ajax & un Hector, & non un courtiſan de Verſailles ou de Saint-James. *Eſſai ſur la poéſie épique.*

On peut également excuſer les défauts de ſtyle ou de détail qui ſe trouvent dans l'*iliade*; ſes cenſeurs n'y trouvent nulle beauté, ſes adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles, défectueux, traînans, quelques harangues trop longues, des deſcriptions quelquefois trop détaillées, des répétitions qui rebutent, des épithetes trop communes, des comparaiſons qui reviennent trop ſouvent, & ne paroiſſent pas toujours aſſez nobles. Mais auſſi ces défauts ſont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables, qui frappent, qui enlevent, qui raviſſent, & qui ſollicitent pour les taches légeres dont nous venons de parler, l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*iliade* en proſe, M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original, l'autre affecte en quelque ſorte de le défigurer.

ILIAQUE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties relatives à l'ileon. *Voyez* ILEON.

L'artere *iliaque* eſt une des branches de la diviſion de l'aorte inférieure, *Voyez* AORTE.

L'artere *iliaque* ſe porte obliquement vers la partie latérale & ſupérieure de l'os ſacrum, là elle ſe diviſe en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne*, ou *artere hypogaſtrique*, qui ſe jette dans le baſſin; & l'autre *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & ſupérieures du baſſin, ſans jetter de branches conſidérables, & vient paſſer ſous le ligament de Fallope, où elle fournit pluſieurs branches, & prend le nom *d'artere crurale*. *Voyez* HYPOGASTRIQUE & CRURALE.

Le muſcle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ſes épines antérieures, de leur intervalle; en deſcendant ſur la partie inférieure de ce même os, ſe joint au grand pſoas, & s'inſere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *paſſion*, (*Medecine.*) *ileus*, ειλεος; ce nom eſt dérivé du mot grec ειλεσθαι, qui ſignifie *être replié*, *contourné*; *circumvolvi*, *contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *paſſio volvuloſa*; elle eſt décrite dans Cælius Aurelianus ſous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent auſſi χορδαψος, penſant que les inteſtins ſont alors tendus comme des cordes; ſon nom vulgaire franciſé eſt *miſerere*, nom tiré ſans doute de la compaſſion qu'arrache l'état affreux des perſonnes qui en ſont attaquées. Le ſymptome qui caractériſe cette maladie eſt un vomiſſement preſque continuel avec conſtipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'eſtomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuſes, même des excrémens; quelquefois auſſi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les ſuppoſitoires. S'il en faut croire quelques medecins obſervateurs, en même tems ils reſſentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre; la ſoif eſt immodérée, la chaleur exceſſive, la foibleſſe extrême, le pouls eſt dur, vibratil, ſerré, vîte, la reſpiration eſt difficile; à ces accidens ſurviennent quelquefois, lorſque la maladie eſt à ſon dernier période, le hoquet, convulſion, délire, ſueurs froides, défaillances, refroidiſſement des extrémités, &c. Cette maladie eſt quelquefois contagieuſe, comme l'a obſervé Schenkhius, *lib. III. obſerv.* Amatus Luſitanus (*Obſerv. cap. viij.*) aſſure l'avoir vûe épidemique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie eſt au rapport de Bartholin (*Epiſt. cap. iv. pag.* 529.) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique.

que. On lit dans Forestus une observation singuliere de Dodonée, touchant une *passion iliaque* périodique, dont les paroxysmes revenoient tous les trois jours. *Lib. XXI. observ.* 19.

Les causes de cette maladie sont extérieures ou internes; on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'observation nous découvre les autres; c'est par elle que nous savons que la *passion iliaque* est souvent excitée par les poisons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guilandius, au rapport de Prosper Alpin (*Method. medend.*), fut attaqué d'une *passion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra*; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Lusitanus a observé une *passion iliaque* déterminée par un arrêt subit de la sueur & de la transpiration dans un jeune seigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'usage déplacé des astringens, a quelquefois occasionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramassés dans le cœcum, qui en avoit été resserré & retréci. On en a vu survenir à la suite d'une blessure dans le bas-ventre; mais les causes les plus fréquentes sont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait souvent appercevoir les causes internes, c'est-à-dire les vices, les dérangemens qui produisent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de personnes mortes de *passion iliaque*, on voit le conduit intestinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuses, crétacées, plâtreuses, *&c.* tantôt par des inflammations considérables, très-souvent par l'étranglement des intestins descendus dans le scrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'intestin. Quelques auteurs ont refusé de croire que cette cause eût lieu, par la singuliere & cependant très-ordinaire raison, qu'ils ne comprenoient pas comment les intestins attachés au mésentere, pouvoient ainsi se déranger; mais ce raisonnement, quelque plausible qu'il puisse être, doit céder à une foule d'observations qui constatent ce fait: ces replis sont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a observé trois dans l'intestin ileon; Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vû jusqu'à sept. On peut ajouter à cela les observations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boscus, & de plusieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les intestins des personnes qui sont mortes de cette maladie, est l'intussusception ou invagination d'une portion d'intestin dans une autre; on a vû quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cause est attestée par beaucoup d'observations de Columbus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruisch; c'est celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. *Voyez* Barthol. Peyer a observé jusqu'à trois semblables invaginations dans le même sujet; Patin traite aussi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne l'a jamais vû. Quelquefois ces duplicatures se rencontrent sans qu'il y ait *passion iliaque*, comme je l'ai observé dans un homme qui mourut subitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'est pas rare de trouver aussi dans les cadavres les intestins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fussent serrés par une corde. Le skirrhe du mésentere ou des parties environnantes est une des causes découvertes par les inspections anatomiques. Le pancreas grossi & obstrué en comprimant l'intestin, en a occasionné l'inflammation, l'ulcere & la *passion iliaque*. Kerkringius, *observ. anatom.* 42. On trouve souvent l'épiploon & les intestins grangrenés & sphacelés; la corruption est quelquefois si grande, qu'elle empêche d'enlever les visceres & de pouvoir examiner la cause du mal. Baillou, *liv. II. épidém.* Hildan, *de gangren. cap. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces observations, qu'il ne suffit pas que le conduit intestinal soit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui fasse sur les intestins le même effet que les émétiques font sur l'estomac. Ces causes peuvent agir dans les intestins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les symptomes; lorsque les greles sont affectés, les douleurs sont plus vives, les vomissemens plus fréquens; les matieres qu'on rend par le vomissement sont chimeuses ou chyleuses. Lorsque les gros intestins sont attaqués, les vomissemens sont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles se font sentir principalement aux hyppocondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, *&c.*

Le diagnostic de cette maladie n'est pas difficile, elle est très-bien caractérisée par le vomissement joint à la constipation totale; mais il est très-important d'en bien distinguer les causes, sur-tout de reconnoître l'inflammation lorsqu'elle est présente; alors les douleurs sont vives, la fievre est plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls est dur & fréquent. La connoissance de ce qui a précédé peut aussi fournir des éclaircissemens; on peut s'appercevoir facilement en examinant le malade si la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres causes sont trop cachées pour qu'on puisse même les soupçonner, on est obligé d'agir en aveugle, & ce n'est pas le seul cas où l'on soit réduit au tatonnement & à la divination souvent funestes, mais indispensables.

Prognostic. La *passion iliaque* est une maladie très-dangereuse, fort aiguë, qui est bientôt terminée plûtôt en mal qu'en bien: lorsqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en est accompagnée, il est rare qu'on en réchappe; il y a plus à espérer si elle est la suite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'intestin, ou du moins on a toûjours le pis-aller de l'opération; elle se guérit assez facilement lorsqu'elle est la suite d'une constipation opiniâtre, d'un rentrement d'intestin, *&c.* La guérison est prochaine lorsque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne sont point fixes ni continues; il n'y a plus de danger lorsque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les selles; mais le péril est pressant, & il ne reste plus d'espérance, lorsque les douleurs qui étoient extrémement aiguës, viennent à cesser tout-à-coup sans que les autres symptomes diminuent, alors l'abbatement des forces est plus sensible, l'haleine est puante, la foiblesse & la vîtesse du pouls augmentent, les sincopes sont fréquentes, la gangrene est formée, & la mort est prochaine; le hoquet, la convulsion, le délire survenans à la *passion iliaque* sont des signes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor.* 10. *lib. VII.*

Curation. Cette maladie est une de celles où la nature n'opere rien pour sa guérison; elle exige les secours de l'art les plus prompts & les plus appropriés; ils doivent être variés suivant les différentes causes: lorsqu'il y a inflammation ou qu'elle est à craindre, il est à propos de faire une ou deux saignées, de donner des lavemens émolliens, anodins, d'appliquer sur le bas-ventre des fomentations de la même nature; intérieurement on doit avoir recours aux remedes refraichissans, tempérans, anti-orgastiques, calmans; tels sont les eaux de poulet, tisanes émulsionnées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman; si les douleurs sont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite dose; on peut essayer quelques légers purgatifs en les associant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *Voyez* HERNIE. Lorsqu'on n'a à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus stimulans; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'instrument de Dekkers, est très-convenable; Hippocrate conseille d'enfler les boyaux avec de l'air; il y a des souflets propres à cette opération: Celse recommande avec raison les ventouses. Les Chinois guérissent cette maladie par le cautere actuel. On a vû quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds sur le ventre; il ne faut pas trop perdre du tems à employer ces remedes; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de Vanhelmont, aux balles de plomb, d'argent ou d'or; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire sivi*; ou ce qui est encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux livres, & agiter, promener en voiture, s'il est possible, le malade; mille observations constatent l'efficacité de ce remede. Ne seroit-il pas à propos de faire marcher ces malades piés nuds sur un terrein froid & mouillé? Les personnes saines à qui il arrive de faire pareille chose, sont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces secours inutilement employés, quelques auteurs proposent d'ouvrir le ventre, de dénouer & raccommoder les intestins; cette opération est cruelle, elle peut être inutile, dangereuse; mais c'est une derniere ressource dans des cas absolument désespérés. *Article de M.* MENURET.

ILIBOBOCA, s. m. (*Ophiolog. exot.*) serpent du Brésil nommé par les Portugais, *cobra de coral*. Il est de la longueur de deux piés & de la grosseur du pouce, qui s'amenuise encore davantage vers la queue, & se termine en pointe; son ventre est tout blanc, mais d'un blanc argentin & lustré; sa tête est couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écail-

écailles noires; son corps est tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & passe pour très-dangereux. Ray, *syn. anim. pag.* 327. (*D. J.*)

ILIMSK, (*Géog.*) province & ville de Sibérie, située sur la riviere d'Ylim qui se jette dans celle de Tungus, qui elle même se perd dans le fleuve de Jenisci. Elle est habitée par des Tartares Tunguses & par des Russes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkusk.

ILION, (*Géog. anc. & Littér.*) voilà le nom qui nous est si cher dans l'ancienne ville de Troie, dans l'Asie mineure.

> Ilion, *ton nom seul a des charmes pour moi!*
> *Ne verrai-je jamais rien de toi; ni la place*
> *De ces murs élevés & détruits par les dieux,*
> *Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace,*
> *Ni des tems fabuleux enfin la moindre trace*
> *Qui pût me présenter l'image de ces lieux!*

Non, on ne verra rien de tous ces précieux restes de l'antiquité! L'*Ilion* dont il s'agit, fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade; il ne trouva qu'un village qui portoit son nom, bâti à trente stades au-delà. Ce prince fit de riches présens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laissa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lysimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante stades; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y passerent, l'an 477 de Rome; & la premiere fois que les Romains entrerent en Asie, c'est-à-dire l'an de Rome 564, *Ilion* avoit plû-tôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla consola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-César qui se regardoit comme un des descendans d'Enée, s'affectionna entiérement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-seulement de nouvelles terres à ses habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit si loin ses bienfaits sur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le soupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y transporter les richesses de l'empire.

On eut encore la même frayeur sous Auguste, qui en qualité d'héritier de Jules-César, auroit pû exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en plusieurs occasions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le second y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Rhétiens la belle statue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait transporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, sont persuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguste du dessein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace composa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poésie lyrique, qui commence par *justum & tenacem propositi virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce discours.

> Ilion, Ilion!
> *Fatalis incestusque judex,*
> *Et mulier peregrina vertit*
> *In pulverem.*

Ilion, la détestable Ilion! c'est par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des sentimens d'aversion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélene; l'une est une femme étrangere, l'autre un juge fatal à sa patrie, un violateur de l'hospitalité; Laomédon & les Troyens sont des perfides, des parjures, livrés depuis long-tems à la colere des dieux. Voilà le sujet de cette piece lyrique découvert; & vraissemblablement Horace la fit de concert & par les conseils de Mécene & d'Agrippa: jamais le poëte n'eut un sujet plus délicat à manier, & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

Ilion subsista encore sous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ses habitans. Il y en a une de Marc Aurele, qui représente Hector sur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, sur lesquelles la légende est la même; mais le char est à quatre chevaux. On en a aussi à deux chevaux frappées sous Sévere & sous Gordien.

C'est de l'*Ilion* dont il est ici question, que les voyageurs disent avoir vû les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brulerent impitoyablement dans une seule nuit. *Voyez* TROIE. (*D. J.*)

ILISSIDES, adj. fem. pl. (*Mythol.*) *Ilissides*, ou *Ilissiades* est un surnom des Muses, pris du fleuve *Ilissus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux sacrées. *Voyez* ILISSUS, *Géog.* (*D. J.*)

ILISSUS, (*Géog. anc.*) ville & riviere de Grece dans l'Attique; du tems de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'est pourquoi il dit, *locus Ilissos*; les Athéniens avoient sur le bord de la riviere un autel consacré aux Muses Ilissiades; c'étoit aussi sur les bords de l'*Ilissus* que se faisoit la lustration dans les petits mysteres; les eaux étoient réputées sacrées par un statut de religion, *sacro instituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Ilissus*, pour arroser leurs jardins, & on n'en voit presque plus que le lit. (*D. J.*)

ILITHYE, s. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & sœur d'Hébé, présidoit comme sa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement, lui promettoient des sacrifices, si elles venoient à être heureusement délivrées. Cette déesse avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, savoir à la naissance & à la mort de chaque personne. Servius Tullius établit cet usage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naissances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déesse *Ilithye* sur les médailles & dans les inscriptions antiques, sous le titre de *Juno Lucina*, ou simplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de plusieurs *Ilithyes* & de plusieurs Lucines, parce qu'il y avoit plusieurs déesses qui présidoient aux enfantemens. *Post hæc Ilithyas placato puerperas hostiis*, dit l'oracle de la Sybille. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui signifient la même fonction. Le premier est latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres sont grecs: *Ilithya* vient de ἐλεύθειν, *oriri*; & *génétyllis* de γενεσις, *nativité* (*D. J.*)

ILIVILIHU, s. m. (*Ornithol. exot.*) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiseau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *coturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans les lieux élevés, & qu'elle n'est pas plus grosse qu'un moineau; elle est remarquable par le joli mélange de la couleur de son pennage. (*D. J.*)

ILKUSCH, *Ilcussum*, (*Géog.*) ville royale de Pologne au palatinat de Cracovie, remarquable par ses mines d'argent, mêlées avec du plomb; il est bon d'observer ici, que les mines ne sont point entiérement du droit royal en Pologne; elles appartiennent au seigneur sur la terre duquel elle se rencontrent, & ce seigneur en fait quelque reconnoissance au roi; mais les mines qui sont sur les terres de la couronne, comme par exemple, celles d'*Ilkusch* se partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville est dans un pays ingrat, au pié de plusieurs montagnes, à six lieues N. O. de Cracovie. *Long.* 37. 35. *lat.* 50. 26. (*D. J.*)

ILL L', (*Géograph.*) riviere de France en Alsace, qu'elle traverse presque dans toute sa longueur; elle a sa source à l'extrémité du Santgaw, & se jette dans le Rhin à deux lieues au-dessous du pont de Strasbourg. L'*Ill* arrose plusieurs villes, & reçoit dans son cours quelques rivieres considérables; ses débordemens ne sont guere moins nuisibles que ceux du Rhin. (*D. J.*)

* ILLAPS, s. m. (*Théolog.*) espece d'extase contemplative où l'on tombe par des degrés insensibles, où les sens extérieurs s'alienent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu différent de celui qui succede à la possession d'une femme bien aimée & bien estimée. (1)

* ILLA-

(1) La sensation spirituelle & interne dont parlent les Théologiens, & sur-tout les Mistiques, est l'infusion du S. Esprit & des ses dons dans l'ame des justes, d'où ils s'ensuit que l'extase contemplative qui ravit hors des sens est plutôt un effet de cette sensation spirituelle que la sensation même. Rien de plus indécent & de plus faux, & rien qui soit plus dans le cas d'une juste censure que l'infame parallel qu'on fait de cette sensation spirituelle avec le plaisir qu'on éprouve dans la jouissance d'une femme aimée & estimée avec juste raison. La douceur que Dieu repand dans le cœur de ceux qui l'aiment véritablement n'est pas certement comparable à la

* ILLATION, s. f. (*Logiq. Théolog. Hist.*) ce terme est de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainsi connoître par *illation*, c'est la même chose que connoître par *voie de conséquence*.

L'*illation* est dans la messe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *préface*. L'*illation* & la préface avoient encore pour synonymes les mots *contestation* & *immolation*.

Illation se dit aussi pour *retour*; ainsi l'*illation* de saint Benoît, c'est la fête du retour de ses reliques de l'église de saint Agnan d'Orleans à Fleure.

ILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Roussillon, à quatre lieues de Perpignan; elle est jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI. p.* 449. *Long.* 21. 20. *lat.* 42. 25. (*D. J.*)

ILLÉGITIME, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est contre la loi, & opposé à quelque chose de légitime, comme une conjonction *illégitime*, une enfant *illégitime*. *Voyez* BATARD, LÉGITIME. (*A*)

ILLESCAS, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à six lieues au sud de Madrid.

ILLIBÉRAL, adv. (*Gram.*) services bas, méchaniques. *Voyez* LIBÉRAL.

* ILLICITE, adj. (*Gram. & Morale*) qui est défendu par la loi. Une chose *illicite* n'est pas toujours mauvaise en soi; le défaut de presque toutes les législations, c'est d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la bisarrerie des défenses. On rend les hommes méchans en les exposant à devenir infracteurs; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une chose vers laquelle l'impulsion constante & invincible de la nature les emporte sans cesse? Mais quand ils auront foulé aux piés les lois de la société, comment respecteront-ils celles de la nature; surtout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux soit renversé, & que le préjugé leur fasse regarder comme des crimes atroces, des actions presqu'indifférentes? Par quel motif celui qui se regardera comme un sacrilege, balancera-t-il à se rendre menteur, voleur, calomniateur? Le concubinage est *illicite* chez les chrétiens; le trafic des armes est *illicite* en pays étrangers; il ne faut pas se défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui sortiroit de ce monde sans avoir rien fait d'*illicite!* plus heureux encore celui qui en sort sans avoir rien fait de mal! Est-il, ou n'est-il pas *illicite* de parler contre une superstition consacrée par les lois? Lorsque Ciceron écrivit ses livres sur la divination, fit-il une action *illicite*? Hobbes ne sera pas embarrassé de ma question; mais osera-t-on avouer les principes d'Hobbes, sur-tout dans les contrées où la puissance temporelle est distinguée de la puissance spirituelle? (1)

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT., (*Géog.*) ville deserte de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au diocèse de Guaxaca. Elle est sur une montagne, à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 280. 5. *lat.* 17. 35. (*D. J.*)

ILLIMITÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point de limite. Il est relatif au tems & à l'espace. On dit un tems *illimité*, un espace *illimité*: il l'est aussi à la puissance. Il n'y a point de puissance légitime & *illimitée* sur la terre; il y a même un sens très-raisonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'est pas; elle est bornée par l'essence des choses. Les notions que nous avons de sa justice sont immuables: où en serions-nous, s'il en étoit autrement? Cependant on ne peut être trop circonspect lorsqu'il s'agit d'élever ses idées jusqu'à un être d'une nature aussi différente de la nôtre; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaisons, à une conformité bien rigoureuse. Mais, voulons-nous vivre & mourir en paix, faisons descendre notre justice jusqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaisse la sienne jusqu'à nous.

ILLINOIS, s. m. pl. (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-est, ou est-nord-est, n'est navigable qu'au printems; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au sud-quart-sud-est, & se décharge dans le Missipipi, vers le 39 deg. de latitude.

Le pays des *Illinois* est encore arrosé par d'autres grandes rivieres; on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Missipipi. Il est par-tout couvert de vastes forêts, de prairies & de collines. La campagne & les prairies abondent en bysons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute sorte de gibier, particulierement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux, consistent principalement en des especes de néfliers, des pommiers, & des pruniers sauvages, qu'on pourroit bonnifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne se donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un si grand pays, on ne connoît que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cent *Illinois*, est à plus de 50 lieues du second.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute sorte de figures bisarres, qu'ils se gravent sur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiseaux, se barbouillent le visage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverses couleurs. Ils ont des tems de festins & de danses, les unes en signe de réjouissance, les autres de deüil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes sont communément grands, & tous très-lestes à la course. La chasse fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le blé d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux sous terre, pour le conserver pendant l'été. Le reste du travail regarde les femmes & les filles; ce sont elles qui pilent le blé, qui préparent les viandes boucannées, qui construisent les cabanes, & qui, dans les courses nécessaires, les portent sur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adresse de coudre ensemble très-artistement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des bysons ou bœufs sauvages, à en faire des sacs & des ceintures. Ces bœufs sont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une grosse bosse sur le dos vers les épaules, ils sont encore tout couverts d'une laine fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion consiste à honorer une espece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, selon eux, est maître de la vie & de la mort. *Voyez* MANITOU.

Je ne conseille pas au lecteur qui sera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage supposé; mais il y a quelque chose de mieux sur les *Illinois*; c'est une lettre du P. Gabriel Marest, Jésuite missionnai-

---

la delectation trompeuse de l'amour charnel & terrestre; cette douceur spirituelle peut être appellée une goutte de ce torrent qui inonde les ames de ceux qui ont le bonheur de comprendre ce que c'est que l'empirée, ou la félicité céleste: ceux-ci possedent Dieu avec une vision claire & avec un amour pur & parfait; ils se trouvent dans l'état de cette possession agréable & de ce plaisir que les Théologiens appellent de jouissance, à laquelle les extases amoureuses de certains justes de la terre ont autant de ressemblance qu'il y en a entre l'état de la vie mortelle, & celui de la gloire éternelle. (*A*)

(1) Il semble qu'on n'ait d'autre vue dans cet article que de fronder les loix divines & ecclésiastiques qui sont opposées à certaines inclinations naturelles. Je ne veux pas entrer dans l'examen de la question agitée par les moralistes, si la malice des actions illicites, est toûjours intrinseque avec ces mêmes actions, ou si elle dépend de la défence rigoureuse de ces mêmes actions; je ne crois pas aussi devoir avertir le lecteur que les éguillons de la concupiscence depuis le moment fatal du peché original, ont renversé l'ordre de la subordination qui est dûe à ce qu'on appelle la droite raison: je dirai seulement que Dieu accorde les graces nécessaires pour résister aux assauts de la concupiscence, & pour vaincre les inclinations illicites. Il n'y a rien de plus dangereux & qui soit moins permis que de se conformer au système impie d'Hobbes dans cette matiere morale: la societé des hommes y est considerée comme une troupe de bêtes féroces affamées, & toujours prêtes à s'emparer de tout pour tout dévorer: on y méprise souverainement les préceptes que Dieu a donnés à l'homme; on y envisage l'état naturel de l'homme comme dans une guerre perpetuelle, on y foule aux piés ces lumieres dont Dieu lui même nous a éclairé par le moyen de la révélation. Je ne crois pas que pour apprendre à distinguer ce qui est permis, en fait de morale, d'avec ce qui ne l'est pas, il y ait un auteur moins propre que ce Thomas Hobbes, puisque dans son Léviathan il ne rougit pas de placer au nombre des actions permises celle de niér Jesus-Christ & la religion, si le Prince nous le commandoit; dans la 3. partie de ce même ouvrage (ch. 42.) il y a avancé comme une maxime constante qu'il n'est pas défendu aux souverains d'administrer les sacremens. En faut-il davantage pour décider le lecteur sur l'impossibilité de se prévaloir des lumieres d'Hobbes pour pouvoir fixer la véritable idée qu'on doit avoir de ce qui est illicite, puisque ces lumieres sont fausses & condamnables, non-seulement dans les pays où l'on fait la distinction de la puissance temporelle d'avec la puissance ecclesiastique, mais encore dans tous les pays quelconques où l'on voudroit faire usage des lumieres de la raison subordonnée aux loix que Dieu a gravées dans le cœur des hommes, ou qu'il leur a révelées dans le saintes Ecritures? (*A*)

sionnaire, qui est insérée dans *le Recueil des lettres édifiantes, tom. XI.* (*D. J.*)

ILLOCK, (*Géog.*) petite ville de la basse-Hongrie dans l'Esclavonie. Elle est sur le Danube, à 2 lieues de Peterwaradin, 8 S. E. d'Issek, 30 N. O. de Belgrade. *Long.* 37. 15. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

ILLUMINATION, s. f. (*Gram.*) c'est l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la passion d'un corps opaque qui est éclairé; il se dit au simple & au figuré. Au simple, de la maniere dont nos temples sont éclairés à certains jours solemnels; des lumieres que le peuple est obligé d'entretenir la nuit sur ses fenêtres, lorsque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maisons sont décorées, dans les mêmes circonstances, ou dans quelques fêtes particulieres. Nos artistes se sont souvent distingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui consiste à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres symmétriquement distribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le sacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous servons de la même expression, pour désigner ces inspirations d'en-haut, que quelques personnes privilégiées ont éprouvées. La foi est un don & une *illumination* de l'Esprit-saint.

ILLUMINATIONS, se dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints sur des corps transparens, comme le verre, la gase, le papier, la toile, *&c.* derriere lesquels on met des lumieres qu'on ne voit point, & qui font appercevoir les objets représentés. On s'en sert dans les décorations de théâtre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris subst. (*Théolog.*) c'est le nom que l'on donnoit anciennement dans l'Eglise à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui consistoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptisé, un cierge allumé, symbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce sacrement. *Voyez* CATHÉCUMENE. *Dictionnaire de Trévoux.*

ILLUMINÉ, nom d'une secte d'hérétiques qui s'éleverent en Espagne, vers l'an 1575, que les Espagnols appelloient *Alambrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, originaire de l'île de Ténérif, & une carmélite appellée Catherine de Jésus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de disciples, dont la plupart furent pris par l'Inquisition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraison sublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état si parfait, qu'ils n'avoient plus besoin ni de l'usage des sacremens, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même se laisser aller aux actions les plus infames sans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

La secte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, disciples de Pierre Guérin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une seule secte, sous le nom d'*illuminés*; mais Louis XIII. les fit poursuivre si vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie sur-éminente, inconnue & inusitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les SS. & la bienheureuse Vierge, qui, selon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoutoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; qu'étant parvenus à cette union, il falloit laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'Eglise n'avoient jamais sçu ce que c'étoit que dévotion; que saint Pierre étoit un homme simple, qui n'avoit rien entendu à la spiritualité, non plus que saint Paul; que toute l'Eglise étoit dans les ténebres & dans l'ignorance sur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conscience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus besoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres supérieurs ecclésiastiques. Sponde, *Vittorio Siri.*

Les Freres de la Rose-Croix ont aussi été appellés *illuminés*. *Voyez* ROSE-CROIX.

ILLUSION, s. f. (*Gram. & Littérat.*) c'est le mensonge des apparences, & *faire illusion*, c'est en général tromper par les apparences. Nos sens nous font *illusion*, lorsqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorsqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne sont. Les verres de l'Optique nous font *illusion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur & la distance. Nos passions nous font *illusion* lorsqu'elles nous dérobent l'injustice des actions ou des sentimens qu'elles nous inspirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on desire: l'*illusion* augmente en proportion de la force du sentiment, & de la foiblesse de la raison; elle flétrit ou embellit toutes les jouissances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment où on perd les *illusions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y-a-t-il de l'enthousiasme sans *illusion*? Tout ce qui nous en impose par son éclat, son antiquité, sa fausse importance, nous fait *illusion*. En ce sens, ce monde est un monde d'*illusions*. Il y a des *illusions* douces & consolantes, qu'il seroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre est le pere des *illusions*; la nature a les siennes. Une des plus fortes est celle du plaisir momentané, qui expose la femme à perdre sa vie pour la donner; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'est le charme de l'*illusion* qui nous aveugle en une infinité de circonstances, sur la valeur du sacrifice qu'on exige de nous, & sur la frivolité de la récompense qu'on y attache. Portez mon *illusion* à l'éxtrême, & vous engendrerez en moi l'admiration, le transport, l'enthousiasme, la fureur & le fanatisme. L'orateur conduit la persuasion; l'*illusion* marche à côté du poëte. L'orateur & le poëte sont deux grands magiciens, qui sont quelquefois les premieres dupes de leurs prestiges. Je dirai au poëte dramatique: voulez-vous me faire *illusion*, que votre sujet soit simple, & que vos incidens ne soient point trop éloignés du cours naturel des choses; ne les multipliez point; qu'ils s'enchaînent & s'attirent; méfiez-vous des circonstances fortuites, & songez sur-tout au peu de tems & d'espace que le genre vous accorde.

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de quelque convention ou disposition, qui est conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'est-à-dire l'éluder, & faire qu'elle demeure sans effet, comme si on stipuloit qu'un homme, notoirement insolvable, payera après sa mort. (*A*)

ILLUSTRATI, s. m. pl. (*Hist. littér.*) nom d'une académie ou société littéraire, établie à Casal en Italie. Elle a pris pour emblème le soleil & la lune, avec l'inscription, *lux indeficiens:* on ignore cependant ce que cette lumiere a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, S'ILLUSTRER, (*Gramm.*) un homme *illustre* est celui qui a mérité l'estime & la considération générale de sa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maison *illustre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illustres*, grecs & romains. La maison de Bourbon est la plus *illustre* en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, Ciceron a été le plus *illustre* des orateurs de son tems, Virgile le plus *illustre* des poëtes: je ne sais si ces deux phrases sont d'une grande pureté; il est certain que le mot *illustre* ne se dit pas aussi-bien en pareil cas que le mot *grand*. Ciceron a été le plus *grand* des orateurs de son tems; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un statuaire, un musicien, peut s'*illustrer* dans son art. *Illustre* s'applique rarement aux choses, & je n'aime pas, les rois d'Egypte ont été ceux qui ont laissé de plus *illustres* marques de leur grandeur. Il se prend toujours en bonne part: un scélérat n'est point *illustre*; il est *fameux*, il est *insigne*. Les écrivains hardis se jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, adj. (*Littérat.*) en latin *illustris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux personnes qui se distinguoient sur les autres par leur naissance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illustris*, le second, *clarissimus*, & le troisieme *spectabilis*; mais *illustris* marquoit une prééminence essentielle, desorte qu'il se donnoit seulement aux consuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la premiere & seconde race, se trouvoient honorés du titre d'*illustris*, ou d'*illuster*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans son histoire de l'Abbaye de saint Denis, il y en a plusieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illuster*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajoûter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithete d'homme *illustre*. Les maires du palais,

lais, après avoir usurpé peu à peu l'autorité souveraine s'arrogerent aussi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il passa tout de suite aux comtes, & aux grands seigneurs du royaume, dans les lettres que ses successeurs leur adressoient. On en décoroit semblablement les évêques & les abbés de haute considération; enfin il est tombé de mode, & s'est changé en superlatif dans le seul usage de la cour de Rome, qui donne le titre de seigneurie *illustrissime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (*D. J.*)

ILLUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On se sert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a soin de renouveller lorsqu'elle est seche, à dessein d'échauffer, de dessécher, & de discuter, dans le cas de rhumatisme, de douleur sciatique, *&c.*

ILLYRIE L' (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il sousentend le mot *solum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, selon les divers tems, a été différemment bornée par les anciens Géographes; & c'est à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à plusieurs pays, au nombre desquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faisoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'est, dit le P. Briet, le pays situé sur la mer Adriatique, & que l'on divise en Liburnie & en Dalmatie: Ptolomée *livre ij, chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Istrie, au levant par la haute Mysie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inscription rapportée dans le recueil de Gruter, que du tems d'Auguste on divisoit l'*Illyrie* en haute & basse, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres; les Japydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie*; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, est commun à tout le golfe de Venise.

Les Romains eurent de la peine à subjuguer les Illyriens; mais Auguste les soumit entierement après la défaite d'Antoine; la notice de l'Empire sous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-sept provinces; & celle de l'Empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois diocèses, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit soumis au préfet du prétoire d'Italie; savoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux diocèses; l'empire d'Occident eut pour sa part le diocèse de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripense.

Chacun de ces trois diocèses avoit son métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich; le second diocèse, où la Dacie, qui comprenoit les pays situés entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique; le troisieme diocèse, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Thessalonique.

La connoissance de l'*Illyrie*, prise dans toute son étendue, est très-nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire ecclésiastique, car sans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Thessalie, de l'Achaie & de l'Isle de Crete, avec l'*Illyrie*, si on se figuroit seulement, sous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le représente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

ILM, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source dans le comté de Henneberg, & qui se jette dans la Sala au-dessus de Naumbourg.

Il y a une autre riviere appellée *Ilm* ou *Ilme*, qui arrose le duché de Brunswick, & qui se jette dans la Leine.

ILMEN LAC D', (*Géog.*) lac de l'Empire Russien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de soixante wertes ou lieues Russiennes dans sa longueur du sud au nord, & environ quarante dans sa largeur, qui est en général assez égale. (*D. J.*)

ILOIRES, (*Marine.*) *Voyez* HILOIRES.

ILMENT, (*Géog.*) grand fleuve d'Asie, au royaume de Perse, qui se jette dans l'Océan.

ILOTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom des esclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponnese, ils trouverent beaucoup de résistance de la part des naturels du pays, mais sur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être soumise, se révolta contre eux. Les Spartiates assiégerent cette place, la prirent à discrétion, & pour faire un exemple de sévérité, en réduisirent en esclavage les habitans, eux & tous leurs descendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des esclaves publics, employés aux ministeres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magistrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des besoins pressans on s'en servoit à la guerre, & plusieurs y ont mérité leur liberté par leur service. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en se multipliant ils ne fussent tentés de se révolter; & par cette raison l'on exposoit les enfans qui naissoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reste on en usoit très-rigoureusement avec les *Ilotes*; on les fustigeoit cruellement & sans raison en certains tems de l'année seulement, pour leur faire sentir le poids de la servitude; on alloit même jusqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu surchargés de travaux. Par une autre bisarrerie aussi condamnable, on les obligeoit à s'enyvrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fussent par ce spectacle détournés du vice de l'yvrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnases, & à les ramener. Ceux-ci etoient des especes d'affranchis, qui ne jouissoient pas néanmoins de tous les privileges des personnes libres, quoique par leur bonne conduite ils pussent arriver à ce dégré de liberté, puisque Lysandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naissance, & qu'en considération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILS, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere, elle a sa source dans un lac des montagnes qui séparent la Baviere de la Bohème, & tombe dans le Danube à Ilstadt, vis-à-vis Passaw; elle produit des perles très-rondes & assez grosses, au rapport de Wagenseil. (*D. J.*)

ILSNA, (*Géog.*) riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Bressici, qui se jette dans le Bug.

ILST, ELZA, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Frise, au Westergoo, à deux lieues du Zuidersée, à quatre lieues de Leuwarden. *Long.* 23. 8. *lat.* 53. 3.

Quatre freres nommés Popma Ausone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Ilst*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les Belles-Lettres, ce qui est très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs; mais l'aîné Ausone Popma paroît s'être le plus distingué par son érudition, en qualité de grammairien; *voyez*, sur ces ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. (*D. J.*)

ILSTADT, *Ilstadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ills, vis-à-vis de Passaw. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 28. (*D. J.*)

ILUANATERRA, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuse que l'on prétend être bonne contre le scorbut. Wallerius donne ce nom à une espece de marne, ou à une terre argilleuse, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne sait d'où lui vient ce nom.

ILURO, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise selon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'est présentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Iluro* ayant été détruite par les Mores, fut depuis rebatie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inscriptions; & on a tiré de ses ruines quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Vespasien & de Titus. (*D. J.*)

I M

IMAGE, s. f. en *Optique*, est la peinture naturelle & très-ressemblante qui se fait des objets, quand ils sont opposés à une surface bien polie. *Voyez* MIROIR.

Image signifie plus généralement le spectre ou la représentation d'un objet que l'on voit, soit par réflexion, soit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'est un des problèmes des plus difficiles de l'Optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit sur ce sujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, *&c.*

IMAGE,

IMAGE, (*Hist. anc. & mod.*) se dit des représentations artificielles que font les hommes, soit en peinture ou sculpture; le mot d'*image* dans un sens est consacré aux choses saintes ou regardées comme telles. L'usage & l'adoration des *images* ont essuyé beaucoup de contradictions dans le monde. L'hérésie des Iconoclastes ou Iconomaques, c'est-à-dire, *brise-images*, qui commença sous Leon l'Isaurien en 724, remplit l'empire grec de massacres & de cruautés, tant sous ce prince, que sous son fils Constantin Copronyme; cependant l'église grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'église d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée sous Constantin & Irenne, rétablit toutes choses dans leur premier état; & celui de Francfort n'en condamna les décisions que pour une erreur de fait & sur une fausse version. Cependant depuis l'an 815 jusqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclastes se ralluma en Orient, & alors leur hérésie fut totalement éteinte: mais diverses sectes, à commencer par les Petrobrusiens & les Henriciens l'ont renouvellée en Occident depuis le douzieme siecle. A examiner tout ce qui s'est passé à cet égard, & à juger sainement des choses, on voit que ces sectaires & leurs successeurs ont fait une infinité de fausses imputations à l'église Romaine, dont la doctrine a toujours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & subordonné très-distinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'exposition de la foi de M. Bossuet. Ainsi tant de livres, de déclamations, de satyres violentes des ministres de la Religion Prétendue Réformée, pour prouver que les Catholiques romains idolâtroient & violoient le premier commandament du décalogue, ne sont autre chose que le sophisme que les Dialecticiens appellent *ignoratio elenchi*. Ces artifices sont bons pour séduire des ignorans; mais il est étonnant que l'esprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, jusqu'à leur faire hasarder de pareils écrits, & à les empêcher de discerner les abus qui pourroient se rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'Eglise en avoit toujours cru, & d'avec le fond de sa doctrine sur cet article.

Les Luthériens blâment les Calvinistes d'avoir brisé les *images* dans les églises des Catholiques, & regardent cette action comme une espece de sacrilége, quoiqu'ils traitent les Catholiques romains d'idolâtres, pour en avoir conservé le culte. Les Grecs ont poussé ce culte si loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de respect aux *images*; cependant l'église d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais disputé que sur des termes; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent absolument les *images*, & ne souffrent aucunes statues ni figures dans leurs maisons, & encore moins dans leurs synagogues & dans les autres lieux consacrés à leurs dévotions. Les Mahométans ne les peuvent souffrir non plus, & c'est en partie pour cela qu'ils ont détruit la plûpart des beaux monumens d'antiquité sacrée & prophane, qui étoient à Constantinople.

Les Romains conservoient avec beaucoup de soin les *images* de leurs ancêtres, & les faisoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eût quelquefois de marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les vestibules de leurs maisons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maison changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduisit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inscriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles représentoient, aussi bien que les actions par lesquelles ils s'étoient distingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ses ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieusement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on brisoit leurs *images*.

IMAGE, (*Belles-Lettres.*) se dit aussi des descriptions qui se font par le discours. *Voyez* DESCRIPTION.

Les *images*, suivant la définition qu'en donne Longin, sont des pensées propres à fournir des expressions, & qui présentent une espece de tableau à l'esprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un sens beaucoup moins étendu, lorsqu'il dit que les *images* sont des discours que nous prononçons, lorsque par une espece d'enthousiasme, ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choses dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre usage que parmi les Poëtes. Le but qu'on se propose dans la Poésie, c'est l'étonnement & la surprise; au lieu que dans la prose, c'est de bien peindre les choses, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *Voyez* POÉSIE.

Ces *images* ou ces peintures sont d'un grand secours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au discours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles sont menagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainsi dire, & soumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poésie, toute description courte & vive, qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit. Telle est dans Virgile cette peinture de la consternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de son fils:

Miseræ calor ossa reliquit,
Excussi manibus radii, revolutaque pensa.
Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Ciceron: *Stetit soleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, muliercula nixus in littore*; ou cette *image* de Racine dans Athalie:

De princes égorgés la chambre étoit remplie,
Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage animoit ses barbares soldats, &c.

Voyez HYPOTIPOSE.

IMAGE, (*Gravure.*) il se dit aussi de certaines estampes pieuses, ou autres, grossierement gravées. C'est delà que vient le substantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui sont curieux de livres embellis d'estampes, *qu'ils aiment les* images.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poisson. Pour cet effet, prenez de la colle de poisson bien nette & bien claire; brisez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraiche, ensuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure jusqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura suffisamment, si elle fait la goute sur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; serrez-les à l'entour d'une corde, ou avec du coton, ou d'une mêche de lampe, qui serve à retenir la colle; frottez-les de miel; versez dessus la colle jusqu'à ce que tout le moule en soit couvert; exposez-les au soleil; la colle s'égalisera & se séchera; quand elle sera seche, l'*image* se détachera du creux, d'elle-même, sera mince comme le papier, ou de l'épaisseur d'une médaille, selon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés seront rendus, & l'*image* sera lustrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, soit avec le bois de Brésil, de Fernambouc, soit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, &c. Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne soit pas trop épaisse; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'est que dans l'imagination, ainsi l'on dit en ce sens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire*. Sous ce point de vûe, *imaginaire* ne s'oppose point à réel; car un bonheur *imaginaire* est un bonheur réel, une peine *imaginaire* est une peine réelle. Que la chose soit ou ne soit pas comme je l'imagine, je souffre ou je suis heureux; ainsi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité est toûjours dans la sensation. Le malade *imaginaire* est vraiment malade, d'esprit au moins, sinon de corps. Nous serions trop malheureux, si nous n'avions beaucoup de biens *imaginaires*.

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainsi en *Algebre* les racines paires de quantités négatives. La raison de cette dénomination est, que toute puissance paire d'une quantité quelconque, positive ou négative, a nécessairement le signe +, parce que + par +, ou — par —, donnent également +; *Voy.* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'en suit que toute puissance paire, tout quarré, par exemple, qui a le signe —, n'a point de racine possible (*voyez* RACINE.), & qu'ainsi la racine d'une telle puissance est impossible ou *imaginaire*. Les quantités *imaginaires* sont opposées aux quantités *réelles*. *Voy.* RÉEL & EQUATION.

Non-

Non-ſeulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt[2]{-aa}$, eſt *imaginaire*; mais encore ſi on y joint une quantité réelle b, le tout devient *imaginaire*; ainſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ eſt *imaginaire*, ce qui eſt évident; car ſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle c, on auroit $\sqrt[2]{-aa}=c-b$, ce qui eſt impoſſible.

Les quantités compoſées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires ſimples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toûjours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même propoſition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il eſt aiſé de voir que ſa démonſtration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma diſſertation ſur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toûjours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a donné de ſon côté, dans les mémoires de 1749, une démonſtration de cette propoſition, qui differe entierement de la mienne, & qui ne me paroît pas auſſi ſimple. On peut voir les démonſtrations des deux propoſitions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, ſur le calcul intégral.

Un corollaire de cette propoſition, qui eſt démontré fort ſimplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'eſt que ſi $e+f\sqrt{-1}$ eſt une des racines d'une équation, $e-f\sqrt{-1}$ en ſera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toûjours en nombre pair. *Voyez* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes enſemble peuvent former une quantité réelle, p. ex. $\sqrt[3]{a+b\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{a-b\sqrt{-1}}$ eſt une quantité réelle. *Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. (*O*)

IMAGINAIRE, (*Docimaſtique.*) poids *imaginaire* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique*, *Métaphyſ. Litterat. & Beaux-Arts.*) c'eſt le pouvoir que chaque être ſenſible éprouve en ſoi de ſe repréſenter dans ſon eſprit les choſes ſenſibles; cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les ſens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compoſe; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muſes *filles de Mémoire*.

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon; ces reſſorts inviſibles de notre être ſont dans la main de l'Etre ſupreme qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſions des idées, & même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un ſon ſi vous ne vous repréſentez pas l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vû ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre *imagination* ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur*, *vérité*, *juſtice*, *fini*, *infini*; mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité*, *menſonge*, ſi vous n'avez pas apperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avoit dit exiſtoit en effet, & que telle autre n'exiſtoit pas? & de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité & de menſonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & fort ſouvent ce qui n'étoit pas?

Avez-vous la notion de juſte & d'injuſte autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître; vous aviez envie de bien épeller, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-injuſte; vous avez vû le ſalaire refuſé à un ouvrier, & cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte & de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre *imagination*?

Le fini eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée? L'infini eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans fin?

Toutes ces opérations ne ſe font-elles pas dans vous à-peu-près de la même maniere que vous liſez un livre? vous y liſez les choſes, & vous ne vous occupez pas des caracteres de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caracteres ſur leſquels gliſſoit votre vûe; ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connoiſſances, ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau: vous ne vous en appercevez pas; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, & alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions; c'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célebre Adiſſon dans ſes onze eſſais ſur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du ſpectateur, dit d'abord que le ſens de la vûe eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'*imagination*; cependant, il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle né entend dans ſon *imagination* l'harmonie que ne frappe plus ſon oreille; il eſt à table en ſonge; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête: il eſt vrai que le ſens de la vûe fournit ſeul les images; & comme c'eſt un eſpece de toucher qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres ſens enſemble.

Il y a deux ſortes d'*imagination*, l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manieres. La premiere a été appellée *imagination paſſive*, la ſeconde *active*; la paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle eſt commune aux hommes & aux animaux; de-là vient que le chaſſeur & ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes font alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fideles; cette eſpece d'*imagination* compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette *imagination paſſive* n'a pas certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vû, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché; elle y ajoûte, elle en diminue: c'eſt un ſens intérieur qui agit avec empire; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître de ſon imagination*.

C'eſt ici qu'on doit s'étonner & ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit ſur le même ſujet étant éveillé? que l'on réſoud même des problèmes de mathématiques? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune maniere. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment en nous, malgré nous, pendant notre ſommeil, qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille? eſt-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute? ne paroît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos membres? & ſi le pere Mallebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées ſont données de Dieu, auroit-on pû le combattre?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, ſelon la maniere dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte; celle d'un bien donne des deſirs violens: elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme; c'eſt elle qui répandit tant de mala-

maladies de l'esprit, en faisant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps; c'est elle qui persuada à tant d'hommes qu'ils étoient obsédés ou ensorcelés, & qu'ils alloient effectivement au sabat, parce qu'on leur disoit qu'ils y alloient. Cette espece d'*imagination* servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'est servie pour dominer. C'est encore cette *imagination passive* des cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes d'une impression qu'une mere a reçue; les exemples en sont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vû de si frappans, qu'il démentiroit ses yeux s'il en doutoit; cet effet d'*imagination* n'est guere explicable, mais aucun autre effet ne l'est davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers ressorts de notre être.

L'*imagination active* est celle qui joint la réflexion, la combinaison à la mémoire; elle rapproche plusieurs objets distans, elle sépare ceux qui se mêlent, les compose & les change; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'*imagination passive*; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que si vous proposez à cent personnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui *n'imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'elle a reçu? c'est ce don que l'on appelle *génie*; c'est-là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré & de divin.

Ce don de la nature est *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vû qu'on soulevoit une grosse pierre que la main ne pouvoit remuer, l'*imagination active* inventa les leviers, & ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des leviers déguisés. Il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas cette sorte d'*imagination* que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'*ennemie du jugement*; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle éleve tous ses édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant d'*imagination* qu'Homere. C'est par elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caracteres, des passions; invente sa fable, en présente l'exposition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même tems le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans; ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toûjours sain regne dans les fables d'Esope; elles seront toûjours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées; mais ces *imaginations* fantastiques, toûjours dépourvues d'ordre & de bon sens, ne peuvent être estimées; on les lit par foiblesse, & on les condamne par raison.

La seconde partie de l'*imagination active* est celle de détail, & c'est elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'est elle qui fait le charme de la conversation; car elle présente sans cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux; elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine, elle emploie les circonstances les plus frappantes, elle allegue des exemples, & quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oisiveté anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment se peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'est sur-tout dans la Poésie que cette *imagination* de détail & d'expression doit régner; elle est ailleurs agréable, mais là elle est nécessaire; presque tout est image dans Homere, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expressions pittoresques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode; mais la plûpart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui sans être poëte ose donner une tragédie, fait dire à Hyppolite,

Depuis que je vous vois j'abandonne la chasse.

Mais Hyppolite, que le vrai poëte fait parler, dit;

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces *imaginations* ne doivent jamais être forcées, empoulées, gigantesques. Ptolomée parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vûe, & qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs suprèmes,
Que la nature force à se venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents,
De quoi faire la guerre au reste des vivans.

Une princesse ne doit point dire à un empereur,

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre,
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée & si fausse.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes; ils servent à rendre les autres ridicules.

L'*imagination active* qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, & qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler; car c'est-là l'enthousiasme, il consiste dans l'émotion & dans les images: alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que diroit la personne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vûe,
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;
Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler.

L'*imagination* alors ardente & sage, n'entasse point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps & d'esprit,

Qu'il est flanqué de chair, gabionné de lard,

Et que la nature

En maçonnant les remparts de son ame,
Songea plûtôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'*imagination* dans ces vers; mais elle est grossiere, elle est déréglée, elle est fausse; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau: c'est comme si on disoit qu'un vaisseau est entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'*imagination* dans l'éloquence que dans la poésie; la raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes; l'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée: le poëte a pour base de son ouvrage la fiction; ainsi l'*imagination* est l'essence de son art; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'*imagination* ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la Peinture. On cite sur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon dans le sacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avoit eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere, de l'autorité d'un monarque, & du respect pour ses dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie des Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, & la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général les *imaginations* des Peintres, quand elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art; toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* est toûjours naturelle; la fausse est celle qui assemble des objets incom-

compatibles; la bisarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraissemblance; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats, des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le cahos. Lucifer qui se transforme en crapaud; un ange coupé en deux par un coup de canon, & dont les deux parties se rejoignent incontinent, *&c.* . . . . . L'*imagination* forte approfondit les objets, la foible les effleure, la douce se repose dans des peintures agréables, l'ardente entasse images sur images, la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caracteres, mais qui admet très-rarement le bisarre, & rejette toûjours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée est la source de toute *imagination*, cette même mémoire surchargée la fait périr; ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms & de dates, n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses, ont d'ordinaire l'*imagination* stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien plus souvent le partage de ces *imaginations passives*, bornée à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces *imaginations actives* & laborieuses qui assemblent & combinent des idées, car cette *imagination active* a toûjours besoin du jugement; l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajoûter à cet article, que par ces mots *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes distincts, dont l'un a le don de sentir, l'autre se ressouvient, un troisieme *imagine*, un quatrieme juge. Les hommes sont plus portés qu'on ne pense à croire que ce sont des facultés différentes & séparées; c'est cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connoissons que par leurs effets, sans pouvoir rien connoître de cet être. *Cet article est de M.* DE *VOLTAIRE*.

IMAGINATION *des femmes enceintes sur le fœtus, pouvoir de l'*. Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice; qu'il n'y soit attaché que par de petits mammelons extérieurs à ses enveloppes; qu'il n'y ait aucune communication du cerveau de la mere avec le sien: on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit aussi le fœtus; que les impressions de l'une portoient leurs effets sur le cerveau de l'autre; & on a attribué à cette influence les ressemblances, les monstruosités, soit par addition, soit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on observe souvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux-nés, & sur-tout par les taches qu'on voit sur leur peau, tous effets, qui, s'ils dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raisonnablement être attribués à celle des personnes qui croyent les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'est susceptible d'avoir aucun pouvoir de cette espece.

On a cependant poussé sur ce sujet, le merveilleux aussi loin qu'il pouvoit aller. Non-seulement on a voulu que le fœtus pût porter les représentations réelles des appétits de sa mere, mais on a encore prétendu, que par une sympathie singuliere, les taches, les excroissances, auxquelles on trouve quelque ressemblance, avec des fruits, par exemple des fraises, des cerises, des mûres, que la mere peut avoir desiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la saison où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces représentations paroît croître avec eux: mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroissances de la peau, changer bien plus souvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du sang est accéléré; & cet effet est tout simple. Dans le tems où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées sont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le sang donne ces différentes teintes à la peau, selon qu'il pénetre dans ses vaisseaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaisseaux sont plus ou moins condensés, ou relâchés, qu'ils sont plus ou moins grands & nombreux; selon la differente temperature de l'air, qui affecte la surface du corps, & que le tissu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroissance, se trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cause l'appétit de la mere, qui se représente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hist. nat. tom. IV. chap. xj*) n'ont-elles pas des formes & des couleurs aussi variées que les objets de ces appétits? Que de figures singulieres ne verroit-on pas, si les vains desirs de la mere étoient écrits sur la peau de l'enfant!

Comme nos sensations ne ressemblent point aux objets qui les causent, il est impossible que les fantaisies, les craintes, l'aversion, la frayeur, qu'aucune passion en un mot, aucune émotion intérieure puissent produire aucune représentation réelle de ces mêmes objets; encore moins créer en conséquence de ces représentations, ou retrancher des parties organisées; faculté, qui pouvant s'étendre au tout, seroit malheureusement presqu'aussi souvent employée pour détruire l'individu dans le sein de la mere, pour en faire un sacrifice à l'honneur, c'est-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuses qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne se feroit presque que des enfans mâles; toutes les femmes, pour la plûpart, sont affectées des idées, des desirs, des objets qui ont rapport à ce sexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice, est à cet égard aussi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'est de la poule qui le couve, on peut croire tout aussi volontiers, ou tout aussi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres se trouverent conformés de maniere qu'ils paroissoient rompus.

Cet exemple qui en a tant imposé au P. Mallebranche, prouve très-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit; 1°. parce que le fait est équivoque; 2°. parce qu'on ne peut comprendre raisonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomène. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences physiques, soit qu'on ait recours à des moyens méchaniques; il est impossible de s'en rendre raison d'une maniere satisfaisante. Puisque le cours des esprits dans le cerveau de la mere, n'a point de communication immédiate qui puisse en conserver la modification jusqu'au cerveau de l'enfant; & quand même on conviendroit de cette communication, pourroit-on bien expliquer comment elle seroit propre à produire sur les membres du fœtus les effets dont il s'agit? L'action des muscles de la mere mis en convulsion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cause, peut-elle aussi jamais produire sur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets assez déterminés, pour opérer des solutions de continuité, plus précisément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui sont de nature alors à plier, à se courber, plûtôt qu'à se rompre? Peut-on concevoir que de pareils efforts méchaniques, qui portent sur le fœtus, puissent produire aucune autre sorte d'altération, qui puissent changer la structure de certains organes, préférablement à tous autres?

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomène de l'enfant rompu; explication d'ailleurs qu'il est toûjours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain, ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonstances, qu'en supposant quelque vice de conformation, qui auroit subsisté indépendamment du spectacle de la roue, avec lequel il a seulement concouru, en donnant lieu de dire très-mal-à-propos, *post hoc*, *ergo propter hoc*. L'enfant rachitique, dont on voit le squelette au cabinet d'histoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inspection desquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les os des quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le sein de sa mere, sans qu'il soit fait mention qu'elle ait été spectatrice du supplice de la roue, qu'ils se sont réunis ensuite, & ont formé les calus.

Les choses les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *loco citato*, arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires, & qui arrivent très-souvent. Dans le nombre infini de combinaisons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus singuliers doivent se trouver, & se trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres; dès-lors on peut parier que sur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus; ou avec telle autre difformité ou monstruosité particuliere, qu'on voudra supposer. Il se peut donc naturellement, & sans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il soit né un enfant avec les apparences de membres rompus, qu'il

qu'il en soit né plusieurs ainsi, sans que les meres eussent assisté au spectacle de la roue; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant étoit formé avec cette défectuosité, l'ait mis au monde après avoir vu ce spectacle dans le cours de sa grossesse; ensorte que cette défectuosité n'ait jamais été remarquée comme une chose singuliere, que dans le cas du concours des deux événemens.

C'est ainsi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités sur la peau, ou dans d'autres parties, que l'on ne fait observer qu'autant qu'elles ont ou que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans son sein. Mais il arrive plus souvent encore que les femmes qui croyent devoir mettre au monde des enfans marqués, conséquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur grossesse, les mettent au monde sans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections, ce qui reste sous silence mille fois pour une; ou le concours se trouve entre le souvenir de quelque fantaisie qui a précédé, & quelque défectuosité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'est point une *imagination* agissante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites; elles ont été formées par l'épanchement d'un suc hétérogène, qui s'est insinué dans les diverses parties de la pierre: selon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, sa trace a formé différentes figures. Or, cette distribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cause libre n'a pu diriger, & qui a pu varier; la route de l'épanchement de ce suc, & l'effet qui en a résulté, sont donc un pur effet du hasard. *Voyez* HASARD.

Si un pareil principe peut occasionner dans ces corps des ressemblances assez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cause aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit sur les corps des enfans. Il est prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer; par conséquent que les figures défectueuses ou monstrueuses qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des résistances ou des relâchemens particuliers dans les solides. Ces circonstances n'ayant pas plus de disposition à être déterminées par une cause libre, que celles qui produisent des irrégularités, des défectuosités, des monstruosités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres; elles ont pu varier à l'infini, & conséquemment faire varier les figures qui en sont la suite. Si elles semblent représenter une groseille plutôt qu'un œillet, ce n'est donc que l'effet du hasard. Un événement qui dépend du hasard, ne peut être prévu, ni prédit; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui est aussi rare, qu'il est commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puisse la supposer, ne pourra jamais être regardée que comme un second effet du hasard.

Mais, c'est assez s'arrêter sur les effets dont la seule crédulité a fait des sujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illustre auteur de l'histoire naturelle, que malgré les progrès de la Philosophie, & souvent même en dépit du bon sens, les faits dont il s'agit, ainsi que beaucoup d'autres, resteront vrais pour bien des gens, quant aux conséquences que l'on en tire. Les préjugés, sur-tout ceux qui sont fondés sur le merveilleux, triompheront toujours des lumieres de la raison; & l'on seroit bien peu philosophe, si l'on en étoit surpris.

Comme il est souvent question dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raisons générales & philosophiques font moins d'effet qu'une historiete; il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaisies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pû satisfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander, avant la naissance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaisies, de ces envies souvent aussi respectées qu'elles sont impérieuses, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conséquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il est arrivé quelquefois de faire cette question, on a fâché les gens sans les avoir convaincus.

Mais cependant, comme le préjugé à cet égard, est très-préjudiciable au repos & à la santé des femmes enceintes, quelques savans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *dissertation* du docteur Blondel, *en forme de lettres*, à Paris, chez Guérin, 1745. traduite de l'anglois en notre langue, qui renferme des choses intéressantes sur ce sujet. Mais cet auteur nie presque tous les faits qui semblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination*; mais la plûpart sont des faits certains. Ils serviront toujours à fortifier la façon de penser reçue, jusqu'à ce que l'on ait fait connoître, que l'on ait pour ainsi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cause.

Les mémoires de l'académie des Sciences renferment plusieurs dissertations sur le même sujet, qui sont dignes sans doute de leurs savans auteurs, & du corps illustre qui les a publiés; mais, comme on y suppose toujours certains principes connus des seuls physiciens, elles paroissent peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philosophiques destinés à l'instruction du vulgaire, & des dames sur-tout, doivent être traités différemment d'une dissertation, & tels que *legat ipsa Lycoris*. C'est à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans lesquelles la matiere paroît être très-bien discutée, & d'une maniere qui la met à la portée de tout le monde; ce qui est d'autant plus louable, qu'il n'est personne effectivement qui ne soit intéressé à acquérir des lumieres sur ce sujet, que l'on trouve aussi très-bien traité dans les *commentaires sur les institutions* de Boerrhaave, § 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où se trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des observations sur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. *Voyez* ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, *voyez* PASSION DE L'AME, MÉLANCHOLIE, DÉLIRE.

IMAL, s. m. (*Comm.*) mesure des grains dont on se sert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boisseaux mesure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

IMAM ou IMAN, s. m. (*Hist. mod.*) ministres de la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot signifie proprement ce que nous appellons prélats, *antistites*; mais les Musulmans le disent en particulier de celui qui a le soin, l'intendance d'une mosquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete après lui.

Iman, se dit aussi absolument par excellence des chefs, des instituteurs ou des fondateurs des quatre principales sectes de la religion mahométane, qui sont permises. *Voyez* MAHOMÉTISME. Ali est l'*iman* des Perses, ou de la secte des Schiaites; Abu-beker, l'*iman* des Sunniens, qui est la secte que suivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre secte.

Les Mahométans ne sont point d'accord entr'eux sur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croyent de droit divin, & attachée à une seule famille, comme le pontificat d'Aaron; les autres soutiennent d'un côté qu'elle est de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croyent pas tellement attachée à une famille, qu'elle ne puisse passer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, selon eux, exempt non-seulement des péchés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être déposé, s'il y tombe, & sa dignité transférée à un autre.

Quoi qu'il en soit de cette question, il est constant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Musulmans, celui qui nie que son autorité vient immédiatement de Dieu, est un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'est partout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les distingue du commun des Turcs: leur habillement est presque le même, excepté leur turban qui est un peu plus large, & plissé différemment. Un *iman* privé de sa dignité, redevient simple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le visir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du ministre font toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, est la prédication, qui roule ordinairement sur la vie de Mahomet, sa prétendue mission, ses miracles, & les fables dont fourmille la tradition musulmane. Ils tâchent au reste de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leur manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & composée. Un turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & si le coupable étoit chrétien, il seroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il est en titre, ne peut être puni de mort;

mort; la plus grande peine qu'on lui puisse infliger, ne s'étend pas au-delà du bannissement. Mais les sultans & leurs ministres ont trouvé le secret d'éluder ces privileges, soit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, distinction qui les fait passer au rang des gens de guerre, soit en les faisant déclarer *infideles* par une assemblée de gens de loi, & dès-lors ils sont soumis à la rigueur des lois. *Guer. mœurs des Turcs, lib. II. tome I.*

IMARET, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une maison bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande mosquée; elle est semblable à un hôpital ou hôtellerie, & est destinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAÜS, (*Géog. anc.*) longue chaîne de montagnes qui traverse l'Asie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ses branches au septentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* séparoit l'Inde de la Scythie, comme il sépare encore aujourd'hui l'Indostan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt; on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie deserte, *Moréghar*; dans le Mogolistan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les sources du Gange. Une de ses plus considérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* se divise au septentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous décrirons celles qui serpentent sur le globe de la terre, par une espece de connexion & d'enchaînement. (*D. J.*)

IMBÉCILLE, s. m. (*Logique*) c'est celui qui n'a pas la faculté de discerner différentes idées, de les comparer, de les composer, de les étendre, ou d'en faire abstraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* passa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne savoit pas compter au-dessus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adolescence, il demanda à sa mere, si elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere....

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne sauroient les rappeller, ou les rassembler promptement, n'ont que très-peu de pensées. Ceux qui ne peuvent distinguer, comparer & abstraire des idées, ne sauroient comprendre les choses, faire usage des termes, juger, raisonner passablement; & quand ils le font, ce n'est que d'une maniere imparfaite sur des choses présentes, & familieres à leur sens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit assez bien jusqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foiblesse de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles* & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. Les fous au contraire, semblent être dans l'extrémité opposée; car il ne paroît pas que ces derniers ayent perdu la faculté de raisonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal-à-propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & se trompent de la même maniere que ceux qui raisonnent juste sur de faux principes. Ainsi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juste conséquence, être servi, honoré selon sa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur corps d'être cassé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins considérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui constitue vraissemblablement la différence qui se trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'est que les fous joignent ensemble des idées mal-assorties & extravagantes, sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propositions, & ne raisonnent que peu ou point du tout, suivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne sais, si certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans sans donner le moindre signe de raison, ne sont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*, signifient-ils des especes tellement marquées par des essences distinctes, que nulle autre espece ne puisse intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vînt nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puisque nous sommes portés à en faire une espece distincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de savoir & de rechercher de pareilles choses. Qu'ils tombent, ou qu'ils se soutiennent (pour me servir d'un passage de l'Ecriture, *Rom. xjv. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, soit que nous déterminions quelque chose, ou que nous ne déterminions rien sur leur état à venir, il ne sera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* sont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne dispose pas de ses créatures suivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les distingue point conformément aux noms, & aux chimères qu'il nous plaît de forger. (*D. J.*)

* IMBIBER, verb. act. & pass. (*Gramm.*) on dit *imbiber*, & s'*imbiber*. L'éponge s'*imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere physique dont se fait l'imbibition ne nous est pas toujours distinctement connue. Par quel méchanisme, si un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au-dehors du verre, fera-t-il fonction de siphon; s'*imbibera-t-il* sans cesse d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bien-tôt la raison à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de s'*imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchimistes ont transportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, s. f. (*Chimie.*) c'est une espece ou une variété de la macération, dont le caractere distinctif consiste en ce que le liquide appliqué à une substance concrete, est absorbé tout entier, ou presque entier par cette substance; c'est ainsi qu'une éponge est *imbibée* d'eau, &c. Cette opération est peu en usage dans les travaux ordinaires de la Chimie. On l'emploie dans quelques arts chimiques; par exemple, dans la préparation de l'orseil, du tournesol, & de quelques autres fécules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes desquelles on travaille à les extraire. (*b*)

IMBLOCATION, subst. m. (*Hist. des Coûtum.*) terme consacré chez les écrivains du moyen âge, pour désigner la maniere d'enterrer les corps morts des personnes excommuniées; cette maniere se pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins, parce qu'il étoit défendu de les ensevelir, & à plus forte raison de les mettre en terre sainte. *Imblocation* est formé de *bloc*, amas de pierres. *Voyez* du Cange, *Glossaire latin*, au mot *imblocatus*. (*D. J.*)

* IMBRICÉ, adj. (*Art.*) c'est par cette épithete qu'on distingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il est sûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIM, s. m. (*Hist. nat.*) nom que l'on donne dans les îles de Feroe ou Farroe à un oiseau de la grosseur d'une oie, qui, dit-on, ne sort jamais de l'eau. Cet oiseau a le cou fort long ainsi que le bec; ses plumes sont grises sur le dos & blanches sur la poitrine; son cou est tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une espece de collier. Il vit dans l'eau parce que ses piés sont placés en arriere, & sont d'ailleurs si foibles qu'ils ne pourroient point soutenir son corps; & ses aîles sont trop petites pour qu'il puisse voler. Sous chaque aîle il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'est là qu'il tient ses œufs cachés & qu'il les couve; d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclore que deux petits. Ces oiseaux paroissent sur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different suivant la description qui vient d'être donnée. *Voyez Acta Hafniensia, ann.* 1671 & 72, *observ.* 49.

IMBRIKDAR-AGA, subst. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier de la cour du sultan, dont la fonction est de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, (*Géog.*) île vers la Quersonnèse de Thrace, séparée par un petit trajet de mer de la Thessalie. Philippe de Macédoine s'en rendit maître, & y exerça un pouvoir absolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette île de l'Archipel, & dit qu'elle étoit consacrée à Cérès & à Mercure; quoi qu'il en soit, l'île d'*Imbros* se nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. *Voyez* LEMBRO. (*D. J.*)

IMI, s. m. (*Commerce.*) mesure de liquides en usage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, (*Géog.*) petit royaume d'Asie entre les montagnes qui séparent la mer Caspienne & la mer Noire. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Garcil, & la Géorgie. Sa longueur est de six vingt mille stades, sa largeur de soixante mille. Les peuples du mont Caucase,

ſe, avec qui l'*Imirette* confine, ſont les Géorgiens & les Turcs au midi; au ſeptentrion, ces Caracioles ou Circaſſiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les hiſtoriens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* eſt un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuſes plaines. Il s'y trouve des minieres de fer; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coûtumes, c'eſt la même choſe qu' en Mingrélie, qui a été autrefois ſous ſa domination, ainſi que les peuples du Guriel; ils ſont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'eſt-à-dire du roi d'*Imirette* eſt de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans juſqu'à vingt; il envoie ſon tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il ſe nomme *le roi des rois*: qu'eſt donc le pacha du grand-ſeigneur vis-à-vis de lui?

La turquie ne s'eſt point ſouciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il eſt impoſſible d'obſerver le Mahométiſme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendus par la loi mahométane; outre que le peuple y eſt épars, errant & vagabond: de ſorte que les Turcs ſe ſont contentés de faire en ſorte que toutes ces provinces leur ſerviſſent de pepinieres d'eſclaves. On dit qu'ils en tirent ſix ou ſept mille chaque année.

Des égards & des obſtacles à peu près ſemblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vaſtes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenſes du mont Caucaſe. C'eſt une obſervation remarquable que cet ancien uſage de tribut d'enfans pour eſclaves. La Colchide le payoit à la Perſe dès les premiers âges du monde; c'eſt une autre choſe bien ſinguliere, que dans tous les ſiecles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de ſi beau ſang, & en ſi grande quantité. (*D. J.*)

IMITATIF, adj. (*Gramm.*) qui ſert à l'imitation; c'eſt le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur ſignification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue greque, ſont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaiſon verbale ἰζειν pour caractériſer l'imitation: ἀττικίζειν, de ἀττικός; σικελίζειν, de σικελός; βαρβαρίζειν, de βαρβαρός, &c. La terminaiſon ἰζειν pourroit bien venir elle-même de l'adjectif ἶσος, *pareil*, *ſemblable*, qui ſemble ſe retrouver encore à la terminaiſon des noms terminés en ισμὸς, que les Latins rendent par *iſmus*, & nous par *iſmes*, comme *archaiſme*, *néologiſme*, *helléniſme*, &c. Il me ſemble par cette raiſon même, que l'on pourroit les appeller auſſi des noms *imitatifs*.

Nous avons conſervé en françois la même terminaiſon *imitative*, en l'adaptant ſeulement au génie de notre langue, *tyranniſer*, *latiniſer*, *franciſer*. Anciennement on écrivoit *tyrannizer*, *latinizer*, *francizer*, comme on peut le voir au *traité de la Gramm. fr.* de R. Etienne, imprimée en 1569 (*pag.* 42.): & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaiſie l'avons-nous altérée?

Les Latins ont fait pareillement une alteration à la terminaiſon radicale, dont ils ont changé le z en *ſſ*: *atticiſſare*, *ſiciliſſare*, *patriſſare*. Voſſius (*Gramm. lat. de derivatis*) remarque que les Latins ont préféré la terminaiſon latine en *or* à la terminaiſon greque en *iſſare*, & qu'en conſéquence ils ont mieux aimé dire *græcari* que *græciſſare*.

Si j'oſois propoſer une conjecture contre l'aſſertion d'un ſi ſavant homme, je dirois que cette différence de terminaiſon doit avoir un fondement plus raiſonnable qu'un ſimple caprice; & la réalité de l'exiſtence des deux mots latins *græciſſare* & *græcari* eſt une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on ſait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet une exacte ſynonymie. Il me paroît aſſez vraiſſemblable que la terminaiſon *iſſare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaiſon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs: *atticiſſare* (parler comme les Athéniens), *patriſſare* (parler en pere); *græcari* (boire comme les Grecs), *vulpinari* (agir en renard, ruſer). Les verbes *imitatifs* de la premiere eſpece ont une terminaiſon active, parce que l'imitation de langage n'eſt que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui ſe ſuccedent de loin à loin, ou même d'un ſeul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la ſeconde eſpece ont une terminaiſon paſſive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eſt plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paſſions qui caractériſent les mœurs, de maniere que le ſujet qui imite eſt pour ainſi dire transformé en l'objet imité: *græcari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard: de ſorte qu'il eſt à préſumer que ces verbes, réputés déponens à cauſe de la maniere active dont nous les traduiſons, & peut-être même à cauſe du ſens actif que les Latins y avoient attaché, ſont au fond de vrais verbes paſſifs, ſi on les conſidere dans leur origine & ſelon le véritable ſens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raiſon de leur ſignification uſuelle, ſont des verbes actifs, abſolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; abſolus, parce que le ſens en eſt complet & défini en ſoi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaiſon latine en *iſſare* ne ſuffit pas pour en conclure que le verbe eſt *imitatif*: l'aſſonnance ſeule n'eſt pas un guide aſſez ſûr dans les recherches analogiques; il faut encore faire attention au ſens des mots & à leur véritable origine. C'eſt en quoi il me ſemble qu'a manqué Scaliger (*De cauſ. ling. lat. cap. cxxiij.*), lorſqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiſſare*: ce n'eſt pas qu'il ne ſente qu'il n'y a point ici de véritable imitation: *neque enim*, dit-il, *aut imitamur aut ſequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaiſon. Le verbe grec qui correſpond à *cyathiſſare*, c'eſt κυαθύζειν, & non pas κυαθίζειν, comme les vrais *imitatifs*; ce qui prouve que l'aſſonnance de *cyathiſſare* avec les verbes *imitatifs* eſt purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

* IMITATION, ſ. f. (*Gramm.* & *Philoſoph.*) c'eſt la repréſentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point; c'eſt l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *diſcours*, & le diſcours eſt oratoire ou poétique. *Voyez* ÉLOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des ſons, l'*imitation* s'appelle *muſique*. Voyez *l'article* MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. *Voyez l'article* PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matiere ſemblable, l'*imitation* s'appelle *ſculpture*. *Voy. l'article* SCULPTURE. La nature eſt toujours vraie; l'art ne riſquera donc d'être faux dans ſon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoſſibilité d'en approcher d'aſſez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce ſoit, a ſon enfance, ſon état de perfection, & ſon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie; parce que nous apprétions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obſtacles ſurmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature des objets qui nous affectent plus que d'autres; ainſi quoique l'*imitation* des premiers ſoit peut-être plus facile que l'*imitation* des ſeconds, elle nous intéreſſera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiſte ſont bien différens. C'eſt la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tiendra l'artiſte ſuſpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation*; il tient trop au technique qu'il ignore: ce ſont des qualités dont la connoiſſance eſt plus générale & plus commune, qui fixeront ſes regards. L'*imitation* eſt rigoureuſe ou libre; celui qui imite rigoureuſement la nature en eſt l'hiſtorien. *Voyez* HISTOIRE. Celui qui la compoſe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en diſpoſe à ſon gré, en eſt le poëte. *Voyez* POÉSIE. On eſt hiſtorien ou copiſte dans tous les genres d'*imitation*. On eſt poëte, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace diſoit aux imitateurs, *ô imitatores ſervum pecus*, il ne s'adreſſoit ni à ceux qui ſe propoſoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant ſur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eſt un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eſt auſſi un homme de génie. *Voyez l'article ſuivant.*

IMITATION, ſ. f. (*Poéſie Rhétor.*) on peut la définir, l'emprunt des images, des penſées, des ſentimens, qu'on puiſe dans les écrits de quelque auteur, & dont on fait un uſage, ſoit différent, ſoit approchant, ſoit en enchériſſant ſur l'original.

Rien n'eſt plus permis que d'uſer des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde; ce n'eſt point un crime de les copier; c'eſt au contraire dans leurs écrits,

écrits, selon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richesse des termes, la variété des figures, & la maniere de composer: ensuite, ajoute cet orateur, on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne consiste dans l'*imitation* adroitement déguisée.

Laissons dire à certaines gens que l'*imitation* n'est qu'une espece de servitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne servent qu'à la fortifier. C'est ce que M. Racine a prouvé solidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stésychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraissemblablement n'a pû lui-même, sans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la Poésie à son plus haut point de perfection. Virgile n'écrit presque rien qu'il n'imite; tantôt il suit Homere, tantôt Théocrite, tantôt Hésiode, & tantôt les poëtes de son tems; & c'est pour avoir eu tant de modeles, qu'il est devenu un modele admirable à son tour.

J'avoue qu'il n'est pas impossible que des hommes plus favorisés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent sans guides; mais de tels exemples sont si merveilleux, qu'ils doivent passer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a besoin de secours pour croître & se soutenir; il ne trouve pas tout dans son propre fonds. L'ame ne sauroit concevoir ni enfanter une production célebre, si elle n'a été comme fécondée par une source abondante de connoissances. Nos efforts sont inutiles, sans les dons de la nature; & nos efforts sont imparfaits si l'on n'accompagne ces dons, si l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne suffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation*; il faut savoir encore quelles regles on doit suivre pour en retirer les avantages qu'elle est capable de procurer.

La premiere chose qu'il faut faire est de se choisir un bon modele. Il est plus facile qu'on ne pense de se laisser surprendre par des guides dangereux; on a besoin de sagacité pour discerner ceux auxquels on doit se livrer. Combien Séneque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de son tems & du nôtre? Lucain a égaré plusieurs esprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne possédoient pas le feu de son éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition de lui dérober la gloire du style ampoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduise seul & nous fasse oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du suc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoute encore de nouveaux traits que Séneque lui présente.

Le discernement n'est pas moins nécessaire pour prendre dans les modeles qu'on a choisis les choses qu'on doit imiter. Tout n'est pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui est bon ne convient pas également dans tous les tems & dans tous les lieux.

De plus, ce n'est pas assez que de bien choisir; l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuse, & pleine de liberté. La bonne *imitation* est une continuelle invention. Il faut, pour ainsi dire, se transformer en son modele, embellir ses pensées, & par le tour qu'on leur donne, se les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laisser ce qu'on ne peut enrichir. C'est ainsi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

Mon imitation n'est point un esclavage:

„ Je n'emploie que l'idée, les tours & les lois que
„ nos maîtres suivoient eux-mêmes „.

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la pensée d'un autre, par l'image sous laquelle il représente le vers si connu d'Horace, *pallida mors æquo pulsat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois;
Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,
N'en défend pas nos rois.

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorsqu'étant prêt de mourir, il trouve son fils:

Ω παῖ, γένοιο πατρὸς εὐτυχέστερος
Τὰ δ' ἄλλ' ὅμοιος.

Virgile exprime la même chose d'une maniere différente.

Disce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

Fais connoître à mon fils, les héros de sa race:
Autant que tu pourras, conduis-le sur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.

M. Despréaux qui disoit en badinant, „ qu'il n'étoit „ qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, „ s'est si fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en est fait un trésor, qui lui appartient justement; en imitant toujours, il est toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a joûté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu sans honte.

Si Virgile n'avoit pas osé joûter contre Homere, nous n'aurions point sa magnifique description de la descente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de son héros. C'est ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour se rendre original en imitant; c'est de cette maniere que les grands Peintres & les Sculteurs imitent la nature, je veux dire en l'embellissant. *Voyez* le *mémoire* de M. l'abbé Fraguier sur les *imitations* de l'Enéïde.

L'approbation constante que l'Iphigénie de Racine a reçûe sur le théâtre françois, justifie sans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athènes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Eurypide, de l'aveu d'Aristote, ne donne pas à son Iphigénie, un caractere constant & soutenu; d'abord, elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuste d'un pere barbare: un moment après, elle change de sentiment, elle excuse ce pere, & prie Clytemnestre de ne point haïr Agamemnon, pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne sentant la faute d'Eurypide, a pris grand soin de l'éviter; il a peint cette fille toujours respectueuse & toujours soumise aux volontés de son pere.

Ainsi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inspire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens; c'est ce qui fait dire à un de nos meilleurs poëtes:

Mon feu s'échauffe à leur lumiere,
Ainsi qu'un jeune peintre instruit
Sous Coypel & sous l'Argilliere,
De ces maîtres qui l'ont conduit,
Se rend la touche familiere;
Il prend noblement leur maniere,
Et compose avec leur esprit.

Ne rougissons donc pas de consulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils soient nos maîtres, la grande distance que nous voyons entre eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru si glorieusement est encore ouverte; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations*; si nous ne les atteignons pas, du-moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il est encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortensius ne rallentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à desespérer ses rivaux que Corneille? cependant il a trouvé un égal; & quoiqu'un autre ait mérité la même couronne, la sienne lui est demeurée toute entiere, n'a rien perdu de son éclat.

Concluons que c'est à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'est de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. (*D. J.*)

Imitation, s. f. (*Morale.*) c'est, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carriere de la gloire & de la vertu, doit commencer par se proposer d'excellens modeles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de ressemblance, pour une parfaite conformité; mais avec le tems, il doit devenir lui-même son modele; c'est-à-dire régler ses actions par ses actions, & donner des exemples après en avoir suivi. (*D. J.*)

Imitation *en Musique*, est l'emploi d'un même tour de chant dans plusieurs parties qui se font entendre l'une après l'autre. A l'unisson, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce soit, l'*imitation* est toujours bien prise, même en changeant plusieurs notes, pourvû que le même chant se reconnoisse toûjours, & qu'on ne s'écarte point des lois d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus sensible, on la fait précéder d'un silence. On traite l'*imitation* comme on veut; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à sa liberté; en un mot les regles en sont aussi relachées que celles de la fugue sont séveres: c'est pourquoi les grands maîtres la dédaignent, & toute *imitation* trop affectée décele presque toûjours un écolier en composition.

IMITATIVE, Phrase, (*Gram. & Poésie*). J'appelle phrase *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philosophique) toute phrase qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous servons par instinct naturel, pour donner l'idée de la chose que la phrase exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à son gré le sentiment dont il est touché, a recours naturellement à l'expedient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ses sentimens par des sons inarticulés. Nous sommes portes par un mouvement naturel à dépeindre par des sons inarticulés le fracas qu'une maison aura fait en tombant, le bruit confus d'une assemblée tumultueuse, & plusieurs autres choses. L'instinct nous porte à suppléer par ces sons inarticulés, à la stérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les Ecrivains latins, particulierement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue est infiniment plus riche, sont remplis de *phrases imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les Ecrivains du bon tems. Elles ont été louées par les Romains du siecle d'Auguste qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel est le vers de Virgile qui dépeint Poliphéme.

> *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.*

Ce vers prononcé en supprimant les syllabes qui font élision, & en faisant sonner l'*u* comme les Romains le faisoient sonner, devient si l'on peut s'exprimer ainsi un vers monstrueux. Tel est encore le vers où Perse parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne sauroit aussi prononcer qu'en nazillant.

> *Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.*

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, suivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poëtes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phrases imitatives*, n'ont pas réussi au goût des François, comme ces poëtes latins réussissoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un coursier, *le champ plat, bat, abbat*. Nous ne traitons pas plus sérieusement les vers où Ronsard décrit en *phrase imitative* le vol de l'aloüette.

> *Elle guindée du zéphire,*
> *Sublime en l'air, vire & revire,*
> *Et y déclique un joli cri,*
> *Qui rit, guérit, & tire l'ire*
> *Des esprits mieux que je n'écris.*

Pasquier rapporte plusieurs autres *phrases imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ses recherches*, où il veut prouver que notre langue n'est pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Pasquier rapporte, réfutent seuls sa proposition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phrases imitatives* dans des vers, il ne s'ensuit pas que ces vers soient bons. Il faut que ces *phrases imitatives* y ayent été introduites, sans préjudicier au sens & à la construction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poésie françoise, qui soient de cette espece, & qu'on puisse opposer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les tems ont loué dans les ouvrages des poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoissoit même en ce genre que la description d'un assaut qui se trouve dans l'ode de Despreaux sur la prise de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phrase imitative* le soldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

> *Sur les monceaux de piques,*
> *De corps morts, de rocs, de briques,*
> *S'ouvrir un large chemin.*

Je n'examinerai pas si l'exemple de l'Abbé du Bos est très-bon; je dirai seulement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois sont plus fertiles, que les notres en *phrases imitatives*, comme Adisson l'a prouvé par plusieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve aussi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaisir les objets par des *phrases imitatives*; témoin la description suivante du travail des Cyclopes.

> *One stirs the fire and one the bellows blows,*
> *The hissing steel in the smithy drownd;*
> *The grot with beating anvils groans around,*
> *By turns their arms advance in equal time,*
> *By turns their hand descend, and hammers chime.*
> *They turn the glowing mass with crooked tongs*
> *The fiery work proceeds with rustick songs.*

(*D. J.*)

IMMACULE', adj. (*Théolog.*) qui est sans tache ou sans péché.

Les Catholiques se servent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour signifier qu'elle est née sans péché originel. *Voyez* Péché originel.

Quand on donne le bonnet à un docteur de Sorbonne, on lui fait jurer qu'il soutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La sorbonne fit ce decret dans le 14e siecle, & quatre-vingt autres universités l'ont fait depuis à son imitation. *Voyez* Sorbonne.

Au reste il faut observer que dans cette savante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuse & catholique*, & c'est en ce sens-là que ses candidats la soutiennent tous les jours dans leurs theses; mais il leur est défendu aussi bien qu'aux professeurs de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Espagne se sont obligés à soutenir cette prérogative de la Vierge. *Voyez* Conception.

Il y a aussi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plûpart des couvents, de laquelle il y a une société de filles séculieres qui ont pour fin d'onorer l'*immaculée conception* de la Vierge. Elles en font tous les ans une protestation en public, & tous les jours en particulier. (*G*)

IMMANENT, adj. (*Philos. Théolog.*) qui demeure dans la personne, ou qui n'a point effet au-dehors.

Les Philosophes ont distingué les actions en *immanentes* & transitoires. Les Théologiens ont adopté la même distinction. L'action *immanente* est celle dont le terme est dans l'être même qui l'a produite. La transitoire est celle dont le terme est hors de l'être qui l'a produite. Ainsi Dieu a engendré le fils & le Saint Esprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions transitoires.

IMMATERIALISME *ou* SPIRITUALITE'. (*Métaph.*) L'*immatérialisme* est l'opinion de ceux qui admettent dans la nature deux substances essentiellement différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *esprit*. Il paroît certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la spiritualité. Ils croyoient de concert que tous les êtres participoient à la même substance, mais que les uns étoient matériels seulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, les anges & les génies, disent Porphyre & Jamblique, sont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec ce qui

ce qui est corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philosophie se sont conservés, on ne connoît point de substance spirituelle, & on regarde la mort comme la séparation de la partie aërienne de l'homme de sa partie terrestre. La premiere s'eleve en haut, & la seconde retourne en bas.

Quelques modernes soupçonnent que puisqu'Anaxagoras a admis un esprit dans la formation de l'univers, il a connu la spiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainsi qu'ont fait presque tous les autres philosophes. Mais ils se trompent étrangement; car par le mot d'*esprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere subtile, ignée, extrèmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle & des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croye que les philosophes grecs avoient une idée d'une substance toute spirituelle, lorsqu'il est clair que tous les premiers peres de l'Eglise ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'église greque jusque dans ces derniers siecles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le tems de S. Augustin?

Pour juger sainement dans quel sens on doit prendre le terme d'*esprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de sa véritable signification, il faut d'abord faire attention dans quelle occasion il s'en faut servir, & à quel usage ils l'ont employé. Ils en usoient si peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en servoient très-souvent. Le mot d'*esprit* se trouve très-souvent dans Lucrece pour celui d'*ame*; celui d'*intelligence* est employé au même usage: Virgile s'en sert pour signifier l'ame du monde, ou la matiere subtile & intelligente qui répandue dans toutes ses parties le gouverne & le vivifie. Ce systême étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens; les Stoïciens qui n'étoient proprement que des Cyniques réformés, l'avoient perfectionné; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette ame; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *esprit intellectuel:* cependant avoient-ils une substance toute spirituelle? pas d'avantage que Spinosa, ou du moins guere plus; ils croyoient, dit le P. Mourgues dans son plan théologique du pythagorisme, avoir beaucoup fait d'avoir choisi le corps le plus subtil (le feu), pour en composer l'intelligence ou l'esprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage; car dans le nôtre, ce qui est esprit n'est pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une chose étoit corps parce qu'elle étoit esprit. . . . Je suis obligé de faire cette observation sans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu est un esprit intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut se changer en telle chose qu'il veut, & ressembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes, *d'esprit intellectuel*, détermineroient la signification du terme suivant, à un feu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un savant moderne, ne refuseront peut-être pas de se soumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le sentiment des anciens philosophes, puisqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extrèmement précis, ne laisse pas d'être fort clair. C'est de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'esprit n'est qu'une matiere subtile, & il parle comme disant une chose connue & avouée de tous les philosophes. „ Notre ame, dit-il, qui est air, nous tient en vie, „ aussi l'esprit & l'air contient en être tout le monde, „ car l'esprit, & l'air sont deux noms qui signifient la même chose „. Je ne pense pas qu'on puisse rien demander de plus fort & de plus clair en même tems. Dira-t-on que Plutarque ne connoissoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoissance que lui? On peut bien avancer une pareille absurdité; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance?

Platon a été de tous les philosophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable spiritualité; cependant lorsqu'on examine avec un peu d'attention la suite & l'enchaînement de ses opinions, on voit clairement que par le terme d'*esprit* il n'entendoit qu'une matiere ignée, subtile & intelligente; sans cela, comment eût il pu dire que Dieu avoit poussé hors de son sein une matiere dont il avoit formé l'univers? Est-ce que dans le sein d'un esprit on peut placer de la matiere? Y a-t-il de l'étendue dans une substance toute spirituelle? Platon avoit emprunté cette idée de Timée de Locre qui dit que Dieu voulant tirer hors de son sein un fils très-beau, produisit le monde qui sera éternel, parce qu'il n'est pas d'un bon pere de donner la mort à son enfant. Il est bon de remarquer ici que Platon, ainsi que Timée de Locre son guide & son modele, ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu, il falloit que de tout tems la matiere eût subsisté dans la substance spirituelle, & y eût été enveloppée. N'est-ce pas là donner l'idée d'une matiere subtile, d'un principe délié qui conserve dans lui le germe matériel de l'univers?

Mais, dira-t-on, Ciceron en examinant les différens systêmes des Philosophes sur l'existence de Dieu, rejette celui de Platon comme inintelligible, parce qu'il fait spirituel le souverain être. *Quod Plato sine corpore Deum esse censet, id quale esse possit intelligi non potest.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce passage, que Ciceron ou Velleius qu'il fait parler, ait pensé que Platon avoit voulu admettre une divinité sans étendue, impassible, absolument incorporelle, enfin spirituelle, ainsi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déterminée à l'esprit, c'est-à-dire à l'intelligence composée d'une matiere subtile qu'il admettoit pour ce Dieu suprème; car toutes les sectes qui reconnoissoient des dieux, leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble sur l'essence subtile de leur dieu, l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui servoit de corps. C'est cette privation d'un corps matériel & grossier, qui fait dire à Velleius que si ce dieu de Platon est incorporel, il doit n'avoir aucun sentiment, & n'être susceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philosophes anciens, excepté les Platoniciens, ne pensoient point qu'un esprit hors du corps pût ressentir ni plaisir ni douleur; ainsi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel, c'est-à-dire uniquement composé de la matiere subtile qui faisoit l'essence des esprits, comme un dieu incapable de plaisir, de prudence, enfin de sensation.

Si vous doutez encore du matérialisme de Platon, lisez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ses pensées diverses, fondé sur un passage d'un auteur moderne, qui a expliqué & dévoilé le platonisme. Voici le passage que cite M. Bayle. „ Le „ premier dieu selon Platon est le dieu suprème à qui „ les deux autres doivent honneur & obéissance, d'autant qu'il est leur pere & leur créateur. Le second „ est le dieu visible, le ministre du dieu invisible, & le „ créateur du monde. Le troisieme se nomme le *monde*, ou l'*ame* qui anime le monde, à qui quelques-uns „ donnent le nom de *démon*. Pour revenir au second „ qu'il nommoit aussi le *verbe*, l'entendement ou la raison, il concevoit deux sortes de verbe, l'un qui a résidé de toute éternité en Dieu, par lequel Dieu renferme de toute éternité dans son sein toutes sortes de „ vertus, faisant tout avec sagesse, avec puissance & „ avec bonté: car étant infiniment parfait, il a dans ce „ verbe interne toutes les idées & toutes les formes des „ êtres créés. L'autre verbe qui est le verbe externe & „ proféré, n'est autre chose selon lui, que cette substance que Dieu poussa hors de son sein, ou qu'il engendra pour en former l'univers. C'est dans cette vûe „ que le mercure Trismegiste a dit que le monde est „ consubstantiel à Dieu „. Voici maintenant la conséquence qu'en tire M. Bayle: Avez-vous jamais rien lû „ de plus monstrueux? Ne voilà-t-il pas le monde formé d'une substance que Dieu poussa hors de son sein? „ Ne le voilà-t-il pas l'un des trois Dieux, & ne faut-il „ pas le subdiviser en autant de dieux qu'il y a de parties dans l'univers diversement animées? N'avez-vous „ point là toutes les horreurs, toutes les monstruosités „ de l'ame du monde? Plus de guerres entre les dieux „ que dans les écrits des poëtes? les dieux auteurs de „ tous les péchés des hommes? les dieux qui punissent „ & qui commettent les mêmes crimes qu'ils ordonnent „ de ne point faire? „

Enfin, pour conclure par un argument tranchant & décisif, c'est une chose avancée de tout le monde, que Platon & presque tous les philosophes de l'antiquité ont soutenu que l'ame n'étoit qu'une partie séparée du tout; que Dieu étoit ce tout, & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de réfusion. Or il est évident qu'un tel sentiment emporte nécessairement avec lui le matérialisme. L'esprit tel que nous l'admettons n'est pas sans doute composé de parties qui puissent se détacher les unes des autres;

autres; c'est là ce caractere propre & distinctif de la matiere. *Voyez l'article de l'*ÂME DU MONDE. (1)

Comme l'ancienne philosophie confondoit la *spiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même substance, croyant de plus que ce qui est matériel peut devenir insensiblement spirituel, & le devient en effet. Les peres des premiers siecles de l'Eglise se livrerent à ce systême; car il est indispensable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les questions qui roulent sur l'essence de l'esprit, sont si déliées, si abstraites, les idées en échappent avec tant de légereté, l'imagination y est si contrainte, l'attention si tôt épuisée, que rien n'est si facile, & dès-là si pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y saisit pas d'abord certains principes, est hors de route; il marche sans rien trouver, ou ne rencontre que l'erreur: ce n'est pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plûpart simples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philosophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains; c'est à leur déférence trop soumise pour les systêmes reçûs. Si le succès n'est presque dans tout que le prix d'une sage audace, on peut dire que c'est dans la philosophie principalement qu'il faut oser; mais ce courage de raison qui se cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres: appliqués seulement à maintenir dans sa pureté ce dogme de la foi, tout le reste ne leur sembloit qu'une spéculation plus curieuse que nécessaire. Soigneux tout au plus d'arriver jusqu'où les autres avoient été, la plûpart très-capables d'aller plus loin, ne sentirent pas assez les ressources que leur offroit la beauté de leur génie.

Origene ce savant si respectable, & consulté de toutes parts, n'entendoit par *esprit* qu'une matiere subtile, & un air extrèmement léger. C'est le sens qu'il donne au mot ἀσώματον, qui est l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout esprit selon la notion propre & simple de ce terme, est un corps. Par cette définition il doit nécessairement avoir cru que Dieu, les anges & les ames étoient corporels; aussi l'a-t-il cru de même, & le savant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce sujet; il tâche de le justifier contre une partie; mais enfin il convient qu'il est certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroissoit point dans l'Ecriture quelle étoit l'essence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a cru que les anges & les ames étoient composés d'une matiere subtile qu'il appelloit *spirituelle*, eu égard à celle qui compose les corps. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il a aussi admis une essence subtile dans la divinité; car il dit en termes exprès que la nature des ames est la même que celle de Dieu. Or si l'ame humaine est corporelle, Dieu doit donc l'être. Le savant M. Huet a rapporté avec soin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroissent opposés à ceux qui le condamnent; mais les termes dont se sert Origene, sont si précis, & la façon dont parle le savant prélat est si foible, qu'on connoît aisément que la seule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre son original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont soutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé sur la *spiritualité* de Dieu, que sur celle des ames & des anges.

Tertullien s'est expliqué encore plus clairement qu'Origene sur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *spirituel* dans le sens dont on se servoit de ce mot chez les anciens. „ Qui peut nier, dit-il, que Dieu ne soit „ corps, bien qu'il soit esprit? tout esprit est corps, & „ a une forme & une figure qui lui est propre „. *Quis autem negabit Deum esse corpus, etsi Deus spiritus? Spiritus etiam corpus sui generis in suâ effigie*. Un livre entier nous reste de sa main, où il établit ce qu'il pense de l'ame; & ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur y est clair, sans mélange de ténebres, lui qu'on accuse d'être confus ailleurs, presque sans mélange de clarté. C'est-là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nomme la *cathégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raison y comprend-il l'ame de l'homme qu'il soutient corporelle.

Ce sentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas sa source comme celui des autres, dans l'opinion dominante; il estimoit trop peu les Philosophes, & Platon luimême, dont il disoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les hérésies. Il se trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la sorte; parce qu'une femme pieuse rapportoit que dans un moment d'extase, une ame s'étoit montrée à elle, revêtue des qualités sensibles, lumineuse, colorée, palpable, & qui plus est, d'une figure extérieurement humaine; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de blesser la foi. Circonspection dont on peut louer le motif, mais impardonnable entant que philosophe. Ce n'est pas qu'il ne dise quelquefois que l'ame est un esprit; mais qu'en conclure, sinon que cette expression n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle signifie dans le nôtre? Par le mot *esprit*, nous concevons une intelligence pure, indivisible, simple; eux n'entendoient qu'une substance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps exposés à la perception des sens.

Je sais que dans les écoles on justifie Tertullien, du moins par rapport à la *spiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *substances* & de *corps* comme synonymes; ainsi lorsqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne soit corps*? c'est comme si l'on disoit, *qui peut nier que Dieu ne soit une substance*? Quant aux mots de *spirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, selon les Scholastiques, un sens très-opposé. L'*incorporel* signifie le *néant*, le vuide, la privation de toute substance, le *spirituel* au contraire désigne une substance, qui n'est point matérielle. Ainsi, lorsque Tertullien dit, que tout esprit est corps, il faut l'entendre en ce sens, que tout esprit est une substance.

C'est par ces distinctions que les Scholastiques prétendent réfuter les reproches que S. Augustin a faits à Tertullien d'avoir crû que Dieu étoit corporel; il est assez singulier qu'ils se soient figurés que Tertullien ne connoissoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *substance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Est-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable

(1) Plusieurs auteurs prétendent que la substance spirituelle a été inconnue des anciens philosophes, & que le mot grec ἀσώματος que Tertullien a traduit par le latin *incorporeus* ou *incorporalis*, ne signifie autre chose qu'une matiere pure, deliée & simple: mais comme quelques philosophes anciens se sont servi dans leurs ouvrages de certaines expresions qui donnent lieu de douter s'ils ont connu l'immatérialité de l'Etre supreme, j'en rapporterai quelques-unes en peu de mots: je commencerai par les Platoniciens.

Les amis aussi bien que les ennemis de Platon assurent unanimement que le Dieu de ce philosophe étoit incorporel. Les Epicuréens lui en font un reproche comme d'une erreur: c'est pourquoi, Cicéron (liv. I. *de nat. deor.*) fait paroître sur la scene Velleius pour critiquer Platon sur ce qu'il nioit que Dieu eût un corps, parce qu'il il est, dit-il, impossible de définir la nature de Dieu, & de comprendre ce qu'il est, dès qu'on nie qu'il ait un corps, auquel cas il faut nécessairement qu'il soit privé de tout sentiment & même de la prudence & du plaisir. . . . *careat enim sensu necesse, est, careat etiam prudentia, careat voluptate*. Laërce, Alcinous, Plutarque, Maximien de Tyr, Plotin, Porphire, Jamblique, Dion Crisostome, Constantin dans le discours qu'il prononça *ad sanctorum cœtum*, & les autres Platoniciens de profession, ou les collecteurs des sentimens de cet illustre philosophe nous représentent Dieu comme séparé de quelque matiere que ce soit, même de la plus deliée & de la plus pure. S. Augustin (liv. VIII. de Civit. Dei ch. 6.) parle des Platoniciens en ces propres termes: *viderunt ergo isti philosophi quos cæteris non immerito fama atque gloria præclaros videmus nullum corpus esse Deum, & ideo cuncta corpora transcenderunt quærentes Deum, viderunt quidquid mutabile est, non esse summum Deum, & ideo omnes spiritus transcenderunt quærentes summum Deum; deinde viderunt omnem speciem in re quacunque mutabili quæ est quidquid illud est, quoquo modo, & qualiscunque natura est non esse posse nisi ab illo qui vere est, quia incommutabiliter est*. C'est ainsi que S. Augustin parle des Platoniciens, lui qui, comme tout le monde ne peut disconvenir, a connu & a enseigné la nature d'un Etre immatériel, de la même maniere que nous la connoissons & comme nous l'enseignons. Je passe des Platoniciens aux Peripateticiens.

Le premier moteur d'Aristote n'est composé d'aucune partie: ce philosophe en fournit la preuve au ch. 15. du liv. VIII. des principes naturels: en outre, dans le livre XIV. de la Metaphysique ch. 7. il soutient que la substance du premier Etre, est immuable, éternelle & séparée de tout ce qui peut tomber sous les sens. On ne doit donc pas s'étonner de ce que Velleius qui étoit imbu des maximes d'Epicure condamne Aristote de ce qu'il prétendoit que Dieu n'a point de corps: *sine corpore vult esse Deum*, comme dit Ciceron dans le I. livre de la nature des dieux.

Antisthene chef de la secte cinique enseignoit qu'il n'y avoit aucune image de Dieu, & tel fut au rapport de Plutarque le sentiment de Numa Pompilius & de Salluste le cinique, qui, dans son traité des dieux & du Monde, s'efforça de prouver que Dieu est immuable, éternel & incorporel. Je finis cet examen des anciens philosophes par les paroles de Cicéron, au livr. I. des Tusculanes: *nec vero Deus ipse qui intelligitur a nobis alio modo intelligi potest, nisi mens soluta quædam & libera, segregata ab omni concretione mortali, omnia sentiens & movens*. Il importe peu, à la vérité, que des philosophes payens ayent erré; je crois cependant que les Platoniciens n'ont pas rendu le systême du matérialisme aussi clairement, & celui de la refusion avec une démonstration aussi facile, que le présument M. Bayle & l'auteur de cet article. (*A*)

ritable ſignification de ces termes? Cette peine qu'on ſe donne pour juſtifier Tertullien, eſt auſſi infructueuſe que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le deſſein de prouver que Platon avoit crû la création de la matiere. Le ſavant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Juſtin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *ſpiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprès, que les anges étoient corporels; que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laiſſé ſéduire par l'amour des femmes, & de les avoir connu charnellement. Certainement, je ne crois pas que perſonne s'aviſe de vouloir ſpiritualiſer les anges de S. Juſtin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres ſpirituels. „ Toute la ſubſtance, dit-il, „ qui ne peut-être ſoûmiſe à aucune autre à cauſe de ſa légéreté, a cependant un corps „ qui conſtitue ſon eſſence. Si nous appellons Dieu *in-* „ *corporel*, ce n'eſt pas qu'il le ſoit; mais c'eſt parce „ que nous ſommes accoûtumés d'approprier certains „ noms à certaines choſes, à déſigner le plus reſpectueu- „ ſement qu'il nous eſt poſſible, les attributs de la Di- „ vinité. Ainſi, parce que l'eſſence de Dieu ne peut „ être apperçûe, & ne nous eſt point ſenſible, nous l'ap- „ pellons *incorporel* „.

Tatien, philoſophe chrétien, dont les ouvrages ſont imprimés à la ſuite de ceux de S. Juſtin, parle dans ces termes de la *ſpiritualité* des anges & des demons: „ Ils „ ont des corps qui ne ſont point de chair, mais d'une „ matiere ſpirituelle, dont la nature eſt la même que „ celle du feu & de l'air. Ces corps ſpirituels ne peu- „ vent être apperçûs que par ceux à qui Dieu en ac- „ corde le pouvoir, & qui ſont éclairés par ſon eſprit „. On peut juger par cet échantillon des idées que Tatien a eues de la véritable *ſpiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes formels, que Dieu étoit corporel. Après cela, il eſt inutile de rapporter s'il croyoit les ames corporelles; on le ſent bien ſans doute. Quant aux anges, il leur faiſoit prendre les mêmes plaiſirs que S. Juſtin; plaiſirs où le corps eſt autant néceſſaire que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corporelle. Après avoir examiné toutes les opinions des Philoſophes ſur la matiere dont l'eſſence de l'ame eſt compoſée, & les avoir toutes regardées comme incertaines; il dit qu'elles ont toutes cependant quelque choſe de véritable, notre ame ou le principe de notre vie étant dans le ſang, dans la chaleur & dans l'eſprit; mais qu'il eſt impoſſible de pouvoir exprimer la nature qui réſulte de ce mélange, parce qu'il eſt plus facile d'en voir les opérations que de la définir. Le même auteur ayant établi par ces principes la corporéité de l'ame, dit qu'elle eſt quelque choſe de ſemblable à Dieu. Il rend par conſéquent Dieu matériel, ſans s'en appercevoir, & ſans connoître ſon erreur; car ſelon les idées de ſon ſiecle, quoique ce fût celui de Conſtantin, un eſprit étoit un corps compoſé de matiere ſubtile. Ainſi, diſant que l'ame étoit corps, & cependant quelque choſe de ſemblable à Dieu, il ne croyoit pas dégrader davantage la nature divine & la *ſpiritualité*, que lorſque nous aſſûrons aujourd'hui que l'ame étant ſpirituelle, eſt d'une nature ſemblable à celle de Dieu.

Arnobe n'eſt pas moins précis ni moins formel ſur la corporéité ſpirituelle que Lactance. On pourroit lui joindre S. Hilaire, qui dans la ſuite penſa que l'ame étoit étendue; S. Grégoire de Nazianze, qui diſoit qu'on ne pouvoit concevoir un eſprit, ſans concevoir du mouvement & de la diffuſion; S. Grégoire de Nyſſe, qui parloit d'une ſorte de tranſmigration inconcevable ſans matérialité; S. Ambroiſe qui diviſoit l'ame en deux parties, diviſion qui la dépouilloit de ſon eſſence en la privant de ſa ſimplicité; Caſſien qui penſoit & s'expliquoit preſque de même; & enfin Jean de Theſſalonique, qui au ſeptieme concile avance, comme un article de tradition atteſtée par S. Athanaſe, par S. Baſile & par S. Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les ames humaines ne ſont dégagés de la matiere. Déja néanmoins de grands perſonnages avoient enſeigné dans l'Egliſe une philoſophie plus correcte; mais l'ancien préjugé ſe conſervoit apparemment dans quelques eſprits, & ſe montroit encore une fois pour ne plus reparoitre. (1)

Les Grecs modernes ont été à peu-près dans les mêmes idées que les anciens. Ce ſentiment eſt appuyé de l'autorité de M. de Beauſobre, l'un des plus ſavans hommes qu'il y ait eu en Europe. Voici comme il parle dans ſon hiſtoire de Manichée & du Manichéiſme: „ Quand je conſidere, dit-il, la maniere dont ils expli- „ quent l'union des deux natures en J. C. je ne puis „ m'empêcher d'en conclure, qu'ils ont crû la nature „ divine corporelle. *L'incarnation*, diſent-ils, *eſt un par-* „ *fait mélange des deux natures: la nature ſpirituelle &* „ *ſubtile pénetre la nature matérielle & corporelle juſqu'à* „ *ce qu'elle ſoit répandue dans toute cette nature, &* „ *mêlée toute entiere avec elle, enſorte qu'il n'y ait au-* „ *cun lieu de la nature matérielle qui ſoit vuide de la* „ *nature ſpirituelle*. Pour moi, qui connois Dieu com- „ me un eſprit, je connois auſſi l'Incarnation comme „ un acte conſtant & irrévocable de la volonté du fils „ de Dieu, qui veut s'unir la nature humaine, & lui „ communiquer toutes les perfections qu'une nature „ créée eſt capable de recevoir. Cette explication du „ myſtere de l'Incarnation eſt raiſonnable; mais, ſi je „ l'oſe dire, ou celle des Grecs n'eſt qu'un amas de „ fauſſes idées & de termes qui ne ſignifient rien, ou „ ils ont connu la nature divine comme une matiere „ ſubtile „.

Le grand homme que je viens de citer, va nous prouver que dans le quatorzieme ſiecle, il falloit, ſelon le principe des Grecs, qu'ils cruſſent encore que l'eſſence de Dieu étoit une lumiere ſublime incorporelle dans le ſens des anciens peres, c'eſt-à-dire, étendue, ayant des parties diffuſes; enfin telle que les Philoſophes grecs concevoient la matiere ſubtile, qu'ils nommoient *incorporelle*. Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzieme ſiecle une vive conteſtation ſur une queſtion beaucoup plus curieuſe qu'utile: c'eſt de ſavoir ſi la lumiere qui éclata ſur la perſonne de J. C. lorſqu'il fut transfiguré, étoit une lumiere créée ou increée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, ſoutenoit qu'elle étoit increée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Conſtantinople ſous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumiere qui parut ſur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C. ſa lumiere propre, celle qui émane de l'eſſence divine, ou plûtôt celle qui eſt une ſeule & même choſe avec cette eſſence, & non une autre. Voyons actuellement les réflexions de M. de Beauſobre. „ Il y a des corps, dit-il, que leur éloi- „ gnement ou leur petiteſſe rendent inviſibles; mais il „ n'y a rien de viſible qui ne ſoit corps, & les Valen- „ tiniens avoient raiſon de dire que tout ce qui eſt vi- „ ſible eſt corporel & figuré. Il faut auſſi que le con- „ cile de Conſtantinople qui décida conformément à „ l'opinion de Palamas, & ſur l'autorité d'un grand „ nombre de peres, qu'il émane de l'eſſence divine une „ lumiere increée, laquelle eſt comme ſon vêtement, „ & qui parut en J. C. dans ſa transfiguration; il faut,

„ dis-je

(1) On ne peut aſſurer avec vérité que les Peres qui ont éclairé l'Egliſe avant S. Auguſtin, ayent erré ſur la ſpiritualité & ſur l'immatérialité de Dieu. Le P. Noury dans l'Apparat de la bibliotheque des Peres, & le P. Marchal dans la concordance des SS. Peres, & pluſieurs autres écrivains & Théologiens ont fait l'apologie de pluſieurs de ces Peres, & ils ont démontré la vérité de ce que j'ai avancé. Je ne dirai que deux mots ſur le docte Petau, parce qu'il eſt cenſé d'être un cenſeur trop rigide des opinions des anciens Peres ſur de ſemblables argumens. Cet Auteur dans ſes dogmes théologiques (Tom. I. liv. II. ch. 2.) rapporte les argumens dont on s'étoit ſervi pour prouver l'immaterialité & la ſimplicité de Dieu; & pour ſe donner plus de poids, il s'appuye ſur le témoignage des Peres les plus accredités, tels que S. Gregoire de Nyſſe S. Ambroiſe, S. Athanaſe, S. Maxime, Fauſte de Riez, S. Cirille d'Alexandrie, S. Hilaire, S Auguſtin & autres. On ne doit pas être ſurpris de ce que S. Auguſtin ait répandu plus de lumieres ſur ce dogme, & de ce qu'il en ait parlé avec plus de clarté que les autres, parce que le S. Docteur voulant combattre le dualiſme des Manichéens, qu'il avoit lui-même profeſſé dans ſa plus tendre jeuneſſe, devoit néceſſairement démontrer l'unité, l'immaterialité & la ſimplicité de Dieu. Pour revenir au P. Petau, cet auteur avoüe au ch. I. précedent & ailleurs, que Tertulien, Meliton Eveque de Sardes & autres, ou avoyent accordé un corps à Dieu, ou avoyent traité de ſon immatérialité à contretems & avec trop d'obſcurité: mais l'erreur de quelques auteurs ſeulement, qui ſont en petit nombre, ne doit pas préjudicier au ſentiment conſtant du plus grand nombre des anciens Peres. M. de Beauſobre, cet auteur profond qui en faiſoit peu de cas, a recueilli dans ſon hiſtoire du Manichéiſme quelques autorités de ces Peres pour avoir occaſion de les cenſurer: mais les vraies regles d'une critique judicieuſe, ſont d'examiner tout le contenu d'un diſcours, l'argument, & le motif qui a determiné l'auteur à écrire; il faut péſer la valeur des autres expreſſions avec leſquelles on peut éclaicir un paſſage obſcur de quelque Pere. Ces ſont-là les vraies regles de la bonne critique: pluſieurs écrivains avant moi ont remarqué combien M. de Beauſobre s'en eſt écarté. (*A*)

„ dis-je, ou que ce concile ait crû que la divinité est „ un corps lumineux, ou qu'il ait établi deux opinions „ contradictoires, car il est absolument impossible qu'il „ émane d'un esprit une lumiere visible, & par consé- „ quent corporelle „.

Je crois qu'on peut fixer dans le siecle de S. Augustin la connoissance de la pure *spiritualité*. Je penserois assez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce tems-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faisoient également matériels, quoiqu'ils donnassent au bon principe, c'est-à-dire à Dieu, le nom de *lumiere incorporelle*, ne contribuerent pas peu au développement des véritables notions sur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on sentit qu'il conviendroit de leur opposer l'existence d'une Divinité purement spirituelle. On examina s'il étoit possible que son essence pût être incorporelle dans le sens que nous entendons ce mot, on trouva bien-tôt qu'il étoit impossible qu'elle en pût avoir un autre; alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *spiritualité* de Dieu fût connue dans l'Eglise quelque tems avant la conversion de S. Augustin, comme il paroit par les ouvrages de S. Jérome, qui reproche à Origene d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'esprit des plus savans Théologiens. S. Augustin nous apprend qu'il n'avoit été retenu si longtems dans le Manichéisme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *spiritualité* de Dieu, *C'étoit-là*, dit-il, *la seule presque insurmontable cause de mon erreur*. Ceux qui ont médité sur la question qui embarrassoit S. Augustin, ne seront pas surpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils savent que malgré la nécessité qu'il y a d'admettre un Dieu purement spirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroissent bien contradictoires. Est-il rien de plus abstrait & de plus difficile à comprendre qu'une substance réelle qui est par-tout, & qui n'est dans aucun espace; qui est toute entiere dans des parties qui sont à une distance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique? Est-ce une chose enfin bien aisée à comprendre qu'une substance qui est toute entiere dans chaque point de l'immensité de l'espace, & qui néanmoins n'est pas aussi infinie en nombre que le sont les points de l'espace dans lesquels elle est toute entiere? S. Augustin est bien excusable d'avoir été arrêté par ces difficultés; sur-tout dans un tems où la doctrine de la pure *spiritualité* de Dieu ne faisoit, pour ainsi dire, qu'éclore. Ce fut lui-même qui dans les suites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors sur l'essence de Dieu, il raisonna toûjours en parfait matérialiste sur les substances spirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il supposa trois ou quatre differentes matieres spirituelles, c'est-à-dire subtiles. Il composa de l'une, l'essence des substances célestes; de l'autre, qu'il disoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit aussi formée d'une matiere qui lui étoit affectée & particuliere.

On voit combien les idées de la pure *spiritualité* des substances immatérielles étoient encore confuses dans le tems de S. Augustin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obscures & inintelligibles, il ne faut que consulter ce qu'il dit sur l'ouvrage qu'il avoit écrit au sujet de son immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré son consentement, & qu'il est si obscur, si confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorsqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il semble que quelque tems après S. Augustin, loin que la connoissance de la pure *spiritualité* se perfectionnât, elle fut peu-à-peu obscurcie. La philosophie d'Aristote, qui devint en vogue dans le douzieme siecle, fit presque retomber les Théologiens dans l'opinion d'Origene & de Tertullien. Il est vrai qu'ils nierent formellement que dans l'essence spirituelle il se trouvât rien de corporel, rien de subtil, rien enfin qui appartînt au corps, mais d'un autre côté ils détruisoient tout ce qu'ils supposoient, en donnant une étendue aux esprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les substances spirituelles occupoient & remplissoient un lieu fixe & déterminé: or ces opinions sont directement contraires aux saines idées de la *spiritualité*. Ainsi, l'on peut dire que jusqu'aux Cartésiens, les lumieres que S. Augustin avoit données sur la pure incorporéité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les Théologiens condamnoient Origene & Tertullien; & dans le fond, ils étoient beaucoup plus proches du sentiment de ces anciens que de celui de S. Augustin. Ecoutons sur cela raisonner M. Bayle *à l'article de* SIMONIDE de son *dictionnaire historiq. & critique*: „ Jusqu'à M. Descartes, tous nos docteurs, soit théologiens, soit philosophes, avoient donné une étendue „ aux esprits, infinie à Dieu, finie aux anges & aux „ ames raisonnables. Il est vrai qu'ils soûtenoient que „ cette étendue n'est point matérielle, ni composée de „ parties, & que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent: *toti in toto*, „ *& toti in singulis partibus*. De-là sont sortis les trois „ especes de présence locale, *ubi circumscriptivum*, *ubi* „ *definitivum*, *ubi repletivum*; la premiere pour les „ corps, la seconde pour les esprits créés, & la troisieme pour Dieu. Les Cartésiens ont renversé tous „ ces dogmes: ils disent que les esprits n'ont aucune „ sorte d'étendue, ni de présence locale; mais on rejette „ leur sentiment comme très-absurde. Disons donc qu' „ encore aujourd'hui presque tous nos Philosophes & „ tous nos Théologiens enseignent, conformément aux „ idées populaires, que la substance de Dieu est répandue dans des espaces infinis. Or, il est certain que „ c'est ruiner d'un côté ce qu'on bâtit de l'autre. C'est „ redonner en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit „ ôtée. Vous dites qu'il est un esprit, voilà qui est bien; „ c'est lui donner une nature différente de la matiere. „ Mais en même tems vous dites que sa substance est „ répandue par-tout; vous dites donc qu'elle est étendue? Or nous n'avons point d'idée de deux sortes „ d'étendue: nous concevons clairement que toute étendue, quelle qu'elle soit, a des parties distinctes, impénétrables, inséparables les unes des autres. C'est „ un monstre que de prétendre que l'ame soit toute „ dans le cerveau & toute dans le cœur. On ne conçoit point que l'étendue divine & l'étendue de la matiere puissent être au même lieu, ce seroit une véritable pénétration de dimensions que notre raison ne „ conçoit pas. Outre cela, les choses qui sont pénétrées avec une troisieme, sont pénétrées entre elles, „ & ainsi le ciel & le globe de la terre sont pénétrés „ entre eux car ils seroient pénétrés avec la substance „ divine, qui, selon vous, n'a point de parties; d'où „ il résulte que le soleil est pénétré avec le même être „ que la terre. En un mot, si la matiere n'est matiere „ que parce qu'elle est étendue, il s'ensuit que toute „ étendue est matiere: l'on vous défie de marquer aucun attribut différent de l'étendue par lequel la matiere soit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut „ venir que de l'étendue, nous n'en saurions concevoir „ que ce fondement; & ainsi vous devez dire que si les „ esprits étoient étendus, ils seroient impénétrables; ils „ ne seroient donc point différens des corps par la pénétrabilité. Après tout, selon le dogme ordinaire, „ l'étendue divine n'est ni plus ni moins ou impénétrable ou pénétrable que celle du corps. Les parties, „ appellez *les virtuelles*, tant qu'il vous plaira, ces parties, dis-je, ne peuvent point être pénétrées les unes „ avec les autres; mais elles peuvent l'être avec les „ parties de la matiere. N'est-ce pas ce que vous dites „ de celles de la matiere? mais elles peuvent pénétrer „ les parties virtuelles de l'étendue divine. Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez „ que lorsque deux étendues sont pénétrativement au „ même lieu, l'une est aussi pénétrable que l'autre. On „ ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere „ differe d'aucune autre sorte d'étendue par l'impénétrabilité: il est donc certain que toute étendue est aussi „ matiere; & par conséquent vous n'ôtez à Dieu que „ le nom de corps, & vous lui en laissez toute la réalité lorsque vous dites qu'il est étendu „? Consultez *l'article de l'*AME, où l'on prouve, à la faveur de la raison & de quelques étincelles de bonne philosophie, qu'outre les substances matérielles, il faut encore admettre des substances purement spirituelles & réellement distinctes des premieres. Il est vrai que nous ignorons ce que sont au fond que ces deux sortes de substances; comment elles viennent se joindre l'une à l'autre; si leurs propriétés se réduisent au petit nombre de celles que nous connoissons. C'est ce qu'il est impossible de décider; & d'autant plus impossible, que nous ignorons absolument en quoi consiste l'essence de la matiere, &

ce que les corps sont en eux-mêmes. Les modernes, il est vrai, ont fait sur cela quelques pas de plus que les anciens; mais qu'il leur en reste encore à faire! (1)

IMMATRICULATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie inscription de quelqu'un dans la matricule ou registre; les nouveaux officiers sont reçus & *immatriculés* dans le siége où ils exercent leur fonction. Les nouveaux propriétaires des rentes assignées sur les revenus du Roi, se font *immatriculer* par les payeurs pour pouvoir toucher les rentes. *Voyez* IMMATRICULE & MATRICULE. (*A*)

IMMATRICULE, adject. (*Jurisprud.*) est l'acte contenant l'inscription de quelqu'un dans la matricule ou registre commun. *L'immatricule* d'un huissier ou autre officier est l'acte par lequel il a été inscrit au nombre des officiers du tribunal. *L'immatricule* d'un nouveau rentier ou propriétaire de quelque partie de rente assignée sur les revenus du Roi, est l'acte par lequel il est inscrit & reconnu en qualité de nouveau propriétaire de cette rente, à l'effet d'en être payé au lieu & place du précédent propriétaire. *Voyez* IMMATRICULATION & MATRICULE. (*A*)

IMMEDIAT, adj. (*Gramm.*) qui suit ou précede un autre sans aucune interposition. *Voyez* MEDECINE.

Immédiat signifie aussi, *qui agit sans moyen*, *sans milieu*. On dit dans ce sens, grace *immédiate*, & cause *immédiate*.

On a vû depuis quelques années de grandes disputes sur la grace *immédiate* entre les Théologiens. Il s'agissoit de savoir, si la grace agit sur le cœur & sur l'esprit par une efficacité *immédiate*, indépendamment des circonstances externes; ou si un certain assemblage, ou certain ménagement de circonstances, jointes au ministere de la parole, peuvent produire la conversion des ames. *Voyez* GRACE. *Voyez le dictionn. de Trévoux*.

IMMEMORIAL, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui passe la mémoire des hommes qui sont actuellement vivans, & dont on ne connoît point le commencement. On dit, par exemple, que de tems *immémorial* on en a usé ainsi, ou que l'on a une possession *immémoriale* d'un héritage. La possession de trente ou quarante ans, & même de cent ans, n'est point *immémoriale*, dès que l'on en connoît l'origine. *Voyez* POSSESSION. (*A*)

IMMENSITE', s. f. (*Métaphysiq.*) ce terme est relatif à l'étendue, comme celui d'*éternité* à la durée. L'éternité est un tems sans limites; l'*immensité* est un espace sans bornes.

On entend par l'*immensité de Dieu*, la présence de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut être présent par tout de trois manieres: 1°. par la connoissance, parce que rien ne lui est caché; 2°. par son opération ou par sa puissance, parce qu'il produit & conserve tout en tout lieu; 3°. par son essence ou par sa substance, entant qu'il pénetre tout, & qu'il se trouve par-tout substantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré sur l'*immensité* de Dieu, les Valentiniens, les Gnostiques, les Manichéens admettant deux principes de toutes choses, l'un bon, & l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumiere, & le second dans celle des ténebres, par conséquent ils nioient l'*immensité* de Dieu quant à sa substance.

Worstius, les Calvinistes & les Sociniens ont renfermé Dieu dans le ciel, & ne veulent point qu'il soit présent ailleurs, autrement que par sa puissance.

Descartes & ses sectateurs ont nié, suivant leurs principes, que Dieu fût présent quelque part par sa substance; ainsi, selon eux, Dieu n'est immense que par sa connoissance & par sa puissance. Il faut mettre ici une grande différence entre le sentiment de ces derniers & celui des Sociniens; car du sentiment des Sociniens, il s'ensuit que Dieu est renfermé dans un lieu; que par conséquent il est sujet au changement, ce qui est une grande imperfection; au lieu que dans le sentiment de Descartes, c'est au contraire une grande perfection à Dieu de ne pouvoir correspondre à un lieu, parce qu'autrement il seroit étendu & corporel, ce qui est absurde.

Ce qui a trompé les Manichéens & les Sociniens, c'est qu'ils n'ont pas pris garde qu'on ne peut pas accorder que Dieu soit présent quelque part par sa substance, qu'on ne soit en même tems forcé d'accorder qu'il est par-tout: car si Dieu étoit seulement quelque part, ou il y seroit librement & par sa volonté, ou nécessairement & par sa nature. On ne peut point dire qu'il y soit librement, parce qu'il pourroit passer de ce lieu dans un autre, ce qui détruit entiérement l'infinité, la simplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu soit borné quelque part par sa nature, parce qu'il faudroit dire en même tems que par sa nature il a une maniere d'exister finie, ce qui est ridicule; & d'ailleurs on n'apperçoit ni dans la nature de Dieu, ni dans celle du lieu, rien par où Dieu doive être plûtôt là qu'ici.

Les Scotistes admettent, 1°. deux sortes d'étendue. L'une qui est substance, l'autre qui est modification. La premiere a des parties substancielles, posées les unes hors des autres; par conséquent elle est divisible, mobile & corporelle: la seconde est propre aux esprits. Elle a aussi des parties hors les unes des autres, mais distinguées seulement d'une maniere formelle, par conséquent cette étendue est indivisible. 2°. Ils soutiennent que Dieu a une étendue éternelle, nécessaire, infinie, par conséquent immobile; de-là ils concluent que l'*immensité* de Dieu n'est point dans un lieu, mais qu'elle est plûtôt le lieu universel, & que Dieu est tout entier sous chaque partie de l'*immensité*.

Les Thomistes rejettent cette étendue formelle pour en substituer une virtuelle; mais ils admettent avec les Scotistes, que Dieu est infiniment répandu hors de lui-même, & qu'il existe tout entier sous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raisons dont les deux partis appuient leur opinion; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de subtilité que de vraie Logique. *Voyez* DIEU & L'ESPACE. (2)

IMMER-

---

(1) Il n'y a rien de plus absurde & de plus inconséquent que le long raisonnement de M. Bayle sur l'infinité, & sur l'immatérialité de Dieu. S'il y a un Dieu, Etre nécessaire & subsistant par lui même, il doit aussi être infini *d'une infinité de plenitude & d'immensité*, suivant l'argument plein d'esprit de M. Clarke Tom. I. chap. 7. Mais lorsque M. Bayle met en parallele la présence universelle de Dieu avec son extension, il attribue à Dieu très-simple & immateriel, une propriété, & une relation, ou rapport, qui ne conviennent uniquement qu'à ce qui est materiel; il détruit donc autant qu'il peut la vraie idée de ce même Dieu, de sorte que ce seul faux argument porte avec soi, comme l'observe M. Jacquelot, la conviction manifeste que ce philosophe de Roterdam étoit un vrai Athéiste. (*A*)

(2) On ne peut se former une juste idée de Dieu si l'on ne considere l'immensité comme un de ses attributs. Cette proposition est si évidente, qu'elle n'a pas même échappé à la connoissance des philosophes payens: Aristote (liv. 1. *de anima*) attribue à Thales l'expression de Virgile *Jovis omnia plena*. Elle a été reperée, au rapport de Laërce, par Diogene, & par Aristide dans ses harangues: Aratus l'a parafrasée avec élegance au commencement de ses phénomenes. Xenophon place une expression semblable, au nombre des maximes mémorables de Socrate, qui avoit dit que la Divinité occupoit tout l'univers, c'est ce qui a determiné Jamblique, dans ses Mystères, ainsi que Démocrate à exhorter les hommes à se bien comporter parce que Dieu étoit intimément présent à tout, & par tout, & parce qu'il voyoit, & connoissoit tout.

Je croirois que les témoignages de ces philosophes devroient suffir pour faire connoître qu'il n'y avoit qu'une voix sur l'immensité de Dieu, & que cette opinion étoit générale; cependant Epicure l'a niée; on pourroit dire le même d'Aristote, puisqu'il soutient (liv. 8. ch. 15. *de principiis*) que le premier moteur, c'est-à-dire Dieu, habitoit dans la partie supérieure du monde.

Les Peres de l'Eglise ont écrit sur cette matiere avec plus de clarté, & avec plus de solidité, & sur-tout Clement d'Alexandrie, Origene son disciple, Théophile d'Antioche, Eusebe de Césarée, Basile, Gregoire de Nysse, Cirille d'Alexandrie, Ambroise, Augustin, & autres dont Petau, & quelques Théologiens, ont recueilli les traités & les ont mis dans tout leur jour.

On ne doit pas être surpris de ce qu'une vérité si connue ait été demontrée par un si grand nombre de Peres de l'Eglise, puisqu'ils non-seulement ont écrit contre la Théologie vulgaire des Payens qui nioient cette immensité à leurs Dieux, même à ceux qu'ils regardoient comme les principaux, mais encore contre quelques hérétiques que l'auteur de cet article a préposé avec raison à Vossius, à Calvin, & aux Sociniens, tels furent les Valentiniens, les Gnostiques & les Manichéens, & encore Tatien.

Si l'on veut aprofondir les raisons de l'immensité de Dieu, on les trouvera sans peine dans les ouvrages des théologiens, & des métaphysiciens de notre siecle. Dieu, disent-ils, est infiniment parfait, & il existe par conséquent dans quelque partie du monde que ce soit, & même dans la plus petite; parce que de sa non-existence en quelque part, il en resulteroit une espece d'imperfection. En second lieu, si Dieu pouvoit exister dans un lieu, plus que dans un autre, il seroit nécessairement un Etre fini, & limité, tandis que l'infinité de Dieu, & sa simplicité souveraine, exigent qu'il soit en même-temps par-tout, & en quelque lieu que ce puisse être, sans qu'il soit possible de lui assigner aucune limite, ni aucune fin. D'ailleurs Dieu doit se trouver dans le lieu qu'il occupe, ou par liberté d'élection, ou par nécessité de nature: le premier cas est impossible, parce que si l'on admettoit une fois la liberté d'élection en Dieu, il s'en suivroit nécessairement qu'il pourroit priver quelque lieu de sa divine présence, en laissant celui qu'il occuperoit pour passer à un autre, ce qui repugne à sa Divine infinité. Dieu doit donc se trouver dans les lieux par nécessité de nature, or cette nature étant infinie, il doit se trouver, & il se trouve réellement par tout en même tems; enfin si Dieu opere par tout, & si son opération ne peut être séparée, ni indistincte de sa divine essence, cette divine essence doit être par tout. Dieu le

dit

IMMERSION, s. f. (*Gramm.*) action par laquelle on plonge quelque chose dans l'eau, ou dans tel autre fluide. *Voyez* FLUIDE.

Dans les premiers siecles du Christianisme, on baptisoit par *immersion*; par trois *immersions*. On prétend que cette coûtume subsiste encore en Portugal & chez les Anabatistes. *Voyez* BAPTÊME. Elle a cessé dans le treizieme siecle dans l'église latine, & on lui a substitué le baptême par infusion, comme il se pratique aujourd'hui: mais le baptême par *immersion* est encore en usage dans l'église greque. (*G*)

IMMERSION, en *termes d'Astronomie*, se dit quelquefois lorsqu'une étoile ou une planete est si proche du soleil, qu'on ne peut la voir, parce qu'elle est comme enveloppée dans ses rayons. *Voyez* OCCULTATION HÉLIAQUE.

Immersion, se dit plus ordinairement pour signifier le commencement d'une éclipse de lune, c'est-à-dire, le moment où la lune commence à être obscurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même chose, mais moins proprement, de l'éclipse du soleil, lorsque le disque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* ECLIPSE.

Emersion est le terme opposé à *immersion*, & c'est le moment dans lequel la lune commence à sortir de l'ombre de la terre, celui où le soleil commence à montrer les parties de son disque que la lune nous cachoit.

Comme la lune n'est jamais entierement obscurcie dans ses éclipses, mais qu'elle conserve une couleur rougeâtre, le moment précis de son *immersion*, ou de son entrée dans l'ombre, n'est pas aisé à déterminer par observation; il en est de même du moment précis de l'*émersion*. Au contraire dans les éclipses de soleil, le moment de l'*immersion*, ou le commencement de l'éclipse est instantané & très-remarquable, parce que la partie éclipsée du disque du soleil n'est pas simplement obscurcie, mais entierement cachée. Le moment de l'*immersion*, dans les éclipses de lune arrive en même tems pour tous les peuples de la terre, il en est de même du moment de l'*émersion*; cependant comme ces momens sont difficiles à déterminer, il est très-rare que deux observateurs placés dans le même endroit, les déterminent précisément à la même heure.

Immersion, se dit aussi en parlant des satellites de jupiter, & sur-tout du premier satellite, dont l'observation est d'une si grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* SATELLITES.

On appelle *immersion* du premier satellite, le moment auquel cette petite planete nous paroît entrer dans le disque de jupiter; & *émersion*, le moment auquel elle paroît en sortir.

On observe les *immersions* depuis la conjonction de jupiter avec le soleil jusqu'à son opposition, & les émersions, depuis son opposition jusqu'à sa conjonction. La commodité de ces observations consiste en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'anné.

L'*immersion* des satellites de jupiter dans l'ombre de cette planete est beaucoup plus aisée à déterminer avec précision que l'*immersion* de la lune, parce que ces satellites étant fort petits, s'obscurcissent & disparoissent presque dans un instant. C'est ce qui fait que les éclipses des satellites de jupiter donnent la longitude avec plus de justesse que les éclipses de lune. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers*. (*O*)

IMMEUBLES, s. m. pl. (*Jurisp.*) sont des biens fixes qui ont une assiete certaine, & qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, prés, bois, vignes, & les maisons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, sans avoir de corps matériel ni de situation fixe, sont réputés *immeubles* par fiction, tels que sont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, servitude, & tels sont encore les offices; tels sont aussi, dans certaines coutumes, les rentes constituées, lesquelles, dans d'autres, sont réputées meubles.

Les *immeubles* se reglent par la loi de leur situation; ils sont susceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être restitué lorsqu'il y a lésion d'outre-moitié du juste prix.

Si le possesseur d'un *immeuble* est troublé, il peut intenter complainte.

Quand on discute les biens d'un mineur, il faut priser les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles* fiefs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables; mais les offices, les rentes constituées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne sont pas sujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels tenus en fief. *Voyez* MEUBLES. (*A*)

IMMEUBLES AMEUBLIS, sont ceux que l'on répute meubles par fiction, ce qui ne se pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, sans cette fiction, n'y entreroient pas. *Voyez* AMEUBLISSEMENT, & COMMUNAUTÉ DE BIENS.

IMMEUBLES FICTIFS *ou* PAR FICTION, sont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, sont néanmoins considérés de vrais *immeubles*.

Tels sont les meubles attachés à fer & à clou, ou scellés en plâtre, & mis dans une maison pour perpétuelle demeure.

Les deniers stipulés propres, sont aussi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reste ils conservent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de son héritage, ou du remboursement d'une rente à lui appartenante, sont réputés *immeubles* dans sa succession, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes constituées dans les rentes, où elles sont réputées *immeubles*, sont encore des *immeubles fictifs*. *Voyez* FICTION & PROPRES FICTIFS. (*A*)

IMMINENT, adj. (*Gramm.*) qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond assez souvent, different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il est proche, & l'autre qu'il est grand.

IMMIXTION, s. f. (*Jurisp.*) est le maniement des effets d'une succession que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne se disoit que par rapport aux héritiers siens; lorsque les héritiers étrangers faisoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité semble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'héritier; & *immixtion* est tout acte par lequel un héritier présomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; de sorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité, *Voyez* HÉRÉDITÉ, & SUCCESSION. (*A*)

IMMOBILE, adj. (*Gramm.*) qui ne se meut point; il se dit au simple & au figuré. La frayeur le saisit, il reste *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie stoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philosophe souffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne souffre pas. Le stoïcisme pratique caractérisoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'est-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que seroit-ce qu'une société d'hommes aussi maîtres d'eux-mêmes? Nous ressemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'espace à son gré, sans qu'on puisse deviner ce qu'il va devenir, quelle route

dit lui-même expressement par le prophete Jeremie; *nunquid non Cœlum & terram ego impleo?* J'ai cru devoir rapporter ces preuves afin que le lecteur comprenne que Dieu est immense par son essence, & non pas par sa seule connoissance, & par ses opérations puisque ces deux prerogatives, ou attributs de la Divinité ne sont pas suffisans pour bien concevoir l'immensité de Dieu.

„ Pour mieux expliquer cette divine immensité, ajoute M. Clarke „ (Tom. I. ch. 8.) les Scholastiques ont eu la présomption d'avan„ cer que l'immensité de Dieu est un *point*, comme son éternité, „ disent ils, est un *instant*, mais cette expression est tout-à-fait in„ intelligible. Ce qu'on peut dire là-dessus avec plus de certitude, „ revient à ceci; qu'au lieu que les Etres créés, & finis, ne peu„ vent être présens que dans un seul lieu à la fois, & qu'au lieu „ que les êtres corporels ne sont dans ce lieu-là même que d'une „ maniere très-imparfaite, & très-inégale par rapport à leur pou„ voir, & à leur activité; la cause suprème au contraire (qui pos„ sede une essence infinie, & parfaitement simple, & qui com„ prend en soi-même toutes choses d'une maniere très-éminente) „ la cause suprème, dis-je, est en tout tems également présente à „ chaque point de l'immensité, tout comme si l'immensité ne con„ sistoit réellement que dans un seul point, présente au reste en „ deux manieres, & par son essence très-simple, & par l'exercice „ immediat de tous ses attributs „. (*A*)

il suivra, où il pourra se fixer; si un rien l'arrête, un rien le sépare & l'emporte. Un stoïcien est un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé; ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la secousse de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est de la nature des immeubles, soit réels ou fictifs.

Il y a des choses *immobiliaires* tels que sont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que sont les rentes constituées des actions *immobiliaires*, savoir celles qui tendent à avoir quelque chose d'immobilier. *Voyez* MOBILIAIRE, ACTION, DETTES. (*A*)

IMMODÉRÉ, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODÉRATION.

IMMODESTE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODESTIE.

IMMOLATION, IMMOLER, (*Littérat.*) ces termes ne désignoient point chez les Latins le sacrifice sanglant, mais la consécration faite aux dieux d'une victime, en mettant sur sa tête une espece de pâte salée. *Immolare*, n'étoit autre chose que *molâ*, ou *farre molito & sale hostiam perpessam diis sacrare*, comme Festus nous l'apprend. *Mola* signifie une espece de gâteau d'orge, que l'on assaisonnoit de sel; on l'émioit sur le front de la victime; & c'étoit la marque de sa consécration, ou de son devouement aux autels: voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils désignent le sacrifice sanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la messe que nous appellons la *préface*.

Immoler se prend aussi au figuré. La pratique de la vertu est un sacrifice continuel, où nos passions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts sont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris desquels on expose un de leurs semblables, sont des méchans, s'ils ne sont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le sacrifice qu'on leur offre. Que seroit-ce s'ils en jouissoient avec une joie secrette?

IMMONDE, adj. (*Gramm.*) expression inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également sortis des mains de la nature cherchent leur bien-être, & suivent la grande loi de l'intérêt, sans qu'on puisse raisonnablement les en blâmer. Le pourceau est pour le juif un animal *immonde*, le juif est presque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïse avoit distingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'esprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, (*Gramm. & Métaphys.*) qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution & à la mort. Dieu est *immortel*; l'ame de l'homme est *immortelle*, non parce qu'elle est spirituelle, mais parce que Dieu qui est juste, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvassent dans l'autre monde un sort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle resteroit après la séparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant; si elle n'y retombe pas, c'est qu'il lui plaît de la conserver. Matérielle ou spirituelle, elle subsisteroit également, s'il lui plaisoit de la conserver. Le sentiment de la spiritualité & de l'*immortalité*, sont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être spirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la spiritualité de l'ame croyoit à son *immortalité*. C'est par Dieu & non pas par elle-même que l'ame est; c'est par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philosophes démontrent que l'ame est spirituelle; & la foi nous apprend qu'elle est *immortelle*, & elle nous en apprend aussi la raison.

L'*immortalité* se prend encore pour cette espece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce sentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, est la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'estime de nos semblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous sacrifions notre vie, nous cessons d'exister réellement, pour vivre en leur souvenir. Si l'*immortalité* considérée sous cet aspect est une chimère; c'est la chimère des grandes ames. Ces ames qui prisent tant l'*immortalité*, doivent priser en même proportion les talens, sans lesquels elles se la promettroient en vain; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Histoire & la Poësie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils sont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poëte sacré qui les ait *immortalisés*: la tradition altere la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms passent avec les empires, sans la voix du poëte & de l'historien qui traverse l'intervalle des tems & des lieux, & qui les apprend à tous les siecles & à tous les peuples. Les grands hommes ne sont *immortalisés* que par l'homme de lettres qui pourroit s'*immortaliser* sans eux. Au défaut d'actions célebres, il chanteroit les transactions de la nature & le repos des dieux & il seroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui mépriſera l'homme de lettres, méprisera aussi le jugement de la postérité, & s'élevera rarement à quelque chose qui mérite de lui être transmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le sentiment de l'*immortalité* soit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne seront plus? je n'en crois rien. Nous sommes fortement attachés à la considération des hommes avec lesquels nous vivons; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne sont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me disoit, je suppose qu'il y ait dans un vieux coffre relégué au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la postérité comme un scélérat & comme un infâme; je suppose encore que j'aye la démonstration absolue que ce coffre ne sera point ouvert de mon vivant; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maison, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je suis bien étonné que ceux qui ont enseigné aux hommes l'*immortalité* de l'ame, ne leur ayent pas persuadé en même tems qu'ils entendront sous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorsqu'ils ne seront plus.

IMMORTELLE, s. m. *elychrisum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés sur un embrion, & soutenus par un calice écailleux, luisant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embrion devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, est nommée par Tournefort, *stoechas citrina, angustifolia*. Sa racine est simple, grosse, ligneuse, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevent à la hauteur d'un ou deux piés, sont lanugineuses, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naissent au sommet des tiges, ramassées en maniere de têtes ou de bouquets, composées de plusieurs fleurons réguliers, découpées sur le haut en étoiles, de couleur citrine, & soutenues par des calices écailleux, secs, jaunes & brillans. La graine qui succede à chaque fleuron, est oblongue, odorante, âcre, rousse, & garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux secs, sablonneux, arides des pays chauds, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier; elle passe pour incisive, apéritive & emménagogue; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui est d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à décheoir sur la plante, & qu'ensuite on la tienne dans un endroit sec, elle se conserve quelques années sans se gâter, peut-être parce que son calice écailleux est privé de phlegme; quoi qu'il en soit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour se parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle est de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Espagnols la chérissent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des champs, pour en orner les chapelles de leurs églises; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ces pays-là plusieurs belles variétés de cette fleur qui semble faite pour leur terroir. (*D. J.*)

IMMUABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui soit *immuable*. La nature est dans un état de vicissitude perpétuelle. C'est une suite nécessaire de la loi générale de tous les corps: ou ils se meuvent, ou ils tendent à se mouvoir.

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, (*Jurisprud.*) est définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou imposition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit signifie trois choses différentes, savoir, *don* ou *présent fait*

pour cause, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Les Romains appellerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompense de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par succession de tems plusieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cause qu'on les chargea de répondre sur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fisc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut user de contrainte pour obliger d'accepter ces sortes de places & autres semblables, & alors elles furent considérées comme des charges publiques, *munera quasi onera*; *munus enim aliquando significat onus*, *aliquando honorem seu officium*, dit la loi *munus*, au digeste *de verborum signific.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même sens considérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuse pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes*, *seu liberi à muneribus publicis*. Ainsi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui signifie exemption de quelque charge ou devoir; & le terme d'*immunitas* a été consacré en droit pour exprimer cette exemption, ainsi qu'on le peut voir dans plusieurs titres du digeste & du code.

Le titre *de excusationibus* au digeste qui concerne les excuses que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excusatione munerum*, concerne les *immunités* par lesquelles on peut s'exempter des diverses fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuses sont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelque autre fonction supérieure ou incompatible.

Le code contient aussi plusieurs titres sur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il est dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fausses *immunités*, seront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum super immunitate quibusdam concedenda*, *de excusationibus munerum*, & autres titres suivans, traitent aussi de diverses *immunités*.

Dans notre usage on joint souvent ensemble les termes de *franchises*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne sont cependant pas synonymes. La franchise consiste à n'être pas sujet à certaines charges ou devoirs; les libertés sont aussi à-peu-près la même chose que les franchises, le privilege consiste dans quelque droit qui n'est pas commun à tous; les exemptions & *immunités* qui signifient la même chose, sont l'affranchissement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui sans cette exemption y auroit été sujet.

L'*immunité* est quelquefois prise pour le droit d'asyle; quelquefois le lieu même qui sert d'asyle, s'appelle l'*immunité*; quelquefois enfin le terme d'*immunité* est pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer l'*immunité *de l'Eglise*.

Les *immunités* peuvent être accordées à des particuliers, ou à des corps & communautés.

Les provisions des officiers contiennent ordinairement la clause que le pourvû jouira des honneurs, prérogatives, franchises, privileges, exemptions & *immunités* attachés à son office.

Les villes & communautés ont aussi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre seigneur ou autre personne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée sur la possession.

L'*immunité* est personnelle ou réelle.

On entend par *immunité personnelle* celle qui exempte la personne de quelque devoir personnel, comme du service militaire de guet & de garde, de tutelle & curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle est aussi l'exemption de payer certaines impositions, comme la taille, les droits de péages, les droits dûs au roi pour mutation des héritages qui sont dans sa mouvance.

L'*immunité réelle* est celle qui est attachée à certains fonds, & dont le possesseur ne jouit qu'à cause du fonds, & non à cause d'aucune qualité personnelle. Telles sont les *immunités* dont jouissent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, soit pour l'exemption de taille, soit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers sans avoir payé de maîtrise, soit pour n'être pas sujets à la visite & jurisdiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ses *immunités*. La noblesse est exempte de taille & des charges publiques qui sont au-dessous de sa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont aussi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui sont propres à certaines professions, & qui sont fondées ou sur la nécessité de leur ministere, ou sur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités*, les plus considérables sont celles qui ont été accordées soit à l'Eglise en général, ou singulierement à certaines Eglises, chapitres & monasteres, ou à chaque ecclésiastique en particulier.

Ces *immunités* sont de trois sortes; les unes sont attachées à l'édifice même de l'Eglise, & aux biens ecclésiastiques; les autres sont attachées à la personne des ecclésiastiques qui desservent l'église; d'autres enfin sont attachées à la seule qualité d'ecclésiastique.

La premiere espece d'*immunités* qui est de celles attachées à l'édifice même de l'église, & aux biens ecclésiastiques, consiste 1°. en ce que ces sortes de biens sont hors du commerce. Les églises sont mises en droit dans la classe des choses appellées *res sacræ*, & sont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius* parce qu'elles n'appartiennent proprement à personne; elles sont hors du patrimoine, & ne peuvent être engagées, vendues, ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là-dessus tout-à-fait les mêmes idées que les Romains; car selon nos mœurs, quoique les églises n'appartiennent proprement à personne, cependant par leur destination elles sont attachées à certaines personnes plus particulierement qu'à d'autres; ainsi chaque église cathédrale est le chef-lieu du diocese; chaque église paroissiale est propre à ses paroissiens; les églises monachales appartiennent chacune à quelque ordre ou congrégation, & ainsi des autres; de sorte qu'on pourroit plûtôt mettre les églises dans la classe des choses appellées en droit *res communes*, dont la propriété n'appartient à personne, mais dont l'usage est commun à tout le monde.

Les biens d'église ne peuvent être engagés, vendus, ni autrement aliénés, sans une nécessité ou utilité évidente pour l'église, & sans y observer certaines formalités qui sont une enquête *de commodo & incommodo*, l'autorisation de l'Evêque diocésain, le consentement du patron s'il y en a un, qu'il y ait des publications faites en justice en présence du ministere public, enfin que le contrat d'aliénation soit homologué par le juge royal.

2°. La prescription des biens d'église ne peut être acquise que par quarante ans, à la différence des biens des particuliers, qui, selon le droit commun, se prescrivent par dix ans entre présens, & vingt ans entre absens avec titre, & par trente ans sans titre.

3°. L'*immunité* des églises consiste en ce qu'elles sont tenues en franche-aumône. Le seigneur, qui donne un fonds pour construire une église, cimetiere ou autre lieu sacré, ne se réserve ordinairement aucun droit ni devoir sur les biens par lui donnés, auquel cas on tient communément qu'il ne reste plus ni foi ni jurisdiction sur le fonds, du-moins quant à la chose, mais non pas quant aux personnes qui sont toujours justiciables du juge du lieu; & même quoique le seigneur ne perçoive aucune redevance sur le fonds, & qu'on ne lui en passe point de déclaration ou aveu, il ne perd pas pour cela sa directe ni son droit de justice sur le fonds même, de sorte que s'il est nécessaire de faire quelqu'acte de jurisdiction dans l'église même, ses officiers sont constamment en droit de le faire.

Le seigneur conserve aussi sur le fonds-aumôné le droit de patronage.

On distingue la pure-aumône de la tenure en franche-aumône; la premiere est quand on donne à l'église des biens temporels, produisans un revenu sur lesquels le fief & la jurisdiction demeurent, soit au donateur, s'il a le fief & la jurisdiction sur le lieu, soit au seigneur, si le donateur ne l'est pas; les héritages donnés à l'église en pure-aumône sont tenus franchement, & sans en payer aucune redevance ni autre droit, si ce n'est *ad obsequium precum*.

Mais l'église ne possede en franche-aumône ou pure-aumône que ce qui lui a été donné à ce titre; ses autres biens sont sujets aux mêmes lois que ceux des particuliers.

4°. Une

4°. Une autre *immunité* des églises, c'étoit le droit d'asyle; mais ce privilége n'appartenoit pas singulierement à l'église, car il tiroit son origine de ce que dans la loi de Moïse, Dieu avoit lui-même établi six villes de réfuge parmi les Israëlites, où les coupables pouvoient se mettre en sureté, lorsqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré. Les payens avoient aussi leurs asyles; non-seulement les autels & les temples en servoient, mais aussi les tombeaux & les statues des héros. Il y a encore des villes en Allemagne, qui ont conservé ce droit d'asyle; les palais des princes ont ce même privilége, & tous les souverains ont le droit d'asyle dans leurs états pour les sujets d'un autre prince, qui viennent s'y réfugier, à moins que l'intérêt commun des puissances ne demande que le coupable soit rendu à son souverain.

A l'égard des églises, c'étoient les asyles les plus inviolables; dans leur institution ils ne devoient servir que pour les infortunés & ceux que le hasard ou la nécessité exposoient à la rigueur de la loi; mais dans la suite on en fit un usage odieux, en les faisant servir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands scélérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces asyles, à l'instigation d'Eutrope son favori; il fit entre autres choses une loi pour assujettir les œconomes des églises à payer les dettes des refugiés que les clercs refusoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de se repentir de ce qu'il avoit fait faire; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'église de Constantinople l'asyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant résister aux cris du peuple qui demandoit Eutrope, envoya pour l'arracher de l'autel; une troupe de soldats vint assiéger l'église l'épée à la main. Eutrope se cacha dans la sacristie; S. Jean Chrisostome, patriarche de cette église, se présenta pour appaiser la fureur des soldats. Ils se saisirent de lui, & le menerent au palais comme un criminel; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient présens par ses larmes & par ce qu'il leur dit sur le respect dû aux saints autels, qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en sûreté, tant qu'il feroit dans cet asyle. Il en sortit quelques jours après dans l'espérance de se sauver; mais il fut pris & banni, & dans la même année il eut la tête tranchée. Après sa mort, Arcadius rétablit l'*immunité* des églises.

Théodore le jeune fit en 431 une loi concernant les asyles dans les églises. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui sont en péril, & qu'ils seront en sûreté non-seulement près de l'autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'église, pourvu qu'ils y entrent sans armes. Cette loi fut faite à l'occasion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une église de Constantinople; une troupe d'esclaves s'y étant refugiée près du sanctuaire s'y maintint les armes à la main pendant plusieurs jours, au bout desquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit aussi en 466 une loi portant défense sous peine capitale, de tirer personne des églises, ni d'inquieter les évêques & les œconomes pour les dettes des réfugiés, dont on les rendoit responsables suivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines profiterent de ces dispositions favorables des souverains pour étendre cette *immunité* à tous les bâtimens qui étoient des dépendances de l'église. Ils marquoient même au dehors une enceinte, au-delà de laquelle ils plantoient des bornes pour limiter la jurisdiction séculiere. Ces couvens devenoient comme autant de forteresses où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puissance du magistrat.

Nous avons d'anciens conciles qui ont fait des canons pour conserver aux églises le droit d'asyle. L'approbation que les souverains y donnoient, contribua beaucoup à faire faire ces decrets.

En Italie & dans plusieurs autres endroits, les églises & autres lieux saints sont encore des asyles pour les criminels. On y a même donné à ce privilége plus d'étendue qu'il n'avoit anciennement. (1)

En France, sous la premiere race de nos rois, le droit d'asyle dans les églises étoit aussi un droit très-sacré. L'église de S. Martin de Tours étoit un asyle des plus respectables; on ne pouvoit le violer sans se rendre coupable d'un sacrilége des plus scandaleux.

Les conciles tenus alors dans les Gaules, recommandoient de ne point attenter aux asyles que l'on cherchoit dans les églises.

L'*immunité* fut étendue jusqu'au parvis des églises, aux maisons des évêques, & à tous les autres lieux renfermés dans leurs enceintes, afin de ne pas obliger les réfugiés de rester continuellement dans l'église, où plusieurs actions, nécessaires à la vie, ne pourroient se faire avec bienséance.

Lorsqu'il n'y avoit point de porche, ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit sur un arpent de terre autour de l'église, comme il est dit dans un decret de Clotaire, qui est à la suite de la loi salique, §. *xiij*.

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* ecclésiastique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet asyle, sans leur donner une assurance juridique de la vie & de la rémission de leurs crimes, sans qu'ils fussent sujets à aucune peine.

Charlemagne fit sur cette matiere deux capitulaires fort différens; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort suivant les lois, qui se réfugient dans l'église, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les églises serviront d'asyle à ceux qui s'y réfugieront; qu'on ne les condamnera à mort, ni à mutilation de membre.

Mais il faut observer qu'on en exceptoit certains crimes, pour lesquels on n'accorde jamais de grace.

L'église ne pouvoit pas non plus servir d'asyle aux criminels qui s'étoient évadés de prison.

Lorsque le criminel avoit le tems de se retirer dans un lieu d'asyle, avant que la justice se fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire son procès; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, suivant ce qui est dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv*.

Philippe-le-bel défendit de tirer les coupables des églises, où ils étoient refugiés, sinon dans les cas où le droit l'autorisoit.

Enfin,

---

(1) L'auteur de cet article pouvoit faire observer que les Papes ont toujours exclus du privilege de l'asile, les crimes les plus atroces. Pie cinq, Sixte-quint, Gregoire XIV. Benoît XIII. & XIV. ont fait diverses Constitutions, & Decrets pour declarer indignes du privilege de l'asyle.

1°. Les voleurs, & les assassins de grands-chemins.

2°. Les facageurs, & les assassins des campagnes:

3°. Ceux qui tuent, ou frappent jusqu'à effusion de sang dans un lieu d'immunité, quand bien même on n'y trouveroit que la personne tuée, ou l'homicide.

4°. Ceux qui sont coupables d'homicides faits par trahison.

5°. Ceux des assassins dont les différens genres & especes sont designées dans la Bulle Benedictine.

6°. Les chrétiens devenus hérétiques qui se retireroient dans les Eglises pour se soustraire aux peines qu'ils méritent pour avoir embrassé l'hérésie & pour l'avoir professée.

7°. tous les criminels de leze Majesté, & ceux qui y ont participé, ou qui en ont donné les conseils même indirectement.

8°. Les homicides volontaires, & de dessein prémédité.

9°. Ceux qui falsifient, ou alterent les lettres, Bulles & decrets apostoliques, & les cedules ou billets à ordre des Banques publiques, & ceux qui volent dans ces mêmes Bureaux, ou banques.

10°. Les faux monnoyeurs, & ceux qui en diminuent le vrai poids.

11°. Ceux qui s'arrogent le nom, & le titre de ministres de la justice pour pénetrer dans les maisons, dans le dessein d'y voler, d'y tuer, ou d'y maltraiter quelqu'un.

D'autres Papes, comme Clement XI, & la Congregation de l'immunité ont restreints les privileges des asiles par divers decrets. On peut consulter les livres qui en parlent, & notamment Ferrari Tom. 4. de la Biblioteque Canonique.

Mais comme l'immunité locale, c'est-à-dire le privilege de l'asile n'appartient pas à l'eglise de droit naturel, ou divin, mais par droit humain, c'est à-dire civil, & ecclesiastique, comme les jurisconsuites, & les Canonistes les plus sensés, & les plus sçavants le démontrent clairement, il s'en suit que chaque souverain dans ses états, peut supprimer le droit d'asile, & faire des reglemens pour ce qui concerne le premier & que le souverain Pontife peut en faire de même pour ce qui regarde le second. Ils peuvent relativement aux circonstances des lieux, des personnes & des tems, & selon qu'ils estimerent plus à propos, pour l'honneur qu'on doit à Dieu, & aux Eglises, & pour le maintien de la sureté publique, priver les Eglises, & les lieux sacrés du droit d'asile, & d'immunité, les concordats arrêtés entre le Pape Benoît XIII. & le Roi de Sardaigne, & entre Benoît XIV. & le Roi de Naples en fournissent des exemples, Il y a eu aussi un concordat sur le même sujet entre Benoît XIV. & les états de Milan & un autre entre ce même Pontife & la Republique de Lucques.

Le parfait silence de l'auteur de cet article sur l'immunité locale qui a lieu en Italie, s'étant uniquement retranché sur les droits d'immunité dont jouit la France, m'a determiné à faire ces observations, j'y ajoute l'usage constant de la ville de Rome, abondante en lieux d'asile, de ne pouvoir extraire un criminel de ces mêmes lieux d'asyle sans le consentement préalable du Pape, quoique le delit fut du nombre de ceux exceptés de la faveur de l'asyle, autrement l'emprisonnemment, & la procedure seroient nuls. Ce consentement du Pape s'appelle en latin *ex ordine Sanctissimi*. (A)

Enfin, François I. par son ordonnance de 1539, *art.* 166, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes personnes en lieu de franchise, sauf à les réintégrer, quand il y aura decret de prise de corps décerné à l'encontre d'eux sur les informations, & qu'il sera ainsi ordonné par le juge; tel est le dernier état de l'*immunité* ecclésiastique par rapport au droit d'asyle.

Pour ce qui est des *immunités* qui peuvent appartenir aux ecclésiastiques, soit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur respect envers l'église dans la personne de ses ministres, ont accordé aux ecclésiastiques plusieurs privileges, exemptions & *immunités*, soit par rapport à leur personne ou à leurs biens; ces privileges sont certainement favorables; on ne prétend pas les contester.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques ecclésiastiques l'ont prétendu, que ces privileges soient de droit divin, ni que l'église soit dans une indépendance absolue de la puissance séculiere.

Il est constant que l'église est dans l'état & sous la protection du souverain; les ecclésiastiques sujets & citoyens de l'état par leur naissance, ne cessent pas de l'être par leur consécration; leurs biens personnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'église (en quoi l'on ne comprend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement sujets aux charges de l'état, sauf les privileges & exemptions que les ecclésiastiques peuvent avoir.

Ces privileges ont reçu plus ou moins d'étendue, selon les pays, les tems & les conjonctures, & selon que le prince étoit disposé à traiter plus ou moins favorablement les ecclésiastiques, & que la situation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'observoit par rapport aux ministres de la religion sous la loi de Moïse, on trouve que la tribu de Lévi fut soumise à Saül, de même que les onze autres tribus, & si elle ne payoit aucune redevance, c'est qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre imposition que le cens qui étoit dû à cause des fonds.

Jesus-Christ a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les sujets de l'obéissance des rois; il a enseigné que l'église devoit payer le tribut à César, & en a donné lui-même l'exemple, en faisant payer ce tribut pour lui & pour ses apôtres.

La doctrine de S. Paul est conforme à celle de J. C. Toute ame, dit-il, est sujette aux puissances. S. Ambroise, évêque de Milan, disoit à un officier de l'empereur: *si vous demandez des tributs, nous ne vous les refusons pas, les terres de l'église payent exactement le tribut*. S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'église payoient le tribut.

Les ecclésiastiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* jusqu'à la fin du troisieme siecle. Constantin leur accorda de grands privileges; il les exempta des corvées publiques; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impositions.

Sous Valens, ils cesserent d'être exempts des charges publiques; car dans une loi qu'il adressa en 370 à Modeste, préfet du prétoire, il soumet aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des églises seroient sujettes aux charges ordinaires, & les affranchit seulement des charges extraordinaires.

Justinien, par sa novelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires; ailleurs il exempte les églises des charges extraordinaires seulement; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Constantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des sépultures, dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'église de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs jusqu'à la fin du huitieme siecle. S. Grégoire recommandoit aux défenseurs de Sicile de faire cultiver avec soin les terres de ce pays, qui appartenoient au saint siége, afin que l'on pût payer plus facilement les impositions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans, & jusqu'à Benoît II, le pape étoit confirmé par l'empereur, & lui payoit 20 liv. d'or; les papes n'ont été exempts de tous tributs, que depuis qu'ils sont devenus souverains de Rome & de l'exarcat de Ravenne, par la donation que Pepin en fit à Etienne III.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, tous les ecclésiastiques, soit gaulois ou romains, étoient sujets aux tributs, comme dans le reste de l'empire.

Depuis l'établissement de la monarchie françoise, on suivit pour le clergé ce qui se pratiquoit du tems des empereurs, c'est-à-dire que nos rois exempterent les ecclésiastiques d'une partie des charges personnelles; mais ils voulurent que les terres de l'église demeurassent sujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la seconde race de nos rois, tems où les fiefs étoient encore inconnus, les ecclésiastiques devoient déja, à cause de leurs terres, le droit de giste ou procuration, & le service militaire; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les ecclésiastiques encore long-tems sous la troisieme race.

Le droit de giste & de procuration consistoit à loger & nourrir le roi & ceux de sa suite, quand il passoit dans quelque lieu où des ecclésiastiques séculiers ou réguliers avoient des terres; ils étoient aussi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de sa part dans les provinces.

A l'égard du service militaire, lorsqu'il y avoit guerre, les églises étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vassaux & un certain nombre de personnes, & de les y entretenir; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ses vassaux. Quelques-uns de nos rois, tel que Charlemagne, dispenserent les prélats de se trouver en personne à l'armée, à condition d'envoyer leurs vassaux sous la conduite de quelque autre seigneur; il y avoit des monasteres qui payoient au roi une somme d'argent pour être déchargés du service militaire.

Outre le droit de giste & le service militaire, les ecclésiastiques fournissoient encore quelquefois au roi des secours d'argent pour les besoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560, qu'ils payeroient le tiers de leur revenu; tous les évêques y souscrivirent, à l'exception d'Injuriosus, évêque de Tours, dont l'opposition fit changer le roi de volonté; mais si les ecclésiastiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers, il est du-moins constant qu'ils payoient au roi, ou autre seigneur duquel ils tenoient leurs terres, la dixme ou dixieme partie des fruits, à l'exception des églises qui en avoient obtenu l'exemption, comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560, ensorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'église. Chaque église étoit dotée suffisamment, & n'avoit de dixme ou dixieme portion que sur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la suite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'église, de même que les concessions du droit actif de dixmes, on a regardé les dixmes comme étant ecclésiastiques de leur nature.

Les églises de France étoient aussi dès lors sujettes à certaines impositions. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Theodobert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebert, aussi roi d'Austrasie & petit-fils de Clotaire I. affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts.

Charles Martel, qui sauva dans tout l'Occident la religion de l'invasion des Sarrasins, fit contribuer le clergé de France à la récompense de la noblesse qui lui avoit aidé à combattre les infideles; l'opinion commune est qu'il ôta aux ecclésiastiques les dixmes pour les donner à ses principaux officiers; & c'est de-là que l'on tire communément l'origine des dixmes inféodées; mais Pasquier, en *ses recherches, liv. III. chap. xxxxii*, & plusieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes; qu'il prit seulement une partie du bien temporel des églises, sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la noblesse françoise, & que l'inféodation des dixmes ne commença qu'au premier voyage d'outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a été dit il y a un moment que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il est certain d'ailleurs que sous la seconde race, les ecclésiastiques, aussi bien que les seigneurs & le peuple, faisoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutôt qu'une libéralité volontaire; car il y avoit une taxe sur le pié du revenu des fiefs, aleux & autres héritages que chacun possédoit. Les historiens en font mention sous les années 826 & suivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiegne les présens que les évêques, les abbés, les comtes & le peuple faisoient au Roi tous les ans, & que ces présens

fens étoient proportionnés au revenu de chacun; Louis le Débonnaire les reçut encore des trois ordres à Orléans, Vorms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à son évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Toulouse tenu en 846, où il est dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à son évêque, consistoit en un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau; le tout étoit évalué deux sols, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reste du peuple, Charles le Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant sur le clergé que sur le peuple; ayant résolu, à la priere de Jean VIII. dans une assemblée générale au parlement, de passer les monts pour faire la guerre aux Sarrasins qui ravageoient les environs de Rome & tout le reste de l'Italie, il imposa un certain tribut sur tout le peuple & même sur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient sur les prêtres, c'est-à-dire, sur les curés & autres bénéficiers de leur diocèse, cinq sols d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aisés; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le Roi; on prit même quelque chose du trésor des églises pour payer ce tribut; cette levée fut la seule de cette espece qui eut lieu sous la seconde race.

On voit aussi, par les actes d'un synode tenu à Soissons en 853, que nos rois faisoient quelquefois des emprunts sur les fiefs de l'Eglise. En effet, Charles le Chauve, qui fut présent à ce synode, renonça à faire ce que l'on appelloit *præstarias*, c'est-à-dire, de ces sortes d'emprunts, ou du-moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'Eglise étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des subventions que le clergé de France a fourni dans la suite à nos rois, cela étant déja expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les ecclésiastiques sont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impositions, comme tous les sujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, si ce n'est en cas de nécessité.

On les exempte aussi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage, mais ils ne sont pas exempts des charges de police, comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maisons, & autres obligations semblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'église, c'est la jurisdiction que les souverains lui ont accordée sur ses membres, & même sur les laïcs dans les matieres ecclésiastiques; c'est ce que l'on traitera plus particulierement au mot JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que si on entreprend quelque chose contre les privileges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ consuetudine, restaurabuntur ad egardum concilii nostri*; on rappelle par là toutes les *immunités* de l'église aux regles de la justice & de l'équité.

On ne reconnoît point en France les *immunités* accordées aux églises & au clergé par les bulles des papes, si ces bulles ne sont revêtues de lettres patentes dûment enregistrées.

Les libertés de l'église gallicane sont une des plus belles *immunités* de l'église de France. *Voyez* LIBERTÉS.

Voyez les conciles, les historiens de France, les ordonnances de la seconde race, les mémoires du clergé.

Voyez aussi les traités *de immunitate ecclesiasticâ* par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hyeronime Albanus. (*A*) (1)

IMMUNITÉ, (*Hist. greq.*) les *immunités* que les villes greques, & sur-tout celle d'Athènes, accordoient à ceux qui avoient rendu des services à l'état, portoient sur des exemptions, des marques d'honneurs & autres bienfaits.

Les exemptions consistoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du festin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les spectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les assemblées, des couronnes, le droit de bourgeoisie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du publics, des monumens, des statues, & semblables distinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui passoient quelquefois dans leurs familles. Athènes ne se contenta pas d'ériger des statues à Harmodius & à Aristogiton ses libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs descendans de toutes charges, & ils jouissoient encore de ce glorieux privilege plusieurs siecles après. Ainsi tout mérite étoit sûr d'être récompensé dans les beaux jours de la Grece; tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le desir de la gloire & l'amour de la patrie. (*D J.*)

* IMMUTABILITÉ, s. f. (*Gramm. & Théologie.*) c'est l'attribut de Dieu, considéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu est *immuable* quant à sa substance; il l'est aussi quant à ses idées. Il est, a été, & sera toujours de l'unité la plus rigoureuse. (2)

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'Eglise dans la Romagne, avec un évêché suffragant de Ravenne. Cette ville est bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ses lettres, *liv. XII. épit.* 5. Strabon l'appelle φόρον Κορνήλιον. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque séjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui est resté à cette ville; elle fut ruinée pas Narsès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; ensuite les Bolonois, les Manfrédi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin César-Borgia la prit, & la soumit au S. Siege, qui en est demeuré possesseur. Elle est sur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, soixante-cinq N. de Rome. *Long.* 29. 18. *lat.* 44. 22.

Imola a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poëte Flaminio, le jurisconsulte Tartagny, & l'anatomiste Valsalva.

Flaminio (Marc Antoine) fut le premier de son pays, dit M. de Thou, qui exprima assez heureusement en vers latins la majesté des pseaumes de David, & il invita par son exemple, François Spinola à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du Cardinal Farnese & du Cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles jurisconsultes de son siecle; on le nommoit alors en Italie le *monarque du droit*; ses conseils, ses traités sur les clémentines, sur le texte des decretales, & ses autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été souvent imprimés, comme à Venise en 1571; à Francfort en 1575, à Lyon en 1585, *&c.* Il mourut à Bologne en 1487. âgé de cinquante-trois ans.

Valsalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-sept ans, fut disciple de Malpighi, & s'est distingué par son

(1) Les Canonistes & les Théologiens qui attribuent aux loix humaines, le droit d'asyle, ou d'immunité, ne sont pas d'accord entre eux lorsqu'ils parlent de l'immunité personelle, les uns la font descendre du droit divin, les autres, conjointement avec l'auteur de cet article prétendent qu'elle doit son existence aux loix humaines: les premiers se fondent sur plusieurs Textes du droit canon, & sur d'autres raisons extraites de l'écriture sainte & du Concile de Trente (Session 25. ch. 20. de reform.) & ils supposent que c'est Dieu, & l'église qui ont ordonné l'établissement de cette immunité: les autres sont d'avis, comme je l'ai dit ci-dessus, que l'immunité personnelle a été introduite, & établie par les lois des Princes chacun dans leurs états, & par celles de l'église, ils citent quelques Canons qui ont été pour ainsi dire confirmés par l'histoire successive des tems, où elle a été introduite, & qui ont été témoins de son extention. Quant à moi je proposerois de suivre l'avis du sçavant Covarruvia, en conciliant ces deux opinions opposées, & en soutenant que l'orsqu'il s'agit du spirituel, les Clercs sont exempts de la jurisdiction laïque par le droit divin, *de Jure Divino*, mais que dans les affaires temporelles & dans celles qui ne sont pas véritablement sacrées, c'est-à-dire lorsqu'il y a une mixtion du temporel, & du spirituel, alors l'immunité des clercs tire son origine des loix humaines de l'Empereur Constantin, & des autres Empereurs & souverains auxquelles l'Eglise représentée par les Conciles, & reglée par les decrétales des souverains Pontifes, s'est conformée. (*A*)

(2) L'immutabilité de Dieu se considere en cinq modes, 1°. dans l'essence, & l'existence, 2°. dans le rapport au lieu, 3°. dans les accidents, 4° dans la connoissance 5°. dans les decrets, & dans les déterminations de sa volonté. Ainsi ce qu'on a dit dans cet article n'est pas suffisant pour exprimer le vrai caractere de l'immutabilité divine. Le Calviniste Vorstius, & les sociniens l'admettent seulement dans l'essence de l'Etre suprème, ils la nient dans les autres modes, & sur tout dans les decrets de sa volonté. Ce ne sont pas seulement les Théologiens qui prouvent par des autorités, & par des raisons deduites de la sainte ecriture, que la simplicité divine exige l'immutabilité dans les cinq modes différents dont on vient de parler sans préjudice des actes libres de Dieu relativement aux créatures, les Methaphysiciens le démontrent encore avec la derniere évidence. (*A*)

ſon excellent traité *de aure humanâ*, dont la meilleure édition eſt *Bononiæ* 1704, in-4°. avec figures. (*D. J.*)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par oppoſition à *pair*, un nombre qui ne ſe peut exactement diviſer par 2.

2. Tout nombre *impair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'eſt de ce chiffre ſeul qu'il prend ſon nom; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10 = 2 \times 5$, ſont conſéquemment diviſibles par 2; & juſques-là le nombre reſte pair.

3. Il eſt évident que l'obſtacle qui ſe rencontre à la diviſion exacte d'un chiffre ſimple par 2, ne réſide que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la ſouſtraction de l'unité, & par une ſuite (*n°.* 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'eſt par *multiplication* ou par *diviſion* (on ſuppoſe celle-ci exacte), le produit ou le quotient ſont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

5. Telles ſont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général; mais le caprice & la ſuperſtition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité: *numero Deus impare gaudet*. C'eſt en nombre *impair* que le rituel magique preſcrivoit ſes plus myſtérieuſes opérations; *necte tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'eſt-il pas aſſujetti juſqu'à la Medecine? L'année *climactérique* eſt dans la vie humaine une année *impaire*; entre les jours critiques d'une maladie (*voyez* CRISE), les *impairs* ſont les jours dominans, ſoit par leur nombre, ſoit par leur énergie. Au reſte, en rejettant ce qu'il y a de chimérique dans la plûpart de ces attributions, nous ne laiſſons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'eſt-à-dire du genre qui leur convient; & nous en ferons mention dans leur article particulier. *Voyez* entre autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la ſuite l'un de l'autre, il réſulte une progreſſion arithmétique indéfinie, dont le premier terme eſt 1, & la différence 2: c'eſt ce qu'on nomme *la ſuite des impairs*.

Cette ſuite a une propriété remarquable relative à la formation des puiſſances; mais qui n'a juſqu'ici, du-moins que nous ſachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute ſon étendue.

7. A toute puiſſance numérique d'une racine *r* & d'un expoſant *e* quelconques, répond dans la ſuite générale des *impairs* une ſuite ſubalterne des termes conſécutifs, dont la ſomme eſt cette puiſſance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme *p*, & le nombre des termes *n*.

8. A l'égard des puiſſances d'un *expoſant pair*, la choſe a déja été exécutée. On s'eſt apperçu que le premier terme de la progreſſion ſubalterne ne differe point de celui de la ſuite principale, & que le nombre des termes eſt exprimé par la racine ſeconde de la puiſſance cherchée; c'eſt-à-dire que pour ce cas-là, ... $p = 1$.

Faut-il élever 5 à la quatrieme puiſſance, on a . . . . $n = r^{\frac{e}{2}}$

$p = 1$, $n = 25$ } dernier terme 49, ſomme des extrêmes 50; ſomme totale $625 = 5^4$.

9. Quant aux puiſſances d'un *expoſant impair*, il n'a juſqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progreſſion ſubalterne dont elles ſont la ſomme, eſt enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la ſuite principale: mais il en ſera toûjours tiré & comme montré au doigt par cette formule, ... $p = \overline{\overline{r-1} \times \overline{r^{\frac{e-1}{2}}}} + 1$.
& le nombre des termes par cet autre $n = r^{\frac{e-1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 3 à la ſeptieme puiſſance; on trouve

$p = \overline{2 \times 27} + 1 = 55$
n . . . . $= 27$
} dernier terme 107; ſomme des extr. 162; ſomme totale $2187 = 3^7$.

10. Les choſes conſidérées ſous ce point de vûe, élever une racine quelconque à une puiſſance donnée; ce n'eſt que chercher la ſomme d'une progreſſion arithmétique, dont, avec la différence conſtante 2, on connoît le premier terme & le nombre des termes (variables l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération; comme en toute progreſſion arithmétique qui a 2 pour différence (*Voyez* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE.), la ſomme eſt $\overline{2p + 2n - 2} \times \frac{n}{2} = \overline{p + n - 1} \times n$; en ſubſtituant au lieu de *p* & de *n* leurs valeurs indiquées par les formules, le réſultat ſera la puiſſance demandée.

Si $p = 1$, $\overline{p + n - 1} \times n$ ſe réduit à $n \times n = n^2$: mais (n°. 8.) quand l'expoſant eſt pair, on a $p = 1$. Donc quand l'expoſant eſt pair, la ſomme de la progreſſion ſubalterne (égale à la puiſſance cherchée) eſt le quarré du nombre même de ſes termes.

En effet, dans le premier exemple ci-deſſus, $n^2 = \overline{25}^2 = 625 = 5^4$.

11 Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), ſont des puiſſances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaiſſer tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'expoſant de *r*, juſqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reſte il eſt facile de rappeller les puiſſances de l'une & de l'autre claſſe à une formule commune, qui aura même ſur celles qu'on vient de voir, cet avantage, qu'outre la ſolution de tous les cas poſſibles, elle donnera de plus toutes les ſolutions poſſibles de chaque cas. (Car dès que $e > 3$, le problème devient indéterminé; c'eſt-à-dire qu'il y a dans la ſuite générale des *impairs* pluſieurs ſuites ſubalternes, dont la ſomme eſt la puiſſance cherchée).

m, dans la nouvelle formule ci-au-deſſous, eſt un nombre quelconque $< e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être *o*, & *impair* dans celles d'un expoſant *impair*. Autant que *m* aura de valeurs, autant le problème aura de ſolutions; & *m* aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), expriment d'unités.

$p = \overline{\overline{r^m - 1} \times \overline{r^{\frac{e-m}{2}}}} + 1$.
$n = r^{\frac{e-m}{2}}$.
} On pourroit même abſolument ſupprimer la formule de *n*, dont la valeur ſe produit toûjours dans la formule de *p*, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez *e* en deux parties à volonté, & donnez à *r* chacune de ces deux parties pour expoſant; vous aurez deux puiſſances de *r*. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de *p*; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de *n*.

14. Si les deux parties dans leſquelles *e* ſe trouve partagé ſont le moins inégales qu'il ſe puiſſe; ou (ce qui revient au même) ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à *m* la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir; enſorte qu'elle ſoit *o* pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair*: on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

{ $m = o$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.
{ $m = 2$ donne $p = \overline{24 \times 5} + 1 = 121$, n . . . . $= 5$. d'où $\overline{p + n - 1} \times n = 125 \times 5 = 625 = 5^4$.

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

{ $m = 1$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.
{ $m = 3$ donne $p = \overline{26 \times 9} + 1 = 235$, n . . . . $= 9$ d'où $\overline{p + n - 1} \times n = 243 \times 9 = 2187$
{ $m = 5$ donne $p = 242 \times 3 + 1 = 727$, n . . . . $= 3$ d'où $\overline{p + n - 1} \times n = 729 \times 3 = 2187$
} $= 3^7$.

16. Si l'on vouloit une démonstration, on peut s'en procurer une fort simple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expression de p & de n pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progression arithmétique dont la différence soit 2, & qu'on se donne la peine d'en faire la somme; on trouvera pour dernier résultat r^e, c'est-à-dire la puissance cherchée.

17. Ce qu'on connoissoit jusqu'à présent de cette propriété de la suite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand secours, & ne dispensoit pas de recourir à la pratique usitée pour former les puissances même d'un exposant pair, toutes les fois que $\frac{e}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puissance de 7, il falloit préalablement trouver 75, qui indique le nombre des termes dont la somme est 7^{10}. En un mot on ne pouvoit se passer de la méthode ordinaire que dans le seul cas (assez rare) où e est une puissance de 2.

De plus, on ne soupçonnoit pas que la progression subalterne, dont la somme est la puissance d'un exposant pair cherchée, se trouvât ailleurs qu'à l'origine de la suite principale. On tenoit, il est vrai, une solution de cette partie la plus exposée en vûe du problème; mais on ne s'avisoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vû, autant que $\frac{e}{2}$ exprime d'unités.

18. Nommant s le nombre des termes qui précedent p dans la suite générale des *impairs*, & qu'il faut sauter vers l'origine pour monter jusqu'à lui; on aura (par la nature des progressions) $2s + 1 = p$: & substituant cette valeur dans $\overline{p + n - 1} \times n$, on trouvera la somme de la progression ou $r^e = \overline{2s + n} \times n$. Mais on a aussi, comme il est évident, $r^e = r^{\frac{e+m}{2}} \times r^{\frac{e-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n = r^{\frac{e-m}{2}}$: donc $2s + n = r^{\frac{e+m}{2}}$. C'est-à-dire que

„ Si au nombre des termes de la suite subalterne dont „ la somme est une puissance quelconque r^e, on ajoûte le double du nombre de ceux qui en précédent „ le premier dans la suite générale; il en résulte une „ puissance complette de r, dont l'exposant est invariablement $\frac{e+m}{2}$ „.

Théorême assez singulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais simplement de leur nombre.

Dans l'exemple du n°. 9 $n = \ldots\ldots 27$, $s = \frac{55 - 1}{2} = 27$; d'où $2s = 54$ or $27 + 54 = 81 = 3^4 = 3^{\frac{7+1}{2}}$.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

IMPALANCA, (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau est tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recourbées en raison de son âge. Sa chair est très-bonne à manger, excepté dans le tems du rut. On estime sur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui est regardée comme un excellent antidote contre toutes sortes de poisons. Cet animal se trouve dans plusieurs parties de l'Afrique, & surtout dans le royaume de Congo.

IMPALPABLE, adj. (*Physiq.*) est ce dont on ne peut distinguer les petites parties par les sens, & particulierement par celui du toucher.

IMPANATEURS, s. f. (*Théologie.*) nom donné aux Luthériens, qui rejettant le dogme de la transubstantiation, soutenoient que dans le sacrement de l'eucharistie, après les paroles de la consécration, le corps de Jésus-Christ se trouvoit avec la substance du pain, qui n'étoit point détruite. *Voyez* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Osiandre, l'un des principaux Luthériens, qui passa jusqu'à dire en parlant des especes eucharistiques, *ce pain est Dieu.* Une si étrange opinion, dit M. Bossuet, n'eut pas besoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point. *Hist. des variat. liv. II. n°.* 3. (*G*)

IMPANATION, s. f. (*Théol.*) est un terme dont les Théologiens se servent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la consécration, le corps de notre Seigneur Jesus-Christ demeure dans l'eucharistie avec la substance du pain & du vin. *Voyez* CONSUBSTANTIATION.

IMPANGAZZA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroît être particulier à ces contrées. Il ressemble assez à un bœuf ou à un buffle; ses cornes sont faites comme celles d'un bouc, mais très-lisses. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient assez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il est aussi connu sous le nom de *dante*. Cet animal est d'une grande vitesse; quand il a été blessé il se tourne contre son chasseur, qui ne peut éviter sa furie qu'en grimpant promptement à un arbre, au pié duquel l'animal reste jusqu'à ce que quelque nouveau coup le fasse tomber mort. Sa chair est très-bonne à manger. Les tigres & les lions en sont aussi friands que les hommes. Les *impangazzas* pour se mettre en défense contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine; lorsqu'ils sont attaqués, ils forment un cercle, en présentant leurs cornes de tous les côtés, ainsi ils se défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la Médecine; on en frotte les membres attaqués de paralysie.

* IMPARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) une action est *impardonnable*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de pardon pour elle. *Voyez* PARDON. Il semble que les hommes paitris d'imperfections, sujets à mille foiblesses, remplis de défauts, soient plus séveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en est une fois flétri l'est pour toujours.

* IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque chose. Ainsi un ouvrage est *imparfait*, ou lorsqu'on y remarque quelque défaut, ou lorsque l'auteur ne l'a pas conduit à sa fin. Un livre est *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorsqu'un ministre est déplacé, & que celui qui lui succede a la petitesse d'abandonner ses projets. Il y a dans la Musique des accords *imparfaits*. *Voyez* ACCORDS. Une cadence *imparfaite*. *Voyez* CADENCE. En Arithmétique, des nombres *imparfaits*. *Voyez* NOMBRES. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainsi, car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monstres. Tout y est enchainé, & le monstre y est un effet aussi nécessaire que l'animal parfait. Les causes qui ont concouru à sa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainsi de suite en remontant jusqu'à l'éternité des choses. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele subsistant dans la nature, auquel on peut comparer ses productions. Nous ne sommes pas dignes de louer ni de blâmer l'ensemble général des choses, dont nous ne connoissons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* sont des mots vuides de sens, lorsque le tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoissances.

IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit*: & quelquefois employé seul & substantivement, ainsi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'est un tems du verbe distingué de tous les autres par ses inflexions & par sa destination: *j'étois* (eram) est l'*imparfait* de l'indicatif; *que je fusse* (essem) est l'*imparfait* du subjonctif. Voilà des connoissances de fait & personne ne s'y méprend. Mais il n'en est pas de même des principes raisonnés qui concernent la nature de ce tems: il me semble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fausses; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractérise moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a envisagé. Ceci est développé & justifié à l'*article* TEMS. On y verra que ce tems est de la classe des présens, parce qu'il désigne la simultanéité d'existence, & que c'est un présent antérieur, parce qu'il est relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M.* BEAUZÉE.

IMPARTABLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie ce qui ne peut pas se partager; on le dit aussi quelquefois de ce qui ne peut pas se partager commodément. *Voyez* PARTAGE. (*A*)

* IM-

* IMPARTIAL, adj. (*Gramm.*) on dit d'un juge qu'il est *impartial* lorsqu'il pese sans acception des choses ou des personnes, les raisons pour & contre. Un examen *impartial*, lorsqu'il est fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus essentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui est-ce qui l'a? le voyageur? il a été trop loin pour regarder les choses d'un œil non prevenu: le juge? il a ses idées particulieres, ses formes, ses connoissances, ses préjugés: l'historien? il est d'un pays, d'une secte, *&c.* Parcourez ainsi les différens états de la vie, songez à toutes les idées dont nous sommes préoccupés, faites entrer en considération l'âge, l'état, le caractere, les passions, la santé, la maladie, les usages, les goûts, les saisons, les climats, en un mot la foule des causes tant physiques que morales, tant innées qu'acquises, tant libres que nécessaires, qui influent sur nos jugemens; & prononcez après cela si l'homme qui se croit sincérement très-*impartial*, l'est en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoissances nécessaires pour bien juger; le partial s'y refuse.

* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, (*Gramm. & Théolog.*) qui ne peut éprouver de douleurs. C'est un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jesus Christ après la résurrection. C'en est un de son corps dans l'eucharistie. Les esprits & les corps glorieux seront *impassibles*. Si l'ame est fortement préoccupée de quelque grande passion, elle en devient pour ainsi dire *impassible*. Une mere qui verroit son enfant en danger, courroit à son secours les piés nuds à-travers des charbons ardens, sans en ressentir de douleur. L'enthousiasme & le fanatisme peuvent élever l'ame au-dessus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'histoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à son gré, & se rendoit *impassible* même par l'action du feu.

IMPASTATION, s. f. (*Pharmacie.*) c'est la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre substance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochisques, des tablettes, ou autre composition de forme solide.

IMPASTATION, (*Architecture.*) mélange de divers matériaux de couleur & de consistence différente, qui se fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*impastation* est quelquefois un ouvrage de maçonnerie, fait du stuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obélisques & ces grosses colonnes antiques qui nous restent, étoient faites les unes par *impastation* & les autres par fusion. *Dict. de Trévoux.*

IMPATIENCE, s. f. (*Morale.*) inquiétude de celui qui souffre ou qui attend avec agitation l'accomplissement de ses vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pû souvent modérer par les secours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui se livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit avant qu'il soit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de soi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* soit une force & une vigueur de l'ame, c'est une foiblesse & une impuissance de souffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne sait pas attendre & souffrir, ressemble à celui qui ne sait pas taire un secret; l'un & l'autre manquent de force pour se retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main assez ferme pour arrêter quand il le faut ses coursiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéissent plus au frein, brisent le char, & jettent le conducteur dans le précipice; ainsi les effets de l'*impatience* peuvent souvent devenir funestes. Mais les plus sages leçons contre cette foiblesse sont bien moins puissantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

IMPECCABILITÉ, s. f. (*Théologie.*) état de celui qui ne peut pécher. C'est aussi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* PÉCHÉ.

Les Théologiens distinguent différentes sortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jesus Christ entant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique; celle des bienheureux est une suite de leur état; celle des hommes est l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: aussi les Théologiens distinguent-ils ces deux choses; ce qui est sur-tout nécessaire dans les disputes contre les Pélagiens, pour expliquer certains termes qu'il est aisé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trév.* (*G*)

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. (*Métaphysiq. & Phys.*) qualité de ce qui ne se peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain espace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* MATIERE.

Quelques auteurs définissent l'*impénétrabilité*, ce qui distingue une substance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extension d'une chose est différente de celle d'une autre; ensorte que ces deux choses étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent nécessairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* SOLIDITÉ.

Il n'y a aucun doute sur cette propriété à légard des corps solides, car il n'y a personne qui n'en ait fait l'expérience, en pressant quelque métal, pierre, bois, *&c.* Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple, renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce soit. La même chose est vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des esprits. Pour ce qui est de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque sorte être comprimé, lorsqu'on pousse le piston en bas; mais quelque grande que soit la force qu'on emploie pour enfoncer le piston dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air est fortement comprimé, il fait autant de résistance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Cartésiens prétendent que l'étendue est *impénétrable* par la nature: d'autres philosophes distinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui constituent l'espace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui constituent les corps. *Voyez* ETENDUE ESPACE & MATIERE.

Si nous n'eussions jamais comprimé aucun corps, quand même nous eussions vû son étendue, il nous eût été impossible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne se fait d'autre idée d'un corps lorsqu'on le voit, sinon qu'il est étendu de la même maniere que lorsqu'on se trouve devant un miroir ardent de figure sphérique & concave, on apperçoit entre le miroir & son œil d'autres objets représentés dans l'air, lesquels personne ne pourroit jamais distinguer des objets solides & véritables, si l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & si l'on ne découvroit ensuite que ce ne sont que des images. Si un homme n'eût vû pendant toute sa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais senti aucun corps, il auroit bien pû avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les Philosophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la seule étendue la nature & l'essence du corps. C'est ainsi qu'une erreur en amene une autre. Ils se fondent sur ce raisonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un second pié cube, à moins que le premier pié cube ne soit anéanti: par conséquent l'étendue oppose à l'étendue une résistance infinie, ce qui marque qu'elle est impénétrable. Mais c'est une pure pétition de principe, qui suppose ce qui est en question, que l'étendue soit la seule notion primitive du corps, laquelle étant posée, conduit à toutes les autres propriétés. *Article de M. FORMEY.*

IMPÉNITENCE, s. f. (*Théolog.*) dureté, endurcissement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de se repentir. *Voyez* PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

L'*impénitence* finale est un péché contre le S. Esprit, qui ne se pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (*G*)

IMPENSES, s. f. pl. (*Jurispr.*) sont les choses que l'on a employées, ou les sommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une chose qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On distingue en droit trois sortes d'*impenses*, savoir, les *nécessaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenses* nécessaires sont celles sans lesquelles la chose seroit périe, ou entierement détériorée, comme le rétablissement d'une maison qui menace ruine.

Les *impenses* utiles sont celles qui n'étoient pas nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose,

comme la construction d'un nouveau corps de bâtiment, soit à l'usage du maître ou autrement.

Les *impenses* voluptuaires sont celles qui sont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la chose, comme sont des peintures, des jardins de propreté, *&c.*

Le possesseur de bonne foi qui a fait des *impenses* nécessaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits jusqu'à ce qu'on lui ait remboursé ses *impenses*.

A l'égard des *impenses* voluptuaires, elles sont perdues même pour le possesseur de bonne foi.

Pour ce qui est du possesseur de mauvaise foi qui bâtit, ou plante sciemment sur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la perte de ce qu'il a dépensé; cependant comme on préfere toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a souffert les *impenses* nécessaires, à les lui rembourser, & même les *impenses* utiles, supposé qu'elles ne puissent s'emporter sans grande détérioration; mais le possesseur de mauvaise foi n'est jamais traité aussi favorablement que le possesseur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juste valeur de ses *impenses*, au lieu que pour le possesseur de mauvaise foi, on les estime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. *de heredit. petit.* les lois 53. & 216. ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les institut. *liv. II. tit.* 1. §. 30. Le Brun de la communn. *liv. III, chap. ij. sect.* 1. *dist.* 7. Le Prêtre, *arrêts de la cinquieme, cent.* 2. *chap. lxxxix.* Levest, *arrêt* 17. Carondas, *liv. V. rep.* 10. Auzannet sur *l'art.* 244. *de la coût. de Paris.* (*A*)

IMPÉRATIF, v. adj. (*Gram.*) on dit le sens *impératif*, la forme *impérative*. En Grammaire on emploie ce mot substantivement au masculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'est en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la signification principale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plûpart des Grammairiens ont cru l'une relative au présent, & l'autre au futur. Mais il est certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puisqu'on les trouve réunies dans les mêmes phrases pour y exprimer le même sens à cet égard, ainsi que l'observe la méthode latine de P. R. *Rem. sur les verbes, chap. ii. art.* 5.

> *Aut si es dura*, NEGA; *sin es non dura*, VENITO.
> Propert.

> *Et potum pastas* AGE, *Tityre*; & *interagendum*,
> *Occursare capro* (*cornu ferit ille*) CAVETO. Virg.

Ce n'est donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il est bien plus vraissemblable qu'elles n'ont d'autre destination que de caractériser en quelque sorte l'espece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une simple exhortation, un conseil, un avertissement, une priere même, ou tout au plus un consentement, une simple permission; & que *legito* marque un commandement exprès & absolu, ou du moins une exhortation si pressante, qu'elle semble exiger l'exécution aussi impérieusement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle est ou un subalterne qui prie, ou un égal qui donne son avis; s'il est supérieur, c'est un supérieur plein de bonté, qui consent à ce que l'on desire, & qui par ménagement, déguise les droits de son autorité sous le ton d'un égal qui conseille ou qui avertit: dans le second cas, celui qui parle est un maître qui veut absolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien sensible le desir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne souffre point de délai. Ceci n'est qu'une conjecture; mais le style des lois latines en est le fondement & la preuve; *ad divos* ADEUNTO *castè* (Cic. iij. *de leg.*); & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les passages mêmes que l'on vient de citer.

Aut si es dura, NEGA; c'est comme si Properce avoit dit: „ si vous avez de la dureté dans le caractere, & „ si vous consentez vous-même à passer pour telle, il „ faut bien que je consente à votre refus, *nega* „: (simple concession). *Sin es non dura*, VENITO; priere urgente qui approche du commandement absolu, & qui en imite le ton impérieux; c'est comme si l'auteur avoit dit: „ mais si vous ne voulez point avouer un caractere si odieux; si vous prétendez être sans reproche „ à cet égard, il vous est indispensable de venir, il faut „ que vous veniez, *venito* „.

C'est la même chose dans les deux vers de Virgile. *Et potum pastas* AGE, *Tytire*; ce n'est ici qu'une simple instruction, le ton en est modeste, *age*. Mais quand il s'intéresse pour Tityre, qu'il craint pour lui quelqu'accident, il éleve le ton, pour donner à son avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occursare Capro*... CAVETO: *cave* seroit foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt; il faut quelque chose de plus pressant, *caveto*.

Trompé par les fausses idées qu'on avoit prises des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un présent & un futur: dans son systême le présent est *lis* ou *lisez*; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gramm. franç. *in*-12. *Paris* 1706, *pag.* 340.); mais il est évident en soi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne differe en rien de ce qu'il appelle le *futur* simple de l'indicatif, & que je nomme le *présent* postérieur (*voyez* TEMS); si ce n'est, dit-il, *en ce qu'il est employé à un autre usage*. C'est donc confondre les modes que de rapporter ces expressions à l'*impératif*: & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le présent postérieur, ou si l'on veut, le futur de l'indicatif, soit jamais employé dans le sens *impératif*. S'il se met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'est que les deux modes sont également directs (*voyez* MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le sens *impératif* est si peu commun à ces deux formes, que l'on ne substitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire disparoître le sens accessoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémisme.

On s'abstient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle est si grande, ou quand la justice ou la nécessité de la chose est si évidente, qu'il suffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution: *Dominum Deum tuum* ADORABIS, & *illi soli* SERVIES (*Matth. iv.* 10.) pour *adora* ou *adorato*, *servi* ou *servito*.

On s'abstient encore de cette forme par euphémisme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impression de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reste le choix entre ces différentes formes est uniquement une affaire de goût, & il arrive souvent à cet égard la même chose qu'à l'égard de tous les autres synonymes, que l'on choisit plutôt pour la satisfaction de l'oreille que pour celle de l'esprit, ou pour contenter l'esprit par une autre vûe que celle de la précision. Au fond il étoit très-possible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au tems de l'indicatif que je nomme *présent* postérieur: *vous* ADOREREZ *le Seigneur votre Dieu*, & *vous ne* SERVIREZ *que lui*. C'est même le seul moyen direct que l'on ait dans plusieurs langues, & spécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troisieme personne: le style des réglemens politiques en est la preuve.

Puisque dans la langue latine & dans la françoise, on remplace souvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui est purement indicative, il s'ensuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur est propre, la même dénomination de présent postérieur. Cette conséquence se confirme encore par l'usage des autres langues. Non-seulement les Grecs emploient souvent comme nous, le présent postérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'user du présent postérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif: οἶσθ' οὖν ὃ δρᾶσον, pour δράσεις (Eurip.); littéralement, *scis ergo quid fac*, pour *facies* (vous savez donc ce que vous ferez?). C'est pour la même raison que la forme *impérative* est la racine immédiate de la forme indicative correspondante, dans la langue hébraïque; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs: par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *second futur*. Leur pensée revient à la mienne; mais nous employons diverses dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui sont propres au langage didactique; & j'adopterois volontiers dans ce sens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit.* 1. *period.* 4.) *Totius eruditionis posuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdicit*. J'ose me flater de donner à l'*article* TEMS une

une justification plausible du changement que j'introduis dans la nomenclature des tems.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des tems: c'est qu'il en est de celui que je nomme *présent* postérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui sont reconnus pour des présens en latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol; il est dérivé de la même racine immédiate qui est exclusivement propre aux présens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raison d'inscrire dans la classe des présens, le tems *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	*laudo.*	*laudem.*	*laudare.*	*lauda* ou *laudato.*
Allemand.	*ich lobe.*	*dass ich lobe.*	*loben.*	*lobe.*
François.	*je loue.*	*que je loue.*	*louer.*	*loue* ou *louez.*
Italien.	*lodo.*	*ch'io lodi.*	*lodare.*	*loda.*
Espagnol.	*alabo.*	*que alabe.*	*alabar.*	*alaba.*

Si nos Grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent; outre qu'elles auroient servi à leur faire prendre des idées justes de chacun des tems, elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne sache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, si ce n'est M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ses tables, mais qui semble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne ensuite. *Opusc. sur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue greque; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonstances, devoit montrer sensiblement dans nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Apollone avoit dit (*lib. I. cap.* 30.) *qu'on ne commande pas les choses passées ni les présentes:* chacun a répeté cet adage sans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du présent ni du prétérit; & il semble en conséquence que personne n'ait osé voir ce que l'usage le plus fréquent mettoit tous les jours sous les yeux. *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai:* il est clair que l'expression *ayez lû* est *impérative*; qu'elle est du tems prétérit, puisqu'elle désigne l'action de *lire* comme passée à l'égard de mon retour: enfin que c'est un prétérit postérieur, parce que ce passé est relatif à une époque postérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai*.

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le présent. Il est pareillement bien remplacé par le prétérit postérieur de l'indicatif; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai:* & cette substitution de l'un des tems pour l'autre a les mêmes principes que pour les présens; c'est énergie ou euphémisme quand on s'attache à la précision; c'est harmonie quand on fait moins d'attention aux idées accessoires différencielles. Enfin ce prétérit se trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois; il est composé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Prés. auxil.	*j'ai.*	*que j'aye.*	*avoir.*	*aye.*
Prét. comp.	*j'ai lû.*	*que j'aye lû.*	*avoir lû.*	*aye lû.*
Prés. auxil.	*je suis.*	*que je sois.*	*être.*	*sois.*
Prét. comp.	*je suis sorti.*	*que je sois sorti.*	*être sorti.*	*sois sorti.*

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Disc. viij.* du verbe, *pag.* 13.) que *l'usage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, *parce qu'il ne caractérise* l'idée accessoire *de commandement, à la premiere & seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisieme personne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troisieme personne *impérative*, que nous employons pour cela celle du tems correspondant du subjonctif, *qu'il lise*, *qu'il ait lû*; & qu'alors il y a nécessairement une ellipse qui sert à rendre raison du subjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il lise*, je désire *qu'il ait lû*. En cela nous imitons les Latins qui font souvent le même usage, non-seulement de la troisieme, mais même de toutes les personnes du subjonctif, dont on ne peut alors rendre raison que par une ellipse semblable.

Mais pour ce qui concerne la seconde personne au singulier, & les deux premieres au pluriel, la suppression même des pronoms, qui sont nécessaires par-tout ailleurs, me paroît être une forme caractéristique du sens *impératif*, & suffire pour en constituer un mode particulier; comme la différence de ces mêmes pronoms suffit pour établir celle des personnes.

D'après toutes ces considérations, il résulte que l'*impératif* des conjugaisons latines n'a que le présent postérieur; que ce tems a deux formes différentes, plus ou moins *impératives*, pour la seconde personne tant au singulier qu'au pluriel, & une seule forme pour la troisieme.

sing. 2. lege *ou* legito.
3. legito.
plur. 2. legite *ou* legitote.
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'usage le supplée par le subjonctif; & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y est ajouté faussement & mal-à-propos.

La *méthode latine* de P. R. propose une question, savoir comment il se peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe passif, vû que ce qui nous vient des autres ne semble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes: & on répond que c'est que la disposition & la cause en est souvent en notre pouvoir; qu'ainsi l'on dira *amator ab hero*, c'est-à-dire *faites si bien que votre maitre vous aime*. Il me semble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponse plus satisfaisante à cette question. La forme *impérative* ajoute à la signification principale du verbe, l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle; & de quelque cause que puisse dépendre l'effet qui en est l'objet, il peut le desirer & exprimer ce desir: il n'est pas nécessaire à l'exactitude grammaticale, que les pensées que l'on se propose d'exprimer aient l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même tems très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains sages ne perdent jamais de vûe.

Par rapport à la conjugaison françoise, l'*impératif* admet un présent & un prétérit, tous deux postérieurs, dans l'un & dans l'autre, il n'y a au singulier que la seconde personne, & au pluriel les deux premieres.

	Présent post.		*Prétérit post.*
sing.	2. lis *ou* lisez.	*sing.*	2. aye *ou* ayez lû.
plur.	1. lisons.	*plur.*	1. ayons lû.
	2. lisez.		2. ayez lû.

Je m'arrête principalement à la conjugaison des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai posés peuvent servir à rectifier les conjugaisons des autres langues, si les Grammairiens s'en sont écartés.

Je terminerai cet article par deux observations, la premiere, c'est qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui soit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les tems qui y sont d'usage, sont véritablement un prétérit postérieur, ou un prétérit postérieur. Quel est donc le sens de la maxime d'Apollone, qu'*on ne commande pas les choses passées ni les présentes*? On ne peut l'entendre que des choses passées ou présentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque postérieure à l'acte de la parole, c'est le contraire; *on ne commande que les choses passées ou présentes*, c'est-à-dire que l'on desire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexistent avec l'époque, qu'elles soient passées ou présentes lors de l'époque. Ce n'est point ici une these métaphysique que je prétends poser, c'est le simple résultat de la déposition combinée des usages des langues; mais j'avoue que ce résultat peut donner lieu à des recherches assez subtiles, & à une discussion très-raisonnable.

La seconde observation est de M. le président de Brosses. C'est que, selon la remarque de Leibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.), la vraie racine des verbes est dans l'*impératif*, c'est-à-dire au présent postérieur. Ce tems en effet est fort souvent monosyllabe dans la plûpart des langues: & lors même qu'il n'est pas monosyllabe, il est moins chargé qu'aucun autre, des additions

ditions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées accessoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne discerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de présumer, qu'en comparant les verbes synonymes de toutes les langues par le présent postérieur de l'*imperatif*, on pourroit souvent remonter jusqu'au principe de leur synonymie, & à la source commune d'où ils descendent, avec les altérations différentes que les divers besoins des langues leur ont fait subir. (*B. E. R. M.*)

IMPÉRATOIRE, s. f. *imperatoria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en umbelle, composée de plusieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, disposés en rond, & soûtenus par un calice qui devient un fruit composé de deux semences plates, presqu'ovales, legerement cannelées & bordées; la plûpart de ces semences quittent leurs enveloppes: ajoûtez à ces caracteres que les feuilles de la plante sont aîlées & assez grandes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui est une des sept especes de genre de plante, se nomme simplement *imperatoria*, ou *imperatoria major*, & par Dodonée *astrantia*.

Sa racine qui serpente obliquement, est de la grosseur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles sont composées de trois côtes arrondies, d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagées en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve jusqu'à une coudée ou une coudée & demie: elle est cannelée, creuse, & porte des fleurs en rose, disposées en parasol: les fleurs sont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placés en rond à l'extrémité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, presque ovales, rayées légerement sur le dos, & bordées d'une aîle très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du-moins ils l'ont décrite avec tant d'obscurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorsqu'on fait une incision dans sa racine, ses feuilles, & sa tige, il en découle une liqueur huileuse, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale: si l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de vésicules, qui sont remplies d'une substance oléagineuse, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en Juillet, & se plaît dans les montagnes d'Autriche, de Stirie, d'Auvergne, de plusieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'est de-là qu'on nous apporte la racine seche, dont on fait avec raison un grand usage en Medecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, est fort inférieure à la montagneuse.

La racine d'*imperatoire* est genouillée, de la grosseur du pouce, ridée, comme sillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques sous le nom d'*impératoire*, est d'une odeur vive & aromatique, & d'une saveur âcre & brûlante: elle donne par la distillation une grande quantité d'huile essencielle, selon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les sudorifiques. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre plusieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, son efficacité contre la froideur & l'impuissance est sur-tout remarquable.

Cette racine est presque absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; elle entre dans les préparations suivantes de la pharmacopée de Paris, savoir, l'eau thériacale, l'eau *impériale*, l'eau générale, l'esprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun. (*b*)

IMPERATOR, s. m. (*Belles-Lettres.*) titre que les soldats déféroient par des acclamations à leur général, après quelque victoire signalée. Il ne le gardoit que jusqu'à son triomphe; mais Jules-César l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ses successeurs, & de leur souveraine puissance. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, s. f. (*Hist. anc.*) femme de l'empereur: le sénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguste*, *Augusta*, à sa femme & à ses filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs personnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un brasier, & des faisceaux entourés de lauriers, pour les distinguer de ceux des principaux magistrats de l'empire. Cependant comme plusieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou sont restées peu de tems sur le trône, les plus habiles antiquaires se trouvent fort embarrassés pour ranger quelques médailles singulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus souvent dans l'histoire. Faustine & Lucile sont les seules qui nées de peres empereurs, ont été cause en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, *imperatrix*, *augusta*, &c. (*Hist. mod.*) & *droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouse de l'empereur. Lorsque l'empereur se fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de sa dignité; cette cérémonie doit se faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle: elle a un chancellier pour elle en particulier; c'est toûjours l'abbé prince de Fulde qui est en possession de cette dignité: son grand-aumônier ou chapelain est l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les lois d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Jurisconsultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ses enfans, & par conséquent gouverner pendant leur minorité.

La princesse qui regne aujourd'hui en Russie, porte le titre d'*impératrice*, qui est à présent reconnu par toutes les puissances de l'Europe; ce titre a été substitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Russies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

* IMPERCEPTIBLE, adj. (*Gramm.*) il se dit au simple de tout ce qui échappe par sa petitesse à l'organe de la vûe; & au figuré de tout ce qui agit en nous & sur nous d'une maniere fugitive & secrette qui échappe quelquefois à notre examen le plus scrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps composés, des mixtes, des sur-composés, des tissus, mais des corps organisés, vivans, des animaux qui nous sont *imperceptibles*, & ces animaux qui se dérobent à nos yeux & à nos microscopes, sont peut-être une vermine qui les dévore, & ainsi de suite. Qui sait où s'arrête le progrès de la nature organisée & vivante? Qui sait quelle est l'étendue de l'échelle selon laquelle l'organisation se simplifie? Qui sait où aboutit le dernier terme de cette simplicité, où l'état de nature vivante cesse, & celui de nature brute commence? Nous sommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'esprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en sont pas moins puissans.

IMPERFECTION, s. f. (*Gramm.*) voyez IMPARFAIT.

IMPERFORATION, s. f. (*Chirurgie.*) maladie chirurgicale qui consiste dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin, & l'urethre, sont les parties les plus sujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la suite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties; mais il est plus souvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des remarques sur les vices de conformation de l'anus, qui sont insérées dans *le premier tome des Mém. de l'acad. royale de Chirurgie*. L'auteur distingue les différens états de l'intestin fermé; & d'après plusieurs observations, il indique les moyens qui conviennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux est lorsque la nature a, pour ainsi dire, oublié, la partie du *rectum* qui doit former l'anus; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien; & il est certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous; car il est quelquefois possible de donner issue aux matieres fécales: M. Petit a imaginé à ce sujet un trocart dont la canule est fendue des deux côtés; il est plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez* TROCART. Il faut souvent faire une incision entre les fesses, & porter le doigt dans cette incision pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le trocart dans l'intestin. Si l'on a réussi, on peut aggrandir l'ouverture en introduisant une lancette ou un bistouri dans la fente de la canule: on ne risquera pas que la pointe de ces instrumens blesse aucune partie, parce qu'elle est toûjours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui se présente ordinairement sous la forme d'une corde dure & compacte: car si l'on manque de passer par l'enceinte du muscle sphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura nécessairement pendant toute sa vie une issue involontaire de matieres; ce qui est un mal plus fâcheux que la mort n'est à cet âge. Malgré ces inconvéniens, qui sont souvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout événement l'éva-

l'évacuation des matieres retenues; ce qui est fort facile, lorsque, comme il arrive souvent, il ne se trouve qu'une membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & vestige d'*anus*. *Voyez le Mém. de* M. Petit.

L'urethre n'est jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fistuleuse par où les urines ont un cours libre, c'est un fait prouvé par un grand nombre d'observations. Si l'ouverture qui donne passage à l'urine se trouve au periné ou à la verge, à une distance assez éloignée de l'extrémité du gland, il est impossible de réparer ce défaut, qui est un obstacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet instrument convenable percer le gland jusqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture: on pourroit ensuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de passer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit consumer les bords avec quelques caustiques, pour, après la chûte de l'escarre, réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au collége des Medecins de Londres. *Voyez son traité des maladies de la peau.*

Les femmes naissent souvent avec l'*imperforation* du vagin: cette maladie n'est pas si dangereuse que la clôture de l'anus; les accidens qu'elle cause ne se manifestent que lorsque les regles surviennent. Fabrice d'Aquapendente, rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée jusqu'à l'âge de 13 ans, commença à sentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui se communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuisses*; les Medecins la traitoient comme si elle eût une goutte sciatique Le corps s'exténua; il survint une petite fiévre presque continue, avec dégoût, insomnie, & délire. Il se forma enfin une tumeur dure & douloureuse au bas du ventre, à la région de la matrice: on observa que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrémité; & ayant visité la malade, il fendit d'une simple incision la membrane hymen; il sortit une grande quantité de sang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'instant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ses incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près semblable; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le bas-ventre distendu comme si elle avoit été enceinte; à l'examen des parties on trouva l'hymen sans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme si ç'eût été une chûte de matrice: il sortit par l'incision qu'on y fit quatre pintes de sang grumelé de couleurs & de consistances différentes, qui n'étoit que celui des regles supprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an après. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuses à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile: Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen sans être *imperforé* forme quelquefois une cloison qu'il est nécessaire d'inciser; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui suit. Une femme de *Hesse*, au rapport de *Mœcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume: elle voulut néanmoins se marier, & vécut dans cet état avec son mari (fort paisible sans doute sur l'article) pendant huit ans; mais enfin il plaida pour le divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Hesse*, qui par l'avis des *mages* & de Dryeinder fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laissa la jouissance de son épouse à un second mari qu'elle épousa bien-tôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eut la bonté d'être parein.

Dionis (*cours d'opérations*), en parlant sur cette matiere, fait observer que l'étendue de l'incision dépend de la prudence du chirurgien. Si on consultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites: mais si on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la situation trop supérieure du trou de l'hymen est un obstacle au coït. Cet auteur fut consulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers essayerent en vain de dépuceller, ce sont ses termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement opposé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit passage aux menstrues, je lui dis de me venir trouver lorsqu'elle voudroit se marier, lui promettant lui ôter ce défaut; mais elle n'y est point venue: je croi qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiste que moi, qui lui enfonça son hymen. L'auteur se proposoit de lui fendre avec un bistouri la cloison membraneuse depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à souffrir l'accointance d'un mari. (*Y*)

IMPÉRIAL, (*Hist. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *Voyez* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit sa majesté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *Voyez* COURONNE. Chambre *impériale*, est une cour souveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *Voyez* CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. *Voyez aux articles suivans* IMPÉRIALES *villes*.

Diete *impériale*, est l'assemblée de tous les états de l'empire. *Voyez* DIETE.

Elle se tient ordinairement à Ratisbonne; l'empereur ou son commissaire, les électeurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les princesses, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y assistent.

La diete est divisée en trois colléges, qui sont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs seuls composent le premier, les princes, les prélats, les princesses & les comtes le second, & les députés des villes *impériales*, le troisieme.

Chaque collége a son directeur qui propose & préside aux délibérations. L'électeur de Mayence l'est du collége des électeurs, l'archevêque de Saltzbourg & l'archiduc d'Autriche président à celui des princes; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où se tient la diete, est directeur du collége des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a sa voix; mais les prélats (c'est ainsi qu'on appelle les abbés & prevôts de l'empire) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colléges sont d'accord, il faut encore le consentement de l'empereur, & sans cela les résolutions sont nulles: s'il consent on dresse le *recès* ou résultat des résolutions, & tout ce qu'il porte est une loi, qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. *Voyez* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLÉGE.

IMPÉRIALES (*villes*), *Droit public german.* en allemand *reichs stadte*. On appelle *villes* libres & *impériales*, certaines villes, qui ne reconnoissant point de souverain particulier, sont immédiatement soumises à l'empire & à son chef qui est l'empereur. Ces villes se trouvant exemptes de la jurisdiction du souverain, dans les états duquel elles sont situées, ont séance & droit de suffrage à la diete de l'empire, comme en étant des états immédiats; autrefois les villes médiates y avoient aussi le même droit, mais elles en sont excluses aujourd'hui; c'est pour cela que Brême & Hambourg n'en jouissent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales*, mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne, qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monasteres, afin de garantir des religieux & des religieuses desarmés contre les insultes des barbares. On fit la même chose pour les cités où demeuroient les évêques, auxquels on permit de faire murer leur résidence. Henri l'Oiseleur acheva d'établir l'usage des villes, en établissant des marchés dans les villes, & en les fortifiant pour la défense de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour, fit aussi multiplier les villes; les empereurs qui seuls avoient le privilége de donner les droits municipaux à une nouvelle ville, accorderent aux évêques, aux ducs, & aux comtes, la permission d'en bâtir. Ensuite l'abus que plusieurs ducs & comtes firent de leur autorité, & l'oppression qu'ils exercerent, ayant causé des desordres dans l'empire, donna quelquefois occasion aux empereurs de soustraire certaines villes à la jurisdiction de ces seigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la souveraineté de leurs métropoles, qui ne reconnoissoient que les empereurs & leurs officiers; mais ces prélats ayant avec le tems obtenu des états en souveraineté, voulurent l'exercer aussi sur leurs métropoles De-là tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines, & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes, comme Cologne, Lubec, Worms, Spire, Augsbourg, ont conservé leur liberté: d'autres, comme Munster, Osnabrug, Treves, Magdebourg, ont été obligées de reconnoître la jurisdiction de leurs évêques pour le temporel.

Les

Les ligues auxquelles donnerent occasion les interregnes & les troubles de l'empire, telle que fut celle du Rhin, la Hanse teutonique, la confédération de Suabe, furent cause que diverses villes se voyant appuyées par une alliance, devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le tems la plûpart ayent été contraintes de rentrer sous l'obéissauce, à mesure que le pouvoir de leurs anciens souverains croissoit, il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire, & qui ont eu le bonheur de conserver malgré eux leur liberté. D'autres se sont maintenues dans la possession de plusieurs grands priviléges; telles sont les villes de Brunswick, Rostock, Wismar, Strahlsund, Osnabrug, Herford.

Il est encore arrivé que durant les guerres civiles, des villes se sont attachées au parti de l'empereur, qui pour les récompenser, les a honoré des priviléges de *villes impériales*. Lubeck fut redevable de sa liberté à la proscription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches, & leurs souverains dans le besoin, ou portés de bonne volonté pour elles, ont pu racheter leur liberté pour de l'argent; c'est ce qu'a fait la ville de Lindau; Ulme se conduisit de même envers l'abbaye de Reichenaw, racheta d'elle à beaux deniers comptans son indépendance, & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Plusieurs *villes impériales* ont été sujettes dans le cours des siecles à diverses révolutions; telles, quoiqu'*impériales*, ont été forcées de se soûmettre à leurs évêques, & telles autres ont été engagées par les empereurs; mais aujourd'hui la plûpart ont obtenu le privilége de ne pouvoir être engagées. Plusieurs de ces villes s'étant trouvées plus foibles que les princes contre lesquels elles étoient en guerre, sont restées sous la domination des vainqueurs: telles sont Attembourg, Chemnitz, Zuickau, autrefois *villes impériales*; & enfin subjuguées par Frédéric margrave de Misnie. Constance ayant refusé de recevoir l'*interim*, a été mise au banc de l'empire par Charles-Quint, & forcée de se soumettre; d'autres *villes impériales* ont été absolument perdues pour l'empire, comme Basle, Berne, Zuric, qui aujourd'hui sont du corps de la république des Suisses. Metz, Toul, & Verdun, par la paix de Munster; Strasbourg & autres par la paix de Riswich, ont été cédées à la France.

On partage présentement les *villes impériales* d'Allemagne sous deux bancs, qui sont celui du Rhin, & celui de Suabe. *Voyez* IMPÉRIALES *villes*. (*Géog.*)

Mais il faut lire *Struvii syntagma Juris publici*, *Jenæ* 1711. *in*-4°. pour de plus amples instructions sur l'origine, les droits, & les priviléges des villes nommées *impériales*. (*D. J.*)

IMPÉRIALE, (*ville*) *Géogr.* ville immédiatement soumise à l'Empire, & à son chef. *Voyez l'article* IMPÉRIALES (*villes.*) *Droit public german*. On compte présentement quarante-neuf villes impériales, divisées en deux bancs, qui sont ceux du Rhin & de Suabe.

Les villes du banc du Rhin, au nombre de treize, sont Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Spire, Francfort sur le Mein, Goslar, Mulhausen, Nordhausen, Wetzlar, Gelnhausen, Dortmund & Friedberg.

Celles du banc de Suabe, au nombre de trente-six, sont, Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Kaufburen, Eslingen, Rentlengen, Nortlingen, Dunckelspihel, Biberach, Aalen, Boffingen, Gihengen, Rotenbourg, Hall, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gemnid, Lindau, Ravensbourg. Winsheim, Wimpfen, Offembourg, Zell, Buchau, Leutkirk, Schweinfurt, Kempten, Weissembourg, & Gengenbach.

Il y a eu plusieurs autres *villes impériales* qui ont été démembrées, soit par cession, soit par aliénation des empereurs; il y en avoit huit à dix dans l'Alsace seule, Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schelstat, Landau, Keisersberg, Roshein, Turcheim, *&c.* conquises par Louis XIV. & sur lesquelles l'Empire a cédé son droit de souveraineté à la France.

Les *villes impériales* subsistantes sont le troisieme collége de la diete; mais ce collége des villes n'est presque plus aux dietes que le témoin de ce qui se passe entre les deux autres colléges, celui des électeurs & celui des princes. Il est vrai que le collége des villes a droit de connoître de toutes les affaires qui concernent l'Empire; mais ce droit ne consiste guere à consulter, il consiste seulement à conclure au point que ses résolutions n'ont aucune force, si elles sont différentes de celles des deux autres colléges que je viens de nommer. Le directoire de celui-ci est tenu d'ordinaire par le magistrat de la *ville impériale* où la diete est convoquée; & si c'est dans une ville qui ne soit pas *impériale*, la premiere ville de chaque banc le fait exercer alternativement par son syndic. (*D. J.*)

* IMPÉRIALES, s. f. pl. (*Manufact. d'ourdissage.*) serges fabriquées de laine fine de toison du pays de Languedoc, ou de laine d'Espagne de pareille qualité.

Elles auront quarante-trois portées & demi de quarante fils chacune, faisant dix-sept cens quarante fils, qui seront passés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au sortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan seront de dix-neuf portées de quatre-vingt-seize fils chacune, & passées en peignes ou rots de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, mesure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, mesure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze cannes foulées, ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur, sauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans, qu'ils seront obligés de couper avant que de les exposer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu, avec du fil ou coton, si la piece est en toile.

Les tondeurs payeront cinquante livres d'amende, si pliant quelque piece, ils laissent dehors le bout où sera le nom du lieu de la fabrique. Combien de sottises! sans compter la défense de sortir ces étoffes de la province, sans avoir été visitées & marquées à Montpellier & à Nismes par les inspecteurs.

IMPÉRIALE, s. f. (*Menuiserie.*) est le chassis d'un lit, ou le dessus de la caisse d'un carrosse.

IMPÉRIALE, (*Jeu.*) nom d'une sorte de jeu de cartes qu'on croit, avec quelque vraissemblance, avoir été ainsi nommé, parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux personnes, & à trente-deux cartes, le roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit & sept. Il y a quelques provinces où on le joue à 36 cartes, y ajoûtant les six de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer, & à combien d'*impériales* se jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales*, dont est composée une partie, est de cinq; mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs, qui peuvent être trois si on le juge à propos, en jouant toutefois nécessairement avec trente-six cartes.

C'est un avantage pour celui qui donne; celui qui tire la plus haute carte fait, en quoi l'*impériale* est différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par son adversaire.

Celui qui fait commence donc à donner les cartes alternativement à soi-même ou à son adversaire deux à deux ou trois à trois, il tourne ensuite la carte qui est immédiatement derriere le talon, & cette carte s'appelle *la triomphe*. *Voyez* TRIOMHPE.

Au jeu de l'*impériale*, les cartes ont toûjours la même valeur, & cette valeur est aussi la même qu'à tous les autres jeux de cartes selon l'ordre qui suit, le roi, la dame, le valet, l'as, le dix, neuf, huit, sept & six, la plus forte enlevant toûjours la plus foible.

Lorsque l'on joue à trois, il ne reste point de cartes; & celui qui fait, tourne la derniere des cartes qu'il se donne, & c'est la triomphe du coup.

Le premier à jouer assemble d'abord toutes les cartes de la même couleur comme au jeu de piquet, & fait son point de même. Si son adversaire ne le pare avec un plus haut, il compte quatre points, & en cas d'égalité, c'est le premier en cartes qui compte par droit de primauté.

S'il a quelque *impériale*, il doit la montrer avant que d'accuser son point, sans quoi elle ne lui vaudroit rien. *Voyez* IMPÉRIALES.

Celui qui a dans son jeu le roi, la dame, le valet & l'as de la couleur dont il tourne, compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées sur la table, on compte alors le point, comme on l'a déja dit plus haut; & celui qui est le premier à jouer, jette une carte, celle de son jeu qu'il juge à propos, forçant son antagoniste de prendre, s'il peut, avec une carte de la même couleur, & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la sorte toutes les cartes, celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les six qu'il doit avoir, & il les marque pour lui.

Si

Si l'on joue à trois, le premier à jouer est obligé de faire atout. Le reste du jeu se joue comme à deux; car si l'on fait plus de quatre levées, on marque quatre points pour celle qu'on a de plus.

Quant à la maniere dont on marque ses points au jeu de l'*impériale*, on le fait avec des fiches & des jettons; les fiches servent à marquer les *impériales*, & les jettons tous les quatre points dûs à ceux qui font plus de six levées à deux, & de quatre à trois; & lorsque l'on a six jettons de marqués, l'on les leve & l'on met une fiche à leur place, parce que six jettons font 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le six de triomphe, ou avec le sept à son défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce six ou ce sept autrement, & faisant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, son adversaire en ayant un plus fort que le sien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le six de triomphe ou le sept, s'il n'y a point de six, perdroit la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne seroit pas un honneur, il ne laisseroit pas de marquer à son avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ses cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de son jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de surplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faisoient une *impériale*. Mais ces points pris à plusieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, si un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvû que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que son adversaire se trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit ses points nuls, & il seroit obligé de les démarquer, sans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que son adversaire n'en eût une aussi.

L'*impériale* que l'on marque pour six jettons assemblés en divers coups, efface de même les points que l'adversaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui sont retournées & le point, les honneurs suivent le point, & ensuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de son jeu.

A l'égard des regles prescrites dans le jeu de l'*impériale*, elles sont d'autant moins variables qu'elles sont fondées sur la maniere dont il se joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les suivantes. Lorsque le jeu se trouve faux, c'est-à-dire, lorsque le nombre des cartes n'y est pas, le coup où l'on s'en apperçoit est nul, mais les précédens sont bons, & valent de même que si le jeu eût été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'est-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on lui a demandée, en ayant dans son jeu, perd deux *impériales*. Le cartes ne se donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter son point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ses *impériales*, il faut les avoir accusées devant le point.

On ne peut mêler son jeu au talon, sous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd son tour & une *impériale*.

Le jeu est bon, quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, soit qu'on l'ait jetté ou non.

On perd une *impériale*, lorsque pouvant prendre une *impériale*, on ne le prend pas, soit qu'on ait de la couleur jouée, soit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorsqu'elle vaut, efface les points que son adversaire a. Il en est de même de l'*impériale* faite de six jettons assemblés à diverses reprises.

On profite des fautes que son adversaire fait, & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite avec des points des cartes qui surpassent le nombre de celles de son jeu, ne laisse aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne est reçûe à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main passe devant une *impériale* tournée, si elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui font les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & celle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorsque l'on joue sans restriction. *Voyez* IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE *qu'on fait tomber*.

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui est triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, en vaut deux sans compter la marque des honneurs. Celui qui est le premier en cartes, marque son point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie sans le consentement respectif des joueurs, sous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, *en termes du jeu de ce nom*, signifie un certain nombre de cartes formant entre elles une séquence réguliere, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a plusieurs sortes d'*Impériales*, comme sous les noms de *premiere*, *seconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*. Voyez *chacun de ces mots à leur article*.

IMPÉRIALE RETOURNÉE est celle qui se fait lorsqu'ayant dans sa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrieme, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE *qu'on fait tomber* est celle qu'on acheve avec des triomphes qu'on leve, n'en ayant dans sa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale*.

IMPÉRIALE (*premiere*) est un assemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre sept, si le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre six s'il en a trente-six.

IMPÉRIALE (*seconde*) c'est une séquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, à quatre lieues de la mer du Sud, au bord de la riviere de Cauter. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à 39 lieues de la Conception, où l'évêque s'est retiré depuis la prise de la ville par les Indiens. Elle est dans un pays charmant, sur une roche escarpée; mais il lui manque un bon port, à cause des bancs de sable, qui y mettront toûjours un obstacle invincible. *Long.* 305. *latit. mérid.* 38. 40. (*D. J.*)

* IMPÉRIEUX, (*Gram. & Morale.*) on le dit de l'homme, du caractere, du geste & du ton. L'homme *impérieux* veut commander par-tout où il est; cela est dans son caractere; il a le ton haut & fier, & le geste insolent. Les hommes *impérieux* avec leurs égaux sont impertinens, ou vils avec leurs supérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caracteres; vils, s'ils en descendent. Si les circonstances favorisoient l'homme *impérieux*, & le portoient aux premiers postes de la société, il y seroit despote. Il est né tyran, & il ne songe pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en est surpris; il le regarde au premier coup d'œil comme un esclave qui méconnoît son maître. Il y a des amis *impérieux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui ayent assez de délicatesse pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoissance onéreuse, & font à la longue ces ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérieux* par les services qu'on en obtient. Il contraint son caractere, de peur de perdre le mérite de ses bienfaits. L'amour est une passion *impérieuse*, à laquelle on sacrifie tout. Et en effet, qu'est-ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaisir de la posséder, à l'ivresse qu'on éprouve dans ses embrassemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils sont suivis?

Les femmes sont *impérieuses*; elles semblent se dédommager de leur foiblesse naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérieux* avec les femmes, ne sont pas ceux qui les connoissent le plus mal; ces rustres-là semblent avoir été faits pour venger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahissent.

* IMPÉRISSABLE, adj. (*Gram. & Philos.*) qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matiere comme

me éternelle, la regardent aussi comme *impérissable*. Rien, selon eux, ne se perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matiere. Les êtres naissans s'accroissent & disparoissent, mais leurs élémens sont éternels. La destruction d'une chose a été, est & sera à jamais la génération d'une autre. Ce sentiment a été celui de presque tous les anciens Philosophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPÉRIT, IMPÉRITIE, (*Gram.*) ignorance des choses de l'état qu'on professe. Un juge, un avocat, un ecclésiastique, un notaire, un érudit, un medecin, un chirurgien, peuvent être accusés d'*impéritie*. *Impéritie* est un peu plus d'usage qu'*impérit*. Cependant on lit, *école du monde*: „ le bon prélat Salcidius „ fut tellement pénétré de l'esprit du népotisme, que „ quoique son neveu, très-*impérit* en toutes choses, eût „ une femme vivante & des enfans, il trouva le moyen „ de le faire prêtre, chanoine, official, grand-vicaire, „ & surintendant du temporel & du spirituel de son „ évêché „. *Voyez le diction. de Trévoux*.

IMPERIUM, (*Littér.*) ce mot qu'on ne peut rendre en françois que par périphrase, & qu'on trouve si souvent dans les auteurs, mérite une explication. Il faut savoir, que lorsqu'il regarde le consul ou le préteur qu' on envoyoit gouverner les provinces, ce consul ou préteur partoit avec soi deux sortes de puissance, dont l'une se nommoit *potestas*, & l'autre *imperium*; la premiere étoit le droit de jurisdiction sur les personnes; droit qui étoit déféré par un décret du sénat; mais la seconde se conféroit par une loi que le peuple assemblé faisoit exprès. Cette derniere puissance consistoit dans un pouvoir suprème donné au consul ou au préteur sur les gens de guerre, comme gens de guerre; ensorte qu'alors ils avoient sur le militaire pouvoir de vie & de mort, sans forme de procès, & sans appel. Cette grande prérogative se nommoit en un seul mot *imperium*; prérogative dont le peuple romain retint toûjours à lui la collation, la continuation, ou prorogation. Quand c'étoient des magistrats ordinaires, qu'il falloit envoyer dans les provinces, le peuple assemblé par curies, leur conféroit ou leur refusoit le pouvoir nommé *imperium*. De même si c'étoit à quelque personne privée que le gouvernement d'une province fût accordé, par la recommandation de son rare mérite, le peuple s'assembloit par tribus pour lui conférer la puissance nommée *imperium*. Il résulte de-là, que *potestas senatus-consulto*, *imperium lege deferebatur*. (*D. J.*)

IMPERSONNEL, adject. (*Gram.*) le mot *personnel* signifie *qui est relatif aux personnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux personnes*. C'est dans le premier sens, que les Grammairiens ont distingué les pronoms *personnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois personnes: & c'est dans le second sens que l'on peut dire que les verbes sont *personnels*, quand on les envisage comme susceptibles d'inflexions relatives aux personnes. Le mot *impersonnel*, est composé de l'adjectif *personnel*, & de la particule privative *in*: il signifie donc, *qui n'est pas relatif aux personnes*, ou *qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux personnes*. Les Grammairiens qualifient d'*impersonnels* certains verbes qui n'ont, disent-ils, que la troisieme personne du singulier dans tous leurs tems; comme *libet*, *licet*, *evenit*, *accidit*, *pluit*, *lucescit*, *oportet*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *miseret*, *tædet*, *itur*, *fletur*, &c. Cette notion, comme on voit, s'accorde assez peu avec l'idée naturelle qui résulte de l'étymologie du mot; & même elle la contredit, puisqu'elle suppose une troisieme personne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes personnes*.

Les Grammairiens philosophes, comme Sanctius, Scioppius, & l'auteur de la *Grammaire générale*, ont relevé justement cette méprise; mais ils sont tombés dans une autre: ils ne se contentent pas de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des personnes; ils y ajoûtent celle des tems & des nombres: *quod certâ personâ non finitur, sed nec numerum aut tempus certum habet, ut amare, amavisse*, dit Scioppius (*Gram. philos. de verbo*); impersonale *illud omnino deberet esse, quod personis, numeris, & temporibus careret, quale est amare & amari*, dit Sanctius, (*Minerv. lib. I. cap. xij.*) N'est-il pas évident que les idées du nombre & du tems ne font rien à l'*impersonalité*? D'ailleurs, pour donner en ce sens la qualification d'*impersonnels* aux infinitifs *amare*, *amavisse*, *amari*, & semblables, il faut supposer que les infinitifs n'admettent aucune différence de tems; ainsi que le prétend en effet Sanctius (*ibid. cap. xiv.*): mais c'est une erreur fondée sur ce que ce savant homme n'avoit pas des tems une notion bien exacte; la distinction en est aussi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe. (*Voyez* INFINITIF & TEMPS) & l'auteur de la *Grammaire générale* (*Part. II ch. xix.*) semble y avoir fait attention, lorsqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, sans nombre & sans personne.

En réduisant donc l'idée de la *personalité* & de l'*impersonalité* à la seule notion des personnes, comme le nom même l'exige; ces mots expriment des propriétés, non d'aucun verbe pris dans sa totalité, mais des modes du verbe pris en détail: de maniere que l'on peut distinguer dans un même verbe, des modes *personnels* & des modes *impersonnels*; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

Les modes sont *personnels* ou *impersonnels*, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes; & cette différence vient de celle des points de vûe sous lesquels on y envisage la signification essentielle du verbe. (*Voyez* MODES.) L'indicatif, l'impératif, & le subjonctif, sont des modes *personnels*; l'infinitif & le participe sont des modes *impersonnels*. Les premiers sont *personnels*, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes: à l'indicatif, 1. *amo*, 2. *amas*. 3. *amat*; à l'impératif 2. *ama* ou *amato*, 3. *amato*; au subjonctif, 1. *amem*, 2. *ames*, 3. *amet*. Les derniers sont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes: à l'infinitif, *amare* & *amavisse* n'ont de rapport qu'au tems; au participe, *amatus*, *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au temps, au genre, au nombre, & au cas, mais non pas aux personnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la signification essentielle & générique ne puisse être envisagée sous chacun des deux points de vûe qui fondent cette différence de modes: on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

On m'objectera peut-être que la signification des mots étant arbitraire, les Grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troisieme personne du singulier, & qui s'emploient sans application à aucun sujet déterminé; qu'en ce cas, leur usage devient pour nous une loi inviolable, malgré toutes les raisons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'usage en fait de langue: mais j'observerai avec le P. Bohurs, (*Rem. nouv. tom. ij. pag.* 340.) que *comme il y a un bon usage qui fait la loi en matiere de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut se révolter justement*; *& la prescription n'a point lieu à cet égard*: j'ajoûterai avec M. de Vaugelas, (*Rem. sur la langue franç. tom. I. préf. pag.* 20.) que *le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur*; que *le bon au contraire est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix*; *& que c'est véritablement celui que l'on nomme le maitre des langues*. Si ces deux écrivains, reconnus avec justice pour les plus sûrs appréciateurs de l'usage, ont pu en distinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le bon de l'élite, & non de la pluralité des voix; combien n'est-on pas plus fondé à suivre la même regle en fait du langage didactique, où tout doit être raisonné, & transmettre avec netteté & précision les notions fondamentales des Sciences & des Arts? *Si l'usage*, dit encore M. de Vaugelas, (*ibid. pag.* 19.) *n'est autre chose, comme quelques-uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siége de son empire; ceux qui y sont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques pour bien parler la langue de leurs pays*. J'en dis autant du langage didactique: s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui se mêlent d'expliquer les principes des Arts & des Sciences; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne seront plus techniques, par la raison même que souvent ils seront introduits par le hasard, ou même par l'erreur, plûtôt que par la réflexion & par l'art.

Tel est en effet le mot *impersonnel*; on l'applique mal, & il suppose faux. J'ai déja fait sentir qu'il est mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il désigne comme privés de toutes personnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans lesquels on reconnoît néanmoins une troisieme personne du singulier. Pour ce qui est de la supposition de faux, elle consiste en ce que les Grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient sans application à aucun sujet déterminé, quoiqu'ils ne soient pas à l'infinitif,

tif, qui est le seul mode où le verbe puisse être dans cette indétermination. *Voyez* Infinitif.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque si générale; peut-être ne seroit-elle pas suffisante pour les Grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une discussion détaillée des exemples les plus plausibles qu'ils alleguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *impersonnels* sont de deux sortes; les uns ont une terminaison active, & les autres une terminaison passive.

I. Parmi ceux de la premiere sorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens font ordinairement une figure très-considérable; savoir *miseret*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*. On a déjà indiqué, *article* Génitif, que ces verbes étoient réellement *personnels*, & appliqués à un sujet déterminé: le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, suppose un nom appellatif qui le précede dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif; que feroit-on de ce nom appellatif communément sous-entendu, si on ne le mettoit au nominatif comme sujet grammatical des verbes en question? On trouve à l'*article* Génitif, plusieurs exemples où l'on a supplée ainsi ce nom; mais on ne s'y est autorisé pour le faire, que d'un seul texte de Plaute, (*stich. in arg.*) *&* *me quidem hæc conditio nunc non pœnitet*, (& à la vérité cette condition ne me peine point à présent); explication littérale, qui fait assez sentir combien est possible l'application de ce verbe à d'autres sujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, (*lib. II. de Vulcano*), *Adelinem scopulo inveniunt*, *miserentque*, *foventque*; où l'on voit *miserent* au pluriel, & appliquè au même sujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*. Plaute nous fournit un passage où *piget* & *pudet* tout-à-la-fois sont appliqués *personnellement*, s'il est possible de le dire: *quod pudet facilius fertur quam illud quod piget*; (*in Pseud.*) Lucain emploie *pudebunt* au pluriel; *semper metuit quem sæva pudebunt supplicia*; & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent?* (*in Adelph.*) Pour ce qui est de *tædet*, on le trouve avec un sujet au nominatif dans Séneque, (*lib. I. de irâ*) *ira ea tædet quæ invasit:* & Aulu-Gelle, (*lib. I.*) s'en sert même au pluriel; *verbis ejus defatigati pertœduissent*.

S'il s'agit des verbes qui expriment l'existence des météores & autres phénomenes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *lucescit*; ils sont dans le même cas que les précedens. On trouve dans les écrivains les plus sûrs, des exemples où ils sont accompagnés de sujets particuliers, comme tous les autres verbes reconnus pour *personnels*. *Malum quam impluit cæteris*, *non impluat mihi*; (Plaut. *Mostell.*) *Multus ut in terras deplueritque lapis*; (Tib. *lib. II.*) *non densior aëre grando*, *nec de concussâ tantum pluit ilice glandis*; (Virg. *Geor. IV.*) *Fulminat Æneas armis*; (Id. *Æn. XII.*) *Antra ætnea tonant* (Id. *Æn. VIII.*) *Et elucescet aliquando ille dies*; (Cic. *pro Mil.*) *Vesperascente cœlo Thebas possunt pervenire* (Corn. Nep. *Pelop.*) Il seroit superflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples; mais je remarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on supplée le sujet de ces verbes, lorsqu'il n'est pas exprimé, ne me paroît pas assez juste: ils veulent qu'on leur donne un sujet *cognatæ significationis*, c'est à-dire un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on dise par exemple *pluvia pluit*, *fulmen fulminat*, *fulgur fulgurat*, *lux lucescit*. C'est introduire gratuitement un pléonasme; ce qu'on ne doit jamais se permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de suppléer l'ellipse; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vûe, que de lui sacrifier la justesse de l'expression, comme il semble qu'on la sacrifie en effet dans *lux lucescit*? *Lux* signifie proprement *la splendeur du corps lumineux*; *lucescit* veut dire *acquiert des degrés de splendeur*; car *lucescere* est un verbe inchoatif. *Voyez* Inchoatif. Réunissez ces deux traductions, & jugez; *la splendeur acquiert des degrés de splendeur!* Consultons les bonnes sources, & réglons-nous dans chaque occurrence sur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs: c'est, je crois, la regle générale la plus sûre que l'on doive proposer, & qu'il faille suivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaison active, prétendus *impersonnels* par la foule des grammatistes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des sujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

Accidit. *Qui dies quàm crebro accidat*, *experti debemus scire*; (Cic. *pro Mil.*) *En accido ad tua genua*; (Tacit.)

Contingit. *Nam neque divitibus contingunt gaudia solis*. (Hor. *epist. I.* 17.)

Decet. *Nec velle experiri quàm se aliena deceant*; *id enim maximè quemque decet quod est cujusque maximè suum*. (Cic. *Offic. I.*)

Libet & lubet. *Nam quod tibi lubet*, *idem mihi libet*. (Plaut. *Mostell.*)

Licet. *Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati sunt*. (Cic.)

Licet & oportet. *Est enim aliquid quod non oporteat*, *etiamsi liceat*; *quidquid verò non licet*, *certè non oportet*. (Cic. *pro Balbo*.)

Oportet. *Hæc facta ab illo oportebant*. (Terent.) *Adhuc Achillis quæ adsolent*, *quæque oportent signa ad salutem esse*, *omnia huic esse video*. (Id.)

Si nous trouvons ces verbes appliqués à des sujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en est encore de même, lorsque ces sujets ne sont pas exprimés, ou qu'ils sont moins apparens? *Me liceat casum miserari insontis amici*; (*Æn. V.*) le sujet de *liceat* dans ce vers, c'est *me miserari casum insontis amici:* c'est la même chose dans ce texte d'Horace, *Licuit semperque licebit signatum præsente nota producere nomen*; (*art. poet.* 58.) le sujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'est l'infinitif *producere*; le sujet logique, c'est *signatum præsente notâ producere nomen*. On lit dans Corn. Nepos, (*Milt.* 1.) *Accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere*; la construction pleine montre clairement le sujet du verbe *accidit:* c'est *res accidit ita ut Athenienses vellent mittere colonos in Chersonesum*; ou bien, *hæc res*, *ut Athenienses vellent mittere colonos in Chersonesum accidit:* selon la premiere maniere, le nom sous-entendu *res* est le sujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienses*, &c. est une expression adverbiale, modificative du même verbe *accidit*; selon la seconde maniere, le nom sous-entendu *res*, n'en est que le sujet grammatical, *hæc ut Athenienses vellent*, &c. est une proposition incidente, déterminative de *res*, & qui constitue avec *res* le sujet logique du verbe *accidit*. On peut, si je ne me trompe, choisir assez arbitrairement l'une de ces deux constructions, également approuvées par la saine Logique; mais il résulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'est pas *impersonnel*. Je ne dois pas insister davantage sur cette matiere; il suffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le sujet de ces verbes revêtus de la terminaison active, & taxés faussement d'*impersonnalité*.

II. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allegue sous la terminaison passive, soient employés sans relation à aucun sujet; cela est absolument contraire à la nature des modes *personnels*, qui ne sont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le sujet particulier & déterminé auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce sujet merite quelque attention; & je ne puis approuver celle que Priscien enseigne, & qui a été adoptée ensuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priscien: (*lib. XVIII.*) *sed si quis & hæc omnia* impersonalia *velit inspicere penitus*, *ad ipsas res verborum referuntur*, *& sunt tertiæ personæ*, *etiamsi prima & secunda deficiant*. Il ajoute un peu plus bas: *possunt habere intellectum nominativum*, *ipsius rei*, *quæ in verbo intelligitur: nam cùm dico* curritur, cursus *intelligitur*; *&* sedetur, sessio; *&* ambulatur, ambulatio; *sic & similia*; *quæ res in omnibus verbis etiam absolutis necesse est ut intelligatur*; *ut* vivo, vitam; *&* ambulo, ambulationem; *&* sedeo, sessionem; *&* curro, cursum.

Sanctius, (Minerv. *lib. III. cap. j.*) donne à ces paroles de Priscien, le nom de paroles d'or, *aurea Prisciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plausible: aussi l'adopte-t-il dans toutes ses conséquences, & il s'en sert (*cap. iij.*) pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous sont actifs ou passifs. Pour moi je ne saurois me persuader, que pour rendre raison de quelques locutions particulieres, il faille adopter universellement le pléonasme, qui est en soi un vice entierement opposé à l'exactitude grammaticale, & qui n'est en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vûes particulieres que l'art de la parole ne doit point négliger. „ Il y auroit autant de raison, comme l'observe très-bien M. Lancelot, (Gramm. gén. „ *part. II. ch. xviij.*) de prétendre que quand on dit „ *homo candidus*, il faut sous-entendre *candore*, que de „ s'imaginer que quand on dit *currit*, il faut sous-entendre *cursum*, ou *currere* „. Toute la langue latine deviendroit donc un pléonasme perpétuel: que dis-je? Il est

en ſeroit ainſi de toutes les langues; & rien ne me diſpenſeroit de dire que *je dormois*, ſignifie en françois, *je dormois le dormir*; & ainſi du reſte. *Credat judæus Apella, non ego*.

Tout le monde ſait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur*, pluſieurs hommes ſont trouvés, & *multos homines reperire eſt*, trouver, ou l'action de trouver pluſieurs hommes, eſt; ce qui ſignifie également, ſelon le tour de notre langue, *on trouve pluſieurs hommes*. C'eſt ainſi que Virgile (*Æn. VI. 595.*) dit, *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, & qu'il auroit pû dire, ſi n'eût été la contrainte du vers, *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur*. Il n'y a plus qu'à ſe laiſſer aller au cours des conſéquences de cette obſervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des ſuppoſitions arbitraires & peu juſtes. *Itur*, *fletur*, *ſtatur*, *curritur*, &c. ſont pareillement des expreſſions équivalentes à *ire eſt*, *flere eſt*, *ſtare eſt*, *currere eſt*; ce qui paroît ſans doute plus raiſonnable que *ire*, ou *itio itur*, *flere*, ou *fletus fletur*; *ſtare*, ou *ſtatio ſtatur*; *currere*, ou *curſus curritur*; quoiqu'en ait penſé Priſcien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire eſt*, *flere eſt*, *ſtare eſt*, il y a très-nettement un ſujet, ſavoir *ire*, *flere*, *ſtare*; & le verbe perſonnel *eſt*: *itur*, *fletur*, *ſtatur*, ne ſont que des expreſſions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le ſujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo*, *fleo*, *ſto*, ſont équivalens à *ego ſum iens*, *ego ſum flens*, *ego ſum ſtans*, renfermant conjointement le ſujet de la premiere perſonne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latiniſme très-éloigné des lois de la ſyntaxe générale, le tour *ire eſt*; & je ne ſais ſi l'on s'eſt douté que l'equivalent *itur* s'écartât le moins du monde des lois les plus ordinaires; c'eſt pourtant l'expreſſion la moins naturelle des deux, & la plus difficile à juſtifier. *Ire* eſt l'action d'aller, cela eſt ſimple, quand on ne veut affirmer que l'action d'aller, ſans aſſigner à cet acte aucun ſujet déterminé. Mais comment le tour paſſif *itur* peut-il préſenter la même idée? c'eſt que l'effet produit par une cauſe eſt en ſoi purement paſſif, & n'exiſte que paſſivement; ainſi il ſuffit d'employer la voix paſſive pour affirmer l'exiſtence paſſive de cet effet, quand on ne veut pas en déſigner la cauſe active. Ceci me paroît encore naturel, mais beaucoup plus détourné que le premier moyen; & par conſéquent le ſecond tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotiſme*.

Cette obſervation me conduit à une queſtion qui y a bien du rapport, & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'érudits, qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine, ſans en approfondir un ſeul; qui en connoiſſent la lettre, ſi l'on veut, mais qui n'en ont jamais pénétré l'eſprit. *Itum eſt*, *fletum*, *eſt*, *ſtatum eſt*, on alla, on pleura, on s'arrêta; ces tours ſont-ils actifs ou paſſifs?

Afin de répondre avec préciſion, qu'il me ſoit permis de remarquer en premier lieu que, *ire eſt*, eſt au préſent, *itum eſt* au prétérit, & *eundum eſt* au futur; perſonne apparemment ne le conteſtera. En ſecond lieu que ces trois tours ſont analogues entre eux, puiſque dans tous trois, l'idée individuelle de la ſignification du verbe *ire* eſt employée comme ſujet du verbe ſubſtantif; d'où il ſuit que ces trois expreſſions ſont comparables entr'elles, comme parties d'une même conjugaiſon, de la même maniere, quant au ſens, que *doceo*, *docui*, *docturus ſum*. Il en eſt donc du ſens d'*itum eſt*, comme de celui d'*ire eſt*, & de celui d'*eundum eſt*; mais il eſt hors de doute que *ire eſt* eſt un tour actif, & il eſt aiſé de prouver qu'il en eſt de même de *eundum eſt*. On lit dans Virgile (*Ænéide XI.* 230.) *pacem trojano ab rege petendum*, il faut demander la paix au prince troyen: *pacem* eſt à l'accuſatif à cauſe du verbe actif *petendum*, qui n'eſt autre choſe que le gérondif de *petere*, & qui n'en différe que par la relation au tems. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copiſtes à ce vers de Virgile, & croiſont qu'il faut lire *petendam*, afin de ne pas y avouer le ſens actif, mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme ſiecle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiſſé ſur Virgile un commentaire eſtimé, loin de vouloir eſquiver *pacem petendum*, remarque que c'eſt un tour néceſſaire quand on employe le gérondif; *cum per gerundi modum aliquid dicimus, per accuſativum elocutionem formemus neceſſe eſt, ut petendum mihi eſt equum*; il ajoûte à cela un exemple pris dans Lucrece, *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Min-Ellius, dans ſes annotations ſur Virgile, obſerve ſur le même vers que c'eſt une façon de parler familiere à Lucrece, dont il cite d'abord le même exemple que Servius, & enſuite un ſecond, *motu privandum eſt corpora*. Il faut donc avouer que comme *petendum eſt pacem* eſt une locution active, *eundum eſt* à plus forte raiſon doit être pris également dans le ſens actif; devoir aller, *eundum eſt*, eſt; *devoir aller eſt*, c'eſt-à-dire *on doit aller*, comme *aller eſt*, ire eſt, ſignifie *on va*.

Servius au même endroit déja cité, après l'exemple tiré de Lucrece, en ajoûte un autre tiré de Salluſte, *caſtra ſine vulnere introitum*, mettant ainſi ſur la même ligne *petendum*, *timendum & introitum*, qu'il déſigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le *ſervitum matribus ibo* (*Æneide II.* 786.) il s'étoit expliqué de même, *modus gerundi eſt*, & à propos de *quis talia fando*, &c. (*ibid.* 6.) *gerundi modus eſt*, dit-il, *ſive pro infinitivo modo dictum accipiunt*. Ce dernier mot eſt important; il prouve que *ire*, *itum & eundum*, ſont également du mode infinitif, & qu'apparemment ils ne doivent différer entre eux que par les relations temporelles; auſſi n'eſt-ce que par ces mots que different les trois phraſes *ire eſt*, *itum eſt*, *eundum eſt*, que nous traduiſons activement par *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itum eſt* eſt également actif, qu'il ſignifie littéralement *être allé eſt*, & ſelon le tour françois, *on eſt allé*.

Il faut bien que Varron ait penſé que le ſupin *ſpectatum* avoit le ſens actif, quand il a dit *eſſe in Arcadia ſcio ſpectatum ſuem* pour *ſpectaſſe*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même ſens (*Amphytr. in prol.*) *juſtam rem & facilem eſſe oratum à vobis volo*: ſur quoi il eſt bon de remarquer que ſans *volo*, ce comique auroit dit, *juſtam rem & facilem eſſe oratum à vobis*, conformément à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a ſuivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns de nos grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *imperſonnalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans notre phraſe françoiſe, *on va*, *on eſt allé*, *on doit aller*; *il faut*, *il pleut*, &c. mais il eſt évident que c'eſt fermer les yeux à la lumiere: quelle que puiſſe être l'origine de notre *on*, il eſt conſtant que c'eſt un pronom général qui déſigne par l'idée préciſe de la troiſieme perſonne, un ſujet d'une nature quelconque, & conſéquemment qu'il n'y a point d'*imperſonnalité* partout où on le rencontre. Dans les autres exemples notre *il* eſt chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particulierement l'attention ſur les hommes, & que *il* détermine d'une maniere plus générale. *Il pleut*, c'eſt-à-dire, l'eau *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* eſt un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, de ſorte que le ſujet total eſt *il aimer Dieu*; *faut* manque, eſt néceſſaire, à l'imitation du *deſideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *pluſieurs philoſophes qui le nient*, c'eſt-à-dire *il des hommes*, ou *il* ſavoir *pluſieurs philoſophes qui le nient*, *a* place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il* y eſt joint par la prépoſition *de*; dans il *pluſieurs philoſophes*, le déterminatif eſt joint à *il* par ſimple oppoſition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Villehardouin.

IMPERTINENCE, ſ. f. (*Morale.*) l'uſage a changé le ſens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un diſcours oppoſé au ſens commun, aux bienſéances, aux petites regles qui compoſent le ſavoir vivre. On ne s'en ſert guere aujourd'hui que pour caractériſer une vanité dédaigneuſe, conçue ſans fondement, & montrée ſans pudeur; cette ſorte de vanité eſt aſſez commune. Heureux qui peut en rire! l'homme ſage & ſenſé en eſt plus le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le ſot orgueil des rangs, lui paroiſſent les inconvéniens néceſſaires de l'hiérarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de la gloire qui vivifie la nation.

INPERTINENT, (*Gramm.* & *Morale.*) l'*impertinence* ſe dit du caractere de l'homme, & d'une action qu'il aura faite: on dit de l'homme c'eſt un *impertinent*; de l'action c'eſt une *impertinence*. Il faut cependant obſerver qu'il en eſt de l'*impertinence* comme du menſonge, de l'injuſtice, & de la plûpart des autres qualités bonnes ou mauvaiſes. Celui qui a dit un menſonge, ou qui a commis une injuſtice, n'eſt pas pour cela un homme injuſte ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne diſtingue ni les lieux, ni les circonſtances, ni les choſes, ni les perſonnes. Il parle, & il offenſe; il parle encore, & il offenſe encore. Il n'eſt pas toujours ſans eſprit, mais il eſt ſans jugement, ſans délicateſſe; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'eſt un fat outré. Je ne ſais ſi l'*impertinent* eſt fort ſenſible à ſon propre caractere, quand

il le rencontre dans un autre: je ne le crois pas. C'est le bon esprit, & un grand usage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaise éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtresse ou une *impertinente*, c'est presque la même chose; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, (*Jurisprud.*) est opposé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guere qu'en matiere de faits dont on demande à faire preuve, quand les faits ne sont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils sont *impertinens* & inadmissibles. *Voyez* FAITS, PERTINENT & PREUVE. (*A*)

IMPERTURBABLE, IMPERTURBABILITÉ, (*Gram.*) il ne se dit guere que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne se trouble jamais, *imperturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il est *imperturbable* dans ses principes; alors il est relatif à la dispute. C'est par l'étude, les connoissances acquises, la reflexion, l'intérêt, le caractere, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos sentimens, nos projets, nos résolutions, &c. il faut avoir la raison pour soi, sinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

IMPÉTRABLE, adj. (*Jurispud.*) se dit de ce qui se peut demander; ce terme n'est guere usité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice est vacant & *impétrable*, lorsqu'il n'est pas rempli de fait ou de droit. *Voyez* BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE. (*A*)

IMPÉTRANT, adj. (*Jurisprud.*) en termes de chancellerie, signifie celui qui obtient des lettres du prince; cependant dans les lettres il n'est qualifié que d'*exposant*, parce qu'il n'est *impétrant* qu'après avoir obtenu les lettres. *Voyez* IMPÉTRATION. (*A*)

IMPÉTRATION, s. f. (*Jurisprud.*) en matiere bénéficiale, se dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il se dit aussi en style de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes sortes de lettres: celui qui les obtient est appellé l'*impétrant*. *Voy.* IMPÉTRANT. (*A*)

IMPÉTUEUX, IMPÉTUOSITÉ, (*Gram.*) termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent est *impétueux*; les flots de la mer sont *impétueux*; le Rhône est *impétueux*. Il se dit au figuré de la jeunesse, de la colere, du caractere, du zele, du style, du discours, & de presque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'est une affaire d'organisation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni les malheurs, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il est dangereux de s'opposer à l'*impétuosité*, soit au simple, soit au figuré. Un Orateur *impétueux* nous entraîne; un Orateur grave nous accable. L'*impétuosité* est communément de courte durée; il faut la laisser passer.

IMPIE, adj. (*Gram.*) Celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de son cœur. Il ne faut pas confondre l'incredule & l'*impie*. L'incrédule est un homme à plaindre; l'*impie* est un méchant à mépriser. Les chrétiens qui savent que la foi est le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonspects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuse épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une espece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on se plaît à traduire comme un *impie*. Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies*. On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconséquent & hérétique blasphême contre la religion qu'il avoue. Un homme a ses doutes; il les propose au public. Il me semble qu'au lieu de brûler son livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer en sorbonne, pour qu'on en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponses des docteurs. Que nous apprennent une censure qui proscrit, un arrêt qui condamne au feu? rien. Ne seroit-ce pas le comble de la témérité, que de douter que nos habiles théologiens dispersassent comme la poussiere toutes les misérables subtilités du mécréant. Il en seroit ramené dans le sein de l'Eglise, & tous les fideles édifiés s'en fortifieroient encore dans leur foi. Un homme de goût avoit proposé à l'académie françoise une occupation bien digne d'elle, c'étoit de publier de nos meilleurs auteurs, des éditions où ils remarqueroient toutes les fautes de langue qui leur auroient échappé. J'oserois proposer à la sorbonne un projet bien digne d'elle, & d'une toute autre importance; ce seroit de nous donner des éditions de nos hétérodoxes les plus célebres, avec une réfutation, page à page. D'*impie* on fait *impiété*.

IMPITOYABLE, adj. (*Gramm.*) qui est sans pitié. *Voyez* PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commisération qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'est pas toujours le juge, c'est la loi qui est sourde & *impitoyable*. On dit le fer *impitoyable* ne pardonnoit à personne; l'enfer & la mort sont *impitoyables*. Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miséricorde qui les a faits, & qui connoît leur foiblesse, un arbitre *impitoyable*. Voilà le seul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaise part.

IMPLANTER, verbe actif. (*Gramm. & Anat.*) c'est avoir son origine & son attache profondement en quelque endroit. Les cheveux sont *implantés* sur la tête. Les oreillettes & les arteres s'*implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adj. (*Littérat.*) Il se dit des poëmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'est l'opposé de simple. L'ouvrage est simple quand il n'y a point de renversement dans la fortune du héros. *Implexe* si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaise devient bonne. On croit que le sujet *implexe* est plus propre à émouvoir les passions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT, *Implicite*, adj. *terme de l'école*, est le contraire d'*explicite*, & signifie *non expliquée*, *non développée*. Volonté *implicite*, foi *implicite*.

Volonté *implicite* est celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances & par des faits. Telle clause, par exemple, sans être énoncée dans un contrat, y est censée contenue, parce qu'elle suit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle se démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauses équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* est un acquiescement général & sincere à tout ce que l'Eglise nous propose, sans que le fidele porte sa vûe ni sa foi, sur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus souvent.

La plûpart des hommes n'ont, comme on sait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le tems, ni le génie nécessaire pour acquérir les connoissances que suppose une foi explicite un peu étendue. Heureusement ils en ont toujours assez pour saisir le principal objet de la foi que J. C. nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en sa parole. En effet, le Sauveur n'insiste pas, comme les Théologiens, sur une adhésion expresse, pas même sur une adhésion *implicite* à des opinions controversées dans l'école, & dont la plûpart n'intéressent ni la religion, ni les mœurs.

La confiance, la foi invariable en sa puissance & en sa médiation, est presque le seul article qu'il exige de nous; & c'est ce qu'il témoigne sans équivoque dans les divers passages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au hasard & sans choix, car ils ont tous le même sens dans la bouche du Sauveur.

Jésus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant sa surprise: „ en vérité je n'ai point trouvé une si grande foi, même en Israël „. *Matth.* 8. 10.

Dans une autre occasion, voyant la foi de ceux qui lui présentoient un paralytique: „ mon fils, dit-il au malade, ayez confiance, vos péchés vous sont remis „. *Matth.* 9. 2.

Il dit de même à l'hémorroïsse: „ ma fille ayez confiance, votre foi vous a sauvée. „ *Matth.* 9. 22.

Saint Pierre marchant sur les eaux, & paroissant effrayé, Jésus lui tendit la main, en lui disant: homme „ de peu de foi, pourquoi avez-vous douté „? *Matth.* „ 14. 31.

Il dit à un aveugle qui demandoit sa guérison avec de grands cris: „ allez, votre foi vous a sauvé „. *Marc*, „ 10. 52.

Il dit ecore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grace à genoux: „ levez-vous, allez, votre foi „ vous a sauvé „. *Luc*, 17. 19.

„ Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils „ unique, afin que tout homme qui croit en lui ne pé„ risse point, mais qu'il ait la vie éternelle „. *Jean*, 3. 16.

Qu'on examine dans le texte des évangelistes tous les passages où il est question de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime persuasion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ses mérites infinis. Principe fondamental de la foi nécessaire à tous les hommes, & qui semble se réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois personnes, & la divinité de J. C. unie à l'humanité, pour opérer le salut du genre humain; foi efficace & fructifiante, dont le Sauveur fait dépendre non-seulement les guérisons miraculeuses, & les autres pro-

diges de la toute-puissance, mais encore la rémission des péchés, & les récompenses de la vie éternelle; foi par conséquent bien différente d'une adhésion stérile à tant de propositions débattues parmi les scholastiques, & qui n'ont au reste que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il résulte de ces observations que la plûpart des dogmes énoncés par l'Eglise, bien que solidement établis sur son infaillibilité, ne tiennent pourtant que le second rang dans le système de notre croyance; & qu'ainsi la connoissance expresse en est moins nécessaire au salut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite*, ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

Implicitement, adverbe, vient d'*implicite*, & se prend à proportion dans le même sens. Telle proposition qui n'est pas en termes exprès dans un livre, y est pourtant contenue *implicitement*, parce qu'elle est une consequence nécessaire de la doctrine qu'on y établit.

IMPLIQUER, verbe actif, (*Gramm.*) c'est engager dans un soupçon, une affaire, une accusation. Cet accusé a *impliqué* beaucoup de monde dans son action. Les plus braves d'entre les Romains se trouverent *impliqués* dans les conjurations qu'on forma contre les oppresseurs de leur liberté.

On dit encore, cette proposition *implique* contradiction, lorsqu'en la décomposant, on y remarque ou des conditions, ou des circonstances, ou des idées, ou des suppositions, qui ne peuvent co-exister, ou qui s'excluent réciproquement.

IMPLORER, verbe actif, (*Gramm.*) c'est demander avec toutes les marques de l'instance. On *implore* du secours; on *implore* la justice; on *implore* le bras séculier. Si les Ecclésiastiques *implorent* le bras séculier contre ceux qui refusent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite est proscrite dans l'Evangile, qui leur ordonne d'enseigner, & non de persécuter; de sauver, & non de perdre, de s'éloigner, & non de frapper; d'être des hommes de paix & non des hommes de sang.

IMPOLI, IMPOLITESSE, (*Gramm.*) c'est une ignorance grossiere, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la société. *Voyez l'article* POLITESSE.

IMPORCITOR, s. m. (*Myth.*) dieu de la campagne & de l'agriculture, qui présidoit chez les anciens Romains, à la troisieme façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porcæ*, terme par lequel on désignoit la forme élevée des sillons; le flamine invoquoit le dieu *imporcitor*, en sacrifiant à Cérès & à la Terre. *Dict. de Trévoux*.

IMPORTANCE, s. f. (*Gram.*) terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou si nous y attachons une grande valeur, il est *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble d'*importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entreprise, qu'elle est d'*importance*, si les suites en peuvent devenir ou très-avantageuses, ou très-nuisibles. Le mal & le bien donnent également de l'*importance*. D'*importance* on a fait *important*, qui se prend à peu-près dans le même sens. On dit, il est *important* de bien commencer, d'aller vîte, de marcher sourdement. Il faut que le sujet d'un poëme épique ou dramatique soit *important*. Combien de questions futiles qui auroient à peine agité les scholastiques dans l'ombre & la poussiere de leurs classes, si le gouvernement ne leur avoit donné de l'*importance*, par la part qu'il y a prise! Qu'il ose les mépriser, & bientôt il n'en sera plus parlé. Qu'il en fasse un sujet de distinction, de préférence, de grace, & bientôt les haines s'accroîteront; les peuples s'armeront, & une dispute de mots finira par des assassinats & des ruisseaux de sang. L'adjectif *important* a deux acceptions particulieres. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'est un homme *important*; on le dit aussi de celui qui ne peut rien ou peu de chose, & qui met tout en œuvre pour se faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui sollicitent des graces, des places, sont à tout moment ici la dupe des *importans*. La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* sont dans les cours, ce que les prêtres du paganisme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel; à qui ils ne disoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* est sans naissance, mais il voit des gens de qualité; il est sans talens, mais il protege ceux qui en ont; il est sans crédit, mais il se met en chemin pour rendre service; il ne fait rien, mais il conseille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choses; enfin il voudroit faire croire à tout le monde & se persuader à lui-même, que ses discours, ses actions, son existence, influent sur la destinée de la société.

* IMPORTATION, s. f. (*Commerce.*) il se dit de tous les objets de commerce que nous recevons de l'étranger. Son correlatif est *exportation*, qui se dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* est égale à la valeur de l'exportation, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vûe de politique, ce seroit d'accroître l'exportation autant qu'il est possible, & peut-être de diminuer autant qu'il est possible l'*importation*.

IMPORTUN, s. m. (*Morale.*) c'est celui qui embarrasse, incommode, ennuie, chagrine par sa présence, ses discours & ses actions hors de saison.

Un *importun* offre avec vivacité ses services à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que son ami est accablé d'affaires pour lui parler de sciences; il va souper chez sa maîtresse, le soir même qu'elle a la fièvre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à se reposer de leurs fatigues; en un mot, il ne sait jamais discerner le tems & les occasions, & loin d'obliger les autres, il leur déplaît, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la société, est le vrai rôle d'un sot; un homme habile, dit la Bruyere, sent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il sait disparoître l'instant qui précede celui où il seroit de trop quelque part. (*D. J.*)

* IMPOSANT, ad. IMPOSER. v. act. (*Gram.*) c'est l'effet de tout ce qui imprime un sentiment de crainte, d'admiration, de respect, d'égard, de considération. On en impose ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il se dit & des personnes & des choses. La dignité, le ton, le visage, le caractere, le regard, en imposent dans la personne. La grandeur, l'élévation, la masse, le faste, l'éclat, la dépense, l'espace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en imposent dans les choses. Rien n'en impose au sage que ce qui excite en lui un sentiment réfléchi d'admiration, d'estime ou de respect. En *imposer* se prend encore dans un sens différent; pour tromper, mentir, séduire. On *impose* aussi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, *&c.* acceptions du verbe *imposer*, assez éloignées des précédentes.

IMPOSER, *terme d'Imprimerie* en lettres. *Imposer* une *forme*, c'est après avoir arrangé les pages sur le *marbre* selon l'art, les renfermer dans un chassis de fer, les garnir en tout sens de différens *bois* taillés pour les différentes sortes de *formats*, & par le moyen des *bizeaux* & des *coins*, rendre le tout solide & portatif. *Voyez les mots italiques chacun à leur article*. *Voyez aussi* IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres*, *& les Planches de l'Imprimerie*.

IMPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie souvent la même chose qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*imposition* des tailles, celle du dixieme ou du vingtieme, *&c.*

Quelquefois par *imposition*, on entend la repartition qui est faite de ces impôts sur les contribuables. *Voyez* IMPOT. (*A*)

IMPOSITION. On se sert de ce mot en Lorraine, au lieu de celui de *taille*, pour exprimer les sommes qui se levent sur les sujets pour les besoins de l'état. Les *impositions* de cette province pour l'année 1748 montent, sans y comprendre celle du vingtieme, à près de deux millions neuf cens trente-cinq mille livres au cours de France. La principale *imposition* est appellée *subvention*. C'étoit autrefois la seule, & elle comprenoit toutes les charges. Elle n'est ni réelle, ni personnelle; elle est mixte. Les autres *impositions*, qui se répartissent sur les mêmes principes que la subvention, sont pour la dépense des ponts & chaussées; la solde de la maréchaussée; les gages & appointemens d'officiers militaires, de judicature, de finance, & pour le supplément du prix des fourrages aux troupes de cavalerie en quartier dans la Province. Le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, fixe chaque année par des arrêts de son conseil des finances, la somme imposée sur les deux duchés. La Lorraine en supporte ordinairement les deux tiers, le Barrois le surplus. Ces arrêts sont adressés avec des lettres patentes à la chambre des comptes de Lorraine & à la chambre des comptes de Bar, lesquelles en font chacune dans sa province la répartition sur les différentes paroisses ou communautés qui en dépendent. Elles adressent

sent à chaque communauté un mandement fort étendu, qui explique les principes & la maniere de procéder à la levée des deniers de l'*imposition*, l'exemption qui en est accordée aux nobles, aux ecclésiastiques, &c. Aussitôt après la réception du mandement de la chambre des comptes, le maire ou principal officier fait assembler la communauté, & on élit trois asseyeurs à la pluralité des voix, l'un tiré de la haute classe, un autre de la moyenne classe, le troisieme de la basse classe des contribuables. Ces asseyeurs font seuls sur les particuliers la répartition de la somme imposée sur le corps de la communauté. Le rôle qu'ils en ont formé est remis à deux collecteurs choisis & différens des asseyeurs. Ces collecteurs font la levée & le recouvrement des deniers sans le ministere d'huissiers ou sergens, & portent les derniers au receveur particulier des finances en deux termes, Janvier & Juillet. Les sommes se remettent ensuite par le receveur particulier au receveur général des finances en exercice.

L'*imposition du vingtieme* n'a commencé en Lorraine qu'en 1750. Le second vingtieme au premier Octobre 1756; & les quatre sous en sus du premier vingtieme en Janvier 1757. Il s'y perçoit comme en France. *Article de M.* Durival *le jeune.*

Imposition *des mains*, (*Théologie.*) onction ecclésiastique par laquelle la mission évangélique & le pouvoir d'absoudre sont communiqués. *Voyez* Chirotonie & Main.

L'*imposition* des mains étoit une cérémonie judaïque qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coûtume, & toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelqu'un, on lui mettoit les mains sur la tête.

Notre Sauveur a suivi cette coûtume, soit qu'il fallût benir des enfans ou guérir des malades, en joignant la priere à cette cérémonie. Les apôtres de même *imposoient* les mains à ceux à qui ils conféroient le S. Esprit. Les prêtres en usoient ainsi, lorsqu'ils introduisoient quelqu'un dans leur corps; & les apôtres eux-mêmes recevoient de nouveau l'*imposition* des mains, lorsqu'ils s'engageoient à quelque nouveau dessein. L'ancienne église donnoit l'*imposition* des mains à ceux qui se marioient, & les Abyssins le font encore. *Voyez* Mariage.

Mais ce nom qui est général dans sa premiere signification, a été restraint par l'usage à l'*imposition* des mains par laquelle on confere les ordres. Spanheim a fait un traité *de impositione manuum*. Tribenhorius & Braunius ont suivi son exemple. *Voyez* Ordination.

Il est aussi fait mention fréquemment dans les écrits des peres & des auteurs ecclésiastiques, d'une *imposition* des mains par laquelle on recevoit les hérétiques qui, abjurant leurs erreurs, rentroient dans le sein de l'Eglise. On sait que le sacrement de confirmation se confere par l'*imposition* des mains de l'évêque jointe à l'onction du saint chrême & à la priere. Il y avoit encore une autre *imposition* des mains pour reconcilier les pénitens, ce qui a fait soûtenir à quelques théologiens que l'*imposition* des mains étoit la matiere du sacrament de pénitence, mais ce sentiment n'est pas suivi. Le plus grand nombre pense que cette *imposition* des mains usitée dans la premiere Eglise à l'égard des pénitens, étoit seulement cérémonielle & non sacramentelle.

Imposition se dit aussi d'une espece de transplantation qui se fait pour la cure de certaines maladies. *Voyez* Transplantation.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade, ou de tous les deux ensemble, on les place dans un arbre ou dans une plante, entre l'écorce & le bois, & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela, il y en a qui font un trou de tariere dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois, & mettent du limon par-dessus.

Lorsqu'on souhaite un effet durable, il faut choisir un arbre de longue durée, comme le chêne. Si on le veut prompt, il faut un arbre qui croisse promptement; & dans ce dernier cas, on doit retirer ce qui sert de milieu à la transplantation, si-tôt que l'effet s'est ensuivi, à cause que la trop grande altération de l'esprit pourroit nuire au malade. *Dict. de Trévoux.*

Imposition, *terme d'Imprimerie en lettres*; c'est une des *fonctions* du *compositeur:* lorsqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour *imposer*, il les arrange sur le *marbre*, suivant les regles de l'art, amplement détaillées dans l'article de la *main d'œuvre de l'*Imprimerie. *Voyez cet article.* Ensuite il confere les folio de ses pages pour voir si elles sont bien placées, pose le *chassis*, place la *garniture*, délie les pages, & les serre dans la garniture, jette les yeux sur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées; s'il y en a, les redresse avec la *pointe*, garnit la forme de *coins*, les serre avec la main, *taque* la forme, & la *serre*. Les pages doivent être placées de maniere que quand les deux côtés du papier sont imprimés, la seconde page se trouve au revers de la premiere, la quatrieme au revers de la troisieme, & ainsi de suite. *Voyez tous les mots italiques chacun à leur article. Voyez aussi les planches de l'Imprimerie.*

IMPOSSIBLE, adj. (*Métaphysique.*) c'est tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'excluent réciproquement, forment un assemblage qui est *impossible*, de même que l'assemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuses & déceptrices que l'on prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de semblables idées qui nous paroissent évidentes, faute d'attention, parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier, quoiqu'il soit *impossible* d'en avoir aucune de la phrase qui naît de leur combinaison. Ainsi l'on penseroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par *une figure renfermée entre deux lignes droites*; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps *à neuf faces égales*, parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propositions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferment un espace, & fassent une figure, & qu'un corps ait neuf faces égales & semblables. On a encore un exemple de ces idées déceptrices dans le *mouvement le plus rapide* d'une roue, dont M. Leibnits s'est servi contre les Cartésiens; car il est aisé de faire voir que le mouvement le plus rapide est *impossible*, puisqu'en prolongeant un rayon quelconque, ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples, qu'il est très-possible de croire avoir une idée claire d'une chose, dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'*impossible* est tel absolument ou hypothétiquement, suivant qu'il répugne au principe de contradiction, ou à celui de la raison suffisante. L'*impossible absolu*, c'est ce qui ne sauroit être, quelque supposition que vous fassiez, parce qu'il répugne à l'essence même du sujet, dont on voudroit le rendre attribut, comme un triangle à quatre angles, une montagne sans vallée. C'est-là l'*impossible*, proprement dit; mais on connoît aussi une *impossibilité conditionnelle*, qui vient de ce qu'une chose n'a ni n'aura jamais de raison suffisante de son existence. Un voyage de la terre à la lune implique contradiction, entant que les hommes sont destitués des moyens requis pour l'exécuter. C'est sur cette distinction que MM. Leibnits & Volf fondent leur nécessité absolue & hypothétique.

On peut regarder comme *impossible* au premier sens, 1°. tout ce qui se contredit soi-même; 2°. tout ce qui contredit à quelque proposition démontrée; 3°. toute combinaison d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impossible absolu* est un véritable *rien*, à quoi ne répond aucune idée. Car si l'on met ensemble deux choses inalliables, elles se détruisent l'une l'autre, & il ne reste rien. Des propositions qui expriment des combinaisons absolument *impossibles*, ne sauroient donc être l'objet de la puissance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas sur le *rien*. Ce n'est point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas jusques-là; car le néant ne sauroit être son objet, puisqu'il n'est susceptible de rien. De telles propositions ne sauroient être non plus l'objet de notre foi; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une chose soit & ne soit pas, qu'elle soit ici & ailleurs, qu'elle soit une & trois au même sens & de la même maniere.

IMPOSTE, s. f. (*Coupe des pierres.*) du latin *impositum*, mis dessus, est le rang ou plûtôt le lit de pierre sur lequel on établit la naissance de la voute, dit le *coussinet*. *Imposte* signifie aussi cet ornement de moulures qui couronne un piédroit sous la naissance d'une arcade; lequel sert de base à un autre ornement cintré, appellé *archivolte*.

IMPOSTURE, s. f. (*Gram. Morale.*) ce mot vient du verbe *imposer*. Or on en impose aux hommes par des actions & par des discours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, sont l'*imposture* & le vol. On en impose aux autres, on s'en impose à soi-même. Toutes les manieres possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, sont autant d'*impostures*. Mais le vrai champ & sujet de l'*imposture* sont les choses inconnues. L'étrangeté des choses leur donne crédit. Moins elles sont sujettes à nos discours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Aussi Platon dit-il, qu'il est bien plus aisé de satisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature

ture des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carriere. D'où il arrive que rien n'est si fermement cru que ce qu'on sait le moins, & qu'il n'y a gens si assûrés que ceux qui nous content des fables, comme alchimistes, prognostiqueurs, indicateurs, chiromantiens, medecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, si j'osois, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des desseins de Dieu, faisant état de trouver les causes de chaque accident, & de voir dans les secrets de la volonté divine les motifs incompréhensibles de ses œuvres; & quoique la variété & discordance continuelle des événemens les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laissent pourtant de suivre leur esteuf, & de même crayon peindre le blanc & noir. Les *imposteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en sont rarement examinés de près; & il leur est toûjours facile de prendre d'un sac deux moutures. *Voyez la suite du xxxj. chap. du I. livre des essais*.

IMPOSTURE, *en maladie*, est une ruse ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les Medecins & les Chirurgiens, dans les rapports qu'ils sont obligés de faire en justice, doivent être très-attentifs à ne se point laisser tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité sur ce sujet. Jean-Baptiste Sylvaticus a composé une dissertation dans laquelle il donne des regles pour découvrir les maladies simulées: *de iis qui morbum simulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention sur la medecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui passe pour le premier qui ait écrit des questions medicales relatives à la Jurisprudence, a donné sur cette matiere des principes auxquels Zacchias, medecin de Rome, a ajoûté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carriere par notre fameux chirurgien Ambroise Paré, qui a spécialement écrit sur les *impostures* des gueux qui feignent d'être sourds & muets, qui contrefont les ladres, sur les artifices des femmes qui paroissent avoir des cancers à la mammelle, des descentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compassion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il est entré de l'art & de l'industrie jusque dans les moyens d'abuser le public par les voies les plus honteuses. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'est par la crainte du supplice qu'un criminel contrefait l'insensé; par pudeur, une fille se plaint d'hydropisie, pour cacher une grossesse; par intérêt, une femme se dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir supposer un enfant, *&c.* Il y a beaucoup de circonstances délicates où il faut user d'une grande prudence, & être capable de discernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignage fidele & éclairé. Le motif présumé conduit à l'examen des différentes *impostures* qu'on a rangées sous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne se manifeste pas, & qui n'ont d'autres signes de leur existence supposée que les plaintes & les cris de ceux qui s'en disent attaqués. On met dans le second genre des maladies réelles, mais factices; & sous le troisieme, les apparences positives de maladies qui n'existent point, comme des échymoses artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de sang simulés, *&c.* Il faut voir ces détails dans les livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles supercheries, par lesquelles on pourroit être l'occasion de torts fort préjudiciables, par des jugemens portés avec légereté, faute de connoissance ou d'attention suffisante. (*Y*)

IMPOT, s. m. (*Droit politiq. & Finances.*) contribution que les particuliers sont censés payer à l'état pour la conservation de leurs vies & de leurs biens.

Cette contribution est nécessaire à l'entretien du gouvernement & du souverain; car ce n'est que par des subsides qu'il peut procurer la tranquillité des citoyens; & pour lors ils n'en sauroient refuser le payement raisonnable, sans trahir leurs propres intérêts.

Mais comment la perception des *impôts* doit-elle être faite? Faut-il la porter sur les personnes, sur les terres, sur la consommation, sur les marchandises, ou sur d'autres objets? Chacune de ces questions, & celles qui s'y rapportent dans les discussions de détails, demanderoient un traité profond qui fût encore adapté aux différens pays, d'après leur position, leur étendue, leur gouvernement, leur produit & leur commerce.

Cependant nous pouvons établir des principes décisifs sur cette importante matiere. Tirons-les ces principes des écrits lumineux d'excellens citoyens, & faisons-les passer dans un ouvrage où l'on respire les progrès des connoissances, l'amour de l'humanité, la gloire des souverains, & le bonheur des sujets.

La gloire du souverain est de ne demander que des subsides justes, absolument nécessaires; & le bonheur des sujets est de n'en payer que de pareils. Si le droit du prince pour la perception des *impôts*, est fondé sur les besoins de l'état, il ne doit exiger de tributs que conformément à ces besoins, les remettre d'abord après qu'ils sont satisfaits, n'en employer le produit que dans les mêmes vûes, & ne pas le détourner à ses usages particuliers, ou en profusions pour des personnes qui ne contribuent point au bien public.

Les *impôts* sont dans un état ce que sont les voiles dans un vaisseau, pour le conduire, l'assurer, l'amener au port, non pas pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le submerger.

Comme les *impôts* sont établis pour fournir aux nécessités indispensables, & que tous les sujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété, il est expédient qu'ils soient perçus directement, sans frais, & qu'ils rentrent promptement dans les coffres de l'état. Ainsi le souverain doit veiller à la conduite des gens commis à leur perception, pour empêcher & punir leurs exactions ordinaires. Néron dans ses beaux jours fit un édit très-sage. Il ordonna que les magistrats de Rome & des provinces reçussent à toute heure les plaintes contre les fermiers des *impôts* publics, & qu'ils les jugeassent sur le champ. Trajan vouloit que dans les cas douteux, on prononçât contre ses receveurs.

Lorsque dans un état tous les particuliers sont citoyens, que chacun y possede par son domaine ce que le prince y possede par son empire, on peut mettre des *impôts* sur les personnes, sur les terres, sur la consommation, sur les marchandises, sur une ou sur deux de ces choses ensemble, suivant l'urgence des cas qui en requiert la nécessité absolue.

L'*impôt* sur la personne ou sur sa tête, a tous les inconvéniens de l'arbitraire, & sa méthode n'est point populaire: cependant elle peut servir de ressource lorsqu'on a un besoin essentiel de sommes qu'il faudroit indispensablement rejetter sur le commerce, sur les terres ou leur produit. Cette taxe est encore admissible, pourvû qu'elle soit proportionnelle, & qu'elle charge dans une proportion plus forte les gens aisés, en ne portant point du tout sur la derniere classe du peuple. Quoique tous les sujets jouissent également de la protection du gouvernement & de la sûreté qu'il leur procure, l'inégalité de leurs fortunes & des avantages qu'ils en retirent, veut des impositions conformes à cette inégalité, & veut que ces impositions soient, pour parler ainsi en progression géométrique, deux, quatre, huit, seize, sur les aisés; car cet *impôt* ne doit point s'étendre sur le nécessaire.

On avoit divisé à Athenes les citoyens en quatre classes; ceux qui tiroient de leurs biens cinq cent mesures de fruits secs ou liquides, payoient au public un talent, c'est-à-dire soixante mines. Ceux qui en retiroient trois cent mesures, devoient un demi-talent. Ceux qui avoient deux cent mesures, payoient dix mines. Ceux de la quatrieme classe ne payoient rien. La taxe étoit équitable: si elle ne suivoit pas la proportion des biens, elle suivoit la proportion des besoins. On jugea que chacun avoit un nécessaire physique égal; que ce nécessaire physique ne devoit point être taxé; que l'abondant devoit être taxé; & que le superflu devoit l'être encore davantage.

Tant que les *impôts* dans un royaume de luxe ne seront pas assis de maniere qu'on perçoive des particuliers en raison de leur aisance, la condition de ce royaume ne sauroit s'améliorer; une partie des sujets vivra dans l'opulence, & mangera dans un repas la nourriture de cent familles, tandis que l'autre n'aura que du pain, & dépérira journellement. Tel *impôt* qui retrancheroit par an cinq, dix, trente, cinquante louis sur les dépenses frivoles dans chaque famille aisée, & ce retranchement fait à proportion de l'aisance de cette famille, suffiroit avec les revenus courans pour rembourser les charges de l'état, ou pour les frais d'une juste guerre, sans que le laboureur en entendît parler que dans les prieres publiques.

On croit qu'en France une taxe imposée dans les villes seulement, sur les glaces, l'argenterie, les cochers, les laquais, les carosses, les chaises à porteurs, les toiles peintes des Indes, & autres semblables objets, rendroit annuellement quinze ou vingt millions; elle ne seroit pas moins nécessaire pour mettre un frein à la dépopulation

des

des campagnes, que pour achever de répartir les *impôts* de la façon la plus conforme à la justice distributive; cette façon consiste à les étendre sur le luxe le plus grand, comme le plus onéreux à l'état. C'est une vérité incontestable que le poids des tributs se fait sur-tout sentir dans ce royaume, par l'inégalité de son assiette, & que la force totale du corps politique est prodigieuse.

Passons à la taxe sur les terres, taxe très-sage quand elle est faite d'après un dénombrement, une estimation vraie & exacte; il s'agit d'en exécuter la perception à peu de frais, comme cela se pratique en Angleterre. En France l'on fait des rôles où l'on met les diverses classes de fonds. Il n'y a rien à dire quand ces classes sont distinguées avec justice & avec lumieres; mais il est difficile de bien connoître les différences de la valeur des fonds, & encore plus de trouver des gens qui ne soient pas intéressés à les méconnoître dans la confection des rôles. Il y a donc deux sortes d'injustices à craindre, l'injustice de l'homme, & l'injustice de la chose. Cependant si la taxe est modique à l'égard du peuple, quelques injustices particulieres de gens plus aisés ne mériteroient pas une grande attention. Si au contraire on ne laisse pas au peuple par la taxe, de quoi subsister honnêtement, l'injustice deviendra de plus criantes, & de la plus grande conséquence. Que quelques sujets par hasard ne payent pas assez dans la foule, le mal est tolérable; mais que plusieurs citoyens qui n'ont que le nécessaire payent trop, leur ruine se tourne contre le public. Quand l'état proportionne sa fortune à celle du peuple, l'aisance du peuple fait bien-tôt monter la fortune de l'état.

Il ne faut donc point que la portion des taxes qu'on met sur le fermier d'une terre, à raison de son industrie, soit forte, ou tellement décourageante de sa nature, qu'il craigne de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ou de montrer une nouvelle industrie, de peur de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne pourroit payer. Alors il n'auroit plus d'émulation d'acquérir, & en perdant l'espoir de devenir riche, son intérêt seroit de se montrer plus pauvre qu'il n'est réellement. Les gens qui prétendent que le paysan ne doit pas être dans l'aisance, débitent une maxime aussi fausse que contraire à l'humanité.

Ce seroit encore une mauvaise administration que de taxer l'industrie des artisans; car ce seroit les faire payer à l'état, précisément parce qu'ils produisent dans l'état une valeur qui n'y existoit pas: ce seroit un moyen d'anéantir l'industrie, ruiner l'état, & lui couper la source des subsides.

Les *impôts* modérés & proportionnels sur les consommations de denrées, de marchandises, sont les moins onéreux au peuple, ceux qui rendent le plus au souverain, & les plus justes. Ils sont moins onéreux au peuple, parce qu'ils sont payés imperceptiblement & journellement, sans décourager l'industrie, d'autant qu'ils sont le fruit de la volonté & de la faculté de consommer. Ils rendent plus au souverain qu'aucune autre espece, parce qu'il s'étendent sur toutes choses qui se consomment chaque jour. Enfin ils sont les plus justes, parce qu'ils sont proportionnels, parce que celui qui possede les richesses ne peut en jouir sans payer à proportion de ses facultés. Ces vérités, malgré leur évidence, pourroient être appuyées par l'expérience constante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, & de quelques villes d'Italie, si tant est que les exemples soient propres à persuader.

Mais il ne faut pas ajouter des *impôts* sur la consommation, à des *impôts* personnels déja considérables; ce seroit écraser le peuple, au lieu que substituer un *impôt* sur la consommation, à un *impôt* personnel, c'est tirer plus d'argent d'une maniere plus douce & plus imperceptible.

Il faut observer en employant cet *impôt*, que l'étranger paye une grande portion des droits ajoutés au prix des marchandises qu'il achete de la nation. Ainsi les marchandises qui ne servent qu'au luxe, & qui viennent des pays étrangers, doivent souffrir de grands *impôts*. On en rehaussera les droits d'entrée, lorsque ces marchandises consisteront en des choses qui peuvent croître, ou être également fabriquées dans le pays, & on en encouragera les fabriques ou la culture. Pour les marchandises qu'on peut transporter chez l'étranger, s'il est de l'avantage public qu'elles sortent, on levera les droits de sortie, ou même on en facilitera la sortie par des gratifications.

Enfin les *impôts* sur les denrées & les marchandises qu'on consomme dans le pays, sont ceux que les peuples sentent le moins, parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ces sortes de droits peuvent être si sagement ménagés, que le peuple ignorera presque qu'il les paye.

Pour cet effet, il est d'une grande conséquence que ce soit le vendeur de la marchandise qui paye le droit. Il sçait bien qu'il ne le paye pas pour lui, & l'acheteur qui donne le fonds, le paye, le confond avec le prix. De plus, quand c'est le citoyen qui paye, il en résulte toutes sortes de gênes, jusqu'à des recherches qu'on permet dans sa maison. Rien n'est plus contraire à la liberté. Ceux qui établissent ces sortes d'*impôts*, n'ont pas le bonheur d'avoir rencontré la meilleure sorte d'administration.

Afin que le prix de la chose, & l'imposition sur la chose puissent se confondre dans l'esprit de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la valeur de la marchandise & l'*impôt*; & que sur une denrée de peu de valeur on ne mette point un droit excessif. Il y a des pays où le droit excede de quinze à vingt fois la valeur de la denrée, & d'une denrée essentielle à la vie. Alors le prince qui met de pareilles taxes sur cette denrée, ôte l'illusion à ses sujets; ils voyent qu'ils sont imposés à des droits tellement déraisonnables, qu'ils ne sentent plus que leur misere & leur servitude. D'ailleurs, pour que le prince puisse lever un droit si disproportionné à la valeur d'une chose, il faut qu'il la mette en ferme, & que le peuple ne puisse l'acheter que de ses fermiers, ce qui produit mille desastres.

La fraude étant dans ce cas très-lucrative, la peine naturelle, celle que la raison demande, qui est la confiscation de la marchandise, devient incapable de l'arrêter; il faut donc avoir recours à des peines japonnoises, & pareilles à celles que l'on inflige aux plus grands crimes. Des gens qu'on ne sauroit regarder comme des hommes méchans, sont punis comme des scélérats: toute la proportion des peines est ôtée.

Ajoutons que plus on met le peuple dans la nécessité de frauder ce fermier, plus on enrichit celui-ci, & plus on appauvrit celui-là. Le fermier avide d'arrêter la fraude, ne cesse de se plaindre, de demander, de surprendre, d'obtenir des moyens de vexations extraordinaires, & tout est perdu.

En un mot les avantages de l'*impôt* sur les consommations, consistent dans la modération des droits sur les denrées essentielles à la vie, dans la liberté de contribution à leur consommation, & dans l'uniformité d'imposition. Sans cela, cette espece d'*impôt* admirable dans le principe, n'a plus que des inconveniens. *Voyez-en* la preuve dans l'excellent ouvrage intitulé *recherches & considérations sur les finances*, 1758, in-4°. 2 *vol.*

L'*impôt* arbitraire par tête est plus conforme à la servitude que tout autre. L'*impôt* proportionnel sur les terres est conforme à la justice. L'*impôt* sur les marchandises convient à la liberté d'un peuple commerçant. Cet *impôt* est proprement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance & à l'acheteur & à l'état. Plus le gouvernement est modéré, plus l'esprit de liberté regne, plus les fortunes ont de sûreté, plus il est facile aux négocians d'avancer à l'état & aux particuliers des droits considérables. En Angleterre, un marchand prête réellement à l'état cinquante livres sterling, à chaque tonneau de vin qu'il reçoit de France. Quel est le marchand qui oseroit faire une chose de ce genre dans un pays gouverné comme la Turquie? Et quand il l'oseroit faire, comment le pourroit-il avec une fortune suspecte, incertaine, ruinée?

La plûpart des républiques peuvent augmenter les *impôts* dans les pressans besoins, parce que le citoyen qui croit les payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir, par l'effet de la nature du gouvernement. Dans la monarchie mitigée, les *impôts* peuvent s'augmenter, parce que la sagesse, l'habileté du gouvernement, y peut procurer des richesses; c'est comme la récompense du prince, à cause du respect qu'il a pour les lois.

Cependant plus il les respecte, plus il doit borner les *impôts* qu'il est forcé d'établir, les distribuer proportionnellement aux facultés, les faire percevoir avec ordre, sans charges & sans frais. L'équité de la levée des tributs de la ville de Rome, tenoit au principe fondamental du gouvernement, fondé par Servius Tullius, & ne pouvoit être enfreinte que la république ne fût ébranlé du même coup, comme l'expérience le justifia.

L'imposition mise par Aristide sur toute la Grece, pour soutenir les frais de la guerre contre les Perses, fut répartie avec tant de douceur & de justice, que les contribuables nommerent cette taxe l'*heureux sort de la Grece*; & c'est vraissemblablement la seule fois qu'une taxe a eu cette belle qualification. Elle montoit à 450 talens;

talens; bien-tôt Periclès l'augmenta d'un tiers; enfin ayant été triplée dans la suite, sans que la guerre fut plus ruineuse par sa longeur, ou par les divers accidens de la fortune, cette pesanteur d'*impôt* arrêta le progrès des conquêtes, épuisa les veines du peuple qui devenu trop foible pour résister à Philippe, tomba sous le joug de son empire.

Ayons donc pour maxime fondamentale de ne point mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, mais à ce qu'il doit donner équitablement; & si quelquefois on est contraint de mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner; sans ce ménagement il arrivera qu'on sera forcé ou de surcharger ce malheureux peuple, c'est-à-dire de ruiner l'état, ou de faire des emprunts à perpétuité, ce qui conduit à la surcharge perpétuelle de l'imposition, puisqu'il faut payer les intérêts; finalement il en résulte un désordre assuré dans les finances, sans compter une infinité d'inconvéniens pendant le cours de ces emprunts. Le principe qu'on vient de poser est bien plus constant, d'un effet plus étendu, & plus favorable à la monarchie, que les trésors amassés par les rois.

Le souverain doit ôter tous les *impôts* qui sont vicieux par leur nature, sans chercher à en réprimer les abus, parce que la chose n'est pas possible. Lorsqu'un *impôt* est vicieux par lui-même, comme le sont tous les tributs arbitraires, la forme de la régie, toute bonne qu'elle est, ne change que le nom des excès, mais elle n'en corrige pas la cause.

La maxime des grands empires d'orient, de remettre les tributs aux provinces qui ont souffert, devroit être portée dans tous les états monarchiques. Il y en a où elle est adoptée, mais où en même tems elle accable autant & plus que si elle n'y étoit pas reçue, parce que le prince n'en levant ni plus ni moins, tout l'état devient solidaire. Pour soulager un village qui paye mal, on charge de la dette un autre village qui paye mieux; on ne rétablit point le premier, on détruit le second. Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer pour éviter des exécutions qui suivent promptement, & le danger de payer, crainte de surcharges.

On a osé avancer que la solidité des habitans d'un même village étoit raisonnable, parce qu'on pouvoit supposer un complot frauduleux de leur part. Mais où a-t-on pris, que sur des suppositions, on doive établir une chose injuste par elle-même, & ruineuse pour l'état? Il faut bien, dit-on, que la perception des *impôts* soit fixe pour répondre aux dépenses qui le sont. Oui la perception des *impôts* qui ne seront pas injustes & ruineux. Remettez sans hésiter de tels *impôts*, ils fructifieront immanquablement. Cependant ne peut-on pas faire des retranchemens sur plusieurs de ces dépenses qu'on nomme *fixes*? Ce que l'entente peut dans la maison d'un particulier, ne le pourroit-elle pas dans l'administration d'un état? N'a-t-il point de ressources pour économiser dans les tems de paix, se libérer s'il est endété, former même des épargnes pour les cas fortuits, les consacrer au bien public; & en attendant, les faire toujours circuler entre les mains des tresoriers, des receveurs, en prêts à des compagnies solides, qui établiroient des caisses d'escompte, ou par d'autres emplois.

Il y a cent projets pour rendre l'état riche, contre un seul dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse de l'état. Gloire, grandeur, puissance d'un royaume! Que ces mots sont vains & vuides de sens, auprès de ceux de liberté, aisance, & bonheur des sujets! Quoi donc, ne seroit-ce pas rendre une nation riche, & puissante, que de faire participer chacun de ses membres aux richesses de l'état? Voulez-vous y parvenir en France? les moyens s'offrent en foule à l'esprit; j'en citerai quelques-uns par lesquels je ne puis mieux terminer cet article.

1°. Il s'agit de favoriser puissamment l'Agriculture, la population & le commerce, sources des richesses du sujet & du souverain. 2°. Proportionner le bénéfice des affaires de finance à celui que donne le négoce & le défrichement des terres en général; car alors les entreprises de finances seront encore les meilleures, puisqu'elles sont sans risque, outre qu'il ne faut jamais oublier que le profit des financiers est toujours une diminution des revenus du peuple & du roi. 3°. Restraindre l'usage immodéré des richesses & des charges inutiles. 4°. Abolir les monopoles, les péages, les privileges exclusifs, les lettres de maîtrise, le droit d'aubaine, les droits de franc-fiefs, le nombre & les véxations des fermiers. 5°. Retrancher la plus grande partie des fêtes. 6°. Corriger les abus & les gênes de la taille, de la milice & de l'imposition du sel. 7°. Ne point faire de traités extraordinaires, ni d'affoiblissement dans les monnoies. 8°. Souffrir le transport des especes, parce que c'est une chose juste & avantageuse. 9°. Tenir l'intérêt de l'argent aussi bas que le permet le nombre combiné des prêteurs & des emprunteurs dans l'état. 10°. Enfin, aliéger les *impôts*, & les répartir suivant les principes de la justice distributive, cette justice par laquelle les rois sont les représentans de Dieu sur la terre. La France seroit trop puissante, & les François seroient trop heureux, si ces moyens étoient mis en usage. Mais l'aurore d'un si beau jour est-elle prête à paroître? (*D. J.*)

IMPOT *en faveur du Théâtre*, c'est dans les anciens auteurs un *impôt* qu'on levoit sur le peuple par voie de taxe, pour payer les frais des représentations théatrales, ou d'autres spectacles. *Voyez* SPECTACLE.

Il y avoit plusieurs questeurs ou tresoriers particuliers pour cet *impôt*; il fut établi par une loi d'Eubulus, que ce seroit un crime capital de détourner à d'autres usages l'argent destiné aux frais du théâtre, & même de s'en servir pour les besoins de la guerre.

Parmi nous on tire du théâtre même une espece d'*impôt* en faveur des pauvres. C'est le quart de la somme que produit chaque représentation, & on l'appelle *le quart des hôpitaux* à l'entretien desquels cet argent est affecté.

On accepte l'aumône du comédien, & on lui refuse des prieres.

* IMPRATICABLE, (*Gramm.*) qui ne peut être pratiqué. Il se dit des choses & des personnes. Ces chemins sont *impraticables*. C'est un homme *impraticable*. Tout ce qui fait un obstacle insurmontable à l'exercice de nos facultés, sur-tout corporelles, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable*.

IMPRÉCATION, s. f. (*Antiq. greq. & rom.*) *execratio*, *devotio*, *deprecatio*, *obsecratio*, c'est-à-dire malédiction. Ce terme dans l'acception commune, désigne proprement des vœux formés par la colere ou par la haine.

On appelle de ce mot les expressions emportées, que le desir de la vengeance nous arrache, lorsque nous sentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïssons, nous osons réclamer le secours de la divinité, & l'inviter à épouser nos ressentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* singulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autorisent. Ce sujet vraîment curieux pour un littérateur philosophe, a fait la matiere de plusieurs savans mémoires insérés dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus assortissantes au plan de cet Ouvrage.

Commençons par distinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre soi-même, lorsqu'on se dévouoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernieres, parce que nous en avons déjà traité à *l'article* DÉVOUEMENT, (*Hist. & Littér.*)

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

Les citoyens impies, mais sur-tout les oppresseurs de la liberté & les ennemis de l'état, furent l'objet le plus ordinaire de ces sortes d'*imprécations*. Alcibiade en subit la peine, pour avoir mutilé les statues de Mercure, & pour avoir profané les sacrés mysteres de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent secoué le joug des Pisistratides, un decret du sénat ordonna des *imprécations* contre Pisistrate & ses descendans. Un pareil decret en ordonna de plus fortes encore contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conservé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obtint du sénat un decret, qui portoit que les statues qu'on avoit élevées à ce prince, seroient renversées; que tous ses portraits seroient déchirés; que son nom & ceux de ses ancêtres de l'un & de l'autre sexe, seroient effacés; que les fêtes établies en son honneur seroient réputées profanes, & les jours où on les célébroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à sa gloire, seroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prieres publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, seroient obligés de joindre des malédictions contre la personne & la famille de Philippe. On inséra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, seroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes; & que si quelqu'un osoit s'y opposer, il seroit regardé pour ennemi de l'état. Eschi-

Eschine nous apprend que les Amphictions s'obligerent par une amere *imprécation*, non-seulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrrhéens & des Acragallides, qui avoient prophané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils sont bien curieux.

„ Si quelqu'un, soit particulier, soit ville, soit nation „ entiere, viole cet engagement, qu'on les déteste comme criminels de leze-majesté divine envers Apollon, „ Latone, Diane & Minerve; que leurs terres ne donnent point de fruits; que leurs femmes n'enfantent „ pas des hommes, mais des monstres; que leurs troupeaux ne produisent que des masses contraires à l'ordre de la nature; que sans cesse de tels gens succombent dans toute expéditions de guerre, dans tout jugement de tribunal, dans toute délibération de peuple, „ qu'eux, leur famille & leur race, périssent par une „ extermination totale; qu'enfin aucune victime de leur „ part ne trouve grace devant les quatre divinités offensées, & qu'à jamais elles rejettent de semblables „ sacrifices.

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux sur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la Mythologie présidoient à la vengeance, entre lesquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adressoit sont appellés indistinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *diræ*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota ferālia*, termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque chose de funeste; & afin de répandre une sorte d'horreur sur les sacrifices qui faisoient partie de la cérémonie, on les offroit ces sacrifices, non sur des autels élevés, mais dans des fosses profondes que l'on creusoit exprès.

Le premier but de ces prieres vengeresses étoit de mettre les divinités infernales en possession du coupable, qu'on leur abandonnoit; c'est ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainsi devoués étoient regardés comme des ennemis publics, & comme des hommes exécrables. Bannis de la société, ils n'avoient plus de part aux aspersions qui se faisoient avec les tisons sacrés trempés dans le sang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, ni d'assister aux assemblées du peuple. Chassés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçus après leur mort: on ne vouloit pas que leurs vêtemens fussent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient deshonorée, servît à les couvrir; à moins que sur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fussent réhabilités. La réhabilitation se faisoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'assistance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les assassins, les parricides ne pouvoient jamais se flater de cet avantage. C'est ainsi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorsqu'il prononce ses violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. „ Je „ défends, dit-il, qu'en aucun lieu de mes états, ce malheureux soit reçû dans les sacrifices & dans les compagnies: je défends qu'on ait rien de commun avec „ lui, pas même la participation de l'eau lustrale; & „ j'ordonne qu'on le bannisse comme un monstre, de „ toutes les maisons où il se retireroit. Puisse le criminel éprouver l'effet des malédictions dont je l'accable „ aujourd'hui. Qu'il traîne une vie misérable, sans feu, „ sans lieu, sans secours, & sans espoir d'être jamais „ réhabilité.

Les *imprécations* furent originairement établies par le concours de la religion & de la politique, pour exclure de la société & de la participation aux avantages qui y sont attachés, ceux qui seroient capables d'en détruire l'ordre & l'administration. On regarda les *imprécations* comme une suite naturelle du droit commun, dont jouit tout gouvernement, de pouvoir retrancher de son sein, les membres qui le bouleversent & les sujets rebelles.

Je n'examinerai point si l'usage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers tems & en plusieurs pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & si la passion se couvrant du voile de la religion & du bien public, ne les a pas quelquefois injustement appliquées, je sais qu'on les employoit très-rarement, & seulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne sauroit nier que les formules n'en fussent blâmables, & qu'en même tems elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes, qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont succédé aux *imprécations* des Payens, sont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers siecles. „ Dieu, dit M. l'abbé de „ Fleury, a permis les suites affreuses des fausses idées „ qu'on a eu si long-tems sur l'excommunication pour „ nous en desabuser à jamais, du-moins par l'expérience „. *Voyez* EXCOMMUNICATION. (1)

On peut même ajouter, à la décharge des *imprécations* des anciens, qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuses, & qu'elles varioient suivant la nature du crime qui y donnoit lieu, & suivant les idées que les peuples en avoient. Lorsque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la source de tous les desordres, chassoient de leur île un citoyen corrompu; ils ne formoient contre lui d'autre vœu, sinon qu'il fût obligé de passer sa vie hors de sa patrie, dans la compagnie de gens qui lui ressemblassent, *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour législateur.

L'usage des *imprécations* passa des Grecs chez les Romains; elles s'étoient glissées à Rome, dès la naissance de la république, & elles y subsisterent dans les tems postérieurs. Valerius Publicola, autorisé par le peuple, dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oseroit aspirer à la royauté. Crassus, ce Romain si fameux par ses richesses, ayant formé le dessein d'aller conquérir le pays des Parthes, surmonta par la faveur de Pompée, l'opposition que les pontifes mettoient à cette entreprise; mais le tribun Atéius s'étant fait apporter dans l'endroit par où Crassus devoit passer, un réchaud plein de feu, y jetta quelques parfums, fit des aspersions, & prononça une formule conçûe en termes si effrayans, qu'on la nomma *carmen desperatum*.

Telles étoient la plûpart des *imprécations* particulieres; je les définis, des prieres qu'on adresse à un être suprême, pour l'engager à se porter vengeur des injures, dont sa protection n'a pas garanti, & dont on est hors d'état de se venger.

Rien n'est plus naturel à la foiblesse accablée, que d'implorer l'assistance d'un pouvoir supérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les tems ont adressé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a soufferts par la malice ou la violence des autres, est une idée pleine de douceur & de consolation. Les malheureux ne desirent guere moins la vengeance de leurs calamités, que la protection des dieux, pour la conservation de leurs repos. Il se sont toujours adressés à la justice divine, pour la punition des offenses dont ils ne peuvent se flater d'obtenir la satisfaction d'une autre maniere. Les vœux commencent ou l'espoir vient à cesser.

Il est beaucoup parlé dans l'antiquité des *imprécations* célebres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théâtres de la Grece, & quelquefois les nôtres. Il est vrai que c'est par le canal des poëtes que la connoissance de ces *imprécations* est parvenue jusqu'à nous; mais il n'est pas moins vrai que les poëtes sont les historiens des tems les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le souvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.

(1) Les imprecations étoient fort en usage chez les juifs, la lecture du livre de Job nous en fournit les exemples, ils sont encore plus frequents dans celui des pseaumes. Léon de Modene, rapporte que les Juifs modernes, se servoient d'imprecations dans leurs excommunications. L'Eglise a toujours faites de semblables imprécations dans les Excommunications, & sur-tout lorsqu'elle fulmine ce qu'on appelle l'excommunication majeure: mais elle n'a alors d'autre but que d'imprimer la terreur à ceux de ses enfans qu'elle a été contrainte d'excommunier à cause de la grandeur, & de l'énormité de leurs fautes. Afin qu'en reflechissant sur les abominations que merite la faute qui les a fait separer de l'eglise, & qui les rend nécessairement exposés aux chatimens terribles, & aux peines dont elle les menace par ses execrations, ils procurent au plutôt de s'en affranchir, & qu'ils se mettent en état de se faire relever de l'excommunication.

Ces excommunications servent aussi à intimider les fideles elle les dispose à se tenir éloignez de ces fautes, & de ces pechés que l'église punit ordinairement par l'excommunication; on doit la regarder comme une peine medicinale: c'est ce seul caractere de l'excommunication qui doit faire comprendre le motif des imprécations dont nous voyons que l'église fait usage toutes les fois qu'elle est obligée de lançer le foudre de l'excommunication. (*A*)

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poëtes sont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord observer que soit qu'elles eussent leur fondement légitime dans quelques grand outrage, soit qu'elles ne fussent que le produit d'un esprit troublé par des soupçons injustes, l'événement n'en étoit pas moins funeste à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cause de cette opinion reçûe chez les anciens, il faut remontier aux tems du monde, qui ont précédé l'établissement des états. Alors un pere de famille, maître absolu de la destinée de ses enfans, ne voyoit rien au-dessus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque sorte l'image vivante; & comme les peres par leur sagesse, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le respect qui en est inséparable, de même par leur tendresse & par leurs soins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût si bon ni si grand, que les auteurs de leur naissance; aussi de toute ancienneté, le respect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Les Furies, nées selon Hésiode du sang d'un pere outragé par son fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les ministres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'excès de leur colere, adressoient les *imprécations* contre leur propre sang; & s'ils appelloient quelque autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient toujours prêtes à se joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorsqu'elle proféroit son *imprécation* contre son fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proserpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténebres, entendit du fond du Tartare sa funeste priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles sur des enfans innocens, ne se révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le souverain seigneur de sa famille. La politique fortifia dans l'esprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec justice, personne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Etéocle & Polinice, qui leur fut si fatale. C'est le principal point de vûe des *Phéniciennes* d'Eurypide, & de la tragédie d'Eschyle, intitulée *les sept devant Thebes*.

On ne se ressouvient pas moins des *imprécations* de Thésée, qui toutes injustes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hyppolite son fils vertueux, & à lui une douleur mortelle. C'est encore le sujet de la tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hyppolite*.

L'histoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV. empereur d'Allemagne, trompé par son indigne fils, qui le dépouilla de sa couronne, s'écrioit en mourant. „ Dieu des vengeances, vous vengerez ce parricide „. Ainsi de tout tems, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & sur-tout celles des peres. Erreur utile & respectable, dit M. de Voltaire, si elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites, n'en pouvoit éviter l'effet. C'est en profitant de cette opinion superstitieuse, qu'Horace dans un ode satyrique contre la magicienne Canidie, lui dit: „ vos maléfices ne changeront point le „ cours de la justice des dieux; mais mes *imprécations* „ vont attirer sur vous la colere du ciel, & nul sacri- „ fice n'en pourra détourner l'accomplissement.

> *Dira detestatio*
> *Nullâ expiatur victimâ.*
>
> Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la prise & à la destruction des villes, qui leur avoient couté beaucoup de sang, prononcerent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oseroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raison, pour laquelle Troie ne put jamais se relever de ses cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chûte éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entieres saccagées & renversées, passerent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employerent impitoyablement. Ainsi nous lisons que Josué à la destruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oseroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans, dans la personne d'Hiel de Béthel; & s'il est parlé dans ce long espace de tems d'une ville de Jéricho, cette ville n'avoit point été bâtie sur les fondemens de l'ancienne, mais dans son voisinage. Ce ne fut qu'après la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer dans la premiere qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent à lancer des *imprécations* contre les violateurs des sépulchres, qui partout étoient des lieux réputés sacrés. On chargeoit les tombeaux de diverses formules terribles: que le violateur meure le dernier de sa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il soit privé de la sépulture, qu'il soit précipité dans le Tartare, qu'il voie les ossemens des siens déterrés & dispersés, que les mysteres d'Isis troublent à jamais son repos, que ses descendans soient réduits au même état qu'il éprouve. *Deos iratos habeat .... ossa suorum eruta atque dispersa videat, si quis de eo sepulchro violarit*, &c.

Enfin, les *imprécations* furent en usage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la desobéissance à leurs décisions étoit au rapport de César, *de bello Gallico*, lib. VI. p. 220, *edit. variorum*, le cas le plus ordinaire où ils les employassent. On en peut croire César sur sa parole, il avoit vû ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vû, on pourroit l'en croire encore. (*D. J.*)

Imprécations, s. f. pl. (*Littérat.*) *diræ:* ce sont les déesses impitoyables que l'on nommoit *Furies* sur la terre; *Euménides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius sur *le quatrieme livre de l'Enéide*.

Quelques uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec δεῖναι, qui signifie *terribles*.

> *Incinctæ igni*
> *Incedunt cum ardentibus tædis.*

On les invoquoit toujours dans toutes les prieres qu'on faisoit contre ses ennemis, ou contre les scélerats.

Ces prétendues déesses vengeresses avoient outre leurs temples & leurs bois sacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans lesquelles on n'employoit que l'eau & le miel, sans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuse de ces divinités infernales & célestes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécations* & de *Furies*, & l'on leur substituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. *Voyez* Euménides.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aspect de la main qui va nous frapper, aussi n'y avoit-il rien qui portât avec soi plus d'épouvante que le caractere des Furies, dont Héraclite disoit qu'elles arrêteroient le soleil même, s'il vouloit se détourner de sa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut consulter leur article, où l'on est entré dans de grands détails. (*D. J.*)

Imprécation, (*Littérat.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur souhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle est quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les scélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Athalie de Racine.

> *Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan & sur elle*
> *Répandre cet esprit d'imprudence & d'erreur,*
> *De la chûte des rois, funeste avant-coureur.*

Quelquefois elle est l'effet de l'indignation, mais le plus souvent celui de la colere & de la fureur. Ainsi dans Rodogune Cléopatre expirante, souhaite à son fils Antiochus & à cette princesse tous les malheurs réunis.

> *Puisse le ciel, tous deux vous prenant pour victimes,*
> *Laisser tomber sur vous la peine de mes crimes.*
> *Puissiez-vous ne trouver dedans votre union,*
> *Qu'horreur, que jalousie, & que confusion;*
> *Et pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,*
> *Puisse naître de vous un fils qui me ressemble.*

IMPRÉGNATION, s. f. (*Oecon. anim.*) ce terme est proprement synonyme de *fécondation*. *Voyez* Fécondation, Génération, Grossesse.

IMPREGNER, verb. act. (*Gram.*) *impregner* un corps d'un autre, c'est répandre les molecules de celuici entre les molécules du premier, ensorte qu'il y en ait par-tout également; c'est ainsi qu'un drap est *imprégné* de la liqueur colorante; qu'une eau est *imprégnée* de sel. &c. Ainsi l'*imprégnation* se fait ou par le mélange, ou par l'imbibition, ou par la combinaison, ou par la dissolution, &c.

IMPRENABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être pris, forcé. Il ne se dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place imprenable depuis l'invention de la poudre à canon.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui ne peut être prescrit, comme le domaine du roi. Il y a des choses qui sont *imprescriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais être prescrites; d'autres qui, quoique sujettes en général à la loi de la prescription, ne peuvent être prescrites pendant un certain tems où la prescription ne court pas. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESCRIPTIBILITE', s. f. (*Jurisprud.*) est la nature d'une chose qui la rend imprescriptible, ou non sujette à être prescrite, soit activement ou passive. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESSE, adj. (*Philosoph.*) on dit des especes *impresses*, & des especes *expresses*. On entend par les premieres, des émanations qui se détachant des corps dont elles sont des simulacres legers, viennent frapper nos organes, & sont transmises au *sensorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *especes expresses*. Les especes *impresses* sont matérielles, les expresses sont spirituelles; les unes & les autres sont chimériques. *Voyez les articles* IDÉES, SENSATION, *&c.*

IMPRESSION, s. f. (*Gram.*) c'est en général la marque de l'action d'un corps sur un autre. Les piés des animaux s'impriment sur la terre molle. Le coin laisse son *impression* sur la monnoie. Les objets extérieurs font *impression* sur nos sens. Les *impressions* reçues dans la jeunesse, ressemblent aux caracteres gravés sur l'écorce des arbres; ils croissent & se fortifient avec eux. Ce n'est point par les *impressions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impression* derniere qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du mysanthrope Alceste; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, insensé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers son rôle dans la société, & vous l'estimez assez pour souhaiter de lui ressembler. Le mot *impression* a cent autres acceptions diverses, tant simples que figurées.

IMPRESSIOM, s. f. c'est le produit de l'art de l'Imprimeur. La beauté d'une *impression* dépend de tant de circostances différentes, qu'il est presque impossible de trouver à cet égard un seul livre également bien conditionné: il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impression* de Hollande a dû la réputation dont elle jouissoit, à l'élégance de ses caracteres, & à la beauté de son papier. La fonderie en caracteres a surpassé ici celle de Hollande; mais il seroit encore à desirer qu'en faisant l'œil un peu plus creux, il devînt moins sujet à se remplir d'encre, & s'écrasât moins promptement. Les caracteres anciens sont moins beaux, mais ils conservent plus long-tems l'œil net par cette raison.

Il seroit encore d'une grande utilité dans l'Imprimerie, que tous les caracteres, même chez les différens fondeurs, fussent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrèmement à la qualité de l'*impression*, chaque fondeur a presque des hauteurs particulieres. Et quand dans la même feuille on est obligé d'employer différens caracteres, ce qui arrive souvent, on a le desagrément de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la presse ne peut y remédier entierement.

Pour le papier, bien-loin que nos manufactures égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il se trouve souvent des feuilles de trois épaisseurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme suivant la qualité du papier, ne peuvent que se tromper souvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'est cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

IMPRESSIONS *digitales*, (*Anatom.*) c'est ainsi qu'on nomme quelques enfoncemens superficiels, que présente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impressions digitales*, parce qu'ils ressemblent assez à ceux qu'on feroit avec l'extrémité des doigts sur une matiere molle. Ils sont formés par les circonvolutions de la substance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *Voyez* FRONTAL *os*. (*D. J.*)

IMPRIMAGE, s. m. se dit parmi les *Tireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui passe une fois son fil dans chacun de ses prégatons, ce qui fait le premier & le second *imprimage*.

IMPRIMER, (*Grammaire.*) c'est porter l'empreinte d'un objet sur un autre.

Imprimer en lettres, c'est porter l'empreinte des lettres sur du papier, ou quelqu'autre matiere propre à la recevoir.

Imprimer en taille-douce, c'est porter l'empreinte d'une planche gravée sur des surfaces propres à la prendre; & aussi de toutes les autres manieres d'*imprimer*. *Voyez les articles* IMPRIMERIE EN LETTRES, & IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

IMPRIMER, *en Architect.* v. a. c'est peindre d'une ou de plusieurs couches d'une même couleur à huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, de serrurerie, & quelquefois les plâtres qui sont au-dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conserver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impressions*.

IMPRIMER, *en terme de Cirier*, c'est imbiber la méche d'une premiere couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

IMPRIMER, se dit *en Peinture*, des couches de colle & de celles de couleurs qu'on met sur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorsque les toiles sont imprimées, il faut qu'elles soient bien seches avant de peindre dessus.

Imprimer se dit aussi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne sur les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, & de serrurerie & de maçonnerie, soit pour les conserver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, *&c.*

Imprimer se dit encore des estampes que l'on imprime.

IMPRIMERIE, s. f. (*Hist. des Invent. modern.*) art de tirer sur du papier l'empreinte des lettres, des caracteres mobiles, jettés en fonte, & qui servent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'est un fort bon terme. Venons à la chose.

L'*Imprimerie*, cet art si favorable à l'avancement des Sciences, qui acquierent toujours de la perfection à mesure que les connoissances se multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzieme siecle, à-peu-près dans le tems que la Gravûre fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Les auteurs qui ont écrit sur cette matiere s'accordent assez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vû naître dans son sein. Harlem, qui se vante de cette gloire, a des partisans, & entr'autres Boxhorn. Enfin, la ville de Strasbourg a les siens, & en particulier MM. Mentel & Schefflin. (1)

Tou-

(1) Les Hollandois prétendent que Laurent Coster bourgeois de Harlem a été l'inventeur de l'imprimerie en Europe vers l'an 1440. & même quelques années auparavant.

Adrien Junius, Pierre Scriverius, Marc Tuerius, & autres l'attestent comme un fait constant, ainsi que M. Méermant Magistrat de Roterdam qui vient de donner au public 2. vol. in-4°. sur l'origine de l'imprimerie, ouvrage extrèmement gouté de tous les sçavans, il y est dit nommement que l'imprimérie a été inventée & executée à Harlem par Laurent Coster.

Deux inscriptions Latines composées par ordre du Senat après la mort de Coster, & placées sous son portrait à la face de sa maison viennent au secours de ces témoignages: les auteurs François, qui en parlent les ont rendues telles qu'elles ont été composées, & telles qu'elles suivent.

I.

MEMORIÆ SACRUM.
TYPOGRAPHIA ARS OMNIUM ARTIUM CONSERVATRIX
NUNC PRIMUM INVENTA CIRCA ANNUM CIↃCCCCXL.

II.

VIRO CONSULARI LAURENTIO COSTERO HARLEMENSI
ALTERI CADMO, ET ARTIS TYPOGRAPHYCÆ
CIRCA ANNUM DOMINI MCCCCXL. INVENTORI PRIMO,
BENE DE LITTERIS AC TOTO ORBE MERITO.
HANC Q:L:Q:C:STATUAM QUIA ÆREAM NON HABUIT,
PRO MONUMENTO POSUIT
. CIVIS GRATISSIMUS .

Jacques Religieux Carme, & Jacques Mentel attribuent à la ville de Strasbourg la gloire de l'invention de l'imprimérie par un nommé Jean Mentel Bourgeois de cette même ville, & ils sont d'avis que Jean Gensfleich qui étoit de Mayence & qui avoit été domestique de ce Mentel, avoit communiqué les secrets de son maître sur l'art Typographique, à Jean Guttenberg, avec lequel il s'étoit associé.

L'Abbé

Toutefois, si l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne soit le véritable auteur de l'*Imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & sortoit d'une famille patricienne de cette ville, qui paroît avoir porté différens noms, celui de Zumjungen-aben, & celui de Gensfleisch. On trouve dans des contrats passés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il est appellé *Joannes* dictus *Gensfleisch*, *alias nuncupatus* Guttenberg, *de Moguntia*.

On assûre que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, passa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre plusieurs arts, & *secrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce sont, dit M. Schefflin, les termes du traité (écrit en allemand) sans toutefois spécifier en quoi consistoient ces arts; cependant il est permis de soupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces secrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*Imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du sortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'espérance de tirer un profit considérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme consacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence pour chercher des amis qui vinssent au secours de ses fonds épuisés, fit dans cette année une nouvelle association avec Faust de Mayence. Voilà pourquoi Pierre Schoeffer, associé & gendre de Faust, a mis l'époque de l'origine de l'*Imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Pierre Schoeffer, domestique de Faust, trouva le secret de jetter en fonte les caracteres, & mit par conséquent la derniere main à la perfection de l'*Imprimerie*; car jusqu'alors Guttenberg & Faust n'avoient imprimé qu'avec des lettres sculptées en relief sur le bois & sur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'est ce que Schoeffer exécuta.

En 1465, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ses bonnes graces, eut soin de sa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de sa maison, avec une pension honnête. Guttenberg ne jouit pas long-tems de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail sur la vie des trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres, & je ne dirai rien de la maniere dont se fait l'*Imprimerie*. Voyez *cet article*.

Je remarquerai seulement que ceux qui ne sont pas instruits de ce qui constitue essentiellement cet art admirable, ont fixé son origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il est aisé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en est la vraie base. Si donc la mobilité des caracteres fait le fondement de l'*Imprimerie*, ce ne sont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les estampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne sauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainsi le *speculum humanæ salvationis*, gardé précieusement dans leur ville comme un monument incontestable de l'*Imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coster, ne décide rien. Plusieurs autres ouvrages de cette espece, qu'on trouve chez des curieux, sont imprimés dans le même goût de gravûre.

On sait comment l'*Imprimerie* s'est répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Nassau, soutenu par le pape Pie II. ayant surpris cette ville impériale, lui ôta ses libertés & ses priviléges. Alors, tous les ouvriers, qu'elle avoit dans son sein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, se disperserent, & porterent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu. C'est à cet événement que tous les historiens réunis à Jean Schoeffer, fils de Pierre & petit-fils de Faust, placent l'époque de la dispersion, dont l'Europe profita.

En effet, par cette dispersion, les ouvriers de Mayence porterent leur industrie de toutes parts. Udalric, Han, Suvenheim, & Arnold Pannarts, se rendirent à Rome, où l'on les logea dans le palais des Maximes. Ils y imprimerent en 1467 le traité de S. Augustin de la cité de Dieu, une Bible latine, les offices de Ciceron, & quelques autres livres. En 1468, on vit un ouvrage sortir de l'Imprimerie d'Angleterre. A Venise, Jean de Spire & Vandelein publierent les épitres de S. Cyprien en 1471. Dans la même année, Sixtus Rufinger fit paroître à Naples quelques ouvrages pieux. A Milan, Philippe de Lavagna mit au jour un Suétone en 1475.

A Paris, Ulric Gering, Martin Grantz, & Michel Fribulger, commencerent à imprimer dans une salle de la maison de Sorbonne; & quatre ans après, Pierre Maufer, natif de Rouen, mit au jour dans sa patrie *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, selon le témoignage de Gebweiler & de Wimphelinge, Jean de Cologne & Jean Mentheim se distinguerent par leurs caracteres de fonte, & eurent pour successeur Henri Eggestein.

On vit paroitre à Lyon en 1478, les pandectes medicinales de Matthæus Sylvaticus. On imprima la même année dans Genève, un traité des anges du cardinal Ximenès.

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la cité de Dieu de S. Augustin, traduit par Raoul de Presles en 1375. C'est le premier & peut-être l'unique livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Westphalie mit au jour à Louvain, *Petrus Crescentius de agriculturâ*. A Anvers, Gérard Leeuw publia en 1489, *ars epistolaris Francisci Nigri*. A Déventer, Richard Pafraer imprima *itinerarium Johannis de Hese*.

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ses associés tous allemands, publierent un *Floretum S. Matthæi* en 1491.

Dans ce tems-là, Jean Amerbach faisoit imprimer de bons ouvrages à Basle, en caracteres ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déja des éditions précieuses en caracteres grecs, Milan, Venise, & Florence, en eurent l'honneur.

Ainsi non-seulement l'on est parvenu rapidement, par le secours de l'impression, à multiplier les connoissances mais encore à fixer & à transmettre jusqu'à la fin des siecles les pensées des hommes, tandis que leurs corps sont confondus avec la matiere, & que leurs ames se sont envolées au séjour des esprits.

Tous les autres arts qui servent à perpétuer nos idées, périssent à la longue. Les statues tombent finalement en poussiere. Les édifices ne subsistent pas aussi long-tems que les statues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphael sont ce que Phidias, Vitruve & Appelles étoient dans la sculpture, & les travaux de ceux-ci n'existent plus.

L'avantage que les auteurs ont sur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveller sans cesse le nombre d'exemplaires qu'on desire, sans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Ciceron, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Pline, si leurs ouvrages étoient confinés dans un seul lieu, ou entre les mains d'une personne comme peut l'être une statue, un édifice, un tableau?

C'est donc à la faveur du bel art de l'*Imprimerie* que les hommes expriment leurs pensées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le soleil, & ne se perdre que dans le bouleversement universel de la nature. Alors seulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere

---

L'Abbé Triteme soutient que ce même Jean Guttenberg qui demeuroit à Mayence, s'y étoit associé avec Jean Fust dont la maison étoit contigue à la sienne, mais qu'il étoit natif de Strasbourg qu'on appelle aussi Argentine.

On veut qu'environ l'an 1440. Laurent Coster ait imprimé la grammaire de Donat, mais qu'il avoit gravé les caracteres, ou lettres sur des tables de bois, & de la même maniere qu'il se pratiquoit longtems auparavant dans la chine.

D'autres soutiennent que le premier livre imprimé, a pour titre *Speculum nostræ salutis*, & qu'il a été imprimé dans la ville d'Harlem par Laurent Coster, & que le premier exemplaire de ce livre est conservé à Harlem, avec des précautions, & avec des honneurs distingués, qu'il est enveloppé d'un voile de soye, & renfermé dans une boête d'argent sous plusieurs clefs dont la garde n'est confiée qu'aux principaux Magistrats de la ville: ce fait est rapporté par plusieurs auteurs, & notamment par Messon Tome I. de ses lettres du voyage d'Italie, page 24 & suivantes Edition de la Haye 1702.

Il est fait mention dans quelques journaux de deux livres imprimés avant l'année 1457. le premier sous le titre de l'histoire de S. Jean, & le second, l'art de mourir *ars moriendi*, & qu'ils se trouvent dans la Bibliotheque du Comte de Pembrock à Londres.

Jean Fust, & Pierre Schoeffer de Mayence imprimerent dans la même année 1447 *Psalmorum Codex*, en 1459. *Rationalis diurnorum officiorum codex*. en 1460. *Joannis Baldi de janua Catholicon*. La fameuse Bible latine qu'on prétend que Jean Fust avoit vendue à Paris comme si elle eut été un manuscrit, avoit été imprimée en 1462.

On assure que les Turcs ont fait venir chez eux depuis peu des imprimeurs, & des fondeurs de caracteres pour faire imprimer dans leur langue. (*A*)

mere périront avec tous ces mondes qui roulent sur nos têtes.

Puisqu'il est vrai que les livres passent d'un siecle à l'autre, quel soin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talens à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? si par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, disoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui soient dignes d'être lûes.

Les personnes qui seroient avides de discussions détaillées sur l'origine de l'*Imprimerie*, & sur ses inventeurs, pourront se satisfaire dans Baillet, Chevillier, la Caille, Mallinkroot, Mentel, Pancirolle, Polydore Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer *verba Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Transact. philosoph. *&c.* Schefflin, Fournier.

Mais les personnes curieuses d'acquérir la connoissance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, la bibliotheque de Fabricius & les annales typographiques de Maittaire. Cette étude fait une branche d'érudition, qu'on aime beaucoup dans les pays étrangers, & à laquelle je ne me repens pas de m'être autrefois attaché. Elle est du-moins indispensable aux bibliothécaires des rois, & aux libraires qui recherchent l'acquisition des livres précieux, ou qui s'adonnent à en faire des catalogues. (*D. J.*) (1)

Imprimerie, c'est l'art de rendre le discours, parlé ou écrit, par des caracteres mobiles convenablement assemblés & contenus, & d'en attacher l'empreinte sur des feuilles de papier.

La main d'œuvre de l'*Imprimerie* en lettres, ou *Typographie*, consiste dans deux opérations principales; savoir la composition ou l'assemblage des caracteres, & l'impression ou l'empreinte des caracteres sur le papier. On appelle, dans l'*Imprimerie*, *compositeur* ou *ouvrier de la casse* celui qui travaille à l'assemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la presse* celui qui travaille à l'impression ou à l'empreinte des caracteres sur le papier par le moyen de la presse.

Nous allons commencer par les opérations du compositeur, qui sont la distribution, l'assemblage des lettres ou la composition, l'imposition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'imprimerie, deux *casses* du caractere destiné pour l'ouvrage sur lequel il doit travailler, une casse de *romain* & une d'*italique*. Il dresse ces deux casses dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair est le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand le compositeur travaille à sa casse, il présente le côté gauche à l'endroit d'où il tire son jour. Le caractere romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la composition, la casse de romain se place le plus près du jour, & la casse d'italique à côté. S'il y a quelque tems que les casses n'ont servi & qu'elles soient poudreuses, le compositeur prend un soufflet, & souffle tous les cassetins l'un après l'autre pour en faire sortir la poussiere, en commençant par le haut de la casse. Il regarde ensuite s'il n'y a point dans ses deux casses quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote* (qui est celui qui a soin des caracteres & des ustenciles de l'imprimerie) pour les mettre à leur place. S'il y a quelques sortes de trop, il les survuide & les met dans des cornets. *Voyez l'article* Casse, *& nos Planches d'Imprimerie.*

Distribution. Après que le compositeur a donné à ses deux casses le plus de propreté qu'il lui a été possible, il doit *distribuer*. Pour cela le prote lui donne des paquets de lettre si le caractere est en paquet. Le compositeur en ôte l'enveloppe, les arrange sur le marbre (*voyez* Marbre) ou sur un *ais*, l'œil en dessus & le cran tourné de son côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui est nécessaire pour emplir sa casse, & délie les paquets à mesure qu'il les distribue. Si le caractere est en forme, le prote indique au compositeur une forme de distribution. Il va la prendre, l'apporte, met sur le *marbre* un grand ais ou le plus souvent deux demi-ais, met la forme sur ces ais, l'œil du caractere en dessus, prend un marteau, l'y desserre, mouille le caractere avec l'éponge, ôte le *chassis* (*voyez* Chassis), ôte aussi la *garniture* (*voyez* Garniture), la met arrangée sur un autre ais, garde ce chassis & cette garniture s'ils doivent lui servir, sinon les donne au prote pour les serrer. Le compositeur prend une *réglette* (*voyez* Réglette), qui doit être un peu plus longue que les lignes de distribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats* (*voyez* Quadrats), les *vignettes* (*voyez* Vignettes), les *réglets* doubles ou simples (*voyez* Réglets), en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui servir dans sa composition, & le met dans une *galée*. *Voyez* Galée.

Ensuite il pose le plat de sa réglette contre le corps du caractere du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de distribution; il appuie le doigt annullaire de chaque main contre la réglette; & pressant les lignes de côté égale-

ment

(1) La Bibliotheque du Comte de Pembroek, n'est pas la seule, où l'on puisse trouver des anciennes éditions, celle du Roi de France à Paris, & celle du Pape, autrement dite du Vatican à Rome, en abondent, les Catalogues qu'on a commencé à donner de cette derniere, en administrent la preuve.

On ne doit pas omettre l'occasion qui se présente de parler de la Biblioteque du Cardinal Neri Corsini à Rome, elle est composée d'environ 45000. volumes reliés en veau, & des plus belles éditions en toutes matieres, & en diverses langues.

On peut compter plus de mille volumes des plus anciennes éditions y compris celles qui sont antérieures à l'année 1500. sans parler d'environ 300 grands volumes en forme d'Atlas, qui contiennent les estampes les plus recherchées de meilleures écoles de l'Europe, & de desseins en tout genre des plus grands maîtres: il y en a même qui sont uniques, & qui ne se trouvent que dans cette Bibliotheque, & sans parler aussi des excellens, & rares manuscrits, le tout recueilli, & mis en ordre, par les soins infatigables du Prelat Jean Bottari, l'un des Bibliothecaires du Pape au Vatican, & si connu dans la république des lettres par son érudition profonde & universelle, par sa saine morale, & par la regularité de ses mœurs.

On y trouve aussi les machines pneumatiques & celles de l'électricité avec les instrumens les plus curieux pour les opérations machématiques, & avec une suite de portraits des auteurs les plus renommés & réprésentés d'après le vrai.

Cette Biblioteque est placée dans une des ailes du vaste & magnifique palais de ce Cardinal, elle est contigüe à l'appartement du jeune Cardinal du même nom son petit neveu, & son digne imitateur en tout genre; mais comme il auroit fallu un vase trop grand & trop étendu pour contenir cette Bibliotheque en son entier, ce qui auroit pu démonter la simétrie & la noblesse de l'excellente architecture de ce palais, qui fait l'admiration des étrangers, on y a remedié en la plaçant dans une grande galérie & dans sept grandes salles qui y correspondent ornées d'arcs soutenus par des colomnes d'un marbre distingué, & le tout de plein-pied, avec une antichambre, & un escalier qui lui sont propres, & qui ont l'entrée particuliere dans la même rue où sont les portes principales du Palais. Il y a un Bibliothecaire & autres personnes pour son administration, & pour la distribution des livres, & leur arrangement, avec des fonds suffisans pour l'entretien de la Bibliotheque & dependance, & pour l'achat des livres nouveaux & autres qui mériteroient d'y être incorporés.

La noble générosité de cette éminence, & son amour pour les belles lettres, & pour l'avantage du public, dont on peut dire qu'il est le protecteur l'ont déterminé à rendre pour toujours cette Bibliotheque publique, ainsi qu'un grand, & très-beau jardin, où les françois, reconnoissent avec plaisir le goût de la nation, en y voyant des cascades telles qu'on les admire à S. Claud & les ornemens de jardins qui imitent en partie ceux de Marly & Trianon, avec un bois qui les termine, & assez étendu pour être dans la ville, il est planté sur une petite Colline d'où l'on peut découvrir toute Rome, de sorte qu'on peut avec toute liberté, s'y recréer la vüe, & y méditer sur ce qu'on peut avoir lû dans la Bibliotheque: elle a commencé à être publique en 1753.

Parmi le grand nombre des éditions anciennes, & antérieurs à l'année 1500, qu'on y conserve, on ne peut trop admirer une Bible latine en grand *in folio*, & sur parchemin de l'édition de Venise en 1471 avec quantité de vignettes, & de figures en mignature faites avec le pinceau des plus habiles peintres en ce genre; la moindre de ces figures est d'un grand prix: l'impression imite parfaitement le burine, & on la prendroit aisement pour un superbe manuscrit; on y trouve aussi le Breviere & le missal Mozzarabe relié en velour, orné de plaques d'argent. On sçait que ces livres ont été en usage pendant 120. ans environ, qu'ils ont été composés par les soins de S. Isidore par ordre du quatrieme Concile de Tolede, & qu'après l'invasion des Maures, on ne s'en servoit plus que dans quelques Eglises seulement, qu'enfin les Maures ayant été chassés, Richard de S. Victor ayant voulu introduire le rit Romain à la place du Mozzarabe, cela donna lieu à un duel & à l'expérience du feu suivant l'usage qui se pratiquoit alors, & que le partis du Mozzarabe, ayant toujours été vainqueur, le Roi d'Espagne fut obligé d'interposer son autorité pour l'abolir, mais que le Cardinal François Ximenes le fit rétablir pour avoir lieu seulement dans l'Eglise de Tolede.

Le Lactance Firmien *de divinis institutionibus*, édition de 1465, les discours ou sermons de S. Léon imprimés à Rome par Arnauld Pannartq en 1470, & une partie de l'histoire de Justin de l'impression de Nicolas Janson de Venise dans la même année 1470, plusieurs auteurs classiques, & notamment Juvenal sans date pas même à la fin du livre suivant l'ancien usage des premiers tems de la Typographie, sont aussi dans cette bibliotheque, avec beaucoup d'autres livres rares qu'on est obligé de passer sous silence pour ne pas tant amplifier ces notes qui par leur nature doivent être concises: il seroit indispensable de parler de quelques livres chinois qu'on y trouve, & dont il y en a qui sont anterieurs à l'invention du papier, mais pour ne pas ennuyer le lecteur par une repetition de la description de ces livres, je le renvoye à ceux qui en parlent diffusement. Je finis en observant qu'il n'y a aucun étranger qui ait été à Rome, qui ne soit en état de suppléer à tout ce qu'il y auroit à dire à l'avantage de la maison Corsini. On me pardonnera cette digression que l'amour de la vérité a nécessitée. (*A*)

ment en ſens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu auſſi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il ſépare, puis enleve une quantité de caractere qui s'appelle *une poignée*, plus ou moins groſſe à proportion de la longueur des lignes de diſtribution. La main droite ſoutient ſeule un inſtant cette poignée, pendant lequel la gauche s'ouvre & ſe préſente les doigts écartés pour la recevoir & la ſoutenir ſur le doigt annullaire ou ſur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute ſa hauteur. Le compoſiteur commence à diſtribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui ſe trouve la premiere en deſſus, un, deux ou trois mots de la diſtribution, à proportion de leur longueur; & ſoutenus ſur le doigt annullaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le caſſetin (*voyez* CASSETIN) de la caſſe, qui lui eſt deſtiné. Il prend enſuite deux ou trois autres mots, il les diſtribue de même, & encore deux ou trois autres après juſqu'à ce que la premiere ligne ſoit finie. Il entame de même la ligne ſuivante qui ſe trouve la premiere en-deſſus, & ainſi ſucceſſivement les autres lignes juſqu'à ce que la poignée ſoit entierement diſtribuée. Enſuite il prend pluſieurs autres poignées & les diſtribue de même, juſqu'à ce que la caſſe ſe trouve remplie. En diſtribuant, le cran doit être deſſous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compoſiteur, à cauſe de la commodité évidente qui en réſulte dans la diſtribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui diſtribuent le cran deſſus, & le pié du caractere tourné de leur côté. Le compoſiteur doit en diſtribuant éviter avec le plus grand ſoin de faire ce qu'on appelle dans l'*Imprimerie* des *coquilles*, c'eſt-à-dire de mettre dans un caſſetin les lettres qui ſont d'un autre caſſetin. Les lettres de la diſtribution devant entrer dans la compoſition, il arrive du mélange, que le compoſiteur qui porte la main dans un caſſetin pour prendre une lettre, en prend une autre; ce qui charge l'épreuve de fautes & le compoſiteur de corrections. Si en diſtribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre caſſetin, il doit la chercher auſſi-tôt, & faire enſorte de la trouver pour la mettre à ſa place. Quand le compoſiteur a fini de diſtribuer, il voit ſi ſa caſſe eſt bien aſſortie; s'il lui manque quelque ſorte, il la cherche dans les autres caſſes du même caractere; s'il en a quelqu'une de trop, il la ſurvuide.

Il prend enſuite la juſtification. *Prendre la juſtification*, c'eſt deſſerrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un *compoſteur*, & en faire mouvoir les branches, c'eſt-à-dire les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écroux d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage, & ſerrer la vis. *Voyez* COMPOSTEUR, *& les mots marqués en caracteres italiques*. Voyez *auſſi les Planches d'Imprimerie*. Si l'ouvrage eſt commencé, il faut prendre la juſtification ſur une ligne bien juſtifiée (c'eſt-à-dire ni forte ni foible) d'une nouvelle compoſition. Il ne faut point la prendre ſur une ligne de diſtribution; on riſqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes ſe reſſerrent & ſe rétreciſſent plus ou moins à proportion du plus ou moins de tems qu'elles reſtent en chaſſis, & les lignes de petit caractere plus que les lignes de gros caractere. Si la copie eſt imprimée, & que la réimpreſſion ſe faſſe du même *format* & du même caractere, il faut en préſentant le compoſteur ſur une page, prendre la juſtification tant ſoit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impreſſion, s'eſt retréci en ſéchant: ou bien le compoſiteur choiſit une ligne un peu ſerrée de cette page imprimée, la compoſe, & prend la juſtification ſur cette même ligne. Quand on prend la juſtification d'un ouvrage de longue haleine, on détermine ordinairement la longueur des lignes ſur un nombre d'm m du caractere; par exemple la juſtification des lignes à deux colonnes de l'Encyclopédie eſt de 20 ꟽ ꟽ couchées & un ç droit. Au moyen de cette détermination, ſi l'on eſt obligé de déjuſtifier le compoſteur pour un autre ouvrage, on eſt ſûr en reprenant de retrouver juſte la juſtification, & de ne point varier.

La juſtification priſe, le compoſiteur prend une galée ou *in-fol.* ou *in*-4°. ou *in*-8°. ſuivant le format de l'ouvrage ſur lequel il va travailler, & la place ſur les petites capitales de ſa caſſe de romain.

Compoſition. Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins conſidérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'eſt une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a pluſieurs compoſiteurs ſur un ouvrage, pour éviter de compoſer deux fois la même choſe, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie eſt in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de ſon *viſorion* (*voyez l'article* VISORION *& nos Planches*), & en arrête le haut avec le *mordant* (*voyez l'article* MORDANT), préciſément au-deſſus de la ligne où il doit commencer. Enſuite tenant ſon compoſteur de la main gauche, le rebord en-deſſus & en-dedans de la main, les quatre doigts deſſous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des couliſſes & l'équerre qui eſt au bout du compoſteur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque caſſetin où elle ſe trouve, après avoir donné un coup-d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compoſteur ſous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en bas & en-deſſous, obſervant de mettre un eſpace moyen ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compoſteur à meſure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots ſont compoſés, il en lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compoſteur juſqu'à ce qu'il ſoit plein ou à peu de choſe près. Alors le mot qui ſe trouve au bout de la ligne eſt fini, ou il ne l'eſt pas; ſi le mot eſt fini, le compoſiteur juſtifie ſa ligne, c'eſt-à-dire la fait de la longueur déterminée dans le compoſteur par la juſtification qu'il a priſe, en mettant également des eſpaces plus ou moins entre chaque mot, juſqu'à ce que le compoſteur ſoit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu ſerrée. Si le mot n'eſt pas fini, le compoſiteur peut le diviſer par ſyllabes, & avant une ſyllabe au moins de deux lettres, en mettant une diviſion au bout de la ligne, plus ou moins forte, ſuivant la place qu'il a. Si la ligne eſt d'un petit format, c'eſt-à-dire in 12, in-16, in-18, *&c.* le compoſiteur peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite ſeulement, ſans le ſecours de la réglette, en preſſant le commencement de la ligne avec le pouce, preſſant la fin en ſens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée ſur le côté du doigt du milieu dans ſa longueur. Si la ligne eſt in-8°. ou in-4°. le compoſiteur prend ſa réglette de la main droite, la poſe à plat ſur la ligne qui eſt dans le compoſteur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la couliſſe du compoſteur; & avec le pouce en-deſſus ſur la réglette, le doigt annullaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la ſoutient par le milieu en-deſſous, il tranſporte la ligne du compoſteur dans la galée. Si la ligne eſt in-fol. le compoſiteur eſt obligé de ſe ſervir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence enſuite la ſeconde ligne, la finit, la juſtifie, la met dans la galée de la même maniere, puis la troiſieme, la quatrieme & les ſuivantes de la même maniere, obſervant d'eſpacier également les mots & de bien juſtifier les lignes, à cauſe de l'égal inconvénient qui réſulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être ſerrée dans l'impoſition par les bois de la garniture, & met les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le tranſport qu'on fait de la forme, du marbre ſur la preſſe aux épreuves, & de la preſſe aux épreuves ſur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de deſſus & les lignes de deſſous d'être ſerrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compoſiteur doit auſſi avoir l'attention de jetter la vûe ſur chaque ligne avant de la juſtifier ou en la juſtifiant, pour voir s'il n'a point en compoſant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renverſé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-ſouvent: alors il ajoutera dans la ligne ce qui ſera oublié, ôtera ce qui ſera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compoſiteur n'oubliera pas non plus de baiſſer ſon mordant ſur la copie à meſure qu'il compoſe, pour faire enſorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup d'œil la ligne & le mot où il en eſt.

Quand il a compoſé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui eſt celle qui doit commencer la page ſuivante, & qu'il laiſſe dans le compoſteur pour ſe retrouver plus facilement ſur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, ſuivant le corps

du caractere, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page; il en ſaiſit un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la derniere ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en paſſant par-deſſus, ſerre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page; fait un ſecond tour entier avec la ficelle au-deſſous du premier, en la maintenant de même, & la ſerre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en paſſant par-deſſous les tours la partie de la ficelle qui eſt avant l'autre bout, & la ſerrant dans le coin que forme le dernier mot de la premiere ligne. Quand la ficelle eſt plus longue, le compoſiteur fait un tour de plus; quand elle ne l'eſt pas aſſez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la derniere ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page ſi le caractere eſt petit, à cauſe du vuide qui ſe fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire en ſorte qu'il en reſte un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puiſſe ſe dégager facilement.

Quand la page eſt liée, le compoſiteur la met au milieu de la galée, pour baiſſer la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre, le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page eſt d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la laiſſe ſur la couliſſe, & la met ſur les planches qui ſont ſous ſon rang. Si la page eſt in-8°. in-12. in-18. *&c.* il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de ſaiſir la page & de la ſoutenir, pendant que la main gauche, après avoir quitté la galée, prend un *porte-page*, & ſe préſente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compoſiteur reprend alors de la main droite la page ſoutenue ſur le porte-page, (le porte-page eſt une feuille de papier pliée à peu près du format de la page, qui ſert à ſoutenir les pages liées, pour les tranſporter ſans riſque d'un endroit à l'autre) & la met deſſous ſon rang. Il met enſuite la galée à ſa place ſur les petites capitales, prend ſon compoſteur dans lequel il trouve la premiere ligne de la ſeconde page, la met dans la galée, compoſe la ſeconde ligne & les ſuivantes, forme la ſeconde page, la lie avec une ficelle, & la met auſſi ſoutenue ſur un portepage ſous ſon rang à côté de la premiere. Quand la troiſieme eſt faite, il la met ſur la ſeconde, obſervant de mettre enſuite l'une ſur l'autre, la quatre & la cinq, la ſix & la ſept, la huit & la neuf, *&c.* juſqu'à la derniere, qui doit être ſeule, ou qu'on poſe ſur la premiere. Cet arrangement eſt néceſſaire pour ne ſe point tromper dans l'impoſition.

Impoſition. Auſſitôt que le compoſiteur a, ſoit de ſa compoſition, ſoit de celle des autres compoſiteurs qui travaillent avec lui ſur le même ouvrage, le nombre de pages ſuffiſant pour faire une feuille (*voyez* METTRE EN PAGE, *& tous les mots marqués en lettres italiques*); c'eſt-à-dire quatre pages pour un in fol. huit pages pour un in-4°. ſeize pages pour un in-8°. vingt-quatre pages pour un in-12. *&c.* il doit *impoſer*, c'eſt-à-dire partager en deux formes (*voyez l'article* FORME) les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme ſervant pour imprimer un côté du papier, & l'autre forme ſervant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la premiere*, parce que la premiere page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxieme & la troiſieme pages y entrent.

Suppoſons donc que ce ſoit un in-8°. On choiſit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in-4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. *&c. Voyez* IMPOSITION; *& aux Planches d'Imprimerie, les différentes eſpeces d'impoſitions.* Suppoſons que ce ſoit un in-8°. que le compoſiteur ait à impoſer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laiſſe la premiere, & prend enſemble deſſous ſon rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans ſa main gauche; laiſſe la quatre & la cinq, & prend la ſix & la ſept: il les apporte ſur le marbre, ôte à chacune ſon porte-page, met la deux ſous ſa main droite, la trois ſous ſa main gauche, le bas de ces deux pages de ſon côté; la ſix, tête contre tête au-deſſus de la trois, & la ſept, tête contre tête au-deſſus de la deux, enſorte que les quatre coins de la forme ſe trouvent occupés. Il retourne enſuite à ſon rang: laiſſe la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laiſſe la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la ſept, & la onze à côté de la ſix; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit pages de la forme *deux & trois* rangées ſur le marbre comme elles doivent être pour l'impoſition. Le compoſiteur collationne les folio de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver ſur-tout ſi le caractere eſt petit. Il poſe d'abord ſon chaſſis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du côté gauche du compoſiteur, s'appelle le *premier coup*; la partie du côté droit s'appelle le *ſecond coup*. Il place enſuite les *bois de la garniture* & les *biſeaux*, qui ſe trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, obſervant de ne point engager ſous les *bois* le buot de la ficelle qui lie chaque page. Il ſerre un peu les pages entre les dois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui ſont le plus près de la barre du milieu du chaſſis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page, tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche ſur le bord de la page où il trouve quelque réſiſtance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, juſqu'à ce que la page ſoit entierement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il eſt poſſible, & délie de même celle qui en eſt la plus proche; enſuite il délie les pages qui ſont dans le même côté du chaſſis, les ſerre dans les bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du chaſſis, & pouſſant les biſeaux avec le pouce. Puis il redreſſe les lettres qui paroiſſent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts ſur l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrémités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la redreſſe avec la pointe, ſerre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins*. Enſuite il délie les pages de l'autre côté du chaſſis, avec la même précaution & la même attention, ſerre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir* (*voyez l'article* TAQUOIR *& les Planches*), taque la forme, c'eſt-à-dire porte le taquoir ſur toutes les pages de la forme l'une après l'autre, en frappant doucement deſſus avec le manche d'un marteau, pour abaiſſer les lettres hautes; enſuite en frappant avec la maſſe du même marteau ſur les coins, il les ſerre peu-à-peu, & par degrés l'un après l'autre, en commençant par ceux du pié & par les plus petits. Après avoir ſerré, il ſouleve tant-ſoit-peu la forme, pour voir s'il y a quelque lettre qui branle, & qui puiſſe tomber en levant la forme. Si cet inconvénient vient d'un défaut des bois de garniture ou du chaſſis, il eſt facile d'y remédier, en pouſſant un peu avec la pointe les lettres de deſſus ou de deſſous ſur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvénient vient de quelque ligne mal juſtifiée, c'eſt-à-dire trop foible par elle-même, ou parce qu'elle ſe trouve précédée ou ſuivie d'une ligne trop forte, qui l'empêche d'être ſerrée par le bois de la garniture, le compoſiteur eſt obligé de deſſerrer, de juſtifier la ligne, ou celle de deſſus ou de deſſous qui cauſe l'inconvénient, de ſerrer, & de ſonder la forme: alors ſi rien ne branle, il la leve, regarde ſur le marbre, ſi rien n'eſt tombé, la porte auprès de la preſſe aux épreuves, & la met de champ contre un mur ou quelque choſe de ſtable, de façon qu'elle ne préſente que le pié de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme impoſée, qui eſt celle appellée la *deux & trois*; il faut préſentement impoſer le côté de la *premiere*. Le compoſiteur va prendre ſous ſon rang les huit pages qui reſtent, qui ſont la premiere, la quatre & la cinq, la huit & la neuf, la douze & la treize, & la ſeize, qui eſt la derniere, & les apporte ſur le marbre. Il place la premiere ſous ſa main gauche, la quatre ſous ſa main droite, la cinq, tête contre tête au-deſſus de la quatre, la huit, têre contre tête au-deſſus de la premiere, la neuf à côté de la huit, la douze à côté de la cinq, la treize à côté de la quatre, & la ſeize à côté de la premiere; la premiere & la derniere d'une feuille étant toujours dans l'impoſition à côté l'une de l'autre, excepté dans le cas où la feuille forme pluſieurs cartons ſéparés; alors la premiere & la derniere de chaque carton doivent être placées à côté l'une de l'autre, ainſi qu'à toutes les impoſitions quelconques. Le compoſiteur revoit les folio de ſes pages, les mouille avec une éponge, couche ſon chaſſis, met la garniture, délie ſes pages, garnit de coins un côté, puis en fait autant de l'autre côté, taque la forme, la ſerre, la ſonde pour voir ſi rien ne branle, la leve, la porte où il a mis l'autre, & la met avec elle pié contre pié.

Auſſitôt que ces deux formes ſont impoſées, le compoſiteur avertit les ouvriers de la preſſe (*voyez l'article* PRESSE *& les Planches*) de faire *épreuve* (*voyez l'article* EPREUVE), leur indique où il a mis les formes, & de quel format elles ſont, & leur en donne la copie (*voyez l'article* COPIE) pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la preſſe qui doit faire l'épreuve, prend les balles (*voyez l'article* BALLE *& nos Planches*) & une feuille de papier blanc ramoitie, enveloppée (ſi c'eſt l'été) dans une feuille de papier gris auſſi ramoitie, pour empêcher la feuille blanche de ſécher, va à la preſſe aux épreuves (dans preſque toutes les imprimeries, il y en a une deſtinée à cet uſage), met les balles ſur les chevilles, & les feuilles ramoities ſur le tympan, déroule la preſſe ſi elle eſt roulée, regarde s'il y a deſſus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait precédemment épreuve, & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le ſecond ouvrier de la preſſe prend une des formes à faire épreuve, celle qui ſe trouve devant, la met de champ ſur la preſſe de façon que le côté de l'œil ſoit tourné du côté des jumelles, & la préſente au premier imprimeur, qui la reçoit, la couche, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, roule un peu la preſſe pour voir ſi la forme ſe trouve préciſément ſous le milieu de la platine, déroule la preſſe, prend de l'encre, en appuyant légérement une des balles ſur le bord de l'encrier, les diſtribue en les faiſant pluſieurs fois paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les tournant en ſens contraire; touche la forme, c'eſt-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légere, en appuyant deux ou trois fois les balles ſur l'œil du caractere, & remet les balles ſur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille deſtinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la preſſe couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui eſt une maculature découpée ſuivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention ſi la braie ou les bandes ne portent pas ſur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'eſt-à-dire qu'il y auroit ſur l'épreuve quelqu'endroit qui ne viendroit pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il eſt néceſſaire. Celui qui fait l'épreuve, couche ſa feuille de papier blanc ſur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche auſſi ſur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne ſoit pas aſſez moite, ou qu'elle ſeche trop tôt; met par-deſſus un *blanchet*, abaiſſe deſſus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *preſſe* à moitié, & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raiſon de la grandeur du format & de la petiteſſe du caractere; roule encore la preſſe plus ou moins avant, ſuivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule aſſez pour que le milieu de la forme ſe trouve ſous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la preſſe déroule alors entierement la preſſe, leve le tympan & les blanchets ſeulement, & regarde ſon épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelqu'endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou deſcend, avance ou recule la forme ſur la preſſe, ſans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractere, remet le blanchet, abaiſſe le tympan, fait repaſſer ſous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y ſupplée en appuyant la racine du pouce ſur les endroits qui paroiſſent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de deſſus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, & la remet dans ſon enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impreſſion de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un ſeul côté. Il leve la forme de deſſus la preſſe, l'y maintient de champ un inſtant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui eſt préſentée par le ſecond ouvrier qui ſaiſit celle qui vient de paſſer ſous la preſſe, & la porte auprès du compoſiteur. Le premier ouvrier abaiſſe la ſeconde forme ſous la preſſe, en regarde la ſignature pour voir ſi ſon compagnon ne s'eſt point trompé, & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, prend un peu d'encre s'il eſt néceſſaire, diſtribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie ſur les bois de garniture, poſe la feuille du côté qu'elle eſt blanche ſur la forme, de façon que les pages à imprimer puiſſent ſe rencontrer juſte ſur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de tranſpoſer, c'eſt-à-dire intervertir l'ordre des pages en renverſant la feuille au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverſer; met la feuille de papier gris; met le blanchet par-deſſus abaiſſe le tympan, roule la preſſe, imprime le ſecond côté comme il a imprimé le premier; déroule la preſſe, leve le tympan & le blanchet, obſerve le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, ſelon le format, la preſſe un peu avec la main ſur le tympan pour abaiſſer le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la ſeconde forme auprès du compoſiteur, & la met avec la premiere. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la preſſe n'y réuſſiſſent pas également, parce qu'ils négligent ſouvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laiſſe ſécher: quand elle eſt ſeche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui eſt ordinairement un apprenti, qui lit la copie, pendant que le prote le ſuit attentivement mot à mot ſur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de différens ſignes uſités dans l'*Imprimerie*, & qu'on voit dans *nos Planches*, les fautes que le compoſiteur a faites en compoſant, comme les lettres renverſées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omiſſions, les doublons ou répétitions; obſervant de rendre ſes corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire ſe peut, à côté des lignes où elles ſe trouvent. Après que l'épreuve a été lûe ſur la copie, le prote la repaſſe encore ſeul, s'il en a le tems, & marque les fautes qui lui ont échappé à la premiere lecture. Enfin il vérifie les folio, les ſignatures & la réclame; après quoi il porte l'épreuve au compoſiteur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont beſoin d'explication.

Correction. Le compoſiteur examine ſon épreuve: c'eſt là qu'il trouve ou la récompenſe de ſa capacité & de ſon application, ou la peine dûe à ſon impéritie & à ſon inattention. Etant obligé de corriger ſes fautes, moins il y en a ſur ſon épreuve, plûtôt il en eſt quitte; au lieu que quand l'épreuve eſt chargée de corrections, il faut y employer un tems conſidérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compoſiteur; encore eſt-il preſqu'impoſſible que l'ouvrage n'en ſouffre. Après donc avoir examiné ſon épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ſes formes à corriger, la premiere qui ſe préſente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compoſiteur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de deſſerrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met ſur un marbre, l'y couche, & la deſſerre avec le marteau. Il revient enſuite à ſa caſſe, prend un compoſteur, & leve ſa correction, c'eſt-à-dire prend dans ſa caſſe les lettres dont il aura beſoin pour faire les corrections marquées ſur ſon épreuve. En levant ſa correction exactement, le compoſiteur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire quelque correction, les lettres qu'il trouve dans ſon compoſteur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertiſſent de l'omiſſion. On ſuppoſe encore que l'ouvrage eſt in-8°. & que la forme deſſerrée ſur le marbre eſt le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui ſont marquées à la deux, puis il va à la trois; paſſe la quatre & la cinq, leve la correction de la ſix & la ſept; paſſe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; paſſe la douze & la treize, leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laiſſe la ſeize. Il met enſuite une pincée ou deux d'eſpaces ſur un papier, prend ſa pointe, & va au marbre pour corriger. Il regarde ſi les coins de la forme ſont aſſez deſſerrés pour donner tant-ſoit-peu de jeu au caractere, ſans cependant qu'aucune lettre puiſſe ſe déplacer.

Le compoſiteur tenant donc de la main gauche le compoſteur dans lequel ſont les lettres néceſſaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute ſur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées ſur ſon épreuve, dans le même ordre qu'il en a levé les lettres: il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la ſix & à la ſept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à-moins que ce ne ſoit ſimplement un eſpace à abaiſſer, ce qui ſe corrige en appuyant ſur cet eſpace le bout de la pointe), il faut l'élever tant-ſoit-peu au-deſſus des autres, en preſſant avec le bout de la pointe une extrémité de la ligne (le commencement ou la fin, ſelon que la page eſt tour-

née

née relativement au compositeur) & en pressant en sens contraire l'autre extrémité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annullaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec sa pointe les lettres à changer, sans craindre d'affecter l'œil des lettres qui se trouvent au-dessus ou au-dessous. Il est cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne risque nullement alors de gâter la lettre; les bons compositeurs l'exécutent ainsi. Quand donc il n'y a qu'une lettre à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté opposé, relativement à la position de la page, il l'enleve, la met dans le composteur après les lettres de la correction, prend la lettre qui se trouve la premiere dans le composteur, la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant légérement dessus. Si cette lettre substituée est precisément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre substituée est plus forte, il faut diminuer à proportion dans les espaces de la ligne: si au contraire cette lettre substituée est plus foible, il faut ajouter aux espaces dans la même proportion; il en est de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à supprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les espaces qui sont entre les mots: s'il y a quelque lettre à supprimer, il faut ajouter dans les espaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à substituer est à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction est très-facile à faire, & s'exécute le plus souvent dans la même ligne & sans aucun remaniment, c'est-à-dire sans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à supprimer, cela ne peut se faire qu'en remaniant plusieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes jusqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le compositeur enleve la ligne de la forme, la met dans le composteur de la justification, ôte de la fin de la ligne autant de syllabes qu'il est nécessaire pour faire place au mot à ajouter, met ces syllabes à part, justifie la ligne & la met à sa place. Il prend ensuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans son composteur, enleve de la forme la ligne suivante, en met ce qu'il peut dans le composteur, diminue dans les espaces le plus qu'il lui est possible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reste de l'alinéa, ôte le surplus de la ligne, le met encore à part, justifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainsi de porter d'une ligne à l'autre ce qu'il a de trop, jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus rien & qu'il tombe juste en ligne. Quand au contraire il y a quelque mot à supprimer, il faut mettre la ligne dans le composteur, ôter ce qui est à supprimer, rapprocher les mots qui doivent se suivre, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre couchée sur le bord du chassis, en prendre le nombre de syllabes nécessaire pour remplir la ligne où est la suppression, justifier cette ligne en ajoutant quelques espaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut ensuite remettre dans le composteur le restant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre de même couchée sur le bord du chassis, en prendre ce qui sera nécessaire pour parfaire la ligne qui la précede, la justifier en mettant quelques espaces de plus entre les mots, la remettre dans la forme, & continuer ainsi d'emprunter d'une ligne à l'autre jusqu'à ce qu'il soit tombé juste en ligne. Il est presque impossible que ces deux inconvéniens ne nuisent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, sont plus serrées que les autres, c'est-à-dire qu'il y a moins d'espace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque chose, les lignes en paroissent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute difformité. Ce ne sont jusqu'ici que les corrections ordinaires. Quand le compositeur a corrigé la premiere forme, que nous avons supposé être le côté de la deux & trois, il compose les lettres qui sont restées de sa correction, les va distribuer, leve la correction de la seconde forme, en commençant par la premiere page de la feuille; passe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq; passe la six & la sept, leve la correction de la huit & la neuf; passe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; passe la quatorze & la quinze, leve la correction de la seize qui est la derniere. Il retourne au marbre, regarde s'il n'est rien resté sur la forme, serre les coins avec la main, taque la forme, la serre avec le marteau, la sonde, la leve sur le marbre, regarde s'il n'en est rien tombé, & la porte aux environs de la presse aux épreuves. Ensuite il desserre l'autre forme qui est le côté de la premiere, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'est-à-dire que le compositeur a fait quelque bourdon ou omission considérable, par exemple de huit lignes; alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut composer le bourdon tout simplement, si c'est un alinéa qui a été omis: si au contraire le bourdon est au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne où il est marqué, la mettre dans le composteur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le composer, & faire ensorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne juste avec ce qui a été mis à part. Ensuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les desimposer, c'est-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette sorte. Supposons donc, comme nous avons dit, que le bourdon soit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvieme page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainsi porter du bas d'une page au haut de la suivante, jusqu'à la derniere de la feuille, & même jusqu'à la derniere qui sera en page, à-moins qu'il ne se trouve au bas d'une page quelque blanc occasionné par un titre qui n'a pas pû entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il se trouve assez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compositeur ne touchera point aux pages suivantes.

Si au contraire le compositeur a fait un doublon, c'est-à-dire s'il a composé deux fois la même chose, & que ce doublon soit d'un alinéa entier, il faut séparer la page en deux dans sa longueur, soit avec un couteau, soit en pressant les lignes par les extrémités en sens contraire, & enlever le doublon, puis rapprocher les lignes qui doivent se suivre. Mais si le doublon se trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le composteur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à supprimer, ôter les lignes suivantes jusqu'à la fin du doublon, parfaire la ligne qui est dans le composteur, & faire en sorte en remaniant quelques lignes, s'il est nécessaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne; ensuite en supposant toûjours le doublon de huit lignes, & qu'il se trouve à la neuvieme page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la completter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix, & ainsi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, jusqu'à la derniere de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle composition; à-moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne se trouve au haut d'une page un titre qui ne puisse entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive absolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fleuron* au bas de la page qui précede le titre, & les pages suivantes restent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la suppression se peuvent faire aisément sur le marbre quand les pages ne sont pas additionnées; mais quand elles le sont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne seroit guere possible de justifier sur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'est que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compositeur peut s'exempter de remanier la feuille entierement, en regagnant quelques lignes, s'il est possible, c'est-à-dire en supprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne sont composées que d'une, ou de deux syllabes, & en faisant entrer ces syllabes dans la ligne précédente en diminuant les espaces. Il peut aussi faire deux pages longues, c'est-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvû que ces deux pages se rencontrent l'une sur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verso*; mais cela ne peut se faire qu'aux pages où il n'y a point de signature. Il en est de même quand le compositeur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en alonger quelqu'une, s'il se trouve que la fin d'un alinéa remplisse justement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précede se trouve un peu serrée: alors il ne sera pas difficile de rejetter une syllabe

ſyllabe de la pénultieme ligne de cet alinéa dans la derniere, & de prendre dans cette derniere ligne une ſyllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra auſſi faire deux pages, courtes, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de moins, ſoit qu'il y ait une ſignature, ſoit qu'il n'y en ait point, en obſervant auſſi que les deux pages courtes ſe rencontrent l'une ſur l'autre, c'eſt-à-dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*. Au moyen de cette reſſource qui eſt un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compoſiteur trouve le moyen, ſans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la premiere épreuve corrigée. Le compoſiteur ſerre les deux formes, les porte à la preſſe aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une ſeconde à faire. Les imprimeurs font cette ſeconde épreuve comme nous avons vû qu'ils ont fait la premiere, reportent les formes à la place du compoſiteur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoye avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette ſeconde épreuve ne devroit ſervir que pour ſuppléer à ce qui a été omis à la premiere, ſoit de la part du prote en liſant, ſoit de la part du compoſiteur en corrigeant: mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la derniere main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des ſuppreſſions qui rendent la correction de la ſeconde épreuve beaucoup plus épineuſe que celle de la premiere; enſorte qu'il faut une troiſieme & même quelquefois une quatrieme épreuve. Le compoſiteur eſt obligé de corriger la ſeconde épreuve, mais c'eſt quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections ſont légeres: quand elles ſont conſidérables, elles ſe font ordinairement par les compoſiteurs *en conſcience*, qui ſont des ouvriers capables d'aider le prote dans ſes fonctions; ou ſi c'eſt le compoſiteur qui les fait, il en eſt dédommagé à proportion du tems qu'il y a employé. La derniere épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la preſſe qui doivent les tirer, & ſon miniſtere eſt entierement rempli pour cette feuille. *Voyez* COMPOSITION, COMPOSITEUR, *& les mots marqués en lettres italiques. Voyez auſſi*, pour tout ce qui entre dans la compoſition, comme *reglets*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, *&c.* ces articles à leur ordre alphabétique.

Impreſſion. Quoique les opérations du compoſiteur pour la préparation des formes ſoient longues & demandent beaucoup d'attention, cependant ſon travail demeureroit dans l'obſcurité ſans le ſecours des ouvriers de la preſſe; c'eſt la preſſe qui donne pour ainſi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compoſiteur: mais auparavant il y a pluſieurs fonctions à faire, qui ſe partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque preſſe; on les diſtingue par les noms de *premier* & de *ſecond*.

Les fonctions des ouvriers de la preſſe ſont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, *&c.*

Préparation du papier. L'imprimeur, après avoir mis des *cuirs* dans l'eau, pour l'uſage dont nous parlerons dans la ſuite, doit tremper ſon papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier eſt une des choſes qui contribuent principalement à la bonté de l'impreſſion. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déja d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'eſt la premiere fois qu'on en emploie, il examinera le format & le caractere de l'ouvrage; parce que ſi le format eſt grand & le caractere petit, le papier doit être plus trempé que quand le format eſt petit & le caractere gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de bout-de-l'an, avertiſſemens de communauté, quittances, *&c.* qui s'impriment à ſec. Il examinera enſuite la qualité du papier, s'il eſt collé ou s'il ne l'eſt pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénetre peu. Il compte enſuite ſon papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains ſont à 25, deux cent cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques font un mille. C'eſt un ſoin que l'imprimeur doit prendre pour ſavoir ſi ſon papier eſt juſte, & ſi celui qui le lui a donné ne s'eſt pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les ſoins ne ſont toûjours que trop conſidérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une baſſine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de riviere eſt préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* griſe ſur une table ou ſur un ais à côté de la baſſine. Cette table doit être unie & ne doit pencher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne ſe porte pas plus d'un côté que d'un autre. Deſſus la maculature griſe l'imprimeur doit mettre une maculature blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui ſe trouve immédiatement deſſus ou deſſous la maculature griſe, eſt preſque toûjours gâtée, la maculature griſe lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau ſur ces deux maculatures, plus ou moins ſelon qu'il le juge à propos. Enſuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondément & plus ou moins vîte en raiſon du caractere de l'ouvrage & de la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vîte ſur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en ſépare ſept à huit feuilles, les étend; reprend par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, le met ſur la partie qui vient d'être trempée, en ſépare ſept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, l'ouvre juſte par le milieu, & l'étend ſur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainſi de ſuite juſqu'à la quantité de quatre ou cinq marques, qui font mille ou douze cent cinquante feuilles, obſervant à chaque marque de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainſi pliée ſert à marquer le papier, c'eſt-à-dire à le partager en marques, prenant garde qu'il ne ſe faſſe des plis au papier, & ayant grand ſoin d'appuyer de tems en tems les deux mains ſur le milieu du papier pour abaiſſer les dos: ſans cette attention il ſe feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer, & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords; d'où il s'enſuivroit que les bords du papier ſeroient plus trempés que le milieu. Nous avons ſuppoſé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, après avoir plongé la main dans l'eau, on en ſépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reſte de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juſte par le milieu, on l'étend, & la main eſt trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé ſon papier, il met deſſus une maculature blanche, puis une maculature griſe, ſur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge néceſſaire; enſuite il le met ſur un ais aux environs de ſa preſſe, met un autre ais par-deſſus, avec une pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier eſt collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de ſuite; il le laiſſe quelque tems pour prendre ſon eau.

Remanier le papier. Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'eſt-à-dire changer la poſition des feuilles relativement les unes aux autres, afin que la moiteur du papier ſe diſtribué également dans toutes ſes parties; car c'eſt dans cette égalité que conſiſte la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge ſon papier, le tranſporte ſur une table, le découvre, étale d'abord ſur la table la maculature griſe, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains, la met à deux mains ſur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre paſſe & repaſſe pluſieurs fois ſur le papier pour en ôter les rides. Il coupe ſa poignée à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur la maculature blanche; reprend ce qui reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il coupe encore ſon papier à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur celles qu'il a déja laiſſées, reprend la reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il réitere cette manœuvre de couper ſon papier à ſept à huit feuilles en deſſous, de les laiſſer ſur le tas, de renverſer ou retourner ce qui reſte de la poignée, paſſer la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus pour en ôter les rides, & frapper deſſus s'il y a quel-

ques

ques endroits plus élevés, jusqu'à ce que la poignée soit entierement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre jusqu'à la fin du papier. S'il s'apperçoit qu'il soit trop trempé, il le partage en plusieurs poignées, & les laisse exposées à l'air dans l'Imprimerie autant de tems qu'il faudra; ensuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas assez trempé, il pourra jetter de l'eau dessus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins grosse, autant qu'il le jugera à propos, ensuite le charger, puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier plusieurs fois. L'inconvénient est égal quand le papier est trop trempé, ou qu'il ne l'est pas assez. Quand il est trop trempé il refuse l'encre, ou reste dessus la forme, l'emplit, & l'impression est pochée. Quand il ne l'est pas assez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impression paroît égratignée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature grise, mettre un ais par-dessus, le charger, & le laisser encore sept à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'est pas bonne, l'imprimeur en prend une bien saine, sans tache autant que faire se peut, d'égale épaisseur par tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la bassine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux sous du papier trempé; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le chassis du tympan, & la tringle de fer; il pose dessus la nouvelle peau du côté de la chair, & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour; la découpe en haut pour laisser sortir les petits couplets, y passe les brochettes, & la laisse sécher. Quand elle est seche, il la perce avec la pointe de ses ciseaux à l'endroit qui répond aux trous du chassis, & y passe la vis, qui avec l'écrou, sert à maintenir les pointures en état.

Quand l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'est autre chose qu'une peau plus petite que celle que l'on vient d'employer, il coupe avec ses ciseaux la vieille peau tout-autour du chassis en dedans, enduit le chassis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'est-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan se colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'est que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaisse, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur (on appelle ainsi les bois à l'usage de l'Imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en traves, que l'on fait entrer un peu à force, pour maintenir ces bandes en état; sans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à mesure que la peau se banderoit en séchant.

Préparation des cuirs. Il faut aussi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs sont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les Mégissiers, après avoir été quelque tems dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont resté trop long-tems dans le plein, parce que la chaux les consume. On choisit ordinairement les plus épaisses.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton sur une table, le côté de la chair en dessous; on l'étend; on a un rond de bois ou de maculature, de deux piés & demi de circonférence, que l'on applique sur le milieu de la peau, en commençant par la tête; on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciseaux; on pose ensuite le rond au-dessous de la ligne ronde que l'on vient de décrire, & on en décrit une seconde; on en décrit une troisieme au-dessous de la seconde. Ensuite en coupant avec de bons ciseaux dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau est grande, on coupe dans les côtés des especes de cuirs, qui étant plus minces, ne sont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie *des doublures*, qui sont un double cuir qu'on met sous le principal. Quand les cuirs sont coupés, on les étend pour les faire sécher; sans cela ils se corromproient, & on ne pourroit pas les garder; mais quand on les garde trop long-tems ils se raccornissent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en servir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper son papier.

Après qu'un cuir a trempé sept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du tems qu'il y a que les cuirs ont été coupés, l'imprimeur le corroie, c'est-à-dire le tire de l'eau, le met sur une planche, l'arrête avec un pié, & de l'autre le crosse en appuyant de toute sa force, pour en exprimer l'eau, & le rendre souple & maniable. Ensuite il le ramasse, l'étend tant qu'il peut avec les deux mains, le frappe plusieurs fois contre le mur, & le corroie encore. Il le met tremper une seconde fois, & le corroie de la même maniere. Il le met tremper une troisieme fois, s'il est nécessaire, & le corroie, jusqu'à ce que presque toute l'humidité en soit exprimée, & qu'il soit doux & souple comme un gant. Il enduit ensuite de petit vernis, qui est de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine, & le laisse s'imbiber pendant quelque tems, enveloppé d'une maculature humide si c'est l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant ainsi deux cuirs pour les deux balles, on a soin de préparer aussi deux doublures, qui sont ou deux autres cuirs plus minces de même espece, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être souples & ramoitis, ou deux vieux cuirs qu'on fait servir en doublures, après les avoir brossés dans la lessive pour en ôter l'encre. Cette sorte de doublure est préférable & conserve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou six heures, plus ou moins selon la saison, & l'empêche de se racornir.

Il faut aussi de la laine telle qu'on l'achette chez les marchands, on la tire quand elle est neuve, ou on la carde quand elle a servi quelque tems. Il en faut environ une demi-livre pour chaque pain. On appelle dans l'Imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui se met dans chaque balle.

Monter les balles. Quand les cuirs sont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des ouvriers de la presse monte ses balles. Pour cela il commence par attacher légerement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met sur le bord du bois de balle, & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine se trouve en-dessus; puis il fait faire un demi-tour à son bois de balle, étale bien le cuir & la doublure; ensuite le bois de balle couché & le manche tourné de son côté, il prend avec ses deux mains la quantité de laine qu'il juge nécessaire pour former son pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre son estomac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement opposée à celle qu'il a déja attachée, & l'attache aussi. Il examine ensuite s'il a pris assez de laine pour donner à sa balle une figure ronde, & qu'elle soit un peu ferme; il attache un troisieme clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous sont seulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus solidement sur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la distance de trois doigts l'un de l'autre en plissant les extrémités du cuir & de la doublure l'un sur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut dessus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant la laine ne sorte pas.

Quand les balles sont montées, il faut les ratisser pour enlever les ordures qui se sont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles: l'imprimeur verse sur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuilliere à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une sur l'autre, & les distribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien sur toute la surface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Ensuite il en met une sur les chevilles de la presse, prend un coûteau dont la lame soit non tranchante, & avec cette lame il enleve le petit vernis & toutes les ordures qui se rencontrent sur la superficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratisse de même, puis la suspend audessus de la premiere à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratisse les balles toutes les fois qu'il les a montées; il doit les ratisser aussi dans le courant de la journée, pour enlever de dessus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles sont l'ame de l'ouvrage; & il est impossible de faire de bonne impression avec de mauvaises balles.

Pendant la préparation des balles & du papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *frisquette*, c'est-à-dire coller au chassis de la frisquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'usage dont nous allons parler. On se sert ordinairement de vieilles peaux de tympan; on colle par-dessus une feuille de papier blanc.

Laver

Laver les formes. L'imprimeur doit auſſi laver les formes avant que de les mettre ſous preſſe. Comme il n'y a point de forme prête, ſur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme eſt en train, l'œil du caractere ſe trouve encré; ce qui rendroit l'impreſſion pâteuſe, ſi on n'avoit pas le ſoin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre ſous preſſe, pour qu'elle ait le tems de ſécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verſe deſſus une quantité de leſſive pour la couvrir, la broſſe juſqu'à ce que l'œil du caractere ſoit net, & le chaſſis & la garniture propres, débouche le trou pour laiſſer écouler la leſſive, leve la forme, la laiſſe égoutter quelque tems, regarde attentivement s'il n'en eſt rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laiſſe ſécher. La leſſive dont on ſe ſert pour laver les formes n'eſt autre choſe que de la leſſive de blanchiſſeuſe, dans laquelle on met de la potaſſe ou une eſpece de ſel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la leſſive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme eſt fini, l'imprimeur eſt obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit deſtiné à tremper le papier, laver les formes, laiſſer les formes de diſtribution, mettre les cuirs tremper, *&c.* on le nomme *tremperie*. *Voyez ce mot & nos Pl.*

Il doit enſuite préparer ſon encre; cette fonction n'eſt pas longue; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le barril, la mettre dans l'encrier, la bien broyer avec le *broyon*, la ramaſſer avec la palette, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la preſſe curieux de ſon ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans ſon encrier, avant que de ſe mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laiſſé les balles, l'une aux chevilles de la preſſe, & l'autre ſuſpendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie ſur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ſes balles, puis avec l'autre, & les diſtribue, c'eſt-à-dire les fait paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, juſqu'à ce que toute la ſurface des deux cuirs, de griſe qu'elle étoit, ſoit d'un beau noir luiſant, & également noire par tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelqu'endroit ſur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'apperçoive que cela vient de ce que les cuirs ſont humides, il brûle une feuille de papier, & paſſe les cuirs par-deſſus la flamme, en diſtribuant les balles. Si après cela les cuirs refuſent encore de prendre, il les frotte ſur une planche ou dans les cendres, pour en diſſiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratiſſe, prend de l'encre, & les diſtribue juſqu'à ce que les cuirs paroiſſent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien corroyés, ils ont de la peine à prendre, ſur-tout l'hiver tems pendant lequel les imprimeries ſont fort humides; de façon que l'imprimeur eſt quelquefois obligé de les démonter, c'eſt-à-dire de les détacher entierement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du tems, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la preſſe, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaiſir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs ſont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

Mettre en train. Après que le compoſiteur a corrigé la derniere épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la preſſe des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même tems cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui eſt celui qui doit mettre en train, eſſuie le marbre de la preſſe avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met ſur la preſſe, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe & ſous le milieu de la platine, & l'arrête avec ſix coins par le moyen des cornieres. Il abaiſſe enſuite le tympan ſur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laiſſe quelque tems prendre ſon eau, pendant lequel il frotte ſes blanchets, puis après avoir preſſé ſon éponge pour en faire ſortir l'eau, il ramaſſe avec cette éponge toute l'eau qui peut être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par-deſſus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve ſon tympan & fait la marge. Nous continuons de ſuppoſer que la forme eſt *in*-8°. Il prend une feuille de ſon papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu ſur un côté de la forme, de maniere que le pli de cette feuille ſe trouve au milieu de la barre du milieu du chaſſis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec ſon doigt ſi ſa marge eſt égale tout-autour. Il porte enſuite légerement l'éponge ſur le tympan, l'abaiſſe ſur la feuille, paſſe la main ſur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enleve la feuille. C'eſt cette feuille qui regle la marge de toutes les autres, c'eſt-à-dire que c'eſt ſur cette feuille que l'on poſe toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui ſe trouve en bas du tympan ſous ſa main gauche, parce que cet angle l'empêcheroit d'enlever de deſſus le tympan les feuilles à meſure qu'elles s'impriment.

Il poſe ſes *pointures* de façon que l'ardillon ſe rencontre juſte ſur le pli du milieu de la feuille, & réponde à la mortaiſe de la barre du milieu du chaſſis. Pour en être ſûr, il couvre ſa marge d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan ſur la forme, & appuie la main ſur le petit tympan vers le bout des pointures: s'il ne trouve point de réſiſtance c'eſt ſigne que l'ardillon répond juſte à la mortaiſe du chaſſis. On arrête les pointures ſur chaque côté du tympan au moyen d'une *vis* & d'un *écrou*. Elles ſervent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la ſeconde forme exactement ſur les pages de la premiere forme tirée.

Il taille ſa friſquette quand elle eſt ſeche. Il l'attache au tympan par le moyen des *brochettes*, & l'abaiſſe; puis après avoir touché la forme, il abaiſſe le tympan, roule la preſſe, & imprime le parchemin ou le papier collé ſur la friſquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciſeaux découpe dans la friſquette ce qui doit être imprimé, & laiſſe tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir ſi rien ne mord, c'eſt-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & ſi quelque partie de la friſquette ne porte pas ſur le caractere, ce qui l'empêcheroit de venir. Il doit auſſi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouilleroit, & il faudroit en collant la friſquette, y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la friſquette, les feuilles paſſent ſous la preſſe, & en reviennent ſans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé ſa friſquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait ſon regiſtre en papier blanc. Il prend une feuille de ſon papier, la marge, la couvre d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan, & la fait paſſer ſous preſſe pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la preſſe, leve le tympan, leve auſſi la feuille, la retourne *in*-8°., c'eſt-à-dire de haut-en-bas & ſens-deſſus-deſſous, la pointe ou la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaiſe feuille, & la fait paſſer une ſeconde fois ſous preſſe ſans avoir été touchée; puis il déroule la preſſe, leve le tympan, & voit ſur cette feuille, ſur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc des caracteres, ſi les huit pages de cette même forme ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres. Si les pages ſe rencontrent exactement les unes ſur autres, le regiſtre en papier blanc eſt fait; & cela doit être quand le chaſſis eſt juſte, quand les garnitures ſont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne ſe rencontrent pas, il examine ſi le défaut vient du chaſſis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chaſſis & de la garniture en y ajoûtant quelques reglettes, & à l'égard des autres défauts, il y remédie auſſi en faiſant mouvoir les pointures. Après cela il tire une ſeconde feuille en blanc, pour être plus ſûr de la rencontre juſte des pages de ſa forme les unes ſur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait ſon regiſtre en papier blanc, ſa forme eſt en train; & il lui eſt beaucoup plus facile de faire le regiſtre de la retiration, c'eſt-à-dire de la ſeconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau ſur le tympan, & deſſerre la forme. La *tierce* eſt la premiere feuille qu'il tire après avoir mis ſa forme en train. Il porte cette feuille avec la derniere épreuve au prote, qui examine avec attention ſi rien ne mord ou ſi rien ne barbouille, ſi la marge eſt bonne, ſi toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme des lettres mauvaiſes, dérangées, hautes

ou

ou basses, tombées, &c. S'il y a quelque chose à corriger, le prote le marque sur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taque la forme, la serre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant dessus deux ou trois mauvaises feuilles de papier sec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail: l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & cela pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cens feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau: quand la presse est rude, la mutation se fait plus souvent.

L'office de celui qui a les balles est de broyer de l'encre, d'en prendre, de distribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il pose le bord du broyon sur le tas d'encre, il s'y en attache un peu qu'il étend sur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus souvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement sur l'encrier, & se distribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins souvent, en raison du format & du caractere; puis il distribue les balles, c'est-à-dire qu'il les passe & repasse plusieurs fois l'une sur l'autre en les tournant en sens contraire. C'est une fonction qu'il ne doit point se lasser de faire; car rien ne contribue plus à faire une impression égale, que de prendre peu d'encre à la fois, & de distribuer souvent les balles. Ensuite il touche la forme, c'est-à-dire qu'il empreint l'œil du caractere d'une couche d'encre légere, en faisant passer & repasser les balles successivement sur toutes les parties de la forme, en observant de bien appuyer les balles sur le caractere, de ne presque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir si la frisquette ne mord point, ou si rien ne barbouille, si tout vient également, & quand on est en papier blanc, si la marge est bonne. Quand il y a quelque ordure sur la forme, ce qui arrive souvent, aussi-tôt qu'il s'en apperçoit sur le papier, il doit la chercher sur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir son compagnon. Par exemple, s'il y a quelques endroits sur la forme qui viennent plus foibles, on met sur le tympan quelques hausses de papier gris, précisément de la grandeur de l'endroit foible; on les fait tenir avec un peu de salive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui fassent sur la feuille comme une espece de bouquet, il faut mettre un support, qui est une régiette plus ou moins forte pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la presse qui est au barreau est celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte sur le tympan, la pose sur la marge le plus juste qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaisse la frisquette, abat le tympan, roule la presse à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'est-à-dire imprime la moitié de la forme, laisse le barreau s'en retourner sans le quitter, roule la presse tout au fond ou à peu près, suivant le format de l'ouvrage, tire le second coup, c'est-à-dire imprime l'autre moitié de la forme; laisse le barreau s'en retourner seul & de son propre mouvement sous le *chevalet*, déroule la presse, leve le tympan & la frisquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la pose à côté du papier blanc; observant, quand il a bien réglé son coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller aussi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons sont en train, tout le travail se partage de façon qu'ils sont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le second imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaisse la frisquette. Après que la forme est touchée, il abat le tympan, roule la presse, tire son premier & son second coup, déroule la presse & leve le tympan. Aussi-tôt que le tympan est levé, le second imprimeur touche pour une autre feuille; & pendant qu'il touche, le premier leve la frisquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaisse la frisquette, & après que la forme a été touchée abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille, déroule la presse, & leve le tympan. Pendant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la presse, imprime la feuille, déroule la presse, & leve le tympan, le second a alternativement le tems de broyer de l'encre, d'en prendre, de distribuer les balles, & de regarder l'ouvrage; car aussi-tôt que le tympan est levé, si rien n'arrête, le second imprimeur doit toucher, afin que son compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre se continue ainsi pendant tout le tirage d'une forme. *Voyez* au mot PRESSE, le détail & la description de toutes ses parties, & les *Planches d'Imprimerie*.

Quand tout le papier blanc est tiré d'un côté, le premier imprimeur serre la forme, ôte trois coins de registre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la *platine*, leve la forme, & la donne au second imprimeur qui la reçoit, & lui présente en même tems la *retiration*, c'est-à-dire la forme du côté de la premiere. Le premier imprimeur couche cette forme sur le marbre de la presse, & doit avoir attention à la mettre dans la même position que l'autre. Ce qui se fait au moyen d'un clou qui est au *coffre*, & qui indique le milieu de la presse; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la premiere forme avant de la lever. Puis il voit si l'ardillon de ses pointures entre dans la mortaise du chassis en abaissant le tympan, & appuyant la main sur le bout des pointures. Ensuite l'imprimeur retourne son papier de haut-en-bas & sens-dessus-dessous, ensorte que le côté imprimé se trouve dessous, & le côté à imprimer dessus; puis il fait son registre en retiration. Il prend une feuille de son papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'est-à-dire il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaise feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit si les pages de la seconde forme se rencontrent justes sur les pages de la premiere forme. Si elles se rencontrent, le registre est fait: si elles ne se rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au registre en papier blanc, en ajoûtant au chassis ou à la garniture, & en faisant mouvoir les pointures. Ensuite il fait la tierce du second côté, & la porte au prote qui la voit comme il a vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque chose à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de papier de décharge ou de papier gris sur son tympan, par-dessous les pointures sans les remuer, la mouille avec l'éponge & l'étend bien en passant le dos de la main par-dessus, déchire l'angle qui se trouve de son côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le second n'est pas oisif. D'abord il lave la forme qui sort de dessous la presse; puis si les balles sont seches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratisse; ou bien il prépare du papier, soit en le trempant, soit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui est sous presse sera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend *le pié-de-chevre*, détache seulement quatre ou cinq clous de suite, ceux qui paroissent le moins bien attachés, sépare le cuir de la doublure, & passe, sans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée sur l'envers du cuir & sur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratisse.

Le premier imprimeur, dès que la tierce est corrigée, taque la forme, la serre, & décharge le tympan. Le second touche, & le premier tire; ils font tous deux la même manœuvre qui a été expliquée au tirage de la premiere forme, & avec le même soin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'est qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe, & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde si le registre ne se dérange point, c'est-à-dire si les pages du premier & du second côté se rencontrent bien les unes sur les autres; en observant de retourner de tems en tems une feuille, pour voir la couleur de l'impression du premier côté, afin de donner au second côté la même teinte; au moyen de cette attention, l'impression sera égale & suivie des deux côtés. Il observera aussi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus ou moins, à proportion que le premier côté décharge sur cette feuille; sans cela, l'impression macuIeroit.

Tous les soirs en quittant l'ouvrage, celui des deux imprimeurs qui est au barreau, décharge la forme, si le tirage n'en est pas fini, en mettant sur le tympan deux ou trois mauvaises feuilles seches & les tirant, il retourne ces feuilles & les tire une seconde fois: ou bien il trempe superficiellement la brosse dans la lessive, en donne quatre ou cinq tours à la forme, & la décharge comme

me nous venons de voir, ou bien, s'il y a encore beaucoup à tirer sur la forme, il la porte au bacquet, la lave, la laisse sécher pendant la nuit, & le lendemain matin la met sur la presse.

L'autre imprimeur démonte les balles, mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou six clous, il ôte le pain de laine, le presse entre ses deux mains en tournant pour le desapplatir, sépare le cuir de la doublure, plie le cuir en deux du côté qu'il est encré; prend de l'eau nette dans une jatte, y plonge plusieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce; y plonge aussi le cuir à l'envers, & le frotte à deux mains principalement quand il est neuf; étale la doublure & le cuir par dessus, & les roule l'un sur l'autre jusque sur l'extrémité du bois de balle: le cuir & la doublure roulés ensemble font alors comme une espece de bourlet, que l'imprimeur plonge plusieurs fois dans l'eau & presse avec la main. Il en fait autant à l'autre balle; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide, & les couvre d'un vieux blanchet ramoiti.

Quand il y a mille ou douze cent cinquante de papier tiré des deux côtés, les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais, sous un poids de quarante ou cinquante livres, plus que moins, & on l'y laisse pendant cinq ou six heures. Après que le papier a été chargé, le foulage étant applati, l'impression paroît plus unie, plus nourrie, & sort davantage. *Cet article est du Prote de l'Imprimerie de M.* LE BRETON.

Il nous reste à parler de l'impression en rouge & noir, c'est-à-dire de celle dans laquelle on imprime sur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder, quand les épreuves ont été faites en noir, on doit laver le forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire, de façon qu'il ne reste point de noir sur le caractere; on doit la laver avec de la lessive bien chaude. Delà on la met en train sur la presse avec une grande précaution: on serre bien les coins de registre, de maniere que la forme ne puisse nullement se déranger; on fait ensorte que les couplets du tympan & de la frisquette ne puissent vaciller aucunement. On découpe ensuite sur la frisquette la partie qui doit venir en rouge, & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent se coller sur le tympan, au même endroit où ils étoient à la frisquette; ou on les met sous chacun des mots de la forme qui doivent se trouver en rouge; c'est ce qu'on appelle *taquonner*, ces morceaux détachés de la frisquette se nomment *taquons*. Par ce moyen on donne de hauteur au caractere. (Dans les imprimeries où l'on fait souvent des livres d'église, & autres où cette impression est plus usitée, il y a des caracteres plus hauts destinés à cet usage). On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge; quand elle est finie sur une forme, on la lave encore fortement pour détacher le rouge, on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimés, on y substitue des quadrats, on reporte la forme sur la presse, & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'est pas aisé de faire rencontrer exactement & en ligne cette sorte d'impression; le moindre dérangement dans le jet du tympan ou de la frisquette, ou dans les pointures, suffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réussissent; & c'est ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on se sert pour les balles à l'impression rouge sont peaux blanches. Pour la composition de cette espece d'encre, *voyez* au mot ENCRE d'*imprimerie*.

IMPRIMERIE EN TAILLE DOUCE, (*Art méchanique.*) c'est l'art de porter sur une feuille de papier, un morceau de satin, ou quelqu'autre substance semblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement sur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération se fait par le moyen de deux rouleaux, entre lesquels on fait passer la planche, après qu'elle est encrée. Ces rouleaux font partie d'une machine qu'on appelle *la presse*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche est gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au satin dont on la couvre.

La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *estampe*.

La fonderie en caracteres, & l'*Imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'esprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & l'*imprimerie en taille douce* ont rendu à la peinture le même service, ou à peu près. Je dis à peu près, parce que l'estampe ne conserve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut sans grande opulence renfermer dans quelques porte-feuilles choisis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir de tableaux dans ses galeries. La gloire des grands maîtres ne passe pas tout-à-fait.

Description de la presse. La presse des imprimeurs en taille douce est composée de deux forts assemblages de charpente *A, B, C, D, Planche de l'imprimerie en taille douce, fig. 6.* Ces assemblages sont entretenus l'un avec l'autre par deux traverses. Ils sont composés chacun d'un patin *A, B*, aux extrémités duquel sont des billots ou calles *l, m*, qui élevent la presse.

La face supérieure du patin est percée de cinq mortoises. Celle du milieu reçoit le tenon de la jumelle *C D*. Les deux plus voisines sont destinées aux tenons inférieurs des jambettes *I K*, qui maintiennent les jumelles dans la position verticale. Les deux autres sont les lieux des tenons inférieurs des colonnes *G H*, qui portent les bras *O F* de la presse.

Il faut imaginer un assemblage tout-à-fait semblable à celui-ci, & tenu parallelement par les deux traverses dont nous avons parlé.

Dans ces deux assemblages, chaque jumelle est percée des deux grandes ouvertures quadrangulaires *r s x*, *y z x*, arrondies en plein ceintre du côté qu'elles se regardent. C'est dans ces ouvertures que passent les tourillons des rouleaux, comme nous l'expliquerons plus bas.

Chaque jumelle est encore percée sur chaque face latérale de deux mortaises; l'une, qui est la supérieure, est double, & reçoit le double tenon du bras, dont l'autre extrémité est portée par la colonne. La mortaise inférieure reçoit le tenon supérieur de la jambette.

Les deux assemblages ou fermes de l'un desquels on vient de donner la description, sont arrêtés ensemble par deux traverses de deux piés de longueur. La traverse inférieure qu'on voit en *P O*, *fig. 5.* & en *P*, *fig. 1*, est fixée par un tenon & une vis *L* dans chaque jumelle. On voit, *fig. 1 & 6*, cette place *L*. La traverse supérieure *H H*, *fig. 5 & 6*, que l'on nomme aussi *le sommier*, l'est par des queues d'hironde & communément ornée de quelques moulures. Le tout est fait de bon bois de chêne ou de noyer.

Les rouleaux, *fig. 7 & 8*, qui ont environ sept pouces de diametre, & sont terminés par des tourillons, dont le diametre est de quatre pouces & demi, doivent être de bon bois de noyer sans aubier, de quartier, & non de rondin. On peut aussi y employer l'orme.

Un des tourillons du rouleau supérieur, *fig. 7*, est terminé par un quarré, auquel on adapte un moulinet croisé, par le moyen duquel on fait tourner ce rouleau, comme on le dira plus bas.

Les tourillons des rouleaux, *fig. 7 & 8*, s'appliquent aux parties arrondies des ouvertures *r s x*, *y z x* des jumelles, *fig. 6*; & le reste de leur espace est rempli des boëtes, des hausses & des calles.

Les boëtes *O P*, *fig. 9*, au nombre de quatre, sont des pieces de bois de même dimension, soit en largeur, soit en épaisseur, que l'ouverture de la jumelle. Elles ont trois pouces & demi; elles sont évuidées cylindriquement pour s'appliquer sur le tourillon. On les garnit intérieurement d'une plaque de fer blanc, dont les oreilles *a, b*, *fig. 9.* percées chacune d'un trou, entrent dans les entailles *a, b*, pratiquées aux faces latérales de la boëte, où elles sont fixées par des clous.

Les hausses *K K* sont aussi au nombre de quatre. Ce sont de petites planches d'un pouce environ d'épaisseur, & des mêmes dimensions du reste que la base des boëtes auxquelles elles doivent s'appliquer.

Les calles sont des pieces de carton, dont le nombre est indéterminé, & dont les dimensions correspondent à celles des hausses auxquelles on les appliquera.

Les deux fermes étant assemblées, pour achever de montrer la presse, on fera entrer les tourillons des rouleaux dans les ouvertures des jumelles; savoir, ceux du rouleau dont un des tourillons est terminé par un quarré, *fig. 7*, dans les ouvertures supérieures *r s x*, *fig. 6*; & ceux de l'autre rouleau, *fig. 8*, dans les ouvertures inférieures *y z x*, *fig. 6*. On placera aussi les tenons de la traverse *P O*, *fig. 5 & 1*, dans les mortaises des jumelles, destinées à les recevoir, & où ils seront fixés par les vis *L*, *fig. 1 & 6*, & l'on couronnera cette charpente du sommier *HH*, *fig. 5 & 6*. La fonction du sommier est d'empêcher l'écartement des jumelles.

Cela fait, on introduira dans l'entaille inférieure de chaque jumelle, & du côté de *x y*, *fig. 6*, une boëte *o*, *fig. 9*, garnie de sa plaque de fer blanc, & préalablement enduite de vieux-oing. On enduira de la même matiere le tourillon du rouleau. On placera sous cette boëte une hausse, ensorte que le tourillon du rouleau accole la partie con-

concave *x* de l'ouverture *y z x*. Sur les tourillons du rouleau supérieur, on place de semblables boëtes, surmontées par des hausses recouvertes de calles, jusqu'à ce que les ouvertures *r f x* soient suffisamment garnies.

On ajustera ensuite deux petits ais dans les rainures des bras de la presse, au-dessous desquels on placera une traverse terminée par des queues d'hironde, qui entreront dans les entailles pratiquées aux extrémités des bras. Ces traverses en empêcheront l'écartement.

Une attention essentielle, c'est que la ligne de jonction des deux rouleaux soit plus élevée d'environ un pouce, que la surface supérieure des petits ais dont on vient de parler.

On adapte le moulinet au rouleau supérieur, en faisant entrer le tenon quarré de ce rouleau dans l'ouverture de même forme qu'on voit au centre de la croisée du moulinet, *fig.* 10, & bientôt la presse sera prête à marcher. Il ne s'agit plus que d'y ajuster la table.

La table de la presse est une planche de noyer, d'un pouce & demi environ plus étroite que l'intervalle qui est entre les jumelles. Elle a environ trois piés & demi de longueur; ses faces doivent en être parfaitement dressées, sur-tout celle de dessus; on l'introduit entre les rouleaux, ôtant pour cet effet, s'il est nécessaire, quelques-unes des calles qui remplissent les ouvertures supérieures des jumelles, ou en faisant, au moyen du moulinet, tourner le rouleau supérieur. Une des extrémités de la table étant amincie, elle sera prise par les rouleaux, & entraînée entr'eux dans leur mouvement. Les rouleaux doivent la comprimer fortement. Elle ne doit toucher à aucune autre partie de la presse; c'est par cette raison qu'on a fait la partie supérieure du rouleau de dessous d'environ un pouce plus élevée que la table dormante, composée des petits ais placés entre les bras de la Presse.

Outre la presse qui est à la vérité l'instrument principal, l'attelier de l'imprimeur en taille douce doit encore être pourvû,

1°. de langes.
2°. de linges ou torchons.
3°. d'un tampon ou d'une balle.
4°. de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.
5°. d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.
6°. d'un marbre & de sa molette pour broyer le noir.
7°. d'un poële à feu & d'un gril pour chauffer la planche.
8°. de différens ais & de bacquets pour la trempe du papier.

Des langes. Ils sont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé sans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de serge fine que l'on applique les premiers sur la planche, & qu'on recouvre de langes plus grossiers. Ils n'auront ni ourlet ni lisiere. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au besoin selon l'étendue des planches & des papiers; mais comme à force de passer sous le rouleau, ils deviennent durs, & se chargent d'humidité, il est à propos de les étendre le soir; & le matin, lorsqu'ils seront secs, on les maniera, froissera ou foulera en tous sens, pour les bien assouplir. Il faut aussi en avoir de rechange, afin de pouvoir, sans interruption de travail, laver ceux qui sont devenus trop durs, & les débarrasser de la colle qu'ils ont prise du papier mouillé, sur lequel on les a posés si souvent dans le cours du tirage.

Des linges ou torchons. Ce sont des lambeaux de vieux linges dont on se servira pour essuyer la planche, lorsqu'elle aura été encrée.

Du tampon ou de la balle. On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi usé; on le coupe par bandes larges de cinq à six pouces; on roule ces bandes fort serré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement possible; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en plusieurs doubles, qu'on fait passer à-travers dans tous les sens. On s'aide dans ce travail d'une alene. Le tampon ou la balle bien cousue, & réduite à environ trois pouces de diametre, on la rogne avec un couteau bien tranchant; l'autre côté sera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puisse appliquer commodément lorsqu'il s'agira d'encrer la planche.

Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne. Le meilleur noir qui soit à l'usage des Imprimeurs en taille douce se fait par la combustion des matieres résineuses; c'est une véritable suie. *Voyez l'article* NOIR DE FUMÉE. Le bon noir doit avoir l'œil velouté; en le froissant entre les doigts, il s'y écrasera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil si beau; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il use fort les planches; on le tire des lies du vin brûlées.

De la marmite à cuire l'huile. Elle sera de fer, assez grande; il faut que son couvercle s'y ajuste bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, ensorte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne soit pleine. On la couvrira, & l'on fera bouillir l'huile, ayant attention qu'elle ne se répande & ne s'enflamme. On la remuera souvent, soit avec une pince, soit avec des cuilleres de fer, jusqu'à ce que le feu y prenne légerement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jettera, lorsqu'elle sera chaude au point requis; alors on retirera la marmite de dessus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, observant de remuer l'huile. Cette ignition durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la premiere huile, celle qu'on appelle *huile foible*.

On arrêtera la combustion, en fermant la marmite de son couvercle, ou en appliquant à la surface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaisseau net, dans lequel on versera l'huile qu'on conservera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laissera seulement brûler beaucoup plus de tems. On poussera l'inflammation jusqu'à ce qu'elle soit devenue épaisse & gluante, ce qu'on reconnoîtra en en laissant tomber quelques goutes sur une assiette; si ces goutes refroidies filent comme un syrop très-fort, l'huile forte est faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même tems & avec elle, une croute de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile fût trop brûlée, on ajouteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il est prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

De la maniere de broyer le noir. On nettoyera bien le marbre & sa molette, qu'on voit *fig.* 4, on écrasera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de soi de l'huile foible, on en arrosera peu-à-peu le noir; on observera de ne pas mettre trop d'huile à la fois sur le noir, qui veut être broyé le plus à sec qu'il est possible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amassette le noir sur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le rétendra sur toute la pierre, en repassant dessus la molette en tout sens, jusqu'à ce que le broyement & l'affinage soient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera derechef avec le couteau ou l'amassette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempé, puis on reviendra sur le tout; on le remettra au milieu de la pierre; on y ajoûtera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorsque l'encre apprêtée doit servir à des planches usées, ou dont la gravure n'est pas profonde; un peu d'usage & d'expérience dirigeront là-dessus.

De la poële à feu & du gril. On aura une poële de fer ou de fonte, sur laquelle on placera un gril; c'est sur ce gril qu'on posera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poële, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

De la maniere de tremper le papier. Pour tremper de grand papier, il faut avoir un baquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere; que ces ais soient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de coffiner, & feront une commodité lorsqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils seront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou six feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les passera toutes ensemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du baquet, selon que le papier sera plus ou moins fort, plus ou moins collé; ensuite on les étendra sur un des ais, par-dessus celles-ci les cinq ou six autres qu'on aura trempées, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait épuisé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis sur un des ais on le couvrira de l'autre ais, son côté uni appliqué au papier, & l'on chargera le tout d'un poids pesant, ou l'on serrera les ais dans une presse; cette opération produira deux effets con-

contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a besoin, & elle en chassera celle qui est superflue.

Il faut laisser en cet état le papier jusqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le soir peut servir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reste entre celui qu'on trempe le soir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-tems le papier fort & bien collé, moins long-tems le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes sur lesquelles on veut imprimer; l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on dissout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

De la maniere d'encrer & d'imprimer. L'ouvrier premier de la vignette imprime; l'ouvrier second encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en pose l'envers sur le gril, qui est au-dessus de la poële à feu. On la laisse modérément chauffer; on a un torchon blanc & net; on la prend par un des angles; on la porte sur une table bien affermie, & prenant le tampon, & avec le tampon du noir, on applique le tampon & le noir sur la planche, coulant, pressant, frappant en tous sens sa surface, jusqu'à ce que ses traits soient bien chargés de noir.

Si l'on se sert d'un tampon neuf, il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon sera vieux, aura servi, & sera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger, c'est de tenir le tampon & le noir en lieu propre, & où ils ne soient point exposés à la poussiere & aux ordures, car en encrant on feroit des rayures sur la planche.

Lorsque le tampon a beaucoup servi, & qu'il est devenu dur par le noir qui s'y est attaché & séché, il faut en enlever quelques rouelles, & le traiter ensuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche, on essuie légerement le plus gros du noir, le superflu qu'on emporte avec un torchon qu'on passe aussi sur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc, on y essuie la paume de sa main; on passe ensuite cette main essuyée sur la planche même, hardiment & en tout sens; on réitere cet essuiement sur la planche, & à chaque fois on essuie sa main au torchon blanc, on parvient ainsi à ne laisser à la planche aucun noir superflu; il n'en reste que dans ses tailles, & elle est disposée à l'impression.

Alors on étendra sur la table de la presse, que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou de l'autre côté, une feuille du même papier sur lequel on doit imprimer; sur cette feuille de papier on placera un lange fin, sur celui-ci un plus gros, & ainsi de suite jusqu'au dernier, observant que les extrémités des langes ne répondent pas vis-à-vis les unes des autres; que, par exemple, si le premier lange est à sept ou huit pouces loin du rouleau, le second qui le couvre en soit moins éloigné d'un ou deux pouces, & ainsi du troisieme, du quatrieme, &c. on le pratique de cette maniere, pour former par les épaisseurs graduées de tous ces langes comme un plan mesuré qui facilite leur passage sous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du sens convenable, & fait par ce moyen passer les langes bien étendus de l'autre côté de la presse, sans toutefois qu'ils en sortent tout-à-fait & qu'ils ne soient plus sous le rouleau, on relevera les langes sur le rouleau, pour découvrir la feuille de papier qui y a passé avec eux, & prenant la planche encrée & essuyée, comme on l'a prescrit, & l'ayant modérément réchauffée, on la posera par l'envers sur la feuille de papier qui est sur la table, observant de laisser des marges paralleles & égales aux côtés opposés. Sur la planche ainsi placée, on posera une feuille de papier trempé. Le papier trempé, pour la commodité de l'*imprimeur*, sera sur un ais, au sommet de la presse. Sur la feuille de papier trempé on mettra une feuille de maculature; on rabattra sur celle-ci les langes, & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme, ce qui est essentiel, le tout sera entraîné entre les rouleaux. La forte pression attachera l'encre dont les tailles de la planche sont chargées, à la feuille de papier trempé, & l'estampe sera tirée. La feuille qu'on aura mise dessous la planche, de même grandeur que la feuille trempée, guidant l'ouvrier, l'estampe sera bien margée. On prend aussi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'*imprimeur* releve ensuite les langes sur le rouleau pour découvrir l'estampe, qu'il enleve de dessus la planche, & qu'il place sur la table, *fig.* 3. Il recommence ensuite à encrer la planche; il la replace, & il tire une seconde épreuve, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait entierement employé son papier trempé.

On fait quelquefois passer & repasser plusieurs fois la planche entre les rouleaux, sur-tout lorsque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas, la planche n'y passe qu'une seule fois.

Alors l'*imprimeur* a deux tables, sur l'une il met les estampes tirées, & sur l'autre celles qui sortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on pose premierement les langes sur la table; sur les langes une maculature, ensuite le papier; sur le papier, la planche gravée; sur la planche gravée, deux ou trois gros langes, & que tout étant ainsi disposé on tire l'estampe.

On imprime aussi les estampes en plusieurs couleurs. *Voyez* là dessus l'*article* GRAVURE.

Si la planche est inégale, c'est-à-dire plus ou moins épaisse en un endroit qu'en un autre, on met dessous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, suivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la pression égale par-tout.

S'il arrive que les tailles d'une planche soient remplies de noir séché, il faut la faire bouillir dans de la lessive, ou bien poser la planche à l'envers sur deux petits chenets, & couvrir toute sa surface d'environ un doigt d'épaisseur de cendres sassées, tamisées & détrempées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu pardessous, ensorte que la cendre mouillée soit comme bouillante; en bouillant elle dissoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire sur la planche, jusqu'à ce qu'on n'y apperçoive aucun vestige de cendres. Si on essuyoit la planche sans cette précaution, on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainsi nettoyée, on la serrera dans un endroit sec.

C'est à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chefs-d'œuvres des grands Peintres.

Si les anciens qui connoissoient l'art de graver avoient sû tirer des épreuves de leurs planches, il est vraissemblable qu'ils auroient transporté cette invention à l'impression des livres; il n'eût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture cursive sur des planches vernies; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre; celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du moins il paroît que la plûpart des ouvrages en cuivre qui nous sont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela est, ceux qui connoissent ces sortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, sans le secours des machines modernes, la quantité nécessaire de planches pour former l'édition d'un livre un peu considérable. Avec ce secours même, on emploie rarement la gravure à l'impression de la lettre, à moins qu'il ne s'agisse que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE, on appelle aussi de ce nom le lieu où l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair; il doit être solidement bâti: les imprimeries de Paris en général sont tenues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand espace de terrein de plain pié est fort rare. Les maîtres Imprimeurs de Paris sont obligés par leurs réglemens de tenir leurs imprimeries dans l'enceinte de l'université.

IMPRIMERIE-ROYALE, (*Hist. litt.*) elle a été établie par François I. en 1531. Ce prince fit fondre des caracteres hébreux, grecs & latins, dont il confia la garde à Robert Etienne son imprimeur ordinaire, auquel son fils de même nom succéda en 1559.

L'*imprimerie royale* fut perfectionnée sous Louis XIII. placée aux galeries du Louvre, & dirigée par Sebastien Cramoisi. Il eut la garde des poinçons, des matrices & de tout ce qui appartient à l'art d'*imprimerie*. Sebastien Mabre fils d'une de ses filles, lui succéda; celui-ci mourut en 1687. Sa veuve fut continuée dans sa place.

En 1690 M. de Louvois appella de Lyon Jean Anisson; dans les provisions expédiées en 1691 à Jean Anisson, il est qualifié de recteur & conducteur de son *imprimerie royale*, & garde des poinçons, matrices, caracteres, planches gravées, presses & autres ustensiles servant aux impressions.

Jean Anisson céda sa place en 1707 à Claude Rigaud son beau-frere.

Louis Laurent Anisson neveu de Jean Anisson obtint le 19 Mars 1723, la concurrence avec Rigaud; & la

suivi-

survivance de celui-ci. Rigaud mourut au mois de Juillet suivant.

Le 22 Août 1735 Jacques Aniſſon du Perron entra en fonction avec Louis Laurent Aniſſon son frere. (1)

C'eſt ce dernier qui préſide maintenant à l'*imprimerie royale* qui, de quelque côté qu'on la conſidere, eſt une des mieux diſpoſées, des plus occupées, des plus riches, des plus vaſtes, & des plus belles qu'il y ait au monde.

C'eſt-là qu'on imprime preſque tous les papiers publics qui émanent du miniſtere.

On y a fait, & on y fait encore des éditions très-précieuſes d'auteurs renommés, en toutes langues & en tous caracteres.

Les mémoires des académies, & quelquefois les ouvrages des académiciens s'impriment à l'*imprimerie royale*.

Lorſqu'il plaît au Roi d'honorer & de gratifier ſpécialement un auteur, il ordonne l'impreſſion de ſon ouvrage à ſon *imprimerie*, & lui fait préſent de ſon édition.

Quelquefois lorſqu'un ouvrage important eſt d'une grande exécution & d'une depenſe conſidérable, le Roi, en qualité de protecteur des lettres, s'en charge, & les exemplaires reſtent entre les mains & à la garde de l'imprimeur du roi. On en fait des préſens aux ambaſſadeurs, aux miniſtres, aux grands & aux gens de lettres qui ſollicitent cette grace, & à qui il eſt rare qu'on la refuſe.

IMPRIMERIE *de Conſtantinople*, (*Hiſt. turq.*) elle a été dreſſée par les ſoins du grand-viſir Ibrahim bacha, qui aimoit la paix & les ſciences. Il employa tout ſon crédit auprès de Achmet III. pour former cet établiſſement, & en ayant eu la permiſſion au commencement de ce ſiecle, il ſe ſervit d'un hongrois éclairé, & d'un juif nommé Jones pour diriger l'entrepriſe. Il fit fondre toutes ſortes de caracteres au nombre de plus de deux cent mille, & l'on commença en 1727 par l'impreſſion d'un dictionnaire turc, dont on a vendu les exemplaires juſqu'à 30 piaſtres. Cette *imprimerie* contient ſix preſſes, quatre pour les livres, & deux pour les cartes.

La révolution arrivée en 1730 par la dépoſition du grand-ſeigneur, & la mort de ſon viſir qui fut ſacrifié, n'a point détruit cet établiſſement, quoiqu'il ſoit contraire aux maximes du gouvernement, aux préceptes de l'alcoran; & aux intérêts de tant de copiſtes qui gagnoient leur vie à copier.

On ſait auſſi que les Juifs ont la liberté d'imprimer en Turquie les livres de leur religion. Ils obtinrent en 1576 d'avoir à Conſtantinople une imprimerie pour cet objet, & dès-lors ils répandirent en Orient les exemplaires de la loi qui y étoient fort peu connus. (*D. J.*) (2)

IMPRIMERIE, c'eſt ainſi que les Tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs; c'eſt ce qu'on appelle auſſi les mettre en coudrement. *Voyez* TANNEUR.

IMPRIMEUR, ouvrier travaillant à l'imprimerie: le prote, le compoſiteur, & l'imprimeur à la preſſe, ſont compris ſous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux, *voyez au mot* IMPRIMERIE.

Le prote d'une imprimerie étant celui ſur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également ſur les compoſiteurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & ſur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui nuiſent ſi fort aux progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la *compoſition*, il doit ſavoir ſa langue, & être inſtruit dans les langues latine & greque; poſſéder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & ſavoir exécuter la partie du compoſiteur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ſes fautes. Quant à l'*impreſſion*, il doit avoir aſſez de goût pour décider quelle eſt la teinte qu'il faut donner à l'ouvrage; avoir l'œil à ce que les étoffes ſoient préparées convenablement; ſavoir par quel endroit peche la preſſe quand l'ouvrage ſouffre, & connoître aſſez toutes ſes parties pour les faire réparer au beſoin & comme il convient. Pour la lecture des *épreuves*, comme c'eſt ſur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent ſe gliſſer dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il eſt poſſible, les termes uſités, & ſavoir à quelle ſcience, à quel art, & à quelle matiere ils appartiennent. Il y a de l'injuſtice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'ortographe; chaque auteur s'en faiſant une à ſon goût, il eſt obligé d'exécuter ce qui lui eſt preſcrit à cet égard. En un mot on exige d'un prote qu'il joigne les connoiſſances d'un grammairien à l'intelligence néceſſaire pour toutes les parties du manuel de ſon talent. *Voyez* PROTE.

Il faut au compoſiteur, pour exceller dans ſon état, une grande partie des qualités néceſſaires dans le prote, puiſque c'eſt parmi ſes ſemblables que l'on choiſit ce dernier. Il a beſoin dans ſes opérations d'une grande attention pour ſaiſir le ſens de ce qu'il compoſe, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même choſe, fautes dans leſquelles la plus légere diſtraction fait ſouvent tomber. Il doit éviter dans ſa compoſition les mauvaiſes diviſions d'une ligne à l'autre (on ne devroit jamais diviſer un mot d'une page à l'autre); eſpacier également tous les mots de la même ligne, & tâcher qu'une ligne ſerrée ne ſuive ou ne précede pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ſes titres, ſans défigurer le ſens; qu'il prenne garde, en corrigeant ſes fautes, de rendre ſa compoſition auſſi belle & auſſi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu de fautes; en un mot, qu'il exécute ce qui lui eſt preſcrit à l'*article* IMPRIMERIE. *Voyez* auſſi COMPOSITEUR.

Un imprimeur à la preſſe doit joindre à une grande attention ſur la teinte & le bel œil de l'impreſſion, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de ſon impreſſion, ſoit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la preſſe, ſoit dans le mauvais apprêt de ſes balles, de ſon papier & de ſes étoffes, ſoit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent eſt de faire paroître l'impreſſion également noire & nette, non-ſeulement ſur la même feuille, mais ſur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une ſur l'autre. *Voyez* IMPRIMERIE.

Il faut pour une belle impreſſion, qu'elle ne ſoit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée, le caractere paroît vieux, & ſon œil eſt plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reſte on en juge mieux à la vûe que par raiſonnement.

(1) Je dirai, à la gloire qui eſt ſi juſtement dûe à l'imprimérie Royale, que Jacques François Colombes premier imprimeur du Roi eſt un homme très-profond dans les Sciences, & qu'en 1746. un des ſavants Religieux de la Congregation de S. Maur, en a fait l'éloge comme d'une perſonne qui ſavoit parfaitement non ſeulement les langues latine, & greque, mais encore l'hebraïque. *Vir non latine ſolum, & grace ſciens, ſed etiam hebraicis litteris egregie inſtructus.* (*A*)

(2) Me ſeroit-il permis de terminer cet article typographique, en annonçant au public l'invention d'une preſſe portative, & infiniment ſimple, dont je ſuis l'auteur? Ses opérations ſont bien plus promptes, & bien moins embaraſſantes, que celles des preſſes ordinaires: les expériences qui en ont été faites, en ſont autant de preuves & ſemblent lui devoir mériter l'honneur de pouvoir être de quelque utilité aux miniſtres des couronnes & aux généraux d'armée, lorſqu'ils ſont en campagne; elle leur faciliteroit une prompte expédition, & diſtribution des ordres, qui doivent être donnés en un inſtant en pluſieurs endroits différents, & en même tems.

Deux morceaux de bois de Noyer, ou planches un peu épaiſſes, bien unies, coupées d'équerre ſur la grandeur d'une feuille de papier à peu-près, & reunies enſemble en forme de tabatiere, attachées ſur l'un des côtés, & avec un manche ſur l'autre côté de la planche ſupérieure, forment tout le corps de cette machine: elle s'ouvre, & ſe ferme pour les opérations néceſſaires. Il y a entre ces deux planches unies enſemble, autant d'eſpace, qu'il y en a beſoin pour contenir la forme des caracteres, ou lettres, & tout ce qui convient pour l'impreſſion. Lorſqu'on veut ſe ſervir de cette machine, il faut l'ouvrir, & aſſujettir la partie inférieure avec des vis ſur une table de bois quelle qu'elle ſoit, qui ait cependant un peu de conſiſtance: on place ſur cette partie inférieure un chaſſis qui doit contenir les caracteres, & on l'arrête avec de vis amovibles pour pouvoir y ſerrer les caracteres à diſcretion, après qu'on les y a placés dans l'ordre qui eſt convénable. On place ſur la partie intérieure de l'autre planche le morceau d'etoffe de laine mais bien gros & redoublé; la feuille de papier, qu'on doit imprimer; la friſquette nouée vers le côté du manche, pour couvrir les marges de la feuille à imprimer, & pour lui conſerver ſa blancheur, & on y ajuſte deux aiguilles ou pointes d'acier, qui ſervent à fixer tout ce qu'on vient de décrire: ces pointes paſſent par des trous, & y ſont aſſujetties par-derriere avec des vis pour les pouvoir ôter lorſqu'elles ſe gâtent. Il faut enfin avoir un chevalet de bois pour ſoutenir par-derriere cette planche lorſqu'on l'ouvre, afin qu'elle ne s'ouvre plus qu'il ne faudroit.

Le tout ainſi diſpoſé, on donne l'encre aux caracteres avec les balles, qui en ſont imbibées extérieurement, on ferme la machine, & on en preſſe les deux parties l'une ſur l'autre par le moyen du manche dont on a parlé.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir connoiſſance des preſſes ordinaires d'imprimérie pour concevoir la facilité, & l'avantage de cette preſſe portative, n'y ayant non plus de difficulté à la mettre en œuvre, lorſqu'elle eſt une fois diſpoſée, qu'il y en a à ouvrir, & refermer un livre, & à en comprimer les feuilles par le moyen de ſa couverture. (*D*)

Il n'eſt peut-être pas inutile ici qu'un *imprimeur* faſſe obſerver aux auteurs que c'eſt ſouvent leur faute ſi leurs livres ont beſoin de ſi longs errata. Leur négligence à écrire liſiblement les noms propres & les termes de ſciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un compoſiteur, en eſt preſque toujours la cauſe. Il eſt impoſſible qu'un *imprimeur* entende aſſez bien toutes les matieres ſur leſquelles il travaille, pour ne pas ſe tromper quelquefois. On engage les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertiſſement, pour que leurs œuvres ne ſoient pas deshonorées auſſi ſouvent qu'elles le ſont par des fautes groſſieres.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos penſées les plus abſtraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajoûter de plus intéreſſant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & preſque à l'infini, par le moyen de l'imprimerie. De-là vint que bien-tôt après ſa découverte, les *imprimeurs* ſe formerent & ſe multiplierent en ſi grand nombre.

Mais nous devons parler ici principalement de ceux qui joignirent à la ſcience de l'art une vaſte érudition, & une grande connoiſſance des langues ſavantes; il y en a même pluſieurs qui ſe ſont immortaliſés par d'excellens ouvrages ſortis de leurs mains. Voici les noms des plus illuſtres, à qui tous les peuples de l'Europe doivent de la reconnoiſſance, car ils ont tous profité de leur ſavoir, de leurs travaux, & de leur induſtrie.

Amerbach (*Jean*) *Amerbachius*, Baslois, fleuriſſoit ſur la fin du xv. ſiecle. Il publia divers auteurs, entre leſquels il corrigea lui-même les œuvres de ſaint Ambroiſe qu'il mit au jour en 1492, & celles de ſaint Auguſtin qu'il n'acheva qu'en 1506, aidé des ſecours de ſon frere; ne deſirant que la perfection de l'imprimerie, il fondit de nouveaux caracteres ronds, ſupérieurs à ceux qu'on connoiſſoit en Allemagne: & pour ſoutenir ſon art dans ſa patrie, il y appella Froben & les Pétri. Il étoit extrèmement jaloux de la correction des livres qu'il publioit. Il eut des enfans qui ſe diſtinguerent dans la république des lettres, & il leur fit promettre en mourant de donner au public les œuvres de ſaint Jérome, ce qu'ils exécuterent avec fidélité.

Badius (*Joſſe*), en latin *Jodocus Badius*, *Aſcenſius*, parce qu'il étoit d'Aſſche, bourg du territoire de Bruxelles, où il naquit en 1462. Il ſe rendit célébre par ſon ſavoir & par ſes éditions; ayant été reçu profeſſeur en grec à Paris, il y établit une belle imprimerie, ſous le nom de *prælum aſcenſianum*, de laquelle ſortirent entr'autres ouvrages, nos meilleurs auteurs claſſiques, imprimés en caracteres ronds, peu connus avant lui dans ce royaume, & qu'il ſubſtitua au gothique, dont on ſe ſervoit auparavant. Cependant ſes caracteres n'ont pas l'agrément de ceux des Etiennes, mais ſes éditions ſont correctes. Il mettoit d'ordinaire ce vers latin à la premiere page de ſes livres.

Ære meret Badius, *laude auctorem*, *arte legentem*.

Il mourut à Paris en 1535. Deux de ſes filles épouſerent de fameux *imprimeurs*, l'une Michel Vaſcoſan, l'autre Robert Etienne. Cette derniere ſavoit très-bien le latin. Son fils Conrard Badius prit le parti de ſe retirer à Genève, où il fut à ſon tour imprimeur & auteur. Les fils, filles & gendre de Joſſe Badius, firent tous à l'envi proſpérer avec zele l'art admirable de l'Imprimerie.

Blæuv (*Guillaume*) dit *Janſonius Cæſius*, né en Hollande dans le xvij. ſiecle avoit été ami particulier & diſciple de Tycho-Brahé. Ses ouvrages géographiques & ſes magnifiques impreſſions rendent ſa mémoire honorable.

Bomberg (*Daniel*), natif d'Anvers dans le xv. ſiecle, alla s'établir à Veniſe, où après avoir appris l'hébreu, il s'acquit une gloire durable par ſes éditions hébraïques de la bible, en toutes ſortes de formats, & par les commentaires des Rabbins qu'il mit au jour. Il commença ce travail en 1511, & le continua juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1550. On fait grand cas de ſa bible hébraïque publiée l'an 1525, en quatre volumes in-fol. Il a donné le Thalmud, en xj. volumes *in-folio*: il imprima trois fois cet ouvrage, & chaque édition lui coûta cent mille écus. On dit qu'il dépenſa quatre millions d'or en impreſſions hébraïques, & qu'il mourut fort pauvre. Alors l'imprimerie étoit glorieuſe, aujourd'hui ce n'eſt qu'un art lucratif.

Camuſat (*Jean*) ſe diſtingua dans le xvij. ſiecle à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer que de bons livres en eux-mêmes, ſans en enviſager le profit, de ſorte qu'on regardoit comme une preuve de bonté pour l'ouvrage, lorſqu'il ſortoit de ſon imprimerie.

Colines (*Simon de*), en latin *Colinæus*, né au village de Gentilly près de Paris, dans le xvj. ſiecle; il épouſa la veuve de Henri Etienne l'aîné, employa d'abord les caracteres d'Etienne, mais dans la ſuite il en fondit lui-même de beaucoup plus beaux. Il introduiſit en France l'uſage du caractere italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers; & ſon italique eſt préférable à celui d'Alde Manuce, qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs donnés par Colines, ſont d'une beauté & d'une correction admirable. Il y a de lui une édition du teſtament grec, où le fameux paſſage de l'épitre de Saint Jean des trois témoins manque. J'ai une fois acheté par curioſité un petit teſtament latin dédié au pape, approuvé & imprimé à Louvain, où ce paſſage ne ſe trouvoit pas mieux. Colines mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1647; mais on ignore l'année de ſa naiſſance.

Commelin (*Jérome*) né à Douay, s'établit & mourut à Heidelberg en 1597. Non-ſeulement ſes éditions ſont recherchées des curieux, mais il étoit lui-même très-ſavant dans la langue greque; nous en avons pour preuve des notes de ſa façon ſur Héliodore, Apollodore, & quelques autres auteurs.

Coſter (*Laurent*), natif de Harlem, eſt celui à qui ſes compatriotes attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils diſent qu'avant l'an 1440 il forma les premiers caracteres de bois de hêtre, qu'enſuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont l'Imprimerie ſe ſert encore. En conſéquence de cette opinion on grava ſur la porte da la maiſon de cet homme ingénieux, l'inſcription ſuivante: *Memoriæ ſacrum*, *typographia*, *ars artium omnium conſervatrix*, *nunc primùm inventa*, *circa annum* 1440. On conſerve encore ſoigneuſement dans la ville de Harlem le premier livre fait par cet artiſte, & qui porte pour titre, *ſpeculum humanæ ſalvationis*; mais le lecteur peut voir ce qu'on a lieu de penſer de la découverte de Coſter, au mot IMPRIMERIE.

Cramoiſi (*Sébaſtien*), né à Paris dont il fut échevin. Il obtint par ſon mérite la direction de l'imprimerie du Louvre, établie par Louis XIII. mourut en 1669, & eut pour ſucceſſeur ſon petit-fils. Mais quoique pluſieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exactitude, ni la beauté de celles qui ſont ſorties des imprimeries des Etienne, des Manuce, des Plantin, & des Froben. Les Martin, Coignard & Muguet ont ſuccédé aux Cramoiſi, & ont à leur tour enrichi la république des lettres, d'éditions très-belles & très-eſtimées.

Creſpin (*Jean*) en latin *Criſpinus*, natif d'Arras au commencement du xvj. ſiecle, & fils d'un juriſconſulte, étoit fort verſé dans le droit, le grec & les belles-lettres; fut reçû avocat au parlement de Paris; mais s'étant retiré à Genève vers l'an 1548, pour y profeſſer en ſûreté le calviniſme, il y fonda une belle imprimerie dans laquelle il publia entr'autres ouvrages un excellent lexicon grec & latin, *in-folio*, dont la premiere édition vit le jour en 1560. Creſpin mourut de la peſte en 1572. Euſtache Vignon ſon gendre continua & perfectionna l'imprimerie que ſon beau-pere avoit établie.

Dolet né à Orléans dans le xvj. ſiecle, imprimeur & Libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Etienne Dolet, bon humaniſte, & brûlé à Paris le 3 Août 1546, pour ſes ſentimens ſur la religion. Il auroit encore imprimé la verſion françoiſe de la plûpart des œuvres de Platon, du malheureux Etienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par ſon ſupplice.

Elzévirs (*les*), bien des gens regardent les Elzévirs comme les plus habiles *imprimeurs*, non-ſeulement de la Hollande, mais de toute l'Europe. Bonaventure, Abraham, Louis, & Daniel Elzévirs, ſont les quatre de ce nom, qui ſe ſont tant diſtingués dans leur art. A la vérité, ils ont été fort au-deſſous des Etiennes, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imprimés, ni dans l'intelligence du métier; & ils les ont ſurpaſſé pour l'agrément & la délicateſſe des petits caracteres. Leur Virgile, leur Térence, leur Nouveau Teſtament grec, & quelques autres livres de leur preſſe, où il ſe trouve des caracteres rouges, ſont des chefs-d'œuvres de leur art. Ils ont imprimé pluſieurs fois le catalogue de leurs éditions, qui comprennent entre autres tous les auteurs claſſiques, dont les petits caracteres ſont auſſi jolis, que nuiſibles à la vûe.

Etienne (*les*), je les regarde comme les rois de l'Imprimerie, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques. On nomme huit Etiennes, qui ſe ſont illuſtrés dans leur carriere; mais Robert Etienne, & Henri II. ſon fils, ſe ſont immortaliſés par leur

goût

goût pour leur art, & par leur savoir. Ils tiennent l'un & l'autre un grade supérieur dans la république des lettres.

Le célebre Robert Etienne avoit acquis une connoissance éminente des langues & des humanités. Il s'appliqua particulierement à mettre au jour de magnifiques éditions des bibles hébraïques & latines. Il est le premier qui les ait distinguées par versets: François I. lui donna son imprimerie royale. Claude Garamond, & Guillaume le Bé en fondirent les caracteres; mais les traverses injurieuses que Robert Etienne essuya, l'obligerent de quitter sa patrie vers l'an 1551, & de se retirer à Genève, pour y professer sa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célebre, sont celles de toute l'Europe, où l'on voit le moins de fautes d'impression. Mill assure que dans son Nouveau-Testament grec des éditions de 1546, 1549, & 1551, ainsi que dans l'édition de 1549 in-seize, il ne s'y trouve pas une seule faute typographique, & qu'il n'y en a qu'une dans la préface latine, savoir *pulres* pour *plures*. On sait par quel moyen il parvint à cette exactitude: il exposoit à sa boutique & affichoit ses dernieres épreuves à la porte des colléges en promettant un sol aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvriroient, & il leur tenoit exactement sa parole.

Il mourut à Genève le sept Septembre 1559, agé de 56 ans, après s'être comblé de gloire; je dis *comblé de gloire*, parce que nous devons peut-être autant à son industrie seule qu'à tous les autres savans & artistes qui ont paru en France depuis François I. jusqu'à nos jours.

Son beau trésor de la langue latine a immortalisé son nom, quoiqu'il ait été secouru dans ce travail par Budé, Tusan, Baïf, Jean Thirry de Beauvoisis, & autres. La premiere édition est de Paris 1536, la seconde de 1542, la troisieme à Lyon en 1573, & la derniere à Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son desintéressement & son zele pour le bien public, peignent le caractere d'un digne citoyen. Je ne lui dois point d'éloges à cet égard; mais du-moins ne falloit-il pas le calomnier, jusqu'à l'accuser d'avoir volé les caracteres de l'imprimerie du Roi en se retirant, & d'avoir été brûlé en effigie pour ce sujet.

Il entretenoit chez lui dix à douze savans de diverses nations; & comme ils ne pouvoient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint si familiere dans cette maison, que ses correcteurs, sa femme, ses enfans, & les anciens domestiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laissa un frere & deux fils dont il me convient de parler.

Etienne (*Charles*), frere de Robert I. après s'être fait recevoir docteur en Medecine dans la faculté de Paris, eut l'imprimerie du Roi & la soutint honorablement. Les Anatomistes lui doivent trois livres *de dissectione partium corporis humani*, qui ne sont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545 in-folio avec figures, & l'année suivante en François chez Colinée. Charles Etienne a le premier prouvé contre Galien, que l'oesophage se divisoit séparément de la trachée-artere, & que la membrane charnue étoit adipeuse. Il mourut en 1568, ne laissant qu'une fille nommée *Nicole*, auteur de quelques ouvrages en prose & en vers. Elle fut recherchée par Jacques Grévin, medecin & poëte; & c'est pour elle qu'il composa ses *amours d'Olympe*; mais elle épousa Jean Liébaud medecin.

Etienne (*Robert II.*) ne voulut pas suivre son pere à Genève, & fut conservé conjointement avec son oncle Charles dans la direction de l'imprimerie royale, où il fit imprimer depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de son pere.

Etienne (*Henri II.*) fils de Robert I. & frere de Robert II. eut la réputation d'un des plus savans hommes de son siecle, & des plus érudits dans les langues greque & latine. Il publia le premier tout jeune encore, les poésies d'Anacréon, qu'il traduisit en latin. Il composa l'apologie pour Hérodote, espece de satyre contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, dont il échappa par la fuite; mais il s'est immortalisé par son trésor de la langue greque, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598. agé de 70 ans, laissant des fils, & une fille qu'Isaac Casaubon ne dédaigna pas d'épouser.

Almeloveen a donné la vie des Etienne, qu'on peut lire: cette famille a produit je ne sai combien de gens de mérite.

Faust (*Jean*) associé pour l'imprimerie au célebre Guttenberg, qui lui en apprit le secret. Ils imprimerent conjointement avec le secours de Schoeffer, plusieurs livres, & entr'autres la bible, dont les facteurs de Faust apporterent en 1470, divers exemplaires à Paris, qu'ils vendirent d'abord soixante écus piece, au lieu de quatre-vingt ou cent écus, qu'ils en pouvoient tirer. Ce bon marché surprit les acheteurs, qui ne se lassoient d'admirer la parfaite ressemblance qu'ils trouvoient dans l'écriture de toutes ces bibles. Ils furent encore plus étonnés de voir ces facteurs en diminuer le prix jusqu'à trente écus; & n'en pouvant démêler la cause, ils les accuserent de magie. Enfin, ils apprirent que leurs exemplaires de la bible n'étoient point écrits, mais imprimés sans aucun sortilége, par un nouvel art, & à peu de frais, en comparaison de l'écriture. Alors il se pourvurent en justice contre les facteurs de Faust; mais le Parlement mit à néant toutes les demandes de ceux qui avoient acheté des bibles de ces étrangers, & les condamnerent à les payer.

Froben (*Jean*), natif d'Hammelburg, s'établit à Basle, & y fit fleurir l'Imprimerie sur la fin du xv. siecle. Il fut le premier dans toute l'Allemagne qui sut joindre à la délicatesse de son art, le choix des bons auteurs. On lui doit la premiere édition des ouvrages d'Erasme en neuf tomes in-folio, les ouvrages de S. Jérôme, & de S. Augustin; & l'on prétend que ce sont ses trois chefs-d'oeuvre pour l'exactitude. Il mourut en 1527, laissant à son fils Jérôme, & à son gendre Episcopius, le soin de maintenir la réputation de son imprimerie. Nous devons à ces deux derniers, aidés de Sigismond Gélénius pour la correction des épreuves, l'édition des peres grecs qu'ils commencerent par les ouvrages de S. Basile; mais quelque exactes qu'elles soient, celles du Louvre en ont fait tomber le mérite & le prix.

Gérinc (*Ulric*), allemand, fut un des trois *imprimeurs*, que les docteurs de la maison de Sorbonne firent venir à Paris vers l'an 1470, pour y faire les premieres impressions: les deux autres étoient Martin Crantz, & Michel Friburger. Il paroît en 1477, que Géring resta le maître des imprimeries établies par la Sorbonne, & qu'il s'associa Maynial en 1479; Rembolts prit la place de ce dernier en 1489, & Géring travailloit encore avec lui en 1508. Il mourut en 1510, & employa les grandes richesses qu'il avoit acquises dans son art, à des fondations considérables en faveur des colléges de Sorbonne & de Montaigu. Le premier livre qui sortit de la presse de la maison de Sorbonne, sont les épîtres de Gasparinus Pergamensis. Ce choix seul prouve assez la barbarie dans laquelle nous étions alors plongés, & que l'art même de l'Imprimerie ne put dissiper de long-tems.

Gravius (*Henri*), né à Louvain, où il avoit enseigné la Théologie; mais il se rendit à Rome, appellé par le pape Sixte V, qui lui donna l'intendance de la bibliotheque, & de l'imprimerie du Vatican. Il y mourut peu de tems après, en 1591, agé de 55 ans.

Gryphius (*Sébastien*), né à Reutlingen, ville de Souabe, sur la fin du xv. siecle, *vir insignis ac litteratus*, dit Majorage. Il s'établit à Lyon, où il s'acquit un honneur singulier, par la beauté & l'exactitude de ses impressions. On estime beaucoup ses éditions de la bible en hébreu, & même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la bible latine qu'il publia en 1550, en 2 vol. in-folio. Il se servit pour cette édition latine du plus gros caractere qu'on eût vu jusqu'alors. Elle ne cede pour la beauté qu'à la seule bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son trésor de la langue sainte de Pagnin, qu'il mit au jour en 1529, est un chef-d'oeuvre. Il avoit de très-habiles correcteurs; l'errata des commentaires sur la langue latine d'Etienne Dolet, n'est que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme 2. vol. in-folio. Gryphius mourut en 1556, à l'âge de 63 ans; mais son fils Antoine Gryphius continua de soutenir la réputation de l'imprimerie paternelle.

Guttenberg (*Jean*), voilà le citoyen de Mayence, à qui l'opinion générale donne l'invention de l'Imprimerie dans le milieu du xv. siecle.

Après avoir essayé quelque tems l'idée qu'il en avoit conçûe, il s'associa Jean Faust, riche négociant de la même ville; & avec l'aide de Schoeffer, qui étoit alors domestique, & qui depuis fut gendre de Faust; ils travaillerent à exécuter leur dessein depuis 1440. Leur ébauche étoit d'abord très-imparfaite, puisqu'ils ne firent que tailler des lettres sur des planches de bois, comme on fait quand on veut écrire sur les vignettes gravées en bois. Mais ayant remarqué la longueur du travail qu'ils avoient mis à imprimer de cette maniere un vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*, ils inventerent des lettres détachées & mobiles qu'ils firent de bois dur, jusqu'à ce

que

que Schoeffer s'avvisa de frapper des matrices, pour avoir des lettres de métal fondu.

Triteme qui nous apprend ces particularités, les écrivoit en 1514 dans sa chronique de Hirshaugen, où il assûre qu'il les tenoit de Schoëffer lui-même ; & son témoignage sur cette matiere, est appuyé par l'auteur d'une chronique allemande, qui écrivoit en 1499, & qui dit qu'il savoit ce fait particulier d'Orlic Zell hanovrien, imprimeur à Cologne.

Il est certain, que de toutes les premieres impressions qui portent quelque date, on n'en connoît point de plus anciennes, que celles de Faust & de Schoëffer. D'ailleurs, ils se sont toûjours donnés pour les premiers *Imprimeurs* de l'Europe, en marquant que Dieu avoit favorisé la ville de Mayence, de l'invention de ce bel art, sans qu'on voye que personne pendant cinquante ans les ait démentis, ni ait attribué cette découverte à d'autre. Consultez l'article IMPRIMERIE, *Hist. des inventions modernes*.

Hervagius (*Jean*), né à Basle, contemporain d'Erasme, qui l'estimoit beaucoup. Si Alde Manuce, dit-il, a mis le premier au jour le prince des orateurs grecs, nous sommes redevables à Hervagius, de l'avoir fait paroître dans un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné ni soin, ni dépense, pour lui donner sa perfection. L'imprimerie de Basle, établie par Amerbach, soutenue par Froben, ne tomba point sous Hervagius, qui épousa la veuve de ce dernier.

Jenson (*Nicolas*), né en France, alla s'établir à Venise en 1486, où il surpassa par la beauté de ses caracteres, les imprimeurs allemans que cette ville avoit eu jusqu'alors, & jetta les fondemens de la réputation que l'imprimerie de Venise s'acquit depuis par les beaux talens des Manuces.

Juntes (*les*) *Juntæ*, sont à jamais célebres entre les *Imprimeurs* du xvj. siecle. Ils s'établirent à Florence, à Rome, & à Venise, & tinrent le premier rang dans l'Italie avec les Manuces. Nous ne cessons d'admirer les éditions dont on leur est redevable ; & on a des catalogues qui font voir avec étonnement l'étendue & la multiplicité de leurs travaux.

Maire (*Jean*), hollandois, prit le parti de se fixer à Leyde, & d'y donner de charmantes éditions de livres latins. Grotius, Vossius, & Saumaise, en faisoient grand cas.

Manuces (*les*), ces habiles & laborieux artistes d'Italie, ont élevé l'Imprimerie dans leur pays au plus haut degré d'honneur.

Alde Manuce, *Aldus Pius Manucius*, le chef de cette famille, étoit natif de Bassano dans la marche Trévisane. Il a illustré son nom par ses propres ouvrages. On a de lui des notes sur Homere & sur Horace, qui sont encore estimées ; mais il est le premier qui imprima correctement le grec sans abbréviations, & grava de même que Colines, les caracteres romains de son imprimerie. Il mourut à Venise en 1516, dans un age fort avancé.

Paul Manuce son fils, né en 1512, soutint la réputation de son pere, & fut également versé dans l'intelligence des langues & des humanités. On lui doit en ce genre la publication d'excellens ouvrages de sa main, sur les antiquités greques & romaines, outre des lettres composées avec un travail infini. On lui doit en particulier une édition très-estimée des œuvres de Cicéron, avec des notes & des commentaires.

Pie IV. le mit à la tête de l'imprimerie apostolique & de la bibliotheque vaticane. Il mourut à 62 ans en 1574, & eut pour fils Alde Manuce le jeune, qui servit encore à rehausser sa gloire.

En effet, ce dernier passa pour l'un des plus savans hommes de son siecle. Clément VIII. lui donna la direction de l'imprimerie du Vatican ; mais cette place étant d'un fort modique revenu, il fut contraint pour subsister, d'accepter une chaire de rhétorique, & de vendre la magnifique bibliotheque que son pere, son ayeul, ses grands oncles, avoient formée avec un soin extrème, & qui contenoit, dit-on, quatre-vingt mille volumes. Enfin, il mourut à Rome en 1597, sans autre récompense, que les éloges dus à son mérite ; mais il laissa des ouvrages précieux ; tels sont ses commentaires sur Cicéron, Horace, Salluste, & Velleius Paterculus, de même que son livre *dell' antichità delle romane inscrizioni*. Ses *lettere* sont écrites avec la politesse d'un homme de cour qui seroit très-éclairé.

Mentel (*Jean*), gentilhomme allemand de Strasbourg, à qui quelques auteurs attribuent l'invention de l'Imprimerie en 1440. Ils disent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier, puis d'étain fondu, & ensuite d'une matiere composée de plomb, d'étain, de cuivre, & d'antimoine, mêlés ensemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttenberg pour faire des matrices & des moules ; & qu'ensuite Guttenberg se rendit à Mayence, où il s'associa Faust. Mais, outre que tous ces faits ne sont point appuyés de preuves, on ne produit aucun livre imprimé dans les premiers tems à Strasbourg. Enfin, il est certain que Guttenberg & ses associés, ont passé pendant 50 ans, pour les inventeurs de l'Imprimerie, & s'en sont glorifiés hautement, sans que personne se soit alors avisé de les démentir, ni de leur opposer Mentel.

Millanges (*Simon*), né dans le Limousin en 1540, après avoir fait ses études, se rendit à Bourdeaux en 1572, pour y dresser une belle imprimerie. Les jurats de cette ville soutinrent cette entreprise de leur argent & de leur crédit. Millanges se distingua par la correction de ses éditions, & mourut en 1621 âgé de 82 ans, ayant été un des bons *imprimeurs* du royaume pendant près d'un demi-siecle.

Morel (*les*), nous devons aux Morels bien des éloges pour leur savoir & les beaux livres qu'ils ont publiés.

Morel (Guillaume), né en Normandie, selon la Croix du Maine, & célebre *imprimeur* de Paris, étoit savant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'imprimerie royale, après que Turnebe se fut démis de cet emploi en 1555. Ses éditions greques sont fort estimées. Il commença lui-même quelques ouvrages, entr'autres un dictionnaire grec, latin, françois. Il mourut en 1564.

Morel (Frédéric), apparemment parent éloigné de Guillaume, versé dans les langues savantes, fut gendre & héritier de Vascosan, dont il fit valoir l'imprimerie, & mourut à Paris en 1583, agé d'environ 60 ans, laissant un fils d'un mérite supérieur, nommé semblablement *Frédéric*.

Celui-ci après avoir été professeur & interprete du Roi, fut pourvu de la charge d'*imprimeur* ordinaire de Sa Majesté, pour l'hébreu, le grec, le latin, & le françois. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés & traduits du grec sur les manuscrits de la bibliotheque du Roi, avec des notes, sont des preuves authentiques de son érudition. Il mourut en 1630, agé de 78 ans, & laissa deux fils, Claude, & Gilles.

Claude Morel donna les éditions de plusieurs peres grecs, entr'autres de S. Athanase. Gilles Morel son frere lui succéda, & publia les œuvres d'Aristote en quatre vol. in-folio, outre la grande bibliotheque des peres, qu'il mit au jour en 1643, en dix-sept volumes in-folio. Gilles Morel est devenu conseiller au grand-conseil.

Moret (*Jean*), flamand, gendre de Plantin, & son successeur à Anvers. Plusieurs de ses éditions ne sont pas moins belles, ni moins exactes que celles de son beau-pere. Le docte Kilien donna son tems à les corriger jusqu'en 1607. Moret finit ses jours en 1610, & laissa son imprimerie à son fils Balthasar Moret. Celui-ci se fit connoître par son érudition, & par ses commentaires géographiques sur le théatre du monde d'Ortélius. Il mourut en 1641.

Nivelle (*Sébastien*), libraire & *imprimeur* de Paris, fleurissoit au milieu du xvj. siecle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ses dépens, on ne doit jamais oublier le corps du Droit civil avec les commentaires d'Accurse. C'est un livre précieux, un chef-d'œuvre que Nivelle fit paroître en 1576, en cinq volumes in-folio ; mais Olivier de Harzy, & Henri Thierry *imprimeurs*, en partagent aussi la gloire.

Oporin (*Jean*), natif de Basle, après d'excellentes études, prit le parti de l'Imprimerie, en s'associant aux Winter. Il faisoit rouler continuellement six presses, avoit plus de cinquante ouvriers, corrigeoit toutes les épreuves, & s'attachoit sur-tout à imprimer les ouvrages des anciens avec beaucoup de soin & d'exactitude ; mais il mourut fort endetté en 1568, à 61 ans. On lui doit des tables très-amples de Platon, d'Aristote, de Pline, & autres auteurs de l'antiquité.

Palliot (*Pierre*), *imprimeur* & généalogiste, né à Paris en 1608, de bonne famille, se maria à 25 ans à Dijon avec la fille d'un *imprimeur* ; alliance qui le détermina à embrasser la profession de son beau-pere, qu'il a exercée long-tems, & toûjours honorablement. Il a imprimé tous ses livres, qui sont en très-grand nombre, mais qui n'intéressent que les curieux de la généalogie des maisons de Bourgogne. Palliot grava lui-même le nombre prodigieux de planches de blason dont ils sont remplis. C'étoit un homme exact & infatigable au travail. Il mourut à Dijon en 1698, à l'âge de 89 ans, & laissa sur les familles de Bourgogne 13 volumes in-folio

folio de mémoires manuscrits qui étoient dans la bibliotheque de M. Joly de Blezé, maître des Requêtes; j'ignore où ils ont passé depuis.

Patisson (*Mamert*), natif d'Orléans, étoit très-habile dans les langues savantes & dans la sienne propre. Il épousa la veuve de Robert Etienne en 1580, se servit de son imprimerie & de sa marque. Ses éditions sont correctes, ses caracteres beaux, & son papier très-bon. En un mot, il n'a omis aucun des agrémens qu'on recherche dans les livres: aussi ses impressions vont presque de pair avec celles de Robert-Etienne. Mamert mourut en 1600.

Plantin (*Christophe*), né en Touraine, acquit du savoir dans les belles-lettres, se retira à Anvers, & y porta l'impression au plus haut point de son lustre. Ses éditions sont extrèmement exactes, par les soins de plusieurs habiles correcteurs dont il se servoit, savoir de Victor Giselin, de Théodore Purman, de François Hardouin, de Corneille Kilien, & de Raphelinge, dont il fit son gendre. Le roi d'Espagne lui donna le titre d'archi-*imprimeur*; mais ce sont les impressions, & non pas les rois qui donnent ce titre à un artiste. Le chef-d'œuvre de celui-ci est la Polyglotte, qu'il imprima sur l'exemplaire de Complute, & cette édition faillit à le ruiner. M. de Thou passant à Anvers en 1576, vit chez Plantin dix-sept presses roulantes. Guichardin a fait une belle description de son imprimerie; & d'autres ont vanté la magnificence avec laquelle il vivoit. Il finit sa carriere en 1598, agé de 76. ans.

Quentel, *Pierre*, allemand se rendit illustre à Cologne, sur la fin du xvj. siecle, par l'édition de tous les ouvrages de Denys le Chartreux, qu'il fit imprimer avec soin; il valoit bien mieux faire rouler ses presses sur les livres utiles de l'antiquité qui manquoient en Allemagne.

Schoeffer (*Pierre*) de Gernsheim, pourroit être regardé comme l'inventeur de l'*Imprimerie*; car c'est lui qui imagina de fondre des lettres mobiles, en quoi consiste principalement cet art. Jean Faust son maître fut si charmé de cette découverte, qu'il lui donna sa fille en mariage: ceci arriva vers le milieu du xv. siecle.

Thori ou *Tori* (*Geoffroi*) né à Bourges dans le xvj. siecle, libraire-juré à Paris, contribua beaucoup à perfectionner les caracteres d'*imprimerie*, & composa un livre qui parut après sa mort, intitulé *le Champ-fleuri, contenant l'art & science de la proportion des lettres, vulgairement appellées romaines*, à Paris l'an 1592. *in*-4°. Il mourut en 1550.

Claude Garamond fut éleve & contemporain de Tori; il fleurissoit déja en 1510, & porta la gravure des caracteres au plus haut point de perfection, par la figure, la justesse & la précision qu'il y mit. *Voyez* CARACTERES d'*imprimerie*.

Vascosan (*Michel*), né à Amiens, épousa une des filles de Josse Badius, & s'allia à Robert Etienne qui avoit épousé l'autre. Tous deux aussi sont les meilleurs *imprimeurs* que la France ait eû dans ces tems reculés. Tous les livres imprimés par Vascosan sont recommendables par le choix, par la beauté des caracteres, la bonté du papier, l'exactitude des corrections, & l'ampleur de la marge.

Vitré (*Antoine*) parisien, s'est rendu fameux dans le xvij. siecle, par le succès avec lequel il a porté l'*imprimerie*, presque au période de la perfection. Quoique de son tems les Hollandois semblassent être les maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les surpasser, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j*, *u* & *v*.

Quoi qu'il en soit la polyglotte de Guy Michel le Jay qu'il a imprimée, est un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caracteres, que par l'industrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in*-4°. va de pair avec tout ce qu'on connoît de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'*imprimerie*; mais il a terni sa gloire en faisant fondre les caracteres précieux des langues orientales, qui avoient servi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après sa mort.

M. de Flavigny s'étant avisé de censurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit mise au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables, par une seule faute d'impression, qui n'étoit point dans son manuscrit. Il avoit cité le passage de S. Matthieu, *ejice primum trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défense de la bible où il avoit travaillé, ayant lû la critique de M. Flavigny, l'accusa par sa réponse de mœurs corrompues, de sacrilege, & d'une impiété sans exemple, d'avoir osé corriger le texte sacré, en substituant un mot infame, à la place du terme honnête de l'evangéliste. Qui croiroit que tous ces sanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'*imprimerie*? La premiere lettre du mot *oculo* s'étoit échapée fortuitement de la forme, après la revûe de la derniere épreuve, lorsque le compositeur toucha une ligne mal dressée, pour la remettre droite.

Wechels (*les*) Chrétien & André son fils *imprimeurs* de Paris & de Francfort, sont très-estimés dans leur art, par les éditions qu'ils ont mises au jour. On dit qu'ils possédoient une bonne partie des caracteres de Henri Etienne. Mais ce qui a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuses, c'est d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Fréderic Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechels vivoit encore en 1552, & André qui se retira de Paris après le massacre de la saint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechels son fils lui succéda.

Westphale (*Jean*) „ le premier de ma connoissance, „ dit Naudé, qui se soit mêlé de l'*imprimerie* dans „ les Pays-bas, fut un Jean de Westphale, lequel s'é- „ tablit à Louvain l'an 1475, & commença son labeur „ par les morales d'Aristote. Cet imprimeur se nomma „ tantôt *Johannes de Westphalia*, tantôt *Johannes Westphalia, Paderbonensis* „.

Voilà depuis l'origine de l'*Imprimerie* les principaux maîtres qui se sont rendu célebres. Dans cette liste je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artistes en ce genre, ne sont guere connus hors de leurs pays. D'ailleurs, il me semble que c'est seulement au commencement du dernier siecle que cet art fut poussé en Angleterre au point de perfection où il s'est toujours soutenu depuis; alors on vit des chefs-d'œuvres sortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'est supérieur à l'édition greque de saint Jean Chrysostome, en huit volumes *in-folio*, de l'*imprimerie* de Norton, achevée en 1613 dans le collegé-royal d'Eaton (*Etonæ*) près de Windsor, par les soins du docte Henri Savile.

Mais la beauté des caracteres qu'emploient les *Imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne sont pas les seuls avantages qui peuvent attirer à l'*Imprimerie* de la Grande-Bretagne, une attention toute particuliere. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs* en taille-douce, & les *Imprimeurs* Imagers, Tapissiers & Dominotiers. *Voyez* DOMINOTIERS.

Avant l'invention des caracteres, le corps des *Imprimeurs* en lettres étoit composé d'Ecrivains, de Libraires, de Relieurs, d'Enlumineurs, & de Parcheminiers.

Ce corps étoit tout-à-fait dépendant de l'université & de son recteur.

Le parcheminier préparoit les peaux sur lesquelles on écrivoit.

L'écrivain qu'on appelloit *stationnaire*, copioit sur les peaux l'ouvrage que le libraire fournissoit.

Le relieur mettoit en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignoit, relevoit d'or bruni; en un mot décoroit le volume qui retournoit chez le libraire qui le vendoit.

Nos *Imprimeurs* en lettres ont succédé à l'état & aux privileges des stationnaires. Ils sont aggrégés à l'université, & soumis aux ordonnances & statuts du recteur; mais le corps ne comprend plus que les *Imprimeurs* & les Libraires, que le réglement de 1686 affranchit en grande partie de l'autorité de l'Université.

Ce réglement fixe le nombre des *Imprimeurs* à trente-six.

Depuis ce réglement il est intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits & déclarations relatifs au corps & à la communauté des *Imprimeurs-Libraires*.

On a rassemblé toutes ces pieces dans un volume considérable, qui forme ce qu'on appelle *le code de la Librairie*.

Il est traité dans ce code de tout ce qui appartient aux privileges, au nombre, à la demeure, aux presses, aux caracteres, au papier, à la marge, à l'apprentissage, à la réception, aux visites, à la maitrise, aux connoissances, aux permissions, aux approbations, à la censure, aux syndics, aux adjoints, aux correcteurs, aux compositeurs, aux pressiers, &c. voyez l'article LIBRAIRIE.

Avant

Avant 1694 les *Imprimeurs* en taille-douce n'étoient que de simples compagnons que les Graveurs & Imagers de Paris avoient chez eux.

Ce fut dans cette année qu'ils eurent des statuts, dont les principaux reglent le nombre des syndics, l'apprentissage, la bourse commune, le chef-d'œuvre, la reception, *&c.*

Il n'y a que deux syndics, dont l'un est le trésorier de la bourse commune. Le fond de la bourse consiste au tiers du salaire. Ce produit se distibue tous les quinze jours, frais, & rentes constitués de la communauté deduits. Les veuves des maîtres jouissent de la maîtrise, & ont part à la bourse. Les apprentifs ne peuvent être obligés pour moins de quatre ans, & chaque maître n'en peut avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprentif soit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir servi compagnon deux années depuis son apprentissage. Il n'y a que les fils de maîtres qui soient dispensés du chef-d'œuvre. Les maîtres ne peuvent demeurer ailleurs que dans le quartier de l'université, & n'y peuvent avoir ou tenir plus d'une imprimerie. Il est défendu expressément à toutes personnes quelles qu'elles soient d'avoir des presses, soit en lettres, soit en taille-douce.

Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi (*Hist. litt.*) Ce sont les titres de ceux qui ont été créés sous Louis XIII. le 22 Février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, réglemens, déclarations, *&c.* & de ceux qui leur ont succédé.

Ces *Imprimeurs*, de la création de Louis XIII, étoient de ses officiers domestiques, & commensaux de sa maison, avec attribution de gages. Leurs successeurs ont les mêmes prérogatives.

Il n'y en avoit que deux. L'une de ces charges est à présent possédée par André François Le Breton, & l'autre par Jacques Colombat, dont le pere obtint en 1719 le titre additionnel de préposé à la conduite de l'imprimerie du cabinet de sa majesté.

Ils sont aujourd'hui au nombre de six. Les quatre de création postérieure, n'ont d'abord été que brévetés par chacun des secrétaires d'état.

Plusieurs arrêts consécutifs les ont tous maintenus dans leurs premiers privileges & anciennes fonctions, & les dernieres lettres-patentes qu'ils ont obtenues en leur faveur, sont du 9 Décembre 1716, enregistrées au Parlement le 12 Janvier 1717.

Outre ces *Imprimeurs*, il y en a encore un particulierement titré Noteur de la chapelle de sa Majesté, & exclusivement privilégié à l'impression de sa musique. Cette charge fut créé par Henri II. Ce fut un Ballard qui la posséda, & c'est un de ses descendans qui la possede encore aujourd'hui.

Ceux qui ont rangé le code de la Librairie n'ont fait aucune mention de ces places, qui semblent destinées spécialement à ceux qui se conduisent avec honneur dans leurs corps.

IMPRIMEUR, s. f. (*Peint.*) pour préparer les toiles imprimées à l'huile dont on se sert dans la peinture ordinaire; on a un couteau d'un pié & demi de longueur, qui a le tranchant émoussé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on tend la toile sur un chassis; on la frotte avec la pierre ponce, pour en user les nœuds; on lui donne un enduit de colle de poisson, lorsqu'elle est grosse & claire; car si c'est une batiste, ou une autre toile serrée, comme les Peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient superflu. On laisse sécher cet enduit; on prépare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris sur la toile; on l'étend & le traîne sur toute sa surface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impression*, on laisse sécher cette premiere impression: il faut pour cela quattre à cinq jours, selon la saison. Quand cette impression est séche, on en donne une seconde qu'on laisse sécher aussi, & alors la toile est préparée pour la peinture à l'huile.

* IMPROBATION, IMPROUVER, (*Gram.*) il est plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui composées d'autres mots quelquefois plus abstraits, plus généraux plus indéterminés, ne font que promener un lecteur sur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui se récrie avec admiration sur tout, regarde le silence d'un homme de bien comme une *improbation* secrette, & celui-ci se trouve à la longue disgracié pour s'être tû, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains édits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregistrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triste silence, & que la maniere dont ils enregistrent est le sceau de leur *improbation*. Si vos démarches sont innocentes, soyez tranquille; l'*improbation* passagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoîtra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'asseira sur vos ennemis.

IMPROMTU, s. m. (*Poésie.*) ou plûtôt INPROMTU, terme latin qui a passé dans notre langue; c'est une petite piece de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & distinctif est d'être fait sans préparation, sur un sujet qui se présente.

L'*in-promtu* a commencé visiblement par les reparties grossieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes rustiques, où ils ne connoissent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*in-promptu*, c'est sa premiere ébauche; l'art est venu la corriger, la réformer & la polir; sur quoi Moliere fait dire plaisamment à une de ses précieuses, que c'est la pierre de touche du bel esprit.

Les *in-promptu* que la nature avoit créés se tinrent quelque tems dans les bornes d'une raillerie plus divertissante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ses railleries devinrent ameres & mordantes; leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui sévit contre ceux qui blesseroient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *in-promtu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donné des lois aux *in-promptu*; nous voulons que ces sortes de pieces soient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles ayent toujours un air simple, aisé, naturel, qui garantisse qu'elles n'ont point été faites à loisir; c'est pourquoi nous permettons quelques licences dans ces sortes d'ouvrages en faveur de leur amusement passager; le Comte Hamilton en a prescrit les regles dans les vers suivans, où il appelle l'*in promptu*,

> — *Un certain volontaire,*
> *Enfant de la table & du vin,*
> *Difficile, & peu nécessaire,*
> *Vif, entreprenant, téméraire,*
> *Etourdi, négligé, badin,*
> *Jamais rêveur ni solitaire,*
> *Quelquefois délicat & fin,*
> *Mais tenant toujours de son pere.*

La plûpart des jolies pieces de Lainez, madrigaux, chansons, épigrammes, ont été faites le verre à la main; il partageoit son tems entre l'étude & le plaisir de la table. Un de ses amis lui témoignant un jour sa surprise de le voir à huit heures du matin à la bibliotheque du Roi, & pour ainsi dire au sortir d'un grand repas de la veille, Lainez lui répondit par cet *in-promptu* ingénieux,

> *Regnat nocte calix, volvuntur biblia mane,*
> *Cum Phœbo, Baccus dividit imperium.*

On rapporte que Théophile étant allé dîner chez un grand seigneur, où tout le monde lui disoit qu'un de ses amis étoit fou puisqu'il étoit poète, il répondit en riant,

> *J'avouerai sans peine avec vous*
> *Que tous les poëtes sont fous;*
> *Mais sachant bien ce que vous êtes,*
> *Tous les fous ne sont pas poëtes.*

Non-seulement nous voulons que l'*in-promtu* naisse du sujet, mais il faut de plus qu'il renferme une pensée plaisante, vive, juste, neuve, agréable; une raillerie ingénieuse, ou mieux encore, une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit sur-le-champ à ses amis, qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille, sont plaisans;

> *Voyant le portrait de Corneille,*
> *Gardez-vous de crier merveille,*
> *Et dans vos transports n'allez pas*
> *Prendre ici Pierre pour Thomas.*

On connoît l'*in-promtu* que Poisson (Raimond), un de nos meilleurs acteurs comiques, fit à dîner chez M. Colbert, qui avoit tenu un de ses enfans sur les fonts baptismaux. Comme M. Colbert ne devoit arriver qu'au fruit, tout le monde avoit profité de son absence pour élever sa gloire, quand Poisson prit la parole, & dit,

Ce grande

Ce grand ministre de la paix,
Colbert, *que la France revere,*
Dont le nom ne mourra jamais,
Hé bien, Messieurs, c'est mon compere.

L'*in-promptu* suivant est de Mademoiselle Scudery, sur des fleurs que M. le Prince cultivoit.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose d'une main qui gagne des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon élevoit des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Mais entre plusieurs jolis *in-promptu* de nos poëtes, qu'on ne peut oublier, je ne dois pas taire celui que M. de S. Aulaire fit à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, chez madame la duchesse du Maine, qui l'appelloit son *Apollon*. Cette princesse ayant proposé un jeu, où l'on devoit dire un secret à quelqu'un de la compagnie, elle s'adressa à M. de S. Aulaire, & lui demanda le sien; il lui répondit:

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étois Apollon ne seroit pas ma muse,
Elle seroit Thétis & le jour finiroit.

C'est une chose très-singuliere, dit M. de Voltaire, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, ayent été faits lorsqu'il étoit plus que nonagénaire. (*D. J.*)

IMPROPRE, adj. Les Grammairiens usent de ce mot, comme d'un terme technique, en trois occasions différentes.

1°. Ils ont coutume de distinguer deux sortes de diphthongues, des propres & des *impropres*. *Voyez* DIPHTHONGUE. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux sons consécutifs dans une même syllabe, comme *ieu* dans *Dieu*; & ils appellent diphthongues *impropres*, celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence, parce que ce sont des assemblages de voyelles qui ne représentent pourtant qu'un son unique & simple, comme *ai* dans *mais*.

La réunion de plusieurs voyelles représente une diphthongue ou un son simple; dans le premier cas, c'est proprement une diphthongue; mais dans le second, ce n'est point une diphthongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'est une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puisqu'il y a les signes de plusieurs sons individuels; c'est pourquoi je pense que l'on peut donner à ces assemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par opposition aux diphthongues propres. Ces dénominations semblent présenter à l'esprit des notions plus précises, plus exactes, & même plus lumineuses, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Restaut établit sept sortes de pronoms, & ceux de la septieme espece sont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, (*VII. Ed. pag.* 154.) pronoms *impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la division des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraison. *Voyez* PRONOM. Je ne veux que remarquer combien leur langage même est propre à les rendre suspects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment se peut-il faire en effet que des mots soient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'est-à-dire, selon les notions qu'ils établissent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils soient en même tems inséparables d'un substantif? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'osent paroître sans être accompagnés par des noms? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces Grammairiens, est un aveu réel de leur déplacement dans la classe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conservent, & qui certifie l'inconséquence des auteurs dans la distribution des especes. Enfin, ces mots sont pronoms ou ne le sont pas; dans le premier cas, ils sont des pronoms propres, c'est-à-dire vraiment pronoms; dans le second cas, il faut les tirer de cette classe & les placer dans une autre, où ils ne seront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le sens qu'on a prétendu lui faire signifier; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choisir entre *élection* & *choix*: „ ces deux mots, dit le P. Bouhours (*Rem. nouv. tome I, pag.* 170.), ne doivent „ pas se confondre. *Election* se dit d'ordinaire dans une „ signification passive, & *choix* dans une signification „ active. L'*élection d'un tel* marque celui qui a été „ élu; *le choix d'un tel* marque celui qui choisit. L'é„ lection *du doge a été approuvée de tout le peuple de* „ *Venise*; *le* choix *du sénat a été approuvé générale*„ *ment* „. Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* sont pris dans une acception propre; mais ils deviendroient des termes *impropres*, si l'on disoit au contraire *le choix du doge* ou *l'élection du sénat*. Le purisme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toûjours sauvé d'une pareille méprise. En expliquant (*ibid. pag.* 228) la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce: „ on dit, *il est mon* ancien „ *dans le parlement*, „ c'est-à-dire qu'*il est reçu* devant *moi*, quoiqu'il soit „ peut-être plus jeune que moi „. *Devant* est ici un terme *impropre*; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raison de cette différence, dans sa *note* sur la *remarque* 274 de Vaugelas; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ses *synonymes françois*. *Voyez* PROPRIÉTÉ.

Ce n'est que dans ce troisieme sens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laisse pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque chose à la justesse ou à la vérité de l'expression; mais une diphthongue *impropre* n'est point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'est point un pronom.

IMPROPRIATION, s. f. *terme de Jurisprudence canonique*, se dit des revenus d'un bénéfice ecclésiastique qui sont entre les mains d'un laïque.

Elle differe de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice sont entre les mains d'un évêque, d'un collége, &c. On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 3845 *impropriations* en Angleterre. *Voyez* APPROPRIATION.

IMPROPRIE'TE', s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui n'est pas propre. *Voyez* PROPRE & PROPRIÉTÉ.

Les Grammairiens distinguent trois sortes de fautes dans le langage, savoir le solécisme, le barbarisme, & l'*improprieté*. Celle-ci se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre, & qui ait une signification convenable; comme si on disoit un *grand ouvrage*, en parlant d'un livre prolixe & diffus; le mot *grand* seroit impropre, ou parce qu'il seroit équivoque, *grand ouvrage* pouvant se dire d'un livre long, mais bien fait & utile; & il ne seroit pas aussi net, aussi expressif que *diffus*, qui caractérise un défaut. *Voyez* SOLÉCISME & BARBARISME.

* IMPROVISTER IMPROVISTEUR, (*Gram.*) il se dit du talent de parler en vers, sur le champ & sur un sujet donné. Quelques Italiens le possedent à un degré surprenant: on a d'eux des pieces qui ont été enfantées de cette maniere miraculeuse, & qui sont pleines d'idées, de nombre, d'harmonie, de fiction, de feu, & de chaleur. Après une longue méditation & un long travail, il est incertain qu'on eût mieux fait.

IMPROUVER, v. act. (*Gramm.*) synonyme de *desapprouver*. *Voyez* APPROUVER & DESAPPROUVER.

IMPRUDENCE, s. f. (*Morale.*) manque de précaution, de réflexion, de délibération, de prévoyance, soit dans le discours, soit dans la conduite; car la prudence consiste à régler l'un & l'autre. *Voyez* PRUDENCE.

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, est si souvent la cause de ses malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coûtume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes synonymes. Il est du moins certain, que les *imprudences* consécutivement répétées, sont de très-grandes fautes en matiere d'état; qu'elles conduisent aux desastres des gouvernemens, & qu'elles en sont les tristes avant-coureurs. (*D. J.*)

IMPUBERES, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui est de 14. ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On distingue entre les *impuberes*, ceux qui sont encore en enfance, c'est-à-dire au-dessous de sept ans; ceux qui sont proches de l'enfance, c'est-à-dire qui sont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui sont proches de la puberté.

Suivant le Droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient sans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur desavantage sans être autorisés de leur tuteur.

En France même, en pays de droit écrit, les *impuberes* ne peuvent agir par eux-mêmes, & leur tuteur ne les autorise point, il agit pour eux.

En matiere criminelle, on suit la distinction des lois romaines, qui veulent que les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne soient pas soumis aux peines établies par les lois, parce qu'on présume qu'ils sont encore incapables de dol; au lieu que les *impuberes* qui sont proche de la puberté, étant présumés capables de dol, doivent être punis pour les délits par eux commis: mais en considération de la foiblesse de leur âge, on adoucit ordinairement la peine portée par la loi. C'est pourquoi il est rare qu'ils soient punis de mort; on leur inflige d'autres peines plus légeres, comme le fouet, la prison, selon l'atrocité du crime. *Voy.* la loi 7. cod. *de pœn. Voyez* la Peirere au mot *Crime*; Peleus, *quest.* 16. Soefve, *tome I. cent.* 1. *chap. lviij.* (*A*)

IMPUDENCE, s. f. (*Morale.*) manque de pudeur pour soi-même, & de respect pour les autres. Je la définis une hardiesse insolente à commettre de gaieté de cœur des actions dont les lois, soit naturelles, soit morales, soit civiles, ordonnent qu'on rougisse; car on n'est point blâmable, de n'avoir pas honte d'une chose, qu'aucune loi ne défend; mais il est honteux d'être insensible aux choses qui sont deshonnêtes en elles mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, selon le caractere des peuples. Il semble que l'*impudence* d'un françois brave tout, avec des traits qui font rire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné: l'*impudence* d'un italien est affectueuse & grimaciere; celle d'un anglois est fiere & chagrine; celle d'un écossois est avide; celle d'un irlandois est flatteuse, légere, & grotesque. J'ai connu, dit Adisson dans le spectateur, un de ces *impudens* irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la charrue, prit librement la main d'une demoiselle de la premiere qualité, qu'un de nos anglois n'auroit pas osé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au Temple.

Mais sous quelque aspect que l'*impudence* se manifeste, c'est toûjours un vice qui part d'une mauvaise éducation, & plus encore d'un caractere sans pudeur, en sorte que tout *impudent* est une espece de proscrit naturellement par les lois de la société. *V.* EFFRONTÉ.

IMPUDENCE, (*Antiq. grec.*) l'*Impudence*, ainsi que l'Injure ou l'Outrage, eurent dans la ville d'Athènes un temple commun, dont voici l'histoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopage deux especes de masses d'argent taillées en siéges, sur lesquelles on faisoit asseoir l'accusateur & l'accusé. L'une de ces deux masses étoit consacrée à l'*Injure*, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux especes de divinités allégoriques, des autels dans les formes; & bien-tôt après, il leur bâtit un temple, dont Ciceron parle ainsi dans son II. livre des lois; *illud vitiosum Athenis, quod Cylonis scelere expiato, Epimenide Cretensi suadente, fecerunt contumeliæ fanum & impudentiæ. Virtutes*, ajoute l'orateur romain, *non vitia consecrare decet.* Sans doute qu'il faut consacrer les vertus & non pas les vices: mais, quoi qu'en dise Ciceron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écartoit point de son principe; ils en remplissoient parfaitement l'idée; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honorassent ces deux vices; il désignoit tout au contraire, qu'ils les détestoient. C'est ainsi que les Grecs & les Romains sacrifierent à la peur, à la fiévre, à la tempête, aux dieux des enfers; ils n'invoquoient en un mot toutes les divinités; nuisibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuire. Au reste, le temple dont il s'agit présentement, répondoit à celui qu'Oreste avoit consacré aux Furies, qui en l'amenant à Athènes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pausanias, *in Attic.* (*D. J.*)

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, (*Gramm.*) qui est contraire à la pudeur. *Voyez* PUDEUR.

IMPUISSANCE, s. f. (*Med.*) nom formé du mot *puissance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui désigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne sont pas propres à l'acte vénérien, ou du-moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complette non-seulement l'érection de la partie destinée à cette fonction, mais outre cela son intromission dans le vagin; & cet acte n'est qu'une peine inutile, s'il n'est pas suivi de l'éjaculation: ce qui constitue trois especes particulieres d'*impuissance*, & qui en établit les trois causes générales.

1°. L'érection est une suite & un effet assez ordinaire de l'irritation singuliere occasionnée par la semence; ainsi 1°. le défaut ou la rapidité de cette liqueur peuvent l'empêcher; ce qui arrive à cette espece d'homme que l'avarice ou la brutalité ont privé du caractere le plus distinctif de la virilité. (*Voyez* EUNUQUE.) Ceux qui ont fait un usage immodéré de remedes trop froids, tels que sont principalement le nénuphar, dont l'usage continué environ douze jours empêche, suivant le rapport de Pline, la génération de la semence; l'*agnus castus* passe pour avoir cette propriété; les vierges athéniennes pour conserver avec moins de peine leur virginité, parsemoient leurs lits de branches de cet arbre: quelques moines chrétiens ont aussi par le même remede diminué le mérite de leur continence forcée. On assûre que la semence de cet arbre produit le même effet prise intérieurement à ceux aussi qui sont encore convalescens d'une maladie aiguë. La matiere de la semence est employée chez eux à l'accroissement & à la nutrition qui sont alors plus considérables; & enfin, aux personnes épuisées & affoiblies par toutes sortes de débauches.

2°. Une des grandes causes d'érection est l'imagination remplie d'idées voluptueuses, frappée de quelque bel objet, bouillante de le posséder: le sang & les esprits semblent alors agités par cette idée; ils se portent avec rapidité à la verge, en dilatent & distendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les desirs déja formés. Lorsque cette cause vient à manquer, l'érection ne se fait que mollement, ou même point du tout: ainsi un mari sera *impuissant* vis-à-vis d'une femme laide, dégoutante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'aversion, le mépris, ou la crainte. La pudeur peut être aussi un obstacle à l'érection; elle est gravée si profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la secouer, il leur est impossible d'ériger devant beaucoup de monde: c'est ce qui fait encore voir l'absurdité des congrès établis autrefois pour constater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, dissipent les pensées amoureuses, semblent empêcher la génération de la semence, rendent *impuissant*. Manget rapporte une observation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir passé plusieurs nuits à l'étude. *Biblioth. medic. pratiq. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-souvent l'effet attendu, & n'a que trop accrédité ce préjugé dans l'esprit du bas peuple, toûjours ignorant, & par conséquent crédule. Il y a une foule d'observations très-bien constatées de paysans, qui la premiere nuit de leurs noces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pû ériger malgré le voisinage, les caresses, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, disoient-ils, *enchantés, ensorcelés*, parce *qu'on leur avoit noué l'éguillette*. Il est à remarquer que ceux qui veulent s'amuser ou se venger de ces gens-là par ce prétendu maléfice, ont toûjours soin de les en avertir, de les en menacer; ils pratiquent même en leur présence quelques-uns des secrets qui passent pour avoir cette vertu: ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorsqu'ils veulent se joindre amoureusement à leurs femmes, ils n'osent presque pas; ils sont tristes, abattus, languissans. Ayant des causes aussi évidentes de ce fait, il seroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puissance du démon: le seul magique ou miraculeux tire son origine du secret des causes; mais finissons, c'est une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions. 3°. Une condition nécessaire à l'érection, est le bon état & l'action des muscles qui vont de l'os ischium sur le dos de la verge sous le nom d'*érecteurs*; ainsi la paralysie de ces muscles est une raison suffisante d'*impuissance* par défaut d'érection; elle peut dépendre des causes générales de la paralysie, *voyez* PARALYSIE, ou être une suite d'un exercice trop violent, trop continué de cette partie, ou même du non-exercice; ces muscles perdent par un trop long repos leurs forces, leur jeu, & leurs actions; les tuyaux nerveux qui y portent les esprits animaux s'engorgent ou se flétrissent; la même chose arrive aux conduits séminaires, aux testicules, à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune ecclésiastique qui avoit toûjous gardé la con-

continence propre à ſon état, les teſticules flétris, les vaiſſeaux ſpermatiques deſſéchés, & le membre viril extrèmement diminué. L'équitation trop long-tems continuée produit auſſi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune ſeigneur devint *impuiſſant* par cette cauſe; il y a beaucoup d'autres ſemblables obſervations. Les chûtes ſur le dos, ſur l'os *ſacrum*, & autres parties voiſines, peuvent être ſuivies de la paralyſie des muſcles érecteurs, comme il eſt arrivé à une perſonne dont Fabrice de Hilden nous a donné l'hiſtoire, *Cent. vj. obſerv.* 59. qui quoique dans l'impoſſibilité d'ériger, avoit des deſirs extrémement lubriques, & ſentoit cette douce irritation dans les parties génitales, qui prépare, diſpoſe au plaiſir, & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état-là; Raymond-Jean Forns a une obſervation qui le prouve. *Conſult. medic. Tom. I.*

2°. La ſeconde cauſe d'*impuiſſance* eſt le défaut d'intromiſſion qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation, lorſque la verge manque tout-à-fait, lorſqu'elle n'eſt pas droite, lorſqu'elle eſt d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une extrème petiteſſe; quoiqu'elle entre alors dans le vagin, elle eſt incapable d'exciter une femme à l'éjaculation, & il eſt bien difficile que la matrice puiſſe recevoir comme il faut la ſemence qui en ſort, quoiqu'elle s'abaiſſe ou s'allonge à un certain point pour la pomper & l'abſorber entierement. D'ailleurs un homme ſi mal partagé manque de force, de chaleur, d'eſprits, & de ſemence. L'intromiſſion peut auſſi être empêchée par la groſſeur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint, ſur-tout s'ils ont affaire à une femme qui ſoit dans le même cas; ſi ce vice eſt conſidérable, c'eſt inutilement qu'on cherche des ſituations plus avantageuſes & commodes, il eſt ordinairement ſuivi d'*impuiſſance*.

3°. La troiſieme cauſe enfin dépend de l'éjaculation: ſi elle ne ſe fait pas du tout, ou ſi elle ſe fait autrement qu'elle ne doit, l'éjaculation manque totalement, 1°. par l'abſence des arteres ſpermatiques, ainſi que l'a obſervé Riolan, *Anthropogr. lib. II. cap. xxiij.* 2°. par le défaut des teſticules qui peuvent manquer, être obſtrués, deſſéchés, relâchés, *&c.* 3°. par le vice des canaux déférens, qu'on a quelquefois trouvés nuls, dérangés, flétris, deſſéchés, racornis, Plater. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholizius rapporte que dans un jeune homme mort *impuiſſant* & épileptique, les tuyaux déférens étoient à peine ſenſibles, les vaiſſeaux préparans ou ſpermatiques manquoient d'un côté, & les teſticules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux*, *ann.* 1671. *obſerv.* 62. 4°. par la foibleſſe, le relâchement des véſicules ſéminales, ou l'obſtruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent iſſue à la ſemence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulceres qui ſe trouvent dans ces parties à la ſuite des gonorrhées, par des caruncules, par des calculs. Marcus Donatus dit avoir trouvé dans la proſtate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur proſtatique, & l'excrétion de la vraie ſemence. *Hiſtor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre obſervation parfaitement ſemblable dans Fréderic Loſſius, *lib. I. obſerv.* 33. Il peut auſſi arriver que la conſtriction dans laquelle ſont ces parties durant l'acte vénérien, ſoit ſi forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs; c'eſt ce qui fait que ſouvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation; c'eſt le cas d'un jeune homme bien conſtitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'hiſtoire, *Eſſai & obſervat. d'Edimbourg.* Lorſqu'il vaquoit aux devoirs & plaiſirs conjugaux avec ſa femme, il ſe tourmentoit inutilement ſans pouvoir éjaculer; cependant en même tems il éprouvoit des pollutions nocturnes, ce qui donna lieu de penſer au medecin que l'érection trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cauſe de cette *impuiſſance*; l'indication étoit claire; le remede étoit naturel & facile: il réuſſit auſſi; quelques évacuations & un peu de régime guérirent totalement cette maladie. 4°. L'éjaculation de la ſemence ſera interceptée, ſi le trou de l'urethre eſt bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimoſis; il y aura également *impuiſſance* ſi l'éjaculation ne ſe fait pas comme il faut, c'eſt-à-dire par le trou de l'urethre, avec force & vivacité; ſi par exemple la verge eſt percée de pluſieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui ſoit placé endeſſous, à côté, ou ailleurs; il y a un fait fort ſingulier à ce ſujet rapporté dans la *bibliotheque medico-pratique de* Manget, *lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement: il ſe forma après un an dans la région épigaſtrique droite trois petits trous par leſquels la ſemence ſortoit pendant le coït, il l'exprimoit auſſi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre eſt parſemé de caruncules qui briſent, moderent, & dérangent le mouvement impétueux de la ſemence; ſi les véſicules ſéminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne ſorte que goutte à goutte, *&c.* toutes ces cauſes d'*impuiſſance* bien conſtatées, ſont des raiſons ſuffiſantes de divorce.

On diſtingue l'*impuiſſance* de la ſtérilité ou infécondité de l'homme, en ce que celle-ci ne ſuppoſe que le défaut de génération, peut dépendre de quelques vices cachés de la ſemence & exiſte ſouvent ſans *impuiſſance*. Un homme très-vigoureux, trés-*puiſſant*, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui eſt *impuiſſant* ou peu propre au coït, à l'acte venérien, eſt toûjours ſtérile.

Cette maladie n'eſt accompagnée ordinairement d'aucune eſpece de danger; elle n'entraîne après elle que du deſagrément; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la ſociété, & très-agréable à lui-même; ce qui peut le rendre triſte, le jetter dans la mélancolie; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuiſſance* ſubite ſans cauſe apparente, & dans une perſonne qui n'eſt point accoutumée à cet accident, eſt l'avant-coureur de quelque grande maladie; la ceſſation de l'*impuiſſance* à la ſuite d'une maladie aigüe eſt un très-bon ſigne.

Curation. Il y a des cas où il n'eſt pas néceſſaire de donner des remedes; comme par exemple, lorſqu'un homme n'eſt impuiſſant que dans certaines circonſtances, au ſortir d'une maladie aigüe, après des exercices violens, ou vis-à-vis d'une ſeule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour; il ſeroit ridicule d'accabler, ainſi que le conſeille un certain Louis Ranneman, le mari & *la femme* de ſaignées, de purgations, de pillules, d'apoſèmes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, *&c.* Il eſt d'autres cas où les remedes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus ſtimulans ſeroient parfaitement inutiles; tels ſont ceux où l'*impuiſſance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remedes ſeroient auſſi inſuffiſans, lorſque l'imagination eſt vivement frappée par la crainte & la perſuaſion d'un ſortilége. Je remarquerai ſeulement par rapport à ces gens-là, qu'il ne faut pas heurter leurs ſentimens; les meilleures raiſons ne font aucune impreſſion ſur ceux qui donnent tête baiſſée dans ce ridicule; l'opiniâtreté ſuit de près l'ignorance. Ainſi il eſt à propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces perſonnes, de paroître perſuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des ſecours immanquables pour le diſſiper; les plus extraordinaires ſont toûjours les plus efficaces; comme merveilleux, ils ſont plus propres à gagner la confiance, ce qui eſt un point important; c'eſt une grande partie de la ſanté que de l'eſperer. C'eſt ainſi que Montagne rétablit par un taliſman d'or la vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un ſortilége. Je ne ſuis pas ſurpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les teſticules d'un coq pendus aux piés du lit, par la graiſſe de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faiſant piſſer le malade à travers l'anneau conjugal, *&c.* Enfin, l'*impuiſſance* qui exige des remedes, & qui eſt guériſſable, eſt celle qui dépend du relâchement, de la foibleſſe, de la paralyſie des parties deſtinées à la génération, du défaut de ſemence, ou de ſa rapidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaiſirs vénériens. C'eſt ici que conviennent ces fameux remedes connus ſous les noms faſtueux de *précipitans*, *aphrodiſiaques*, *&c.* & que l'euphémiſme médicinal a appellé plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem*. Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de ſemence, qu'ils la rendent plus *âcre*, plus active, qu'ils déterminent le ſang & les eſprits animaux vers les parties génitales. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & fouettent les humeurs; que leur uſage eſt ſuivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plûpart ſont des alimens, tels ſont les écreviſſes, les chairs des vieux animaux, les artichaux, les trufes, le céleri, la roquette, de qui on dit avec raiſon: *excitat ad venerem tardos eruca maritos*. A ceux là on peut ajouter l'ambre, le muſc, l'opium, chez ceux qui ſont accoutumés à ſon action; mais par-deſſus tout, les mouches cantharides. On uſe de ces remedes intérieurement, & on en fait diverſes compoſitions pour l'uſage extérieur, pour frotter, fomenter les parties malades. Il n'en eſt point qui agiſſe auſſi promptement & avec tant d'efficacité déterminément ſur les parties qui ſervent à l'acte vénérien,

que les mouches cantharides prises intérieurement, ou appliquées sous forme de vésicatoire. Il est inutile d'avertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'est-à-dire l'attrait du plaisir permis à toute l'énergie licite des embrassemens, des attouchemens, des caresses, des baisers, des doux propos. Parmi les secours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le *fouet*. Meibomius a fait un traité particulier sur les avantages & sur les vertus aphrodisiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'observations qui en constatent l'efficacité. C'est un expédient usité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languissant. *Cet article est de M.* Menuret.

Impuissance, (*Jurisprud.*) est une inhabilité de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les lois canoniques ne distinguent que trois causes d'*impuissance*; savoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabilité qui vient *ex impotentiâ coeundi*.

Ces causes se subdivisent en plusieurs classes.

Il y a des causes d'*impuissance* qui sont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette; les causes propres aux femmes sont l'empêchement qui provient *ex clausurâ uteri, aut ex nimiâ arctitudine*; les causes communes aux hommes & aux femmes sont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties nécessaires à la génération, ou lorsque l'homme & la femme ne peuvent se joindre *propter superabundantem ventris pinguedinem*.

Les causes d'*impuissance* sont naturelles ou accidentelles; celles-ci sont perpétuelles ou momentanées; il n'y a que les causes d'*impuissance* perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, encore excepte-t-on celles qui sont survenues depuis le mariage.

On distingue aussi l'*impuissance absolue* d'avec celle qui est seulement respective ou relative. La premiere, quand elle est perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le dissout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que l'*impuissance* respective ou relative, c'est-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux personnes entr'elles, n'empêche pas ces personnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'*impuissance*, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité est lorsque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, est privé de la faculté qui anime les organes destinés à la génération.

Le défaut de semence de la part de l'homme est une cause d'*impuissance* : mais on ne peut pas le regarder comme *impuissant*, sous prétexte que sa semence ne seroit pas prolifique; c'est un mystere que l'on ne peut pénétrer.

La stérilité de la femme, en quelque tems qu'elle arrive, n'est pas non plus considérée comme un effet d'*impuissance* proprement dite, & conséquemment n'est point une cause pour dissoudre le mariage.

On met au nombre des empêchemens dirimans du mariage le maléfice, supposé qu'il provînt d'une cause surnaturelle (ce que l'on ne doit pas croire légérement), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne cessât point & fût réputé perpétuel : mais si l'*impuissance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remedes naturels, ou que la cause ne paroisse pas perpétuelle, ou qu'elle ne soit survenue qu'après le mariage : dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté soit un empêchement au mariage, cet empêchement ne seroit pas dirimant, si la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieillesse n'est jamais réputée une cause d'*impuissance*, ni un empêchement au mariage, soit qu'elle précede le mariage, ou qu'elle survienne depuis.

Il en est de même des infirmités qui seroient survenues depuis le mariage, quand même elles seroient incurables, & qu'elles rendroient inhabiles à la génération.

La connoissance des demandes en nullité de mariage pour cause d'*impuissance* appartient naturellement au juge séculier; & pendant les six premiers siecles de l'Eglise, les juges séculiers étoient les seuls devant lesquels ces sortes de causes fussent portées. Néanmoins, présentement les juges d'église sont en possession de connoître de ces sortes de demandes, sauf en cas d'abus l'appel au parlement.

Les premieres auxquelles on a recours dans cette matiere, sont l'interrogatoire des parties, le serment des parens, la visite du mari & de la femme. On ordonne aussi la preuve du mouvement naturel, lorsque le mari est accusé de frigidité.

On ordonnoit aussi autrefois le congrès, ce qui a été sagement aboli.

On ordonne seulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître si l'*impuissance* est réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage est déclaré nul pour cause d'*impuissance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des personnes qui ne sont point mariées.

Voyez au code le titre *de frigidis & castratis*, & aux décrétales le titre *de frigidis & maleficiatis*, les *conférences de* Caseneuve, Hotman & Tagerau, *traités de l'impuissance*. *Voyez* aussi le *traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, par M. Bouhier. (*A*)

IMPUISSANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est inhabile à faire quelque chose.

On appelle *impuissant* un homme qui est inhabile à la génération. *Voyez ci-dessus* Impuissance.

On dit aussi qu'un acte ou un titre & un moyen est *impuissant* pour prouver telle chose, c'est-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet. (*A*)

IMPULSIF, adj. (*Physique.*) qui agit par impulsion. Ainsi on dit *force impulsive*, *vertu impulsive*. *Voyez* Impulsive.

IMPULSION, s. f. (*Physique.*) est l'action d'un corps qui en pousse un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera *à l'article* Percussion les lois de l'*impulsion* des corps. On verra dans ce même article & aux *articles* Communication & Equilibre, ce qu'on peut penser sur la nécessité de ces lois. Au reste, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pousse un autre, & lui communique du mouvement, est quelque chose de fort obscur, & il semble qu'on doit être presque aussi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le dérange de sa place, que de voir un morceau de fer se précipiter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'est donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulsion* ne renferme aucune obscurité, & de vouloir, à l'exclusion de tout autre principe, regarder cette force comme la seule qui produise tous les effets de la nature. S'il n'est pas absolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il soit démontré que cette forme soit la seule qui agisse dans l'univers. *Voy.* Attraction, Gravitation, &c. (*O*)

* IMPUNI, IMPUNITE', IMPUNE'MENT, (*Gram. & Morale.*) Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtiment contre elles, ou parce que le coupable réussit à se soustraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a prises pour n'être point convaincu, ou par les malheureuses prérogatives de son état, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune, de ses protections, de sa naissance, ou par la prévarication du juge; & le juge prévarique, lorsqu'il néglige la poursuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que soit la cause de l'*impunité*, elle encourage au crime.

IMPURETE', s. f. (*Medecine.*) nom entierement françois, par lequel on désigne la *non-pureté* des premieres voies, c'est-à-dire, l'état de l'estomac & des intestins infectés, altérés & corrompus, il répond au mot grec ἀκαθαρσία. Il s'annonce par des pesanteurs d'estomac, douleurs de tête, diarrhées, vomissement, rots, défaut d'appétit; la langue est chargée, amere, &c. Ce vice est fameux en Medecine par les distinctions minutieuses & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains spéculatifs ont divisé & subdivisé les *impuretés*, saburre, crudités, en acide, alkaline, muriatique, insipide, bilieuse, pituiteuse, &c. & chaque vice particulier a été censé le germe d'une maladie différente; le passage des *impuretés* dans le sang renferme presque toute la théorie moderne, c'est la base de toutes les maladies aiguës, la célebre cause morbifique à combattre, & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublemens; c'est aussi le foyer qu'il faut vuider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en est point, disent-ils, qui ne soient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premieres voies; & c'est enfin la source de ces indications toujours les mêmes, toujours semblables & toujours uniques, de purger & de rétablir les digestions dans des maladies essentiellement différentes, c'est ce qui fait redouter la saignée à quelques medecins dans les maladies aiguës, dans la crainte d'augmenter le repompement

de ces *impuretés*; car tel est le danger de ces théories; qu'elles influent sur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* sont le plus souvent la suite & le résidu d'une mauvaise digestion; quelquefois aussi elles dépendent d'une altération générale des humeurs; elles sont la cause la plus fréquente des indigestions. *Voyez ce mot.* Pour les dissiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diete févere; car, remarque avec raison le divin Hippocrate, aphoris. 9. lib. XI. *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal.* Celse recommande aux personnes chargées d'*impuretés*, de ne pas se baigner, *corpora impura non sunt balneanda.* Si quelques jours de diete ne dissipoient pas ces mauvais sucs, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, suivant l'indication; mais il faut avoir soin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'est un précepte du grand Hippocrate; lorsqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor.* 10. *lib. XI.* il faut rendre les matieres fluxiles; les purgatifs réussissent alors beaucoup mieux, & ne sont sujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire usage de quelque leger stomachique. On peut parmi ces remedes en choisir d'agréables, & qui n'en sont pas moins efficaces; tels sont les vins robustes d'Alicante, de Malaga, de Bordeaux, &c. Un mets ou un remede qui plaît quoique moins bon, doit être préféré à ceux qui, avec plus de vertu, seroient desagréables. Hippoc. *aphor.* 38. *lib. XI.*

IMPURETÉ, sub. fém. IMPUR, adj. (*Morale.*) le mot d'*impureté* est un terme générique qui comprend tous les déréglemens dans lesquels l'on peut tomber, relativement à la jonction charnelle des corps, ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainsi la fornication, l'adultere, l'inceste, les péchés contre nature, les regards lascifs, les attouchemens deshonnêtes sur soi ou sur les autres, les pensées sales, les discours obscènes, sont autant de différentes especes d'*impureté*.

Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre d'actions *impures* avec la personne que l'hymen semble avoir livrée entierement à nos desirs. Si la chasteté doit régner dans le lit nuptial, l'*impureté* peut aussi le souiller; on ne doit point, comme Onan, tromper les fins de la nature. Les plaisirs qu'elle nous offre sont assez grands, sans qu'un rafinement de volupté nous fasse chercher à les augmenter: il est même des tems où elle nous les défend par les obstacles qu'elle y apporte, & que nous devons respecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens-là ne mettoit pas de frein à ses sales desirs, & contre la femme qui se prêtoit à ses honteuses caresses.

Au reste, nous ne prétendons pas suivre l'*impureté* dans toutes ses routes, ni entrer dans des détails que la décence ordonne de supprimer. Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point peuvent aller les attouchemens voluptueux, sans devenir criminels; nous ne chercherons pas les circonstances où ils peuvent être permis ou même nécessaires; nous nous garderons bien de décider, comme l'a fait un honnête jesuite, que le mari a moins à se plaindre, lorsque sa femme s'abandonne à un étranger d'une maniere contraire à la nature, que quand elle commet simplement avec lui un adultere; parce que, dit-il, de la premiere façon on ne touche pas au vase légitime sur lequel seul l'époux a reçu des droits exclusifs. Il faut laisser toutes ces horreurs ensevelies sous les cendres des *Filliutius*, des *Escobar*, & des autres casuistes leurs confreres, dont le parlement de Paris par arrêt du six Août 1761, vient de faire brûler les ouvrages, pour une raison plus importante encore.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui se contractoit de différentes façons, comme par l'attouchement d'un mort, &c. on alloit s'en purifier par certaines cérémonies. C'est encore une des choses que Mahomet a prises chez les Juifs, & qu'il a transportées dans son alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favorisoient l'*impureté*. Vénus en étoit la déesse, & les bois sacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ses temples, étoient les théatres de sa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de se prostituer une fois en l'honneur de la déesse; & l'on peut juger si la dévotion naturelle à leur sexe, leur permettoit de s'en tenir-là. S. Augustin, dans sa cité de Dieu, rapporte que l'on voyoit au capitole des femmes impudiques qui se destinoient à satisfaire les besoins amoureux de la divinité, dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il est à croire que les prêtres s'en aidoient un peu, & desservoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie, & sur-tout à Lavinium, dans les fêtes de Bacchus, on portoit en procession des membres virils, sur lesquels la matrone la plus respectable mettoit une couronne. Les fêtes d'Isis en d'autres pays étoient semblables à celles-là, c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la cité de Dieu, (*lib. VI. cap. ix.*) l'énumeration des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage, & auxquelles ils avoient donné des fonctions assez deshonnêtes, & qui présentoient des images fort *impures*. Lorsque la fille avoit engagé sa foi à son époux, les matrones la conduisoient au dieu Priape, qui avoit toujours un membre d'une grosseur monstrueuse, sur lequel on faisoit asseoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit sa ceinture, en invoquant la déesse appellée *Virginiensis*; le dieu *Subigus* soumettoit la femme aux transports de son mari; la déesse *Préma* la tenoit sous lui pour empêcher qu'elle ne se remuât trop; & venoit enfin la déesse *Sertunda*, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le sentier de la volupté: heureusement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle; car, comme le remarque très-bien S. Augustin, le mari n'eût pas souffert volontiers qu'un dieu lui rendît ce service; & (pourroit-on ajouter encore) qu'il lui donnât du secours dans un endroit où trop souvent il n'a guere besoin d'aide.

IMPUTABILITÉ, s. f. (*Droit naturel.*) c'est la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal; l'*imputation* est l'acte du législateur, du juge, du magistrat, ou de tout autre, qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être *imputée*. *Voyez* IMPUTATION. (*D. J.*)

IMPUTATION, s. f. (*Droit politiq. & Moral.*) Une qualité essentielle des actions humaines est d'être susceptible d'*imputation*; c'est-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raison comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre sur son compte; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui seront justement attribués, & retomberont sur lui comme en étant la cause.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La premiere est une qualité de l'action; la seconde est un acte du législateur, du juge, &c. qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action qui de sa nature peut être imputée.

L'*imputation* est donc proprement un *jugement par lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cause morale d'une action commandée ou défendue par les lois, les effets bons ou mauvais qui s'ensuivent, doivent actuellement lui être attribués; qu'en conséquence il en est responsable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompensé ou puni.*

Ce jugement d'*imputation*, aussi-bien que celui de la conscience, se fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer ensuite sur le mérite du fait, & faire ressentir en conséquence à celui qui en est l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompense que la loi y a attachée. Tout cela suppose nécessairement une connoissance exacte de la loi & de son véritable sens, aussi-bien que du fait en question & de ses circonstances. Le défaut de ces circonstances ne pourroit que rendre l'application fausse & le jugement vicieux.

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matiere, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la seule *imputabilité* d'une action à son *imputation actuelle*. Afin qu'une action mérite d'être actuellement *imputée*, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle soit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent soit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abstenir. Un exemple rendra la chose sensible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à savoir les Mathématiques, l'un s'applique à cette science, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omission de l'autre soient par elles-mêmes de nature à pouvoir être *imputées*, cependant elles ne le seront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais si l'on suppose que ces deux jeunes hommes sont destinés, l'un à être conseiller d'état, l'autre à quelque emploi militaire: en ce cas, leur application ou leur négligence à s'instruire dans la Jurisprudence, ou dans les Mathématiques, leur seroit méritoirement *imputée*; d'où il paroît que l'*imputation actuelle* demande qu'on soit dans l'obligation de faire quelque chose ou de s'en abstenir.

2°. Quand

2°. Quand on *impute* une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, responsable des suites bonnes ou mauvaises de l'action qu'il a faite. Il suit de-là que pour rendre l'*imputation* juste, il faut qu'il y ait quelque liaison nécessaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis, & les suites bonnes ou mauvaises de l'action ou de l'omission; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoissance de cette liaison, ou que du moins il ait pû prévoir les effets de son action avec quelque vraissemblance. Sans cela, l'*imputation* ne sauroit avoir lieu, comme on le sentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en son bon sens, de sang froid, & n'avoir aucun mauvais dessein. Cependant cet homme va sur le champ attaquer quelqu'un injustement, & il le tue. On ne sauroit rien *imputer* à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni devoit prévoir ce qui est arrivé. Mais si quelqu'un laissoit par négligence des pistolets chargés sur sa table, dans un lieu exposé à tout le monde; & qu'un enfant qui ne connoît pas le danger, se blesse ou se tue; le premier est certainement responsable du malheur qui est arrivé; car c'étoit une suite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raisonner de la même maniere à l'égard d'une action qui a produit quelque bien: ce bien ne peut nous être attribué, lorsqu'on en a été la cause sans le savoir & sans y penser; mais aussi il n'est pas nécessaire, pour qu'on nous en sache quelque gré, que nous eussions une certitude entiere du succès: il suffit que l'on ait eu lieu de le présumer raisonnablement; & quand l'effet manqueroit absolument, l'intention n'en seroit pas moins louable.

L'imputation est simple ou efficace. Quelquefois l'*imputation* se borne simplement à la louange ou au blâme; quelquefois elle va plus loin. C'est ce qui donne lieu de distinguer deux sortes d'*imputation*, l'une *simple*, l'autre *efficace*. La premiere est celle qui consiste seulement à approuver ou à desapprouver l'action, ensorte qu'il n'en résulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la seconde ne se borne pas au blâme ou à la louange; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'est-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe sur lui.

Effets de l'une & de l'autre. L'*imputation* simple peut être faite indifféremment par chacun, soit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & personnel à ce que l'action fût faite ou non: il suffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la société sont intéressés à ce que les lois naturelles soient bien observées, ils sont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, selon qu'elles sont conformes ou opposées à ces lois. Ils sont même dans une sorte d'obligation à cet égard; le respect qu'ils doivent au legislateur & à ses lois l'exige d'eux; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la société & aux particuliers, s'ils ne témoignoient pas, du moins par leur approbation ou leur desaveu, l'estime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'aversion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'*imputation* efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit se fasse ou ne se fasse pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce sont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action; 2°. ceux qui en sont l'objet, c'est-à-dire, ceux envers lesquels on agit, & à l'avantage ou au desavantage desquels la chose peut tourner. Ainsi un souverain qui a établi des lois, qui ordonne certaines choses sous la promesse de quelque récompense, & qui en défend d'autres sous la menace de quelque peine, doit sans doute s'intéresser à l'observation de ses lois, & il est en droit d'*imputer* à ses sujets leurs actions d'une maniere efficace, c'est-à-dire, de les récompenser ou de les punir. Il en est de même de celui qui a reçû quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'*imputation* des bonnes & des mauvaises actions. Lorsque le législateur a établi une certaine récompense pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompense, & il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur obéissance; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaises, le législateur peut effectivement les infliger, s'il le veut; mais il ne s'ensuit pas de-là que le souverain soit obligé de punir à la rigueur: il demeure toûjours le maître d'user de son droit ou de faire grace, & il peut avoir de bonnes raisons de faire l'un ou l'autre.

Application des principes précédens. 1°. Il suit de ce que nous avons dit, que l'on *impute* avec raison à quelqu'un toute action ou omission, dont il est l'auteur ou la cause, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'usage de la raison ne doivent point leur être *imputées*. Car ces personnes n'étant pas en état de savoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les lois, leurs actions ne sont pas proprement des actions *humaines*, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou si l'on bat un enfant, ce n'est point en forme de peine; ce sont de simples corrections, par lesquelles on se propose principalement d'empêcher qu'ils ne contracte de mauvaises habitudes.

3°. A l'égard de ce qui est fait dans l'ivresse toute ivresse contractée volontairement, n'empêche point l'*imputation* d'une mauvaise action commise dans cet état.

4°. L'on n'*impute* à personne les choses qui sont véritablement au-dessus de ses forces, non plus que l'omission d'une chose ordonnée si l'occasion a manqué: car l'*imputation* d'une *omission* suppose manifestement ces deux choses, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens nécessaires pour agir; 2°. que l'on ait pû faire usage de ces moyens sans préjudice de quelqu'autre devoir plus indispensable. Bien entendu que l'on ne se soit pas mis par sa faute dans l'impuissance d'agir: car alors le législateur pourroit aussi légitimement punir ceux qui se sont mis dans une telle impuissance que si étant en état d'agir ils refusoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui se coupoient le pouce, pour se mettre hors d'état de manier les armes, & pour se dispenser d'aller à la guerre.

A l'égard des choses faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, &c. *Voyez* IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les passions ayent par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions; cette force n'est pourtant pas telle qu'elle empêche absolument l'usage de la raison & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais desseins qu'ils inspirent. Les dispositions naturelles, les habitudes & les passions ne portent point invinciblement les hommes à violer les lois naturelles, & ces maladies de l'ame ne sont point incurables. Que si au lieu de travailler à corriger ces dispositions vicieuses, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excusable pour cela. Le pouvoir des habitudes est, à la vérité, fort grand; il semble même qu'elles nous entraînent par une espece de nécessité à faire certaines choses. Cependant l'expérience montre qu'il n'est point impossible de s'en défaire, si on le veut sérieusement; & quand même il seroit vrai que les habitudes bien formées auroient sur nous plus d'empire que la raison; comme il dépendoit toûjours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaises, & ne sauroient en empêcher l'*imputation*. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien rend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, si les inclinations, les passions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des lois, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines; car le principal objet des lois en général est de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuses, d'en empêcher les effets, & de déraciner les passions, ou du moins de les contenir dans leurs justes bornes.

Les différens cas que nous avons parcourus jusqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reste quelques autres un peu plus embarrassans, & qui demandent une discussion un peu plus détaillée.

Premierement on demande ce qu'il faut penser des actions auxquelles on est forcé; sont-elles de nature à pouvoir être *imputées*, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence physique, & telle qu'il est absolument impossible d'y résister, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être actuellement *imputée*, n'est pas même *imputable* de sa nature.

2°. Mais si la *contrainte* est produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on se porte en conséquence, ne laisse pas d'être volontaire, & que par conséquent elle est de nature à pouvoir être *imputée*.

Pour connoître ensuite si elle doit l'être effectivement, il faut voir si celui envers qui on use de contrainte est dans l'obligation rigoureuse de faire une chose ou de s'en abstenir, au hasard de souffrir le mal dont il est menacé. Si cela est, & qu'il se détermine contre son devoir, la contrainte n'est point une raison suffisante pour le mettre

tre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne sauroit douter qu'un supérieur légitime ne puisse nous mettre dans la nécessité d'obéir à ses ordres, au hasard d'en souffrir, & même au péril de notre vie.

En suivant ces principes, il faut donc distinguer ici entre les actions *indifférentes* (*voyez l'article* MORALITÉ) & celles qui sont moralement nécessaires. Une action indifférente de sa nature, extorquée par la force, ne sauroit être *imputée* à celui qui y a été contraint, puisque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne sauroit en même tems l'autoriser, en mettant celui qui la souffre dans la nécessité d'exécuter ce à quoi il n'a consenti que par force. C'est ainsi que toute promesse ou toute convention forcée est nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promesse ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être *imputée* comme un crime à celui qui est auteur de la violence. Mais si l'on suppose que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'user de son droit & en poursuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laisse pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ses effets moraux. C'est ainsi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaise foi, qui ne satisfait son créancier que par la crainte prochaine de l'emprisonnement ou de quelque exécution sur ses biens, ne sauroit réclamer contre le payement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui est des bonnes actions auxquelles on ne se détermine que par force, &, pour ainsi dire, par la crainte des coups; elles ne sont comptées pour rien, & ne méritent ni louange ni récompense. L'on en voit aisément la raison. L'obéissance que les lois exigent de nous doit être sincere, & il faut s'acquitter de ses devoirs par principe de conscience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifestement mauvaises & criminelles, auxquelles on se trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & sur-tout de la mort; il faut poser pour regle générale, que les circonstances fâcheuses où l'on se rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui succombe à cette épreuve; mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuse en elle-même, & digne de reproche; en conséquence de quoi elle peut être *imputée*, & elle l'est effectivement, à moins que l'on n'allegue en sa faveur l'exception de la nécessité. Une personne qui se détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant sans aucune violence physique, à exécuter une action visiblement mauvaise, concourt en quelque maniere à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'est point absolument au-dessus de la fermeté de l'esprit humain, de se résoudre à souffrir & même à mourir, plûtôt que de manquer à son devoir. Le législateur peut donc imposer l'obligation rigoureuse d'obéir, & il peut avoir de justes raisons de le faire. Les nations civilisées n'ont jamais mis en question si l'on pouvoit, par exemple, trahir sa patrie pour conserver sa vie. Plusieurs moralistes payens ont fortement soutenu qu'il ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choses contraires à la religion & à la justice.

> *Ambiguæ si quando citabere testis*
> *Incertæque rei; Phalaris licet imperet, ut sis*
> *Falsus, & admoto dictet perjuria tauro,*
> *Summum crede nefas animam præferre pudori,*
> *Et propter vitam vivendi perdere causas.*
>
> Juvenal, *Sat.* 8.

Telle est la regle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons insinué, que la nécessité où l'on se trouve fournisse une exception favorable, qui empêche que l'action ne soit *imputée*. Les circonstances où l'on se trove donnent quelquefois lieu de présumer raisonnablement, que le législateur nous dispense lui-même de souffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la disposition de la loi; & c'est ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour se tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

Des actions auxquelles plusieurs personnes ont part. Nous ajouterons encore ici quelques réflexions sur les cas où plusieurs personnes concurent à produire la même action. La matiere étant importante & de grand usage, mérite d'être traitée avec quelque précision.

1°. Les actions d'autrui ne sauroient nous être *imputées*, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devions les procurer, ou les empêcher, ou du-moins les diriger d'une certaine maniere. La chose parle d'elle-même; car *imputer* l'action d'autrui à quelqu'un, c'est déclarer que celui-ci en est la cause efficiente, quoiqu'il n'en soit pas la cause unique; & que par conséquent cette action dépendoit en quelque maniere de sa volonté dans son principe ou dans son exécution.

2°. Cela posé, on peut dire que chacun est dans une obligation générale de faire ensorte, autant qu'il le peut, que toute autre personne s'acquitte de ses devoirs, & d'empêcher qu'elle ne fasse quelque mauvaise action, & par conséquent de ne pas y contribuer soi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raison on est responsable des actions de ceux sur qui l'on a quelque inspection particuliere. C'est sur ce fondement que l'on *impute* à un pere de famille la bonne ou la mauvaise conduite de ses enfans.

4°. Remarquons ensuite que pour être raisonnablement censé avoir concouru à une action d'autrui, il n'est pas nécessaire que l'on fût sûr de pouvoir la procurer ou l'empêcher, en faisant ou ne faisant pas certaines choses; il suffit que l'on eût là-dessus quelque probabilité ou quelque vraissemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuse point la négligence; de l'autre si l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de succès ne peut point nous être *imputé*; le blâme tombe alors tout entier sur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il est bon d'observer encore, que dans la question que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui se trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaise, en augmente la louange ou le blâme, la récompense ou la peine. Il s'agit proprement d'estimer le degré d'influence que l'on a sur l'action d'autrui, pour savoir si l'on en peut être regardé comme la cause morale, & si cette cause est plus ou moins efficace, afin de mesurer pour ainsi dire ce degré d'influence qui décide de la maniere dont on peut *imputer* à quelqu'un une action d'autrui; il y a plusieurs circonstances & plusieurs distinctions à observer. Par exemple, il est certain qu'en général, la simple approbation a moins d'efficace pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte persuasion, qu'une instigation particuliere. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une simple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence sur une action d'autrui que la persuasion la plus pressante, ou l'instigation la plus forte d'une autre personne.

L'on peut ranger sous trois classes les causes morales qui influent sur une action d'autrui. Tantôt cette cause est la principale, ensorte que celui qui exécute, n'est que l'agent subalterne; tantôt l'agent immédiat est au contraire la cause principale, tandis que l'autre n'est que la cause subalterne; d'autres fois ce sont des causes collatérales qui influent également sur l'action dont il s'agit.

Celui-là doit être censé la cause principale qui, en faisant ou ne faisant pas certaines choses, influe tellement sur l'action ou l'omission d'autrui, que sans lui cette action n'auroit point été faite, ou cette omission n'auroit pas eu lieu, quoique d'ailleurs l'agent immédiat y ait contribué sciemment. Ainsi David fut la cause principale de la mort d'Urie, quoique Joab y eût contribué connoissant bien l'intention du roi.

Au reste, la raison pour laquelle un supérieur est censé être la cause principale de ce que font ceux qui dépendent de lui, n'est pas proprement la dépendance de ces derniers, c'est l'ordre qu'il leur donne, sans quoi l'on suppose que ceux-ci ne se seroient point portés d'eux-mêmes à l'action dont il s'agit.

Mais celui-là n'est qu'une cause collatérale, qui en faisant ou ne faisant pas certaines choses, concourt suffisamment & autant qu'il dépend de lui, à l'action d'autrui; ensorte qu'il est censé coopérer avec lui, quoique l'on ne puisse pas présumer absolument que sans son concours, l'action n'ait pas été faite.

Tels sont ceux qui fournissent quelques secours à l'agent immédiat, ceux qui lui donnent retraite & qui le protegent, celui par exemple, qui tandis qu'un autre enfonce une porte, prend garde aux avenues, &c. Un complot entre plusieurs personnes, les rend pour l'ordinaire également coupables. Tous sont censés causes égales & collatérales, &c.

Enfin la cause subalterne est celle qui n'influe que peu sur l'action d'autrui, qui n'y fournit qu'une légere occasion, ou qui ne fait qu'en rendre l'exécution plus facile, de maniere que l'agent, déja tout déterminé à agir, & ayant pour cela tous les secours nécessaires, est seulement encouragé à exécuter sa résolution. Comme quand on lui indique la maniere de s'y prendre, le moment

ment favorable, le moyen de s'évader, ou quand on loue ſon deſſein, & qu'on l'excite à le ſuivre, *&c.*

Ne pourroit-on pas mettre dans la même claſſe l'action d'un juge, qui au lieu de s'oppoſer à un avis qui a tous les ſuffrages, mais qu'il croit mauvais, s'y rangeroit par timidité ou par complaiſance? Le mauvais exemple ne peut auſſi être mis qu'au rang des cauſes ſubalternes, parce que ceux qui les donnent ne contribuent d'ordinaire que foiblement au mal que l'on fait en les imitant. Cependant il y a quelquefois des exemples ſi efficaces, à cauſe du caractere des perſonnes qui les donnent, & de la diſpoſition de ceux qui les ſuivent, que ſi les premiers s'étoient abſtenus du mal, les autres n'auroient pas penſé à le commettre; & par conſéquent ceux qui donnent ces mauvais exemples, doivent être conſidérés tantôt comme cauſes principales, tantôt comme cauſes collatérales, tantôt comme cauſes ſubalternes.

L'application de ces diſtinctions & de ces principes ſe fait d'elle-même; toutes choſes d'ailleurs égales, les cauſes collatérales doivent être traitées également; mais les cauſes principales méritent ſans doute plus de louange ou de blâme, & un plus haut degré de récompenſe ou de peine que les cauſes ſubalternes. J'ai dit, toutes choſes étant d'ailleurs égales; car il peut arriver par la diverſité des circonſtances, qui augmentent ou diminuent le mérite ou le démérite d'une action, que la cauſe ſubalterne agiſſe avec un plus grand degré de malice que la cauſe principale, & qu'ainſi l'*imputation* ſoit aggravée à ſon égard. Suppoſé par exemple, qu'un homme de ſang froid aſſaſſinât quelqu'un à l'inſtigation d'un autre qui ſe trouvoit animé contre ſon ennemi; quoique l'inſtigateur ſoit le premier auteur du meurtre, on trouvera ſon action faite dans un tranſport de colere, moins indigne que celle du meurtrier, qui l'a ſervi dans ſa paſſion, étant lui-même tranquille & de ſens raſſis.

Imputation, (*Théologie.*) eſt un terme dogmatique fort uſité chez les Théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais ſens. Lorſqu'il ſe prend en mauvaiſe part il ſignifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'*imputation* du péché d'Adam a été faite à ſa poſtérité, parce que par ſa chûte tous ſes deſcendans ſont devenus criminels devant Dieu, comme s'ils étoient tombés eux-mêmes, & qu'ils portent la peine de ce premier crime. *Voyez* Péché originel.

L'*imputation*, lorſqu'on la pred en bonne part, eſt l'application d'une juſtice étrangere. *Voy.* Justification.

L'*imputation* des mérites de Jeſus-Chriſt ne ſignifie autre choſe chez les réformés, qu'une juſtice extrinſeque, qui ne nous rend pas véritablement juſtes, mais qui nous fait ſeulement paroître tels, qui cache nos péchés, mais qui ne les efface pas.

Luther, qui le premier a voulu expliquer la juſtification par cette *imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, prétendoit que ce qui nous juſtifie & ce qui nous rend agréable aux yeux de Dieu, ne fut rien en nous, mais que nous avons été juſtifiés, parce que Dieu nous *imputoit* la juſtice de Jeſus-Chriſt comme ſi elle eût été la nôtre propre, parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi. A quoi il ajoutoit qu'on étoit juſtifié dés qu'on croyoit l'être avec certitude. Boſſuet, *hiſt. des variat. tom. I. liv. I. pag.* 10.

C'eſt pour cela que les Catholiques ne ſe ſervent point du terme d'*imputation*, & diſent que la grace juſtifiante qui nous applique les mérites de Jeſus-Chriſt, couvre non-ſeulement nos péchés, mais même les efface; que cette grace eſt intrinſeque & inhérente, qu'elle renouvelle entierement l'intérieur de l'homme, & qu'elle le rend pur, juſte & ſans tache devant Dieu, & que cette juſtice inhérente lui eſt donnée à cauſe de la juſtice de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire par les mérites de ſa mort & de ſa paſſion. En un mot, diſent-ils, quoique ce ſoit l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt qui nous a mérité la grace juſtifiante, ce n'eſt pas cependant cette obéiſſance qui nous rend formellement juſtes. Et de la même maniere, ce n'eſt pas la deſobéiſſance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce ſoit cette deſobéiſſance qui nous a mérité & attiré le péché & les peines du péché.

Les Proteſtans diſent que le péché du premier homme eſt *imputé* à ſes deſcendans, parce qu'ils ſont regardés & punis comme coupables à cauſe du péché d'Adam. Les Catholiques prétendent que ce n'eſt pas en dire aſſez, & que non-ſeulement nous ſommes regardés & punis comme coupables, mais que nous le ſommes en effet par le péché originel.

Les Proteſtans diſent auſſi que la juſtice de Jeſus-Chriſt nous eſt *imputée*, & que notre juſtification ne ſe fait que par l'*imputation* de la juſtice de Jeſus-Chriſt, parce que ſes ſouffrances nous tiennent lieu de juſtification, & que Dieu accepte ſa mort comme ſi nous l'avions ſoufferte. Mais les Catholiques enſeignent que la juſtice de Jeſus-Chriſt eſt non ſeulement *imputée*, mais actuellement communiquée aux fideles par l'opération du Saint Eſprit; enſorte que non-ſeulement ils ſont réputés, mais rendus juſtes par ſa grace.

Imputation, (*Juriſprudence.*) ſignifie l'acquittement qui ſe fait d'une ſomme dûe par le payement d'une autre ſomme.

Celui qui eſt débiteur de pluſieurs ſommes principales envers la même perſonne & qui lui fait quelque payement, peut l'*imputer* ſur telle ſomme que bon lui ſemble, pourvû que ce ſoit à l'inſtant du payement.

Si le débiteur ne fait pas ſur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire auſſi ſur le champ, pourvû que ce ſoit *in duriorem cauſam*, c'eſt-à-dire ſur la dette la plus onéreuſe au débiteur.

Quand le débiteur ni le créancier n'ont point fait l'*imputation*, elle ſe fait de droit, auſſi *in duriorem*.

Lorſqu'il eſt dû un principal portant intérêt, l'*imputation* des payemens ſe fait ſuivant la diſpoſition du droit *prius in uſuras*; cela ſe pratique ainſi dans tous les parlemens de droit écrit.

Le parlement de Paris diſtingue ſi les intérêts ſont dûs *ex naturâ rei*, ou *ex officio judicis*: au premier cas les payemens s'*imputent* d'abord ſur les intérêts; au ſecond elle ſe fait d'abord ſur le principal, enſuite ſur les intérêts. *Voyez* le *recueil de queſtions* de M. Bretonnier, au *mot* Intérêts. (*A*)

I N

INABORDABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut aborder. *Voyez* Abord, Accès, Accueil, Aborder.

INACCESSIBLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut approcher. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le ſommet *inacceſſible*. Les grands ſont *inacceſſibles*. Il y a peu de cœurs *inacceſſibles* à la flaterie.

Inaccessible, (*Géom.*) une hauteur ou une diſtance *inacceſſible* eſt celle qu'on ne peut meſurer immédiatement, à cauſe de quelque obſtacle, telle que l'eau, ou autre choſe ſemblable. *Voyez* Hauteur, Distance, *&c.*

Inaction, ſ. f. (*Gramm. & Théolog.*) ceſſation d'agir. On dit il préfere le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainſi il eſt ſynonyme tantôt à indolence, tantôt à pareſſe ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les Myſtiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantiſſement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on ſe procure une eſpece d'extaſe durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* eſt le plus propre ſelon eux, à recevoir le Saint-Eſprit. C'eſt dans ce repos & dans cet aſſoupiſſement que Dieu communique à l'ame des graces ſublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas conſiſter dans cette eſpece d'indolence ſtupide, ou cette ſuſpenſion générale de tous ſentimens. Ils diſent que par cette ceſſation de deſirs, ils entendent ſeulement que l'ame ne ſe détermine point à certains actes poſitifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations ſtériles, ou aux vaines ſpéculations de la raiſon; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, ſans lui rien preſcrire.

Cette derniere doctrine eſt celle des anciens Myſtiques, & la premiere celle de Quétiſtes. *Voyez* Mystiques, & Quétistes.

Il eſt vrai cependant, à parler en général, que l'*inaction* n'eſt pas un fort bon moyen pour réuſſir auprès de Dieu. Ce ſont nos actions qui nous attirent ſes faveurs; il veut que nous agiſſions, c'eſt-à-dire qu'avec ſa grace nous deſirions & nous faſſions le bien; & notre inaction ne ſauroit lui être agréable.

INADMISSIBLE, adj. (*Juriſprud.*) c'eſt ce que l'on ne doit pas recevoir; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins eſt *inadmiſſible*, c'eſt-à-dire qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne ſont pas *admiſſibles*; ſavoir ceux qui ne ſont pas pertinens. *Voyez* Enquête, Faits, Pertinent & Preuve par témoins. (*A*)

* INADVERTANCE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) action ou faute commiſe ſans attention à ſes ſuites. Il

faut

faut pardonner les *inadvertances*. Qui de nous n'en a point commis? Il y a des hommes que la nature a formé *inadvertans* & distraits. Ils sont toujours pressés d'agir, ils ne pensent qu'après. Toute leur vie se passe à faire des offenses & à demander des pardons. L'*inadvertance* est un des défauts de l'enfance. C'est l'effet en eux de la vivacité & de l'inexpérience.

INALIENABLE, adj. (*Jurisp.*) se dit des choses dont la propriété ne peut valablement être transportée à une autre personne. Le domaine de la couronne est *inaliénable* de sa nature; les biens d'église & des mineurs ne peuvent aussi être *aliénés* sans nécessité ou utilité évidente. *Voyez* DOMAINE, EGLISE, MINEURS (*A*)

* INALLIABLE, (*Gramm.*) qui ne se peut allier avec. Il se dit au simple & au figuré. Ces métaux sont *inalliables*. Les intérêts de Dieu & ceux du monde sont *inalliables*. *Voyez* ALLIER.

* INALTÉRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut s'altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui soit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, &c. sont des causes d'*altération* qui agissent sans cesse.

Inaltérable se dit aussi au figuré; placez le stoïcien dans la prospérité, placez-le dans la disgrace, sa grande ame demeurera *inaltérable*.

INAMOS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît sur un arbre des Indes qui ressemble à nos pruniers & par le fruit & par la fleur.

INANITION, s. f. (*Medecine.*) ce mot exprime dans le langage medicinal populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuisément presque absolu, l'extrème degré de foiblesse. Il est spécialement consacré par l'usage à désigner cette espece de foiblesse, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, soit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou plusieurs repas précédens; soit que l'heure accoutumée d'un repas soit simplement retardée. Ce sentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foiblesse d'accablemens plus inhérens, plus graves, qui sont des objets vraiment medicinaux. *Voyez* FORCE, FOIBLESSE, DÉBILITÉ, EPUISEMENT, ENERVATION, EXTÉNUATION. (*b*)

INAPPERCEVABLE, *voyez* APPERCEVABLE.

INAPPLICATION, INAPPLIQUÉ, *voyez* APPLICATION.

INAPPRETIABLE, *voyez* APPRÉTIER.

INAPPETENCE, (*Medecine.*) *voyez* DÉGOUT.

INARIMÉ, (*Géog. anc.*) c'est un des anciens noms de l'île d'Ischia, située vis-à-vis de Cumes dans le golphe. *Voyez* ISCHIA.

Les Latins ont ici transporté la fable de Tiphoée que les Grecs avoient placé en Asie, & en ont gratifié cette île, à laquelle ils ont donné ce nom *Inarimé*, qui ressemble un peu à celui des montagnes de Syrie ou de Cilicie. (*D. J.*)

INARTICULÉ adj. (*Gramm.*) se dit des sons, des syllabes ou des mots qui ne sont pas prononcés distinctement. *Voyez* ARTICULATION & VENT.

* INATTAQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être attaqué. Cette ville est *inattaquable*. Ce titre est *inattaquable*.

* INATTENDU, adj. (*Gramm.*) auquel on ne s'attend point. Une épithete bien choisie tient lieu d'une phrase entiere, & produit une impression vive & *inattendue*. Il fut d'autant plus sensible à la disgrace qu'elle fut plus *inattendue*.

INATTENTION, s. f. (*Gramm.*) manque d'attention. *Voyez* ATTENTION.

INAUGURATION, s. f. (*Hist. mod.*) cérémonie qu'on fait au sacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainsi à l'imitation des cérémonies que faisoient les Romains quand ils entroient dans le college des augures. *Voyez* ROI, COURONNE, CONSÉCRATION. &c.

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui signifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au sacerdoce, ayant pris auparavant les augures. *Voyez* AUGURES. *Dict. de Trévoux*.

Ce mot est plus usité en latin qu'en françois, où l'on se sert de ceux de *sacre*, ou *de couronnement*.

INBAB, s. f. (*Commerce.*) toiles qu'on vend au Caire. Les grandes *inbabs* n'ont que 30 piés à la piece, & se vendent cent cinquante médaris.

INCA *ou* YNCA, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur sang.

La chronique du Pérou rapporte ainsi l'origine des *incas*. Le Pérou fut long-tems un théatre de toutes sortes de crimes, de guerres, de dissensions & de desordres les plus abominables, jusqu'à ce qu'enfin parurent deux freres, dont l'un se nommoit Mangocapac, dont les Indiens racontent de grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cusco, il fit des loix & des réglemens, & lui & ses descendans prirent le nom d'*inca*, qui signifie *roi* ou *grand seigneur*. Ils devinrent si puissans qu'ils se rendirent maîtres de tout les pays qui s'étend depuis Parto jusqu'au Chili, & qui comprend 1300 lieues, & ils le posséderent jusqu'aux divisions qui survinrent entre Guascar & Atabalipa; car les Espagnols en ayant profité, ils se rendirent maîtres de leurs états, & détruisirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas*, & l'on assure que les personnes les plus considérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'est plus qu'un titre honorable sans aucune ombre d'autorité, aussi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui regnerent avant la conquête des Espagnols, leur nom en langue péruviene, signifioit proprement & littéralement *seigneur* ou *empereur*, & *sang-royal*. Le roi étoit appellé *capacinca*, c'est-à-dire *seigneur par excellence*; la reine s'appelloit *pallas*, & les princes simplent *incas*. Leurs sujets avoient pour eux une extrème vénération, & les regardoient comme les fils du soleil, & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offensé le roi dans la moindre chose, la ville d'où il étoit originaire ou citoyen, étoit démolie ou ruinée. Lorsque les *incas* voyageoient, chaque chambre où ils avoient couché en route étoit aussi-tôt murée, afin que personne n'y entrât après eux. On en usoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient; on y enfermoit tout l'or, l'argent, & les autres choses précieuses qui s'y trouvoient au moment de la mort du prince, & l'on bâtissoit de nouvelles chambres pour son successeur.

Les femmes & les domestiques du roi défunt étoient aussi sacrifiés dans les funérailles; on les brûloit en même tems que son corps, & sur le même bucher. *Voyez l'histoire des incas* par Garcilasso de la Vega.

INCAS, *Pierre des* (*Hist. nat.*) on nomme ainsi une espece de pyrite martiale, très-dure & susceptible d'un très-beau poli; son nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou se servoient, dit-on, au défaut de miroirs, de ces pyrites, quand elles avoient été bien polies; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus. On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique espagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces sortes de pyrites, & l'on est dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur, lorsque celui qui la porte est menacé de maladie. Quand elles sont taillées en facettes, elles ressemblent beaucoup à de l'acier poli, excepté qu'elles tirent un peu sur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes usages, si on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre sont dans la province de Santafé de Bogora; on y nomme cette pierre *sorotché*.

INCAMÉRATION, s. f. (*Jurisprud.*) c'est l'union de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroît venir de ce qu'anciennement on disoit *chambre* pour exprimer le domaine du prince; cela étoit ainsi usité en France. *Voyez au mot* CHAMBRE. (*A*)

INCANTATION, s. f. *Voyez* ENCHANTEMENT.

INCAPABLE, adj. (*Gramm.* & *Jurisprud.*) est celui qui n'a pas les qualités & dispositions nécessaires pour faire ou recevoir quelque chose.

Par exemple il y a des personnes *incapables* des effets civiles, comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés sont incapables de succéder.

Certaines personnes prohibées, sont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille sont *incapables* de s'obliger sans le consentement de leur pere. (*A*)

INCAPACITÉ, s. f. (*Gramm.* & *Jurisprud.*) signifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger, & de contracter, de disposer entre-vifs, & par testament, de donner à certaines personnes, ou de recevoir d'elles, ester en jugement. *Voyez* CAPACITÉ, DONATION, ESTER EN JUGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

INCARNADIN, adj. (*Gramm.*) synonyme d'*incarnat*. *Voyez celui-ci*.

INCARNAT, adj. (*Peinture & Teinture.*) couleur de chair fraîche & vermeille. L'*incarnat* des roses. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj. *terme de Chirurgie* qui se dit des bandages, des sutures & des remedes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui est capable de procurer la réunion des levres d'une plaie. On donne plus particulierement ce nom à l'espece de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui se fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendue dans le milieu. *Voyez Pl. II. fig.* 23. On commence l'application de cette bande sur la partie du membre qui est opposée à la plaie. On ramene les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, jusques sur les bords de la division qu'on se propose de réunir. On passe un des chefs de la bande par l'ouverture susdite, qui doit se trouver précisément sur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie opposée, jusqu'à ce que les levres de la plaie soient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage est un moyen curatif, & est connu sous le nom d'*unissant*. Le chirurgien avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions prescrites par les regles de l'art, pour assurer le succès de la réunion, tels que débarasser l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de sang qui empêcheroient la consolidation. *Voyez* PLAIE. Ce bandage est particulierement fort utile dans l'opération du bec-de-lievre. *Voyez* BEC-DE-LIEVRE.

La suture incarnative est celle qui rejoint les levres d'une plaie, & qui les tient unies ensemble. On la fait de plusieurs manieres dont on parlera au *mot* SUTURE. Mais il est bon d'avertir que la Chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a fait dans cette science, va tous les jours avec succès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvéniens que les sutures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce sujet un excellent mémoire composé par M. Pibrac, & imprimé dans le troisieme volume des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, *sur l'abus des sutures*.

Les remedes incarnatifs sont, suivant tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulceres; on leur a aussi donné le nom de *sarcotiques*. Quand on examine avec reflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de déterger & de dessécher. Les auteurs se sont abusés dans l'énumération des indications curatives des ulceres, qu'ils disent être la suppuration, la mondification, l'*incarnation*, & l'exsiccation. Il n'y a aucun tems de la cure où il soit question de reproduire des chairs, si cette régénération est un être de raison; & c'est ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette question, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui résulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il suffit que leur surface desséchée, ou mastiquée avec le sang qui s'y est répandu, soit humectée & nettoyée par la suppuration, & que ces chairs fournissent le peu de séve qui est nécessaire pour la production de la cicatrice. M. Quesnay premier medecin ordinaire du Roi, dont les lumieres & l'expérience garantissent la solidité de sa doctrine, rapporte à ce sujet une observation très-importante. „ Il me souvient, dit-il, que dans les premiers „ tems que je commençois à pratiquer la Chirurgie, je „ fis l'amputation d'une jambe, & qu'après que la suppuration fut établie, je continuai l'usage du digestif „ ordinaire; les chairs devinrent fort molles & fort gonflées, & il survint une suppuration si abondante, que „ le malade tomba dans une espece d'épuisement & de „ foiblesse, qui l'auroit peut-être fait mourir, si je n'eusse pas reprimé au plûtôt cette grande suppuration. Je „ me servis, continue M. Quesnay, pour cet effet de „ charpie seche, ayant reconnu que dans ces plaies il faut, dès que la suppuration est établie, avoir immédiatement la cicatrice en vûe; & qu'aussi-tôt que cette suppuration devient excessive, on doit avoir recours sur le champ à de légers dessicatifs. *Voyez* ce que nous avons dit des vûes générales pour la curation des ulceres, au *mot* DÉTERSIF.

Si la nature agit sans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on supposer un autre mécanisme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conserve? Les parties sont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas: la réunion ne doit pas se faire par des lois différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organisation, & à l'action desquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni peut apporter aucun changement essentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au *mot* INCARNATION. (*Y*)

INCARNATION, s. f. *terme de Théologie*; union du verbe divin avec la nature humaine, ou mystere par lequel le verbe éternel s'est fait homme, afin d'opérer notre rédemption. *Voyez* TRINITÉ.

Les Indiens reconnoissent une espece de trinité en Dieu, & disent que la seconde personne de cette trinité s'est déja *incarnée* neuf fois, & s'*incarnera* encore une dixieme. Ils lui donnent un nom particulier dans chacune de ces *incarnations*. *Voyez Kirc. Chin. illust.*

L'ere en usage chez les Chrétiens, suivant laquelle ils comptent leurs années, est celle de l'*incarnation*, c'est-à-dire de la conception de J. C. dans le sein de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

C'est Denys le petit qui a le premier établi cette ere vers le commencement du vj. siecle; car on avoit suivi jusqu'à lui la maniere de composer les années par l'ere de Dioclétien. *Voyez* ERE & EPOQUE.

On fit reflexion quelque tems après que l'on ne comptoit point les années des hommes du tems de leur conception, mais de celui de leur naissance, & on retarda d'un an le commencement de cet ere, en gardant du reste le cycle de Denys en son entier.

A Rome on compte les années de l'*incarnation*, ou de la naissance de J. C. c'est-à-dire du 25 de Décembre; c'est le Pape Eugene IV. qui le premier en 1431, a daté ses bulles de l'*incarnation*. En France, en Angleterre, & dans plusieurs autres pays, on compte aussi de l'*incarnation*, mais les uns la prenant de la naissance, & les autres de la conception de Notre-Sauveur. Les Florentins se fixent au jour de la naissance, & commencement l'année à Noël. *Voy.* Petav. *de Doct. temp. Grandamiens, de die nat.* & NATIVITÉ, ANNÉE, CALENDRIER, &c. (1)

INCARNATION, *terme de Chirurgie*, qui se dit de la régénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'est le troisieme état dans lequel ils se trouvent pendant la curation méthodique. Il est précédé de la suppuration & de la mondification ou détersion & suivi de la dessication qui produit la cicatrice. *Voyez* DÉTERSIFS & INCARNATIFS.

Cette doctrine quoique généralement admise, ne paroît pas fondée sur les faits. C'est un principe certain que les vaisseaux sensibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne se réparent pas, lorsqu'ils ont souffert une déperdition de substance; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muscles, ne se réparent point non plus: on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui se font aux grandes plaies des muscles; car non-seulement la substance de ces cicatrices n'est point fibreuse, mais nous voyons que chaque extrémité de muscle se resserre & se rabat à l'endroit de la division; & que la consolidation étant faite, il reste toujours à l'endroit de la plaie, un enfoncement proportionné à la déperdition de la substance musculeuse. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont recu des blessures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe posé.

Suppo-

(1) Les Florentins étoient en possession depuis très-long-tems, de compter, & de commencer chaque année le vingt-cinq Mars jour de la fête de l'incarnation du Redempteur, & non pas à Noël, ni le jour de l'octave, qui est celui de la circoncision de Jesus-Christ, & universellement connu pour être le premier de l'année: mais le feu Empereur François premier pere du Grand-Duc Regnant, voulut qu'on s'y uniformât au Calendrier Romain. On commença donc en l'année sainte 1750 à Florence & dans toute la Toscane à observer cette uniformité du Calendrier.

On ne peut pas nier que l'ere de Denys le petit n'ait été retrogradée ou retardée d'un an à cause des neuf mois qui se trouvent entre l'incarnation du Sauveur & sa naissance, ni que cette correction ait été universellement reçue, puisque la ville de *Pise* en Toscane, anticipoit toujours d'un an entier, & ce qu'elle a pratiqués jusqu'en 1750 qu'elle s'en est desistée par obeissance aux ordres de son prince souverain, & pour se conformer au stil introduit à Florence, & dans toute l'étendue de la Toscane.

Il ne sera pas inutil d'observer que Denys le petit avoit établi son Cycle l'an de Jesus Christ 526, & qu'on a prudemment observé dans cet article qu'il falloit consulter le docte Petau à l'occasion de Denys, & des corrections de son ere. (*A*)

Supposons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuisse, avec déperdition de la substance des muscles, & dans lequel l'os soit découvert. Il restera une fistule, si l'os n'est préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, susceptibles de consolidation semblable à celle qui se fait aux parties molles. Mais si l'ulcere de l'os est mondifié & bien détergé, ainsi que les parois de la solution de continuité des parties molles, la cure se fera promptement, & s'achevera solidement par une bonne cicatrice. On remarque dans le progrès de la cure une dépression des parties molles qui se fera successivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera insensiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la division. Lorsque les tégumens se seront avancés autant qu'il leur aura été possible, relativement à la dépression des parties subjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à se former; elle s'avancera jusqu'à ce qu'elle soit entierement collée immédiatement à l'os, & se confonde avec lui. S'il y avoit une substance qui reparût & reproduisît la substance détruite, il ne resteroit pas un creux & un vuide proportionné à la déperdition de la substance de la partie; & la pellicule qui forme la cicatrice ne seroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoste. Dans la plaie qui reste après l'amputation d'une mammelle cancéreuse, si l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une dissection exacte une portion du muscle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice sera intimement adhérente & confondue avec la substance du muscle dans les endroits qui auront été entamés, ou entierement privés du tissu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la substance détruite, & ils sont incontestables.

M. Van Swieten dans ses commentaires sur l'*aphorisme* 158 de Boerhaave, dit positivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'est pas de la chair musculeuse, quoiqu'on lui donne le nom de matiere charnue; que c'est une nouvelle substance qui croît dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la sagesse infinie du créateur dans la prétendue génération de cette substance reproductive; & en parlant de la consolidation, il n'oublia pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs considérables, telles que sont les mammelles, la cicatrice est enfoncée, immobile, & adhérente aux parties subjacentes. On voit dans l'exposé de l'illustre auteur que je cite, le flambeau de l'expérience qui éclaire une des faces de l'objet, pendant que l'autre reste couverte du voile de la prévention. Il est facile de le lever. Il y a des observations sans nombre qui prouvent la non-régénération; je vais en prendre une qui mérite une considération particuliere. Les plaies faites pour l'inoculation de la petite vérole paroissent fermées le troisieme & le quatrieme jour, mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le sixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou érésipélateuse, plus ou moins étendue dans la circonférence. A mesure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la suppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la suppuration des pustules; de sorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne sur la peau, semblable à une égratignure, forment ensuite des ulceres pénétrans dans le corps graisseux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie si légere qu'elle en mérite à peine le nom; une simple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoisines, se montre sous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une suppuration abondante. Pour consolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs se régénerent & remplissent le vuide qu'on apperçoit; l'affaissement des parois, par le dégorgement de la suppuration, rapprochera les levres de cette plaie de son fond; tout se rétablit dans l'ordre naturel, la légere égratignure se desseche, à peine en reste-t-il un vestige.

Un auteur moderne a admis deux sortes de suppuration dans les plaies; une suppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaissement manifeste: il l'a appellée *suppuration préparante*, pour la distinguer de cette suppuration louable qui n'est plus que l'excrétion du suc nourricier des parties divisées; il appelle cette suppuration secondaire, *suppuration régénérante*, parce que c'est quand elle a lieu qu'on croit voir les bourgeons d'une nouvelle chair se développer pour remplir le vuide que l'affaissement seul fait disparoître. Car ce n'est jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la surface; il est manifeste que ce sont les bords qui s'affaissent & se dépriment, & qui continuent de le faire à mesure que la suppuration opere le dégorgement des vaisseaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'est par l'affaissement & la dépression des solides qu'une légere goutte de suc nourricier consolide les orifices de ces vaisseaux de la circonférence au centre, successivement de proche en proche. Supposons un instant que cet affaissement cesse de continuer, supposons qu'il se fasse une régénération de chairs, ce seroit le plus grand obstacle à la cicatrisation. Ces chairs en croissant dans le fond de la plaie, feroient bailler son ouverture, & en augmenteroient les dimensions. Jamais l'extension des vaisseaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au resserrement qui est de l'essence de la cicatrice, puisque sans ce resserrement il est de toute impossibilité qu'il se fasse une consolidation. Nous voyons tous les jours que par l'usage indiscret des remedes relachans & huileux dans les plaies, le tissu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & fongueuses; il faut les affaisser par des remedes dessicatifs; on panse avec de la charpie seche, souvent il faut avoir recours à des caustiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la consistence nécessaire, & les mettre dans l'état de dépression qui permet la consolidation. Il est certain que la cicatrice n'avancera point si la dépression est interrompue. Que seroit-ce si les chairs augmentoient & se reproduisoient? Les sujets bien constitués qui sur la fin de la guérison d'une plaie avec déperdition de substance, se livrent à leur appétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de sucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie se r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, par ce qu'il détruit manifestement l'ouvrage de la dépression.

Il y a des cas où la grande maigreur est un obstacle à la réunion des parties divisées; ceux qui sont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digestion, qui refournissent la masse du sang de sucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même on doit distinguer le rétablissement de l'embonpoint nécessaire jusqu'à un certain dégré, d'avec la prolongation végétative des vaisseaux qui opéroit la régénération d'une nouvelle substance. Comme la réunion ne peut jamais se faire que par l'affaissement des parties, c'est une raison pour qu'on n'en doive pas attendre dans les sujets exténués: il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puisse permettre aux parties le mécanisme sans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus sur l'idée de la régénération, c'est la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laissent une assez grande portion du crane à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, & qui gagnent insensiblement sur une surface convexe qui ne se déprime point. Mais j'ai bien-tôt découvert l'erreur de mes sens. Les bourgeons charnus ne croissent pas sur la surface de l'os; c'est l'exfoliation de sa lame extérieure, si mince qu'on voudra la supposer, qui découvre la substance vasculeuse par laquelle l'os est organisé & au nombre des parties vivantes. Ce réseau se tuméfie un peu parce qu'il n'est plus contenu par la lame osseuse dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction est légere & superficielle, & n'est qu'accidentelle & passagere; car la cicatrice qui se forme de la circonférence au centre, ne se fait réellement que par l'affaissement & la conglutination successive de ces bourgeons vasculeux tuméfiés. S'ils ne s'affaissoient point, la cicatrice n'avanceroit pas: il est certain qu'ils se dépriment, & que la cicatrice bien faite est toujours plus basse que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas posé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, sans aucune partie intermédiaire; cela ne peut être autrement, puisque cette cicatrice n'est elle-même que l'obturation des vaisseaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produisoient le pus, sont fermés par une goutte de suc nourricier épaissi. En déposant toute préoccupation, & en consultant les faits avec une raison éclairée, on connoîtra bien-tôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur *incarnation* n'est pas soutenable. (*Y*)

INCASSAN, (*Géog.*) petite contrée d'Afrique sur la côte d'or; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne seront pas vraissemblablement de durée. (*D. J.*)

INCATENATI, (*Hist. littéraire.*) nom d'une société littéraire établie à Vérone en Italie, qui avoit pour objet l'avancement des sciences & des connoissances humaines; ce nom pourroit convenir à presque toutes les sociétés de gens de lettres, à qui on cherche toujours à donner des entraves, comme si on craignoit que les lumieres ne devinssent trop communes. Quoi qu'il en soit, cette société ne subsista à Vérone que jusqu'en 1543; elle fut alors réunie à celle des *Philarmonici*.

INCENDIAIRE, s. m. (*Gram.*) scélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'incendiaire est puni des plus rigoureux supplices.

* INCENDIE, s. m. (*Gram.*) grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois sont sujettes à des *incendies*. Les fermes isolées dans les campagnes, sont quelquefois *incendiées* par des malfaiteurs. On a des seaux & des pompes publics qu'on emploie dans les *incendies*.

Il se prend aussi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiscret pour allumer un *incendie* dans une ame innocente & paisible. Le Dante a renfermé les hérésiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter aux loin l'*incendie*. Cette image est belle.

INCENDIES, (*caisse des*) *Hist. mod.* Dans plusieurs provinces d'Allemagne on a imaginé depuis quelques années un moyen d'empêcher ou de réparer une grande partie du dommage que les *incendies* pouvoient causer aux particuliers qui ne sont que trop souvent ruinés de fond en comble par ces fâcheux accidents. Pour cet effet, dans chaque ville la plûpart des citoyens forment une espece d'association autorisée & protégée par le souverain, en vertu de laquelle les associés se garantissent mutuellement leurs maisons, & s'engagent de les rebâtir à frais communs lorsqu'elles ont été consumées par le feu. La maison de chaque propriétaire est estimée à sa juste valeur par des experts préposés pour cela; la valeur est portée sur un registre qui demeure déposé à l'hôtel-de-ville où l'on expédie au propriétaire qui est entré dans l'association, un certificat dans lequel on marque le prix auquel sa maison a été évaluée; alors le propriétaire est engagé à payer en cas d'accident une somme proportionnée à l'estimation de sa maison, ce qui forme un fond destiné à dédommager celui dont la maison vient à être brûlée.

Dans quelque pays chaque maison après avoir été estimée & portée sur le registre, paye annuellement une somme marquée, dont on forme le capital qui doit servir au dédommagement des particuliers; mais on regarde cette méthode comme plus sujette à des inconvéniens que la précédente; en effet elle peut rendre les citoyens moins vigilans par la certitude d'être dédommagés, & la modicité de ce qu'ils payent annuellement peut tenter ceux qui sont de mauvaise foi, à mettre eux-mêmes le feu à leurs maisons, au lieu que de la premiere maniere chacun concourt proportionnellement à dédommager celui qui perd sa maison.

L'usage d'assurer ses maisons contre les incendies subsiste aussi en Angleterre; on peut aussi y faire assurer ses meubles & effets; on a pris dans ces chambres d'assurances des précautions très-sûres pour prévenir les abus, la mauvaise foi des propriétaires, & les incendies.

INCERATION, s. f. (*Pharmac.*) réduction de quelque substance seche, par un mélange insensible d'un liquide approprié, jusqu'à ce que le tout forme la consistence d'une cire molle. (*D. J.*) (1)

INCERTAIN, adj. (*Gram.*) *Voy.* INCERTITUDE.

INCERTAIN, (*Maréchalerie.*) se dit des chevaux qui ne sont pas fermes dans le manége dont on les recherche, ou qui ne le savent pas bien encore. On dit ce cheval est *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manége. *Voyez* CONFIRMER.

INCERTITUDE, s. f. (*Métaphysique.*) état d'indécision de l'ame, lorsque les sensations, les perceptions, font sur elle des impressions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure jusqu'à ce que de nouvelles sensations ou perceptions liées avec les dernieres qui nous étoient présentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal, mais d'ordinaire assez promptement. (*D. J.*)

INCESSIBLE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui ne peut être cédé ou transporté par une personne à une autre. Par exemple, le droit de retrait lignager est *incessible*. (*A*)

INCESSION, s. f. *terme de Médecine*, espece de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'incession le malade s'assied jusqu'au nombril. *Voyez* BAIN.

Ses usages sont d'appaiser les douleurs, d'amollir les parties, de chasser les vents, & d'exciter les regles.

INCESTE, s. f. (*Théolog.*) conjonction illicite entre des personnes qui sont parentes jusqu'aux dégrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'Eglise.

L'*inceste* se prend plûtôt pour le crime qui se commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains tems & dans certains cas, n'a pas été considérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore assez long-tems depuis le déluge, les mariages entre freres & sœurs, entre tante & neveu, & entre cousins-germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pû se marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, jusqu'à un certain tems. Du tems d'Abraham & d'Isaac, ces mariages se permettoient encore; & les Perses se les sont permis bien plus tard, puisqu'on dit que ces alliances se pratiquent encore à-présent chez les restes des anciens Perses. *Voyez* GAVRES *ou* GUEBRES.

Quelques auteurs pensent que les mariages entre freres & sœurs & autres proches parens ont été permis, ou du moins tolérés jusqu'au tems de la loi de Moyse; que ce législateur est le premier qui les ait défendus aux Hébreux. D'autres tiennent le contraire; & il est mal aisé de prouver ni l'un ni l'autre sentiment, faute de monumens historiques de ces anciens tems.

Les mariages défendus par la loi de Moyse, sont 1°. entre le fils & sa mere, ou entre le pere & sa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & sœurs, soit qu'ils soient freres de pere & de mere ou de l'un & de l'autre seulement. 3°. Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouser sa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-sœur. Cependant il y avoit à cette loi une exception, savoir, que lorsqu'un homme étoit mort sans enfans, son frere étoit obligé d'épouser la veuve pour lui susciter des héritiers. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouser la mere & la fille, ni la fille du fils de sa propre femme, ni la fille de sa fille, ni la sœur de sa femme, comme avoit fait Jacob en épousant Rachel & Lia.

Tous ces degrés de parenté dans lesquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, sont exprimés dans ces quatre vers:

> *Nata, soror, neptis, matertera, fratris & uxor*
> *Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,*
> *Uxorisque soror, privigni nata, nurusque*
> *Atque soror patris, conjungi lege vetantur.*

Moyse défend tous ces mariages *incestueux* sous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de son peuple*, c'est-à-dire, sera mis à mort. La plûpart des peuples policés ont regardé les *incestes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier sup-

(1) Ce mot inceration peut se rapporter tant aux antiquités romaines, & greques, qu'à l'idolâtrie, puisque parmi les proverbes des anciens Romains, il y avoit celui dont parle Pline en sa lettre à Trajan: *genua incerare deorum*; l'usage des anciens Romains payens, étoit d'attacher aux genoux des statues de leurs Dieux, leurs placets ou suppliques, ils les écrivoient sur des tablettes de bois enduites de cire, de-là est venu le proverbe, *incerabant genua deorum*. Les anciens étoient aussi en usage d'embrasser les genoux des personnes dont ils imploroient la protection, c'est ce qui fit dire à Seneque, *hora momentum interest inter folium, & aliena genua*. Plaute l'avoit dit avant lui, puisque dans sa piece du Rudens il avoit introduit un esclave dans l'acte d'embrasser les genoux d'un vieillard pour l'émouvoir à compassion, comme si les genoux étoient le siege de la commiseration ainsi que le remarque un savant critique.... *quasi in genibus sedes miserationis esset*.

Quant aux idoles, il est certain, qu'elles étoient quelquefois entierement enduites de cire, & qu'elles en étoient recouvertes comme d'un habit, la preuve en resulte de ces paroles de Plaute, *saxa illita ceris*, ce qui donne lieu à dire que le mot incération signifie encore l'art, & l'acte de l'ouvrier à couvrir de cire les statues des dieux, independamment de l'usage, d'attacher aux genoux de ces statues les placets écrits sur la cire, & dont parle Ciceron dans ses Offices à l'occasion de la statue de Marius. (*A*)

supplice. Il n'y a que des barbares qui les ayent permis. Calmet, *diction. de la bible*, *tom. II. pag.* 368. & 369.

Parmi les Chrétiens, non-seulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut sans dispense de l'Église contracter de mariage après la mort de sa femme avec aucune des parentes de sa femme au quatrieme degré, ni la femme après la mort de son mari, avec ceux qui sont parens de son mari au quatrieme degré. *Voyez* EMPÊCHEMENT.

On appelle *inceste* spirituel le crime que commet un homme avec une religieuse, ou un confesseur avec sa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre personnes qui ont contracté quelqu'alliance ou affinité spirituelle. Cette affinité se contracte entre la personne baptisée & le parain & la maraine qui l'ont tenue sur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptisé, entre la personne qui baptise & l'enfant baptisé, & le pere & la mere du baptisé. Cette alliance spirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré sans dispense, & donne lieu à une sorte d'*inceste* spirituel, qui n'est pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni punissable comme l'*inceste* spirituel avec une religieuse, ou celui d'un confesseur avec sa pénitente.

INCESTUEUX, adj. (*Gramm. & Jurisp.*) se dit de ce qui provient d'un inceste. On appelle *commerce incestueux* le crime d'inceste. *Voyez* INCESTE. Un mariage *incestueux* est celui qui est contracté entre personnes parentes en un degré prohibé, sans en avoir obtenu dispense.

Un batard *incestueux* est celui qui est né de deux personnes parentes ou alliées en un degré assez proche pour ne pouvoir contracter mariage ensemble sans dispense.

Ces sortes de batards ne peuvent être légitimés par le mariage subséquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci obtiendroient dispense pour se marier ensemble *Voyez* BATARD. (*A*)

INCESTUEUX, adj. pris subst. (*Hist. ecclés.*) nom de secte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'hérésie des *incestueux* commença à Ravenne. Les savans de la ville consultés par les Florentins sur les degrés de consanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la septieme génération marquée par les canons devoit se prendre des deux côtés joints ensemble, ensorte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Justinien, où il dit „ qu'on peut épouser la petite-fille de „ son frere ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrie- „ me degré „: d'où ils concluoient, si la petite-fille de mon frere est à mon égard au quatrieme degré, elle est au cinquieme pour mon fils, au sixieme pour mon petit-fils, & au septieme pour mon arriere petit-fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II. la condamna dans un concile tenu à Rome. *Dict. de Trévoux*.

INCH, s. m. (*Mesure.*) nom d'une mesure applicative, dont on se sert en Angleterre; c'est proprement ce qu'on appelle *pouce* en France; mais avec quelque différence; car si l'on suppose le pié divisé en mille parties, le pié anglois étant mille, le pié royal de Paris sera 1068, 11 pouces, 8 lignes. Le grain d'orge est audessous de l'*inch*, & est la plus petite de ces sortes de mesures angloises; il faut trois grains d'orge pour un *inch*; quatre *inchs* font la poignée; trois poignées le pié; un pié & demi fait la coudée; deux coudées font un yard ou verge, & un yard & un quart fait une aune de France, ou pour parler exactement, la verge angloise fait neuf neuviemes de l'aune de Paris; de sorte que neuf yards font sept aunes de Paris. (*D. J.*)

INCHOATIF, adj. (*Gram.*) Priscien, & après lui la foule des Grammairiens, ont désigné par cette dénomination, les verbes caractérisés par la terminaison *sco* ou *scor*, ajoutée à quelque radical significatif par lui-même. Tels sont les verbes.

Augesco,	dérivé de	*Augeo*,	Verbes,
Albesco,		*Albeo*,	
Calesco,		*Caleo*,	
Frigesco,		*Frigeo*,	
Dulcesco,		*Dulcis*,	Adjectifs.
Mitesco,		*Mitis*,	
Lapidesco,		*Lapis*, *dis*,	Noms f.
Irascor,		*Ira*,	

Au reste cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légèrement, & il ne paroît pas que dans l'usage de la langue latine, les bons écrivains aient supposé dans cette sorte de verbe, l'idée accessoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y semble indiquer. Le style des commentaires de César devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la justesse; celui de Caton (de R. R.) doit encore avoir plus de précision, parce qu'il est purement didactique; cependant ces deux auteurs ayant besoin de marquer le commencement de l'événement désigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, se sont servis l'un & l'autre du verbe *incipio*: *cum* MATURESCERE *frumenta inciperent*, Cæs. *Et ubi primum incipiunt* HISCERE, *legi oportet*, Cat. Cicéron qui savoit louer avec tant d'art, & qui connoissoit si bien les différences délicates des mots les plus aisés à confondre, dit à César (*pro Marcel.*) en faisant l'éloge de sa justice & de sa douceur, *at verò hæc tua justitia & lenitas* FLORESCIT *quotidie magis*: peut-on penser qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il cessoit d'avoir de la justice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une satyre sanglante plutôt qu'un éloge; & dans Cicéron, une absurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'est donc sur d'autres titres, que sur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il est nécessaire d'établir le caractere différentiel de cette sorte de verbe. Consultons les meilleurs écrivains, On lit dans Virgile, *Georg.* III. 504.

> *Si in processu cœpit* CRUDESCERE *morbus*;

Sur quoi Servius fait cette remarque, *crudescere*, *validior fieri*, *ut dejectâ* CRUDESCIT *pugna camillâ*: & lorsqu'il en est à ce vers de l'Eneïde, XI. 833. il l'explique ainsi, *crudescit*, *crudelior fit cæde multorum*; ce qui peut se justifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même sens, *magis effuso* CRUDESCUNT *sanguine pugnæ*. *Æn.* VII. 788.

Au douzieme livre de l'Eneïde (45.), Virgile s'exprime ainsi :

> *Haud quaquam dictis violentis Turni*
> *Flectitur*; *exuperat magis*, ÆGRESCIT*que medendo*.

Et voici le commentaire du même Servius: *indè magna ejus ægritudo crescebat*, *unde se ei Latinus remedium sperabat afferre*.

Il est donc évident que *crudescere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægrescere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles observations que L. Valle (*Elegant. lib. I.*) vouloit que l'on donnât aux verbes de cette espece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme est déja employé dans la Grammaire greque & dans la Grammaire italienne, pour désigner des noms qui ajoutent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée accessoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroîtroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *deflorescere*, *decrescere*, *defervescere*, *&c.* qui expriment à la vérité une progression graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'est que cette progression graduelle qui caractérise en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée spécifique qu'il falloit les nommer *progressifs*.

Ces verbes ont tous la signification passive; & c'est pour cela que Servius les explique tous par le verbe passif *fieri*; il y ajoute un comparatif pour désigner la gradation caractéristique; CRUDESCERE, *validior fieri*; & de même AUGESCERE, *fieri major*; CALESCERE, *fieri calidior*; MITESCERE, *fieri mitior*; LAPIDESCERE, *fieri ad lapidis naturam propior*; DEFERVESCERE, *minus fervidus fieri*, *&c*.

Nous avons aussi en françois des verbes *progressifs*, ou si l'on veut, des verbes *inchoatifs*, qui sont pour la plûpart terminés en *ir*, comme *blanchir*, *jaunir*, *vieillir*, *grandir*, *rajeunir*, *fleurir*, &c. (*B. E. R. M.*)

INCIDEMMENT, adv. (*Gramm. & Jurisp.*) se dit de ce qui vient à l'occasion de quelque chose, par exemple le défendeur qui est assigné pour le payement d'une somme, & qui prétend que le demandeur lui doit aussi quelque chose, se constitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorsque dans une contestation on produit comme titre une sentence, & que celui auquel on l'oppose pour faire cesser l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'est appeller *incidemment* de cette sentence. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCIDENCE, ſ. f. *en Méchanique* exprime la direction ſuivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en Optique, *angle d'incidence* l'angle compris entre un rayon incident ſur un plan, & la perpendiculaire tirée ſur le plan au point d'*incidence*.

Par exemple, ſi l'on ſuppoſe que *AB* (*Pl. optiq. fig.* 26.) ſoit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe ſur le point d'*incidence B*, & *HB* une perpendiculaire ſur *D E* au point d'*incidence*, l'angle *A B H* compris entre *AB* & *HB* ſera l'angle d'*incidence*.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainſi ſuppoſant que *AB* ſoit un rayon incident, & *HB* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *AB D* compris entre le rayon & le plan réfléchiſſant ou rompant *DE* eſt appellé par ces auteurs l'*angle d'incidence*; mais la premiere dénomination eſt la plus uſitée, ſur-tout dans la Dioptrique.

Il eſt démontré en Optique 1°. que l'angle d'*incidence ABH* (*Fig.* 26.) eſt toujours égal à l'angle de réflexion *HBC*, ou l'angle *ABD* à l'angle *CBE*. *Voyez* REFLEXION.

2°. Que les ſinus des angles d'*incidence* & de réfraction ſont toujours l'un à l'autre en raiſon conſtante.

3°. Que dans le paſſage des rayons de l'air dans le verre, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt au ſinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à peu-près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt à celui de l'angle de réfraction comme 195 à 300, ou comme 9 à 14.

Il eſt vrai que M. Neuton ayant démontré que les rayons de lumiere ne ſont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juſte le rapport qu'il y a entre les ſinus des angles de réfraction & d'*incidence*; mais on a indiqué ci-deſſus la proportion la plus approchante, c'eſt-à-dire celle qui convient aux rayons de refrangibilité moyenne. *Voyez* LUMIERE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

Cathere d'incidence. *Voyez* CATHERE & RÉFLEXION.

Ligne d'incidence dans la Catoptrique, eſt une ligne droite, comme *AB* (*Pl. optiq. fig.* 26), par laquelle la lumiere vient du point rayonnant *A* au point *B* de la ſurface d'un miroir. On l'appelle auſſi *rayon incident*. *Voyez* RAYON.

Ligne d'incidence dans la Dioptrique eſt une ligne droite, comme *AB* (*fig.* 56.), par laquelle la lumiere vient ſans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la ſurface du corps rompant *HKLI*.

Point d'incidence eſt le point *B* ſur lequel tombe le rayon *AB*. *fig.* 26.

Axe d'incidence eſt le perpendiculaire *B H* tiré du point d'*incidence B* ſur la ſurface réfléchiſſante ou rompante. *Chambers*. (*O*)

INCIDENT, adj. (*Phyſiq. & Optiq.*) on appelle *rayon incident* les rayons de lumiere qui tombent ſur une ſurface. *Voyez* INCIDENCE. (*O*)

INCIDENT, ſ. m. (*Gramm.*) événement, circonſtance particuliere. *Incident* dans un poëme eſt un épiſode, ou action particuliere liée à l'action principale, ou qui en eſt dépendante. *Voyez* ACTION & EPISODE.

Une bonne comédie eſt pleine d'agréables *incidens*, qui divertiſſent les ſpectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poëte doit faire choix des *incidens* ſuſceptibles des ornemens convenables au caractere de ſon poëme. La variété d'*incidens* bien amenés & bien menagés, fait la beauté du poëme héroïque, qui doit toujours embraſſer une certaine quantité d'*incidens* pour ſuſpendre le dénouement, qui ſans cela iroit trop vite. *Voyez* EPIQUE *Dict. de Trévoux*.

INCIDENT, (*Juriſprud.*) eſt une conteſtation acceſſoire ſurvenue à l'occaſion de la conteſtation principale: par exemple, ſur une demande en payemant du contenu en un billet, ſi l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la ſignature, c'eſt un *incident* qu'il faut juger préalablement; de même ſi celui qui eſt aſſigné demande ſon renvoi, ou propoſe quelque exception dilatoire, ce ſont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la conteſtation principale, & formée après que l'inſtance eſt liée, eſt une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la premiere conteſtation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & inſtruite ſéparément de la premiere.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* ſont de deux ſortes; les uns ſont des préalables ſur leſquels il faut d'abord ſtatuer, comme les renvois & déclinatoires: les exceptions dilatoires, les communications de pieces, & les autres ſont des acceſſoires de la demande principale, & ſe jugent en même tems. *Voyez* DEMANDE, JONCTION, DISJONCTION. (*A*)

INCIDENTE, adj. (*Grammaire*.) on diſtingue en Grammaire la propoſition principale & la propoſition *incidente*. La propoſition *incidente* eſt toujours partielle à l'égard de la principale; & l'on peut dire que c'eſt une propoſition particuliere liée à un mot dont elle eſt un ſupplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt une propoſition totale; *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *ſavans*, dont elle eſt un ſupplement explicatif, parce qu'elle ſert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui juſtifie l'énoncé de la propoſition principale, *les ſavans devroient ſurpaſſer les autres hommes en ſageſſe*; la propoſition partielle, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt donc une propoſition *incidente*.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt une propoſition totale; *qui vient de la vertu*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *gloire*; mais elle en eſt un ſupplément déterminatif, parce qu'elle ſert à reſtreindre la ſignification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cauſe particuliere qui la procure, ſavoir *la vertu*; ainſi la propoſition partielle *qui vient de la vertu*, eſt une propoſition *incidente*.

Il y a donc deux ſortes de propoſitions *incidentes*, la premiere eſt explicative, & elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée du mot auquel elle eſt liée, pour en faire ſortir pour ou contre la propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique; la ſeconde eſt déterminative, & elle ajoûte à l'idée du mot auquel elle eſt liée, une idée particuliere qui la reſtraint à une étendue moins générale.

Lorſque la propoſition *incidente* eſt explicative, on peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que laiſſant dans toute l'étendue de ſa valeur le mot ſur lequel elle tombe, elle peut en être ſéparée ſans qu'il ceſſe d'exprimer la même idée. Mais ſi la propoſition *incidente* eſt déterminative, on ne peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que reſtraignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle eſt liée, elle ne peut en être ſéparée, ſans qu'il recouvre ſa premiere généralité par la ſuppreſſion de l'idée particuliere exprimée dans la propoſition *incidente*. Ainſi dans le premier exemple, *les ſavans qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, la principale conſervera toujours le même ſens dans toute ſon intégrité parce qu'elle aura toujours le même ſujet & le même attribut, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes*. Mais dans le ſecond exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, l'intégrité de la principale eſt altérée au point que ce n'eſt plus la même, parce que ce n'eſt plus le même ſujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, ayant une cauſe quelconque, de maniere qu'il en réſulte une propoſition fauſſe, au lieu de la premiere qui eſt vraie.

Quand la propoſition *incidente* eſt explicative, elle eſt toujours liée au mot ſur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *&c.* Le mot expliqué par la propoſition *incidente* eſt appellé *l'antécédent* du pronom conjonctif & de la propoſition *incidente* même, & c'eſt toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, ſans altérer la vérité ſubſtituer l'antécédent au pronom conjonctif, pour transformer la propoſition *incidente* en principale, en ſoumettant l'antécédent à la même ſyntaxe que le pronom conjonctif. Ainſi lorſqu'on a la propoſition totale, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, &c.* on peut dire, *les ſavans ſont plus inſtruits que le commun des hommes*; & cette propoſition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce ſeroit la même choſe de ces autres propoſitions *incidentes: l'homme que Dieu a doüé de raiſon, la providence par qui tout eſt gouverné, la religion chrétienne dont les preuves ſont invincibles:* après la ſubſtitution de l'antécédent à la place du pronom conjonctif ſelon la même ſyntaxe, on aura autant de propoſitions principales également vraies; *Dieu a doüé l'homme de raiſon, tout eſt gouverné par la providence, les preuves de la religion chrétienne ſont invincibles*.

Mais

Mais quand la propoſition *incidente* eſt déterminative, quoiqu'elle ſoit amenée par l'un des pronoms conjonctif *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *&c.* on ne peut pas la rendre principale, en ſubſtituant l'antécédent au pronom conjonctif, ſans en altérer la vérité. Ainſi dans la propoſition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce ſeroit affirmer que toute gloire en général a ſa ſource dans la vertu, ce que ne diſoit point la propoſition *incidente*, & qui eſt faux en ſoi. *Voyez* la Logique de P. R. *Part. I. ch. viij.* & *Part. II. ch. v. & vj.*

M. du Marſais définit la propoſition *incidente*, celle qui ſe trouve entre le ſujet perſonnel & l'attribut d'une autre propoſition qu'on appelle *propoſition principale* (*voyez* CONSTRUCTION); & il ajoûte que le mot *incidente* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la propoſition *incidente* tombe en effet entre le ſujet & l'attribut de la propoſition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* ſont également erronées.

Le mot latin *incidere* ſignifie autant *tomber ſur* que *tomber dans*; & c'eſt aſſurément dans ce premier ſens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une propoſition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhenſion, ou dont elle reſtraint l'étendue: toute propoſition *incidente* tombe ſur l'antécédent; elle eſt amenée pour lui dans la propoſition principale; & c'eſt par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractériſe ſa deſtination: pourquoi ſeroit-elle nommée relativement à la propoſition principale, puiſque quand elle eſt ſimplement explicative, elle n'apporte abſolument aucun changement au ſens de la principale?

Pour ce qui regarde l'aſſertion de M. du Marſais, qui prétend que la propoſition *incidente* ſe trouve entre le ſujet perſonnel & l'attribut de la propoſition principale; il me ſemble que c'eſt une opinion bien ſurprenante dans ce grammairien philoſophe, pour quiconque a lû ce qu'on a cité ci-deſſus de la *Logique de P. R.* Il y eſt dit, & la choſe eſt évidente, qu'une propoſition *incidente* peut tomber ou ſur le ſujet de la propoſition principale, ou ſur l'attribut, ou ſur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, propoſition dont le ſujet eſt modifié par une *incidente*. *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, propoſition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles ſeront punis de Dieu*, *qui eſt le protecteur des opprimés*, propoſition qui renferme deux *incidentes*, l'une qui tombe ſur le ſujet, & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'eſt donc pas au ſujet ſeul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente*; c'eſt à tout mot dont on veut développer la compréhenſion ou reſtraindre l'étendue.

J'ajoûterai encore une remarque: c'eſt que les pronoms conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *&c.* ne ſont pas, comme on le penſe ordinairement, les ſeuls mots qui ſervent à lier les propoſitions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phraſe, par exemple, *l'état préſent des Juifs prouve que notre religion eſt divine*; il y a une propoſition *incidente*, ſavoir *notre religion eſt divine*; elle eſt liée à ſon antécédent ſous-entendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalente à *qui eſt*; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'état préſent des Juifs prouve* une vérité, qui eſt *notre religion eſt divine*. Cette maniere d'analyſer explique auſſi naturellement la phraſe italienne, l'allemande & l'angloiſe: *je crois que j'aime*, c'eſt-à-dire *je crois* une choſe qui eſt *j'aime*: en italien, *credo* che *amo*, c'eſt-à-dire *credo* coſa che è *amo*; en allemand, *ich glaube daſs ich liebe*, c'eſt-à-dire *ich glaube* eine dinge daſs iſt *ich liebe*; en anglois, *i think that i love*, c'eſt-à-dire *i think* a thing that is *i love*. Les Anglois vont même plus loins, ils ſuppriment tout ce qui n'eſt pas la propoſition *incidente*, qu'ils enviſagent alors comme un ſeul mot complément du premier verbe; *i think i love*, comme ſi l'on diſoit en allemand *ich glaube ich liebe*, en italien *credo amo*, & en françois *je crois j'aime*.

L'incrédulité eſt ſi injuſte qu'elle condamne la religion ſans la connoitre, c'eſt-à-dire *l'incrédulité eſt injuſte* à un point qui eſt *elle condamne la religion ſans la connoitre*: la propoſition *incidente* déterminative, *elle condamne la religion ſans la connoitre*, eſt donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague *un point* renfermé dans l'adverbe *ſi*: tout adverbe équivaut comme on ſait, à une præpoſition avec ſon complément, *ſi* (tellement, à un point).

Perſonne ne ſait ſi le lendemain lui ſera donné, c'eſt-à-dire *perſonne ne ſait* cette choſe incertaine, qui eſt *ſi le lendemain lui ſera donné*. Le génie du latin confirme ce tour analytique; on s'y ſert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation, & cet uſage eſt très-raiſonnable.

Ajoûtons un exemple latin: *Pauſanias ut audivit Argilium confugiſſe in aram, perturbatus eo venit* (Nep. *Pauſan.* IV.); il y a de ſous-entendu *ſtatim* (*in tempore ſtante*, *adſtante*, *præſente*, dans l'inſtant même); quel inſtant? *ut Pauſanias audivit*, *&c.* ainſi *Pauſanias audivit Argilium confugiſſe in aram* eſt une propoſition *incidente* déterminative de l'antécédent ſous-entendu *ſtatim*, dont la ſignification eſt en ſoi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & ſans reſtriction, comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penſer*, que les propoſitions *incidentes* ſont celles dont le ſujet eſt *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une ſimple conjonction eſt ſouvent le lien de la propoſition *incidente* avec ſon antécédent, il eſt certain encore que le pronom conjonctif n'eſt pas toujours ſujet de l'*incidente*: il eſt quelquefois le déterminatif d'un nom qui eſt une partie quelconque de l'*incidente*: *les écrivains dont la foi eſt ſuſpecte*, *les juges dont on achete les ſuffrages*, *les philoſophes ſelon l'opinion deſquels l'ame eſt immortelle*, *&c.* Quelquefois il eſt le complément du verbe ou d'une prépoſition; *la juſtice que vous violez*, *les moyens par leſquels vous vous ſoûtenez*, &c.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt eſſentiel d'obſerver 1°. que la propoſition *incidente*, ſoit explicative, ſoit déterminative, forme avec ſon antécédent un tout, qui eſt une partie logique de la propoſition principale; l'antécédent en eſt la partie grammaticale correſpondante. *La religion que nous profeſſons eſt divine*; dans cette phraſe *la religion* eſt le ſujet grammatical de la propoſition principale, & prendroit en latin la terminaiſon du nominatif pour caractériſer cette fonction que la grammaire lui aſſigne; *la religion que nous profeſſons* eſt le ſujet logique, parce que c'eſt l'expreſſion totale de l'idée unique dont la propoſition principale énonce un jugement, aſſure qu'elle *eſt divine*: la Grammaire n'enviſage comme ſujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette deſtination; la raiſon, ὁ λόγος, ſans compter les mots, enviſage une idée totale. *Il faut que je cede*; *il* (*illud*, *illud negotium*, cela, cette choſe), ſujet grammatical de *faut*; *il que je cede*, ſujet logique; *il que je cede faut* (eſt néceſſaire), propoſition totale. Ce que l'on vient de voir de la propoſition *incidente* qui tombe ſur le ſujet, eſt encore le même quand elle tombe ſur le complément d'une prépoſition ou d'un verbe, ou ſur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2°. Il faut reconnoître dans toute propoſition *incidente* les mêmes parties eſſentielles que dans la principale, le ſujet, l'attribut, les divers complémens, *&c.* Par exemple, *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, c'eſt une propoſition totale & principale; *dont il devoit être le défenſeur*, eſt *incidente*; *il* (Céſar) ſujet de l'*incidente*; *devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical *devant* (étoit devant); *devant être le défenſeur dont* ou *de laquelle*, attribut logique; *dont* (*de laquelle*), complément déterminatif du nom appellatif *le défenſeur*: telles ſont les parties de la propoſition *incidente*, déterminative de l'antécédent *d'une république*. Dans la propoſition principale, *d'une république* eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran*; *d'une république dont il devoit être le défenſeur*, en eſt le complément déterminatif logique; *le tyran*, attribut grammatical de la propoſition principale; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, attribut logique: *Céſar* eſt le ſujet de la propoſition totale.

3°. Le mot conjonctif qui ſert à lier la propoſition *incidente* à ſon antécédent, doit toûjours être à la tête de la propoſition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, ſoit grammatical, ſoit logique, ſans cela le rapport de liaiſon ne ſeroit pas aſſez ſenſible, & l'énonciation en ſeroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche eſt analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une prépoſition dont il eſt complément, *les amis ſur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une prépoſition, s'il eſt déterminatif de ce complément, *les amis ſur le ſecours deſquels vous comptez*.

4°. En conſéquence de la diſtinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard (*Vrais principes*, *diſc. xvj.*) établit une regle de ponctuation qui me paroît très-raiſonnable; c'eſt de mettre entre deux virgules la propoſition *incidente* explicative, & de mettre de ſuite ſans virgule la déterminative. En effet,

effet, l'explicative est une espece de remarque interjective mise en parenthese, que l'on peut ajoûter ou retrancher à la proposition principale sans en altérer le sens; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaison logique bien nécessaire: mais la déterminative est une partie essentielle du tout logique qu'elle constitue avec son antécédent; si on la retranche, on change le sens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainsi il ne faut pas même la séparer de l'antécédent par une virgule qui indiqueroit faussement la séparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il est rare que le mérite seul perce à la cour, où rien ne réussit sans protection*; & sans virgule, *il est rare que le seul mérite réussisse dans une cour où tout se fait par intrigue:* ce sont les exemples de M. l'abbé Girard.

INCIDENTER, v. n. (*Jurisprud.*) signifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une contestation. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCINÉRATION, s. f. (*Chimie.*) l'action de réduire en cendres. *Voyez* CENDRES & CALCINATION.

INCISA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au duché de Monferrat, dans le territoire d'Acqui, sur la riviere de Belbo.

INCISIF, IVE, adj. (*Anatom.*) se dit de quelques dents, de six muscles, & de certains trous qui ont rapport à ces dents.

Les dents *incisives*, que d'autres nomment *rieuses* parce qu'elles se découvrent quand on rit, sont au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, situées à la partie antérieure & au milieu des autres. *Voyez nos Pl. anat.*

Elles sont plus courtes & plus tranchantes que les autres, & elles sont plantées dans leurs alvéoles par des racines simples qui se terminent en pointes; c'est ce qui fait qu'elles tombent aisément, sur-tout celles d'en-haut.

On les appelle *incisives*, parce qu'elles tranchent, qu'elles coupent & qu'elles incisent les viandes. *Voyez* DENT.

Le grand *incisif* vient du rebord inférieur de la fosse orbitaire, passe le long des aîles du nez où quelques-unes de ses fibres se terminent, & s'insere à l'orbiculaire au-dessus des dents *incisives*.

Le petit *incisif* de la lévre supérieure s'attache au-dessus des dents *incisives*, & se termine en partie à l'orbiculaire, & en partie aux aîles du nez.

Le petit *incisif* de la lévre inférieure s'attache au-dessous des dents *incisives*, & se termine à la peau du menton entre les deux portions obliques du quarré.

Le trou *incisif* ou gustatif, ou palatif antérieur, est l'orifice du canal situé à la partie postérieure des deux premieres dents *incisives* antérieures; il est percé de bas en-haut & forme une espece d'v romain, c'est-à-dire qu'il a deux trous par en-haut, qui se terminent en-bas dans un seul. Ce canal est formé par les os maxillaires. *Voyez* MAXILLAIRE.

INCISIF, adj. (*Thérapeutique.*) c'est un nom générique que les Humoristes donnent à certains remedes qu'ils croient propres à diviser, briser, atténuer les humeurs épaisses, visqueuses, tenaces, *&c. Voyez* ATTÉNUANT & VICE DES HUMEURS, *au mot* HUMEURS, (*Médec.*)

INCISION, s. f. *terme de Chirurgie*, qui exprime génériquement une opération par laquelle on divise avec un instrument tranchant la continuité des parties. On fait des *incisions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *voyez* ABSCÈS. Pour aggrandir les plaies, extirper les callosités des ulceres & des fistules, *voyez* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *voyez* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *voyez* AMPUTATION. Pour séparer ce qui est uni contre l'ordre de la nature, *voyez* IMPERFORATION. Pour réduire des parties qui sont hors de leur place, *voyez* RÉDUCTION.

Les *incisions* different par leur grandeur, par leur situation, par la nature des parties qu'on divise, & par la direction des *incisions*; à ce dernier égard les unes sont longitudinales, les autres obliques, les autres transversales; il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en *V*, en *T*, *&c.*

Le point essentiel dans l'ouverture des abscès, est de procurer autant qu'il est possible une issue, par laquelle les matieres puissent s'écouler facilement & complettement. Le pus qui croupit devient plus nuisible dans un abscès, lorsque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la situation de l'abscès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matieres puissent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on supplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un pansement à l'autre la matiere dans le foyer de l'abscès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légerement compressif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus se présente le plus superficiellement. Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la premiere *incision*, on peut au moyen d'une sonde à bouton soulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer sur l'extrémité de cette sonde. La contre-ouverture peut aussi se faire de dedans en-dehors, avec un trocart particulier destiné à cette opération; *voyez* CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent suffire que losqu'elles sont faites dans les endroits mêmes où le pus séjourne, & où la pente l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être assez étendue, ou qu'elle ne répondit pas immédiatement au foyer de l'abscès, elle ne laisseroit pas que de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *seton*, *voyez* SETON. La compression, le bandage expulsif, & les injections, peuvent remplir les vûes du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la détension des parois du foyer & leur récollement, sans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *incisions* le plus qu'il est possible, & ne se déterminer à les pratiquer que dans le besoin démontré.

La question que l'académie royale de Chirurgie proposa en 1732 pour le premier prix, à la naissance de cette compagnie, demandoit *pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations quels sont les cas où le cautere est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence*. Le mémoire qui a été couronné est imprimé à la tête du premier tome du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie; cet ouvrage contient des préceptes excellens sur la doctrine des *incisions*, & dont tout chirurgien doit être instruit.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abscès profonds, demandent une grande connoissance de l'Anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant sujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diversité de chaque cas. C'est à la prudence & au savoir à guider de concert la main du chirurgien; ce sont ses lumieres qui conduiront l'instrument avec la fermeté & la précision nécessaire pour ne faire que ce qu'il faut, & inciser à propos & avec connoissance de cause les parties qu'il est important de ne pas respecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *incisions*; pour lesquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens considérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent souvent que de l'étranglement causé par quelques fibres aponévrotiques, dont la section feroit cesser tous les accidens. *Voyez* GANGRENE.

Les *incisions* qu'on fait superficiellement pour procurer le dégorgement des parties œdémateuses se nomment *mouchetures:* si elles pénétroient dans le corps graisseux, telles qu'on en fait dans les engorgemens sanguins qui menacent de suffoquer le principe vital dans la gangrene, s'appellent *scarifications*; enfin, on donne le nom *de taillades* aux *incisions* profondes qui pénétrent quelquefois jusqu'à l'os dans le sphacele. *Voyez ces mots.* (*Y*)

INCISION, INSÉRER, INCISER, (*Jardin.*) est l'art d'enter, de greffer. *Voyez* GREFFE.

INCLINAISON, s. f. *en terme de Physique*, se dit de la situation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, en sorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaison* d'une ligne droite à un plan est l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il se trouve coupé par la ligne inclinée, & par le point où il se trouve aussi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce soit de la ligne inclinée. *Voyez* LIGNE.

Quelques auteurs d'Optique appellent *angle d'inclinaison* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, *voyez* INCIDENCE; mais l'usage le plus commun est d'appeller *angle d'inclinaison* (*fig.* 26. *Optiq.*) les angles ABD, CBG, formés par les rayons AB, BC, & la surface DE.

L'*inclinaison* de l'axe de la terre est le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle compris entre le plan de l'équateur & celui de l'écliptique, qui est d'environ 23 deg. $\frac{1}{2}$.

L'*inclinaison* d'une planete à l'écliptique est l'angle compris entre l'écliptique & le lieu de la planete dans

son

son orbite. La plus grande *inclinaison* de Saturne, suivant Kepler, est de $2^d\ 32'$; celle de Jupiter $1^d\ 20'$, celle de Mars $1^d\ 50'\ 30''$, celle de Vénus de $30^d\ 22'$, celle de Mercure de $6^d\ 54'$.

Suivant M. de la Hire, la plus grande *inclinaison* de Saturne est de $2^d\ 33'\ 30''$; celle de Jupiter de $1^d\ 19'\ 20''$, celle de Mars de $1^d\ 51'\ 0''$, celle de Vénus de $3^d\ 23'\ 5''$, & celle de Mercure de $6^d\ 52'\ 0''$.

C'est une assez grande question dans l'Astronomie physique, que de savoir la cause de l'*inclinaison* des orbites des planetes à l'écliptique. Dans le systême de Newton on n'en rend aucune raison, & ce phénomene paroît être du nombre de ceux dont ce philosophe a dit à la fin de ses principes qu'ils n'ont point de principe méchanique, *originem non habent ex causis mechanicis*. Descartes a tenté de l'expliquer; mais ses efforts & ceux de ses sectateurs n'ont pas été fort heureux, & cette *inclinaison* des orbites est même une des principales difficultés qu'on oppose au systême des tourbillons. Car comment concevoir que les planetes ne se meuvent pas dans un même plan, ou dans des plans paralleles, si les couches du tourbillon ne se croisent pas; & si ces couches se croisent, comment peuvent-elles conserver leur mouvement? L'académie royale des Sciences de Paris proposa cette question en 1734 pour le sujet du prix qu'elle donne tous les ans, & elle partagea ce prix entre deux pieces, l'une de M. Jean Bernoulli, professeur de Mathématique à Basle, l'autre de M. Daniel Bernoulli son fils. La piece de M. Jean Bernoulli est intitulée *nouvelle physique céleste*; il y donne un systême général de l'univers, sur lequel on pourroit faire beaucoup d'objections, & il y explique conformément à son systéme, le phénomene dont il s'agit. A l'égard de M. Daniel Bernoulli, ce que sa piece a de plus remarquable & de plus ingénieux, c'est un calcul qu'il fait, & par lequel il prétend prouver que l'*inclinaison* des orbites des planetes n'est point l'effet du hasard, & qu'elle doit nécessairement avoir une cause méchanique; voici à peu près le précis de son raisonnement; il remarque que les planetes ne s'éloignent pas beaucoup de l'écliptique, & que l'orbite de Mercure, qui est celle qui s'en éloigne le plus, ne fait qu'un angle d'environ sept degrés avec l'écliptique; desorte que les orbites des planetes n'occupent sur la sphere du monde qu'une zone de la largeur d'environ sept degrés. Il calcule ensuite combien il y a à parier que sept corps jettés au hazard sur la surface d'une sphere y seront disposés dans une zone plus grande que sept degrés, & il trouve qu'il y a 1419856 à parier contre 1, qu'elles n'iroient pas toutes vers le même côté du ciel entre des limites si étroites; d'où il conclut que cette *inclinaison* a nécessairement une cause. Mais 1°. ne pourroit-on pas répondre que les cometes, qui sont des planetes véritables, ont des orbites fort élevées au-dessus du plan de l'écliptique, & qu'ainsi sur le nombre de toutes les planetes, qui est peut-être très-grand, il n'est pas surprenant qu'il y en ait sept qui soient à peu près dans le plan de l'écliptique? 2°. Ne pourroit-on pas croire que le calcul des lois du sort ne doit pas s'appliquer ici? En effet, quand on calcule quelque chose par ces lois, il s'agit toujours d'un effet qui n'est point encore arrivé; & comme tous les effets sont également possibles, on détermine aisément qu'il y a tant à parier qu'un effet déterminé n'arrivera pas. Mais quand une fois l'effet est arrivé, il est alors inutile de se servir des lois du sort pour savoir combien il y avoit à parier qu'il n'arriveroit pas; car tous les effets sont également possibles, comme nous l'avons déjà dit, & il faut bien qu'il en arrive quelqu'un; desorte qu'il n'est pas extraordinaire que tel effet arrive plûtôt que tel autre. Par exemple, si deux personnes jouent ensemble avec deux dez, il y a 35 à parier contre 1, qu'un des joueurs n'amenera pas deux 6 à la fois, mais il y a de même 35 à parier contre 1, qu'il n'amenera pas deux autres nombres quelconques; par exemple, 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*; par conséquent si le joueur dont il s'agit amene par hazard deux 6, cela n'est pas plus singulier que s'il amenoit 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*. Nous avons cru devoir nous étendre un peu là-dessus, parce qu'il nous paroît que le calcul des lois du sort pourroit donner souvent lieu à des raisonnemens de cette espece qui ne seroient pas concluans, ou qui s'ils l'étoient, donneroient lieu à des doutes très-fondés sur la maniere dont on calcule les lois du sort. *Voyez l'article* JEU. De quelque maniere que les planetes soient disposées, il y avoit avant la création, l'infini contre 1 à parier qu'elles ne le seroient pas ainsi, parce qu'il y avoit une infinité d'autres manieres de les disposer; mais je ne vois pas qu'on en puisse conclure que leur disposition présente est plutôt qu'une autre, l'effet d'une cause méchanique.

Inclinaison d'un plan, en *terme de Gnomonique*, est l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horison.

Pour trouver cette *inclinaison*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez sur votre plan un des côtés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuste sur l'autre côté, alors le côté de l'équerre appliqué sur le plan sera de niveau; menez le long de celui-ci une ligne horisontale, & élevez sur elle une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre; si le fil à plomb tombe sur l'autre côté de cette équerre, c'est une preuve que le plan est horisontal. Si votre fil ne tombe point sur l'autre côté de votre équerre, appliquez sur cette équerre un quart de ce cercle, dont les côtés s'ajustent sur les côtés de l'équerre, & observez sur le quart de cercle quel est l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'est point appliqué sur le plan; ce sera l'angle d'*inclinaison* du plan.

L'*inclinaison* de deux plans est l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune section, perpendiculairement à cette section commune.

Ainsi (*Pl. géométr. fig.* 98.) l'*inclinaison* du plan *K E G L* au plan *A C D B* est l'angle *F H I* ou *f h i* formé par les lignes droites *H F* & *F I*, perpendiculaires à la ligne de section *E G* au point *F*. *Chambers*. (*O*)

INCLINATION, s. f. (*Philosophie morale*.) penchant, disposition de l'ame à une chose par goût & par préférence.

Les *inclinations* sont une pente de la volonté, qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres, mais d'une maniere assez égale & assez tranquille pour ne pas troubler ses opérations & même pour les faciliter d'ordinaire.

Les *inclinations* naissent du méchanisme particulier de nos organes, qui dépend de la conformation primitive des sens, & qui nous porte à nous procurer la jouissance de certaines choses que nous envisageons comme une source de félicité; tel est le goût naturel que les uns ont pour la musique, d'autres pour l'étude, &c.

Les *inclinations* different des appétits que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim & la soif, lesquels appétits ne tendent qu'à notre conservation, & cessent lorsqu'on a satisfait les besoins corporels; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'ame, qui a sa source dans les sensations agréables, & dans la continuation de ces sensations.

Les *inclinations* different aussi des passions qui consistent dans des affections violentes, actuelles & habituelles; car les *inclinations* existent avant même que nous ayons été affectés par les sensations & perceptions qu'elles nous rendent agreables ou desagréables.

Enfin, les *inclinations* different de l'instinct qui tient lieu dans les animaux de connoissance, d'expérience, de raisonnement & d'art, pour leur utilité & pour leur conservation. *Voyez* INSTINCT. (*D. J.*)

INCLINATION, PENCHANT, (*Gram. synon.*) L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* est inné; le *penchant* est violent, l'*inclination* est douce. On suit son *inclination*; le *penchant* entraîne. Ils se prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaise part; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites, & des *inclinations* perverses, & des *penchans* honteux.

INCLINATION, (*Chimie & Pharmacie*.) l'action d'incliner doucement un vaisseau, pour en faire couler une liqueur. *Voyez* DÉCANTER.

INCLINÉ, adj. *plan incliné* en *termes de Méchanique*, est celui qui fait un angle oblique avec l'horison.

Il est démontré qu'un corps, tel que *D* (*Pl. Méc. fig.* 58.), qui est appuyé sur un *plan incliné*, perd toujours une partie de sa pesanteur; & que la puissance ou force *L* nécessaire pour le soutenir dans une direction *A C* parallele au plan, est à la pesanteur de *D*, comme la hauteur *B A* du plan est à sa longueur *C A*. Cette proposition se démontre aisément en décomposant l'effort absolu de la pesanteur du corps *D*, suivant *Q F* en deux efforts *Q G*, *Q E*, dont l'un *Q G* est détruit par la résistance du plan auquel il est perpendiculaire; & l'autre *Q E*, parallele au plan, est à l'effort total, comme *Q E* est à *Q F*, c'est-à-dire, comme *A B* est à *A C*, à cause des triangles semblables *E Q F*, *A B C*; d'où il suit que l'inclinaison du plan peut être si petite, qu'il ne faille qu'une force extrémement petite pour soutenir dessus un poids considérable.

La force avec laquelle un corps pesant descend le long d'un *plan incliné*, est à la force avec laquelle il descendroit perpendiculairement, comme le sinus de l'angle de l'inclinaison du plan est au rayon; car le sinus de l'inclinaison est au rayon, comme *AB* à *AC*. *Voyez* DESCENTE.

Supposons que l'on connoisse la pesanteur d'un corps, & qu'il soit question de trouver la puissance *P* nécessaire pour le soutenir sur un *plan incliné D*. J'appelle le poids *W*, & la puissance *P*. J'ai par la regle précédente sin. tot. sin. incl. comme *V* à *P*, c'est-à-dire, comme le rayon est au sinus d'inclinaison, ainsi le poids est à la puissance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes sont donnés, il s'ensuit que le quatrieme l'est aussi.

Les lois du mouvement des corps qui descendent sur des *plans inclinés*, sont absolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui descendent perpendiculairement; avec cette seule différence, que la pesanteur doit être diminuée dans la raison de la hauteur du plan à sa longueur. C'est pourquoi si on appelle *g* la pesanteur absolue, *h* la hauteur du plan, *l* sa longueur, il faudra mettre $\frac{gh}{l}$ au lieu de *g* dans les calculs, qui du reste seront absolument les mêmes. *Voyez* les *articles* ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORCE, & *l'article* PLAN, où les lois dont il s'agit, seront détaillées.

INCLUSIVEMENT, adv. (*Grammaire & Jurisprudence.*) est opposé à *exclusivement*; il signifie que la chose dont on parle, est comprise dans la convention ou disposition. Par exemple, quand on dit que le mariage est défendu par le droit canon jusqu'au quatrieme dégré *inclusivement*, c'est-à-dire que le quatrieme degré est compris dans la prohibition. (*A*)

INCOGNITI, (*Hist. littéraire.*) c'est le nom qu'a pris une société littéraire, établie à Venise, qui a pour sa devise le fleuve du Nil, avec cette épigraphe, *Incognito e pur noto*. Si les gens de lettres étoient moins affamés de gloire, & plus curieux de savoir que de se produire, il régneroit plus d'harmonie entr'eux, les connoissances humaines feroient plus de progrès, & on n'attacheroit point un si haut prix à des suffrages que souvent on méprise.

INCOGNITO, adv. (*Gram. & Hist. mod.*) terme purement italien, qui signifie qu'un homme est dans un lieu, sans vouloir y être connu. Il se dit particuliérement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues sans pompe, sans cérémonie, sans leur train ordinaire, & sans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont coutume de se promener dans la ville *incognitò*, & ils ne sont pas bien-aises qu'on les salue dans ces occasions. Ce n'est pas absolument qu'ils veuillent qu'on les méconnoisse, mais c'est qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carrosses des princes, des cardinaux & des ambassadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carrosses qu'ils nomment *bandinelle*, sont tirés, ils sont censés être *incognitò*, & l'on n'est point obligé de s'arrêter, quand ils passent, ni de les saluer.

Les cardinaux vont aussi sans calotte rouge, quand ils veulent être *incognito*. *Voyez* CHAPEAU & CARDINAL, *Voyez* le *Dictionnaire de Trévoux*.

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les discussions du cérémonial, ils gardent l'*incognitò*, & prennent un autre nom que leur titre de souveraineté; ainsi quand le duc de Lorraine vint en France, il y parut sous le nom de comte de Blamont.

INCOLAT DROIT D', (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Bohème un droit que le souverain accorde aux étrangers qui ne sont point nés dans le royaume, en vertu duquel ils jouissent des mêmes prérogatives que les autres citoyens. Ce droit s'appelle en Pologne *indigenat*. Les hommes devant être regardés la plus grande richesse d'un état, les princes sont intéressés à les attirer chez eux, & la qualité d'étranger ne devroit jamais exclure des avantages d'aucune société.

INCOMBUSTIBLE, adj. m. f. (*Chimie.*) corps incapable du véritable embrasement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogistique n'est point principe, ni immédiat ni médiat de sa composition. *Voyez* COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE (*b*)

INCOMBUSTIBLE, BOIS, (*Hist. nat.*) on assure qu'il se trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbrisseaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laisseroit exposé pendant plusieurs heures consécutives dans un brasier ardent. On ajoûte même que les miroirs ardens ne font aucun effet sur lui; on dit qu'à l'extérieur il ressemble à du bois de chêne, excepté qu'il est plus tendre, & que son écorce & son intérieur sont un peu rougeâtres; il se coupe & se taille aisément, sur-tout quand il a passé plusieurs fois par le feu; il tombe au fond de l'eau, quelques petits que soient les morceaux; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût minéral, ni la rudesse du sable.

Vitruve, dans son *livre. II. chap. ix.* attribue ces propriétés au *larix*; & Pline dit dans le *livre XVI. chap. x.* de son histoire naturelle, *exceptâ larice, quæ nec ardet, nec carbonem facit, nec alio modo ignis vi consumitur, quam lapides*. Il seroit question de savoir quel est l'arbre que ces auteurs ont appellé *larix*, vû que celui à qui les Botanistes donnent aujourd'hui ce nom, est très-combustible. On a aussi trouvé un bois *incombustible* en Espagne, près de Séville. *Voyez* les *Voyages de* Keyssler, & la *Bibliotheque choisie de* le Clerc, *tom. XII. pag. 57.*

INCOMMENSURABLE, adj. (*terme de Géometrie.*) il se dit de deux quantités qui n'ont point de mesure commune, quelque petite qu'elle soit, pour mesurer l'une & l'autre. *Voyez* COMMENSURABLE, SOURD & IRRATIONNEL.

Le côté d'un quarré est *incommensurable* avec sa diagonale, comme le démontre Euclides; mais il est commensurable en puissance, parce que le quarré de la diagonale contient deux fois le quarré fait sur le côté.

On dit aussi que des surfaces sont *incommensurables* en puissance, lorsqu'elles ne peuvent être mesurées par aucune surface commune. (*E*)

On a démontré aux mots FRACTION & DIVISEUR, que si deux nombres *a*, *b*, n'ont point de diviseur commun, autre que l'unité, leurs quarrés *aa*, *bb*, leurs cubes *a3*, *b3*, &c. & ainsi du reste, n'auront point de diviseur commun, autre que l'unité; d'où il s'ensuit que le quarré, le cube, &c. d'une fraction $\frac{a}{b}$ est toujours une fraction; j'entends ici par fraction toute quantité dans laquelle *a* ne se peut diviser exactement par *b*; soit que *a* soit plus petit ou plus grand que *b*: donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, &c. qui ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne sauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction; donc on ne sauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces sortes de nombres; ainsi la racine quarrée de 2, par exemple, est *incommensurable* à l'unité; & en général on appelle *incommensurable* la racine du dégré *m* de tout nombre entier *p*, dont on ne peut trouver la racine du dégré *m* en nombres entiers; car il est démontré que cette racine ne sauroit être exprimée par quelque nombre que ce puisse être.

A plus forte raison, les racines des *incommensurables* sont *incommensurables*, comme le seroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommensurables* & les imaginaires 1°. que les *incommensurables* peuvent se représenter par des lignes, (comme la diagonale du quarré), quoiqu'ils ne puissent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni se représenter, ni s'exprimer. *Voyez* IMAGINAIRE. 2°. Qu'on approche des *incommensurables* autant qu'on veut par le calcul; *voyez* APPROXIMATION, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, *voyez* EQUATION. (*O*)

INCOMMODE, adj. (*Grammaire & Morale.*) il se dit de tout ce qui nous gêne, de quelque maniere que ce soit. Ainsi un forgeron est un voisin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes*; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes fâcheux, de bonnes gens très-*incommodes*.

INCOMMODÉ, adj. (*Marine.*) se dit d'un vaisseau à qui il est arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ses mâts, d'avoir sa manœuvre en desordre, d'être désemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau. (*Z*)

INCOMMODER, verb. act. (*Gram.*) il se prend dans le même sens qu'*incommode*; mais il a quelques acceptions particulieres. Ainsi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageusement, que l'ennemi en étoit fort *incommodé*; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a souffertes; qu'on est *incommodé* d'une legere blessure, &c.

INCOMMODITÉ, (*Medecine.*) signifie la même chose que maladie legere. *Voyez* MALADIE.

INCOMMUTABLE, adj. (*Gram. & Jurispr.*) est ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *in-*

com-

commutable eſt celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypotheque, ou autre action. (*A*)

INCOMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gram.* & *Juriſpr.*) c'eſt lorſque le droit de propriété devient irrévocable en la perſonne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, ſoit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. *Voyez* EVICTION. (*A*)

INCOMPARABLE, adj. (*Gram.*) ce qui eſt ſi parfait dans ſon genre, qu'on ne trouve rien qui puiſſe lui être comparé. Combien de choſes qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder?

INCOMPATIBLE, adj. (*Phyſ.*) qui ne peut ſubſiſter ou demeurer avec un autre ſans le détruire. Ainſi on dit que le froid & le chaud ſont *incompatibles* dans un même ſujet; de même le mouvement & le repos ſont *incompatibles* dans un même corps. Lorſque les états de deux corps ſont *incompatibles*, il doit néceſſairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainſi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut néceſſairement que le choc le meuve, ou que s'il reſte en repos, le choquant perde ſon mouvement, ou change de direction. *Voyez* COMMUNICATION (*O*)

INCOMPATIBLE, (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre choſe. Les bénéfices & les charges ſont *incompatibles* lorſqu'on ne peut les poſſeder en même tems. *Voyez* BÉNÉFICES & OFFICES. (*A*)

INCOMPATIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt le défaut de pouvoir réunir enſemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui ſont *incompatibles* dans une même perſonne, comme deux bénéfices *ſub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent réſidence.

Il y a auſſi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, ſoit à cauſe que l'un & l'autre exigent réſidence, ou parce que l'un eſt au-deſſous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. *Voyez* INCOMPATIBLE. (*A*)

INCOMPÉTENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de pouvoir & de juriſdiction en la perſonne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procede de pluſieurs cauſes, ſavoir:

1°. En matiere perſonnelle, lorſque le défendeur n'eſt pas domicilié dans l'étendue de la juriſdiction où il eſt aſſigné.

2°. S'il a été aſſigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agiſſe de choſes dont la connoiſſance eſt ſpécialement attribuée à certains juges.

3°. S'il a demandé ſon renvoi devant le juge de ſon privilege.

4°. En matiere criminelle, tout juge eſt compétent pour informer & decréter; mais au-delà de cette inſtruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de ſa juriſdiction.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 6. *art.* 3 & 4, veut que les *incompétences* ſoient jugées ſommairement à l'audience, & que les appellations comme de juges *incompétens*, ſoient inceſſamment vuidées par expédient au parquet.

En général l'*incompétence* eſt ou *ratione perſonæ*, ou *ratione materiæ*.

La premiere eſt lorſqu'une perſonne aſſignée devant le juge ordinaire, a le pouvoir de demander d'être renvoyée devant le juge de ſon privilege; le défendeur doit propoſer cette *incompétence in limine litis*; car dès qu'il a fait le moindre acte, par lequel il a reconnu la juriſdiction, il ne peut plus demander ſon renvoi parce que l'*incompétence* du juge ordinaire n'eſt pas abſolue; le défendeur a ſeulement la faculté de demander ſon renvoi, lorſque les choſes ſont entieres.

Il n'en eſt pas de même, quand l'*incompétence* eſt *ratione materiæ*; il ne dépend pas des parties de proceder devant un juge qui eſt abſolument *incompétent* pour connoître de la matiere. Le juge en ce cas doit renvoyer devant ceux qui en doivent connoître; ou ſi ces juges ſont ſes ſupérieurs, il doit ordonner que les parties ſe pourvoiront; c'eſt ce qui réſulte de l'ordonnance de 1667, *tit.* 6.

On dit quelquefois une *incompétence* pour un appel comme de juge *incompétent*.

Les appels comme de juge *incompétent* ſe portent directement au parlement, *omiſſo medio*. *Voyez* COMPÉTENCE, DÉCLINATOIRE, RENVOI. (*A*)

* INCOMPLEXE, adj. (*Gramm.* & *Logiq.*) qui n'eſt pas compoſé. On appelle *ſyllogiſmes incomplexes* ceux dont les propoſitions ſont ſimples.

* INCOMPRÉHENSIBLE, adj. (*Gram.* & *Métaphyſique.*) qui ne peut être compris. Lorſqu'une propoſition eſt *incompréhenſible*, c'eſt ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de reſſource; dans le ſecond, il ſe faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt fauſſe; s'il n'y a ni convenance ni diſconvenance entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt vuide de ſens. Il eſt indécent d'en faire de ſemblable à des gens ſenſés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vûe: c'eſt qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y ſoit venu par la voie des ſens, & qui par conſéquent ne doive, en ſortant de l'entendement, retrouver des objets ſenſibles pour ſe rattacher. Voilà en Philoſophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abſtrait; décompoſez-le; décompoſez-le encore, & il ſe réſoudra en dernier lieu en une repréſentation ſenſible. C'eſt qu'il n'y a en nous que des repréſentations ſenſibles, & des mots particuliers qui les déſignent, ou des mots généraux qui les raſſemblent ſous une même claſſe, & qui indiquent que toutes ces repréſentations ſenſibles, quelque diverſes qu'elles ſoient, ont cependant une qualité commune.

* INCONCEVABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'une maniere abſolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier ſens, *inconcevable* eſt ſynonyme à *incompréhenſible* (*voyez ce mot*); dans le ſecond on a égard au cours ordinaire des choſes, & c'eſt ſous ce point de vûe qu'on dit d'une choſe *qu'elle eſt imcompréhenſible* ou *inconcevable*. Exemple, ſi un homme fait une action qui le deshonore, qui renverſe ſa fortune, qui ſoit contraire à ſes penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoive rien qui ait pû l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle eſt *inconcevable*.

Inconcevable eſt encore une expreſſion d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonſtances puériles & communes. Ainſi nous diſons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONFIDENS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit dans les royaumes d'Eſpagne de Naples & de Sicile, au commencement de ce ſiecle, les perſonnes peu affectionnées au gouvernement actuel, & ſoupçonnées d'entretenir une correſpondance illicite avec la maiſon d'Autriche qui prétendoit à ces couronnes, & ſes partiſans. Philippe V. roi d'Eſpagne, établit des tribunaux pour rechercher ceux qui étoient dans ces diſpoſitions; ils avoient ordre de s'aſſûrer de leurs perſonnes ou de les éloigner du pays.

* INCONGRU, INCONGRUITÉ, (*Gram.*) le premier ſe dit des fautes contre la langue ou la Logique; & le ſecond, des fautes contre l'honnêteté, la bienſéance & les uſages reçus. Le dictionnaire de Trévoux rend *incongruité* par *inurbanitas*; mais *inurbanitas* marque une habitude, & *incongruité* ne marque qu'une action.

* INCONNU, adj. (*Gram.*) il ne ſe dit point des choſes qu'on ne connoit point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connoit pas, mais des choſes qu'on connoit & des qualités qu'on y ſoupçonne. Ainſi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne ſoient liés, mais la liaiſon nous en eſt *inconnue*. Nous voyons agir un de nos ſemblables, nous lui ſuppoſons un motif bon ou mauvais, mais il nous eſt *inconnu*. L'épithete *inconnu* ſe joint toûjours à quelque choſe qu'on connoit.

INCONNUE, adj. *pris ſubſtantiv.* (*terme d'Algebre.*) On appelle ainſi la quantité qu'on cherche dans la ſolution d'un problème. *Voyez* EQUATION, PROBLÊME, &c. (*O*)

* INCONSEQUENCE, INCONSEQUENT. (*Gram. Logiq.* & *Morale.*) il y a *inconſéquence* dans les idées, dans le diſcours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il penſe ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devroit faire, il eſt *inconſéquent* dans ſon diſcours & dans ſes idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déja tenue, ou contraire à ſes intérêts; il eſt *inconſéquent* dans ſes actions. Il y a encore une troiſieme *inconſéquence*, c'eſt celle des penſées & des actions, & c'eſt la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconſéquence* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans les ténebres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il ſoit *inconſéquent*. Sa frayeur n'eſt pas libre. C'eſt un mouvement habituel dans ſes

ses organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel sa raison réclame inutilement.

* INCONSIDERÉ, adj. (*Gram.*) il se dit ou des actions ou des discours, lorsqu'on n'en a pas pesé les conséquences. On se perd par un propos *inconsidéré*; on s'embarrasse par une promesse *inconsidérée*; on se ruine par une largesse *inconsidérée*.

Il se dit aussi des personnes. Vous êtes un *inconsidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

* INCONSTANCE, s. f. (*Gram. & Morale.*) indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaisoit; si cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit séduit, l'*inconstance* est raisonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans sa possession le plaisir qu'il nous faisoit; s'il est le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il est usé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impression qui nous enchaînoit; si la fée a perdu sa baguette, il faut que le charme cesse, & l'*inconstance* est nécessaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra rompre; celui qui prononce un serment qui l'engage à jamais, est quelquefois un homme qui présume trop de ses forces, qui s'ignore lui-même & les choses du monde. Je ne connois qu'un remede à l'*inconstance*, c'est la solitude & les soins assidus. Fuir la dissipation qui nous répandroit sur trop d'objets, pour que nous puissions demeurer à un seul. Sur-tout multiplier les sacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, si tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus nécessaires. Je ne blâme point l'*inconstance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne souffrent point, qui ne sentent point, & qui font notre bonheur sans le partager. Mais en amitié, en attachement de cœur, si l'on permettoit cette préférence; on quitteroit, on seroit quitté, & la porte seroit ouverte au plus étrange déréglement.

* INCONTESTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être contesté. Il se dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, *&c.*

INCONTINENCE, subst. fem. (*Morale.*) vice opposé à la *pudicité*, à la *continence*. *Voy.* CONTINENCE.

Nous ne décrirons point les diverses especes d'*incontinence*, elles ne sont que trop connues, & quelques-unes trop honteuses pour que la pudeur ne fût pas allarmée d'un pareil détail. Il nous suffira donc de quelques remarques sur ce déréglement dans la recherche des plaisirs de l'amour.

La corruption qui en résulte est double, parce qu'elle se porte d'abord sur deux personnes, & que d'ailleurs ses mauvais effets se répandant ensuite sur plusieurs, confondent les droits des familles & ceux des successions; par conséquent tout le corps de l'état en souffre, & la dépopulation de l'espece s'en ressent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend nécessairement avec le luxe qu'il accompagne toûjours, & dont il est toûjours accompagné; c'est ce qu'on vit à Rome sous les empereurs. Comme leurs lois ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on afficha sans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'est pas vrai qu'elle suive les lois de la nature, elle les viole au contraire; c'est la modestie, c'est la retenue qui suit ces lois. Mais l'exemple, les conversations licentieuses, les images obscènes, le ridicule qu'on jette sur la vertu, la mauvaise honte qui a tant de force, établissent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays: le nôtre en peut être une assez bonne preuve.

Cependant personne n'ignore à quel point ces sortes d'excès sont funestes, & le nombre des hommes *incontinens* est assez grand pour en donner des exemples; plusieurs ont péri d'épuisement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur seve par le vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuse, & souvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour se perpétuer, agit pour leur conservation avec la plus grande économie, &, pour ainsi dire, avec la derniere épargne; elle n'opere qu'avec regle & mesure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reste à se soûtenir encore, s'il est possible; mais elle perd absolument sa vertu productrice & sa puissance générative. (*D. J.*)

INCONTINENCE D'URINE. (*Medecine.*) L'*incontinence d'urine* est une incommodité suffisamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les Medecins n'attachent d'autre sens que son sens naturel.

Cette incommodité est propre à la vessie: elle ne suppose aucun vice dans les organes destinés à séparer l'urine, ni dans cette humeur excrémenticielle. Aussi l'urine répandue par les sujets attaqués de la maladie dont il s'agit, est-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les sujets sains; à cela près seulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'est-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la vessie par le séjour naturel. C'est par-là que l'*incontinence d'urine* est distinguée du diabete ou flux d'urine. *Voyez* DIABETE.

L'*incontinence d'urine* est encore appellée *pissement involontaire*, *mictus involuntarius*. Ce qui suit est tiré du précis de la Médecine-pratique de M. Lieutaud. L'*incontinence d'urine*, sans cause manifeste, est familiere aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le sommeil; mais les vieillards y sont exposés dans tous les tems. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long séjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections soporeuses; le plus haut degré de toutes les maladies aiguës, *&c.* peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en délivrent les enfans; mais on la guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cause un vice dans les organes. Tout le monde sait encore combien ce symptôme est redoutable dans les maladies aiguës.

L'*incontinence d'urine* venant le plus souvent du relâchement ou de la paralysie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumieres: on a vû cependant l'hydropisie de la moëlle de l'épine, la grosseur des reins demesurée, des pierres & des ulceres dans ces visceres (l'auteur de l'article observe conséquemment à l'idée qu'il a donnée de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occasionné par ces vices des reins étoit un vrai diabete, dont le pissement involontaire n'étoit qu'un symptôme), on a trouvé la vessie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abscès, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voisines. On a rencontré les uretheres extrèmement dilatés, suppléant à la vessie qui étoit très-resserrée, *&c.* sans faire mention de différens desordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le scrotum, par l'anus, l'ombilic, *&c.*

Les astringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, de vin rouge, les roses de Provins, la grande consoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le mastic, les martiaux, *&c.* sont les remedes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vûe les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le girofle, la noix muscade, *&c.* C'est aussi pour la même raison qu'on préfere la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorsque l'état des premieres voies en demande. On propose encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainsi que les cataplasmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété: on a même vû en cette occasion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de souris & de quelques autres remedes de bonnes femmes que le degré de confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. (L'auteur de l'article ose encore avancer que dans ce cas les Medecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance.) On sait enfin qu'on a imaginé divers instrumens qui, en comprimant la verge & l'uretre, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en supporter l'incommodité. On a usé aussi pour les femmes d'un pessaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vases de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent se garantir de la mauvaise odeur & de la malpropreté portent sans beaucoup de répugnance.

* INCONVENIENT, s. m. (*Gram.*) il se dit de tout obstacle qui se présente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les suites desavantageuses qui naissent de sa conclusion. Il n'y a presque rien qui n'ait ses avantages & ses *inconvéniens*. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, se garde bien de peser les uns & les autres relativement au moment.

Inconvénient se dit aussi d'une opinion, d'un système, d'une démarche, *&c.*

INCORPOREL, adj. (*Gram. & Métaphys.*) substance spirituelle qui n'a point de corps. *Voy.* Esprit & Corps.

L'ame de l'homme est *incorporelle*, & peut subsister sans le corps. *Voyez* Ame, & Immatériel.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un sujet corporel. Elles nous découvrent la nature de notre ame, qui reçoit ce qui est *incorporel*, & qui le reçoit au-dedans de soi d'une maniere *incorporelle*, excepté le mouvement que mon ame reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la maniere des corps. Voilà donc une modification divisible dans un sujet indivisible.

Incorporel, (*Jurisp.*) se dit des choses non-matérielles, qui conséquemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que sont les droits & actions qu'on appelle *droits incorporels*. *Voyez* Droits. (*A*)

INCORPORER, verbe actif, (*Gram.*) c'est en général unir un corps à un autre; il se dit au simple & au figuré. Ces substances s'*incorporent* facilement l'une avec l'autre. On a *incorporé* cette troupe dans celle-ci. Les vaincus furent *incorporés* aux vainqueurs. Le vice s'*incorpore* à l'homme; & il faut plus de tems encore pour l'en séparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

Incorporer, (*Pharmacie*) c'est lier & donner une certaine consistance à un corps pulvérulant, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent; en un mot un remede interne ou externe sous forme solide, en l'introduisant peu-à-peu dans un syrop, une conserve, une graine ou tout autre excipient. (*b*)

* INCORRECTION, s. f. (*Gram. Littér. Dessein.*) Si le style s'écarte souvent des lois de la Grammaire, on dit qu'il est *incorrect*, qu'il est plein d'*incorrection*. Si une figure dessinée peche contre les proportions reçues, on dit qu'elle est *incorrecte*. Le reproche d'*incorrection* suppose un modele connu, auquel on compare l'imitation. *Voyez* Correction.

INCORRIGIBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les passions rendent les hommes *incorrigibles*. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conseils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les suivre. Je ne sais pas comment on corrige les enfans mal-nés; il y a des vices de l'esprit qui sont *incorrigibles*. On ne donne pas de la sensibilité à ceux qui n'en ont point: je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant pêche par défaut de sensibilité, il faut lui imprimer profondement des idées d'ordre & de justice: heureux s'il peut les recevoir & les conserver! Quand on trouve trop de difficultés à affoiblir une passion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à son fort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

INCORRUPTIBLE, adj. (*Gram.*) qui n'est point sujet à corruption. *Voyez* Corruption. Il n'y a rien dans la nature d'*incorruptible*. Cependant la corruption ne se dit guere que des substances animales & végétales. On regarde les sels, les pierres, les métaux, &c. comme *incorruptibles*. Les sels se dissolvent, se décomposent, les pierres tombent en poudre, les métaux se réduisent en chaux, encore faut-il en excepter l'or.

Incorruptible se dit au figuré. Un juge *incorruptible*. Il y a peu de gens dont la probité soit *incorruptible*.

Incorruptibles, s. m. pl. (*Théol.*) nom de secte.

Les *incorruptibles* étoient un rejetton des Eutychiens. Ils disoient que le corps de J. C. étoit *incorruptible*; par-là ils entendoient que dès qu'il fut formé dans le sein de sa mere, il n'étoit susceptible d'aucun changement, ni d'aucune altération, pas même des passions naturelles & innocentes, comme la faim & la soif; en sorte qu'avant sa mort il mangeoit sans besoin, comme après sa résurrection. On voit par là d'où leur venoit ce nom: on les appelloit aussi *incorrupticoles*. *Dict. de Trévoux*.

INCRASSANT, *ou* EPAISSISSANT, (*Médecine thérapeutique*) Les Medecins appellent *incrassation*, ou *épaississement* procuré aux humeurs par des remedes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop subtiles, en une consistance plus dense, plus tenace, plus grossiere.

La plus grande fluidité, qu'on a aussi appellé *la dissolution des humeurs*, a été un vice très-anciennement observé; & la vûe de la corriger par des remedes, est comptée parmi les indications médecinales dès le commencement de la Médecine rationnelle. Mais les anciens, les Galenistes sur-tout n'ont considéré ce vice que dans les humeurs excrémenticielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obstacle à l'évacuation suffisante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particuliere, qui étant mêlée à la masse du sang, l'agitoit, le raréfioit, produisoit l'orgasme. *Voyez* Orgasme. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui sont mis avec raison au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indique l'*incrassation*.

C'est une invention, & vraissemblablement un préjugé de notre siecle, que l'opinion d'une dissolution de la masse entiere des humeurs, du sang proprement dit, de la lymphe, &c. & que le projet de les épaissir par les secours de l'art.

La Medecine moderne emploie à produire l'*incrassation*, entendue en ce dernier sens, des remedes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les especes, par le moyen desquels on chasse du corps la partie la plus liquide de la masse du sang; l'exercice pour fortifier les organes qui sont mis par-là en état de condenser les humeurs; les remedes toniques acides, acerbes, austeres dans la même vûe; les astringens styptiques vulgaires, qu'on croit altérer directement & immédiatement la consistance des humeurs; les anodins, & antispasmodiques, antorgasmiques, qui sont censés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incrassans*, proprement dits, qui font le sujet propre de cet article. *Voyez* sur l'action des autres remedes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: Evaçuant, Exercice, Styptique, &c.

Les remedes appellés *incrassans* par excellence sont des substances fournies par le regne végétal, & par le regne animal, fades, inodores, collantes, solubles dans les liqueurs aqueuses, qu'elles épaississent & qu'elles rendent gluantes sensiblement; & qui étant digérées & portées dans la masse du sang, sont censées y produire le même effet par une vraie mixtion, interposition, intro-susception de leur substance entiere & inaltérée, *immediata & substantiali sui miscela*, *interpositione*, *intro-susceptione*, *solutione*.

Les médicamens auxquels on accorde éminemment cette propriété, sont la plûpart des substances muqueuses, végétales, & animales, & principalement les émulsions ordinaires sucrées, le suc & les décoctions de réglisse; les décoctions ou tisannes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande consoude, qui est bien plus mucilagineuse que styptique, &c. l'orge, le riz, l'avoine, le sagou, & presque tous les farineux, *Voyez* Farineux, soit en décoction, soit préparés en crême, ou en potage avec l'eau, le lait; les émulsions végétales, comme le lait d'amande, &c. ou le bouillon; les décoctions, & le syrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appellé de *santé*, les sucs gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les brouets, ou bouillons légers de ces dernieres viandes appellés communément *eau de poulet*, *eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort usités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, &c.

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces substances, il faut observer,

Premierement, que ce sont ici des véritables alimens, des alimens purs & proprement dits *exquisita*, des alimens qui ne sont point du tout médicamenteux. *Voyez* Nourrissant & Médicament.

Secondement, que toutes ces substances, & en général toutes les substances propres à nourrir les animaux, sont sujets à un changement spontané, appellé *fermentation* (*Voyez* Fermentation.), & que le premier effet de ce changement est de détruire la viscosité de ces substances, qui ne leur est ensuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troisiemement, que ces substances éprouvent dans l'estomac & dans les intestins une altération qui détruit encore plus puissamment leur consistance, leur viscosité, & qu'elles ne fournissent constamment au sang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-*ténue*, savoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la sanguification, est absolument différent, dégénéré de la matiere qui l'a fourni, avant, d'être véritablement incorporé, assimilé avec le sang.

Quatriemement, qu'il n'en est pas moins vrai que lorsqu'on mange des corps farineux & des doux non fermentés, la salive, & vraisemblablement les humeurs œsophagiene & gastrique sont épaissies & rendues gluantes.

Cinquiemement, il est observé encore que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non fer-

fermentés, comme du blé de Turquie & des châtaignes, qui sont l'aliment commun des habitans de plusieurs provinces, que ces hommes, dis-je, sont gros, gras, pour ainsi dire empâtés, & en même-tems lourds, paresseux, foibles.

On peut tirer de ces observations les conséquences suivantes.

Premierement, que les remedes appellés *incrassans* ne sont pas proprement des médicamens; & que puisqu'ils sont au contraire de simples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande dose, & pendant long-tems, s'ils sont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération sur les humeurs du corps vivant, dans le sein desquelles ils sont introduits par la route commune du chyle, & après avoir essuyé divers changemens considérables, en estimant cette opération par les effets de ces substances inaltérées sur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaisseaux purement passifs, *in vitro*, & que s'il n'est pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incrassans* n'operent sur les humeurs aucun épaississement direct & immédiat, du moins cette assertion est-elle très-vraisemblable: surquoi on peut faire cette remarque singuliere, que de tous les moyens d'*incrassation* artificielle proposés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'est l'emploi des matieres appellées *incrassantes* par excellence.

Troisiemement, que l'épaississement réellement causé à la salive, & les sucs œsophagien & stomacal, par l'usage des farineux non fermentés, & sur-tout des doux exquis, n'infirme en rien le sentiment que nous venons de proposer, parce que ces sucs sont immédiatement imprégnés, chargés de ces substances immuées, inaltérées. Cette considération en fournit une autre qui est immédiatement liée à la premiere; c'est qu'il n'y a que les sucs & les organes digestifs qui soient évidemment affectés par nos *incrassans*, & qu'ainsi l'on peut raisonnablement déduire leurs vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action sur les sucs & sur ces organes.

Quatriemement enfin, que le mol embonpoint des *alphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'est-à-dire de celle qui fait agir ces matieres dans le corps comme dans les vaisseaux chimiques; car certainement être gros & gras, n'est pas la même chose qu'avoir les humeurs épaisses & visqueuses.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fausse théorie de son action, & que par conséquent, après avoir démontré l'insuffisance de celle-ci, il reste à savoir encore quels sont les usages des corps bien ou mal nommés *incrassans*. Nous dirons premierement que l'espece d'aliment pur, doux, de facile digestion, abondant en matiere nutritive, auquel on a donné le nom d'*incrassant*, est bon, & vraisemblablement à cause des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas suivans.

On les donne communément & avec succès aux personnes seches, exténuées, épuisées par le travail, ou par un usage excessif de l'acte vénérien; aux phtisiques, à ceux qui sont attaqués de toux opiniâtres, qui sont dans le marasme, ou dans la fievre hectique; à ceux qui sont sujets aux dartres, aux éresipeles, aux rhumatismes; dans les ophtalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le scorbut, les flux de ventre colliquatifs, les sueurs abondantes, la fievre ardente putride, &c.

Il nous reste à observer que nous avons dans l'art, outre ces *incrassans* généraux, des *incrassans* particuliers, d'une humeur excrémenticielle particuliere, c'est-à-dire des *incrassans*, dans le sens des anciens; savoir, ceux qu'on destine à épaissir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matiere des crachats dans les rhumes. Ces remedes sont une espece de béchique, ou pectoral. *Voyez* PECTORAL, *Méd. thérap.* (*b*)

INCRÉDULE, INCRÉDULITÉ, (*Gram.*) L'*incrédulité* est définie par le diction. de Trév. une disposition d'esprit qui nous fait rejetter les choses, à moins qu'elles ne nous soient bien démontrées: en ce sens l'*incrédulité* est une qualité louable, excepté en matiere de foi.

Il y a deux sortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre simulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raisons supérieures à celles qui s'opposent dans notre esprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à son malheureux sort l'*incrédulité* simulée; il faut attendre cette sorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en imposer à soi-même ni aux autres.

* INCRÉÉ, adj. (*Gramm.*) qui n'a point eu de commencement, & conséquemment n'aura point de fin. Tous les anciens Philosophes ont dit, rien ne se fait de rien; ainsi la matiere étoit, selon eux, *incréée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui soit *incréé*. *Voyez les articles* DIEU & CRÉATION.

* INCROYABLE, adj. (*Gram. & Métaphysiq.*) ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonstances, au cours ordinaire des choses, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils évenemens ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux passions, à l'impossibilité physique, aux monumens, à l'histoire, aux témoins, à leur caractere, en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait est digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* est hyperbolique, comme dans ces exemples: Xercès fit passer dans la Grece une multitude *incroyable* de soldats. Alexandre se plaisoit à tenter des choses *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* est un homme sans expérience & sans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impossible, a un autre vice d'esprit qui n'est pas moins ridicule.

Il y a une telle diversité dans la constitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroisse également croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que celui-ci vous dira que la vraissemblance que telle chose est, à la vraissemblance qu'elle n'est pas, est dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

INCRÉMENT, dans la *Géométrie* se dit de la quantité dont une quantité variable augmente ou croît; si la quantité variable décroît ou diminue, sa diminution ou son décroissement s'appelle encore alors *incrément*; mais l'*incrément* est négatif. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appellé *incrémens* les quantités différentielles. *Voyez* son ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, &c. (*O*)

INCRUSTATION, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) On nomme ainsi une croûte ou enveloppe de pierre qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné pendant quelque tems dans de certaines eaux. L'*incrustation* ne doit pas être confondue avec la pétrification; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la maniere dont elle s'opere. Les *incrustations* varient avec la nature de la terre qui a été dissoute, ou du moins divisée par les eaux; mais les *incrustations* les plus ordinaires sont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui soit plus disposée à être mise en dissolution que la terre calcaire. Il y a aussi des *incrustations* ochracées ou couleur d'ochre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuses qui se sont déposées avec elle sur les corps qui séjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux: de cette derniere espece sont les *incrustations* fameuses qui se font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Bohème; elles se forment très-promptement, & prennent assez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laisse tremper; elles sont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont aussi la propriété de former très-promptement une croûte autour des corps qu'on y laisse séjourner, & elles bouchent au bout d'un certain tems les tuyaux de plomb par où elles passent.

Il y a aussi des *incrustations* métalliques; telles sont celles que l'on voit sur certaines pierres, sur lesquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre; mais celles-là sont formées par les exhalaisons minérales. *Voyez* MINES.

On appelle aussi *incrustations* l'enduit qui se forme peu-à-peu sur les parois des grottes & des cavernes: ces dernieres doivent leur origine aux eaux chargées de sucs lapidifiques, qui suintent au-travers des rochers & y déposent la partie terreuse, qui se durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aisément distinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'est attachée: c'est ainsi que se forment les stalactites. *Voyez* STALACTITE.

Dans les chambres graduées des salines, où l'on fait passer l'eau chargée de sel pardessus des fagots ou des épines, il se forme aussi au bout de quelque-tems autour de ces corps des *incrustations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles se sont *incrustées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiseaux, des branches, &c. qui sont ainsi *incrustés*, & que les personnes peu

instrui-

instruites regardent comme des pétrifications rares & singulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incrustation* dans l'enduit qui se forme journellement sur les parois des vaisseaux dans lesquels on fait bouillir de l'eau; on voit que leur intérieur se tapisse d'une croûte terreuse, qui à la longue prend la consistence d'une pierre. (—)

INCRUSTATION, (*Archit. rom.*) en latin *incrustatio*, ou *tectorium opus*, dans Vitruve; sorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toîts, les pavés, les frises & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'est de croûte.

On distinguoit chez les Romains quatre sortes d'*incrustations* principales, qui composoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne sera pas fâché d'être instruit.

La premiere espece se faisoit d'un simple enduit de mortier; si c'étoit de chaux, les Architectes romains qui ne s'en servoient qu'à blanchir, le nommoient *albarium opus*; s'il y avoit du sablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum*; & si c'étoit du marbre battu & pulvérisé, *marmoratum*; c'est de telles *incrustations* que Pline parle *liv. XXXVI, chap. xxiij*, quand il dit: *Tectorium, nisi ter arenato, & bis marmorato inductum est, non satis splendoris habet*. Voilà la seule *incrustation* connue dans le siecle des Curtius & des Fabricius; mais cette simplicité ne dura pas long-tems.

La seconde espece d'*incrustation* qui suivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées sur la surface des murs. Les maisons des grands en furent parées sur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, sur-intendant des architectes de Jules-César dans les Gaules, soit le premier qui revêtit sa maison du mont Cœlius de feuilles de marbre sciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleusement par d'autres citoyens également riches & curieux, & sur-tout par les empereurs.

On ne se contenta plus d'exposer à la vûe le marbre en œuvre, on commença sous Claude à le peindre ou à le teindre, & sous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diversifioit, pommeloit, mouchetoit, & sur lesquels on faisoit des figures de toutes sortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'est ce que Pline, *liv. XXXV, chap. i.* nous apprend dans son style pittoresque: *Jam vero pictura in totum marmoribus pulsa jam quidem & auro: nec tantum ut parietes toti operiantur, verum & interraso marmore, vermiculatis ad effigies rerum & animalium crustis. Non placent jam abaci, non spatia montis in cubiculo delitentia. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis vero, maculas, quæ non essent, in crustis inserendo, unitatem* variare: *ut ovatus esset Numidicus; ut purpura distingueretur Synnadicus, qualiter illos nasci optarent delitiæ: montium hæc subsidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les esprits des Romains de ce tems-là étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quarrées, (*abacos*) ni celles qui décoroient leurs appartemens, si elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangeres. Les marbres de Numidie & de Synnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroissoient plus assez beaux, à cause de leur simplicité. Il falloit marqueter, diaprer, jasper de plusieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une seule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le synnadien teint en pourpre: *ut ovatus esset numidicus, ut purpura distingueretur synnadicus*; on sous-entend *lapis*, qui précede un peu plus haut. Dapinet transformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *synnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Les marbres numidien & synnadien sont les mêmes que Stace appelle *lybicum*, *phrygiumque silicem*, dont la maison de Stella Violantilla étoit toute *incrustée*, ainsi que du marbre verd de Lacédémone.

Hic libycus phrygiusque silex; hic dura Laconum
Saxa virent.

Le marbre de Numidie, *ovatus*, signifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on doroit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui est de la teinture des marbres, cet art étoit déja monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, si supérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'est Stace qui nous en assure encore.

Rupesque nitent, queis purpura sæpe
Oebalis, & Tyrii moderator livet ahene.

Le troisieme genre d'*incrustation* dont les Romains décoroient leurs bâtimens en dedans & en dehors, s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette sorte d'*incrustation* se pratiquoit en deux manieres; savoir, ou par simples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames solides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenses incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûta seule plus de douze mille talens, c'est-à-dire, plus de trente-six millions de nos livres. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure somptueuse du capitole, ajoute: si quelqu'un s'en étonne, qu'il visite les galeries, les basiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien dequoi s'émerveiller davantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colomnes de leurs maisons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, transiere in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipsi, tanquam vasa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXV. cap. iij.*

C'étoit une chose ordinaire à Rome du tems de Properce, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire sur des poutres dorées. Les deux vers suivans l'indiquent.

Quod non Tænariis domus est mihi fulta metallis,
Nec camera auratas inter eburna trabes.
Propert. Lib. III. *Eleg.* 2.

L'autre *incrustation* d'or consistoit en lames solides de ce métal, passées par les mains des Orfevres, & appliquées aux poutres, lambris, solives des maisons, portes des temples, & maçonnerie d'amphitéatres. Ces lames d'or sont désignées dans les auteurs par ces mots, *crassum, vel solidum aurum*, pour les distinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bracteas*, & qui servoient aux simples dorures: il faut bien que cet usage d'*incrustation* de lames d'or fût commun sous l'empire de Domitien, puisque Stace parlant du tems où l'ancienne frugalité regnoit encore, dit dans *sa Thébaide, liv. 1.*

Et nondum crasso laquearia fulta metallo,
Montibus aut late Graiis effulta nitebant
Atria.

Lucain nous assure que les poutres du palais de Cléopatre avoient été couvertes de ces *incrustations* de lames d'or; ce qu'il met au rang des superfluités des siecles les plus corrompus, qui les eussent à peine souffertes dans un temple.

Ipse locus templi (quod vix corruptior ætas
Exstruat) instar erat; laqueataque tecta ferebant
Divitias, crassumque *trabes absconderat* aurum.

Toutefois rien ne ressemble en ce genre à la magnificence presque incroyable que déploya Néron, en faisant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théatre de Pompée, lorsque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un seul jour: aussi ce jour, tant à cause de la dorure de ce théatre, que pour la somptuosité de tous les vases & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appellé le *jour d'or*. *Claudii successor Nero, Pompeii theatrum operuit auro in unum diem*, quod Tiridati, *regi Armeniæ ostenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII. cap. iij.* Ce n'est donc pas ridiculement que le poëte Asconius, parlant de la ville de Rome, la caractérise en ces termes:

Prima urbs inter Divûm domus, aurea *Roma*.

Quant aux lames d'argent, Séneque nous raconte que les femmes de son siecle avoient leurs bains pavés d'argent pur, ensorte que le métal employé pour la table, leur servoit aussi de marche-pié. *Argento fœminæ lavantur, & nisi argentea sint solia, fastidiunt, eademque materia & probris serviat, & cibis.*

On

On en étoit venu jusqu'à enchâsser dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuses. *Eo deliciarum pervenimus, ut nisi* gemmas *calcare nolimus*. Et Pline dit à ce sujet qu'il ne s'agissoit plus de vanter des vases & des coupes enrichies de pierreries, puisque l'on marchoit sur des bijoux, que l'on portoit auparavant seulement aux doigts.

Stace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorsque décrivant une maison de campagne appartenante à Manlius Vopiscus, il ajoute:

Vidi artes, veterumque manus, variisque metalla
Viva modis; labor est, auri memorare figuras:
Aut ebur, aut dignas digitis contingere gemmas.
Dum vagor aspectu, visusque per omnia duco,
Calcabam, nec opimus opes.
Lib. sylvar. Manlii Vopisci.

Le quatrieme genre d'*incrustations*, sur lequel je serai court, consistoit en ouvrages de marqueterie & de mosaïque, *opera tessellata, musiva, lithostrata, & cerostrata*, dont on décoroit aussi les palais & les maisons particulieres. Dans ces sortes d'*incrustations*, différentes en forme & en matiere, on employoit aux ouvrages deux sortes d'émaux, les uns & les autres faits sur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pieces ou tables quarrées, on les appelloit *abacos*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *specula & orbes*.

Un homme se croyoit pauvre si tous les appartemens de sa maison, chambres & cabinets ne reluisoient d'émaux ronds ou quarrés, d'un travail exquis, si les marbres d'Alexandrie ne brilloient d'*incrustations* numidiennes, & si la marqueterie n'étoit si parfaite qu'on la prît pour une vraie peinture.

Mais que Séneque avoit raison d'apprécier en sage tous ces sortes d'ornemens à leur valeur réelle! C'est un beau morceau que celui de l'*épître 115*, dans laquelle il fait la réflexion suivante. „ Semblables, dit-il, à des „ enfans, & plus ridicules qu'eux, nous nous laissons „ entraîner à des recherches de fantaisie, avec une passion aussi coûteuse qu'extravagante. Les enfans se „ plaisent à amasser, à manier de petits cailloux polis „ qu'ils trouvent sur le bord de la mer; nous, hommes faits, nous sommes fous de taches & de variétés „ de couleurs artificielles, que nous formons sur des „ colomnes de marbre, amenées à grands frais des lieux „ arides de l'Egypte, ou des deserts d'Afrique, pour „ soutenir quelque galerie. Nous admirons de vieux „ murs que nous avons enduits de feuilles de marbre, „ sachant bien le peu de prix de ce qu'elles cachent, & „ ne nous occupant que du soin de tromper nos yeux, „ plûtôt que d'éclairer notre esprit. En *incrustant* de „ dorures les planchers, les plafonds & les toîts de nos „ maisons, nous nous repaissons de ces illusions mensongeres, quoique nous n'ignorions pas que sous cet „ or il n'y a que du bois sale, vermoulu, pourri, & „ qu'il suffisoit de changer contre du bois durable & „ proprement travaillé. (*D. J.*)

* INCUBATION, s. f. (*Gram. & Hist. nat.*) il se dit de l'action de la femelle des oiseaux, lorsqu'elle se met & demeure sur ses œufs pour les couver. La durée de l'*incubation* n'est pas la même pour tous les oiseaux.

INCUBE, s. m. (*Divinat.*) nom que les Démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matiere, pose pour premier axiome incontestable que les sorcieres ont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & blâme fort Chytrée, Wyer, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, aussi-bien que Cardan & Jean-Baptiste Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illusion.

Il est vrai que saint Justin martyr, Clément Alexandrin, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin & saint Jérôme ont pensé que ce commerce étoit possible; mais de la possibilité à l'acte il y a encore une grande distance. Delrio prouve cette possibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantastiques, les échauffer jusqu'à un certain degré. Quant à la semence nécessaire à la consommation de l'acte vénérien, il ajoûte que les démons peuvent enlever subtilement celle que des hommes répandent dans des illusions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puisque ce sont des esprits, mais parce que la semence qu'ils ont ainsi enlevée conserve encore assez d'esprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Pour appuyer ce sentiment, cet auteur cite sérieusement ce que les Platoniciens ont pensé du commerce des hommes avec les génies; ce que les Poëtes ont dit de la naissance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, *&c.* & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de sorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent aussi à son secours. On peut juger par la solidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il soutient, & que le lecteur peut voir en son entier dans les *disquisitions magiques* de cet auteur, *liv. II, quest. 15, pag. 159. & suiv.*

Il est bien plus raisonnable de penser que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles mêmes les sorcieres dans leurs dépositions, est l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament fougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embrasées de desirs impurs, ayent eu des songes & des illusions vives, & ayent cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de si étonnant qu'à s'imaginer qu'on est transporté dans les airs sur un manche à balai, qu'on danse, qu'on fait bonne chere, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ses suppôts. Tout ceci cependant ne passe parmi les esprits sensés, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour supposer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS. (*Littérat.*) Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphrase, signifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des trésors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les trésors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des esprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord se saisir, après quoi, si on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces trésors: on appelloit ce chapeau du génie, *le chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour mieux cacher la manœuvre de leurs opérations. (*D. J.*)

* INCULQUER, v. act. (*Gram.*) enfoncer en frappant avec le pié. Je ne sais s'il a jamais été usité au simple, mais il ne l'est plus qu'au figuré. On dit d'une maxime, qu'on ne peut trop l'*inculquer* aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'*inculquer* de trop bonne heure aux enfans.

* INCULTE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas cultivé. Des terres *incultes*. Il est démontré qu'en tout pays où il reste des terres *incultes*, il n'y a pas assez d'hommes, ou qu'ils y sont mal employés.

Inculte se dit aussi au figuré; les hommes de cette province ont de l'esprit, mais *inculte*.

Il y a peu de terres *incultes* en France, mais elles y sont mal cultivées.

INCURABLE, (*Méd.*) se dit d'une maladie, d'une incommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. *Voyez* aux articles particuliers des diverses maladies, quelles sont celles qui sont *incurables*, soit par leur nature, soit par leur degré, soit par quelqu'autre circonstance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, (*Voyez* PALLIATIF.) & demandent aussi quelquefois un régime particulier. *Voyez* RÉGIME. (*b*)

INCURABLES, s. m. pl. (*Gouvernem.*) maison fondée pour les pauvres malades dont la guérison est desespérée.

Ceux qui n'adoptent pas les établissemens perpétuels fondés pour les secours passagers, conviennent néanmoins de la nécessité des maisons publiques hospitalieres, consacrées au traitement des malades; & comme dans la multiplicité des maladies, il y en a que l'art humain ne peut guérir, & qui sont de nature à devenir contagieuses, ou à subsister très-long-tems sans détruire la machine, le gouvernement a cru nécessaire dans la plûpart des pays policés, d'établir des maisons expresses pour y recevoir ces sortes de malades, & leur donner tous les secours que dictent les sentimens de la compassion & de la charité. Un particulier d'Angleterre a fondé lui seul dans ce siecle, & de son bien, légitimement acquis par le commerce, un hôpital de cet ordre. Le nom de ce digne citoyen, immortel dans sa patrie, mérite de passer les mers & d'être porté à nos derniers neveux. C'est de M. Thomas Gay, libraire à Londres, que je parle; l'édifice de son hôpital pour les *incurables*, lui a coûté

trente mille livres sterling (690 mille livres tournois); ensuite pour comble de bien-faits, il l'a doté de dix mille livres sterling, de rente, 230 mille livres tournois. (*D. J.*) (1)

* INCURSION, s. f. (*Gram.*) entrée brusque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverse en la dévastant. L'empire Romain a beaucoup souffert des *incursions* des Barbares. La Pologne est exposée aux *incursions* des Tartares.

Incursion se prend encore dans un sens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'est appliqué à telle science, mais qu'il a fait de grandes *incursions* dans d'autres.

INCUSE, *numisma*, (*Médaille.*) *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui se trouve sans revers, ou porte en creux la tête qui est en bosse de l'autre côté, parce que le monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute est assez commune sur les monnoies modernes depuis Othon & Henri l'Oiseleur; dans les antiques consulaires, il se rencontre quelquefois des médailles *incuses*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cause en est due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impression de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toûjours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré. *Voyez* le P. Joubert, *science des médailles*. (*D. J.*)

INDAL, (*Géog.*) riviere de Suede; elle a sa source dans les montagnes de la Norvege, aux confins de ce royaume, & se perd après un long cours dans le golphe de Bothnie. (*D. J.*)

INDECHIFFRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être déchiffré. *Voyez* DÉCHIFFRER.

INDE, L' (*Géog. anc. & moderne.*) les anciens donnerent d'abord ce nom au pays situé sur le grand fleuve Indus en Asie; & c'est la seule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la diviserent ensuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intrà Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extrà Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolomée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail seroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuse, & que les cartes dressées exactement d'après les positions de Ptolomée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de son véritable état; Cellarius a fait un abregé du tout, qu'on peut consulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie; un seul vers le prouveroit.

> *Ultrà Garamantas &* Indos
> *Proferet imperium.*

Ce vers est de Virgile, en parlant d'Auguste, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambassadeurs. De plus, Elien met aussi des indiens auprès des Garamantes dans la Lybie; & pour tout dire, l'Ethiopie est nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon dans sa Cyropédie ne sont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope; ce sont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce sont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. *Voyez* ses raisons dans les *Mém. des Belles-Lettres, Tome VIII.*

Pour les Indiens de Cornélius Népos jettés par la tempête sur les côtes de Germanie, si le fait est vrai, ce ne seront vraissemblablement que des Norvégiens ou des Lapons, qui navigeant ou pêchant sur le golphe Bothnique, furent poussés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la simplicité des Germains chez lesquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la Géographie du Nord & du Levant, purent les faire passer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues; & même par le manque de lumieres, sur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentales?

Ce ne fut que sous le regne d'Auguste que l'on poussa la navigation vers le nord de la Germanie, jusqu'à la Chersonnese cimbrique qui est le Jutland. Ce fut aussi seulement sous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à se régler; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flote marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, μυὸς ὅρμος, aujourd'hui *Casir*, sur la mer Rouge. Les Romains flatés par le profit immense qu'ils retiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandises qui leur revenoient pour leur argent, cultiverent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toûjours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandises.

Quoiqu'on sache assez que ce commerce n'est pas nouveau, néanmoins c'est un sujet sur lequel M. Huet mérite d'être lû, parce qu'il l'a traité savamment & méthodiquement, soit pour les tems anciens, soit pour le moyen âge.

Darius 509 ans avant J. C. réduisit l'*Inde* sous sa domination, en fit la douzieme préfecture de son empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens euboïques; ce qui, suivant la supputation la plus modérée, montoit, à environ un million quatre-vingt-quinze mille livres sterlings. Voilà pourquoi Alexandre vengeur de la Grece, & vainqueur de Darius; poussa sa conquête jusques aux *Indes*, tributaires de son ennemi. Après les successeurs d'Alexandre les Indiens vécurent assez longtems dans la liberté & dans la mollesse qu'inspire la chaleur du climat & la richesse de la terre; mais nous n'avons connu l'histoire & les révolutions de l'*Inde*, que depuis la découverte qui à porté facilement nos vaisseaux dans ce beau pays.

Personne n'ignore que sur la fin du xv. siecle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Espérance*; & ce nom ne fut point trompeur. Vasco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richesses de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe: la route du Tage au Gange fut ouverte; Lisbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé? Mais l'ambition qui anima l'industrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on espéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeste que l'ambition humaine à se disputer, ou à troubler la terre connue.

Cependant jouissons en philosophes du spectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux sur cette vaste contrée de l'orient, considérons l'esprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les Sciences étoient peut-être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Egypte; le terrain des *Indes* est bien plus beau, plus heureux, que le terrain voisin du Nil; le sol qui d'ailleurs y est d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curiosité & l'industrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la science. C'est-là que Pythagore puisa son systême de la métempsycose; c'est-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ses leçons de morale dans des fables ingénieuses, qui devinrent le livre d'état d'une partie de l'Indoustan. *Voyez* FABULISTE.

C'est chez les Indiens qu'à été inventé le savant & profond jeu d'échecs; il est allégorique comme leurs fables,

(1) Il y a très-long-tems que les pieuses fondations des incurables subsistent en Italie; on ne peut lui refuser la gloire de l'origine de cette institution: il y a de ces maisons, ou hôpitaux, à Rome, à Naples, à Venise, à Florence, à Lucques, & en plusieurs autres villes d'Italie l'hôpital des incurables à Florence a été érigé en l'année 1519. par la piété de quelques bourgeois, afin de procurer quelque soulagement à ceux des pauvres malades dont les maladies étoient, ou sans remede, ou d'une longue & difficile guerison. Les autres nations qui ont établi, & qui ont fondé ces sortes d'hôpitaux n'ont fait qu'imiter la piété des Italiens qui sont aussi fondateurs d'autres maisons pour diverses œuvres de piété. (*A*)

bles, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des sujets est l'appui du trone, & qu'ils font sa force & sa puissance. *Voyez* ECHECS (*jeu des*).

C'est aux *Indes* que les anciens gymnosophistes vivans dans une liaison tendre de mœurs & de sentimens, s'éclairoient des Sciences, les enseignoient à la jeunesse, & jouissoient de revenus assurés, qui les laissoient étudier sans embarras. Leur imagination n'étoit subjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richesses. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares; ils vinrent à ses ordres; ils refuserent ses présens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un si grand prince, occupé de la funeste gloire de désoler le monde.

L'Astronomie, changée depuis en Astrologie a été cultivée dans l'*Inde* de tems immémorial; on y divisa la route du soleil en douze parties; leur année commençoit quand le soleil entroit dans la constellation que nous nommons *le Bélier*; leurs semaines furent toûjours de sept jours, & chaque jour porta le nom d'une des sept planetes.

L'Arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée; les chiffres dont nous nous servons, & que les Arabes ont apportés en Europe du tems de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Etre infiniment supérieur aux autres divinités, marquent au-moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un seul Dieu, & que le polithéisme ne s'est introduit chez eux, que de la maniere dont il s'est introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines successeurs des Brachmanes, qui l'étoient eux-mêmes des gymnosophistes, y ont répandu l'erreur & l'abrutissement; ils engagent quand ils peuvent les femmes à se jetter dans des buchers allumés sur le corps de leurs maris. Enfin, la superstition & le despotisme y ont étouffé les Sciences, qu'on y venoit apprendre dans les tems reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foiblesse qui les rend timides, leur a donné de même une imagination si vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicatesse, cette sensibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raison du climat, ils croient que le repos & le néant sont le fondement de toutes choses, & la fin où elles aboutissent. Dans ces pays où la chaleur excessive accable, le repos est si délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel; & Foé législateur de l'*Inde*, a suivi ce qu'il sentoit, lorsqu'il a mis les hommes dans un état extrèmement passif.

Ce qu'on peut résumer en général du vaste empire, sous le joug duquel sont les pauvres Indiens, c'est qu'il est indignement gouverné par cent tyrans, soumis à un empéreur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la substance du peuple. Il n'y a point-là de ces grands tribunaux permanens, dépositaires des lois, qui protegent le foible contre le fort. On n'en connoît aucun ni dans l'Indoustan ou le Mogol, ni en Perse, ni au Japon, ni en Turquie; cependant si nous jugeons des autres Indiens par ceux de la presqu'île en-deçà du Gange, nous devons sentir combien un gouvernement modéré seroit avantageux à la nation. Leurs usages & leurs coûtumes, nous présentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs esclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toûjours peu séveres.

L'adresse & l'habileté des Indiens dans les Arts méchaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les surpasse en ce genre; leurs orfévres travaillent en filigrame avec une délicatesse infinie. Ces peuples savent peindre des fleurs, & dorer sur le verre. On a des vases de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaisseur que deux feuilles de papier collées ensemble. Leur teinture ne perd rien de sa couleur à la lessive; leurs émouleurs fabriquent artistement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes salles d'un espece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, sans qu'il paroisse autre chose qu'une seule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mousselines sont si belles & si fines, que nous ne nous lassons point d'en avoir, & de les admirer. C'est cependant accroupis au milieu d'une cour, ou sur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandises, si recherchées dans toute l'Europe, malgré les lois frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs états. En un mot, comme le dit l'historien philosophe de ce siecle, nourris des productions de leurs terres, vêtus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, instruits même par leurs anciennes fables, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des sentimens d'intérêt, d'amour, & de reconnoissance. (*D. J.*)

INDES, (*Géog. mod.*) les modernes moins excusables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays si différens par leur position & par leur étendue sur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont divisé les *Indes* en *orientales* & *occidentales*.

Nous avons déja parlé des *Indes* orientales au mot *Inde* (*l'*). Nous ajouterons seulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Asie, savoir l'Indoustan, la presqu'île en-deçà du Gange, la presqu'île au-delà du Gange, & les îles de la mer des *Indes*, dont les principales sont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebes, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les îles Mariannes. Lorsqu'il n'est question que de commerce, on comprend encore sous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juste, ces vastes pays, ni les Philippines, moins encore les îles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes* orientales, puisqu'elles vont au-delà.

Peu de tems après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Espérance, ils découvrirent le Brésil; & comme on ne connoissoit pas alors distinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptisa du même nom; on employa seulement pour le distinguer le surnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'Orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'Occident pour aller au Brésil. De-là vint l'usage d'appeller *Indes orientales*, ce qui est à l'orient du cap de Bonne-Espérance, & *Indes occidentales*, ce qui est à l'occident de ce cap.

On a ensuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'est plus possible de corriger, on se sert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire *les Américains*. Ceux qui veulent parcourir l'histoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier sens, peuvent consulter Herréra; je n'ai pas besoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoît; je dirai seulement que déja en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de descriptions des *Indes* orientales & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol. & cette collection complete est recherchée de nos jours par sa rareté.

Le peuple a fait une division qui n'est rien moins que géographique; il appelle *grandes Indes*, les *Indes* orientales, & *petites Indes*, les *Indes* occidentales. (*D. J.*)

INDES, COMPAGNIE FRANÇOISE DES (*Comm. Droit polit.*) Lorsque la France étoit obligée de recevoir des autres nations les marchandises des *Indes*, c'étoit elle qui fournissoit à la dépense des vaisseaux étrangers qui les lui portoient. Voilà la considération qui engagea M. Colbert, dont le génie se tourna principalement vers le Commerce, à former en 1664. une *Compagnie des Indes occidentales*, & une autre des *Indes orientales*. Le Roi donna pour l'établissement de cette derniere plus de six millions de notre monnoie d'aujourd'hui. On invita les personnes riches à s'y intéresser: les reines, les princes, & toute la cour, fournirent deux millions numéraires de ce tems-là; les cours supérieures donnerent douze cens mille livres: les financiers deux millions; le corps des marchands 650 mille livres; en un mot, toute la nation seconda son maître & Colbert.

On conçut d'abord la plus haute idée de cette compagnie orientale, & on en espéra les plus grands succès; mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux *Indes*, l'infidélité des autres, leurs divisions, la faute de M. Colbert d'avoir confié la gestion à des financiers plus qu'à des négocians, la guerre de 1667 pour les droits de la reine, qui n'étoient rien moins qu'incontestables; celle de 1672 contre la Hollande, que Louis XIV. vouloit détruire, parce qu'elle étoit riche & fiere; la perte des escadres envoyés aux *Indes* dans ce tems-là; enfin, les guerres ruineuses pour la nation depuis le commencement du siecle jusqu'à la paix d'Utrecht, reduisirent les choses en un tel état, que ce qui a subsisté de cette compagnie, ou plûtôt celles qui se formerent de ses débris en diverses fois jusque en 1719, n'en ont été proprement que l'ombre & le squelete.

Mettons dans ce rang la cession que la Compagnie fit de son commerce & de ses priviléges en 1710 à de riches négocians de S. Malo, qui se chargerent du négoce des *Indes* orientales, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des marchandises qu'ils

en

en rapportoient. Ce commerce languit d'abord dans leurs mains, & il étoit trop foible pour remplir nos besoins. Il nous falloit toûjours acheter de nos voisins la plus grande partie des marchandises qui venoient en Europe des pays orientaux, servitude onéreuse à l'état, dont Colbert avoit voulu l'affranchir.

Dans cette même vûe, pour profiter des grandes dépenses qui avoient été faites à ce sujet depuis 55 ans, & pour ne pas laisser un si beau dessein sans effet, M. Law, cet illustre écossois, auquel nous devons l'intelligence du commerce, & qui cependant a été chassé de France, & est mort dans la misere à Venise; M. Law, dis-je, qui en Mai 1716, avoit établi une banque générale en France, & une compagnie de commerce, sous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, ôta la compagnie des *Indes* aux Malouins, & réunit cette compagnie au mois de Mai 1719, à celle d'occident. On nomma la nouvelle compagnie, *Compagnie des Indes*. C'est celle qui subsiste aujourd'hui; & elle est le seul vestige qui nous reste du grand & noble système de M. Law.

Cette réunion fit bien-tôt monter les anciennes actions de la compagnie d'occident, qui n'étoient qu'au pair, à 130 pour cent. La confiance augmentant, on souscrivit en moins d'un mois pour plus de 50 millions d'actions. Par arrêt du 11 Octobre 1719, les 50 millions furent poussés jusqu'à 300 millions. En un mot, pour abréger, il y eut sept créations d'actions, montant à 624 mille, nombre à la vérité prodigieux, mais qui n'auroit pas été au-delà des forces de la compagnie, si elle n'avoit promis un dividende de 200 livres par action; ce qui étoit beaucoup au-dessus de son pouvoir: aussi les actions furent-elles réduites à 200 mille dans la suite.

Cependant le crédit de la *Compagnie des Indes*, soutenu des progrès de la banque royale, fut si singulier, qu'en Novembre 1719, on vit avec une extrême surprise les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur), malgré la compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une seule semaine pour 30 millions sur la place, sans pouvoir les faire baisser.

Plusieurs causes, comme nous allons le dire d'après M. Dutôt qui a écrit sur ce sujet un livre admirable pour la profondeur & la justesse, contribuerent à cette prodigieuse augmentation. 1°. L'union de la ferme du tabac. 2°. Celle des compagnies. 3°. Celle des monnoies & affinage. 4°. Celle des fermes générales. 5°. Celle des recettes générales. 6°. Le defaut d'emploi des deniers provenans des remboursemens des rentes sur la ville & charges supprimées. 7°. Le prêt de 2500 livres que faisoit la banque sur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt. 8°. Enfin les gains faits, & le desir d'en faire, porterent les choses à cet excès.

La Compagnie des Indes prêta 160 millions à Sa Majesté pour rembourser pareille somme sur les 2 milliards 62 millions 138 mille livres en principal, que le Roi devoit à son avenement à la couronne. La compagnie retenoit par ses mains sur les revenus de Sa Majesté pour l'intérêt de son prêt, 48 millions, non compris son bénéfice sur les fermes, sur le tabac, sur les monnoies, & sur son commerce des deux *Indes*, de sorte que ses bénéfices pouvoient égaler sa recette au moment que le nombre de ses actions fut reduit à 200 mille.

Cependant l'union de la banque à cette compagnie qui devoit ce semble leur servir d'un mutuel appui, devint par la défiance, l'artifice & l'avidité, le terme fatal où commença la décadence de l'une & de l'autre. Les billets de la banque tomberent dans le discrédit, de même que les actions de la compagnie, le 10 Octobre 1720, tems où les billets de banque furent supprimés, & le crédit de l'état bouleversé. La banque périt entierement, & la *compagnie des Indes* fut prête à être entraînée par sa chûte, si l'on n'avoit fait des efforts depuis 1721 jusqu'en 1725 pour soutenir cette compagnie. Dans ladite année 1725 le Roi donna finalement au mois de Juin deux édits enregistrés au Parlement, l'un portant confirmation des privileges accordés à ladite compagnie pendant les années précédentes, & l'autre sa décharge pour toutes ses opérations passées.

Ce sont les deux principaux édits qui ont fixé l'état & le commerce de cette compagnie sur le pié où elle est. Je ne suivrai point depuis lors jusqu'à ce jour ses prospérités, ses malheurs, ses vicissitudes, ses traverses, ses contradictions, ses emprunts, ses améliorations, & ceux dont elle est encore susceptible. Tout cela n'est point du ressort de cet ouvrage, & d'ailleurs on ne pourroit guere en dire son sentiment sans risquer de déplaire.

Je me contenterai seulement de remarquer que c'est à tort que dans le tems des adversités de cette compagnie, on proposa sa déstruction, & l'abolition du commerce des *Indes*, comme un établissement à charge à l'état; les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante & resserrée, déclamoient de même en 1664, ne faisant pas réflexion que les marchandises des *Indes* devenues nécessaires, seroient payées plus chérement à l'étranger. 2°. Si l'on porte aux *Indes* orientales plus d'especes qu'on n'en retire, ces especes qui viennent du Pérou & du Méxique, sont le prix de nos denrées portées à Cadix. 3°. Il faut encore considérer ce commerce par rapport aux épiceries, aux drogues, & aux autres choses qu'il nous procure, que nos provinces ne produisent pas, dont nous ne pouvons nous passer, & que nous serions obligés de tirer de nos voisins. 4°. La construction & l'armement de nos vaisseaux qui les vont chercher, se faisant dans le royaume, l'argent qu'on y emploie n'en sort point: il occupe du monde, il éleve des hommes à la mer, c'est un grand avantage pour l'état. Ainsi, bien loin que ce commerce soit à charge à la France, elle ne sauroit trop le protéger & l'augmenter. Il ne détruit point les autres branches de négoce qui n'ont jamais été si florissantes. La quantité de vaisseaux pour l'Amérique est presque triplée depuis la régence. Quelles autres lumieres voulons-nous pour nous éclairer? 5°. Enfin il est de la bonne politique de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui se passe dans les autres parties du monde, à cause des établissemens qu'y ont les autres nations, ce qui ne se peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert sentoit bien ces avantages, & le gouvernement présent connoît de plus en plus cette nécessité & l'utilité de ce commerce, puisqu'il le protege puissamment.

Concluons que tant que cette compagnie sera soutenue & bien dirigée, elle trouvera toujours en elle-même la consommation de ses retours que nous portons même déja chez nos voisins. Elle a la propriété de Ponticheri qui lui assure le commerce de la côte de Coromandel & de Bengale, les îles de Bourbon & Maurice, la quantité de fonds & de vaisseaux nécessaires, la représentation de ses actions sur la place qui lui font une seconde valeur réelle, circulante, & libre, des fondemens peut-être équivalens à ceux de la *compagnie des Indes* d'Angleterre, & des établissemens solides, quoique beaucoup moins étendus que ceux de la *Compagnie des Indes* orientales de Hollande. Enfin ses retours sont très-considérables, puisqu'ils vont présentement (1752) à plus de 24 millions par an. (*D. J.*)

INDES, (*Compagnie Hollandoise des.*) *Commerce.* Il y a en Hollande deux *Compagnies des Indes*, l'orientale & l'occidentale, dont je vais parler en peu de mots, bien fâché de ne pouvoir m'étendre.

De la Compagnie orientale. Le desespoir & la vengeance, dit M. Savary, & il dit bien vrai, furent les premiers guides qui apprirent le chemin des *Indes* aux Hollandois, cette nation née pour le commerce. L'Espagne leur ayant fermé tous ses ports, & sous le prétexte de la religion, les persécutant avec une rigueur, pour ne pas dire avec une barbarie extrême, ils entreprirent en 1595 d'aller chercher en Asie le commerce libre & assuré qu'on leur refusoit en Europe, afin d'acquérir des fonds pour entretenir leurs armées, & maintenir leurs privileges & leur liberté.

La nécessité inspira en 1594 à quelques Zélandois encourages par le P. Maurice, le projet de se frayer une nouvelle route pour la Chine & les *Indes* orientales par le nord-est, comme on vient de le tenter tout récemment avec quelque vraissemblance de succès; mais d'un côté les froids extrèmes de la nouvelle Zemble, & de l'autre les glaces impénétrables du détroit de Weigatz, ruinerent & rebuterent les escadres qui y furent alors envoyées, de même qu'elles rebuterent les Anglois qui dès l'an 1553 avoient travaillé à la même recherche.

Cependant, tandis que les armateurs de Zélande tentoient inutilement & malheureusement ce passage, d'autres compagnies prirent avec succès en 1595 la route ordinaire des Portugais, pour se rendre en Asie. Cette derniere entreprise fut si heureuse, qu'en moins de sept ans divers particuliers armerent jusqu'à dix ou douze flottes qui presque toutes retournerent avec des profits immenses.

Les états généraux appréhendant que ces diverses compagnies particulieres ne se nuisissent, leurs directeurs furent assemblés, & consentirent à l'union, dont le traité fut confirmé par leurs H. P. le 20 Mars 1602, époque bien remarquable, puisqu'elle est celle du plus célebre, du plus durable, & du plus solide établissement de commerce qui ait jamais été fait dans le monde.

Le premier fonds de cette compagnie fut de 6 millions 600 mille florins (environ 13 millions 920 mille livres de notre monnoie) & les états généraux lui accorderent un octroi ou concession exclusive pour 21 ans. Par cet octroi déjà renouvellé cinq fois (en 1741), & qui coûte à chaque renouvellement environ 2 millions de florins à la compagnie, elle a droit de contracter des alliances, de bâtir des forteresses, d'y mettre des gouverneurs & garnisons, des officiers de justice & de police, en faisant néanmoins les traités au nom de leurs H. P. auquel nom se prêtent aussi les sermens des officiers tant de guerre que de justice. Soixante directeurs partagés en diverses chambres, font la régie de la compagnie, & l'on sait qu'il n'est rien de plus sage & de plus prudemment concerté que la police & la discipline avec laquelle tout y est réglé.

Les Hollandois, après avoir été quelque tems sur la défensive, attaquerent au fond de l'Asie ces mêmes maîtres qui jouissoient alors des découvertes des Portugais, les vainquirent, les chasserent, & devinrent en moins de 60 ans les souverains de l'orient. La compagnie formée en 1602 gagnoit déjà près de 3 cent pour cent en 1620. Elle a choisi le cap de bonne Espérance pour le lieu des rafraichissemens de ses flottes; elle a établi dans les *Indes* orientales 40 comptoirs, bâti 25 forteresses, entr'autres en 1619, & pour le centre de son commerce, la ville de Batavia, la plus belle de l'Asie, dans laquelle résident plus de 30 mille Chinois, Javanois, Chalayes, Amboiniens, &c. & où abordent toutes les nations du monde.

De plus, cette compagnie a ordinairement dans les *Indes* plus de 100 vaisseaux depuis 30 jusqu'à 60 pieces de canon, 12 à 20 mille hommes de troupes réglées, un gouverneur qui ne paroît en public qu'avec la pompe des rois, sans que ce faste asiatique, dit M. de Voltaire, corrompe la frugale simplicité des Hollandois en Europe. Heureux! s'ils savent la conserver en rappellant le commerce général qui s'échappe tous les jours de leurs mains par plusieurs détours, passe dans le nord, ou se fait ailleurs directement sans leur entremise.

En effet il faut convenir que le commerce & cette frugalité sont l'unique ressource des provinces unies; car quoique leur compagnie orientale se trouve la seule qui ait eu le bonheur de se maintenir toujours avec éclat sur son premier fonds, sans aucun appel nouveau, ses grands succès sont en partie l'effet du hasard qui l'a rendue maîtresse des épiceries; trésors aussi réels que ceux du Pérou, dont la culture est aussi salutaire à la santé, que le travail des mines est nuisible, trésors enfin dont l'univers ne sauroit se passer. Mais si jamais ce hasard, ou plûtôt là jalousie éclairée, l'industrie vigilante, offre à quelqu'autre peuple la culture de ces mêmes épiceries si enviées, alors cette célebre compagnie aura bien de la peine à soutenir les frais immenses de ses armemens, de ses troupes, de ses vaisseaux, de la régie de tant de forteresses & de tant de comptoirs. Déjà depuis plusieurs années quelques nations de l'Europe sont en concurrence avec elle pour le poivre qu'elle ne fournit presque plus à la France en particulier. Déjà,... Mais qu'on jette seulement les yeux sur le sort de la compagnie occidentale.

De la compagnie occidentale. Elle commença en 1621, avec les mêmes lois, les mêmes privileges que la compagnie orientale, & même avec un fonds plus considérable, car il fut de 7 millions 200000 florins, partagés en actions de 6000 florins argent de banque, ce qui fit en tout 1200 actions, & les états généraux pour favoriser cette compagnie, lui firent présent de trois vaisseaux montés de 600 soldats. Ses conquêtes & ses espérances furent d'abord des plus brillantes. Il paroît par les registres de cette compagnie, que depuis l'an 1623 jusqu'en 1636, elle avoit équipé 800 vaisseaux tant pour la guerre que pour le commerce dont la dépense montoit à 451 millions de florins, & qu'elle en avoit enlevé aux Portugais ou aux Espagnols 545 qu'on estimoit 60 millions de florins, outre environ 30 millions d'autres dépouilles. Elle fut pendant les premieres années en état de faire des répartitions de 20, 25 & 50 pour cent. Elle s'empara de la baie de tous les Saints, de Fernanbouc, & de la meilleure partie du Brésil.

Cependant cette rapide prospérité ne fut pas de longue durée. Ces conquêtes même si glorieuses & si avantageuses l'engagerent à faire des efforts qui l'épuiserent: d'autres causes qu'il seroit inutile de rapporter, concoururent à son désastre: il suffira de dire qu'elle perdit ses conquêtes, qu'elle n'a jamais pû se relever, & qu'elle fut dissoute à l'expiration de son second octroi, le 20 Septembre 1674. Alors il se forma une nouvelle compagnie composée des anciens participans & de leurs créanciers; c'est cette compagnie qui subsiste aujourd'hui, mais seulement avec quelques médiocres établissemens en Afrique, une portion dans la société de Surinan, & le reste de son commerce est presque réduit à une traite de Negres dans le peu de terrein qu'elle possede en Amérique. (*D. J.*)

INDES ORIENTALES, *compagnie des . . . . en Danemark*, (*Commerce*.) Je me propose de tracer ici l'établissement, les vicissitudes & l'état présent de la *compagnie des Indes orientales en Danemark*: ce sera l'extrait fort abrégé d'un mémoire très-curieux sur ce sujet, que M. le comte d'Eckelbath, ci-devant ministre de S. M. D. en France, a bien voulu me communiquer, & pour lequel je lui renouvelle mes remercie-mens.

Chrétien IV, roi de Danemark, voyant les avantages que des puissances voisines tiroient de la navigation de l'*Inde*, résolut d'encourager ses sujets à entreprendre ce même commerce: il y réussit, & il se forma sous ses yeux la premiere compagnie des *Indes Orientales* en Danemark, à laquelle il donna, par sa déclaration du 17 Mars 1616, un octroi pour 12 ans, lui accorda un privilege exclusif, lui fit présent des bâtimens nécessaires pour servir de magasins, lui permit d'employer des pilotes & des matelots de sa flotte, s'intéressa dans cette compagnie, & engagea les seigneurs de sa cour d'en faire autant, en assignant une part sur leurs appointemens pour être jointe au fonds de la compagnie.

Comme on s'occupoit à équiper trois vaisseaux, qui devoient partir pour les *Indes* sous la conduite de Roland Crape, & pour tenter d'obtenir de quelque prince indien la permission de fonder un établissement sur la côte de Coromandel; un évenement favorable augmenta les espérances de l'entreprise.

Jean de Wesseck, directeur du comptoir hollandois de Caliacatta & de la côte de Coromandel, envoya en 1611 Marcellus Bosckhouwer, son facteur, à Ceylon, muni de lettres de créance du prince Maurice d'Orange & des états généraux, pour y négocier un traité de commerce avec l'empereur de Candy, le premier & le plus puissant des rois de Ceylon. Sa négociation fut heureuse, il la termina favorablement; mais quand il voulut s'en retourner, l'empereur, qui l'affectionnoit, lui en refusa la permission, sous prétexte qu'il devoit rester en sa cour, en qualité de ministre ou d'otage, jusqu'à ce que sa nation eût rempli les conditions du traité, & fourni les troupes & l'artillerie stipulées pour chasser les Portugais de son empire. Cependant les Hollandois, déja assez occupés de leurs guerres dans l'*Inde*, négligerent cette affaire, & le secours promis n'arriva point.

Pendant ce tems-là Bosckhouwer s'avançoit toujours dans les bonnes graces de l'empereur Cenuwieraat Adascyn, qui l'élevoit aux plus grandes dignités. Il fut fait prince de Migomme, de Kokelecor, d'Anangepare & de Mivitigale, chevalier de l'ordre du soleil d'or, président du conseil de guerre, premier ministre de toutes les affaires, & amiral général des forces maritimes. Tel est le titre fastueux qu'il se donne dans sa lettre écrite au roi Chrétien IV, datée du cap de Bonne-Espérance le 27 Juillet 1619.

Bosckhouwer passa quatre années à la cour de Candy; mais voyant que les Hollandois ne pensoient plus à lui, & s'ennuyant d'un esclavage honorable, il persuada l'empereur de lui permettre d'aller lui même hâter le secours promis, & au cas qu'il ne pût l'obtenir des Hollandois, d'en traiter avec d'autres nations. L'empereur lui fit expédier des pleins pouvoirs pour toutes les puissances avec lesquelles il jugeroit à-propos de négocier, & Bosckhouwer, chargé de ses lettres, partit de l'isle de Ceylon en 1615.

Il se rendit d'abord aux établissemens des Hollandois dans l'*Inde*; mais les trouvant par-tout en guerre, & par conséquent hors d'état de faire une nouvelle entreprise, il passa la même année en Europe & arriva en Hollande. La métamorphose d'un facteur en prince, les airs qu'il se donnoit, & le cérémonial qu'il exigeoit, déplurent à la *compagnie des Indes* & à ses anciens maîtres. Il en fut piqué; & apprenant qu'on travailloit en Danemark à l'établissement d'une nouvelle *compagnie des Indes*, il partit pour Copenhague, & y arriva au mois de Juin 1617, avec sa femme, dite la princesse de Migomme.

Bosckhouwer fut bien reçu du roi de Danemark, qui accepta la proposition d'un traité avec l'empereur de Candy, & le signa le 2 d'Août 1618. En conséquence sa majesté fit armer deux vaisseaux de guerre, l'Elephant & le Christian, avec la Yacht l'Oresund, & en donna

donna le commandement à Ove Giedde, alors âgé de 26 ans, qui mourut en 1661 amiral & sénateur du royaume. La compagnie arma de son côté le David, la Patience & le Copenhague. Tous ces vaisseaux partirent du Sond le 29 Novembre 1618, & firent route ensemble jusqu'au-delà du cap de Bonne-Espérance, où Roland Crape se sépara de M. de Giedde, & se rendit avec les trois vaisseaux de la compagnie, sur la côte de Coromandel, pour laquelle il étoit destiné.

Après une navigation fort pénible, M. de Giedde arriva le 16 Mai 1620 sur les côtes de Ceylon, & le 12 Juin il jetta l'ancre au port de Cotjares, situé dans la baie de Trinquemale. Les Portugais, qui vouloient encore faire les maîtres de la mer de l'*Inde*, lui avoient enlevé le Yacht l'Oresund. Mais ce qui dérangea le plus cette expédition, ce fut le décès de Bosckhouwer, qui, après avoir doublé le cap, mourut à bord de M. de Giedde.

L'empereur de Candy reçut d'abord assez bien les Danois, & fit rendre plusieurs honneurs à leur amiral; mais ayant appris la mort de son ministre, que selon les apparences on avoit eu soin de lui cacher en arrivant, il changea de sentiment, refusa de ratifier le traité, & accusa Bosckhouwer d'avoir passé les bornes de son pouvoir, & d'avoir promis au delà de ce qu'il étoit possible d'exécuter. Les Portugais de leur côté appuyerent sous main les sentimens de l'empereur, & lui offrirent leur assistance en cas que ces nouveaux hôtes voulussent entreprendre de le chagriner.

M. de Giedde, après être resté quatre mois sans fruit à Ceylon, partit du port de Cotjares, & arriva à Tranquebar, sur la côte de Coromandel, le 25 d'Octobre 1620. En quittant la rade, il eut le malheur de voir son vaisseau le Christian toucher & s'engrever tellement, qu'il fut obligé de l'abandonner. Les Portugais, en profiterent, & garnirent des canons qu'ils tirerent de ce navire, un fort qu'ils construisirent dans la baie de Trinquemale immédiatement après le départ des Danois.

Roland Crape, pendant ce tems-là, avoit fait son trajet fort heureusement. Arrivé à la côte de Coromandel, il s'arrêta devant Carikal, ville maritime du Tanjour, y mit pié à terre, & se rendit auprès du Naïcke, ou prince Malabare nommé Ragounade, duquel il obtint en propre pour la compagnie, le village de Trangambar aujourd'hui Tranquebar, à un mille & demi au nord de Carikal. Il y fit bâtir des habitations & un comptoir en maçonnerie, qu'il assura du côté de la terre par deux bastions garnis de fauconneaux, & enferma la place d'un bon mur. Il jetta encore les fondemens d'une citadelle à quatre bastions, & lui donna le nom de Dansborg. Elle a été achevée, & se trouve aujourd'hui (1758) dans un très-bon état.

Après avoir pris tous ces arrangemens, pourvu à la sûreté de la colonie, & fait prêter le serment à Roland Crape & aux autres officiers, il mit à la voile avec le vaisseau l'Eléphant, resta quelque-tems sous Ceylon, arriva à la rade de Copenhague le 30 Mars 1622, & y fut suivi un mois après par le vaisseau le David, capitaine Niels Rosemkranz, chargé pour le compte de la compagnie.

Ce commerce naissant donna d'abord quelque jalousie aux Hollandois, & les états généraux défendirent à tous leurs sujets de s'y intéresser, sous peine de confiscation de leurs biens. Cependant, sur les représentations de M. Carisius, ministre du roi de Danemark, il fut sursis à l'exécution de ces ordonnances, & on lui déclara qu'on agiroit là-dessus d'accord avec les Anglois, & qu'on suivroit leur exemple. Le ministre résident du roi à Londres, le sieur Sinkler, soutenu par M. Carisius, qui y passa en 1619, firent si bien auprès du roi Jacques I. qu'il donna permission à tous ses capitaines expérimentés dans la navigation, aux pilotes & aux matelots de s'engager au service de la compagnie danoise lorsqu'elle pourra en avoir besoin.

Toutefois comme le fonds de la compagnie n'étoit encore en 1624 que de 189614 reichsdahlers, cette somme se trouva presque absorbée par les acquisitions & les établissemens aux *Indes*; de sorte que le roi soutint lui seul la dépense de ce commerce à ses propres frais pendant plusieurs années.

En 1639 il nomma quatre directeurs, du nombre desquels étoit Roland Crape & Guillaume Leyel, natif d'Elsenoër, qui avoit longtems parcouru la Perse & les *Indes*. Cette nouvelle direction expédia deux vaisseaux, le Soleil, commandé par Clans Rytter, & le Christianshaven par M. Leyel; mais l'un de ces deux vaisseaux périt aux Dunes à son retour en 1644, & l'autre fut jetté aux isles Canaries, où le gouverneur espagnol s'en empara.

Leyel ayant cependant trouvé le moyen de se rendre à Tranquebar, acheva les fortifications de Dansborg, continua avec les trois vaisseaux qu'il avoit, le commerce de Ceylon & autres endroits de l'*Inde*; accueillit les Portugais, qui, expulsés & pourchassés par les Hollandois, se réfugioient à Tranquebar, & leur permit d'y bâtir une église. Il manda ces petits succès en cour, & fit dans ses derniers rapports, datés du 15 Novembre 1646, des mémoires qui marquoient beaucoup de connoissances & de lumieres. Mais le roi Chrétien IV. décéda le 28 Février 1648, & les guerres occuperent trop le commencement de Fréderic III. pour qu'on pensât à Copenhague aux affaires de Tranquebar.

Leyel mourut peu de tems après. Ses successeurs se brouillerent avec le Naïck de Tanjour, qui en 1648, mit le siége devant Tranquebar, afin de venger un more employé à la douane, & chassé pour ses malversations. Cependant on trouva le moyen d'appaiser le Naïck; mais la colonie dépérissoit sans ressource faute de secours d'Europe, & ne se soûtenoit que par un petit commerce avec l'intérieur du pays, ayant des démêlés continuels avec les Indiens pour celui de Bellesor; en un mot, les Danois s'y éteignirent peu-à-peu, de sorte qu'en 1665, il n'en resta vivant qu'un seul homme, Eskild Andersen, qui de canonnier qu'il avoit été, fut proclamé commandant par les habitans. Celui-ci engagea un sergent, nommé Gert von Hagen, qui servoit alors à Nagapatnam, de porter en Danemark le triste tableau de leurs miseres; c'est ce qu'il exécuta fidellement.

Il arriva à Copenhague en 1668, & ses dépêches disposerent le roi Fréderic III. à faire équiper une frégate pour y transporter une centaine de personnes, Henri Eggers fut envoyé en qualité de commandant. La frégate mouilla heureusement devant Tranquebar en 1669, & y fut reçue avec une joie inexprimable; mais cette petite recrue ne put rétablir un commerce qui étoit éteint.

Cependant au commencement du regne de Chrétien V. il se forma une nouvelle *compagnie des Indes*, qui, le 28 Novembre 1670, obtint un octroi pour 40. ans. Le fonds de cette compagnie consistoit en vaisseaux & effets, dont S. M. lui fit présent, estimés 79073 reichsdahlers. Les intéressés y ajoûterent pour premier paiement la somme de 162800 écus de banque.

En 1673 la compagnie commença à expédier ses vaisseaux pour l'*Inde*. Les premieres années furent assez favorables. En 1680 on avoit partagé entre les intéressés, tous frais faits, 48840 écus; mais ensuite la perte du vaisseau le Dansborg, qui périt sous les isles de Ferroë, & qu'on n'avoit pas fait assurer, fit tomber ses actions: les intéressés augmenterent néanmoins leur fonds de 12 pour cent, 20963 écus de banque. Enfin leur commerce essuya un échec terrible en 1682, par la perte de la loge de Bantam, où les Hollandois avoient tellement gagné le dessus, qu'ils en avoient expulsé les Danois aussi-bien que les Anglois.

Le roi, pour relever le courage abattu de la malheureuse compagnie, lui fit présent en 1685 de quatre frégates, & envoya à Tranquebar, en qualité de son commissaire, Wulff Henri de Callnein, lieutenant-colonel d'infanterie. Cet officier remporta de grands avantages dans la guerre que la colonie eut à soûtenir contre les Mores, & depuis 1688 jusqu'en 1698, les intéressés eurent un revenant-bon de 217747 écus. Dans la même année 1698, la paix se conclut avec les mores de Bengale; & le roi, pour animer le commerce de l'*Inde*, prolongea pour 40 ans l'octroi donné en 1670; ce qui fut confirmé par Fréderic IV.

Depuis 1699 jusqu'en 1709, le négoce de l'*Inde* rendit encore 189665 écus, ensuite il tomba totalement. La peste, la guerre, les troubles dans l'*Inde*, le second siége que le Naïck de Tanjour mit devant Tranquebar en 1698, la mauvaise conduite de plusieurs officiers & employés, la perte de 13 de ses vaisseaux, & surtout celle de la plûpart de ses établissemens, acheverent de ruiner la compagnie, au point que ne pouvant plus se soûtenir, & ne voyant pas de moyens de se relever, les intéressés abandonnerent entierement le négoce de l'*Inde* en 1729, & se séparerent en 1730, en remettant au roi son octroi, qui avoit encore 20 ans à courir. Fréderic IV. fut le seul qui ne perdit point courage. Il tenta de faire continuer un commerce qu'il ne voyoit abandonné par ses sujets qu'avec beaucoup de regret; & quelques particuliers s'étant associés de nouveau par ses pressantes sollicitations, il leur fit expédier une permission d'envoyer deux vaisseaux à Tranquebar, & les deux vaisseaux mirent à la voile.

Jusqu'ici

Juſqu'ici la compagnie danoiſe s'étoit bornée au commerce de l'*Inde*, ſans avoir eſſayé en droiture celui de la Chine, qui, depuis qu'il eſt connu, a toûjours paſſé pour le plus riche de tous ceux de l'Aſie. Cette même année un nommé Pieter Baſchers, natif de Bremen, qui avoit longtems vécu dans l'*Inde*, vint à Copenhague, & préſenta un plan pour former ce commerce, & le reunir avec celui de Tranquebar. Ses propoſitions furent goûtées, & S. M. accorda à ceux qui s'y intéreſſeroient deux octrois, l'un du 10 Février, & l'autre du 15 Mars 1730. On dreſſa la maniere de former les ſouſcriptions, & les aſſociés de l'année précédente eurent la préférence d'y prendre telle part qu'il leur plairoit.

Le feu roi de Danemark, alors prince royal, non-ſeulement s'intéreſſa dans ce commerce, mais, pour l'animer encore davantage, il s'en déclara le directeur. On tint une aſſemblée générale en ſa préſence, & on y élut du nombre des intéreſſés, huit ſyndics (committirſe) pour avoir ſoin de l'intérêt de la ſociété. Les ſouſcriptions s'étant bientôt remplies, on fit partir pour la Chine le Prince-Royal, commandé par le capitaine Tonder, aujourd'hui vice-amiral, & pour Tranquebar les vaiſſeaux Fréderic IV. & le Lion d'or. Bientôt après on expédia deux autres vaiſſeaux pour Tranquebar; ſavoir, la Reine Anne-Sophie & la Wendela : tous ces vaiſſeaux revinrent heureuſement à Copenhague, excepté le Lion d'or, qui échoua ſur les côtes d'Irlande.

Ces premiers arrangemens ayant réuſſi, & leur retour ayant juſtifié les avantages qu'on pourroit tirer du commerce de la Chine, le prince royal devenu roi ſous le nom de Chrétien VI, crut devoir former une compagnie plus étendue, & plus en état de continuer la navigation de l'*Inde* & de la Chine. Pour cet effet S. M. expédia le 12 Avril 1732, un octroi de 40 ans à la compagnie, lui accorda, avec le titre de *compagnie royale des Indes*, des prééminences, priviléges & franchiſes, & ordonna que les intéreſſés des ſociétés de l'an 1729, 1730 & 1731 y feroient admis préférablement.

Ces anciens intéreſſés & les nouveaux s'unirent, & convinrent d'un réglement, qui preſcriroit les opérations de la compagnie. Enſuite on tint une aſſemblée générale, dans laquelle on élut pour préſident Chrétien-Louis de Pleſſen, miniſtre d'état, & on lui adjoignit quatre directeurs & cinq hauts-participans pour former la direction, pourvoir aux beſoins, & veiller au maintien, à la ſûreté & aux avantages de la ſociété.

C'eſt ainſi que ſe forma en 1732 la *compagnie royale danoiſe des Indes orientales* & de la Chine, continuée juſqu'à préſent. Son commencement conſiſta en 400 actions, chacune de 250 écus courans de Danemark, pour faire le fonds conſtant de la compagnie; enſuite les intéreſſés fournirent au prorata par action les frais néceſſaires pour l'achat & l'équipement des vaiſſeaux qu'on avoit réſolu de mettre en mer. Le produit du fonds conſtant fut employé en partie à l'acquiſition des maiſons, magaſins & effets que les anciennes compagnies avoient, tant à Copenhague qu'à Tranquebar, & à faire paſſer dans l'*Inde* un fonds qui y reſteroit toûjours, pour y ſoûtenir les fabriques. A meſure que le commerce a proſpéré, la compagnie a ajoûté à ſes bâtimens, & magaſins, & a augmenté le fonds continuel de Tranquebar.

Pour donner aux lecteurs une idée juſte de l'état actuel de cette compagnie, je pourrois leur mettre devant les yeux les opérations d'année en année; mais comme ce détail ſeroit également long & ennuyeux, il ſuffira de dire que par le réſultat que j'en ai tiré, il paroît que la nouvelle compagnie, depuis ſa naiſſance en 1732 juſqu'en 1753 excluſivement, a expédié 60 vaiſſeaux, dont 28 pour Tranquebar, & 32 pour la Chine. Elle en a eu de retour 43; ſavoir, 19 de l'*Inde*, & 24 de Canton. Sept de ſes vaiſſeaux ſe ſont entierement perdus, ſix autres ont échoué, & quatre ont été abandonnés. Malgré ces malheurs, le prix des actions étoit en 1754, tout aſſuré & tout fourni, d'onze mille juſqu'à 1 1600 écus de Danemark. Le fonds roulant, c'eſt-à-dire ce que chaque action a contribué à l'achat, équipement & cargaiſon des vaiſſeaux arrivés en 1754, ou en mer, ſe montoit par vieilles actions à 7750 écus 2 marcs 6 ſchelings, qui ajoûtés au fonds conſtant, qui eſt de 750 écus, donne 8500 écus 2 marcs 6 ſchelings, prix intrinſeque; le reſte, ſavoir, 2499 écus 3 marcs 10 ſchelings, eſt pour l'aſſurance & le profit de ceux qui vendent des actions au prix de 11600 écus.

Nous ne ferons pas l'énumération des petits établiſſemens & des comptoirs que la compagnie danoiſe poſſede actuellement dans l'*Inde*; nous dirons ſeulement que depuis peu elle a fait un fonds à Tranquebar pour renouveller le commerce du poivre, & bâtir une loge ſur la côte de Travancoor.

Il eſt bien ſingulier qu'après tant de malheurs conſécutifs éprouvés pendant plus d'un ſiecle, cette compagnie, cent fois culbutée, détruite, anéantie, ſe ſoutienne encore au milieu de la rivalité du même trafic par les trois puiſſances maritimes. Mais on ne doit pas douter que la protection conſtante des rois de Danemark, les ſoins que ſe ſont donnés ceux qui ſucceſſivement en ont été les préſidens; une direction économe, ſage, attentive & deſintéreſſée, une liberté entiere, exempte de gêne dans les aſſemblées générales & annuelles, où toutes les opérations ſe décident, ne ſoient les vraies ſources de la ſubſiſtance & de la proſpérité de cette compagnie, ſupérieure à ce que les intéreſſés oſerent jamais s'en promettre. (*D. J.*)

INDE, ſ. m. (*Commerce.*) drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement *indigo*. *Voyez* INDIGO. (*D. J.*)

INDE, *rouge d'* (*Hiſt. nat.*) Les Anglois nomment *indiam red.* ou *rouge d'Inde*, une eſpece d'ochre d'un beau pourpre, très-peſante, très-dure & compacte, remplie de particules luiſantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, eſt d'un goût auſtere & aſtringent; elle fait une ébullition très-vive lorſqu'elle eſt jettée dans l'eau, mais elle ne s'y diviſe point; elle durcit dans le feu ſans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'isle d'Ormus, dans le golphe perſique, d'où on la tranſporte dans l'*Inde*, où l'on s'en ſert pour peindre les maiſons. C'eſt une très-bonne couleur. *Voyez* Mender d'Acoſta, *Hiſt. nat. des foſſiles*. (—)

* INDECENT, adj. (*Gram. & Morale.*) qui eſt contre le devoir, la bienſéance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'eſt le ſentiment de la *décence*. Lorſqu'il eſt porté à l'extrême délicateſſe, la nuance s'en répand ſur-tout, ſur les actions, ſur les diſcours, ſur les écrits, ſur le ſilence, ſur le geſte, ſur le maintien; elle releve le mérite diſtingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle eſt accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaiété particuliere & cynique, qui les met au deſſus des uſages: elle eſt inſupportable dans les femmes. Une belle femme *indécente* eſt une eſpece de monſtre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'oſe exiger la *décence*: l'anatomiſte, le médecin, la ſage-femme ſont *indecents* ſans conſéquence. C'eſt la préſence des femmes qui rend la ſociété des hommes *décente*. Les hommes ſeuls ſont moins *décents*. Les femmes ſont moins *decentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a preſqu'aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*. Il eſt rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il ſe croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domeſtique; il y en à une générale & publique. On bleſſe celle-ci peut-être toutes les fois qu'entraîné par un goût inconſidéré pour la vérité, on ne ménage pas aſſez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les tems de calamité; il ne ſe montre point ſans inſulter à la miſere d'une nation. Il ſeroit *indécent* de ſe réjouir d'un ſuccès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* conſiſte dans une attention ſcrupuleuſe à des circoſtances légeres & minutieuſes, elle diſparoît preſque dans le tranſport des grandes paſſions. Une mere qui vient de perdre ſon fils ne s'apperçoit pas du deſordre de ſes vêtemens. Une femme tendre & paſſionnée, que le penchant de ſon cœur, le trouble de ſon eſprit & l'yvreſſe de ſes ſens abandonne à l'impétuoſité des deſirs de ſon amant, ſeroit ridicule ſi elle ſe reſſouvenoit d'être *decente*, dans un inſtant où elle a oublié des conſidérations plus importantes. Elle eſt rentrée dans l'état de nature: c'eſt ſon impreſſion qu'elle ſuit, & qui diſpoſe d'elle & de ſes mouvemens. Le moment du tranſport paſſé, la *décence* renaîtra; & ſi elle ſoupire encore, ſes ſoupirs ſeront *décens*.

* INDECIS, adj. (*Gramm.*) qui ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. On laiſſe en Philoſophie, en Théologie, beaucoup de queſtions *indéciſes*. Il y a des hommes *indécis* ſur leſquels il ne faut pas compter plus que ſur des enfans. Ils voyent un poids égal à toutes les raiſons; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également; ils tremblent toûjours

jours

jours de faire un faux pas. Ce n'eſt jamais la raiſon, mais la circonſtance qui les détermine. C'eſt le dernier qui leur parle qu'ils croyent. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibere à celui d'un pendule, comme on diſtingue dans le mouvement du pendule l'inſtant où il commence à ſe mouvoir, la durée de ſes oſcillations, & l'inſtant où il ſe fixe; dans le mouvement de l'eſprit qui délibere, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indéciſion*, & le moment où l'*indéciſion* ceſſe, celui de la réſolution & du repos.

INDE'CLINABLE, adj. *terme de Grammaire*. On a diſtingué à l'article FORMATION deux ſortes de dérivation, l'une philoſophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philoſophique ſert à l'expreſſion des idées acceſſoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale ſert à l'expreſſion des points de vûe ſous leſquels une idée principale peut être enviſagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'eſt la dérivation philoſophique qui forme, d'après une même idée primitive, des mots de différentes eſpeces, où l'on retrouve une même racine commune, ſymbole de l'idée primitive, avec les additions différentes deſtinées à repréſenter l'idée ſpécifique qui la modifie, comme *AMo*, *AMor*, *AMicitia*, *AMicus*, *AManter*, *AMatoriè*, *AMicè*, &c. C'eſt la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverſes inflexions, ſelon les divers aſpects ſous leſquels on enviſage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il eſt le ſymbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'eſt que relativement à cette ſeconde eſpece que les Grammairiens emploient les termes *déclinable* & *indéclinable*.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles, mais pourtant eſſentielles, qui ſont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots qui, dans la plûpart des langues, reçoivent des inflexions deſtinées à déſigner les divers points de vûe ſous leſquels l'ordre analytique préſente l'idée principale de leur ſignification; ainſi les mots *déclinables* ſont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La ſeconde claſſe comprend les eſpeces de mots qui, en quelque langue que ce ſoit, gardent dans le diſcours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur ſignification y eſt toujours enviſagée ſous le même aſpect; ainſi les mots *indéclinables* ſont les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots conſidérés de cette maniere ſont *eſſentiellement déclinables*, ou *eſſentiellement indéclinables*; & ſi l'unanimité des uſages combinés des langues ne nous trompe pas ſur ces deux propriétés oppoſées, elles naiſſent effectivement de la nature des eſpeces de mots qu'elles différencient; & l'examen raiſonné de ces deux caracteres doit nous conduire à la connoiſſance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoiſſance des cauſes. *Voyez* MOT.

Au reſte, il ne faut pas ſe méprendre ſur le véritable ſens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité eſſentielle*. Ces deux expreſſions ne veulent dire que la poſſibilité ou l'impoſſibilité abſolue de varier les inflexions des mots relativement aux vûes de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne ſuppoſe point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admiſe néceſſairement, quoique l'*indeclinabilité* l'exclue néceſſairement: c'eſt que la non exiſtence eſt une ſuite néceſſaire de l'impoſſibilité; mais l'exiſtence, en ſuppoſant la poſſibilité, n'en eſt pas une ſuite néceſſaire.

En effet, les mots eſſentiellement *déclinables* ne ſont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils ſont déclinés, ils ne l'y ſont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné preſque par-tout, ne l'eſt point dans la langue franque, qui ne fait uſage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverſes applications dont il eſt ſuſceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en eſpagnol & en anglois, quoique maints Grammairiens croyent y voir des cas, au moyen des prépoſitions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le ſont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes perſonnels, l'indicatif, l'impératif & le ſubjonctif: ces trois modes ſe trouvent auſſi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur eſt propre, & nous avons un mode ſuppoſitif qui n'eſt pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverſes langues de la terre mille variétés ſemblables, ſuites naturelles de la liberté de l'uſage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome, & quelquefois par le ſimple hazard ou le pur caprice. Que les noms ayent en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe ils n'ayent que des nombres, c'eſt génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs ſe déclinent, il y en ait que l'uſage a privés des inflexions que l'analogie leur deſtinoit, c'eſt hazard ou caprice.

Il me ſemble que c'eſt auſſi caprice ou hazard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux ſoient les ſeuls qu'il ait plû aux Grammairiens d'appeller ſpécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réſervée pour déſigner la propriété de toute une eſpece, en y ajoûtant, ſi l'on eût voulu, la diſtinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* uſuelle: dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plûtôt ſe nommer *indéclinés* qu'*indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* eſt un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une ſuite de cette analogie.

Quoi qu'il en ſoit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque; & il eſt d'un uſage bien entendu, quand on fait l'analyſe d'une phraſe latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainſi en analyſant cette propoſition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il eſt ſage de dire que *cornu* eſt à l'ablatif comme complément de la prépoſition ſous-entendue *cum* (avec), quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au ſingulier: c'eſt faire alluſion à l'analogie latine, & c'eſt comme ſi l'on diſoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, ſi l'uſage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à ſe ſervir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation poſitive; & j'en uſe ainſi quand il s'agit de l'infinitif, qui eſt un vrai nom *indeclinable*: dans *turpe eſt mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* eſt le ſujet du verbe *eſt*, & qu'il ſeroit au nominatif s'il étoit *déclinable*: dans *clamare cœpit*, que *clamare* eſt le complément objectif de *cœpit*, & qu'il ſeroit à l'accuſatif s'il étoit *déclinable*, &c. *Voyez* INFINITIF.

Mais ce qui eſt raiſonnable par rapport à la phraſe latine, ſeroit ridicule & faux dans la phraſe françoiſe. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* eſt au datif, c'eſt introduire dans notre langue un jargon qui lui eſt étranger, & y ſuppoſer une analogie qu'elle ne connoît pas, βαρβαρίζειν. (*B. E. R. M.*)

INDE'FINI, adj. (*Géomét.*) *Voyez* INFINI.

INDÉFINI, (*Gramm.*) ce mot eſt encore un de ceux que les Grammairiens emploient comme techniques en diverſes occaſions; & il ſignifie la même choſe qu'*indeterminé*. On dit ſens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, tems *indéfini*.

1°. *Sens indéfini*. „ Chaque mot, dit M. du Marſais (*Tropes*, *part. III. art. ij*, *pag.* 233.), a une „ certaine ſignification dans le diſcours, autrement il ne „ ſignifieroit rien; mais ce ſens, quoique déterminé „ (c'eſt-à-dire, quoique fixé à être tel) ne marque pas „ toujours préciſément un tel individu, un tel particulier; ainſi on appelle *ſens indéterminé* ou *indéfini*, celui qui marque une idée vague, une penſée générale, qu'on ne fait point tomber ſur un objet particulier „.

Les adjectifs & les verbes, conſidérés en eux-mêmes, n'ont qu'un ſens *indéfini*, par rapport à l'objet auquel leur ſignification eſt appliquable: *grand*, *durable*, expriment à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable*; mais cet être, cet objet, eſt-ce un eſprit ou un corps? eſt-ce un corps animé ou inanimé? eſt-ce un homme ou une brute? &c. La nature de l'être eſt *indéfinie*, & ce n'eſt que par des applications particulieres que ces mots ſortiront de cette indétermination, pour prendre un ſens *défini*, du-moins à quelques égards; *un grand homme*, *une grande entrepriſe*, *un ouvrage durable*, *une eſtime durable*. C'eſt la même choſe des verbes conſidérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulieres tirent ces mots de leur indétermination, *du-moins à quelques égards*. C'eſt que toute application qui n'eſt pas abſolument individuelle ou ſpécifique, c'eſt-à-dire qui ne tombe pas préciſément ſur un individu ou ſur toute une eſpece,

laiſſe

laisse toujours quelque chose d'*indéfini* dans le sens: ainsi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espece humaine; mais ce n'est pas à toute l'espece, ni à tel individu de l'espece; ainsi le sens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il soit déterminé.

Les noms appellatifs sont pareillement *indéfinis* en eux-mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, désignent à la vérité telle ou telle nature; mais si l'on veut qu'ils désignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en fassent disparoître le sens *indéfini*: par exemple, *cet homme est savant*, *l'homme est sujet à l'erreur*, &c. *Voyez* ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini*. Quelques Grammairiens françois, à la tête desquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II. ch. vij*, ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la*; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met *de* ou *des* au pluriel.

Non content de cette premiere distinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis*: „ Les deux premiers, dit-„ il, servent pour les noms des choses qui se prennent „ par parties dans un sens *indéfini*: le premier est pour „ les substantifs, & le second pour les adjectifs; je les „ appelle articles *indéfinis partitifs*: le troisieme article „ *indéfini* sert à marquer le nombre des choses, & c'est „ pour cela que je le nomme *numéral* „. *L'art de bien parler françois*, *liv. II. ch. j*. Le P. Buffier & M. Restaut, à quelques différences près, ont adopté le même système; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des déclinaisons dans nos noms, à l'imitation des noms grecs & latins; comme si la Grammaire particuliere d'une langue ne devoit pas être en quelque sorte le code des décisions de l'usage de cette langue, plutôt que la copie inconséquente de la Grammaire d'une langue étrangere.

Je ne dois pas répéter ici les raisons qui prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaisons (*voyez ces mots*); mais j'observerai d'abord avec M. Duclos (*Rem. sur le chap. vij. de la II. Part. de la Gramm. génér.*) „ que ces divisions d'articles, *défini*, *indéfini*, n'ont ser-„ vi qu'à jetter de la confusion sur la nature de l'arti-„ cle. Je ne prétends pas dire qu'un mot ne puisse être „ pris dans un sens *indéfini*, c'est-à-dire dans sa signi-„ fication vague & générale; mais loin qu'il y ait un „ article pour la marquer, il faut alors le supprimer. „ On dit, par exemple, qu'*un homme a été traité avec „ honneur*; comme il ne s'agit pas de spécifier l'hon-„ neur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point „ d'article; *honneur* est pris *indéfiniment* „, parce qu'il est employé en cette occurrence dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus, ou à plusieurs especes, mais abstraction faite des especes & des individus. „ Il n'y a, continue l'habile secrétaire de l'Acadé-„ mie françoise, qu'une seule espece d'article, qui est *le* „ pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, „ & *les* pour le pluriel des deux genres: *le* bien, *la* „ vertu, *l*'injustice; *les* biens, *les* vertus, *les* injustices „.

En effet, dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent à leur terminaison aucun changement qui puisse être regardé comme cas, que les sens accessoires représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont a cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précedent; enfin que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis & déterminé: il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a plusieurs, ce seront différentes especes du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la premiere hypothese, où l'on ne reconnoîtroit pour article que *le*, *la*, *les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espece dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espece, il faut employer l'article; c'est pour cela seul qu'il est institué: *l'homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, &c. détermination individuelle. Si on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul; l'intention est remplie: *parler en homme*, c'est-à-dire *conformément à la nature humaine*; sens *indéfini*, où il n'est question ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi l'introduction de l'article *indéfini* seroit au moins une inutilité, si ce n'étoit même une absurdité & une contradiction.

Dans la seconde hypothese, où l'on admettroit diverses especes d'articles, l'idée commune du genre devroit encore se retrouver dans chaque espece, mais avec quelque autre idée accessoire qui seroit le caractere distinctif de l'espece. Tels sont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis & déterminé, les noms avant lesquels l'usage de notre langue les place; mais ils le font de diverses manieres, qui pourroient leur faire donner diverses terminaisons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonstratif; *mon*, *ton*, *son*, articles possessifs; *un*, *deux*, *trois*, &c. articles numériques, &c. Ici il faut toujours raisonner de même: vous déterminerez le sens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le besoin; ils sont tous destinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens *indéfini*, abstenez-vous de tout article; le nom a ce sens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis*. Plusieurs Grammairiens admettent une classe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déja dit ailleurs. *Voyez* IMPROPRE. On verra au *mot* PRONOM, que cette partie d'oraison détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de personalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il suit qu'un pronom, qui en cette qualité seroit *indéfini*, devroit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de personalité, & qu'il ne seroit en soi d'aucune personne, mais qu'il seroit applicable à toutes les personnes. Y a-t-il des pronoms de cette sorte? Non: tout pronom est ou de la premiere personne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la seconde, comme *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troisiéme, comme *se*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. *Voyez* PRONOM.

4°. *Tems indéfinis*. Nos Grammairiens distinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre lesquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui est simple, comme *j'aimai*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui est composé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *Grammaire générale* & M. du Marsais, appellent *indéfini* celui qui est simple, & *défini* celui qui est composé. Cette opposition de nos plus habiles maîtres me semble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un tems *indéfini*, étoit ellemême assez peu déterminée par rapport à eux. On verra, *article* TEMS, ce qu'il faut penser des deux dont il s'agit ici, & quels sont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, soit présens, soit prétérits, soit futurs. (*B. E. R. M.*)

INDÉLÉBILE, adj. (*Théologie*.) qui ne se peut effacer. Ce mot est formé du latin *delere* effacer, avec la préposition *in*, prise dans un sens négatif. Les sacremens de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractere *indélébile*. *Voyez* CARACTERE. (*G*)

INDÉLIBÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui s'est fait sans attention, sans examen, sans délibération, presque machinalement. On dit un jugement *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

INDEMNE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) est celui qui est acquitté ou dédommagé de quelque chose par une autre personne; celui dont le garant prend le fait & cause, doit sortir *indemne* de la contestation. *Voyez* INDEMNITÉ. (*A*)

INDEMNITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général ce qui est donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne souffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme est sur-tout employé dans ce sens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une contestation, soit en principal & intérêts, ou pour les frais & dépens.

Indemnité est quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'est-à-dire une diminution sur le prix de son bail.

Indemnité est aussi un terme propre pour exprimer la garantie dûe à la femme par son mari, & sur ses biens, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pour son mari,

ou

ou qui ſont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypotheque de la femme pour ces ſortes d'*indemnités* eſt du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne ſoit ſtipulée par contrat de mariage.

Indemnité dûe au ſeigneur eſt un droit en argent que les gens de main-morte ſont tenus de payer au ſeigneur de qui relevent les héritages qu'ils acquierent, à quelque titre que ce ſoit, pour le dédommager de ce que ces héritages ſont pour ainſi dire hors du commerce, attendu que les gens de main-morte cherchent rarement à aliéner, & qu'ils ne le peuvent faire que difficilement, à cauſe des formalités néceſſaires pour de telles aliénations, au moyen de quoi, le ſeigneur eſt privé des droits qu'il recevroit à chaque mutation, & autres droits caſuels qu'il pourroit avoir ſi les héritages n'étoient pas poſſédés par des gens de main-morte.

Le ſeigneur a néanmoins toujours un droit de relief à chaque mutation d'homme vivant & mourant.

Le droit d'amortiſſement que les gens de main-morte payent au roi, n'empêche pas qu'ils ne doivent auſſi un droit d'*indemnité*, ſoit au roi, ſi l'acquiſition eſt dans ſa mouvance, ou au ſeigneur particulier dans la mouvance duquel eſt l'héritage; & s'il y a un autre ſeigneur qui ait la juſtice, le droit d'*indemnité* ſe partage entre eux, de maniere que celui qui a la juſtice prend la dixieme partie du droit d'*indemnité*, pour le dédommager des droits de deshérence, confiſcation, & autres droits que donne la juſtice; le ſeigneur de fief prend le ſurplus du droit.

Quant à la fixation du droit d'*indemnité*, elle eſt différente ſelon les pays & les coutumes.

Au parlement de Paris on regle ce droit au cinquieme du prix de l'héritage; on obſerve la même choſe dans toutes les coutumes qui n'ont point de diſpoſition contraire.

La coutume de Sens regle ce droit à la valeur des fruits de trois années de l'héritage, ou au ſixieme du prix de l'acquiſition, au choix & option des gens de main-morte.

En Normandie l'*indemnité* eſt du tiers pour les fiefs & du quart pour les rotures.

En Dauphiné on l'évalue à un droit de lods de vingt ans en vingt ans.

Mais ordinairement les gens de main-morte ont ſoin de prévenir le ſeigneur du deſſein qu'ils ont d'acquérir & de compoſer avec lui.

Ce payement du droit d'*indemnité* ne peut être demandé aux gens de main-morte qu'après qu'ils ont obtenu des lettres d'amortiſſement, étant incertain juſques-là s'ils reſteront poſſeſſeurs de l'héritage.

Quand un héritage eſt donné par teſtament à des gens de main-morte, c'eſt aux héritiers du teſtateur à payer le droit d'*indemnité*: on ſuppoſe que le teſtateur en leur donnant l'héritage, a eu intention que ſes héritiers fiſſent tout ce qui feroit néceſſaire pour les mettre en état de le poſſéder; ſuivant la regle, *qui vult finem, vult & media*; mais quand l'héritage eſt donné entre-vifs, c'eſt aux gens de main-morte à payer le droit d'*indemnité*: on ne peut pas dans ce cas admettre la même préſomption que dans le précédent, parce que ſi le donateur avoit voulu payer le droit d'*indemnité*, il l'auroit fait lui-même de ſon vivant.

Le payement du droit d'*indemnité* eſt ſujet à preſcription par trente ans contre un ſeigneur temporel, & par quarante ans contre l'Egliſe.

Les gens de main-morte qui ont payé le droit d'*indemnité* ne laiſſent pas d'être tenus d'acquitter les cens & rentes dûs ſur l'héritage.

Il n'eſt point dû d'*indemnité* pour l'acquiſition d'un héritage allodial.

Les gens de main-morte n'en doivent pas non-plus lorſqu'ils acquierent de la main du ſeigneur ou de ſon conſentement.

Voyez Dumoulin ſur *l'art.* 51. *de la nouv. coût. de Paris*, *gl. xj. n.* 68; *la déclaration du* 21 *Novembre* 1724; *l'arrêt du conſeil du* 9 *Décembre* 1727; Bacquet, *des amortiſſemens*, *ch. liij. & liv.* D'Olive, *liv. II. ch. xij. & ſuiv.* Boniface, *tome I. liv. II. tit.* 31. *ch. xxj.* Salvaing, *de l'uſage des fiefs*, *ch. ljx.* Hevin-ſur-Frain, *pag.* 259; Du fait, *liv. I. ch. ccxlj. & liv. III. ch. ccxlix.*

Voyez auſſi AMORTISSEMENT, HOMME VIVANT ET MOURANT, & MAIN-MORTE. (*A*)

INDEPENDANCE, ſ. f. (*Philoſoph. Morale.*) la pierre philoſophale de l'orgueil humain; la chimere après laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes ſe propoſent toujours, & qui empêche leurs entrepriſes & leurs deſirs d'en avoir jamais, c'eſt l'*indépendance*.

Cette perfection eſt ſans doute bien digne des efforts que nous faiſons pour l'atteindre, puiſqu'elle renferme néceſſairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point ſe rencontrer dans l'homme eſſentiellement limité par ſa propre exiſtence. Il n'eſt qu'un ſeul être *indépendant* dans la nature; c'eſt ſon auteur. Le reſte eſt une chaîne dont les anneaux ſe lient mutuellement, & dépendent les uns des autres, excepté le premier, qui eſt dans la main même du créateur. Tout ſe tient dans l'univers; les corps céleſtes agiſſent les uns ſur les autres; notre globe en eſt attiré, & les attire à ſon tour; le flux & reflux de la mer a ſa cauſe dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du ſoleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ſes ſels, &c. Pour qu'un brin d'herbe croiſſe, il faut pour ainſi dire, que la nature entiere y concoure; enfin il y a dans l'ordre phyſique un enchaînement dont l'étrange complication fait un cahos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en eſt de même dans l'ordre moral & politique. L'ame dépend du corps; le corps dépend de l'ame, & de tous les objets extérieurs: comment l'homme, c'eſt-à-dire l'aſſemblage de deux parties ſi ſubordonnées, ſeroit-il lui-même *indépendant*? La ſociété pour laquelle nous ſommes nés nous donne des lois à ſuivre, des devoirs à remplir; quel que ſoit le rang que nous y tenions, la dépendance eſt toujours notre apanage, & celui qui commande à tous les autres, le ſouverain lui-même voit au-deſſus de ſa tête les lois dont il n'eſt que le premier ſujet.

Cependant les hommes ſe conſument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'exiſte nulle part. Ils croient toujours l'appercevoir dans le rang qui eſt au-deſſus de celui qu'ils occupent; & lorſqu'ils y ſont parvenus, honteux de ne l'y point trouver, & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens groſſiers & ignorans qui auroient réſolu de ne ſe repoſer qu'à l'endroit où l'œil borné eſt forcé de s'arrêter, & où le ciel ſemble toucher à la terre. A meſure qu'ils avancent l'horiſon ſe recule; mais comme ils l'ont toujours en perſpective devant eux, ils ne ſe rebutent point, ils ſe flatent ſans ceſſe de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des eſpaces immenſes, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne ſe voir pas plus près du terme auquel ils s'efforçoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il eſt pourtant une eſpece d'*indépendance* à laquelle il eſt permis d'aſpirer: c'eſt celle que donne la Philoſophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ſes liens, mais elle ne lui laiſſe que ceux qu'il a reçus de la main même de la raiſon. Elle ne le rend pas abſolument *indépendant*, mais elle ne le fait dépendre que de ſes devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuſe. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéiſſance qui eſt dûe aux lois, au reſpect que mérite la religion: elle ne tend pas à détruire toute ſubordination, & à bouleverſer l'état, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuſe de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils ſe ſont eux-mêmes élevé. Non, ſi le philoſophe eſt plus *indépendant* que le reſte des hommes, c'eſt qu'il ſe forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des deſirs le délivre d'une foule de beſoins auxquels la cupidité aſſujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il ſe détache par raiſon de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de ſon obſcurité, il ne va point pour en ſortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à perſonne. Plus il eſt dégagé des préjugés, & plus il eſt attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele ſujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'eſt dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de ſa grandeur, veulent le faire paſſer pour un Titan qui eſcalade le ciel, & tâchent ainſi par leurs cris d'attirer la foudre ſur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légérement les piés. Mais que l'on ne ſe laiſſe pas étourdir par ces accuſations vagues dont les auteurs reſſemblent aſſez à ces enfans qui crient au feu lorſque leur maître les corrige. L'on n'a juſqu'ici guere vû de philoſophes qui aient excité des revoltes, renverſé le gouver-

vernement, changé la forme des états; je ne vois pas que ce soit eux qui aient occasionné les guerres civiles en France, fait les proscriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois par-tout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois persécutés & jamais persécuteurs. C'est-là leur destinée, & le prince même des Philosophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'estimer heureux lorsqu'on ne leur dresse pas des échafauds avant de leur élever des statues.

INDEPENDANT, s. m. (*Théologie.*) *indépendans*, nom qu'on donne à quelques sectaires d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainsi appellés parce qu'ils font profession de ne dépendre d'aucune assemblée ecclésiastique. *Voyez* PURITAINS.

Ils prétendent que chaque église ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & essentiellement tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement; qu'elle a toute la puissance ecclésiastique & toute la jurisdiction, & qu'elle n'est point sujette à une ou plusieurs églises, ni à leurs députés, ni à leurs assemblées, ni à leurs synodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croyent pas qu'il soit nécessaire d'assembler des synodes, ils disent que si l'on en tient, on doit considérer leurs résolutions comme des conseils d'hommes sages & prudens, auxquels on peut déférer, & non comme des décisions auxquelles on soit obligé d'obéir. *Voyez* SYNODE, CONCILE, *&c.*

Ils conviennent qu'une ou plusieurs églises peuvent aider une autre église de leurs conseils & de leurs secours; la reprendre même lorsqu'elle péche, pourvû qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité supérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* sont entierement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la discipline, que le fond de la religion. *Voyez* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes contraires à l'église anglicane se joignirent à eux, ce qui fait qu'on les distingue en deux sectes.

Les premiers sont Presbytériens, & n'en different qu'en matiere de discipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, sont un amas confus d'Anabaptistes, de Sociniens, d'Antinomes, de Familiaristes, de libertins, *&c. Voyez* PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, *&c.*

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette secte. Du sein même de cette secte étoit née depuis quelque tems, sous prétexte d'une plus grande reforme, une autre secte non seulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à son tour. On ne peut dire précisément quand cet étrange dessein fut formé par la secte des *indépendans*; c'est le nom qu'on avoit donné à la secte dont il s'agit, sur ce que faisant profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les Puritains, non-seulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit même les synodes, prétendant que chaque assemblée devoit se gouverner elle même indépendamment de toute autre, & faisant consister en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit distingué ces nouveaux sectaires entre les Presbytériens, que comme on distingue les fervens des tiedes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, soit dans l'église, soit dans l'état, par un plus grand zele à réduire la pratique de l'évangile à sa plus grande pureté. Leur maxime sur l'*indépendance* les fit distinguer en leur faisant donner un nom, & les rendit suspects aux autres; mais ils eurent assez d'adresse & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de prosélites.

L'*indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les colonies angloises & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le xvj. siecle, mais le synode de la Rochelle où présidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur. *Dictionnaire de Trévoux.*

INDÉTERMINÉ, adj. (*Mathémat.*) se dit d'une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines & prescrites.

On appelle, en Mathématiques, *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données & constantes, dont la grandeur reste toûjours la même; dans une parabole, par exemple, les co-ordonnées x & y sont des *indéterminées*, & le parametre est une quantité constante. (*O*)

Un problême *indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. *Voyez* PROBLÊME, COURBE, LIEU, *&c.*

On demande, par exemple, un nombre qui soit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, *&c.* à l'infini, & ainsi du reste.

On regarde ordinairement un problême comme *indéterminé*, lorsqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une seule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il est certains problêmes qui par leur nature sont déterminés, quoiqu'ils renferment moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même tems ce que nous avançons. Supposons que l'on partage 40 sols à 20 personnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 sols, aux femmes 2 sols, aux enfans 1 sol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il est certain qu'il y a ici trois inconnues, x, y, z, & que l'on ne peut trouver que ces deux équations $x+y+z=20$; & $4x+2y+z=40$. La premiere donne $z=20-x-y$, & $4x+2y+20-x-y=40$, ou $3x+y=20$, & $x=\frac{20-y}{3}$. Or il semble d'abord que l'on puisse prendre pour y tout ce qu'on veut; mais on fera réflexion que comme y exprime un certain nombre de personnes, aussi-bien que x, il faut que y & x soient chacun des nombres entiers positifs. D'où il s'ensuit que y doit être un nombre entier plus petit que 20, & que $20-y$ doit être divisible exactement par 3. On fera donc successivement $20-y$ égal à tous les multiples de 3; sçavoir $20-y=3$, $20-y=6$, $20-y=9$, $20-y=12$, $20-y=15$, $20-y=18$; & l'on ne sauroit aller plus loin, parce que si on prenoit $20-y=21$, on auroit $y=-1$: c'est pourquoi on aura toutes les solutions possibles de ce problême dans la table suivante.

$$y=17.\ x=1.\ z=2.$$
$$y=14.\ x=2.\ z=4.$$
$$y=11.\ x=3.\ z=6.$$
$$y=8.\ x=4.\ z=8.$$
$$y=5.\ x=5.\ z=10.$$
$$y=2.\ x=6.\ z=12.$$

ce qui fait en tout six solutions possibles. (*O*)

INDÉVOT, adj. (*Grammaire.*) qui manque de piété envers les dieux, de vénération envers les choses sacrées. *Voyez* DÉVOTION.

INDEX, *terme d'Anatomie*, le second doigt de la main, & celui qui suit le pouce. *Voyez* DOIGT.

Il est ainsi appellé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il sert ordinairement à cet usage: delà vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenseur de l'*index*. *Voyez* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, *&* ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment λιχανὸς, *lécheur*, parce qu'on le met dans les fauces pour en goûter, & qu'après on le leche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause que c'est de lui dont les nourrices se servent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourrissons, & de ce qu'ordinairement elles le lechent, pour goûter si elle n'est point trop chaude.

Index, en terme d'Arithmétique, est la même que la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. *Voyez* LOGARITHME.

L'*index* est ce qui montre de combien de rangs le nombre absolu qui appartient au logarithme consiste, & de quelle nature il est, soit qu'il soit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui est au côté gauche du point est appellé *index*; & comme il vaut 2, il montre que le nombre absolu qui lui appartient doit avoir trois rangs: car il vaut toûjours un de plus que l'*index*, à cause que l'*index* de 1 est 0; celui de 0, 1; & celui de 100, 2, *&c.* comme dans cet exemple,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
1 2 3 4 5 6 7 8 9

où les nombres de dessus sont les *index* de ceux de dessous. C'est pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Brigg, où l'*index* est omis, il faut toûjours le suppléer avant d'opérer.

Lorsque le nombre absolu est une fraction, l'*index* du logarithme est un signe négatif, & on le marque ainsi $\overline{2}.562293$: ce qui montre que le nombre correspondant est une fraction décimale de trois rangs, sçavoir 1. 365.

Il y a

Il y a une maniere particuliere de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui est fort en usage aujourd'hui. Elle consiste à prendre, au lieu du vrai *index*, son complément arithmétique à 10. Voici comment on écrit le logarithme dont nous venons de parler. $\overline{8}$. 562293.

Voyez au mot LOGARITHME, combien il est nécessaire d'ajoûter ou de retrancher des *index*.

INDEX, (*Jurispr.*) terme latin qui est usité dans le langage françois pour signifier la table des matieres que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui sons fort amples & fort utiles.

On appelle aussi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être insérés, & dont la lecture doit être défendue, soit absolument, ou *donec corrigantur*. Je ne sçais si nous n'avons pas le sens commun, ou si c'est la congrégation de l'indice qui en manque, mais il est sûr qu'il n'y a presque pas un seul bon livre de piété, ou de morale dans notre langue, qu'elle n'ait proscrit. (*A*) (1)

INDEX (*Commerce.*) nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre composé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique, dont on se sert pour trouver facilement sur le grand livre ou livre de raison les *folio* où sont débitées & créditées les différentes personnes avec lesquelles on est en compte ouvert. L'*index* se nomme aussi *alphabeth*, *table* ou *répertoire*. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire de Commerce.*

INDICA GEMMA., (*Hist. nat.*) pierre précieuse, qui suivant Pline, se trouvoit dans les Indes, & qu'il dit être d'un rouge brun, & dont en la frottant il suintoit une liqueur pourpre. Le même auteur dit qu'il y avoit une autre pierre à qui on donnoit le même nom, qui étoit blanche, & paroissoit comme couverte de poussiere. *Voyez* Pline, *liv. XXXVII. chap. x.*

INDICATEUR, s. m. *terme d'Anatomie*, muscle de l'*index*, ou du second doigt après la pouce. *Voyez* INDEX.

Le premier des muscles propres de l'*index* est l'*indicateur*, ainsi appellé parce qu'il nous sert à montrer quelqu'un. On l'appelle aussi l'*extenseur propre de l'index*. Voyez EXTENSEUR.

INDICATIF, adj. (*Gramm.*) le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* est un mode personnel qui exprime directement & purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut.

Comme ce mode est destiné à être adapté à tous les sujets déterminés dont il peut être question dans le discours, il reçoit toutes les inflexions personnelles & numériques, dont la concordance avec le sujet est la suite nécessaire de cette adaptation; cette propriété lui est commune avec tous les autres modes personnels sans exception.

Mais il exprime *directement*. C'est une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode subjonctif, dont la signification est oblique. Toute énonciation dont le verbe est au subjonctif, est l'expression d'un jugement accessoire, que l'on n'envisage que comme partie de la pensée que l'on veut manifester; & l'énonciation subjonctive n'est qu'un complément de l'énonciation principale. Celle-ci est l'expression immédiate de la pensée que l'on se propose de manifester, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainsi ce mode est direct, parce qu'il sert à constituer la proposition principale que l'on envisage; & le subjonctif est oblique, parce qu'il ne constitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le discours par accident & comme partie dépendante. *Je fais de mon mieux*; dans cette proposition, *je fais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je fasse de mon mieux*; dans cette phrase, *je fasse* explique obliquement, parce qu'il énonce un jugement accessoire subordonné au principal, dont le caractere propre est il *faut*. C'est à cause de cette propriété que Scaliger le qualifie, *solus modus aptus scientiis*, *solus pater veritatis*, *de caus. l. I. v.* 116.

J'ajoûte que le mode *indicatif* exprime *purement* l'existence du sujet, pour marquer qu'il exclue toute autre idée accessoire, qui n'est pas nécessairement comprise dans la signification essentielle du verbe; & c'est ce qui distingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif est aussi direct, mais il ajoûte à la signification générale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle. *Voyez* IMPÉRATIF. Le suppositif que nous sommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, est direct aussi; mais il ajoûte à la signification générale du verbe l'idée accessoire d'hypothese & de supposition. *Voyez* SUPPOSITIF. Le seul *indicatif*, entre les modes directs garde sans mélange la signification pure du verbe. *Voyez* MODE.

C'est apparemment cette derniere propriété qui est cause que dans quelque langue que ce soit, l'*indicatif* admet toutes les especes de tems qui sont autorisées dans la langue, & qu'il est le seul mode assez communément qui les admette toutes. Ainsi pour déterminer quels sont les tems de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *Voyez* TEMS. (*B. E. R. M.*)

INDICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est le renseignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage poursuivi hypotécairement fait au créancier, afin que celui-ci discute préalablement les biens indiqués.

C'est à celui qui demande la discussion à *indiquer* les héritages qu'il prétend y être sujets, & si par son *indication* il induit le créancier en erreur, il est tenu de l'indemniser des suites de la mauvaise contestation où il l'a engagé. *Voyez* DISCUSSION. (*A*)

INDICATION, INDIQUANT, INDIQUÉ, (*Medec.*) *indication* ne signifie autre chose en Médecine que *vûe*, *dessein*, *objet* à remplir. *Indiquant* se dit de l'état du malade considéré comme déterminant le medecin à procéder d'une maniere particuliere, comme lui fournissant des *indications*; & enfin on appelle *indiqué* le secours que le medecin emploie d'après l'*indication*. On distingue par exemple les *indications* en vitales, curatives, prophylactiques, ou préservatives, palliatives, &c. c'est-à-dire qu'on se propose en traitant un malade de conserver sa vie, de soutenir ses forces, &c. ce qui est l'*indication* vitale; de lui administrer les divers remedes qui peuvent opérer sa guérison; & c'est là l'*indication* curative; de le préserver des maladies, ou des accidens dont il est menacé, ce qui constitue l'*indication* prophylactique; enfin d'adoucir, de modérer autant qu'il est possible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'*indication* palliative.

Un amas de matieres crues, ou la présence d'un poison dans l'estomac, *indiquent* ou sont *indicans* d'un vomitif; l'ouverture d'un artere indique la ligature, la compression, l'application de l'agaric, &c. ce vomitif, cet agaric, sont *indiqués* par le poison, par l'ouverture de l'artere.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propositions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la Médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les *indications* aux *indicans*, & de les remplir par les *indiqués* particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément l'art de saisir & de remplir les *indications*, il n'est pas moins fondamental, moins universel que l'art même de la Médecine, & il est au moins exactement la même chose que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la Médecine appellée *Thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. (*b*)

INDICES, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont des circonstances en matiere criminelle, qui font penser que l'accusé est coupable du crime dont il est prévenu; par exemple s'il a changé de visage, & a paru se troubler lorsqu'on l'a rencontré aussi-tôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; si on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du sang sur ses habits; ce sont là autant d'*indices* du crime.

Les contradictions même dans lesquelles tombent les accusés, forment aussi une espece d'*indice*.

Mais tous ces *indices*, en quelque nombre qu'ils soient, ne forment pas des preuves suffisantes pour condamner un accusé; ils font seulement naître des soupçons & plusieurs *indices* qui concourent, peuvent être considérés comme un commencement de preuve qui détermine quel-

(1) La lecture des livres françois n'a été jamais défendue par la congrégation de l'*Index* lorsqu'ils contiennent une vraie piété & guident à la dévotion; il faut dire pourtant que cette sage congrégation se determine toujours avec discernement, n'oubliant jamais rien de ce qui peut contribuer aux avantages du Christianisme. (*W*)

quelquefois les juges à ordonner un plus amplement informé, même quelquefois à condamner l'accusé à subir la question s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonspection, attendu que les *indices* les plus forts sont souvent trompeurs. On en a vu des exemples bien sensibles dans les affaires de Lebrun & du sieur Langlade. Charondas, *l. IX. chap.* 1. rapporte aussi le cas d'un mari que la Cour étoit sur le point de condamner à mort, comme ayant tué sa femme, laquelle heureusement pour lui fut alors représentée. (*A*)

INDICTION, s. f. (*Littérat. & Chronolog.*) l'*indiction* est en Chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut savoir que ce terme a d'abord signifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, sous le nom d'*indictio tributaria*. Il est vraisemblable que ce tribut étoit levé pour la subsistance des soldats, & particulierement de ceux qui avoient servi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en soit, lorsque l'état de l'empire romain changea de face sous les derniers empereurs, on conserva le terme *indictio*, mais on l'employa simplement pour marquer une espace de quinze années.

On chercheroit inutilement le tems où l'on commença de se servir de l'*indiction* dans de dernier sens, on l'ignorera toujours. Ceux qui disent que Constantin, après avoir aboli les jeux séculaires & vaincu Maxence, introduisit l'époque de l'*indiction* au mois de Septembre 312, devinent sans doute, puisqu'ils ne peuvent pas rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'*indiction* romaine, ou si l'on veut pontificale; ce second point d'histoire est encore un des plus obscurs. Le P. Mabillon s'est donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans son Glossaire.

Ce qu'on sait de vrai, c'est que les papes, après que Charlemagne les eut rendus souverains, commencerent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier Janvier 313 de l'an de J. C. auparavant ils les datoient par les années des empereurs; & enfin ils les ont datés par les années de leur pontificat, comme le prouve le synode que le pape Jean XV. tint en 998.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les faussetés qui pourroient se commettre dans les provisions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajoûter de petites aux grandes, & d'y rappeller cinq ou six fois la même date en plusieurs manieres, ce qui est une précaution excellente; car si le faussaire n'altere qu'une partie des dates, il sera refuté par toutes les autres, & s'il les altere toutes, il sera facile de découvrir sa fourberie, en y regardent de près.

Les grandes dates de la chancellerie sont l'année courante de N. S. & celle du pape régnant. Les petites dates sont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle solaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut se rappeller qu'elle a été fixée au premier Janvier de l'an 313 de l'ere commune, d'où il suit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car divisant 312 par 15 il reste 12; par conséquent on a supposé que le cycle de l'*indiction* commenceroit 3 ans avant la naissance de J. C. supputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens célestes.

Maintenant donc si vous voulez savoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée ajoûtez 3 à l'année donnée, divisez la somme par 15, ce qui reste après la division, sans avoir égard au quotient, est le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajoûterez 3 à 1700, vous diviserez la somme de 1703 par 15, le reste de la division donnera 8, qui est le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoûtera 3 à 1759 qui feront 1762; on divisera 1762 par 15, le reste de la division donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans son origine ne désignoit point, comme on l'a déja dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui signifie *dénonciation, ordonnance*. Le tems de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertissoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*. (*D. J.*)

INDIENNES, s. f. (*Commerce.*) nom sous lequel on comprend généralement les toiles peintes qui nous viennent des Indes. *Voyez l'article* TOILE PEINTE.

INDIENS, PHILOSOPHIE DES, (*Hist. de la Philosophie.*) On prétend que la Philosophie a passé de la Chaldée & de la Perse aux Indes. Quoi qu'il en soit, les peuples de cette contrée étoient en si grande réputation de sagesse parmi les Grecs, que leurs philosophes n'ont pas dédaigné de les visiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Apollonius & d'autres, firent le voyage des Indes, & allerent converser avec les brachmanes ou gymnosophistes *indiens*.

Les sages de l'Inde ont été appellés *brachmanes* de Brachme fondateur de la secte, & *gymnosophistes*, ou sages qui marchent nuds, de leur vêtement qui laissoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les divise en deux sectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *samanéens*; quelques-uns font mention d'une troisieme sous le nom de *Pramnes*. Nous ne sommes pas assez instruits sur les caracteres particuliers qui les distinguoient; nous savons seulement en général qu'ils fuyoient la société des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils menoient la vie la plus austere, s'abstenant de vin & de la chair des animaux, se nourissant de fruits & de légumes, & couchant sur la terrre nuë ou sur des peaux; qu'ils étoient si fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appellés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque chose à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils souffroient avec une égale constance la chaleur & le froid; ils craignoient le commerce des femmes; si elles sont méchantes, disoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles sont méchantes; si elles sont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait son devoir du mépris de la douleur & du plaisir, de la mort & de la vie, s'expose à devenir l'esclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'assembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient réciproquement sur l'emploi de la journée, & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou pensé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, si elles étoient stériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & se croyoient quittes envers la nature, lorsqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandamis, Calanus & Iarcha, sont les plus célebres d'entre les Gymnosophistes dont l'histoire ancienne nous a conservé les noms.

Buddas fonda la secte des Hylobiens, les plus sauvages des Gymnosophistes.

Pour juger de Dandamis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onésicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les Gymnosophistes. „ Dites à votre maître que je le loue du „ goût qu'il a pour la sagesse, au milieu des affaires „ dont un autre seroit accablé; qu'il fuie la mollesse; „ qu'il ne confonde pas la peine avec le travail, & „ puisque ses philosophes lui tiennent le même langage, „ qu'il les écoute. Pour vous & vos semblables, Onésicrite, je ne desapprouve vos sentimens & votre conduite qu'en une chose, c'est que vous préférez la loi „ de l'homme à celle de la nature, & qu'avec toutes „ vos connoissances vous ignoriez que la meilleure demeure est celle, où il y a le moins de soins à prendre „.

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adressa, lorsque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. „ Dépose cet habit, ces souliers, „ assied-toi nud sur cette pierre, & puis nous converserons „. Cet homme d'abord si fier, se laissa persuader par Taxile de suivre Alexandre, & il en fut méprisé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ses mœurs par sa mort, il ne paroît pas qu'elles se fussent amollies. Estimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de sa secte, il se fit dresser un bucher, & y monta en se félicitant de la liberté qu'il alloit se procurer. Alexandre touché de cet héroïsme institua en son honneur des combats équestres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha est fabuleux.

Les Gymnosophistes reconnoissoient un Dieu fabricateur & administrateur du monde, mais corporel: Il avoit ordonné tout ce qui est, & veilloit à tout.

Selon

Selon eux l'origine de l'ame étoit céleste; elle étoit émanée de Dieu; & elle y retournoit. Dieu recevoit dans son sein les ames des bons qui y séjournoient éternellement. Les ames des méchans en étoient rejettées & envoyées à différens supplices.

Outre un premier Dieu, ils en adoroient encore de subalternes.

Leur morale consistoit à aimer les hommes, à se haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faisoient peu de cas des sciences & de la philosophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius, qui l'interrogeoit sur le monde, qu'il étoit composé de cinq élémens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés; que les êtres composés d'air étoient mortels & périssables, & que les êtres composés d'éther étoient immortels & divins; que les élémens avoient tous existé en même tems; que le monde étoit un grand animal engendrant le reste des animaux; qu'il étoit de nature mâle & femelle, *&c.*

Quant à leur philosophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, selon eux, qu'un seul bien, c'est la sagesse. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également méprisables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre existence. Tout ce qui arrive à l'homme n'est ni bon ni mauvais. Il étoit vil de supporter la maladie, dont on pouvoit se guérir en un moment. Il ne falloit pas passer un jour sans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la derniere chose que le sage déposoit, pour se présenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'est par la défaite de ces ennemis qu'on se préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philosophie & celle qu'on professe aujourd'hui dans les Indes! Elles sont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de sa doctrine esotérique; car les principes de l'exotérique sont assez conformes à la droite raison. Dans celle-ci, il admet la distinction du bien & du mal; l'immortalité de l'ame: les peines à venir; des dieux; un dieu suprême qu'il appelle *Amida*, &c. Quant à sa doctrine ésotérique, c'est une espece de Spinosisme assez mal entendu. Le vuide est le principe & la fin de toutes choses. La cause universelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos est l'état parfait. C'est au repos que le philosophe doit tendre, *&c.* Voyez *les articles* PHILOSOPHIE *en général*, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONNOIS, *&c.*

* INDIFFÉRENCE, s. f. (*Gram. & Philosophie morale.*) état tranquille dans lequel l'ame placée vis-à-vis d'un objet, ne le desire, ni ne s'en éloigne, & n'est pas plus affectée par sa jouissance qu'elle ne le seroit par sa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toujours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on suit des impressions étrangeres, & l'on s'occupe de choses, au succès desquelles on est de soi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois sources, la nature, la raison & la foi; & l'on peut la diviser en *indifférence* naturelle, *indifférence* philosophique, & *indifférence* religieuse.

L'*indifférence* naturelle est l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes grossiers, un sang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on sommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impressions languissantes; on reste indifférent & stupide. Cependant l'*indifférence* philosophique n'a peut-être pas d'autre base que l'*indifférence* naturelle.

Si l'homme examine attentivement sa nature & celle des objets; s'il revient sur le passé, & qu'il n'espere pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur est un fantome. Il se refroidit dans la poursuite de ses desirs; il se dit, *nil admirari prope res est una, Numici, solaque, quæ possit facere & servare beatum*; Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence*.

L'*indifférence* philosophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il se juge. Craint-il d'être ignoré? d'être indigent? de mourir? Il se croit libre, mais il est esclave. Les grands fantomes le séduisent encore.

L'*indifférence* philosophique ne differe de l'*indifférence* religieuse que par le motif. Le philosophe est indifférent sur les objets de la vie, parce qu'il les méprise; l'homme religieux, parce qu'il attend de son petit sacrifice une récompense infinie.

Si l'*indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuse est excessive, elle relâche les liens les plus sacrés. On n'est plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On est indifférent à tout. On n'est rien, ou l'on est une pierre.

INDIGENAT, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité en Pologne & dans quelques autres pays pour signifier *naturalité*. Donner l'*indigenat*, c'est naturaliser quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui signifie *naturel du pays*. (*A*)

INDIGENE, (*Géogr.*) on ne trouve pas dans les dictionnaires le mot *indigène*, mais il devroit, ce me semble, être reçû depuis long-tems dans notre langue. On appelloit *indigenæ*, chez les anciens latins, les premiers habitans d'un pays; que l'on croyoit n'être point venus s'y établir d'un autre lieu. *Indigena* est formé d'*indu*, employé anciennement pour *in*, comme on le voit quelquefois dans Lucrece, & de *geno*, au lieu duquel on dit *gigno*, mais d'où *genus* & *genitus* sont formés. Ce mot s'exprime en grec par ἐγγενὲς, *qui a été engendré-là*.

Les payens ignorant leur premiere origine, se figurerent que les premiers hommes avoient été engendrés par la terre; & en conséquence, ils se crurent une production de cette terre qu'ils habitoient. Les Germains ne donnoient à leur dieu Tuiscon, pere de Mannus, l'un & l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts. Les Athéniens, qui affectoient de se dire αὐτοχθονὲς, ou *nés d'eux-mêmes*, ne se prenoient pas dans un autre sens. Mais sans nous arrêter à réfuter leurs erreurs, c'est assez de dire que par le mot *indigène* nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y sont nés, pour les distinguer de ceux qui viennent ensuite s'y établir. C'est ainsi que les Hotentots étoient *indigènes* par rapport aux Hollandois, qui ont commencé la colonie au cap de Bonne-Espérance; & la postérité de ces mêmes Hollandois est devenue *indigène* dans ce pays-là par rapport aux nouvelles familles qui iront l'augmenter. (*D. J.*)

* INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choses nécessaires à la vie, au milieu de ses semblables, qui jouissent avec un faste qui l'insulte, de toutes les superfluités possibles. Une des suites les plus fâcheuses de la mauvaise administration, c'est de diviser la société en deux classes d'hommes, dont les uns sont dans l'opulence & les autres dans la misere. L'*indigence* n'est pas un vice, c'est pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les sauvages.

INDIGESTE, adj. (*Diete.*) se dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui seroit par conséquent plus proprement appellé *indigestible* ou *indigérable*. Un pareil aliment est encore appellé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *pesant* & *chargeant*.

Ce mot ne se prend point à la rigueur & dans un sens absolu, parce que les matieres absolument incapables d'être digérées sont rejettées de la classe des alimens, lors même qu'elles contiennent une substance nutritive. Ainsi comme on ne s'avise point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuses, *&c.* quoique ces matieres soient *indigestes* par excellence, ce n'est pas dans celles de cet ordre que les Medecins considerent cette qualité. Ainsi donc un aliment *indigeste* n'est qu'un aliment de difficile digestion.

Il n'y a point d'aliment généralement & absolument *indigeste*; c'est-à-dire, dont la digestion soit difficile pour tous les sujets. Cette considération est nécessairement liée à la précédente: car une matiere qui seroit constamment & universellement difficile à digérer, seroit aussi infailliblement exclue de la classe des alimens qu'une matiere absolument incapable de digestion. Un aliment *indigeste* est donc celui qui est difficilement digéré par le plus grand nombre de sujets sains, ou par un ordre entier de sujets sains. *Voyez la fin de cet article.*

On a remarqué à l'*art.* ALIMENT & à l'*art.* DIGESTION (*Voyez ces articles.*), que les divers estomacs ne s'accommodoient pas également des mêmes alimens, & qu'on observoit communément à cet égard des bisarreries fort singulieres. Or comme ces bisarreries sont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digestion aisée & louable, y sont soumis comme les plus *indigestes*; il est clair que ces accidens ne doivent point être mis sur le compte des alimens.

Les alimens réellement *indigestes* en soi par leur constitution propre, sont de deux especes, savoir ceux qui par leur tissu dense, serré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, visqueux, opposent aux organes & aux sucs digestifs une résistence trop forte. Ce sont parmi les alimens qu'on tire des animaux les cartilages, la chair dure

dure des animaux vieux, maigres, ou salée, ou fumée, ou trop récente, le gosier des oiseaux, le cœur de tous les animaux, &c. la peau, comme coëne de lard, peau de hure de sanglier, de grosse volaille, &c. les parties membraneuses, comme estomac, boyaux, &c. les piés de cochon, de veau, de mouton, &c. les huitres, les limaçons, les écrevisses & tous les crustacées, la seche, la raie & autres poissons dont la chair est très-fibreuse; les œufs durs, &c. & parmi ceux que fournissent les végétaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croute de pâté & autres pâtisseries non-fermentées, feuilletées, &c. les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, &c. les feuilles de certaines plantes dures, minces, séches, comme de pimprenelle, de persil, &c. les racines & bulbes d'un tissu fibreux & serré, comme le sont souvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, &c. les oignons, &c. des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tissu ferme & compacte, comme amande, noix, &c. les semences légumineuses entieres, & mal ramollies par la cuite, &c.

La seconde classe d'alimens *indigestes* comprend ceux qui par leur consistance molle, égale, douce, *dissoute*, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative *occulte*, n'excitent point convenablement le jeu des organes digestifs, & sont trop tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digestives. Ce sont les viandes grasses, délicates, fondantes, la graisse, les laitages surtout mêlés avec les œufs & le sucre; les fruits doux, succulens & fondans, les vins doux, le mout, le miel, les sucreries, &c. *Voyez tous les articles* particuliers où il est traité des diverses matieres comprises sous les différentes divisions que nous venons d'assigner.

Les alimens *indigestes* de la premiere classe exercent presque infailliblement leur opération malfaisante sur les sujets délicats, élevés mollement, peu exercés, &c. mais pourtant sains, du moins à cela près, *voyez* SANTÉ & sont au contraire éminemment convenables aux sujets, vigoureux, menant une vie dure, laborieuse, &c. & réciproquement ceux de la seconde classe sont tout aussi communément funestes aux sujets vigoureux, & utiles aux sujets foibles. *Voyez* DOUX, DIETE & RÉGIME. (*b*)

INDIGESTION. s. f. (*Medec.*) Ce mot composé est proprement françois, quoiqu'il soit formé du simple *digestio* qui est latin, & de la particule privative latine *in*. (Le mot *indigestio* que quelques medecins ont employé dans des ouvrages latins, est un vrai barbarisme). Notre *indigestion* est l'affection que les Grecs ont appellé ἀπεψία & δυσπεψία, & les latins *cruditas:* car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de considération, peuvent être négligées sans scrupule.

L'*indigestion* est une espece particuliere de digestion viciée, vicieuse ou lésée; savoir, la nullité, ou du moins la très-grande imperfection de la digestion des alimens; & ce mot ne désigne pas seulement ce vice considéré en soi & strictement, mais l'ensemble de tous les accidens, c'est-à-dire la maladie dont il est cause. Au reste, les noms les plus usités de la plûpart des maladies sont pris dans la même acception: il est tout commun dans le langage de la Médecine de prendre comme ici la cause pour l'effet. L'*indigestion* est donc une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cause évidente est la présence des alimens non digérés dans l'estomac.

L'*indigestion* simple ou légere, celle que nous venons d'appeller une *incommodité*, *voyez* INCOMMODITÉ, s'annonce par un sentiment de pesanteur dans l'estomac, par des rapports chargés du goût & de l'odeur, ou même de quelques parties des alimens contenus dans l'estomac; par des nausées, par des douleurs d'entrailles, par une gêne quelquefois assez considérable dans la respiration; par la pâleur du visage, des angoisses, & même des défaillances; par un pouls lent, petit, serré, frémissant, stomachal. Tous ces symptomes se manifestent dans un tems plus ou moins éloigné du repas qui les occasionne; ordinairement quatre ou cinq heures après ce repas; quelquefois beaucoup plus tard, & même après plusieurs heures d'un sommeil assez tranquille.

L'*indigestion* grave & vraiment maladive est accompagnée du gonflement de l'estomac, des hypochondres, de tout le bas-ventre; de borborygmes ou flatuosités que les malades tentent envain de chasser par les voies ordinaires; de respiration difficile, ronflante, sifflante ou entrecoupée; d'affection soporeuse, de convulsions, de délire, de fievre.

Je divise l'*indigestion* en nécessaire & en accidentelle.

J'appelle *nécessaire* ou *infaillible* celle qu'éprouvent des sujets chez qui la digestion des alimens quelconques est essentiellement impossible; comme chez ceux qui ont le pylore fermé ou considérablement retréci; l'estomac desséché, racorni, calleux, ou dans un relâchement absolu, une espece d'atonie, de paralysie (image sous laquelle on peut se représenter l'état de l'estomac de certains vieillards qui, après avoir été très-voraces, ont presque absolument perdu la faculté de digérer); chez ceux encore dont l'estomac est comprimé par une tumeur considérable des parties voisines; ou bien blessé, abscédé, déplacé, &c.

J'appelle *indigestion accidentelle*, celle qui arrive dans les sujets vraiment sains, ou qui n'ont point de disposition *maladive* bien décidée; ou bien qui, quoique réellement malades, ne sont point incapables de digérer sous certaines circonstances, comme celles d'une certaine consistence des alimens, d'une certaine quantité, &c. Ainsi, quoique dans les fievres aiguës & dans les grandes plaies *suppurantes*, par exemple, l'*indigestion* soit une suite presque infaillible de l'usage des alimens solides, cependant les alimens liquides se digerent suffisamment dans ce cas, &c.

Nous avons déja suffisamment indiqué les causes de l'*indigestion* infaillible; celles de l'*indigestion* accidentelle ont été divisées avec raison en causes extérieures, & en dispositions particulieres du sujet affecté. Les causes de ces deux classes peuvent agir séparément & indépendamment les unes des autres. Elles peuvent aussi concourir, agir ensemble, ce qui est le cas le plus ordinaire.

Les causes extérieures des *indigestions* sont principalement les erreurs de régime que les auteurs de diete réduisent à ces chefs par rapport aux alimens: manger trop; manger des alimens indigestes, *voyez* INDIGESTE, ou des mélanges incongrus d'alimens, *voyez* RÉGIME; manger mal-à-propos, ou lorsqu'il ne faut point, comme lorsqu'on n'a pas encore digéré le repas précédent, ou même pour plusieurs sujets très-sains & bien vigoureux, manger à des heures insolites. C'est encore, selon des auteurs, une erreur grave dans l'usage des alimens d'intervertir l'ordre dans lequel on doit les prendre. Mais les observations & les lois qu'ils nous ont laissées sur cet ordre prétendu sont absolument précaires & démenties par l'expérience journaliere, *voyez* RÉGIME. Boire excessivement pendant le repas, même la liqueur la plus innocente en soi, comme l'eau fraîche; & boire peu de tems après le repas, sont aussi des causes communes d'*indigestion*. L'ivresse contractée en mangeant, en est une cause bien plus fréquente encore: quant à l'usage des autres choses non-naturelles, l'exercice violent, & même l'exercice modéré chez les uns, le repos & le sommeil chez les autres, l'acte vénérien, un accès de passion violente, un froid soudain, &c. toutes ces choses, dis-je, survenant au repas, sont des causes communes d'*indigestion*.

Les dispositions particulieres sont, outre l'état évident de maladie dont nous avons parlé déja, comme la fiévre aiguë & les grandes plaies suppurantes, sont, dis-je, les intempéries, c'est-à-dire l'état plus ou moins éloigné de l'état sain (*voyez* INTEMPÉRIE) de l'estomac & des autres organes qui servent à la digestion, le défaut, l'excès, ou les vices des sucs digestifs, la constitution pituiteuse, humide, lâche, accompagnée d'extrème embonpoint, de paresse, de stupidité, de penchant au sommeil, de coup apoplectique, &c la disposition passagere de tout le corps acquise par une fatigue excessive, par une grande contention d'esprit, par une passion violente, le dégoût, ou même le manque de faim, l'amas des restes de plusieurs digestions imparfaites précédentes, l'écoulement des regles, un accès d'hémorrhoïdes ou de goutte manquée, ou se préparant laborieusement.

Les causes extérieures agissant seules, c'est-à-dire sur les sujets réellement sains, ne produisent jamais que l'*indigestion* simple ou légere. Les dispositions particulieres, même les plus légeres, peuvent sans être secondées par aucune cause extérieure, & par les seules révolutions propres à l'économie animale, ou si l'on veut par le mauvais effet d'un grand nombre de digestions toûjours pénibles pour des organes malades; effet cependant longtems insensible, sourd, caché, peuvent, dis-je, occasionner de tems-en-tems de vraies *indigestions*, & même de la pire espece, & d'autant plus graves, qu'elles se seront préparées de plus loin. Ces cas ne sont pas rares; cependant c'est communément le concours des causes extérieures & des dispositions particulieres qui produit les *indigestions* graves. Comme il n'y a que ce concours qui vraissemblablement puisse produire une maladie proprement dite. *Voyez* MALADIE.

Les *indigestions* que j'ai appellées *infaillibles*, étant comme ce nom même l'exprime, des accidens toûjours prévus, elles peuvent toûjours être détournées par un régime convenable; & c'est presque à les prévenir, que se borne uniquement le secours que l'art peut fournir dans ce cas; car ces *indigestions* surviennent à des sujets si foibles, ou d'ailleurs si malades, qu'ils y succombent le plus souvent, ou du moins que leur mort en est considérablement hâtée. Au reste elles indiquent, lorsqu'elles ne sont pas absolument incurables, les secours communs aux *indigestions* graves en général; secours que nous indiquerons dans la suite de cet article.

Les *indigestions* legeres, celles qu'éprouvent les sujets sains & vigoureux, se terminent ordinairement d'elles-mêmes par une abondante purgation, soit par le vomissement & par les selles, soit par les selles seulement, ce qui s'appelle *percer*; une pareille *indigestion* doit être regardée comme un effort critique, suivi de l'effet le plus complet; ou si l'on veut, comme l'action d'une forte medecine, comme une superpurgation plus ou moins modérée.

Les malades & les Medecins ont coûtume de seconder cette évacuation spontanée par une boisson abondante d'une liqueur aqueuse tiede, ou même par quelques grains de tartre stibié donnés soit en lavage, soit en une seule dose. Ces secours abregent en effet le mal-aise souvent très-incommode, les angoisses, la douleur; mais il est sûr qu'ils ne sont pas nécessaires, & qu'une courageuse expectation suffiroit le plus souvent. Il est plus généralement utile de donner après que les évacuations spontanées ont presque entierement cessé, un purgatif doux, & dont l'effet se borne, autant qu'il est possible, à entraîner le reste des alimens non digérés, & quelques sucs, dont l'excrétion a été vraissemblablement augmentée, forcée pendant l'*indigestion*. Les eaux minérales purgatives sont éminemment propres à remplir cette indication.

Les *indigestions* qui se présentent sous l'apparat le moins effrayant, qui ont d'abord le caractere par lequel nous avons défini les *indigestions* legeres, & lors même qu'elles tendent à la solution de la maniere la plus avantageuse, qu'elles percent; ces affections, dis-je, qui selon ce que nous venons de faire entendre, méritent à peine le nom d'*incommodité* chez les personnes saines & vigoureuses, ne doivent pas être regardées comme une affection d'aussi peu de conséquence chez les sujets mal constitués dont nous avons fait mention plus haut. Elles peuvent dans tous les tems de l'attaque dégénérer en *indigestion* grave. On ne sauroit trop se hâter, sur-tout dans les sujets humides, pléthoriques, lourds, chargés d'embonpoint, sujets aux affections soporeuses, de dégager l'estomac & les intestins par le secours de puissans évacuans, & sur-tout du tartre émétique donné d'abord à assez haute dose pour vuider l'estomac, & ensuite très-étendu & mêlé à la manne, ou aux sels purgatifs, ou bien dissous dans une eau minérale, chargée d'un sel ou de sels neutres.

L'*indigestion* grave est relativement à sa terminaison accompagnée de vomissement, ou d'évacuation par les selles; ou bien elle n'est point accompagnée de ces évacuations, & elle s'appelle dans le langage ordinaire *indigestion seche*. La derniere est communément regardée comme plus dangereuse que la premiere; mais cette opinion n'est pas confirmée par l'expérience. Il n'est pas rare de voir, sur-tout chez des hommes mélancholiques & chez des femmes vaporeuses, des *indigestions* seches, accompagnées de gonflement considérable du bas-ventre, de douleurs de colique très-cruelles, de borborygmes énormes, de convulsions, de fiévre, se dissiper en deux ou trois jours sans aucun secours médicinal, ou tout au plus par celui de quelques lavages, & moyennant la diete la plus sévere; & n'être terminées par aucune évacuation abdominale, mais seulement par la voie de la transpiration & par l'écoulement de quelques urines troubles; & d'un autre côté des *indigestions* qui produisent de bonne heure le vomissement, n'en sont pas moins suivies pour cela des accidens les plus funestes, d'affections convulsives ou soporeuses, d'inflammations du bas-ventre, d'une fiévre prolongée, & qui devient une seconde maladie susceptible de toutes les diverses déterminations vers la poitrine, la tête, les visceres du bas-ventre, & de tous les caracteres de maladie humorale, nerveuse, maligne, &c. *Voyez* MALADIE.

L'*indigestion* grave n'a pas, comme on voit par ce court exposé, un caractere constant & une marche uniforme, d'après quoi on puisse établir une méthode curative générale; on peut avancer seulement que l'administration convenable des boissons aqueuses & des divers évacuans, soit émétiques, soit purgatifs, doit fournir la base de la curation dans tous les cas.

C'est un ancien dogme en Medecine, de ne pas saigner dans les *indigestions*, non plus que pendant l'effet d'un purgatif, dans les coliques d'estomac, & dans les coliques intestinales. Les Medecins s'en sont un peu écartés dans le traitement des coliques, vraissemblablement mal-à-propos: l'observation a prouvé que la saignée étoit presque constamment funeste pendant l'action d'un vrai purgatif. Quelques medecins mettent aujourd'hui en problème si on doit saigner dans les *indigestions*, *voyez Journal de Medecine*, *Février* 1759; & la mode paroît même être sur le point de se décider pour l'affirmative. Car la pléthore, les érétismes, l'engorgement du cerveau annoncé par l'assoupissement, le délire, les convulsions, sont des états que la théorie courante a si fort réalisés, & qu'elle a soumis si exclusivement, aussi bien que la violence de la fiévre, à l'action victorieuse de la saignée, que certes il est difficile de renoncer à la conséquence pratique qui découle naturellement de ses principes. Aussi est-il déja écrit qu'il faut saigner dans les *indigestions*, lorsque la fiévre est violente, la pléthore évidente, &c. *voyez Journal de Medecine à l'endroit déja cité*. Mais j'ose l'avancer avec assurance: cette pratique est proscrite par trop d'événemens malheureux. Les raisons sur lesquelles on l'a appuyée jusqu'à présent sont, s'il est permis d'ainsi parler, si rationelles; & la distinction des cas qu'on a voulu assigner les uns à l'émétique, les autres à la saignée, cette distinction sur laquelle on l'établit principalement, constitue une division si incomplette, puisqu'on a omis ceux qu'il falloit livrer à l'expectation ou au rien-faire; l'utilité de la saignée est si peu manifestée par des faits; d'ailleurs l'analogie des funestes effets de la saignée pendant l'action réelle d'un purgatif, est si frappante; l'induction plus générale à tirer de ce que l'*indigestion* est un effort critique très-évident, très-actuel, très présent, & du trouble dangereux que la saignée a coutume de jetter dans un pareil travail; enfin, le peu de valeur réelle de la saignée en soi, & comme secours véritablement curatif; toutes ces considérations doivent faire prévaloir l'ancienne pratique, rendre la saignée scrupuleusement prohibée dans l'*indigestion* proprement dite, pendant tout le tems où l'on peut raisonnablement soupçonner l'action des alimens non digérés sur l'estomac & sur les intestins. Or nous pensons que dans les *indigestions* graves prolongées, cette cause doit être soupçonnée au-moins pendant trois jours. Quant à leurs suites proprement dites, c'est-à-dire ce tems qu'il faut regarder comme une maladie secondaire ou subséquente, la circonstance d'avoir été produite ou déterminée par une *indigestion*, ne paroît point influer sur le caractere de cette maladie, de façon à contre-indiquer les secours ordinaires. (*b*)

INDIGETE, s. m. & f. (*Littér.*) nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux: sans discuter ici les différentes opinions des savans sur la signification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le sentiment le plus vraissemblable est de ceux qui le dérivent de *inde genitus*, ou de *in loco degens*, ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit aussi ces dieux, *dieux locaux*, *dii locales*; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *Indigetes* étoient communément des mortels divinisés, qui étoient censés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faisoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même chose, *dii patrii*, *Indigetes*, Géorg. l. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, sont entr'autres Faune, Vesta, Enée, Romulus, ou Quirinus, tous dieux d'Italie; à Athènes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célebre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il est vrai que l'on trouve *Jupiter Indiges*; mais ce Jupiter *Indigete*, est Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchise ayant perdu la vie dans un combat contre Mézence, comme son corps ne se trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jetté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit soin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui subsistoit encore du tems de Tite-Live; & là, on lui offrit des sacrifices sous le nom de

de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît incontestable par le témoignage de Tite-Live, *liv. I. ch. iij.* & *liv. VI. chap. xij.* C'est aussi ce que confirme Servius, sur le *I. liv. de l'Enéide*, *v.* 262, où il ajoute que dans ce sens; *Indiges* vient de *in diis ago*, je suis parmi les dieux.

Le lecteur peut consulter sur les *Indigetes*, leurs temples & leur culte, Pausanias & Strabon entre les anciens; & parmi les modernes, outre Vossius, l'ouvrage de Meursius, *de Græciâ feriatâ*, mérite d'être lû. (*D. J.*)

INDIGIRKA, (*Géog.*) fleuve de la partie septentrionale de la Sibérie, qui a son embouchure dans la mer glaciale.

* INDIGNATION, s. f. (*Gramm.*) sentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injustices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere passe; l'*indignation* plus réfléchie dure: elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* est muette; c'est moins par le propos que par les mouvemens qu'elle se montre. Elle ne transporte pas, elle gonfle; il est rare qu'elle soit injuste; nous sommes souvent *indignés* d'un mauvais procédé, dont nous ne sommes pas l'objet. Une ame délicate *s'indigne* quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenses qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adresse, des préférences mêmes qu'on lui accorde; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter.

* INDIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ne mérite pas une chose. C'est la honte de l'Eglise d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils sont élevés. *Dictionnaire de Trévoux*.

Il se dit aussi des actions: il y a des hommes vains qui croient qu'il est *indigne* d'eux de parler honnêtement à leurs domestiques.

Il est *indigne* de la grace qu'il me demande; il s'est rendu *indigne* de mon amitié; il a fait une action *indigne* d'un galant homme.

Ce qui n'est pas *indigne* d'un pere qui a une femme & des enfans; d'un amant qui est sensible à la misere de celle qu'il aime; d'un ami qui parle pour son ami, seroit quelquefois *indigne* d'un homme libre.

INDIGNES, (*Jurisprud.*) sont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une personne de son vivant ou après sa mort, ont démérité à son égard, & en conséquence sont privés par la loi de sa succession ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter sur les biens.

Ainsi le donataire qui use d'ingratitude envers son donateur, se rend *indigne* de la donation; & quoiqu'en général elle soit irrévocable de sa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'est pas de plein droit.

La femme qui est convaincue d'adultere perd sa dot & toutes ses conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte son mari sans cause légitime, ou qui étant veuve se remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement soit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui se remarie à une personne *indigne* de sa condition, est privée, selon le Droit écrit, de tous ses gains nuptiaux.

Le conjoint survivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas poursuivi la vengeance, est aussi privé comme *indigne* des avantages qu'il auroit pû prétendre en vertu de la loi, coutume, ou usage sur les biens du prédécédé.

L'héritier testamentaire ou ab intestat qui est auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en poursuivre la vengeance, se rend *indigne* de la succession; la peine s'étend même jusqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins observer qu'il y a des circonstances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuser l'héritier de n'avoir pas poursuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, se rend aussi *indigne* de sa succession.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la succession de quelqu'un de son vivant, qui ont empêché le défunt de faire un testament, qui tiennent le testament caché, au préjudice des héritiers, sont *indignes* de la succession, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pû leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux *indignes*, appartenoit au fisc; mais parmi nous le fisc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, si la personne devenue *indigne* ne les eût pas recueillis.

L'indignité est différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien aussi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'*indigne* ne peut conserver ce qu'il a acquis. *Voyez le tit. 9. du XXXIV. liv. du Digeste*, & *le tit. 35. du VI. livre du code*. (*A*)

INDIGO, autrement appellé INDE, s. m. (*Botan. & Comm.*) substance de couleur bleue servant aux Teinturiers & aux Peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Espagnols.

Cette plante est très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans presque tous les pays chauds de l'Amérique, & dans plusieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. *Voyez* INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été semée dans un bon terrain, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une espece d'arbuste, haut d'environ deux piés & quelquefois plus, divisé en plusieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé par-dessus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en-dessous.

Aux fleurs qui sont d'une couleur rougeâtre & très-petites, succedent des siliques d'une ligne de grosseur, longues d'environ un pouce & recourbées en croissant, renfermant des semences brunes.

L'*indigo* est mis au rang des plantes vulnéraires détersives, en latin *emerus americanus siliquâ incurvâ*.

Cette plante étant sortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire usage; mais il faut prévenir le tems où elle commence d'entrer en fleur; six semaines après cette premiere récolte, les jets sont devenus assez forts pour en faire une seconde, & si le tems le permet, l'on peut ainsi continuer les coupes, de six semaines en six semaines, jusqu'à ce que la plante dégénere; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la seconde année; alors on est contraint d'arracher les souches, & de semer de nouvelles graines, observant toûjours de ne pas le faire pendant un tems de sécheresse.

Les chenilles font de grands dégats dans les champs d'*indigo*; cela oblige souvent les habitans de couper la plante avant sa parfaite maturité. Mais quoique ces insectes soient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laisse pas de transporter le tout dans les cuves destinées aux opérations dont on parlera ci-après; & la teinture qu'on en retire n'en est pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite; c'est ce que l'on remarque dans les especes de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur subsistance du fruit de la raquete, dont la substance rouge, après avoir été digérée par ces insectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandise précieuse pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il est à propos de détailler les instrumens & ustensiles nécessaires à ce travail.

L'eau claire étant essentielle pour les opérations des indigoteries, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruisseau d'eau courante; l'attirail de ces laboratoires consiste principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou bassins de figure à-peu-près quarrée; ces cuves sont construites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & disposées par degrés; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puisse aisément se vuider par des robinets dans celle de dessous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans *le repassoir* ou cuve inférieure. *Voyez Planc. d'Agriculture, une Indigoterie*.

Les proportions de la trempoire sont à-peu-près dix-huit à vingt piés de longueur, sur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre piés de profondeur; la batterie doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la trempoire; quant au reposoir, il ne contient au plus qu'un tiers de la batterie, ses bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de distance de ces bacs est un hangard ouvert de tous côtés, sous lequel on expose l'*indigo*, pour le faire sécher à l'abri du soleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans des caissons de bois, especes d'augets, longs de 3 piés, sur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut

Il faut avoir dans une indigoterie plusieurs sceaux de bois, percés de trous de tarriere, & attachés à de longues & fortes perches; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait passer de la trempoire dans la batterie.

On doit aussi se précautionner d'un nombre suffisant de sacs de grosse toile, longs d'un pié & demi, & terminés en pointe comme des capuchons de moine; ce sont des especes de chausses servant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caissons.

Le principal artiste, ou l'*indigotier* (ainsi qu'on le nomme aux îles) a encore soin de se pourvoir d'une petite tasse d'argent, bien polie, dont il se sert à faire des essais sur la teinture, comme on le dira en son lieu.

*Procédé pour faire l'*indigo *selon l'usage pratiqué aux îles de l'Amérique.* La plante ayant acquis son degré de maturité, on la coupe assez près de terre avec des couteaux courbés en serpettes; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon est de la mettre dans des sacs, afin de la transporter plus sûrement sans en perdre; on en remplit totalement le trempoire, dans laquelle on fait entrer une suffisante quantité d'eau pour submerger toute la plante, qui surnageroit & s'éleveroit au-dessus des bords de la cuve, si on n'avoit pas soin de l'assujettir, en la chargeant par-dessus avec des morceaux de bois; le tout ainsi disposé, on laisse macérer les substances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte selon la température de l'air; mais il est fort rare en ces climats que cela passe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe considérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air; les principes s'atténuent, & les sels par leur développement favorisent l'extraction de la partie colorante dont l'eau se charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu sur le violet; lorsqu'elle est parvenue au point desiré par l'artiste, on ouvre les robinets par où cette eau ainsi colorée coule dans la batterie; on nettoie aussi-tôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail se continue sans interruption.

L'eau qui a passé de la trempoire dans la batterie, se trouve donc impregnée du sel essentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-subtile, dont l'aggrégation constitue la fécule ou substance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de séparer cette fécule d'avec le sel; c'est ce que doit opérer le travail qui se fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les sceaux percés dont on a déja parlé.

C'est ici où la science de l'indigotier peut se trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention; car s'il cesse trop tôt de faire agir les sceaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été séparée du sel; & si au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte séparation, les parties se rapprochent, forment une nouvelle combinaison, & le sel, par sa réaction sur l'huile tenue & la terre subtile, excite une seconde fermentation, qui altére la teinture, & en noircit la couleur; c'est ce que les fabricans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens, l'indigotier observe soigneusement les différens phénomenes qui se passent dans le travail de la batterie, & afin de s'assurer du point exact de séparation, il prend de tems en tems, avec une tasse d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'apperçoit que les molécules colorées se rassemblent en se séparant du reste de la liqueur, il fait promptement cesser le mouvement des sceaux, pour donner le tems à la fécule bleue de se précipiter au fond de la cuve, où on la laisse se rasseoir jusqu'à ce que l'eau soit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche successivement des trous percés à différentes hauteurs, par lesquels cette eau étant regardée comme inutile, se répand en dehors des cuves.

La fécule bleue qui est restée au fond de la batterie, ayant acquis la consistance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait passer dans le reposoir; c'est dans cette derniere cuve qu'elle se repose & se dégage encore de beaucoup d'eau superflue; on la met ensuite égoutter dans les sacs en forme de chausses, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matiere, devenue plus épaisse, est vuidée dans les caissons qu'on a eu soin de disposer par rangs sous le hangard, en les élevant sur des planches à quelque distance de terre.

L'*indigo* ayant achevé de perdre son humidité dans les caissons, est brisé par morceaux, & lorsqu'il est suffisamment sec, on l'enferme dans des tonneaux, pour le livrer aux marchands.

Il résulte des opérations dont on vient de parler, que l'*indigo* en masse n'est autre chose qu'une simple fécule précipitée & dégagée du sel qui la tenoit suspendue & errante dans l'eau des cuves; ainsi la définition qu'en donne le P. Labat, dans son voyage aux îles de l'Amérique, n'est pas exacte, lorsqu'il dit, *page* 178 *du premier volume*, que l'*indigo* est composé du sel & de la substance de la plante. Ce n'est pas la seule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaise odeur qui s'exhale des cuves, lorsqu'elles sont mises en action, fait périr beaucoup d'ouvriers; c'est une des principales causes de la diminution des indigoteries dans les îles françoises; peut-être seroit-il possible de remédier à ce danger, en administrant à propos le sel essentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle, & que l'on néglige, faute d'en connoître les propriétés; c'est aux medecins qui sont dans le pays, à faire sur cela les observations qu'ils croiront nécessaires. On peut aisément retirer ce sel au moyen de la crystallisation, ou par évaporation de l'eau jusqu'à siccité, s'il n'est pas de nature à crystalliser.

Les Teinturiers emploient l'*indigo* avec différentes drogues, pour teindre en bleu les étoffes de soie & de laine.

Voici la préparation de l'*indigo* pour la teinture des toiles aux Indes orientales.

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo*, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide; il y joint une quantité proportionnée de chaux, réduite pareillement en poussiere; ensuite il flaire l'*indigo*, pour connoître s'il ne sent point l'aigre; & en ce cas-là, il ajoute encore de la chaux, pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une suffisante quantité de graines de tavaréi, il les fait bouillir dans un sceau d'eau pendant vingt-quatre heures: il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'*indigo* préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours, & l'on a soin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la toile enduite de cire, après l'avoir pliée en double, ensorte que le dessus de la toile soit en dehors, & que l'envers soit en dedans. On la laisse tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo*; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables. On voit par là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute; savoir, si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu, sur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un dessein. Les Indiens conviennent que cela se pourroit, mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois lessives, il disparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue, doit être attribuée à la graine de tavaréi, qui croît aux Indes orientales. Elle est d'un brun clair, olivâtre, un peu amere, cylindrique, de la grosseur d'une ligne, & difficile à rompre avec la dent.

De quelque maniere que l'*indigo* soit préparé, on ne s'en sert en Medecine, ni pour l'extérieur, ni pour l'intérieur; on prétend même qu'en Saxe il est défendu de l'employer intérieurement: cependant je n'oserois décider que ce fût un poison; c'est assez de savoir que c'est une drogue lucrative, dont toutes les nations se disputent le commerce. Il semble que les *indigos* des îles françoises conservent encore l'avantage du bon marché, ruineux pour les *indigos* des colonies angloises, qui sont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo*, non falsifié avec de l'ardoise pilée ou du sable, brûle entierement, lorsqu'on le met sur une pelle rouge. Il est léger, flottant sur l'eau; & si on le rompt par morceaux, l'intérieur doit être net, d'un beau bleu, très-foncé, tirant sur le violet, & paroissant cuivré, si on le frotte avec un corps poli, ou le dessus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimalo* est fort estimé; il se fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Espagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* sarquisse, qui se tire d'un village de même nom, situé dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandise varie beaucoup; on l'a vu plusieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 s. & même fort au-dessus d'une pistole la livre. (*M. L. R.*)

INDIGO BATARD, (*Botan.*) plante extrèmement répandue dans les îles de l'Amérique, reſſemblant beaucoup au véritable *indigo*; elle donne auſſi par la fermentation une couleur bleue, eſtimée plus parfaite & très-ſupérieure en beauté, mais en ſi petite quantité, que les habitans là négligent & la regardent comme la mauvaiſe herbe du pays.

INDIGOTIER, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) ſorte de ſous-arbriſſeau étranger, dont on tire la fécule ſi connue ſous le nom d'*indigo*.

Nous allons parler de cette plante & de ſa fécule avec beaucoup d'exactitude, à cauſe de l'utilité que les arts en retirent, & nous nous attacherons à beaucoup d'ordre & de netteté, pour nous garantir des erreurs qui regnent dans quelques ouvrages de botanique, dans tous nos dictionnaires, & plus encore dans les récits des voyageurs.

*Noms latins de l'*indigotier *chez les Botaniſtes*. Nos Botaniſtes, ſoit par ſyſtème, ſoit par fantaiſie, ont fort différentié leurs noms latins de l'*indigotier*. Il eſt appellé *indigo vera, coluteæ foliis, utriuſque Indiæ*, act. philoſ. *Lond. n.* 276. *pag.* 703. *Nil ſive anil glaſtum indicum*, Park. Theat. 600. *Emerus americanus, ſiliqua incurva*, Tourn. Inſt. 666. *Coronilla indica ex qua* indigo volch. 124. *Caachira prima*, Piſ. (ed. 1658.) 198. *Hervas de anil, luſitanis*, Marcgr. 57. *Xiuhquilith pitzahac, ſive anil tenuifolia*, Hern. 108. *Colutea indica herbacea, ex qua* indigo, Herm. Cat. Hort. Lugd. Bat. 168 & Hort. Monſp. 61. *Coluteæ affinis fruticoſa, floribus ſpicatis, purpuraſcentibus, ſiliquis incurvis, è cujus tinctura* indigo *conficitur*, Cat. Jamaïc. 141. Hiſt. 2. 34. Tabula 189. fol. 2. *Sban aniliferum indicum, coronillæ foliis*, Breyn. Prodr. 2. 91. *Ameri*, Hort. Malab. 1. 926. *Phaſeolus americanus*, vel *Braſilianus ſextus*, C. B. P. 242. *Iſatis indica, foliis roriſmarini glaſto affinis*, ejuſdem 113. *Hin awaru, polygala indica, ex qua* indigo *minor*, Herm. Muſ. Zeil. 43. *Indicum*, Offic. Dapper appelle cette plante *banquets*. Les Anglois la nomment *the indigo plant*, & les François *indigotier*.

Ses caracteres. Cette plante eſt de courte durée; ſes feuilles ſont rangées par paires, ſur une côte terminée à l'extrémité par une ſeule feuille; ſes fleurs ſont du genre des fleurs légumineuſes, pour la plûpart diſpoſées en épis, & compoſées de cinq pétales; le pétale ſupérieur ou l'étendard eſt plus large que les autres; les pétales inférieurs ſont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, eſt ſitué le piſtil, qui devient enſuite une gouſſe articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

Ses eſpeces. Il y a trois eſpeces connues d'*indigotier*.

1°. *Anil, ſive* indigo *americana, ſiliquis in faculæ modum contortis*. Marchand, *Mém. de l'acad. royale des ſcien. ann*, 1718.

2°. *Anil, ſive* indigo, *americana, fruticoſa, argentea, floribus è viridi purpureis, ſiliquis falcatis, Coluteæ affinis, fruticoſa, argentea, floribus ſpicatis, è viridi purpureis, ſiliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil, ſive* indigo *ſiliquis latis, aliquantulum incurvis*; *Emerus, Indicus, ſiliqua aliquantulum incurva, ex quo* indigo, Breyn.

Deſcription de la premiere eſpece. Comme la premiere eſpece eſt la principale; qu'on lui a vû porter en Europe des fleurs & des graines dans ſa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la deſcription de M. Marchand, faite d'après nature.

Son port repréſente une maniere de ſous-arbriſſeau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas juſque vers ſon extrémité, revêtues de pluſieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, ſuivant que ces côtes ſont ſituées ſur la plante.

Sa racine eſt groſſe de trois à quatre lignes de diametre, longue de plus d'un pié, dure, coriace, cordée, ondoyante, garnie de pluſieurs groſſes fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller deſſus la partie interne dans toute ſa longueur. Cette ſubſtance charnue a une ſaveur âcre & amere; le corps ſolide a moins de ſaveur, & toute la racine a une légere odeur, tirant ſur celle du perſil.

De cette racine s'éleve immédiatement une ſeule tige, haute d'environ deux piés ou davantage, de la groſſeur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & preſque ligneuſe, couverte, d'une écorce légerement gercée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrémité, & ſans apparence de moëlle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs ſortent de l'aiſſelle du côté feuillé, & chaque côté ſelon ſa longueur eſt garni depuis cinq juſque à onze feuilles rangées par paires, à la réſerve de celle qui termine la côte, laquelle feuille eſt unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, ſur demi pouce de large; elles ſont toutes de figure ovale, liſſes, douces au toucher & charnues; leur couleur eſt verd foncé en-deſſous, ſillonnées en-deſſus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige juſque vers l'extrémité, il ſort de l'aiſſelle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur eſt compoſée de cinq pétales, diſpoſés en maniere de fleurs en roſe, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, ſur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur eſt garni d'un piſtil verd.

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froiſſées ou mâchées ont une odeur & une ſaveur légumineuſe. Lorſque les pétales ſont tombés, le piſtil s'allonge peu-à-peu, & devient une ſilique cartilagineuſe, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute ſa longueur; cette ſilique étant mûre eſt de couleur brune, liſſe, & luiſante en-dehors, blanchâtre en-dedans, & contient ſix à huit graines, renfermées dans des cellules ſéparées par de petites cloiſons membraneuſes. Les graines ſont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La ſeconde eſpece s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix piés, & peut ſubſiſter deux ou trois ans, miſe en hiver dans une bonne ſerre. On pourroit la cultiver par-tout, où la premiere manqueroit.

La troiſieme eſpece ſe cultive comme la premiere, & eſt employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

*Culture de l'*indigotier *en Europe par les curieux*. Cette plante eſt annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Bréſil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainſi qu'on fait depuis long-tems dans l'Egypte, au Mogol, *&c.*

On ſeme ici cette plante ſur couche au printems, & quand elle a pouſſé des rejettons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les tranſporte dans de petites caiſſes remplies de bonne terre, & on plonge ces caiſſes dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caiſſes, & au mois de Juin elles produiſent des fleurs, qui ſont bientôt ſuccédées par des ſiliques.

Son utilité pour les arts. Quelles que ſoient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, ſelon Commelin, aux *Indes*, nous, ne les reconnoiſſons point en Europe, & nous nous contentons d'admirer les uſages réels qu'on a ſu tirer de tems immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ſes feuilles préparées *inde* & *indigo*, drogue qui eſt ſi utile aux Peintres & aux Teinturiers, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les Blanchiſſeuſes en emploient pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les Teinturiers s'en ſervent avec le voüéde pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Pline croit que c'eſt une écume de roſeaux, qui s'attache à une eſpece de limon qui eſt noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioſcoride penſe que c'eſt une pierre, mais aujourd'hui nous ſavons non-ſeulement que l'*indigo* eſt une fécule, ou un ſuc épaiſſi qu'on tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous ſommes encore très-inſtruits de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en eſt fort curieux, & qu'il intéreſſe le commerce, les Arts, la Phyſique & la Chimie, j'ai tâché d'en puiſer quelques lumieres dans les meilleures ſources.

*Culture de l'*indigotier *aux Indes pour le commerce*. Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'uſage. Les Eſpagnols nomment cette fécule *anillo*.

Nous connoiſſons deux plantes qui donnent le bleu aprés une préparation préliminaire: l'une eſt l'*iſatis* ou *glaſtum*, qu'on nomme *paſtel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare. L'autre

L'autre est l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation sur les lieux, sous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoie en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande une bonne terre, grasse, unie, qui ne soit point trop seche; il veut être planté seul, mangeant & dégraissant beaucoup le terrein où on le cultive; aussi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui croissent autour, lorsqu'il commence à pousser, & jusqu'à ce qu'il soit en parfaite maturité.

On sarcle & on nettoie plusieurs fois le terrein où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me semble qu'on devroit dire *semer*; mais le terme de *planter* est consacré dans les îles. On pousse quelquefois la propreté si loin, qu'on balaie le terrein comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines: pour cet effet, les esclaves ou autres qui doivent y travailler, se rangent sur une même ligne à la tête du terrein, & marchant à reculons, ils font de petites fosses de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux à trois pouces, éloignées en tous sens les unes des autres d'environ un pié, & en ligne droite le plus qu'il est possible.

Quand le terrein a été bien préparé, & les mauvaises herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui sont tirés au cordeau, & éloignés les uns des autres d'un pié en tous sens; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou; une espece de superstition ayant établi de le semer ainsi en nombre impair: la superstition se mêle par-tout.

Ce travail est le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo*; car il faut par l'usage que ceux qui plantent soient presque toujours courbés sans se redresser, jusqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece soit achevée. Lorsqu'ils sont arrivés au haut de la piece, ils reviennent sur leur pas, & recouvrent les fosses où ils ont mis la graine, en y poussant avec le pié la terre qu'ils en ont tirée; & ainsi la graine se trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute saison est bonne pour semer la graine d'*anil*; il faut cependant observer que ce ne soit pas par un tems trop sec. On choisit donc pour l'ordinaire un tems humide & qui promette de la pluie; & alors on est sûr de voir la plante levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelques précautions qu'on ait prise pour nettoyer le terrein où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'*anil* est hors de terre, parce que la bonté du terrein jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes rosées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuse de mauvaises herbes qui étoufferoient & gâteroient absolument l'*indigotier*, si on n'avoit pas un soin extrème de sarcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire; souvent même les herbes sont en partie cause qu'il s'engendre une espece de chenilles qui dévorent en moins de rien toutes les feuilles d'*indigotiers*.

Depuis que la plante est sortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entierement, & la mettre en état d'être coupée; autrement elle fleuriroit, & ses feuilles devenant trop dures & trop seches, donneroient moins d'*indigo*. Après cette premiere coupe la plante repousse, & l'on peut continuer de la couper de six en six semaines, supposé que le tems soit pluvieux; car lorsqu'on coupe en tems de sécheresse, on perd les chouques, c'est-à-dire les piés de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la maniere d'en tirer la fécule colorante, *voyez l'article* Indigo.

* INDIQUER, v. act. (*Gram.*) On *indique* un tems, un lieu, une personne & une chose; c'est la faire connoître & la désigner: un tems & un lieu, c'est le donner & le fixer.

On m'a *indiqué* un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tables de l'ouvrage vous *indiqueront* le fait que vous cherchez. Il *indiqua* l'assemblée au troisieme jour des ides de Mars. La place publique fut le lieu qu'il m'*indiqua*.

INDIRE, (*Jurisprud.*) *ou* DROIT D'INDIRE AUX QUATRE CAS, est un privilege qui appartient à certains seigneurs, de doubler leurs rentes & le revenu de leurs terres en quatre cas différens, lesquels, suivant la coutume de Bourgogne, sont le voyage d'outremer, le cas de la nouvelle chevalerie, si le seigneur est prisonnier de guerre, & le mariage d'une fille du seigneur.

Ce terme paroît venir du latin *indicere*, qui signifie *assigner*, *imposer*; on disoit *indicere vectigalia*.

M. le Prince fit lever en 1695, pour l'année suivante, le droit d'*indire*, dans son comté de Charolois, pour le mariage de Madame la duchesse du Maine.

Ce droit étoit autrefois assez commun, mais présentement il y a peu de seigneurs qui en jouissent: il reçoit différens noms, selon les pays. *Voyez le titre des fiefs* de M. Guyot, *tom. VI. tit. de la taille au quatre cas, chap. i.* (*A*)

* INDIRECT, adj. (*Gram.*) c'est l'opposé de *direct*. *Voyez* Direct. Il se prend au physique & au moral. On dit au physique une chose *indirecte*; un mouvement *indirect*; au moral, un moyen *indirect*, des voies *indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*, *Oblique* se prend toujours en mauvaise part. *Indirect* ne se prend ni en bonne ni en mauvaise part. Entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'est pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange soit *indirecte*. On peut donner un avis *indirect*.

On distingue en Logique des modes *indirects* de syllogisme. *Voyez* Syllogisme.

Oblique, *indirect*, & une infinité d'autres termes semblables, sont empruntés du mouvement. Un corps poussé vers un point, ou suit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou sous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de *direction*, & c'est de-là qu'on a formé les mots *directs*, *indirects*, &c.

INDISCIPLINABLE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas susceptible de discipline. *Voyez* Discipline.

INDISCIPLINÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point été soumis à la discipline, ou qui n'en a pas profité. Un soldat *indiscipliné* perd son officier par la désobéissance, la débauche, les querelles & la désertion. Il faut qu'un officier se fasse aimer & craindre.

* INDISCRET, adj. & subst. (*Grammaire.*) qui releve une chose confiée. L'homme qui fait penser, parler & prévoir les suites de ses paroles, n'est pas *indiscret*. Par un excès de confiance on ouvre son cœur à des indifférens; on répand son ame devant eux; c'est une foiblesse à laquelle on est entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à se soulager; l'inexpérience nous dérobe le danger de notre franchise. Les malheureux & les enfans sont presque tous *indiscrets*. L'indiscretion peut devenir un crime. Un geste, un regard, un mot, le silence même est *indiscret*. Fuyez les *indiscrets*. *Vetabo qui cæteris sacra*, &c. La vanité rend *indiscret*. Mais l'indiscretion n'est pas seulement relative à la confiance; elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zele qu'il est *indiscret*; d'une action qu'elle est *indiscrete*. Cette indiscrétion a lieu dans toutes les circonstances où nous manquons par étourderie ou par faux jugement. Une femme tendre compte sur la discrétion de l'homme qu'elle favorise; c'est une condition tacite qu'il ne faut jamais oublier, pas même avec son ami. Pourquoi lui confiriez-vous un secret qui n'appartient point à vous seul. Il y a beaucoup d'amans *indiscrets*, parce qu'il y a peu d'hommes honnêtes. Après l'indiscrétion des amans heureux, la plus commune est celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guere qui sentent combien il est doux de savoir seul l'action généreuse qu'on a faite. Que celui même que vous avez secouru l'ignore s'il se peut. Pourquoi appeller en confidence un tiers entre le ciel & vous? J'aime à me persuader pour l'honneur du genre humain, qu'il y a eu des ames généreuses qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroïques pendant toute la vie, & qui sont descendues sous la tombe avec leur secret.

* INDISPENSABLE, adj. (*Gram.*) il se dit des devoirs & des lois. Un devoir *indispensable* est celui qu'on ne peut ni omettre ni oublier sans être coupable. Une loi *indispensable* est celle à laquelle on ne peut se soustraire sans crime. Les secours qu'on doit à son pere & à son ami sont *indispensables*. L'observation des loix naturelles est *indispensable*.

* INDISPOSÉ, adj. (*Gram.*) que ne jouit pas de toute sa santé, ou dont le corps a souffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *indispositions*, on peut en faire des maladies; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle même, si le médecin ne s'y étoit pas opposé!

Indisposé a une autre acception. Il se dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en desirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladresse, ou les autres les y placent

par

par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a sur lesquelles il faut fermer les yeux; c'est lorsque les châtimens au lieu de rendre les personnes meilleures, ne serviroient qu'à les *indisposer*. *Dictionn. de Trévoux*.

* INDISSOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être dissous, rompu. Le mariage est un engagement *indissoluble*. L'homme sage frémit à l'idée seule d'un engagement *indissoluble*. Les législateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indissolubles*, n'ont guere connu son inconstance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux? (1)

* INDISTINCT, adj. (*Gram.*) dont toutes les parties ne se séparent pas bien les unes des autres, & ne font pas une sensation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laisse quelquefois des choses éloignées que des notions *indistinctes*; mais qu'est-ce que cela signifie? que nous nous rappellons seulement quelques circonstances d'un fait qui restent isolées, faute d'autres circonstances dont le souvenir est effacé. Il en est de même des images *indictinctes* que le sommeil nous présente, & des objets que nous n'appercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures se séparent; l'ensemble qu'elles formoient disparoît, & nous n'en pouvons plus juger: c'est une machine desassemblée, & à laquelle il manque encore des pieces.

INDIVIDU, s. m. (*Métaphysiq.*) c'est un être dont toutes les déterminations sont exprimées. Quand il reste des déterminations à faire dans la notion de l'espece, & qu'on les assigne toutes d'une maniere qui ne répugne pas à l'espece, on parvient à l'*individu*; car l'espece n'exprimant que les choses communes aux *individus*, omet les différences qui les distinguent. Indiquez-donc ces différences, & vous dépeindrez par-là même l'*individu*. L'espece de *cheval* renferme tout ce qui se trouve dans chaque animal de cette espece, certaine figure, proportion de parties; & ajoûtez-y tel poil, tel âge, telle conformation précisément déterminée, tel lieu où un cheval se trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette espece; & voilà le vrai principe d'*individuation*, sur lequel les scholastiques ont débité tant de chimeres. Ce n'est autre chose qu'une détermination complette, de laquelle naît la *différence numérique*. *Pierre* est un homme, *Paul*, est un homme, ils appartiennent à la même espece; mais ils different *numériquement* par les différences qui leur sont propres. L'un est beau, l'autre laid; l'un savant, l'autre ignorant, & un tel sujet est un *individu* suivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviser en nouveaux sujets qui ayent une existence réellement indépendante de lui. L'assemblage de ses propriétés est tel, que prises ensemble elles ne sauroient convenir qu'à lui. Les scholastiques expriment les circonstances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers suivant,

Forma, figura, locus, stirps, nomen, patria, tempus.

Les différentes subtilités qu'ils proposent là-dessus ne méritent pas de nous arrêter; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Loke examine ce que c'est qu'identité & diversité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit *liv. II. chap.* 27, *v.* 3. „ Il „ est évident que ce qu'on nomme *principium individuationis* dans les écoles, où l'on se tourmente si fort „ pour savoir ce que c'est; il est, dis-je, évident que ce „ principe consiste dans l'existence même, qui fixe chaque être, de quelque sorte qu'il soit, à un tems par- „ ticulier, & à un lieu incommunicable à deux êtres de „ la même espece. . . . . Supposons, par exemple, un „ atôme, c'est-à-dire un corps continu sous une surface „ immuable qui existe dans un tems & dans un lieu dé- „ terminé. Il est évident que dans quelque instant de son „ existence qu'on le considere, il est dans cet instant le „ même avec lui-même; car étant dans cet instant ce „ qu'il est effectivement, & rien autre chose, il est le „ même, & doit continuer d'être tel aussi long-tems que „ son existence est continuée; car pendant tout ce tems „ il sera la même, & non un autre. . . . Quant aux „ créatures vivantes, leur identité ne dépend pas d'une „ masse composée des mêmes particules, mais de quel- „ que autre chose; car en elles un changement de gran- „ des parties de matiere ne donne point d'atteinte à l'*i-* „ *dentité*. Un chêne qui d'une petite plante devient un „ grand arbre, est toûjours le même chêne. Un pou- „ lain devenu cheval, tantôt gras, tantôt maigre, est „ toûjours le même cheval „. *Voyez* IDENTITÉ.

INDIVIS, adj. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui n'est pas divisé ou partagé; on dit en ce sens un héritage *indivis*, une succession *indivise*.

Quelquefois par le terme d'*indivis* simplement on entend l'état d'*indivision* dans lequel les co-propriétaires jouissent; on dit en ce sens que plusieurs personnes jouissent par *indivis*, pour dire qu'ils possedent en commun.

Indivis est opposé à *divis*; lorsqu'un héritage est partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de sa portion.

Pour sortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies; savoir, la licitation & le partage. *Voyez ci-après* LICITATION & PARTAGE. (*A*)

INDIVISIBLE, adj. (*Géométrie.*) on entend par ce mot en Géométrie ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans lesquels un corps ou une figure quelconque peut être résolue en dernier ressort, selon l'imagination de quelques Géometres modernes. *Voyez* INFINI.

Ils prétendent qu'une ligne est composée de points, une surface de lignes paralleles, & un solide de surfaces paralleles & semblables; &, comme ils supposent que chacun de ces élémens est *indivisible*, si, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverse ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne sera le même que le nombre des élémens de la figure proposée.

Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélogramme, un prisme, un cylindre, peut se résoudre en élémens ou *indivisibles*, tous égaux entre eux, paralleles & semblables à la base; que pareillement un triangle peut se résoudre en lignes paralleles à sa base, mais décroissantes en proportion arithmétique, & ainsi du reste.

On peut aussi résoudre un cylindre en surfaces courbes cylindriques de même hauteur, mais qui décroissent continuellement à mesure qu'elles approchent de l'axe du cylindre, ainsi que le font les cercles de la base sur laquelle s'appuient ces surfaces courbes.

Cette maniere de considérer les grandeurs s'appelle *la Méthode des indivisibles*, qui n'est au fond que l'ancienne méthode d'exhaustion déguisée, & dont on prend les conclusions comme principes sans se donner la peine de les démontrer; car toutes les raisons que les partisans des *indivisibles* ont imaginées pour établir leurs élémens, sont de purs paralogismes ou des pétitions de principe, ensorte que l'on est absolument obligé de recourir à la méthode d'exhaustion pour démontrer à la rigueur les principes des *Indivisibilistes*; d'où il suit que leur méthode n'en est point une nouvelle, puisqu'elle a besoin d'une autre pour être démontrée, ainsi que nous le verrons bientôt quand nous aurons donné un exemle de la maniere de procéder dans une démonstration de Géométrie par la prétendue méthode des *indivisibles*. *Voyez* EXHAUSTION.

Ce qui a gagné des partisans aux *indivisibles*, c'est que par leur moyen on abrege merveilleusement les démon-

(1) Il n'est pas de la sagesse de l'homme de trembler à la seule idée d'un nœud indissoluble, tel qu'est celui du mariage. On ne peut dire sans alterer la vérité que les législateurs qui ont ordonné l'indissolubilité du mariage, ignoroient l'inconstance naturelle des hommes: Jesus-Christ qui est le divin législateur, a lui-même prescrit cette indissolubilité en disant que l'homme & la femme une fois unis par le mariage ne forment plus qu'une seule & même chair; *erunt duo in carne una*. Dieu est celui qui a ordonnée cette union du mariage; il n'y a donc personne qui puisse la dissoudre, *quod Deus conjunxit homo non separet*.

Cette incostance naturelle est un défaut: si on l'admettoit une fois pour un motif de dissolution du mariage, non-seulement il détruiroit une loi naturelle, mais il donneroit lieu à de très-grands inconveniens dans la société humaine. Je sai que les Juifs pouvoient répudier leurs femmes, mais la même sainte écriture qui me l'apprend, m'ajoute que Dieu ne leur avoit accordé cette permission qu'à cause de la dureté de leur cœur, *ob duritiam cordis*: il étoit donc nécessaire de supprimer une telle permission dans la loi de grace, puisqu'elle est si contraire à la nature du mariage, qui est d'autant plus digne d'égards & de respects, qu'il est aujourd'hui élevé à la dignité de sacrement; l'union des sentimens & de la volonté respective de l'homme & de la femme y est considerée comme une des fins principales de cette alliance.

Pour peu qu'on reflechisse sur les deux devoirs inséparables du mariage qui sont la naissance des enfans & leur éducation, & qui sont en même tems deux devoirs de la nature, *duo officia naturæ*, on comprendra qu'il est impossible de les remplir de la maniere qu'il convient sans une perpetuelle cohabitation des peres & meres, & que si on leur permettoit une fois de se séparer, soit pour vivre dans le célibat, soit pour passer à un autre engagement, le premier en souffriroit beaucoup, & le second en souffriroit encore d'avantage. On doit enfin considerer que l'église par un esprit de douceur permet, par des motifs graves, la séparation du corps & quelquefois aussi celle d'habitation & toutes les deux ensemble, laissant cependant subsister le lien du sacrement. (*A*)

monstrations mathématiques; on peut en voir un exemple dans le fameux théorème d'Archimede, qu'*une sphere est les deux tiers du cylindre qui lui est circonscrit*.

Supposons un cylindre, une demi-sphere, & un cône renversé (*Pl. de Géom. fig.* 99.), tous de même base & de même hauteur, & coupés par un nombre infini de plans paralleles à la base, & que *d g* soit un de ces plans; il est évident qu'en quelqu'endroit qu'on la prenne, le quarré de *d h* sera égal au quarré du rayon de la sphere, que le quarré *e h* = le quarré *c h*; ainsi, puisque les cercles sont entr'eux comme les quarrés de leurs rayons, & que l'on trouvera par-tout que le quarré de *c k* ou de *h d*, rayon du cylindre, égale la somme des quarrés de *h k* & *c h* ou *e h* rayons de la demi-sphere & du cône, on voit que le cercle du rayon du cylindre vaut la somme des cercles correspondans des rayons de la demi-sphere & du cône, par conséquent tous les cercles qui composent le cylindre, c'est-à-dire tout le cylindre est égal à la somme des cercles qui constituent la demi-sphere & le cône, c'est-à-dire que le cylindre est égal à la somme de la demi-sphere & du cône, ainsi le cylindre moins le cône vaut la demi-sphere; mais on sait d'ailleurs que le cône n'est que le tiers du cylindre, donc les deux autres tiers du cylindre sont égaux à la demi-sphere; & en prenant le cylindre total & la sphere entiere, on voit évidemment qu'une sphere est les deux tiers du cylindre qui lui est circonscrit.

Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus aisé ni de plus élégant que cette démonstration; c'est dommage qu'elle ait besoin elle-même d'une autre démonstration, ainsi qu'on le trouve prouvé d'une maniere invincible (& à laquelle les Géometres qui y avoient le plus d'intérêt n'ont osé répliquer) dans un ouvrage intitulé *institutions de Géometrie*, &c. imprimé à Paris chez Debure l'aîné en 1746, en 2 vol. *in*-8°. voici ce qu'on lit à ce sujet *pag.* 309 *du second tome*: La seule maniere „ dont on pourroit concevoir que des surfaces viendroient à composer un solide, c'est qu'elles fussent „ posées immédiatement les unes sur les autres: or il „ est impossible de disposer de cette façon plus de deux „ surfaces. Prenez-en trois; mettez l'une des trois entre „ les deux autres, celle du milieu touchera l'inférieure „ par-dessous, & la supérieure par-dessus: elle sera donc „ composée de deux surfaces, qui auront entre elles „ quelque distance; mais deux surfaces attachées ensemble qui laissent entre elles quelque distance composent un vrai solide, en regardant comme un tout ces „ surfaces & la distance qui les sépare. On a donc supposé l'impossible quand on a demandé que l'on mît „ une surface immédiatement entre deux surfaces: or, „ si l'on ne peut pas mettre une surface immédiatement entre deux surfaces, on n'en pourra jamais faire résulter un solide, qui n'est autre chose, ainsi que „ le prétendent les *Indivisibilistes*, qu'un assemblage de „ surfaces posées immédiatement les unes sur les autres „.

Cependant malgré cette absurdité & bien d'autres, que l'on peut voir dans l'ouvrage même, „ les *Indivisibilistes* ne se rendent pas, poursuit l'auteur; au lieu „ de tranches superficielles, avec lesquelles nous prétendons engendrer ou constituer les solides, vous n'avez qu'à supposer, disent-ils, des solides d'une épaisseur infiniment petite, & vous serez pleinement satisfaits, car des solides pourront apparemment composer un solide.

„ Depuis cette réponse il paroît que l'on n'a plus inquiété les partisans des *indivisibles*, & que leurs principes ont acquis toute l'autorité des premiers axiomes. Cette autorité s'est d'autant plus fortifiée, que „ les *indivisibles* aboutissent à des conclusions qui sont „ démontrées à la rigueur par des voies incontestables. „ Un rapport si juste pourroit-il être la production d'un „ faux principe „?

Reprenons la méthode des *Indivisibilistes*. Quand ils veulent démontrer, par exemple, que les pyramides de même base & de même hauteur sont égales, ils imaginent que ces pyramides soient coupées par un nombre infini de plans paralleles à leur base, & comme le nombre de ces plans est mesuré par la perpendiculaire qui désigne leur hauteur commune, il s'ensuit que „ ces pyramides ont un même nombre de coupes ou de tranches; on l'accorde. Il est démontré géométriquement que toutes les tranches de l'une sont égales à toutes les tranches de l'autre, chacune à sa correspondante; on en convient encore: or les pyramides „ sont composées de ces tranches. Il est bon de s'expliquer: sont-ce des tranches superficielles, c'est-à-dire, ces tranches ne sont-elles que des surfaces? les „ défenseurs des *indivisibles* en ont reconnu l'impossibilité. Il faut donc que ce soient des tranches solides qui composent les pyramides; ainsi il reste à démontrer que ces tranches solides sont égales, chacune à sa correspondante: les *Indivisibilistes* le supposent. Leur démonstration est donc une pétition de „ principe.

„ A la vérité ils prouvent à la rigueur que les bases entre lesquelles sont comprises les tranches élémentaires, ou les petites pyramides tronquées, ont une égalité correspondante; mais c'est changer l'état de la „ question. Je demande que l'on m'établisse une égalité de solides, & l'on n'aboutit qu'à une égalité de „ surfaces. Quel paralogisme!

„ Je conviendrai, tant qu'on voudra, que ces tranches élémentaires correspondantes ont une épaisseur „ infiniment petite; mais la difficulté qui étoit d'abord „ en grand revient ici en petit, la petitesse ne faisant pas „ l'égalité. Que l'on me prouve donc que chaque tranche infiniment petite est égale en solidité à sa correspondante; car c'est-là précisément l'exposé de la „ proposition.

„ On voit maintenant pourquoi la méthode des *indivisibles* fait parvenir à des vérités démontrées d'ailleurs, c'est qu'il est fort aisé de trouver ce que l'on „ suppose.

„ Ainsi ceux qui se conduisent par cette méthode tombent dans une pétition de principe ou dans un paralogisme. S'ils supposent que les petites tranches élémentaires correspondantes ont une égale solidité, c'est „ précisément l'état de la question. Si après avoir démontré l'égalité des surfaces qui terminent ces tranches par-dessus & par-dessous, on en déduit l'égalité „ de ces petits solides, il y a un paralogisme inconcevable; on passe de l'égalité de quelques portions de surfaces à l'égalité entiere des solidités „.

S'il n'étoit pas honteux de recourir à des autorités dans une science qui ne reconnoît pour maître que l'évidence ou la conviction qui en naît, on citeroit M. Isaac Newton, que l'on ne soupçonnera pas d'avoir parlé sur cette matiere d'une maniere inconsidérée: *contractiores*, dit-il, *redduntur demonstrationes per methodum* indivisibilium; *sed quoniam durior est* indivisibilium *hypothesis*, & *propterea methodus illa minus geometrica censetur, malui*, &c. *Voyez la sect. prem. du prem. liv. des Princ.* de M. Newton, *au schol. du lem. xj.*

Au reste, Cavalleri est le premier qui ait introduit cette méthode dans un de ses ouvrages intitulé *Geometria indivisibilium*, imprimé en 1635. Torricelli l'adopta dans quelques-uns de ses ouvrages, qui parurent en 1644; & Cavalleri lui-même en fit un nouvel usage dans un autre traité publié en 1647, & aujourd'hui même un assez grand nombre de Mathématiciens conviennent qu'elle est d'un excellent usage pour abréger les recherches & les démonstrations mathématiques. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*E*)

* INDOCILE, INDOCILITÉ, (*Gram.*) ils se disent de l'animal qui se refuse à l'instruction, ou qui plus généralement suit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples sauvages sont d'un naturel *indocile*. Si nous ne brisions de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorsqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. L'*indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, de l'orgueil, ou de la sottise; c'est ou un vice de l'esprit qui n'apperçoit pas l'avantage de l'instruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la distinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. L'indocibilité, s'il m'est permis de parler ainsi, est la suite de la stupidité. La sottise des maîtres fait souvent l'*indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut se soumettre à des exercices très-frivoles & très-pénibles, qu'un jeune homme qui peut se livrer à des occupations très-difficiles & très-superflues, n'eût pas tourné sa patience & ses talens à de meilleures choses, si l'on avoit su les lui faire aimer.

INDOLENCE, s. f. (*Morale.*) c'est une privation de sensibilité morale; l'homme *indolent* n'est touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du sang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature; il jouit de son repos qu'il aime, & c'est ce qui le distingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui; c'est à ce calme destructeur des talens, des plaisirs & des vertus, que nous amenent ces prétendus sages qui attaquent sans cesse les passions. Cet état d'*indolence* est assez l'état naturel de l'homme sauvage, & peut-être celui d'un esprit étendu qui a tout vu & tout comparé.

INDOMPTABLE, adj. (*Manege.*) se dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuse absolument d'obéir à l'homme, & reste indompté.

Il est rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il soit, par la privation du sommeil & par le besoin.

INDOSCYTHE, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Asie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophène & de l'Indus. Ptolomée place plusieurs villes dans l'*Indoscythie*; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance jusqu'à la mer des Indes. (*D. J.*)

INDOUS, s. m. pl. (*Géog.*) nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui professe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un seul Dieu, & croient l'immortalité de l'ame.

INDOUSTAN, (*Géog.*) contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand mogol, entre l'Inde & le Gange; aussi les Géographes Persans l'appellent le pays de *Hend* & de *Send*, c'est-à-dire des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indoustan*, leur regne commença par Sebekreghin l'an 367 de l'hégire; il soumit plusieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embrasser le mahométisme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour successeurs les Gaurides, qui firent place aux esclaves Turcs; la postérité de ces derniers possédoit l'*Indoustan*, entre l'Indus & le Gange, lorsque les Mogols, successeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le *Mogol*, empire qui a souffert vers le milieu de ce siecle d'étranges & terribles révolutions. *Voyez* Mogol. (*D. J.*)

IN-DOUZE, s. m. (*Gramm. Imprim.*) forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* est plus ou moins grand, selon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Inger*, (*Géog.*) riviere de France, qui prend sa source dans le Berry, passe à Loches en Touraine, & serpentant vers le couchant, se jette dans la Loire, à deux lieues au-dessous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette riviere *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria*, & *Endria*, d'où s'est formé le nom qu'elle porte aujourd'hui. (*D. J.*)

* INDUBITABLE, ad. (*Gramm.*) dont on ne peut douter. Il y a peu de choses *indubitables*. *Voyez* Doute.

INDUCTION, (*Log. & Gramm.*) *Hæc ex pluribus perveniens quo vult, appellatur inductio, quæ græcè ἐπαγωγὴ nominatur, qua plurimum est usus in sermonibus Socrates*. Cic. in Jop. 10.

C'est une maniere de raisonner, par laquelle on tire une conclusion générale & conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers; elle est fondée sur ce principe, reçu en Logique. Ce qui se peut affirmer ou nier de chaque individu d'une espece, ou de chaque espece d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'espece & de tout le genre.

Souvent & dans le langage ordinaire la conclusion seule s'appelle *induction*.

Si l'on peut s'assurer d'avoir observé tous les cas particuliers, de n'avoir omis aucun des individus, l'*induction* est complette, & l'on a la certitude; mais malheureusement les exemples en sont rares: il n'est que trop aisé de laisser échapper quelques observations qui seroient nécessaires pour avoir une énumération entiere.

J'ai fait des expériences sur les métaux; j'ai observé que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb & le mercure étoient pesans, j'en conclus que tous les métaux sont pesans. Je puis m'assurer que j'ai fait une *induction* complette, parce que ces sept corps sont les seuls auxquels on donne le nom de métaux.

J'ai été trompé dix fois consécutivement, suis-je en droit de conclure qu'il n'y a point d'homme qui ne se fasse un plaisir de me tromper? Ce seroit-là une *induction* bien imparfaite; cependant ce sont celles qui sont le plus en usage.

Mais peut-on s'en passer, & toutes incomplettes qu'elles sont, ne font-elles pas une sorte de preuve qui a beaucoup de force? Qui peut douter que l'empereur de la Chine n'ait un cœur, des veines, des arteres, des poumons, fondé sur ce principe, que tout homme ne peut vivre qu'autant qu'il a toutes ces parties intérieures? Et comment s'en est-on assuré? Par analogie ou par une *induction* très imparfaite, puisque le nombre des personnes que l'on a ouvertes, & par l'inspection desquelles on s'est convaincu de cette vérité, est incomparablement plus petit que celui des autres hommes.

Dans l'usage ordinaire, & même souvent en Logique, l'on confond l'*induction* & l'analogie. *Voyez* Analogie. Mais l'on pourroit & l'on doit les distinguer, en ce que l'*induction* est supposée complette. Elle étudie tous les individus sans exception; elle embrasse tous les cas possibles, sans en omettre un seul, & alors seulement elle peut conclure & elle conclut avec une connoissance sûre & certaine; mais l'analogie n'est qu'une *induction* incomplette qui étend sa conclusion au-delà des principes, & qui d'un nombre d'exemples observés, conclut généralement pour toute l'espece.

A l'occasion du rapport que ces deux mots ont l'un avec l'autre, nous pourrons ajoûter ici bien des choses qui nous paroîssent essentielles, & qui ont été omises à l'article Analogie, où ce mot semble avoir été pris plus particulierement dans le sens grammatical. C'est d'ailleurs une des sources de nos connoissances (*Voyez* Connoissaces.), & par cela même un sujet assez intéressant pour qu'il soit permis d'y revenir.

Nous aimons les propositions générales & universelles, parce que sous une expression simple, elles renferment un nombre infini de propositions particulieres, & qu'elles favorisent ainsi également notre desir de savoir & notre paresse. De peu d'exemples, d'un quelquefois, nous nous pressons de tirer une conclusion générale. Quand on assure que les planetes sont habitées, ne se fonde-t-on pas principalement sur l'exemple unique de la terre? D'où savons-nous que toutes les pierres sont pesantes? Quelle preuve avons-nous de l'existence particuliere de notre estomac de notre cœur, de nos visceres? L'analogie. L'on se mocqueroit de quelqu'un qui douteroit de ces vérités; cependant s'il osoit demander que l'on exposât le poids des raisons que l'on a de penser ainsi, je crois que l'on pourroit s'y trouver embarrassé: car cette conséquence, *cela se fait d'une telle maniere chez les uns*, *donc cela se fait de la même maniere chez tous les autres*, n'est point une conséquence légitime; jamais on ne la réduira aux lois d'un raisonnement sûr; on n'en fera jamais une preuve démonstrative. Nous savons d'ailleurs que l'analogie peut nous tromper; mais en convenant qu'elle nous conduit très-souvent & presque toûjours à la vérité; qu'elle est d'une nécessité absolue, soit dans les sciences & dans les arts, dont elle est un des principaux fondemens, soit dans la vie ordinaire, où l'on est obligé d'y avoir recours à tous momens, nous cherchons seulement à en faire connoître la nature, à la réduire à ce qu'elle est, c'est-à-dire à un principe de probabilité, dont il importe d'examiner la force d'où elle tire sa solidité, & quelle confiance on peut & on doit avoir en une preuve de cette espece.

Pour cela parcourons les diverses sciences où l'on en fait usage. Nous les divisons en trois classes, relativement à leur objet: (*Voyez* l'Ordre encyclopédique.) en sciences *nécessaires*, telles que la Métaphysique, les Mathématiques, une bonne partie de la Logique, la Théologie naturelle, la Morale: 2°. en sciences *contingentes*; l'on comprendra sous ce titre la science des esprits créés & des corps: 3°. en *arbitraires* & sous cette derniere classe l'on peut ranger la Grammaire, cette partie de la Logique, qui dépend des mots, signes de nos pensées, cette partie de la Morale ou de la Jurisprudence, qui est fondée sur les mœurs & les coutumes des nations.

Il semble que les sciences dont l'objet est nécessaire, & qui ne procedent que par démonstration, devroient se passer d'une preuve qui ne va qu'à la probabilité; & véritablement il vaudroit mieux en chercher de plus exactes; mais il est pourtant vrai de dire que, soit par nécessité, soit par une foiblesse naturelle, qui nous fait préférer des preuves moins rigides & plus aisées à celles qui seroient plus démonstratives, mais plus embarrassées, l'on ne peut guere se passer ici de l'analogie. Dans la Métaphysique, par exemple, & dans les Mathématiques, les premiers principes, les axiomes sont supposés, & n'ont d'ordinaire aucune autre preuve que celle qui se tire de l'*induction*. Demandez à un homme qui a beaucoup vécu sans réfléchir, *si le tout est plus grand que sa partie*, il répondra que oui, sans hésiter. Si vous insistez, & que vous vouliez savoir sur quoi est fondé ce principe, que vous répondra-t-il? sinon que son corps est plus grand que sa tête, sa main qu'un seul doigt, sa maison qu'une chambre, sa bibliotheque qu'un livre; & après plusieurs exemples pareils, il trouveroit fort mauvais que vous ne fussiez pas convaincu. Cependant ces exemples & cent autres ne font qu'une *induction* bien légere en comparaison de tant d'autres cas où l'on applique ce même axiome. Sans nous arrêter à examiner si ces principes sont eux-mêmes susceptibles de démonstra-

ſtration, & ſi on peut les déduire tous des définitions, il ſuffit pour montrer l'importance de la preuve d'analogie, de remarquer qu'au moins la plupart, pour ne pas dire tous les hommes, parviennent à connoître ces principes, & à s'en tenir pour aſſurés par la voie de l'*induction*. Combien d'autres vérités dans la Logique, dans la Morale, dans les Mathématiques, qui ne ſont connues que par elle? Les exemples en ſeroient nombreux ſi l'on vouloit s'y arrêter. Il eſt vrai que ſouvent l'on pourroit donner de ces vérités des preuves exactes & tirées de la nature & de l'eſſence des choſes; mais ici, comme ſur les principes, le grand nombre ſe contente de l'expérience ou d'une *induction* très-bornée; & même l'on peut aſſurer que la plûpart des vérités qui ſe trouvent préſentement démontrées, ont d'arbord été reçues ſur la foi de l'*induction*, & qu'on n'en a cherché les preuves qu'après s'être aſſuré par la ſeule expérience de la vérité de la propoſition.

L'uſage de l'analogie eſt bien plus conſidérable dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*, c'eſt-à-dire, dépendant & n'exiſtant que par la volonté du créateur. J'oſe dire que ſi l'on fait attention à la maniere dont nous parvenons à la connoiſſance des choſes placées hors de nous, on pourra aſſurer que toutes les ſciences contingentes ſont fondées ſur l'analogie: quelle preuve a-t-on de l'exiſtence des autres hommes? L'*induction*. Je ſens que je penſe; je vois que je ſuis étendu; je conçois que je ſuis un composé de deux ſubſtances, le corps & l'ame; enſuite je remarque hors de moi des corps ſemblables au mien; je leur trouve les mêmes organes, du ſentiment, des mouvemens comme à moi; je vis, ils vivent; je me meus, ils ſe meuvent; je parle, ils parlent; je conclus que comme moi ce ſont des êtres compoſés d'ame & de corps, des hommes en un mot. Lorſque nous voulons rechercher les propriétés de l'ame, étudier ſa nature, ſes inclinations, ſes mouvemens, que fait-on autre choſe que deſcendre en ſoi-même, chercher à ſe connoître, examiner ſon entendement, ſa liberté, ſa volonté, & conclure par cette ſeule *induction*, que ces mêmes facultés ſe trouvent dans les autres hommes, ſans autre différence que celle que les actes extérieurs leur prêtent.

En Phyſique, toutes nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie: ſi la reſſemblance des effets ne nous mettoit pas en droit de conclure à la reſſemblance des cauſes, que deviendroit cette ſcience? Faudroit-il chercher la cauſe de tous ces phénomenes ſans exception? Cela ſeroit-il poſſible? Que deviendroit la Médecine & toutes les branches pratiques de la Phyſique ſans ce principe d'analogie? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettoient pas d'eſpérer les mêmes ſuccès, comment s'y prendre pour la guériſon des maladies? Que conclure de pluſieurs expériences, d'un grand nombre d'obſervations?

Enfin l'uſage de l'*induction* eſt encore plus ſenſible dans les ſciences qui dépendent uniquement de la volonté & de l'inſtitution des hommes. Dans la Grammaire, malgré la bizarrerie des langues, on y remarque une grande analogie, & nous ſommes naturellement portés à la ſuivre, ou ſi l'uſage va contre l'analogie, cela eſt regardé comme irrégularité; ce qu'il eſt bon de remarquer pour s'aſſurer de ce que l'on a déja dit, que l'analogie n'eſt pas un guide ſi certain qu'il ne puiſſe ſe tromper quelquefois.

Dans cette partie de la juriſprudence, qui eſt toute fondée ſur les mœurs & les uſages des nations, ou qui eſt de l'inſtitution libre des ſociétés, on voit régner auſſi la même analogie. Rarement arrive-t-il que tout ſoit ſi bien, ſi univerſellement réglé dans la conſtitution des états, qu'il n'y ait quelquefois conflit entre les diverſes puiſſances, les divers corps, pour ſavoir auquel appartient telle ou telle attribution; & ces queſtions, ſur leſquelles nous ſuppoſons la loi muette, comment ſe décident-elles, que par l'analogie? Les juriſconſultes romains ont pouſſé ce principe très-loin; & c'eſt en partie par cette attention à le ſuivre, qu'ils ont rendu leur juriſprudence ſi belle, qu'elle a mérité le nom de *raiſon écrite*, & qu'elle a été preſqu'univerſellement adoptée de tous les peuples.

Il n'y a donc, dira-t-on, que ſimple probabilité dans toutes nos connoiſſances, puiſqu'elles ſont toutes fondées ſur l'analogie, qui ne donne point de vraie démonſtration. Je réponds qu'il faut en excepter au moins les ſciences néceſſaires, dans leſquelles l'*induction* eſt ſimplement utile pour découvrir les vérités qui ſe démontrent enſuite. J'ajoute que quant à nos autres connoiſſances, s'il manque quelque choſe à la certitude parfaite, nous devons nous contenter de notre ſort, qui nous permet de parvenir, au moyen de l'analogie, à des vraiſſemblances telles que quiconque leur refuſe ſon conſentement, ne ſauroit éviter le reproche d'une délicateſſe exceſſive, d'une très-grande imprudence, & ſouvent d'une inſigne folie.

Mais ne nous en tenons pas-là; voyons ſur quoi eſt fondée la confiance que nous devons donner à la preuve d'*induction*; examinons ſur quelle autorité l'analogie vient ſe joindre aux ſens & au témoignage pour nous conduire à la connoiſſance des choſes; & c'eſt ici la partie la plus intéreſſante de cet article.

En faiſant paſſer en revûe les trois claſſes de ſciences que nous avons établies, commençons par celles dont l'objet eſt *arbitraire*, ou fondé ſur la volonté libre des hommes; il eſt aiſé d'y appercevoir le principe de la preuve d'analogie. C'eſt le goût que nous avons naturellement pour le beau, qui conſiſte dans un heureux mélange d'unité & de variété: or l'unité ou l'uniformité, & c'eſt ici la même choſe, emporte l'analogie, qui n'eſt qu'une entiere uniformité entre des choſes déja ſemblables à pluſieurs égards. Ce goût naturel pour l'analogie ſe découvre dans tout ce qui nous plaît: l'eſprit lui-même n'eſt qu'une heureuſe facilité à remarquer les reſſemblances, les rapports. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Muſique, qui ſont les arts dont l'objet eſt de plaire, ont toutes leurs regles fondées ſur l'analogie. Qu'y avoit-il donc de plus naturel que de fuir la bizarrerie & le caprice, de faire régner l'analogie dans toutes les ſciences dont la conſtitution dépend de notre volonté? Dans la Grammaire, par exemple, ne doit-on pas ſuppoſer que les inventeurs des langues, & ceux qui les ont polies & perfectionnées, ſe ſont plûs à ſuivre l'analogie & à en fixer les lois? On pourra donc décider les queſtions grammaticales avec quelque certitude en conſultant l'analogie? Ajoutons, pour remonter à la ſource de ce goût pour l'uniformité, que ſans elle les langues ſeroient dans une étrange confuſion; ſi chaque nom avoit ſa déclinaiſon particuliere, chaque verbe ſa conjugaiſon; ſi le régime & la ſyntaxe varioient ſans regle générale, quelle imagination aſſez forte pourroit ſaiſir toutes ces différences? quelle mémoire ſeroit aſſez fidelle pour les retenir? L'analogie dans les ſciences arbitraires eſt donc fondée également & ſur notre goût & ſur la raiſon.

Mais elle nous trompe quelquefois; c'eſt que les langues, pour me ſervir du même exemple, étant formées par l'uſage, & ſouvent par l'uſage de ceux dont le goût n'eſt pas le meilleur ni le plus ſûr, ſe reſſentent en quelque choſe du goût que nous avons auſſi pour la variété, ou bien l'on viole les lois de l'analogie pour éviter certains inconvéniens qui naîtroient de leur obſervation, comme quelques prononciations rudes qu'on n'a pu ſe réſoudre à admettre: c'eſt ainſi que nous diſons *ſon ame*, *ſon épée*, au lieu de *ſa ame*, *ſa épée*; & ſi l'on y prend garde, on trouvera ſouvent dans la variété la plus grande une analogie plus grande qu'on ne s'y attendoit; l'exemple cité en fournit la preuve. Puiſque c'eſt le créateur lui-même qui nous a donné ce ſentiment de la beauté & ce goût pour l'analogie, ſans doute il a voulu orner ce magnifique théâtre de l'univers de la maniere la plus propre à nous plaire, à nous qu'il a deſtinés à en être les ſpectateurs. Il a voulu que tout s'y préſentât à nos yeux ſous l'aſpect le plus convenable, le plus beau, le plus parfait; je parle de ce qui ſort immédiatement de ſes mains, ſans être gâté par la malice des hommes. Dès-lors il a dû ordonner que l'uniformité & l'analogie s'y montraſſent dans tout leur jour; que les proportions, l'ordre, l'harmonie y fuſſent exactement obſervées; que tout fût reglé par des loix générales, ſimples, en petit nombre, mais univerſelles & fécondes en effets merveilleux: c'eſt auſſi ce que nous obſervons & ce qui fonde la preuve d'analogie dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*.

Ainſi tout eſt conduit par les lois du mouvement, qui partent d'un ſeul principe, mais qui ſe diverſifient à l'infini dans leurs effets; & dès qu'une obſervation attentive des mouvemens des corps nous a appris quelles ſont ces lois, nous ſommes en droit de conclure par analogie que tous les évenemens naturels arrivent & arriveront d'une maniere conforme à ces lois.

Le grand maître du monde ne s'eſt pas contenté d'établir des lois générales, il s'eſt plû encore à fixer des cauſes univerſelles. Quel ſpectacle à l'eſprit obſervateur qu'une multitude d'effets qui naiſſent tous d'une même cauſe! Voyez que de choſes différentes produiſent les rayons que le ſoleil lance ſur la terre; la chaleur qui ranime, qui conſerve nos corps, qui rend la terre féconde, qui donne aux mers, aux lacs, aux rivieres, aux fon-

fontaines leur fluidité; la lumiere qui récrée nos yeux, qui nous fait distinguer les objets, qui nous donne des idées nettes de ceux qui sont les plus éloignés. Sans ces rayons point de vapeurs, point de pluies, point de fontaines, point de vents. Les plantes & les animaux destitués d'alimens, périroient en naissant, ou plûtôt ne naîtroient point du tout; la terre entiere ne seroit qu'une masse lourde, engourdie, gelée, sans variété, sans fécondité, sans mouvement.

Voyez encore combien d'effets naissent du seul principe de la pesanteur universelle; elle retient les planetes dans la carriere qu'elles parcourent autour du soleil, comme autour de leur centre particulier; elle réunit les différentes parties de notre globe; elle attache sur sa surface les villes, les rochers, les montagnes; c'est à elle qu'il faut attribuer le flux & reflux de la mer, le cours des fleuves, l'équilibre des liqueurs, tout ce qui dépend de la pesanteur de l'air, comme l'entretien de la flamme, la respiration & la vie des animaux.

Mais ce n'est pas seulement pour nos plaisirs & pour satisfaire notre goût que Dieu a créé ce monde harmonique & reglé par les lois sages de l'analogie, c'est surtout pour notre utilité & notre conservation. Supposez qu'on ne puisse rien conclure d'une *induction*, que ce raisonnement soit frivole & trompeur, je dis qu'alors l'homme n'auroit plus de regle de conduite & ne sauroit vivre. Car si je n'ose plus faire usage de cet aliment que j'ai pris cent fois avec succès pour la conservation de ma vie, de peur que ces effets ne soient plus les mêmes, il faudra donc mourir de faim. Si je n'ose me fier à un ami dont j'ai reconnu en cent occasions le caractere sûr, parce que peut-être il aura changé sans cause apparente du soir au matin, comment me conduire dans le monde? Il seroit aisé d'accumuler ici les exemples. En un mot, si le cours de la nature n'étoit pas reglé par des lois générales & uniformes, par des causes universelles; si les mêmes causes n'étoient pas ordinairement suivies des mêmes effets, il seroit absurde de se proposer une maniere de vivre, d'avoir un but, de chercher les moyens d'y parvenir; il faudroit vivre au jour le jour, & se reposer entierement de tout sur la providence. Or ce n'est pas-là l'intention du créateur, cela est manifeste; il a donc voulu que l'analogie régnât dans ce monde & qu'elle nous servît de guide.

S'il arrive que l'analogie nous induise quelquefois en erreur, prenons-nous-en à la précipitation de nos jugemens & à ce goût pour l'analogie, qui souvent nous fait prendre la plus légere ressemblance pour une parité parfaite. Les conclusions universelles sont admises par préférence, sans faire attention aux conditions nécessaires pour les rendre telles, & en négligeant des circonstances qui dérangeroient cette analogie que nous nous efforçons d'y trouver. Il faut observer aussi que le créateur a voulu que ses ouvrages eussent le mérite de la variété ainsi que celui de l'uniformité, & que nous nous trompons ainsi en n'y cherchant que ce dernier.

Il nous reste à examiner la probabilité qui résulte de l'*induction* dans les sciences *nécessaires*. Ici les principes de beauté & de goût ne sont point admissibles, parce que la vérité des propositions qu'elles renferment ne dépend point d'une volonté libre, mais est fondée sur la nature des choses. Il faudroit donc, comme nous l'avons déja dit, abandonner la preuve d'analogie, puisque l'on peut en avoir de plus sûres; mais dès qu'elle n'est pas sans force, cherchons d'où elle peut venir.

Dans les sujets nécessaires, tout ce que l'on y considere est essentiel; les accidens ne sont comptés pour rien. Ce que l'esprit envisage est une idée abstraite dont il forme l'essence à son gré par une définition, & dont il recherche uniquement ce qui découle de cette essence, sans s'arrêter à ce que des causes extérieures ont pu y joindre. Un géometre, par exemple, ne considere dans le quarré précisément que sa figure; qu'il soit plus grand ou plus petit, il n'y fait aucune attention; il ne s'attache qu'à ce qu'il peut déduire de l'essence de cette figure, qui consiste dans l'égalité parfaite de ses quatre côtés & de ses quatre angles. Mais il n'est pas toujours aisé de tirer de l'essence d'un être mathématique ou métaphysique tout ce qui en découle: ce n'est quelquefois que par une longue chaîne de conséquences, ou par une suite laborieuse de raisonnemens, qu'on peut faire voir qu'une propriété dépend de l'essence attribuée à une chose. Je suppose qu'examinant plusieurs quarrés ou plusieurs triangles différens, je leur trouve à tous une même propriété, sans qu'aucun exemple contraire vienne s'offrir à moi, je présume d'abord que cette propriété est commune à toutes ces figures, & je conclus avec certitude que si cela est, elle doit découler de leur essence. Je tâche de trouver comment elle en dérive; mais si je ne peux en venir à bout, dois-je conclure de-là que cette propriété ne leur est pas essentielle? Non assûrément; mais que j'ai la vûe fort bornée, ou qu'elle n'en découle que par un si long circuit de raisonnemens, que je ne suis pas capable de le suivre jusqu'au bout. Il reste donc douteux si cette propriété, que l'expérience m'a découverte dans dix triangles, par exemple, appartient à l'essence générale du triangle, auquel cas ce seroit une propriété universelle qui conviendroit à tous les triangles, ou si elle découle de quelque qualité particuliere à une sorte de triangles, & qui par un hasard très-singulier, se trouveroit appartenir à ces dix triangles sur lesquels j'en ai fait l'essai. Or il est aisé de concevoir que si ces dix triangles sont faits différens les uns des autres, ils n'ont vraissemblablement d'autre propriété commune que celle qui appartient à tous les triangles en général; c'est-à-dire qu'ils ne se ressemblent en rien, qu'en ce que les uns & les autres sont des figures qui ont trois côtés: du moins cela est très-vraissemblable; & cela le devient d'autant plus, que l'expérience faite sur ces triangles a été plus souvent répétée, & sur des triangles plus différens. Dès-lors il est aussi très-vraissemblable que la propriété que l'on examine découle non de quelque propriété commune à ces dix triangles mis en épreuve, mais de l'essence générale de tous les triangles; il est donc très-vraissemblable qu'elle convient à tous les triangles, & qu'elle est elle-même une propriété commune & essentielle.

Ce même raisonnement peut s'appliquer à tous les cas semblables; d'où il suit 1°. que la preuve d'analogie est d'autant plus forte & plus certaine, que l'expérience est poussée plus loin, & que l'on l'applique à des choses plus différentes. 2°. Que plus la propriété dont il s'agit est simple, & plus l'*induction* est forte, supposant le même nombre d'expériences; car une propriété simple doit naturellement découler d'une maniere fort simple d'un principe fort simple: or quoi de plus simple que l'essence d'une chose, sur-tout que l'essence générale d'un être universel & abstrait.

Je trouve donc ici le principe d'analogie fondé sur l'expérience & sur la simplicité qui approche le plus de la vérité. Cependant que l'on n'oublie jamais que l'*induction* ne nous donne au fond qu'une simple probabilité plus ou moins forte: or dans les sciences nécessaires on demande plus que la probabilité; on veut des démonstrations, & elles en sont susceptibles. Ne nous laissons donc pas arrêter par une lâche paresse, ou séduire par la facilité de la preuve d'analogie. Je consens que l'on se serve de ce moyen pour découvrir la vérité, mais il ne faut pas élever sur un pareil fondement l'édifice des sciences qui peuvent s'en passer.

INDULGENCE, s. f. (*Hist. ecclés.*) rémission donnée par les papes de la peine dûe aux péchés, sous certaines conditions prescrites.

M. l'abbé Fleuri, qui sera mon premier guide sur cette matiere, commence par remarquer que tous les catholiques conviennent que l'Eglise peut accorder des *indulgences*, & qu'elle le doit en certains cas; mais il ajoûte que c'est à ses ministres à dispenser sagement ses graces, & à n'en pas faire une profusion inutile ou même pernicieuse.

La multitude des *indulgences*, & la facilité de les gagner devint un grand obstacle au zele des confesseurs éclairés. Il leur étoit difficile de persuader des pénitences à un pécheur qui pouvoit racheter ses péchés par une aumône légere, ou par la seule visite d'une église; car les évêques du onzieme & du douzieme siecle accordoient libéralement des *indulgences* à toutes sortes d'œuvres pies, comme pour le bâtiment d'une église, d'une chapelle, l'entretien d'un hôpital, un pélerinage à Rome, & même tout ouvrage utile au public, un pont, une chaussée, le pavé d'un grand chemin. Plusieurs *indulgences* jointes ensemble rachetoient la pénitence toute entiere.

Quoique le quatrieme concile de Latran qui se tint dans le xiij. siecle, appelle ces sortes d'*indulgences indiscretes*, *superflues*, rendant méprisables les clés de l'église, & énervant la pénitence; cependant Guillaume évêque de Paris, célebre dans le même siecle, soutenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu, & d'utilité aux ames de la construction d'une église, que de tous les tourmens des œuvres pénales. Il prétendoit encore qu'on accordoit avec beaucoup de raison des *indulgences* pour la fondation des hôpitaux, la réparation des ponts & des chemins, parce que ces ouvrages servent aux pélerins & autres personnes qui voyagent pour des causes pieuses.

Si ces raisons étoient solides, continue M. Fleury, elles auroient dû toucher tous les saints évêques des premiers siecles qui avoient établi les pénitences canoniques; mais ils portoient leurs vûes plus loin. Ils comprenoient que Dieu est infiniment plus honoré par la pureté des mœurs, que par la construction & l'ornement des églises matérielles, par le chant, les cérémonies, & tout le culte extérieur, qui n'est que l'écorce de la religion, dont l'ame est la vertu. Or, comme la plûpart des chrétiens ne sont pas assez heureux pour suivre toujours ses devoirs, ces sages pasteurs ne trouverent point de meilleurs remedes pour ramener les pécheurs, que de les engager, non pas à des aumônes, à des visites d'églises, & à des cérémonies extérieures, où le cœur n'a point de part, mais à se punir volontairement eux-mêmes en leurs propres personnes, par le retranchement de tous les plaisirs. Aussi les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leur place.

En vain l'Eglise laissoit à la discrétion épiscopale de remettre une partie de la pénitence canonique, suivant les circonstances, & la ferveur du pénitent, les *indulgences* plus commodes sapperent toute pénitence. Mais on vit avec surprise sous le pontificat d'Urbain II. qu'en faveur d'une seule bonne œuvre, le pécheur fut déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la justice divine. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, présidé par ce pape en personne, pour autoriser cette nouveauté. Ce concile donc accorda une *indulgence*, une rémission pléniere de tous les péchés à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-sainte.

On avoit bien déja employé l'invention de racheter en peu de jours par quelques œuvres pies des années de pénitence; par exemple dans la commutation de pénitence, les pélerinages de Rome, de Compostelle & autres lieux, y entroient pour beaucoup. Mais comme la croisade en Orient étoit un voyage pénible à entreprendre, qu'il étoit accompagné de tous les périls de la guerre, dans un pays éloigné, & contre des infideles, on crut qu'on ne pouvoit rien faire de trop en sa faveur. D'ailleurs l'*indulgence* tenoit lieu de solde aux croisés; & quoi qu'elle ne donnât pas la nourriture corporelle, elle fut acceptée de tout le monde en payement. On se flatta de subsister aux frais du public, des riches, des Grecs & des Musulmans.

Les nobles qui se sentoient la plûpart chargés de crimes, entr'autres de pillages sur les églises & sur les pauvres, s'estimerent heureux d'avoir remission pléniere de tous leurs péchés, & pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, outre l'espérance, s'ils étoient tués, d'obtenir la couronne du martyre.

La noblesse entraina le petit peuple, dont la plus grande partie étoit des serfs attachés aux terres, & entierement dépendans de leurs seigneurs. En un mot chacun se persuada qu'il n'y avoit qu'à marcher vers la Terre-sainte pour assurer son salut. On sait quelle fut la conduite des croisés, & le succès de leurs entreprises.

Cependant l'idée d'Urbain II. fut adoptée, goûtée & perfectionnée par ses successeurs; quelques-uns même étendirent le privilege des *indulgences* aux personnes qui ne pouvant, ou ne voulant point s'armer pour les croisades, fourniroient un soldat à leur solde.

Bientôt ces faveurs spirituelles furent distribuées à toutes les personnes qui se mirent en campagne contre ceux que les papes déclarerent hérétiques en Europe. Le long schisme qui s'éleva sous Urbain VI. engagea même les doubles pontifes de délivrer des *indulgences* les uns contre les autres. Walsingham moine bénédictin de l'abbaye de saint Albans, dit là-dessus, qu'ils donnerent au „ monde cette leçon, qu'un stratagème, quelque sacré „ qu'il soit, ne devroit jamais être employé deux fois „ dans le même siecle „.

Néanmoins Alexandre VI. s'en servoit avec succès pour payer l'armée qu'il destinoit à la conquête de la Romagne. Le cardinal Bembo prétend qu'il vendit des *indulgences* en Italie pour près de seize cent marcs d'or; & c'est le moindre reproche qu'on puisse faire à ce pontife.

Après le pontificat détesté, mais heureux d'Alexandre VI. (dit l'auteur de l'histoire générale, dont le tableau terminera cet article) après le regne guerrier, & plus heureux encore de Jules II. Jean de Médicis fut orné de la thiarre à l'âge de trente-six ans, & prit le nom de Léon X. La religion n'eut rien d'austere sous son pontificat; & ce qui l'offensoit le plus, n'étoit pas apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaisirs.

Le prédécesseur de Léon X. le Pape Jules II. sous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de si nobles accroissemens, avoit desiré que Rome eût un temple qui surpassât sainte Sophie de Constantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore vû sur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir.

Léon X. suivit ardemment ce grand projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût du contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X. eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert quelquefois les coffres des Chrétiens, pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la Chrétienté des *indulgences* plénieres, contenant la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parens & amis. Il y eut par-tout des bureaux d'*indulgences*; on les affermoit comme les droits de la doüane. Plusieurs de ces comptoirs se tenoient dans les cabarets de Rome, & l'on y jouoit publiquement aux dez, dit Guichardin, le pouvoir de tirer les ames du purgatoire. Le prédicateur, le fermier, le distributeur, y firent de bons profits; le pape sur-tout y gagna prodigieusement. On en peut juger si l'on daigne seulement se rappeller qu'un de ses légats qu'il envoya l'an 1518 dans les royaumes de Danemark, de Suede, & de Norvege, les plus pauvres de l'Europe, y vendit des *indulgences* pour près de deux millions de florins. Léon X. toujours magnifique, dissipoit en profusions toutes ces richesses, à mesure qu'elles lui arrivoient.

Mais le malheur voulut qu'on donna aux Dominicains la ferme des *indulgences* en Allemagne; les Augustins qui en avoient été long-tems possesseurs, en furent jaloux, & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe, dessilla les yeux des peuples sur le trafic scandaleux des *indulgences*, & produisit trois cens ans de discordes, de fureurs, & d'infortunes chez trente nations. (*D. J.*) (1)

INDULGENCE, s. f. (*Morale*) c'est une disposition à supporter les défauts des hommes, & à pardonner leurs fautes; c'est le caractere de la vertu éclairée. Dans la jeu-

(1) Il semble que l'auteur se soit fait un capital dans cet article de reunir sous un seul point de vûe tous les abus que le trop grand usage des indulgences a introduits, mais on s'y est bien donné de garde de démontrer le vrai caractere des indulgences. On n'y parle pas de leurs extentions, & l'on n'en établit pas les fondémens contre les accusations injustes des Protestans.

L'on devoit observer que la coulpe, & la peine éternelle étant remises dans le Sacrement de pénitence, il reste encore à satisfaire à la justice divine, ou par des œuvres pénales en cette vie, ou par celles du Purgatoire en l'autre: l'on devoit ajouter que les mérites infinis de Jesus-Christ, & de ses œuvres pénales & satisfactoires, & ceux de tant de pieux, & saints pénitens, & les bonnes œuvres que pratiquent ceux des justes sur la terre qui n'en ont pas besoin pour eux, forment le trésor des indulgences qui s'appliquent, ou aux vivans par forme d'absolution, ou à ceux qui sont dans le purgatoire, par forme de suffrage, & même d'entiere délivrance de leurs peines: ce dogme est fondé sur la communion des Saints, & sur les secours que se donnent mutuellement les membres de l'Eglise, selon ce qu'enseigne S. Paul lui même qui comme revêtu de la puissance que Jesus-Christ avoit donnée à tous ses Apôtres, accorda une des premieres indulgences au jeune homme incestueux, dont il est parlé dans les deux lettres de cet Apôtre aux Corinthiens.

L'Eglise qui sait que les pechés quoique pardonnés quant à la coulpe, & quant à la peine éternelle, doivent être purgés par des peines temporelles, avoit établi dans les premiers tems des peines canoniques: on abregeoit ces peines par les indulgences, c'est-à-dire par la compensation des pénitences faites volontairement par des chrétiens en état de grace, pour & à la place des pêcheurs qui étoient condamnés à ces peines canoniques. C'est précisement ce que faisoient les S. Martyrs qui appliquoient, pour ainsi dire, aux pénitents, les peines & les tourmens qu'ils souffroient pour le maintien, & pour la défence de la foi, afin d'abreger, & même de faire cesser la suite, & les longueurs des diverses degrès de pénitence, qu'on avoit determiné, & qu'on avoit reglé pour la satisfaction des pechés qu'ils avoient commis. C'est pourquoi S. Cyprien dans le tems même qu'il exhorte les Martyrs à ne pas accorder si facilement des billets d'indulgence, & de remission aux pecheurs, reconnoît que les martyrs avoient ce pouvoir non-seulement vis-à-vis de l'église, mais encore au tribunal même de Dieu, & il console ceux qui étoient tombés, en les assurant que les mérites, & les bonnes œuvres des justes, ont un grand pouvoir auprès de Dieu le souverain iuge, *posse apud judicem plurimum merita, & opera justorum*.

Le

jeunesse, dans les premiers momens de l'enthousiasme, pour l'ordre & le beau moral, on jette un regard dédaigneux sur les hommes qui semblent fermer les yeux à la vérité, & s'écartent quelquefois des routes de l'honnête ; mais les connoissances augmentent avec l'âge, l'esprit plus étendu voit un ordre plus général ; il voit dans la nature des êtres, leur excellence, & la nécessité de leurs fautes. Alors on aspire à réformer ses semblables comme soi-même, avec la douce chaleur d'un intérêt tendre qui corrige ou console, soutient & pardonne.

L'envie plus contrariée par le mérite, qu'offensée des défauts, voit le mal à côté du bien, & le censure dans l'homme qu'on estime.

L'orgueil pour avoir le droit de condamner tous les hommes, les juge d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

La vertu toujours juste, plaint le méchant qui se dévore lui-même, & jusques dans les sévérités on la trouve consolante.

INDULGENCE, (*Art numismatique.*) cette vertu si rare chez les hommes, est représentée dans une médaille de Gordien, par une personne assise entre deux animaux indomptés. Est-ce pour marquer que la douceur, que l'*indulgence* peut adoucir les esprits les plus farouches ? Dans une autre médaille, l'*indulgence* d'*Auguste* est caractérisée par une femme assise, qui tend la main droite, & qui tient un sceptre de la gauche; pur ouvrage de la flaterie. L'*indulgence* prétendue d'Octave n'étoit qu' une politique adroite, que la conjoncture des tems l'obligeoit d'employer, & le sceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à sa patrie.

Les Parthes, les Persans vouloient des souverains,
Mais le seul consulat pouvoit plaire aux Romains.
(*D. J.*)

INDULT, s. m. (*Jurisprud.*) *indultum*, qui vient du verbe *indulgere*, signifie en général une grace accordée par le pape à certaines personnes.

Les *indults* sont actifs ou passifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux, & à quelques autres collateurs ordinaires, pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation, librement & sans pouvoir être prévenus durant les six mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux, soit qu'ils conferent seuls, ou avec un chapitre. Ce privilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV. par une bulle de l'année 1555, & après lui ses successeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été aussi confirmé par des lettres-patentes, enregistrées au grand-conseil.

Du tems du même Paul IV. vers l'an 1560, sur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux, il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum, juramento solemni corroboratum*, que le pape ne derogeroit point à la regle des 20 jours à leur préjudice, ce que Dumolin appelle le *compact*. Ces sortes de graces ne sont qu'une réduction au droit commun, & conséquemment elles sont favorables.

Les *indults passifs* sont aussi des graces accordées par les papes à certaines personnes, pour pouvoir être pourvûes de certains bénéfices si elles sont capables de les posséder, ou de présenter des clercs à leur place, pour être ensuite nommés par le roi à un collateur de France; ces sortes d'*indults* sont proprement des graces *expectatives:* l'*indult* de MM. du Parlement est de cette qualité.

On subdivise l'*indult* actif en *indult ordinaire & extraordinaire*.

L'*indult* actif ordinaire est donné aux cardinaux & autres collateurs ordinaires, lesquels en vertu de ces *indults* ont droit de conférer, nommer ou présenter dans tous les mois, même dans les six mois réservés au pape dans la Bretagne, sans pouvoir être prévenus, ni être assujettis aux réserves apostoliques, excepté celles qui sont *in corpore juris*, telles que les vacances *in curiâ romanâ*.

Il est rare au surplus que le pape affranchisse les collateurs ordinaires non-cardinaux de la prévention à son égard, mais seulement à l'égard des légats & vice-légats.

Les *indults* actifs extraordinaires sont des bulles accordées par les papes aux cardinaux & autres ecclésiastiques, même aux princes séculiers, comme aux empereurs, rois de France, ducs de Savoie, à l'effet de les confirmer dans le droit de nommer aux bénéfices dans les mois apostoliques & autres.

L'*indult* du Parlement de Paris est un *indult* actif à l'égard du roi, & passif à l'égard des collateurs; c'est une grace purement expectative accordée au Parlement par les papes. Les historiens disent que ce fut le pape Eugene IV. qui l'accorda en 1431, à la priere de Charles VII. Cependant on soutient que la bulle d'Eugene IV. ne se trouve point, & qu'elle n'a jamais paru; qu'il n'en a point donné de perpétuelle, ou au moins qu'elle n'a point eu d'exécution. Quoiqu'il en soit, ce droit fut confirmé par Paul III. en 1538, à la priere de François I. & depuis par Clément IX. sur les instances de Louis XIV.

En vertu de cet *indult*, chaque roi a droit pendant son regne de placer une nomination sur chaque collateur ordinaire ou patron, de maniere que si pendant le même regne il arrive plusieurs mutations de collateurs ou patrons, chaque successeur doit au roi une collation sur un *indult*.

Les officiers qui participent à ce droit d'*indult* du Parlement, sont au nombre de 352; savoir, M. le chancelier & M. le garde des sceaux. Lorsque ces deux fonctions sont réunies, on donne deux *indults* à M. le chancelier. Les autres officiers sont le premier président, les neuf présidens-à-mortier, trente-trois conseillers de la grand'chambre, trois présidens, & trente-deux conseillers

---

Le même S. Cyprien nous enseigne que les Evêques sont les dispensateurs des indulgences, & qu'en les accordant ils delivrent des ames detenues dans le Purgatoire des obstacles qui peuvent empecher, ou pour mieux dire qui retardent l'heureux moment, où ils doivent jouir de la gloire du Ciel: ce S. Evêque, & Martyr se plaint avec raison de ce que certains prêtres, s'arbitroient de se charger des billets des S. Martyrs, & d'accorder eux mêmes les indulgences aux Pénitens.

Mais comme quelques Evêques prodiguoient le trésor des indulgences sans examiner s'il y avoit de justes raisons pour les accorder, on leurs a restreint ce pouvoir: le Concile de Latran, Canon 62 a nommement reservé au souverain Pontife seulement la faculté de pouvoir plus ou moins dispenser le trésor des indulgences, à proportion des causes, & du besoin de l'église, sans limiter leur pouvoir, d'où il resulte qu'on ne doit pas accorder les indulgences sans causes légitimes, Le même concile de Latran, *Canon. cum ex eo*, inseré dans le corps du droit canon a declaré superfluës, vaines, & inutiles, les indulgences qui pouroient être, ou avoir été accordées sans justes & legitimes causes. Le Concile de Trente ajoute que de telles indulgences ne servent qu'à énerver la rigueur salutaire de la pénitence, & à entretenir la tiedeur, & même l'inaction des fideles dans ce qui regarde les œuvres du salut.

Il y a de deux sortes d'indulgences, les unes sont limitées & affectées pour la remission, & pour le soulagement des peines pendant un nombre fixe, & déterminé de jours, & d'années; les autres sont totales, & plenieres. On ne doit pas cependant assurer, ni donner comme une chose certaine que Dieu accepte toujours les indulgences en entier, & avec la même extension que les Papes y ont attachée, parce qu'encore que le trésor des indulgences soit infini, & inépuisable à jamais, comme Alexandre VI. l'a expliqué dans l'extravagante *de pœnis & remiss.* & qui commence par le mot *Unigenitus*; il n'y a aucune convention faite entre Dieu & les hommes pour la diminution des peines temporelles que la divine justice exige, & qui dépendent de Dieu même. On peut croire qu'i se meut à compassion par la disposition du pénitent vraiement contrit, qui pour avoir gagné l'indulgence, n'est pas pour cela exemt de l'obligation de satisfaire à la divine justice par des œuvres pénales. Dieu peut aussi se laisser flechir par les mêmes causes qui auroient determiné les souverains Pontifes à accorder des indulgences.

Les jubilés ne sont autres que des concessions d'indulgences plenieres, avec la faculté de pouvoir dans ces saints tems être absous de tous cas reservés, & des censures qu'on pourroit avoir encourues, & d'être dispensés de quelques vœux simples, ou d'en obtenir la commutation, & de pouvoir enfin jouir de diverses & semblables graces spirituelles.

Il ne m'appartient pas de parler contre les abus introduits dans la distribution des indulgences, & dont on fait pompe dans tout le contenu de cet article. Je dirai & je conviendrai que les abus se sont introduits même dans l'administration, & dans la reception des sacremens dont on ne s'approche que trop par habitude plutôt que par devotion, & par amour, & pour nous purifier de plus en plus & augmenter en nous les secours spirituels de la grace: je dirai qu'il y a des abus dans la maniere dont on s'acquitte des œuvres de pieté, & de religion, mais qu'on doit remedier à tous ces abus comme on a fait pour les indulgences: c'est le souverain pasteur de l'église qui les dispense pour l'avantage spirituel de l'église. Me seroit-il permis d'ajouter que le pecheur vraiement contrit, & absous legitimement par le Sacrement de pénitence, ne doit, ni se prevaloir des indulgences plenieres, & des autres pour se dispenser de faire pénitence de ses fautes passées, parce que s'il n'en a pas besoin pour lui même, elle serviroit à lui acquerir & à lui mériter une recompence dans le ciel: il ne doit pas aussi négliger de se mettre en état de gagner les indulgences, sans rien omettre de tout ce qui est commandé à cet égard, par ceux des souverains Pontifes qui peuvent avoir accordé ces indulgences, & par ses pasteurs légitimes. (*A*)

seillers de chacune des cinq chambres des enquêtes, trois présidens & quatorze conseillers de la premiere chambre des requêtes du palais, trois présidens & quatorze conseillers de la seconde; le procureur-général & les avocats généraux; les deux greffiers en chef, civil & criminel; le greffier des présentations, les quatre notaires ou secrétaires de la cour, le receveur & payeur des gages du Parlement, le premier huissier & greffier en chef des requêtes du palais; les quatre vingt maîtres des requêtes, le procureur-général & l'avocat-général des requêtes de l'hôtel, & les deux greffiers en chef de cette jurisdiction.

Ce droit d'*indult* du Parlement ne s'étend point aux ducs & pairs, ni aux conseillers au grand-conseil; quoique ceux-ci deviennent conseillers honoraires en la grand' chambre du parlement, après 20 ans de service au grand-conseil. Il ne s'étend pas non plus aux ecclésiastiques, auxquels leurs bénéfices donnent le titre & le rang de conseillers d'honneur du Parlement.

L'officier qui a droit d'*indult*, peut en vertu de ce droit requérir un bénéfice pour lui-même, s'il a les qualités nécessaires pour le posséder; s'il ne les a pas ou qu'il ne veuille pas faire usage de son *indult* pour lui-même, il nomme en son lieu & place un ecclésiastique.

L'ecclésiastique nommé par un indultaire présente un placet au garde des sceaux, à l'effet d'obtenir du roi des lettres de présentations sur tous les bénéfices d'un tel collateur, ou bien il peut laisser au roi le choix du collateur; & même si la nomination est inscrite avant l'obtention des lettres du roi, on doit laisser à son choix le collateur.

L'indultaire ayant obtenu les lettres de nomination du roi qui contiennent le choix du collateur, & la présentation que le roi lui fait de l'indultaire, doit faire signifier ces lettres au collateur ou patron ecclésiastique, par deux notaires apostoliques, ou par un de ces notaires & deux témoins. Il n'est pas nécessaire que ces lettres soient signifiées dans l'année, la nomination qu' elles contiennent étant perpétuelle elles ne sont point sujettes à surannation.

Mais lorsque l'indultaire les a fait signifier, il doit en faire insinuer la signification dans le mois au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, où sont les bénéfices des collateurs ou patrons.

L'*indult* ne peut être placé que sur un seul collateur.

Lorsqu'il y a un bénéfice vacant, l'indultaire peut le requérir soit en personne, ou par procureur spécial; les actes de requisition & de refus s'il y en a, doivent être reçus & insinués de même que la signification de l'*indult*.

Si les chapitres ou monasteres sur lesquels on a placé l'*indult*, ne conferent pas les bénéfices conjointement avec leur chef, il faut signifier tant au chef qu'au corps.

La nomination de l'indultaire ne peut être faite, que la place du collateur ou patron ne soit remplie; ainsi, lorsque la nomination est sur un evêché, elle ne peut être faite qu'après le brevet de nomination du roi à la prélature qui étoit vacante; mais on n'est pas obligé d'attendre les provisions de Rome.

Deux collateurs qui permutent leurs bénéfices, deviennent sujets à un nouveau droit d'*indult*.

L'indultaire peut requérir le premier bénéfice vacant après la signification de l'*indult*, & même celui qui vient à vacquer dans le tems de la signification; & comme le droit des indultaires est reputé plus ancien que celui des gradués, ils sont préférés à ceux-ci, en cas de concurrence. Ils sont aussi préférés aux brévetaires de joyeux avenement & autres expectans, bien entendu que les indultaires doivent avoir les qualités & capacités requises pour posseder le bénéfice qui vient à vacquer.

Les ecclésiastiques séculiers qui ont un *indult*, ne peuvent pas requérir des bénéfices réguliers, à moins que ce ne soient des bénéfices vacans par la mort des commandataires, que le collateur ou un des exécuteurs de l'*indult* peuvent conférer en commende aux indultaires, pourvû que ce ne soient pas des prieurés conventuels vraiment électifs, ou des offices claustraux.

Si le collateur ordinaire, ou à son refus, un des exécuteurs de l'*indult*, a conféré à l'indultaire séculier un bénéfice règulier qui n'a pas coutume d'être possédé en commende, l'indultaire doit obtenir du pape dans les huit mois une confirmation de la commande, & déclarer dans ses provisions qu'elle n'aura lieu que pour cette fois, autrement il y auroit nullité.

Le défaut de requisition du bénéfice vacant ne fait pas perdre à l'indultaire son droit pour les autres bénéfices qui viendront à vacquer; mais ayant une fois requis il ne peut plus se désister, & s'il fait quelque pa-ction avec un autre contendant, il est réputé rempli de son droit.

Les exécuteurs de l'*indult* nommés par la bulle de Paul III. étoient les abbés de saint Magloire, de saint Victor, & le chancelier de l'église de Paris; mais par la bulle ampliative de Clément IX. ce sont l'abbé de saint Denis, celui de saint Germain des Prés, & le grand archidiacre de l'église de Paris.

C'est à l'un de ces exécuteurs que l'indultaire doit s'adresser en cas de refus de la part de l'ordinaire de donner des provisions.

Les exécuteurs de l'*indult* ont six mois pour conférer, à compter du jour du refus, attendu qu'ils conferent par dévolution.

Les chapitres & communautés, soit séculiers ou réguliers, ne sont chargés d'*indult* qu'une fois seulement pendant le regne de chaque roi.

Lorsque les religieux ont le droit de conférer pendant la vacance de l'abbaye, ils peuvent être chargés d'un *indult*, à cause du changement de regne, sur tout si la vacance de l'abbaye dure un tems considérable.

Les abbayes de filles, qui ont des bénéfices à leur nomination, sont sujettes à l'*indult* du parlement.

Les cardinaux n'y sont pas sujets, soit que l'ampliation qui en a été faite par Clément IX. n'ait été accordée qu'à cette condition, ou qu'ils prennent tous des lettres qui les en exemtent.

La promotion au cardinalat ne fait point ouverture à l'*indult*, à moins que le cardinal ne garde pas ses bénéfices, & qu'il n'y ait un nouveau collateur nommé, sur lequel le roi place un *indult*.

Quand le collateur n'a pas rempli la nomination qui lui étoit adressée, son successeur est chargé de deux nominations d'*indult*, une de son chef, l'autre pour son prédécesseur, laquelle doit être remplie la premiere.

Dès que le collateur a donné à l'indultaire un bénéfice de sa collation, il est censé rempli, pourvû que l'*indult* fût placé sur cette collation, & que le bénéfice soit de la valeur & qualité requises. Cette replétion a lieu de plein droit, quand même le collateur & l'indultaire auroient stipulé que la collation n'étoit pas faite pour remplir l'*indult*.

On n'assujettit à l'*indult* que les collateurs qui ont dix bénéfices à leur disposition.

Les bénéfices sujets à l'*indult* sont ceux dont la collation appartient au collateur comme ordinaire, & non ceux qu'il confere par dévolution.

L'*indult* du parlement de Paris n'a pas lieu en Artois, ni dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; le grand-conseil juge qu'il a lieu en Bretagne, même dans les mois du pape.

On peut nommer sur un coadjuteur avec future succession, afin qu'il confere lorsqu'il sera titulaire.

Les collateurs étrangers, qui possedent des bénéfices dans le royaume, sont sujets à l'*indult*.

Il y a certains bénéfices qui ne sont pas sujets à l'*indult*, tels que les offices claustraux, la premiere dignité *post pontificalem* de l'église cathédrale, lorsqu'elle est à l'élection du chapitre & confirmation de l'évêque.

Le premier bénéfice qui vient à vaquer depuis la signification faite par l'indultaire, le remplit de droit, bien entendu que ce bénéfice soit de la qualité & valeur requises. Si le premier ne convient pas, la réplétion sera opérée par le second, ou, pour parler plus exactement, par le premier qui se trouve de la qualité convenable.

Si deux bénéfices sujets à l'*indult*, vaquent en même tems, l'indultaire doit avoir celui qui est de moindre revenu; & s'ils sont égaux, le collateur a le choix de donner celui qu'il juge à propos, pourvû qu'il ne soit pas au-dessous de 600 livres, & que ce ne soit pas un bénéfice-cure.

Depuis la bulle d'ampliation de Clément IX. on ne peut plus obliger les indultaires d'accepter des bénéfices-cures ou à charge d'ames, ni des bénéfices au-dessous de 600 livres de revenu, au lieu de 200 livres, à quoi leur droit étoit auparavant fixé. Clément IX. leur a aussi accordé le droit de pouvoir être pourvûs en commende par les ordinaires de bénéfices réguliers.

Si l'ecclésiastique nommé par un officier du parlement décede ou abdique avant d'être pourvû, l'officier peut en nommer un autre, pourvû que cet officier soit encore titulaire.

L'officier du parlement peut nommer à la fois deux clercs, l'un séculier, l'autre régulier; mais dès que l'un est rempli, l'autre ne peut plus requérir.

L'indultaire ne peut transmettre son droit à un autre, sans le consentement de l'officier qui l'a nommé.

Faute par l'indultaire de requérir dans les six mois, la collation faite par l'ordinaire devient irrévocable; mais quand la réquisition est faite dans les six mois, elle annulle les provisions données au préjudice de l'*indult*.

La nomination à un *indult* ne peut pas servir de titre clérical.

La connoissance des contestations, au sujet du droit d'*indult*, est attribuée au grand-conseil.

Le pape peut déroger à la regle des vingt jours contre les indultaires autres que les cardinaux, ce qui opere que le bénéfice n'est pas réputé vacant par mort, quoique le titulaire décede dans les vingt jours depuis la résignation. *Voyez* les traités de l'*indult* par Pinson, Regnaudin & Cochet de Saint-Valier, & les auteurs qui traitent des matieres bénéficiales. (*A*)

INDULT ACTIF est le droit accordé par le pape aux cardinaux & autres collateurs, de conférer les bénéfices de leur collation, sans pouvoir être prévenus dans les six mois. *Voyez* ce qui en est dit au commencement de l'article précédent. (*A*)

INDULT EXTRAORDINAIRE est une concession faite par le pape à des cardinaux & autres ecclésiastiques, même à des princes séculiers pour nommer à des bénéfices auxquels ils n'auroient pas droit de nommer autrement, comme pour nommer dans les mois réservés au pape dans les pays où cette réserve a lieu. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE *&* INDULT DU ROI. (*A*)

INDULT, avec la clause *libere & licite*, est la concession faite par le pape à un collateur de pouvoir conférer pendant les six mois, sans être sujet à la prévention. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE. (*A*)

INDULT ORDINAIRE est opposé à *indult extraordinaire*; c'est un *indult actif* accordé par le pape aux collateurs ordinaires pour conférer librement, & sans être sujets à la prévention, même dans les mois réservés au pape. On y insere ordinairement la clause de pouvoir conférer *libere & licite*. (*A*)

INDULT PASSIF, c'est le droit accordé par le pape à certaines personnes de pouvoir être pourvû à ce titre d'un bénéfice, ou d'y nommer en leur place une personne capable; l'*indult* du parlement est de cette espece. (*A*)

INDULT DU PARLEMENT. *Voyez ce qui en est dit dans l'article premier concernant* l'indult *en général*.

INDULTS DU ROI sont différentes bulles accordées au roi par les papes, en vertu desquelles il nomme à certains bénéfices.

Par exemple, c'est en vertu d'*indults* d'Innocent XIII. des 29 & 31 Août 1722 que le roi nomma aux bénéfices consistoriaux dans les Pays-bas françois & dans la Franche-Comté.

C'est aussi par un bref d'*indult* de Clément IX. qu'il nomme aux évêchés de Metz, Toul & Verdun, même à tous les bénéfices que le pape avoit droit de nommer en vertu du concordat germanique; & par une suite du même *indult*, les canonicats, prébendes, dignités majeures des cathédrales, & les principales dignités des collégiales, ne peuvent être résignées dans ces trois évêchés sans la permission & l'agrément du roi.

Les *indults* d'Alexandre VII. & de Clément IX. lui ont encore attribué deux différens droits dans les églises de Metz, Toul & Verdun, savoir l'alternative & la réserve. En vertu de l'alternative, il pourvoit aux bénéfices qui vaquent en Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre. En vertu de la réserve, il nomme aux premieres dignités en quelque tems qu'elles vaquent. *Voyez les lois ecclésiastiques, titre de la collation des bénéfices, &* Drapier *des matieres bénéf. tit. des* indults. (*A*)

INDULTAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a droit d'indult, tels que les officiers du parlement de Paris.

On entend aussi par *indultaire* celui qu'un officier du parlement, ayant droit d'indult, a nommé pour jouir de l'effet de son indult, & qui requiert un bénéfice en vertu de cet indult, ou bien qui l'a déja obtenu à ce titre.

Un *indultaire*, c'est-à-dire celui qui a droit d'indult, peut se nommer lui-même, s'il est clerc, ce que ne peut pas faire le patron ni le collateur.

L'*indultaire* peut être prévenu par le pape avant sa réquisition.

Mais les *indultaires* sont préférés aux gradués.

La nomination d'un *indultaire* sur un collateur qui a déja acquité l'indult est nulle, suivant la pauline ou bulle de Paul III.

Si l'ordinaire refuse de donner des provisions à l'*indultaire*, celui-ci doit s'adresser aux exécuteurs de l'indult. *Voy.* EXÉCUTEURS DE L'INDULT & INDULT. (*A*)

INDURATION, s. f. *terme de Chirurgie*, c'est une des cinq terminaisons des tumeurs humorales. *Voyez* APOSTÈME. Quand les parties les plus subtiles de l'humeur qui forme une apostème se dissipent, les parties les plus grossieres se durcissent, & l'apostème se termine par *induration* ou endurcissement.

Cette terminaison n'est pas toûjours desavantageuse; car lorsqu'on n'a pû obtenir la résolution d'une inflammation intérieure, il est plus favorable qu'elle se termine par *induration* que de suppurer.

La cause prochaine de l'*induration* est l'indolence de la partie & la disposition que les humeurs ont à s'endurcir; les apostèmes situés dans les corps glanduleux & dans le voisinage des articulations s'endurcissent aisément parce qu'ils sont formés ordinairement par la partie blanche du sang qui est fort susceptible d'*induration*.

Les causes éloignées de l'*induration* sont l'application indue des remedes répercussifs & résolutifs. *Voyez* PHLEGMES.

Lorsqu'on s'apperçoit, à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur se termine par *induration*, il faut avoir recours aux émolliens. *Voyez* SKIRRHE. (*Y*)

INDUS, s. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Asie qui donne son nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet son nom moderne est le *Sinde*. *Voyez* SINDE. L'*Indus*, selon Ptolomée, prend sa source au mont Imaüs, à quelque distance de celle du Gange, poursuit son cours vers le midi occidental, & le Gange se porte vers le midi oriental. Pline dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivieres, dont la plus célebre est l'Hydaspe. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par lesquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolomée lui en donne sept, dont il marque les noms. (*D. J.*) (1)

INDUSTRIE, s. f. (*Métaphys.*) l'*industrie* prise dans un sens métaphysique, est, suivant M. Quesnay, qui me fournira cet article, une faculté de l'ame, dont l'objet roule sur les productions & les opérations méchaniques; qui sont le fruit de l'invention, & non pas simplement de l'imitation, de l'adresse & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artisans.

Quoique l'*industrie* soit fille de l'invention, elle differe du goût & du génie. Le sentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, constitue le goût. La vivacité des sentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aisée, la conception prompte, donnent l'*industrie*. Ceux qui sont fort industrieux, n'ont pas toûjours un goût sûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à saisir des idées abstraites, peuvent avoir beaucoup d'*industrie*.

Ces trois facultés ne portent pas sur le même objet. Le goût discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le génie, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes & imprévûes; mais ces sortes de sensations, que font naître le génie ou le goût, ne sont point l'objet de l'*industrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à représenter les opérations

(1) Je ne dois pas laisser de remarquer ici que ce n'est point le fleuve Indus qui ait donné son nom au pays du grand Mogol, comme plusieurs auteurs, qui se sont trompés, l'ont avancé; parce qu'au contraire c'a été le fleuve qui a pris le sien de ce pays qui, par rapport à leur religion, qui est fort étendue & fort ancienne, se nomme la terre d'Indous. Les premiers voyageurs grecs arrivés à ce fleuve qui sépare la Perse de l'Indoustan, faute d'en savoir le vrai nom, lui donnerent d'abord celui de *riviere des Indous*. L'usage dans la suite lui a attaché tout court celui d'Indus. Les Géographes persans l'appellent Sinde. Dans l'Indoustan se nomme *Pang-ab*, mot qui signifie les cinq-eaux, parce qu'il est composé de cinq rivieres. Si ce pays eût dû prendre le nom d'un fleuve il l'auroit pris du Gange qui le traverse, & qui est trois ou quatres fois plus grand que l'autre. *Voy.* Savary, sixieme édition. (*D*)

rations méchaniques de la nature, à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuses & d'intéressantes par le merveilleux qu'elles présenteront à l'esprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*industrie* exigent aussi divers genres de sciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie soit un pur don de la nature, il s'étend par la connoissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des passions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque & échauffe le génie. *L'industrie* doit être dirigée par la science des propriétés de la matiere, des lois des mouvemens simples & composés, des facilités & des difficultés que les corps qui agissent les uns sur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. *L'industrie* est l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la méchanique, & quelquefois de l'étude & du tems. Presque toutes les différentes lumieres de l'*industrie* sont bornées à des perceptions sensibles, & aux facultés animales. (*D. J.*)

Industrie, (*Droit polit. & Commerce.*) ce mot signifie deux choses; ou le simple travail des mains, ou les inventions de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts & aux métiers; l'*industrie* renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses, & souvent les réunit toutes les deux.

Elle se porte à la culture des terres, aux manufactures, & aux arts; elle fertilise tout, & répand par-tout l'abondance & la vie: comme les nations destructrices font des maux qui durent plus qu'elles, les nations industrieuses font des biens qui ne finissent pas même avec elles.

En Amérique, la terre y produit naturellement beaucoup de fruits dont on se nourrit; si on laissoit en Europe la terre inculte, il n'y viendroit guere que des forêts, des chênes, des pins, & autres arbres stériles. Ainsi pour faire valoir la terre en Europe, il y falloit beaucoup de travaux, d'*industrie*, & de connoissances; car l'on voit toûjours marcher d'un pas égal les besoins, l'*industrie*, & les connoissances. C'est pourquoi dans les états européens, l'on doit extrèmement protéger, récompenser les laboureurs, & les hommes utilement industrieux. La raison en est évidente; tout accroissement dans la culture, & toute *industrie*, multiplie les denrées, les marchandises, & attire dans l'état l'argent qui est le signe de leurs évaluations.

C'est une vérité usée qu'il est presque honteux de répéter; mais dans certains pays, il y a des gens qui éludent les expédiens qu'on leur donne pour la faire fructifier, & sacrifient constamment les principes de cette espece, aux préjugés qui les dominent. Ils ignorent que les gênes imposées à l'*industrie*, la détruisent entierement; & qu'au contraire, les efforts de l'*industrie* qu'on encourage, la font prospérer merveilleusement par l'émulation & le profit qui en résulte. Bien loin de mettre des impôts sur l'*industrie*, il faut donner des gratifications à ceux qui auront le mieux cultivé leurs champs, & aux ouvriers qui auront porté le plus loin le mérite de leurs ouvrages. Personne n'ignore combien cette pratique a réussi dans les trois royaumes de la grande Bretagne. On a établi de nos jours par cette seule voie en Irlande, une des plus importantes manufactures de toile qui soit en Europe.

Comme la consommation des marchandises augmente par le bon marché du prix de la main-d'œuvre, l'*industrie* influe sur le prix de cette main-d'œuvre, toutes les fois qu'elle peut diminuer le travail, ou le nombre des mains employées. Tel est l'effet des moulins à eau, des moulins à vent, des métiers, & de tant d'autres machines, fruits d'une *industrie* précieuse. On en peut citer pour exemple les machines inventées par M. de Vaucanson, celle à mouliner les soies connue en Angleterre depuis vingt ans, les moulins à scier les planches, par lesquels sous l'inspection d'un seul homme, & le moyen d'un seul axe, on travaille dans un heure de vent favorable, jusqu'à quatre-vingt planches de trois toises de long; les métiers de rubans à plusieurs navettes, ont encore mille avantages; mais toutes ces choses sont si connues, qu'il est inutile de nous y étendre. M. Melon a dit très-bien, que faire avec un homme, par le secours des machines de l'*industrie*, ce qu'on feroit sans elles avec deux ou trois hommes, c'est doubler, ou tripler le nombre des citoyens.

Les occasions d'emploi pour les manufacturiers, ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. Donc la nation qui possédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif, toutes circonstances égales. Tel est le pouvoir de l'*industrie*, lors qu'en même tems les voies du commerce intérieur & extérieur sont libres. Alors elle fait ouvrir à la consommation des marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Qu'on ne vienne plus objecter contre l'utilité des inventions de l'*industrie*, que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'instant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de subsister; que les ouvriers sans emploi deviendront plutôt des mendians à charge à l'état, que d'apprendre un autre métier; que la consommation a des bornes; de sorte qu'en la supposant même augmentée du double, par la ressource que nous vantons tant, elle diminuera dès que l'étranger se sera procuré des machines pareilles aux nôtres; enfin, qu'il ne restera au pays inventeur aucun avantage de ses inventions d'*industrie*.

Le caractere de pareilles objections est d'être dénuées de bon sens & de lumieres; elles ressemblent à celles que les bateliers de la Tamise allégnoient contre la construction du pont de Westminster. N'ont ils pas trouvé ces bateliers de quoi s'occuper, tandis que la construction du pont dont il s'agit, répandoit de nouvelles commodités dans la ville de Londres? Vaut-il pas mieux prévenir l'*industrie* des autres peuples à se servir de machines, que d'attendre qu'ils nous forcent à en adopter l'usage, pour nous conserver la concurrence dans les mêmes marchés? Le profit le plus sûr sera toûjours pour la nation qui aura été la premiere industrieuse; & toutes choses égales, la nation dont l'*industrie* sera la plus libre, sera la plus industrieuse.

Nous ne voulons pas néanmoins desapprouver le soin qu'on aura dans un gouvernement de préparer avec quelque prudence l'usage des machines industrieuses, capables de faire subitement un trop grand tort dans les professions qui emploient les hommes; cependant cette prudence même n'est nécessaire que dans l'état de gêne, premier vice qu'il faut commencer par détruire. D'ailleurs, soit découragement d'invention, soit progrès dans les arts, l'*industrie* semble être parvenue au point, que ses gradations sont aujourd'hui très-douces, & ses secousses violentes fort peu à craindre.

Enfin, nous concluons qu'on ne sauroit trop protéger l'*industrie*, si l'on considere jusqu'où ses revenus peuvent se porter pour le bien commun dans tous les arts libéraux & méchaniques; témoin les avantages qu'en retirent la Peinture, la Gravûre, la Sculture, l'Imprimerie, l'Horlogerie, l'Orfévrerie, les manufactures en fil, en laine, en soie, en or, en argent; en un mot, tous les métiers & toutes les professions. (*D. J.*)

* INDUT, s. m. (*Liturg. & Rubriq.*) c'est un de ces clercs revêtus d'une aube & d'une tunique, qui assistent à la messe le diacre & le soûdiacre. Ce terme est d'usage dans l'église de Paris.

* INÉBRANLABLE, adj. (*Gramm.*) il se prend au physique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit ce mur est *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme est *inébranlable* dans ses résolutions. Cette qualité est un effet de caractere ou de réflexion; le stoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

* INEFFABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il se dit des attributs de Dieu, des mysteres de la Religion, des douceurs de la vie future, & de la vision béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphase l'*ineffable*.

* INEFFAÇABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut effacer; il se dit au physique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractere *ineffaçable*. *Voyez* Effacer.

INEFFECTIF, *voyez* Effectif.

INEFFICACE, *voyez* Efficace.

* INÉGAL, adj. (*Gramm.*) qui est plus grand ou plus petit qu'un autre; il se dit au physique & au moral, des choses & des personnes.

Ces grandeurs sont *inégales*; ce chemin est *inégal*, c'est-à-dire qu'il n'est pas plein & uni; ils se sont battus à forces *inégales*.

Il est d'un caractere *inégal*; le commerce des personnes *inégales* est très-incommode; elles vous ramenent sans cesse sur vous-mêmes, & l'on se tourmente à chercher en soi le motif du changement qu'on apperçoit en elles.

INE'GALITE', ſ. f. terme fort en uſage dans l'*Aſtronomie* pour deſigner pluſieurs irrégularités qu'on obſerve dans le mouvement des planetes.

On verra dans l'*article* OPTIQUE, en quoi conſiſte l'*inégalité* optique du mouvement des planetes; *inégalité* qu'on nomme ainſi pour la diſtinguer de l'*inégalité* réelle, le mouvement des planetes n'étant point uniforme. On trouvera aux *articles* LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, *&c.* les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* eſt principalement d'uſage en parlant des mouvemens des ſatellites de Jupiter. On y diſtingue deux *inégalités* principales; la premiere, qu'on a remarquée dans le mouvement des ſatellites, ou ce qui eſt la même choſe, dans le retour de ces ſatellites à l'ombre de Jupiter, dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt ſouſtractive, dont la plus grande monte à 39′ 8″ pour le premier ſatellite, & pour les trois autres à $1^{h}, 18' \, 35''$; deux^{h} $38' \, 27'' \frac{1}{2}$; ſix^{h} $10' \, 26'' \frac{1}{2}$. Cette premiere *inégalité* dependante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de $5^{d} \, 31' \frac{1}{2}$, lorſque cette planete ſe trouve dans les moyennes diſtances, il faut néceſſairement que chaque ſatellite parcoure dans ſon orbe un arc de pareille grandeur, lorſqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *ſeconde inégalité*; elle eſt la même pour tous les ſatellites, & elle dépend du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Ce mouvement fait que les éclipſes des ſatellites de Jupiter paroiſſent arriver plus tard lorſque Jupiter eſt en conjonction, que lorſqu'il eſt en oppoſition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumiere des ſatellites a tout le diametre de l'orbe de la terre à traverſer de plus que dans l'oppoſition. *Voyez* LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorſqu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible, a été déterminée par M. Bradley de 16′ 15″; il eſt viſible qu'elle eſt la plus grande qu'il eſt poſſible lorſque Jupiter eſt en conjonction, c'eſt-à-dire dans la plus grande diſtance de la terre, & qu'elle doit être autant moindre, que cette planete s'approche davantage de l'oppoſition. *Inſt. aſtr. de M.* LE MONNIER. (*O*)

INELE'GANT, *voyez* ELEGANT.

* INE'NARRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être raconté: S. Paul tranſporté au troiſieme ciel, vit des choſes *inénarrables*, qu'il n'a pu raconter.

INEPTIE, INEPTE, (*Gram. & Morale.*) c'eſt l'état d'une ame qui n'a d'aptitude à rien; elle eſt l'effet d'une ſtupidité que ne remue aucune paſſion; elle eſt auſſi l'effet des circonſtances qui placent un homme de mérite dans des poſtes au-deſſous de lui, ou ſeulement oppoſés à ſon génie. Les hommes communs deviennent *ineptes* pour avoir trop diſperſé la doſe bornée de ſenſibilité & de talens qu'ils avoient reçû de la nature; ils ont trop eſſayé & trop peu perſévéré; ils finiſſent par n'avoir qu'une ombre d'exiſtence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de bonne compagnie*, ou ſe faire *des connoiſſeurs*.

* INE'PUISABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut épuiſer: il ſe dit au phyſique & au moral. Cet étang eſt *inépuiſable*; cet ouvrage eſt une mine de connoiſſances *inépuiſable*, ce mot eſt relatif aux fluides.

INERTIE, ſ. f. (*Géom.*) *voyez* FORCE D'INERTIE.

* INESPE'RE', adj. (*Gram.*) qu'on n'eſpéroit point; un bonheur *ineſpéré*, un coup *ineſpéré*.

* INESTIMABLE, adj. (*Gram.*) cet adjectif n'eſt pas l'oppoſé de l'adjectif ſimple; *eſtimable*, ou qu'on eſtime; *ineſtimable*, qu'on ne peut trop eſtimer. On dit que le Roi a dans ſes gardes-meubles des richeſſes *ineſtimables en Peinture*, & qu'elles y périſſent ſous la pouſſiere; il ne ſe dit pas des perſonnes.

INE'TENDU, (*Gram.*) *voyez* E'TENDU & E'TENDUE.

INE'VIDENT, (*Gram.*) *voyez* EVIDENCE & EVIDENT.

* INE'VITABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éviter; il ſe dit de la mort, du deſtin, & de toutes ces lois générales & communes de la nature, auxquelles la force & l'induſtrie ne peuvent nous ſouſtraire.

On le tranſporte par exagération à d'autres choſes qui ne ſont pas également néceſſaires.

INEXACT, (*Gram.*) *voyez* EXACT, EXACTITUDE.

* INEXCUSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut excuſer aux yeux de l'homme qui a médité ſur la foibleſſe humaine; il y a peu de fautes abſolument *inexcuſables*.

* INEXORABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne ſauroit fléchir; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Ma gloire *inexorable* à toute heure me ſuit, *Rac.* Cet *inexorable* eſt de génie. Les lois ſont *inexorables* & ſourdes; c'eſt un homme dur & *inexorable*.

INEXPE'RIENCE, (*Gram.*) *voyez* EXPÉRIENCE.

INEXPIABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expier, *voyez* EXPIATION.

INEXPLICABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expliquer. *Voyez* EXPLIQUER, EXPLICATION.

INEXPRIMABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut exprimer. *Voyez* EXPRIMER, EXPRESSION.

* INEXPUGNABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut emporter de force; il ſe dit au phyſique & au moral des choſes & des perſonnes. Cette citadelle & cette femme ſont *inexpugnables*.

INEXTINGUIBLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éteindre. *Voyez* E'TEINDRE.

INFAILLIBILITE', ſ. f. (*Théolog.*) don d'être infaillible, c'eſt-à-dire de ne pouvoir ni ſe tromper ni être trompé. *Voyez* INFAILLIBLE.

Les Théologiens catholiques conviennent tous que l'Egliſe a reçû de Jeſus-Chriſt le don d'*infaillibilité* lorſqu'elle eſt aſſemblée dans un concile écuménique; & ceux qui dans ces derniers tems ont conteſté cette prérogative à l'Egliſe diſperſée, ſemblent n'avoir pas aſſez fait attention à la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite à ſon Egliſe *d'être avec elle*, c'eſt-à-dire de l'aſſiſter de ſes lumieres & de ſon eſprit *tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiecles*. Les Proteſtans conteſtent à l'Egliſe même aſſemblée ſon *infaillibilité*.

On diſtingue deux ſortes d'*infaillibilités*, l'une paſſive, qui fait que toute la ſociété des Fideles ne peut jamais ſuccomber à l'erreur; l'autre active, accordée ſeulement à tous les paſteurs de l'Egliſe pris collectivement, & en vertu de laquelle ils décident ſans pouvoir ſe tromper, tous les points qui concernent la foi & la morale. Les Proteſtans reconnoiſſent la premiere ſorte d'*infaillibilité* & rejettent la ſeconde, ſur des prétextes qu'eux-mêmes combattent tous les jours dans la pratique, puiſqu'ils déferent à l'autorité de leurs ſynodes & conſiſtoires.

Les Théologiens ajoutent encore que l'*infaillibilité* de l'Egliſe s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c'eſt-à-dire à l'attribution de tel ou tel ſens à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives diſputes dans ces derniers tems au ſujet du livre de Janſenius.

Les principales raiſons qu'on allegue en faveur de l'*infaillibilité* active de l'Egliſe, ſont tirées 1°. des promeſſes de Jeſus-Chriſt & de la doctrine des Apôtres, ſur-tout de ſaint Paul: 2°. de l'obſcurité des écritures: 3°. de l'inſuffiſance du jugement privé & de la difficulté de la méthode de diſcuſſion pour les ſimples en matiere de religion, & par conſéquent de la néceſſité où l'on eſt d'avoir un juge infaillible pour la déciſion des controverſes.

L'*infaillibilité* du pape eſt une opinion particuliere de quelques Théologiens, rejettée par le plus grand nombre, & ſur-tout par l'Egliſe gallicane. (1)

IN-

(1) L'auteur dit dans cet article que l'infaillibilité active a été accordée à tous les paſteurs de l'Egliſe, réunis enſemble, il auroit pû ajouter trois choſes. La premiere, que les paſteurs, c'eſt-à-dire les Evêques doivent être unis au chef, qui eſt le Pape; c'eſt en conſéquence de cette union qu'on tient pour infaillibles les déciſions des Conciles écuméniques, auxquels le Pape a preſidé, ou perſonnellement, ou par ſes legats. La ſeconde, qu'en matiere de dogmes de la foi & dans les points de morale, l'union des paſteurs diſperſés ſur la terre pour le gouvernement de leurs propres dioceſes avec le Pape, nous aſſure de l'infaillibilité de leurs jugemens. La troiſieme, qu'encore que les théologiens qui ſoutiennent l'infaillibilité du Pape ne ſoient pas en petit nombre il y en a encore qui ſoutiennent le ſentiment oppoſé, & notamment dans l'Egliſe gallicane; au lieu de dire que *l'infaillibilité du Pape eſt une opinion particuliere de quelques Theologiens* &c.

Le premier monument qu'alleguent quelques auteurs pour établir que dans les tems reculés, & fort antérieurs à 1682. l'infaillibilité étoit une opinion univerſellement reçue en France, eſt une lettre écrite à S. Léon Pape au nom des peres du Concile national tenu à Arles en France en 455, elle contient, dit-on, une proteſtation de leur part de recevoir les écrits de ce Pape comme un ſymbole de foi, *apoſtolatus veſtri ſcriptum, & ſymbolum fidei*.

On ajoute que telle devoit être la croyance de l'égliſe gallicane ſur l'infaillibilité, puiſque la novelle de Valentinien III. ordonnoit aux Evêques des Gaules, de ne rien faire, & de ne rien tenter, ſans l'autorité du Pape, & que tout ce que le S. Siege auroit une fois arrêté, ou pourroit décreter, devoit ſervir de loi à tous en général, & en particulier. . . . *Sine venerabilis Papæ*

urbis

INFAILLIBILISTE, f. m. qui défend l'infaillibilité; nom qu'on donne aux Théologiens qui foutiennent l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBLE, adj. (*Théolog.*) qui ne peut fe tromper ni être trompé. *Voyez* TROMPERIE, ERREUR. Ce mot eft formé de la prépofition *in*, prife privativement, & de *fallo*, je trompe.

On peut être *infaillible* ou par nature ou par privilege. Dieu feul eft *infaillible* de la premiere maniere; c'eft une fuite néceffaire de fa fouveraine perfection. L'Eglife eft *infaillible* de la feconde maniere, parce que Dieu lui en a accordé le privilege. *Voyez* INFAILLIBILITÉ.

Les Catholiques foutiennent que l'Eglife eft *infaillible*, foit qu'elle fe trouve affemblée dans un concile écuménique, foit qu'elle foit difperfée, & cela en vertu des promeffes de Jefus-Chrift: *qui vos audit me audit*; *ego vobifcum fum omnibus diebus ufque ad confummationem fæculi*. Les Proteftans au contraire, prétendent que l'Eglife, foit affemblée foit difperfée, eft fujette à l'erreur.

Parmi les Catholiques, quelques Théologiens défendent cette opinion, que le pape quand il prononce *ex cathedrâ*, c'eft-à-dire après avoir affemblé le conclave, eft *infaillible*. Quelques-uns ont été jufqu'à prétendre que le fouverain pontife, même, comme perfonne privée, & quand il prononçoit *proprio motu*, étoit *infaillible*. Cette doctrine n'eft pas reçûe en France, où l'on penfe que les jugemens des papes ne font point *infaillibles* ni irréformables, à moins qu'ils ne foient appuyés du confentement de l'Eglife. (1)

Entre ces deux fentimens, quelques-uns en ont imaginé un mitoyen; c'eft de diftinguer le fiége de Rome, du pontife qui l'occupe, & de foutenir que ce fiége non-feulement n'a jamais erré, mais encore qu'il ne peut errer.

INFAISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut-être exécuté. *Voyez* FAIRE, EXÉCUTER.

INFAMATION, f. f. (*Jurifprud.*) fignifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matiere civile les jugemens qui condamnent à quelque aumône, & en matiere criminelle ceux qui condamnent en quelque amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'eft-à-dire notent d'infamie celui qui eft condamné. *Voyez* INFAMIE. (*A*)

INFAMES, adj. pris fubft. (*Jurifprud.*) *quafi fine fama*, font ceux qui ont perdu la réputation d'honneur & de probité.

Tels font ceux qui font condamnés aux galeres ou au banniffement à tems, ou dont le banniffement n'eft que d'une province, d'une ville, ou d'une jurifdiction.

Tels font auffi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Pour que les condamnations en matiere criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par fentence rendus fur recollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la fentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile font auffi *infâmes*. Il y a encore d'autres perfonnes qui font réputées *infâ*

---

urbis æternæ auctoritate, & pro lege effe quidquid fanxit, vel fanxerit apoftolica fedis auctoritas.

En outre, difent-ils, S. Avitus Evêque de Vienne en Dauphiné qui vivoit dans le commencement du fixieme fiecle, écrivit vers l'an 503, au nom des Evêques fes confreres une lettre aux fénateurs de Rome, à l'occafion de l'élection du Pape Simmaque pour reconnoître, non-feulement fon autorité & fa fupériorité fur les Evêques, mais encore la faculté qu'il avoit de reformer ce que les Evêques auroient pu arrêter fur quelque point douteux: *poteft fi quid forte nutaverit reformare.* Et que le même S. Avitus dans une lettre au Pape *Hormifda*, l'avoit affûré du devouement de tous les Evêques de France, & qu'ils fuivroient fon avis dans les matieres de la foi: *De totius Galliæ devotione polliceor omnes veftram fuper ftatu fidei optare fententiam.*

De cette autorité de S. Avitus on paffe à celle tirée des déclarations faites par le clergé de France dans le concile tenu à Tours en 567; on dit qu'il étoit compofé de prefque toute l'églife gallicane, & qu'on y avoit reconnu pour irreformable le decret qu'Innocent I. y avoit envoyé, & que tous les Evêques y protefterent la même obéiffance envers tout ce qui émane du faint Siege, que celle que les Evêques leurs prédeceffeurs avoient eu ci-devant en pareil cas: *patres noftri hoc femper cuftodierunt quod Romanorum pontificum definivit auctoritas.*

On trouve une femblable déclaration dans le Concile Romain, mentionnée & inferée dans la vie de S. Léon, & redigée par Anaftafe; on y lit que ce Concile avoit été convoqué par ordre de Charlemagne, que la plus grande partie des Evêques qui le formoient, étoient françois, & qu'on y reconnut le Pape comme le chef de toutes les églifes: *Et a nemine nifi a Deo vult judicari .... a fede apoftolica omnes nos, & vicario (Dei) judicamur, quemadmodum antiquus mos fuit, & ficut ipfemet Summus Pontifex confuevit, jubeat & canonice obediemus.*

Le même langage de foumiffion fe trouve encore dans la lettre d'Hincmar Archevêque de Rheims à Nicolas premier, au nom du clergé de france . . *omnes fenes cum junioribus, fcimus noftras ecclefias fubditas effe Romanæ Ecclefiæ, & nos Epifcopos in primatu B. Petri fubjectos effe Romano Pontifici.*

Cette opinion de l'Archevêque Hincmar fe trouve foutenue avec perfeverance dans fon opufcule fur le divorce du Roi Lothaire: *de omnibus dubiis, vel obfcuris quæ ad rectæ fidei tenorem, vel pietatis dogmata pertinent, fancta romana ecclefia, ut omnium Ecclefiarum mater, & magiftra, nutrix, & doctrix eft confulenda, & ejus falubria monita funt tenenda.*

Il eft dit dans le Concile de Pontion tenu en 876, en y parlant du Pape Jean VIII.: *honor domino & fpirituali patri noftro Joanni Summo Pontifici, & venerabili univerfali Papæ ab omnibus confervetur, & quæ fecundum fuum minifterium auctoritate apoftolica decreverit, cum fumma veneratione ab omnibus fufcipiatur, & debita illi obedientia in omnibus præftetur.*

Cette obeiffance aux decrets des Papes ne preuve-t-elle pas la fureté où vivoit l'églife de France de ne pouvoir être trompée, qu'autant que tout fucceffeur de Saint Pierre n'eft pas cenfé pouvoir errer en matiere de Religion?

S. Ives Evêque de Chartres qui vivoit dans le commencement du douzieme fiecle, & qui étoit très-verfé dans la connoiffance des facrés Canons, difoit: *hæreticæ pravitatis effe fedis apoftolicæ judicio, & conftitutionibus obviare.* On veut que peuaprès S. Bernard ait nommement reconnu l'infaillibilité du Pape, parce qu'il dit dans fa lettre à Innocent II.: *dignum namque arbitror ibi refarciri fidei, ubi non poffit fides fentire defectum, cui enim alteri fedi dictum eft unquam: ego pro te rogavi, ut non deficiat fides tua?*

Depuis l'établiffement de l'univerfité de Paris, les Evêques de France, & cette fameufe école, n'ont pas, dit-on, changé de fentiment fur l'infaillibilité du Pape, puifqu'en 1324 Etienne Archevêque de Paris après avoir dit dans une de fes ordonnances que, *Ecclefia Romana omnium fidelium mater & magiftra, in firmiffima B. Petri Vicarii Chrifti petra fundata eft*, il ajoute, *ad quam velut ad univerfam regulam, catholicæ veritatis pertinet approbatio, & reprobatio doctrinarum, declaratio dubiorum & confutatio errorum.*

Quelques années après, on foutint une thefe publique dans la faculté de Théologie de Paris, avec toute folemnité. La premiere propofition étoit que, *ad fanctam fedem apoftolicam pertinet auctoritate judiciali fuprema circa ea quæ funt fidei judicialiter definire, cujus fides nunquam deficit.*

Cette pofition de thefe fert de éclairciffement à la fupplique que fit la nobleffe de France au Pape Clement V. pour obtenir la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. pour fait d'héréfie fans cependant le confiderer comme Pape, mais comme perfonne privée: *nec enim ut Papa potuit effe hæreticus, fed ut privata perfona.*

Dans l'affemblée générale du clergé de France tenüe à Melun en 1579 à l'occafion de l'héréfie de Luther, & de Calvin, on a donné à l'Eglife Romaine le titre de *Magiftra, columna, & firmamentum veritatis.* Et après on lit: *omnia hæc* (les reglemens qu'on y arrêta) *Sanctæ Romanæ Ecclefiæ cujus ex præceptis, populum fidelem inftitui, & certam fidei, ac morum correctionis regulam conftitui oportet, judicio, & auctoritati fubiicimus.* Le clergé de France n'entendoit pas parler de l'Eglife Romaine répandüe par tout le monde catholique, mais de celle de Rome à laquelle il faut néceffairement que toutes les Eglifes fe reuniffent & s'accordent: *ad quam neceffarium eft omnem convenire Ecclefiam.*

Le livre d'Aymond Richer, *De Ecclefiaftica Poteftate*, a été condamné par deux Conciles, & par la Sorbonne, l'auteur en a fait fa retractation folemnelle le 7. decembre 1629, & on y a declaré l'Eglife romaine *matrem & magiftram Ecclefiarum & infallibilem veritatis judicem.* La Sorbonne dans fon *Prima menfis* du même mois de decembre, avoit fait un decret pour obliger fes étudians à s'engager par ferment à ne rien faire imprimer, & à ne foutenir dans les thefes aucune propofition contraire aux decrets, & aux jugements des fouverains Pontifes.

Ce qui s'eft paffé dans la même Sorbonne en l'année 1663 fur les cinq propofitions dans l'affaire de M. Gabriel Droüet de Villeneuve, & ce que fit en 1665 le clergé de France femble prouver que la même doctrine fubfiftoit encore alors en France; ces derniers au nombre de 85 écrivirent au Pape Innocent X. pour fixer les fentimens fur les cinq propofitions de Janfenius par un jugement immuable du faint Siege; *in quâ fides Petri nunquam deficiens perpetuo confervatur.*

Trois ans après la condamnation de ces 5. propofitions les mêmes Evêques écrivirent le 15. Juillet une autre lettre au Pape pour lui déclarer que: *judicia pro ftatuenda regula fidei a fummis pontificibus lata fuper Epifcoporum confultationes divina æque ac fumma per univerfam ecclefiam auctoritate niti cui chriftiani omnes ex officio, ipfius quoque mentis obfequium præftare teneantur, feu epifcopi fuam in confultatione fententiam ponant, feu non ponant.*

Après tous ces témoignages, il femble que dans les fiecles antérieurs à l'année 1682, la France ait reconnue l'infaillibilité du Pape touchant les décrets de la foi & des mœurs. (*A*)

(1) Je crois que l'auteur de ce même article confond le mot *conclave* avec celui de *Confiftoire*, & que c'eft de ce dernier qu'il entend parler, c'eft-à-dire de cette affemblée de Cardinaux tenue en préfence du Pape, où l'on traite les affaires les plus importantes, où l'on fait la création des Cardinaux, & la préconifation des Evêques, & où enfin les Cardinaux fignent les bulles qui font fufceptibles de cette formalité.

Quant au Conclave il n'a lieu qu'après la mort du Pape & pour y proceder à l'election du fucceffeur. Ce qu'on dit en cet article fur le jugement infaillible du Pape confideré comme perfonne privée, eft hafardé aux depens de la vérité; il n'y a point de théologiens qui aient porté fi loin l'extenfion de l'infaillibilité. D'ailleurs c'eft par la diftinction de perfonne privée, & de perfonne publique, & par celle de docteur particulier, & de docteur de l'Eglife qu'on répond aux objections des adverfaires de l'infaillibilité, & qui font tirées de quelques expreffions de Jean XXII, Adrien VI, &c. (*A*)

infâmes de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. *Voyez ci-après*, & INFAMIE.

Ceux qui sont seulement *infâmes* sans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en font partie; ils peuvent en conséquence faire tous actes entre-vifs & à cause de mort, & sont pareillement capables de succéder, & de toutes dispositions faites à leur profit, soit entre-vifs ou à cause de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur sont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne soient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent aussi posséder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage est ordinairement rejetté tant en jugement que dehors; ou si par défaut d'autres preuves, ou quelques autres circonstances, on est forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on peut y ajouter. *Voyez ci-après* INFAMIE. (*A*)

INFAMIE, s. f. (*Jurisprud.*) est la perte de l'honneur & de la réputation. On distingue deux sortes d'*infamie*, celle de *fait* & celle de *droit*.

L'*infamie* de fait est celle qui provient d'une action deshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui qui en est l'auteur, quoiqu'il n'y ait aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait est encourue par ceux qui sont notoirement usuriers publics, ou qui menent une vie scandaleuse & infâme.

Ceux qui ayant été accusés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors de cour*, ne sont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés jusqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accusation, & cette note emporte une espece d'*infamie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçû en justice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'est au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépositions, selon qu'ils sont suspects.

Ceux qui sont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit est celle qui provient de la condamnation pour crime, lorsque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorsque l'accusé est condamné aux galeres ou au bannissement à tems, ou d'un certain lieu seulement, ou à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Ces sortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques; c'est pourquoi Livius Salinator étant censeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait consul, & ensuite censeur; il n'excepta que la tribu Metia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magistrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique rend aussi incapable de toute autre place honorable.

Le decret d'ajournement personnel ou de prise de corps, emporte aussi interdiction contre l'officier public, & conséquemment une exclusion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & exclusion cesse lorsque l'accusé obtient un jugement d'absolution, ou qu'il est seulement condamné à une peine légere & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit est rejetté, excepté pour le crime de leze-majesté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes sortes de personnes.

On reçoit même quelquefois la déposition des infâmes de droit, au sujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infamantes, telles que celles du vol, de la rapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient transigé sur une telle action, *acceptâ pecuniâ*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quasi-contrats, étoient infamantes, du-moins quant à l'action directe.

En France les actions, ni les transactions pour cause de délit, ne sont jamais infamantes; il n'y a que les condamnations pour crimes & délits, tendantes à quelque peine corporelle ou ignominieuse, qui emportent *infamie* de droit. *Voyez* au code, le tit. *ex quibus causis infamia irrogatur*, & *ci-devant* INFAMES. (*A*)

INFANT, adj. qui se prend aussi subst. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques princes, comme en Espagne & en Portugal. *Voyez* PRINCE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'est introduit en Espagne à l'occasion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II. roi de Castille, & que ce prince le donna pour la premiere fois au prince Panche son fils; mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 1100, nous apprend dans une de ses lettres, que dès le regne d'Evremond II. le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déja usité en Espagne. *Dict. de Trévoux*.

INFANTADO, (*Géog.*) contrée d'Espagne avec titre de duché; elle est composée des villes d'Algozer, Salmeron, Valdéolivas, & de plusieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que plusieurs enfans fils de rois l'avoient possédée. Ferdinand & Dona Isabella l'érigerent en duche le 21 Juillet 1475, pour récompenser les services de don Diégo Hurtado. (*D. J.*)

INFANTERIE, s. f. (*Art milit.*) c'est dans les armées les troupes qui combattent à pié, & qu'on nomme aussi *fantassins* & *piétons*.

L'*infanterie* fait la partie la plus importante & la plus considérable des armées en Europe. Elle combat dans toutes sortes de terreins; elle seule défend & prend les villes; dans les batailles elle n'est pas moins utile que la cavalerie, qui agit seulement dans les endroits ouverts & spacieux. La rase-campagne, dit Vegece, est propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux escarpés sont propres pour l'*infanterie*.

Quelqu'utile que soit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en question si une armée doit être composée seulement d'*infanterie* ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il suit de-là qu'elles ont besoin des deux especes de troupes nécessaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, se trouveroit privée de l'avantage qui résulte du concours de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la premiere est plus utile que la cavalerie, cette derniere a aussi quelqu'avantage en plaine; car quoiqu'il soit possible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vû du tems des Romains, & du tems que les piques étoient en usage, la victoire ne sauroit être complette à cause de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie*. C'est ce que Xénophon observe dans la fameuse retraite des dix mille: comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet auteur, *rien gagner dans la victoire*, & *elle perdoit tout dans une défaite*.

La cavalerie est encore très-utile pour soutenir l'*infanterie*. Si l'on suppose qu'une ligne d'*infanterie*, derriere laquelle est une ligne de cavalerie, soit battue ou poussée, la cavalerie peut, en tombant sur les troupes victorieuses, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en imposer, si elle ne peut les rompre & arrêter leur poursuite. Il en est de même d'une ligne de cavalerie soutenue par de l'*infanterie*: c'est ainsi qu'on fortifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorsqu'on partage la cavalerie également aux aîles, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiser en longs raisonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion sur les différentes actions de la guerre suffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là qu'on ne sauroit la rendre trop nombreuse. Ce n'est pas son usage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans plusieurs endroits de son commentaire sur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie est fort couteuse; la dépense de mille hommes à cheval, dit M. le marquis de Santacrux, suffit pour payer 2500 hommes à pié. Cette dépense n'est pas le seul inconvénient qui résulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut se maintenir long-tems dans un camp qu'il conviendroit quelquefois de conserver, à cause de la disette & de la difficulté des fourrages; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivieres, on en a besoin pour les chevaux; & quand on défend un camp retranché, il peut résulter de grands inconvéniens d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juste proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut servir à la déterminer, c'est l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps, les secours mutuels qu'ils doivent se pro-

procurer, la nature du pays où l'on doit faire la guerre, & l'espece d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la science militaire, la cavalerie, suivant les Tacticiens, étoit la sixieme partie de l'*infanterie*, c'est-à-dire qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 est à 6. La phalange étoit composée de 16384 hommes pesamment armés, & de 8192 hommes de troupes légeres. Ces deux nombres font ensemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes; ce qui fait voir qu'elle étoit la sixieme partie du nombre précédent, & par conséquent la septieme partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit, il étoit à-peu-près comme 1 est à 20, ou comme 3 est à 50. Ce rapport n'étoit pas suffisant; aussi les Romains se trouverent-ils souvent dans des circonstances fâcheuses pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fut établi de 1 à 6 par les Tacticiens grecs, les généraux ne s'y bornoient pas toujours; ils le varioient suivant les occasions. „ Dans l'armée que les officiers grecs fournirent pour le service du roi d'Egypte, il n'y avoit „ pas plus de 5000 hommes de cavalerie pour 70000 „ hommes d'*infanterie*. Le dernier Philippe fit la guerre au proconsul Flamininus avec 2000 cavaliers joints „ à la phalange; la Thessalie, dont on fit le théatre de „ la guerre, étoit un pays montagneux, où une cavalerie plus nombreuse auroit été inutile. On remarque „ mieux cette proportion dans l'armée d'Alexandre le „ grand; il marcha en Asie avec 30000 hommes d'*infanterie* & 5000 de cavalerie. *Note de* M. Guischardt „ *sur la Tactique d'Arrien*.

Les Romains qui dans les tems brillans de la république, avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie*, n'eurent presque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence, ce qui fournit cette réflexion à M. le président de Montesquieu, „ que plus une „ nation se rend savante dans l'art militaire, plus elle „ agit par son *infanterie*; & que moins elle le connoît, „ plus elle multiplie sa cavalerie. C'est que, ajoute cet „ illustre auteur, sans la discipline, l'*infanterie* pesante „ ou légere n'est rien, au lieu que la cavalerie va tou„ jours dans son desordre même. L'action de celle-ci „ consiste plus dans son impétuosité & un certain choc; „ celle de l'autre dans sa résistance & une certaine im„ mobilité; c'est plutôt une réaction qu'une action. En„ fin la force de la cavalerie est momentanée; l'*infanterie* agit plus long-tems; mais il faut de la discipli„ ne pour qu'elle puisse agir long-tems. *Grandeur des Romains*, &c. *chap. xviij*.

C'est en effet la bonne discipline qui peut rendre à l'*infanterie* son ancienne supériorité sur la cavalerie, & peut-être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligoient rien pour exercer leur *infanterie*; mais ils se soucioient fort peu du maniment de la pique; c'étoit les évolutions qu'on enseignoit aux troupes, comme la chose la plus essentielle, dit un auteur que nous avons cité dans cet article; & M. le maréchal de Saxe est, dit-il, entré dans l'esprit des anciens, quand il met le secret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie*, qui paroît être le plus communément suivi aujourd'hui dans les armées, est à peu-près celui d'1 à 2, ou de 2 à 5; ensorte que la cavalerie est environ le tiers ou les deux septiemes de l'armée. Ce rapport s'accorde assez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ses *rêveries* ou mémoires sur la guerre. Mais cet illustre général distingue la cavalerie en deux especes; savoir, en grosse cavalerie & en dragons. „ De la pre„ miere qui, dit-il, est la véritable, il en faut peu, par„ ce qu'elle coute beaucoup „. Il estime que quarante escadrons de cette cavalerie sont suffisans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante escadrons à 150 hommes chacun, font 6000 hommes; si on leur ajoute le double de dragons, c'est-à-dire douze mille, on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant supposée de quarante à cinquante mille hommes, on peut par conséquent la regarder comme de quarante-cinq mille; dans cette supposition dix-huit mille est les deux cinquiemes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à peu-près les deux septiemes de l'armée en cavalerie & dragons. C'est le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacrux ne demande point une cavalerie aussi nombreuse. Il prétend que si le pays où l'on fait la guerre est un pays de plaines, il suffit que la cavalerie, en y comprenant les dragons, soit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée; que si l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, la cavalerie peut être réduite à la sixieme partie de l'armée. Ce sentiment paroît mériter d'autant plus d'attention, que cet illustre auteur, en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées, se rapproche davantage de l'usage des Grecs, qu'on ne peut se dispenser de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manieres dont on a formé l'*infanterie*, & des différens corps dont on l'a composé, *voyez* PHALANGE, LÉGION, COHORTE, MANIPULE, RÉGIMENT, BATAILLON, BRIGADE, COMPAGNIE, *&c.*

INFANTICIDE, s. m. (*Jurisprud.*) est le crime de celui ou celle qui procure la mort à son enfant.

Tout homme qui tue en général méritant la mort, à plus forte raison celui qui tue son enfant, une telle action faisant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur grossesse par l'avortement, soit par des breuvages & autres mauvaises voies, commettent aussi-bien un *infanticide*, que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moïse distinguoit; si l'enfant dont la femme se faisoit avorter étoit formé, ou vivant & animé, elle étoit punie de mort; s'il n'étoit point encore animé, la loi ne prononçoit point de peine contre elle.

Les Romains faisoient une autre distinction entre celles qui défaisoient leur fruit, étant corrompues par argent, & celles qui le commettoient par haine & aversion contre leur mari, ou par quelque autre motif de passion; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Ciceron dans l'oraison *pro Cluentio*, fait mention d'une femme milésienne qui fut punie du dernier supplice pour avoir, après le décès de son mari, fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte, moyennant une somme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que son mari avoit substitués à ce posthume; au second cas elles étoient seulement bannies pour un certain tems, suivant les rescrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les lois des Juifs & des Romains, tient pour homicide celle qui détruit son fruit avant qu'il soit vivant, aussi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naissance; il semble néanmoins que dans ce dernier cas le crime soit plus grand, parce que l'enfant est privé du baptême.

Un ancien arrêt du 22 Décembre 1480, condamna une femme qui avoit suffoqué ou autrement tué son enfant, à être brûlée vive.

La peine n'est pourtant pas si rigoureuse suivant l'édit d'Henri. II. de l'année 1556, donné contre les filles & femmes qui celent leur grossesse & leur enfantement; cet édit veut que celles qui se trouveront dans ce cas sans en avoir pris témoignage suffisant, même de la vie & de la mort de leur enfant lors de l'issue de leur ventre, & l'enfant ayant été privé du baptême & de la sépulture publique & accoutumée, elles soient tenues pour avoir homicidé leur enfant, & pour réparation publique, punies de mort & du dernier supplice, de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le méritera.

On renouvelle de tems en tems la publication de cet édit, & depuis il y a eu plusieurs exemples de femmes pendues pour avoir tué leurs enfans. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION D'ENFANT, & SUPPRESSION DE PART. (*A*)

INFATIGABLE adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut lasser. *Voyez* FATIGUE.

INFATUER, *infatuare*, (*Hist. anc.*) préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en desabuser.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui signifie *rendre fol*, mettre une personne hors de son bon sens. Ce verbe vient de *fatuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui est tiré du grec φάγομαι, d'où vient φάγης, qui signifie la même chose que *vates* en latin, & devin en françois; à cause que les devins étoient saisis d'une espece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. *Voyez* PROPHÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des visions, qui s'imaginoient avoir vû le dieu Faune, qu'ils appelloient *Fatuos*. *Voyez* FATUAIRES. *Diction. de Trévoux*.

INFECOND, *Voyez* FÉCOND & FÉCONDITÉ.

INFECONDI, (*Hist. litt.*) c'est le nom que prit une société littéraire qui s'établit à Rome en 1650. Ils eurent pour devise un terrein couvert de neige avec cette inscription, *germinabit*.

INFECT, INFECTER, (*Gramm.*) ces mots viennent du latin *inficere*, imprégner, teindre; & nous les avons transportés de la couleur aux odeurs. Un lieu, un air, un corps sont *infects*, lorsqu'ils offensent l'odorat par une forte odeur de putréfaction.

Infect ne se prend qu'au physique. *Infecter* se prend encore au moral. L'hérésie a *infecté* cette province. L'air du monde est infecté, & il faut y être fait pour n'en être pas corrompu.

INFÉODATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de mettre en fief une chose qui ne l'étoit pas.

On entend aussi par *inféodation* l'acte par lequel le seigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'usage des *inféodations* est, comme on le conçoit, aussi ancien que l'établissement des fiefs, si ce n'est qu'on veuille dire que les grandes seigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies sans acte d'*inféodation*; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de la couronne, profitant de la confusion où étoit le royaume vers la fin de la seconde race & au commencement de la troisieme, se rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils n'avoient auparavant que l'administration, sans en avoir aucun acte de concession du souverain.

Mais lorsque les choses rentrerent un peu dans l'ordre, nos rois obligerent ces seigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tenoient d'eux; & ce furent là les premieres *inféodations*.

A peu près dans le même tems, les ducs & les comtes, & autres grands seigneurs qui tenoient leurs terres directement du roi, voulant avoir aussi des vassaux, firent des *sous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non-seulement les héritages & droits réels, mais aussi les offices.

Il ne subsiste guere de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il suffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la suite des tems les seigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*, & leurs vassaux ont aussi fait des *sous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur semble.

Ces *inféodations* & *sous-inféodations* sont un contrat synallagmatique entre le seigneur dominant & le vassal, auquel l'un ne peut rien changer sans le consentement de l'autre.

Le seigneur dominant du vassal qui a sous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvû qu'il n'excede pas ce dont il est permis de se jouer suivant la coutume.

S'il inféode la *sous-inféodation*, alors le vassal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a sur l'arriere-vassal; s'il ne l'inféode pas, le vassal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vassal, le seigneur dominant exerce ses droits sur l'arriere-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *sous-inféodation*. *Voyez* FIEF & JEU DE FIEF. (*A*)

INFÉODATION, s. f. (*Jurisprud.*) se prend aussi pour la mise en possession du fief que le nouveau vassal acquiert de la part du seigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de son vassal en foi & hommage.

L'*inféodation* prise en ce sens, est pour les fiefs ce que l'ensaisinement est pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'absence ou au refus du seigneur, tient lieu d'*inféodation*, de même que la souffrance accordée au vassal.

La réception par main souveraine a aussi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard des fiefs, que du jour de l'*inféodation*. (*A*)

Inféodation des rentes, charges ou hypotheques, est encore une reconnoissance que le seigneur dominant fait des rentes, charges, & hypotheques, que le vassal a imposé sur son fief.

Cette *inféodation* est expresse ou tacite.

L'*inféodation* expresse se fait lorsque le seigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenus de lui en fief, & qu'il reçoit le vassal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle est encore expresse lorsque le seigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vassal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorsque le seigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelque autre acte d'investiture.

Si les officiers du seigneur avoient reçu le denombrement sans le consentement du seigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le seigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'*inféodation* tacite est celle qui se fait lorsque le vassal a employé dans son dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en sont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le seigneur a reçu le dénombrement dans cette forme sans le blâmer.

Quand le cens ou la rente est inféodé, le vassal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais seulement pour le cens ou la rente pour lesquels il paye les droits; & il ne reporte dans son aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorsque le seigneur dominant jouit du fief de son vassal, soit par droit de saisie féodale, ou pour son relief, il est obligé d'acquitter les charges qu'il a inféodées, au lieu qu'il n'est pas tenu de celles qui ne sont pas inféodées. *Voyez les articles* 28 & 59 *de la Coutume de Paris*. (*A*)

INFÉODER, v. act. (*Jurisprud.*) c'est donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoitre une rente, ou autre charge imposée par le vassal sur le fief. *Voyez* INFÉODATION.

INFÉRER, verb. act. (*Logique.*) c'est conclure, c'est tirer des conclusions d'un raisonnement. Cette faculté intellectuelle consiste dans la perception de la liaison qui se trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raisonnement. L'esprit par-là vient à découvrir la convenance, ou la disconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à voir simplement leur connexion probable.

Inférer, n'est donc autre chose que déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition qu'on a déja donnée comme véritable. Par exemple, supposons avec Locke qu'on avance cette proposition, „ les hommes seront punis, ou récompensés dans l'autre monde „; & que de-là on veuille en *inférer*, donc les hommes peuvent se déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La question est de savoir si l'esprit a bien ou mal fait cette *inférence*; s'il l'a faite en trouvant des idées moyennes, & en considérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juste conséquence; s'il l'a faite sans une telle vûe, loin d'avoir tiré une conséquence fondée en raison, il a montré seulement le desir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçut en cette qualité.

L'acte d'*inférer* est un des plus beaux apanages de la faculté raisonnable, quand elle tire des conséquences par la seule perception de la connexion des idées; mais l'esprit est si fort porté à tirer des conséquences, soit par le violent desir qu'il a d'étendre ses lumieres, ou par le grand penchant qui l'entraîne à favoriser les sentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il se hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrèmes. (*D. J.*)

INFERIÆ, s. f. pl. (*Littérat.*) mot latin consacré, qu'on ne peut rendre en françois que par une longue périphrase.

Les *inféries* étoient des sacrifices ou offrandes que les anciens faisoient pour les morts, sur leurs tombeaux.

A la coutume barbare d'immoler en sacrifice des prisonniers de guerre sur la tombe des grands capitaines, comme fit Achille sur celle de Patrocle, succéda l'usage chez les Romains, de faire battre des gladiateurs autour du bucher en l'honneur du défunt, & ces victimes humaines se nommoient *inferiæ*.

On appelloit du même nom le sacrifice des animaux pour les morts. On égorgeoit une bête noire, on répandoit son sang sur la tombe; on y versoit des coupes de vin & de lait chaud; on y jettoit des fleurs de pavots rouges; on finissoit cette cérémonie par saluer & par invoquer les mannes du défunt. *Voyez* Servius *sur Virgile*.

Enfin, si l'on ne répandoit que du vin sur la tombe, le vin destiné à cet usage s'appelloit aussi *inferium vinum*. (*D. J.*)

INFÉRIEUR, (*Gramm.*) est opposé à *supérieur*. *Voyez* SUPÉRIEUR.

Machoire *inférieure*.	*Voyez*	MACHOIRE.
Oblique *inférieur*.		OBLIQUE.
Dentelé *inférieur*.		DENTELÉ.
Sous-capulaire *inférieur*.		SOUS-CAPULAIRE.
Abaisseur de la machoire *inférieure*.		ABAISSEUR.
Releveur de la levre *inférieure*.		RELEVEUR.

INFÉRIEURE, MER, (*Géog.*) *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer excepté du côté des Alpes, distinguerent cette mer par rapport à leur pays, en supérieure & en *inférieure*; ils appellerent *inferum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur presqu'île, & *superum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer *inférieure* s'étendoit depuis la mer Ligustique, c'est-à-dire depuis la côte de Gènes jusqu'à la Sicile; c'est la même mer que quelques grecs appelloient méridionale, & tyrrhénienne.

Cette distinction en a produit une autre, que les Latins ont employée pour les arbres qui croissoient sur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux du nord au sud, de sorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ses rivieres dans la mer *supérieure*, & l'autre les siennes dans la *mer inférieure*, & qu'en même tems il porte du bois à bâtir; ils ont distingué les arbres qui croissent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *supernas*, & ceux qui croissent du côté de la mer de Toscane, par le nom d'*infernas*. Pline, *lib. XVI. cap. xix.* dit que le sapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Romæ infernas abies supernati præfertur*. Vitruve, *lib. II. cap. x.* emploie la même expression, & dit: *infernates quæ ex apricis locis adportantur, meliores sunt quam quæ ab opacis de supernatibus advehuntur*. (*D. J.*)

INFERIUM, s. m. (*Hist. anc.*) libation d'un peu de vin que les Romains faisoient à Jupiter, lorsqu'ils perçoient un tonneau de vin; alors ils prononçoient ces mots, *mactus hoc vino inferio est*. Cette espece de sacrifice étoit d'obligation. Le vin étoit sujet à confiscation, si l'on étoit convaincu d'y avoir manqué. On s'approprioit l'usage du tout par la goutte qu'on offroit aux dieux.

INFERNALE, PIERRE, *Voyez sous le mot* PIERRE.

INFERNAUX, sub. m. pl. (*Théolog.*) est le nom que l'on donna dans le xvj. siecle aux partisans de Nicolas Gallus, & de Jacques Smidelin, qui soutenoient que J. C. descendit dans le lieu où les damnés souffrent, & y fut tourmenté avec ces malheureux. Gautier, *chron. sec. xvj.* 195.

INFESTER, v. act. (*Gramm.*) c'est incommoder, tourmenter, ravager. Cette forêt est *infestée* de voleurs. Les ennemis *infesterent* la frontiere. Les mers sont *infestées* de pyrates.

INFESTUCATION, s. f. (*Jurisprud.*) c'est une tradition & mise en possession d'un fond, qui se faisoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en signe de tradition, un petit bâton, ou même une branche d'arbre appellée *festuca*. *Voyez le Gloss.* de Ducange, *au mot festuca & infestucare*, & *ci-après* TRADITION.

INFIBULATION, s. f. (*Chirurgie.*) opération de Chirurgie, que les anciens pratiquoient sur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. *Voyez* FIBULA.

INFIDELE, adj. (*Théolog.*) se dit de ceux qui ne sont pas baptisés, & qui ne croyent point les vérités de la religion chrétienne. C'est en ce sens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infideles*.

C'est le baptême qui distingue un hérétique d'un *infidele*. Celui-ci ne connoît souvent pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les Théologiens distinguent deux sortes d'*infideles*. Les *infideles négatifs* & les *infideles positifs*. Par *infideles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refusé d'entendre la prédication de l'évangile: & par *infideles positifs* ceux qui ont refusé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à sa lumiere.

INFIDÉLITÉ (*Théolog.*) en tant qu'elle est un vice opposé à la foi, est en général un défaut de foi; en ce sens quiconque n'a pas la foi, est dans l'*infidelité*.

L'*infidelité* proprement dite est un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profession des vérités chrétiennes.

On distingue deux sortes d'*infidelité*. L'une positive, l'autre négative. La premiere est un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jesus-Christ & de sa religion, ont refusé de s'y soumettre. La seconde est un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jésus-Christ & sa loi. La premiere est un péché très-grave. L'autre est un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle est fondée sur une ignorance invincible qui, selon tous les Théologiens, excuse de péché.

INFIDÉLITÉ, s. f. (*Gram. & Morale.*) Ce mot se prend encore pour l'infraction du serment que des époux ou des amans se sont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre femme, la femme dans les embrassemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infideles*; mais l'inconstance de la nature, & la maniere dont on se marie parmi nous, semblent un peu les excuser. Qui est-ce qui se choisit sa femme? Qui est-ce qui se choisit son époux? Moins il y a eu de consentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il est difficile d'en remplir les conditions, & moins on est coupable aux yeux de la raison d'y manquer. C'est sous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infideles*. Et qui est-ce qui les a forcés de se prendre? Pourquoi se sont-ils fait des sermens? La femme *infidele* me paroît plus coupable que l'homme *infidele*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré pour elle dans la société: mais on dira, plus son sacrifice est grand, moins son action est libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excusât ainsi. Quoi qu'il en soit, le commerce de deux *infideles* est un tissu de mensonges, de fourberies, de parjures, de trahisons, qui me déplaît: que les limites entre lesquels il resserre les caresses qu'un homme peut faire à une femme, sont bornées! que les momens doux qu'ils ont à passer ensemble sont courts! que leurs discours sont froids! Il ne s'aiment point; il ne se croient point; peut-être même ils se méprisent. Dispensez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne sommes plus dans l'état de nature sauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes à toutes les femmes. Nos facultés se sont perfectionnées; nous sentons avec plus de délicatesse; nous avons des idées de justice & d'injustice plus développées; la voix de la conscience s'est éveillée; nous avons institué entre nous une infinité de pacts différens; je ne sais quoi de saint & de religieux s'est mêlé à tous nos engagemens; anéantirons-nous les distinctions que les siecles ont fait naître, & ramenerons-nous l'homme à la stupidité de l'innocence premiere, pour l'abandonner sans remords à la variété de ses impulsions? les hommes produisent aujourd'hui des hommes; regretterons-nous les tems barbares où ils ne produisoient que des animaux?

INFILTRATION, s. f. *terme de Chirurgie* nouvellement en usage pour exprimer l'insinuation de quelques fluides dans le tissu cellulaire des parties solides. L'*infiltration* differe de l'épanchement en ce que les liquides extravasés abreuvent pour ainsi dire & imbibent les tissus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une masse, & sont en congestion dans un foyer causé par la rupture ou l'écartement des parties solides. L'anasarque est une hydropisie par *infiltration*. L'anevrisme faux est accompagnée d'une *infiltration* de sang, *&c.*

Il se forme ordinairement une œdématie pâteuse sur la fin des inflammations qui se sont terminées par suppuration; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tissu cellulaire, est un signe indicatif d'un abscès caché & profond. L'*infiltration* œdémateuse est quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tissu adipeux dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuses au voisinage de ce tissu. On voit cette bouffissure assez fréquemment aux érésypeles de la face. La bouffissure peut se manifester dans des parties éloignées du siége de la maladie. Telle est par exemple l'enflure des mains dans les suppurations de poitrine. On l'attribue à la gêne que le sang trouve à son retour par la compression des matieres épanchées. La circulation devenue plus lente, les sucs lymphatiques s'*infiltrent* dans les cellules du tissu adipeux.

L'*infiltration* ne peut se guérir que par la cessation des causes qui l'ont produite & qui l'entretiennent, ce qui soumet la matiere *infiltrée* à l'effet des remedes résolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favorisée par l'usage des médicamens intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les selles & par les sueurs. Si ces moyens sont inefficaces, la chirurgie opératoire fera ce à quoi la médicale n'a pas suffi, en

en procurant par des mouchetures le dégorgement des cellules *infiltrées*. *Voyez* MOUCHETURES. Quand la bouffiſſure ſera le ſymptome d'un abſcès, c'eſt par l'inciſion qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la ſuite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cauſe les armes à feu, laiſſent des engorgemens pâteux qui ſubſiſtent long-tems. Les bains locaux avec la leſſive de cendres de ſarment, fondent la lymphe viſqueuſe qui ſéjourne dans les cellules affoiblies du tiſſu graiſſeux; ces bains donnent du reſſort aux membranes extérieures, & par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, *&c.* *Voyez* DOUCHES. On fourre la partie dans la ſaignée d'un bœuf, s'il eſt poſſible de le faire; enfin on tâche par tous les moyens poſſibles, de remplir les indications que nous venons d'expoſer.

INFINI, adj. (*Métaphyſiq.*) Ce mot peut ſignifier deux choſes, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'eſt tel que par un défaut de nos connoiſſances, l'indéfini, l'inaſſignable. Je ne ſaurois concevoir qu'un ſeul *infini*, c'eſt-à-dire que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne ſeroit *infini* qu'en un genre, ne ſeroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une eſpece, dit manifeſtement une borne, & l'excluſion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'eſt n'avoir point aſſez ſimplement conſulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il eſt viſible qu'il ne peut ſe trouver que dans l'univerſalité de l'être, qui eſt l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment ſimple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il ſeroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre ſeroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là; car outre qu'il égaleroit chacun d'eux dans ſon genre, & qu'il ſurpaſſeroit chacun d'eux en les égalant tous enſemble, de plus il auroit une ſimplicité ſuprême qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* ſubalternes ſe trouveroit borné par l'endroit précis où ſon genre ſe borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit néceſſairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainſi c'eſt ſe contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un ſeul, puiſqu'un ſeul par ſa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne ſeroit pas ſimple, ne ſeroit pas véritablement *infini*: le défaut de ſimplicité eſt une imperfection; car à perfection d'ailleurs égale, il eſt plus parfait d'être entierement un, que d'être compoſé, c'eſt-à-dire que n'être qu'un aſſemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection eſt une borne; donc une imperfection telle que la diviſibilité, eſt oppoſée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'eſt qu'une vaine ſubtilité; mais ſi on veut ſe défier parfaitement de certains préjugés, on reconnoîtra qu'un *infini* compoſé n'eſt *infini* que de nom, & qu'il eſt réellement borné par l'imperfection de tout être diviſible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des ſuppoſitions très-ſimples & très-naturelles ſur ces prétendus *infinis* qui ne ſeroient que des compoſés.

Donnez-moi un *infini* diviſible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement diſtinguées les unes des autres; ôtez-en une partie ſi petite qu'il vous plaira, dès qu'elle eſt ôtée, je vous demande ſi ce qui reſte eſt encore *infini* ou non. S'il n'eſt pas *infini*, je ſoutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve: tout compoſé fini auquel vous rejoindrez une très-petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion; donc il demeurera fini après la réunion; donc avant la deſunion il étoit véritablement fini. En effet qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oſer dire que le même tout eſt tantôt fini & tantôt *infini*, ſuivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une eſpece d'atôme? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne ſont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux; car il eſt évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'eſt depuis ſon retranchement. Il eſt plus clair que le jour que le retranchement d'une partie eſt une diminution du total, à proportion de ce que cette partie eſt grande. Or c'eſt le comble de l'abſurdité que de dire que le même *infini* demeurant toujours *infini*, eſt tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait viſiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'eſt plus *infini* de ce côté, puiſqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* eſt donc imaginaire, & nul être diviſible ne peut jamais être un *infini* réel. Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, l'ont appliquée d'une maniere impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre eſt lui-même une borne, & que toute diviſibilité étant une imperfection qui eſt auſſi une borne viſible, elle exclut le véritable *infini* qui eſt un être ſans bornes dans ſa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté ſont la même choſe. Ainſi tout ce qui eſt un être *infini* eſt infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon. Donc il eſt infiniment parfait & indiviſible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conſéquent borné; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'eſt pas infiniment un; rien de plus faux qu'un *infini* diviſible en pluſieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être groſſierement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis*; car les deux mis enſemble ſeroient ſans doute plus grands que chacun d'eux pris ſéparément, & par conſéquent ni l'un ni l'autre ne ſeroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* ſeroit diviſible, & par conſéquent imparfaite, au lieu que chacun des deux ſeroit indiviſible & parfait en ſoi; ainſi un ſeul *infini* ſeroit plus parfait que les deux enſemble. Si au contraire on vouloit ſuppoſer que les deux joints enſemble ſeroient plus parfaits que chacun des deux pris ſéparément, il s'enſuivroit qu'on les dégraderoit en les ſéparant.

Ma concluſion eſt qu'on ne ſauroit concevoir qu'un ſeul *infini* ſouverainement un, vrai & parfait.

INFINI, (*Géomet.*) *Géometrie de l'infini*, eſt proprement la nouvelle Géométrie des infinimens petits, contenant les regles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la Géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propoſe de donner la métaphyſique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphyſique, ſans employer preſque aucun calcul, la plûpart des propriétés des courbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage; *voyez le ſecond volume du Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle; *voyez auſſi la Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroît avoir cru que le calcul différentiel ſuppoſoit néceſſairement des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Perſuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de ſon livre qu'on pouvoit toûjours ſuppoſer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini*, & cette propoſition eſt le fondement de tout l'ouvrage; c'eſt elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut: voici le raiſonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous ſemble qu'on y peut oppoſer. „ La grandeur étant ſuſceptible d'augmentation ſans fin, il s'enſuit, dit il, qu'on „ peut la ſuppoſer réellement augmentée ſans fin; car „ il eſt impoſſible que la grandeur ſuſceptible d'augmentation ſans fin ſoit dans le même cas que ſi elle n'en „ étoit pas ſuſceptible ſans fin. Or, ſi elle n'en étoit „ pas ſuſceptible ſans fin, elle demeureroit toûjours finie; „ donc la propriété eſſentielle qui diſtingue la grandeur „ ſuſceptible d'augmentation ſans fin de la grandeur qui „ n'en eſt pas ſuſceptible ſans fin, c'eſt que cette derniere demeure néceſſairement toûjours finie, & ne peut „ jamais être ſuppoſée que finie; donc la premiere de ces „ deux eſpeces de grandeurs peut être ſuppoſée actuellement *infinie* „. La réponſe à cet argument eſt qu'une grandeur qui n'eſt pas ſuſceptible d'augmentation ſans fin, non-ſeulement demeure toûjours finie, mais ne ſauroit jamais paſſer une certaine grandeur finie; au lieu que la grandeur ſuſceptible d'augmentation ſans fin, demeure toûjours finie, mais peut être augmentée juſqu'à ſurpaſſer telle grandeur finie que l'on veut. Ce n'eſt donc point la poſſibilité de devenir *infinie*, mais la poſſibilité de ſurpaſſer telle grandeur finie que l'on veut (en demeurant cependant toûjours finie) qui diſtingue la

la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, d'avec la grandeur qui n'en est pas susceptible. Si l'on réduisoit le raisonnement de M. de Fontenelle en syllogisme, on verroit que l'expression *n'est pas dans le même cas* qui en seroit le *moyen terme*, est une expression vague qui présente plusieurs sens différens, & qu'ainsi ce syllogisme peche contre la regle qui veut que le moyen terme soit *un*. *Voyez l'article* DIFFÉRENTIEL, où l'on prouve que le calcul différentiel, ou la géométrie nouvelle, ne suppose point à la rigueur & véritablement de grandeurs qui soient actuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* est proprement celle qui est plus grande que toute grandeur assignable; & comme il n'existe pas de telle quantité dans la nature, il s'ensuit que la quantité *infinie* n'est proprement que dans notre esprit, & n'existe dans notre esprit que par une espece d'abstraction, dans laquelle nous écartons l'idée de bornes. L'idée que nous avons de l'*infini* est donc absolument *négative*, & provient de l'idée du fini, & le mot même négatif d'*infini* le prouve. *Voyez* FINI. Il y a cette différence entre *infini* & *indéfini*, que dans l'idée d'*infini* on fait abstraction de toutes bornes, & que dans celle d'*indéfini* on fait abstraction de telle ou telle borne en particulier. Ligne *infinie* est celle qu'on suppose n'avoir point de bornes; ligne *indéfinie* est celle qu'on suppose se terminer où l'on voudra, sans que sa longueur ni par conséquent ses bornes soient fixées.

On admet en Géometrie, du moins par la maniere de s'exprimer, des quantités *infinies* du second, du troisieme, du quatrieme ordre; par exemple, on dit que dans l'équation d'une parabole $y = \frac{x^2}{a}$, si on prend x *infinie*, y sera *infinie* du second ordre, c'est-à-dire aussi *infinie* par rapport à l'*infinie* x, que x l'est elle-même par rapport à a. Cette maniere de s'exprimer n'est pas fort claire; car si x est *infinie*, comment concevoir que y est infiniment plus grande? voici la réponse. L'équation $y = \frac{x^2}{a}$ représente celle-ci $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$, qui fait voir que le rapport de y à x va toûjours en augmentant à mesure que x croît, ensorte que l'on peut prendre x si grand, que le rapport de y à x soit plus grand qu'aucune quantité donnée: voilà tout ce qu'on veut dire, quand on dit que x étant *infini* du premier ordre, y l'est du second. Cet exemple simple suffira pour faire entendre les autres. *Voyez* INFINIMENT PETIT.

Arithmétique des infinis, est le nom donné par M. Wallis à la méthode de sommer les suites qui ont un nombre *infini* de termes. *Voyez* SUITE *ou* SÉRIE & GÉOMÉTRIE. (*O*)

INFINIMENT PETIT, (*Géom.*) on appelle ainsi en Géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur assignable. Nous avons assez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'est que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'existent réellement ni dans la nature, ni dans les suppositions des Géometres. Il nous reste à dire un mot des *infiniment petits* de différens ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même $y = \frac{x^2}{a}$ que nous avons déja considérée au mot INFINI, on dit ordinairement en Géométrie que quand x est *infiniment petit*, y est *infiniment petit* du second ordre, c'est-à-dire aussi *infiniment petit* par rapport à x, que x l'est par rapport à a; l'explication de cette maniere de parler est la même que nous avons déja donnée au mot INFINI: elle signifie que plus on prendra x petit, plus le rapport de y à x sera petit, ensorte qu'on peut toûjours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. *Voyez* LIMITE, &c. (*O*)

INFINITIF, adj. (*Gramm.*) le mode *infinitif* est un des objets de la Grammaire, dont la discussion a occasionné le plus d'assertions contradictoires, & laissé subsister le plus de doutes; & cet article deviendroit immense, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les Grammairiens ont avancé sur cet objet. Le plus court, & sans doute le plus sûr, est d'analyser la nature de l'*infinitif*, comme si personne n'en avoit encore parlé: en ne posant que des principes solides, on parvient à mettre le vrai en évidence, & les objections sont prévenues ou résolues.

Les inflexions temporelles, qui sont exclusivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence essentielle: *tempus autem non videtur esse affectus verbi, sed differentia formalis, propter quam verbum ipsum verbum est*. (*De Caus. L. L. lib. V. cap. cxxi.*) Cette considération, très-solide en soi, l'avoit conduit à définir ainsi cette partie d'oraison: *verbum est nota rei sub tempore*, *ibid.* 110. Scaliger touchoit presque au but, mais il l'a manqué. Les tems ne constituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque qui est le lien du commerce des Echelles du Levant, est sans verbe, puisque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaisons; mais les tems supposent nécessairement dans la nature du verbe une idée qui puisse servir de fondement à ces métamorphoses, & cette idée ne peut être que celle de l'existence, puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du tems qui soit à notre portée, comme le tems devient à son tour la mesure de l'existence successive. *Voyez* VERBE.

Or cette idée de l'existence se manifeste à l'*infinitif* par les différences caractéristiques des trois especes générales de tems, qui sont le présent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare* (aimer) en est le présent; *amavisse* (avoir aimé) en est le prétérit; & *amassere* (devoir aimer) selon le témoignage & les preuves de Vossius (*Analog. III.* 17.) en est l'ancien futur, auquel on a substitué depuis des futurs composés, *amaturum esse*, *amaturum fuisse*, plus analogues aux futurs des modes personnels; *voyez* TEMS. L'usage, malgré ses prètendus caprices, ne peut résister à l'influence sourde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'essence du verbe se trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes, & que l'*infinitif* est véritablement verbe: *verbum autem esse, verbi definitio clamat; significat enim rem sub tempore.* (Scalig. *ibid.* 117.) Si Sanctius & quelques autres Grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indistinctement les unes pour les autres; si quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas se dire que l'*infinitif* eût des tems différens, ni par conséquent qu'il fût verbe, c'est une erreur évidente, & qui prouve seulement que ceux qui y sont tombés n'avoient pas des tems une notion exacte. Un mot suffit sur ce point: si les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent se prendre sans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas se traduire avec assûrance, & *dicis me legere*, par exemple, peut signifier indistinctement *vous dites que je lis*, *que j'ai lu*, ou *que je lirai*.

Il semble qu'une fois assûré que l'*infinitif* a en soi la nature du verbe, & qu'il est une partie essentielle de sa conjugaison, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il se trouve pourtant des Grammairiens d'une grande réputation & d'un gran mérite, qui en avouant que l'*infinitif* est partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en soit un mode; mais malgré les noms imposans des Scaliger, des Sanctius, des Vossius, & des Lancelot, j'oserai dire que leur opinion est d'une inconséquence surprenante dans des hommes si habiles; car enfin, puisque de leur aveu même l'*infinitif* est verbe, il présente apparemment la signification du verbe sous un aspect particulier, & c'est sans doute pour cela qu'il a des inflexions & des usages qui lui sont propres, ce qui suffit pour constituer un mode dans le verbe, comme une terminaison différente avec une destination propre suffit pour constituer un cas dans le nom; mais quel est cet aspect particulier qui caractérise le mode *infinitif*?

Cette question ne peut se résoudre que d'après les usages combinés des langues. L'observation la plus frappante qui en résulte, c'est que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions personnelles; & cette unanimité indique si sûrement le caractere différentiel de ce mode, sa nature distinctive, que c'est de-là, selon Priscien (*lib. VIII. de modis.*) qu'il a tiré son nom: *unde & nomen accepit* INFINITIVI, *quod nec personas nec numeros definit*. Cette étymologie a été adoptée depuis par Vossius (*analog. III.* 8.), & elle paroît assez raisonnable pour être reçue de tous les Grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui constate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce seroit proprement nous en tenir à l'écorce des choses: pénétrons, s'il est possible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les personnelles ont, dans les modes où elles sont admises, une destination connue; c'est de mettre le verbe, sous ces aspects, en concordance avec le sujet dont il énonce un jugement. Cette concordance suppose identité, entre le sujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe; & le sujet vague présenté par le verbe sous l'idée de l'existence (*voyez*

yez

yez IDENTITÉ.) ; & cette concordance déſigne l'application du ſens vague du verbe au ſens précis du ſujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles, c'eſt qu'il eſt dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un ſujet précis & déterminé, & de conſerver invariablement la ſignification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à ſuivre le cours des conſéquences qui ſortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal uſage du verbe eſt de ſervir à l'expreſſion du jugement intérieur, qui eſt la perception de l'exiſtence d'un ſujet dans notre eſprit ſous tel ou tel attribut (s'Graveſande, *Introd. à la philoſ. II. vij.*) ; ainſi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il eſt appliqué au ſujet univerſel ou particulier, ou individuel, qui exiſte dans l'eſprit, c'eſt-à-dire à un ſujet déterminé. Il n'y a donc que les modes perſonnels du verbe qui puiſſent conſtituer la propoſition ; & le mode *infinitif*, ne pouvant par ſa nature être appliqué à aucun ſujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement ſuppoſe un ſujet déterminé. Les uſages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la propoſition que l'office du nom. L'idée abſtraite de l'exiſtence intellectuelle ſous un attribut, eſt la ſeule idée déterminative du ſujet vague préſenté par l'*infinitif* ; & cette idée abſtraite devenant la ſeule que l'eſprit y conſidere, eſt en quelque maniere l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir. *Voyez* NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette eſpece de nom eſt employée comme les autres noms abſtraits, & ſert de la même maniere & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme ſujet ou grammatical, ou logique. Nous diſons, *MENTIR eſt un crime*, de même que *le menſonge eſt un crime*, ſujet logique ; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire ſur les preuves*, &c. ici *fermer* n'eſt qu'un ſujet grammatical ; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme*, eſt le ſujet logique. 2°. L'*infinitif* eſt quelquefois complément objectif d'un verbe relatif : l'*honnête homme ne ſait pas MENTIR*, comme l'*honnête homme ne connoît pas le menſonge*. 3°. Il eſt ſouvent le complément logique ou grammatical d'une prépoſition : *la honte de MENTIR*, comme *la turpitude du menſonge* ; *ſujet à DEBITER des fables*, comme *ſujet à la fievre* ; *ſans DÉGUISER la vérité*, comme *ſans déguiſement*, &c.

Quoique la langue grecque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point aſſujetti ſes *infinitifs* à ce genre d'inflexion ; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas déſignent dans les autres noms, ſont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il eſt accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue : ainſi les Grecs diſent au nominatif & à l'accuſatif τὸ εὔχεσθαι (le prier), comme ils diroient ἡ εὐχή, *precatio*, ou τὴν εὐχήν, *precationem* (la priere) ; ils diſent au génitif τοῦ εὔχεσθαι (du prier), & au datif τῷ εὔχεσθαι (au prier), comme ils diroient τῆς εὐχῆς, *precationis* (de la priere), & τῇ εὐχῇ, *precationi* (à la priere). En conſéquence l'*infinitif* grec ainſi décliné eſt employé comme ſujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complément d'une prépoſition ; & les exemples en ſont ſi fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des Grammairiens* (*Traité de la ſynt. gr. ch. j. regl.* 4) donne cette pratique comme un uſage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue grecque & la nôtre, c'eſt que d'une part l'*infinitif* eſt ſouvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'eſt que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faiſons uſage de l'article que pour déterminer l'étendue de la ſignification d'un nom appellatif, ſoit au ſens ſpécifique, ſoit au ſens individuel ; ainſi quand nous diſons *les hommes ſont mortels*, le nom appellatif *homme* eſt déterminé au ſens ſpécifique ; & quand nous diſons *le roi eſt juſte*, le nom appellatif *roi* eſt déterminé au ſens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le ſens en eſt de ſoi-même individuel ; peut-être eſt-ce par une raiſon contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, préciſément parce que le ſens en eſt toûjours ſpécifique ; *MENTIR eſt un crime*, c'eſt-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout menſonge eſt un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient ſouvent l'article par emphaſe, même avant les noms propres (*Voyez la méth gr. de P. R. liv. VIII. ch. jv.*), ſont dans le cas d'en uſer de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inverſion autoriſée dans cette langue, à cauſe des cas qui y ſont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinitif* à l'ordre analytique y ſoient caractériſés d'une maniere non équivoque : les cas de l'article attaché à l'*infinitif* ſont alors les ſeuls ſignes que l'on puiſſe employer pour cette déſignation. Nous, au contraire, qui ſuivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de maniere à le perdre de vûe, le ſecours des inflexions nous eſt inutile, & l'article au ſurplus n'y ſuppléeroit pas, quoi qu'en diſent la plûpart des Grammairiens : nous ne marquons l'ordre analytique que par le rang des mots ; & les rapports analytiques, que par les prépoſitions.

La langue latine qui, en admettant auſſi l'inverſion, n'avoit pas le ſecours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'aſſujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoſes que les autres noms, & de lui donner des cas. Il eſt prouvé (*article* GÉRONDIF) que les gérondifs ſont de véritables cas de l'*infinitif* ; & (*article* SUPIN) qu'il en eſt de même des ſupins : & les anciens Grammairiens déſignoient indiſtinctement ces deux ſortes d'inflexions verbales par les noms de *gerundia*, *participalia* & *ſupina* ; (Priſcian. *lib. VIII. de modis*.) Ce qui prouve que les unes comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de véritables cas.

L'*infinitif* proprement dit ſe trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif : *virtus eſt vitium* FUGERE (Hor.) c'eſt-à-dire, FUGERE *vitium* ou *fuga vitii eſt virtus*. Au génitif : *tempus eſt jam hinc* ABIRE *me*, pour *meæ hinc abitionis* (Cic. *Tuſcul. I.*) A l'accuſatif : *non tanti emo* POENITERE (Plaut.) pour *pœnitentiam* ; c'eſt le complément d'*emo* : *introiit* VIDERE, (Ter.) pour *ad* VIDERE, de même que Lucrece dit *ad* SEDARE *ſitim fluviionteſque vocabant* ; c'eſt donc le complement d'une prépoſition. A l'ablatif : *audito regem in Siciliam* TENDERE (Saluſt. *Jugurth.*) où il eſt évident qu'*audito* eſt en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conſéquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples : Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut conſulter (*Minerv. III. vj.*) Je me contenterai d'en ajouter un plus frappant tiré de Cicéron ; (*ad Attic. XIII.* 28.) *Quam turpis eſt aſſentatio*, *cum* VIVERE *ipſum turpe ſit nobis* ! Il eſt clair qu'il en eſt ici de *vivere* comme d'*aſſentatio* ; l'un eſt ſujet dans le premier membre ; l'autre eſt ſujet dans le ſecond ; l'un eſt féminin, l'autre eſt neutre ; tous deux ſont noms.

II. Une autre conſéquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'eſt qu'il eſt faux que dans l'ordre analytique il ait un ſujet, que l'uſage de la langue latine met à l'accuſatif. C'eſt pourtant la doctrine commune des Grammairiens les plus célebres & les plus philoſophes ; & M. du Marſais l'a enſeignée dans l'Encyclopédie même, d'après la *méthode latine* de P. R. *Voy.* ACCUSATIF & CONSTRUCTION C'eſt que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ſes modes, des notions ſaines : & il eſt aiſé de voir (*articles* ACCIDENT, CONJUGAISON), que M. du Marſais en parloit comme le vulgaire, & qu'il n'avoit pas encore porté ſur ces objets le flambeau de la Métaphyſique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carriere.

Puiſque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaiſons relatives à un ſujet ; il ſemble que ce ſoit une conſéquence qui n'auroit pas dû échapper aux Grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point ſe rapporter à un ſujet. Ce principe ſe confirme par une nouvelle obſervation ; c'eſt que l'*infinitif* eſt un véritable nom, qui eſt du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues eſt employé comme ſujet d'un verbe, ou comme complément, ſoit d'un verbe, ſoit d'une prépoſition, avec lequel enfin l'adjectif ſe met en concordance dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au ſujet ; tout cela vient d'être prouvé : or eſt-il raiſonnable de dire qu'un nom ait un ſujet ? C'eſt une choſe inouie en Grammaire, & contraire à la plus ſaine Logique.

Il n'eſt pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le ſujet d'un verbe doit ſe mettre à l'accuſatif : la ſyntaxe latine exige que le ſujet d'un verbe perſonnel ſoit au nominatif ; pourquoi n'aſſigneroit-on pas le même cas au ſujet d'un mode imperſonnel, ſi on le croit appliquable à un ſujet ? Deux principes ſi oppoſés n'auront qu'à concourir, & il en réſultera infailliblement quelque contradiction. Eſſayons de vérifier cette conjecture.

Le

Le ſens formé par un nom avec un *infinitif* eſt, dit-on, quelquefois le ſujet d'une propoſition logique; & en voici un exemple: *magna ars eſt non* APPARERE ARTEM, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette maniere: ARTEM *non* APPARERE *eſt magna ars* (l'art ne point paroître eſt un grand art). Mais ſi *artem non apparere* eſt le ſujet total ou logique de *eſt magna ars*; il s'enſuit qu'*artem*, ſujet immédiat de *non apparere*, eſt le ſujet grammatical de *eſt magna ars*: c'eſt ainſi que ſi l'on diſoit *ars non apparens eſt magna ars*, le ſujet logique de *eſt magna ars* ſeroit *ars non apparens*, & cet *ars*, ſujet immédiat de *non apparens*, ſeroit le ſujet grammatical de *eſt magna ars*. Mais ſi l'on peut regarder *artem* comme ſujet grammatical de *eſt magna ars*, il ne faut plus regarder *artem eſt magna* comme une expreſſion vicieuſe, quelque éloignée qu'elle ſoit & de l'analogie & du principe invariable de la concordance fondée ſur l'identité. Ceci prouve d'une maniere bien palpable, que c'eſt introduire dans le ſyſtème de la langue latine deux principes incompatibles & deſtructifs l'un de l'autre, que de ſoutenir que le ſujet de l'*infinitif* ſe met à l'accuſatif, & le ſujet d'un mode perſonnel au nominatif.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré l'inconſéquence & la fauſſeté de la doctrine commune ſur l'accuſatif, prétendu ſujet de l'*infinitif*: il faut y en ſubſtituer une autre, qui ſoit conforme aux principes immuables de la Grammaire générale, & qui ne contrediſe point l'analogie de la langue latine.

L'accuſatif a deux principaux uſages également avoués par cette analogie, quoique fondés diverſement. Le premier, eſt de caractériſer le complément d'un verbe actif relatif, dont le ſens, indéfini par ſoi-même, exige l'expreſſion du terme auquel il a rapport: *amo* (j'aime), eh quoi? car l'amour eſt une paſſion relative à quelque objet; *amo Ciceronem* (j'aime Cicéron). Le ſecond uſage de l'accuſatif eſt de caractériſer le complément de certaines propoſitions; *per mentem* (par l'eſprit), *contrà opinionem* (contre l'opinion), *&c.* C'eſt donc néceſſairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accuſatif que l'on a pris fauſſement pour ſujet de l'*infinitif*, puiſqu'on vient de prouver la fauſſeté de cette opinion: & il me ſemble que l'analyſe la mieux entendue peut en faire aiſément le complément d'une prépoſition ſouſentendue, ſoit que la phraſe qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif tienne lieu de ſujet dans la propoſition totale, ſoit qu'elle y ſerve de complément.

Reprenons la propoſition *magna ars eſt non apparere artem*. Selon la maxime que je viens de propoſer, en voici la conſtruction analytique: *circâ artem, non apparere eſt ars magna* (en fait d'art, ne point paroître eſt le grand art: l'accuſatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue; & la phraſe, *circà artem*, eſt un ſupplément circonſtanciel très-conforme aux vûes de l'analyſe logique de la propoſition en général, & en particulier de celle dont il s'agit.

Cicéron, dans ſa ſeptieme lettre à Brutus, lui dit: *mihi ſemper placuit non rege ſolum, ſed regno liberari rempublicam*; c'eſt-à-dire, conformément à mon principe, *circa rempublicam, liberari non ſolum a rege, ſed a regno placuit ſemper mihi* (à l'égard de la république, être délivré non ſeulement du roi, mais encore de la royauté, m'a toujours plû, a toujours été de mon goût).

Homines eſſe amicos Dei quanta eſt dignitas! (D. Greg. magn.) *Erga homines, eſſe amicos Dei eſt dignitas quanta!* (A l'égard des hommes, être amis de Dieu eſt un honneur combien grand!) C'eſt encore la même méthode; mais je ſupplée la prépoſition *erga* pour indiquer qu'il n'y a pas néceſſité de s'en tenir toujours à la même; c'eſt le goût ou le beſoin qui doit en decider. Mais remarquez que l'*infinitif eſſe* eſt le ſujet grammatical de *eſt dignitas quanta*; & le ſujet logique, c'eſt *eſſe amicos Dei*. *Amicos* s'accorde avec *homines*, parce qu'il s'y rapporte par attribution, ou, ſi l'on veut, par attraction. C'eſt par la même raiſon que Martial a dit, *nobis non licet eſſe tam diſertis*, quoique la conſtruction ſoit *eſſe tam diſertis non licet nobis*: c'eſt que la vûe de l'eſprit ſe porte ſur toute la propoſition, dès qu'on en entame le premier mot; & par-là même il y a une raiſon ſuffiſante d'attraction pour mettre *diſertis* en concordance avec *nobis*, qui au fond eſt le vrai ſujet de la qualification exprimée par *diſertis*.

Cupio me eſſe clementem: (Cic. I. Catil.) c'eſt-à-dire, *cupio erga me eſſe clementem*. Le complément objectif grammatical de *cupio*, c'eſt *eſſe*; le complément objectif logique, c'eſt *erga me eſſe clementem*, (l'exiſtence pour moi ſous l'attribut de la clémence); c'eſt-là l'objet de *cupio*.

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puiſſe au moyen de l'ellipſe, ramener la phraſe à l'ordre analytique le plus ſimple, pourvû que l'on ne perde jamais de vûe la véritable deſtination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il eſt bien conforme à cette analogie d'imaginer une prépoſition avant l'accuſatif, qui accompagne l'*infinitif*. Je réponds, 1°. ce que j'ai déja dit, qu'il faut bien regarder cet accuſatif, ou comme complément de la prépoſition, ou comme complément d'un verbe actif relatif, puiſqu'il eſt contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour ſujet: 2°. que le parti le plus raiſonnable eſt de ſuppléer la prépoſition, parce que c'eſt le moyen le plus univerſel, & le ſeul qui puiſſe rendre raiſon de la phraſe, quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif eſt ſujet de la propoſition: 3°. enfin que le moyen eſt ſi raiſonnable qu'on pourroit même en faire uſage avant des verbes du mode ſubjonctif: ſuppoſons qu'il s'agiſſe, par exemple, de dire en latin, *ſerez-vous ſatisfait, ſi à l'arrivée de votre pere, non content de l'empêcher d'entrer, je le force même à fuir*; ſeroit-ce mal parler que de dire, *ſatin'habes, ſi advenientem patrem tuum faciam non modo ne introeat, verum ut fugiat*? J'entends la réponſe des faiſeurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes: cette locution eſt vicieuſe, ſelon eux parce que *patrem tuum advenientem* à l'accuſatif ne peut pas être le ſujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être; & que ſi on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre-ſens. Raiſonnement admirable, mais dont toute la ſolidité va s'évanouir par un mot: c'eſt Plaute qui parle ainſi (*Moſtell.*). Voulez-vous ſavoir comme il l'entend? le voici: *ſatin'habes, ſi* erga *advenientem patrem tuum* ſic *faciam* ut *non modo ne introeat, verum ut fugiat*; & il en eſt de *faciam erga patrem ſic ut*, &c. comme de *agere cum patre, ſic ut*: or ce dernier tour eſt d'uſage, & on lit dans Nepos (*Cimon.* I.) *egit cum Cimone ut eam ſibi uxorem daret*.

Il réſulte donc de tout ce qui précede, que l'*infinitif* eſt un mode du verbe qui exprime l'exiſtence ſous un attribut d'une maniere abſtraite, & comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir; d'où il ſuit que l'*infinitif* eſt tout-à-la-fois verbe & nom: & ceci eſt encore un paradoxe.

On convient aſſez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il eſt nom ſi l'on veut, mais ſans être verbe; & l'on penſe qu'en d'autres occurrences il eſt verbe ſans être nom. On cite ce vers de Perſe (*Sat. I.* 25.) *Scire tuum nihil eſt niſi te ſcire hoc ſciat alter*, où l'on prétend que le premier *ſcire* eſt nom ſans être verbe, parce qu'il eſt accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le ſecond *ſcire* eſt verbe ſans être nom, parce qu'il eſt précédé de l'accuſatif *te*, qui en eſt, dit-on, le ſujet. Mais il n'y a que le préjugé qui fonde cette diſtinction. Soyez conſéquent, & vous verrez que c'eſt comme ſi le poëte avoit dit, *niſi hoc ſcire tuum ſciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans ſon interprétation, *niſi ab aliis cognoſcatur*; enſorte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle réſulte des obſervations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipſe pour rendre raiſon de l'accuſatif *te*, & qu'il faut dire, par exemple, *niſi alter ſciat hoc ſcire pertinens ad te*, ce qui eſt la même choſe que *hoc ſcire tuum*.

N'admettez ſur chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie: vous voilà ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image. (*B. E. R. M.*)

INFIRMER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie *caſſer*, *annuller* une ſentence ou un contrat ou un teſtament.

Ce terme eſt ſur-tout uſité pour les ſentences qui ſont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, ſi c'eſt un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la ſentence, bien appellé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorſque c'eſt une cour ſouveraine qui *infirme* la ſentence, elle met l'appellation & ſentence dont a été appellé au néant, émendant: & néanmoins dans les matieres de grand criminel, les cours prononcent ſur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & ſentence au néant. (*A*)

INFIRMERIE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier deſtiné pour les malades.

INFIRMERIE, (*Jardin.*) eſt un lieu deſtiné aux arbres en caiſſes qui ſont languiſſans, ainſi que ceux qui

ſont

ſont nouvellement plantés, & aux fleurs empotées du jour; ce n'eſt autre choſe qu'un abri qu'on leur choiſit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils ſoient préſervés des vents & du gros ſoleil.

INFIRMIER, ſ. m. (*Medec. Chirurg.*) eſt un employé ſubalterne dans les hôpitaux, prépoſé à la garde & au ſoulagement des malades; il eſt dans les hôpitaux & maiſons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi eſt auſſi important pour l'humanité, que l'exercice en eſt bas & répugnant; tous ſujets n'y ſont pas également propres, & les adminiſtrateurs des hôpitaux doivent, autant par zèle que par motif de charité, ſe rendre difficiles ſur le choix de ceux qui s'y deſtinent, puiſque de leurs ſoins dépend ſouvent la vie des malades; un *infirmier* doit être patient, modéré, compatiſſant; il doit conſoler les malades, prévenir leurs beſoins & ſupporter leurs impatiences.

Les devoirs domeſtiques des *infirmiers* ſont, d'allumer le matin les feux dans les ſalles & de les entretenir pendant le jour; de porter & diſtribuer les portions de vivres, la tiſanne & les bouillons aux malades; d'accompagner les medecins & chirurgiens pendant les panſemens; d'enlever après les bandes, compreſſes & autres ſaletés; de balayer les ſalles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choſes qu'ils leur diſtribuent & ſur leurs propres perſonnes; de vuider les pots-de-chambre & chaiſes-percées, de ſécher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumônier de ceux qu'ils apperçoivent en danger; de tranſporter les morts & de les enſevelir; d'allumer les lampes le ſoir, de viſiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement ſur eux, de leur donner tous les ſecours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations; les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les rempliſſent exactement. & les punir s'ils s'en écartent.

Voici quelques diſpoſitions qui les regardent dans la direction & la diſcipline d'un hôpital militaire.

Ils y ſont aux ordres du commiſſaire des guerres chargé de la police de l'hôpital, aux gages de l'entrepreneur, & nourris aux frais du Roi, à la même portion que les ſoldats malades.

Le nombre en eſt fixé à un pour vingt malades, ou douze bleſſés, ou dix vénériens, ou deux officiers: en cas de maladie ils ſont traités dans l'hôpital ſur le même pié que les ſoldats malades, mais aux frais de l'entrepreneur, qui ne peut les renvoyer qu'après leur guériſon & du conſentement du commiſſaire des guerres: le directeur ne doit dans aucun cas ſe ſervir de ſoldats pour *infirmier*.

Tout *infirmier* qui ſort de l'hôpital ſans permiſſion, ou qui y rentre ivre, qui eſt convaincu d'avoir vendu des alimens aux malades, ou retranché quelque choſe de leur portion pour en augmenter la ſienne, eſt puni d'amende pour la premiere fois, & chaſſé de l'hôpital en cas de récidive.

Celui qui eſt convaincu de vol, friponnerie ou malverſation, eſt châtié ſévérement pour l'exemple, & même livré à la juſtice, ſi le cas le requiert.

Les *infirmiers* ſont reſponſables des effets gardés par les défunts, qui ſe trouveroient avoir été détournés.

Celui qui étant de garde pendant la nuit, eſt ſurpris endormi, doit être puni d'amende, & chaſſé s'il a abandonné la ſalle.

Celui qui eſt convaincu d'avoir traité les malades avec négligence, dureté ou mépris, d'avoir négligé de les changer de linge après des ſueurs, ou de leur avoir refuſé d'autres ſecours néceſſaires, doit être chaſſé & puni ſuivant l'exigence du cas.

Ces diſpoſitions ſont tirées pour la plûpart des réglemens concernant les hôpitaux militaires, du premier Janvier 1747, époque du rétabliſſement de la regle & du bon ordre dans l'adminiſtration de cette partie difficile & intéreſſante du ſervice.

Dans les hôpitaux bourgeois & maiſons de charité, ce ſont des femmes ou des ſœurs hoſpitalieres qui y ſont chargées des fonctions des *infirmiers*, & l'on eſt généralement content de la maniere dont elles s'en acquittent. On ne peut nier que les femmes ne ſoient plus propres à ces fonctions que les hommes; en effet, par la ſenſibilité & la douceur naturelle à leur ſexe, elles ſont plus capables qu'eux de ces ſoins touchans, de ces attentions délicates, ſi conſolantes pour les malades, & ſi propres à hâter leur guériſon. Il eſt peu de nos lecteurs qui n'ait éprouvé par lui-même ce que nous avançons, & qui n'ait préféré, & qui ne préfere encore dans l'état de maladie, les ſervices d'une femme à ceux d'un homme, toutes choſes égales.

Si le ſentiment intérieur de la nature & l'expérience ſe réuniſſent pour nous démontrer cette vérité, pourquoi n'en profitons-nous pas pour l'intérêt du ſervice & de l'humanité?

Qui empêche qu'on ne ſubſtitue aux *infirmiers* dans tous les hôpitaux militaires du royaume des *infirmieres* aux mêmes gages & fonctions, tirées non de l'ordre des ſœurs hoſpitalieres, mais du ſein du peuple indigent? on devroit s'en promettre le même ſervice que de ces ſœurs, & un meilleur que celui des *infirmiers*, premier avantage. Ces hommes ſeroient rendus aux ouvrages de la terre, ou des arts méchaniques, autre avantage: mais nous en appercevons un plus précieux encore dans ce changement, ce ſont les nouvelles occaſions d'emploi & de travail qu'il procureroit à un nombre de femmes ou filles, dans l'énorme quantité de déſœuvrées involontaires qui fourmillent dans nos villes, qui deſirent & cherchent des occupations, & qui faute d'en trouver, reſtent en proie aux dangers & aux malheurs d'une oiſiveté forcée. Cet article eſſentiel & trop négligé parmi nous, ſi important pour la population, pour les mœurs & l'honnêteté publique, mériteroit les plus ſérieuſes attentions de la part du gouvernement.

Au ſurplus nous ne répondrons aux objections qu'on pourroit nous faire ſur le changement propoſé pour les hôpitaux militaires, qu'en préſentant l'exemple de ce qui ſe pratique avec ſuccès dans les hôpitaux bourgeois & les maiſons de charité du royaume, où les ſoldats malades des troupes du roi ſont reçus & traités, comme dans les hôpitaux même de ſa majeſté. *Voyez* GARDE-MALADE. *Article de M.* DURIVAL *le jeune.*

INFIRMITÉ, ſ. f. (*Medecine.*) ou plutôt (*Gram.*) par la force du mot ſignifie *foibleſſe*, & par l'uſage *dérangement habituel* d'une fonction particuliere, & qui n'importe pas eſſentiellement à l'économie générale de la vie & de la ſanté. La privation abſolue, la diminution conſidérable, ou la dépravation de l'action des organes des ſens, de la génération, du mouvement volontaire, lorſque ces vices ſont conſtans, ſont des *infirmités*; ſoit qu'elles dépendent de quelque léſion particuliere dans des ſujets, très-bien conſtitués d'ailleurs. Telle peut être la *ſurdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuiſſance*, &c. dans un ſujet jeune & vigoureux; ſoit qu'elles dépendent d'une cauſe plus générale, telles ſont les *infirmités* de la vieilleſſe. Au reſte c'eſt un vice ſenſible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité*; car on ne donne pas ce nom aux vices ſecondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents eſt une *infirmité* en ſoi, & indépendamment de la digeſtion pénible, qui peut être une ſuite de la maſtication imparfaite. La ſtérilité chez une femme bien conſtituée ſenſiblement, ne s'appelle pas *infirmité*; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chûte de matrice qui cauſe la ſtérilité, mais ſans égard à cet effet éloigné. (*b*)

INFLAMMABILITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) dans le ſens le plus précis, c'eſt la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de brûler avec flamme. Mais l'uſage a étendu cette dénomination à la propriété générale de brûler, ſoit avec flamme, ſoit ſans flamme. Dans ce dernier ſens qui eſt le plus ordinaire, *inflammabilité* eſt ſynonyme de *combuſtibilité*. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, adj. (*Gramm.*) qui peut s'enflammer.

INFLAMMABLE, (*Chimie.*) corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, (*Chimie.*) c'eſt un des noms les plus uſités du feu combiné, ou phlogiſtique. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLES, *ſubſtances*. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les ſubſtances du regne minéral, qui ont la propriété de s'enflammer, & de brûler. Elles ſe trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la ſurface; on les déſigne quelquefois ſous le nom de *ſoufres*, mais cette dénomination eſt impropre, attendu que le ſoufre eſt lui-même une des *ſubſtances inflammables*, que l'on rencontre dans le ſein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphte, le pétréole, la poix minérale, l'aſphalte, le charbon foſſile, le jais, le ſuccin, l'ambre, le ſoufre. *Voy. ces différens articles*. (—)

INFLAMMATION, ſ. f. (*Chimie.*) eſt l'état d'un corps qui brûle avec flamme. *Voy.* FLAMME. (*b*)

INFLAMMATION, MALADIES INFAMMATOIRES. (*Medecine.*) Quoique ces deux noms paroiſſent au premier coup d'œil ſynonymes, ſi l'on veut

les

les analyſer d'après l'obſervation, on pourra s'appercevoir qu'ils renferment des idées différentes. Toute *maladie inflammatoire* peut bien ſuppoſer l'*inflammation*, mais il me paroît, & j'en donnerai les raiſons plus bas, que toute *inflammation* ne doit pas être regardée comme *maladie inflammatoire:* ainſi je ferai de ces deux mots deux articles ſéparés, traitant d'abord de l'*inflammation* en général ou extérieure, & enſuite des *maladies inflammatoires*. Je donnerai donc d'abord 1°. l'hiſtoire de la maladie, c'eſt-à-dire l'expoſé de ce que les ſens ou l'obſervation découvrent dans toute *inflammation*, ce qui eſt conſéquemment très-certain & à l'abri de toute diſcuſſion. Je paſſerai enſuite à la théorie, ou à l'examen des cauſes moins évidentes, refuſées aux témoignages de nos ſens, partie féconde en diſpute comme en erreur; enfin j'expoſerai la partie thérapeutique-pratique, qui comprendra les ſignes diagnoſtiques & prognoſtics, & la curation proprement dite.

L'hiſtoire. Symptomes. Inflammation eſt un mot générique employé pour déſigner cette claſſe de maladie fort étendue & très-multipliée, dont le caractere eſt l'augmentation de chaleur dans une partie jointe à une douleur plus ou moins vive.

A ces ſymptomes ſeuls & conſtans, caractériſtiques de toute *inflammation*, ſoit extérieure, ſoit interne, on peut ajoûter la tumeur & la rougeur de la partie affectée, qui ne ſont vraiment ſignes, & qu'on n'apperçoit que dans les *inflammations* extérieures, & qui vraiſſemblablement n'exiſtent pas moins dans celles qui attaquent les parties internes; lorſque les *inflammations* ſont un peu conſidérables, & ſur tout lorſqu'elles ſont dolorifiques à un certain point, la fievre ne manque pas de ſurvenir, & il faut remarquer qu'elle eſt plutôt compagne de la douleur, & proportionnée à ſa vivacité, qu'à la grandeur de l'*inflammation*. Ainſi l'on en voit qui ſont très-conſidérables ſans la moindre émotion dans le pouls, tandis qu'une *inflammation* très-peu étendue, mais ſuivie de beaucoup de douleur, un panaris, par exemple, allumera une fievre très-violente. Mais, quoique dans toutes les *inflammations* le mouvement du ſang ne ſoit pas accéléré par tout le corps, on obſerve toujours que les arteres de la partie enflammée battent plus vîte & plus fort que dans l'état ordinaire; & pour s'en aſſurer, l'on n'a qu'à preſſer un peu avec la main la partie enflammée; le malade peut s'en convaincre lui-même en appuyant cette partie contre quelque corps dur: ce mouvement des arteres augmenté, peut paſſer pour une fievre locale. Il n'eſt rien moins que démontré que la circulation du ſang ſoit plus rapide dans cette partie; c'eſt un fait cependant unanimement reçu, & déduit très-peu conſéquemment, de la rougeur & de la chaleur augmentées dans la partie, il ne falloit que voir, & l'on a voulu raiſonner. De ce raiſonnement très-hypothétique, il ſuit encore une conſéquence qui eſt tout au moins une hypothèſe, c'eſt que la chaleur & la rougeur ne peuvent augmenter ſans que la circulation ſoit accélérée, & que par conſéquent elles ſont un effet immédiat & néceſſaire du mouvement du ſang.

Si la fievre qui ſurvient à l'*inflammation* eſt forte, elle entraîne avec ſoi les ſymptomes ordinaires, la ſoif, les inquiétudes, maux de tête, délire, *&c.* & autres dérangemens dans les différentes fonctions.

Variétés ou différences. On a diſtingué les *inflammations* en externes & en internes ſuivant qu'elles ont leur ſiege à l'extérieur, ou dans quelques parties intérieures du corps; celles-ci à moins qu'elles ne ſoient produites par quelque cauſe externe, conſtituent les maladies inflammatoires; elles ſont toujours accompagnées d'une fievre plus ou moins aiguë, nous en verrons plus bas les différentes eſpeces.

C'eſt aux *inflammations* extérieures que convient uniquement la fameuſe diviſion, en phlegmoneuſes, & en éréſipélateuſes, auxquelles on a tenté infructueuſement & fort mal-à-propos, de réduire toutes les eſpeces d'*inflammations*. La premiere claſſe comprend celles qui ſont marquées par une tumeur dure, d'un rouge obſcur, une douleur vive, ordinairement pulſative, une réſiſtence aſſez forte, & ſurtout une circonſcription très-ſenſible; on les appelle *inflammations phlegmoneuſes*, ou ſimplement *phlegmon*, qui ſignifie chez les Grecs, *je brûle*, & qu'on employoit du tems d'Hippocrate pour déſigner une *inflammation* quelconque mais qui fut reſtreint ſous Eraſiſtrate à l'*inflammation* particuliere dont nous parlons; les clous ou furoncles fourniſſent un exemple aſſez fréquent de cette *inflammation*.

Dans la ſeconde claſſe ſont renfermées les *inflammations* qui ont pour caractere une chaleur très-vive, une rougeur tirant ſur le jaune ou couleur de roſe, une douleur vive & très-aiguë, une tumeur très-peu élevée, nullement circonſcrite, ni rénitente, cédant au contraire très-facilement à la preſſion du doigt, mais ſe rétabliſſant auſſi-tôt, & preſque toujours accompagnée d'œdème. J'ai dit que cette diſtinction ne peut avoir lieu qu'à l'extérieur; les principaux ſignes qui établiſſent ces différences ne ſont ſenſibles qu'à l'œil, & au tact; ainſi quand même ils exiſteroient réellement à l'intérieur, ils ne ſauroient être ſaiſis, mais en outre l'éréſipele eſt une affection cutanée dont le ſiege n'eſt que dans le tiſſu de la peau. On l'obſerve principalement aux piés, aux mains, & au viſage; il y en a une eſpece qui eſt fixe aux piés, & qui en empêche les mouvemens: on l'appelle *éréſipele ſcorbutique. Voyez* ÉRÉSIPELE. *Sthaal*, & après lui *Neuter*, *Junker*, & autres éclectiques, admettent une troiſieme eſpece d'*inflammation*, qu'ils appellent *apoſtémateuſe*, dont le caractere principal eſt une grande tendance à la ſuppuration.

Il y a auſſi une autre diviſion de l'*inflammation* très-ſcholaſtique, mais peu uſitée, en phlogoſe, *inflammation* proprement dite, & *inflammation* ſtrophique; ces différences ont été tirées du degré & de la violence des ſymptomes de l'*inflammation*.

Outre cette variété qu'on obſerve dans les ſymptomes qui conſtituent l'*inflammation*, il y a des différences qu'il eſt très-important de remarquer dans la maniere dont elles ſe terminent. On compte ordinairement quatre terminaiſons différentes, qui ſont la réſolution, la ſuppuration, l'induration, & la gangrene. La réſolution a lieu lorſque l'*inflammation* ſe diſſipe graduellement ſans aucune altération ſenſible des vaiſſeaux; on peut rapporter à la réſolution la déliteſcence, qui n'en differe que par le plus de promptitude. La ſuppuration ſe fait, lorſque le ſang arrêté, & les vaiſſeaux obſtrués ſont changés en une humeur tenace égale, blanchâtre, douce, qu'on appelle *pus*; au lieu de la tumeur inflammatoire on trouve un abſcès. L'*inflammation* ſe termine par l'induration, lorſqu'elle laiſſe après elle une tumeur dure, indolente, purement lymphatique, connue ſous le nom de *ſkirrhe*; & enfin la terminaiſon ſe fait par la gangrene: lorſque la partie enflammée meurt, les ſymptomes inflammatoires ceſſent tout à coup, on obſerve une couleur plombée, livide, noirâtre, un ſentiment fort obſcur, & une odeur cadavéreuſe, deſagréable. Le dernier degré de mortification ou de gangrene, s'appelle *ſphacele*; la ſuppuration & l'induration ſont les terminaiſons les plus ordinaires des *inflammations* phlegmoneuſes, elles ſe réſolvent cependant quelquefois, & ſe gangrenent auſſi, mais moins ſouvent que les éréſipeles, à qui ces deux terminaiſons ſont principalement affectées: il peut arriver, & j'ai même vu un exemple, que l'éréſipele ſe termine en œdème, c'eſt-à-dire qu'il laiſſe après lui une tumeur molle, inſenſible, cédant à l'impreſſion du doigt, & en conſervant l'empreinte; j'ai vu auſſi beaucoup d'éréſipeles s'ulcérer, cette terminaiſon n'eſt pas rare.

Cauſes évidentes. Les cauſes dont il eſt ici queſtion, connues ſous le nom de principes dans les écrits de nos auteurs minutieuſement exacts, & rigoureux, ſont celles qu'une obſervation conſtante nous a fait voir, produire, concourir à la production de l'*inflammation*; les unes diſpoſent le ſang & les humeurs à cet état; on les appelle *proëgumenes*; les autres ſurvenant excitent & mettent en jeu cette diſpoſition; on les nomme *procatartiques*. Suivant cela, il n'eſt point de cauſe qui ne puiſſe contribuer à produire l'*inflammation*; quelque erreur qui ſe ſoit commiſe dans l'uſage de ce qu'on appelle dans les écoles, *les ſix choſes non-naturelles*, peut donner occaſion à cette maladie; ainſi l'air froid ou chaud l'excite quelquefois; ce même air peut auſſi produire cet effet à raiſon des particules hétérogenes, dont il eſt quelquefois rempli, ou par une diſpoſition inconnue. J'ai obſervé l'automne paſſé à Lyon, que preſque toutes les perſonnes qui reſtoient à la campagne, étoient couvertes de furoncles. 2°. Le mouvement trop rapide, les exercices violens en ſont une cauſe fréquente; 3°. les erreurs dans le régime diététique y diſpoſent beaucoup; 4°. la ſuppreſſion des excrétions, ſur-tout ſanguines, eſt très-ſouvent ſuivie d'*inflammation*; 5°. on a vu quelquefois ſurvenir aux paſſions d'ames, ſur-tout vives, comme la colere, des éréſipeles; 6°. enfin les veilles trop long-tems continuées, ſont très-propres à jetter dans le ſang la diſpoſition inflammatoire. A ces cauſes on peut ajoûter l'application topique de tout corps irritant, comme le feu, le froid vif, les cauſtiques, les bleſſures, fractures, luxations, compreſſions, diſtorſions, ligatures, les corps étrangers. &c. Les morſures, ou piqures d'animaux venimeux, ſont auſſi des cauſes qu'on voit

voit tous les jours produire l'*inflammation*. On observe que celles qui agissent en irritant, & sur-tout en arrêtant la transpiration, produisent assez communément les érésipeles; les engelures dépendent principalement de cette cause; ceux qui sont rebelles & périodiques dépendent d'un dérangement, d'un vice particulier dans les voies biliaires & hémorrhoïdales; les phlegmons situés pour l'ordinaire plus profondement dans le tissu cellulaire & les glandes, sont excités par des causes moins promptes, & le plus souvent internes; ils sont assez souvent dépuratoires, ou critiques.

L'*inflammation* attaque tous les âges, tous les sexes, tous les sujets, tous les tempéramens; personne n'est à l'abri d'une maladie, dont les causes sont extérieures, si multipliées, & si *obvies*. Je crois pouvoir assurer en général, que les femmes y sont plus sujettes que les hommes; que plus on approche de l'enfance, plus l'on en est susceptible. (Remarquez que je ne parle ici que de l'*inflammation*, & non des maladies inflammatoires, où l'on observe le contraire); ainsi les enfans y sont très-sujets. Ils sont impressionales à la moindre cause, & chez eux les *inflammations* suivant la pente naturelle des humeurs, se portent plus à la tête; on observe aussi des aphtes, des légeres *inflammations* derriere les oreilles, aux tonsilles, aux yeux, des *inflammations* exhanthématiques sur la tête, au visage. Après eux viennent les adolescens, ensuite les jeunes gens; & chez eux les *inflammations* s'observent principalement au col & à la poitrine.

Après ceux-ci, les adultes plus disposées aux *inflammations*, & aux embarras des visceres situés dans les hypocondres; enfin dans les vieillards elles sont très-rares, & attaquent plutôt les parties inférieures, comme les reins, & les articulations. *Voyez* Hippocrate, *Aphor. liv. III.*

Le tempérament sanguin y est plus propre que le phlegmatique; ceux qui ont un sang sec & épais, qu'on appelle *inflammatoire*, reçoivent très-facilement les impressions fâcheuses des causes éloignées. Le tempérament bilieux mélancolique, le plus sensible de tous est aussi sujet à l'*inflammation*. Les personnes hémorrhoïdaires, bilieuses, hépatiques, semblent avoir une disposition particuliere aux érésipeles périodiques, qui, par le défaut du traitement, deviennent très-opiniâtres.

La théorie. La théorie de l'*inflammation* n'est autre chose que la recherche ou l'examen des causes inconnues qui la produisent, ou plutôt qui la constituent. Il s'agit ici de cette cause, que les scholastiques appellent *cause prochaine*, *continente*, dont la présence entraîne nécessairement l'*inflammation*, & qui cessant d'exister, termine tout de suite l'*inflammation*. Cette cause, ce changement intérieur qu'éprouvent alors le sang & les vaisseaux, entierement dérobé au témoignage des sens, est par la même fort incertain, très-obscur; & c'est ce qui l'a rendu la source de beaucoup de discussions, de disputes, d'hypotheses, & en conséquence de beaucoup d'erreurs. Le raisonnement seul peut percer ce mystere; aussi est-il bien difficile de donner sur cette matiere rien de certain, & c'est un grand point d'atteindre le vraissemblable; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter un coup d'œil sur les différens sentimens qui ont partagé depuis très-long-tems les Medecins.

Les anciens pensoient que l'*inflammation* se formoit par une fluxion rapide d'une humeur chaude & agitée, dans une partie, & sur-tout dans les vaisseaux destinés à renfermer les esprits. C'est ainsi qu'ils appelloient les arteres, qu'ils ont cru jusqu'à Galien qui combat vivement cette erreur, entierement vuides de sang; si c'étoit un sang pur & médiocrement épais, dit après Galien Paul d'Egine, l'*inflammation* étoit phlegmoneuse, le mélange du sang & de la bile seule ainsi ramassée, occasionnoit les dartres, &c.

On voit à-travers les fautes qu'entraînoit nécessairement le défaut d'anatomie, l'ignorance de la circulation du sang, le mauvais état de la physique, &c. que les anciens faisoient consister l'*inflammation* dans l'arrêt & l'accumulation du sang, d'un sang agité dans les extrémités des arteres. Ce sentiment a été renouvellé, après avoir été long-tems ridiculisé & mis en oubli, & on l'a donné comme nouveau, de même que bien d'autres opinions des anciens.

Pendant l'espace de dix-huit siecles que les Medecins ne juroient que par Galien & par Hippocrate, & ne savoient pas penser sans leur secours, on n'a rien innové dans la doctrine des anciens; & cette théorie, la seule qu'il y eût, étoit généralement adoptée de tout le monde.

Lorsqu'au commencement du xvj. siecle la Chimie au sortir du berceau commença à fleurir & à dominer, elle éblouit alors loin d'éclairer; tout le monde lui rendit les armes, & la face de la Medecine fut entierement changée; les écoles ne retentirent plus que des noms imposans & mal définis de sel, de soufre, d'esprit, &c. On métamorphosa le corps humain en alembic; le sang fut regardé comme un magasin de différens sels, de soufre, & autres principes chimiques; on plaça dans toutes les parties & dans touts les couloirs, des fermens particuliers destinés à chaque secrétion; en un mot, on pensa que les effervescences, fermentations, & autres phénomenes chimiques qu'on observe dans les laboratoires, devoient se remarquer aussi dans le corps humain. Il fut décidé que toutes les maladies devoient leur origine à des combinaisons contre nature des différens principes qui composent le sang; ainsi Paracelse déduisit la fievre de l'*inflammation* d'un principe nitro-sulfureux qui se formoit dans le sang, lorsque des mucilages, des esprits salins & nitreux se méloient à un soufre impur & fétide, lorsque ce mélange étoit considérable & répandu dans tout le corps, fleurs qui resultoient de sa progémination, acéteuses, froides & mercurielles, ensuite grasses, inflammables, & sulfureuses, produisoient successivement le froid & le chaud fébril. Ce mélange restreint & concentré dans une partie, & toûjours entretenu par un abord continuel des mêmes matieres, formoient l'*inflammation*.

Un sang abondamment chargé de parties huileuses & sulfureuses, dit Wolfangus Wedelius, venant à s'arrêter dans les pores, causera l'*inflammation*, sur-tout érésipélateuse, parce que les parties salines sulfureuses venant à se dilater & à se raréfier, causeront une irritation qui déterminera les efforts de l'archée surveillant.

Willis tour-à-tour fameux anatomiste, grand medecin, excellent chimiste, & sur tour si zelé fermentateur, qu'il souhaitoit, peut-être pas sans fondement, que les Medecins ressemblassent à des vinaigriers, plaça dans tous les couloirs, dans tous les visceres, des fermens particuliers; il composa le sang humain de ses cinq principes universels, savoir d'esprit, de phlegmes, de sels, de soufre, & de terre, ou *caput mortuum*; & comme s'il opéroit dans son laboratoire, il procede ainsi à cette composition; il enchaîne les esprits dans les corpuscules grossiers & terreux; par cette sage précaution, il prévient leur dissipation: d'ailleurs ces esprits retenus font de continuels efforts pour s'échapper; ils mettent en mouvement, dilatent, subtilisent leurs liens, volatilisent les sels, dissolvent les soufres, les rendent miscibles à l'eau, brisent la terre, & enfin mêlent intimement ces principes entre eux. De ce mélange il resulte un corps fluide auquel les soufres dissouts donnent une couleur rouge; ce fluide ainsi formé, est le sang dont les parties sont toûjours dans un mouvement intestin de fermentation, ou d'effervescence, dit Willis; car il confond souvent ces deux mouvemens que la chimie moderne a réellement distingués. Lorsque ce mouvement intestin semblable à la fermentation vineuse, est réduit à un juste milieu, il établit la santé: arrêté, diminué, ou augmenté par différentes causes, il est la source de différentes maladies; si les parties salines & sulfureuses sont plus abondantes, ou plus développées dans une partie, elles embarrasseront le mouvement du sang, l'empêcheront de circuler; d'où il resultera un choc plus grand & plus subit des parties différentes; & de-là naîtront avec l'*inflammation* tous les différens symptomes, la tumeur, la rougeur, la chaleur & la douleur, & la fievre surviendra: si quelque principe, sur-tout actif, comme les esprits & le soufre, prend le dessus, il s'excitera une sorte d'effervescence, comme il arrive dans un tonneau de vin, lorsque quelque partie, sur-tout le tartre, prédomine; cette effervescence ou la fievre durera jusqu'à ce que le sang enflammé par le feu fébril ait deflagré.

Chirac, illustre professeur de Montpellier, homme né avec un génie hardi & créateur, doué de talens supérieurs, & renommé par les changemens considérables qu'il a apportés dans la théorie & la pratique de la Medecine, pensoit aussi que le sang étoit composé de sels, de soufre, de terre & d'eau; que les sels qui entroient dans sa composition étoient de différente nature, les uns acides, & les autres alkalis; ils entretenoient par leur choc mutuel un mouvement de fermentation, ou plutôt d'effervescence, nécessaire à la coction des humeurs & à leurs différentes secrétions; si quelques causes augmentoient l'énergie de ces sels, leur choc devenoit plus fort, la chaleur plus vive, la fermentation augmentoit. Si cette cause avoit lieu dans tout le corps, la fievre étoit excitée; si elle étoit restrainte à une partie, & sur-tout le sang étant déja coagulé par les acides, ce n'étoit qu'une fievre topique, ou *inflammation*.

Quel-

Quelques sectateurs de la physique de Descartes ont trouvé la cause de l'*inflammation* dans cette matiere subtile éthérée qui, selon eux, est le premier & le seul moteur de toutes choses : en supposant auparavant le sang épaissi & arrêté dans quelques parties, la matiere subtile qui avant cet épaississement parcouroit en liberté les pores du sang ouverts & disposés en droite ligne, ne sauroit se mouvoir avec la même facilité dans les pores retrécis & tortueux d'un sang coagulé; ainsi elle sera obligée de faire des efforts pour briser les liens, pour vaincre les obstacles qui s'opposent à son mouvement, pour expulser les matieres hétérogenes qui bouchent les pores; tous ces efforts, ces mouvemens, seront nécessairement suivis de chaleur, de rougeur, de douleur, & en un mot il y aura *inflammation*.

On ne sauroit nier que tous ces systèmes ne soient imaginés avec beaucoup d'esprit; il est fâcheux qu'ils n'ayent d'autre mérite, & qu'ils soient si éloignés de la vérité; une réfutation sérieuse me paroît superflue; les nouvelles analyses du sang & des humeurs en ont banni tous ces principes, qui étoient redevables de leur existence à l'imagination bouillante & préoccupée de quelques chimistes; la matiere éthérée ne méritoit pas un traitement plus favorable; la saine Physique en a reconnu l'insuffisance & le défaut, & l'a condemnée, ainsi que les lois du mouvement de ce grand homme, à une inaction perpétuelle. Aussi toutes ces hypothèses, fruit de l'imagination, ne se sont soutenues que peu de tems en faveur de la nouveauté, & sont tombées dans l'oubli aussi-tôt qu'elles ont eu perdu ce foible avantage, *opinionum commenta delet dies*.

Les méchaniciens ont succédé aux Chimistes; ils se sont élevés sur les débris de la Chimie, dont ils ont renversé les opinions; le corps humain changea dans leur main de nature; il cessa d'être laboratoire, & fut transformé en un magasin de cordes de leviers, poulies, & autres instrumens de méchanique, dont le principal but devoit être de concourir au mouvement des humeurs; en un mot, le corps fut regardé comme une machine statico-hydraulique; & on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles & démontrées géométriquement de la méchanique inorganique; mais il est arrivé très-souvent qu'on a fait une fausse application des principes les plus certains; leur théorie de l'*inflammation*, & celle de la fievre, qui est presque la même, est fondée sur ce principe, dont la vérité n'est rien moins que démontrée dans la fievre, mais qui est assûrée dans l'*inflammation*; savoir que le cours du sang est gêné & presque nul dans les extrémités capillaires.

M. Didier, ancien professeur en notre université, célebre sur-tout par les ressources heureuses que lui fournissoit une imagination vive dans les cas les plus desespérés, le premier qui ait fait jouer la machine dans le corps humain, regardoit la stagnation du sang dans les petites artérioles comme cause suffisante de l'*inflammation*. Cela posé, disoit-il, le sang qui continuellement poussé par le cœur, vient heurter contre ces obstructions, rebrousse chemin, passe plus vîte par les vaisseaux collatéraux; parce qu'une plus grande quantité doit passer dans un tems donné. Il arrive donc au cœur par un chemin plus court, par conséquent plus promptement, & en plus grande quantité; d'où s'ensuit encore la fievre génerale, qu'il doit regarder dans son système comme compagne inséparable de l'*inflammation*. Cette explication n'est qu'un enchaînement de principes faux & contraires aux lois du mouvement; car, selon ces lois, un corps mu avec un certain degré de vitesse, rencontrant un corps de la même densité en repos, lui communique la moitié de sa vitesse; donc le sang poussé par le cœur contre celui qui est arrêté, doit perdre de sa vitesse loin d'en acquérir une nouvelle; loin donc de traverser plus vite les vaisseaux adjoints, donc il ne doit pas non plus arriver plus promptement au cœur; car souvent le passage par les vaisseaux collatéraux n'abrege point le chemin; d'ailleurs il doit y parvenir en moindre quantité, puisqu'une partie des extrémités capillaires lui refuse une issue; il est démontré que la masse d'un fluide qui s'échappe d'un tube par différens orifices, est proportionnelle à leur nombre. Si dans une pompe de trois orifices égaux, on en bouche deux, le piston continuant de jouer avec la même force, la quantité du fluide qui sortira par le seul orifice sera sous-triple de celle qui s'échappoit auparavant par les trois. Ainsi les petits vaisseaux s'étant bouchés par la supposition, la masse du sang qui sera transmise au cœur diminuera à proportion; donc ces obstacles ne tendront qu'à diminuer la force & la vitesse des contractions du cœur, loin de les augmenter; la gangrene & la syncope dans ces circonstances seroient plus à craindre que l'*inflammation* & la fievre.

M. Fizes, aussi fameux professeur en l'université de Montpellier, suit exactement l'opinion de Didier; il pense avec lui que la stagnation du sang suffit pour augmenter sa vîtesse dans les vaisseaux voisins, & même par tout le corps; il ajoute que les parties fibreuses du sang embarrassant l'embouchure des vaisseaux lymphatiques, la lymphe ne sera point séparée. Or cette secrétion qui, selon lui, arrête le cours du sang, n'ayant pas lieu, le sang ira d'autant plus vite, que sa vitesse dans les extrémités artérielles surpasse celle de la lymphe dans ses vaisseaux appropriés: citons les propres termes de l'auteur, pour ne pas paroître les avoir obscurcis: *hinc sanguinis celeritas in ea proportione crescet qua sanguinis per vasa minima projecti celeritas lymphæ perductus exiguos fluentis celeritatem superat*; ce qui donne encore le raison si recherchée de l'augmentation prétendue dans la vitesse du sang, soit dans la partie, soit dans tout le corps; c'est assûrément prendre bien de la peine pour donner la raison d'un fait qui n'est rien moins qu'évident; il me semble voir tous les Chimistes disputer, entasser des volumes, pour rendre raison d'une dent d'or supposée naturelle à un enfant qui étoit à la cour d'un duc de Toscane, tandis que le fait étoit faux; ou les Physiciens se mettre à la torture pour expliquer les lampes éternelles de Descartes, dont on constata la fausseté. Cette lymphe qui reste dans le sang sert encore à expliquer la force des contractions du cœur, qu'on croit devoir être jointes à la vitesse pour faire la fievre; car par son moyen la masse du sang augmentera. D'où il suivroit que la fievre sera proportionnée à la quantité de lymphe qui restera dans le sang; & qu'ainsi une *inflammation* très-étendue (pour ne pas aller chercher d'autres exemples étrangers, aussi contraires à cette assertion) sera toûjours suivie d'une fievre considérable; & une *inflammation* qui occupera peu d'espace, dans laquelle peu de vaisseaux lymphatiques seront embarrassés par ces prétendues parties *fibreuses*, ne sera jamais suivie de la fievre: mais la fievre aiguë qui survient aux panaris, & mille autres observations, font voir tout le faux & l'insuffisance de cette théorie.

Le grand Boerhaave & l'illustre Swieten, le commentateur de ses fameux & obscurs aphorismes, admettent aussi à-peu-près la même opinion; ils y ajoutent un certain broyement du sang qui se fait dans les vaisseaux obstrués par la contraction de ces mêmes vaisseaux, & par l'impulsion du sang qui aborde continuellement avec la même vitesse, ou une plus grande; du reste, c'est encore ici un sang qui va au cœur par des chemins plus courts dont la masse est aussi augmentée. Il faut, disent-ils, ou que ce sang surabondant reste dans les vaisseaux libres, ou il doit en sortir avec plus de vitesse: l'un des deux est assûrément indispensable; l'observation & l'expérience que le commentateur a fait sur un chien, font voir qu'il n'y reste pas; donc, concluent-ils, sa vitesse augmente. D'ailleurs la pléthore suffit, selon qu'ils l'exposent ailleurs, pour déterminer le cœur à des contractions plus violentes & plus réitérées. Quoique la fausseté de cette théorie qui est pourtant encore la plus reçue dans les écoles, appuyée du grand nom de Boerhaave, soit assez démontrée par ce que nous avons dit, je remarquerai que son broyement est purement imaginaire; que sa pléthore loin de produire la fievre, doit retarder les contractions du cœur; aussi voyons-nous que le pouls des personnes pléthoriques est remarquable par sa lenteur: concluons aussi que suivant ces systèmes, une personne qui aura la moitié du corps gangrenée, par exemple, devra avoir une fievre extrèmement aiguë, dont la force sera en raison composée de l'augmentation des humeurs & de la briéveté de leur chemin. Remarquons enfin, pour en déterminer la nouveauté, que cette stagnation d'un sang broyé & en movement de nos modernes, ne differe pas beaucoup de la congestion d'un sang agité & bouillant que Galien avoit établi.

Les éclectiques ou animistes, avec Stahl, ou plutôt Hippocrate leur chef, voyant ou croyant voir l'impossibilité de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchanisme, ont recouru à une puissance hyper-méchanique, qu'ils en ont fait le premier auteur. Cette puissance ou faculté motrice est connue dans les ouvrages d'Hippocrate, Galien & autres illustres peres de la Medecine ancienne, sous les noms de *nature*, d'*ame*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale effective*, *&c*. Tous ces noms étoient synonymes & indifféremment employés pour désigner l'ame, comme on peut le voir par une foule de passages d'Hippocrate, & comme Galien

Galien le dit expressément dans le livre intitulé, περι ριγυ και τρομυ où il s'exprime ainsi : και ηγε φυσις και η ψυχη υδεν αλλο τυτ' εστι, *la nature & l'ame ne sont rien autre chose*. Dans les maladies les anciens croyoient reconnoître son ouvrage bienfaisant, αι δε φυσιες, dit Hippocrate, *Epid. lib. VI.* των νυσων ιητροι, & ils la regardoient dans l'état de santé comme un principe veillant à la conservation du corps attirant ce qui lui paroissoit bon, le retenant, assimilant ce qui pouvoit contribuer à la nutrition de son domicile, & chassant ce qui ne pouvoit que lui être nuisible. Galen. *de differ. febr. lib. II. cap. xj.*

Stahl a renouvellé, corrigé, châtié, ou pour mieux dire, habillé à la moderne le sentiment des anciens qu'on a vu depuis se glorifier du beau nom de *stahlianisme*. L'appui d'un si grand maître a attiré beaucoup de sectateurs à cette opinion. On a cru voir l'ame ou la nature, bonne & prévoyante mere, opérer avec choix & succès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'elle ne connoît pas, & manier avec intelligence des ressorts dont la structure & le méchanisme lui sont aussi cachés: qu'importe? On a observé dans l'éternuement une quantité de muscles mis en jeu & mûs d'une façon particuliere très-appropriée pour balayer & emporter les parties acres qui irritoient la membrane pituitaire; dans le vomissement, un méchanisme très-joliment imaginé pour dégager l'estomac surchargé, sans chercher, sans faire attention que ces effets auroient peut-être pû être exécutés avec moins d'efforts & moins de dépense de fluide nerveux. On a crié que ces opérations se faisoient le mieux qu'il fût possible dans la plus parfaite des machines, & conséquemment par la plus spirituelle & la plus bienfaisante des intelligences; tous les visceres, tous les vaisseaux sont parsemés de nerfs, qui semblent être ses émissaires & ses espions qui l'avertissent des irritations, des dérangemens qui demandent son action; ils sont munis & entourés de fibres musculaires propres à exécuter les mouvemens que l'ame juge nécessaires.

Cela posé, pour expliquer l'*inflammation*, les Stahliens supposent la stagnation du sang dans les vaisseaux capillaires ou dans les pores, comme parle Stahl; l'ame dès-lors attentive à la conservation de sa précieuse machine, prévoyant le mal qui arriveroit si le sang croupissoit long-tems immobile dans les vaisseaux, envoie une plus grande quantité de fluide nerveux dans les vaisseaux obstrués & circonvoisins pour emporter cette obstruction. Si l'*inflammation* est plus considérable, ou plûtôt si la douleur plus vive la lui fait paroître telle, & le danger plus pressant, l'ame en général instruite proportionnera le remede à la grandeur du péril; voyant l'insuffisance du premier secours, augmentera par tout le corps (assez inutilement) le mouvement du cœur & des arteres; ce qui quelquefois résoudra l'*inflammation*; d'autres fois la fera gangrener, si un médecin attentif ne sait pas modérer la fougue & l'ardeur de ce principe impétueux; si le sort du combat est malheureux, que la maladie ait le dessus, c'est au défaut des forces, à la mauvaise disposition des organes que le peu de succès doit être attribué, & quelquefois aussi, remarque fort naïvement Neuter, fervent animiste, aux erreurs de l'ame, qui pouvant se tromper, & se trompant en effet très-souvent dans les choses morales, ne doit pas être censée infaillible dans celles qui concernent la conservation de la vie & de la santé.

Cette théorie, qui paroît d'abord très-satisfaisante, & qui est sur-tout assez conforme à la pratique, a été mise dans un très-beau jour, & fort savamment exposée dans une très-belle & très-géométrique dissertation, que M. de Sauvages a fait soutenir il y a quelques années aux écoles de Médecine de Montpellier.

Quelles que soient cependant les autorités & les apparences de cette opinion, elle est fondée sur un principe dont la vérité ne paroît pas incontestable: c'est l'ame, dit-on, qui est la cause efficiente de l'*inflammation*, parce qu'elle est le principe des mouvemens vitaux; quelques effets que les passions d'ame font sur le corps ont d'abord fait hasarder ce paradoxe, & l'on a cru qu'il étoit à-propos de ne pas laisser un si bel agent sans ouvrage, d'autant mieux que la matiere seule a été jugée incapable de se mouvoir par elle-même. Il est vrai que si notre corps étoit une machine brute, inorganique, il faudroit nécessairement que quelqu'autre agent en dirigeât, soutînt & augmentât les mouvemens; & les erreurs des Méchaniciens ne me paroissent partir d'autre principe que de ce qu'ils n'ont pas considéré les animaux comme des composés, vivans & organisés. Mais quand même on seroit obligé d'admettre une faculté motrice qui agît & opérât dans le corps, elle devroit être censée différente de l'ame, & destinée à regler les mouvemens vitaux, tandis que l'ame seroit occupée à penser ou à veiller sur les fonctions animales. Ce qui donneroit occasion de penser ainsi, c'est en premier lieu le peu de connoissance qu'a l'ame de ce qui regarde la nature & ses opérations; en second lieu, c'est que le corps se trouve quelquefois dans certaines situations où l'ame semble avoir abandonné les rènes de son empire; tous les mouvemens animaux sont abolis; les demi-animaux, la respiration, par exemple, sont beaucoup affoiblis, & cependant alors les mouvemens vitaux s'exécutent souvent avec assez de facilité: la même chose s'observe dans le sommeil, qui n'est qu'une légere image de cet état morbifique; l'ame ne sent rien; des causes souvent assez actives de douleur ne parviennent point jusqu'à elle, n'excitent aucun sentiment fâcheux: cependant alors les fonctions vitales s'exercent avec plus de force, ce semble, & d'uniformité.

Mais, demandera-t-on, cette nouvelle faculté motrice est-elle spirituelle, matérielle, ou tient-elle un milieu entre ces deux états? Je réponds 1°. qu'ayant lieu aussi-bien dans les animaux & les végétaux que dans l'homme, elle ne sauroit être spirituelle: je dis *dans les végétaux*, parce qu'on y observe le même méchanisme, quoique plus simple, que dans les animaux, & que je les regarde comme compris sous la classe des corps organisés, & ne différant que par nuances des animaux irraisonnables (l'homme doué d'une ame pensante & raisonneuse, faisant sa classe à part). Outre la circulation des humeurs, la nutrition, la génération, la végétation, *&c.* ne voit-on pas, pour choisir un exemple qui soit de mon sujet, dans quelques arbres survenir des tumeurs après des coups, après la piquure de certains insectes? Pour ce qui regarde les animaux, personne ne doute qu'ils ne soient sujets à l'*inflammation* & autres maladies comme les hommes, & que chez eux ces maladies ne se guérissent de même.

2°. Tous ces efforts prétendus opérés par un principe aussi-bienfaisant qu'intelligent, & toujours dirigés à une bonne fin, sont trop constans & trop semblables pour n'être pas l'effet d'un méchanisme aveugle. Dans tous les tems, dans tous les pays, dans tous les sexes, les âges, dans tous les animaux, (je ne dis pas les végétaux, parce que cette partie de leur histoire, qui traite des maladies, ne m'est pas assez connue), ces efforts s'exécutent de la même maniere; ils consistent dans l'augmentation du mouvement vital, lorsque les obstacles irritans à vaincre sont dans le système vasculeux, lorsque les nerfs qui servent aux fonctions vitales sont irrités, ce qui arrive le plus souvent; & le mouvement des muscles augmente contre ou sans la volonté de l'ame, & il survient des convulsions universelles ou particulieres, lorsque l'irritation porte sur les autres nerfs, comme il arrive aux enfans & aux hystériques. Il est aussi simple & aussi nécessaire que ces efforts s'exécutent, & qu'à l'irritation survienne l'*inflammation*, qu'il est naturel que la pression d'un ressort dans une montre à répétition fasse sonner les heures. Si une faculté clairvoyante conduisoit ces efforts, elle devroit les proportionner aux dangers, aux forces, au tempérament & à l'état de la maladie, les varier, les diversifier suivant les circonstances, & même les supprimer lorsqu'ils pourroient être nuisibles ou infructueux. Si l'on observoit ces efforts ainsi dirigés, & conséquemment toujours suivis d'un heureux succès, qu'on les rapporte à l'ame ou à tout autre principe intelligent, rien de plus naturel; mais voir toujours la même uniformité dans des cas absolument indifférens, voir des simptomes multipliés & dangereux, souvent la mort même succéder aux efforts de ce principe, appellé bienfaisant; voir des convulsions violentes, quelquefois mortelles, excitées par une cause très-légere; toutes les puissances du corps déchaînées, la fievre la plus aiguë animée pour détacher l'ongle du doigt dans un panaris; voir au contraire ces efforts modérés & trop foibles dans une *inflammation* sourde du foie; ne pouvoir pas prévenir la suppuration d'un viscere si nécessaire à la santé & à la vie; voir enfin des *inflammations* légeres en apparence, suivies bientôt de la mort de la partie ou de tout le corps, par le moyen de ces mouvemens prétendus salutaires; voir, dis-je, tous ces effets, & les attribuer à un principe aussi bien-faisant qu'intelligent, c'est, à ce qu'il me semble, raisonner bien peu conséquemment.

3°. Dans tout corps vivant & organisé, on observe une propriété singuliere, plus particulierement attachée aux parties musculeuses, que Glisson a le premier démontré dans les animaux, & appellée *irritabilité*, & qui est

est connue dans divers écrits sous les noms synonymes de *sensibilité*, *mobilité* & *contractilité*. Elle est telle, que lorsqu'on irrite ces parties, elles se contractent, se roidissent, se mettent en mouvement, & semblent vouloir se délivrer de la cause qui les irrite; le sang abonde en plus grande quantité & plus vîte au point ou l'irritation s'est faite; ce point-là devient plus rouge & plus saillant, & il s'y forme une *inflammation* plus où moins considérable: on en voit quelques traces dans les végétaux; quoiqu'elle y soit moins sensible, elle y est trés-assurée. Cette propriété entierement hors du ressort de l'ame, également présente, quoique dans un degré moins fort & moins durable dans les parties séparées du corps, que dans celles qui lui restent unies, est le principe moteur, la nature, l'archée, &c. elle suffit pour expliquer la fievre, l'*inflammation* & les autres phénomenes de l'économie animale qu'on déduisoit de l'ame ou nature. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, &c.

Toutes les expériences faites sur les parties contractées ou sensibles des animaux, démontrent que pour faire naître l'*inflammation* il ne faut qu'augmenter à un certain point la contractilité des petits vaisseaux artériels d'une partie sujette aux lois de la circulation & exposée à l'action des nerfs. L'irritation qui produit cet effet, est cette épine dont parle Vanhelmont, qui attire d'abord à un point le sang qui s'y accumule peu-à-peu tout-à-l'entour, qui s'arrête ensuite dans les petits vaisseaux qui y vont aboutir; ce qui donne lieu aux symptomes *inflammatoires*. Cette théorie (si ce que nous venons d'avancer mérite ce nom) n'est qu'un exposé ou un corollaire de ce que les expériences offrent aux yeux les moins attentifs. *Voyez* IRRITABILITÉ & SENSIBILITÉ.

Appliquons à présent à cette cause déterminée quelques considérations ou propositions qui nous conduiront à l'examen des causes éloignées évidentes, & dont le développement terminera cette partie.

1°. On croit communément que la stagnation du sang est nécessairement la base de toute *inflammation*: cette assertion mérite quelqu'éclaircissement; prise dans le sens qui se présente naturellement, elle est trop générale; c'est-à-dire si l'on pense, comme c'est le sentiment unanimement reçu, que la stagnation du sang est un principe qui doit précéder & produire l'*inflammation*. Cette proposition ainsi donnée universellement est fausse. Il y a bien des *inflammations* excitées par le feu, les caustiques actifs, &c. qui suivent de trop près l'application de la cause, pour qu'on puisse supposer que le sang a dû s'arrêter avant que les symptomes paroissent: cette supposition seroit d'ailleurs gratuite & démontrée fausse, parce que ces causes suffisent pour augmenter l'irritabilité & exciter les symptomes *inflammatoires*. Il est bien vrai que dans ces *inflammations* cet arrêt du sang ne tarde pas à avoir lieu; ainsi dans certains cas il est cause, dans d'autres il est l'effet de l'*inflammation*. La tumeur présente dans toute *inflammation*, quoiqu'inobservable dans celles qui sont internes, toujours constante malgré la syncope & la mort même, le siége de l'*inflammation* & les causes qui la produisent concourent à fournir des preuves incontestables de ce fait. Par stagnation, hérence, arrêt du sang, &c. je n'entends pas le repos absolu, mais seulement son mouvement retardé de façon qu'il aborde plus vîte à la partie qu'il n'en revient.

2°. L'*inflammation* n'a lieu que dans les petits vaisseaux artériels, sanguins ou lymphatiques. La stagnation qui se feroit dans les gros troncs seroit suivie de la syncope ou de la mort; si par une ligature on intercepte dans un vaisseau artériel considérable le mouvement du sang, l'animal sur qui on fait l'expérience devient inquiet, s'agite & meurt dans les convulsions, & l'on n'apperçoit d'autre *inflammation* que celle des petits rameaux qui rampent dans les parois de l'artere liée, dans lesquels la ligature a gêné ou interrompu le cours des humeurs. La proposition qui annonce que le siége de l'*inflammation* n'est que dans les vaisseaux artériels, est fondée sur le peu de contractilité ou sensibilité des veines, sur leur disposition, qui est telle que le sang va toujours d'un endroit plus difficile dans un plus large & plus aisé. Elle est cependant trop générale, à moins que sous le nom d'arteres on ne veuille aussi comprendre les veines qui en font les fonctions, & dont les ramifications se multiplient en convergeant: la veine porte est dans ce cas-là; aussi je pense que c'est dans ses extrémités qu'est le siége de l'*inflammation* sourde du foie, si difficile à connoître & à guérir. Nous avons ajouté que les vaisseaux susceptibles d'*inflammation* étoient sanguins ou lymphatiques; en effet, le sang peut s'arrêter dans les premiers, ou s'égarer dans les lymphatiques qui naissent des vaisseaux sanguins; ce qui produit l'*inflammation* par erreur de lieu de Boerhaave, le premier qui ait développé cette idée, qui ne lui appartient pas, que Chirac pourroit revendiquer avant lui, mais dont la découverte doit être, avec plus de raison, comme l'a déja remarqué M. Fizes, attribuée au célebre Vieussens, medecin de Montpellier, le plus grand des anatomistes françois. Il expose fort clairement cette doctrine dans son traité intitulé: *Novum systema vasorum*. Il dit avoir vu dans les intestins d'un homme mort d'une *inflammation* dans cette partie-là, les vaisseaux lymphatiques nouvellement découverts, tous remplis de sang, „ qui par leur replis tortueux & leur entrelacement réitéré présentoient un „ spectacle étonnant & fort agréable; & de cette observation il suit clairement, ajoute ce grand medecin, „ que le sang trop abondant ou raréfié peut quelquefois „ s'épancher dans les vaisseaux lymphatiques dilatés, y „ arrêter & produire une nouvelle *inflammation* dont je „ n'ai eu aucune idée claire avant d'avoir découvert l'origine, l'insertion & les distributions des vaisseaux sécretoires du corps humain „. Boerhaave n'ignoroit pas la vérité de ce fait, rapporté par Vieussens; cependant sans lui en rendre de justes hommages, il donne cette idée comme lui appartenante. Les anciens avoient eu quelque idée de cette *inflammation*. Galien dit dans un endroit (*Method. med. lib. X. cap. x.*) que l'*inflammation* est quelquefois si violente, que non-seulement les petits vaisseaux sanguins sont engorgés, mais même les vastes espaces qui sont entre ces vaisseaux sont distendus par un sang chaud & abondant: on pourroit croire qu'il veut parler des petites ramifications lymphatiques qui sont dans le tissu cellulaire. On voit un exemple frapant & démonstratif de cette *inflammation* dans l'ophtalmie, où la cornée opaque arrosée dans l'état naturel des seuls lymphatiques transparens, paroît alors n'être qu'un tissu de vaisseaux sanguins gonflés: l'*inflammation* des tendons, des os, des cartilages, &c. offre le même spectacle & la même preuve. Il y a d'ailleurs des observations qui démontrent que le sang peut se faire jour à-travers les plus petits vaisseaux; ainsi on a vu des personnes dont la sueur étoit entremêlée de globules rouges; on voit des crachats teints de sang, sans qu'on puisse soupçonner la rupture des petits vaisseaux; les tuyaux excrétoires de la matrice à-travers lesquels il ne suinte ordinairement qu'une humeur ténue & lympide, laissent dans le tems de la menstruation passer du sang rouge en quantité; si dans ces vaisseaux lymphatiques encore irritables, au lieu du sang, la lymphe, au transport de laquelle ils sont destinés, vient à s'arrêter, il se formera une *inflammation* blanche, que Boerhaave appelle du *second genre*, & qui est connue sous le nom d'*œdème chaud*; cet auteur s'abandonnant à sa théorie, pense qu'il peut y avoir autant de genres d'*inflammation*, qu'il y a de genres décroissans de vaisseaux séreux; mais il ne fait pas attention que l'obstruction ne suffit pas, il faut outre cela qu'elle ait lieu dans les vaisseaux irritables; sans cela il se forme un skirrhe, ou un œdeme, & non une *inflammation* séreuse; les expériences apprennent qu'on n'apperçoit aucune trace d'irritabilité dans les vaisseaux lymphatiques qui sont parvenus à une certaine petitesse. L'on peut conclure de ce que nous avons dit, que toutes les parties qui ont des vaisseaux sanguins ou lymphatiques du premier & second genre, sont sujettes à l'*inflammation*, & conséquemment il n'y a point de partie à l'abri de cette affection, puisque les admirables & malheureusement perdues injections de Ruisch, nous apprennent que toutes les parties ont des vaisseaux assez considérables; il n'est pas jusqu'aux os qui ne puissent être susceptibles d'*inflammation*. Galien assûre qu'ils peuvent s'enflammer même indépendamment des membranes qui les environnent; les observations de Hiue (*voy. son traité de l'inflammation des os*) confirment cette assertion.

Les causes qui produisent l'*inflammation*, peuvent se réduire à deux chefs principaux; savoir à celles qui augmentent d'abord l'irritabilité dans la partie avant de produire la stagnation, & à celles dont l'effet primitif est cette stagnation qui détermine ensuite & excite l'augmentation de contractilité: ces deux causes peuvent agir ensemble & se compliquer.

On peut ranger à la premiere classe toutes les causes irritantes, le feu, les caustiques, les véficatoires, le froid extrêmement âcre, les applications huileuses, rances, ou simplement emplastiques, qui agissent en arrêtant la transpiration, les frictions, l'écoulement ou le dépôt de quelque humeur qui ait une âcreté très-marquée, comme il arrive aux hydropiques, aux jambes desquels en observe des legeres *inflammations* excitées par la sérosité qui s'échappe, aux femmes qui ont des fleurs blanches d'un mau-

mauvais caractere, ou un flux gonorrhoïque virulent, tout l'intérieur du vagin eſt *enflammé*. L'éréſipele ſcorbutique dépend auſſi de la même cauſe: toutes ces *inflammations* paroiſſent participer davantage de l'éréſipele que du phlegmon. Je crois que dans l'éréſipele le ſang eſt le plus ſouvent mêlé avec la matiere de la tranſpiration, ou avec quelqu'autre humeur ténue, acre, & ſurtout bilieuſe. Les éréſipeles qui ſurviennent à des coleres effrénées dépendroient-elles d'un dérangement excité dans le foie? Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que bien des éréſipeles, & ſur-tout ceux qui ſont périodiques, méritent ſouvent d'être attribués à quelque changement opéré dans ce viſcere; c'eſt la pratique & l'obſervation qui ont donné naiſſance à cette idée. Les *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures, luxations, diſtorſions, & en un mot aux affections dolorifiques, doivent être auſſi renfermées dans cette claſſe.

La ſeconde claſſe établie des cauſes qui excitent l'*inflammation*, comprend celles qui produiſent d'abord l'hérence du ſang ou l'obſtruction des vaiſſeaux, & qui y diſpoſent. Pour que le ſang s'arrête ou coule plus difficilement dans les vaiſſeaux de quelque partie, il faut que ſa maſſe augmente par-deſſus la capacité des vaiſſeaux; ce qui peut arriver, ou par l'augmentation abſolue du ſang, ou par la diminution de la capacité des vaiſſeaux, ou enfin par le concours de ces deux cauſes, l'*inflammation* n'ayant lieu que dans les petits vaiſſeaux, où à peine les globules ſanguins peuvent paſſer à la ſuite l'un de l'autre; il eſt évident que ſi les globules ſont trop fortement liés les uns aux autres pour pouvoir ſe deſunir par l'action trés-foible de ces petits vaiſſeaux, l'obſtruction ſe formera: or ce vice pourra être produit par le froid, les venins coagulans, les ſpiritueux, abſorbans, acides, auſteres, inviſquans & agiſſans topiquement. Cette diſpoſition ſera engendrée & entretenue dans le corps par l'uſage immodéré des liqueurs ſpiritueuſes, aromatiques, vineuſes, par les exercices violens, la pléthore, la ſuppreſſion des excrétions ſanguines, l'augmentation des ſéreuſes; la maſſe du ſang augmentera encore, eu égard à la capacité de ces petits vaiſſeaux, ſi pluſieurs globules pouſſés avec trop de rapidité ſe préſentent en même tems à l'embouchure d'un vaiſſeau qui n'en peut admettre qu'un; c'eſt le cas de la fievre.

Parmi les cauſes qui peuvent diminuer la capacité des vaiſſeaux, ſe préſente d'abord la compreſſion, qui peut être excitée par des corps étrangers, des tentes, des tampons, par exemple, placés mal-à-propos dans les plaies par des chirurgiens inhabiles, par des ligatures trop ſerrées, par les parties dures de notre corps déplacées ou rompues, comme il arrive dans les fractures, luxations, par le poids du corps ſur une partie; ainſi il ſurvient des *inflammations* au coxis, aux trochanters, aux épaules des perſonnes qui reſtent long-tems couchées ſur le dos. La compreſſion peut auſſi être produite par un ſang trop abondant & raréfié, diſtendant certains vaiſſeaux; ceux qui ſont voiſins ſouffrent de cette diſtenſion; leur capacité en eſt par là diminuée: c'eſt ce qui a lieu dans les fievres ardentes *inflammatoires*.

L'allongement des vaiſſeaux, leur diſtorſion peut, en changeant leur figure, en diminuer le diametre; on ſait que de toutes les figures iſopérimetres, le cylindre eſt, après la ſphere, celle qui contient le plus de maſſe; ſi cette figure change de capacité, elle diminue néceſſairement: cette cauſe peut avoir lieu dans les luxations diſtorſions de membres; c'eſt elle qui, de concert avec la douleur violente, produit les *inflammations* qu'on obſerve chez les criminels qui ont ſouffert la torture.

Enfin la capacité peut être retrécie par la propre contractilité des vaiſſeaux; leurs parois ont une force qui les fait tendre à ſe rapprocher de l'axe: cette force eſt toujours combattue & empêchée d'avoir ſon effet par le mouvement & la préſence du ſang; ſi cette force augmente, ou que la force qui la contrebalance diminue, alors les parois approchées mutuellement accourciront le diametre, & rendront le paſſage plus étroit. Toutes les cauſes qui rendent l'irritabilité plus forte, augmentent cette tendance: ces cauſes ont été détaillées plus haut; c'eſt ce qui prouve encore que la ſtagnation du ſang ſuit de près l'augmentation de l'irritabilité; le mouvement & la quantité de ſang qui retiennent en équilibre cette tendance venant à diminuer, elle aura auſſitôt ſon effet; c'eſt ce qui arrive dans les hémorrhagies, & c'eſt la cauſe la plus fréquente des *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures & aux opérations; les vaiſſeaux coupes obéiſſant à cette force, ſe retirent, ſe cachent dans les chairs, & après que le mouvement & la quantité du ſang ont été diminués par l'hémorrhagie, leurs parois s'appliquent mutuellement, le paſſage eſt preſqu'entierement bouché; c'eſt ce qui fait que ces *inflammations* ſe terminent toujours par la ſuppuration.

Enfin, ſans que le ſang augmente en maſſe, ou le vaiſſeau diminue en capacité, la proportion peut être dérangée & y avoir obſtruction; c'eſt lorſque le ſang s'*égare* dans les vaiſſeaux lymphatiques; il faut même pour cela que l'embouchure de ces vaiſſeaux ſoit dilatée; la trop grande quantité de ſang, ſon mouvement trop rapide, ſa raréfaction produiſent ſouvent cet effet. Il eſt aſſez ordinaire de voir les vaiſſeaux de la cornée engorgés de ſang dans les perſonnes pléthoriques; la chaleur, & ſur-tout une chaleur humide en eſt la cauſe la plus fréquente; rien n'eſt ſi propre à relâcher, affoiblir les vaiſſeaux & à y attirer le ſang; c'eſt ce qui fait que les ophtalmies ſont ſi communes, & comme épidémiques dans les conſtitutions chaudes & humides ſans vents (Hippocr. *epidem. lib. III.*); mais ces cauſes produiſent encore plus ſûrement cet effet ſi elles ſont ſuivies des cauſes contraires; c'eſt-à-dire ſi à la chaleur ſuccede le froid; à l'agitation des humeurs leur repos; à la raréfaction du ſang ſa condenſation, parce qu'alors le ſang reſte dans les vaiſſeaux où il étoit entré; c'eſt la raiſon pourquoi il ſurvient des *inflammations* aux perſonnes qui ayant extrèmement chaud, s'expoſent au froid, ou boivent de l'eau extrèment fraîche.

Telles ſont les cauſes qui peuvent produire la ſtagnation *inflammatoire* du ſang; telle eſt leur différente façon d'agir: j'en paſſe beaucoup d'autres ſous ſilence qui peuvent donner naiſſance à l'obſtruction; je ne parle ici que de celles qui peuvent l'occaſionner promptement, & qui peuvent ſeules produire l'*inflammation*: car une obſtruction qui ſe formeroit peu-à-peu ne féroit aucune violence aux arteres, qui prêteroient inſenſiblement ſans ſouffrir aucune irritation, & ſans entraîner conſéquemment les ſymptomes *inflammatoires*.

Mais de quelque façon que ſoit amenée l'obſtruction quelque cauſe que ce ſoit (pourvu qu'elle ait agi promptement) qui ait gèné retardé empêché le mouvement du ſang dans des vaiſſeaux ſoumis aux lois de la circulation, ce ſang, toujours pouſſé par l'abord continuel de celui qui ſuit, agira contre les parois des vaiſſeaux avec d'autant plus de force, que ſon action, ſelon l'axe, ſera plus empêché, ſon mouvement inteſtin, qui eſt continuellement bridé & retenu par le mouvement progreſſif, augmentera: double cauſe de l'irritation qu'il excitera dans ſes vaiſſeaux; l'irritabilité animée par-là ou par toute autre cauſe irritante étrangere, deviendra plus active; les phénomenes qui en dépendent ſeront plus ſenſibles; ainſi les contractions des arteres étant plus fortes & plus réitérées, le ſang abordera à la partie plus abondamment: effet néceſſaire de l'action augmentée des vaiſſeaux: ſuite manifeſte & conſtante de toute irritation. Mais 1°. le ſang ne s'en allant pas en même proportion de la partie enflammée qu'il y aborde, il s'accumulera, diſtendra les vaiſſeaux, augmentera le volume de la partie, l'élevera au-deſſus du niveau des autres, & produira la tumeur. 2°. La diſtraction des fibres nerveuſes qui forment le tiſſu des vaiſſeaux, ſuivant leur diſtenſion trop forte, cauſera la douleur. 3°. La chaleur augmentera dans la même proportion que l'action réciproque des vaiſſeaux ſur le ſang, & du ſang ſur les vaiſſeaux; elle ſera d'autant plus forte, que le mouvement progreſſif ſera plus gêné; elle ſera beaucoup aidée par le mouvement inteſtin, pour lors plus développé, & par un caractere particulier du ſang. *Voyez* CHALEUR. 4°. La rougeur ſera proportionnée à la quantité du ſang arrêté, au nombre de vaiſſeaux lymphatiques engorgés, *&c.* Si un ſang épais, abondant forme la matiere de l'obſtruction, la tumeur ſera dure, la rougeur plus vive, la chaleur & la douleur moindres; l'*inflammation* ſera phlegmoneuſe; ſi c'eſt un ſang au contraire fluxile, acre, détrempé de bile ou de matiere perſpiratoire qui ſoit arrêté dans les vaiſſeaux entamés, unique ſiége de l'éréſipele, la tumeur ſera très-ſuperficielle, molle, la rougeur très-douce, *&c.* l'*inflammation* ſera un éréſipele.

Si l'irritation eſt peu conſidérable, que la douleur ne ſoit pas trop forte, ces ſymptômes accompagneront ſeuls l'*inflammation*; & le mouvement des arteres indépendant de celui du ſang, ne ſera augmenté que dans la partie: cette irritation détermine-t-elle une plus grande quantité de fluide nerveux à la partie, ou ne fait-elle qu'augmenter les vibrations des nerfs? Il n'y a que de la probabilité de côté & d'autre: un peu plus de connoiſſance du corps humain pourroit éclaircir la queſtion; mais c'eſt une queſtion qui n'eſt pas de notre ſujet, qui ſeroit inutile & vraiſſemblablement infructueuſe; ne mêlons point d'ailleurs à nos faits rien d'hypothétique. Par la même raiſon qu'une légere irritation n'augmente l'action que

des

des nerfs de la partie, & n'excite qu'une fievre locale, une irritation beaucoup plus vive doit, par la communication des nerfs & leur sympathie connue & démontrée par les effets, augmenter le jeu & le mouvement de tous les organes vitaux, c'est-à-dire exciter une fievre générale; aussi voyons-nous que la fievre survient non pas aux *inflammations* les plus vastes, mais à celles qui sont les plus dolorifiques.

On peut déduire de tout ce que nous avons dit, pourquoi les *inflammations* de la peau, des parties membraneuses, sont si dolorifiques & si vives; pourquoi au contraire celles qui ont leur siége dans le parenchime des visceres, sont assez lentes & suivies d'une pesanteur plûtôt que d'une douleur; pourquoi l'*inflammation* du foie qui dépend de l'obstruction des extrémités de la veine porte, est si lourde & si opiniâtre; pourquoi les enfans, les femmes sont plus sujets à l'*inflammation*, &c.

Déduisons enfin de notre théorie, pour terminer cette partie, les différentes issues de l'*inflammation*. Nous en avons compté six: la résolution, la suppuration, la gangrene, l'induration, la terminaison en œdème, & l'exulcération.

1. La résolution se fait lorsque les phénomenes *inflammatoires* disparoissent sans qu'on observe le moindre dérangement, le plus léger vice dans la partie *enflammée*; le sang alors suit ses routes accoutumées, & les vaisseaux restent dans leur entier. Lorsque l'*inflammation* n'a son siége que dans les extrémités artérielles sanguines, rien n'est plus simple; la seule cessation des causes qui avoient déterminé l'*inflammation* suffit à cet effet; si c'est une ligature, une compression, un corps étranger, un caustique, *&c.* ces causes cessant d'agir, l'*inflammation* se résout, pourvu que l'obstruction ne soit pas trop forte. L'oscillation modérée des vaisseaux rend le sang plus fluide, & son mouvement intestin plus développé par la stagnation, concourt aussi admirablement à sa fluxilité; ainsi l'*inflammation* peut être mise dans la classe des maladies qui se guérissent par elles-mêmes. L'impétuosité modérée des humeurs, une certaine souplesse dans les vaisseaux, la qualité d'un sang ni trop épais ni trop *acre*, mais suffisamment détrempé par la sérosité, favorisent beaucoup la résolution. On voit par-là pourquoi cette terminaison est plus familiere aux érésipeles. Si le sang est arrêté dans les vaisseaux, il faut, pour la résolution, ou qu'il rétrograde, ou qu'il passe des arteres lymphatiques dans les veines correspondantes; le mouvement des arteres suffit pour faire rétrograder le sang arrêté, ou pour le diviser & le rendre capable de passer par les petits vaisseaux, comme le prouve une observation très-curieuse de Leeuvenhoek. Ce physicien observateur examinoit avec le microscope dans une chauve-souris à demi-morte de froid & d'inanition, cette membrane fine & délicate qui fait les fonctions d'aîle dans cet animal, il n'apperçut d'abord aucun mouvement, mais cinq à six heures après que la chauve-souris eut été ranimée par la chaleur, il vit avec le microscope dans une artere quelques globules de sang arrêté, qui par les oscillations de cette artere, alloient & revenoient, rétrogradoient & ensuite avançoient dans ces vaisseaux, jusqu'à ce que suffisamment atténués, ils pussent en sortir. Si l'obstruction n'a lieu que dans le commencement des vaisseaux lymphatiques, alors la résolution pourra se faire par rétrogradation; mais si le sang trop engagé dans les vaisseaux lymphatiques ne peut revenir dans les sanguins, alors il est transmis de ces arteres dans les veines; & pour qu'il puisse les trouver, il est assez inutile de recourir à la prétendue composition & décomposition d'un globule rouge en six globules séreux; le sang peut être atténué par les contractions successives des arteres, comme dans l'observation de Leeuvenhoek, suffisamment pour pouvoir enfiler les plus petits vaisseaux: bien des observations prouvent en effet que le sang peut traverser, en conservant sa masse & sa couleur, tous les différens ordres des vaisseaux lymphatiques & séreux. Haller dit avoir vû sortir par intervalles de l'hypocondre droit d'une personne, une assez grande quantité de sang sans la moindre blessure. (*Oper. practic. pagin.* 584.) Moor raconte qu'une fille âgée de 22 ans, bien réglée, eut une hémorhagie très-considérable par les joues & les bras, sans qu'on pût observer la plus légere solution de continuité. (*Præfat. de medicin. instaur.*) M. de Lamure, célebre professeur de Montpellier, m'a rapporté avoir vû le canal thorachique tellement gorgé de sang, qu'il en imposoit pour un vaisseau sanguin. Enfin, sans aller entasser d'autres faits aussi concluans, le chien cruellement & fort à-propos fouetté car M. Astruc, présente un exemple incontestable d'une semblable résolution.

Si par une passion d'ame vive, ou quelqu'autre cause subite, ou même par l'application de quelques répercussifs trop énergiques, ou appliqués à contre-tems, la tumeur *inflammatoire* disparoît tout-à-coup; c'est le cas de la délitescence. Elle se fait par la retrogradation du sang *inflammatoire* dans les vaisseaux plus considérables, d'où il se jette souvent sur quelqu'autre partie; ce transport, ce changement s'appellent μεταστασις *métastase*.

2°. Lorsque l'obstruction est trop forte, que la résolution ne peut avoir lieu, on observe dans la partie *enflammée* un battement très-vif & très sensible, une douleur aiguë & beaucoup de dureté; bien-tôt après la tumeur s'amollit, la douleur cesse, & il n'y a plus aucun battement; une ouverture naturelle ou pratiquée par l'art, donne issue à une liqueur blanchâtre, épaisse, égale & sans caractere d'âcreté, lorsque le pus mérite d'être appellé *légitime & sincere*. On croit communément que cette liqueur résulte du mélange des débris des vaisseaux déchirés & rompus avec le sang, & qu'elle est l'effet de l'action mechanique des parties environnantes. C'est un sentiment que M. Fizes a soutenu & présenté sous le jour le plus favorable dans un très savant & utile traité sur la suppuration; mais qu'il me soit permis, malgré une autorité si pondérante, de faire observer, 1°. que le mélange des petits filamens vasculeux est assez gratuitement supposé & très-peu nécessaire pour la formation du pus. L'on voit très-souvent des suppurations abondantes, sans qu'on puisse même soupçonner que la destruction des vaisseaux y ait la moindre part. J'ai vû dans la poitrine d'un homme mort à la suite d'une pleurésie, plus de douze livres de pus qui remplissoit toute la capacité droite de la poitrine, & qui étoit placé entre la plevre & les muscles intercostaux; on ne voyoit dans ces parties que quelques légers déchiremens. Il peut bien se faire que dans ces grandes suppurations, qui dessechent le corps, le tissu cellulaire réduit à son premier état muqueux, contribue en quelque chose à la formation du pus; du-moins alors il est détruit. 2°. Je pense avec Stahl que le mouvement oscillatoire des vaisseaux environnans ne suffit pas pour la suppuration, & qu'il ne sert qu'à modérer le mouvement intestin du sang; il est très-certain que la sanguification, la nature du sang, & bien d'autres phénomenes de l'économie animale, le prouvent; il est certain, dis-je, que le sang est continuellement agité par un mouvement intestin de putréfaction, qui dans l'animal vivant est retardé & prévenu par les excrétions, par l'abord du chyle, par le mouvement progressif, & par l'action des vaisseaux; dès que le sang est hors du corps, ces causes n'ayant plus lieu, ce mouvement augmente, & le sang se pourrit; lorsqu'il est arrêté dans quelque partie, la même chose arrive; si dans les parties *enflammées*, le mouvement oscillatoire ne persistoit pas, la putréfaction auroit son effet total; mais étant retenu en partie, & contrebalancé par le mouvement des vaisseaux, son action se réduit à dissoudre & détruire le tissu mucilagineux du sang, ou à le réduire en pus.

3°. Il est facile par ce que nous venons de dire, d'appercevoir comment & quand la gangrene terminera l'*inflammation*; savoir, lorsque l'obstruction sera très-considérable, l'engorgement fort grand, alors les arteres distendues au-delà de leur ton cesseront de battre; le mouvement progressif du sang & l'action des vaisseaux totalement suspendue, la vie cessera dans la partie; elle ne consiste, de même que celle de tout le corps, que dans la continuité de ces mouvemens. La fermentation putride déja fort développée dans le sang altéré qui fait la base de cette *inflammation*, n'ayant plus de frein qui la modere, ne tardera pas à avoir son effet, la putréfaction totale aura lieu; la partie qui est alors gangrenée devient plombée, brune, livide, noirâtre, perd tout sentiment, & exhale une odeur putride, cadavéreuse; c'est alors le sphacele, dernier degré de mortification.

La partie gangrenée est pour l'ordinaire couverte de petites ampoules, cloches, φλικθαιναι, qui sont formées par l'épiderme qui se souleve, & qui renferme une sérosité âcre séparée du sang & de l'air, produit ou plutôt dégagé par la fermentation putride. Il paroît encore par-là fort inutile d'aller encore recourir à un déchirement, à une rupture des vaisseaux obstrués. On voit enfin que l'impétuosité des humeurs vers la partie *enflammée*, leur acreté, la grandeur de l'obstruction, doivent concourir beaucoup à faire dégénérer l'*inflammation* en gangrene.

4°. L'induration est une terminaison familiere aux *inflammations* qui attaquent les glandes conglobées ou lymphatiques, parce qu'alors il y a double obstruction; savoir celle du sang & celle de la lymphe, s'il n'y a que l'obstru-

l'obstruction sanguine de résolue, & que la lymphe reste accumulée dans ses vaisseaux, elle y formera une tumeur dure, indolente, skirrheuse.

5°. Il peut arriver sur-tout dans les érésipeles qui sont formées par l'arrêt du sang, & de beaucoup de sérosité dans les vaisseaux cutanés, sanguins & lymphatiques, que le sang soit dissipé seul; la tumeur séreuse persistera, elle sera molle, insensible, *&c.* c'est le cas des érésipeles qui se terminent en œdème.

6°. L'exulcération aura lieu principalement dans les *inflammations* qui ont leur siége dans des vaisseaux tendres & délicats, exposés au frottement, à l'impression du froid; la moindre cause déchire ces petits vaisseaux, le froid les fait gercer avant que le pus soit formé. On peut en avoir des exemples assez fréquens dans cette espece d'*inflammation* érésipélateuse, connue sous le nom de *mules*, *engelures*.

Partie thérapeutique. Le diagnostic. Il ne suffit pas de connoître l'*inflammation*, il faut en distinguer les différentes especes, & il est aussi très-important d'être instruit des causes qui l'ont produit; c'est sur ces trois points principalement que doit rouler le diagnostic. L'histoire de l'*inflammation* exposée au commencement de cet article, répand un grand jour sur cette partie; nous savons en effet que la douleur & la chaleur fixées à une partie, sont des signes qu'il suffit d'appercevoir pour être assuré que la partie à laquelle on les rapporte est *enflammée*. Si cette partie est intérieure, la fievre plus ou moins aiguë survient, & l'on observe un dérangement dans les fonctions propres à cette partie; si l'*inflammation* est externe, à la douleur & à la chaleur, on voit se joindre pour confirmer le diagnostic, la rougeur & la tumeur de la partie *enflammée*. 2°. Il n'y a pas plus de difficulté pour distinguer une *inflammation* phlegmoneuse d'avec celle qui est érésipélateuse; qu'on se rappelle les signes que nous avons détaillés plus haut, propres à l'une ou à l'autre de ces *inflammations*, & qui les différentient aussi de celles qui ne participent ni de l'une ni de l'autre. 3°. Le diagnostic des causes exige plus de recherches & un examen plus grand, & il est plus nécessaire qu'on ne pense pour la curation. Il faut dans cette partie que le malade & les assistans aident le medecin; c'est le cas de dire avec Hippocrate: δει δε ȣ μονον εαυτον (ιητρον) παρεχειντα δεοντα ποιευντα, καιτον νοσεοντα, καιτȣς παρεοντας, καιτα εξοθεν. „ Il ne suffit pas que le me„decin fasse exactement ce qui convient, il faut que „ le malade, les assistans & les choses extérieures y con„ courent. *Aphor.* I. *lib. I.*

Le point principal consiste à déterminer si les causes sont internes ou extérieures locales; on peut, & par le témoignage & en interrogeant le malade, savoir si l'*inflammation* est dûe à l'action du feu, du froid, d'un caustique, à une luxation, fracture, compression, *&c.* Si aucune de ces causes ou autre extérieure quelconque n'a précédé, il y a tout lieu d'assurer que c'est une cause interne, un vice du sang qui a déterminé l'*inflammation*; l'on peut en outre s'instruire quel est le vice du sang, des humeurs, qui mérite d'être accusé; si c'est la raréfaction, l'épaississement, ou la trop grande quantité de sang par les signes propres à ces différens états. *Voyez* RARÉFACTION, EPAISSISSEMENT, PLÉTHORE. Si l'*inflammation* survient à la fin d'une fievre putride, maligne, pestilentielle, *&c.* & sur-tout si elle est accompagnée d'une diminution dans les symptômes, elle est censée critique. Ces *inflammations* ordinairement phlegmoneuses, ont leur siége dans les glandes parotides ou inguinales, d'où leur est venu le nom de *parotides* ou *bubons*; ce n'est pas qu'il n'en survienne dans d'autres parties, j'en ai vû plusieurs fois. Quant aux érésipeles, on juge qu'ils doivent être attribués à un sang bilieux, ou à quelque dérangement dans le foie, lorsqu'ils viennent sur-tout au visage sous cause évidente, qu'ils sont périodiques & très-opiniâtres.

Le prognostic. Les jugemens qu'on peut porter sur les suites de l'*inflammation* sont extrèmement différens; le siége, la grandeur, les causes, l'espece d'*inflammation* la vivacité des symptômes, des accidens, les terminaisons, & mille circonstances, en font varier le prognostic à l'infini; c'est ce qui fait que les généralités dans ces cas-ci sont souvent si fautives, & presque toujours inutiles; ce qui me donne occasion de faire observer 1°. que ceux qui ont voulu donner un prognostic générique pour toute *inflammation*, & qui ont dit que c'étoit une maladie aiguë, par conséquent toujours dangereuse, & qui ont fait sonner bien haut qu'*elle attaquoit le principe vital*, *&c.* n'ont donné que des mots vuides de sens & pleins de faussetés; car il est très-certain qu'il y a des *inflammations* sans danger tout comme il y en a avec danger; & bien plus il y en a qui loin d'apporter aucune incommodité, sont souvent très-salutaires.

2°. Quand je dirai que telle ou telle *inflammation* est plus ou moins dangereuse que telle ou telle autre, je prie qu'on ne prenne pas cela à la lettre, de façon qu'on regarde la proposition comme rigoureusement vraie, & à l'abri de toute exception; & je ne parle que de ce qui arrive ordinairement, & je regarderois même comme un grand point de rencontrer juste le plus souvent. Il faut pour réaliser une pareille assertion, un concours de circonstances, qu'il est bien rare, pour ne pas dire impossible, de rassembler: il faut placer deux *inflammations*, dont on compare le prognostic dans des cas absolument semblables; si l'on veut par exemple, décider sur deux *inflammations*, dont l'une est à la tête & l'autre aux extrémités, supposer le même degré d'*inflammation*, la même cause, la même constitution de sang, le même tempérament, le même sujet, le même siége, le même engorgement, *&c.* & quand on aura réuni toutes ces circonstances, il faudra, pour ne pas courir le risque de se tromper, dire qu'ordinairement l'*inflammation* à la tête est plus dangereuse que celle qui est aux extrémités; & cela arrivera effectivement le plus souvent. Il est assez reçû qu'une *inflammation* intérieure est pleine de danger, tandis que celle qui est externe, n'a pour l'ordinaire aucune suite fâcheuse; cependant un panaris, un charbon, seront suivis d'une mort prompte, tandis qu'une pleurésie se terminera heureusement. Autre exemple, la résolution est communément regardée comme la terminaison la plus favorable; cependant elle seroit nuisible dans toutes les *inflammations* critiques, dans celles qui dépendent d'un virus; & enfin, je crois que dans toutes celles qui ont quelque cause intérieure, la suppuration est préférable. On voit par-là que ces signes généraux qui regardent le prognostic, & sur-tout le prognostic comparé, dont tous les traités de Medecine regorgent, & moyennant lesquels on prétend s'afficher praticien consommé, ne sont souvent que des corollaires théoriques, qui ne menent pas à grand'chose. Le véritable prognostic ne peut bien se saisir qu'au lit du malade; les circonstances & les accidens qu'on observe, *&c.* le décident. Je vais néanmoins, pour me conformer aux usages reçus, & suivre l'ordre proposé, donner là-dessus quelques généralités peu rigoureuses, & dont je ne garantis pas l'utilité dans la pratique.

1°. Les *inflammations* qui attaquent quelque partie considérable interne, quelque viscere, sont plus dangereuses que celles qui ont leur siége extérieur; parmi celles-ci, celles qui occupent la tête ou le col, comme les érésipeles qui l'entourent en forme de collier, que les Grecs appellent ζωστηρ, sont plus à craindre que celles qui sont aux piés, aux mains, *&c.* Leur siége dans les parties tendineuses, aponévrotiques, glanduleuses, nerveuses, dans les membranes tendues, extrèmement sensibles, les rend plus fâcheuses que celles qui sont dans les cas opposés.

2°. Les *inflammations* formées & entretenues par quelque vice général du sang, sont plus difficiles à guérir, & plus dangereuses que celles qui ne supposent qu'un dérangement local dans la partie affectée; & parmi les causes extérieures, il y en a qui agissent plus violemment, comme le feu, les caustiques actifs, fractures, *&c.* & qui augmentent par-là le péril de l'*inflammation*.

3°. La grandeur de l'*inflammation* contribue rarement à la rendre plus fâcheuse; c'est sur-tout la vivacité de la douleur & la violence des accidens qui la suivent, qui peuvent rendre le danger plus ou moins pressant, comme la fievre, les veilles, convulsions, délire, *&c.*

4°. On croit communément que l'*inflammation* érésipélateuse est plus dangereuse que le phlegmon, parce, dit-on, que le sang est plus âcre, la douleur plus vive, la gangrene plus prochaine, *&c.*

5°. La constitution du sujet, le tempérament, l'âge, *&c.* peuvent aussi faire varier le prognostic; chez les personnes cacochymes, les scorbutiques, hydropiques, *&c.* les *inflammations* se résolvent rarement; elles dégénerent en suppuration de mauvais caractere, ou en gangrene, de même que dans les tempéramens phlegmatiques & les vieillards. Dans les jeunes gens d'un tempérament vif & sanguin, chez les personnes extrèmement sensibles, les accidens sont toujours plus graves; la terminaison est bien-tôt décidée en bien ou en mal.

6°. De toutes les terminaisons, la résolution est ordinairement la plus heureuse, la seule qui soit vraîment & entierement curative; les autres terminaisons sont des maladies où la mort succede à l'*inflammation*. Il est des cas particuliers où la suppuration est plus avantageu-

geuse; & quoique la gangrene soit l'état de mort, la terminaison la plus fâcheuse, il est des cas au-moins à l'extérieur, où elle est plus à souhaiter qu'à craindre; c'est lorsque les accidens qui surviennent à l'*inflammation* sont extrèmement violens, le corps est prêt à succomber aux efforts trop actifs & trop long-tems soutenus d'une fievre opiniâtre; alors la mort d'une partie est nécessaire pour sauver la vie de tout le corps.

La partie du prognostic la plus certaine & la plus utile dans la pratique, est celle qui comprend les signes qui présagent la terminaison de l'*inflammation*. On doit s'attendre à la résolution lorsque les symptômes de l'*inflammation* sont modérés, que la doleur est légere, ou plutôt n'est qu'une simple demangeaison, lorsqu'on commence à voir une diminution graduée & insensible dans le volume & la dureté de la tumeur, & qu'on observe une humidité sur la partie *enflamée*. 2°. La suppuration s'annonce par l'augmentation des symptomes par le caractere de la douleur, qu'on appelle *pulsative*, par la figure de la tumeur, qui finit en une pointe extrèmement dure, & dans la quelle le battement est plus sensible. Cette terminaison est plus fréquente & plus avantageuse dans les phlegmons que dans les érésipeles, où la suppuration est fort rare, & presque toujours d'un mauvais caractere. 3°. Les *inflammations* qui tendent à l'induration occupent toujours des parties glanduleuses; elles sont phlegmoneuses; la douleur, le volume, la chaleur, diminuent sensiblement, & cependant la dureté, la résistence deviennent plus marquées; cette gradation s'observe jusqu'à ce que l'*inflammation* soit transformée en skirrhe; cette terminaison est plus incommode que dangereuse. 4°. Lorsque l'*inflammation* est érésipélateuse, qu'elle occupe un espace assez considérable, que la tumeur qui l'accompagne est fort élévée, molle, facile à recevoir l'impression du doigt, & lente à se rétablir, on peut, comme je l'ai observé, s'attendre qu'à l'*inflammation* surviendra un oedème. 5°. On doit craindre l'exulcération dans les parties qui sont foibles, délicates, comme au bout des mammelles, au vagin, aux yeux, dans celles qui sont exposées à l'air froid, & sur-tout quand c'est à cette cause que l'*inflammation* doit être attribuée, comme on l'observe dans les engelures. 6°. Les signes qui présagent la terminaison en gangrene, sont une augmentation considérable des symptômes, une tension excessive, une douleur extrèmement vive, mais sans battement; & lorsqu'elle est déja commencée, la peau se flétrit, devient plombée, & la douleur cesse presqu'entiérement.

La curation. Nous pouvons appliquer ici avec encore plus de raison, ce que nous avons dit du prognostic de l'*inflammation*; c'est qu'il est bien difficile, j'ose même dire dangereux, de donner des méthodes thérapeutiques générales; ainsi ne pouvant entrer dans un détail circonstancié de tous les cas particuliers, ni suivre toutes les indications qui pourroient se présenter, nous nous contenterons d'exposer quelques considérations pratiques sur l'usage des remedes qu'on a coutume d'employer dans le traitement des *inflammations* extérieures; telles sont la saignée, les émolliens, anodins, narcotiques, résolutifs, suppuratifs, antigangréneux. Il nous suffira de faire observer qu'on ne doit pas négliger les secours intérieurs; lorsque la cause qui a produit l'*inflammation* est interne, il faut approprier les remedes à la cause; dans l'épaississement insister sur les apéritifs, incisifs salins, sudorifiques, &c. dans la raréfaction, faire principalement usage des boissons abondantes, acides ou nitreuses; dans les érésipeles du visage périodiques, avoir recours aux émétiques, aux antibilieux, hépatiques, fondans, aux eaux minérales, acidules, aux martiaux, & sur-tout à l'aloës combiné avec le tartre vitriolé; il est inutile d'avertir qu'il faut, autant qu'on le peut, faire cesser l'action des causes evidentes connues, remettre une luxation, rappeller des excrétions supprimées, &c.

1°. *La saignée.* Le plus sûr, le plus incontestable, & peut-être le seul effet de la saignée, est de desemplir les vaisseaux, de diminuer la quantité de sang; cet effet est suivi d'un relâchement dans le systême vasculeux, & d'une diminution très-marquée dans la force des organes vitaux. De ces principes connus & constatés par une observation journaliere, on peut déduire les cas d'*inflammation* où la saignée convient. Toutes les fois la quantité ou le mouvement du sang sont trop augmentés, que l'irritabilité est trop animée, que la douleur, la chaleur, la fievre & les autres accidens pressent un peu trop vivement; dans d'autres cas elle sera tout au moins inutile, quelquefois dangereuse; au reste quand je dis que la saignée peut être dangereuse, je ne parle pas d'une ou deux saignées, qui de la maniere dont on les fait en quelques lieux, ne sont le plus souvent qu'indifférentes; mais de ces saignées copieuses & multipliées à l'excès, qui sont aujourd'hui & ici fort à la mode. Boerhaave regarde la saignée comme extrèmement avantageuse dans l'*inflammation* par erreur de lieu. Quant à moi, il me paroît qu'à l'exception de quelque cas très-rare, il n'y a pas de plus mauvais remede; mais voici comment Boerhaave raisonne, (observez qu'il raisonne, & qui pis est, théoriquement à sa coutume): le sang qui est arrêté dans les lymphatiques doit, pour que la résolution ait lieu, rétrograder; or cette rétrogradation étant empêchée par l'abord continuel du sang poussé par les forces de la circulation, moins il y aura de sang, moins il sera poussé avec force contre ces petits vaisseaux, & plus facilement se fera la rétrogradation du sang engagé: raisonnement très-lumineux, qui le conduit à ordonner dans ces cas-là, des grandes évacuations de sang, des relâchans, & des frictions légeres sans doute; *evacuatione magna sanguinis arteriosi, venosique per sanguinis missionem*; 2. *laxatione fibrarum*; 3. *frictione artificiali*. Qu'il me soit permis d'opposer à l'autorité du grand Boerhaave, 1°. que les grandes évacuations de sang, pour me servir de ces termes, relâchent & affoiblissent les vaisseaux, & que cependant pour que la rétrogradation ait lieu, il faut des oscillations un peu fortes de la part de ces vaisseaux délicats. 2°. Que rien ne contribue plus à diminuer ces oscillations, à former & augmenter l'obstruction par l'erreur de lieu, que la foiblesse & le relâchement des vaisseaux, comme il est forcé de l'avouer lui-même, *aph.* 118. 3°. Que dans les cas même où cette obstruction auroit été produite par le mouvement augmenté du sang, la saignée abondante seroit pernicieuse, précisément parce qu'elle diminueroit ce mouvement; les causes qui font naître l'obstruction par erreur de lieu, ajoute ce grave auteur dans le même aphorisme, ne la rendent jamais plus opiniâtre que lorsqu'elles sont suivies des causes opposées. 4°. Remarquons enfin pratiquement que les ophtalmies, qui offrent un exemple de cette espece d'*inflammation*, sont très-souvent augmentées par les saignées, qu'on se garde bien de les traiter par les émolliens relâchans, &c. que les remedes qui sont les plus appropriés dans ces cas, sont les roborans, résolutifs un peu forts, les répercussifs, tels que l'eau-rose, l'eau de fenouil, l'alun, &c. les relâchans n'y conviennent pas mieux; & les frictions qu'il conseil aussi pourroient être d'un grand secours si on les faisoit fortes; *dura* (*frictio*), *ligat*, *stringit*; elles resserrent, produisent un effet contraire à ses saignées; une friction foible tombe dans l'inconvénient des relâchans, *mollis solvit*. Hippocr. *de medic. offic.*

Les émolliens narcotiques. 2°. Il en est des émolliens relâchans, &c. comme de la saignée, ils conviennent dans les mêmes cas; leur principal effet est de détendre, d'humecter, d'affoiblir, d'efféminer, pour parler avec Hippocrate, les solides, d'en diminuer l'irritabilité; vertu que possedent éminemment & d'une façon singuliere les narcotiques pris intérieurement, ou simplement appliqués à l'extérieur; tous ces remedes sont évidemment indiqués lorsque la douleur est extrèmement aiguë, la tension très-considérable, la contractilité excessive; mais il est surprenant de voir appliquer ces remedes, sur-tout les émolliens, dans presque toutes les *inflammations*, malgré le peu de succès, ou même les inconvéniens qu'on voit en résulter si souvent. Les narcotiques sont plus dangereux, ils exigent aussi beaucoup plus de circonspection & de prudence dans leur administration; ils calment tout de suite les douleurs les plus vives, émoussent & assoupissent pour ainsi dire, la sensibilité, diminuent le mouvement des arteres, qui en est une suite & par conséquent la vie de la partie; aussi n'est-il pas rare de voir des *inflammations* terminées en gangrene par l'usage hors de propos de ces médicamens. Ce que nous venons de dire peut aussi s'appliquer à quelques préparations du plomb, dont l'effet est merveilleux dans les mêmes cas où ces remedes conviennent; mais si on les applique indifféremment à toutes les *inflammations*, à la maniere des charlatans ou des enthousiastes, ils produisent souvent de très-pernicieux effets. J'ai vû par exemple, une ophtalmie très-legere augmenter considérablement par l'application de la liqueur de Saturne; le malade couroit risque de perdre l'œil si l'on n'avoit ôté bien-tôt cet excellent topique. Je ne saurois cependant croire que ce remede agisse en répercussif, comme on le pense communément, fondé sur ses succès heureux dans les *inflammations* érésipélateuses: je me suis convaincu du contraire dans la guérison d'une gale que j'opérai par ce seul remede; je vis avec étonnement que

que par l'application de la liqueur de Saturne, les puſtules, loin de rentrer, ſortirent plus abondamment, & ſe multiplierent beaucoup; après quelques jours d'éruption, elles ſécherent.

Les réſolutifs. Je n'entends pas ici par réſolutifs cette foule de médicamens de différente eſpece, quoique compris ſous le même nom & la même claſſe qui, ſoit en ramulliſſant, ſoit en ſtimulant, ſoit en calmant les douleurs, peuvent concourir à la réſolution d'une *inflammation*. Je n'appelle de ce nom que ceux qui paſſent pour avoir la vertu de diviſer le ſang épaiſſi, engagé, & de le faire paſſer par les extrémités des petits vaiſſeaux, & qui dans le vrai ne font que reſſerrer, agacer, & ſtimuler les vaiſſeaux. Leur prétendue action ſur le ſang n'eſt rien moins que ſuffiſamment prouvée; il n'y a que le mercure, & peut-être le plomb, dans qui cette propriété ſoit réelle ou du moins conſtatée d'une maniere ſatisfaiſante, ainſi c'eſt en agiſſant ſimplement ſur les vaiſſeaux que les remedes dont il eſt ici queſtion concourent à la réſolution; cette terminaiſon étant principalement operée par les oſcillations des vaiſſeaux & le mouvement inteſtin du ſang; on voit par-là que les réſolutifs ſeront très-appropriés dans les cas où les ſymptomes de l'*inflammation* ne ſont pas violens, où il faudra augmenter le ton des vaiſſeaux relâchés, ranimer le mouvement des humeurs engourdies. Dans les éréſipeles œdémateux par exemple, leur principal uſage eſt ſur la fin des *inflammations*, pour aider une réſolution qui s'opere lentement; & il faut pour les employer en ſureté, que la réſolution commence à ſe faire, ou plutôt qu'elle ſoit à-demi faite. La précipitation à cet égard eſt toûjours nuiſible; ſi l'*inflammation* étoit trop conſidérable, la tumeur dure, l'obſtruction trop forte, leur application ne pourroit qu'être très-pernicieuſe. Il en eſt de même à plus forte raiſon des répercuſſifs, qui ne different des réſolutifs que par le degré d'adſtriction plus fort; ils fortifient, reſſerrent, & criſpent davantage les vaiſſeaux. Appliqués à contre-tems, ils font plus ſûrement dégénérer l'*inflammation* en gangrene; ils doivent être bannis de l'uſage dans toutes les *inflammations* qui dépendent de quelque cauſe interne; ils riſqueroient d'occaſionner quelque tranſport ou métaſtaſe dangereuſe; mais dans les *inflammations* occaſionnées par quelque cauſe extérieure, ils produiſent de très-bons effets, ſi on les applique de bonne heure; la retardement pourroit avoir des inconvéniens fâcheux; dans les brulures, l'eſprit-de-vin, un des forts répercuſſifs appliqué dès le commencement, eſt regardé comme ſpécifique. Ils ont la propriété ſinguliere & très-remarquable de prévenir les *inflammations* qu'on a ſujet de craindre à la ſuite d'une chute, d'une luxation, d'une foulure, *&c.* On ſe trouve très-bien de plonger tout de ſuite, après quelqu'un de ces accidens, la partie affectée dans de l'eau bien froide, ou de l'eſprit-de-vin. En général ces remedes réuſſiront mieux dans les *inflammations* éréſipélateuſes, que dans les phlegmons; mais leur ſuccès dépend toûjours de la promptitude de l'application.

Suppuratifs. Il y a différens remedes connus ſous le nom de *ſuppuratifs*, *maturatifs*; parce qu'accidentellement & dans quelques cas particuliers, ils ont accéléré ou favoriſé la ſuppuration; mais à proprement parler, il n'y a point de vrai ſuppuratif; la ſuppuration eſt une véritable coction, ouvrage de la nature, c'eſt-à-dire, du mouvement du ſang & de l'action des vaiſſeaux. Ainſi tout remede, eu égard aux conditions où ſe trouveroient le ſang & les vaiſſeaux, peut devenir ſuppuratif & ceſſer de l'être. On obſerve cependant que l'application de certains médicamens eſt aſſez conſtamment ſuivie de cet effet; mais il paroît que c'eſt plutôt à la forme du remede qu'au remede lui-même, qu'il doit être attribué. C'eſt lorſque ces remedes ſont diſpoſés en forme d'onguens, cataplaſmes, emplâtres, & par-là rendus très-propres à intercepter la tranſpiration, accélérer en conſéquence le mouvement inteſtin, & augmenter l'engorgement qu'ils peuvent faire tourner à la ſuppuration une *inflammation* qui ſans cela peut-être ſe réſoudroit. Ainſi ces remedes conviendront dans les *inflammations* critiques, peſtilentielles, dans celles qui ſont produites & entretenues par un virus ou quelqu'autre cauſe interne; ils ſont plus appropriés aux phlegmons, ſur-tout dans le tems qu'ils s'élevent en pointe, & que les douleurs & les battemens y aboutiſſent, & y ſont plus ſenſibles, ſignes d'une ſuppuration prochaine.

Les anti-gangreneux. On a donné le nom d'*anti-gangreneux*, ou *anti-ſeptiques*, à des médicamens qu'on a cru capables de prévenir la gangrene, de la guerir, ou d'en arrêter les progrès. Ces remedes ne ſont que des réſolutifs très-énergiques, dont l'effet ſe réduit à relever avec plus ou moins d'activité le ton, & augmenter le mouvement des vaiſſeaux. Preſque toutes les *inflammations* qui dégénerent en gangrene tendent à cette terminaiſon à cauſe de l'exceſſive irritabilité, de la roideur & de la tenſion trop conſidérable des vaiſſeaux qui les empêchent de réagir & de modérer le mouvement inteſtin du ſang: ainſi l'idée d'employer les ſtimulans anti-gangreneux, dans la vûe de prévenir la gangrene, eſt une idée purement théorique, & qui n'eſt d'accord avec la pratique que dans quelques cas particuliers très-rares d'*inflammation*, où le mouvement du ſang ralleuti joint à un trop grand relâchement, à une eſpece d'inſenſibilité, fait craindre la gangrene. Si elle eſt déja commencée, que la partie ſoit un peu ramollie, la ſenſibilité émouſſée, & les vaiſſeaux flétris & relâchés; on peut en ſûreté les ranimer par les ſpiritueux roborans anti-ſeptiques; le plus sûr, ou pour mieux dire, le ſeul ſecours propre à prévenir la gangrene, qui eſt auſſi très-propre à en arrêter les progrès, conſiſte dans les ſcarifications.

INFLAMMATOIRES, MALADIES. (*Medecine.*) *L'hiſtoire*. *Les maladies inflammatoires* ſont caractériſées principalement par une fievre aiguë, proprement appellée *fievre inflammatoire*, & par les ſignes plus ou moins marqués de l'inflammation, rapportés à une partie qui décide pour l'ordinaire l'eſpece & le nom de la *maladie inflammatoire*. Il n'eſt pas néceſſaire, comme quelques-uns ont penſé, que l'inflammation attaque une partie interne conſidérable; elle a ſouvent ſon ſiége à l'extérieur; mais une condition qui me paroît abſolument requiſe, c'eſt que la cauſe ſoit interne, ou qu'elle ait agi ſur tout intérieurement.

Variété. On peut par rapport au ſiége de l'inflammation, établir deux claſſes de *maladies inflammatoires*, dans les unes l'inflammation eſt extérieure, exanthématique; dans les autres elle occupe quelque partie interne. A la premiere claſſe, on peut rapporter la petite vérole, la rougeole, la fievre milliaire, éréſipélateuſe: la porcelaine, les aphthes, la peſte même, marqué pour l'ordinaire par des bubons parotides, charbons, *&c.* La ſeconde comprend l'inflammation du cerveau, appellée fort improprement par Etmuller & Bartholin *ſphacéliſme*, la phrénéſie, l'angine, pleuréſie, péripneumonie, paraphrénéſie, l'inflammation de l'eſtomac, du foie, de la matrice, *&c. Voyez ces mots.*

Ces maladies ſont ordinairement précédées d'un état *neutre* qui dure quelques jours, pendant leſquels la maladie n'eſt pas encore décidée; on n'eſt pas encore malade; on n'eſt qu'indiſpoſé; on ſe ſent un mal-aiſe univerſel, des laſſitudes, peſanteurs de tête, dégoût, langueur d'eſtomac, indigeſtion. *&c.* La maladie commence le plus ſouvent par un froid, un tremblement plus ou moins vif, auquel ſuccede la fievre; les tems auxquels les ſignes d'inflammation commencent à ſe manifeſter ſont fort différens. Pour l'ordinaire le point de côté qui marquera la pleuréſie, paroît dès le premier jour de la fievre, dans l'inſtant du friſſon; l'inflammation varioleuſe paroît le troiſieme ou quatrieme jour, *&c.* La douleur varie auſſi ſuivant la partie enflammée; elle eſt vive, aiguë, lorſque quelque partie membraneuſe, tendue, eſt affectée: elle eſt au contraire modérée, ſourde, ſouvent n'eſt qu'une peſanteur incommode, lorſque l'inflammation occupe le parenchyme même des viſceres. Le caractere du pouls eſt proportionné à la douleur: dans celles qui ſont vives, il eſt dur, ſerré, tendu; dans les cas oppoſés, il eſt plus mol & plus ſouple; ſes caracteres changent auſſi ſuivant la ſituation de la partie & le tems de la maladie. Dans les inflammations de la tête il eſt plus fort, plus dilaté, plus plein, en un mot ſupérieur; dans celles qui attaquent les viſceres inférieurs, il eſt plus petit, plus concentré, moins égal. Au commencement de la maladie, dans le tems d'irritation ou de crudité, il eſt dur, ſerré, fréquent: ſur la fin quand l'iſſue eſt ou doit être favorable, il ſe rallentit, ſe développe, s'amollit, devient plus ſouple & rebondiſſant, & enfin prend les modifications propres aux évacuations critiques qui ſont ſur le point de ſe faire, & qui doivent terminer la maladie. *Voyez* POULS. Le ſang qu'on tire des perſonnes attaquées de ces maladies ſe fige d'abord qu'on le laiſſe repoſer, & il eſt recouvert d'une croûte jaune ou verdâtre plus ou moins épaiſſe. Les fonctions propres aux parties enflammées ſont dérangées; la phrénéſie, paraphrénéſie, ſont ſuivies de délire; dans la pleuréſie & péripneumonie, la reſpiration eſt gênée; l'hépatitis produit l'ictere, *&c.* Enfin, on obſerve des différences dans le nombre, la nature, & l'intenſité des ſymptomes, ſuivant la partie enflammée, le degré d'inflammation, l'activité des cauſes, le tempérament du malade, *&c.*

Les

Les terminaisons des *maladies inflammatoires* peuvent être les mêmes que celles de l'inflammation; mais avec cette différence qu'il n'y a jamais de résolution simple. Lorsque ces maladies se terminent par cette voie, on observe que cette terminaison est précédée ou accompagnée de quelque évacuation ou dépôt critique. Ces évacuations varient dans les différentes especes de *maladies inflammatoires*, & suivant la partie affectée. Lorsque la partie qui est enflammée a des vaisseaux excrétoires, la crise s'opere plus souvent & plus heureusement par cette voie. Dans les *maladies inflammatoires* de la poitrine, la crise la plus ordinaire & la plus sûre se fait par l'expectoration; elle se fait aussi quelquefois avec succès par les sueurs & par les urines, mais jamais par le dévoiement. Lorsque les parties contenues dans le crâne sont affectées, l'hémorrhagie du nez ou l'excrétion des matieres cuites, puriformes, par le nez, les oreilles, sont les plus convenables; le cours-de-ventre est aussi fort bon. Lorsque l'inflammation attaque les visceres du bas-ventre, la maladie se juge bien par les urines & les selles: la matrice a son couloir particulier plus approprié pour les excrétions critiques des maladies dont elle est le siége. Le flux hémorrhoïdal termine aussi quelquefois les inflammations du foie. Quoique ces crises s'operent communément de la façon que je viens d'exposer, il arrive dans des constitutions épidémiques, que la nature semble se choisir un couloir pour y déterminer toutes les excrétions critiques dans quelque partie que porte principalement la maladie. Le couloir des poumons plus général qu'on ne pense, est très-souvent affecté pour cela. J'ai vu pendant toute l'automne de 1748, à Montpellier, toutes les *maladies inflammatoires* de la poitrine, du ventre, de la tête, les fievres malignes, se terminer singulierement par l'expectoration. Toute autre excrétion procurée par le défaut de la nature, ou l'inopportunité des remedes, étoit toûjours inutile ou pernicieuse. Les *maladies inflammatoires* exanthématiques ne se terminent jamais mieux que par la suppuration: il y en a, comme la rougeole, qui se dessechent simplement & ne laissent que des petites pellicules surfuracées. Aussi observe-t-on que cette terminaison superficielle juge très-imparfaitement la maladie; on lui voit très-souvent succéder des petites fievres lentes très-difficiles à dissiper.

Les causes. Les *maladies inflammatoires* different encore bien ici de l'inflammation; l'action momentanée des causes ne suffit pas pour les produire; il faut non-seulement que la cause qui dispose à l'inflammation agisse pendant long-tems, mais il est souvent nécessaire qu'elle soit excitée, mise en jeu par quelqu'autre cause qui survienne. Ces maladies sont travaillées & préparées de loin, & parmi les causes qui forment & entretiennent cette disposition, les vices de l'air méritent une considération particuliere; on ne peut attribuer qu'à cette cause toutes les *maladies inflammatoires* contagieuses, épidémiques. Mais quelle est la partie, la qualité de l'air, le ministre qui produit ces maladies? c'est ce qu'on ignore: dès observations chimico-météorologiques qui nous manquent, faites dans différentes saisons, dans différens tems ou circonstances, pourroient éclaircir cette question qui est très-importante. La mauvaise nourriture, les travaux immodérés, les veilles, les boissons aromatiques spiritueuses, les chagrins, peuvent favoriser cette cause, aider à cette disposition, rendre plus susceptibles des fâcheuses impressions de l'air. La suppression ou diminution des excrétions qui purifient le sang, sur-tout de la transpiration, est une cause assez fréquente des *maladies inflammatoires*: il ne faut cependant pas croire que cet arrêt de la transpiration produise aussi généralement les pleurésies, qu'on semble le penser trop communément: il est certain que les vicissitudes d'un air chaud & froid, arrêtent, troublent la sueur, la transpiration; qu'elles peuvent par-là former la disposition *inflammatoire*; mais elles n'exciteront une pleurésie que dans ceux qui y auront une disposition formée. Dans les autres elles produiront des toux, des rhumes, des catarrhes, suite fréquente & naturelle de la transpiration pulmonaire arrêtée par ces sortes d'imprudences. D'environ quinze cens personnes qui sortent des spectacles de Paris fort échauffées, suant même, pour passer dans un air glacé, il n'y en a quelquefois pas une seule qui éprouve au sortir une pleurésie; plusieurs en sont seulement enrhumés. Les causes qui peuvent exciter une disposition *inflammatoire* déja formée agissent promptement; une passion d'ame vive, des excès dans le boire & le manger, l'exposition du corps chaud à un air froid, des boissons trop fraîches, &c. peuvent produire cet effet.

Sujets. Les causes qui disposent aux *maladies inflammatoires* & qui les produisent, agissant également dans tous les sujets, sur-tout dans les constitutions épidémiques, il semble à raisonner théoriquement, que tout le monde devroit indifféremment subir ces maladies; & que les personnes les plus foibles devroient y succomber d'abord, ensuite celles qui sont plus fortes, enfin les personnes les plus robustes. L'on verroit ainsi la force des tempéramens graduée, pour ainsi dire, par ces épidémies. L'observation, la seule qui doive nous conduire ici, nous découvre le contraire, comme Hippocrate l'a déjà remarqué. Jettons un coup d'œil sur les personnes qui sont attaquées des *maladies inflammatoires*; nous ne pourrons presque appercevoir que des gens à extérieur toreux, des paysans endurcis par les miseres & les fatigues, beaucoup d'hommes, très-peu de femmes, d'enfans, de vieillards, mais principalement des adultes, qui paroissent jouir de la santé la plus forte & la plus durable, & dans qui les forces sont au plus haut point de vigueur. Ainsi verrons-nous dans ces épidémies des hommes qui par leur tempérament & leur régime devoient se promettre une santé longue & florissante, mourir victimes d'une *maladie inflammatoire*; tandis qu'un jeune efféminé, amolli par les délices, abattu par les débauches, ou une chlerotique délicate & languissante ne risqueront pas du tout de l'éprouver. Il semble que leur sang appauvri ne soit pas susceptible des mauvaises impressions, qu'il ne soit pas propre à la *fermentation inflammatoire*. Ces maladies supposent dans les sujets qui en sont attaqués une certaine force, un certain ton dans le sang & les vaisseaux. D'ailleurs les maux de tête, les dégoûts, les indispositions ou incommodités qui les précedent, sont des maladies réelles pour des corps délicats; au lieu que ces révolutions même réitérées, ne font que des impressions sourdes & peu sensibles sur des corps vigoureux.

Il est à propos de remarquer en outre que certaines personnes sont plus disposées à certaines *maladies inflammatoires*, qu'à d'autres. Ainsi dans une constitution épidémique, on verra régner des phrénésies, des angines, des pleurésies, des rhumatismes, &c. Les enfans sont, par exemple, particulierement sujets à la petite vérole & à la rougeole; maladies qui semblent leur être propres. Les jeunes gens, sur-tout ceux qui ont été pendant leur enfance sujets à des hémorrhagies du nez, sont, suivant la remarque d'Hippocrate, singulierement disposés aux angines. Les phrénésies sont plus fréquentes dans les tempéramens colériques, très-sensibles dans les personnes qui s'occupent beaucoup à la méditation & à l'étude. Il paroît qu'il y a dans la partie affectée une disposition antécédente, une foiblesse naturelle qui y détermine le principal effort de la maladie: ἀτὰρ ἢν, dit Hippocrate, καὶ προπεπονηκός τι ᾖ πρὸ τῆς νούσου, ἐνταῦθα στηρίζει ἡ νοῦσος: si avant que la maladie soit déclarée, on a senti quelque gêne dans quelque partie, la maladie y sera plus forte. *Aph.* 33. *liv. IV.*

La théorie. La cause des *maladies inflammatoires*, disent presque tous les medecins, est une inflammation de quelque partie interne considérable, d'où les Méchaniciens font venir à leur façon la fievre & les autres accidens; les Animistes disent qu'il n'est pas possible qu'une inflammation attaque un viscere nécessaire à la vie, sans attirer l'attention bienfaisante de l'ame qui détermine en conséquence les efforts tout-puissans de sa machine pour combattre, vaincre, & mettre en déroute un ennemi si dangereux.

Pour faire sentir l'inconséquence & le faux de cette assertion, je n'ai qu'à présenter à des yeux qui veuillent voir, le tableau des *maladies inflammatoires*: il sera facile d'y observer 1°. que la fievre commence à se manifester au-moins aussi-tôt que l'inflammation & pour l'ordinaire quelques jours auparavant; 2°. que cette inflammation est souvent peu considérable, comme on peut s'en convaincre par les symptômes, & après la mort du malade, par l'ouverture du cadavre; tandis que la fievre est très aiguë, quelquefois même après des pleurésies violentes, on n'apperçoit aucune trace d'inflammation; 3°. que toute inflammation même des visceres, n'est pas *maladie inflammatoire*. On feroit un aveu manifeste d'inexpérience, si on confondoit une inflammation du poumon, de la plevre, survenue à la suite d'un coup d'épée dans ces parties avec une pleurésie ou peripneumonie; 4°. qu'on fasse attention aux causes qui produisent l'inflammation & à celles qui excitent les *maladies inflammatoires*, & qu'on examine leur maniere d'agir; 5°. qu'on jette un coup d'œil sur les *maladies inflammatoires* externes, &c. elles seules soumises au témoignage de nos sens, peuvent nous guider sûrement.

ment, & nous éclaircir cette matiere; 6°. enfin, que l'on conſidere l'invaſion, la marche, & les terminaiſons de ces maladies. C'eſt une erreur manifeſte de croire que les pleuréſies ſurviennent après s'être expoſé tout chaud à un air froid, parce que le froid reſſerre les vaiſſeaux, retient la tranſpiration, & donne lieu par-là à un engorgement *inflammatoire*. Si cela arrivoit, les inflammations ſeroient dans la peau, & non pas dans la plevre, par exemple, & ſeroient une engelure, & non pas une *maladie inflammatoire*; alors de toutes ces conſidérations réunies, nous concluons que l'inflammation des viſceres ou les exanthemes *inflammatoires*, ſont plutôt l'effet que la cauſe de la fievre putride, qui fait la baſe & l'eſſence de toute *maladie inflammatoire*.

Au reſte, quand je dis une fievre putride, je ne parle pas de ces fievres putrides imaginaires, prétendues produites par un levain vicieux placé dans les premieres voies dont il s'échappe continuellement quelques parties qui vont épaiſſir le ſang, donner lieu aux redoublemens, &c. Ces fievres ſont bannies de la vraie medecine hippocratique, & n'exiſtent que dans les cayers ou livres de quelques praticiens routiniers. J'entends par fievre putride, une fievre préparée & travaillée de loin par des cauſes qui agiſſant peu-à-peu ſur le ſang & les humeurs, les changent & les alterent. Ainſi les fievres qui méritent le nom de *putrides*, ſont toûjours jointes avec une dégénération des humeurs qui eſt réparé & corrigée par les efforts fébrils & par les évacuations critiques, toûjours néceſſaires dans ces maladies,

La maniere dont ce changement operé dans le ſang excite la fievre, eſt encore inconnue, la matiere eſt trop obſcure, & la théoriſomanie trop générale, pour qu'on n'ait pas beaucoup raiſonné, théoriſé, diſputé; mais tout ce que nous avons juſque ici là-deſſus, prouve la difficulté de l'entrepriſe & le courage des entrepreneurs bien plus que leur capacité. Je n'entreprendrai point d'expoſer ni de réfuter tout ce que cette queſtion a fait éclore de faux, de ridicule, &c. un pareil détail ſeroit trop long; peut-être ennuyeux, & ſurement inutile. Je remarquerai ſeulement que l'idée de Willis ſur la fievre eſt la plus naturelle, la plus ſimple, & la plus pratique. Cet auteur penſe, & preſque tous les medecins en conviennent aujourd'hui, que le ſang eſt dans un mouvement continuel de fermentation, ſemblable, dit-il, à celui qui agite les parties du vin. Si ce mouvement augmente & devient contre-nature, le ſang bouillonnera, ſe raréfiera, excitera la fievre. Or cette fermentation peut augmenter de deux façons; 1°. par la ſurabondance de quelques principes actifs, des ſoufres & des eſprits; par exemple, comme il arrive dans le vin, lorſque le tartre eſt trop abondant, il s'excite une fermentation, ou plutôt celle qui eſt toûjours préſente, s'anime, devient plus violente. 2°. Lorſque quelque corps étranger, non miſcible avec les humeurs, troublera la fermentation ordinaire, l'analogie le conduit encore ici; ſi on jette dans un tonneau plein de vin quelque corps hétérogene, du ſuif, par exemple, la fermentation eſt réveillée, & par ſon moyen les parties étrangeres, ou ſurabondantes qui l'avoient excitée, ſont briſées, attenuées, decompoſées, renvoyées à la circonférence, ou précipitées ſous forme de lie au fond du tonneau. Ne voit-on pas, ſi l'on veut accuſer juſte, arriver la même choſe dans le ſang? Y a-t-il rien de plus conforme à ce qui ſe paſſe dans les fievres putrides ſimples, ardentes, ou *inflammatoires*? C'eſt avec bien de la raiſon que Sydenham qui n'enviſageoit les maladies que pratiquement, conſidéroit la fievre ſous ce point de vûe, & l'appelloit *ébullition*, *effervescence*, *mouvement fermentatif*, &c. & il partoit de cette idée dans la pratique ſûre & heureuſe qu'il ſuivoit. C'eſt pourtant là cette théorie qui eſt ſi fort décreditée aujourd'hui; il eſt vrai qu'elle eſt confondue avec des erreurs, ou des choſes moins évidentes; il eſt peut-être ſûr auſſi que le zele pour la fermentation a emporté Willis trop loin; mais n'eſt-on pas tombé dans un excès au-moins auſſi condamnable, quand on a voulu la rejetter abſolument? L'eſprit humain dans ſes connoiſſances & ſes opinions, reſſemble à un pendule qui s'écarte de côté & d'autre, juſqu'à ce qu'il revienne après bien des oſcillations, ſe repoſer à un juſte milieu: nous pouſſons d'abord à l'excès les opinions nouvelles; nous les appliquons indifféremment à tous les cas; priſes trop généralement elles deviennent fauſſes, abſurdes; on le ſent, on les abandonne, & au lieu de les reſtreindre, donnant dans l'écueil oppoſé, on les quitte entierement. Enfin, après bien des diſputes & des diſcuſſions, on entrevoit la vérité; on revient ſur ſes pas; on fait revivre les anciennes opinions: ſouvent bien ſurpris de répéter en d'autres mots ſimplement ce qui avoit déjà été dit, on parvient par-là à ce milieu raiſonnable, juſqu'à ce qu'une nouvelle révolution, dont les exemples ne ſont pas rares en Medecine, faſſe recommencer les vibrations. C'eſt ainſi qu'Hippocrate & Galien ont été regardés pendant long-tems comme les légiſlateurs cenſés, infaillibles de la Medecine; enſuite ils ont été perſiflés & ridiculiſés; leurs ſentimens, leurs obſervations, ont été regardés comme des fauſſetés, des chimeres, ou tout au-moins des inutilités. De nos jours en notant leurs erreurs, on a rendu juſtice à leur mérite, & l'on a vu preſque toutes leurs opinions reparoître ſous de nouvelles couleurs. La circulation du ſang offre un exemple frappant & démonſtratif de cette vérité: depuis qu'Harvey eût fait ou illuſtré par des expériences cette découverte, qui a plus ébloui qu'éclairé, on a été intimement perſuadé que le ſang ſuivoit les routes qu'Harvey lui avoit tracées. On commence cependant aujourd'hui à revenir un peu à la façon de penſer ſur cette matiere des anciens; le peu d'utilité que cette prétendue découverte a apporté, a dû d'abord inſpirer de la méfiance ſur ſa réalité; les ſoupçons ont été principalement confirmés par les mouvemens du cerveau, que le célebre M. *de la Mure* a le premier obſervés & ſavamment expoſés dans un excellent memoire lû à la ſociété royale des Sciences de Montpellier, & inſeré dans *les Mémoires de l'académie royale des Sciences de Paris*, *année* 1739. On ne tardera pas, je penſe, à revenir de même à l'égard des Chimiſtes; le tems de leurs perſécutions eſt paſſé; on corrigera les uns, on modérera l'ardeur de ceux qu'un génie trop bouillant ou un enthouſiaſme fougueux avoit emportés trop loin; & l'on appliquera de nouveau & avec ſuccès, les principes chimiques mieux conſtatés & plus connus au corps humain qui en eſt plus ſuceptible, que de toutes les démonſtrations geométriques, auxquelles on a voulu infructueuſement & mal-à-propos le plier & le ſoumettre.

Il y a tout lieu de croire que la diſpoſition *inflammatoire* qui eſt dans le ſang, pouſſée à un certain point, ou miſe en jeu par quelque cauſe procatarctique ſurvenue, réveille ſa fermentation, ou pour parler avec les modernes, ſon mouvement inteſtin de putréfaction; il n'en faut pas davantage pour augmenter ſa circulation, ſoit, comme il eſt aſſez naturel de le penſer, que la contractilité des organes vitaux, & en conſéquence leur action, ſoit animée par-là, ſoit que l'augmentation de ce mouvement inteſtin ſuffiſe pour faire la fievre, ſans que l'action des vaiſſeaux y concoure, de même lorſque le vin eſt agité par une forte fermentation, & qu'il eſt dans un mouvement rapide, les parois du tonneau n'y contribuent en rien.

Le ſang ainſi enflammé, & mû avec rapidité, ſe portera avec plus d'effort ſur les parties qui ſeront diſpoſées, & s'y dégagera peut-être d'une partie du levain *inflammatoire*; il ſemble en effet que ces inflammations des viſceres ou d'autres parties, ſoient des eſpeces de dépôts ſalutaires quoiqu'*inflammatoires*; ce qui prouve que les viſceres ſont dans ces maladies pour l'ordinaire réellement enflammées, c'eſt qu'on y obſerve 1°. tous les ſignes de l'inflammation, les mêmes terminaiſons par la ſuppuration, l'induration & la gangrene. La partie où ſe fera l'inflammation, décidera la qualité & le nombre des ſymptômes, &c. Ainſi l'inflammation de la ſubſtance du cerveau ſera accompagnée de foibleſſe extrème, de délire continuel, mais ſourd, tranquille, d'abolition dans le ſentiment & le mouvement, à l'exception d'une agitation involontaire des mains, qu'on nomme *carpoſalgie*, tous ſymptômes dépendans de la ſécrétion troublée & interceptée du fluide nerveux; celle qui aura ſon ſiege dans les membranes extrèmement ſenſibles qui enveloppent le cerveau, entraînera à raiſon de ſa ſenſibilité des ſymptômes plus aigus, un délire plus violent: lorſque la *maladie inflammatoire* portera ſur la poitrine, la reſpiration ſera gênée, &c.

Cette croûte blanche, jaune, ou verdâtre qui ſe forme ſur le ſang qu'on a tiré des perſonnes attaquées de ces maladies, paroît n'être qu'un tiſſu des parties lymphatiques, du ſuc muqueux, nourricier, dont la ſécrétion eſt empêchée: on obſerve auſſi cette qualité de ſang chez les perſonnes enceintes & autres, où il y a pléthore de ſuc nourricier; on pourroit avancer, dit fort ingénieuſement M. Bordeu, que le ſuc muqueux qui nage dans le ſang, a quelque rapport au blanc d'œuf qui clarifie une liqueur troublée dans laquelle on le fait bouillir. Ce ſuc porté dans tous les vaiſſeaux par le moyen de la fievre, entraîne avec lui toutes les parties d'urine, de bile & d'autres liqueurs excrémenticielles; il clarifie pour ainſi dire le ſang; c'eſt ce qui ſe paſſe dans les maladies putrides *inflammatoires*.

Partie thérapeutique. Le diagnoſtic. Le diagnoſtic des *maladies inflammatoires* eſt très-ſimple & tout naturel. 1°. Il eſt facile, en ſe rappellant ce que nous avons dit plus haut ſur la cauſe, l'invaſion, la marche & les terminaiſons de ces maladies, de s'aſsurer de leur préſence. 2°. L'on peut en diſtinguer les différentes eſpeces par les ſignes qui leur ſont propres, & qu'on peut voir rapportés au long dans les articles qui concernent les *maladies inflammatoires* en particulier. *Voy.* PLEURÉSIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* 3°. La connoiſſance des cauſes qui ont diſpoſé, produit, excité ces maladies, eſt aſſez peu néceſſaire pour la curation; on peut cependant, ſi l'on en eſt curieux, l'obtenir par les rapports du malade & des aſſiſtans; il eſt peut-être plus important pour la pratique de ſavoir ſi la *maladie inflammatoire* eſt épidémique, dépendante d'une cauſe générale; un praticien qui voit beaucoup de malades, peut s'en inſtruire lui-même.

Prognoſtic. Les ſymptômes eſſentiels aux *maladies inflammatoires*, ou les accidens qui ſurviennent ordinairement dans leur cours, en rendent le prognoſtic toujours fâcheux; on peut aſſurer avec raiſon que ces maladies ſont dangereuſes. L'inflammation ou le dépôt *inflammatoire* qui ſe fait dans quelques parties, n'en augmente qu'accidentellement le danger; quelquefois, le plus ſouvent même, il le diminue. Ce dépôt débarraſſe, comme nous l'avons déjà remarqué, le ſang d'une partie du levain *inflammatoire*. Il y a tout lieu de croire que la *maladie inflammatoire* ſeroit plus dangereuſe s'il n'y avoit point de partie particulierement affectée. Nous voyons que la fievre ardente ou *cauſus*, eſpece de *maladie inflammatoire* qui n'eſt décidée à aucune partie, eſt très-dangereuſe; Hippocrate la range parmi les maladies mortelles; lorſque les inflammations extérieures ſont formées, la fougue du ſang ſe rallentit, la violence des ſymptômes s'appaiſe, & l'on jette le malade dans le danger le plus preſſant, ſi l'on empêche la formation de ces dépôts *inflammatoires*, comme il eſt arrivé à ceux qui ont voulu, ſacrifiant leurs malades à une aveugle routine, accoutumer la petite vérole à la ſaignée, & comme l'éprouvent encore aujourd'hui ceux qui ſans autre indication veulent guérir les *maladies inflammatoires* par la ſaignée; on ne ſauroit cependant diſconvenir que ces inflammations attaquant des parties conſidérables dont les fonctions ſont néceſſaires à la vie, n'augmentent quelquefois le danger des *maladies inflammatoires*; c'eſt ce qui fait qu'on doit regarder les *maladies inflammatoires* qui ſe portent à l'extérieur, comme les moins dangereuſes: quant à celles qui affectent quelque partie interne, leur danger varie ſuivant la ſituation, la néceſſité, la connexion, la diſpoſition, la ſenſibilité du viſcere enflammé, & ſur-tout ſuivant la nature, le nombre & la vivacité des ſymptômes que cette inflammation détermine. Pour porter un prognoſtic plus juſte, il me paroît quoi qu'on en diſe, que l'on peut tirer quelque lumiere de l'examen de la conſtitution épidémique. Si l'on obſerve une certaine uniformité dans les ſymptômes de plusieurs *maladies inflammatoires* qui regnent en même tems, ou un génie épidémique, on peut régler ſur les ſuites plus ou moins fâcheuſes qu'ont eu les précédentes, les jugemens de celles ſur leſquelles on eſt obligé de prononcer.

Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies très-aiguës, dont le ſort eſt toujours décidé avant le quatorzieme jour, ſouvent le ſept, quelquefois le quatre elles ſe terminent à la ſanté par une réſolution critique, quelquefois par la ſuppuration; la gangrene entraîne tojours avec elle non-ſeulement la mort de la partie, mais celle de tout le corps; il y a une eſpece de *maladie inflammatoire*, l'angine, dont le ſiége eſt dans les parties glanduleuſes du goſier, qu'on a vu quelquefois ſe terminer par l'induration; alors la douleur, la chaleur de la partie enflammée diminuent, la fievre ſe rallentit ſans que la difficulté d'avaler ſoit moindre, & ſans que ce ſentiment incommode que le malade éprouve d'un corps comprimant, ceſſe ſenſiblement. Alors à l'inflammation ſuccede un ſkirrhe.

On doit s'attendre à voir périr le malade ſi l'on n'obſerve aucun relâche dans les ſymptômes ni le quatrieme ni le cinquieme jour, ſi le pouls conſerve toujours un caractere d'irritation; l'on voit alors ſurvenir différens phénomenes qui par leur gravité ou leur anomalie annoncent la mort prochaine. Ces ſignes varient ſuivant les maladies. *Voy.* leur détail *au mot* SIGNE, FIEVRE, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* Si à des ſymptômes extrèmement vifs, à une fievre violente, à une douleur aiguë ſuccede tout de ſuite une fievre preſque inſenſible, des défaillances fréquentes, une apathie générale, que le pouls devienne petit, mol & intermittent, la couleur du viſage plombée, *&c.* la gangrene commence à ſe former, le malade ne tardera pas à mourir. La réſolution dans les *maladies inflammatoires* internes, eſt de toutes les terminaiſons la plus favorable; on a lieu de l'attendre lorſque les ſymptômes ſont aſſez modérés, & tous appropriés à la maladie, lorſque le quatrieme ou le ſeptieme jour on voit paroître des ſignes de coction, que les urines ſe chargent d'un ſédiment ou d'un nuage blanchâtre, que le pouls commence à ſe développer, que la peau devient ſouple & humide, en un mot que tous les ſymptômes diminuent: à ces ſignes ſuccedent les ſignes critiques qui annoncent la dépuration du ſang, & l'évacuation des mauvais ſucs, par les couloirs appropriés. Si ces maladies ne conſiſtoient que dans l'inflammation d'une partie, il ne faudroit pour leur terminaiſon qu'une ſimple réſolution de cette inflammation; mais ce qui prouve encore mieux ce que nous avons avancé, que le ſang étoit altéré, c'eſt qu'il faut néceſſairement une dépuration & des évacuations critiques. Ces évacuations, & l'organe par lequel elles doivent ſe faire, ſont prédits & déſignés d'avance par différens ſignes; les plus sûrs & les plus néceſſaires ſont ceux qu'on tire des modifications du pouls. *Voyez* POULS.

La ſuppuration dans les *maladies inflammatoires* extérieures, eſt toujours un grand bien; mais elle n'eſt pas toujours un grand mal dans celles qui attaquent les parties internes; il n'eſt pas néceſſaire d'avoir blanchi dans la pratique pour avoir vû beaucoup de *maladies inflammatoires* ſe terminer par la ſuppuration ſans aucune ſuite fâcheuſe; il m'eſt arrivé ſouvent de rencontrer des péripneumonies qui ſuppuroient ſans que le malade courût un danger preſſant; on ne doit pas s'effrayer autant qu'on le fait de ces ſuppurations internes, pourvû que les viſceres dans leſquels elles ſe forment, ayent des tuyaux excrétoires: on peut ſe flatter juſqu'à un certain point, qu'ils donneront paſſage aux matieres de la ſuppuration: ſi cette partie n'eſt point un organe excrétoire, la ſuppuration eſt plus dangereuſe; mais dans ces cas même qui ignore les reſſources de la nature? N'arrive-t-il pas ſouvent des heureuſes métaſtaſes, des tranſports ſalutaires, des abſcès d'une partie interne à l'extérieur? N'a-t-on pas vû des vomiques ſe vuider par des urines, par des abſcès aux jambes, *&c.*

J'ai obſervé un dépôt au cerveau ſe vuider & ſe renouveller juſqu'à trois fois par le nez & les oreilles; combien n'y a-t-il pas d'obſervations à-peu-près ſemblables? On en pourroit conclure qu'il faut ſouvent favoriſer les ſuppurations loin de les détourner; c'eſt pourquoi il eſt très-important de connoître les cas où la ſuppuration doit terminer l'inflammation.

Lorſque les ſymptômes ſont violens, qu'ils diminuent peu durant le tems de la coction dont on n'obſerve que quelques légers ſignes, & qu'ils reparoiſſent avec plus d'activité, que la fievre eſt forte, que le pouls quoiqu'un peu développé eſt toujours dur, ſur-tout vibratil, & qu'il y a une roideur conſidérable dans l'artere, que les douleurs que le malade éprouve dans la partie affectée deviennent plus aiguës, qu'il y ſent un battement plus vif & plus répété, la ſuppuration eſt à craindre, & l'on peut aſſurer alors que cette iſſue ſe prépare. L'abſcès eſt formé lorſque tous ces ſymptômes diſparoiſſent, qu'il ne reſte plus qu'une peſanteur; il ſurvient alors pour l'ordinaire des friſſons. Si le pouls vient dans ces circonſtances à indiquer un mouvement critique du côté de quelques couloirs, on peut préſumer que le pus s'évacuera par les organes dont le pouls annonce l'action.

On peut pour completter entierement ce prognoſtic, y rapporter toutes les prédictions, tous les ſignes qu'on trouve dans les ouvrages du divin Hippocrate, concernant les maladies aiguës. Nous ſouhaiterions bien pouvoir entrer dans un détail circonſtancié ſi utile; mais l'ordre propoſé pour traiter ces matieres ne le comportant pas, nous renvoyons le lecteur aux écrits immortels de ce prince de la Medecine, d'autant plus volontiers, que nous ſommes aſſurés qu'outre un prognoſtic excellent & certain qu'on en tirera, on y prendra du goût pour cette véritable medecine d'obſervation, & une haine avantageuſe pour ces practiques théoriques & routinieres.

La curation. Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies qui ſe guériſſent par leurs propres efforts: la fermentation excitée dans le ſang, pour parler avec Willis, ſuffit pour briſer, atténuer, décompoſer, aſſimiler, évacuer les matieres qui l'ont excitée, ou comme dit Vanhelmont, la colere & les efforts de l'archée peuvent ſeuls arracher l'épine incommode qui les a déterminés. Ainſi l'on doit laiſſer à la nature le ſoin de guérir ces

ſortes

ſortes de maladies; l'art n'offre aucun ſecour vraiment curatif; il en fournit qui peuvent modérer, diminuer la fievre & la violence des ſymptômes, ou même l'augmenter s'il eſt néceſſaire, & favoriſer telle ou telle excrétion critique; mais il n'y a point de remedes qui rétabliſſent & purifient le ſang, & qui emportent les engorgemens *inflammatoires* des viſceres. Mais telle eſt l'inconſéquence & le danger des théories les plus reçues, qu'elles conduiſent leurs adhérens à des pratiques très-erronées & très-pernicieuſes; les uns prenant un ſymptôme pour la cauſe, penſent que dans ces maladies l'inflammation des viſceres eſt le point capital, & y dirigent toutes leurs indications; ils mettent tout en œuvre pour prévenir, empêcher, ou faire ceſſer cette inflammation, & en conſéquence entaſſent erreur ſur erreur: ils ont recours à la ſaignée qu'ils répetent douze, quinze, vingt, trente fois, juſqu'à ce que le malade eſt réduit à la derniere foibleſſe. D'autres croient que ces inflammations ſont toujours produites & entretenues par la ſalure, par un levain, par un foyer ſitué dans les premieres voies; ils mettent tout leur ſoin a détruire, épuiſer ce foyer, & pour en venir plûtôt â bout, ils réiterent tous les deux jours au moins les purgatifs. Que de funeſtes effets ſuivent l'application des remedes auſſi peu convenables! Que de malades j'ai vu ſacrifiés à de ſemblables pratiques! J'en rappelle le ſouvenir avec douleur.

Qu'on conſidere les effets de ces remedes pour ſe convaincre encore plus de leur importunité, & en premier lieu pour ce qui regarde la ſaignée; il eſt conſtant 1°. qu'elle n'attaque pas la cauſe de la maladie, qu'elle relâche & affoiblit conſidérablement les malades quand elle eſt ſouvent réitérée. 2°. Qu'elle trouble & dérange les évacuations critiques. 3°. D'un autre côté les avantages qu'on prétend en retirer ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. La ſaignée fréquente, publient hautement ſes amis, empêche, prévient, diminue l'inflammation. Quand le fait ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux, elle n'en ſeroit pas plus avantageuſe; elle empêcheroit par-là le ſang de ſe dégorger & de ſe purifier en partie. Que penſeroit-on d'un homme qui propoſeroit de prévenir la formation des exanthemes *inflammatoires* dans la petite vérole, ou des bubons dans la peſte? on le traiteroit de charlatan, & cette propoſition feroit hauſſer les épaules, & exciteroit la riſée: la plûpart des rieurs ſeroient dans le même cas. Nous devons raiſonner des *maladies inflammatoires* internes, comme de celles qui ont leur ſiége à l'extérieur. C'eſt la même maladie & le même méchaniſme; mais heureuſement il eſt rare que les ſaignées empêchent l'inflammation; elles produiſent plûtôt l'effet oppoſé, en relâchant, affoibliſſant les vaiſſeaux; elles augmentent la diſpoſition de la partie affectée, qui n'eſt probablement qu'une foibleſſe, & elles rendent par-là l'engorgement irréſoluble.

Autre prétendu avantage de la ſaignée, que ſes partiſans font ſonner bien haut, c'eſt de prévenir la ſuppuration. Il conſte, par un grand nombre d'obſervations, que vingt & trente ſaignées n'ont pu dans bien des cas détourner la ſuppuration, quand l'inflammation a pris une fois cette tournure. Je ſerois plus porté à croire que cette terminaiſon eſt amenée & accelérée par les fréquentes ſaignées, ſur-tout ſi on les fait dans le tems qu'une évacuation critique va terminer la *maladie inflammatoire* par la réſolution; j'en ai pour garant plus de cinquante obſervations dont j'ai été le témoin oculaire: je n'en rapporte qu'une. Un jeune homme étoit au neuvieme jour d'une fluxion de poitrine; il avoit été ſaigné quatre ou cinq fois; le pouls étoit ſouple, mou, rebondiſſant, critique, ſans caractere d'irritation; l'expectoration étoit aſſez facile, on ſaigne le malade; les crachats ſont à l'inſtant beaucoup diminués; la fievre, les inquiétudes augmentent; ou veut calmer ces ſymptomes; on reſaigne, le malade s'affoiblit, la fievre perſiſte, le pouls ſe concentre, l'artere devient roide, les crachats ſont entierement ſupprimés; il ſurvient des friſſons, crachement de pus, ſueurs nocturnes; le malade meurt le vingt-unieme jour. Mais je vais plus loin; quand il ſeroit poſſible de prévenir la ſuppuration, il ſeroit ſouvent dangereux de le tenter: s'eſt-on jamais aviſé de vouloir empêcher la ſuppuration des puſtules varioleuſes? A-t-on pû y réuſſir, ou ſi on l'a fait, la mort du malade n'a-t-elle pas ſuivi de près une entrepriſe ſi téméraire? La même choſe doit arriver à l'intérieur; il vaut mieux laiſſer ſubir au malade l'évenement incertain d'une ſuppuration interne, que de l'expoſer à une mort aſſurée, la nature a mille reſſources pour évacuer le pus, quand même (ce qui eſt le cas le plus fâcheux) le viſcere n'auroit point de tuyau excrétoire. Si la ſuppuration eſt extérieure, il ne faut rien oublier pour la favoriſer; elle eſt toujours ſalutaire, & n'a aucun inconvénient remarquable; elle épargne beaucoup de remedes, & procure un prompt & ſûr rétabliſſement. On peut juger par-là que la ſaignée (je parle ſur-tout de celle qui eſt ſouvent réitérée) eſt nuiſible & dangereuſe, loin de produire les effets heureux qu'on a coutume d'en attendre. Au reſte, quand je blâme ces ſaignées, je n'en blâme que l'abus, qui a fait plus de mal qu'on ne tirera jamais d'utilité des ſaignées modérées. Je n'ignore pas qu'une ſeconde ou troiſieme ſaignée peuvent très-bien convenir dans le tems de crudité ou d'irritation des *maladies inflammatoires*, pour diminuer, calmer la violence de certains ſymptomes, pour rallentir l'impétuoſité trop grande des humeurs: on peut la placer très-avantageuſement au commencement de ces maladies, ſur-tout dans des ſujets pléthoriques, lorſque le pouls eſt oppreſſé, petit, enfoncé; mais ayant du corps & une certaine force, la ſaignée alors éleve, développe le pouls, augmente la fievre, & fait manifeſter l'inflammation dans quelques parties; il ſemble qu'elle favoriſe le dépôt *inflammatoire*; ainſi lorſque la quantité ou le mouvement exceſſif du ſang retarde l'éruption de quelque fievre exanthématique, nous la facilitons par la ſaignée, & ce ſont les cas où elle eſt le plus favorable. Il importeroit fort peu qu'on tirât le ſang du pié ou du bras, ſi dans la ſaignée du pié on ne le faiſoit tremper dans l'eau chaude; & c'eſt ſouvent à cette eſpece de bain que méritent d'être rapportés bien des effets qu'on attribue ſans fondement à l'évacuation du ſang faite déterminément par le pié. Cette ſaignée, pratiquée de cette façon, eſt préférable dans les maladies de la tête: deux ou trois ſaignées au plus placées à-propos pendant l'irritation, dans les *maladies inflammatoires* ſuffiſent. J'ai vû beaucoup de malades attaqués de ces maladies, il m'eſt rarement arrivé de preſcrire plus de deux ou trois ſaignées; je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Les ſaignées ainſi modérées, ſont toujours ſuivies d'un heureux ſuccès; elles ne peuvent être qu'indifférentes, ſi elles ne ſont pas utiles; la qualité du ſang coéneux eſt une foible raiſon pour engager à multiplier les ſaignées; tout le ſang eſt ſemblable; ſi on le tiroit tout, il offriroit juſqu'à la derniere goutte le même phénomene.

2°. Nous pouvons appliquer aux purgatifs cathartiques dont il eſt ici queſtion, ce que nous avons dit de la ſaignée. Quelques ſignes de putridité aſſez ordinairement préſens dans ces maladies, & qui en ſont plûtôt l'effet que la cauſe; la couleur blanchâtre de la langue ont été ſaiſis auſſitôt pour des ſignes indiquant l'adminiſtration des purgatifs. En conſéquence on a purgé; les digeſtions toujours léſées ont offert les mêmes ſignes, on a cru qu'il y avoit un amas de mauvais ſucs dans les premieres voies, on a voulu l'évacuer, on a repurgé; le même ſuccès accompagnant l'opération de ces remedes, on les a réitérés ainſi de ſuite, tous les deux jours juſqu'à ce que la ſanté, ou plûtôt une convaleſcence longue & pénible, ou la mort terminât la maladie.

1°. Le principe ſur lequel eſt fondée cette adminiſtration fréquente des purgatifs, eſt au moins hypothétique, pour ne pas dire démontré faux. 2°. L'action des purgatifs affoiblit. 3°. Elle attire aux inteſtins toutes les humeurs, & les dérive des autres couloirs; elle détourne principalement la matiere de la tranſpiration. 4°. Ils empêchent par-là les autres évacuations critiques. 5°. Leur uſage réitéré énerve le ton des ſolides, & du ſang même, & en épuiſe (pour parler avec les anciens) l'humide radical. Cependant, à parler vrai, ces remedes, à moins qu'ils ne ſoient extrèmement réitérés, ne ſont pas auſſi dangereux que la ſaignée; la raiſon en eſt, qu'on les donne fort légers; l'on prétend purger, & l'on ne purge point; le remede, heureuſement pour le malade, ne produit pas l'effet que le médecin en attend, auſſi ſouvent ces remedes donnés dans le tems de la crudité, ne changent rien à la maladie; ils ſont ſimplement indifférens. Il n'en eſt pas de même dans le tems que la criſe ſe fait; ſi l'évacuation critique ſe fait par les ſelles, les purgatifs la ſecondent, mais pour un heureux ſuccès, effet du haſard. Combien de fois n'arrive-t-il pas que la criſe préparée par un autre couloir, eſt dérangée par l'action d'un purgatif hors de propos? J'ai vû cependant, ſouvent par un biſarre effet du purgatif, l'expectoration favoriſée, le medecin n'ayant d'autre indication qu'une aveugle routine, vouloir purger. Il ne donnoit que de la manne; elle ne produiſoit aucun effet par les ſelles, pouſſoit alors par les crachats: c'étoit exactement le cas de dire que le remede en ſavoit plus que le medecin. Un nombre infini de malades doivent, ainſi que je l'ai obſervé, leur ſalut au qui pro quo fortuné du remede. Un autre purgatif auroit purgé, arrêté

les crachats & augmenté la maladie. Il eſt bien heureux que ces praticiens routiniers ne ſe ſervent que des remedes de peu d'activité, & qu'ils ayent entierement abandonné les purgatifs des anciens. Les purgatifs en général ſont moins contraires dans les *maladies inflammatoires* de la tête, que dans celles qui portent à la poitrine; dans celles-ci *Baglivi*, trop outré, les regarde comme une peſte. Il eſt cependant certains cas où ils pourroient être employés dès le commencement avec fruit, ou du moins ſans inconvénient. Il eſt à-propos de balayer les premieres voies lorſqu'elles ſont infectées de mauvais ſucs, & qu'elles ſont comme engourdies ſous leur poids; on eſſaye d'ailleurs par ce moyen à préparer aux alimens & aux remedes un chemin pur & facile qui, ſans cette précaution, paſſeroient dans le ſang, changés, altérés & corrompus. Ces cas doivent être bien examinés; le point principal eſt de bien ſaiſir l'indication; les ſignes ordinaires de putridité ſont ſouvent trompeurs & paſſagers: un purgatif qui ne ſeroit indiqué que par eux, ſeroit ſouvent trop haſardé. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit tirer beaucoup de lumieres de la connoiſſance des différentes modifications du pouls; on y peut obſerver certains caracteres qui font connoître lorſque l'eſtomac eſt ſurchargé, les inteſtins ſont infectés de mauvais ſucs, lorſque les humeurs ſe portent vers les premieres voies. *Voyez* Pouls. Alors on a tout à eſpérer d'un purgatif placé dans ces circonſtances; il doit être léger ou médiocre; pour peu qu'il fût fort il exciteroit des ſuperpurgations; le développement du pouls ſuccédant à l'opération du remede, en marque la réuſſite. Il n'en eſt pas des purgatifs émétiques comme des cathartiques, les effets en ſont bien différens; les émétiques, loin de détourner, d'arrêter la tranſpiration, la favoriſent, l'augmentent; loin d'empêcher les dépôts *inflammatoires*, ils ſemblent y concourir; ils facilitent l'éruption varioleuſe, languiſſante; ils aident à la déciſion des criſes: on les donne ſouvent moins pour procurer l'évacuation des matieres qui ſont dans l'eſtomac, que pour exciter une ſecouſſe générale, qui eſt preſque toujours très-avantageuſe, & qui ſemble viſer & parvenir au même but que la fievre elle-même; ainſi arrive-t-il ſouvent que la fievre eſt calmée, ſuſpendue, quelquefois totalement emportée par l'action d'un émétique. Je ſuis étonné, dit Sydenham, du ſoulagement que les émétiques procurent dans les maladies; car ſouvent les matieres évacuées ſont en petite quantité, & ne paroiſſent avoir aucun mauvais caractere; les ſymptomes en ſont ſouvent beaucoup diminués, & la maladie parcourt paiſiblement & ſans danger ſes différentes périodes; c'eſt ce qui fait qu'ils conviennent beaucoup au commencement des maladies. Sydenh. *Oper. med. conſtit. epid. an.* 1661. *cap. iv. & v.*

Quelquefois auſſi l'eſtomac eſt réellement affecté, il eſt ſurchargé, affaiſſé, & il entraîne l'affaiſſement de toute la machine; il concentre, reſſerre le pouls, il rend l'artere & la rend vibratile. L'émétique adminiſtré alors produit un effet étonnant. La préſence du pouls ſtomacal, a remarqué fort judicieuſement M. Bordeu, favoriſe l'effet de l'émétique, & peut ſervir d'indication certaine pour le placer. Je crois qu'il eſt toujours à-propos de commencer le traitement d'une *maladie inflammatoire* par l'émétique; on pourra, ſuivant l'indication & la vivacité des ſymptomes, le faire précéder d'une ou de deux ſaignées, pour en prévenir les mauvais effets & en faciliter même l'opération; lorſqu'on le donne avec ces précautions, & au commencement de la maladie ſur-tout, il n'y a rien à craindre, mais tout à eſpérer de ſon adminiſtration. Le cas où il ſembleroit le plus contre-indiqué, ſont les *maladies inflammatoires* de la poitrine; ce ſont pourtant celles où il réuſſit le mieux; il n'y a que des medecins inexpérimentés qui puiſſent s'effrayer d'un point de côté ou d'un crachement de ſang; on voit au contraire ces accidens diminuer après l'opération de l'émétique; on peut après, ſi l'indication eſt bien marqué, & ſi le cas l'exige, donner un ou deux cathartiques pris dans la claſſe des médiocres ou des minoratifs; mais rarement on eſt obligé de recourir à ces remedes; je ſerois d'avis que dans leur exhibition on eût un peu plus d'égard au jour de la maladie. *Hippocrate*, exact obſervateur, a remarqué que les purgatifs étoient plus utiles les jours pairs, & que leur uſage étoit ſouvent dangereux les jours impairs: cette remarque mérite quelque attention. Si après qu'on a fait précéder ces remedes, la fievre *inflammatoire* eſt modérée, qu'on n'obſerve rien de dangereux, d'anomale dans le cours des ſymptomes, le medecin doit reſter oiſif ſpectateur, juſqu'à ce que la coction faite il ſe prépare quelque effort critique à ſeconder, ou, pour s'accommoder aux préjugés reçus, & ſatisfaire l'envie ſinguliere qu'ont quelques malades d'être médicamentés, on peut les amuſer par des riens, par des remedes indifférens dont la médecine abonde, par des petits laits, des ptiſanes, des loochs, des lavemens; encore doit-on être plus circonſpect pour ces derniers remedes dans les fievres exanthématiques, dans celles qui portent à la poitrine; ils ſont ſouvent *mauvais:* j'en ai vû de très pernicieux effets dans la petite vérole. Si la fievre étoit trop forte, ce qui eſt aſſez rare, on pourroit avoir recours aux ſaignées, aux lavages, aux délayans, *&c.* Si elle eſt trop foible, qu'on apperçoive une langueur, un affaiſſement dans la machine, il faut recourir de bonne heure aux remedes qui animent, ſtimulent les vaiſſeaux, aux cordiaux, plus ou moins actifs, aux élixirs ſpiritueux, aromatiques, aux huiles eſſentielles, à l'ether. Ces remedes employés à-propos peuvent ſauver quelquefois la vie aux malades, dans le cas où le dépôt *inflammatoire* ne peut être formé, & qu'il va ſe faire un repompement dangereux de cette matiere dans le ſang; lorſqu'il eſt à craindre qu'un malade ſuccombe dans le froid d'un redoublement, on peut lui faire paſſer ce détroit, & le mettre en état de ſupporter des efforts critiques, & de réſiſter aux évacuations qui doivent terminer la maladie; mais pour donner ces remedes, il ne faut pas attendre que le malade ſoit à l'agonie, hors d'état d'en profiter. Il eſt ſi ordinaire aux Medecins de différer l'uſage des cordiaux juſqu'à ces derniers momens, dans la crainte mal entendue d'augmenter la fievre & d'échauffer, qu'il ſemble qu'on porte un arrêt de mort à un malade quand on veut lui preſcrire une potion cordiale. De tous les cordiaux, ceux qui agiſſent le plus vîte & le plus ſûrement, & qui ſont les plus propres à tirer le ſang & les vaiſſeaux de l'engourdiſſement, ſont ſans contredit les véſicatoires; leur application releve le pouls, augmente ſa force & ſa tenſion, fait ceſſer les aſſoupiſſemens, calme ſouvent les délires opiniâtres. On a vû des pleurétiques tirés comme par enchantement des portes de la mort par l'application des véſicatoires ſur le côté affecté; les efforts critiques ſont aidés, & même déterminés par leur moyen; il n'y a pas de remede plus aſſuré pour favoriſer une criſe languiſſante; mais comme ils produiſent de grands biens quand ils ſont appliqués à-propos, ils font beaucoup de mal quand ils ſont employés à contre-tems; c'eſt pourquoi ils exigent dans leur uſage beaucoup de circonſpection.

Lorſque la criſe eſt prête à ſe faire, la nature nous en inſtruit par divers ſignes; elle nous fait même connoître le couloir qu'elle deſtine à l'excrétion critique; on peut lui aider dans cet ouvrage, & déterminer les humeurs aux tuyaux excrétoires qu'elle doit choiſir, dit Hippocrate, α δει αγειν οκε αν μαλιϛα ρεπη η φυσις, ταυτα αγειν δια των ξυμφεροντων χωριων. *Voyez* Crise. „ Il faut pouſſer aux couloirs que la nature affecte, les humeurs qui „ doivent être évacuées par les endroits les plus convenables. *Aphor.* 21. *libr. I.* Il eſt très-important de bien examiner les différens ſignes critiques; on n'en doit négliger aucun pour connoître ſûrement par quel endroit ſe fera l'évacuation critique; ſi la maladie doit ſe juger par l'expectoration, on ne peut ſeconder cette excrétion véritablement que par le kermès minéral; tous les autres béchiques ſous forme de loock, de ptiſanes, ne font que peu ou point d'effet; ſi la criſe ſe prépare par les ſueurs, on doit donner les ſudorifiques plus ou moins forts, ſuivant la longueur des efforts critiques: les légers purgatifs facilitent la criſe qui doit ſe faire par le dévoiement, ainſi des autres.

Si la maladie ſe termine par la ſuppuration, il faut entierement laiſſer tout l'ouvrage à la nature, ſans l'affoiblir par les laitages affadiſſans, *&c.* on pourra tout au plus lui aider lorſque les caracteres du pouls indiqueront qu'elle ménage l'évacuation du pus par quelque couloir. Le méchaniſme des métaſtaſes nous eſt totalement inconnu, & nous ne ſommes pas plus inſtruits de ce qu'il faudroit faire pour les déterminer. Je crois cependant, dans les ſuppurations de la poitrine, qu'il ſeroit à-propos de tenter l'application des cauteres du feu aux jambes: dans ces maladies la nature affecte ſouvent cette voie. On pourroit auſſi dans certains cas de ſuppuration interne, procurer, par des opérations chirurgicales, une iſſue au pus renfermé dans quelque cavité, par l'empyème dans les pleuréſies, par le trépan dans les phrenéſies, *&c.* Si la ſuppuration eſt extérieure, le traitement eſt tout ſimple, il n'exige aucune conſidération particuliere. *Article de M.* Menuret.

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE, (*Grammaire.*) qu'on ne peut fléchir. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plûpart des corps foſſiles ſont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés ſans

être

être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractere *inflexible*. Il s'applique donc aux perſonnes & aux choſes. L'*inflexibilité* n'eſt ni une bonne ni une mauvaiſe qualité; c'eſt la circonſtance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, ſ. f. *terme de Gramm.* On confond aſſez communément les mots *inflexion* & *terminaiſon*, qui me paroiſſent pourtant exprimer des choſes très-différentes, quoiqu'il y ait quelque choſe de commun dans leur ſignification. Ces deux mots expriment également ce qui eſt ajoûté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaiſon* n'eſt que le dernier ſon du mot modifié, ſi l'on veut, par quelques articulations ſubſéquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* eſt ce qui peut ſe trouver dans un mot entre la partie radicale & la terminaiſon. Par exemple *am* eſt la partie radicale de tous les mots qui conſtituent la conjugaiſon du verbe *amo*; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaiſon*. Dans chacun de ces mots la *terminaiſon* eſt différente, pour caractériſer les différentes perſonnes; *am* pour la premiere, *as* pour la ſeconde, *at* pour la troiſieme: mais l'*inflexion* eſt la même pour marquer que ces mots appartiennent au même tems; c'eſt *ab* par tout.

Voilà donc trois choſes que l'étymologiſte peut ſouvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaiſon*. La *partie radicale* eſt le type de l'idée individuelle de la ſignification du mot; cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajoûter à l'idée propre du mot les idées acceſſoires communes à tous les mots de la même eſpece. Ces additions ne ſe font point témérairement. & de maniere à faire croire que le ſimple haſard en ait fixé la loi; on y reconnoît des traces d'intelligence & de combinaiſon, qui dépoſent qu'une raiſon ſaine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a ſa raiſon; la *terminaiſon* a la ſienne; les changemens de l'une & de l'autre ont auſſi la leur; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumiere ſur les recherches étymologiques, & ſur la propriété des termes. On peut voir *article* TEMPS, de quelle utilité eſt cette obſervation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue juſqu'à préſent. (*B. E. R. M.*)

INFLEXION, ſ. f. *en Optique*, eſt la même propriété des rayons de lumiere, qu'on appelle autrement & plus communément *diffraction*. *V.* DIFFRACTION.

Point d'inflexion d'une courbe, en *terme de Géométrie*, eſt le point où une courbe commence à ſe courber, ou à ſe replier dans un ſens contraire à celui dans lequel elle ſe courboit d'abord; c'eſt-à-dire ou de concave qu'elle étoit vers ſon axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que AFK (*Pl. de Géom. fig.* 100.) eſt en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce ſoit, comme AB: le point F, qui ſépare la partie concave de la partie convexe, eſt appellé le *point d'inflexion*, lorſque la courbe étant continuée au-delà de F, ſuit la même route; mais lorſqu'elle revient vers l'endroit d'où elle eſt partie, il eſt appellé *point de rebrouſſement*. *Voyez* REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut conſidérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut paſſer d'une expreſſion poſitive à une négative, ou d'une négative à une poſitive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorſqu'elle diminue continuellement, & égale à l'infini lorſqu'elle augmente continuellement.

Maintenant ſi l'on mene par le point F l'ordonnée EF & la tangente FL, & d'un point M pris ſur la partie AF, l'ordonnée MP, & la tangente MT; pour lors, dans les courbes qui ont un *point d'inflexion*, l'abſciſſe AP augmente continuellement, de même que la partie AT du diametre compriſe entre le ſommet de la courbe & la tangente MT, juſqu'à ce que le point P tombe en E; après quoi elle commence à diminuer: d'où il ſuit que la ligne AT doit devenir un *maximum* AL, lorſque le point P tombe ſur le point E.

Dans les courbes qui ont un point de rebrouſſement, la partie AT augmente continuellement, de même que l'abſciſſe, juſqu'à ce que le point T tombe en L; après quoi elle diminue de nouveau: d'où il ſuit que AP doit devenir un *maximum*, lorſque le point T tombe en L.

Si $AE = x$, $EF = y$, on aura $AL = \frac{ydx}{dy} - x$, dont la différence, en ſuppoſant dx conſtante, eſt $\frac{dy - ddy.dx}{dy^2} \times y$, qui étant faite $= o$, pour avoir le cas où AL eſt un *maximum* (*voyez* MAXIMUM), donnera $ddy = o$; formule générale pour trouver le *point d'inflexion* ou de rebrouſſement, dans les courbes dont les ordonnées ſont paralleles entre elles. Car la nature de la courbe AFK étant donnée, on peut trouver la valeur de y en x, & celle de dy en dx; laquelle valeur de dy étant différenciée en faiſant dx conſtante, on aura une équation en x, qui étant réſolue donnera la valeur de $AP = x$, qui portera au *point d'inflexion* F.

Au reſte il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire $ddy = \infty$ au lieu de o.

M. l'abbé de Gua, dans ſes *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, a fait des obſervations importantes ſur cette regle, pour trouver les *points d'inflexion*, & y a ajoûté la perfection qui lui manquoit. *Voyez* cet ouvrage, *p.* 268.

On peut voir *au mot* DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit ſur la regle pour trouver les *points d'inflexion*, en faiſant $\frac{dy}{dx} = z$, elle conſiſte à trouver le point où z eſt un *maximum* ou un *minimum*: ainſi toutes les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *points d'inflexion*, ſont préciſément les mêmes qui peuvent ſe rencontrer dans l'application de la regle pour les *maxima* & *minima*. Voyez donc l'*artic.* MAXIMUM, & remarquez que pour trouver les *points d'inflexion* de la courbe dont x & y ſont les co-ordonnées, il ſuffit de trouver les *maxima* & *minima* des ordonnées de la courbe dont x & z ſont les co-ordonnées. Or puiſqu'on a une équation entre x & y, & une autre entre x, y & z, il eſt aiſé d'en avoir une entre x & z, en faiſant évanouir y. *Voyez* EQUATION & EVANOUIR, *&c.* (*O*)

INFLUENCE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) terme dont on s'eſt ſervi pour rendre raiſon du commerce entre l'ame & le corps, & qui fait la premiere des trois hypotheſes reçues ſur cette matiere. *Voyez* l'examen des deux autres dans les *articles* CAUSES OCCASIONNELLES, & HARMONIE PRÉÉTABLIE. On y prétend que l'ame agit phyſiquement ſur le corps, & le corps ſur l'ame, par une action réelle & une véritable *influence*. C'eſt le ſyſtème le plus ancien & le plus goûté du vulgaire; cependant il ne réveille abſolument aucune idée: il ne préſente à l'eſprit qu'une qualité occulte: voici les principales raiſons qui empêchent de l'admettre. 1°. On ne fera jamais comprendre, même à ceux qui admettent l'action d'une ſubſtance créée ſur l'autre, que deux ſubſtances auſſi différentes que l'ame & le corps, puiſſent avoir une communication réelle & phyſique, & ſur-tout que le corps puiſſe agir ſur l'ame & l'affecter par ſon action. Suppoſer dans l'ame & dans le corps un pouvoir à nous inconnu d'agir l'un ſur l'autre, c'eſt ne rien expliquer; on ne peut ſoutenir ce ſyſtême avec quelqu'apparence, qu'en avouant que l'ame eſt matérielle, aveu auquel on ne ſe laiſſera pas aiſément aller crainte des conſéquences. 2°. On a aujourd'hui une démonſtration contre ce ſyſtême; car M. de Leibnitz & d'autres grands hommes ont découvert pluſieurs lois de la nature qui y ſont entierement contraires, & que les plus grands mathématiciens ont cependant reconnues pour certaines; telles ſont celles-ci. 1°. Qu'il n'y a point d'action dans les corps ſans réaction, & que la réaction eſt toujours égale à l'action; or, dans l'action du corps ſur l'ame, il ne ſauroit-y avoir de réaction, l'ame n'étant pas matérielle. 2°. Que dans tout l'univers il ſe conſerve toujours la même quantité de forces vives, ou de la force abſolue. 3°. Qu'il s'y conſerve auſſi la même quantité de force directive, ou la même direction dans tous les corps enſemble, qu'on ſuppoſe agir entre eux de quelque maniere qu'ils ſe choquent. Or il eſt aiſé de voir que la ſeconde loi ne ſauroit ſubſiſter, ſi l'ame peut donner du mouvement au corps, car en ce cas elle augmentera la quantité des forces vives, ou de la force abſolue; & la troiſieme ne ſera pas moins renverſée, ſi l'ame a le pouvoir de changer la direction de ſon corps, & par ſon moyen celle des autres. *Voyez* Vattel, *Déffenſe du ſyſt. Leibn.* 894. 134. Les Carthéſiens ont déja ſenti ces difficultés qui leur ont fait rejetter l'*influence* phyſique, quoiqu'ils ſe ſoient trompés en diſant qu'il ſe conſerve toujours la même quantité de mouvement.

La

La cause occasionnelle n'est que l'occasion seulement, & non pas la cause directe de l'effet qui s'ensuit.

L'*influence* rejettée a conduit les Philosophes à deux autres systêmes sur l'union de l'ame & du corps. L'un est celui des causes occasionnelles du P. Mallebranche, & l'autre celui de l'harmonie préétablie de M. Leibnitz. *Voyez son article.*

Ceux qui admettent les causes occasionnelles, conçoivent que Dieu est lui-même l'auteur immédiat de l'union que nous remarquons entre l'ame & le corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut. Je veux jetter une boule, Dieu étend mon bras, applique ma main sur la boule, me la fait empoigner, *&c.* Tous ces mouvemens se font exactement pendant que je le veux, & c'est pour cette raison que je me crois la cause de ces différens mouvemens. Les mouvemens de l'ame & du corps ne sont donc que l'occasion de ce qui se passe dans l'un & dans l'autre. Pareillement lorsque des corps étrangers agissent sur nos nerfs, Dieu est l'auteur immédiat des perceptions qui naissent de leur action: pendant que ma main s'applique à la boule, je ne sens point la boule, mais Dieu me donne la perception de cet attouchement.

Ceux dont nous rapportons le sentiment, étendent même cette action immédiate de Dieu jusqu'à la communication du mouvement, lorsqu'un corps en choque un autre.

Cette opinion est fondée 1°. sur ce que posé ce commerce réciproque & occasionnel, on comprend aisément que le corps & l'ame font une seule personne; car, puisque l'ame est gouvernée à l'occasion du corps, & le corps à l'occasion de l'ame, aucune de ces deux substances n'est totale & complette, aucune par conséquent n'est personne. 2°. En ce qu'il est vraissemblable que Dieu est la seule cause efficiente de ce commerce; car l'*influence* mutuelle de l'ame sur le corps, & du corps sur l'ame, ne sauroit jamais se comprendre.

Mais il y a des philosophes auxquels les conséquences de ce systême paroissent ridicules; par exemple ce n'est point un boulet de canon qui tue un homme, c'est Dieu qui le fait. Le mouvement du canonnier, dont le bras remué par la puissance de Dieu a porté du feu sur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre; la poudre enflammée a déterminé Dieu à pousser le boulet, & le boulet poussé jusqu'à la superficie extérieure du corps de l'homme, a déterminé Dieu à briser les os de cet homme. Un poltron qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de sa glande pinéale agitée par l'impression d'un bataillon ennemi, qui vient à lui hérissé de bayonnetes au bout du fusil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce poltron, & à le porter du côté opposé à celui d'où vient ce bataillon.

On a souvent dit dans un sens moral que le monde est un théâtre où chacun joue son rôle, mais on pourroit dire ici dans un sens physique que l'univers est un théâtre de marionettes, & que chaque homme est un polichinelle, qui fait beaucoup de bruit sans parler, & qui s'agite beaucoup sans se remuer. (1)

INFLUENCE, s. f. (*Phys.*) on appelle ainsi l'effet réel ou prétendu que les astres produisent sur la terre & sur les corps qu'elles renferment, ou qui la couvrent. Nous disons *réel* ou *prétendu*; car d'une part il ne paroît pas que les étoiles & les planetes fort éloignées, puissent produire sur nos corps & sur notre tête aucun effet sensible, eu égard à leur petitesse; de l'autre on ne peut douter de l'*influence* très-sensible du soleil, & même de la lune sur notre atmosphere. L'action de ces deux astres, de l'aveu de tous les philosophes, produit le flux & reflux de la mer; or cette action ne peut agiter la mer sans passer auparavant par l'atmosphere, & sans y produire par conséquent des effets très-sensibles; or on sait à quel point les changemens de l'atmosphere agissent sur les corps terrestres. L'*influence* du soleil & de la lune sur ces corps, est donc très-réelle & très-sensible; il est vrai pourtant que celle du soleil l'est encore plus que celle de la lune, à cause de la chaleur de cet astre. *Voyez* SOLEIL, LUNE, *&* VENT; *voyez aussi* ASTROLOGIE.

INFLUENCE *ou* INFLUX DES ASTRES, s. m. (*Med. Physique générale, partie thérapeut.*) Ce mot pris dans le sens le plus étendu, signifie une action quelconque des astres sur la terre & sur toutes ses productions; la connoissance des effets qui sont censés résulter de cette action, ne nous regarde qu'autant qu'elle peut être de quelqu'utilité en Medecine, par le rapport de ces effets avec les plantes, les animaux, & sur-tout l'homme, objet noble & précieux de cette science. Nous ne considérons que sous ce point de vûe cette partie de l'Astronomie, qui est appellée plus particulierement Astrologie; *voyez ce mot.* Nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu longs, & d'entrer dans bien des détails sur une matiere célebre chez les anciens, regardée par eux comme très-importante, & fort discréditée chez la plûpart des medecins modernes.

L'*influence des astres* étoit un dogme fameux dans l'antiquité la plus reculée, dont on étoit persuadé même avant qu'on pensât à en connoître ou à en déterminer le cours. L'application de l'Astrologie à la Medecine est aussi très-ancienne; elle eut lieu dans ces tems d'ignorance, où cette science encore dans son berceau, exercée par des dieux, n'étoit qu'un mêlange indigeste & bisarre d'un aveugle empyrisme & d'une obscure superstition. On voit dans quelques livres qui nous restent d'*Hermès* ou de *Mercure*, que toute sa medecine étoit principalement fondée sur l'Astrologie & sur la Magie. Quelques phénomenes trop évidens, & trop constamment attachés à la marche du soleil, pour qu'on pût en méconnoître la source, firent d'abord appercevoir une

(1) On ne peut nier que l'explication qu'on donne de l'union, très-étroite qu'il y a entre l'ame, & le corps humain ne soit pas juste: c'est ce qui a donné un si beau champ aux auteurs de tant de systèmes qu'ils ont imaginés sur cette union. Les plus renommés sont l'influence physique, les causes occasionnelles, & l'harmonie préétablie.

Les Peripateticiens, & plusieurs auteurs modernes, ont pris la défence du premier; le pere Mallebranche, est auteur du second, & Silvain Regis en a donné l'explication. Leibnitz & après lui Wolfius, est l'auteur du troisieme.

Il y a encore deux autres systèmes qui peuvent avoir place dans cet article; ce sont ceux de Platon, & de Descartes. Platon soutient. (in *Alcibiade* & in *Fœdone*,) que l'ame préside au corps de la même maniere que le pilote au vaisseau, en dirigeant le manœuvres, & qu'elle se sert du corps comme d'un instrument, par le moyen d'une substance moyenne, d'où dépend immédiatement l'énergie, c'est-à-dire la vie, & le sentiment. S. Augustin, Gassendi, Cudworth, & le Clerc ont adopté cette opinion.

Descartes nie avec Platon que l'ame soit la forme substantielle du corps humain, il la place au cerveau dans la glande pineale comme sur un throne, d'où il prétend que les mouvemens du corps sont animés & réveillés par le moyen des esprits vitaux, mais il n'admet aucune sensation dans le corps, parce qu'il croit que l'ame y produit d'elle même tous les sentimens sans qu'il soit besoin d'une substance moyenne, qu'il nie.

Personne ne peut assurer, ni attester quelle de ces cinq opinions, est la vraie, & quelle est celle qu'on doit adopter.

Les Panthéistes, & les partisans de Locke sont d'accord avec les Peripateticiens sur ce qui regarde l'influence physique, mais avec des principes différens. Les Enthousiastes suivent le système de Mallebranche; les Idéalistes celui de Leibnitz; les Mechaniciens s'attachent à Descartes. Le philosophe Genovesi soutient dans son traité de la métaphysique, que les philosophes nobles & généreux se rangent du parti de Platon. J'avoue ingenuement que l'influence physique de l'ame; c'est-à-dire cette substance spirituelle qui est dans le corps, ou dans une substance matérielle, est susceptible de beaucoup de difficultés, parce qu'il est difficile de comprendre de quelle maniere deux substances d'une nature si différente peuvent agir l'une sur l'autre; cependant dès qu'il est demontré qu'il y a dans l'homme une ame, c'est-à-dire une substance spirituelle qui pense, & dès qu'il est certain que tout ce qui est materiel ne peut être susceptible de la pensée, vû que ce qui convient à la matiere, est la quantité, l'extension, ou l'étendue, le mouvement, & la forme, & il doit s'en suivre nécessairement que le corps matériel étant obeissant à la volonté de l'ame spirituelle, cette même ame influe consequemment dans le corps d'une maniere qui est à la vérité surprenante, mais qui n'en est pas moins vraie, comme l'observe S. Augustin: c'est aussi ce que l'expérience journaliere, qui est un grand maître, nous démontre.

Plusieurs philosophes modernes conviennent encore conjointement avec les Peripateticiens que l'ame est la forme substantielle du corps. Le celebre Genovesi s'est beaucoup étendu sur cet argument dans la deuxieme partie de sa methaphysique: ce qui étant une fois supposé, il en resulte nécessairement l'action reciproque de ces deux substances qui forment, & qui composent ce total qu'on appelle l'*homme*.

Quant à la difficulté sur l'action égale à la réaction, & sur ce beau mouvement qui ne s'augmente pas, mais qui conserve toujours la même force directive, on répond que ces lois sont invariables, lorsqu'on considere la nature dans un ordre purement mechanique, mais non pas lorsqu'on fonde la raison de ce mouvement sur un principe immechanique, & incorporel: & sans cela on peut retorquer ces mêmes objections & argumens contre tous les autres systèmes.

Je finis mes observations, & ma note par cette réflexion, que laissant à part la revelation, la persuasion interne, c'est-à-dire cet intérieur éclairé par les lumieres de la droite raison, & qu'on appelle communement la conscience laquelle selon l'avis de M. Locke fait notre conviction sur la réalité de notre existence, nous rend certains de la liberté, quelle qu'elle soit, dans nos actions, & du domaine que la partie supérieure de l'homme exerce sur l'inférieure. On ne pourra donc pas dire sans heurter de front la vérité que les hommes sont comme autant de marionnettes qui font beaucoup de bruit sans parler, qui s'agitent extrémement sans se remuer, parce que dès qu'on est persuadé de l'influence physique, on comprend indispensablement que chaque homme en particulier est une vraie source animée de ses propres actions, & qu'il sort de son intérieur tout mouvement nécessaire pour le rendre maître de ces mêmes actions, & pour le constituer membre util à la société. (*A*)

une *influence* générale de cet aſtre ſur notre globe, & ſes phénomenes principaux & les plus appareus ſont la lumiere, la chaleur, & la ſécheresſe. On vit en même tems combien les hommes, les animaux, & ſur-tout les végétaux, étoient affectés par ces qualités, effets immédiats du ſoleil, par les variations qui y arrivoient, par leur diminution, ou par une privation ſenſible; ſavoir l'obſcurité, & ſur-tout le froid & l'humidité. Cette *influence* aſſurément inconteſtable ne fixa pas beaucoup l'attention, peut-être le peu de ſenſation qu'elle fit, pouvoit être attribué à ſon trop d'évidence; on ne tarda pas à la généraliſer, on l'étendit d'abord à la lune, aux planetes, & enfin à toutes les étoiles fixes. On tourna bientôt en certitude les premiers ſoupçons que l'analogie, & peut-être quelques faits obſervés, firent naître ſur l'*influx lunaire*. On fut beaucoup plus frappé de cette *influence* obſcure, mal-conſtatée, peu fréquente, que de celle du ſoleil qui tomboit tous les jours ſous les ſens, & dont on reſſentoit à tout moment les effets; ſans doute parce qu'elle fourniſſoit à l'eſprit humain jaloux des découvertes, plus flatté de celles qui ſont difficiles, d'ailleurs avide de diſpute, des matieres abondantes de recherche & de diſcuſſion. On chercha dans cette action obſcure de la lune la cauſe de tous les effets, dont on ignoroit la véritable ſource. L'ignorance en augmenta extraordinairement le nombre, & les eſprits animés par quelque correſpondance réellement obſervée entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune, ſe livrerent à cet enthouſiaſme ſemillant, actif, qu'entraîne ordinairement le nouveau merveilleux, & que les ſuccès animent, porterent cette doctrine à l'excès, & la rendirent inſoutenable. La même choſe arriva à l'égard des autres aſtres; on leur attribua non-ſeulement la vertu de produire les maladies, ou d'entretenir la ſanté ſuivant leur différens aſpects, leur paſſage, leur ſituation, *&c.* Mais on crut en même tems qu'ils avoient le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, le caractere, le génie, la fortune des hommes. On les fit préſider aux plus grands événemens, & on prétendit trouver dans leurs mouvemens la connoiſſance la plus exacte de l'avenir. Cette doctrine ainſi outrée, remplie d'abſurdités, défigurée par les fables, le menſonge, la ſuperſtition, fut pendant long-tems mépriſée & négligée par les ſçavans, & tomba en conſéquence entre les mains des ignorans & des impoſteurs, nation extrèmement étendue dans tous les tems, qui d'abord trompés eux-mêmes, tromperent enſuite les autres. Les uns aveugles de bonne foi, croyoient ce qu'ils enſeignoient; d'autres aſſez éclairés pour ſentir le ridicule & le faux de leur doctrine, ne laiſſoient pas de la publier & de la vanter. Bien des gens font encore de même aujourd'hui, ſoit pour ſoutenir une réputation établie, ſoit dans l'eſperance d'augmenter leur fortune aux dépens du peuple, & ſouvent des grands aſſez ſots pour les écouter, les croire, les admirer & les *payer*. Une admiration ſtérile, *illucrative*, n'eſt pour l'ordinaire le partage que du vrai ſavant.

L'*influence des aſtres* étoit particulierement en vigueur chez les Chaldéens, les Egyptiens & les Juifs. Elle entroit dans la philoſophie cabaliſtique de ces derniers peuples, qui penſoient que chaque planete influoit principalement ſur une partie déterminée du corps humain, & lui communiquoit l'*influence* qu'elle recevoit d'un ange, qui étoit lui-même ſoumis à l'*influence* particuliere d'une *ſplendeur* ou *ſephirot*, nom qu'ils donnoient aux émanations, perfections ou attributs de la divinité; de façon, ſuivant cette doctrine, que Dieu influoit ſur les ſplendeurs, les ſplendeurs ſur les anges, les anges ſur les planetes, les planetes ſur l'homme. *Voyez* CABALE. Les cabaliſtes croyoient que tout ce qui eſt dans la nature, étoit écrit au ciel en caracteres hébreux; quelques-uns même aſſuroient l'y avoir lu. Moyſe, ſelon Pic de la Mirandole, avoit exprimé tous les effets des aſtres par le terme de *lumiere*, parce qu'il la regardoit comme le véhicule de toutes leurs *influences*. Ce fameux légiſlateur eut beaucoup d'égard aux aſtres dans la compoſition de ſa loi, & régla des cérémonies & des pratiques de religion, ſur l'*influence* particuliere qu'il prêtoit aux uns & aux autres. Il ordonna que le jour du repos on préviendroit & l'on détourneroit par la priere & la dévotion les mauvaiſes *influences* de Saturne, qui préſidoit au jour; mit la défenſe du meurtre ſous Mars, *&c.* *Voyez* CABALE; & il eſt ſingulier qu'on remarque ſérieuſement, que Mars *eſt plus propre à les produire qu'à en arrêter le cours*.

Hippocrate le premier & le plus exact obſervateur, fit entrer cette partie de l'Aſtronomie dont il eſt ici queſtion, dans la Medecine dont il fut le reſtituteur, ou pour mieux dire le créateur; & il la regardoit comme ſi intéreſſante, qu'il refuſoit le nom de *medecin* à ceux qui ne la poſſédoient pas. „ Perſonne, dit-il dans la préface de ſon livre, *de ſignific. vit. & mort.* ne doit confier ſa ſanté & ſa vie à celui qui ne ſait pas l'Aſtronomie, parce qu'il ne peut jamais parvenir ſans cette connoiſſance à la perfection néceſſaire dans cet art. „ Ceux au contraire, dit-il ailleurs, (*l. de aer. aquis & loc.*) qui ont exactement obſervé les changemens de tems, le lever & le coucher des aſtres, & qui auront bien remarqué la maniere dont toutes ces choſes ſeront arrivées, pourront prédire quelle ſera l'année, les maladies qui régneront, & l'ordre qu'elles ſuivront „. C'eſt d'après ces obſervations qu'Hippocrate recommande, & qu'il a ſans doute faites lui-même, qu'il a compoſé les aphoriſmes où ſont très-exactement claſſées les maladies propres à chaque ſaiſon, relativement aux tems, aux pluies, aux vents qui ont régné dans cette même ſaiſon & dans les précédentes. *Voyez* APHORISMES, *lib. III.* Mais ceux parmi les aſtres, dont l'*influence* lui paroît plus marquée & plus importante à obſerver, ſont les *pléyades*, *l'arcture & le chien*; il veut qu'on faſſe une plus grande attention au lever & au coucher de ces étoiles, ou conſtellations, parce que ces jours ſont remarquables, & comme critiques dans les maladies, par la mort, ou la guériſon des malades, ou par quelque métaſtaſe conſidérable. *lib. de aere, aqua.* Et lorſqu'il commence la deſcription de quelque épidémie, il a ſoin de marquer expreſſément la conſtitution de l'année, l'état des ſaiſons, & la poſition de ces étoiles. Il avertit auſſi d'avoir égard aux grands changemens de tems qui ſe font aux ſolſtices & aux équinoxes, pour ne pas donner alors des remedes actifs, qui produiroient de mauvais effets. Il conſeille auſſi de s'abſtenir en même tems des opérations qui ſe font par le fer ou le feu; il veut qu'on les differe à un tems plus tranquille.

Galien, commentateur & ſectateur zélé de la doctrine d'Hippocrate, a particulierement goûté ſes idées ſur l'*influence des aſtres* ſur le corps humain. Il les a confirmées, étendues dans un traité fait *ex profeſſo* ſur cette matiere, & dans le cours de ſes autres ouvrages. Il donne beaucoup plus à la lune que ne faiſoit Hippocrate; & c'eſt principalement avec ſa période qu'il fait accorder ſes jours critiques. Leur prétendu rapport avec une efficacité intrinſeque des jours & des nombres ſuppoſés par Hippocrate, étant uſé, affoibli par le tems, & renverſé par les argumens victorieux d'Aſclépiade. Galien n'eut d'autre reſſource que dans l'*influence* de la lune pour expliquer la marche des criſes; & pour faire mieux apperçevoir la correſpondance des jours *critiques fameux*, le 7, le 14 & le 21, avec les phaſes de la lune, il imagina un mois *médicinal*, analogue au mois lunaire; il donna par ce moyen à ſon ſyſtème des criſes, combiné avec l'*influx* lunaire, un air de vraiſſemblance capable d'en impoſer, & plus que ſuffiſant pour le faire adopter par des medecins qui ne ſavoient penſer que d'après lui, & qui regardoient ſon nom à la tête d'un ouvrage, d'une opinion, comme un titre authentique de vérité, & comme la preuve la plus inconteſtable. *Voy. l'article* CRISE. Il admettoit auſſi l'*influence* des autres aſtres, des planetes, des étoiles, qu'il prouvoit ainſi, partant du principe que l'action du ſoleil ſur la terre ne pouvoit être révoquée en doute. „ Si l'aſpect réciproque des aſtres ne produit aucun effet, & que le ſoleil, la ſource de la vie & de la lumiere, regle lui-ſeul les quatre ſaiſons de l'année, elles ſeront tous les ans exactement les mêmes, & n'offriront aucune variété dans leur température, puiſque le ſoleil n'a pas chaque année un cours différent. Puis donc qu'on obſerve tant de variations, il faut recourir à quelqu'autre cauſe dans laquelle on n'obſerve pas cette uniformité „. *Comment. in ſecund. lib. prorrhetic.* On ne ſauroit nier que ce raiſonnement de Galien ne ſoit très-plauſible, très-ſatisfaiſant & très-favorable à l'*influence des aſtres*; il indique d'ailleurs par-là une cauſe phyſique d'un fait dont on n'a encore aujourd'hui que des cauſes morales. Ce dogme particulier n'avoit beſoin que de l'autorité de Galien, pour devenir une des lois fondamentales de la Médecine clinique; il fut adopté par le commun des medecins, qui n'avoient d'autre regle que les déciſions de Galien. Quelques medecins s'éloignant du chemin battu, oſerent cenſurer cette doctrine quelquefois fauſſe, ſouvent outrée par ſes partiſans; mais ils furent bientôt accablés par le nombre. Les medecins routiniers ont toujours ſouffert le plus impatiemment, que les autres s'écartaſſent de leur façon de faire & de penſer. L'Aſtrologie devenant plus à la mode, la théorie de la Médecine s'en reſſentit. Comme il eſt arrivé toutes les fois

que la Phyſique a changé de face, la Médecine n'a jamais été la derniere à en admettre les erreurs dominantes; les medecins furent plus attachés que jamais à l'*influence des aſtres*. Quelques-uns ſentant l'impoſſibilité de faire accorder tous les cas avec les périodes de la lune, eurent recours aux autres aſtres, aux étoiles fixes, aux planetes. Bientôt ces mêmes aſtres furent regardés comme les principales cauſes de maladie, & l'on expliqua par leur action le fameux το τειον d'Hippocrate, mot qui a ſubi une quantité d'interpretations toutes oppoſées, & qui n'eſt par conſéquent pas encore défini. On ne manquoit jamais de conſulter les aſtres avant d'aller voir un malade; & l'on donnoit des remedes, ou l'on s'en abſtenoit entierement, ſuivant qu'on jugeoit les aſtres favorables ou contraires. On ſuivit les diſtinctions frivoles établies par les aſtrologues des jours heureux & malheureux, & la Médecine devint alors ce qu'elle avoit été dans les premiers ſiecles, appellés *tems d'ignorance*; l'Aſtrologie fut regardée comme *l'œil gauche de la Medecine*, *tandis que l'Anatomie paſſoit pour être le droit*. On alloit plus loin; on comparoit un medecin deſtitué de cette connoiſſance à un aveugle qui marchant ſans bâton, bronche à chaque inſtant, & porte en tremblant de côté d'autre des pas mal-aſſurés; un rien le détourne, & il eſt dans la crainte de s'égarer: ce n'eſt que par haſard & à tâtons qu'il ſuit le bon chemin.

Les Alchimiſtes, ſi oppoſés par la nature de leurs prétentions aux idées reçues, c'eſt-à-dire au Galéniſme, n'oublierent rien pour le détruire; mais ils reſpecterent l'*influence* des aſtres, ils renchérirent même ſur ce que les anciens avoient dit, & lui firent jouer un plus grand rôle en Medecine. Ils conſidérerent d'abord l'homme comme une machine analogue à celle du monde entier, & l'appellerent *microcoſme*, μικροκοσμος, mot grec qui ſignifie *petit-monde*. Ils donnerent aux viſceres principaux les noms des planetes dont ils tiroient, ſuivant eux, leurs *influences* ſpéciales, & avec leſquelles ils croyoient entrevoir quelque rapport; ainſi le cœur conſideré comme le principe de la vie du *microcoſme*, fut comparé au ſoleil, en prit le nom & en reçut les *influences*. Le cerveau fut appellé *lune*, & cet aſtre fut cenſé préſider à ſes actions. En un mot, on penſa que Jupiter influoit ſur les poumons, Mars ſur le foie, Saturne ſur la rate, Venus ſur les reins, & Mercure ſur les parties de la génération. Les Alchimiſtes ayant ſuppoſé les mêmes influences des planetes ou des aſtres auxquels ils donnoient le nom, ſur les ſept métaux, de façon que chaque planete avoit une action particuliere ſur un métal déterminé qui prit en conſéquence ſon nom: ils appellerent l'or, *ſoleil*; l'argent, *lune*; le vif-argent, *Mercure*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*, & le plomb, *Saturne*. L'analogie qui ſe trouva entre les noms & les *influences* d'une partie du corps & du métal correſpondant, fit attribuer à ce métal la vertu ſpécifique de guérir les maladies de cette partie; ainſi l'or fut regardé comme le ſpécifique des maladies du cœur, & les teintures ſolaires paſſoient pour être éminemment cordiales; l'argent fut affecté au cerveau; le fer au foie, & ainſi des autres. Ils avoient conſervé les diſtinctions des humeurs reçûes chez les anciens en pituite, bile & mélancholie: ces humeurs recevoient auſſi les *influences* des mêmes planetes qui influoient ſur les viſceres dans leſquels ſe faiſoit leur ſécrétion, & leur dérangement étoit rétabli par le même métal qui étoit conſacré à ces parties; de façon que toute leur medecine conſiſtoit à connoitre la partie malade & la nature de l'humeur peccante, le remede approprié étoit prêt. Il ſeroit bien à ſouhaiter que toutes ces idées fuſſent auſſi réelles qu'elles ſont ou qu'elles paroiſſent chimériques, & qu'on pût réduire la Medecine à cette ſimplicité, & la porter à ce point de certitude qui réſulteroient de la précieuſe découverte d'un ſpécifique aſſûré pour chaque maladie; mais malheureuſement l'accompliſſement de ce ſouhait eſt encore très-éloigné, & il eſt même à craindre qu'il n'ait jamais lieu, & que nous ſoyons toujours réduits à la conjecture & au tâtonnement dans la ſcience la plus intéreſſante & la plus précieuſe, en un mot où il s'agit de la ſanté & de la vie des hommes; ſcience qui exigeroit par-là le plus de certitude & de pénétration. Quelque ridicules qu'ayent paru les prétentions des Alchimiſtes ſur l'*influence* particuliere des aſtres & ſur l'efficacité des métaux, on a eu de la peine à nier l'action de la lune ſur le cerveau des fous, on n'a pas ceſſé de les appeller *lunatiques* (σεληνιαζομενους); on a conſervé les noms planétaires des métaux, les teintures ſolaires de Minſicht ont été long-tems à la mode, & encore aujourd'hui l'or entre dans les fameuſes gouttes du général la Motte; les martiaux ſont toujours & méritent d'être regardés comme très-efficaces dans les maladies du foie; & l'on emploie dans les maladies chroniques du poumon l'anti-hectique de Poterius, qui n'a d'autre mérite (ſi c'en eſt un) que de contenir de l'étain.

Ces mêmes planetes qui, par leur *influence* ſalutaire, entretiennent la vie & la ſanté de chaque viſcere particulier, occaſionnent par leur aſpect ſiniſtre des dérangemens dans l'action de ces mêmes viſceres, & deviennent par-là, ſuivant les Alchimiſtes, cauſes de maladie; on leur a principalement attribué celles dont les cauſes ſont très-obſcures, inconnues, la peſte, la petite vérole, les maladies épidémiques & les fievres intermittentes, dont la théorie a été ſi fort diſcutée & ſi peu éclaircie. Les medecins qui ont bien ſenti la difficulté d'expliquer les retours variés & conſtans des accès fébrils, ont eu recours aux aſtres, qui étoient pour les medecins de ce tems ce qu'eſt pour pluſieurs d'aujourd'hui la nature, *l'idole & l'aſyle de l'ignorance*. Ils leur ont donné l'emploi de diſtribuer les accès ſuivant l'humeur qui les produiſoit; ainſi la lune par ſon *influence* ſur la pituite étoit cenſée produire les fievres quotidiennes; Saturne, à qui la mélancholie étoit ſubordonnée, donnoit naiſſance aux fievres quartes; le cholérique Mars dominant ſur la bile, avoit le diſtrict des fievres tierces; enfin on commit aux ſoins de Jupiter le ſang & les fievres continues qui étoient ſuppoſées en dépendre. *Zacutus luſit. de medic. princip.* D'autres medecins ont attribué tous ces effets à la lune; & ils ont crû que ſes différentes poſitions, ſes phaſes, ſes aſpects, avoient la vertu de changer le type des fievres, & d'exciter tantôt les tierces, tantôt les quartes, &c. *conciliat. de different. febr.* 88. Pour compléter les excès auxquels on s'eſt porté ſur l'*influence des aſtres*, on pourroit y ajouter toutes les fables de l'Aſtrologie judiciaire, *voyez ce mot*, les prédictions, les horoſcopes, *&c.* qui ont pris naiſſance à la même ſource; les noms que les poëtes avoient donné aux planetes, en diviniſant, pour ainſi dire, les vertus ou les vices de quelques perſonnes, avoient donné lieu à ces délires des Aſtrologues, & faiſoient penſer que Saturne étoit mélancholique, Jupiter gai, Mars belliqueux. On renouvella les anciennes fictions ſur les qualités de ces prétendus dieux, qu'on appliqua aux planetes qui les repréſentoient; Venus fut libertine, & Mercure voleur. En conſéquence, lorſqu'on ſe propoſa de tirer l'horoſcope de quelqu'un, on chercha quel aſtre avoit paſſé par le méridien dans l'inſtant de ſa naiſſance; & ſur ce point déterminé, on conclut les qualités, l'état, les mœurs, la fortune future de cette perſonne; de façon que ſi Mars avoit préſidé à ſa naiſſance, on pronoſtiqua du courage, & on aſſura que l'enfant prendroit le parti des armes. Celui qui naiſſoit ſous Venus, devoit être porté pour les femmes, enclin au libertinage, *&c.* Tous ces caracteres décidés ne venoient que de l'*influence* d'un ſeul aſtre, & les caracteres compoſés étoient l'effet de l'*influence* compliquée de pluſieurs aſtres; par exemple, ſi Saturne & Mercure paſſoient enſemble par le méridien, c'étoit un ſigne que l'enfant ſeroit mélancholique & voleur, & ainſi des autres. On prétendit auſſi lire dans les conſtellations les préſages de longue vie. Du reſte, on tâcha de s'accommoder au goût, au deſir, aux penchans des parens. Enfin ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'on réuſſiſſoit aſſez ſouvent, & qu'on étoit en grand crédit; tant il eſt facile de duper, de plaire, de ſe faire admirer par des prédictions, ſur-tout quand on a l'eſprit de ne pas les faire poſitives, & de les envelopper de quelque obſcurité. L'enthouſiaſme étoit ſi outré pour ces Aſtrologues, que les rois de France, il n'y a pas encore deux ſiecles, en entretenoient pluſieurs dans leur cour, les combloient d'honneur & de préſens, & décidoient ſur leurs oracles la paix, la guerre & tous les grands évenemens. Pluſieurs ſavans & des medecins de réputation étoient entichés de ces idées, entr'autres le fameux Cardan, qui pouſſa fort loin cette prétendue ſcience, & duquel il nous reſte une grande quantité d'horoſcopes: on aſſure que ſon entêtement étoit au point que pour ſatisfaire à ſon horoſcope qui avoit fixé le jour de ſa mort, il ſe fit mourir par une cruelle abſtinence, à laquelle il ſe condamna lui-même.

Lorſque l'Aſtrologie ou la doctrine ſur l'*influence des aſtres* eut été ainſi avilie, que tous ces abus s'y furent gliſſés, & que les fables les plus groſſieres & les plus grandes abſurdités eurent pris la place des véritables obſervations, les bons eſprits abandonnerent ce dogme, & le renouvellement des Sciences le fit entierement diſparoître. Les opinions nouvelles étant devenues l'idole à la mode, le ſeul titre d'ancienneté ſuffiſoit aux ſyſtèmes pour le faire proſcrire; les medecins devinrent auſſi in-

conſidérés contradicteurs des anciens qu'ils en avoient été pendant pluſieurs ſiecles admirateurs aveugles; l'*influence des aſtres* fut regardée comme une production frivole & chimérique de quelque cerveau affecté par la lune; & enfin l'on bannit avec une ſcrupuleuſe ſévérité des écoles tout ce qui avoit rapport à cette doctrine, ſans chercher à approfondir ce qu'il pouvoit y avoir de vrai & d'utile. Enfin, après que le pendule, emblème de l'eſprit humain, eut vibré dans les extrémités oppoſées, il ſe rapprocha du milieu; après qu'on ſe fut porté à ces excès de part & d'autre, l'attrait de la nouveauté diſſipé & ſes preſtiges évanouis, on rappella quelques anciens dogmes, on prit un chemin plus juſte & plus aſſuré ſans ſuivre indiſtinctement tous les anciens dogmes; on tâcha de les vérifier: quelques obſervations bien conſtatées, firent appercevoir au docteur Mead une certaine correſpondance entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune. Il ſuivit cette matiere, fit des recherches ultérieures, & ſe convainquit de la réalité d'un fait qu'on n'oſoit plus ſoupçonner. Il communiqua ſes idées dans une petite, mais excellente diſſertation, dont le titre eſt *de l'empire du ſoleil & de la lune ſur le corps humain.* Deux illuſtres medecins anglois, Goad & Kook, s'appliquerent enſuite à examiner le pouvoir & la force des planetes à produire les vents, les pluies & les autres variations dans l'atmoſphere, en conſéquence de leurs poſitions & de leurs aſpects, ſoit avec la lune, ſoit principalement entre elles. Frédéric Hoffman aſſure avoir vérifié leurs obſervations, & les avoir trouvées conformes à l'expérience: *diſſert. de aſtror. influx. in corpore humano.* Urbain Hierne, célebre chimiſte de nos jours, a de nouveau introduit l'*influence des aſtres* dans la Chimie; il prétend que les trois fameux principes, le *ſel*, le *ſoufre* & le *mercure* dont tout corps *viſible* & *compréhenſible* eſt compoſé, réſultent des mélanges des émanations des aſtres & de quelques élémens ſublunaires: „ „ La lumiere, dit-il, être immatériel émané du ſoleil, „ parvenue ſur la ſurface des planetes, ſe combine avec „ les vapeurs qui s'en élevent, avec l'eau *ſupra-céleſte* „ qui entre dans leur compoſition, ſe *matérialiſe* par-là, „ & prend un caractere particulier encore indéterminé „ ſuivant les planetes qui la réfléchiſſent„. C'eſt de cette combinaiſon variée que viennent les différentes *influences* propres à chaque planete; il regarde, avec Moïſe, la lumiere comme leur véhicule; mais avant de parvenir à la terre, cette lumiere déja matérialiſée par l'union des atomes élevés des autres planetes, reçoit de nouvelles combinaiſons dans la lune, qu'il appelle, d'après les anciens rabins, l'*entonnoir de la nature*, d'où elle eſt enfin renvoyée ſur la terre, particulierement chargée de l'efficacité de cette planete ſecondaire qui ſe manifeſte ſur la mer, les ſaiſons, les humeurs, les maladies, & les autres choſes qui obéiſſent à la lune. C'eſt cette même lumiere qui, ſelon ce ſavant chimiſte, s'uniſſant à la matiere éthérée, à l'air plus craſſe, à l'eau qui y eſt contenue, enſuite à l'acide univerſel, forme le ſel qu'il appelle *aſtral*, *naturel*, *vierge*. Des différentes ſolutions, décompoſitions & récompoſitions de ce ſel réſulte le *ſoufre de l'univers*, *l'ame du monde*, *fils du ſoleil*, &c. enfin l'union amicale de ces deux ſubſtances primitives donne naiſſance à une *créature d'une nature particuliere*, qu'il appelle *mercure catholique*. *Voyez* MERCURE, SEL & SOUFRE; *voyez auſſi* l'ouvrage de Hierne, *act. chimic. Holmienſ. tom. I. cap. vj.* avec les notes de Gotſchalck Valerius. M. de Sauvages, fameux profeſſeur en l'univerſité de Medecine de Montpellier, fit ſoutenir dans ſes écoles une thèſe ſur l'*influence des aſtres*, où il tâche, guidé par l'obſervation, à l'exemple de Mead, de prendre un juſte milieu entre les éloges exceſſifs des Medecins aſtrologues & le mépris outré des nouveaux théoriciens.

Telle eſt à-peu-près l'hiſtoire des vérités, des conjectures, des erreurs & des folies qui ont pris naiſſance de l'*influence des aſtres*; hiſtoire toujours curieuſe & intéreſſante pour le philoſophe, qui y voit retracé le tableau conſtant & varié des variations de l'eſprit humain. Le medecin y découvre ſous d'autres couleurs les mêmes ſcenes qui ſe ſont paſſées à l'égard de pluſieurs autres dogmes théoriques, & quelquefois, qui pis eſt, pratiques de Medecine. Quoique ces opinions ayent fait moins de bruit, quoique leur abſurdité ait moins paru à découvert, les erreurs qui en ſont provenues n'en ont été ni moins conſidérables, ni moins funeſtes; & tel qui rit des prétentions ridicules des Aſtrologues, de leurs prédictions trompeuſes, mais le plus ſouvent indifférentes à la ſanté, ne fait pas attention qu'il a des idées dominantes qu'il pouſſe à l'excès, & qui, quoique plus conformes à la façon préſente de penſer & de s'exprimer, ſont ſouvent plus éloignées du vrai, & preſque toujours plus dangereuſes. *Voyez* FERMENTATION, ACRIMONIE, EPAISSISSEMENT, SAIGNÉE, PURGATIFS, &c.

Nous allons tâcher, en ſuivant les traces des auteurs que nous avons cités en dernier lieu, d'examiner ce qu'il y a de poſitif dans l'*influence des aſtres*, de pénétrer dans ce puits profond où réſide la vérité cachée & obſcurcie par les fables, la ſuperſtition, &c. de ſéparer le vrai du faux, le certain de l'incertain, de retenir & de faire appercevoir ce qu'il peut y avoir d'utile & d'avantageux dans cette ſcience. D'abord il n'eſt pas douteux que les aſtres ne produiſent quelque effet ſur la terre, ſur l'air, ſur les animaux. Quand ces effets ne ſeroient pas auſſi évidens pour la plûpart qu'ils le ſont, quand l'action réciproque des aſtres ne ſeroit pas connue, la croyance preſque continuelle de tous les peuples, de tous les ſavans, de tous les medecins, me paroît, en faveur de cette doctrine, l'argument le plus inconteſtable. Il eſt en effet moralement impoſſible qu'un dogme conſtamment & univerſellement ſoutenu pendant pluſieurs ſiecles par des phyſiciens de *différentes* ſectes, combattu enſuite & abandonné, & enfin rétabli de nouveau, ne ſoit pas foncierement vrai; le faux, ſur-tout en matiere de ſcience, n'a que des partiſans paſſagers, le vrai ſeul peut arracher un conſentement unanime; ou ſi les préjugés ou quelque attrait de nouveauté le font diſparoître, ſi quelque menſonge mélé l'altere, le cache à nos yeux, ce n'eſt que pour un tems, il ne tarde pas à percer les nuages qui l'obſcurciſſoient. Mais la lumiere du ſoleil, des aſtres, frappe tous les jours les yeux; la chaleur, le froid, la ſéchereſſe, l'humidité, les vents, la pluie, les météores, ne ceſſent de nous affecter; accoutumés à ces impreſſions, nous en ſommes peu frappés, & nous négligeons d'en pénétrer les cauſes. Ces effets ſont inconteſtablement dûs à l'opération du ſoleil vraiſſemblablement jointe à celle des planetes plus voiſines. La gravitation mutuelle des planetes eſt un phénomene dont il n'eſt plus permis de douter, quoiqu'on en ignore la cauſe; l'effet qui réſulte de cette gravitation ſur la terre & ſur ſes productions, eſt un nouveau moyen d'*influence*. Ces effets, beaucoup plus ſenſibles de la part de la lune dont la proximité & la vîteſſe, relativement à la terre, compenſent au-delà le défaut de maſſe, ſont très-manifeſtes ſur la mer par le flux & reflux qu'elle éprouve; comment eſt-ce que l'homme, la machine la plus ſenſible, la plus impreſſionable, ne ſeroit-il pas affecté par une force qui fait une impreſſion très-marquée ſur les corps les plus bruts, les moins doués de ſentiment, ſur l'air, l'eau & la terre? Les obſervations ſont ici d'accord avec le raiſonnement. Parmi le grand nombre que les faſtes de la Medecine nous offrent, nous choiſirons les plus conſtatées & les plus récentes; celles-ci ne pourront point être ſoupçonnées d'être dictées par la prévention & les préjugés.

Nous diſtinguons auparavant avec M. de Sauvages, trois eſpeces d'*influence*; ſavoir, l'*influence morale*, *phyſique & méchanique*; nous appellons *influence morale*, cette vertu myſtérieuſe fondement de l'Aſtrologie judiciaire (*voyez* ce mot) attribuée aux planetes & aux étoiles fixes, de décider & de régler le ſort, la fortune, les mœurs, le caractere, &c. des hommes en conſéquence d'un aſpect particulier, du paſſage au méridien dans un tems marqué, &c. c'eſt ſur cette *influence* que portent les prédictions, les horoſcopes, les devinations, qui ont rapport aux choſes fortuites, aux événemens volontaires ou regardés comme tels, &c. Nous n'ignorons pas que ces oracles, ſemblables à ceux que rendoient anciennement les Sibylles, ſont le plus ſouvent ſuſceptibles d'une double interprétation, très-obſcurs, & quelquefois auſſi faux; mais nous ſavons en même tems que quelquefois ils ont rencontré très-juſte, en entrant même dans des détails très-circonſtantiés. Nous tenons d'un prélat reſpectable l'hiſtoire d'une femme, à qui un tireur d'horoſcope détailla avec la derniere exactitude les moindres particularités de ſa vie paſſée & future; & tout ce qu'il lui dit, ſoit ſur le paſſé, ſoit ſur l'avenir, ſe trouva entierement conforme à la vérité: le prélat qui m'a raconté ce fait, en a été lui-même témoin oculaire, & toute une grande ville a vû avec ſurpriſe toutes les prédictions s'accomplir ponctuellement. Il y a bien d'autres ſemblables faits auſſi-bien conſtatés que le philoſophe ſpéculatif traite d'erreurs populaires; il les mépriſe, ne les approfondit point, & les déclare impoſſibles, parce qu'il n'en voit point les raiſons. Pour nous, nous nous contenterons d'expoſer les faits ſans hazarder un jugement qui ne pourroit qu'être inconſidéré, n'étant point appuyé ſur des raiſons ſuffiſantes qui en dé-

mon-

montrent l'impossibilité, sachant d'ailleurs qu'il est bien prouvé que des fous, dans des violens accès de manie, ont pû lire dans l'avenir, & que les événemens ont ensuite confirmé ce qu'ils avoient annoncé dans cet état. *Voyez* MANIE. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette *influence*, parce que nous n'en appercevons aucune utilité pour la Medecine, point auquel nous rapportons tous nos travaux.

L'*influence* que nous avons nommée *physique*, est cette action des astres, dont les effets sont manifestés sur l'air avant d'affecter le corps, & qui même ne l'affectent le plus souvent qu'en conséquence des variations qui sont excitées dans l'atmosphere. On pourroit appeller cette *influence*, *météorologique médiate*; la cause & le méchanisme en sont inconnus; les phénomenes qui en résultent, peuvent seuls la rendre sensible.

Nous donnons le nom d'*influence méchanique* à celle qu'on croit dépendre & suivre les lois de cette tendance mutuelle qu'ont tous les astres les uns à l'égard des autres, connue sous le nom de *gravitation*, expliquée par divers physiciens, tantôt par les tourbillons, & tantôt par l'attraction. Nous allons entrer dans quelque détail sur ces deux especes d'*influences*, dont la réalité & les avantages paroissent assez constatés.

Influence physique du soleil. I. Le soleil est de tous les astres celui dont l'action *physique* sur les hommes est la plus apparente: personne n'ignore que la lumiere & la chaleur en sont les effets primitifs; mais ces mêmes effets, & sur-tout la chaleur deviennent encore la source d'un grand nombre d'autres phénomenes; ou pour parler avec plus d'exactitude, cette même cause (qu'on croit être le mouvement) qui donne lieu à la lumiere & à la chaleur, produit aussi d'autres effets; car ni la lumiere ni la chaleur ne sont dans les corps appellés *lumineux & chauds*; ce sont des sensations particulierement modifiées dans les yeux & dans l'organe du toucher: le soleil considéré comme influant physiquement sur la terre, peut être regardé comme un feu immense, successivement placé dans des distances & des positions différentes, soit par rapport à toute la terre, soit relativement à quelques contrées. Les effets en sont parlà plus variés & par conséquent plus sensibles; une tranquille & constante uniformité frappe rarement, & n'excite pas à chercher la cause; le soleil entant que lumineux, ne cesse jamais d'agir sur la terre en général; mais il y a toujours quelques parties qui ne sont point éclairées; la partie antipode de celle qui reçoit directement les rayons du soleil, est dans l'obscurité, tandis que celle-ci jouit du spectacle brillant & utile de la lumiere; le mouvement de la terre sur son axe présente pendant les vingt-quatre heures successivement toutes les parties de la terre au soleil, & occasionne par-là dans elles une alternative de lumiere & d'obscurité, sur laquelle porte la distinction frappante du jour & de la nuit. Pour appercevoir les effets de la lumiere sur l'homme & sur les animaux, qu'un physicien porte des yeux attentifs sur tout ce qui suit les lois de la simple nature dans ces chaumieres rustiques, où l'art n'est point encore venu la maîtriser & la plier à ses caprices; il verra lorsque le jour a fait place à la nuit, tous les travaux interrompus, le ramage des oiseaux suspendu, les vents appaisés, tout en un mot annoncer & preparer un sommeil tranquille & restaurant, encore attiré par un travail pénible, bien différent & bien au-dessus de cette ombre de sommeil qui vient languissamment sur les pas de la mollesse & de l'indolence, que la lumiere du jour auquel on l'a différé, interrompt & trouble, & qui ne peut être profond que lorsque l'obscurité la plus parfaite peut en quelque façon ressembler à la nuit. Mais lorsque l'aurore naissante ramene la lumiere, & annonce le retour prochain du soleil, voyez tous les oiseaux témoigner par leurs chants l'impression qu'ils en ressentent; le coq bat des aîles & leve ses cris perçans jusqu'aux cieux; le sommeil se dissipe, le jour paroît, & le regne du travail commence. *Voyez* JOUR, NUIT & LUMIERE.

Le medecin apperçoit dans les personnes que quelques maladies rendent plus sensibles, des preuves évidentes de l'action de la lumiere; les maniaques, par exemple, les phrénétiques, les typhomaniaques, ceux qui sont dans quelqu'accès d'hydrophobie, & ceux enfin qui ont mal aux yeux, sont pour l'ordinaire blessés par la lumiere; les ténebres leur sont infiniment plus favorables; la lumiere rend les délires plus fougueux, l'obscurité les appaise; c'est pourquoi il est très-important d'y placer ceux qui sont attaqués de ces maladies, précaution que recommandoient spécialement les méthodiques. Baillou raconte que madame de Varades étant malade, tomba dans une syncope violente dans l'instant de l'immersion du soleil dans une éclipse & qu'elle en revint naturellement lors de l'émersion, que le soleil recouvra sa lumiere. Il n'est personne qui n'ait éprouvé en écrivant, en composant, combien la lumiere & les ténebres influent diversement sur les idées & sur la maniere de les énoncer. Nous voyons enfin dans bien des maladies, la mort survenir, ou quelque changement considérable se faire au lever & au coucher du soleil. Ramazzini dit avoir observé des fievres épidémiques qui redoubloient vivement sur le soir vers le coucher du soleil, de façon que les malades étoient extrèmement abattus, presque mourans; ils passoient dans cet état toute la nuit; mais ils en sortoient promptement dès que le soleil paroissoit sur l'horison, & ils pouvoient se lever & se promener. *Constit. épidem. ann.* 1691. *Voyez* LUMIERE, SOLEIL, *&c.*

Les effets du soleil, comme principe de la chaleur, sont beaucoup plus grands, plus étendus, & mieux constatés; c'est avec raison qu'on l'appelle la source de la vie, de toutes les productions de la terre; c'est sur-tout par elle que les plantes vivent, végetent; les animaux mêmes ne peuvent s'en passer; une privation trop prompte & trop sensible produit beaucoup d'incommodités. *Voyez* FROID. Lorsqu'elle est aussi poussée à l'excès contraire, elle entraîne de grands inconvéniens. *Voyez* CHALEUR, FEU. Les effets de la chaleur sur les corps ne sont jamais plus marqués & plus mauvais que lorsqu'on s'expose en repos aux rayons directs du soleil, & sur-tout ayant la tête découverte; d'abord la peau devient érésipélateuse, ensuite noire, un mal de tête affreux survient, on tombe dans le délire, ou dans un assoupissement mortel; c'est ce qu'on appelle *coup de soleil*. Voyez *ce mot à l'article* SOLEIL. La chaleur que nous éprouvons du soleil varie beaucoup, suivant qu'elle est directe ou réfléchie, suivant les distances, l'obliquité des rayons, la quantité & la direction des points qui réfléchissent; de-là naissent les différences de chaleur, à l'ombre ou au soleil, dans les plaines, dans les vallées, ou sur les hautes montagnes; de-là aussi les distinctions des saisons: dans la position où nous sommes, les plus grandes chaleurs se font ressentir dans le tems où le soleil est le plus éloigné, mais où l'obliquité de ses rayons est moins grande. *Voyez* SAISONS, ÉTÉ, AUTOMNE, HYVER & PRINTEMS. Tout le monde sait par expérience l'*influence* des saisons sur l'homme; les maladies qui en dépendent sont exactement classées par Hippocrate; & les Medecins observateurs qui l'ont suivi, ont bien remarqué qu'il y avoit des maladies particulieres à chaque saison, & que les maladies qui passoient d'une saison à une autre, changeoient de génie, de type, de caractere & demandoient souvent une méthode curative différente. *Voyez sur-tout* FIEVRE INTERMITTENTE. La chaleur influe non seulement sur nous par une action immédiate, c'est-à-dire lorsqu'elle est trop forte en augmentant la transpiration, la sueur, en occasionnant des foiblesses, lassitudes, langueurs, en efféminant, ramollissant les vaisseaux, animant le mouvement intestin du sang, rendant les sommeils inquiets & la respiration lente, hâtée, laborieuse; mais encore par les effets qui la suivent lorsqu'elle est appliquée à la terre, à l'eau, aux végétaux, *&c.* On n'a pour s'en convaincre, qu'à voir ce qui se passe lorsque les rigueurs de l'hiver sont dissipées, qu'un printems gracieux lui succede, & enfin lorsque les ardeurs de l'été se font ressentir: d'abord on voit toutes les plantes sortir de la terre, renaître, fleurir, embaumer l'air de leurs parfums, le rendre & plus sain & plus délicieux; les vapeurs élevées pendant le jour retombent le soir en sérain, & le matin en rosée, & humectent de nouveau la terre; mais lorsque le brûlant *sirius* paroît, les vapeurs élevées avec plus de force & en plus grande abondance, deviennent la matiere des orages, des pluies, des tonneres, des eclairs, *&c.* la terre cependant devient aride, les marais se dessechent, les exhalaisons les plus mauvaises s'en élevent & se répandent dans l'air; les animaux morts se pourrissent promptement, & infectent l'atmosphere de miasmes contagieux; les rivieres & les fontaines abaissées fournissent une eau moins salutaire; les vins tournent dans les caves; les alimens sont moins bons, digérés avec plus de peine, *&c.* delà viennent toutes ces especes de fievres ardentes, inflammatoires, pétéchiales, pourprées, malignes, *&c.* les dissenteries, diarrhées bilieuses, la peste enfin, & les maladies épidémiques; ces accidens seroient encore bien plus grands, si les fruits que produit alors la terre n'en prenoient une grande partie; nous avons successivement les cerises, les fraises, les prunes, les poires, les melons,

lons, les concombres, les pêches, les figues, les raisins, les aséroles, *&c.* lorsque ces fruits manquent, ou qu'ils sont viciés, ou enfin lorsqu'on en fait des excès, les maladies sont plus mauvaises & plus fréquentes.

Sans m'arrêter à beaucoup d'autres exemples, je me contenterai de faire observer combien on pourroit tirer de lumieres d'une observation exacte des effets de la chaleur; on pourroit se présenter d'avance le tableau des maladies qui régneront, du caractere générique qu'elles affecteront; la connoissance qu'on auroit de ces maladies seroit bien plus exacte, & la pratique plus sure. On ne peut qu'applaudir au zele des Medecins qui s'appliquent aux observations météorologiques, tels que les Medecins d'Edimbourg & l'auteur du journal de Medecine à Paris. On pourroit seulement exiger un peu plus de détails, & qu'à mesure qu'on raconte, on fît les applications nécessaires qui se présentent, & sur-tout qu'on comparât les résultats avec ceux d'Hippocrate.

Influence physique de la lune. On a absolument rejetté toute *influence* de la lune, excepté celle qui dépend de sa gravitation, que nous avons appellée *méchanique*; & lorsque les femmes ont objecté qu'elles s'appercevoient que les rayons de la lune brunissoient leur teint, on a fait des expériences pour chercher l'explication d'un fait qui paroissoit assez constaté par la relation des femmes dans un point le plus intéressant pour leur vanité; on exposa un miroir ardent aux rayons de la lune, qu'on ramassa de façon à leur donner un éclat prodigieux, on mit au foyer un thermometre extrèmement mobile, la liqueur n'en reçut aucune impression, ne monta pas sensiblement; on en conclut avec raison que les rayons de la lune n'étoient pas capables de produire de la chaleur; & sur cela on décida qu'ils ne pouvoient pas brunir, & qu'ainsi l'observation des femmes étoit une de ces erreurs populaires que le philosophe doit nier lorsqu'il ne sait pas les expliquer; il eût été plus sage de bien constater le fait, d'en chercher une autre cause, ou de le croire sans l'approfondir, sans en pénétrer la cause, comme l'on fait dans bien d'autres cas. Voici quelques autres observations qui démontrent cette action physique de la lune, dûe vraissemblablement à sa lumiere: la lumiere ne seroit-elle qu'une émanation? seroit-elle, comme l'a pensé Hierne, combinée, lorsqu'elle sort de la lune, avec quelques vapeurs, avec quelques corps étrangers? quoi qu'il en soit, voici le fait. Mathiolus Faber rapporte qu'un jeune mélancholique quelques jours avant l'éclipse de lune, devint plus triste, plus sombre qu'à l'ordinaire, & qu'au moment de l'éclipse il devint furieux, courant de côté & d'autre dans sa maison, dans les rues & les carrefours, l'épée à la main, tuant & renversant tout ce qu'il trouvoit sur ses pas, hommes, animaux, portes, fenêtres, *&c. Miss. natur. curiosor. in appendic. dec. II. ann.* 19. *pag.* 49. Baillou raconte qu'en 1691, vers le solstice d'hiver, il y avoit beaucoup de fluxions, de morts subites, especes d'apoplexies, & de sueurs angloises. Au mois de Décembre pendant la nuit, il se fit des changemens inouis, incroyables; les corps les plus sains étoient languissans; les malades sembloient tourmentés par des démons, prêts à rendre l'ame; il n'y avoit d'autre cause apparente qu'une éclipse; „ & „ comme nous ne l'appercevions pas, ajoute Baillou, „ nous ne pouvions assez nous étonner de tout ce que „ nous voyons, nous en ignorions absolument la cause; „ mais ces délires soudains, les convulsions inattendues, „ les changemens les plus considérables & les plus „ prompts qu'on observa cette nuit dans les maladies, „ nous firent bien connoître que tous ces troubles étoient „ excités par les affections du soleil, de la lune & du „ ciel„. Ramazzini a aussi observé le danger que couroient les malades pendant les éclipses; il remarque qu'une fievre pétéchiale, épidémique, dont il donne la description, étoit beaucoup plus fâcheuse après la pleine lune & dans les derniers quartiers, & qu'elle s'appaisoit vers la nouvelle lune; mais que pendant une éclipse de lune tous ces malades mouroient. *Constit. annor.* 1692 *&* 1693. On voit là quelques raisons qui justifient la crainte excessive que certains peuples avoient des éclipses, comme d'un signe de malheurs, opinion qui aussi a été appliquée aux cometes, peut-être pas sans fondement. On observe en Amérique, 1°. que le poisson exposé à la lueur de la lune, perd son goût, & devient mollasse; les *Espagnols* l'appellent *allunado*. 2°. Que les mulets qu'on laisse coucher à la lune dans les près, lorsqu'ils sont blessés, perdent l'usage de leurs membres & la blessure s'irrite, ce qui n'arrive pas dans d'autres tems. 3°. Que les hommes qui dorment à la lune sont brisés & rompus à leur reveil; les plus vigoureux n'y résistent pas: ces faits m'ont été attestés par un témoin oculaire, qui m'a rapporté qu'un de ses amis ajoutant peu de foi à ce que lui racontoient les habitans du pays, s'offrit de passer la nuit à sa fenêtre, bien exposé aux rayons de la lune; il le fit en effet, & paya bien cher son incrédulité & sa fanfaronnade; il resta pendant sept à huit jours sans pouvoir remuer ni piés ni mains. Il est fait mention dans les mélanges des curieux de la nature (*dec.* I. *ann.* I. *observ.* 19.), d'un vertige excité par les rayons de la lune. Il seroit à souhaiter que des observateurs éclairés & attentifs, s'appliquassent à vérifier & à confirmer ces observations; peut-être dans le tems des éclipses pourroit-on prévenir les grands accidens qu'elles occasionnent. Dans ces pays les promenades à la lune sont moins nuisibles qu'en Amérique, les amans seuls se plaignent de cette incommode clarté; si l'on s'y enrhume quelquefois, ou si l'on y prend des douleurs, on ne manque pas de les attribuer au serein; est-ce avec raison? ne tomberoit-il pas plus abondamment pendant que la lune luit?

Influence physique des autres astres. Il ne vient absolument point de chaleur des planetes ni des étoiles fixes; la lumiere qui s'en échappe est très-foible, très-peu propre à faire quelqu'impression sensible; nous n'en voyons aussi aucun effet: la production des vents, de la pluie, *&c.* que Goad & Kook leur attribuent, si elle est réelle, vient sans doute de leur gravitation, & par conséquent est une *influence* méchanique dont il sera question plus bas. L'*influence* physique des cometes mérite plus d'attention, quoiqu'elle soit assurément dépourvue de toute utilité; ces especes de planetes peuvent s'approcher d'assez prés de la terre pour lui faire éprouver & à ses habitans l'activité de leur *influence*. Voyez les ingénieuses conjectures de M. de Maupertuis. *Voyez l'article* COMETE.

Influence méchanique du soleil. II. Cette *influence* est fondée sur l'action constante qui porte les planetes les unes vers les autres, & toutes vers le soleil, qui est à son tour attiré par chacune; l'*influence* méchanique du soleil sur la terre n'est point un probleme, c'est un fait très-décidé; c'est en obéissant à cette *influence* que la terre résistant à chaque point à sa force de projection, est comme obligée de former une courbe autour du soleil; ses effets, quoique très-réels sur l'homme, sont trop constans & trop nécessaires pour être beaucoup sensibles; le mouvement de rotation de la terre ne fait de même sur eux aucune impression, cette *influence* croissant en raison inverse des quarrés des distances est dans certains tems beaucoup plus forte que dans d'autres. Les différences les plus remarquables s'observent aux solstices & aux équinoxes; dans ces tems précisément on a apperçu quelques phenomenes, quelques variations dans les maladies, qu'on a jugé inexplicables, & tout de suite fausses, & qui pourroient vraissemblablement être rapportées à cette cause. Le tems des équinoxes est fort contraire aux phtisiques, aux hectiques, à ceux qui sont dans des fievres lentes; & les maladies chroniques qui tombent dans ce tems éprouvent des changemens subits qui les terminent ordinairement par la mort ou par la santé; & il est rare que les troubles qui s'excitent alors, ne soient pas funestes aux malades. Frider. Hoffman, *dissert. citée.* Sanctorius a observé que dans le tems du solstice d'hiver, notre transpiration étoit moindre d'une livre que dans tout autre tems. *Medicin. static.* Hippocrate, comme nous l'avons déja remarqué plus haut, veut que pendant les dix jours du solstice d'été, on s'abstienne de tout grand remede, qu'on ne coupe ni ne brûle, *&c.* & assure que ce défaut de précaution n'est pas sans inconvénient.

Influence méchanique de la lune. L'action méchanique de la lune sur la terre, est incontestablement prouvée par le flux & reflux de la mer; & c'est surtout de la correspondance exacte du flux & reflux avec les périodes lunaires, qu'on est parti pour établir que la lune est la cause principale de ce phénomene; ainsi des observations qui démontreroient la même réciprocité entre les phénomenes de l'économie animale & les phases & mouvemens de la lune, seroient une preuve évidente de l'*influence méchanique* de la lune sur le corps. Je passe sous silence les preuves physiques qu'on pourroit tirer du reflux de l'air, des changemens qui y arrivent alors, & de l'action de l'air sur le corps humain (*Voyez* AIR), les raisons d'analogie qui seroient d'ailleurs suffisantes; car qui est-ce qui niera que notre machine soit attirable ou compressible? Toute la classe des végétaux pourroit encore fournir des traits d'analogie convainquans; le laboureur & le botaniste ont également observé que la lune avoit un empire très-étendu sur la fécondité des plantes; c'est aussi une regle invariable chez les paysans, soutenue par une tradition constante, & par-là même respe-

respectable, d'avoir égard pour semer les grains aux phases de la lune; ils ont remarqué que les arbres plantés en pleine lune portoient assez promptement des fruits, mais petits & graveleux; & qu'au contraire, ceux qui étoient mis en terre pendant la pleine lune, portoient des fruits beaucoup plus tardifs, mais aussi bien supérieurs en beauté & en délicatesse; la transplantation même des arbres ne se fait jamais avec plus de succès que pendant les premiers quartiers de la lune: on s'est aussi apperçu que les plantes semées dans le déclin de la lune poussoient des racines très-longues & très-multipliées, & celles qu'on semoit en pleine lune, étoient chargées de très belles fleurs: ces précautions ne sont point indifférentes à l'égard de plusieurs plantes, le fleuriste pourroit sur-tout en tirer bien des avantages; il n'est personne qui ne sache que la coupe des bois demande les mêmes attentions; que ceux qui sont coupés dans la pleine lune pourrissent bien-tôt, & sont moins propres à servir aux bâtimens que ceux qui ont été coupés dans la vieille lune.

Joignons à toutes ces preuves les observations propres qui établiront la même influence sur le corps humain, & qui sont d'autant plus convainquantes qu'elles ont été faites la plûpart par des medecins qui ajoûtoient peu de foi *à l'influence des astres*, ou qui la négligeoient entierement.

1°. Le retour périodique des regles dans les femmes, est si exactement d'accord avec le mois lunaire, qu'il y a eu presqu'une voix sur ce point dans tous les siecles, chez tous les medecins & chez les femmes même; les maladies qui dépendent de quelque vice dans cette excrétion (classe fort étendue à laquelle on peut rapporter la plûpart des maladies des femmes), suivent souvent avec une extrême régularité les mêmes périodes. Charles Pison raconte qu'une fille fut pendant tous le printems tourmentée de symptômes d'hystéricité qui commençoient aux approches de la pleine lune & ne cessoient que vers la fin du dernier quartier. On a observé que les hémorrhoïdes avoient aussi ces périodes communs avec l'évacuation menstruelle.

2°. Maurice Hoffman dit avoir vu une jeune fille agée de quatorze ans, née d'une mere épileptique, à qui le ventre enfloit tous les mois à mesure que la lune croissoit, & diminuoit en même tems que la lune alloit en décroissant. (*miscell. nat. curios. ann. 6. observ.* 161.) On assure que les huitres sont beaucoup plus grosses & les coquillages plus remplis pendant la nouvelle & la pleine lune, que pendant les derniers quartiers au déclin. Gelle, témoin oculaire de ce fait, prétend l'avoir vu s'opérer de même dans bien d'autres animaux, qui engraissoient & maigrissoient successivement selon que la lune étoit nouvelle ou vieille. Hippocrate pense que les femmes conçoivent principalement dans la pleine lune. *Voyez* Hoffman, *dissertation citée*.

3°. Les maladies nerveuses sont très-souvent conformes aux périodes lunaires. Il y a une foule d'observations qui justifient le nom de *lunatiques*, qu'on a donné aux épileptiques & aux maniaques; Galien, *Cælius Aurelianus*, Pitcarn, ont principalement observé cette uniformité. Méad rapporte l'histoire d'un jeune enfant attaqué de convulsions, qui étant revenues à la pleine lune, suivirent si exactement les périodes de la lune, qu'elles répondoient tous les jours au flux & reflux de la mer; de façon que lorsque les eaux venoient couvrir le rivage, l'enfant perdoit l'usage de la voix & de tous ses sens, & lorsque les eaux s'en retournoient, l'enfant revenoit entierement à lui; il resta pendant quatorze jours dans cet état jusqu'à la nouvelle lune. (*de imper. solis & lun. pag.* 169.) Pitcarn a observé un *chorea sancti Viti* aussi régulierement périodique. Charles Pison parle d'une paralysie, que la nouvelle lune ramenoit tous les mois. Tulpius a vu un tremblement, dont les accès étoient correspondans au flux & reflux de la mer, à la lune, & quelquefois au soleil. Un medecin de Paris m'a communiqué depuis quelques jours un mémoire à consulter pour un épileptique, dont les accès reviennent pendant la vieille lune.

4°. On trouve dans les éphémerides des curieux de la nature, une quantité d'exemples de maux de tête, de vertiges, de blessures à la tête, d'affections épidémiques, de fievres malignes, de diabetes, de maladies exanthématiques, &c. qui démontrent l'*influence* méchanique de la lune sur le corps. *Synops. ad litter. lunæ*. *Voyez* Sauvages *de influx. syder.* Il y est aussi fait mention de deux somnambules, dont l'un tomboit dans ses accès dans le tems de la pleine lune, & les paroxysmes de l'autre étoient correspondans aux phases de la lune.

5°. Il arrive aussi quelquefois que les redoublemens dans les maladies aiguës suivent les alternatives du flux & reflux; & cela s'observe principalement dans les villes maritimes. Charles Pison dit que les malades se trouvoient très-mal lorsque le flux de la mer se rencontroit dans la pleine lune; c'est un fait connu, dit-il, que plusieurs sont morts pendant le tems du reflux; mais pour l'ordinaire, les douleurs, suivant le rapport des malades, & les symptomes redoubloient pendant six heures que dure le flux, & le reflux amenoit une intermission plus ou moins parfaite. Dans la fievre pétéchiale, épidémique, qui régnoit à Thuringe en 1698 & 1699, on apperçut beaucoup d'altération dans les maladies correspondantes aux lunaisons pendant l'hiver & l'automne; & au printems, presque tous les fébricitans mouroient très-promptement pendant les derniers quartiers de la lune, tandis que ceux qui étoient malades pendant la nouvelle lune & les premiers quartiers, se rétablissoient très-bien & en peu de tems.

6°. De toutes les maladies celles qui m'ont paru répondre avec plus de régularité aux périodes lunaires, sont les maladies cutanées. J'ai été sur-tout frappé d'une teigne, dont j'ai détaillé l'histoire dans le Journal de Médecine, année 1760, mois d'Avril. Elle couvroit tout le visage & la poitrine, occasionnoit des demangeaisons insoutenables, quelquefois des douleurs très-vives pendant la vieille lune, présentoit un spectacle affreux. Tous ces symptomes se soutenoient jusqu'à la nouvelle lune; alors ils disparoissoient peu-à-peu; le visage s'éclaircissoit insensiblement, & se dépouilloit de toutes croûtes, qui se desséchoient jusqu'à la vieille lune, où tout recommençoit de nouveau. J'ai été témoin pendant plus de trois mois de cette alternative marquée. J'ai vu la même chose arriver fréquemment dans la gale; & plusieurs personnes ont observé que la gale augmentoit vers la pleine lune; que lors même qu'elle étoit guérie, il en reparoissoit vers ce tems-là quelques pustules, qui se dissipoient ensuite périodiquement. Je n'ai point eu occasion de répéter les mêmes observations sur les autres maladies; je ne doute pas qu'on n'apperçût aussi les mêmes correspondances. C'est un vaste champ ouvert aux observateurs zélés pour l'embellissement & la perfection de la Medecine; on pourroit constater les observations déjà faites, y en ajoûter d'autres, les pousser plus loin. Il reste encore à déterminer les variétés qui naissent des différentes phases, des conjonctions, des aspects de la lune avec le soleil & les autres astres; peut-être les différentes maladies ont un rapport plus immédiat avec certaines phases, certaines positions de la lune qu'avec d'autres. Bennet prétend avoir observé que les maladies qu'il croit provenir d'une matiere saline, telles que sont les douleurs, les demangeaisons, les maladies exanthématiques, &c. augmentoient beaucoup pendant les premiers quartiers de la lune, & sur-tout les deux ou trois nuits qui précédoient la nouvelle lune. Ce même auteur assure que pendant la vieille lune, la lymphe & les humeurs s'accumulent dans le corps, parce qu'alors il voit, dit-il, une augmentation sensible dans toutes les maladies séreuses, humorales; dans la cachexie, l'hydropisie, les fluxions, les catarrhes, asthmes, paralysies, &c. Quelques incomplettes que soient les observations que nous avons sur cette matiere, on peut en déduire ces canons thérapeutiques; que dans les maladies soumises aux *influences* de la lune, lorsque la position ou les phases de la lune, sous lesquelles se font les redoublemens, sont prochaines, il faut appliquer quelque remede actif qui puisse prévenir ou calmer l'intensité des symptomes; il faut s'abstenir de tout remede pendant le tems du redoublement. C'est dans le tems de l'intermission qu'il convient de placer les remedes appropriés; j'ai suivi avec beaucoup de succès cette méthode, dans le traitement de la teigne dont j'ai parlé plus haut. On assure que les médicamens donnés dans les écrouelles sur le déclin de la lune, réussissent beaucoup mieux qu'en tout autre tems; que dans les affections de la tête, des nerfs, dans l'épilepsie, les malades se trouvent beaucoup soulagés de l'usage des nervins, céphaliques, anti-épileptiques, pendant les changemens de lune. Un illustre medecin de cette ville a eu égard aux périodes de la lune, dans l'administration des remedes pour un épileptique, dont j'ai parlé ci-dessus. Frédéric Hoffman recommande aux calculeux de prendre trois ou quatre bulbes ou gousses d'ail à chaque quartier de la lune. Je ne dois point oublier d'avertir, qu'en rapportant ces observations, en recommandant d'avoir égard aux astres dans l'administration des remedes, je n'ai point prétendu donner des regles invariables, & rigoureusement démontrées, & dont on ne peut s'écarter sans des inconvéniens très-graves.

J'ai

J'ai eu principalement en vûe d'exciter les medecins à constater ces observations; & j'ai toujours pensé que dans les cas pressans, & où l'expectation pourroit être nuisible, il falloit peu faire attention si la position des astres étoit salutaire ou nuisible, suivant cette maxime observée chez les anciens, que *astra inclinant non necessitant*; il faudra appliquer la même chose à l'*influence* des autres planetes dont nous allons parler.

Influence méchanique des autres astres. Ni le raisonnement, ni l'expérience permettent d'attribuer aux étoiles fixes quelqu'action méchanique sur le corps humain; l'une & l'autre s'accordent au contraire à établir l'*influence* méchanique des planetes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter & Saturne. Ces corps célestes, quoique placés à des distances considérables de la terre, peuvent néanmoins exercer sur elle une gravitation réciproque, & la masse des planetes les plus éloignées compense suffisamment leur distance. L'attraction est en raison directe des masses, & en raison inverse des quarrés des distances. Ainsi Jupiter & Saturne, quoique placés dans un prodigieux éloignement, ne doivent pas être censés dépourvus d'action sur la terre, parce qu'ils contiennent en même tems une plus grande quantité de matiere. Lorsqu'une partie de la terre est soumise à l'action directe de deux planetes, il y a lieu de présumer que cette action réunie produira des effets plus sensibles, sans examiner si par la conjonction les deux planetes n'acquierent pas plus de force; il est aussi très-vraissemblable que ces effets doivent varier suivant la situation, la position, le mouvement, & la distance de ces planetes. Je ne serois même pas bien éloigné de croire qu'il y a quelque réalité dans les vertus que les anciens attribuoient aux différens aspects des astres; il est si souvent arrivé aux modernes d'adopter, engagés par la force de la vérité, des dogmes anciens qu'on avoit ridiculisés peu de tems auparavant, qu'on ne sauroit être assez circonspect à porter un jugement décisif contre quelqu'opinion avant de l'avoir bien approfondie, & d'en avoir bien senti l'impossibilité. On a toujours regardé les aspects de Saturne & de Jupiter, de Saturne & de Mars comme très-mauvais, & annonçant & occasionnant des maladies dangereuses, & la peste même, suivant la remarque de Zeilius; cette idée ne peut être partie que de quelque observation. La fameuse peste qui parut en 1127, & qui par le grand nombre de morts, dépeupla pour ainsi dire le monde, fut précédé, & selon les astrologues, produite par la conjonction de Jupiter & de Saturne. Boccace & Guy de Chauliac ont écrit que celle qui avoit régné en 1348, devoit son origine à l'aspect de Saturne, Jupiter & Mars. Marsilius Ficinus philosophe célebre, rapporte qu'en 1478 il y eut des éclipses de soleil & de lune; que Saturne & Mars furent en conjonction, & qu'il y eut une peste terrible. Gaspard Bartholin prédit en conséquence de l'aspect de Mars & de Saturne, d'un hiver chaud, & d'une automne brûlante, la peste qui ravagea quelques années après toute l'Europe. Paul de Sorbait premier medecin de l'empereur prédit sur le même fondement la peste à Vienne, & l'événement répondit à ses prédictions. Sennert a aussi observé en 1624 & 1637, une dissenterie épidémique à la suite de la conjonction de ces planetes. *Voy. Hoffman, Dissertation citée*. Les aspects de Jupiter & de Vénus sont censés benins, ceux de Mercure indifférens. Les conjonctions de Vénus & de Jupiter, du Soleil & de Mercure, de Jupiter & de Mercure, sont regardées comme salutaires aux phtisiques, à ceux qui sont dans les fievres lentes. Sous ces aspects combinés on peut attendre des crises bien complettes dans les fievres ardentes, inflammatoires, *&c.* Aucune observation moderne n'est venue à l'appui de ces anciennes; mais aucune aussi ne les a détruites. On pourroit cependant regarder comme une confirmation du système des anciens, les observations faites par les célebres Goad & Kook sur les variations de l'atmosphere, relativement aux aspects & aux positions des planetes. Frédéric Hoffman les a répétées avec soin, & il assure qu'une expérience fréquente lui en a attesté la vérité, *& crebra nos experientia hac in re confirmavit*; voici ce qu'il en dit lui-même.

Toutes les fois que Saturne regarde, *adspicit*, une planete dans quelque position que ce soit, il comprime l'air, excite des vents froids qu'il fait venir du septentrion. L'association de Saturne & de Vénus donne lieu d'attendre des pluies froides; le vent souffle alors du septentrion & de l'occident. Jupiter est ordinairement venteux avec quelque planete qu'il concoure, sur-tout en automne & au printems, de façon qu'il est rare qu'il y ait des tempêtes & des orages, sans que Jupiter soit en aspect avec quelqu'autre planete. Parmi les planetes pluvieuses, Vénus tient le premier rang, sur-tout si elle est en conjonction avec Mercure, Saturne & Jupiter. Le soleil & Mars annoncent & operent les jours sereins & chauds, sur-tout dans l'été lorsqu'ils se trouvent en conjonction; les effets sont les mêmes, quoique plus foibles, s'ils agissent de concert avec Mercure & Jupiter. Mercure est d'une nature très-inconstante, & produit beaucoup de variations dans l'air; le même jour est sous son aspect serein, pluvieux, venteux, orageux, *&c.* Avec Jupiter il donne naissance aux vents; avec Vénus, à la pluie. L'action de ces planetes varie beaucoup, suivant la distance & la situation du soleil. La lune même rapporte des changemens, en accélere ou en retarde les effets suivant *son influence* particuliere. La situation du lieu, la nature du climat, peuvent aussi faire naître bien des variétés; & cette même action appliquée au corps, ne sçauroit être uniforme dans tous les tempéramens, tous les âges, tous les sexes, tous les états, & tous les individus. *Voyez* Kook, *Météorolog. S. Astronom.* Goad, *Tractatus meteorol.* & la Dissertation d'Hoffman, qui se trouve dans le IV. vol. tome V. pag. 70.

Ces observations qu'il est bien difficile de contester, paroissent mettre hors de doute l'*influence* de ces planetes sur l'air, & en conséquence sur le corps humain. Personne n'ignore les effets de ce fluide, dans lequel nous vivons, que nous avalons avec les alimens, que nous respirons continuellement, & qui s'insinue par tous les pores absorbans qui sont ouverts sur notre peau; il est certain que la plûpart des maladies épidémiques méritent de lui être attribuées. J'ai prouvé dans un mémoire lu à la société royale des Sciences en 1749, que l'air étoit la principale cause des fievres intermittentes. Il y a certaines personnes qui ont des signes assurés, qui leur marquent exactement les variations de l'atmosphere, des douleurs de tête, des rhumatismes, des suites de blessures ou de luxation, qui se réveillent dans les changemens de tems, & les instruisent plus surement que les meilleurs barometres. *Voyez* Air, Atmosphere. J'ai vu il y a peu de jours un malade attaqué d'une fievre putride, portant à la poitrine; il resta pendant sept à huit heures que dura un orage violent, dans un état affreux; il avoit peine à respirer, se sentoit foible & abattu, avoit des inquiétudes. Après un coup de tonnerre, qui fit un fracas épouventable, l'orage cessa; en même tems il se trouva debarrassé d'un espece de poids qui l'affaissoit; la levre supérieure se couvrit de boutons, il fut extrêmement soulagé, & entra en convalescence.

On peut déduire de toutes ces observations examinées de bonne foi, & approfondies sans partialité, combien cette partie de l'Astronomie qui traite de l'*influence des astres*, peut être avantageuse aux medecins, & combien par conséquent elle mériteroit d'être plus cultivée & mieux étudiée. Tout ce qui est de l'intérêt public, & d'un intérêt aussi pressant & aussi prochain que celui qui résulte de la Medecine, doit être un motif suffisant pour nous engager à des recherches ultérieures; mais ne sera-t-il pas à craindre que l'esprit humain enflammé de nouveau par quelque réussite, ne donne aussi-tôt dans l'excès, ne porte cette science à un extrême toujours vicieux; & il est sûr que le mal qui en proviendroit seroit infiniment au-dessus des avantages qu'on pourroit tirer de cette connoissance retenue dans un juste milieu. Mais dans cet état même, les matieres aux recherches, aux observations, ne sont-elles pas trop vastes pour détourner un medecin de l'application des choses plus sérieuses & plus intéressantes? Si l'intérêt public l'emportoit davantage sur le particulier, il faudroit que des medecins s'appliquassent uniquement aux observations météorologiques, qui pour être bien faites demanderoient beaucoup de tems & de connoissances, *voyez ce mot*; aux découvertes anatomiques, physiques, chimiques, *&c.* en un mot aux sciences accessoires de la Médecine, & le praticien puiseroit dans les arsenaux des matériaux tous digérés, pour être le fondement & l'appui d'une pratique beaucoup plus solide & brillante. Car il est impossible que le même medecin puisse suivre tous ces différens objets; ils devroient être renvoyés à tant de gens qui ne sont point nés medecins, que la curiosité porte à cette étude, mais que l'intérêt fait praticiens. On naît medecin comme on naît poëte; la nature fait l'un & l'autre. *Art. de M.* Menuret.

INFORMATION, s. f. (*Jurisp.*) est un acte judiciaire contenant les dépositions des témoins que l'on fait entendre sur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les *informations* étoient quelquefois qualifiées d'*enquêtes*; mais pour les distinguer des enquêtes qui se font en matiere civile, on les appelloit *enquêtes de*

de sang, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faisoit en cas de meurtres, homicides, assassinats.

Les *informations* se font ordinairement en conséquence d'une permission accordée par le juge sur la requête à lui présentée par celui qui a rendu plainte; cependant lorsqu'un accusé est pris en flagrant délit, & qu'il s'agit d'un crime qui intéresse le public, le juge peut informer d'office.

Cette enquête d'office se nommoit autrefois *apprise*, comme qui diroit ce que le juge a appris; il en est parlé dans les coutumes de Beauvoisis *ch. iv.* & dans les registres du Parlement. Il y avoit une grande différence entre apprise & enquête ou *information*. L'enquête portoit fin de querelle; l'apprise n'en portoit point, c'est-à-dire qu'on pouvoit condamner un accusé sur une enquête ou *information*; au lieu qu'on ne pouvoit pas juger sur une simple apprise. Celle-ci, dit Beaumanoir, servoit seulement à rendre le juge plus savant.

Ces sortes d'apprises se faisoient tant en matiere civile que criminelle, comme il paroît par une ordonnance de Louis Hutin, du mois de Mai 1315, faite à la supplication des nobles de Champagne, où le roi ordonne que chacun pris pour crime, soit oui en ses bonnes raisons, & que si aucune apprise se faisoit contre lui, que par cette seule apprise il ne fût condamné ni jugé.

Les enquêtes ou *informations* étoient publiques en matiere criminelle aussi bien qu'en matiere civile, & l'on en donnoit copie à l'accusé lorsqu'il le demandoit, à ses frais. Cependant on distinguoit quelquefois l'enquête de l'*information*, l'enquête devoit précéder l'*information*, & alors celle-ci étoit secrete. C'est ce que nous apprend une ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juin 1338, *art.* 21.

Dans la suite au contraire c'étoit l'*information* secrete qui devoit précéder l'enquête; mais alors par le terme d'enquête on entendoit le procès criminel, comme il paroît par des lettres du roi Jean, du mois de Décembre 1362, portant confirmation des privileges accordés aux habitans de Langres par leur évêque, où il ordonne qu'avant de faire le procès d'office à un criminel, il seroit fait une *information* secrete, à moins que le fait ne fût notoire, & que l'accusé ne fût quelqu'un mal-famé ou véhémentement soupçonné du fait. Cette *information* secrete étoit, à ce qu'il semble, un ménagement que l'on gardoit pour ne point diffamer légerement quelqu'un qui jouissoit d'une bonne réputation, & qui par l'évenement de l'instruction pouvoit n'être pas trouvé coupable.

On voit pareillement dans les privileges accordés à la ville de Sarlat, par Charles V. au mois d'Août 1370, *art.* 11. que les juges royaux de Sarlat ne pouvoient mettre en enquête ou *prévention* les habitans de cette ville, sur les crimes ou délits dans lesquels ils seroient compliqués, qu'ils n'eussent auparavant fait une *information*.

De ces ordonnances & de plusieurs autres semblables il résulte que l'*information* secrete se faisoit d'abord pour découvrir l'auteur du crime, & que l'enquête signifioit les procédures qui se faisoient ensuite contre celui qui étoit prévenu de ce crime.

Présentement toutes *informations* en matiere criminelle sont pieces secretes du procès, & il n'est pas permis aux greffiers d'en délivrer des copies.

On trouve dans quelques anciennes ordonnances que c'étoit des notaires tabellions qui recevoient les enquêtes; mais ces notaires faisoient alors la fonction de greffiers.

Anciennement on ne devoit point faire d'*information* sous le nom du procureur général, s'il n'y avoit à cet effet des lettres du roi ou du procureur général, comme il est dit dans une ordonnance de Philippe de Valois, de l'an 1344. Présentement les témoins peuvent être administrés sans lettres, soit par le procureur du roi ou par celui du seigneur, ou par la partie civile s'il y en a une.

Les enfans de l'un & de l'autre sexe, quoiqu'audessous de l'âge de puberté, sont reçus à déposer, sauf en jugeant d'avoir par les juges tel égard que de raison à la nécessité & à la solidité de leur témoignage.

Toutes personnes assignées pour être ouies en *information*, ou pour être recollées ou confrontées, sont tenues de comparoir, & les laïcs peuvent y être contraints par amende sur le premier défaut, & par emprisonnement de leur personne en cas de contumace, même les ecclésiastiques par amende, au payement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie de leur temporel; les supérieurs réguliers sont tenus d'y faire comparoir leurs religieux à peine de saisie de leur temporel, & de suspension de privileges à eux accordés par le roi.

Les dépositions de chaque témoin doivent être rédigées à charge ou à décharge.

Ils doivent être ouis secretement & séparément.

Les dépositions qui ont été déclarées nulles par quelque défaut de formalité, peuvent être réitérées si le juge l'ordonne.

Le juge taxe les frais & salaires aux témoins qui le requierent.

Le surplus des formalités qui doivent être observées dans les *informations*, est expliqué dans l'ordonnance criminelle, *tit. VI.* (*A*)

Information par addition, est celle qui se fait sur de nouvelles preuves qui sont survenues après l'*information* faite; elle se fait en vertu d'une permission du juge donnée en connoissance de cause. (*A*)

Information de vie & mœurs, est une espece d'enquête d'office que le procureur général dans les cours souveraines, ou le procureur du roi dans les autres sieges, fait faire à sa requête, de la conduite & des mœurs de celui qui se présente pour être reçû dans quelque charge soit de judicature ou autre qui oblige de prêter serment entre les mains du juge. (*A*)

* INFORME, adj. (*Gram.*) qui n'a pas la forme exigée par les regles de l'art ou de la nature.

Un monstre est une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune sorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

INFORME, adj. (*Astronom.*) Les étoiles *informes* sont celles qu'on n'a point réduites en constellations. On les appelle encore *sporades*, mais moins communément.

Les anciens en avoient laissé un très-grand nombre de cette espece; mais Hévélius & quelques astronomes modernes en ont fait des constellations nouvelles. *Voy.* ÉTOILES & CONSTELLATIONS. *Chambers.* (*O*)

INFORTIAT, s. m. (*Jurisprud.*) *ou* DIGESTE INFORTIAT, *infortiatum* seu *digestum infortiatum*, est la seconde partie du digeste ou pandectes de Justinien, qui commence au 3e titre du 24e livre, & finit avec le livre 38e. Elle a été ainsi appellée, comme étant la partie du milieu qui se trouve pour ainsi dire soutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns pensent qu'on lui a donné ce nom parce qu'elle traite des successions & substitutions, & autres matieres importantes, & qu'étant d'un plus grand usage que les deux autres parties; c'étoit celle qui produisoit le plus d'argent aux Jurisconsultes; mais comme cette division du digeste en trois parties fut faite sans aucun art, ainsi qu'il paroît par la fin de la premiere partie & le commencement de la seconde, il y a apparence aussi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie est celle du milieu. *Voyez au mot* DIGESTE. (*A*)

* INFORTUNE, s. f. (*Gram.*) suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occasion, & au milieu desquels il n'a point de reproche à se faire. L'*infortune* tombe sur nous; nous y attirons quelquefois le malheur: il semble qu'il y ait des hommes *infortunés*; c'est-à-dire des êtres que leur destinée promene par-tout où il y a des pertes à supporter, des hasards fâcheux à trouver, des peines à souffrir. C'est ainsi que le monde est ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette nécessité seule suffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raisonnable, si l'on pouvoit supposer un lieu entre le néant & le monde, & un instant avant la naissance, où l'on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à espérer, s'il veut vivre.

INFRACTION, s. f. (*Jurisprud.*) est le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilege, statut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

INFRALAPSAIRES, s. m. pl. (*Théolog.*) Les *infralapsaires* sont des prédestinatiens qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver quand même ils le voudroient. *Voyez* RÉPROBATION.

Ils ne soutiennent pas cette doctrine de la même maniere, & leur secte est comme divisée en deux branches. Les uns disent que Dieu indépendamment de tout, & antécédemment à toute connoissance, ou prévision de la chûte du premier homme, a résolu de manifester sa miséricorde & sa justice: sa miséricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité; & sa justice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. *Voyez* PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel, & de la prévision de ce péché qu'il a vû de toute éternité qu'Adam com-

commettroit. Car, disent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la justice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'est plus qu'une masse de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux supplices éternels sans blesser sa justice. Cependant pour ne pas faire éclater seulement sa justice, mais aussi sa miséricorde, il a résolu d'en tirer quelques-uns de cette masse pour les sanctifier & les rendre heureux. *Voyez* ELECTION.

Ceux qui défendent ce sentiment de la premiere maniere, s'appellent *supralapsaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, *supra lapsum*, avant la chûte d'Adam, & indépendamment de cette chûte. *Voyez* SUPRALAPSAIRES.

Les autres sont nommés *infralapsaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait prise qu'après la prévision de la chûte du premier homme, *infra lapsum*, & en conséquence de cette chûte. *Voyez le Dictionn. de Trévoux*.

INFRUCTUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne rapporte aucun fruit. Il se dit au physique & au moral. Un tems *infructueux*, des veilles *infructueuses*.

INFULE, subst. fém. (*Hist. mod.*) *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Festus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Plusieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond souvent le nom *vittæ* cordons avec *infulæ*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diadème aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diadème & l'*infule*, est que le diadème étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. *Voyez* DIADÈME. *Dict. de Trév.*

INFUNDIBULUM (*Anatomie.*) *Voyez* ENTONNOIR.

* INFUS, INFUSE, adj. (*Gram.*) On dit science *infuse*, grace *infuse*, sagesse *infuse*, c'est-à-dire qu'on n'a point acquise par ses soins, mais qu'il a plû à Dieu de verser dans quelques ames privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles sur toutes ces qualités *infuses*, beaucoup de questions frivoles que la saine philosophie n'a point encore décriées.

C'est bien peu de chose que ce qu'on a par *infusion*. (1)

INFUSION, (*Chimie & Pharmacie.*) espece d'extraction, d'application d'un menstrue à une matiere dont on se propose de séparer une substance particuliere soluble dans ce menstrue, d'une autre substance insoluble par le même menstrue. *Voyez* EXTRACTION, *Chimie*. Le caractere particulier de l'*infusion* est déterminé par le degré de chaleur, qui est inférieur dans cette opération au degré bouillant d'un menstrue employé, mais qui est dû à un feu artificiel. *Voyez* FEU, *Chimie*. Le menstrue bouillant employé au même but, tout étant d'ailleurs, égal, fait prendre à l'*extraction* opérée à ce degré de feu, le nom de *décoction*; & le menstrue à froid (*voyez* FEU & FROID, *Chimie.*), celui de *macération*. Lorsque la chaleur artificielle mise en œuvre pour l'*infusion*, est celle des rayons directs du soleil, l'*infusion* s'appelle communément *insolation*. *Voyez* DÉCOCTION, MACÉRATION & INSOLATION. L'*infusion* long-tems continuée, s'appelle aussi *digestion*. *Voy.* DIGESTION, *Chimie*.

Les sujets de l'*infusion* sont toujours des corps concrets ou consistans, & presque toujours de l'ordre des tissus ou corps organisés, dont le squelette, la base, donne par sa nature peu de prise aux menstrues ordinaires, & sur-tout lorsque ces menstrues ne sont animés que par un foible degré de feu; en sorte que les sucs végétaux & animaux, leurs matieres non organiques, telles que les gommes, les extraits proprement dits, la partie aromatique, le corps doux, les résines, la lymphe, la graisse se peuvent passer aisément dans ces menstrues, sans que les solides, le corps des fibres végétales ou animales, soient même superficiellement entamés. Ce corps fibreux, ce tissu, qui étant même absolument épuisé par les *décoctions*, n'a rien perdu de sa forme, de sa structure naturelle, & que les *infusions* les plus réitérées ne peuvent qu'imparfaitement dépouiller de la matiere soluble par le menstrue appliqué; ce tissu, dis-je, s'appelle, après qu'il a essuyé l'*infusion*, *résidu*, & plus communément *marc*. *Voyez* MARC, *Chim. Pharm.*

On peut employer à l'*infusion* tous les menstrues connus dans l'art. Un acide minéral versé sans mesure sur une argile colorée, dans le dessein d'en séparer les parties métalliques d'où cette couleur dépend, & tenu longtems sur cette argile à un léger degré de feu artificiel, est alors l'agent d'une véritable *infusion*; mais l'usage ordinaire borne l'usage de ce mot pour désigner l'application de l'eau, de l'huile, & des liqueurs vineuses aux végétaux & aux animaux, & même l'*infusion* par les esprits ardens, s'appelle plus ordinairement *teinture*. *Voy.* TEINTURE.

On appelle quelquefois *infusion* la dissolution légere d'une substance entierement soluble par le menstrue appliqué, & qui n'est bornée que parce qu'on n'employe pas une quantité proportionnelle de menstrue, ou qu'on ne l'applique pas pendant assez long-tems: c'est ainsi qu'on dit que le vin émétique se prépare, en faisant *infuser* du verre d'antimoine dans du vin, ou du vin dans une tasse de régule d'antimoine; mais ce n'est que très-improprement qu'on appelle cette opération une *infusion*, puisque le résidu ou marc est parfaitement semblable, identique à la partie, ou pour mieux dire, à la portion dissoute.

L'*infusion* n'a d'autres regles de manuel que les regles très-générales de l'application des menstrues; savoir, de disposer les corps à leur abord, en les divisant, s'ils ne le sont naturellement, par une des opérations préparatoires communes (*voyez* OPÉRATIONS DE CHIMIE.) à opérer dans un vaisseau convenable tant pour la forme que pour la matiere; à connoître d'après les découvertes précédentes, ou par le tatonnement, si le degré de chaleur propre à l'*infusion* est suffisant ou excessif pour le sujet qu'on y expose; par exemple, si l'*infusion* peut faire du bon bouillon (*voyez* FEU, CHIMIE.) ou si elle ne retire pas d'une racine extractive & muqueuse, telle que celle de réglisse ou de grande consoude, l'extrait dont on n'a que faire, tandis que la macération ou l'*infusion* au feu le plus doux, n'eût emporté, que le corps doux, &c.

L'usage des *infusions* n'est presque que pharmaceutique.

On emploie à la préparation d'un remede l'*infusion*, l'application d'un menstrue animé d'un foible degré de chaleur, toutes les fois qu'un degré plus fort, celui de l'ébullition dissiperoit des parties qu'on se propose de retenir, ou que la macération seroit insuffisante pour extraire d'une drogue assez de parties medicamenteuses; & on la rejette toutes les fois qu'elle est inutile, c'est-à-dire que la décoction toujours plus efficace & plus prompte, ne doit dissiper aucun principe utile, ou qu'elle est insuffisante. Ce sont-là les uniques motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'*infusion* & la macération.

Les animaux qui ne contiennent que peu ou point de parties volatiles médicamenteuses, & dont les différens matériaux sont peu solubles par les menstrues aqueux ou huileux foiblement échauffés, sont presqu'absolument exclus de la classe des sujets de l'*infusion*. Les *infusions* ou teintures de castor, de musc, de civette, sont des *infusions* improprement dites, sont de vraies dissolutions. *Voyez le commencement de cet article*.

Les végétaux aromatiques dont on veut faire passer dans l'eau la partie aromatique & un léger extrait, ou la matiere colorante, ou enfin une partie très-mobile, quoiqu'inodore, telles que les feuilles de mélisse, les fleurs de violette, d'œillet, le séné, &c. doivent se traiter par l'*infusion*; & c'est aussi par cette voie qu'on procede à ces extractions, soit qu'on destine les liqueurs qu'on obtient par ce moyen à des potions ou à des syrops.

---

(1) Les qualités infuses sont celles que Dieu par sa bonté a accordées aux hommes pour leur avantage & pour celui du prochain.

Les vertus habituelles sont infusées dans nos ames par la reception des sacrements; ce sont des dons surnaturels qui ne sont pas peu de chose, ils sont aucontraire d'une très-grande importance pour le salut éternel.

Les sciences naturelles, la connoissance de la diversité des langues, & de tant d'autres choses, sont aussi des dons que Dieu avoit infusé tant à Adam, qu'à Salomon, au prophétes aux Apôtres, & à tous ceux qu'il avoit destiné pour instruire les hommes. (*A*)

mps. Quelques substances végétales, aromatiques, dont l'odeur est forte & le parfum abondant, telles que la fleur d'orange & l'excellent thé, soutiennent fort bien une légere décoction, & même fournissent à ce degré de feu, une liqueur plus agrablement parfumée que celle qu'on obtiendroit par l'infusion; mais communément cependant les substances végétales, aromatiques, ne doivent pas être exposées à la décoction.

Les fleurs, feuilles & racines des plantes qui portent des fleurs en croix, dont Tournefort a fait une classe, & qui sont plus ou moins chargées d'un esprit alkali-volatil, ou d'un principe très-analogue, aussi bien que celles qui, comme l'oignon, l'ail, la capucine, *&c.* sont pourvues d'un principe vif-âcre, très-volatil, jusqu'à-présent indéfini; ces substances, dis-je, devroient, selon la même regle, n'être traitées que par l'*infusion* toutes les fois qu'on leur appliqueroit un menstrue étranger; mais soit parce qu'elles portent ce menstrue en elles-mêmes (car elles sont la plupart très-succulentes), soit parce qu'elles sont très-sujettes à subir un mouvement intestin qui les altere promptement, lorsqu'on les expose long-tems à une chaleur légere, soit enfin parce que le menstrue non-bouillant ne se chargeroit que très-foiblement d'une partie extractive qu'on se propose d'en retirer, aussi bien que le principe volatil; pour ces raisons, dis-je, on ne prépare communément ces plantes pour l'usage médicinal, que sous la forme de suc, comme le suc de cochléaria, de cresson, d'oignon, ou sous celle de décoction, qu'on nomme aussi *bouillon* dans ce cas, bouillon de navet, de chou rouge, *&c.*

On préfere aussi l'*infusion* à la décoction, pour ménager un principe volatil dans le menstrue employé. C'est dans cette vûe que les vins & les vinaigres médicamenteux se préparent par *infusion*. *Voyez* VIN *&* VINAIGRE.

Les *infusions* pharmaceutiques s'exécutent par toutes les différentes especes de feux légers (*voyez* FEU, *Chimie.*), au bain-marie, sur les cendres chaudes, au soleil, *&c.* & c'est encore une espece d'*infusion* que l'effusion de l'eau bouillante sur une matiere placée dans un vaisseau froid, sur laquelle on ne laisse séjourner ce menstrue que quelques instans; on appelle cette espece d'infusion *théiforme*, c'est-à-dire semblable à celle qu'on emploie communément à préparer le thé.

Nous n'avons parlé jusqu'à-présent que de remedes internes préparés par *infusion*. On n'emploie presqu'absolument à ces *infusions* proprement dites que l'eau, le vinaigre ou le vin: nous avons déja observé que celles où on employoit les esprits ardens, s'appelloient *teintures*.

On prépare aussi par *infusion* plusieurs remedes externes, principalement des collyres, tel que le vin imprégné de l'extrait & de la partie aromatique des roses rouges, & des huiles appellées *par infusion*. *Voyez l'article* HUILE.

Les sujets des *infusions* sont ou simples ou composés. Les dernieres sur-tout pour l'usage interne sont appellées *especes*. Les poudres grossieres appellées *trageæ*, sont sous une forme très-propre à donner leur vertu par l'*infusion*.

Le menstrue s'applique ou immédiatement au sujet de l'*infusion*, ou on enferme ce sujet dans un petit sac ou dans un novet.

Nous n'avons pris jusqu'à-présent le mot *infusion*, que pour désigner une opération chimique, l'action de faire *infuser*; & ce mot est également en usage pour exprimer la liqueur préparée par *infusion*: il répond dans ce dernier sens, au mot latin *infusum*; ainsi on dit fort bien boire ou prendre une *infusion* de capillaire, *&c.* (*b*)

INGELHEIM, (*Géog.*) *Angilæmum* ou *Ingilenheimum*, petite ville d'Allemagne, au palatinat du Rhin, dans le Nahegow, & presque enclavée dans l'archevêché de Mayence. Elle est remarquable par plusieurs conciles qui s'y sont tenus, & pour avoir été le séjour de divers empereurs; mais elle n'est point le lieu de la naissance de Charlemagne; ce prince naquit à *Carlsbourg*, château de la haute-Baviere, qui en a pris son nom. *Ingelheim* n'a rien conservé de sa premiere splendeur, c'est une ville fort délabrée. Elle est située sur la rive orientale de la Sala, sur une hauteur, d'où l'on a une vûe charmante, à 2 lieues S, O. de Mayence, 2. O. de Bingen. *Long.* 25. 40. *lat.* 49. 59.

Ingelheim est la patrie de Sébastien Munster, habile & laborieux écrivain du commencement du xvj. siecle. On a de lui un dictionnaire & une grammaire hébraïque, une grammaire chaldaïque, une géographie universelle, intitulée *Cosmographie* selon l'usage de ces tems-là, une horologiographie, & plusieurs autres ouvrages. Il mourut de la peste à Bâle, en 1552, à 63 ans. (*D. J.*)

INGÉNIEUR, s. m. (*Gram.*) Nous avons trois sortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent savoir tout ce qui concerne la construction, l'attaque & la défense des places. Les seconds pour la marine, qui sont versés dans ce qui a rapport à la guerre & au service de mer; & les troisiemes pour les ponts & chaussées, qui sont perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la construction des ponts, de l'embellissement des rues, de la conduite & réparation des canaux, *&c.*

Toutes ces sortes d'hommes sont élevés dans des écoles, d'où ils passent à leur service, commençant par les postes les plus bas, & s'élevant avec le tems & le mérite aux places les plus distinguées.

INGÉNIEUR, c'est dans l'*état militaire* un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défense des places, & des différens travaux nécessaires pour fortifier les camps & les postes qu'on veut défendre à la guerre.

„ Le nom d'*ingénieur* marque l'adresse, l'habileté & „ le talent que les officiers doivent avoir pour inven- „ ter. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du mot „ *engin* qui signifie *machine*, parce que les machines de „ guerre avoient été pour la plûpart inventées par ceux „ qui les mettoient en œuvre dans la guerre. Or engin „ vient d'*ingenium*; on appelloit même en mauvais latin „ ces machines *ingenia*.

„ *Ii se clauserunt prope ripas ingeniorum*, dit Guil- „ laume le Breton dans l'histoire en vers de Philippe „ Auguste, en parlant du quartier où étoient les ma- „ chines.

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dressent*. *Hist. de la milice franc.* 2. 11. *pag.* 89.

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les sciences fondamentales de cet état sont l'Arithmétique, la Géométrie, la Méchanique & l'Hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelqu'usage du dessein. La physique lui est nécessaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtimens, de celle des eaux, & des différentes qualités de l'air des lieux qu'on veut fortifier.

Il est très-utile qu'il ait des connoissances générales & particulieres de l'Architecture civile, pour la construction des bâtimens militaires, comme casernes, magazins, arsenaux, hôpitaux, logemens de l'état-major, *&c.* dont les *ingénieurs* sont ordinairement chargés. M. Frézin recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. „ J'ai reconnu par ma propre expérien- „ ce, dit ce sçavant auteur, (dans l'*ouvrage* qu'il a „ donné sur cette matiere) que cette connoissance (de „ la coupe des pierres) étoit aussi indispensablement né- „ cessaire à un *ingénieur* qu'à un architecte, parce qu'il „ peut être envoyé comme moi dans des colonies éloi- „ gnées, & même dans les provinces où l'on manque „ d'ouvriers capables d'exécuter certaines parties de la „ fortification, où il faut de l'intelligence dans cet art. „

Ces différentes connoissances & plusieurs autres que M. Maigret desire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'Histoire, de la Grammaire & de la Rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne sont que l'accessoire de ce qui constitue le véritable *ingénieur*. C'est la science de la fortification, de l'attaque & de la défense des places, qui le caractérise particulierement, & qui doit être l'objet le plus sérieux de ses études. „ Les différentes „ parties du génie, dit l'auteur de l'*Ingénieur de cam-* „ *pagne*, se rapportent presque toutes à la fortification. „ L'on ne peut douter qu'elle n'en soit la principale; „ cependant à parler en général, c'est, dit-il, celle à „ laquelle les *ingénieurs* s'attachent le moins. Cette in- „ différence, ajoûte cet auteur, vient probablement de „ ce que n'ayant appris qu'une routine sans principes, „ qu'un maître peu éclairé rend respectable par le nom „ de l'auteur dont il l'emprunte; on regarde naturelle- „ ment cet objet comme borné, & comme porté au „ point de perfection dont il est possible „. *Préface de l'ingénieur de campagne*.

Il est certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des bastions, on s'apperçoit que la disposition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection possible? Non sans doute; le peu de durée de la défense de cette enceinte, lorsque l'ennemi a pu s'en approcher suffit pour le démontrer.

Il est donc important de chercher à rendre notre fortification plus parfaite. Il faudroit trouver le moyen de se garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins exposés à la nombreuse artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être soutenus, & repris par l'assiégé; de faciliter les communications, de les rendre plus sûres & plus commodes, & sur-tout de diminuer l'excessive dépense de la fortification. Ce sont les principaux objets qu'on doit avoir en vûe dans les nouveaux systèmes de fortification qu'on peut proposer. Les *ingénieurs* peuvent seuls donner des idées justes dans une matiere où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de chose sans la pratique des siéges. C'est cette expérience qui a produit le Traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vûes nouvelles que cet illustre *ingénieur* a données pour perfectionner la disposition de l'enceinte des places, & pour rendre la défense des flancs plus directe. *Voyez* FORTIFICATION.

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de desavantageux, il faut posséder parfaitement tout ce qui a été fait & enseigné sur cette matiere. Cette étude, lorsqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaste & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent savoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan suivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur*; mais ceux qui ont refléchi sur cet art sentent bien quelles sont les bornes d'une pareille étude. Elle sert seulement à apprendre les termes de la Fortification; mais si l'on n'entre point dans l'esprit des inventeurs des systèmes, si l'on ne fait pas attention aux différens objets qu'ils ont eus dans leur construction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & construit beaucoup de systèmes, on ignore encore la fortification, c'est-à-dire son esprit, ses regles & ses préceptes, & qu'on se trouveroit très-embarrassé s'il falloit appliquer ces regles à une situation tant-soit-peu irréguliere.

Les connoissances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, sont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-seulement savoir disposer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuse résistance; mais il faut encore qu'il sache les construire, & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la construction. L'officier peut se borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il sait mettre un village ou un poste en état de résister à un coup de main, on peut dire qu'il possede la fortification nécessaire à son état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne se présentent que successivement, il faut, pour en trouver d'utiles, s'appliquer très-sérieusement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choses de leur état, ne sont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un esprit éclairé, sage & raisonnable, n'emploie guere son tems à des recherches particulieres, qu'autant qu'il présume que son application ne sera pas infructueuse; il est rare qu'avec cette disposition, de l'intelligence, des connoissances & un travail assidu, on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

Nous pensons donc que la perfection de la fortification actuelle est un objet digne de l'attention & de l'application des plus savans *ingénieurs*. On peut tout attendre d'un corps aussi éclairé & aussi distingué que celui du génie, qui ne voit rien en Europe qui puisse lui être comparé dans l'attaque & dans la défense des places.

Il est établi en France, depuis M. le maréchal de Vauban, de ne recevoir aucun *ingénieur* qui n'ait été examiné sur les parties des Mathématiques nécessaires à son état, c'est-à-dire, sur l'Arithmétique, la Géométrie élémentaire & pratique, la Méchanique & l'Hydraulique. Le Roi paye pour cet effet un examinateur particulier.

L'intention de M. le maréchal de Vauban étoit, qu'après cet examen, on envoyât les jeunes gens, qui l'avoient subi, dans les places où il y avoit de grands travaux, pour les former dans le service des places, & leur faire acquérir les différentes parties de la science du Génie. Cette espece de noviciat devoit durer un an ou deux, après quoi il vouloit qu'on les examinât de nouveau pour juger de leurs talens & du progrès de leur application avant que de les admettre à l'état d'*ingénieur*. Ceux dont les talens auroient paru trop médiocres pour le Génie, doivent être placés dans l'infanterie, où les connoissances qu'ils avoient acquises ne pouvoient que contribuer à en faire de bons officiers.

Le Roi a établi à Mézieres, depuis quelques années, une école particuliere pour le Génie.

Quoique tous les *Ingénieurs* doivent être également versés dans le service des places & dans celui de campagne; cependant comme il est difficile d'exceller en même tems dans chacun de ces deux services, peut-être seroit-il à propos de les diviser en *ingénieurs de place* & en *ingénieurs de campagne*.

Ces deux états, dont M. le maréchal de Vauban a réuni les différentes qualités dans le degré le plus éminent, supposent également la science de la fortification; mais comme on peut posséder le détail de la construction des travaux, qui ne s'apprend point en campagne, & ignorer ou du moins ne point exceller dans ce détail, & être très-habile dans le service de campagne, qui ne donne aucune idée de celui des places, le partage de ces deux fonctions pourroit peut-être donner lieu de former des sujets plus habiles dans chacune de ces deux parties du Génie.

Le service de campagne demande beaucoup de connoissance de l'art de la guerre; il exige d'ailleurs une grande vivacité d'esprit & d'intelligence pour imaginer & exécuter en même tems les différens travaux nécessaires en campagne, pour fortifier les camps & les postes qu'on veut défendre: „ On n'étudie point cette matiere „ dans les places, dit M. de Clairac dans l'*Ingénieur de campagne*, „ parce que ce n'est point l'objet présent... „ D'ailleurs, quelque soit le rapport de la fortification „ de campagne avec celle des places, la science de cel- „ le-ci ne suffit pas toujours pour développer pleine- „ ment ce qui concerne l'autre „. C'est pourquoi, dès que les travaux de l'*ingénieur* en campagne exigent une étude particuliere, il semble qu'il seroit très-convenable de s'y appliquer aussi particulierement.

Les qualités nécessaires aux *ingénieurs* de guerre ou de campagne sont, suivant M. le maréchal de Vauban, „ beaucoup de cœur, beaucoup d'esprit, un génie „ solide, & outre cela une étude perpétuelle & une ex- „ périence consommée sur les principales parties de la „ guerre: mais si la nature rassemble très-rarement ces „ trois premieres qualités dans un seul homme, il est „ encore plus extraordinaire d'en voir échapper à la vio- „ lence de nos sieges, & qui puissent vivre assez pour „ pouvoir acquérir les deux autres. Le métier est grand „ & noble, mais il mérite un génie fait exprès & l'ap- „ plication de plusieurs années „. *Instruct. pour la conduite des sieges.*

Aux qualités précédentes, „ il faut encore, dit M. Maigret, „ joindre l'activité & la vigilance absolument „ nécessaires dans toutes les actions de la guerre, mais „ sur-tout dans l'attaque des places qui esperent du se- „ cours. Il ne faut point donner le tems aux assiégés „ de se reconnoître; qui y perd une heure, en perd pour „ le moins deux, & un seul moment perdu en ces oc- „ casions est quelquefois irréparable. C'est par l'activité „ & la vigilance que les *ingénieurs* contraignent sou- „ vent des assiégés de capituler, qui ne le feroient que „ long-tems après, si ces *ingénieurs* n'avoient pas usé „ d'une grande promptitude dans le progrès des atta- „ ques „. *Traité de la sûreté des états par le moyen des forteresses.*

Aux deux divisions précédentes d'*ingénieur* de place & d'*ingénir* de campagne, peut-être seroit-il encore à propos de faire une troisieme classe pour la fortification des villes maritimes, qui demande une étude particuliere, & dans laquelle il est difficile d'exceller sans beaucoup de travail & d'application. Il suffit, pour s'en convaincre, d'une lecture sérieuse & réfléchie des deux derniers volumes de l'*Architecture hydraulique*, par M. Belidor.

Les appointemens des *ingénieurs*, lorsqu'on les reçoit, sont de six cens livres par an. Ils augmentent ensuite, selon le mérite & l'ancienneté. Dans les sieges & en campagne, les moindres appointemens de ceux qu'on y emploie sont de cent cinquante livres par mois.

Les *ingénieurs* obtiennent les mêmes grades militaires & les mêmes récompenses que les autres officiers des troupes. Ainsi ils parviennent à celui de brigadier, de maréchal de camp, de lieutenant général & même de maréchal de France, comme l'a été M. de Vauban. Ils ont aussi des pensions, des majorités, des gouvernemens de places, &c.

Le nombre des *ingénieurs* en France est de trois cens. Ils sont partagés dans les différentes places de guerre du royaume. En tems de guerre, on en forme des détachemens à la suite des armées. Ceux qui servent dans

les siéges sont partagés en brigades, à la tête de chacune desquelles est un ancien *ingénieur*, auquel on donne le nom de *brigadier*. Ces brigades se relevent toutes les vingt-quatre heures.

Dans les places où il y a plusieurs *ingénieurs*; le premier est appelle *ingénieur en chef*. Il a la direction principale de tous les travaux; les autres agissent sous ses ordres. Les appointemens des *ingénieurs* en chef sont de 1800 livres, mais ils ont outre cela des récompenses & des gratifications. Cette place demande des soins infinis, dit M. le maréchal de Vauban, „ une activité perpé-„ tuelle, beaucoup de conduite, de bon-sens, d'expé-„ rience dans tous les ouvrages de terre, de bois & de „ pierre, avec une parfaite intelligence, de toutes les dif-„ férentes especes de matériaux, de leur prix, & de la „ capacité des ouvriers. Ces qualités sont si nécessaires „ dans la conduite des grands travaux, que par-tout où „ elles se trouvent manquer, on peut s'assûrer que le „ moindre mal qui en puisse arriver sera un retarde-„ ment, une longue & ennuyeuse construction, quanti-„ té de mal-façons, & toujours beaucoup de dépense „ superflue; accidens à jamais inséparables de la médio-„ cre intelligence de ceux qui en seront chargés „. *Directeur des fortifications*.

Il y a aussi des *ingénieurs provinciaux* ou *directeurs des fortifications* dans les provinces. Ce sont ceux qui sont chargés de la direction générale de tous les travaux qui se font dans les places de leur département. (*Q*)

* INGENIEUX, adj. (*Gramm.*) qui montre de l'esprit & de la sagacité. Il se dit des choses & des personnes. Un poëte *ingénieux*. Un machiniste *ingénieux*. Une pensée *ingénieuse*; une machine *ingénieuse*. Les choses *ingénieuses* déparent les grandes choses. Si elles sont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles sont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles consistent dans des rapports fins, délicats & petits qui échappent aux hommes de sens dont l'attention se porte sur les masses. Homere, Virgile, Milton, le Tasse, Horace, Sophocle, Eurypide, Corneille, Racine, ne sont point des poëtes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démosthene & à Bossuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux*, se peint à mon esprit sous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou sur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuse un moment. Il se dit à Paris plus de choses *ingénieuses* en un jour que dans tout le reste du monde. Elles ne coutent rien à cette nation, qui sait aussi, quand il lui plaît, s'élever aux plus grandes.

INGÉNU, adj. (*Hist. anc.*) signifioit chez les Romains celui qui étoit né de parens libres, honnêtes, nobles. *Voyez* LIBRE.

Isidore dit que ceux-là sont appellés *ingénus* qui naissent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté: *ingenui, qui libertatem habent in genere, non in facto*. *Voyez* MANUMISSION.

Une personne passoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique son pere fût esclave. *Voyez* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient posséder des emplois, donner leurs suffrages, privileges dont les affranchis étoient exclus. *Voyez* AFFRANCHI.

Ingénu signifie aussi quelquefois celui qui est originaire du pays, qui n'est point étranger. *Voyez* NATIF.

INGÉNUITÉ, s. f. (*Gram.*) l'*ingénuité* est dans l'ame; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* est la qualité d'une ame innocente qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à se cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchise. On est tenté de supposer toutes les vertus dans les personnes *ingénues*. Que leur commerce est agréable! Si elles ont parlé, on sent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient se peindre sur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expression. On leur découvre son cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une maniere qui feroit presque regretter qu'elles ne l'eussent pas commise. Elles paroissent innocentes jusque dans leurs erreurs; & les cœurs doubles paroissent coupables, lors même qu'ils sont innocens. Il est impossible de se fâcher long-tems contre les personnes *ingénues*; elles desarment. Voyez Agnès dans l'*école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choses les plus indifférentes. Le petit chat est mort qu'est-ce que cela? rien: mais ce rien est de caractere, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu pensé, n'est pas assez instruite; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a pensé, le sentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révele, manque au secret, à la prudence; la naïveté exprime & peint; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards; les réflexions peuvent être naïves, & elles le sont quand on s'apperçoit aisément qu'elles partent du caractere. L'*ingénuité* semble exclure la réflexion; elle n'est point d'habitude sans un peu de bêtise, la naïveté sans beaucoup de sentiment; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait espérer de la candeur; on l'excuse dans la jeunesse, dans l'âge mûr on la méprise. L'Agnès de Moliere est ingénue, l'Iphigénie de Racine est naïve & ingénue. Toutes les passions peuvent être naïves, même l'ambition; elle l'est quelquefois dans l'Agrippine de Racine; les passions de l'homme qui pense sont rarement *ingénues*.

INGÉVONS, (*Géog. anc.*) *Ingævones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient sous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voisines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms de *Ingévons*, Hermions, & Istévons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, lesquelles en se multipliant avoient formé ces trois peuples. C'est ainsi que Tacite nous prouve l'inutilité des tortures que divers savans se sont donnés dans ces derniers siecles pour trouver la signification de ces noms. (*D. J.*)

INGOLSTAD, *Ingolstadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne, la plus forte de Baviere, avec une université fondée en 1410, dont l'évêque d'Aichstad est le chancelier perpétuel comme diocésain, & établit pour vice-chancelier le premier professeur de Théologie. Quelques-uns ont appellé cette ville en latin *Auréatum*; mais c'est Aichstadt qu'il faut ainsi nommer. Plusieurs auteurs écrivent *Ingelstad*, & tirent son origine des Angles, ancien peuple saxon, qui se jetterent dans la Suabe, & laisserent des traces de leur nom à Ingelheim, *Ingolstad*, Engelbourg, &c. D'autres lui donnant une origine plus moderne, l'attribuent à de véritables anglois, qui vinrent de leur pays prêcher le Christianisme en Allemagne; parce que Aischstad ville voisine, leur doit sa naissance. Elle est sur le Danube, à deux lieues N. E. de Neubourg, 16 S. O. de Ratisbonne, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 45. *lat.* 48. 42. & suivant le P. Nicaise Grammatici, 48. 46. (*D. J.*)

INGRANDE, *Igorandis*, (*Géog.*) petite ville de Bretagne au bord de la Loire, aux confins de l'Anjou; elle fait la séparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Long.* 18. 45. *lat.* 46. 34. (*D. J.*)

INGRATITUDE, s. f. (*Morale.*) oubli, ou plutôt méconnoissance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoissance au rang des passions féroces; mais du-moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, suivant la remarque de Cicéron, s'attirent la haine générale, parce que leur procedé décourageant les personnes généreuses, il en résulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injustice proprement dite, entant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du retour; toutefois le nom d'*ingrat* désigne une sorte de caractere plus infâme que celui d'injuste; car quelle espérance aurois-je de toucher une ame, que des bienfaits n'ont pû rendre sensible? Et quelle infamie de se déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de soi!

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'appercevra, qu'outre l'insensibilité dont il émane si souvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très-bien dévoilé ces trois sources de l'*ingratitude*, dans son livre sur les *Mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

„ La premiere espece d'*ingratitude*, dit-il, est celle „ des ames foibles, légeres, & sans consistance. Affli-„ gées par le besoin présent, sans vûe sur l'avenir, el-„ les ne gardent aucune mémoire du passé: elles deman-„ dent sans peine, reçoivent sans pudeur, & oublient „ sans remords. Dignes de mépris, ou tout au plus de „ compassion, on peut les obliger par pitié, & par gran-„ deur d'ame.

„ Mais rien ne peut sauver de l'indignation celui qui „ ne pouvant se dissimuler les bienfaits qu'il a reçus, „ cherche cependant à méconnoître son bienfaiteur. Sou-„ vent après avoir reclamé les secours avec bassesse, son „ orgueil se révolte contre tous les actes de reconnois-„ sance qui peuvent lui rappeller une situation humilian-„ te; il rougit du malheur, & jamais du vice.

A l'égard

„ A l'égard de ces hommes moins haïssables que „ ceux que l'orgueil rend injustes, & plus méprisables „ encore que les ames légeres & sans principes, dont „ nous avons parlé d'abord, ils font de la reconnois- „ sance un commerce intéressé; ils croient pouvoir sou- „ mettre à un calcul arithmétique, les services qu'ils „ ont reçus; ils ignorent qu'il n'y a point d'équation „ pour les sentimens, & que l'avantage du bienfaiteur „ sur celui qu'il a prévenu par ses services, est en quel- „ que maniere inappréciable „.

Telles sont les principales sources qui font germer l'*ingratitude* de toutes parts. Ceux qui mettent leur espoir dans la reconnoissance des gens qu'ils obligent, n'ont pas assez réfléchi sur cette matiere; le symbole des ingrats, ce n'est point le serpent, c'est l'homme. En effet, tant de conditions sont requises pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette considération fit dire aux Stoïciens, qu'il n'y avoit que leur seul sage qui les fût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à son bienfaiteur, lorsqu'il le peut, est un ingrat. Le manque de reconnoissance intérieure d'un plaisir reçu, est une branche d'*ingratitude*. Puisqu'on a trouvé l'ame prompte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche prompte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le sentir: c'est ainsi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le romain qui venant d'obtenir d'Auguste la liberté de son pere, lui dit les larmes aux yeux, qu'il le réduisoit à la nécessité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoissante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorsque les moyens extérieurs nous manquent, si notre cœur est vraiment sensible: le cœur mesure les services qu'on rend, & le cœur en mesure aussi le ressentiment.

Je croirois que c'est une sorte de méconnoissance, quand l'on s'empresse trop de sortir d'obligation, d'effacer le plaisir reçu, & de demeurer quitte par une espece de compensation, *munus munere expungendo*; car les lois de la gratitude sont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là sont encore plus blâmables, qui pour compensation, payent avec de la pâte de belles hécatombes, & qui présentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de sa main libérale.

Mais que penser de ces gens d'un naturel si dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; semblables à ces mauvaises herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorsqu'un service est au-dessus de la récompense, l'*ingratitude* & la haîne même prennent la place de la reconnoissance & de l'amitié, *pro gratiâ rependitur odium*. Séneque qui a épuisé ce sujet, va plus loin que Tacite; il ajoute que de tels monstres sont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets si contraires? S'il étoit vrai que la bienfaisance pût exciter la haine, & qu'une si belle mere fût capable de mettre au jour un enfant si difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il est vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec sentiment, avec jugement, il est bon de les dispenser de même; mais d'ordinaire, nous ne savons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les lois d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas présupposer des choses si détestables, & qu'une voix secrete de toute la nature semble assez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perses, les Athéniens, les Medes, ou plutôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de justice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marseillois avoient autrefois des peines imposées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces sortes d'exemples avérés par l'histoire, ont fait souhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un siecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cause de son impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de prisons assez spacieuses pour resserrer la multitude de ceux qu'on accuseroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette sorte d'action feroit éclorre. Le Pnyce d'Athènes & les amphithéatres de l'ancienne Rome ne suffiroient pas au concours d'accusateurs & d'accusés.

Peut-être encore que si le nombre d'ingrats étoit reconnu aussi grand qu'il est par les poursuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de se trouver en si belle & si nombreuse compagnie, composée principalement de gens du premier ordre, tous couverts de soie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit presque personne qui ne se plaignît d'avoir été payé d'*ingratitude*, il seroit très-difficile de peser exactement les circonstances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait seroit perdu, si l'on pouvoit poursuivre un ingrat comme on poursuit un débiteur, ou une personne qui s'est engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'est-à-dire d'un service, pour lequel on ne stipule point de retour, c'est d'un côté, de fournir l'occasion à celui qui le reçoit, de justifier sa libre reconnoissance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement, & non par des vûes d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des fous qui les déchirent, il faut toûjours compter sur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y exposer, que de manquer aux misérables. L'injure se grave sur le métal; une grace reçûe se trace sur le sable, & disparoît au moindre vent. Il faut moins servir les hommes pour l'amour d'eux, disoit un sage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompensent eux-mêmes les bienfaits. C'est pourquoi Virgile place les ames bienfaisantes dans les champs élisées:

Quique sui memores alios fecere merendo,
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.

On sait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au sujet de Jean Galéas, duc de Milan. „ Nous nommons saints, tous ceux qui nous font „ du bien „ Je tiens pour dieu, tout ce qui me nourrit, disoit l'ancien proverbe grec. (*D. J.*)

INGRATITUDE, (*Jurisprud.*) l'*ingratitude* du donataire envers le donateur est une juste cause pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de sa nature elle soit irrévocable.

Le donataire est coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il lui a causé de dessein prémédité la perte de ses biens; s'il a refusé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à sa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, si par affectation il a persisté dans un refus opiniâtre de satisfaire aux clauses de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cause d'*ingratitude*, ne passe pas à l'héritier du donateur, si lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a dissimulée & n'a point agi en justice pour faire révoquer la donation. *Voyez la loi derniere* au code *de revoc. donat.*

L'*ingratitude* du vassal envers son seigneur dominant, donne lieu à la commise du fief au profit du seigneur.

Le vassal se rend coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il y a de sa part desaveu ou félonie. *Voyez* COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE. (*A*)

INGREDIENT, s. m. (*Pharmacie.*) c'est par ce nom qu'on désigne le plus ordinairement une matiere considérée comme faisant partie d'une composition pharmaceutique.

Les *ingrédiens* solides de quelques-unes de ces compositions sont connus dans l'art sous le nom d'*especes*. *Voyez* ESPECES (*Pharmacie.*) (*b*)

INGRIE, *Ingria*, (*Géog.*) province de l'empire russien, sur le fond du golphe de Finlande, abondante en poisson & en gibier; on y fait la chasse des élans qui y viennent par troupes de Finlande, & traversent la Niva deux fois l'année, au printems & en automne. Les *Ingriens* sont des hommes vigoureux & d'une constitution robuste; ils ressemblent beaucoup aux Finnois & parlent la même langue, qui n'a aucun rapport avec toutes les autres langues du Nord. L'*Ingrie* fut conquise par Pierre le grand sur la Suede; S. Petersbourg en est la capitale. (*D. J.*)

INGWEILER, (*Géog.*) petite ville de la basse-Alsace, sur la riviere de Moter.

INGUINAL, ALE, adj. (*Chirurgie.*) qui concerne l'aîne, appellée en latin *inguen*. On appelle en Chirurgie *inguinal*, un bandage fait avec une piece de toile coupée en triangle, sur laquelle sont attachés trois bouts de bande, savoir deux aux angles supérieurs pour être attachés autour du corps, & l'autre à l'angle inférieur qui s'attache à la ceinture après avoir passé de devant

en

en arriere sous la cuisse du côté malade. Ce bandage est contentif; on s'en sert lorsqu'on applique quelque emplâtre, cataplasme & compresses, *&c.* sur l'aîne. *Voyez Planche XXVII. fig.* 9. & 10. On fait un *inguinal* double, lorsque les deux aînes sont dans le cas d'être pansées. On appelle *hernie inguinale*, la descente qui se borne au pli de l'aîne. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

INHABILE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de celui qui est incapable de faire ou de recevoir quelque chose.

Un impuissant, par exemple, est *inhabile* à la génération, & conséquemment au mariage.

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, sont *inhabiles* à succéder. *Voyez* HABILE. (*A*)

INHABILETÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est le défaut de capacité pour faire quelque chose, comme l'*inhabileté* à succéder, à s'obliger, à donner, disposer, tester, être en jugement. *Voyez* INCAPACITÉ. (*A*)

INHABITABLE, INHABITER, (*Gram.*) *voyez* HABITATION, HABITER.

INHAMBANE, (*Géog.*) royaume d'Afrique sur la côte orientale de la Cafrerie, sous la ligne & sur le golfe de Sophala; les habitans sont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle Tongue; mais l'intérieur de tous ces pays-là nous est entierement inconnu, & nous ne connoissons que très-peu des côtes (*D. J.*)

INHÉRENT, adj. *terme de Physique*, se dit d'une qualité qui réside dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande par exemple, si la pesanteur est une qualité *inhérente* à la matiere; c'est-à-dire si c'est une qualité qui ne provienne pas de l'impulsion d'un fluide invisible, comme le prétendent les Cartésiens. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c* (*O*)

INHIBITIONS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont des défenses faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque chose de contraire. (*A*)

* INHUMANITÉ, s. f. (*Gramm.*) vice qui nous sort de notre espece, qui nous fait cesser d'être homme; dureté de cœur, dont la nature sembloit nous avoir rendus incapables. *Voyez* HUMANITÉ.

* INHUMATION, s. f. (*Gramm.*) l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la sépulture. Il faut la volonté d'un testateur pour *inhumer* un corps hors de son église paroissiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les églises, ce qui doit les rendre malsaines. L'*inhumation* s'est faite dans presque tous les tems, & chez presque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

INJACULATION, *injaculatio*; (*Medecine.*) terme dont se sert Vanhelmont pour désigner une maladie qui consiste dans une douleur spasmodique violente de l'estomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *Dict. de Medecine*.

INJECTER, verb. act. (*Anatom.*) c'est la méthode re remplir les vaisseaux des animaux avec une liqueur colorée, qui se durcissant, tient les vaisseaux distendus & fermes, & laisse la liberté d'en observer plus exactement la distribution, la situation, & les diametres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anastomoses, qu'il ne seroit pas possible d'appercevoir sans ce moyen.

La nature des instrumens, celle des liqueurs dont on se sert pour les *injections*, la maniere dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, sont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'est une découverte qui a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighy & Glisson se sont servi de liqueurs colorées, mais Swamerdam paroît être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoute qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade; ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des instrumens dont il falloit se servir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruysch a poussé cet art si loin, que les plus savans hommes sont aussi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opéré son industrie. Il faisoit une espece de mystere de son secret; mais à présent les anatomistes sont suffisamment instruits de la maniere de remplir les vaisseaux.

L'instrument dont on se sert ordinairement pour pousser la liqueur dans les vaisseaux, est une forte seringue de cuivre, dont le piston doit couler avec aisance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrémités de ces tuyaux ont différens diametres, & sont sans vis, afin qu'ils puissent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboîter avec eux si exactement que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puisse passer entre eux. Mais parce que leur cohésion n'est pas assez forte pour résister à la force avec laquelle on pousse l'*injection*, & qu'il est à craindre que ce second tuyau ne soit repoussé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne fasse ainsi manquer l'opération; l'extrémité du second tuyau qui reçoit celui qui est fixe sur la seringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou saillant, afin d'empêcher la clé qui embrasse étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de glisser; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrémité de cette espece de tuyau est de différente grosseur, & il y a vers cette extrémité une hoche ou entaillure qui sert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaisseau par lequel on doit faire l'*injection*, ne sauroit glisser: outre cette forme commune à tous les tuyaux de la seconde espece, on doit en avoir quelques uns qui soient plus larges & qui soient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, si l'on veut *injecter* les gros vaisseaux, le tuyau attaché à un grand vaisseau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puisse tourner selon le besoin pour empêcher que l'*injection* ne sorte du vaisseau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la seringue, que la matiere *injectée* soit refroidie; ou s'il retire trop tôt la seringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaisseaux se desemplissent. Lorsque la seringue n'est pas assez grande pour contenir toute la matiere nécessaire pour remplir les vaisseaux, il faut la remplir une seconde fois; si l'on étoit obligé pour cela de retirer la seringue du tuyau attaché au vaisseau, il se perdroit de l'*injection*, & ce qui seroit exposé à l'air se refroidiroit & se durciroit. Pour éviter ces inconvéniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe soudée latéralement, & une valvule disposée de maniere que la liqueur ne puisse pas passer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laisse passer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors soin de tenir l'extrémité du tuyau courbe dans la liqueur qui sert à l'*injection*, peut aussi-tôt qu'il a desempli la premiere seringue, la remplir de nouveau en tirant seulement le piston, & reïtérant cette manœuvre avec diligence; il sera en état de pousser dans les vaisseaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les *injecter* parfaitement. Tous ces différens tuyaux sont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, *&c.*

Les liqueurs dont on se sert lorsqu'on a dessein de remplir les vaisseaux capillaires, sont telles qu'elles peuvent se mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs grasses; les unes & les autres ont des avantages & des inconvéniens. Toutes les différentes especes de glues, comme la colle de poisson, la colle forte, *&c.* dissoutes & délayées dans l'eau, se mêlent aisément avec les liqueurs contenues dans les vaisseaux des animaux, ce qui est un grand avantage; car elles pénetrent jusques dans les plus petits vaisseaux d'un sujet bien choisi & bien préparé, & souvent elles suffisent pour répondre à l'intention de l'anatomiste, lorsqu'il n'a d'autre dessein que de préparer quelque fine membrane, dont les vaisseaux sont si déliés, qu'il n'est pas possible de les appercevoir à la vue, si les sections transversales de ces vaisseaux sont circulaires, ou si leurs parois sont affaissées. Mais lorsqu'il faut aussi *injecter* les gros vaisseaux, ces sortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux, & la préparation en est moins utile & moins belle. En effet, si l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuse, il n'est pas possible de conserver un sujet aussi long-tems qu'il en faut à la colle pour sécher & se durcir; & comme en disséquant la partie *injectée*, il n'est guere possible qu'on ne coupe plusieurs vaisseaux, l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'esprit de vin qui coaguleroit la colle; mais alors elle devient si fragile, qu'elle se casse pour peu qu'on la manie, & si l'on veut conserver la preparation, les gros vaisseaux se fléchissent presque entierement lorsque les parties aqueuses de l'*injection* sont évaporées. On pourroit aussi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaisseau avant que de le couper; mais cela n'empêche pas que les vaisseaux ne se contractent lorsque la colle se desseche. Si pour obvier à ces inconvéniens, on commence à *injecter* d'une dissolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaisseaux capillaires, & que pour remplir ensuite les grands vaisseaux, on se serve de l'*injection* grasse ordinaire, la cire ne va pas fort loin sans se congeler, les deux sortes d'*injections* ne manquent jamais de se mêler irrégulierement; desorte que les vaisseaux parois-

paroissent interrompus & cassés par la séparation mutuelle de ces deux liqueurs, ce qui devient encore plus sensible dans la suite à mesure que les parties aqueuses se dissipent. L'esprit de vin coloré se mêle avec les eaux & les huiles, & peut encore pénétrer jusques dans les plus petits vaisseaux; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre, & qui quelquefois bouchent les vaisseaux de maniere que l'*injection* ne sauroit passer jusqu'aux capillaires; d'ailleurs, l'esprit-de-vin ne peut tenir qu'avec peine, suspendues quelques-unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables; & comme il s'évapore à la fin entierement, les vaisseaux deviennent fort petits, & cette petite quantité de poudre colorée qui reste dans les vaisseaux n'ayant rien qui en tienne les parties liées & réunies entre elles, elle paroît ordinairement interrompue en tant d'endroits, que les petites ramifications de vaisseaux ont plûtôt l'apparence d'un coup de pinceau jetté au hasard, que de tuyaux réguliers & continus. Le suif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, peut quelquefois remplir les petits vaisseaux, & tient les plus gros suffisamment distendus; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties, & ne peut jamais pénétrer aussi avant que les autres liqueurs; il a d'ailleurs si peu de ténacité qu'il se casse pour peu qu'on le manie, ce qui rend les préparations fort desagréables. Ce qui réussit le mieux pour les *injections* finies, c'est l'huile de térébenthine colorée qu'on pousse d'abord à la quantité requise pour remplir les plus petits capillaires, & immédiatement après on remplit les gros vaisseaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine est assez subtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée; ses parties résineuses qui restent après l'évaporation des parties spiritueuses lient assez celles de la matiere qui a servi à la colorer pour les empêcher de se desunir, & elle s'incorpore intimement avec l'*injection* ordinaire; de maniere que si l'*injection* est bien faite, il est impossible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux sortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on se sert pour *injecter* les vaisseaux des animaux n'ayant qu'une foible & presque toute une même couleur, ne paroîtroient pas du tout dans les plus petits vaisseaux, parce qu'elles y deviennent entierement transparentes. Il faut pour les rendre sensibles, y mêler quelque matiere capable de les colorer; & lorsqu'on *injecte* différens vaisseaux d'une partie, même des plus gros, on a de la peine à distinguer les uns, à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections*, ce qui rend aussi les préparations plus belles. Pour cet effet les Anatomistes se servent de plusieurs matieres pour colorer leurs liqueurs selon leurs intentions; telles par exemple, que la gomme gutte, le safran, l'ivoire brûlé, &c. qu'on peut avoir aisément. L'essentiel est d'examiner les matieres qui sont propres à être mêlées avec les liqueurs destinées à *injecter* les vaisseaux capillaires; car il est rare qu'on ait besoin d'*injecter* d'autres vaisseaux, excepté certaines ramifications principales des arteres, & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres sortes de vaisseaux, sont le rouge, le verd, & quelquefois le bleu. Les Anatomistes sans doute, se sont proposés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant, en remplissant les unes avec une matiere rouge, & les autres avec une matiere bleue ouverte. Il résulte cependant d'autres avantages de ces couleurs, telle que la vive réflexion des rayons de lumiere, & le peu de disposition qu'elles ont à les laisser passer ou à devenir transparentes, sans quoi les vaisseaux les plus fins seroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on se sert pour colorer les *injections*, telles que la cochenille, la lacque, l'orcanette, le bois de Brésil, l'indigo, &c. ont en général l'inconvénient de se grumeler & de boucher ainsi quelques vaisseaux. Leurs couleurs aussi se passent trop tôt lorsqu'on fait dessécher les parties pour les conserver, & elles les communiquent encore aisément aux liqueurs dans lesquelles on conserve les préparations, outre qu'elles ont l'inconvénient d'attirer les insectes; ainsi quoiqu'on réussisse assez souvent en se servant de ces couleurs, il faut cependant préférer les substances minérales, telles que la pierre calaminaire, le minium ou le vermillon, pour les *injections* rouges; & de ces matieres le vermillon est encore préférable aux autres, parce qu'il donne une couleur plus vive, & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on emploie généralement est le verd-de-gris, & celui qu'on nomme *crystallisé* vaut mieux encore, parce que sa couleur est plus éclatante, qu'il ne se grumele jamais, & qu'il se dissout dans les liqueurs grasses.

Pour les *injections* fines, on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire, & l'on y mêle peu-à-peu une once de vermillon ou de verd-de-gris crystallisé en poudre subtile, ou plutôt exactement broyé sur le porphyre; il faut les agiter avec une spatule de bois jusqu'à ce que le mélange soit exact, & passer ensuite la liqueur par un linge fin. La séparation des parties les plus grossieres se fait encore mieux, en ne versant d'abord sur la poudre que quelques onces d'esprit de térébenthine, & agitant fortement avec une spatule: laissez un peu reposer, & versez par inclination dans un autre vase bien net l'esprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y est suspendu, & répétez cela jusqu'à ce que l'esprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre, & qu'il n'en reste que les parties les plus grossieres. L'*injection* ordinaire se prépare ainsi: prenez une livre de suif, cinq onces de cire blanche ou jaune, trois onces d'olive, faites fondre ces matieres au feu de lampe; lorsqu'elles seront fondues, ajoutez-y deux onces de térébenthine de Venise; & quand elle sera mêlée, vous y ajouterez environ deux onces de vermillon ou de verd-de-gris préparé, que vous mêlerez peu-à-peu; passez alors votre mélange par un linge propre & chauffé, pour séparer toutes les parties grossieres; & si l'on veut pousser cette matiere plus avant dans les vaisseaux, on peut avant que de s'en servir, y ajouter un peu d'huile, ou esprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un sujet convenable. 1°. Plus le sujet que l'on *injecte* est jeune, plus aussi, toutes choses d'ailleurs égales, l'*injection* se portera loin, & ainsi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été dissous & épuisés pendant sa vie, plus aussi le succès de l'opération sera grand. 3°. Moins la partie que l'on a dessein d'*injecter* est solide, plus les vaisseaux se rempliront. 4°. Plus les parties sont membraneuses & transparentes, plus l'*injection* sera sensible. C'est pourquoi, lorsque l'on *injecte* quelque partie solide d'un vieux sujet, qui est mort ayant les vaisseaux pleins d'un sang épais, à peine est-il possible de pousser l'*injection* dans quelques vaisseaux. Les principales choses que l'on doit avoir en vûe, lorsqu'on a dessein d'*injecter* un sujet, sont de dissoudre les fluides épaissis, de vuider les vaisseaux & de relâcher les solides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne se coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs proposent d'*injecter* par les arteres de l'eau tiede ou chaude jusqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaisseaux par ce moyen sont si bien vuidés de tout le sang qu'ils contenoient, que les parties en paroissent blanches. Ils conseillent ensuite de pousser l'eau, en introduisant de l'air avec force, & enfin de faire sortir l'air en pressant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une semblable préparation, on peut parvenir, il est vrai, à faire des *injections* subtiles; mais il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui est dans toutes les parties où il se trouve un tissu cellulaire tant-soit-peu considérable; la tunique cellulaire ne manque jamais d'être engorgée d'eau qui gâte les parties qu'on a dessein de conserver dans des liqueurs ou de faire dessécher. Il est encore rare qu'il ne se mêle avec l'*injection* grasse, soit dans les grands, soit dans les petits vaisseaux, quelques parties aqueuses qui font paroître l'*injection* interrompue; c'est pourquoi il vaut mieux se passer de cette *injection* avec l'eau, si on le peut, & faire macérer le sujet, ou la partie que l'on a dessein d'*injecter* pendant long-tems dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puisse facilement porter la main: par le moyen de cette eau chaude, les vaisseaux seront suffisamment ramollis & relâchés, le sang deviendra fluide, & l'*injection* ne sera pas exposée à se refroidir si-tôt; mais il faut avoir soin que l'eau ne soit pas trop chaude, car les vaisseaux se raccourciroient & le sang se durciroit. On peut, pendant la macération, exprimer de tems à autre, autant qu'il est possible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaisseau qu'on a ouvert pour pousser l'*injection*; le tems qu'il faut continuer la macération est toujours proportionné à l'âge du sujet, à la grosseur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de sang que l'on remarque dans les vaisseaux, ce qui ne peut guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire son possible pour que le sujet ou la partie macérée soit bien chaude, & continuer à presser en tous sens avec les mains jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sang, dans quelque situation qu'on mette le sujet. Lorsque la seringue à *injecter* l'*injection* & le sujet sont en état, il faut choisir un des

tuyaux de la ſeconde eſpece, dont le diametre ſoit proportionné à celui du vaiſſeau par lequel doit ſe faire l'*injection*; car ſi le tuyau eſt trop gros, il eſt évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il eſt beaucoup plus petit que le vaiſſeau, il ne ſera pas poſſible de les attacher ſi bien que les tuniques des vaiſſeaux, en ſe repliant, ne laiſſent entr'elles & le tuyau quelque petit paſſage par lequel une partie de l'*injection* rejaillira ſur celui qui *injecte* dans le tems de l'opération, & les vaiſſeaux les plus proches ſe vuideront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorſqu'on a choiſi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaiſſeau coupé, ou dans une inciſion qu'on y fait latéralement; & alors ayant paſſé un fil ciré au-deſſous & le plus près du vaiſſeau qu'il eſt poſſible, par le moyen d'une aiguille ou d'une ſonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le ſerrer autant que le fil le permet, ayant ſoin que le nœud porte ſur la hoche ou entaillure du tuyau, autrement le nœud gliſſeroit, & le tuyau ſortiroit du vaiſſeau dans le tems de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il ſe trouve de grands vaiſſeaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a deſſein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire paſſer l'*injection*, il faut les lier tous avec ſoin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux ſortes d'*injections*, ayant toujours ſoin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne ſe précipite au fond & ne ſe brûle. L'eſprit de térébenthine n'a pas beſoin d'être chauffé plus qu'il ne convient pour qu'on y tienne le doigt; l'*injection* ordinaire doit preſque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la ſeringue avec pluſieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la ſeringue, en pompant à pluſieurs repriſes de l'eau bien chaude; il faut auſſi chauffer le tuyau attaché au vaiſſeau, en appliquant deſſus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la ſeringue bien vuidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduiſant le tuyau monté ſur la ſeringue dans celui qui eſt lié avec le vaiſſeau, il les preſſe l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la ſeringue de l'autre, & portant le piſton contre la poitrine, il le pouſſe en s'avançant deſſus; ou bien il donne à un aſſiſtant le ſoin de tenir fermement le tuyau attaché au vaiſſeau; & prenant la ſeringue d'une main, il pouſſe le piſton de l'autre, & introduit ainſi l'*injection*, ce qui doit ſe faire lentement & ſans beaucoup de force, d'une maniere cependant proportionnée à la longueur, à la maſſe de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaiſſeaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'uſage; la ſeule regle que l'on puiſſe ſuivre en cela eſt de continuer à pouſſer l'*injection* fine juſqu'à ce qu'on ſente quelque réſiſtance, qui demanderoit une force conſidérable pour être ſurmontée. Mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaiſſeau; comme, par exemple, ſi l'on veut *injecter* les vaiſſeaux de la poitrine ſeulement; car l'aorte eſt trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Auſſi-tôt qu'on a ſenti cette réſiſtance, il faut tirer l'épiploon de la ſeringue, afin de deſemplir les gros vaiſſeaux; on ôte alors la ſeringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pouſſer promptement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur & à la ſolidité des vaiſſeaux & à la groſſeur de la partie, *&c.* on continue à pouſſer le piſton juſqu'à ce qu'on ſente une entiere réſiſtance, ou que la liqueur reflue, on doit s'arrêter alors, & ne plus pouſſer de l'*injection*; autrement on ouvriroit quelques vaiſſeaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie ſeroit perdue par l'extravaſation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la ſeringue pour la nettoyer, & donner à la matiere *injectée* en dernier lieu le tems de ſe refroidir, & de ſe coaguler avant que de diſſéquer aucune partie. C'eſt par ce moyen, & en obſervant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaiſſeaux les plus déliés du corps, comme ceux de la ſubſtance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vaſculeuſe de l'œil, du périoſte, des os de l'oreille, enfin des vaiſſeaux des dents, de la peau des os & des viſceres. J'ai crû faire plaiſir à mes lecteurs en donnant ce détail ſur un art auſſi curieux que l'eſt celui des *injections*, & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide ſûr en M. Alexandre Monro, profeſſeur d'Anatomie en l'univerſité d'Edimbourg & de la ſociété royale de Londres. En effet, je n'ai eu beſoin que de tranſmettre & rédiger en forme d'article la diſſertation que cet habile profeſſeur a inſérée dans les *eſſais & obſervations de Medecine de la ſociété d'Edimbourg*, & qui ſe trouve dans la traduction françoiſe de cet ouvrage, *tom. I. art. jx. pag.* 113. *& ſuiv.*

INJECTION, ſ. f. *en Anatomie*. *Voyez* INJECTER.

INJECTION *en Chirurgie* eſt un médicament liquide qu'on pouſſe au moyen d'une ſeringue dans quelque cavité du corps, ſoit naturelle, ou faite par maladie. Pluſieurs auteurs modernes ſe ſont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent pluſieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de preſſer leurs parois, de débiliter les ſolides, d'enlever le ſuc nourricier préparé par la nature pour la conſolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des plaies & des ulceres une certaine quantité d'air qui leur eſt nuiſible; enfin on leur reproche d'avoir trop peu de durée dans leur action. l'uſage méthodique des *injections* annulle tous ces inconvéniens. Il eſt certain que par leur moyen on eſt parvenu à déterger des ulceres caverneux & fiſtuleux, & qu'elles ont évité aux malades des inciſions, des contre-ouvertures qui ſont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont ſouvent entraîné des matieres étrangeres adhérentes aux parois des cavités où leur croupiſſement auroit eu des ſuites funeſtes, & qu'elles ont préparé à l'application ſalutaire d'un bandage expulſif qui auroit été ſans effet, ſans l'uſage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles ne font pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallele avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement abſolu, c'eſt moins décrier les *injections* que les raiſons par leſquelles on voudroit les proſcrire. Elles tranſmettent des médicamens dans des lieux où il ſeroit impoſſible d'en introduire ſous une autre forme. Tous les auteurs ſont remplis d'obſervations ſur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en eſt ſervi avec le plus grand ſuccès dans le cerveau. *Voyez* dans *le premier volume des mémoires de l'académie royale de Chirurgie* un mémoire de M. Queſnay ſur les plaies de ce viſcere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture eſt néceſſaire pour donner iſſue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les panſemens les malades en une ſituation qui favoriſe l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inſpirations, de mettre une canule qui empêche le ſéjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne ſera pas diſpenſé d'avoir recours aux *injections*, ſi le pus eſt viſqueux, ſi la ſubſtance du poumon en eſt abreuvée. M. Queſnay nous apprend dans ſon *traité de la ſuppuration purulente* que M. de la Peyronie étant réduit au ſeul ſecours des *injections* dans la cure d'un abſcès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort conſidérable, où les matieres qui s'y accumuloient ſe multiplioient prodigieuſement, fut obligé de réitérer les *injections* juſqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, ſuivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entierement, & de terminer heureuſement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait ſi utilement dans les abſcès du cerveau & du poumon, pourroit-il être exclus raiſonnablement du traitement des abſcès au foie? On dira envain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viſcere, dont le tiſſu lâche & tendre peut aiſément ſe laiſſer pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon ſont-ils d'une texture moins délicate, & deſtinés à des fonctions moins importantes? Il n'y a pas de réponſe à cette obſervation.

Dans le cas d'épanchement ſanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on faſſe une ouverture; elle ne rempliroit pas la fin qu'on ſe propoſe, à moins qu'on ne parvienne à dégrumeler le ſang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide où eſt l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du ſel diſſous dans de l'eau, auront la vertu de décoaguler le ſang épaiſſi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on panſe l'abſcès, tout le pus qui ſe trouve amaſſé dans ſa cavité. Il faut que la liqueur ſoit alliée à des remedes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être ſuppurative, émolliente ou digeſtive, ſi ces chairs ſont endurcies; mondificative, ſi el-

les ſont relâchées & engorgées de matieres purulentes; vulnéraire, balſamique & ſans acrimonie, ſi l'on a l'intention d'empêcher ſeulement la dépravation des matieres qui ſuppurent; vulnéraire, aſtringente & deſſicative, ſi on veut s'oppoſer à l'affluence des humeurs & à la molleſſe de chairs. On les renouvelle pluſieurs fois le jour ſi la ſuppuration eſt fort abondante, & l'on s'aſſurera que la cavité eſt ſuffiſamment lavée & nettoyée, lorſque l'*injection* qui ſort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* ſont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles du corps. On les fait utilement dans la veſſie, & ſuivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement oppoſées; à l'atonie des fibres muſculeuſes, par des *injections* vulnéraires & toniques; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les *injections* ſont d'uſage pour nettoyer & mondifier des veſſies bayeuſes ou purulentes, détacher les pierres enkiſtées, & entraîner les ſables & graviers qui ſéjournent dans ſa cavité. *Voyez* BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre ſur laquelle la veſſie ſe contracte après la ſortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la veſſie, ramene la pierre en-devant, & permet de la ſaiſir aiſément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la veſſie pour l'opération de la taille au haut appareil, il eſt commode de ſe ſervir d'une algalie particuliere. *Voyez* ALGALIE & *Planche X. fig.* 8. *Voyez* HAUT APPAREIL.

Les lavemens ſont des *injections* dans l'inteſtin rectum; on en fait dans cette partie pour les ulceres dont elle peut être affectée, ainſi que dans le vagin, & dans le canal de l'uretre des hommes. Les *injections* ſont ſuſpectes dans les cas de gonorrhées virulentes; on peut néanmoins s'en ſervir utilement ſur la fin, lorſqu'on n'a d'autre intention que de deſſécher & de reſſerrer les orifices des vaiſſeaux affoiblis & relâchés; l'uſage des bougies eſt fort approprié à ce cas. *Voyez* BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections*; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viſcere les recommandent. Mais M. Recolin, de l'académie royale de Chirurgie, paroît demontrer par le texte de pluſieurs auteurs & par des réflexions judicieuſes ſur les cas pour leſquelles il les ont preſcrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une ſeringue dans la cavité du vagin. Cette diſcuſſion termine un mémoire tres-utile, imprimé dans le *troiſieme tome des ouvrages de l'académie royale de Chirurgie* par le même M. Recolin, ſur l'efficacité des *injections* d'eau chaude dans la matrice, lorſqu'il y reſte des portions de l'arriere-faix après des fauſſes-couches, l'auteur s'eſt trouvé pluſieurs fois dans le cas de ſecourir des femmes menacées de périr, & qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auquels ces femmes étoient prêtes de ſuccomber, comparé avec la ſimplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, ſur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modeſtie. M. Neuhoff, dans une theſe de ſa compoſition ſoutenue à Leipſick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, *de enemate uterino*, traite ſon ſujet d'une maniere très-érudite. Il rapporte les paſſages des plus anciens écrivains ſur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles ayent été faites dans le corps même de la matrice: Harvey eſt le ſeul qui en parle d'une maniere non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a fait depuis. Il fut appellé pour voir une femme de qualité qui ſouffroit de la ſuppreſſion des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vû ſouvent être les avant-coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une ſonde, y porta un ſyphon, & fit une *injection* par laquelle il fit ſortir pluſieurs livres d'un ſang noir, grumeleux & fœtide; la malade en fut ſoulagée ſur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre perſonne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce ſecours.

Les *injections* ſe font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en déterger les ulcérations, & déraciner les amas de matieres cérumineuſes. On aſſure qu'on a *injecté* les trompes d'Euſtache, & qu'on a guéri la ſurdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Perſonne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits ſyphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Anel, ou ſuivant la méthode de M. de la Forêt chirurgien de Paris, par le nez, en portant un ſyphon courbe dans la partie inférieure du conduit nazal; *voyez* le mémoire de ce praticien dans le *ſecond volume de l'académie de Chirurgie*. Il paroît par une diſſertation de M. Louis ſur la fiſtule lacrymale, inſérée dans *ce même volume*, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en diſpute ſur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établît ſa méthode. Les maladies du ſinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; *voyez dans ce Dictionnaire au mot* GENCIVES, l'article MALADIES DES GENCIVES. On a employé avec ſuccès les *injections* pour faire deſcendre dans l'eſtomac des corps étrangers arrêtés dans l'œſophage. *Voyez* REPOUSSOIR D'ARRÊTES.

Les regles à obſerver dans l'uſage des *injections*, ſont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne ſoit que de quelques degrés au-deſſus de celle des parties où on la porte. De ſe ſervir, pour peu que la cavité ſoit conſidérable, d'une ſeringue qui ſoit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puiſſe détremper & entraîner ſûrement les matieres qui croupiſſent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arroſoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & faſſe moins d'effort ſur la ſubſtance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou ſemblable, pouſſer avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'eſpace où elle doit être reçue: on mettra de la promptitude dans l'opération; on favoriſera la ſortie de la liqueur par une poſition avantageuſe, ou bien on la retirera avec une autre ſeringue; enfin on en ceſſera l'uſage lorſqu'il en ſera tems. L'académie royale de Chirurgie a propoſé en 1757 pour le ſujet du prix la queſtion ſuivante. Déterminer les cas où les *injections* ſont néceſſaires pour la cure des maladies chirurgicales, & établir les regles générales & particulieres qu'on doit ſuivre dans leur uſage. Le mémoire qui aura été couronné, ſera imprimé dans le troiſieme tome des recueils des prix. M. Berg.... qui a eu connoiſſance du programme de l'académie, a fait une diſſertation latine ſur le même ſujet, qu'il a ſoutenu pour ſon doctorat en Médecine à Leipſick, au mois de Juin 1737 (*Y*)

INJECTION, (*Pharmacie.*) L'*injection* eſt une liqueur quelconque deſtinée à être portée dans différentes cavités, ſoit naturelles, ſoit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la veſſie, la vulve, les abſcès, les fiſtules, &c.

La deſtination de cette liqueur ne demande de la part de l'artiſte aucune conſidération particuliere. Une leſſive ou diſſolution ſaline, une décoction, une infuſion, une teinture, une mixture, &c. n'exigent aucune circonſtance de manuel particuliere pour être adminiſtrée ſous forme d'*injection*.

L'*injection* deſtinée particulierement à la bouche, eſt connue dans l'art ſous le nom de *gargariſme*. *Voyez* GARGARISME. Et celle qui eſt deſtinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros inteſtins, ſont ceux de *clyſtere*, *de lavement*, *de remede*. *Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT. (*b*)

* INIMITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut imiter. *Voyez* IMITATION. La nature a des beautés *inimitables* Tout ce qui porte un caractere de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

INIMITIÉ, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la haine entre des perſonnes faites pour s'aimer. *Voyez* HAINE.

ININTELLIGIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut entendre. L'obſcurité qui rend une choſe *inintelligible*, vient ou de la choſe même, ou de la maniere dont elle eſt préſentée.

INJONCTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *ordre* ou *commandement* donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque choſe. (*A*)

* INIQUE, INIQUITÉ, (*Gramm.*) *voyez* INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuſte*; d'où il ſemble que l'acception d'*injuſte* eſt plus étendue que celle d'*inique*.

INISHCORTHY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Wexfort, à 16 lieues N. E. de Roſs. *Long.* 11. 2. *latit.* 52. 30. (*D. J.*)

INIS-OWEN, (*Géog.*) *Avalonia*; petit pays d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Londonderri, c'eſt une petite preſqu'île ſur la côte ſeptentrionale de l'île. (*D. J.*)

INITIAL, adj. (*Grammaire.*) On appelle lettre *initiale* la premiere lettre de chaque mot, comme on appelle

pelle *finale* la derniere. *Initial* vient du latin *initium*, *entrée*, *commencement*. L'exactitude de l'ortographe exige que quelques lettres *initiales* soient majuscules: ce sont,

1°. Dans la Poésie, la lettre *initiale* de chaque vers grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé.

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point sur eux une esperance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

Rousseau.

2°. La lettre *initiale* de toute phrase qui commence après un point ou un à *linea*.

3°. Les lettres *initiales* du nom de *Dieu*, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivieres, de sciences, d'arts, *&c.* comme *Priscien*, *Bucéphale*, *Paris*, *Bourgogne*, *France*, *Allemagne*, *Tibre*, *Meuse*, *Grammaire*, *Ortographe*, *Musique*, *Menuiserie*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile. Lorsque ces noms sont employés au lieu des noms propres, pour désigner les individus qui sont revêtus de ces dignités: ainsi on écrit avec une majuscule: *le Roi reçut alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ses peuples*, parce qu'il est question d'un individu; mais on écrit avec une minuscule; *un roi doit faire son capital de mériter l'affection de ses sujets*, parce que le nom *roi* demeure sans application individuelle. C'est la même chose de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de S. Paul; l'*Orateur*, en parlant de Cicéron, *&c.*

5°. Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des jurisdictions, des compagnies & corps; comme *le Parlement*, *le Bailliage*, *la Connétablie*, *l'Université*, *l'Académie*, *l'Eglise*, &c. lorsque ces noms sont pris dans un sens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuscule à la tête de certains mots susceptibles de divers sens dans l'usage ordinaire, & alors la majuscule *initiale* indique le sens le plus considérable: par exemple *les Grands* (les premiers de la nation), pour distinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeunesse* (âge tendre), *la Jeunesse* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, les lois de l'*Etat*, *&c.*

Eviter de faire majuscules les lettres *initiales* dans tous ou dans plusieurs de ces cas, c'est une entreprise qui a droit de révolter la raison autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique est contraire à l'usage général de la nation, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé jusqu'à présent à se conformer là-dessus aux regles qu'on vient de prescrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, qui dépend toujours de la distinction précise des objets. Conformez-vous à l'usage reçu, quelque anomalie que vous pensiez y voir; l'usage universel est moins capricieux & plus sage qu'on n'a coutume de le croire, & à s'en écarter, on risque au moins de choquer le grand nombre. (*B. E. R. M.*)

INITIALE, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) On appelloit ainsi les mysteres de Cérès; *voyez* CÉRÉALES, parce que pour y assister, il falloit être *initiés* ou consacrés par des cérémonies particulieres.

INITIÉ, s. m. (*Littérat.*) On appelloit *initiés* dans le paganisme, ceux qui après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des mysteres.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies sur le modele des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engageoient pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités prescrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoissance, parce que les *initiés* se sont fait du secret une loi de religion inviolable. Ils se regardoient au milieu de leur patrie comme un peuple séparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choisi, qui devoit tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne consiste qu'en des choses simples, légitimes & honnêtes, telles que l'usage de certaines prieres, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes sur les autels étoient de la myrrhe pour Jupiter, du safran pour Apollon, de l'encens pour le soleil, des aromates pour la lune, des semences de toutes especes, excepté des feves, pour la terre. Ils reconnoissoient en même tems qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. „ Puisque vous „ êtes *initiés*, dit Cicéron, vous savez que ceux mê„ me d'entre les dieux à qui on donne le premier rang, „ ont vécu sur la terre avant que de monter au ciel „.

Pausanias rapporte que les *initiés* aux mysteres orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymmes composés par Orphée. Cet historien a mieux fait, il nous a conservé un de ces hymmes qui méritoit de passer à la postérité, par la sagesse & le bon sens des idées qu'il renferme. „ Accordez à vos *initiés*, dit cet hymme, „ une santé durable, une vie heureuse, une longue & „ saine vieillesse. Détournez de vos *initiés* les vains phan„ tomes, les terreurs paniques & les maladies conta„ gieuses „. (*D. J.*)

INJURE, s. f. (*Jurisprud.*) dans une signification étendue se prend pour tout ce qui est fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité: *quidquid factum injuria, quasi non jure factum*; c'est en ce sens aussi qu'on dit, *volenti non fit injuria*.

Pour que le fait soit considéré comme une *injure*, il ne suffit pas qu'il soit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu dessein de nuire; c'est pourquoi les bêtes n'étant pas capables de raison, le dommage qu'elles commettent est seulement appellé en droit *pauperies*, c'est-à-dire dommage ou dégât, & c'est improprement que parmi nous on l'appelle *délit*.

Injure dans une signification plus étroite, signifie tout ce qui se fait au mépris de quelqu'un pour l'offenser, soit en sa personne, ou en celle de sa femme, de ses enfans ou domestiques, ou de ceux qui lui appartiennent, soit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* se commettent en trois manieres; savoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales se commettent, lorsqu'en présence de quelqu'un ou en son absence, on profere des paroles injurieuses contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chansons injurieuses pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, soit en sa personne, ou en ses biens ou en son honneur.

Les *injures* qui se commettent par écrit sont, lorsque l'on compose ou distribue des chansons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être poursuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même classe les peintures injurieuses, qui sont une autre maniere de divulguer les faits, & pour ainsi dire de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour se venger d'elle en partant de sa cour, y laissa un tableau dans lequel il la représentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit soupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offensante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

Ces peintures injurieuses sont défendues à l'égard de toutes sortes de personnes. Bouchet rapporte un arrêt qui condamna en des dommages & intérêts un serrurier, pour avoir fait peindre un tableau en dérision de quelques maîtres de son métier.

On commet des *injures* par effet en deux manieres; savoir, par gestes & autres actions, sans frapper la personne & sans lui toucher; ou bien en la frappant de soufflets, de coups de poings ou de piés, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les lois romaines veulent que l'on punisse les *injures* qui sont faites à un homme, en sa barbe, en ses cheveux ou en ses habits; comme si on lui tire la barbe ou les cheveux, si on lui déchire ses habits, ou si par mépris on jette quelque chose dessus pour les gâter.

Les gestes & autres actions par lesquels on peut faire *injure* à quelqu'un sans le frapper ni même le toucher, sont, par exemple, si quelqu'un leve la main sur un autre comme pour lui donner un soufflet, ou s'il leve le bâton sur lui pour le frapper; si étant près d'un tiers il lui montre un gibet ou une roue, pour faire entendre aux assistans qu'il auroit mérité d'y être attaché; si en dérision de quelqu'un on lui montroit des cornes, ou si on faisoit quelqu'autres gestes semblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré son derriere à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dressa procès-verbal & decréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône considérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui

qui fait voir que le ministere du moindre juge est toujours respectable.

Il a aussi été défendu aux comédiens & à toutes autres personnes dans les bals, de se servir d'habits ecclésiastiques ou religieux, parce que cela tourneroit au mépris des personnes de cet état & des cérémonies de l'Eglise.

M. Le Bret en *ses quest. not.* rapporte qu'un homme ayant été pendu en effigie, & la potence s'étant trouvée le lendemain abattue, la partie civile, au lieu de la faire redresser comme on le lui avoit permis, la fit porter par un sergent chez un oncle du condamné, lui signifiant qu'il l'en faisoit gardien comme de biens de justice; l'oncle s'en étant plaint, il y eut arrêt qui ordonna, que la partie iroit un jour de marché avec un sergent & l'exécuteur reprendre la potence au lieu où ils l'avoient mise en dépôt, avec défenses de récidiver, sous peine de punition corporelle.

Les *injures* sont légeres ou atroces, selon les circonstances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par plusieurs circonstances.

1°. Par le fait même, comme si quelqu'un a été frappé à coups de bâton; s'il a été grievement blessé; sur quoi il faut observer que les témoins ne déposent que des coups qu'ils ont vu donner; mais la qualité des blessures se constate par des rapports de medecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'injure à été faite, comme si c'est en un lieu public: ainsi l'*injure* faite ou dite dans les églises, dans les palais des princes, dans la salle de l'audience, & sur-tout si l'offensé étoit en fonction, est beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commise dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la personne qui a fait l'*injure*, & la qualité de l'offensé, sont encore des circonstances qui aggravent plus ou moins l'*injure*; comme si c'est un pere qui a été outragé par ses enfans, un maître par ses domestiques, un seigneur par son vassal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offensé est élevé en dignité, plus l'*injure* devient grave; comme si c'est un magistrat, un duc, un prince, un ecclésiastique, un prélat, *&c.* Telle *injure* qui seroit légere pour des personnes viles, devient grave pour des personnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la blessure a été faite; comme si c'est à l'œil, ou autre partie du visage.

Les *injures* qui se font par écrit, font ordinairement plus graves que celles qui se font verbalement, par la raison que, *verba volant, scripta manent*.

La loi divine ordonne de pardonner toutes les *injures* en général.

Les empereurs Théodose, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur; *quoniam*, dit la loi, *si ex levitate contemnendum, si ex insania miseratione dignissimum, si ab injuria remittendum*. Ces empereurs ordonnerent seulement que le coupable leur seroit renvoyé, pour voir par eux-mêmes si le fait méritoit d'être suivi ou seulement méprisé.

Du reste les lois civiles & même canoniques permettent à celui qui est offensé, de poursuivre la réparation de l'*injure*; ce qui se peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'action en réparation d'*injure* doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu où elle a été faite.

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des *injures* particulieres, c'est-à-dire qui n'intéressent que l'offensé, ne peut être poursuivie en général que par celui qui a reçu l'*injure*.

Il y a cependant des cas où un tiers peut aussi poursuivre la réparation de l'*injure*, savoir, lorsqu'elle rejaillit sur lui. Ainsi un mari peut poursuivre la réparation de l'*injure* faite à sa femme, un pere de l'*injure* faite à son enfant; des parens peuvent venger l'*injure* faite à un de leurs parens, lorsqu'elle rejaillit sur toute la famille; des héritiers peuvent venger l'*injure* faite à la mémoire du défunt; un maître celle faite à ses domestiques; un abbé celle qui est faite à un de ses religieux; une compagnie peut se plaindre de l'*injure* faite à quelqu'un du corps, lorsqu'il a été offensé dans ses fonctions.

Lorsque l'*injure* est telle que le public y est intéressé, le ministere public en peut aussi poursuivre la réparation, soit seul, soit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il est même nécessaire dans toutes les actions pour réparation d'*injures*, lorsque l'on a pris la voie criminelle, que le ministere public y soit partie pour donner ses conclusions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une *injure*, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroisse assez grave pour mériter une instruction criminelle, soit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offensant & de l'offensé & autres circonstances; & si après l'information le fait ne paroît pas aussi grave qu'on l'annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des discours ou des écrits soient réputés injurieux, il n'est pas nécessaire qu'ils soient calomnieux il suffit qu'ils soient diffamatoires, & les parties intéressées peuvent en rendre plainte quand même ils seroient véritables; car il n'est jamais permis de diffamer personne. Toute la différence en ce cas est, que l'offensé ne peut pas demander une retractation, & que la peine est moins grave sur-tout si les faits étoient déja publics; mais si l'offensant a revélé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que souffre l'offensé.

On est quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorsqu'ils viennent au soutien de quelque demande ou défense; comme quand on soutient la nullité d'un legs fait à une femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits; & si la personne que ces faits blesse en demande réparation comme d'une calomnie, le sort de cette demande dépend de ce qui sera prouvé par l'évenement.

L'insensé, le furieux, & l'impubere étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être poursuivis en réparation d'*injures*, *utpotè doli incapaces*.

Pour ce qui est de l'ivresse, quoiqu'elle ôte l'usage de la raison, elle n'excuse point les *injures* dites ou faites dans le vin: *non est enim culpa vini, sed culpa bibentis*: l'*injure* dite par un homme yvre est cependant moins grave que celle qui est dite de sang froid.

Celui qui a repoussé l'*injure* qui lui a été faite, & qui s'est vengé lui-même, *sibi jus dixit*, il ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ pensatione tolluntur*.

Lorsqu'il y a eu des *injures* dites de part & d'autre; on met ordinairement les parties hors de cour, avec défenses à elles de se méfaire ni médire.

Quand l'*injure* est grave, il ne suffit pas pour toute réparation de la désavouer ou de déclarer que l'on se rétracte; il peut encore selon les circonstances, y avoir lieu à diverses peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation dûe pour certaines *injures*, comme pour un soufflet tant, pour un coup de pié tant: mais on ne fut pas long-tems à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaisir à donner des soufflets aux passans; & pour prévenir la demande en réparation, il faisoit sur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offensé, par un de ses esclaves qui le suivoit avec un sac d'argent destiné à cette folle dépense.

Les différentes lois qui ont été recueillies dans le code des lois antiques, n'ordonnoient aussi que des amendes pécuniaires pour la plûpart des crimes, & singuliérement pour les *injures* de paroles qui y sont taxées selon leur qualité avec la plus grande exactitude: on y peut voir celles qui passoient alors pour offensantes.

La loi unique au code *de famosis libellis*, prononçoit la peine de mort non-seulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient saisis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil; l'ordonnance de Moulins veut que ceux qui les ont composés, écrits, imprimés, exposés en vente, soient punis comme perturbateurs du repos public.

Un édit du mois de Décembre 1704, a déterminé la peine dûe pour chaque sorte d'*injure*.

Mais nonobstant cet édit & les autres antérieurs ou postérieurs, il est vrai de dire qu'en France la réparation des *injures* est arbitraire, de même que celle de tous les autres délits, c'est-à-dire que la peine plus ou moins rigoureuse dépend des circonstances & de ce qui est arbitré par le juge.

L'action en réparation d'*injures*, appellée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuses, *famosæ*; c'est-à-dire que l'action directe en cette

te matiere emportoit infamie contre le défendeur ou accusé, ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Le tems pour intenter cette action est d'un an à l'égard des simples *injures*; en quoi notre usage est conforme à la disposition du droit romain, suivant lequel cette action étoit annale; mais s'il y a eu des excès réels commis, il faut vingt ans pour prescrire la peine.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures*, non plus qu'en fait d'autres délits; c'est pourquoi un procureur qui avoit signé des écritures injurieuses à un magistrat, ne laissa pas d'être interdit, quoiqu'il rapportât un pouvoir de sa partie.

Outre le laps de tems qui éteint l'action en réparation d'*injures*, elle s'éteint encore.

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure*, ou de celui à qui elle a été faite; de sorte que l'action ne passe point aux héritiers, à-moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du tems qui est donné par la loi, ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expresse ou tacite éteint aussi l'*injure*.

3°. La remise qui en est faite par la personne offensée; mais quoique l'action soit éteinte à son égard, cela n'empêche pas un tiers qui y est intéressé d'agir pour ce qui le concerne, & à plus forte raison, le ministere public, avec lequel il n'y a jamais de transaction, est-il toujours recevable à agir pour la vindicte publique, si l'*injure* est telle que la réparation intéresse le public. *Voyez au digeste & au code* le titre *de injuriis*, & *au code* celui *de famosis libellis*. (*A*)

Injure, Tort, *synon.* le *tort* trouble dans la possession des biens ou de la réputation; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes; elle nie les bonnes qualités; elle attaque la personne. L'homme juste ne fait pas de *tort*; l'ame élevée ne se permet pas l'*injure*; la grande ame pardonne le *tort*, & oppose à l'*injure* la suite de sa vie.

INJUSTE (l'.) *Droit naturel.* action contraire à la volonté du Créateur, & que la raison desapprouve. *Voyez* Juste (*le*,) *Droit naturel.* (*D. J.*)

INJUSTICE, s. f. (*Droit naturel.*) violation des droits d'autrui; il n'importe qu'on les viole par avarice, par sensualité, par un mouvement de colere, ou par ambition, qui sont autant de sources intarissables des plus grandes *injustices*; c'est le propre au contraire de la justice, de résister à toutes les tentations par le seul motif de ne faire aucune breche aux lois de la société humaine. *Voyez* Justice.

On conçoit néanmoins qu'il y a plusieurs degrés d'*injustice*, & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dédommagement qu'on cause à autrui: ainsi les actions où il entre le plus d'*injustice*, sont celles qui troublant l'ordre public, nuisent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injustice* envers les hommes suppose des lois humaines, & ce principe est très-faux; car, quoique les maximes de la droite raison, ou les lois naturelles, soient des lois de Dieu seul, elles sont plus que suffisantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raison lui dicte, comme permis de Dieu. Une personne innocente, par exemple, a droit à la conservation de sa vie, à l'intégrité de ses membres, aux alimens nécessaires; & sans toutes ces choses, elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun; ainsi on lui feroit certainement une criante *injustice* de lui ôter la vie, de lui retrancher quelque membre, parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui, est une *injustice*, quelle que soit la loi humaine, en vertu de laquelle on a acquis ces droits. (*D. J.*)

INN (l',) *Géog.* les anciens l'ont nommé *Ænus*, ou *OEnus*, riviere d'Allemagne, qui prend sa source au pays des Grisons, arrose dans son cours la ville d'Inspruck, & lui donne son nom, coule entre la Baviere & le Tirol, se joint ensuite à la riviere de Saltz, serpente enfin vers le Nord, jusqu'à ce que rencontrant le Danube, elle se perd dans ce fleuve, entre Passau & Instadt: on appelle *Innthal*, la vallée où elle coule. (*D. J.*)

* INNÉ, adj. (*Gram. & Philosoph.*) qui naît avec nous; il n'y a d'*inné* que la faculté de sentir & de penser; tout le reste est acquis. Supprimez l'œil, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à la vûe. Supprimez le nez, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; & ainsi du goût, de l'ouie, & du toucher. Or toutes ces idées & tous ces sens supprimés, il ne reste aucune notion abstraite; car c'est par le sensible que nous sommes conduits à l'abstrait. Mais après avoir procédé par voie de suppression, suivons la méthode contraire. Supposons une masse informe, mais sensible; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher; perfectionnons son organisation; développons cette masse, & en même tems nous ouvrirons la porte aux sensations & aux connoissances. C'est par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huitre, & élever l'huitre à la condition de l'homme. *Voyez* ce qu'il faut penser des idées *innées* aux *article* Inné & Idée. (1)

INNERATA, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, capitale de la province d'Argyle; elle est sur le bord du lac Gilb, qui communique avec la baie, qu'on appelle *Lonckfin*. Sa position est à 14 lieues N. O. d'Edimbourg, 112 N. O. de Londres. *Long.* 12. 15. *lat.* 56. 32. (*D. J.*)

INNERKITHING, (*Géog.*) port de mer de l'Ecosse méridionale dans le golfe de Forth, à trois lieues N. O. d'Edimbourg, 102 N. O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 22. (*D. J.*)

INNERNESS, *Innernium*, (*Géog.*) Cambden dit Nessum *ad cognominem fluvium*, ville de l'Ecosse septentrionale, capitale d'une contrée de même nom, avec un port. C'est une ville commerçante; les rois d'Ecosse y faisoient autrefois leur résidence dans le château qui est bâti sur une colline. Elle est à l'embouchure de la Ness, à 34 lieues d'Edimbourg, 130 N. O. de Londres. *Long.* 13 58. *lat.* 57. 36. (*D. J.*)

* INNOCENCE, s. f. (*Gram.*) il n'y a que les ames pures qui puissent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendroit homme juste. L'*innocence* est l'assemblage de toutes les vertus, l'exclusion de tous les vices. Qui est-ce qui parvenu à l'âge de quarante ans avec l'*innocence* qu'il apporta en naissant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légere? Malheureux, que nous sommes, il ne nous reste pas assez d'*innocence* pour en sentir le prix! Méchans, rassemblez-vous, conjurez tous contre elle, & il est une douceur secrette que vous ne lui ravirez jamais. Vous en arracherez des larmes, mais vous ne ferez point entrer le desespoir dans son cœur. Vous la noircirez par des calomnies; vous la bannirez de la société des hommes; mais elle s'en ira avec le témoignage qu'elle se rendra à elle-même, & c'est vous qu'elle plaindra dans la solitude où vous l'aurez contrainte de se cacher. Le crime résiste à l'aspect du juge; il brave la terreur des tourmens; le charme de l'*innocence* le trouble, le desarme, & le confond; c'est le moment de sa confrontation avec elle qu'il redoute; il ne peut supporter son regard; il ne peut entendre sa voix; plusieurs

---

(1) L'organisation du cerveau, & celle de l'ame sont absolument nécessaires pour former les idées: je n'entend pas rechercher, de quelle nature est l'organisation des bêtes brûtes, mais je soutiens qu'il faut nécessairement supposer une image des objets extérieurs dans leur sensorium interne, pour que les idées puissent s'y former; d'où il suit que dans une masse informe qui n'est pas organisée, il ne pourra se trouver d'autre sensation que celle qu'ont certaines plantes qui s'ouvrent, ou qui se resserrent dès qu'on les touche, telle qu'est par exemple ce qu'on appelle en Botanique la plante *sensitive*, dans laquelle personne n'a jamais reconnu d'autre motif de vie que celui de la végétation naturelle.

Toutes les idées, même celles d'une simple sensation, ne peuvent se produire sans les organes du sensorium, qui produit les perceptions, qui reveillent ou font naître les idées des choses existentes ou possibles, & dont elles sont les exemplaires, puisqu'elles contiennent leur réalité objective.

C'est des ces mêmes idées que chacun peut inférer la nécessité d'une ame, puisque c'est dans elle seule qu'elles naissent, & que par le moyen des sens, comme par des canaux, les objets extérieurs portent à l'imagination: c'est en elle que se forment les perceptions, auxquelles succedent les idées de sensation, & même celles de reflexion, lorsque l'ame faisant abstraction des objets sensibles & particuliers, passe par la pensée à des choses universelles, & sublimes.

Je n'attaque pas la gradation de l'huître jusques à l'homme, mais je ne l'admet qu'avec deux limitations, savoir, qu'étant l'huître placée dans la classe des animaux, ne peut être susceptible d'aucune idée, à moins qu'on ne lui suppose des organes proportionnés, & une ame qui puisse former ces idées. En second lieu, que quoiqu'on regarde l'homme quant à sa configuration extérieure, & quant aux opérations mechaniques de son corps, comme le plus noble de tout ce qui est animé sur la terre, & à qui il est ressemblant, cependant il se distingue essentiellement des tous à cause de l'ame, la seule capable de former des idées les plus sublimes, & de faire des réflexions les plus compliquées, & les plus abstraites.

Ce caractere distinctif qui n'est propre qu'à l'homme, sert à nous demontrer la spiritualité de son ame, & la différence essentielle, & intrinseque qu'il y a entre lui & les autres animaux: ainsi la gradation du moins parfait au plus parfait jusqu'à l'homme n'a pas lieu vis à vis de lui, & ne peut aussi être adaptée à l'ame, parce que nous sommes entierement convaincus qu'elle est d'un genre essentiellement différent. (*A*)

ſieurs fois il s'eſt perdu lui-même pour la ſauver. O *innocence!* qu'êtes-vous devenue? Qu'on m'enſeigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aille vous y chercher; *ſitis arida poſtulat undam, & vocat unda ſitim.* Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'eſt point coupable d'un crime. L'accuſé pour prouver ſon innocence, peut demander d'être admis à la preuve de ſes faits juſtificatifs; mais on ne l'y admet qu'après la viſite du procès.

Il n'eſt pas d'uſage dans le ſtyle ordinaire de déclarer *innocent*, celui contre lequel il n'y a pas de preuve qu'il ſoit coupable, on le renvoye *abſous*, ou on le *décharge de l'accuſation*; ce qui ſuppoſe ſon *innocence*; car lorſqu'il y a quelque doute, on met ſeulement hors de cour.

Cependant le Roi ayant pardonné au prince de Condé qui avoit pris les armes contre lui, au lieu de lettres de grace lui accorda des lettres d'*innocentation*, voulant par-là effacer toute idée de crime. *Voyez* ABOLITION, GRACE, PARDON, RÉMISSION. (*A*)

INNOCENS (LES,) ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom d'une fête que l'on célebre en mémoire des enfans qu'Hérode fit maſſacrer.

On faiſoit autrefois des danſes dans les égliſes le jour de la fête des *innocens*, & l'on y repréſentoit des évêques en dériſion de la dignité épiſcopale; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraiſſemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. *Voyez* EPISCOPUS PUERORUM. Ces danſes furent défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenſes, les abus ſubſiſterent encore long-tems, & ne furent totalement abolis, du-moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce ſujet une fort belle lettre adreſſée à tous les évêques du royaume.

* INNOMBRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'eſprit des hommes: pour un ſauvage qui ne peut pas compter juſqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au-delà de ce nombre.

* *INNOMINATI* LES, (*Hiſt. lettéraire.*) académiciens établis à Parme ſous cette dénomination.

INNOMINÉ, adj. *en Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les Anatomiſtes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, *voyez* LACRYMAL.

Les os *innnominés*, *voyez* HANCHE & ILES.

Les nerfs *innominés*, *voyez* TRIJUMAUX.

INNOVATION, ſ. f. (*Gouvernement politique.*) nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'uſage & les regles de ſa conſtitution.

Ces ſortes d'*innovations* ſont toûjours des difformités dans l'ordre politique. Des lois, des coutumes bien affermies, & conformes au génie d'une nation, ſont à leur place dans l'enchaînement des choſes. Tout eſt ſi bien lié, qu'une nouveauté qui a des avantages & des deſavantages, & qu'on ſubſtitue ſans une mûre conſidération aux abus courans, ne tiendra jamais à la tiſſure d'une partie uſée, parce qu'elle n'eſt point aſſortie à la piece.

Si le tems vouloit s'arrêter, pour donner le loiſir de remédier à ſes ravages.... Mais c'eſt une roue qui tourne avec tant de rapidité; le moyen de réparer un rayon qui manque, ou qui menace!....

Les révolutions que le tems amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à pas; il faut donc imiter cette lenteur pour les *innovations* utiles qu'on peut introduire dans l'état; car il ne s'agit pas ici de celles de la police d'une ville particuliere.

Mais ſur-tout, quand on a beſoin d'appuyer une *innovation* politique par des exemples, il faut les prendre dans les tems de lumieres, de modération, de tranquillité, & non pas les chercher dans les jours de ténebres, de trouble, & de rigueurs. Ces enfans de la douleur & de l'aveuglement ſont ordinairement des monſtres qui portent le deſordre, les malheurs, & la deſolation. (*D. J.*)

INNTHAL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire *la vallée d'Inn*, contrée d'Allemagne dans le Tirol, arroſée par la riviere d'Inn; Inſpruck en eſt la capitale. (*D. J.*)

INOBSERVANCE, *ou* INOBSERVATION, ſ. f. (*Gram.*) mépris, négligence, infraction des lois ou regles préſentes. On dit l'*inobſervation* des commandemens de l'Egliſe, l'*inobſervation* du carême, l'*inobſervance* des conſtitutions d'un état.

INOCULATION, ſ. f. (*Chirurgie*, *Medecine*, *Morale*, *Politique.*) ce nom ſynonyme d'*inſertion*, a prévalu pour déſigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

*Hiſtoire de l'*inoculation *juſqu'en* 1759. On ignore l'origine de cet uſage, dont les premiers medecins arabes ſont peut-être les inventeurs. Il ſubſiſte, de tems immémorial, dans les pays voiſins de la mer Caſpienne, & particulierement en Circaſſie, d'où les Turcs & les Perſans tirent leurs plus belles eſclaves. La Motraye, voyageur françois, l'y a vû pratiquer en 1712. C'eſt delà vraiſſemblablement que cette coutume a paſſé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, ſur les côtes de Barbarie, ſur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Aſie, en divers endroits de l'Inde, particulierement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particuliere. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, ſur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Weſtphalie. Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 1673. On en trouve des veſtiges dans quelques provinces de France, & particulierement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvellée à Conſtantinople par une femme de Theſſalonique, qui opéroit encore au commencement du ſiecle préſent, à peu-près de la même maniere qu'en Circaſſie. Cette femme & une autre greque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureuſement dans la même capitale pluſieurs miliers de perſonnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier medecin du grand-ſeigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'univerſité de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant pluſieurs années des ſuccès conſtans des deux greques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reſte de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins publiés dans les *tranſactions philoſophiques* au mois de décembre 1713, dans les actes des Savans de Leipſick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un eſt rapporté par la Motraye à la ſuite de ſon voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de Mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin imprimé à Veniſe en 1715. Antoine le Duc, autre medecin grec, né à Conſtantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, ſoutint une theſe en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette univerſité le bonnet de docteur, & publia une diſſertation ſur la même matiere. Tous atteſtent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de Février 1717, M. Boyer, doyen actuel de la faculté de Paris, dans une theſe ſoutenue à Montpellier, avoit oſé dire & prouver, *qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conſéquence dans un cas où cette tendre mere ſembloit ſe conduire en marâtre*, &c

La même année, ladi Vortley Montague, ambaſſadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Conſtantinople ſon fils unique, âgé de ſix ans, par Maitland ſon chirurgien, & depuis ſa fille à ſon retour à Londres en 1721. Alors le college des Medecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite ſur ſix criminels condamnés à mort. Après l'heureux ſuccès de cette tentative, & d'une autre ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James, la princeſſe de Galles fit *inoculer* à Londres, ſous la direction du docteur Sloane, ſes deux filles, l'une depuis reine de Dannemarck, & l'autre princeſſe de Heſſe-Caſſel, & quelques années après le feu prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Salisbury & pluſieurs autres docteurs en Medecine & en Théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*, un medecin obſcur & un apoticaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier eſſai ſur Job. Le docteur Arbuthnot, ſous le nom de *Maitland*, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-meſuré. Le mépris & le ſilence répondirent au théologien fanatique.

M. Jurin, docteur en Medecine, ſecrétaire de la ſociété royale, recueillit avec ſoin, & publia pendant pluſieurs

sieurs années, dans les *transactions philosophiques*, & d'une maniere fort impartiale, le résultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il essuya, il se déchargea sur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui consiste dans une nombreuse collection de faits recueillis en différens lieux, attestés par des témoins connus & soigneusement discutés dans de longues listes d'*inoculés*, ainsi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaisons raisonnées des unes & des autres. Ces pieces authentiques & le parallele qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent seules fournir des principes fixes, & servir de guide dans une recherche où la seule théorie pourroit nous égarer. Il n'est pas encore tems d'en tirer les conséquences.

L'écrit déja cité de Timoni sur l'*inoculation*, avoit été apporté en France en 1718 ou 1719 par le chevalier Sutton, précédemment ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & la traduction en avoit été lûe au conseil de régence. Mais les succès de la nouvelle méthode ne furent bien connus parmi nous qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du Roi, se fit adresser par M. de la Coste, medecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des relations & calculs publiés jusqu'alors en Angleterre, cette lettre faisoit mention d'une consultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur proposoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le suffrage de MM. Chirac, Helvetius & Astruc, cités dans la même lettre, la these de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, soutenue à Montpellier dès 1717, seroient plus que suffisans pour justifier les Medecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout tems opposés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce tems M. Senac premier medecin, M. Falconet medecin consultant du Roi, le célebre M. Vernage, M. Lieutaud medecin de Mgr. le duc de Bourgogne, & plusieurs autres, donner à cette méthode des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribueroit-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ses membres, qui se croient obligés de proscrire sans examen tout ce qui leur paroît nouveau?

Quelques excès commis par de jeunes gens récemment *inoculés*, qui payerent leur imprudence de leur vie en 1723, fournirent un prétexte spécieux aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, elles arréterent les progrès à Londres & dans les colonies angloises. Le bruit qui s'en répandit en France & la mort de M. le duc d'Orléans régent cette même année, empêcherent les expériences qu'on se proposoit de faire. A peine ce prince eut-il les yeux fermés qu'on soutint dans les écoles de Medecine de Paris une these remplie d'invectives contre l'*inoculation* & ses partisans, & dont la conclusion étoit purement théologique: *Ergo variolas* inoculare *nefas*. Bien-tôt après, M. Hecquet, ennemi juré de toute nouveauté en Medecine, publia une dissertation anonyme, intitulée: *Raisons de doute contre* l'inoculation. *Paris* 1724. Sous ce titre si moderée, l'auteur se déchaînoit avec aveuglement contre la nouvelle pratique; son respect pour l'antiquité est son plus fort argument; & son plus grand grief contre l'opération qu'il proscrit, est *qu'elle ne ressemble à rien en Medecine, mais bien plûtôt*, ajoûte-t-il, *à la magie*. La relation des succès de la nouvelle méthode par M. Jurin, étoit la meilleure réponse qu'on pût faire aux déclamations de M. Hecquet. La traduction de l'ouvrage anglois par M. Noguet, medecin de Paris, ne parut qu'en 1725; elle étoit précédée d'une apologie de l'*inoculation*. Le journal des Savans n'en donna qu'un extrait très-superficiel & peu favorable, & ne parla qu'avec dédain & en passant, cette même année, de la lettre de M. de la Coste, publiée depuis deux ans. Celui-ci étant mort à-peu-près en ce tems, & M. Noguet ayant été placé medecin du roi à Saint-Domingue, où il est encore, l'*inoculation* fut oubliée en France.

Cependant elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. Une lettre du P. Dentrecolles, missionnaire jésuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuses, *tome XX*. nous apprend qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais semer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faisoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de présens. M. de la Condamine rapporte, dans son voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même tems un carme portugais, missionnaire sur les bords de cette riviere, voyant périr tous ses indiens d'une petite vérole épidémique, presque toujours mortelle pour ces peuples: eut recours à l'insertion, qu'il ne connoissoit que par les gazettes, & sauva le reste de son troupeau. Son exemple fut suivi non-moins heureusement par un de ses confreres, missionnaire de *Rio-negro*, & par un chirurgien de la colonie portugaise du Para, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

En 1728, M. de Voltaire, dans une de ses lettres sur les Anglois, traita de l'*inoculation* en peu de mots, avec l'énergie & l'agrément que sa plume répand sur tout ce qu'elle effleure. Le moment n'étoit pas favorable: cette opération étoit alors négligée, même en Angleterre.

Une épidémie violente en releva l'usage dans la Caroline en 1738, & bien-tôt dans la Grande-Bretagne, où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1746, des citoyens zélés de Londres firent une de ces associations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public, & dont jusqu'ici l'Angleterre seule a donné l'exemple. Ils fonderent à leurs frais une maison de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle, & pour *inoculer* ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation, & depuis qu'on *inocule* les enfans-trouvés de cette capitale, les avantages de cette pratique sont devenus si palpables, les succès de M. Ramby, premier chirurgien de S. M. B. & de plusieurs célebres *inoculateurs*, si nombreux & si connus, que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748, M. Tronchin, inspecteur du collége des Medecins d'Amsterdam, introduisit l'*inoculation* en Hollande, & commença par la pratiquer sur son propre fils. Il en recommanda l'usage à Genève sa patrie, où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magistrats de cette république en donnerent l'exemple sur leurs filles, âgées de seize ans. Leurs concitoyens les imiterent, & depuis ce tems la méthode de l'insertion y devint commune. Le public fut instruit de ses succès en 1725 par le traité de M. Butini, medecin de Montpellier aggrégé à Genève; & en 1753, par un mémoire de M. Guiot dans le second tome *de l'académie de Chirurgie*. Cette même année, au mois d'Octobre, M. Gelée, docteur en Medecine, soutint à Caen une these en faveur de la petite vérole artificielle.

Ce fut aussi en l'année 1750 que l'*inoculation* pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie sur la frontiere de Toscane & de l'état ecclésiastique. Tous les enfans y succomboient. Le docteur Peverini, medecin de Citerna hasarda l'*inoculation* sur une petite fille de cinq ans presque éthique, couverte de gale, nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été prise d'une petite vérole confluente, dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cens enfans du même canton furent préservés par le même moyen. Leurs meres les *inoculoient* pendant leur sommeil, à l'insû de leurs peres, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Plusieurs confreres du docteur Peverini, entr'autres le docteur Lunadei, aujourd'hui premier medecin d'Urbin, imiterent son exemple, & ce dernier *inocula* ses propres enfans.

Au commencement de 1754, le docteur Kirkpatrik mit au jour à Londres son analyse de l'*inoculation*.

Le 24. Avril suivant, M. de la Condamine, par la lecture qu'il fit à l'assemblée publique de l'académie des Sciences de Paris, d'un mémoire sur cette matiere, la tira de l'oubli profond où elle sembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même tems, M. Chais, ministre évangélique à la Haye, donna son essai apologétique de l'*inoculation*, imprimé à Harlem; & l'automne suivante, M. Tissot, de la faculté de Montpellier, publia son *inoculation justifiée*.

A Lausanne, quatre ouvrages sur le même sujet, dont trois en françois, dans le cours de quelques mois, & leurs extraits répandus par la voie des journaux, réveillerent enfin & fixerent l'attention publique sur un objet important au bien de l'humanité. L'*inoculation* devint en France la nouvelle du jour. Elle acquit des partisans; on soutint la même année une these en sa faveur à Paris sur les mêmes bancs où elle avoit été si maltraitée en 1723.

Le 30 Octobre 1754, deux princesses de la maison royale électorale de Hannovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de Novembre suivant le docteur Maty, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet britannique, donna, en s'*inoculant* lui-même, une nouvelle preuve

preuve que l'insertion ne produit aucun effet sur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

La doctrine de l'*inoculation* n'avoit encore été traitée en France que spéculativement & par maniere de controverse; & personne jusqu'alors n'avoit fait usage du nouveau préservatif. Le premier françois qui lui confia volontairement sa vie, fut M. le chevalier de Chatelus, à l'âge de vingt-deux ans. Il se fit *inoculer* au mois de Mai 1755. M. Tenon, maître en Chirurgie, aujourd'hui de l'académie des Sciences, fit l'opération. Elle avoit été précédée & fut suivie de quelques autres, que M. le chevalier Turgot, par zèle pour le bien de l'humanité, avoit fait faire par le même chirurgien sur des enfans du peuple, du consentement de leurs parens.

Peu de tems après, M. Hosty, docteur-régent de la faculté de Paris, révint de Londres, où il étoit allé muni de recommandations du ministre de France, pour s'instruire par lui-même des détails de la préparation & du traitement des *inoculés*. Sa relation, publiée dans plusieurs journaux littéraires, contenoit un grand nombre de faits nouveaux, propres à dissiper tous les doutes. Ce fut le moment où les critiques commencerent à s'élever, la plûpart fondées sur des faits légerement hasardés, & depuis démentis par divers écrits & par le certificat public du college des Medecins de Londres.

On continua d'*inoculer* à Paris pendant l'automne de 1755; & déja l'on parloit d'introduire cet usage dans l'hôpital des enfans-trouvés, seul moyen de le rendre commun, & d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque les progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui subirent cette opération; accident d'autant plus malheureux qu'on l'auroit dû prévoir, & qu'il eut pour cause une circonstance dont l'*inoculateur* ne fut pas instruit. Cependant le 13 Novembre suivant on soutint même à Paris une nouvelle thèse de médecine en faveur de l'*inoculation*.

Au commencement de l'année suivante 1756, M. Tronchin fut appellé de Genève par M. le duc d'Orléans, qui se détermina de son propre mouvement à faire *inoculer* les princes ses enfans. L'opération faite le 12 Mars fut très-heureuse. Cet exemple illustre fut suivi d'un grand nombre d'autres, & sur des sujets de la premiere distinction, tant enfans qu'adultes. Trois dames entr'autres qui avoient un double avantage à recueillir de l'*inoculation*, furent les premieres à en profiter; elles firent un grand nombre de prosélytes dans leur sexe. Ce fut alors que les *anti-inoculistes* redoublerent leurs clameurs; l'un dans une thèse remplie de personnalités indécentes; l'autre dans un ouvrage par lequel il déféroit sérieusement l'inoculation aux évêques, curés & magistrats du royaume. La thèse fut desavouée par le censeur de la faculté; la dénonciation ne parut que ridicule.

La nouvelle méthode a percé dans quelques provinces de France, sur-tout à Nîmes & à Lyon. Il y a eu plus de cent personnes *inoculées* dans cette derniere ville, dont aucune n'est morte. Mais les progrès de l'*inoculation* en France ne sont rien en comparaison de ceux qu'elle a faits dans le Nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plûpart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les esprits. On *inocule* à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle est aujourd'hui fort répandue en Westphalie & dans tout l'électorat de Hannovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y est pas toujours aussi bénigne qu'on le supposoit. Dès 1753 la même méthode avoit passé de Genève en Suisse, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés sur leurs familles, & M. Tissot par ses écrits. M. de la Condamine dans son voyage d'Italie en 1755, fit de nouveaux prosélytes à l'*inoculation*. C'est à sa persuasion que M. le comte de Richecour, président du conseil de Toscane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendu publiques; elle a depuis été pratiquée avec succès à Lucques. (1) Les négocians anglois

(1) La ville de Lucques n'a certainement point été des dernieres en Italie à pratiquer l'inoculation, & peut-être a-t-elle par son exemple & par sa persévérance, accrédité plus qu'aucune autre & affermi cet usage. Cette ingénieuse methode de conserver la vie, de prévenir les maladies chroniques, & les difformités que cause la petite vérole naturelle, fait tant d'honneur à l'esprit humain, & tant de bien à la société, qu'il est très-glorieux d'en être le promoteur & le défenseur. Qu'il me soit donc permis de donner ici à ma patrie les justes éloges qu'elle a merité à ces titres. J'espére de voir un jour la petite vérole artificielle si familiére à toutes les nations éclairées, qu'il sera d'autant plus honorable d'avoir été des premiers à en démontrer l'utilité par la pratique.

Les premiéres expériences qui dès l'année 1755. en furent faites à Lucques sur des enfans très-sains, mais dont les peres avoient eu la petite vérole confluente de la plus pernicieuse qualité, eurent tout le succès possible, & l'on y suivit la methode de Ranby, Tissot, Butini, & la Condamine. Les mêmes succès accompagnerent celles qui furent faites dans les années suivantes. Ce fut alors que les familles les plus distinguées se livrerent avec empressement à cette heureuse découverte pour assûrer à l'utilité publique la conservation de leurs enfans. Il suffit de savoir combien il importe dans une Aristocratie de conserver les précieux rejettons de la noblesse, pour connoître combien l'inoculation peut influer sur le bien public; & cette méthode, qu'on peut considérer en général comme une découverte utile à l'humanité, doit être regardée dans la constitution de nôtre gouvernement comme un appui précieux pour son affermissement. La brieveté prescrite ne me permet point de rapporter tous les heureux succès qui ont porté la joye & la consolation au sein d'un grand nombre de familles, qui trembloient pour les tendres héritiers sur lesquels elles fondent leurs espérances. Il me suffit de dire que les opérations continuent avec la plus grande reussite, & que depuis onze ans que l'inoculation est chez nous en usage sans interruption, elle n'a jamais été accompagnée d'aucun facheux accident, ni même de symptômes qui pussent réveiller la crainte que nous avions déjà bannie, & nous causer le moindre repentir de nôtre confiance sans bornes.

Mais en partisans de la vérité, il faut convenir que tandis, qu'en 1750. tant de Villes célébres ignoroient totalement les merveilles de l'inoculation, & qu'en quelques unes on en risquoit la pratique en tremblant, & au milieu des plus rebutantes contradictions, le sage Peverini, ce véritable ami des hommes, en avoit déjà fait, à la gloire de l'Italie, plus de deux cent épreuves, toutes heureuses dans le bourg de Citerna & dans ses environs. C'est ainsi qu'au moment que j'écris, tandis que plusieurs nations civilisées, & adonnées aux sciences ignorent ou veulent ignorer les avantages de cette heureuse découverte, tandis que Paris même a été au point de couper à l'inoculation la voie de la tolérance, Lucques en goute les fortunés succès avec l'applaudissement de tous ses sujets, sans aucune brigue littéraire, & sans se mettre en peine de persuader ceux qui se refusent à l'évidence, ou de vaincre l'obstination de ceux qui ne s'y opposent que par esprit de parti.

Malgré les excellens raisonnemens contenus dans cet article, appuyés sur des expériences réitérées & décisives; malgré divers écrits publiés par des auteurs François très-experimentés sur cette matiére; malgré plus de cent opérations faites à Paris par M. Gatti (disons-le encore à la gloire de l'Italie) Professeur renommé de l'université de Pise, desquelles il s'est tiré sans aucun accident remarquable, faits qui parlent encore plus que les meilleures dissertations; c'est, dans Paris même, dans cette ville peuplée d'hommes éclairés, de Medecins célébres où l'esprit de contradiction parmi les sçavans, celui de jalousie parmi les Medecins, empêchent les progrès d'une methode si utile, & dont les succès sont si évidents.

Que dis je! nous avons peine à le croire, & la postérité doutera de l'aveuglement de ses ayeuls: c'est dans Paris où un parti d'écrivains acharné contre les inoculateurs, s'efforce de les dénigrer par des libelles anonymes sous le masque spécieux d'hommes sincéres & impartiaux, d'amis du genre humain, de protecteurs de la patrie, osant confiner l'inoculation en Angleterre, comme s'il s'agissoit d'un pays de Barbares, & qui ne fût pas connu comme un des plus riches territoires de l'Europe sçavante.

Voilà le vrai tableau des obstacles qui s'opposent aux progrès de l'inoculation, obstacles auxquels on ne peut même disconvenir que la médecine ait une très grande part.

Que l'on soutienne donc contre toute vérité que l'inoculation ne garantit point de la petite vérole naturelle; que l'on dise que celle-ci lui succéde avec des maladies chroniques causées par l'inoculation faite antérieurement; que l'on représente contre l'expérience la petite vérole naturelle comme une maladie facile à guéerir; que l'on insinue le specieux scrupule sur l'insertion d'un mal certain dans un corps qui peut être n'en seroit jamais attaqué; que si quelqu'un meurt de la petite vérole naturelle, on en attribue faussement la cause à l'inoculation, fausseté qu'on a été capable de publier au sujet du fils d'un Médecin de Clermont; si effectivement un inoculé meurt entre mille, qu'on raconte au contraire mille morts & une seule guérison, & qu'en parlant d'un inoculé qui a péri, l'on impute toujours sa mort à l'opération, sans daigner examiner si le défaut d'habileté ou de prudence dans l'opérateur, ou si le concours d'autres causes, comme il arrive souvent dans les cures les plus simples, n'en a point causé le désordre; enfin que l'on tente tous les moyens possibles, non d'eclaircir de bonne foi la question, mais de combattre, de décrier à tort & à travers l'inoculation, & que l'on trouve après cela, s'il est possible, assez de zéle, assez de courage dans ces hommes nés pour le bonheur de l'humanité, capables de diriger heureusement cette opération, pour qu'ils s'exposent à la haine, au mépris, à l'ingratitude d'une société qui, sans leur savoir gré de mille cures heureuses, leur fera un indigne procès pour un seul accident.

Je desire que cette ville où j'écris, demeure ferme & constante dans le parti qu'elle a pris en faveur de l'inoculation. Elle peut dès à présent servir de modéle à tous les pays qui sçauront l'imiter, en se fiant à la certitude des faits qui résultent de ses expériences, & qui ne préteront point l'oreille aux propositions vagues & périlleuses enfantées par le fanatisme ou par l'ignorance. Le progrès de l'inoculation à Lucques, se rapporte à deux causes essentielles, & sur-tout parmi les Familles nobles & de distinction.

La premiere est le penchant naturel à l'étude qui porte la noblesse à s'instruire par la lecture, à rapprocher, & à examiner les faits, à vérifier les expériences rapportées, à écouter & comparer sans partialité les sentimens opposés les uns aux autres pour en distinguer le vrai d'avec le faux avant de décider, & pour suivre une route assurée dans la décision.

La

glois l'avoient portée depuis long-tems à Livourne, mais la pratique en étoit demeurée renfermée dans le ſein de leurs familles.

Juſqu'en 1757 aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux diſſertations italiennes, morales & théologiques, d'un auteur anonyme, & à Vienne en Autriche par quatre queſtions latines de M. de Haen, medecin hollandois, docteur en l'univerſité de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758, à la ſuite du tableau de la petite vérole, nouvelle édition d'une diſſertation publiée dès 1755 par un medecin de la faculté de Paris, qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très-heureuſement, & qui l'a depuis abandonnée ſur des oüis-dire, la plûpart convaincus de fauſſeté.

Au mois de Novembre 1758, M. de la Condamine lut à l'aſſemblée publique de l'académie des Sciences un ſecond mémoire, depuis imprimé à Genève, comprenant la ſuite de l'hiſtoire & du progrès de l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond ſommairement aux critiques précédentes, & particulierement aux queſtions du docteur de Vienne, à qui M. Tiſſot a répondu depuis plus au long & très-ſolidement en 1759. Pluſieurs écrits polémiques pour & contre ont paru, & paroiſſent journellement ſur cette matiere, depuis quatre ans dans le mercure de France & dans diverſes journaux.

Dans l'hiſtoire précédente de l'*inoculation*, nous nous ſommes renfermés dans les faits de notoriété publique, dont aucun ne peut être conteſté, & nous ne nous ſommes permis aucune réflexion.

Pratique de l'inoculation. L'inſertion de la petite vérole ſe fait de différentes manieres en différens pays. La Motraye qui vit faire cette opération en Circaſſie l'année 1712 ſur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée, ſe ſervit de trois aiguilles liées enſemble, avec leſquelles elle piqua l'enfant au creux de l'eſtomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, & à la cheville gauche. Les femmes grecques, dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Conſtantinople depuis 30 ans, & qui avoient *inoculé* pluſieurs milliers de ſujets, ſe ſervoient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faiſoient au patient de petites bleſſures à différentes parties du corps, en y joignant certaines ſuperſtitions. Le point capital de leur opération conſiſtoit à mêler avec le ſang des piquûres, de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index, avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie le chirurgien fait une inciſion ſur le dos de la main entre le pouce & l'index, & y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles les enfans ſe gratent le deſſus de la main juſqu'au ſang, la frotent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole, & prennent la maladie. M. Tronchin ſe contente d'entamer la peau avec une emplâtre véſicatoire, & de placer ſur la plaie un fil qui a traverſé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroiſſent également propres à introduire le virus dans le ſang, ce qui eſt le but de l'opération; mais le contact ſeul ſuffit; la maladie communique en tenant ſeulement dans la main pendant quelque tems, de la matiere des puſtules priſe dans le tems de la ſuppuration. Un chirurgien de Padoue nommé Bertri, a *inoculé* ſa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere ſous les aiſſelles, ſous les jarrets & ſur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé, ſaupoudré de croutes varioleuſes deſſéchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuſe: elle fut eſſayée en 1721 ſur une fille de dix-huit ans du nombre des ſix criminels choiſis pour ſubir l'épreuve de l'*inoculation*; elle eut de violens maux de tête, & fut plus malade que tous les autres. L'inciſion que Timoni avoit déja ſubſtituée aux piquûres, a prévalu. L'expérience a fait auſſi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere ſoit priſe d'une petite vérole bénigne ou maligne, & qu'une ſeule inciſion ſuffit, quoiqu'on en faſſe ordinairement deux, ſoit aux

bras ou aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira ſon effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuſe, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corroſive. On s'eſt encore aſſuré par expérience, & les Chinois l'avoient déja reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* ſe conſerve pluſieurs mois, & que priſe d'une petite vérole, ſoit naturelle ſoit artificielle, elle n'en produit pas moins ſon effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célebre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'eſt celle qu'on a ſuivie le plus communément à Genève.

Les enfans ont à peine beſoin de préparation: quelques jours de régime & une ou deux purgations ſuffiſent; rarement on emploie la ſaignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de diſpoſer le corps à une maladie inflammatoire, plus le ſujet eſt ſain & vigoureux, plus généralement parlant ſes forces ont beſoin d'être affoiblies par la ſaignée, la diete, l'uſage des remedes rafraichiſſans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il eſt à propos de conſulter un medecin ſage, qui connoiſſe le tempérament de celui qu'il diſpoſe à l'*inoculation*, & qui puiſſe lui preſcrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras dans la partie externe & moyenne, au-deſſous de l'inſertion du muſcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une inciſion de moins d'un pouce de long, & ſi peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On inſere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & ſans rougeur à ſa baſe, pris d'une petite vérole ſoit naturelle ſoit artificielle, d'un enfant ſain; on couvre le tout d'un plumaſſeau, d'un emplâtre de diaplame, & d'une compreſſe qu'on aſſujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on penſe la plaie une fois tous les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le ſujet ſoit en état de ſortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime. On le met au lit quand les ſymptomes commencent à paroître; ordinairement c'eſt le ſix ou le ſeptieme jour; on lui retranche alors la viande, & on lui preſcrit la même diete que dans les maladies aiguës. Tous les ſymptomes ceſſent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons eſt ordinairement peu conſidérable, & va rarement à deux ou trois cens ſur tout le corps. Ils ne laiſſent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption les plaies commencent à ſe remplir; le quinzieme à ſe cicatriſer: elles ſe ferment ſouvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas ſe hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe preſque tout par les plaies; enſorte que le malade n'a qu'une ou deux puſtules; quelquefois même pas une ſeule. On a reconnu qu'il n'en eſt pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a pluſieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'eſt le virus varioleux qui ſort par les inciſions, c'eſt que cette matiere étant inſérée dans un autre corps y produit une petite vérole ſous la forme ordinaire. M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choiſit pour *inoculer* une ſaiſon qui ne ſoit ni trop froide ni trop chaude. Le printems & l'automne y paroiſſent également propres. On préfere ordinairement le printems, parce que la belle ſaiſon favoriſe la convaleſcence; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réuſſi en toute ſaiſon. Les opératrices greques *inoculoient* en hiver à Conſtantinople. L'été eſt, d'un aveu général, la ſaiſon la moins convenable, cependant on *inocule* avec ſuccès à la Jamaïque qui eſt ſituée dans la Zone torride. M. Tronchin vient d'*inoculer* à Genève au mois d'Août 1759, une dame de Paris qui vouloit être en état de revenir au mois de Septembre; il eſt vrai que par des précautions très-recherchées, il a trouvé le moyen d'entretenir le thermometre de Reaumur de quinze à dix-ſept degrés dans la chambre de la malade, tandis qu'à l'air extérieur, il montoit à vingt-trois & vingt-quatre degrés. Kkkk Le

La ſeconde eſt le concours réfléchi & unanime des Profeſſeurs en Médecine & en Chirurgie, qui dépouillés d'intrigue & de tout eſprit de cabale, ont ſçu ſe réunir dans ce point eſſentiel, qui doit tenir tant à cœur à des hommes dépoſitaires en quelque façon de la vie des citoyens. Cette union qui met un chacun à l'abri d'une jalouſe critique, d'un diſcrédit injuſte, encourage & ſoutient l'émulation, qui portant naturellement des arts ſi utiles à un plus haut dégré de perfection, les rendent, pour ainſi-dire, un boulevard inacceſſible pour la défenſe du corps humain contre les maux dont ſa ſanté eſt continuellement aſſiégée. (*P*)

Le succès de cette opération est sur-tout singulier par les circostances qui l'ont précédée. La personne qui l'a subie étoit d'un tempérament très-délicat, affoibli par dix ans d'infirmités & de remedes; il s'y étoit joint un ulcere aux reins. Il a fallu commencer par la guerir de tous ses maux. On desespéroit encore de sa vie quelques mois après son *inoculation*. Elle jouit aujourd'hui d'une bonne santé.

On n'*inocule* guere à l'hôpital de Londres les adultes passé trente-cinq ans. En quoi l'on a peut-être plus égard à conserver à la métode tout son crédit, qu'à l'utilité générale.

Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle. Certains avantages de l'*inoculation* se présentent au premier aspect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaison des faits.

On voit d'abord qu'on est le maître de choisir l'âge, le lieu, la saison, le moment, la disposition de corps & d'esprit; le medecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une issue facile.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui se contracte au hazard; en voyage, à l'armée, dans des circostances critiques, surtout pour les femmes; dans un tems d'épidémie qui multiplie les accidens, qui transporte le siege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déja peut-être épuisé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui surprend, qui consterne, que la seule frayeur peut rendre mortel; ou qui se produisant par des symptomes équivoques, peut induire en erreur le medecin le plus habile, & faire agraver le mal par celui de qui l'on espere le remede? Voilà ce que dictent le bon sens & le raisonnement le plus simple. L'expérience est encore plus décisive: elle prouve que la matiere de l'*inoculation*, fût elle prise d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laisse pas de communiquer presque toujours une petite vérole simple, discrete, exempte de fievre, de suppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, si souvent funeste; une petite vérole enfin qui ne laisse point de cicatrice.

Mais pour estimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connoître la mesure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'est ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des listes du docteur Jurin, le guide le plus sûr & presque le seul que nous ayons sur cette matiere. La petite vérole exerce fort inégalement ses ravages. En 1684 à Londres, sur mille morts, il n'en mourut que sept de cette maladie, c'est-à-dire 1 sur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitieme; mais année commune elle est de 72 par 1000, ou d'un quatorzieme. C'est le résultat des listes mortuaires de *Londres* de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes listes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une société de medecins & de chirurgiens de Roterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts & de malades de la petite vérole, non à Londres, mais dans diverses provinces d'Angleterre, où la petite vérole passe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de six malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ses premieres énumérations sur 4600 personnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 5 à 1, & M. Schultz, medecin suédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a estimé à Genève, mais assez vaguement & sans produire de liste, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conséquent la moitié moindre qu'en Suede. Cependant Genève a précédé Stokolm de plusieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. Nous écrivons principalement pour Paris, où la petite vérole passe pour être très-meurtriere. Nous supposerons qu'elle enleve un malade sur sept, ce qui tient à peu-près le milieu entre le résultat de Genève & celui de Suede.

On seroit mal fondé à dire que les calculs précédens ne sont bons que pour l'Angleterre Les limites de la plus grande à la moindre mortalité causée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 jusqu'à 127 sur 1000, on voit que cette maladie est quelquefois moins fâcheuse en cette ville que dans les pays où elle passe pour être la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y est aussi redoutable que dans les endroits où elle est réputée la plus dangereuse; par conséquent son degré moyen de mortalité, tiré des listes mortuaires de Londres pendant soixante-six ans, & qui comprennent plus de quinze cens mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poserons donc pour principes d'expériences 1°. que la quatorzieme partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2°. que de sept malades attaqués naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel risque on court par l'*inoculation*.

Dans les commencemens que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloises, on s'y livra d'abord après les premieres expériences avec une sorte d'enthousiasme fondé sur les succès constans qu'elle avoit eus à Constantinople, où, de l'aveu de trois medecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoissoit à peine aucun exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui se nourrissent de viandes succulentes, & font beaucoup d'usage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit sans doute plus de préparation que la vie simple & frugale de la plûpart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'insertion à Londres, & sur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, sur des gens de tout âge & de tout tempérament; sur des enfans au berceau, des femmes grosses, des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-suspectes, & cela presque sans aucune précaution. M Jurin par la comparaison des listes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un *inoculé* sur soixante, & à Londres un sur quatre-vingt-onze, sans distinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvoit soupçonner l'*inoculation* d'être cause. Les adversaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un sur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pié de la lettre, est la preuve la plus évidente des avantages de l'*inoculation*; c'est un aveu arraché aux *anti-inoculistes*, que la petite vérole *inoculée* est encore sept fois moins dangereuse que la naturelle, à laquelle, sur un pareil nombre, sept au moins auroient succombé. Mais depuis que la méthode s'est perfectionnée, & qu'on s'est rendu plus circonspect sur le choix des sujets, au lieu d'en perdre un sur cinquante, il y a tel *inoculateur* qui n'en a pas perdu un sur mille. M. de la Condamine a donc pû dire avec raison: *La nature nous décimoit, l'art nous millésime*. Ce succès n'est pas au dessus de celui qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui, puisque dans l'hôpital de l'*inoculation* de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent espérer les mêmes soins qu'un particulier aisé dans sa maison; sur cinq cens quatre-vingt-treize *inoculés*, la plûpart adultes, il n'en est mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 Décembre 1755. C'est ce que nous apprend la liste publiée en 1756 par les administrateurs de cette maison; & c'est en même tems une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puisque sur un pareil nombre de gens pris au hazard, plus d'un, sans essuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'espace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convalescence. Il n'est donc pas prouvé qu'on puisse légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un *inoculé* sur six cens. Cependant pour éviter toute contestation, nous admettrons la possibilité d'un accident, non-seulement sur six cens opérations, mais d'un sur deux cens; & c'est en partant de cette supposition réellement fausse, c'est en accordant aux adversaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaison du risque de la petite verole naturelle & de l'artificielle.

La premiere, de sept malades en emporte au moins un. La seconde, de 200 en sauve au moins 199; & sur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la septieme partie, auroit choisi plus de vingt-huit victimes. Nous supposons que l'*inoculation* s'en réserve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de risque de la vie que l'*inoculé*, sans parler des autres avantages que nous avons précédemment exposés, dont un seul, celui de préserver de la laideur, est pour une moitié du genre humain d'un aussi grand prix que la conservation de la vie.

Telle est la conséquence directe des deux principes d'expérience que nous avons posés; mais ce n'est pas la seule; il en est d'autres que nous allons développer, qui

qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil; elles porteront un grand jour sur une question jusqu'à présent abandonnée aux conjectures, & sur laquelle les Medecins même sont partagés; savoir si la petite vérole est universelle, du moins presque universelle, ou si une grande partie du genre humain se dérobe à ce tribut.

Qu'il y ait des gens, des medecins même qui se persuadent que la petite vérole n'est pas aussi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieillesse sans avoir éprouvé cette maladie, c'est une erreur que nous allons détruire, mais sur laquelle on a pû se faire illusion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'est pas fort dangereuse, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes desquelles presque personne ne meurt; c'est une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un medecin; mais qu'on soutienne tout à la fois qu'ils s'en faut beaucoup que la petite vérole soit générale, & d'un autre côté qu'elle n'est pas fort dangereuse, c'est une contradiction réservée à ceux que le préjugé ou la passion aveuglent sur le compte de l'*inoculation*; & le titre de docteur en Medecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puisque la petite vérole enleve une quatorzieme partie du genre humain, il est clair que plus on supposera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il sera funeste au petit nombre de ceux qui resteront pour l'acquitter. Réciproquement moins on supposera la petite vérole dangereuse, plus de gens en seront attaqués sans en mourir, & plus elle sera générale. On ne peut donc soutenir à la fois que la petite vérole n'est pas fort meurtriere, & qu'elle n'est pas très-commune, puisque de quatorze hommes qui naissent il en doit mourir un de la petite vérole, si treize en étoient exempts, le seul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement: elle seroit donc toujours mortelle; ce qui est visiblement faux. Au contraire, si de quatorze petites véroles une seule étoit funeste, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fussent malades: or une quatorzieme partie des hommes en meurt; donc les treize autres auroient la maladie; tous les hommes, sans nulle exception, en seroient donc attaqués; ce qui n'est pas moins faux, puisqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-même*, dit à cette occasion M. de la Condamine aux anti-*inoculistes*, *Concevez que si la petite vérole est moins commune que je l'ai supposé, elle est d'autant plus meurtriere pour le petit nombre de ceux qui l'ont; si elle est rarement mortelle, convenez que presque personne n'en est exempt. Choisissez du moins entre deux suppositions incompatibles: dites-nous, si vous voulez, des injures, mais ne dites pas des absurdités.*

Il est donc démontré que la rareté & la bénignité de la petite vérole ne peuvent subsister ensemble: mais laquelle des deux opinions est la véritable? Si la question n'est pas encore éclaircie, c'est qu'on n'a pas assez médité sur deux principes d'expérience qui en contiennent la solution. Notre but est de nous rendre utiles; tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzieme partie des hommes, & la septieme partie de ceux qu'elle attaque, donc la quatorzieme partie du total des hommes, & la septieme partie des malades de la petite vérole, sont précisément la même chose: or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la septieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne soit double du second; donc la somme totale des hommes est double de la somme des malades de la petite vérole; donc la moitié du genre humain a cette maladie; donc l'autre moitié meurt sans l'avoir eûe. Toutes ces conséquences sont évidentes, & elles sont confirmées par d'autres expériences & dénombremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que selon les perquisitions soigneuses qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes especes de toux, les convulsions enlevent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie; si l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé sans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'est donc sur la moitié survivante que se doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout; ainsi de cent enfans qui naissent, environ quarante périssent, soit par les avortemens, soit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plûpart avant que d'avoir eu la petite vérole. Supposons que dix autres meurent dans un âge plus avancé sans avoir payé ce tribut, il en restera cinquante qui tous y seront sujets, & sur lesquels il faut prendre les sept, qui font la quatorzieme partie du nombre total de cent: voilà donc sept morts sur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, & que vous le portiez seulement à soixantes, il n'en restera que quarante des cent pour acquitter le tribut des sept morts; ce qui feroit plus d'un mort sur six malades. Donc si plus de la moitié des hommes meurt sans avoir eu la petite vérole, elle est mortelle à plus d'un malade sur sept; & si elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorsqu'un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on compte la plûpart des medecins arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie universelle, les autres, que presque personne n'en étoit exempt; lorsque des medecins célebres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un seul sur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue: donc en soutenant qu'elle étoit presque universelle, ils n'ont pû entendre autre chose sinon qu'elle étoit presque inévitable pour ceux qui ne sont pas enlevés par une mort prématurée; & c'est ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieillesse sans avoir eû la petite vérole, on doit se rappeller qu'on a vû plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de 80 ans, que par conséquent il ne faut pas se presser de conclure qu'on est à l'abri de ce fléau; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y sont sujets, comme tous les chevaux à la gourme, qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir assez vécu.

Il est vrai qu'il résulte des observations de M. Jurin, qu'il y a quatre personnes par cent sur lesquelles l'*inoculation* paroît n'avoir pas de prise; mais sur ce nombre on en a reconnu plusieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils se croyoient exempts; d'autres étoient soupçonnés de lui avoir payé le tribut; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue sans éruption apparente, & de l'espece de celles qui, après les premiers symptomes, prennent leur cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus variolosus sine variolis*; procédé de la nature dont on connoît quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pû encore imiter avec sûreté. Tout medecin qui n'aura pas vû un de ces exemples, peut dans des cas semblables se méprendre à la nature de la maladie, & le malade à plus forte raison ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'insertion peut ne pas produire toujours son effet, tantôt par la faute de l'*inoculateur*, tantôt par des raisons qui nous sont inconnues; accident qui seroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remedes les plus éprouvés. On voit donc qu'il est très-possible, & même très-vraissemblable que, conformément à la doctrine de plusieurs grands medecins, tous les hommes, presque sans exception, sont sujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurément, & que parmi les gens d'un certain âge qui passent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours supposé que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril, pour éviter de longues discussions, & il suffisoit en effet de prouver que le risque, s'il y en a, n'est pas si grand que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement & sans nécessité, souvent par pure curiosité, par passe-tems, par fantaisie, dans les exercices violens, tels que la chasse, la paulme, le mail, la poste à cheval dans les voyages de longs cours, &c. Mais si nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien administrée, conformément à ce que pensent d'habiles praticiens, rappellons du moins à nos lecteurs qu'il est juste de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui sont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'un petite vérole *inoculée* très-bénigne, par une convulsion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroissoient jouir d'une santé parfaite; ceux qui dans les tems d'épidémie avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excès, avant que d'être *inoculés*, ont visiblement causé la mort; joignez à toutes ces causes étrangeres l'imprudence de quelques *inoculateurs* dans les premiers tems où la méthode s'est introduite, il ne restera peut-être pas une

seule mort qu'on puisse imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce seroit ici le lieu d'examiner quel âge est le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant exposés à la petite vérole dès le moment de leur naissance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop se hâter de les soustraire à ce danger. Mais de cinq enfans, suivant les observations déja citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premieres années des maladies communes à cet âge, & sur lesquelles tout l'art des Medecins échoue le plus souvent. Les accès de convulsion, les coliques, les douleurs de dents, &c. pourroient survenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuse & peut-être fatale; souvent même ces morts, causées par des accidens, seroient injustement imputées à l'*inoculation*. C'est vraisemblablement pour cette seule raison qu'on a cessé d'*inoculer* en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuser pour cela les *inoculateurs* d'avoir eu moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puisque le discrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont pensé que le tems le plus propre à l'insertion étoit l'âge de trois semaines ou d'un mois, tems où les enfans échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naissance, ne sont pas encore sujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il resteroit à savoir jusqu'à quel âge il y a de l'avantage à se faire *inoculer*. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, si l'on en est attaqué, croît pareillement, & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour assigner exactement le terme où l'*inoculation* cesseroit d'être avantageuse. Il est ordinaire qu'il se présente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour se faire *inoculer*. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec sûreté beaucoup plus tard; on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réussi. Ce succès est moins extraordinaire que leur résolution, puisqu'on en a vû de plus âgés se bien tirer de la petite vérole naturelle, toujours beaucoup plus dangereuse que l'*inoculée*.

Le détail où nous sommes entrés sur la mesure de la fréquence & du danger de la petite vérole naturelle, & sur les avantages de l'*inoculation*, prépare la réponse aux objections que l'on a faites contre cette pratique. Nous ne nous attacherons qu'à celles qui présentent quelque difficulté réelle, & nous passerons légerement sur celles que les *anti-inoculistes* ont eux mêmes abandonnées.

Objections. Objections physiques. *Premiere objection. La maladie que l'on communique par* l'inoculation *est-elle une vraie petite vérole*? Cette objection est detruite par une autre, à laquelle nous répondrons en son lieu. Nous observerons seulement ici qu'il est singulier que Wagstaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'insertion fût une petite vérole, est aussi le premier qui ait dit que cette opération porteroit la contagion & la mort par-tout où elle seroit pratiquée. Il reconnoissoit que la maladie *inoculée* peut communiquer une petite vérole ordinaire, & vouloit paroître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le sujet *inoculé*. Cette objection est aujourd'hui abandonnée.

Seconde objection. La petite vérole inoculée *est-elle moins dangereuse que la petite vérole naturelle*? On ne peut plus faire sérieusement cette objection; elle est pleinement réfutée par l'histoire des faits & par la comparaison faite dans l'article précédent du danger de la petite vérole naturelle au danger de l'*inoculation*. On a prouvé que la petite vérole emportoit communément un malade sur sept, & qu'on ne pouvoit, sans tomber en contradiction, la supposer, généralement parlant, moins dangereuse. On a prouvé par les listes publiques de l'hôpital de l'*inoculation* à Londres, qu'il n'est mort qu'un *inoculé* sur 593, tandis que dans le même hôpital il mouroit deux malades sur neuf, ou plus d'un sur cinq de la petite vérole naturelle. Quand on supposeroit, contre la vérité des faits, que celle-ci n'est mortelle qu'à un malade sur dix, & que l'artificielle est malheureuse pour un sur cent, la petite vérole naturelle seroit encore dix fois plus dangereuse que l'*inoculée*.

Troisieme objection. On peut avoir plusieurs fois la petite vérole. L'inoculation *ne peut donc empêcher le retour de cette maladie. Donc* l'inoculation *est en pure perte*. Cet argument, renouvellé dans ces derniers tems, est celui qui fait communément le plus d'impression. Il contient une question de droit & une de fait. Voyons ce que les *Inoculistes* répondent. 1°. Il n'est pas prouvé, & beaucoup de medecins nient encore qu'on puisse avoir la petite vérole plus d'une fois. 2°. Quand on pourroit l'avoir deux fois naturellement, il ne s'ensuivroit pas qu'on pût la reprendre après l'*inoculation*; & l'expérience prouve le contraire. 3°. Quand il y auroit eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un *inoculé* attaqué d'une seconde petite vérole, il ne s'ensuivroit pas que l'*inoculation* fût inutile. La discussion approfondie de ces trois points fourniroit la matiere d'autant de dissertations. Nous tâcherons de l'abréger.

1°. Il y a douze cens ans que la petite vérole est connue en Europe, & il y a douze cens ans qu'on dispute si on peut l'avoir deux fois: si ce n'est pas une preuve que le fait est faux, c'en est une au moins qu'il n'est pas évidemment prouvé. En effet, la plûpart des medecins Arabes, & un très-grand nombre parmi les modernes, nient qu'on puisse avoir deux fois la petite vérole. M. Tissot, dans sa réponse à M. de Haen, en fait une longue liste qu'il seroit aisé d'accroître. Parmi les prétendus exemples qu'on allegue d'une seconde petite vérole, on n'en cite point où un medecin, non suspect de prévention, ait traité deux fois le même malade, & certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même sujet; circonstance faute de laquelle le témoignage perd beaucoup de son poids. D'un autre côté l'illustre docteur Mead, qui a tant écrit sur cette maladie, assure positivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut reprendre cette maladie. Le grand Boerhaave assure la même chose. Paris est encore rempli de témoins vivans, qui ont entendu dire à Mrs *Chirac* & *Molin*, deux de nos plus grands praticiens, morts dans un âge très-avancé, qu'ils n'avoient jamais vû le cas arriver. S'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers tems de sa vie, ait vû un exemple de récidive, c'en sera un sur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir passé sous les yeux de ces quatre célebres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes telles que Londres, Paris, Amsterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille personnes à Paris, dont la quatorzieme partie 1428 meurt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige sept malades, puisque nous ne la supposons mortelle qu'à un sur sept; donc 7 fois 1428 personnes, c'est-à-dire dix mille ont la petite vérole à Paris année commune. Si de ces dix mille une seule étoit attaquée d'une seconde petite vérole bien constatée, on auroit tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait; & pour peu que quelqu'un de connu, pour être maltraité de la petite vérole, vint à l'avoir une seconde fois, la chose ne seroit plus problématique; un pareil cas de notoriété publique n'est pas encore arrivé, puisqu'on dispute encore, il n'est donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois en sa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire que l'*inoculation* même n'a pû renouveller cette maladie dans ceux qui l'avoient eûe une premiere fois sans équivoque. Richard Evans, l'un des six criminels *inoculés* à Londres en 1721, & le seul d'entr'eux qui avoit eu la petite vérole, fut aussi le seul sur qui l'insertion ne produisit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même chose: la plus célebre est celle du docteur *Maty*, que nous avons rapportée dans l'histoire de l'*inoculation*. Paris a été témoin d'un pareil exemple dans mademoiselle d'*Etancheau* en 1757. Tous les journaux en ont parlé. Si le virus varioleux introduit dans les plaies & porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveller la petite vérole dans un corps déja purgé de ce venin, à plus forte raison n'y pourra-t-elle être produite par la voie ordinaire du contact & de la respiration.

2°. Quand il seroit vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entierement un corps du levain varioleux, & qu'il en reste encore assez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'ensuivroit pas que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang par plusieurs incisions, ne pût se développer si complettement qu'il ne restât plus de matiere pour un second développement. La petite vérole artificielle pourroit épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas, & alors il n'y auroit rien à conclure d'une seconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'*inoculation* pour préserver de la récidive; mais laissant à l'écart les raisonnemens de pure théorie, tenons-nous-en à l'expérience.

On

On a mis des *inoculés* à toutes ſortes d'épreuves pour leur faire reprendre la petite vérole, ſans avoir pû jamais y réuſſir. On a fait habiter & coucher des enfans *inoculés* avec d'autres attaqués de la petite vérole, ſans qu'aucun l'ait repriſe une ſeconde fois. On a répété l'*inoculation* à pluſieurs repriſes ſur divers ſujets; les plaies ſe ſont guéries comme de légeres coupures ſous le fil imbu du virus. C'eſt ce qui arriva au fils du lord *Hardewick*, grand chancelier d'Angleterre, qui ſe fit *inoculer* de nouveau, parce qu'il n'avoit pas eu d'éruption la premiere fois, les plaies ayant ſeulement ſuppuré. Obſervons en paſſant que cette ſuppuration des plaies eſt équivalente à une petite vérole ordinaire, comme pluſieurs expériences l'ont prouvé, & de plus que la matiere qui coule des inciſions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, peut être employée avec ſuccès pour l'inſertion, comme M. Maty l'a remarqué.

Le docteur Kirkpatrick rapporte qu'une jeune perſonne de 12 ans *inoculée* & bien rétablie, ſe fit ſecrettement une nouvelle inciſion, qu'elle y mit à trois repriſes en trois jours différens de la matiere varioleuſe, & que les nouvelles plaies ſe ſécherent ſans ſuppuration. Un officier âgé de 28 ans, *inoculé* tout récemment (1759.) à Gotha, par M. Soultzer, premier medecin du duc régnant, avec la matiere de la petite vérole artificielle d'un jeune prince, l'un des fils du duc, a voulu l'être une ſeconde fois avec la matiere d'une petite vérole naturelle. Les nouvelles plaies, ajute la lettre de M. Soultzer à M. de la Condamine, ſe ſont guéries ſous le fil. Il y a d'autres exemples ſemblables & ſans nombre, qui prouvent que l'*inoculation* met à l'abri d'une ſeconde petite vérole, & aucun des prétendus exemples contraires n'a pu ſoutenir la vérification.

Dans les tems des premieres expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement pendant pluſieurs années, tous ceux qui auroient avis de quelque rechute après l'*inoculation*, à les lui communiquer. Aucun ne put être conſtaté: tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par le deſaveu des parties intéreſſées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans ſon ouvrage la lettre du nommé Jones chirurgien, dont on avoit dit que le fils étoit dans ce cas. Le docteur Nettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ſes *inoculés*. De pareilles calomnies ont été depuis renouvellées en Hollande au ſujet des *inoculés* de M. Tronchin, & de M. Schwenke, & les échos les ont répétées depuis à Paris. On alléguoit, on circonſtancioit des récidives; on faiſoit courir le bruit que M. Schwenke avoit *inoculé* la même perſonne juſqu'à ſept fois: on publioit que ſes *inoculés* étoient à l'article de la mort; on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits. *Bibliotheque angloiſe Septembre & Octobre* 1756. Quant aux prétendues rechutes après l'*inoculation*, ce qui peut ſervir de fondement à ces bruits, c'eſt que parmi diverſes éruptions cutanées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, & dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des ſymptomes qui leur ſont communs avec la petite vérole ordinaire; mais la différence eſſentielle & caractériſtique de cette eſpece d'éruption eſt que les puſtules en ſont claires, tranſparentes, & remplies de ſéroſité; qu'elles diſparoiſſent, s'affaiſſent, & ſe ſechent le troiſieme jour & ſans ſuppuration. Cette maladie eſt connue & caractériſée il y a plus d'un ſiecle en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre. Elle a été décrite & diſtinguée de la vraie petite vérole avant qu'on ſût dans notre Europe ce que c'étoit qu'*inoculer*. On lui donnoit différens noms, tels que ceux de *vérolette*, petite vérole lymphatique, ſéreuſe, cryſtalline, volante, fauſſe petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *shefh-blattern*, (puſtules de brebis); les Anglois *chikenpox*, les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préſerve pas, & qui ne garantit pas non plus de cette maladie: celle-ci d'ailleurs n'eſt nullement dangereuſe. Elle eſt épidémique, & plus ordinaire aux enfans qu'aux perſonnes âgées. La plûpart des gardes-malades, des chirurgiens, & des apoticaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole, pour donner plus d'importance à leurs ſoins; quelques medecins faute d'expérience, ont pu s'y méprendre. Il y a des exemples en Angleterre & en Hollande d'*inoculés*, qui ont eu cette indiſpoſition qu'on avoit voulu faire paſſer pour la petite vérole. Tel eſt celui du baron de Louk, qui pour détruire ce bruit, ſe crut obligé de publier dans le journal déja cité, l'hiſtoire de ſa maladie. Il ne garda la chambre qu'un jour, & parut auſſi-tôt à la cour de la Haie: il en eſt de même de ſes couſines, filles de la comteſſe d'Athlone. Tel eſt encore l'exemple du jeune de la Tour, *inoculé* en 1756 par M. Tronchin, & dont on a tant parlé à Paris. Les *anti-inoculiſtes* publierent que cet enfant avoit eu en 1758, une ſeconde petite vérole. Il eſt prouvé que le quatrieme jour il étoit debout & jouoit avec ſes camarades. La nature de ſa maladie a été bien éclaircie par un rapport public de quatre medecins, Meſſieurs Vernage, Fournié, Petit pere, & Petit fils; Meſſieurs Bourdelin & Bouvart, en ont porté le même jugement. Tels ſont les exemples ſur leſquels les *anti-inoculiſtes* s'appuient pour prouver l'inutilité de l'*inoculation*.

Quant à celui de la fille même du célebre Timoni, morte à Conſtantinople en 1741 de la petite vérole naturelle, après avoir été, diſoit-on, *inoculée* par ſon pere; il a été prouvé que Timoni en partant pour Andrinople, dont il n'eſt jamais revenu, avoit laiſſé ordre à ſa femme âgée de 15 ans, d'*inoculer* ſa fille; mais les témoignages ſur l'exécution de cet ordre ont beaucoup varié, & encore plus ſur l'effet que produiſit la prétendue *inoculation*. Le fait eſt donc reſté douteux & couvert de nuages qui ne peuvent être entierement diſſipés. M. de la Condamine a reçu depuis peu une lettre datée de Conſtantinople, du... Octobre 1758, qu'il nous a fait voir en original, de M. Angelo Timoni, interprete de S. M. Britannique à la Porte ottomane, frere de la demoiſelle morte en 1741. Elle porte que Cocona Timoni ſa ſœur fut *inoculée* en 1717, à l'âge de cinq mois par un apoticaire de Scio qui paſſoit pour être fort ſujet au vin & novice dans la pratique de cette opération; que l'inciſion faite avec une lancette à un ſeul bras n'avoit point laiſſé de cicatrice autre qu'une petite marque comme celle d'une ſaignée, *que ſa mere agée alors de quinze ans ſeulement, n'a pu faire aucune obſervation, ſi l'opération a été ſuivie d'une éruption à la peau; ou ſi la plaie s'eſt d'abord ſéchée*; que ſon oncle encore vivant, & frere du célebre Emmanuel Timoni, attribue toute la faute à l'*inoculateur*, & juge qu'il avoit pris la matiere d'une fauſſe petite vérole; que les gens du pays & les medecins, dont M. Angelo Timoni s'eſt informé, n'ont connoiſſance ni avant, ni depuis, d'un accident pareil à celui de ſa ſœur, accident *qui ne ſeroit pas unique*, ajoute-t-il, (dans un pays où depuis un ſiecle il doit y avoir eu plus de cent mille *inoculations*) *ſi les perſonnes* inoculées *étoient ſujettes à avoir deux fois la petite vérole*; qu'auſſi cet évenement n'a pas empêché qu'on ne continuât d'*inoculer* à Pera; qu'il a lui-même *fait ſubir cette opération depuis deux ans à ſes cinq enfans*, & qu'il compte la répéter ſur le plus jeune qui n'avoit que 40 jours, & ſur lequel l'inſertion n'a rien produit. Il n'eſt donc pas certain que la demoiſelle Timoni ait été régulierement *inoculée*, que l'*inoculation* ait produit ſon effet, ni que les plaies ayent ſuppuré. Mais en ſuppoſant vrai tout ce qui reſte douteux, voyons quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à l'*inoculation*; c'eſt ce qui nous reſte à examiner.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en 50 ans n'ayent jamais obſervé de ſeconde petite vérole dans un même ſujet, & que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous ſuppoſerons qu'il s'en trouve un exemple ſur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'*inoculation*, qui de tous les moyens paroît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties ſuſceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant ſur ce point aucune prérogative à la petite vérole artificielle, il s'en ſuivra ſeulement que ſur dix mille *inoculés*, il pourra s'en trouver un capable de contracter une ſeconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de pluſieurs *anti-inoculiſtes*, doit être d'autant moins dangereuſe, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais ſuppoſons encore que la ſeconde ſoit auſſi périlleuſe que la premiere, au-moins ne le ſera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle ſur ſept; mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechûte: donc il en faudra ſept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeſte: donc ſur ſoixante-dix mille *inoculés*, il en mourra peut-être un d'une ſeconde petite vérole. C'eſt tout ce qu'on peut conclure des ſuppoſitions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on ſoutenoit qu'il eſt impoſſible que l'*inoculation* fût jamais ſuivie d'aucun accident mortel, un ſeul exemple contraire ſuffiroit pour détruire cette prétention; mais il ne s'agit entre les deux parties, que de ſavoir ſur quel nombre d'*inoculations* on doit craindre un tel évenement; ſi c'eſt par exemple, un ſur 500, 300, 200, ou cent *inoculés*. Les *anti-inoculiſtes*, pour affoiblir les avantages de la méthode, ont prétendu dans le tems des premieres

res

res épreuves, qu'il mourroit un *inoculé* de 50; mais ils n'avoient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent selon eux, d'une seconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un sur 70000. Au lieu donc de 1400 morts qu'ils auroient compté sur 70000 *inoculés*, à raison d'un mort sur chaque 50, il en faudra compter 1401. Veut-on que les *inoculateurs* regardent leur méthode comme pernicieuse, parce que sur 70 mille il peut arriver un accident de plus qu'ils n'avoient cru? Et leurs adversaires trouveront-ils la question décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de 1400 morts sur 70000, il en faut compter 1401?

Quatrieme objection. Le pus transmis dans le sang de l'inoculé, ne peut il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tel que le scorbut, les écrouelles, &c? Non seulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle, ni l'*inoculation*, aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même; mais on a des preuves de fait que la matiere varioleuse prise d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole simple & bénigne. La premiere expérience fut faite par hasard; le docteur Kirkpatrick en parle dans son ouvrage. Elle a depuis été répetée: il seroit donc inutile de s'étendre sur les raisons de théorie qui refutent cette objection. D'ailleurs puisqu'on est le maître de choisir la matiere de l'*inoculation*, rien n'empêche de la prendre d'un enfant bien sain, & dans lequel on ne puisse soupçonner d'autre mal que la petite vérole.

Cinquieme objection. L'inoculation *laisse quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs, &c.* Ces accidens très-fréquens après la petite vérole naturelle, sont extrèmement rares à la suite de l'*inoculation*. Cette derniere est ordinairement si bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. Les symptomes, les accidens, & les suites de ces deux maladies, conservent la même proportion. M. Ranby atteste que sur cent personnes *inoculées*, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens: il faut donc proscrire ce remede avant que de faire le procès à l'*inoculation*.

Sixieme objection. L'inoculation *fait violence à la nature*. On en peut dire autant de tous les remedes. Pourquoi saigner ou purger? Que n'attend-on que la nature se soulage par une hémorrhagie & par une diarrhée. *Voy.* sur cette objection l'*inoculation justifiée de* M. Tissot.

Objections morales. *Septieme objection. C'est usurper les droits de la Divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement destiné.* Si cette objection n'avoit été faite de bonne-foi par des personnes pieuses, elle ne mériteroit pas de réponse. La confiance dans la Providence nous dispense-t-elle de nous garantir des maux que nous prévoyons, quand on sait par expérience qu'on peut les prévenir? Faut-il imiter les Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la Providence, périssent par milliers dans les tems de peste, si commune à Constantinople, tandis qu'ils voyent les Francs établis au milieu d'eux s'en préserver en évitant la communication? Si l'*inoculation*, comme l'expérience le prouve, est un moyen de se préserver des accidens funestes de la petite vérole, la Providence qui nous offre le remede, défend-elle d'en faire usage? Tous les préservatifs, tous les remedes de précaution, seront-ils desormais illicites? Nous renvoyons ceux sur qui l'autorité semble avoir plus de poids que l'évidence, à la décision déja citée des neuf docteurs de Sorbonne, consultés par M. de la Coste; aux diverses consultations de plusieurs théologiens italiens; aux traités sur l'*inoculation* approuvés par des inquisiteurs; aux argumens du célebre évêque de Worcester; à l'ouvrage des docteurs Some & Doddrige, en observant que dans le cas présent, le suffrage des docteurs protestans doit avoir d'autant plus de poids auprès des Théologiens catholiques, que nous ne différons pas d'avec eux sur les principes de morale, & que leurs opinions sur la prédestination absolue, prête plus de couleur à l'objection que nous refutons. M. Chais y a répondu de la maniere la plus solide & la plus satisfaisante dans son *Essai apologétique*.

Huitieme objection. Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue. Nous avons prouvé dans l'article des avantages de l'*inoculation*, que la petite vérole artificielle n'est ni cruelle, ni dangereuse. Il ne reste donc que la seconde partie de l'objection à détruire. Quoique l'*inoculation* soit moins douloureuse qu'une saignée, & quelque petit que soit le danger qui l'accompagne, il y auroit de l'extravagance à faire subir cette opération à quelqu'un qui seroit sûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'est pas possible d'obtenir cette sécurité, & qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie, court grand risque de l'avoir & d'en mourir, il est non-seulement permis, mais très-conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus sûrs pour se dérober autant qu'il est possible, à ce danger; & l'on n'en connoît point de plus efficace que l'*inoculation*.

Mais, dira-t-on, c'est toujours une maladie: pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais? Premierement on ne donne point la maladie à celui qui ne l'auroit jamais: l'expérience a fait voir qu'il y a quelques personnes qui ne la prennent point par *inoculation*; il est plus que probable que ce sont celles qui ne l'auroient jamais eue. Secondement, *c'est moins*, dit l'évêque de Worcester, *donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choisir le tems & les circonstances les plus favorables pour le délivrer d'un mal presque autrement inévitable, & dont l'issue est souvent sans cela très-dangereuse*. Troisiemement, c'est donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand. C'est convertir un danger, dont rien ne peut garantir, en un danger infiniment moindre, pour ne pas dire absolument nul.

Si j'avois actuellement la petite vérole, dira quelqu'un, *je conviens qu'il n'y auroit que six contre un à parier pour ma vie; mais j'espere être du nombre de ceux qui ne l'ont jamais, & cette espérance diminue beaucoup le danger que je cours.* Oui, répond M. de la Condamine, l'espérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger dont vous êtes menacé; mais de si peu de chose que le risque d'en mourir un jour, vous qui jouissez d'une pleine santé, differe très-peu du risque du malade chez qui la petite vérole vient de se déclarer. La différence de ces deux risques est à peine d'une soixante-dixieme partie, en voici la preuve. Prenons 70 malades actuels de la petite vérole. Nous avons prouvé qu'il en doit mourir au moins la septieme partie, c'est-à-dire dix: prenons 70 autres personnes de tout âge en pleine santé, qui, n'ayant jamais eu cette maladie, on peut présumer que trois au plus en seront exempts, puisqu'on ne compte que quatre sur cent, sur qui l'*inoculation* soit sans effet, & ce nombre est peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à disputer, supposons-en six sur les 70, au lieu de trois, qui n'ayent jamais la petite vérole; supposons-en même dix, nombre visiblement trop fort, ceux-ci ne courront aucun risque, mais les 63 autres auront sûrement la maladie, un des sept y succombera; il en mourra donc neuf des 63. Donc de 70 malades actuels, il en mourra dix, & de 70 bien portans il en mourra neuf. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixieme partie. Il y a donc six contre un à parier que le malade actuel de la petite vérole en réchappera, & six un soixante-dixieme contre un que l'homme sain qui attend cette maladie n'en mourra pas. L'espérance qu'a celui-ci de l'éviter, ne diminue donc le risque qu'il court d'en mourir tôt ou tard que d'une soixante-dixieme partie. La différence réelle ne consiste guere qu'en ce que le danger de l'un est présent, & que celui de l'autre est peut-être éloigné.

Neuvieme objection. Tel qui ne seroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, & servi sa patrie utilement, sera perdu pour la société, s'il meurt dans son enfance de la petite vérole inoculée. Cette objection, comme plusieurs autres des précédentes, emprunte toute sa force de ce que nous avons accordé gratuitement à nos adversaires, que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril. Mais il n'est pas besoin de nous rétracter pour leur répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole, essuient cette maladie dans l'âge où ils sont plus à charge qu'utiles à la société. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, si l'*inoculé* court un très-petit risque de mourir plûtôt, il se délivre d'un risque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compensation. Enfin, en supposant qu'un malheureux événement sur trois cens, sur deux cens, même sur un moindre nombre, pût abréger les jours d'un citoyen, l'état seroit amplement dédommagé de cette perte par la conservation de tous ceux dont la vie seroit prolongée par le moyen de l'*inoculation*.

Dixieme objection. La petite vérole inoculée *multipliera les petites véroles naturelles, en répandant partout*

tout la contagion. On fit sonner bien haut cette objection à Londres en 1723. L'épidémie étoit fort meurtriere. On prétendit que la petite vérole artificielle en avoit augmenté le danger. M. Jurin prouva que la grande mortalité de cette année-là, qu'on appella l'*année de l'inoculation*, avoit été pendant les mois de Janvier & de Février, & qu'on n'avoit commencé d'*inoculer* que le 27 Mars. Wagttaffe avoit fait les calculs les plus ridicules pour prouver que l'*inoculation* devoit en peu de tems infecter tout un royaume. Ils furent réfutés par le docteur Arbuthnott sous le nom de *Maitland*. Ils n'ont pas laissé d'être répétés dans la thèse soutenue à Paris la même année, & plusieurs *anti-inoculistes* en font encore leur principale objection. Cependant il saute aux yeux qu'il est beaucoup plus aisé de se préserver d'une maladie artificielle, donnée à jour nommé, dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indistinctement toutes sortes de sujets à la fois & en tous lieux. Dans le premier cas, personne n'est pris de la contagion que celui qui s'y veut bien exposer. Dans le second, personne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais il s'agit d'un fait, & c'est à l'expérience à décider. Les Medecins de Londres témoignent que l'*inoculation* n'a jamais répandu l'épidémie. On n'a rien observé de tel à Paris, à Lyon, à Stokolm, dans le pays d'Hannovre, à Genève, en divers villes de Suisse, dans l'état écclésiastique, où plus de 400 enfans furent *inoculés* en 1750. Le danger prétendu de la contagion de la petite vérole artificielle est donc imaginaire.

Onzieme objection. Quel préservatif que celui qui donne un mal qu'on n'a pas, tandis qu'il n'est pas permis de faire le plus petit mal pour procurer le plus grand bien! On abuse ici visiblement des termes, en étendant au mal physique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux physiques tolérés, permis, autorisés par les lois, & qui souvent même ne produisent pas le bien qu'on se propose? On abat une maison pour arrêter un incendie; on submerge une province pour arrêter l'ennemi; on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion. Dans de pareilles occasions, on établit des barrieres, & l'on tire sur ceux qui les franchissent. L'argument, s'il mérite ce nom, tendroit à proscrire toutes les opérations chirurgicales, & la saignée même, mal physique plus grand que l'*inoculation*. L'objection ne mérite pas que nous nous y arrêtions plus long-tems. Nous remarquerons seulement, d'après M. Jurin, qu'on s'obstine à regarder comme une singularité, dans l'*inoculation*, la circonstance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu' elle soit commune à ce préservatif & à la plûpart des autres remedes qu'emploie la Medecine; puisque tous, ou presque tous, sont des maux artificiels & quelquefois dangereux, tels que la saignée, les purgatifs, les cauteres, les vésicatoires, les vomitifs, &c.

Douzieme objection. L'inoculation *est un mal moral. Il est mort quelques* inoculés: *le succès de cette méthode n'est donc pas infaillible. On ne peut donc s'y soumettre sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer*. L'inoculation *blesse donc les principes de la morale*. On feroit tomber l'objection, en prouvant que l'*inoculation* n'est jamais mortelle par elle-même, & qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du malade ou du medecin. On pourroit aussi rétorquer l'argument contre la saignée, dont l'usage n'est pas exempt de péril. Quand on ne compteroit que les piquûres d'arteres, on ne peut nier que la saignée n'ait été la cause directe d'un assez grand nombre de morts. Celui qui se fait saigner du bras expose donc sa vie. Ce que l'on ne peut évidemment assûrer de l'*inoculation*. Cependant aucun casuiste n'a porté le scrupule jusqu'à défendre la saignée, même de précaution. Mais venons à la réponse directe, & combattons l'objection par les principes même qu'elle suppose.

Quiconque expose sa vie sans nécessité, péche, ditesvous, *contre la morale. Or celui qui se soumet à l'*inoculation, *expose sa vie sans nécessité. Donc celui qui se soumet à l'*inoculation, *péche contre la morale*. Voilà l'argument dans toute sa force, & dans la forme rigoureuse de l'école. Examinons-en toutes les propositions.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que votre principe *qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie sans nécessité*, a besoin d'être restraint pour être vrai. La morale ne défend pas à un homme charitable de visiter des malades dans un tems de contagion, de séparer des gens qui se battent, de sauver du feu ses meubles ou ceux de son voisin, &c. Or dans tous ces cas, il n'y a pas de nécessité, proprement dite, d'exposer sa vie. Contentezvous donc d'assûrer qu'il n'est pas permis en bonne morale, de l'exposer inutilement, & nous en conviendrons. Mais, ajoute-t-on, celui qui se soumet à l'*inoculation*, expose sa vie inutilement. La fausseté de cette proposition saute aux yeux, puisqu'il ne s'expose à un très-petit danger (que nous voulons bien supposer tel) que pour se soustraire à un danger beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il se conforme à ses principes. Il sait que sa vie est un dépôt, & qu'il doit veiller à sa conservation: il prend le moyen le plus sûr pour la garantir du danger dont elle est menacée.

*Treizieme objection. Quelque petit que puisse être le risque de l'*inoculation, *ne fût-il que d'un sur mille, un pere y doit-il exposer son fils? Si l'opération n'eût jamais été suivie d'aucun accident, le pere ne balanceroit pas, mais il sait qu'il en arrive quelquefois. Il craint que son fils ne soit la victime d'un malheureux hasard. Peut-on le blâmer de ne vouloir rien risquer?* C'est à ce pere si tendre & si craintif que s'adresse M. de la Condamine, dont nous emprunterons les expressions.

„ Vos intentions sont très-louables. Vous ne voulez, „ dites-vous, rien hasarder: je vous le conseillerois, si „ la chose étoit possible; mais il faut hasarder ici mal„ gré vous. Il n'y a point de milieu entre *inoculer* vo„ tre fils & ne point l'*inoculer*; il faut ou prévenir la „ petite vérole, ou l'attendre. Ce sont deux hasards à „ courir, dont l'un est inévitable: il ne vous reste plus „ que le choix.

„ Voilà cent enfans, & votre fils est du nombre. On „ les partage en deux classes. Cinquante vont être *ino„ culés*, les cinquante autres attendront l'évenement. „ Des cinquante premiers, aucun ne mourra; mais par „ le plus malheureux des hasards, il seroit possible qu'il „ en mourût un: sur les cinquante restans, la petite vé„ role se choisira six victimes au moins, & plusieurs au„ tres seront défigurés. Il faut que votre fils entre ab„ solument dans l'une de ces deux classes. Si vous l'ai„ mez, le laisserez-vous dans la seconde? Hasarderez„ vous six, au lieu d'un, sur cette vie si précieuse, vous „ qui ne voulez rien hasarder du tout?

Mais quel seroit le desespoir de ce pere, si malgré des espérances si flateuses, son fils venoit à succomber sous l'épreuve de l'*inoculation*? „ Crainte chimérique! „ Puisque la petite vérole *inoculée* est infiniment moins „ dangereuse que la naturelle, & sur-tout puisque celui „ qui ne l'auroit jamais eu naturellement, ne la recevra „ pas par l'*inoculation*: mais quand ce fils chéri mour„ roit, contre toute vraissemblance, le pere n'auroit rien „ à se reprocher. Tuteur né de son fils, il étoit obli„ gé de choisir pour son pupille, & la prudence a dicté „ son choix. En quoi consiste cette prudence; si ce n'est „ à peser les inconvéniens & les avantages, à bien ju„ ger du plus grand degré de probabilité? Tandis qu' „ un instinct aveugle retenoit le pere, l'évidence lui „ crioit: *de deux dangers entre lesquels il faut opter*, „ *choisis le moindre*. Devoit-il, pouvoit-il résister à cet„ te voix? Le sort a trahi son attente, en est-il respon„ sable? Un autre pere crie à son fils: *la terre trem„ ble, la maison s'écroule, sortez, fuyez*... Le fils sort; „ la terre s'entr'ouvre & l'engloutit. Ce pere est-il cou„ pable? Le nôtre est dans le même cas. Si sa fille „ étoit morte en couche, se reprocheroit-il sa mort? Il „ en auroit plus de sujet: ce n'étoit pas pour sauver la „ vie de sa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouche„ ment, & cependant il a plus exposé ses jours en la „ mariant, que ceux de son fils en le soumettant à l'*i„ noculation* „.

M. de la Condamine présente diverses images pour rendre plus sensible à ses lecteurs la différence des risques des deux petites véroles. Voici les plus frappantes:

„ Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & „ rapide avec un risque évident de vous noyer si vous „ le passez à la nage: on vous offre un bateau. Si vous „ dites que vous aimez encore mieux ne point passer la „ riviere, vous n'entendez pas l'état de la question: vous „ ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord, on „ ne vous laisse que la choix du moyen. La petite vé„ role est inévitable au commun des hommes, quand „ ils ne sont pas enlevés par une mort prématurée; le „ nombre des privilégiés fait à peine une exception, & „ personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Qui„ conque n'a point passé le fleuve est dans la cruelle „ attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le tra„ verser. Une longue expérience a prouvé que de sept „ qui risquent de le passer à la nage, un, & quelquefois „ deux sont emportés par le courant: que de ceux qui „ le passent en bateau, il n'en périt pas un sur trois cens, „ quelquefois pas un sur mille: hésitez-vous encore sur „ le choix?

„ Tel

„ Tel eſt le ſort de l'humanité: plus d'un tiers de „ ceux qui naiſſent ſont deſtinés à périr la premiere année de leur vie par des maux incurables ou du moins „ inconnus: échappés à ce premier danger, le riſque de „ mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable; il ſe répand ſur tout le cours de la vie, & croît „ à chaque inſtant. C'eſt une loterie forcée, où nous „ nous trouvons intéreſſés malgré nous: chacun de „ nous y a ſon billet: plus il tarde à ſortir de la roue, „ plus le danger augmente. Il ſort à Paris, année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot eſt la „ mort. Que fait-on en pratiquant l'*inoculation*? On „ change les conditions de cette loterie; on diminue le „ nombre des billets funeſtes: un de ſept, & dans les „ climats les plus heureux, un ſur dix étoit fatal; il n'en „ reſte plus qu'un ſur trois cens, un ſur cinq cens; „ bien-tôt il n'en reſtera pas un ſur mille; nous en „ avons déja des exemples. Tous les ſiecles à venir „ envieront au nôtre cette découverte; la nature nous „ décimoit, l'art nous milléſime „.

A qui appartient-il de décider la queſtion: *ſi l'inoculation en général eſt utile & ſalutaire*?

Les Medecins d'un côté, les Théologiens de l'autre, ont prétendu que l'*inoculation* étoit de leur compétence. Eſſayons de reconnoître & de fixer les bornes du reſſort de ces deux juriſdictions dans la queſtion préſente.

Parmi ceux qui ſont tentés, ſur le bruit public, d'éprouver l'efficacité de la petite vérole artificielle; les uns pour ſe déterminer, conſultent leur medecin, les autres leur confeſſeur. Pour ſavoir à qui l'on doit s'adreſſer, il faut fixer l'état de la queſtion.

Si l'*inoculation* n'eût jamais été pratiquée, & ſi quelqu'un propoſoit d'en faire le premier eſſai, cette idée ne pourroit manquer de paroître ſinguliere, biſarre, révoltante, le ſuccès très-douteux, l'expérience téméraire & dangereuſe. Le medecin faute de faits pour s'appuyer ne pourroit former que des conjectures vagues, peu propres à raſſurer la conſcience délicate d'un théologien charitable qui craindroit de ſe jouer de la vie des hommes. Peut-être le medecin & le théologien s'accorderoient-ils à ne pas même trouver de motifs ſuffiſans pour tenter cet eſſai ſur des criminels. Aujourd'hui que nous avons depuis 40 ans ſous les yeux mille & mille expériences dans toutes ſortes de climats, ſur des ſujets de tout âge & de toutes ſortes de conditions; l'état des choſes a bien changé: mais avant que d'en venir à la queſtion morale, nous en avons une autre à réſoudre.

Lequel des deux court un plus grand riſque de la vie, ou celui qui attend en pleine ſanté que la petite vérole le ſaiſiſſe, ou celui qui la prévient en ſe faiſant inoculer? Cette queſtion eſt aujourd'hui la premiere qui ſe préſente, & la plus importante de toutes. C'eſt d'elle que dépend la réſolution de toutes les autres. Elle n'appartient, comme on le voit, ni à la Medecine ni à la Théologie. C'eſt une queſtion de fait, mais compliquée, & qui ne peut être réſolue que par la comparaiſon d'un grand nombre de faits & d'expériences, d'où l'on puiſſe tirer la meſure de la plus grande probabilité. Le riſque de celui qui attend la petite vérole eſt en raiſon compoſé du riſque d'avoir un jour cette maladie, & du riſque d'en mourir s'il en eſt attaqué. Ce riſque tout compoſé qu'il eſt, eſt appréciable, & ſa détermination dépend du calcul des probabilités, qui, comme on ſait, eſt une des branches de la Géométrie.

Remarquez ſur-tout que dans la queſtion propoſée l'alternative d'attendre ou de prévenir la petite vérole, n'admet point de milieu. Cette queſtion une fois réſolue par la comparaiſon des deux riſques (& il n'appartient qu'au géometre de la réſoudre), fera naître une autre queſtion de droit, que nous n'oſons appeller *théologique*, ſavoir, *ſi de deux riſques inégaux dont l'un eſt inévitable, il eſt permis de choiſir le moindre*? Il ne paroît pas qu'il ſoit beſoin de conſulter la Théologie pour répondre. La queſtion deviendroit plus ſérieuſe & plus digne d'un théologien moraliſte, s'il s'agiſſoit de décider ſi *de deux périls dont l'un eſt inévitable, la raiſon, la conſcience, la charité chrétienne n'obligent pas à choiſir le moindre, & juſqu'où s'étend cette obligation*? Si l'affirmative l'emportoit, & qu'il fût d'ailleurs démontré qu'il y a plus de riſque en pleine ſanté d'attendre la petite vérole que de la prévenir par l'*inoculation*, on voit que cette opération devroit être non-ſeulement conſeillée, mais preſcrite.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré que l'utilité générale de la méthode: quant à ſon application aux cas particuliers, le médecin rentreroit dans ſes droits. Tel ſujet n'a-t-il pas quelque diſpoſition fâcheuſe qui le rende inhabile au bénéfice de l'*inoculation*? Quelle eſt la ſaiſon, quel eſt le moment les plus favorables? Quelles ſont les préparations & les précautions néceſſaires aux différens tempéramens? Sur tous ces points, & ſur le traitement de la maladie on doit conſulter un medecin qui joigne l'expérience à l'habileté. Le théologien & le medecin auront donc ici chacun leurs fonctions; mais dans le cas préſent, je le répete, c'eſt au calcul à leur préparer les voies en fixant le véritable état de la queſtion.

Conſéquences des faits établis. Nous terminerons cet article par les réflexions qui terminent le premier mémoire de M. de la Condamine, & par les vœux qu'il fait pour voir s'établir parmi nous l'*inoculation*, moyen ſi propre à conſerver la vie d'un grand nombre de citoyens.

La prudence vouloit qu'on ne ſe livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté ſéduiſante; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres ſur ſon utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes, & perfectionné la méthode. Les liſtes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquieme en Angleterre, depuis que la pratique de l'*inoculation* eſt devenue plus commune, les yeux enfin ſe ſont ouverts. C'eſt une vérité qui n'eſt plus conteſtée à Londres, que la petite vérole *inoculée* eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & qu'elle en garantit enfin dans un pays où l'on s'eſt déchaîné long-tems: avec fureur contre cette opération, il ne lui reſte pas un ennemi qui l'oſe attaquer à viſage découvert. L'évidence des faits & ſur-tout la honte de ſoutenir une cauſe deſeſpérée, ont fermé la bouche à ſes adverſaires les plus paſſionnés. Ouvrons les yeux à notre tour; il eſt tems que nous voyons ce qui ſe paſſe ſi près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure & de ce tribut honteux dont Théſée affranchit les Athéniens, ne ſemble-t-il pas de nos jours s'être réaliſé chez les Anglois? Un monſtre altéré du ſang humain s'en repaiſſoit depuis douze ſiecles: ſur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'eſt-à-dire ſur l'élite du genre humain, ſouvent il choiſiſſoit deux cent victimes & ſembloit faire grace quand il ſe bornoit à moins. Deſormais il ne lui reſtera que celles qui ſe livreront imprudemment à ſes atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec aſſez de précautions. Une nation ſavante, notre voiſine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'inſtruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monſtre & de l'apprivoiſer; elle a ſû le transformer en un animal domeſtique, qu'elle emploie à conſerver les jours de ceux même dont il faiſoit ſa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ſes ravages, & nous en ſommes les ſpectateurs tranquilles, comme ſi la France avec plus d'obſtacles à la population, avoit moins beſoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le ſuivre.

Il eſt prouvé qu'une quatorzieme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille perſonnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre ou plus de dix mille, eſt donc le nombre des malades de la petite vérole à Paris, année commune. Si tous les ans on *inoculoit* en cette ville dix mille perſonnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raiſon de trois par mille; mais en ſuppoſant contre toute probabilité qu'il mourût deux *inoculés* ſur cent, au lieu d'un ſur trois ou quatre cent, ce ne ſeroit jamais que deux cent perſonnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il eſt donc démontré que l'établiſſement de l'*inoculation* ſauveroit la vie à douze ou treize cent citoyens par an dans la ſeule ville de Paris, & à plus de vingt-cinq mille perſonnes dans le royaume, ſuppoſé, comme on le préſume, que la capitale contienne le vingtieme des habitans de la France.

Nous liſons avec horreur que dans les ſiecles de ténebres, & que nous nommons *barbares*, la ſuperſtition des druides immoloit aveuglément à ſes dieux des victimes humaines; & dans ce ſiecle ſi poli, ſi plein de lumieres que nous appellons *le ſiecle de la Philoſophie*, nous ne nous appercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent ſtupidement à la mort chaque année dans la France ſeule vingt-cinq mille ſujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conſerver à l'état. Convenons que nous ne ſommes ni philoſophes ni citoyens.

Mais

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'*inoculation* s'établisse, il faut donc faire une loi pour obliger les peres à *inoculer* leurs enfans? Il ne m'appartient pas de décider cette question. A Sparte où les enfans étoient réputés enfans de l'état, cette loi sans doute eût été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de Lacédémone, que le siecle de Lycurgue est loin du nôtre: d'ailleurs la loi ne seroit pas nécessaire en France; l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'*inoculation* s'établira-t-elle un jour parmi nous? Je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de desespérer du progrès de la raison humaine; elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche, & lui disputent le terrein pas à pas; mais après des siecles de combat vient enfin le moment de son triomphe. Le plus grand de tous les obstacles qu'elle ait à surmonter, est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement; indifférence qu'on a souvent érigée en vertu, que quelques philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous les spécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres à modérer le zele plus ardent; mais il reste au sage un tempérament à suivre, c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, d'en jetter s'il peut la semence, & d'attendre patiemment que le tems & les conjectures la fassent éclore.

Quelqu'utile que soit un établissement, il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'*inoculation* en Circassie & chez les Géorgiens? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préservatif; ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au desir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher, & les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'*inoculation* en Grece? L'adresse & la cupidité d'une femme habile qui sut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vû des Marseillois à Constantinople faire *inoculer* leurs enfans avec le plus grand succès: de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple? A Geneve celui d'un magistrat éclairé n'eût pas suffi, sans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la désolation dans les premieres familles. Dans la Guiane la crainte, peut-être le desespoir de voir tous les Indiens périr l'un après l'autre sans ressources, purent seuls déterminer un religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & que lui-même croyoit dangereuse. Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuse qui porta l'*inoculation* en Angleterre: rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise, au college des medecins de Londres, & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter, & les sages précautions avec lesquelles elle y fut reçue; mais n'a-t-elle pas essuyé trente ans de contradiction?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du gouvernement; & le gouvernement se déterminera-t-il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages les plus décisifs en pareille matiere?

C'est donc aux facultés de Théologie & de Medecine; c'est aux Académies; c'est aux chefs de la Magistrature, aux Savans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance, & de faire sentir au peuple que son utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'état, que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'*inoculation*. Quand il s'agit du bien public, il est du devoir de la partie pensante de la nation d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences? Ne sommes-nous pas assez instruits? Qu'on ordonne aux hopitaux de distinguer soigneusement dans leurs listes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque espece de maladie, comme on le pratique en Angleterre; usage dont on reconnoîtroit avec le tems de plus en plus l'utilité: que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'*inoculation* se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle; que tout se passe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, sous les yeux & sous la direction d'un administrateur dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions. Que l'on compare ensuite la liste des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public: les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes, s'il en reste, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on aura la volonté.

L'*inoculation*, je le répete, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Oserai-je le dire? Ce ne sera peut-être que lorsqu'un évenement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de si vives alarmes, & qui se convertit en trasport de joie (la petite vérole de M. le Dauphin), réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préserver, ce sera dans le tems funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la nation dans le deuil, & parut ébranler le trone en 1711. Alors si l'*inoculation* eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du ciel ce préservatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fiere raison, qui ne nous distingue pas toûjours assez de la brute, le passé, le futur, font à peine impression sur nous: le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs? Ne construirons-nous un pont à *Neully*, qu'après que Henry IV. aura couru risque de la vie en y passant le bac? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de son sang?

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom: mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche! Loin de le craindre, je le desire: & sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeller, que *si l'usage de l'*inoculation *étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut* inoculée, *on eût déja sauvé la vie à près d'un million d'hommes*, *sans y comprendre leur postérité*!

Quoique nous ayons tâché dans cet article de ne rien omettre d'essentiel de ce qui concerne l'*inoculation*, nous indiquerons pour la satisfaction des lecteurs, quelles sont les sources où nous avons puisé. Nous regrettons que la réfutation de la lettre de Wagstaffe au docteur Freind par le docteur Arbuthnott, sous le nom de Maitland (Londres 1723); l'analyse de l'*inoculation*, par le docteur Kirk-Patrick, (Londres 1754); le traité hollandois sur les avantages de cette méthode, par une société de medecins & de chirurgiens de Rotterdam, n'ayent pas été traduits en françois. Les meilleurs ouvrages sur l'*inoculation* en notre langue, & dont nous conseillons la lecture à ceux qui desirent s'instruire plus amplement sur cette matiere, sont la *lettre de* M. de la Coste à M. Dodart, (*Paris* 1723; le *recueil de pieces concernant* l'inoculation, (Paris 1756), par M. de Montucla, auteur de l'histoire des Mathématiques; on y trouvera la traduction des écrits latins de Timoni & Pilarini; celle des relations angloises, des succès de la petite vérole artificielle, par Messieurs Jurin & Scheuchzer, depuis 1721 jusqu'en 1729, & une notice de la plûpart des écrits pour & contre, &c. Un autre recueil imprimé à la Haie en 1756; le traité de l'*inoculation* de M. Butini, Paris 1752; le mémoire de M. Guyot, *tom. II. des Mem. de l'académie de Chirurgie*; l'essai apologétique de M. Chais, *la Haie* 1754; l'*inoculation* justifiée de M. Tissot, *Lausane* 1754; la lettre du même à M. de Haen, *ibid.* 1759: enfin, les deux mémoires & les lettres imprimées de M. de la Condamine, dont nous avons fait le plus d'usage dans cet article.

Quant aux écrits contre l'*inoculation*, nous les avons indiqués dans l'histoire que nous avons donné de la méthode; mais quand on a lû la lettre de Wagstaffe, doyen

yen des *anti-inoculistes*, au docteur Freind, qui a été imprimée plusieurs fois en françois, on ne trouve plus rien de nouveau dans les ouvrages des autres, qui n'ont fait que répéter ses objections, & dissimuler les réponses qu'on y a faites.

INOCULATION, terme que l'usage a consacré à l'opération par laquelle on communique au corps sain la petite vérole par application, ou par insertion.

Les plus anciens monumens de cette opération bien constatés, se trouvent chez un peuple dénué des Arts, & en particulier de celui de la Medecine. Il est vraissemblable que les ravages de la petite vérole inspirerent aux Arméniens la crainte qui accompagne & qui suit par-tout ses funestes effets. Il se joignit un second intérêt à celui de la vie qui ne vaut que quelques sols par jour pour un million d'Européens. Les Arméniens font un commerce honteux à l'humanité, des femmes de Georgie & de Circassie, qui sont les plus belles de l'Orient; on sait qu'ils les achettent & les revendent à raison de leur beauté. La perte que la petite vérole leur causoit, combinée avec une observation très-simple, que les effets funestes de cette maladie sur la vie & sur la beauté, augmentoient avec l'âge, fixa leur attention sur une expérience que quelque heureux hasard vraissemblablement leur fit faire. L'esprit de calcul, toûjours ingénieux, y trouva son compte, & consacra une méthode qui sans danger pour les enfans assûroit la valeur, en conservant la vie & la beauté des adultes. Cette méthode très-simple & très-informe dans son origine, se répandit insensiblement à Constantinople & à Smyrne. Les Arméniens l'enseignerent aux Grecs qui y sont établis, & qui, selon les apparences, n'en ont jamais connu ni l'inventeur ni la date. Un italien nommé *Pilarini*, qui étoit à Constantinople au commencement de ce siecle, fut le premier medecin qui fit l'heureux essai de cette méthode sur quatre enfans d'un grec de ses amis; il en informa la société royale de Londres; & sa lettre qui est pleine de bon sens & de franchise, fut imprimée dans les *Transactions philosophiques*, en 1716. Il assûroit dès-lors que le succès de cette méthode n'étoit plus contesté chez les Grecs; il n'y est point question des Turcs qui ne peuvent pas *inoculer*.

Timoni, autre medecin italien demeurant à Constantinople, avoit adressé deux ans auparavant à la même société royale, une relation à-peu-près semblable, moins sage cependant que la précédente. Le peu d'attention qu'il y donne à la préparation, induisit à erreur bien des gens qui n'imaginent pas que ceux qui vivent pour manger, doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. Ce dernier cas étoit celui des Circassiens; l'autre malheureusement n'étoit que trop celui des Anglois & de quantité d'Européens, pour qui les précautions de la préparation sont d'autant plus nécessaires que leurs mœurs sont plus altérées.

Ce fut à la sollicitation du chevalier Hans-Sloane, & du fameux Sherard, consul d'Angleterre en Turquie, que Pilarini fit sa relation. Ce n'étoit jusqu'ici pour les Anglois qu'un objet de curiosité; mais Miladi Wortley-Montaigu, ambassadrice à la Porte, y ayant fait *inoculer* en 1717, son propre fils âgé de six ans, fixa sur elle les regards de sa nation, & préparant dès-lors les esprits, de retour à Londres en 1721, elle les gagna tout-à-fait, en faisant *inoculer* sa fille. Le mois d'Avril de cette année fut donc l'époque de l'*inoculation* en Angleterre.

L'état dangereux de la princesse royale qui fut alors très-mal de la petite vérole naturelle, donna de l'inquiétude à la princesse de Galles pour ses autres enfans; elle fit demander au roi par le chevalier Hans-Sloane, la permission de les faire *inoculer*. Le roi y consentit, & permit à Charles Maitland, chirurgien de Milady Montaigu, d'en faire l'expérience sur six malfaiteurs condamnés à mort. Cette opération se fit le 9 Août 1721, sur trois hommes & trois femmes d'âge & de tempérament différent.

Marie North avoit	36	ans.
Anne Tompion, ...	25	
Jean Cauthery, ...	25	
Jean Alcock, ...	20	
Elisabeth Harrisson, . . .	19	
Richard Evans, ...	19	

Quatre jours après, Maitland inquiet de l'effet de l'opération, la répéta de nouveau sur les mêmes criminels; Richard Evans fut le seul qui ne fut pas *inoculé* deux fois; ses plaies étoient seches & fermées le sixieme jour; il avoit eu dans la prison la petite vérole naturelle au mois de Septembre de l'année précédente. Les cinq autres l'eurent très-heureusement, & sortirent bien portans de prison le sixieme Septembre. Elisabeth Harrisson fut la plus malade avant l'éruption; on avoit fait sur elle une double expérience, outre l'opération ordinaire; on porta dans son nez du pus variolique avec un pinceau. Cet essai n'ayant pas paru suffisant, on en fit encore un second sur cinq enfans de la paroisse de S. James; l'événement fut également heureux.

Deux des princesses furent alors hardiment *inoculées*; & de 182 personnes qui le furent dans le courant de cette année, il n'en mourut que deux. De 897 qui le furent jusqu'en 1728, il en mourut 17, tandis qu'il parut par les bills mortuaires que dans ce même espace de tems, la petite vérole naturelle avoit emporté un douzieme du total des morts.

Ces premiers essais ne furent guere moins heureux dans la nouvelle Angleterre: il n'en mourut que six de 282, qui furent *inoculés* depuis le commencement jusqu'à la fin de 1722. En rapprochant ces deux nombres, on voit que de 1179 personnes *inoculées* en Europe & en Amérique, il n'en étoit pas mort deux de cent. De si grands succès doivent inspirer une confiance générale; mais la mort de deux jeunes seigneurs intimida au point, que l'*inoculation* en fut pendant quelque tems suspendue. L'Asie l'avoit donnée à l'Europe, l'Amérique la lui rendit. Une petite vérole très-meurtriere ayant été portée de l'Afrique dans la Caroline méridionale en 1738, de cent malades il en mourut vingt. On prit le parti d'*inoculer*; & de 800 malades, il n'en mourut que neuf. On fut tout aussi heureux en Pensylvanie; un gentilhomme de S. Christophe, de 300 negres n'en perdit pas un. De 2109 *inoculés* en 1752 dans la nouvelle Angleterre, il n'en mourut que 31. De 3209 *inoculés* en Amérique, il n'en est donc mort que 40, ce qui ne fait qu'un sur 80.

De tels succès ne pouvoient manquer de faire du bruit en Angleterre; l'*inoculation* s'y rétablit; on y donna plus d'attention; la préparation se fit avec plus de soin; l'expérience enfin la rendit plus sûre. On l'a perfectionnée au point, que de 1500 personnes *inoculées*, il n'en est mort que trois; & sur mille, un maître de l'art (M. Ranby) n'en a pas perdu un seul. Il paroît donc que tout dépend du choix des sujets & de la préparation.

Une méthode devenue aussi sûre, & qui réunit en elle tous les avantages possibles, devoit naturellement se répandre en Europe: ce ne fut pourtant qu'en 1748, que M. Tronchin, inspecteur du college des medecins à Amsterdam, & depuis professeur de Medecine à Genève, *inocula* à Amsterdam son fils aîné. La crainte qu'il avoit eue de perdre le plus jeune, qui passa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, l'y détermina. Cette *inoculation* fut la premiere qu'on vit dans l'Europe chrétienne (*a*) hors des îles britanniques. M. Tronchin la fit sur neuf autres personnes avec un égal succès. La petite vérole cessa, & l'année d'après M. Tronchin étant allé faire un voyage à Genève, il y conseilla l'*inoculation*; sa famille en donna l'exemple; on le suivit; & cette opération s'y est si bien soutenue, que de deux cens personnes qui y ont été *inoculées*, il n'en est mort qu'une seule. La petite vérole ayant reparu à Amsterdam en 1752, l'année suivante on *inocula* de nouveau; les familles les plus respectables montrerent l'exemple; on le suivit à la Haye. M. Schwenke, professeur d'Anatomie & célebre medecin, donna à cette méthode tout le crédit qu'elle peut avoir. Ses succès répétés la confirmerent, & l'ont ensuite répandue dans les principales villes de la Hollande, où elle a triomphé des préjugés les plus opiniâtres & les plus spécieux. Depuis ce tems-là, elle s'est répandue en Allemagne, en Suede, & en Dannemark. La France résistoit encore malgré la force de l'exemple & des raisons qu'un de ses plus célebres académiciens avoit exposé avec autant de vérité que d'esprit & de force: mais S. A. S. Monsieur le duc d'Orléans, le plus tendre & le plus sage des peres, prit enfin la résolution de faire *inoculer* ses enfans. Il les confia à M. Tronchin, & donna en 1756 à toute la France un exemple de fermeté & de sagesse dont elle lui sera toûjours redevable.

L'*inoculation* du duc de Chartres & de Mademoiselle, sera l'époque de cette opération en France.

Les

(*a*) Ce fait n'est pas exactement vrai; on en avoit fait plusieurs à Hanovre: le feu Prince de Galles y avoit été inoculé. Roncalli parle d'une inoculation faite à Brescia en 1739, & qui réussit.

Les premiers détails de cette opération, avant ce que Timoni & Pilarini en ont dit, se sont perdus dans le silence & dans l'obscurité du tems. Il paroît seulement qu'elle étoit dans les mains de quelques femmes grecques, & que ses premiers succès ne furent dûs qu'à la constitution des sujets, dont les mœurs & le genre de vie très-simple & très-uniforme exigeoient peu de préparation. La charlatannerie presqu'aussi ancienne que la peur de la mort, & qui naît par tout de la crainte des uns, & de la fourberie des autres, ne respecta pas cette opération. Une vieille thessalienne plus adroite que les autres, trouva le moyen de persuader aux Grecs que ce n'étoit pas une invention humaine; la sainte Vierge, disoit-elle, l'avoit revélée aux hommes, & pour la sanctifier, elle accompagnoit son opération de signes de croix, & de prieres qu'elle marmotoit entre ses dents & qui lui donnoient un air de mystere. Indépendamment de son salaire, elle exigeoit toujours quelques cierges qu'elle présentoit à la Vierge. Ce présent souvent répété intéressoit les prêtres grecs en sa faveur; ils devenoient ses protecteurs, & pour augmenter l'illusion, elle faisoit ses piquûres au haut du front, au menton & près des oreilles; cette espece de croix faisoit impression sur le peuple: il lui faut toujours du merveilleux. La préparation se réduisoit alors à un purgatif, à l'abstinence de viandes, d'œufs & de vin pendant quelques jours, & à se défendre du grand air & du froid, en se tenant renfermé. Le pus variolique pour l'*inoculation* se prenoit toujours d'un enfant sain, dont la petite vérole étoit de la meilleure espece naturelle ou artificielle, indifféremment. Il paroît que dans ce tems-là on n'employoit point les incisions, on se contentoit de piquûres qu'on faisoit où l'on vouloit; au moyen d'une aiguille d'argent émoussée, on mêloit un peu de pus avec le sang qui en sortoit, & on couvroit les petites plaies pour que le frottement ne dérangeât pas l'opération. On ne laissoit cet appareil que cinq ou six heures, après lesquelles on l'ôtoit. Pendant trois ou quatre semaines on nourrissoit l'*inoculé* de crême d'orge & de farine, & de quelques légumes: voilà à quoi se réduisoit la premiere opération grecque; il n'en falloit pas davantage. D'autres précautions devenues absolument nécessaires, relativement à d'autres mœurs & à une autre façon de vivre, étoient inutiles à un peuple, dont la simplicité de la diete égaloit celle des premiers tems; il paroît que dans tous les cas quelques piquûres auroient pû suffire.

Timoni le premier imagina les incisions. Les hommes se portent volontiers à imaginer des changemens dans les choses même où ils sont le moins nécessaires. Timoni prétendit, on ne sait pourquoi, qu'on devoit faire des incisions dans les parties les plus charnues, il voulut que ce fût aux bras. Maitland adopta cette pratique, il l'apporta à Londres, l'usage l'y consacra. Elle avoit cependant d'assez grands inconvéniens dans les enfans & dans les adultes; la peur de l'instrument tranchant & la douleur de l'incision, jette dans l'ame des enfans une terreur qui se renouvelle à chaque pansement par la crainte qu'il leur inspire. On en a vu plus d'une fois qui en ont pris des convulsions, toujours à craindre dans un cas où il est de la derniere importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale. L'irritation du biceps sur lequel se fait l'incision, irritation nécessairement produite par l'inflammation qui suit l'incision, augmente très-souvent la fievre, & cause jusques sous l'aisselle une douleur quelquefois vive, & presque toujours inquiétante. L'artere & le nerf axillaire en sont agacés, & l'irritation de ce nerf se communique au genre nerveux; celle de l'arterre, au moyen de la sous-claviere dont elle est la continuation, se communique de proche en proche à l'aorte ascendante, d'où elle prend sa naissance; tous les rameaux donc de l'artere sous-claviere & de l'aorte ascendante s'en ressentent plus ou moins, la mammaire interne, la médiastine, la péricardine, la petite diaphragmatique, autrement dite la supérieure, la thymique, la trachéale, la vertébrale, les cervicales, & quelquefois les intercostales supérieures, les carotides enfin, toutes destinées à la tête & aux parties supérieures, participent à l'irritation. Les rameaux supérieurs de l'artere axillaire, qui sont la mammaire externe, les thorachiques supérieures & inférieures, les scapulaires internes & externes & l'humérale, y sont encore plus exposées.

Ce méchanisme explique comment l'*inoculation* faite aux bras, augmente l'éruption à la tête & les accidens qui l'accompagnent; il décide par conséquent pour l'*inoculation* aux jambes, dont l'éloignement de la tête & la nature des parties qui en sont affectées par proximité ou par sympathie, donnent bien de l'avantage. L'expérience le confirme, & c'est elle qui depuis plusieurs années a déterminé M. Tronchin à abandonner l'ancienne méthode, & à *inoculer* aux jambes. Tout l'effort de l'éruption de Mademoiselle d'Orléans fut aux jambes, & il est très-vraissemblable que sans les larmes qui coulent si facilement à son âge, elle n'en auroit pas eu aux paupieres.

Un autre desavantage de l'*inoculation* aux bras, c'est qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché sur le dos, & de s'y tenir pendant plusieurs jours; la chaleur des reins en particulier & de l'épine du dos en général, que les maîtres de l'art craignent tant, est une raison plus que suffisante pour préférer une methode qui laisse au corps la liberté de ses mouvemens, & qui maintient dans toutes ses parties une égalité de chaleur, & une température si favorable à l'éruption.

Il est aisé de conclure de ce qui a été dit, qu'il est indifférent pour les adultes que l'*inoculation* se fasse au moyen des véficatoires ou par incision, pourvû qu'elle se fasse aux jambes. Il n'en est pas de même des enfans, la méthode la plus facile & la plus douce est non-seulement préférable, mais elle paroît nécessaire. L'application & le pansement des petits vésicatoires est, pour ainsi dire un jeu; ils n'ont rien qui effraye, & le traitement s'en fait sans douleur: peut-être même que la guérison en est plus prompte, vingt-un jours y suffisent.

Maitland transmit à ses successeurs l'opération de Timoni, telle qu'il l'avoit reçue de son maître; la préparation lui appartenoit aussi: la complaisance avec laquelle on adopta celle-la, ne se démentit point dans celle-ci. Timoni étoit un maître avantageux, dont la vivacité & la prévention étoient incompatibles avec l'heureuse défiance qui caractérise les bons guides; il est même possible qu'accoûtumé aux Grecs, dont la vie simple & frugale est un régime, il n'imagina pas que l'*inoculation* portée chez des peuples dont la vie ordinaire est un excès, exigeroit plus de précautions, & c'étoit aux Anglois sur-tout d'en faire la remarque. Mais qui ne sait que l'exemple séduit aisément la raison, que les plus grands medecins en sont quelquefois les dupes, & que les malades en sont souvent les victimes. On crut qu'il falloit suivre Timoni, & on ne tint compte ni de la différence du climat, ni de celle des mœurs & des alimens. C'est à ce manque d'attention qu'on doit attribuer les premiers accidens de l'*inoculation*, & ce n'est pas la seule fois qu'on a mis injustement sur le compte de l'art les fautes des artistes. Cette reflexion est si vraie, que nous avons nommé un maître de l'art, qui de mille *inoculés* n'en a pas perdu un seul. Il n'en faut pas tant pour prouver que de si grands succès de l'*inoculation* entre les mains des habiles gens, portent avec eux les caracteres de la bénédiction divine.

Ainsi toutes les objections qu'on a élevés contre l'*inoculation* confiée à des yeux éclairés & à des mains sages, se détruisent par les faits, excepté celles que la malice, l'ignorance, la jalousie ou l'opiniâtreté, osent imaginer; on leur donne du prix en y répondant, & c'est le seul qu'elles puissent avoir.

La petite vérole artificielle préserve de la contagion, tout comme la petite vérole naturelle; & s'il étoit vrai, ce qui n'a pas encore été décidé, qu'il y eût quelques exceptions à cette regle générale, on pourroit tout-au-plus en conclure, que la prudence prend quelquefois des précautions inutiles. L'*inoculation* ne communique aucune autre maladie, quoique la preuve n'en soit que négative; qui est-ce qui ne s'en contentera pas? la chose n'est pas susceptible d'une preuve positive. (*a*) Trente années d'observations, dont aucune jusqu'à présent ne l'invalide, doivent nous tranquilliser; où est d'ailleurs le medecin sage qui n'exige qu'on soit attentif sur le choix du pus dont on se sert pour *inoculer*? Si après tout ce qui a été dit & écrit sur cette matiere, il étoit besoin d'encouragemens, la petite vérole naturelle nous les donneroit en foule. C'est aux vrais medecins, & le nombre en est bien petit, à apprécier les complimens que les adversaires de l'*inoculation* leur prodiguent; ils avoueront tous d'une voix, que dans les grandes épidémies les ressources de l'art sont très-petites, & les billets mortuaires n'en font que trop foi. Que seroit-ce si on ajoûtoit, que peut-être l'art même rend la mortalité plus grande, & que la petite vérole est de toutes les maladies celle qu'on traite le plus mal? Epargnons au lecteur des refle-

(*a*) La preuve positive n'existoit pas ou n'étoit pas encore devenue publique, quand ce Mémoire a été écrit.

réflexions aussi tristes, & aux medecins un compte aussi mortifiant; chacun peut aisément juger de ce qui se passe sous ses yeux; car quel est le pays, la ville, le bourg ou le village dont cette cruelle maladie ne décime les habitans? Montpellier qui passe en France pour être un des sanctuaires de l'art, en a fait de nos jours la triste expérience; mais tout le monde ne sait pas qu'au Brésil la petite vérole est mortelle pour le plus grand nombre d'habitans, que dans l'Amérique méridionale, elle fait autant de ravage que la peste; qu'en Barbarie & au Levant de cent il en meurt plus de trente. Passons sous silence les victimes qu'elle laisse languissantes & privées de la vûe & de l'oüie, mutilées & couvertes de cicatrices. *Article de M. TRONCHIN.*

INOCULATION, s. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'enter en bouton, en écusson, dont parlent assez souvent Virgile, Pline, Columelle. *Voyez* GREFFE.

INODORE, SUBSTANCE, (*Chimie & mat. med.*) on appelle ainsi toute substance qui est naturellement dépourvue de principe aromatique ou odorant. *Voyez* ODORANT *principe*. (*B*)

INOFFICIEUX. adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui nuit aux droits que quelqu'un avoit à espérer. On appelle *testament inofficieux* le testament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, sont exherédés ou passés sous silence.

On appelle *donation inofficieuse* & *dot inofficieuse*, celles qui sont si excessives qu'il ne reste pas de quoi fournir les légitimes. *Voyez* INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITE', s. f. (*Jurisprud.*) est tout ce qui se fait contre le devoir naturel, *quasi contra officium pietatis*.

Voyez ci-devant INOFFICIEUX & PLAINTE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ *plainte d'*, *inofficiosi querela*, (*Droit Romain.*) action accordée chez les Romains aux enfans exherédés, par laquelle action ils faisoient examiner en justice non si le testateur avoit eu le pouvoir de donner ses biens, pour de justes causes, à d'autres qu'à eux, mais seulement si les raisons qui l'avoient porté à faire une disposition aussi contraire aux sentimens naturels, étoient suffisantes. Que s'il paroissoit qu'il y eût été uniquement poussé par quelque surprise, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure bisarrerie, la succession étoit adjugée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le testament même, si le défunt l'eût fait sans passion, sans prévention, & sans un travers d'esprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque chose ce que la *plainte d'inofficiosité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du testateur, les enfans deshérités prenoient la tournure de soutenir que leur pere n'avoit pas eu l'usage libre de son bon sens, lorsqu'il avoit testé; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'esprit, & la décision des juges restoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui est un grand défaut dans la jurisprudence. *Voyez* ici Mornacius, *ad leg. II. & IV. ff. de inoffic. testam.* Grotius dans ses *sparsiones florum* sur ces lois; M. Noodt, sur *digest. lib. V. tit. ij. de inoffic. testam.* Domat. *lois civiles, part. II. liv. III. tit. ij.* les *observations* de M. de Bynkerthoek, *lib. II. cap. xij.* Puffendorf. (*D. J.*)

INONDATION, s. f. (*Phys.*) débordement d'eaux qui sortent de leur lit.

„ Presque toutes les pays arrosés par de grands fleuves dit M. de Buffon dans le *premier volume de son histoire naturelle*, sont sujets à des *inondations* périodiques sur tous les pays bas & voisins de leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs sources de fort loin, sont ceux qui débordent le plus régulierement. Tout le monde a entendu parler des *inondations* du Nil; il conserve dans un grande espace, & fort loin dans la mer, la douceur & la blancheur de ses eaux. Strabon & les autres anciens auteurs ont écrit qu'il avoit sept embouchures; mais aujourd'hui il n'en reste que deux qui soient navigables; il y a un troisieme canal qui descend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & un quatrieme canal qui est encore plus petit; comme on a négligé depuis fort long-tems de nettoyer les canaux, ils se sont comblés: les anciens employoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers & de soldats, & tous les ans, après l'*inondation*, l'on enlevoit le limon & le sable qui étoient dans les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande quantité. Tout le plat pays de l'Egypte est inondé par le Nil; mais ce débordemement est bien moins considérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois (*voyez* FLEUVE); car Herodote nous dit que le Nil étoit cent jours à croître, & autant à décroître; si le fait est vrai, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à l'élevation du terrein que le limon des eaux a haussé peu-à-peu, & à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique dont il tire sa source: il est assez naturel d'imaginer que ces montagnes ont diminué, parce que les pluies abondantes qui tombent dans ces climats pendant la moitié de l'année, entraînent les sables & les terres du dessus des montagnes dans les vallons, d'où les torrens les charient dans le canal du Nil, qui en emporte une bonne partie en Egypte, où il les dépose dans ses débordemens.

„ Le Nil n'est pas le seul fleuve dont les *inondations* soient périodiques & annuelles; on a appellé la riviere de Pégu *le Nil indien*, parce que ses débordemens se font tous les ans régulierement; il inonde ce pays à plus de trente lieues de ses bords, & il laisse comme le Nil un limon qui fertilise si fort la terre, que les pâturages y deviennent excellens pour le bétail, & que le riz y vient en si grande abondance, qu'on en charge tous les ans un grand nombre de vaisseaux, sans que le pays en manque. Quelques autres fleuves débordent aussi tous les ans (*voyez* FLEUVE); mais tous les autres fleuves n'ont pas des débordemens périodiques, & quand il arrive des *inondations*, c'est un effet de plusieurs causes qui se combinent pour fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, & pour retarder en même tems la vîtesse du fleuve „. Voyez *les articles* FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINE', adj. (*Gram.*) qui vient sans être attendu. Un accident *inopiné*; un bonheur *inopiné*; ainsi il se prend en bonne & en mauvaise part.

INOSARCION, (*Hist. nat.*) nom donné à une espece d'émeraude par les anciens naturalistes. On dit que cette pierre n'étoit pas d'une couleur nette & pure comme celle des belles émeraudes; mais elle avoit des veines qui faisoient que la lumiere y étoit réfléchie, de maniere qu'on y voyoit des couleurs changeantes comme celles de la queue du paon, & de la gorge des pigeons. *Supplem.* de Chambers.

INOUI, adj. (*Gram.*) dont on n'a pas encore entendu parler. On dit le cas est *inoui*; l'action est *inouie*; il est *inoui* qu'on ait puni deux fois pour la même faute. Il se prend encore dans un autre sens, comme dans ces vers:

> *Cerbere en est ému; ses oreilles avides*
> *Savourent des accens aux enfers* inouis;
> *Et sur le front des Eumenides*
> *Les serpens en sont réjouis.*

INOWLADISLOW, *Inniuladislovia*, (*Géog.*) ville de Pologne, capitale de la Cujavie, avec un fort & un château où réside l'évêque de Gnesne; elle est située sur le bord méridional de la Vistule, à 32 lieues N. O. de Warsowie, 15 N. O. de Lembourg. *Long.* 37. 15. *lat.* 52. 38. (*D. J.*)

IN PACE, (*Hist. ecclésiastiq.*) est un mot latin qui se dit chez les moines, d'une prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque grande faute.

On faisoit autrefois plusieurs cérémonies pour mettre un religieux *in pace*; mais elles ne sont plus d'usage aujourd'hui. *Voyez* PRISON.

On dit aussi de ceux qu'on a mis dans une prison perpétuelle, qu'on les a mis *in pace*.

On dit aussi quelquefois *requiescat in pace*, qui sont des mots latins dont l'Eglise se sert dans les prieres qu'elle fait à Dieu, pour que les ames des fideles défunts reposent en paix.

On met aussi ces mots au bas des épitaphes, à la place de ceux dont se servoient les anciens Romains, S. T. T. L. c'est-à-dire, *sit tibi terra levis*, que la terre vous soit legere; ou *sit humus cineri non onerosa tuo*. Voyez *Diction. de Trévoux*.

IN-PROMPTU, (*Littérat.*) est un terme latin fort usité en françois & en anglois, pour signifier un ouvrage fait sans préparation & sur le champ, par la force & la vivacité de l'esprit.

Plusieurs personnes font passer pour des *in-promptus* des pieces qu'ils ont faites à loisir & de sang froid.

INQUANT, s. m. (*Juris.*) ancien terme de pratique, qui est encore usité dans quelques provinces, pour exprimer les encheres. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on disoit pour demander à combien la chose étoit portée. Les encheres se faisoient anciennement par demandes & par réponses. L'officier qui faisoit l'adjudication, demandoit à ceux qui se présentoient pour en-

chérir *in quantum rem dicebant*, & l'enchériſſeur répondoit une ſomme. *Voyez* ENCHERE. (*A*)

INQUART, ſ. m. (*Docimaſ.*) c'eſt le départ par la voie humide, où l'or eſt à la quantité de l'argent, comme un eſt à trois. Voici les conditions requiſes pour que cette opération réuſſiſſe bien. On ſait que l'eau-forte agit bien ſur l'argent, quand il eſt en la quantité relative dont nous venons de parler, & elle agit d'autant mieux qu'il y a plus d'argent; mais ſi l'or n'y eſt pas pour moins d'un tiers, l'eau-forte n'agit pas; il faut ajouter de l'argent, mais il ne faut pas y en mettre plus qu'il ne convient; car alors il s'en détache des paillettes d'or, ce qu'on n'a point à craindre avec les proportions requiſes, à moins que la diſſolution ne ſe faſſe trop rapidement; car l'or doit reſter dans ſon entier. *Voy.* CORNET, DÉPART, ROULEAU & GRENAILLER.

IN-QUARTO, ſ. m. (*Imprimerie.*) une des formes qu'on donne aux livres; elle dépend de la maniere dont la feuille a été imprimée. L'*in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIET, (*Maréchal.*) un cheval *inquiet* eſt la même choſe qu'un cheval qui a de l'ardeur. *Voyez* ARDEUR.

INQUIETATION, (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme de pratique, qui ſignifie *trouble*, *interruption*. Il ſe trouve dans quelques coutumes, notamment dans les *articles* 113, 114 & 118 *de la coutume de Paris*. *Voyez* INTERRUPTION, TROUBLE. (*A*)

INQUIETUDE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) c'eſt une agitation de l'ame qui a pluſieurs cauſes; l'*inquietude*, quand elle eſt devenue habituelle, ſe trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'inſtinct, les goûts, les talens. Ils ſentent fréquemment le beſoin de faire autre choſe que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* eſt preſque toujours l'effet du mécontentement de ſoi-même, du doute de ſoi-même, & du prix extrême qu'on attache à la poſſeſſion de ſa maîtreſſe, d'une place, de ſon ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude*, qui n'eſt qu'un effet de l'ennui, du beſoin, des paſſions, du dégoût. Il y a l'*inquiétude* des remords. *Voyez* REMORDS.

INQUIÉTUDE, (*Med. Pathologie.*) ſymptôme de maladie déſigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'*anxiété*, d'*angoiſſe*, de *jactation*, &c. *Voyez* ANGOISSE & JACTATION.

INQUISITEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) officier du tribunal de l'inquiſition. *Voyez* INQUISITION & OFFICE, *Congrégation du S.*

Il y a des *inquiſiteurs* généraux & des *inquiſiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquiſiteur* général, commis par Innocent III. & par Honoré III. contre les hérétiques Albigeois. De-là vient que les généraux de cet ordre ont été long-tems comme *inquiſiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laiſſe toujours ſubſiſter à Rome la congrégation du ſaint-office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines ſont encore *inquiſiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, ſans compter ceux de l'Eſpagne & du Portugal.

Les *inquiſiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, ſont les cardinaux membres de la congrégation du ſaint-office. Ils prennent le titre d'*inquiſiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureuſement ils n'ont point de juriſdiction en France, dont le royaume fait partie de la chrétienté.

Le grand *inquiſiteur* d'Eſpagne eſt nommé par le roi d'Eſpagne, & après avoir été confirmé par le Pape il juge en dernier reſſort & ſans appel à Rome. Le droit de confirmation ſuffit à Sa Sainteté pour prouver que l'*inquiſition* releve d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'eſt de prier MM. les *inquiſiteurs* d'Eſpagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur ſont adreſſées dans l'eſprit des loix. *liv. XXV. chap. xiij.* (*D. J.*)

INQUISITEUR D'ÉTAT, ſub. maſ. (*Hiſt. mod. de Veniſe.*) membre du tribunal qu'on appelle le tribunal des *inquiſiteurs d'état* le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il eſt ſeulement compoſé de trois membres, qui ſont deux ſénateurs du conſeil des dix, & d'un des conſeillers du doge. Ces trois hommes exercent leur pouvoir abſolu ſur la vie de tous les ſujets de l'état, & même ſur celle des nobles, après avoir oui leur juſtification, ſans être tenus de rendre compte à perſonne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conſeil, s'ils ſe trouvent tous trois de même avis.

Les deux ſeuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de ſuſpendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorſqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute poſitif.

Ses exécutions ſont très-ſecretes; & quelquefois ſur la ſimple confrontation de deux témoins ou d'eſpions dont la ville eſt remplie, ils envoyent noyer un miſérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Veniſe ſe ſert de ce terrible moyen pour maintenir ſon ariſtocratie.

Cette magiſtrature eſt permanente, parce que les deſſeins ambitieux peuvent être commencés, ſuivis, ſuſpendus, repris; elle eſt cachée, parce que les crimes qu'elle eſt cenſée punir, ſe forment dans le ſecret. Elle a une inquiſition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'eſt ainſi que la tyrannie s'exerce ſous le prétexte d'empêcher l'état de perdre ſa liberté; mais elle eſt anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le ſilence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaiſent. (*D. J.*) (1)

INQUI-

---

(1) La gaieté naturelle qui accompagne l'amour de la Patrie dans l'empire ſans bornes qu'il exerce ſur les cœurs des Venitiens, parmi les nobles, comme parmi les citoyens & le Peuple, fait aſſez connoître que la dépendance des lois eſt bien adoucie par leurs ſages diſpoſitions, & par cette douce modération qui eſt l'ame & le ſoutien d'une République Ariſtocratique. En effet pourroit-on n'être pas fortement attaché à un pays où chacun des trois états eſt admis aux charges & aux honneurs proportionnés à ſon rang; où le gouvernement s'occupe de l'agrandiſſement du commerce, du progrès des arts, de l'adminiſtration d'une ſcrupuleuſe juſtice; où les charges publiques ſont très légères; où enfin l'on met en pratique ce beau précepte de Ciceron: *eſt boni magiſtratus commoda civium defendere, non divellere, atque omnes æquitate eâdem continere?* C'eſt par de tels moyens qu'au milieu de l'opulence les ſujets ſoumis aux lois, jouiſſent de la félicité commune à tous, trouvant dans la forme du Gouvernement cette ſûreté qui conſtitue la vraie liberté civile, & qui eſt le fruit non d'une autorité tyrannique, mais d'une ſage & douce Ariſtocratie.

Mais pour répondre plus catégoriquement à ce que l'auteur de cet article avance, il faut prendre la choſe de plus haut, & conſidérer la conſtitution intérieure du gouvernement, non en l'examinant ſous un point de vûe déſavantageux & dans un faux jour, où elle pourroit paroître capable de produire tous les mauvais effets que l'on dépeint ici, mais en l'analyſant avec l'eſcorte des lumiéres de la raiſon, qui y fera reconnoître la ſource féconde des plus grands avantages pour la ſociété, & y fera découvrir mille objets dignes de la plus juſte admiration.

La conſtitution du gouvernement de la Republique de Veniſe, ouvrage des plus ſages Légiſlateurs, paroit à la vérité au premier coup d'œil, réunir dans le Sénat les trois facultés: la légiſlative, celle de rendre des jugemens, & celle de les exécuter; mais loin que cette autorité puiſſe produire les effets d'un pernicieux Deſpotiſme, elle eſt au moyen des ſages tempéramens qui la mitigent, la baſe de la ſûreté & de la tranquillité publique.

Le Sénat en qui réſide la puiſſance légiſlative, compoſé d'un grand nombre de membres, ne peut après la ventilation des avis, que faire les loix les plus ſages & les plus utiles. Les Magiſtrats organes de l'autorité du Sénat, prépoſés à l'exécution des loix dont ils ſont les dépoſitaires, & compoſés chacun d'un petit nombre, ne peuvent par leur ſimple voix former decret ſans les autres dans le Sénat, ni même l'empecher, n'ayant pas la faculté de délibération négative. Ils ne peuvent donc être conſidérés comme légiſlateurs, quoiqu'ils puiſſent concourir à la légiſlation. Souvent même quelques-uns d'entre eux comme membres du Sénat n'ont point concouru à une loi, dont par leur emploi ils ſont les exécuteurs; la même excluſion a lieu auſſi pour ceux qui ſont chargés de juger, de ſorte que les membres du Sénat, quoiqu'ils faſſent les fonctions de légiſlateurs, de juges, & d'exécuteurs, ne ſont point tous chargés de toutes ces fonctions; & diviſés dans tous les cas par les plus ſages réglemens, ils ne ſont réunis qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour entretenir dans les opérations du Sénat l'enchainement & l'harmonie qui ſont ſi néceſſaires au bon ordre.

L'on accorde quelquefois à ces magiſtrats une très grande autorité: telle eſt celle des Inquiſiteurs d'Etat. Autant il a été reconnu néceſſaire dans le Gouvernement monarchique de mettre un frein aux premiéres & peut être trop ſubites réſolutions du ſouverain en les faiſant paſſer à l'examen d'un conſeil, autant il a paru utile de remédier à la lenteur naturelle des Républiques, en établiſſant au moins un tribunal qui ait une pleine autorité, particuliérement dans les cas preſſans, pour y pourvoir ſans retard. Pour cela il faut l'affranchir de la dépendance d'un tribunal ſupérieur auquel ſes membres devroient rendre compte de leurs opérations. Mais quelque confiance que le gouvernement ait dans leur intégrité, ces charges ne ſe donnant qu'à des hommes en qui elle eſt bien reconnûe, ils ne ſont cependant point tellement indépendans, que le Sénat n'ait droit de les faire obéir à ſes ordres quand il lui plait: mais ce qui leur ſerve de frein, eſt auſſi la propre reputation; & même la juſte ambition de paſſer après cette commiſſion à de plus grands honneurs, qui fait qu'ils ne ſe ſervent de leur autorité que pour le bien public & dans des cas extrêmes.

Cette autorité dont quelqu'étendue eſt également néceſſaire dans les autres tribunaux pour gouverner de ſi vaſtes états, & reprimer la force par la force, en mettant une digue aux entrepriſes de ceux qui ſeroient en état d'abuſer de leurs richeſſes & de leur crédit, contient la nobleſſe dans les bornes du devoir, & le peuple dans le reſpect. A la prudence de ces Inquiſiteurs ſemblables aux éphores de Lacédémone, à cette verge pleine d'yeux qui veille ſans ceſſe à la conſervation de la liberté commune, on doit la gloire de la tranquillité publique, & ſon pouvoir ne peut être pourtant conſidéré comme tendant au Deſpotiſme. La liberté politique ne con-

ſiſte

INQUISITION, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) jurisdiction ecclésiastique érigée par le siege de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infideles, & les hérétiques.

Cette jurisdiction après avoir pris naissance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233. Innocent IV. étendit son empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entierement soumise en 1448, sous le regne de Ferdinand & d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous Jean III. l'an 1557, conformément au modele reçu par les Espagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III. avoit formé la congrégation de ce tribunal sous le nom du *saint-office*; & Sixte V. confirma cette congrégation en 1588. Ainsi l'*inquisition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré plusieurs contradictions dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

Parcourons tous ces faits avec M. de Voltaire, & dans un plus grand détail, mais qui certainement n'ennuyera personne. Le tableau qu'il en a tracé est de main de maître; on ne sauroit trop en multiplier les copies.

Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III. érigea ce terrible tribunal qui juge les pensées des hommes; & sans aucune considération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, la cour de Rome en commit la décision à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquisiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui extermineroit les condamnés, de reconcilier à l'Eglise, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bisarrerie des évenemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus sévere de ce tribunal.

L'empereur Fréderic II. accusé par le pape tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut se laver du reproche en prenant sous sa protection les inquisiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par lesquels il mandoit aux juges séculiers de livrer aux flammes ceux que les inquisiteurs condamneroient comme hérétiques obstinés, & de laisser dans une prison perpétuelle ceux que l'*inquisition* déclareroit repentans. Fréderic II. malgré cette politique n'en fut pas moins persécuté, & les papes se servirent depuis contre les droits de l'empire des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre IV. établit l'*inquisition* en France sous le roi S. Louis. Le gardien des Cordeliers de Paris, & le provincial des Dominicains étoient les grands inquisiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III. consulter les évêques, mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange jurisdiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bien-tôt le soulevement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout desobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-tems, ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils se servirent de cette *inquisition* contre les partisans de l'empire; car en 1302 le pape Jean XXII. fit procéder par des moines inquisiteurs, contre Mathieu Viscomti, seigneur de Milan, dont le crime étoit d'être attaché à l'empereur Louis de Baviere. Le dévouement du vassal à son souverain fut déclaré hérésie; la maison d'Est, celle de Malatesta furent traitées de même, pour la même cause; & si le supplice ne suivit pas la sentence, c'est qu'il étoit plus aisé aux papes d'avoir des inquisiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui se voyoient enlever un droit qui sembloit leur appartenir, le reclamoient vivement; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les assesseurs des moines.

Sur la fin du treizieme siecle en 1289, Venise avoit dejà reçu l'*inquisition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dépendante du pape, elle fut dans l'état de Venise toute soumise au sénat. Il prit la sage précaution d'empêcher que les amendes & les confiscations n'appartinssent pas aux inquisiteurs. Il espéroit par ce moyen modérer leur zele, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens; mais comme l'envie de faire valoir les droits de son ministere, est chez les hommes une passion aussi forte que l'avarice, les entreprises des inquisiteurs obligerent le sénat long-tems après, savoir au seizieme siecle, d'ordonner que l'*inquisition* ne pourroit jamais faire de procédure sans l'assistance de trois sénateurs. Par ce réglement, & par plusieurs autres aussi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée. *Voyez* Fra-Paolo *sur cet article*.

Un royaume où il sembloit que l'*inquisition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, est précisément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les souverains de cet état & ceux de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des papes, d'y jouir de la jurisdiction ecclésiastique. Le pontife romain & le roi se disputant toujours à qui nommeroit les inquisiteurs, on n'en nomma point; & les peuples profiterent pour la premiere fois des querelles de leurs maîtres. Si finalement l'*inquisition* fut autorisée en Sicile, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilege de la couronne, & non un tribunal romain; car en Sicile c'est le roi qui est pape.

Il y avoit déjà long-tems qu'elle étoit reçue dans l'Arragon; elle y languissoit ainsi qu'en France, sans fonction, sans ordre, & presque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Espagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Espagnols eût alors quelque chose de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies qu'ils commirent dans le nouveau monde: on le voit sur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils porterent dans l'exercice d'une jurisdiction où les Italiens ses inventeurs mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les inquisiteurs espagnols y ajouterent la barbarie la plus atroce.

Lorsque Mahomet II. eut subjugué la Grece, lui & ses successeurs laisserent les vaincus vivre en paix dans leur religion: & les Arabes maîtres de l'Espagne n'avoient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométisme. Mais après la prise de Grenade, le cardinal Ximénès voulut que tous les Maures fussent chrétiens, soit qu'il y fût porté par zele, soit qu'il écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple soumis à sa primatie.

C'étoit une entreprise directement contraire au traité par lequel les Maures s'étoient soumis, & il falloit du tems pour la faire réussir. Ximénès néanmoins voulut convertir les Maures aussi vîte qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les persecuta, ils se souleverent; on les soumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximénès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce signe de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avoit beaucoup en Espagne. Ils étoient ce qu'ils sont par-tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profession bien loin d'être turbulente, ne peut subsister que par un esprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autorisés par le pape en Italie: il y a près de 280 synagogues en Pologne. La seule ville d'Amsterdam possede environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puisse assurément faire le commerce sans leur secours. Les Juifs ne paroissoient pas plus dangereux en Espagne, & les taxes qu'on pouvoit leur imposer étoient des ressources assurées pour le gouvernement.

---

siste point à faire tout ce que l'on veut, mais à faire ce que les lois permettent, & à n'être point contrainte de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il convient de désirer pour être à l'abri des entreprises des plus forts, qu'il y ait un tribunal capable de garantir le repos, & ramener violemment l'état à la liberté. C'est ainsi que l'autorité fondée sur l'amour paternel des legislateurs, recompense presque généralement ceux qui y sont véritablement soumis.

La modération d'un tel gouvernement Aristocratique ayant donc pour appui la vigilance & l'autorité des Inquisiteurs d'Etat, bien loin que cette autorité puisse donner sujet de crainte aux citoyens; il est au contraire certain, ainsi qu'on l'a reconnu même depuis peu, qu'elle contribue à la sûreté de la République. C'est ainsi que Venise, cette merveille du monde, cet objet de la jalousie des nations, sans rampart, sans garnison, ouverte de toutes parts, s'est maintenue libre au milieu des troubles du dehors, parceque tout feu de discorde étant ou sagement prévenu, ou subitement étouffé au dedans, l'amour de la Patrie dont sont enflammés les cœurs de ses citoyens, lui tient lieu de garnison & de boulevards. (*D*)

ment. Il est donc bien difficile de pouvoir attribuer à une sage politique la persécution qu'ils essuyerent.

L'*inquisition* procéda contr'eux, & contre les Musulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimerent mieux alors quitter l'Espagne que de soutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Isabelle perdirent-ils de sujets? C'étoient certainement ceux de leur secte les moins à craindre, puisqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui restoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquisiteur Torquemada fit regarder à la reine Isabelle tous ces chrétiens déguisés comme des hommes dont il falloit confisquer les biens & proscrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquisition* espagnole, cette forme juridique qu'elle conserve encore aujourd'hui, & qui est opposée à toutes les loix humaines. Il fit pendant quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes, & en fit brûler cinq ou six mille avec l'appareil des plus augustes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont sacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuses. Les Espagnols n'en conçurent pas d'abord assez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on sacrifioit; mais bien-tôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorsque les dogmes de Luther éclaterent, le peu de citoyens qui fut soupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle est cette forme: on ne confronte point les accusés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne soit écouté; un criminel flétri par la justice, un enfant, une courtisane, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son pere, la femme contre son époux, le frere contre son frere: enfin l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui suppose & que souvent il ignore. Cette procédure inouie jusqu'alors, & maintenue jusqu'à ce jour, fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara de tous les esprits; il n'y eut plus d'amis, plus de société; le frere craignit son frere, le pere son fils, l'épouse son époux: c'est de-là que le silence est devenu le caractere d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile: les plus adroits s'empresserent d'être les archers de l'*inquisition*, sous le nom de ses familiers, aimant mieux être satellites que de s'exposer aux supplices.

Il faut encore attribuer à l'établissement de ce tribunal cette profonde ignorance de la saine philosophie, où l'Espagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie même ont découvert tant de vérités, & ont élargi la sphere de nos connoissances. Descartes philosophoit librement dans sa retraite en Hollande, dans le tems que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémissoit dans les prisons de l'*inquisition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature humaine n'est si avilie que quand l'ignorance est armée du pouvoir: mais ces tristes effets de l'*inquisition* sont peu de chose en comparaison de ces sacrifices publics qu'on nomme *auto-da fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précedent.

C'est un prêtre en surplis; c'est un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vastes & profonds cachots appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'est ensuite un théâtre dressé dans une place publique, où l'on conduit au bucher tous les condamnés, à la suite d'une procession de moines & de confrairies. On chante, on dit la messe, & on tue des hommes. Un asiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne sauroit si c'est une réjouissance, une fête religieuse, un sacrifice, ou une boucherie; & c'est tout cela ensemble. Les rois, dont ailleurs la seule présence suffit pour donner grace à un criminel, assistent à ce spectacle, sur un siege moins élevé que celui de l'inquisiteur, & voyent expirer leurs sujets dans les flammes. On reprochoit à Montézuma d'immoler des captifs à ses dieux; qu'auroit-il dit s'il avoit vû un *auto-da fé*?

Ces exécutions sont aujourd'hui plus rares qu'autrefois; mais la raison qui perce avec tant de peine quand le fanatisme est sur le trone, n'a pu les abolir encore.

L'*inquisition* ne fut introduite dans le Portugal que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point soumis aux Espagnols, elle essuya d'abord toutes les contradictions que son seul nom devroit produire: mais enfin elle s'établit, & sa jurisprudence fut la même à Lisbonne qu'à Madrid. Le grand inquisiteur est nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *saint*, sont soumis en Espagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquisition* eut dans ces deux états la même sévérité & la même attention à signaler sa puissance.

En Espagne, après le décès de Charles-quint, elle osa faire le procès à l'ancien confesseur de cet empereur, à Constantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut ensuite brûlée dans un *auto-da fé*.

En Portugal Jean de Bragance ayant arraché son pays à la domination espagnole, voulut aussi le délivrer de l'*inquisition*: mais il ne peut réussir qu'à priver les inquisiteurs des confiscations; ils le déclarerent excommunié après sa mort; il fallut que la reine sa veuve les engageât à donner au cadavre une absolution aussi ridicule qu'elle étoit honteuse: par cette absolution on le déclaroit coupable.

Quand les Espagnols passerent en Amérique, ils porterent l'*inquisition* avec eux. Les Portugais l'introduisirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autorisée à Lisbonne.

On sait l'histoire de l'*inquisition* de Goa. Si cette jurisdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes que pour y négocier. Le commerce & l'*inquisition* sont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amsterdam, ces villes seroient desertes & misérables: en effet quand Philippe II. la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales causes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureusement préservées de ce fléau; elles ont essuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finissent, & l'*inquisition* une fois établie semble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement secoué son joug en suivant l'exemple de Venise; il a sagement ordonné, pour anéantir toute puissance de l'*inquisition* dans ses états, 1°. que le procureur général accusateur communiqueroit à l'accusé les articles de l'accusation, & le nom des témoins: 2°. que l'accusé auroit la liberté de choisir un avocat, & de conférer avec lui: 3°. il a de plus défendu d'exécuter aucune sentence de l'*inquisition* qu'elle n'eût été confirmée par son conseil. Ainsi les projets de Jean de Bragance ont été exécutés un siecle après par un de ses successeurs.

Sans doute qu'on a imputé à un tribunal, si justement détesté, des excès d'horreurs qu'il n'a pas toujours commis: mais c'est être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquisition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le mensonge de quoi la rendre odieuse; il suffit d'en connoître l'esprit.

Bénissons le jour où l'on a eu le bonheur d'abolir dans ce royaume une jurisdiction si contraire à l'indépendance de nos rois, au bien de leurs sujets, aux libertés de l'église gallicane, en un mot à toute sage police. L'*inquisition* est un tribunal qu'il faut rejetter dans tous les gouvernemens. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traitres. Dans les républiques, il ne peut former que de malhonnêtes gens. Dans l'état despotique, il est destructeur comme lui. Il n'a servi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de sa couronne, les Provinces-unies; & à brûler ailleurs, aussi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux.

Ce tribunal inique, inventé pour extirper l'hérésie, est précisément ce qui éloigne le plus tous les protestans de l'Eglise romaine; il est pour eux un objet d'horreur. Ils aimeroient mieux mourir mille fois que de s'y soumettre, & les chemises ensoufrées du saint office sont l'étendard contre lequel on les verra toujours réunis. De-là vient que leurs habiles écrivains proposent cette question: „ Si les puissances protestantes ne pourroient „ pas se liguer avec justice pour détruire à jamais une „ jurisdiction cruelle sous laquelle gémit le Christianis„ me depuis si long-tems. „

Sans prétendre résoudre ce probleme, il est permis d'avancer, avec l'auteur de l'*esprit des lois*, que si quelqu'un dans la postérité ose dire qu'au dix-huitieme siecle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquisition* pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares; & l'idée que l'on en prendra sera telle qu'elle flétrira ce siecle, & portera la haine sur les nations

nations qui adoptoient encore cet établissement odieux. (*D. J.*) (1)

INQUOFFO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante d'Afrique, commune dans les royaumes de Congo & d'Angola. Elle ressemble à la vigne-vierge, & produit une grande quantité de petites grappes chargées de grains, de la grosseur des grains de coriandre, mais qui ont le goût des grains de poivre. Les habitans s'en servent dans

roquets

(1) Les plaintes formées tant de fois contre le tribunal de l'inquisition sont renouvelées dans cet article. Pour ce qui regarde l'histoire de ce Tribunal il est à remarquer que non-seulement Innocent III. & Honorius III. declarerent S. Dominique, pour premier inquisiteur, général afin qu'il s'opposât à l'héresie des Albigeois mais encore que les premiers inquisiteurs furent tirés de l'ordre des freres precheurs, dont S. Dominique étoit le fondateur. Les lettres écrites par Gregoire IX. au superieur des freres precheurs de Lombardie sont une preuve de tout ce qui vient d'être remarqué. Ce fut Innocent IV. qui par sa constitution *Quia tunc*, inserée dans le Bullaire Romain, & rapportée par Wading & autres, commit aussi l'Office de l'inquisition aux Freres Mineurs de S. François. Clement VII. éleva aussi des Religieux Minimes au grade d'inquisiteurs, tel fut le pere dom Diegue de Silva qui fut Inquisiteur en Portugal. Les supérieurs des Dominicains, & des Franciscains étoient autorisés par les Papes Innocent IV. Alexandre IV. à nommer les Inquisiteurs & à les tirer de leurs propres ordres de religion: mais depuis que Paul III. eut érigé la Congregation du S. office à Rome, c'est elle qui fait l'élection des Inquisiteurs. Sixte V. rétablit cette congregation, à laquelle les Pie IV. & V. en ayant fixées les fonctions, avoient donné beaucoup plus d'autorité, suivis en cela par Clement VIII.

Les injures qu'on a indecemment vomies contre ce tribunal, & les calomnies qu'on a repandues à son égard sont infinies; on pourroit citer pour témoin les ouvrages du Pere Paul, ceux de Limborch, de Giannon, le Manuel des inquisiteurs, en un mot tous les auteurs qui desireroient admettre la tolerance en matiere de religion pour avoir occasion de l'attaquer impunement; mais il suffit de renvoyer le lecteur à ce qui est écrit dans ce même article; l'auteur s'y montre rempli du venin le plus amer contre ce tribunal, quoique par-tout, où il est reçû, il détruise, & mette un frein aux doctrines perverses; l'expérience ne fait que trop connoître, que de telles doctrines étant une fois enracinées dans l'esprit des hommes, & sur-tout de ceux qu'on appelle le *Vulgaire* ou *le menu peuple*, sont souvent la cause de guerres de religion: ces guerres sont ordinairement les plus à craindre, parceque semblables aux incendies, les plus irrités, les plus furieux, elles portent la desolation & la destruction de la vraie religion dans des provinces entieres, & même dans des Royaumes les plus florissans, & les plus opulens. L'histoire ne nous apprend-elle pas que les guerres de Religion, sont les plus sanguinaires, & les plus cruelles? on fremit au seul souvenir des guerres des Iconoclastes dans l'Orient, des Hussites dans la Boëme, des Lutheriens dans l'Allemagne, des Calvinistes dans le Brabant, dans la France, & sur-tout dans les Sevennes, & de tant d'autres dont les frénésies n'étant arretées dans leur source, ont fait couler des fleuves de sang.

Quiconque lira mes observations pourra connoître que j'obmets plusieurs reflexions spirituelles qui pourroient justifier le Tribunal de l'inquisition: je ne m'annonce pas comme un Théologien zélé, qui ne respire que le salut de son prochain; mais je regarde l'utilité de ce Tribunal comme amateur du bien public, & comme bon citoyen: que l'on ne m'objette donc pas que les Princes conjointement avec les Evêques doivent veiller à maintenir l'uniformité dans la religion, & l'integrité dans la foi: car j'admets cette maxime, & je la vois heureusement établie dans tant de pays catholiques.

Lorsque sous le Regne de la Reine Isabelle & du Roi Ferdinand, le Royaume de Grenade, & l'Espagne furent reunis, & soumis à un gouvernement catholique, les Mahometans, & les Juifs qui ne vouloient pas embrasser la Religion catholique, furent chassés, sur les representations du celebre Cardinal Ximenes: ceux de ces infideles qui après avoir recû le Baptême, le profanent en judaïsant sont condamnés à la mort: le Tribunal du S. Office d'Espagne qui est celui qui en prend connoissance, après avoir acquis toutes les preuves les plus convainquantes du fait d'apostasie remet les coupables au bras seculier, c'est-à-dire aux officiers qui sous l'autorité du Roy exercent la justice dans le Royaume afin qu'ils leur fassent subir la peine qui avoit déja été établie, avant que le S. Office eût pris en Espagne la forme, & la vigueur où il parvint du tems de Philippe second.

Dans toutes les provinces d'Espagne, où le S. Office, est recû, il se conforme aux lois que le Royaume a decretées pour conserver la Religion catholique, desorte que ce n'est pas en vertu des lois particulieres du S. Office, mais en conséquence de celles du Royaume d'Espagne que sont emanées ces *cruelles* sentences de mort contre ceux des juifs qui s'obstinent à demeurer dans le Royaume, se flatant de pouvoir éluder la rigueur des lois en feignant extérieurement d'être chrétiens, & bons Catholiques: on les appelle *Maranes*, parmi lesquels est fameux le docteur Pintus Pereira qui sous l'extérieur d'un bon catholique, obtint une chaire publique à Pise en Toscanne, & fut decoré de la dignité d'auditeur de la rote Florentine, & il mourut enfin en juif, à Bresse en Lombardie: d'autres disent à Veronne.

Ce n'est seulement pas en Espagne qu'on punit de mort les *Maranes*, ils étoient condamnés à la même peine en Italie, témoin ce qu'en dit le Cardinal Albizi dans sa réponse au Frere Paul, il y est fait mention de l'histoire du Docteur Pereira.

Mais quand bien même on devroit croire que le S. Office soit l'auteur des sentences de mort à laquelle on condamne les juifs, tant en Espagne qu'en Portugal, ne trouvera-t-on pas pour cela de semblables exemples dans les autres pays, où le tribunal du S. Office n'est pas admis, & où les Evêques, seuls chargés de veiller à la conservation & au maintien de la foi catholique, donnent avis au gouvernement, de ce qui se passe à cet égard afin qu'il enleve de dessus la terre toute mauvaise semence qui pourroit corrompre leur fidel troupeau? J'en rapporterai deux exemples, l'un ancien, d'une Republique, l'autre moderne, d'un grand Royaume.

Vers l'an 1530 l'hérésie de Calvin avoit non-seulement infecté en Italie la cour des Ducs de Ferrare, mais encore quelques-uns des principaux, citoyens, & bourgeois de Lucques. Cette Republique prudente qui n'a jamais admis le tribunal de l'Inquisition dans son Etat, comprit néanmoins la nécessité qu'il y avoit pour l'avantage du public, & pour celui du particulier, de ne tolerer aucune doctrine différente de celle que l'église catholique enseigne, desorte que le Sénat prononça une loi severe pour servir à l'avenir de digue, & de rempart contre les fausses doctrines des novateurs. Ce Sénat ne se contenta pas d'y infliger des peines d'exil, & de confiscation de biens, il y voulut encore ajouter celle de mort. Ceux même des concitoyens qui avoient embrassé cette erreur, furent les premiers à comprendre la sagesse, la nécessité, & l'importance d'une telle loi, & quoiqu'ils fussent determinés à professer pour toujours l'erreur de la nouvelle doctrine, cependant animés du vrai zele de l'amour de la patrie, ils concoururent de leurs propres suffrages à l'établissement de cette loi si rigoureuse, & si contraire à leurs intérets personnels. Enfin par une générosité, & par une grandeur d'ame peu commune, ils s'exilerent d'eux mêmes pour toujours & ils se retirerent tant à Géneve qu'en d'autres lieux, où il respire encore de tristes restes de ces premiers citoyens fugitifs, dont on ne peut trop déplorer l'aveuglement & l'obstination à suivre une doctrine hérétique, mais dont on ne peut en méme tems assez loüer, & assez admirer le courage & la magnanimité héroïque, vrayement digne des citoyens de l'ancienne Rome, qui leur ont fait préferer l'avantage du public, le repos, & la liberté de la patrie, à eux mêmes & à leurs interêts personnels & particuliers.

L'autre exemple qui n'est pas si éloigné de notre tems est celui de la France, où depuis plusieurs siecles on n'admettoit point l'exercice d'autre Religion que de la Catholique.

Les avantages que les Huguenots avoient remporté sur les troupes Catholiques avoient determiné Henry IV. à publier à Nantes en 1598 un édit par lequel la tolerance des Religions hérétiques étoit accordée; mais les guerres que l'hérésie avoit allumées, & qu'elle continuoit de fomenter, ne cesserent pas pour cela d'affliger, & de desoler la France, elles durerent au-contraire long-tems, desorte que le Roi Louis XIV. qui avoit véritablement à cœur d'établir à quelque prix que ce fût la paix & la tranquillité dans l'intérieur de son Royaume, revoca en 1685. l'édit de Nantes, d'une maniere la plus solemnelle & digne d'un grand Roi qui veut être obéi, il obligea tous ses sujets, sans en excepter aucun, & sous peine de la vie à professer dans toute l'étendue de sa vaste monarchie, la religion catholique, si mieux ils n'aimoient sortir de ses états pour aller en tels pays qu'ils voudroient.

Les lois donc les plus rigoureuses du tribunal du S. Office considerées même relativement aux lois du gouvernement politique des nations, sont toutes semblables à celles des autres pays, où il n'a point été recû, & dans lesquels la justice seculiere sur l'information que les évêques lui donnent auparavant, en qualité de dépositaires de la foi est obligée de proceder avec toute rigueur contre les deserteurs de la Religion catholique, qui est la seule religion qu'on permet aux sujets originaires du territoire que le prince a eû en vûe dans l'établissement des lois.

Pour retourner à ma proposition, & à l'objet de mes observations, je crois que les princes en conséquence des informations des Evêques, peuvent & doivent veiller pour maintenir la pureté de la Religion, & je reconnois les Evêques comme autant de vrais Inquisiteurs; mais je soutiens encore qu'on ne peut avec raison & avec fondement blâmer ce tribunal de l'Inquisition, dans les pays, où elle est introduite.

L'auteur de cet article avoüe que l'inquisition n'agit plus avec la même rigueur dont elle usoit anciennement, je lui reponds, pour ne pas répéter les exemples de ces pays dans lesquels cette même sévérité a été pratiquée par des motifs politiques sans le concours de l'Inquisition, que les exemples anciens de cette sévérité plus austere que celle d'aujourd'hui, sont très-rares, & qu'ils sont peut être propres à tenir en crainte & en respect la multitude. Et quand bien même cette rigueur étoit excessive, ce n'est point contre ce tribunal qu'il conviendroit déclamer mais contre cette prétendüe sévérité immoderée.

C'est trop hasarder aux dépens de la vérité que de soutenir que ce tribunal condamne les seules pensées, & que le secret rigoureux avec lequel on procede dans les informations, & dans les procedures, soit injuste, & contraire à l'équité naturelle. Le lecteur pour se convaincre du contraire n'a qu'à consulter le *Directorium inquisitorum* composé par Nicolas Eymeric avec les notes de François Pegna, le fameux & celebre ouvrage du Cardinal Albizi, *de Inconstantia*, & la Réponse du même auteur à l'histoire de l'Inquisition par le P. Paul de la religion des Servites, le livre de Thomas del Bene, *de Officio Inquisitorum* & plusieurs autres auteurs que les Evêques, & les officiers des tribunaux catholiques consultent journellement, même dans les pays où l'inquisition n'est pas admise.

Je finis mes observations en avertissant qu'il est très-faux, sauf respect, que l'Inquisition soit la destructrice du commerce, & le plus fort obstacle qui retient les hérétiques de retourner à la communion catholique. Car, sans m'éloigner de l'Italie, on ne peut nier que le Commerce soit très-florissant à Venise, à Gennes, à Livourne & à Ancone, où l'on ne peut pas disconvenir que l'Inquisition ne soit admise sans que cependant le trafic en ait jamais soufert le moindre embarras ni la moindre incommodité, ni la plus legere disgrace: ce tribunal n'a jamais troublé le repos public, ni la conscience des étrangers qui y viennent commercer, ils y vivent, au contraire, avec toute la tranquillité possible & avec toute sûreté.

Les hérétiques ne peuvent pas ignorer que toute les fois qu'ils voudront sincerement, & de tout leur cœur rentrer dans le sein de l'Eglise catholique (toujours prête à les recevoir) ils n'ont pas la moindre chose à craindre de la part de ce Tribunal; on pourroit rapporter l'exemple d'un grand nombre d'hérétiques qui après avoir fait avec toute sincerite une abjuration solemnelle, ont demeuré dans les pays catholiques sans avoir la moindre peur du tribunal du saint Office: il n'est tant hai des hérétiques que parce qu'ils savent qu'en conservant toujours dans leur interieur les doctrines pestiferées dont ils sont imbus, le saint Office sera toujours pour eux une digue formidable qui les retiendra, & qui les empechera de seduire les Catholiques, & de les rendre partisans de leurs erreurs. Le vrai moyen de ne pas craindre le tribunal du S. Office est de vivre en bon chrétien dans l'exercice de la religion catholique Apostolique & Romaine. (*A*)

la cuisine, & leur trouvent même plus de force qu'au poivre ordinaire.

* INRAMO, s. f. (*Commerce.*) sorte de coton en masse & non-filé, qui se tire du Levant & de l'Egypte par la voie du Caire.

INSAG, s. m. (*Ornit. exot.*) nom vulgaire que les habitans des îles Philippines donnent à une espece de perroquets communs dans leurs bois. Ces sortes de perroquets ont tout le corps d'un beau verd lustré, & la tête d'un rouge vif, éclatant. (*D. J.*)

INSALITA, (*Hist. nat.*) Quelques naturalistes entendent par ce mot les corps étrangers au regne minéral, qui étant renfermés sous terre, y ont été pénétrés de quelques sels minéraux, tels sont plusieurs bois fossiles chargés de vitriol ou d'alun. On prétend qu'on a trouvé dans les mines de sel qui sont près de Cracovie en Pologne, une poule avec ses œufs pénétrée & comme pétrifiée par le sel. (—)

INSANDA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique, qui se trouve abondamment au royaume de Congo. On nous dit qu'il ressemble beaucoup au laurier d'Europe. Les Negres mettent son écorce en macération, & en font une étoffe assez fine, dont les plus opulens se vêtissent.

* INSATIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être assouvi. Il se dit au physique & au moral. Il y a des maladies où l'on est tourmenté d'une faim *insatiable*. Les passions sont *insatiables*.

INSCRIPTION, s. f. (*Littérat. Antiq. Médailles.*) caracteres gravés sur le marbre ou le bronze, pour perpétuer à la postérité la mémoire de quelque événement.

La maniere la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conserver le souvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'usage des monumens matériels. On se contenta, dans les siecles grossiers, pour y parvenir, de dresser en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban se reconcilierent, dit la Genese, *chap. xxxj. vers.* 45. le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour servir de témoignage de cette réconciliation; les freres de Laban prirent à leur tour des pierres, & en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres, le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit rester pour témoignage solemnel du traité d'amitié qu'ils contractoient ensemble.

Xénophon rapporte, dans l'histoire de la fameuse retraite des dix mille, que les soldats ayant vû le Pont-Euxin, après avoir essuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laisser des vestiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles signifioient quelque chose, que leur position & leur situation. Elles remettoient bien devant les yeux quelque événement, mais on avoit besoin de la mémoire pour se rappeller cet événement.

Dans la suite, on fit sensément parler ces pierres mêmes, premierement en leur donnant des figures qui représentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faisant des bas-reliefs, où ces choses étoient dépeintes; secondement, en gravant dessus des caracteres ou des lettres qui contenoient des *inscriptions* de noms.

Cette coutume de graver sur les pierres se pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en emprunterent l'usage pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainsi dans la citadelle d'Athènes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *liv. VI.* des colonnes où étoit marquée l'injustice des tyrans qui avoient usurpé l'autorité souveraine. Hérodote, *liv. VII.* nous apprend que, par le decret des Amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le tems; on écrivit sur des colonnes & des tables les lois religieuses & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le Décalogue & le Deutéronome furent inscrits sur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dresser des colonnes pour y écrire les lois. Sans examiner s'il a tort ou raison, cette coutume prit faveur chez tous les peuples de la Grece, excepté les Lacédémoniens, chez lesquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivît ses loix, afin que l'on fût contraint de les savoir par cœur.

Enfin, l'on grava sur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'histoire du pays, le culte des dieux, les principes des sciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot tous les faits mémorables ou instructifs. Porphyre nous parle des *inscriptions* que les Crétois possédoient, & dans lesquelles se lisoit la cérémonie des sacrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré son histoire de Jupiter & des autres dieux, des *inscriptions* qui se trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les astronomes de Babylone écrivoient leurs observations sur des briques, & se servoient de matieres dures & solides pour conserver les opérations des arts. Aremnestus, fils de Pythagore, selon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, sur laquelle il avoit gravé les principes des sciences qu'il avoit cultivés. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit sept sciences écrites. Pythagore, selon l'opinion de plusieurs savans, apprit la Philosophie des *inscriptions* gravées en Egypte sur des colonnes de marbre. Il est dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Pisistrate fit graver sur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, second roi de Rome, écrivit les cérémonies de sa religion sur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les lois de Tullius, il fit ôter du forum toutes les tables sur lesquelles elles avoient été écrites. On gravoit sur de pareilles tables, & quelquefois sur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple; il avoit fait graver sur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véïes; Tullus, celui qu'il fit avec les Sabins; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négotier avec les Latins.

Sous les empereurs, on formoit les monumens publics de lames de plomb gravées, dont on composoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit sur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi le faire souvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite-Live rapporte qu'Annibal dédia un autel sur lequel il fit graver, en langue punique & greque, la description de ses heureux exploits.

Thucydide ne parle que de colonnes de Grece qui se trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'Isthme, dans l'Attique, dans Athènes, dans la Laconie, dans Ampélie, & par-tout ailleurs, sur lesquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Messéniens, dans les contestations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laménitide, produisirent l'ancien partage du Péloponnèse, stipulé entre les descendans d'Hercule, & prouverent par des monumens encore gravés sur les pierres & sur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'histoire, toutes les révolutions de la Grece, étoient gravées sur des pierres ou des colonnes; témoin les marbres d'Arondel, où sont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inscriptions* de la Grece & de Rome sur des colonnes, sur des pierres, sur des marbres, sur des médailles, sur des monnoies, sur des tables de bois & d'airain, est presque infini; & l'on ne peut douter que ce ne soient les plus certains & les plus fideles monumens de leur histoire. Aussi, parmi toutes les *inscriptions* qui sont parvenues jusqu'à nous, ce sont celles de ces deux peuples qui nous intéressent davantage, & qui sont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes sortes de moyens pour mettre leurs *inscriptions* à l'abri des injures du tems, en écrivirent quelquefois les caracteres sur la surface inférieure d'un marbre, & se servirent d'autres blocs de marbre qu'ils avançoient par-dessus pour le couvrir & le conserver.

Mais outre que les *inscriptions* de ces deux peuples sont autant de monumens qui répandent la plus grande lumiere sur leur histoire, la noblesse des pensées, la pureté du style, la briéveté, la simplicité, la clarté qui y régnent, concourent encore à nous les rendre précieuses, car c'est dans ce goût là que les *inscriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y seroient employées ridiculement. Il est absurde de faire une déclamation sur une statue & autour d'une médaille, lorsqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de passer à la postérité, n'ont pas besoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille du Granique, eut consacré une partie des dépouilles de sa victoire au temple de Minerve à Athènes, on y mit en grec pour toute *inscri-*

inscription: Alexander Philippi filius, & Græci, præter Lacedemonios, de barbaris Asiaticis.

Au bas du tableau de Polygnote, qui représentoit la ville de Troie, il y avoit seulement deux vers de Simonide qui disoient; „ Polignote de Thase, fils d'Aglaophon, a fait ce tableau, qui représente la prise „ de Troie „. Voilà quelles étoient les *inscriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni allusions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune espece. Le poëte ne s'amuse pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote; cet ouvrage se recommandoit assez par lui-même. Il se contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de son pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une statue de bronze à Cornélie, sur laquelle étoit cette *inscription*: „ Cornélie, „ mere des Gracques „. On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Gracques.

Cette briéveté d'*inscriptions* se portoit également sur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le consulat sous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le sujet de la médaille.

D'ailleurs, les langues greque & latine ont une énergie qu'il est difficile d'attraper dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoise, quoiqu'en dise M. Charpentier. La langue latine semble faite pour les *inscriptions*, à cause de ses ablatifs absolus, au lieu que la langue françoise traîne & languit par ses gérondifs incommodes, & par ses verbes auxiliaires auxquels elle est indispensablement assujettie, & qui sont toujours les mêmes. Ajoutez, qu'ayant besoin pour plaire, d'être soutenue, elle n'admet point la simplicité majestueuse du grec & du latin.

Leurs épitaphes, especes d'*inscriptions*, se ressentoient de cette noble simplicité de pensées & d'expressions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'usage d'Athènes étoit de graver un épitaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoit celle qu'Eurypide mit sur la tombe des Athéniens tués en Sicile: „ Ici gissent ces braves soldats qui ont battu huit „ fois les Syracusains, autant de fois que les dieux ont „ été neutres „.

Nos *inscriptions* funéraires ne sont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la basse flaterie. On voit, on montre à Vienne l'*inscription* suivante du tombeau de l'empereur Frédéric III. „ Ci gît Frédéric III. empereur pieux, au„ guste, souverain de la Chrétienté, roi de Hongrie, „ de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche „, *&c.* cependant ce prince, dit M. de Voltaire, n'étoit rien moins que tout cela; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne semée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet sans les renvoyer, ni à son pupille Ladislas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ses cousins avoient le reste; & quant au titre de souverain de la Chrétienté, il est aisé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas été moins ridicules dans leurs *inscriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs églises. Jean-Baptiste Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quantité de brochures, en fit une sanglante contre cette *inscription* du couvent des cordeliers de Reims: „ à Dieu, & à S. François, tous les deux crucifiés „.

Outre que les *inscriptions* greeques & romaines sont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous instruire de faits dont les moindres particularités piquent notre curiosité. De-là vient que depuis la renaissance des Lettres, les savans n'ont cessé de les rassembler de toutes parts. Le recueil qu'ils en ont donné contient déja quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet, de tout tems les *inscriptions* ont été précieuses aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des sciences dans la Grece, Acasilaüs, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perses, un grand ouvrage, pour expliquer les *inscriptions* qu'on avoit trouvées sur de vieilles tables d'airain en creusant la terre. Nos antiquaires imitent cet illustre grec, & tâchent de deviner le sens des *inscriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'est pas suspecte. Je m'exprime, ainsi parce que toutes les *inscriptions* qu'on lit dans plusieurs ouvrages, ne sont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puisque bien des gens les regardent encore comme des monumens historiques, dont l'autorité doit aller de pair avec celle des médailles qu'on possede, il est important de discuter jusqu'où ce sentiment peut être vrai.

Un de nos antiquaires, M. le baron de la Bastie, qui est entré dans cet examen, a prouvé judicieusement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inscriptions* qui existent & celles qu'on ne sauroit retrouver; entre les *inscriptions* que les auteurs éclairés ont copiées fidelement eux-mêmes sur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de plusieurs collections manuscrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le tems où on les a trouvées; & enfin, qui ne sont venues à nous que de copie en copie, sans qu'il y en ait qu'on puisse dire avoir été prises sur l'original.

On sçait que vers la fin du xv. siecle, & au commencement du xvj, il y eut des savans qui, pour s'amuser aux dépens des curieux d'antiquités, se divertirent à composer des *inscriptions* en style lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des dialogues d'Antonio Augustino, & par une épigramme de Sannazar, que tous les savans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette espece de fraude, & un grand nombre de ces fausses *inscriptions* ont eu malheureusement place dans les différens recueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité plusieurs de ces *inscriptions* fictives sans se douter de leur fausseté. Fulvio Ursini, quoique fort habile d'ailleurs, en a souvent fourni à Gruter, qui étoient entierement fausses, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Augustino, que je citois tout-à-l'heure, savant & habile critique, en est convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jésuite d'Anvers, avoit ramassé sans choix & sans discernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Espagne, & il est presque le seul garant que Gruter ait cité pour les *inscriptions* de ce pays-là, qui sont dans son ouvrage.

Outre les *inscriptions* absolument fausses & faites à plaisir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de secondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premieres, & de troisiemes copies en ont comblé la mesure.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter légerement & sans de bonnes raisons l'autorité des *inscriptions* en général, mais seulement à ne la recevoir cette autorité, qu'après mûr examen, lorsqu'il est question de constater un fait d'histoire sur lequel les sentimens sont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuse doivent toujours nous servir de flambeau dans les discussions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inscriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'usage, car elles ont leurs caracteres particuliers. Par exemple, nous trouvons souvent dans les *inscriptions* romaines, les caracteres CIↃ & ∞ employés pour exprimer mil; c'est un I entre deux CC droits ou renversés, & c'est quelquefois un X entre deux CC, dont l'un est droit & l'autre renversé de cette maniere CXↃ. La premiere figure, quand elle est fermée par le haut, ressemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainsi CIↃ; & la derniere figure, quand elle est entierement fermée, présente un 8 incliné ∞; mais si ces sortes de caracteres se lisent aisément, il s'en rencontre d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendamment des abbréviations, qui sont susceptibles de divers sens, & par conséquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jetter nos foibles lumieres. (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Art numismat.*) Les antiquaires nomment *inscriptions* les lettres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui sont autour de la médaille, & qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de médailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Consulto*, ou Δ. Ε. Δημαρχικῆς Ἐξουσίας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les *inscriptions* sont des especes d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Cos. III.* Dans Aug. *Imp.*

Imp. Cæs. Aug. ludi sæculares. Dans le bas-Empire, *Votis V. XXX*. &c.

Quelquefois de grands évenemens y sont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI. Cos. III*. Dans Marc Aurele, *Signis Parthicis receptis*. *S. P. Q. R.* dans Auguste; *Victoria Parthica Maxima* dans Septime Sévere.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme *S. P. Q. R. Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Adsertori publicæ libertatis* dans Vespasien. D'autres *inscriptions* sont des marques de la reconnoissance du Sénat & du peuple, comme dans Vespasien, *Libertate P. R. restituta ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives servatos*. Dans Auguste, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inscriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains tems ou à certains lieux, avec des vœux adressés aux Dieux pour le rétablissement ou pour la conservation de la santé des princes. Telles sont sous Auguste les médailles suivantes, gravées par l'adulation : *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota suscepta pro salute Imperat. Cæsaris Aug. quod Per eum Resp. in ampliore atque tranquilliore statu est. Jovi vota suscepta, pro salute Cæs. Aug. S. P. Q. R. Imperatori Cæsari, quod viæ munitæ sint, ex ea pecunia, quam is ad ærarium detulit*.

Parmi ces médailles postérieures du tems où les empereurs de Constantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inscriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarrasser un nouveau curieux; telle est le IC XC NIKAIH OYC XPICTOC NIKA, *Jesus Christus vincit*; & le Κυρις Βοηθει Αλεξιω. *Domine, Adesto Alexio*. ΔΕCΠΟΤΗΙ ΠΟΡΦΥΡΟΓΕΝΝΗΤΩΙ. On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'est ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorsque ce mot est écrit par les seules lettres initiales; car le moyen de savoir que C. LEON PAMVLΘ sur la médaille de Constantin Copronyme, signifie *Constantinus Leoni perpetuo Augusto, Multos annos*, si M. du Cange ne l'avoit heureusement deviné. Les plus savans ont été arrêtés par le Κυ ΒοΗ Δυλω Cου. Κυρις ΒοΗΘει Δουλω CoΥ, *Domine Adesto servo tuo*, faute de connoître les *inscriptions* dont nous parlons.

Ces sortes d'*inscriptions* peuvent s'appeller des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui consistent à souhaiter à l'empereur la vie, la santé, la victoire. Telle est celle qu'on voit dans Constantin, *Plura natalitia feliciter*. Celle de Constans, *Felicia Decennalia*. Celle de Théophile, Θεοφιλε AUTOVCTE CUNIKAC. Celle de Baduela, BADUELA FLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait souvenir d'une belle médaille d'Antonin Pie, qui peut avoir place parmi ces acclamations, *Senatus populusque Romanus, Annum Novum Faustum, Felicem, Optimo Principi Pio*. C'est ainsi que l'on doit expliquer ces lettres initiales, *S. P. Q. R. A. N. F. E. Optimo Principi Pio*.

Je ne dois point oublier ici celle de Constantin, qui a donné sujet à tant de fausses conjectures; elle porte du côté de la tête *Imp. C. Constantinus P. F. August*. du côté du revers, *Constantino. P. August*. BAPNAT. Car pour n'avoir pas reconnu que l'A étoit une R à demi effacée, on a voulu que ce fût la mémoire du baptême de Constantin, au lieu qu'il faut lire *Bono Rei Publicæ Nato*. Le P. Hardouin a senti plus heureusement que d'autres cette vérité.

Je crois qu'on s'apperçoit assez du goût différent des anciens & des modernes pour les *inscriptions*. Les anciens n'ont point imaginé que les médailles fussent propres à porter des *inscriptions*, à moins que ces *inscriptions* ne fussent extrèmement courtes & expressives. Ils ont réservé les plus longues pour les édifices publics, pour les colonnes, pour les arcs de triomphe, pour les tombeaux; mais les modernes en général, chargent les revers de toutes leurs médailles de longues *inscriptions*, qui n'ont plus rien, ni de la majesté, ni de la brieveté romaine. Je n'en veux pour preuve que celles de l'académie des Belles-Lettres faites en l'honneur & à la gloire de Louis XIV.

Quelquefois même dans les *inscriptions* des médailles antiques, on ne trouve que le simple nom des magistrats, comme dans Jules, *L. OEmilius, Q. F. Buca IIII. Vir A. A. A. F. F.* dans Agrippa. *M. Agrippa Cos. designatus*. (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Peinture*.) Les peintres de Grece ne se faisoient point de peine de donner par une courte *inscription* la connoissance du sujet de leurs tableaux. Dans celui de Polygnote, qui représentoit la prise de Troie, & qui contenoit plus de cent figures, chaque figure principale étoit marquée par l'*inscription* du nom du personnage. On ne doit pas croire que ces *inscriptions* défigurassent leurs ouvrages & en diminuassent le mérite, puisqu'ils faisoient l'admiration d'un peuple dont le goût pour la Peinture & les beaux-arts valoit au moins le nôtre. En même tems que ces *inscriptions* fournissoient l'intelligence du tableau, elles mettoient les connoisseurs à portée de juger si le peintre avoit bien exécuté son sujet; au lieu que parmi nous, un beau tableau est souvent une énigme que nous cherchons à deviner, & qui fait une diversion au plaisir qu'il devroit nous procurer.

Ce n'est que par une vanité mal entendue qu'un usage si commode à cessé, & bien des gens d'esprit desireroient qu'on le fît renaître; mais personne n'en a mieux exposé l'utilité que M. l'abbé du Bos: laissons-le parler lui-même, pour ne rien ôter aux graces de son style.

„ Je me suis étonné plusieurs fois, dit-il, que les „ Peintres, qui ont un si grand intérêt à nous faire re„ connoître les personnages dont ils veulent se servir „ pour nous toucher, & qui doivent rencontrer tant de „ difficultés à les faire reconnoître à l'aide seule du pin„ ceau, n'accompagnassent pas toujours leurs tableaux „ d'histoire d'une courte *inscription*. Les trois quarts „ des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables d'en ren„ dre justice à l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour „ deviner le sujet du tableau. Il est quelquefois pour „ eux une belle personne qui plaît, mais qui parle une „ langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie bientôt „ de la regarder, parce que la durée des plaisirs, où „ l'esprit ne prend point de part, est ordinairement bien „ courte.

„ Le sens des peintres gothiques, tout grossier qu'il „ étoit, leur a fait voir la nécessité des *inscriptions* pour „ l'intelligence du sujet des tableaux. Il est vrai qu'ils „ ont fait un usage aussi barbare de cette connoissance „ que de leurs principes. Ils faisoient sortir de la bou„ che de leurs figures, par une précaution bizarre, des „ rouleaux, sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils préten„ doient faire dire à ces figures indolentes: c'étoit-là „ véritablement faire parler ces figures. Les rouleaux „ dont il s'agit se sont anéantis avec le goût gothique; „ mais quelquefois les plus grands maîtres ont jugé deux „ ou trois mots nécessaires à l'intelligence du sujet de „ leurs ouvrages; & même ils n'ont pas fait scrupule „ de les écrire dans un endroit du plan de leurs ta„ bleaux, où ils ne gâtoient rien. Raphaël & les Car„ rache en ont usé de cette maniere. Coypel a placé „ de même des bouts de vers de Virgile dans la gale„ rie du palais-royal, pour aider à l'intelligence de ses „ sujets, qu'il avoit tirés de l'Enéïde. Les peintres dont „ on grave les ouvrages ont tous senti l'utilité de ces *in*„ *scriptions*, & on en met toujours au bas des estampes „ qui se font d'après leurs tableaux „.

Il seroit donc pareillement à souhaiter que dans ces mêmes tableaux, & sur-tout dans tous ceux dont le sujet n'est pas parfaitement connu, on rétablît l'usage des *inscriptions* dont les Grecs nous ont donné l'exemple: peut-être qu'un peintre médiocre le tenteroit vainement; mais un grand peintre donneroit le ton, auroit des sectateurs, & la mode en reviendroit sans doute. L'exemple a plus de puissance sur les hommes que tous les préceptes réunis ensemble. (*D. J.*)

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, (*Académie royale des*) Le feu roi Luis XIV, à qui la France est redevable de tant d'établissemens utiles aux lettres, étant persuadé que c'en seroit un fort avantageux à la nation, qu'une Académie qui travailleroit aux *inscriptions*, aux devises & aux médailles, & qui répandroit sur ses monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix, ne tarda pas à y donner les mains après qu'il en eut eu la pensée. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes, choisis dans l'académie Françoise, qui commencerent à s'assembler en 1663 dans la bibliotheque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de sa majesté. En hiver ils s'assembloient le plus ordinairement le mercredi, & en été M. Colbert les menoit souvent à Sceaux, pour donner plus d'agrémens à leurs conférences, & en jouir lui-même avec plus de tranquillité. Un des premiers travaux de cette académie naissante fut le sujet des desseins des tapisseries du roi, tel qu'on les voit dans le recueil d'estampes & descriptions qui en a été publié. M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la description du Carrousel, qui fut imprimée avec les figures; après qu'elle eut été examinée & approuvée par la compagnie. On commença aussi à faire des devises pour les jettons du trésor royal, des parties casuelles, des bâtimens & de la marine; & tous les ans on en donnoit de nouvelles. Enfin,

fin, on entreprit de faire par médailles une hiſtoire ſuivie des principaux évenemens du regne du roi; & cet ouvrage n'eût pas tant tardé à paroître ſi M. Colbert n'eût pas interrompu ſi ſouvent le travail de la compagnie, en la chargeant continuellement d'inventer ou d'examiner les différens deſſeins de Peinture & de Sculpture dont on vouloit embellir Verſailles; de faire graver le plan & les principales vûes des maiſons royales, & d'y joindre des *inſcriptions*. M. Quinault occupa auſſi une partie du tems de l'Académie, quand il eut été chargé par le roi de travailler aux tragédies en muſique, de même que M. Felibien le pere, quand il eut fait ſon dictionnaire des arts & ſes entretiens ſur la Peinture; car la compagnie fut rendue juge de ces différens ouvrages & de pluſieurs autres, & aucun ne parut qu'après avoir ſubi ſon examen & reçu ſon approbation. Les premiers académiciens n'étoient qu'au nombre de quatre, tous de l'academie Françoiſe; ſavoir, Mrs Chapelain, de Bourzéis, Charpentier & Caſſagnes. M. Perrault, contrôleur des bâtimens, fut admis dans les aſſemblées ſans être d'abord du corps, mais dans la ſuite il prit la place de M. l'abbé Caſſagnes; & Mrs de Bourzeïs & Chapelain étant morts, le premier en 1672, & le ſecond en 1674, ils furent remplacés par l'abbé Tallemant le jeune, & M. Quinault, tous deux de l'académie Françoiſe. Au commencement de 1682 M. Perrault ayant quitté la commiſſion des bâtimens, & ſe voyant moins écouté de M. Colbert, quittant les aſſemblées où il avoit tenu la plume depuis qu'il y avoit été introduit, il fut remplacé par l'abbé Gallois. On ſentit que ſon abſence étoit une perte pour la compagnie, qui languit dès-lors pendant dix-huit mois, & juſqu'à la mort de M. Colbert. M. de Louvois, qui ſuccéda à ce miniſtre dans la charge de ſurintendant des bâtimens, ne donna pas de moindres marques de ſon affection pour l'académie; & après en avoir aſſemblé pluſieurs fois les membres chez lui à Paris & à Meudon, il fixa enfin leurs aſſemblées au louvre, dans le lieu où ſe tiennent celles de l'académie Françoiſe, & voulut qu'elles ſe tinſſent le lundi & le ſamedi depuis cinq heures du ſoir juſqu'à ſept. M. de la Chapelle, devenu contrôleur des bâtimens, eut ordre de s'y trouver pour écrire les délibérations, & devint ainſi le cinquieme académicien, & peu après on ajouta Mrs Racine & Deſpréaux pour ſixieme & ſeptieme, enfin pour huitieme, M. Rainſſant directeur du cabinet des antiques de ſa majeſté.

Sous ce nouveau miniſtere l'académie reprit ſon hiſtoire du roi par les médailles, & commença à faire des deviſes pour les jettons de l'extraordinaire des guerres; & ayant perdu M. Quinault au mois d'Octobre 1688, & M. Rainſſant au mois de Juin 1689, ces deux places demeurerent vacantes juſqu'en 1691, qu'on nomma pour les remplir Mrs de Toureil & Renaudot. M. Felibien le pere occupoit depuis quelque tems celle de M. l'abbé Gallois, qui s'en vit exclus par l'inadvertance de Mrs Charpentier & Quinault, qui, interrogés par M. de Louvois ſur les noms de leurs confreres, lui nommerent pour quatrieme M. Felibien, qui étoit préſent, plûtôt que M. Gallois, dont ils ne ſe ſouvinrent point. M. de Villacerf ayant été fait ſurintendant des bâtimens après M. le marquis de Louvois, n'eut pas le ſoin des académies, & ſa majeſté en chargea M. de Ponchartrain, alors contrôleur général & ſecrétaire d'état, & depuis chancelier de France. Ce fut ſous lui que l'académie, que l'on n'avoit preſque connue juſques-là que ſous le titre *de petite académie*, le devint davantage ſous celui d'*académie royale des Inſcriptions & médailles*; & afin que M. le comte de Ponchartrain ſon fils pût ſe trouver ſouvent à ces aſſemblées, il les fixa au mardi & au ſamedi. L'inſpection de cette compagnie fut donnée à M. l'abbé Bignon ſon neveu, dont le génie & les talens étoient déja univerſellement reconnus. On revit avec ſoin toutes les médailles dont on avoit arrêté les deſſeins du tems de M. Louvois. On en réforma pluſieurs; on en ajouta un grand nombre; on les réduiſit toutes à une même grandeur. M. Coypel, depuis premier peintre du roi, fut chargé d'exécuter les différens deſſeins de médailles que l'académie avoit imaginés; & l'hiſtoire du roi par les médailles commença enfin à être préſentée à ſa majeſté quelque tems après que M. de Ponchartrain eut été élevé à la dignité de chancelier, dont il fut revêtu au mois de Septembre 1699. M. l'abbé Bignon, craignant que cet ouvrage étant fini, l'académie, dont la ſituation n'étoit point encore fixe, ne ſe relâchât, ou ne vînt même à ſe diſſiper, penſa à en aſſurer l'état, le fit propoſer à ſa majeſté; & le roi ayant goûté cette propoſition, il fut fait, par ordre du roi, un réglement, qui fut envoyé peu après à la compagnie. Ce réglement porte entr'autres, „ que l'Académie ſera „ ſous la protection du roi, comme celle des Sciences; „ qu'elle ſera compoſée de quarante académiciens, dix „ honoraires, dont l'un ſera préſident, & deux pourront être étrangers, & dix éleves; que l'un des pen- „ ſionnaires ſera ſecrétaire, & un tréſorier; que les aſ- „ ſemblées ſe tiendront au louvre les mardis & vendre- „ dis de chaque ſemaine, depuis trois heures après-midi „ juſqu'à cinq, &c. „ Ce réglement, que l'on peut lire en entier dans le premier volume des mémoires de l'académie des Belles-Lettres, fut fait à Verſailles le 16 Juillet 1701, changea la face de l'académie, & ajouta aux occupations de ſes membres l'étude de tout ce qui concernoit la littérature ancienne & moderne.

Le réglement commença à être exécuté le 19 du même mois, que l'académie tint ſa premiere aſſemblée particuliere dans la forme preſcrite. Cet établiſſement fut confirmé en 1713 par des lettres-patentes données à Marly au mois de Février, & qui furent enregiſtrées au parlement & à la chambre des comptes. L'académie prit pour ſceau les armes de France avec une médaille d'or au milieu, où eſt gravée la tête de ſa majeſté. Le jetton de la même compagnie repréſente une muſe, tenant à la main une couronne de laurier, & ayant derriere elle des cippes & des obéliſques, & pour ame, ce mot d'Horace: *Vetat mori*. En 1716 feu M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, que l'on ſait avoir toujours eu du goût & des talens pour les arts & pour les ſciences, fit obſerver que le titre d'académie des Inſcriptions & médailles n'exprimoit qu'une partie de l'objet de cette compagnie, & il fut rendu un arrêt du conſeil d'état du roi le 4 Janvier 1716, par lequel ce titre fut changé en celui d'*académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres*; & par uſage on nomme plus communément cette compagnie, *académie des Belles-Lettres*, titre plus ſimple, & qui exprime tout ce que le premier renferme. Par le même arrêt le roi ſupprima la claſſe des éleves, dont le nom ſeul rebutoit les perſonnes d'un certain mérite, & ſa majeſté ordonna que la claſſe des aſſociés ſeroient augmentée de dix ſujets, qui lui ſeroient préſentés par l'Académie dans la forme ordinaire. Enfin le 23 Mars ſuivant il y eut un autre arrêt rendu au conſeil d'état, qui ordonna que le titre de vétéran ne pourroit être deſormais accordé qu'à ceux des académiciens actuellement en place, qui, après avoir travaillé utilement dans l'Académie pendant dix années au moins, ſe trouveroient hors d'état & dans une eſpece d'impoſſibilité d'y continuer leurs travaux. On a déja vingt-ſept gros volumes in-4°. de l'hiſtoire & des mémoires de cette académie, & la ſuite s'imprime à l'imprimerie royale, d'où ce qui a paru eſt ſorti depuis 1733. M. le préſident Durey de Noinville a fondé un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui, au jugement de l'Académie, aura mieux réuſſi dans le ſujet qu'elle propoſera. La premiere diſtribution de ce prix s'eſt faite dans la ſéance publique d'après pâques de l'année 1734. *Moréry*.

INSCRIPTION, (*Juriſprud.*) eſt lorſqu'on écrit ſon nom ou quelqu'autre choſe ſur un regiſtre deſtiné à cet uſage.

Dans les univerſités les étudians s'*inſcrivent* en certains tems ſur les regiſtres de la faculté où ils étudient, & le certificat qu'on leur donne de ces *inſcriptions* pour pouvoir prendre des degrés, eſt confondu dans l'uſage avec les *inſcriptions* même, & s'appelle auſſi *inſcriptions*.

Les dénonciateurs ſont obligés d'*inſcrire* leurs noms ſur le regiſtre du procureur du roi. *Voyez* DÉNONCIATEUR.

Inſcription de faux ou *en faux*, eſt une voie judiciaire que l'on prend pour détruire par la voie du faux incident une piece que l'on ſoutient être fauſſe. Cette procédure eſt nommée *inſcription de faux*, parce que celui qui attaque une piece ſoit par la voie du faux incident, eſt obligé de paſſer un acte au greffe, ſoit en perſonne ou par procureur fondé de procuration ſpéciale, contenant qu'il s'*inſcrit en faux* contre la piece. Avant de former cette *inſcription de faux*, il faut conſigner une amende qui eſt de 100 livres dans les cours & aux requêtes de l'hôtel & du palais; de 60 livres dans les ſieges reſſortiſſans nuement aux cours, & de 20 livres dans les autres ſieges.

La procédure que l'on doit tenir pour former une *inſcription de faux*, eſt expliquée dans l'ordonnance du mois de Juillet 1737, concernant le faux principal & le faux incident.

Quand on prend la voie du faux principal, il n'y a point d'amende à conſigner, ni d'*inſcription de faux* à former au greffe. *Voyez* FAUX. (*A*)

INSE-

INSECTE, (*Hist. nat.*) petit animal qui n'a point de sang. On a distingué les animaux de cette nature en grands & en petits; les grands sont les animaux moux, les crustacés & les testacés; les petits sont les *insectes*. Il y a plus d'especes d'*insectes* que d'especes de poissons, d'oiseaux, ou de quadrupedes. Il y a aussi plus de différences de conformation parmi les *insectes*, que dans tout autre genre d'animaux. Sans cesser de considérer les *insectes* en général, tâchons de prendre une idée des différentes parties de leurs corps.

La peau des chenilles, des vers, *&c.* est fort tendre & très-foible; certaines araignées ont plusieurs peaux l'une sur l'autre, comme les pellicules d'un oignon. La peau de tous les *insectes* est poreuse; dans quelques-uns elle tombe une fois chaque année, & dans d'autres jusqu'à quatre fois; enfin il y a des *insectes* qui ont la peau fort dure & même garnie d'écailles.

La tête des *insectes* est fort petite dans les uns, & très-grosse dans d'autres à proportion du corps; elle a différentes formes dans diverses especes. On en voit de rondes, de plates, d'ovales, de larges, de pointues & de quarrées, d'unies, de raboteuses & de velues.

La situation de cette partie varie aussi; elle est droite ou inclinée, fort apparente ou presqu'entierement cachée.

Les *insectes* qui ont des aîles & des piés, ont aussi des antennes au front au-dessus des yeux; dans quelques-uns elles tiennent à la trompe. Ces antennes ont des articulations, dont le nombre varie dans les diverses especes d'*insectes*; on en a compté jusqu'à cent dans quelques sauterelles. Les phalanges qui sont entre ces articulations, ont différentes grosseurs & différentes longueurs dans différentes antennes; il y en a de rondes qui se touchent les unes les autres comme des grains de chapelet; quelquefois elles sont plus éloignées. On en voit qui sont couvertes de poils, ou qui ont la forme d'un cœur, & qui sont placées les unes au bout des autres. Les antennes de quelques *insectes* sont terminées par un renflement qui leur donne en quelque façon la forme d'une massue, ou d'une baguette de tambour; d'autres antennes sont fourchues ou divisées en plusieurs branches. Le corps des antennes est tout uni ou garni de barbe comme une plume, d'un seul côté ou des deux côtés; à l'aide du microscope, on apperçoit sur celles de quelques antennes d'autres barbes secondaires, qui en font une plume entiere. Les antennes se meuvent sur des petits tubercules qui leur servent de bases, & se flechissent en différens sens par le moyen des articulations de leurs phalanges; pour l'ordinaire elles sont droites ou recourbées, dirigées en avant ou de côté.

Il y a beaucoup de variété dans la forme & la couleur des yeux des *insectes* qui sont pourvus de cet organe; ils sont hémisphériques ou sphériques; ils sont blancs, noirs, verds comme l'émeraude, de couleur d'or ou de vermillon, bruns, rougeâtres, lorsqu'ils sont exposés au soleil; il y en a qui ont presqu'autant de brillant qu'une pierre précieuse. Les yeux sont ordinairement placés sur le front au-devant des antennes, & quelquefois derriere; ceux des grillons des champs avancent un peu hors de la tête; ceux des petites demoiselles aquatiques sont si saillans, qu'ils ne semblent tenir à la tête que par une articulation. Le nombre des yeux varie dans différens *insectes*; la plûpart en ont deux; les mouches en ont cinq; les araignées huit pour l'ordinaire. Il y a quelques *insectes* dont les yeux sont composés d'un très-grand nombre d'hexagones disposés comme les alvéoles des abeilles. Chaque hexagone est un œil qui a un point de vûe particulier puisqu'ils sont tous placés sur un demi-globe. La situation & le grand nombre de ces yeux supplée au mouvement qui leur manque; quoiqu'ils soient fixes, l'animal voit autant d'objets que s'il n'avoit de chaque côté qu'un œil qu'il pût mouvoir Les yeux des *insectes* sont nuds, mais leur cornée est dure.

La bouche des *insectes* a différentes formes; elle est large ou pointue, ou longue comme un groin de cochon; les uns ont les levres placées en haut & en bas, les autres sur les côtés. Il y a aussi sur les côtés de la bouche de plusieurs *insectes* deux ou quatre barbillons qui ont plusieurs articulations, deux, trois, quatre, cinq & plus; l'extrémité de ces barbillons est le plus souvent renflée en forme de massue. Cette extrémité est cannelée dans les scarabés noirs qui viennent des vers du lard. On a soupçonné que ces barbillons pourroient être les organes de l'odorat; au moins les *insectes* s'en servent pour porter les alimens à la bouche. Il y a dans la bouche des serres qui tiennent lieu de dents; quoique très-déliées, elles sont dures & fortes, & si tranchantes qu'elles percent le bois, & broyent les alimens les plus dures comme des dents. Ces serres sont unies dans quelques *insectes*, & ressemblent aux ergots des coqs; il s'en trouve qui ont sur la face intérieure de chaque piece des dents pointues & courbes; c'est avec ces serres que les *insectes* saisissent leur proie: elles leur servent aussi d'armes offensives & défensives.

La trompe des *insectes* leur sert de langue; elle est placée entre les serres de quelques-uns comme les grillons des champs. Il y en a qui l'étendent & la raccourcissent à leur gré; les papillons la roulent entre deux lames barbues qui la mettent à couvert, d'autres la couchent sous leur ventre dans une petite cannelure qui s'y trouve. La trompe de quelques *insectes* est très-petite & très-peu apparente, d'autres l'ont plus longue que tout le corps. Dans certaines especes d'*insectes* elle est renfermée dans une sorte de fourreau, dont le bout est pointu & peut percer différentes substances; ensuite il s'ouvre, & la trompe en sort pour sucer ce qui se trouve dans les trous faits par le fourreau.

Le corcelet est une partie de l'*insecte* placée entre la tête & le corps; il est plus ou moins dur, il est plat ou renflé, terminé en pointe par derriere ou arrondi, couvert de poils, de tubercules, ou d'éminences qui ont diverses formes.

Il y a sur le corps des *insectes* des incisions, ou des articulations qui se divisent en plusieurs anneaux, & c'est de ces incisions qu'est venu le mot d'*insecte*. Les anneaux qu'elles forment sont larges ou étroits; il y en a de quarrés; ils sont placés les uns au bout des autres, ou en partie les uns sur les autres. Certains *insectes* n'en ont que cinq; la plûpart en ont un plus grand nombre, le mille-piés long & plat en a cinquante quatre. Les *insectes* se meuvent en écartant ou en rapprochant ces anneaux; ils se couvrent & se découvrent plus ou moins, selon le dégré de température qu'ils veulent se procurer. Il y a presqu'autant de différences dans la figure du corps des *insectes*, qu'il y a d'especes de ces animaux. Ceux qui n'ont point de piés, ont sur le corps des piquans ou de petites pointes, par le moyen desquelles ils se maintiennent en place; le ver qui se trouve dans l'estomac du cheval seroit bientôt entraîné par les matieres qui passent de ce viscere dans les intestins, s'il n'avoit de ces pointes pour s'accrocher aux parois de l'estomac. Les *insectes* ont aussi sur le corps des éminences unies ou crénelées, ou des tubercules, dont les couleurs sont quelquefois très-belles.

La partie postérieure du corps des *insectes*, est revêtue de poils, ou couverte d'une sorte d'écusson, ou terminée par une membrane roide, qui leur sert de gouvernail lorsqu'ils volent, ou par des mamelons d'où sort la soie qu'ils filent; d'autres *insectes* ont sur cette partie postérieure des soies ou des queues minces, au nombre d'une, deux, trois ou quatre, ou des cornes droites ou courbes, qui se raccourcissent lorsqu'on les touche, ou qui ont des pointes ou des barbillons qui sont quelquefois articulés; quelques *insectes* ont sur cette même partie une queue fourchue, ou une serre en forme de pince, avec laquelle ils saisissent leur proie.

Les parties de la génération sont placées à la partie postérieure du corps ou sous le ventre. Il y a des femelles qui ont un long tuyau terminé en forme de masse pointue, avec laquelle elles font des trous pour y déposer leurs œufs. Ce tuyau tient à l'ovaire, l'œuf en y entrant le fait gonfler; il se resserre à l'instant pour pousser l'œuf en avant; ainsi en se dilatant & se resserrant successivement, le tuyau conduit l'œuf jusque dans le trou qui a été creusé pour le recevoir. Certains *insectes* aquatiques ont un tuyau à la partie postérieure du corps, par laquelle ils respirent en s'élevant à la surface de l'eau.

Quelques *insectes* ont encore dans la partie postérieure du corps un aiguillon, qu'ils en font sortir pour différens usages; dans d'autres il est toujours au-dehors du corps. Lorsque cet aiguillon est court, il se trouve placé sous le ventre dans une rainure, lorsqu'il est plus long il déborde en arriere, & il est renfermé dans un étui composé de deux pieces longitudinales, terminées en pointes très-déliées; elles s'ouvrent pour donner passage à l'aiguillon, dont la pointe ressemble à celle d'un hameçon, & le retient dans la chair lorsque l'*insecte* a fait sa piquûre, en même tems il tire d'une vessie qui est placée près du ventre à la racine de l'aiguillon, une liqueur qui coule le long du tuyau de l'aiguillon, qui s'insinue dans la plaie & qui y cause de la douleur. Quoique cet aiguillon soit très-délié, il perce des substances dures; on a éprouvé que celui d'une abeille peut percer un gant de peau de bouc.

Le

Le nombre des jambes varie beaucoup dans les différentes especes d'*insectes*; il y a aussi de grandes variétés dans la longueur des jambes & dans le nombre de leurs articulations; ordinairement les dernieres jambes sont les plus longues, quelquefois aussi elles sont les plus courtes. Il s'en trouve qui n'ont qu'une seule articulation; d'autres en ont jusqu'à huit: pour l'ordinaire elles ne sont composées que de trois parties: la premiere est une sorte de cuisse, la seconde peut être regardée comme la jambe proprement dite, & la troisieme est le pié. Quelques *insectes* ont la jambe & la cuisse revêtues de poils forts & pointus. Le pié est ordinairement composé de quelques pieces qui sont rondes, ou qui ont la forme d'un cœur renversé; il y a en a deux & même jusqu'à cinq dans quelques *insectes*. La derniere de ces pieces a deux pointes crochues; d'autres *insectes* ont entre ces pointes une plante, par le moyen de laquelle ils adherent aux corps, lorsqu'ils ne peuvent pas s'y accrocher par les pointes du pié. Il y a des *insectes* mâles qui ont aux genoux une espece de palette avec laquelle ils serrent la femelle dans l'accouplement. Certains *insectes* ont les jambes très fortes & font de très-grands sauts; on dit qu'une puce peut parcourir en sautant un espace deux cent fois plus long que son corps. Les *insectes* se servent de leurs jambes & de leurs piés pour nager & pour essuyer leurs yeux, leurs antennes & leurs corps, pour creuser & déplacer la terre, pour saisir leur proie, *&c.*

Les *insectes* aîlés ont deux ou quatre aîles; leur situation est très-différente, car elles sont horisontales, obliques ou verticales. Dans plusieurs *insectes*, comme les scarabés, elles ont une sorte de couverture ou de fourreau, dans d'autres elles n'en ont point; celles-ci sont lisses ou garnies d'une espece de farine ou de poussiere; telles sont les aîles des papillons; celles qui sont lisses ont des nervures très-apparentes, elles sont très-minces & même transparentes. La poussiere des aîles des papillons vûe au microscope, paroît sous la forme d'écailles qui ont diverses figures. Dans les différentes especes de ces *insectes*, il y en a dont les aîles sont composées de longues plumes, qui ont des barbes comme celles des oiseaux. Toutes ces aîles varient beaucoup pour la figure & pour les couleurs, qui sont très belles dans plusieurs especes de papillons; on y voit aussi des caracteres qui ressemblent à des lettres. Les fourreaux qui se trouvent sur les aîles de plusieurs *insectes*, ont une consistance très-ferme, & sont plus ou moins durs, plus ou moins épais, & plus ou moins transparens, ou entierement opaques; ils sont aussi plus ou moins longs. Dans quelques *insectes* ils ne couvrent qu'une petite partie du corps en-de-là du cervelet, dans d'autres ils s'étendent jusqu'au milieu du corps, quelquefois plus loin & même jusqu'à l'extrémité. Il y a beaucoup de variété dans leurs figures & dans leurs couleurs; il y en a qui sont garnis de poils, d'autres sont striés ou couverts de tubercules, *&c.* Les aîles qui se trouvent sous ces fourreaux sont très-minces & transparentes; elles ont dans plusieurs *insectes* beaucoup plus de longueur que les fourreaux: dans ce cas la partie qui déborderoit au-de-là des fourreaux, se replie avant que l'*insecte* n'abaisse les fourreaux sur les aîles.

Il y a plusieurs *insectes* qui ont des poils; ils sont si fins dans quelques-uns, qu'on ne les apperçoit qu'à-travers une loupe. Les chenilles en ont sur la tête, les phalenes sur le corcelet, les bourdons sur la partie postérieure du corps; on en voit sur les aîles & sur les jambes. Tous ces poils ont différentes couleurs, qui changent lorsque l'*insecte* vieillit, ou lorsqu'il est prêt à former sa coque. Il y a aussi sur différens *insectes* des touffes de poils disposés en forme de brosses rondes ou quarrées, & souvent terminées en pointe comme un pinceau. Certains *insectes* ont des poils si gros qu'on leur a donné le nom d'*épine*, ils ont quelquefois plusieurs branches. Ces poils & ces épines se brisent lorsqu'on tient l'*insecte*, & leurs débris entrent dans la peau & y causent de la demangeaison; c'est ce qui a fait croire que les chenilles étoient venimeuses: celles qui sont rases ne font pas le même effet à ceux qui les manient.

Plusieurs *insectes* ont des cornes dures qui sont mobiles ou immobiles, qui different des antennes, en ce qu'elles n'ont point d'articulations. Quelques-uns portent sur la tête une corne recourbée ou droite; tel est le scarabé du tan appellé *rhinoceros*, à cause de sa corne. D'autres *insectes* ont sur le devant de la tête deux cornes qui s'étendent en haut ou en dehors; ces cornes sont courtes, un peu recourbées & unies, ou branchues comme celles du cerf-volant: quelquefois elles sont plus longues l'une que l'autre. Il y a des *insectes* qui ont trois cornes perpendiculaires sur la tête ou sur les épaules.

Tous les *insectes* ont les sens du tact & du goût; mais il y en a qui sont privés de la vûe, d'autres n'ont point d'odorat; aucun n'a des oreilles apparentes à l'extérieur ni même à l'intérieur; cependant il paroît qu'ils ne sont pas tous privés du sens de l'oüie.

Plusieurs *insectes* ont des qualités fort extraordinaires; il y en a qui jettent de la lumiere pendant la nuit; tels sont les vers-luisans & les portes-lanternes de la Chine & d'Amérique; la lumiere de ceux-ci est si vive qu'ils peuvent servir de chandelle pour lire & pour faire différens ouvrages pendant la nuit.

Les *insectes* n'ont à proprement parler point de voix, mais il y en a plusieurs qui rendent des sons & qui font différens bruits, comme les cigales, les grillons, les abeilles, *&c.* Ces sons viennent du frottement de la nuque du cou contre le corcelet, du frottement des aîles l'une contre l'autre, ou contre le dos, ou d'une conformation particuliere de quelque partie du corps; c'est par ces sons que les grillons des champs appellent leurs femelles.

Il y a des *insectes* qui répandent une odeur très-desagréable; telles sont les cantharides, les punaises, *&c.* au contraire il y a des scarabés qui sentent le musc, la violette, la rose.

Une grande quantité d'*insectes* offrent aux yeux les couleurs les plus vives & les plus belles, principalement les papillons & même les chenilles, les scarabés, les buprestes, *&c.*

La plûpart des *insectes* n'ont pas toûjours la même forme; la plûpart en changent au point de n'être pas reconnoissables; ce changement est ce qu'on appelle *transformation* ou *métamorphose des insectes*. Swammerdam (*Biblia naturæ*) en distingue de quatre sortes.

Dans la premiere sorte de métamorphose, les *insectes* ne subissent d'autre transformation que celle qu'ils éprouvent, en sortant de l'œuf, ils croissent; la plûpart changent de peau, quelques-unes de leurs parties grandissent quelquefois un peu plus que d'autres, & prennent une couleur différente de celle qu'elles avoient auparavant; telles sont les araignées & les diverses especes de poux des hommes & des animaux, les vers de terre, les sangsues, les mille-piés, *&c.*

Dans les trois autres sortes de métamorphose, lorsque les *insectes* ont mué la plûpart diverses fois, & qu'ils sont parvenus à leur point d'accroissement, ils prennent la forme de sémi-nymphe, de nymphe, ou de chrysalide; après être restés quelque tems sous l'une de ces formes, ils la quittent & deviennent des *insectes* parfaits & propres à la génération.

La seconde sorte de métamorphose est une transformation incomplette; car les *insectes*, tels que les demoiselles aquatiques, les sauterelles, les grillons, les punaises volantes, *&c.* n'acquierent par ce changement que des aîles qui leur manquoient auparavant; lorsque ces aîles se forment, on donne à l'*insecte* le nom de *sémi-nymphe*; dans cet état on voit sur le dos au-delà du corcelet, des étuis qui renferment les aîles naissantes; auparavant elles ne paroissent que très-peu ou point du tout. Les *insectes* dans l'état de sémi-nymphe, mangent, marchent, courent, sautent ou nagent comme à l'ordinaire. La forme de la plûpart de ces *insectes* ne differe guere après l'état de sémi-nymphe de celle qu'ils avoient auparavant, que par les aîles qu'ils ont de plus; cependant il s'en trouve qui sont très-différens de ce qu'ils étoient dans leur premier état.

Dans la troisieme & quatrieme sorte de métamorphose, les *insectes* perdent l'usage de tous leurs membres; ils ne peuvent ni manger ni agir, & ne ressemblent en rien à ce qu'ils étoient auparavant; tel de ces *insectes* qui auparavant n'avoit point de jambes, ou en avoit jusqu'à cinq ou six, sept, huit, neuf, dix & onze paires, n'en a alors jamais ni plus ni moins que trois paires, qui avec ses aîles & ses antennes sont ramenées sur son estomac, & s'y tiennent immobiles.

Dans la troisieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les abeilles, sont revêtus d'une fine membrane; on leur donne lorsqu'ils sont dans cet état, le nom de *nymphe*. Dans la quatrieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les papillons, les phalenes, sont renfermés dans une enveloppe dure & crustacée, qui réunit toutes les parties de l'animal en une seule masse; dans cet état on les nomme *chrysalides*.

„ Les *insectes* qui se changent en chrysalides, subis„ sent une transformation de plus que les autres *inse*„ *ctes*; avant de devenir nymphes ils prennent sous cet„ te peau la forme d'un ellipsoïde, ou d'une boule al„ longée, dans laquelle on ne reconnoît aucune partie

„ de

„ de l'animal; dans cet état la tête, le corcelet, les aîles „ & les jambes de la nynfe sont renfermées dans la cavi- „ té intérieure du ventre, dont elles sortent successive- „ ment par le bout antérieur, à peu-près de la même „ maniere qu'on feroit sortir l'extrémité d'un doigt de „ gant qui seroit rentré dans sa propre cavité. Les *in-* „ *sectes* de cette classe ne se distinguent pas des autres „ seulement en ce qu'ils se changent en nymphes sous „ leur peau, mais sur-tout en ce que pour devenir nym- „ phes ils subissent une double transformation. Suivant „ cette idée on pourroit réduire les différences des qua- „ tre ordres de transformation à des termes plus aisés „ & plus simples, disant que les *insectes* du premier or- „ dre, après être sortis de l'œuf, parviennent à leur état „ de perfection, sans s'y disposer par aucun changement „ de forme; que ceux de la seconde classe s'y disposent „ par un changement de forme incomplet; ceux de la „ troisieme par un changement de forme complet, & ceux „ de la quatrieme par un double changement de forme.

Indépendamment de ces métamorphoses, les *insectes* changent de peau; les uns tels que les araignées une seule fois, & les autres plusieurs fois, par exemple les grillons des champs & les chenilles du chou en changent quatre fois; d'autres enfin se dépouillent jusqu'à six fois, & même plus. Les uns fendent leur peau près de la tête pour la quitter, & les autres sous le ventre; la dépouille de plusieurs especes d'*insectes* garde la forme exacte de toutes les parties de leur corps.

Les chrysalides ont différentes formes; il y en a de coniques, d'autres sont angulaires; il s'en trouve de ressemblans à des dattes; on leur donne le nom de *feves*. D'autres ressemblent en quelque façon à un enfant au maillot, à la tête d'un chien, d'un chat, d'une souris, d'un oiseau, &c. On se doute bien que ces ressemblances sont très-imparfaites. On reconnoît plus aisément dans la forme de la chrysalide celles des principales parties de l'*insecte* qui en doit sortir; tous ses membres sont rangés, appliqués, pliés ou étendus contre le corps; on les voit à-travers la coque de quelques chrysalides, ou au moins on distingue leur figure. Les chrysalides ont différentes couleurs quelquefois très-belles; il y en a de dorées, de brunes, de jaunes, de rouges, de vertes, de blanches, de violettes; on en voit qui ont différentes teintes de ces couleurs. Souvent les plus beaux *insectes* sortent des chrysalides les moins belles, & les *insectes* les plus laids viennent des plus belles chrysalides.

Quelques *insectes* sont immobiles dant l'état de chrysalides; d'autres font quelques petits mouvemens lorsqu'on les touche; mais aucun ne prend de nourriture durant cet état. Comme ils ne peuvent pas veiller à leur sureté, ils se placent à l'abri d'une pierre ou d'une racine; & ils rendent le côté de leur coque qui est exposé plus ferme pour résister à la dent des vers; d'autres se suspendent à des fils, ou font au-tour d'eux une sorte de filet à larges mailles; d'autres enfin se revêtent de laine ou de coques de soie. Il y a des coques ovales; il y en a de sphéroïdes, de coniques, de cylindriques, d'angulaires; d'autres ont la forme d'un bateau, d'une navette ou d'une larme de verre, dont le corps seroit renflé & la pointe recourbée, &c.

Chaque espece d'*insecte* a son tems pour se transformer en nymphe ou en chrysalide; les uns au mois de Mai, d'autres en Juin, en Juillet, en Août, en Septembre. Il y en a qui ne demeurent dans cet état que douze jours, tandis que d'autres y en restent quinze, seize ou vingt; quelques-uns ne sortent pas même si tôt de leur prison; ils y sont enfermés les uns trois semaines & les autres un mois; on en voit qui y restent deux mois, d'autres six, neuf ou dix; d'autres enfin une année & même plus; par conséquent on les voit paroître successivement dans différent tems de l'année, depuis le mois de Février jusqu'au mois de Décembre; il y en a même qui ont deux générations en un an.

S'il y a des *insectes* dont la génération soit spontanée, comme l'ont cru les anciens, au moins la plûpart des *insectes* que nous connoissons le mieux sont les uns mâles & les autres femelles; ils s'accouplent & produisent des œufs d'où il sort un ver. Les éphemeres ne s'accouplent pas, le mâle fraie seulement comme les poissons sur les œufs de la femelle; dans quelques especes, comme celles des limaces, des escargots, des vers de terre, chaque individu a les deux sexes qui se joignent réciproquement de part & d'autre dans l'accouplement; dans certaines especes, tels que celles des abeilles, des guêpes, des fourmis, il y a grand nombre d'individus qui ne sont ni mâles ni femelles; c'est pourquoi on les appelle *mulets*. On a observé dans ce siecle qu'un puceron produit d'autres pucerons lui seul sans accouplement; enfin, différentes parties d'un polype coupées & séparées les unes des autres, deviennent chacune des polypes entiers, comme le rameau d'un arbre devient par bouture un arbre complet.

Dans les especes d'*insectes* qui s'accouplent, les femelles sont ordinairement plus grosses que les mâles; cette différence est évidente parmi le puces, les grillons, &c. dans plusieurs especes les antennes des mâles ont des nœuds, des barbes ou des bouquets de poils qui ne sont pas sur les antennes des femelles; les mâles de quelques especes d'*insectes* ont des aîles, & les femelles en manquent, ou n'en ont que d'imparfaites; elles sont pourvûes dans d'autres especes d'un tuyau qui sert à conduire leurs œufs entre l'écorce des arbres, dans la terre, dans le parenchyme des feuilles, & dans d'autres endroits où ils ne pourroient pas parvenir sans cet organe. Quelquefois les couleurs du mâle sont différentes de celles de la femelle.

Il se trouve autant de variétés entre les œufs des *insectes* qu'entre leurs différentes especes, tant par la grandeur & la forme de ces œufs, que par les couleurs. On en voit de ronds, d'ovales, de coniques, &c. de bruns, de verds, de rougeâtres, de jaunâtres, de couleur d'or & de perles, &c. la ponte de quelques *insectes*, tels que le grand scarabé pillulaire, n'est que d'un œuf; d'autres en font six ou sept, trente, soixante, &c. il en sort plusieurs centaines, & même plusieurs milliers d'une seule femelle, telle par exemple qu'une mere abeille. Il y a des *insectes* qui ne prennent d'autre soin de leurs œufs que de les déposer dans des lieux où les vers trouvent au sortir de l'œuf une nourriture convenable; plusieurs les enveloppent de soie, les couvrent de poils qu'ils tirent de leur corps, les enduisent d'une matiere visqueuse, les mettent sous des arbres, les cachent en terre, &c. la plûpart des meres meurent dès qu'elles ont pondu; d'autres au contraire, n'abandonnent jamais leurs œufs; quelques especes d'araignées les portent toûjours avec elles renfermés dans une enveloppe; les abeilles, les guêpes, les frelons, les fourmis ont un soin continuel de leurs œufs & de leurs nymphes.

Plusieurs *insectes* font des nids avec une singuliere industrie; ils y emploient différentes matieres. La teigne qui vit au fond de l'eau se fait un fourreau avec des brins d'herbe, de petites pierres, des fragmens de bois, d'écorces, de feuilles, &c. elles collent ces différentes matieres les unes contre les autres avec une sorte de glu, qui rend le fourreau lisse à l'intérieur tandis qu'il est raboteux à l'extérieur. D'autres *insectes*, tels que les scarabés pillulaires, font des petits nids ronds semblables à ceux des hirondelles. Il y a des abeilles qui roulent des feuilles pour en faire un étui où elles déposent leurs œufs; cet étui a la forme d'un dé à coudre: „ elles sou- „ dent de leur bouche, par le moyen d'une humeur vis- „ queuse, les côtes d'une feuille fort soigneusement; el- „ les ferment le fond de leur nid par trois ou quatre „ morceaux de feuilles circulaires, appliquées les unes „ sur les autres pour rendre l'ouvrage plus solide; & „ comme ces pieces circulaires ont un peu plus de cir- „ conférence que n'en a l'ouverture qu'elles doivent fer- „ mer, cela fait que quand le bourdon les y colle, elles „ prennent une figure convexe. Le dessus du nid est „ fermé par un couvercle qui a la forme d'une assiete. „ Le bourdon le leve quand il veut sortir, après quoi „ il se referme de lui-même. Elles se servent des feuilles de différentes autres manieres aussi industrieuses, & font d'autres manœuvres très-singulieres, pour se loger & pour renfermer leurs provisions, leurs œufs, leur nymphes, &c. comme on peut le voir dans cet ouvrage aux articles de plusieurs *insectes*, par exemple, *voy.* ABEILLE, RUCHE, GUEPE, GUÊPIER, &c. *Extrait de la Théolog. des insectes*.

On divise les *insectes* en sept classes.

La premiere classe comprend les *insectes* coléopteres; ils ont des fourreaux sur les aîles, & leurs mâchoires sont posées l'une à côté de l'autre, & non-pas l'une audessus de l'autre, comme dans les quadrupedes.

La deuxieme classe comprend les hémipteres; ils ont les aîles croisées & une trompe recourbée sous la poitrine.

La troisieme classe comprend les neuropteres; ils ont quatre aîles parsemées de veines en forme de rézeau.

La quatrieme classe comprend les lépidopteres; la plûpart ont une trompe en spirale, & ils tous quatre aîles membraneuses.

La cinquieme classe comprend les dipteres; ils n'ont que deux aîles; il y a sous chacune un stilet terminé par un bouton.

La sixieme classe comprend les hyménopteres; ils ont quatre aîles membraneuses.

La

La ſeptieme claſſe comprend les apteres; ils n'ont point d'aîles.

Chacune de ces ſept claſſes eſt ſoûdiviſée en pluſieurs genres.

Premiere claſſe: *inſectes* coléopteres, *inſecta coleoptera*. Cette claſſe comprend vingt-deux genres.

1°. Les ſcarabés, *ſcarabæi*; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces longitudinales.

Les principales eſpeces de ce genre ſont le cerf-volant, le rhinoceros, le hanneton, *&c.* On diſtingue ces eſpeces par la figure des cornes, des mâchoires, de la poitrine, *&c.* par leur poil, leurs couleurs, *&c.*

2°. Les ſcarabés diſſéqueurs, dermeſtes; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces tranſverſales.

On diſtingue les eſpeces de ce genre par les mêmes caracteres que celles des ſcarabés, & de plus par la forme du ventre, la couleur des yeux, *&c.*

3°. Les ſcarabés tortues, *caſſidæ*; ils ont les antennes ſemblables à des fils; elles ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; la poitrine eſt plate, & terminée de chaque côté par un rebord.

4°. Les coccinelles, *coccinellæ*; elles ont les antennes terminées par un bouton qui n'eſt point diviſé en lames; la poitrine forme une demi-ſphere avec les fourreaux, dont le côté extérieur & la partie poſtérieure ſont terminés par un rebord.

La plûpart des eſpeces de ce genre ſont caractériſées par les couleurs des fourreaux.

5°. Chriſomeles, *chriſomelæ*; elles ont les antennes compoſées de grains en forme de chapelet; ces antennes ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; ces *inſectes* ont le corps preſque ovoïde, & la poitrine preſque cylindrique.

6°. Les charenſons ou calendres, *curculiones*; leurs antennes tiennent à un bec allongé ou une trompe qui a la conſiſtence de la corne.

Quelques eſpeces de ce genre ſont indiquées par la figure de la trompe & des cuiſſes.

7°. Les capricornes, *cerambices*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure & la poitrine preſque cylindrique.

8°. Les leptures, *lepturæ*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

9°. Les eſcarbots ou ſcarabés jardiniers, *carabi*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la poitrine un peu convexe, terminée ſur les côtés par un rebord fait en forme de cœur, & échancrée par derriere.

10°. Les ſcarabés ſauteurs, *mordellæ*; ils ont les antennes ſemblables à des fils, la partie poſtérieure du corps eſt arrondie; la plûpart ont les piés conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

11°. Les cicindelles, *cicindelæ*; ces *inſectes* ont les antennes menues comme des fils; les mâchoires ſont ſaillantes & garnies de dents; la poitrine eſt arrondie, à l'exception de quelques angles qui s'y trouvent.

12°. Les bupreſtes, *bupreſtes*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la partie poſtérieure de la tête entre dans la poitrine, qui a une forme cylindrique.

13°. Les ſcarabés d'eau, *ditiſci*; la plûpart ont des antennes ſemblables à des ſoies; les piés ſont conformés d'une maniere favorable pour nager, & dégarnis de poil.

14°. Les reſſorts ou les maréchaux, *élateres*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies, & le corps oblong; ils ſautent étant renverſés ſur le dos, & ils ſe retrouvent ſur leurs piés.

15°. Les cantarides, *cantarides*; elles ont les antennes ſemblables à des ſoies, les fourreaux flexibles, la poitrine preſque plate, & les côtés du ventre pliſſés en forme de mammelon.

16°. Les bavarots, *tenebriones*; les antennes reſſemblent à des fils; les fourreaux tiennent l'un à l'autre, & il n'y a point d'aîles.

17°. Les ſcarabés des maréchaux, *meloe*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les aîles ſont découvertes.

18°. Les fouilles-terre, *necidalides*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les aîles ſont découvertes.

19°. Les perce-oreilles, *forficulæ*; les antennes reſſemblent à des ſoies; la queue eſt en forme de pince; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient ſur leurs fourreaux.

20°. Les ſtaphilins ou courtilles, *ſtaphilini*; les antennes reſſemblent à des fils; il y a deux véſicules ſur la queue; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient par-deſſous.

21°. Les blattes, *blattæ*; les antennes reſſemblent à des ſoies; il y a deux petites cornes ſur la queue; les fourreaux ſont membraneux; la poitrine eſt preſque platte, arrondie & terminée par un rebord ſur les côtés.

22°. Les grillons, *grilli*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ſont membraneux, étroits & ſemblables à des aîles; la poitrine eſt ſerrée par les côtés, & les piés ſont conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

Les principales eſpeces de ce genre ſont, le grillontaupe, ou courtiliere, les grillons domeſtiques & ſauvages, les ſauterelles, la mante des Indes, *&c.* On diſtingue quelques-unes de ces eſpeces par la figure des piés & de la queue.

Deuxieme claſſe. *Inſectes* hémipteres, *inſecta hemiptera: cette claſſe comprend huit eſpeces*. 1°. Les cigales, *cicadæ*; elles ont un bec recourbé, des antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en forme de croix, la poitrine preſque cylindrique, le dos convexe, & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* ſaute aiſément.

2°. Les punaiſes, *cimices*; elles ont un bec recourbé, les antennes compoſées de quatre phalanges, quatre aîles diſpoſées en croix, la poitrine terminée par un rebord ſur les côtés, le dos plat & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* court aiſément.

Parmi les eſpeces de ce genre, les unes ſont rondes, & les autres oblongues.

3°. Les punaiſes à avirons, *notonectæ*; elles ont un bec recourbé, les antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en croix, & les piés conformés de maniere qu'elles nagent aiſément.

4°. Les ſcorpions aquatiques, ou les punaiſes de riviere, *hepæ*; ils ont un bec recourbé, des antennes en forme de pince d'écreviſſe, quatre aîles diſpoſées en croix, & quatre piés.

Le ſcorpion de marais, & le ſcorpion ou la punaiſe aquatique, ſont des eſpeces de ce genre.

5°. Les kermes, *chermes*; ils ont la bouche placée ſur la poitrine, le ventre pointu par-derriere, quatre aîles placées ſur les côtés du corps, & les piés conformés de maniere que ces *inſectes* ſautent facilement.

6°. Les pucerons, *aphides*; ils ont un bec recourbé, & quatre aîles qui ſont poſées verticalement, & qui ne paroiſſent qu'avec l'âge; il y a deux cornes ſur la partie ſupérieure de l'avant-dernier anneau du ventre; & les piés ſont conformés de façon que ces animaux marchent très-lentement.

7°. Les cochenilles, *cocci*; elles ont la bouche ſur la poitrine & deux aîles poſées verticalement; la partie poſtérieure du ventre eſt couverte de ſoies: il n'y a que les mâles qui ayent des aîles.

La chochenille de Pologne & les gallinſectes de différentes plantes, ſont des eſpeces de ce genre.

8°. Les amafleurs, *thripea*; ils ont le bec peu apparent, le ventre très-mince, étroit, & allongé, quatre aîles qui tiennent au dos & qui ſont étendues obliquement en-arriere.

Troiſieme claſſe. *Inſectes* neuropteres, *inſecta neuroptera; cette claſſe comprend ſix genres*. 1°. La mouche-ſcorpion, *panorpa*; le bec eſt de figure cylindrique & de ſubſtance de corne; la queue ne differe de celle du ſcorpion, qu'en ce qu'elle eſt terminée par une pince au lieu d'une pointe.

2°. *Rapidiæ*, mouches dont la tête eſt applatie & de ſubſtance de corne; la queue eſt terminée par une ſoie en forme de piquant.

3° *Hemerobii*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant; les aîles ſont épaiſſes & inclinées en bas; les nymphes courent & ſont voraces.

Le lion puceron, la mouche puante, le fourmilion, *&c.* ſont des eſpeces de ce genre.

4°. *Phryganeæ*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant, & les aîles ſont couchées ſur le corps. Les nymphes de ces *inſectes* ſont aquatiques, & logent dans un tuyau cylindrique.

5°. Les mouches éphémeres, *ephemeræ*; elles ont ſur la tête deux tubercules en forme d'yeux; la queue reſſemble à une ſoie & les antennes ſont courtes.

6°. Les demoiſelles, *libellulæ*; elles ont la bouche compoſée de deux mâchoires; les antennes courtes, & la queue en forme de pince.

On

On divise ce genre en trois genres secondaires.

1°. Les grandes demoiselles; 2°. les demoiselles moyennes; 3°. les petites demoiselles.

Quatrieme classe. *Insectes* lépidopteres, *insecta lepidoptera: cette classe ne contient que deux genres*. 1°. les papillons de jour, *papiliones*; ils ont les antennes terminées par un bouton.

La plûpart des especes de ce genre ont des noms particuliers; savoir, le maure, la grande tortue, la petite tortue, le double *c*, le paon de jour, l'amiral, la belle-dame, l'empereur, le roi, la reine, le prince, la princesse, le comte, le faune, le satyre, le coridon, l'alexis, le caniculaire, le gazé, l'aurore, l'argus; les autres sont désignés par les chenilles qui les ont produits, & par les plantes sur lesquelles ces chenilles vivent.

2°. Les phalenes ou les papillons de nuit, *phalenæ*; leurs antennes n'ont point de bouton.

Les especes de ce genre sont en très-grand nombre.

Quelques-unes ont des noms particuliers, comme les papillons de jour; savoir, le sphinx, la cochonne, le léopard, le timide ou le craintif, l'ours, le *lamda*, le *c*, le *psi*, le double *w*, l'*omicron*, l'*ypsilon*.

Les especes de phalenes étant très-nombreuses, on a été obligé de diviser ce genre en cinq genres secondaires; 1°. les phalenes qui ont les antennes prismatiques, 2°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, & qui n'ont point de trompe, 3°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, une trompe contournée en spirale, & les aîles horisontales ou inclinées en-bas; 4°. les phalenes qui ont les antennes simples, la trompe contournée en spirale, & les aîles horisontales; 5°. les phalenes qui ont les antennes simples, le front élevé, & la trompe contournée en spirale, ou qui n'ont point de trompe.

Cinquieme classe. *Insectes* himenopteres, *insecta himenoptera: cette classe contient cinq genres*.

1°. Les mouches à scie ou à tarriere, *teuthredines*; les femelles ont près de l'anus un aiguillon dentelé sur toute sa surface: les vers qui produisent ces *insectes* ont plusieurs piés.

2°. Les bedeguards ou mouches à tarriere, *teuthredines*, ont l'aiguillon de l'anus de figure conique & recourbé: les nymphes qui les produisent se trouvent dans des galles de plantes.

3°. Les ichneumons, *ichneumones*; ils ont un aiguillon à l'anus renfermé dans un fourreau composé de deux pieces.

4°. Les abeilles, *apes*; elles ont à l'anus un aiguillon dont on ne voit pas le fourreau; elles se servent de cet aiguillon pour piquer.

Ce genre contient non-seulement les abeilles, mais encore les guêpes, les frelons & les bourdons.

5°. Les fourmis, *formicæ*; elles ont une écaille élevée entre la poitrine & le ventre: les fourmis ouvrieres n'ont point d'aîles.

Sixieme classe. *Insectes* dipteres, *insecta diptera: cette classe contient sept genres*. 1°. Astri; ils n'ont point de bouche.

Les especes de ce genre se trouvent sur différens animaux: il y en a une qui est dans l'eau, & que l'on appelle le *caméléon*.

2°. Les asiles, *asili*; elles ont un bec simple, pointu, & fait en forme d'haleine.

3°. Les mouches de cheval, *hippobosca*; ces *insectes* ont la trompe divisée en deux parties, obtuse, & de forme cylindrique; la langue ressemble à une soie.

4°. Les taons, *tabani*; leur bouche a des dents & une trompe terminée par un bouton, comme celle de l'éléphant.

5°. Les mouches, *muscæ*; leur bouche n'a qu'une trompe sans aucunes dents.

On a divisé ce genre en six genres secondaires.

1°. Les mouches qui ont différentes couleurs sur les aîles; 2°. les mouches velues; 3°. les mouches qui ont différentes couleurs; 4°. les mouches qui mangent les pucerons; 5°. les mouches dorées; 6°. les mouches communes.

6°. Les cousins, *culices*; leur bouche a la forme d'un syphon qui ressemble à un fil.

7°. Les tipules, *tipulæ*; elles ont aux côtés de la bouche des antennules courbes & composées de phalanges.

Septieme classe. *Insectes* apteres, *insecta aptera: cette classe comprend onze genres*. 1°. Les poux, *pediculi*; ils ont six piés conformés de maniere qu'ils marchent lentement: ils ont deux yeux simples.

Le poux de l'homme, le morpion, les poux de différens animaux, tant quadrupedes qu'oiseaux. Les poux de bois, & le poux de terre, sont des especes de ce genre.

2°. La puce, *pulex*; elle a six piés conformés de maniere qu'elle saute avec beaucoup de facilité: elle a deux yeux; le bec est recourbé & le ventre est applati sur les côtés & arrondi.

3°. Les poux sauteurs, *podura*; ils ont six piés conformés de façon que ces *insectes* peuvent courir: ils ont deux yeux composés chacun de huit petits, la queue est fourchue, recourbée, & sert à ces *insectes* pour sauter.

4°. Les perroquets d'eau, *monoculi*; les premiers piés sont divisés en plusieurs filets: ces *insectes* s'en aident pour nager & pour sauter; ils n'ont qu'un œil, mais il est composé de trois petits; le corps est couvert d'une taie.

5°. Les cirons, *acari*; ils ont deux yeux & huit piés; les jambes sont composées de huit phalanges.

Les cirons de l'homme, des animaux quadrupedes, des oiseaux & des *insectes*; l'un de ces cirons est nommé le *poux* des *insectes*, les cirons des plantes: telle est l'araignée faucheur; les cirons du bois, au nombre desquelles est le scorpion araignée; les cirons de la farine; les cirons qui se trouvent sur la terre & sur les pierres; les cirons qui sont dans l'eau, &c. sont des especes de ce genre.

6°. Les scorpions, *scorpiones*; ces *insectes* ont huit piés, deux pinces sur le front, & huit yeux, dont deux sont placés l'un contre l'autre sur la partie postérieure de la poitrine, & les six autres sur les côtés; la queue est terminée par un aiguillon courbe.

7°. Les crustacées, *cancerea*; ils ont deux yeux & dix piés, dont les premiers sont faits en forme de pince; la queue est composée de plusieurs lames.

Le crabe, le poupar, l'araignée de mer, le homard, l'écrevisse, la squille, le soldat, ou bernard-l'hermite, la puce aquatique, &c. sont des especes de ce genre.

8°. Cloportes, *onisci*; ils ont quatorze ou seize piés, & le corps est de figure ovale. Linnæi, *Syst. naturæ*.

Insecte amphibie, (*Hist. natur.*) *insecte* qui peut vivre également ou alternativement dans l'air & dans l'eau; mais M. Lyonnet observe très-bien, que les *insectes* qu'on considere comme *amphibies*, ne le sont pas tous de la même maniere.

Il y en a qui après avoir été aquatiques sous une forme, changent tellement de nature en la quittant, que s'il leur arrive ensuite de tomber dans l'eau, ils s'y noyent.

D'autres naissent, vivent, & subissent toutes leurs transformations dans l'eau, & vivent ensuite dans les deux élémens.

Quelques-uns après être nés dans l'air, se précipitent dans l'eau, & y restent jusqu'au tems qu'ils prennent des aîles, pour pouvoir redevenir habitans de l'air.

Plusieurs especes naissent, & croissent dans l'eau, se changent en nymphes dans la terre, & passent leur état de perfection dans l'eau & dans l'air, mais plus constamment dans ce premier élément.

Enfin, il y en a qui passent leur état rampant sous l'eau, sans y être aquatiques que par la tête, le reste de leur corps ne s'y mouille jamais; il est toûjours environné d'un volume d'air assez considérable, pour leur laisser la respiration libre; & ces sortes d'*insectes* après leur dernier changement, ne vivent plus que dans l'air. Quelle diversité la nature offre à nos yeux dans la maniere d'exister des plus petits animaux! (*D. J.*)

INSENSÉ, adj. (*Gramm.*) On donne cette épithete injurieuse à deux sortes d'hommes, & à ceux qui ont réellement perdu le sens & la raison, & à ceux qui se conduisent comme s'ils en étoient privés. Un *insensé* n'est pas toujours un sot; il est capable de donner à un autre un bon conseil, mais il est incapable de le suivre: rien n'est si commun qu'un homme d'esprit qui se conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ, (*Phil. mor.*) L'indifférence est à l'ame ce que la tranquilité est au corps, & la léthargie est au corps ce que l'*insensibilité* est à l'ame. Ces dernieres modifications sont l'une & l'autre l'excès des deux premieres, & par conséquent également vicieuses.

L'*indifférence* chasse du cœur les mouvemens impétueux, les desirs fantasques, les inclinations aveugles: l'*insensibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoissance, à tous les sentimens les plus justes & les plus légitimes. Celle-là détruisant les passions de l'homme, ou plûtôt naissant de leur non-existence, fait que la raison sans rivales exerce plus librement son empire; celle-ci détruisant l'homme lui-même, en fait un être sauvage & isolé qui a rompu la plûpart des liens qui l'attachoient au reste de l'univers. Par la premiere enfin l'ame tranquille & calme ressemble à un lac dont les

les eaux ſans pente, ſans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime; & rendue léthargique par la ſeconde, elle eſt ſemblable à ces mers glaciales qu'un froid exceſſif engourdit juſques dans le fond de leurs abîmes, & dont il a tellement durci la ſurface, que les impreſſions de tous les objets qui la frappent y meurent ſans pouvoir paſſer plus avant, & même ſans y avoir cauſé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'indifférence fait des ſages, & l'*inſenſibilité* fait des monſtres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puiſqu'il eſt eſſentiel à un être animé d'avoir du ſentiment; mais elle peut en ſaiſir quelques endroits; & ce ſont ordinairement ceux qui regardent la ſociété: car pour ce qui nous touche perſonnellement, nous conſervons toujours notre ſenſibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'eſt une vérité dont les grands ſe chargent ſouvent de nous inſtruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui ſembleut avoir des yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs ſupérieurs.

L'on croit aſſez généralement que Zénon & les Stoïciens ſes diſciples faiſoient profeſſion de l'*inſenſibilité*; & j'avoue que c'eſt ce qu'on doit penſer, en ſuppoſant qu'ils raiſonuoient conſéquemment: mais ce ſeroit leur faire trop d'honneur, ſur-tout en ce point-là. Ils diſoient que la *douleur n'eſt point un mal*; ce qui ſemble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyens pour y être inſenſibles, ou du moins qu'il s'en vantoient; mais point du tout: jouant ſur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Ciceron dans ſa deuxieme tuſculane, & recourant à ces vaines ſubtilités qui ne ſont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: *rien n'eſt un mal que ce qui deshonore, que ce qui eſt un crime; or la douleur n'eſt pas un crime*; ergo *la douleur n'eſt pas un mal. Cependant*, ajoutoient-ils, *elle eſt à rejetter, parce que c'eſt une choſe triſte, dure, facheuſe, contre nature, difficile à ſupporter.* Amas de paroles qui ſignifie préciſément la même choſe que ce que nous entendons par *mal*, lorſqu'il eſt appliqué à *douleur*: L'on voit clairement par-là que rejettant le nom ils convenoient du ſens que l'on y attache, & ne ſe vantoient point d'être inſenſibles. Lorſque Poſſidonius entretenant Pompée s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force: *Non, douleur, tu as beau faire; quelque importune que tu ſois, jamais je n'avouerai que tu ſois un mal.* Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne ſouffroit point, mais que ce qu'il ſouffroit n'étoit pas un mal. Miſérable puérilité qui étoit un foible lénitif à ſa douleur, quoiqu'elle ſervît d'aliment à ſon orgueil. *Voyez* STOÏCISME.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'*inſenſibilité*, ſur-tout dans les premiers momens. Le cœur trop vivement frappé eſt étourdi de la grandeur de ſes bleſſures; il demeure d'abord ſans mouvement, & s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, le ſentiment ſe trouve noyé pendant quelque tems dans le déluge de maux dont l'ame eſt inondée. Mais le plus ſouvent l'eſpece d'*inſenſibilité* que quelques perſonnes font paroître au milieu des ſouffrances les plus grandes, n'eſt ſimplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entiere dans le cœur. Nous voyons par l'hiſtoire qu'à Lacédémone les enfans fouettés aux piés des autels juſqu'à effuſion de ſang, & même quelquefois juſqu'à la mort, ne laiſſoient pas échapper le moindre gémiſſement. Il ne faut pas croire que ces efforts fuſſent réſervés à la conſtance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec leſquels ce peuple ſi vanté avoit plus d'un trait de reſſemblance, ont ſouvent montré une pareille force, ou pour mieux dire, une ſemblable *inſenſibilité* apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois la gloire des femmes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre; & c'eſt une très-groſſe injure parmi elles que de dire, *tu as crié quand tu étois en travail d'enfant*; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que cet uſage ne ſera pas aiſément tranſplanté en Europe; & quelque paſſion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans ſans crier ait jamais cours parmi elles.

* INSEPARABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être ſéparé d'un autre. Je ne connois rien d'*inſéparable* dans la nature: la cauſe peut être ſéparée de l'effet; il n'y a aucun corps qui ne puiſſe être diſſous, analyſé; ſi l'on prétend prouver le contraire par les qualités eſſentielles d'un ſujet, on verra qu'elles n'en ſont *inſéparables* que parce qu'elles ſont le ſujet même. Les formes ſont *inſéparables* de la matiere, parce que c'eſt la matiere modifiée; la penſée de l'eſprit, parce que c'eſt l'être penſant; le ſentiment de l'être ſenſible, parce que c'eſt l'être ſentant; l'eſpace ou l'étendue de l'être qui la conſtitue, parce que c'eſt l'être étendu; le tems ou la durée de l'être qui eſt, parce que c'eſt l'être durant ou exiſtant. On s'embarraſſe dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on transforme en êtres réels des abſtractions pures, & qu'on prend pour des choſes les images qu'on en a.

INSCRIT, adj. on dit en *Géométrie* qu'une figure eſt *inſcrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inſcrite* touchent la circonférenee de l'autre. *Voyez* CIRCONSCRITE.

Hyperbole *inſcrite* eſt celle qui eſt entierement renfermée dans l'angle de ſes aſymptotes, comme l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & COURBE, *Chambers*. (*E*)

INSERTION, ſ. f. (*Anatomie.*) terme fort uſité parmi les Anatomiſtes, pour déſigner la maniere dont une partie eſt engagée dans une autre. On dit l'*inſertion* d'un muſcle. *Voyez* MUSCLE.

L'*inſertion* des muſcles dans le corps d'un animal eſt faite avec un artifice admirable. La veine cave a ſon *inſertion* dans le ventricule droit du cœur.

On ſe ſert auſſi de ce mot dans l'Agriculture, pour exprimer ce que nous appellons autrement *enter*. *Voyez* ENTER.

INSERTION *de la petite vérole*, (*Medec.*) *Voyez* INOCULATION. C'eſt la plus belle découverte qui ait été faite en Medecine, pour la conſervation de la vie des hommes; & c'eſt aux expériences des Anglois qu'on doit cette méthode admirable, du triomphe de l'art ſur la nature.

O Londres, heureuſe terre,
Ainſi que vos tyrans, vous avez ſû chaſſer
Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre!

INSESSION, ſ. f. *ſemi-cupium*, (*Med. Chirurg.*) c'eſt le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, ſuivant l'indication. On preſcrit le demi-bain pour les affections des reins, de la veſſie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorſque les malades par des raiſons particulieres ne peuvent ſupporter le bain entier. *Voyez* BAIN. (*Y*)

* INSIDIEUX, adj. (*Gramm.*) ce qui eſt ſuggéré par le deſſein ſecret de tromper & de nuire. On tient des diſcours *inſidieux*; on envoie des préſens *inſidieux*; on fait des careſſes *inſidieuſes*.

INSIDIEUX, (*Med.*) c'eſt une des qualités par leſquelles les Medecins caractériſent les fievres malignes ou de mauvaiſe eſpece, *mali moris*. *Voyez* FIEVRE MALIGNE *ſous le mot* FIEVRE. Cette dénomination eſt priſe de ce que cette maladie tend des embuches ou impoſe au medecin peu inſtruit ou peu attentif, en lui cachant ſa nature & ſa marche ſous l'apparence traitreſſe d'une maladie légere. (*B*)

* INSIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait diſtinguer par quelque qualité peu commune. Il ſe dit des choſes & des perſonnes, & ſe prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part: ce fut un ſcélérat *inſigne*; après avoir été long-tems-mon ami, il inventa contre moi une calomnie *inſigne* qui lui fit perdre ſes amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. Céſar s'eſt ſignalé par ſa valeur, Socrate par ſa vertu, Sulli rendit à la nation un ſervice *inſigne*, par le bon ordre qu'il introduiſit dans les finances. Ce fut en lui une marque *inſigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture; & ceux qui s'écarterent dans la ſuite de ces principes, & tournerent leurs vûes du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'acceſſoire pour le principal.

INSINBA, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Afrique à une eſpece de corail; il y en a de blanc & de noir; les Negres dans le royaume de Loango les portent en forme de colliers.

* INSINUANT, adj. (*Gramm.*) qui ſait entrer dans les eſprits, & leur faire agréer ce qu'il leur propoſe. L'homme *inſinuant* a une éloquence qui lui eſt propre,

pre. Elle a exactement le caractere que les Théologiens attribuent à la grace, *pertingens omnia suaviter & fortiter*. C'est l'art de saisir nos foiblesses, d'user de nos intérêts, de nous en créer; il est possédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper, ils ont appris à subir toutes sortes de formes. *Fiet avis, & cum volet arbor*. Ce sont aussi des serpens; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents; tantôt ils se dressent sur leurs queues, & s'élancent, toujours souples, légers, déliés & doux, même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez vous de l'homme *insinuant*; il frappe doucement sur notre poitrine, & il a l'oreille ouverte pour saisir le son qu'elle rend. Il entrera dans votre maison en esclave, mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez sans cesse les volontés pour les vôtres.

Insinuant se dit des personnes & des choses; cet homme est *insinuant*; il a des manieres *insinuantes*.

INSINUATION, s. f. (*Jurisprud.*) appellée en Droit *publicatio seu in acta relatio*, est parmi nous l'enregistrement ou la transcription qui se fait dans un registre public destiné à cet usage, des actes qui doivent être rendus publics, afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoissance de ces actes.

La premiere origine de l'*insinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un scribe appellé *ab actis seu actuarius*, qui ressembloit beaucoup à nos greffiers des *insinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de jurisdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumissions, & notamment les contrats & testamens qu'on vouloit *insinuer* & publier. On formoit de tous ces actes un registre séparé de celui des affaires contentieuses.

On faisoit alors *insinuer* volontairement presque tous les contrats & testamens, d'autant que les contrats reçus par les tabellions ne faisoient pas alors une foi pleine & entiere jusqu'à ce qu'ils eussent été vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures; pour éviter l'embarras de cette vérification, on les faisoit *insinuer* & publier *apud acta*.

Cette *insinuation* se faisoit à Rome & à Constantinople *apud magistrum census*; dans les provinces elle se faisoit devant le gouverneur, ou bien devant les magistrats municipaux, auxquels pour la commodité du public, on attribua aussi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication se fît en jugement & en présence du juge, *actis intervenientibus & quasi sub figura judicii*; c'est pourquoi elle est appellée *publicum testimonium*, & les actes que l'on publioit ainsi, qui n'étoient auparavant qu'écritures privées, devenoient alors écritures publiques & authentiques. *Voyez* Loyseau, *des offices, liv. II. chap. v. n°. 28. & suivans*.

On étoit sur-tout obligé de faire *insinuer* les donations. *Voyez ci-après* INSINUATIONS DES DONATIONS.

En France, l'*insinuation* se faisoit autrefois au greffe de la justice du lieu, où l'acte devoit être rendu public; mais comme les greffiers ordinaires se trouvoient trop distraits par ces *insinuations*, on a établi des bureaux particuliers qui sont comme une annexe du greffe, & des greffiers particuliers pour faire ces *insinuations*.

Elles sont de trois sortes; savoir, les *insinuations* des donations, les *insinuations* ecclésiastiques, & les *insinuations* laïques.

Les registres des *insinuations* sont publics, & doivent être communiqués, sans déplacer, à tous ceux qui le requierent. *Voyez l'article* 3 de la déclaration du 17 Février 1731. (*A*)

INSINUATION DES DONATIONS est la transcription qui se fait des donations sur un registre public destiné à cet effet.

On *insinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics; mais comme les donations sont plus suspectes que les contrats à titre onéreux, on étoit obligé de faire *insinuer* toutes les donations d'une certaine somme. On avoit d'abord fixé cela aux donations, qui montoient à 200 écus; ensuite Justinien le réduisit aux donations qui excédoient 300 écus; enfin il fut réglé qu'il n'y auroit que celles qui excéderoient 500 écus, qui auroient besoin d'être *insinuées*, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuses qui étoient valables jusqu'à cette somme sans *insinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à son profit, celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs, celles qui étoient faites pour la reconstruction des maisons ruinées par le feu ou autre dommage, les donations rémunératoires, & celles qui étoient faites à cause de mort.

Par le droit du code, les donations à cause de noces appellées *anténuptiales*, n'étoient pas non plus sujettes à *insinuation*, si la future étoit mineure, & qu'elle eût perdu son pere: par le droit des novelles, elles étoient bonnes pour la femme indistinctement, mais non pour le mari.

En France, l'*insinuation* des donations se pratiquoit dans les pays de droit écrit, conformément aux loix de Justinien & long-tems avant l'ordonnance de 1529; on trouve en effet dans les privileges que Charles V. en qualité de régent du royaume, accorda au mois d'Octobre 1358 au chapitre de S. Bernard de Romans en Dauphiné, qu'une donation qui excédoit 500 florins, n'étoit pas valable si elle n'étoit *insinuée* par le juge.

Mais l'*insinuation* n'étoit point usitée en pays coutumier jusqu'à l'ordonnance de François I. en 1539, qui porte, *art.* 132, que toutes donations seront insérées & enregistrées ès cours & jurisdictions ordinaires des parties & des choses données, qu'autrement elles seront réputées nulles, & ne commenceront à avoir leur effet que du jour de ladite *insinuation*.

L'*article* 58 de l'ordonnance de Moulins veut que toutes donations entre-vifs soient *insinuées* ès greffes des siéges ordinaires de l'assiete des choses données & de la demeure des parties dans quatre mois, à compter du jour de la donation pour les personnes & biens étant dans le royaume, & dans six mois pour ceux qui sont hors le royaume, à peine de nullité, tant en faveur du créancier que de l'héritier du donateur, & que si le donateur ou le donataire décédoit pendant ce tems, l'*insinuation* pourra néanmoins être faite pendant ledit tems.

La déclaration du 17 Novembre 1690 ajoute que les donations pourront être *insinuées* pendant la vie du donateur, encore qu'il y ait plus de quatre mois qu'elles ayent été faites, & sans qu'il soit besoin d'aucun consentement du donateur, ni de jugement qui l'ait ordonné; & que lorsqu'elles ne seront *insinuées* qu'après les quatre mois, elles n'auront effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers des donateurs que du jour qu'elles auront été *insinuées*.

L'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément l'*édit des insinuations laïques*, veut que toutes donations, à l'exception de celles faites en ligne directe par contrat de mariage, soient *insinuées* dans les tems & sous les peines portées par l'ordonnance de 1539, celle de Moulins, & par les déclarations postérieures.

Il y a encore eu plusieurs autres réglemens donnés en interprétation des précédens jusqu'à la déclaration du 17 Février 1731, qui forme le dernier état sur la matiere des *insinuations*; elle veut que toutes donations entre-vifs de meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires, onéreuses, même à la charge de service & fondations en faveur de mariage, & autres faites en quelque forme que ce soit, à l'exception de celles qui seroient faites par contrat de mariage en ligne, soient insinuées; savoir, celles d'immeubles réels ou d'immeubles fictifs, qui ont néanmoins une assiete, aux bureaux établis pour la perception des droits d'*insinuation* près les bailliages ou sénéchaussées royales, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours, tant du lieu du domicile du donateur que de la situation des choses données; & celle des meubles ou de choses immobiliaires qui n'ont point d'assiete, aux bureaux établis près lesdits bailliages, sénéchaussées, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours du lieu du domicile du donateur seulement; & au cas que le donateur eût son domicile, ou que les biens donnés fussent dans l'étendue de justices seigneuriales, l'*insinuation* doit être faite aux bureaux établis près le siége qui a la connoissance des cas royaux dans l'étendue desdites justices, le tout dans les tems & sous les peines portées par l'ordonnance de Moulins & la déclaration du 17 Novembre 1690; toutes *insinuations* qui seroient faites en d'autres jurisdictions sont déclarées nulles.

Les donations par forme d'augment, contre-augment, don mobile, engagement, droit de rétention, agencement, gain de noces & de survie dans les pays où ils sont en usage, doivent être *insinuées* suivant la déclaration du 20 Mars 1708; mais celles du 25 Juin 1729 & du 17 Février 1731 portent que le défaut d'*insinuation* n'emporte pas la nullité de ces donations.

La peine de nullité n'a pas lieu non plus pour les donations des choses mobiliaires, quand il y a tradition réelle,

réelle, ou quand elles n'excedent pas la somme de 1000 livres, les parties qui ont négligé de les faire *insinuer* sont seulement sujettes à la peine du double droit. (*A*)

INSINUATION ECCLÉSIASTIQUE est celle qui se fait au greffe de la jurisdiction ecclésiastique pour les actes qui y sont sujets, tels que les provisions des bénéfices & autres actes qui y sont relatifs, les lettres de vicariat général, ou pour présenter aux bénéfices les provisions d'official, de vice-gérent, de promoteur, de greffier des officialités ou chapitres, les révocations de ces actes, &c.

Les fraudes & les abus qui peuvent se commettre dans ces sortes d'actes donnerent lieu à Henri II. de créer par édit du mois de Mars 1553 des greffes d'*insinuations* ecclésiastiques en chaque diocèse, & permit aux archevêques & évêques d'y nommer jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Mais l'execution de cet édit ayant été négligée, Henri IV. par l'édit de Juin 1595, érigea ces greffes en offices royaux séculiers & domaniaux.

Cependant le clergé obtint de Louis XIII. en 1615 la permission de rembourser ceux qui avoient acquis ces offices, à la charge d'y commettre des personnes laïques capables.

Quelques évêques ayant commis à ces places leurs domestiques, l'ordonnance de 1627 enjoignit à ces greffiers de se démettre de leurs places.

Le même prince, par son édit de 1637, créa dans les principales villes du royaume des contrôleurs des procurations pour résigner, & autres actes concernant les bénéfices.

Les difficultés qui s'éleverent pour l'exécution de ce dernier édit, donnerent lieu à une déclaration en 1646, qui permit au clergé de rembourser ces contrôleurs, au moyen de quoi leur charge seroit faite par les greffiers des *insinuations* des diocèses.

Cette derniere déclaration ayant été interpretée diversement par les différentes cours, Louis XIV. pour fixer la Jurisprudence sur cette matiere, donna un édit au mois de Décembre 1691, par lequel, en supprimant les anciens offices de greffiers des *insinuations ecclésiastiques*; & en recréant de nouveaux, il régla les actes qui seroient sujets à *insinuation*, & la maniere dont cette formalité seroit remplie.

Voyez cet édit, & ce qui se trouve à ce sujet dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

INSINUATION LAÏQUE est opposée à *insinuation* ecclésiastique; toute *insinuation* d'un acte qui n'est pas ecclésiastique, telle que l'*insinuation* d'une donation ou d'un testament, est une *insinuation* laïque; néanmoins dans l'usage on distingue l'*insinuation* des donations & substitutions des *insinuations* laïques. On entend par celles-ci, l'*insinuation* qui se fait de tous les autres actes translatifs de propriété, & autres auxquels la formalité de l'*insinuation* a été étendue par l'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément l'*édit des insinuations laïques*.

Les actes des notaires sujets à *insinuation* doivent être *insinués* dans la quinzaine, à la diligence des notaires qui les passent, à l'exception des donations & substitutions, & des contrats translatifs de propriété de biens immeubles situés hors le ressort de la jurisdiction où ils sont passés.

Quand l'*insinuation* doit être faite à la diligence des parties, le notaire doit faire mention dans l'acte, qu'il est sujet à *insinuation*.

Les nouveaux possesseurs, par contrats ou titres, doivent les faire *insinuer* dans les trois mois, & les nouveaux possesseurs à titre successif doivent faire leur déclaration, & payer les droits dans les six mois.

Les notaires de Paris ne sont en aucun cas chargés de faire faire *insinuation*.

Voyez les édits de 1703, la déclaration du 19 Juillet 1704, l'édit d'Octobre 1705, celui du mois d'Août 1706, la déclaration du 20 Mars 1708, & *autres réglemens postérieurs*. (*A*)

INSINUATION DES SUBSTITUTIONS a été établie par l'*article* 57 de l'ordonnance de Moulins, qui veut que les substitutions testamentaires soient enregistrées ou *insinuées* dans six mois, à compter du décès du testateur, & à l'égard des autres, du jour qu'elles auront été faites, à peine de nullité.

La déclaration du 17 Novembre 1690, permet de les faire publier & *insinuer* en tout tems, mais avec cette différence que quand ces formalités ont été remplies dans les six mois du jour que la substitution a été faite, elle a son effet du jour de la date, tant contre les créanciers que contre les tiers acquereurs des biens qui y sont compris; au lieu que si la publication & enregistrement ne sont faits qu'après les six mois, la substitution n'a d'effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers du donateur, que du jour qu'elle a été *insinuée*.

L'édit des *insinuations* laïques du mois de Décembre 1703, ordonne, *article* 10, que les substitutions seront *insinuées* & enregistrées ès registres des greffes des *insinuations*, tant du lieu du domicile des donateurs ou testateurs, que de ceux où les immeubles seront situés, sans préjudice de la publication des substitutions prescrites par les ordonnances.

Toutes ces dispositions sont rappellées dans l'ordonnance des substitutions, *titre ij. Voyez* SUBSTITUTION. (*A*)

* INSIPIDE, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui n'affecte point les organes du goût d'une maniere distinguée.

Il se prend au physique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il est *insipide*; d'un ouvrage, qu'il est *insipide*; d'un éloge, qu'il est *insipide*.

L'*insipidité* ne se pardonne en rien; mais elle choque sur-tout dans les choses dont le caractere est d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, &c.

S'il est défendu à un auteur d'être *insipide*, c'est au poëte. Mais de tous les *insipides* le plus insupportable, c'est le plaisant *insipide*.

* INSOCIABLE, adj. (*Gramm.*) c'est celui qui se refuse à tout ce qui lie les hommes entre eux. *Voyez* SOCIABLE.

INSOLATION, (*Chimie.*) *insolatio*, *heliosis*, digestion exécutée à la chaleur du soleil. *Voyez* DIGESTION.

Quelques chimistes ont cru que le soleil agissoit dans cette opération par une vraie influence matérielle; quelques autres plus circonspects ont pensé qu'il n'agissoit que par la chaleur, & que l'*insolation* ne différoit en rien de la digestion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier sentiment est aujourd'hui le dominant & le plus vraissemblable: la corporification des rayons du soleil n'est pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. *Voyez* PHLOGISTIQUE. (*b*)

* INSOLENT, (*Gramm.*) qui se croit & ne cache point qu'il se croit plus grand que les autres. Un sauvage ni un philosophe ne sçauroient être *insolens*. Le sauvage ne voit autour de lui que ses égaux. Le philosophe ne sent pas sa supériorité sur les autres, sans les plaindre, & il s'occupe à descendre modestement jusqu'à eux. Quel est donc l'homme *insolent*? c'est celui qui dans la société a des meubles & des équipages, & qui raisonne à peu près ainsi. J'ai cent mille écus de rente; les dix-neuf vingtiemes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers sont donc à mille degrés au-dessous de moi; le reste en est à une distance infinie. D'après ce calcul il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il se fait mépriser & haïr; mais qu'est ce cela lui fait? *sacram metiente viam cum bis ter ulnarum toga*, la queue de sa robe n'en est pas moins ample: voilà l'*insolence* financiere ou magistrale. Il y a l'*insolence* de la grandeur; l'*insolence* littéraire. Toutes consistent à exagérer les avantages de son état, & à les faire valoir d'une maniere outrageante pour les autres. Un homme supérieur qui illustre son état, ne songe pas à s'en glorifier, c'est la pauvre ressource des subalternes.

INSOLITE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui n'est point accoutumé. Une clause *insolite* est celle qui est singuliere & contre l'usage ordinaire; une dîme *insolite* est celle qui, suivant l'usage commun, n'est point dûe. (*A*)

INSOLVABILITE', (*Jurisprud.*) c'est lorsque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne suffisent pas pour payer ses dettes. *Voyez* CONTRIBUTION, DÉCONFITURE. (*A*)

INSOLVABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un débiteur dont tous les biens ne suffisent pas pour payer ses dettes. Discuter un homme jusqu'à le rendre *insolvable*, c'est épuiser tous ses biens. (*A*)

INSOLUBILITE' & INSOLUBLE, (*Chimie*) l'*insolubilité* est la propriété d'un corps incapable d'être dissout, ou ce qui est la même chose, résistant invinciblement à l'action *menstruelle*. *Voyez* MENSTRUE.

Cette propriété, ainsi que la propriété opposée à la solubilité, *voyez* SOLUBLE, ne doit être considérée que dans les corps homogènes & inorganisés, ou dans les vrais aggrégés chimiques, les metaux, les sels, les pierres & terres simples, les verres, &c. *Voyez l'article*

Chimie au commencement; car une masse formée par la confusion de plusieurs substances hétérogènes, est de sa nature hors de la sphere des corps, dont les chimistes considerent les affinités & les diffinités, & les corps organisés, comme tels, sont aussi des objets non-chimiques.

Ainsi, quoique les corps de ces deux ordres soient de leur nature véritablement & absolument *insolubles*; ce n'est pas de l'*insolubilité* de ces sujets que la Chimie s'occupe; & c'est même principalement parce qu'ils sont invinciblement *insolubles*: car comme cette propriété dérobe les sujets qui en sont doués à la plus grande partie des opérations, & par conséquent des recherches chimiques; & que le grand but de la Chimie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés jusqu'à présent *insolubles*, est de parvenir enfin à les dissoudre; il est clair qu'elle ne doit compter parmi ses objets que les corps qui sont constitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou essentiellement, l'espoir de les rendre solubles, ou ce qui est la même chose, qui sont essentiellement analogues à d'autres substances déjà reconnues solubles: or c'est dans l'ordre des vrais aggrégés chimiques seulement que se trouvent les substances vraiment solubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *insolubilité* absolue, & une *insolubilité* relative. La premiere seroit celle d'un corps qu'aucun menstrue, de quelque façon & sous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne sauroit attaquer. L'*insolubilité* relative est celle d'un corps, par rapport à un certain menstrue seulement.

La Chimie ne connoît plus d'*insolubilité* absolue dans les objets propres; il n'en est aucun qu'elle ne sache véritablement combiner avec une autre substance. Les pierres & les terres ont été les dernieres substances que l'art ait parvenu à dissoudre ou combiner; mais enfin il n'en est plus aucune qui n'ait trouvé un dissolvant dans les divers mélanges que le célebre M. Pott a tentés, ensorte qu'il n'est point de substance terreuse qui ne soit soluble par quelque sel, par quelque substance métallique, ou par quelque autre substance terreuse, soit terre proprement dite, soit pierre. *Voy.* TERRE *&* PIERRE.

L'*insolubilité* relative reside dans tous les sujets chimiques, aussi-bien qu'une solubilité relative, ou pour mieux dire, ne faisant qu'une seule propriété avec cette derniere; c'est-à dire, que tout sujet chimique est soluble par tout menstrue approprié, & est *insoluble* par tout menstrue anomale: car un alkahest, ou une substance combinable avec tous les sujets chimiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), est du moins jusqu'à présent un être chimérique. Ces expressions sont familieres dans le langage chimique; la résine est *insoluble* par l'eau, la gomme est *insoluble* par l'huile, l'or par l'eau forte, la glaise pure par les acides, *&c.*

Nous exposerons la théorie de la solubilité & de l'*insolubilité* à *l'art.* RAPPORT, *Chimie*. *Voyez aussi* SOLUBILITÉ *&* MENSTRUE. (*b*)

INSOMNIE, (*Medec.*) *voyez* VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, (*Medec.*) affection morbifique, qui dans le cours de la fievre tient le malade éveillé, & suspend le sommeil dont il a besoin. Cette affection est l'opposé du *coma fébrile*, c'est-à-dire de l'envie continuelle de dormir, avec ou sans effet.

Il paroît que l'*insomnie fébrile* procede sur-tout des commencemens d'une légere inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénérer en coma, en délire, en convulsions, & en plusieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à dissiper promptement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la saignée, les diluans, les atténuans, les relâchans, les remedes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boissons légeres du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres semblables. On conseille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adoucissans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur lenteur farineuse; ils adoucissent l'acrimonie par leurs parties huileuses, & ils nourrissent en même tems. Telles sont les décoctions d'orge & d'avoine: telles sont celles des plantes laiteuses de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de scorzonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur suc visqueux & laiteux, accompagné d'une légere vertu parégorique, dispose merveilleusement au sommeil. Telles sont encore les douces émulsions d'amandes, de semences froides, de graines de pavots blancs: voilà pourquoi toutes ces plantes se trouvoient à l'entrée du palais de Morphée. La nuit, dit-on, en ramassoit les sucs & les graines, les semoit & les répandoit de toutes parts;

> *Ante fores antri fœcunda papavera florent,*
> *Innumeræque herbæ, quarum de lacte soporem*
> *Nox legit, & spargit per opacas humida terras.*

Enfin, en cas de continuation d'*insomnie*, & lorsque tous les signes indiquent qu'on n'a plus à craindre l'inflammation du cerveau, on peut hardiment employer les anodins, les parégoriques, les calmans, en les donnant avec ordre & avec prudence, jusqu'au rétablissement du sommeil nécessaire.

En même tems qu'on pratiquera les remedes qu'on vient d'indiquer, il est permis pour guérir les malades attaqués d'*insomnie fébrile*, de recourir à plusieurs des moyens inventés par le luxe, pour endormir les sybarites en santé.

Les moyens dont je parle, consistent à procurer un froid modéré, à humecter l'air de vapeurs aqueuses, à imaginer quelque murmure doux, égal, continuel & agréable aux sens. La lyre d'Orphée assoupit Cerbere, calma sa fureur, enchanta les puissances infernales, & leur arracha des larmes. Le dieu du sommeil avoit établi sa demeure dans le pays des Cimmériens, & le seul bruit qu'on y entendoit, étoit celui du fleuve Léthé, qui coulant sur de petits cailloux, faisoit un murmure perpétuel pour inviter au repos.

> *Saxo tamen exit ab imo*
> *Rivus aquæ Lethes, per quem cum murmure labens*
> *Invitat somnos crepitantibus unda lapillis.*

Mais un secret important pour appaiser l'*insomnie fébrile*, secret pratiquable chez le pauvre comme chez le riche, c'est d'éloigner de la vûe & des oreilles du malade tous les objets qui peuvent frapper ses sens, les émouvoir & les agiter. Pour y réussir immanquablement, imitez en partie le domicile du fils de l'Erebe & de la Nuit; Ovide l'a peint d'une main de maître, & je crois que son tableau fera plus d'impression sur l'esprit du lecteur, que les tristes ordonnances de la Medecine.

„ Là, dit cet aimable poëte, est une vaste caverne „ où les rayons du soleil ne pénétrent jamais. Toujours „ environnée de nuages obscurs, à peine y jouit-on de „ cette foible lumiere, qui laisse douter s'il est jour ou „ s'il est nuit. Jamais les cocqs n'y annoncerent le lever de l'aurore; jamais les chiens, ni les oies qui veillent à la garde des maisons, ne troublerent ce lieu par „ leurs cris importuns. Jamais on n'y entendit ni mugissemens de bêtes féroces ou domestiques, ni querelle, ni son de voix humaine; tel est le séjour de la „ Taciturnité. De crainte que la porte ne fasse du bruit „ en s'ouvrant ou en se refermant, l'antre reste toujours „ ouvert, & l'on n'y met point de garde. Au milieu „ du palais est un lit d'ébene, dont les rideaux sont „ noirs. C'est dans ce lit que repose le dieu du sommeil sur la plume & sur le duvet „. Lisez-vous même ici la description de l'original, sans avoir besoin de bouger de votre place, & vous trouverez que c'est un des beaux morceaux des Métamorphoses.

> *Hic nunquam radiis oriens, mediusve cadensque*
> *Phœbus adire potest. Nebulæ caligine mixtæ*
> *Exhalantur humo, dubiæque crepuscula lucis.*
> *Non vigil ales ibi cristati cantibus oris*
> *Evocat Auroram. Nec voce silentia rumpunt*
> *Sollicitive canes, canibusve sagacior anser;*
> *Non fera, non pecudes, non moti flamine rami*
> *Humanæve sonum reddunt convicia linguæ;*
> *Muta quies habitat.*
> *Janua quæ verso stridorem cardine reddat,*
> *Nulla domo tota, custos in limine nullus.*
> *At medio torus est ebeno sublimis in atra,*
> *Plumeus, atricolor, pullo velamine tectus,*
> *Quo cubat ipse deus, membris languore solutis.*
>
> Metam. lib. XI.

Les prognostics qu'on peut tirer de l'*insomnie fébrile*, méritent d'être connus des praticiens. Cette affection morbifique précede quelquefois un saignement de nez favorable; mais s'il est accompagné de sueurs froides, d'excrétions ou d'évacuations crues, sans soulagement du patient, c'est un mauvais augure. Si elle est jointe à de grandes douleurs de tête, à des vomissemens érugineux, elle annonce le délire ou la mort, dit Hippocrate, *lib. I, Prorrhét.* 10. Le coma succédant à une *inso-*

insomnie fébrile qui a été continuelle, est d'un dangereux présage, *&c.* (*D. J.*)

INSONDO, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique, dans les royaumes de Congo & d'Angola, un insecte qui n'est gueres plus gros qu'une fourmi, qui souvent fait périr les élephans. Il entre dans leur trompe, & y excite un picotement si incommode, que l'éléphant en devient comme fou, & va se heurter contre les arbres & contre les rochers, ou contre tout ce qu'il rencontre en son chemin, jusqu'à ce qu'il tombe mort.

INSOUTENABLE, adj. (*Gramm.*) il se dit des choses & des personnes, & signifie qu'on ne peut défendre ou qu'on ne peut supporter. Dans le premier sens une proposition est *insoutenable*; dans le second, un homme est *insoutenable* par l'impertinence de ses propos & de ses manieres. Les *insoutenables* les plus cruels, ce sont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, s. m *inspector*; (*Hist. anc.*) celui à qui l'on confie le soin & la conduite de quelque ouvrage. *Voyez* INTENDANT.

On appelloit *inspecteurs* chez les Romains des personnes commises pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont aussi un officier dans leur synagogue qu'ils nomment *inspecteur*, *mazam*. Il est chargé d'avoir l'œil sur les prieres & sur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de se tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme il faut, & le reprendre lorsqu'il manque.

INSPECTEUR, (*Art. milit.*) on appelle ainsi en France des officiers, dont les fonctions sont de faire la revûe des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui sont en état de servir, & les soldats propres aux travaux militaires; de casser ceux qui ne sont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas supporter les fatigues. Ils rendent aussi compte au ministre de l'exactitude ou du service des officiers. C'est sur leurs mémoires qu'on les casse ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revûes tous les mois, mais ils ne la font plus guere qu'une fois l'année. Ces officiers sont choisis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp; on en a vu qui étoient lieutenans-généraux. Ces charges sont de la création du roi Louis XIV.

INSPECTEUR *de manufactures*, (*Commerce & Finances.*) commis sur la conduite & exécution d'une *manufacture* conformément aux réglemens.

L'établissement des *inspecteurs* est dû à M. Colbert. Si ce fut un bon établissement que celui-là, dit l'auteur des considérations sur les finances, dont les remarques orneront cet article; c'est un établissement bien plus habile d'avoir formé une école à ces mêmes *inspecteurs*, & de les avoir astreints à travailler sur le métier, ou plûtôt c'est lui avoir donné le seul genre d'utilité qu'il fût possible d'en retirer. Il seroit desirable sans doute qu'ils pussent avoir voyagé dans tous les pays où se consomment les ouvrages des *manufactures* qu'ils sont destinés a conduire: car c'est le goût du consommateur qui doit régler la fabrication; c'est dans le pays de la consommation que l'on prend connoissance des étoffes étrangeres qui se pourroient imiter, de l'avantage ou du desavantage que les uns & les autres ont dans leur concurrence mutuelle, & des causes qui y contribuent.

La maniere dont l'opération du commerce s'y fait, influe encore d'une maniere essentielle sur les mesures que les manufacturiers ont à prendre. Enfin, plus les *inspecteurs* s'approcheront de la fonction des consultans avec les manufacturiers ou de professeurs des arts, plus ils seront utiles.

Mais que penser des amendes décernées par M. Colbert contre l'impéritie des ouvriers à chaque article de ses réglemens de *manufactures*? Des amendes ne sont point des raisons, c'est tout au plus l'indication d'une volonté rigoureuse, à moins qu'elles ne regardent des choses faites contre la bonne foi; & peut-être dans ce cas les amendes ne suffisent-elles pas. Celui qui se défie de sa main & de son adresse, ne peut lire ce réglement de M. Colbert sans frémir. Sa premiere pensée est, qu'on est plus heureux en ne travaillant pas, qu'en travaillant. Si par malheur le réglement est impraticable, comme cela s'est vû quelquefois, l'ouvrier se dégoûte, & cesse au moins son travail pendant le tems de la tournée de l'*inspecteur*.

On demande à tout homme de bonne foi s'il seroit bien invité à une profession, en lui disant: „ au cas que „ vos ouvrages ne soient pas faits conformément au „ réglement, pour la premiere fois ils seront confisqués „ & attachés sur un poteau avec un carcan, votre nom „ au-dessus pendant 48 heures; pour la seconde fois pa- „ reille peine, & vous serez blâmé; pour la troisieme „ fois vous serez vous-même attaché au poteau „. On répondroit que cette ordonnance est sans doute traduite du japonnois. Non; c'est le dispositif d'un réglement de 1670, extorqué sans doute au sage ministre que nous avons nommé, par quelque subalterne qui comptoit bien de n'entrer jamais en qualité d'ouvrier dans aucune *manufacture* soumise à un *inspecteur*.

INSPECTEUR *des constructions*. (*Marine.*) c'est un officier commis à la construction & aux radoubs des vaisseaux. Il examine les plans & les profils avant qu'on commence de mettre le vaisseau sur le chantier; fait faire un devis exact des bois qui doivent y entrer, & enseigne aux charpentiers les méthodes les meilleures de faire les fonds, les hauts, les ponts, *&c.* (*Q*)

INSPIRATION, s. f. *en termes de Théologie*, est une grace céleste qui éclaire l'ame & lui donne des connoissances & des mouvemens extraordinaires & surnaturels. *Voyez* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophètes ne parloient que par l'*inspiration* divine, & le pécheur se convertit quand il ne résiste pas aux *inspirations* de la grace. *Voyez* GRACE, PROPHÉTIE.

Inspiration se dit particulierement au sujet des livres de l'Ecriture-sainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Esprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. L'idée d'*inspiration* suppose donc dans celui qui écrit un mouvement du Saint-Esprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il sait par lui-même, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres saints on distingue les choses ou les matieres, & les termes ou le style, & que les matieres se divisent en prophéties, en histoires & en doctrines, & que les doctrines se divisent encore en philosophiques & en théologiques; que ces dernieres enfin se subdivisent en spéculatives & en pratiques. On demande si le Saint-Esprit a *inspiré* les auteurs sacrés & quant aux choses, & quant aux termes dont ils se sont servis pour les énoncer.

Les sentimens des Théologiens sont fort partagés sur ces deux questions. Les uns soutiennent que le Saint-Esprit a dicté aux écrivains sacrés toutes les choses dont ils ont parlé, & qu'il leur a même suggéré les termes dont ils se sont servis. C'est le sentiment des facultés de Théologie de Dovai & de Louvain dans leur censure de 1588.

D'autres prétendent que les écrivains sacrés ont été abandonnées à eux-mêmes dans le choix des termes; qu'il n'ont eu ni révélation ni *inspiration* dans tout ce qu'ils ont écrit, mais que le Saint-Esprit a tellement dirigé leur plume & leur esprit lorsqu'ils écrivoient, qu' il a été impossible qu'ils tombassent dans l'erreur. Lessius & quelques autres jésuites ont soutenu ce sentiment, qui occasionna la censure dont nous venons de parler; & M. Simon l'a embrassé depuis.

Holden, dans son ouvrage intitulé, *Fidei divinæ analysis*, soutient que les écrivains sacrés ont été *inspirés* par le Saint-Esprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport essentiel à la doctrine, mais qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans les mêmes faits, & en général dans toutes les questions étrangeres à la religion.

M. le Clerc a été encore plus loin. Il prétend 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux écrivains sacrés les prophéties qu'on trouve dans leurs livres, mais il nie que ce soit lui qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits dans le moment même qu'ils les ont écrits. 2°. Il avance que Dieu n'a point révélé immédiatement aux écrivains sacrés toutes les autres choses qui se rencontrent dans leurs ouvrages, & qu'ils les ont écrites, ou sur ce qu'ils avoient vû de leurs propres yeux, ou sur le récit de personnes véridiques, ou sur des mémoires écrits avant eux, sans *inspiration* & sans aucune assistance particuliere du Saint-Esprit; en un mot, il enseigne que les livres saints sont l'ouvrage de personnes de probité, qui n'ont pas été séduites & qui n'ont voulu séduire personne. *Sentimens de quelques théologiens d'Hollande*, *lettre xj & xij*. La Chambr. *traité de la relig. tom. IV. dissert. iij. pag.* 157 *& suiv.*

Le sentiment le plus commun est, que le Saint-Esprit a *inspiré* les écrivains sacrés quant aux prophéties, aux points

points d'histoire & aux doctrines relatives à la religion, & que quant au choix & à l'arrangement des termes, il les a laissés à la disposition de chaque écrivain.

Les Payens prétendoient que leurs prêtres & leurs sibiles étoient divinement *inspirés*, lorsqu'ils rendoient leurs oracles. Les Poëtes, pour paroître *inspirés*, invoquent Apollon & les Muses lorsqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. *Voyez* INVOCATION.

INSPIRATION, s. f. (*Jurisprud.*) se dit de l'élection d'un pape, lorsque tous les suffrages se sont réunis en faveur du même sujet, & principalement quand cela s'est fait au premier scrutin. Grégoire IX. en parle dans ses décretales, *liv. VI, tit. vj, chap.* 42. (*A*)

INSPRUCK, (*Géog.* OEni-pons, ville d'Allemagne, capitale du Tirol; c'étoit autrefois la résidence d'un archiduc de la maison d'Autriche; son nom est allemand; il est composé du mot *Inn*, qui est le nom de la riviere sur laquelle cette ville est située; en latin *OEno*, & du mot *bruck*, qui veut dire un *pont*: en changeant le *b* en *p*, on a fait *Inspruck*; en latin *OEni-pons*, c'est-à-dire Pont-sur-l'Inn. Elle est dans un beau vallon, à 11. lieues N. O. de Brixen, 25 S. de Munich, 95. S. E. de Vienne. *Long.* selon Harris, 29. 16. 15. *lat.* 47. 15.

Il y a un jésuite nommé le pere Tanner (*Adam*) natif d'*Inspruck*, qui est mis par son corps au rang des illustres écrivains que la société a produits dans le dernier siecle: je laisse à juger de son mérite par sa somme sur saint Thomas, sa théologie scholastique, spéculative & pratique, & son astrologie sacrée, pour apprendre aux Chrétiens à connoître les choses saintes par le concours des astres. (*D. J.*)

* INSTABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) qui n'est pas stable, qui est sujet au changement. On dit l'*instabilité* du tems, de la fortune, des sentimens, des passions, des goûts, des desirs, du bonheur & des choses humaines. Il n'y a presque rien sur quoi nous puissions compter. Encore si l'on mesuroit son attachement aux objets, sur leur *instabilité*; mais non, on se conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer: cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons, comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne sur le Danube, près de Passau, dont elle est seulement séparée par l'Inn, à son confluent. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

INSTALLATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel un officier est mis en possession publique de la place en laquelle il doit siéger, *quasi in stallum introductio*.

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir; savoir, la provision qui rend propriétaire de l'office; la prestation de serment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les priviléges attachés au titre de l'office; & l'*installation* par laquelle seule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui sont dûs à cause de l'exercice.

Quand l'officier a un supérieur, il s'adresse à lui pour être *installé*; s'il n'y en a point dans son siége, celui qui le suit immédiatement fait l'*installation*.

Les juges de justices seigneuriales qui sont seuls, s'*installent* eux-mêmes.

Voyez Loiseau, *des offices*, *liv. I. chap. vij*, *n.* 27. & *suiv.* (*A*)

INSTANCE, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général la poursuite d'une action en justice.

On comprend quelquefois sous le terme d'*instance* toutes sortes de contestations portées en justice; c'est en ce sens que l'on dit *être en instance avec quelqu'un*; cependant quand on parle d'une *instance*, on entend ordinairement une affaire appointée, soit sur une demande, soit sur un appel verbal.

Instance appointée, est celle où les parties doivent écrire & produire.

Instance d'appointé à mettre, c'est lorsque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. *Voyez* APPOINTEMENT.

Instance de licitation, est celle qui a pour objet la *licitation* d'un immeuble indivis entre plusieurs copropriétaires. *Voyez* LICITATION.

Instance d'ordre, est celle où l'on fait l'ordre & distribution du prix d'un immeuble vendu par decret entre les créanciers opposans.

Instance de partage, est celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

Instance périe ou périmée, est celle qui est comme non avenue par le laps de trois années sans aucune poursuite de part ni d'autre. *Voyez* PÉREMPTION.

Instance de préférence, est celle où l'on discute entre les créanciers saisissans & opposans lesquels doivent être payés les premiers sur une somme de deniers, soit comme privilégiés, ou comme premier saisissant. *Voyez* PRÉFÉRENCE.

Premiere instance se dit de la poursuite qui se fait d'une action devant le premier juge.

Instance de saisie & arrêt, *voyez* SAISIE & ARRÊT.

Instance de saisie-réelle, *voyez* DECRET & SAISIE-RÉELLE.

Instance sommaire, c'étoit une instruction qui se faisoit en six jours à la barre de la cour: ces sortes d'instructions ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II*, *art. ij. Voyez* CAUSE & PROCÈS. (*A*)

INSTANT, s. m. (*Mét.*) partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune succession, ou ce qui n'occupe que le tems d'une idée dans notre esprit. Ce tems est le moment le plus court pour nous. *Voyez* MOMENT, DURÉE, &c.

C'est un axiome en Méchanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *instant*. On voit par-là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une personne à proportion qu'il le porte vîte, & pourquoi la glace est moins sujette à se rompre lorsqu'on glisse dessus avec vîtesse, que lorsqu'on va plus lentement. *Voyez* TEMS.

Les Philosophes distinguent trois sortes d'*instans*, l'*instant* de tems, l'*instant* de nature, & l'*instant* de raison.

L'*instant* de tems est une partie de tems qui en précede immédiatement une autre: ainsi le dernier *instant* d'un jour précede réellement & immédiatement le premier *instant* du jour suivant.

L'*instant* de nature est ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature: il se trouve dans les choses qui sont subordonnées pour agir, comme les causes premieres & les causes secondes; les causes & les effets, car la nature des choses demande qu'il y ait une cause premiere s'il y a des causes secondes; qu'il y ait une cause, s'il y a un effet.

L'*instant* de raison est un *instant* qui n'est point réel, mais que la raison, l'entendement, l'esprit conçoit avant un autre *instant*, avec un fondement de la part des choses qui donnent occasion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait plusieurs choses librement, & qu'il pouvoit ne pas faire, il y a un fondement raisonnable de concevoir Dieu tel qu'il est en lui-même avant de concevoir les decrets libres qu'il a faits; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de tems ou d'*instant* réel où Dieu n'eût formé aucun decret, cet *instant* s'appelle *instant* de raison, & non pas *instant* de tems.

D'*instant* on en fait *instantanée*, qui ne dure qu'un *instant*. C'est en ce sens qu'on dit que l'action de la matiere électrique est *instantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'est pas. Cependant l'acception de ce terme n'est pas toujours aussi rigoureuse; & on l'applique quelquefois à un phénomene dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commensurable; alors il est synonyme à *prompt* & *passager*.

INSTANTANÉE, adj. (*Gram.*) qui ne dure qu'un instant. On dit une douleur *instantanée*, un mouvement *instantanée*, un changement, une révolution *instantanée*.

INSTAURATION, s. f. rétablissement d'un temple, d'une religion dans son premier état.

Ce mot est dérivé par quelques-uns d'*instaurum*, vieux mot latin, qui signifie proprement tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation d'une terre, d'une ferme, comme, les bestiaux, les harnois, les valets, &c. mais le mot *instaurum* n'est que du moyen âge; *instauratio* est d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *instar*, semblable, comme s'il signifioit qu'une chose a repris sa premiere apparence. *Voyez* RESTAURATION.

INSTERBOURG, (*Géog.*) ville, district & bailliage de Lithuanie, dépendant de la Prusse brandebourgeoise, arrosé par la riviere de l'Inster. On y fait une biere aussi forte que de l'eau-de-vie.

INSTIGATEUR, s. m. (*Jurisprud.*) signifie celui qui excite un autre à faire quelque chose. L'*instigateur* d'un crime est complice de celui qui l'a commis, & mérite aussi punition.

Instigateur signifie quelquefois un *dénonciateur*. *Voyez* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTIGATION, s. f. (*Jurisprud.*) est lorsqu'on excite quelqu'un à faire quelque chose, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelqu'autre délit, à intenter un procès, ou lorsqu'on excite le ministere public à poursuivre quelqu'un. *Voyez* DÉNONCIATEUR. (*A*)

INSTILLATION, s. f. (*Medecine.*) *terme de Pharmacie*, signifie l'action d'appliquer quelque remede liquide sur une partie fort sensible par gouttes; cela se dit sur-tout des remedes que l'on applique sur les yeux, tels sont les eaux ophthalmiques, les différentes especes de collyre. *Voyez* COLLYRE.

INSTINCT, s. m. (*Métaph. & Hist. nat.*) c'est un mot par lequel on veut exprimer le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions; mais de quelle nature est ce principe? Quelle est l'étendue de l'*instinct*? Aristote & les Péripatéticiens donnoient aux bêtes une ame sensitive, mais bornée à la sensation & à la mémoire, sans aucun pouvoir de réfléchir sur ses actes, de les comparer, *&c.* D'autres ont été beaucoup plus loin. Lactance dit qu'excepté la religion, il n'est rien en quoi les bêtes ne participent aux avantages de l'espece humaine.

D'un autre côté tout le monde connoît la fameuse hypothese de M. Descartes, que ni sa grande réputation, ni celle de quelques-uns de ses sectateurs n'ont pû soutenir. Les bêtes de la même espece ont dans leurs opérations une uniformité qui en a imposé à ces philosophes, & leur a fait naître l'idée d'automatisme; mais cette uniformité n'est qu'apparente, & l'habitude de voir la fait disparoître aux yeux exercés. Pour un chasseur attentif il n'est point deux renards dont l'industrie se ressemble entierement, ni deux loups dont la gloutonnerie soit la même.

Depuis M. Descartes, plusieurs Théologiens ont cru la religion intéressée au maintien de cette opinion du méchanisme des bêtes. Ils n'ont point senti que la bête, quoique pourvûe de facultés qui lui sont communes avec l'homme, pouvoit en être encore à une distance infinie. Aussi l'homme lui-même est-il très-distant de l'ange, quoiqu'il partage avec lui une liberté & une immortalité qui l'approchent du trone de Dieu.

L'anatomie comparée nous montre dans les bêtes des organes semblables aux nôtres, & disposés pour les mêmes fonctions relatives à l'œconomie animale. Le détail de leurs actions nous fait clairement appercevoir qu'elles sont douées de la faculté de sentir, c'est-à-dire, qu'elles éprouvent ce que nous éprouvons lorsque nos organes sont réunis par l'action des objets extérieurs. Douter si les bêtes ont cette faculté, c'est mettre en doute si nos semblables en sont pourvûs, puisque nous n'en sommes assurés que par les mêmes signes. Celui qui voudra méconnoître la douleur à des cris, qui se refusera aux marques sensibles de la joie, de l'impatience, du desir, ne mérite pas qu'on lui réponde. Non-seulement il est certain que les bêtes sentent; il l'est encore qu'elles se ressouviennent. Sans la mémoire les coups de fouet ne rendroient point nos chiens sages, & toute éducation des animaux seroit impossible. L'exercice de la mémoire les met dans le cas de comparer une sensation passée avec une sensation présente. Toute comparaison entre deux objets produit nécessairement un jugement; les bêtes jugent donc. La douleur des coups de fouet retracée par la mémoire, balance dans un chien couchant le plaisir de courre un lievre qui part. De la comparaison qu'il fait entre ces deux sensations naît le jugement qui détermine son action. Souvent il est entraîné par le sentiment vif du plaisir; mais l'action répétée des coups rendant plus profond le souvenir de la douleur, le plaisir perd à la comparaison; alors il réfléchit sur ce qui s'est passé, & la réflexion grave dans sa mémoire une idée de relation entre un lievre & des coups de fouet. Cette idée devient si dominante qu'enfin la vûe d'un lievre lui fait serrer la queue, & regagner promptement son maître. L'habitude de porter les mêmes jugemens les rend si prompts, & leur donne l'air si naturel, qu'elle fait méconnoître la réflexion qui les a réduits en principes: c'est l'expérience aidée de la réflexion, qui fait qu'une belette juge sûrement de la proportion entre la grosseur de son corps, & l'ouverture par laquelle elle veut passer. Cette idée une fois établie devient habituelle par la répétition des actes qu'elle produit, & elle épargne à l'animal toutes les tentatives inutiles; mais les bêtes ne doivent pas seulement à la réflexion de simples idées de relation; elles tiennent encore d'elle des idées indicatives plus compliquées, sans lesquelles elles tomberoient dans mille erreurs funestes pour elles. Un vieux loup est attiré par l'odeur d'un appât; mais lorsqu'il veut en approcher, son nez lui apprend qu'un homme a marché dans les environs. L'idée non de la présence, mais du passage d'un homme, lui indique un péril & des embuches. Il hésite donc, il tourne pendant plusieurs nuits, l'appétit le ramene aux environs de cet appât dont l'éloigne la crainte du péril indiqué. Si le chasseur n'a pas pris toutes les précautions usitées pour dérober à ce loup le sentiment du piége, si la moindre odeur de fer vient frapper son nez, rien ne rassurera jamais cet animal devenu inquiet par l'expérience.

Ces idées acquises successivement par la sensation & la réflexion, & représentées dans leur ordre par l'imagination & par la mémoire, forment le système des connoissances de l'animal, & la chaîne de ses habitudes; mais c'est l'attention qui grave dans sa mémoire tous les faits qui concourent à l'instruire; & l'attention est le produit de la vivacité des besoins. Il doit s'ensuivre que parmi les animaux ceux qui ont des besoins plus vifs ont plus de connoissances acquises que les autres. En effet on apperçoit au premier coup d'œil que la vivacité des besoins est la mesure de l'intelligence dont chaque espece est douée, & que les circonstances qui peuvent rendre pour chaque individu les besoins plus ou moins pressans, étendent plus ou moins le système de ses connoissances.

La nature fournit aux frugivores une nourriture qu'ils se procurent facilement, sans industrie & sans réflexion: ils sçavent où est l'herbe qu'ils ont à brouter, & sous quel chêne ils trouveront du gland. Leur connoissance se borne à cet égard à la mémoire d'un seul fait: aussi leur conduite, quant à cet objet, paroît-elle stupide & voisine de l'automatisme; mais il n'en est pas ainsi des carnassiers: forcés de chercher une proie qui se dérobe à eux, leurs facultés éveillées par le besoin sont dans un exercice continuel; tous les moyens par lesquels leur proie leur est souvent échappée, se représentent fréquemment à leur mémoire. De la réflexion qu'ils sont forcés de faire sur ces faits, naissent des idées de ruses & de précautions qui se gravent encore dans la mémoire, s'y établissent en principes, & que la répétition rend habituelles. La variété & l'invention de ces idées étonnent souvent ceux auxquels ces objets sont le plus familiers. Un loup qui chasse sait par expérience que le vent apporte à son odorat les émanations du corps des animaux qu'il recherche: il va donc toûjours le nez au vent; il apprend de plus à juger par le sentiment du même organe, si la bête est éloignée ou prochaine, si elle est reposée ou fuyante. D'après cette connoissance il regle sa marche; il va à pas de loup pour la surprendre, ou redouble de vitesse pour l'atteindre; il rencontre sur la route des mulots, des grenouilles, & d'autres petits animaux dont il s'est mille fois nourri. Mais quoique déjà pressé par la faim il néglige cette nourriture présente & facile, parce qu'il sait qu'il trouvera dans la chair d'un cerf ou d'un daim un repas plus ample & plus exquis. Dans tous les temps ordinaires ce loup épuisera toutes les ressources qu'on peut attendre de la vigueur & de la ruse d'un animal solitaire: mais lorsque l'amour met en société le mâle & la femelle, ils ont respectivement, quant à l'objet de la chasse, des idées qui dérivent de la facilité que l'union procure. Ces loups connoissent par des expériences répétées où vivent ordinairement les bêtes fauves, & la route qu'elles tiennent lorsqu'elles sont chassées. Ils savent aussi combien est utile un relais pour hâter la défaite d'une bête déjà fatiguée. Ces faits étant connus, ils concluent de l'ordinaire au probable, & en conséquence ils partagent leurs fonctions. Le mâle se met en quête, & la femelle comme plus foible attend au détroit la bête haletante qu'elle est chargée de relancer. On s'assure aisément de toutes ces démarches, lorsqu'elles sont écrites sur la terre molle ou sur la neige, & on peut y lire l'histoire des pensées de l'animal.

Le renard, beaucoup plus foible que le loup, est contraint de multiplier beaucoup plus les ressources pour obtenir sa nourriture. Il a tant de moyens à prendre, tant de dangers à éviter, que sa mémoire est nécessairement chargée d'un nombre de faits qui donne à son *instinct* une grande étendue. Il ne peut pas abattre ces grands animaux dont un seul le nourriroit pendant plusieurs jours. Il n'est pas non plus pourvû d'une vitesse qui puisse suppléer au défaut de vigueur: ses moyens naturels sont donc la ruse, la patience & l'adresse. Il a toujours, comme le loup, son odorat pour boussole. Le rapport fidele de ce sens bien exercé l'instruit de l'approche de ce qu'il cherche, & de la présence de qu'il doit éviter. Peu fait pour chasser à force ouverte, il s'approche ordinairement en silence ou d'une perdrix qu'il évente, ou bien du lieu par lequel il sait que doit rentrer un lièvre ou un lapin. La terre molle reçoit à peine la trace légere de ses pas. Partagé entre la crainte d'être surpris, & la nécessité de surprendre lui-même, sa marche toujours précautionnée & souvent suspendue décele son inquiétude, ses desirs & ses moyens. Dans les pays giboyeux

boyeux où les plaines & les bois ne laissent pas manquer de proie, il fuit les lieux habités. Il ne s'approche de la demeure des hommes que quand il est pressé par le besoin, mais alors la connoissance du danger lui fait doubler ses précautions ordinaires. A la faveur de la nuit il se glisse le long des haies & des buissons. S'il sait que les poules sont bonnes, il se rappelle en même tems que les piéges & les chiens sont dangereux. Ces deux souvenirs guident sa marche, & la suspendent ou l'accélèrent selon le degré de vivacité que donnent à l'un d'eux les circonstances qui surviennent. Lorsque la nuit commence, & que sa longueur offre des ressources à la prévoyance du renard, le jappement éloigné d'un chien arrêtera sur le champ sa course. Tous les dangers qu'il a courus en différens tems se représentent à lui; mais à l'approche du jour cette frayeur extrème cede à la vivacité de l'appétit: l'animal alors devient courageux par nécessité. Il se hâte même de s'exposer, parce qu'il sait qu'un danger plus grand le menace au retour de la lumiere.

On voit que les actions les plus ordinaires des bêtes, leurs démarches de tous les jours supposent la mémoire, la réflexion sur ce qui s'est passé, la comparaison entre un objet présent qui les attire & des périls indiqués qui les éloignent, la distinction entre des circonstances qui se ressemblent à quelques égards, & qui different à d'autres, le jugement & le choix entre tous ces rapports. Qu'est-ce donc que l'*instinct*? Des effets, si multipliés dans les animaux, de la recherche du plaisir & de la crainte de la douleur; les conséquences & les inductions tirées par eux des faits qui se sont placés dans leur mémoire; les actions qui en résultent; ce système de connoissances auxquelles l'expérience ajoute, & que chaque jour la réflexion rend habituelles, tout cela ne peut pas se rapporter à l'*instinct*, ou bien ce mot devient synonyme avec celui *d'intelligence*.

Ce sont les besoins vifs qui, comme nous l'avons dit, gravent dans la mémoire des bêtes des sensations fortes & intéressantes dont la chaîne forme l'ensemble de leurs connoissances. C'est par cette raison que les animaux carnassiers sont beaucoup plus industrieux que les frugivores, quant à la recherche de la nourriture; mais chassez souvent ces mêmes frugivores, vous les verrez acquérir, relativement à leur défense, la connoissance d'un nombre de faits, & l'habitude d'une foule d'inductions qui les égalent aux carnassiers. De tous les animaux qui vivent d'herbes, celui qui paroît le plus stupide est peut-être le liévre. La nature lui a donné des yeux foibles & un odorat obtus; si ce n'est l'ouie qu'il a excellente, il paroît n'être pourvû d'aucun instrument d'industrie. D'ailleurs il n'a que la fuite pour moyen de défense: mais aussi semble-t-il épuiser tout ce que la fuite peut comporter d'intentions & de variétés. Je ne parle pas d'un liévre que des lévriers forcent par l'avantage d'une vitesse supérieure, mais de celui qui est attaqué par des *chiens courans*. Un vieux liévre ainsi chassé commence par proportionner sa fuite à la vitesse de la poursuite. Il sçait, par expérience, qu'une fuite rapide ne le mettroit pas hors de danger, que la chasse peut être longue, & que ses forces ménagées le serviront plus long-tems. Il a remarqué que la poursuite des chiens est plus ardente, & moins interrompue dans les bois fourés où le contact de tout son corps leur donne un sentiment plus vif de son passage, que sur la terre où ses piés ne font que poser; ainsi il évite les bois, & suit presque toujours les chemins; (ce même liévre lorsqu'il est poursuivi à vue par un lévrier, s'y dérobe en cherchant les bois). Il ne peut pas douter qu'il ne soit suivi par les *chiens courans* sans être vu: il entend distinctement que la poursuite s'attache avec scrupule à toutes les traces de ses pas? Que fait-il? après avoir parcouru un long espace en ligne droite, il revient exactement sur ses mêmes voies. Après cette ruse, il se jette de côté, fait plusieurs sauts consécutifs, & par-là dérobe, au moins pour un tems, aux chiens le sentiment de la route qu'il a prise. Souvent il va faire partir du gîte un autre liévre dont il prend la place. Il déroute ainsi les chasseurs & les chiens par mille moyens qu'il seroit trop long de détailler. Ces moyens lui sont communs avec d'autres animaux, qui, plus habiles que lui d'ailleurs, n'ont pas plus d'expérience à cet égard. Les jeunes animaux ont beaucoup moins de ces ruses. C'est à la science des faits que les vieux doivent les inductions justes & promptes qui amenent ces actes multipliés.

Les ruses, l'invention, l'industrie, étant une suite de la connoissance des faits gravés par le besoin dans la mémoire, les animaux doués de vigueur, ou pourvus de défenses doivent être moins industrieux que les autres. Aussi voyons-nous que le loup qui est un des plus robustes animaux de nos climats, est un des moins rusés lorsqu'il est chassé. Son nez qui le guide toujours, ne le rend précautionné que contre les surprises. Mais d'ailleurs il ne songe qu'à s'éloigner, & à se dérober au péril par l'avantage de sa force & de son haleine. Sa fuite n'est point compliquée comme celle des animaux timides. Il n'a point recours à ces feintes & à ces retours qui sont une ressource nécessaire pour la foiblesse & la lassitude. Le sanglier qui est armé de défenses, n'a point non plus recours à l'industrie. S'il se sent pressé dans sa fuite, il s'arrête pour combattre. Il s'indigne, & se fait redouter des chasseurs & des chiens qu'il menace & charge avec fureur. Pour se procurer une défense plus facile, & une vengeance plus assurée, il cherche les buissons épais & les halliers. Il s'y place de maniere à ne pouvoir être abordé qu'en face. Alors l'œil farouche & les soies hérissées, il intimide les hommes & les chiens, les blesse & s'ouvre un passage pour une retraite nouvelle.

La vivacité des besoins donne, comme on voit, plus ou moins d'étendue aux connoissances que les bêtes acquierent. Leurs lumieres s'augmentent en raison des obstacles qu'elles ont à surmonter. Cette faculté qui rend les bêtes capables d'être perfectionnées, rejette bien loin l'idée d'automatisme qui ne peut être née que de l'ignorance des faits. Qu'un chasseur arrive avec des piéges dans un pays où ils ne sont pas encore connus des animaux, il les prendra avec une extrême facilité, & les renards même lui paroîtront imbécilles. Mais lorsque l'expérience les aura instruits, il sentira par les progrès de leurs connoissances le besoin qu'il a d'en acquérir de nouvelles. Il sera contraint de multiplier les ressources & de donner le change à ces animaux en leur présentant ses appâts sous mille forme. L'un se dévoyera des refuites ordinaires à ceux de son espece, & fera voir au chasseur des marches qui lui sont inconnues. Un autre aura l'art de lui dérober légérement son appât en évitant le piége. Si l'un est assiégé dans un terrier, il y souffrira la faim plutôt que de franchir le pas dangereux; il s'occupera à s'ouvrir une route nouvelle; si le terrein trop ferme s'y oppose, sa patience lassera celle du chasseur qui croira s'être mépris. Ce n'est point une frayeur automate qui retient alors cet animal dans le terrier; c'est une crainte savante & raisonnée: car s'il arrive par hazard qu'un lapin enfermé dans le même trou sorte & détende le piége, le renard vigilant prendra sûrement ce moment pour s'échapper & passera sans hésiter à côté du lapin pris & du piége détendu.

Parmi les différentes idées que la nécessité fait acquérir aux animaux, on ne doit pas oublier celle des nombres. Les bêtes comptent: cela est certain, & quoique jusqu'à présent leur arithmétique paroisse assez bornée, peut-être pourroit-on lui donner plus d'étendue. Dans les pays où l'on conserve avec soin le gibier, on fait la guerre aux pies, parce qu'elles enlévent les œufs & détruisent l'espérance de la ponte. On remarque donc assidûment les nids de ces oiseaux destructeurs; & pour anéantir d'un coup la famille carnassiere, on tâche de tuer la mere pendant qu'elle couve. Entre ces meres il en est d'inquietes qui désertent leur nid dès qu'on en approche. Alors on est contraint de faire un affût bien couvert au pied de l'arbre sur lequel est ce nid, & un homme se place dans l'affût pour attendre le retour de la couveuse; mais il attend en vain, si la pie qu'il veut surprendre a quelques fois été manquée en pareil cas. Elle sait que la foudre va sortir de cet antre où elle a vu entrer un homme. Pendant que la tendresse maternelle lui tient la vue attachée sur son nid, la frayeur l'en éloigne jusqu'à ce que la nuit puisse la dérober au chasseur. Pour tromper cet oiseau inquiet, on s'est avisé d'envoyer à l'affût deux hommes, dont l'un s'y plaçoit & l'autre passoit; mais la pie compte & se tient toujours éloignée. Le lendemain trois y vont, & elle voit encore que deux seulement se retirent. Enfin il est nécessaire que cinq ou six hommes en allant à l'affût mettent son calcul en défaut. La pie qui croit que cette collection d'hommes n'a fait que passer ne tarde pas à revenir. Ce phénomène renouvellé toutes les fois qu'il est tenté, doit être mis au rang des phénomènes les plus ordinaires de la sagacité des animaux.

Puisque les animaux gardent la mémoire des faits qu'ils ont eu intérêt de remarquer: puisque les conséquences qu'ils en ont tirées s'établissent en principes par la réflexion, & servent à diriger leurs actions, ils sont perfectibles; mais nous ne pouvons pas savoir jusqu'à quel degré. Nous sommes même presque étrangers au genre de perfection dont les bêtes sont susceptibles. Jamais avec

avec un odorat tel que le nôtre nous ne pouvons atteindre à la diversité des rapports & des idées que donne au loup & au chien, leur nez subtil & toujours exercé. Ils doivent à la finesse de ce sens la connoissance de quelques propriétés de plusieurs corps, & des idées de relation entre ces propriétés & l'état actuel de leur machine. Ces idées & ces rapports échappent à la stupidité de nos organes. Pourquoi donc les bêtes ne se perfectionnent-elles point? Pourquoi ne remarquons-nous pas un progrès sensible dans les especes? Si Dieu n'a pas donné aux intelligences célestes de sonder toute la profondeur de la nature de l'homme, si elles n'embrassent pas d'un coup-d'œil cet assemblage bizarre d'ignorance & de talens, d'orgueil & de bassesse, elles peuvent dire aussi: Pourquoi donc cette espece humaine, avec tant de moyens de perfectibilité, est-elle si peu avancée dans les connoissances les plus essentielles? Pourquoi plus de la moitié des hommes est-elle abrutie par les superstitions? Pourquoi ceux même à qui l'être suprême s'est manifesté par la voix de son fils, sont-ils occupés à se déchirer entr'eux, au lieu de s'aider l'un l'autre à jouir en paix des fruits de la terre & de la rosée du ciel?

Il est certain que les bêtes peuvent faire des progrès; mais mille obstacles particuliers s'y opposent, & d'ailleurs il est apparemment un terme qu'elles ne franchiront jamais.

La mémoire ne conserve les traces des sensations & des jugemens qui en sont la suite, qu'autant que celles-ci ont eu le dégré de force qui produit l'attention vive. Or les bêtes vêtues par la nature, ne sont gueres excitées à l'attention que par les besoins de l'appétit & de l'amour. Elles n'ont pas de ces besoins de convention qui naissent de l'oisiveté & de l'ennui. La nécessité d'être émus se fait sentir à nous dans l'état ordinaire de veille, & elle produit cette curiosité inquiette qui est la mere des connoissances. Les bêtes ne l'éprouvent point. Si quelques especes sont plus sujettes à l'ennui que les autres, la fouine, par exemple, que la souplesse & l'agilité caractérisent, ce ne peut pas être pour elles une situation ordinaire, parce que la nécessité de chercher à vivre tient presque toujours leur inquiétude en exercice. Lorsque la chasse est heureuse, & que leur faim est assouvie de bonne heure, elles se livrent par le besoin d'être émues, à une grande profusion de meurtres inutiles; mais la maniere d'être la plus familiere à tous ces êtres sentans, est un demi-sommeil pendant lequel l'exercice spontanée de l'imagination ne présente que des tableaux vagues qui ne laissent pas de traces profondes dans la mémoire.

Parmi nous, ces hommes grossiers qui sont occupés pendant tout le jour à pourvoir aux besoins de premiere nécessité, ne restent-ils pas dans un état de stupidité presque égal à celui des bêtes? Il en est tel qui n'a jamais eu un nombre d'idées pareil à celui qui forme le systême des connoissances d'un renard.

Il faut que le loisir, la société & le langage, servent la perfectibilité, sans quoi cette disposition reste stérile. Or, premierement le loisir manque aux bêtes, comme nous vous l'avons dit. Occupées sans cesse à pourvoir à leurs besoins, & à se défendre contre d'autres animaux ou contre l'homme, elles ne peuvent conserver d'idées acquises que relativement à ces objets. Secondement la plûpart vivent isolées & n'ont qu'une société passagere fondée sur l'amour & sur l'éducation de la famille. Celles qui sont attroupées d'une maniere plus durable sont rassemblées uniquement par le sentiment de la crainte. Il n'y a que les especes timides qui soient dans ce cas, & la crainte qui approche ces individus les uns des autres paroît être le seul sentiment qui les occupe. Tel est l'espece du cerf dans laquelle les biches ne s'isolent gueres que pour mettre bas, & les cerfs pour refaire leurs têtes.

Dans les especes mieux armées & plus courageuses, comme sont les sangliers, les femelles, comme plus foibles, restent attroupées avec les jeunes mâles. Mais dès que ceux-ci ont atteint l'âge de trois ans, & qu'ils sont pourvus de défenses qui les rassurent, ils quittent la troupe; la sécurité les mene à la solitude; il n'y a donc pas de société proprement dite entre les bêtes Le sentiment seul de la crainte, & l'intérêt de la défense réciproque ne peuvent pas porter fort loin leurs connoissances. Elles ne sont pas organisées de maniere à multiplier les moyens, ni à rien ajouter à ces armes toujours prêtes qu'elles doivent à la nature. Et peut on savoir jusqu'où l'usage des mains porteroient les singes s'ils avoient le loisir comme la faculté d'inventer, & si la frayeur continuelle que les hommes leur inspirent ne les retenoit dans l'abrutissement?

A l'égard du langage, il paroît que celui des bêtes est fort borné. Cela doit être, vû leur maniere de vivre, puisqu'il y a des sauvages qui ont des arcs & des fleches, & dont cependant la langue n'a pas trois cens mots. Mais quelque borné que soit le langage des bêtes, il existe: on peut assurer même qu'il est beaucoup plus étendu qu'on ne le suppose communément dans des êtres qui ont un museau allongé ou un bec.

Le langage suppose une suite d'idées & la faculté d'articuler. Quoique parmi les hommes qui articulent des mots, la plûpart n'ayent point cette suite d'idées, il faut qu'elle ait existé dans l'entendement des premiers qui ont joint ces mots ensemble. Nous avons vû que les bêtes ont, en fait d'idées suivies, tout ce qui est nécessaire pour arranger des mots. Celles de leurs habitudes qui nous paroissent le plus naturelles, ne peuvent s'être formées, comme nous l'avons prouvé, que par des inductions liées ensemble par la réflexion, & qui supposent toutes les opérations de l'intelligence; mais nous ne remarquons point d'articulation sensible dans leurs cris. Cette apparente uniformité nous fait croire que réellement elles n'articulent point. Il est certain cependant que les bêtes de chaque espece distinguent très-bien entr'elles ces sons qui nous paroissent confus. Il ne leur arrive pas de s'y méprendre, ni de confondre le cri de la frayeur avec le gémissement de l'amour. Il n'est pas seulement nécessaire qu'elles expriment ces situations tranchées, il faut encore qu'elles en caractérisent les différentes nuances. Le parler d'une mere qui annonce à sa famille qu'il faut se cacher, se dérober à la vûe de l'ennemi, ne peut pas être le même que celui qui indique qu'il faut précipiter la fuite. Les circonstances déterminent la nécessité d'une action différente: il faut que la différence soit exprimée dans le langage qui commande l'action. Les expressions séveres, & cependant flatteuses de l'amour, qui soumettent le mâle à la réserve sans lui ôter l'espérance, ne sont pas les mêmes que celles qui lui annoncent qu'il peut tout permettre à ses desirs, & que le moment de jouir est arrivé.

Il est vrai que le langage d'action est très-familier aux bêtes; il est même suffisant pour qu'elles se communiquent réciproquement la plûpart de leurs émotions: elles ne font donc pas un grand usage de leur langue; leur éducation s'accomplit ainsi que la nôtre en grande partie par l'imitation. Tous les sentimens isolés qui affectent les uns, peuvent être reconnus par les autres aux mouvemens extérieurs qui les caractérisent; mais quoique ce langage d'action serve à exprimer beaucoup, il ne peut pas suffire à tout. Dès que l'instruction est un peu compliquée, l'usage des mots devient nécessaire pour la transmettre. Or il est certain que les jeunes renards, en sortant du terrier, sont plus précautionnés dans les pays où l'on tend des piéges, que ne le sont les vieux dans ceux où l'on ne cherche point à les détruire: cette science des précautions qui suppose tant de vûes fines & d'inductions éloignées, ne peut pas être acquise dans le terrier par le langage d'action; & sans les mots l'éducation d'un renard ne peut pas se consommer: par quel méchanisme des animaux qui chassent ensemble s'accordent-ils pour s'attendre, se retrouver, s'aider? Ces opérations ne se feroient pas sans des conventions dont le détail ne peut s'exécuter qu'au moyen d'une langue articulée. La monotomie nous trompe, faute d'habitude & de réflexion. Lorsque nous entendons des hommes parler ensemble une langue qui nous est étrangere, nous ne sommes point frappés d'une articulation sensible, nous croyons entendre la répétition continuelle des mêmes sons. Le langage des bêtes, quelque varié qu'il puisse être, doit nous paroître encore mille fois plus monotone, parce qu'il nous est infiniment plus étranger; mais quel que soit ce langage des bêtes, il ne peut pas aider beaucoup la perfectibilité dont elles sont douées. La tradition ne sert presque point aux progrès des connoissances. Sans l'écriture, qui appartient à l'homme seul, chaque individu concentré dans sa propre expérience, seroit forcé de recommencer la carriere que son devancier auroit parcourue, & l'histoire des connoissances d'un homme seroit presque celle de la science de l'humanité.

On peut donc présumer que les bêtes ne feront jamais de grands progrès, quoique relativement à certains arts elles puissent en avoir fait. L'architecture des castors pourroit être embellie; la forme des nids d'hirondelles pourroit avoir acquis de l'élégance sans que nous nous en apperçussions; mais en général les obstacles qui s'opposent aux progrès des especes sont fort difficiles à vaincre, & ses individus n'empruntent point non plus de la force d'une passion dominante cette activité soutenue qui fait qu'un homme s'éleve par le génie fort au-des-

fus de ses égaux. Les bêtes ont cependant des passions naturelles, & d'autres qu'on peut appeller factices ou de réflexion; celles du premier genre sont l'impression de la faim, les desirs ardens de l'amour, la tendresse maternelle: les autres sont la crainte de la disette, ou l'avarice & la jalousie qui conduit à la vengeance.

L'avarice est une conséquence de la faim précédemment sentie: la réflexion sur ce besoin produit une prévoyance commune à tous les animaux qui sont sujets à manquer. Les carnassiers cachent & enterrent les restes de leur proie pour les retrouver au besoin. Parmi les frugivores, ceux qui sont organisés de maniere à emporter les grains qui leur servent de nourriture, font des provisions auxquelles ils ne touchent que dans le cas de nécessité; tels sont les rats de campagne, les mulots, *&c.* mais l'avarice n'est pas une passion féconde en moyens; son exercice se borne à l'amas & à l'épargne.

La jalousie est fille de l'amour: dans les especes dont les mâles se mêlent indifféremment avec toutes les femelles, elle n'est excitée que par la disette de celles-ci: le besoin de jouir se faisant vivement sentir à tous dans le même tems, il en résulte une rivalité réciproque & générale. Cette passion aveugle fait souvent manquer son objet à ceux qu'elle tourmente. Pendant que la fureur tient les vieux cerfs attachés au combat, un daguet s'approche des biches en tremblant, jouit & s'échappe. La jalousie est plus profonde & plus raisonnée dans les especes qui s'accouplent: quels que soient les motifs sur lesquels est fondé ce choix mutuel des deux individus, il est certain qu'il se fait, & que l'idée de propriété réciproque s'établit: dès-lors la moralité est introduite dans l'amour; les femelles même deviennent susceptibles de jalousie: cette union commencée par l'attrait, & soutenue par le plaisir, est encore resserrée par la communauté des soins qu'exige l'éducation de la famille; mais cet objet étant rempli, l'union cesse. Le printems, en inspirant à ces animaux de nouvelles ardeurs, leur donne des goûts nouveaux: je n'oserois cependant pas décider si les tourterelles méritent ou non la réputation de constance qu'elles ont acquise; mais si elles sont constantes, au moins est-il sûr qu'elles ne sont pas fideles. J'en ai vû plusieurs fois faire deux heureux de suite sur une même branche: peut-être leur constance ne peut elle être assurée qu'autant qu'elles se permettent l'infidélité.

Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en général l'amour n'est chez les bêtes qu'un besoin passager: cette passion, avec tous ses détails, ne les occupe guere qu'un quart de l'année, ainsi elle ne peut pas élever les individus à des progrès bien sensibles. Le tems du desintéressement doit amener l'oubli de toutes les idées que l'irritation des desirs avoit fait naître. On remarque seulement que l'expérience instruit les meres sur les choses

relatives au bien de leur famille; elles profitent dans un âge plus avancé des fautes de la jeunesse & de l'imprudence. Une perdrix de trois ou quatre ans choisit pour faire son nid une place bien plus avantageuse que ne fait une jeune; elle se place sur un lieu un peu élevé, pour n'avoir point d'inondation à craindre: elle a soin qu'il soit environné d'épines & de ronces qui en rendent l'accès difficile. Lorsqu'elle quitte son nid pour aller manger, elle ne manque pas de dérober ses œufs, en les couvrant avec des feuilles.

Si la tendresse maternelle laisse des traces profondes dans la mémoire des bêtes, c'est que son exercice dure assez long-tems, & que d'ailleurs c'est une des passions qui affectent le plus fortement ces êtres sensibles. Elle produit en eux une activité inquiete & soutenue, une assiduité pénible, & lorsque la famille est menacée, une défense courageuse qui ressemble à un abandon total de soi-même. Je dis *ressembler* car on ne s'abandonne point entierement, & dans le moment extreme le moi se fait toûjours sentir. Une preuve de cette vérité, c'est que dans les différentes especes la témérité apparente de la mere est toûjours proportionnée aux moyens qu'elle a d'échapper au danger qu'elle paroît braver. La louve & la laie deviennent terribles, lorsqu'elles ont leurs petits à défendre: la biche vient aussi chercher le péril; mais sa foiblesse trahit bien-tôt son courage; & malgré sa tendre inquiétude, elle est forcée de fuir. La perdrix & la canne sauvage qui ont une ressource assûrée dans la rapidité de leurs aîles, paroissent s'exposer beaucoup plus pour la défense de leurs petits que la poule faisande: le vol pesant de celle-ci la rendroit victime d'un attachement trop courageux.

Cet amour qui paroît si généreux, produit une jalousie qui va jusqu'à la cruauté dans les especes où il est au plus haut degré. La perdrix poursuit & tue impitoyablement tous les petits de son espece qui ne sont pas de sa famille. Au contraire la poule faisande, qui abandonne plus aisément les petits qu'elle a couvés, est douée d'une sensibilité générale pour ceux de son espece; tous ceux qui manquent de mere, ont droit de la suivre.

Qu'est-ce donc, encore une fois, que l'*instinct*? Nous voyons que les bêtes sentent, comparent, jugent, réfléchissent, choisissent, & sont guidées dans toutes leurs démarches par un sentiment d'amour de soi que l'expérience rend plus ou moins éclairé. C'est avec ces facultés qu'elles exécutent les intentions de la nature, qu'elles servent à l'ornement de l'univers, & qu'elles accomplissent la volonté, inconnue pour nous, que le Créateur eut en les formant. (1)

INSTINCT, (*Maréchallerie & Manege.*) c'est un grand point dans le manege que de connoître l'*instinct*, c'est-à-dire le naturel du cheval. Cette connoissance s'acquiert

(1) Il est bien difficile de s'arrêter où il faut, Ainsi l'auteur de cet article, rejettant le sentiment de Descartes, & soutenant avec raison que l'idée d'automatisme n'a pu naître que de l'ignorance des faits, ne s'arrête point à de justes bornes, mais passant trop avant, il rapproche les bêtes de l'état de raison. Il leur accorde *une faculté qui les rend capables d'être perfectionnées*, & par conséquent il les met presque au rang de l'homme. Sur ce principe il dit qu'il y a des hommes qui n'ont pas *un nombre d'idées pareil à celui qui forme le systême des connoissances du Renard*.

Il est aisé de voir à quelles fausses conséquences porte ce parallele, qui ne tend à rien moins qu'à avilir l'espèce humaine. La proposition est absurde & déraisonnable. Examinons la fausseté des principes sur lesquels elle est fondée. En approfondissant ce qu'est l'instinct des bêtes, nous verrons dans tout son jour la distance qui est entre elles & l'homme. L'industrie, la ruse, & diverses autres facultés surprenantes des animaux rassemblées ici avec art, sont le principal & même l'unique argument de l'auteur; il en fait dériver la faculté qu'il accorde aux bêtes de pouvoir être perfectionnées: mais deux réflexions simples & incontestables nous feront connoître la foiblesse de ses preuves.

En premier lieu, il s'efforce en vain de faire valoir la finesse des bêtes, l'art qu'elles ont de distinguer, de considérer, de compter même; & de mettre ces qualités dans le plus grand jour. On verra par un examen réfléchi que ces facultés sont constantes, & innées dans chaque espèce. L'industrieuse abeille est aujourd'hui ce qu'elle étoit chez les Egyptiens. La familiarité, l'attachement, & la fidelité du chien, naissent avec lui, & seulement peuvent être dirigées à un objet plutôt qu'à un autre, & nous paroître plus ou moins déterminées quoique ce ne soit point l'effet d'un mouvement libre, mais l'effort constant de la nature à laquelle il obéit. Personne ne croira sur l'assertion de l'auteur que le Castor soit avec le tems devenu meilleur architecte, ou que l'Hirondelle par une suite de réflexions ait embelli son nid, ou l'ait rendu plus commode.

En second lieu, nous devons convenir que les bornes étroites de nos connoissances nous exposent à nous tromper, & que nous admirons souvent des faits, qui n'ont de merveilleux qu'autant que nous en ignorons les causes. Nous jugeons souvent qu'il y a une très-grande intelligence, une réflexion bien mesurée dans certaines actions des hommes mêmes, qui ne sont que l'effet d'une combinaison de causes accidentelles, Si donc nous connoissions toutes les opérations des bêtes, si nous pouvions en envisager le principe, la continuation, & l'ordre, nous cesserions d'admirer, & nôtre surprise actuelle nous feroit rougir. Si nous voyons clairement cette industrie, & cette finesse tant vantée du chien & du Loup, nous serions probablement forcés de convenir qu'elles ne méritent point une si vive peinture. En effet nous observons que les bêtes ne peuvent point s'écarter d'un pas, du sentier que leur a prescrit la nature, même s'il s'agit de leur conservation. Un pigeon meurt de faim au milieu des viandes les plus délicates, & un chien en fait autant sur un tas du meilleur froment. Donc l'aptitude à se perfectionner attribuée aux bêtes est une chimere, & n'existe que dans l'imagination échauffée de nôtre auteur. Chacun sera persuadé qu'un animal est au bout de quelques mois ce qu'il étoit en naissant, ce qu'il sera toute sa vie, & ce que Sera son espéce dans mille ans.

En confinant donc la bête dans l'état simple & constant dont la nature lui a prescrit les bornes, il n'y a plus aucun rapport entre elles & l'homme, aucun objet de comparaison: comparaison qui sera toujours d'autant plus fausse & immaginaire, si l'on prétend l'établir entre les idées des bêtes, & celles des hommes, & entre les actions respectives qui en sont les conséquences. Il sera vrai que les bêtes ont une ame, c'est-à-dire un principe immatériel uni à leur machine; elles auront des idées de sensation & de perception, mais seulement dirigées à leur bien être, limitées à leur utilité & à leur conservation. Elles ne pourront faire un pas plus loin, étant incapables de choix & d'arbitre, incapables de vices & de vertus. M. l'Abbé de Condillac dans son sçavant traité des connoissances humaines page 75. dit sagement à ce sujet: *les opérations de l'ame des bêtes se bornent à la perception, à la conscience, à l'attention, à la réminiscence, & à une imagination qui n'est point à leur commanderaent.*

L'homme au contraire, fut-ce un Caraïbe, ou un Albinois, sera seul capable de réflexion, de jugement, & de raisonnement; seul disposé à se perfectionner; seul en état de distinguer & de choisir la route du vice ou de la vertu; seul destiné à jouir d'une faculté qui le fait agir par un mouvement propre & interieur, qui est la volonté, laquelle renferme deux propriétés, la spontanéité & la liberté. Par la premiére de ces propriétés l'homme est par soi-même l'auteur de ses actions, auxquelles il se détermine à son gré: par l'autre il agit librement, & sans contrainte, c'est-à-dire qu'un objet lui étant proposé il peut l'accepter ou le rejetter, on

quiert plûtôt en le faiſant d'abord travailler dans un endroit où il eſt retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui-même avec un cavalier ſous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de tems & de peine.

INSTITOIRE, ſ. m. (*action.*) *terme de juriſprudence*; eſt l'action qu'exerce un commis contre ſon maître, pour raiſon de ce qu'il a fait en ſon nom. Ce mot vient du latin *inſtitor*, facteur, c'eſt-à-dire celui dont un marchand ſe ſert pour l'aider dans ſon commerce.

INSTITOR, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) ce mot qu'il eſt bon d'entendre, ſe trouve dans Horace, Ovide, Properce, Séneque, & Quintilien. Il ſignifioit deux choſes; premierement, il déſignoit une eſpece de revendeur à gages, à qui des lingers ou des tailleurs donnoient du linge & des habits à vendre dans les rues ou dans les maiſons, & Séneque le prend dans ce ſens; mais *inſtitor* ſignifioit auſſi un commis, un facteur aiſé, ſoit qu'il eût la direction d'un magaſin, ſoit qu'il voyageât en divers pays pour le commerce; les Poëtes prennent ordinairement ce mot dans ce dernier ſens. Comme il y avoit à Rome de ces facteurs très-riches, très-bien mis, très-bien nippés, on les appelloit autrement *pretioſi emptores*, & les courtiſanes s'en accommodoient ſouvent mieux que des grands ſeigneurs. Enfin, Quintilien emploie ingénieuſement le mot *inſtitor* au figuré, & l'applique à l'éloquence, *eloquentiæ inſtitor*. (*D. J.*)

* INSTITUER, v. act. (*Gram.*) il y a un grand nombre d'acceptions diverſes. On dit Moyſe a *inſtitué* la circoncision, Jeſus-Chriſt le baptême, les payens des jeux. On *inſtitue* un ordre, une ſociété, une compagnie; on *inſtitue* des charges & des officiers. *Inſtituer*, c'eſt auſſi élever, inſtruire, on *inſtitue* un ſentier, on *inſtitue* un collateur: *inſtituer* dans ces deux derniers cas eſt ſynonyme à *conſtituer*.

* INSTITUT, ſ. m. (*Gram.*) ſyſtème de regles auxquelles une ſociété d'hommes conſent de s'aſſujettir: tous les ordres religieux ont leur *inſtitut*.

INSTITUT *de Boulogne*, (*Hiſt. mod.*) académie établie à Boulogne en Italie en 1712 pour les Sciences & les Arts, par les ſoins & la liberalité du comte Louis Ferdinand de Marſigli, noble boulonnois, & ſous la protection du pape Clément XI. Le premier ayant ramaſſé un très grand nombre de raretés, tant naturelles qu'artificielles, offrit ce tréſor au ſénat de Boulogne qui l'accepta & le plaça dans le palais Celeri, qui fut acheté pour le renfermer: & afin que, ſuivant les intentions du comte de Marſigli, ce riche fonds pût être utile à tous ceux qui aiment les Sciences & les Arts, & ſervir à ſe perfectionner dans l'étude des uns & des autres il fut conclu que l'on formeroit une ſociété littéraire qui s'aſſembleroit à certains jours pour ſe communiquer ſes lumieres; que chaque faculté auroit dans le palais Celeri ſa chambre & ſes profeſſeurs particuliers; que l'on diſtribueroit dans chaque chambre les capitaux ou aſſortimens convenables aux Sciences & aux Arts qui y ſeroient placés, & qu'on y conſtruiroit un obſervatoire commode avec tous les inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques. Il fut auſſi arrêté que cet *inſtitut* auroit ſes lois propres, émanées de l'autorité du ſénat, & qu'à la porte du lieu de ſes aſſemblées, outre les armes du pape Clément XI, on mettroit cette inſcription latine: *Bononienſe Scientiarum & Artium inſtitutum, ad publicum totius orbis uſum*. Ce projet fut exécuté, & le ſénat unit à ce nouvel *inſtitut* l'académie précédemment établie à Boulogne, ſous le nom de *l'académie des philoſophes inquiets*, c'eſt-à-dire deſtinés à travailler ſans relâche à la perfection des Arts & des Sciences. Mais dans cette réunion l'académie quitta ſon ancien nom pour prendre celui d'*académie du nouvel inſtitut des Sciences*. Les membres qui la compoſent ſont partagés en quatre claſſes: la premiere eſt des *ordinaires*, c'eſt-à-dire de ceux qui ſelon les lois de l'académie, s'exerçent travailleut, raiſonnent dans les conférences, ſoit publiques, ſoit particulieres: la ſeconde claſſe comprend *les honoraires*, ou ceux qui ſans aucune charge & ſans aucun travail, jouiſſent néanmoins de tous les avantages & de tous les honneurs de la ſociété: la troiſieme eſt des *numéraires*, deſtinés à remplacer les ordinaires dans les emplois qui viennent à vaquer: la quatrieme eſt celle des *éleves* ou des jeunes gens que les ordinaires ont ſous eux pour les former. Les matieres philoſophiques qui ſe traitent dans l'académie ſont partagées en ſix claſſes; ſavoir la Phyſique, les Mathématiques, la Medecine, l'Anatomie, la Chimie, & l'Hiſtoire naturelle. Il y a pour chacune un profeſſeur & un ſubſtitut, outre un préſident, un bibliothéquaire, & un ſecrétaire pour tout le corps académique. L'*inſtitut* & l'académie ont néanmoins chacun leurs lois & leurs réglemens particuliers, & tout-à-fait diſtincts les uns des autres, mais tendant tous au même but. L'ouverture de l'*inſtitut de Boulogne* ſe fit le 13 de Mars 1714; la cérémonie en fut magnifique & accompagnée de pluſieurs diſcours très-éloquens ſur l'utilité de cet établiſſement, & ſur celle des différentes ſciences qu'il ſe propoſoit pour objet. Quelques années après, on jugea à propos d'unir au nouvel *inſtitut* l'académie clémentine des beaux Arts érigée à Boulogne en 1712, ſous le nom & la protection du pape Clément XI, & qui a pour objet la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture. *Moréri*. (1)

INSTI-

---

ou s'il s'en préſente pluſieurs, il peut en choiſir un, & laiſſer les autres. L'homme ſeul enfin eſt capable de parvenir à la connoiſſance de cette vérité certaine & évidente, qu'il y a un être ſuprême éternel très-puiſſant & très-intelligent, dont il reconnoit les merveilles en ſoi même & dans tout ce qui l'environne.

Je crois avoir ainſi donné une idée ſuffiſante de l'inſtinct des bêtes, & avoir démontré clairement que leur ame eſt eſſentiellement & ſpécifiquement très-differente de celle de l'homme; vérité inconteſtable dont convient dans cet ouvrage l'auteur de l'article, *Ame des bêtes*. (P)

(1) L'auteur du préſent article n'a eu pour guide que le Dictionnaire de Moréri. Il n'eſt pas étonnant qu'il ait obmis des particularités très-intéreſſantes ſur l'Inſtitut de Boulogne. L'amour de la vérité & le juſte déſir de mettre dans un plus grand jour les choſes qui ſont honneur à l'Italie, m'obligent à faire cette note pour ſuppléer audit article. Dans la plupart des ouvrages qui traitent de cette partie de l'Europe, les auteurs françois peu informés, ou s'en rapportant à des mémoires rédigés à la hâte, n'en parlent que très-ſuperficiellement. Elle mérite cependant d'être mieux connüe, & je compte que l'on me ſçaura gré, en me bornant à l'objet dont il eſt queſtion, d'entrer dans un plus ample détail. En parlant de l'Inſtitut de Boulogne, il faut diſtinguer & traiter ſéparément ce qui concerne le riche cabinet de raretés qu'il poſſede, & la reſpectable Académie qui porte ce nom.

Le Comte Marſili rempli de ces vaſtes idées qui caractériſent les grands hommes, & plein de cette noble émulation, qui conduit à un dégré de gloire d'autant plus éclatant, qu'elle a pour objet l'utilité de la ſociété humaine, fit don au Sénat de Boulogne, en l'année 1712, de tout ce qu'il avoit raſſemblé de plus rare & de plus précieux, pour jetter les fondemens de ce fameux cabinet. Le Sénat pour placer cette magnifique collection avec toute la commodité, l'ordre & la décence qu'elle méritoit, acheta un grand palais de la noble famille Celleſi de Piſtoia. La collection fut augmentée en 1742 du cabinet du célebre naturaliſte Uliſſe Aldobrandi, auquel fut encore réuni en 1743 celui du Chevalier Ferdinand Coſpi, homme également diſtingué par ſon rang & par ſon zéle pour le progrès des ſciences. Le Sénat étoit déjà en poſſeſſion de ces deux collections, qui juſqu'alors avoient été dépoſées dans l'Hôtel de Ville. Ces parties réunies forment un tout ſi conſidérable qu'après les avoir diviſées en cinq claſſes, & réparties dans des appartemens différens, le Sénat jugea convenable de donner la direction de chaque claſſe à un Profeſſeur habile, chargé de donner des leçons ſur la partie qui lui étoit confiée, pour tirer d'un ſi riche fonds, des fruits utiles au Public. Les cinq claſſes ſont: l'architecture Militaire, l'Hiſtoire naturelle, la Phyſique expérimentale, l'Aſtronomie, & la Chimie. Il en a été ajouté depuis une ſixiéme par Marc Sbaraglia, l'un des plus riches citoyens de la ville, qui eſt relative à la géographie, & à la Navigation.

L'on voit que cet établiſſement étoit déjà un objet digne d'admiration tant par la richeſſe des collections réunies, que par les ſages réglemens qui en faiſoient tourner l'uſage au profit du public; mais c'étoit encore peu pour remplir les veües élevées de Benoît XIV. Cet homme rare par ſon mérite, appellé ſans doute au Pontificat pour le ſoutien & l'avancement du Chriſtianiſme, né pour la gloire de l'Italie & pour le progrès des ſciences, lui ajouta un nouveau luſtre. Il avoit déjà fondé diverſes utiles Académies dans Rome; il y avoit élevé des monumens capables de rendre ſon nom immortel; il voulut auſſi rendre plus célebre Boulogne ſa patrie, en la comblant de bienfaits d'autant plus rares & plus eſtimables qu'elle les tint d'un mouvement volontaire de ſa générosité. L'on vit en peu de tems chaque claſſe du fameux cabinet s'enrichir d'inſtrumens, de machines, & de raretés de toute eſpèce dignes de la libéralité du donateur. L'on vit s'ouvrir de nouvelles claſſes, dirigées chacune par de nouveaux profeſſeurs. Pluſieurs chambres deſtinées à l'Anatomie ſont remplies de préparations en cire du fameux Hercule Leili. Sorties des mains d'un artiſte ſi habile, elles repréſentent au naturel les diverſes parties du corps humain, qui par une ſurprenante illuſion de l'art, paroiſſent ſortir vives & palpitantes de deſſous le fer de l'Anatomiſte. d'autres contiennent de nombreuſes tablettes enrichies de médailles, & monnoyes antiques, qui rendront aux ſiécles futurs, plus ſûr & plus facile l'étude de l'hiſtoire des ſiécles les plus reculés. Ces richeſſes ſont raſſemblées pour l'uſage & la commodité de ceux qui veulent s'appliquer à ces ſciences. Cependant la générosité de Benoît n'eſt pas encore ſatisfaite: il veut dans un ſeul palais renfermer toutes les merveilles de la nature, tous les efforts de l'art: il ſait que le Docteur Antoine Galli entierement dévoué aux progrès de la Médecine & de la Chirurgie a fait une belle collection de matrices, fœtus, & d'une infinité d'autres pièces qui expriment au naturel les opérations ordinaires, ou accidentelles & forcées da la nature, relatives à la conception, accroiſſement, & maturité du corps humain dans le ventre de la mere, leſquelles fourniſſent matiére à l'étude de la théorie & de la pratique, pour opérer avec ſuccès dans les accouchemens même les plus laborieux & les plus difficiles: il en fait auſſi-tôt l'acquiſition pour enrichir l'Inſtitut d'un fonds ſi utile, afin de perfectionner les jeunes éleves dans la connoiſſance d'une partie de la chirurgie ſi avantageuſe à la ſociété, & en donne la direction au Docteur Galli. Il jette

INSTITUTAIRE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) le professeur en droit civil & canonique qui explique les instituts. M. un tel est *institutaire* cette année.

INSTITUTES, f. f. pl. (*Jurisprud.*) en latin *institutiones*, & que l'on appelle aussi en françois *instituts* ou *institutions*, sont des abregés qui renferment les premiers élémens de la Jurisprudence; les plus célebres sont celles de Caïus, de Justinien, & de Théophile.

Institutes de Caïus sont un abregé du Droit romain qui fut composé par le célebre jurisconsulte Caïus ou Gaïus, qui vivoit sous Marc-Aurele; ses *institutes* étoient divisées en quatre livres. La haute réputation que ce jurisconsulte s'étoit acquise, fit que long-tems avant Justinien, on donnoit ces *institutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la science du Droit: cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous dans tout son entier; nous en avons un abregé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Visigoths en Espagne. Cet abregé est divisé en deux livres; on y reconnoît en beaucoup d'endroits les mêmes passages que Justinien emprunta de Caïus; mais il y eut plusieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Visigoths. Un jurisconsulte moderne nommé *Oiselius*, a recherché dans le digeste & ailleurs, tous les fragmens des *institutes* de Caïus, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord; mais il y manque encore plusieurs titres, dont il n'a rien pû recouvrer. (*A*)

Institutes de Justinien, sont un abregé du droit du code, premiere édition, & du droit du digeste, qui fut composé par ordre de cet empereur dans le tems même que l'on travailloit au digeste; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoissance sommaire du droit aux personnes qui ne sont pas versées dans les lois, & sur-tout aux commençans.

Il est probable que les *institutes* d'Ulpien, ceux de Caïus, & de quelques autres jurisconsultes, donnerent à Justinien l'idée d'en faire de semblables. Quoi qu'il en soit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothée, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleur dans les *institutes* de Caïus & autres livres des Jurisconsultes. Ces *institutes* furent confirmées par Justinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire; & elles furent publiées le 11 des calendes de Décembre de l'an 533, avant la publication du digeste, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de Janvier de la même année.

Les *institutes* de Justinien sont divisées en quatre livres: Accurse a imaginé que c'étoit pour faire allusion aux quatre élémens, que l'esprit des jeunes gens se nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain est gouverné par les quatre élémens; mais on sent aisément le ridicule de cette idée.

Le *prœmium* des *institutes* est une espece de préface qui contient le dessein de l'ouvrage, sa division, & sa confirmation.

Chaque livre est divisé en plusieurs titres, dont la premiere partie s'appelle *principium*; les autres sont appellées *paragraphes*.

Le premier livre traite du droit des personnes; le second & le troisieme, jusqu'au quatorzieme titre inclusivement, traitent des choses; le surplus du troisieme livre, & les cinq premiers titres du quatrieme livre, traitent des obligations qui naissent des contrats & quasi contrats, délits & quasi délits; le reste du quatrieme livre traite des actions.

Les *institutes* de Justinien sont regardées comme le meilleur des ouvrages publiés sous son nom; ils contiennent en abregé tout le système de la jurisprudence romaine: Cujas & plusieurs autres célebres jurisconsultes ont pensé que cet ouvrage n'avoit pas besoin de commentaires; cependant plusieurs jurisconsultes en ont donné des abregés; d'autres en ont fait des paraphrases. *Voyez* Dorcholten, Pacius, Wesembek, Schneidwin, Corvinus, Faber, Mancius, Voet, Regnerus, & plusieurs autres; le commentaire de Vinnius est un des plus estimés. (*A*)

Institutes de Lancelot, sont une institution au droit canonique, composée par Jean-Paul Lancelot, qui brilloit à Pérouse en 1550: cet ouvrage est fort estimé.

Institutes de Théophile, sont une paraphrase des *institutes* de Justinien, composée en grec par le jurisconsulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Justinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enseigna plus d'autres *institutes*, que celles de Théophile. Ces dernieres furent même encore long-tems après préférées au texte; Viglius Zuichem fit imprimer la paraphrase grecque à Basle en 1534. Il y en eut ensuite plusieurs autres éditions; Jacques Curtius jurisconsulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, professeur en Droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de scholies grecques & de notes. Enfin, Jean Doujat, célebre professeur en Droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes in-12 de la *traduction latine de Curtius*, qu'il accompagna de ses notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand usage de cette édition.

Institutes de Vinnius, sont un commentaire d'Arnold Vinnius jurisconsulte, sur les *institutes* de Justinien: il y en a eu plusieurs éditions, dont la derniere qui est de 1747, est accompagnée des notes de Jean Got. Heineccius. (*A*)

INSTITUTEUR, (*Gram.*) celui qui instruit & forme. On dit d'un homme qu'il est un excellent *instituteur* de la jeunesse; éloge rare qui suppose de l'esprit, des mœurs, du jugement, des connoissances, du monde. On a fait le mot *institution*, qui se prend dans le même sens qu'*instituteur*. *Voyez* GOUVERNEUR, GOUVERNANTE, EDUCATION.

INSTITUTION, f. f. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois établissement, quelquefois il se prend pour introduction & instruction.

On dit l'*institution* d'une compagnie, d'une confrairie, d'une communauté, c'est-à-dire sa création, son établissement.

Quelquefois par le terme d'*institution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la regle pri-

---

te ses regards sur la biblioteque de l'Institut, commencée par le Comte Marsili, & notablement augmentée par le Cardinal Monti: il y réunit la sienne pour en composer une des plus nombreuses & des plus estimables de l'Italie. Il la décore en outre d'une rare collection de portraits des hommes illustres, & cette partie s'accroit tous les jours par les soins du savant Bibliothéquaire M. l'avocat Montefani.

Où trouver un assemblage plus glorieux, plus magnifique & plus utile, de raretés en tout genre? où trouver aussi un protecteur, qui aussi éclairé dans le choix, aussi généreux dans l'acquisition y contribue si efficacement? quelle ressource pour la jeunesse d'avoir sous les yeux tout ce que l'on peut réunir de plus intéressant pour l'étude de presque toutes les sciences, ou au moins des plus utiles & des plus nécessaires! quel avantage pour eux de trouver séparemment & à des heures réglées les plus habiles maîtres qui par une émulation toujours ennemie de l'oisiveté, toujours tendante à de nouveaux progrès, les invitent à suivre leur exemple! ces maîtres respectables au milieu des plus grandes occupations relatives à leurs emplois, guidés par le seul penchant de se rendre utiles à la société, s'employent encore avec une activité infatigable, une affection attrayante, & une complaisance recommandable, à communiquer aux jeunes éleves, les lumiéres qu'ils ont acquises.

Tel fut le grand Beccari dont le nom seul supplée aux plus grands éloges. Perdu pour ainsi dire dans l'étude de la Philosophie, opprimé par l'exercice continuel de sa profession, dont les succès attiroient les étrangers des Villes les plus éloignées, il savoit encore trouver des heures, qu'il employoit avec une tranquillité d'esprit admirable à donner des leçons publiques. Mais quels éloges ne méritent point les professeurs actuels? . . . . . Je dois passer leurs noms, & leur rare mérite sous silence, pour ne point offenser leur modestie.

Quant à l'Académie qui préside à ce bel établissement, & dont l'auteur de l'article a rendu un compte assez exact, elle doit sa fondation aux trois freres Manfredi, à Stanchari & à Morgagni, & autres hommes de cette trempe faits pour immortaliser leur nom par une supériorité de mérite non affectée, & pour jouir de la gloire qui leur est dûe, sans vanité & sans mépris pour les talens inférieurs aux leurs. Elle n'échappa cependant point à l'attention infatigable de Benoît XIV. qui par un décret de l'année 1745. fixa à 24. le nombre des Académiciens ordinaires, auxquels il donna le nom de *Benedettini*. Il leur adjoignit la célebre Laura Bassi Verati, honneur de son sexe, qui par ses rares talens, par l'étendüe de ses connoissances, & par la profondeur de sa doctrine dans les sciences les plus abstraites, mérite d'aller de pair avec les femmes qui se sont le plus signalées en ce genre.

Les assemblées se tiennent le soir pour ne point déranger les exercices du jour. On y lit les dissertations qui sont présentées à l'Académie, & celles qui méritent son suffrage sont imprimées dans ses mémoires, dont il y a actuellement deux volumes sous presse. Les ouvrages qui composent ce recueil sont déja bien connus, & l'on sait qu'ils renferment les recherches les plus utiles & une vaste érudition; mais ils acquierrent encore un nouveau mérite par les soins du sçavant sécrétaire de l'Académie qui a été chargé de les rédiger pour les mettre au jour. M. François Zannotti dont je parle, est reconnu pour un grand Philosophe, pour un élégant écrivain. Il possede le don très rare de traiter avec facilité & en maître les sciences les plus profondes & les plus abstraites, aussi bien que les matiéres de littérature & de goût. Sa plume manie avec le même succès l'utile & l'agréable; il est également le favori de Minerve, & celui des Muses. (*P*)

primitive qui lui a été imposée; lorsqu'elle fait quelque chose de contraire, on dit qu'elle s'écarte de son *institution*, ou que ce n'est pas-là l'esprit de son *institution*. Cela se dit principalement en parlant des monasteres & églises où le relâchement s'est introduit. (*A*).

Institution, en matiere bénéficiale, est l'acte par lequel celui qui est nommé à un bénéfice en est mis en possession par le supérieur ecclésiastique duquel dépend l'*institution*.

Cette *institution* est de quatre sortes; savoir collative, autorisable, canonique, & corporelle.

L'*institution* collative qui est la véritable *institution* proprement dite, est la collation canonique & provision du bénéfice; cette collation est nécessaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui est présenté par le patron.

L'*institution* autorisable est celle par laquelle l'évêque confere au pourvu la mission pour prêcher & administrer les sacremens; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'ames, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *institution* canonique des provisions d'un supérieur ecclésiastique; on ne peut prendre possession d'un bénéfice sans avoir une *institution* canonique.

On appelle aussi *institution* canonique le visa qui est donné par l'évêque aux pourvûs de cour de Rome *in formâ dignum*, & même aux pourvûs *in formâ gratiosâ*, lorsqu'il s'agit de bénéfices à charge d'ames. *Voyez* VISA.

L'*institution* corporelle est la mise en possession du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque aussi bien que la collation du bénéfice; & lorsque l'ancienne discipline étoit encore en vigueur où l'on ne séparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines églises, on ne connoissoit point l'*institution* autorisable, ni l'*institution* corporelle, qui en est une suite ou de la collation; mais dans la suite les évêques s'étant accoutumés à déléguer aux archidiacres le soin de mettre les pourvus en possession, cela a été considéré comme un droit des archidiacres. *Voyez* ARCHIDIACRE, BÉNÉFICES, POSSESSION, PRISE DE POSSESSION. *Voyez* le *chap. xj. extrà de jure patronatûs*, le *chap. vj. extrà de institut.* le concile de Trente, *sess.* 14. *chap. xiij de reform.* & *sess.* 24. *chap. xviij.* Van-espen, *Juris. eccles. univ. part. II. tit.* 26. Fagnan, *ad capit. cum ecclef. extrà de causâ possessionis & proprietatis*. (*A*)

Institution contractuelle, est un don irrévocable qui est fait d'une succession ou de partie par contrat & en faveur de mariage, soit par des pere & mere ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage; ces sortes d'*institutions* étoient inconnues chez les Romains; elles sont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des dispositions à cause de mort, en ce qu'il faut survivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*instituant* aura au jour de son décès; mais elles participent aussi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles sont faites par un acte entre-vifs, qu'elles sont irrévocables & saisissent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il est permis de disposer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réservée.

L'*institution* contractuelle n'empêche pas l'instituant d'engager & hypothéquer, même d'aliéner ses biens en tout ou partie, pourvu que ce soit sans fraude; mais il ne peut faire aucune disposition universelle à titre gratuit, soit entre-vifs ou par testament.

Il n'est pas nécessaire de faire insinuer ces sortes d'*institutions*.

L'héritier contractuel est tenu des dettes indéfiniment, c'est pourquoi il peut n'accepter la succession que par bénéfice d'inventaire, il ne peut pas y renoncer avant le décès de l'instituant. *Voyez le traité des instit. contract.* de M. de Lauriere, & celui des *conventions de succéder* de Boucheul. (*A*)

Institution coutumiere, est un abrégé du droit coutumier, telle que les institutes coutumieres de Loisel. (*A*)

Institution au droit canonique, au droit civil, au droit françois, & autres semblables, sont des abrégés de droit canonique, civil, françois, telles que l'*institution* au droit ecclésiastique, par M. Fleury, & celle de M. Gibert, l'*institution* au droit françois d'Argou. *Voyez* INSTITUTES. (*A*).

Institution d'héritier, est la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être son successeur universel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par testament. Au premier cas, c'est une *institution* contractuelle. *Voyez* ci-devant INSTITUTION contractuelle; au second cas, on l'appelle *institution d'héritier* simplement.

La plupart des coutumes portent, qu'*institution d'héritier* n'a lieu, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas nécessaire pour la validité du testament ou codicile; mais s'il y en a une, elle vaut comme legs, sans être assujettie à aucune autre regle que celles qui sont communes aux legs.

En pays de droit écrit, l'*institution d'héritier* est la base & le fondement du testament; elle ne peut être faite par un simple codicile: sans *institution d'héritier*, il n'y a point de testament, tellement que si l'*institution* est nulle, toutes les autres dispositions tombent, à moins que le testament ne contînt la clause codicillaire.

On peut donner tous ses biens à son héritier, pourvû qu'ils ne soient pas situés dans une coutume qui restraigne l'effet des dispositions à cause de mort.

L'*institution d'héritier* se peut faire sans exprimer précisément le nom de l'héritier, pourvu qu'il soit désigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de l'*institution*, il faut survivre au testateur, & être né ou du moins conçu lors de son décès.

Dans les pays où l'*institution d'héritier* est nécessaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *institués* héritiers au moins en ce que le testateur leur donne, & lorsqu'ils sont *institués*, quelque modique que soit l'effet ou la somme qu'on leur laisse, ils peuvent opposer le vice de prétérition. Il y a néanmoins quelques statuts particuliers dans certaines provinces de droit écrit, qui permettent de laisser la légitime à autre titre que celui d'*institution*.

Ceux auxquels il a été laissé moins que leur légitime à titre d'*institution*, peuvent demander un supplément de légitime.

En cas de prétérition d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le testament doit être déclaré nul quant à l'*institution d'héritier*, sans qu'elle puisse valoir comme fideicommis, & s'il y a une substitution elle est pareillement nulle, le tout encore que le testament contînt la clause codicillaire; cette clause empêche seulement la nullité du surplus du testament. *Voyez* aux institutes le titre *de hæredibus instituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TERBELLIANIQUE. (*A*)

INSTRUCTION, s. f. (*Gram*) il se dit de tout ce qui est capable de nous éclaircir sur quelqu'objet que ce soit. On nous *instruit* par les discours, par les écrits, par les raisons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt est le grand instituteur. Après l'intérêt, c'est le tems; après le tems, ce sont les passions.

On appelle encore *instruction* les ordres secrets qu'on donne à un ambassadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaisseau.

INSTRUCTION, (*Jurisprud.*) signifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

Instruction à la barre de la cour, c'étoient des procédures sommaires qui se faisoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II. art. ij.* (*A*).

INSTRUCTION, *dans le Commerce*, se dit de tous préceptes, enseignemens, ordres donnés, soit verbalement, soit par écrit, par des supérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une chose.

Ces *instructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre sont les *instructions* générales, concernant le commerce, données par le Roi ou ses ministres aux inspecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inspecteur par les mêmes ministres, & relatifs aux manufactures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & sur-intendant des arts & manufactures de France, donna aux inspecteurs deux *instructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, registrés en parlement en 1669. Il y a encore des *instructions* secrettes dont les inspecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *instructions* de particulier à particulier, sont celles que les marchands, négocians, banquiers, &c. donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courtiers, commissionnaires, correspondans, commis, &c. soit pour les achats, vente & envoi de marchandises, soit pour les remises d'argent, la réception, acceptation & payement des lettres de change, soit enfin pour la conduite des fabriquans, maîtres & ouvriers de leurs manufactu-

res ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *instructions* ne peuvent être dressées avec trop de clarte pour éviter les difficultés, les fausses interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'est proposé de donner. *Dictionn. de comm.*

INSTRUMENT, s. m. (*Gramm.*) ce qui sert à une cause pour produire son effet. *Voyez* EFFET.

Instrumens de sacrifice, (*Hist. anc.*) ce sont des ornemens de l'Architecture ancienne; tels que sont les vases, pateres, candelabres, couteaux avec lesquels on égorgeoit les victimes, comme on en voit à une frise d'ordre corinthien d'un vieux temple qui est à Rome derriere le Capitole. *Voyez* FRISE.

INSTRUMENT, (*Astron.*) en général on appelle ainsi les quarts de cercle, les secteurs, les octans, &c. avec lesquels les astronomes s'observent.

INSTRUMENT DE HADLEY. *Voyez* OCTANT.

INSTRUMENT (*Jurisprud.*) signifie *titre*. *Instrument public* est un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces sortes d'actes sont authentiques, & font foi lorsqu'ils sont en bonne forme. Les *instrumens* privés ou écritures privées, telles que les cédules ou promesses, livres de comptes, lettres missives ne sont point authentiques, & sont sujets à reconnoissance & vérification.

Ce terme d'*instrument* est présentement peu usité, sur-tout en parlant des écritures privées. *Voyez* au digeste le titre *de fide instrumentorum*. (*A*)

INSTRUMENT, *en Chirurgie*, moyen auxiliaire, dont on se sert pour les opérations. Ils sont composés de différentes matieres; mais l'acier & le fer en fournissent la plus grande partie; l'or, l'argent, le plomb & plusieurs autres matieres y sont aussi employées.

Les *instrumens* qui doivent résister beaucoup, ou qui doivent inciser par leur tranchant, doivent absolument être fabriqués d'acier & de fer, ou des deux ensemble. Les *instrumens* plians comme les algalies, les canules, doivent être d'argent, & l'on fait indifféremment d'acier, de fer ou d'argent, plusieurs autres *instrumens*. Quelques-uns donnent la préférence à l'acier bien poli, à cause de la propreté; d'autres aiment mieux l'argent, parce qu'il n'est point sujet à la rouille, & que les *instrumens* qui en sont construits exigent moins de soins.

On divise communément les *instrumens* de Chirurgie en communs & en particuliers. Les *instrumens* communs servent à plusieurs opérations, au pansement des plaies, &c. Tels sont les ciseaux, les bistouris, les sondes, &c. Les *instrumens* particuliers sont ceux dont l'usage est fixé à certaines opérations, comme les algalies pour la vessie, les scies pour les amputations des membres, le trépan pour le crane, &c. Les *instrumens* communs sont aussi appellés *portatifs*, parce que le chirurgien est toujours obligé de les avoir sur lui; les autres au contraire sont nommés *non-portatifs*, parce qu'il suffit qu'on les ait chez soi en bon état pour le besoin.

M. de Garengeot a fait un traité sur les *instrumens* de Chirurgie, le premier qui ait paru depuis l'arsenal de Scultet. Il en donne des connoissances très-distinctes, en entrant dans la discussion de toutes leurs parties; il s'attache principalement aux circostances propres à en faire connoître le jeu; il déduit la construction & la régularité de leurs dimensions, & enseigne la meilleure maniere de s'en servir, en parlant de leurs usages. Les figures en taille-douce rendent toutes ces applications fort intelligibles pour les jeunes chirurgiens qui ne peuvent être trop au fait de la matiere *instrumentale*. (*Y*)

INSTRUMENS, (*Chimie*.) L'attirail chimique, l'assortiment des meubles du laboratoire, *supellex chimica*, est formé par la provision convenable de fourneaux, de vaisseaux, & de quelques autres ustensiles de différens genres, qui servent aux opérations mécaniques, préparatoires ou subsidiaires, à manier ou à soutenir les vaisseaux, ou enfin à procurer diverses commodités à l'artiste.

Les *instrumens* de cette derniere division n'ont point de nom classique; renvoyant donc aux *articles* FOURNEAU & VAISSEAUX (*Chimie*), pour les deux premieres divisions, nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *instrumens* que nous rangeons sous la troisieme.

Les opérations que nous appellons *mécaniques*, sont celles qui se bornent à diviser les masses des corps, ou à en rassembler les parties, & à déplacer ou agiter diversement les sujets chimiques par des actions mécaniques. Telles sont l'action de les limer, de les raper, de les piler, de les laminer, grenailler, former en lingots, en trochisques, jetter en moule; de les détacher, en ratissant, d'un vaisseau auquel ils adherent, de les projetter, d'en ramasser des poudres, de remuer un corps qu'on veut fondre ou dissoudre; séparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas dissoute, &c. *Voyez* OPÉRATIONS, *Chimie*. Ces opérations exigent donc que le chimiste soit pourvu de hachoirs, de ciseaux, de limes, de rapes, de pilons & mortiers, de tamis, de laminoirs, de granulatoires, de houssoirs, de pates de lievre, de lingotieres, de ratissoirs, de cuillieres, de spatules, de verges de fer, de filtres, &c.

Les *instrumens* qui servent à manier les vaisseaux qu'on ne sauroit toucher avec les mains, sont les pincettes de différentes especes; les outils appellés *mains*, des torchons, du gros papier, &c. Ceux qui servent à les soutenir sont les supports de toutes les façons, & des especes de tourteaux de paille, de jonc ou d'osier, appellés *valets*.

Enfin les *instrumens* qui ne font que procurer diverses commodités aux artistes, sont les pincettes, les pelles, & les capsules de fer qui leur servent à manier le charbon & à le placer dans les fourneaux, les bancs & les carrelets à soutenir des filtres; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cols de certains vaisseaux; les soufflets, les écrans à fenêtre, & les vers colorés pour regarder des matieres sujettes à éclater, & vivement embrasées; les pinceaux à étendre certains luts, les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaisseaux, &c. Les divers thermometres & pyrometres, qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec justesse les différens degrès de feu, ne sauroient être mis au nombre des *instrumens* chimiques. *Voyez* FEU, *Chimie*.

Outre ces *instrumens* qui, bien que communs pour la plupart à differens arts, sont pourtant d'un usage immédiat & prochain dans la pratique de la Chimie; il y en a d'autres qui, quoique d'un emploi plus éloigné, sont absolument nécessaires à l'artiste. Comme il doit, par exemple déterminer avec justesse & par le poids, autant qu'il est possible, les quantités absolues, mais plus encore les quantités proportionnelles ou respectives des différentes matieres qu'il met en œuvre; le laboratoire doit être nécessairement meublé de balances de toutes les grandeurs, & de poids proportionnés.

Les luts qui ne sont pas communément compris sous la dénomination d'*instrument chimique*, méritent pourtant d'y être rapportés, & d'être regardés comme une espece de supplément ou d'appendix des vaisseaux, soit qu'ils soient employées à les cuirasser, soit qu'ils servent à les unir. *Voyez* LUT & VAISSEAU.

Au reste il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *instrumens* que nous venons de nommer, & même pour quelques autres pour ainsi dire moins *techniques*, ou d'un usage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons destiné seulement à donner une idée générale, & composée du gros de cet attirail chimique qu'on peut regarder comme subalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaisseaux.

Il faut se souvenir aussi qu'il n'est ici question que des *instrumens* de la Chimie philosophique ou expérimentale. Les différentes branches de la Chimie-pratique, ou les différens arts chimiques en ont chacun quelques-uns qui leur sont propres, & que le chimiste philosophe ne transporte dans son laboratoire, & ordinairement en petits, que quand il y veut répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liste de ces *instrumens* particuliers dans les articles destinés à ces arts, par exemple à l'*article* DOCIMASTIQUE, à l'*article* MÉTALLURGIE, &c.

On emploie dans le langage philosophique de la chimie moderne le mot *instrument* dans un sens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il est en usage comme synonyme d'agent, de cause, de principe. C'est dans ce sens que les premiers principes ou élémens des corps, sont appellés *instrumens actifs*, *universels & primitifs*, & que j'ai dit d'une maniere beaucoup plus précise, ce me semble, que les deux agens ou *instrumens* véritablement premiers & universels des chimistes, étoient le feu ou la chaleur & les menstrues. *Voyez l'article* CHIMIE. FEU & MENSTRUES. (*b*)

INSTRUMENS *Docimastiques*. Les essayeurs appellent ainsi des petits parallélipipedes de terre cuite, qu'ils placent diversement dans les mouffles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux essais. *Voyez* ESSAI. Ces *instrumens* sont sur-tout nécessaires, lorsqu'on se sert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de mouffles percées de grands trous. Les mouffles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligne & demie de diametre, sont plus commo-

des, principalement en ce qu'elles dispensent de l'emploi de ces *instrumens*, qui est difficile pour ceux qui ne sont pas dans l'habitude de les manier. (*b*)

INSTRUMENT, (*Art mécanique.*) il s'étend à tous les outils, dont un ouvrier se sert pour faire plus facilement son ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce Dictionnaire, & fournira un grand nombre de Planches.

* INSTRUMENS, (*Musiq. & Luth.*) ce sont des machines inventées & disposées par l'art du luthier pour exprimer les sons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La musique composée pour être exécutée sur ces sortes de machines, se nomme *instrumentale*. On range ordinairement ces *instrumens* sous trois classes, savoir, 1°. les *instrumens* à cordes: ils en ont plusieurs que l'on fait raisonner ou avec les doigts comme le luth, le theorbe, la guittare, la harpe, *&c.* ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, *&c.* ou par le moyen de sautereaux, comme l'épinette, le clavessin, la vielle, *&c.*

2°. Les *instrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, trompetes, haut-bois, bassons, serpens, *&c.* ou avec des soufflets, comme les musettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3°. Les *instrumens* de percussion qu'on frappe soit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, soit avec de petits bâtons, comme le psalterion, soit avec une plume, comme le cistre, soit enfin avec des marteaux ou des battans, comme les cloches, *&c. Voyez* ces *instrumens* à leurs articles, & les figures des Planches de Lutherie.

Nous observerons seulement ici que chaque *instrument* a son étendue propre, son expression & son caractere que le musicien doit bien connoître.

S'il porte l'*instrument* au-delà de sa véritable étendue, il le rendra aigu, sourd ou criard.

S'il ne connoît pas son expression, il ne l'appliquera pas dans les circonstances où il aura le plus d'effet.

C'est une partie très-importante de l'étude d'un compositeur, que celle du caractere des *instrumens*. Ce sont les voix différentes par lesquelles il parle à nos oreilles.

Mais ce n'est pas assez que de connoître chaque *instrument* en particulier; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs sons combinés entr'eux: il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée, pour causer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomenes dans la nature, point de passions, point de sentimens dans le cœur de l'homme, qu'on ne puisse imiter avec le même *instrument*; mais on ne peut pas dire qu'ils soient tous également propres à toutes ces imitations. Si les sons aigus des petites flutes se font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête, ils lui donneront beaucoup de vérité. Les sons bas & lugubres des cors annonceront d'une maniere effrayante l'arrivée des spectres & des ombres; il faut tantôt soutenir les sons des *instrumens* à corde, tantôt les pincer, *&c.*

Qui est-ce qui sait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perspective musicale*?

On n'invente plus d'*instrumens*, & il y en a assez d'inventés; mais je crois qu'il y a beaucoup de découvertes à faire sur leur facture.

La facture a pour objet la matiere & la forme. Combien d'expériences à faire sur l'une & l'autre.

La matiere comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide, les contours, les ouvertures, les épaisseurs, les longueurs, largeurs & profondeurs, les accords, les cordes, les touches, *&c.*

INSTRUMENTER, v. n. (*Jurisprud.*) signifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huissiers, notaires ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. (*A*)

INSUBRES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Gaule cisalpine; ils étoient voisins des Cénomans selon Polybe qui en parle comme d'une nation puissante. Milan qu'ils fonderent étoit leur capitale; ils n'occupoient du Milanez selon le P. Briet, que les villes de Milan, de Lodi, de Creme, de Gherra, & Ponte-san-Pietro. Les Orobiens, les Lépontiens avoient aussi leur part du pays, qui porte aujourd'hui le nom de la capitale des *Insubriens*. (*D. J.*)

* INSUFFISANCE, s. f. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes. L'*insuffisance* consiste dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *insuffisance*, c'est-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction qu'on m'impose. Il en est de même des moyens, lorsqu'ils sont *insuffisans*. Il seroit beaucoup plus sage de s'avouer à soi-même son *insuffisance*, & de se soustraire à des fardeaux qui sont au-dessus de nos forces, que de les accepter, & que d'en être honteusement accablé aux yeux du public.

INSUFFLATION, s. f. (*Med.*) action de souffler dans quelque cavité du corps, pour transmettre à quelque partie affectée le remede qui lui convient, & qui peut lui être appliqué de cette maniere. Les remedes ou lavemens de fumée de tabac sont une espece d'*insufflation*.

* INSULAIRE, s. m. (*Gram.*) qui habite une île. Les *insulaires* séparés des autres hommes, sont plus long-tems à se policer.

Les Romains appelloient *insulaires*, 1°. ceux qu'on préposoit à la garde des machines isolées; 2°. ceux qu'on employoit pour se faire payer des locataires d'une maison; 3°. des esclaves transportés dans des îles, & condamnés aux ouvrages publics.

INSULTE, s. f. (*Gram.*) espece d'injure accompagnée de mepris. *Voyez* INJURE & MEPRIS. On *insulte* ou par une action ou par un discours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geste. Il y a même un silence *insultant*. Le silence *insulte* lorsqu'il marque à celui qui a parlé le mepris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *insulte* à la misere par l'ostentation de la richesse.

Insulte & *insulter* ont une acception particuliere à l'art militaire. On *insulte* une place en l'attaquant brusquement & à découvert. Cette place n'est pas achevée, mais elle est hors d'*insulte*. La distance à laquelle nous sommes de l'ennemi nous met à l'abri de l'*insulte*.

INSULTER, (*Marine.*) c'est attaquer un vaisseau & lui causer quelque dommage. (*Q*)

* INSUPPORTABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut supporter. Il se dit des choses & des personnes. Le joug de la tyrannie devient *insupportable* à force de s'appesantir. Cet homme est *insupportable* avec ses mauvaises plaisanteries. Avec beaucoup d'esprit on se rend *insupportable* dans la conversation, lorsqu'on l'attire à soi toute entiere. Avec des talens & des vertus on se rend *insupportable* dans la société par des défauts légers, mais qui se font sentir à tout moment. Si on ne s'occupe sérieusement d'alleger aux autres le poids de la supériorité qu'on a sur eux, ils ne tardent pas à le trouver *insupportable*.

* INSURMONTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être surmonté. Le hasard, la misere, & d'autres circonstances nous exposent à des tentations presqu'*insurmontables*. Les projets qui paroissent les plus faciles au premier coup, présentent ensuite des difficultés *insurmontables*. Lorsque nous jugeons qu'une chose est *insurmontable*, c'est par le rapport des moyens aux obstacles. Ainsi ce jugement suppose deux choses bien connues, la force des moyens & la grandeur des obstacles.

INSURRECTION, s. f. (*Hist. anc.*) on nommoit ainsi le droit de soulevement accordé aux citoyens de Crete, lorsque la magistrature abusoit de sa puissance & transgressoit les lois. Alors il étoit permis au peuple de se soulever, de chasser ses magistrats coupables, de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

Une institution pareille qui permettoit la rebellion pour empêcher l'abus du pouvoir, sembloit devoir renverser quelque république que ce fût; elle ne détruisoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ses démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par se réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au-dedans, ce qui s'appelloit *syncrétisme*, & c'est une belle expression.

Les lois de Pologne ont de nos jours leur espece d'*insurrection*, leur *liberum veto*; mais outre que cette prérogative n'appartient qu'aux nobles dans les dietes, outre que les bourgeois des villes sont sans autorité, & les paysans de malheureux esclaves; les inconvéniens qui résultent de ce *liberum veto*, font bien voir, dit M. de Montesquieu, que le seul peuple de Crete étoit en état d'employer un pareil remede, tant que les principes de leur gouvernement resterent sains. *Esprit des lois, liv. VIII. chap.* 9. (*D. J.*)

IN-TAKER, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donna autrefois à certains bandits qui habitoient une partie du nord d'Angleterre, & faisoient souvent des courses jusque dans le milieu de l'Ecosse, pour en piller les habitans.

Ceux

Ceux qui faiſoient ces expéditions s'appelloient *Out-parterſ*, & ceux qu'on laiſſoit pour recevoir le butin, *In-takerſ*. *Dict. de Trév.*

* INTARISSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut tarir. Ce mot eſt emprunté de l'amas des eaux. Il ſe prend au ſimple, comme dans cet exemple; cette ſource eſt *intariſſable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les ſéchereſſes les plus longues ne diminuent point la quantité de ſon produit. Au figuré, comme dans celle ci: le fond des idées de cette homme eſt *intariſſable*.

INTE'GRAL, adj. (*Math. tranſ.*) le calcul *intégral* eſt l'inverſe du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Il conſiſte à trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite propoſée eſt la différentielle; ainſi ſuppoſons qu'on ait trouvé la différentielle de x^m qui eſt $m\,x^{m-1}\,dx$. Si on propoſoit de trouver la quantité dont $mx^{m-1}\,dx$ eſt la différentielle; ce ſeroit un problème de calcul *intégral*.

Les Géometres n'ont rien laiſſé à deſidrer ſur le calcul différentiel; mais le calcul *intégral* eſt encore très-imparfait. *Voy.* DIFFÉRENTIEL.

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverſe des fluxions*. Voyez FLUXIONS.

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment pluſieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail ſur ce ſujet; puiſque ce ne ſera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci que ceux qui voudront s'inſtruire du calcul *intégral* en iront chercher les regles. Nous nous contenterons d'indiquer les livres que nous jugeons les meilleurs ſur cette matiere, dans l'ordre à-peu-près dans lequel il faut les lire.

On commencera par les leçons de M. Jean Bernouilli ſur le calcul *intégral*, imprimées en 1744, à Lauſanne, dans le *Tom. II. du recueil de ſes œuvres*. On continuera enſuite par la ſeconde partie du *Tom. II. du traité anglois des fluxions* de M. Maclaurin. Après quoi on pourra lire la *quadrature des courbes* de M. Newton, & enſuite le *traité* de M. Cottes, intitulé *Harmonia menſurarum*, imprimé à Londres en 1716. On trouvera dans les actes de Leipſic de 1718, 1719, *&c.* & dans le *Tom. VI. des mem. de l'acad. de Pétersbourg*, des mémoires de Mrs Bernoulli & Herman, qui faciliteront beaucoup l'intelligence de ce dernier traité. On peut auſſi avoir recours à l'ouvrage de Dom Walmeſley, qui a pour titre, *analyſe des rapports*, &c. & qui eſt comme un commentaire de l'ouvrage de M. Cottes. Dans ces ouvrages on ne pourra guere s'inſtruire que de la partie du calcul *intégral*, qui enſeigne à intégrer ou à réduire à des quadratures les quantités qui ne renferment qu'une ſeule variable. Tout ce que nous avons ſur la ſeconde partie, c'eſt-à-dire, ſur l'intégration des différentielles à pluſieurs variables, ne conſiſte qu'en des morceaux ſéparés, dont les principaux ſe trouvent épars dans le recueil des œuvres de M. Bernoulli, & dans les memoires des académies des Sciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg. M. Fontaine de l'académie royale des Sciences, a compoſé ſur cette matiere un excellent ouvrage qui n'eſt encore que manuſcrit, & qui eſt rempli des recherches les plus belles, les plus neuves & les plus profondes. C'eſt le témoignage qu'en a porté l'académie dont il eſt membre. *Voyez l'hiſtoire de cette académie* 1742.

Au reſte ſans avoir recours aux différens écrits dont nous avons fait mention plus haut, on peut s'inſtruire à fond du calcul *intégral* dans l'ouvrage que M. de Bougainville le jeune a publié ſur cette matiere en deux volumes *in*-4°. Il y a recueilli avec ſoin tout ce qui étoit épars dans les différens ouvrages dont avons parlé; il a expliqué ce qui avoit beſoin de l'être, & a réuni le tout en un ſeul corps d'ouvrage qui doit faciliter beaucoup l'étude de cette partie importante des Mathématiques. Mademoiſelle Agneſi, ſavante mathématicienne de Milan, avoit auſſi déja recueilli les regles de calcul *intégral* dans un ouvrage italien, intitulé *inſtitutioni analitiche*, &c. mais l'ouvrage de M. de Bougainville eſt encore plus complet, (*O*)

INTÉGRALE, ſ. f. (*Géom. tranſ.*) on appelle ainſi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle propoſée eſt la différence. Ainſi l'*intégrale* de dx eſt x, celle de $m\,x_{m-1}\,dx$ eſt x^m. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & INTÉGTAL. (*O*)

INTE'GRER, v. act. (*Géom. tranſc.*) c'eſt trouver l'intégrale d'une quantité différentielle propoſée. (*O*)

INTEGRANT, adj. (*Phyſ.*) ſe dit des parties qui entrent dans la compoſition d'un tout. Elles different des parties eſſentielles en ce que les parties eſſentielles ſont abſolument néceſſaires à la compoſition du tout, enſorte qu'on n'en peut ôter une ſans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne ſont néceſſaires que pour la totalité, & pour ainſi dire le complément du tout. C'eſt ce qu'on entendra facilement par cet exemple: le bras n'eſt qu'une partie *intégrante* de l'homme; le corps & l'ame en ſont des parties eſſentielles. (*O*)

* INTEGRE, INTEGRITE', (*Gram. & Morale.*) la pratique de la juſtice dans toute ſon étendue & dans toute ſa rigueur la plus ſcrupuleuſe mérite à l'homme le titre d'*integre*. *Voyez* JUSTICE. C'eſt la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un ſouverain. C'eſt dans le ſacrifice de ſes propres intérêts qu'on montre ſur-tout ſon *intégrité*. L'*intégrité* ſuppoſe une connoiſſance délicate des limites du juſte & de l'injuſte; & ces limites ſont quelquefois bien déliées, bien obſcurcies. Si on rapportoit à la notion du juſte ou de l'injuſte toutes les actions de la vie, & ſi l'on réduiſoit, comme il eſt poſſible, toutes les vertus à la juſtice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas ſon *intégrité* lorſqu'il n'eſt pas achevé. Les Juifs prétendent obſerver aujourd'hui même leur religion dans toute ſon *intégrité*. Quelques précautions que l'on prenne pour conſerver les ſubſtances naturelles dans leur *integrité*, on y réuſſit difficilement; & un cabinet d'hiſtoire naturelle ſeroit moins durable, & ne l'emporteroit guere en utilité ſur un recueil de deſſeins peints par d'habiles maîtres. La matiere & la forme ſont requiſes à l'*intégrité* du ſacrement. Que ſert à une vierge d'avoir conſervé l'*intégrité* de ſon corps, ſi elle a négligé l'*intégrité* de ſon ame? Ces exemples ſuffiſent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

* INTELLECT, ſ. m. (*Gramm. & Philoſoph.*) c'eſt l'ame en tant qu'elle conçoit; de même que la volonté eſt l'ame, en tant qu'elle a le deſir ou l'averſion. Si une ſubſtance eſt capable de ſenſation, elle entendra, elle aura des idées. L'expérience lui apprendra enſuite à lier ces idées, à raiſonner, à aimer, à haïr, à vouloir. L'*intellect* eſt commun à l'homme & à la bête; la volonté auſſi. L'*intellect* de la bête eſt borné, celui de l'homme ne l'eſt pas. La bête ne veut pas librement; l'homme veut librement. L'homme eſt plus raiſonnable; l'animal eſt plus ſenſible. Lorſque l'homme ne ſent pas, il peut refléchir; lorſque la bête ne ſent pas, elle ne peut refléchir, elle dort.

* INTELLECTUEL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets ſont *intellectuels* ou ſenſibles. On comprend ſous la claſſe d'*intellectuels* tout ce qui ſe paſſe au-dedans de nous; & ſous la claſſe de ſenſibles, tout ce qui ſe paſſe au-dehors. Il y a entre les objets ſenſibles & les objets *intellectuels*, la différence de la cauſe & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un ſens oppoſé à matériel. Ainſi les anges ſont des ſubſtances *intellectuelles*; l'ame eſt un être *intellectuel*. Dans le ſommeil, dans l'extaſe, dans le tranſport des paſſions, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſuſpendues; elles ſont exaltées dans l'enthouſiaſme. Dans la contemplation des vérités purement abſtraites, les puiſſances *intellectuelles* ſont ſeules en action; elles agiſſent en concurrence avec les puiſſances ſenſibles, dans la contemplation des choſes morales. On conçoit dans le premier cas; on aime ou l'on hait, en même tems que l'on conçoit, dans le ſecond. C'eſt la raiſon pour laquelle il eſt plus doux de s'occuper de certains objets; & lorſqu'on dit que certaines vérités ſont plus intéreſſantes, ſoit à rechercher, ſoit à méditer que d'autres; c'eſt que le cœur ou les organes intérieurs du deſir & de l'averſion ſont agités, dans le même tems que l'eſprit s'en occupe. On refléchit, & l'on jouit. La ſituation la plus douce eſt celle qui réſulte de l'action combinée de l'entendement, du cœur, & des organes deſtinés à la ſatisfaction des deſirs; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de cauſes agiſſent d'intelligence.

* INTELLIGENCE, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme eſt doué d'une *intelligence* peu commune, lorſqu'il ſaiſit avec facilité les choſes les plus difficiles. Pppp Les

Les rapports infinis qu'on observe dans l'harmonie générale des choses, annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel descendant dans la nuit, accompagné d'une foule d'*intelligences* célestes.

Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage, au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particulierement à entretenir la bonne *intelligence* entre ses enfans.

Un grand politique se ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place, lorsqu'il forma le dessein de l'attaquer.

Comment ne pas succomber, lorsque le cœur & l'esprit sont d'*intelligence*?

Sans *intelligence*, comment saisir les principes?

D'*intelligence*, on a fait *intelligent*, *intelligible*; & l'on a distingué deux mondes, le monde réel & le monde intelligible, ou l'idée du monde réel.

INTEMPÉRANCE, s. f. (*Morale.*) terme générique qui se prend pour tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels, & spécialement pour le vice contraire à la sobriété. *Voyez* SOBRIÉTÉ.

C'est assez de dire ici que l'*intempérance* prise en ce sens, change en poison les alimens destinés à conserver nos jours. Une vie sobre, réglée, simple & laborieuse, retient seule dans les membres de l'homme la force de la jeunesse qui, sans cette conduite, est toujours prête à s'envoler sur les aîles du tems. L'art de faire subsister ensemble l'*intempérance* & la santé, est un art aussi chimérique que la pierre philosophale, l'Astrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin les remedes de la Medecine pour la guérison des maladies qui naissent de l'*intempérance*, ne sont eux-mêmes que de nouveaux maux, qui affoiblissent la nature, comme plusieurs batailles gagnées ruinent une puissance belligérante.

L'appétit desordonné des plaisirs de l'amour, autre source de langueur & de dépopulation dans les états, s'appelle *impudicité*, *incontinence*. *Voyez* INCONTINENCE. (*D. J.*)

INTEMPÉRANCE, (*Medecine.*) ce mot est employé quelquefois par les Medecins comme par les Moralistes, pour exprimer l'habitude d'user avec excès d'une ou de plusieurs des choses non naturelles. *Voyez* NON NATURELLES (CHOSES.) Mais il est pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un sens moins général: il signifie selon son acception la plus ordinaire, un excès habituel dans l'usage du boire & du manger.

Cette erreur de régime est directement opposée à la tempérance ou à la sobriété. *Voy.* TEMPÉRANCE, SOBRIÉTÉ.

L'*intempérance* est regardée avec raison par les Medecins comme la source la plus féconde des maladies de toute espece; cependant Hippocrate & Sanctorius, qui sont parmi les medecins anciens & modernes, ceux qui nous ont donné les observations & les loix diététiques les plus exactes, ne desapprouvent point, prescrivent même que les personnes qui jouissent d'une bonne santé se livrent de tems-en-tems à quelque excès de débauche; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce secours des évacuations qui ramenent le corps à un état d'équilibre, de légéreté, de liberté qu'il perd peu à-peu, lorsqu'on mene une vie trop uniforme; mais outre que cette loi ne paroît pas fondée sur des observations suffisantes; des excès rares ne constituent pas l'*intempérance*. *Voyez* RÉGIME. (*b*)

* INTEMPÉRIE, s. f. (*Gram.*) il ne se dit que de la mer, de l'air, du climat, des saisons, & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorsqu'il est trop froid ou trop chaud, relativement à la saison. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse. *Voyez* MER.

Dans un climat, lorsque les habitans en sont fatigués. *Voyez* ELÉMENT.

Dans les humeurs, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé.

Dans les saisons, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, & une infinité d'autres, d'après l'habitude où il est de se prendre pour la mesure & le terme de tout, & de louer ou blâmer les causes & les effets, selon qu'ils lui sont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choses est nécessaire, il n'est ni mal ni bien; & il est nécessaire, s'il est ou d'après les qualités essentielles des choses, ou d'après les desseins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

INTEMPÉRIE, (*Pathologie.*) ce mot signifie dans la doctrine des Galénistes un excès dans quelqu'une des qualités premieres du corps animal; savoir, la chaleur, la froideur, la sécheresse, & l'humidité. *Voyez* QUALITÉS (*Medecine.*)

L'*intempérie* est simple ou composée, générale ou particuliere, avec matiere ou sans matiere.

L'*intempérie* simple est l'excès d'une seule qualité: on en reconnoît par conséquent autant que de qualités premieres, c'est-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* seche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conséquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. *Voyez ces articles*, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* composées sont produites par l'excès simultané de deux qualités compatibles. On en reconnoît aussi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude & seche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & seche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale est celle qui réside également dans tout le corps; & l'*intempérie* particuliere, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte absolument qu'une partie. Ainsi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, &c. sont appellées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, &c. L'*intempérie* générale est aussi quelquefois appellée *égale*, & l'*intempérie* particuliere, *inégale*.

L'*intempérie* avec matiere, est celle qui est accompagnée de la surabondance de quelque humeur, & qui est entretenue par cette humeur: l'*intempérie* sans matiere, est celle qui ne dépend d'aucune cause humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, est une *intempérie* chaude sans matiere.

Le tempérament constitué par l'excès d'une ou de deux qualités premieres, differe de l'*intempérie* analogue ou respective, en ce que le premier excès subsiste avec la santé, ou pour mieux dire, est une espece de santé; au lieu que le second établit un état contre nature ou de maladie. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raison: elle ne porte que sur des notions théoriques, non-seulement gratuites & frivoles, mais même très-propres à détourner la vûe du praticien de la considération des vices plus réels qui constituent la vraie essence des maladies. *Voyez* QUALITÉS & MALADIES, *Medecine*. (*b*)

INTEMPÉRIE DE L'AIR, (*Medecine.*) on se sert quelquefois de ce mot dans le langage ordinaire de la Medecine, pour désigner un vice quelconque de l'atmosphere considéré comme cause de maladie. *Voy. l'article* AIR, *page* 179. *colonne* 2. & *suiv.* & *l'art.* ATMOSPHERE, *pag.* 696. *colonne* 1. & *suiv.* (*b*)

INTENDANT, s. m. (*Hist. mod.*) homme préposé à l'inspection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment son district.

Il y en a en France de plusieurs sortes. *Voyez les articles suivans*.

INTENDANS & COMMISSAIRES *départis pour S. M. dans les provinces & généralités du royaume*; ce sont des magistrats que le roi envoie dans les différentes parties de son royaume, pour y veiller à tout ce qui peut intéresser l'administration de la justice, de la police, & de la finance; leur objet est, en général le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département, ou ce qu'on appelle *généralités*, & l'exécution des commissions dont ils sont chargés par S. M. ou par son conseil. C'est de-là qu'ils ont le titre d'*intendans de justice, police, & finance, & commissaires départis dans les généralités du royaume, pour l'exécution des ordres de S. M.*

Ce qu'on appelle *généralités*, est la division qui a été faite de toutes les provinces du royaume, en 31 départemens, qui forment autant d'*intendances*, & n'ont aucuns rapports avec la division du royaume en gouvernemens ou en parlemens. Outre ces 31 *intendances*, il y en a encore six dans les colonies françoises.

L'*intendant* fait le plus ordinairement son séjour dans la ville principale de son département; mais il fait au moins une fois l'année, une tournée dans les villes & autres lieux de ce département, qui est aussi divisé en élections, ou autres siéges qui connoissent des impositions. M. Colbert avoit réglé qu'ils feroient deux tour-

nées

nées par an; l'une dans toute la généralité, l'autre dans une des élections, dont ils rendroient compte en détail au contrôleur général; en sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils prenoient une connoissance détaillée, & rendoient compte de chaque élection, & par conséquent de toutes les villes, villages, & autres lieux qui composoient leur généralité.

Les *intendans* sont presque toûjours choisis parmi les maîtres des requêtes; cependant il y a eu quelquefois des officiers des cours qui ont rempli cette fonction, comme actuellement les *intendans* de Bretagne & de Roussillon; elles ont aussi été réunies d'autres fois à des places de premier président. Actuellement les *intendances* d'Aix & de Roussillon, sont remplies par les premiers présidens du parlement de Provence & du conseil supérieur de Roussillon.

Sous la premiere & la seconde race, le roi envoyoit dans les provinces des commissaires appellés *missi dominici*, ou *missi regales*, avec un pouvoir fort étendu, pour réformer tous les abus qui pouvoient se glisser, soit dans l'administration de la justice & de la police, soit dans celle des finances.

On en envoyoit souvent deux ensemble dans chaque province; par exemple Fardulphus & Stephanus faisoient la fonction d'*intendans* de Paris en 802, sous le regne de Charlemagne. Cet usage fut conservé par les rois successeurs de Charlemagne pendant plusieurs siecles; ils continuerent d'envoyer dans chaque province deux *intendans*; & dans les cas extraordinaires, on envoyoit un plus grand nombre de commissaires.

Une ordonnance de Charlemagne de 812 porte, que les commissaires qui sont envoyés par le roi dans les provinces, pour en corriger les abus, tiendront les audiences avec les comtes, en hiver, au mois de Janvier; au printems, en Avril; en été, au mois de Juillet; & en automne, au mois d'Octobre.

Louis-le-Débonnaire ordonna en 819, que les commissaires par lui envoyés dans les provinces, ne feroient pas de long séjour, ni aucune assemblée dans les lieux où ils trouveroient que la justice seroit bien administrée par les comtes.

Ce même prince en 829 enjoignit à ces commissaires d'avertir les comtes & le peuple que S. M. donneroit audience un jour toutes les semaines, pour entendre & juger les causes de ses sujets, dont les commissaires ou les comtes n'auroient voulu faire justice, exhortant aussi ces mêmes commissaires ou les comtes, s'ils vouloient mériter l'honneur de ses bonnes graces, d'apporter un fort grand soin, que par leur négligence les pauvres ne souffrissent quelque préjudice, & que S. M. n'en reçût aucune plainte.

Vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisieme, tems où les fiefs & les justices seigneuriales furent établies, les rois envoyerent aussi dans les provinces des commissaires choisis dans leur conseil, pour y maintenir leur autorité, connoître des cas royaux, & protéger le peuple, recevoir les plaintes que l'on avoit à faire contre les seigneurs ou leurs officiers. Ces plaintes se devoient juger sommairement, si faire se pouvoit, si-non être renvoyées aux grandes assises du roi. Les seigneurs se plaignirent de cette inspection, qui les rappelloit à leur devoir, & contestoit leurs officiers: on cessa quelque tems d'en envoyer, & nos rois se contenterent d'en fixer quatre ordinaires sous le titre de *baillifs*, qui étoient les quatre grands baillifs royaux. Saint Louis & ses successeurs envoyerent néanmoins des enquêteurs, pour éclairer la conduite de ces quatre grands baillifs eux-mêmes, & des autres officiers. En Normandie, on devoit en envoyer tous les trois ans: on les appelloit aussi *commissaires du roi*; ils devoient aller prendre leurs lettres à la chambre des comptes, qui leur donnoit les instructions nécessaires, & taxoit leurs gages. Mais ces commissaires n'avoient pas chacun à eux seuls le département d'une province entiere, comme ont aujourd'hui les *intendans*.

Il y avoit dans une même province autant de commissaires qu'il y avoit d'objets différens que l'on mettoit en commission, pour la justice, pour les finances, pour les monnoies, pour les vivres, pour les aides, *&c.* mais il ne devoit point y avoir de commissaires pour la levée des revenus ordinaires du roi. Chacune de ces différentes commissions étoit donnée, soit à une seule personne ou à plusieurs ensemble, pour l'exercer conjointement.

Ceux qui étoient chargés de l'administration de quelque portion de finance, rendoient compte à la chambre des comptes, aussi-tôt que leur commission étoit finie; & elle ne devoit pas durer plus d'un an; si elle duroit davantage, ils rendoient compte à la fin de chaque année: il leur étoit défendu de recevoir ni argent, ni autre rétribution pour leurs sceaux.

Les commissaires avoient quelquefois le titre de *réformateurs généraux*; & dans ce cas la commission étoit ordinairement remplie par des prélats & des barons; c'est pourquoi l'ordonnance de Charles IV. du mois de Novembre 1323, taxe les gages que devoient prendre ceux qui étoient chargés de commissions pour le service du roi.

Les maîtres des requêtes auxquels les commissions d'*intendans* de province ont depuis été en quelque sorte affectées, étoient dejà institués; mais ils étoient d'abord en très-petit nombre, & ne servoient qu'auprès du roi.

Dans la suite, la moitié alloit faire des visites dans les provinces, & l'autre restoit auprès du roi. Ceux qui avoient été dans les provinces revenoient rendre compte au roi & à son chancelier des observations qu'ils y avoient faites pour le service de Sa Majesté, & le bien de ses peuples; ils proposoient aussi au parlement ce qui devoit y être réglé, & y avoient entrée & séance.

Les ordonnances d'Orléans & de Moulins leur enjoignirent de faire tous les ans des chevauchées. L'ordonnance de 1629 renouvelle cette disposition; mais ces tournées n'étoient que passageres, & ils ne résidoient point dans les provinces.

Ce fut Henri II. qui en 1551, établit les *intendans* de province, sous le titre de *commissaires départis* pour l'exécution des ordres du roi.

En 1635 Louis XIII leur donna celui d'*intendant du militaire, justice, police & finance*.

L'établissement des *intendans* éprouva d'abord plusieurs difficultés. Sous la minorité de Louis XIV. la levée de quelques nouveax impôts dont ils furent chargés ayant excité des plaintes de la part des cours assemblées à Paris, elles arrêterent en 1648. que le roi seroit supplié de révoquer les commissions d'*intendans*; & par une declaration du 13 Juillet suivant, elles le furent pour quelques provinces seulement, dans d'autres elles furent limitées à certains objets, mais elles furent ensuite rétablies; elles ne l'ont été cependant en Béarn qu'en 1682, & en Bretagne qu'en 1689.

La fonction d'un *intendant* ne concerne en général, que ce qui a rapport à l'administration. Il a une inspection générale sur tout ce qui peut intéresser le service du roi, le bien de ses peuples. Il doit veiller à ce que la justice leur soit rendue, à ce que les impositions soient bien reparties, à la culture des terres, à l'augmentation du commerce, à l'entretien des chemins, des ponts & des édifices publics; en un mot à faire concourir toutes les parties de son département au bien de l'état, & informer le ministre de tout ce qu'il peut y avoir à améliorer ou à réformer dans sa généralité.

Les *intendans* sont souvent consultés par les ministres sur des affaires qui s'élevent dans leur département, & ils leur envoient les éclaircissemens & les observations dont ils ont besoin pour les terminer.

Quelquefois ils sont commis par des arrêts du conseil pour entendre les parties, dresser procès-verbal de leurs prétentions, & donner leurs avis sur des affaires qu'il seroit trop long & trop dispendieux d'instruire à la suite du conseil. Quelquefois même, quoique plus rarement ils sont commis par arrêt pour faire des procédures & rendre des jugemens, avec un nombre d'officiers ou de gradués, même en dernier ressort; mais leur objet est plûtôt de faire rendre la justice par ceux qui y sont destinés, que de juger les affaires des particuliers.

Une de leurs principales fonctions, est le département des tailles dans les pays où elle est personnelle. Ils font aussi les taxes d'office, & ils peuvent nommer d'office des commissaires pour l'assiete de la taille.

Les communautés ne peuvent intenter aucune action, sans y être autorisés par leur ordonnance.

Ils font les cottisations ou répartitions sur les possesseurs des fonds, pour les réparations des églises & des presbyteres; mais s'ils survient à cette occasion des questions qui donnent lieu à une affaire contentieuse, ils sont obligés de la renvoyer aux juges ordinaires.

On leur expédie des commissions du grand sceau, qui contiennent tous leurs pouvoirs. Autrefois elles étoient enregistrées dans les parlemens, & alors c'étoit les parlemens qui connoissoient de l'appel de leurs ordonnances; mais l'usage ayant changé, l'appel des ordonnances & jugemens des *intendans* se porte au conseil, & y est instruit & jugé, soit au conseil des parties, soit en la direction des finances, soit au conseil royal des finances, selon la nature de l'affaire.

Mais comme ces ordonnances ne concernent ordinairement que des objets de police, elles sont de droit exécutoires par provision, & nonobstant l'appel, à-moins que le conseil n'ait jugé à propos d'accorder des défenses; ce qu'il ne fait que rarement & en connoissance de cause.

Les *intendans* nomment des subdélégués dans les différentes parties de leur généralité; ils les chargent le plus souvent de la discussion & instruction des affaires sur lesquelles ils font des procès-verbaux, & donnent des ordonnances pour faire venir devant eux les personnes intéressées, ou pour autres objets semblables.

Mais leurs ordonnances ne sont réputées que des avis à l'*intendant*; & si les parties ont à s'en plaindre, elles ne se peuvent adresser qu'à lui. Il n'est permis de se pourvoir par appel, que contre celles que l'*intendant* rend sur ces procès-verbaux de ses subdélégués; il n'y a que les ordonnances d'un subdélégué général, dont l'appel puisse être reçu au conseil, parce qu'il a une commission du grand sceau, qui l'autorise à remplir toutes les fonctions de l'*intendant*; mais ces commissions ne se donnent que quand l'*intendant* est hors d'état de vaquer à ses fonctions par lui-même, comme en tems de guerre, lorsqu'il est obligé de suivre les armées en qualité d'*intendant* d'armée. (*A*)

L'autorité des *intendans* est, comme on le voit, très-étendue dans le pays d'élection, puisqu'ils y décident seuls de la répartition des impôts, de la quantité & du moment des corvées, des nouveaux établissemens de commerce, de la distribution des troupes dans les différens endroits de la province, du prix & de la répartition des fourrages accordés aux gens de guerre; qu'enfin c'est par leur ordre & par leur loi que se font les achats des denrées, pour remplir les magasins du roi; que ce sont eux qui président à la levée des milices, & décident les difficultés qui surviennent à cette occasion; que c'est par eux que le ministere est instruit de l'état des provinces, de leurs productions, de leurs débouchés, de leurs charges, de leurs pertes, de leurs ressources, *&c.* qu'enfin sous le nom d'*intendans* de justice, police & finances, ils embrassent presque toutes les parties d'administration.

Les états provinciaux sont le meilleur remede aux inconveniens d'une grande monarchie; ils sont même de l'essence de la monarchie, qui veut non des *pouvoirs*, mais des *corps intermédiaires* entre le prince & le peuple. Les états provinciaux font pour le prince une partie de ce que feroient les préposés du prince; & s'ils sont à la place du préposé, ils ne veulent ni ne peuvent se mettre à celle du prince; c'est tout au plus ce que l'on pourroit craindre des états généraux.

Le prince peut avoir la connoissance de l'ordre général, des lois fondamentales, de sa situation par rapport à l'étranger, des droits de sa nation, *&c.*

Mais sans le secours des états provinciaux, il ne peut jamais savoir quelles sont les richesses, les forces, les ressources; ce qu'il peut, ce qu'il doit lever de troupes, d'impôts, *&c.*

En France, l'autorité du roi n'est nulle part plus respectée que dans les pays d'états; c'est dans leurs augustes assemblées où elle paroît dans toute sa splendeur. C'est le roi qui convoque & révoque ces assemblées; il en nomme le président, il peut en exclure qui bon lui semble: il y est présent par ses commissaires. On n'y fait jamais entrer en question les bornes de l'autorité; on ne balance que sur le choix des moyens d'obéir, & ce sont les plus prompts que d'ordinaire on choisit. Si la province se trouve hors d'état de payer les charges qu'on lui impose, elle se borne à des représentations, qui ne sont jamais que l'exposition de leur subvention présente, de leurs efforts passés, de leurs besoins actuels, de leurs moyens, de leur zele & de leur respect. Soit que le roi persévere dans sa volonté, soit qu'il la change, tout obéit. L'approbation que les notables qui composent ces états, donnent aux demandes du prince, servent à persuader aux peuples qu'elles étoient justes & nécessaires; ils sont intéressés à faire obéir le peuple promptement; on donne plus que dans les pays d'élection, mais on donne librement, volontairement, avec zele, & on est content.

Dans les pays éclairés par la continuelle discussion des affaires, la taille sur les biens s'est établie sans difficulté; on n'y connoît plus les barbaries & les injustices de la taille personnelle. On n'y voit point un collecteur suivi d'huissiers ou de soldats épier s'il pourra découvrir & faire vendre quelques lambeaux qui restent au misérable pour couvrir ses enfans, & qui sont à peine échappés aux exécutions de l'année précédente. On n'y voit point cette multitude d'hommes de finance qui absorbe une partie des impôts & tyrannise le peuple. Il n'y a qu'un trésorier général pour toute la province; ce sont les officiers préposés par les états ou les officiers municipaux qui, sans frais, se chargent de la régie.

Les trésoriers particuliers des bourgs & des villages ont des gages modiques; ce sont eux qui perçoivent la taille dont ils répondent; comme elle est sur les fonds, s'il y a des délais, ils ne risquent point de perdre leurs avances, ils les recouvrent sans frais; les délais sont rares, & les recouvremens presque toujours prompts.

On ne voit point dans les pays d'états trois cent collecteurs, baillis ou maires d'une seule province, gémir une année entiere & plusieurs mourir dans les prisons, pour n'avoir point apporté la taille de leurs villages qu'on a rendus insolvables. On n'y voit point charger de 7000 liv. d'impôts un village, dont le territoire produit 4000 livres. Le laboureur ne craint point de jouir de son travail, & de paroître augmenter son aisance; il sait que ce qu'il payera de plus sera exactement proportionné à ce qu'il aura acquis. Il n'a point à corrompre ou à fléchir un collecteur; il n'a point à plaider à une élection de l'élection, devant l'*intendant* de l'*intendant* au conseil.

Le roi ne supporte point les pertes dans les pays d'états, la province fournit toujours exactement la somme qu'on a exigée d'elle; & les répartitions faites avec équité, toujours sur la proportion des fonds, n'accable point un laboureur aisé, pour soulager le malheureux que pourtant on indemnise.

Quant aux travaux publics, les ingénieurs, les entrepreneurs, les pionniers, les fonds enlevés aux particuliers, tout se paye exactement & se leve sans frais. On ne construit point de chemins ou de ponts, qui ne soient utiles qu'à quelques particuliers; on n'est point l'esclave d'une éternelle & aveugle avarice.

S'il survient quelques changemens dans la valeur des biens ou dans le commerce, toute la province en est instruite, & on fait dans l'administration les changemens nécessaires.

Les ordres des états s'éclairent mutuellement, aucun n'ayant d'autorité, ne peut opprimer l'autre; tous discutent, & le roi ordonne. Il se forme dans ces assemblées des hommes capables d'affaires; c'est en faisant élire les consuls d'Aix, & exposant à l'assemblée les intérêts de la Provence, que le cardinal de Janson étoit devenu un célebre négociateur.

On ne traverse point le royaume sans s'appercevoir de l'excellente administration des états, & de la funeste administration des pays d'élection. Il n'est pas nécessaire de faire de question; il ne faut que voir les habitans des campagnes, pour savoir si on est en pays d'état, ou en pays d'élection; de quelle ressource infinie ces pays d'états ne sont-ils pas pour le royaume!

Comparez ce que le roi tire de la Normandie, & ce qu'il tire du Languedoc, ces provinces sont de même étendue, les sables & l'aridité de la derniere envoient plus d'argent au trésor royal que les pacages opulens & les fertiles campagnes de la premiere. Que seroit-ce que ces pays d'états, si les domaines du roi y étoient affermés & mis en valeur par les états mêmes? C'étoit le projet du feu duc de Bourgogne; & à ce projet il en ajoutoit un plus grand, celui de mettre tout le royaume en provinces d'état.

Si le royaume a des besoins imprévus, subits, & auxquels il faille un prompt remede, c'est des pays d'état que le prince doit l'attendre. La Bretagne, malgré ses landes & son peu d'étendue, donna dans la derniere guerre un tiers de subsides de plus que la vaste & riche Normandie. La Provence, pays stérile, donna le double du Dauphiné, pays abondant en toutes sortes de genre de production.

La Provence, dévastée par les armées ennemies, surchargée du fardeau de la guerre, propose de lever & d'entretenir une armée de trente mille hommes à ses dépens. Le Languedoc envoye deux mille mulets au prince de Conti pour le mettre en état de profiter de ses victoires & du passage des Alpes.

Ce que je dis est connu de tout le monde, & chez l'étranger nos provinces d'état ont la réputation d'opulence; elles ont plus de crédit que le gouvernement; elles en ont plus que le roi lui-même.

Souvenons-nous que Gènes, dans la derniere guerre, ne voulut prêter au roi que sous le cautionnement du Languedoc.

Il y a des *intendans* dans ces provinces, il est à desirer qu'ils n'y soient jamais que des hommes qui y veillent pour le prince; il est à desirer qu'ils ne n'y étendent

dent jamais leur autorité, & qu'on la modere beaucoup dans les pays d'élection.

Intendans du Commerce; ce sont des magistrats établis en titre d'office pour s'appliquer aux affaires de commerce, & qui ont entrée & séance au conseil royal du Commerce, où ils font le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur sont renvoyées chacun dans leur département, & pour rendre compte des délibérations qui y ont été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur ont pas permis d'y assister.

Toutes les nations policées ont reconnu la nécessité d'établir des officiers qui eussent une inspection sur le commerce, tant pour en perfectionner les différentes parties & le rendre plus florissant, que pour prévenir les inconvéniens qui peuvent se présenter, réprimer les abus & y faire régner la bonne foi, qui en doit être l'ame. On ne voit pas néanmoins qu'il y eût anciennement des officiers établis particulierement pour avoir inspection sur tout le commerce intérieur & extérieur d'une nation; cette inspection générale étoit réservée uniquement à ceux qui avoient part au gouvernement général de l'état; il y avoit seulement dans chaque ville quelques personnes chargées de la police, & en même-tems de veiller sur le commerce, comme étant un des principaux objets de la police.

Chez les Hébreux, dans chaque quartier de Jérusalem, il y avoit deux préfets ou *intendans* qui, sous l'autorité des premiers magistrats, tenoient la main à l'exécution des lois, au bon ordre & à la discipline publique. Ils avoient l'inspection sur les vivres & sur toutes les autres provisions dont le peuple avoit besoin, tant pour sa subsistance que pour son commerce. „ Les Hébreux, dit Arianus *lib. I.* ont des préfets ou *intendans* „ des quartiers de leurs villes, qui ont inspection sur „ tout ce qui s'y passe; la police du pain, celle des „ autres vivres & du commerce est aussi de leurs soins; „ ils reglent eux-mêmes les petits différends qui s'y pré„ sentent, & des autres ils en réferent au magistrat „.

La ville d'Athènes avoit aussi des officiers appellés *Ἀγορανόμοι*, c'est-à-dire, conservateurs des vivres, des marchés & du commerce. Leur emploi étoit de procurer l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, d'entretenir la perfection des arts & la bonne foi dans le commerce, tant de la part des vendeurs, que de celle des acheteurs, auxquels la fraude & le mensonge étoient entr'autres défendus sous de très-grosses peines. Ils tenoient aussi la main à l'exécution des lois dans les tems de stérilité; faisoient ouvrir en ces occasions les magasins, & ne permettoient à chaque citoyen de garder en sa maison une plus grande quantité de vivres qu'il n'étoit nécessaire pour l'entretien de sa famille pendant un an. Platon & Théophraste, en leurs traités *de leg.* Aristote, Denis d'Halicarnasse, Démosthènes, Hypérides, Plaute, Ulpien, Postel, Polibe & Harpocrate font mention de ces officiers en divers endroits de leurs ouvrages.

Chez les Romains les prêteurs avoient d'abord seuls toute inspection sur le commerce. On institua dans la suite deux prêteurs particuliers pour la police des vivres. Jules César établit aussi deux édiles, qui furent surnommés *cereales*, parce que sous l'autorité du prêteur ils veilloient à la police des vivres, dont le pain est le plus nécessaire. Ils prenoient soin de l'achat des blés que l'on faisoit venir d'Afrique pour distribuer au peuple, de la voiture de ces blés, de leur dépôt dans les greniers, & de la distribution qui s'en faisoit au peuple. Auguste, après avoir réformé le nombre excessif des prêteurs & des édiles, établit au-dessus des prêteurs un magistrat, qui fut appellé *præfectus urbis*, le préfet de la ville. Il étoit seul chargé de toute la police & du soin de tout ce qui concernoit le bien public & l'utilité commune des citoyens. Il mettoit le prix à la viande, faisoit les réglemens des marchés & de la vente des bestiaux; il prenoit aussi le soin que la ville fût suffisamment pourvûe de blé & de toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens. Il avoit l'inspection sur tout le commerce, pour le faciliter, le permettre ou l'interdire; le droit d'établir des marchés ou de les supprimer pour un tems ou pour toujours, ainsi qu'il jugeoit à-propos pour le bien public. Il faisoit les réglemens pour les poids & les mesures, & punir ceux qui étoient convaincus d'y avoir commis quelque fraude. Les arts libéraux, & en général tous les corps de métier étoient soumis à sa jurisdiction pour tout ce qui concernoit leurs professions.

Quelque tems après, Auguste voulant soulager le préfet de la ville, qui étoit surchargé de différentes affaires, établit sous lui un préfet particulier, appellé *præfectus annonæ*, c'est-à-dire, préfet des vivres. Celui-ci fut choisi dans l'ordre des chevaliers, il fut chargé du soin de faire venir du blé & de l'huile d'Afrique, & de tirer de ces provinces éloignées ou d'ailleurs toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens, dans les tems & les saisons convenables. Il donnoit ses ordres pour faire décharger les grains & les autres vivres sur les ports, pour les faire voiturer à Rome, & serrer les blés dans les greniers publics. C'étoit lui qui faisoit distribuer ces grains aux uns à juste prix, aux autres gratuitement, selon les tems & les ordres qui lui étoient donnés par le premier magistrat de police. Il eut aussi l'inspection de la vente du pain, du vin, de la viande, du poisson & des autres vivres; il fut même dans la suite mis au nombre des magistrats: sa jurisdiction s'étendoit sur tous ceux qui se mêloient du commerce des vivres.

En France, pendant très-long-tems les seules personnes qui eussent inspection sur le commerce, étoient les ministres du roi, les commissaires du roi départis dans les provinces; & pour la manutention, les officiers de police, les prévôts des marchands & échevins, chacun en ce qui étoit de leur district.

Il fut néanmoins créé par édit du mois d'Octobre 1626, un office de grand-maître, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France: le cardinal de Richelieu en fut pourvu. Après sa mort, arrivée en 1642, cette charge fut donnée à Armand de Mailli, marquis de Brezé, & en 1650 à César, duc de Vendôme; elle fut supprimée par l'édit du 14 Novembre 1661, & depuis ce tems il n'y a point eu de surintendant du commerce.

Il n'y avoit point eu de conseil particulier pour le commerce jusqu'en 1700, que Louis XIV. pensant que rien n'étoit plus propre à faire fleurir & étendre le commerce, que de former un conseil qui fût uniquement attentif à connoître & à procurer tout ce qui pourroit être de plus avantageux au commerce & aux manufactures du royaume, par un édit du 29 Juin 1700 il ordonna qu'il seroit tenu à l'avenir un conseil de commerce une fois au moins dans chaque semaine. Il composa ce conseil de deux conseillers au conseil royal des finances, dont l'un étoit le sieur Chamillart, contrôleur général, un secrétaire d'état & un conseiller d'état, un maître des requêtes & douze des principaux négocians du royaume, ou qui auroient fait long-tems le commerce.

Au mois de Mai 1708 le roi donna un édit par lequel, après avoir rappellé les motifs qui l'avoient engagé à établir un conseil de commerce, & l'avantage que l'état avoit reçu & recevoit tous les jours de cet établissement, il dit que pour le rendre solide & durable, qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que de créer en titre six commissions, dont les premiers choisis entre les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, & engagés par le titre & les fonctions qui y seroient attachées, à s'appliquer aux affaires de commerce, pussent aider à sa majesté à procurer à ses sujets tout le bien qui devoit leur en revenir.

Le roi créa donc par cet édit, & érigea en titre six commissions d'*intendans du commerce* pour demeurer unies à six offices de maîtres des requêtes, à l'instar & de la même maniere que l'étoient ci-devant les huit commissions de présidens au grand conseil, & pour être exercées par six des maîtres des requêtes qui seroient choisis par sa majesté sous le titre de conseillers en ses conseils, maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, *intendans du commerce*.

Le roi déclare par le même édit qu'il entend que ceux qui seront pourvus de ces commissions ayent entrée & séance dans le conseil de commerce établi par le réglement du conseil, du 29 Juin 1700, pour y faire le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur seront renvoyées chacun dans le département qui leur sera distribué; rendre compte des délibérations qui y auront été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur auront pas permis d'y assister, pour y être pourvu par sa majesté ainsi qu'il appartiendra.

L'édit porte qu'ils seront reçus & installés dans ces fonctions après une simple prestation de serment entre les mains du chancelier, sans qu'ils soient obligés de se faire recevoir aux requêtes de l'hotel ni ailleurs.

Enfin, le roi permet à ceux qui seront agréés, après avoir exercé les charges de maîtres des requêtes pendant vingt

vingt années, & lesdites commissions pendant dix années, de les desunir, & de garder la commission d'*intendant du commerce*, pour en continuer les fonctions & jouir des gages, appointemens & droits y attribués.

Ces commissions d'*intendans du commerce* furent supprimées par le Roi à présent régnant lors de son avenement à la couronne, par rapport aux changemens qui furent faits alors dans les différentes parties du gouvernement.

Mais par un édit du mois de Juin 1724, les *intendans du commerce* ont été rétablis au nombre de quatre. Le Roi déclare que les raisons pour lesquelles ils avoient été supprimées ne subsistant plus, & le bureau du commerce ayant été rétabli à l'instar de celui qui avoit été formé précédemment, il ne restoit plus, pour mettre la derniere main à cet ouvrage, que de rétablir les *intendans du commerce*, & à les ériger en titre d'office, au nombre de quatre seulement, ce nombre ayant paru nécessaire & suffisant pour remplir les fonctions qui leur sont attribuées.

Le Roi a donc rétabli par cet édit ces quatre offices sous le titre de conseillers en ses conseils, *intendans du commerce*, pour par les pourvus de ces offices, les exercer aux mêmes fonctions qui étoient attribuées aux *intendans du commerce* créés par l'édit du mois de Mai 1708, dans lesquelles fonctions il est dit qu'ils seront reçus & installés après la prestation de serment par eux fait en la forme prescrite par l'édit de 1708. Le Roi veut que ces quatre offices soient du corps de son conseil, qu'ils jouissent des mêmes honneurs, prérogatives, priviléges, exemptions, droit de committimus au grand sceau, & franc-salé, dont jouissent les maîtres des requêtes de son hôtel. Il ordonne que les pourvus de ces offices posséderont leurs charges à titre de survivance, ainsi que les autres officiers de son conseil & de ses cours, qui ont été exceptés du rétablissement de l'annuel par la déclaration du 9 Août 1722; lequel droit de survivance, ensemble celui du marc d'or dans les cas où ils sont dûs, sera réglé pour lesdits offices sur le même pié qu'il est réglé présentement pour les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Les premiers pourvus de ces offices furent néanmoins dispensés du droit de survivance pour cette premiere fois seulement. Enfin, pour être plus en état de choisir les sujets que sa majesté trouvera les plus propres à remplir ces places, il est dit qu'elles pourront être possédées & exercées sans incompatibilité avec tous autres offices de magistrature. Cet édit fut regiftré au parlement le 16 des mêmes mois & an.

Les *intendans du commerce* ont chacun dans leur département un certain nombre de provinces & généralités; ils ont en outre chacun l'inspection sur quelques objets particuliers du commerce dans toute l'étendue du royaume. Présentement M. de Quincy a les manufactures de bas & autres ouvrages de bonneterie. M. de Montaran a les manufactures de toiles & toileries. M. Pottier, les papeteries & les tanneries. M. Decotte, les manufactures de soie: mais ces départemens sont sujets à changer ainsi qu'il plaît au Roi.

L'*intendance* générale du commerce intérieur du royaume, & extérieur par terre, appartient toujours au contrôleur général des finances.

Le secrétaire d'état qui a le département de la marine, a l'*intendance* générale du commerce extérieur & maritime, & en conséquence il prend connoissance de tout ce qui concerne les isles françoises de l'Amérique, & en général de tout ce qui regarde l'Amérique; de la pêche de la morue, du commerce de la méditerranée; ce qui comprend les échelles du levant & tous les états du grand-seigneur, la Barbarie, les côtes d'Italie & les côtes d'Espagne dans la mediterranée. Il a pareillement inspection sur le commerce avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, la Suéde, le Dannemarck, Dantzik, la Russie, & autres pays du nord dans la mer baltique. Il a aussi l'*intendance* de la pêche du harang, de celle de la morue & de celle de la baleine. (*A*)

INTENDANS DES FINANCES, (*Finance.*) ce sont eux qui en ont la direction, chacun dans son département. Ils ont été établis par François I. Leurs fonctions se faisoient auparavant par les trésoriers de France. Ils travaillent sous le contrôleur général.

INTENDANS DES BATIMENS, (*Histoire mod.*) est l'ordonnateur général des batimens du roi, des arts & manufactures.

INTENDANS ET CONTRÔLEURS DE L'ARGENTERIE ET DES REVENUS, (*Hist. mod.*) ces officiers sont constitués pour toutes les dépenses de la chambre, de la garde-robe, & autres employés sur les états de l'argenterie & des revenus.

Il y a aussi un *intendant* & contrôleur des meubles de la couronne, un *intendant* des devises des édifices royaux.

INTENDANT *dans une armée*, c'est ordinairement en France un maître des requêtes qui remplit l'*intendance* de la province voisine du lieu où se fait la guerre, que le roi nomme pour veiller à l'observation de la police de l'armée; c'est-à-dire, au payement des troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, au réglement des contributions, au service des hôpitaux, à l'exécution des ordonnances du roi, *&c.*

L'*intendant* doit avoir le secret de la cour comme le général. Il a sous lui un nombre de commissaires des guerres qu'il emploie aux détails particuliers. Il arrête toutes les dépenses ordinaires & extraordinaires de l'armée. Il a son logement de droit au quartier général. L'infanterie lui fournit une garde de dix hommes, commandés par un sergent. Lorsqu'un *intendant* a toute la capacité que demande son emploi, il est d'un grand secours au général, qui se trouve débarrassé d'une infinité de soins qui ne peuvent que le distraire des projets qu'il peut former contre l'ennemi.

INTENDANT DE MARINE, (*Hist. mod.*) c'est un officier instruit de tout ce qui concerne la Marine, qui réside dans un port, & qui a soin de faire exécuter les réglemens concernant la Marine, pourvoir à la fourniture des magasins, veiller aux armemens & desarmemens des vaisseaux, faire la revûe des équipages, *&c.* l'ordonnance de la Marine de 1689, *liv. XII. tit. j.* regle les fonctions de l'*intendant*.

INTENDANT DES ARMÉES NAVALES, (*Hist. mod.*) officier commis pour la justice, police & finance d'une armée navale. Ses fonctions sont reglées par l'ordonnance de 1689, *liv I. tit. jv.*

INTENDANT DE LA FONTE, (*Monnoie.*) officier chargé de l'alliage des matieres à monnoyer, & de voir à ce qu'elles ne soient point altérées, après qu'on les a livrées au fondeur. *Voyez* MONNOIE *&* COIN.

INTENDANT DE MAISON, (*Hist. mod.*) c'est un officier qui a soin, dans la maison d'un homme riche & puissant, de son revenu, qui suit les procès, qui fait les beaux, en un mot qui veille à toutes les affaires.

INTENDIT, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui vient du latin *intendit*, qui signifie *tendre à quelque chose*, se disoit dans la pratique du palais pour exprimer certaines écritures tendantes à faire preuve de quelques faits; c'étoit proprement l'intention des parties, le fait précis dont il s'agissoit de faire preuve. De ces *intendits*, on tiroit les articles sur lesquels l'enquête devoit être faite; il en est parlé dans une ordonnance de Charles V. du 16 Décembre 1364, qui porte que l'on consommoit beaucoup de tems à débattre ces *intendits*.

L'ordonnance de 1667, *titre xxij. art.* 1. porte que dans les matieres où il écherra de faire des enquêtes, le même jugement qui les ordonnera, contiendra les faits des parties dont elles informeront respectivement, si bon leur semble, sans autres *intendits* & réponses, jugement ni commission.

Cependant les *intendits* sont encore en usage au conseil provincial d'Artois. (*A*)

INTENSITÉ, s. f. (*Physiq.*) est un terme fort usité en Physique & en Méchanique pour désigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonstances semblables. Ainsi on dit, la lumiere du soleil a plus d'*intensité* que celle de la lune à la même distance; la lumiere d'un flambeau a plus d'*intensité* que la lumiere d'une simple bougie, à distances égales; la résistance d'un fluide a d'autant plus d'*intensité*, toutes choses d'ailleurs égales, que ce milieu est plus dense, *&c.* (*O*)

INTENTER, v. act. (*Gramm.*) Il ne se dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

* INTENTION, s. f. (*Gramm.*) c'est la fin qu'un homme se propose en agissant. Elle peut être bonne ou mauvaise; exprimée ou secrette. Il n'est permis qu'à Dieu de connoître des *intentions* secrettes. Souvent c'est l'*intention* qui excuse ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, nécessairement imparfaite, néglige souvent l'*intention*, & présume que celui qui a voulu l'action, en a voulu aussi toutes les suites. Nous devons de la reconnoissance à celui qui étoit bien *intentionné*, sans aucun égard au succès. Il ne faut pas perdre de vûe la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un sot de la meilleure *intention* nous casse la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des casuistes qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en sureté de conscience,

Les

Les Logiciens de l'école distinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci est la connoissance de l'objet; la premiere est l'objet connu.

Ils distribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* seconde. L'*intention* premiere est des attributs essentiels; l'*intention* seconde est des attributs accidentels. Il est inutile de s'étendre sur ce ramage vuide de sens.

INTENTIONNEL, adj. (*Métaph.*) il n'a lieu que dans cette phrase; especes *intentionnelles*, où il s'oppose à *especes expresses*. Ce sont de prétendus simulacres qui se détachent des objets, & viennent frapper nos sens.

INTER-ARTICULAIRE, adj. *en Anatomie*, se dit d'un cartillage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras. *Winslow*.

INTERCADANT, adj. (*Gramm.*) qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans*? Il se dit aussi d'un pouls qui se fait sentir & qui disparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulsations *intercadentes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj. (*Chronol. & Hist.*) jour *intercalaire*, est celui qu'on ajoûte au mois de Février dans les années bissextiles ce qui rend ce mois de 29 jours. *Voyez* BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui signifioit anciennement *appeller en haussant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inséroit entre deux autres; ce que les prêtres publioient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de tems en tems ces sortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cause du peu d'accord de l'année romaine avec l'année solaire. La négligence qu'ils apporterent à ces *intercalations*, obligea César de réformer le calendrier. *Voy.* AN & CALENDRIER.

On appelle aussi *intercalaires*, par une raison semblable, les mois embolismiques dans les années lunaires. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

INTERCEDER, v. neutre; c'est protéger une personne auprès d'une autre; c'est supplier pour elle, l'excuser, demander grace.

INTERCEPTER, v. act. (*Gramm.*) c'est surprendre une chose en allant à sa destination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

* INTERCESSEUR, s. m. (*Gramm.*) celui qui prie pour un autre. Les saints sont nos *intercesseurs* auprès de Dieu. *Voyez* INTERCESSION.

INTERCESSEUR *ou* INTERVENTEUR, s. m. (*Hist. eccles.*) nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'église d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le soin de quelque évêché vacant jusqu'à ce que le siege fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *intercesseurs*, tant pour gouverner le diocese, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *intercesseurs* profitoient de leur commission pour gagner la faveur du peuple, l'autre de passer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en statuant 1°. que l'office d'*intercesseur* ne pourroit être confié plus d'un an de suite à la même personne, & qu'on en nommeroit un autre, si dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *intercesseur*, quand même il auroit pour lui les voeux du peuple, ne pourroit être élevé au siége épiscopal, dont on lui avoit confié l'administration pendant la vacance. Bingham, *Orig. ecclésiast. tom. I. liv. II. chap. xv. §. 1. 2 & 3.*

INTERCESSIO, (*Hist. rom.*) ce terme latin mérite ici d'être expliqué, non-seulement parce qu'on le trouve souvent dans les Historiens de Rome, mais encore parce qu'il désigne précisément le contraire de notre mot françois *intercession*.

Intercessio chez les Romains signifioit l'*opposition*, que tout magistrat avoit droit de faire, pour arrêter s'il étoit possible les propositions de ses collegues ou de ses inférieurs; mais les tribuns du peuple jouissoient seuls du privilege d'empêcher réellement par leur opposition, l'effet des propositions de tout magistrat quelconque, sans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre opposition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de proposer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un seul tribun, consistoit en ce seul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des decrets du sénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaisoit. Ce *veto* étoit si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéïens, que sans être obligés de motiver les raisons de leur opposition, *intercessionis*, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat, & les propositions des autres tribuns. *Voyez* Midleton, *of roman senate*.

INTERCESSION, s. f. (*Morale.*) en latin *intercessus*, c'est-à-dire *médiation*, entremise. L'*intercession* est une demande, une priere faite en faveur de quelqu'un avec instance & avec empressement, pour lui obtenir quelque grace, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adoucissement de quelque peine. C'est le caractere d'une belle ame d'*intercéder* fortement & généreusement pour les fautes de l'humanité.

L'histoire ecclésiastique est remplie d'*intercessions* des évêques auprès des magistrats pour les chrétiens accusés de crimes, ou accablés de dettes. On sait à ce sujet, l'effet qu'eurent celles de Flavien auprès de Théodose, lorsque les habitans d'Antioche se révolterent, & abattirent les statues de l'empereur & de l'impératrice Placille. Théodose extrêmement irrité alloit détruire Antioche, sans les *intercessions* du prélat qui, par son discours & par ses larmes, obtint le salut de sa ville & celui de son troupeau. La harangue de Flavien à Théodose mérite les plus grands éloges; elle est de la main de saint Chrysostome qui, dans le même tems, voyant le troupeau de son ami justement allarmé, tâcha de le consoler par des homélies que l'on ne peut lire sans en être sensiblement touché.

La lettre que saint Augustin écrivit à Macédonius, est non-seulement une piece instructive de l'ancien usage de l'*intercession* des évêques, en faveur de ceux qui étoient exposées à la rigueur de la justice, mais c'est un des meilleurs morceaux qu'il ait fait. Macédonius lui ayant témoigné que c'étoit approuver le crime que de s'opposer à la punition. Saint Augustin lui répondit entre autres choses: „ Je mets une grande différence en„ tre celui qui défend & celui qui *intercede*; l'un ne „ travaille qu'à cacher la faute, l'autre demande grace „ ou une modération de la peine; c'est un devoir du „ christianisme. Jesus-Christ lui-même a *intercédé* au„ près des hommes, pour empêcher qu'on ne lapidât la „ femme adultere. Nous sommes bien éloignés d'ap„ prouver les pécheurs, puisque nous exigeons qu'ils se „ corrigent pour éviter leur condamnation à venir; mais „ en détestant le crime, nous devons avoir pitié des „ criminels. La charité veut que nous aimions les im„ pies, que nous leur fassions du bien, que nous prions „ Dieu pour eux, & que nous tâchions de les rame„ ner à leur devoir, non par des supplices, mais par „ nos exemples, par nos conseils, par nos exhortations, „ &c. „ Je n'examinerai point si la conduite de saint Augustin a toujours répondu à cette morale chrétienne, il me suffit de dire que rien n'en peut détruire l'excellence & la solidité. (*D. J.*)

INTERCIDONE, s. f. (*Mythol.*) déesse des champs, qui présidoit à la conservation des femmes grosses. Elle veilloit sur elles avec Pilumnus & Dévetra, & leur soin commun étoit de les garantir de tout péril, & surtout des insultes des sylvains.

INTERCOSTAL, adj. *en anatomie*, se dit des nerfs, des muscles & des autres vaisseaux qui sont situés entre les côtes. *Voyez* CÔTES.

Les deux nerfs *intercostaux*, ou les grands nerfs sympathiques commencent chacun par un filet de la sixieme paire de la moëlle allongée, & par deux filets de la cinquieme. Ils accompagnent la carotide dans le canal osseux de l'apophyse pierreuse de l'os des tempes.

Ces nerfs sont situés tout le long des parties latérales du corps de toutes les vertebres, à la racine de leurs apophyses transverses. Dès qu'ils sont sortis du crane, ils forment un ganglion, qui est situé tout le long des parties latérales des trois premieres vertebres; il est fort adhérent au tronc de la huitieme paire par plusieurs filets de communication. Ils communiquent aussi avec la neuvieme & la dixieme paire de la moëlle allongée, avec la premiere, la seconde & la troisieme des paires cervicales, & même avec la branche que la huitieme paire envoie au larinx. Ce ganglion se termine par un cordon fort menu, qui descend sur les muscles fléchisseurs du col, & il est enveloppé dans une espece de gaîne commune avec la jugulaire, enferme l'artere carotide & la huitieme paire de nerfs. Dans ce trajet ce cordon communique avec la troisieme, la quatrieme, la cinquieme & la sixieme paire cervicale.

Le cordon étant vis-à-vis la derniere vertebre du col, forme un ganglion, nommé *le dernier ganglion cervical* ou *cervical inférieur*. Il est quelquefois double, après quoi le cordon se détourne de dedans en dehors vers la racine de la premiere côte, où il forme le premier ganglion

glion torachique ou dorsal. Ces deux ganglions communiquent par des branches courtes avec les nerfs vertébraux voisins; savoir, avec la sixieme & la septieme paire cervicale.

Il part au-dessus du dernier ganglion cervical & audessous des filets qui, avec la huitieme paire, forment le plexus pulmonaire & le plexus cardiaque.

Depuis le premier ganglion dorsal, le tronc descend tout le long des côtes proche leurs articulations, & lorsqu'il est parvenu vers la derniere fausse côte, il s'avance plus vers le corps des vertebres. Dans ce trajet il forme entre chaque côte un petit ganglion, qui communique avec le nerf dorsal, voisin depuis la paire moyenne du thorax jusqu'à la derniere vertebre du dos. Le tronc du nerf jette cinq branches obliques vers la derniere partie antérieure des corps des vertebres, dont les quatre premiers viennent ordinairement du cinquieme, sixieme, septieme & huitieme ganglion torachique, & la derniere des ganglions suivans. Ces cinq branches s'unissent & forment un cordon collatéral, qui passe entre la portion latérale du muscle inférieur du diaphragme, auquel il donne quelques filets, & lorsqu'il est parvenu au-dessous, il produit un plexus ganglioforme, nommé *plexus semi-lunaire*. Ces deux plexus communiquent ensemble, & avec la huitieme paire. Il se forme de leur communication une espece de plexus mitoyen, qui embrasse l'artere cœliaque, & se disperse au mesocolon.

Le ganglion semi-lunaire du côté droit, avec une portion du plexus céliaque & une portion du plexus stomacnique, forme le plexus hépatique qui, après avoir communiqué avec le nerf diaphragmatique, se distribue au foie, à la vessicule du fiel, aux canaux biliaires, au duodenum, au pancréas & aux reins succenturiaux.

Le ganglion seulement gauche produit plusieurs rameaux, qui forment le plexus sphérique, lequel communique avec le plexus hépatique au moyen du plexus stomachique, & se distribue à la rate.

Chaque ganglion semi-lunaire fournit plusieurs remeaux qui joints aux filets des premiers ganglions lombaires, forment le plexus rénal qui se distribue aux reins, dont le droit communique avec le plexus hépathique, & le gauche avec le plexus splénique.

Les deux ganglions semi-lunaires fournissent immédiatement au-dessous du diaphragme, vis-à-vis la derniere vertebre du dos, plusieurs filets qui forment par leur entrelacement le plexus solaire, duquel il part plusieurs filets, qui par leur union avec quelques-uns du plexus hépatique & du plexus rénal, forment le plexus mésentérique supérieur.

Ce plexus jette plusieurs filets qui embrassent l'artere mésentérique inférieure, & forment le plexus mésentérique inférieur; ces deux plexus se distribuent aux intestins.

Le tronc du nerf *intercostal*, après avoir fourni ses cinq rameaux, devient plus menu; étant arrivé à la onzieme vertebre du dos, il s'approche du cordon collatéral, & passe comme lui à-travers la partie latérale du muscle inférieur du diaphragme; il s'avance vers le corps des vertebres, & reçoit des filets de communication des deux dernieres paires dorsales. Ces deux nerfs viennent gagner la partie antérieure de l'os sacrum, s'approchent l'un de l'autre, & forment à l'extrémité de cet os une communication en forme d'arc renversé; ils forment dans ce trajet, plusieurs ganglions entre chaque vertebre qui donnent des filets aux parties voisines, & d'autres qui communiquent avec le plexus mésentérique.

De l'union de ces deux nerfs, il en part plusieurs filets qui se distribuent au rectum, au muscle releveur de l'anus, & au muscle du coccix.

Les arteres *intercostales* sont toutes celles qui sont situées entre les côtes; la supérieure vient quelquefois de la souclaviere, d'autres fois de l'aorte inférieure, & elle se distribue ordinairement dans les trois ou quatre espaces des côtes supérieures. Les inférieures viennent du tronc inférieur de la grosse artere, & se répandent dans les espaces des huit côtes inférieures, & dans les muscles voisins.

Les muscles *intercostaux* sont au nombre de quarante-quatre; vingt-deux de chaque côté, situés entre les côtes, & distingués en internes & en externes.

Les onze *intercostaux* externes viennent supérieurement de la levre externe & inférieure d'une côte, & se terminent inférieurement à la levre externe & supérieure de la côte suivante; leur direction est oblique de derriere & devant.

Les onze *intercostaux* internes ont une direction opposée, & s'attachent à la levre interne des côtes.

INTERDICTION, s. f. (*Jurisprud.*) est la défense qui est faite à quelqu'un de faire quelque chose.

Interdiction d'un officier, est la suspension des fonctions de sa charge ou profession. Cette suspension a lieu lorsque l'officier a manqué aux devoirs de son état, ou qu'il s'est rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle est expresse ou tacite; expresse lorsqu'elle est prononcée par un jugement, & dans ce cas elle est ou pour un tems limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite est une suite du decret de prise-de-corps & decret d'ajournement personnel; le decret d'assigné pour être oüi n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puissance de mari, sont aussi dans une espece d'*interdiction* de s'obliger & de disposer sans y être autorisés par ceux en la puissance desquels ils sont; mais ces especes d'*interdictions* ne sont point considérées comme une peine, elles sont seulement la suite de l'état de ces personnes.

Il en est de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre lesquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puissent faire aucun acte à leur détriment. *Voyez ci-après* INTERDIT. (*A*)

INTERDICTION *de commerce*, défenses que le prince fait aux négocians marchands & autres de ses sujets, de faire aucun commerce avec les nations avec lesquelles il est en guerre, ou avec qui il ne trouve pas à propos que ses peuples aient correspondance.

Quand l'*interdiction* est générale, elle emporte même celle du commerce de lettres.

L'*interdiction* de commerce pour cause de guerre, accompagne ordinairement la publication même de la guerre, & ne se leve qu'en publiant la paix. Il y a cependant des guerres pendant lesquelles il regne entre les marchands, sous le bon plaisir du prince, une espece de treve, qu'on appelle *treve marchande*.

Pendant l'*interdiction* de commerce, toute marchandise de part & d'autre est censée de contrebande, & comme telle sujette à confiscation, à moins que les négocians n'ayent obtenu des passeports. *Voyez* PASSEPORT. *Dict. de comm.*

INTERDICTION *du feu & de l'eau*, (*Hist. anc.*) formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. *Voyez* BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au bannissement, mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuser le feu & l'eau, on les condamnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium*. Tite-Liv.

INTERDIT, s. m. (*Jurisprud.*) chez les Romains étoit une ordonnance du préteur, qui enjoignoit, ou defendoit de faire quelque chose en matiere de possession, afin de rétablir par provision ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on statuât définitivement sur leurs prétentions respectives.

Il y avoit plusieurs divisions des *interdits*; la premiere, des *interdits* prohibitoires, restitutoires & exhibitoires.

Les prohibitoires étoient ceux par lesquels le préteur défendoit de faire quelque chose; tels étoient les *interdits* appellés *quod vi*, *aut clam*, *aut precario*, c'est-à-dire ceux qui étoient donnés contre toute usurpation violente toute possession clandestine ou précaire: tel étoit aussi l'*interdit*, *ne in sacro vel publico loco ædificetur*; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* restitutoires sont ceux par lesquels le préteur ordonnoit de rendre ou rétablir quelque chose, comme la possession enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires, il ordonnoit d'exhiber quelque chose, comme de représenter un fils de famille, ou un esclave à celui qui le reclamoit, de communiquer le testament à tous ceux qui y étoient intéressés.

On divisoit encore les *interdits* en trois classes; les uns *adipiscendæ possessiones*, les autres *retinendæ*, les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la possession, & il y en avoit trois de cette espece; savoir, l'interdit *quorum bonorum*, l'interdit *quod legatorum* & l'interdit appellé *salvianum*.

L'interdit *quorum bonorum*, étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou successeur, pour prendre la possession corporelle des choses héréditaires au lieu & place de celui qui les possedoit, comme héritier ou successeur, quoiqu'il ne le fût pas.

L'interdit *quod legatorum*, se donnoit à l'héritier ou successeur, contre les légataires qui s'étoient emparés pré-

prématurément des choses à eux léguées, afin que cet héritier ou possesseur les ayant répétées, fût en état d'exercer la falcidie par rétention, plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum salvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire d'un fond, pour se mettre en possession des choses que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les interdits *retinendæ possessionis* étoient ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la possession de la chose, & vouloit la garder pendant la contestation sur la propriété: ceux-ci étoient de deux sortes; savoir, l'interdit *uti possidetis* qui avoit lieu pour les meubles, & qui s'accordoit à celui qui avoit la possession au tems que l'*interdit* étoit demandé, & l'interdit *utrubi* pour les immeubles, à l'égard desquels on donnoit la possession à celui qui avoit possédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troisieme conçu en ces termes, *quod ne vis fiat ei qui in possessionem missus est*.

Il n'y avoit qu'un seul interdit *recuperandæ possessionis*, qu'on appelloit *undè vi*; par lequel celui qui avoit été dépouillé de la possession d'un fonds, demandoit d'y être réintégré.

La derniere division des *interdits* étoit en simples & doubles; les simples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur, & l'autre défendeur, tels que les *interdits* restitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit demandeur & défendeur; comme quand tous deux se disoient avoir la possession.

Chaque *interdit* avoit sa dénomination particuliere, selon la matiere dont il s'agissoit. *Voyez* le titre des *interdits* au code, au digeste, & aux institutes, & la Jurisprudence de M. Terrasson, *pag.* 326 & 327.

Dans notre usage on a supprimé toutes les formules des *interdits*, & nous n'en connoissons que deux; savoir, celui *retinendæ possessionis*, & celui *recuperandæ possessionis*. Le premier est connu sous le nom de *complainte*, l'autre sous le nom de *réintégrande*; l'une & l'autre n'ont lieu que pour les immeubles. *Voyez* COMPLAINTE & RÉINTÉGRANDE. (*A*)

INTERDIT, (*Jurisprud.*) est aussi une censure ecclésiastique; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un état, ou contre un diocèse, une ville ou autre lieu, & quelquefois contre une seule église ou chapelle; chaque évêque peut aussi en prononcer dans son diocèse.

L'effet de l'*interdit* est d'empêcher que le service divin ne soit célébré dans le lieu qui est *interdit*; qu'on n'y administre les sacremens, & qu'on accorde aux défunts la sépulture ecclésiastique.

Ces sortes d'*interdits* sont appellés *réels* ou *locaux*, pour les distinguer des *interdits* personnels, qui ne lient qu'une seule personne, soit ecclésiastique ou laïque.

L'objet de ces sortes d'*interdits* n'étoit, dans son origine, que de punir ceux qui avoient causé quelque scandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la suite ces *interdits* furent aussi quelquefois employés abusivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts personnels à celui qui prononçoit l'*interdit*. (1)

Les dix premiers siecles de l'église nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

On trouve néanmoins dans les lettres de saint Basile quelques exemples de censures générales dès le iv. siecle. Une de ces lettres est contre un ravisseur; le saint prélat y ordonne de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prieres, & le déclarer excommunié avec ses complices, & toute sa maison pendant trois ans; il ordonne aussi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a reçu la personne ravie.

Auxilius jeune évêque excommunia la famille entiere de Clacicien; mais saint Augustin desapprouve cette conduite, & saint Léon a établi les mêmes maximes que saint Augustin dans une de ses lettres aux évêques de la province de Vienne.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque sorte personnels, parce qu'on supposoit que tous ceux contre lesquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Les premiers *interdits* locaux se trouvent dans l'église de France. Prétextat évêque de Rouen ayant été assassiné dans sa propre église en 586, Leudovalde évêque de Bayeux, alors la premiere église de cette province, mit toutes les églises de Rouen en *interdit*, défendant d'y célebrer le service divin jusqu'à ce que l'on eût trouvé l'auteur du crime.

Le concile de Tolede tenu en 683, défendit de mettre les églises en *interdit* pour des ressentimens particuliers; celui de Nicée tenu en 787, défendit pareillement aux évêques d'*interdire* quelqu'un par passion, ou de fermer une église & *interdire* l'office, exerçant sa colere sur des choses insensibles. Le concile fixe même deux cas seulement où l'*interdit* local peut être prononcé; encore n'est-ce qu'autant que toute la ville ou communauté est coupable ou complice du crime. La pragmatique-sanction *tit.* 20, & le concordat *tit.* 15, portent la même chose.

Celui de Ravennes tenu en 1314, défendit d'en prononcer pour des causes purement pécuniaires. Les peres du concile de Basle *sect. xx.* ordonnerent que l'*interdit* ne pourroit être jetté contre une ville que pour une faute notable de cette ville ou de ses gouverneurs, & non pour la faute d'une personne particuliere.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainsi qu'Hincmar évêque de Laon excommunia en 870 toute une paroisse de son diocèse; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en est de même de l'excommunication qu'Alcuin évêque de Limoges prononça, au rapport d'Ademar, contre les églises & monasteres de son diocèse; il appelle cette excommunication *une nouvelle observance*; ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Le concile de Limoges tenu en 1031 fait mention qu'Oldéric abbé de saint Martial de Limoges, proposa aux peres du concile un nouveau remede, qui étoit d'excommunier ceux qui n'acquiesceroient pas à la paix de l'église; de ne les point inhumer après leur mort; de défendre le service divin & l'administration des sacremens, à la réserve du baptême pour les enfans, & du viatique pour les moribonds, & de laisser les autels sans ornemens; c'est ainsi en effet que l'on en usa dans les lieux qui furent mis en *interdit*.

Les *interdits* très-communs dans l'onzieme siecle, principalement sous Grégoire VII. ont fait croire à quelques auteurs que ce pape étoit l'inventeur de cette espece de censure. Il ordonna que les portes des églises seroient fermées par les religieux, & qu'ils ne sonneroient point leurs cloches: Yves de Chartres en fait mention dans plusieurs de ses épitres.

Plusieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII. prononcerent de pareils *interdits* en différentes occasions contre des villes & des communautés de leur diocese.

Vers l'an 1120, Calixte II. défendit le service divin dans les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant seulement le baptême aux enfans, & la confession aux moribonds.

Il y eut un grand trouble en France en 1141, à l'occasion du siege de Bourges; le roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Châtre, que le pape Innocent II. avoit fait élire à la place de l'archevêque Alberic mort l'année précédente, le pape mit toute la France en *interdit*.

Eugene III. vers l'an 1150, défendit la célébration du service divin dans les églises de certaines religieuses déréglées.

Adrien IV. n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & blessé par quelques séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui se maintenoit toujours dans cette ville sous la protection des nouveaux sénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les senateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs.

(1) Ce n'est pas seulement le docte Gerson qui dans son traité *de Vita spirituali lect. 4. coroll. 7.*) atteste avec douleur que dans les siecles passés quelques Pasteurs Ecclésiastiques, avoient abusé de leur pouvoir en fulminant mal-à-propos les censures de l'Eglise; Benoît XIV. ce celebre & immortel souverain Pasteur, qu'on peut même appeller docteur de l'Eglise, le confirme encore, dans le chap. I. Livre 10. *de synodo diœcesana:* l'on sait que par cette raison l'Eglise ne put se dispenser d'arrêter un si grand mal & un si grand desordre: comme on peut voir dans le Concile de Trente Ch. III. session: 25. *de reformatione*; c'est aussi ce que decreta le premier Concile de Cologne. Cela n'empeche pas cependant de croire avec certitude que les interdits prononcé quelquefois à l'occasion des affaires temporelles, pouvoient avoir pour principal objet d'engager les fideles, contre lesquels on prononçoit de telles censures, à se desister de quelques actions que les Evêques qui vivoient alors avoient pu avec quelque fondement croire injustes. (*W*)

Les *interdits* prononcés par Alexandre III. ne furent pas moins rigoureux que ceux de ſes prédéceſſeurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre vers l'an 1169. l'office divin & l'adminiſtration des ſacremens, hors le baptême aux enfans, & la confeſſion aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que ſi on trouvoit dans ſon royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il ſeroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208. par Innocent III. parce que le roi Jean avoit fait chaſſer les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevéché.

Le concile d'York tenu en 1195, laiſſa à la diſcrétion des évêques d'uſer des *interdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnaſſent occaſion aux Albigeois qui étoient répandus dans pluſieurs endroits de la province, de ſéduire les gens ſimples.

Sous Innocent III. en 1198, Rainier moine de Citeaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonſe roi de Léon, qui avoit épouſé la fille d'Alphonſe roi de Caſtille ſon couſin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit ſon royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impreſſion, fut celui que le même Innocent III. lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Auguſte de quitter Agnès & de reprendre Ingerburge; & n'y ayant pas réuſſi, il publia le 15 Janvier la ſentence d'*interdit* ſur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut ſi courroucé qu'il chaſſa les évêques & tous les autres eccléſiaſtiques de leurs demeures, & confiſqua leurs biens; Cet *interdit* fut obſervé avec une extrème rigueur.

La chronique anglicane (dans le P. Martene, *tom. V. pag.* 868) dit que tout acte de chriſtiniſme, hormis le baptême des enfans, fut *interdit* en France; les égliſes fermées, les chrétiens en étoient chaſſés comme des chiens, plus d'office divin ni de ſacrifice de la meſſe; plus de ſépultures eccléſiaſtiques pour les défunts; les cadavres abandonnés au haſard, répandoient la plus affreuſe infection, & pénétroient d'horreur ceux qui leur ſurvivoient; il en naquit un ſchiſme entre les évêques.

La chronique de Tours fait la même deſcription; elle y ajoute ſeulement un trait remarquable, confirmé par M. Fleury, *liv. lxxvj. n.* 40, qui eſt que le ſaint viatique étoit excepté, comme le baptême, de cette privation des choſes ſaintes, quoiqu'on refuſât d'ailleurs la ſépulture après la mort: *Nulla celebrabantur in eccleſià ſacramenta vel divina officia, præter viaticum & baptiſma.*

Les choſes demeurerent pendant neuf mois dans cette ſituation, excepté qu'au bout de quelque tems Innocent III. permit les prédications pendant l'*interdit*, & le ſacrement de confirmation; il permit même de donner l'euchariſtie aux croiſés & aux étrangers dans les lieux *interdits*, & d'y célébrer l'office de l'égliſe à deux ou trois, ſans chant. On modéra encore dans la ſuite la grande ſévérité des *interdits*, par rapport au ſcandale qu'ils cauſoient dans l'égliſe; Grégoire IX. vers l'an 1230 permit de dire une meſſe baſſe une fois la ſemaine, ſans ſonner, les portes de l'égliſe fermées; Boniface VIII. en 1300. permit la confeſſion pendant l'*interdit*, & ordonna que l'on célébreroit tous les jours une meſſe, & que l'on diroit l'office, mais ſans chant, les portes de l'égliſe étant fermées, & ſans ſonner, à la réſerve des jours ſolemnels de Noël, Pâques, la Pentecôte & de l'Aſſomption de N. D. que l'office divin ſeroit chanté les portes ouvertes, & les cloches ſonnantes.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commiſſion de réformer pluſieurs déſordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année ſuivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus ſouffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarraſins occupaſſent aucune charge publique en ſes états, ni qu'ils euſſent des eſclaves chrétiens; il promit auſſi de ne contrevenir en rien aux privileges des clercs, & de ne lever aucune collecte ſur eux, même de conſulter le pape touchant les impoſitions ſur ſes autres ſujets: l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions; mais la charte fut ſi mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année ſuivante.

La croiſade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occaſionné un ſoulevement du peuple à Ratisbonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia & mit la ville en *interdit*.

Après le maſſacre des Vêpres ſiciliennes en 1282, Martin IV. mit le royaume d'Arragon en *interdit*, & prononça par ſentence la dépoſition de Pierre, roi d'Arragon; cette ſentence ne fut point exécutée, & les eccléſiaſtiques de tous les ordres n'obſerverent point l'*interdit*; le pape n'en fut que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croiſade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de ſon royaume; leurs différends duroient depuis long-tems, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en eſſuyerent auſſi un en 1309 pour s'être emparés de Ferrare que l'Egliſe romaine prétendoit être de ſon domaine; ils ne laiſſerent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en uſerent de même en 1478, lorſque Sixte IV. jetta un *interdit* ſur la ville de Florence pour l'aſſaſſinat des Médicis: cet *interdit* ne fut pas obſervé; les Florentins obligerent les prêtres à célébrer la meſſe & le ſervice malgré la défenſe du pape.

Lorſqu'on avoit fait quelque accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levoit par un acte ſolemnel, comme fit Jean XXII. par une bulle du 21 Juin de ladite année, par laquelle il leva les cenſures qui étoient jettées depuis quatre ans ſur la province de Magdebourg, à cauſe du meurtre de Burchard, archevêque de cette ville.

Ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que les ſouverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* ſur les terres de leurs vaſſaux, s'ils n'exécutoient pas les conventions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V. alors régent du royaume, par des lettres du mois de Février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde ſa femme, en faveur des bourgeois de Nevers; à la fin de ces lettres Charles V. prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* ſur ſes terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec ſes habitans.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race pluſieurs lettres ſemblables du roi Jean, qui autoriſoient les évêques à mettre en *interdit* les lieux dont le ſeigneur tenteroit d'enfreindre les privileges.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés dans le xvj. ſiecle, furent celui que Jules II. mit ſur la France en 1512, à cauſe que le roi avoit donné des lettres patentes pour l'acceptation du concile de Piſe; l'autre fut celui que Sixte V. mit ſur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais il n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V. prononça le 17 Avril 1606 contre l'état de Veniſe pour quelques lois qui lui parurent contraires à la liberté des eccléſiaſtiques. Mézeray rapporte que cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la ſeigneurie pour la publier, mais que le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; que le ſénat y avoit donné ſi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; que le ſervice divin ſe fit toujours dans l'égliſe à portes ouvertes & que l'adminiſtration des ſacremens continua à l'ordinaire; que tous les anciens ordres religieux n'en branlerent pas, mais que preſque tous les nouveaux ſortirent des terres de la ſeigneurie, particulierement les Capucins & les Jéſuites, qui étoient tous deux fort attachés au ſaint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremiſe d'Henri IV. & des cardinaux de Joyeuſe & du Perron; le cardinal de Joyeuſe alla à Veniſe lever l'excommunication.

Il y eut encore deux *interdits* qui firent beaucoup de bruit en France; l'un fut mis ſur la ville de Bordeaux en 1633 par l'archevêque, à l'occaſion d'un différend qui s'éleva entre lui & le duc d'Epernon; l'autre fut prononcé en 1634 par l'évêque d'Amiens contre les habitans de la ville de Montreuil pour des excès qu'ils avoient commis ſur lui dans l'égliſe même, pour empêcher qu'il ne donnât à une autre paroiſſe une portion des reliques de S. Vulfi; cette affaire dura juſqu'en Septembre 1635 que le prélat rendit une ſentence d'abſolution à certaines charges & conditions, laquelle fut publiée & exécutée le 28 Septembre de ladite année.

L'*interdit* doit être prononcé avec les mêmes formes que l'excommunication, par écrit, nommément, avec expreſſion de la cauſe & après trois monitions. La peine de ceux qui violent l'*interdit*, eſt de tomber dans l'excommunication: mais en finiſſant cet article, il y a deux obſervations eſſentielles à faire; l'une eſt que comme

l'*inter-*

l'*interdit* a toujours des suites très-fâcheuses, parce qu'il donne occasion au libertinage & à l'impiété, on le met présentement très-peu en usage, & même en France les parlemens n'en souffriroient pas la publication, & MM. les procureurs généraux ne manqueroient pas d'en interjetter appel comme d'abus, aussi-tôt qu'ils en auroient connoissance. Nos libertés, disoit M. Talon, portant la parole le 4 Juin 1674, dans la cause concernant l'exemption du chapitre de saint Agnan d'Orléans, ne souffrent point que le pape se réserve le pouvoir de prononcer l'*interdit*; le moyen que l'on a trouvé en France pour empêcher l'usage de ces sortes d'*interdits*, est qu'ils ne peuvent être exécutés sans l'autorité du roi.

L'autre observation est que suivant nos mêmes libertés, les officiers du roi ne peuvent être excommuniés ni *interdits* par le pape, ni par les évêques, pour les fonctions de leurs charges.

Les preuves de ces deux observations sont consignées dans les registres du parlement & dans les mémoires du clergé.

On ne doit pas confondre l'*interdit* avec la simple cessation *a divinis*, laquelle ne contient aucune censure, & qui a lieu quand une église, un cimetiere ou autre lieu saint est pollué par quelque crime. *Voyez cap. ij. extr. de sponsalib. cap. xliij. extr. de sentent. excomm. cap. ij. extr. de remiss. & pœnit. cap. lvij. extr. de sent. excom. cap. alma mater eodem in* 6°. & *extravagante 2 eodem*; Guymier sur *la pragmatique sanction*; les *lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, *chap. des peines canoniques*; Fleury *invit. au droit ecclésiast. tom. II. chap. xxj.* & au *mot* ABSOLUTION, CENSURE, EXCOMMUNICATION.

INTERDIT, (*Jurispr.*) signifie aussi celui qui est suspendu de quelque fonction; on *interdit* un homme pour cause de démence ou de prodigalité; il faut en ce cas un avis de parens & une sentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement est que l'*interdit* est dépouillé de l'administration de ses biens, il ne peut les vendre, engager, ni hypothéquer, ni en disposer, soit entrevifs ou par testament, ni contracter aucune obligation jusqu'à ce que l'interdiction soit levée; il y a chez les Notaires un tableau des *interdits* avec lesquels on ne doit pas contracter.

Lorsqu'un officier public a prévariqué, on l'*interdit* de ses fonctions, soit pour un tems ou pour toujours, selon que le délit est plus ou moins grave.

Le decret de prise de corps & celui d'ajournement personnel, emportent de plein droit interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction de lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appellons *exil bannissement*.

Celle que l'on appelloit *aqua & igne*, étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo, ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le bannissement a succédé à cette peine. (*A*)

INTERDUQUE, adj. (*Myth.*) surnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque*, ou Junon *conductrice*, c'est la même chose. C'étoit la déesse du mariage & des noces; & en cette qualité elle étoit censée conduire l'épouse nouvelle à son époux.

INTER-EPINEUX *ou* PETITS EPINEUX, *en Anatomie*, nom des muscles qui sont situés entre les apophyses épineuses des vertebres. *Voyez* VERTEBRE.

Les *inter-épineux* du col sont placés entre la seconde, la troisieme au nombre des cinq paires qui prennent leur attache entre chaque vertebre du col, supérieurement à la partie inférieure d'une apophyse épineuse, inférieurement à la partie supérieure de la suivante.

On observe quelquefois deux muscles *inter-épineux* du col, qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse épineuse de la seconde vertebre, & s'inserent à la partie supérieure de l'apophyse épineuse de la sixieme.

Les *inter-épineux* du dos sont des muscles situés entre les apophyses épineuses de chaque vertebre, & qui s'attachent de même que ceux du col.

INTERESSANT, adj. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes; au simple & au figuré. C'est un objet *intéressant*. Il a une physionomie *intéressante*. Il y a des situations qui rendent l'homme *interessant*. Ce poëme est *intéressant*. D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle est tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaisance, à l'ordre, aux événemens, aux sentimens réveillés, aux passions excitées. *Voyez* INTÉRÊT.

INTERESSE', pris substantivement, est celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société. *Voyez* ASSOCIÉ.

L'un des *intéressés* ne sauroit stipuler ni transiger sans le consentement de tous les autres *intéressés*.

On appelle *intéressés* dans les fermes du roi ceux qui n'ont intérêt que dans les sousfermes, ce qui les distingue des *intéressés* aux fermes générales qu'on appelle *fermiers généraux*.

Un *intéressé* dans une compagnie de commerce est celui qui en fait les fonds avec d'autres associés, lorsque ces fonds ne se font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. *Voyez* ACTION & ACTIONNAIRE.

Intéressé, pris adjectivement, signifie un homme avare qui ne relâche rien de ses intérêts. *Dictionnaire de commerce*.

INTERET, (*Morale*.) ce mot a bien des acceptions dans notre langue: pris dans un sens absolu, & sans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il signifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la justice & de la vertu, & c'est une vile ambition; c'est l'avarice, la passion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

> *Et l'intérêt, ce vil roi de la terre,*
> *Triste & pensif auprès d'un coffre fort,*
> *Vend le plus foible au crime d'un plus fort.*

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'état, son *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot signifie ce qui importe ou ce qui convient à l'état, à la personne, à moi, &c. En faisant abstraction de ce qui convient aux autres, sur-tout quand on y ajoute l'adjectif *personnel*.

Dans ce sens le mot d'*intérêt* est souvent employé quoiqu'improprement pour celui d'*amour-propre*; de grands moralistes sont tombés dans ce défaut, qui n'est pas une petite source d'erreurs, de disputes & d'injures.

L'amour-propre ou le desir continu du bien-être, l'attachement à notre être, est un effet nécessaire de notre constitution, de notre instinct, de nos sensations, de nos réflexions, un principe qui tendant à notre conservation, & répondant aux vues de la nature, seroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en société tire de cette société des avantages qu'il doit payer par des services: l'homme a des devoirs à remplir, des lois à suivre, l'amour-propre des autres à ménager.

Son amour-propre est alors juste ou injuste, vertueux ou vicieux; & selon les différentes qualités il prend différentes dénominations: on a vu celle d'*intérêt*, d'*intérêt personnel*, & dans quel sens.

Lorsque l'amour-propre est trop l'estime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil*: lorsqu'il veut se répandre au-dehors, & sans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces différens cas l'amour propre est desordonné, c'est-à-dire hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inspirer des passions, chercher des plaisirs utiles à l'ordre, à la société; alors il est bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'amour d'un pere pour ses enfans est une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le souvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il sera, soient les principaux motifs des secours qu'il leur donne.

Les services rendus à la patrie, seront toûjours des actions vertueuses, quoiqu'elles soient inspirées par le desir de conserver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié sera toûjours une vertu, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le besoin qu'une ame a d'une autre ame.

La passion de l'ordre, de la justice, sera la premiere vertu, le véritable héroïsme, quoiqu'elle ait sa source dans l'amour de nous-mêmes.

Voilà des vérités qui ne devroient être que triviales & jamais contestées; mais une classe d'hommes du dernier siecle a voulu faire de l'amour-propre un principe toûjours vicieux; c'est en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne sont qu'un assemblage de sophismes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Pascal même, le grand Pascal, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce sentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui est le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec précision & avec grace, a écrit presque dans le même esprit que Pascal & Nicole; il ne reconnoît plus de vertus en nous, parce que l'amour propre est le principe de nos actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux; quand on n'ai-

me que les ouvrages qui renferment des idées préciſes, on ne peut lire ſon livre ſans être bleſſé de l'abus preſque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de ſuccès, malgré ce défaut & ſes contradictions; parce que ſes maximes ſont ſouvent vraies dans un ſens; parce que l'abus des mots n'a été apperçu que par fort peu de gens; parce qu'enfin le livre étoit en maximes: c'eſt la folie des moraliſtes de généraliſer leurs idées, de faire des maximes. Le public aime les maximes, parce qu'elles ſatisfont la pareſſe & la préſomption; elles ſont ſouvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Paſcal, qui étoient entre les mains de tout le monde, ont inſenſiblement accoutumé le public françois à prendre toûjours le mot d'*amour-propre* en mauvaiſe part; & il n'y a pas long-tems qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher néceſſairement les idées de vice, d'orgueil, *&c.*

Milord Shafsburi a été accuſé de ne compter dans l'homme l'amour-propre pour rien, parce qu'il donne continuellement l'amour de l'ordre, l'amour du beau moral, la bienveillance pour nos principaux mobiles; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance, cet amour de l'ordre, & même le ſacrifice le plus entier de ſoi-même, comme des effets de notre amour-propre. *Voyez* ORDRE. Cependant il eſt certain que milord Shafsburi exige un deſintereſſement qui ne peut être; & il ne voit pas aſſez que ces nobles effets de l'amour-propre, l'amour de l'ordre, du beau moral, la bienveillance, ne peuvent qu'influer bien peu ſur les actions des hommes vivans dans les ſociétés corrompues. *Voyez* ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Eſprit* a été fort accuſé en dernier lieu, d'établir qu'il n'y a aucune vertu; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu eſt purement l'effet des conventions humaines, mais pour s'être preſque toûjours ſervi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour-propre:* on ne connoît pas aſſez la force de la liaiſon des idées, & combien un certain ſon rappelle néceſſairement certaines idées; on eſt accoutumé à joindre au mot d'*intérêt*, des idées d'avarice & de baſſeſſe; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il ſignifie *ce qui nous importe*, *ce qui nous convient:* mais quand même il ne rappelleroit pas ces idées, il ne ſignifie pas la même choſe que le mot *amour-propre*.

Dans la ſociété, dans la converſation, l'abus des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, *vanité*, eſt encore bien plus fréquent; il faut un prodigieux fonds de juſtice, pour ne pas donner à l'amour-propre de nos ſemblables, qui ne s'abaiſſent pas devant nous, & qui nous diſputent quelque choſe, ces noms de *vanité*, *d'intérêt*, *d'orgueil*. (1)

* INTÉRÊT, ſ. m. (*Littérat.*) l'*intérêt* dans un ouvrage de littérature, naît du ſtyle, des incidens, des caracteres, de la vraiſſemblance, & de l'enchaînement.

Imaginez les ſituations les plus pathétiques; ſi elles ſont mal amenées, vous *n'intéreſſerez* pas.

Conduiſez votre poëme avec tout l'art imaginable; ſi les ſituations en ſont froides, vous *n'intereſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations & les enchaîner; ſi vous manquez du ſtyle qui convient à chaque choſe, vous *n'intéreſſerez* pas.

Sachez trouver des ſituations, les lier, les colorier; ſi la vraiſſemblance n'eſt pas dans le tout, vous *n'intéreſſerez* pas.

Or vous ne ſerez vraiſſemblant, qu'en vous conformant à l'ordre général des choſes, lorſqu'il ſe plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune, gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au-deſſus de cette nature, & que vos êtres ſoient poëtiques, aggrandis; que tout ſoit réduit au module que vous aurez choiſi, & que tout ſoit aggrandi en même proportion: il ſeroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis, tels qu'ils croiſſent dans nos champs, ſous le bras d'une Cerès à qui l'on auroit donné ſept à huit piés de haut.

J'ai entendu dire à des gens d'un goût foible & meſquin, & qui ramenant tout à l'imitation rigoureuſe de la nature, regardoient d'un œil de mépris les miracles de la fiction; jamais femme s'eſt-elle écriée comme Didon?

At pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo aut tua jura reſolvo;

„ Que le pere des dieux me frappe de ſa foudre; qu'il „ me précipite chez les ombres, chez les pâles ombres „ de l'érebe & dans la nuit profonde, avant, ô pudeur, „ que je renonce à toi, & que je viole tes lois ſacrées „.

Ils n'entendoient rien à ce ton emphatique; faute de connoître la vraie proportion des figures de l'Enéïde; ils rejettoient de ce morceau tout ce qui caractériſe le génie, le premier & le ſecond vers, & ils ne s'accommodoient que de la ſimplicité du dernier. Ce poëme étoit ſans *intérêt* pour eux.

INTÉRÊT, ſ. m. (*Arith. & Algéb.*) 1. L'*intérêt* eſt le profit que tire le créancier du prêt de ſon argent (ou de tel autre meuble). Il varie ſuivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*intérêt*, ſur leſquelles il eſt important de ſe faire des idées nettes.

On dit tantôt que l'*intérêt* eſt à tant pour $\frac{0}{0}$ par an (ou tel autre terme).
tantôt que l'*intérêt* eſt à tel denier.

Suivant la premiere maniere, on entend aſſez qu'autant de fois que 100 eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'*intérêt* le nombre déſigné par *tant*.

Suivant la ſeconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier eſt contenu dans le capital, autant de fois on tire *un* d'*intérêt*. Ainſi le denier étant 18, l'*intérêt* eſt 1 pour 18.

3. Il eſt toujours facile de réduire l'une de ces expreſſions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende conſtant des deux autres nombres (ſavoir celui qui exprime à *combien* pour $\frac{0}{0}$ eſt l'*intérêt* & celui qui exprime le denier) l'un étant le diviſeur, l'autre eſt le quotient, par exemple,

Si l'*intérêt* eſt à 4 pour $\frac{0}{0}$, le denier ſera $\frac{100}{4} = 25$.

Le denier étant 20, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{20} = 5$ pour $\frac{0}{0}$.

Si le diviſeur n'eſt pas ſouſmultiple de 100, il eſt clair que le quotient ſera une fraction. Ainſi,

L'*intérêt* étant à 3 pour $\frac{0}{0}$, le denier ſera $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$

Le denier étant 18, l'*intérêt* ſera à $\frac{100}{18} = 5\frac{5}{9}$ pour $\frac{0}{0}$

4. On diſtingue deux ſortes d'*intérêts*; le *ſimple*, & celui que j'appelle *redoublé* ou *compoſé*.

Le premier eſt celui qui ſe tire uniformément ſur le premier capital, ſans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire *intérêt*.

Le ſecond eſt quand l'*intérêt* échu paſſe en nature de capital, & produit lui-même *intérêt*.

5. Dans toutes les queſtions de l'un & de l'autre genre, il entre néceſſairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai . . . . *a*.
Le nombre (arbitraire, mais communément 100) ſur lequel on ſuppoſe que ſe tire l'*intérêt* qui ſera déſigné par . . . . *d*.
L'*intérêt* qui ſe tire ſur ce nombre . . . . . . *i*.
Le tems que le capital a été gardé . . . . . *t*.
Ce qui revient, tant en capital qu'*intérêt*, au bout du tems ſuppoſé . . . . *r*.

6. *De l'intérêt ſimple*. Pour avoir *r*.

1°. Faites . . . $d . i :: a . \frac{ai}{d}$, c'eſt l'*intérêt* d'un terme.

2°. Mul-

(1) Que le lecteur obſerve & compare avec le préſent article, le contenu en l'article *Amour propre*, & ce que l'on dit de l'amour propre dans celui-ci. Il trouvera de quoi éclaircir les difficultés & les obſcurités qui ſe préſentent en liſant celui-ci ſéparément. Ces difficultés ne conſiſtent principalement que dans la diverſe acception donnée aux mêmes mots par divers auteurs. Je parle des auteurs dont on cite ici les opinions ſur l'amour propre. Il ne me convient point d'entreprendre leur défenſe, ou d'approuver la critique qu'en fait celui du préſent article, qui a traité bien différemment l'article *Amour propre*. L'un & l'autre étant ſans lettre, ou indication d'auteur, l'on peut avec raiſon ſoupçonner qu'ils partent de la même plume.

Il faudroit cependant pour n'avoir rien à déſirer ſur les difficultés que l'on fait naître ici, recourir à la ſource dans les auteurs qui ſont cités, excepté le livre *de l'Eſprit* qui doit reſter enſéveli dans l'oubli avec l'indigne morale, qu'on y débite, & qui ne mérite d'être lu. Ce livre *a été fort accuſé*. Il faut ajouter *& hautement condamné* avec toute la juſtice, pour une infinité de raiſons dont tout honnête homme, doit rougir de ne pas connoître la force. (Z)

2°. Multipliez par t, vient $\frac{ait}{d}$ . . . c'eſt l'*intérêt* total.

3°. Ajoutez a ou $\frac{ad}{d}$, vous aurez $\frac{ad + ait}{d} = a \times \frac{d + it}{d}$.

$$\text{Ainſi} \ldots\ldots\ r = a \times \frac{d+it}{d}.$$

$$\text{D'où l'on tire} \ldots \begin{cases} a = r \times \frac{d}{d+it}. \\ i = d \times \frac{r-a}{at}. \\ t = d \times \frac{r-a}{ai}. \end{cases}$$

7. *Exemple I.* Un homme a prêté 1200 liv. à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt:* à combien montent *intérêts* & principal au bout de 4 ans?

Faiſant $a = 1200.$ liv. $d = 100$, $i = 3.$ $t = 4.$ & ſubſtituant . . . $r = 1200 \times \frac{112}{100} = \frac{134400}{100} = 1344$ liv.

Exemple II. Un homme ayant gardé 1200 livres pendant un certain tems, rend 1344 liv. pour principal, & *intérêt* à raiſon de 3 pour $\frac{0}{0}$: combien l'argent a-t-il été gardé?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouvera, $t = 100 \times \frac{1344 - 1200}{3600} = \frac{14400}{3600} = 4.$

Quand t eſt une fraction, cette circonſtance n'ajoute (en cette eſpece d'*intérêt*) aucune difficulté réelle: le calcul en devient ſeulement un peu plus compliqué.

8. *De l'intérêt redoublé ou composé.* Les appellations reſtant les mêmes que ci-deſſus, pour avoir r, raiſonnez ainſi;

Le capital du premier terme étant a, l'*intérêt* ſera $\frac{ai}{d}$; à quoi ajoutant a ou $\frac{ad}{d}$, r pour ce premier terme ſera $\frac{ad + ai}{d} = \ldots\ldots\ a \times \frac{d+i}{d}$.

Le capital du ſecond terme étant $\frac{ad + ai}{d}$,

l'*intérêt* ſera $\frac{aid + ai^2}{d^2}$; à quoi ajoutant

le capital (réduit au dénominateur d^2)

l'r du 2^d. terme ſera $\frac{ad^2 + 2aid + ai^2}{d^2} = a \times \overline{\frac{d+i}{d}}\Big|^2$.

En procédant de la même maniere, on trouvera pour l'r du troiſieme terme

$$\frac{ad^3 + 3aid^2 + 3ai^2d + ai^3}{d^3} = \ldots\ldots\ a \times \overline{\frac{d+i}{d}}\Big|^3.$$

Sans aller plus loin, on voit que les divers réſultats trouvés & à trouver, forment une progreſſion géométrique, dont a eſt le premier terme, & $\frac{d+i}{d}$ (que pour plus de briéveté je nommerai p) l'expoſant. Le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 1, ſera l'r du tems i; celui où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 2, ſera l'r du tems 2; & en général le terme de la progreſſion où p eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt t, ſera l'r de ce tems t. D'où naiſſent, pour toutes les manieres différentes dont une même queſtion peut être retournée, les formules ſuivantes.

9. $r = ap^t$ . . . ou bien $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\overline{\log. p} \times t}.$

$a = \frac{r}{p^t}$ . . . . $\overline{\log. a} = \overline{\log. r} - \overline{\log. p} \times t.$

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$ . . . . . . $\overline{\log. p} = \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{t}.$

$t =$ . . . . $\frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{\log. p}$

10. *Exemple I.* 1000 livres ont été prêtées à 6 pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt* redoublé (& c'eſt ainſi qu'il faudra l'entendre dans tout le reſte de cet article): combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'*intérêts*?

Faiſant $a = 1000$ livres. $d = 100$, $i = 6$, $t = 3.$ $\Big\}\ \frac{d+i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50}$; & ſubſtituant, on trouve

$$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{125} = 1191 \text{ liv. } \frac{2}{125}.$$

Exemple II. On rend au bout de 3 ans 1191 livres $\frac{2}{125}$ pour 1000 liv. prêtées à *intérêt;* quel étoit cet *intérêt*?

C'eſt p qu'il faut trouver. Or la troiſieme formule donne . . . $\overline{\log. p} = \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{t}$.

Subſtituant . . . . $\overline{\log. p} = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3}$

$= \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$: puiſque 0.0253059 eſt le logarithme de p ou de $\frac{d+i}{d}$, ajoutant le logarithme de d ou de 100, la ſomme 2.0253059 eſt le logarithme de $d + 1$. Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106: donc $d + i = 106$; donc $i = 106 - d = 106 - 100 = 6$, donc l'*intérêt* étoit à 6 pour $\frac{0}{0}$.

Comme on peut ſe trouver embarraſſé quand t eſt une fraction, j'ajoute un exemple pour ce cas-là.

Exemple III. 1000 livres ont été prêtées à $7\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ par an d'*intérêt:* combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans ſept mois 15 jours?

$a = 1000$ livres. $d = 100$, $i = 7\frac{1}{2}$ $\Big\}\ \frac{d+i}{d} = p = \frac{107\frac{1}{2}}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}.$

$t = \frac{1320}{365} = \frac{264}{73}$ années.

(t a été réduit en la plus petite eſpece, c'eſt-à-dire en jours ou 365[emes] d'année, & i la fraction réſultante réduite elle-même à une plus ſimple par la diviſion du numérateur, & du dénominateur par 5).

Le calcul (effrayant & preſque impratiquable par la voie ordinaire) devient très-ſimple & très-facile par les logarithmes . . . $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\overline{\log. p} \times t}$. Subſtituant, on trouve . . . . $\overline{\log. r} = 3.0000000 + \overline{0.0314085 \times \frac{264}{73}} = 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$. Or à ce logarithme répond dans la table le nombre $1298\,\frac{29}{30}$ . . . c'eſt en livres la valeur de r.

11. Les queſtions ordinaires qu'on peut faire ſur l'*intérêt*, ſe réſoudront toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir: mais on y pourroit mêler telles circonſtances qui rendroient ces regles inſuffiſantes. Par exemple,

12. Un homme doit une ſomme *actuellement exigible*; ſon créancier conſent qu'il la lui rende en un certain nombre de payemens égaux, qui ſe feront, le premier dans un an, le ſecond dans deux, & ainſi de ſuite, & dans leſquels entreront les *intérêts* (ſur le pié d'un denier convenu) à raiſon du retardement de chaque payement: on demande quel ſera chaque payement égal?

(Cette queſtion au reſte n'eſt pas de pure curioſité; cette maniere de faire le commerce d'argent eſt, dit-on, fort d'uſage en Angleterre).

13. C'eſt l'égalité des payemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever (conſervant d'ailleurs les appellations précédentes), à t qui déſignoit le tems, je ſubſtitue n qui exprimera le nombre des payemens égaux.

Il eſt clair que le premier payement trouvé, tout eſt trouvé. Or ce premier payement eſt composé de deux parties; l'une *connue*, c'eſt l'*intérêt* du capital entier ſur le pié du denier donné; l'autre *inconnue*, c'eſt une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour completter le payement. Le capital étant écorné par le premier payement, l'*intérêt* ſera moins fort la ſeconde année, & conſéquemment (vû l'égalité des payemens) la portion qu'on prendra ſur le capital ſera plus grande, & ainſi de ſuite d'année en année. Ce qui donne deux ſuites, l'une décroiſſante pour les *intérêts*, l'autre croiſſante pour les diverſes portions du capital, je m'attache à celle-ci; & pour découvrir la loi qui y régne, je nomme z, y, x, &c. *dans le même ordre*, les portions du capital compétantes aux premier, ſecond, troiſieme, &c. payemens, de ſorte que $z + y + x +$ &c. $= a$.

Le

Le premier payement sera . . . . $\frac{ai}{d} + z$.

Le second . . . . $\frac{ai - yi}{d} + y$.

Le troisieme . . . . $\frac{ai - zi - yi}{d} + x$.

&c.

14. Comme ces payemens sont supposés égaux, on en peut former diverses équations, comparant le premier avec le second, celui-ci avec le troisieme, *&c.*

La premiere équation fait trouver . . . $y = z \times \frac{d+i}{d}$

La seconde . . . . $x = y \times \frac{d+i}{d}$, ou

(substituant au lieu de y sa valeur) . . $x = z \times \overline{\frac{d+i}{d}}\Big|^2$

Ce qui suffit pour donner à connoître que la suite en question est une progression géométrique, dont l'exposant est $\frac{d+i}{d} = p$: & dès-là le problème est résolu; car des cinq élémens qui entrent en toute progression géométrique, (*Voyez* PROGRESSION) trois pris comme on voudra étant connus, donnent les deux autres. Or on connoît ici la somme a, le nombre des termes n, & l'exposant p: on connoîtra donc les deux autres, & nommément le prémier terme dont il s'agit ici principalement . . . il sera $a \times \frac{\overline{p-1}}{\overline{p^n - 1}}$; à quoi ajoutant l'*intérêt* du capital entier qui est $a \times \overline{p-1}$, on aura $r = a \times \overline{\frac{p-1}{p^n - 1} + p - 1}$, ou (réduisant tout au dénominateur $p^n - 1$) $r = a \times \frac{p^{n+1} - p^n}{p^n - 1}$. Mais comme cette expression de la valeur de r exige dans l'application des réductions pénibles, au lieu de p remettant $\frac{d+i}{d}$ qui lui est égal, naît une nouvelle formule qui a cela de commode, que toute les réductions y sont faites d'avance, & qu'il n'y a qu'à substituer. On la voit ci-dessous avec celles qui en dérivent *d'une part*, & *vis-à-vis* les mêmes par les logarithmes.

15. $r = \frac{ai}{d} \times \frac{\overline{d+i}^n}{\overline{d+i}^n - d^n}$ . . $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\log. i} + \log. \overline{d+i} \times n - \overline{\log. d} - \log. \overline{\overline{d+i}^n - d^n}$,

$a = \frac{dr}{i} \times \frac{\overline{d+i}^n - d^n}{\overline{d+i}^n}$ . . $\log. a = \overline{\log. d} + \overline{\log. r} + \log. \overline{\overline{d+i}^n - d^n} - \overline{\log. i} - \log. \overline{d+i} \times n$.

$n = \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \frac{\overline{\log. dr} - \log. \overline{dr - ai}}{\log. \frac{d+i}{d}}$;

Envain ressasseroit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de $\frac{d+i}{d}$ ou de p; on se trouve nécessairement renvoyé à une équation du degré n.

16. Comme z (ou la portion du capital qui entre dans le premier payement) est la seule vraie inconnue de cette question; si on veut l'avoir directement, de l'équation ci-dessus $z + y + x +$ &c. $= a$ (après avoir préalablement réduit tout en z) on tirera généralement

$$z = a \times \frac{d^{n-1}}{d^{n-1} + d^{n-2} \times \overline{d+i} + d^{n-3} \times \overline{d+i}^2 + \ldots + \overline{d+i}^{n-1}}$$

C'est-à-dire que pour avoir z, il faut multiplier a par une fraction dont le numérateur étant d^{n-1}, le dénominateur est la somme des produits des puissances successives de d (depuis l'exposant $\overline{n-1}$ jusqu'à l'exposant 0 inclusivement) multipliées terme à terme, *mais dans un ordre renversé*, par les puissances pareilles de $\overline{d+i}$.

17. Remarquez que cette derniere formule n'est la formule particuliere de z (*premier & plus petit terme* de la progression que forment entr'elles les diverses portions du capital) que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le *premier & plus petit terme* du dénominateur, savoir d^{n-1}. Si, (laissant d'ailleurs tout le reste du second membre dans le même état) on eût pris pour numérateur le second terme du dénominateur, sçavoir $d^{m-2} \times \overline{d+i}$, on eût eu la formule de y; celle de x, si on eût pris le troisieme, *&c.* En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progression correspondant (quant au rang) à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction . . . Cette remarque trouvera plus bas son application.

18. *Exemple*. Que la somme prétée soit 10000 livres, l'*intérêt* à 4 pour $\frac{0}{0}$, & qu'il y ait 4 payemens égaux.

Faisant $a = 10000$ livres. $d = 100$, $i = 4$, $n = 4$ } $\frac{d+i}{d} = \frac{104}{100} = \frac{26}{25}$; & substituant, on trouvera

1°. Par la formule du N°. 15)

$r = \frac{10000}{25} \times \frac{456976}{66351} = \frac{182790400}{66351} = 2754$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

2°. Par celle du N°. 16.

$z = 10000 \times \frac{15625}{15625 + 16250 + 16900 + 17576} = \frac{156250000}{66351} = 2354$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

Ajoutant 400 liv. pour l'*intérêt* de la 1re année, on a comme ci-devant . . . $r = 2754$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

3°. Par les logarithmes) celui de r se trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme est entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19. Dans la question qu'on vient de résoudre (le capital, l'*intérêt*, le nombre & les *termes* des payemens restant d'ailleurs les mêmes) si l'on supposoit que la dette originaire ne fût exigible que *dans un an*, au lieu de l'être *actuellement*, comme on l'avoit supposé N°. 12: quel seroit alors chaque payement égal?

Ce qui rend l'espece du cas présent différente de celle du précédent; c'est que le premier payement se faisant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'est point sujet à *intérêts*, & sera pris en entier sur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci dessus, on retrouve encore entre les diverses portions du capital z, y, x, &c. la progression géométrique dont l'exposant est $\frac{d+i}{d}$; avec cette difference que z (qui en étoit là le premier & plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort *intérêt*) en est au contraire ici le dernier & plus grand, parce que l'*intérêt* auquel il est joint, est le moindre qu'il soit possible ou nul, & qu'il complette seul son payement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, conformément à la remarque N°. 17, substituer (dans la formule du N°. 16) $\overline{d+i}^{n-1}$ au lieu de d^{n-1} pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera

$z = r = 10000 \times \frac{17576}{66351} = \frac{175760000}{66351} = 2648$ liv. $\frac{62152}{66351}$.

Comme on peut le vérifier.

Il seroit inutile de pousser plus loin cette spéculation.

20. Il est évident que le calcul de l'*intérêt* & celui de l'escompte (*Voyez* ESCOMPTE) sont fondés sur les mêmes principes & assujettis aux mêmes regles, avec quelque légere différence dans l'application, qui en produit d'essentielles dans les résultats. Que, dans la premiere formule du N°. 6, on renverse la fraction $\frac{d+it}{d}$, en sorte qu'elle devienne $\frac{d}{d+it}$, on aura la formule de r pour l'*escompte simple*, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N°. 9, on prenne p non pour $\frac{d+i}{d}$, mais pour $\frac{d}{d+i}$, elles deviendront celles même de l'*escompte correspondante*.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

On a vû ci-dessus que $a \left(\frac{d+i}{d}\right)^m$ est *intérêt* redoublé ou composé pour un nombre m d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que $a \left(1 + \frac{mi}{d}\right)$ est l'*intérêt* simple pour un nombre pareil d'années, en y compre-

prenant de même le principal. Or il est aisé de voir, 1°. que si m est un nombre entier > que l'unité, on a $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1 + \frac{mi}{d}$; car $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m}{d^m} + \frac{mid^{m-1}}{d^m} + \frac{m\,\overline{m-1}\,i^2 d^{m-2}}{2.d^m} + \frac{m.\overline{m-1}.\overline{m-2}\,i^3\,d^{m-3}}{d^m}$ &c. *Voyez* PUISSANCE & BINOME; or cette quantité est évidemment égale à $1 + \frac{mi}{d} +$ une quantité réelle positive; donc elle est plus grande que $1 + \frac{mi}{d}$.

2°. Si $m = 1$, les deux quantités sont égales, comme il est très-aisé de le voir.

3°. Si $m = \frac{1}{p}$, on aura $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1 + \frac{mi}{d}$ ou $1 + \frac{i}{dp}$; car en élevant de part & d'autre à la puissance p, on aura d'une part $\frac{d+i}{d}$; & de l'autre, $1 + \frac{i}{d} +$ une quantité positive.

4°. Delà il est aisé de voir que si m est un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > a + \frac{mia}{d}$; & au contraire si m est un nombre fractionuaire quelconque plus petit que l'unité,

Donc en général, quand on en emprunte *à intérêt* composé, la somme dûe est plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le seroit dans le cas de l'*intérêt* simple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la somme dûe est moins forte que dans le cas de l'*intérêt* simple.

Pour rendre sensible à tous nos lecteurs cette observation importante, supposons qu'un particulier prête à un autre une somme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette usure exorbitante ne peut sans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple est choisi pour rendre le calcul plus facile: il est clair qu'au commencement de la premiere année, c'est-à-dire dans l'instant du prêt, le débiteur devra simplement la somme prêtée 1; qu'au commencement de la seconde année il devra la somme 4, & que cette somme 4 devant porter son *intérêt* à 3 pour 1, il sera dû au commencement de la troisieme année la somme 4, plus 12 ou 16; ensorte que les sommes 1, 4, 16, dûes au commencement de chaque année, c'est-à-dire à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'est-à-dire dans laquelle le troisieme terme contient le second comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raison, si on cherche la somme dûe au milieu de la premiere année, on trouvera que cette somme est 2, parce que la somme dûe au milieu de la premiere année doit former aussi une proportion géométrique avec les sommes 1 & 4 dûes au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la somme 1 est contenue dans la somme 2, comme la somme 2 l'est dans la somme 4. Présentement dans le cas de l'*intérêt* simple, le débiteur de la somme 4 au commencement de la seconde année, ne devroit que la somme 7 & non 16 au commencement de la troisieme: mais au milieu de la premiere année, il devroit la somme 2 & $\frac{1}{2}$; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de l'*intérêt* simple, & 6, c'est-à-dire le double de 3 à la fin de la seconde année, doit rapporter $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire la moitié de 3 au milieu de la premiere année. Donc dans le cas de l'*intérêt* composé, le débiteur devra moins avant la fin de la premiere année, que dans le cas de l'*intérêt* simple. Donc si l'*intérêt* composé est favorable au créancier dans certains cas, il l'est au débiteur dans d'autres cas; la compensation, il est vrai n'est pas égale, puisque l'avantage du débiteur finit avec la premiere année, & que celui du créancier commence alors pour aller toûjours en croissant à mesure que le nombre des années augmente: néanmoins il est toûjours utile d'avoir fait cette observation, ne fût-ce que pour montrer que l'*intérêt* simple dans certains cas, est non-seulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuste, si la convention est telle que le débiteur soit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on représente les sommes dûes par les ordonnées d'une ligne courbe dont la premiere ordonnée (celle qui répond à l'abscisse $=o$) soit = à la somme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abscisse représentent les sommes dûes à la fin du tems représenté par cette abscisse; il est aisé de voir 1°. que dans le cas de l'*intérêt* simple cette courbe sera une ligne droite; 2°. que dans le cas de l'*intérêt* composé, elle tournera sa convexité vers son axe; 3°. que dans le cas de l'*intérêt* composé si on nomme a la premiere ordonnée, & $a+b$ l'ordonnée qui répond à une abscisse $=t$; l'ordonnée qui répondra à une abscisse quelconque $p\,t$ sera $\frac{(a+b)^p}{a^{p-1}}$; p étant un nombre quelconque entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la somme dûe au bout du tems $p\,t$ sera $a \times \left(\frac{1+b}{a}\right)^p$; & si on suppose p infiniment petit, la différence des quantités a & $a\left(1+\frac{b}{a}\right)^p$ sera à la quantité a comme la quantité $p\,t$ est à la soutangente d'une logarithmique, qui ayant a pour premiere ordonnée, t pour abscisse, auroit $a+b$ pour l'abscisse correspondante. Or la soutangente d'une telle logarithmique est facile à trouver. Car nommant x cette soutangente, & c le nombre dont le logarithme est l'unité, on aura $a\,c^{\frac{t}{x}} = a+b$. *Voyez* LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL. Donc $\frac{t}{x}$ log. c + log. $a =$ log. $a+b$; ou $\frac{t}{x} =$ log. $a+b$, parce que log. $c = 1$, (hyp.) & que log. $a = o$. Donc $x = \frac{t}{\text{log. } a+b}$. *Voy.* LOGARITHME. Par ce moyen si on nomme d la quantité infiniment petite qui est dûe pour l'*intérêt* à la fin de l'instant $d\,t$, on aura $d = \frac{a \times dt}{x} = \frac{a \times dt \text{ log. } a+b}{t}$.

C'est ainsi que dans le cas de l'*intérêt* composé, on trouve quel est l'*intérêt*, si on peut parler ainsi, à la naissance du tems; & cet *intérêt* équivaut à un *intérêt* simple, qui feroit a log. $a+b$, au bout du tems t. *Voyez* aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES d'autres remarques sur l'*intérêt*. On nous a fait sur cet *article* ARRÉRAGES une imputation très-injuste, dont nous croyons nous être suffisamment justifiés par une lettre insérée dans le mercure de Décembre 1757. Nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

INTÉRÊT, (*Jurisprud.*) *fœnus*, *usura*, *seu id quod interest*; c'est l'estimation du profit qu'une somme d'argent auroit pû produire annuellement à un créancier, si elle lui eût été payée dans le tems où elle devoit l'être. Car quoiqu'on dise communément que *nummus nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produisent des fruits, en constitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'est pourquoi le débiteur qui est en demeure de payer, est condamné aux intérêts; il y a aussi certains cas où il est permis de les stipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que sous le nom de *fœnus* ou *usura*; le terme d'usure ne se prenoit pas alors en mauvaise part, comme on fait présentement.

La loi de Moïse défendoit aux Juifs de se prêter de l'argent à usure les uns aux autres, mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croyent, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions si onéreuses. Moïse parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolatrie & du luxe, pour lesquels ils avoient du penchant; & leur argent ne sortit point du pays.

S. Ambroise remarque que ces étrangers, à l'égard desquels Moïse permettoit l'usure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorsque les sept peuples qui habitoient la Palestine, furent subjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ses prophetes d'autres lois plus pures sur l'usure, & qui la défendent à l'égard de toutes sortes de personnes, comme on voit dans les *pseaumes* 14 & 54; dans Ezéchiel, *chap. xviij.* dans l'ecclésiastique, *chap. xxix.* enfin, dans S. Luc, *ch. vj.* où il est dit *mutuum date nihil inde sperantes*.

Sans

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'observer que tous les Théologiens & les Canonistes, excepté le subtil Scot, conviennent que dans le prêt appellé *mutuum*, on peut exiger les *intérêts* pour deux causes, *lucrum cessans & damnum emergens*, pourvû que ces *intérêts* n'excedent point la juste mesure du profit que l'on peut retirer de son argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'usure, reconnurent que l'avantage du Commerce exigeoit que l'on retirât quelque *intérêt* de son argent; c'est pourquoi la loi des 12 tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* si forts, que Licinius fit en 376 une loi appellée de son nom *Licinia*, pour arrêter le cours de ces usures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mænius tribuns du peuple, en firent une autre, appellée *Duillia-Mænia*, qui renouvella la disposition de la loi des 12 tables.

Les usuriers ayant pris d'autres mesures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus se soumettre même à ce que les lois avoient reglé à ce sujet; de sorte que les tribuns modérerent l'*intérêt* à moitié de ce qui est fixé par la loi des 12 tables; on l'appella *fœnus semiunciarium*, parce qu'il ne consistoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint ensuite du tribun Genutius une loi qu'on appella *Genutia*, qui proscrivit entierement les *intérêts*. Ce plébiscite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reste du pays latin, de sorte qu'un romain qui avoit prêté de l'argent à un de ses concitoyens transportoit sa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de son côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Simpronius fit la loi *Simpronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, seroient sujets à la loi *Genutia*,

Mais bien-tôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on stipula même de plus forts *intérêts*, & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *Gabinia*, l'édit du prêteur, & plusieurs senatus-consultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour cent; mais les meilleures lois furent toûjours éludées.

Constantin-le-Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Justinien permit aux personnes illustres de stipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an, aux Marchands & Négocians à huit pour cent, & aux autres personnes à six pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de stipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit sur le créancier.

L'empereur Basile défendit toute stipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits ou autres choses qui se consument pour l'usage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appellés *hemiolæ usuræ*, ou *sescuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne-foi les *intérêts* étoient dûs en vertu de la stipulation, ou par l'office du juge, à cause de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tels qu'étoit le prêt appellé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dûs à-moins qu'ils ne fussent stipulés.

Le mot latin *usura*, s'appliquoit chez les Romains à trois sortes d'*intérêts*; savoir, 1°. celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appellé *mutuum*, lorsqu'il étoit stipulé; il étoit considéré comme un accroissement accordé pour l'usage de la chose. 2°. L'usure proprement dite qui avoit lieu sans stipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3°. Celui que l'on appelloit *id quod interest* ou *interesse*: ce sont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de France n'y sont pas moins précis, entre autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont aussi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III. déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III. décida même que les papes ne peuvent permettre l'usure, même sous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs: Clement V. dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui soutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts*; cependant Innocent III. qui étoit grand canoniste, décida que quand le mari n'étoit pas solvable, on pouvoit mettre la dot de sa femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honesti lucri dictus vir onera possit matrimonii sustentare*. C'est de-là que tous les Théologiens & Canonistes ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts* lorsqu'il y a *lucrum cessans*, ou *damnum emergens*.

En France on distingue l'usure de l'*intérêt* légitime; l'usure prise pour *intérêt* excessif, ou même pour un *intérêt* ordinaire dans les cas où il n'est pas permis d'en exiger, a toûjours été défendue: l'*intérêt* légitime est permis en certain cas.

La stipulation d'*intérêt* qui étoit permise chez les Romains dans le prêt, est reprouvée parmi nous, si ce n'est entre marchands fréquentans les foires de Lyon, lesquels sont autorisés par les ordonnances, à stipuler des *intérêts* de l'argent prêté: il y a aussi quelques provinces où il est permis de stipuler l'*intérêt* des obligations, même entre toutes sortes de personnes; comme en Bresse, ces obligations y tiennent lieu des contrats de constitution que l'on n'y connoît point.

Suivant le droit commun, pour faire produire des *intérêts* à des deniers prêtés, il faut que trois choses concourent; 1°. que le débiteur soit en demeure de payer, & que le terme du payement soit échu; 2°. que le créancier ait fait une demande judiciaire des *intérêts*; 3°. qu'il y ait un jugement qui les adjuge.

Dans quelques pays un simple commandement suffit pour faire courir les *intérêts*, comme au parlement de Bordeaux.

Les *intérêts* qui ont été payés volontairement sans être dûs, sont imputés sur le sort principal; on ne peut même pas les compenser avec les fruits de la terre acquise des derniers prêtés.

On autorisoit autrefois les prêteurs à prêter à *intérêt* les deniers de leurs pupilles par simple obligation, & cela est encore permis en Bretagne; mais le parlement de Paris a depuis quelque tems condamné cet usage.

Hors le cas du prêt, qui de sa nature doit être gratuit, & où les *intérêts* ne peuvent être exigés que sous les conditions qui ont été expliquées, on peut stipuler des *intérêts* à défaut de payement; il y a même des cas où ils sont dûs de plein droit par la nature de la chose sans stipulation & sans demande, à-moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Par exemple, l'*intérêt* du prix d'un immeuble vendu est dû de plein droit, & court du jour que l'acquéreur est entré en possession. Les *intérêts* de la dot sont dûs au mari du jour de la bénédiction nuptiale; l'*intérêt* de la portion héréditaire ou de la légitime, & d'une soulte de partage, court du jour que le principal est dû.

Il y a des cas où l'*intérêt* n'est pas dû de plein droit, mais où il peut être stipulé, pourvû qu'il ne s'agisse pas de prêt; par exemple, pour *intérêts* civils, pour vente de droits incorporels, ou de choses mobiliaires en gros.

On ne peut pas exiger les *intérêts* des *intérêts*, ni des arrérages d'une rente constituée, ni former avec les *intérêts* un capital, pour lui faire produire d'autres *intérêts* ou arrérages; ce seroit un anatocisme qui est défendu par toutes les lois.

Il est néanmoins permis d'exiger les *intérêts* du prix des moissons & autres fruits, des fermages & loyers de maisons, des arrérages de douaire, pensions, & autres choses semblables.

Les tuteurs doivent à leurs pupilles les *intérêts* des *intérêts*.

Quand la caution est contrainte de payer pour le principal obligé, les *intérêts* du capital, & même des *intérêts*, lui sont dûs de plein droit du jour du payement, parce que ces *intérêts* lui tiennent lieu de capital.

Il en est de même d'un acquéreur chargé de payer à des créanciers délégués des capitaux avec des arrérages ou *intérêts*; il doit les *intérêts* du total, parce que c'est un capital à son égard.

Le taux des *intérêts* étoit fixé anciennement au denier douze jusqu'en 1602, puis au denier seize jusqu'en 1634; ensuite au denier dix-huit jusqu'en 1665, que l'on a établi le denier vingt.

L'édit du mois de Mars 1730 avoit fixé les rentes au denier cinquante; mais il ne fut regiftré qu'au châtelet: l'édit du mois de Juin 1724, fixa le taux des rentes au denier trente; enfin, l'édit du mois de Juin 1725, a fixé les rentes & *intérêts* au denier vingt.

On peut stipuler des *intérêts* moindres que le taux de l'ordonnance; mais il n'est pas permis d'en stipuler qui excedent. Le

Le taux des *intérêts* n'est pas le même dans toutes les provinces du royaume; cela dépend des différens édits & du tems qu'ils y ont été enregistrés. On peut voir à ce sujet le mémoire qui est inséré dans les *œuvres posthumes* d'Henrys, *quest.* 4.

Suivant le droit romain, les *intérêts* ne pouvoient excéder le principal; ce qui s'observe encore dans la plûpart des parlemens de droit écrit; mais au parlement de Paris, les *intérêts* peuvent excéder le principal.

L'imputation des payemens se fait d'abord *in usuras*, suivant le droit; ce qui s'observe aussi dans les parlemens de droit écrit: au lieu qu'au parlement de Paris on distingue si les *intérêts* sont dûs *ex naturâ rei*, ou *officio judicis*. Au premier cas, les payemens s'imputent d'abord sur les *intérêts*; au second cas, c'est sur le principal.

L'hypotheque des *intérêts* est du jour du contrat; il y a néanmoins quelques pays qui ont à cet égard des usages singuliers. *Voyez le recueil de questions* de Bretonnier, au mot *intérêt*.

Pour faire cesser les *intérêts*, il faut un payement effectif, ou une compensation, ou des offres réelles suivies de consignation.

Voyez les différens titres *de usuris*, *au code & au digeste dans les novelles*; Salmazius, *de usuris*; Dumolin, en son *traité des contrats usuraires*; Mornac, *sur la loi* 60, *ff. pro socio*; Dolive, *liv. IV. ch. xxj.* la Peyrere, au mot *intérêts*; Henrys, *tome I. liv. IV. ch. vj. quest.* 110; *le dictionnaire des cas de conscience*; *la dissertation de* M. Hevin, *tome I.* (*A*)

INTÉRÊTS CIVILS, (*Jurisprud.*) sont une somme d'argent que l'on adjuge en matiere criminelle à la partie civile contre l'accusé, par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu souffrir par le fait de l'accusé. On appelle cette indemnité *intérêts civils*, pour la distinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & intérêts que l'on a accordés à l'accusé contre l'accusateur, lorsqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raison d'un crime, se prescrit par vingt ans comme le crime même.

Quand le roi remet à un condamné les peines corporelles & pécuniaires, il n'est jamais censé remettre les *intérêts civils* dûs à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en prison faute de payement des *intérêts civils*.

Ces *intérêts* sont préférés à l'amende dûe au roi. *Voy.* l'ordonnance de 1670, *tit. XIII. art. xxjx.* le journal des aud. *tom. II. liv. III. chap. xj.* (*A*)

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, sont ceux qui sont dûs pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds, tels que les *intérêts* du prix de la vente, ceux de la légitime, &c. (*A*)

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, sont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention. (*A*)

INTÉRÊTS JURATOIRES; on appelle ainsi en quelques pays ceux qui sont adjugés en justice. *Voyez la dissertation de* M. Catherinot, *sur le prêt gratuit*, *p.* 68.

INTÉRÊTS LUCRATOIRES, sont la même chose que les *intérêts* conventionnels: on les appelle *lucratoires*, parce qu'ils sont stipulés comme une estimation du profit que l'argent auroit pû produire, s'il eût été employé autrement. (*A*)

INTÉRÊTS LUNAIRES, c'est le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* usuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont besoin de leur argent, soit pour commercer, soit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop souvent. *Voyez* AVANCE.

On les appelle *lunaires*, parce que les débiteurs payent à tant pour cent par lune, & que les mois des Turcs ne sont pas solaires comme ceux des Chrétiens, ce qui augmente encore l'*intérêt* de plus d'un tiers par cent.

Pour remédier à cet abus, M. de Nointel lorsqu'il alla en ambassade à la Porte en 1670, fut chargé de ne plus souffrir ces *intérêts lunaires*, ni les emprunts que la nation faisoit aux Juifs pour le payement des avances, & il fut statué qu'en cas d'une nécessité pressante d'emprunter quelque somme, les marchands François établis dans les échelles seroient tenus d'en faire l'avance, qui leur seroit remboursée & répartie sur les premieres voiles qui iroient charger dans lesdites échelles. *Dict. de Comm.*

INTÉRÊTS MORATOIRES, sont ceux qui sont dûs à cause de la demeure du débiteur. (*A*)

INTÉRÊT DÛ *ex natura rei*, c'est celui qui a lieu de plein droit & sans stipulation, comme l'*intérêt* du prix d'une vente, l'*intérêt* de la dot de la part héréditaire, de la légitime, d'une soute de partage. &c. (*A*)

INTÉRÊT *ex officio judicis*, c'est celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande suivie de condamnation, tel que l'*intérêt* de l'argent prêté. (*A*)

INTÉRÊT PUNITOIRE, est celui qui est dû *propter moram debitoris*; c'est la même chose que l'*intérêt* moratoire. (*A*)

INTÉRÊT PUPILLAIRE, ou *intérêt* de deniers pupillaires, est celui que le tuteur doit à son mineur; ce qui comprend aussi les *intérêts* des *intérêts*. (*A*)

INTÉRÊTS USUAIRES, sont ceux qui n'ont pû être stipulés, ou qui excedent le taux de l'ordonnance. (*A*)

INTÉRÊT, (*Oecon. polit.*) L'intérêt est une somme fixée par la loi, que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur. Je dis *une somme fixée par la loi*, c'est ce qui distingue l'*intérêt* de l'usure.

L'argent n'est pas seulement une représentation des denrées; il est & doit être marchandise, & il a sa valeur réelle; ce qui constitue son prix, c'est la proportion de sa masse avec la quantité des denrées dont il est la représentation, avec les besoins de l'état & l'argent des pays voisins.

Lorsqu'il y a beaucoup d'argent, il doit avoir moins de prix, être moins cher, & par conséquent aliéné à un *intérêt* plus modique.

Si un état n'avoit ni voisins à craindre ni denrées à prendre de l'étranger, il lui seroit égal d'avoir peu ou beaucoup d'argent; mais les besoins des particuliers & de l'état demandent que l'on cherche à entretenir chez soi une masse d'argent proportionnée à ces besoins & à celle des autres nations.

L'argent coule de trois sources dans les pays qui n'ont pas de mines. L'agriculture, l'industrie, & le commerce.

L'agriculture est la premiere de ces sources; elle nourrit l'industrie; toutes deux produisent le commerce qui s'unit avec elles pour apporter & faire circuler l'argent.

Mais l'argent peut être destructeur de l'agriculture, de l'industrie & du commerce, quand son produit n'est pas proportionné avec le produit des fonds de terre, les profits du commerce & de l'industrie.

Si par exemple la rente de l'argent est de cinq pour cent, ou au denier 20, & que le produit des terres ne soit que de deux, les particuliers trouvent de l'avantage à préférer les fonds d'argent aux fonds de terre, & l'agriculture est négligée. Si le chef de manufacture ne tire par son travail, le négociant par son commerce, que cinq pour cent de leurs fonds, ils aimeront mieux sans travail & sans risque recevoir ces cinq pour cent d'un débiteur.

Pour faire valoir les terres & les manufactures, pour faire des entreprises de commerce, il faut souvent faire des emprunts; si l'argent est à un trop haut prix, il y a peu de profit à espérer pour l'agriculteur, le commerçant, le chef de manufactures.

S'ils ont emprunté à cinq pour cent ou au denier vingt, ils seront obligés pour se dédommager de vendre plus cher que ceux des pays où on emprunte à trois: de-là moins de débit chez l'étranger, moins de moyens de soutenir la concurrence.

L'argent par lui-même ne produit rien, c'est le produit du commerce, de l'industrie, des terres, qui paye l'argent qu'on emprunte: ainsi les rentes de l'argent sont une charge établie sur les terres, le commerce, l'industrie.

Une des premieres opérations du grand Sulli fut de réduire au denier seize l'*intérêt* de l'argent qui étoit au denier douze. „ *Nous avons*, dit Henri le Grand dans „ son édit, *reconnu au doigt & à l'œil*, *que les rentes* „ *constitués à prix d'argent au denier douze*, *ont été* „ *cause de la ruine de plusieurs bonnes & anciennes fa-* „ *milles qui ont été accablées d'*intérêt, *& souffert la vente de leurs biens*...... *Elles ont empêché le trafic & commerce de la marchandise qui auparavant avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe*, *& fait négliger l'agriculture & les manufactures. Aimant mieux plusieurs de nos sujets sous la facilité d'un gain à la fin trompeur*, *vivre de leurs rentes en oisiveté parmi les villes*, *qu'employer leur industrie avec quelque peine aux arts*, *ou à cultiver & approprier leurs héritages*.

On sentit dans les dernieres années du regne d'Henri IV. & les premieres du regne de Louis XIII. le bien qu'avoit fait la réduction des rentes. Le cardinal de Richelieu obtint de son maître un édit pour les réduire au denier 18.

A préſent que ce royaume eſt ſi floriſſant & ſi abondant, dit Louis XIII. *la réduction ci-devant faite ne produit plus l'effet pour lequel elle avoit été ordonnée, d'autant que les particuliers trouvent tant de profit & de facilité au revenu deſdites conſtitutions, qu'ils négligent celui du commerce & de l'agriculture, dont le rétabliſſement toutefois eſt ſi néceſſaire pour la puiſſance & ſubſiſtance de cette monarchie*.

Il entra bien-tôt dans le plan du grand Colbert, de faire baiſſer l'*intérêt* de l'argent dont la maſſe étoit augmentée, il le réduiſit au denier 20 où il eſt encore. Louis XIV. donne dans ſon édit les mêmes motifs de réduction qu'avoient donné Henri IV. & Louis XIII. il y a de plus ces mots remarquables. *La valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient journellement des Indes, il faut pour mettre quelque proportion entre l'argent & les choſes qui tombent dans le commerce*, &c.

On voit que les principes établis au commencement de cet article ont été ceux de ces grands adminiſtrateurs dont la France bénit encore la mémoire. On ſait combien l'agriculture fleurit ſous le miniſtere de Sulli, & à quel point étoient parvenues nos manufactures ſous celui de Colbert. Le commerce prit ſous lui un nouvel éclat, & l'agriculture auroit eu le même ſort ſi la guerre n'avoit pas obligé le miniſtere d'établir de nouveaux impôts, ou ſeulement s'il avoit plus été le maître de la maniere d'établir les impôts, & de leur eſpece. *Voyez* IMPOTS.

Eſt-il permis d'examiner d'après ces principes & ces faits, ſi le moment d'une réduction nouvelle n'eſt pas arrivé?

Il eſt connu qu'il y a en France à-peu-près le tiers d'argent de plus que ſous le miniſtere de Colbert.

Les Anglois, Hollandois, Hambourgeois ont baiſſé chez eux l'*intérêt* de l'argent, & chez ces nations commerçantes il eſt généralement à 3 pour cent, & quelquefois au-deſſous.

Jamais il n'y eut en France plus d'hommes vivans de rentes en argent, & de-là bornés à recevoir, à jouir, & inutiles à la ſociété.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent, pour avoir un plus grand nombre de commerçans qui ſe contentent d'un moindre profit, pour que nos marchandiſes ſe vendent à un moindre prix à l'étranger; enfin pour ſoutenir la concurrence du commerce avec les nations dont je viens de parler.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent pour délivrer l'agriculture, l'induſtrie, le commerce de ce fardeau énorme de rentes qui ſe prennent ſur leur produit.

Il faut faire baiſſer le prix de l'argent pour ſoulager le gouvernement qui fera dans la ſuite les entrepriſes à meilleur compte, & payera une moindre ſomme pour les rentes dont il eſt chargé.

Avant la derniere guerre l'argent de particulier à particulier commençoit à ſe prendre à 4 pour cent, & il ſeroit tombé à un prix plus bas ſans les cauſes que je vais dire.

Premiere raiſon qui maintient l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent*.

Il y a en France environ 50 à 60 mille charges vénales, dans le militaire, la robe ou la finance; elles paſſent ſans ceſſe d'un citoyen à l'autre. Dans les pays où cette vénalité n'eſt pas introduite, l'argent s'emploie à l'amélioration des terres, aux entrepriſes du commerce. Parmi nous il eſt mort pour l'un & pour l'autre; il forme une maſſe qui n'entre point dans la circulation de détail, & reſte en reſerve pour ce grand nombre de citoyens néceſſités à faire de gros emprunts, parce qu'il faut acheter des charges.

Deuxieme raiſon qui maintient l'intérêt. *de l'argent à 5 pour cent*.

Les entrepriſes pour l'équipement, l'entretien, les hôpitaux, les vivres des flottes & des armées, ont été faites avec un profit très-grand pour les entrepreneurs; mais ſur-tout les profits de la finance ſont énormes: les particuliers ont trouvé à placer leur argent à un *intérêt* ſi haut, qu'en comparaiſon l'*intérêt* de 5 pour cent a paru peu de choſe. Plus il y a d'argent à placer à un *intérêt* exceſſif, & moins il y en a à prêter à l'*intérêt* ordinaire.

Troiſieme raiſon qui maintient l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent*.

Les profits de la finance ont accumulé l'argent dans les coffres d'un petit nombre de particuliers; bien-tôt eux ſeuls ont eu de l'argent à prêter, & ils l'ont vendu cher à l'état. Il en eſt de l'argent comme des autres marchandiſes; le défaut de concurrence en augmente le prix: les compagnies qui vendent ſeules certaines étoffes, certaines denrées, les vendent néceſſairement trop cher.

Quatrieme raiſon qui maintient l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent*.

Les fortunes énormes ont amené le luxe dans ceux qui les poſſedent; l'imitation l'a répandu dans les claſſes moins opulentes, qui pour le ſoutenir ſont forcées à de fréquens emprunts.

Cinquieme raiſon qui maintient l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent*.

L'état eſt chargé de dettes dont il paye ſouvent une rente uſuraire.

De quelque néceſſité qu'il ſoit en France de faire baiſſer le prix de l'*intérêt* de l'argent, ſi l'autorité faiſoit tout-à-coup cette réduction, & ſans avoir fait ceſſer une partie des cauſes qui ont fixé l'*intérêt* à 5 pour cent, il y auroit peut-être deux inconvéniens à craindre, la diminution du crédit, l'inexécution de la loi.

Cette loi dans un état chargé de dettes comme l'eſt aujourd'hui la France, paroîtroit peut-être dans ce moment une reſſource d'un gouvernement épuiſé & hors d'état de ſatisfaire à ſes charges.

En jettant de l'inquietude dans les eſprits, elle feroit baiſſer tous les fonds publics.

Cette loi pourroit n'être pas exécutée; dans la néceſſité où ſe trouve le militaire & une partie de la nation de faire des emprunts, l'argent ne ſe prêteroit plus par contrat, & les billets frauduleux qui n'aſſureroient pas les fonds autant que le contrat, ſeroit un prétexte de rendre la rente uſuraire.

On peut dans la ſuite éviter ces inconvéniens.

1°. En ſupprimant & rembourſant une multitude prodigieuſe de charges inutiles & onéreuſes à l'état.

2°. En rembourſant ſans les ſupprimer les charges utiles.

3°. En diminuant prodigieuſement les profits de la finance, & en faiſant circuler l'argent dans un plus grand nombre de mains.

Alors le luxe de tous les états tombera de lui-même.

Alors les emprunts ſeront plus rares, moins conſidérables & plus faciles; alors on pourra ſans inconvénient mettre l'*intérêt* de l'argent au même degré qu'il eſt chez nos voiſins.

Peut-être dès ce moment, ſans altérer le crédit, ſans jetter les citoyens dans la néceſſité d'enfraindre ou d'éluder la loi, pourroit-on mettre l'argent à 4 pour cent.

On pourroit faire procéder cette opération par quelque opération qui aſſureroit le crédit, comme feroit une légere diminution des tailles, ou la ſuppreſſion d'un de ces impôts qui ſont plus onéreux au peuple que fertiles en argent.

D'ailleurs la loi étant générale pour les particuliers comme pour le prince, elle pourroit être cenſée faite non à cauſe de l'épuiſement du gouvernement, mais pour le bien du commerce & de l'agriculture, & par-là elle aſſureroit le crédit loin de le rabaiſſer.

Il eſt certain & démontré que les avantages de cette opération ſeroient infinis pour la nation dont ils ranimeroient l'agriculture, le commerce & l'induſtrie; il eſt certain qu'ils ſoulageroient beaucoup le gouvernement qui payeroit en rentes une moindre ſomme, & cette réduction de l'*intérêt* de l'argent lui donneroit le droit de diminuer peu-à-peu les gages d'une multitude de charges inutiles, & de charges néceſſaires, mais dont les gages ſont trop forts; cette ſeconde opération empêcheroit que ces charges ne fuſſent autant recherchées qu'elles le ſont & par-là feroit encore un bien à la nation.

INTERJECTION, ſ. f. (*Gram. Eloq.*) L'*interjection* étant conſidérée par rapport à la nature, dit l'abbé Regnier (*p.* 534.) eſt peut-être la premiere voix articulée dont les hommes ſe ſoient ſervis. Ce qui n'eſt que conjecture chez ce grammairien, eſt affirmé poſitivement par M. le Préſident de Broſſes, dans ſes *obſervations ſur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'académie royale des Inſcriptions & Belles-lettres.

„ Les premieres cauſes, dit-il, qui excitent la voix „ humaine à faire uſage de ſes facultés, ſont les ſentimens ou les ſenſations intérieures, & non les objets „ du dehors, qui ne ſont, pour ainſi dire, ni apperçus, „ ni connus. Entre les huit parties d'oraiſon, les noms „ ne ſont donc pas la premiere, comme on le croit „ d'ordinaire; mais ce ſont les *interjections*, qui expriment la ſenſation du dedans, & qui ſont le cri de la „ nature. L'enfant commence par elles à montrer qu'il „ eſt tout à la fois capable de ſentir & de parler.

„ Les *interjections*, mêmes telles qu'elles ſont dans „ nos langues formées & articulées, ne s'apprennent pas „ par la ſimple audition & par l'intonation d'autrui;

mais

,, mais tout homme les tient de ſoi-même & de ſon propre ſentiment; au moins dans ce qu'elles ont de radical & de ſignificatif, qui eſt le même partout, quoiqu'il puiſſe y avoir quelque variété dans la terminaiſon. Elles ſont courtes; elles partent du mouvement machinal & tiennent partout à la langue primitive. Ce ne ſont pas de ſimples mots, mais quelque choſe de plus, puiſqu'elles expriment le ſentiment qu'on a d'une choſe, & que par une ſimple voix prompte, par un ſeul coup d'organe, elles peignent la maniere dont on s'en trouve intérieurement affecté.

,, Toutes ſont primitives, en quelque langue que ce ſoit, parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique, & au ſentiment de la nature humaine, qui eſt partout le même dans les grands & premiers mouvemens corporels. Mais les *interjections*, quoique primitives, n'ont que peu de dérivés ,,.

[La raiſon en eſt ſimple. Elles ne ſont pas du langage de l'eſprit, mais de celui du cœur; elles n'expriment pas les idées des objets extérieures, mais les ſentimens intérieurs.

Eſſentiellement bornés, l'acquiſition de nos connoiſſances eſt néceſſairement diſcurſive; c'eſt-à-dire, que nous ſommes forcés de nous étayer d'une premiere perception pour parvenir à une ſeconde, & de paſſer ainſi par des degrés ſucceſſifs, en courant, pour ainſi dire, d'idée en idée (*diſcurrendo*). Cette marche progreſſive & trainante fait obſtacle à la curioſité naturelle de l'eſprit humain, il cherche à tirer de ſon propre fonds même des reſſources contre ſa propre foibleſſe; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs:] ,, il les tire les unes après les autres, comme avec un cordon, les combine & les mêle enſemble.

,, Mais les mouvemens intérieurs de notre ame, qui appartiennent à notre exiſtence, y ſont fort diſtincts, y reſtent iſolés, chacun dans leur claſſe, ſelon le genre d'affection qu'ils ont produit tout d'un coup, & dont l'effet, quoique permanent, a été ſubit. La douleur, la ſurpriſe, le dégoût, n'ont rien de commun; chacun de ces ſentimens eſt un, & ſon effet a d'abord été ce qu'il devoit être: il n'y a ici ni dérivation dans les ſentimens, ni progreſſion ſucceſſive, ni combinaiſon factice, comme il y en a dans les idées.

,, C'eſt une choſe curieuſe ſans doute que d'obſerver ſur quelles cordes de la parole ſe frappe l'intonation des divers ſentimens de l'ame, & de voir que ces rapports ſe trouvant les mêmes partout où il y a des machines humaines, établiſſent ici, non plus une relation purement conventionnelle, telle qu'elle eſt d'ordinaire entre les choſes & les mots, mais une relation vraiment phyſique & de conformité entre certains ſentimens de l'ame & certaines parties de l'inſtrument vocal.

,, La voix de la douleur frappe ſur les baſſes cordes: elle eſt trainée, aſpirée & profondément gutturale: *eheu*, *hélas*. Si la douleur eſt triſteſſe & gémiſſement, ce qui eſt la douleur douce, ou, à proprement parler, l'affliction; la voix, quoique toujours profonde, devient naſale.

,, La voix de la ſurpriſe touche la corde ſur une diviſion plus haute: elle eſt franche & rapide; *ah ah*, *eh*, *oh oh:* celle de la joie en differe en ce qu'étant auſſi rapide, elle eſt fréquentative & moins breve; *ha ha ha ha*, *hi hi hi hi*.

,, La voix du dégoût & de l'averſion eſt labiale; elle frappe au-deſſus de l'inſtrument ſur le bout de la corde, ſur les levres allongées; *fi*, *væ*, *pouah*. Au lieu que les autres *interjections* n'emploient que la voyelle, celle-ci ſe ſert de la lettre labiale la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici tout à la fois ſentiment & action; ſentiment qui répugne, & mouvement qui repouſſe: ainſi il y a dans l'*interjection* voix & figure [ſon & articulation]; voix qui exprime, & figure qui rejette par le mouvement extérieur des levres allongées.

,, La voix du doute & du diſſentement eſt volontiers naſale, à la différence que le doute eſt allongé, étant un ſentiment incertain, *hum*, *hom*, & que le pur diſſentement eſt bref, étant un mouvement tout déterminé, *in*, *non*.

,, Cependant il ſeroit abſurde de ſe figurer que ces formules, ſi différentes en apparence, & les mêmes au fonds, ſe fuſſent introduites dans les langues enſuite d'une obſervation réfléchie telle que je la viens de faire. Si la choſe eſt arrivée ainſi, c'eſt tout naturellement, ſans y ſonger; c'eſt qu'elle tient au phyſique même de la machine, & qu'elle réſulte de la conformation, du moins chez une partie conſidérable du genre humain..... Le langage d'un enfant, avant qu'il puiſſe articuler aucun mot, eſt, tout d'*interjections*. La peinture d'aucun objet n'eſt encore entrée en lui par les portes des ſens extérieurs, ſi ce n'eſt peut-être la ſenſation d'un toucher fort indiſtinct: il n'y a que la volonté, ce ſens intérieur qui naît avec l'animal, qui lui donne des idées ou plûtôt des ſenſations, des affections; ces affections, il les déſigne par la voix, non volontairement, mais par une ſuite néceſſaire de ſa conformation méchanique & de la faculté que la nature lui a donnée de proférer des ſons. Cette faculté lui eſt commune avec quantité d'autres animaux [mais dans un moindre dégré d'intenſité]; auſſi ne peut-on pas douter que ceux-ci n'ayent reçu de la nature le don de la parole, à quelque petit degré plus ou moins grand ,, [proportionné ſans doute aux beſoins de leur œconomie animale, & à la nature des ſenſations dont elle les rend ſuſceptibles; d'où il doit réſulter que le langage des animaux eſt vraiſſemblablement tout *interjectif*, & ſemblable en cela à celui des enfans nouveau-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs beſoins.]

Si on entend par *oraiſon*, la manifeſtation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente eſt une preuve inconteſtable que l'*interjection* eſt véritablement partie de l'oraiſon, puiſqu'elle eſt l'expreſſion des ſituations même les plus intéreſſantes de l'ame; & le raiſonnement contraire de Sanctius eſt en pure perte. *C'eſt*, dit-il, (*Minerv. I. ij.*) *la même choſe partout*; *donc les* interjections *ſont naturelles*. *Mais ſi elles ſont naturelles*, *elles ne ſont point parties de l'oraiſon*, *parce que les parties de l'oraiſon*, *ſelon Ariſtote*, *ne doivent point être naturelles*, *mais d'inſtitution arbitraire*. Eh, qu'importe qu'Ariſtote l'ait ainſi penſé, ſi la raiſon en juge autrement? Le témoignage de ce philoſophe peut être d'un grand poids dans les choſes de fait, parce qu'il étoit bon obſervateur, comme il paroît même en ce qu'il a bien vû que les *interjections* étoient des ſignes naturels & non d'inſtitution; mais dans les matieres de pur raiſonnement, c'eſt à la raiſon ſeule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'oraiſon de deux eſpeces; les premieres ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées: celles-là conſtituent le langage du cœur, elles ſont affectives: celles-ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont diſcurſives. Je mets au premier rang les expreſſions du ſentiment, parce qu'elles ſont de premiere néceſſité, les beſoins du cœur étant antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit: d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la nature, & les ſignes des idées ſont de l'inſtitution de l'art; ce qui eſt un ſecond titre de prééminence, fondé ſur celle de la nature même à l'égard de l'art.

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection* par deux motifs: ,, l'un de goût, dit-il, parce que ce mot me paroiſſoit n'avoir pas l'air aſſez françois l'autre fondé en raiſon, parce que le ſens en eſt trop reſtraint pour comprendre tous les mots qui appartiennent à cette eſpece: voilà pourquoi j'ai préféré celui de *particule*, qui eſt également en uſage ,,. (*Vrais princ. tom I*, *diſc. ij. pag.* 80. Il explique ailleurs (*tom. II*, *diſc. xiij. pag.* 313.) ce que c'eſt que les particules, ,, Ce ſont tous les mots, dit-il, par le moyen deſquels on ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſituation, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint. Ces deux ſituations ont produit deux ordres de particules; les unes de ſenſibilité, à qui l'on donne le nom d'*interjectives*; les autres de tournure de diſcours, que par cette raiſon je nomme *diſcurſives* ,,.

On peut remarquer ſur cela, 1°. que M. Girard s'eſt trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air aſſez françois: un terme technique n'a aucun beſoin d'être uſité dans la converſation ordinaire pour être admis; il ſuffit qu'il ſoit uſité parmi les gens de l'art, & celui-ci l'eſt autant en grammaire que les mots *prépoſition*, *conjonction*, &c. leſquels ne le ſont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté enſuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *interjection*, & qu'il eſt même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de Grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les Grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *vrais principes*. 4°. Que ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien, puiſ-

qu'il prétend réunir sous la dénomination de *particule*, & les expressions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'esprit; ce qui est confondre absolument les especes les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'est pas que je ne sois persuadé qu'il peut être utile, & qu'il est permis de donner un sens fixe & précis à un terme technique, aussi peu déterminé que l'est parmi les Grammairiens celui de *particule*: mais il ne faut, ni lui donner une place déja prise, ni lui assigner des fonctions inalliables. *Voyez* PARTICULE.

Prétendre faire un corps systématique des diverses especes d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences spécifiques bien caractérisées, c'est me semble, s'imposer une tâche où il est très-aisé de se méprendre, & dont l'exécution ne seroit pour le Grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il est très-aisé de s'y méprendre, „ parce que comme un même mot, selon qu'il est différemment prononcé, peut avoir différentes significations, aussi une même *interjection*, selon qu'elle est „ proférée, sert à exprimer divers sentimens de douleur, de joie ou d'admiration „. C'est une remarque de l'abbé Régnier, *Gramm. franç. pag. 535*.

J'ajoute que le succès de cette division ne seroit d'aucune utilité pour le grammairien: en voici les raisons. Les *interjections* sont des expressions du sentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la constitution physique de l'organe de la parole: la même espece de sentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire constamment le même mot sous la même forme. De là l'indéclinabilité essentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'usage par aucun art, lorsqu'on est sûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse & doive envisager la Grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'esprit; le langage du cœur est sans art, parce qu'il est naturel: or il n'est utile au grammairien de distinguer les especes de mots, que pour en spécifier ensuite plus nettement les usages; ainsi n'ayant rien à remarquer sur les usages des *interjections*, la distinction de leurs différences spécifiques est absolument inutile au but de la Grammaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* sont des *interjections*, disent les rudimens; elles gouvernent le nominatif ou l'accusatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles signifient en françois *voici* ou *voilà*, qui sont aussi des *interjections* dans notre langue.

Ce deux mots latins seront, si l'on veut, des *interjections*; mais on auroit dû en distinguer l'usage; *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets plus prochains; ensorte que Pilate montrant aux Juifs Jésus flagellé, dut leur dire *ecce homo*; mais un Juif qui auroit voulu fixer sur ce spectacle l'attention de son voisin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette distinction artificielle porte sur les vûes diverses de l'esprit; *en* & *ecce* sont donc du langage de l'esprit, & ne sont pas des *interjections*: ce sont des adverbes, comme *hic* & *illic*.

C'est une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accusatif; la destination de ces cas est toute différente. *Ecce homo*, c'est-à-dire *ecce adest homo*; *ecce hominem*, c'est-à-dire *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le sujet d'un verbe personnel, & l'accusatif, le complément ou d'un verbe ou d'une préposition: quand les apparences sont contraires, il y a ellipse.

Enfin, c'est une troisieme erreur que de croire que *voici* & *voilà* soient en françois les correspondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce soit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* sont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* sont des mots composés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a souvent ellipse en latin, *voici*, *voi ici*; *voilà*, *voi là*. C'est pour cela que ces mots se construisent comme les verbes avec leurs complémens: *voilà l'homme*, *voici des livres*; *l'homme que voilà*, *les livres que voici*; *nous voilà*, *me voici*. Ainsi *voici* & *voilà* ne sont d'aucune espece, puisqu'ils comprennent des mots de plusieurs especes, comme *du*, qui signifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. (*B. E. R. M.*)

INTERJETTER, v. act. (*Gram. & Jurisprud.*) il ne se dit guere qu'au palais & dans cette phrase: on *interjette* appel d'une sentence rendue. On voit que cette opposition doit être formée entre la sentence & son exécution; c'est pour cette raison qu'on s'est servi du mot *d'interjetter*.

* INTÉRIEUR, adj. (*Gram.*) Son corrélatif est *extérieur*. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est *intérieur* & extérieur. Ce qui appartient à cette surface, & tout ce qui est placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps est *extérieur*. Tout ce qui est au-delà de la surface, dans la profondeur du corps, est *intérieur*.

Les mots *intérieures*, *extérieures*, se prennent au physique & au moral; & l'on dit dans l'Architecture moderne; on s'est fort occupé de la distribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'extérieure. Ce n'est pas assez que l'extérieur soit composé, il faut que l'*intérieur* soit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ses ouvrages sur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne:* ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, VIE, (*Morale.*) c'est un commerce spirituel & réciproque qui se fait au-dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres distinguent trois différens degrés par lesquels passe l'ame fidele, ou trois sortes d'amours auxquels Dieu éleve l'homme qui s'est occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative*; c'est l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conscience justement alarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette situation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état l'ame regle sa conduite sur ses devoirs, & donne toujours la préférence au créateur sur tout ce qui est créé. L'esprit de pénitence lui fait embrasser une mortification qui asservit en même tems les passions & les sens, alors toutes ses pensées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui seul; la priere devient habituelle. L'ame n'est plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embrasse cependant autant que les devoirs particuliers de son état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'esprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation se fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une maniere réfléchie des paroles de l'Écriture-sainte, & d'actes dictés pour se tenir dans la présence de Dieu. Dans l'ordre des choses spirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame; & de ce premier état elle passe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appellé *vie illuminative* ou *amour de complaisance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuse habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goute dans sa pratique une facilité & une satisfaction qui lui rend précieuses toutes les occasions de sacrifice, & quoique les actes de son amour soient encore discursifs, c'est-à-dire, sentis & réfléchis, elle ne délibere plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu est alors son plus grand intérêt. Ce n'est plus assez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, ensorte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne se regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'est ce degré d'amour qui fait chérir aux solitaires le silence, la mortification, & la dépendance des cloîtres si opposés à la nature, & en apparence si contraire à la raison, dans lesquels cependant ils goûtent des sentimens plus doux, des plaisirs plus sensibles, des transports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus séduisant; ces vérités sont d'expérience, & ceux qui ne les ont pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona; elles sont attestées par une suite constante d'expériences, depuis l'apôtre saint Paul jusqu'à saint François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il est que la connoissance du Dieu qui l'a formé; la grandeur du Créateur lui donne une juste idée de la petitesse de la créature; la disproportion infinie qu'il apperçoit entre l'être suprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils sont, & combien sont méprisables les vanités qui les distinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainsi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'est la disposition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troisieme degré de la *vie intérieure* appellée *vie unitive* ou *amour d'union*,

& à

& à laquelle les épreuves extérieures & intérieures ſervent de préparation. Cet état a été défini, un acte paſſif où il ſemble que Dieu agit ſeul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulſive qui la porte vers lui; mais cet état eſt rarement habituel, & il reſte toujours des actes diſtincts qui ſpécifient les vertus. Dieu n'éleve ſes Saints ſur la terre à ce degré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens céleſtes. C'eſt l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans pluſieurs des Saints dont l'égliſe a canoniſé les vertus, ces extaſes, ces raviſſemens, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques myſtiques, ont donné lieu à bien des illuſions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le ſanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produiſent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pratique plus généreuſe de ce qu'il y a d'heroïque dans toutes les vertus. Les autres chez leſquels ces états ſurnaturels ne ſont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illuſion bien dangereuſe. Tel eſt l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans leſquelles la ſenſibilité du cœur, la vivacité des paſſions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces ſingulieres, & qui ſouvent ont des cauſes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre eſt retombé par une ſuite auſſi ordinaire qu'injuſte ſur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux myſtiques dès le commencement de l'Egliſe depuis les Gnoſtiques juſqu'aux Quiétiſtes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir ſe renouveller le ſiecle paſſé. *Voyez* QUIÉTISME.

INTERIM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom fameux dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Allemagne, par lequel on a déſigné une eſpece de reglement pour l'Empire, ſur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* eſt latin & ſignifie *cependant* ou en *attendant*, comme pour ſignifier que ſon autorité ne dureroit que juſqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*intérim*, il eſt bon de ſavoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V. qui n'eſpéroit pas voir cette aſſemblée ſitôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina le tempérament de faire dreſſer un formulaire par des Théologiens qui ſeroient envoyés pour cet effet à la diete qui ſe tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entre eux laiſſerent à l'empereur le ſoin de le faire dreſſer. Il en chargea trois théologiens célebres, qui redigerent vingt-ſix articles ſur tous les points controverſés entre les Catholiques & les Luthériens. Ces articles concernoient l'*état du premier homme avant & après ſa chute dans le péché; la rédemption des hommes par J. C. la juſtification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés ſont pardonnés; l'égliſe & ſes vraies marques, ſa puiſſance, ſon autorité, ſes miniſtres, le pape & les évêques: les ſacremens en géneral & en particulier; le ſacrifice de la meſſe, & la commémoration qu'on y fait des Saints, leur interceſſion & leur invocation; la priere pour les défunts & l'uſage des ſacremens*, auxquels ils faut ajouter la tolérance ſur le mariage des prêtres & ſur l'uſage de la coupe. Quoique les Théologiens qui avoient dreſſé cette profeſſion de foi, aſſuraſſent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V. l'eut propoſée comme un reglement par une conſtitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuſerent de ſe ſoumettre à l'*interim* ſous prétexte qu'il favoriſoit le luthéraniſme; & pour rendre cette ordonnance odieuſe, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Ecthere d'Héraclius, & au Type de Conſtant. *Voyez* HÉNOTIQUE, ECTHERE, & TYPE. D'autres catholiques l'adopterent, & écrivirent pour ſa défenſe.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des Proteſtans, la plupart le rejetterent, comme Bucer, Muſculus, Oſiander, ſous prétexte qu'*il rétabliſſoit la papauté* qu'ils penſoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour ſoutenir ſa conſtitution juſqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Coſtance qui refuſoient de s'y ſoumettre; les Luthériens ſe diviſerent en *rigides* ou oppoſés à l'*interim* & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du ſouverain; on les nomma *Intérimiſtes*; mais ils ſe réſervoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur ſembloit dans la conſtitution de l'empereur. Enſorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces pieces dans leſquelles en voulant ménager deux partis oppoſés on les mécontenta tous deux; & c'eſt ce que produiſit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les Catholiques & ſouleva les Luthériens.

INTERIM, (*Juriſp*) ſe dit quelquefois figurément & par alluſion à l'*interim* de Charles-quint, pour ſignifier quelque choſe de proviſoire; c'eſt ainſi qu'on dit jouir par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la déciſion de quelque conteſtation. (*A*)

INTERIMISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. Ec.*) eſt le nom qu'on donna aux Luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du decret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accordé par l'empereur Charles V. aux Proteſtans, en attendant un concile général.

INTERLIGNES, ſ. f. (*Imprim.*) ce ſont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'eſt ſervi long-tems d'*interlignes* de bois, faute d'autres; ce ſont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes; mais l'eau qui les pénétre lorſqu'on lave les formes, les fait bomber en différens ſens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend, en peu de tems, hors d'uſage. On y a d'abord ſuppléé par des petites parties de métal dites *interlignes briſées*, parce qu'elles ſont en forme d'*eſpaces* fondues ſur différens *corps* pour les avoir de pluſieurs largeurs, afin de les faire ſervir à différens formats de livres. Ces ſecondes ſortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'eſt qu'il arrive ſouvent qu'elles ne ſont pas juſtes d'épaiſſeur entr'elles; comme elles ſe font ſur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux péche en *tête*, en *pié*, ou à une des extrémités du *corps*, il en réſulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en faire d'une ſeule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus ſolide & plus propre. *Voyez la fig. de ce moule dans les Planches de la Fonderie en Caracteres.*

L'épaiſſeur des *interlignes* eſt de deux ſortes; la plus uſitée, & celle qui donne plus de grace à l'impreſſion, eſt de *trois points*, *meſure de l'échelle pour la proportion des caracteres*, c'eſt-à-dire que les deux font l'épaiſſeur de la *nompareille*; l'autre eſt de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de ladite nompareille. Celle-ci donne la diſtance juſte qu'il y a d'un caractere à celui qui le ſuit dans l'ordre des *corps*, c'eſt-à-dire qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font enſemble le *corps* du cicéro; ou unie au cicéro font le ſaint-auguſtin.

INTERLINEATION, ſ. f. (*Gram.*) ce qui ſe trouve écrit entre deux lignes. On donne auſſi le nom d'*interligne* à l'eſpace vuide qu'on obſerve entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, ſ. m. (*Gram.*) nom que l'on donne aux différens perſonnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caracteres différens à ſes *interlocuteurs*, & les leur conſerver depuis le commencement du dialogue juſqu'à la fin. Ces caracteres ſeront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer ſon génie, beaucoup plus s'ils ſont différens que s'ils ſont contraſtés. Le contraſte donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique petit, factice & déplaiſant.

INTERLOCUTOIRE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un jugement qui n'eſt point définitif, c'eſt-à-dire, qui ne décide pas le fond de la conteſtation, mais ſeulement ordonne quelque choſe pour l'inſtruction ou l'éclairciſſement de cette conteſtation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abréger un *interlocutoire* ſimplement.

Tout *interlocutoire* eſt un préparatoire & un préalable à remplir avant le jugement définitif, mais il differe du ſimple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'inſtruction, au lieu que l'autre touche auſſi le fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenſes ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, eſt un ſimple préparatoire

qui ne préjuge rien sur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins est rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne avant de faire droit une enquête ou une descente, un plan, une visite. (*A*)

INTERLOPE, s. m. (*Commerce.*) c'est celui qui empiete sur les privileges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. *Voyez* COMPAGNIE.

On les appelle aussi *avanturiers*. Il n'y a guere que les Anglois qui ayent des vaisseaux *interlopes* de cette espece, dont le commerce quoique très-lucratif est une vraie contrebande dont les risques sont grands, puisqu'il ne s'y agit pas seulement de la confiscation des marchandises & des vaisseaux ou de la prison des marchands quand ils sont surpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'est sous cette peine qu'il est interdit par les Espagnols dans tous les états que le roi possede aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont aussi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenses. *Voyez le Dictionn. de commerce.*

INTERLOQUER, v. n. (*Jurisp.*) signifie ordonner quelque chose de préalable avant de juger le fond d'une contestation. *Voyez* INTERLOCUTOIRE. (*A*).

INTER-MAXILLAIRES, (*ligamens*) *en Anatom.* nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament est attaché en haut à la face externe de la machoire supérieure, au-dessus de la derniere dent molaire, & en bas à l'extrémité postérieure de la ligne saillante oblique de la face externe de la machoire inférieure au-dessus de la derniere dent molaire.

INTERMEDE, s. m. (*Littérat.*) ce qu'on donne en spectacle entre les actes d'une piece de théâtre, pour amuser le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, ou pour donner le loisir de changer les décorations. *Voyez* COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour marquer les intervalles entre les actes. *Voyez* CHOEUR, ACTE, *&c.*

Les *intermedes* consistent pour l'ordinaire chez nous en chansons, danses, ballets, chœurs de musique, *&c.*

Aristote & Horace donnent pour regle de chanter pendant ces *intermedes* des chansons qui soient tirées du sujet principal; mais dès qu'on eut ôté les chœurs, on introduisit les mimes, les danseurs, *&c.* pour amuser les spectateurs. *Voyez* FARCES. *Dictionn. de Trevoux.*

En France on y a substitué une symphonie de violons & d'autres instrumens.

INTERMEDE, (*Belles-lettres & Musique.*) c'est un poëme burlesque ou comique en un ou plusieurs actes, composé par le poëte pour être mis en musique; un *intermede* en ce sens, c'est la même chose qu'un opéra bouffon. *Voyez* OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin de village sont presque les seuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'est-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames sérieux, combien ils sont profonds compositeurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y sont répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus stupide en est frappé, d'autres fois tant de délicatesse, que leurs compositions ne semblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames sensibles & d'oreilles privilegiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maîtresse de l'air *a Serpina penserete*; il est pathétique, voilà ce qui n'a échappé à personne; mais qui est ce qui a senti que ce pathétique est hypocrite? Il a dû faire pleurer les spectateurs d'un goût commun, & rire les spectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, (*Chimie.*) les Chimistes prennent ce mot dans trois sens différens.

Premierement ils désignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interposent entre le feu employé à quelque opération & le sujet de cette opération; dans ce sens le mot *intermede* est synonyme du mot *bain*, qui est pourtant beaucoup plus usité que le premier. Ainsi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matiere quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du sable, des cendres, de la limaille, de l'eau, c'est la même chose qu'exposer ce vaisseau à la chaleur d'un bain de sable, de cendres de limaille, ou du bain-marie. (*Voyez* FEU, CHIMIE).

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par simple confusion, à certaines matieres pour leur procurer une discontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non-chimique qui les dispose à éprouver plus efficacement, ou à mieux soutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent distiller, du sable, du chanvre, de la filasse ou autres corps semblables, & la distillation de la cire en devient plus aisée; & même son analyse plus radicale, selon la prétention de certains chimistes. *Voyez* CIRE. J'appelle les *intermedes* de ce genre *faux* ou *méchaniques*.

Troisiement (& c'est ici le sens le plus usité & le plus propre) *intermede* signifie la même chose qu'*agent* ou moyen chimique de décomposition, moyen pris dans l'ordre des menstrues. C'est ainsi qu'on décompose le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, *&c.* Ces *intermedes* sont les vrais & uniques instrumens de l'analyse menstruelle; & ils ne sont autre chose que des menstrues, ou précipitans. *Voyez* MENSTRUE, MENSTRUELLE, ANALYSE, & PRÉCIPITATION. (*B*)

INTERMEDIAIRE, adj. (*Gramm.*) il se dit d'un objet placé entre deux ou plusieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les fasse appercevoir ou qui nous les fasse toucher des yeux. Si l'on dispose plusieurs globes de suite & qu'on frappe le premier, le mouvement semble se séparer des *intermédiaires* & se ramasser sur les derniers, les seuls qui se séparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger sera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que soit le corps, quelque longue que soit la poutre, quelque grand que soit l'espace *intermédiaire*, la transmission du bruit n'en est point empêchée.

INTERMEDIAIRES, *cartilages*, (*Anatom.*) *Voyez* CARTILAGE.

INTERMEDIAIRES, *ligamens*, (*Anatom.*) *Voyez* LIGAMENT.

* *INTEMELIUM*, s. m. (*Hist. anc.*) endroit de la viij région qui nous est tout-à-fait inconnu. Ce mot se trouve dans Tite-Live; mais au lieu d'*intemelio*, il y en a qui lisent *indemelio*.

* INTERMINABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les disputes de religion sont *interminables*. Le mépris seroit un moyen bien aussi sûr que l'autorité. Les Théologiens ne disputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, (*Médecine.*) c'est l'intervalle qui signifie deux accès de fievre intermittente. Ce mot est synonyme d'*apyrexie*. *Voyez* APYREXIE. (*b*).

INTERMITTENT, (POULS.) *Voyez* POULS.

INTERMITTENTE, (FIEVRE) *Voyez sous le mot* FIEVRE.

* *INTERMONTIUM*, s. m. (*Hist. anc.*) vallée peu profonde, située entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu sacré. Romulus voulut que ce fût un asyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pié du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, LIGAMENT, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

* INTERNE, adj. (*Gram.*) qui ne paroît point au-dehors. Il est difficile d'assigner la différence d'intérieur & d'*interne*. Ils se disent tous les deux au physique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, (*Géom.*) les angles *internes* sont tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au dedans de cette figure. *Voyez* ANGLE.

La somme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, est égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que KLM (*Pl. Géometr. fig.* 19.) les angles L & M sont dit *internes* & opposés, par rapport à l'angle *externe* IKM qui est égal à tous les deux ensemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui sont formés entre deux paralleles par l'intersection d'une troisieme ligne. Tels sont les angles z, y, & x, s, (*Pl. Géom. fig.* 36.) formés entre les paralleles OP, QR de chaque côté de la sécante ST. Dans ces paralleles la somme

me de deux angles *internes* du même coté, est toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes opposés* sont les deux angles *s* & *y* (*Pl. Géom. fig.* 36.) formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. *Voyez* PARALLELE.

Ils sont respectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle *angles externes opposés*. *Chambers*. (*E*).

* INTERNONCE, s. m. (*Hist. mod.*) envoyé extraordinaire du souverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires se font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction ecclésiastique ni en France ni ailleurs. D'*internonce*, nom du titulaire, on fait *internontiature*, nom du titre.

INTEROSSEUX, adj. (*Anatomie*.) on appelle ainsi quelques muscles qui servent à mouvoir les doigts, parce qu'ils sont situés entre les interstices des os du métacarpe. On donne aussi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement six; ces muscles sont situés le long des parties latérales des os du métacarpe, de façon que deux de ces muscles sont situés le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui soutient le doigt du milieu & celui qui est situé le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux faces des os voisins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muscles sont appellés *interosseux* externes, & les trois recouverts sont appellés *internes*.

Ils viennent de la partie supérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'insérer à la partie supérieure externe du troisieme os des doigts, en s'unissant avec les lombricaux & par différens plans tendineux avec l'extenseur commun.

L'*interosseux* situé à la face latérale de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, se termine à la partie supérieure de la premiere phalange de ce doigt.

Le demi *interosseux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la premiere phalange du pouce au côté externe de la base de l'os trapeze, & se termine à la partie supérieure de la premiere phalange du doigt index.

Les *interosseux* du pié sont des muscles qui meuvent les orteils, & qui correspondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur usage, leur insertion, avec cette différence qu'ils se terminent à la partie postérieure des premiere phalanges. *Voyez* INTEROSSEUX *de la main*.

INTEROSSEUX, *ligament*, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

INTERPELLATION, s. f. (*Jurisprud.*) est une sommation & requisition qui est faite à quelqu'un par un juge, sergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque chose.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité sur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui sont parties dans un acte, de le signer.

Un huissier *interpelle* ceux auxquels il parle dans son exploit, de déclarer leur nom, & de signer leur réponse. Il fait mention qu'ils ont été *de ce interpellés suivant l'ordonnance*, c'est-à-dire, suivant l'ordonnance de 1667. (*A*)

INTERPOLATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) terme dont se servent les critiques, en parlant des anciens manuscrits auxquels on a fait des changemens ou additions postérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq regles. Il faut premierement que la piece que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au tems de l'interpolateur; 4°. que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la piece, & ne soient point si fréquentes; qu'elle en soit tout-à fait défigurée; 5°. que les restitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reste de la piece. *Dict. de Trévoux*.

INTERPOLATION *des series*, voyez *l'article* SERIE *ou* SUITE.

INTERPOSITION, s. f. (*Astron.*) situation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipse de soleil ne se fait que par l'*interposition* de la lune entre le soleil & nous, & celle de la lune par l'*interposition* de la terre entre le soleil & la lune; celles des satellites de Jupiter & de Saturne par l'*interposition* de Jupiter & de Saturne entre ces satellites, &c. *Voyez* ECLIPSES. *Chambers*. (*O*)

INTERPOSITION, s. f. (*Jurisprud.*) est un terme qui est ordinairement avec celui de *decret*. On appelle *interposition de decret* un jugement rendu avec la partie saisie, qui ordonne que le bien saisi réellement sera vendu & adjugé par decret. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

Il y a aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se trouve placé entre deux autres relativement à quelque acte ou disposition.

On appelle aussi *interposition* de personnes, lorsque quelqu'un se présente pour un autre qui ne veut pas paroître intéressé dans l'affaire, comme dans les fideicommis tacites & dans les transports qui sont faits au profit de personnes interposées, qui prêtent leur nom à quelque personne prohibée. (*A*)

INTERPRETATION, s. f. (*Gramm. & Jurisp.*) est l'explication d'une chose qui paroît ambiguë.

Il y a des actes dont on étend les dispositions par des *interprétations* favorables, tels que les testamens & autres actes de derniere volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre, comme dans les contrats & autres actes entre-vifs, ou bien si l'on est forcé d'en venir à l'*interpretation* de quelque clause, elle fait contre ceux qui ne se sont pas expliqués assez clairement, *in quorum fuit potestate legem apertius dicere*.

En matiere criminelle, l'*interprétation* des faits & des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

On est quelquefois obligé d'*interpréter* certaines lois, soit parce que les législateurs n'ont pas prévu tous les cas qui se rencontrent, ou parce que les termes de la loi présentent différens sens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne distingue point où la loi n'a pas distingué; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi, sans une raison particuliere, tirée de la loi même ou du motif sur lequel elle est fondée.

C'est donc dans l'esprit de la loi qu'on doit en chercher l'*interprétation*.

Si la disposition est contraire au droit commun, elle ne doit point recevoir d'extension d'un cas à un autre, ni d'une personne à une autre, ni d'une chose à une autre.

C'est au prince qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi, *ejus est legem interpretari cujus est legem condere*. C'est une maxime tirée du droit romain.

En France nos Rois se sont toujours réservé l'*interprétation* de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuse en plusieurs points, la réforma en 801, & ajouta que dans les choses douteuses il vouloit que les juges eussent recours à son autorité, sans qu'il leur fût permis de les décider suivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667, *tit. j. art. iij.* veut que, si par la suite du tems, usage & expérience, aucuns articles de cette ordonnance se trouvoient contre l'utilité ou commodité publique, ou être sujets à *interprétation*, déclaration ou modération, les cours puissent en tout tems représenter au roi ce qu'elles jugeront à propos, sans que, sous ce prétexte, l'exécution en puisse être sursise.

L'*art. vij.* du même titre porte que, si dans le jugement des procès qui seront pendans au parlement ou autres cours, il survient quelque doute ou difficulté sur l'exécution de quelque article des ordonnances, édits, déclarations & lettres, Sa Majesté défend aux cours de les *interpréter*, mais veut qu'en ce cas elles ayent à se retirer par-devers S. M. pour apprendre son intention.

Il résulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent *interpréter* la loi, lorsqu'il s'agit de le faire contre les termes & le sens évident de la loi.

Mais quand l'*interprétation* peut se tirer de la loi même, & qu'elle n'a rien de contraire à la loi, les cours sont en possession de la faire sous le bon plaisir de S. M.

Ce pouvoir d'*interpréter* les lois est une prérogative qui n'appartient qu'aux juges souverains, lesquels représentent la personne du roi, & *vice sacrâ principis judicant*. Les juges inférieurs sont obligés de se conformer à la lettre de la loi, ou se retirer par-devers M. le chancelier pour savoir quelle est l'intention du Roi. *Voyez* au code le tit. *de legibus*.

Lorsqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux, entre les mêmes parties & pour raison du même fait, on peut se pourvoir en *interprétation* au grand-conseil.

Mais si les deux arrêts sont émanés du même tribunal, ou que dans un arrêt il se trouve deux dispositions qui paroissent contraires les unes aux autres, on ne peut

pas

pas se pourvoir contre de tels arrêts par simple requête en *interprétation* d'iceux ; c'est le cas de se pourvoir par requête civile suivant l'ordonnance de 1667 ; & la déclaration du 21 Avril 1671, défend aux parties de se pourvoir contre les arrêts par requête en *interprétation*, & aux cours de rétracter les arrêts, & d'en changer les dispositions par maniere d'*interprétation*, ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agissoit que d'expliquer quelque disposition, & de suppléer quelque chose, sur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer ; sans toucher à ce qui est porté par l'arrêt, ni rien ordonner de contraire, on pourroit se pourvoir par simple requête, & les cours pourroient ainsi statuer sur ce qui leur seroit demandé, de même que le feroient des juges inférieurs, lesquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien statuer sur les nouveaux incidens que l'exécution du jugement fait naître. (*A*)

INTERPRETE, s. m. (*Gramm. & Théologie.*) celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits des autres, lorsqu'ils ne sont pas intelligibles. *Voyez* DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, suivant Isidore, est composé de la préposition *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux personnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs pensées. D'autres le font venir d'*inter* & de *præs*, c'est-à-dire, *fidejussor*, celui qui se porte pour caution entre deux personnes qui ne s'entendent point.

L'interprétation de l'Ecriture a donné lieu à des grands débats ; les Catholiques soutiennent qu'elle appartient absolument à l'Eglise ; que la raison peut bien en chercher le sens, lorsque l'Eglise n'a rien prononcé, mais qu'elle doit se taire dès que cet oracle a parlé. Les Protestans veulent que la raison soit le juge ou l'*interprete* souverain des Ecritures, quoique quelques-uns d'entre eux ayent beaucoup d'égard pour les synodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive église. Quelques-uns enfin disent que c'est le S. Esprit qui l'*interprete* à chacun au fond du cœur. C'est ce que Bochart appelle αποδειξις τȣ πνευματος *Voyez* ESPRIT.

Dans la primitive église l'office d'*interprete* étoit une fonction ecclésiastique, différente de celle du lecteur : car comme il arrivoit souvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue ; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faisoit des livres sacrés ; il y avoit dans presque toutes les églises des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le discours que l'évêque avoit prononcé. C'est ce que les Grecs appelloient ερμηνευτας Ainsi dans les églises de la Palestine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en usage parmi les uns, tandis que la latine étoit familiere aux autres, il falloit nécessairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. ecclésiastiq. tom. II. lib. III. chap. xiij* §. 4.

INTERPRETES du droit (*Jurisprud.*) ce sont les jurisconsultes qui ont commenté les lois romaines. *Voyez ci-devant* INTERPRÉTATION, & *ci-dessus* JURISCONSULTES. (*A*)

INTERREGNE, s. m. (*Droit. polit.*) on appelle *interregne* dans un état déjà formé le tems qui s'écoule depuis la mort du roi, jusqu'à l'élection de son successeur.

Pendant cet intervalle le peuple redevient un corps imparfait, uni seulement par l' engagement primordial des états, qui ont jugé nécessaire de former une société civile.

Cet engagement est d'une très-grande force par les sentimens qu'inspirent le nom & la vûe d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays ; c'est par de si puissans motifs que la nation se trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir soigneusement la concorde. Il est même bien difficile qu'un peuple, tant soit peu considérable, qui s'est accru & soutenu long-tems sous une espece de gouvernement, pense à dissoudre le lien de la société, pour redevenir une simple multitude sans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toujours eu l'attention de désigner d'avance les personnes qui doivent prendre soin de l'administration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'est ainsi qu'en Pologne il est réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gnesne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorsqu'on n'a pas pris d'avance les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement soit fixe, on y pourvoit d'abord comme on peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de société civile. *Voyez la Dissertation* de Puffendorf *de interregnis*.

S'il arrivoit néanmoins une chose, qui étoit très-possible dans le commencement, que les états se trouvoient fort petits, s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille voulussent rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il semble qu'ils en seroient les maîtres, sans faire tort aux autres ; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de société civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quelqu'il soit, subsiste, son autorité maintient la force de la premiere convention, à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une suite nécessaire de la souveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par provision, il ne reste d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vûe duquel toute société civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre. (*D. J.*)

INTERREX, s. m. (*Hist. rom.*) sénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité suprème, pendant la vacance du trône, & sous la république, dans le cas de quelque anarchie, ou défaut d'un dictateur.

Ce nom est proprement latin, mais il faut bien s'en servir dans notre langue puisque nous n'en avons aucun qui lui réponde ; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interrex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que dans le commencement de cette république l'élection d'un roi ne se faisoit pas sur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir cessoit entre les mains des sénateurs, qui choisissoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale ; on appelloit le patricien qui en étoit honoré *interrex*. C'étoit lui qui assembloit le peuple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi ; mais sa charge ne duroit que cinq jours, au bout desquels on en déclaroit un autre, si la vacance du trône n'étoit pas remplie. On disoit déclarer l'*interrex* plutôt qu'élire : le mot consacré étoit, *prodere interregem*.

Il est vrai cependant que les Historiens ne sont point d'accord sur la maniere dont les sénateurs distribuerent entre eux l'exercice de l'autorité suprème, dans l'interregne qui subsista une année entiere après la mort de Romulus. Denys d'Halicarnasse assure que chaque sénateur fut *interrex* cinq jours de suite. Tite-Live marque que les sénateurs s'étant pertagés en dixaines, chaque dixaine commandoit alternativement durant cinq jours ; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portât les marques de la souveraineté, & qui fît marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faisceaux.

Le commandement de l'armée après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux consuls, & le sénat nomma pour premier *interrex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut sur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui tint ce discours remarquable : „ Elisez donc un roi, Romains, le sénat „ y consent ; & si vous faites choix d'un prince digne „ de succeder à Romulus, le sénat le confirmera „.

Après l'établissement de la république sous les consuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex* ; car lorsque les magistrats étoient absens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état se trouvoit dans une espece d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vînt à créer un dictateur, on déclaroit un *interrex* pris du nombre des patriciens ; sa fonction ne duroit comme sous la royauté que cinq jours, au bout desquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le sénat par son pouvoir, faisoit assembler le peuple pour l'élection des consuls ou des tribuns militaires lorsqu'ils avoient lieu, & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant le tems de sa charge, tous les magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposoient leur autorité. En effet il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'opposerent si fortement à l'élection des consuls que l'*interrex* ne pouvant les y contraindre, on fut

obligé

obligé de déclarer Pompée dictateur: c'est-là, je pense, la derniere fois qu'il est parlé de cette magistrature provisionnelle dans l'Histoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs se rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez si vous voulez, Rosinus, *lib. VII. cap. xvj. Pitisci Lexicon antiq. rom.* & Midleton, *Traité du sénat. romain.* (*D. J.*)

INTERROGAT, s. m. (*Jurisprud.*) *terme de palais*, se dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commissaire député, à un accusé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. *Voyez* INTERROGATOIRE.

INTERROGATIF, adj. (*Gramm.*) Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion: on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite *s* retournée en cette maniere (?); & ce point se nomme aussi point *interrogatif*; par exemple,

> *Fortune, dont la main couronne*
> *Les forfaits les plus inouis,*
> *Du faux éclat qui t'environne*
> *Serons-nous toujours éblouis?* Rousseau.

> *Où suis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?*
> *Quoi, filles de David, vous parlez à ce traître?* Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est-à-dire qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, COM-BIEN *coûte ce livre!* COMMENT *vont nos affaires? OV tendent ces discours? POVRQVOI sommes nous nés? QVAND reviendra la paix? QVE veut cet homme? QVI a parlé de la sorte? Sur QVOI est fondée notre esperance? QVEL bien est préférable?* Mais nous disons aussi sans interrogation, *je sais* COMBIEN *coûte ce livre; j'ignore* COMMENT *vont nos affaires; vous comprenez OV tendent ces discours; la religion nous enseigne POVRQVOI nous sommes nés; ceci nous apprend QVAND reviendra la paix: chacun devine ce QVE veut cet homme; personne ne sait QVI a parlé de la sorte; vous connoissez sur QVOI est fondée notre espérance; cherchons QVEL bien est préférable.*

C'est la même chose en latin; si l'on excepte la seule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audisne* ou *audin'*? (entendez-vous)? *Voy.* PARTICULE. Elle indique que le sens est *interrogatif* dans la proposition où elle se trouve; mais elle ne se trouve pas dans toutes celles qui sont *interrogatives: Quo te Mœri pedes? Qua transivisti? Quandiu vixit? An dimicatum est?* &c.

Qu'est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est *interrogatif* ou non?

1°. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoît ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, & que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront assez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. COMBIEN *coûte ce livre?* c'est-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre.* COMMENT *vont vos affaires?* c'est-à-dire, *dites-moi comment (ou la maniere selon laquelle) vont nos affaires. OV tendent ces discours?* c'est-à-dire, *faites-moi connoître le but où (auquel) tendent ces discours.* Il en est de même des autres; *pourquoi* veut dire *la raison, la cause, la fin pour laquelle; quand, le tems auquel;* avant *que* & *quoi*, on sous-entend *la chose* ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonstances; avant *qui*, sous-entendez la *personne, l'homme,* &c. *quel*, c'est *lequel* dont on a supprimé l'article à cause de la suppression de l'antécédent qui se trouve pourtant après; *quel bien*, c'est-à-dire *le bien, lequel bien.*

2°. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoise marque souvent le sens *interrogatif* par un tour particulier. Elle veut que le pronom personnel qui indique le sujet du verbe, se mette immédiatement après le verbe, s'il est dans un tems simple, & après l'auxiliaire, s'il est dans un tems composé; & cela s'observe lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom soit simple, soit accompagné de modificatifs: *Viendrez-vous? Avois-je compris? Serions-nous partis? Les Philosophes ont-ils bien pensé? La raison que vous alléguiez auroit-elle été suffisante?* Il faut cependant observer, que si le verbe étoit au subjonctif, cette inversion du pronom personnel ne marqueroit point l'interrogation, mais une simple hypothèse, ou un desir dont l'énonciation explicite est supprimée par ellipse. *Vinssiez-vous à bout de votre dessein*, pour *je suppose même que vous vinssiez à bout de votre dessein. Puissiez-vous être content!* pour *je souhaite que vous puissiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au suppositif, cette inversion n'est pas *interrogative*; ce n'est qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif: *Ainsi conservons nos droits; en vain formerions-nous les plus vastes projets; il le fera, dit-il.*

3°. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours, qui déterminent une phrase au sens *interrogatif*; & come l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point *intérrogatif* qui y décide le sens de la phrase. (*B. E. R. M.*)

INTERROGATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en plusieurs occasions employer cette figure avec avantage. 1°. quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant souffrir aucun doute; 2°. quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ses sentimens; 3°. lorsqu'il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire; 4°. quand souvent pressé lui-même, il veut à son tour presser vivement son antagoniste. De ce dernier genre est ce bel endroit de l'oraison de Ciceron pour Ligarius, où il s'adresse avec une impétuosité, pour ainsi parler foudroyante, à l'accusateur Tubéron. *Quid enim, Tubero, tuus ille districtus in acie Pharsalica gladius agebat? cujus latus ille mucro petebat? Qui sensus erat armorum tuorum? Quæ tua mens? oculi? manus? ardor animi? Quid cupiebas? quid optabas?* Il est évident que de pareils traits devoient embarasser un homme qui, ayant porté les armes contre Cesar, faisoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure est très-propre à peindre toutes les passions vives, mais sur-tout l'indignation.

> *Quoi, Rome & l'Italie en cendres*
> *Me feront honorer Silla?*
> *J'admirerai dans Alexandre,*
> *Ce que j'abhorre en Attila?*

INTERROGATOIRE; s. m. (*Jurisprud.*) est un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commissaire délégué pour interroger, fait à une partie au sujet de certains faits, & les réponses qui y sont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui est interrogé l'éclaircissement de la vérité, & servir de preuve dans la cause, instance ou procès.

Les *interrogatoires* sont différens des enquêtes & informations, en ce que ce sont les parties que l'on interroge; au lieu que ce sont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information; il est même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que sur leur nom, surnom, qualité; & s'ils sont parens, serviteurs ou alliés des parties.

On fait des *interrogatoires* en matiere civile & en matiere criminelle.

En matiere civile, les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires sur faits & articles*, lorsqu'ils se font sur des faits & articles signifiés par une partie à l'autre. Il se fait cependant aussi d'autres *interrogatoires* sur le barreau par le juge aux parties qui se trouvent présentes à l'audience, & sur-tout dans les jurisdictions consulaires où la procédure est sommaire: lorsque l'on est en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant, les consuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience sera ouie par sa bouche, ainsi qu'il est dit en l'*article 4 du tit. 16.* de l'ordonnance du mois d'Avril 1667.

En matiere criminelle, il y a plusieurs sortes d'*interrogatoires*; savoir le premier *interrogatoire* qui se fait lorsque

lorsque l'accusé est decreté; ceux qui se font dans le cours de l'instruction lorsqu'il y échet, & le dernier *interrogatoire* qui se fait derriere le barreau ou sur la sellette.

Interrogatoire sur faits & articles, est un acte qui se fait en matiere civile, pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* se font par le juge ou par un commissaire délégué à cet effet: au châtelet de Paris, ce sont les commissaires qui font ces sortes d'*interogatoires*; dans les autres tribunaux, on commet un conseiller qui est commissaire en cette partie, c'est-à-dire pour faire l'*interrogatoire*.

Il est permis aux parties de faire interroger, en tout état de cause, sur faits & articles pertinens, concernant seulement la matiere dont est question par-devant le juge où le différend est pendant; & en cas d'absence de la partie, par devant le juge qui sera par lui commis, le tout sans retardation de l'instruction & jugement.

La partie doit répondre en personne, & non par procureur ni par écrit; & en cas de maladie ou empêchement légitime, le juge ou commissaire doit se transporter en son domicile pour recevoir son *interrogatoire*.

Le juge ou commissaire après avoir pris le serment, reçoit les réponses sur chaque fait & article, & peut même d'office *interroger* sur quelques faits, quoiqu'il n'en ait pas été donné copie, & que l'on appelle par cette raison *faits secrets*.

Les réponses doivent être précises & pertinentes sur chaque fait, & sans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour *interroger* les chapitres, corps & communautés, est qu'ils doivent nommer syndic, procureur ou officier, pour répondre sur les faits & articles qui lui auront été communiqués, & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir spécial; dans lequel les réponses seront expliquées & affirmées véritables, autrement les faits sont tenus pour confessés & avérés.

On peut aussi faire *interroger* les syndics, procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté, sur les faits qui les concernent en particulier, pour y avoir par le juge tel égard que de raison.

Si le tuteur poursuivi pour les affaires de son mineur refuse de répondre, les faits ne sont pas tenus pour cela pour confessés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'*interrogation* ne peut pas y être présente.

La procédure que l'on doit tenir pour les *interrogatoires* sur faits & articles, est expliquée dans l'ordonnance de 1667, *tit.* 10.

Interrogatoire derriere le barreau, est celui que l'on fait subir à un accusé en présence de tous les juges, lors du jugement du procès, quand les conclusions & la sentence dont est appel, ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes sont toujours interrogés derriere le barreau, quand même les conclusions & la sentence porteroient peine afflictive contre l'accusé. *Voyez ci-après* INTERROGATOIRE *en matiere criminelle*, & INTERROGATOIRE *sur la sellette*.

Interrogatoire en matiere criminelle, est celui que subit l'accusé, tant lorsqu'il est arrêté ou decrété, que dans le cours de l'instruction s'il y échet, & avant le jugement définitif.

Les accusés pris en flagrant-délit, peuvent être *interrogés* dans le premier lieu qui sera trouvé commode.

Ceux qui sont decrétés doivent être *interrogés* au lieu où se rend la justice, dans la chambre du conseil ou de la geole.

Les prisonniers pour crime doivent être *interrogés* incessamment, & les *interrogatoires* commencés au plus tard dans les 24 heures après leur emprisonnement, à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'*interrogatoire*; & faute par lui d'y satisfaire, il doit y être procédé par un autre officier suivant l'ordre du tableau.

Il est défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque personne que ce soit avec les prisonniers detenus pour crime, avant leur *interrogatoire* ni même après, si cela est ainsi ordonné par le juge.

Le juge doit vacquer en personne à l'*interrogatoire*, lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier, à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier, & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des seigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour *interroger* l'accusé, tant sur les faits portés par l'information qu'autres, pour s'en servir par le juge comme il avisera.

Les accusés doivent être *interrogés* chacun séparément, sans assistance d'autre personne que du juge & du greffier; mais au dernier *interrogatoire* tous les juges sont présens.

L'accusé doit prêter serment avant d'être *interrogé*, & il en doit être fait mention, à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que soit l'accusé, il doit répondre par sa bouche sans le ministere d'aucun conseil, lequel ne peut leur être donné, même après la confrontation, nonobstant tous usages contraires, si ce n'est pour crime de péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, vol de commis ou associés en affaires de finances ou de banque, fausseté de pieces, supposition de part, & autres crimes où il s'agit de l'état des personnes, à l'égard desquels les juges peuvent ordonner si la matiere le réquiert, que les accusés après l'*interrogatoire* communiqueront avec leur conseil ou leur commis.

Après l'*interrogatoire* les juges peuvent permettre à l'accusé de conférer avec qui bon leur semble.

Les hardes, meubles & autres pieces de conviction doivent être représentées à l'accusé lors de son *interrogatoire*, & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accusé, après quoi l'*interrogatoire* est continué sur les faits & inductions résultantes des hardes, meubles & autres pieces, & l'accusé est tenu de répondre sur le champ, sans qu'il lui en soit donné d'autre communication, si ce n'est dans les cas mentionnés ci-dessus de péculat, concussion, &c.

Quand l'accusé n'entend pas la langue françoise, l'interprete ordinaire, ou s'il n'y en a point, celui qui est nommé d'office par le juge, après avoir prêté serment, explique à l'accusé les *interrogations* qui lui sont faites par le juge, & à celui-ci les réponses de l'accusé. Le tout doit être écrit en françois & signé par le juge, l'interprete & l'accusé, sinon l'on doit faire mention du refus de signer.

La minute de l'*interrogatoire* ne doit contenir aucune rature ni interligne; & si l'accusé fait quelque changement à ses réponses, il en doit être fait mention dans la suite de l'*interrogatoire*.

A la fin de chaque séance de l'*interrogatoire*, on en doit faire lecture à l'accusé; & le juge & l'accusé doivent cotter & parapher toutes les pages.

Les commissaires au châtelet de Paris peuvent *interroger* pour la premiere fois les accusés pris en flagrant-délit; les domestiques accusés par leurs maîtres, & ceux contre lesquels il y a decret d'ajournement personnel seulement.

On peut réitérer l'*interrogatoire* toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque *interrogatoire* doit être mis en un cahier séparé.

Il est défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des prisonniers pour leur *interrogatoire*, sauf à se faire payer de leurs droits par la partie civile, s'il y en a une.

Les *interrogatoires* doivent être incessamment communiqués au procureur du roi ou du seigneur, pour prendre droit par iceux, ou requérir ce qu'il avisera.

On en donne aussi communication à la partie civile, de telle nature que soit le crime.

L'accusé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir subi l'*interrogatoire*. (*A*)

Interrogatoire sur la sellette, est celui lors duquel les accusés sont assis sur une sellette de bois; au lieu que dans les autres *interrogatoires*, l'accusé est de-bout derriere le barreau. L'*interrogatoire* sur la sellette a lieu devant les premiers juges, lorsque les conclusions du procureur du roi ou du procureur fiscal, tendent à peine afflictive; & dans les cours, lorsque les sentences dont est appel, ou les conclusions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'*interrogatoire sur la sellette* subi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être *interrogés* sur la sellette avant le jugement. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *titre des interrogatoires*, & *titre des lettres d'abolition*, *article* 26. (*A*)

INTER-ROI, s. m. (*Hist. mod. politique.*) c'est le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'est-à-dire à l'archevêque de Gnesne, lorsque la mort du roi a laissé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque sorte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république jalouse de sa liberté. Sa fonction est de notifier aux cours étrangeres la vacance du trône; de convoquer la diete pour l'élection d'un nouveau roi; d'ex-

d'expédier des ordres aux généraux aux palatins, & aux starostes, pour veiller à la garde des forteresses, des châteaux, & des frontieres de la république; de donner des passe-ports aux ministres étrangers qui sont chargés de venir négocier, &c. Lorsque la diete de Pologne pour l'élection d'un roi est assemblée, le primat *inter-roi* expose à la noblesse les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choisir le plus digne & après avoir invoqué le ciel, il leur donne sa bénédiction: après quoi, les nonces procedent à l'élection. Le primat recueille les suffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois si tout le monde est content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'effet de quelque acte ou circonstance qui arrête le cours de la prescription, ou qui trouble quelqu'un dans sa possession.

Il y a certaines circonstances, telles que la minorité, qui *interrompent* la prescription sans aucun acte judiciaire ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la possession & prescription, mais bien le trouble de droit, c'est-à-dire lorsqu'il y a une demande judiciaire; car un simple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption* civile.

L'action en déclaration d'hypotheque est aussi appellée *interruption*. *Voyez* HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION TROUBLE. (*A*)

* INTERRUPTION, (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique, dans laquelle l'orateur ou distrait par un sentiment plus violent, qui s'éleve subitement au fond de son ame, ou honteux de ce qui lui reste à dire, s'*interrompt* lui-même & se livre à d'autres idées.

Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête;
Allons, n'envions plus son indigne conquête:
Que sur lui sa captive étende son pouvoir;
Fuyons: mais si l'ingrat instruit dans son devoir,
Si la foi dans son cœur retrouvoit quelque place,
S'il venoit à mes piés me demander sa grace,
Si sous mes lois, amour, tu pouvois l'engager,
S'il vouloit... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il est impossible à la passion, lorsqu'elle est extrème, de suivre un long enchaînement d'idées: le trouble de l'ame passe dans le discours, & il se brise & se décout.

INTERSECTION, s. f. *terme de Géometrie:* on appelle ainsi le point où deux lignes, deux plans, &c. se coupent l'un sur l'autre. *Voyez* LIGNE & PLAN.

L'*intersection* mutuelle de deux plans est une ligne droite: le centre d'un cercle est dans l'*intersection* de deux de ses diametres; le point central d'une figure réguliere ou irréguliere de quatre côtés, est le point d'*intersection* de ses deux diagonales. *Chambers.* (*E*)

INTERSTICE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie l'*intervalle* de tems que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus sans observer ces *interstices*, sont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per saltum*.

Pour se faire promouvoir aux ordres sans garder les *interstices* de droit, il faut obtenir une dispense de Rome, appellée *extra tempora*. (*A*)

INTER-TRANSVERSAIRES, *ou* PETITS TRANSVERSAIRES, (*Anatomie.*) nom des muscles situés entre les apophyses transverses des vertebres: ils viennent de la partie inférieure de l'apophyse transverse d'une vertebre, & s'inserent à la partie supérieure de l'apophyse transverse de la vertebre suivante.

INTER-TRANSVERSALES DU COU, (*Anat.*) ce sont certains muscles situés entre les apophyses transverses des vertebres du cou; ils servent aux divers mouvemens de la tête, & sont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. *Voyez* INTER-ÉPINEUX.

INTERVALLE, s. m. (*Gram.*) distance, espace qui est entre deux extrémités de tems ou de lieux. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne signifie autre chose, selon Isidore, que *spatium inter fossam & murum*, entre le fossé & le mur: d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appellés *valla*, & l'espace d'entre deux, *inter valla*. *Dict. étym. & Chambers*, (*G*)

INTERVALLE, (*Art. milit.*) se dit dans l'art militaire, de la distance ou de l'espace qu'on laisse ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit aussi pour exprimer l'espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille ou dans le camp. *Voyez* DISTANCE.

Ainsi, lorsque des troupes sont en bataille, la distance d'un bataillon à un autre se nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en est de même pour les escadrons, & pour la distance de la premiere ligne à la seconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des escadrons, est ordinairement égal au front de ces troupes; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée sont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir se soutenir réciproquement. *Voyez* ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des escadrons de la premiere & de la seconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes sont rangées sur une même & seule ligne sans aucune distance.

2°. Qu'on fasse marcher en-avant la moitié, mais de maniere qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place; & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance aussi, & ainsi de suite.

Il résultera de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la premiere se trouveront opposés aux troupes de la seconde, & ces *intervalles* seront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laisser passer la premiere ligne, si elle se trouve obligée de ployer derriere la seconde sans déranger l'ordre de cette seconde ligne, qui se trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la premiere ligne se rallie ou se réforme à couvert de la seconde. Mais cette considération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes ayent des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui se retire en desordre n'occupe pas le même front, que lorsqu'elle est rangée en ordre de bataille; ainsi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que son front. Il suit de-là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes; ils le doivent même, si l'on veut considérer qu'un tout étant d'autant plus solide que toutes ses parties se tiennent ensemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée aura aussi plus de force, lorsque les troupes qui la composent se trouveront moins éloignées ou moins séparées les unes des autres. Cette observation a déja été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puysegur ne prescrit dans son *traité de l'Art de la guerre*, que dix toises pour l'*intervalle* des bataillons, & six toises pour celui des escadrons. Il prétend que ces *intervalles* sont plus que suffisans, & même qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire sans *intervalles*. *Voyez* ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fredelingue en 1702, la cavalerie françoise ou la maison du Roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines: à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoise; „ *mais ces exemples ne prouvent rien*, dit l'illustre maréchal de Puysegur; *car outre l'ordre de bataille, il y a d'autres parties qui dans l'action doivent concourir en même tems pour donner la victoire, & qui ont manqué à ceux qui avoient l'avantage de la ligne pleine lorsqu'ils ont été battus par des troupes rangées avec des* intervalles „.

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toises; mais dans le combat la seconde ligne doit s'approcher davantage de la premiere, pour être plus à portée de la soutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la distance qui est entre les deux lignes du camp, il faut la regler sur la profondeur des camps de bataillons & des escadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toises; il faut aussi un espace libre en-avant du terrain de la seconde ligne, pour qu'elle puisse s'y porter en bataille. On peut estimer cet espace de 30 toises ou environ: ainsi l'*intervalle* du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la seconde, sera donc d'environ 150 toises, ou trois cens pas; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, *en Musique*, est la distance qu'il y a d'un son à un autre, du grave à l'aigu: c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. A prendre ce mot en son sens le plus étendu, il est évident qu'il y a une infinité d'*intervalles*: mais comme en Musique, on borne le nom-

bre des sons à ceux qui composent un certain système, on borne aussi par-là le nombre des *intervalles* à ceux que ces sons peuvent former entre eux. De sorte qu'en combinant deux à deux tous les sons d'un système quelconque, on aura précisément tous les *intervalles* possibles dans ce même système: sur quoi il restera à réduire sous la même espece tous ceux qui se trouveront égaux.

Les anciens divisoient les *intervalles* de leur musique en *intervalles* simples ou diastèmes, & en *intervalles* composés, qu'ils appelloient *systèmes V. ces mots*.

Les *intervalles*, dit Aristoxene, different entre eux en cinq manieres; 1°. en étendue: un grand *intervalle* differe ainsi d'un plus petit; 2°. en résonance ou en accord; & c'est ainsi qu'un *intervalle* consonnant differe d'un dissonnant; 3°. en quantité, comme un *intervalle* simple d'un *intervalle* composé; 4°. en genre. C'est ainsi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, different entre eux; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'*intervalle* dont la raison peut s'exprimer en nombres, differe d'un *intervalle* irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les *intervalles* de Musique, selon Gaudence & Bacchius, est le dièse enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, jusqu'à l'extrémité grave de l'hypodorien, seroit de trois octaves & un ton; mais comme il y a une quinte & même une sixte à retrancher, selon un passage d'Adraste, cité par Meibomius, reste la quarte par-dessus le disdiapason, c'est-à-dire la dix-huitieme, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs divisoient aussi-bien que nous, tous les *intervalles* en consonnans & dissonans; mais leur division n'étoit pas la même que la nôtre. *Voyez* CONSONANCE. Ils subdivisoient encore les *intervalles* consonans en deux especes, sans y compter l'unisson qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de sons, & dont l'*intervalle* est nul. La premiere espece étoit l'antiphonie ou opposition de sons qui se faisoit à l'octave ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une replique du même son, mais pourtant avec opposition du grave à l'aigu. La seconde espece étoit la paraphonie ou surabondance de son, sous laquelle on comprenoit toute consonance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne sont ni unissonnans ni dissonans.

3°. Quand les Grecs parlent de leurs diastèmes ou *intervalles* simples, il ne faut pas prendre ce terme absolument à la rigueur; car le diese même n'étoit pas selon eux exempt de composition; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique: par exemple, le semiton est un *intervalle* simple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & composé dans l'enharmonique; le ton est composé dans le chromatique, & simple dans le diatonique; & le diton même, ou la tierce majeure qui est composée dans le diatonique, est incomposée dans l'enharmonique. Ainsi ce qui est système dans un genre, peut être diastème dans l'autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres, divisez successivement le même tétracorde, selon le genre enharmonique, selon le diatonique & selon l'enharmonique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compositions & combinaisons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres; si vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmonique & dans le chromatique mol d'Aristoxène, vous aurez d'un côté un quart ou trois douziemes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douziemes; or il est évident que les deux cordes aiguës de ces deux *intervalles* feront entre elles un *intervalle* qui sera la différence des deux précédens, ou la douzieme partie d'un ton.

5. Cet article me mene à une petite digression. Les Aristoxeniens prétendoient avoir bien simplifié la Musique par leurs divisions égales des *intervalles*, & se moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me semble cependant que toute cette prétendue simplicité n'étoit guère que dans les mots, & que si les Pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la Musique, ils auroient bientôt fermé la bouche à leurs adversaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des sons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir registre de ses observations. Aristoxène, incommodé de tous ces calculs, bâtit dans sa tête un système tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à son gré, pour avoir simplifié les mots, il crut avoir simplifié les choses; mais il n'en étoit pas ainsi. Comme les rapports des consonnances étoient simples, ces deux Philosophes étoient d'accord là dessus. Ils l'étoient même sur les premieres dissonances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déja cette différence autrement que par le calcul? Aristoxène partoit pourtant de-là, & sur ce ton dont il se vantoit d'ignorer le rapport, il bâtissoit, par des additions & des retranchemens, toute sa doctrine musicale. Qu'y avoit-il de plus aisé que de lui montrer la fausseté de ses opérations, & de les comparer avec la justesse de celles de Pythagore? Mais, auroit il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela est plutôt fait que tous vos *comma*, vos *limma*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez-vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit sur son monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez-moi juste le quart d'un ton. Si l'autre eût été assez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajoûté, maintenant entonnez-moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai démandé: car cela est indispensable pour la pratique de vos genres. Aristoxène l'eût mené apparamment à son monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais est-il bien divisé votre monocorde? montrez moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes servi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'est impossible de voir ce qu'il auroit eu à répondre: car de dire que l'instrument avoit été accordé sur la voix, outre que c'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Aristoxène, puisque lui & ses sectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-tems la voix avec un instrument de la derniere justesse, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore sont rationnels, & déterminés dans toute leur justesse avec la derniere précision; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Aristoxène bien examinés, se trouvent être des rapports incommensurables qu'on ne peut déterminer; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le secours de la Géometrie. C'est donc avec raison que sans être dupes des termes spécieux des Aristoxéniens, Nicomaque, Boëce, & plusieurs autres hommes savans en Musique, ont préféré des calculs faciles & justes, à des figures embrouillées & toujours infidelles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raisonnemens qui conviennent à la musique des Grecs, ne serviroient pas également pour la nôtre, parce que tous les sons de notre système s'accordent par des consonnances, ce qui ne pouvoit se faire également dans le leur, que pour le seul genre diatonique.

Il s'ensuit de tout ceci qu'Aristoxène distinguoit avec raison les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puisque, quoiqu'ils fussent tous rationnels dans le système de Pythagore, la plûpart des dissonances étoient irrationnelles dans le sien.

Dans la musique moderne on considere les *intervalles* de plusieurs manieres; savoir, ou généralement comme l'espace ou la distance quelconque des deux sons qui composent l'*intervalle*, ou seulement comme celles de ces distances qui peuvent se noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes sur des degrés différens. Selon le premier sens, toute raison numérique ou sourde peut exprimer un *intervalle* musical. Tel est le comma; tels seroient les dièses d'Aristoxène. Le second s'applique aux seuls *intervalles* reçus dans le système de notre musique, dont le moindre est le semi-ton mineur, exprimé sur le même degré par un dièse ou par un bémol. *Voyez* SEMI-TON. Le troisieme sens suppose nécessairement quelque différence de position, c'est-à-dire, un ou plusieurs degrés entre les deux sons qui forment l'*intervalle*. C'est le dernier sens que ce mot reçoit dans la pratique, de sorte que deux *intervalles* égaux, tels que sont la fausse quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, si l'un a plus de degrés que l'autre. Nous divisons, comme faisoient les anciens, les *intervalles* en consonans & dissonans. Les consonances sont parfaites ou imparfaites. *Voyez* CONSONANCE. Les dissonances sont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* dissonans par leur nature, savoir la seconde & la septieme, en y compre-

prenant leurs octaves ou repliques; mais toutes les consonances peuvent devenir dissonances par accident.

De plus, tout *intervalle* est simple ou redoublé. L'*intervalle* simple est celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave; tout *intervalle* qui excede cette étendue, est redoublé, c'est-à-dire, composé d'une ou plusieurs octaves, & de l'*intervalle* simple dont il est la replique.

Les *intervalles* simples se peuvent encore diviser en directs & renversés. Prenez pour direct un *intervalle* simple quelconque; son complément à l'octave en est toujours le renversé, & réciproquement.

Il n'y a que six especes d'*intervalles* simples, dont trois sont les complémens des trois autres à l'octave, & par conséquent aussi leurs renversés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la seconde, la tierce & la quarte; & pour leurs renversemens, la septieme, la sixte & la quinte. Que les derniers soient directs, les autres seront renversés; tout est réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajoûter l'unité au nombre des degrés qui le composent; ainsi l'*intervalle* d'un degré donnera la seconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de sept l'octave, de neuf la dixieme, *&c.* Mais ce n'est pas assez pour bien déterminer un *intervalle*, car sous le même nom il peut être majeur ou mineur, juste ou faux, diminué ou superflu.

Les consonances imparfaites & les deux dissonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, sans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un semi-ton. Que si d'un *intervalle* mineur on ôte encore un semi-ton, il devient *diminué*; si l'on augmente d'un semi-ton un *intervalle* majeur, il devient *superflu*.

Les consonances parfaites sont invariables par leur nature; quand leur *intervalle* est ce qu'il doit être, elles s'appellent *justes*: que si l'on vient à alterer cet *intervalle* d'un semi-ton, la consonance s'appelle *fausse*, & devient dissonance; superflue, si le semi-ton est ajoûté; diminuée, s'il est retranché. On donne mal-à-propos le nom de fausse quinte à la quinte diminuée; c'est prendre le genre pour l'espece.

Voici une table générale de tous les *intervalles* simples, praticables dans la Musique.

L'intervalle exprimé en notes.	*Nom de l'intervalle.*	*Degrés qu'il contient.*	*Valeur en tons & semi-tons,*	*Rapports justes.*
Ut dièse *ré* bémol,	seconde diminuée,	1	0	375 — 384
Si *ut*,	seconde mineure,	1	1 semi-ton,	15 — 16
Ut *ré*,	seconde majeure,	1	1 ton,	8 — 9
Ut *ré* dièse,	seconde superflue,	1	1 ton & demi,	64 — 75
Si *ré* bémol,	tierce diminuée,	2	1 ton,	125 — 144
Mi *sol*,	tierce mineure,	2	1 ton & demi,	5 — 6
Ut *mi*,	tierce majeure,	2	2 tons,	4 — 5
Fa *la* dièse,	tierce superflue,	2	2 tons & demi,	96 — 125
Ut dièse *fa*,	quarte diminuée,	3	2 tons,	75 — 96
Ut *fa*,	quarte juste,	3	2 tons & demi,	3 — 4
Ut. *fa* dièse,	triton,	3	3 tons,	32 — 45
Fa dièse *ut*,	fausse quinte,	4	3 tons,	45 — 64
Ut *sol*,	quinte juste,	4	3 tons & demi,	2 — 3
Ut *sol* dièse,	quinte superflue,	4	4 tons,	16 — 25
La dièse *fa*,	sixte diminuée,	5	3 tons & demi,	125 — 192
Mi *ut*,	sixte mineure,	5	4 tons,	5 — 8
Sol *si*,	sixte majeure,	5	4 tons & demi,	3 — 5
Ré bémol *si*,	sixte superflue,	5	5 tons,	72 — 125
Ré dièse *ut*,	septieme diminuée,	6	4 tons & demi,	75 — 128
Mi *ré*,	septieme mineure,	6	5 tons,	5 — 9
Ut *si*,	septieme majeure,	6	5 tons & demi,	8 — 15
Sol bémol *fa* dièse,	septieme superflue,	6	6 tons,	192 — 375
Ut *ut*,	octave,	7	6 tons,	1 — 2

Il faut remarquer que ce que les harmonistes appellent *septieme superflue* n'est qu'une véritable septieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre septieme superflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On observera aussi que la plûpart de ces rapports peuvent se déterminer de plusieurs manieres; nous avons préféré la plus simple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour composer ou redoubler un de ces *intervalles* simples, il suffit d'y ajoûter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut ajoûter au nom de l'*intervalle* simple autant de fois sept qu'on y a ajoûté d'octaves. Réciproquement pour connoître le simple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejetter sept autant de fois qu'on le peut; le reste donnera le nom de l'*intervalle* simple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte doublée, c'est-à-dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave? ajoûtez 7 à 5, vous aurez 12: la quinte redoublée est donc une douzieme. Pour trouver le simple d'une douzieme, rejettez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reste 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conséquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raison simple autant de fois qu'on ajoûte d'octaves, & l'on aura la raison de l'*intervalle* composé; ainsi 2. 3. étant la raison de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. sera celle de la douzieme, *&c.* sur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en terme de Musique, composer ou redoubler un *intervalle*, ce n'est pas l'ajoûter à lui-même, mais c'est y ajoûter l'octave, le triple, c'est en ajoûter deux, *&c.*

Je dois avertir ici que tous les *intervalles*, exprimés dans ce Dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toujours se compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'est-à-dire, par exemple, que cet *intervalle*, *re ut*, n'est pas une seconde, mais une septieme. (*S*)

INTERVENTION, s. f. (*Jurisprud.*) c'est lorsqu'un tiers se rend partie dans une contestation qui étoit déja pendante entre d'autres personnes.

On peut *intervenir* soit en premiere instance, ou en cause d'appel.

L'*intervention* se forme par requête; on y explique les moyens sur lesquels on se fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les conclusions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'*intervention* est réguliere, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donne acte des moyens portés par sa requête, & faisant droit sur son *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, selon que l'*intervention* est bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'est pas recevable, ou qu'elle soit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en son *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire est appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conséquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger si l'*intervention* sera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & pour faire droit sur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint. (*A*)

Intervention en faits de contrats, est la présence d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier soit comme caution ou autrement. (*A*)

INTER-VERTEBRAUX, (*Anatomie.*) nom des muscles situés entre les vertebres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertebre, & s'insérent obliquement à la partie postérieure de la vertebre supérieure voisine

INTERULA, s. f. (*Hist. anc.*) c'est la même chose que l'hypocamisum, l'ésophorion ou la subucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, selon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit au bas de ce vêtement de dessous une frange, on voyoit l'*interula*, si on levoit la tunique.

INTESTAT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est lorsqu'il n'y a point de testament, ou que celui qui a été fait n'est pas valable.

Décéder *intestat*, c'est lorsqu'on décéde dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle succession *ab intestat* celle qui se trouve ouverte, sans que le défunt ait fait aucun testament valable.

L'héritier *ab intestat* est celui qui recueille la succession en vertu de la loi, & non en vertu d'un testament. (*A*)

INTESTIN, adj. (*Phys.*) signifie la même chose qu'*intérieur*, c'est-à-dire, qui existe, ou qui se passe au-dedans.

Mouvement intestin se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou masse que ce soit, sans que la masse totale change de place.

Les Cartesiens supposent un mouvement *intestin* pour expliquer la fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ. *Chambers*.

INTESTINS, *en termes d'Anatomie*, sont des parties creuses, membraneuses & cylindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'estomac jusqu'à l'anus, au moyen desquelles le chyle passe dans les veines lactées, & les excrémens se vuident. *Voyez* VISCERE, CHYLE, CHYLIFICATION, &c.

Les *intestins* ne paroissent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & sont construits de la même maniere que lui. Ils aboutissent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excrémens. *Voyez* ESTOMAC.

Ils sont, après qu'on les a séparés du mesentere auquel ils adherent, d'une longueur fort considérable, ordinairement six fois aussi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroissent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur épaisseur varient, on les divise généralement en gros & en grêles, & chacun de ceux ci en trois autres. Les *intestins* grêles sont le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileum*; & les gros le *cœcum*, le *colon*, & le *rectum*.

Ils ont tous en commun une espece de mouvement vermiculaire, qui commence à l'estomac, & qui se continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de *mouvement péristaltique*. C'est pour faciliter ce mouvement, qu'ils sont tous humectés d'une grande quantité de graisse, principalement les gros, dont la surface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des grêles, ont besoin d'en avoir un peu plus pour être plus glissans. *Voyez nos Planches d'Anatomie*. *Voyez* aussi PÉRISTALTIQUE.

Des *intestins* grêles le premier est le *duodenum* qui s'étend depuis le pilore jusqu'à l'extrémité des vertebres du dos du côté droit, & se termine à l'endroit où les *intestins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il semble avoir tiré son nom; il s'en faut de beaucoup que cette mesure soit exacte, & que cet *intestin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit choledoque & du pancréatique, qui y conduisent la bile & le suc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. *Voyez* DUODENUM.

Le second est le *jejunum* qui tire son nom de ce qu'il est ordinairement plus vuide que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui est beaucoup plus grande dans cet *intestin* que dans aucun de ceux qui le suivent, que de sa capacité qui étant plus grande que celle du *duodenum*, laisse plus aisément passer la matiere, & peut-être aussi de l'irritation que souffre cet *intestin* de l'acrimonie de la bile, qui se vuide dans les *intestins* un peu au-dessus de l'origine de celui-ci, & qui est cause en partie qu'il ne retient pas les matieres; néanmoins il peut se faire que le grand nombre des veines lactées dont cet *intestin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la descente des matieres qui sont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *intestin* occupe presque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'*ileum*, qui est le troisieme des *intestins* grêles, est situé sous l'ombilic, & remplit l'espace qui est entre les os des iles par ses plis & ses circonvolutions. Il est le plus long de tous les *intestins*, car on lui donne vingt-une palmes de longueur; mais cette mesure est assez arbitraire, parce que les Anatomistes ne conviennent point de l'endroit où le *jejunum* finit, & où l'*ileum* commence, ce qui importe très peu. La tunique interne de ces deux *intestins* est extremement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier font en quelque sorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeller *valvules conniventes*. Elles sont formées, comme dans l'estomac, par la tunique interne qui est beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *intestins*, le premier est le *cœcum* qui s'insére latéralement dans l'extrémité supérieure du colon; il n'est point percé à son autre extrémité, mais il ressemble au doigt d'un gant; il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne sait point encore quel est son usage; quelque Anatomistes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il est différent du *cœcum* des anciens, qui, suivant eux, n'est autre que cette partie sphérique du colon, qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cœcum*, ou l'appendice est à proportion beaucoup plus grosse dans les enfans que dans les adultes, & dans plusieurs animaux bien plus petite que dans l'homme, & elle tient, par l'extrémité qui est fermée, au rein droit. *Voyez* COECUM.

Le *colon* qui vient après, est le plus considérable des gros *intestins*; il a la même origine que le *cœcum*, & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie, où il est quelquefois attaché à la véficule du fiel, qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon se porte devant la grande convexité de l'estomac, quelquefois plus bas, & vient s'attacher à la rate par des membranes extrémement minces; il passe ensuite par dessus le rein gauche, où sa cavité se trouve quelquefois très-resserrée, jusqu'au bas de l'os des iles, d'où il remonte à la partie supérieure de l'*os sacrum*, où après avoir formé les contours de l's romaine, il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon, on trouve une valvule formée par l'allongement de la tunique interne à l'*ileum*, qui semblable au doigt d'un gant dont on a coupé l'extrémité, pend dans la cavité du colon, & empêche le retour des excrémens, quoiqu'elle soit quelquefois inutile pour cet usage, comme il arrive dans le *miserere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités distinctes, lesquelles sont formées par le resserrement de l'*intestin* par deux ligamens ou trousseaux de fibres membraneux, d'environ un doigt de large, qui s'étendent à l'opposite l'un de l'autre le long de l'*intestin* qu'ils entourent par intervalle, & le font ressembler à un verre dont les incorporateurs se servent pour mêler l'huile & le vinaigre.

Le dernier des *intestins* est le *rectum*, qui s'étend depuis l'*os sacrum* jusqu'à l'*anus*, & qui est sans cellules. Il est attaché à l'*os sacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine, au col de la vessie dans les hommes, au vagin dans les femmes, auquel il tient fortement par une substance membraneuse; il est presque impossible de distinguer la substance du vagin de celle de l'*intestin*. Sa longueur est ordinairement d'une palme & demie ou deux, & sa largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* est munie de quatre muscles; savoir, de deux *sphincters* & de deux *releveurs*, dont on peut voir la description en leur place.

On trouve encore dans les *intestins* un grand nombre de glandes, qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raisin; elles sont très-petites dans ces derniers, & on les distinguer oit à peine si elles ne formoient plusieurs amas. Elles sont plus grosses dans les gros *intestins*, & dispersées, & on leur donne le nom de *glandes solitaires*, malgré leur nombre, qui est très-considérable: ces glandes déchargent une liqueur dans les *intestins*; mais on ne sait si elle sert à quelque chose de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matieres qu'ils contiennent, quoique ce soit par ces glandes que se fait la plus grande partie de la décharge que l'on a souvent occasion d'observer dans les diarrhées extraordinaires, ou dans l'administration des cathartiques.

Les *intestins* reçoivent du sang des arteres mésentériques, lequel retourne par les veines méfaraïques: mais le *duodenum* reçoit une branche d'artere de la cœliaque, qu'on appelle *duodenale*, à laquelle répond une veine de même nom, qui ramene pareillement le sang dans la veine porte. Le *rectum* en reçoit d'autres, auxquelles on donne le nom d'*hémorroïdales*; savoir, l'interne de la mésentérique inférieure, & l'externe de l'hypogastrique, avec des veines correspondantes qui ont le même nom, & qui aboutissent aussi à la veine porte. Ces vaisseaux fournissent aux *intestins* une infinité de ramifications, & varient souvent dans plusieurs sujets de même espe-

espece. Il s'en faut de beaucoup aussi qu'ils ayent une apparence uniforme dans les animaux de différente espece. Les *intestins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'estomac; il leur en vient aussi du grand *plexus* mésentérique, qui donne des branches à tous les *intestins*. Les autres vaisseaux des *intestins* sont les conduits lymphatiques & les veines lactées. *Voy.* LACTÉE & CONDUIT LYMPHATIQUE.

INTESTINALE: FIEVRE, (*Médec.*) *febris intestinalis*, nom donné par Heister à une epece particuliere de fievre que quelques-uns nomment mal-à-propos *mésentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'est cependant pas nouvelle dans le monde. C'est une fievre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée salutaire, & qu'il est dangereux d'arrêter; cette fievre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celse, & parmi les modernes à Duret, Sennert, Forestus, Riverius, Etmuller, Baglivi, Stahl, Hofman, & Lancisi; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plupart d'entre eux l'ont mise au rang des fievres malignes, à cause de la violence de ses symptomes naturels, ou occasionnés par un mauvais traitement; mais c'est plutôt une sorte de fievre diarrhétique, dont le siege est dans les *intestins*, ou du moins dont la matiere est plus convenablement & plus sûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les symptomes ordinaires caractéristiques de cette espece de fievre, sont de fréquens frissons, qui reviennent irrégulierement par intervalles au commencement de la maladie; la langue est teinte de saletés d'un jaune noirâtre; les hypochondres sont distendus, & souvent douloureux; le malade éprouve de fréquens tremblemens en dormant; la tête & le col souffrent aussi; la diarrhée d'une très-mauvaise odeur, accompagne toujours cet état; les urines sont troubles, & déposent un sédiment bourbeux.

A ces symptomes, se joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'estomac, d'hypochondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulsifs, des soubresauts de tendons, la prostration des forces, le hoquet, les sueurs froides, & autres tristes présages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les sudorifiques, les cathartiques, & même les diaphorétiques; elle adopte les minoratifs, qui operent sans violence & sans irritation, elle exige les boissons délayantes, lubréfiantes, adoucissantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres semblables, le nitre, les ascescens tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques sont nécessaires, lorsque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entierement les humeurs dépravées qui se portent dans l'estomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie est la même que celle des fievres cathartiques & stercolares, *voyez* ces deux mots, où nous sommes entrés dans de plus grands détails. (*D. J.*)

INTHRONISATION, s. f. (*Gram. & Hist.*) l'entrée d'un prélat en possession de son siege épiscopal.

Il y avoit autrefois en orient des droits d'*inthronisation*; c'étoient des bourses d'argent qui se distribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la consécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette simonie.

Inthronisation se dit encore d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'est le moment où le souverain couronné se place sur le throne. La priere qui se fait alors, est appellée le discours de l'*inthronisation*.

INTIENGA, s. m. (*Hist. nat.*) petit animal quadrupede, qui se trouve en Afrique & sur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau est si belle & tachetée de couleur si vives, qu'il n'est permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut distinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des présens aux autres princes ses vassaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours sur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, s. f. (*Jurisprud.*) se prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il se prend plus ordinairement pour l'exploit d'assignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges, pour voir réformer la sentence par le juge supérieur.

Suivant l'ancien style qui est encore usité dans quelques provinces, on écrivoit *ô intimation* pour dire *avec intimation*.

Folle intimation, c'est lorsqu'on *intime* sur un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la sentence.

L'ordonance de 1667 porte que les *folles intimations* seront vuidées par l'avis d'un ancien avocat. *Voyez* le *tit. 6. art. 4. Voyez ci-après* INTIMÉ. (*A.*)

INTIME, adj. (*Gram.*) il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il est synonyme à *étroit* & *profond*. Ils sont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'est-à-dire qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. C'est quelquefois un titre; un conseiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj. (*Jurisprud.*) est celui au profit duquel a été rendue la sentence dont est appel, & qui en soutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui signifie *déclarer* & *dénoncer*, parce qu'anciennement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir soutenir le bien jugé de la sentence, & on *intimoit* la partie, c'est-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause, cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des sentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une sentence rendue à la requête d'un procureur fiscal, on *intime* le seigneur.

En procès par écrit, c'est à l'*intimé* à rapporter la grosse de la Sentence; mais dans les appellations verbales, c'est à l'appellant.

A la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant se met en face des présidens; celui de l'*intimé* est près du banc des conseiller clercs; cependant la place de l'appellant est regardée comme la premiere, & lui est donnée parce que c'est lui qui saisit la cour; c'est pourquoi quand un prince du sang ou un duc & pair est *intimé*, & que l'appellant n'est pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où se met ordinairement celui de l'appellant, qui est ce que l'on appelle *in loco majorum*.

On appelle *follement intimé* celui qui est *intimé* sur un appel, quoique la sentence n'ait pas été rendue avec lui. *Voyez ci-devant* INTIMATION. (*A*)

* INTIMIDER, v. act. (*Gram.*) c'est émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On *intimide* aisément des ames foibles. Il n'est guere moins facile de jetter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur ame se rassure, & ils n'en sont que plus fermes. En effet, quelle secousse plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue! quels spectres à leur présenter plus effrayans que ceux qu'ils se sont faits!

INTITULÉ, adj. (*Jurisprud.*) signifie le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventiare*, c'est-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précède la description des effets. (*A*)

INTOLÉRANCE, s. f. (*Morale.*) Le mot *intolérance* s'entend communément de cette passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choses fort diverses, il faut distinguer deux sortes d'*intolérance*, l'ecclésiastique & la civile. (1)

L'*into-*

---

(1) J'ai peine à croire que l'auteur soit persuadé qu'il y ait parmi les peuples policés une espéce d'intolérance qui puisse être définie de la sorte. Ce début, si je ne me trompe, prouve plutôt que l'auteur est, & seroit, s'il avoit l'autorité en main, un vrai intolérant dans le sens de la définition même, qu'il en donne.

Nous suivrons pas-à pas ce que dit dans tout l'article cet intolerant censeur de l'intolérance. Si une passion aveugle ne l'eût emporté, il auroit sans doute commencé par la distinction qu'il fait, & donné ensuite sa définition; mais il étoit trop agité pour pouvoir se modérer. Ses idées ont passé de sa plume à l'imprimeur sans la médiation de la réflexion. Considérons les parties de cette définition telle que son enthousiasme nous l'a donnée, & pour ne point nous arrêter à des controverses superflües, passons sur ce qu'il dit de l'intolérance ecclésiastique, & fixons nous à ses opinions sur l'intolérance civile.

Ne voyez vous pas, Monsieur l'Encyclopédiste, que l'intolérance civile telle que vous la définissez n'existe point, & que vous combattez un phantôme? voulez vous reconnoître vôtre erreur? au

L'*intolérance* ecclésiastique consiste à regarder comme fausse toute autre religion que celle que l'on professe, & à le démontrer sur les toîts, sans être arrêté par aucune terreur, par aucun respect humain, au hasard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héroïsme qui a fait tant de martyrs dans tous les siecles de l'église.

L'*intolérance* civile consiste à rompre tout commerce & à poursuivre, par toutes sortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penser sur Dieu & sur son culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'Ecriture-sainte, des peres, des conciles, suffiront pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier sens, est un méchant homme, un mau-

---

au lieu de votre définition substituez la suivante: *l'intolérance civile* consiste à séparer de tout commerce, & à châtier, suivant l'exigence des cas, les sujets rébelles à Dieu & à son Eglise, afin qu'ils se corrigent & rentrent dans la voie du salut éternel, qu'ils négligent & qu'ils courent risque de perdre par la débauche, par une ambition démesurée, & par mille autres excès contraires aux divins commandemens, ou au moins pour empêcher par cette séparation, par ces châtimens, qu'ils ne corrompent le reste du fidèle troupeau, & que les vrais fidèles ne se scandalisent légitimement, en voyant impunis des outrages faits à la Religion, tandis que l'on punit si rigoureusement des fautes qui n'intéressent que la société humaine. Vous verrez, Monsieur, par cette définition disparoître la chimère que vous attaquez si courageusement; vous ne verrez plus que la vraie intolérance civile, qui bien loin d'être aussi terrible que vous la supposez, péche plutôt par une modération & par une indulgence trop grande, eu égard au déréglement des mœurs. Après cela, tirez, je vous prie, de l'Ecriture sainte, des Conciles, des Peres, des passages & citez les capricieusement pour prouver que l'intolérant pris non dans votre sens, qui est tout à fait chimérique, mais dans le mien, qui est conforme à la vérité, est un méchant, un impie. Cherchez des Théologiens catholiques qui souscrivent sans restriction à vos captieuses propositions. En citant Tertullien voudriez vous accorder que le sénat & les Empereurs gentils furent de vrais intolérans, & des persécuteurs des autres Religions? Je voudrois sçavoir si vous êtes un de ces panégiristes de la tolérance, qui pour ôter aux chrêtiens la gloire d'avoir versé leur sang pour rendre témoignage à l'Evangile, & à celui-ci la preuve éclatante de s'être établi dans le monde malgré les obstacles qu'il eut à vaincre de la part des Empereurs Romains, & de leurs ministres dans les Provinces, prétendent que les Gentils même furent tolérans. En attendant que vous dévoiliez mieux vos sentimens, il me semble qu'il y a de la contradiction dans les preuves de votre proposition, ou que le passage de Tertullien sert plutôt à autoriser l'intolérance qu'à la combattre; mais passons sur cela, & voyons comme l'on doit entendre les paroles de Tertullien, & quelles conséquences on en doit tirer.

Je suis très-surpris, Monsieur, de vous voir dans tout cet article affecter d'opposer comme nouvelles des objections à résoudre, tandis que tout médiocre sçavant ne peut ignorer qu'elles sont anciennes & résolues par une infinité d'auteurs qui traitent cette question. Cette façon d'instruire le genre humain me paroît toute nouvelle & particuliére. A votre place, en citant Tertullien, j'aurois cru devoir donner l'explication qu'on lui donne communément, ensuite je l'aurois combattüe, si j'eusse voulu soutenir votre paradoxe: mais peut être avez vous trop de répugnance à rapporter cette explication, ou pour mieux dire, car je ne veux point vous soupçonner de mauvaise foi, peut-être l'avez vous ignorée. Je la rapporterai donc pour votre instruction & pour celle du lecteur, telle que la donne Noël Alexandre. *Huic* Tertulliani loco alterum opponerem, initio Scortiaces: *Ad officium*, inquit, *Hæreticos compelli, non inlici dignum est. Duritia vincenda est, non suadenda:* . . . . . Sed demus non esse cogendam religionem cum primum prædicatur, nec vim illis inferendam, qui nusquam eam susceperunt, Ethnicis nimirum atque Judæis, ut Christianis sacris initientur: Hæretici tamen qui a Fide Catholica & ab Ecclesia defecerunt, legum terrore, pœnisque corporalibus compelli possunt ut ad eam redeant. Nam sicut vovere est voluntatis, reddere autem necessitatis: ita accipere fidem est voluntatis; sed tenere eam acceptam est necessitatis, ut scite ait *S. Thomas. Et cur non cogeret Ecclesia perditos filios ut redirent, si perditi filii coegerunt alios ut perirent?* . . . . *An non pertinet ad diligentiam pastoralem, etiam illas oves, quæ non violenter ereptæ, sed blande leniterque seductæ a grege aberraverunt, & ab alienis cæperint possideri, inventas ad ovile dominicum, si resistere voluerint, flagellorum terroribus, vel etiam doloribus revocare: præsertim si apud fugitivos, & prædones servos fœcunditare multiplicentur, plus habet juris quod in eis dominicus character agnoscitur, qui in eis quos suscipimus, nec tamen rebaptizamus minime violatur?* . . . . *Imitatur itaque Ecclesia in istis cogendis Dominum suum; quæ prius ut neminem cogeret, expectavit ut de fide regum atque gentium prædicatio prophetica compleretur. Etiam hinc enim non absurde intelligitur illa Apostolica sententia, ubi Paulus Beatus dicit: parati ulcisci omnem inobedientiam, cum completa fuerit prior obedientia vestra. Unde & ipse Dominus ad magnam Cœnam suam prius adduci jubet convivas, postea cogi. Nam cum ei servi sui respondissent Domine, factum est quod jussisti, & adhuc est locus: exite, inquit, in vias & sepes, quoscunque inveneritis cogite intrare. In illis ergo qui leniter primo adducti sunt completa est prior obedientia. In iis autem qui coguntur* inobedientia coercetur. *Nam quid est*, cogite intrare, *cum primo dictum esset*, adducite, *& responsum esset*, Factum est quod iussisti, & adhuc est locus? *Si miraculorum terroribus cogendos voluisset intelligi, magis ad eos qui prius vocati sunt, divina miracula multa facta sunt, maxime ad Judæos de quibus dictum est:* Judæi signa petunt. *In ipsis quoque Gentilibus, talia temporibus Apostolorum miracula Evangelium commendaverunt, ut si talibus cogi juberentur, priores potius convivæ coacti esse merito crederentur. Qua propter si potestate quam per Religionem ac fidem regum, tempore quo debuit, divino munere accepit Ecclesia, hi qui inveniuntur in viis, & sepibus, idest, in hæresibus & schismatibus, coguntur intrare, non quia coguntur reprehendant, sed quo coguntur, attendant. Convivium Domini, unitas est Corporis Christi, non solum in Sacramento Altaris, sed etiam in vinculo pacis.* Hæc S. Augustinus.

Mais tout ce qui me reste à dire dan cette note, rendra encore plus évident que la conduite, & l'esprit de l'Eglise en fait d'intolérance, *n'expose pas la Religion aux imputations odieuses de Tyrannie, de dureté &c.* comme le dit nôtre auteur d'une façon plus qu'intolérante.

L'esprit ne peut acquiescer qu'à ce qui lui paroît vrai, le cœur &c. Mais tout ce qui paroit vrai à l'esprit, tout, ce qui semble bon au cœur, n'est pas toujours vrai & bon; & le plus souvent pour ne pas dire toujours, c'est par une méprise coupable que ce qui est faux & mauvais paroît vrai à l'esprit & bon au cœur; & lorsque cette coupable méprise de l'esprit & du cœur arrive à un tel dégré de dépravation en celui qui se trompe lui même qu'il s'ensuit l'infraction d'une loi essentiellement intéressante à la société, de sorte que la paix en est troublée, ce désordre seul, sans parler d'autres encore plus grands qui en résultent ou qui peuvent en résulter, exige selon moi, que la justice, le droit des gens, la cause commune concourent à en procurer le châtiment, & jamais aucun homme sensé, ne pourra considérer ce châtiment comme une violence. *Elle fera de l'homme s'il est foible* c'est-à-dire, s'il craint les châtimens, la juste sévérité des lois, non un Hypocrite dans le sens commun, mais un homme qui, du moins extérieurement, sçaura se contraindre, & qui ne fera point à la société tout le mal qu'il lui feroit s'il n'étoit intimidé. Enfin si elle ne peut déraciner le mal, elle empêchera qu'il devienne plus grand. Elle ramenera même à la vérité l'homme qui s'étoit égaré. Vous le direz foible en ce cas, mais tout homme sensé le dira docile. Si vous eussiez lu S. Augustin; vous n'auriez pas sans doute posé si franchement votre alternative. Lisez ce qu'il dit à ce sujet. li. 1. c. *Gaudentium* ca. 25. argumentant contre ceux qui parloient comme vous.

Quod autem vobis videtur invitos ad veritatem non esse cogendos, erratis nescientes scripturas, neque virtutem Dei. Nunquid enim pænitentiam Ninivitæ inviti egerunt, quia hoc Rege suo impellente fecerunt? Jam enim Propheta iram Dei universæ civitati eam triduo perambulans prænuntiaverat. Quid igitur opus erat Regis imperio, ut humiliter supplicaretur Deo qui non intuetur ora sed corda: nisi quia erant in eis quidam, qui nec curarent, nec crederent prædicta Divina nisi territi potestate terrena? Ista igitur iussione regiæ potestatis, contra quam voluntarius fit vester occasus, multis ad salutem quæ in Christo est præstatur occasio, qui & si violenter adducuntur ad cœnam tanti patrisfamilias, & compelluntur intrare, intus tamen inveniunt unde se lætentur intrasse. Il prouve la même chose dans l'épitre ad Vincentium. *Donatistæ nimium inquieti sunt quos per ordinatas cohiberi atque corrigi, mihi non videtur inutile. Nam de multorum jam correctione gaudemus, qui tam veraciter unitatem Catholicam tenent atque defendunt, & a pristino errore se liberatos esse lætantur, ut eos cum magna gratulatione miremur. Qui tamen nescio qua vi consuetudinis nullo modo mutari in melius cogitarent, nisi hoc terrore perculsi, solicitam mentem ad considerationem veritatis intenderent; ne forte si non pro Justitia, sed pro perversitate & præsumptione hominum ipsas temporales molestias infructuosa tolerantia paterentur, apud Deum postea non invenirent nisi debitas pœnas impiorum, qui eius tam lenem admonitionem, & paterna flagella comptemserint. Ac sic ista cogitatione dociles facti, non in calumniis & fabulis humanis, sed in divinis libris, promissam per omnes gentes invenirent Ecclesiam.* Et plus bas. *Mea primitus sententia erat, neminem ad unitatem Christi esse cogendum, disputatione pugnandum, ratione vincendum, ne fictos Catholicos haberemus, quos apertos Hæreticos noveramus. Sed hæc opinio mea, non contradicentium verbis, sed demonstrantium superabatur exemplis. Nam mihi primo opponebatur Civitas mea, quæ cum tota esset in parte Donati, ad unitatem Catholicam timore legum Imperialium conversa est: quam nunc videmus ita huius vestræ animositatis perniciem detestari, ut in ea nunquam fuisse credatur. Ita alia multa, quæ mihi nominatim commemorabantur ut ipsis rebus agnoscerem etiam in hac causa recte intelligi posse quod scriptum est:* Da sapienti occasionem, & sapientior erit. Et afin qu'il ne manque rien à la réponse, voilà comme il satisfait à l'autre partie de votre alternative liv. 1. contre l'Epître de Parmenien c. 7. *Quid enim non isti juste patiuntur, cum ex altissimo Dei præsentis, & ad cavendum ignem æternum flagellis talibus admonentis, judicio patiuntur, & merito criminum, & ordine potestatum? Prius enim probent se non esse Hæreticos vel Schismaticos, tum demum de indignis pœnis suis lividam emittant vocem, tum demum sese audeant, cum mali aliquid patiuntur, veritatis Martyres dicere. Alioquin si quisquis ab Imperatore, vel a Judicibus ab eo missis pœnas luit, continuo Martyr est; omnes carceres Martyribus pleni sunt, omnes catenæ judiciariæ Martyres trahunt, in omnibus metallis Martyres ærumnosi sunt, in omnes insulas Martyres deportantur, in omnibus pœnalibus locis iuridico gladio Martyres feriuntur, ad omnes bestias Martyres surriguntur, aut iussionibus Judicum vivi ignibus concremantur. Si autem, sicut dicit Apostolus:* Non est potestas nisi a Deo, & minister Dei est, vindex in iram ei qui male agit, nec sine causa gladium portat: Vis non timere Potestatem? bonum fac, & habebis laudem ex illa: *Bonus quicquid passus fuerit, laus illi provenit ex potestate facientis: malus vero qui merito patitur iniquitatis, non deputet sævitiæ Potestatis &c.*

L'Instruction, la persuasion &c. Voilà les seuls moyens légitimes d'étendre la Religion, mais non pas de la venger, de la défendre, lorsqu'étant établie on la viole, on tente de la corrompre & de la détruire, se révoltant contre elle, & excitant d'autres à la rébellion, pourquoi vous mêler de choses qui ne sont point de votre ressort, Homme profâne? taisez vous, ou apprénez des Peres de l'Eglise comme on doit agir contre ses enfans rébelles; le même S. Augustin dans l'Epître dejà citée *ad Vincentium* vous prouve qu'on doit mêler la terreur des châtimens *à l'instruction, à la persuasion &c. si terrerentur & non docerentur improba quasi dominatio videretur. Sed rursus si docerentur*, & *non terrerentur, vetustate consuetudinis obdurati, ad capessendam viam salutis pigrius moverentur: quandoquidem multi quos bene novimus, reddita sibi ratione, & manifestata divinis testimoniis veritate respondebant nobis: Cupere se in Ecclesiæ Catholicæ communionem transire, sed & violentas perditorum homi-*

mauvais chrétien, un ſujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matiere, nous devons dire. à l'honneur de nos Théoloigiens catholiques, que nous en avons trouvé pluſieurs qui ont ſouſcrit, ſans la moindre reſtriction, à ce que nous allons expoſer d'après les autorités les plus reſpectables,

Tertullien dit apolog. ad ſcapul. *Humani juris & naturalis poteſtatis eſt unicuique quod putaverit, colere; nec alii obeſt aut prodeſt alterius religio. Sed nec religionis eſt cogere religionem quæ ſponte ſuſcipi debeat, non vi; cum & hoſtiæ ab animo lubenti expoſtulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & perſécutés repréſentoient aux idolâtres qui les traînoîent aux piés de leurs autels. Il eſt

---

hominum inimicitias formidare, quas quidem pro juſtitia & pro æterna vita utique contemnere debuerunt. Sed talium infirmitas, donec firmi efficiantur ſuſtinenda eſt non deſperanda Nec obliviſcendum quod ipſe Dominus adhuc infirmo Petro ait: non potes me modo ſequi, ſequeris autem poſtea. *Cum vero terrori utili doctrina ſalutaris adiungitur, ut non ſolum tenebras erroris lux veritatis expellat, verum etiam mala conſuetudinis vincula vis timoris abrumpat, de multorum, ſicut dixi, ſalute lætamur, benedicentium nobiſcum & gratias agentium Deo, quod ſua pollicitatione completa, qua Reges terræ Chriſto ſervituros eſſe promiſit, ſic curavit morbidos, ſic ſanavit infirmos. Non omnis qui parcit, amicus eſt, nec omnis qui verberat, inimicus.* Meliora ſunt vulnera amici, quam voluntaria oſcula inimici. *Melius eſt cum ſeveritate diligere quam cum lenitate decipere... Et qui phreneticum ligat, & qui lethargicum excitat ambobus moleſtus, ambos amat. Quis nos poteſt amplius amare quam Deus? Et tamen nos non ſolum docere ſuaviter, verum etiam ſalubriter terrere non ceſſat.* Et plus bas. *Putas*, inquit, *neminem cogi debere ad juſtitiam, cum legas patremfamilias dixiſſe ſervis:* Quoſcunque inveneritis cogite intrare? *Cum legas etiam ipſum primo Saulum, poſtea Paulum, ad cognoſcendam & tenendam veritatem, magna violentia Chriſti cogentis eſſe compulſum? Niſi forte putas chariorem hominibus eſſe pecuniam vel quamlibet poſſeſſionem quam lucem iſtam quæ oculis carpitur. Hanc ille cœleſti proſtratus voce, ſubito amiſſam non recuperavit, niſi cum ſanctæ incorporaretur Eccleſiæ. Et putas nullam vim adhibendam eſſe homini, ut ab erroris pernicie liberetur? Cum ipſum Deum, quo nemo utilius nos diligit certiſſimis exemplis hoc facere videas, & Chriſtum audias dicentem:* Nemo venit ad me, niſi quem Pater atraxerit: *Quod fit in cordibus omnium, qui ſe ad eum divina iracundia timore convertunt: & noveris aliquande furem avertendis pecoribus pabulum ſpargere, & aliquando Paſtorem flagello ad gregem pecora errantia revocare. Nonne contumacem ancillam data ſibi poteſtate Sara potius affligebat? Et utique non eam quam ſuperius beneficio tuo matrem fecerat, crudeliter oderat, ſed in ea ſuperbiam ſalubriter edomabat.* Tum Iſaaci, & Iſmaelis exemplo, de quibus ait Apoſtolus, quod *ſicut tunc ille qui erat ſecundum carnem, perſequebatur eum qui erat ſecundum ſpiritum, ita & nunc*, colligit, *Magis Eccleſiam Catholicam perſecutionem pati & impietate carnalium, quos temporalibus moleſtiis atque terroribus emendare conatur. Quidquid ergo facit vera & legitima mater etiamſi aſperum amarumque ſentiatur non malum pro malo reddit, ſed bonum diſciplina expellendo malum iniquitatis, apponit non odio nocendi ſed dilectione ſanandi.*

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation, & le mépris juſte, légitime, raiſonnable, *eſt impie.* J'en conviens.

Tout moyen qui réveille les paſſions, & qui tient à des vûes intéreſſées, &c. bref: tout moyen qui offenſe la juſtice *eſt impie.* J'en conviens encore.

Tout moyen qui relâche les liens naturels &c. vous n'avez donc jamais lu ce que Jeſus-Chriſt même dit préciſément à ce ſujet dans l'Evangile? *Si quis venit ad me & non odit patrem ſuum, & matrem & uxorem, & fratres & ſorores, adhuc autem & animam ſuam, non poteſt meus eſſe diſcipulus.* Vous connoiſſez encore moins l'expoſitions de ces paroles ſi connûes de tout le monde: qu'importe que *quos adverſarios in via Dei patimur, hos odiendo & fugiendo neſciamus.*

Tout moyen qui tendroit &c. C'eſt-à-dire, qui directement ou indirectement auroit pour but, dans celui qui en uſe, le ſoulévement des particuliers, l'armement des nations, l'effuſion du ſang &c. *eſt impie*: d'accord. Tout moyen, dont les hommes par une fin & un endurciſſement diabolique, prennent occaſion de ſe ſoulever, de s'armer, de ſévir contre ceux qui leur montrent la lumiére & qui pour leur bien uſent, en les châtiant, d'une autorité légitime & de toute juſtice, *eſt impie:* cela eſt faux. Les abſurdités qui naîtroient d'un principe que vous poſez comme abſolu, & ſans cette diſtinction, ſont en trop grand nombre, pour entreprendre de les expoſer & de les réfuter. Je crois que tout lecteur les appercevra de lui même.

Il eſt impie de vouloir &c. Voilà encore de l'*impie*. Pour un apologiſte de la tolérance, vous donnez trop dans l'excès tout contraire: mais paſſons ſur cela. Qui s'eſt jamas flatté, qui a jamais entrepris de forcer un homme à croire ce qu'il ne veut connoître, ni penſer? nous ſçavons comme vous que la Religion & la croyance ne ſont pas l'ouvrage de la contrainte, & que la perſuaſion fondée ſur de juſtes & ſolides motifs peut ſeule gagner le cœur & l'eſprit. C'eſt la voie que les prédicateurs de l'Evangile ont toujours ſuivie depuis les Apôtres juiſqu'à nous. En moins de deux ſiécles tout l'univers connu embraſſa l'Evangile: qu'on nous cite les violences employées pour forcer les Payens à y croire. Vous voudriez nous faire prendre le change par l'amertume de vos plaintes infidieuſes, mais nous ne donnons point dans le piége. Qui vous empêche de croire intérieurement ce que bon vous ſemble? và-t-on dans vos maiſons vous demander ſi vous êtes Sociniens, Spinoſiſtes, ou Athées? vous cite-t-on aux Tribunaux pour vous forcer de déclarer à quelle Religion vous donnez la préférence, ou ſi vous reconnoiſſez les dogmes de la révélation, ou ſi vous vous en tenez à la religion naturelle? on vous défie de rapporter un ſeul exemple de ſemblables vexations. Comment donc pouvez vous dire que l'on veut impoſer des lois à votre conſcience & la contraindre? ne confondez point la croyance intérieure avec les démarches publiques. Les lois, leurs miniſtres, ne vous font aucune queſtion ſur vos ſentimens perſonnels, mais ils ne doivent point tolérer que vous enſeigniez l'erreur, en la ſemant dans vos livres. Ils doivent réprimer vôtre audace, quand vous publiez une doctrine contraire à la religion dominante dans l'Etat; car vous devenez alors perturbateurs de ſa tranquillité, dignes des peines établies contre ce crime, & vous n'avez plus droit à la tolérance ſecrette. L'état, dit le véritable ami des hommes, ne punit point les omiſſions, mais ſeulement les commiſſions. Tout cela avoit été déjà oppoſé à votre argument, mais pour pouvoir crier *à l'impiété*, vous feignez de l'ignorer. Des écrivains, qui ne ſont cependant pas des plus zélés en fait de religion, avoient déjà dit, qu'il étoit aiſé de démontrer que le reſpect ſeul que l'on doit à la ſociété, doit proſcrire les prétendûes découvertes que l'eſprit peut faire contre les maximes généralement reçûes dans un Etat en fait de politique, & ſurtout de religion. Je vous renvoye en outre à M. Dalembert, dont je crois que vous reſpectez l'autorité & la doctrine.

Pour ne rien omettre & vous ôter toute reſſource en prévenant avec une réponſe ſans réplique toute la ſuite de vos argumens, je rapporte ce qu'on a deja répondu à des objections bien conformes aux vôtres. Les Donatiſtes diſoient: *Fecit Deus hominem, dimiſit eum in manu arbitrii ſui: quid mihi nunc humano imperio eripitur, quod largitus eſt Deus?* S. Auguſtin leur répondit: *Hoc videlicet* (lib. 1. contra duas Epiſtolas Gaudentii c. XIX) *flagitans, ut ad faciendas injurias, Deo, qui cum libero arbitrio fecit hominem liberum arbitrium tibi relinquatur ab homine. Sed illi etiam qui decreto Nabuchdonoſor Regis propoſita pœna interitus ſui, & diſperſionis domorum ſuarum, a blaſphemando Deo Sidrach, Miſac, & Abdenago, terribiliter prohibebantur, & acriter ſi contemnerent, plecterentur, dicere potuerunt quod ipſe dixiſti..... Datum eſt ergo homini, quando creatus eſt; liberum arbitrium; ſed ut ſi eſſet malefaciens, fieret pœnitens. Denique illi primi homines, cum peccaſſent, morte damnati ſunt: & prius quam mors eis extrema etiam corporis ſuppleretur, in exilium de Paradiſo miſſi ſunt. Mitiora in vos conſtituit Imperator propter manſuetudinem Chriſtianam. Exilium vobis voluit inferre, non mortem: ſed vos homines docti conſiderantes quid debeatur merito, & quid minus ſit in ſupplicio, non de judicio illius, ſed de veſtro additis mortem.* On renouvella l'objetion au tems de Calvin, qui, à vôtre confuſion, repliqua: *Ego ut omittam quæ vere & ſcite in hanc ſententiam diſputat* Auguſtinus, *utiliter ſcilicet invitos trahi qui Deo reluctantur, ut caſtigatione ſubacti, ſponte accedant: reſpondeo in tuendo Eccleſiæ ſtatum alium eſſe gladii uſum, quam ut ad fidem quis cogatur. Nam ut demus in principum manu & arbitrio non eſſe Edictis ſuis penetrare in hominum corda, ut obedienter ſalutis doctrinam amplexi, Deo ſe ſubiiciant; hoc tamen poſtulat eorum vocatio, ne impuris ac petulantibus linguis lacerare permittant ſacrum Dei nomen, ejuſque cultum peſſundari ſinant. Privatus homo qui vitæ & mortis poteſtatem non habet, ſi domum cui præeſt, ſacrilegiis pollui ſinat, culpa non vacabit: quanto fœdior erit Principis ignavia, ſi ad effrænem pietatis violationem conniveat? Sedebit ſcilicet judex in ſublimi ac magnifico ſolio, & Chriſti gloriam probroſe deiici tacitus feret, & imperium ſibi pœnarum metu aſſerens, licentiam improbis diſſipandæ Eccleſiæ concedet?* Enfin Bellarmin combattant l'objection tirée de la liberté de la foi, & qui eſt preſque la même que la vôtre, répond: *Liberum duobus modis accipitur. Uno modo ab obbligatione, quomodo dicimus liberum eſt vovere caſtitatem, intrare religionem, & non eſt liberum frangere votum, egredi religionem; & hoc modo fides in iis qui etiam nunquam receperunt libera eſt ab obligatione humani juris ſed non divini, & ideo homines non cogunt. Deus tamen puniet. At in iis qui eam in Baptiſmo profeſſi ſunt non eſt libera ab obligatione nec juris Divini, nec humani, & ideo cogunt homines, ut ea ſervetur. Altero modo ſumitur liberum, ut diſtinguitur contra neceſſarium, & hoc modo liberum eſt non credere, ſicut liberum eſt alia peccata committere, ſed hæc libertas non impedit, quia homines male agentes puniantur; imo potius exigit ut puniantur: nam ſi liberum eſt credere & non credere, ergo potuit credere & manere in Eccleſia ſicut debuit: & quia non fecit merito punitur.*

De tout ce que j'ai rapporté juſqu'ici, il eſt à préſent facile de tirer la réponſe aux deux paragraphes qui ſuivent dans votre article. Croiriez vous homme de bonne foi celui qui en plein midi, expoſé au ſoleil au milieu de la campagne, s'obſtinant à fermer les yeux, ſoutiendroit qu'il eſt dans les ténébres? de plus, ſuppoſez un miſérable qui diſe qu'il croit de bonne foi, que manquant de ce que vous poſſédez, il peut vous l'ôter pour en jouir à ſon tour; qui aſſûre d'être perſuadé qu'il peut vous tuer, comme d'autres hommes ont tué leurs ſemblables, ſeulement pour en avoir reçu quelque déplaiſir ou incommodité. Cet homme và donc vous tuer diſant en ſoi même: que riſque-je? ſi l'on croit que je me trompe de bonne foi, on me plaindra, mais on ne me punira point: *Car les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre & jamais à punir.* Si l'on s'obſtine à croire que je me ſuis trompé de mauvaiſe foi, au pis aller on abandonnera mon jugement à Dieu: *car il ne faut tourmenter les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.*

Répondez, Monſieur. *Clamate ſi audetis* Voici S. Auguſtin, lib. 1. cont. duas epiſtolas Gaudentii, c. XIX. *Puniantur homicidia, puniantur adulteria puniantur cætera quantalibet ſceleris ſive libidinis facinora ſeu flagitia ſola ſacrilegia volumus a regnantium legibus impunita. An vero aliud dicitis cum dictis:* „ Magna Dei injuria ſi ab hominibus defendatur? quid de Deo æſtimat, qui eum violentia vult „ defendere, niſi quia non valet ſuas ipſe injurias vindicare? „ *Hac dicentes quid aliud dicitis, niſi, nulla hominis poteſtas contradicat atque abſcrepat noſtro libero arbitrio quando injuriam facimus Deo? O dolor! Fraudata ſunt tali magiſterio tempora antiqua, nondum eras natus quando Sanctus Moyſes injurias ſuas leviſſime pertulit, Dei vero ſeveriſſime vindicavit.*

Si on rompt les liens &c. Pourquoi au lieu de faire cette puérile parité, n'avez, vous pas argumenté *a minori ad majus* en cette ſorte? on punit les vicieux lorſqu'ils offenſent les lois humaines & naturelles, & on les punit à proportion qu'ils troublent la ſociété, la tranquillité publique, & qu'ils violent les droits des hommes; pourquoi ne punira-t-on point les impies, les violateurs des lois divines, qui ſont en même temps la baſe fondamentale de l'Etat, ceux enfin *qui occidunt animas?* il eſt malheureux pour vous, qu'avant d'écrire cet article, vous n'ayez pas lu la queſtion pré-

Il est impie d'exposer la religion aux imputations odieuses de tyrannie, de dureté, d'injustice, d'insociabilité, même dans le dessein d'y ramener ceux qui s'en seroient malheureusement écartés.

L'esprit ne peut acquiescer qu'à ce qui lui paroît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui semble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il est foible; un martyr, s'il est courageux. Foible ou courageux, il sentira l'injustice de la persécution & s'en indignera.

L'instruction, la persuasion & la priere, voilà les seuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, est impie.

Tout moyen qui réveille les passions & qui tient à des vûes intéressées, est impie.

Tout moyen qui relache les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les sœurs des sœurs, est impie.

Tout moyen qui tendroit à soulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de sang, est impie.

Il est impie de vouloir imposer des lois à la conscience, régle universelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui se trompent de bonne foi sont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaise foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conseillera cette rupture aux autres, & trois ou quatre *intolérans* suffiront pour déchirer toute la société.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui pense autrement que nous, on pourra disposer de sa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injustice. Ce sera ou l'intérêt, ou le fanatisme, ou le moment, ou la circonstance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on se permettra.

Si un

---

présente traitée par S. Augustin, après s'être rétracté. Vous auriez épargné à vous même la peine de renouveller de minces argumens, & à moi celle d'y répondre, en redisant ce qui a été tant de fois répété. Tranquillisés vous de grace sur le sort de la société. Sans le conseil de personne, la société a toujours été, & est encore actuellement déchirée & divisée en plusieurs factions. Les caractéres, les perfections, les vices des individus les assortissent naturellement.

Si l'on peut arracher &c. vous voilà hors de la question. Non, Monsieur, l'on ne peut arracher même un cheveu à son prochain, pour le seul motif qu'il pense autrement que nous. Il n'est même permis à aucun particulier de punir les crimes qui peuvent venir d'une façon de penser diverse de la commune

Si un prince infidéle &c Voilà encore une hypothése qui est étrangére à la question, si cependant elle n'est une pétition de principe, un cercle vicieux. Une mission divine constatée par des prodiges vraiment surnaturels, ou une doctrine prouvée par cette voie & par bien d'autres non moins fortes ni moins évidentes, peuvent seules autoriser les hommes à vouloir changer la Doctrine & la Religion dominante dans un état. J'ose le dire; quelque absurdes que fussent les impiétés de l'idolâtrie, les payens eussent été en droit de demander aux Apôtres & à leurs successeurs, par quels titres ils venoient attaquer le culte de leurs Dieux, & prêcher une doctrine inconnue, s'ils n'avoient vu les Ministres de l'Evangile opérer des miracles, & produire par de telles lettres de créance, les preuves de leur mission. Aussi Jesus Christ y avoit pourvu, en leur donnant le pouvoir de chasser les démons, de guérir subitement toutes les maladies, & de résusciter les morts. Il continua ce don à son Eglise. C'est pour cela qu'on a quelquefois provoqué les novateurs contre la doctrine reçue comme révélée, à prouver leur nouvelle doctrine par des miracles. Ces raisons ont été opposées maintes fois à ceux qui argumentoient comme vous. Vous étiez donc dans la nécessité de feindre au moins de les résoudre, pour être en droit de faire des demandes qu'elles excluent absolument. *In foro fori* tout gouvernement a le droit d'être intolérant, & il l'est de fait; c'est pourquoi les Missionnaires s'exposent au martyre; mais *in foro conscientiæ* ce droit n'appartient qu'au gouvernement qui professe & défend la vraie Religion. Vous voulez savoir ce que répondront *à un Prince infidéle* les missionnaires *de Dieu*; ignorez vous que Jesus-Christ même leur a dit dans la personne de ses Apôtres: *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini?*

Qu'est-ce que le Christ &c. Calvin va vous répondre; *atqui si excipiam nusquam Dominum suis mandasse ut furta, rapinas, adulteria, cædes, veneficia puniant, ideoque impune ferenda esse hac omnia: quid dicturi sunt?* J'omets par briéveté bien d'autres réponses, que l'on pourra aisément tirer de ce qui a été dit jusqu'ici. Réfléchissez seulement, Monsieur, qu'à présent même les missionnaires qui vont prêcher l'Evangile aux Nations barbares, ne pensent jamais à tuer, ou persécuter personne, mais sont disposés à tout souffrir, même à mourir pour sa gloire.

Saint Paul &c. Si vos citations sont toutes aussi peu fidéles que celle-ci, l'on vous soupçonnera, Monsieur, de mauvaise foi. J'ai effectivement trouvé dans l'Epître de S. Paul plusieurs autres sentences dont le vrai sens est contraire à la tolérance. En voici une: *licet nos aut Angelus de Cælo evangelizet vobis, præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.*

Si vos opinions &c premiérement, vous confondez ici mal à propos, Monsieur, *Intolérance* & Haine; secondement quand vous parlez de Tolérance en fait de Religion, comparez vous, celle-ci comme d'autres écrivains ont osé le faire, à la Philosophie par exemple d'Aristote, qu'un antique & aveugle préjugé, disent ils, avoit rendu aussi sacrée que la Religion, & dont on a enfin abjuré les erreurs? Si cela est, un tel raisonnement se couvre assez de honte par lui même sans qu'il soit besoin de l'avilir davantage. Tant que vous parlerez de Tolérance en fait de pures opinions, je vous donnerai toute raison, mais vous serez hors de la question.

Si vous criez &c. Si l'on crie, comme l'on écrit, je parie, MM. les Tolérans, que vous crierez plus haut que personne. S'il ne s'agit que de pures opinions, à la bonne heure; criez à pleine gorge. Votre conseil cependant ou votre projet sera le plus sain; mais je ne puis croire que vous pensiez sérieusement à l'appliquer au cas de dispute sur la Religion, de peur que vôtre *& qu'importe* ne vous fasse vilipender par les personnes, je ne dirai point zélées, mais honnêtes & de bon sens. Si votre aveugle est un aveugle humble dans sa disgrace, qui n'insulte point à ceux qui voyent, je suis prêt à le compatir, à le plaindre; mais s'il est un imposteur, un aveugle malin, ennemi de ma faculté visuelle, qui se feignant aveugle, ou l'étant, soutient qu'il voit des choses plus belles, plus estimables, plus réelles, qu'on ne les voit avec les yeux, & cela pour arriver au but de m'aveugler véritablement, je ne le tolérerai point, je le traiterai comme un frippon, & tout gouvernement, tout Prince sage, de peur qu'il ne réussisse à aveugler beaucoup de monde, doit le punir & l'ôter de la société, & je vous soutiens qu'il agira en cela suivant la justice: mais je m'étends trop sur des propositions ridicules.

Si un Intolérant &c. savez vous, Monsieur, que dans le systême même de l'intolérance, il n'est permis à aucun particulier de châtier de son chef, ou d'anathématiser les incrédules? cela étant, que devient, votre supposition? le fanatisme réel qui vous anime, vous en fait faire de bien singuliéres. *Et quel homme sensé &c.* à vous entendre le Pays où la Religion dominante, où le gouvernement est intolérant, n'est point pratiqué par les étrangers, n'a ni commerce, ni société. Où vous emporte un faux raisonnement! Bref, le seul homme sensé peut aborder seûrement, & impunément le pays qu'habite l'intolérant, Je vous en épargne par ménagement la démonstration & la conséquence.

Dans un état intolérant, s'il suffisoit &c. Il y a des circonstances &c. Cessez d'être violens &c Lorsque vous haissez. &c. Je crois qu'après toutes les réponses, & les autorités dont cette note est remplie, vous n'aurez point le courage d'insister sur vos assertions si absolües. Au moins il n'y aura plus, je pense, de lecteur qui puisse être induit en erreur, par le contenu en votre article.

Quant aux autorités dont vous l'avez farci, qu'on les compare avec celles que j'ai rapportées, & que le lecteur de bonne foi & impartial décide en faveur de quel parti, sur la question dont il s'agit, penchent les suffrages de l'Ecriture, des Peres, & des Conciles. J'en ai beaucoup omis dans cette note, pour ne point la rendre plus longue, quoique son importance méritât un plus grand détail; mais on y suppléera facilement par un grand nombre de passages que l'on trouvera dans S. Augustin sur-tout, dans le Cardinal Bellarmin, dans Noël Alexandre, & dans beaucoup d'autres Théologiens & auteurs Catholiques, qui traitent de cette matiére; même dans Calvin. Pour ce qui est de l'autorité des Peres, s'ils paroissent quelquefois s'opposer à l'intolérance, cela doit s'entendre ou relativement à la premiére acceptation de la foi, ou relativement aux individus particuliers, qui n'ont aucun droit de châtier, d'excommunier de leur chef, ou enfin relativement à d'autres circonstances, qui n'ôtent point à l'Eglise, & aux Princes fideles, le droit de châtier les incrédules, mais dans lesquelles il seroit hors de propos d'en faire usage. On peut dire encore qu'ils parlent relativement à de certains faits particuliers, dans lesquels le zéle indiscret de quelques enfans de l'Eglise, a campromis les maximes modérées de leur mere, en abusant de ses droits. Or la Religion Catholique n'est point responsable de tout ce que font ses enfans. Mais je vous accorderai pour un moment que quelques uns des Peres ont déclamé contre l'intolérance dans le sens qui vous est favorable. Qu'en concluerez vous? ils se sont trompés. Cela se vérifie exactement de S. Augustin, comme le font voir clairement ses paroles que j'ai rapportées. Il changea d'opinion, condamna la premiere, & soutint la derniere, de façon à embarasser tout prétendu bel esprit. Ce qui m'étonne & étonnera tout lecteur éclairé & capable de réfléchir, est que vous ayez cité un des passages de S. Augustin, qui en très-petit nombre sont contraires à l'intolérance, sans en avoir rapporté aucun de ceux qui en bien plus grand nombre lui sont favorables, & sans laisser même entrevoir qu'il s'est rétracté sur les premiers, Quant aux autorités prises du nouveau Testament, & aux puériles réflexions, & aux fausses conséquences que vous en tirez, il n'y aura point d'écolier qui n'y puisse répondre. J'ajouterai cependant encore ce passage de Bellarmin; *Respondeo primo non est contra mansuetudinem Ecclesiæ, quia tenetur misereri Filiorum suorum; & tunc vere immitis & crudelis esset si mallet parcere lupis quam ovibus. Secundo, quia Ecclesia experta est omnes alias rationes antequam ad ultimum supplicium inferendum adduci posset: nam initio, ut supra diximus solum excommunicabat deinde videns hoc non sufficere addidit pœnam pecuniariam, tum amissionem omnium bonorum, postea exilium, tandem huc devenit ut satis patet ex variis legibus antiquorum Imperatorum*, in C. tit. de hæreticis.

J'ai évité autant que j'ai pu de parler de mon chef sur une matiére traitée par des génies bien supérieurs en doctrine. J'espere avoir cité un nombre suffisant d'autorités tirées de leurs écrits, pour détruire vos sophismes. Si mes foibles lumiéres ne m'ont point conduit au but, l'on me saura gré d'en avoir approché par mon zéle.

Enfin je laisse au lecteur, à l'auteur même le soin de suppléer à ce que j'aurois pu dire de plus convainquant dans cette note, & de corriger les déraisonnables & séditieuses conséquences contenues dans les derniers paragraphes de l'article, en faisant même l'inverse des conseils & des protestations de l'auteur. Si jamais il jette un coup d'œil sur mes réflexions, peut-être ne me trouvera-t-il digne que de sa compassion, peut-être aussi sera-t-il assez juste pour se rétracter; je puis au moins espérer de le trouver Tolérant, puisqu'il arbore si solennellemnt l'étendard de la Tolérance. (Z)

Si un prince infidele demandoit aux missionnaires d'une religion *intolérante* comment elle en use avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouassent une chose odieuse, ou qu'ils mentissent, ou qu'ils gardassent un honteux silence.

Qu'est-ce que le Christ a recommandé à ses disciples en les envoyant chez les nations? est-ce de tuer ou de mourir? est-ce de persécuter ou de souffrir?

Saint Paul écrivoit aux Thessaloniciens: *si quelqu'un vient vous annoncer un autre Christ, vous proposer un autre esprit, vous prêcher un autre évangile, vous le souffrirez. Intolérans*, est-ce ainsi que vous en usez même avec celui qui n'annonce rien, ne propose rien, ne prêche rien?

Il écrivoit encore; *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes sentimens que vous, mais avertissez le en frere. Intolérans*, est-ce là ce que vous faites?

Si vos opinions vous autorisent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriseront-elles pas à vous haïr aussi?

Si vous criez, c'est moi qui ai la verité de mon côté, je crierai aussi haut que vous, c'est moi qui ai la vérité de mon côté; mais j'ajouterai: & qu'importe qui se trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix soit entre nous? Si je suis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au visage?

Si un *intolérant* s'expliquoit nettement sur ce qu'il est, quel est le coin de la terre qui ne lui fût fermé? & quel est l'homme sensé qui osât aborder le pays qu'habite l'*intolérant*?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers siecles: *la religion se persuade & ne se commande pas. L'homme doit être libre dans le choix de son culte; le persécuteur fait haïr son Dieu; le persécuteur calomnie sa religion.* Dites-moi si c'est l'ignorance ou l'imposture qui a fait ces maximes?

Dans un état *intolérant*, le prince ne seroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince est le pere commun de ses sujets; & son apostolat est de les rendre tous heureux.

S'il suffisoit de publier une loi pour être en droit de sévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonstances où l'on est aussi fortement persuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être contesté que par celui qui n'a jamais été sincerement dans l'erreur.

Si votre vérité me proscrit, mon erreur que je prends pour la vérité, vous proscrira.

Cessez d'être violens, ou cessez de reprocher la violence aux Payens & aux Musulmans.

Lorsque vous haïssez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, est-ce l'esprit de Dieu qui vous inspire?

Le Christ a dit: *mon royaume n'est pas de ce monde*; & vous, son disciple, vous voulez tyranniser ce monde!

Il a dit, *je suis doux & humble de cœur*; êtes vous doux & humble de cœur?

Il a dit: *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les miséricordieux*. Sondez votre conscience, & voyez si vous méritez cette bénédiction; êtes vous débonnaire, pacifique, miséricordieux?

Il a dit, *je suis l'agneau qui a été mené à la boucherie sans se plaindre*; & vous êtes tout prêt à prendre le coûteau du boucher, & à égorger celui pour qui le sang de l'agneau a été versé.

Il a dit, *si l'on vous persécute, fuyez*; & vous chassez ceux qui vous laissent dire, & qui ne demandent pas mieux que de paître doucement à côté de vous.

Il a dit: *vous voudriez que je fisse tomber le feu du ciel sur vos ennemis: vous ne savez quel esprit vous anime*; & je vous le répete avec lui, *intolérans*, vous ne savez quel esprit vous anime.

Ecoutez S. Jean: *mes petits enfans, aimez vous les uns les autres.*

Saint Athanase; *s'ils persécutent, cela seul est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. C'est le propre de la piété, non de contraindre, mais de persuader, à l'imitation du Sauveur, qui laissoit à chacun la liberté de le suivre. Pour le diable, comme il n'a pas la vérité, il vient avec des haches & des coignées.*

Saint Jean Chrisostome: *Jesus-Christ demande à ses disciples s'ils veulent s'en aller aussi; parce que ce doivent être les paroles de celui qui ne fait point de violence.*

Salvien: *Ces hommes sont dans l'erreur, mais ils y sont sans le savoir. Ils se trompent parmi nous, mais ils ne se trompent pas parmi eux. Ils s'estiment si bons catholiques qu'ils nous appellent hérétiques. Ce qu'ils sont à notre égard, nous le sommes au leur; ils errent, mais à bonne intention. Quel sera leur sort à venir? il n'y a que le grand juge qui le sache. En attendant, il les tolere.*

S. Augustin *Que ceux-là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on trouve la vérité, & combien il est difficile de se garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il est rare & pénible de surmonter les phantomes de la chair. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il faut gémir & soupirer pour comprendre quelque chose de Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne sont point tombés dans l'erreur.*

S. Hilaire. *Vous vous servez de la contrainte dans une cause où il ne faut que la raison; vous employez la force où il ne faut que la lumiere.*

Les constitutions du pape S. Clément. *Le Sauveur a laissé aux hommes l'usage de leur libre arbitre, ne les punissant pas d'une mort temporelle, mais les assignant en l'autre monde, pour y rendre compte de leurs actions.*

Les peres d'un concile de Tolede. *Ne faites à personne aucune sorte de violence, pour l'amener à la foi; car Dieu fait miséricorde à qui il veut, & il endurcit qui il lui plaît.*

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin se repentit toute sa vie d'avoir communiqué avec des persécuteurs d'hérétiques.

Les hommes sages ont tous desapprouvé la violence que l'empereur Justinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conseillé les lois pénales contre l'incrédulité, ont été détestés.

Dans ces derniers tems l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, a passé pour un homme de sang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toît.

Quelle est la voie de l'humanité? est-ce celle du persécuteur qui frappe, ou celle du persécuté qui se plaint?

Si un prince incrédule a un droit incontestable à l'obéissance de son sujet, un sujet mécroyant a un droit incontestable à la protection de son prince. C'est une obligation réciproque.

Si le prince dit que le sujet mécroyant est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidele est indigne de régner? *Intolérans*, hommes de sang, voyez les suites de vos principes & frémissez-en. Hommes que j'aime, quels que soient vos sentimens; c'est pour vous que j'ai recueilli ces pensées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, & vous abdiquerez un systême atroce qui ne convient ni à la droiture de l'esprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre salut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettrez au-delà est d'une injustice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLÉRANT, s. m. (*Morale*) L'*intolérant* ou le persécuteur, est celui qui oublie qu'un homme est son semblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la sienne. La religion sert de prétexte à cette injuste tyrannie, dont l'effet est de ne pouvoir souffrir une façon de penser différente de la sienne, tandis que sa véritable source vient de l'aveuglement, de la présomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle est si grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici bas le repos, doit sans cesse prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne sont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zelés ne sont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons sujets tous les habitans pacifiques. Un seul est notre docteur, savoir Jesus-Christ, & nous sommes tous freres, dit l'Ecriture. (*D. J.*) (1)

L'*intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui sacrifie l'esprit & les préceptes de sa religion à son orgueil; c'est le téméraire qui croit que l'arche doit être soutenue par ses mains; c'est presque toujours un homme sans religion, & à qui il est plus facile d'avoir du zele que des mœurs. *Voyez* INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.

(1) Voyez la note precedente.

* INTONATION, s. f. (*Gram.*) c'est l'action d'entonner; faire l'*intonation* d'un chant, c'est le commencer & donner le ton sur lequel il doit être poursuivi. *Voyez* Entonner & Ton. *Intonation* se prend encore dans un autre sens: on dit d'un musicien, qu'il a l'*intonation* juste, lorsqu'il exécute avec précision les intervalles de la musique. La justesse de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTRA-COSTAUX, *en Anatomie*, sont des muscles qui paroissent aussi-tôt qu'on a enlevé la plevre; il sont six, sept, huit ou neuf de chaque côté, & naissent auprès de la tubérosité des côtes: ils montent obliquement & finissent à la premiere côte qui leur est supérieure, ou à la seconde; on les appelle les *intra-costaux* de Verrheyen, & les *sous-costaux* de M. de Winslow. *Voyez* Sous-costaux.

INTRADOS, (*Coupe des pierres.*) *Voy.* Doele.

* INTRADUISIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut traduire. Un auteur est *intraduisible*, lorsqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou précisément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

* INTRAITABLE, adj. (*Gram.*) Un homme est *intraitable* lorsque la dureté de son caractere, la férocité de son esprit, l'inflexibilité de son humeur, la fierté rude de ses mœurs repoussent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converser avec lui. Les honneurs & la richesse rendent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

* INTRANT, s. m. (*Litt.*) c'est celui qui est choisi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrans*, parce qu'il y a quatre nations dans l'université: ce sont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorsque leurs voix sont partagées, c'est le recteur en exercice qui débarre.

INTRÉPIDITÉ, s. f. (*Morale.*) L'*intrépidité* est une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-dessus des troubles, des desordres, & des émotions que la vûe des grands périls pourroit exciter en elle; & c'est par cette force que les héros se maintiennent en un état paisible, & conservent l'usage libre de leur raison dans les accidens les plus surprenans & les plus terribles.

L'*intrépidité* doit soutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la seule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui est nécessaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'est de différence visible que la cause qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un simple desir, sacrifiera ses amusemens, sa tranquillité, sa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de son existence, les charmes du plaisir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les hasards, les souffrances, & la mort même, si la justice & son devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui est plus chere que sa vie, que ses plaisirs & son repos; mais c'est le seul avantage qu'il préfere à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrépidité*, c'est d'être homme de bien. Votre conscience alors vous donnant une douce sécurité sur le sort de l'autre vie, vous en serez plus disposé à faire, s'il en est besoin, le sacrifice de celle-ci. „ Dans une bataille, dit Xenophon, „ ceux qui craignent le plus les dieux, sont ceux qui „ craignent le moins les hommes „.

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un scélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choisissez.

INTRIGUE, s. f. (*Morale.*) conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manege. C'est la ressource des ames foibles & vitieuses, comme l'escrime est le métier des lâches.

Intrigue, (*Belles-Lettres.*) assemblage de plusieurs évenemens ou circonstances qui se rencontrent dans une affaire, & qui embarrassent ceux qui y sont intéressés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, suivant Nonius, de *triæ*, entrave qui vient du grec θριχες, *cheveux: quod pullos gallinaceos involvant & impediant capilli*. Tripand adopte cette conjecture, & assure que ce mot se dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec εν, θριξ, *cheveux*.

Intrigue, dans ce sens, est le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'est-à-dire, le plus haut point d'embarras où se trouvent les principaux personnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines personnes, & par la rencontre de plusieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *Voyez* Noeud.

Il y a toujours deux desseins dans la tragédie, la comédie ou le poëme épique. Le premier & le principal est celui du héros; le second comprend tous les desseins de ceux qui s'opposent à ses prétentions. Ces causes opposées produisent aussi des effets opposés, savoir, les efforts du héros pour l'exécution de son dessein, & les efforts de ceux qui lui sont contraires.

Comme ces causes & ces desseins sont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en sont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de tems que l'esprit du lecteur est suspendu sur l'événement de ces efforts contraires. La solution ou dénouement commence, lorsque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *Voyez* Action, Fable, &c.

Homere & Virgile ont divisé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'Iliade est la colere d'Achille, qui veut se venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui se donne en l'absence d'Achille, & consiste d'une part dans la résistance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre, dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de se réconcilier. Les pertes des Grecs & le desespoir d'Agamemnon disposent au dénouement, par la satisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui seules avoient été sans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la premiere partie. Cette même mort est aussi le commencement de la seconde partie, puisqu'elle fait prendre à Achille le dessein de se venger d'Hector; mais ce héros s'oppose à ce dessein, & cela forme la seconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans son poëme le même partage qu'Homere. La premiere partie est le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la seconde est son établissement. L'opposition qu'il essuie de la part de Junon dans ces deux entreprises, est le nœud général de l'action entiere.

Quant au choix de nœud & à la maniere d'en faire le dénouement, il est certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du sujet du poëme. Le P. le Bossu donne trois manieres de former le nœud d'un poëme; la premiere est celle dont nous venons de parler; la seconde est prise de la fable & du dessein du poëte; la troisieme consiste à former le nœud, de telle sorte que le dénouement en soit une suite naturelle. *Voyez* Catastrophe & Dénouement.

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* consiste à jetter les spectateurs dans l'incertitude sur le sort qu'auront les principaux personnages introduits dans la scene; mais pour cela elle doit être naturelle, vraissemblable & prise, autant qu'il se peut, dans le fond même du sujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraissemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'esprit ce trouble qu'exige l'action théatrale, n'y porte au contraire que la confusion & l'obscurité, & c'est ce qui arrive immanquablement, lorsque le poëte multiplie trop les incidens; car ce n'est pas tant le surprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occasions, que le vraissemblable; or rien n'est plus éloigné de la vraissemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'est tout au plus supposée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine se passer en une semaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la représentation ces surprises multipliées plaisent pour un moment, mais à la discussion on sent qu'elles accablent l'esprit, & qu'au fond le poëte ne les a imaginées que faute de trouver dans son génie les ressources propres à soutenir l'action de sa piece par le fond même de sa fable. De-là tant de reconnoissances, de déguisemens, de suppositions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne suit les pieces qu'avec une extrême contention d'esprit; le poëte dramatique doit à la vérité conduire son spectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il est encore également vrai que c'est par les larmes, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises & par l'horreur, qu'il doit le mener jusqu'à la catastrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoissances & les autres machines de cette nature, pour former

mer leur *intrigue*? L'action de Phedre marche sans interruption, & roule sur le même intérêt, mais infiniment simple, jusqu'au troisieme acte où l'on apprend le retour de Thesée. La présence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les esprits en suspens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs sont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le secret du grand-prêtre sur le dessein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empressement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduisent & arrêtent comme par degré l'action principale, sans qu'il soit besoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pieces de Corneille, que l'*intrigue* est aussi simple dans son principe, que féconde dans ses suites. 2°. Elle doit naître du fond du sujet autant qu'il se peut; car lorsque la fable ou le morceau d'histoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obstacles qui doivent contraster avec l'action principale, qu'est-il besoin de recourir à des épisodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt? *Princip. pour la lect. des Poëtes. tom. II.*

INTRINSEQUE, adj. (*Gramm.*) ou appartenant à toute la substance du corps; c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans les phrases de philosophes, où il est joint à *vertu*, à *qualité*, & où il est vuide d'idée.

Il a un sens plus déterminé dans les cas où il est appliqué à la valeur des objets; ainsi la valeur *intrinseque* d'un bijou d'or, c'est la matiere même, sans aucun égard à la façon. La valeur *intrinseque* d'une piece de monnoye, c'est le métal considéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainsi la valeur *intrinseque* est celle des choses indépendamment de nos conventions, de nos caprices, de nos idées, *&c.*

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, (*Hist. cérémoniale.*) *legatorum admissioni præfectus*, c'est celui qui, entr'autres fonctions de sa charge, reçoit & conduit les ministres étrangers dans la chambre de leurs majestés & des enfans de France; ils s'adressent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de savoir au sujet du cérémonial.

Cette charge n'est établie dans ce royaume que de la fin du dernier siecle, & dans la plupart des autres cours, elle est confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admissionales*, les *introducteurs des ambassadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troisieme siecle: Lampride dit d'Alexandre qui monta sur se trône en 208: *quid salutaretur quasi unus de senatoribus, patente velo, admissionalibus remotis*. Il en est fait mention dans le code Théodosien, ainsi que dans Ammian Marcellin, *lib. XV. cap. v*, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus, *lib. III. de laudib. Justini*, qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magister*.

> *Uti lætus princeps solium conscendit in altum,*
> *Membraque purpurea præcelsus veste locavit,*
> *Legatos . . . . jussos intrare magister.*

(*D. J.*)

INTRODUCTIF, adj. (*Jurisprud.*) se dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une contestation. On l'appelle *exploit introductif*, ou *la demande introductive*, parce que c'est ce qui a introduit la contestation. (*A*)

INTRODUCTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *commencement*; quand on dit depuis l'*introduction* de l'instance, c'est depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. (*A*)

INTRONATI, (*Hist. littéraire.*) nom d'une académie de Sienne en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Les membres de cette académie se contenterent d'établir à sa naissance six lois fondamentales fort courtes: 1°. prier; 2°. étudier; 3°. se réjouir; 4°. n'offenser personne; 5°. ne pas croire légerement; 6°. laisser dire le monde.

INTRUS, adject. (*Jurisprud.*) est celui qui s'est emparé de quelque bien sans titre légitime.

Ce terme est principalement usité en matiere bénéficiale, pour exprimer celui qui s'est mis en possession d'un bénéfice par voie de fait, sans institution légitime & canonique, ou sans avoir observé les formalités requises, par exemple s'il n'a pas obtenu le *visa*.

Cette possession vicieuse est qualifiée d'*intrusion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de posséder le bénéfice. (*A*)

INTUITIF, adject. (*Théolog.*) il se dit de la vision ou connoissance claire & distincte d'une chose. Les Théologiens promettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils sont du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la vision *intuitive* de la majesté de Dieu, & la connoissance des mysteres de la religion.

INTUS-SUSCEPTION, s. f. (*Physique.*) *Voyez* JUXTA-POSITION.

INVALIDE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut valoir. On dit, cette seule phrase marque que cette homme ne jouissoit pas de sa raison quand il a fait son testament, & elle suffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonstances sur lesquelles il a été impossible de statuer par la loi; le jugement de l'invalidité est en pareil cas tout abandonné au bon sens du juge.

INVALIDE, s. m. (*Art milit.*) c'est dans le militaire un officier ou un soldat, qui ne peut plus servir par son âge ou par ses blessures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*. *Voyez* HOSTEL DES INVALIDES.

INVALIDES, *Hôtel des* (*Géog.*) vaste bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de soldats estropiés, qui ne sont plus en état de servir. Ce palais est une des institutions de Louis XIV. que plusieurs nations ont imité. Plus de deux mille soldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une consolation dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins. Ce fut en 1671 que l'on jetta les fondemens de cet édifice dans la plaine de Grenelle, assez près de la riviere: l'autel & la chapelle sont magnifiques.

La voûte du sanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au sujet du mystere de la Trinité & de l'Assomption de la sainte Vierge. Les douze apôtres peints sur la premiere voûte du dôme, sont de Jouvenet; la Gloire & les Evangélistes de la seconde voûte, sont de la Fosse; les quatre chapelles dédiées aux quatre peres de l'Eglise latine, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin & saint Grégoire, sont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneile, qui représentent les principales actions de la vie du saint, dont l'enlevement au ciel se voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures sont à fresque, & très-estimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Piganiol de la Force, & le tems les engloutira. (*D. J.*)

INVALIDITE', s. f. (*Gramm. Jurisprud.*) qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontra l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonstration.

* INVARIABLE, adj. (*Gramm.*) qui n'est point sujet au changement: il se prend au physique & au moral. On dit sa santé est *invariable*. Le cours des astres est *invariable*. Cela n'est pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'est bien moins encore. Il n'y a personne qui soit *invariable* dans ses opinions, dans ses jugemens, dans ses sentimens. L'*invariabilité* absolue ne convient qu'à Dieu, & à la matiere en général, si toute fois il y a quelque chose de réel à quoi ce mot abstrait puisse convenir; c'est une question qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en présente au premier coup d'œil.

* INVASION, s. f. (*Gramm. & Art. milit.*) c'est l'action violente & subite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invasion* vient d'*envahir*. Les colonies descendues du nord ont envahi ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, s. f. (*Gramm. & Morale.*) discours injurieux & violent adressé à quelque personne. Il ne faut point *invectiver*. Il usoit d'*invectives* contre les absens. Il se dit aussi des choses; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité; mais on les laisse dire: on n'en n'est pas moins fastueux, ni plus croyans.

INVENTAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie en général un état & une description de quelque chose.

On fait un *inventaire* des titres d'un trésor ou chartrier; ces sortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une matiere authentique, ou simplement comme actes privés.

Inventaire d'une succession, est une énumération & une description des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un défunt.

Il est quelquefois précédé d'un apposition de scellé; mais on peut aussi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de scellé.

Entre majeurs cet acte peut de leur consentement être fait sous signature privée.

Mais

Mais lorsqu'il y a des mineurs ou des absens, ou que l'on veut s'en servir contre des tiers, il doit être fait solemnellement & par des officiers publics.

A Paris on prend deux notaires; hors de Paris, il suffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce sont les juges ou des commissaires qui ont droit de faire les *inventaires* solemnels.

L'*inventaire* est un acte conservatoire, qui se fait pour constater les biens & droits d'une succession ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt; tels que le survivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquisition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, si ce n'est dans le cas où le roi ou le public y seroient intéressés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt; mais par le dernier réglement, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'instruire des forces de la succession, & déterminer ensuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve, & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'est-à-dire que pendant ce tems on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai selon les circonstances; & quand on n'est pas poursuivi pour prendre qualité, on peut en tout tems faire *inventaire*; il est cependant beaucoup mieux de le faire le plutôt qu'il est possible, & même quand il y a des absens ou des créanciers, de faire mettre le scellé afin de prévenir tout soupçon de recelé & divertissement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers présomptifs*, ou d'*habiles à se dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à se dire & porter commune*. Cependant quand on est bien sûr de l'état d'une succession ou communauté de biens, & que l'on est déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité sans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il est quelquefois libre de faire *inventaire* ou non, mais il y a des cas où il est nécessaire; savoir,

1°. Lorsqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*.

2°. Quand le survivant des cojoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il est à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le survivant de faire *inventaire*.

5°. Lorsqu'il y a des effets mobiliers substitués, dont il doit être fait emploi.

Lorsqu'il y a un exécuteur testamentaire, c'est à sa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* se fait au lieu du domicile du défunt, s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers des lieux, à moins que l'*inventaire* ne soit commencé à Paris, auquel cas les commissaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de suite par-tout où il y à des meubles.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie seroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & si c'est devant ou après-midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y sont présens doivent signer sur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une espece de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquisitions; ensuite on énonce les meubles, la vaisselle d'argent, les titres & papiers.

Il est d'usage de faire priser les meubles par un huissier ou par des experts à mesure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de prisée.

On range les titres & papiers par liasse & par cotte, & on les désigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & passives doivent aussi être déclarées.

Le survivant des pere & mere qui est tuteur de ses enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'est-à-dire avec le subrogé tuteur, ou curateur des mineurs, dont la fonction ne consiste qu'à assister à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clore l'*inventaire* en justice trois mois après qu'il est parachevé. Cette formalité est nécessaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il suffit de faire un *inventaire* fidele.

L'*inventaire* se fait aux frais communs de ceux qui acceptent la succession & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne soit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de constater l'état de la succession, on fait un procès-verbal de carence. *Voyez* la loi *scimus* au code *de jure deliberandi*; *le titre des scellés & inventaires*, *livre IV. le parfait Notaire*, *livre XII. chap. j.* (*A*)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, (*Jurisprud.*) est une piece d'écriture contenant l'énumération & description des pieces que chaque partie produit, en exécution de quelque reglement, dans un procès ou instance appointée.

On arrange ces pieces par liasses, suivant l'ordre qui leur convient, & chaque liasse est cottée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* se fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque piece d'une même cotte, & ensuite on déclare que, pour justifier de ce qui a été dit, on produit tant de pieces; savoir, &c. ensuite on désigne la cotte ou lettre, sous laquelle ces pieces sont produites.

Cet *inventaire* se fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. *Voyez l'ordonnance de 1667. tit. XI. art. 33.* (*A*)

INVENTION, s. f. (*Arts & Sciences.*) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on découvre d'utile ou de curieux dans les Arts, les Sciences, & les Métiers. Ce terme est assez synonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on me permettra de les confondre ici, sans répéter les choses curieuses que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous sommes redevables des *inventions* au tems, au pur hasard, à des conjonctures heureuses & imprévues, à un instinct méchanique, à la patience du travail, & à ses ressources.

Ce n'est point aux recherches des gens qu'on appelle dans le monde *gens d'esprit*; ce n'est point à des philosophes spéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans le xiij. & xiv. siecles. Elles furent le fruit de cet instinct de méchanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la Philosophie. L'*invention* de secourir la vûe affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *besicles*, est de la fin du xiij. siecle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénétiens posséderent dans le même siecle, le secret des miroirs de crystal. La fayence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agissent par le secours du vent, sont à-peu-près du même tems. L'*invention* du papier fait avec du linge pillé & bouilli, est du commencement du xiv. siecle. Cortusius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un siecle avant l'*invention* de l'Imprimerie. C'est ainsi que les prémices des Arts ont été heureusement découvertes, & souvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les Arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à présent. Toutes ces choses ont été découvertes grossierement, ou par parties, & ont été amenées insensiblement à une plus grande perfection. C'est ce qui paroît du-moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'est ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la boussole, de l'Imprimerie, des horloges, des moulins, des télescopes, & de tant d'autres.

Je passe sous silence les découvertes dans les Sciences, qui ont pû être préparées par les travaux des siecles précédens; ce sujet seroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne sont que des opinions anciennes, présentées de nouveau sous des faces plus lumineuses. De telles discussions seroient d'ailleurs peu susceptibles de démonstrations; je me contenterai d'observer, pour ne point sortir des Arts, qu'il a fallu une

suite plus ou moins longue de tems pour perfectionner le *inventions*, qui dans des siecles grossiers, étoient originairement le produit du hasard, ou du génie méchanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles sculptées en relief sur le bois & sur le métal. Ce fut Schoëffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le secret de jetter en fonte les caracteres; & l'on sait combien cet art a été perfectionné depuis Schoëffer.

Que ce soit Goya marinier, natif de Melfi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui ayent trouvé l'usage de la boussole dans le xij. siecle; cette découverte est dans le même cas que celle de l'Imprimerie. On ne sut d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée sur du liége à la surface de l'eau; ensuite on vint à la suspendre sur un pivot dans une boëte qui étoit suspendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une rose de carton ou de talc, sur laquelle on a tracé un cercle divisé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, divisé en 360 degrés, & qui sert à mesurer les angles & les écarts de la boussole.

L'*invention* des moulins-à-vent (peut-être originaire d'Asie) n'a fait une fortune brillante, que quand la Géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entierement de la théorie des mouvemens composés.

Combien de siecles se sont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Ctesibius, qui fit vraissemblablement la premiere horloge à rouage, & qui fleurissoit vers l'an 613 de Rome, jusqu'à la derniere pendule faite en Angleterre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Hughens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y sont-ils par exercés?

J'en pourrois dire presque autant des lunettes d'approche, depuis Métius, jusqu'à Dom Noël bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par hasard depuis environ trois siecles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en rose ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui? L'usage & la grande pratique les ont instruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur servent de compas. C'est d'après la 47e proposition du premier livre d'Euclide, qu'ils sont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuse en losanges, triangles, facettes, & biseaux, pour la brillanter, en lui donnant tout ensemble autant d'éclat que de jeu.

Ainsi les hommes heureusement nés, qui ont eu une parfaite connoissance de la méchanique, ont profité des esquisses grossieres des premieres *inventions*, & les ont portées peu-à-peu par leur sagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le tems enfante les présens qu'il nous fait, l'industrie peut hâter, si j'ose parler ainsi, le terme de son accouchement. Combien de siecles se sont écoulés, pendant lesquels les hommes ont marché sur la soie, avant que d'en connoître l'usage, & en composer leur parure? La nature a sans doute dans ses magasins des trésors d'un aussi grand prix, qu'elle nous reserve au moment que nous l'attendrons le moins; soyons toûjours à portée d'en profiter.

Souvent une *invention* jette de grandes lumieres sur celle qui la précede, & quelques lueurs sur celle qui doit la suivre. Je ne dis pas que l'*invention* soit toûjours féconde en elle-même; les grands fleuves ne se forment pas toûjours les uns des autres; mais les *inventions* qui n'ont point d'analogie ensemble, ne sont pas pour cela stériles, parce qu'elles multiplient les secours, & se reproduisent sous mille moyens qui abregent les travaux de l'homme.

Mais il n'est rien de plus flatteur que l'*invention*, ou la perfection des Arts, qui tendent au bonheur du genre humain. De telles *inventions* ont cet avantage sur les entreprises de la politique, qu'elles font le bien commun, sans nuire à personne. Les plus belles conquêtes ne sont arrosées que de sueurs, de larmes, & de sang. L'inventeur d'un secret utile à la vie, tel que seroit celui de la dissolution de la pierre dans la vessie, n'auroit point à redouter les remords inséparables d'une gloire mélangée de crimes & de malheurs. Par l'*invention* de la boussole & de l'Imprimerie, le monde s'est étendu, embelli, & éclairé. Qu'on parcoure l'histoire: les premieres apothéoses ont été faites pour les *inventeurs*: la terre les adora comme ses dieux visibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils soient sensibles à l'honneur de leurs découvertes; c'est la derniere chose dont l'homme puisse se dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raison est le diametre du soleil au cercle décrit par cet astre autour de la terre, en fit part à un particulier, qui lui offrit pour récompense, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda seulement de lui conserver l'honneur de sa découverte. Ce sage de la Grece pauvre, & comblé d'années, fut insensible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injustice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reste, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, sauront joindre recherches à observations, théorie profonde à expériences, enrichiront sans cesse les *inventions*, les découvertes déja faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*Avert. du tom. III.*) „ l'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de no„ tre siecle en ce genre; elle la fera & à ce siecle qui „ l'ignore, & aux siecles à venir qu'elle mettra sur la „ voie, pour aller plus loin. Les découvertes dans les „ Arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'ou„ bli; les faits seront dévoilés au philosophe, & la ré„ flexion pourra simplifier & éclairer une pratique aveu„ gle „.

Mais pour le succès de cette entreprise, il est nécessaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puissante & soutenue, contre les injustices, les persécutions, & les calomnies de ses ennemis. (*D. J.*)

INVENTION, (*Rhétor.*) c'est la recherche & le choix des pensées, des raisons, dont l'orateur doit se servir, des lieux qu'il doit traiter. L'*invention* est le premier des devoirs de l'orateur: Ciceron qui la regardoit de cet œil, avoit composé quatre livres sur ce sujet, dont il ne nous reste que deux, & peut-être les moins intéressans.

Quoi qu'il en soit, les maîtres de l'art conviennent que l'*invention* ne consiste pas à trouver facilement les pensées qui peuvent entrer dans un discours. Cette facilité manque à peu de personnes, pour peu qu'on ait l'esprit cultivé par la lecture, & l'on peche beaucoup plus souvent par excès, que par défaut d'abondance. Mais l'*invention* proprement dite, consiste à choisir entre les pensées qui se présentent, celles qui sont les plus convenables au sujet que l'on traite, les plus nobles, & les plus solides, à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles, ou triviales; à considérer le tems, le lieu où l'on parle; ce qu'on se doit à soi-même, & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. (*D. J.*)

INVERLOCHY, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, fortifiée par Guillaume III. & où l'on entretient une garnison. On l'appelle autrement le *Fort-Guillaume*; elle est située dans la province de Lochabir, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edinbourg, 120 lieues N. O. de Londres. *Long.* 12. 26. *lat.* 57. 8. (*D. J.*)

INVERNESS, (*Géog.*) *Voyez* INNERNESS.

INVERSE, *ou* CONVERSE, s. f. (*Logique & Mathématiques.*) C'est ainsi que les Logiciens nomment une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet, l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont observé que la vérité de la directe n'emportoit pas toûjours celle de sa *converse*; & ils ont donné là-dessus quatre regles, relatives à autant d'especes de propositions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propositions universelles affirmatives; parce qu'elles sont presque les seules qui ayent lieu dans les sciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres especes, à l'aide de quelques changemens aisés à suppléer.

Cette regle porte: que de telles propositions ne peuvent se *convertir* universellement, que quand le sujet est aussi étendu que l'attribut.

On a élevé dans plusieurs livres élémentaires de Mathématiques, différentes questions sur les *converses*, suivies de décisions, souvent opposées, & appuyées de part & d'autre sur des exemples mal développés. La source de ces embarras dans une matiere aussi susceptible de clarté, est sans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occasionnellement, ont voulu tirer des conséquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui sont ici la *nature* & les *parties* des propositions de Mathématique pure. Ces propositions sont toutes conditionnelles; c'est-à-dire, que leur attribut ne convient au sujet que sous une certaine condition, différente de ce sujet envisagé plus abstraitement.

Il y a donc trois parties très-distinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *sujet* qui est un être exprimé d'une maniere trop universelle pour que l'attribut de la proposition puisse lui convenir dans tous les cas possibles; mais auquel il ne manque pour cet effet que

d'être

d'être rendu plus particulier par une ſeule qualité déterminante: l'*hypothèſe*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au ſujet; & la *thèſe* enfin, ou la qualité qu'on aſſûre convenir au ſujet dès que l'hypothèſe l'a rendu aſſez particulier pour cela.

Qu'il me ſoit permis d'illuſtrer cette ſous-diviſion que j'exige dans la premiere partie de toute propoſition, par l'exemple de celle que mettent les Métaphyſiciens dans la cauſe complete de tout effet. Un effet eſt toûjours exactement ſimultané à ſa cauſe complete, c'eſt-à-dire à la collection de tout ce qui eſt requis pour qu'il parvienne à l'exiſtence: & ſi l'on a accoûtumé de regarder l'effet comme poſtérieur à ſa cauſe, c'eſt parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cauſe incomplete, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de ſon effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occaſion*, & qu'on diſtingue expreſſement du reſte. Cette comparaiſon eſt d'autant plus légitime, que, même dans la Géométrie, dont les objets ſont des quantités co-exiſtentes, on eſt en uſage de commencer ſouvent l'hypothèſe des théorèmes par des adverbes de tems. tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorſque*; & de mettre quelquefois la thèſe au futur, *alors on aura*, &c.

Mais voici une conſidération qui fera mieux ſentir encore la néceſſité de diſtinguer trois parties dans toute propoſition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propoſitions viſiblement *converſes* l'une de l'autre, & qu'on les diſtribue ſeulement en deux parties, l'hypothèſe & la thèſe, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propoſitions, à l'aide d'un ſimple renverſement de l'autre; & il faudra toûjours conſerver dans leurs deux hypothèſes quelque choſe qui leur eſt commun, & qui ne peut paſſer ni dans la thèſe de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce ſont ces qualités communes aux deux hypothèſes, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *ſujet*.

Nous ſommes à préſent en état de rectifier la définition qui eſt à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propoſitions ont un même ſujet, mais que l'hypothèſe & la thèſe de l'une font un échange mutuel de leurs fonctions pour former l'autre propoſition, elles ſont dites *converſes* l'une de l'autre; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la premiere, parce qu'elle peut ſe démontrer plus aiſément ſans le ſecours de l'autre; que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, ſe nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propoſitions & de leurs *converſes*.

Sujet commun. Tout ce qui a les qualités *A*, *B*, *C*, &c.

Directe. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *R*. *Thèſe.* Il poſſédera auſſi la qualité *S*.

Converſe. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité *S*. *Thèſe.* Il poſſedera auſſi la qualité *R*.

Je ferai à préſent beaucoup plus aiſément compris dans ce que j'avois à obſerver ſur les différentes queſtions dont on a embrouillé cette matiere, & ſur quelques autres regles contre leſquelles péchent la plûpart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

Premiere queſtion. Tout théorème at-il une *converſe*?

Je me croirois diſpenſé d'une réponſe, ſi des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32e d'Euclide; que par cette raiſon, je vais exprimer ici à ma maniere: *dans toute figure rectiligne, où il y a préciſément trois côtés, la ſomme des angles vaut deux droits.* La *converſe* en eſt à préſent aiſée à trouver: *dans toute figure rectiligne, où la ſomme des angles vaut deux droits, il y a préciſément trois côtés.*

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de ſubſtituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit ſous un ſeul mot, les qualités qui devoient appartenir au ſujet, avec celle qui conſtituoit l'hypothèſe. C'eſt ce que l'on eſt ſouvent obligé de faire; & c'eſt-là ſans doute ce qui a empêché juſqu'à préſent les auteurs d'appercevoir cette diſtinction.

Seconde queſtion. Tout théorème univerſellement vrai, a-t-il une *converſe* univerſellement vraie?

Oui, pourvu que l'hypothèſe ſoit auſſi étendue que la thèſe. Un des principaux auteurs qui ont ſoutenu la *négative*, s'étant fait fort ſur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également ſon parallélogramme, ſans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en ſoit la diagonale: je ferai peut-être plaiſir à ſes lecteurs, en leur indiquant trois manieres de rendre ce théorème univerſellement *convertible*. Premierement en *généraliſant l'hypothèſe*, c'eſt-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui paſſent par le point d'interſection des deux diagonales, ou en *particulariſant la thèſe*, ce qui auroit lieu ſi on diſoit que le parallélogramme eſt coupé en deux parties égales & ſemblables, ou ſeulement en deux triangles; ou enfin en *décompoſant* l'idée de diagonale, comme nous avons décompoſé dans la premiere queſtion l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici: *Toute droite qui paſſe par le ſommet d'un des angles d'un parallélogramme, ſi elle paſſe auſſi par le ſommet de l'angle oppoſé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties égales.* On me propoſa une fois l'exemple ſuivant à convertir: *Tout polygone inſcriptible au cercle, s'il eſt équilatéral, il eſt auſſi équiangle*; & je la rendis *convertible* en généraliſant l'hypothèſe, c'eſt-à-dire, en diſant: *ſi ces côtés alternatifs ſont égaux.* On remarquera en paſſant, que c'eſt ſeulement dans les théorèmes dont la thèſe n'eſt pas plus étendue que l'hypothèſe, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette thèſe.

Je dois auſſi un mot à ceux qui donnent dans l'excès oppoſé, & qui répondent à la queſtion préſente par l'affirmative, ſans y mettre aucune reſtriction ſur l'étendue de la thèſe relativement à l'hypothèſe; mais qui croient y ſuppléer en diſtinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les Savans de tous les ſiecles ayant pris plaiſir à rendre leurs propoſitions auſſi univerſelles qu'il leur étoit poſſible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre ſcience que ce fût, il en eſt arrivé que preſque toutes les propoſitions de cette ſcience ont eu des hypothèſes auſſi étendues que leurs thèſes, & par conſéquent des *converſes* auſſi vraies qu'elles; ce qui a porté quelques eſprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il ſuffiſoit qu'une propoſition certaine eût pour objet quelque branche des Mathématiques pour que ſa *converſe* fût certaine auſſi; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théorèmes dont la *converſe* étoit fauſſe, ou ils n'y ont pas fait attention, ou ils ont attribué cette fauſſeté à la malhabileté de l'auteur; qui avoit pris pour *converſe* d'une propoſition ce qui ne l'étoit pas préciſément. Une conſéquence naturelle de leur opinion a été, qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer entierement de démontrer les *converſes*; erreur qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes qui, n'ayant pas naturellement l'eſprit net, n'y ont pas un peu ſuppléé par l'étude de la philoſophie.

Troiſieme queſtion. La même propoſition a-t-elle pluſieurs *converſes* toutes auſſi vraies qu'elle?

Je répondrai encore une fois en diſtinguant: le choix des qualités dont on veut compoſer l'hypothèſe & la thèſe étant une fois déterminé, il n'eſt plus poſſible de *convertir* la propoſition de plus d'une maniere; mais, ſi l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la thèſe de la directe, on pourroit varier de pluſieurs manieres l'expreſſion de cette directe, & par conſéquent l'expreſſion & le fond même de ſa *converſe*; ſavoir, en tirant du ſujet pris ſelon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'*hypothèſe*. A préſent, ſi l'on me demande quelles regles doit ſuivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il deſtine à former l'hypothèſe de la directe; je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui devenue thèſe à ſon tour, formera la *converſe* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere: quand on a une claſſe de théorèmes, qui ne different qu'à un ſeul égard, on doit choiſir pour hypothèſe la qualité qui conſtitue cette différence, de ſorte que le ſujet ſoit abſolument le même dans toutes ces propoſitions & dans toutes leurs *converſes*. Outre l'uniformité qui réſulte de l'obſervation de cette maxime, ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire; on en retirera encore l'avantage de pouvoir toûjours, ſans aucune étude, démontrer les *converſes* de ces ſortes de propoſitions, par une méthode générale qui ſera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je preſcris, ſi dans celui que j'ai allégué à l'occaſion de la premiere queſtion, à la place des nombres *trois* & *deux*, dont l'un eſt dans l'hypothèſe & l'autre dans la thèſe, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 8, ou 7 & 10, &c. ou généralement a & $2a-4$; ce qui fournira des théorèmes ſur la ſomme des angles d'un quadrilatere, d'un pentagone & généralement d'un polygone quelconque.

Quatrieme queſtion. Convient-il de faire ſuivre chaque théorème par une *converſe*?

La ſymétrie le demanderoit: mais premierement, comme les Mathématiques s'étendent tous les jours, ſans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appliquent; il faut, dans ce ſiecle ſur-tout, ſacrifier cet avantage à celui

lui de la briéveté, quand on prévoit que ces *converſes* n'auroient aucune utilité conſidérable: nous devons imiter la ſage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un tems où l'objet des Mathématiques étoit mille fois moins vaſte qu'à préſent, a ſû cependant ſe borner aux *converſes* dont il avoit beſoin pour démontrer ſes principaux théoremes, ſans qu'on ait lieu de ſoupçonner un ſi grand génie d'avoir agi de la ſorte par incapacité. En ſecond lieu, on eſt bien forcé, ſur-tout dans les Mathématiques mixtes, d'abandonner ſouvent le projet d'inſérer certaines *converſes* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonſtration. Il eſt bien plus aiſé de deſcendre des cauſes aux effets, que de remonter des effets aux cauſes. Le nombre des cauſes combinées dont on cherche le réſultat, étant arbitraire, ce nombre eſt connu & auſſi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puiſé dans la nature, ſous peine de ſe perdre dans des concluſions chimériques; ce nombre nous eſt ſouvent inconnu par l'imperfection de nos ſens, & même il eſt ſouvent trop conſidérable pour les forces de notre entendement: ſans ces deux obſtacles, rien n'empêcheroit que nous ne puſſions acquérir ſur les cauſes phyſiques des lumieres auſſi certaines que celles dont nous jouiſſons à l'égard de la Géométrie pure; ſçavoir, en employant la voie d'excluſion pour découvrir les *converſes* en Phyſique, comme on le fait ordinairement en Géométrie pour les démontrer; mais comment mettre en uſage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complettes, & que la rejection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens? Ceci nous mene tout naturellement à la queſtion ſuivante.

Cinquieme queſtion. Quelle méthode doit-on mettre en uſage pour la démonſtration des *converſes*?

On peut les démontrer d'une maniere qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour trouver ſans efforts un moyen conſidérablement plus abrégé ou plus élégant que celui ſur lequel on a fondé la certitude de ces directes; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire uſage ceux qui n'ont pas le génie ou le loiſir néceſſaire pour faire mieux; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité vu la relation qu'elles mettent entre les démonſtrations des propoſitions *converſes* l'une de l'autre.

Pour rendre la premiere méthode appliquable à un théoreme donné, il faut à ce théoreme en joindre un autre dont le ſujet ſoit le même, mais dont l'hypothèſe & la thèſe ſoient préciſément l'oppoſé de celles de ce premier. Cette ſeconde directe étant démontrée, ce qui eſt ordinairement fort aiſé à celui qui a déja démontré la premiere, il faut démontrer la *converſe* de cette premiere, en diſant ſimplement que ſi elle n'avoit pas lieu, la ſeconde directe ſeroit fauſſe, & démontrer la *converſe* de la ſeconde, en avertiſſant ſeulement que ſi elle n'étoit pas vraie, la premiere directe ne le ſeroit pas non plus. Quoique cette méthode ſoit fort connue, j'eſpere qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en conſidération de la regle que j'ai donnée en répondant à la troiſieme queſtion, vu que cette regle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera auſſi aux réflexions que je joindrai à la formule.

Premiere directe. Dans tout ſujet qui a les qualités *A*, *B*, &c. ſi la quantité *p* eſt égale à la quantité *q*, la quantité *r* ſera égale à la quantité *s*.

Seconde directe. Dans tout, &c. ſi *p* n'eſt pas égale à *q*, *r* ne ſera pas égale à *s*.

Premiere converſe. Dan tout, &c. ſi *r* eſt égale à *s*, *p* ſera égale à *q*.

Demonſtration. Si *p* & *q* étoient inégales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la ſeconde directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées égales, donc *p* & *q* ne ſauroient être inégales.

Seconde converſe. Dans tout, &c. ſi *r* n'eſt pas égale à *s*, *p* ne ſera pas égale à *q*.

Démonſtr. Si *p* & *q* étoient égales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la premiere directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées inégales, donc *p* & *q* ne ſauroient être égales.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'inégalité priſe abſtraitement, & les raiſonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la diſtribue ſouvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité*; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converſes* au lieu de deux: *Si*, dit-on, $p=q$, *on aura* $r=s$; *ſi* $p>q$, *on aura* $r>s$; & *ſi* $p<q$, *on aura* $r<s$, & *réciproquement*.

On peut même diviſer l'inégalité d'une maniere plus déterminée encore, & en quelque façon plus poſitive, en lui ſubſtituant ſéparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des diverſes valeurs de la ſomme des angles des divers polygones: cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer ſur un même modele & d'une maniere préciſe; mais dont toutes les *converſes* ſe démontrent dans un inſtant par l'idée indéterminée d'inégalité: c'eſt ainſi qu'Euclide auroit ſans doute démontré en un ſeul mot la *converſe* du théoreme favori de Pythagore en la plaçant après les propoſitions 12e & 13e du ſecond livre, dont il auroit pu auſſi démontrer les *converſes* en même tems dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonſtration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine ſon premier.

Par rapport à la ſeconde méthode que j'ai annoncée, elle conſiſteroit à donner, dès le commencement du traite, la *converſe* de chaque axiome, & à démontrer enſuite la *converſe* de chaque théoreme par la même chaîne de conſéquences qu'on auroit employées pour démontrer le théoreme direct, en ſubſtituant à chaque conſéquence ſa *converſe*, & en y faiſant des *converſes* précédentes le même uſage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la derniere directe. C'eſt encore ainſi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48e propoſition dont nous venons de parler, en citant la 13e propoſition & un corollaire de la 38e au lieu de la 14e & de la 41e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonſtration de la 47e.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converſes des problèmes*, c'eſt que j'ai préſumé qu'on préfereroit une ſeule regle générale, quoique plus embarraſſante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulieres ſur les problèmes, que j'en ai déja fait ſur les théoremes. Cette regle eſt aiſée à imaginer & à retenir; réduiſez le problème que vous avez en main ſous la forme du théoreme, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés ſur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converſes*, & préſentez enfin ces *converſes* ſous la forme de problèmes. *Cet article eſt de M.* LE SAGE *fils, citoyen de Genève, dont il a déja été parlé au mot* GRAVITÉ.

INVERSE, adj. (*Algebre & Arithm.*) on applique ce mot à une certaine maniere de faire la regle de trois ou de proportion, qui ſemble être renverſée, ou contraire à l'ordre de la regle de trois directe. *Voy.* REGLE.

Dans la regle de trois directe, les termes étant rangés ſuivant leur ordre naturel, le premier terme eſt au ſecond, comme le troiſieme eſt au quatrieme, c'eſt-à-dire, que ſi le ſecond eſt plus grand ou plus petit que le premier, le quatrieme eſt auſſi plus grand ou plus petit que le troiſieme dans la même proportion. Mais dans la regle *inverſe*, le quatrieme terme eſt autant au-deſſus du troiſieme, que le ſecond eſt au-deſſous du premier. Exemple. On dit dans la *regle de trois* directe; ſi trois toiſes de bâtiment coutent vingt livres, combien en couteront ſix, c'eſt-à-dire,

t. l. t. l.
3 : 20 : : 6 : x? on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverſe*, on dit: ſi vingt ouvriers font dix toiſes de bâtiment en quatre jours, en combien de tems quarante les feront-ils, c'eſt-à-dire,

ouv. ouv. jours. jours.
20 : 40 : : x : 4? on trouvera en deux jours. *Voyez* REGLE DE TROIS. *Chambers.* (*E*)

Méthode *inverſe* des FLUXIONS, eſt ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *Voyez* INTÉGRAL.

Raiſon & proportion *inverſe*. *Voy.* RAISON & PROPORTION.

INVERSION, ſ. f. *terme de Grammaire* qui ſignifie *renverſement* d'ordre: ainſi toute *inverſion* ſuppoſe un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut être appellé *inverſion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu juſqu'ici qu'un langage ſur l'*inverſion*; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Batteux s'eſt élevé contre le ſentiment univerſel, & a mis en avant une opinion, qui eſt exactement le contrepié de l'opinion commune: il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la regle originelle de toutes les langues: il déclare directement ordonnées des phraſes où tout le monde croyoit voir l'*inverſion*; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'orde primitif.

La diſcuſſion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle ſe trouve aujourd'hui étayée par les ſuffrages de deux écrivains qui en tirent des conſéquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent

ſur

ſur cette baſe leur ſyſtème d'enſeignement, l'un dans ſa *Méchanique des langues*, & l'autre dans ſon *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des Grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobſtant la diverſité des tems, des idiomes & des vues qui ont du en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent: mais il ne s'agit point ici de compter les voix, ſans peſer les raiſons; il faut remonter à l'origine même de la queſtion, & employer la critique la plus exacte qu'il ſera poſſible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement ſervir comme de bouſſole aux procédés grammaticaux des langues. C'eſt apparemment le plus sûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi conſiſtent les *inverſions*, quelles ſont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produiſent, & quelles conſéquences il en faut tirer par rapport à la maniere d'étudier ou d'enſeigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'uſage; & cette marche eſt le réſultat de la diverſité des vues que la conſtruction uſuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la ſucceſſion analytique des idées, ſe prêter à la ſucceſſion pathétique des objets qui intéreſſent l'ame, & ne pas négliger la ſucceſſion euphonique des ſons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit ſuivre tout à la fois, s'il eſt poſſible, & qu'elle doit ſacrifier l'un à l'autre avec intelligence, lorſqu'il ſe trouvent en contradiction; mais par rapport à la Grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel eſt celui de ces trois ordres qui lui ſert de guide, ſi elle n'eſt ſoumiſe qu'à l'influence de l'un des trois? Et ſi elle eſt ſujette à l'influence des trois, quel eſt pour elle le principal, celui qu'elle doit ſuivre le plus ſcrupuleuſement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il eſt poſſible? C'eſt à quoi ſe réduit, ſi je ne me trompe, l'état de la queſtion qu'il s'agit de diſcuter: celui de ces ordres qui eſt, pour ainſi dire, le légiſlateur excluſif ou du moins le légiſlateur principal en Grammaire, eſt en même tems celui auquel ſe rapporte l'*inverſion* qui en eſt le renverſement.

La parole eſt deſtinée à produire trois effets qui devroient toujours aller enſemble: 1. inſtruire, 2. plaire, 3. toucher. *Tria ſunt efficienda, 1. ut doceatur is apud quem dicetur, 2. ut delectetur. 3. ut moveatur. Cic. in Bruto, ſive de claris Orat. c. lxix.* Le premier de ces trois points eſt le principal; il eſt la baſe des deux autres, puiſque ſans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par inſtruire, *docere*, Ciceron n'entend pas éclaircir une queſtion, expoſer un fait, diſcuter quelque point de doctrine, &c. Il entend ſeulement *énoncer une penſée, faire connoître ce qu'on a dans l'eſprit, former un ſens par des mots*. On parle pour être entendu; c'eſt le premier but de la parole; c'eſt le premier objet de toute langue: les deux autres ſuppoſent toujours le premier, qui en eſt l'inſtrument néceſſaire.

Voulez-vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'eſt-à-dire, par une certaine convenance de ſyllabes, par la liaiſon, l'enchaînement, la proportion des mots entr'eux, de façon qu'il en réſulte une cadence agréable pour l'oreille? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus ſonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un inſtrument de muſique: mais alors ce n'eſt plus la parole qui eſt eſſentiellement la manifeſtation des penſées par la voix.

Il eſt également impoſſible de toucher & d'intéreſſer, ſi l'on n'eſt pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre ſoit le motif principal qui me porte à vous adreſſer la parole, je ſuis toujours obligé de me faire entendre, & de me ſervir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous eſt commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en uſage par l'intérêt; mais ils n'en dépendent en aucune maniere. C'eſt ainſi que l'intérêt engage le pilote à ſe ſervir de l'aiguille aimantée; mais le mouvement inſtructif de cette aiguille eſt indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole eſt donc l'énonciation de la penſée. Or en quelque langue que ce puiſſe être, les mots ne peuvent exciter de ſens dans l'eſprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne ſont aſſortis d'une maniere qui rende ſenſibles leurs rapports mutuels, qui ſont l'image des relations qui ſe trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la penſée, opération purement ſpirituelle, ſoit par-là même indiviſible, la Logique par le ſecours de l'abſtraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyſer en quelque ſorte, en conſidérant ſéparément les idées différentes qui en ſont l'objet, & les relations que l'eſprit apperçoit entr'elles. C'eſt cette analyſe qui eſt l'objet immédiat de la parole; ce n'eſt que de cette analyſe que la parole eſt l'image: & la ſucceſſion analytique des idées eſt en conſéquence le prototype qui décide toutes les lois de la ſyntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantiſſez l'ordre analytique, les regles de la ſyntaxe ſont par-tout ſans raiſon, ſans appui, & bien-tôt elles feront ſans conſiſtance, ſans autorité, ſans effet: les mots ſans relation entr'eux ne formeront plus de ſens, & la parole ne ſera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre eſt immuable, & ſon influence ſur les langues eſt irréſiſtible, parce que le principe en eſt indépendant des conventions capricieuſes des hommes & de leur mutabilité: il eſt fondé ſur la nature même de la penſée, & ſur les procédés de l'eſprit humain qui ſont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les tems, parce que l'intelligence eſt dans tous une émanation de la raiſon immuable & ſouveraine, de cette lumiere véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan. I. 9.*

Il n'y a que deux moyens par leſquels l'influence de l'ordre analytique puiſſe devenir ſenſible dans l'énonciation de la penſée par la parole. Le premier, c'eſt d'aſſujettir les mots à ſuivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le ſecond, c'eſt de faire prendre aux mots des inflexions qui caractériſent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner enſuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, ſi l'on veut, des paſſions. Voilà le fondement de la diviſion des langues en deux eſpeces générales, que M. l'abbé Girard (Princ. *diſc. j. tom. I. pag.* 23.) appelle analogues & tranſpoſitives.

Il appelle langues *analogues* celles qui ont ſoumis leur ſyntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens poſſibles: & il les nomme *analogues*, parce que leur marche eſt effectivement analogue, & en quelque ſorte parallele à celle de l'eſprit même, dont elle ſuit pas-à-pas les opérations.

Il donne le nom de *tranſpoſitives* à celles qui ont adopté le ſecond moyen de fixer leur ſyntaxe d'après l'ordre analytique: & la dénomination de *tranſpoſitives* caractériſe très-bien leur marche libre & ſouvent contraire à celle de l'eſprit, qui n'eſt point imitée par la ſucceſſion des mots, quoiqu'elle ſoit parfaitement indiquée par les livrées dont ils ſont revêtus.

C'eſt en effet l'ordre analytique de la penſée qui fixe la ſucceſſion des mots dans toutes les langues analogues; & ſi elles ſe permettent quelques écarts ils ſont ſi peu conſidérables, ſi aiſés à appercevoir & à rétablir, qu'il eſt facile de ſentir que ces langues ont toujours les yeux ſur la même bouſſole, & qu'elles n'autoriſent ces écarts que pour arriver encore plus ſûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément ſur le ſentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus sûr. C'eſt l'ordinaire dans toutes ces langues que le ſujet précede le verbe, parce qu'il eſt dans l'ordre que l'eſprit voye d'abord un être avant qu'il en obſerve la maniere d'être; que le verbe ſoit ſuivi de ſon complément, parce toute action doit commencer avant que d'arriver à ſon terme; que la prépoſition ait de même ſon complément après elle, parce qu'elle exprime de même un ſens commencé que le complément acheve; qu'une propoſition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme diſent les Philoſophes, *priùs eſt eſſe quàm ſic eſſe*, &c. La correſpondance de la marche des langues analogues à cette ſucceſſion analytique des idées, eſt une vérité de fait & d'expérience; elle eſt palpable dans la conſtruction uſuelle de la langue françoiſe, de l'italienne, de l'eſpagnole, de l'angloiſe, & de toutes les langues analogues.

C'eſt encore l'ordre analytique de la penſée, qui dans les langues tranſpoſitives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exiſter avant que d'être tel; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le ſujet avant le verbe, ſans quoi il feroit impoſſible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec ſon ſujet: il faut avoir enviſagé le verbe ou la prépoſition, avant que de penſer à donner telle ou telle inflexion à leur complément, &c. &c. Ainſi quand Cicéron a dit, *diuturni ſilentii finem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractériſoient; ſans quoi leur enſemble n'auroit rien ſignifié,

ſté. Que veut dire *diuturnus silentium finis hodiernus dies afferre*? Rien du tout: mais de la phrase même de Cicéron je vois sortir un sens net & précis, par la connoissance que j'ai de la destination de chacune des terminaisons. *Diuturni* a été choisi par préférence, pour s'accorder avec *silentii*; ainsi *silentii* est antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *silentii*, & par la raison de la concordance son adjectif *diuturni*, sont-ils au génitif? C'est que ces deux mots forment un supplément déterminatif au nom appellatif *finem*; ces deux mots font prendre *finem* dans une acception singuliere; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du silence que l'orateur gardoit depuis long-tems: *finem* est donc la cause de l'inflexion oblique de *silentii diuturni*; j'ai donc droit de conclure que *finem* dans l'ordre analytique précede *silentii diuturni*, non parce que je dirois en françois la *fin du silence*, mais parce que la cause précede l'effet, ce qui est également la raison de la construction françoise: *finem* est encore un cas qui a sa cause dans le verbe *attulit*, qui doit par conséquent le précéder; & *attulit* a pour raison de son inflexion le sujet *dies hodiernus*, dont la terminaison directe indique que rien ne le précede & ne le modifie.

Il est donc évident que dans toutes les langues la parole ne transmet la pensée qu'autant qu'elle peint fidelement la succession analytique des idées qui en sont l'objet, & que l'abstraction y considere séparément. Dans quelques idiomes cette succession des idées est représentée par celle des mots qui en sont les signes; dans d'autres elle est seulement désignée par les inflexions des mots qui au moyen de cette marque de relation, peuvent sans conséquence pour le sens, prendre dans le discours telle autre place que d'autres vûes peuvent leur assigner: mais à travers ces différences considérables du génie des langues, on reconnoît sensiblement l'impression uniforme de la nature qui est une, qui est simple, qui est immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progression des idées & celle des mots qui le représentent.

Je dis l'*impression de la nature*, parce que c'est en effet une suite nécessaire de l'essence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la pensée & en être l'image; c'est une vérité unanimement reconnue. Mais la pensée est indivisible, & ne peut par conséquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image; il faut nécessairement recourir à l'abstraction, & considérer l'une après l'autre les idées qui en sont l'objet & leurs relations; c'est donc l'analyse de la pensée qui seule peut être figurée par la parole. Or il est de la nature de toute image de représenter fidellement son original; ainsi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la pensée & leurs relations. Ces relations supposent une succession dans leurs termes; la priorité est propre à l'un, la postériorité est essentielle à l'autre: cette succession des idées, fondée sur leurs relations, est donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique est l'ordre naturel qui doit servir de base à la syntaxe de toutes les langues.

C'est à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoît la nature dans les langues. „ Dans toutes les „ langues, dit-il dès le commencement de sa *Méchanique*, tant anciennes que modernes, il faut bien di„ stinguer ce que la nature enseigne.... d'avec ce qui „ est l'ouvrage des hommes, d'avec ce qui est d'une „ institution arbitraire. Ce que la nature leur a appris „ est le même par-tout; il se soutient avec égalité: & „ ce qu'il étoit dans les premiers tems du genre humain, „ il l'est encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des „ hommes dans chaque langue, ce que les événemens „ y ont occasionné, varie sans fin d'une langue à l'au„ tre, & se trouve sans stabilité même dans chacune „ d'elles. A voir tant de changemens & de vicissitu„ des, on s'imagineroit que le premier fond des langues, „ l'ouvrage de la nature, a dû s'anéantir & se défigu„ rer jusqu'à n'être plus reconnoissable. Mais, quoique „ le langage des hommes soit aussi changeant que leur „ conduite, la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne „ peut en aucune langue ni se détruire, ni se cacher. „ Je n'ajoûte à un texte si précis qu'une simple question. Que reste-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes especes de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique?

Tirons enfin la derniere conséquence. Qu'est-ce que l'*inversion*? C'est une construction où les mots se succedent dans un ordre renversé, relativement à l'ordre analytique de la succession des idées. Ainsi *Alexandre vainquit Darius*, est en françois une construction directe; il en est de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium*: mais si l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a *inversion*.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Essai sur l'origine des con. hum. part. II. sec. j, chap.* 12. „ Car la subordination qui est entre les *idées* autorise „ également les deux constructions latines; en voici la „ preuve. Les idées se modifient dans le discours selon „ que l'une explique l'autre, l'étend, ou y met quelque „ restriction. Par-là elles sont naturellement subordon„ nées entr'elles, mais plus ou moins immédiatement, „ à proportion que leur liaison est elle-même plus ou „ moins immédiate. Le nominatif (c'est-à-dire le sujet) „ est lié avec le verbe, le verbe avec son régime, l'ad„ jectif avec son substantif, &c. Mais la liaison n'est „ pas aussi étroite entre le régime du verbe & son no„ minatif, puisque ces deux noms ne se modifient que „ par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par exem„ ple, est immédiatement liée à celle de *vainquit*, cel„ le de *vainquit* à celle d'*Alexandre*; & la subordina„ tion qui est entre ces trois idées conserve le même „ ordre.

„ Cette observation fait comprendre que pour ne pas „ choquer l'arrangement naturel des idées, il suffit de „ se conformer à la plus grande liaison qui est entre „ elles. Or c'est ce qui se rencontre également dans „ les deux constructions latines, *Alexander vicit Da„ rium, Darium vicit Alexander*; elles sont donc aussi „ naturelles l'une que l'autre. On ne se trompe à ce „ sujet, que parce qu'on prend pour plus naturel un „ ordre qui n'est qu'une habitude que le caractere de „ notre langue nous a fait contracter. Il y a cependant „ dans le françois même des constructions qui auroient „ pû faire éviter cette erreur, puisque le nominatif y „ est beaucoup mieux après le verbe: on dit par exem„ ple, *Darius que vainquit Alexandre* „.

Voilà peut-être l'objection la plus forte que l'on puisse faire contre la doctrine des *inversions*, telle que je l'expose ici, parce qu'elle semble sortir du fonds même où j'en puise les principes. Elle n'est pourtant pas insoluble; & j'ose le dire hardiment, elle est plus ingénieuse que solide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaison; & il est vrai qu'à partir de-là, les deux constructions latines sont également naturelles, parce que les mots qui ont entr'eux des liaisons immédiates, y sont liées immédiatement; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander*; c'est la même chose quant à la liaison, & il en est de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit*: l'idée vague de liaison n'indique ni priorité ni postériorité. Mais puisque la parole doit être l'image de l'analyse de la pensée; en sera-t-elle une image bien parfaite, si elle se contente d'en crayonner simplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, &c. entrez dans le premier attelier, vous y trouverez tout cela: est-ce votre portrait? Non; parce que ces yeux ne sont pas vos yeux, ce nez n'est pas votre nez, cette bouche n'est pas votre bouche, ce teint n'est pas votre teint, &c. Ou si vous voulez, toutes ces parties sont ressemblantes, mais elles ne sont pas à leur place; ces yeux sont trop rapprochés, cette bouche est trop voisine du nez, ce nez est trop de côté, &c. Il en est de même de la parole; il ne suffit pas d'y rendre sensible la liaison des mots, pour peindre l'analyse de la pensée, même en se conformant à la plus grande liaison, à la liaison la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaison, fondée sur tel rapport; ce rapport a un premier terme, puis un second: s'ils se suivent immédiatement, la plus grande liaison est observée; mais si vous peignez d'abord le second & ensuite le premier, il est palpable que vous renversez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous présenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre se conformeroit autant à la plus grande liaison des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez persuadé que je suis dans l'erreur, & que cette erreur est l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau système, pense comme vous, *que nous ne sommes point, nous autres françois, placés, comme il faudroit l'être, pour juger si les constructions des Latins sont plus naturelles que les nôtres* (Cours de Belles Lettres, éd. 1753, *t. IV. p.* 298.) Croyez-vous donc sérieusement être mieux placé pour juger des constructions latines, que ceux qui en pensent autrement que vous? Si vous n'osez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais disons le hardiment, nous sommes placés com-

comme il faut pour juger de la nature des *inverſions*, ſi nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de ſyſtème, ſi l'amour de la nouveauté ne nous ſeduit point au préjudice de la vérité, & ſi nous conſultons ſans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'eſt pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoiſſons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures des bons auteurs, nous ne ſommes pas toujours en état de ſentir la différence délicate qu'il y a entre une expreſſion & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'aſſortiment des mots; bien des fineſſes ſans doute nous échappent; & n'ayant plus ſur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines; comment ſerions nous aſſûrés des lois de cette harmonie merveilleuſe dont les ouvrages de Ciceron, de Quintilien & autres, nous donnent une ſi grande idée? comment en ſuivrions-nous les vûes dans la conſtruction de notre latin factice? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs?

Mais ces fineſſes d'élocution, ces délicateſſes d'expreſſion, ces agrémens harmoniques, ſont toutes choſes indifférentes au but que ſe propoſe la Grammaire, qui n'enviſage que l'énonciation de la penſée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des diſſonnances dans la phraſe, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la paſſion y ſoit négligé, & que la néceſſité de l'ordre analytique donne à l'enſemble un air ſec & dur. La Grammaire n'eſt chargée que de deſſiner l'analyſe de la penſée qu'on veut énoncer; elle doit, pour ainſi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer; mais elle n'eſt point chargée de colorier ſon deſſein; c'eſt l'affaire de l'élocution oratoire. Or le deſſein de l'analyſe de la penſée eſt l'ouvrage du pur raiſonnement; & l'immutabilité de l'original preſcrit à la copie des regles invariables, qui ſont par conſéquent à la portée de tous les hommes ſans diſtinction de tems, de climats, ni de langues: la raiſon eſt de tous les tems, de tous les climats & de toutes les langues. Auſſi ce que penſent les Grammairiens modernes de toutes les langues ſur l'*inverſion*, eſt exactement la même choſe que ce qu'en ont penſé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit ſéduits.

Dans le dialogue *de partitione oratoria*, où les deux Cicerons pere & fils ſont interlocuteurs, le fils prie ſon pere de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même penſée en pluſieurs manieres différentes. Le pere répond qu'on peut varier le diſcours premierement, en ſubſtituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'eſt ſervi d'abord: *id totum genus ſitum in commutatione verborum*. Ce premier point eſt indifférent à notre ſujet; mais ce qui ſuit y vient très-à-propos: *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi poteſt* COMMUTATIO, *nec verborum*, *ſed* ORDINIS *tantummodò*; *ut cùm ſemel* DIRECTÈ *dictum ſit*, *ſicut* NATURA *ipſa tulerit*, INVERTATUR *ordo*, *& idem quaſi ſursùm verſus retròque dicatur*; *deinde idem* INTERCISE *atque* PERINCISE. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere verſatur*. (cap. vij.) Rien de plus clair que ce paſſage; il y eſt queſtion des mots conſidérés dans l'enſemble de l'énonciation & par rapport à leur conſtruction; & l'orateur romain caractériſe trois arrangemens différens, ſelon leſquels on peut varier cette conſtruction, *commutatio ordinis*.

Le premier arrangement eſt direct & naturel, *directè ſicut natura ipſa tulerit*.

Le ſecond eſt le renverſement exact du premier; c'eſt l'*inverſion* proprement dite: dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *ſursùm-verſùs*, à reculons, *retrò*. On voit que Ciceron eſt plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on ſuivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phraſes, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander*; il n'y a, ſelon ce grand orateur, que l'une des deux qui ſoit naturelle, l'autre en eſt l'*inverſion*, *invertitur ordo*.

Le troiſieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement en violant la liaiſon la plus immédiate des parties, *inciſè*; les mots y ſont rapprochés ſans affinité & comme au hazard, *permiſtè*; ce n'eſt plus ce qu'il faut nommer *inverſion*, c'eſt l'hyperbate & l'eſpece d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *ſynchiſe*. *Voyez* HYPERBATE & SYNCHISE. Tel eſt l'arrangement de cette phraſe, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y eſt ſéparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Ciceron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même penſée. *Legi tuas litteras quibus ad me ſcribis*, &c. ce ſont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus (*Ep. ad famil. lib. VII. ep. vij.*) Cette phraſe eſt écrite *directè*, *ſicut natura ipſa tulit*: ou du moins cet arrangement eſt celui que Ciceron prétendoit caractériſer par ces mots, & cela me ſuffit. Mais dans la *lettre iv. du liv. III.* Ciceron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente; *litteras tuas accepi*; c'eſt la ſeconde ſorte d'arrangement, *ſursùm verſùs, retròque*. Voici la troiſieme ſorte, qui eſt lorſque les mots corrélatifs ſont ſéparés & coupés par d'autres mots, *interciſè atque permiſtè*: *raras tuas quidem*... *ſed ſuaves accipio litteras. Ep. ad famil. lib II. ep. xiij.*

J'avoue que cette application des principes de Ciceron, aux exemples que j'ai empruntés de ſes lettres, n'eſt pas de lui-même; & que les défenſeurs du nouveau ſyſtême peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je ſacrifie à l'erreur où m'a jetté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, des conſtructions qui auroient pû faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre*.

On peut prétendre ſans doute tout ce que l'on voudra, ſi l'on perd de vûe les raiſons que j'ai déja alléguées pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui eſt le fondement de toutes les ſyntaxes. Cet oubli volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens ſur la derniere obſervation de M. l'abbé de Condillac, & ſur l'exemple qu'il cite. Oui, notre ſyntaxe aime mieux que l'on diſe *Darius que vainquit Alexandre*, que ſi l'on diſoit *Darius qu'Alexandre vainquit*; & c'eſt pour ſe conformer mieux à l'indication de la nature, en obſervant la liaiſon la plus immédiate: car *que* eſt le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour ſujet *Alexandre*. En diſant *Darius que vainquit Alexandre*, ſi l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'eſt par une ſimple *inverſion*; & en diſant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inverſion* & ſynchiſe tout-à-la fois. Notre langue qui fait ſon capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de deſordre; mais celui même qu'elle adopte eſt contre nature, & ſe trouve dans le cas de l'*inverſion*, puiſque le complément *que* précede le verbe qui l'exige, c'eſt-à-dire, que l'effet précede la cauſe; c'eſt pour cela qu'il eſt décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot eſt conjonctif par ſa nature, & tout mot qui ſert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaiſon: c'eſt une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues tranſpoſitives. Quand le mot conjonctif eſt en même tems ſujet de la propoſition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la premiere place, & elle lui convient à toute ſorte de titres; alors il garde ſa terminaiſon primitive & directe *qui*. Si ce mot eſt complément du verbe, la premiere place ne lui convient plus qu'à raiſon de ſa vertu conjonctive, & c'eſt à ce titre q'il la garde; mais comme complément, il eſt déplacé, & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaiſon *que*, qui eſt indiquant. Cette ſeconde eſpece de ſervice certifie en même tems le déplacement, de la même maniere préciſément que les cas des Grecs & des Latins. Ainſi ce qu'on allegue ici pour montrer la nature dans la phraſe françoiſe, ne ſert qu'à y en atteſter le renverſement & il ne faut pas croire, comme l'inſinue M. Batteux (*tom. jv. pag.* 338.) que nous ayons introduit cet accuſatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la propoſition incidente, lors même qu'il eſt complément du verbe, nous aurions pû nous diſpenſer de lui donner un accuſatif terminé, ſans compromettre la clarté de l'énonciation qui eſt l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la Grammaire.

Au reſte, ce n'eſt rien moins que gratuitement que je ſuppoſe que Cicéron a penſé comme nous ſur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raiſons dont la philoſophie étaye ce ſentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philoſophe moderne, des Grammairiens de profeſſion, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous ſur cette matiere: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle,

étoit ſans doute la doctrine traditionelle de tous les littérateurs latins.

S. Iſidore de Séville, qui vivoit au commencement du ſeptieme ſiecle, rapporte ces vers de Virgile. (*Æn. II.* 348.)

> *Juvenes, fortiſſima, fruſtra,*
> *Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt*
> *Certa ſequi; (quæ ſit rebus fortuna videtis:*
> *Exceſſere omnes adytis, ariſque relictis,*
> *Dî quibus imperium hoc ſteterat): ſuccurritis urbi*
> *Incenſæ: moriamur, & in media arma ruamus.*

L'arrangement des mots dans ces vers paroît obſcur à Iſidore; *confuſa ſunt verba*, ce ſont ſes termes. Que fait-il? il range les mêmes mots ſelon l'ordre que j'appelle analytique; *ordo talis eſt*, comme s'il diſoit, il y a *inverſion* dans ces vers, mais voici la conſtruction: *Juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſere dii, quibus hoc imperium ſteterat; undè ſi vobis cupido certa eſt ſequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur.* Iſid. *orig. lib. I. cap. xxxvj.* Que l'intégrité du texte ne ſoit pas conſervée dans cette conſtruction, & que l'ordre analytique n'y ſoit pas ſuivi en toute rigueur: c'eſt dans ce ſavant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien l'argument que je tire de ſon procédé; il ſuffit qu'il paroiſſe chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la conſtruction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modele qu'il ſemble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires ſur Virgile ſont ſi fort eſtimés, & qui vivoit dans le ſixieme ſiecle, ſous l'empire de Conſtantin & de Conſtance. Voici comme il s'explique ſur le même endroit de Virgile: *ordo talis eſt: juvenes, fortiſſima pectora, fruſtrà ſuccurritis urbi incenſæ, quia exceſſerunt omnes dii. Unde ſi vobis cupido certa eſt me ſequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus.* Servius ajoûte un peu plus bas, au ſujet de ces derniers mots, ὑστεροπρότερον *nam ante eſt in arma ruere, & ſic mori*; & S. Iſidore a fait uſage de cette remarque dans ſa conſtruction, *ruamus in media arma & moriamur*. L'un & l'autre n'ont inſiſté que ſur ce qui marque dans le total de la phraſe, parce que cela ſuffiſoit aux vûes de l'un & de l'autre, comme il ſuffit aux miennes.

Le même Servius fait la conſtruction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, ſur ce vers (*Æn. I.* 113.) *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras*; voici comme il s'explique: *ordo eſt, quæ ſaxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux Grammairien du ſixieme ſiecle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, obſerve auſſi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la conſtruction eſt un peu embarraſſée, *ordo eſt*, dit-il; & il diſpoſe les mots ſelon l'ordre analytique.

Priſcien, qui vivoit au commencement du ſixieme ſiecle, a fait ſur la Grammaire un ouvrage bien ſec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumieres, & ſurtout des preuves bien aſſurées de la façon de penſer des Latins ſur la conſtruction de leur langue. Deux livres de ſon ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement ſur cet objet, & ſont intitulés, *de conſtructione, ſive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu juſqu'ici déſigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *ſtructure*, *ordinatio*, *conjunctio ſequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui regle toutes les ſyntaxes; 1°. la liaiſon immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été obſervée plus haut, *conjunctio*; 2°. la ſucceſſion de ces idées liées, *ſequentium*.

Outre ces deux livres que l'on peut appeller *dogmatiques*, il a mis à la ſuite un ouvrage particulier, qui eſt comme la pratique de ce qu'il a enſeigné auparavant; c'eſt ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la conſtruction de chaque premier vers des douze livres de l'Eneïde, conformément au titre même, *Priſciani grammatici partitiones verſuum* xij *Æneidos principalium*. Il eſt par demandes & par réponſes; on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. enſuite après quelques autres queſtions, le diſciple demande à ſon maître, en quel cas eſt *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accuſatif. Le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaiſon équivoque, en un autre dont la déſinence indique le cas d'une maniere préciſe & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la conſtruction, & qu'elle lui fera connoître que *arma* eſt à l'accuſatif; *hoc certum eſt*, dit Priſcien, *à ſtructurâ, id eſt, ordinatione & conjunctione ſequentium*; il décide encore le cas de *arma* par comparaiſon avec celui de *virum* qui eſt inconteſtablement à l'accuſatif; *manifeſtabitur tibi caſus, ut in hoc loco* cano virum dixit (Virgilius). Ainſi, ſelon Priſcien, *cano virum* eſt une conſtruction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio*, *conjunctio ſequentium*; Priſcien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *ſurſùm verſùs*, & que ſon diſciple, pour l'entendre; devoit arranger les mots de maniere à parler *directè*.

Ecoutons Quintilien; il connoiſſoit la même doctrine. „ L'hyperbate, dit ce ſage rhéteur, eſt une tranſpo-
„ ſition de mots que la grace du diſcours demande ſou-
„ vent. C'eſt avec juſte raiſon que nous mettons cette
„ figure au rang des principaux agrémens du langage;
„ car il arrive très-ſouvent que le diſcours eſt rude, dur,
„ ſans meſure, ſans harmonie, & que les oreilles ſont
„ bleſſées par des ſons deſagréables, lorſque chaque mot
„ eſt placé *ſelon la ſuite néceſſaire de ſon ordre & de*
„ *ſa génération*, (c'eſt-à-dire, de la conſtruction & de
„ la ſyntaxe). Il faut donc alors tranſporter les mots,
„ placer les uns après, & mettre les autres devant cha-
„ cun dans le lieu le plus convenable; de même qu'on
„ en agit à l'égard des pierres les plus groſſieres dans
„ la conſtruction d'un édifice; car nous ne pouvons pas
„ corriger les mots, ni leur donner plus de grace, ou
„ plus d'aptitude à ſe lier entre eux; il faut les prendre
„ comme nous les trouvons, & les placer avec choix.
„ Rien ne peut rendre le diſcours nombreux, que le
„ changement d'ordre fait avec diſcernement „. Ὑπέρβατον *quoque, id eſt verbi tranſgreſſionem, quam frequenter ratio compoſitionis & decor poſcit, non immerito inter virtutes habemus. Fit enim frequentiſſime aſpera, & dura, & diſſoluta, & hians oratio, ſi ad* neceſſitatem ordinis *ſui verba redigantur, &* ut quodque oritur, *ita proximus... alligetur. Differenda igitur quædam, & præſumenda, atque, ut in ſtructuris lapidum impolitiorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere ea, nec polire poſſumus, quæ coagmentata ſe magis jungant; ſed utendum his qualia ſunt, eligendæque ſedes. Nec aliud poteſt ſermonem facere numeroſum, quam opportuna* ORDINIS MUTATIO. *Inſt. orat. lib. VIII. c. vj. de tropis.*

Quel autre ſens peut-on donner au *neceſſitatem ordinis ſui*, ſinon l'ordre de la ſucceſſion des idées? Que peut ſignifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, ſi ce n'eſt la liaiſon immédiate qui ſe trouve entre deux idées que l'analyſe enviſage comme conſécutives, & entre les mots qui les expriment? *Ordinis mutatio*, c'eſt donc l'*inverſion*, le renverſement de l'ordre ſucceſſif des idées, ou l'interruption de la liaiſon immédiate entre deux idées conſécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des Grammairiens latins, poſtérieurs à Quintilien dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoiſſance de cauſe.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'eſt point d'avis que l'on ſuive rigoureuſement cette *ſuite néceſſaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le diſcours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement enviſager, il exige des changemens à cet ordre. Il inſiſte ailleurs ſur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y eſt déſigné par des caracteres auxquels il n'eſt pas poſſible de ſe méprendre; les ſujets y ſont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis. *Illa nimia quorumdam fuit obſervatio*, dit-il, *ut vocabula verbis, verba rurſus adverbiis, nomina appoſitis & pronominibus rurſus eſſent priora: nam fit contra quoque frequenter, non indecore. Lib. IX. cap. ij. de compoſitione.*

Quintilien avoit ſans doute raiſon de ſe plaindre de la ſcrupuleuſe & rampante exactitude des écrivains de ſon temps, qui ſuivoient ſervilement l'ordre analytique de la ſyntaxe latine; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les ſymboles des diverſes relations à cet ordre ſucceſſif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots ſelon cette ſucceſſion; l'uſage ne les avoit ſoumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de ſuivre invariablement la marche monotone de la froide analyſe; mais en condamnant ce défaut,

faut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'existence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inversion*, de changement d'ordre, c'est relativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimensa sunt: ideoque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maxime; sicut in structura saxorum rudium etiam ipsa enormitas invenit cui applicari, & in quo possit insistere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que résulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici sommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'est-à-dire, pour rendre présentes à l'esprit d'autrui les mêmes idées qui sont présentes au sien; le premier objet de toute langue, est l'expression claire de la pensée: & de-là cette vérité également reconnue par les Grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté est la qualité la plus essentielle du discours; *oratio vero, cujus summa virtus est perspicuitas, quam sit vitiosa, si egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I. cap. jv. de grammatica*. La parole ne peut peindre la pensée immédiatement, parce que les opérations de l'esprit sont indivisibles & sans parties, & que toute peinture suppose proportion, & parties par conséquent. C'est donc l'analyse abstraite de la pensée, qui est l'objet immédiat de la parole; & c'est la succession analytique des idées partielles, qui est le prototype de la succession grammaticale des mots représentatifs de ces idées. Cette conséquence se vérifie par la conformité de toutes les syntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le suivent pié-à-pié; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus sûrement; les langues transpositives n'ont pu se procurer la liberté de ne pas le suivre scrupuleusement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fussent relatives; de maniere qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y sont restées assujetties dans le fait; cette influence nécessaire de l'ordre analytique a non-seulement reglé la syntaxe de toutes les langues; elle a encore déterminé le langage des Grammairiens de tous les tems: c'est uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs observations, lorsqu'ils ont envisagé la parole simplement comme énonciative de la pensée, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'ont eu en vûe que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique est donc, par rapport à la Grammaire, l'ordre naturel; & c'est par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proscrit l'*inversion*. Cette vérité me semble réunir en sa faveur des preuves de raisonnement, de fait & de témoignage, si palpables & si multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejetter sans m'exposer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Ciceron: *Nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. De divinat. lib. II. cap. lviij.*

M. l'abbé Batteux, dans la seconde édition de son *cours de belles lettres*, se fait du précis de la doctrine ordinaire une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites sur la premiere édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV. pag.* 306. „ Qu'il y ait dans „ l'esprit un arrangement grammatical, relatif aux regles „ établies par le méchanisme de la langue dans laquelle „ il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrange- „ ment des idées considérées méthaphysiquement . . . . . „ ce n'est pas de quoi il s'agit dans la question présente. „ Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées „ arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles en „ sortent, quand, attachées à des mots, elles se met- „ tent en rang pour aller, à la suite l'une de l'autre, „ opérer la persuasion dans ceux qui nous écoutent; en „ un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui „ peint, l'ordre qui touche; & nous disons que cet or- „ dre doit être dans les récits le même que celui de „ la chose dont on fait le recit, & que dans les cas où il „ s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce „ que nous lui disons, l'intérêt doit regler les rangs des „ objets, & donner par conséquent les premieres pla- „ ces aux mots qui contiennent l'objet le plus impor- „ tant „. Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur cette réponse de M. Batteux.

1°. S'il n'a pas envisagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inversion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il soit possible de commettre en fait de langage; il a contredit l'usage, & commis un barbarisme. Les grammairiens de tous les tems ont toujours regardé le mot *inversion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre méchanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-dessus que c'est dans ce sens qu'en ont parlé Cicéron, Quintilien, Donat, Servius, Priscien, S. Isidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'est dans le même sens, que le P. du Cerceau se plaint du désordre de la construction usuelle de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans sa lettre à l'académie françoise (*édit.* 1740. *pag.* 313. *& suiv.*), exhorte ses confreres à introduire dans la langue françoise, en faveur de la poësie, un plus grand nombre d'*inversions* qu'il n'y en a. „ Notre langue, dit-il, est trop se- „ vere sur ce point; elle ne permet que des *inversions* „ douces: au contraire les anciens facilitoient, par des „ *inversions* fréquentes, les belles cadences, la variété „ & les expressions passionnées; les *inversions* se tour- „ noient en grandes figures, & tenoient l'esprit suspen- „ du dans l'attente du merveilleux „. M. Batteux lui-même, en annonçant ce qu'il se propose de discuter sur cette matiere, en parle de maniere à faire croire qu'il prend le mot d'*inversion* dans le même sens que les autres, „ L'objet, dit-il, (*pag.* 295.) de cet examen se ré- „ duit à reconnoître quelle est la différence de la *stru-* „ *cture* des mots dans les deux langues, & quelles sont „ les causes de ce qu'on appelle gallicisme, latinisme, „ *&c.* „ Or je le demande: ce mot *structure* n'est-il pas rigoureusement relatif au méchanisme des langues, & ne signifie-t-il pas la disposition artificielle des mots, autorisée dans chaque langue pour atteindre le but qu'on s'y propose, qui est l'énonciation de la pensée? N'est-ce pas aussi du méchanisme propre à chaque langue, que naissent les idiotismes? *Voyez* IDIOTISME.

Je sens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expressément, & qu'il avoit assez indiquée dès la premiere édition, qu'il n'envisage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inversion* qu'au renversement de cet ordre, & que l'usage des mots est arbitraire, pourvû que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, le sens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des sciences & des arts, des mots absolument nouveax, & de donner à des mots déja connus un sens différent de celui qui leur est ordinaire n'est pas une licence effrénée qui puisse tout changer sans retenue, & innover sans raison; *dabitur licentia sumpta pudenter*. Hor. *art poët.* 51. il faut montrer l'abus de l'ancien usage, & l'utilité ou même la nécessité du changement; sans quoi, il faut respecter inviolablement l'usage du langage didactique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi. Ibid.* 72. M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il soit peut-être vrai au fond que l'*inversion*, telle qu'il l'entend, ne puisse l'être que par rapport à l'ordre oratoire; il semble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inversion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve singuliere la conséquence d'un raisonnement du P. du Cerceau sur les *inversions*, qui ne sont assurément que les *inversions* grammaticales (*pag.* 298); & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inversion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'est-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & prosélytes de M. Batteux, ont fait de sa doctrine nouvelle sur l'*inversion*, sous ses propres yeux, & pour ainsi dire sur son bureau le fondement de leur système d'enseignement & de leur méthode d'étudier les langues?

2°. S'il y a dans l'esprit un arrangement grammatical, *relatif aux regles* établies pour le méchanisme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce sont les termes de M. Batteux); il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots, qui soit le renversement de cet arrangement grammatical qui existe dans l'esprit, qui soit *inversion* grammaticale; & c'est précisément l'espece d'*inversion*, reconnue comme telle jusqu'à présent par tous les Grammairiens, & la seule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'esprit, veut dire sans doute un ordre dans la succession des idées, lequel doit servir de guide à la grammaire? cela posé, faut-il dire que cet arrangement est *relatif aux regles*, ou que les regles sont *relatives à cet arrangement*? La premiere expression me sembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne seroit dans l'esprit, que comme le résultat des regles arbitraires du méchanisme propre de chaque langue; d'où il s'ensuivroit que chaque langue devroit produire son arrangement grammatical particulier. La seconde expression suppose que cet arrangement grammatical préexiste dans l'esprit, & qu'il est le fondement des regles méchanique de chaque langue. En cela même je la crois préférable à la premiere, parce que, comme le disent les Jurisconsultes, *regula est quæ rem quæ est, breviter enarrat; non ut ex regula jus sumatur, sed ex jure, quod est, regula fiat*. Paul. jurisconf. *lib. I. de reg.*

reg. jur. Quoiqu'il en soit, dès que M. Batteux reconnoît cet arrangement grammatical dans l'esprit, il me semble que ce doit être celui dont j'ai ci-devant démontré l'influence sur la syntaxe de toutes les langues, celui qui seul contribue à donner aux mots réunis un sens clair & précis, & dont l'inobservation feroit de la parole humaine un simple bruit semblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue se trouve donc l'*inversion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois? dans les langues transpositives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoissent que le latin, le grec & les autres langues transpositives admettent beaucoup plus d'*inversions* de cette espece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui se parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis sur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'exposer du moins sommairement quelques réflexions qui me sont venues au sujet du systême de M. Batteux sur ce point.

„ C'est, dit-il, (*pag.* 301.) de l'ordre & de l'arrangement des choses & de leurs parties, que dépend „ l'ordre & l'arrangement des pensées; & de l'ordre & „ de l'arrangement de la pensée, que dépend l'ordre & „ l'arrangement de l'expression. Et cet arrangement est „ naturel ou non dans les pensées & dans les expressions qui sont images, quand il est ou qu'il n'est pas „ conforme aux choses qui sont modeles. Et s'il y a „ plusieurs choses qui se suivent ou plusieurs parties d'une „ même chose, & qu'elles soient autrement arrangées „ dans sa pensée, qu'elles ne le sont dans la nature, il „ y a *inversion* ou renversement dans la pensée. Et si „ dans l'expression il y a encore un autre arrangement „ que dans la pensée, il y aura encore renversement; „ d'où il suit que l'*inversion* ne peut être que dans les „ pensées ou dans les expressions, & qu'elle ne peut y „ être qu'en renversant l'ordre naturel des choses qui „ sont représentées „. J'avois cru jusqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'est la vérité seule qui dépend de cette conformité entre les pensées & les choses, ou entre les expressions & les pensées; mais on nous apprend ici que la construction réguliere de l'élocution en dépend aussi, ou même qu'elle en dépend seule, au point que quand cette conformité est violée, il y a simplement *inversion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choses autrement qu'elles ne sont en elles-mêmes, ou dans le discours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà sans doute la premiere fois que le terme d'*inversion* est employé pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses, ou le défaut de conformité de la parole avec la pensée; mais il faut convenir alors que la grande source des *inversions* de la premiere espece est aux petites-maisons, & que celles de la seconde espece sont traitées trop cavalierement par les moralistes qui, sous le nom odieux de *mensonges*, les ont mises dans la classe des choses abominables.

Mais suivons les conséquences: il est donc essentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choses & de leurs parties, pour bien déterminer celui des pensées, & ensuite celui des expressions: tout le monde croit que c'est là la suite de ce qui vient d'être dit: point du tout. Au moyen d'une *inversion*, qui n'est ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve „ que dans les „ cas où il s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce que nous lui disons, l'*intérêt* doit régler „ les rangs des objets, & donner par conséquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus „ important „. Il est difficile, ce me semble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choses: qu'importe; c'est dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y consens; mais les décisions de cet ordre d'intérêt sont-elles constantes, uniformes, invariables? Vous savez bien que telle doit être la nature des principes des Sciences & des Arts. Il me semble cependant qu'il vous seroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez; il devroit produire en tout tems le même effet pour tout le monde; au lieu que dans votre systême, pour me servir des termes de l'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets*, *pag.* 93. „ ce qui sera *inversion* pour l'un, ne le sera pas pour l'autre. „ Car, dans une suite d'idées, il n'arrive pas toujours „ que tout le monde soit également affecté par la même. Par exemple, si de ces deux idées contenues dans „ la phrase *serpentem fuge*, je vous demande quelle est „ la principale; vous me direz vous que c'est le serpent; mais un autre prétendra que c'est la fuite, & „ vous aurez tous deux raison. L'homme peureux ne „ songe qu'au serpent; mais celui qui craint moins le „ serpent que ma perte, ne songe qu'à ma fuite: l'un „ s'effraye & l'autre m'avertit „. Votre principe n'est donc ni assez évident, ni assez sûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le sentez vous-même, puisque vous avouez (*pag.* 316) que son application „ a pour le métaphysicien même des variations embarrassantes, qui sont causées par la maniere „ dont les objets se mêlent, se cachent, s'effacent, s'enveloppent, se déguisent les uns les autres dans nos „ pensées; de sorte qu'il reste toujours, au moins dans „ certains cas, quelques parties de la difficulté „. Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent souvent la construction prétendue réguliere que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le dise; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque; & vous tenez la principale cause qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriser les variations des cas, afin de faciliter les *inversions* qui pourroient faire plus de plaisir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la construction naturelle & analytique.

Nous avons lu vous & moi, les œuvres de Rhétorique de Ciceron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoissoient si profondément les principes & les ressorts, & qui nous les tracent avec tant de sagacité, de justesse & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le savez, sur votre prétendu principe de l'élocution oratoire; mais avec quelle abondance & quel scrupule insistent-ils l'un & l'autre sur ce qui doit procurer cette suite harmonieuse de sons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium satietatem*. Cic. *de Orat. lib. III. cap. xjv.* Ciceron partage en deux la matiere de l'éloquence: 1°. le choix des choses & des mots, qui doit être fait avec prudence, & sans doute d'après les principes qui sont propres à cet objet; 2°. le choix des sons qu'il abandonne à l'orgueilleuse sensibilité de l'oreille. Le premier point est, selon lui, du ressort de l'intelligence & de la raison; & les regles par conséquent qu'il faut y suivre, sont invariables & sûres. Le second est du ressort du goût; c'est la sensibilité pour le plaisir qui doit en décider; & ces décisions varieront en conséquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ est*, *vocum* (des sons) *autem & numerorum aures sunt judices: & quod illa ad intelligentiam referuntur*, *hæc ad voluptatem*, *in illis ratio invenit*, *in his sensus*, *artem*, Ciceron, *Orat. chap. xxij. n.* 164.

Voilà donc les deux seuls juges que reconnoissent en fait d'élocution le plus éloquent des Romains, la raison & l'oreille; le cœur est compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'est avec raison; l'éloquence du cœur n'est point assujettie à la contrainte d'aucune regle artificielle; le cœur ne connoît d'autres regles que le sentiment, ni d'autre maître que le besoin, *magister artis*, *ingenique largitor*. Perf. *prolog.* 11.

Ce n'est pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des passions ne puisse influer sur l'élocution même, & qu'il ne puisse en résulter des expressions pleines de noblesse, de graces, ou d'énergie. Je prétends seulement que le principe de l'intérêt est effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire; & j'ajoûte que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'ensuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fussent leurs places naturelles; les places naturelles des mots dans l'élocution, sont celles que leur assigne la premiere institution de la parole pour énoncer la pensée. Ainsi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la regle de l'ordre naturel des mots, est une des causes de l'*inversion* proprement dite; mais l'effet que l'*inversion* produit alors sur l'ame, est en même tems l'un des titres qui la justifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inversion*, enrichit souvent l'élocution? Prenons seulement un exemple dans Horace, *lib. I. Od.* 28.

> . . . . *Nec quicquam tibi prodest*
> *Aërias tentasse domos, animoque rotundum*
> *Percurrisse polum, morituro.*

Quelle force d'expression dans le dernier mot *morituro!* L'ordre analytique avertit l'esprit de le rapprocher de

de *tibi*, avec lequel il eſt en concordance par raiſon d'identité; mais l'eſprit repaſſe alors ſur tout ce qui ſépare ici ces deux correlatifs; il voit comme dans un ſeul point, & les occupations laborieuſes de l'aſtronome, & le contraſte de ſa mort qui doit y mettre fin; cela eſt pittoreſque. Mais ſi l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodeſt* qui eſt à la tête, quelle vérité! quelle force! quelle énergie! Si l'on dérangeoit cette belle conſtruction, pour ſuivre ſcrupuleuſement la conſtruction analytique; *tentaſſe domos aërias, atque percurriſſe animo polum rotundum, necquicquam prodeſt tibi morituro*; on auroit encore la même penſée énoncée avec autant ou plus de clarté; mais l'effet eſt détruit; entre les mains du poëte, elle eſt pleine d'agrément & de vigueur: dans celle du grammairien, c'eſt un cadavre ſans vie & ſans couleur; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait ſentir.

Cet avantage réel & inconteſtable des *inverſions*, joint à celui de rendre plus harmonieuſes les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, ſont les principaux motifs qui ſemblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enſeignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phraſe latine. „ Car toutes les langues, dit M. Plu-
„ che (*Méth. p.* 115. *édit.* 1751.) & ſur-tout les an-
„ ciennes, ont une façon, une marche différente de celle
„ de la nôtre. C'eſt une autre méthode de ranger les
„ mots & de préſenter les choſes: dérangez-vous cet
„ ordre, vous vous privez du plaiſir d'entendre un vrai
„ concert. Vous rompez un aſſortiment de ſons très-
„ agréables: vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de l'ex-
„ preſſion & la force de l'image..... Le moindre
„ goût ſuffit pour faire ſentir que le latin de cette ſe-
„ conde phraſe a perdu toute ſa ſaveur; il eſt anéanti.
„ Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'eſt qu'en
„ deshonorant ce récit par la marche de la langue fran-
„ çoiſe qu'on lui a fait prendre, on a entierement ren-
„ verſé l'ordre des choſes qu'on y rapporte; & pour
„ avoir égard au génie, ou plutôt à la pauvreté de nos
„ langues vulgaires, on met en pieces le tableau de la
„ nature „ M. Chompré eſt de même avis, & en parle
„ d'une maniere auſſi vive & auſſi décidée *Moyens sûrs*,
„ &c. *pag.* 44. *édit.* 1757. „ Une phraſe latine d'un
„ auteur ancien eſt un petit monument d'antiquité. Si
„ vous décompoſez ce petit monument pour le faire en-
„ tendre, au lieu de le conſtruire vous le détruiſez: ainſi
„ ce que nous appellons *conſtruction*, eſt réellement une
„ *deſtruction* „.

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les
„ jeunes gens à l'étude du latin ou du grec? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. *Voyez* Méch. *pag.* 154. *& ſuiv.*

„ 1. C'eſt imiter la conduite de la nature de com-
„ mencer le travail des écoles par lire en françois, ou
„ par rapporter nettement en langue vulgaire ce qui ſera
„ le ſujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur
„ ancien. Il faut que les commençans ſachent dequoi
„ il s'agit, avant qu'on leur faſſe entendre le moindre
„ mot grec ou latin. Ce début les charme. A quoi bon
„ leur dire des mots qui ne ſont pour eux que du bruit?
„ C'eſt ici le premier degré...

2. „ Le ſecond exercice eſt de lire, & de rendre fi-
„ dellement en notre langue le latin dont on a annoncé
„ le contenu; en un mot de traduire.

3. „ Le troiſieme eſt de relire de ſuite tout le latin
„ traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'infle-
„ xion de la voix qu'on y donneroit dans la conver-
„ ſation.

„ Ces trois premieres démarches ſont l'affaire du maî-
„ tre: celles qui ſuivent ſont l'affaire des commençans „. Diſpenſons-nous donc de les expoſer ici: quand les maîtres ſauront bien remplir leurs fonctions, leur zele, leurs lumieres & leur adreſſe les mettront aſſez en état de conduire leurs diſciples dans les leurs. Mais eſſayons l'application de ces trois premieres regles, ſur ce diſcours adreſſé à Sp. Carvilius par ſa mere. Cic. *de Orat. II.* 61. *Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcunque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une bleſſure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de ſe montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit: *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous faſſe ſouvenir de votre valeur?*

J'ai donc imité la conduite de la nature: j'ai rapporté en françois le diſcours qui va être le ſujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du ſecond exercice, qui conſiſte, dit-on, à lire & à rendre fidellement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu, en un mot de *traduire*. Ce mot *traduire* imprimé en italique me fait ſoupçonner quelque myſtère, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la penſée de M. Pluche, avant que j'euſſe vu la pratique de M. Chompré dans l'avertiſſement de ſon introduction; mais avec ce ſecours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu parois, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotieſcunque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu feras, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'eſprit.

Le troiſieme exercice eſt de relire de ſuite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la converſation. On ſeroit tenté de croire que c'eſt effectivement le latin même qu'il faut relire de ſuite, & que ce ton ſi recommandé eſt pour mettre les jeunes gens ſur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me diſant; „ faites lui redire les
„ mots françois ſur chaque mot latin ſans nommer
„ ceux-ci „. Reprenons donc la ſuite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'eſprit.*

Peut-on entendre quelque choſe de plus extraordinaire que ce prétendu françois? Il n'y a ni ſuite raiſonnée, ni uſage connu, ni ſens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer: c'eſt M. Chompré qui m'en aſſure (*Avertiſſ. de l'introd.*) „ vous verrez, dit-il, à l'air
„ riant des enfans qu'ils ne ſont pas dupes de ces mots
„ ainſi placés à côté les uns les autres, ſelon ceux du
„ latin; ils ſentent bien que ce n'eſt pas ainſi que notre
„ langue s'arrange. Un de la troupe dira avec un peu
„ d'aide „: *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius*,... Pardon; j'ai voulu ſur votre parole ſuivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un inſtant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conſerve ici le littéral de la premiere traduction, & que je le diſpoſe ſeulement ſelon l'ordre analytique, ou ſi vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune éleve ne le fera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez vous qu'il rapporte ce *que*? où voulez-vous qu'il s'aviſe de placer *des vertus tiennes*? Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque choſe. Je n'y vois qu'un remede, que je puiſe dans votre livre même, c'eſt de ſuppléer les ellipſes dès la premiere traduction littérale. Mais il en réſulte un autre inconvénient: avant *ut*, vous ſuppléerez *in hunc finem* (à cette fin); après *tuarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* (le ſouvenir): que faites-vous en cela? Reſpectez-vous aſſez le petit monument ancien que vous avez entre les mains? Ne le détruiſez-vous pas en le ſurchargeant de pieces qu'on y avoit jugées ſuperflues? Vous rompez un aſſortiment de ſons très-agréables vous affoibliſſez l'énergie de l'expreſſion; vous faites perdre à cette phraſe toute ſa ſaveur; vous l'anéantiſſez: par-là votre méthode me paroît auſſi repréhenſible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y ſuppléer des ellipſes; vous convenez qu'il faut de néceſſité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raiſon: mais trouvez bon que j'en diſcute avec vous la cauſe.

L'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe enviſager la Grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la ſucceſſion analytique des idées partielles, que l'on diſtingue dans la penſée par l'abſtraction; cette peinture eſt la tâche commune de toutes les langues: elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainſi l'étude d'une langue ſe réduit à deux points qui ſont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoiſſance des couleurs qu'elle emploie, & la maniere dont elle les diſtribue: en termes propres, ce ſont le vocabulaire & la ſyntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire: c'eſt une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la ſyntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut obſerver tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoiſſance ſeule peut rendre la langue intelligible: ici la marche en eſt ſuivie régulierement; là la phraſe s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaiſons, qui ſont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la ſucceſſion naturel-

le; tantôt la phrase est pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y soit montrée explicitement; tantôt elle est elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y sont pas, mais ils sont désignés par quelques autres circonstances qu'il faut reconnoître.

Si la phrase qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible; & qu'elle soit disposée selon l'ordre de la succession analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne soit entendue; elle a le plus grand degré possible de facilité: elle en a moins si elle est elliptique, quoique construite selon l'ordre naturel; & c'est la même chose, s'il y a *inversion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique; la difficulté est apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipse & *inversion*. Or c'est un principe incontestable de la didactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enseigner le plus de facilité qu'il est possible. C'est donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il est sorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle; c'est le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien sensible la succession analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en suppléant les ellipses: pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce que l'on appelle communément la construction? Personne n'oseroit dire que ce ne fût un moyen de plus très-propre pour faciliter l'intelligence du texte; & l'on est réduit à prétexter, que c'est détruire l'harmonie de la phrase latine; que c'est empêcher l'oreille d'en sentir „ le caractere, dépouiller la belle latinité de ses vraies „ parures, la réduire à la pauvreté des langues moder- „ nes, & accoutumer l'esprit à se familiariser avec la „ rusticité. *Méchan. des langues, pag.* 128.

Eh! que m'importe que l'on détruise un assortiment de sons qui n'a, ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puisque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin? Quand je les connoîtrois, ces principes, que m'importeroit qu'on laissât subsister l'harmonie, si elle m'empêchoit d'entendre le sens de la phrase? Vous êtes chargé de m'enseigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conserver le nombre & l'harmonie. Laissez ce soin à mon maître de rhétorique; c'est son vrai lot: le vôtre est de me mettre dans son plus grand jour la pensée qui est l'objet de la phrase latine & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adoucissez les qualifications odieuses dont vous flétrissez leurs procédés: il n'y a point de rusticité dans des procédés dictés par la nature, & suivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues; & il est injuste de les regarder comme pauvres, quand elles se prêtent à l'expression de toutes les pensées possibles; la pauvreté consiste dans la seule privation du nécessaire, & quelquefois elle naît de la surabondance du superflu. Prenez garde que ce ne soit le cas de votre méthode, où le trop de vûes que vous embrassez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous proposer uniquement.

Servius, Donat, Priscien, Isidore de Séville, connoissoient aussi-bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarrassez, puisque le latin étoit leur langue naturelle; Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inversion* leur sembloit jetter de l'obscurité sur la pensée: *ordo est*, disoient-ils; & ils arrangeoient alors les mots selon l'ordre de la construction analytique, sans se douter que jamais on s'avisât de soupçonner de la rusticité dans un moyen si raisonnable.

Messieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés sur l'analyse de la pensée. Le sixieme exercice consiste, selon M. Pluche. (*Mech. page* 155.) *à rappeller fidellement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui composent chaque phrase latine.* Fort bien: mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction est entierement faite; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun secours. Je sais bien que vous me repliquerez que ces observations prépareront toûjours les esprits pour entreprendre avec plus d'aisance une autre traduction dans un autre tems. Cela est vrai, mais si vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phrase même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand; plus prompt, parce que vous auriez recueilli sur le champ dans la traduction, le fruit des observations que vous auriez semées dans l'exercice préliminaire; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple est mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumiere sur l'exemple dont le sens en est mieux développé. J'ajoûte que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, si la théorie de vos remarques grammaticales étoit suivie d'une application pratique dans une construction faite en conséquence.

„ Parlez ensuite des raisons grammaticales, dit M. „ Chompré (*Avert. pag.* 7.), des cas, des tems, &c. „ selon les douze maxime fondamentales, & selon les „ ellipses que vous aurez employées: mais parlez de „ tout cela avec sobriété, pour ne pas ennuyer ni re- „ buter les petits auditeurs, peu capables d'une longue „ attention. La Logique grammaticale, quelle qu'elle „ soit, est toûjours difficile, au-moins pour des com- „ mençans „. Ce que je viens de dire à M. Pluche, je le dis à M. Chompré; mais j'ajoute que quelque difficile qu'on puisse imaginer la Logique grammaticale, c'est pourtant le seul moyen sûr que l'on puisse employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut assûrément faire quelque fonds sur leur mémoire, & lui donner sa tâche; tout le vocabulaire est de son ressort: mais les mener dans les routes obscures d'une langue qui leur est inconnue, sans leur donner le secours du flambeau de la Logique, ou en portant ce flambeau derriere eux, au lieu de les en faire précéder, c'est d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire; & c'est d'ailleurs faire prendre à leur esprit la malheureuse habitude d'aller sans raisonner; *c'est*, pour me servir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur esprit à se familiariser avec la stupidité.* La Logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très grandes, puisqu'il y a si peu de maîtres qui paroissent l'entendre: mais d'où viennent ces difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a donné jusqu'ici, & du préjugé où l'on est, que l'étude en est seche, pénible, & peu fructueuse? Que de bons esprits ayent le courage de se mettre au-dessus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette science; & l'on en verra disparoître la sécheresse, la peine, & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marsais; car les progrès de l'esprit humain ont essentiellement de la lenteur; & j'ose répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, sera clair, précis, utile, & sans difficulté. En attendant, réduisons de notre mieux les principes qui leur sont nécessaires; nos efforts, nos erreurs mêmes, ameneront la perfection: mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon absolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot sur cette harmonie enchanteresse, à laquelle on sacrifie la construction analytique, quoiqu'elle soit fondée sur des principes de Logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'ils réunissent en leur faveur l'unanimité des Grammairiens de tous les tems M. Pluche & M. Chompré sentent-ils bien les différences harmoniques de ces trois constructions également latines, puisqu'elles sont également de Cicéron: *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras*? S'ils démêlent ces différences & leurs causes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumieres sur un objet si intéressant; elles en seront d'autant mieux accueillies, qu'ils sont les seuls apparemment qui puissent lui faire ce présent; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie est le fondement de leur système d'enseignement, qui ne peut avoir de solidité que celle qu'il tire de son premier principe: encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie sont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raison & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que par rapport à la raison toutes les constructions sont bonnes, si elles sont claires; que la clarté de l'énonciation est le seul objet de la Grammaire, & la seule vûe qu'il faille se proposer dans l'étude des élémens d'une langue; que l'harmonie, l'élégance, la parure, sont des objets d'un second ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ses dépens; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ses efforts, en les étouffant par le concours.

Au surplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ses éleves à l'intelligence, du sens, par l'analyse & la construction grammaticale, de leur faire remar-

remarquer les beautés accessoires qui peuvent se trouver dans la construction usuelle? Quand ils entendent le sens du texte, & qu'ils sont prévenus sur les effets pittoresques de la disposition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur fasse relire sans dérangement; leur oreille en sera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe sa sensibilité, & l'esprit, sa lumiere. Le petit inconvénient résulté de la construction, s'il y en a un, sera amplement compensé par ce dernier exercice; & tous les intérêts seront conciliés.

J'espere que ceux dont j'ai osé ici contredire les assertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'est point une leçon que j'ai prétendu leur donner; *quod si facerem, te erudiens, jure reprehenderer*. Cic. III. *de fin*. Je n'ignore pas quelle est l'étendue de leurs lumieres; mais je sais aussi quelle est l'ardeur de leur zele pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à exposer en détail les titres justificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils desapprouvent; mais je ne prétens point prononcer définitivement; je n'ai voulu que mettre les pieces sur le bureau; le public prononcera. *Nos qui sequimur probabilia, nec ultrà id quod verisimile occurrerit progredi possumus, & refellere sine pertinaciâ, & refelli sine iracundiâ parati sumus*. Cic. *Tusc. II. ij. 5.* (*B. E. R. M.*)

INVESTIR, (*Art milit.*) *Investir* une place, c'est en occuper toutes les avenues; c'est le préliminaire d'un siege.

Investir une place, c'est l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus; de maniere que la ville ne puisse recevoir aucun secours, soit d'hommes ou de provisions; c'est proprement une préparation pour l'assiéger dans les formes.

L'*investissement* doit être fait de nuit avec de la cavalerie, afin d'empêcher qu'il ne sorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on *investit*. Il faut aussi le plus promptement qu'il se peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles soient moins exposées au feu de la place; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit se montrer d'abord devant la place, que par des détachemens, qui poussant de tous côtés jusqu'aux portes de la ville, enlevent tout ce qui se trouve dehors, hommes & bestiaux. Ces détachemens doivent être soutenus par quelques escadrons qu'on fait avancer autant qu'il est nécessaire. Il est même avantageux d'essuyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition se fait, on doit se saisir de toutes les avenues favorables aux secours qui pourroient se jetter dans la place. On forme pendant la nuit une espece d'enceinte autour de la place, en sorte qu'il ne reste aucun espace par où l'ennemi puisse pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on dispose de petites gardes devant & derriere pour n'être point surpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque côté qu'il puisse se présenter, tenant toûjours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pied à terre, pour faire un peu reposer les hommes & les chevaux. Le matin on se retire peu-à-peu avec le jour, faisant souvent halte jusqu'à ce que le lever du soleil donne lieu de se retirer au quartier.

On pose des gardes ordinaires, qui font tête à la place, & d'autres plus fortes sur les côtés par où les secours pourroient arriver. Après quoi les escadrons qui ne sont pas de garde, se retirent au camp pour se reposer, sans se deshabiller, ni deseller les chevaux, qu'autant de tems qu'il est nécessaire pour les panser.

Dès le jour même que la place est *investie*, l'armée se met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choses nécessaires au siége. Lorsque l'armée est prête d'arriver, le lieutenant général qui a fait l'*investissement*, va au-devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, sur le rapport de cet officier, regle la derniere disposition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de son arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & distribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il regle aussi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, &c. Ce qui étant fait, les ingénieurs tracent la circonvallation, afin que les troupes puissent marquer leur camp & demeure; ce qui se fait en établissant le front de bandiere parallélement à la circonvallation & à la distance de 60, 80, 100, ou 120 toises au plus. *Voyez* CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

INVESTIR, (*Marine.*) se dit parmi les matelots de la Méditerranée pour échouer ou toucher sur une côte ou sur un banc de sable. (*Q*)

INVESTISSEMENT, *dans l'Art militaire*, c'est l'action d'entourer une place de troupes pour se préparer à en faire le siége dans les formes. *Voyez* INVESTIR.

INVESTITURE, s. f. (*Jurisprud.*) du latin *vestire*, signifie *tradition*, mise en possession. Ce terme se prend quelquefois pour le droit d'*investir*, quelquefois pour l'action même d'*investir*, quelquefois enfin pour l'instrument ou acte qui fait mention de cette *investiture*. Il se prend aussi pour la possession même, comme on le voit en plusieurs endroits de la loi des Lombards.

En matiere féodale, le terme d'*investiture* se prend quelquefois pour le titre primitif de concession du fief, & plus souvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *investitures* & mises en possession ne se faisoient pas simplement de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains signes extérieurs ou symboles, pour exprimer la translation qui se faisoit de la propriété ou possession d'une personne à une autre.

Ces symboles étoient fixés par les lois ou par l'usage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choses chez presque toutes les nations; on se servoit ordinairement des choses qui avoient le plus de rapport avec celle dont on vouloit faire la tradition. Ainsi pour l'*investiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; si c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; si c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas seulement le fond & le sol dont on se dépouilloit, mais que l'on cédoit aussi la superficie, c'est-à-dire tout ce qui étoit sur le fond, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moissons, &c.

L'*investiture* se faisoit aussi *per festucam seu per baculum & virgam*, c'est-à-dire par la tradition d'un petit bâton appellé *festuca*.

On employoit encore pour symbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour désigner la puissance que l'on transmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser, & faire généralement dans son fond tout ce qu'il jugeroit à propos.

On se servoit enfin quelquefois encore d'autres choses en signe d'*investiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une piece de monnoie: d'une pierre, & de diverses autres choses.

Les souverains donnoient l'*investiture* d'une province *per vexillum*, c'est-à-dire en remettant une banniere.

On gardoit avec soin ces signes d'*investitures*; & souvent on les annexoit à l'acte d'*investiture*, comme quand c'étoit une piece de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, &c. & afin que ces sortes de pieces symboliques ne pussent pas servir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles en les coupant ou cassant par le milieu. *Voyez le Glossaire* de du Cange, *au mot investitura*, où l'on trouve près de 80 manieres différentes de donner l'*investiture*. (*A*)

INVESTITURE DES FIEFS, est la concession primitive du fief ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi & investi de son fief.

L'*investiture* du vassal empêche le seigneur d'user du retrait féodal, elle sert aussi à faire courir l'année du retrait lignager. *Voyez* le *traité des fiefs* de Billecoq, *liv. II. chap. xvij.* & *aux mots* FOI & HOMMAGE. (*A*)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, est un acte par lequel on déclare & on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'institution & la mise en possession réelle d'un bénéfice avec l'*investiture*, quoique ordinairement ce soient des choses différentes.

L'institution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*investiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la mise en possession on donne l'administration & jouissance des fruits.

L'*investiture* est quelquefois prise pour *collation*, quand celui qui *investit*, a en même tems le pouvoir de conférer; elle peut aussi être prise pour la mise en possession réelle, lorsque celui qui met en possession réelle, a aussi le droit de conférer; mais en général l'*investi-*

ture est différente & de l'institution & de la mise en possession réelle, ainsi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*investiture* étoit différente selon la dignité des bénéfices; le chanoine étoit *investi* par le livre, l'abbé par le bâton pastoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des *investitures* ecclésiastiques est la même que celle de l'*investiture* pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne l'Eglise ayant commencé à posséder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés se trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'*investiture* par la crosse & l'anneau, sans que les princes ayent jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puissance spirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & qu'il ordonna que tous les archevêques & évêques de ses états recevroient l'*investiture* de sa main, avant que d'être consacrés; mais quoique Leon VIII. ait renouvellé cette prétendue constitution en faveur d'Othon I. elle est visiblement supposée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain n'ont parlé de cette concession.

Quoi qu'il en soit de ce decret, il est certain que nos rois & les empereurs donnoient l'*investiture* des évêchés, abbayes, par la crosse & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouissoient aussi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuse querelle des *investitures* pour les évêchés & abbayes; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII. fut le premier qui défendit les *investitures*; il fut suivi par Victor III. & Urbain II. ce dernier alla même jusqu'à défendre le serment de fidélité des évêques.

Henri IV. du nom étoit alors empereur, & soutenoit les *investitures*; Gregoire VII. appelloit cela *les héréfies henriciennes*.

Cette question excita beaucoup de troubles, sur-tout en Allemagne & en Angleterre; Henri IV. fut excomunié par trois papes successivement; cela produisit plusieurs schismes & des guerres continuelles; pendant cinquante-six ans que dura ce démêlé fameux sous six papes différens, il y eut à cette occasion soixante batailles sous Henri IV. & soixante-huit autres sous Henri V. son successeur; il y périt plus de deux millions d'hommes. Calixte II. engagea Henri V. à renoncer aux *investitures*, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en dissuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas seulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau, qui excita de la difficulté; on attaqua toutes les *investitures* des bénéfices en général, de quelque maniere qu'elles fussent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en son histoire universelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome, que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers canoniquement élus, les *investitures* par un bâton recourbé, mais par une baguette. Il paroît rapporter ce concile à l'année 1120; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une assemblée tenue à Vorms en 1122, que se fit l'accommodement; l'empereur renonça à donner les *investitures* par la crosse & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'*investiture* des regales, c'est-à-dire, des biens temporels par le sceptre.

A l'égard de la France, nos rois n'eurent presque aucuns démêlés avec les papes touchant les *investitures*; ils en ont joui paisiblement même sous Grégoire VII. qui craignit de s'attirer trop d'ennemis à la fois, s'il se brouilloit avec la France pour ce sujet; sous les papes suivans ils se départirent de l'*investiture* par le bâton pastoral & l'anneau, & se contenterent de la donner par écrit ou de vive voix; au moyen de quoi les successeurs de Gregoire VII. qui paroissoient ne s'attacher qu'à cette cérémonie extérieure, ont laissé nos rois jouir paisiblement du serment de fidélité, qui a succédé aux *investitures*, & des droits de joyeux-avenement & de regale.

Par le concordat passé entre Leon X. & François I, le roi est maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez *le glossf. de* Ducange *au mot* INVESTITURE, où il rapporte plusieurs manieres différentes de donner l'*investiture* ecclésiastique, *per librum*, *per capellum*, *per candelabrum*, *per grana incessi*, & autres semblables.

Voyez Covaruvias, Cujas, Guymier, *l'histoire de l'origine des dixmes*, *le traité de la capacité des ecclésiastiques* de Duperray. (*A*)

INVETERÉ, adj. (*Gramm.*) qui subsiste depuis long-tems; il ne se prend gueres qu'en mauvaise part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de si difficile à déraciner que les choses *invétérées*, tant au physique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut renverser, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raisonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philosophes que les Athéniens envoyerent à Rome, prouva un jour la distinction absolue du juste & de l'injuste par des raisons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raisons opposées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne se promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il seroit trop heureux pour la consolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaiser, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a passé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOLABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne sera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conscience est un privilege *inviolable*. La loi du serment est sacrée, ou est *inviolable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. (*Gramm.*) qui échappe à la vûe, ou par sa nature, ou par la petitesse de ses parties, ou par sa distance, les substances spirituelles sont *invisibles*; les particules de l'air sont *invisibles*; les corps nous deviennent *invisibles* à force de s'éloigner. Si une chose n'a point été sensible, on n'en a nulle idée représentative. Une question difficile à résoudre, c'est si les aveugles ont des idées représentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont. Il semble que l'idée représentative d'un objet entraîne l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans sa tête ou au bout de ses doigts?

INVISIBLES, s. m. pl. (*Théolog.*) est le nom qu'on donne à quelques rigides confessionistes, & aux sectateurs d'Osiander, de Flactius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'Eglise visible. Les freres de la Roze-Croix ont été aussi appellés *invisibles*. Prateole, *invisib.* Florimont de Raimond, *liv. II. chap. xvj.* &c. *Voyez* CONFESSIONISTES. (*H*)

INVITATEUR (*Gram. Hist. anc.*) domestique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit aussi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, s. m. (*Liturg.*) verset que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*, & à la fin de ce pseaume; il change suivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la semaine sainte.

INVOCATI, (*Hist. litt.*) nom d'une société littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour devise une enclume, sur laquelle est posé un fer rouge & un marteau, avec l'inscription *in quascumque formas*.

INVOCATION, s. f. (*Théolog.*) action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à son secours. *Voyez* PRIERE, ADORATION &c.

Les catholiques romains *invoquent* les saints, les priant d'interceder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des saints est un des plus grands sujets des disputes entre les Catholiques & les Réformés. *Voyez* SAINT.

INVOCATION, *en terme de Poësie*, est une priere que le poëte adresse, en commençant son ouvrage, à quelque divinité, sur-tout à sa muse pour en être inspiré: *Voyez* MUSES.

L'*invocation* est absolument nécessaire dans un poëme épique, à cause que le poëte dit des choses qu'il ne sauroit pas, si quelque divinité ne les lui avoit inspirées. D'ailleurs il doit à ses lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui est le fondement de toute la morale & des instructions qu'il prétend leur donner dans sa fable; & puisqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'est pas raisonnable qu'il ose les faire agir, sans leur en avoir demandé la permission. *Voyez* EPIQUE.

L'auteur s'adresse souvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique; sur-tout lorsqu'il veut raconter quelque chose de miraculeux, comme lorsque Virgile décrit la métamorphose des navires d'Enée en nymphes; mais la principale *invocation* est celle du commencement.

Le pere le Bossu considere deux choses dans l'*invocation*; la premiere est ce que le poëte demande; & la seconde, quelle est la divinité à qui il s'adresse. Quant à la premiere, Homere a si bien joint la proposition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invoque* sa muse pour tout ce qu'il propose sans réserve; Virgile au contraire ne prie sa muse que de lui fournir une partie de son sujet, & même il détermine précisément celle qu'il desire; après avoir assez exactement proposé toute sa matiere, il s'adresse à sa muse, & il la prie de lui en apprendre les causes. *Voyez* PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il *invoque*, le même auteur observe que ce doit toujours être celle qui préside au sujet qu'il traite, ou celle qui préside à la poësie en général. Ovide, dans ses métamorphoses, fait la premiere sorte d'*invocation*; Lucrece en agit de même dans son poëme; celles d'Homere & de Virgile sont de la premiere espece; ils n'*invoquent* que les muses, & distinguent par là les divinités qui président à la poësie, d'avec celles qui président aux actions des poëmes, & qui en sont les personnages.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invoquées* soient considérées par les poëtes mêmes, comme des personnes divines, dont ils attendent un véritable secours. Sous ce nom de muses, ils souhaitent le génie de la poësie, & toutes les conditions & les circonstances nécessaires pour exécuter leur entreprise. Ce sont des allégories & des manieres de s'exprimer poétiquement, comme quand on fait des dieux du sommeil du calme, de la renommée, de la terreur, & des semblables descriptions des choses naturelles ou morales; aussi les muses sont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de payennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoises, &c. *Voyez* MUSES.

INVOLONTAIRE, adj. (*Gram.*) ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'est pas voulu, consenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* consiste à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & sous mes piés il se rencontre des insectes que j'écrase *involontairement*. Je marche, & je vois un serpent endormi; je lui appuie mon talon sur la tête, & je l'écrase *volontairement*. Ma réflexion est la seule chose qui distingue ces deux mouvemens, & ma réflexion considérée relativement à tous les instans de ma durée, & à ce que je suis dans le moment où j'agis, est absolument indépendante de moi. J'écrase le serpent de réflexion; de réflexion Cleopâtre le prend & s'en pique le sein. C'est l'amour de la vie qui m'entraîne; c'est la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce sont deux poids qui agissent en sens contraires sur les bras de la balance, qui oscillent & se fixent nécessairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme est bienfaisant ou malfaisant, heureusement ou malheureusement né, exterminable ou digne de récompense selon les lois.

JO

JOACHIMITES, s. m. pl. (*Théologie.*) disciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui passa pour un prophete pendant sa vie, & laissa après sa mort beaucoup de livres de prophétie, & plusieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils disoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement du Fils, que l'opération du Fils avoit duré jusqu'à leur tems pendant 1260 ans, qu'après cela le S. Esprit devoit opérer aussi à son tour. Ils divisoient ce qui regardoit les hommes, les tems, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, selon les trois Personnes de la sainte Trinité: ainsi chacune de ces trois choses comprenoit trois états qui devoient se succéder, ou s'étoient déja succédé les uns aux autres, ce qui faisoit qu'ils nommoient ces divisions *ternaires*.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes; le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, disoient-ils, du tems du Pere éternel, c'est-à-dire, sous l'ancien Testament. Le second celui des clercs qui a regné par le Fils du tems de la grace. Le troisieme celui des moines qui devoit regner du tems de la plus grande grace par le Saint-Esprit. Le second ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils divisoient aussi en trois; l'ancien Testament qu'ils attribuoient au Pere, le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Esprit. Dans le ternaire des tems, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, tems auquel, disoient-ils, regnoit l'esprit de la loi mosaïque. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jesus-Christ jusqu'à eux, pendant lesquels avoit regné l'esprit de grace. Enfin le troisieme qui devoit suivre, & qu'ils nommoient le tems de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Esprit. Un autre ternaire consistoit dans la maniere de vivre. Dans le premier tems sous le Pere, les hommes ont vécu selon la chair; dans le second, sous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'esprit; dans le troisieme qui devoit durer jusqu'à la fin du monde, ils vivront selon l'esprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troisieme tems les sacremens, toutes les figures & tous les signes devoient cesser, & que la vérité paroîtroit à découvert. *Dictionn. de Trévoux.*

Malgré l'autorité des conciles qui ont condamné les visions de l'abbé Joachim, & sur-tout son évangile éternel, il s'est trouvé un abbé de son ordre, nommé Grégoire Laude, docteur en Théologie, qui ayant entrepris d'écrire sa vie, & d'éclaircir ses prophéties, a tenté de le justifier du crime d'hérésie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. *in-folio*. Dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, a aussi donné depuis peu au public une histoire de l'abbé Joachim, dans laquelle il entreprend de justifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL, (*Géogr.*) c'est-à-dire la vallée de saint Joachim, ville & vallée de Bohème dans le cercle d'Elnbogen, joignant les frontieres du Voigtland on y découvrit au commencement du xvj. siecle de riches mines d'argent, & l'an 1519 on y frappa déja des écus d'argent du poids d'une once, avec l'image de saint Joachim: comme cette monnoie se répandit dans toute l'Allemagne, on l'appella *Joachim-thaler*, en latin *Joachimici nummi*, & par abréviation *thaler*; tous les écus frappés ensuite selon les lois monétaires de l'Empire, ont été nommés *reichs-thaler*, écus de l'Empire, que les François appellent par corruption *risdale*.

Je vois en parcourant le P. Niceron, qu'il met au rang des hommes illustres dans la république des lettres, Michel Néander, médecin, né à *Joachims-thal* en 1529, & mort en 1581: cependant tous ses ouvrages sont depuis long-temps dans la poussiere de l'oubli, d'où je ne crois pas qu'on s'avise de les tirer. (*D. J.*)

JOAILLERIE. *Voyez* JOUAILLERIE.

JOAILLIER. *Voyez* JOUAILLIER.

* JOANNITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom dont on appella dans le v. siecle ceux qui demeurerent attachés à saint Jean Chrysostome, & qui continuerent de communier avec lui, quoiqu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie, & déposé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie, ensuite dans un second tenu à Constantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour désigner ceux à qui on le donnoit & qu'on se proposoit de desservir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même, & elle n'a pas même varié dans ses moyens.

JOB, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appellé de *Job*, prince célebre par sa patience & par son attachement à la piété & à la vertu, qui demeuroit dans la terre d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient son histoire.

On a formé une infinité de conjectures diverses sur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit lui-même en syriaque ou en arabe, & qu'ensuite Moïse ou quelqu'autre israëlite l'avoit mis en hebreu; d'autres l'ont attribué à Eliéu, l'un des amis de *Job*, ou à ses autres amis, ou à Moïse, ou à Salomon, ou à Isaïe, ou à quelqu'écrivain encore plus récent. Il est certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve décisive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît incontestable, c'est que celui qui l'a composé étoit Juif de religion & postérieur au tems de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïse. Il y fait de trop fréquentes allusions aux expressions de l'écriture pour penser qu'elle ne lui ait pas été familiere.

La langue originale du livre de *Job* est l'hébraïque, mais mêlée de plusieurs expressions arabes & chaldéennes; & de plusieurs tours qui ne sont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obscur & difficile à entendre. Il est écrit en vers libres quant à la mesure & à la cadence, vers dont la principale beauté consiste dans

dans la grandeur de l'expression, dans la hardiesse & la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caracteres, parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle est reconnue généralement dans les églises grecques & latines, elle y a toujours passé comme un article de foi, & ce sentiment est venu de la synagogue à l'église chrétienne. Les Apôtres l'ont cité. Théodore de Mopsueste le critiquoit, mais sur une version grecque, qui faisant quelques allusions à la fable ou à l'histoire poétique, n'étoit pas exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accusent Luther & les Anabatistes de rejetter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en justifier Luther. On peut consulter sur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'histoire de *Job* par M. Spanheim, Calmet, *Dictionn. de la Bible*, *tom. II. lettre J. au mot Job*, *pag.* 386.

JOBET, s. m. (*Fond. en caract. d'Impr.*) est un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui se met au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, entre le bois de la piece de dessus & la platine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide quarré dans lequel passe la matrice. Cela est pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de sa place lorsque l'ouvrier ouvre son moule. *Voyez* MOULE, MATRICE. *Voyez* aussi nos Pl. de fond. & leur expl.

JOCELIN, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de saint Malo; elle députe aux états, & est à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 29. N. O. de S. Malo. *Long.* 14. 56. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

JOD, s. m. (*Gramm.*) c'est la dixieme lettre de l'alphabet hébraïque. *Voyez l'article* HÉBREU. Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour derniere radicale; trois *jods* posés en triangle, ou deux *jods* avec un *kamits* dessous, désignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*, comme si l'*i* étoit consonne; mais cette prononciation n'est pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de l'*iota* grec.

JOD, s. m. (*Commerce.*) c'est en Angleterre le quart du quintal autrement 27 livres d'avoir du poids. *Voyez* HUNDRED *ou* LIVRE.

Jod est aussi une des mesures de distances & longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le roé-neug ou lieue siamoise, d'environ deux mille toises françoises. Chaque *Jod* contient quatre sen, le sen vingt voua, le voua deux ken, qui est l'aune siamoise de trois piés de roi moins un demi-pouce. *Voyez* SEN, VOUA, KEN, *&c. Dictionn. de commerce*.

JODELLE, (*Hist. nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

JODUTTE, s. f. (*Myth.*) idole des Saxons; ce fut d'abord une statue que Lothaire, duc de Saxe, avoit fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta en 1115 sur Henri V. Cette statue étoit un homme tenant de la main droite une massue, & de la gauche un bouclier rouge, & assis sur un cheval blanc.

JOEKUL, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Islande aux hautes montagnes perpétuellement couvertes de glaces & de neiges dont le pays est rempli; le mont Hecla est dans ce cas, ainsi que les autres volcans qui s'y trouvent, & lorsqu'il leur arrive des éruptions, les neiges & les glaçons en se fondant, causent aux environs des débordemens épouventables. *Voyez* Horrebon, *Description d'Islande*.

JOERKAU *ou* BORECK, (*Géograph.*) ville de Bohème dans le cercle de Satz, renommée par sa biere.

JOGUE, s. m. (*Théolog.*) espece de religieux payens dans les Indes orientales qui ne se marient jamais, ne possedent rien en propre, mais vivent d'aumônes & pratiquent de grandes austérités.

Ils sont soumis à un général qui les envoie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce sont proprement une espece de pelerins que l'on croit être une branche des anciens Gymnosophistes. *Voyez* GYMNOSOPHYSTES.

Ils fréquentent sur-tout les lieux consacrés par la dévotion du peuple, & prétendent pouvoir passer plusieurs jours sans manger & sans boire. Après avoir gardé la continence pendant un certain tems, ils s'estiment impeccables, & croyent que tout leur est permis, ce qui fait qu'ils se plongent dans les débauches les plus infames.

JOHANSBURG, (*Géog.*) ville de Pologne dans la Sudavie, canton de la Prusse ducale, avec une citadelle sur la Pysch. *Long.* 40. 34. *latitude* 53. 15. (*D. J.*)

JOIE, s. f. (*Philos. morale.*) émotion de l'ame causée par le plaisir ou par la possession de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, est un plaisir que l'ame goûte, lorsqu'elle considere la possession d'un bien présent ou à venir comme assurée; & nous sommes en possession d'un bien, lorsqu'il est de telle sorte en notre puissance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme blessé ressent de la *joie* lorsqu'il lui arrive le secours qu'il desire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la prospérité de ses enfans, est en possession de ce bien aussi long-tems que ses enfans prosperent; car il lui suffit d'y penser pour ressentir de la *joie*.

Elle differe de la gaieté, *voyez* GAIETÉ. On plaît, on amuse, on divertit les autres par sa gaieté; on pame de *joie*, on verse des larmes de *joie*, & rien n'est si doux que de pleurer ainsi.

Il peut même arriver que cette passion soit si grande, si inespérée, qu'elle aille jusqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques personnes. L'histoire grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle de Diagoras, de Philippides, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'histoire romaine assure la même chose du consul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent soutenir le ravissement que leur causa la présence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Trasymène; mes garans sont Aulugelle, *liv. III. chap. xv.* Valere Maxime, *liv. IX. chap. xij.* Tite-Live, *liv. XXII. chap. vij.* Pline, *liv. VII. chap. liij.* & Ciceron dans ses *Tusculanes*.

L'histoire de France nomme la dame de Châteaubriant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant son mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples semblables dans les écrits des Médecins, comme dans les Mémoires des curieux de la nature, *Décur.* 2. *ann.* 9, *observ.* 22, dans Kornman, *de mirac. mortuor. part IV. cap. cvj.* & dans le Journal de Leipsick, *année* 1686. *p.* 284.

Mais sans m'arrêter à des fait si singuliers, & peut-être douteux en partie, il y a dans les Actes des Apôtres un trait plus simple qui peint au naturel le vrai caractere d'une *joie* subite & impétueuse. Saint Pierre ayant été tiré miraculeusement de prison, vint chez Marie mere de Jean, où les fideles étoient assemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu sa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'allégresse, pour leur dire que saint Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté est un beau don de la nature, la *joie* a quelque chose de céleste; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'est que du fard sur le visage; non pas cette *joie* molle & folâtre dont les sens seuls sont affectés, & qui dure si peu; mais cette *joie* de raison, pure, égale, qui ravit l'ame sans la troubler; cette *joie* douce qui a sa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a sa source dans la vertu, & qui est la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoissons plus aujourd'hui, nous y avons substitué un vernis qui s'écale, un faux brillant de plaisir; & beaucoup de corruption. (*D. J.*)

JOIE, GAIETÉ, (*Synon.*) ces deux mots marquent également une situation agréable de l'ame, causée par le plaisir ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* est plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* consiste dans un sentiment de l'ame plus fort, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractere, de l'humeur, du tempérament; l'une sans paroître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans; l'autre éclate dans les yeux & sur le visage: on agit par *gaieté*, on est affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne sont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce sont alors des transports, des ravissemens, une véritable ivresse. Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens; un évenement heureux répand de la *joie* jusques au fond du cœur; on plaît aux autres par la *gaieté*, on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*D. J.*)

JOIEUX AVENEMENT, (*Jurisprud.*) ou droit de *joieux avenement* à la couronne, se dit de certains droits dont le roi jouit à son *avenement*. Ces droits sont de deux sortes; les uns utiles, les autres honorifiques.

Les droits utiles sont des sommes de deniers que le roi leve sur certains corps & autres personnes.

Cet usage est fort ancien, puisqu'on voit qu'en 1383 les habitans de Cambray offrirent à Charles VI. 6000 l. lors de son *joieux avenement* dans cette ville. En 1484 les

les états généraux assemblés à Tours accorderent à Charles VIII. deux millions cinq cent mille livres, & 300 mille livres pour son *joyeux avenement*, ce qui fut réparti sur la noblesse, le clergé & le peuple.

Le droit de confirmation des offices & des privileges accordés soit à des particuliers, soit aux communautés des villes & bourgs du royaume, aux corps des marchands, arts & métiers où il y a jurande, maîtrise & privilege, est un des plus anciens droits de la couronne, & a été payé dans tous les tems, à l'avenement des nouveaux rois. François I. par différentes déclarations & lettres-patentes de l'année 1514, Henri II. par des lettres de 1546 & 1547, François II. par celles de 1559 & 1560, Charles IX. par l'édit du mois de Décembre 1560, ont confirmé tous les officiers du royaume dans l'exercice de leurs fonctions. Henri III. ordonna par des lettres-patentes du dernier Juillet 1574, à toutes personnes de demander la confirmation de leurs charges, offices, états & privileges. Par une déclaration du 25 Décembre 1589, Henri IV. enjoignit à tous les officiers du royaume, de prendre des lettres pour être confirmés dans leurs offices. Louis XIII. par différentes lettres patentes des années 1610 & 1611, confirma les officiers dans leurs fonctions & droits, & accorda la confirmation des privileges des villes & communautés, & des différens arts & métiers du royaume. Louis XIV. par deux édits du mois de Juillet 1643, & par déclaration du 28 Octobre audit an, confirma dans leurs fonctions & privileges, tous les officiers de judicature, police & finance, les communautés des villes, bourgs & bourgades, les arts, métiers & privileges, ensemble les hôteliers, cabaretiers & autres, à condition de lui payer le droit qui lui étoit dû à cause de son *heureux avenement*.

La perception du droit de *joyeux avenement* fut différée par le roi à-présent regnant, jusqu'en 1723, qu'elle fut ordonnée par une déclaration du 23 Septembre, publiée au sceau le 30.

Suivant l'instruction en forme de tarif, qui fut faite pour la perception de ce droit, les offices de finance & ceux qui donnent la noblesse, devoient payer sur le pié du dernier 30 de leur valeur, les offices de justice & police sur le pié du dernier 60; les vétérans des offices qui donnent la noblesse, sont taxés à la moitié des titulaires des moindres offices jouissans desdits privileges, les veuves au quart, les vétérans des autres offices au quart, leurs veuves au huitieme.

On excepta les présidens, conseillers, procureurs & avocats du roi, leurs substituts & les greffiers en chef, & premiers huissiers des cours supérieures.

La noblesse acquise par lettres depuis 1643, par prevôté des marchands, mairie & echevinage, jurats, consulats, capitouls & autres offices que ceux de secrétaires du roi, fut taxée sur le pié de 2000 l. par tête, des jouissances tant pour les personnes vivantes que pour leurs ancêtres.

Les octrois & deniers patrimoniaux ou subventions des villes, furent taxés sur le pié d'un quart du revenu, les foires & marchés sur le pié d'une demi-année de revenu, les usages & communes sur le pié d'une année.

Les privileges, statuts & jurandes des différentes communautés des marchands & artisans, ainsi que des cabaretiers & hôteliers, furent taxés selon leurs facultés.

Le franc-salé par toutes personnes, y compris les communautés ecclésiastiques, excepté les hôpitaux, payerent sur le pié de la valeur d'une année dudit franc-salé, telle que le sel se vend dans les lieux où le privilegié le leve.

Pour confirmation des lettres de légitimation & de naturalité, chacun des impétrans paye 1000 l.

Les domaines engagés & aliénés avant 1643, payerent le quart du revenu, & ceux engagés depuis la moitié; les dons, concessions, privileges, aubaines & confiscations, une année de revenu; les droits de moulins, forges, verreries, péages, bacs, passagers, pêches & écluses, une demi-année.

Les droits honorifiques dont jouissent nos rois à leur *avenement*, consistent dans les nouvelles fois & hommages qui leur sont dûes, dans l'usage où ils sont d'accorder des lettres de grace à des criminels, & dans le droit de disposer d'une prébende dans chaque cathédrale. *Voyez l'article suivant*. (*A*)

JOYEUX AVENEMENT. On met aussi au nombre des droits honorifiques dont le roi jouit à cause de son *joyeux avenement*, le droit qu'il a de nommer un clerc pour être pourvû de la premiere prébende qui vacquera dans chaque cathédrale.

Les dignités & prébendes des églises collégiales où il y avoit ci-devant plus de dix prébendes outre les dignités, sont aussi assujetties au droit de *joyeux avenement* par une déclaration du 18 Février 1726, qui n'a été enregistrée qu'au grand conseil.

Cette nomination se fait par un brevet qui est ce que l'on appelle *brevet de joyeux avenement*.

Le droit de *joyeux* a assez de rapport avec le droit de premieres prieres, exercé par les empereurs d'Allemagne; cependant le premier paroît encore plus éminent.

L'origine du droit de *joyeux* remonte jusqu'à nos premiers rois chrétiens. On trouve des preuves que Charles V. étoit en possession de ce droit, & que Charles VIII. en a usé.

Nous voyons aussi dans les preuves de nos libertés, un arrêt du parlement de Paris de l'année 1494, lors duquel M. le premier président excita le cardinal Archevêque de Lyon, à maintenir auprès du saint-siege, les droits du roi par rapport à ces premieres prieres.

Ceux qui ont voulu fixer l'origine du droit de *joyeux avenement* aux lettres-patentes d'Henri III. du 9 Mars 1577, n'ont pas fait attention que ces lettres n'introduisent point un droit nouveau, qu'elles ne font que confirmer celui qui étoit déjà établi, & auquel on vouloit donner atteinte.

Le brevetaire de *joyeux avenement* est préféré au brevetaire de serment de fidélité.

Les contestations qui peuvent survenir au sujet des brevets de *joyeux avenement*, sont portées au grand conseil. *Voyez les lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt, *part. I. chap. x.* Drupier, *des bénéfices*, *tom. I. pag.* 240. (*A*)

JOJEUSE, (*Géogr.*) *Gaudiosa*, petite ville de France dans le bas-Vivarez, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III. en faveur de son mignon Anne vicomte de Joyeuse. Elle est sur la riviere de Beaune, à 9 lieues sud-ouest de Viviers, 16 nord-ouest de Nismes, 134 sud-est de Paris. *Long.* 21. 55. *lat.* 44. 26. (*D. J.*)

JOIGNY, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Champagne, au diocese de Sens; elle est avantageusement située sur l'Ionne, à 7 lieues de Sens, 6 d'Auxerre. *Long.* 21. *lat.* 47. 56. (*D. J.*)

* JOINDRE, v. act. (*Gramm.*) il est synonyme à *assembler*, faire un tout de plusieurs parties séparées; ainsi l'on *joint* deux planches, ou l'on en fait en tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelqu'autre maniere; on *joint* deux tomes en un volume, en les reliant ensemble; on *joint* plusieurs sommes ensemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, &c.....

On dit encore les armées combinées se sont *jointes* en tel endroit; alors le mot est relatif au mouvement; notre général a *joint* l'ennemi, & il le défera sans doute. Je ne saurois *joindre* cet homme.

Joindre se dit aussi de plusieurs instances. *Voyez* JOINDRE, (*Jurisp.*)

Joindre se prend au moral dans cette phrase & beaucoup d'autres. Il faut *joindre* l'expérience au raisonnement. *Joignez* vos vœux aux miens.

Il est quelquefois neutre; cette menuiserie *joint* mal.

JOINDRE, (*Jurisp.*) deux instances ou procès, ou une instance avec un procès, c'est les unir pour être jugés conjointement. Cette *jonction* ne se fait quelquefois que sauf à disjoindre, c'est-à-dire, que si l'on reconnoît dans la suite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les disjoint pour les juger séparément. *Voyez* JONCTION. (*A*)

JOINT, s. m. (*Architecture & coupe des pierres.*) a différentes significations; c'est 1°. l'intervalle plein ou vuide qui reste entre deux pierres contigues; dans ce sens on dit *petit joint*, *grand joint*. 2°. Il se prend pour les lignes de division des voutes en claveaux. Ainsi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de doele*, où il faut remarquer que quoique les *joints* de lit soient des divisions longitudinales de la doele, on n'entend par *joints* de doele, que les *joints* transversaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit sont ainsi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallele, ou partager l'angle du claveau en deux également: comme la *fig.* 16 représente. *AB CD* est un bloc de pierre vû par un bout qui fera un *joint* de tête, *MN* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit passer par le sommet *o* de l'angle *aoc* formé par les *joints* de lit *ab*, *cd* du claveau, & le couper en deux également.

On ne

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voute; c'est pourquoi les claveaux ou voussoirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

Joints de lit, ceux qui sont de niveau, ou suivant une pente donnée.

Joints montans, ceux qui sont à plomb.

Joints quarrés, ceux qui sont d'équerre en leurs retours.

Joints en coupe, ceux qui sont inclinés & tracés d'après un centre.

Joints de tête ou *de face*, ceux qui sont en coupe ou en rayons au parement, & séparent les voussoirs & claveaux.

Joints de douelle, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voute, ou sur l'épaisseur d'un arc.

Joint de recouvrement, celui qui se fait par le recouvrement d'une marche sur une autre.

Joint recouvert, c'est le recouvrement qui se fait de deux dales de pierre, par le moyen d'une espece d'ourlet qui en cache le *joint*.

Joint feuillé, c'est le recouvrement qui se fait de deux pierres l'une sur l'autre, par une entaille de leur demi-épaisseur.

Joint gras, celui qui est plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

Joint serrés, ceux qui sont si étroits, qu'on est obligé de les ouvrir avec le couteau à scie, pour le pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

Joints ouverts, ceux qui à cause de leurs cales épaisses sont hauts & faciles à ficher.

On appelle aussi *joints ouverts* ceux qui se sont écartés par mal-façon, ou parce que le bâtiment s'est affaissé plus d'un côté que de l'autre.

Joints refaits, ceux qu'on est contraint de retailler de lit ou de *joint* sur le tas, parce qu'il ne sont ni à plomb ni de niveau.

Ce sont aussi les *joints* qu'on fait en ragréant & en ravalant avec mortier de même couleur que la pierre.

Joint à onglet, celui qui se fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les incrustations.

JOINT, (*Menuiserie.*) il se dit de la maniere d'assembler une ou plusieurs pieces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, *&c.*

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pieces approchées sans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorsque de quatre pieces d'assemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles se réunit au même sommet, comme on voit aux frises, au parquet dans les appartemens, & aux petits bois des croisées. Il n'y a point à l'endroit où ils se croisent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menuiserie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui se réunissent au même point. *Voyez nos Planches de Menuiserie.*

JOINTE, (*Maréch.*) *Voyez* JOINTURE.

* JOINTE, s. f. (*Manufacture en soie.*) c'est une partie d'organsin devidée sur des rochets pour nouer les fils qui cassent. La *jointe* est de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, LONG JOINTÉ, COURT JOINTÉ, (*Maréch.*) *Voyez* LONG & COURT.

JOINTÉE, s. f. (*Commerce.*) espece de mesure qui se dit de ce qui peut tenir de grains ou de légumes secs dans le creux des deux mains, quand on les joint ensemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de pois. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, (*Maréch.*) Une *jointée* de son, une *jointée* de froment, une *jointée* d'orge; c'est autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorsqu'elles sont jointes. Si l'on veut faire venir du corps à un cheval estrac, il faut mettre tous les matins une *jointée* de froment dans sa mangeoire. *Voyez* ESTRAC.

JOINTOYER, v. a. (*Architect.*) terme usité dans l'art de bâtir; c'est après qu'un bâtiment est élevé, & qu'il a pris sa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit aussi *rejointoyer*, lorsqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage construit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

* JOINTURE, s. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) l'endroit où deux corps approchés se touchent & se lient. Quand un ouvrage est bien travaillé, on ne discerne pas la *jointure*. *Junctura fallit unguem.*

JOINTURE, (*Anatomie.*) tout endroit du corps humain où les os sont joints ensemble pour l'exécution de plusieurs sortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps soient circulaires, le centre de ces mouvemens ne se réunit pas dans un point; car outre que les *jointures* seroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'useroient, & se pénétreroient l'un l'autre; mais ces *jointures* se font par de larges surfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & sillonnées; d'autres semblables à une tête ronde qui s'emboëte dans un creux sphérique; toutes ont les qualités requises pour contribuer au mouvement & à la force; toutes sont couvertes de cartilages, lisses, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages sont arrosés d'une humeur onctueuse, qui est séparée de la masse du sang par le secours des glandes mucilagineuses.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuses, ont quelque longueur dans leur passage, jusqu'à leur orifice; cette structure empêche l'effusion inutile de la substance huileuse, tend à en fournir une quantité suffisante, & à en procurer une plus grande lorsqu'il en est besoin pour les mouvemens violens ou long-tems continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y suppléer des pelotons de graisse qui concourent au même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuse, causent diverses maladies dans les *jointures*, comme le cliquetis, la luxation, l'anchylose, & l'impuissance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruisent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente; considérez seulement pour vous en convaincre, l'insertion des muscles à l'aide desquels les *jointures* se peuvent tirer de différens côtés, selon les fonctions particulieres de leur destination; la fabrique curieuse des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extension, de ressort, de genou, de charniere, de coulisse, de pivot & de roue.

Considérez la force des ligamens pour maintenir les os en respect; considérez sur-tout les cartilages placés aux extrémités des *jointures*, leur périchondre, leurs vaisseaux vasculeux, leurs glandes mucilagineuses & huileuses, qui distillent perpétuellement une humeur lubréfiante, pour arroser, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occasion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la souplesse, la flexibilité à laquelle on peut amener les *jointures* par un constant exercice mis en usage dès la plus tendre enfance, est une chose si surprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer si l'on n'en avoit pas le spectacle dans ces personnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du physicien pour confondre ses connoissances.

Les transactions philosophiques, *n.* 242, *p.* 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé sur la fin du dernier siecle le secret de déboiter, de tordre, de luxer, de disloquer la plûpart des *jointures* de son corps, à un degré de singularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pousser si loin ses distorsions, qu'un fameux chirurgien appellé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refusa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à son grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui-même toutes ses distorsions, & lui prouver combien le pouvoir de la nature l'emporte sur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, (*Ecriture.*) se dit aussi dans l'écriture des différentes situations de plume; à la premiere & seconde *jointure* du doigt index.

JOINTURE, *chez les Cordonniers*, c'est la couture qui *joint* les deux quartiers du soulier.

JOINTURE & JOINTE, (*Maréchal.*) se dit pour paturon dans les occasions suivantes; *la jointure grosse*, c'est-à-dire, le paturon gros, ce qui est une bonne qualité; *la jointure menue* est une mauvaise qualité, surtout lorsqu'elle est pliante, c'est-à-dire que le bas du paturon est fort en devant; la *jointure* longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il est long ou court jointé. *Voyez* JOINTÉ.

JOINTURE, (*Peinture.*) on appelle *jointure* en Peinture le lieu où se joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuisse, le bras avec l'avant-bras, *&c.*

JOINVILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, dans le Vallage, avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent son ori-

origine au siecle de Louis le Gros, c'est-à-dire au XII siecle, & je crois qu'ils ont raison, l'appellent *Johannis villa*. Elle est sur la Marne, à 6 lieues de S. Dizier, 18. S. E. de Reims, 10 S O. de Bar-le-Duc, 50 S. E. de Paris. *Long.* 22. 45. *lat.* 48. 20.

Charles de Lorraine, cardinal, nâquit à *Joinville* le 17 Février 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on considere que cette connoissance fait celle de trois regnes consécutifs, les plus intéressans de notre histoire; ainsi j'espere qu'on m'excusera, si je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué sous ces trois regnes un si grand rôle, & dont la naissance a été si funeste à l'état.

Doué par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à satisfaire son ardeur insatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'insinua par de basses complaisances dans la faveur de la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II, & qui menoit tout à sa volonté; son crédit devint sans bornes sous François II, car lui & le duc de Guise, son frere, gouvernoient le royaume à leur fantaisie; en 1558, ils entammerent des conférences secretes à Péronne avec Granvelle, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'assembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'assemblée, les ambassadeurs des ministres étrangers, allerent au-devant de lui pour le recevoir; sa puissance, son cortège, son génie, causerent de l'ombrage & de la jalousie au pontife de Rome; il ramassa ses forces, & saisi de crainte, il pria Philippe de le soutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés si loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *Monseigneur*, & signoit, *votre très-humble & très-obéissant serviteur*; & le cardinal écrivoit *Monsieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. A la mort de son frere le duc de Guise qu'il apprit étant à Trente, il ne songea qu'à s'accommoder avec le pape, ne soutint plus les libertés de l'église gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté.

A son retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-seulement eurent ordre de l'accompagner jusques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'autel, & de mêler ainsi l'odeur de la méche parmi l'odeur de l'encens & des parfums sacrés; privilege assez semblable à celui qu'obtint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il se rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine mere, dont le principal étoit le massacre de la S. Barthélemi; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & se rendit en procession à l'église de S. Louis, où il célébra la messe à ce sujet avec une pompe superbe. Il revint en France en 1574, assista à une des processions de pénitens, établie par Henri III, y prit du froid, de la fievre, & mourut le 23 Décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout le cours de sa vie, il séduisoit les femmes par sa figure, par son esprit, & plus encore par ses présens. „ J'ai oui conter, dit „ Brantôme, que quand il arrivoit à la cour quelque „ fille ou dame qui fût belle, il la venoit accoster, & „ lui disoit qu'il la vouloit dresser; aussi y en avoit-il „ peu qui ne fussent obligées de ceder à ses largesses, „ & peu ou nulles sont-elles sorties de cette cour fem„ mes ou filles de bien....

Il n'eut pas son égal en dépenses fastueuses, qui accompagnoient toutes ses actions, & s'étendoient même sur les pauvres & les mendians. Son valet de chambre, qui manioit son argent des menus plaisirs, portoit une grande gibeciere qu'il remplissoit tous les matins de trois ou quatre cent écus, & les distribuoit aux pauvres qu'il rencontroit; & ce qu'il en tiroit, le donnoit sans y rien trier....

La fierté avec laquelle il traita la duchesse de Savoie, en la baisant par force, peint son orgueil & son amour-propre. „ Est ce avec moi, lui dit il, qu'il faut user de „ cette mine & façon, je baise bien la reine ma maî„ tresse, qui est la plus grande reine du monde, & vous, „ je ne vous baiserois pas, qui n'êtes qu'une petite du„ chesse crottée „...

La violence de son caractere s'exerça contre les protestans de France, tandis qu'il pensionnoit par politique les protestans d'Allemagne; l'insulte qu'il reçut en sortant de la maison d'une courtisane, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume; & la ridicule prédiction d'un astrologue, qu'il seroit tué d'un arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes sous le regne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de *Joinville*, une indulgence en expectative pour ce cardinal & douze personnes de sa suite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péches à la fois, (*D. J.*) (1)

JOL, s. m. (*Comm.*) nom d'une espece de petits vaisseaux légers, dont les Russes & les Danois se servent pour naviger.

IOLCOS, (*Geog. anc.*) c'étoit une ville de Thessalie, dans le canton de Magnésie, à un quart de lieue de Démétriade, sur le golphe Pélasgique; c'est Strabon qui le dit, & qui ajoute ensuite qu'elle étoit démolie depuis long tems; Pline, *liv. VII. chap. lvij.* nous apprend que ce fut à *Iolcos*, qu'Acaste inventa les jeux funebres; le pays de *Iolcos* étoit estimé par les magiciens pour la vertu de ses plantes; voilà pourquoi, selon les poëtes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (*D. J.*)

IOLÉES, s. f. pl. (*Littér.*) c'est le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens consacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ses travaux. La ville d'Athenes éleva des monumens à ce héros, lui dressa un autel, & institua les *Iolées* en son honneur. (*D. J.*)

JOLI, adj. (*Gram.*) notre langue a plusieurs traités estimés sur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voisins nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parmi nous. La plus *jolie* nation du monde n'a presque rien dit encore sur le *joli*.

Ce silence ressembleroit-il au saint respect qui défendoit aux premiers Romains d'oser représenter les dieux de la patrie, ni par des statues, ni par des peintures; dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines? car on ne sauroit penser que nous rougissions de nos avantages; le plaisir d'être le peuple le plus aimable, doit nous consoler un peu du ridicule qu'on trouve aux soins que nous prenons de le paroître. Eh, qu'importe aux François l'opinion fausse qu'on peut se faire de leurs charmes? Heureux si par une légéreté trop peu limitée, ils ne détruisoient pas cette espece d'agrémens qui leur sont si propres, en croyant les multiplier! L'affectation est à côté des graces, & la plus légere exagération fait franchir les bornes qui les séparent.

Les philosophes les plus austeres ont approuvé le culte de ces divinités; leurs images enchanteresses étoient sorties des mains du plus sage de tous les Grecs. Il est vrai que le ciseau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laissé tomber comme firent les Athéniens.

Speusippe, disciple & successeur de *Platon*, embellit aussi du portrait des graces la même école où son maître avoit éclairé le paganisme par les lumieres de la plus haute raison. Eh, qui ne fait le conseil que donnoit souvent *Platon* même à *Zénocrate*, dont il souffroit avec peine la triste & pédante sévérité?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre son disciple aussi *joli* que nous; quoi qu'il en soit, c'est la nature elle-même qui nous a donné l'idée des

(1) On ne doit pas s'étonner de ce qu'on trouve quelques écrits diffamatoires contre la reputation du Cardinal de Loraine, & contre le Pape: tout le monde sait avec quel zele, & avec quel courage ce grand personnage s'étoit opposé au torrent de l'hérésie de l'impie Calvin, lorsqu'elle inondoit l'Europe de plusieurs endroits, & lorsqu'en France, elle menaçoit l'Eglise de Jesus-Christ d'une desolation entiere.

Ce digne Cardinal refuta les libelles de l'Amiral, il répondit aux subtilités sophistiques de Théodore Beza & il fut enfin cause qu'on coupa en France la tête orgueilleuse de l'hidre formidable de cette hérésie.

Les Calvinistes étoient d'autant plus puissans, & plus formidables qu'il y avoit parmi eux des personnes de haut rang; ils seduisoient, & ils soulevoient le peuple, & ils violoient toutes les loix: mais ayant-ils trouvé dans le Cardinal de Loraine, une digue insurmontable, se retrancherent sous létendart de la calomnie, en parsemant contre lui des libelles diffamatoires: il peut se faire que quelqu'un de ces libelles ait été consigné dans les archives de Joinville, où est enregistrée la calomnie touchant les indulgences; tout-à-fait opposée au sentiment, qu'en ont tous le Catholiques. (*W*)

des graces, en nous offrant des spectacles qui semblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous asservir toujours sous le joug de l'admiration; cette mere tendre & caressante cherche souvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous transporte, est un des plus grands effets de sa magnificence, le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits? Elle semble quelquefois s'épuiser (si je l'ose dire) en galanteries ingénieuses pour agiter agréablement notre cœur & nos sens, & pour leur porter le sentiment délicieux & le germe des plaisirs.

La vûe de ces astres qui répandent sur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la voûte immense à laquelle ils paroissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomenes ne portent à l'ame que des idées majestueuses; mais qui peut peindre le secret & le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émaillé par le souffle de Flore & la main du printems? Que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage simple & sans art, que le ramage de mille amans aîlés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruisseaux savent rendre si touchant? Tel est le charme des graces, tel est celui du *joli* qui leur doit toujours sa naissance; nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous séduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* suppose un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïsme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la société doit tous ses attraits. Peut-être les raisons du climat & du gouvernement, que le Platon de notre siecle dans le plus célebre de ses ouvrages, donne souvent pour la source des actions des hommes, sont-elles les véritables causes de nos avantages sur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre tems à son ancienne barbarie par les soins & le génie du plus grand de ses rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture du Vénus? Le physique y mettroit trop d'obstacles; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inspiré fortement, qui nous dispute un jour la palme du génie, parce que le sublime & le beau sont plus indépendans des causes locales.

Ce phantôme sanglant de la liberté, qui avoit causé tant de troubles chez les Romains, & qui partout subsiste si difficilement par d'autres voies, avoit disparu sous l'héritier & le neveu de César. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de songer au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits; l'intérêt de la chose publique ne regardoit plus qu'un seul homme, & dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaisirs. Otez les grands intérêts, les vastes passions aux hommes, vous les ramenez au personnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux; de-là naquirent bientôt le goût & la délicatesse: il falloit cette révolution aux vers que soupira Tibule.

Tel est à peu près le tableau de ce qui se passa sous le siecle de Louis le Grand. Tandis que Corneille étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus sereins. Voiture paroît les annoncer; ses contemporains croyent les voir autour de lui; cet écrivain en obtient même quelquefois un sourire: mais les jours heureux des plaisirs délicats, les jours de l'urbanité françoise, n'étoient qu'à leur crépuscule. Le rétablissement de l'autorité, d'où dépend la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un sixieme sens, ou plutôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui jusques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une sensibilité plus fine, sans être moins profonde, remplit leurs ames: leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aisance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention secrete à varier leurs amusemens, & à distinguer les nuances diverses de tous les objets, leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale; ils sentirent même que les premieres les entraînoient avec plus de douceur, ils se livrerent à leurs chaînes: Bachaumont & Chapelle les firent asseoir à côté des muses les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce tems faisoit de tout Paris le temple que ces divinités devoient préférer au reste de la terre.

C'est à de certaines ames privilégiées que la nature confie le soin de polir celles des autres. Tous les sentimens, tous les goûts de ces premieres se répandent insensiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon si vantée; telles étoient celles de plusieurs autres personnes qui vécurent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les passions, les plaisirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reste de gothique qui nuisoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger, & sur tout l'intérêt du plaisir viennent-ils se joindre au besoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naissant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modeles.

Peut-on être surpris que les françois qui vivoient sous Henri II. ayent été si différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hiver, s'amusoit (comme dit Brantome) *à faire des bastions & combats, à pelotter de neige, & à glisser sur l'étang de Fontainebleau*? Le *joli* se bornoit alors tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité distinctive étoit sans doute dans le sein de cette nation toujours portée naturellement vers le plaisir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou sous la plume de quelques-uns de ses poëtes, mais le feu d'un éclair n'est pas plus prompt à disparoître; ce germe étoit enfoui sous les obstacles que lui opposoient sans cesse l'ignorance, la barbarie ou le souffle corrupteur des guerres intestines: l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonstances.

Tout concouroit au contraire, sous Louis le Grand, à répandre sur ses sujets cette sérénité, cette fleur d'agrémens qui en firent la plus *jolie* nation de l'univers. *Quelle rage aux Messinois* (dit Madame de Sévigné) *d'avoir tant d'aversion pour les François qui sont si aimables & si* jolis!

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui sacrifier entierement leur goût essentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet si général que le *joli*, parce qu'il n'est pas toujours aisé de s'élever jusqu'à lui. Eh le moyen (dit-on) de ne pas rassembler toute sa sensibilité sur les objets qui l'avoisinent & qui la sollicitent!

C'est à l'ame que le beau s'adresse, c'est aux sens que parle le *joli*; & s'il est vrai que le plus grand nombre se laisse un peu conduire par eux, c'est de-là qu'on verra des regards attachés avec yvresse sur les graces de *Trianon*, & froidement surpris des beautés courageuses du *Louvre*. C'est de-là que la musique altiere de *Zoroastre* entraînera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Sylphe*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Æglé* dans les *talens lyriques*. C'est par-là qu'un chansonnier aimable, un rimeur plaisant & facile trouveront dans nos sociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chef-d'œuvres qu'on admire. C'est enfin par-là que le je-ne-sais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on fera tenté de croire qu'elle n'est bonne qu'à aller exciter des jalousies & des scènes tragiques dans un sérail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier siecle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, *de l'agrément, de l'esprit, de la raison, de la vertu, enfin du vrai mérite*. Ces deux dernieres qualités ne sont-elles pas ici hors de place? est-on *joli* par la raison & la vertu?

M. l'*Abbé Girard* dit de son côté que juger d'un tel qu'il est *joli* homme, *c'est juger de son humeur & de ses manieres*. Cependant il se trouve à cet égard en contradiction absolue avec le P. *Bouhours*, qui dit qu'*on n'entend au plus par* joli *homme qu'un petit homme propre & assez bien fait dans sa taille*. C'est que ces deux écrivains se sont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un usage momentané.

Quelqu'un a dit de l'agrément, que *c'est comme un vent léger & à fleur de surface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la souplesse & de la vivacité*; foible idée du *joli* en général: c'est le secret de la nature riante; il ne se définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naissance & dans les arts & dans les manieres.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un *diminutif du beau*; mais où est le rapport du terme primitif avec son dérivé, comme de *table* à *tablette*? L'un & l'autre ne sont-ils pas au contraire physiquement distincts? Leur espece, leurs lois & leurs effets ne sont-ils pas entierement différens? On me présente une tempête sortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce sujet pourroit-il descendre au *joli*? est-il de son essence de pouvoir l'être? Qu'on se rappelle le sot qui trouvoit la mer *jolie*, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de *joli homme*.

Le *joli* a son empire séparé de celui du beau; l'un étonne, éblouit, persuade, entraîne; l'autre séduit, amuse & se borne à plaire: ils n'ont qu'une regle commune,

c'eſt celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il ſe détruit & devient maniéré, petit ou groteſque; nos arts, nos uſages & nos modes ſur-tout ſont aujourd'hui pleins de ſa fauſſe image. (*M. B.*)

IOLITE, (*Hiſt. nat.*) en latin *iolithus* ou *lapis violaris*. C'eſt le nom que quelques naturaliſtes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. *Voyez* VIOLETTE (*pierre de*).

JOMBARDE, ſ. f. (*Lutherie.*) nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flute effectivement n'a que trois trous: celui par où on l'anime, celui de la lumiere, & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un cannepin de cuir fort délié. On peut concerter avec la *jombarde*, quand on en a pluſieurs de différentes grandeurs proportionnées; mais *voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*D. J.*)

JOMBO, ſ. m. (*Hiſt. n.*) c'eſt un fruit qui, ſuivant Knox, eſt particulier à l'île de Ceylan; il a le goût d'une pomme, ſa couleur eſt d'un blanc mêlé de rouge; on le dit fort ſain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, (*Géographie.*) ville maritime & forte, ſituée dans l'île de Macaſſar ou de Celebes en Aſie; elle appartient aux Hollandois.

ION, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) Pline dit que c'étoit une pierre d'une couleur violette, claire & rarement foncée, qui ſe trouvoit dans les Indes.

JONAS *Prophétie de*, (*Théologie.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de ſon auteur Jonas, l'un des douze petits prophetes. *Voyez* PROPHETES. Jonas étoit fils d'Amathi; & prophétiſa ſous le regne de Jéroboam, roi d'Iſraël, & du tems d'Oſias ou Azarias, roi de Juda. Il ſemble être le plus ancien des prophetes. Dieu l'envoya à Ninive, pour exhorter les habitans de cette ville à la pénitence. L'hiſtoire de cette miſſion, de la déſobéiſſance du prophete, & de ſa punition, & enſuite de ſa prédication à Ninive, ſuivies de la converſion de cette ville, & de quelques autres circonſtances perſonnelles à Jonas, ſont le ſujet de cette prophétie qui ne contient que quatre chapitres.

Jonas avoit auſſi compoſé une autre prophétie, dont il eſt parlé dans le IV. livre des Rois, *ch. xjv. v.* 22. dans laquelle il avoit prédit, ſous le regne de Joas, les conquêtes que feroit ſon fils Jéroboam. Le livre que nous avons, ſemble être cité dans Tobie, *ch. xjv. v.* 6. & eſt approuvé par J. C. même. C'eſt pourquoi l'Egliſe l'a toujours reconnu pour canonique, & la ſynagogue l'avoit mis dans le canon des Juifs. Dupin, *Diſſert. prélim. ſur la Bible*, *liv. V. ch. iij.* §. 22. *p.* 377.

JONC, *juncus*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ou une capſule. Cette capſule a ordinairement trois côtés qui s'ouvrent en trois pieces, & qui renferment des ſemences, dont la plûpart ſont arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

JONC D'EAU, (*Hiſt. nat.*) *ſcirpus*, genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée d'étamines & diſpoſée en bouquet écailleux; il ſort des aiſſelles de ces écailles des piſtils qui deviennent dans la ſuite des ſemences triangulaires diſpoſées en bouquets. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ne ſont pas triangulaires. Tournefort, *Inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE.

JONC FLEURI, (*Hiſt. nat.*) *butomus*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée pour l'ordinaire de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, dont les uns ſont plus grands que les autres. Il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit membraneux compoſé de pluſieurs gaines raſſemblées en forme de tête, la plûpart terminées par une corne; elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des ſemences ordinairement oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC MARIN, (*Hiſt. nat.*) *geniſta ſpartium*, genre de plante qui ne differe du genêt & du ſparte, qu'en ce qu'il eſt épineux. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC ODORANT, (*Botan. exot.*) *ſchænanthus*. C'eſt, ſuivant l'exacte deſcription de M. Geoffroi, une eſpece de gramen ou de chaume qu'on nous apporte d'Arabie, garni de feuilles, & quelquefois de fleurs. Il eſt ſec, roide, cylindrique, luiſant, genouillé, de la longueur d'un pié ou environ, rempli d'une moëlle fongueuſe. Il eſt pâle ou jaunâtre près la racine; verd ou de couleur de pourpre, près du ſommet; d'un goût brûlant, un peu âcre, amer, aromatique & agréable, ſemblable à celui du pouliot, cependant beaucoup plus fort. Son odeur tient le milieu entre celle des roſes & du pouliot, elle eſt très-pénétrante; il s'éleve pluſieurs tiges d'une même racine.

Ne doutons plus que notre *jonc odorant* ne ſoit le même que celui des anciens. Matthiole & Bauhin en ont donné pluſieurs preuves convaincantes. Dioſcoride & Galien l'appellent ſimplement σχοῖνος ou *jonc* par excellence. Hippocrate le nomme σχοῖνον εὐόδη, *jonc odoriférant*, & le recommande par cette qualité. Les autres anciens grecs l'appelloient σχοίνȣ ἄνθος, c'eſt-à-dire *fleur de jonc* ou *jonc précieux*; car le mot ἄνθος ne déſigne pas ſeulement une fleur, mais quelque choſe d'excellent, ſelon les obſervations de Saumaiſe; & nous employons auſſi le mot de *fleur* dans le même ſens en françois.

La plante d'où le *jonc odorant* eſt tiré, s'appelle par les Botaniſtes *ſchœnanthus*, *ſive juncus odoratus*, J. B. T. *Juncus rotundus*, *aromaticus*, C. B. *&c.*

Ses racines ſont blanchâtres, petites, pliantes, dures, ligneuſes, accompagnées à leur origine de pluſieurs fibres très-menues. Ses feuilles ont plus d'une palme de longueur, ſemblables à celles du blé, roides, épaiſſes, larges vers la racine, roulées les unes ſur les autres en maniere d'écailles; elles ſe terminent en pointe dure, menue, arrondie, & embraſſent étroitement les tuyaux par leurs gaines, comme dans le roſeau. Les tiges ont un pié de long, & ſortent du haut de la racine; elles ſont cylindriques, grêles vers leurs ſommets, diviſées par des nœuds fort éloignés les uns des autres; quelquefois elles ſont ligneuſes, ſans nœuds, & remplies d'une moelle fongueuſe, telle qu'eſt celle du *jonc* ordinaire. Elles portent des épis de fleurs diſpoſées deux à deux, comme l'ivraie; ces fleurs ſont très-petites, compoſées d'étamines & d'un piſtil à aigrette, contenus dans des petits calices rougeâtres en-dehors. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des graines.

Cette plante vient en ſi grande quantité dans quelques provinces d'Arabie, qu'elle ſert de nourriture commune aux chameaux. Autrefois on recherchoit toutes les parties de ce *jonc*, ſavoir les tiges, les fleurs & les racines pour l'uſage médicinal; en effet elles ſont toutes odorantes. Les feuilles piquent la langue par une certaine acrimonie agréable; la racine a un goût brûlant & aromatique; les fleurs récentes ſont un peu aromatiques; mais au bout d'un an elles ont perdu leur parfum, & paroiſſent inutiles. Il faut donc employer pour les compoſitions de Pharmacie, comme la thériaque & le mithridate, le *jonc odorant*, quand il eſt récent, aromatique, d'un goût brûlant & d'une odeur pénétrante. Il donne pour lors beaucoup d'huile eſſentielle par la diſtillation; ſes fleurs, ſes feuilles & ſes tiges ſont un peu aſtringentes, atténuantes & compoſées de parties volatiles. (*D. J.*)

JONC ODORANT, (*Mat. méd.*) *voyez* SCHOENANTE.

JONCS DE PIERRE, *junci lapidei*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Quelques auteurs nomment ainſi une pierre formée par l'aſſemblage de tubulites pétrifiées, ou de coralloïdes cylindriques paralleles les unes aux autres, & placées perpendiculairement, eu égard à la maſſe de la pierre; il ſe trouve une pierre de cette eſpece en Angleterre, dans la province ou comté de Shropshire, ſuivant le rapport d'Emanuel Mendez d'Acoſta, qui place cette pierre parmi celles qu'il nomme *marmoroides* ou reſſemblantes au marbre. C'eſt auſſi de cette eſpece qu'eſt, ſelon lui, le *marmor juncum* ou les *junci lapides* décrits dans le catalogue de Woodward, où il eſt dit que les cylindres qu'on remarquoit dans le morceau qu'il poſſédoit, avoient près de deux piés de longueur, & s'étendoient autant que la pierre, quoiqu'elle ne fût elle-même qu'un fragment. Ce morceau curieux étoit tiré d'une carriere ſituée entre Carliſle & Cokeſmouth, dans le duché de Cumberland. Il s'en trouve auſſi en Angleterre dans l'évêché de Durham & dans la province d'Yorck. *Voyez* Em. Mendez d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*, *tom. I. pag.* 248. (—)

JONC, (*Joaillier.*) bague unie qui n'a point de chaton, & dont le cercle eſt par-tout égal.

* JONCHER, verb. act. (*Gramm.*) c'eſt répandre ſur la terre ſans ordre & à profuſion. Il ſe dit des fleurs, des herbes, des corps morts, *&c.* Après cette action ſanglante, la terre reſta *jonchée* de morts. On *joncha* de fleurs les chemins qui conduiſoient à ſon palais.

De *joncher* on a fait *jonchée*. Les Juifs firent des *jonchées* de palmes à l'entrée de Jeſus-Chriſt dans Jéruſalem. Les Grecs firent des *jonchées* de fleurs à l'arrivée d'Iphigénie en Aulide.

JONCHETS, *les* ſ. m. pl. (*Jeux*) ſorte de jeu ancien dont parle Ovide. On jouoit autrefois aux *jonchets* avec de petits brins de joncs, auxquels ont ſuccédé de petits brins de paille, & enſuite de petits bâtons d'ivoire; c'eſt des brins de joncs que lui vient ſon nom, comme

me

me il paroît par le *Diction. étymolog.* de Ménage. Rabelais n'a pas oublié ce jeu dans la longue liste de ceux auxquels Gargantua passoit la meilleure partie de son tems. *Jonchée*, dit Nicod, signifie „ la poignée de petites branches d'ivoire dont les filles s'ébattent, & qu' „ on appelle le jeu des jonchées „. On empoigne ces brins de joncs pour les faire tomber tous ensemble, de maniere qu'ils s'éparpillent en tombant: nos enfans y jouent encore avec des allumettes. (*D. J.*)

JONCTION *ou* UNION, (*Synonymes*.) quoique ces deux mots désignent également la liaison de deux choses ensemble, les Latins ont rendu communément le premier par *junctio*, & le second par *consensus*; nous ne les employons pas non plus indistinctement en françois, & l'abbé Girard en a marqué la différence avec beaucoup de justesse; il suffira presque de le copier ici.

La *jonction*, dit-il, regarde proprement deux choses éloignées qu'on rapproche, ou qui se rapprochent l'une auprès de l'autre; l'*union* regarde particulierement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble. Le mot de *jonction* semble supposer une marche ou quelque mouvement; celui d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance: on dit la *jonction* des armées, & l'*union* des couleurs; la *jonction des* deux rivieres, & l'*union* de deux voisins; ce qui n'est pas *joint*, est séparé; ce qui n'est pas *uni* est divisé. On se *joint* pour se rassembler & n'être pas seuls; on s'*unit* pour former des corps de société.

Union s'emploie souvent au figuré, & toujours avec grace, mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral. La *jonction* des ruisseaux forme les rivieres; l'*union* soutient les familles & la puissance des états. La *jonction* de l'Océan & de la Méditerranée par le canal de Languedoc, est un projet magnifique, conçu d'abord sous François I. renouvellé sous Henri IV. & finalement exécuté sous Louis XIV. par les soins de M. Colbert. La sympathie qui forme si promtement l'*union* des cœurs, qui fait que deux ames assorties se cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, est une chose aussi rare que délicieuse. (*D. J.*)

JONCTION, (*Jurisprud.*) est l'union d'une cause, instance ou procès à un autre, pour les juger conjointement par un seul & même jugement.

Appointement de *jonction*, est le réglement qui unit ainsi deux instances ou procès qui étoient auparavant séparés.

Dans les instances ou procès appointés, on appointe en droit & *joint* les nouvelles demandes qui sont incidentes au fond.

On *joint* même quelquefois au fond des requêtes contenant demande provisoire, lorsqu'on ne trouve pas qu'il y ait lieu de statuer sur le provisoire.

Quand on *joint* simplement la requête, il n'y a point d'instruction à faire, on statue sur la requête en jugeant le fond.

Mais quand on appointe en droit & *joint*, il faut écrire & produire en exécution de ce réglement. (*A*)

Jonction du procureur-général, ou du procureur du roi, ou du ministere public en général, c'est lorsque dans une affaire criminelle où il y a une partie civile, le ministere public intervient pour conclure à la vengeance & punition du délit. Cette intervention s'appelle *jonction*, parce que le ministere public se *joint* à l'accusateur, lequel requiert la *jonction* du ministere public, parce qu'en France les particuliers ne peuvent conclure qu'aux intérêts civils; le droit de poursuivre la punition du crime, & la vindicte publique, résident en la personne du ministere public. (*A*)

JONE, (*Géog.*) petite île d'Ecosse au S. O. de celle de Mull; elle a deux milles de long & un mille de large. Je n'en parle que parce qu'elle étoit le lieu où résidoient les évêques des îles, & celui du tombeau des rois d'Ecosse: on compte quarante rois d'Ecosse, quatre d'Irlande, & autant de Norwege, qui y sont enterrés. (*D. J.*)

JONGLEURS, s. m. pl. (*Littérat.*) joueurs d'instrumens qui, dans la naissance de notre poésie, se joignoient aux troubadours ou poëtes provençaux, & couroient avec eux les provinces.

L'histoire du théatre françois nous apprend qu'on nommoit ainsi des especes de bâteleurs, qui accompagnoient les *trouveurs* ou poëtes provençaux, fameux dès le xj. siecle. Le terme de *jongleur* paroît être une corruption du mot latin *joculator*, en françois *joueur*. Il est fait mention des *jongleurs* dès le tems de l'empereur Henri II. qui mourut en 1056. Comme ils jouoient de différens instrumens, ils s'associerent avec les *trouveurs* & les chanteurs, pour exécuter les ouvrages des premiers, & ainsi de compagnie ils s'introduisirent dans les palais des rois & des princes, & en tirerent de magnifiques présens. Quelques tems après la mort de Jeanne premiere du nom, reine de Naples & de Sicile & comtesse de Provence, arrivée en 1382, tous ceux de la profession des *trouveurs* & des *jongleurs* se séparerent en deux différentes especes d'acteurs. Les uns, sous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux instrumens le chant ou le récit des vers; les autres prirent simplement le nom de joueurs, en latin *joculatores*, ainsi qu'ils sont nommés par les ordonnances. Tous les jeux de ceux-ci consistoient en gesticulations, tours de passe-passe, *&c.* ou par eux-mêmes, ou par des singes qu'ils portoient, ou en quelques mauvais récits du plus bas burlesque. Mais leurs excès ridicules & extravagans les firent tellement mépriser, que pour signifier alors une chose mauvaise, folle, vaine & fausse, on l'appelloit *jonglerie*; & Philippe-Auguste dès la premiere année de son regne les chassa de sa cour & les bannit de ses états. Quelques-uns néanmoins qui se réformerent s'y établirent & y furent tolérés dans la suite du regne de ce prince & des rois ses successeurs, comme on le voit par un tarif fait par S. Louis pour régler les droits de péage dûs à l'entrée de Paris sous le petit-châtelet. L'un de ces articles porte, que les *jongleurs* seroient quittes de tout péage en faisant le récit d'un couplet de chanson devant le péager. Un autre porte „ que le marchand qui apporteroit „ un singe pour le vendre, payeroit quatre deniers; que „ si le singe appartenoit à un homme qui l'eût acheté „ pour son plaisir, il ne donneroit rien, & que s'il étoit „ à un *joueur*, il joueroit devant le péager; & que par „ ce jeu il seroit quitte du péage tant du singe que de „ tout ce qu'il auroit acheté pour son usage „. C'est de-là que vient cet ancien proverbe, *payer en monnoie de singe*, *en gambades*. Tous prirent dans la suite le nom de *jongleurs* comme le plus ancien, & les femmes qui se mêloient de ce métier celui de *jongleresses*. Ils se retiroient à Paris dans une seule rue qui en avoit pris le nom de *rue des jongleurs*, & qui est aujourd'hui celle de saint Julien des Menétriers. On y alloit louer ceux que l'on jugeoit à propos pour s'en servir dans les fêtes ou assemblées de plaisir. Par une ordonnance de Guillaume de Clermont, prévôt de Paris, du 14 Septembre 1395, il fut défendu aux *jongleurs* de rien dire, représenter, ou chanter, soit dans les places publiques, soit ailleurs, qui pût causer quelque scandale, à peine d'amende & de deux mois de prison au pain & à l'eau. Depuis ce tems il n'en est plus parlé; c'est que dans la suite les acteurs s'étant adonnés à faire des tours surprenans avec des épées ou autres armes, *&c.* on les appella *batalores*, en françois *bateleurs*; & qu'enfin ces jeux devinrent le partage des danseurs de corde & des sauteurs. De la Marre, *Traité de la police*. *Hist. du théat. franç.* Moréri.

JONGLEUR, (*Divination*) magiciens ou enchanteurs fort renommés parmi les nations sauvages d'Amérique, & qui font aussi parmi elles profession de la Médecine.

Les *jongleurs*, dit le P. de Charlevoix, font profession de n'avoir commerce qu'avec ce qu'ils appellent *génies bienfaisans*, & ils se vantent de connoître par leur moyen ce qui se passe dans les pays les plus éloignés, ou ce qui doit arriver dans les tems les plus reculés; de découvrir la source & la nature des maladies les plus cachées, & d'avoir le secret de les guérir; de discerner dans les affaires les plus embrouillées le parti qu'il faut prendre; de faire réussir les négociations les plus difficiles; de rendre les dieux propices aux guerriers & aux chasseurs; d'entendre le langage des oiseaux, *&c.*

Quoiqu'on ait vu naître ces imposteurs, s'il leur prend envie de se donner une naissance surnaturelle, ils trouvent des gens qui les en croyent sur leur parole, comme s'ils les avoient vu descendre du ciel, & qui prennent pour une espece d'enchantement & d'illusion de les avoir cru nés comme les autres hommes.

Une de leurs plus ordinaires préparations pour faire leurs prestiges, c'est de s'enfermer dans des étuves pour se faire suer. Ils ne different alors en rien des Pythies telles que les Poëtes nous les ont représentées sur le trépié. On les y voit entrer dans des convulsions & des enthousiasmes; prendre des tons de voix, & faire des actions qui paroissent au-dessus des forces humaines. Le langage qu'ils parlent dans leurs invocations n'a rien de commun avec aucune langue sauvage; & il est vraissemblable qu'il ne consiste qu'en des sons informes, produits sur le champ par une imagination échauffée, & que ces charlatans ont trouvé le moyen de faire passer pour un langage divin; ils prennent différens tons, quelquefois ils grossissent leurs voix, puis ils contrefont une petite

petite voix grêle, assez semblable à celle de nos marionnettes, & on croit que c'est l'esprit qui leur parle. On assure qu'ils souffrent beaucoup dans ces occasions, & qu'il s'en trouve qu'on n'engage pas aisément, même en les payant bien, à se livrer ainsi à l'esprit qui les agite. On a vu les pieux dont ces étuves étoient fermées, se courber jusqu'à terre, tandis que le *jongleur* se tenoit tranquille, sans remuer, sans y toucher, qu'il chantoit & qu'il prédisoit l'avenir. Cette circonstance & quelques prédictions singulieres & circonstanciées qu'on leur a entendues faire assez long-tems avant l'événement, & pleinement justifiées par l'événement, font penser qu'il entre quelquefois du surnaturel dans leurs opérations, & qu'ils ne devinent pas toujours par hasard.

Les *jongleurs* de profession ne sont jamais revêtus de ce caractere qui leur fait contracter une espece de pacte avec les génies, & qui rend leurs personnes respectables au peuple, qu'après s'y être disposés par des jeûnes qu'ils poussent très-loin, & pendant lesquels ils ne font autre chose que battre le tambour, crier, heurler, chanter & fumer. L'installation se fait ensuite dans une espece de bacchanale, avec des cérémonies si extravagantes, & accompagnées de tant de fureurs, qu'on diroit que le démon y prend dès-lors possession de leurs personnes. Ils ne sont point à proprement parler les prêtres de la nation, car ce sont les chefs de famille qui exercent cet emploi, mais ils se donnent pour les interpretes des dieux. Ils se servent pour leurs prestiges d'os & de peaux de serpens, dont ils se font aussi des bandeaux & des ceintures. Il est certain qu'ils ont le secret de les enchanter, ou pour parler plus juste, de les engourdir; qu'ils les prennent tout vivans, les manient, les mettent dans leur sein, sans qu'il leur en arrive aucun mal. C'est encore aux *jongleurs* qu'il appartient d'expliquer les songes, les présages, & de presser ou de retarder la marche de l'armée dans les expéditions militaires, car on y en mene toujours quelqu'un. Ils persuadent à la multitude qu'ils ont des transports extatiques, dans lesquels les génies leur découvrent l'avenir & les choses cachées, & par ce moyen ils lui persuadent tout ce qu'ils veulent.

Mais la principale occupation des *jongleurs*, ou du moins celle dont ils retirent le plus de profit, c'est la Médecine. Quoiqu'en général ils exercent cet art avec des principes fondés sur la connoissance des simples, sur l'expérience & sur la conjecture, comme on fait partout, ils y mêlent ordinairement de la superstition & de la charlatanerie.

Par exemple, ils déclarent en certaines occasions qu'ils vont communiquer aux racines & aux plantes la vertu de guérir toutes sortes de playes, & même de rendre la vie aux morts. Aussi-tôt ils se mettent à chanter, & l'on suppose que pendant ce concert, qu'ils accompagnent de beaucoup de grimaces, la vertu médicinale se répand sur les drogues. Le principal *jongleur* les éprouve ensuite; il commence par se faire saigner les levres. Le sang que l'imposteur a soin de sucer adroitement cesse de couler, & on crie *miracle*. Après cela il prend un animal mort, il laisse aux assistans tout le loisir de se bien assurer qu'il est sans vie, puis au moyen d'une canule qu'il lui a insérée sous la queue; il la fait remuer, en lui souflant des herbes dans la gueule. Quelquefois ils font semblant d'enforceler divers sauvages qui paroissent expirer; puis en leur mettant d'une certaine poudre sur les levres, ils les font revivre. Souvent quand il y a des blessures le *jongleur* déchire la playe avec ses dents, & montrant ensuite un morceau de bois ou quelque chose semblable, qu'il avoit eu la précaution de mettre dans sa bouche, il fait croire au malade qu'il l'a tiré de sa playe, & que c'étoit le charme qui causoit le danger de sa maladie.

Si le malade se met en tête que son mal est l'effet d'un maléfice, alors toute l'attention se porte à le découvrir, & c'est le devoir du *jongleur*. Il commence lui-même par se faire suer; & quand il s'est bien fatigué à crier, à se débattre & à invoquer son génie, la premiere chose extraordinaire qui lui vient en pensée, il lui attribue la cause de la maladie. Plusieurs avant que d'entrer dans l'étuve prennent un breuvage composé, fort propre, disent-ils, à leur faire recevoir l'impression céleste, & l'on prétend que la présence de l'esprit se manifeste par un vent impétueux qui se leve tout à coup, ou par un mugissement que l'on entend sous terre, ou par l'agitation & l'ébranlement de l'étuve. Alors, plein de sa prétendue divinité, & plus semblable à un énergumene qu'à un homme inspiré du ciel, il prononce d'un ton affirmatif sur l'état du malade, & rencontre quelquefois assez juste.

Dans l'Acadie les *jongleurs* s'appelloient *autmoins*. Quand ils étoient appellés pour voir un malade, ils commençoient par le considérer assez long-tems, puis ils souffloient sur lui. Si cela ne produisoit rien, ils entroient dans une espece de fureur, s'agitoient, crioient, menaçoient le démon en lui parlant & lui poussant des estocades, comme s'ils l'eussent vu devant leurs yeux, & finissoient par arracher de terre un bâton auquel étoit attaché un petit os, qu'ils avoient eu la précaution de planter en entrant dans la cabane, & ils prononçoient qu'ils avoient extirpé la cause du mal.

Chez les Natchez, autre nation d'Amérique, les *jongleurs* sont bien payés quand le malade guérit; mais s'il meurt, il leur en coûte souvent la vie à eux-mêmes. D'autres *jongleurs* entreprennent de procurer la pluie & le beau tems. Vers le printems on se cottise pour acheter de ces prétendus magiciens un tems favorable aux biens de la terre. Si c'est de la pluie qu'on demande, ils se remplissent la bouche d'eau, & avec un chalumeau dont un bout est percé de plusieurs trous comme un entonnoir, ils soufflent en l'air du côté où ils apperçoivent quelque nuage. S'il est question d'avoir du beau tems, ils montent sur le toit de leurs cabanes, & font signe aux nuages de passer outre. Si cela arrive, ils dansent & chantent autour de leurs idoles, avalent de la fumée de tabac, & présentent au ciel leurs calumets. Si on obtient ce qu'ils ont promis, ils sont bien récompensés; s'ils ne réussissent pas, ils sont mis à mort sans miséricorde. *Hist. de la nouv. Franc. tom. I. Journal d'un voyage d'Amérique, pag.* 214, 235, 347, 360 & *suiv.* 368, 428 & 427.

IONIDES, s. f. plur. (*Mythologie.*) nymphes qui étoient adorées près d'Héraclée en Epire. Elles avoient un temple sur le bord d'une fontaine qui se jettoit dans le Cytherus.

IONIE, s. f. (*Géog. anc.*) partie de Pélopponese où les Ioniens s'établirent sous le nom de *Pélasges Ægialiéens*; ils furent nommés *Ioniens* d'Ion fils de Xuthus. L'*Ionie* étoit une partie de la presqu'isle que nous appellons présentement *la Morée*. Les Ioniens passoient pour les peuples les plus voluptueux de l'Asie; leur musique, leurs danses & leur poësie se sentoient de leur mollesse; leurs vers étoient d'une cadence aussi agréable, que la composition en est difficile.

La *Ionie* proprement dite, étoit une contrée de l'Asie mineure, sur la côte occidentale. Strabon lui assigne les douze villes suivantes, Milet, Ephese, Erythres, Clazomene, Priene, Lébede, Théon, Colophone, Myus & Phocée en terre ferme; Samos & Chio, capitales des isles de même nom; Milet au midi, & Phocée au nord, étoient les dernieres villes de l'*Ionie*.

L'*Ionie* reçut de fort bonne heure les lumieres de l'Evangile, & même dès le tems des Apôtres; elle eut des villes épiscopales, entre lesquelles Ephese semble avoir tenu le premier rang (*D. J.*)

* IONIEN, adj. (*Littérat.*) Il se dit d'un pié composé qui entroit dans la versification. Il y avoit le grand & le petit *ionien*; le grand *ionien* étoit composé d'un spondée & d'un pyrrhique (*voyez* SPONDÉE & PYRRHIQUE): & le petit, d'un pyrrhique & d'un spondée.

IONIEN, est (*en Musique*) le nom de l'un des quinze modes des Grecs. Aristoxene & Alypius l'appellent aussi *iastien*. *Voyez* MODE. (*S*)

IONIENNE, MER (*Géog. anc.*) *Ionius udo*, dans Horace; mer qui lave les côtes d'Ionie dans l'Asie mineure. Elle avoit au nord la mer Iapigienne, à l'est la mer de Crete, au sud la mer des Syrtes, & à l'ouest la mer de Sicile. Io fille d'Inaque, fameuse par sa métamorphose & ses erreurs, laissa son nom à ce pays & à la mer qui l'environne. Ce fut de-là que partirent ces Ioniens qui allerent s'établir sur les côtes occidentales de l'Asie mineure, dans cette contrée qui prit depuis le nom d'*Ionie*. Le caprice de quelques Géographes modernes a voulu que l'on donnât très-improprement le nom de *mer Ionienne* à cette partie de la Méditerranée qui est entre la Gria, la Sicile & la Calabre: mais nos Navigateurs n'ont point adopté ce mot; ils partagent cette mer, & disent, *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

* IONIQUE, *Secte.* (*Histoire de la Philosophie*) L'histoire de la philosophie des Grecs se divise en fabuleuse, politique & sectaire; & la sectaire en *Ionique* & en Pythagorique. Thalès est à la tête de la secte *Ionique*, & c'est de son école que sont sortis les Philosophes *Ioniens*, Socrate avec la foule de ses disciples, les Académiciens, les Cyrénaïques, les Eristiques, les Péripatéticiens, les Cyniques & les Stoïciens. On l'appelle *secte Ionique* de la patrie de son fondateur, *Milet* en

en Ionie. Pythagore fonda la secte appellée de son nom *la Pythagorique*, & celle-ci donna naissance à l'Eléatique, à l'Héraclitique, à l'Epicurienne & à la Pyrrhonienne. *Voyez à l'article* GRECS, PHILOSOPHIE DES GRECS: & l'histoire de chacune de ces sectes, à leurs noms.

Thalès naquit à Milet, d'Examias & de Cleobuline, de la famille des Thalides, une des plus distinguées de la Phœnicie, la premiere année de la trentecinquieme olympiade. L'état de ses parens, les soins qu'on prit de son éducation, ses talens, l'élévation de son ame, & une infinité de circonstances heureuses le porterent à l'administration des affaires publiques. Cependant sa vie fut d'abord privée; il passa quelque tems sous Thrasibule, homme d'un génie peu commun, & d'une expérience consommée. Il y en a qui le marient; d'autres le retiennent dans le célibat, & lui donnent pour héritier le fils de sa sœur, & la vraissemblance est pour ces derniers. Quand on lui demandoit pourquoi il refusoit à la nature le tribut que tout homme lui doit, en se remplaçant dans l'espece par un certain nombre d'enfans: je ne veux point avoir d'enfans, répondit-il, parce que je les aime; les soins qu'ils exigent, les évenemens auxquels ils sont exposés, rendent la vie trop pénible & trop agitée. Le législateur Solon, qui regardoit la propagation de l'espece d'un œil politique, n'approuvoit pas cette façon de penser, & Thalès qui ne l'ignoroit pas, se proposa d'amener Solon à son sentiment par un moyen aussi ingénieux que cruel. Un jour il envoye à Solon un messager lui porter la nouvelle de la mort de son fils; ce pere tendre en est aussi-tôt plongé dans la douleur la plus profonde: alors Thalès vient à lui, & lui dit en l'abordant d'un air riant, en bien, trouvez-vous encore qu'il soit fort doux d'avoir des enfans? La tyrannie n'eut point d'ennemis plus déclarés. Il crut que les conseils d'un particulier auroient plus de poids dans sa société que les ordres d'un magistrat, & il n'imita point les sept Sages qui l'avoient précédé, & qui tous avoient été à la tête du gouvernement. Mais son goût pour la Philosophie naturelle & l'étude des Mathématiques, l'arracha de bonne heure aux affaires. Le desir de s'instruire de la Religion & de ses mysteres le fit passer en Crete; il espéroit démêler dans le culte & la théogonie de ces peuples ce que les tems les plus reculés avoient pensé de la naissance du monde & de ses révolutions. De la Crete il alla en Asie. Il vit les Phéniciens, si célebres alors par leurs connoissances astronomiques. Il voulut dans sa vieillesse converser avec les prêtres de l'Egypte. Il apprit à ceux qu'il alloit interroger, à mesurer la hauteur de leur pyramide, par son ombre & par celle d'un bâton. Qu'étoit ce donc que ces Géometres Egyptiens? De retour de ses voyages, les grands que la curiosité & l'amour-propre appellent toujours autour des Philosophes, rechercherent son intimité; mais il préféra l'étude, la retraite & le repos à tous les avantages de leur commerce. C'est de lui dont il est question dans la vieille & ridicule fable de cet astronome qui regarde aux astres, & qui n'apperçoit pas une fosse qui est à ses piés. Bien ou mal imaginée, il falloit en étendre la moralité en l'appliquant aux grandes vûes de l'homme & à la courte durée de sa vie; il projette dans l'avenir, & il a un tombeau ouvert à côté de lui. Thalès atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans. S'étant imprudemment engagé dans la foule que les jeux olympiques attiroient, il y périt de chaleur & de soif. On raconte de lui que, pour montrer à ses concitoyens combien il étoit facile au philosophe de s'enrichir, il acheta tout le produit des oliviers de Milet & de Chio, sur la connoissance que l'Astronomie lui avoit donnée d'une récolte abondante. Il ne fut pas seulement philosophe, il fut aussi poëte. Les uns lui attribuent un Traité de la nature des choses, un autre de l'Astronomie nautique & des points tropiques & équinoxiaux. Mais ceux qui assurent que Thalès n'a rien laissé, paroissent avoir raison. Il ne faut pas confondre le philosophe de Milet avec le législateur & le poëte de la Crete. Il eut pour disciple Anaximandre.

Il y a plusieurs circonstances qui rendent l'histoire de la secte *Ionienne* difficile à suivre. Peu d'écrits & de disciples; le mystere, la crainte du ridicule, le mépris du peuple, l'effroi de la superstition, la double doctrine, la vanité qui laisse les autres dans l'ignorance, le goût général pour la Morale, l'éloignement des esprits de l'étude des Sciences naturelles, l'autorité de Socrate qui les avoit abandonnées, l'inexactitude de Platon qui ramenant tout à ses idées, corrompoit tout; la briéveté & l'infidélité d'Aristote qui mutile, altere & tronque ce qu'il touche, les révolutions des tems qui défigurent les opinions, & ne les laissent jamais passer intactes aux bons esprits qui auroient pu les exposer nettement, s'ils avoient paru plûtôt; la fureur de dépouiller les contemporains, qui recule autant qu'elle peut l'origine des découvertes; que sçais-je encore? & après cela quel fonds pouvons-nous faire sur ce que nous allons exposer de la doctrine de Thalès?

De la naissance des choses. L'eau est le principe de tout; tout en vient & tout s'y résout.

Il n'y a qu'un monde; il est l'ouvrage d'un Dieu: donc il est très-parfait.

Dieu est l'ame du monde.

Le monde est dans le lieu, la chose la plus vaste qui soit.

Il n'y a point de vuide.

Tout est en vicissitude, & l'état des choses est momentané.

La matiere se divise sans cesse; mais cette division a sa limite.

La nuit exista la premiere.

Le mélange naît de la composition des élémens.

Les étoiles sont d'une nature terrestre, mais enflammée.

La lune est éclairée par le soleil.

C'est l'interposition de la lune qui nous éclipse le soleil.

Il n'y a qu'une terre; elle est au centre du monde.

Ce sont des vents éthésiens qui soufflant contre le cours du Nil, le retardent, & causent ses inondations.

Des choses spirituelles. Il y a un premier Dieu, le plus ancien; il n'a point eu de commencement, il n'aura point de fin.

Ce Dieu est incompréhensible. Rien ne lui est caché; il voit au fond de nos cœurs.

Il y a des démons ou génies & des héros.

Les héros sont nos ames séparées de nos corps. Ils sont bons, si les ames ont été bonnes; méchans, si elles ont été mauvaises.

L'ame humaine se meut toujours & d'elle-même.

Les choses inanimées ne sont pas sans sentiment ni sans ame.

L'ame est immortelle.

C'est la nécessité qui gouverne tout.

La nécessité est la puissance immuable & la volonté constante de la Providence.

Géométrie de Thalès. Elle se réduit à quelques propositions élémentaires sur les lignes, les angles & les triangles; son astronomie à quelques observations sur le lever & le coucher des étoiles, & autres phénomenes.

Mais il faut observer à l'honneur de ce philosophe, que la Philosophie naturelle étoit alors au berceau, & qu'elle a fait ses premiers pas avec lui.

Quant aux axiomes de sa morale, voici ce que Démétrius de Phalere nous en a transmis. Il faut se rappeller son ami, quand il est absent. C'est l'ame & non le corps qu'il faut soigner. Avoir pour ses peres les égards qu'on exige de ses enfans. L'intempérance en tout est nuisible. L'ignorant est insupportable. Apprendre aux autres ce qu'on sçait de mieux. Il y a un milieu à tout. Ne pas accorder sa confiance sans choix.

Interrogé sur l'art de bien vivre, il répondit: ne faites point ce que vous blâmeriez en un autre. Vous serez heureux, si vous êtes sain, riche & bien né. Il est difficile de se connoître, mais cela est essentiel. Sans cela, comment conformer sa conduite aux lois de la nature?

Anaximandre marcha sur les traces de Thalès. Il naquit à Milet dans la quarante-deuxieme olympiade. Il passa toute sa vie dans l'école. Le tems de sa mort est incertain. On prétend qu'il n'a vécu que 74 ans.

Il passe pour avoir porté les Mathématiques fort au-delà du point où Thalès les avoit laissées. Il mesura le diametre de la terre & le tour de la mer. Il inventa le gnomon. Il fixa les points des équinoxes & des solstices. Il construisit une sphere. Il eut aussi sa physiologie.

Selon lui, le principe des choses étoit infini, un non en nombre, mais en grandeur; immuable dans le tout, variable dans les parties; tout en émanoit, tout s'y résolvoit.

Le ciel est un composé de froid & de chaud.

Il y a une infinité de mondes qui naissent, périssent, & rentrent dans l'infini.

Les étoiles sont des receptacles de feu qu'elles aspirent & expirent: elles sont rondes; elles sont entraînées dans leur mouvement par celui des spheres.

Les astres sont des dieux.

Le soleil est au lieu le plus haut, la lune plus bas; après la lune, les étoiles fixes & les étoiles errantes.

L'orbe

L'orbe du ſoleil eſt vingt-huit fois plus grand que celui de la terre; il répand le feu dans l'univers, comme la pouſſiere ſeroit diſperſée de deſſus une roue creuſe & trouée, emportée ſur elle-même avec vîteſſe.

L'orbe de la lune eſt à celui de la terre comme 1 à 19.

Il attribue les éclipſes à l'obſtruction des orifices des trous par leſquels la lumiere s'échappe.

Le vent eſt un mouvement de l'air; les éclairs & le tonnerre, des effets de ſa compreſſion dans une nue, & de la rupture de la nue.

La terre eſt au centre; elle eſt ronde; rien ne la ſoutient; elle y reſte par ſa diſtance égale de tous les corps.

Coſmogonie d'Anaximandre. L'infini a produit des orbes & des mondes: la révolution perpétuelle eſt la cauſe de la génération & de la deſtruction; la terre eſt un cylindre dont la hauteur n'eſt que le tiers du diametre: un atmoſphere de parties froides & chaudes, forma autour de la terre une enveloppe qui la féconda. Cette enveloppe s'étant rompue, ſes pieces formerent le ſoleil, la lune, les étoiles, & la lumiere.

Quant aux animaux, il les tire tous de l'eau, d'abord hériſſés d'épines, puis ſechés, puis morts: il fait naître l'homme dans le corps des poiſſons.

Anaximene, diſciple d'Anaximandre, & ſon compatriote, naquit entre la 55e & la 58e olympiade: il ſuivit les opinions de ſon maître, y ajoutant & y changeant ce qu'il jugea à propos.

Celui-ci veut que l'air ſoit le principe & la fin de tous les êtres; il eſt éternel & toûjours mû; c'eſt un dieu; il eſt infini. Il y a d'autres dieux ſubalternes, tous également enfans de l'air: une grande portion de cet élément échappe à nos yeux; mais elle ſe manifeſte par le froid & le chaud, l'humidité & le mouvement; elle ſe condenſe & ſe raréfie; elle ne garde jamais une même forme.

L'air diſſous au dernier degré, c'eſt du feu; à un degré moyen, c'eſt l'atmoſphere; à un moindre encore, c'eſt l'eau; plus condenſé, c'eſt la terre; plus denſe, les pierres, &c.

Le froid & le chaud ſont les cauſes oppoſées de la génération, les inſtrumens de la deſtruction.

La ſurface extérieure du ciel eſt terreſtre.

La terre eſt une grande ſurface plane, ſoutenue ſur l'air; il en eſt ainſi de la lune, du ſoleil, & de tous les aſtres.

La terre a donné l'exiſtence aux aſtres par ſes vapeurs qui ſe ſont enflammées en s'atténuant.

Les vapeurs atténuées, enflammées, & portées à des diſtances plus grandes, ont formé les aſtres.

Les aſtres tournent autour de la terre, mais ne s'abaiſſent point au-deſſous: ſi nous ceſſons de voir le ſoleil, c'eſt qu'il eſt caché par des régions élevées, ou porté à de trop grandes diſtances.

C'eſt un air condenſé qui meut les plantes, & qui les retient.

Le ſoleil eſt une plaque ardente.

Les éclipſes ſe font dans ſon ſyſtème, comme dans celui d'Anaximandre.

Il ne nous reſte de ſa morale que quelques ſentences découſues, ſur la vieilleſſe, ſur la volupté, ſur l'étude, ſur la richeſſe, & ſur la pauvreté, qui toutes paroiſſent tirées de ſa propre expérience. Il ſe maria, il étoit pauvre; il eut des enfans, il fut plus pauvre encore; il devint vieux, & connut tout ce que la miſere, cette maîtreſſe cruelle, a coutume d'apprendre aux hommes.

Anaxagoras étudia ſous Anaximene; il naquit à Clazomene, dans la 70e olympiade. Eubule ſon pere eſt connu par ſes richeſſes & plus encore par ſon avarice. Son fils en fit peu de cas; il négligea la fortune que ſon pere lui avoit laiſſée, voyagea, & regardant à ſon retour d'un œil aſſez froid le deſaſtre que ſon abſence avoit introduit dans ſes terres, il diſoit, *non eſſem ego ſalvus, niſi iſtæ periiſſent*. Il n'ambitionna aucune des dignités auxquelles ſa naiſſance l'avoit deſtiné; & il répondit à quelqu'un qui lui reprochoit que ſa patrie ne lui étoit de rien; ma patrie, en montrant le ciel de la main, elle m'eſt tout: il vint à Athènes à l'âge de vingt ans. Il n'y avoit point encore, à proprement parler, d'écoles de Philoſophie. A peine eut-il connu Anaximene, qu'il s'écria dans l'enthouſiaſme, je ſens que je ſuis né pour regarder la lune, le ciel, le ſoleil, & les aſtres. Ses ſuccès ne furent point au-deſſous de ſes eſpérances; il alla dans ſa patrie interroger Hermotime; il étoit venu la premiere fois à Athènes pour apprendre, il y reparut pour enſeigner; il eut pour auditeurs Periclès, Euripide le Tragique, Socrate même, & Thémiſtocle.

Mais l'envie ne lui accorda pas long-tems du repos; il fut accuſé d'impiété, pour avoir dit que le ſoleil n'étoit qu'une lame ardente; mis en priſon, & prêt à être condamné, l'éloquence & l'autorité de Périclès le ſauverent de la fureur des prêtres. Le mot qu'il dit dans ces circonſtances fâcheuſes, marque la fermeté de ſon ame. Comme on lui annonçoit qu'il ſeroit condamné à mort lui & ſes enfans, il répondit: il y a long-tems que la nature a prononcé cette ſentence contre eux & contre moi; je n'ignorois pas que je ſuis mortel, & que mes enfans ſont nés de moi.

Il ſortit d'Athènes après un ſéjour de trente ans; il s'en alla à Lampſaque paſſer ce qui lui reſtoit de jours à vivre; il ſe laiſſa mourir de faim.

Philoſophie d'Anaxagoras. Il ne ſe fait rien de rien.

Dans le commencement tout étoit, mais en confuſion & ſans mouvement.

Il n'y a qu'un principe de tout, mais diviſé en parties infinies, ſimilaires, contiguës, oppoſées, ſe touchant, ſe ſoutenant les unes hors des autres. *Voyez* HOMOIOMERIE.

Les parties ſimilaires de la matiere étant ſans mouvement & ſans vie, il y a eu de toute éternité un principe infini, intelligent, incorporel, hors de la maſſe, mû de lui-même, & la cauſe du mouvement dans le reſte.

Il a tout fait avec les parties ſimilaires de la matiere, uniſſant les homogenes aux homogenes.

Les contrées ſupérieures du monde ſont pleines de feu, ou d'un air très-ſubtil, mû d'un mouvement très-rapide, & d'une nature divine.

Il a enlevé des maſſes arrachées de la terre, & les a entraînées dans ſa révolution rapide là où elles forment des étoiles.

C'eſt cet art qui entretient leurs révolutions d'un pole à l'autre; le ſoleil ajoute encore à ſa force par ſon action & ſa compreſſion.

Le ſoleil eſt une maſſe ardente plus grande que le Péloponneſe, dont le mouvement n'a pas d'autre cauſe que celui des étoiles.

La lune & le ſoleil ſont placés au-deſſous des aſtres; c'eſt la grande diſtance qui nous empêche de ſentir la chaleur des aſtres.

La lune eſt un corps opaque que le ſoleil éclaire; elle eſt ſemblable à la terre; elle a ſes montagnes, ſes vallées, ſes eaux, & peut-être ſes habitans.

La voie lactée eſt un effet de la lumiere réfléchie du ſoleil, qui ſe fait appercevoir par l'abſence de tout aſtre.

Les cometes ſont des aſtres errans qui paroiſſent pluſieurs enſemble, par un concours fortuit qui les a réunis; leur lumiere eſt un effet commun de leur union.

Le ſoleil, la lune, & les autres aſtres, ne ſont ni des intelligences divines, ni des êtres qu'il faille adorer.

La terre eſt plane; la mer formée de vapeurs raréfiées par le ſoleil, ſe ſoutient à ſa ſurface.

La ſphere du monde a d'abord été droite; elle s'eſt enſuite inclinée.

Il n'y a point de vuide.

Les animaux formés par la chaleur & l'humidité, ſont ſortis de la terre, mâles & femelles.

L'ame eſt le principe du mouvement; elle eſt aérienne.

Le ſommeil eſt une affection du corps & non de l'ame.

La mort eſt une diſſolution égale du corps & de l'ame.

L'action du ſoleil raréfiant ou atténuant l'air, cauſe les vents.

Le mouvement rapide de la terre empêchant la libre ſortie des vents renfermés dans les cavités de la terre, en excite les tremblemens.

Si une nue eſt opoſée au ſoleil comme un miroir, & que ſa lumiere la rencontre & s'y fixe, l'arc-en-ciel ſera produit.

Si la terre ſépare la lune du ſoleil, la lune ſera éclipſée; la même choſe arrivera au ſoleil, ſi la lune ſe trouve entre la terre & cet aſtre.

Je n'entens rien à ſon explication des ſolſtices, ni aux retours fréquens de la lune; il employe à l'explication de l'un de ces phénomenes le mouvement ou plutôt l'éloignement de la lune & du ſoleil, & à l'autre le défaut de chaleur.

Si le chaud s'approche des nues qui ſont froides cette rencontre occaſionnera des tonnerres & des éclairs; la foudre eſt une condenſation du feu.

Diogene l'Apolloniate fut diſciple d'Anaximene, & condiſciple d'Anaxagore. Celui-ci fut orateur & philoſophe; ſes principes ſont fort analogues à ceux de ſon maître.

Rien ne ſe fait de rien; rien ne ſe corrompt, ou il n'eſt pas; l'air eſt le principe de tout; une intelligence divine

divine le meut & l'anime; il est toujours en action; il forme des mondes à l'infini, en se condensant; la terre est une sphere allongée; elle est au centre; c'est le froid environnant qui fait sa consistance; c'est le froid qui a fait sa solidité premiere; la sphere étoit droite, elle s'inclina après la formation des animaux; les étoiles sont des exhalaisons du monde; l'ame est dans le cœur; le son est un retentissement de l'air contenu dans la tête, & frappé; les animaux naissent chauds, mais inanimés; la brute a quelque portion d'air & de raison; mais cet air est embarrassé d'humeur; cette raison est bornée; ils sont dans l'état des imbécilles; si le sang & l'air se portent vers les régions gastriques, le sommeil naît; la mort, si le sang & l'air s'échappent.

Archélaüs de Milet succéda à Anaxagoras; l'étude de la Physique cessa dans Athènes après celui-ci; la superstition la rendit périlleuse, & la doctrine de Socrate la rendit méprisable: Archélaüs commença à disputer des lois, de l'honnête, & du juste.

Selon lui, l'air & l'infini sont les deux principes des choses; & la séparation du froid & du chaud, la cause du mouvement; le chaud est en action, le froid en repos; le froid liquéfié forme l'eau; resserré par le chaud, il forme la terre; le chaud s'éleve, la terre demeure; les astres sont des terres brûlées; le soleil est le plus grand des corps célestes: après le soleil, c'est la lune; la grandeur des autres est variable; le ciel étendu sur la terre, l'éclaire & la seche; la terre étoit d'abord marécageuse; elle est ronde à la surface, & creuse au centre; ronde, puisque le soleil ne se leve pas & ne se couche pas en un même instant pour toutes ses contrées; la chaleur & le limon ont produit tous les animaux, sans en excepter l'homme; ils sont également animés; les tremblemens de la terre ont pour causes des vents qui se portent dans ses cavités qui en sont déja pleines; la voix n'est qu'un air frappé; il n'y a rien de juste ni d'injuste, de décent, ni d'indécent en soi; c'est la loi qui fait cette distinction.

Voilà tout ce que l'antiquité nous a transmis de la *secte ionique* qui s'éteignit à Socrate, pour ne renaître qu'à Guillelmet de Bérigard, qui naquit à Moulins en 1598.

Bérigard étudia d'abord les lettres grecques & latines, & ne négligea pas les Mathématiques; il avoit fait un assez long séjour à Paris, lorsqu'il fut appellé à Pise. Il s'attacha à Catherine de Lorraine, femme du grand duc de Toscane, en qualité de medecin; ce qui prouve qu'il avoit apparemment tourné son application du côté de l'art de guérir; Catherine lui procura la protection des Médicis; il professa les Mathématiques & la Botanique; les Vénitiens lui proposerent une chaire à Padoue qu'il accepta, & qu'il garda jusqu'à sa mort, qui arriva en 1663; son ouvrage intitulé *Cursus Pisani*, n'est ni sans réputation, ni sans mérite; il commença à philosopher dans un tems où le Péripatétisme ébranlé perdoit un peu de son crédit, en dépit des decrets des facultés attachées à leur vieille idole. Quoiqu'il vécût dans un pays où l'on ne peut être trop circonspect, & qu'il eût sous ses yeux l'exemple de Galilée, jetté dans des prisons pour avoir démontré le mouvement de la terre & l'immobilité du soleil, il osa avancer qu'on devoit aussi peu d'égards à ce que les Théologiens pensoient dans les sciences naturelles, que les Théologiens à ce que les Philosophes avoient avancé dans les sciences divines. Quel progrès sous cet homme rare la science n'auroit elle pas fait, s'il eût été abandonné à toute la force de son génie? mais il avoit des préjugés populaires à respecter, des protecteurs à ménager, des ennemis à craindre, des envieux à appaiser, des sentences de philosophie accréditées à attaquer sourdement, des fanatiques à tromper, des intolérans à surprendre; en un mot, tous les obstacles qu'il est possible d'imaginer à surmonter. Il en vint à bout; il renversa Aristote, en exposant toute l'impiété de sa doctrine; il le combattit en dévoilant les conséquences dangereuses où ses principes avoient entraîné Campanella, & une infinité d'autres. Il hasarda à cette occasion quelques idées sur une meilleure maniere de philosopher; il ressuscita peu-à-peu l'*Ionisme*.

Malgré toutes ses précautions, il n'échappa pas à la calomnie; il fut accusé d'irréligion & même d'athéisme; mais heureusement il n'étoit plus. Nous avouerons toutefois que ses ouvrages en dialogues où il s'est personnifié sous le nom d'*Aristée*, demandent un lecteur instruit & circonspect.

IONIQUE TRANSMIGRATION, la *transmigration ionique* étoit autrefois une époque célebre; c'est la retraite des colonies athéniennes, qui après la mort de Codrus, s'en allerent sous la conduite de Nelée son fils, fonder les douze villes de l'Ionie en Asie. *Voyez* EPOQUE. Ces colonies s'établirent, selon Eratosthene, 50 ans après le retour des Héraclides; &, selon le chevalier Marsham, 77 ans après la prise de Troie.

La secte *ionique* étoit la premiere des trois plus anciennes sectes des Philosophes; les deux autres étoient l'Italique & l'Eleatique. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Le fondateur de cette secte étoit Thalès, natif de Millet en *Ionie*; ce qui obligea ses disciples à en prendre le nom.

La principale doctrine de cette secte étoit que l'eau est le principe de toutes choses. *Voyez* EAU, PRINCIPE, *&c.* C'est à quoi Pindare fait allusion au commencement de la premiere ode de ses Olympiennes, lorsqu'il dit, que *rien n'est si excellent que l'eau*; pensée froide & commune si on la prend à la lettre comme faisoit M. Perrault; mais qui présente un sens noble, si remontant aux idées de la philosophie de Thalès, on imagine l'eau comme le premier principe de tous les autres êtres.

IONIQUE (ORDRE), *Architect.* c'est un des cinq ordres d'Architecture: il tire son nom de l'Ionie, province soumise aux Athéniens; & c'est pour cela qu'on l'appelle quelquefois *ordre attique*. Mais les Ioniens s'en attribuerent l'invention. Rivaux des Doriens, ils imaginerent avec esprit, des changemens dans la proportion & dans les ornemens des colonnes doriques, & s'étudierent à augmenter la facilité de l'exécution.

Cet ordre tient un juste milieu entre la maniere solide & la délicate; la colonne prise en-bas, y compris la base & le chapiteau, est de neuf diametres de hauteur; son chapiteau est orné de volutes, sa corniche de denticules, & le fust des colonnes est cannelé. Il est bon de nous expliquer un peu plus au long.

Nous avons dit que dans cet ordre, les colonnes avec le chapiteau & la base, ont neuf diametres de la colonne prise en-bas; nous devons ajouter que cela n'étoit pas ainsi, lorsque cet ordre fut inventé; car alors les colonnes n'avoient que huit modules ou diametres de haut. Ensuite les anciens voulant rendre cet ordre plus agréable que le dorique, augmenterent la hauteur de colonnes, en y ajoutant une base, qui n'étoit point en usage dans l'ordre dorique.

L'entablement a une cinquieme partie de la hauteur de la colonne, dont la base a un demi-diametre, & le chapiteau un peu plus d'un tiers.

Le chapiteau est principalement composé de volutes, qui le rendent différent de tous les autres ordres.

Les colonnes *ioniques*, sont ordinairement cannelées de vingt-quatre cannelures; il y en a qui ne sont creuses & concaves, que jusqu'à la troisieme partie au-bas de la colonne; & cette troisieme partie a ses cannelures remplies de baguettes ou bâtons ronds, à la différence du surplus du haut, qui demeure cannelé en creux, & entierement vuide: celles qui sont ainsi, s'appellent *rudentées*.

Enfin, le piédestal a de haut deux diametres, & deux tiers ou environ.

On ne peut guere s'empêcher d'ajouter une remarque de Vitruve sur cet ordre. De peur, dit cet habile homme, qu'on ne soit trop passionné en faveur de l'*ordre ionique*, à cause de la préférence qu'il a eu dans un siecle où l'Architecture fleurissoit le plus, & chez une nation dont les productions ont été si long-tems la regle du bon goût, qu'elles ont en quelque sorte acquis le droit d'influer sur le jugement qu'on peut porter sur cette matiere; il est bon de faire la réflexion suivante; c'est qu'il n'y a point de doute, que les Ioniens n'eussent de la partialité pour l'ordre qu'ils prétendoient avoir inventé. Cependant ils auroient préféré le dorique en plusieurs occasions, si leur ordre propre n'eût été plus aisé à exécuter, & si l'architecte, pour donner plus de carriere à son imagination, ne se fût pas mieux accommodé, de l'*ordre ionique*, que du dorique, où l'esprit est retenu par une attention continuelle, à la distribution convenable des métopes & des triglyphes. Hermogènes, continue Vitruve, avoit dessein de faire dorique le fameux temple de Bacchus à Téos; & ce fut seulement par la derniere raison qu'on vient de donner, qu'il changea son plan, & fit son temple *ionique*.

Quoique cette observation du prince des Architectes de Rome soit très-judicieuse, il n'en est pas moins vrai que l'*ordre ionique* eut constamment dans la Grece la préférence sur tout autre ordre, pour la construction de leurs célebres édifices; & ce seroit assez de citer à sa gloire le temple admirable de Diane à Ephese. (*D. J.*)

JONQUE, s. m. (*Marine.*) c'est le nom que les Chinois donnent à leurs vaisseaux, soit qu'ils soient équipés en guerre ou en marchandises. Ceux dont on se sert plus communément pour le commerce, sont fort légers, & à-peu-près de la grandeur d'un flibot; la quille est de trois pieces; celle du milieu est en ligne droite; mais les deux autres qui sont plus courtes ont à l'arriere & à l'avant un relevement de cinq piés.

L'avant est plat, formé presque en triangle, dont la pointe la plus aiguë est en bas, & a un peu de quete.

L'arriere est plat aussi & rentré un peu en dedans depuis le bord jusqu'au milieu. De cette maniere ce bâtiment n'a ni étrave ni étambord, il n'y a qu'une préceinte posée à la hauteur du premier pont, & qui est ronde par dehors, avec un relevement proportionné à tout le gabarit; sous cette préceinte le vaisseau est arrondi par le bas, mais au-dessus jusqu'au haut pont, il a les côtés plats. Il a deux points qui sont également ouverts dans le milieu, selon la longueur du bâtiment, & ces ouvertures sont entourées de bordages.

A l'arriere, proche du gouvernail, sont quelques marches sur le bas pont pour descendre au fond de cale; à ce même endroit le vaisseau est ouvert au-dessus de l'arcasse, laquelle est aussi haute que le pont, de sorte que le vent peut entrer par l'arriere.

Le gouvernail est suspendu à cette partie du bâtiment & attaché de chaque côté avec des cordes qui passent au-travers par le bas, & qui sont amarées au haut par le haut pour aider à gouverner, parce que le gouvernail étant fort grand, la barre ne suffit pas pour le faire jouer dans des gros tems. On ajoute même alors de grosses rames à chaque côté de l'arriere pour gouverner avec plus de facilité.

Le grand mât est plus proche de l'avant que de l'arriere, & penche un peu vers l'arriere. Il y a sur le bas pont un ban ou traversin tout rond, qui par chaque bout est joint avec la préceinte & dans lequel le mât est enchassé & tenu par un cercle de fer; mais par le bas il n'y a aucune piece qui l'arrête sur le plafond. Sa forme quarrée en cet endroit suffit.

A l'avant est un autre mât un peu plus petit, qui penche en avant. On peut ôter ces mâts & les coucher en arriere. Ils ont des tons fendus en échancrure, dont les deux côtés sont entretenus avec des chevilles & les bouts liés ensemble en haut, c'est-là que s'ente le bâton de pavillon: de sorte que quand on couche le mât on en peut ôter le ton.

On monte le long du mât par des taquets qui y sont cloués, & on hisse les voiles avec des vindas.

L'ancre est de bois, sa figure ressemble à deux coudes courbés & attachés l'un à l'autre. Sous ses bras qui n'ont point de pattes, il y a une piece de bois en travers, entée de chaque côté dans la vergue.

Dans le milieu du bâtiment, sous le premier pont, il y a de chaque côté une porte quarrée pour entrer dans le vaisseau. On met sur le bas pont quatre pieces de canon, à stribord & à bas-bord, dont deux sont posées sur le tillac même, & deux sont un peu plus élevées; on y voit aussi de faux sabords, les uns ronds, les autres quarrés, peints en dehors avec de la couleur noire. Ce sont les seuls endroits du vaisseau qui soient peints.

Il y a au haut du bordage à l'un & à l'autre bout des balustres qui peuvent s'ôter & se remettre, & au haut contre le bord est une espece d'échafaud où les matelots montent pour puiser de l'eau dans la mer.

A l'arriere contre le bord en dedans, est à bas-bord un long épars où l'on hisse un pavillon & même une petite voile au besoin.

Pour donner une idée de la forme entiere d'un *jonque*, son pont est plus étroit à l'avant qu'à l'arriere, & le bâtiment plus étroit par le haut que par le bas.

Pour conduire ce bâtiment le pilote est assis à l'arriere, & là avec un petit tambour, il marque au timonier de quel côté il doit gouverner.

Cet article est tiré de M. Nicolas Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, dont l'ouvrage très-estimé est devenu fort rare, où il dit avoir fait cette description d'après un petit modele de *jonque* qu'il a eu entre les mains.

JONQUERE, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne en Catalogne, dans le Lampourdan, au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. de Gironne, 8 S. de Perpignan; *long.* 20. 32. *lat.* 42. 15. (*D. J.*)

JONQUIERES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, à 5 lieues S. O. d'Aix, & autant de Marseille; *long.* 22. 45. *lat.* 43. 20. (*D. J.*)

JONQUILLE, s. f. (*Botan.*) *narcissus juncifolius*, plante bulbeuse, qui est une espece de narcisse à fleur blanche, jaune, simple, double, grande ou petite; vous trouverez les caracteres du genre au *mot* NARCISSE.

Il a plu aux Fleuristes d'appeller *jonquilles* diverses especes de narcisse, d'en multiplier les variétés, & de leur donner des noms vulgaires à leur fantaisie; par exemple, ils ont appellé *jonquille* simple, le *narcissus juncifolius luteus* de C. B. P. *jonquille* double, le *narcissus juncifolius, flore pleno* de Clusius; *jonquille* à grand godet, le *narcissus juncifolius, petalis angustissimi, calice maximo, tubam referente* de Boerhaave; grande *jonquille* au godet citronné, le *narcissus juncifolius, luteus, major, oblongo calice* de C. B. P. &c.

Toutes les *jonquilles* sont fort cultivées dans les jardins; mais il faut les transplanter presque chaque année, autrement leurs racines s'allongent, s'amincissent, & ne donnent plus de belles fleurs dans la suite. On remarque aussi qu'elles ne prosperent pas long-tems dans une terre riche, & qu'elles veulent une terre qui ne soit ni forte, ni légere, ni fumée; qu'elles demandent encore la profondeur de trois pouces, & pour le moins autant de distance. On s'attache à les perpétuer par bulbes ou par oignons, parce que c'est la voie la plus prompte; cependant on obtient de graines un plus grand nombre de belles variétés.

Nous devons ces vérités aux soins, ou plutôt aux hasards de la culture, qui après nous avoir procuré la *jonquille*, nous en fournit non-seulement au printems, mais dans l'automne plusieurs especes fort recherchées. M. le Comte Hamilton a dit une partie de tout cela dans les vers suivans, qui sont aisés & agréables.

> *Allez, trop aimables* jonquilles,
> *Nouvelles fleurs que le hasard*
> *Sauve du frimat, du brouillard,*
> *Des hannetons & des chenilles;*
> *Quoique vous veniez un peu tard*
> *Pour être du printems les filles,*
> *Allez de vos jaunes guenilles*
> *Offrir l'hommage de ma part;*
> *Allez, hâtez votre départ*
> *Pour la plus belle des familles.*

On fait avec des fleurs des *jonquilles* des bouquets, des parfums, des poudres, des pommades & des essences. (*D. J.*)

JONTE *ou* JUNTE, s. f. (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi en Espagne un certain nombre de personnes que le roi choisit pour les consulter sur des affaires d'importance, il convoque & dissout leur assemblée à sa volonté; elle n'a que la voix de conseil, & le roi d'Espagne est le maître d'adopter ou de rejetter ses décisions. Après la mort du roi, on établit communément une *jonte* ou conseil de cette espece pour veiller aux affaires du gouvernement; elle ne subsiste que jusqu'à ce que le nouveau roi ait pris les rênes du gouvernement.

JONTHLASPI, s. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur, composée de quatre petales disposés en croix; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit composé d'une seule capsule, plat, rond, & fait en forme de bouclier: il renferme une semence plate & ronde comme le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

JOOSIE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui se trouve au Japon où elle vient en très-grande abondance; c'est une espece de *gramen medicatum*; elle croît à la hauteur d'un pié, elle a des feuilles comme celles du roseau, & elles sont très-tranchantes par les côtés. Il y en a deux especes, la premiere s'appelle simplement *joosié*, la seconde s'appelle *joosié mutzuba*, parce qu'elle a six feuilles qui partent d'un même centre. Les Japonois écrasent ces feuilles avec du vinaigre & les mettent sur les plaies; ils font bouillir les racines dans l'eau avec du sucre; cette décoction filtrée est, dit-on, un remede excellent contre les douleurs des reins & la pierre. *Ephemerid. nat. curios. decur. III. a.* 5. & 6. *pag.* 1.

JOPOLI, (*Géog.*) bourg de la Calabre, dont le nom n'est connu que pour avoir donné le jour en 1473 à Augustin Nyphus, un des célebres philosophes du xvj. siecle, & qui a tant commenté Aristote; mais il écrivit un livre qui fit encore plus de bruit, je parle de son traité *de intellectu & dæmonibus*, dans lequel il veut prouver qu'il n'y a point d'autres substances au monde séparées de la matiere, que les intelligences qui font mouvoir les cieux. Léon X. protégea Nyphus malgré son livre hétérodoxe, & le créa comte Palatin; le P. Niceron vous fournira la liste de ses autres ouvrages; son article est aussi dans Bayle. (*D. J.*)

JOPPÉ (*Géog. sacrée.*) petite ville, & port de mer de la Palestine sur la méditerranée; elle est nommée *Japha* ou *Jaffa* par les auteurs du moyen âge, & par les modernes. *Voyez* JAFA.

C'étoit le seul port que les Hébreux possédassent sur la méditerranée, & encore est-il très-mauvais, à cause des rochers qui s'avancent dans la mer; quelques personnes croyent que cette ville tire son nom de Joppé, fille d'Æolus, & femme de Céphée, qui en fut la fondatrice. Pline, *liv. IX*, raconte que Scaurus apporta de *Joppé* à Rome, pendant son édilité, les os du monstre qui devoit dévorer Andromede; & S. Jérome dit que de son tems, on voyoit encore à *Joppé* des marques de la chaîne par laquelle cette princesse avoit été attachée lorsqu'on l'exposa au monstre marin; mais Ovide ne nomme point le lieu de cette avanture fabuleuse, & Corneille n'a eu garde de choisir la Palestine dans sa tragédie d'Andromede, il met la scene en Ethyopie dans la capitale du royaume de Céphée. Au reste, il est souvent fait mention de *Joppé* dans le vieux & nouveau Testament, ainsi que dans l'histoire des Croisades. (*D. J.*)

* JOQUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Bramines du royaume de Narsingue. Ils sont austeres, ils errent dans les Indes; il se traitent avec la derniere dureté, jusqu'à ce que devenus abduls ou exempts de toutes lois & incapables de tout péché, ils s'abandonnent sans remords à toutes sortes de saletés, & ne se refusent aucune satisfaction; ils croyent avoir acquis ce droit par leur pénitence antérieure. Ils ont un chef qui leur distribue son revenu qui est considérable, & qui les envoye prêcher sa doctrine.

JORDANUS BRUNUS, PHILOSOPHIE DE, (*Hist. de la Philos.*) cet homme singulier naquit à Nole, au royaume de Naples; il est antérieur à Cardan, à Gassendi, à Bacon, à Léibnitz, à Descartes, à Hobbes; & quel que soit le jugement que l'on portera de sa philosophie & de son esprit, on ne pourra lui refuser la gloire d'avoir osé le premier attaquer l'idole de l'école, s'affranchir du despotisme d'Aristote, & encourager par son exemple & par ses écrits les hommes à penser d'après eux-mêmes; heureux s'il eût eu moins d'imagination & plus de raison! Il vécut d'une vie fort agitée & fort diverse; il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne; il reparut en Italie; il y fut arrêté & conduit dans les prisons de l'inquisition, d'où il ne sortit que pour aller mourir sur un bucher. Ce qu'il répondit aux juges qui lui prononcerent sa sentence de mort, marque du courage: *majori forsan cum timore sententiam in me dicetis quam ego accipiam.*

Les écrits de cet auteur sont très-rares, & le mélange perpétuel de Géométrie, de Théologie, de Physique, de Mathématique & de Poésie en rend la lecture pénible. Voici les principaux axiomes de sa Philosophie.

Ces astres que nous voyons briller au-dessus de nos têtes sont autant de mondes.

Les trois êtres par excellence sont Dieu, la nature & l'homme. Dieu ordonne, la nature exécute, l'homme conçoit.

Dieu est une monade, la nature une mesure.

Entre les biens que l'homme puisse posséder, connoître est un des plus doux.

Dieu qui a donné la raison à l'homme, & qui n'a rien fait en vain, n'a prescrit aucun terme à son usage.

Que celui qui veut savoir commence par douter; qu'il sache que les mots servent également l'ignorant & le sage, le bon & le méchant. La langue de la vérité est simple; celle de la duplicité, équivoque; & celle de la vanité, recherchée.

La substance ne change point; elle est immortelle, sans augmentation, sans décroissement, sans corruption. Tout en émane & s'y résout.

Le *minimum* est l'élément de tout, le principe de la quantité.

Ce n'est pas assez que du mouvement, de l'espace & des atomes; il faut encore un moyen d'union.

La monade est l'essence du nombre, & le nombre un accident de la monade.

La matiere est dans un flux perpétuel, & ce qui est un corps aujourd'hui, ne l'est pas demain.

Puisque la substance est impérissable, on ne meurt point; on passe, on circule, ainsi que Pythagore l'a conçu.

Le composé n'est point, à parler exactement, la substance.

L'ame est un point autour duquel les atomes s'assemblent dans la naissance, s'accumulent pendant un certain tems de la vie, & se séparent ensuite jusqu'à la mort, où l'atome central devient libre.

Le passage de l'ame dans un autre corps n'est point fortuit; elle y est prédisposée par son état précédent. Ce qui n'est pas un n'est rien.

La monade réunit toutes les qualités possibles; il y a pair & impair, fini & infini, étendue & non étendue, témoin Dieu.

Le mouvement le plus grand possible, le mouvement retardé, & le repos, ne sont qu'un. Tout se transfere ou tend au transport.

De l'idée de la monade on passe à l'idée du fini; de l'idée du fini à celle de l'infini, & l'on descend par les mêmes degrés.

Toute la durée n'est qu'un instant infini.

La résolution du contenu en ses parties est la source d'une infinité d'erreurs.

La terre n'est pas plus au milieu du tout qu'aucun autre point de l'univers. Si l'espace est infini, le centre est par-tout & nulle part, de même que l'atome est tout & n'est rien.

Le *minimum* est indéfini. Il ne faut pas confondre le *minimum* de la nature & celui de l'art; le *minimum* de la nature & le *minimum* sensible.

Il n'y a ni bonté ni méchanceté, ni beauté ni laideur, ni peine ni plaisir absolus.

Il y a bien de la différence entre une qualité quelconque comparée à nous, & la même qualité considérée dans le tout: de-là les notions vraies & fausses du bien & du mal, du nuisible & de l'utile.

Il n'y a rien de vrai ni de faux pour ceux qui ne s'élevent point au-delà du sensible.

La mesure des sensibles est variable.

Il est impossible que tout soit le même dans deux individus différens, & dans un même individu dans deux instans. Comptez les causes, mais sur-tout ayez égard à l'influ & à l'influence.

Il n'y a de plein absolu que dans la solidité de l'atome, & de vuide absolu que dans l'intervalle des atomes qui se touchent.

La nature de l'ame est atomique; c'est l'énergie de notre corps, dans notre durée & dans notre espace.

Pourquoi l'ame ne conserveroit-elle pas quelqu'affinité avec les parties qu'elle a animées? Suivez cette idée, & vous vous reconcilierez avec une infinité d'effets que vous jugez impossibles pendant son union avec le corps & après qu'elle en est séparée.

L'atome ne se corrompt point, ne naît point, ne meurt point.

Il n'y a rien de si petit dans le tout qui ne tende à diminuer ou à s'accroître; rien de bien qui ne tende à empirer ou à se perfectionner; mais c'est relativement à un point de la matiere, de l'espace & du tems. Dans le tout il n'y a ni petit ni grand, ni bien ni mal.

Le tout est le mieux qu'il est possible; c'est une conséquence de l'harmonie nécessaire & de l'existence & des propriétés.

Si l'on réfléchit attentivement sur ces propositions, on y trouvera le germe de la raison suffisante, du systême des monades, de l'optimisme, de l'harmonie préétablie, en un mot, de toute la philosophie léibnitienne.

A comparer le philosophe de Nole & celui de Leipsick, l'un me semble un fou qui jette son argent dans la rue, & l'autre un sage qui le suit & qui le ramasse. Il ne faut pas oublier que Jordan-Brun a séjourné & professé la Philosophie en Allemagne.

Si l'on rassemble ce qu'il a répandu dans ses ouvrages sur la nature de Dieu, il restera peu de chose à Spinosa qui lui appartienne en propre.

Selon Jordan Brun, l'essence divine est infinie. La volonté de Dieu, c'est la nécessité même. La nécessité & la liberté ne sont qu'un. Suivre en agissant la nécessité de la nature, non-seulement c'est être libre, mais ce seroit cesser de l'être que d'agir autrement. Il est mieux d'être que de ne pas être, d'agir que de ne pas faire: le monde est donc éternel; il est un; il n'y a qu'une substance; il n'y a qu'un agent; la nature, c'est Dieu.

Notre philosophe croyoit la quadrature du cercle impossible, & la transmutation des métaux possible.

Il avoit imaginé que les cometes étoient des corps qui se mouvoient dans l'espace, comme la terre & les autres planetes.

A dire ce que je pense de cet homme, il y auroit peu de philosophes qu'on pût lui comparer, si l'impétuosité de son imagination lui avoit permis d'ordonner ses idées, & de les ranger dans un ordre systématique; mais il étoit né Poëte.

Voici les titres de ses ouvrages. 1. *La cene de la ceneri.* 2. *De umbris idearum.* 3. *Ars memoriæ.* 4. *Il candela-*

delago, comedia. 5. *Cantus circæus ad memoriæ praxin ordinatus*. 6. *De la causa, principio, ed uno*. 7. *De l'infinito, universo e mondi*. 8. *Spaccio dela bestia triomfante*. 9. *Cabala del cavallo pegaseo con l'aggiunte dell'asino cillenico*. 10. *De gli heroici furori*. 11. *De progressu & lampade venatoriâ logicorum*. 12. *Acratismus, sive rationes articulorum Physicorum adversus Aristotelicos*. 13. *Oratio valedictoria ad professores & auditores in academia Witebergensi*. 14. *De specierum scrutinio & lampade combinatoria* Raimondi lulli. 15. *Oratio consolatoria habita in academia Julia in fine exequiarum* principis Julii, ducis Brunsvicentium. 16. *De triplici minimo & mensurâ*. 17. *De monade, numero & figurâ, consequens quinque de minimo, magno & mensurâ, item de innumerabilibus, immenso & infigurabili, seu de universo & mundis*. 18. *De imaginum, signorum & idearum compositione*. 19. *Summa terminorum Metaphysicorum ad capessendum Logicæ & Metaphysicæ studium*. 20. *Artificium perorandi*.

Il cite lui-même quelques autres ouvrages qu'on n'a point, comme le *Sigillum sigillorum*, & les livres *de imaginibus, de principiis rerum, de sphœra, de Physica, magiâ*, &c....

Ses juges firent tout ce qu'il étoit possible pour le sauver. On n'exigeoit de lui qu'une rétractation; mais on ne parvint jamais à vaincre l'opiniâtreté de cette ame aigrie par le malheur & la persécution, & il fallut enfin le livrer à son mauvais sort. Je suis indigné de la maniere indécente dont Scioppius s'est exprimé sur un évenement qui ne devoit exciter que la terreur ou la pitié. *Sicque ustulatus miserè periit*, dit cette auteur, *renuntiaturus, credo, in reliquis illis quos finxit mundis, quonam pacto homines blasphemi & impii à romanis tractari solent*. Ce Scioppius avoit sans doute l'ame atroce; & il étoit bien loin de deviner que cette idée des mondes, qu'il tourne en ridicule, illustreroit un jour deux grands hommes.

JORGIANE, (*Géog.*) riviere d'Asie dans la Perse, qui donne son nom à une ville qu'elle arrose, & se décharge dans la mer Caspienne, à 89d de *long.* & à 38 de *latit.* La ville de son nom qu'elle baigne est dans la Corassane, *Long.* 85. *latit.* 37. (*D. J.*)

IOS, (*Géogr. anc.*) isle de la mer Egée, près de l'isle de Théra; elle est célebre par le tombeau d'Homere, qui y fut enterré, selon quelques anciens auteurs; Etienne le géographe la met au nombre des Cyclades; Pline dit qu'elle se nommoit autrefois *Phœnice*: c'est présentement *Nio*. (*D. J.*)

JOSAPHAT, la Vallée de (*Géog.*) vallée de la Palestine, entre Jérusalem & la montagne des Oliviers. Ce mot de *Josaphat* signifie *jugement de Dieu*, & n'est autre chose qu'une expression symbolique dans le fameux passage de Joël, *chap. iij.* ℣. 2. ainsi dans le même prophete, & dans le même *chap.* ℣. 14. la vallée de Carnage, *vallis concisionis*, ne peut se prendre que métaphoriquement. (*D. J.*) (1)

JOSEPH San, (*Géog.*) isle de l'océan oriental, & l'une des isles Mariannes. *Voyez* Saypan. (*D. J.*)

JOSUE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien testament. C'est celui qui dans les bibles suit ordinairement le pentateuque ou les cinq livres de Moïse. Les Hébreux le nomment *Jehousa*. Il comprend l'histoire de l'entrée du peuple de Dieu, de ses premieres conquêtes, & de son établissement dans la terre promise sous la conduite de *Josué*, qui après Moïse fut le premier chef ou général des Hébreux.

La Synagogue & l'Eglise sont d'accord à attribuer ce livre à *Josué, fils de Nun*, ou, comme s'expriment les Grecs, *fils de Navé*, qui succéda à Moïse dans le gouvernement théocratique des Hébreux, & à le reconnoître pour canonique. On avoue cependant qu'il s'y rencontre certains termes, certains noms de lieux, & certaines circonstances d'histoire qui ne conviennent pas au tems de *Josué*, & qui font juger que le livre a été retouché depuis lui, & que les copistes y ont fait quelques additions & quelques corrections: mais il y a peu de livres de l'écriture où l'on ne remarque de pareilles choses.

Les Samaritains ont aussi un livre de *Josué* qu'ils conservent avec un grand respect, & sur lequel ils fondent leurs prétentions contre les Juifs. Mais cet ouvrage est fort différent de celui que les Juifs & les Chrétiens tiennent pour canonique. Il comprend quarante-sept chapitres remplis de fables, d'absurdités, de traits & de noms historiques, qui prouvent qu'il est postérieur à la ruine de Jérusalem par Adrien. Ce livre n'est point imprimé. Joseph Scaliger, à qui il appartenoit, le légua à la bibliotheque de Leyde, où il est encore à présent en caracteres samaritains, mais en langue arabe & traduit sur l'hébreu.

Les Juifs modernes attribuent encore à *Josué* une priere rapportée par Fabricius, *apocryph. tom. V.* qu'ils récitent ou toute entiere ou en partie en sortant de leurs synagogues. Ils le font aussi auteur de dix réglemens, qui devoient, selon eux, être observés dans la terre promise, & qu'on trouve dans Selden, *de jure nat. & gent. lib. VI. ch. ij.* Dom Calmet, *diction. de la bibl.*

* IOTA, s. f. (*Gram.*) c'est le petit *i* des Grecs,

JOTTEREAUX, (*Marine.*) *Voyez* Joutereaux.

JOTTES, *ou* JOUES, s. f. (*Marine.*) Ce sont les deux côtés de l'avant du vaisseau depuis les épaules jusqu'à l'étrave. (Z)

JOUAILLERIE, s. f. (*Commerce.*) ce mot comprend toutes sortes de pierreries, montées ou non montées; brutes ou taillées, diamans, rubis, saphirs, grenats, émeraudes, turquoises, topases, amétistes, cornalines, agates, opales, cristal, ambre, corail, perles, & toutes sortes de bijoux d'or, d'argent ou autre matiere précieuse.

JOUAILLIER, s. m. (*Commerce.*) qui fait le commerce de jouaillerie. Les *Jouailliers* sont du corps des Orfevres. Les Merciers peuvent vendre les mêmes marchandises que les *Jouailliers*; mais ceux-ci peuvent mettre en œuvre, monter & fabriquer.

JOUBARBE, s. f. (*Botan.*) *Sedum*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit composé de plusieurs capsules ou gaines qui forment une tête: ce fruit renferme des semences qui sont pour l'ordinaire très-petites, Tournefort, *Inst. rei. herb.* *Voyez* Plante.

Ce genre de plante est considérable par ses especes; M. de Tournefort en compte 37, au nombre desquelles il y en a trois qui sont d'usage ordinaire médicinal; savoir, la grande *joubarbe*, *sedum maius vulgare*; la petite *joubarbe*, *sedum minus teretifolium album*, & la vermiculaire âcre, *sedum parvum, acre, flore luteo*.

La racine de la grande *joubarbe* est petite & fibreuse; elle pousse plusieurs feuilles oblongues, grosses, grasses, pointues, charnues, pleines de suc, attachées contre terre à leur pédicule, toujours vertes, rangées circulairement, & comme disposées en rose, convexes en dehors applaties en dedans, tant soit peu velues dans leurs bords. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'un pié ou davantage, droite, assez grosse, rougeâtre, moëlleuse, revêtue de feuilles semblables à celles du bas, mais plus étroites, plus pointues, & qui la rendent comme écailleuse. Cette tige se divise vers la cime en quelques rameaux réfléchis qui portent une suite de fleurs à cinq pétales, disposées en roses ou en étoiles, de couleur purpurine, avec dix étamines à sommets arrondis. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits composés de plusieurs siliques ou vaisseaux, séminaux, creux, en urnes, & contenant des semences fort menues.

La petite *joubarbe* que le vulgaire appelle *trique-madame*, ou *tripe-madame*, differe peu de la grande *joubarbe*. Sa racine est semblable; ses tiges sont longues d'environ six pouces, dures, ligneuses, rougeâtres, portant des feuilles épaisses, succulentes, rondes, émoussées par la pointe, & rangées alternativement. Aux sommités des tiges naissent des ombelles de fleurs blanches, à cinq pétales

(1) La Vallée de Josaphat peut s'entendre dans un sens figuré, pourvû qu'il exprime le lieu, dans le quel le jugement universel doit se faire à la fin du monde; c'est ainsi que S. Jérôme l'a interpreté: ce docteur de l'Eglise a entendu par ces mots *Vallée de Josaphat* le lieu destiné pour le jugement universel du Seigneur c'est ainsi que lit le Caldéen: *Congregabo gentes in Valle divisionis judicii*. Plusieurs interpretes prennent les paroles du prophete Joël dans le sens litteral, ils croient que le jugement universel se fera precisement dans la Vallée de Josaphat où étoit le lieu appellé Gethsemani, dans lequel, J. C. avoit commencé sa passion doulonreuse: d'autres disent que ce sera dans la vallée, où Josaphat avec le peuplé de Dieu rendit graces au Seigneur de la victoire qu'il remporta sur les Moabites: il est aussi fait mention de cette vallée dans le second livre des Paralipomenes ch. 20. ℣. 26. Les septante, & la vulgate parlent de la vallée de Josaphat comme étant le nom propre d'un Roi, & non pas un nom général, & c'est aussi l'observation que font tous ceux qui sont versés dans la connoissance de la langue hébraïque qui tous confessent que de la composition du nom *Josaphat* est exprimé un nom propre & non pas un appellatif; on peut cependant s'en tenir au sens litteral du texte du Prophete Joël ch. 3. vers. 12. & il n'y a aucune nécessité de l'entendre métaphoriquement. (*W*)

pétales disposées en rose, avec plusieurs étamines à sommets purpurins. Ces fleurs font place à de petites siliques en cornes, pleines de graines fort ténues.

L'une & l'autre *joubarbe* croissent sur les vieux murs, les toîts des maisons ou chaumieres, fleurissent en été, & se sechent en automne après la maturité de leurs semences. Ces deux plantes paroissent contenir un sel approchant de l'alun, mêlé d'un peu de sel ammoniacal, de soufre, & de beaucoup de phlegme. On les estime rafraîchissantes, déterfives, & astringentes. L'extrait fait de leur suc, exprimé, dépuré, filtré, & doucement évaporé au bain-marie se réduit en consistance de gomme tendre, ambrée, d'un goût acide, & stiptique. *V.* JOUB *Mat. med.*

La vermiculaire âcre ou brûlante que le peuple nomme *pain d'oiseau*, ou *poivre de muraille*, est une espece de *joubarbe* qui mérite nos regards par son goût piquant, chaud & brûlant; outre que son suc excite le vomissement, ce qui fait soupçonner que cette plante renferme un sel corrosif, semblable à l'esprit de nitre, mais adouci par beaucoup de phlegme & de soufre. Ses tiges sont couvertes de feuilles charnues, grasses, pointues, triangulaires, remplies de suc; au sommet des tiges naissent des fleurs jaunes, étoilées, pentapétales, avec plusieurs étamines, à sommets de même couleur dans le milieu. Les fruits qui succedent aux fleurs sont composés de gaines pleines de très-petites semences.

La vermiculaire acre vient par tout dans les lieux pierreux & arides, suspendue par ses racines, ou couchée sur de vieilles murailles, & les toîts des maisons basses. Il en est de même des autres especes de *joubarbe*; & peut-être que le nom latin *sedum* des Botanistes vient de *sedere* être assis, parce qu'elle est comme assise dans les lieux où elle croît; mais il importe davantage d'observer à cause de l'homonymie, que le nom *sedum* est encore commun à différentes sortes de saxifrages & de cotylédons. (*D.J.*)

JOUBARBE, (*Mat. med.*) La grande *joubarbe* & la petite *joubarbe* ou trique-madame, sont mises au rang des médicamens, à titre de rafraîchissantes, tempérantes, incrassantes, & légerement répercussives.

C'est le suc & l'infusion des feuilles de ces plantes qui sont principalement recommandées pour l'usage intérieur & principalement dans les fievres continues, ardentes, & dans les fievres intermittentes qui participent du même caractere, c'est-à-dire, dont les accès sont marqués par une chaleur excessive qui n'est précédée d'aucun froid. Ces remedes sont vantés aussi pour les affections inflammatoires de l'estomac & des intestins; on les croit utiles dans les dissenteries, d'après les succès observés chez certains peuples d'Afrique où ces remedes sont fort usités dans ce dernier cas. On attribue les mêmes vertus à l'eau distillée de cette plante. Nous pouvons positivement assurer que cette eau distillée ne possede aucune vertu: quant au suc & à l'infusion, ce que les auteurs, Boerhaave entr'autres, en publient, peut être très-réel; mais ces remedes n'en sont pas moins presqu'absolument inusités parmi nous.

Leur usage extérieur est un peu plus fréquent; on en fait avec le beurre frais des onguens pour les hémorrhoïdes & pour les brûlures.

L'eau distillée de ces plantes, & leur suc mêlé avec une certaine quantité d'esprit de vin, sont comptés parmi les cosmetiques.

Les feuilles de grande *joubarbe* entrent dans la composition de l'onguent mondificatif d'ache, & dans l'onguent *populeum*; les racines, les feuilles & le suc de trique-madame entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, & ses feuilles dans l'onguent *populeum*.

JOUDARDE, (*Histoire nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

* JOUE, subst. fém. (*Anat.*) la partie du visage qui s'étend des deux côtés du nez jusqu'aux oreilles, & depuis les tempes jusqu'au menton.

Ce terme a passé dans les arts, & l'on dit de plusieurs parties de machines étendues & placées sur les côtés symétriquement l'une à l'autre, que ce sont les *joues* de la machine, exemple. Les *joues* du peson, ce sont de petites plaques placées de part & d'autre sur les broches du peson.

JOUES dans l'*artillerie*, sont les deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure. *Voyez* BATTERIE.

JOUÉE f. f. *terme d'Architecture*, c'est dans l'ouverture d'une porte & d'une croisée, l'épaisseur du mur qui comprend le tableau, la feuillure & l'ébrasure: on appelle aussi *jouée* ou *jeu*, la facilité de toute fermeture mobile dans sa baie, comme porte & fenêtre.

Jouée de lucarne, ce sont les côtés d'une *lucarne*, dont les panneaux sont remplis de plâtre.

* JOUER, (*Gramm.*) il se dit de toutes les occupations frivoles auxquelles on s'amuse ou l'on se délasse, mais qui entraînent quelquefois aussi la perte de la fortune & de l'honneur.

Les hommes ont inventé une infinité de jeux qui tous marquent beaucoup de sagacité. *Voyez* JEU.

Le verbe *jouer* se prend en une infinité de sens différens. On se *joue* de son travail; on se *joue* de la vertu; on *joue* l'innocence; on *joue* la comédie; on *joue* d'un instrument; on *joue* un mauvais rôle.

On *joue* beaucoup aujourd'hui dans le monde; il n'est pas inutile de savoir *jouer*, ne fut-ce que pour amuser les autres; & il est bon de savoir bien *jouer* si l'on ne veut pas être dupe.

* JOUER, (*Gram. Mathémat. pures.*) c'est risquer de perdre ou de gagner une somme d'argent, ou quelque chose qu'on peut rapporter à cette commune mesure, sur un évenement dépendant de l'industrie ou du hasard.

D'où l'on voit qu'il y a deux sortes de jeux; des jeux d'adresse & des jeux de hasard. On appelle *jeux d'adresse* ceux où l'évenement heureux est amené par l'intelligence, l'expérience, l'exercice, la pénétration, en un mot quelques qualités acquises ou naturelles, de corps ou d'esprit, de celui qui joue. On appelle *jeux de hasard*, ceux où l'évenement paroît ne dépendre en aucune maniere des qualités du joueur. Quelquefois d'un jeu d'adresse l'ignorance de deux joueurs en fait un jeu de hasard; & quelquefois aussi d'un jeu de hasard, la subtilité d'un des joueurs en fait un jeu d'adresse.

Il y a des contrées où les jeux publics, de quelque nature qu'ils soient, sont défendus, & où on peut se faire restituer par l'autorité des lois l'argent qu'on a perdu.

A la Chine, le jeu est défendu également aux grands & aux petits; ce qui n'empêche point les habitans de cette contrée de jouer, & même de perdre leurs terres, leurs maisons, leurs biens, & de mettre leurs femmes & leurs enfans sur une carte.

Il n'y a point de jeu d'adresse où il n'entre un peu de hasard. Un des joueurs a la tête plus saine & plus libre ce jour-là que son adversaire; il se possede davantage, & gagne, par cette seule supériorité accidentelle, celui contre lequel il auroit perdu en tout autre tems. A la fin d'une partie d'échecs ou de dames polonoises, qui a duré un grand nombre de coups entre des joueurs qui sont à-peu-près d'égale force, le gain ou la perte dépend quelquefois d'une disposition qu'aucun des deux n'a prévue & ne s'est proposée.

Entre deux joueurs dont l'un ne risque qu'un argent qu'il peut perdre sans s'incommoder, & l'autre un argent dont il ne sçauroit manquer sans être privé des besoins essentiels de la vie, à proprement parler, le jeu n'est pas égal.

Une conséquence naturelle de ce principe, c'est qu'il n'est pas permis à un souverain de jouer un jeu ruineux contre un de ses sujets. Quel que soit l'évenement, il n'est rien pour l'un; il précipite l'autre dans la misere.

On a demandé pourquoi les dettes contractées au jeu se payoient si rigoureusement dans le monde, où l'on ne se fait pas un scrupule de négliger des créances beaucoup plus sacrées. On peut répondre, c'est qu'au jeu on a compté sur la parole d'un homme, dans un cas où l'on ne pouvoit employer les lois contre lui. On lui a donné une marque de confiance à laquelle il faut qu'il réponde. Au lieu que dans les autres circonstances où il a pris des engagemens, on le force par l'autorité des tribunaux à y satisfaire.

Les jeux de hasard sont soumis à une analyse qui est tout à fait du ressort des Mathématiques. Ou la probabilité de l'évenement est égale entre les joueurs; ou si elle est inégale, elle peut toujours se compenser par l'inégalité des mises ou enjeux. On peut à chaque instant demander quelle est la prétention d'un joueur; & comme sa prétention à la somme des mises est en raison des coups qu'il a pour lui, le calcul déterminera toujours, ou rigoureusement, ou par approximation, quelle seroit la partie de cette somme qui lui reviendroit, si le jeu ne s'instituoit pas, ou si le jeu étant une fois institué, on vouloit l'interrompre.

Plusieurs Auteurs se sont exercés sur l'analyse des jeux; on en a un traité élémentaire de Huygens; on en a un plus profond de Moivre; on a des morceaux très-sçavans de Bernoulli sur cette matiere. Il y a une analyse des jeux de hasard par Montmaur, qui n'est pas sans mérite.

S Voici les principes fondamentaux de cette science. oit p le nombre des cas où une chose arrive; soit q le nombre des cas où elle n'arrive pas. Si la probabilité de l'évenement est égale dans chaque cas, l'apparence que la chose sera est à l'apparence qu'elle ne sera pas, comme p est à q.

Si deux joueurs A & B jouent à condition que si les cas p arrivent, A gagnera; que ce sera B au contraire qui gagnera, si ce sont les cas q qui arrivent, & que la mise des deux joueurs soit a; l'espérance de A sera $\frac{pa}{p+q}$, & l'espérance de B sera $\frac{qa}{p+q}$. Ainsi, si A & B vendent leurs espérances, ils en peuvent exiger l'un la valeur $\frac{pa}{p+q}$, l'autre la valeur $\frac{qa}{p+q}$.

S'il y a deux évenemens indépendans, & que p soit le nombre des cas où l'un de ces évenemens peut avoir lieu; q le nombre des cas où le même évenement peut ne pas arriver; r le nombre des cas où le second évenement peut avoir lieu; s le nombre des cas où le second évenement peut ne pas arriver; multipliez $p+q$ par $r+s$; le produit $pr+qr+ps+qs$ sera le nombre de tous les cas possibles de la chose, ou la somme des évenemens pour & contre.

Donc si A gage contre B que l'un & l'autre évenemens auront lieu, le rapport des hasards sera comme pr à $qr+ps+qs$.

S'il gage que le premier évenement aura lieu & que le second n'aura pas lieu, le rapport des chances ou hasards sera comme ps à $pr+qr+qs$. Et s'il y a trois ou un plus grand nombre d'évenemens, la raison des chances ou hasards se trouvera toujours par la multiplication.

Si tous les évenemens ont un nombre donné de cas où ils peuvent arriver, & un nombre donné de cas où ils peuvent ne pas arriver; & que a soit le nombre des cas où ils peuvent arriver; b le nombre des cas où ils peuvent ne pas arriver; & n le nombre de tous les cas: elevez $\overline{a+b}$ à la puissance n.

Maintenant si A & B conviennent que si un de ces évenemens indépendans, ou un plus grand nombre de ces évenemens a lieu, A gagnera; & que si aucun de ces évenemens n'a lieu, le gagnant sera B: la raison ou le rapport des hasards qu'ils courent, ou celui de leurs chances relatives, sera comme $\overline{a+b}^n - b^n$ à b^n: car b^n est le seul terme où a ne se trouve point.

Si A & B *jouent avec un seul dé, à la condition que si* A *amene deux fois ou plus de deux fois As, en huit coups, il gagnera; & qu'en toute autre supposition ou cas, il perdra. On demande le rapport de leurs chances ou hasards.*

Puisqu'il n'y a qu'un cas à chaque coup pour amener un As, & cinq cas pour ne le pas amener; soit $a=1$ & $b=5$; d'ailleurs puisqu'il y a huit coups à jouer, soit $n=8$. On aura donc $\overline{a+b}^n - b^n - nab^{n-1}$, pour la chance d'un des joueurs, & $b^n + nab^{n-1}$ pour la chance de l'autre; ou l'espérance de A à l'espérance de B comme 663991 à 1015625; ou à peu près comme 2 à 3.

A & B *sont engagés au jeu de palets; il ne manque à* A *que quatre coups pour avoir gagné; il en manque six à* B; *mais à chaque coup l'adresse de* B *est à l'adresse de* A *comme* 3 *est à* 2. *On demande le rapport de leurs chances, hasards ou espérances.* Puisqu'il ne manque à A que quatre coups, & qu'il n'en manque à B que six, le jeu sera fini dans neuf coups au plus. Ainsi élevez $a+b$ à la neuvieme puissance, & vous aurez $a^9 + 9a^8b + 36a^7bb + 84a^6b^3 + 126a^5b^4 + 126a^4b^5 + 84a^3b^6 + 36a^2b^7 + 9ab^8 + b^9$; & prenez pour A tous les termes où a a quatre ou un plus grand nombre de dimensions; & pour B tous ceux où b en a six ou davantage; & tout le rapport de leurs hasards, comme $a^9 + a^8b + 36a^7bb + 84a^6b^3 + 126a^5b^4 + 126a^4b^5$ est à $84a^3b^6 + 36a^2b^7 + 9ab^8 + b^9$; & soit $a=3$ & $b=2$; & vous aurez en nombre les espérances des joueurs, comme 1759077 à 194048.

A & B *jouent au palet; mais* A *est le plus fort, ensorte qu'il peut faire à* B *l'avantage de deux coups sur trois. On demande le rapport de leurs chances dans un seul coup.* Supposons que ce rapport soit comme z à 1, elevez $z+1$ à la troisieme puissance, & vous aurez $z^3 + 3z^2 + 3z + 1$. Maintenant A pouvant faire à B l'avantage de deux coups sur trois, A se propose de gagner trois coups de suite, & conséquemment à cette condition sa chance sera comme z^3 à $3zz + 3z + 1$, & $z^3 = 3zz + 1$. Ou $2z^3 = z^3 + 3zz + 3z + 1$. Et $z\sqrt[3]{2} = z+1$ & $z = \frac{1}{\sqrt[3]{2}-1}$: donc les chances sont comme $\frac{1}{\sqrt[3]{2}-1}$ à 1.

Trouver en combien de coups il est probable qu'un évenement quelconque aura lieu; ensorte que A & B *puissent gager pour ou contre à jeu égal.* Soit le nombre des cas où la chose peut arriver du premier coup $=a$; soit le nombre des cas où la chose peut ne pas arriver du premier coup $=b$; & x le nombre des coups à jouer, tel que l'apparence que la chose arrivera soit égale à l'apparence qu'elle n'arrivera pas. Par ce qu'on a dit plus haut, $\overline{a+b}^x - b^x = b^x$ ou $\overline{a+b}^x = 2b^x$. Ainsi $x = \frac{\log. 2.}{\log. \overline{a+b} \log. -b}$. Et reprenant l'équation $\overline{a+b} = 2b^x$, & faisant $a.b :: 1.q.$ on aura $\overline{1+\frac{1}{q}}^x = 2$. Elevez $1+\frac{1}{q}$ à la puissance x, par le théorême de Newton, & vous aurez $1 + \frac{x}{q} + \frac{x}{1} \times \frac{x-1}{2qq} + \frac{x}{1} \times \frac{x-1}{2} \times \frac{x-2}{3q^3}$, &c. $=2$. Or dans cette équation, si $q=1$ & $x=1$, q étant infinie, x le sera aussi. Faisant donc x infinie, on aura $1 + \frac{x}{q} + \frac{xx}{2qq} + \frac{x^3}{6q^3}$, &c. $=2$. Soit $\frac{x}{q} = z$, & l'on aura $1 + z + \frac{1}{2}zz + \frac{1}{6}z^3$, &c. $=2$. Mais $1 + z + \frac{1}{2}zz + \frac{1}{6}z^3$, &c. est un nombre dont le logarithme hyperbolique est z. Donc $z = \log. 2$. Mais le logarithme hyperbolique de 2 est à peu près 7: donc $z=7$ à peu près. Mais où q est 1, x est 1; & où q est infinie $x=$ à peu près 7. Voilà donc les limites du rapport de x à q fixées. C'est d'abord un rapport d'égalité, qui dans la supposition de l'infini, devient celui de 7 à 10, ou à peu près.

Trouver en combien de coups A *peut gager d'amener deux As avec deux dès.* Puisqu'A n'a qu'un cas où il puisse amener deux As avec deux dés; & trentecinq où il peut ne les pas amener, $q=35$; multipliez donc 35 par 7; le produit 24. 5 montre que le nombre de coups cherché est entre 24 & 25.

Trouver le nombre des cas dans lesquels un nombre quelconque donné de points peut être amené avec un nombre donné de dés. Soit $p+1$ le nombre donné de points; n le nombre de dés; & f le nombre des faces de chaque dé: soit $p-f=q$, $q-f=r$, $r-f=s$, $s-f=t$, &c. le nombre cherché de coups sera

$$+\frac{p}{1} \times \frac{p+1}{2} \times \frac{p-2}{3}, \text{\&c.}$$
$$-\frac{q}{1} \times \frac{q-1}{2} \times \frac{q-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1}$$
$$+\frac{s}{1} \times \frac{s-1}{2} \times \frac{r-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2}$$
$$-\frac{r}{1} \times \frac{r-1}{2} \times \frac{s-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2} \times \frac{n-2}{3}.$$

Série qu'il faut continuer jusqu'à ce que quelques-uns des facteurs soit égal à o, ou négatif; & remarquez qu'il faut prendre autant de facteurs des différens produits $\frac{q}{1} \times \frac{q-1}{2} \times \frac{q-2}{3}$ &c. $\frac{r}{1} \times \frac{r-1}{2} \times \frac{r-2}{3}$ &c. $\frac{s}{1} \times \frac{s-1}{2} \times \frac{s-2}{3}$ &c. qu'il y a d'unités dans $n-1$.

Soit donc le nombre de cas cherché, celui où l'on peut amener seize points avec quatre dés.

$$+\frac{15}{1} \times \frac{14}{2} \times \frac{13}{3} = +455.$$
$$-\frac{9}{1} \times \frac{8}{2} \times \frac{7}{3} \times 4 = -336$$
$$+\frac{3}{1} \times \frac{2}{3} \times \frac{1}{3} \times \frac{4}{1} \times \frac{3}{2} = +6.$$

Or $455 - 336 + 6 = 125$. Donc 125 est le nombre cherché.

Trouver en combien de coups A *peut gager d'amener quinze points avec six dés.* A ayant 1666 cas pour lui, & 44990 contre; divisez 44990 par 1666, & le quotient 27 sera $=q$. Multipliez donc 27 par 7; le produit 18. 9 montrera que le nombre de coups est environ 19.

Trouver le nombre de coups dans lequel il y a à parier qu'une chose arrivera deux fois; de sorte que A & B *risquent autant l'un que l'autre.* Soit le nombre des cas où la chose peut arriver du premier coup $=a$; & le nombre de ceux où elle peut ne pas arriver $=b$. Soit x le nombre de coups cherché. Il paroît par ce qui a été dit que $\overline{a+b}^x = 2bx + 2axbx = 1$. Et

faisant

faisant $a . b :: 1 . q$; $\overline{1 + \frac{1}{q}}^{x} = 2 \frac{+2x}{q}$. 1°. Soit $q = 1$, & partant $x = 3$. 2°. Soit q infinie, & par conséquent x aussi infinie. Soit x infinie, & $\frac{x}{q} = z$. Donc $\frac{1}{2} + z + \frac{1}{2} z^2 + \frac{1}{2} z^3$ &c. $= 2 + 2z$, & $z = \log. 2 + \log. 1 + z$. Soit $\log. 2 = y$. L'équation se transformera dans l'équation différentielle suivante.

$\frac{z\dot{z}}{1+z} = \dot{y}$, & cherchant la valeur de z par les puissances de y, on aura $z = 1.678$, ou à peu-près. Ainsi la valeur de x sera toujours entre les limites de $3q$ & de $1.678\,q$. Mais x convergera bientôt à $1.678\,q$; c'est pourquoi, si le rapport de q à 1 n'est pas très-petit, nous ferons $x = 1.678\,q$. Ou si on soupçonne x d'être trop petite, on substituera sa valeur dans l'équation $\overline{1 + \frac{1}{q}}^{x} = 2 + \frac{2x}{q}$ & l'on notera l'erreur si elle en vaut la peine; x prendra ainsi un peu d'accroissement. Substituez la valeur accrûe de x dans l'équation susdite, & notez la nouvelle erreur. Par le moyen de ces deux erreurs, on peut corriger celle de x avec assez d'exactitude. Voici une table des limites qui conduiront assez vîte au but qu'on se propose dans ce problême. Si l'on parie seulement que la chose arrivera une fois, le nombre sera entre $1\,q$ & $0.693\,q$

si deux fois; entre $3\,q$ & $1.678\,q$
si trois fois; entre $5\,q$ & $2.675\,q$
si quatre fois; entre $7\,q$ & $3.671\,q$
si cinq fois; entre $9\,q$ & $4.673\,q$
si six fois; entre $11\,q$ & $3.668\,q$

Trouver en combien de coups on peut se proposer d'amener trois As, deux fois, avec trois dés. Puisqu'il n'y a qu'un cas où l'on puisse amener trois as, & 215 où l'on ne les amene pas, $q = 215$; multipliez donc 215 par 1.678: le produit 360.7 montrera que le nombre de coups est entre 360 & 361.

A *&* B *mettent sur table chacun douze pieces d'argent; ils jouent avec trois dés, à cette condition qu'à chaque fois qu'il viendra onze points,* A *donnera une piece à* B, *& qu'à chaque fois qu'il viendra quatorze points* B *donnera une piece à* A; *ensorte que celui qui aura le premier toutes les pieces en sa possession les regardera comme gagnées par lui. On demande le rapport de la chance de* A *à la chance de* B. Soit le nombre de pieces que chaque joueur dépose $= p$. a & b le nombre des cas où A & B peuvent chacun gagner une piece. Le rapport de leurs chances sera donc comme $a\,p$ à $b\,p$. ici $p = 12$, $a = 27$, $b = 15$. Or si 27 étant à 15 comme 9 à 5, vous faites $a = 9$ & $b = 5$; le rapport des chances ou des espérances sera comme 9^{12} à 5^{12}, ou comme 244140625 à 282429536481.

Une attention qu'il faut avoir, c'est de n'être pas trompé par la ressemblance des conditions, & de ne pas confondre les problêmes entr'eux. Il seroit aisé de croire que le suivant ne differe en rien de celui qui précede. C *a vingt-quatre pieces, & trois dés; a chaque fois qu'il amene 27 points, il donne une piece à* A, *& à chaque fois qu'il amene 14, il en donne une à* B; *&* A *&* B *conviennent que celui des deux qui aura le premier douze pieces, gagnera la mise. On demande le rapport des chances de* A *& de* B. Ce second problême a ceci de propre qu'il faut que le jeu finisse en vint-trois coups: au lieu que le jeu peut durer éternellement dans le premier, les pertes & les gains se détruisant alternativement; élevez $\overline{a + b}$ à la 23e puissance, & les douze premiers termes seront aux douze derniers, comme la chance de A à celle de B.

Trois joueurs A, B *&* C *ont chacun douze balles; quatre blanches & huit noires, & les yeux bandés, ils jouent à condition que le premier qui tirera une balle blanche gagnera la mise; mais* A *doit tirer le premier,* B *le second,* C *le troisieme, & ainsi de suite, dans cet ordre. On demande le rapport de leurs chances.* Soit n le nombre des balles; a le nombre des blanches; b le nombre des noires, & l'enjeu $= 1$.

1°. A a pour amener une balle blanche les cas a; & les cas b pour en amener une noire; donc sa chance en commençant est $\frac{a}{a+b} = \frac{a}{n}$. Soustrayant $\frac{a}{n}$ de 1; la valeurs des chances restantes sera $1 - \frac{a}{n} = \frac{n-a}{n} = \frac{b}{n}$.

2°. B a pour amener une balle blanche les cas a; & les cas $b - 1$ pour en amener une noire; mais c'est à A à commencer de jouer, & il est incertain s'il gagnera ou ne gagnera pas l'enjeu; ainsi l'enjeu relativement à B n'est pas 1, mais seulement $\frac{b}{n}$; ainsi donc sa chance, en qualité de second joueur est $\frac{a}{a+b-1} \times \frac{b}{n} = \frac{ab}{n \times n-1}$

Soustrayez $\frac{ab}{n \times n-1}$ de $\frac{b}{n}$, & la valeur du reste des chances sera $\frac{nb-b-ab}{n \times n-1} = \frac{b \times \overline{b-1}}{n \times n-1}$.

3°. C a pour amener une balle blanche les cas a; & les cas $b - 2$ pour en amener une noire; ainsi sa chance en qualité de troisieme joueur, est $\frac{a \times b \times \overline{b-1}}{n \times \overline{n-1} \times \overline{n-2}}$.

4°. En raisonnant de la même maniere, A a pour amener une balle blanche les cas a, & pour en amener une noire les cas $b - 3$; ainsi comme jouant un quatrieme coup, après les trois premiers coups joués, sa chance sera $\frac{a \times b \times \overline{a-1} \times \overline{b-2}}{n \times \overline{n-1} \times \overline{n-2} \times \overline{n-3}}$; & ainsi de suite pour les autres joueurs.

Ecrivez donc la série $\frac{a}{n} + \frac{b}{n-1} P + \frac{b-1}{n-2} Q + \frac{b-2}{n-3} R + \frac{b-3}{n-4} S$, où les quantités P, Q, R, S dénotent les termes ou quantités précédentes, avec leurs caracteres. Prenez autant de termes de la série qu'il y a d'unités dans $b + 1$; car il ne peut pas y avoir plus de tours au jeu qu'il y a d'unités dans $b + 1$; & la somme de tous les troisiemes termes, sautant les deux termes intermédiaires, en commençant par $\frac{a}{n}$, sera toute la chance de A; pareillement la somme de tous les troisiemes termes, en commençant par $\frac{b}{n-1} P$, sera toute la chance de B, & tous les troisiemes termes en commençant par $\frac{b-1}{n-2} Q$, sera la chance de C.

En faisant $a = 4$, $b = 8$, $n = 12$; la série générale se transformera dans la suivante $\frac{4}{12} + \frac{8}{11} P + \frac{7}{10} Q + \frac{6}{9} R + 5 \frac{5}{8} S + \frac{4}{7} T, + \frac{3}{6} V + \frac{2}{5} X + \frac{1}{4} Y$. Ou dans cette autre, en multipliant tous les termes par quelque nombre propre à ôter les fractions, comme ici par 495, $165 + 120 + 84 + 56 + 35 + 20 + 10 + 4 + 1$.

Donc la chance de A sera $165 + 56 + 10 = 231$,
la chance de B sera $120 + 35 + 4 = 159$,
la chance de C sera $84 + 20 + 1 = 105$.

Ainsi les chances de ces joueurs A, B, C seront dans le rapport des nombres 231, 159, 105 ou 77, 53, 3.

A *&* B *ont douze jettons, quatre blancs & huit noirs;* A *parie contre* B *qu'en en prenant sept les yeux fermés, il y en aura trois blancs. Quel est le rapport de leurs chances?*

1°. Cherchez combien de fois on peut prendre diversement sept jettons dans douze; & par le calcul des combinaisons vous trouverez 792.

$$\frac{12}{1} \times \frac{11}{2} \times \frac{10}{3} \times \frac{9}{4} \times \frac{8}{5} \times \frac{7}{6} \times \frac{6}{7} = 792.$$

2°. Séparez trois jettons blancs, & cherchez toutes les manieres dont quatre des huit noirs peuvent se combiner avec eux; vous en trouverez 70.

$$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} \times \frac{5}{4} = 70.$$

Et puisqu'il y a là quatre cas où trois jettons peuvent être tirés de quatre, multipliez 70 par 4; & vous trouverez 280 pour les cas où trois blancs peuvent venir avec quatre noirs.

3°. Par la loi générale des jeux, celui-là est le gagnant qui amene le plûtôt l'évenement convenu; à moins que la condition contraire n'ait été formellement exprimée. Ainsi donc si A tire quatre jettons blancs avec trois noirs, il a gagné. Séparez quatre jettons blancs, & cherchez toutes les manieres dont trois noirs de huit peuvent se combiner avec quatre blancs, & vous trouverez 56.

$$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} = 56.$$

Ainsi il y a $280 + 56$ cas $= 336$ qui font gagner A; ce qui ôté du nombre de tous les cas 792, il en reste 456 qui le font perdre. Ainsi le rapport de la chance de A à la chance de B, est comme 336 à 456, ou 14 à 19.

Dans les problèmes suivans, pour éviter la prolixité, nous ne donnerons point l'analyse, mais seulement son résul-

réſultat. Cela ſuffira pour faire préſumer les avantages & les deſavantages dans les jeux, gageures haſards de la même nature. Un bon eſprit fera de lui-même ces ſortes d'eſtimation approchée, dont on peut ſe contenter dans preſque toutes les circonſtances de la vie où elles ſont de quelqu'importance.

A & B *jouent avec deux dés, à condition que ſi* A *amene ſix, il aura gagné, &* B *s'il amene ſept*. A *jouera le premier; mais pour compenſer ce deſavantage*, B *jouera deux coups de ſuite; & cela juſqu'à ce que l'un ou l'autre ait amené le nombre qui finit la partie*. Si l'on cherche le rapport de la chance de A à la chance de B, on le trouvera de 10355 à 12276.

Si un nombre de joueurs A, B, C, D, E, *&c. tous d'égale force, dépoſent chaucun une piece, & jouent à condition que deux d'entre eux* A *&* B *commençant à jouer, celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* C; *celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* D, *juſqu'à ce qu'un de ces joueurs vainqueur de tous les autres, tire les enjeux ou la miſe. On demande le rapport des chances de tous ces joueurs.* Selon la ſolution de M. Bernoulli, le nombre des joueurs étant $n+1$, les chances des deux joueurs qui ſe ſuivent l'un l'autre, ſont comme $1+2^n$ à 2^n, & partant les chances de tous les joueurs A, B, C, D, E, &c. ſelon la proportion géométrique $1+2^n : 2^n :: A . c :: c . d :: d . e$, &c. Cela poſé, il n'eſt pas difficile de déterminer les chances de deux joueurs quelconques, ou avant que de commencer, ou quand le jeu eſt engagé.

Par exemple, ſont trois joueurs A, B, C; alors $n=2$, & $1=2^n : 2^n :: 5 . 4 :: a . c$. c'eſt-à-dire que leurs chances ou eſpérances de gagner avant que A ait gagné B, ou B, C, ſont comme 5, 5, 4, ou ſont $\frac{5}{14}$, $\frac{5}{14}$, $\frac{4}{14}$; car toutes enſemble doivent faire 1 Lorſque A aura gagné B, les chances ſeront comme $\frac{1}{7}, \frac{2}{7}, \frac{4}{7} = 1$.

S'il y a quatre joueurs A, B, C, D, leurs chances ou attentes ſeront en commençant comme 81, 81, 72, 64; & lorſque A a gagné B, les chances ou attentes de B, D, C, A comme 25, 32, 36, 56; & lorſque A a gagné B & C, les chances ou attentes de C, D, B, A, comme 16, 18, 28, 87.

A, B, C, *trois joueurs d'égale force, mettent une piece, & jouent à condition que deux commenceront, & que celui qui perdra ſortira, mais en ſortant ajoutera une ſomme convenue à la miſe totale; & ainſi de ſuite de tous ceux qui ſortiront, juſqu'à ce qu'il y en ait un qui batte les deux autres, & qui tire tout. On demande ſi la chance de* A *& de* B *eſt meilleure ou plus mauvaiſe que celle de* C.

Si la ſomme que chaque joueur qui ſort ajoûte à la maſſe, eſt à la premiere miſe de chacun, comme de 7 à 6, les chances des trois joueurs ſont égales. Si le rapport de la ſomme ajoûtée par le ſortant à la maſſe, eſt à la premiere miſe en moindre rapport que de 7 à 6, le ſort de A & B vaut mieux que celui de C; ſi ce rapport eſt plus grand, le ſort de C eſt le meilleur; & lorſque A a gagné B une fois, les chances des joueurs ſont comme les nombres $\frac{12}{7}, \frac{6}{7}, \frac{3}{7}$ ou 4, 2, 1. Celle de A la plus avantageuſe, & celle de B la moindre.

M. Bernoulli à généraliſé la ſolution de ce problème, en l'étendant à un nombre de joueurs quelconque.

A & B deux joueurs d'égale force jouent avec un nombre donné de balles; après quelque tems il en manque une à A pour avoir gagné, & trois à B; on trouve que la chance de A vaut $\frac{7}{8}$ de la miſe totale, & celle de B $\frac{1}{8}$.

Deux joueurs A & B d'égale force, jouent, à condition qu'autant de fois que A l'emportera ſur B, B lui donnera une piece d'argent, & qu'autant de fois que B l'emportera ſur A, A lui en donnera tout autant; de plus qu'ils joueront juſqu'à ce que l'un des joueurs ait gagné tout l'argent de l'autre. Ils ont maintenant chacun quatre pieces; deux ſpectateurs font une gageure ſur le nombre de tours qu'ils ont encore à faire, avant que l'un des deux ſoit épuiſé d'argent, & le jeu fini. R. gage que le jeu finira en dix tours, & l'on demande la chance de S qui gage le contraire. On trouve la chance de S à celle de R comme 560 à 464.

Si chaque joueur avoit cinq pieces, & que la force de A fût double de celle de B, le rapport de la chance de celui qui parie que le jeu finira en dix tours, à celle de ſon adverſaire, ſera comme 3800 à 6561.

Si chaque joueur a quatre pieces, & qu'on demande quelle doit être la force des joueurs, pour qu'on puiſſe parier avec égal avantage ou deſavantage, que le jeu finira en quatre coups, on trouve que la force de l'un doit être à la force de l'autre, comme 5. 274 à 1.

Si chaque joueur avoit quatre pieces, & qu'on demandât le rapport de leurs forces, pour que le pari que le jeu finira en ſix coups, fût égal pour & contre, on le trouvera comme celui de 2. 576 à 1.

Deux joueurs A & B d'égale force, ſont convenus de ne pas quitter le jeu, qu'il n'y ait dix coups de joués. Un ſpectateur R gage contre un autre S, que quand la partie ne finira pas, ou avant qu'elle finiſſe, le joueur A aura trois coups d'avantage ſur le joueur B, on demande le rapport des chances des gageurs R & S; & on le trouve comme les nombres 352 à 673.

On voit par la ſolution compliquée de ces problèmes, que l'eſprit du jeu n'eſt pas ſi mépriſable qu'on croiroit bien; il conſiſte à faire ſur-le-champ des évaluations approchées d'avantages & de deſavantages très-difficiles à diſcerner; les joueurs exécutent en un clin d'œil, & les cartes à la main, ce que le mathématicien le plus ſubtil a bien de la peine à découvrir dans ſon cabinet. J'entens dire que, quelque affinité qu'il y ait entre les fonctions du géometre & celles du joueur, il eſt également rare de voir de bons géometres grands joueurs, & de grands joueurs bons géometres. Si cela eſt, cela ne viendroit-il pas de ce que les uns ſont accoutumés à des ſolutions rigoureuſes, & ne peuvent ſe contenter d'à-peu-près, & qu'au contraire les autres habitués à s'en tenir à des à-peu-près, ne peuvent s'aſſujettir à la préciſion géométrique.

Quoi qu'il en ſoit, la paſſion du jeu eſt une des plus funeſtes dont on puiſſe être poſſédé. L'homme eſt ſi violemment agité par le jeu, qu'il ne peut plus ſupporter aucune autre occupation. Après avoir perdu ſa fortune, il eſt condamné à s'ennuyer le reſte de ſa vie.

JOUER, (*Juriſp.*) ſe *jouer* de ſon fief, ſignifie vendre une partie de ſon fief ſans démiſſion de foi. *Voyez* FIEF, DÉMEMBREMENT, & JEU DE FIEF.

Se *jouer* de ſes qualités, c'eſt en changer ſelon l'occurrence. Un mineur peut ſe *jouer* de ſes qualités, c'eſt-à-dire, que quoiqu'il ſe ſoit d'abord porté héritier, il peut enſuite ſe porter douairier ou donataire. (*A*)

JOUER, (*Marine.*) on dit d'un vaiſſeau qu'il *joue* ſur ſon ancre, quand il eſt agité par les vents, & en même tems artêté par ſon ancre. Le gouvernail *joue* lorſqu'il eſt en mouvement.

JOUER *avec ſon mord*, (*Maréch.*) ſe dit d'un cheval qui mâche & ſecoue ſon mors dans ſa bouche. *Jouer de la queue*, ſe dit du cheval qui remue ſouvent la queue comme un chien, ſur-tout lorſqu'on lui approche les jambes. Les chevaux qui aiment à ruer & à ſe défendre ſont ſujets à ce mouvement de queue qui déſigne ſouvent leur mauvaiſe volonté.

JOUET *d'une ancre*, (*Marine.*) *Voyez* JAS.

JOUETS, (*Marine.*) ce ſont des plaques de fer de diverſe longueur, dont on ſe ſert pour empêcher que la cheville de fer qui les traverſe n'entre dans le bois où elles ſont poſées.

Jouets de ſep de driſſe, plaques de fer clouées aux côtés du ſep de driſſe pour empêcher que l'eſſieu des poulies n'entaille le ſep.

JOUG, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) les Romains appelloient *jugum* un certain aſſemblage de trois piques ou javelines, dont, deux étoient plantées en terre debout, ſurmontées d'une troiſieme attachée en-travers au haut des deux autres; elles formoient une eſpece de baie de porte, plus baſſe que la hauteur d'un homme ordinaire, afin d'obliger les vaincus qu'on y faiſoit paſſer preſque nuds l'un après l'autre, de ſe baiſſer; ce qui marquoit l'entiere ſoumiſſion, & cela s'appelloit *mittere ſub jugum*.

Tous les autres peuples voiſins de Rome avoient la même uſage. C'étoit le comble du deshonneur dont ſe ſervoit le vainqueur, pour faire ſentir le poids de ſa victoire à ceux qui avoient ſuccombé: les Romains ont rarement éprouvé cette honte, & l'ont aſſez ſouvent fait éprouver à leurs ennemis.

Cependant ils l'éprouverent dans la guerre contre les Samnites, lorſque le conſul Spurius Poſthumius pour ſauver les troupes de la république enfermées par ſa faute aux défilés des fourches Caudines, qu'on nomme aujourd'hui *ſtreta d'Arpaia*, conſentit de ſubir lui-même cette infamie avec toute ſon armée. Il eſt vrai que de retour à Rome, il opina dans le ſénat, qu'on le renvoyât piés & poings liés, pour mettre à couvert la foi publique du traité honteux qu'il avoit conclu; ſon avis fut ſuivi, mais les Samnites ne voulurent point recevoir le malheureux conſul.

Denys d'Halicarnasse rapporte *liv. III.* que les pontifes à qui Tullus Hostilius avoit renvoyé le jugement d'Horace, accusé du meurtre de sa sœur, commencerent à purifier la ville par des sacrifices, & après plusieurs expiations ils firent passer Horace sous le *joug:* c'est une coutume, dit-il, parmi les Romains, d'en user ainsi envers les ennemis vaincus, après quoi on les renvoie chez eux. (*D. J.*)

JOUI, s. m. (*Hist. nat.*) liqueur que font les Japonnois, qui est nourrissante & fourtifiante; elle se conserve pendant plusieurs années sans se gâter; elle est liquide comme du bouillon; sa couleur est noire, l'odeur & le goût qui est un peu salin en sont agréables. Il se fait avec de la viande de bœuf à moitié rôtie: on n'en sait pas davantage sur les autres ingrédiens qui entrent dans sa composition, parce que les Japonnois en font mystere, & vendent ce jus très-cher aux Chinois & aux autres orientaux qui en font grands cas, & le regardent comme un grand restaurant.

JOUILLIERES, s. f. pl. (*Hydr.*) *Voyez* BAJOYERS.

JOVINIANISTES, s. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui parurent dans le iv. & le v. siecle, & qui prirent le nom de Jovinien, moine d'un monastere de Milan que saint Ambroise dirigeoit, & qui en étant sorti avec quelques autres, sous prétexte que la regle étoit trop austere, enseigna & soutint opiniâtrement diverses erreurs.

Les principales étoient, que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon; que tous ceux qui auront conservé la grace du baptême auront une même récompense dans le ciel; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs; enfin qu'il n'y a point de différence entre s'astenir des viandes, & en user avec actions de graces.

Jovinien & ses disciples nioient encore que la sainte Vierge fût demeurée vierge après avoir mis Jesus-Christ au monde, prétendans qu'autrement c'étoit attribuer à Jesus-Christ un corps phantastique avec les Manichéens. Ces hérétiques qui vivoient conformément à leurs principes, furent condamnés par le pape Sirice, & par un concile que saint Ambroise tint à Milan en 390. Saint Jérôme & saint Augustin écrivirent contre eux, & refuterent solidement leurs erreurs. Fleury, *Hist. eccl. tom. IV. liv. XIX. n.* 19.

JOUISSANCE, s. f. (*Gram. & Morale.*) jouir, c'est connoître, éprouver, sentir les avantages de posséder: on possede souvent sans jouir. A qui sont ces magnifiques palais? qui est-ce qui a planté ces jardins immenses? c'est le souverain: qui est-ce qui en jouit? c'est moi.

Mais laissons ces palais magnifiques que le souverain a construits pour d'autres que lui, ces jardins enchanteurs où il ne se promene jamais, & arrêtons-nous à la volupté qui perpétue la chaîne des êtres vivans, & à laquelle on a consacré le mot de *jouissance*.

Entre les objets que la nature offre de toutes parts à nos desirs; vous qui avez une ame, dites-moi, y en a-t-il un plus digne de notre poursuite, dont la possession & la *jouissance* puissent nous rendre aussi heureux, que celles de l'être qui pense & sent comme vous, qui a les mêmes idées, qui éprouve la même chaleur, les mêmes transports, qui porte ses bras tendres & délicats vers les vôtres, qui vous enlace, & dont les caresses seront suivies de l'existence d'un nouvel être qui sera semblable à l'un de vous, qui dans ses premiers mouvemens vous cherchera pour vous serrer, que vous éleverez à vos côtés, que vous aimerez ensemble, qui vous protégera dans votre vieillesse, qui vous respectera en tout tems, & dont la naissance heureuse a déja fortifié le lien qui vous unissoit?

Les êtres brutes, insensibles, immobiles, privés de vie, qui nous environnent, peuvent servir à notre bonheur; mais c'est sans le savoir, & sans le partager: & notre *jouissance* stérile & destructive qui les altere tous, n'en reproduit aucun.

S'il y avoit quelqu'homme pervers qui pût s'offenser de l'éloge que je fais de la plus auguste & la plus générale des passions, j'évoquerois devant lui la Nature, je la ferois parler, & elle lui diroit: Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté, dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit? Ignores-tu quel est son but & ce que tu lui dois? Crois-tu que ta mere eût exposé sa vie pour te la donner, si je n'avois pas attaché un charme inexprimable aux embrassemens de son époux? Tais-toi, malheureux, & songe que c'est le plaisir qui t'a tiré du néant.

La propagation des êtres est le plus grand objet de la nature. Elle y sollicite impérieusement les deux sexes, aussi-tôt qu'ils en ont reçu ce qu'elle leur destinoit de force & de beauté. Une inquiétude vague & mélancholique les avertit du moment; leur état est mêlé de peine & de plaisir. C'est alors qu'ils écoutent leurs sens, & qu'ils portent une attention refléchie sur eux-mêmes. Un individu se présente-t-il à un individu de la même espece & d'un sexe différent, le sentiment de tout autre besoin est suspendu; le cœur palpite; les membres tressaillent; des images voluptueuses errent dans le cerveau; des torrens d'esprits coulent dans les nerfs, les irritent, & vont se rendre au siége d'un nouveau sens qui se déclare & qui tourmente. La vûe se trouble, le délire naît; la raison esclave de l'instinct se borne à le servir, & la nature est satisfaite.

C'est ainsi que les choses se passoient à la naissance du monde, & qu'elles se passent encore au fond de l'antre du sauvage adulte.

Mais lorsque la femme commença à discerner; lorsqu'elle parut mettre de l'attention dans son choix, & qu'entre plusieurs hommes sur lesquels la passion promenoit ses regards, il y en eut un qui les arrêta, qui put se flatter d'être préféré, qui crut porter dans un cœur qu'il estimoit, l'estime qu'il faisoit de lui-même, & qui regarda le plaisir comme la récompense de quelque mérite. Lorsque les voiles que la pudeur jetta sur les charmes laisserent à l'imagination enflammée le pouvoir d'en disposer à son gré, les illusions les plus délicates concoururent avec le sens le plus exquis, pour exagérer le bonheur; l'ame fut saisie d'une enthousiasme presque divin; deux jeunes cœurs éperdus d'amour se vouerent l'un à l'autre pour jamais, & le ciel entendit les premiers sermens indiscrets.

Combien le jour n'eut-il pas d'instans heureux, avant celui où l'ame toute entiere chercha à s'élancer & à se perdre dans l'ame de l'objet aimé! On eut des *jouissances* du moment où l'on espéra.

Cependant la confiance, le tems, la nature & la liberté des caresses, amenerent l'oubli de soi-même; on jura, après avoir éprouvé la derniere ivresse, qu'il n'y en avoit aucune autre qu'on pût lui comparer; & cela se trouva vrai toutes les fois qu'on y apporta des organes sensibles & jeunes, un cœur tendre & une ame innocente qui ne connût ni la méfiance, ni le remors.

JOUISSANCE, (*Jurisprud.*) est ordinairement synonyme de *possession*; c'est pourquoi l'on dit communément *possession* & *jouissance*; cependant l'on peut avoir la possession d'un bien sans en jouir. Ainsi la partie saisie possede jusqu'à l'adjudication, mais elle ne *jouit* plus depuis qu'il y a un bail judiciaire exécuté.

Jouissance se prend donc quelquefois pour la perception des fruits.

Rapporter les *jouissances*, c'est rapporter les fruits. Ceux qui rapportent des biens à une succession, sont obligés de rapporter aussi les *jouissances* du jour de l'ouverture de la succession; le possesseur de mauvaise foi est tenu de rapporter toutes les *jouissances* qu'il a eues. *Voyez* FRUITS, POSSESSEUR, POSSESSION, RESTITUTION. (*A*)

JOUR, s. m. (*Chronol. Astron. & Hist.*) division du tems, fondée sur l'apparition & la disparition successive du soleil.

Il y a deux sortes de *jours*, l'artificiel & le naturel.

Le *jour* artificiel qui est le premier qu'il semble qu'on ait appellé simplement *jour*, est le tems de la lumiere, qui est déterminé par le lever & le coucher du soleil.

On le définit proprement le séjour du soleil sur l'horison, pour le distinguer du tems de l'obscurité, ou du séjour du soleil sous l'horison, qui est appellé *nuit*. *Voyez* NUIT.

Le *jour* naturel, appellé aussi *jour civil*, est l'espace de tems que le soleil met à faire une révolution autour de la terre, ou pour parler plus juste, c'est le tems que la terre emploie à faire une révolution autour de son axe; les Grecs l'appellent plus proprement *nicthemeron*, comme qui diroit *nuit & jour*.

Il faut cependant observer que par ces mots de révolution de la terre autour de son axe, on ne doit pas entendre ici le tems qu'un point ou un méridien de la terre emploie à parcourir 360 degrés, mais le tems qui s'écoule depuis le passage du soleil à un méridien, & le passage suivant du soleil par ce même méridien; car comme la terre avance sur son orbite d'occident en orient, en même tems qu'elle tourne sur son axe, le soleil repasse par le méridien un peu avant que la terre ait fait une révolution entiere autour de son axe. Pour en sentir la raison, il n'y a qu'à imaginer que le soleil se meu-

se meuve d'orient en occident autour de la terre pendant l'espace d'un an, comme il paroît le faire, & qu'en même tems la terre tourne sur son axe d'orient en occident, il est facile de voir qu'un point de la terre qui se sera trouvé sous le soleil, s'y retrouvera de nouveau un peu avant que d'avoir fait un tour entier.

L'époque ou le commencement du *jour* civil, est le terme où le *juor* commence, & où finit le *jour* précédent. Il est de quelque conséquence de fixer ce terme; & il est certain que pour distinguer les *jours* plus commodément, il faut se fixer à un moment où le soleil occupe quelque partie facile à distinguer dans le ciel; par conséquent le moment le plus propre à fixer le commencement du *jour*, est celui dans lequel le soleil passe par l'horison ou par le méridien. Or, comme de ces deux instans, le plus facile à déterminer par observation, est celui du passage par le méridien, il semble qu'on doit préférer de faire commencer le *jour* naturel à minuit ou à midi; en effet l'horison est souvent chargé de vapeurs; d'ailleurs le lever ou le coucher du soleil sont sujets aux réfractions: ainsi il est difficile de les observer exactement. Car les réfractions élevant le soleil, font qu'il paroît sur l'horison, dans le tems qu'il est encore au dessous, & par conséquent elles augmentent la durée du *jour* artificiel; on ne peut donc savoir exactement la durée du *jour* par cette méthode, sans connoître bien les réfractions, & sans pouvoir observer facilement le soleil à l'horison: deux choses qui sont souvent susceptibles d'erreur. Cependant comme le lever & le coucher du soleil sont d'un autre côté le commencement & la fin du *jour*, artificiel; ils paroissent aussi être propres par cette raison à marquer le commencement & la fin du *jour* naturel ou civil.

Ceux qui commencent le *jour* au lever du soleil, ont l'avantage de savoir combien il y a de tems que le soleil est levé; ceux qui commencent le *jour* au coucher, savent combien il leur reste de tems jusqu'à la fin du *jour*; ce qui peut être utile dans les voyages & les différens travaux: mais les uns & les autres sont obligés de calculer pour avoir l'heure du midi & celle de minuit.

Il n'est donc pas étonnant que les différens peuples commencent différemment leur *jour*, puisque les raisons sont à peu-près égales de part & d'autre.

Ainsi 1°. les anciens Babyloniens, les Perses, les Syriens, & plusieurs autres peuples de l'Orient, ceux qui habitent aujourd'hui les îles Baléares, & les Grecs modernes, *&c.* commencent leur *jour* au lever du soleil.

2°. Les anciens Athéniens & les Juifs, les Autrichiens, les Bohémiens, les Marcomans, les Silésiens, les nations modernes & les Chinois, *&c.* le commencent au coucher du soleil.

3°. Les anciens Umbriens & les anciens Arabes, aussi bien que les Astronomes modernes le commencent à midi.

4°. Les Egyptiens & les Romains, les François modernes, les Anglois, les Hollandois, les Allemans, les Espagnols & les Portugais, *&c.* à minuit.

C'étoit aussi à minuit que les anciens Egyptiens commençoient le *jour*, & même le fameux Hypparque avoit introduit dans l'Astronomie cette maniere de compter, en quoi il a été suivi par Copernic & par plusieurs autres astronomes; mais la plus grande partie des astronomes modernes a trouvé plus commode de commencer à midi.

Le *jour* se divise en heures, comme le mois & la semaine en *jours*. *Voyez* HEURE, MOIS, SEMAINE, *&c.*

Sur les différentes longueurs des *jours* dans les différens climats, *voyez* CLIMAT & GLOBE.

Les Astronomes ont été divisés entr'eux sur la question, si les *jours* naturels sont égaux tout le long de l'année, ou non. Un professeur de Mathématiques à Séville, prétend, dans un mémoire imprimé parmi ceux des Transactions philosophiques, qu'après des observations consécutives pendant trois années, il a trouvé tous les *jours* égaux. M. Flamsteed dans les mêmes Transactions, réfute cette opinion, & fait voir que quand le soleil est à l'équateur, le *jour* est plus court de quarante secondes, que quand il est aux tropiques; & que quatorze jours tropiques sont plus longs que quatorze jours équinoctiaux de $\frac{1}{6}$ d'heure, ou de 10 minutes. Cette inégalité des *jours* vient de deux différentes causes; l'une est l'excentricité de l'orbite de la terre, l'autre est l'obliquité de l'écliptique. La combinaison de ces deux causes fait varier la longueur du *jour*; & c'est sur cette inégalité qu'est fondée ce qu'on appelle *équation du tems*. *Voyez* EXCENTRICITÉ, ECLIPTIQUE & EQUATION DU TEMS. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

JOUR, (*Hist. rom.*) les Romains commençoient le *jour* à minuit; ils partagerent l'espace d'un minuit à l'autre en plusieurs parties, auxquelles ils donnerent des noms pour les distinguer. Ils appellerent le minuit *inclinatio*; le tems de la nuit où les coqs ont accoutumé de chanter, *gallicinium*; le point du jour, *diluculum*; le midi, *meridies*; le coucher du soleil, *suprema tempestas*; le soir, *vespera*; la nuit, *prima fax*, parce que l'on allume des bougies, des lampes, des flambeaux, dès que la nuit commence; & la durée de la nuit, *concubium*.

Par rapport aux *jours* dont chaque mois est composé, ils les diviserent en fastes, néfastes, jours de fêtes, jours ouvriers & féries. Les *jours* fastes étoient comme nous disons aujourd'hui les jours d'audience, les *jours* de palais. Les *jours* néfastes étoient ceux pendant lesquels le barreau étoit fermé. Les *jours* de fêtes, ceux où il n'étoit pas permis de travailler; & tantôt c'étoit le *jour* entier, tantôt jusqu'à midi seulement; & les féries qui souvent n'étoient point *jours* de fêtes. *Voyez* FASTE, NÉFASTE, FÉRIES, *&c.*

Enfin pour ce qui regarde la vie privée des Romains pendant le cours de la journée. *Voyez* VIE PRIVÉE *des Romains*. (*D. J.*)

JOUR *civil des Romains*, (*Hist. rom.*) le *jour* civil des Romains étoit divisé en plusieurs parties, auxquelles ils donnoient différens noms. La premiere partie étoit *media nox*, minuit: après cela venoient *mediæ noctis inclinatio*, *gallicinium*, le chant du coq; *conticinium*, qui étoit le tems le plus calme de la nuit; *diluculum*, la pointe du jour; & *mane*, le matin qui duroit jusqu'à midi. Après midi, étoit *meridiei inclinatio*, que nous appellons vulgairement *la relevée*; *solis occasus*, le coucher du soleil; après cela étoient *suprema tempestas*, *vesper*, *crepusculum*, *concubium*, le tems où l'on se couche, & *nox intempesta* qui duroit jusqu'à minuit. On divisoit aussi la nuit en quatre parties que les Romains appelloient *veilles*, *excubiæ* ou *vigiliæ*. *Voyez* NUIT.

Parmi ces jours, il y en avoit qu'on appelloit *festi*, & d'autres *profesti*; ceux-là étoient consacrés aux dieux, soit pour faire des sacrifices, soit pour célebrer des jeux en leur honneur. Ces *jours* de fêtes s'appelloient *feriæ*; il y en avoit de publiques & de particulieres. *Voyez* FETES *des Romains*.

Les *jours* qu'on nommoit *profesti*, étoient ceux dans lesquels il étoit permis de vaquer aux affaires publiques & particulieres; on les partageoit en *jours fastes* & *néfastes*; les fastes étoient ceux où le préteur pouvoit prononcer ces trois mots, *do*, *dico*, *addico*, c'est-à-dire, les *jours* où il étoit permis de rendre la justice. Les *jours* néfastes étoient ceux où ils ne pouvoient l'exercer, comme dans les féries, & dans les tems de la vendange & de la moisson. Il y avoit aussi des *jours* appellés *intercisi* & *endocisi*, dans lesquels on pouvoit rendre la justice à certaines heures seulement. On les trouve marqués dans les fastes par ces lettres *F P* & *N P*, qui signifient *fastus prior*, & *nefastus prior*. Quelques-uns confondent mal à-propos les *jours* néfastes avec ces *jours* où l'on se faisoit un scrupule de travailler, à cause de quelque malheur arrivé à pareil *jour*, comme celui de la bataille d'Allia. Il est cependant vrai qu'on a donné le nom de *néfastes* à ces *jour* malheureux.

Les Romains avoient encore d'autres *jours* qui avoient différens noms, comme ceux qu'on appelloit *comitiales*, pendant lesquels on tenoit les comices, & les *jours* de marché appellés *nundinæ* ou *novendina*, parce qu'ils revenoient tous les neuf *jours*. Les habitans de la campagne venoient à la ville ces *jours* de marché, pour y porter des denrées, pour y recevoir des lois, & même pour y travailler à leurs procès, depuis la loi *hortensia*; car jusques-là ces *jours* avoient été néfastes.

Les *jours* qu'on nommoit *prœliares*, étoient ceux où il étoit permis de répeter son bien, & d'attaquer ses adversaires; les *jours* qui leur étoient opposés, s'appelloient *non prœliares*: c'étoit, par exemple, les *jours* noirs & funestes, *dies atri*, qui arrivoient tous les lendemains des kalendes, des ides & des nones de chaque mois; car le peuple s'imaginoit ridiculement qu'il y avoit quelque chose de funeste dans le mot *post* qui servoit à exprimer ce que nous appellons *le lendemain*. Ainsi tous les *jours* malheureux se nommoient chez les Romains, comme chez les Grecs, des *jours noirs*. Les *jours* heureux au contraire étoient appellés *blancs* chez ces deux peuples.

On ne pouvoit, dans ces *jours* malheureux, travailler publiquement à aucune affaire; cependant on doit les distinguer des *jours* néfastes; car les féries étoient des *jours* néfastes, & non des *jours* malheureux. Les *jours* appellés

lés *inominales*, étoient tous les quatriemes *jours* avant les kalendes, les ides & les nones de chaque mois, & quelques féries.

On trouve dans le droit romain, des *jours* qu'on nomme *comperendini*, qui étoient ceux où l'on assignoit son adversaire à comparoître pour le surlendemain de la premiere audience; d'autres appellés *stati*, qui étoient pour terminer ses affaires avec l'étranger, & d'autres enfin qui portoient le nom de *justi*, c'est-à-dire, trente *jours* complets, accordés par une loi des douze tables à celui qui avoit avoué son crime, ou à celui qui avoit été condamné, afin de lui donner la facilité de trouver la somme d'argent qu'il étoit obligé de payer, ou de satisfaire de quelqu'autre maniere à la sentence du juge. (*D. J.*)

JOUR, (*Iconolog.*) les anciens qui représentoient en figure tout ce qu'ils croyoient pouvoir en être susceptible, donnerent une image au *jour* considéré en lui même, & sans aucun rapport ni à l'année, ni au mois, ni à la semaine, dont il fait partie. Athénée, dans sa description d'une magnifique pompe d'Anthiochus Epiphane, dit qu'on y voyoit des statues de toutes les sortes, jusqu'à celles du *jour* & de la nuit, de l'aurore & du midi.

Comme le nom grec du *jour* est féminin, le *jour* étoit peint en femme, & non-seulement le *jour*, mais aussi ses parties étoient aussi personnifiées suivant leur genre.

Le crépuscule,

Tempus,
Quod tu nec tenebras, nec possis dicere lucem,
Sed cum luce tamen, dubiæ confinia noctis,

le crépuscule, dis-je, étoit peint en jeune garçon, qui tenoit une torche, & qui avoit un grand voile étendu sur la tête, mais un peu reculé en arriere; voilà ce qui désignoit que le crépuscule participoit à la lumiere & aux ténebres, au *jour* & à la nuit; & c'est aussi ce que signifie la torche qu'il tenoit à la main; car au point du *jour*, il fait un peu clair, mais si peu, qu'on a encore besoin d'un flambeau qui éclaire.

L'aurore aux doigts de rose, & *croceo velamine fulgens*, se peignoit en femme ayant un grand voile, & étant traînée dans un char à deux chevaux; le voile qu'elle portoit sur sa tête, étoit fort reculé en arriere, ce qui marque que la clarté du *jour* est déja assez grande, & que l'obscurité de la nuit se dissipe.

Le midi, *quùm medio sol aureus splendet olympo*, étoit aussi peint en femme, à cause qu'il est du genre féminin dans la langue grecque.

Le soir ou le vesper, *infuscans terras iam croceo noctis amictu*, étoit peint en homme qui tenoit le voile sur sa tête, mais un peu en arriere, parce que l'obscurité de la nuit ne se repand qu'insensiblement, & laisse assez long-tems de la clarté pour se conduire encore.

Enfin le crépuscule du soir étoit représenté comme celui du matin, par un petit garçon qui porte un voile sur la tête; mais il n'a point de flambeau; il lui seroit inutile, puisqu'il va se perdre dans les ténebres de la nuit; il tient de ses deux petites mains les rênes d'un des chevaux du char de Diane, prise pour la lune, & qui court se précipiter aussi dans les ondes de l'Océan, *hesperias abiturus in undas*. *Dict. Mythol.* (*D. J.*)

JOUR *heureux* & *malheureux*, (*Litt. anc.* & *mod.*) quelque ridicule que soit l'idée qu'il y ait dans la nature des *jours* plus *heureux* ou plus *malheureux* les uns que les autres, il n'en est pas moins vrai que de tems immémorial, les plus célebres nations du monde, les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs & les Romains, ont également donné dans cette opinion superstitieuse, dont tout l'Orient est encore convaincu.

Les rois d'Egypte, selon Plutarque, n'expédioient aucune affaire le troisieme *jour* de la semaine, & s'abstenoient ce jour-là de manger jusqu'à la nuit, parce que c'étoit le *jour* funeste de la naissance de Typhon. Ils tenoient aussi le dix-septieme *jour* pour infortuné, parce qu'Osiris étoit mort ce jour-là. Les Juifs pousserent si loin leur extravagance à cet égard, que Moyse mit leurs recherches au rang des divinations, dont Dieu leur défendoit la pratique.

Si je passe aux Grecs, je trouve chez eux la liste de leurs *jours* apophrades ou malheureux, ce qui a fait dire plaisamment à Lucien, en parlant d'un fâcheux de mauvaise rencontre, qu'il ressembloit à un apophrade. Le jeudi passoit tellement pour apophrade chez les Athéniens, que cette superstition seule fit long-tems différer les assemblées du peuple qui tomboient ce *jour*-là. Le poëme d'Hésiode sur les travaux rustiques, écrit dans le onzieme siecle avant J. C. fait un espece de calendrier des *jours heureux*, où il importe de former certaines entreprises, & de ceux où il convient de s'en abstenir; il met sur-tout dans ce nombre le cinquieme *jour* de chaque mois, parce qu' ajoute-t-il, ce *jour*-là les furies infernales se promenent sur la terre. Virgile a saisi cette fiction d'Hésiode, pour en parer ses géorgiques. „ N'entreprenez rien, dit-il, le cinquieme *jour* du mois, „ c'est celui de la naissance de Pluton & des Euménides; en ce *jour* la terre enfanta Japet, le géant Cée, „ le cruel Thiphée, en un mot, toute la race impie de „ ces mortels qui conspirerent contre les dieux „. Mais Hésiode, pour consoler son pays, mit au rang des *jours heureux* le septieme, le huitieme, le neuvieme, le onzieme & le douzieme de chaque mois.

Les Romains nous font assez voir par leur calendrier la ferme créance qu'ils avoient de la distinction des *jours*. Ils marquerent de blanc les *jours* heureux, & de noir ceux qu'ils réputoient malheureux; tous les lendemains des kalendes, des nones & des ides, étoient de cette derniere classe. L'histoire nous en a conservé l'époque & la raison.

L'an de Rome 363, les tribuns militaires, voyant que la république recevoit toujours quelque échec, requirent qu'on en recherchât la cause. Le sénat ayant mandé le devin L. Aquinius, il répondit que lorsque les Romains avoient combattu contre les Gaulois, près du fleuve Allia, avec un succès si funeste, on avoit fait aux dieux des sacrifices le lendemain des ides de Juillet; & qu'à Crémere les Fabiens furent tous tués, pour avoir combattu le même *jour*; sur cette réponse, le sénat, de l'avis du collége des pontifs, défendit de rien entreprendre à l'avenir contre les ennemis le lendemain des kalendes des nones & des ides; chacun de ces *jours* fut nommé *jour funeste*, *dies atra*, *nefandus*, *inauspicatus*, *inominalis*, *ægyptiacus dies*.

Vitellius ayant pris possession du souverain pontificat le quinzieme des kalendes d'Août, & ayant ce même *jour* fait publier de nouvelles ordonnances, elles furent mal reçues du peuple, disent Suétone & Tacite, parce que tel *jour* étoient arrivés les desastres de Crémere & d'Allia.

Il y avoit quelques autres *jours* estimés *malheureux* par les Romains; tels étoient le *jour* du sacrifice aux mânes, celui des lémuries, des féries latines & des saturnales, le lendemain des volcanales, le quatrieme avant les nones d'Octobre, le sixieme des ides de Novembre les nones de Juillet, appellées caprotines, le quatrieme avant les nones d'Août, à cause de la défaite de Cannes, & les ides de Mars, par les créatures de Jules-César.

On juge bien qu'outre ces *jours*-là il y en avoit d'autres que chacun estimoit malheureux par rapport à soi-même. Auguste n'entreprenoit rien d'important le *jour* des nones; & quantité de particuliers avoient une folie pareille sur le quatrieme des calendes, des nones & des ides.

Plusieurs observations historiques, superstitieusement recueillies, ont contribué à favoriser, avec tant d'autres erreurs, celle des *jours* heureux & malheureux. Joseph remarque que le temple de Salomon avoit été brûlé par les Babyloniens le 8 Septembre, & qu'il le fut une seconde fois au même *jour* & au même mois par Titus. Æmilius Probus débite que Timoléon le corinthien gagna toutes ses victoires le *jour* de sa naissance.

Aux exemples tirés de l'antiquité, on en joint d'autres puisés dans l'histoire moderne. On prétend que Charles-Quint fut comblé de toutes ses prospérités le *jour* de S. Mathias. Henri III, nous dit-on, fut élu roi de Pologne, ensuite roi de France, le *jour* de la pentecôte, qui étoit aussi celui de sa naissance. Le pape Sixte V. aimoit le mercredi sur tous les *jours* de la semaine, parqu'il prétendoit que c'étoit le *jour* de sa naissance, de sa promotion au cardinalat, de son election à la papauté, & de son couronnement. Louis XIII. assuroit que tout lui réussissoit le vendredi. Henri VII, roi d'Angleterre, étoit attaché au samedi, comme au *jour* de tous les bonheurs qu'il avoit éprouvés.

Mais rien ne seroit si facile que d'apporter encore un plus grand nombre de faits, qui prouveroient l'indifférence des *jours* pour la bonne ou mauvaise fortune, s'il s'agissoit de combattre par des exemples des préventions superstitieuses, contraires au bon sens & à la raison. On remarqua, dit Dion Cassius, *l. XLII.* que Pompée fut assassiné en Egypte le même *jour* qu'il avoit autrefois triomphé des Pirates & de Mithridate, & l'on ajoutoit encore que c'étoit celui de sa naissance. Le même *jour*, dit Guichardin, que Léon X. fut sacré avec une pompe merveilleuse, il avoit été fait misérablement prisonnier un an auparavant. Reconnoissons donc avec un

un ancien, qu'une même journée nous peut être également mere & marâtre, & que ceux conséquemment qui se sont moqués du choix superstitieux de certains *jours*, ont eu par-là un grand avantage pour le succès de leurs entreprises, sur ceux qui ont été assez crédules pour s'y assujettir.

Alexandre le grand, bien instruit sur ce point par Aristote son précepteur, se moqua spirituellement de quelques-uns de ses capitaines qui lui représentoient sur le bord du Granique, que jamais les rois de Macédoine ne mettoient leurs armées en campagne au mois de Juin, & qu'il devoit craindre le mauvais augure qu'on pouvoit tirer s'il négligeoit de suivre l'ancien usage. „ Il „ faut bien y remédier, répondit-il en souriant; & j'or- „ donne aussi pour cela que ce Juin, que l'on craint „ tant, soit nommé le second mois de Mai. „ Il sçut encore insister si adroitement auprès de la Sybille du temple de Delphes, qui lui refusoit de consulter le dieu un *jour* réputé malheureux, qu'elle lui dit enfin, en cédant à ses instances, qu'il vouloit faire paroître jusques sur le seuil du temple de Delphes qu'il étoit invincible. „ Cet oracle me suffit, répartit joliment Alexandre; je n'en peux recevoir de plus clair ni de plus favorable „.

C'est sur le même ton que Luculle répondit à ceux qui tâchoient de le dissuader de combattre contre Tigranes aux nones d'Octobre, parce qu'à pareil *jour* l'armée de Cépion fut taillée en pieces par les Cimbres; „ & moi, dit-il, je vais le rendre de bon augure pour „ les Romains. „ Il attaqua le roi d'Arménie & le vainquit.

Dion de Syracuse se conduisit de même vis-à-vis de Denis de Syracuse; il lui livra la bataille le *jour* d'une éclipse de lune, qui étoit réputé un *jour* funeste, & remporta la victoire. C'en est assez sur les anciens.

Quoique la distinction des *jours* heureux & malheureux paroisse présentement aussi absurde qu'elle l'est en effet, je doute fort que tous les hommes en soient également desabusés: quand je considere d'un côté tant de choses propres à nourrir cette erreur, qui sont toujours en usage, & que je vois régner dans la cour des monarques, chez ces grands qui tonnent sur nos têtes, comme parmi le petit peuple qu'ils vexent, des opinions aussi puériles, aussi superstitieuses que celle-ci, & qui même y ont un très-grand rapport: je crois alors fermement que dans tous les siecles & dans tous les lieux la superstition a des droits qui peuvent bien changer de forme, mais qui ne seront jamais entierement détruits.

Il y a dans le mercure de Juin 1688 un discours contre la superstition populaire des *jours* heureux & malheureux: cela n'est pas étonnant; mais le singulier, c'est que ce discours est de François Malaval, fameux écrivain mystique, qui donna dans toutes les extravagances du mysticisme. L'esprit-humain, tantôt sage, tantôt fou, adopte également l'erreur & la vérité pêlemêle. Ce Malaval devint aveugle à neuf mois, & mourut en 1719 à 82 ans. (*D. J.*)

JOURS *de férie*, (*Hist. ecclésiastiq.*) *dies feriales* ou *feriæ*, signifioient chez les anciens des *jours* consacrés à quelque fête, & pendant lesquels on ne travailloit point, du verbe latin *feriari*, être oisif, *chommer*, *fêter*.

Ce mot a totalement changé d'acception, & signifie présentement les jours de travail, par opposition au dimanche & aux fêtes chommées, comme on voit dans le statut 27 d'*Henri VI*, *chap. v.* & dans Fortesme *de laudibus Reg. Angliæ*.

Le pape S. Sylvestre ordonna que *sabbati & dominici die retento, reliquos hebdomadæ dies feriarum nomine distinctos, ut jam ante in ecclesia vocari cœperant, appellari*. De-là vient que dans les brefs ou calendriers ecclésiastiques, le lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi sont désignés par les noms de *feria secunda*, *tertia*, *quarta*, *quinta & sexta*.

JOURS *maigres*, (*Theolog.*) jours où par un précepte de l'Eglise on ne doit point manger de viande. *Voyez* ABSTINENCE.

JOURS *critiques*, (*Hist. mod.*) *dies critici*. *Voyez* CRITIQUES.

JOURS, (*Medecine.*) pairs, impairs, principaux, radicaux ou critiques, indices ou indicateurs, intercalaires, vuides, *&c.* Voyez *la doctrine medecinale sur les jours à l'article* CRISE.

JOUR DE L'AN, (*Hist. anc.*) ou premier jour de l'année, a fort varié chez différens peuples par rapport au tems de sa célébration, mais il a toujours été en grande vénération.

Chez les Romains le premier & le dernier *jour* de l'an étoient consacrés à Janus; ce qui a été cause qu'on le représente avec deux visages.

C'est des Romains que nous tenons cette coutume si ancienne des complimens du nouvel an. Avant que ce jour fût écoulé ils se faisoient visite les uns les autres; & se donnoient des présens accompagnés de vœux réciproques. Lucien parle de cette coutume comme très-ancienne, & la rapporte au tems de Numa. *Voyez* ETRENNES, VOEUX, *&c.*

Ovide a cette même cérémonie en vûe dans le commencement de ses fastes:

> *Postera lux oritur, linguisque animisque favete:*
> *Nunc dicenda bono sunt bona verba die.*

Et Pline plus expressément *liv. XXVIII*, *chap. j.* *Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem faustum ominantur.*

JOURS ALCYONIENS, (*Hist. anc.*) phrase que l'on trouve souvent dans les auteurs pour exprimer un tems de paix & de tranquillité.

Cette expression tire son origine d'un oiseau de mer, que les Naturalistes appellent *alcyon*, & qui, selon eux, fait son nid vers le solstice d'hiver, pendant lequel le tems est ordinairement calme & tranquille.

Les *jours alcyoniens*, suivant l'ancienne tradition, arrivent sept jours avant & sept jours après le solstice d'hiver; quelques-uns appellent ce tems-là l'*été de S. Martin*; & le calme qui regne dans cette saison engage les *alcyons* à faire leur nid & à couver leurs œufs dans les rochers qui sont au bord de la mer.

Columella appelle aussi *jours alcyoniens* le tems qui commence au 8 des calendes de Mars, parce qu'on observe qu'il regne pour lors un grand calme sur l'océan atlantique.

JOURS, GRANDS-JOURS, (*Jurisp.*) ou HAUTS-JOURS, étoient une espece d'assise extraordinaire, ou plûtôt une commission pour tenir les plaids généraux du roi dans les provinces les plus éloignées.

Il ne faut pas s'imaginer que ces sortes d'assises ayent été ainsi nommées parce qu'on les tenoit dans les plus longs *jours* de l'année, car on les tenoit plusieurs fois l'année & en différens tems; on les appella *grands-jours*, pour dire que c'étoit une assise extraordinaire où se traitoient les grandes affaires.

Les *grands-jours royaux* furent établis pour juger en dernier ressort les affaires des provinces les plus éloignées, & principalement pour informer des délits de ceux que l'éloignement rendoient plus hardis & plus entreprenans; on les tenoit ordinairement de deux en deux ans.

Ils étoient composés de personnes choisies & députées par le roi à cet effet, tels que les commissaires appellés *missi dominici*, que nos rois de la premiere & de la seconde race envoyoient dans les provinces pour informer de la conduite des ducs & des comtes, & des abus qui pouvoient se glisser dans l'administration de la justice & des finances contre l'ordre public & général.

Les *grands-jours* les plus anciens qui ayent porté ce nom, sont ceux que les comtes de Champagne tenoient à Troyes; & ce fut à l'instar de ceux-ci que les assemblées pareilles qui se tenoient au nom du roi furent aussi nommées *grands-jours*.

La séance même du parlement, lorsqu'il étoit encore ambulatoire, étoit nommé *grands-jours*. Les parlemens de Toulouse, Bordeaux, Bretagne, & quelques autres tenoient aussi leurs *grands-jours*.

Depuis que les parlemens ont été rendus sédentaires, les *grands-jours* n'ont plus été qu'une commission d'un certain nombre de juges tirés du parlement pour juger en dernier ressort toutes affaires civiles & criminelles par appel des juges ordinaires des lieux, mêmes les affaires criminelles en premiere instance.

Les derniers *grands-jours royaux* sont ceux qui furent tenus en 1666 à Clermont en Auvergne, & au Puy en Velai pour le Languedoc.

Nos rois accorderent aux princes de leur sang le droit de faire tenir des *grands-jours* dans leurs appanages & pairies; mais l'appel de ces *grands-jours* ressortissoit au Parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé spécialement le droit de juger en dernier ressort.

Plusieurs seigneurs avoient aussi droit de *grands-jours*, où l'on jugeoit les appellations interjettées des juges ordinaires, des crimes qui se commettoient par les baillifs & sénéchaux & autres juges dépendans du seigneur. Ces *grands-jours* seigneuriaux ont été abolis par l'ordonnance de Roussillon, qui défend à tout seigneur d'avoir deux degrés de jurisdiction en un même lieu: quelques pairs en font cependant encore assembler, mais ils ne jugent pas en dernier ressort.

Nous

Nous allons donner quelques notions sommaires des *grands-jours* dont il est le plus souvent mention dans les ordonnances & dans les histoires particulieres.

Grands-jours d'Angers ou *du duc d'Anjou*, étoient pour l'appanage du duc d'Anjou; ils furent accordés par Charles V. à Louis son frere, duc de Tours & d'Anjou, avec faculté de les tenir, soit à Paris ou dans telle ville de ses duchés qu'il voudroit. Louise de Savoye, mere du roi François I, fit en 1516 ériger des *grands-jours* en la ville d'Angers; on en tint aussi pour le roi dans cette ville en 1539.

Grands-jours d'Angoulême étoient ceux des comtes d'Angoulême. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table*.

Grands-jours de l'archevêque de Rouen, ou *hauts-jours*, étoient une assise majeure qui se tenoit en son nom. Un Arrêt du parlement de Rouen du 2 Juillet 1515 ordonna qu'ils se serviroient du terme de *hauts-jours*, & non d'*échiquier*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag*. 34.

Grands-jours d'*Auvergne*, sont ceux qui se tinrent dans cette province, tant à Clermont & Montferrand, qu'à Riom. Il y en eut à Montferrand en 1454, & sous Louis XI. en 1481, tant pour l'Auvergne que pour le Bourbonnois, Nivernois, Lyonnois, Forez, Beaujolois & la Marche; ils s'ouvrirent à Montferrand: on les y tint encore en 1520, & à Riom en 1542 & 1546. *Voyez Grands-jours de Berry*.

Grands-jours de Beaumont; il est parlé des *grands-jours* de ce comté dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Beaune ou *de Bourgogne*, étoient ceux qui se tenoient pour la province de Bourgogne avant l'érection du parlement de Dijon: il jugeoient sans appel.

Grands-jours de Berry ou *du duc de Berry*. Jean I, duc de Berry, eut le droit de faire tenir les *grand-jours* pour juger les appellations que l'on interjettoit du sénéchal de Poitou & d'Auvergne, du bailli de Berry & de ses autres juges inférieurs dont il est parlé dans *Joannes Galli*, *quest*. 250, & dans les anciennes ordonnances.

Grands-jours de Bourbonnois, voyez *Grands-jours d'Auvergne* & *Grands-jours de Moulins*.

Grands-jours de Bourgogne, voyez *Grands-jours de Beaune*.

Grands-jours du duc de Bretagne; on donnoit quelquefois ce nom au parlement de cette province avant qu'il fut sédentaire, comme on peut voir par l'ordonnance de Charles VIII. de l'an 1495.

Grands-jours de Champagne, voyez *Grands-jours de Troyes*.

Grands-jours de Brie; le duc d'Orléans, frere de Charles VI, y en faisoit tenir. Voyez *les lettres de* 1403.

Grands-jours de Châtelleraut, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Clermont en Auvergne, voyez *Grands-jours d'Auvergne*.

Grands-jours de Clermont-en Beauvoisis, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Dombes; le parlement de cette principauté qui tenoit anciennement ses séances à Lyon par emprunt de territoire, devoit aller tenir ses *grands-jours* en Dombes deux fois l'année, suivant un édit de Louis III, prince souverain de Dombes, du mois de Septembre 1571.

Grands-jours de Limoges, voyez *le recueil de* Blanchard.

Grands-jours de Lyon furent tenus en 1596.

Grands-jours du comté du Maine, étoient ceux qu'y faisoit tenir le duc d'Anjou, comte du Maine, auquel ils avoient été accordés par des lettres de 1371.

JOURS (*grands*.) La cour des *grands-jours* de la ville de S. Michel en Lorraine, étoit déja établie en 1380. Il y a sur ce tribunal une ordonnance de René d'Anjou, duc de Lorraine, du 4 Mars 1449. Le duc Charles III. en confirma l'établissement sous le titre de *cour de parlement* & *grands-jours* de saint Michel, le 8 Octobre 1571. Le 3 Décembre 1573 il en régla les fonctions. Il y a une ordonnance du même prince touchant l'appel des sentences de la cour des *grands-jours* de S. Michel, du 8 Octobre 1607. Louis XIII. supprima ces *grands-jours* en 1635, tems auquel il occupoit la Lorraine par ses armes.

Grands-jours de Montferrand, voyez *Grands-jours d'Auvergne*.

Grands-jours du duché de Montmorency, c'étoient ceux que les seigneurs de Montmorency faisoient tenir dans leur pairie. *Voyez les lettres-patentes citées par* Blanchard *à la table*.

Grands-jours de Moulins furent tenus en 1534, 1540, & 1550.

Grands-jours de Normandie; les ducs de cette province en faisoient tenir, soit à Rouen, ou même quelquefois à Paris; on les appelloit les *hauts-jours*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag*. 74.

Grands-jours d'Orléans, c'étoit le duc d'Orléans qui les faisoit tenir dans son appanage: il en est parlé dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Paris; Charles le Bel ordonna que l'on en tînt dans cette ville, & que l'on y fît la recherche des criminels.

Grands-jours de Poitiers ou *de comtes de Poitou*, furent tenus en 1454, 1531, 1541, 1567, 1579 & 1634.

Grands-jours des reines, étoient ceux qui leur étoient accordés dans les terres qu'on leur donnoit pour leur douaire: il en est fait mention dans l'ancien style du parlement, *chap*. 23.

Grands-jours de Riom, voyez *Grands-jours d'Auvergne*.

Grands-jours de Soissons, étoient ceux du comte de Soissons. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table*.

Grands-jours de Tours; le parlement de Paris en tint dans cette ville en 1519, 1533, 1547.

Grads-jours de Troyes, appellés aussi *la cour de Champagne*, étoient des assises publiques & générales que les comtes de Champagne tenoient à Troyes, pour juger en dernier ressort les affaires majeures & celles qui étoient dévolues par appel des assises des bailliages, & principalement les causes des barons de Champagne, lesquels relevoient immédiatement du comté. Cette prérogative fut accordée aux comptes de Champagne à cause de leur dignité de palatins. Leurs *grands-jours* se tenoient trois ou quatre fois l'année; ils étoient composés d'un certain nombre de juges choisis dans l'ordre de la noblesse; on y appelloit les causes selon le rang des bailliages; on y observoit les formes judiciaires, c'est-à-dire qu'on les jugeoit par enquêtes ou par plaids, selon la nature de l'affaire. Quand ces jugemens pouvoient servir de reglemens, on les inséroit dans le recueil des coutumes de Champagne. Depuis que Philippe le Bel eut réuni cette province à la couronne, les *grands-jours* de Troyes se tenoient en son nom, comme comte de Champagne; il ordonna en 1302 que ces *grands-jours* se tiendroient deux fois l'année: le roi y envoyoit huit députés du parlement, entre lesquels étoient plusieurs prélats; ils renvoyoient au parlement de Paris les affaires dont la connoissance pouvoit l'intéresser, *Voyez les mémoires de* Pithou.

Grands-jours de Valois; le duc d'Orléans y en faisoit tenir, suivant ce qui est dit dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

Grands-jours de Vertus; Charles VI, par des lettres du 6 Mai 1403, accorda au duc d'Orléans son frere le droit d'y faire tenir des *grands-jours*.

Grands-jours d'Yvetot, ou *hauts-jours d'Yvetot*; ce droit fut confirmé aux seigneurs d'Yvetot par des lettres de Louis XI. de 1464. *Voyez la dissertation de* l'abbé de Vertot *sur le royaume d'Yvetot*.

Voyez *le glossaire* de Ducange au mot *dies*, celui de Lauriere au mot *jours*. Fontanon, *tom. I, liv. I. tit*. 17. (*A*)

JOUR *dans le commerce de lettres de change*, marque le tems auquel une lettre doit être acquittée.

On dit qu'une lettre de change est payable à *jour préfix*, à *jour nommé*, lorsque le *jour* qu'elle doit être payée est exprimé & fixé dans la lettre de change. Les lettres à *jour* préfix ne jouissent point du bénéfice des dix *jours* de faveur ou de grace. *Voyez* FAVEUR & JOURS DE GRACE.

Une lettre de change à deux, à quatre, à six *jours* de vûe préfixe, est celle qui doit être payée deux, quatre ou six *jours* après celui de son acceptation. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & ACCEPTATION. *Diction. de Commerce*.

JOURS DE GRACE, *en terme de Commerce*, c'est un nombre de jours accordé par la coutume pour le payement d'une lettre de change lorsqu'elle est dûe, c'est-à-dire lorsque le tems pour lequel elle a été acceptée est expiré, *Voyez* LETTRE DE CHANGE, CHANGE & FAVEUR.

En Angleterre on accorde trois *jours de grace*, ensorte qu'une lettre de change acceptée pour être payée, par exemple, dans dix *jours* à vûe, peut n'être payée que dans treize *jours*. Par toute la France l'on accorde dix *jours de grace*, autant à Dantzick; huit à Naples; six à Venise, à Amsterdan, à Rotterdam, à Anvers; quatre à Francfort; cinq à Leipsic; douze à Hambourg; six en Portugal, quatorze en Espagne, trente à Genes, &c.

&c. Remarquez que les dimanches & les fêtes sont compris dans le nombre des *jours de grace*. *Voyez* ACCEPTATION.

JOUR NOMMÉ, (*Commerce.*) bateau de diligence, dont le maître s'est obligé d'arriver à certain *jour* préfix dans le port de sa destination, à peine de diminution de la moitié du prix porté par sa lettre de Voiture. *Dictionnaire de Commerce.*

JOUR DE PLANCHE, (*Commerce.*) on nomme ainsi à Amsterdam & dans les autres villes maritimes des Provinces-Unies, le séjour que le maître ou batellier d'un bâtiment freté par des marchands, est obligé de faire dans le lieu de son arrivée, sans qu'il lui soit rien dû au-delà du fret. On convient ordinairement de ces *jours de planche* par la charte partie, à-moins qu'ils ne soient fixés ou par l'usage ou par des reglemens. A Roterdam, par exemple & aux environs, les bateliers sont obligés de donner trois *jours de planche*; ceux de Brabant, Flandres, Zélande, & des autres villes également distantes d'Amsterdam, en donnent cinq ou six, suivant la grandeur du bâtiment; mais si après ces *jours de planche* ou reglés ou convenus, le bâtiment reste encore chargé, le marchand paye tant par *jour* par proportion à sa grandeur, ou au prix accordé pour le fret. *Dictionnaire de Commerce.*

JOUR, JOURNAL, (*Arpentage.*) grande mesure des héritages: cette dénomination est fort en usage en Lorraine; on y dit pour les terres labourables *jours*, *journaux*; pour les prés fauchés, & pour les forêts *arpent*: ce n'est cependant qu'une même mesure; elle est communément dans ce pays de 250 toises de Lorraine. Cette toise a de longueur 10 piés de Lorraine, le pié 10 pouces, le pouce 10 lignes; ce qui fait environ huit piés neuf pouces dix lignes, mesure de roi.

JOUR, *terme d'Architecture*; ce mot s'entend de toute ouverture faite dans les murs par où l'on reçoit de la lumiere, & qu'on nomme aussi *baye* ou *bée*.

Jour droit, celui d'une fenêtre à hauteur d'appui.

Faux-jour, celui qui éclaire quelque petit lieu, comme une garde-robe, un retranchement, un petit escalier.

Jour d'en-haut, celui qui est communiqué par un *abajour* qui ne reçoit le *jour* par le dôme, un soûpirail, une lucarne faitiere de grenier, généralement tout *jour* qui est pris à six ou sept piés de haut ou plus.

Jour-à-plomb, celui qui vient directement par-en-haut, comme au Panthéon à Rome.

Jour de coûtume, voyez VÛE DE COUTUME.

Jour d'escalier, c'est le vuide ou l'espace quarré ou rond qui reste entre les limons droits ou rampans de bois ou de pierre, sur lesquels est porté la rampe de fer.

JOUR, *terme d'Horlogerie*; c'est un espace qu'on laisse entre deux roues qui passent l'une sur l'autre, ou entre les platines & ces roues, pour empêcher qu'elles ne se touchent. Les *jours* de la grande roue moyenne avec la platine des piliers & la grande roue, & du barrillet avec la platine du dessus & la grande roue, ne doivent pas être trop considérables, ou, pour parler comme les Horlogers, doivent être bien ménagés; afin de conserver au barrillet, & par conséquent au grand ressort, le plus de hauteur qu'il est possible.

JOUR, (*Peinture.*) on dit qu'un tableau est dans son *jour*; lorsque la lumiere qui fait qu'on le voit, vient du même côté que celle qui éclaire les objets peints dans ce tableau.

Il y a des auteurs qui prétendent qu'on appelle *jour*, les endroits les plus éclairés d'un tableau; mais on ne se sert point de cette expression: on dit la *lumiere*, les *lumieres* d'un tableau, & non les *jours* d'un tableau.

JOURS, (*Rubannier.*) ouvrage à *jour*, terme plus propre au galon qu'à tout autre ouvrage, puisqu'il n'y a presque que le galon qui soit susceptible de pareil travail; rarement on en ménage sur les rubans figurés; les *jours* sont des ornemens pratiqués dans les desseins, qui laissent effectivement à *jour* les espaces qu'ils doivent representer; ces *jours* son appellés *corps séparés*, parce qu'ils sont travaillés chacun séparément & l'un après l'autre par autant de navettes différentes; ce qui fait qu'il y a des ouvrages à 10 ou 12 & même 25 ou 26 navettes: quand les *jours* sont pratiqués l'un à côté de l'autre, il faut avoir soin de ne travailler que quelque coups de navette sur chacun de ces corps séparés tant qu'il y en a, afin que le battant puisse frapper le plus également qu'il est possible ces coups de navette, autrement si on achevoit entierement le *jour*, qui est quelquefois de beaucoup de ces coups, & que l'on passât ensuite à un autre, l'épaisseur de ce premier qui vient d'être fait, empêcheroit que le battant ne frappât régulierement les autres coups qui restent à faire.

JOURA (LA), *Géog.* île de l'Archipel petite & déserte; c'est le Gyaros des anciens; lisez ce qu'en dit M. Spon. Holstenius croyoit que l'ancienne Gyaros étoit Caloiro; mais la position des lieux, & le nom même de *Joura*, qui n'est qu'une corruption de *Gyaros*, indiquent que Gyaros & *Joura* sont la même île. (*D. J.*)

JOURDAIN (LE), *Géog. anc.* aujourd'hui *Schéria*, riviere de la Palestine; l'*Ἰορδάνης* dans Pausanias, & *Jardanis* dans Pline, *l. V. c. xv.* Cette riviere, dit-il, qui sort de la fontaine Panéas, est très-agréable; & autant que la situation des lieux voisins le lui permet, elle fait mille détours, comme pour se prêter aux besoins des habitans, & semble ne se rendre qu'à regret dans le lac Asphaltique, (la mer Morte).

Le *Jourdain*, après avoir tiré sa seule source de Panéas, forme à quelque distance le lac Séméthon, & parcourt (sans pouvoir acquérir cent piés de largeur dans le fort de son cours) environ 50 lieues, jusqu'à son embouchure dans la mer Morte, où il se perd. Ses bords sont couverts de joncs, de roseaux, de cannes, de saules, & d'autres arbres, qui font au rapport de Maundrell, que pendant l'été, on a assez de peine à voir l'eau de cette riviere.

Le pere Hardouin dérive son nom de l'hébreu *Jor-Eden*, qui veut dire *fleuve de Délices*; & c'est à sa source que plusieurs mettent le paradis terrestre; cependant Josephe assure que toute la plaine qu'il arrose est deserte, extrêmement aride pendant l'été, & que l'air en est mal sain à cause de l'excessive chaleur.

Quoi qu'il en soit, il n'y a point de fleuve, si je puis en parler ainsi, plus célebre dans les livres sacrés: on sait par cœur les miracles qui s'opérerent dans le *Jourdain*, lorsqu'il se partagea pour laisser un passage libre aux Hébreux sous la conduite de Josué, *chap. ij. vers.* 13. *& suivans*; lorsqu'Elie & Elisée le passerent en marchant sur les eaux, *IV. liv. des Rois*, *c. xj. v.* 8. *&* 14. lorsqu'Elisée fit marcher le fer de la coignée qui étoit tombée dans le *Jourdain*, *IV. liv. des Rois*, *c. vj. v.* 6. *&* 71. Enfin, lorsque le Sauveur du monde fut baptisé dans le même fleuve, que le ciel s'ouvrit, & que le Saint-Esprit descendit sur lui, *Mathieu*, *ch. iij. v.* 16.

Cette derniere circonstance du baptême de J. C. a donné aux Chrétiens une grande vénération pour cette petite riviere; aussi c'étoit anciennement une dévotion commune de se faire baptiser dans le *Jourdain*, ou du-moins de s'y baigner, comme font encore tous les pélerins qui parcourent la Palestine. *Voyez* GANGE. (*D. J.*)

JOURNAL, f. m. (*Gram. Littérat. Commerce*, &c.) mémoire de ce qui se fait, de ce qui se passe chaque jour.

JOURNAL, *en termes de Commerce*, est un certain livre ou registre, dont les Marchands se servent pour écrire jour par jour toutes les affaires de leur commerce à mesure qu'elles se présentent. *Voyez* MANIERE DE TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

On donne aujourd'hui le nom de *journal* à certains ouvrages qui contiennent le détail de ce qui se passe journellement en Europe. *Voyez* GAZETTE.

JOURNAL, (*Littérature.*) ou ouvrage périodique, qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les Arts & dans les Sciences.

Le premier *journal* de cette espece qui ait paru en France, est celui qu'on appelle le *Journal des Savans*, qui a été inventé pour le soulagement de ceux qui sont ou trop occupés ou trop pareffeux pour lire les livres entiers. C'est un moyen de satisfaire sa curiosité, & de devenir savant à peu de frais. Comme ce dessein a paru très-commode & très-utile, il a été imité dans la plûpart des autres pays sous une infinité de titres différens.

De ce nombre sont les *Acta eruditorum* de Leipsic, les *Nouvelles de la république des Lettres* de M. Bayle, *la Bibliotheque universelle*, *choisie*, *& ancienne*, *& moderne* de M. le Clerc, *les Mémoires de Trévoux*, &c. En 1692, Juncker a publié en latin un *Traité historique des journaux des Savans*, *publiés en divers endroits de l'Europe jusqu'à présent*. Wolfius, Struvius Morhoff, Fabricius, ont fait à-peu-près la même chose.

Les mémoires & l'histoire de l'académie des Sciences, celle de l'académie des Belles-Lettres, les *Ephemerides*, ou *Miscellanea naturæ curiosorum*, les *Saggi di naturali esperienze fatte nel academia del cimento*; les *acta philo-exoticorum naturæ & artis*, qui ont paru depuis Mars 1686, jusqu'en Avril 1687, & qui sont une histoire de l'académie de Brescia; les *Miscellanea Berolinensia*, qui sont en latin, l'histoire de l'académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, qui est en françois. Les commentaires de l'académie impériale

de

de Petersbourg; les memoires de l'institut de Bologne; les *acta litteraria Sueciæ*, qui se font à Upsal depuis 1720; les memoires de l'académie royale de Stockholm, commencés en 1740; les *commentarii societatis regiæ Gottingensis*, commencés en 1750; les *acta Erfordiensia*; les *acta Helvetica*; les *acta Norimbergica*; les Transactions philosophiques de la société de Londres; les actes de la société d'Edimbourg; les essais de la société de Dublin, & autres ouvrages semblables, ne sont point des *journaux* dans lesquels on rende compte des ouvrages nouveaux; mais ce sont des collections de mémoires faits par les savans qui composent ces différentes sociétés savantes.

On donne communément la gloire de l'invention des *journaux* à Photius; sa bibliotheque n'est pourtant pas tout-à-fait ce que sont nos *journaux*, ni son plan le même. Ce sont des abregés & des extraits des livres qu'il avoit lûs pendant son ambassade en Perse.

M. de Salo commença le premier le *journal des Savans* à Paris en 1665, sous le nom de *sieur d'Hedouville*; mais sa mort survenue quelque tems après, interrompit cet ouvrage. L'abbé Gallois le reprit au commencement de 1666, & le céda en 1674 à l'Abbé de la Roque, qui le continua pendant huit à neuf ans, & qui eut pour successeur M. Cousin, qui le fit jusqu'en 1702, que M. l'abbé Bignon institua une nouvelle compagnie, à qui il donna le soin de continuer ce *journal*. On lui donna en même tems une nouvelle forme, & on l'augmenta. Cette compagnie subsiste encore; & c'est aujourd'hui M. de Malesherbes qui en a l'inspection. Le *journal des Savans* n'est donc plus d'un seul auteur, plusieurs personnes y travaillent.

Depuis ce tems il a paru de tems à autres différens *journaux* françois; tels sont les *Memoires & conférences sur les Sciences & les Arts*, par M. Denys, pendant les années 1672, 1673, & 1674; les nouvelles découvertes sur toutes les parties de la Medecine par M. de Blegny, en 1679; le *journal* de Medecine commencé en 1684, & quelques autres semblables, qui ont été discontinués aussi-tôt que commencés; celui-ci vient de reprendre depuis quelque tems; M. Roux med. est celui qui le continue à présent.

Les *Nouvelles de la république des Lettres*, que M. Bayle commença en 1684, & que M. de la Roque & quelques autres amis de M. Bayle, & M. Bernard ont continué depuis Février 1687, qu'une maladie obligea M. Bayle de les quitter, jusqu'en 1689. Après une interruption de neuf à dix ans, M. Bernard les reprit au commencement de 1699, & les continua jusqu'en 1710. *L'histoire des ouvrages des Savans*, par M. Basnage, commença en 1686, & finit en 1710. La *Bibibliotheque universelle & historique* de M. le Clerc, a été continuée jusqu'en 1693, & contient 25 volumes; la *Bibliotheque choisie* du même auteur commença en 1703. Le *Mercure de France*, est un de nos plus anciens *journaux*; il s'est continué par différentes mains jusqu'à présent: il en est de même du *journal de Verdun*.

Les *Memoires pour l'histoire des Sciences & des beaux Arts*, appellés communément *Journal de Trévoux*, du lieu où ils s'imprimoient autrefois, ont commencé en 1701. C'étoient les RR. PP. Jesuites qui composoient ce *journal*, qui se continue à présent par des particuliers, gens de Lettres.

On a fait & on fait encore plusieurs *journaux* françois dans les pays étrangers; tels sont la *bibliotheque raisonnée*, la *bibliotheque germanique* continuée sous le titre de *nouvelle bibliotheque germanique*, par M. Formey. Il y a eu de plus en françois *le journal littéraire*, commencé à la Haie en 1713; le *Mercure historique, & politique*, qui se continue jusqu'à ce jour. On imprime aussi en Hollande un *journal* dans lequel les *journaux des Savans* & de Trévoux se trouvent combinés, la *Bibliotheque impartiale*; les *Memoires littéraires de la Grande-Bretagne*, par M. de la Roche, & la *Bibliotheque angloise*, qui se bornent aux livres anglois. Ces *journaux* interrompus ont été repris sous le titre de *Journal britannique*, par M. de Maty, & se continuent actuellement sous le même titre, par M. de Mauve. M. de Joncourt fait actuellement un *journal* françois, dans lequel il rend compte des livres nouveaux d'Angleterre, sous le titre de *Nouvelle bibliotheque angloise*.

Les *journaux* anglois anciens sont, *the history of the Works of the Learned*, qui commença à Londres en 1699. *Censura temporum*, en 1708: en 1710 il en parut deux nouveaux; l'un sous le titre de *Memoires de Littérature*, c'étoit une feuille volante, qui ne contenoit qu'une traduction angloise de quelques articles des *journaux* étrangers; l'autre étoit *in-4°.* en quatre ou cinq feuilles. C'est un recueil de pieces fugitives, intitulé *Bibliotheca curiosa*, ou *à Miscellany*. L'on doit encore mettre au rang des *journaux* anglois le *Gentleman's magazine*, l'*état actuel de la Grande-Bretagne*, &c.

Les *journaux* italiens sont celui de l'abbé Nazari, qui a duré depuis 1668 jusqu'en 1681; il s'imprimoit à Rome. Celui de Venise commença en 1671, & finit en même tems que celui de Rome. Les auteurs étoient Pierre Moretti, & François Miletti: le *journal de Parme*, par le P. Gaudence Roberti & le P. Benoît Baunini, tomba en 1690, & on le reprit en 1692. Le *journal de Ferrare*, entrepris par l'abbé de la Torre, commença & finit en 1691. La *Galleria di Minerva*, commencée en 1696, est l'ouvrage d'une société de gens de Lettres: M. Apostolo Zeno, secrétaire de cette société, commença un autre *journal* en 1710, sous les auspices du grand-duc; il s'imprimoit à Venise, & plusieurs personnes de distinction y avoient part: les *Fasti eruditi della biblioteca volante*, se faisoient à Parme: depuis il a paru en Italie le *Giornale dei Letterati*.

Le premier des *journaux* latins est celui de Leipsic, qui a commencé en 1682 sous le titre d'*Acta eruditorum*: cet ouvrage s'est continué sans interruption jusqu'à présent.

A Parme, les *Nova litteraria maris Balthici* ont duré depuis 1698, jusqu'en 1708. Les *Nova litteraria Germaniæ*, recueillies à Hambourg, ont commencé en 1703. Les *Acta litteraria ex manuscriptis*, & la *Bibliotheca curiosa* commencée en 1705, & finie en 1707, sont de M. Struvius; M. Kuster & Sike commencerent en 1697, & firent pendant deux ans la bibliotheque des livres nouveaux. Depuis ce tems on a eu plusieurs *journaux* latins: tels sont entr'autres les *Commentarii de rebus in scientia naturali & Medecina gestis*, par M. Ludwig.

Le *Journal* suisse appellé *Nova litteraria Helvetiæ*, commença en 1702; il est de M. Scheuchzer; & les *Acta medica hafnensia*, de Thomas Bartholin, qui font cinq volumes depuis 1671, jusqu'en 1679.

Il y a un *journal* hollandois, sous le titre de *Boekzaal van Europa*. Il fut commencé en 1692 par Pierre Rabbus, à Rotterdam, & repris depuis 1702. jusqu'en 1708; il se continue jusqu'à ce jour: on doit y joindre les mémoires de *la société littéraire* de Harlem.

L'Allemagne a une foule innombrable d'ouvrages périodiques & de *journaux* en tout genre. Les principaux qui se font actuellement en langue allemande sont, le *Magasin d'Hambourg*, commencé en 1748, & qui se continue. Les *Physicalische belustigungen*, ou Amusemens physiques, commencés à Berlin en 1751. *Selecta physico œconomica* qui se font à Stutgard. Il se fait de plus une infinité de gazettes & de *journaux* littéraires, économiques, *&c.* en Saxe, dans la Silésie, dans le Brandebourg, dans la basse-Allemagne, *&c.* Cependant plusieurs de ces ouvrages périodiques ne sont pas des vrais *journaux*, mais des collections de mémoires, auxquels on a quelquefois joint des extraits de quelques livres nouveaux. Il paroît en Suede un *journal*, sous le titre de *Magasin de Stockolm*.

Nous avons maintenant en France une foule de *journaux*; on a trouvé qu'il étoit plus facile de rendre compte d'un bon livre que d'écrire une bonne ligne, & beaucoup d'esprits stériles se sont tournés de ce côté. Nous avons eu les feuilles périodiques de l'abbé Desfontaines, elles ont été continuées par M. Fréron & par M. l'abbé de la Porte: ces deux collegues se sont séparés, & l'un travaille aujourd'hui sous le titre de l'*Année littéraire*, & l'autre sous le titre d'*Observateur littéraire*. Nous avons des *Annales typographiques*; un *Journal étranger*; un *Journal encyclopédique* qui se fait & s'imprime à Liege; un *Journal chrétien*; un *Journal économique*; un *Journal pour les dames*; un *Journal villageois*; une *Feuille nécessaire*; une *Semaine littéraire*, &c. que sais-je encore?

C'est-là que les gens du monde vont puiser les lumieres sublimes d'après lesquelles ils jugent les productions en tout genre. Quelques-uns de ces journalistes donnent aussi le ton à la province: on achete ou on laisse un livre d'après le bien ou le mal qu'ils en disent; moyen sûr d'avoir dans sa bibliotheque presque tous les mauvais livres qui ont paru, & qu'ils ont loués, & de n'en avoir aucun des bons qu'ils ont déchirés.

Il seroit plus sûr de se conduire par une regle contraire, & de prendre tout ce qu'ils déprisent, & de rejetter tout ce qu'ils relevent. Il faut cependant excepter de cette regle le petit nombre de ces journalistes qui jugent avec candeur, & qui ne cherchent point comme d'autres à intéresser le public par la malignité & par la

fureur

fureur avec laquelle ils avilissent & déchirent les auteurs & les ouvrages estimables.

JOURNAL, (*Marine.*) c'est un regiſtre que le pilote eſt obligé de tenir, ſur lequel il marque régulierement chaque jour les vents qui ont regné, le chemin qu'a fait le vaiſſeau, la latitude obſervée ou eſtimée, & la longitude arrivée à la déclinaiſon de la bouſſole, les profondeurs d'eau & les fonds où il a ſondé & mouillé; en un mot toutes les remarques qui peuvent intéreſſer la navigation. Par l'ordonnance de la Marine de 1689, le capitaine commandant un vaiſſeau de roi, eſt obligé de tenir un *journal* exact de ſa route.

Ces *journaux* au retour de chaque campagne, ſont remis au dépôt des cartes & plans de la marine; & les obſervations & remarques qui s'y trouvent, ſervent à la perfection de l'Hydrographie & à la conſtruction des cartes marines. (*Z*)

* JOURNALISTE, ſ. m. (*Littérat.*) auteur qui s'occupe à publier des extraits & des jugemens des ouvrages de Littérature, de Sciences & d'Arts, à meſure qu'ils paroiſſent; d'où l'on voit qu'un homme de cette eſpece ne feroit jamais rien ſi les autres ſe repoſoient. Il ne feroit pourtant pas ſans mérite, s'il avoit les talens néceſſaires pour la tâche qu'il s'eſt impoſée. Il auroit à cœur les progrès de l'eſprit humain; il aimeroit la vérité, & rapporteroit tout à ces deux objets.

Un journal embraſſe une ſi grande variété de matieres, qu'il eſt impoſſible qu'un ſeul homme faſſe un médiocre journal. On n'eſt point à la fois grand géometre, grand orateur, grand poëte, grand hiſtorien, grand philoſophe: on n'a point l'érudition univerſelle.

Un journal doit être l'ouvrage d'une ſociété de ſavans; ſans quoi on y remarquera en tout genre les bévûes les plus groſſieres. Le Journal de Trévoux que je citerai ici entre une infinité d'autres dont nous ſommes inondés, n'eſt pas exempt de ce défaut; & ſi jamais j'en avois le tems & le courage, je pourrois publier un catalogue qui ne ſeroit pas court, des marques d'ignorance qu'on y rencontre en Géométrie, en Littérature, en Chimie, &c. Les *Journaliſtes* de Trévoux paroiſſent ſur-tout n'avoir pas la moindre teinture de cette derniere ſcience.

Mais ce n'eſt pas aſſez qu'un *journaliſte* ait des connoiſſances, il faut encore qu'il ſoit équitable; ſans cette qualité, il élevera juſqu'aux nues des productions médiocres, & en rabaiſſera d'autres pour leſquelles il auroit dû reſerver ſes éloges. Plus la matiere ſera importante, plus il ſe montrera difficile; & quelqu'amour qu'il ait pour la religion, par exemple, il ſentira qu'il n'eſt pas permis à tout écrivain de ſe charger de la cauſe de Dieu, & il fera main-baſſe ſur tous ceux qui, avec des talens médiocres, oſent approcher de cette fonction ſacrée, & mettre la main à l'arche pour la ſoutenir.

Qu'il ait un jugement ſolide & profond de la Logique, du goût, de la ſagacité, une grande habitude de la critique.

Son art n'eſt point celui de faire rire, mais d'analyſer & d'inſtruire. Un *journaliſte* plaiſant eſt un plaiſant *journaliſte*.

Qu'il ait de l'enjouement, ſi la matiere le comporte; mais qu'il laiſſe là le ton ſatyrique qui décele toujours la partialité.

S'il examine un ouvrage médiocre, qu'il indique les queſtions difficiles dont l'auteur auroit dû s'occuper; qu'il les approfondiſſe lui-même, qu'il jette des vûes, & que l'on diſe qu'il a fait un bon extrait d'un mauvais livre.

Que ſon intérêt ſoit entierement ſéparé de celui du libraire & de l'écrivain.

Qu'il n'arrache point à un auteur les morceaux faillans de ſon ouvrage pour ſe les approprier; & qu'il ſe garde bien d'ajoûter à cette injuſtice, celle d'exagérer les défauts des endroits foibles qu'il aura l'attention de ſoûligner.

Qu'il ne s'écarte point des égards qu'il doit aux talens ſupérieurs & aux hommes de génie; il n'y a qu'un ſot qui puiſſe être l'ennemi d'un de Voltaire, de Monteſquieu, de Buffon, & de quelques autres de la même trempe.

Qu'il ſache remarquer leurs fautes, mais qu'il ne diſſimule point les belles choſes qui les rachetent.

Qu'il ſe garantiſſe ſur-tout de la fureur d'arracher à ſon concitoyen & à ſon contemporain le mérite d'une invention, pour en tranſporter l'honneur à un homme d'une autre contrée ou d'un autre ſiecle.

Qu'il ne prenne point la chicane de l'art pour le fond de l'art; qu'il cite avec exactitude, & qu'il ne déguiſe & n'altere rien.

S'il ſe livre quelquefois à l'enthouſiaſme, qu'il choiſiſſe bien ſon moment.

Qu'il rappelle les choſes aux principes, & non à ſon goût particulier, aux circonſtances paſſageres des tems, à l'eſprit de ſa nation ou de ſon corps, aux préjugés courans.

Qu'il ſoit ſimple, pur, clair, facile, & qu'il évite toute affectation d'éloquence & d'érudition.

Qu'il loue ſans fadeur, qu'il reprenne ſans offenſe.

Qu'il s'attache ſur-tout à nous faire connoître les ouvrages étrangers.

Mais je m'apperçois qu'en portant ces obſervations plus loin, je ne ferois que répéter ce que nous avons dit à l'*article* CRITIQUE. *Voyez* cet *article*.

* JOURNALIER, ſ. m. (*Gram.*) ouvrier qui travaille de ſes mains, & qu'on paye au jour la journée. Cette eſpece d'hommes forment la plus grande partie d'une nation; c'eſt ſon ſort qu'un bon gouvernement doit avoir principalement en vûe. Si le *journalier* eſt miſérable, la nation eſt miſérable.

* JOURNÉE ſub. f. (*Gram.*) c'eſt la durée du jour, conſidérée par rapport à la maniere agréable ou pénible dont on la remplit. On dit un beau jour & une belle *journée*; mais un jour eſt beau en lui-même, & une *journée* eſt belle par la jouiſſance qu'on en a. Cette *journée* fut ſanglante. La journée ſera longue; il s'agit alors du chemin que l'on a à faire.

* JOURNÉE *de la ſaint Barthelemy*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt cette *journée* à jamais exécrable, dont le crime inouï dans le reſte des annales du monde, tramé, médité, préparé pendant deux années entieres, ſe conſomma dans la capitale de ce royaume, dans la plupart de nos grandes villes, dans le palais même de nos rois, le 24 Août 1572, par le maſſacre de pluſieurs milliers d'hommes.... Je n'ai pas la force d'en dire davantage. Lorſqu'Agamemnon vit entrer ſa fille dans la forêt où elle devoit être immolée, il ſe couvrit le viſage du pan de ſa robe..... Un homme a oſé de nos jours entreprendre l'apologie de cette *journée*. Lecteur, devine quel fut l'état de cet homme de ſang; & ſi ſon ouvrage te tombe jamais ſous la main, dis à Dieu avec moi: ô Dieu, garantis-moi d'habiter avec ſes pareils ſous un même toit.

JOURNÉE (*Comm.*) on appelle *gens de journée* les ouvriers qui ſe louent pour travailler le long du jour, c'eſt-à-dire depuis cinq heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir.

Travailler à la journée ſe dit parmi les ouvriers & artiſans, par oppoſition à travailler à la tâche & à la piece. Le premier ſignifie travailler pour un certain prix & à certaines conditions de nourriture ou autrement, depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans obligation de rendre l'ouvrage parfait; le ſecond s'entend du marché que l'on fait de finir un ouvrage pour un certain prix, quelque tems qu'il faille employer pour l'achever.

Les ſtatuts de la plupart des communautés des Arts & Métiers entent auſſi de la différence entre travailler à la *journée*, & travailler à l'année. Les compagnons qui travaillent à l'année ne pouvant quitter leurs maîtres ſans leur permiſſion, que leur tems ne ſoit achevé, & les compagnons qui ſont ſimplement à la *journée*, pouvant ſe retirer à la fin de chaque jour.

Quant à ceux qui ſont à la tâche, il leur eſt défendu de quitter ſans congé que l'ouvrage entrepris ne ſoit livré. *Dict. de Comm.*

JOUTE, ſ. f. (*Hiſt. de la Cheval.*) joûte étoit proprement le combat à la lance de ſeul à ſeul; on a enſuite étendu la ſignification de ce mot à d'autres combats, par l'abus qu'en ont fait nos anciens écrivains qui, en confondant les termes, ont ſouvent mis de la confuſion dans nos idées.

Nous devons par conſéquent diſtinguer les *joûtes* des tournois; le tournois ſe faiſoit entre pluſieurs chevaliers qui combattoient en troupe, & la *joûte* étoit un combat ſingulier, d'homme à homme. Quoique les *joûtes* ſe fiſſent ordinairement dans les tournois après les combats de tous les champions, il y en avoit cependant qui ſe faiſoient ſeules, indépendamment d'aucun tournois; on les nommoit *joûtes* à tous venans, grandes & plénieres. Celui qui paroiſſoit pour la premiere fois aux *joûtes*, remettoit ſon heaume ou caſque au héraut, à moins qu'il ne l'eût déja donné dans le tournois.

Comme les dames étoient l'ame des *joûtes*, il étoit juſte qu'elles fuſſent célébrées dans ces combats ſinguliers d'une maniere particuliere; auſſi les chevaliers ne terminoient aucune *joûte* de la lance, ſans faire à leur honneur une derniere *joûte*, qu'ils nommoient *la lance des dames*, & cet hommage ſe répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague.

Les

Les *joûtes* passerent en France des Espagnols, qui prirent des Maures cet exercice, & l'appellerent *juego de canas*, le jeu de cannes, parce que dans le commencement de sa premiere institution dans leur pays, ils lançoient en tournoyant, des cannes les uns contre les autres, & se couvroient de leurs boucliers pour en parer le coup. C'est encore cet amusement que les Turcs appellent *lancer le gerid*; mais il n'a aucun rapport avec les jeux troyens de la jeunesse romaine. *Voyez* TROYENS (*Jeux*).

Le mot de *joûte* vient peut-être de *juxta*, à cause que les joûteurs se joignoient de près pour se battre. D'autres le dérivent de *justa*, qui est le nom qu'on a donné, dit-on, dans la basse latinité à cet exercice; on peut voir le Glossaire de Ducange au mot *justa*, car ces sortes d'étymologies ne nous intéressent guere, il nous faut des faits. (*D. J.*)

JOûTE, (*Marechal,*) combat à cheval avec la lance ou l'épée.

JOUTEREAUX, s. m. (*Marine.*) ce sont deux pieces de bois courbes, posées parallelement à l'avant du vaisseau pour soutenir l'éperon, & qui répondent d'une herpe à l'autre, dont elles font l'assemblage.

Joutereaux de mâts, ce sont deux pieces de bois courbes que l'on attache au haut du mât, de chaque côté, pour soutenir les barres de hune. (*Z*)

JOUX, (*Géogr. & Hist. nat.*) c'est le nom d'une chaîne de montagnes, d'une vallée & d'un lac du pays de Vaud, dans le canton de Berne en Suisse.

Le *mont-joux*, *mons Jovius* ou *mons Jovis*; c'est une portion du mont Jura. Le mont Jura est une longue chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le Rhin près de Bâle jusqu'au Rhône à 4 lieues au dessous de Genève. Cette chaîne est tantôt plus tantôt moins élevée; elle a aussi plus ou moins de largeur: enfin elle prend dans cette étendue différens noms particuliers. Le long du Rhône, c'est le grand *Credo*; c'est le mont *saint Claude*; entre la Franche-Comté & le Bugey: c'est le mont-*Joux* ou le mont de *Joux* vers les sources du Dain & du Doux en Franche-Comté; c'est aussi les monts de *Joux* dans le bailliage de Romainmotier du canton de Berne, frontiere du comté de Bourgogne; c'est Pierre-Pertuis, *Petra pertusa* dans l'évêché de Bâle. La montagne y a été percée par les Romains; on y voit encore une inscription qui en fait foi. C'est par-là qu'on entre dans le Munsterthal, ou la vallée de Montier Granval. Tirant plus loin du côté de Bâle & de Soleure, le mont Jura est appellé *Botzberg*; je ne m'arrête qu'aux dénominations les plus générales. Autrefois toute cette chaîne séparoit le royaume de Bourgogne en Bourgogne cisjurane & transjurane; aujourd'hui elle sépare la Suisse de la Franche-Comté & du Bugey.

Dans cette partie du mont Jura du comté de Bourgogne, qui porte aussi le nom de *mont-joux*, est une petite ville avec un château à une lieue de Pontarlier. Sept lieues plus loin vers le midi il y a encore un village du même nom de *Joux*, avec un abbaye & un lac.

Le *mont-Joux* dans le bailliage de Romainmotier a de même donné le nom à un lac & à une vallée. Là le mont Jura s'élargit considérablement, il forme trois vallées qui se communiquent par des gorges: celle de *Joux* est la plus grande & la plus élevée, d'où on passe à celle de Vanillon, & de-là à celle de Valorbes qui est la plus basse. La partie la plus basse de la vallée de *Joux* est occupée par un lac de deux lieues de longueur, sur demi-lieue dans sa plus grande largeur. Toute la vallée a plus de quatre lieues de longueur, & environ deux de largeur. Le lac a vers son extrémité un étranglement comme un canal, où l'on a placé un long pont de bois: le lac s'elargit de nouveau; ce qui forme un autre bassin, qu'on nomme le *petit lac*. De l'extrémité du pont s'éleve une montagne qui forme une nouvelle vallée du coté de la Franche-Comté; cette vallée s'appelle *le Lieu*, d'un village de ce nom. Là est un troisieme lac qui n'est qu'un grand étang, qu'on appelle *latter*, peut-être de *lacus tortici*; cet étang paroit communiquer par des souterrains au lac de *Joux*. Une riviere entre dans celui-ci; c'est l'Orbe qui vient du lac des Rousses; grand nombre de ruisseaux y tombent aussi de toutes parts. L'abbaye est un gros village qui est presque au milieu de la vallée. A une portée de canon de ce lieu-là on voit sortir du pié d'un rocher une petite riviere qui coule avec rapidité, & va se jetter dans le lac; elle a dix piés de largeur sur deux piés de profondeur. Malgré cette quantité d'eau qui entre sans cesse dans le lac, aucune riviere n'en sort extérieurement; mais on voit des bouches au fond de l'eau en divers endroits, où l'eau s'engouffre & se perd: les paysans appellent ces trous des *entonnoirs*, & ils sont attentifs qu'ils ne se bouchent pas. Il paroît qu'une partie de cette eau coule par-dessous diverses montagnes du côté de l'Iles dans le bailliage de Morges: le principal des entonnoirs est à l'extrémité du petit lac, à une demi-lieue du pont. Dans cet endroit on a construit des moulins que l'eau, dans sa chute, avant que de se perdre dans les fentes des rochers, fait tourner: les moulins sont bâtis au-dessous du niveau du lac dans un grand creux qu'il y a dans le rocher.

Quoiqu'il n'y ait aucun fruit dans cette vallée, elle est très-agréable & très-riante en été. Il y croît de l'orge & de l'avoine; les pâturages y sont fort bons; le lac est abondant en poissons; le pays est très-peuplé. Il y a trois grandes paroisses, composées chacune d'un village principal & de plusieurs hameaux, l'Abbaye, le Chenit & le Lieu.

Saint Romain & saint Lupicin ou saint Loup, deux freres, dont Grégoire de Tours a écrit la vie, se retirerent au bord d'un ruisseau appellé le *Noson*; ils y vécurent comme hermites. Saint Loup abandonna le Noson pour aller au-dessus de la Sarra sur un rocher, près duquel coule une source soufrée qui fait de bons bains. Dans le lieu où étoit resté l'aîné des freres, on bâtit un hospice, puis un couvent sous le nom de *Romani monasterium*, d'où l'on a fait *Romain-motier*, qui est aujourd'hui une petite ville avec un bailliage le mieux renté du pays de Sand. Le prieur de Romainmotier fit bâtir sur la fin du xiv. siecle, l'abbaye sur les bords du lac de *Joux*.

A une lieue de l'abbaye sur la montagne, du côté du pays de Sand, on voit un grand trou large d'un douxieme de pié; il communique perpendiculairement à une caverne très-profonde, où l'on entend des eaux souterraines couler avec bruit. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de la Franche-Comté, on voit aussi au milieu des bois un trou semblable, mais au-dessous duquel on n'entend point de bruit d'eau courante.

On ne doute point que l'eau du petit lac qui s'échappe vers les moulins, n'aille former au-dessous dans la vallée de Valorbe, la riviere de l'Orbe, qui sort toute formée d'un rocher à demi-lieue du village de Valorbes. Cette source a au moins seize piés de largeur, sur trois de profondeur.

On peut conclure de-là & de l'inspection des lieux qu'il ne seroit pas impossible de couper au-travers des rochers un canal pour vuider les lacs: ce seroit gagner du large dans un pays très-serré & très-peuplé.

Les habitans de cette vallée sont ingénieux & industrieux. On y trouve de bons horlogers, des serruriers fort adroits, & un grand nombre de lapidaires.

Il y a beaucoup de mines de fer dans les montagnes voisines. On y rencontre des pyrites globuleuses, & des marcassites anguleuses: les paysans ne manquent point de prendre les dernieres à cause de leur éclat pour des mines d'or. On y trouve aussi sur-tout sur les revers du côté du midi & du couchant, des pétrifications, comme des térébratules, des cornes d'amon & des musculites. Dans le chemin de la vallée de *Joux* à celle de Vanllon, on ramasse quelques glossopetres; & plus bas on voit une pierre ollaire, dont on pourroit peut-être tirer parti: il y a aussi des couches d'ardoise qui est négligée. E. BERTRAND.

JOUXTE, (*Jurisp.*) du latin *juxta*, terme usité dans les anciens titres, & singulierement dans les terriers, reconnoissances & déclarations, pour désigner les confins ou terrains d'un héritage. On dit *jouxte* la maison, terre, pré ou vigne, & d'un tel. (*A*).

JOYAUX, s. m. (*Gramm.*) ornemens précieux d'or, d'argent, de perles, de pierreries.

JOYAUX, s. f. (*Jurispr.*) ou bagues & *joyaux*, en fait de reprises de la femme, sont de deux sortes.

Les uns sont des bijoux que les époux ou les parens donnent volontairement à l'épouse avant ou le lendemain du mariage. Lorsque le mariage ne s'accomplit pas, & qu'il y a lieu à la restitution des présens de nôces, on peut aussi répéter les *joyaux* qui sont de quelque valeur, ce qui dépend des circonstances & de l'arbitrage du juge.

Quelques coutumes permettent à la femme survivante, & même à ses héritiers, de reprendre ses bagues & *joyaux* en nature. *Voyez l'article* 48. de la coutume de Bordeaux.

L'autre espece de bagues & *joyaux* est un don en argent que le mari fait à la femme en cas de survie, & qui se regle à proportion de sa dot. *Voyez ci-devant* BAGUES & JOYAUX. (*A*)

JOYE, JOYEUX. *Voyez* JOIE, JOIEUX.

IPECA-

IPECACUANHA, s. m. (*Bot.*) Nous ne connoissons point la plante qui s'éleve de la racine précieuse qu'on appelle *ipécacuanha* du Pérou, & nous ne connoissons encore qu'imparfaitement la plante qui jette en terre la racine nommée *ipécacuanha* brune du Brésil; voici cependant la description qu'en a faite M. Linnœus.

Le calice est divisé en cinq segmens égaux, étroits, & terminés en pointe. La fleur a cinq découpures & a cinq étamines. Le pistil est un embrion placé entre le calice & la fleur; on ignore combien il a de styles. Cet embrion devient une baie arrondie posée sur le calice, & creusée par le haut en maniere de nombril. Elle n'a qu'une cavité dans laquelle sont renfermés trois noyaux osseux, voutés d'un côté, applatis sur les deux autres, réunis ensemble, & formant un globe. Chacun de ces noyaux qui ne renferme qu'une graine, est strié de cinq cannelures. La racine est très-longue; la tige rarement branchue, est couchée sur terre, & n'a de feuilles que vers son extrémité: ces feuilles sont opposées, ovales, pointues de deux côtés, raboteuses, plus pâles en-dessous qu'en dessus, larges de deux pouces, longues de trois, & les intersections de la tige ont à peine un pouce de longueur.

Quant à la plante qui pousse en terre, l'espece de racine du Brésil qu'on appelle *ipécacuanha blanc* de Pison, nous savons seulement que c'est une petite plante basse, assez semblable au pouliot, dont la tige qui s'éleve du milieu de plusieurs feuilles velues, est chargée d'un grand nombre de petites fleurs blanches disposées par anneaux. Au reste, *voyez* PIGAYA. (*D. J.*)

IPÉCACUANHA, (*Mat. méd.*) L'*ipécacuanha* est une racine que les Medecins ordonnent assez communément, sur-tout dans les formules latines, sous le nom de racine du Brésil, *radix brasiliensis*. Ce nom ne convient pourtant qu'à une des deux especes dont nous allons parler: mais comme on employe indifféremment ces deux especes, malgré quelques différences que les bons pharmacologistes y ont observées, le nom spécifique de *radix brasiliensis* est devenu dans l'usage commun, synonime au mot générique *ipécacuanha*.

Les deux especes d'*ipécacuanha* sont le gris & le brun. Voici leur description d'après M. Geoffroy.

L'ipécacuanha gris, *ipecacuanha cinerea*, *ipecacuanha peruviana*, *off. bexuquillo*, & *Rais de oro*, *Hispanorum*, peut-être l'*ipécacuanha blanc de Pison*, est une racine épaisse de deux ou trois lignes, tortueuse, & comme entourée de rugosités, d'un brun clair ou cendré, dense, dure, cassante, résineuse, ayant dans son milieu dans toute sa longueur, un filet qui tient lieu de moëlle, d'un goût un peu âcre & amer, & une odeur foible. Les Espagnols en apportent tous les ans à Cadix du Pérou, où elle naît aux environs des mines d'or.

L'ipécacuanha brun, *ipecacuanha*, *fusca*, *ipecacuanha brasiliensis*, & *radix brasiliensis off. ipecacuanha altera seu fusca Pisonis*, est une racine tortueuse, plus chargée de rugosités que l'*ipécacuanha*, gris, plus menue cependant, d'une ligne de grosseur, brune ou noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, légerement amere. On apporte cette espece d'*ipécacuanha* du Brésil à Lisbonne.

L'*ipécacuanha*, soit gris, soit brun, contient une quantité considérable de résine qu'on en sépare par l'esprit de vin, & un extrait mucilagineux pur, c'est-à-dire soluble par les menstrues aqueux seuls.

Selon les expériences de M. Geoffroy, huit onces d'*ipécacuanha* gris donnent dix gros de résine, & trois onces & demie d'extrait; & neuf onces d'*ipécacuanha brun* donnent six gros de résine, & une once trois gros d'extrait.

Selon Cartheuser, ces principes résident entierement dans l'écorce de ces racines; leur partie ligneuse en est absolument dépourvûe; ce dernier auteur a retiré d'une once d'écorce d'*ipécacuanha* gris quatre scrupules de résine, & trois dragmes d'extrait; & il pense que M. Boulduc pere n'a pas séparé exactement ces principes, lorsqu'il n'a obtenu par l'application de l'esprit de vin, que trois grains de résine par once, de l'un & de l'autre *ipécacuanha*.

La résine d'*ipécacuanha* excite puissamment le vomissement; l'extrait l'excite très-peu, purge doucement, & passe pour être légerement astringent *in recessu*, c'est-à-dire sur la fin de son opération purgative.

Nous donnons très-rarement l'un ou l'autre de ces principes ainsi séparés, ou pour mieux dire, ils sont entierement hors d'usage. Nous donnons seulement quelquefois la décoction non filtrée de deux gros d'*ipécacuanha*, ce qui est donner en effet presque toute la partie extractive de cette drogue, & la petite quantité de résine qui peut avoir été détachée par l'action méchanique de l'ébulition de l'eau. Cette décoction fait vomir très-doucement. G. Pison qui est le premier qui a publié les vertus de l'*ipécacuanha* dans son histoire naturelle du Brésil en 1748, préfere cette décoction à l'usage de l'*ipécacuanha* en substance. Cartheuser propose une correction de ce remede absolument analogue à la précédente, savoir de diminuer considérablement la proportion de la résine dans l'*ipécacuanha* qu'on veut donner en substance, en enlevant une partie de ce principe par une application convenable de l'esprit de vin.

Les vûes de ces auteurs peuvent être très-louables, & fournir un remede plus sûr, plus convenable dans certains sujets délicats, ou dans les cas où les remedes trop actifs sont contre-indiqués; mais assez généralement nous donnons l'*ipécacuanha* en substance, sans nous assujettir à ces précautions, & nous ne trouvons pas que ce soit un remede violent, & dont l'action soit suivie d'accidens graves.

C'est 1°. à titre de vomitif, de remede général que nous l'employons depuis dix grains jusqu'à vingt & à trente. On pense assez communément que son action est plus modérée que celle du tartre émétique. Ces deux remedes sont presque les seuls vomitifs employés dans la pratique la plus reçue; le premier dans les légeres incommodités, principalement chez les femmes & chez les enfans; le dernier dans les maladies proprement dites, & toûjours même dans les sujets robustes. *Voyez* VOMITIF. L'*ipécacuanha* est le seul émétique que nous tirions aujourd'hui du regne végétal.

2°. La célébrité de cette drogue est principalement fondée sur ses effets admirables dans les dissenteries; elle guérit infailliblement les dissenteries communes ou moins graves, & elle concourt efficacement à la guérison des dissenteries épidémiques & malignes. *Voyez* DISSENTERIE. On le donne dans ces maladies, premierement à haute dose, c'est-à-dire, à quinze, vingt, trente grains; & on réitere ce remede deux ou trois fois dans des intervalles convenables, selon l'exigence des cas; & lorsque les symptômes commencent à s'affoiblir, *ineunte morbi declinatione*, c'est une pratique utile & très-usitée à Paris, de le donner à très-petite dose, mais souvent réitérée, par exemple à deux ou trois grains dans un excipient convenable, la conserve de roses, le diascordium, &c. trois fois par jour, pendant huit, dix, douze jours. *Voyez* DISSENTERIE.

On trouve dans les boutiques, sous le nom d'*ipécacuanha* blanc, une racine qu'il n'est pas permis de confondre avec l'*ipécacuanha* blanc de Pison, puisque ce dernier est, selon cet auteur, émétique & purgatif, au lieu que l'*ipécacuanha* blanc de nos boutiques n'a point ces vertus. (*b*)

IPECA-GUACA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de canard du Brésil, plus petit que celui qu'on nomme *ipecati-apoa*, d'ailleurs apprivoisé & fort au-dessus par la beauté de son plumage. Sa tête est remarquable par une tache rouge sur le milieu; son dos est d'un blanc de cygne; ses jambes & ses piés sont jaunes; il est vif, fécond, & s'engraisse aussi bien dans une basse-cour que dans l'eau. Piso. *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

IPECATI-APOA, & par les Portugais PATA, s. m. (*Ornit. exot.*) canard du Brésil, de la grosseur d'une oye; la tête, le col, le ventre, & les parties inférieures de la queue de cet oiseau, sont blanches; mais le sommet de la tête, le dos, & les aîles, ont la couleur du plus beau verd de nos canards; le haut du bec est couvert d'un tubercule charnu, jaspé de tachetures blanches; ses jambes & ses piés sont gris-brun; le mâle se distingue de la femelle par quelques longues plumes d'un brun luisant, qu'il a sur les aîles; cette espece de canard est très-commune dans les rivieres du pays, & sa chair est estimée. (*D. J.*)

IPECU, s. m. (*Ornit. exot.*) très-beau pic-verd du Brésil, qui a la grosseur de nos pigeons; sa tête d'un rouge vif, éclatant, est couronnée d'une crête de plumes de la même couleur; son col noir est orné d'une bandelette blanche qui découvre de chaque côté; ses ailes sont noires en-dehors, & rouges par-dessous, sa queue est toute noire; son ventre & ses cuisses sont diaprées de noir & de blanc; son bec est droit, dur, aigu, & fait pour percer l'écorce & le bois des arbres. Margrave. *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

IPRES, (*Géog.*) *Voyez* YPRES.

IPSALA, (*Géog.*) selon Léunclavius, ville de la Turquie européenne dans la Romanie, avec un archevêché grec, sur la riviere de Larisse, à 22 lieues, sud-ouest d'Andrinople, 8 sud-ouest de Trajanopolis 50 sud-ouest de Constantinople. *Long.* 43. 55. *lat.* 40. 57. (*D. J.*)

IPSWICH, (*Géog.*) ville conſidérable d'Angleterre, capitale de la province de Suffolck, avec un port très-commode; elle envoye deux députés au Parlement, & eſt ſur la Stonre, à environ 20 milles de la mer, 55 *nord-eſt* de Londres, *long.* 18. 35. *lat.* 52. 6.

Wolſey qui marcha de pair avec les ſouverains, nâquit à *Ipſwich*; on ne peut qu'être étonné du rôle qu'il joua dans le monde, quand on conſidere l'obſcurité de ſa naiſſance. Fils d'un boucher, il devint archevêque d'Yorck, chancelier d'Angleterre, cardinal, légat perpétuel *à latere*, l'arbitre de l'Europe, & le premier miniſtre de ſon maître, revêtu d'une puiſſance abſolue dans le ſpirituel & le temporel. La bulle que Léon X. lui envoya, lui donnoit droit de nommer des docteurs en toutes facultés, de créer cinquante chevaliers, cinquante comtes palatins, autant d'acolytes, de chapelains, & de notaires apoſtoliques; enfin de légitimer les batards, de délivrer les priſonniers, & d'accorder des diſpenſes ſans bornes. Environné de toutes les grandeurs mondaines il ſuccomba à l'ordre d'Henri VIII, de l'arrêter, ſe mit au lit en apprenant cette nouvelle, & mourut peu de jours après en 1531, âgé de 60 ans, le plus riche & le plus éminent particulier du ſiecle: cependant il montra dans cette conjoncture un courage qu'on ne devoit pas attendre d'un homme corrompu depuis ſi long-tems par l'ambition, la fortune & la volupté; ſa mort parut toute ſimple à l'Angleterre; elle n'y fit pas plus de bruit que ſa naiſſance. (*D. J.*)

I R

IRAC, (*Géogr.*) *Iraca*, grand pays d'Aſie diviſé en *Irac-Arabi*, & en *Irac-Agémi*.

L'*Irac-Arabi*, ou l'*Iraque* babilonienne, eſt arroſée par le Tigre & par l'Euphrate; elle tire ſon nom de ce que l'Arabie déſerte s'étend juſques-là; elle eſt preſque toute ſous la domination des Turcs; Bagdat en eſt la capitale.

L'*Irac-Agémi*, ou l'*Irac* perſienne, ainſi nommée par oppoſition à l'*Iraque* arabique, eſt bornée par le Ghilan & le Tabriſtan; elle a au N. l'Hérat, à l'E. le Sableſtan, au S. le Farſiſtan, à l'O. le Laureſtan & les Turcomans; la partie orientale de l'*Irac*-agémi, répond à une partie de l'ancien royaume des Parthes; il eſt appellé *Jébal* par Naſſir-Eddin & par Ulug-Beig, qui s'accordent enſemble ſur le nombre, l'ordre des villes, & leur poſition; quoique l'*Irac*-agémi ne ſoit pas la Perſe propre, elle eſt ſous la domination de ce royaume & dans le centre de l'empire, puiſque c'eſt dans cette contrée qu'eſt la capitale de toute la nation, je veux dire Iſpahan, *Voyez* Ispahan. (*D. J.*)

IRACAHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre d'Amérique, dont on ne ſait rien, ſinon qu'il porte un fruit très-bon à manger, qui reſſemble à nos poires; ſes feuilles ſont à-peu-près comme celles du figuier.

IRAN, (*Géog.*) nom que les Orientaux donnent à la Perſe en général, & à une province particuliere de Perſe, entre l'Aras & le Kur, dont les villes principales ſont Errivan & Nachſchivan. (*D. J.*)

* IRASCIBLE, adj. (*Gram. & Philoſophie.*) terme de Philoſophie ſcholaſtique. Il eſt certain que tous les mouvemens de notre ame peuvent ſe réduire au deſir & à l'averſion, au deſir qui nous porte à approcher, à l'averſion qui nous inſpire de fuir. Les Scholaſtiques ont compris ces deux mouvemens ſous le nom d'*appétit*, & ils ont diſtingué l'appétit en *iraſcible* & en concupiſcible. Ils rapportent au premier la colere, l'audace, la crainte, l'eſpérance, le déſeſpoir & le reſte de cette famille; au ſecond la volupté, la joie, le deſir, l'amour, *&c.*... Platon complétoit le ſyſtème de l'ame, en ajoutant à ces deux branches une partie raiſonnable, c'étoit la ſeule qui ſubſiſtât après la deſtruction du corps; la ſeule immortelle; les deux autres périſſoient avec lui. Il plaçoit la qualité *iraſcible* dans le cœur; la concupiſcible dans le foie, la raiſonnable dans la tête. Il eſt certain que nos paſſions, & même plus généralement nos actions, ont toutes des organes qui leur ſont affectés; mais la ſubſtance eſt une. On ne conçoit pas que l'une paſſe & que l'autre reſte. Quoi qu'il en ſoit, cette viſion prouve bien que Socrate & Platon n'avoient aucune idée de la ſpiritualité.

IRE'NARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un officier de guerre dans l'empire Grec, dont la fonction étoit de maintenir la paix, le repos, la tranquillité & la ſûreté dans les Provinces.

Ce mot eſt Grec, ειρηναρχης, compoſé de ειρηνη, *paix*, & αρχος, *prince*, & αρχη, *commandement*.

Dans le code de Juſtinien, il eſt dit que les *irénarques* ſont envoyés dans les provinces pour y maintenir la tranquillité & la paix; ce qu'ils faiſoient en puniſſant les crimes, & en faiſant obſerver les lois.

Il y avoit encore un autre *irénarque* dans les villes, pour y procurer & y conſerver la concorde entre les citoyens, & y éteindre les diſſenſions. On l'appelloit autrefois *préfet de la ville*. *Voyez* Préfet.

Les empereurs Théodoſe & Honorius ſupprimerent les charges d'*irénarques*, parce qu'abuſant de leur pouvoir, ils vexoient les peuples, au lieu de maintenir entr'eux le bon ordre. *Voyez le Dictionn. de Trévoux.*

IRE'SIONE, ſ. m. (*Litt. greq.*) c'étoit chez les Athéniens un rameau d'olivier entortillé de laine avec des fruits attachés tout autour; on le portoit dans pluſieurs fêtes, les anciens auteurs en parlent beaucoup & citent les vers que l'on chantoit en le portant. *Voyez* Meurſius *de Feſtis Græc. lib. V.* (*D. J.*)

JIRID, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dard que les Turcs lancent avec la main. Ils ſe piquent en cela de force & de dextérité.

IRIPA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand pommier des Indes orientales, connu dans l'iſle de Malabar; les auteurs de Botanique l'appellent *malus indica*, *pomo cucurbitiformi*, *monopyreno*; on tire de ſon fruit une huile pour la galle & les maladies cutanées. *Voyez* Ray, *Hiſt. plant.* (*D. J.*)

IRIS BULBEUX, ſ. f. (*Bot.*) *xiphion*. genre de plante à fleur liliacée, monopétale, reſſemblante à celle de la flambe. Le piſtil a trois pétales, & le calice devient un fruit de même forme que celui de la flambe; mais la racine eſt bulbeuſe ou compoſée de pluſieurs tuniques. Tournefort, *inſt. rei herbariæ*. *Voyez* Plante.

Iris, (*Botan.*) genre de plante bulbeuſe, dont on a donné les caracteres au *mot* Flambe.

Entre les 74 eſpeces d'*iris* de M. Tournefort, nous nous contenterons de décrire l'*iris ordinaire*, de dire un mot de l'*iris de Florence*, & de l'*iris jaune de marais*, qui toutes trois intéreſſent principalement les Médecins.

L'*iris ordinaire*, l'*iris noſtras*, eſt l'*iris vulgaris*, *Germanica*, ſive *hortenſis*, ſive *ſylveſtris*, de la plûpart des botaniſtes.

Sa racine ſe répand obliquement ſur la ſurface de la terre; elle eſt épaiſſe, ridée, genouillée, d'un rouge brun en dehors, blanche en dedans, garnie de fibres à ſa partie inférieure, d'une odeur âcre & forte, lorſqu'elle eſt récente, mais qui devient agréable lorſqu'elle a perdu ſon humidité. Les feuilles qui ſortent de cette racine, ſont larges d'un pouce, longues d'une coudée, fermes, pleines de nervures, & de la figure d'un poignard: elles ſont tellement unies & touffues près de la racine, que la partie concave d'une feuille embraſſe la partie convexe ou le dos de l'autre feuille. Entre ces feuilles s'éleve une tige droite, cylindrique, liſſe, ferme, branchue, diviſée par quatre ou cinq nœuds, garnis de feuilles qui l'entourent, & qui ſont d'autant plus petites, qu'elles ſe trouvent plus près du ſommet.

Les fleurs commencent à paroître vers le printems, & ſortent de la coëffe membraneuſe qui les enveloppoit: elles ſont d'une ſeule piece, diviſée en ſix quartiers, trois élevés & trois rabatus, extérieurement de la couleur de pourpre, ou de violette parſemée de veines blanches.

Le piſtil s'éleve du fond de cette fleur, ſurmonté d'un bouquet à trois feuilles de la même couleur, voutées, & formant une eſpece de gueule.

Le calice devient un fruit oblong, relevé de trois côtes; il s'ouvre en trois ſegmens par la pointe, & eſt partagé en trois loges remplies de ſemences rondes, oblongues, placées les unes ſur les autres.

Cette plante eſt cultivée dans nos jardins, & commence à fleurir à la fin de Mai.

L'*iris de Florence*, eſt appellée des Botaniſtes *iris alba*, *iris flore albo*, *iris Florentina*. Elle ne differe point de l'*iris* ordinaire par la figure de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fleurs; mais ſeulement par la couleur. En effet, ſes feuilles tirent plus ſur le verd de mer; ſes fleurs d'un blanc de lait, ont peu d'odeur, mais très-agréable; ſes racines ſont plus grandes, plus épaiſſes, plus ſolides, plus blanches, & plus odorantes que celles de l'*iris-noſtras*. Elle croît ſans culture aux environs de Florence, mais on ne la voit ici que dans nos jardins.

Sa racine eſt ſeule d'uſage en Medecine: elle ſe trouve chez nos droguiſtes en morceaux oblongs, genouillés, un peu applatis, de l'épaiſſeur d'un ou de deux pouces, blanche, dépouillée de ſes fibres & de ſon écorce, qui eſt d'un jaune rouge; elle donne une odeur de violette pénétrante; ſon goût eſt âcre & amer. Elle entre

ſtre dans pluſieurs préparations galéniques; on la croit propre à atténuer & inciſer la lymphe qui embarraſſe les bronches des poumons. On la mêle utilement dans les ſternutatoires; mais ſon principal uſage eſt pour les parfums.

La racine de l'*iris* ordinaire tient ſon rang parmi les plus violens hydragogues, c'eſt pourquoi les ſages médecins s'abſtiennent de l'employer; ſa ſaveur eſt également âcre & brûlante, & ſon acrimonie s'attache ſi fort à la gorge qu'on a raiſon de redouter ſes effets ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins.

L'*iris jaune de marais*, nommée par Tournefort *iris vulgaris*, *lutea*, *paluſtris*, produit de l'encre paſſablement bonne, ſi on la cuit dans de l'eau, & qu'on y jette un peu de limaille de fer, c'eſt le petit peuple d'Ecoſſe qui a fait cette découverte, dont perſonne ne ſe doutoit. On coupe quelque racine de cette *iris* par tranches, qu'on met bouillir à petit feu dans une certaine quantité d'eau, juſqu'à ce que la liqueur ſoit ſuffiſamment épaiſſie; on la paſſe claire dans un autre vaſe; on y plonge enſuite pendant quelque tems une lame inutile de couteau, ou quelque autre morceau de fer, on frotte rudement ce morceau de fer avec un caillou fort dur qui ſe trouve dans le pays, & on répete ce frottement par intervalles, juſqu'à ce que la liqueur ait acquis la noirceur deſirée.

Le ſuc de la racine d'*irs* dont je parle, eſt encore un ſi puiſſant hydragogue, qu'ayant été donné avec du ſyrop de nerprun à un hydropique déſeſpéré, ſur lequel le jalap, le mercure doux, & la gomme gutte n'avoient preſque plus d'action; ce remede-ci, à la doſe de 80 gouttes d'heure en heure, fit évacuer au malade, au bout de quelques priſes, pluſieurs pintes d'eau meſure d'Ecoſſe, qui eſt le double de celle de Paris. *Voy.* le détail de cette obſervation dans *les Mémoires d'Edimbourg*, *tom. V.* (*D. J.*)

IRIS, *en terme d'Anatomie*, ſe dit d'un cercle qui entoure la prunelle de l'œil, & qui eſt formé par une duplicature de l'uvée. *Voyez* UVÉE.

Du centre *orbiculo ciliaire* partent de toute la circonférence des fibres convergentes, qui font un petit cercle; mais avant la pupille même, le cercle eſt plus étroit dans l'homme, & fait de plus courts rayons fibreux, parmi leſquels il eſt impoſſible de reconnoître aucunes fibres orbiculaires.

Les vaiſſeaux colorés de l'*iris* & de l'uvée, ſont de plus petits genres; les arteres de la choroïde qui ont formé des cercles rayonnés paſſent ſur le ligament *orbiculo-ciliaire*, dégénerent en de petits troncs dans la circonférence, & en dernier lieu en cercle artériel de Ruyſch.

De ce cercle les plus petites artérioles ſe rapprochent ſous la forme de rayons ſur l'*iris* & forment par leur réflexion & en ſe joignant avec les externes le cercle interne. Les petits vaiſſeaux de la membrane de Ruyſch entrent de la même maniere dans ce cercle, duquel il part de ſemblables arteres, mais plus grandes, qui vont ſe diſtribuer à l'uvée. Hovius fait de plus mention de très-petits conduits entremêlés qui naiſſent du cercle, d'autres qui viennent des artérioles de l'uvée, & d'autres qu'il ſoupçonne aller en ſens contraire vers la ſclérotique. Ne ſeroit ce point-là ces autres arteres lymphatiques que M. Ferrein a démontrées dans l'uvée? *Hiſt. de l'Acad.* 1738. Haller, *Comm. Boerh.*

L'*iris* eſt de différentes couleurs, & percé dans ſon milieu d'un trou, à travers lequel on voit une petite tache noire, appellée *la prunelle de l'œil*, autour de laquelle l'*iris* forme un anneau. *Voyez* PRUNELLE, ŒIL, LIGAMENT, CILIAIRE, *&c.*

On donne auſſi le nom d'*iris* à ces couleurs changeantes, qui paroiſſent quelquefois ſur les verres des téleſcopes & des microſcopes, à cauſe qu'elles imitent celles de l'arc-en-ciel.

C'eſt ainſi qu'on appelle encore le ſpectre coloré que le priſme triangulaire forme ſur une muraille lorſqu'on l'expoſe ſous un angle convenable aux rayons du ſoleil. *Voyez* PRISME.

IRIS, (*Météorol.*) *voyez* ARC-EN-CIEL, & jettez en paſſant les yeux ſur l'image poëtique qu'en a donné le chevalier Blackmore:

> *Thus oft the Lord of nature in the air*
> *Hangs evening clouds, his ſable canvaſſ, where*
> *His pencildip'd in heav'nly colours, made*
> *Of intercepted beams, mix'dwith the ſhade*
> *Of temper'd æther, and refracted light,*
> *Paints his fair* Rainbow, *charming to the ſight.*

(*D. J.*)

IRIS *ou* PIERRE D'IRIS, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom donné par Pline & par d'autres naturaliſtes à une eſpece de cryſtal, dans lequel on remarque les différentes couleurs de l'arc-en-ciel. Il paroit que cette pierre ne differe en rien du cryſtal de roche ordinaire. Wallerius donne le nom d'*iris chalcedonica* à une eſpece de chalcédoine de trois couleurs, & qui en regardant le ſoleil au travers fait voir les nuances d'un arc-en-ciel. Cette pierre ſe trouve en orient, elle a une teinte ou jaunâtre ou pourpre. Quelques auteurs ont encore donné le nom d'*iris* à l'eſpece de cryſtal de roche qui s'appelle *fauſſe topaſe* & ils l'ont nommée *iris citrina* ou *ſubcitrina*. Wormius appelle le cryſtal noir, *iris anthracini coloris*.

Enfin il y a des auteurs qui donnent le nom d'*iris* à une pierre orientale qui eſt de la couleur du petit lait mêlée d'une teinte légere de bleu céleſte. (—)

IRIS, (*Mytholog.*) divinité de la fable, qui la fait fille de Thamnas & d'Electre.

C'étoit, diſent les Poëtes, la meſſagere des Dieux & celle de Junon en particulier, comme Mercure l'étoit de Jupiter. Aſſiſe auprès du trône de la fille de Saturne & de Rhéa, elle attendoit le premier ſigne de ſes ordres, pour les porter au bout du monde; alors volant d'une aîle légere, elle fendoit les eſpaces immenſes des airs, laiſſant après elle une longue trace de lumiere, que peignoit un nuage de mille couleurs auſſi variées que brillantes.

Quelquefois députée par l'aſſemblée des Divinités céleſtes, elle deſcendoit de l'olympe parée de ſa robe d'azur, pour venir apprendre aux mortels effrayés la fin des tempêtes, & leur annoncer le retour du beau tems.

Dans ſes momens de repos, elle avoit ſoin de l'appartement de Junon & de ſes magnifiques atours. Lorſque la déeſſe revenoit des enfers dans l'olympe, c'étoit *Iris* qui la purifioit avec les parfums les plus exquis; cependant ſon principal emploi étoit d'aller trancher le cheveu fatal des femmes agoniſſantes, comme Mercure étoit chargé de faire ſortir des corps les ames des hommes prêtes à s'envoler.

Ainſi dans Virgile, Junon voyant Didon lutter contre la mort, après s'être poignardée, dépêche *Iris* du haut du ciel pour dégager ſon ame de ſes liens terreſtres, en lui coupant le cheveu dont Proſerpine ſembloit refuſer l'emploi, parce que la mort de la fondatrice de Carthage n'étoit pas naturelle; mais c'eſt la peinture admirable qu'en fait le prince des Poëtes qu'il faut lire:

> *Tum Juno omnipotens, longum miſerata dolorem,*
> *Difficileſque obitus,* Irim *demiſit olympo,*
> *Quæ luctantem animum, nexoſque reſolveret artus;*
> *Nam quia nec fato, meritâ nec morte peribat,*
> *Sed miſera ante diem, ſubitoque accenſa furore,*
> *Nondùm illi flavum Proſerpina vertice crinem*
> *Abſtulerat, ſtygioque caput damnaverat orco.*
> *Ergò* Iris, *croceis per cœlum roſcida pennis,*
> *Mille trahens varios adverſo ſole colores,*
> *Devolat, & ſupra caput adſtitit. Hunc ego diti*
> *Sacrum juſſa fero, teque iſto corpore ſolvo;*
> *Sic ait, & dextrâ crinem ſecat: Omnis & unà*
> *Dilapſus calor, atque in ventos vita receſſit.*

Æneïd. liv. IV. v. 695.

Iris n'eſt peut-être après tout qu'une divinité purement phyſique, priſe pour l'arc-en-ciel; du moins on dérive aſſez bien ſon nom de εἴρειν, *parler*, *annoncer*; & cette étymologie convient à *Iris* météore, & à *Iris* divinité fabuleuſe. Comme Junon eſt la déeſſe de l'air, *Iris* en eſt la meſſagere; elle annonce ſes volontés, parce que l'arc-en-ciel nous annonce les changemens de l'air, au moment de la pluie, & du ſoleil qui luit à l'oppoſite. (*D. J.*)

IRIS, (*Docimaſt.*) on donne encore ce nom à l'éclair. *Voyez cet article*. On appelle encore *iris* les petites bleuettes qui ſe croiſent rapidement dans un eſſai qui bout ſur la coupelle, & qui font dire qu'il circule bien. *Voyez* CIRCULER, ESSAI & AFFINAGE.

IRIS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Aſie dans la Cappadoce ſelon Ptolomée; c'eſt le Caſalmach des modernes, riviere de Turquie dans la Natolie; elle baigne les murs d'Amaſie, patrie de Strabon, & vaſe perdre dans la mer Noire. (*D. J.*)

IRIS, VERD D'IRIS, (*Peinture.*) couleur des plus tendres, & qui fait un très-beau verd. Voici comme elle ſe peut faire.

Prenez des fleurs de lys les plus bleues, qu'on appelle autrement *iris*; ſéparez-en le deſſus qui eſt ſatiné, & n'en gardez que cela, car le reſte n'eſt pas bon; ôtez en même toute la petite nervure jaune; pilez dans un mortier ce que vous aurez choiſi; enſuite jettez deſ-

ſus

ſus un peu d'eau, trois ou quatre cuillerées plus ou moins, ſelon la quantité des fleurs; il faut que vous ayez fait fondre dans cette eau un peu d'alun & de gomme, mais en petite quantité; enſuite broyez bien le tout enſemble, puis le paſſez dans un linge fort, & mettez ce jus dans des coquilles que vous ferez ſécher à l'air.

IRKEN, (*Géogr.*) grande ville de Tartarie, capitale de la petite Bucharie, avec un château; c'eſt le dépôt de tout le commerce qui ſe fait entre les Indes & le nord de l'Aſie: les Calmoucks qui en ſont les maîtres, quoique Mahométans, ſe font une affaire de conſcience de n'inquiéter perſonne au ſujet de la religion, principe que le bon ſens ou l'expérience ſuggéreront finalement à tous les peuples du monde. *Irken* eſt à 32 lieues N. de Cazchgar; *long.* ſuivant le P. Gaubil, 101^{d}. 7'. 30''. *lat.* 38. 20. (*D. J.*) (1)

IRKUSK, (*Géogr.*) province de Sibérie dont la capitale qui porte le même nom eſt ſituée ſur la riviere d'Angara, à peu de diſtance du lac de Baïkal. Elle fut bâtie en 1661, dans l'endroit où la riviere d'*Irkusk* ſe jette dans celle d'Angara; cette ville a un évêque, un gouvernement de qui relevent ceux de Sclenginsk, de Nertſchinsk, d'Ilimsk & de Jakusk, ainſi que les commandans d'Ochotzk & de Kamtſchatka, mais qui eſt ſoumis lui-même au gouverneur général de Tobolsk. On compte 950 maiſons à *Irkusk*: le commerce de la Chine y attire beaucoup de marchands. Gmelin, *Voyage de Sibérie*.

IRLANDE, (*Géogr.*) *Hibernia*, c'eſt ſon nom latin le plus commun; Ariſtote, Strabon, & d'autres la nomment *Jerna*; Pomponius Mela, Juvenal & Selin, *Juverna*; les naturels du pays l'appellent *Eryn*; ſon nom *Irlande* ou *Ireland*, vient vraiſſemblablement d'*Erynland*, qui ſignifie en Irlandois, une terre occidentale, un pays ſitué à l'oueſt.

L'*Irlande* eſt la plus conſidérable des îles britanniques, après celle de la grande Bretagne, à laquelle elle eſt aujourd'hui ſujette, & au couchant de laquelle elle eſt ſituée.

Elle eſt bornée E. par une mer dangereuſe, appellée *la mer d'Irlande* ou plutôt le *Canal de Saint-Georges*, qui la ſépare de l'Angleterre par une diſtance de 45 milles, depuis Holy-Head juſqu'à Dublin; mais elle n'eſt qu'à 15 milles de l'Ecoſſe.

Sa figure eſt oblongue, approchante celle d'un œuf, en en retranchant l'irrégularité des angles; ſa grandeur eſt à-peu-près moitié de celle de l'Angleterre; ſa longueur eſt d'environ 285 milles, ſa largeur de 160 milles, & ſon circuit de 14 cent milles.

Les Bretons ont été, ſuivant les apparences, les premiers habitans de cette île; car il étoit aiſé de s'y rendre de la Bretagne, comme de la terre la plus voiſine; auſſi les anciens écrivains l'appellent une *île bretonne*; & Tacite en parlant d'elle dans la vie d'Agricola, nous dit que ſon terroir, le climat, le naturel & l'ajuſtement de ſes habitans différoient peu de ceux de la Grande-Bretagne: *Solum, cœlumque, & ingenia, cultuſque hominum, haud multum a Britannia differunt*. Ils vivoient d'ailleurs ſous le gouvernement de divers petits princes; des Danois & des Normands ſe mêlerent depuis avec les naturels du pays en différentes occaſions; mais on n'y connoît aujourd'hui de naturels que les habitans des trois îles britanniques.

Leur langue étoit anciennement la bretonne, ou pour mieux dire, une dialecte de cette langue; les noms des rivieres, des îles, des montagnes, des bourgs, ſont encore preſque tous bretons, ſi nous en croyons un ſavant moderne.

C'eſt une choſe remarquable, qu'avant l'année 800 de Jeſus-Chriſt, on ſe ſervît déjà de monnoies d'argent battues dans le pays, comme le prouve aſſez bien le chevalier Jacques Waræus dans ſes *Antiquités d'Irlande*; conſultez auſſi un livre de Keder, imprimé en 1708 *in*-4°. ſous le titre de *Recherches des médailles frappées en Irlande* avant le xij. ſiecle.

L'air y eſt doux, tempéré, & en même tems fort humide; on y voit quelques loups dont l'Angleterre & l'Ecoſſe ſont délivrées depuis bien des ſiecles, des renards, des liévres, des lapins, & toute ſorte de gibier; le poiſſon, ſur-tout le ſaumon & le hareng, y ſont en abondance: on y voit de bons chevaux, & tant d'abeilles qu'elles font leur eſſains juſque dans des trous ſous terre.

Le ſol y eſt très-fertile & abondant en excellens pâturages; les bêtes à cornes ſont la grande richeſſe du pays; ſes denrées conſiſtent principalement en gros & menu bétail, en cuirs, en ſuifs, en beure & fromage, en ſel, bois, miel, cire, chanvre, toiles, douves & laines; on y trouve du plomb, de l'étain & du fer, du marbre ſupérieur à celui de l'Angleterre, quantité de fontaines, de lacs, de rivieres, de montagnes; ſon lac Longh-Neaugh eſt fameux pour ſes vertus pétrifiantes; mais il faut lire ſur toute l'hiſtoire naturelle du pays, un bon ouvrage, intitulé: *A natural hiſtory of Ireland*, Dublin 1727. *in*-4°. Il vaut beaucoup mieux que le livre de Gérard Boate traduit en François & imprimé à Paris en 1666, *in*-12.

Les plus conſidérables bayes d'*Irlande*, ſont la baye de Gallway qui eſt fort vaſte & sûre, la baye de Dingle, & la baye de Dublin; ſes havres ſont en grand nombre & fort commodes; les meilleurs ſont celui de Waterford, celui de Cork, celui de Yonghall, & ſurtout celui de Kingſale, depuis le nouveau fort bâti ſous la direction du lord Roger, comte d'Orrery, du tems de Charles II. En un mot, peut-être n'y a-t-il aucun pays où l'on trouve de ſi bons ports à tous égards; cette île, écrivoit autre-fois Tacite, placée entre la Bretagne & l'Eſpagne, & très à portée de la Gaule, ſerviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce, à ces trois riches Puiſſances.

Les plus importantes des rivieres d'*Irlande*, eſt le Shannon; les autres moindres, ſont la Piſſe, la Boyne, & la Lée; Spencer les a toutes célébrées dans ſon poëme intitulée *la Reine des Fées*, où il s'agit du mariage de la Tamiſe avec le Medway.

Les montagnes les plus remarquables, ſont Knock-Patrick dans le comté de Limerick à l'O. celle de Sliew-Bloemy, d'Evagh, de Mourne, de Sliew-Gallen, de Cirtew, & de Gualty.

Tout le pays eſt diviſé en quatre provinces, la Province d'Ulſter, ou l'Ultonie, la province de Connaught ou la Connacie, la province de Leinſter ou Lagénie, & la province de Munſter ou la Mommonie.

Un viceroi qu'on appelle aujourd'hui *lord-lieutenant*, dont l'autorité eſt d'une grande étendue, gouverne l'*Irlande*; c'eſt toujours un des premiers ſeigneurs de la Grande-Bretagne; il y a pour le civil les mêmes cours de juſtice qu'en Angleterre, chancellerie, banc du roi, cour des plaidoyers communs, & celle de l'échiquier. Le lord-lieutenant ou ſon député, convoque le parlement, & le diſſout ſuivant le bon plaiſir du Roi.

Le gouvernement écclétiaſtique eſt ſous quatre archevêques; Armagh primat, Dublin, Caſhel & Tuam, qui ont pour ſuffragans dix-neuf évêques.

L'*Irlande* fut réunie à la couronne d'Angleterre ſous Henri II. en 1172; mais Henri VIII. fut déclaré le premier roi d'*Irlande* dans la trente-troiſieme année de ſon regne, & pour lors cette île fut traitée de royaume; car avant lui, les rois d'Angleterre ſe diſoient ſeulement ſeigneurs d'*Irlande*.

Je ne parcourerai pas ſes diverſes révolutions, c'eſt aſſez de remarquer qu'elles paroiſſent aſſoupies pour longtems: Dublin la capitale, ne reſpire que l'attache & l'affection au gouvernement établi.

La long. de l'*Irlande*, ſuivant M. de Liſle, eſt depuis 7^{d}. 10'. juſqu'à 12^{d}. 5'. Sa *lat.* mérid. eſt par les 51^{d}. 20'. Sa *lat.* ſept. eſt par les 55^{d}. 20'.

J'ai indiqué ci-deſſus un bon livre ſur l'hiſtoire naturelle d'*Irlande*, ceux qui voudront connoître ſes antiquités ſacrées & prophanes, les liront dans Uſſérius, un des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle, & qui a le plus fait d'honneur à ſa patrie; ſes écrits, en particulier ſes annales, ont immortaliſé ſon nom. Il mourut comblé d'honneur & de gloire, le 21 Mars 1655, à 75 ans; Cromwell le fit enterrer ſolemnellement dans l'abbaye de Weſtmunſter.

Waræus a publié un ouvrage qui n'eſt pas exempt de préjugés ſur les écrivains qui ont illuſtré l'*Irlande* depuis le iv. ſiecle juſqu'au xvij. Il paroît aſſez vrai que les Saxons d'Angleterre, ont reçu des Irlandois leurs caracteres ou lettres, & conſéquemment les ſources de cette

(1) Les ſeules lumieres du bon ſens, & l'expérience ſuffiſent pour que ceux qui ont l'avantage de vivre dans l'obſervance d'une Religion ſainte & divine, & dans laquelle ſeule il eſt poſſible de ſe ſauver, telle qu'eſt la Religion Catholique, apoſtolique & Romaine, comprennent la néceſſité de la maintenir *pure* & *intacte*, & d'en écarter tout ce qui pourroit y occaſionner quelque conteſtation, & quelque changement, ſans néanmoins ſe priver pour cela de la ſociété de ceux qui profeſſent une religion contraire, & d'avoir correſpondance avec eux; parce que cette correſpondance eſt ſouvent avantageuſe à la ſociété civile, & parce que la Republique peut en tirer de l'utilité: on peut voir à ce ſujet la note ſur l'article hérésie. (*W*)

cette érudition profonde qui caractérise la nation Britannique, tandis que leurs maîtres vinrent à tomber dans une extrème décadence; je juge cette décadence, parce que la vie de Gothescalque, moine de l'abbaye d'Orbais, faite par Usférius en 1631, est le premier livre latin qu'on ait imprimé en *Irlande*; mais aussi depuis lors le goût des Arts & des Sciences a repris faveur dans cette île, & y a jetté de belles & profondes racines. (*D. J.*)

IRMINSUL, s. m. (*Hist. Germ.*) dieu des anciens Saxons. On ignore si ce dieu étoit celui de la guerre, l'Arès des Grecs, le Mars des Latins, ou si c'étoit le fameux *Irmin*, que les Romains appellerent Arminius, vainqueur de Varus, & le vengeur de la liberté germanique.

Il est étonnant que Schedius qui a fait un traité assez ample sur les dieux des Germains, n'ait point parlé d'*Irminsul*; & c'est peut-être ce qui a déterminé Meibom à publier sur cette divinité, une dissertation, intitulée *Irminsula Saxonica*. Je ne puis faire usage de son érudition mal-digérée; je dois au lecteur des faits simples, & beaucoup de laconisme.

Dans cette partie de l'ancienne Germanie, qui étoit habitée par les Saxons Westphaliens, près de la riviere de Diméle, s'élevoit une haute montagne, sur laquelle étoit le temple d'*Irminsul*, dans une bourgade nommée *Héresberg* ou *Héresburg*. Ce temple n'étoit pas sans doute recommandable par l'architecture, ni par la statue du dieu, placée sur une colonne; mais il l'étoit beaucoup par la vénération des peuples, qui l'avoient enrichi de leurs offrandes.

On ne trouve dans les anciens auteurs aucune particularité touchant la figure de ce dieu; car tout ce qu'en débite Kranzius, écrivain moderne, n'est appuyé d'aucune autorité: l'abbé d'Erperg, qui vivoit dans le xiij. siecle, 300. ans avant Kranzius, nous assure que les anciens Saxons n'adoroient que des arbres & des fontaines, & que leur dieu *Irminsul* n'étoit lui-même qu'un tronc d'arbre dépouillé de ses branches. Adam de Breme, & Beatus Rhenanus nous donnent la même idée de cette divinité, puisqu'ils l'appellent *columnam ligneam sub divo positam*.

Si l'on connoissoit la figure de cette idole, & des ornemens qui l'accompagnoient, il seroit plus aisé de découvrir quel dieu la statue représentoit; mais faute de lumieres à cet égard, on s'est jetté dans de simples conjectures. Suivant ceux qui pensent que *Irmin* ou *Hermès* sont la même chose, *Irminsul* désigne la statue d'Hermès ou de Mercure. D'autres prétendent que Héresburg étant aussi nommé *Marsburg*, qui veut dire le *fort de Mars*, il est vraissemblable que les anciens Saxons, peuple très-belliqueux, adoroient sous le nom d'*Irminsul* le dieu de la guerre. Enfin le plus grand nombre regardant *Irminsul* comme un dieu indigete, se sont persuadés que c'est le même que le fameux Arminius, général des Chérusques, qui brisa les fers de la Germanie, défit trois légions romaines, & obligea Varus à se passer son épée au travers du corps. Velleius Paterculus qui raconte ce fait, ajoute que toute la nation composa des vers à la louange d'Arminius, leur libérateur. Elle put donc bien, après sa mort, en faire un Dieu, dans un tems sur-tout où on élevoit volontiers à ce rang ceux qui s'étoient illustrés par des actions éclatantes.

Quoi qu'il en soit, *Irminsul* avoit ses prêtres & ses prêtresses, dont les fonctions étoient partagées. Aventin rapporte, que dans les fêtes qu'on célébroit à l'honneur de ce dieu, la noblesse du pays s'y trouvoit à cheval, armée de toutes pieces, & qu'après quelques cavalcades autour de l'idole, chacun se jettoit à genoux & offroit ses présens aux prêtres du temple. Meibom ajoute que ces prêtres étoient en même tems les magistrats de la nation, les exécuteurs de la justice, & que c'étoit devant eux qu'on examinoit la conduite de ceux qui avoient servi dans la derniere guerre.

Charlemagne ayant pris Héresburg en 772, pilla & rasa le temple du pays, fit égorger les habitans, & massacrer les prêtres sur les débris de l'idole renversée. Après ces barbaries, il ordonna qu'on bâtit sur les ruines du temple, une chapelle qui a été consacrée dans la suite par le pape Paul III. Il fit encore enterrer près du Véser la colomne sur laquelle la statue d'*Irminsul* étoit posée; mais cette colomne fut déterrée par Louis-le-débonnaire, successeur de Charlemagne, & transportée dans l'église d'*Hildesheim*, où elle servit à soutenir un chandelier à plusieurs branches. *Voyez* HILDESHEIM.

Un chanoine de cette ville nous a conservé les trois vers suivans, qui sont des plus mauvais, mais qui étoient écrits en lettres d'or autour du fust de la colomne.

Si fructus vestri, vestro sint gaudia patri,
Ne damnent tenebræ quæ fecerit actio vitæ,
Juncta fides operi sit lux super addita luci.

Apparemment que cette inscription avoit été gravée sur cette colomne, lorsqu'on la destina à porter un chandelier dans le chœur de l'église d'Hildesheim.

On dit qu'on célebre encore tous les ans dans cette ville, la veille du dimanche que l'on appelle *lætare*, la mémoire de la destruction de l'idole *Irminsul*: les enfans font enfoncer en terre un pieu de six piés de long, sur lequel on pose un morceau de bois en forme de cylindre, & celui qui d'une certaine distance peut l'abattre, est déclaré vainqueur. (*D. J.*)

IRONIE, s. fém. (*Gram.*) „ c'est, dit M. du Marsais, *Tropes II. xiv.* une figure par laquelle on veut „ faire entendre le contraire de ce qu'on dit....

„ M. Boileau, qui n'a pas rendu à Quinault toute la „ justice que le public lui a rendue depuis, en parle „ ainsi par *ironie* „ *Sat.* 9.

Toutefois, s'il le faut, je veux bien m'en dédire;
Et pour calmer enfin tous ces flots d'ennemis,
Réparer en mes vers les maux qu'ils ont commis:
Puisque vous le voulez, je vais changer de style.
Je le déclare donc, Quinault est un Virgile.

Lorsque les prêtres de Baal invoquoient vainement cette fausse divinité, pour en obtenir un miracle que le prophete Elie savoit bien qu'ils n'obtiendroient pas; ce saint homme les poussa par une *ironie* excellente; *III. Reg. xviij.* 27. il leur dit: *Clamate voce majore; Deus enim est, & forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certé dormit, ut excitetur.*

L'épître du P. du Cerceau à M. J. D. F. A. G. A. P. (Joli de Fleuri, avocat général au parlement) est une *ironie* perpétuelle, pleine de principes excellens cachés sous des contre-vérités; mais l'auteur, en s'y plaignant de la décadence du bon goût, y devient quelquefois la preuve de la vérité & de la justice de ses plaintes.

„ Les idées accessoires, dit M. du Marsais, *ibid.* „ sont d'un grand usage dans l'*ironie*: le ton de la voix, „ & plus encore la connoissance du mérite ou du démérite personnel de quelqu'un, & de la façon de penser de celui qui parle, servent plus à faire connoître „ l'*ironie*, que les paroles dont on se sert. Un homme „ s'écrie, *ô le bel esprit*! Parle-t-il de Cicéron, d'Horace; il n'y a point-là d'*ironie*; les mots sont pris „ dans le sens propre. Parle-t-il de Zoïle; c'est une „ *ironie*: ainsi l'*ironie* fait une satyre, avec les mêmes „ paroles dont le discours ordinaire fait un éloge „.

Quintilien distingue deux especes d'*ironie*, l'une trope, & l'autre figure de pensée. C'est un trope, selon lui, quand l'opposition de ce que l'on dit à ce que l'on prétend dire, ne consiste que dans un mot ou deux; comme dans cet exemple de Cicéron, I. *Catil.* cité par Quintilien même: *a quo repudiatus, ad sodalem tauri, virum optimum M. Marcellum demigrasti*, où il n'y a en effet d'*ironie* que dans les deux mots *virum optimum*. C'est une figure de pensée, lorsque d'un bout à l'autre le discours énonce précisément le contraire de ce que l'on pense: telle est, par exemple, l'*ironie* du P. du Cerceau, sur la décadence du goût. La différence que Quintilien met entre ces deux especes est la même que celle de l'allégorie & de la métaphore; *ut quemadmodum* ἀλληγορίαν *facit continua* μεταφορά, *sic hoc schema faciat troporum ille contextus. Inst. orat. IX. iij.*

N'y a-t-il pas ici quelque inconséquence? Si les deux *ironies* sont entre elles comme la métaphore & l'allégorie, Quintilien a dû regarder également les deux premieres especes comme des tropes, puisqu'il a traité de même les deux dernieres. M. du Marsais plus conséquent, n'a regardé l'*ironie* que comme un trope, par la raison que les mots dont on se sert dans cette figure, ne sont pas pris, dit-il, dans le sens propre & littéral: mais ce grammairien ne s'est-il pas mépris lui-même?

„ Les tropes, dit-il, *Part. I. art. iv.* sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot „. Or il me semble que dans l'*ironie* il est essentiel que chaque mot soit pris dans sa signification propre; autrement l'*ironie* ne seroit plus une *ironie*, une mocquerie, une plaisanterie, *illusio*, comme le dit Quintilien, en traduisant littéralement le nom grec εἰρωνεία. Par exemple, lorsque Boileau dit, *Quinault est un Virgile*; il faut 1°. qu'il ait pris d'abord le nom individuel de *Virgile*, dans un sens appellatif, pour signifier

par

par antonomase *excellent poëte:* 2°. qu'il ait conservé à ce mot ce sens appellatif, que l'on peut regarder en quelque sorte comme propre, relativement à l'*ironie*; sans quoi l'auteur auroit eû tort de dire,

Puisque vous le voulez, je vais changer de style;

Il avoit assez dit autrefois que Quinault étoit un *mauvais poëte*, pour faire entendre que cette fois-ci changeant de style, il alloit le qualifier de *poëte excellent*. Ainsi le nom de *Virgile* est pris ici dans la signification que l'antonomase lui a assignée; & l'*ironie* n'y fait aucun changement. C'est la proposition entiere; c'est la pensée qui ne doit pas être prise pour ce qu'elle paroît être; en un mot, c'est dans la pensée qu'est la figure. Il y a apparence que le P. Jouvency l'entendoit ainsi, puisque c'est parmi les figures de pensées qu'il place l'*ironie:* & Quintilien n'auroit pas regardé comme un trope le *virum optimum* que Cicéron applique à Marcellus, s'il avoit fait réflexion que ce mot suppose un jugement accessoire, & peut en effet se rendre par une proposition incidente, *qui est vir optimus*. (*B.E.R.M.*)

IROQUOIS, (*Géog.*) nation considérable de l'Amérique septentrionale, autour du lac Ontario, autrement dit de Frontenac, & le long de la riviere qui porte les eaux de ce lac dans le fleuve de S. Laurent, que les François appellent par cette raison, *la riviere des Iroquois*. Ils ont au nord les Algonquins, à l'E. la nouvelle Angleterre, au S. le nouveau Jersey, & la Pensylvanie, à l'O. le lac Erié.

Ces barbares composent cinq nations; les plus proches des Anglois sont les *Aniez*; à 20 lieues de-là sont les *Annegouts*; à deux journées plus loin sont les *Onontagues*, qui ont pour voisins les *Goyagonins*; enfin, les derniers sont les *Tsonnomonans*, à cent lieues des Anglois. Ce sont les uns & les autres des sauvages guerriers, assez unis entre eux, tantôt attachés aux Anglois, & tantôt aux François, selon qu'ils croyent y trouver leurs interêts.

Le pays qu'ils habitent, est aussi froid qu'à Quebec; ils vivent de chair boucannée, de blé d'Inde, & des fruits qu'ils trouvent dans les bois & sur les montagnes; ils ne reconnoissent ni roi, ni chef; toutes leurs affaires générales se traitent dans des assemblées d'anciens & de jeunes gens. Ils sont partagés par familles, dont les trois principales sont la famille de l'Ours, celle de la Tortue, & celle du Loup. Chaque bourgade est composée de ces trois familles; & chaque famille a son chef; leur plus grand commerce est de castor, qu'ils troquent contre de l'eau-de-vie qu'ils aiment passionnément.

Leur argent & leur monnoie consiste en grains de porcelaine; ces grains de porcelaine viennent de la côte de Manathe. Ce sont des burgos, sortes de limaçons de mer, blancs ou violets, tirans sur le noir; ils en font aussi leur principal ornement; ils se matachent le visage de blanc, de noir, de jaune, de bleu, & surtout de rouge. Se *mattacher*, est se peindre; leur religion n'est qu'un composé de superstitions puériles, & leurs mœurs barbares y répondent.

Je n'entrerai point dans les détails: on peut consulter si l'on veut la rélation que M. de la Potherie a donné des *Iroquois* au commencement de ce siecle dans sa description de l'Amérique septentrionale; mais il faut lire sur ce peuple l'ouvrage récent de M. Golden, intitulé, *History of the five nations*, London, 1753, *in*-8°. c'est une histoire également curieuse & judicieuse. (*D. J.*)

IRRADIATION, s. f. (*Gram. & Physiq. & Physiolog.*) on dit l'*irradiation* des rayons du soleil; c'est l'action par laquelle il les lance. Il faut que l'*irradiation* passe par les pinules de l'alidade, pour que l'observation soit juste. On dit aussi l'*irradiation* des esprits animaux, ou leur mouvement aussi prompt que la lumiere, & leur expension en tous sens par les canaux des nerfs qu'on imagine leur être ouverts; en conséquence de laquelle les mouvemens volontaires s'exécutent, & sans laquelle le membre est paralitique

IRRATIONNEL, adject. (*Arithm. & Alg.*) les nombres *irrationnels* sont les mêmes que les nombres sourds ou incommensurables. *Voyez* INCOMMENSURABLE, SOURD, & NOMBRE. (*E*)

* IRRE'CONCILIABLE, adj (*Gram.*) qui ne peut se réconcilier, terme relatif à la haine, à l'envie, à la jalousie, & à d'autres passions odieuses qui divisent les hommes & les animent souvent les uns contre les autres. L'envie est plus *irréconciliable* que la haine; il ne faut jamais se *réconcilier* avec les méchans; il y a des hommes dans la société contre lesquels il est peut-être sage de ne jamais tirer l'épée; mais si on l'a fait une fois, il faut brûler le fourreau.

IRRE'DUCTIBLE (CAS), *Géom. Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE.

IRRÉDUCTIBLE, (*Chimie.*) se dit de la partie des vraies chaux métalliques, tellement décomposée par la calcination, qu'il est impossible de la réduire par l'application la plus convenable du phlogistique. *Voyez* CHAUX MÉTALLIQUES, & RÉDUCTION. (*b*)

* IRRE'FORMABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être réformé. Lorsque le jugement du public est général, il passe pour infallible & pour *irréformable*.

* IRRE'FRAGABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être contredit avec avantage: il y a peu de temoins *irrefragables*; l'expérience est une preuve *irréfragable*; Alexandre de Hales a été surnommé le *docteur irréfragable*.

* IRRE'GULARITE', s. f. (*Gram.*) défaut contre les regles; par-tout où il y a un système de regles qu'il importe de suivre, il peut y avoir écart de ces regles, & par conséquent *irrégularité*.

Il n'y a aucune production humaine qui ne soit susceptible d'*irrégularité*.

On peut même quelquefois en accuser les ouvrages de la nature; mais alors il y a deux motifs qui doivent nous rendre très-circonspect; la nécessité absolue de ses lois, & le peu de connoissance de sa variété & de son opération.

IRRÉGULARITÉ, (*Jurisprud.*) en matiere canonique, c'est un vice personnel qui empêche d'être promû aux ordres sacrés, ou d'en faire les fonctions, ou d'obtenir ou de conserver des bénéfices.

Le terme d'*irrégularité* ne se trouve pas dans les anciens canons; mais il a été formé de ce que dit le neuvieme canon du concile de Nicée, *tales regula non admittit*.

Tous ceux qui n'ont pas observé les regles prescrites par les canons, pourroient être traités d'irreguliers; mais on s'est relâché de cette rigueur en marquant certains empêchemens canoniques qui rendent irrégulier.

L'*irrégularité* n'est jamais encourue que dans les cas exprimés nommément par le droit; on ne peut pas les étendre, ni argumenter d'un cas à un autre.

Néanmoins dans le doute on doit s'abstenir de l'exercice des ordres, parce qu'il faut toûjours prendre le parti le plus sûr.

L'*irrégularité* prive toûjours de l'exercice des ordres, & empêche d'acquérir des bénéfices; mais depuis que l'ordre ne suppose plus nécessairement le bénéfice, on admet contre l'ancienne discipline, que l'*irrégularité* ne prive du bénéfice déja acquis, que dans les cas où cela est expressément marqué.

Toute *irrégularité* provient *ex defectu*, ou *ex delicto*.

Les *irrégularités ex defectu*, proviennent de plusieurs causes, savoir *defectu natalium*, *corporis*, *lenitatis & ex bigamiâ*.

Defectus natalium, c'est le vice de la naissance qui se trouve dans les batards.

Defectus corporis, ce sont les difformités du corps; mais, suivant la discipline présente de l'Eglise, ils ne forment plus une *irrégularité*, que quand la difformité est telle, que l'ecclésiastique ne puisse faire ses fonctions sans péril & sans scandale; cela dépend de la prudence de l'évêque.

Defectus lenitatis, c'est lorsqu'un clerc, ou même un laïc, a eû part à un jugement dont l'exécution peut aller jusqu'à effusion de sang: le pape seul peut dispenser de cette *irrégularité*.

L'*irrégularité ex bigamiâ*, est lorsqu'un homme avant d'être clerc, a épousé successivement deux femmes, ou qu'il épouse une veuve; ce qui forme la bigamie interprétative, ou enfin, lorsqu'un homme qui a fait des vœux solemnels, se marie ensuite; ce qu'on appelle la *bigamie similitudinaire*, à cause de la similitude qu'il y a entre le mariage charnel & le mariage spirituel, qui se contracte par des vœux de religion.

On appelle *irrégularités ex delicto*, celles qui procedent de quelque crime grave; ceux qui font le plus souvent encourir l'*irrégularité*, sont la simonie, l'hérésie, & l'homicide.

Quand le crime est occulte, d'est-à-dire, qu'il ne peut être prouvé, l'évêque peut dispenser de l'*irrégularité*, *post autem pœnitentiam*; mais si le crime a été déféré à la justice, l'évêque n'en peut dispenser qu'après la sentence d'absolution.

Il y a des crimes si graves, qu'on n'accorde point de dispense de l'*irrégularité* qui en procede, tel que l'homicide volontaire. *Voyez* BIGAMIE, DISPENSE, HÉ-

RÉ-

RÉSIE, HOMICIDE, SIMONIE. *Voyez* le concile de Trente, *seff.* 14. *in proëm de reform.* Vanespen, *de instit. & off. canonic. part. II. cap. ij.* (*A*)

IRRÉGULIER, adj. (*Gram.*) les mots déclinables dont les variations sont entierement semblables aux variations correspondantes d'un paradigme commun, sont réguliers; ceux dont les variations n'imitent pas exactement celles du paradigme commun, sont *irréguliers*: en sorte que la suite des variations du paradigme doit être considérée comme une regle exemplaire, dont l'exacte imitation constitue la régularité, & dont l'altération est ce qu'on nomme *irrégularité*. Le mot *irrégulier* est générique, & applicable indistinctement à toutes les especes de mots qui ne suivent pas la marche du paradigme qui leur est propre: il renferme sous soi deux mots spécifiques, qui sont *anomal* & *hétéroclite*. *Voyez ces mots*. On appelle *anomal* un verbe *irrégulier*; & le nom d'*hétéroclite* est propre aux mots *irréguliers*, dont les variations se nomment *cas*; savoir les noms & les adjectifs.

Ce n'est pas, dit-on, une méthode éclairée & raisonnée qui a formé les langues; c'est un usage conduit par le sentiment. Cela est vrai sans doute, mais jusqu'à un certain point. Il y a un sentiment aveugle & stupide qui agit sans cause & sans dessein; il y a un sentiment éclairé, sinon par ses propres lumieres, du-moins par la lumiere universelle que l'on ne sauroit méconnoître dans mille circonstances, où elle se manifeste par l'unanimité des opinions, ou par l'uniformité des procédés les plus libres en apparence. Que la premiere espece de sentiment ait suggéré la partie radicale des mots qui font le corps d'une langue, cela peut être; & l'on pourroit l'affirmer sans me surprendre. Mais c'est assurément un sentiment de la seconde espece, qui a amené dans cette même langue le système plein d'énergie des inflexions & des terminaisons. *Voyez* INFLEXION. Et moins on peut dire que ce système est l'ouvrage de la Philosophie humaine, plus il y a lieu d'assurer qu'il est inspiré par la raison souveraine, dont la nôtre n'est qu'une foible émanation & une image imparfaite.

Que suit-il de-là? Deux conséquences importantes: la premiere, c'est qu'il y a dans les langues beaucoup moins d'*irrégularités* réelles qu'on n'a coûtume de le croire. La seconde, c'est que les *irrégularités* véritables qu'on ne peut refuser d'y reconnoître, sont fondées sur des raisons particulieres, plus urgentes sans doute que la raison générale du système abandonné; & par conséquent, ces prétendus écarts n'en sont au fond que plus réguliers; parce que la grande régularité consiste à être raisonnable. Outre la liaison nécessaire de ces deux conséquences avec le principe d'où je les ai déduites, chacune d'elles se trouve encore confirmée par des preuves de fait.

1°. Il est certain que le commun des Grammairiens imagine beaucoup plus d'*irrégularités* qu'il n'y en a dans les langues. *Voyez la Minerve* de Sanctius, *lib. I. cap. ix.* vous y trouverez une foule de noms latins qui passent pour être d'un genre au singulier, & d'un autre au pluriel, & qui n'ont cette apparence d'*irrégularité*, que pour avoir été usités dans les deux genres: d'autres qui semblent être de deux déclinaisons, ne sont dans ce cas, que parce qu'ils ont été des deux, sous deux terminaisons différentes qui les y assujettissoient. Le système des tems, sur-tout dans notre langue, n'a paru à bien des gens, qu'un amas informe de variations discordantes, décidées sans raison & arrangées sans goût, par la volonté capricieuse d'un usage également aveugle & tyrannique. „ En lisant nos Grammairiens, dit l'auteur „ des *jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, *tom.* „ *IX. pag.* 73. *& suiv.* il est fâcheux de sentir, ma- „ gré soi, diminuer son estime pour la langue fran- „ çoise, où l'on ne voit presque aucune analogie; où „ tout est bisarre pour l'expression comme pour la pro- „ nonciation, & sans cause; où l'on n'apperçoit ni prin- „ cipes, ni regles, ni uniformité; où enfin, tout paroît „ avoir été dicté par un capricieux génie „. Que ceux qui pensent ainsi se donnent la peine de lire l'*article* TEMS, & de voir jusqu'à quel point est portée l'harmonie analogique de nos tems françois, & même de ceux de bien d'autres langues. C'est peut-être l'un des faits les plus concluans contre la témérité de ceux qui taxent hardiment les usages des langues de bisarrerie, de caprice, de confusion, d'inconséquence, & de contradiction. Il est plus sage de se défier de ses propres lumieres, & même de la somme, si je puis le dire, des lumieres de tous les Grammairiens, que de juger *irrégulier* dans les langues tout ce dont on ne voit pas la régularité. Il y a peut-être une méthode d'étudier la Grammaire, qui feroit retrouver par-tout, ou presque par-tout, les traces de l'analogie.

2°. Pour ce qui concerne les causes des *irrégularités* qu'il n'est pas possible de rejetter absolument, il est certain que l'on peut en remarquer plusieurs qui seront fondées sur quelque motif particulier plus puissant que la raison analogique. Ici l'usage aura voulu éviter un concours trop dur de voyelles ou de consonnes, ou quelque idée, soit fâcheuse, soit malhonnête, que la rencontre de quelques syllabes ou de quelques lettres, auroient pû réveiller; là on aura craint l'équivoque, celui de tous les vices qui est le plus directement opposé au but de la parole, qui est la clarté de l'énonciation. Prenons pour exemple le verbe latin *fero*; si on le conjugue régulierement au présent, on aura *feris*, *ferit*, *feritis*, qui paroîtront autant venir de *ferio* que de *fero*: comptez que les autres *irrégularités* du même verbe, & celles de tous les autres, ont pareillement leurs raisons justificatives. Ajoutez à cela qu'une *irrégularité* une fois admise, les lois de la formation analogique rendent régulieres les *irrégularités* subséquentes qui y tiennent.

Il en est sans doute des *irrégularités* de la formation comme de celles des tours & de la construction; ou elles n'en ont que l'apparence, ou elles menent mieux au but de la parole que la régularité même. Nous disons, par exemple, *si je le vois*, *je lui dirai*; les Italiens disent, *se lo vedrò*, *glie lo dirò*, de même que les Latins, *quem si videbo*, *id illi dicam*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne & la langue latine, sont en regles; au lieu que la langue françoise autorise une *irrégularité*, en admettant un présent au lieu d'un futur. Mais si l'on consulte la saine Philosophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il est naturel & vrai. Ce que l'on appelle ici un futur, est un présent postérieur, c'est-à-dire, un tems qui marque la simultanéité d'existence avec une époque postérieure au moment même de la parole; & ce tems dont se servent les Italiens & les Latins, convient très-bien au point de vûe particulier que l'on veut rendre. Ce que l'on nomme un *présent*, l'est en effet; mais c'est un présent indéfini, qui indépendant par nature de toute époque, peut s'adapter à toutes les époques, & conséquemment à une époque postérieure, sans que cet usage puisse être taxé d'*irrégularité*. *Voyez* TEMS. Il ne s'agit donc ici que de bien connoître la vraie nature des tems pour trouver tous ces tours également réguliers.

En voici un autre: *si vous y allez & que je le sache*: la conjonction copulative *&* doit réunir des phrases semblables: cependant le verbe de la premiere est à l'indicatif, amené par *si*; celui de la seconde est au subjonctif, amené par *que*: n'est-ce pas une *irrégularité*? Il y a, j'en conviens, quelque chose d'*irrégulier*; mais ce n'est pas, comme il paroît au premier coup d'œil, la disparité des phrases réunies: c'est la suppression d'une partie de la seconde; suppléez l'ellipse, & tout sera en regle: *si vous y allez & s'il arrive que je le sache*. Ce tour plus conforme à la plénitude de la construction analytique, est régulier à cet égard; mais il a une autre *irrégularité* plus fâcheuse, il présente, au moyen du *si* répété, les deux évenemens réunis, comme simplement co-existens; au lieu que le premier tour montre le second évenement comme suite du premier: voilà donc plus de vérité dans la premiere locution que dans la seconde, & conséquemment plus de véritable régularité. Ajoutez que l'expression elliptique en devient plus énergique, & l'expression pleine plus lâche, plus languissante, sans être plus claire. Que de titres pour croire réellement plus réguliere celle qui d'abord le paroît le moins! (*B. E. R. M.*)

IRRÉGULIER, (*Géomét.*) les corps *irréguliers* sont ceux qui ne sont point terminés par des surfaces égales & semblables. *Voyez* CORPS *&* SOLIDES. (*E*)

IRRÉGULIER, (*Théol.*) en termes de casuistes; est un ecclésiastique interdit, suspens ou censuré, qui a encouru les peines de droit, & qui est inhabile ou à posséder un bénéfice, ou à exercer les fonctions sacrées. Les eunuques, les bigames, les enfans illégitimes, sont déclarés *irreguliers* par les canons. Le concile de Latran, sous Innocent III. permit pourtant la dispense pour ces derniers, quand ils entreroient dans un ordre religieux. Les Grecs n'ont pas fait cette distinction, & n'excluent point les enfans illégitimes de l'état ecclésiastique, comme nous l'apprennent les patriarches Nicephore & Balsamon.

IRRÉGULIER, (*Fortification.*) qui n'est pas dans les formes ni dans les regles ordinaires. *Voyez* RÉGULIER *&* REGLE.

On

On dit fortification *irréguliere*, édifice *irrégulier*, figure *irréguliere*. *Voyez* EDIFICE, FORTIFICATION, FIGURE, BASTION & PLACE. *Chambers*.

IRREGULIER, (*Musique*.) est le nom qu'on donne dans le plein-chant aux modes dont l'étendue est trop grande, ou qui ont quelqu'autre irrégularité. On nommoit autrefois cadence *irréguliere*, celle qui ne tomboit pas sur une des cordes essentielles du ton; mais M. Rameau a donné ce nom à une cadence fort réguliere, dans laquelle la base fondamentale monte de quinte ou descend de quarte, après un accord de sixte ajoûtée. *Voyez* CADENCE. (*S*)

IRRÉGULIER, *terme d'Architecture*, se dit dans l'art de bâtir, des parties de l'Architecture qui sont hors des proportions établies par les préceptes des anciens & confirmées par l'usage; comme quand on donne neuf modules de hauteur à une colonne dorique, & onze à la colonne corinthienne. Aussi-bien que lorsqu'on néglige dans un édifice de faire les angles extérieurs & les côtés égaux, comme dans la plupart des anciens châteaux, où l'on a affecté cette irrégularité sans y être obligé, ou par le seul motif d'éclairer les dedans relativement à la distribution, sans avoir égard à la décoration extérieure, de maniere qu'on voyoit fréquemment dans les dehors de petites croisées placées à côté des grandes, de grands trumeaux avec des petits, &c.

IRRÉGULIER, *pouls*, (*Medec*.) Voyez *sous le mot* POULS.

IRRÉGULIER & IRRÉGULARITÉ, (*Medec*.) & plus communément *anomale* & *anomalie*, se dit de la marche ou *type* de certaines maladies; de certains symptomes insolites ou étrangers à une maladie; ou enfin d'une maladie qui s'éloigne elle-même par sa marche & par ses symptomes, du vrai caractere, du genre auquel elle appartient. *Voyez* TYPE, *Medecine*, MALADIE & SYMPTOME. (*b*)

* IRRÉLIGIEUX, adj. (*Gram*.) qui n'a point de religion, qui manque de respect pour les choses saintes, & qui n'admettant point de Dieu, regarde la piété & les autres vertus qui tiennent à leur existence & à leur culte, comme des mots vuides de sens.

On n'est *irréligieux* que dans la société dont on est membre; il est certain qu'on ne fera à Paris aucun crime à un mahométan de son mépris pour la loi de Mahomet, ni à Constantinople aucun crime à un chrétien de l'oubli de son culte.

Il n'en est pas ainsi des principes moraux; ils sont les mêmes par-tout. L'inobservance en est & en sera répréhensible dans tous lieux & dans tous les tems. Les peuples sont partagés en différens cultes, religieux ou *irréligieux*, selon l'endroit de la surface de la terre où ils se transportent ou qu'ils habitent; la morale est la même par-tout.

C'est la loi universelle que le doigt de dieu a gravée dans tous les cœurs.

C'est le précepte éternel de la sensibilité & des besoins communs.

Il ne faut donc pas confondre l'immoralité & l'irréligion. La moralité peut être sans la religion; & la religion peut être, est même souvent avec l'immoralité.

Sans étendre ses vûes au-delà de cette vie, il y a une foule de raisons qui peuvent démontrer à un homme, que pour être heureux dans ce monde, tout bien pesé, il n'y a rien de mieux à faire que d'être vertueux.

Il ne faut que du sens & de l'expérience, pour sentir qu'il n'y a aucun vice qui n'entraîne avec lui quelque portion de malheur, & aucune vertu qui ne soit accompagnée de quelque portion de bonheur; qu'il est impossible que le méchant soit tout-à-fait heureux, & l'homme de bien tout-à-fait malheureux, & que malgré l'intérêt & l'attrait du moment, il n'a pourtant qu'une conduite à tenir.

D'irréligion, on a fait le mot *irréligieux*, qui n'est pas encore fort usité dans son acception générale.

* IRREMEDIABLE, (*Gram*.) qui est sans remede.

IRREMISSIBLE, (*Gram*.) pour lequel il n'y a point de remission, de pardon.

IRREPARABLE, (*Gram*.) qui ne se peut réparer.

IRREPRÉHENSIBLE, (*Gram*.) où il n'y a rien à reprendre.

IRRÉPROCHABLE, (*Gram*.) à qui ou à quoi on n'a rien à reprocher.

IRRÉSISTIBLE, (*Gramm*.) à quoi on ne peut resister.

Tous ces termes sont négatifs, & l'on trouvera ce qu'ils comportent d'explication à leur acception positive, REMEDE, PARDON, REPARATION, REPRENDRE, REPROCHER, &c. *Voyez ces mots*.

IRRESOLUTION, s. f. (*Gramm*.) état de l'ame lorsqu'également affectée par differens avantages ou différens inconvéniens, elle ne sait quel parti prendre dans une affaire; elle oscille sans cesse. Les hommes *irrésolus* sont à plaindre. Peu pénétrans, ils n'osent s'en rapporter à leurs propres lumieres; méfians, ils craignent de suivre le conseil ou l'impulsion des autres. Je les comparerois volontiers sur le chemin de la vie, à celui qui marche sur la crête d'une montagne escarpée, entre deux précipices qu'il voit sans cesse à droite & à gauche, & que la crainte de tomber dans l'un fait pencher vers l'autre, d'où une même frayeur le rejette, & ainsi de suite, sans pouvoir ni marcher droit & ferme, ni tomber. L'*irrésolu* ignore que le plus mauvais parti est souvent celui de n'en point prendre. Il temporise, & à force de temporiser, le moment de se déterminer se passe, & le mal l'accable, ou le bonheur lui échappe. Mais si l'*irrésolution* est un état fâcheux pour l'*irrésolu*, c'est encore une qualité très-incommode pour les autres. On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec cette sorte d'hommes-là, & ils vous font presque toujours subir la peine de leur défaut.

* IRRÉVÉRENCE, s. f. (*Gramm*.) manque de vénération; il ne se dit guere que des choses saintes & sacrées. On porte à l'église une *irrévérence* qu'on n'auroit point dans l'antichambre d'un grand. Incrédule ou croyant, il ne faut jamais parler avec *irrévérence* des cérémonies & du culte d'un peuple chez lequel on vit; si l'on croit, l'*irrévérence* est un blasphème; si l'on ne croit pas, c'est une indiscrétion dangereuse. En quelque lieu du monde que vous soyez, reverez-en le souverain & le dieu, au moins par le silence.

* IRRÉVOCABLE, adject. (*Gramm*.) qui ne peut être revoqué. La loi qui condamne indistinctement tous les êtres de la nature à passer après une courte durée, est nécessaire & s'exécute d'une maniere aussi générale qu'*irrévocable*. *Irrévocable* a encore une autre acception, & il signifie qui ne peut être *rappellé*; le passé est *irrévocable*.

IRRITABILITÉ, s. f. (*Physiolog*.) terme inventé par Glisson, & renouvellé de nos jours par le célebre M. Haller, pour désigner un mode particulier d'une faculté plus générale des parties organiques des animaux, dont il sera traité sous le nom de *sensibilité*. (*b*)

IRRITABILITÉ. *Voyez* SENSIBILITÉ.

IRRITANT, adject. (*Jurisprud*.) signifie ce qui casse, annulle & rend inutile quelque acte ou clause, c'est en ce sens que l'on dit un decret *irritant*, une condition ou cause *irritante*. (*A*)

IRRITATION, s. f. (*Médecine*.) les Medecins entendent par ce mot l'affection qu'éprouvent les parties irritables, c'est-à-dire sensibles & contractiles du corps animal, à raison de leur contractilité ou sensibilité; ou ce qui revient au même la sensibilité réduite en acte. *Voyez* SENSIBILITÉ.

IRRITER, v. act. (*Gramm*.) c'est exercer l'ire ou la colere. Les fautes des hommes *irritent* les dieux; on *irrite* un animal en le tourmentant. La contrainte *irrite* le desir. Le mal s'*irrite* souvent par le remede. Il y a des hommes qu'on *irrite* facilement; les Poëtes en sont; *genus irritabile vatum*.

* IRROGATION, s. f. (*Histoire anc*.) punition décernée contre un accusé, après que la cause avoit été appellée trois fois. On annonçoit cette punition au peuple qui la confirmoit ou qui la modéroit; cela s'appelloit *certatio*: voici la teneur de la loi. *Cum magistratus judicasset, irrogassetve, per populum multæ pœnæ certatio esto*.

IRRUPTION, s. f. (*Gramm. & Art milit*.) entrée subite de l'ennemi dans une contrée pour s'en emparer ou pour la ravager. La Pologne est exposée aux *irruptions* des Turcs & des Cosaques; l'*irruption* est un acte de barbarie.

IRTICH *ou* IRTIS, (*Géog*.) grande riviere d'Asie dans la Sibérie. Après avoir arrosé une vaste étendue de pays depuis ses deux sources, qui sont vers le quarante-septieme deg. de *latitude* selon quelques-uns, ou selon le P. Gaubile, à 46. 4. & à 112d 12′ 48″ de *longit*. elle se jette dans le fleuve Oby à 60d 40′ de *latitude*; ses eaux blanches & légeres abondent en poissons sur-tout en esturgeons & en saumons délicieux.

Pierre le Grand empereur de Russie, considérant que l'*Irtich* lui pouvoit être d'une grande utilité pour fonder un commerce avantageux entre ses états & les autres pays de l'Orient, fit faire en 1715 de distance en distance le long de cette riviere, des établissemens, qui seroient d'une toute autre valeur entre les mains d'une nation libre & commerçante.

Il

Il y a une ville de ce nom au Mogolistan, à qui le traducteur de Timur-Beg donne 130 deg. de *longitude*, & 56 deg. 40 min. de *latitude*. (*D. J.*)

IRWIN, (*Géog.*) *Irva*, ville d'Ecosse, capitale de la province de Cuningham, avec un port qui ne peut servir qu'à des barques; elle est sur la riviere de même nom, à 21 lieues S. O. d'Edimbourg, 107 N. O. de Londres. *Long.* 12. 50. *lat.* 56. 5. (*D. J.*)

I S

ISABELLE, adject. (*Gramm. & Teint.*) couleur qui participe du blanc, du jaune & de la chair.

ISABELLE, (*Maréchallerie.*) poil de cheval tirant sur le jaune clair. Les chevaux *isabelles* ont quelquefois les crins & la queue *isabelle*; mais il y en a un plus grand nombre à crins blancs ou à crins noirs.

ISABELLE, (*Géogr.*) petite ville de l'Amérique dans l'île espagnole, sur la Jahja, bâtie par Christophe Colomb en 1493, dans un terroir fertile & très-sain. *Long.* 307. 5. *lat.* 19. 55. (*D. J.*)

ISABELLE, l'*île*, (*Géog.*) île de la mer du Sud, de 230 lieues de circuit, & la plus grande des îles de Salomon, elle fut découverte par les Espagnols en 1568: sa partie orientale s'appelle le *Cap brûlé*. (*D. J.*)

ISADA, (*Hist. nat.*) nom donné par les Espagnols & portugais d'Amérique à la pierre des Amasones, que l'on appelle communément *jade*. *Voyez cet article*.

ISADAGAS *ou* TAGODAS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Maroc dans la province d'Escure, sur la cîme d'une haute montagne, & néanmoins dans un terroir abondant en bétail, orge, froment, légumes & miel blanc fort estimé. Les habitans commercent avec ceux de Numidie & de Gétulie, qui sont de l'autre côté du mont Atlas; ils accordent gratuitement l'hospitalité à tous les étrangers. (*D. J.*)

ISAGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur; c'est le grand chambellan. C'est lui qui porte les paroles secretes du grand-seigneur à la sultane; il commande aux pages de sa chambre & de sa garde-robe, & veille à tout ce qui concerne la personne du sultan.

ISAGONE, adject. (*Géomét.*) terme dont on se sert quelquefois, mais rarement dans la Géométrie, pour exprimer une figure composée d'angles égaux. (*E*)

ISAIE, (*Théolog.*) nom d'un des livres prophétiques & canoniques de l'ancien testament, ainsi appellé d'*Isaie*, fils d'Amos, qui prophétisa sur la fin du regne d'Osias jusqu'au tems de Manassés.

Isaie est le premier des grands prophètes. Il recueillit lui-même dans un volume les prophéties qu'il avoit faites sous les rois Osias, Joathan, Achaz & Ezéchias. Il avoit encore écrit un livre des actions d'Osias, dont il est parlé dans le second livre des Paralipom. *chap. xxvj*, ℣. 22. On lui a aussi attribué quelques ouvrages apocryphes, entr'autres *le célebre*, cité plusieurs fois par Origene, & un autre intitulé l'*ascension d'Isaie*, dont S. Jérôme & S. Epiphane font mention, & enfin un dernier intitulé *vision* ou *apocalypse d'Isaïe*. Quelques-uns ont prétendu que le titre d'*Isaie* que nous avons n'est qu'une compilation tirée des ouvrages de ce prophète; mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver sont très-frivoles, & M. Dupin, de qui nous empruntons ceci, les a solidement réfutées dans sa *dissert. prélim. sur la bible, liv. I, chap. iij. pag.* 356.

Quelques Juifs lui attribuent aussi les proverbes, l'ecclésiaste, le cantique des cantiques & le livre de Job, mais sans fondement, comme on peut voir aux articles où nous avons traité de ces livres. *Isaie* passe pour le plus éloquent des prophètes, & Grotius le compare à Démosthenes, tant pour la pureté du langage, que pour la véhémence du style. S. Jérôme, qui le trouve admirable à tous ces égards, & pour la vaste étendue de génie qui regne dans ses écrits, ajoute qu'il exprime tout ce qui concerne la vocation des gentils, la répudiation du peuple Juif, le regne de J. C. sa vie, sa prédication, sa passion, l'établissement & la perpétuité de l'Eglise en termes si clairs, qu'il semble plûtôt écrire des choses passées que d'en prédire de futures, & remplir les fonctions d'évangéliste plûtôt que le ministere de prophète. Dupin, *Ibid.* Calmet, *dictionn. de la bible*.

ISAMBRON, s. m. (*Gram. & Commerce.*) espece de panne, qui marquoit apparemment le luxe, puisqu'on défendit aux chanoines de saint Victor d'en porter.

ISARCIENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes soumis par Auguste à l'empire romain: c'est présentement le *val de Sarcha*, près de la vallée de Camonica. (*D. J.*)

ISARD, s. m. (*Chamoiseur.*) espece de chevre sauvage, qu'on connoît plus ordinairement sous le nom de *chamois*, & dont la peau est fort estimée dans le commerce des cuirs. *Voyez* CHAMOIS.

ISAURIE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie aux confins de la Pamphilie & de la Cilicie; c'est un pays de montagnes, situées pour la plus grande partie dans le mont Taurus; ce pays n'avoit autrefois ni ville ni bourgs, mais seulement deux gros villages nommés au pluriel *Isaura*; cependant ces deux villages donnerent bien de la peine aux Romains, du moins à Publius Servilius, qui rapporta de leur conquête le surnom d'*Isaurique*.

Sous les empereurs grecs, l'*Isaurie* s'accrut aux dépens des provinces voisines, car dans la notice de Hiéroclés, on y compte vingt-trois villes, dont Séleucie étoit la métropole; & outre ces villes il y avoit encore d'autres siéges indépendans; l'*Isaurie* propre fut soumise pour le spirituel à la jurisdiction du patriarche de Constantinople.

Cette province, défendue par ses montagnes & par la valeur de ses habitans, resta sous la domination des empereurs grecs, jusqu'à l'invasion des Turcs Selgiukides, qui dans le xj^e^ siecle se répandirent de la Syrie & de la Perse dans l'Asie mineure, & y établirent une puissante dynastie, connue sous le nom de *Sultans-Selgiukides de Roum*.

Enfin, l'*Isaurie* & les pays voisins ont passé sous la domination des Turcs ottomans, depuis le regne de Mahomet II. Ils appellent ce district *Itch-il*, c'est-à-dire le pays intérieur; il dépend du gouvernement ou pachalik de l'Isle de Chypre, & est presque entierement occupé par divers tribus de Turkmans, qui habitent en hiver les villes & les bourgades & se retirent pendant l'été dans les montagnes avec leurs troupeaux. La ville de Séleucie, appellée maintenant *Selké*, est encore assez peuplée, & le bey ou gouverneur particulier du pays d'*Itch-il* y fait sa résidence. (*D. J.*)

ISCHÉNIES, (*Antiq. grecq.*) fête anniversaire qu'on célébroit à Olympie en mémoire d'Ischénus, petit-fils de Mercure & de Hiérée. Dans un tems de famine il se dévoua lui-même en sacrifice pour le salut de son pays, & en l'honneur de cette belle action on lui éleva un magnifique monument près du stade d'Olympie. Potter, *Archœol. græc. lib. II, cap. xx, tom. I, p.* 407. (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale de l'isle de même nom, au royaume de Naples, avec un évêché suffragant de Naples, & une bonne forteresse, où Alphonse, fils de Ferdinand, roi de Naples, vint se réfugier, après avoir été privé de la couronne. *Long.* 31. 30. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) *ÆNARIA* ou *INARIME* par les anciens; isle du royaume de Naples, sur la côte de la terre de Labour dont elle fait partie, & de laquelle elle n'est éloignée que par un trajet de mer de deux milles vers le cap de Misene; son circuit est d'environ 16 mille 500 pas; dans cette petite étendue on voit au levant d'agréables vallées, qui produisent des fruits exquis, des coteaux qui fournissent d'excellens vins & de très-bonnes sources; mais le nord-est de l'isle est bien différent, car il est agité par de fréquens tremblemens de terre: là on trouve les horribles cavernes nommées *le cremate*, desquelles en 1301 il sortit des torrens de flammes sulphureuses, qui ruinerent sans ressource tout le pays jusqu'à l'espace de trois milles. C'est sous ces cavernes, disent les Poëtes, que Typhée le titan foudroyé par le maître des dieux, a été précipité, & ses secousses causent celles de la terre.

Un naturaliste du dernier siecle a tâché de rétablir le mérite de cette isle, en étalant les remedes qu'elle renferme, selon lui, dans son sein. Je parle de Jasolinus (Julius), qui, après bien des recherches, a mis au jour pour preuve de son opinion, le livre intitulé *Degli remedi naturali che sono nell' isola di Pitechusa, oggi nella ischia*, Neapoli, 1689 *in*-4°. (*D. J.*)

ISCHIATIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une échancrure faite par l'os ilium & le pubis, située à la partie postérieure des os des hanches. *Voyez* HANCHE.

ISCHIO-CAVERNEUX, *en Anatomie*, est un muscle du clitoris & de la verge, appellé communement *érecteur*. *Voyez nos Planches anatomiques. fig.* 15. *lett. E. Voyez aussi* ERECTEUR.

ISCHIO-COCCYGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens antérieurs* ou *latéraux*. *Voyez* COCCYGIEN.

ISCHION,

ISCHION, s. m. (*Anat.*) terme dont se servoient les Anatomistes pour désigner une des trois pieces dont les os innominés sont composés dans les jeunes sujets. *Voyez* INNOMINÉS & OS.

Il est situé à la partie antérieure & inférieure du bassin; il forme un angle, dont un des côtés appellé *branche*, s'unit antérieurement avec celle de l'os pubis, & l'autre nommé *corps*, s'unit avec l'ilium & le pubis pour former la partie inférieure de la cavité cotyloïde. On remarque à la partie postérieure du corps une éminence appellée *épine*, & au-dessous une sinuosité: l'angle est inégal & raboteux, & s'appelle *la tubérosité*. *Voyez* ILIUM, PUBIS, *&c.*

ISCHNOPHONIE, s. f. (*Médec.*) aigreur & foiblesse de voix qu'on a dans certaines maladies; ou bien encore un bégayement, une imperfection dans les organes de la parole. Ce mot est composé de φωνὴ, *voix*, & de ἰσχνὸς, *maigre*, *grêle*, dérivé de ἴσχω, *j'empêche*, *je mets obstacle*. (*D. J.*)

ISCHURIE, (*Médec.*) *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

ISCUSTOS, (*Hist. nat.*) pierre inconnue dont il est parlé dans Albert le grand. Boëce de Boot croit que c'est l'asbete, dont le nom a été défiguré.

ISÉLASTIQUES, JEUX, (*Gymnast. athlétiq.*) *iselastica certamina*, jeux publics des Grecs & des Romains, où les athletes vainqueurs avoient droit d'entrer en triomphe, non par la porte, mais par une breche, dans la ville de leur naissance: ce mot dérive du grec εἰσελαύνειν, *être conduit en triomphe*; de là vient qu'on surnommoit un athlete qui avoit obtenu cet honneur, *athlete isélastique*.

Il jouissoit encore de toute ancienneté, du privilege d'être nourri le reste de ses jours aux dépens de sa patrie. Toutefois dans la suite des tems leurs victoires se multipliant aussi-bien que les jeux, on fut obligé de resserrer dans les bornes de la médiocrité cette dépense, qui devenoit fort à charge à l'état. Solon, par cette considération, réduisit la pension d'un athlete vainqueur aux jeux olympiques, à 500 drachmes; celle d'un vainqueur aux jeux isthmiques, à 100 drachmes, & ainsi des autres proportionnellement.

Les empereurs romains conserverent ces sortes de graces aux athletes; mais Trajan leur eut à peine confirmé ce privilege en faveur de quelques jeux institués ailleurs qu'à Olympie, qu'il s'éleva deux difficultés, sur lesquelles Pline le jeune se vit obligé de consulter le prince. Il s'agissoit de sçavoir, 1°. si les athletes *isélastiques* jouiroient de leurs privileges à compter du jour de leur victoire ou du jour de leur triomphe; 2°. si ces mêmes privileges leur étoient acquis par une victoire remportée dans des jeux qui n'étoient point encore *isélastiques*, mais qui l'étoient devenus depuis.

Trajan répondit en ces termes à ces deux questions: Iselasticum *tunc primum mihi videtur incipere debere, quum quis in civitatem suam ipse* εἰσήλασεν. *Obsonia eorum certaminum, quæ* iselastica *non fuerunt, retro non debentur*; c'est-à-dire que les athletes victorieux ne jouiroient de leur pension que du jour de leur entrée triomphale dans leur patrie, & seulement pour la victoire remportée dans les *jeux* actuellement *isélastiques*. Remarquez que Trajan ne dit point *j'entends*, *je veux*, *j'ordonne*, mais *il me semble* que telle chose doit être ainsi, *mihi videtur*; il décide en philosophe qui craint de se tromper. (*D. J.*)

ISELSTEIN, (*Géog.*) petite ville des pays-bas sur l'Issel, à une lieue & demie d'Utrecht; elle prend son nom de la riviere qui l'arrose: on ignore le tems de sa fondation, mais elle n'eut des murs & des portes qu'en 1390; elle est du domaine des princes d'Orange. *Long.* 22. 34. *lat.* 52. 6. (*D. J.*)

ISENBOURG, (*Géog.*) petit canton d'Allemagne dans la Wétéravie, dont le chef-lieu n'est qu'un gros bourg avec un château; mais je me rappelle deux littérateurs du xvj. siecle nés dans ce comté, Paul Léonard & François Nansius; le premier mort en 1567 à 57 ans, a mis au jour vingt livres de mêlanges, *miscellaneorum, sive emendationum, libri viginti*, qui sont remplis d'une grande érudition & d'un jugement droit; le second, mort en 1595, âgé de 70 ans, a donné des notes sur Théocrite, Hésiode & Callimaque, qui lui ont fait honneur dans son tems. (*D. J.*)

ISEQUEBO, (*Géog.*) nom d'une colonie hollandoise d'Amérique, établie sur les bords d'une riviere de même nom dans la Guiane, province de l'Amérique méridionale.

ISER, L' (*Géog.*) riviere considérable de l'Allemagne; elle prend sa source aux confins du Tirol & de la Baviere, & après avoir baigné les villes de Munich & de Landshut, elle se jette dans le Danube, entre Straubing & Passau. (*D. J.*)

ISERE, (*Géog.*) riviere qui prend sa source dans le mont d'Iséran, aux confins du Piémont & de la Savoye, & qui après avoir traversé une grande étendue de pays, se jette dans le Rhône, à 15 lieues au-dessous de Grenoble, & à 2 lieues au-dessus de Valence. (*D. J.*)

ISERNIA, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans le comté de Molisse, avec un évêché suffragant de Capoue; elle est au pié de l'Apennin, à 14 lieues N. E. de Capoue, 21 N. E. de Naples, 50 de Molisse. *Long.* 31. 55. *lat.* 41. 42.

C'est la patrie de Pierre Céleftin, qui institua l'ordre qui porte son nom. Il fut à peine élu pape, qu'il abdiqua le pontificat, & Boniface VIII. son successeur, l'enferma au château de Fumon, où il mourut en 1296, âgé de 81 ans. Un pape le fit périr, un autre pape, Clément V, le canonisa sept ans après. (*D. J.*)

ISERNLOHN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, au comté de la Marck, sur la riviere de Baren. *Long.* 25. 30. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

ISET, (*Géog.*) nom d'une province de l'empire russien, en Sibérie, arrosée par une riviere de même nom; elle dépend du gouvernement général de Tobolsk.

ISIAQUE, s. m. (*Littérat.*) prêtre de la déesse Isis. On trouve les *isiaques* représentés vêtus de longues robes de lin, avec une besace, une clochette & une branche d'absynte marine à la main. Ils portoient quelquefois la statue d'Isis sur leurs épaules, & se servoient du sistre dans leurs cérémonies. *Voyez* SISTRE.

Après avoir ouvert le temple de la déesse au lever du soleil, ils se prosternoient devant elle & chantoient ses louanges; ensuite ils couroient une partie du jour pour demander l'aumône, revenoient le soir adorer de nouveau la statue d'Isis, l'accommoder, la couvrir, & refermer son temple.

Ils ne se couvroient les piés que d'écorce fine de la plante appellée *papyrus*; ce qui a fait croire à plusieurs auteurs qu'ils alloient nuds piés. Ils étoient vêtus de lin, parce qu'Isis passoit pour avoir appris aux hommes à cultiver & à travailler cette plante. Ils ne mangeoient ni cochon ni mouton, se piquoient d'une grande austérité, & ne saloient jamais leurs viandes, pour être plus chastes. Ils mêloient beaucoup d'eau dans leur vin, & se rasoient très-souvent la tête; c'est ce que nous disent Plutarque & Diodore de Sicile.

Mais l'histoire romaine nous apprend que ces prêtres mendians de leur profession, & si vertueux en apparence, se servoient souvent du voile de la religion pour pratiquer des intrigues criminelles. Ils s'insinuoient adroitement dans les maisons la besace sur l'épaule, & sous prétexte de quêtes pour leurs besoins, ils rendoient aux dames secretement des billets, & leur donnoient des rendez-vous de la part de leurs amans.

Ils étoient d'autant plus propres à ce commerce, qu'on les en soupçonnoit le moins, & que les temples d'Isis étoient les lieux où les femmes galantes faisoient le plus volontiers leurs stations. Aussi Ovide dit aux hommes: „ Ne fuyez point le temple de la génisse du Nil; elle „ enseigne aux dames à faire ce qu'elle a fait pour Jupiter „.

> *Nec fuge Niliacæ memphitica templa juvencæ,*
> *Multas illa facit, quod fuit ipsa Jovi.*

Et ailleurs il dit au garde de sa maîtresse: „ Ne vas point „ t'informer de tout ce qui se peut pratiquer dans le „ sanctuaire de l'égyptienne Isis „.

> *Nec tu Niligenam fieri quid possit ad* Isim
> *Quæsieris.*

En un mot, les prêtres *isiaques* étoient très-bien assortis à ces tems de la dépravation des mœurs. On sçait l'histoire de Pauline, qui fut violée dans un des temples d'Isis par Mundus, lequel s'étoit couvert de la peau d'un lion, afin de passer plus sûrement pour être le divin Anubis. (*D. J.*)

ISIAQUE, TABLE (*Antiq. égypt.*) monument des plus considérables que l'antiquité nous ait transmis. On imagine qu'il désigne les grandes fêtes d'Isis & d'autres divinités égyptiennes.

Quoi qu'il en soit, ce monument fut trouvé au sac de Rome en 1525. C'est une table de bronze à compartimens, qui a environ cinq piés de long sur trois de large; elle fut portée en Italie du tems des croisades, par

un ſeigneur de la maiſon de Gonzague; enſuite elle a paſſé à Turin, ſans qu'on ſache par qui ni comment.

On m'a mandé de cette ville, que cette table repréſentoit en bas-relief cent choſes différentes, dont les plus frappantes ſont, à ce qui paroît, des divinités égyptiennes. On y voit pluſieurs perſonnes faiſant des offrandes à ces divinités qui ſont aſſiſes ſur des trônes. On y remarque d'autres figures à genoux, qui ſemblent adorer des oiſeaux, des bêtes à quatre piés & des poiſſons. Ces dernieres figures ſe trouvent dans la petite bordure qui environne les principaux compartimens. On diſtingue parmi les dieux, Oſiris, ſon fils Horus, pluſieurs Iſis, une dans ſon vaiſſeau, une autre à tête de lion, une autre avec le circ ou cercle ſolaire entre deux cornets de lotus & deux feuilles de perſéa, portant la meſure du Nil en main, & ayant ſous ſon trône la canicule. On y diſtingue des ſceptres d'Oſiris, ſa clé, ſon fouet, ſon bâton paſtoral. Horus y paroît emmailloté, portant la girouette à tête de hupe, l'équerre & le clairon. On y trouve des ſignes du zodiaque, toutes ſortes d'eſpeces d'animaux, de reptiles & d'oiſeaux, l'ibis, la cigogne, l'épervier, le ſphinx. Enfin on y voit repréſenté différentes meſures du Nil, des avirons, des ancres, des canopes, des girouettes, des équerres, & quantité d'hyéroglyphes indéchiffrables: tel eſt le ſpectacle qu'offre la *table iſiaque*, dont Kircher & Pignorius ont donné des gravures dans leurs ouvrages.

On eſt fort partagé ſur l'antiquité de ce monument. M. Shuckford, dans ſon hiſtoire du monde, la juge des premiers tems, & croit qu'il a été gravé avant que les Egyptiens adoraſſent des figures d'hommes ou de femmes.

M. Warburthon penſe au contraire que cette table a été faite pour les perſonnes attachées à Rome au culte d'Iſis. Il eſt perſuadé que l'ouvrier a déſigné le culte rendu aux animaux, qui étoit ſi peu connu des étrangers, par la poſture la plus remarquable d'adoration, tandis qu'il n'a marqué que par des actes d'offrandes & de ſacrifices le culte que les Egyptiens rendoient à leurs grands dieux héroïques, & qui n'étoit pas différent de celui des Romains. En un mot, il regarde la *table iſiaque* comme le plus moderne des monumens égyptiens; ce qu'il croit qu'on peut juſtifier par le mélange que l'on y trouve de toutes les eſpeces de caracteres hiéroglyphiques.

Mais ſi l'on ne peut fixer l'antiquité de ce monument, on peut encore moins l'expliquer. J'oſe ajoûter que c'eſt une folie de l'entreprendre; nous n'avons point la clé de l'écriture ſymbolique des Egyptiens, ni de celle des premiers tems, ni de celle des tems poſtérieurs. Cette écriture qui changea mille fois, varioit le ſens des choſes à l'infini par la ſeule poſition du ſymbole, l'addition ou la ſuppreſſion d'une piece de la figure ſymbolique. Quand l'écriture épiſtolique prit le deſſus par ſa commodité, la ſymbolique ſe vit entierement négligée. La difficulté de l'entendre, qui étoit très-grande, lorſqu'on n'avoit point d'autre écriture, augmenta bien autrement, quand on ne prit pas ſoin de l'étudier; & cette difficulté même acheva d'en rendre l'étude extrêmement rare. Enfin les figures ſymboliques & hiéroglyphiques, qu'on trouvoit ſur les tables ſacrées, ſur les grands vaſes, ſur les obéliſques, ſur les tombeaux, devinrent des énigmes inexpliquables. Les prêtres & les ſavans d'Egypte ne ſavoient plus les lire; & comment nous imaginerions-nous aujourd'hui en être capables? ce ſeroit le comble du ridicule.

Le P. Montfaucon a bien pu haſarder de donner l'explication de cinq ou ſix grandes figures de la *table iſiaque*, parce que nous connoiſſons encore par les écrits des Grecs & des Romains la ſignification de pluſieurs ſymboles & attributs de la déeſſe Iſis, d'Oſiris & d'Horus; mais ces foibles lumieres ne nous ſervent de rien pour nous procurer l'intelligence du monument dont nous parlons, ni même d'une partie de ce monument. Nos recherches ſe perdent dans le nombre & la variété des objets figurés, ſans qu'il y en ait aucun qui découvre à nos yeux le but général qu'on s'eſt propoſé.

Nous ririons de Pignorius, s'il nous eût offert ſes explications *menſæ iſiacæ*, imprimées en 1669, ſous un autre nom que ſous celui de légeres conjectures; & quant aux travaux du P. Kircher ſur cette matiere, ils excitent notre compaſſion. Ce ſavant jéſuite ne fait qu'imaginer ce qu'il ignore, & dont il lui étoit impoſſible d'avoir connoiſſance; il a ſubſtitué ſes viſions à la place des tréſors perdus de l'antiquité. (*D. J.*)

ISIES ou ISIENNES, ſ. f. (*Littérat.*) *Iſia*, Ἴσεια. Fêtes d'Iſis, qui s'introduiſirent dans Rome avec celles des autres divinités étrangeres. Elles dégénérerent dans de ſi grands abus, que la république fut obligée de les défendre & d'abattre les temples d'Iſis, ſous le conſulat de Piſon & de Gabinius. Mais Auguſte les fit rétablir, & les myſteres de la déeſſe devinrent de nouveau ceux de la galanterie, de l'amour & de la débauche. Les temples d'Iſis ſe virent conſacrés, comme auparavant, à ces rendez-vous de plaiſirs, qui cauſoient tant d'impatience aux dames romaines, pour s'y trouver de bonne-heure avec la parure de la tête, & la compoſition du viſage néceſſaire; ce qui fait dire à Juvénal, *apud iſiacæ potius ſacraria lenæ*. L'empereur Commode mit le comble au crédit des myſteres d'Iſis ſous ſon regne; nulle fête ne fut célébrée avec plus de pompe & de magnificence: il ſe joignit lui-même aux prêtres de la déeſſe, & y parut tête raſe, portant Anubis en proceſſion. (*D. J.*)

ISIGNI, (*Géog.*) *Iſiniacum*, gros bourg de France dans la baſſe Normandie, à ſix lieues de Bayeux, avec un petit port & un ſiége de l'Amirauté. Il eſt fort connu dans la province, à cauſe de ſes ſalines, des ſalaiſons de ſon beure, & du cas que l'on fait de ſon cidre. *Long.* 16. 35. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

ISJO ou IXO, (*Géog.*) royaume du Japon dans l'île Niphon. Il a le royaume d'Oméa à l'O. celui de Voari à l'E. & celui d'Inga au S. Le chef de la ſeconde Dynaſtie y a un temple qui eſt le plus ancien de l'empire, & le terme d'un fameux pélerinage. (*D. J.*)

ISIS, ſ. f. (*Mythol. & Litt.*) nom propre d'une divinité des Egyptiens, & dont le culte a été adopté par preſque tous les peuples de l'antiquité payenne. Il en eſt peu dont il nous reſte autant de monumens, & ſur laquelle les ſavans de tous les âges ayent plus exercé leur imagination. Plutarque a fait un livre d'*Iſis* & d'Oſiris; mais on ne peut que s'étonner que la fureur des étymologies ne ſe ſoit pas étendue ſur le nom d'une divinité célebre; ces recherches ſouvent plus curieuſes que d'autres ſur leſquelles quelques ſavans ſe ſont exercés, n'auroient cependant pas laiſſé de répandre un certain jour ſur la nature de cette divinité, & par-là même ſur le culte faſtueux & preſque univerſel qui lui étoit rendu.

Une ancienne racine arabe *iſcia*, ſignifie *exiſter invariablement, avoir une exiſtence propre, fixe, & durable*: de-là οὐσία des Grecs, *eſſentia*, ἐξουσία *poteſtas, facultas*; & chez les Latins, ces anciens mots du ſiecle d'Ennius, incorporés par nos Grammairiens modernes dans le verbe auxiliaire *ſum, es, eſt, eſtis, eſſe*; on eſt bien convaincu aujourd'hui que les langues phéniciennes & égyptiennes étoient des dialectes de l'ancienne langue de l'Iſiemen, d'où l'on peut conclure ſans trop haſarder, que le mot *Iſis* eſt un dérivé d'*iſcia*, & marquoit dans ſon origine l'eſſence propre des choſes, la nature, ce qui pour le dire en paſſant, juſtifieroit cet ancien culte dans ſon origine, & le rapprocheroit aſſez des idées des plus ſages philoſophes.

Je ne ferai qu'indiquer ici d'autres étymologies propres à répandre du jour ſur cette matiere. *Iza* racine ſyriaque ſignifie *ſe taire avec ſoin, garder un ſilence religieux*, & l'on ſait juſqu'à quel point il devoit s'obſerver dans les myſteres d'*Iſis*; *iſciaz*, chaldaïque, *le fondement, une baſe ſolide*; *iſch*, en hébreu, *un homme par excellence*; ſon féminin, *iſcha, une femme*, & chez les Arabes & Péniciens *iſchitz*, Iſis; enfin celle qui ſeroit peut-être la plus vraiſemblable, l'ancien mot *eſch, iſch, le feu, le ſoleil*, qui a dû être le premier objet de l'admiration religieuſe des humains, & par-là même de leur culte.

Les Egyptiens ont toujours paſſé pour avoir pouſſé l'idolatrie beaucoup plus loin qu'aucun autre peuple, & avoir élevé des autels aux plantes & aux animaux qui en méritent le moins; cependant leur mythologie paroît aſſez ſimple & naturelle dans ſon origine: ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; du principe du bien venoit la génération; de celui du mal, procédoit la corruption de toutes choſes; le bon principe excelloit par-deſſus le mauvais, il étoit plus puiſſant que lui, mais non pas juſqu'à le détruire, & empêcher ſes opérations. Ils reconnoiſſoient trois choſes dans le bon principe, dont l'une avoit la qualité & faiſoit l'office de pere, l'autre de mere, & la troiſieme de fils: le pere étoit Oſiris, la mere *Iſis*, & le fils Orus; le mauvais principe s'appelloit *Typhhon*. Plus une doctrine s'éloigne de ſon principe, plus elle dégénere, chacun veut y mettre du ſien; des idées reſpectables dans leur origine deviennent enfin monſtrueuſes; la multitude ne voit que l'erreur, & la condamne ſans remonter à une ſource d'autant plus excuſable, qu'elle ſembloit plus naturelle.

Le culte d'*Iſis* étoit plus célebre que celui d'Oſiris; on la trouve bien plus ſouvent ſur les marbres; elle étoit regar-

regardée comme la mere & la nature des choses, comme le prouve l'inscription de Capoue;

Te, tibi,
Una quæ est una,
Dea Isis,
Arrius Babinus,
V. C.

Chacun connoît la belle inscription que Plutarque rapporte, & qu'il dit avoir été sur le pavé du temple de Saïs: „ je suis tout ce qui a été, ce qui est, & qui sera, & nul d'entre les mortels n'a encore levé mon „ voile „. Apulée au *liv. II. des méthamorph.* introduit *Isis* parlant d'elle-même & de ses attributs, dans des termes qui ne sont pas moins sublimes que ceux que Salomon employe pour faire les éloges de la souveraine sagesse.

On ne convient pas de l'origine d'*Isis*; il est impossible de démêler aucune apparence de vérité dans des sujets où le principal mérite étoit de la voiler sous une multitude de fables & de rêveries poëtiques. C'est à la faveur de toutes ces idées si peu liées entr'elles, & souvent incompatibles, qu'on a cru trouver l'*Isis* des Egyptiens dans presque toutes les déesses du paganisme; mais il paroît par le culte qu'on lui rendoit, & les divers symboles dont on ornoit ses statues, que les Egyptiens regardoient leur *Isis* sur le même pié que les Grecs leur Cerès. *Isis* fut particulierement honorée en Grece, comme il est aisé de le voir par le grand nombre de monumens qu'on lui érigeoit dans ce pays, & par les figures d'*Isis* qu'on voit sur les médailles grecques. Le culte d'*Isis* & des autres dieux égyptiens, eut d'abord beaucoup de peine à s'établir à Rome, quoique la tolérance fût extrème pour les opinions & les cultes étrangers que chacun pouvoit librement adopter & suivre dans le particulier. Le culte d'*Isis* ne fut incorporé qu'assez tard dans la religion des Romains par arrêt du sénat; il paroit même qu'il fut rejetté plusieurs fois, sur-tout par la fermeté des consuls Pison & Gabinius qui au rapport de Tertulien s'opposerent fortement à la célébration des mysteres d'*Isis*. Le senat renouvella souvent les mêmes défenses; mais l'empereur Commode (Lampridius) eut tant de passion pour ces mysteres, que pour les honorer davantage, il se fit raser, & porta lui-même le simulacre d'Anubis.

On voit par les médailles de l'empereur Julien, & quelques autres où elle paroît portant un navire sur sa main, que, comme le dit Apulée, elle présidoit à la mer, comme si elle eût été la premiere qui eût trouvé l'art de naviger, ou du moins de se servir de voile à cet effet.

Son culte a passé de l'Egypte dans les Gaules; mais ce seroit peut-être trop donner aux conjectures, que de vouloir dériver le mot de *Paris*, de παρὰ Ἴσις, à cause que cette ville n'étoit pas éloignée du fameux temple de la déesse *Isis*, & d'établir que les Parisiens ont pris un navire pour armes de leur ville, parce que cette déesse y étoit venue dans un vaisseau; mais on ne peut raisonnablement douter qu'il n'y eût en effet à Paris ou dans son voisinage, au village d'Issy, un fameux temple dédié à la grande déesse des Egyptiens. Les anciennes chartres des abbayes de sainte Genevieve & de saint Germain en font mention, & disent que Clovis & Childebert leurs fondateurs leur ont assigné les dépouilles d'*Isis* & de son temple; & nous aurions une preuve sans réplique de ce fait, sans le zele un peu véhément du bon cardinal Brissonet, qui abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'an 1514, fit réduire en poudre le grand idole d'*Isis* qu'on avoit par curiosité conservé dans un coin de ladite église de saint-Germain. Les Iconoclastes tant anciens que modernes ont détruit de belles choses; le zele aveugle est presque toûjours destructeur.

Tacite dans son traité *de moribus Germanorum*, nous apprend que le culte d'*Isis* avoit pénétré jusques chez les Sueves, peuple distingué parmi les anciens Germains; il avoue qu'il ne comprend pas comment il avoit passé dans un pays si éloigné; mais si, comme l'établit solidement Dom Pezron, les Sueves étoient sortis d'Asie, il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent apporté avec eux un culte qui de l'Egypte avoit passé dans presque tous les pays qui avoient quelque communication avec la Méditerranée; il seroit aussi très-probable que le culte d'*Isis* eut été porté dans la Germanie par les Gaulois qui y envoyerent des colonies, & qui avoient reçû eux-mêmes le culte de cette déesse, ou par les Phéniciens qui allant jusqu'à Gades ou Cadix, s'étoient souvent arrêtés sur les côtes des Gaules, ou par les Cartaginois qui furent long-tems en commerce avec les Gaulois, & leur porterent, comme on le sait, le culte de Saturne & de quelques autres divinités greques.

Ce qui confirmeroit ce dernier sentiment, c'est qu'au rapport du même Tacite, les Sueves honoroient *Isis* sous la figure d'un vaisseau: or, comme l'assure cet illustre auteur, il n'étoit pas permis aux anciens Germains de peindre leurs dieux sous une figure humaine, pouvant d'ailleurs les honorer sous d'autres représentations; ils prirent le vaisseau pour le symbole d'*Isis*, voulant marquer par-là de quelle maniere le culte de cette déesse avoit passé dans l'occident chez les Gaules, & de ceux-ci chez eux par les colonies qu'ils y avoient envoyées.

Dom Bernard de Montfaucon dans son bel ouvrage de l'*antiquité expliquée par les figures*, a donné une belle collection de marbres anciens, de pierres gravées, de médailles, de tables, *&c.* où sont diverses figures d'*Isis*, avec ses attributs, & les hieroglyphes d'Egypte dont elles sont accompagnées; il les a expliquées la plûpart fort heureusement; on doit lui tenir compte de sa modestie, dans les cas où ne voyant rien il a cru devoir se taire & épargner à ses lecteurs les scolastiques rêveries dont sont remplis les commentaires & les remarques des critiques du moyen âge; on ne peut, par exemple, que trouver ridicule l'explication que Leonard Augustini dans son ouvrage *le banme antiche figurate*, nous donne de la pêche & des feuilles de pêcher qui ornent assez souvent la tête d'*Isis*; il les prend pour un titre de la vérité, parce que ce fruit a la figure du cœur, & les feuilles celle de la langue, qui réunies ensemble composent la vérité, ancienne divinité honorée des Egyptiens, dans le tems que ce fruit l'un des plus beaux, ne désigne sans doute que la part qu'*Isis* (la nature) a aux diverses productions de la terre; si l'on veut ainsi donner essor à son imagination, les roquilles, les aîles de chauves-souris si fort à la mode aujourd'hui, tous les ouvrages admirables de Germain & des autres excellens maîtres de l'art,

Aux Saumaises futurs préparent des tortures.

Isis, *fête du vaisseau d'* (*Littér.*) fête annuelle que les Egyptiens célébroient au mois de Mars en l'honneur du vaisseau d'*Isis*, depuis qu'ils eurent quitté l'aversion ridicule qu'ils avoient pour la mer.

Cette fameuse fête fut établie par les Egyptiens, comme un hommage qu'ils rendoient à *Isis*, ainsi qu'à la reine de la mer, pour l'heureux succès de la navigation, qui recommençoit à l'entrée du prin-tems.

Voulez-vous en savoir quelques détails? écoutez ce qu'*Isis* en apprit elle-même à Apulée, lorsqu'elle lui apparut dans toute sa majesté, comme le feint agréablement cet auteur. Mes prêtres, lui dit-elle, doivent m'offrir demain les prémices de la navigation, en me dédiant un navire tout neuf, & qui n'a pas encore servi: c'est aussi présentement le tems favorable, parce que les tempêtes qui regnent pendant l'hyver, ne sont plus à craindre, & que les flots qui sont devenus paisibles, permettent qu'on puisse se mettre en mer.

Apulée nous étale ensuite toute la grandeur de cette solemnité, & la pompe avec laquelle on se rendoit au bord de la mer, pour consacrer à la déesse un navire construit très-artistement, & sur lequel on voyoit de toutes parts des caracteres égyptiens. On purifioit ce bâtiment avec une torche ardente, des œufs & du soufre; sur la voile qui étoit de couleur blanche, se lisoient en grosses lettres les vœux qu'on renouvelloit tous les ans pour recommencer une heureuse navigation.

Les prêtres & le peuple alloient ensuite porter avec zele dans ce vaisseau, des corbeilles remplies de parfums, & tout ce qui étoit propre aux sacrifices; & après avoir jetté dans la mer une composition faite avec du lait & autres matieres, on levoit l'ancre pour abandonner en apparence le vaisseau à la merci des vents.

Cette fête passa chez les Romains qui la solemniserent sous les empereurs avec une magnificence singuliere. L'on sait qu'il y avoit un jour marqué dans les fastes pour sa célébration; Ausone en parle en ces termes:

Adjiciam cultus, peregrinaque sacra,
Natalem herculeum, vel ratis isiacæ.

Le vaisseau d'*Isis* qu'on fêtoit pompeusement à Rome, s'appelloit *navigium Isidis*; après qu'il avoit été lancé à l'eau, on revenoit dans le temple d'*Isis*, où l'on faisoit des vœux pour la prospérité de l'empereur, de l'empire, & du peuple romain, ainsi que pour la conservation des navigateurs pendant le cours de l'année; le reste

reste du jour se passoit en jeux, en processions, & en réjouissances.

Les Grecs si sensibles au retour du printems qui leur ouvroit la navigation, ne pouvoient pas manquer de mettre au nombre de leurs fêtes celle du *vaisseau d'Isis*, eux qui avoient consacré tant d'autels à cette divinité. Les Corinthiens étoient en particulier des adorateurs si dévoués à cette déesse, qu'au rapport de Pausanias, ils lui dédierent dans leur ville jusqu'à quatre temples, à l'un desquels ils donnerent le nom d'*Isis pélasgienne*, & à un autre le titre d'*Isis égyptienne*, pour faire connoître qu'ils ne la révéroient pas seulement comme la premiere divinité de l'Egypte, mais aussi comme la patrone de la navigation, & la reine de la mer. *Voyez* ISIS.

Plusieurs autres peuples de la Grece célébrerent à l'exemple de Corinthe la fête du *vaisseau d'Isis*. Ce vaisseau nommé par les auteurs ἰσιάδια, est encore plus connu sous le nom de βάρις. Il est même assez vraisemblable que le vaisseau sacré de Minerve, qu'on faisoit paroître avec tant d'appareil aux grandes Panathénées, n'étoit qu'une représentation du navire sacré d'*Isis*. *Voyez* NAVIRE SACRÉ. (*D. J.*)

ISITERIES, subst. fém. pl. (*Antiq. Greq.*) fête des Athéniens, qui tomboit au commencement de Juin; c'étoit le jour auquel les magistrats entroient en charge à Athènes, & par lequel ils commençoient leur année de magistrature. (*D. J.*)

ISITES, subst. mas. pl. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de la religion des Turcs, ainsi appellée de leur premier docteur qui se nommoit *Isamerdad*, qui a soutenu que l'alcoran de Mahomet a été créé, & n'est pas éternel, ce qui parmi les Musulmans passe pour une horrible impiété. Lorsqu'on leur objecte cet anatheme de leur prophete, *que celui-là soit estimé infidele, qui dit que l'alcoran a été créé*, ils se sauvent par cette distinction subtile, que Mahomet parle en cet endroit de l'original & non pas de la copie; qu'il est vrai que ce original est dans le ciel, écrit de la main de Dieu même, mais que l'alcoran de Mahomet n'est qu'une copie de cet original, d'après lequel elle a été transcrite dans le tems. On sent que par cette réponse ils mettent leurs adversaires dans la nécessité de prouver que l'alcoran est incréé, & cela doit être fort embarrassant pour eux. Ricaut, *de l'empire Ottom.*

ISLAM, subst. fém. (*Hist. turq.*) *Islam* ou *islamisme* est la même chose que le Musulmanisme ou le Mahométisme; car moslemin veut dire *les Musulmans*; c'est M. d'Herbelot qui a introduit ces mots dans notre langue, & ils méritoient d'être adoptés. *Islam* vient du verbe *salama*, se résigner à la volonté de Dieu, & à ce que Mahomet a révélé de sa part, dont le contenu se trouve dans le livre nommé *Coran*, c'est-à-dire, le livre par excellence. Ce livre qui fourmille de contradictions, d'absurdités, & d'anachronismes, renferme presque tous les préceptes de l'*islamisme*, ou de la religion musulmane. Nous l'appellons *alcoran*. *Voyez* ALCORAN & MAHOMÉTISME. (*D. J.*)

ISLANDE, (*Géog.*) *Islandia*, grande île de l'océan septentrional, située entre la Norwege & le Groenland, au nord de l'Ecosse, & appartenante au roi de Dannemarc. La plûpart des auteurs qui ont parlé de l'*Islande* nous en ont donné des notions très-peu exactes: suivant la derniere carte qui a été levée de cette île par les ordres du roi de Dannemarc, sa partie méridionale commence au 63 dégré 15 minutes de latitude, & sa partie la plus septentrionale va jusqu'au 67 dégré 12 minutes. Quant à sa longitude, elle est de 25 degrés à l'ouest du méridien de Lunden en Scanie; par conséquent elle est plus orientale de quatre degrés, que toutes les cartes ne l'avoient placée jusqu'ici.

L'*Islande* est, à l'exception de la Grande-Bretagne, la plus grande des îles de l'Europe. Suivant M. Horrebow, sa longueur est de 120 mille danois; quant à sa largeur elle varie, étant dans quelques endroits de 40, dans d'autres de 50 à 60 milles.

Les habitans de l'*Islande* professent la religion luthérienne, comme les autres sujets du roi de Dannemarc; on compte deux évêchés dans cette île; l'un est à Holum, & l'autre à Skalholt. Il n'y a proprement point de villes en *Islande*; on donne ce nom aux endroits où l'on se rassemble pour le commerce: ce sont des villages sur le bord de la mer, composés de 40 ou 50 maisons. Bessested est le lieu où résident les officiers que la cour de Dannemarc envoye pour le gouvernement de l'île, & pour la perception de ses revenus; le pays est partagé en différens districts que l'on appelle *Syssel*. Les habitations des *Islandois* sont éparses & séparées les unes des autres; le commerce consiste en poissons secs, en viandes salées, en suif, en laine, en beurre, en peaux de brebis & de renards de différentes couleurs, en plumes en aigledon &c. C'est une compagnie privilégiée qui porte en *Islande* les marchandises dont on peut y avoir besoin.

L'*Islande* est remplie de montagnes fort élevées, qu'on nomme *Joeklar* ou *Joekul* en langage du pays. *Voyez l'article* GLACIER. Elles sont perpétuellement couvertes de neiges, & leurs sommets sont glacés; c'est ce qui, joint au froid rigoureux qu'on y sent, a fait donner à cette île le nom qu'elle porte, qui signifie *pays de glace*. Quelques-unes de ces montagnes sont des volcans, & jettent des flammes en de certains tems; le mont Hecla est sur-tout fameux par ses éruptions. *Voyez* HECLA. (*Géog.*) L'*islande* porte par-tout des marques indubitables des ravages que les éruptions des volcans y ont causés, par les laves, les pierres-ponces, les cendres & le soufre que l'on y rencontre à chaque pas. Les tremblemens de terre y sont très-fréquens, & tout semble annoncer que ce pays a souffert de terribles révolutions.

Un seigneur Norwégien nommé *Ingolphe*, s'étant mis à la tête de plusieurs de ses compatriotes, mécontens comme lui de la tyrannie de Harald roi de Norvége, passa en l'an 874 dans l'île d'*Islande*, & s'y établit avec sa colonie composée de fugitifs. Leur exemple fut bien-tôt suivi par un grand nombre d'autres Norwégiens, & depuis ce tems les *Islandois* ont conservé une histoire très-complette de leur île. Nous voyons que ces fugitifs y établirent une république qui se soutint vigoureusement contre les efforts de Harald & de ses successeurs; elle ne fut soumise au royaume de Norwége, que quatre cent ans après, avec lequel l'*Islande* fut enfin réunie à la couronne de Dannemarc.

On a toûjours crû que l'*Islande* étoit l'*ultima Thule* des Romains; mais un grand nombre de circonstances semblent prouver que jamais les anciens n'ont poussé leur navigation si loin dans le Nord.

L'*Islande* n'a reçû que fort tard la lumiere de l'Evangile; Jonas fixe cette époque à l'an 1000. de l'ére chrétienne. Cette île a produit plusieurs auteurs célebres, dont les écrits ont jetté un très-grand jour sur l'histoire des peuples du Nord, & sur la religion des anciens Celtes qui habitoient la Scandinavie. De ce nombre sont Sæmund Sigfusson, qui naquit en 1057; Arc Frode, Snorro Sturleson, qui naquit en 1179, & qui après avoir rempli deux fois la dignité de juge suprème d'*Islande*, fut assassiné par une faction en 1241. C'est à lui qu'on est redevable de *Ledda*, ou de la mythologie *islandoise*, dont nous allons parler. Parmi les historiens on compte aussi Jonas Arngrim, Torfæus, &c. La description qui nous a été donnée de l'*Islande* par M. *Anderson*, est très-peu fidele, elle n'a été faite, de l'aveu de l'auteur même, que sur les relations de personnes qui ne connoissoient ce pays que très-imparfaitement; la description la plus moderne & la plus exacte, est celle qui a été publiée à Coppenhague en 1752, par M. Horrebow islandois de nation, & témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. (—)

De l'Edda, ou *de la Mythologie des Islandois*. L'*Edda* est un livre qui renferme la Théologie, la Théogonie, & la Cosmologie des anciens Celtes Scandinaves, c'est-à-dire des peuples qui habitoient la Norwege, la Suede, le Danemarck, &c. Le mot d'*Edda*, signifie en langue gothique *ayeule*; on l'appelle *Edda des Islandois*, parce que ce sont des auteurs islandois qui nous ont conservé ce morceau curieux de la Mythologie commune à toutes les nations septentrionales de l'Europe. Dès l'antiquité la plus reculée, les Celtes ont connu la Poésie; leurs poetes, qui s'appelloient *Scaldes*, faisoient des hymnes pour célébrer les dieux & les héros; ces hymnes s'apprenoient par cœur; c'étoit-là la seule maniere de transmettre à leur postérité les exploits de leurs ayeux & les dogmes de leur religion; il n'étoit point permis de les écrire; ce ne fut qu'après que l'*Islande* eût embrassé le Christianisme, qu'un auteur islandois, nommé *Sæmund Sigfusson*, écrivit l'*Edda*, pour conserver parmi ses compatriotes l'intelligence d'un grand nombre de poésies qui avoient été faites d'après une religion qu'ils venoient d'abandonner, mais dont les hymnes étoient encore dans la bouche de tout le monde. Il paroît que ce recueil de Sæmund s'est perdu, il ne nous en reste que trois morceaux qui sont parvenus jusqu'à nous. 120 ans après Sæmund, un savant islandois, nommé *Snorro Sturleson*, d'une des familles les plus illustres de son pays, dont il remplit deux fois la premiere magistrature, donna une nouvelle *Edda*, moins étendue que la premiere; dans laquelle il ne fit qu'extraire ce qu'il y avoit de plus important dans la Mythologie ancienne;

il en forma un ſyſtème abrégé, où l'on pût trouver toutes les fables propres à expliquer les expreſſions figurées, rapportées dans les poéſies de ſon pays. Il donna à ſon ouvrage la forme d'un dialogue ou entretien d'un roi de Suede à la cour des dieux. Les principaux dogmes de la Théologie des Celtes, y ſont expoſés, non d'après leurs philoſophes, mais d'après leurs *ſcaldes* ou poëtes; ce livre fait connoître les dieux que tout le Nord a adorés avant le Chriſtianiſme.

M. J. P. Reſenius publia en 1665 à Coppenhague, le texte de l'*Edda* en ancien islandois; il y joignit une traduction latine & une autre traduction danoiſe. Enfin, M. Mallet, profeſſeur des Belles-Lettres françoiſes à Coppenhague, a publié en 1756 une traduction françoiſe de l'*Edda des Islandois*; c'eſt un des monumens les plus curieux de l'antiquité; il eſt dépouillé d'inutilités, & rédigé par un homme judicieux, ſavant, & philoſophe; l'*Edda* eſt à la ſuite de ſon *introduction* à l'hiſtoire de Danemarck. Nous allons tirer de cet ouvrage intéreſſant les principaux points de la Mythologie des anciens Scandinaves.

Ils admettoient un dieu nommé *Alfader* ou *Odin*, qui vit toûjours, qui gouverne tout ſon royaume, & les grandes choſes comme les petites; il a créé le ciel & la terre; il a fait les hommes, & leur a donné une ame qui doit vivre & qui ne ſe perdra jamais, même après que le corps ſe ſera réduit en pouſſiere & en cendres. Tous les hommes juſtes doivent habiter avec ce dieu, d'abord dans un ſéjour appellé *valhalla*, & enſuite dans un lieu nommé *gimle* ou *vingolf*, palais d'amitié; mais les méchans iront vers *nela*, la mort; & delà à *niſlheim*, l'enfer, en-bas dans le neuvieme monde; & enſuite après la deſtruction de l'univers dans un ſéjour appellé *naſtrand*. Ce dieu avant que de former le ciel & la terre vivoit avec les géants; un poeme ancien des peuples du Nord, appellé *voluſpa*, dit de lui „ au „ commencement du tems, lorſqu'il n'y avoit rien, ni „ rivage, ni mer, ni fondement au-deſſous, on ne vo- „ yoit point de terre en-bas, ni de ciel en haut; un va- „ ſte abyme étoit tout; on ne voyoit de verdure nulle part „. Dieu créa *niſlheim*, ou le ſéjour des ſcelérats, avant que de créer la terre. Au milieu de ce ſéjour funeſte eſt une fontaine qui ſe nomme *Huergelmar*, d'où découlent les fleuves appellés l'angoiſſe, l'ennemi de la joie, le ſéjour de la mort, la perdition, le goufre, la tempête, le tourbillon, le rugiſſement, le hurlement, le vaſte & le bruyant, qui coule près des grilles du ſéjour de la mort, qui s'appelloit *Hela*. Cette *Hela* avoit le gouvernement de neuf mondes, pour qu'elle y diſtribue des logemens à ceux qui lui ſont envoyés, c'eſt-à-dire à tous ceux qui meurent de maladie ou de vieilleſſe; elle poſſede dans l'enfer de vaſtes appartemens, défendus par des grilles; ſa ſalle eſt la douleur; ſa table eſt ſa famine; ſon couteau la faim; ſon valet le retard; ſa ſervante la lenteur; ſa porte le précipice; ſon veſtibule la langueur; ſon lit la maigreur & la maladie, ſa tente la malédiction: la moitié de ſon corps eſt bleue, l'autre moitié eſt revêtue de la peau & de la couleur humaine; elle a un regard effrayant: mais avant toutes choſes exiſtoit un lieu nommé *muſpelheim*; c'eſt un monde lumineux, ardent, inhabitable aux étrangers ſitué à l'extrémité de la terre; *Surtur* le noir y tient ſon empire; dans ſes mains brille une épée flamboyante; il viendra à la fin du monde; il vaincra tous les dieux, & livrera l'univers en proie aux flammes.

Ces morceaux tirés de l'*Edda*, font connoître quelle étoit l'imagination de ces anciens Celtes, & leurs idées ſur la formation du monde & ſur ſa deſtruction, qui devoit entraîner les dieux & les hommes. On voit auſſi que leurs dogmes tendoient à exciter le courage, puiſqu'ils aſſignoient des places aux enfers pour ceux qui mouroient de vieilleſſe & de maladie; quant à ceux qui périſſoient dans les combats, ils alloient au ſortir de ce monde dans un ſéjour nommé *valhalla*, ou *le palais d'Odin*, où ils paſſoient leur tems en feſtins & en batailles. *Voyez* ODIN, & *voyez* VALHALLA.

Suivant cette mythologie, il y avoit trois grands dieux; *Odin*, qui s'appelloit le pere des dieux & des hommes, & de toutes les choſes produites par ſa vertu; *Frigga*, la terre, étoit ſa fille & ſa femme, & il a eu d'elle le dieu *Thor*; c'étoient-là les trois grandes divinités des peuples du Nord. Ils reconnoiſſoient outre cela pluſieurs autres dieux ſubalternes; *Balder* étoit le ſecond fils d'Odin; on croit que c'eſt *Belenus* ou le Soleil. *Niord* étoit le Neptune des Scandinaves; il eut un fils & une fille nommés *Frey* & *Freya*; le premier étoit le dieu qui préſidoit aux ſaiſons; *Freya* étoit la déeſſe de l'Amour ou la Vénus des Celtes. *Tyr*, étoit le dieu de la guerre, très-révéré par des peuples chez qui la valeur étoit la plus haute des vertus. *Heimdall* étoit un dieu puiſſant; on l'appelloit le gardien des dieux; il défendoit le pont de *Bifroſt*, c'eſt-à-dire, l'arc-en-ciel, pour empêcher les géants d'y paſſer pour aller attaquer les dieux dans le ciel. Le dieu *Hæder* étoit aveugle, mais extrêmement fort; *Vidar* étoit un dieu puiſſant; *Vali* ou *Vile* étoit fils d'*Odin* & de *Rinda*; *Uller* étoit le gendre de *Thor*; *Forſete* étoit fils de Balder; c'étoit le dieu de la réconciliation, & il aſſoupiſſoit toutes les querelles.

Quelques-uns mettent *Loke* au rang des dieux; mais il étoit fils d'un géant, & l'*Edda* l'appelle le calomniateur des dieux, l'artiſan des tromperies, & l'opprobre des dieux & des hommes; il paroît que les Scandinaves vouloient deſigner ſous ce nom le diable ou le mauvais principe.

Les déeſſes dont il eſt fait mention dans l'Edda, ſont *Frigga*, femme d'Odin, c'eſt la terre; *Saga Eira*, déeſſe de la Medecine; *Géſione*, déeſſe de la Chaſteté; *Fylla*, compagne & confidente de *Frigga*; *Freya* la déeſſe de l'Amour, à qui on donnoit auſſi le nom de *Vanadis*, déeſſe de l'Eſpérance; *Siona*, la déeſſe qui enflamme les amans les uns pour les autres; *Lovna* réconcilie les amans brouillés; *Vara* préſide aux ſermens & aux promeſſes des amans; *Vora* déeſſe de la Prudence; *Synia* eſt la gardienne de la porte du palais des dieux; *Lyna*, délivre des dangers; *Snotra* eſt la déeſſe de la Science; *Gna* eſt la ménagere de *Frigga*; *Sol* & *Bil*, étoient encore des déeſſes. Il y avoit outre cela les déeſſes nommées *Valkyries*: elles choiſiſſoient ceux qui devoient avoir la gloire d'être tués dans les combats; enfin, *Jord* & *Rinda*, ſont auſſi miſes au rang des déeſſes. Outre ces déeſſes, chaque homme a une divinité qui détermine la durée & les évenemens de ſa vie. Les trois principales ſont *Urd*, le paſſé; *Werandi*, le préſent; & *Sculde*, l'avenir.

Tous ces dieux & ces déeſſes paſſoient leur tems dans le ſéjour céleſte à boire de l'hydromel, & à voir les combats des héros admis avec eux dans le *Valhalla*; ſouvent ils alloient eux-mêmes chercher des avantures, dont quelquefois ils ſe tiroient très-mal; ils combattoient des géants, des génies, des magiciens, & d'autres êtres imaginaires, dont cette mythologie eſt remplie.

L'*Edda* parle enſuite d'un tems appellé *ragnarokur*, ou *le crépuſcule des dieux*: ce tems eſt annoncé par un froid rigoureux & par trois hivers affreux; le monde entier ſera en guerre & en diſcorde; les freres s'égorgeront les uns les autres; le fils s'armera contre ſon pere, & les malheurs ſe ſuccéderont juſqu'à la chûte du monde. Un loup monſtrueux nommé *Fenris*, dévorera le ſoleil; un autre monſtre emportera la lune; les étoiles diſparoîtront; la terre & les montagnes ſeront violemment ébranlées; les géants & les monſtres déclarent la guerre aux dieux réunis; & *Odin* lui-même finit par être dévoré. Alors le monde ſera embraſé, & fera place à un ſéjour heureux appellé *Gimle*, le ciel, où il y aura un palais d'or pur: c'eſt-là que ſeront ceux d'entre les dieux qui auront ſurvécu à la ruine du monde, & qu'habiteront les hommes bons & juſtes: pour les méchans, ils iront dans le *Naſtrande*, bâtiment vaſte, conſtruit de cadavres de ſerpens, où coule un fleuve empoiſonné, ſur lequel flotteront les parjures & les meurtriers. D'où l'on voit que ces peuples diſtinguoient deux cieux, le *Valhalla* & le *Gimle*; & deux enfers, *Niſlheim* & *Naſtrande*.

Les idées de ces peuples ſur la formation de la terre & la création de l'homme, n'étoient pas moins ſingulieres que le reſte de leur doctrine. Voici comme en parlent leurs poëtes: „ dans l'aurore des ſiecles, il n'y „ avoit ni mer, ni rivage, ni zéphirs rafraîchiſſans; tout „ n'étoit qu'un vaſte abîme ſans herbes & ſans ſemen- „ ces. Le ſoleil n'avoit point de palais; les étoiles ne „ connoiſſoient point leurs demeures; la lune ignoroit „ ſon pouvoir; alors il y avoit un monde lumineux & „ enflammé du côté du midi; de ce monde des torrens „ de feux étincelans s'écouloient ſans ceſſe dans l'abîme „ qui étoit au ſeptentrion, en s'éloignant de leur ſour- „ ce, ces torrens ſe congeloient dans l'abîme, & le rem- „ pliſſoient de ſcories & de glaces. Ainſi l'abîme ſe „ combla; mais il y reſtoit au-dedans un air léger & „ immobile, & des vapeurs glacées s'en exhaloient; a- „ lors un ſouſle de chaleur étant venu du midi, fondit „ ces vapeurs, & en forma des gouttes vivantes, d'où „ naquit le géant *Ymer* „. De la ſueur de ce géant il naquit un mâle & une femelle, d'où ſortit une race de géans méchans, ainſi que leur auteur *Ymer*. Il naquit auſſi une autre race meilleure qui s'allia avec celle d'*Ymer*: cette race s'appella la famille de *Bor*, du nom du premier

mier de cette famille, qui fut pere d'*Odin*. Les descendans de *Bor* tuerent le géant *Ymer*, & exterminerent toute sa race, à l'exception d'un de ses fils & de sa famille, qui échappa à leur vengeance; les enfans de *Bor* formerent un nouveau monde du corps du géant *Ymer*; son sang forma la mer & les fleuves; sa chair fit la terre; ses os firent les montagnes; ses dents firent les rochers; ils firent de son crâne la voûte du ciel; elle étoit soutenue par quatre nains nommés *Sud*, *Nord*, *Est*, & *Ouest*; ils y placerent des flambeaux pour éclairer cette voûte; ils firent la terre ronde, & la ceignirent de l'Océan, sur les rivages duquel ils placerent des géans. Les fils de *Bor* se promenant un jour sur les bords de la mer, trouverent deux morceaux de bois flottans, dont ils formerent l'homme & la femme; l'aîné des fils de *Bor* leur donna l'ame & la vie; le second, le mouvement & la science; le troisieme, la parole, l'ouie, la vûe, la beauté, & des vêtemens. Cet homme fut nommé *Askus*, & sa femme *Embla*; tous les hommes qui habitent la terre en sont descendus.

La seconde partie de l'*Edda*, ou de la Mythologie *islandoise*, est remplie d'avantures merveilleuses, & de combats des dieux avec les géans. Ces détails sont suivis d'une espece de dictionnaire poétique, dans lequel les noms des dieux sont mis avec toutes les épithetes qu'on leur donnoit; Snorro Sturleson l'avoit compilé pour l'usage des Islandois, qui se destinoient à la profession de *scaldes* ou de poëtes.

A l'égard des morceaux contenus dans l'*Edda* de Sæmund Sigfusson, qui sont parvenus jusqu'à nous; la premiere de ces pieces est un poëme appellé *voluspa*, c'est-à-dire l'oracle de *Vola*; c'est un poëme de quelques centaines de vers qui contient le système de Mythologie qu'on a vu dans l'*Edda des Islandois*. Cet ouvrage est rempli de desordre & d'enthousiasme; on y décrit les ouvrages des dieux, leurs fonctions, leurs exploits, le dépérissement de l'univers, son embrasement total, & son renouvellement, l'état heureux des bons, & les supplices des méchans.

Le second morceau est nommé *havamal*, ou discours sublime; c'est la morale d'*Odin* qui l'avoit, dit-on, apportée de la Scythie sa patrie, lorsqu'il vint faire la conquête des pays du Nord; on croit que sa religion étoit celle des Scythes, & que sa philosophie étoit la même que celle de Zamolxis, de Dicenæus, & d'Anacharsis. Nous allons en rapporter les maximes les plus remarquables.

„ L'hôte qui vient chez vous a-t-il les genoux froids, „ donnez-lui du feu: celui qui a parcouru les monta- „ gnes a besoin de nourriture & de vêtemens bien séchés.

„ Heureux celui qui s'attire la louange & la bienveil- „ lance des hommes; car tout ce qui dépend de la vo- „ lonté des autres, est hasardeux & incertain.

„ Il n'y a point d'ami plus sûr en voyage qu'une „ grande prudence; il n'y a point de provision plus a- „ gréable. Dans un lieu inconnu, la prudence vaut mieux „ que les trésors; c'est elle qui nourrit le pauvre.

„ Il n'y a rien de plus inutile aux fils du siecle, que „ de trop boire de biere; plus un homme boit, plus il „ perd de raison. L'oiseau de l'oubli chante devant ceux „ qui s'enyvrent, & dérobe leur ame.

„ L'homme dépourvû de sens, croit qu'il vivra tou- „ jours s'il évite la guerre; mais si les lances l'épar- „ gnent, la vieillesse ne lui fera point de quartier.

„ L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'a- „ vidité de l'insensé est la risée du sage.

„ Aimez vos amis, & ceux de vos amis; mais ne „ favorisez pas l'ennemi de vos amis.

„ Quand j'étois jeune, j'étois seul dans le monde; il „ me sembloit que j'étois devenu riche quand j'avois „ trouvé un compagnon; un homme fait plaisir à un „ autre homme.

„ Qu'un homme soit sage moderément, & qu'il n'ait „ pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche „ point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

„ Levez-vous matin si vous voulez vous enrichir ou „ vaincre un ennemi: le loup qui est couché ne gagne „ point de proie, ni l'homme qui dort de victoires.

„ On m'invite à des festins lorsque je n'ai besoin que „ d'un déjeuner; mon fidele ami est celui qui me donne „ un pain quand il n'en a que deux.

„ Il vaut mieux vivre bien, que long-tems; quand „ un homme allume son feu, la mort est chez lui avant „ qu'il soit éteint.

„ Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais: rare- „ ment voit-on des pierres sépulcrales élevées sur les „ tombeaux des morts par d'autres mains que celles de „ leurs fils.

„ Les richesses passent comme un clin d'œil; ce sont „ les plus inconstantes des amies. Les troupeaux péris- „ sent, les parens meurent; les amis ne sont point im- „ mortels, vous mourrez vous-même: Je connois une „ seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu' „ on porte des morts.

„ Louez la beauté du jour, quand il est fini; une „ femme, quand vous l'aurez connue; une épée, quand „ vous l'aurez essayée; une fille, quand elle sera mariée; „ la glace, quand vous l'aurez traversée; la biere, quand „ vous l'aurez bûe.

„ Ne vous fiez pas aux paroles d'une fille, ni à cel- „ les que dit une femme; car leurs cœurs ont été faits „ tels que la roue qui tourne; la légereté a été mise „ dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace d'un „ jour, ni à un serpent endormi, ni aux caresses de cel- „ les que vous devez épouser, ni à une épée rompue, „ ni au fils d'un homme puissant, ni à un champ nou- „ vellement semé.

„ La paix entre des femmes malignes est comme de „ vouloir faire marcher sur la glace un cheval qui ne „ seroit pas ferré, ou comme de se servir d'un cheval „ de deux ans, ou comme d'être dans une tempête avec „ un vaisseau sans gouvernail.

„ Il n'y a point de maladie plus cruelle, que de n'ê- „ tre pas content de son sort.

„ Ne découvrez jamais vos chagrins au méchant, „ car vous n'en recevrez aucun soulagement.

„ Si vous avez un ami, visitez-le souvent; le chemin „ se remplit d'herbes, & les arbres le couvrent bien-tôt, „ si l'on n'y passe sans cesse.

„ Ne rompez jamais le premier avec votre ami; la „ douleur ronge le cœur de celui qui n'a que lui-même „ à consulter.

„ Il n'y a point d'homme vertueux qui n'ait quelque „ vice, ni de méchant quelque vertu.

„ Ne vous moquez point du vieillard, ni de votre „ ayeul décrépit, il sort souvent des rides de la peau „ des paroles pleines de sens.

„ Le feu chasse les maladies; le chêne la strangurie; „ la paille détruit les enchantemens; les runes détruisent „ les imprécations; la terre absorbe les inondations; la „ mort éteint les haines „.

Telles étoient les maximes de la théologie & de la morale de ces peuples du Nord. On voit que l'une & l'autre étoit adaptée au génie d'un peuple belliqueux, dont la guerre faisoit les délices: il n'est donc pas surprenant qu'une nation nourrie dans ces principes, se soit rendue redoutable à toute la terre, & ait fait trembler les Romains mêmes, ces vainqueurs & ces tyrans du reste de l'univers. La crainte de l'opprobre dans ce monde, & des supplices reservés dans l'autre à ceux qui périssoient d'une mort naturelle; la vûe de la gloire & du bonheur destinés à ceux qui mouroient dans les combats, devoient nécessairement exciter chez les Scandinaves, un courage à qui rien ne pouvoit résister. Un roi de Danemarck établit à Jomsbourg une république propre à former des soldats; il y étoit défendu de *prononcer le nom de la peur*, *même dans les plus grands dangers*. Ce législateur réussit en effet à détruire dans les soldats le sentiment de la crainte. En effet, les *Jomsbourgeois* ayant fait une irruption en Norwege, furent vaincus, malgré leur opiniâtreté: leurs chefs ayant été faits prisonniers furent condamnés à la mort. Cette nouvelle loin de les allarmer, fut pour eux un sujet de joie; & personne ne donna le moindre signe d'effroi. L'un d'eux dit à celui qui alloit le tuer, de le frapper au visage: *je me tiendrai immobile*, & *tu observeras si je donne quelque signe de frayeur*. Un roi des Goths mourut en chantant une hymne sur le champ de bataille, & s'écria à la fin d'une strophe, *les heures de ma vie se sont envolées*, *je mourrai en riant*. Un auteur de ce pays, parlant d'un combat singulier, dit que l'un des combattans *tomba*, *rit*, & *mourut*. Le roi *Regner Lodbrog*, prêt à mourir de ses blessures s'écrie, *nous nous sommes détruits à coups d'épées*; *mais je suis plein de joie en pensant que le festin se prépare dans le palais d'*Odin. *Nous boirons de la biere dans les crânes de nos ennemis*: *un homme brave ne redoute point la mort*; *je ne prononcerai point des paroles d'effroi en entrant dans la salle d'*Odin. Enfin, l'histoire de ces peuples est remplie de traits qui prouvent le mépris de la vie & une joie sincere aux approches de la mort; au contraire ils se lamentoient dans les maladies, par la crainte d'une fin honteuse & misérable; & souvent les malades se faisoient porter dans la mêlée pour y mourir d'une façon plus glorieuse, & les armes à la main.

Il n'est

Il n'est point surprenant que la religion d'une nation si intrépide fût barbare & sanguinaire. L'histoire nous apprend que les peuples du Danemarck s'assembloient tous les neuf ans aumois de Janvier en Sélande dans un endroit appellé *Lethra*: là ils immoloient aux dieux 99 hommes, & autant de chevaux, de chiens, & de coqs. Les prêtres de ces dieux inhumains, issus d'une famille qu'on appelloit *la race de Bor*, étoient chargés d'immoler les victimes. Dans un tems de calamité les Suédois sacrifierent un de leur rois, comme le plus haut prix dont ils pussent racheter la faveur du ciel.

Ces peuples avoient leurs oracles, leurs devins, & leurs magiciens, qu'ils consultoient dans de certaines occasions. *Odin* étoit regardé comme le pere de la Magie & l'inventeur des caracteres *runiques*. *Voyez* RUNIQUES.

Chez un peuple si intrépide le gouvernement absolu étoit ignoré, l'on y étoit fortement attaché à la liberté qui a toûjours été le partage des pays du Nord, tandis que l'asservissement a été celui des peuples énervés du Midi. Les nations du Nord avoient des lois dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous; elles étoient très-séveres contre ceux qui fuyoient dans les combats; ils étoient déclarés infâmes, exclus de la société, & même étouffés dans un bourbier.

Leurs idées de la justice étoient conformes aux maximes que l'on a vûes, & ils croyoient que *les dieux se rangent du côté des plus forts*. Une de leurs lois portoit, *on décidera par le fer les démêlés, car il est plus beau de se servir de son bras que d'invectives dans les différends*. Fondés sur cette maxime, ils se battoient dans toutes les occasions où nous plaidons actuellement: il paroît que c'est de ces peuples qu'est venu l'usage du combat judiciaire. C'étoit aussi d'après ces principes, qu'ils alloient faire des incursions & des pirateries chez tous leurs voisins: à la faveur de ces irruptions ils ont conquis plusieurs royaumes, & pillé un grand nombre de provinces. La piraterie étoit une ressource nécessaire à des hommes qui avoient un profond mépris pour les Arts & pour l'Agriculture.

Les peuples du Nord, malgré leur ardeur guerriere & la rigueur de leur climat, n'étoient point insensibles à l'amour; ils avoient une tres-grande vénération pour les femmes; ils ne se marioient que tard, parce qu'ils ne vouloient épouser leurs maîtresses qu'après les avoir méritées. Une beauté norwégienne refusa de partager le lit d'un monarque, avant qu'il eût terminé une expédition périlleuse qu'il avoit commencée.

Le roi Regner Lodbrog essuya de semblables refus d'une simple bergere à qui il avoit présenté ses vœux & sa couronne. *Aslanga*, c'étoit le nom de la bergere, ne se rendit à ses desirs, qu'après qu'il fut revenu victorieux de son entreprise. Les femmes de ces guerriers méritoient bien d'être acquises à un très-haut prix; elles excitoient les hommes aux grandes choses, & elles étoient renommées par leur chasteté & leur fidélité. Suivant Tacite, chez elles *on ne rioit point des vices, & l'on ne se justifioit point de ses intrigues amoureuses, sous prétexte de la mode*. Voyez *l'Introduction à l'histoire de Danemark, par* M. Mallet. (—)

ISLE, s. f. (*Géogr. & Phys.*) etendue de terre environnée d'eau.

Il est probable que plusieurs des *îles* que nous connoissons, ont été séparées du continent par quelque tremblement de terre. On connoît les vers de Virgile sur la Sicile: on peut voir aussi la dissertation de M. Desmarest sur l'ancienne jonction de l'Angleterre au continent. *Voyez* TERRE, MER, TERRAQUÉ, GÉOGRAPHIE, &c.

Les *îles* nouvelles, dit M. de Buffon, dans son *histoire naturelle*, se forment de deux façons, ou subitement par l'action des feux souterrains ou lentement par le dépôt du limon des eaux. Nous parlerons d'abord de celles qui doivent leur origine à la premiere de ces deux causes. Les anciens historiens & les voyageurs modernes, rapportent à ce sujet des faits, de la vérité desquels on ne peut guere douter. Séneque assûre que de son tems l'*île* de Thérasie, aujourd'hui Santorin, parut tout-d'un-coup à la vûe des mariniers. Pline rapporte qu'autrefois il y eut treize *îles* dans la mer Méditerranée qui sortirent en même tems du fond des eaux, & que Rhodes & Délos sont les principales de ces treize *îles* nouvelles; mais il paroît par ce qu'il en dit, & par ce qu'en disent aussi Ammian Mercellin, Philon, &c. que ces treize *îles* n'ont pas été produites par un tremblement de terre, ni par une explosion souterraine. Elles étoient auparavant cachées sous les eaux, & la mer en s'ebaissant a laissé, disent-ils, ces *îles* à découvert; Délos avoit même le nom de *Pelagia*, comme ayant autrefois appartenu à la mer. Nous ne savons donc pas si l'on doit attribuer l'origine de ces treize *îles* nouvelles à l'action des feux soûterrains, ou à quelqu'autre cause, qui auroit produit un abaissement & une diminution des eaux dans la mer Méditerranée; mais Pline rapporte que l'*île* d'Hiera, près de Thérasie, a été formée de masses ferrugineuses & de terres lancées du fond de la mer; & dans le *chap. lxxxix*. il parle de plusieurs autres *îles* formées de la même façon; nous avons sur tout cela des faits plus certains & plus nouveaux.

Le 23 Mai 1707, au lever du soleil, on vit de cette même *île* de Thérasie ou de Santorin, à deux ou trois milles en mer, comme un rocher flottant; quelques gens curieux y allerent & trouverent que cet écueil, qui étoit sorti du fond de la mer, augmentoit sous leurs piés; & ils en rapporterent de la pierre-ponce & des huîtres que le rocher qui s'étoit élevé du fond de la mer, tenoit encore attachées à sa surface. Il y avoit eu un petit tremblement de terre à Santorin deux jours auparavant la naissance de cet écueil: cette nouvelle *île* augmenta considérablement jusqu'au 14 Juin sans accident, & elle avoit alors un demi-mille de tour, & 20 à 30 piés de hauteur. La terre étoit blanche & tenoit un peu de l'argile; mais après cela la mer se troubla de plus en plus; il s'en éleva des vapeurs qui infectoient l'*île* de Santorin, & le 16 Juillet on vit 17 ou 18 rochers sortir à-la-fois du fond de la mer, ils se réunirent. Tout cela se fit avec un bruit affreux qui continua plus de deux mois, & des flammes qui s'élevoient de la nouvelle *île*; elle augmentoit toûjours en circuit & en hauteur, & les explosions lançoient toûjours des rochers & des pierres à plus de sept mille de distance. L'*île* de Santorin elle-même, a passé chez les anciens pour une production nouvelle; & en 726, 1427, & 1573, elle a reçu des accroissemens, & il s'est formé de petites *îles* auprès de Santorin. *Voyez l'hist. de l'acad.* 1708, *pag.* 23. *& suiv.* Le même volcan, qui du tems de Séneque a formé l'*île* de Santorin, a produit du tems de Pline, celle d'Hiera ou de Volcanelle, & de nos jours a formé l'écueil dont nous venons de parler.

Le 10 Octobre 1720, on vit auprès de l'*île* de Tercere un feu assez considérable s'élever de la mer; des navigateurs s'en étant approchés par ordre du gouverneur, ils apperçurent le 19 du même mois une *île* qui n'étoit que feu & fumée, avec une prodigieuse quantité de cendres jettés au loin, comme par la force d'un volcan, avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Il se fit en même tems un tremblement de terre qui se fit sentir dans les lieux circonvoisins, & on remarqua sur la mer une grande quantité de pierres-ponces, sur-tout autour de la nouvelle *île*; ces pierres-ponces voyagent, & on en a quelquefois trouvé une grande quantité dans le milieu même des grandes mers. *Voyez Trans. phil. abr. vol. VI. part. II. pag.* 154. *L'Histoire de l'académie, année* 1721, dit à l'occasion de cet évenement, qu'après un tremblement de terre dans l'*île* de Saint-Michel, l'une des Açores, il a paru à 28 lieues au large, entre cette *île* & la Tercere, un torrent de feu qui a donné naissance à deux nouveaux écueils. *Page* 26, dans *le volume de l'années suivante* 1722, on trouve le détail qui suit.

„ M. de l'Isle a fait savoir à l'académie plusieurs „ particularités de la nouvelle *île* entre les Açores, „ dont nous n'avions dit qu'un mot en 1721 *page* 26; „ il les avoit tirées d'une lettre de M. de Montagnac, „ consul à Lisbonne.

„ Un vaisseau où il étoit, mouilla le 18 Septembre „ 1721 devant la forteresse de la ville de Saint-Michel, „ qui est dans l'*île* du même nom; & voici ce qu'on „ apprit d'un pilote du port.

„ La nuit du sept au huit Décembre 1720, il y eut „ un grand tremblement de terre dans la Tercere & „ dans Saint-Michel, distantes l'une de l'autre de 28 „ lieues, & l'*île* neuve sortit: on remarqua en même „ tems que la pointe de l'*île* de Pic, qui en étoit à 30 „ lieues, & qui auparavant jettoit du feu, s'étoit affaissée & n'en jettoit plus; mais l'*île* neuve jettoit con„ tinuellement une grosse fumée, & effectivement elle „ fut vûe du vaisseau où étoit M. de Montagnac, tant „ qu'il en fut à portée. Le pilote assura qu'il avoit fait „ dans une chaloupe le tour de l'*île* en l'approchant le „ plus qu'il avoit pû. Du côté du sud il jetta la sonde „ & fila 60 brasses sans trouver fond; du côté de l'ouest „ il trouva les eaux fort changées; elles étoient d'un „ blanc bleu & verd, qui sembloit du bas fond, & qui „ s'étendoit à deux tiers de lieue; elles paroissoient vou„ loir bouillir: au nord-ouest, qui étoit l'endroit d'où

„ sortoit

„ sortoit la fumée, il trouva 15 brasses d'eau fond de „ gros sable; il jetta une pierre à la mer, & il vit à „ l'endroit où elle étoit tombée, l'eau bouillir & sauter „ en l'air avec impétuosité. Le fond étoit si chaud, qu'il „ fondit deux fois de suite le suif qui étoit au bout du „ plomb. Le pilote observa encore de ce côté-là que „ la fumée sortoit d'un petit lac borné d'une dune de „ sable: l'*île* est à-peu-près ronde & assez haute pour „ être apperçûe de sept à huit lieues dans un tems clair.

„ On a appris depuis par une lettre de M. Adrien, „ consul de la nation françoise dans l'*île* de Saint-Mi- „ chel, en date du mois de Mars 1722, que l'*île* neu- „ ve avoit considérablement diminué, & qu'elle étoit „ presque à fleur d'eau, de sorte qu'il n'y avoit pas d'ap- „ parence qu'elle subsistât encore long-tems, *page* 12 „.

On est donc assuré par ces faits & par un grand nombre d'autres semblables à ceux-ci, qu'au-dessous même des eaux de la mer les matieres inflammables renfermées dans le sein de la terre, agissent & font des explosions violentes. Les lieux où cela arrive, sont des especes de volcans qu'on pourroit appeller *soûmarins*, lesquels ne different des volcans ordinaires, que par le peu de durée de leur action, & le peu de fréquence de leurs effets; car on conçoit bien que le feu s'étant une fois ouvert un passage, l'eau y doit pénétrer & l'éteindre. L'*île* nouvelle laisse nécessairement un vuide que l'eau doit remplir, & cette nouvelle terre, qui n'est composée que des matieres rejettées par le volcan marin, doit ressembler en tout au *monte di Cenere*, & aux autres éminences que les volcans terrestres ont formées en plusieurs endroits. Or dans le tems du déplacement causé par la violence de l'explosion, & pendant ce mouvement, l'eau aura pénétré dans la plûpart des endroits vuides, & elle aura éteint pour un tems ce feu soûterrain. C'est apparemment par cette raison que ces volcans soûmarins agissent plus rarement que les volcans ordinaires, quoique les causes de tous les deux soient les mêmes, & que les matieres qui produisent & nourissent ces feux soûterrains, puissent se trouver sous les terres recouvertes par la mer en aussi grande quantité que sous les terres qui sont à découvert.

Ce sont ces mêmes feux soûterrains ou soûmarins, qui sont la cause de toutes ces ébullitions des eaux de la mer, que les voyageurs ont remarquées en plusieurs endroits, & des trombes dont nous avons parlé; ils produisent aussi des orages & des tremblemens qui ne sont pas moins sensibles sur la mer que sur la terre. Ces *îles* qui ont été formées par ces volcans soûmarins, sont ordinairement composées de pierres-ponces & de rochers calcinés; & ces volcans produisent, comme ceux de la terre, des tremblemens & des commotions très-violentes.

On a aussi vû souvent des feux s'élever de la surface des eaux; Pline nous dit que le lac de Thrasimene a paru enflammé sur toute sa surface. Agricola rapporte que lorsqu'on jette une pierre dans le lac de Denstad en Thuringe, il semble lorsqu'elle descend dans l'eau, que ce soit un trait de feu.

Enfin, la quantité de pierres-ponces que les voyageurs nous assûrent avoir rencontrées dans plusieurs endroits de l'océan & de la méditerranée, prouve qu'il y a au fond de la mer des volcans semblables à ceux que nous connoissons, & qui ne different ni par les matieres qu'ils rejettent, ni par la violence des explosions, mais seulement par la rareté & par le peu de continuité de leurs effets; tout, jusqu'aux volcans, se trouve au fond des mers, comme à la surface de la terre.

Si même on y fait attention, on trouvera plusieurs rapports entre les volcans de terre & les volcans de mer: les uns & les autres ne se trouvent que dans les sommets des montagnes. Les *îles* des Açores & celles de l'Archipel, ne sont que des pointes de montagnes, dont les unes s'élevent au-dessus de l'eau, & les autres sont au-dessous. On voit par la relation de la nouvelle *île* des Açores, que l'endroit d'où sortoit la fumée, n'étoit qu'à 15 brasses de profondeur sous l'eau; ce qui étant comparé avec les profondeurs ordinaires de l'Océan, prouve que cet endroit même est un sommet de montagne. On en peut dire tout autant du terrein de la nouvelle île auprès de Santorin; il n'étoit pas à une grande profondeur sous les eaux, puisqu'il y avoit des huîtres attachées aux rochers qui s'éleverent. Il paroît aussi que ces volcans de mer ont quelquefois comme ceux de terre, des communications soûterraines, puisque le sommet du volcan du pic de Saint-Georges, dans l'*île* de Pic, s'abaissa lorsque la nouvelle *île* des Açores s'éleva. On doit encore observer que ces nouvelles *îles* ne paroissent jamais qu'après des anciennes, & qu'on n'a point d'exemple qu'il s'en soit élevé de nouvelles dans les hautes mers. On doit donc regarder le terrein où elles sont, comme une continuation de celui des *îles* voisines; & lorsque ces *îles* ont des volcans, il n'est pas étonnant que le terrein qui en est voisin, contienne des matieres propres à en former, & que ces matieres viennent à s'enflammer, soit par la seule fermentation, soit par l'action des vents soûterrains.

Au reste, les *îles* produites par l'action du feu & des tremblemens de terre sont en petit nombre, & ces évenemens sont rares; mais il y a un nombre infini d'*îles* nouvelles produites par les limons, les sables, & les terres que les eaux des fleuves & de la mer entraînent & transportent à différens endroits. A l'embouchure de toutes les rivieres il se forme des amas de terre & des bancs de sable, dont l'étendue devient souvent assez considérable pour former des *îles* d'une grandeur médiocre. La mer en se retirant & en s'éloignant de certaines côtes, laisse à découvert les parties les plus élevées du fond, ce qui forme autant d'*îles* nouvelles; & de même en s'étendant sur de certaines plages, elle en couvre les parties les plus basses, & laisse paroître les parties les plus élevées qu'elle n'a pû surmonter, ce qui fait encore autant d'*îles*; & on remarque en conséquence qu'il y a fort peu d'*îles* dans le milieu des mers, & qu'elles sont presque toutes dans le voisinage des continens où la mer les a formées, soit en s'éloignant, soit en s'approchant de ces différentes contrées. Tout cet article est entierement tiré *de l'histoire naturelle* de M. de Buffon, *tome I. page* 536 *& suivantes*.

Les *îles* proprement dites, different, ou par leur situation, ou par leur grandeur. A l'égard de leur situation, il y en a dans l'océan, dans les fleuves, les rivieres, & même dans les lacs & les étangs.

Pour ce qui est de leur grandeur, elles different extrêmement les unes des autres. Quelques *îles* sont assez grandes pour contenir plusieurs états, comme la Grande-Bretagne, Ceylan, Sumatra, Java. Quelques-unes forment un seul royaume, comme la Sicile, la Sardaigne, *&c.* D'autres ne renferment qu'une ville, avec un territoire médiocre, comme quantité d'*îles* de l'Archipel, de la Dalmatie, *&c.* D'autres n'ont qu'un petit nombre d'habitations dispersées; d'autres enfin sont sans habitans.

Il y a des *îles* qui paroissent avoir été toujours telles; il y en a d'autres qui ont commencé à paroître dans les lieux de la mer où elles n'étoient pas auparavant; d'autres ont été détachées du continent, soit par des tremblemens de terre, soit par les grands efforts de la mer, soit par l'industrie & par le travail des hommes. Il est certain qu'il se forme de tems en tems des *îles* nouvelles, non-seulement par des attérissemens, comme celle de Tsongming à la Chine, dans la province de Nanking, ou par des coups de mer qui ont séparé des morceaux du continent, comme les anciens ont prétendu que la Sicile & peut-être la Grande-Bretagne ont été formées; mais il y en a même qui sont sorties de dessous les flots comme autrefois Santorin, & depuis les trois nouvelles *îles* qui se sont formées tout près d'elle, & c'est sur quoi on peut voir les *mém. des missions du Levant, imprimés en* 1715.

On est présentement assuré que le continent que nous habitons, & où se trouvent l'Europe, l'Asie & l'Afrique, est une grande *île* que la mer environne de toutes parts; on pourra dire sans doute la même chose de celui qu'on appelle le *Nouveau Monde*, lorsque l'on aura pénétré au nord & à l'ouest de la baie de Hudson: jusques-là on ignore quelles sont les limites septentrionales de ce continent. Les Arabes, faute d'avoir un mot particulier pour exprimer une *presqu'île*, donnent le nom d'*îles* à toutes les péninsules.

Les terres Arctiques, que l'on croyoit être un pays continu, sont vraissemblablement de grandes *îles*, dont on ne sait pas encore le nombre & l'étendue. La Californie, que l'on prenoit au contraire pour une *île*, est une partie du continent. Ce que l'on avoit crû être le commencement d'un grand continent, au midi de l'Amérique, s'est trouvé n'être qu'une *île* assez vaste, environnée d'autres petites *îles*.

On peut compter dix ou douze *îles* de la premiere grandeur: savoir en Europe, la Bretagne, l'Islande, la Nouvelle-Zemble; en Afrique, Madagascar; en Asie, Niphon, Manilles ou Luçon, Bornéo, Sumatra; en Amérique, Terre-neuve & la Terre de feu.

On compte ordinairement dix autres *îles* de différentes grandeurs: savoir dans la mer Méditerranée Européenne, la Sardaigne, la Sicile, Candie; dans l'Océan, l'Irlande; en Asie, Java, Ceylan, Mindanas, Célebes; en Amérique, Cuba, Saint-Domingue.

Il y a

Il y a d'autres *iles* auxquelles on peut donner le surnom de *moindres*, parce qu'elles ne sont pas si grandes que les précédentes; comme l'*ile* Zéland en Dannemarc; la Corse, Négrépont, Majorque, Chypre, dans la mer Méditerranée Européenne; Gilolo, Timor, Amboine, en Asie; la Jamaïque, en Amérique, dans la mer du Nord; l'*ile* Isabelle, l'une des *iles* de Salomon, dans la mer du Sud.

Le nombre des petites *iles* est presque infini; on peut dire qu'elles sont innombrables, avec d'autant plus de vérité que l'on est encore bien éloigné de connoître toutes les mers. Il y reste à découvrir beaucoup de côtes, dont nous ignorons les détails, pour ne point parler de celles qui nous sont inconnues; on pourroit cependant faire trois classes de ces petites *iles*. La premiere seroit de celles qui, quoique seules & indépendantes des autres, ne laissent pas d'avoir de la célébrité; telles sont, dans la mer Baltique, Aland, Bornholm, Falster, Fune, *&c.* dans la mer Méditerranée, Rhode, Minorque, Corfou, Malte, Chio, Cérigo, Ivica, Céphalonie, *&c.* dans l'océan Atlantique, entre l'Afrique & le Brésil, Sainte-Hélene, l'Ascension & Saint-Thomé; près du détroit de Gibraltar, Madere; & en Afrique, à l'entrée de la mer Rouge, Zocotora.

La seconde classe comprendroit les *iles* que l'on connoît sous un nom général, quoique la plûpart ayent chacune un nom particulier: les principales sont les Westernes, au couchant de l'Ecosse; les Orcades, au nord de l'Ecosse; les *iles* de Schetland, au nord-est des Orcades; les Açores, dans la mer du Nord; les Canaries, les *iles* du Cap-verd, dans la mer Atlantique; les *iles* de l'Archipel, dans la Méditérranée; les Lucayes & les Antilles, dans la mer du Nord; les Maldives, les Moluques, les Philippines, le Japon, les Mariannes, dans la mer des Indes & dans l'Océan oriental; les *iles* de Salomon, dans la mer du Sud.

La troisieme classe contiendroit les *iles* des fleuves & des rivieres; comme celle du Nil, du Niger, de Gambie, en Afrique; de l'Indus, du Gange & autres, en Asie; du fleuve de Saint-Laurent, du Missisipi, de l'Orénoque, de l'Amazone, en Amérique; enfin celles de nos rivieres d'Europe dans le Pô, le Danube, le Rhône, la Seine, *&c.* les lacs d'Irlande, d'Ecosse, ont quantité d'*iles*; le lac de Dambée en Ethiopie en a aussi plusieurs.

Il y a des *iles* artificielles; & presque toutes les places fortes, dont les fossés sont remplis des eaux d'une riviere, sont en ce sens de véritables *iles*. Amsterdam, & la plûpart des villes de Hollande, ne sont pas seulement des *iles*, mais chaque ville, selon son étendue, est composée d'un certain nombre plus ou moins grand de petites *iles*; la seule ville de Venise n'est autre chose qu'une fourmilliere d'*iles* jointes ensemble par des ponts.

On trouvera dans cet ouvrage les principales *iles* du monde, & quelquefois d'autres moins célebres, mais qui méritent de n'être pas oubliées à cause de leur position, ou pour d'autres raisons. (*D. J.*)

ISLES AUX LOUPS MARINS, (*Géogr.*) *iles* de l'Amérique septentrionale dans l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, situées entre le cap Fourchu & le cap de Sable, trois ou quatre lieues en mer. Ces *iles*, dont les unes sont d'une lieue, les autres de deux & trois de tour, s'appellent *iles aux loups marins*, parce que ces animaux, en quantité, y vont faire leurs petits. On y trouve encore un nombre prodigieux de toutes sortes d'oiseaux, & l'on en prend tant qu'on veut; mais les *iles* même sont difficiles à approcher à cause des rochers qui les environnent: elles sont couvertes de sapins, bouleaux, & autres bois semblables, qui n'y prennent guere d'accroissement. (*D. J.*)

ISLES BRULANTES, (*Géogr.*) c'est un nom commun à toutes les *iles* qui ont des volcans; il y en a plusieurs dans le monde, sur-tout dans la mer, vers les côtes de la Nouvelle Guinée. (*D. J.*)

ISLES BONAVENTURES, *les*, (*Géogr.*) *iles* de l'Amérique septentrionale dans le détroit d'Hudson, auprès des côtes du nord, à 63^d 6' par estime, 43^d de variation nord-est, à 50 ou 56 lieues de la petite *ile* de Salisbury. On les trouve à l'entrée d'un grand enfoncement, dont on ne voit pas le bout. (*D. J.*)

ISLE DE L'ASCENSION, (*Géog.*) cette petite *ile* de l'Océan, entre l'Afrique & le Brésil, paroît manifestement formée ou entierement brûlée par un volcan éteint. Elle est d'ailleurs si singuliere par la nature de son terroir, par la figure & la position de ses montagnes, dont la vûe inspire une certaine horreur, qu'il faut ajouter quelques lignes à ce qu'on en a dit *au mot* ASCENSION.

Quoique cette *ile* soit déserte, son histoire pourroit peut-être occuper assez long-tems un naturaliste; du-moins doit-on la regarder comme un point qui intéresse la Géografie & la Navigation. Tous nos vaisseaux de la compagnie des Indes orientales y abordent à leur retour dans ce royaume, & y prennent pour leur subsistance un grand nombre de tortues de mer. M. l'abbé de la Caille, qui s'y est trouvé le 15 Octobre 1753, profita de son séjour dans cette *ile* pour en déterminer la latitude. Il l'a jugée, au lieu du mouillage ordinaire, de 7^d 54' australe; & ayent eu le bonheur d'y observer une émersion du premier satellite de Jupiter, qui le fut aussi à Paris par MM. Maraldi & Delisle, cette observation lui a servi à établir la longitude de ce lieu de 16^d 19' à l'occident du méridien de Paris. *Voyez* les *Mém. de l'Acad. des Sc. année* 1751. (*D. J.*)

ISLE DES CHIENS, (*Géogr.*) cette *ile*, dans la mer du Sud, trouvée en 1616 par Jacques le Maire, n'est autre chose que l'*ile* des Tiburons, que Magellan avoit découverte en 1520. Les pilotes ont souvent traité d'*iles* nouvelles & imposé de nouveaux noms à des *iles* qui avoient été découvertes long-tems avant eux. Par exemple, l'*ile* Sainte-Apollonie dans la mer des Indes, est la même que l'*ile* de Bourbon. (*D. J.*)

ISLES DU CAP-VERD, *les*, (*Géog.*) *iles* de l'Océan Atlantique, sur la côte occidentale d'Afrique, à l'ouest du cap dont elles prennent le nom. Les Géographes en comptent douze, dont la plus grande est Saint-Iago; ce sont vraissemblablement les *Gorgades* de Pline: la connoissance s'en étoit perdue avec le tems, mais l'an 1460, Antoine Noli, Génois, au service du roi de Portugal, les retrouva, ou les découvrit au profit de cette couronne qui les a conservées. L'air y est très-chaud & mal-sain. Les Portugais y tiennent un vice-roi, qui fait sa résidence à Saint-Iago. *Long.* 352—355, *latit.* 14—20 jusqu'au dix-neuvieme degré, selon la carte de la Barbarie, Nigritie & Guinée par M. Delisle. (*D. J.*)

ISLE DE L'ELÉPHANT, (*Géog.*) *ile* de l'Indoustan, sur la côte de Malabar; *voyez-en* l'article *au mot* ELÉPHANT. J'ajouterai seulement que la pagode de cette *ile* est une des choses les plus célébres dans les voyageurs portugais: ils nous disent que cette pagode est sur le penchant d'une haute montagne, où elle est taillée dans le roc même. Selon leur récit, elle a environ 120 piés en quarré & 80 en hauteur. Entre plusieurs autres pieces qui y sont jointes, il y a 16 piliers de pierre, éloignés de 16 piés l'un de l'autre, qui ont chacun 3 piés de diametre; ils semblent destinés à soutenir cet édifice massif, dont la voûte n'est qu'un grand rocher. Aux deux côtés de la pagode, il y a 40 ou 50 figures d'hommes qui ont chacun 12 ou 15 piés de haut; quelques-unes de ces figures gigantesques ont six bras, d'autres ont trois têtes, & d'autres sont monstrueuses à d'autres égards. On en voit qui prennent une jolie fille par le menton, & d'autres qui déchirent en pieces des petits enfans. Voilà l'objet du culte des Indiens qui s'y rendent en foule! La terre n'offre par-tout qu'un spectacle de différentes superstitions humaines. (*D. J.*)

ISLE DE FER, (*Géogr.*) la plus occidentale des Canaries, par laquelle les Géographes françois & autres, tant anciens que modernes, placent le premier méridien. *Voyez* FER, *ile de*, (*Géog.*)

J'ajoute ici, avec M. de Mairan, qu'il seroit sans doute plus sûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la position tût mieux constatée; tel, par exemple, que l'observatoire de Paris, & de compter ensuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du méridien de ce lieu jusqu'au cent quatre vingtieme degré de part & d'autre; c'est ainsi que plusieurs astronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet usage n'est pas encore assez généralement établi, il seroit toûjours important de connoître la véritable position de l'*ile de Fer*, encore douteuse par rapport à Paris, pour profiter de quantité d'observations & de déterminations géographiques qui ont été faites relativement à cette *ile*. Il résulte des calculs de M. Maraldi, que la partie de l'*ile de Fer*, par où l'on fait passer le premier méridien, est plus occidentale que l'observatoire de Paris de 19^d 53' 9"; cependant M. le Monnier l'astronome differe de 9' 21" avec M. Maraldi, dans la détermination de la longitude de cette *ile*, qu'il établit de 20^d 2' 30". *Voy. les mém. de l'acad. des Sc. an.* 1742. (*D. J.*)

ISLE DE FERNANDEZ, (*Géog.*) *voyez* FERNANDO; j'ajouterai cependant que cette *ile*, quoique déserte, pourroit être facilement cultivée, peuplée & fortifiée. Juan Fernando, qui la découvrit en allant de Lima à Baldivia, y mit quelques chèvres qui ont très-bien multiplié.

Tous ses environs abondent en veaux marins; & Fernando s'y seroit établi, si l'Espagne eût voulu lui en accorder la patente.

Le célebre Georges Anson, lors de la derniere guerre des Anglois & des Espagnols, y ayant été jetté en 1741 par une tempête affreuse, trouva dans cette *ile* abandonnée le climat le plus doux & le terrain le plus fertile; il y sema des légumes & des fruits, dont il avoit apporté les semences & les noyaux, & qui bien-tôt couvrirent l'*ile* entiere. Des Espagnols qui y relâcherent quelques années après, ayant été faits prisonniers à Londres, jugerent, comme le dit M. de Voltaire, qu'il n'y avoit qu'Anson qui eût pû réparer, par cette attention générale, le mal que fait la guerre, & ils le remercierent comme leur bienfaiteur. On doit encore au lord Anson la meilleure description & la meilleure carte, tant de cette *ile* que de la mer du Sud en général, & les navigateurs qui vont dans cette mer, ne sauroient s'en passer. (*D. J.*)

Isle flotante, (*Géog.*) Les histoires de tous les tems sont pleines de relations d'*iles flotantes*. Les anciens l'ont avancé de Délos, de Thérasie & des Calamines. Pline, *liv. III. chap. xxv.* fait mention d'une *ile* qui nageoit sur le lac de Cutilie, & qui avoit été découverte par un oracle. Elle se soutient, assure-t il, sur l'eau, & est non-seulement portée de côté & d'autre par les vents, mais même par de simples zéphirs, sans être fixe ni jour ni nuit. Théophraste & Pomponius Méla nous parlent aussi d'*iles flotantes* en Lydie si mouvantes que la moindre cause les agitoit, les chassoit, les éloignoit & les rapprochoit. Sénéque n'est pas moins positif sur les *iles flotantes* d'Italie. Plusieurs de nos modernes ont aussi pris le parti d'en décrire de nouvelles en divers pays du monde.

Je ne répondrai point que tous les faits qu'on cite sont également fabuleux & dénués de tout fondement; j'oserai dire néanmoins que la plus grande partie sont entierement faux, ou singulierement exagérés. Il est très-ridicule de vouloir nous expliquer comment un grand nombre d'*iles*, autrefois flotantes, se trouvent si solidement fixées depuis tant de siecles. Laissons donc Callimaque comparer l'*ile* de Délos à une fleur que les vents ont portée sur les ondes. Laissons dire à Virgile que cette *ile* a été long-tems errante au gré des vents, tantôt cachée & ensevelie sous les eaux, tantôt par une révolution contraire, s'élevant au-dessus de ces mêmes eaux; qu'enfin Jupiter la rendit également immobile & habitable en faveur de Latone, sans permettre qu'elle fût davantage soumise à ses anciens changemens.

Immotamque coli dedit, & contemnere ventos.

Toutes ces peintures sont fort jolies dans la Fable & dans les Poëtes; mais la Physique n'épouse point de pareilles merveilles.

En effet, tout ce qu'elle voit sous le beau nom d'*iles flotantes*, n'est autre chose que des concrétions de portions de terre spongieuse, légere, sulfureuse, qui surnagent ou seules, ou entremêlées d'herbes, & de racines de plantes, jusqu'à ce que les vents, les vagues, les torrents, ou le calme, les ayent fixées sur la rive, pour y prendre corps. C'est ce qui arrive le plus communément dans les lacs, comme dans le lac Lomond en Ecosse, où de pareils amas acquierent finalement une étendue assez considérable, se joignent ensemble, touchent le fond d'un bassin qui n'est pas égal, s'y arrêtent, & y font une liaison. Les especes d'*iles flotantes* qu'on a vû se former pendant quelque tems près de l'*ile* de Santorin, étoient un amas de rochers & de pierres ponces jettées par des volcans sur la surface de l'eau, mais qui n'ont produit aucune *ile* fixe. On sait que les prétendues *iles flotantes* d'un lac près de Saint-Omer ne sont proprement que des tissus de racines d'herbes mêlées de vase & de terre grasse. Enfin, il ne reste aucune preuve de la vérité des anciennes & des nouvelles relations qui ont été faites de tant d'*iles* mouvantes; toutes ces *iles* ont disparu, & nous ne connoissons plus que des *iles* fixes. (*D. J.*)

Isles fortunées (*Géog.*) *voyez au mot* Fortunées; & si vous êtes encore sensible aux charmes de la Poésie, si vous aimez le brillant coloris d'un beau paysage, lisez ici la description que Garth fait de ces *isles*: nous n'avons point de peintures de lieux qui soient plus riantes & plus agréables.

The happy isles, where endless pleasures wait,
Are styl'd by tuneful birds, the fortunate.
Eternal spring with smiling verdure here
Warms the mild air, and crowns the youthfull year;
From cristal rocks, transparent riv'let flow;
The rose still blushes, and the vi'lets blow.
The vine undress'd, her swelling clusters bears;
The lab'ring hind; the mellow olives cheers:
Blossoms and fruit, at once the citron shows,
And as she pays, discovers still she owes;
Here the glad orange, court the am'rous maid
With golden apples, and a silken shade.
No blast e'er discompose the peaceful sky;
The spring but murmur, and the Winds but sigh,
Where Flora treads, her zephir garlands flings,
Shaking rich odours from his purple Wings:
And Birds from woodbine bow'rs, and Jess'min groves,
Chaunt their glads nuptials, and unenvy'd loves.
Mild seasons, rising hills, and silent dales,
Cool grottos, silver brooks, and flow'ry vales;
In this blest climate, all the circling year prevail...

Je ne trouve pas même que la belle description d'Horace, *Ode xvj. liv. V.* connue de tout le monde, présente un paysage aussi gracieux de ces contrées charmantes, que l'est celui du chevalier Garth. Mais en échange le tableau qu'en fait le poëte latin, est enrichi de tous les ornemens que la Fable & la Poésie pouvoient lui prêter. Ils y sont multipliés avec un goût, une élégance & une force admirables.

Non huc Argoo contendit remige pinus;
Neque impudica Colchis intulit pedem;
Non huc Sidonii torserunt cornua nautæ,
Laboriosa nec cohors Ulissei.
Nulla nocent pecori contagia, nullius astri
Gregem æstuosa torret impotentia.
Jupiter illa piæ secrevit littora genti,
Ut inquinavit ære tempus aureum:
Æreo dehinc ferro duravit sæcula.

„ Jamais les Argonautes n'entreprirent de faire une „ descente dans ces *iles fortunées*. Jamais l'infame Médée n'y mit le pié; jamais les compagnons d'Ulysse n'y porterent leurs passions avec leurs infortunes. La contagion n'y répandit jamais la mortalité „ parmi les troupeaux, & nulle constellation maligne „ ne les dessécha par l'ardeur de ses influences. Sitôt „ que le siecle d'airain eut altéré la pureté du siecle „ d'or, & que le siecle de fer eut succédé au siecle „ d'airain, Jupiter sépara cet heureux pays du reste du „ monde, pour servir d'asyle à la vertu, *&c.* „

Cet heureux pays, ces *iles fortunées* que Jupiter sépara du reste du monde, sont sans doute les *iles Canaries*, situées à l'occident de l'Afrique, vis-à-vis du royaume de Suz: tout favorise ce sentiment, & rien ne peut le détruire. Il est assez vraissemblable que les Canaries, les Açores & l'Amérique sont les restes de cette grande *ile* atlantide de Platon, si fameuse chez les anciens, dont les parties les plus basses furent inondées par l'irruption de la mer Noire qui, s'étant ouvert un passage entre l'Europe & l'Asie, forma d'abord ce que nous appellons *la Méditerranée*, & se fit ensuite un canal pour joindre l'Océan, en détachant l'Espagne de l'Afrique. (*D. J.*)

Isle Gorgone, (*Géog.*) *ile* de la mer du Sud au Popayan, à 3 deg. de *latit.* septentrionale; elle est passablement élevée, & fort remarquable à cause de deux collines qui sont au sommet. Cette *ile* n'est habitée que par de petits singes noirs, & cependant elle est pourvûe de toutes sortes d'arbres, qui ne quittent point leus fleurs & leur verdure. Il y pleut beaucoup tout le long de l'année, & souvent comme si l'on jettoit l'eau par un crible. On y trouve quantité d'huîtres, & quelquefois des perles dans quelques-unes. Ces huîtres croissent sur des rochers à 4, 5 ou 6 brasses d'eau, attachées par de petites racines comme les moules; le dedans de la coquille est plus brillant que la perle même: Dampier dit que c'est le seul endroit de la mer du Sud où il en ait vu. (*D. J.*)

Isle-Jourdain, l' (*Géog.*) *Castellum Ictium*; petite ville de France dans le bas-Armagnac avec titre de comté. M. l'abbé de Longuerue n'a pas dédaigné d'en faire l'histoire dans sa description de la France, *tom. I, pag.* 197. *Long.* 18. 45. *lat.* 43. 40. (*D. J.*)

Isle Longue, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale sur la côte de la nouvelle Yorck. Elle s'étend de l'ouest à l'est, a environ cent mille de tour, & en plusieurs endroits huit à quatorze mille de large. Son terroir est excellent, & habité d'un bout à l'autre; elle appartient aux Anglois, & l'on y voit au printems les bois & les champs si garnis de roses & d'autres fleurs, qu'ils égalent plusieurs jardins d'Angleterre. (*D. J.*)

Isle de Jean Mayen, (*Géog.*) *île* de l'Océan septentrional, au nord des *îles* de Féro, au levant du Groenland, vers le 71 deg. de *lat.* & le 13 de *long.* Elle fut découverte en 1614 par Jansz Mayen, on la reconnoît par une haute montagne que l'on voit de loin. (*D. J.*)

Isles-nouvelles, (*Géog.*) on a donné ce nom à des terres situées par les 51 à 52 deg. de *lat.* méridionale, environ 50 à 55 au nord-nord-est du détroit de le Maire. On n'a commencé à en avoir des connoissances certaines qu'en 1707 & 1708 par le capitaine Poré de saint Malo; il parcourut deux fois cette côte, & trouva qu'elle pouvoit avoir 50 lieues est-sud-est, & ouest-nord-ouest; il est à présumer que ce sont les mêmes que le chevalier Richard Hawkins découvrit en 1693, étant à l'est de la côte déserte ou des Patagons, vers les 50 deg. de *lat.* méridionale; il fut jetté par une tempête sur une terre inconnue, & courut le long de ces côtes environ 60 lieues. Il paroît d'un autre côté que ces terres nouvelles ne sont pas les *îles* Sébaldes rangées en triangle, & qui sont séparées des *îles nouvelles* ou *îles* Malonines, comme M. de Lisle les nomme, au moins de 7 à 8 lieues. Voyez sur les *îles nouvelles* la carte de l'extrémité de l'Amérique réduite par M. Frezier, *p.* 263 *de son voyage à la mer du Sud*. (*D. J.*)

Isle des Pins, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale, au midi de Cuba, dont elle est séparée par un canal de 3 à 4 lieues de largeur, par le 295 deg. de *long.* L'*île des Pins* n'a que 10 ou 12 lieues de long, avec une haute montagne au milieu garnie d'arbres, dont la plupart sont inconnus en Europe. Les collines sont couvertes de forêts de pins hauts, droits, & assez gros pour servir de grands mâts à de petits bâtimens. On y trouve en quelques endroits des tortues de terre & des cancres blancs & noirs; les alligadors & les crocodiles rodent beaucoup autour de cette *île*. (*D. J.*)

Isles Piscadores, ou *îles des Pêcheurs*, (*Géog.*) ce sont plusieurs grandes *îles* désertes, situées près de Formosa, entre cette *île* & la Chine, à 23 deg. ou environ de *lat.* septentrionale, & presque à la même hauteur que le tropique du cancer. (*D. J.*)

Isle de Quelpaerts, (*Géog.*) autrement appellée *Fungma*; c'est une *île* de la mer de Corée, au midi de cette péninsule, & placée par les Hollandois qui y firent naufrage en 1653, par les 33 deg. 32. min. de *lat.* nord, & par M. Bellin entre les 153 & 154 de *long.* les mêmes Hollandois lui donnent 15 lieues de circuit. (*D. J.*)

Isle de Résolution, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale, au 62 33 de variation nord-ouest; sa grandeur peut être de huit lieues est & ouest; elle forme l'embouchure du détroit de Hudson avec les *îles* Boutonnes. Les côtes de cette *île*, ainsi que celles de tout le détroit, sont à pic & d'une élévation prodigieuse. (*D. J.*)

Isle-Royale, (*Géog.*) autrefois nommée *île du Cap-Breton*; c'est une *île* de l'Amérique septentrionale que la France possede à l'entrée du golphe de S. Laurent, à 15 lieues de Terre-neuve, & séparée de l'Acadie par un détroit d'une lieue de large; elle ressemble à un fer à cheval écrasé, & peut avoir 80 lieues de tour. Son terroir est par-tout entrecoupé de lacs; on y trouve plusieurs bons ports. Elle est d'un grand avantage à cause de la pêche de la morue qui se fait sur ses côtes; Louisbourg, petite ville bâtie sur une langue de terre qui forme un bon port fortifié, en est le chef-lieu. (*D. J.*)

Isles du Vent, (*Géog.*) les *îles du vent* nommées par les Espagnols *îles Balovento*, & connues sous le nom d'*Antilles*, d'*îles Caraibes* ou *Cannibales* & *Camercanes*, sont situées dans l'Océan près du golphe de la Trinité espagnole, s'étendant en forme d'arc depuis le onzieme degré de *latitude* au nord de l'équateur, jusqu'au dix-neuvieme degré dans l'est-nord-est de saint Jean de Portorico; leur *longitude* étant estimée 63 deg. 18 min. 45 sec. à l'occident du méridien de Paris.

Lors de la découverte de ces *îles* par Christophe Colomb en 1492, elles étoient occupées par les Caraïbes, qui depuis furent contraints de les abandonner aux différentes nations qui les possedent aujourd'hui; ces sauvages se retirerent dans les *îles* de saint Vincent & de la Dominique, où jusqu'à présent ils ont vécu en liberté.

Les François sont maîtres des îles de Tabago, de la Grenade & des Grenadins, de sainte Lucie, de la Martinique, des Saintes, de Marie Galande, de la Desirade, des deux parties de la Guadeloupe, de l'*île* de saint Barthelemy, de la moitié de saint Martin & de quelques autres petites *îles*.

Antigoa, Nieves, Montserrat, saint Christophe, la Barbade, la Barboude, la Redonde & l'Anguille appartiennent aux Anglois.

Saint Eustache, partie de saint Martin & Saba, sont sous la domination des Hollandois.

Les Danois se sont établis dans les *îles* de saint Thomas, de saint Jean & de sainte-croix; & les Espagnols ont des prétentions sur une partie des *îles* nommées les *Vierges*.

Les *îles du vent* étant exposées aux excessives chaleurs de la zone torride seroient inhabitables, si deux fois le jour l'air n'étoit rafraîchi par des vents d'est qui regnent constamment dans ce climat, excepté depuis la fin de Juillet jusqu'au quinze du mois d'Octobre, tems auquel l'air est sujet à de grandes variations qui produisent souvent d'horribles tempêtes nommées *ouragans*. Cette saison qu'on appelle *hivernage* se termine ordinairement par des pluies abondantes, auxquelles succedent dans plusieurs cantons des fievres & des maladies opiniâtres.

Outre ces incommodités, les Antilles sont sujettes à de fréquens tremblemens de terre. Cela n'est point surprenant, si l'on considere la nature du terrein formé de très-hautes montagnes entrecoupées de vallons, de ravines & de falaises escarpées, où l'on apperçoit les couches de terre, de pierres & de sable, le plus souvent confondues & sans ordre, renfermant à des profondeurs inégales plusieurs sortes de minéraux, parmi lesquels on trouve une grande abondance de fer.

La quantité de souffre naturellement sublimé au sommet des plus hautes montagnes & dans quelques vallons, les laves, les eaux thermales, & les nombreux amas de pierres ponce, prouvent évidemment l'existence des volcans dont le pays est intérieurement dévoré.

Malgré ces dangers les *îles* sont extrémement peuplées & très-bien cultivées. Les habitans y jouissent entr' autres avantages du plus beau ciel du monde; point d'hiver ni de frimats. Les montagnes en tout tems sont couvertes de verdure, & les vallons arrosés de rivieres & de sources d'une eau pure qui est très-bonne dans beaucoup d'endroits. Les bestiaux y multiplient à merveille; la terre y produit des arbres d'une énorme grosseur, dont le bois incorruptible s'emploie aux ouvrages de charpente, de menuiserie & de marqueterie; d'autres sont propres à la teinture, & beaucoup portent d'excellens fruits. Les bananes, les patates, le magnoc & plusieurs autres racines, font la principale nourriture des habitans, qui recueillent aussi beaucoup de riz & de maïs; les plantes tant potageres que médecinales naturelles au pays, y sont en abondance, & les exotiques s'y naturalisent parfaitement bien.

Autour des petites *îles* desertes, & dans les culs-de-sac ou baies, la mer fournit & tortues & beaucoup de bons poissons, dont les especes sont inconnues en Europe.

Les vaisseaux qui font le commerce des Antilles, en rapportent beaucoup de sucre & de caffé, du coton, de la caffe, du caret, du cacao, de l'indigo & du rocour.

Isles de dessous le vent. Ce que l'on a dit au sujet des *îles du vent* convient assez bien aux *îles de dessous le vent*. Celles-ci sont beaucoup plus grandes & situées à l'occident des premieres, en se rapprochant du golfe du Mexique; elles sont au nombre de quatre principales, dont Hispaniola ou saint-Domingue se trouve aujourd'hui partagée entre les François & les Espagnols; ces derniers possedent en entier les *îles* de Cuba & de Portorico, & la Jamaïque appartient aux Anglois.

On peut ranger au nombre des *îles de dessous le vent* toutes celles qui sont situées sur les côtes de Vénezuela & de Carac, dont l'*île* de Curacao occupée par les Hollandois, est une des plus renommée par son commerce avec les différentes nations qui fréquentent ces parages. (*M. L. R.*)

Isle, (*Jardin. & Hydr.*) est une langue de terre élevée dans l'eau & revêtue de murs, & isolée de tous côtés avec quelque puits qui y communiquent; les fontainiers en pratiquent au milieu des grandes pieces d'eau, ainsi que l'on en voit à Fontainebleau, à Dampieres & autres lieux. (*K*)

ISLEB, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la Haute Saxe, au comté de Mansfeld. *Long.* 29. 28. *lat.* 51. 45.

Isleb n'est mémorable que pour avoir été le lieu de la naissance & de la mort de Luther; je ne dirai rien de sa vie, M. Bossuet entre les Catholiques, Seckendorf, Jean Muller, Christian Juncker & Bayle entre les Réformés, vous en instruiront completement.

Mais M. de Voltaire va vous peindre, ou plutôt je vais donner l'esquisse du tableau qu'il a fait de cette grande révolution dans l'esprit & dans le systême politique de l'Europe, qui commença par un moine augustin.

„ A peine eut-il pris l'habit de son ordre à l'âge de „ 22 ans, que ses supérieurs le chargerent de prêcher „ contre la marchandise qu'ils n'avoient pu vendre. La „ querelle ne fut d'abord qu'entre les Augustins & les „ Dominicains; on ne prévoyoit pas qu'elle iroit jusqu'à „ détruire la religion romaine dans la moitié de l'Eu„ rope. (1)

„ Luther, après avoir décrié les indulgences, exami„ na le pouvoir de celui qui les donnoit aux Chrétiens; „ un coin du voile fut levé. Les peuples plus éclairés „ voulurent juger ce qu'ils avoient adoré; ils requirent „ une réforme qui n'étoit pas possible; ils se séparerent „ de l'église. (2) Pour parvenir à cette scission, il ne „ falloit qu'un prince qui la secondât; le vieux Frédé„ ric électeur de Saxe, sur-nommé le sage, celui-là mê„ me qui, à la mort de Maximilien, eut le courage de „ refuser l'empire, protégea Luther ouvertement. Cet„ te révolution dans l'église eut un cours semblable à „ celles par qui les peuples ont détrôné leurs souve„ rains; on présenta des requêtes, on exposa des griefs; „ on finit par renverser le trône. Il n'y avoit point en„ core néanmoins de séparation marquée, en se mo„ quant des indulgences, en demandant à communier „ avec du pain & du vin; en parlant intelligiblement „ sur la justification & sur le libre arbitre; en voulant „ abolir le monachisme; en offrant de prouver que l'E„ criture-sainte ne dit pas un mot du purgatoire, *&c.*

„ Léon X. qui dans le fond méprisoit ces choses, „ fut obligé comme chef de l'Eglise, d'anathématiser „ & Luther, & ses propositions. (3) Luther anathé„ matisé ne garda plus de mesure, il composa son livre „ *de la captivité de Babylone*; il exhorta les princes à „ secouer le joug de Rome. On brûla ses livres, & „ Léon X. fulmina une nouvelle bulle contre lui. Lu„ ther fit brûler la bulle du pape & les décrétales dans „ la place publique de Wittemberg. On voit par ce trait „ si c'étoit un homme hardi; mais on voit aussi qu'il „ étoit déja bien puissant: dès-lors une partie de l'Al„ lemagne fatiguée de la grandeur pontificale, embras„ soit les intérêts du réformateur, sans trop examiner „ les questions de l'école qui se multiplioient tous les „ jours.

„ Les thèses les plus vaines se mêloient avec les plus „ profondes, tandis que les fausses imputations, les in„ jures atroces, les anathêmes nourrissoient l'animosité „ des deux partis. Les grossieretés du moine augustin, „ aujourd'hui si dégoutantes, ne révoltoient point des „ esprits assez grossiers; & Luther avec le ridicule d'un „ style bas, triomphoit dans son pays de toute la poli„ tesse romaine.

„ Le théâtre de cette guerre de plume étoit chez les „ Allemans & chez les Suisses, qu'on ne regardoit pas „ alors pour les hommes de la terre les plus déliés, & „ qui passent pour circonspects. La cour de Rome sa„ vante & polie, ne s'attendoit point que ceux qu'elle „ traitoit de barbares pourroient, la bible comme le fer „ à la main, lui ravir la moitié de l'Europe, & ébran„ ler l'autre.

„ Cependant Luther ayant pour ennemi son empe„ reur, le roi d'Angleterre, le pape, tous les évêques „ & tous les religieux, ne s'en étonna pas. Caché dans „ une forteresse de Saxe, il brava l'empereur, irrita la „ moitié de l'Allemagne contre le souverain pontife; ré„ pondit au roi d'Angleterre comme à son égal, posa, „ fortifia, étendit son église naissante, & mourut le 18 „ Février 1546, à 63 ans, trois mois, huit jours, re„ gardé par son parti comme une illustre réformateur „ de l'Eglise, & par les Catholiques romains comme un „ insigne hérésiarque „.

Les savans préférent les éditions qu'il a données lui-même de ses œuvres depuis 1517 jusqu'à sa mort, à toutes les éditions postérieures. (*D. J.*)

ISLEBIENS, s. m. pl. (*Théol.*) est le nom que l'on donna à ceux qui embrasserent les sentimens d'un théologien luthérien de Saxe, appellé Jean Agricola, natif d'Isleb, disciple & compatriote de Martin Luther, avec lequel néanmoins il se brouilla pour les sentimens, parce qu'Agricola prenant trop à la lettre quelques paroles de l'Apôtre saint Paul touchant la loi judaïque, déclamoit contre la loi & contre la nécessité des bonnes œuvres, d'où ses disciples furent appellés *antinomiens*. Luther obligea Agricola à se dédire; mais il laissa des disciples qui suivirent ses maximes avec chaleur. Prateol. *de heresib.* Bayle, *Dict. crit.* *Voyez* ANTINOMIENS.

ISMAÉLITE, s. m. & f. (*Hist.*) descendant d'Ismaël. On appelle ainsi spécialement dans les histoires anciennes & modernes, les Arabes qui sont de la postérité d'Ismaël, fils d'Abraham & d'Agar, servante de Sara. Ismaël épousa une égyptienne dont il eut douze enfans, qui s'emparerent de l'Arabie, la partagerent entre eux, & furent la tige des *Ismaélites*, des Agaréniens, des Arabes, des Sarrasins, *&c.*

Tous ces peuples idolatres pousserent la superstition, au rapport d'Euthymius Zigabenus, jusqu'à honorer de leur culte une pierre qu'ils nommoient *brachthan*; & quand on leur en demandoit la raison, les uns répondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit connu Agar sur cette pierre; les autres, parce qu'il y avoit attaché son chameau, en allant immoler Isaac.

Cette pierre adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le dieu Mars, étoit toute noire & toute brute: *ridetis temporibus priscis, Persas fluvium coluisse, informem Arabæ lapidem colunt*, dit Arnobe; hé comment ne le diroit-il pas? Lui-même avoue qu'avant sa conversion, il avoit adoré de semblables pierres, comme si elles eussent eû quelque vertu divine; *si quando conspexeram lucubratum lapidem, & ex olivi unguine sordidatum, tanquam inesset vis præsens, adulabar, affabam*, ce sont ses propres termes.

La mere des dieux que les Phrygiens adoroient avec un zele tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre; ils ne donnerent qu'une pierre aux ambassadeurs romains qui souhaitoient d'établir à Rome le culte de cette divinité, dit Tite-Live, *l. XXIX. c. xi.*

Quelque blâmable que fût l'idolatrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit un monument, qu'il oignit, & qu'il crut devoir consacrer à Dieu, cette idolatrie étoit plus tolérable que celle des descendans d'Ismaël; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passé pour ainsi dire avec Dieu; tant les songes & les visions qui l'occuperent, représentoient des choses célestes! Les *Ismaélites* ne pouvoient

---

(1) On ne peut nier que Jean Staupice qui étoit vicaire général en Allemagne, & qui étoit très-consideré du prince Frédéric électeur de Saxe, ait beaucoup fomenté Luther dans le commencement de ses discours contre les indulgences; mais on ne peut pas dire, sans calomnier une religion aussi respectable qu'est celle des Augustins, qu'il le fit par le motif qu'il a plû à M. de Voltaire de nous suggerer. Cette religion, avec toutes les autres de l'Eglise catholique, s'opposa ouvertement aux maximes impies de Luther: il y eut plusieurs de ces religieux Augustins qui écrivirent contre cet hérétique, dont la pétulance se rendit insupportable à cause de la protection que lui accordoient ceux-là même qui devoient la réprimer. (*W*)

(2) Comment se peut-il que des peuples qui, sous prétexte de vouloir une réforme, se revolterent contre l'Eglise de J. C. & qui après un schisme sacrilege se laisserent entraîner dans un abîme d'erreurs & de contradictions les plus grossieres, comment se peut-il, dis-je, que de tels peuples méritent qu'on les appelle *éclairés*, c'est M. de Voltaire qui nous l'apprendra; puisqu'ayant-ils commis un sacrilege énorme contre la religion qu'ils avoient reçûe de leurs ancêtres, on ne peut supposer en eux, ou qu'une ignorance crasse de leur entendement, ou qu'une malice insigne de leur volonté, si, malgré les lumieres dont ils étoient doués, embrasserent des erreurs que ceux même qui ont moins de capacité reconnoissent être abominables. (*W*)

(3) On ne peut avancer sans impiété que Léon X. méprisoit dans son cœur les mêmes dogmes que Luther attaquoit si indignement. Il est vrai qu'on ne peut excuser autrement la passion dominante de ce pape, pour la chasse & la poésie; mais cela n'empeche pas que tous les historiens qui ont, sans aucune partialité consacré à la posterité les belles actions de Léon X. n'aient avoué unanimément qu'il étoit d'une foi très-pure & d'une justice incorruptible. Luther même, selon le rapport d'Oldoin (*in Addit. ad Ciacconium in Leone X.*) & celui de Bernino dans son histoire du seizieme siecle ch. 2., parloit très-favorablement de Léon X. en ces termes: „ ton estime & ta réputation est si connue dans tout l'univers, & ton nom „ & te mœurs ont été l'objet des justes éloges de tant de grands „ hommes qu'il n'y a aucun, fût-ce d'un mérite le plus distingué, „ qui puisse le nier; je ne suis pas si fol que de blâmer celui qui „ est loué de tout le monde „. Ce témoignage de Luther doit certainement prévaloir sur ce que Voltaire a eu la hardiesse d'imaginer à se sujet. (*W*)

voient pas tenir le même langage de leur prétendue pierre d'Agar. Scaliger a ramassé une grande érudition au sujet de la pierre de Jacob, dans ses *observations sur Eusebe*, n°. 2150; mais le savant Pocock n'est pas moins curieux dans ses recherches sur la pierre du culte des descendans d'Ismaël; consultez cet auteur dans ses notes, *in specimine hist. arab. p.* 113; je n'en veux extraire qu'un mot.

La pierre noire qu'ils vénerent, dit-il, est placée dans un des coins du temple de la Mecque, & est élevée à près de trois coudées de terre. Ils supposent que c'étoit l'une des pierres précieuses du paradis; qu'elle fut envoyée à Abraham lorsqu'il bâtissoit le temple, & que ce fut l'ange Gabriel qui la mit entre ses mains. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, mais elle devint noire à ce qu'ils prétendent, pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois, ou comme disent quelques arabes, à force d'avoir été touchée & baisée.

Il y a une autre pierre considérable à la Mecque toute blanche, & non moins vénérée; celle-ci passe pour être le sépulchre d'Ismaël, & est placée dans une espece de parquet, proche les fondemens du temple.

Après tout les *Ismaëlites* ne sont pas les seuls peuples chez lesquels les pierres ayent reçus des honneurs divins; c'est-là, je pense, une des premieres idolatries du monde, avant que l'art de la Sculpture fût connu, on représenta les dieux par de simples pierres, & les bœtyles furent les plus anciennes idoles. *Voyez* BOETYLES. (*D. J.*)

ISNE, (*Géog.*) ville impériale d'Allemagne en Souabe, dans l'Algow, sur le ruisseau d'*Isne*, à 6 lieues S. O. de Kempten, 7 N. E. de Lindaw, 25 S. O. d'Ausbourg. *Long.* 27. 45. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

ISNICH, (*Géog.*) ville de la Turquie asiatique, dans la Natolie, où elle occupe la place de l'ancienne Nicée; mais elle n'a rien de remarquable aujourd'hui qu'un aqueduc, ne présente à la vûe que les tristes ruines de son ancienne splendeur, & contient à peine trois cent mauvaises maisons, la plupart habitées par des Juifs; ses murs sont presque tous raccommodés de piés-destaux de marbre & de granite. Son territoire est fertile en fruits & en vin; on peut dans un vent favorable faire le trajet de Constantinople à *Isnich* en sept heures; car elle est à 25 lieues de Constantinople, sur le bord d'un lac poissonneux qui a 40 milles de tour, & qui donne son nom turc à la ville. C'est le lac Ascanius des anciens, & le *Nixaca* des Grecs modernes. Tavernier dit que ce lac s'appelle *Chabangioul*, à cause de la ville de Chabangi, qui est aussi sur ses bords à 5 ou 6 milles de Nicée. *Long.* de la ville d'*Isnich* 47. 45. *lat.* 40. 15. (*D. J.*)

* ISOCHRISTES, s. m. pl. (*Théol.*) nom d'une secte qui parut vers le milieu du sixieme siecle. Après la mort de Nonnus, moine origéniste, les Origénistes se diviserent en Protoctistes ou Tétradeles & en *Isochristes*. Ceux-ci disoient: si les apôtres font à présent des miracles & sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils dans la résurrection, s'il ne sont égaux à Jesus-Christ? Cette proposition fut condamnée au concile de Constantinople en 553. *Isochriste* signifie *égal au Christ*.

ISOCHRONE, adj. (*Mech. & Géom.*) se dit des vibrations d'un pendule, qui se font en tems égaux. *Voy.* PENDULE & VIBRATIONS.

Les vibrations d'un pendule sont toutes regardées comme *isochrones*, c'est-à-dire, comme se faisant toutes dans le même espace de tems, soit que l'arc que le pendule décrit soit plus grand ou plus petit: car quand l'arc est plus petit, le pendule se meut plus lentement, & quand l'arc est plus grand le pendule se meut plus vîte: cependant il est bon de remarquer que les vibrations ne sont pas *isochrones* à la rigueur, à moins que le pendule ne décrive des arcs de cycloïde; mais quand il décrit de petits arcs de cercles, on peut prendre ces petits arcs pour des arcs de cycloïde, parce qu'ils n'en different pas sensiblement. *Voyez* OSCILLATIONS, CICLOÏDE & TAUTOCHRONE, &c.

Ligne isochrone, est celle par laquelle on suppose qu'un corps descend sans aucune accélération; c'est-à-dire de maniere qu'en tems égaux il s'approche toujours également de l'horison, au lieu que quand un corps tombe en ligne droite par sa pesanteur, il parcourt par exemple 15 piés dans la premiere seconde, 45 dans la seconde, &c. de sorte que dans des tems égaux il ne parcourt pas des parties égales de la ligne verticale. *Voyez* DESCENTE, ACCÉLÉRATION & APPROCHE.

M. Léibnitz a donné dans les actes de Léipsic, pour le mois d'Avril de l'année 1689, un écrit sur la ligne *isochrone*, dans lequel il montre qu'un corps pesant avec un degré de vîtesse acquise par sa chute de quelque hauteur que ce soit, peut descendre du même point par une infinité de lignes *isochrones* qui sont toutes de même espece, & qui ne different entre elles que par la grandeur de leurs parametres; ces courbes sont des paraboles appellées *secondes paraboles cubiques*. Il montre aussi la maniere de trouver une ligne par laquelle un corps pesant venant à descendre s'éloignera ou s'approchera uniformément d'un point donné.

M. Léibnitz a résolu ces problèmes synthétiquement sans en donner l'analyse: elle a été donnée depuis par Mrs Jacques Bernoulli & Varignon; par le premier dans *les Journaux de Léipsic de* 1690, & par le second dans *les Mem. de l'Acad. des Sciences de Paris en* 1699. Ce dernier a, selon sa coutume, généralisé le problème de M. Léibnitz, & a donné la maniere de trouver les courbes *isochrones* dans l'hypothèse que les directions de la pesanteur soient convergentes vers un point, & de plus il a enseigné à trouver des courbes dans lesquelles un corps pesant s'approche de l'horison, non pas également en tems égaux, mais en telle raison des tems qu'on voudra. (*O*)

ISOCHRONISME, s. m. (*Géom. & Mech.*) égalité de durée dans les vibrations d'un pendule, ou en général d'un corps quelconque. *Voyez* ISOCHRONE.

Il y a cette différence entre *isochronisme* & *synchronisme*, que le premier se dit de l'égalité de durée entre les vibrations d'un même pendule; & le second de l'égalité de durée entre les vibrations de deux pendules différens. *Voyez* SYNCHRONE. *Voyez* aussi TAUTOCHRONE. (*O*)

ISOLA, (*Géogr.*) il y a trois villes de ce nom en Italie; la premiere est dans le duché de Milan, au comté d'Anghiera. La seconde est tout auprès de la premiere, sur la riviere d'Anza. La troisieme s'appelle *Isola della scala*, dans le Veronois.

Il y a encore une ville de ce nom en Istrie, dans une île du golfe de Trieste.

* ISOLÉ, ISOLER, (*Gramm.*) c'est séparer du reste, rendre seul. On *isole* un corps des autres; un bâtiment du reste d'une habitation, une statue dans un jardin, une figure sur un tableau, une colonne du mur, &c.

Un homme *isolé* est un homme libre, indépendant, qui ne tient à rien. On s'épargne bien des peines; mais on se prive de beaucoup de plaisirs en s'*isolant*. Y a-t-il plus à gagner qu'à perdre? je n'en sais rien. L'expérience m'a appris qu'il y a bien des circonstances où l'homme *isolé* devient inutile à lui-même & aux autres: si le danger le presse, personne ne le connoît, ne s'intéresse à lui, ne lui tend la main. Il a négligé tout le monde, il ne peut dans le besoin solliciter pour personne.

Les connoissances prennent beaucoup de tems; mais on les trouve dans l'occasion. On est tout à soi dans la solitude; mais on est seul dans le monde.

En ne se montrant point, on laisse aux autres la liberté de nous imaginer comme il leur plaît; & c'est un inconvénient; on risque tout à se montrer. Il vaut encore mieux qu'ils nous imaginent comme nous ne sommes pas, que de nous voir comme nous sommes.

En vous répandant, vous vous attacherez aux autres, les autres à vous; vous ferez corps avec eux, on vous rompra difficilement; en vous *isolant*, rien ne vous fortifiera, & il en sera d'autant plus aisé de vous briser.

ISOLÉ, adj. (*Hydr.*) se dit d'un bassin de fontaine détaché d'un mur, & autour duquel on peut tourner; on le dit de même d'un pavillon, d'une figure qui se voit de tous côtés, & qui ne tient à rien.

ISOMERIE, s. f. *terme d'Algebre*, maniere de délivrer une équation de fractions. *Voyez* FRACTION, EQUATION & EVANOUIR. Ce terme n'est en usage que dans les anciens auteurs. (*O*)

ISOPÉRIMETRE, adj. (*Géom.*) les figures *isopérimetres*, sont celles dont les circonférences sont égales. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Il est démontré en Géometrie qu'entre les figures *isopérimètres*, celles-là sont les plus grandes qui ont le plus de côtés ou d'angles. D'où il suit que le cercle est de toutes les figures, qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité.

Cette proposition peut se démontrer aisément, si on compare le cercle aux seuls poligones réguliers. Il est facile de voir que de tous les poligones réguliers *isopérimètres*, le cercle est celui qui a la plus grande surface. En effet, supposons par exemple, un cercle & un octogone régulier, dont les contours soient égaux, le cercle

ele sera au poligone comme le rayon du cercle est à l'apothème du poligone. Or l'apothème du poligone est nécessairement plus petit que le rayon du cercle: car s'il étoit égal ou plus grand, alors en plaçant le centre de l'octogone sur celui du cercle, l'octogone se trouveroit renfermer entierement le cercle, & le contour de l'octogone seroit plus grand que celui du cercle, ce qui est contre la supposition. *Voyez* CERCLE, *&c.*

De deux triangles *isopérimètres* qui ont même base, & dont l'un a deux côtés égaux, & l'autre deux côtés inégaux; le plus grand est celui dont les côtés sont égaux.

Entre les figures *isopérimètres* qui ont un même nombre de côtés, celle-là est la plus grande qui est équilatérale & équiangle.

De-là résulte la solution de ce problême *faire que les haies qui* renferment un arpent de terre, ou telle autre quantité déterminée d'arpens, servent à enfermer un nombre d'arpens de terre beaucoup plus grand. Chambers. (*E*)

Car si une portion de terre, par exemple, a la figure d'un parallélogramme, dont un des côtés soit de 20 toises & l'autre de 40, l'aire de ce parallélogramme sera de 800 toises quarrées; mais si on change ce parallélogramme en un quarré de même circonférence, dont l'un des côtés soit 30, ce quarré aura 900 toises quarrées de superficie.

La théorie des figures *isopérimètres* curvilignes est beaucoup plus difficile & plus profonde que celle des figures *isopérimètres* rectilignes.

M. Jacques Bernoulli a été le premier qui l'ait traitée avec exactitude, il proposa le problème à son frere Jean Bernoulli, qui le résolut assez promptement; son mémoire est imprimé parmi ceux de l'*Académie des Sciences de* 1706, mais il manquoit quelque chose à sa solution, comme ce grand géomètre en est convenu depuis la mort de son frere, dans un nouveau mémoire imprimé parmi ceux de l'*Académie de* 1718, & dans lequel le probleme qui consiste à trouver les plus grandes des figures *isopérimètres* est résolu avec beaucoup de simplicité & de clarté.

M. Euler a aussi publié sur cette matiere plusieurs morceaux très-profonds dans les *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, & on a imprimé à Lausanne en 1744 un ouvrage fort étendu du même auteur sur ce sujet. Il a pour titre: *Methodus inveniendi lineas curvas, maximi minimive proprietate gaudentes. Sive solutio problematis* isoperimetrici *in latissimo sensu accepti*. On peut lire dans les *tomes I. & II. des œuvres* de M. Jean Bernoulli, les différens écrits publiés par lui & par son frere sur ce problème. M. Jean Bernoulli dans son premier écrit n'avoit considéré que deux petits côtés consécutifs de la courbe; au lieu que la vraie méthode de résoudre ce problème en général demande qu'on considere trois petits côtés, comme on peut s'en assurer en examinant les deux solutions. *Voyez* MAXIMUM.

On trouve aussi dans les *Mém. de Berlin de* 1752, un mémoire de M. Cramer qui mérite d'être lu, & dans lequel il se propose de demontrer en général ce qu'on ne démontre dans les élémens de Géométrie que pour les seules figures régulieres, savoir que le cercle est la plus grande de toutes les figures *isopérimètres* rectilignes régulieres ou non. (*O*)

ISOPSEPHE, adj. (*Littérat. Grécq.*) mot composé de ἴσος égal, & de ψῆφος, calcul, suffrage.

Il faut donc savoir, pour se former une idée claire du sens de ce terme, que l'adjectif ἰσόψηφος, s'entendoit de plusieurs manieres, ainsi qu'on le remarque dans l'*Histoire de l'Acad. des Belles-Letttres*.

Comme le mot ψῆφος, signifie tout-à-la fois *suffrage & calcul*; par rapport à ces deux différentes choses, le mot ἰσόψῆφος, étoit susceptible de différentes acceptions. Si on le considere comme formé de ψῆφος *suffrage*, ou il se disoit d'un magistrat, d'un juge, & alors il signifioit qui a le même droit de suffrage, qui jouit d'une égale autorité; ou il se disoit d'une assemblée, d'une délibération, & en ce cas on s'en servoit pour exprimer celle où les suffrages sont partagés, où le nombre des suffrages est égal de part & d'autre. Mais si on le regarde comme venant de ψῆφος calcul, alors il se disoit de certains mots qu'on appelloit ὀνόματα ἰσόψηφα, c'est-à-dire, mots dont les lettres calculées produisent le même nombre. Tout le mystere en ce dernier sens se réduit à ceci.

Les Grecs n'avoient point d'autres chiffres que les lettres de leur alphabeth, de sorte que leur A signifioit un dans leur arithmétique, B deux, Γ trois, & ainsi du reste; cela supposé, ils appelloient deux mots *isopsèphes*, lorsque les lettres de chacun de ces deux mots, considérées comme chiffres, & calculées par la regle de l'addition, produisoient une même somme.

Mais les anciens grecs n'avoient pas seulement des mots *isopsèphes*, ils avoient des vers entiers qu'ils appelloient du même nom, & pour les mêmes raisons. C'étoient des vers construits de maniere que les lettres numérales du premier distique, produisoient le même nombre que celles du second.

Un certain Léonide se distingua dans ce genre bisarre de poësies; il faisoit des épigrammes, dont les deux premiers vers étoient *ipsopsèphes* aux deux seconds; quand l'épigramme étoit de deux vers, il opposoit vers à vers, M. Huet a remarqué l'*isopséphisme* dans l'épigramme *du xij. chap. du VI. liv. de l'Antologie*, qui commence par ces mots, Εἷς πρὸς ἕνα; cette épigramme est composée de deux vers, dont chacun forme le nombre de 4111.

On prétend aussi qu'on trouve dans Homere quelques vers *isopsèphes*; mais si cela est, ce sont de purs effets du hasard; un si grand Poëte n'a surément jamais perdu son tems à un amusement qui n'étoit pas moins frivole que celui de nos faiseurs d'anagrammes & d'acrostiches du siecle passé. (*D J.*)

ISORA, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur ou monopétale ou polypétale, mais irréguliere, ouverte & bien découpée. Il s'éleve du fond de la fleur un pistil dont la tête devient dans la suite un fruit arrondi, composé de plusieurs gaines en forme de cuillieres & remplies de semences qui ont presque la figure d'un rein. Plumier.

ISOSCELE, adj. (*Géom.*) le triangle *isoscèle* est celui qui a deux côtés égaux. *Voyez* TRIANGLE.

Dans tout triangle *isoscèle F, D, E*, (*Pl. Géom. fig.* 69.) les angles *y* & *u* opposés aux côtés égaux sont égaux; & une ligne tirée du sommet *F* sur la base, de maniere qu'elle la coupe en deux parties égales, est perpendiculaire sur cette même base. Chambers. (*E*)

ISPAHAN, (*Géog.*) *ou* HISPAHAN, en persan *Sephaon*, & par les Arabes *Esfahan*, capitale de la Perse, la plus grande, la plus belle ville de l'orient, & celle où les Sciences, si je puis user ici de ce terme, étoient le plus cultivées du tems de Chardin, qui a employé un volume entier à décrire cette superbe ville.

Il nous la peint aussi peuplée que Londres ou Paris le sont actuellement, dans un air sec & pur; un terroir fertile, où les vivres se vendent pour rien, & où abordent pour le commerce une foule incroyable de négocians de toute la terre, & de toutes les sectes, Banians, Bramins, Chrétiens, Juifs, Mahométans, Gentils, Guèbres, *&c.* Les Banians vont du cap de Comorin jusqu'à la mer Caspienne trafiquer avec vingt nations sans s'être jamais mêlés à aucune.

Les mémoires représentent *Ispahan* ayant au moins 7 lieues de tour, & possédant dans l'enceinte de ses murailles 162 mosquées, 1802 caravanserais, 273 bains, 48 colléges, des ponts superbes, 100 palais plus beaux les uns que les autres, quantité de rues ornées de canaux, dont les côtés sont couverts de platanes, pour y donner de l'ombre, des bazards magnifiques placés dans tous les quartiers & dans les fauxbourgs, un nombre prodigieux de salles immenses qu'on appelle *maisons à caffé*, où les uns prenoient de cette liqueur devenue à la mode parmi nous sur la fin du xvij. siecle; les autres jouoient, lisoient ou écoutoient des faiseurs de contes, tandis qu'à un bout de la salle, un ecclésiastique prêchoit pour quelque argent, & qu'à un autre bout, ces especes d'hommes qui se sont fait un art de l'amusement des autres, déployoient tous leurs talens; tout son détail montre un peuple sociable dans une ville très-opulente.

Mais quand on parcourt la description que Chardin fait du Maydan ou marché royal, celle du palais de l'empereur qui a plus d'une lieue de circuit, la magnificence de sa cour, de ses serrails, de ses écuries, du nombre de ses chevaux, couverts de riches brocards, de leurs harnois brillans de pierreries, de ces quatre mille vases d'or qui servoient pour sa table, on croit lire un roman, un conte de fées, ou du moins une relation du tems de Xerxès.

Telle étoit toutefois la magnificence de Sha-Abas II, dans le tems de notre voyageur; telle étoit alors *Ispahan*. Dans notre siecle la Perse entiere a été désolée & bou le versée pendant trente années de suite par tous ses voisins; la célebre, la riche & superbe ville d'*Ispahan* a été pillée, saccagée, ruinée de fond en comble; son commerce a été anéanti; enfin ses habitans ont presque tous péri par la famine ou par le fer dans les deux étranges révolutions survenues depuis 1722, & qui ont jetté le royaume de l'état le plus florissant dans le plus grand abysme de malheurs. *Voyez* PERSE.

Ispahan

Ispahan est très-ancienne, quoique ce ne soit pas l'*Hécatompolis* des Grecs. Il est vraissemblable qu'elle a succédé à l'*Aspadana* de Ptolomée, l'*Aspachan* de Cédrene, & l'*Aspada* de l'anonime de Ravenne; Sha-Abas I. qu'on a surnommé *le Grand*, parce qu'il fit de très-grandes choses, la choisit pour la capitale de son empire, & ne négligea ni soins ni dépenses pour l'embellir, jusqu'à percer une montagne pour amener une riviere dans le Zendéroud, sur lequel elle est située, à 108 lieues S. E. de Casbin, & 106 N. E de Bassora. *Long.* selon Cassini, Desplaces, & Lieutaud, 70d. 21'. 30". *Latit.* 32. 25. (*D. J.*)

ISPARA, s. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les Malabares sur la côte de Coromandel. On la représente avec trois yeux & huit mains; elle a une sonnette pendue au col, une demi-lune & des serpens sur le front. Les Malabares croyent que ce dieu embrasse les sept ciels & les sept terres.

ISSANT, adj. *terme de Blason*, qui se dit du lion & des autres animaux qui se mettent sur le chef de l'écu qui ne paroissent qu'à demi-corps, ou qui sortent de quelque maison, de quelque bois.

Il est difficile de distinguer le lion *issant* du naissant. Quelques-uns croyent que le lion *issant* est celui qui sort du champ de derriere un ample blason, montrant la tête, le col, les bouts des jambes de devant & la queue contre le chef de l'écu; au lieu que le naissant prend sa source vers le milieu du champ de l'écu, & paroît dehors du train de devant & du bout de sa queue, comme s'il sortoit de terre. *Voyez* NAISSANT.

Montainard en Dauphiné, de vair au chef de gueules, au lion *issant* d'or.

ISSAS, (*Marine.*) *Voyez* DRISSE.

ISSEL, (*Géog.*) riviere. *Voyez* YSSEL.

ISSELMONDE, (*Géog.*) ville de Hollande, bâtie au confluent de la Merwe & de l'Issel, dans une île qui se trouve entre Dortrecht & Rotterdam.

ISSER, (*Marine.*) *Voyez* HISSER.

ISSOIRE, (*Géog.*) ancienne petite ville de France dans la basse-Auvergne sur la Couze, proche l'Allier, à 7 lieues S. E. de Clermont, 13 N. E de S. Flour, 95 S. E. de Paris. *Long.* 20d 55' 11". *lat.* 45d 33' 56".

Ici naquit Antoine du Prat, chancelier de France, & depuis cardinal, ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Il sera long-tems connu dans notre histoire, pour avoir établi le concordat, & avoir aboli la pragmatique sanction; de plus, & c'est le pire, il persuada, par ses conseils, à François I. de rendre vénales les charges de judicature, d'augmenter les tailles, & de créer de nouveaux impôts, sans attendre l'octroi des états du royaume; je ne veux point prévenir les réflexions qui naissent en foule contre les auteurs de pareils projets, c'est assez de dire, que ce ministre de France emporta au tombeau la haine publique en 1535, à l'âge de 72 ans. (*D. J.*)

ISSONG, s. m. (*Hist. nat. Med.*) nom d'une plante de Guinée que l'on fait infuser dans de l'eau & bouillir ensuite; on en lave la tête à ceux qui y ont mal, & on dit que c'est un remede souverain contre tous les maux de tête. Les Botanistes ont décrit cette plante sous le nom de *pisum vesicarium fructu nigro*, dont le fruit est noir avec une tache blanche. Les habitans du Malabar l'appellent *ulinga*. Il s'en trouve aussi en Jamaïque & aux Barbades. *Transactions philosoph.* n°. 232.

ISSONS, s. m. pl. (*Marine.*) cordages blancs de 50 brasses de long & de 4 pouces de grosseur, qui servent à hisser les vergues. (*Z*)

ISSOP, (*Marine.*) commandement qui se fait entre les matelots pour s'animer à hisser quelque chose. (*Z*)

ISSOUDUN, (*Géog.*) ville de France en Berry, avec un vieux château. Quelques géographes prennent *Issoudun* pour l'ancienne *Ernodurum*, ville de la Gaule celtique, que d'autres placent à saint Ambrois sur Arnon, village du Berry; elle est dans une belle plaine, sur la petite riviere de Théols, à sept lieues de Bourges, 54 sud-ouest de Paris, *long.* 18. 39. 49. *lat.* 46. 56. 53.

Baron (Michel) le plus grand acteur tragique, l'Esope de la France, nâquit à *Issoudun*, & mourut à Paris en 1729, âgé de 77 ans. Il se nommoit *Boyron*; mais Louis XIV. l'ayant appellé plusieurs fois *Baron*, ce nom lui est resté. *Baron* dès sa plus tendre jeunesse, marqua ses talens supérieurs dans une petite troupe que la demoiselle Raisin avoit formée sous le titre de *Comédiens de M. le Dauphin*. Moliere l'ayant vû & entendu déclamer, l'attira dans celle dont il étoit le chef; *Baron* y joua toujours avec de nouveaux applaudissemens, jusqu'en 1691, qu'il se retira du théatre, ayant obtenu du roi une pension de mille écus; il passa trente ans dans une vie privée, & reparut au bout de ce temslà sur la scene, avec plus d'éclat que jamais.

La nature sembloit s'être épuisée en formant cet homme rare. Il avoit une taille avantageuse, la mine haute & fiere, la parole aisée, la prononciation nette & d'une grande précision; sa voix étoit sonore, forte, juste & flexible, ses tons énergiques & variés; ses gestes vrais, précis, nobles, ménagés; tout exprimoit en lui, son visage, son regard, ses attitudes, & son silence même; il n'étoit point seulement acteur, il étoit Achille, Agamemnon, Pirrhus, Auguste, Cinna, Venceslas; il termina au mois de Septembre 1729 sa seconde carriere, en jouant dans la tragédie de Rotrou le même rôle de Venceslas, par lequel il avoit débuté la derniere fois qu'il monta sur le théatre; il sentit un peu d'oppression, & s'arrêta sur ce vers:

Si proche du cercueil où je me vois descendre.

Trois mois après il mourut, & n'a pas été remplacé, mais la Champmeslé & la Lecouvreur l'ont été.

On fait les quatre vers que fit Despréaux pour mettre au bas de l'estampe de Baron.

Du vrai, du pathétique il a fixé le ton;
De son art enchanteur l'illusion divine
Prêtoit un nouveau lustre aux beautés de Racine,
Un voile aux défauts de Pradon.

(*D. J.*)

* ISSUE, subst. fém. (*Gramm.*) sortie étroite d'un lieu dans un autre. Un labyrinthe n'a qu'une entrée & qu'une *issue* difficiles à reconnoître.

Il se dit du tems qui suit immédiatement: à l'*issue* du dîner.

Les Bouchers appellent *issues* les extrémités des animaux & autres parties, comme fraise, piés, tête, &c.

Il se prend aussi au moral; il y a des maux dont la seule *issue* est celle de la vie.

ISSUE, (*Jurisprud.*) le droit d'*issue* dans quelques coutumes est le droit de lods & ventes dû au seigneur. Ce terme est ordinairement joint avec celui d'*entrée*. *Issue* est proprement le délaissement fait par le vendeur; *entrée* est la possession prise par l'acheteur: on a ensuite donné le nom d'*issues & entrées* aux droits qui se payent pour cette mutation. *Voyez la coutume de Bayonne, tit.* 54. *art.* 42. & *tit.* 8. *art.* 9. *Celle d'Aix, tit.* 9. *art.* 19, 20, 22, 27, 28, 34, 38.

Dans la coutume de Hesdin, *art. IV.* & dans celle de Saint-Pol sous Artois, il est parlé d'un autre droit d'*issue* dû au seigneur haut-justicier par celui qui prend ou leve quelque chose en sa justice par achat ou autrement, & la transporte en une autre jurisdiction. *Voyez le gloss.* de M. de Lauriere, *au mot* ISSUE. (*A*)

ISSUE-FORAINE, (*Commerce.*) Forain veut dire *étranger*, soit du royaume, d'une province, ou même d'un lieu particulier. Ce mot est en usage principalement dans le commerce & dans les fermes. En Loraine il y a divers réglemens sur les droits d'entrée & d'*issue-foraine*. C'est la même chose qu'importation & exportation. Le droit de transit est différent; il a lieu lorsqu'on passe sur le territoire d'une puissance, pour aller d'un endroit d'un pays à un autre endroit du même pays. On appelle ces droits *la foraine*. Il est juste de les exiger sur la frontiere du royaume; mais d'une province à l'autre, c'est rendre le royaume étranger au royaume, & arrêter la circulation. Aussi a-t-il été proposé plus d'une fois, même par des fermiers généraux, de supprimer beaucoup de ces droits de l'intérieur.

IS-SUR-TILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne sur l'Ignon, près de la Tille.

ISSUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Cilicie, remarquable par la victoire qu'Alexandre y remporta contre Darius. Cette bataille où toute l'armée des Perses montant à 500 mille hommes, fut mise en déroute, est une belle preuve de l'ascendant que le courage a sur le nombre. La mere, la femme, la sœur, les filles & le fils de Darius demeurerent au pouvoir du vainqueur, & Darius lui-même n'échappa que par la vitesse de son cheval. C'est encore de la ville d'*Issus* que le golfe sur lequel elle est située, tiroit sa dénomination. Le nom moderne d'*Issus* est *Ajazzo*, ou la *Jasso*; mais il ne reste ni bourg ni ville. (*D. J.*)

ISTAMBOL, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à la ville de Constantinople. C'est une corruption du grec εἰς τὴν πόλιν. Cependant le Sultan date ses ordonnances de Constantanie. *Voyez* CANTEMIR, *Hist. Otthomane.*

ISTER-

ISTERBOURG, (*Géog.*) ville & château de la Prusse Brandebourgeoise, sur la riviere de Pregel.

ISTHME, s. m. (*Géog.*) langue de terre entre deux mers ou deux golfes, laquelle joint une presqu'île au continent, de la même maniere que le cou joint la tête au tronc du corps. Les plus considérables entre les *isthmes* sont:

L'*isthme* de Corinthe, qui joint la Morée au reste de la Grece; il est situé entre le golfe de Lépante & le golfe d'Engia.

L'*isthme* d'Erizzo qui joint le mont Athos au reste de la Macédoine.

L'*isthme* de Malacca, qui joint la presqu'île de ce nom au royaume de Siam, entre le détroit de Malacca & le golfe de Siam.

L'*isthme* de Panama, qui joint l'Amérique septentrionale à l'Amérique méridionale, ou en d'autres termes, le Mexique au Pérou; il est situé entre la mer du nord & la mer du sud. Wafer (Lionnel) en a donné la description en Anglois, Lond. 1704. *in*-8°.

L'*isthme* de Romanie, qui joint la presqu'île de Romanie au reste de cette province; il est situé entre le golfe de Mégarisse & la mer de Marmora.

L'*isthme* de Suez, qui joint l'Afrique à l'Asie, entre la Méditerranée & la mer Rouge.

L'*isthme* de Zacala, qui joint la Tartarie Crimée, ou Chersonese Taurique, avec la Tartarie précopite; il est placé entre la mer Noire & le Palus méotide.

Mais il faut remarquer ici que dans tous les auteurs grecs, quand ils disent simplement l'*isthme*, sans rien ajouter, ils entendent l'*isthme* de Corinthe, situé, comme on l'a dit, dans le passage qui joint la Grece méridionale à la septentrionale, ou ce qui revient au même, le Péloponese au reste de la Grece: il a de largeur 36 stades selon Hérodote, 5 mille pas selon Méla, c'est-à-dire une grande lieue d'Allemagne, ou environ deux lieues de France. On a tenté plusieurs fois mais inutilement de le percer, & de joindre les deux mers par un canal. Quatre empereurs romains ont formé ce projet, & pour l'exécuter se sont engagés dans de grandes dépenses; mais avec toute leur puissance ils ne purent en venir à bout, ce qui donna lieu au proverbe grec, *entreprendre de percer l'isthme*, pour dire tenter l'impossible. Neptune avoit dans cet *isthme* un temple célebre, à côté duquel étoit un bois de pins qui lui avoit été consacré, & c'est près de là qu'on célébroit les jeux *isthmiques*. *Voyez* ISTHMIQUES *jeux*. (*D. J.*)

ISTHME, (*Anatomie.*) Les Anatomistes donnent ce nom à plusieurs parties du corps humain, sur-tout à cette partie étroite de la gorge qui est située entre les deux glandes thyroïdiennes. *Voyez* GORGE & THYROÏDIENNES.

ISTHMIENS JEUX, (*Litt. greq.*) Les jeux *isthmiens*, ou si l'on aime mieux, les jeux *isthmiques*, étoient un des quatre jeux sacrés de la Grece, si fameux dans l'antiquité.

Ces jeux se nommerent *isthmiens*, parce qu'on les donnoit dans l'isthme de Corinthe; car lorsque les Grecs disent simplement l'isthme, ils entendent l'isthme de Corinthe, du nom de cette ville située dans le passage qui joignoit le Péloponnèse au reste de la Grece, ou pour parler avec les géographes modernes, qui sépare les golfes de Lépante & d'Engia, & joint la Morée à la Livadie. Neptune avoit dans cet isthme un superbe temple, à côté duquel se trouvoit un bois de pins qui lui étoit consacré; & c'est près de ce bois qu'on célébroit les jeux *isthmiques*.

Ils furent d'abord institués par Sisiphe roi de Corinthe, en l'honneur de Mélicerte, environ 1350 ans avant J. C. & voici quelle en fut l'occasion.

Ino femme d'Athamas, roi d'Orchomène en Béotie, pour éviter la juste vengeance de son mari qu'elle n'avoit que trop méritée, se précipita dans la mer avec son fils Mélicerte. Neptune, dit la fable, à la priere de Vénus dont Ino étoit petite fille, les reçut l'un & l'autre au nombre des divinités de son empire; il nomma la mere Leucothoé, & le fils Palémon; cependant le corps de Mélicerte ayant été porté par un dauphin, ou pour parler plus simplement, ayant été jetté par les flots sur le rivage de l'isthme, Sisyphe le trouva & l'ensevelit.

Quelques années après le pays fut affligé d'une cruelle peste, sur laquelle l'oracle ayant été consulté, fit réponse que ce mal ne cesseroit que par la célébration de jeux funebres en l'honneur de Mélicerte. Comme les Corinthiens s'acquittoient de ce devoir avec assez de négligence, la contagion recommença. Sisyphe recourut une seconde fois à l'oracle qui lui prescrivit d'établir des jeux perpétuels en l'honneur de Mélicerte. Alors il institua les jeux *isthmiques* qu'on donna d'abord pendant la nuit, & qui ressembloient moins à des spectacles qu'à des mysteres nocturnes. On fut même obligé de les interrompre, à cause des vols & des meurtres qui se commettoient dans le tems de leur célébration, sur les grands chemins de l'isthme.

Thesée, onzieme roi d'Athenes, fut le restaurateur de ces jeux, & purgea le pays des infames brigands qui l'infestoient; mais leur chef nommé Sinnis existoit encore; ce scélérat non content de piller les passans, les crucifioit de la maniere la plus barbare; il les attachoit aux branches de deux pins qu'il courboit avec violence, & qu'il abandonnoit ensuite à leur ressort naturel. Thesée le poursuivit, le prit, & le fit périr par le même supplice.

Au retour de cette expédition il rétablit les jeux *isthmiques* avec tant d'éclat qu'on peut en quelque sorte le regarder comme le premier instituteur de ces jeux. Il voulut qu'on les célébrât pendant le jour, & les consacra solemnellement à Neptune dont il se vantoit d'être fils, comme au Dieu qui présidoit particulierement sur l'isthme.

Suivant Pline & Solin les jeux *isthmiques* se renouvelloient tous les cinq ans, c'est-à-dire au bout de quatre années révolues, & au commencement de la cinquieme année; mais Pindare qui sur cette matiere est plus croyable que Pline & Solin, marque expressément qu'on les donnoit tous les trois ans. Nous ignorons dans quel tems de l'année, & nous conjecturons seulement que c'étoit en automne, sur ce qu'Hésychius & Suidas disent qu'on les célébroit dans la saison où les maladies regnent davantage.

On y disputoit comme aux jeux olympiques les prix de la lutte, de la course, du saut, du disque & du javelot. Il paroît par un passage de Plutarque, & par un autre de l'empereur Julien, que les combats de musique & de poësie y furent encore admis.

Le concours de peuple étoit si grand à ces jeux, qu'il n'y avoit que les principaux membres des villes de la Grece, qui pussent y être placés. Quoiqu'Athenes y tînt le premier rang, elle ne pouvoit occuper d'espace qu'autant que la voile du navire qu'elle envoyoit à l'isthme, en pouvoit couvrir.

Les Eléens étoient les seuls de tous les Grecs qui ne se trouvoient point aux jeux *isthmiques*, pour éviter les malheurs des imprécations que Molione femme d'Actor avoit faites contre tous ceux de l'Elide qui oseroient jamais y assister.

Mais les Romains qui y furent reçus après leurs victoires, éleverent la magnificence de ces jeux au plus haut degré de splendeur. Alors outre les exercices ordinaires du pentathle, de la musique, & de la poësie, on y donnoit le spectacle de la chasse, dans laquelle on faisoit paroître les animaux les plus rares, qu'on y conduisoit à grands frais de toutes les parties du monde connu. Enfin, ce qui augmenta le lustre de ces jeux, c'est qu'ils servirent d'époque aux Corinthiens, & aux habitans de l'isthme.

Au milieu de cette pompe qui attiroit une si prodigieuse multitude de spectateurs & de combattans, quels prix, me direz-vous, quelle récompense recevoient donc les vainqueurs? Une simple couronne d'abord de feuille de pin, ensuite de persil, selon Archias & le scoliaste de Pindare, mais selon la plus commune opinion & celle de Pindare lui-même, d'ache seche de marais, parce que cette herbe aquatique étoit consacrée à Neptune, & que de plus on s'en servoit dans les funérailles. Or les jeux *isthmiques* n'étoient dans leur institution qu'une cérémonie funebre; leur éclat se ternit quand les Romains joignirent les plus riches présens à cette couronne d'honneur.

Cependant ces jeux furent toujours réputés si sacrés dans l'esprit des peuples, qu'on n'osa pas les discontinuer quand Mummius eut pris Corinthe, 144 ans avant l'ere chrétienne. Le sénat de Rome se contenta d'ôter aux Corinthiens le droit qu'ils avoient d'en être les juges: mais dès que leur ville fut rétablie dans ses prérogatives, ils rentrerent dans leur ancienne possession.

Ce fut peu de tems après cet évenement, & dans la célébration des jeux *isthmiques*, que les Romains portant au plus loin leur générosité, dirai-je mieux, leur sage politique, rendirent authentiquement la liberté à toute la Grece. Voici de quelle maniere ce fait à jamais mémorable est rapporté dans Tite-Live.

Il étoit venu, dit-il, aux jeux de l'isthme, une multitude innombrable de peuples, soit par la passion naturelle

relle que les Grecs ont pour ce spectacle où l'on propose toutes sortes de combats d'adresse, de force & d'agilité, soit à cause de la situation du lieu qui est placé entre deux mers; ce qui fait qu'on peut aisément s'y rendre de toutes parts.

Les Romains ayant pris leur place dans l'assemblée, le héraut accompagné d'un trompette selon la coutume, s'avance au milieu de l'arène, & ayant fait faire silence à son de trompe, prononce ces mots à haute voix: „ Le sénat, le peuple romain, & le général Titus Quintius Flaminius, après avoir vaincu le roi de Macédoine, déclarent qu'à l'avenir les Corinthiens, les Phocéens, les Locriens, l'île d'Eubée, les Magnésiens, les Thessaliens, les Perrhébiens, les Achéens, les Phthiotes, & tous les peuples ci-devant soumis à la domination de Philippe, jouiront dès-à-present de leur liberté, de leurs immunités, de leurs privileges, & se gouverneront suivant leurs loix „.

Cette proclamation causa un ravissement de joie que toute la multitude d'hommes qui se trouvoient présens, ne put contenir. Ils doutent s'ils ont bien entendu; pleins d'étonnement ils se regardent les uns les autres, & prennent pour un songe ce qui se passe à leurs yeux; ils n'osent s'en fier à leurs oreilles.

On redemande, on fait paroître le héraut une seconde fois; tous se pressent, non-seulement pour l'entendre, mais encore pour voir le proclamateur de leur liberté. Le héraut répete la même formule: alors on se livre aux transports d'allégresse avec toute assurance, & les acclamations furent si grandes, & tant de fois réitérées, qu'il fut aisé de reconnoître, qu'au jugement de l'univers la liberté est le plus précieux de tous les biens. On célébra les jeux à la hâte, car ni les esprits ni les yeux de personne ne furent attentifs au spectacle, tant la joie qu'on ressentoit, avoit ôté le goût de tous les autres plaisirs. Ce grand évenement arriva 194 ans avant J. C.

Au bout de 260 ans on sait que Néron renouvella la même protestation, & dans la même assemblée. Il fut le propre héraut de la grace qu'il accordoit. Il fit plus: il donna le droit de bourgeoisie romaine aux juges des jeux *Isthmiques*, & les combla de ses présens.

Cependant les peuples de la Grece accablés du joug de Rome, & des malheurs qu'ils éprouvoient depuis plus d'un siecle, n'espérant plus de retour de leurs beaux jours, ne sentirent aucun des transports de joie qui les avoit saisis du tems de Flaminius, & comptant encore moins sur les faveurs d'un Néron, ils ne répondirent à ses promesses que par de foibles acclamations.

Leurs conjectures ne furent point fausses, les préteurs d'Achaïe continuerent à les accabler; insensiblement tous leurs jeux perdirent leur éclat, & ceux de l'isthme vinrent à cesser entierement sous l'empire d'Hadrien, c'est-à-dire vers l'an 130 de l'ere chrétienne.

Il ne resta dans le monde, pour en perpétuer le souvenir, que les belles odes de Pindare, à la louange des vainqueurs, auxquels il a fait un présent plus considérable que s'il leur eût élevé cent statues, *centum potiore signis munere donavit*.

Ces odes ont passé jusqu'à nous, & leur quatrieme livre est intitulé *les isthmiques*. (*D. J.*)

ISTHMION, s. f. (*Littérat. greq.*) *isthmion*, espece d'ornement qui ceignoit & couronnoit la tête des femmes chez les anciens Grecs, comme il paroît par quelques médailles. (*D. J.*)

ISTRIE, l' (*Géog.*) presqu'île d'Italie dans l'état de Venise, entre le golfe de Trieste & le golfe de Quarner. Les Colques y fonderent autrefois le fameux port de *Pola*, si connu depuis chez les Romains sous le nom de *Julia pietas*; & d'autres colonies greques qui s'y établirent, y porterent le culte d'Isis.

L'air y est mal-sain, & le pays dépeuplé; la plus grande partie de l'*Istrie* est aux Vénitiens; la maison d'Autriche y possede seulement la principauté & le port de Trieste: il ne faut pas dire avec Magin, que l'*Istrie* répond à la Japidie des anciens, cela n'est vrai que d'une partie de l'*Istrie* & de la Japidie.

Capo-d'Istria est la capitale de cette contrée. *Voyez* CAPO-D'ISTRIA. J'ajouterai qu'elle est sur une petite île nommée *Ægida* par les anciens, & que le P. Coronelli met à 36. 36 *de long.* & à 45. 31 *de lat. septen.* Elle quitta le nom d'*Ægida* & de *Capraria* qu'elle avoit eu depuis, pour celui de *Justinopolis* qu'elle garde encore dans les actes publics. L'évêché de Capo-d'Istria fut fondé en 756; elle a d'assez belles églises; sa maison de ville étoit un temple de Pallas; son principal revenu consiste en salines qui produisent par an plus de sept mille muids de sel; la mer lui fournit du poisson en abondance, & la terre ferme d'alentour est couverte d'oliviers & de vignes qui donnent d'excellent vin.

Mathias Francowitz plus connu sous le nom de *Mathias Flaccus Illyricus*, l'un des plus savans & des plus turbulens théologiens de la confession d'Ausgbourg, nâquit dans l'*Istrie* le 3 de Mars 1520; il s'éleva avec force contre l'*interim* de Charles-Quint, eut des démêlés très-vifs avec les Catholiques, & mourut le 11 Mars 1575, à 55 ans. Il tira de la poussiere des bibliotheques, une vieille messe qu'il fit imprimer en 1557, & compila l'ouvrage fameux intitulé, *Catalogus testium veritatis*, *Basileæ* 1556, premiere édition, suivie de celles de 1597 & 1608, & à Francfort 1666 *in*-4°. & 1672. Le plus considérable de ses travaux, fut sans doute cette histoire ecclésiastique latine, qu'on a nommée les *Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction; il y a 13 centuries. Les trois premieres parurent en 1559, & la derniere en 1574. L'édition de Basle en 1624, 3. vol. *in*-fol. est la bonne de ce grand ouvrage; mais le *clavis sacræ scripturæ* d'Illyricus, est un de ses meilleurs livres: Bayle a donné un excellent article critique de ce célebre auteur. (*D. J.*)

ISTROPOLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville sur la mer Noire, à l'embouchure du Danube. Ptolomée & Etienne le Géographe la nomment *Istros*; c'étoit une peuplade des Milésiens, qui éleverent cette ville lorsque l'armée de Scythes barbares vint poursuivre en Asie les habitans du Bosphore Cimmérien. C'est aujourd'hui *Stravico*, ou *Prostravisa*, qui placée près d'une des embouchures du Danube, servoit alors d'entrepôt général à toutes les nations qui trafiquoient le long de ce fleuve.

ISTURIE, (*Géog.*) petit village à cinq lieues de Bayonne dans le pays-basque, contrée d'Arberou. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à une fameuse mine connue, & jadis exploitée par les Romains; son ouverture avoit près de douze cent piés de profondeur. La montagne étoit percée pour l'écoulement des eaux d'une petite riviere qui la traverse: trois grosses tours dont une existe encore en partie, avec un retranchement d'une douzaine de toises de surface, & quelques fortifications au haut de la montagne, servoient à loger des soldats pour soutenir les mineurs. Des naturalistes qui ont examiné cet endroit, croyent que c'étoit une mine de fer, & ont regardé le grand souterrein comme une carriere d'où l'on tiroit la pierre. (*D. J.*)

ISUM, (*Géog.*) ville commerçante de la Russie, sur la riviere de Donetz, entre Asoph & Bormut.

ISUREN, s. m. (*Idolat. mod.*) nom d'une des trois principales divinités auxquelles les Indiens idolâtres attribuent le gouvernement de l'univers; les deux autres sont Bramha, qu'ils prennent pour le créateur du monde, & Wisnou. *Voyez* BRAMHA & WISNOU.

Les Indiens adorent *Isuren* sous une figure obscène & monstrueuse qu'ils exposent dans les temples, & qu'ils portent en procession. Lorsque cette divinité ne paroît pas dans les temples sous la forme infame du Lingam, mais sous celle d'un homme, elle est représentée comme ayant un troisieme œil au milieu du front. On lui donne deux femmes, l'une qui est peinte en verd, & l'autre en rouge, avec une queue de poisson. Les adorateurs de ces idoles se frottent le visage & quelques autres parties du corps, d'une cendre faite de fiente de vache, à laquelle ils attachent une grande idée de sainteté.

La secte d'*Isuren* passe pour la plus étendue qu'il y ait dans les Indes; elle est même subdivisée en plusieurs sectes, dont les unes n'adorent que le seul *Isuren*, d'autres ses femmes, d'autres ses enfans, d'autres enfin joignent à leurs adorations toute la famille & les domestiques. *Voyez l'histoire du christianisme des Indes*, par M. de la Croze, où vous trouverez des particularités que je passe sous silence. (*D. J.*)

I T

* IT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Igureens donnent à l'onzieme géagh de leur cycle duodenaire; il signifie *chien*, & désigne encore l'onzieme heure du jour, & l'onzieme de leurs signes célestes. *Bibliotheq. orient.* & *Dict. de Trév.*

ITABU, s. m. (*Hist. nat. botan.*) c'est un arbre du Japon qui est une espece de figuier sauvage, dont le fruit est de couleur purpurine, & la feuille longue de quatre ou cinq doigts, terminée en pointe, & sans découpure. Un autre figuier nommé *inuitabu*, porte un fruit insipide, & jette des racines qui tirent sur le roux. Ses branches sont courtes, grosses, courbées, revêtues d'une écorce rousse, ou d'un verd clair. Ses feuilles qui durent tou-

toute l'année, ſont fermes, dures, épaiſſes, ovales, & terminées en pointe, longues ordinairement de trois pouces, unies & brillantes par-deſſus, & d'un verd clair par le dos, qui eſt garni dans toute ſon étendue d'une infinité de nervures entrelaſſées les unes dans les autres d'une maniere fort agréable. Les fleurs ne ſe montrent point. Les fruits dont le pédicule eſt court, gros & ligneux, ſont de la groſſeur & de la figure d'une noix, mais quelquefois de la figure d'une poire. Leur chair eſt blanche, fongueuſe garnie d'un grand nombre de petites ſemences blanches & tranſparentes, qui ſont environnées d'une très-petite fleur blanche à quatre pétales. L'arbre croît dans les endroits pierreux & le long des murs.

ITALICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Betique, aujourd'hui l'Andalouſie. Appien nous en apprend l'origine, lorſqu'il dit que Scipion laiſſa les invalides de ſon armée dans une ville qui en reçut le nom d'*Italica*. Elle a le titre de municipe dans les médailles frappées ſous l'empire d'Auguſte; mais elle eſt bien autrement fameuſe par les grands hommes dont elle a été la patrie. Je compte d'abord trois empereurs romains, Trajan ſous le regne duquel ce fut un bonheur d'être né, Adrien ſon couſin & ſon ſucceſſeur qui n'étoit point chrétien, mais qui loin de les perſécuter, ordonna de châtier leurs calomniateurs; & Théodoſe le vieux, après la mort duquel l'empire s'affaiſſa tout-à-coup; le quatrieme homme illuſtre, natif d'*Italica* ſelon quelques critiques, ou plûtôt de Corſinium, eſt ſans doute moins célebre par les honneurs de ſon conſulat qui tombe l'an 68 de l'ere vulgaire, que par ſon poëme, ou ſi l'on aime mieux, ſon hiſtoire verſifiée de la ſeconde guerre punique.

Les notices d'Eſpagne donnent à la ville d'*Italica* le premier rang après le ſiege de Spalis, Séville. Aujourd'hui ce n'eſt qu'un bourg ruiné, ſitué à trois ou quatre milles de Séville, & qu'on nomme *Sevilla-la-Veja*; mais M. Baudrand remarque que la campagne de ces environs eſt encore appellée *los campos de Talca*. (*D. J.*)

ITALIE, (*Géog. anc.*) à ce grand pays de l'Europe, ſitué entre les Alpes & la mer Méditerranée, où il s'étend en forme de preſqu'île, Pline donnoit en longueur mille & vingt de ces milles romains qui étoient en uſage de ſon tems, & ſept cens quarante-cinq milles dans ſa plus grande largeur.

Tandis que quelques-uns dérivent le nom d'*Italie* d'un certain Italus, perſonnage fabuleux, le docte Bochart en va chercher l'origine dans la langue phénicienne; chacun a ſa folie où toûjours il revient.

Servius, dans ſes commentaires ſur Virgile, nous indique les divers noms donnés jadis à cette contrée: elle a été appellée *Saturnie*, *Latium*, *Auſonie*, *Thirrhénie*, *Oenotrie*, *Heſpérie*, &c. On peut voir dans *le premier liv. des Antiq.* de Denys d'Halycarnaſſe, ce qui a produit la créance du peuple, qui établiſſoit le regne de Saturne en *Italie*. On dérive le nom de *Latium*, que porta la contrée qui ſervit d'aſile à ce prince, du verbe *lateo*, ſe cacher. Les noms d'Auſonie, de Thyrrhénie, & d'Œnotrie, ne ſignifient originairement que des cantons particuliers du pays; le nom d'Heſpérie lui fut impoſé par les Grecs, à cauſe de ſa ſituation occidentale à leur égard, & c'eſt ainſi qu'ils appelloient l'étoile du ſoir: les Latins donnerent le nom d'Heſpérie à l'Eſpagne, pour la même raiſon.

Mais les Grecs firent tant de deſcentes & d'établiſſemens en *Italie*, que la partie méridionale en prit le nom de *Grande-Grece*. Ici Pline s'eſt laiſſé aller à je ne ſais quelle vanité nationale en croyant prouver par ce nom ſeul, l'avantage de l'*Italie*, ſur la Grece, puiſque, dit-il, une portion de l'*Italie* avoit paru aſſez conſidérable, pour être appellée *la Grande Grece*, au préjudice de la Grece-propre. Mais outre que la raiſon du naturaliſte de Rome n'eſt guere philoſophique, c'eſt lui-même qui ſe trompe; car la Grece italique ou la grande-Grece, étoit réellement plus étendue que la Grece proprement dite. *Voyez* GRECE GRANDE.

Cette belle preſqu'île n'a pas toûjours eu les mêmes bornes, & vraiſſemblablement elle ne renfermoit d'abord qu'un canton peu conſidérable, ſitué dans le centre du pays. Outre que la grande-Grece en faiſoit une partie, on appelloit *Gaule ciſalpine*, tout ce qui eſt entre les Alpes, l'Arne, & l'Ieſi, ou l'*Ælis* des anciens; mais après que les Romains eurent ſubjugué cette Gaule, ils reculerent les frontieres de l'*Italie* juſqu'aux Alpes.

Il s'enſuit que ce pays devoit changer ſouvent de diviſions, & c'eſt auſſi ce qu'on vit arriver. Je ne me propoſe point de rapporter ces diviſions, c'eſt aſſez pour moi de jetter un coup d'œil ſur les plus anciennes nations qui peuplerent l'*Italie*.

Il y en avoit de deux ſortes: les unes ſe diſoient *indigenes*, c'eſt-à-dire les naturels du pays, ceux dont on ignore le premier établiſſement; les autres étoient des étrangers, qui attirés par la bonté du terroir, de l'air, & des eaux, vinrent s'établir dans ce canton de la terre. Les Ombriens, *Umbri*, paſſoient pour les plus anciens de tous les Indigenes; les Sicules étoient auſſi du nombre de ces anciennes nations. Les Œnotriens qui ſe qualifioient Aborigenes, les chaſſerent du Latium, & enſuite les Auſones, *Auſonii*, ou les Sabins, les ayant acculés au-bas de l'*Italie*, les forcerent de paſſer dans l'île, à laquelle ils donnerent leur nom, qui eſt bien reconnoiſſable, en celui de Sicile qu'elle porte encore. Les Euganéens étoient encore de vieux habitans de l'*Italie*; mais leur pays fut envahi en partie par les Vénetes, en partie par les Carnes. Les autres étoient appellés Opiciens, *Opici*, Oſques, *Oſci*, Sabins, *Sabini*, &c. & ce furent leurs deſcendans qui occuperent preſque tout le midi de l'*Italie*.

Les étrangers étoient ou Aſiatiques, ou Arcadiens, ou Celtes; les Etruſques étoient venus d'Aſie, & plus particulierement de la Lydie. De Grece & d'Arcadie, ſortirent les Pélaſges, les Œnotriens, les Japyges, ou Pencétiens, ou Apuliens; les Rhetes étoient un détachement des Etruſques, qui chaſſés de leur territoire, ſe retirerent dans les Alpes; les Œnotriens qui ſe nommerent enſuite *Aborigenes*, eurent pour deſcendans les Latins, dont les Rutules faiſoient partie; les Volſques ſortoient peut-être auſſi des Œnotriens, ou pour mieux dire, on ne ſait d'où ils étoient ſortis. Les Vénetes venoient des Gaules, & non de la Troade & de la Paphlagonie; Cellarius, & autres ſavans, ont fait des tables très-utiles, pour montrer d'un coup d'œil, les peuples qu'on vient de nommer, leur origine, leurs rapports, & leurs deſcendans.

Il y a pluſieurs diviſions de l'*Italie*, néceſſaires pour l'intelligence de l'hiſtoire; telle eſt celle d'Auguſte en onze provinces que Pline a ſuivie, & que le pere Briet a détaillée. Strabon qui vit preſque tout le regne de Tibere, ne fait que huit parts de l'*Italie*; ſavoir la Vénétie, la Toſcane, la Ligurie, Rome ou le Latium, le Picénum, la Campanie, la Pouille, & la Lucanie; il ſemble qu'il en retranche une grande partie de la Gaule ciſalpine; les Samnites ſont apparemment compris ſous les Picentins.

L'empereur Trajan partagea l'*Italie* en dix-ſept provinces, & Conſtantin ſuivant à-peu-près le même modele, la diviſa en trois diocèſes, & la ſoumit à deux vicaires, dont l'un avoit la qualité de vicaire d'*Italie*, & l'autre de vicaire de Rome.

Après la chûte de l'empire d'Occident, celui d'Orient trop foible pour réſiſter à des ennemis qui l'accabloient de toutes parts, perdit ce qu'il avoit encore conſervé de l'*Italie*, où il ſe forma quantité de républiques & de ſouverainetés particulieres, qui ont éprouvé cent révolutions depuis ces tems reculés juſqu'à nos jours.

Léandre Alberti, religieux dominicain, a publié une ample & riche deſcription de toute l'*Italie*; mais elle peche par la bonne critique. Il ne faut pas non plus prendre à la rigueur ſes explications, ni les rapports que le pere Briet met entre les anciens & les nouveaux noms que portent les provinces d'*Italie* dans les hiſtoriens. On ſe tromperoit fort, ſi l'on croyoit que le *Picenum*, par exemple, étoit renfermé dans les mêmes bornes que la marche d'Ancone d'aujourd'hui, ou ſi l'on penſoit que la grande-Grece ne répondoit qu'à la haute Calabre; il faut néceſſairement joindre à la lecture de ces ſortes d'ouvrages d'érudition géographique de bonnes cartes de l'ancienne & de la nouvelle *Italie*; celles par exemple de M. de l'Iſle. (*D. J.*)

ITALIE, ſ. f. (*Géogr. mod.*) Je ſuis bien diſpenſé de donner l'énumeration des états de cette grande preſque iſle; parce que les enfans même en ſont inſtruits.

Les anciens comparoient l'*Italie* à une feuille de lierre, plus longue que large; les modernes entraînés par le mauvais exemple de leurs prédéceſſeurs, ont plus ridiculement encore comparé ce pays, les uns à une jambe d'homme, & les autres à une botte: mais en ſe prêtant pour un moment à ces ſortes de ſimilitudes défectueuſes, on remarquera que la plupart des cartes géographiques coupent trop le jarret de cette botte, ou bien ne la font, ni aſſez droite, ni aſſez unie.

MM. Sanſon ont pris la peine de publier une table exacte de toute l'Italie, telle qu'elle étoit avant l'arrangement de la ſucceſſion d'Eſpagne; & cette table eſt aſſez précieuſe, en ce qu'elle peut ſervir à entendre les Hiſtoriens du dernier ſiecle; mais comme les guerres &

les

les traités entre les puissances ont causé depuis ce tems là des changemens considérables dans cette contrée, il faut connoître ces changemens, pour corriger la table de MM. Sanson par des astérisques avec des notes, qui marquent les variations survenues dans ces pays intéressant.

Nous devons le chérir pour avoir été le berceau des Arts & des Sciences, après tant de siecles de barbarie; & pour avoir eu la gloire, comme autrefois l'ancienne Grece, de les avoir cultivés sans altération pendant le seizieme siecle, tandis que les armées de Charles-quint saccageoient Rome, que Barberousse ravageoit ses côtes, & que les dissentions des princes & des républiques troubloient l'intérieur. Cependant, malgré tous ces obstacles, l'*Italie* seule dans un court espace d'années, porta les beaux Arts à leur perfection, & fit rapidement dans les Lettres des progrès si prodigieux & si étendus, que nous ne nous lassons point de les admirer encore aujourd'hui.

Le siecle de Léon X. sera donc à jamais célebre, par les hommes immortels qu'il a produits en tout genre, ainsi que par la grande révolution, qui sous lui divisa l'Eglise, déchira le voile, & finit par renverser ce colosse vénérable, *dont la tête étoit d'or, & dont les piés étoient d'argile*.

Mais dans le cours de cette révolution de l'esprit humain, qui fit éclore un nouveau systême politique, l'on découvrit un nouveau monde, & le commerce s'établit entre le vieux monde & les Indes. Par ces grands évenemens l'opulence devenue plus générale, excita l'industrie, adoucit les mœurs, répandit le goût du luxe, & porta la culture des Arts & des Lettres dans la plupart des Provinces de l'Europe. Alors les beaux jours de l'*Italie* s'éclipserent, & sa gloire s'évanouit pour la seconde fois. Son commerce a passé, la source de ses richesses a tari, & ses peuples sont présentement esclaves des autres nations.

Rome, il est vrai, demeure toujours la capitale du monde chrétien; mais on a très-bien remarqué, que si la souveraineté que le Pape possede, est assez grande pour le rendre respectable, elle est trop petite pour le rendre redoutable. Les républiques de Florence, de Venise & de Gènes, ont perdu leur lustre & leur gloire; les états des autres princes, qui composent cette belle presqu'isle, sont soumis à l'Empereur, au roi de Sardaigne, & à l'infant don Carlos, qui ont tous des intérêts opposés. Ou bien, ce sont de petits états ouverts comme des caravanserais, forcés de loger les premiers qui y abordent: c'est pourquoi leur seule ressource, est de s'attacher aux grandes puissances, & leur faire part de leur frayeur, plutôt que de leur amitié. En un mot, pour achever de peindre l'*Italie* de nos jours, en empruntant le langage de la Poésie.

La nature en vain bienfaisante,
Veut enrichir ces lieux charmans,
Des prêtres la main désolante,
Etouffe ses plus beaux présens;

Les monsignors, soi-disans grands,
Seuls dans leurs palais magnifiques,
Y sont d'illustres fainéans,
Sans argent, & sans domestiques.

Pour les petits, sans liberté,
Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant Dieu par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.

Nous n'ajoutons pas les autres strophes de mylord Harvey, qui sont assez connues, parce que nous ne faisons pas la satyre des états: mais on doit nous permettre des tableaux vrais & spirituels, quand ils s'offrent d'eux-mêmes, & qu'ils peuvent délasser le lecteur de son attention à nos autres articles, souvent rebutans par leur longueur ou leur sécheresse, (*D. J.*) (1)

ITA-

(1) As tu donc perdu ta gloire, Italie infortunée? S'est-elle évanouie à la découverte d'un nouveau monde? tes richesses ont elles disparu? jadis Reine des Nations, es tu devenue l'esclave de celles à qui tu as donné la loi? Non; l'Italie ne doit pas regretter son ancien éclat, elle est encore l'objet de l'admiration de ses voisins, une merveille qui attire les nations les plus éloignées. Les étrangers viennent en foule lui en prodiguer des témoignages, & leur relations sont remplies des éloges qu'ils en font. Ses beaux jours ne sont point éclipsés, l'Italie est plus heureuse que jamais. Possédant des richesses plus solides, jouissant d'une tranquillité égale à sa splendeur, elle triomphe au milieu des applaudissemens, des foibles atteintes que la jalousie voudroit porter à sa gloire.

Avant que Barthelemi Diax Capitaine Portugais en 1487, & après lui Vasco Gama doublassent le Cap de Bonne espérance, avant que Christophe Colomb en 1492, & successivement Americ Vespucci pour le Roi de Castille découvrissent l'Amérique, l'Italie qui étoit au centre des nations commerçantes, maîtresse de la navigation, étoit l'arbitre du commerce. Elle est aujourd'hui dans un angle du monde commerçant, mais qu'en faut-il conclurre? il est vrai que les nations européennes établies sur les rives de l'Océan, cherchérent à l'envi de s'emparer exclusivement du commerce des Indes Orientales & Occidentales; il est vrai que nos vaisseaux perdirent les richesses de l'Asie, que le Nil leur procuroit; mais la perte de cette source étrangere, que fit tarir pour l'Italie la nouvelle face du Globe terrestre, lui en ouvrit d'autres inépuisables, qu'elle trouva dans son sein. Eclairée par ce revers, elle apprit à connoître ses trésors, & établit sur la fertilité de son propre fonds, une branche de commerce plus stable, & plus propre à lui assurer sa subsistance.

Eblouie auparavant par l'attrait des profits de la navigation, l'Italie se donnoit presque toute entiére au commerce maritime. Contente des produits de son sol, qu'elle ne devoit qu'à sa fertilité naturelle, troublée par des factions, & par des guerres intestines, à peine osoit-elle cultiver les terres voisines aux lieux habités, dont elle voyoit les fruits exposés aux incursions de ses propres habitans armés les uns contre les autres. Les Collines n'offroient que des bois incultes, & les plaines étoient couvertes de marais malsains. Bientôt elle reconnut les avantages que lui offroit la nature; bientôt ses habitans devenus cultivateurs firent succéder aux sombres forêts des montagnes, des paturages excellens; les broussailles des collines firent place à la vigne & aux oliviers; l'art sçut à propos dépouiller les rochers d'une terre féconde, qui portée par les torrents dans les plaines, les réduisit au niveau; les eaux furent obligées de prendre leur cours vers le lit des riviéres par des canaux creusés avec des dépenses immenses; l'on vit la charrue où les barques avoient navigé; au sombre aspect des plantes marécageuses de toute espèce, succéda l'appareil verdoyant d'une abondante moisson; les exhalaisons empoisonnées des eaux croupissantes furent changées en un air pur, chargé de l'agréable odeur des fleurs dont les nouvelles prairies furent émaillées; l'on ne vit plus au lieu de deserts que des campagnes fertiles; les riviéres chargées de l'écoulement des eaux de la campagne, firent par leurs dépositions reculer les limites des mers qui cedérent de nouveaux terreins à l'agriculture, & l'industrie sçut en même tems opposer un obstacle à la furie des vents, & se procurer l'utile dépouille des vignes & des meuriers plantés sur le rivage; il ne fut plus nécessaire de courir les mers pour se procurer les équivalentes à pourvoir aux besoins réels; l'Italie eut de son crû les blés qu'elle tiroit d'Affrique, les soies qu'elle alloit chercher en Perse. Elle trouve dans son sein une abondance des produits de nécessité absolue qui ne peut être troublée que par des cas fortuits, par des dérangemens de saisons, qui enlévent au cultivateur le fruit de ses travaux: son industrie, fruit & soutien du luxe, la met en état de se procurer non seulement les commodités, mais de satisfaire aussi à l'opinion, & à la volupté en changeant son superflu & ses manufactures par le moyen du commerce extérieur, qui entretient en même tems, parmi les nations l'esprit de société, qui en fait une seule & même famille.

Nous verrons à évidence, que l'Agriculture secondée par les arts & par l'industrie est à présent la cause de la felicité d'Italie. Elle peut suppléer à tous ses besoins par ses richesses naturelles, par ses manufactures, sans recourir aux profits d'une pénible & dangereuse navigation. La richesse d'une nation consiste dans l'abondance des genres de prémiere nécessité, qui lui attirent, & specialement avec l'industrie les biens de convention. L'argent, qui est le signe & la mesure des denrées n'appartient, qu'aux propriétaires de ces denrées mêmes. Si nos ancêtres avoient plus d'argent que nous, il appartenoit à ceux qui leur fournissoient les denrées dont ils manquoient. Nous fournissons aux étrangers non-seulement les laines, le Corail, l'Agathe, le Marbre, l'Albâtre, l'Alun, le Vitriol, le Soufre, les Anchois &c. mais encore le Vin, l'Huile, la Soie, le Ris, les Olives, & beaucoup d'autres fruits. Nos manufactures leur fournissent les Etoffes, les Bas, les Dentelles, les Glaces, le Papier, les Armes à feu, la poudre à Canon, & une infinité d'autres productions de l'art. Nous attirons donc une bonne portion de l'or, que les autres nations retirent des mines des Indes. Si une vanité mal entendue, un luxe trop outré ne le dissipoient point & ne le leur rendoit en payement de mille ouvrages de fantaisie, & de modes nouvelles; si le faste sans bornes qui absorbe nos richesses étoit limité par les Souvérains, l'Italie cesseroit de restituer si follement aux étrangers les trésors qu'ils sont forcés de lui apporter, & deviendroit dans peu plus riche en espèces qu'elle n'a été, ses richesses ayant pour base l'agriculture & les autres productions de son crû, simples, ou augmentées de valeur par la main d'œuvre, au lieu qu'elle ne devoit son ancien commerce qu'à la navigation. Cette vérité est reconnue des autres nations, lesquelles à notre exemple ont fondé depuis peu des Académies qui ne s'occupent que des moyens d'augmenter les produits du sol, & de perfectionner les manufactures. Les intempéries de l'air qui s'opposent quelquefois aux succès du cultivateur, sont bien moins fréquentes & moins ruineuses que ne le sont les tempêtes, qui ensevelissent sans ressource dans l'Océan les uniques richesses des navigateurs.

Mais passons de la cause aux effets, dont l'évidence confirme la solidité de principes. Nous avons vu l'Italie qui sans être la maîtresse du commerce comme elle l'étoit autrefois, & sans avoir part aux trésors des Indes directement, a sçu par son industrie tirer ses besoins de son propre fonds. Nous allons voir sa magnificence qui augmentant de jour en jour fait bien connoître, qu'elle sait maintenir la balance du commerce extérieur, & se dedommager des frais de son faste. L'Italie est un assemblage surprenant de Villes la plupart considérables, dont plusieurs pourroient être la capitale d'un vaste Royaume. L'on n'y trouve que des objets d'admiration: ce ne sont point seulement des monumens des siécles reculés, ce sont des Palais, des modernes édifices publics & particuliers. L'on en voit tous les jours s'élever où l'on ne trouvoit que des traces

des

ITALIENNE *ou* TITULAIRE, adj. f. (*Ecriture.*) ſe dit d'un caractere panché au premier & au ſecond degrés gauches d'obliquité. *Voyez le Volume des Planches.*

On l'appelle auſſi *batarde*, parce que dans la décadence de l'Empire romain, les Lombards, les Gots & les Francs la gâterent tellement qu'aujourd'hui elle ſe reſſent peu de ſa premiere origine.

Il y a quatre eſpeces de bâtardes: la *titulaire* du premier & ſecond degrés, la *coulée de finance*, & l'*expédiée* mêlée de coulée & de bâtarde. *Voyez le Volume des Planches.*

ITALIQUE, (*Gram. & Hiſt.*) ce terme ou adjectif ſe joint avec différens ſubſtantifs.

Heures *italiques*, ce ſont les vingt-quatre heures du jour naturel, que l'on compte entre deux couchers du ſoleil conſécutifs.

Cette maniere de compter les heures étoit autrefois en uſage chez les Juifs, & l'eſt encore aujourd'hui chez les Italiens. *Voyez* JOUR, TEMS.

Ita-

---

des déſordres paſſés. Si l'Italie dans les intervalles de tranquillité dont elle a joui au milieu des troubles qui trop ſouvent l'agitoient, n'avoit élevé des monumens de ſa grandeur, il ne reſteroit aucuns veſtiges de ſon ancienne opulence. Quelles preuves ne trouve-t-on point de ſes richeſſes modernes dans les ſtatues, les peintures, les bas reliefs, les riches tapiſſeries de toute eſpéce, & les meubles dont les palais ſont enrichis & décorés avec une magnificence qui étonne par la richeſſe, & la ſymmetrie qui y regnent? L'Architecture, la Peinture, la Sculpture qui doivent leur être à l'Italie, s'y diſtinguent tant dans le grand que dans le délicat, avec cet éclat qui eſt digne du rang qu'elle tient parmi les nations, avec le vrai gout qui n'a point dégénéré en un biſarre aſſemblage d'idées que l'on trouve ailleurs dans ce genre. Les ſpectacles, les fêtes publiques, les aſſemblées, les vêtemens ne laiſſent rien à deſirer au luxe le plus raffiné. Ce luxe ſe trouve par dégrès dans tous les états, depuis le Noble juſque chez le laboureur avec la même délicateſſe de gout, & il n'y a point d'étranger qui n'admire une ſimple payſanne dans ſes habits de parade. Les délices de la campagne circonſcrites auparavant plus par la crainte des fréquents ravages, que par l'ancienne ſimplicité tant vantée, ont-elles rien de comparable aux plaiſirs que l'on y goute actuellement? en quel pays, comme en Italie, voit-on les environs des villes parſemés d'un nombre infini de ſuperbes palais, de magnifiques jardins où l'art a fait obéir la nature, & diſpute aux villes mêmes leur éclat & leurs commodités? quel agréable mélange de la ſimplicité ruſtique, avec le brillant du gout, & les charmes de la ſymmétrie. Les Anglois, qui voyagent en connoiſſeurs, & examinent avec diſcernement, réſervent ordinairement l'Italie pour le terme de leurs obſervations, pour que les merveilles dont elle fourmille, n'obſcurciſſent point les beautés qu'ils peuvent trouver dans d'autres pays. Pourquoi donc faire une élégie ſur ſa décadence, lorſque ſa proſpérité & ſon luſtre ſurpaſſe celui de ces beaux jours ſi mal à propos regrettés?

Seroit elle moins heureuſe parce qu'elle eſt moins tranquille? mais parmi tous les avantages dont elle jouit, qui peut ignorer celui d'une paix digne d'envie? il ne reſte aucune trace du génie de ces ſiécles barbares, où les fureurs de deux partis, les Guelfes, & les Gibelins, firent de l'Italie un théatre de guerres civiles, de meurtres, d'incendies & d'horreurs, attirant même contre elle le reſſentiment de ſes voiſins. L'eſprit de jalouſie qui fomentoit ces déſordres eſt éteint. S'il eſt reſté à quelques-unes de ſes contrées cet eſprit de liberté (héritage des peuples commercans) qui auparavant animoit tous ſes habitans, il s'y maintient avec cette douce modération qui fait le bonheur des peuples. Le génie de l'agriculture, des ſciences & des arts, addouciſſant les mœurs, & reſerrant les liens de la ſociété dont les charmes étoient auparavant preſque inconnus, a fait ſucceder une ſage Ariſtocratie à la ſéditieuſe autorité populaire, une douce Monarchie à un odieux deſpotiſme. Les forêts alors inaceſſibles, les marais impraticables, qui ſervoient de barriére aux incurſions des ennemis, ſont devenus des Parcs bien entretenus, des lacs navigables, où la chaſſe & la pêche procurent d'agréables paſſetems. Une poignée de ſoldats ſans diſcipline & toûjours aux aguêts ſur les conſpirations des états voiſins, ne s'occupoit que du ſoin de défendre les murs qui lui étoient confiés, ou de faire des incurſions ſur les pays qui étoient ſuſpects; aujourd'hui des troupes réglées, veillent à la ſureté publique, à réprimer les eſprits inquiets, à prévenir les attentats des vagabonds & aſſaſſins. C'eſt à leur vigilance qu'on doit l'éloignement de ce mortel fleau, que l'avidité du commerce alloit chercher ſur des rives peſtiférées, & apportoit avec les profits au ſein de l'Italie. Sommes nous donc aujourd'hui eſclaves entre les bras de la liberté, & de la ſureté publique dont les ſiécles tant vantés n'ont point connu les douceurs? Si les décrets de la Providence ont quelquefois voulu que nos états, nos provinces, devinſſent l'apannage de ſouvérains étrangers, c'eſt un ſort qui nous a été commun avec les provinces ultramontaines, mais nous avons eu enſuite le bonheur de voir peu-à-peu ces ſouvérains s'établir parmi nous, & devenir pour ainſi dire nos concitoyens, & cette même Providence nous les a choiſis ſi bons & ſi magnanimes qu'ils ne penſent qu'à augmenter la félicité publique, par la ſageſſe de leur gouvernement. L'Italie a été ſouvent dans les derniers tems un théatre de guerres occaſionnées par les prétentions de diverſes Puiſſances étrangeres ſur quelques-unes de ſes Provinces; mais ce n'étoient plus des irruptions de gens barbares, armés par l'eſprit de déſordre, de vengeance, & d'avarice, qui le fer à la main ne penſoient qu'à s'enrichir de nos dépouilles, c'étoient des guerriers également intéréſſés à notre conſervation, à la ſécurité de nos terres, que chaque parti regardoit comme ſon patrimoine, des troupes qui au poids de l'or nous dédommageoient des déſordres inſéparables des armées. L'Italie tranquille au milieu de leur démélés prétoit tout au plus la main pieuſe pour guérir leurs bleſſures. Qu'importe que l'Italie ſoit diviſée en tant d'états particuliers? Ils ne forment quant au total des ſes habitans, qu'une ſeule nation; & plus les centres où concourent ſes richeſſes ſont multipliés, plus facilement & plus promptement elles retournent à leur circonférence, plus elles ſont proportionnellemet réparties; au lieu que dans un ſeul état plus vaſte, elles ſe portent toutes à la Capitale d'où elles refluent plus lentement aux Provinces éloignées, & ſouvent elles ſe perdent au centre comme dans un gouffre, qui interceptant la circulation, jette les confins dans un état de miſére & d'abattement, qui peu-à-peu gagne le centre, & conduit l'état entier à ſa ruine. C'eſt le cas du *voeu de pauvreté* qui n'eſt point applicable à l'Italie: c'eſt-là qu'on *jeunera pour famine?*

Prierons nous *par oiſiveté?* laiſſons à part la dévotion, qui ne régne ſeulement pas moins en Italie qu'ailleurs; mais voyons quelle eſt cette oiſiveté qu'on lui reproche. Un pays oiſif ne connoit ni les arts, ni les ſciences, ni le luxe, & n'a ſûrement point de richeſſes, car l'oſiveté n'en produit point. Or en commençant par la vraie ſource des richeſſes qui eſt l'agriculture, quiconque a vu les riantes campagnes de l'Italie ne pourra nier qu'elle y eſt portée à la plus grande perfection par-tout où le terrein le permet. L'Italie a donc des richeſſes. Les richeſſes produiſent le luxe, le luxe fait naître les arts, les arts ſuppoſent les ſciences, & leur union conduit à une augmentation de richeſſes, & contribue à la magnificence & à la gloire de la Nation. Les arts & les ſciences n'ont point dégéneré en Italie depuis le XVI. ſiécle, ſiécle fameux de Leon X. de leur ancien éclat qui lui a mérité d'un aveu unanime les titres glorieux de mere des arts, de patrie des ſciences. En faut-il d'autres témoignages que le nombre infini d'hommes illuſtres qui s'y ſont diſtingués dans tous les genres, & qui ſont encore actuellement un objet d'admiration pour les étrangers? En veut-on de plus grandes preuves que nos inſtituts, nos univerſités, nos célébres Académies, parmi leſquelles eſt ſi renommée celle du *Cimento* modéle de toutes les Académies étrangéres, & qui eut origine en 1657? L'Inſtitut de Boulogne, l'obſervatoire de Piſe, celui de Milan, établiſſemens ſi juſtement vantés, ſont du XVII. ſiécle. Ce ſiécle ne vante-t-il pas les jours du divin *Galilée* dont le nom ſeul dit plus que les plus grands éloges? Nom ſi révéré de Newton? *Galilée*, diſoit-il, *renferme les principes de toutes les ſciences, ſans Galilée je ſerois inconnu. J'aurois le courage de parler avec tous, mais avec Galilée je ne ſerois capable que d'écouter.* C'eſt à *Galilée* que nous devons l'invention du Téleſcope à verres convexe & concave, du microſcope, du compas de proportion quoiqu'on en diſe, du Thermométre à air & à liqueur, improprement attribué à *Drebell* païſan Hollandois, de l'Horloge à pendule. Témoin de cela un de ma famille, qui eut le bonheur d'aſſiſter à ſes eſpériences. C'eſt *Galilée* qui inventa le Micrométre, corrigé enſuite par *Malvagia*. C'eſt lui qui fonda la Théorie du mouvement des eaux, augmentée par le Pere *Caſtelli*, & perfectionnée par *Guglielmini*. Il découvrit les taches du Soleil, ſa révolution diurne autour de ſon axe, les monts dans la lune, la libration de cet aſtre, la Géographie lunaire, les phaſes de Vénus, les variations de Mars, l'atmoſphère & le ſyſtème de Jupiter, les étoiles de Médicis, les étoiles nébuleuſes, les traces de l'anneau de Saturne. *Galilée* trouva les poligones dans les courbes, & fut le fondateur de la Philoſophie expérimentale. Quelles ſources inépuiſables n'a point ouvert ce vaſte génie! *Caſſini* le plus habile Aſtronome de l'Univers, porta en France l'étude de l'Aſtronomie; *Torricelli* inventa le Barométre; *Borelli* expliqua par leurs principes le mouvement des eſprits vitaux dans le corps ſain, *Bellini* dans le corps malades; *Sanctorius* donna le projet de la Médecine ſtatique; *Magatti* enſeigna la méthode ſimple de penſer les plaies; enfin *Torelli*, *Viviani*, *Euſtache Manfredi*, le Pere *Grandi*, *Ximenès*, *Perelli* ne ſont-ils pas après *Galilée* l'honneur de ces derniers ſiécles? mais pourroit on oublier *Malpighi* ce profond Phyſicien? nous devons nommer après lui *Blaſio*, *Ceſtoni*, *Valſalva*, *Redi*. *Valiſnieri*, *Lanciſi*, *Torti*, *Morgagni*, *Beccari* & le grand *Micheli*. Qu'il me ſoit permis de citer auſſi *Martin Poli* lucquois, qui fit en France un ſi grand nombre d'expériences, & y porta ce terrible ſecret de la guerre, fruit de ſon profond ſçavoir en Chymie. Si nous paſſons à l'art de la guerre, après le fameux *Caſtruccio Caſtracani* le prémier qui réduiſit à un ſyſtème méthodique le mouvement des armées; que n'ont ils point fait les deux *Montecuccoli*, le Duc *Ottavio Piccolomini*, le Comte *Enée Caprara*, *Caraffa*, le Prince *Eugene*, Généraux dont la ſcience autant que le courage faiſoient trembler les ennemis? Et ta gloire, o Italie, eſt obſcurcie? Je paſſe ſous ſilence les grands hommes qui ont traité la *Baliſtique*, je pourrois cependant prouver que les mémoires de *Vauban* mis au jour par ſes fils, ne ſont qu'une copie des écrits du Capitaine *Marchi*. Je ne nommerai point le nombre infini de Théologiens, me limitant à citer le Cardinal *Bellarmin*, le Cardinal *Palavicini*, *Conſtantino Roncaglia*, *Liguorio* Napolitain, & le Pere *Berti* de l'ordre de S. Auguſtin. Combien de grands hommes n'a point fourni l'Italie dans la juriſprudence! Lucques ſeule compte *Altogradi*, *Manſi*, *Saminiati*, *Torre*, & les deux *Palma*. En fait d'hiſtoriens après avoir donné le premier rang à *Baronius* entre les hiſtoriens eccléſiaſtiques, & à ſon célébre commentateur le Pere *Gio: Domenico Manſi* Archevêque actuel de Lucques, qui a éternisé ſon nom par nombre encore d'autres ouvrages, après avoir nommé le Propoſto *Muratori* & après avoir fait mention de mon ami Caſtruccio *Buonamici*, le Jule Ceſar de nôtre ſiecle, dans l'art d'écrire, dont les ouvrages latins ſe traduiſent en toutes les langues, & ſe donnent pour modéles dans les écoles; je laiſſerai à d'autres le ſoin de faire un juſte éloge de *Giannone*, & de *Fra-Paolo*. Paſſons aux critiques & aux Antiquaires: qui ne connoit les noms célébres de *Panvinio*, du Cardinal *de Noris*, du Marquis *Malvagia*, de Monſignor *della Torre*, de *Sigonio*, *Mercuriale*, *Monſignor Bianchini*, *Monſignor Fontanini*, l'abbé *Vignoli*, le Pere *Odoardo Corſini*, le *Propoſto Gori*, le Chanoine *Mazzocchi*? Veut-on des perſonnages d'une profonde érudition? Je nommerai *Genoveſi*, le Chanoine *Guaſco*, & celui-ci a en ſa faveur le jugement ſans appel du Roi de Pruſſe qui en a témoigné ſon admiration. Je me fais gloire de nommer le célébre Docteur *Gio. Lami* qui n'a point d'égal par l'étendue de ſes connoiſſances, & revenant ſur mes pas, je ferai mention parmi les Philologues les plus illuſtres & les plus dignes de mémoire de *Francesco Maria Fiorentini*, *d'Aleſſandro ab Aleſſandro*, *de Liceti*, *Creſcimbeni*. Parmi

Italique, en terme d'Imprimerie. *Voy.* CARACTERES.

Secte italique. On appelle ainsi une secte de philosophes dont Pythagore fut le fondateur. Elle fut ainsi nommée, parce que ce philosophe enseigna dans l'Italie, & remplit de sa doctrine les villes de Tarente, de Métapont, d'Héraclée, de Naples. *Voyez* PYTHAGORICIENS. *Chambers.* (*G*)

ITALIQUE, *Danse*, (*Art. orchestriq.*) sorte de danse théatrale inventée par Pylade & Bathylle, sous le regne d'Auguste.

Ces deux pantomimes, si célebres dans l'Histoire romaine, formerent au rapport d'Athénée, de l'union des trois danses, qui jusqu'alors avoient été en possession du théatre, c'est-à-dire, de la danse tragique, de la comique & de la satyrique, une espece particuliere, qu'on nomma *danse italique*, ou *danse de pantomimes*, parce que ces sortes de danseurs faisoient profession de peindre par leurs gestes, par leurs attitudes, & par leurs mouvemens, toutes les actions des hommes. Cette nouvelle danse théatrale enchanta les Romains, devint leur passion favorite, & ne tomba qu'avec l'Empire. *Voyez* DANSE & PANTOMIMES. (*D. J.*)

ITAGUE, ITAQUE *ou* ETAQUE, s. f. (*Marine.*) cordage qui est amaré en haut au milieu d'une vergue contre les racages, qui va passer par l'encornail, & qui est attaché par le bout d'en bas à la drisse. Il sert à faire couler la vergue.

Itague de palan, cordage qui transmet l'effort d'un palan, qui assez souvent passe dans une poulie de renvoi. *Voyez* PALAN.

Itague fausse, ou *fausse itague*; c'est une manœuvre qui est frappée ordinairement à bas-bord du vaisseau, & qui passant ensuite par une poulie placée derriere le mât de hune, va se joindre à la drisse de hunier par une poulie de palan. Elle sert à hisser le hunier & par occasion à soutenir le mât de hune. (*Z*)

ITARA, (*Géogr.*) province & ville d'Afrique, qui fait partie du royaume de Tafilet, dans le Biledulgérid, près des deserts de Saara.

ITATINS (LES), (*Géogr.*) *ou* LES ITATINES, peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans le Paraguay, aux confins du Pérou, au-dessus de la jonction de la riviere de los Payaguas avec le fleuve du Paraguay, des deux côtés du fleuve. (*D. J.*)

ITEITES, s. f. pl. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques naturalistes ont ainsi nommé des cailloux qui se trouvent dans la riviere de Sila en Suisse, près de Zurich. On voit des feuilles de saules de différentes grandeurs empreintes ou représentées à leur surface, & dans les intervalles qui sont entre ces feuilles on remarque des petits corps arrondis & semblables à des graines. On a aussi nommé ces pierres *salicites* & *phyllites*. Voyez *Ephemerides naturæ curiosor. decur. III. ann. V. & VI. appendix pag.* 63.

ITERATIF, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui est réitéré. On appelle *itératif* commandement, celui qui est fait pour la seconde fois. Lorsque le juge renouvelle des défenses qu'il a déja prononcées, il fait *itératives* inhibitions & défenses. On dit aussi d'*itératives* jussions, *itératives* remontrances. *Voyez* COMMANDEMENT, JUSSION, REMONTRANCES. (*A*)

ITERATO, s. m. (*Jurisprud.*) ou arrêt d'*itérato*, sentence d'*itérato*, est un jugement qui se donne pour autoriser à user de la contrainte par corps, après les quatre mois, pour dépens excédens la somme de 200 liv. On l'appelle *itérato*, ou sentence & arrêt d'*itérato*, parce que le jugement porte qu'il sera fait itératif commandement à la partie de payer le contenu au premier jugement dans quinzaine; faute de quoi, elle sera contrainte par emprisonnement de sa personne. Ce terme se trouve en ce sens dans l'édit de Charles VIII. de 1493, art. 104, dans celui de Charles IX. de l'an 1567, & de Henri III. en 1582.

On appelle lettres d'*itérato* des lettres de chancellerie qui portent un nouveau mandement. (*A*)

* ITHACIENS, s. m. pl. (*Hist. Ecclés.*) nom de ceux qui, au quatrieme siecle, s'unirent à Ithace, évêque de Sossebe en Espagne, pour poursuivre la mort de Priscillien, & des Priscillianistes. Maxime sollicita S. Martin de communiquer avec les évêques *ithaciens*, & il ne put l'obtenir. Dans la suite le saint se relâcha, pour sauver la vie à quelques personnes, & il s'en repentit.

ITHAQUE ISLE, s. f. (*Géogr. anc.*) *Ithaca*, &, pour le dire plus noblement avec Virgile, *Laertia regna.* Petite isle de Grece, fameuse pour avoir été la patrie d'Ulysse: elle étoit voisine de Dulichium. Ptolomée dit qu'il y avoit une ville de même nom, & Homere la plaçoit au pié du mont Néios, qui est peut-être le *Néritos* de Virgile. Nos voyageurs ne conviennent point du nom moderne d'*Itaque*, & de Dulichium; mais M. Spon, qui a visité les lieux, & qui paroît le plus croyable, prétend que *Thiaki* est Dulichium, & que *Ithaque* est un autre écueil éloigné de sept ou huit milles de-là, qu'on appelle encore *Iathaco*. M. de Lisle s'est conformé au sentiment de Spon. Mais dans cet endroit où régna jadis la chaste Pénélope, où sa beauté attira tant de princes, il n'y a de nos jours, pour tous habitans, que trois ou quatre misérables pêcheurs. (*D. J.*)

ITHOMATE, (*Littérat.*) surnom de Jupiter, sous lequel il étoit honoré par les Messéniens, à cause d'un temple qu'ils lui avoient bâti au mont Ithome. Ces peuples qui se vantoient que le maître des dieux avoit été élevé sur cette montagne de leur pays, lui consacrerent un culte particulier, & une fête annuelle, qu'on appelloit *la fête ithomée. Voyez* ITHOME & ITHOMÉE.

ITHOME, (*Géogr. anc.*) montagne avec une forteresse qui servoit de citadelle à la ville de Messene, comme l'Acrocorinthe à la ville de Corinthe. Jupiter y avoit un culte particulier, qui lui fit donner le nom de *Jupiter Ithomathe.* (*D. J.*)

ITHOMÉE FÊTE, (*Littérat. greq.*) fête annuelle que les Messéniens consacrerent à Jupiter, outre le temple qu'ils lui avoient bâti sur le mont Ithome. La façon dont ils honoroient le maître des dieux, le jour de sa fête, avoit été très-ingénieusement imaginée. Tout ce jour se passoit à porter dévotement de l'eau, du bas de la montagne où étoit bâti le temple. On y avoit construit un vaste réservoir pour contenir cette eau, destinée au service de Jupiter, c'est-à-dire, à l'usage des ministres de son temple, qui en auroient manqué sans cette ressource, que leur inspira la nécessité, mere de l'invention. (*D. J.*)

* ITHO-

---

mi le grand nombre d'Orateurs, Poëtes & Ecrivains du meilleur gout, je citerai indistinctement, *Maffei*, *Manfredi*, *Averani*, *Monsignor Lucchesini*, *Apostolo Zeno*, *Buondelmonte*, *Algarotti*, l'Abbé *Conti* le Pere *Segneri*, le Pere *Paoli*, *Metastasio*, *Frugoni*, *Varano*, *Savioli*, *Adami*. Mais combien n'ai-je pas du en passer sous silence en tout genre? Il y en a trop grand nombre: mais puis-je pourtant omettre de parler des femmes illustres qui se sont signalées à l'honneur de leur sexe? je ne puis passer sous silence la *Laura Bassi*, la *Padovana*, les deux *Agnesi*, *Selvaggia Borghini*, & la *Corilla* qui sans pédantisme sont douées d'un surprenant savoir. Avec quel transports ne prête-t-on pas l'oreille aux mélodieux accents de nos Cignes du Parnasse Italien? Si les trésors des grands ouverts en faveur de ces derniers, l'étoient également pour le progrès des sciences, quels prodiges ne verrions nous point en tout genre? les savans trouvent peu de Mécenes, mais moins ils ont de secours, plus leurs efforts sont glorieux. Ce fut un Lucquois, *Guasperini*, qui le premier réforma la musique, & y introduisit un meilleur gout. Les beaux Arts ainsi que les sciences ont fleuri en Italie depuis le siécle renommé de Leon X Nous avons *Michele Buonarroti*, le Pere *Riccioli* Jesuite, *Martinelli*, *Scamozzi*, le tant célébré *Vignola*, *Borromini*, *Fontana*, *Alberti*, *Barozzio*, *Bernino* qui acheva l'Eglise de S. Pierre de Rome, & fut les délices de la France. La Peinture a rendu célébres *Giordano*, *Carlo Gignani*, *Guido Reni*, *Guercino*, *Carlo Maratta*, *Solimene*, *Conca*; nous avons à Lucques l'habile *Batoni*; d'après ces grands Maîtres, le dessein est porté au plus haut point de perfection, qui se communique à tous les arts, & pour admirer des prodiges en ce genre, il suffit de voir les ouvrages en Mosaïque qui se font à Rome, & les Tableaux en pierre dure de la Gallerie de Florence.

Je passe sous silence mille articles de conséquence, que je pourrois rapporter avec autant de vérité. J'en ai dit assez pour faire voir que l'Italie rendue indépendante des autres Nations par la richesse de ses propres produits, naturels ou factices; delivrée de factions & de guerres intestines; jouissant d'une paix durable, a non-seulement maintenu la gloire dont elle jouissoit dans des siécles plus reculés, mais l'a portée à un dégré plus haut & plus solide. Je crois avoir prouvé, par les raisons même que l'on donne de sa décadence, combien sa félicité est plus grande & plus stable que celle des siécles passés. Elle est en effet d'autant plus grande que nous possedons ce *sacré Colosse* que nous vénérons non par oisiveté, mais par un vrai sentiment de Religion; & ce Colosse est d'autant plus stable, qu'il n'a point les piés d'argile, mais d'or pur comme l'est sa tête; toutes les insultes, tous les attentats de l'impiété n'ont encore pu l'ébranler, & la vraie foi lui a fait des fondemens si solides, que ses ennemis ne pourront le renverser, & que tous leurs efforts tourneront toujours à leur confusion, tandis que ses fidéles partisans, & l'Italie en particulier participeront aux avantages & à la gloire de son Triomphe, (D)

* ITHOMETE, adj. (*Mytholog.*) surnom de Jupiter. Aristomene sacrifia cent hommes à Jupiter *ithomete*, ou à Jupiter qui avoit son temple à Ithome. Ithome étoit du territoire de Messene.

ITIGUE ou ITEGUE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne en Ethiopie ou en Abissinie à celle que le Negus ou empereur a choisi pour épouse. Ce titre répond à celui de reine ou d'impératrice. Elles sont choisies parmi les filles des grands du royaume. Aussi-tôt que le souverain a jetté les yeux sur celle qu'il veut honorer de sa couche, on l'ôte à ses parens, & on la met dans la maison de quelques-uns des princes du sang royal. Là l'empereur lui rend visite, pour s'assurer par lui-même de ses qualités. S'il est content de cet examen, il la conduit à l'église, où elle assiste avec lui à l'office divin, & reçoit la communion; après quoi il la mene à sa tente, où l'abuna ou patriarche des Abissins donne aux époux la bénédiction nuptiale. L'épouse n'est point encore pour cela déclarée reine: elle demeure dans une tente séparée, jusqu'à ce qu'il plaise à son époux de procéder à la cérémonie de son installation. Alors on assemble les grands de la cour, l'épouse est admise dans la tente du souverain, & un de ses aumoniers déclare au peuple que *l'empereur a créé son esclave reine*. Alors elle prend le titre d'*itegue* ou d'*ethie*, que quelques auteurs rendent par celui d'*altesse*.

ITHYNTERION, (*Antiq. greq.*) ἰθυντήριον; nom de la baguette de laurier, que les prophêtes des dieux portoient dans leurs mains, pour marque de leur charge. Potter, *Archæol. Grec. lib. II.* 2. *cap.* 1. (*D. J.*)

ITINERAIRE, s. m. (*Géogr.*) description que fait un voyageur de son voyage, & des singularités qu'il a observées dans les lieux où il a passé.

L'*itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins romains dans l'empire, & toutes les stations des armées romaines. Il fut fait par ordre de l'empereur Antonin le Pieux, comme le rapporte Luitprand; mais il est fort défectueux par les fautes que les copistes y ont laissé glisser.

On appelle aussi *itinéraire* un écrit dans lequel on a indiqué la route que l'on doit suivre dans un voyage, & les lieux par lesquels il faut passer. *Chambers (G)*

* Une colonne *itinéraire* est une colonne à part, posée dans un carrefour sur un grand chemin, où elle indique les routes différentes par les inscriptions gravées sur ses pans.

Voici un tableau des mesures *itinéraires* anciennes, compassé avec les mesures *itinéraires* modernes. Il a été donné par M. Gibert à l'académie des Inscriptions, & nous l'avons emprunté de ses recueils.

ITING, s. m. (*Orn.*) nom que donnent les habitans des îles Philippines à un oiseau fort connu dans le pays, & qui par la description des voyageurs paroît de la classe des pies. Il est de la grosseur d'un étourneau; son bec, sa queue, ses aîles & ses jambes sont noires; le dos & le ventre sont d'un blanc argentin; sa tête n'a point de plumes, mais une raie de petites plumes noires s'étend depuis le bec jusqu'au col. Cet oiseau niche dans des petits creux ronds de palmier, & se nourrit de diverses sortes de fruits. Il est fort bruyant, & n'a pas un chant desagréable. (*D. J.*)

ITOMLIA, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans la Russie blanche, au palatinat de Meislau.

ITONIA, (*Littérat.*) surnom de Minerve, parce qu'elle étoit particulierement honorée à Itone en Béotie, quoique son temple fût à Coronée, au rapport de Polybe, *liv. IV.* de Strabon, *liv. IX.* de Plutarque & du scholiaste d'Apollonius: mais le culte qu'on lui rendoit à Itone, l'emporta sur le lieu de son temple, & la fit surnommer *Itonienne*, *Itonide*, *Itoniade*, en latin *Itonis*, *Itonia*. Au reste, la ville d'Itone en Thessalie, distinguée par Etienne, d'Itone en Béotie, pourroit bien être une distinction chimérique. (*D. J.*)

ITURÉE, l', (*Géogr. sacrée.*) pays situé au-delà du Jourdain; Sanson place l'*Iturée* entre Samarie & l'Arabie.

Elle faisoit partie de la Célé-Syrie au nord-est de la frontiere d'Israel, entre l'héritage de la demi-tribu de Manassès au-delà du Jourdain & le territoire de Damas. Le nom d'*Iturée* lui venoit d'*Itur*, un des fils d'Ismael, qui dans les versions françoise, angloise & autres, est appellée mal-à-propos *Jétur*. L'*Iturée* est le même pays, qui quelquefois porte le nom d'*Auronitis*.

Philippe, un des fils d'Hérode, étoit tétrarque ou prince de l'*Iturée*, quand Jean-Baptiste commença les fonctions de son ministere. Aristobule, fils d'Hircan, ayant succédé à son pere, l'an 106 avant J. C. dans la souveraine sacrificature & dans la principauté temporelle, fit la guerre aux Ituréens; & après en avoir soumis la plus grande partie, il les obligea d'embrasser le Judaïsme, ou de quitter le pays, comme quelques années auparavant Hircan y avoit obligé les Iduméens. Sa méthode de conversion lui réussit, les Ituréens aimerent mieux rester, & firent ce qu'on exigeoit d'eux; de cette maniere, ils furent incorporés aux Juifs pour le spirituel, & pour le temporel. Voilà toute leur histoire.

S. Luc, *chap. iij. v.* 1 nous dit que Philippe, frere d'Hérode, étoit tétrarque de l'*Iturée* & de la Trachonitide, & ce passage prouve que l'évangéliste en fait deux pays différens. Strabon les distingue aussi, quoique les deux peuples habitassent également des montagnes au-delà de Damas, & fussent également des bandits & des misérables; c'est l'historien des Juifs & l'orateur de Rome qui nous l'assurent.

Josephe, dans ses *antiquités jud. liv. XV. ch.* 13. caractérise les Trachonites de gens accoutumés au brigandage, n'ayant ni villes ni terres labourées, & demeurant dans des cavernes à la maniere des bêtes. Cicéron, dans sa seconde Philippique, parle des Ituréens, qui s'étoient rendus fameux par leur adresse à tirer une fleche, comme des plus barbares de tous les hommes, & se plaint qu'Antoine eût osé les introduire dans la place romaine, & en investir le sénat.

Auguste aggrandit les états d'Hérode de l'Auranite, c'est-à-dire de l'*Iturée*, de la Batanée & de la Tragonitide. Ces trois toparchies ou jurisdictions étoient bornées au nord par le mont Liban, & au sud par la Pérée; Hérode n'en fut pas plûtôt possesseur, qu'il se rendit sur les lieux avec un bon corps de troupes, pénétra dans les cavernes de ces brigands, & en délivra le pays. (*D. J.*)

ITYPHALLE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit une espece de bulle en forme de cœur que l'on pendoit au col des enfans & des vestales, & à laquelle on attribuoit plusieurs propriétés merveilleuses. Pline dit, *liv. XXVIII. ch. v.* que l'*ityphalle* étoit un préservatif pour les enfans & pour les empereurs mêmes; que les vestales le mettoient au nombre des choses sacrées, & le révéroient comme un dieu, qu'on le suspendoit au-dessous des chars de ceux qui triomphoient, & qu'il avoit la vertu de les préserver de la malignité de l'envie. *Voyez* BULLE.

ITYPHALLIQUE, adj. (*Littérat.*) sorte de vers en usage dans la poésie greque. On en distingue de deux sortes, l'*ityphallique* trochaïque & l'*ityphallique* dactylique.

L'*ityphallique* trochaïque étoit un petit vers composé de trois trochées, qu'on entremêloit alternativement de vers un peu plus longs, comme de quatre mesures ou de quatre mesures & demie, comme cette exclamation,

Bācchĕ | *Bācchĕ* | *Bācchĕ* |

qui forme un exemple d'autant plus naturel qu'on l'employoit souvent dans les pieces de vers *ityphalliques*, qui furent d'abord consacrées aux mysteres de Bacchus, dans lesquelles on portoit en pompe la représentation des parties naturelles d'un homme, que les Grecs appelloient φαλλος. Mais on s'en servit depuis à célébrer les louanges des hommes, témoins des vers de cette mesure qu'on chanta à Athènes en l'honneur de Démétrius Poliorcete, lorsqu'il y fit son entrée, & dont Casaubon nous a conservé quelques fragmens d'après Athénée.

L'*ityphallique* dactylique étoit composé de trois dactyles & d'un ïambe, comme dans le premier de ces deux vers de Boëce, *lib. III. metr.* 1.

Qui serere ingenuum volet agrum,
Liberet arva prius fruticibus.

Voyez Voss. *poetic. institut. lib. III. cap. xvij.*

ITY-

TABLEAU des Mesures itinéraires anciennes, & de leurs rapport entr'elles & avec les Mesures modernes, extrait d'un Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, en Août 1756, par M. Gibert de cette Académie.

Comparaison & rapports des Stades entr'eux.

Les Stades sont de quatre especes.	Leur rapport entre eux est comme
L'Olympique.	3
Le Stade **.	4
Le Pythique.	5
Le Phileterien.	6

Chacun de ces Stade a trois différences, suivant lesquelles il y en a	Le rapport de ces différences entre elles est comme
Un commun,	24
Un sacré ou italique, &c.	25
Un de roi.	27

Comparaison de Stades au Mille, aux Schœnes & aux Parasanges.

Suivant ces especes & différences, & suivant leurs rapports dans la comparaison des Stades au Mille, aux Schœnes.

Stade	Mille	Schœne commun	Grand Schœne	Parasange commun	Grand Parasange	*Evaluation des Stades en toises & piés de Paris.* toif. piés. po. l.	*Evaluation des piés & coudées élémentaires des Stades en piés, pouces & autres parties du pié de Paris.* Piés. (parties)	Piés. pou. lig. d.	Coudées. pou. lig. d.
Le Stade Olympique vulgaire est de . . .	$13\frac{8}{9}$ au Mille.	60 au Schœne comm.	120 au grand Schœne.	30 au Parasange com.	60 au grand Parasange.	54 2 6	$783\frac{3}{5}$ part. dont le pié du Châtelet contient. 1440	6 6 $3\frac{3}{5}$	9 9 $5\frac{2}{5}$
Le Stade Olympique sacré est de	$13\frac{1}{3}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	56 4 1	$816\frac{1}{4}$	6 9 $6\frac{1}{4}$	10 2 $4\frac{1}{8}$
Le Stade Olympique de roi est de	$12\frac{1}{2}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	61 1 3 9	$881\frac{11}{20}$	7 4 $1\frac{11}{20}$	11 0 $2\frac{13}{40}$
Le Stade ** vulgaire est de	$10\frac{5}{12}$ au Mille.	40 au Schœne comm.	. . .	. . .	40 au grand Parasange.	72 3 4	$1044\frac{4}{5}$	8 8 $4\frac{4}{5}$	13 0 $7\frac{1}{5}$
Le Stade ** sacré est de	10 au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	75 3 5 8	$1088\frac{2}{3}$	9 0 $8\frac{1}{3}$	13 7 $2\frac{1}{2}$
Le Stade ** de roi est de	$9\frac{3}{8}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	81 3 9	$1175\frac{2}{5}$	9 9 $5\frac{2}{5}$	14 8 $3\frac{1}{10}$
Le Stade Pythique vulgaire est de	$8\frac{1}{3}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	90 4 2	1306	10 10 6	16 3 3
Le Stade Pythique sacré est de	8 au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	94 2 10 1	$1360\frac{5}{12}$	11 $4\frac{1}{24}$	17 $\frac{1}{192}$
Le Stade Pythique de roi est de	$7\frac{1}{2}$ au Mille.	32 au Schœne comm.	. . .	. . .	. . .	102 0 2 3	$1469\frac{1}{4}$	12 2 $9\frac{1}{4}$	18 4 $3\frac{7}{8}$
Le Stade Phileterien vulgaire est de	7 moins un $\frac{1}{18}$ au Mille.	30 au Schœne comm.	. . .	. . .	. . .	108 5	$1567\frac{1}{5}$	13 0 $7\frac{1}{5}$	19 7 $0\frac{4}{5}$
Le Stade Phileterien sacré est de	$6\frac{2}{3}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	113 2 2	$1632\frac{1}{2}$	13 7 $2\frac{8}{2}$	20 4 $8\frac{3}{4}$
Le Stade Phileterien de roi, s'il en a un, est de	$6\frac{1}{4}$ au Mille.	. . .	. . .	. . .	. . .	122 2 7 6	$1763\frac{1}{10}$	14 8 $5\frac{1}{10}$	22 0 $4\frac{10}{11}$

On a dans Censorin les Stades pythique & olympique, dans Héron le Stade phileterien, & il y a des vestiges du Stade ** dans Strabon & ailleurs.

Les évaluations des Stades pythiques & du phileterien vulgaire, sont expressément données par les anciens; celles des autres Stades résultent nécessairement de celles-là.

On n'a marqué que les évaluations du Schœne & du Parasange exprimées dans les anciens, les autres qui en résultent nécessairement se peuvent aisément suppléer.

Le Mille romain est de 755 toises 4 piés 8 pouces 8 lignes.
Le Schœne commun est de 3265 toises.
Le Parasange commun est de 1632 toises 3 piés.

ITYPHALLORES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom que portoient les miniſtres des orgies, qui dans les proceſſions ou courſes des bacchantes s'habilloient en faunes, contrefaiſant les perſonnes ivres, & chantant en l'honneur de Bacchus des cantiques aſſortis à leurs fonctions & à leur équipage.

ITZEBOS, ſ. m. (*Comm.*) nom d'une monnoie du Japon, qui vaut le quart d'un kobang.

ITZEHOA, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne au duché d'Holſtein; elle appartient au roi de Dannemarck, & tient le troiſieme rang entre les villes du Holſtein. Elle eſt ſur la riviere du Stoër, à 2 milles N. E. de Gluckſtadt, 7 N. O. de Hambourg. *Long.* 27. *latit.* 54. 8. (*D. J.*)

FIN DU TOME HUITIEME.

ENCYCLOPE.
T. VIII.
H – I

H – I

8

inches

centimeters

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11(A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19
Density →										0.04	0.09	0.15	0.22	0.36	0.51

D50 Illuminant, 2 degree observer

GoldenThread

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46
Density	0.75	0.98	1.24	1.67	2.04	2.42									

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams